DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

DEUXIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

38 Elizabeth II

VOLUME I, 1989

COMPRENANT LA PÉRIODE DU TROISIÈME JOUR D'AVRIL 1989
AU CINQUIÈME JOUR DE MAI 1989, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 3 avril 1989

OUVERTURE DE LA DEUXIÈME SESSION DE LA TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

[*Français*]

Le Parlement, prorogé le vingt-huitième jour de février 1989, se réunit aujourd'hui à Ottawa pour l'expédition des affaires.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. le Président.

M. le Président donne lecture d'une lettre du secrétaire du Gouverneur général annonçant que Son Excellence se rendra à la salle du Sénat à 14 h 45, le lundi 3 avril 1989, et que, lorsqu'on aura avisé le Gouverneur général que tout est en place, Son Excellence se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir officiellement la deuxième session de la trente-quatrième législature du Canada.

* * *

NOUVEAU DÉPUTÉ

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le Greffier de la Chambre a reçu du Directeur général des élections le certificat d'élection de M. Maurizio Bevilacqua, député de la circonscription électorale de York-Nord.

* * *

PRÉSENTATION DU DÉPUTÉ

M. Maurizio Bevilacqua, député de la circonscription de York-Nord, est présenté par le très honorable John N. Turner et par l'honorable Herb Gray.

* * *

NOUVELLE DÉPUTÉE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le Greffier de la Chambre a reçu du Directeur général des élections le certificat d'élection de M^lle^ Deborah Grey, députée de la circonscription électorale de Beaver River.

PRÉSENTATION DE LA DÉPUTÉE

M^lle^ Grey, députée de la circonscription électorale de Beaver River, est présentée par M. Harvey (Edmonton-Est) et M. Young (Gloucester).

* * *

DISCOURS DU TRÔNE

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

> Monsieur le Président, c'est le désir de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès d'elle dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les députés se rendent à la salle du Sénat.

Et de retour à la Chambre des communes:

* * *

• (1600)

[*Traduction*]

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre) demande à présenter le projet de loi C-1 relatif à la prestation des serments d'office.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

* * *

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

M. le Président: J'ai l'honneur de faire connaître à la Chambre que, lorsque celle-ci s'est rendue aujourd'hui auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, il a plu à son Excellence de prononcer un discours devant les deux Chambres du Parlement. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

> *Mesdames et Messieurs les sénateurs,*
>
> *Mesdames et Messieurs les députés,*
>
> C'est avec grand plaisir que je vous accueille à l'ouverture de la deuxième session de la trente-quatrième Législature du Canada.

Discours du Trône

Mon gouvernement vous fait part aujourd'hui des objectifs et des buts qu'il entend poursuivre au cours de son deuxième mandat, objectifs qui revêtent à ses yeux un caractère fondamental:

Premièrement, bâtir une économie forte, stimulée par des mesures d'encouragement et des possibilités nouvelles, une économie qui soit pleinement compétitive sur les marchés mondiaux et dont tous les Canadiens et les Canadiennes puissent partager les enjeux, les risques et les avantages;

Deuxièmement, oeuvrer avec fermeté à la protection de notre environnement, encourager la population à prendre part activement à cette entreprise, et animer et appuyer les efforts internationaux visant à contrer les menaces qui pèsent sur notre planète;

Troisièmement, veiller à ce que le Canada demeure une société généreuse qui, grâce à une prospérité économique soutenue, pourra s'acquitter de ses obligations et responsabilités envers ceux et celles qui ont le plus besoin d'aide;

Quatrièmement, promouvoir l'affirmation des valeurs et de la citoyenneté canadiennes en renforçant notre sentiment d'appartenance à une entité culturelle et nationale distincte.

Enfin, réitérant son attachement à l'unité nationale, mon gouvernement soutient que la ratification de l'Accord du lac Meech est indispensable à la poursuite de l'évolution constitutionnelle du pays.

Lorsque le Québec aura repris sa place à la table des négociations constitutionnelles, il sera possible de faire avancer d'importants dossiers comme la réforme du Sénat, les droits des autochtones, les droits linguistiques, les rôles et responsabilités en matière de pêches et le renforcement de la Charte des droits et libertés, et mon gouvernement en fera une priorité.

Une économie forte

Depuis 1984, le taux de croissance des dépenses fédérales au titre des programmes a été moindre que celui de l'inflation, et inférieur au tiers du taux moyen des quatre années précédentes. En quatre ans, la taille du déficit annuel du gouvernement a été ramenée de plus de huit pour cent à moins de cinq pour cent du produit intérieur brut, ce qui, en chiffres absolus, représente une diminution de près de dix milliards de dollars. Au cours de la même période, les revenus et les emplois ont augmenté à un rythme extraordinaire. La performance économique du pays a été supérieure à celle de presque toutes les grandes nations industrialisées.

Notre défi maintenant est de soutenir ce rythme de croissance dans une conjoncture mondiale où les pressions inflationnistes se font de plus en plus vives. Mon gouvernement et la population canadienne devront s'armer de la plus ferme détermination s'ils veulent gagner ce pari et continuer à profiter des bienfaits d'une croissance et d'une prospérité soutenues. Mon gouvernement présentera bientôt un budget qui témoignera de cette détermination.

Mes ministres croient que la préservation du bien-être économique du Canada passe obligatoirement par une réduction constante du déficit. Les déficits antérieurs accablent le pays d'une dette écrasante. Les intérêts annuels de cette dette accaparent 31 cents de chaque dollar des revenus de l'État et se trouvent donc à restreindre la capacité du gouvernement de réaliser d'autres objectifs prioritaires. Mon gouvernement emprunte actuellement à seule fin de payer les intérêts d'emprunts antérieurs. Pour renverser cette tendance, il faudra que les dépenses soient réduites et que les recettes soient suffisantes pour absorber le coût des programmes publics.

Le budget de mon gouvernement aura pour objectif le maintien de la prospérité nationale. Or, la vigueur de l'économie ne peut être assurée que s'il existe un meilleur équilibre entre les dépenses du gouvernement et les ressources dont il dispose. D'autre part, l'expansion économique est le seul moyen de maintenir les programmes sociaux auxquels tiennent tant les Canadiens. Seules des mesures propres à réduire le fardeau de la dette nationale permettront donc d'éviter une flambée des taux d'inflation et de chômage comme celle du début des années 1980. Mon gouvernement est convaincu que la population canadienne appuiera les efforts de restriction des dépenses fédérales qu'il a entrepris dans l'intérêt de la stabilité économique et d'une croissance soutenue.

Le maintien de la prospérité, si essentielle pour assurer les services de haute qualité que les Canadiens attendent de leur gouvernement, exige aussi une réforme de la fiscalité. Dans sa forme actuelle, la taxe de vente fédérale est inefficace et injuste. Elle nous coûte des emplois. Elle sera remplacée par une taxe de vente plus équitable, qui garantira à l'économie canadienne son plein pouvoir de concurrence et permettra de maintenir une source fiable de revenus pour le financement des programmes essentiels. Mon gouvernement a entrepris auprès des provinces et du secteur privé de vastes consultations qui permettront que cette réforme se fasse dans un esprit de justice et d'efficacité.

Les fondements de notre avenir

Les Canadiens et les Canadiennes ont démontré à l'évidence qu'ils sont convaincus de leur aptitude à soutenir la concurrence dans une économie internationale en pleine expansion.

Forts de cette assurance et de leur maturité, ils comprennent que l'économie ne peut prospérer dans des marchés restreints, derrière des barrières tarifaires. Ils préfèrent la libéralisation du commerce à l'échelle mondiale.

Aussi mon gouvernement poursuit-il la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange qu'il a conclu avec les États-Unis, le principal partenaire commercial du Canada. Il attache également une très grande importance à la ronde Uruguay des Négociations commerciales multilatérales qui se déroulent sous les auspices du GATT. Au pays, il continuera de travailler avec les gouvernements provinciaux à la réduction des barrières commerciales interprovinciales qui entraînent des distorsions et des disparités dans le développement économique.

En matière de commerce extérieur, le Canada devra pratiquer une politique d'ouverture s'il veut être compétitif à l'échelle mondiale. De nombreux pays industrialisés, notamment en Europe de l'Ouest, forment de plus grandes alliances commerciales pour donner à leurs industries l'accès à de plus vastes marchés. Des sociétés commerciales mettent sur pied des entreprises d'envergure mondiale afin de profiter des possibilités découlant de la libéralisation des échanges.

L'accroissement de l'efficacité manufacturière dans les économies nouvellement industrialisées d'Asie et l'exploitation plus compétitive des ressources dans le Tiers monde sont d'importants nouveaux facteurs à considérer sur le marché international. Aucune nation ne peut rester indifférente à ces réalités ou y échapper.

Quel que soit leur domaine d'activité, les Canadiens et les Canadiennes veulent assurer leur avenir et celui de leur famille dans le nouveau contexte que crée l'émergence de ces forces économiques. Tout en étant conscients de l'ampleur du défi à relever, ils envisagent avec confiance les possibilités qui s'offrent à eux.

Mon gouvernement aide les petites et moyennes entreprises à exploiter les nouveaux débouchés d'exportation découlant de l'Accord de libre-échange. Il porte aussi une attention accrue aux marchés potentiels de l'Europe et de la région Asie-Pacifique. Ce faisant, il veillera à ce que tous les Canadiens profitent équitablement de la libéralisation des échanges commerciaux et de l'expansion économique qui en découlera.

Le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, formé de membres des milieux scientifiques et techniques de toutes les régions du pays, a établi un dialogue suivi entre les leaders de la communauté scientifique et le gouvernement fédéral. Il a fait un certain nombre de recommandations importantes, dont celles de créer un réseau de centres d'excellence et d'établir des programmes axés sur la mise au point de technologies stratégiques telles que la biotechnologie, la technologie des matériaux industriels de pointe et la technologie de l'information. L'application de ces recommandations est amorcée et mon gouvernement veillera à donner l'orientation et l'impulsion nécessaires à ce secteur vital de notre vie nationale.

La nouvelle approche qu'a adoptée mon gouvernement en matière de développement régional donne de bons résultats. Le transfert des centres décisionnels vers les régions, par la création d'agences dans l'Ouest canadien, dans le nord de l'Ontario et dans le Canada atlantique, a nettement contribué à y stimuler l'esprit d'entreprise et l'investissement. Mon gouvernement maintiendra le financement de ces agences, ainsi que celui du développement régional au Québec, et il tiendra de plus en plus compte de la situation particulière des régions dans ses politiques d'achat.

Mon gouvernement tient aussi à ce que nos concitoyens autochtones puissent profiter pleinement des perspectives de développement économique du pays et il entend, à cette fin, élargir les programmes destinés à les y aider.

Enfin, il poursuivra d'autres initiatives amorcées pendant son premier mandat, dont la privatisation de sociétés publiques qu'il n'est plus utile de garder sous la tutelle de l'État et l'adoption d'une législation commerciale cadre qui contribuera au bon fonctionnement de notre économie, y compris la réforme des lois sur la faillite et la réglementation des institutions financières. Ces initiatives contribueront à bâtir une économie moderne, compétitive et adaptée aux exigences du marché.

Des emplois pour les Canadiens et les Canadiennes

L'augmentation de la concurrence sur nos plus grands marchés commerciaux, la moindre dépendance vis-à-vis des industries traditionnelles, la croissance rapide du secteur des services et le progrès technologique sont autant de facteurs qui font ressortir la nécessité d'une stratégie globale de mise en valeur des ressources humaines en prévision des années 1990.

Si le Canada veut rester à la hauteur de la situation et être compétitif dans cette nouvelle conjoncture mondiale, il doit pouvoir compter sur les compétences et l'ingéniosité de tous ses citoyens. La participation pleine et entière des personnes handicapées et des membres des minorités visibles est un aspect essentiel de la réalisation de cet objectif. Il est essentiel que les initiatives d'alphabétisation, les programmes d'enseignement et les activités de formation et de recyclage destinés à la main-d'oeuvre canadienne, en particulier aux jeunes, correspondent aux besoins d'une économie moderne.

En réponse aux recommandations du Conseil consultatif sur l'adaptation, mon gouvernement mettra l'accent sur l'expansion des programmes destinés à la main-d'oeuvre dans le but de favoriser le perfectionnement constant des compétences professionnelles. Cette démarche essentielle appelle le concours d'autres intervenants et fera donc l'objet de discussions approfondies avec les syndicats, l'industrie, les provinces et d'autres parties intéressées.

Mon gouvernement proposera des modifications au programme d'assurance-chômage afin de le rendre plus efficace et plus équitable. Ces changements permettront d'affecter plus de ressources à la formation active qui, jumelée à une identification plus précise des compétences professionnelles en demande sur le marché du travail, donnera aux travailleurs de meilleures chances d'obtenir des emplois productifs et valorisants. On continuera aussi de tenir compte de la situation particulière des régions où le chômage a toujours été élevé. Mon gouvernement a aussi l'intention de restructurer le régime des prestations d'assurance-chômage afin d'en éliminer les éléments incompatibles avec la Charte canadienne des droits et libertés, d'y incorporer de meilleurs encouragements à l'emploi et de faire un usage plus efficace des ressources disponibles pour créer davantage d'ouvertures sur le marché du travail.

La proportion croissante de femmes dans la population active accentue le besoin d'initiatives de formation qui favorisent l'égalité des chances dans la vie économique nationale. Le groupe de travail sur les obstacles à l'emploi et à l'avancement des femmes dans la fonction publique a préparé un rapport dont mon gouvernement, en tant que plus gros employeur au pays, s'inspirera pour tenter de supprimer ou d'atténuer les difficultés que de nombreuses femmes rencontrent encore dans leur cheminement professionnel.

L'environnement: l'urgence d'agir

Les Canadiens ont un sens aigu des liens qui les rattachent à leur milieu naturel, dont la richesse, la diversité et l'immensité ont façonné leurs valeurs et leur expérience. Dans toutes les régions du pays, dans toutes les communautés linguistiques et ethniques, il existe un souci commun de protéger notre environnement pour les générations futures.

Le monde entier se trouve devant un défi environnemental d'une ampleur sans précédent.

Mon gouvernement a fortement appuyé les travaux de la commission mondiale Brundtland sur l'environnement et le développement, et sa recommandation de promouvoir un développement viable, c'est-à-dire qui tienne compte de l'étroite interdépendance entre l'état de l'environnement, la vigueur de l'économie mondiale et la santé des habitants de la planète. Souscrivant à cette recommandation, mon gouvernement participera à la mise sur pied d'un centre de promotion internationale du développement viable, qui aura son siège à Winnipeg.

Une Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a été mise sur pied, qui, par son leadership, amènera les Canadiens à concerter leurs efforts pour mieux faire face aux problèmes environnementaux en tenant compte des impératifs de la croissance économique. Mon gouvernement a quant à lui modifié ses méthodes opérationnelles et élargi les responsabilités du ministre de l'Environnement afin que les considérations d'ordre écologique soient pleinement intégrées dans l'ensemble du processus décisionnel.

Ces initiatives s'inscrivent dans un nouveau plan de protection de l'environnement qui aura aussi pour objectifs:

de limiter les effets des produits chimiques toxiques par l'adoption de règlements d'application de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement;

d'améliorer la qualité de nos eaux au moyen de nouvelles mesures législatives;

de préserver l'équilibre écologique de nos régions arctiques;

d'améliorer la qualité de l'atmosphère par la négociation d'un accord sur les pluies acides avec les États-Unis, par la mise en oeuvre du protocole sur la couche d'ozone signé à Montréal en 1987 et par la poursuite des efforts internationaux visant à limiter les émissions de substances toxiques et à stimuler l'évolution des institutions internationales en ce qui concerne l'environnement.

Les initiatives de mon gouvernement visant à dépolluer les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent et à intensifier, de concert avec les provinces, le nettoyage de sites jugés dangereux sont autant de mesures destinées à assainir l'environnement.

Dans le même esprit, mon gouvernement continuera de favoriser l'expansion de l'industrie environnementale canadienne et d'encourager, par des recherches scientifiques rigoureuses, la mise au point et l'utilisation de procédés industriels à la fois non polluants et rentables. Cette industrie s'intéresse essentiellement aux techniques, aux services et aux produits dits écologiques. Des possibilités considérables s'offrent à elle, tant dans les applications au pays que dans l'exportation de matériel, de biens et de savoir-faire.

Afin de sensibiliser davantage tous les citoyens aux problèmes écologiques et de les aider à participer directement à l'amélioration de leur milieu, mon gouvernement mettra aussi sur pied un Fonds pour le partenariat en matière d'environnement. Ce fonds servira à financer des programmes de promotion du recyclage et des initiatives favorisant la fabrication et la consommation de produits écologiques.

Enfin, mon gouvernement proposera des mesures législatives visant à garantir une évaluation adéquate des incidences environnementales.

Une société généreuse

Tous les Canadiens et les Canadiennes du pays sont touchés par les politiques sociales nationales. Les programmes et les services dont ils bénéficient donnent forme et substance à leur qualité de vie particulière et véhiculent un grand nombre des valeurs distinctives qui leur donnent le sentiment d'être un peuple unique au monde.

Face aux défis et aux besoins de l'avenir, c'est la population canadienne elle-même qui continuera de définir ses objectifs et ses programmes sociaux, en conformité et en harmonie avec les valeurs qu'elle a toujours chéries.

Mon gouvernement attache une importance fondamentale au soutien de la famille et des personnes âgées, tout en reconnaissant la nécessité d'aider davantage les citoyens à faible revenu.

Il demeure résolu à établir un programme national de garde des enfants.

En outre, il poursuivra ses initiatives visant à enrayer la violence familiale et l'exploitation des enfants. Il intensifiera sa lutte contre le SIDA et l'abus des drogues. Il encouragera la recherche sur les maladies liées à la vieillesse, qui portent atteinte à la dignité humaine et à la vie familiale.

Mon gouvernement entend aussi légiférer en vue de réformer le système judiciaire et les pratiques de détermination de la peine. Il lui faudra notamment revoir l'actuelle Loi sur les jeunes contrevenants pour s'assurer qu'elle protège mieux les droits de la société tout en favorisant la réinsertion sociale des jeunes.

Mon gouvernement étudie présentement les implications des plus récents jugements de la Cour suprême sur l'avortement afin de peser soigneusement tous les aspects de cette délicate question et d'arrêter une ligne de conduite.

Les progrès de la médecine et de la biologie ont fait apparaître au Canada, comme dans d'autres pays, de nouvelles techniques de reproduction, dont l'insémination artificielle, la fertilisation *in vitro*, la transplantation d'ovules et la maternité de substitution. Au rythme où surviennent ces progrès scientifiques, il y a lieu de craindre que nous ne puissions faire face assez rapidement aux problèmes que soulèvent leurs répercussions morales, juridiques et sociales. Mon gouvernement chargera donc une commission royale de faire enquête sur les incidences de ces nouvelles techniques dans la société canadienne.

La mission internationale du Canada

Les Canadiens et les Canadiennes sont manifestement des citoyens du monde. Le Canada a participé à la fondation de l'Organisation des Nations Unies et compte parmi ses membres les plus fidèles et les plus créatifs. Il a joué un rôle crucial dans la création de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord qui, 40 ans plus tard, reste un puissant symbole de son attachement à l'Europe et de son amour de la liberté. Il joue un rôle de premier plan dans le Commonwealth, la Francophonie, le Sommet économique et le GATT et participe étroitement à d'autres initiatives visant le mieux-être de la communauté internationale et le renforcement de sa sécurité.

Les Canadiens attachent beaucoup de prix à la liberté et à la tolérance, et ils oeuvrent à la promotion de ces valeurs dans le monde.

Mon gouvernement continuera de défendre vigoureusement les droits de la personne et de figurer parmi les chefs de file dans le maintien de la paix, le développement international, le renforcement des organisations internationales et l'aide aux victimes de la famine ou de catastrophes naturelles. Il appliquera fermement mais équitablement la nouvelle législation sur les réfugiés et augmentera les contingents globaux d'immigration.

Nation nordique, le Canada est fier de ses terres septentrionales et résolu à travailler de concert avec ses alliés et ses voisins du Nord pour établir une nouvelle éthique de coopération dans l'Arctique.

Mon gouvernement usera de l'influence du Canada, voisin immédiat des deux superpuissances, pour renforcer la compréhension et la coopération entre l'Est et l'Ouest. Il continuera d'encourager les efforts de réduction et de limitation des armements et de contribuer au règlement des conflits régionaux.

Les réalités économiques, sociales et environnementales d'aujourd'hui rendent plus évidente que jamais l'interdépendance des nations du monde. Dans ce nouvel ordre de choses, le Canada a des contributions spéciales à apporter et des intérêts légitimes à défendre.

Nos producteurs agricoles, malgré leur efficacité, ne peuvent soutenir la concurrence déloyale des pays dont les subventions perturbent le cours normal du commerce et bouleversent les règles du marché tout en exerçant une pression indue sur les finances de la nation.

Nos pêcheurs, quant à eux, voient leurs prises diminuer à cause de la surpêche pratiquée sans scrupule à l'extérieur de la zone économique de 200 milles, dans les eaux où les règlements canadiens ne peuvent être appliqués. Mon gouvernement intensifiera les efforts qu'il déploie à l'échelle internationale pour mettre fin à ces pratiques.

L'identité nationale

En tant que peuple, les Canadiens se définissent par ce qu'ils ont accompli.

La nation canadienne est aujourd'hui l'une des plus dynamiques, des plus pacifiques et des plus prometteuses du monde. Elle le doit à ses citoyens, qui ont su placer au-dessus de tout les vertus de la tolérance, de la compassion et de la justice. Elle se soucie profondément de sa qualité de vie, qu'il s'agisse de santé, d'éducation, de bien-être ou d'environnement. Les valeurs qu'elle s'est données et qu'elle cultive lui confèrent une identité unique dont tous les Canadiens et les Canadiennes tirent une fierté légitime.

Voilà l'aboutissement remarquable d'un peu plus d'un siècle d'histoire, et il mérite d'être souligné de façon toute particulière. C'est pourquoi mon gouvernement a invité les dix provinces et les deux territoires à participer à la planification des activités qui marqueront le 125e anniversaire du Canada en 1992.

On célébrera également en 1992 le 350e anniversaire de la fondation de Montréal.

Les Canadiens ont tout lieu, aussi, d'être fiers des réalisations de leurs industries culturelles, qui se distinguent de plus en plus dans le monde par leur originalité et leur créativité. Mon gouvernement restera profondément attaché à l'épanouissement de la vie culturelle du pays, à sa dualité linguistique et à son patrimoine multiculturel aussi riche que varié. Il améliorera la distribution des produits culturels canadiens dans les domaines de la radiodiffusion, du cinéma et du vidéo et légiférera pour améliorer encore davantage le régime du droit d'auteur.

Il déposera une nouvelle loi sur la citoyenneté. Il proposera aussi un projet de loi instituant une fondation destinée à faire valoir auprès de tous les Canadiens la nécessité de favoriser l'harmonie entre les races.

Le bon fonctionnement des institutions politiques, qui sont le fondement de notre démocratie, exige une vigilance particulière. Aussi, mon gouvernement consolidera les progrès accomplis récemment dans le domaine de la réforme des institutions parlementaires. Vous serez invités à légiférer sur de nouvelles normes applicables aux parlementaires en matière de conflits d'intérêts.

Enfin, mon gouvernement instituera une commission d'enquête chargée de faire des recommandations sur les changements à apporter aux lois électorales.

Conclusion

Dans les quelques années qui nous séparent du XXIe siècle, les Canadiens et les Canadiennes auront leur part de défis à relever et de possibilités à saisir. Notre pays devra prouver sa valeur, sa volonté de persister sur la voie de la prospérité, sa détermination à se montrer digne de son héritage et de son histoire uniques, et son désir de promouvoir un développement économique qui respecte la pleine intégrité de l'environnement.

Grâce à leur dynamisme, à leur compétence et à leur confiance, les Canadiens et les Canadiennes se tailleront une plus grande place dans les domaines du commerce mondial, de l'innovation technologique et de l'avancement des sciences. La première tâche de mes ministres sera d'aider à paver la voie de ce Canada viable et dynamique.

Les priorités de mon gouvernement sont fermes, comme l'est sa détermination à poursuivre le plan amorcé il y a quatre ans. Son devoir est de préparer le peuple canadien à entrer de plain-pied dans le prochain siècle.

Honorables sénateurs et sénatrices,

Mesdames et Messieurs les députés,

Puisse la Divine Providence vous guider dans vos délibérations.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre) propose:

Que le discours du Trône que son Excellence le Gouverneur général a prononcé aujourd'hui devant les deux chambres du Parlement soit pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

(La motion est adoptée)

* * *

[*Traduction*]

CHAMBRE DES COMMUNES

LE BUREAU DE RÉGIE INTERNE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les honorables Robert R. de Cotret, Douglas Grinslade Lewis et Herb Gray, et MM. Jean-Robert Gauthier, Nelson Riis, Jim Hawkes et Bill Kempling ont été nommés membres du Bureau de régie interne, aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 39 des Statuts du Canada, 1985, intitulé «Loi modifiant la Loi sur la Chambre des communes».

Nominations

NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je propose:

Que M. Steve Paproski, député de la circonscription électorale d'Edmonton-Nord, soit nommé vice-président des comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE ADJOINTE DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je propose:

Que Mme Andrée Champagne, députée de la circonscription électorale de Saint-Hyacinthe-Bagot, soit nommée vice-présidente adjointe des Comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES CRÉDITS

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je propose, conformément à l'article 81 du Règlement:

Que la Chambre étudie les crédits à sa prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je propose que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le Président: Conformément à l'article 24(1) du Règlement, la Chambre s'ajourne à onze heures demain.

(Sur la motion de M. Lewis, la séance est levée à 16 h 9.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 4 avril 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION DÉFINITIVE DES INUVIALUIT DE L'ARCTIQUE DE L'OUEST

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 1987-1988

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, en conformité de l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, rédigés dans les deux langues officielles, des exemplaires du Rapport annuel pour l'année 1987-1988 sur la mise en oeuvre de la convention définitive des Inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest.

* * *

RAPPORT PRÉPARÉ PAR LE CONSEIL CONSULTATIF SUR L'ADAPTATION

DÉPÔT DU RAPPORT

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous remettre, au nom de ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall), le Rapport préparé par le Conseil consultatif sur l'adaptation, dans les deux langues officielles.

* * *

[*Traduction*]

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui rendre hommage à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, qui célèbre le quarantième anniversaire de sa fondation; cette organisation a été et reste l'une des pierres d'angle de la politique étrangère de notre gouvernement et de ceux qui l'ont précédé. Nous soulignons aujourd'hui non seulement quarante années de paix ininterrompue en Europe, mais aussi les valeurs qui nous ont rapprochés à l'époque et qui nous unissent encore aujourd'hui.

Lorsqu'il a signé le Traité au nom du Canada, le très honorable Lester Pearson a déclaré ce qui suit:

> Ce traité, s'il est le produit de la crainte et de la frustration, doit néanmoins mener à des réalisations sociales, économiques et politiques qui survivront à l'urgence qui lui a donné naissance et dont les effets déborderont le cadre géographique qu'il recouvre aujourd'hui.

[*Français*]

Nous devons nous rappeler la situation qui régnait à l'époque: l'Armée soviétique, encore avec ses effectifs de guerre, était toujours stationnée en Europe; Berlin-Ouest faisait l'objet d'un blocus; un coup de force communiste venait tout juste d'écraser une démocratie naissante en Tchécoslovaquie, et les nations de l'Europe de l'Ouest, qui se relevaient à peine de la guerre, étaient ouvertement menacées de subir le même sort. Il y a là un contraste frappant avec la période de prospérité que nous traversons aujourd'hui, et l'OTAN a été, et demeure, un instrument essentiel de ce progrès.

L'unité et la détermination de l'Alliance ont souvent été mises à rude épreuve: troubles périodiques en Europe de l'Est, soulèvement en Hongrie, crise du Canal de Suez, écrasement des manifestations du printemps de Prague, détente dans les années 1970, l'Afghanistan et la double décision. Chaque fois, l'OTAN en est ressortie plus forte et plus pertinente.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, l'OTAN est garante de la sécurité de plus de 600 millions de personnes dans 16 pays des deux côtés de l'Atlantique. Nous vivons une époque marquée par les conflits, et pourtant l'Europe—où l'on retrouve la plus forte concentration d'armements sophistiqués au monde—jouit actuellement de la plus longue période de paix et de stabilité depuis l'apogée du Saint Empire romain germanique. Nous devons cette paix à l'inébranlable volonté de l'OTAN de poursuivre des objectifs complémentaires: en premier lieu, maintenir des systèmes de défense propres à décourager toute agression; en second lieu, contrôler et limiter les armements par le biais d'accords vérifiables et soigneusement négociés et, enfin, promouvoir un dialogue constant avec les pays de l'Europe de l'Est.

L'Alliance a-t-elle répondu aux attentes formulées par Lester B. Pearson il y a quarante ans? A-t-elle été à l'origine de réalisations dans les domaines social, économique et politique? Est-elle davantage qu'une simple alliance militaire? A l'évidence, la réponse est oui dans les trois cas.

C'est dans le cadre de l'OTAN que nous-mêmes et nos alliés avons en 1972 établi nos objectifs pour la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Nous avons réussi grâce à ce processus à obtenir de l'Union soviétique et de ses alliés est-européens de véritables engagements dans les domaines des droits de l'homme, de la coopération économique et de la sécurité militaire. Nous constatons aujourd'hui dans les pays de l'Est un plus grand respect pour les droits de l'homme, une plus grande liberté de déplacement lorsqu'il s'agit de rendre visite à des amis ou à des parents ainsi qu'une plus grande liberté de culte. Il n'aurait pu en être ainsi sans la ténacité avec laquelle les Alliés ont pressé ces pays d'accorder à leurs citoyens des privilèges et des droits que nous tenons pour acquis.

Nous sommes présentement à un tournant de l'histoire. Les deux superpuissances ont convenu d'éliminer une catégorie entière d'armes nucléaires. Des progrès importants ont été réalisés sur la voie d'un traité qui permettrait de réduire d'environ 50 p. 100 la taille de leurs arsenaux nucléaires stratégiques. Une détermination nouvelle caractérise aujourd'hui les efforts déployés pour contrôler et, à terme, bannir les armes chimiques. Et, plus important encore peut-être, de nouvelles négociations visant à réduire les forces conventionnelles en Europe sont en cours à Vienne. Si les deux parties font preuve d'imagination et de bonne volonté, nous avons toutes les raisons d'être optimistes. Le président Gorbachev s'attribue une grande partie de ces succès, à juste titre d'ailleurs. Dans l'ensemble, il est à redéfinir l'Union soviétique. Il ne faut pas oublier toutefois qu'il n'a fait que donner suite à des idées et des propositions avancées à l'origine par l'Ouest. C'est notre cohésion et notre fidélité aux valeurs occidentales qui l'ont amené à agir et qui expliquent le succès de l'Alliance de l'Atlantique Nord.

• (1110)

Tous les Canadiens de bonne volonté applaudissent les changements qui se produisent en Union soviétique et dans certaines parties de l'Europe de l'Est. Ces changements témoignent de progrès véritables vers les réalisations sociales, économiques et politiques qu'envisageait M. Pearson. L'OTAN doit continuer de travailler à réduire les tensions entre l'Est et l'Ouest et à favoriser les mesures qui accroîtront la confiance et la coopération. Cette mission exigera la même unité et la même détermination qui ont permis à l'Alliance de jouer un rôle si important dans les progrès réalisés jusqu'ici.

Au dire de certains, le Canada devrait abdiquer ses responsabilités en tant que membre de cette alliance occidentale. Si nous avions agi de la sorte auparavant, l'OTAN n'aurait pas été en mesure de contribuer de façon aussi constructive aux progrès que nous constatons aujourd'hui dans le monde. Le Canada dispose de plusieurs moyens pour servir la paix sur la terre. L'un de ces moyens, qui donne des résultats depuis 40 ans et qui est essentiel au progrès continu des relations Est-Ouest, est l'Alliance Atlantique dont nous célébrons l'anniversaire aujourd'hui. L'OTAN a été utile pour l'Europe, utile pour l'Amérique du Nord et utile pour le Canada. Le gouvernement tient à ce que le Canada continue à jouer un rôle de premier plan au sein de l'OTAN et aide à façonner une ère nouvelle dans les relations Est-Ouest.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'interviens ce matin pour marquer l'événement très spécial que constitue le 40e anniversaire de l'OTAN, poussé par un sentiment profond d'humilité et de fierté à la fois: humilité en pensant aux grands architectes de l'OTAN, à ceux qui ont eu l'imagination de créer tout cela auquel d'ailleurs le Canada a grandement participé; et fierté à la pensée que cette enceinte législative peut prendre le temps de rendre hommage à un organisme qui représente la liberté humaine dans la forme la plus pure qui ait jamais été conçue.

Je ne me fais pas le défenseur de causes partisanes sur les questions que vient d'évoquer le très honorable député de Yellowhead (M. Clark). Ces questions, monsieur le Président, sont fondamentales et sortent du cadre des considérations partisanes. Ce que j'entends ce matin en Chambre à l'occasion du 40e anniversaire de l'OTAN, ce sont les espoirs, les aspirations et les croyances de plus de 600 millions de personnes, habitant 16 pays situés des deux côtés de l'océan Atlantique.

Malheureusement, monsieur le Président, je n'ai ni la brillante élocution ni l'éclat des métaphores qu'il faudrait pour exprimer dignement tout ce que défend l'OTAN, tout ce qu'elle signifie maintenant et tout ce qu'elle a signifié ces 40 dernières années. Autrefois, les alliances militaires, l'équilibre des puissances, les sociétés de nations ont échoué, ne laissant pour voie que le creuset de la guerre. Désormais, les ravages indescriptibles de la guerre nous interdisent cette solution. Pour préserver la paix, nous devons désormais synchroniser nos progrès inégalables dans les domaines de la science, de la technologie et de tous les autres perfectionnements matériels de notre époque et les conjuguer avec une solide détermination de notre volonté humaine. C'est par l'esprit que nous sauverons la chair.

Pour l'étendue, notre pays vient au second rang mondial, monsieur le Président, mais nous savons tous que nous ne venons pas au second rang pour les ressources et surtout pour les ressources militaires. Le Canada ne peut à lui seul assurer sa défense ou s'isoler de ce qui se passe à ses frontières. Notre sécurité exige un ordre international stable et pacifique.

Monsieur le Président et chers collègues, la meilleure défense du Canada reste la défense collective.

Ayant porté jusqu'à récemment l'uniforme des Forces armées canadiennes, j'ai eu le grand privilège de servir à l'OTAN pendant plus de 30 ans. J'ai pris part à d'importantes manoeuvres qui faisaient intervenir plus de 1600 navires et avions et des centaines et des milliers d'hommes et de femmes des pays de l'OTAN, oeuvrant avec fierté, diligence et efficacité à la solidité de l'alliance et au maintien de la paix. En ce jour tout à fait spécial, monsieur le Président, je sollicite l'indulgence de la Chambre pour rendre hommage à ces hommes et à ces femmes à qui nous sommes tous redevables, et spécialement aux militaires et civils canadiens, hommes et femmes, qui assurent la bonne marche de l'Organisation et qui continuent de se montrer à la hauteur.

Le maintien de la paix se poursuit depuis 30 ans. La négociation en vue de la limitation des armements augure bien de l'avenir. Nous avons maintenant la possibilité de participer au démentèlement de la guerre froide et de continuer à faire relever le rideau de fer qui sépare les peuples et les civilisations. Le moment est venu. Que l'on sache bien que les membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord ne se sont pas défilés. Il faut que le Canada profite de l'occasion, il faut qu'on puisse dire que le Canada fait sa part. Que pourrais-je faire de mieux que de paraphraser un de nos prédécesseurs en cette Chambre, le très honorable Pierre Elliott Trudeau, en disant: «Il a contribué à écarter la menace de la guerre.»

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, à l'instar de mon collègue du parti libéral, je voudrais en premier lieu rendre hommage aux hommes et aux femmes qui, aujourd'hui comme hier, accomplissent leur devoir selon leur conscience, apportant ainsi la contribution du Canada aux efforts de l'OTAN. Il importe de reconnaître le travail de ces Canadiens. Cependant, je crois aussi que le quarantième anniversaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord offre aux députés et à la population canadienne l'occasion de réfléchir à ce que le ministre a qualifié, et avec raison, de pierre angulaire de la politique extérieure qu'ont adoptée plusieurs gouvernements canadiens successifs, l'occasion aussi de réfléchir au passé, au présent et à l'avenir de l'OTAN. C'est ce que je vais m'efforcer de faire dans le peu de temps qui m'est accordé, pour répondre à la déclaration du ministre.

Au début de son intervention, le ministre a fait allusion aux valeurs communes aux partenaires de l'OTAN mais il a conclu en s'attaquant à ceux qui critiquent le rôle que joue le Canada au sein de cet organisme. Malheureusement, le ministre a dit que certains voudraient que le Canada abdique ses responsabilités. Or, de toute évidence, le débat au Canada porte sur les responsabilités de notre pays. Il ne s'agit pas de savoir qui veut se dérober à ses responsabilités et qui veut les assumer, mais bien d'établir clairement les vraies responsabilités du Canada en matière de politique extérieure. Je demande néanmoins au ministre de réfléchir au fait suivant: si le Canada tient un débat sur l'OTAN, et ce surtout à la demande du NPD, c'est précisément parce que les pays membres de l'Alliance ont dû, au fil des ans, adopter certaines valeurs qui étaient peut-être ambiguës, parfois même moralement suspectes.

• (1120)

Certaines étaient même moralement discutables.

Ainsi, l'OTAN n'a guère fait avancer son prestige moral auprès d'un grand nombre de Canadiens en adhérant avec enthousiasme à la doctrine de la riposte graduée en vertu de laquelle elle pourrait recourir la première aux armes nucléaires et risquer ainsi de détruire le monde sous prétexte de sauvegarder la démocratie, alors qu'elle tolère parfois parmi ses membres des dictatures militaires. Le fait qu'elle n'ait pas su respecter la clause dite "du Canada" en vertu de laquelle l'OTAN ne doit pas constituer simplement une alliance militaire, cette clause dont le ministre a parlé et dont il a dit à tort que l'OTAN l'avait respectée, préoccupe également beaucoup de Canadiens.

Dans l'esprit d'un plus grand nombre encore, la notion qu'entretiennent nos partenaires américains au sein de cette alliance et selon laquelle le fait pour les Canadiens de faire cause commune en Europe constitue en fait pour nous l'engagement de nous associer à eux partout et toujours, peu importe la façon dont ils choisissent de défendre ou de promouvoir leurs intérêts, peu importe les circonstances, demeure un problème. A ce propos, je suis étonné que le ministre ait omis certaines données dans son exposé. S'il avait vraiment voulu faire un exposé complet de l'historique de l'OTAN et des tiraillements dont cette alliance a fait l'objet, il aurait mentionné aussi bien le Vietnam que l'Afghanistan. C'est en effet en 1969, au plus fort de la guerre du Vietnam, que le NPD a adopté pour la première fois une résolution réclamant le retrait du Canada de l'OTAN, cette résolution que le ministre se plaît à évoquer dans d'autres circonstances plus partisanes.

Par ailleurs, je trouve inquiétant que le ministre ait insisté sur la notion de sécurité commune, notion qu'a élaborée la commission Palme et qui paraît différente et

en quelque sorte opposée à celle de la sécurité collective que représentent l'OTAN et le Pacte de Varsovie.

La notion de sécurité commune transcende celle de sécurité collective fondée sur l'antagonisme des forces en présence que nous avons connu depuis la Seconde Guerre mondiale. J'invite le ministre à faire preuve de bonne foi et à ne plus travestir la réalité ainsi qu'il l'a fait dans son exposé en utilisant l'expression «sécurité commune» quand il entend en réalité «sécurité collective». Au moins, mon collègue libéral a fait preuve de plus de rigueur à cet égard. Il a parlé de sécurité collective.

Au sujet de l'accord concernant les forces nucléaires de portée intermédiaire, le ministre a reconnu qu'il était le fait des grandes puissances. Voilà la réalité! Tous les progrès réalisés au chapitre du contrôle des armes résultent des efforts des grandes puissances, les autres membres de l'OTAN étant réduits au rôle de simples spectateurs, plus soucieux d'enrichir leurs propres arsenaux militaires que de restreindre les armements. De temps à autre, les grandes puissances reprennent leurs esprits et nous espérons que cela leur arrivera plus souvent. Il est à tout le moins discutable de prétendre que cela est attribuable à l'OTAN.

Le fait est qu'en ce qui a trait à l'OTAN, le Canada se contente trop souvent du rôle de spectateur face aux événements. J'ai assisté à des rencontres de parlementaires de l'OTAN. Or, à je ne sais combien de reprises, j'ai entendu dire que l'OTAN était une alliance entre l'Europe et les États-Unis; on oubliait ou presque que le Canada appartient à l'alliance en question. Cela n'est pas surprenant, car le Canada choisit, comme le fait le gouvernement, d'assister en spectateur aux débats qui ont lieu au sein de l'OTAN.

L'un de ces débats porte à l'heure actuelle sur la modernisation de l'arsenal nucléaire. Le gouvernement a-t-il pris parti dans le cadre de ce débat qui bat son plein à l'heure actuelle en Europe alors qu'on discute du pour et du contre de la modernisation de l'arsenal nucléaire? Au lieu de cela, nous allons attendre que la décision soit prise ailleurs, après quoi, le Canada se contentera tout bonnement d'emboiter le pas.

C'est là un aspect du problème. Le ministre affirme qu'il souhaite voir le Canada jouer un rôle prépondérant. Eh bien, qu'attendons-nous pour le faire? Nous faisons partie de l'OTAN; profitez-en pour réaliser vos objectifs déclarés et peut-être qu'alors de nombreux Canadiens auront une plus haute opinion de vous.

Selon moi, nous souhaitons tous que l'OTAN et le Pacte de Varsovie soient bientôt choses du passé. Nous espérons que les récents événements en Union soviétique et dans les pays occidentaux vont aboutir à la dissolution de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, à la disparition de ce monde manichéen fondé sur deux alliances engagées dans une lutte pouvant conduire à la destruction du monde.

Le Canada a un rôle à jouer, mais le gouvernement n'assume pas ses responsabilités à cet égard. S'il décide de le faire, les députés de ce coin-ci de la Chambre porterait sur lui des jugements beaucoup moins sévères.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, des entretiens ont eu lieu entre les partis et, comme vous pourrez le constater, on consent à l'unanimité à ce que la motion dont je vais donner lecture soit présentée et mise aux voix immédiatement. Je voudrais donc proposer, monsieur le Président:

Que, pour l'année civile 1989, les délibérations relatives aux crédits soient soumises aux dispositions suivantes:

Le jeudi 4 mai, lorsque la Chambre abordera l'ordre du jour, elle débattra une motion de l'opposition dont il aura été donné avis la veille, et au plus tard à 17 h 45, le 4 mai, le Président interrompra le débat et mettra aux voix sur-le-champ et successivement, sans débat ni amendement, toutes les questions nécessaires à l'expédition de cette motion, le Président mettra ensuite aux voix sur-le-champ et successivement, sans débat ni amendement, toute motion relative aux crédits provisoires et à l'adoption, à toutes les étapes, du projet de loi fondé sur ces crédits, après quoi le Président ajournera la Chambre; et

Nonobstant les dispositions pertinentes de l'article 81 du Règlement:

A) Il y aura 12 jours réservés à l'opposition avant le vendredi 16 juin, pour le débat sur les motions de l'opposition, dont 6 seront des motions pouvant faire l'objet d'un vote, ainsi que 13 autres jours réservés durant la période commençant après la Fête du travail et se terminant le 10 décembre 1989 (4 en septembre, 4 en octobre, 3 en novembre et 2 en décembre), dont 6 seront réservés au débat sur les motions de l'opposition pouvant faire l'objet d'un vote;

B) Le budget principal des dépenses pour 1989-1990 pourra être déposé et renvoyé aux comités compétents à n'importe quelle date, mais au plus tard le lundi 1er mai;

C) Chacun des comités auxquels les prévisions de ce budget principal aura été renvoyé devra en faire rapport ou sera censé en avoir fait rapport au plus tard le mercredi 27 septembre;

D) *a*) Au plus tard le troisième jour de séance avant le 27 septembre, le chef de l'opposition pourra, au moment précisé à l'article 54 du Règlement, donner avis d'une motion tendant à prolonger l'étude du budget principal des dépenses d'un ministère ou d'un organisme en particulier, et cette motion sera tenue pour adoptée lorsqu'elle sera mise en délibération, à l'appel des motions, le 26 septembre;

b) Au cours de la séance du 4 octobre, à 18 heures au plus tard, ledit comité devra faire rapport ou sera censé avoir fait rapport du budget principal des dépenses dudit ministère ou organisme; et

c) Si le comité présente un rapport, le président du comité ou un membre du comité agissant en son nom pourra l'indiquer par un rappel au Règlement avant l'heure prescrite à l'alinéa b), et la Chambre reviendra sur-le-champ à la rubrique «Présentation de rapports de comités» pour recevoir ce rapport;

E) Le jeudi 5 octobre, la Chambre examinera toute motion de l'opposition et toute motion portant adoption du budget principal des dépenses dont il aura été donné avis, étant entendu qu'à 17 h 45 au plus tard, si la question n'a pas été tranchée plus tôt, le Président interrompra les délibérations en cours et mettra d'abord aux voix sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement, toutes les motions relatives au budget principal des dépenses pour l'exercice en cours ou à tout budget supplémentaire des dépenses, au rétablissement de tout poste du budget principal ou supplémentaire des dépenses ou à tout poste dudit budget principal ou supplémentaire auquel on s'opposera et, nonobstant l'article 71 du Règlement, à l'adoption à toutes les étapes de tout projet de loi fondé sur le budget principal ou supplémentaire des dépenses; après quoi le Président ajournera la Chambre.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, cette motion fait suite aux longues discussions des leaders parlementaires. Elle a pour objet d'attribuer aux députés le temps auquel ils auraient normalement droit pour étudier le budget principal des dépenses et dont ils auraient été privés en raison de la date du rappel de la Chambre. Les députés obtiendront également le nombre complet des jours réservés à l'opposition et nous nous retrouverons dans le cycle coutumier de l'étude des crédits et du budget qui aurait été autrement bousculé à cause du rappel tardif de la Chambre. Compte tenu de l'objectif visé, nous, de l'opposition officielle, sommes en faveur de cette motion.

• (1130)

M. le Président: Je remercie le député de Windsor-Ouest.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le leader parlementaire de l'opposition officielle. Nous avons négocié longuement sur ce sujet.

Je tiens à dire que ces discussions étaient nécessaires en raison de problèmes tout à fait normaux que le gouvernement éprouvait dans l'ordonnancement des travaux. Il y a eu vraiment négociation, car le gouvernement s'est dit prêt à attribuer un certain nombre de jours à l'opposition si nous acceptions certains changements.

J'espère que cet esprit de coopération augure bien et que nos travaux se dérouleront très différemment de ceux de la dernière session.

Nous sommes également d'accord avec l'ordre spécial, monsieur le Président.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à proposer la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

OPPOSITION À LA TAXATION DES LEÇONS DE MUSIQUE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter quatre pétitions de résidants de ma circonscription et de la Capitale nationale.

[*Traduction*]

Elles portent sur la taxe de vente proposée. Les pétitionnaires prient humblement la Chambre de considérer leur point de vue quand ils affirment qu'une taxe de vente sur les leçons de musique ferait du tort à la famille moyenne, pour qui ces leçons deviendraient trop coûteuses. Si l'on impose une taxe de vente sur les leçons de musique, les enfants seront lésés, leur talent se perdra et l'avenir de la musique canadienne, sur le plan national et international, sera compromis. Les professeurs de musique sont des membres actifs du corps enseignant dans toutes les provinces du Canada. Forts de leurs connaissances et de leur compétence, ils préparent leurs élèves pour les facultés de musique des universités.

Par conséquent, les soussignés, vos pétitionnaires, prient humblement le Parlement de considérer les études de musique comme un élément du programme d'éducation et, en conséquence, de les exempter de la taxe de vente proposée.

[*Français*]

ON DEMANDE LE VERSEMENT DES ALLOCATIONS FAMILIALES AU DÉBUT DU MOIS DE SEPTEMBRE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de déposer dans cette Chambre une pétition signée par des résidantes et des résidants du Canada et de l'Abitibi qui demandent que le gouvernement fédéral verse les allocations familiales au début du mois de septembre de chaque année pour la rentrée

scolaire au Canada, ceci dans le but d'aider les familles qui ont un ou plusieurs enfants qui sont aux études.

[*Traduction*]

M. le Président: J'informe la Chambre que j'ai reçu plusieurs demandes de débat d'urgence. J'entendrai d'abord le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus).

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 52 DU RÈGLEMENT

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE AU CANADA

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, le 17 mars dernier, je vous ai écrit pour demander deux choses. J'ai d'abord demandé que le Parlement soit rappelé sans délai, ce que vous avez refusé conformément au règlement qui vous lie. J'ai ensuite indiqué que, à la première occasion, j'invoquerais l'article 52 du Règlement pour demander que la Chambre soit ajournée afin que nous puissions discuter de la sécurité aérienne au Canada.

Il est évident, surtout depuis le 17 mars, que les Canadiens ressentent un grand malaise en ce qui concerne la sécurité aérienne. Certains incidents, dont l'écrasement tragique d'un avion à Dryden, en Ontario, font que le public canadien craint pour sa sécurité dans les airs.

Je vous exhorte, monsieur le Président, à autoriser la tenue d'un débat soutenu et utile en cette Chambre.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, vous pourriez peut-être aussi tenir compte de mon opinion sur la demande de débat d'urgence, ce qui pourrait faire gagner du temps aux députés.

Je crois qu'en ce moment, la sécurité aérienne est dans une impasse au Canada. Le 12 décembre 1985, il y a eu un tragique accident à Gander, à Terre-Neuve. Le Bureau canadien de la sécurité aérienne a mené enquête sur cette catastrophe aérienne, la pire de l'histoire de notre pays. Cette enquête n'a fait que semer la confusion, monsieur le Président.

[*Français*]

Monsieur le Président, je n'ai aucune intention de «questionner» la compétence des enquêteurs de la Commission de la sécurité aérienne, mais je dois tout de même soulever le fait qu'il y a eu beaucoup de controverse. . .

[*Traduction*]

La congestion des aéroports, la pénurie de contrôleurs aériens, l'enquête judiciaire sur l'accident de Gander et le choix du juge qui doit faire fonction d'expert-conseil dans l'examen de l'enquête sur cet accident justifient, à mon avis, deux mesures : premièrement, la tenue d'un débat d'urgence; deuxièmement, la démission du ministre des Transports (M. Bouchard).

M. le Président: Les députés ont porté une importante question à l'attention de la présidence. Je sais qu'ils comprendront tous deux qu'il me faut réfléchir un peu avant de donner une réponse.

Une demande m'a aussi été soumise par le député de Lambton—Middlesex (M. Ferguson).

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—COMPÉTENCE CONCERNANT L'AVOINE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, conformément à l'article 52 du Règlement, je demande à présenter une motion d'ajournement de la Chambre pour discuter d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence.

Étant donné que le ministre d'État chargé des Céréales a privé le Parlement de notre droit traditionnel de discussion et n'a pas consulté les agriculteurs canadiens avant de rayer l'avoine de la liste des céréales relevant de la compétence de la Commission canadienne du blé, nous vous demandons respectueusement d'autoriser la tenue d'un débat d'urgence sur cette question à la Chambre des communes.

Il est extrêmement important que le gouvernement du Canada soutienne et défende nos producteurs canadiens et leurs systèmes de commercialisation durant cette longue période d'instabilité économique, et particulièrement à un moment où l'avoine se voit reconnue comme un aliment diététique. Supprimer sans consultation cette céréale de la compétence du système de commercialisation le plus sophistiqué du monde. . .

M. le Président: Le député comprendra sûrement que la coutume veut qu'on dise au Président l'objet de sa demande sans entrer dans un débat. Ce n'est que juste. Ceux qui ne sont pas d'accord estimeront évidemment qu'ils n'ont pas eu la chance d'exposer leur point de vue au Président. Ce n'est pas ainsi qu'on traite les demandes visant la tenue d'un débat d'urgence. La présidence entend la partie requérante et seulement elle, comme cela se fait en justice dans la procédure des requêtes *ex parte*. Je sais que le député le comprendra. J'ai entendu le point de vue du député, et je vais encore une fois réserver mon jugement et y réfléchir.

• (1140)

Le député de Skeena, sur une requête similaire mais portant sur un autre sujet.

LE DÉVERSEMENT DE VALDEZ

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'invoque moi aussi l'article 52 au sujet du déversement pétrolier de l'Alaska.

Il y a deux semaines le Exxon Valdez a déversé 270 000 barils de pétrole dans le détroit du Prince William, et ni Exxon ni le gouvernement américain n'ont vraiment cherché à freiner l'extension de la nappe de pétrole. Elle couvre actuellement 2 700 kilomètres carrés environ et pollue 1 200 kilomètres de côte. C'est le plus grave déversement jamais survenu en Amérique du Nord, le douzième en importance dans le monde. Il s'agit d'un pétrole hautement tenace et toxique, quatre fois plus difficile à disperser que le brut albertain. Les services canadiens continuent d'affirmer à tort que la nappe se trouve à 1 000 kilomètres de nos côtes. En fait, elle menace la Stikine, la Taku et l'Alsek Tatsenshini, rivières canadiennes transfrontalières.

Le Dr. Stephen Pond, océanographe à l'Université de Colombie-Britannique, confirme que la nappe pourrait pénétrer en eaux canadiennes.

Cela appelle un débat d'urgence pour les raisons qui suivent.

Premièrement, les ressources canadiennes sont touchées: hareng, saumon d'origine canadienne, flétan.

Deuxièmement, le Canada est dans un état d'impréparation effarant, comme l'a montré le chaos qui a suivi le déversement survenu sur l'île de Vancouver.

Troisièmement, il n'y a pas d'équipe scientifique sur place pour évaluer l'impact présent sur les ressources canadiennes, spécialement sur les stocks de saumon transfrontalier.

Quatrièmement, il n'a pas été amené de matériel de confinement ou de nettoyage dans la zone de l'entrée Dixon. Cinquièmement, il importe de contrôler les eaux et la biologie de l'entrée Dixon dès maintenant, avant que la nappe y pénètre.

Sixièmement, comme l'a montré le déversement de Grace Harbour le 22 décembre, l'optimisme béat des gardes côtières canadienne et américaine s'est trouvé non fondé; 870 000 litres ont fini par atteindre nos rives à la suite du déversement de décembre. . .

M. le Président: Là encore, je prends très au sérieux les propos du député de Skeena. Je ne vois pas la nécessité d'argumenter. Les faits sont éloquents. Je vais étudier la question très attentivement et je ferai connaître ma décision à la Chambre dès que possible.

Il y a lieu d'informer la Chambre et le public qui nous observe qu'en raison sans doute de la durée de l'ajournement, il y a aujourd'hui plusieurs requêtes qui occupent la Chambre, mais toutes sont importantes.

Je tiens à informer la Chambre que je suis saisi d'une demande de question de privilège du député de Prince-Albert—Churchill River, à qui je donne maintenant la parole.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE PROGRAMME D'AIDE AUX VICTIMES DE LA SÉCHERESSE

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je pose la question de privilège. Je vous ai donné avis de mon intention de soulever cette question, et j'aimerais vous expliquer pourquoi je crois avoir été lésé dans mes droits de député. Je soulève la question à la première occasion qui m'est donnée: je ne me suis pas rendu compte de cette infraction avant de recevoir mon formulaire d'aide canadienne aux victimes de la sécheresse. J'ai reçu cette formule le 3 mars, soit 71 jours après que le ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski) m'eut répondu à la Chambre, et je cite le hansard du 22 décembre 1988, à la page 622:

> Les formulaires sont presque prêts à être expédiés aux producteurs. Nous espérons pouvoir les envoyer dans la semaine ou les 10 jours qui viennent. Tout se déroule comme nous l'avions prévu dans le programme annoncé.

J'ai reçu mon formulaire 71 jours après. De ces faits, je n'ai pas l'intention de conclure que le ministre m'a délibérément induit en erreur, mais je prétends que ses remarques m'ont empêché, à titre de député, de bien servir mes électeurs.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: J'hésite beaucoup à interrompre le député parce que, certainement à ses yeux et probablement à ceux de quelques-uns de ses électeurs et à d'autres, la question qu'il soulève constitue un grief.

Je doute qu'il s'agisse là d'une question de privilège, et je pense que d'autres députés à la Chambre partagent l'avis de la présidence. Toutefois, je vais examiner la question soulevée par le député et l'informer de ma décision un peu plus tard. Je donne la parole au député de Port Moody—Coquitlam.

LOI SUR LA SANTÉ DES NON-FUMEURS

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je comprends que vous ayez des difficultés avec le nom, c'est une nouvelle circonscription.

M. le Président: Je peux dire au député que je n'ai pas de difficultés à me souvenir de son nom ni de celui de son ancienne circonscription, qui était adjacente à la mienne, et que je n'aurai pas d'autres difficultés avec le nouveau nom.

M. Waddell: Merci, monsieur le Président. Je désire soulever une question de privilège. Le 31 mai 1988, la Chambre adoptait le projet de loi C-204 sur la santé des non-fumeurs. C'est maintenant le chapitre 21 des Lois du Canada de 1988. Il s'agissait d'un projet de loi d'initiative parlementaire, une tâche herculéenne entreprise par l'ancienne députée de Broadview—Greenwood, M^lle^ Lynn McDonald. Ce projet de loi a été adopté par la Chambre à la suite d'un vote libre. C'était la première fois, à ma connaissance du moins, que le Cabinet votait d'une façon et nous d'une autre, et que nous l'emportions. C'était unique. Le projet de loi a reçu la sanction royale le 28 juin.

Le gouverneur en conseil n'a pas proclamé ce projet de loi, alors que d'autres l'ont été. J'ai reçu des lettres de certains de mes électeurs, dont des médecins des services de santé, me demandant pourquoi le gouvernement n'avait pas proclamé ce projet de loi adopté par la Chambre des communes. . .

M. le Président: Le député a raison de faire connaître à la Chambre son mécontentement au sujet de ce projet de loi, un mécontentement qui est peut-être partagé par certains membres du public. Toutefois, il y a une autre occasion, mieux appropriée, de soulever ce point et je suis sûr que le député, avec la grande adresse qu'on lui connaît, trouvera facilement la possibilité de revenir sur ce sujet. Je dois dire pour le moment que, de l'avis de la présidence, ce n'est pas une question de privilège, bien que ce soit une importante question à débattre.

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCRETS DU CONSEIL PORTANT NOMINATION

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je serai bref. J'avais songé à soulever la question de privilège, mais je pense maintenant qu'il s'agit plutôt d'un rappel au Règlement. C'est au sujet de l'obligation qui est faite au gouvernement de déposer à la Chambre dans les cinq jours de séance qui suivent leur publication dans la *Gazette du Canada* des copies certifiées conformes des décrets du conseil portant nomination.

L'affaire est survenue au cours de la dernière session de la présente législature, et j'hésite à croire qu'il s'agit effectivement d'un rappel au Règlement. Cependant, si je mentionne ce problème, c'est uniquement pour le signaler à l'attention de la Chambre. En l'occurrence, le gouvernement n'a pas déposé, ainsi qu'il y était tenu, les décrets du conseil portant nomination, de façon qu'une fois renvoyés au comité permanent approprié, les députés puissent les examiner et s'assurer si lesdites nominations sont opportunes. Nous avons été dans l'impossibilité de le faire, monsieur le Président. Tous les députés présents au cours de la dernière session de la présente législature désirent simplement signaler cette erreur à l'attention du gouvernement pour qu'il veille à ce que cela ne se reproduise pas.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et Procureur général du Canada): Je répondrai volontiers à ce rappel au Règlement. Je signale à mon honorable collègue que si ces décrets du conseil avaient été déposés au cours de la dernière session, les députés auraient été tenus de les examiner dans la période réglementaire de 30 jours. Comme aucun comité n'était formé, et que c'était le congé de Noël, le comité permanent compétent n'aurait pas pu examiner ces décrets du conseil. Si nous avions agi ainsi que le député le propose, nous aurions trahi l'intention du Règlement qui vise à fournir aux comités l'occasion d'examiner ces nominations. Voilà pourquoi nous déposerons demain les décrets du conseil portant nomination, de 1988. Je crois savoir qu'ils sont déjà sur le bureau et qu'ils n'ont plus besoin que de la lettre officielle. Après demain, nous entendons déposer les décrets du conseil de 1989 qui sont déjà prêts et fournir ainsi aux comités permanents la possibilité d'examiner ces nominations.

• (1150)

Autrement dit, monsieur le Président, si nous avions suivi l'idée du député, lui-même et ses collègues n'auraient pas eu l'occasion d'examiner les nominations.

Nous avons estimé que nous étions tenus par l'honneur de respecter l'intention du Règlement. Voilà pourquoi nous avons agi ainsi.

M. Riis: Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il appartienne au gouvernement de décider à l'avance quand le Parlement se réunira. Le Règlement précise que le gouvernement doit—doit, et non pas peut—déposer les décrets du conseil portant nomination dans les cinq jours qui suivent leur publication dans la *Gazette du Canada*. Tout ce que je dis, c'est qu'il n'en a rien fait. Le Règlement lui intime l'ordre de le faire. Je constate avec plaisir que le ministre a répondu que son gouvernement avait l'intention dorénavant d'optempérer à cet ordre.

Tandis que j'y suis, j'aimerais signaler que nous éprouvons certaines difficultés avec les décrets du conseil portant nomination; en effet, le gouvernement attend souvent des mois après avoir procédé à ces nominations pour faire publier les décrets pertinents dans la *Gazette du Canada*. A ce moment-là, les gens nommés sont déjà en place et assument leurs fonctions. Alors, c'est un peu tard pour procéder à l'examen des nominations.

Je tiens simplement à encourager le gouvernement à faire publier dans les plus brefs délais dans la *Gazette du Canada* les décrets du conseil portant nomination.

M. le Président: Je sais gré au député de Kamloops (M. Riis) de son observation et à l'honorable ministre de la Justice (M. Lewis) de sa réponse. Sans doute les députés ministériels tiendront-ils compte des instances du député de Kamloops. Je leur sais gré à tous deux de leurs interventions.

Le député de Port Moody—Coquitlam invoque le Règlement. J'accepte de l'entendre.

NOMINATION À LA COUR SUPRÊME DU CANADA

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Cette semaine, le gouvernement a nommé la juge en chef de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, l'honorable Beverly McLachlan, à la Cour suprême du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Trois femmes siègent maintenant à la Cour suprême du Canada, y compris cette éminente juriste de la Colombie-Britannique. Je suis persuadé que tous les députés vont applaudir comme moi à cette nomination.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je dois signaler au député que son intervention ne constituait pas un rappel au Règlement. Toutefois, les remarques ont été faites. Il est probable que l'ensemble des députés estiment que cette nomination est tout à l'honneur de la Cour et de notre pays. Je dois toutefois rappeler aux députés qu'ils peuvent faire ce genre d'observations à un moment plus approprié, soit pendant la période prévue pour les déclarations des députés, qui a lieu plus tard au cours de la journée.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE PROPOSÉE PAR M. LEE RICHARDSON ET APPUYÉE PAR MME MARIE GIBEAU

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à présenter mes hommages au Gouverneur général et à vous féliciter de votre réélection.

Comme je m'intéresse depuis longtemps à cette Chambre et à nos traditions parlementaires, c'est avec beaucoup d'humilité, de fierté et de respect que je propose l'Adresse en réponse au discours du Trône. Il s'agit d'un honneur insigne et d'un grand privilège pour moi et pour les gens de Calgary-Sud-Est. Je tiens à remercier le premier ministre (M. Mulroney) et son Cabinet d'avoir ainsi distingué un député de l'Ouest et à les remercier aussi des efforts qu'ils déploient depuis quatre ans et demi pour répondre aux aspirations des Canadiens de l'Ouest.

Je suis entré pour la première fois dans cette Chambre il y a longtemps déjà semble-t-il, quand je suis venu servir d'adjoint administratif à l'ancien premier ministre John Diefenbaker. Mon admiration pour cette institution a grandi sous son influence. J'avais beaucoup lu au sujet de cet endroit, mais je n'en avais à peu près rien vu, si ce n'est par des photographies et la télévision. D'autres députés ont sans doute comme moi été impressionnés en arrivant ici pour la première fois. Je me souviens qu'une fois je sortais en courant de mon bureau pour aller à la rencontre de M. Diefenbaker quand je me suis trouvé nez à nez avec Otto Lang, Jean Marchand et Mitchell Sharp. Je les avais vus à la télévision, mais je n'en revenais pas. Je leur ai présenté mes excuses, puis en continuant mon chemin, je me disais: «Ce qu'ils sont petits!» De loin, je m'étais fait de cet endroit une image plus grande que nature alors qu'il n'en est rien. C'est un endroit où des gens ordinaires s'efforcent de représenter leur circonscripton, leur région.

Presque 20 ans plus tard, je reviens à Ottawa comme député pour représenter ma circonscription, ma région, mon pays. Je suis un homme de l'Ouest.

Je ne veux pas donner aujourd'hui l'impression de parler simplement pour l'Ouest. En proposant cette Adresse, j'estime parler autant au nom des députés qu'à celui de tous les Canadiens. J'ose croire que tous les hon. représentants, sans exception, se considèrent comme les

porte-parole de l'ensemble du Canada et parlent pour tous les Canadiens de toutes les circonscriptions du pays.

Je suis très heureux d'être un nouveau député. Je ne suis nullement cynique et j'espère sincèrement ne jamais le devenir. C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté hier le discours du Trône. La population de Calgary-Sud-Est ne m'a pas envoyé ici en visite. Elle m'y a envoyé pour écouter à sa place, pour lui faire rapport et, en grande partie d'après ce que j'entends, pour parler à sa place.

Edmond Burke tenait à ce que le Parlement ne soit pas une assemblée de représentants de diverses régions antagonistes, chacun faisant valoir les intérêts de la sienne. Je ne saurais contester ce grand homme de si bonne heure. Mais notre fédération géante aux intérêts et points de vue si divers diffère complètement de la Grande-Bretagne unitaire de l'époque de Burke. Nous ne sommes pas, je l'espère, des régions hostiles. Cependant, nos aspirations, nos perspectives d'avenir, notre géographie et notre environnement sont suffisamment différents pour rendre constante et difficile la tâche d'apprendre à nos concitoyens quelles attentes ils peuvent avoir raisonnablement de leur propre région ou province et des autres.

Comme l'explique l'historien David Bercuson:

> L'ouest du Canada n'a pas été colonisé par des vagues régulières de Canadiens repoussant d'est en ouest la limite des terres colonisées. Au lieu de cela, il a été surtout peuplé par des immigrants qui ne connaissaient pas le centre ou la région atlantique du Canada ou n'avaient aucun rapport avec ceux-ci. Il était par conséquent naturel que le développement des idées, des valeurs et des traditions dans l'ouest du Canada ne reflète pas rigoureusement celles qui avaient déjà vu le jour dans le centre et la région atlantique du Canada. L'Ouest devait être différent parce que ses habitants l'étaient.

L'ouest du Canada a été modelé par une expérience fondée sur la tradition. Les immigrants ont apporté la culture, les valeurs, la langue et la religion de leurs pays d'origine dans leur confrontation avec la société et l'environnement de l'ouest du Canada. Certains étaient impatients d'adopter le mode de vie de leur pays d'adoption. D'autres se sont cramponnés obstinément à leurs vieilles traditions. Tous ont connu les épreuves et les vicissitudes qu'entraînent l'installation dans un nouveau pays rude loin de chez eux. L'expérience de la colonisation et de l'expansion, de l'établissement de racines et de la création de fermes et de ranchs, de la construction de villes, de magasins et d'usines a donné un mélange d'individualisme et de coopération chez les habitants de l'Ouest. Leur canadianisme est vraiment caractéristique de l'Ouest. Les colons ne faisaient pas que croire à un individualisme fruste, ils le vivaient.

Les habitants de l'Ouest ont ainsi acquis un sens de la communauté. Ils étaient séparés du centre et de l'est du Canada par la distance et la mentalité. Leur économie était fondée sur l'extraction de matières premières non finies qui étaient envoyées ailleurs pour être transformées. Les politiques qui déterminaient la vie quotidienne des gens de l'Ouest étaient souvent établies par un gouvernement lointain que dirigeaient des personnes qui connaissaient mal les conditions et les problèmes spéciaux des habitants de l'Ouest ou s'en souciaient peu. Par conséquent, les gens de l'Ouest se sont créé une identité basée sur l'individualisme et le besoin de collaboration, sur l'expérience même de vivre dans des fermes des Prairies ou des villes minières de Colombie-Britannique. Ils étaient différents parce qu'ils se sentaient différents.

• (1200)

C'est une attitude qui a conduit notre population à désirer fortement un rôle dans le choix de son destin. Depuis notre arrivée dans ce pays nous avons pris des décisions. Les gens de l'Ouest ont, dans une large mesure, le sens de l'indépendance et ils ne veulent pas qu'on leur dise quoi faire. Nous appartenons au système et nous avons le désir d'y demeurer.

On ne peut pas réellement comprendre l'Ouest sans comprendre le populisme, le populisme très réel et très vivant des gens de l'Ouest. Il est profondément enraciné dans les organismes agricoles et dans les activités coopératives qui ont été la source des efforts communs, du développement et de la croissance des premières communautés de colonisateurs.

C'est dans ce contexte du populisme de l'Ouest qu'il faut voir la demande de réforme du Sénat. Un Sénat réformé et élu serait une réponse aux griefs de toutes les régions du pays, mais pour les gens de l'Ouest ce serait un autre moyen de se faire entendre. Le présent gouvernement est le premier gouvernement fédéral à mettre la réforme du Sénat au sommet de la liste des sujets de discussion des conférences constitutionnelles, et c'est tout à son honneur. C'est un autre exemple de la réceptivité du premier ministre aux besoins et aux désirs particuliers de notre région.

Dans cette Chambre, nous sommes à la pointe des décisions politiques, mais c'est tout. Tous les députés, et ceux de l'Ouest en particulier, ont derrière eux une population résolue, prête à discuter avec nous de la façon dont le pays doit être géré.

Mon ambition n'est pas de passer mon temps à servir de messager pour Ottawa. Je n'aurais pas voulu être député libéral ou néo-démocrate à l'époque des tristes années de l'expropriation arbitraire des ressources pétrolières et gazières de l'Ouest et devoir faire savoir que c'était «dans l'intérêt de la nation dans son ensemble».

Notre parti n'était pas d'avis que c'était dans l'intérêt de la nation. Nous estimons qu'il faut écouter les gouvernements locaux et la population locale. Nous ne pensons pas que le pouvoir de la majorité doit être utilisé pour passer outre aux opinions bien arrêtées d'une région minoritaire.

J'espère qu'on ne dira jamais de moi que je n'écoute pas mes électeurs de Calgary-Sud-Est et qu'on ne fera pas pareil reproche à à des collègues députés. Il est de bon ton actuellement de répéter qu'on écoute ses électeurs, mais il faut être à portée de voix pour les entendre. Et quoi de mieux que de leur parler sur leur perron, autour de la table de la cuisine, ou pendant les réunions à la mairie ou dans la salle communautaire.

Les erreurs des gouvernements précédents font partie de l'histoire maintenant, mais quand je prête l'oreille, je perçois encore comme un relent d'incertitude et de colère dans l'Ouest.

La conclusion de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est la plus importante mesure qu'a prise le gouvernement actuel pour faire disparaître le sentiment d'aliénation qui régnait dans l'Ouest. Pendant la majeure partie du siècle dernier, les habitants de l'Ouest ont tenté de se libérer de l'emprise des mesures tarifaires du centre du Canada. Il y a plus de cent ans, les agriculteurs du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest réclamaient un régime de libre-échange. Ils pouvaient se débrouiller tout seuls. Et il croyaient en une économie de marché. Ils voulaient pouvoir vendre librement leurs produits sur les marchés américains, et ils ont payé, à leur corps défendant, le prix fort pour les biens fabriqués dans le centre du Canada. Qui pourrait le leur reprocher? Ils se croyaient capables de prospérer en régime de libre-échange. Ce sont eux les véritables précurseurs des habitants de l'Ouest d'aujourd'hui qui se sentent fort capables de soutenir la concurrence sur les marchés internationaux et continentaux, qui ont confiance dans leur esprit d'entreprise et qui pensent pouvoir prospérer et construire une société meilleure sans l'ingérence ni l'intervention du gouvernement.

Nous sommes des gens indépendants dans l'Ouest. Nous avons été élevés à la dure école des premiers immigrants. Nous n'avons jamais rien voulu de plus que l'égalité des chances et le même traitement accordé aux autres Canadiens. Et en nous traitant comme les autres Canadiens, le gouvernement a commencé à réparer un siècle d'injustices. Il a franchi un pas énorme avec la signature de l'Accord de libre-échange.

Le gouvernement doit continuer d'assurer aux Canadiens de l'Ouest que les possibilités de développement seront égales d'un bout à l'autre du pays. Cette promesse nous est faite dans le discours du Trône, qui dit que le gouvernement «veillera à ce que tous les Canadiens profitent équitablement de la libéralisation des échanges commerciaux et de l'expansion économique qui en découlera». Le message adressé aux Canadiens de l'Ouest est clair. Ce n'est qu'en participant activement au processus politique que nous arriverons à protéger nos intérêts régionaux tout en contribuant au progrès de l'ensemble de la nation.

La situation des Canadiens de l'Ouest s'est améliorée considérablement depuis 1984. Nous avons réussi à sortir de l'isolement total que nous avons connu sous les gouvernements libéraux, mais il nous reste encore beaucoup de chemin à faire. Il faudra encore plus de temps et plus d'interventions positives de la part du gouvernement actuel pour réparer les dommages causés pendant les 16 années sous les libéraux.

Plus que tout autre gouvernement de notre époque, il est clair que le gouvernement actuel cherche vraiment à supprimer les disparités régionales. Aucun premier ministre conservateur ne demandera jamais aux Canadiens de l'Ouest: «Pourquoi devrais-je vendre votre blé, votre pétrole, votre potasse?» Par ses actes, le gouvernement a commencé à ramener au bercail les Canadiens de l'Ouest, les Québécois et les Canadiens des provinces atlantiques pour qu'ils partagent les richesses de notre pays dans l'esprit de la Confédération.

Je suis heureux que le gouvernement maintienne son engagement à l'égard des programmes sociaux qui, il y a longtemps, ont fait du Canada une nation plus généreuse.

La générosité est une qualité bien enracinée dans l'Ouest du pays. Les habitants de cette région se sont serré les coudes dans les temps durs et, depuis plus d'un siècle, ont été de vrais innovateurs dans le domaine des programmes sociaux et éducatifs. Nous croyons dans la justice sociale, et nous la pratiquons. Nous sommes aussi une société multiculturelle depuis que des vagues d'immigrants, la plupart en provenance de l'Europe et des États-Unis, se sont établis dans l'Ouest il y a 90 ans. Les gens qui arrivent depuis quelque temps de l'Asie, des Antilles et des autres régions du monde continuent ce processus qui a permis l'édification et le renforcement de l'Ouest et qui a enrichi notre réservoir de talents. Les habitants de notre région sont fils et filles d'immigrants. Nous croyons au multiculturalisme et nous le pratiquons.

Les habitants de l'Ouest se réjouissent des mesures que le gouvernement a prises depuis quatre ans et demi pour protéger l'environnement. Il a un dossier remarquable. Le Canada est un chef de file dans ce domaine. Le mois prochain, le Bureau international de l'environnement, sis à Genève, présentera au premier ministre, en sa

qualité de représentant de tous les Canadiens, son prix pour les réalisations en matière de protection de l'environnement pour l'année 1989, un honneur prestigieux dont nous pouvons être fiers.

Nous, de l'Ouest, connaissons bien notre environnement. Il a formé notre caractère. Nos pionniers et nos colons ont appris à ne compter que sur eux-mêmes à cause de l'éloignement de leurs établissements, de la longueur de l'hiver et de leurs efforts inlassables pour labourer le sol des prairies et le forcer à produire en abondance.

Les progrès de la technologie moderne nous permettent maintenant de vivre, de travailler et de nous récréer dans cet environnement, mais nous savons qu'en le détruisant, nous nous détruirions nous-mêmes.

Même si le discours du Trône contient de généreuses promesses pour l'avenir immédiat, le gouvernement devrait être sur ses gardes, selon moi. Les gens de l'Ouest continueront d'exiger des mesures concrètes de protection de l'environnement et ils se méfieront toujours des «experts» de l'extérieur qui viendront nous dire comment protéger nos parcs et nos forêts magnifiques sans égard à nos besoins ou à nos sentiments, ni aux faits. La protection de l'environnement est essentielle, mais elle doit toujours tenir compte de son application. Les gens de l'Ouest n'ont de leçons à recevoir de qui que ce soit en matière de préservation et de protection de leur patrimoine environnemental. Nous avons besoin, cependant, qu'on nous donne la chance d'expliquer aux autres Canadiens quels sont les meilleurs moyens de protéger l'environnement dans lequel nous vivons et d'en jouir.

• (1210)

En 1984, un seul ministre fédéral venait de l'Ouest. A l'heure actuelle, ils sont dix.

En 1984, l'une des principales plaintes formulées par les habitants de l'Ouest à l'égard de la Confédération concernait l'inéquité du tarif-marchandises. A l'heure actuelle, ce tarif injuste a disparu à la suite de l'adoption de la Loi nationale sur les transports qui a pris effet en janvier dernier.

Des voix: Bravo!

M. Richardson: En 1984, des programmes de développement régional trop rigides ont empêché parfois l'Alberta de recevoir des crédits du gouvernement fédéral. Or, il existe maintenant un nouveau ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien dont l'administration centrale se trouve à Edmonton. Les décisions touchant l'Ouest sont prises dans cette région.

De 1980 à 1984, l'Alberta a reçu 1 p. 100 de tous les crédits fédéraux consacrés à la création d'emplois. A l'heure actuelle, la proportion en question est passée à 10 p. 100, ce qui dépasse la moyenne nationale par habitant.

Au début de 1984, dans un discours célèbre prononcé devant des agriculteurs de l'Alberta, le premier ministre, qui était alors chef de l'opposition, s'est engagé personnellement à supprimer le Programme énergétique national. A l'heure actuelle, ce programme ainsi que la taxe sur les recettes pétrolières et gazières et l'Agence d'examen de l'investissement étranger ont disparu.

Lorsque le secteur pétrolier dans l'Ouest a éprouvé de très graves difficultés, ce gouvernement lui est venu en aide par le biais notamment des actions accréditives et du PCEEMV. Lorsque le secteur agricole s'est trouvé placé dans une situation précaire, le gouvernement s'est porté à son secours grâce à son Programme spécial d'aide aux céréaliers canadiens et au programme d'aide destiné aux victimes de la sécheresse. De nos jours, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources vient de l'Ouest. Il en va de même du ministre de l'Agriculture.

Bien des choses restent encore à faire. Le gouvernement doit s'assurer que toutes les régions sont sur le même pied. Il doit faire en sorte que les agences et les contrats fédéraux soient affectés aux régions qui en ont le plus besoin. En tant qu'habitants de l'Ouest, nous souhaitons être des partenaires à part entière et égaux au sein de la Confédération. Les gens de la région ne seront heureux que lorsqu'ils auront atteint l'objectif en question.

Nous partons du bon pied. Je suis fier du bilan du gouvernement. Le discours du Trône permet d'espérer un avenir encore plus brillant.

Ainsi, j'ai l'honneur de proposer, appuyé par la députée de Bourassa (M^me^ Gibeau) que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son excellence le Gouverneur général du Canada:

> A Son Excellence la très honorable Jeanne Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.
>
> Qu'il plaise à votre excellence, nous, sujets très dévoués et très fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement

[*Français*]

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, je suis heureuse et très fière d'appuyer l'Adresse en réponse au discours du Trône.

La vision claire et courageuse exprimée dans le discours du Trône répond parfaitement aux attentes de la population canadienne.

A l'aube d'une nouvelle décennie et bientôt d'un siècle nouveau, les Canadiens et les Canadiennes sont résolument tournés vers l'avenir.

Dès son élection en 1984, notre gouvernement a tourné la page sur des années assombries par la méfiance et par l'incompréhension qui empoisonnaient les relations fédérales-provinciales et menaçaient même l'unité de notre pays. Il a aussi pris les décisions énergiques et posé les gestes conséquents qui s'imposaient pour relancer notre économie et créer les emplois qui sont le fondement de notre prospérité. Il a donné au Canada un nouveau rayonnement international et développé chez nous les programmes qui assurent une véritable justice sociale.

Lors de la dernière élection, la population nous a renouvelé massivement sa confiance et peu de temps après, lors de la première session de ce trente-quatrième Parlement, le gouvernement a fait ratifier par cette Chambre l'Accord sur le libre-échange avec les États-Unis qui, tout en protégeant les deux millions d'emplois canadiens qui dépendent de nos exportations vers les États-Unis, va ouvrir de nouveaux horizons à nos industries et à nos entreprises.

Hier, le discours du Trône a exposé les grandes lignes de l'action que nous entendons mener au cours de son mandat. Ces lignes maîtresses sont elles-mêmes inspirées de la nouvelle maturité et de la nouvelle confiance que les Canadiens et les Canadiennes ont développées au cours des quatre dernières années.

Les citoyens et les citoyennes d'aujourd'hui sont bien conscients qu'ils devront mettre l'épaule à la roue pour soutenir et développer notre prospérité et pour répondre aux exigences de l'avenir.

L'expansion économique est le seul moyen de maintenir les programmes sociaux auxquels nous tenons tous. Et un meilleur équilibre de nos dépenses et de nos recettes est la condition essentielle de la stabilité économique et d'une croissance soutenue.

Notre pays, encore jeune, a été bâti par des hommes et des femmes d'origines différentes, unis par un idéal commun de prospérité, de paix et d'unité. Nous sommes tous les héritiers reconnaissants de ces pionniers qui nous ont légué ce pays magnifique qu'est le Canada. Et il coule encore dans nos veines du sang de pionniers. Nous aussi voulons laisser à nos enfants et à nos petits-enfants un pays encore plus propsère, plus ouvert, plus tolérant et plus uni.

Et c'est pour cela, monsieur le Président, que je suis fière d'appuyer aujourd'hui l'Adresse en réponse au discours du Trône. En le faisant, je m'associe avec enthousiasme à la mission exaltante que s'est fixé le gouvernement de développer encore la prospérité et l'unité du Canada et de forger dès aujourd'hui un avenir encore plus brillant pour notre pays.

Je suis d'autant plus fière de particier à cette oeuvre fondamentale en tant que députée de Montréal et de citoyenne du Québec.

Au début des années 1980, monsieur le Président, le Québec traversait des années noires. L'économie était au plus mal, et, suprême humiliation, nous avions été écartés de la famille constitutionnelle canadienne.

Monsieur le Président, le Québec avait été blessé dans son honneur et dans sa dignité et tous les Québécois et toutes les Québécoises ont ressenti douloureusement cette blessure. Et Montréal, notre métropole, le coeur du Québec, a été touchée durement par ces années de marasme économique et d'incertitude politique. Partout, l'horizon semblait bouché. Le chômage sévissait et frappait sans distinction dans presque tous les secteurs. Des taux d'intérêt écrasants semaient l'angoisse dans les familles et notre jeunesse était inquiète pour son avenir. Il fallait un coup de barre énergique. Il fallait une nouvelle équipe d'hommes et de femmes décidés à prendre leur avenir en mains et à redonner espoir et fierté aux Québécois et aux Québécoises.

Cette équipe s'est constituée autour d'un homme, un Québécois fier de sa région natale et ambitieux pour son pays, le Canada. Cet homme est aujourd'hui premier ministre du Canada. C'est lui qui a ramené l'harmonie et la prospérité au Canada et c'est lui qui nous convie encore aujourd'hui à nous surpasser dans le dévouement à notre pays et au bien-être de ses citoyens.

C'est précisément pour nous protéger d'une flamblée des taux d'intérêt, de chômage, comme ceux qu'on a connus au début des années 1980, qu'il fallait absolument réduire le fardeau de la dette nationale. Cette dette, que les gouvernements précédents ont laissé grossir de façon dangereuse, pèse aujourd'hui sur tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

Chez nous, à Montréal, on n'a qu'à regarder autour de soi pour voir que l'économie s'est remise en marche, que les Montréalais et les Montréalaises peuvent à nouveau manifester tout leur dynamisme et toute leur créativité.

J'ai noté avec plaisir que le 350e anniversaire de fondation de la ville de Montréal a été mentionné dans le discours du Trône.

Tous les Canadiens et les Canadiennes qui viendront chez nous en 1992 pour partager notre fierté verront que Montréal est redevenue la grande ville internationale dynamique et vivante qu'elle doit demeurer.

Récemment, le gouvernement a annoncé l'implantation de l'Agence spatiale à Montréal en reconnaissance de sa vocation aéronautique et aérospatiale.

Cette agence assumera la gestion du programme spatial civil dont le budget pour la prochaine décennie atteint près de trois milliards de dollars.

Elle chapeautera également les principaux programmes internationaux comme la contribution canadienne à la station spatiale Radarsat, la formation des astronautes et les divers programmes de l'Agence spatiale européenne.

Dans le secteur de la recherche et du développement, autre secteur de pointe si vital pour notre avenir, la nouvelle loi sur les brevets pharmaceutiques a déjà suscité des investissements considérables qui atteindront des centaines de millions de dollars et qui amèneront la création de milliers de nouveaux emplois formateurs et rémunérateurs.

Depuis septembre 1984, il s'est créé 125 000 nouveaux emplois à Montréal seulement, et le taux de chômage qui y était de 11.3 p. 100 en septembre 1984 est maintenant à 9.3 pour cent.

Au Québec, le taux de chômage qui était de 13 p. 100 en septembre 1984 est tombé à 9.1 p. 100, et depuis septembre 1984, pas moins de 344 000 nouveaux emplois ont été créés au Québec.

Monsieur le Président, derrière ces chiffres, il y a des familles qui peuvent se développer. Il y a des hommes et des femmes qui ont maintenant la possibilité de donner leur potentiel et de réaliser leurs rêves.

Monsieur le Président, les Québécois et les Québécoises ont maintenant entre leurs mains les instruments de leur avenir.

L'Accord du libre-échange, si important pour le Québec qui exporte 78 p. 100 de sa production aux États-Unis, est notre passeport pour la prospérité.

Le gouvernement aidera les petites et moyennes entreprises à profiter des nouveaux débouchés d'exportation qui eux aussi découlent de l'Accord du libre-échange.

Quant à l'Accord du lac Meech, il est notre passeport vers l'unité.

Monsieur le Président, j'ai fait référence tout à l'heure à cette période difficile de notre histoire quand le Québec avait été exclu de la Constitution de notre pays. Cela ne doit plus jamais se reproduire. En tant que Québécoise, je sais trop quels dangers cela ferait courir à l'unité du Canada.

Et je souhaite ardemment que les deux gouvernements provinciaux qui n'ont pas encore fait ratifier l'Accord par leur législature le fassent dans les meilleurs délais.

L'unité du pays est absolument essentielle à son développement social et économique.

Monsieur le Président, la population connaît le bilan de notre action en faveur de l'unité et de la prospérité.

Elle l'a étudié attentivement en novembre 1988 et elle a voulu permettre au gouvernement de poursuivre son oeuvre.

Le discours du Trône établit clairement que nous allons le faire avec diligence et avec détermination.

Mais il nous reste beaucoup à faire.

Nous avons commencé à nous libérer de la charge écrasante de déficits accumulés dans le passé. En quatre ans, nous avons réduit le déficit de près de 10 milliards de dollars.

Il faut absolument poursuivre et accélérer cet assainissement de nos finances publiques. Le prochain Budget témoignera de notre détermination à opérer ce redressement nécessaire.

Nous avons aussi entrepris résolument la tâche urgente de dépolluer et de protéger notre environnement. Cela aussi demandera de nouvelles mesures énergiques et une approche globale. Nous avons notamment entrepris un vaste plan de dépollution des Grands lacs et du fleuve Saint-Laurent ainsi que des sites dangereux.

Comme l'a annoncé le discours du Trône, le gouvernement présentera un nouveau plan de protection de l'environnement, qui a pour objectifs de limiter les effets des produits chimiques toxiques par l'adoption de règlements d'application de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement; d'améliorer la qualité de nos eaux au moyen de nouvelles mesures législatives; de préserver l'équilibre écologique de nos régions arctiques; d'améliorer la qualité de l'atmosphère par la négociation d'un

accord sur les pluies acides avec les États-Unis par la mise en oeuvre du protocole sur la couche d'ozone, signé à Montréal en 1987, et par la poursuite des efforts internationaux visant à limiter les émissions de substances toxiques et à stimuler l'évolution des institutions internationales en ce qui concerne l'environnement.

Afin d'appuyer son action en faveur de la protection de l'environnement, le gouvernement a modifié ses méthodes opérationnelles et élargi les responsabilités du ministre de l'Environnement.

Le discours du Trône a aussi souligné l'importance que nous accordons aux programmes sociaux, en particulier ceux qui s'adressent à la famille, aux personnes âgées et aux citoyens à faible revenu.

Le gouvernement a aussi réaffirmé son engagement d'établir un programme national de garde des enfants. Il continuera de combattre la violence familiale et les mauvais traitements infligés aux enfants.

Nous améliorerons aussi la Loi sur les jeunes contrevenants, pour mieux protéger la société tout en favorisant la réinsertion sociale des jeunes.

• (1220)

[*Traduction*]

Monsieur le Président, les Canadiens ont montré qu'ils veulent poursuivre la tâche. Ils savent que nous aurons, en tant que société et en tant que pays, à relever de formidables défis. Ils savent aussi qu'ils peuvent compter sur notre gouvernement.

Des voix: Bravo!

Mme Gibeau: Ils savent qu'ils peuvent compter sur notre gouvernement pour prendre la bonne voie et s'y tenir. Le discours du Trône témoigne clairement de notre détermination.

[*Français*]

Monsieur le Président, le Canada a rendez-vous avec l'avenir. Le discours du Trône nous indique la voie à suivre. J'appuie donc avec enthousiasme la proposition du député de Calgary-Sud-Est (M. Richardson) relative à l'Adresse en réponse au discours du Trône.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des commentaires ou un rappel au Règlement?

M. Turner (Vancouver Quadra): Constatons qu'il est treize heures, Monsieur le Président, si l'ordre du jour le permet. J'ajouterais que j'ai trouvé excellents ces deux discours.

Article 31 du Règlement

Le président suppléant (M. Paproski): On s'entend pour dire qu'il est 13 heures.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 30.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

LE QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le quarantième anniversaire de la fondation de l'OTAN.

Depuis 40 ans, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord permet la tenue de consultations politiques et militaires entre les 16 pays qui en sont membres.

Aujourd'hui, ces 16 pays, dont nous sommes, peuvent faire front commun pour désamorcer les tensions et instaurer une paix mondiale durable. Quel progrès par rapport à il y a 40 ans!

Pour la première fois, l'an dernier, la France a assisté à une réunion au sommet de l'OTAN. Pour sa part, l'Espagne joue un rôle de plus en plus actif au sein de cet organisme. Par ailleurs, les relations entre la Grèce et la Turquie s'améliorent.

Au sein de l'OTAN, le Canada ne joue pas un rôle uniquement militaire. Ce rôle est à l'image des liens étroits que nous entretenons avec nos alliés européens.

Notre appartenance à l'OTAN est donc essentielle au succès et à la survie d'un organisme qui joue un rôle-clé dans la stabilité politique, la paix et la sécurité dans le monde.

* * *

[*Français*]

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

L'OBTENTION D'UN TROPHÉE OSCAR

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le 29 mars dernier, à l'occasion du 50e anniversaire de l'Offfice national du film, le ministre fédéral des Communications, (M. Masse) acceptait un oscar honorifique décerné par l'Académie des arts et sciences d'Hollywood

aux cinéastes de l'ONF pour l'excellence de leurs réalisations.

La réalisatrice québécoise Anne-Claire Poirier et le cinéaste albertain Colin Low de l'ONF accompagnaient le ministre qui, à cette occasion, a remercié l'Académie en français et en anglais, au nom des 26 millions de Canadiens à qui l'ONF appartient.

Monsieur le Président, félicitations à tous nos réalisateurs canadiens qui, par leurs talents, ont fait de l'ONF une des institutions les plus respectées et les plus honorées dans le monde.

* * *

[*Traduction*]

LES AUTOCHTONES

L'AIDE À L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, huit étudiants autochtones qui en sont à leur treizième jour d'une grève de la faim se sont rendus à Ottawa pour protester contre l'approche à courte vue adoptée par le gouvernement dans le dossier de l'aide à l'éducation postsecondaire pour les étudiants autochtones.

A l'heure actuelle, près de 15 000 étudiants autochtones sont inscrits dans les collèges et les universités du Canada. Les grévistes craignent que la récente réduction de l'aide financière accordée aux étudiants autochtones ne les privent, ainsi que les générations futures, du droit à l'éducation.

Au cours des 30 dernières années, le nombre d'étudiants autochtones au niveau postsecondaire a connu une forte hausse. Étant donné que ceux-ci doivent, pour poursuivre leurs études, quitter leur collectivités éloignées où le chômage dépasse encore 70 p. 100, ils dépendent de l'aide financière du gouvernement.

Après avoir entendu le discours du Trône d'hier dans lequel le gouvernement s'engageait à prendre des mesures dans le domaine des droits, des langues et du développement économique des autochtones, de nombreux Canadiens déplorent le fait que le gouvernement prive les jeunes autochtones de cette aide à l'éducation.

J'exhorte le ministre à rencontrer les étudiants, à écouter leurs préoccupations et à supprimer les obstacles économiques à leurs études supérieures.

* * *

LES PÊCHES

LA PÊCHE DU POISSON DE FOND DANS LE CANADA ATLANTIQUE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, j'attire l'attention de la Chambre sur la crise que connaît actuellement la pêche du poisson de fond dans le Canada atlantique.

Au cours du dernier mois, on a annoncé la fermeture de trois usines de traitement de poisson dans ma circonscription de South Shore. Nous savons, bien entendu, que le gouvernement ne peut pas créer de poisson. En outre, je tiens à féliciter et à remercier le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) pour le vif intérêt qu'il porte à cette grave situation et pour sa collaboration avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et les représentants de l'industrie dans la quête de solutions à ce problème.

Ce qui m'inquiète le plus à l'heure actuelle, c'est que l'industrie de la pêche fonctionne à crédit. Les trois cents usines et plus de la Nouvelle-Écosse fonctionnant au quart de leur capacité, leur survie est précaire, c'est le moins qu'on puisse dire. Or, si les taux d'intérêt augmentent encore davantage, la situation sera catastrophique.

Je prie donc instamment le gouvernement d'établir son budget et sa politique en matière de taux d'intérêt en tenant compte des répercussions que toute nouvelle hausse des taux d'intérêt risque d'avoir sur les localités de l'Atlantique qui sont tributaires de la pêche du poisson de fond, secteur qui se trouve en difficulté.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'EFFET DE LA GRÈVE

M. John Harvard (Winnipeg—St.James): Monsieur le Président, les Canadiens ne savent que trop bien qu'une grève oppose la Société Radio-Canada à ses employés appartenant au Syndicat canadien de la Fonction publique. Cette grève a privé les Canadiens de certaines des meilleures émissions de radio et de télévision du monde. Elle a fait disparaître certains des visages et certaines des voix les plus célèbres de nos médias et a retardé la production de la programmation complète de Radio-Canada, compromettant ainsi la capacité de la Société d'offrir des émissions canadiennes de qualité.

A cause des compressions budgétaires imposées à Radio-Canada, le moral n'y a jamais été plus bas, car le gouvernement n'a pris aucun engagement clair à l'égard de la Société. Les employés de Radio-Canada s'inquiètent de leur avenir. Ils ont peur que la prochaine série de compressions budgétaires ne leur coûte leur emploi.

Les employés de Radio-Canada méritent mieux que ça. Ils méritent mieux que cette perpétuelle incertitude. Ils méritent que le gouvernement s'engage clairement à soutenir le système canadien de radiodiffusion, et cela, non pas uniquement pour aller recevoir des prix.

VIA RAIL

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE MAINTENIR SON APPUI

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, lorsque notre gouvernement a accédé au pouvoir il y a quatre ans et demi, il s'est engagé à améliorer la qualité du transport ferroviaire des voyageurs, qui avait beaucoup diminué sous le gouvernement libéral précédent. Nous avons respecté cet engagement.

Dans la région atlantique, beaucoup de Canadiens qui vivent dans de petites agglomérations rurales loin des aéroports comptent maintenant sur VIA Rail comme principal moyen de transport lorsqu'ils veulent se rendre dans un autre coin du pays.

Par ailleurs, la fermeture de VIA Rail au Nouveau-Brunswick entraînerait un accroissement de la circulation sur le réseau routier transcanadien déjà surchargé. Sur le plan économique, le Canada atlantique perdrait plus de 500 emplois si VIA Rail était dissoute.

Je prie donc instamment le gouvernement de continuer d'appuyer fortement VIA Rail et de donner à cette société l'autonomie dont elle a besoin pour devenir rentable et compétitive.

* * *

LES PÊCHES

TERRE-NEUVE—LES QUOTAS DES PÊCHEURS FRANÇAIS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, on sait maintenant que pour pouvoir conclure une entente en vue du règlement du différend entre le Canada et la France concernant les pêches sur le littoral sud de Terre-Neuve, le gouvernement va laisser les pêcheurs français surexploiter nos eaux territoriales pendant trois ans.

Les Terre-Neuviens et les Labradoriens ont appris que leur nouveau premier ministre et ex-ministre des Pêches est tout à fait indigné. Il paraît que le gouvernement fédéral ne l'a pas vraiment tenu au courant. Voilà peut-être un nouvel exemple d'un gouvernement qui ne renseigne pas les provinces intéressées sur les questions qui les concernent.

Dans le discours du Trône, on fait état du sort de nos pêcheurs qui voient leurs prises diminuer à cause de la surexploitation sans scrupules de nos eaux territoriales. Comment le gouvernement peut-il permettre aux Français de surexploiter nos eaux tout en niant cet état de choses dans le discours du Trône?

Les Terre-Neuviens et les Labradoriens devraient se demander pourquoi leur gouvernement a permis aux

Français de surpêcher tandis qu'eux-mêmes voient leurs propres quotas baisser.

L'ÉCONOMIE

L'EFFET DU COÛT DES INTÉRÊTS SUR LA DETTE NATIONALE

M. Ken G. Hughes (Macleod): Monsieur le Président, 31 p. 100 des recettes du gouvernement fédéral sont consacrées au service de notre dette nationale. Même si nous maintenions notre déficit au niveau actuel, la dette accumulée continuerait à croître.

Où s'arrêter? Faut-il attendre que le service de la dette absorbe 50 p. 100 des recettes, comme pourraient le suggérer des députés d'en face?

Non, monsieur le Président. Il est temps de prendre le taureau par les cornes.

Dans ma circonscription de Macleod, les consommateurs, les propriétaires, les agriculteurs, les éleveurs et les autres font face à des taux d'intérêt plus élevés en partie à cause de notre énorme dette nationale. Depuis 1984, notre gouvernement a amorcé un virage.

Si une famille ne peut vivre au-dessus de ses moyens, un gouvernement ne le peut pas davantage.

Tous les Canadiens doivent travailler de concert à relever ce défi.

* * *

• (1410)

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA GRÈCE—LA FÊTE DE L'INDÉPENDANCE

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour souligner officiellement la fête de l'Indépendance de la Grèce qu'observent toutes les personnes d'origine et d'ascendance helléniques dispsersées aux quatre coins du globe. Le 25 mars dernier, la Grèce célébrait 168 ans d'indépendance acquise après 400 ans d'oppression exercée par l'Empire ottoman.

Bien que l'indépendance de la Grèce soit récente, l'héritage qu'elle a légué au monde, de par sa riche histoire, est très significatif. Si nous sommes réunis aujourd'hui dans cette assemblée, le Parlement, l'élément central des principes démocratiques qui nous sont si chers, nous le devons aux érudits et aux simples citoyens de la Grèce antique qui ont lutté avec tant de passion pour créer un régime que nous considérons de nos jours comme le droit suprême de tout citoyen canadien.

Afin de ne pas oublier que l'État de la Grèce est le berceau de la civilisation occidentale, prenons quelques

instants pour reconnaître l'anniversaire de l'indépendance de la Grèce.

* * *

VIA RAIL

SON IMPORTANCE POUR LE CANADA ATLANTIQUE

M. Bob Corbett (Fundy–Royal): Monsieur le Président, VIA Rail est une compagnie importante pour les provinces maritimes. L'Atlantique Limitée, son fleuron dans cette région, offre un moyen de transport abordable et favorise l'identification des provinces de l'Atlantique au reste du pays; de plus, c'est un important employeur dont les recettes vont en augmentant et dont le nombre de clients est appréciable.

Les habitants des Maritimes l'appuient et le gouvernement devrait encourager cet appui.

* * *

LE DÉCÈS RÉVÉREND PÈRE SEAN O'SULLIVAN

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Si je prends la parole aujourd'hui, monsieur le Président, c'est pour rendre un hommage peut–être un peu tardivement à la mémoire du Révérend Père Sean O'Sullivan, ce parlementaire qui a été pour moi à la fois un ami et un camarade de classe dont le décès prématuré survenu le mois dernier a affligé le Canada tout entier.

Feu le père O'Sullivan incarnait le courage. Au cours de sa dernière lutte contre la leucémie, il a certes fait preuve de courage et tout au long de sa carrière politique, il n'a jamais hésité à prendre lui–même la tête des colonnes qu'il commandait.

Épris d'idéalisme, le père O'Sullivan a renoncé aux attraits et aux prétendus charmes de la politique pour consacrer les toutes dernières années de sa vie à servir Dieu.

Sean demeure pour nous tous un modèle d'optimisme et de courage. Comme l'a déclaré son ami le très honorable chef de l'opposition, sa vie a été un éclatant succès.

Sean a été pour moi non pas un adversaire politique, mais un camarade de classe et un ami. La première fois que j'ai croisé le fer en politique, c'est lorsque je me suis portée candidate à la présidence du *Bishop Ryan Social Action Club*, contre Sean. Je dois reconnaître qu'à cette occasion, il m'a battue à plate couture, tout en m'enseignant quelques leçons de politique.

Toujours Sean s'est efforcé de favoriser le progrès social, l'amélioration du sort de la personne, et il a combattu sans relâche pour le Canada et son parti, pour finalement devenir à l'intérieur de son Église un agent énergique et convaincu de progrès social.

Je tiens à faire mes adieux à Sean O'Sullivan et à offrir à ses parents, Paul et Helen, à sa soeur, à ses frères, ainsi qu'à Soeur Joan, sa tante, mes bien sincères condoléances.

Des Voix: Bravo!

* * *

L'ÉCONOMIE

LES TAUX D'INTÉRÊT—DEMANDE DE RÉDUCTION

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, vous êtes au courant, j'en suis sûr, que notre pays traverse actuellement une crise des taux d'intérêt, crise qui touchera non seulement les agriculteurs, les travailleurs et les petites entreprises, mais également tous ceux qui veulent s'acheter une maison.

Vous vous rappellerez, monsieur le Président, qu'en 1981, c'était le parti conservateur qui dénonçait tapageusement à la Chambre des taux d'intérêt beaucoup trop élevés. A l'époque, le taux d'intérêt réel au Canada était d'environ 6 p. 100. Or, ce taux qui correspond à la différence entre le taux bancaire et la hausse du coût de la vie, est maintenant de 8 p. 100. Le taux réel est donc de deux points plus élevé.

En 1981, l'actuel ministre des Finances (M. Wilson) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures actuel (M. Clark) affirmaient qu'il fallait rabaisser le taux d'intérêt et qu'il fallait un nouveau gouvernement pour y parvenir.

Je presse donc ce nouveau gouvernement d'arrêter de se cacher derrière John Crow et la Banque du Canada, et de réduire les taux d'intérêt de façon à donner leur chance aux simples citoyens.

* * *

LES RELATIONS DE TRAVAIL

LA GRÈVE À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP–BRETON

M. Dave Dingwall (Cap–Breton–Richmond–Est): Monsieur le Président, un interminable et violent conflit de travail oppose actuellement la Société de développement du Cap–Breton, propriété du gouvernement fédéral exploitée par ce dernier, et l'International Association of Machinists. En raison de ce conflit, qui dure maintenant depuis huit semaines, trois mille deux cents employés de cette société d'État sont sans emploi, ce qui cause des bouleversements et sème la confusion dans les localités de tout le Cap–Breton.

Je crois très fermement au processus de négociation collective. Je voudrais toutefois demander que le ministre du Travail (M. Corbeil) et le ministre responsable de cette société d'État ordonnent aux cadres de la direction de retourner à la table des négociations afin qu'ils puissent entamer le règlement de ce fâcheux conflit qui

touche non seulement des familles et des enfants, mais bien toute une collectivité. Je prie instamment le ministre d'agir immédiatement en ce sens.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

[*Traduction*]

LE CHEF DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

HOMMAGE À L'HON. EDWARD BROADBENT

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je tiens à rendre très brièvement hommage au député d'Oshawa (M. Broadbent). Il a annoncé dernièrement son intention de renoncer à la direction du Nouveau Parti démocratique. Je ferai preuve de modération pour l'instant, monsieur le Président, car il ne faut pas oublier que le député ne quitte pas son poste avant l'hiver prochain, ce qui nous laisse largement le temps à tous les deux de continuer à juger nos mérites respectifs.

J'ai appris qu'il est par ailleurs judicieux de faire preuve de prudence lorsqu'on fait des commentaires sur la retraite d'un chef de parti rival. Nous avons eu l'occasion de constater dernièrement qu'il faut faire la différence entre une retraite annoncée et une retraite réelle.

Monsieur le Président, j'ai regardé le député d'Oshawa danser le tango chez le gouverneur général hier soir et je vous assure qu'il n'avait pas du tout l'air de quelqu'un qui annonçait sa retraire.

En fait, il est trop tôt pour imaginer l'éminent député, dans une des superbes tenues de sport qui le caractérisent, en train de bricoler dans sa résidence de Côte-de-Sable ou en train de se prélasser sur une plage à Rio en fumant ses fameux cigares Monte Cristo après une réunion de l'Internationale socialiste.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Je signale que pendant ce temps-là, les progressistes conservateurs étaient en réunion à Jonquière.

Je sais toutefois que, malgré les prises de bec que nous avons ici, nous en avons eu quelques-unes et je suppose que nous en aurons encore d'autres, le chef du NPD demeurera toujours fidèle aux principes qu'il a incarnés tout au long de sa carrière politique. C'est la raison pour laquelle le député d'Oshawa s'est gagné l'admiration et le respect de tous les députés.

Des voix: Bravo!

Hommage à l'hon. Edward Broadbent

(Les députés se lèvent en signe d'hommage.)

M. Mulroney: En appuyant sans relâche les principes d'égalité et de justice qui sont les fondements de notre nation et en les défendant passionnément et intelligemment au sein de son parti et dans tout le pays, il a fait beaucoup pour notre société.

[*Français*]

Je ne crains pas de dire, monsieur le Président, que la place du chef du Nouveau parti démocratique est d'ores et déjà assurée dans l'histoire de son parti et qu'il a grandement contribué à l'évolution de notre conscience collective.

Je ne ferai pas l'injure au chef néo-démocrate de dire que je partage toutes les positions prises par son parti. D'autant plus que je sais que certains membres de son caucus deviennent assez susceptibles quand ils sont confrontés à des appuis provenant des milieux modérés. . .

Mais dès lors qu'il s'agissait des enjeux profonds de notre avenir, en particulier de l'impérieuse nécessité d'opérer chez nous une véritable réconciliation nationale, le chef du Nouveau parti démocratique a toujours mis les intérêts supérieurs du pays au-dessus de toute considération partisane ou politique.

C'est ce qui lui a valu, je pense, monsieur le Président, le respect et l'affection de beaucoup de Québécois et de Québécoises qui, heureusement pour moi, n'étaient pas concentrés dans la même circonscription électorale.

• (1420)

[*Traduction*]

Au Canada, à l'heure actuelle, nous souhaitons ardemment assurer un meilleur avenir à nos enfants et petits-enfants. Les Canadiens ne veulent plus participer aux luttes stériles du passé à l'approche du XXI^{e} siècle.

Ce nouvel esprit qui souffle sur tout le pays et tous les partis politiques représentés dans cette enceinte n'est pas né de façon spontanée. Ce n'est également pas le fruit des initiatives d'un homme, d'une femme ou d'un parti politique en particulier. Il vient avant tout d'une conviction commune selon laquelle l'unité et l'harmonie sont les fondements sur lesquels nous devons bâtir notre prospérité et notre force à l'avenir.

Or, peu de gens dans cette enceinte ou ailleurs contribuent davantage à ce nouvel esprit, si bénéfique pour le Canada, que le député d'Oshawa, le chef du Nouveau Parti démocratique. Je tiens à vous transmettre Ed, ainsi qu'à Lucile que nous apprécions et admirons tous, les plus sincères félicitations du gouvernement fédéral et les meilleurs souhaits de tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Hommage à l'hon. Edward Broadbent

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, permettez-moi au départ de faire une légère entorse au Règlement; si j'étais à votre place, Ed, j'y verrais là le prélude à une nomination.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous et moi savons, monsieur le Président, que la politique est un métier ingrat; c'est loin d'être une sinécure. Le chef du Nouveau Parti démocratique ne l'ignore également pas. Cependant, la politique est également une vocation honorable. La Chambre des communes est une institution honorable. Le chef du Nouveau Parti démocratique le sait fort bien également.

J'ai toujours admiré dès le début les talents de parlementaire du député et son respect pour notre institution. Pour reprendre les paroles mémorables de John Diefenbaker, c'est «un parlementaire d'élite», ce qui constitue le plus grand hommage que l'on puisse rendre à qui que ce soit dans cette enceinte.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le député d'Oshawa (M. Broadbent) poursuit une grande tradition; il est dans la lignée des Woodsworth, Coldwell, Douglas, Knowles et Lewis. Il défend ses opinions; il lutte pour ses principes, qu'ils soient bien vus ou pas. Il comprend les techniques modernes de la politique et s'en sert fort bien, parfois même trop bien à notre goût. Il comprend également que les valeurs, les principes et le jugement sont tout aussi importants dans la vie publique que les techniques en question.

Manifestement, je suis en désaccord avec le chef du NPD sur bien des sujets. Ainsi, je n'ai pas l'intention de considérer l'annonce de sa retraite comme un précédent.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): J'écoute Ed, mais je ne porte pas vraiment attention. Je crains également, comme l'a fait le premier ministre (M. Mulroney), de trop louer mon honorable collègue, car il lui est arrivé à lui aussi de changer d'idée.

[*Français*]

Monsieur le Président, l'honorable député n'a jamais oublié que c'est la population d'Oshawa qui l'avait élu et ce sont ses électeurs qui lui ont été très fidèles à travers une période de 20 ans. Et monsieur le député d'Oshawa a bien compris que les partis politiques au Canada doivent avoir une envergure nationale. Il a tissé des liens avec le Québec pour la première fois dans l'histoire de son parti. Malgré tout, il a conservé son sens de l'humour. Il a toujours étudié les problèmes d'une façon réfléchie. Il a aussi compris que ses opposants politiques peuvent aussi avoir des convictions profondes.

[*Traduction*]

Je ferais mieux d'être prudent, monsieur le Président. En regardant vers ma gauche encore, vers le député, dans une direction qui rend nerveux une foule de députés de mon parti, je vois que de nombreux néo-démocrates sont bien agités. Ils craignent que je lance ici un mouvement pour recruter M. Broadbent.

Quoi qu'il en soit, nous rendons aujourd'hui hommage à un homme honorable, à un Canadien remarquable qui fait honneur à la Chambre et continuera de lui faire honneur aussi longtemps qu'il décidera de rester. Que lui et Lucille sachent que l'ensemble de notre parti est derrière lui. A tous les deux, je souhaite beaucoup de succès et de bonheur et je les remercie des services qu'ils ont rendus à notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je peux sûrement dire quelques mots pour notre caucus au sujet du député d'Oshawa (M. Broadbent), puisque je ne serai pas candidat à son poste.

Des voix: Bravo!

M.Riis: Je veux simplement que ce soit clair. Si je ne l'avais pas précisé, bien des gens derrière moi se mettraient à me donner des bourrades. Je les ressens déjà. Je ne pense pas qu'ils me croient tout à fait.

Le premier ministre (M. Mulroney) et le chef de l'opposition officielle (M. Turner) ont fait des blagues pour essayer de décontenancer notre chef dans une certaine mesure. Cela leur est facile, car ils n'auront pas à siéger à ses côtés au cours des huit prochains mois.

Je pense pouvoir dire sans me tromper que tous les Canadiens connaissent Ed Broadbent et sont heureux de le voir à la télé. Nous, du Nouveau Parti démocratique, le reconnaissons non seulement comme un chef politique de grande envergure dans la lignée de tous ceux qui l'ont précédé, mais comme un grand parlementaire et un ami très cher; en effet, Ed Broadbent, député d'Oshawa, est la sincérité même. Il dit ce qu'il pense et il pense ce qu'il dit. Il tient la politique non seulement pour une vocation, une vocation d'autant plus importante qu'elle implique le service du pays, mais qui devrait aussi procurer du plaisir. Peut-être aurons-nous, dans des circonstances plus opportunes, l'occasion de rappeler certaines fois où Ed Broadbent s'est bien amusé. Ce sera sans doute pour une autre fois.

Si aucun d'entre nous n'a encore manifesté son intention de se porter candidat à la direction du parti, c'est que nous estimons presque impossible de trouver quelqu'un qui ait la stature d'Ed Broadbent pour le remplacer. Aujourd'hui, Ed, nous tenons à vous rendre hommage en tant que parlementaire, en tant que notre ami à tous ici à la Chambre—que dis-je?—en tant que l'ami de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Tout ce que je puisse dire, monsieur le Président, c'est que tout le monde s'entend pour rendre hommage aux sociaux-démocrates une fois qu'ils sont morts.

J'ai écouté avec un immense intérêt les propos que j'ai entendus aujourd'hui, ceux notamment du premier ministre (M. Mulroney) et du chef de l'opposition officielle (M. Turner), et je tiens à ce qu'ils sachent qu'après avoir réfléchi pendant quelques minutes au rôle qu'à les entendre j'ai pu jouer au Canada et à la nécessité d'étendre l'influence de notre parti au Québec et ailleurs, j'ai soudainement changé d'avis.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Ne craignez rien, je badine seulement! J'ai pris avec un grain de sel ce que le premier ministre a dit concernant le vif plaisir que j'éprouve parfois à fumer un bon cigare. Il a parlé notamment du plaisir que j'éprouve à être bien vêtu, à me prélasser sur une plage de Rio en fumant le cigare, et mentionné ma maison dans la Côte de Sable. Je tiens simplement à dire au premier ministre que les Canadiens ne m'ont payé ni ma maison, ni mes cigares, ni mon voyage à Rio.

Des voix: Bravo!

• (1430)

M. Broadbent: J'ai également remarqué que certains ministres ont pris un peu plus de temps que d'autres à se lever, et je m'en souviendrai à chaque période des questions d'ici au mois de décembre. J'en ai pris bonne note. De toute façon, il existe des bandes vidéo, que nous pourrons revoir.

Pour ce qui est du chef de l'opposition, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce qu'il avait à dire au sujet de ma décision. Il a dit qu'il ne voulait pas qu'elle soit considérée comme un précédent. Je veux qu'il sache que j'ai remarqué les réactions des membres de son caucus et que je serai heureux de lui en faire part plus tard.

Trêve de plaisanterie. J'ai beaucoup apprécié les remarques du premier ministre et du chef de l'opposition, ainsi que celles que mon leader parlementaire a faites au nom de mes collègues à la Chambre des communes.

Ce fut pour moi un plaisir immense, en tant que chef du Nouveau Parti démocratique du Canada, de défendre de mon mieux les principes de la démocratie sociale.

[*Français*]

. . .particulièrement faire un effort spécial en vue d'établir un parti ayant une approche efficace vis-à-vis de la province de Québec ainsi que de l'Est du Canada. Il est très important pour moi, dans ce contexte, d'écouter les chefs ainsi que les opinions des autres qui ont écrit des lettres récemment, tels les députés de cette Chambre historique. C'est une chose que de travailler beaucoup, mais une tout autre chose que d'obtenir le respect de ses adversaires. Et je dis très sincèrement merci beaucoup pour ces moments!

[*Traduction*]

Je tiens à dire que, à partir d'aujourd'hui même et au cours des jours qui viendront, toutes les opinions que j'ai eues en tant que chef durant les 14 dernières années vont trouver leur écho pendant la période des questions. Je conseille fortement à mes collègues qui sont membres du Cabinet de se tenir aux aguets, sans oublier toutefois que mes discours enflammés, mes rappels au Règlement et mes questions de privilège ne revêtent aucun caractère personnel.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PREMIER MINISTRE DE LA SASKATCHEWAN

M. le Président: J'attire l'attention de la Chambre sur la présence à la tribune de l'honorable Grant Devine, premier ministre de la Saskatchewan et ministre de l'Agriculture.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PROCUREUR GÉNÉRAL DU MANITOBA

M. le Président: Je tiens aussi à signaler la présence à la tribune de l'honorable Jim McCrae, procureur général du Manitoba et ministre des Coopératives, des Consommateurs et des Sociétés.

Des voix: Bravo.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN – LES RÉPERCUSSIONS POUR TERRE-NEUVE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre a mis un terme à la dernière session de la présente législature en vendant au rabais le Canada aux États-Unis. Or, voilà maintenant qu'il entreprend la présente session en trahissant les intérêts des pêcheurs terre-neuviens au profit de la France. Monsieur le Président, comment le premier ministre peut-il vraiment avoir l'audace de présenter un discours du Trône dans lequel il affirme que son gouvernement freinera la surpêche pratiquée sans scrupule, alors que son gouvernement donne à la France carte blanche pour détruire le secteur de la pêche dans la région de l'Atlantique en sanctionnant la surpêche pratiquée par les Francais? Comment explique-t-il cette hypocrisie dans le discours du Trône aux dépens des Terre-Neuviens?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, l'honorable chef de l'opposition fait vraisemblablement allusion à l'accord qui vient tout juste d'être conclu entre le Canada et la France alors qu'après 12 ans enfin, la question des limites territoriales du Canada et de la France et de Saint-Pierre et Miquelon est renvoyée à un tribunal international qui prendra une décision définitive à ce sujet; il s'agit-là d'une remarquable réalisation qui a demandé 12 ans d'efforts, monsieur le Président.

En outre, monsieur le Président, je voudrais préciser qu'on ne sanctionne absolument pas la surpêche dans cet accord franco-canadien. En fait, monsieur le Président, pour la côte sud de Terre-Neuve, dans la zone 3PS contestée, les Français ont accepté de prendre chaque année au cours des trois prochaines années 10 000 tonnes de poisson de moins que ce qu'ils avaient annoncé au départ. Il s'agit d'eaux contestées, et non d'eaux canadiennes, monsieur le Président. Les eaux en question échappent à notre juridiction tant qu'un tribunal international n'aura pas réglé la question, et je suis heureux d'affirmer, monsieur le Président, que nous avons conclu un accord en vertu duquel les quotas de poisson accordés à la France dans les eaux canadiennes sont inférieurs à ceux qui étaient prévus au départ dans le traité de 1972 signé par le gouvernement du député, réclamés par le chef de l'opposition d'alors à Terre-Neuve qui avait affirmé que nous offrions des quotas beaucoup trop faibles aux Français, comme l'honorable chef de l'opposition pourra le vérifier, s'il le souhaite, auprès du chef du parti libéral de Terre-Neuve.

M. Turner (Vancouver Quadra): J'aurais pensé que l'honorable député se serait porté à la défense du secteur de la pêche à Terre-Neuve au lieu de tenter de justifier la note diplomatique envoyée à la France qui sanctionne la surpêche pratiquée par les Français.

* * *

L'ÉNERGIE

L'EXPLOITATION DU GISEMENT PÉTROLIFÈRE HIBERNIA

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous avons tous lu attentivement le discours du Trône. Je n'ai pas trouvé beaucoup de ces engagements de dépenses, pour reprendre une expression que le ministre des Finances a employée en mai et pendant la campagne électorale, engagements que le premier ministre a appuyés à son tour avant les élections. Je demande au premier ministre ce qu'il est advenu de tous ces mégaprojets qui devaient aider les diverses régions, Hibernia en particulier, qui devait apporter une prospérité inouïe à la région de l'Atlantique.

Où en est cet accord qui devait être conclu avant le 31 mars, et pourquoi ne parle-t-on pas d'Hibernia dans le discours du Trône? Pourquoi la présentation du budget par le ministre des Finances doit-elle attendre après les élections à Terre-Neuve? Ou plutôt, pourquoi fait-on traîner la question? Je pose la question au ministre du Commerce s'il veut répondre au nom des Canadiens et des Terre-Neuviens.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je voudrais répondre à la question du très honorable député sur Hibernia. Me rappelant ses déclarations antérieures contre le mégaprojet, je présume qu'il s'oppose toujours à Hibernia. Dans ce cas, je veux l'informer. . .

Une voix: Oh, oh!

M. Epp: . . .que j'ai eu une réunion avec les promoteurs de Hibernia peu après ma nomination au ministère. Nous avons revu les divers aspects du projet. J'ai rappelé l'intérêt soutenu du gouvernement fédéral pour le projet Hibernia et la déclaration de principes. Nous avons examiné cette déclaration et nous nous sommes demandé si nous pouvions la signer avant le 31 mars 1989. Nous avons conclu que la signature des documents et l'exploration du marché des capitaux exigeraient plus de temps.

Nous avons confirmé dans une déclaration l'engagement du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des promoteurs envers le projet Hibernia, l'objectif toujours valable de 1995 et la déclaration de

principes. Telle est la position du gouvernement fédéral à ce jour.

Je dois dire, en fait, au très honorable premier ministre—au chef. . .

Une voix: Vous aviez raison la première fois.

M. Epp: À une certaine époque, c'était juste, mais je me trompe cette fois. Le premier ministre est ici, et il n'est pas votre chef. Je dis donc ceci. Des chiffres ont été avancés au sujet de Hibernia.

• (1440)

Le réexamen du projet à la lumière de nouvelles techniques, principalement par les promoteurs, a forcément entraîné la révision de certains de ces chiffres. La détermination de réaliser le projet reste toutefois aussi forte qu'avant.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il y a un monde entre cette réponse et la déclaration du premier ministre qui a parlé à Terre-Neuve, le 19 juillet, d'un rêve devenu réalité. Quel rêve? Aucun document ne crée d'obligation juridique. Le projet est renvoyé aux calendes grecques.

Que le ministre sache que j'ai toujours été en faveur du projet Hibernia à la condition qu'une plus grande partie des redevances aillent aux gens de Terre-Neuve et du Labrador.

[*Français*]

LA SITUATION DES DÉSAVANTAGÉS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, l'essence de ce discours du Trône, c'est que le gouvernement veut s'en prendre aux régions les plus défavorisées et aux Canadiens les plus démunis. Pourquoi le discours du Trône dit-il que ce sont les chômeurs, dont les prestations d'assurance-chômage seront réduites, qui paieront pour les programmes de formation? Pourquoi est-ce que ce sont les Canadiens ordinaires qui ont besoin de leurs salaires pour leur famille, pour vêtir leurs enfants, pour payer leur logement, qui doivent faire les frais de quatre années et demie d'incompétence conservatrice? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas donné priorité aux Canadiens les plus désavantagés et les plus démunis au lieu de donner la priorité aux sous-marins nucléaires?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition s'interroge en disant: Pourquoi le discours du Trône dit-il que les chômeurs, etc., et les familles ordinaires et les moins bien nantis doivent payer la note? C'est parce que le discours du Trône ne le dit pas. C'est une fabrication de la part du chef de l'opposition qui était retenue durant la campagne électorale et, en grande partie, je présume que c'est une des raisons pour lesquelles les libéraux sont dans l'opposition et vont sans doute y rester pour un bon bout de temps!

M. le Président: L'honorable député de Laurier—Sainte-Marie a la parole.

Des voix: Bravo!

L'UNIVERSALITÉ DES PROGRAMMES SOCIAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'ai moins de cheveux, mais j'ai encore toutes mes forces.

Ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Dans le discours du Trône, on parle beaucoup des programmes sociaux, mais malheureusement, il n'y a aucune assurance à l'effet que l'universalité des programmes sociaux sera maintenue. Est-ce que le premier ministre est prêt à assurer aujourd'hui, maintenant, que l'universalité des programmes sociaux sera garantie durant les quatre prochaines années?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de dire au député que nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes très heureux de le revoir parmi nous. Je profite de la première occasion qui m'est donnée pour le féliciter des nouvelles responsabilités qui lui ont été confiées. À en juger par la question qu'il vient de poser, il est évident que le député n'a rien perdu de sa vigueur.

[*Français*]

Monsieur le Président, le principe de l'universalité des programmes sociaux est bien accepté par le gouvernement et par la population du Canada.

LES PROGRAMMES D'ASSURANCE-MALADIE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre. Aujourd'hui, malheureusement, le ministre des Transports a déclaré à un poste de radio que son gouvernement devra réduire le déficit de cinq milliards, et ce sera aux dépens des programmes établis avec les provinces. Est-ce que le premier ministre peut nous assurer que le programme de l'assurance-santé, de l'assurance-hospitalisation ne subira pas aucune coupure et de ne pas faire faire «la job de bras» par les gouvernements provinciaux?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le gouvernement s'est engagé à veiller à ce que le régime de soins de santé du Canada reste le meilleur au monde. Pour connaître les mesures qui seront prises ultérieurement, le député devra attendre que le gouvernement fasse des déclarations à ce sujet, si déclaration il y a.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Après la signature de l'accord commercial, celui-ci nous a affirmé que son gouvernement lancerait un programme massif d'adaptation à l'intention des travailleurs qui auraient perdu leur emploi par suite de cet accord. En décembre dernier, le premier ministre a déclaré que le gouvernement fédéral verrait à mettre en place «les meilleurs programmes jamais vus» pour protéger les travailleurs et les collectivités qui seraient défavorisés par cet accord commercial.

Deux événements importants sont survenus depuis, à savoir la publication du Rapport de Grandpré qui ne fait état d'aucun nouveau programme massif d'adaptation du genre de celui dont parlait le premier ministre, et la présentation hier du discours du Trône dans lequel on s'en prend, le croiriez-vous, au programme canadien d'assurance-chômage, le seul qui aurait pu être utile aux travailleurs qui risquent de perdre leur emploi.

Comment expliquer cette totale contradiction entre le programme promis par le premier ministre et ce que se propose de faire le gouvernement?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, d'abord, je crois important que le député lise ce qui est dit dans le discours du Trône au sujet de l'assurance-chômage. Je tiens à lui assurer qu'il n'y est absolument pas question de s'en prendre à l'assurance-chômage. Les personnes qui ont besoin de ces prestations vont continuer de les toucher.

Tout ce qui est dit dans le discours, c'est que mon gouvernement va proposer des modifications au programme d'assurance-chômage afin de le rendre plus efficace et plus équitable.

M. Broadbent: Monsieur le Président, la ministre confirme la chose. Nous, néo-démocrates, croyons que les personnes qui ont droit à l'assurance-chômage sont toutes celles qui en ont besoin maintenant et qui en auront besoin à l'avenir. Voilà ce que nous disons.

[*Français*]

ON DEMANDE QUE LES PRESTATIONS NE SOIENT PAS RÉDUITES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre.

Voudrait-elle garantir qu'il n'y aura pas dans l'avenir de réduction des prestations d'assurance-chômage?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, permettez-moi d'assurer au député que nous visons trois objectifs. Premièrement, les Canadiens qui perdent leur emploi continueront à recevoir l'appui financier dont ils ont besoin, quelle que soit la raison pour laquelle ils ont perdu leur emploi, comme dans le passé. Deuxièmement, les chômeurs veulent du travail et nous, nous voulons faire en sorte que leurs compétences soient mieux adaptées aux emplois qui s'offrent à eux et nous assurer qu'ils profitent de ces possibilités. Troisièmement, comme l'a dit lui-même le député, c'est la formation qui nous permettra de réaliser ces trois objectifs énoncés dans le discours et telle est la politique que nous suivrons.

M. Broadbent: Encore une fois, les députés, et plus particulièrement les simples citoyens qui pourraient en subir les conséquences dans l'avenir, remarqueront que le ministre n'a pas garanti qu'il n'y aura pas de réductions des prestations d'assurance-chômage actuellement versées à des groupes de Canadiens. Nous connaissons le programme. Il incombe au gouvernement de dire franchement à la population canadienne ce qu'il entend faire véritablement.

* * *

LES PÊCHES

L'ACCORD ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES PÊCHEURS TERRE-NEUVIENS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser ma dernière question supplémentaire au premier ministre, mais comme il ne répond pas, je suppose que le ministre qui s'occupe de Terre-Neuve le fera.

Le gouvernement a cédé aux Français le droit de surpêche au large de la côte sud de Terre-Neuve. On estime que l'entente qu'il a signée coûtera quelque 800

emplois à Terre-Neuve. Qu'entend faire le gouvernement pour dédommager les 800 Terre-Neuviens qui souffriront de cette entente incroyable?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il n'y a d'incroyables que les allégations du député. La surpêche par les Français dans les eaux canadiennes ou la zone contestée n'est pas sanctionnée. Les Français consentent à réduire leurs prises dans la zone contestée de 10 000 tonnes par année, ce qui est une amélioration considérable, à laisser des Canadiens faire 12 inspections par année et, pour la première fois, à faire un rapport exact de leurs prises.

Je signale au député les paroles de Richard Cashin, chef du syndicat des pêcheurs.

> Une entente est intervenue. C'est probablement la meilleure que nous puissions obtenir. Nous avons en main, je suppose, les éléments de la solution éventuelle au problème très grave qui afflige surtout les pêcheurs de la côte sud de Terre-Neuve. . . personne n'aime tous les éléments, mais j'accepte ce que dit M. Crosbie.

Si les conditions de l'entente satisfont Cashin, elles devraient satisfaire le chef du NPD.

• (1450)

LA SURPÊCHE PRATIQUÉE PAR LES FRANÇAIS

L'hon. Roger E. Simmons (Burin-Saint-Georges): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre du Commerce extérieur, mon distingué compatriote de St. John's—Ouest. Comme il le sait maintenant trop bien, la capitulation du gouvernement devant un pays étranger a battu tous les records la semaine dernière avec l'accord de pêche conclu avec la France.

Vu que les Français pratiquent ouvertement une surpêche dans la zone 3PS depuis quatre ans, soit depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, et qu'à cause de cela, la pêche sur la côte sud de Terre-Neuve est une catastrophe cette année, je demande au ministre pourquoi il a consenti à cette capitulation devant les Français.

Comment peut-il dire sans broncher que cette entente sert les intérêts de Terre-Neuve et des pêcheurs terre-neuviens? Bref, pourquoi le ministre de St. John's—Ouest a-t-il risqué sa réputation à propos de cette question et pourquoi a-t-il trompé les 15 000 pêcheurs et ouvriers d'usine de la côte sud de Terre-Neuve?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, notre gouvernement a agi pour protéger et sauver les pêcheurs de la côte sud de Terre-Neuve. Une fois cette question réglée par un tribunal international, la frontière sera bien établie sur la côte sud de Terre-Neuve. Il n'y aura plus de zone contestée. Les lois et règlements de pêche du Canada s'appliqueront et leur avenir sera assuré grâce à l'approche à long terme que nous avons adoptée.

J'aimerais signaler au député qu'en 1982, le gouvernement libéral a, aux termes d'une entente conclue avec la CEE, accordé à cette dernière 9 500 tonnes de morue du Nord sur six ans, soit 57 000 tonnes en tout, dont 9 000 à la France. Où était le député alors?

M. Clyde Wells a dit ceci le 28 octobre 1987:

> La CEE renonce à sa part, soit à quelques 9,500 tonnes. On pourrait accorder à la France une partie appréciable de ces 9,500 tonnes, essayer de négocier avec elle raisonnablement sans porter atteinte à la pêche côtière, à la pêche canadienne dans la région.

Lorsqu'il a dit cela, le député faisait partie du caucus de son parti et nous n'avions jamais entendu un son de sa bouche.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, le ministre peut citer le camarade Cashin tant qu'il veut.

M. Crosbie: Pourquoi pas le camarade Wells?

M. Simmons: Pourquoi ne cite-t-il pas Buchanan qui dit que c'est un bradage, ou le premier ministre temporaire Rideout qui affirme que c'est une trahison? Même ses amis de coeur de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse dénoncent ce marché de dupe.

Comment le ministre de St. John's—Ouest peut-il supporter la situation dans laquelle ses maîtres politiques l'ont placé. Quelle. . .

M. le Président: Le député peut-il poser sa question?

M. Simmons: Monsieur le Président, pourquoi le ministre reste-t-il solidaire de cette bande d'amateurs sans cran qui seraient incapables de se sortir de la situation la plus facile? Pourquoi ne se démarque-t-il pas. . .

M. le Président: La question est posée.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du commerce extérieur): Monsieur le Président, j'entrevois au moins une réponse. Le député pourrait-il expliquer à ses collègues pourquoi le gouvernement libéral précédent a conclu en 1980 un accord. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: . . .pour donner 20 500 tonnes de morue par année. . .

M. le Président: Passons à autre chose. La parole est au député du Labrador.

LE MINISTRE EST INTERPELLÉ

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches qui garde le silence. Je veux lui demander, à ce complice de cet odieux accord conclu entre le Canada et la France et de. . .

M. le Président: Je dirais au député du Labrador que, bien qu'aucune objection immédiate n'ait été soulevée, il est bien près d'utiliser un langage antiparlementaire. Je lui demanderais de poser sa question en utilisant peut-être un terme plus conforme.

M. Rompkey: Je veux vous expliquer ainsi qu'à la Chambre, monsieur le Président, que la morue du nord a été bradée avec la complicité du ministre lors du quarantième anniversaire de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération. Nous avons apporté ce stock dans la Confédération et celui-ci a été bradé avec la complicité du ministre. Je veux lui demander, en tant que ministre des Pêches qui a maintenant déclaré aux pêcheurs du Labrador qu'ils ne comptent pas, que leur avenir lui importe peu, comment il peut ne pas donner sa démission. Comment peut-il être ministre des Pêches et des Océans et trahir les pêcheurs du Labrador?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président. . .

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président. . .

M. Crosbie: Monsieur le Président. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Rompkey: J'invoque le Règlement. . .

M. le Président: Le député du Labrador voulait la parole pour faire un rappel au Règlement, et les députés se rendront compte, naturellement, que c'est impossible pendant la période des questions. Je l'entendrai certes après. La parole est à l'honorable ministre.

Des voix: Lequel?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les députés essayent de contester à la Chambre les élections provinciales de Terre-Neuve, et on m'a délégué pour répondre à ce genre de question ridicule et insidieuse.

M. le Président: La parole est au député.

M. Crosbie: Je n'ai pas terminé ma réponse.

LA POSITION DU MINISTRE DES PÊCHES

L'hon. William Rompkey (Labrador): Voici la question supplémentaire que j'adresse au ministre des Pêches, qui a refusé de répondre à ma première question. Il a éconduit deux coopératives de pêcheurs de la côte du Labrador, les plus défavorisés de tous les pêcheurs canadiens. Il leur a refusé la permission de pêcher la morue du nord. Comment peut-il faire une chose pareille alors qu'il a accepté de donner cette ressource aux Français? Comment peut-il faire une chose pareille?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé sa question de façon plus précise. Si les députés voulaient écouter, je signale que le député sait que certains contingents de morue du nord sont attribués aux pêcheurs canadiens dans le cadre du système que son gouvernement a instauré il y a plusieurs années, en vertu duquel nous refusons d'accepter des nouveaux-venus petit à petit parce qu'ils risquent d'empiéter sur les contingents attribués à d'autres pêcheurs canadiens.

Comme l'a signalé le député de St. John's-Ouest, le gouvernement dont le député du Labrador faisait partie a attribué à la France une grosse partie des 9 500 tonnes de morue du nord. Nous avons réduit considérablement ce contingent pour régler une bonne fois pour toutes avec la France une situation territoriale qui ne cessait de s'envenimer.

* * *

QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

LE DÉVERSEMENT DE PÉTROLE À VALDEZ

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports, qui est responsable de la Garde côtière, l'organisme chargé de s'occuper des déversements de pétrole en mer. Comme la nappe de pétrole du Valdez a maintenant atteint la moitié de la superficie de la Nouvelle-Écosse, qu'elle s'est répandue sur sept cent cinquante milles le long de la côte et qu'elle est à quelque deux cents milles de la partie la plus au nord de la côte de la Colombie-Britannique, le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi il a été incapable de se déplacer pour prendre connaissance de ce déversement qui est le plus grave de toute l'histoire de l'Amérique du Nord?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je réponds à mon collègue que les rapports que nous avons reçus ce matin de la garde côtière américaine indiquaient que la nappe de pétrole se trouve toujours dans le détroit du Prince William. La nappe se trouve juste au passage allant vers le détroit, à Cape Clear, à 1 000 kilomètres de la frontiè-

re canadienne la plus proche. Elle s'éloigne de la région ouest de l'Alaska et se dirige vers l'océan, et pas vers le Canada.

• (1500)

Nous devons être très vigilants. C'est une terrible catastrophe qui nous préoccupe beaucoup. Nous faisons preuve d'une vigilance extrême pour nous assurer que la nappe n'atteigne pas notre côte.

M. Fulton: Monsieur le Président, la réponse que nous venons d'entendre était pathétique.

LA MENACE QUI GUETTE LA CÔTE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'adresse ma question supplémentaire au ministre des Transports. Une heure avant la période des questions, les responsables du service des urgences de la Garde côtière du ministère des Transports m'ont confirmé que la nappe se trouve à 50 milles au sud de Cordova, soit à 200 milles de la côte de la Colombie-Britannique pour quiconque se donne la peine de vérifier sur la carte.

Que va faire le ministre? Va-t-il faire acheminer le matériel de retenue et de nettoyage vers la côte nord de la Colombie-Britannique, tant qu'il est encore temps de se préparer, ou va-t-il attendre que la nappe atteigne notre côte?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député se trompe. Je préfère utiliser les chiffres de mon collègue qui viennent directement de la Garde côtière canadienne. Ce n'est pas le moment de faire de la politicaillerie.

* * *

LES TRANSPORTS

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANS LA RÉGION ATLANTIQUE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, la menace de temps durs que fait planer sur le Canada atlantique le discours du Trône d'hier s'est malheureusement déjà concrétisée.

J'ai en main la copie d'une lettre envoyée hier au premier ministre par le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. John Buchanan, au nom du Conseil des Premiers ministres des Maritimes. Dans cette lettre, il s'interroge sérieusement sur la possibilité que le Programme de subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique, programme d'une valeur de 90 millions de dollars par année, soit sur le point d'être supprimé ou réduit.

Je cite le premier ministre Buchanan: «Selon une étude de 1983, dans la pire éventualité, la suppression du Programme de subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique se solderait par la perte de 12 100 emplois et de revenus annuels de 330 millions de dollars».

Le premier ministre est en possession de cette lettre. Est-il prêt à assurer à cette Chambre et, par son intermédiaire, aux Canadiens de l'Atlantique que le Programme de subventions au transport des marchandises dans la région atlantique ne sera ni réduit ni supprimé par suite des mesures budgétaires qui seront bientôt annoncées?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je comprends très bien les inquiétudes que le député prête aux premiers ministres de l'Atlantique. Le député soulève une question hypothétique. Il comprendra qu'il m'est impossible de me prononcer sur des questions hypothétiques. Comme sa question porte sur ce qui pourrait ou non figurer dans le budget, le député doit attendre le discours du budget pour obtenir une réponse.

M. Tobin: Monsieur le Président, je fais tenir au premier ministre une copie de la lettre que lui a envoyée le premier ministre Buchanan.

LES DISPOSITIONS DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Il ne s'agit pas d'une simple supposition. Il y a environ une heure, j'ai eu une conversation téléphonique avec Brian Wentzell, président de la Commission des transports des provinces de l'Atlantique, qui m'a informé qu'il avait rencontré les hauts fonctionnaires des quatre ministres de l'Atlantique et du ministre des Transports pour discuter de la question. On lui aurait déclaré que l'Accord de libre-échange est l'une des causes de l'élimination de cette subvention de 90 millions de dollars.

Je voudrais poser au premier ministre la question suivante. Étant donné qu'il a promis en novembre dernier, au cours de la campagne électorale, que les subventions accordées aux régions ne seraient pas touchées par l'Accord de libre-échange, pourquoi le premier ministre Buchanan lui envoie-t-il cette lettre? Pourquoi les hauts fonctionnaires des quatre ministres de l'Atlantique et du ministre des Transports affirment-ils au président de notre commission des transports que le programme sera bientôt supprimé à cause des pressions attribuables à l'Accord de libre-échange?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne sais pas au juste de quoi parle le député. Il fait allusion à certaines conversations privées qu'il aurait eues il y a environ une heure. Je ne suis pas au courant de ces conversations, mais je serais heureux d'en discuter avec lui.

Il semble que son interlocuteur lui ait appris que la faute en incombait a l'Accord de libre-échange. Il a sûrement dû consulter les libéraux et leur critique en matière de finances qui a déclaré que si les conservateurs touchaient à n'importe quel programme, les libéraux en

rejetteraient la faute sur l'Accord de libre-échange, même si celui-ci n'avait rien à voir avec la décision prise. D'ailleurs, M. MacLaren a déclaré lundi: «Le plus petit malheur sera attribué à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.»

* * *

LES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS

DEMANDE DE MESURES LÉGISLATIVES

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et a trait à la crise des services de garde d'enfants au Canada.

Six mois se sont écoulés depuis l'appel aux urnes et l'affaire est urgente. Pourquoi n'y a-t-il dans le discours du Trône aucun engagement à légiférer sur les services de garde et le ministre déposera-t-il une nouvelle loi sur les services de garde d'enfants demain?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être): Monsieur le Président, dans le discours du Trône, le gouvernement a fort bien précisé qu'il appuyait le principe des services de garde d'enfants. Je présume que la députée pourra être excusée de son ignorance, car elle n'était pas ici et elle ne pouvait savoir que c'est à cause du Sénat libéral que nous n'avons pas encore de loi sur les services de garde d'enfants.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Nous aurions cette loi si le Sénat n'avait pas été, comme un de mes collègues me le souligne, un Sénat triple L: libéral, lymphatique et lourdaud.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Ce n'est pas parlementaire. Rétractez-vous!

DEMANDE D'INTERVENTION

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, il y a une crise dans les services de garde d'enfants au Canada et le ministre essaie de s'en laver les mains. La stratégie adoptée par le gouvernement est un échec sur presque tous les plans.

Le ministre peut-il nous donner l'assurance qu'il déposera un projet de loi qui tiendra compte des préoccupations très légitimes des parents et des besoins des enfants? Le fera-t-il immédiatement?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être): Monsieur le Président, comme la députée devrait le savoir, des éléments de la stratégie en matière de garde d'enfants sont déjà en place et contribuent déjà à aider les Canadiens.

Deuxièmement, la députée devrait savoir aussi que ce sont ses collègues de la Chambre des communes et du Sénat qui sont responsables de l'absence de loi aujourd'hui.

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

DEMANDE DE REMPLACEMENT DU MINISTRE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Les Canadiens, notamment ceux de chez moi, à Thunder Bay et Dryden, en Ontario, savent qu'il y a une grande différence entre les préoccupations théoriques sur la sécurité aérienne et l'atroce réalité d'une tragédie aérienne.

Jusqu'ici, le gouvernement n'a rien fait pour résorber la crise de la sécurité aérienne, si ce n'est modifier les relations hiérarchiques dans les services chargés des enquêtes.

Le premier ministre assumera-t-il ses responsabilités en ce qui concerne la politique globale du gouvernement et s'emploiera-t-il à faire renaître la confiance du public en remplaçant le ministre des Transports par quelqu'un qui est prêt à se charger du ministère et de cette question, et à redonner confiance au public?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je pense qu'on va sauver du temps au départ si je le dis dans les deux langues officielles: Je n'ai absolument pas l'intention de démissionner.

[*Traduction*]

Je n'ai aucunement l'intention de démissionner.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je pense que nous sommes ici à la Chambre pour traiter des questions de façon substantielle. Si mon collègue a des questions à poser sur la sécurité aérienne, cela va me faire plaisir de lui répondre. D'autant plus qu'il est reconnu à travers le monde que le Canada a l'un des meilleurs systèmes de sécurité aérienne au monde.

Nous avons, l'an dernier, procédé à au-delà de cinq millions six cent mille activités avec un minimum d'accidents. Je considère, monsieur le Président, que le système de trafic aérien au Canada fonctionne bien, nous avons une excellente collaboration.

Encore une fois, j'espère, parce que mon collègue se réfère à l'accident, au terrible accident de Dryden, qu'il n'essaiera pas de faire de la politique avec la sécurité aérienne.

[*Traduction*]

DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Transports. Nous avons soulevé la question de la sécurité aérienne bien avant la tragédie de Dryden. Toute insinuation selon laquelle nous pourrions essayer de tuer des avantages politiques de la mort des gens est tout simplement révoltante.

La semaine dernière, le ministre a annoncé que les méthodes d'enquête du Bureau de la sécurité aérienne seraient modifiées, mais il n'a absolument rien dit sur les mesures à prendre pour prévenir les accidents d'avion ou les incidents dans la navigation aérienne.

• (1510)

Comme il ne semble pas vouloir quitter son poste et que le premier ministre n'est pas disposé à s'en débarrasser, je voudrais demander au ministre quand il sera prêt à prendre des mesures préventives et quand il entamera une enquête publique sur la sécurité aérienne afin que, une fois pour toutes, nous puissions aller au fond du problème?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, la semaine dernière nous avons répondu de façon particulière à des problèmes précis relativement à la question de Gander, à la question de Dryden. Et nous avons annoncé, et j'espère déposer cette semaine, un nouveau projet de loi sur le contrôle des accidents aériens. Je pense que c'est une des parties de la réponse. Au moment où un organisme indépendant du gouvernement pourra nous assurer d'un fonctionnement normal. . . nous avons un mécanisme de prévention. En même temps, j'ai entre les mains, monsieur le Président, les ressources que je juge nécessaires. Cependant, j'ai annoncé la semaine dernière et je rencontre cette semaine, jeudi, des représentants des pilotes, des compagnies aériennes, des contrôleurs et éventuellement des inspecteurs, pour définir s'il y a à faire davantage avec les ressources que nous avons, de façon, encore une fois, à éviter les accidents auxquels nous avons récemment fait face.

Monsieur le Président, encore une fois, je pense que nous avons ce dont nous avons besoin pour procéder. Il y a eu mésentente dans un organisme qui ne dépend pas du gouvernement. C'est cette Chambre qui a nommé le Bureau de sécurité aérienne et c'est cette Chambre qui va le remplacer. Et, encore une fois, tous les mécanismes, les standards, les règles sont en place et nous allons continuer à nous en servir comme nous l'avons fait.

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

L'INCENDIE DU BUREAU D'ALLIANCE QUÉBEC

L'hon. Bob Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Son prédécesseur avait affirmé que le Secrétariat s'occuperait des besoins spéciaux et uniques de Alliance Québec dont les bureaux de Montréal ont été incendiés le 31 décembre 1988.

Le ministre accordera-t-il des fonds supplémentaires à Alliance Québec pour que cet organisme puisse reprendre ses activités?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, en ma qualité de secrétaire d'État, je m'engage pleinement à promouvoir la dualité linguistique du Canada et à soutenir les groupes minoritaires des langues officielles. C'est un engagement personnel.

Les organismes tels que Alliance Québec et la Fédération des francophones hors Québec travaillent de façon remarquable à la réalisation de ces objectifs et pour le bien de leurs communautés.

Je suis donc très heureux de pouvoir accorder une subvention de 120 000 $ à Alliance Québec.

Des voix: Bravo!

M. Weiner: Cette somme la dédommagera d'une partie des dépenses occasionnées par l'incendie. Je tiens à remercier le député pour sa prévoyance et son esprit d'initiative. . .

M. le Président: Le député de Haldimand—Norfolk.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

LES CONSÉQUENCES POUR LES TRAVAILLEURS AGRICOLES

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je pose ma question au vice-premier ministre qui est ministre de l'Agriculture à temps partiel.

Le 25 novembre, le premier ministre a déclaré, en substance: «Je le dis aux Canadiens, nous instaurerons des programmes innovateurs et généreux d'adaptation et de recyclage partout où le besoin se fera sentir.»

Compte tenu de cette promesse et du fait que le récent rapport de Grandpré ne propose aucune aide spéciale d'adaptation au libre-échange, le ministre voudrait-il donner au public canadien l'assurance que, au-delà de la foi totale et passive que conseille de Grandpré, il mettra sur pied les programmes que le premier ministre a promis?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, voici ce que je réponds au député.

Deux ou trois chapitres du rapport de Grandpré portent sur l'agriculture, et les recommandations sont évidemment à l'étude.

Il est important que les rajustements qui s'imposent se fassent avec la pleine collaboration du secteur. Nous poursuivons des entretiens avec les divers organismes de commercialisation, avec Agriculture Canada et, bien sûr, avec les provinces.

Je suis content que le député s'intéresse à la question. Nous l'inviterons sûrement aussi à participer au processus.

LA GESTION DES APPROVISIONNEMENTS

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, nous sommes d'avis que les recommandations de la commission de Grandpré concernant l'agriculture constituent la pire trahison perpétrée envers nos collectivités agricoles depuis la Confédération.

Le ministre ne convient–il pas que les industries soumises à la gestion des approvisionnements respectent le règlement du GATT? N'acceptera–t–il pas aujourd'hui de rejeter toutes les recommandations concernant les produits soumis à la gestion des approvisionnements au Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Je ne sais pas exactement quelle partie du rapport le député a lue ou s'il comprend le rapport. La commission de Grandpré a, il me semble, appuyé sans réserve le concept de la gestion des approvisionnements, tout comme nous de ce côté–ci de la Chambre qui faisons partie du gouvernement. Nous avons toujours été de cet avis.

M. Gauthier: Vous n'avez pas lu le rapport.

M. Mazankowski: Je l'ai lu. J'ai même deux chapitres entre les mains.

Le fait est que le système de gestion des approvisionnements est en place. Il incombe maintenant au gouvernement et à l'industrie de s'assurer que les systèmes sont maintenus et améliorés en fonction des réalités du marché international.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'UNION SOVIÉTIQUE—LA SITUATION DES DISSIDENTS

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La semaine dernière, j'ai rencontré une dissidente soviétique, M^me^ Samoilovich, à Moscou. Son mari George, qui a 66 ans, se meurt du cancer. L'ambassade britannique à Moscou l'a invité à se faire traiter au Royal Marsden Hospital de Londres, mais il n'a pas encore reçu son visa.

Je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il peut intervenir auprès des autorités soviétiques dans cette affaire.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur le Président, j'interviendrai.

* * *

VIA RAIL

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je veux lui demander pourquoi il a fait une déclaration aussi fallacieuse au sujet de la clientèle de VIA Rail et pourquoi il veut induire le public canadien en erreur.

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Tout ce que j'ai à dire concernant la Société VIA Rail et ce que j'ai à dire pour toutes les corporations de la Couronne et les décisions qui sont à prendre, c'est qu'elles seront prises au moment opportun.

[*Traduction*]

L'AVENIR DU SERVICE VOYAGEURS

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, je comprends bien pourquoi le premier ministre ne veut pas répondre; je vais donc adresser ma question supplémentaire au ministre des Transports.

Le ministre va–t–il écarter les doutes qui planent au sujet de VIA, société créée par le premier ministre, et rassurer les Canadiens en leur disant que le Canada continuera à être doté d'un service ferroviaire de qualité, confortable et efficace?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je viens de dire à mon ami que la décision sera prise en temps et lieu; c'est toujours la même réponse.

L'AGRICULTURE

LE VERSEMENT D'INDEMNITÉS POUR LA SÉCHERESSE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture à propos de l'indemnisation des victimes de la sécheresse. Les quatre provinces qui doivent recevoir de telles indemnités ont reçu très peu d'informations. Une carte des zones touchées par la sécheresse a été distribuée il y a deux semaines environ, mais on n'y a joint aucun renseignement sur les critères d'indemnisation, sur la production moyenne envisagée pour chaque canton ni sur la façon dont la décision a été prise. Ces informations sont non seulement nécessaires au vérificateur général pour pouvoir surveiller le programme, mais aussi aux agriculteurs afin de pouvoir décider s'ils vont protester contre la situation dans laquelle ils se trouvent à cause de cette carte.

Le ministre peut-il nous dire si ces renseignements seront fournis et quand?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification économique de l'Ouest et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, je tiens à rectifier; il n'y a pas quatre provinces admissibles. Il y en a cinq; les trois provinces des Prairies, l'Ontario et le Québec.

Par ailleurs, toutes les informations présentées sous forme de carte sont provisoires. Les renseignements de base viennent des provinces; ce sont donc les provinces qui les ont fournis au gouvernement fédéral par l'intermédiaire de leur commission d'assurance-récolte.

Ces informations tirées des dossiers de l'assurance-récolte sont basées sur les pertes en proportion du montant de l'assurance; c'est exactement le même système que celui utilisé en 1985, qui n'a pas été apprécié.

Les cartes sont provisoires. Lorsque nous aurons reçu les données définitives des commissions d'assurance-récolte, nous serons en mesure d'établir une carte montrant comment on arrivera au règlement complet.

• (1520)

LA COMMUNICATION DE DONNÉES

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous dire quand ces renseignements pourront être communiqués? Plus de cent mille fermes familiales se demandent si elles doivent ou non interjeter appel. Il faudra que les commissions d'appel sachent où se trouvent ces données pour pouvoir s'occuper des appels. De même, les fonctionnaires devront connaître les chiffres exacts afin de déterminer les montants à verser.

Quand ces données seront-elles fournies aux agriculteurs, aux commissions d'appel et aux fonctionnaires, de sorte que nous puissions connaître les montants sur lesquels les agriculteurs pourront compter pour la campagne agricole qui vient?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, le député pose là une bonne question. Permettez-moi d'essayer de lui fournir de bons renseignements afin qu'à son tour, il puisse les transmettre aux producteurs.

Premièrement, ce n'est que vers le 1er mai que nous obtiendrons les renseignements voulus de l'agence d'assurance-récolte et dès lors, ils seront transmis au moyen de cartes. Il ne sert à rien d'interjeter appel maintenant, car tous devraient savoir que les données sur lesquelles on se base pour effectuer les paiements préliminaires ne sont elles aussi que des données préliminaires.

Donc, pour l'amour du ciel, dites à vos agriculteurs et à vos voisins d'attendre que nous ayons reçu les données définitives, car le programme a été conçu par des agriculteurs. Ceux-ci désiraient que nous soyons précis au sujet des récoltes. Ils voulaient que soient délimités tous les secteurs, jusqu'aux plus minimes. Et c'est exactement ce que nous faisons. Il s'agit d'un programme agricole conçu par des agriculteurs. Ce sera un bon programme, une fois que le député en connaîtra toutes les subtilités.

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'avise la Chambre que les partis se sont entendus, semble-t-il, pour rendre hommage à certaines personnes. J'invite l'honorable ministre de l'Énergie à commencer.

* * *

L'ÉCRASEMENT DE L'AVION D'AIR ONTARIO

CONDOLÉANCES

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, au nom du premier ministre (M. Mulroney) et du gouvernement du Canada, je tiens à exprimer mes plus sincères condoléances aux familles et amis des victimes de l'écrasement d'avion d'Air Ontario survenu à Dryden en Ontario.

Cette tragédie a montré aux Canadiens que des Canadiens ordinaires sont capables d'accomplir des actes d'héroïsme, comme nous l'avons vu de la part des membres d'équipage ainsi que de la part des gens accourus sur les lieux de l'écrasement. Mais les accidents aériens se répercutent également sur les familles, les collectivités et notre pays. Ils fauchent la vie de gens remplis d'espoirs et de promesses. Ils ont un effet sur des collectivités en les privant du leadership que ces victimes y exerçaient. Enfin, ils touchent personnellement les amis et parents des

victimes. Ils touchent les gens qui ne peuvent que s'interroger sur la cause d'une telle tragédie.

Une des victimes a été enterrée dans ma ville natale de Steinbach, un ami, un collègue, quelqu'un avec qui j'ai grandi. C'est pourquoi je dis aux membres de sa famille et à tous ceux qui ont été touchés par cette tragédie aérienne que nos prières les accompagnent eux et leurs familles, et que le gouvernement compte bien découvrir la cause de cette tragédie.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): C'est avec tout autant de tristesse que mon collègue que je prends la parole aujourd'hui.

Le 10 mars 1989, à environ 12 h 10, douze habitants de la ville de Thunder Bay, quatre du district du même nom, deux d'autres régions de l'Ontario, deux de l'Alberta, un de chacune des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique et un des États-Unis ont connu une mort tragique lors de l'écrasement d'avion survenu à un kilomètre de l'aéroport de Dryden.

Je m'abstiens, monsieur le Président, de mentionner leurs noms par respect pour leurs parents survivants. Je suis persuadé que tous les députés expriment leur profonde sympathie aux parents et aux proches des victimes, et espèrent vivement que les survivants s'en remettront complètement.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, à l'instar du ministre de l'Énergie (M. Epp) et du député de Thunder Bay—Nipigon (M. Comuzzi), j'offre mes sincères condoléances et celles de tous les membres de mon parti aux parents, aux amis et aux voisins des victimes de l'écrasement du vol 1363 d'Air Ontario.

On croit trop souvent que des accidents pareils n'arrivent qu'aux autres, rien qu'à l'étranger. Dès que la nouvelle a commencé à se répandre dans Thunder Bay, samedi matin, et qu'on a appris que tel ou tel avait péri dans l'accident ou y avait survécu, toute la ville a été secouée. Je sais que le ministre de l'Énergie a perdu un de ses amis dans l'accident. Eh bien, cet ami habitait ma rue avec sa famille. Nous avons tous été touchés.

Même des personnes qui ne connaissaient aucun des passagers de l'avion—et dans une localité de 120 000 habitants, il est possible que tout le monde en connaissait au moins un—et qui ont assisté aux obsèques avaient du chagrin sans trop savoir pourquoi. Lorsqu'on songe à cet accident, on ne peut s'empêcher de plaindre les familles des victimes et les survivants traumatisés.

Nous remercions aussi les citoyens de la merveilleuse petite localité de Dryden, perdue au nord de l'Ontario, qui ont réagi de façon aussi fantastique. Aux commerçants qui ont généreusement fourni nourriture et vêtements, aux personnes qui ont administré les premiers soins, aux membres de l'équipe d'urgence en cas d'incendie et d'accident qui étaient sur les lieux en quelques minutes seulement, nous disons merci d'avoir si bien réagi et d'avoir porté secours à leurs voisins et amis.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je voudrais exprimer ici mes sentiments en tant que député de Kenora—Rainy River. Ce jour-là, le 10 mars, j'étais assis dans mon bureau lorsque j'ai appris la nouvelle de cet accident. Je ne savais pas trop quoi faire. En tant que député, on est confronté à bien des demandes et à un grand nombre de préoccupations, mais on ne fait jamais face à un événement de cette nature. Ainsi, comme à mon habitude, je me suis laissé guider par mon instinct. Le 11 mars, je me suis donc rendu en avion sur les lieux de l'accident.

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, ainsi qu'à mes collègues que les mots manquent pour expliquer à quel point il est miraculeux que certains aient pu échapper à la mort. En ce qui a trait à ceux qui n'ont pas eu cette chance, je voudrais transmettre mes condoléances et celles de mes collègues à leurs familles.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour demander à tous les députés de remercier ceux qui ont su réagir rapidement et garder leur sang-froid et qui ont pu ainsi sauver des vies. Il s'agit de ceux qui ont réussi à ne pas paniquer et à sortir de cet avion, afin d'aider les passagers qui étaient restés coincés dans l'appareil à se dégager avant que ce dernier ne prenne feu. Je voudrais remercier ces gens qui ont réagi si rapidement dans les circonstances.

Je me dois de profiter de l'occasion pour remercier tous les bénévoles qui se sont empressés d'agir, afin de sauver des vies. Il s'agit-là d'une chose qu'en tant que député, je n'oublierai jamais. Alors que je suis ici, représentant les gens de Kenora—Rainy River, je me souviendrai toujours de cet accident, car je me trouvais sur les lieux. Lorsque nous parlerons de sécurité, je pourrai, à mon avis, me faire facilement une idée de ce qu'on entend par là. Je comprendrai mieux la portée de la question. Selon moi, en tant que parlementaires, nous devons toujours nous rappeler ce pourquoi nous siégeons dans cette enceinte; il s'agit pour nous de tenter de protéger les gens que nous représentons. Or, cela nous est impossible, si nous perdons de vue ce que cela signifie.

M. le Président: Je crois qu'il conviendrait probablement que les députés observent un moment de silence.

(Note à l'imprimeur: Ce sur quoi la Chambre observe un moment de silence.)

M. le Président: Je tiens à aviser la Chambre que plusieurs députés souhaitent invoquer la question de privilège, pour diverses raisons. Par la suite, je donnerai une réponse aux députés qui ont soulevé la question de privilège ce matin et je me prononcerai sur deux demandes concernant un débat d'urgence.

Je vais tout d'abord donner la parole au député d'Edmonton–Sud–Est.

* * *

• (1530)

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE

M. David Kilgour (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, je veux soulever la question de privilège à propos d'un problème important qui risque de toucher tous les députés. Il s'agit de l'immunité parlementaire, qui dispenserait les députés de témoigner contre leur gré dans des poursuites civiles.

Votre bureau, monsieur, a reçu à 13 heures environ aujourd'hui une lettre et des copies de documents pertinents relatifs à une poursuite en libelle diffamatoire dont est encore saisie, je crois, la Cour suprême de la Colombie-Britannique à Kelowna.

Je m'empresse d'ajouter que je ne soulève pas la question parce que je crois que les députés sont ou devraient être au-dessus de la loi, ni, en l'occurrence, qu'ils peuvent se soustraire à une assignation à comparaître, mais parce que je crois fermement que ce que les hommes et les femmes nous dévoilent dans nos bureaux de circonscription, ils ne pensent pas que nous irons plus tard le divulguer aux tribunaux dans des poursuites au civil. Notre système judiciaire protège presque tous les échanges entre l'avocat et son client. Ne devrait-il pas en aller de même pour les communications entre les députés et leurs électeurs?

Venons-en à la question qui nous occupe. Il y a environ deux semaines, monsieur le Président, une citation à comparaître à remettre à l'extérieur de la province a été autorisée par le juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, M^me^ Patricia Proudfoot. Il s'en est suivi un échange assez nourri de correspondance par fax, dont l'avis juridique de notre juriste parlementaire, M. Marcel Pelletier, qui confirmait mon droit d'être exempté de témoigner en cour. Le 29 mars, une lettre envoyée par fax par un avocat intéressé à la cause indiquait que Son Honneur le juge m'enjoignait de comparaître en personne le lendemain à Kelowna.

Je me suis donc présenté et, tel que prévu, j'ai tenté de convaincre Son Honneur le juge qu'une force irrésistible se heurtait à une décision inébranlable. La cour m'a finalement enjoint de prêter serment, et m'a bel et bien ensuite intimé l'ordre de répondre à une question visant à identifier un certain nombre de personnes qui s'étaient présentés à mon bureau de circonscription en avril 1986.

Le tribunal a fait une pause pour le déjeuner après que j'eus refusé d'identifier ces personnes. A la reprise de la séance, Son Honneur le juge m'a répété que je devais identifier mes visiteurs, mais l'avocat des plaignants a retiré l'assignation, ce dont je lui suis évidemment reconnaissant, et ce juste avant que le tribunal ne m'inculpe d'outrage au tribunal. Le juge a déclaré plus tard qu'il avait eu l'intention de m'inculper pour outrage au tribunal.

En conclusion, monsieur le Président, cette question n'est évidemment pas tranchée, du moins en Colombie-Britannique, et elle ne l'est probablement pas dans bien d'autres endroits non plus. Il importe, à mon avis, que tous les députés sachent ce que la loi prévoit en de telles occasions dans toutes les provinces du Canada. Il est important que les Canadiens sachent qu'ils peuvent venir nous voir à nos bureaux et nous parler en toute confidence sans craindre que nous ne soyons forcés de divulguer leurs propos devant les tribunaux. Je ne parle, bien sûr, que des poursuites civiles. Si vous estimez, monsieur, que les privilèges sont en cause, je vous demanderais de présenter la motion appropriée.

M. le Président: Je veux d'abord informer le député d'Edmonton–Sud–Est (M. Kilgour) que j'ai examiné très attentivement les documents qu'il a déposés auprès de la présidence. J'étudierai la question avec beaucoup de soin et ferai rapport à la Chambre au moment propice.

M. Gauthier: Si la présidence pouvait faire transmettre des copies aux députés de ce côté-ci de la Chambre, nous vous en saurions gré, pour nous tenir ainsi au courant de ce qui se passe; en fait, cette question nous préoccupe beaucoup.

M. le Président: Je prendrai les dispositions pour accéder à cette demande.

LE DÉVERSEMENT DE PÉTROLE DE VALDEZ

M. Jim Fulton (Skeena): Merci, monsieur le Président. Depuis la période des questions, j'ai eu l'occasion de parler au ministre au sujet des motions et je voudrais aborder une question importante en matière de privilège. Le ministre de l'Environnement (M. Bouchard (Roberval)) et le ministre des Transports (M. Bouchard (Lac Saint-Jean)) ont cité des chiffres fournis, je pense, par la Garde côtière américaine et ils ont affirmé que la marée noire de Valdez est située à 1 000 kilomètres du point le plus rapproché de la Colombie-Britannique. J'ai ici, et ce n'est pas la chose la plus facile à manipuler à la Chambre, monsieur le Président, un atlas de la Direction des levés et de la cartographie du ministère de l'Énergie, des

Article 52 du Règlement

Mines et des Ressources qui porte sur tout le Canada, notamment. . .

M. le Président: Je me permets d'interrompre le député. Il ne fait aucun doute que cette question est très importante et le député pourra peut-être en discuter plus tard, mais je dois lui dire qu'il n'y a pas là matière à soulever la question de privilège et je pense qu'il ne serait pas opportun de continuer à ce moment-ci. Le député pourra peut-être se faire entendre plus tard, selon la nature des débats.

M. Fulton: Oui mais, compte tenu de ce que vous avez dit, monsieur le Président, je veux simplement préciser—parce que les ministres auront peut-être leur mot à dire à ce sujet—que certaines rivières frontalières, soit l'Alsek, la Tatshenshini et la Stikine, font partie de. . .

M. le Président: Le député connaît bien sa géographie. Je peux lui assurer que ces rivières n'ont pas changé de place et que je sais exactement ce qui le préoccupe, mais, je le répète, il ne s'agit pas vraiment d'une question de privilège. Le député aura peut-être bientôt l'occasion d'exposer son point de vue plus en détail.

M. Boudria: Mais c'est un argument valable.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS PRÉSUMÉMENT ANTIRÉGLEMENTAIRES TENUS PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Milliken: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Durant la période des questions aujourd'hui, le ministre de la Santé et du Bien-être social a. . . Je regrette qu'il ait quitté la Chambre—c'est un des problèmes du présent gouvernement—mais il reste que les rappels au Règlement doivent suivre la période des questions. . .

M. Epp: Donnez un préavis, ça marche.

M. Milliken: J'ai donné un préavis. Il a quitté la Chambre parce qu'il devait assister à une réunion, mais il pourra répondre à ma question un autre jour. Monsieur le Président, une de ses réponses a, à mon avis, enfreint l'article 18 du Règlement, selon lequel aucun député ne doit ni parler irrévérencieusement du Souverain ou d'un autre membre de la famille royale ni se servir d'expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux Chambres ni pour un de leurs membres. Il me semble, monsieur le Président, que, dans sa réponse, le ministre a parlé de l'autre endroit de façon contraire à la lettre et à l'esprit de l'article 18 du Règlement, et je lui demande, avec tout le respect qui lui est dû, de prendre les mesures qui s'imposent lorsqu'il reviendra à la Chambre.

M. le Président: Je connais très bien l'article auquel se réfère le député. Maintenant qu'il a soulevé la question, nous pouvons peut-être lever la séance jusqu'à ce que le ministre puisse nous répondre. Je remercie le député.

* * *

MOTIONS D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: J'avise la Chambre que je reviens aux questions qui ont été soulevées ce matin et qui ont fait l'objet d'un examen minutieux. Ce matin, j'ai reçu des demandes en vue d'un débat spécial, portant sur trois sujets distincts, aux termes de l'article 52 du Règlement. Si la Chambre veut bien se montrer indulgente, j'aborderai tout d'abord les questions de privilège.

J'ai eu l'occasion d'étudier la prétendue question de privilège qu'a soulevée plus tôt au cours de la journée le député de Port Moody—Coquitlam (M. Waddell), question liée au fait que le projet de loi C-204 n'est pas encore en vigueur. Je ne vois pas comment cette situation enfreint les privilèges du député. Il se souvient sans doute que je lui ai fait cette remarque au moment où il a présenté son argument.

En ce qui concerne la prétendue question de privilège soulevée par le député de Prince Albert—Churchill River (M. Funk) au sujet du versement en temps opportun des subventions d'aide aux victimes de la sécheresse, je ne peux que reprendre l'argument que j'ai fait valoir plus tôt aujourd'hui à savoir que même si le député est convaincu qu'il a bel et bien raison de se plaindre, je suis dans l'impossibilité de déclarer qu'il y a eu violation des privilèges dont il jouit à titre de député. Par conséquent, sa question de privilège est irrecevable.

Je voudrais faire remarquer aux députés, ainsi qu'au public qui suit le débat, qu'il y a bien entendu une différence entre une plainte et une question de privilège. Le député ne peut soulever une question de privilège que si par suite d'une action quelconque, il lui est en fait impossible de remplir ses fonctions de député dans cette Chambre. Ici, ce n'est pas le cas.

Comme je l'ai déjà mentionné brièvement, j'ai reçu ce matin des demandes en vue d'un débat spécial, aux termes de l'article 52 du Règlement, sur trois sujets distincts: la sécurité aérienne, la suppression de l'avoine de la liste des céréales relevant de la compétence de la Commission canadienne du blé et le déversement de pétrole hors du port de Valdez.

Commençons, si vous le voulez bien, par la question soulevée par le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) et le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus), c'est-à-dire la sécurité aérienne.

• (1540)

[*Français*]

Pour commencer, je voudrais citer les *Débats* des communes du 18 février 1972, page 18, quand le Président Lamoureux a dit:

> Je crois que les honorables députés reconnaîtront qu'il ne serait pas facile de justifier l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 alors même que nous en sommes à l'étude de l'Adresse en réponse au discours du Trône. . .

[*Traduction*]

Cet argument utilisé par le Président Lamoureux, ainsi que par d'autres présidents, est fondé sur le fait que, pendant le débat sur le discours du Trône, il est facile pour les députés d'aborder des questions très diverses, et il est donc difficile de justifier la tenue d'un débat d'urgence d'après les critères énoncés au paragraphe 52(5) du Règlement, qui dit ceci:

> En décidant si une affaire devrait être mise à l'étude d'urgence. . . le Président devra . . .tenir compte de la probabilité que l'affaire soit discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens.

[*Français*]

Si je peux répéter cette dernière phrase, je dois prendre en considération, et je cite:

> la probabilité que l'affaire soit discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens.

[*Traduction*]

Comme la sécurité aérienne et le retrait de l'avoine de la compétence de la Commission canadienne du blé sont des questions qui pourraient être débattues à la Chambre par d'autres moyens, je considère que les critères énoncés à l'article 52 ne sont pas respectés et je ne permettrai donc pas la tenue d'un débat d'urgence, du moins pas pour le moment.

Cependant, en ce qui concerne la question soulevée par le député de Skeena (M. Fulton), je juge que les critères énoncés à l'article 52 sont respectés. Il s'agit réellement d'une affaire urgente qui doit être examinée immédiatement.

Je déclare donc que la question du déversement de pétrole près du port de Valdez sera débattue à compter de 20 heures ce soir.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Richardson: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je propose l'ajournement du débat.

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le Président: Le débat est donc ajourné.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le Président: Un débat d'urgence va débuter à 20 heures. La Chambre va reprendre ses travaux demain à 14 heures. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 15 h 45.

[Note de l'éditeur: Le compte rendu des délibérations se poursuit au volume B]

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 4 avril 1989

[Note de l'éditeur: Le compte rendu des délibérations reprend du volume A.]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 20 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LE DÉVERSEMENT DE PÉTROLE DE VALDEZ

M. le Président: La présidence a autorisé le député de Skeena à proposer l'ajournement de la Chambre, conformément à l'article 52 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit le déversement de pétrole à l'extérieur du port de Valdez. La motion est donc la suivante: M. Fulton, avec l'appui de M. Riis, propose: «Que la Chambre s'ajourne maintenant».

J'ajouterai à l'intention des députés et des Canadiens qu'il s'agit en effet d'un débat d'urgence concernant le déversement de pétrole en Alaska et ses conséquences, possibles ou présumées. Voilà pourquoi nous participons ce soir à un débat, alors que d'habitude nous ne siégeons pas dans la soirée. Je donne la parole au député de Skeena.

M. Jim Fulton (Skeena) propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

. . .Si j'estime que ce débat d'urgence est très important et très opportun, monsieur le Président, c'est non seulement en raison des difficultés qu'éprouvent la faune et la flore côtières par suite du déversement de pétrole survenu en Alaska, mais aussi par suite de nombreux autres déversements survenus récemment sur la côte ouest de l'Amérique du Nord aux abords de la Colombie-Britannique.

Il importe de rappeler les raisons qui ont présidé à la création du port vers le Sud de Valdez et à l'acheminement à partir de ce port vers le Sud du pétrole brut en provenance du versant septentrional le long de la côte ouest de l'Amérique du Nord. C'est surtout en 1972 que nos concitoyens de la Colombie-Britannique ont particulièrement discuté de cette question. A l'époque, évidemment, la grande majorité d'entre eux, y compris l'actuel député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett) qui était à ce moment-là premier ministre de la Colombie-Britannique, se sont opposés à ce que des pétroliers acheminent ce pétrole brut le long de la côte ouest de l'Amérique du Nord. Ils estimaient qu'il existait d'autres moyens de l'acheminer, par chemin de fer notamment.

Presque partout au Canada, on a fait état des déclarations de la Garde côtière américaine qui avait prédit, à l'époque, que deux millions de litres seraient déversés chaque année sur la côte ouest de l'Amérique du Nord à cause de cette route de Valdez via la baie Prince William et le long du littoral de la Colombie-Britannique vers les ports du nord des États-Unis, de la Californie, parfois jusqu'au canal de Panama. Mais on a construit ce port en dépit de ces avertissements et on a acheminé le pétrole dans des pétroliers battant pavillon américain. Ces mouvements de navires ont été autorisés uniquement dans le cadre de la Loi Jones. Je parle des navires transportant du brut sous pavillon américain.

Nous avons été témoins d'une série de catastrophes au cours des dix-huit derniers mois. Il faut donc établir la chronologie de ces événements pour mieux situer le déversement de Valdez.

La plus récente et la pire catastrophe est l'accident de l'Exxon Valdez. Auparavant, 186 tonnes de pétrole transportées par une barge faisant cap sur Grays Harbour avaient été déversées le 22 décembre 1988 dans la mer et la nappe a touché la côte ouest de l'île de Vancouver.

Avant cet incident, le 4 octobre 1987, le Stuyvesant a déversé 600 000 gallons de pétrole au large des Iles de la Reine Charlotte, mais comme le courant entraînait cette nappe vers le large, les côtes de cette île ont été épargnées. Le plus étrange, c'est que ce même navire le Stuyvesant, continue de naviguer dans ces mêmes eaux, à preuve cet extrait que j'ai obtenu de la Biliothèque du Parlement:

> A deux reprises en 1987, le pétrolier américain Stuyvesant a vu sa coque endommagée par un grain alors qu'il quittait Valdez, en Alaska, en direction de Puerto Muerelles, au Panama, laissant couler plus de 600 000 gallons de brut dans le golfe de l'Alaska. C'est la première fois qu'un navire est à l'origine des deux pires déversements survenus sur la côte américaine en une seule et même année. C'est aussi la première fois qu'un seul navire a déversé deux fois accidentellement une grande quantité de pétrole dans la même région géographique pour la même raison et dans une période relativement courte de moins de dix mois.

Le gouvernement du Canada n'a rien fait pour remédier au problème qui existait manifestement en ce qui concerne la conception des pétroliers. Il devient de plus en plus évident, comme s'en rendent compte les députés, je pense, s'ils m'écoutent ce soir, que certaines des sociétés concernées, comme Exxon, Sohio, Standard et d'autres, ne font pas grand-chose d'autre que se comporter comme des gangsters pour ce qui est de leurs véritables sentiments à l'égard de l'environnement.

Je parlerai brièvement du déversement de Grays Harbour. La péniche qui était tirée par un remorqueur le 22 décembre a heurté un banc de sable alors qu'elle essayait d'entrer à Grays Harbour, et les responsables de la protection de l'environnement de l'État de Washington ont ordonné que la péniche et le remorqueur s'éloignent de la côte. Plutôt que de l'envoyer là où ce déversement pouvait être maîtrisé, de la faire venir à terre et de pomper son chargement, on l'a envoyée au large. Au lieu de prendre au moins les précautions normales qu'on s'attendrait à ce que la Garde côtière américaine leur conseille, à savoir essayer de contenir la marée noire dans une zone délimitée, ils sont allés en ligne droite et presque toute la nappe de pétrole s'est déversée sur la côte ouest de l'île Vancouver. C'est là où nous avons commencé à voir clairement l'attitude que je qualifierais de désinvolte du gouvernement du Canada.

La Garde côtière canadienne et le ministre nous ont dit: «Ne vous en faites pas, la nappe va dériver vers le large», alors que l'on savait fort bien qu'elle se dirigeait vers le parc national Pacific Rim et vers Long Beach, où une bonne quantité a finalement abouti. Cette nappe continue d'ailleurs à s'échouer sur la côte, au moment même où nous parlons, et elle a atteint maintenant la baie Nookta.

C'était un déversement de mazout lourd de catégorie C qui n'est pas aussi toxique et persistant que le pétrole de l'Exxon Valdez, mais les dégâts sont tout de même considérables. Des milliers d'oiseaux et de phoques ont été tués. Les mollusques et les autres organismes de la zone côtière soumise aux marées ont été touchés, comme l'ont été aussi les animaux vivant près des rivages, comme les crabes. Des aigles sont morts d'avoir consommé des animaux pollués et contaminés sur les plages.

Comme nous l'avons constaté, la majorité du travail a été effectué par des bénévoles de Colombie-Britannique. Des centaines se sont offerts et je pense que la Chambre des communes se doit de les remercier de s'être présentés en aussi grand nombre.

Des voix: Bravo!

M. Fulton: Il faut se souvenir que le ministère fédéral en charge est le ministère des Transports. La Garde côtière relève de ce ministère qui est responsable des déversements marins.

Comme par hasard, le ministre des Transports (M. Bouchard) a publié aujourd'hui le rapport de la Caisse des réclamations de la pollution maritime, dont je reparlerai un peu plus tard, lorsque mon collègue l'aura trouvé dans ma documentation.

La Garde côtière n'a jamais rien coordonné, à mon avis. Le Provincial Emergency Program, le PEP, n'a jamais rien coordonné, non plus. Dans l'État de Washington, la garde côtière américaine a pris directement part aux mesures de nettoyage de la marée noire. Elle a fourni des taxis, un service de nettoyage à sec et des repas chauds, et a offert une formation. Elle a distribué des sacs de plastique, fourni de la machinerie de toute sorte, etc. Plusieurs milliers de volontaires ont nettoyé les moindres traces du mazout déversé au large de Grays Harbour qui a abouti sur les rives de l'État de Washington. En Colombie-Britannique, il reste encore d'énormes quantités de ce mazout.

J'ai dirigé un groupe d'étude à Vancouver il y a quelques semaines, et des gens sont venus d'aussi loin que du nord de l'île de Vancouver. Pour le nettoyage, ils ont pris des journées de congé. Ils ont loué leurs véhicules et acheté leur propre matériel. En une seule journée, ils ont ramassé 6 000 livres de mazout sur une petite plage où des aigles sautaient lourdement dans les buissons tout couverts de pétrole accumulé après avoir consommé des aliments contaminés. Ils ne pouvaient pas voler. Ils allaient mourir de faim. C'est le cadeau de la Souse Brothers et la garde côtière, et tout le monde clamait : «Ce n'est pas vraiment de notre ressort; nous ne pouvons pas vraiment intervenir».

Je suis consterné de voir comment le gouvernement du Canada et celui de la Colombie-Britannique ont réagi à la nécessité de coordonner le travail des volontaires. Pourquoi les 75 employés spécialement formés de la base de la Défense nationale d'Esquimalt n'étaient-ils pas sur place? Pourquoi le gouvernement ne les y a-t-il jamais envoyés?

Il est extrêmement difficile de nettoyer une marée noire lorsqu'elle atteint les plages, ce qui m'amène au véritable motif du débat de ce soir, l'affaire du pétrolier *Exxon Valdez*. Nous devons examiner cette affaire très attentivement. Il y a aussi le *Stuyvesant* qui nous rappelle que des pétroliers ne répondant pas aux normes de sécurité, donc dangereux, longent nos côtes. La garde côtière américaine avait prévu des déversements atteignant en moyenne deux millions de litres par année

pendant tout le temps où l'itinéraire de Valdez serait emprunté. Nous devons examiner à fond la situation.

Le 24 mars, le *Exxon Valdez* a quitté sa route. Apparemment, le capitaine était en état d'ébriété. C'est du moins ce qu'on a rapporté. Cet homme mérite un procès, et je suppose qu'il va le subir assez tôt, aussitôt que le mandat d'arrêt aura été signifié et qu'il aura été arrêté. Le troisième lieutenant n'aurait pas dû être à la barre.

• (2010)

Les véritables criminels contre l'environnement dans cette affaire sont les dirigeants de société, à commencer par Frank Iarossi. Il faut des lois dans notre pays, des lois aux États-Unis et des lois internationales dans le monde entier pour s'occuper des Iarossi de ce monde.

Durant trois jours après que le *Exxon-Valdez* s'est échoué sur le récif de l'île Bligh, on n'a rien fait. J'en ai discuté avec des experts des marées noires. Frank Iarossi n'a jamais téléphoné pour demander des barrages flottants au Canada, à l'Alaska, à l'État de Washington, à la Californie ou à Hawaï où Exxon avait connu un autre déversement de 125 000 litres. Il y a eu un autre déversement massif dans l'Antarctique. Et bien sûr, la côte de la Colombie-Britannique a subi les plus récentes marées noires.

Or, qu'a fait Exxon? Durant trois jours, il n'y a pas eu de vent, aucun problème. La nappe de pétrole se trouvait toujours dans la baie Prince-William. Ce navire aurait dû être entouré d'au moins trois barrages flottants, et les lèche-nappe auraient dû fonctionner 24 heures par jour pour nettoyer la nappe polluante. Cette nappe s'étale maintenant sur 2 700 kilomètres carrés, ce qui représente la moitié de la superficie de la Nouvelle-Écosse. C'est un monstre qui commence à sortir de la baie de Prince-William. Cette baie est surtout fermée par des îles, mais le pétrole commence maintenant à s'échapper par la baie Montague une fois passé le récif de l'île Bligh. A mesure qu'elle s'en échappe, la marée noire se disperse et ses lambeaux se déplacent en direction sud-ouest, d'après ce qu'Exxon rapportait ce soir.

Un vent du nord souffle sur le golfe de Cook vers la baie de Prince-William, empêchant la nappe de pétrole d'atteindre la côte. Nous avons maintenant 750 milles de côte en train de mourir. Les loutres de mer meurent. Les phoques meurent. Les troupeaux de baleines passent par là et sont contaminés. Les harengs sont contaminés, tout comme les crabes, les flétans et les oeufs de flétan. Comme vous le savez, monsieur le Président, ces poissons pondent leurs oeufs au fond de la mer, et les petits vers qui sortent de ces oeufs remontent à la surface et sont emportés par le courant près de la bande côtière du golfe de l'Alaska.

Une marée noire de cette taille tue des centaines de millions de jeunes flétans. Nos crabes dormeurs, dont tous les habitants de l'Alaska et de la Colombie-Britannique adorent se régaler, vivent également à la surface lorsqu'ils sont jeunes et sont emportés par les courants qui passent près des Aléoutiennes et par le courant Kuroshio qui descend au large des îles de la Reine-Charlotte. On assiste à une destruction massive des ressources.

Je suis sérieux lorsque je dis que les gens comme Frank Iarossi sont des criminels de l'environnement. Ce sont eux qui devraient comparaître devant les tribunaux, et non M. Hazelwood. Exxon savait que ce dernier avait un problème d'alcoolisme. Pourquoi a-t-elle laissé une personne souffrant d'un grave problème d'alcoolisme à la barre d'un superpétrolier transportant une cargaison pouvant causer des dommages irréparables sur la côte ouest et son environnement?

Mon ami me fait penser à quelque chose. Pourquoi n'y avait-il pas un bateau-pilote pour guider le pétrolier hors de la baie du Prince-William? Pourquoi? Les grandes pétrolières et les grands propriétaires de pétroliers visent toujours l'économie. Pourquoi le Valdez n'a-t-il pas été escorté jusqu'en haute mer? Pourquoi le troisième lieutenant était-il à la barre? Le capitaine était dans sa cabine, peut-être en état d'ébriété, parce qu'Exxon n'avait pas mis en place le genre de mécanismes de contrôle visant à empêcher qu'une telle chose ne se produise.

Je passe maintenant à l'un des épisodes les plus déprimants de toute cette affaire. Je parle des mesures qu'ont prises nos organismes les plus importants, à savoir notre Garde côtière et notre propre ministère des Transports. Depuis le 24 mars dernier, on ne cesse de nous répéter de ne pas nous inquiéter, que le déversement se trouve à 1 000 kilomètres du territoire canadien. Comme je l'ai déjà rappelé aujourd'hui, tous les bureaux des députés reçoivent un atlas. Cet atlas comprend une carte du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Or, j'ai déjà dit que la marée noire qui débouche de la baie Montague se trouve à 200 milles de l'embouchure de la rivière Alsek. Vous savez que je ne suis pas soupçonneux de nature, monsieur le Président, mais quelque part, un farfelu a décidé que pour ne pas alarmer le public, il fallait lui dire que la nappe était si loin de nous, qu'il ne valait même pas la peine d'y penser. Qu'il n'y avait pas de quoi fouetter un chat. Voilà des propos étonnants. Je sais que la Colombie-Britannique se trouve approximativement à la latitude 54. Si j'avais été de ce monde en 1903, j'aurais considéré que la bande côtière de l'Alaska faisait partie du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Fulton: Je ne comprends pas pourquoi on continue de parler d'une distance de 1 000 kilomètres à propos de cette nappe. C'est le chiffre qu'on a lancé aujourd'hui. Nous savons qu'il n'y a pas 100 kilomètres de la baie

Montague aux îles de la Reine Charlotte. Je ne sais donc pas d'où sortent ces mystérieux 1 000 kilomètres. Mais je sais que 750 milles de littoral sont maintenant atteints. Que la distance séparant la Colombie-Britannique de la marée noire, qui commence maintenant à déboucher des baies Prince William et Montague, est de 200 milles jusqu'à la rivière Alsek. Nous pouvons prendre des mesures pour protéger ce cours d'eau. Il faudrait les prendre maintenant au lieu d'attendre que la nappe ait atteint l'embouchure de l'Alsek. On possède la technologie nécessaire pour parer aux imprévus, aux pépins et aux coups de vent qui pourraient faire des victimes. Nous devons nous préparer à l'avance pour pouvoir contenir ce genre de déversement. Il faut protéger la rivière Alsek, la Tatsenshini, la Taku et la Stikine.

Des voix: Bravo!

M. Fulton: Nous avons également une base militaire à Massit, une station d'écoute du ministère de la Défense nationale. Nous devrions stocker du matériel à cet endroit. Nous devrions en avoir aussi à Prince Rupert où il y a une base de la Garde côtière. Nous devrions être prêts, car l'élément qui détermine si un déversement échouera sur les côtes de Colombie-Britannique, c'est le vent, v-e-n-t. Le courant à l'entrée de la baie Montague et de la baie Prince William se dirige vers le nord et longe les Aléoutiennes. Plus au sud, le courant Kuroshio vient du Japon et apporte des débris, bouteilles ou ordures, vers les côtes des îles Reine-Charlotte.

Le vent est un facteur important. Exxon, la Garde côtière et beaucoup d'autres voudraient nous faire croire que ce n'est pas le cas, mais qu'est-il arrivé le quatrième jour du déversement, le 28 mars? Le vent soufflait à 100 noeuds, 100 kilomètres à l'heure, à l'endroit du déversement. Si le vent vient du nord-ouest ou du nord, ce qui est fréquent à cette période de l'année, et se maintient, non pas pendant des semaines, mais quelques jours seulement, une partie de la nappe atteindra les côtes de la Colombie-Britannique. Il sera inutile que le ministre des Transports téléphone à Vancouver en disant: «envoyez un navire». Il y a 500 milles jusqu'aux îles Reine-Charlotte et encore 400 milles pour atteindre Alsek. Nous parlons de distances considérables qui exigent une planification. Nous pouvons expérer que le vent ne poussera pas le produit vers nos côtes.

Beaucoup de mesures s'imposent. D'aucunes sont très graves et d'autres impliquent une planification technique. C'est bien évident, compte tenu de l'importance du trafic des pétroliers—à partir de Valdez, dans le détroit de Juan de Fuca, dans les ports de Vancouver, de Victoria et de Prince Rupert, et encore plus sur la côte est où des centaines et des milliers de cargos et de pétroliers quittent chaque année Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec. Il faut charger une commission royale d'enquêter sur la sécurité du trafic des pétroliers et de déterminer si nos règlements ne peuvent pas être améliorés et s'ils permettent l'imposition de sanctions. Nous savons que ce n'est pas le cas à l'heure actuelle. C'est cela qu'il faut faire. Il faut évaluer l'incidence du présent déversement sur les ressources canadiennes.

Je le répète, c'est maintenant, c'est aujourd'hui que les ressources canadiennes sont menacées. C'est maintenant que le saumon canadien des fleuves transfrontaliers est menacé. Les stocks de hareng dont se nourrit le saumon sont menacés. Il faut évaluer la situation. Il faut constituer une équipe de scientifiques. Il faut évaluer les régions menacées par la nappe de pétrole, soit les fleuves que j'ai énumérés, de même que l'archipel de la Reine-Charlotte et la côte, plus au sud. Il faut préparer le matériel de nettoyage et de confinement dont j'ai parlé et l'expédier vers les fleuves transfrontaliers qui coulent en direction de l'archipel de la Reine-Charlotte et Prince Rupert.

Il faut prendre maintenant les mesures prévues en 1972 pour stopper le trafic de pétroliers à partir de Valdez. Les craintes de 1972 sont aujourd'hui réalité. Des déversements de cette importance continueront de se produire selon les prévisions de la garde côtière américaine, il y a dix-sept ans.

• (2020)

Comment réagirons-nous à cette situation? Nous aurons des décisions difficiles et coûteuses à prendre, mais les peuples et les législateurs intelligents savent prendre de telles décisions. Parmi celles qui s'imposent, on compte le renforcement des règlements et de l'application d'un système qui est de toute évidence hors de contrôle.

J'espère avoir l'occasion de parler, plus tard ce soir, d'une question d'une portée encore plus grande, celle de l'utilisation des combustibles fossiles en Amérique du Nord. Notre continent n'abrite que 5 p. 100 de la population mondiale, mais nous consommons 25 p. 100 des combustibles fossiles utilisés sur la Terre. Les États-Unis et l'URSS produisent à eux seuls 50 p. 100 des gaz qui causent l'effet de serre sur notre planète.

Si nous voulons maintenir l'atmosphère et l'environnement qui remontent à une lointaine époque géologique, nous devons réduire l'effet de serre de 50 p. 100. Le déversement de Valdez nous signale peut-être qu'il est temps de mettre fin à ces types d'exploitation et de nous doter de programmes d'utilisation efficace et de conservation de l'énergie pour garder notre planète habitable et accueillante.

Des voix: Bravo!

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, c'est une demande opportune et appropriée que le député de Skeena (M. Fulton) vous a présentée lorsqu'il a réclamé un débat spécial au sujet de la terrible catastrophe qui s'est produite dans la baie Prince William et qui est attribuable à l'échouement d'un pétrolier qui devait quitter la baie Prince William à destination du sud des États-Unis. La tragédie sert à rappeler aux Canadiens, aux Américains et en particulier à la population de la Colombie-Britannique l'énorme responsabilité que nous devons tous assumer puisque dans une société où nous dépendons tous d'une forme quelconque de pétrole et d'énergie, le transport de ces ressources énergétiques comporte des risques redoutables. Nous devons avoir confiance dans les systèmes que nous utilisons et être convaincus que notre précieux habitat naturel et notre environnement ne sont pas menacés par une catastrophe de cette ampleur.

Comparativement à un autre déversement, celui de Grays Harbour, puisque le député de Skeena en a parlé, celui du Exxon Valdez est cinquante fois plus important et seulement le cinquième du contenu du pétrolier s'est déversé le matin du vendredi saint, soit il y a une dizaine de jours.

En tant que citoyen de la Colombie-Britannique et ministre responsable des Pêches et des Océans, je peux vous assurer, monsieur le Président, que nous ne nous contentons pas de regarder passivement filer le temps. Nous sommes très préoccupés. J'aime penser que les députés d'en face sont aussi préoccupés que leur porte-parole l'a laissé paraître dans son discours, il y a un moment. Aucun parti à la Chambre des communes n'est seul à s'inquiéter pour notre précieux environnement et à être conscient de la nécessité de nous assurer que ce genre de catastrophes ne se produira plus jamais le long des côtes de la Colombie-Britannique.

Nous devons être précis lorsque nous discutons d'une question aussi grave. Je sais que le sujet suscite beaucoup d'émotivité. Je m'inquiète particulièrement pour les dangers qui pèsent sur les pêches et les mammifères marins de la Colombie-Britannique, si cette nappe de pétrole devait atteindre nos eaux ou nos côtes qui nous sont si chers.

Le député de Skeena n'éclaire personne lorsqu'il fait des déclarations qui ne sont pas vraies comme il l'a fait dans la lettre qu'il vous adressait ce matin, monsieur le Président. Il importe de reconnaître que pour le moment, en nous fondant sur les avis de nos meilleurs chercheurs, océanographes et météorologues, la nappe de pétrole ne se dirige pas vers les eaux canadiennes ni vers nos côtes. En fait, en ce moment, elle se déplace vers le sud-ouest, le long de la péninsule aléoutienne et vers le haut Pacifique Nord. Je sais que beaucoup s'inquiètent. Nous sommes tous désolés de savoir que 750 milles de côte dans la baie Prince William ont été touchés par la marée noire. Nous n'aimons pas voir les photos de loutres marines, de mammifères marins et d'oiseaux recouverts de pétrole et qui se meurent.

Si nous voulons évaluer les effets de cette tragédie et en tirer une leçon, il importe que nous disions toute la vérité sur l'affaire. Le député de Skeena a déclaré dans la lettre qu'il vous a adressée ce matin, monsieur le Président, que la nappe de pétrole s'approche manifestement des eaux canadiennes et du littoral canadien. Il est primordial qu'à la Chambre nous exposions les faits avec précision; en réalité, cette déclaration est erronée. Il a ajouté dans sa lettre que nous devons mobiliser les forces nécessaires pour intervenir, car cette marrée noire détruit nos ressources et s'approche de l'Entrée Dixon. Or, ces déclarations ne sont pas vraies.

Je peux assurer aux Canadiens, en ma qualité de ministre responsable du Service hydrographique du Canada et de nos Divisions des sciences océaniques, que, d'après les observations directes de ces services et la surveillance aérienne qu'ils assurent—et je suis certain que les renseignements qui m'ont été transmis sont exacts—cette marée noire ne se dirige pas vers les eaux et les côtes canadiennes. Je répète, la nappe de pétrole ne se dirige pas vers les côtes canadiennes.

Le pétrole provenant de l'Exxon Valdez se répand comme on l'avait prévu en suivant les courants connus et, après avoir quitté la baie Prince William et le golfe de l'Alaska, il se déplace vers l'ouest. Je suis persuadé que le député de Skeena et tous ses collègues d'en face savent que le pétrole se dirigeait hier en direction de l'ouest.

Le pétrole s'est d'abord répandu en direction sud-ouest en suivant les courants à l'intérieur de la baie. A la sortie de la baie, il a été entraîné par les courants qui caractérisent le nord-est du Pacifique à ce temps-ci de l'année. Le courant tourne dans le sens inverse de celui des aiguilles d'une montre, d'est en ouest, le long de la rive nord du golfe.

Je n'essaie pas de minimiser le problème. J'essaie simplement de mettre les faits en lumière. Il importe au plus haut point que les Canadiens aient dès maintenant l'assurance que, selon nos scientifique les plus solides, la marée noire ne se déplace pas vers la côte canadienne. En fait, nos prévisions se vérifient. Le pétrole atteindra bientôt le sud de la partie ouest de Resurrection Bay. Il n'y a aucune trace du pétrole à l'ouest de ce point. En conséquence, je puis dire en toute confiance que le pétrole se dirige vers l'ouest et non vers les eaux canadiennes, ni vers l'Entrée Dixon, qui est en fait à plus de 1 000 kilomètres de distance.

L'article 52 du Règlement

Je tiens aussi à revenir sur l'intervention du député de Skeena. Il était tout à fait légitime qu'il fasse remarquer à la Chambre cet après-midi que le déversement pourrait menacer la rivière Alsek. Je ne suis pas certain que le député de Skeena ait connu, avant cet incident, l'existence de la rivière Alsek. Elle se trouve à l'extrême nord-ouest de la circonscription du député. C'est une courte rivière dotée d'une baie appelée baie Dry située dans la péninsule d'Alaska, au nord-ouest du Pacifique. Ce cours d'eau traverse l'étroite partie de la péninsule d'Alaska jusqu'au Yukon et jusqu'au nord-ouest de la Colombie-Britannique, pour ensuite se scinder en deux rivières.

Il ne semble pas que la marée noire se déplace en direction de cette rivière. Le député dit que cela est possible et j'admets que tout est toujours possible. En revanche, les fonctionnaires, les hommes de science, les représentants de la Garde côtière et le ministère de l'Environnement qui ont conseillé les ministres sont tout à fait convaincus qu'il est presque impossible que la nappe de pétrole se déplace dans cette direction, vers la rivière Alsek.

• (2030)

Il faut savoir que les cours d'eau transfrontaliers, comme les rivières Nass, Taku et Stikine, contiennent des stocks de saumon migrateur. Du milieu de l'été à la fin de l'automne, le saumon adulte retourne dans ces rivières. Si une nappe de pétrole s'est accumulée à l'embouchure de ces rivières, situées dans les eaux territoriales des États-Unis, elle pourrait menacer les stocks de saumon, qui retournent en partie dans les cours supérieurs des rivières et les zones de fraie au Canada. Ces stocks sont donc la propriété du Canada. Nous ne sommes pas en août, ni en septembre, ni en octobre. Cela ne me rassure pas, mais il reste que le déversement de pétrole ne comporte aucun danger immédiat pour les stocks de saumon qui reviendront au Canada, ni pour les alevins qui se seront développés dans les cours supérieurs de ces rivières. Nos meilleurs biologistes des pêches m'affirment que les jeunes alevins n'émigreront pas vers les cours inférieurs et l'eau salée avant au moins le mois de juillet.

Je ne cherche pas à atténuer l'importance de la question qu'a soulevée le député. J'estime cependant qu'il est irresponsable de prétendre que nous nous trouvons en situation de crise en se basant sur l'hypothèse que la nappe de pétrole se déplace peut-être en direction contraire à la direction annoncée officiellement.

En ce qui concerne la réaction du gouvernement du Canada devant cette catastrophe environnementale, je peux garantir aux Canadiens que le gouvernement a jusqu'à maintenant réagi exactement comme ce à quoi ils s'attendent d'un gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Siddon: Les députés de l'opposition ont l'habitude de tirer des bribes de phrases de leur contexte et de les interpréter à leur façon.

Les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement accorde la plus haute priorité à la protection de nos ressources naturelles et de notre environnement. Tel a été le message du discours du Trône, hier, et il représente un ferme engagement de la part du gouvernement.

Une voix: De belles paroles. Il n'y a rien de concret.

M. Siddon: Nous agissons pourtant et ce, depuis l'aube de ce vendredi saint, il y a dix jours. Nous sommes extrêmement inquiets de ce déversement qui a eu lieu en Alaska et de ses conséquences écologiques pour la population de l'Alaska, pour ses contacts avec la mer dont elle dépend pour sa survie, et pour la faune de la région. Tout comme nos voisins de l'Alaska, nous, habitants de la Colombie-Britannique, éprouvons une profonde affliction et une vive inquiétude. Nous ne voudrions certainement pas permettre qu'un tel déversement puisse se produire à proximité de nos côtes.

Deuxièmement, je puis assurer les Canadiens que leur gouvernement, depuis l'annonce du désastre, suit de très près les efforts des autorités américaines chargées de l'intervention; nous surveillons de près également les facteurs océaniques et climatiques qui peuvent nuire à l'opération, et enfin, nous surveillons de près aussi le déplacement de la nappe de pétrole. Je puis assurer les Canadiens que nous sommes sur un pied d'alerte.

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: Les députés d'en face rient, mais je puis les assurer, et le ministre des Transports (M. Bouchard) pourra corroborer mes dires. . .

Une voix: Il tient la forme.

M. Siddon: Et ils choisissent d'être sceptiques. En réalité, nous sommes équipés pour remédier à la situation et, le cas échéant, nous saurons prendre les mesures nécessaires. Je devrais signaler que nous avons offert notre aide aux Américains dans le cas du détroit Prince William. Nous les avons effectivement aidés.

Une voix: Vous n'avez pas invoqué le traité.

M. Siddon: Le député pourra à loisir. . .

M. le Président: Je devrais peut-être vous rappeler que si nous tenons ce débat, c'est que la question est d'une extrême urgence. Je sais que tous les députés souhaitent entendre tous ceux qui veulent participer à ce débat. Je suis certain que les députés sont disposés à se montrer courtois et à entendre le ministre qui donne la réplique au député de Skeena, qui a entamé le débat.

M. Siddon: Je pense que tous les députés prêteront attention pendant toute la soirée et je remercie les députés de l'opposition pour leur coopération.

Nous sommes prêts à prendre les mesures nécessaires pour protéger les eaux et les côtes canadiennes, dans l'éventualité où ce pétrole devrait se déplacer dans notre direction, ce qui ne s'est pas produit.

Nous avons retenu les services de nos respectés spécialistes du hareng pour aider les États-Unis à prendre des mesures visant à protéger le hareng qui fraie dans le détroit Prince William. Nous avons fourni des dispositifs techniques pour aider les États-Unis à déceler la présence de pétrole dans les eaux situées dans toute la région menacée. Nous avons donné l'autorisation nécessaire pour ramener les loutres mazoutées d'Alaska. Vendredi dernier, à la demande des spécialistes de la faune de l'État de l'Alaska, j'ai personnellement signé l'autorisation de transporter les loutres à l'aquarium de Vancouver pour qu'elles y soient traitées et qu'elles se rétablissent. Nous envoyons nos propres spécialistes en Alaska afin d'aider à sauver autant d'espèces et de mammifères marins que possible.

Nous avons pris ces mesures. . .

Une voix: Leur avez-vous donné des billets d'avion?

M. Siddon: Il est évident que les députés de l'opposition ne veulent pas savoir ce que fait le gouvernement. Ils ne cherchent qu'à exploiter pour de vils motifs politiques une situation que nous déplorons tous.

Je puis affirmer à la Chambre que le gouvernement se tient prêt à prêter toute l'assistance nécessaire et à assurer la protection de notre propre habitat côtier.

En réponse à certains points soulevés par le député de Skeena, nos scientifiques nous informent que nos stocks de hareng vivent très près des côtes et ne se déplacent pas en direction nord jusque dans les eaux américaines. Ils nous disent que les jeunes saumons qui se trouvent actuellement en eaux canadiennes ne sont menacés d'aucune façon. Ils reconnaissent que le frai de flétans, les goberges et autres espèces semblables de poissons de fond qui vivent le long de la plate-forme continentale du golfe de l'Alaska peuvent, à la maturité, nager jusque dans les eaux canadiennes. Si la marée noire devait rester dans le golfe de l'Alaska pour une période prolongée, elle pourrait endommager les stocks de flétan éventuels du Canada.

Nos scientifiques nous ont assuré que les mammifères marins, les phoques, les loutres de mer et les otaries, qui vivent plus au sud dans les eaux côtières du Canada, ne seraient pas touchés par la nappe de pétrole. Nous nous préoccupons certainement des baleines qui ne respectent pas les frontières internationales. Ces mammifères, notamment les épaulards et les baleines grises, sont chers aux gens de la Colombie-Britannique. Les scientifiques ne savent pas très bien comment ces espèces se déplacent et comment elles seraient touchées par les nappes de pétrole en surface. Chose certaine, nous sommes vigilants. Nous n'avons jamais connu un désastre d'une telle ampleur. Nous avons beaucoup à apprendre. Je le reconnais devant la Chambre.

• (2040)

Si la nappe de pétrole qui s'achemine actuellement dans notre direction devait changer de cap et menacer nos rives, je puis assurer la Chambre, et les Canadiens, que nous agirions efficacement et rapidement en conformité d'un plan d'intervention bien conçu que le gouvernement a élaboré et que d'autres ministres décriront plus tard ce soir, afin de faire face à cette situation d'urgence.

Nous déplorons vivement que des déversements de pétrole se produisent à l'occasion dans les eaux maritimes du Canada, mais nous devons reconnaître que le pays est tributaire du pétrole. Je ne crois pas qu'il y ait un député de l'opposition qui retournera chez lui ce soir sans utiliser un peu de carburant. Dans ces situations d'urgence, le rôle de mon ministère s'inscrit dans le cadre de mes responsabilités: premièrement, protéger le poisson, les mammifères marins, les crustacés et les plantes aquatiques, et leur habitat; deuxièmement, garantir la salubrité des produits de la pêche et, troisièmement, fournir des renseignements scientifiques et des conseils liés au milieu marin. En cas de déversement, quel qu'il soit, le ministère des Pêches et des Océans prend des mesures clés qui sont nombreuses et variées, mais il est toujours sur les lieux dès que sa présence est nécessaire.

En vertu du Plan national d'urgence maritime coordonné par Transports Canada, nous fournissons au directeur des opérations désigné par la Garde côtière des prévisions et des renseignements climatiques sur l'état physique de l'océan, des conseils sur le déplacement et la trajectoire de la nappe de pétrole et des révisions de cette trajectoire, d'après les courants, les marées, les vagues et les vents. Nous lui indiquons aussi immédiatement où se trouvent les ressources halieutiques menacées ainsi que le moment et l'endroit où certaines activités de pêche doivent être surveillées.

L'article 52 du Règlement

Mon ministère peut également mener des enquêtes d'urgence sur les ressources et prendre des mesures détaillées du pétrole, de même que mesurer sur place marées, courants, vagues et températures. Nous nous assurons que les organismes participant à des opérations d'urgence ont à leur disposition les services maritimes dont ils ont besoin. Il y a toujours un navire de Pêches et Océans sur place lorsqu'il en faut un.

M. le Président: J'hésite à interrompre le ministre qui est le premier à répondre au député de Skeena, mais nous sommes tenus de respecter le Règlement, et il existe une limite de temps. Cependant, si la Chambre veut bien permettre au ministre de terminer son intervention, elle en a la possibilité.

Je pense que le ministre peut continuer.

M. Siddon: Monsieur le Président, je laisserai au ministre des Transports le soin de décrire la forme que prendront les mesures prévues pour limiter et gérer le trafic maritime de manière à protéger les côtes canadiennes d'un déversement du même genre. Je tiens à affirmer à tous les Canadiens qui suivent le débat qu'ils peuvent faire entièrement confiance à leur gouvernement, que nous sommes prêts à réagir comme il le faut et que dans mon domaine de responsabilité, nous fournissons les services scientifiques et les services d'évaluation des ressources qui sont nécessaires dans l'immédiat.

Je peux vous garantir, monsieur le Président, ainsi qu'à la population canadienne, que rien ne permet de croire que la nappe de pétrole se dirige vers les eaux canadiennes. Rien ne permet pour le moment de croire que cette catastrophe écologique peut avoir des conséquences graves sur les espèces de poissons que l'on retrouve dans nos eaux côtières, sur les mammifères marins et sur les autres créatures vivantes. Je crois que nous verrons avec le temps que les Canadiens peuvent continuer de faire confiance à la capacité de leur gouvernement de diriger et de protéger leurs intérêts dans de telles circonstances.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Voilà une motion opportune, monsieur le Président. Je reconnais, comme nous le faisons tous de ce côté-ci de la Chambre, la pertinence et l'urgence du débat. La question revêt un caractère urgent tout particulièrement sur la côte ouest du Canada, surtout dans les eaux baignant la côte du nord de la Colombie-Britannique, voisine de la Queue-de-Poêle de l'Alaska et de l'État souverain de l'Alaska.

Je dois dire que nous comptions entendre dès le départ le ministre des Transports (M. Bouchard). Il n'était pas ici. Le ministre des Pêches (M. Siddon) est intervenu, mais après avoir écouté hier le discours du Trône, dont une page et demie ou deux étaient consacrées aux questions environnementales, à la nouvelle priorité accordée à l'environnement, au nouvel état de préparation pour affronter les désastres écologiques, je pense que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) devrait être ici pour répondre sur cette question ce soir.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous avons affaire à un désastre écologique aux proportions colossales à l'échelle mondiale, quelque chose de jamais vu non seulement sur la côte ouest de l'Amérique du Nord, sur la côte ouest de la Colombie-Britannique, mais de jamais vu depuis qu'on transporte du pétrole par mer. Étant donné les prétendues préoccupations environnementales du gouvernement actuel, le ministre aurait dû être ici à la Chambre des communes. Il était ici cet après-midi. Il aurait dû répondre.

Des voix: Bravo!

M. Charest: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Croyez-moi, c'est avec grand regret que je fais ce rappel au Règlement, étant donné surtout que c'est le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) qui a présentement la parole. Cependant je ne peux pas passer sur la remarque qu'il a faite sur l'absence du ministre à la Chambre alors qu'en fait ce dernier sera là pour parler de cette question très importante et que le député, comme tous ses collègues, sait pertinemment qu'une telle remarque est contraire au Règlement. Je voudrais indiquer clairement et sans équivoque que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) parlera de cette question ce soir dans ce débat.

M. le Président: Je pourrais peut-être répondre à l'intervention du ministre. Je sais que le très honorable chef de l'opposition ne s'offensera pas si je déclare aux députés que le ministre a rappelé le Règlement. Quels que soient les doutes qu'on ait pu avoir sur l'intérêt que porte le ministre à cette question, ils ont assurément été dissipés par le ministre lorsqu'il a annoncé que le ministre de l'Environnement sera à la Chambre pour prendre la parole ce soir. Je demanderais aux députés de se souvenir que nous devons tous quelquefois être ailleurs qu'à la Chambre.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, nous vivons ici, et je dirai au ministre qui serait plus à sa place à la Commission d'enquête Dubin. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je dirai au ministre que nous n'avons pas un gouvernement présidentiel où les ministres ne sont présents que quand ils le veulent bien. Nous avons un gouvernement parlementaire, et le ministre se doit d'écouter.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): S'il avait d'autres engagements ce soir, il aurait dû les annuler ou les reporter. Il est question d'une tragédie environnementale, et le ministre devrait être ici pour écouter les députés.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver–Quadra): Il est rare que je dise que des ministres s'absentent ou que le premier ministre (M. Mulroney) est absent alors qu'il devrait parler de questions importantes. . .

M. Charest: Ou que vous mentionniez un certain jour où vous avez été absent.

M. Turner (Vancouver–Quadra): Quand je dois me présenter à la Chambre, je le fais, et ce ministre devrait être avec nous ce soir.

Ce n'est évidemment pas la première fois que ce genre d'incident se produit. Le 22 décembre, il y a eu un déversement de pétrole au large de l'État de Washington. Cette catastrophe a eu plus tard des répercussions néfastes sur les oiseaux et le poisson du littoral de l'Île de Vancouver. A l'époque, en dépit des quelques encouragements du ministre des Pêches—nous verrons ce que le ministre des Transports a à dire et tant mieux si le ministre de l'Environnement se pointe—le gouvernement du Canada n'a rien fait du tout. Il ne voulait pas. Sans les habitants de cette région, nous aurions eu aussi un désastre sur les bras à l'époque, et les ministres concernés ne l'ignorent pas.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le ministre des Pêches vient de faire un discours très complaisant. Il a dit que vu la nature des courants et des marées dans cette région nous n'avons rien à craindre. Je suis beaucoup plus enclin à m'en remettre à l'opinion du député de Skeena (M. Fulton), qui connaît personnellement la région et sa géographie, et s'est reporté à des cartes.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je crois effectivement que s'il y avait un changement de direction du vent et si les marées se conjuguaient au vent, la nappe pourrait franchir la bande côtière de l'Alaska et parvenir jusqu'à la côte de Colombie-Britannique, après avoir pollué les îles du Prince-de-Galles et les îles de la Reine-Charlotte. Ce n'est pas du tout impossible vu la quantité de pétrole déversée.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je considérerai donc la menace comme réelle. Ceux qui ont eu l'occasion, comme ma femme Geills et moi, ainsi que de nombreux habitants de la Colombie-Britannique comme vous, monsieur le Président, de visiter les îles du Prince-de-Galles et de la Reine-Charlotte pour voir les joyaux inestimables que recèle notre pays savent qu'on y trouve une des vies marines les plus riches du monde.

J'ai eu la chance de sillonner la spectaculaire côte ouest de la Colombie-Britannique et de l'Alaska et d'en admirer les paysages spectaculaires. C'est l'un des trésors environnementaux du monde. On y trouve d'innombrables ères de nidification qui reçoivent des centaines d'espèces d'oiseaux. La vie marine est d'une diversité inouie. Elle comprend des dizaines d'espèces de baleines ainsi que l'otarie de Steller. Les ressources halieutiques sont illimitées. La région a été habitée pendant 6 000 ans par les Haidas qui ont été décimés au milieu du XIX^{e} siècle par une épidémie de variole apportée par un navire en provenance de San Francisco et qui se dirigeait vers la péninsule de l'Alaska. Quoi qu'il en soit, la région vaut la peine d'être protégée. La question est importante pour les Canadiens et nous avons raison de la débattre à la Chambre ce soir. Je félicite le député de Skeena de l'avoir proposée.

Des voix: Bravo!

• (2050)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, nous voulons tous des retombées économiques favorables, de bons emplois et la meilleure mise en valeur possible des ressources canadiennes. La leçon à tirer de ce débat, c'est qu'il n'y aura pas de croissance économique si nous empoisonnons nos poissons, si nous détruisons nos saumons et si nous contaminons nos harengs. Les touristes ne viendront pas si nos eaux et nos plages sont polluées. Je crois que, malgré toutes les belles paroles du discours du Trône, nous tous à la Chambre des communes acceptons le mot d'ordre en matière d'environnement, soit l'idée de développement durable.

Chacun des députés connaît le mot d'ordre en matière d'environnement, que j'ai répété à plusieurs reprises. Il y a trois ou quatre ans, Geills et moi avons eu l'occasion de rencontrer les quatre chefs de la nation haïda lors d'un potlatch, illégal en vertu de la Loi sur les Indiens.

L'article 52 du Règlement

Une voix: Vous étiez là?

M. Turner (Vancouver Quadra): Oui, j'étais là. Nous avons parlé. J'ai retenu un proverbe employé par le peuple haïda depuis 6 000 ans, que j'ai d'ailleurs fait imprimer sur mes cartes de Noël: «Nous n'héritons pas cette terre de nos ancêtres; nous l'empruntons à nos enfants.» C'est exactement l'objet du débat.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je ne tiens pas le gouvernement responsable de toutes les catastrophes environnementales partout au monde, mais je déplore son inaction face aux problèmes qui concernent les Canadiens. Ce n'est pas à nous de déterminer si le capitaine du navire a fait preuve de négligence et où il se trouvait. Il n'était certainement pas sur le pont, et c'était une personne incompétente qui était aux commandes au moment de l'accident. Mais je ne veux ici juger personne.

J'ai suivi les reportages du *New York Times* au sujet de la réaction de l'État de l'Alaska. Cet État a connu ces dernières années une telle prospérité à cause de la production de pétrole expédié vers les 50 États du Sud que presque 75 p. 100 des recettes gouvernementales proviennent maintenant du pétrole. Toutefois, d'après le compte rendu du *New York Times*, et les enquêtes menées auprès du bureau du gouverneur et auprès du bureau de protection de l'environnement de l'État de l'Alaska, il semble que ces dernières années, tout le matériel, toutes les équipes et tous les programmes d'urgence aient été négligés au point, parfois, de disparaître.

C'est ce qui se produit lorsque nous traitons avec nos voisins américains, et ce n'est pas le moment de porter des jugements. J'aurai quelques propositions à faire quand j'en aurai terminé avec ce sujet.

Le discours du Trône d'hier était truffé de belles tournures pour décrire l'engagement du gouvernement à l'égard de la protection de l'environnement. Ce n'est pas la première fois que j'entends le gouvernement s'exprimer ainsi. Pourtant, il ne suffit pas de dire qu'on se fait du souci. Tout le monde peut en dire autant, mais ce ne sont pas tous les Canadiens qui peuvent y faire quelque chose. Les jumeaux Bouchard ont eu l'occasion d'agir et ils l'ont laissée passer.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il y a près de cinq ans, les conservateurs ont fait la promesse électorale suivante: Un gouvernement progressiste conservateur accordera la première priorité écologique aux problèmes de pollution transfrontalière. Au lieu de s'en remettre exclusivement aux démarches diplomatiques du ministre de l'Environnement, un gouvernement progressiste conservateur mettra principalement à contribution le premier ministre et le ministre des Affaires extérieures.

Qu'est-il arrivé dans ce cas particulier? Sans doute très peu de choses. On nous a dit que le président Bush avait envoyé un ou deux membres de son Cabinet et quelques secrétaires de bureau sur la scène de l'accident. Je veux demander ceci au gouvernement : le premier ministre a-t-il appelé le président des États-Unis à ce sujet?

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): En ont-ils discuté? Le niveau de la discussion a-t-il été celui que le programme électoral du parti conservateur nous avait garanti il y a cinq ans? Je vois que le ministre de l'Environnement vient de se joindre à nous. J'admets qu'il a un certain mérite. Il fait montre d'un grand intérêt. Quelqu'un a dû lui dire de revenir à la Chambre. . .

Une voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je serais discret si j'étais vous, car nous allons vous régler votre compte en temps et lieu.

Des voix: Bravo!

M. Charest: Je meurs d'impatience, John.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous réserverons une occasion pour le ministre afin qu'il puisse briller dans sa propre lumière orbitale. Tout ce que nous avons vu pendant les quatre ans et demi que le gouvernement actuel a été au pouvoir, ce sont des réductions dans le budget de l'environnement.

[*Français*]

Et maintenant que les deux ministres sont ici, voilà maintenant que les deux ministres prétendent que la protection de l'environnement est une priorité. Ils n'ont pas dit dans le discours du Trône qu'ils ont gaspillé quatre ans ou quatre ans et demi, qu'ils ont coupé le budget d'Environnement Canada et qu'ils ont massacré les Parcs nationaux, qu'ils ont éliminé le personnel scientifique avec leurs recherches monumentales qui étaient un crédit intellectuel pour le Canada. Non, non, aucune mention de cela dans le discours du Trône.

[*Traduction*]

Tant que les questions environnementales seront à la mode, elles intéresseront le premier ministre. Tant qu'elles seront à la mode, elles intéresseront le ministre. Tant qu'elles feront gagner quelques votes et qu'elles serviront de prétexte à des séances de photos, elles intéresseront le Cabinet conservateur.

Nous ne pouvons cependant protéger notre environnement seulement quand c'est la vogue. Nous ne pouvons pas soutenir un développement durable seulement quand une nouvelle tendance émerge. Nous ne pouvons pas nous inquiéter des déversements de pétrole seulement quand ils font la manchette aux nouvelles nationales. Nous ne pouvons être en faveur des questions écologiques qu'en autant qu'elles n'entrent pas en conflit avec les intérêts multinationaux.

Les Canadiens ont raison de s'inquiéter. La même chose peut se produire chez nous. Nous voulons savoir si le gouvernement est préparé. Le gouvernement a de bien piètres états de service en matière d'environnement. Nous ne croyons pas un instant qu'il a étudié la question. Nous ne croyons pas un instant qu'il est prêt à faire face aux effets qu'aura la catastrophe et qu'elle pourrait avoir sur notre côte ouest.

Chaque jour une cinquantaine de superpétroliers naviguent dans ces eaux, de l'Alaska jusqu'au continent américain, et des centaines de plus petits pétroliers passent par le détroit de Juan de Fuca et celui de Géorgie.

Le ministre des Pêches a déclaré que la situation est imprévisible et qu'il est impossible de savoir qu'elle peut se produire. Or, des experts nous ont toujours dit que ce n'était qu'une question de temps avant que ce genre de catastrophe ne survienne.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver–Quadra): Lorsque nous étions au pouvoir, nous étions toujours à l'affût des risques de déversement de pétrole sur la côte ouest. En 1972, nous avons imposé le moratoire sur l'exploration et la mise en valeur de pétrole au large de la côte ouest. En 1977, nous avons signé avec les États–Unis une entente visant à garder les pétroliers très loin des côtes. En 1984, ce gouvernement–ci, cédant aux pressions de l'industrie, a recommandé que nous autorisions l'exploration de pétrole. Bien entendu, depuis l'accident, le gouvernement de la Colombie–Britannique a prolongé ce moratoire cinq années encore.

Les plans d'urgence paraissent toujours bien sur papier. Exxon a déclaré aux résidents de Valdez et de Cordova qu'elle avait des plans de ce genre en cas d'urgence. Les habitants de l'Alaska demandent maintenant ce qui s'est produit, pourquoi ces plans ne se sont pas matérialisés, pourquoi l'État de l'Alaska n'était pas prêt à toute éventualité, pourquoi la Garde côtière n'était pas prête elle non plus, ce qui était advenu du consortium pétrolier mobilisant l'oléoduc et acheminant des millions de barils de pétrole vers le sud, le long de la côte ouest et, enfin, ce qu'il était advenu de la stratégie adoptée? A notre tour, nous posons les mêmes questions à notre gouvernement. Quels sont les plans d'urgence au cas où cela se produirait sur nos côtes est, ouest ou nord?

• (2100)

Le ministre des Pêches et des Océans a répété qu'il s'agit d'un accident sans précédent. En 1972, le rapport de la Garde côtière américaine prédisait, cinq ans avant l'achèvement de l'oléoduc de l'Alaska, qu'il se produirait vraisemblablement un accident par année dans la baie de Prince–William. Voilà ce que pensait la Garde côtière des États–Unis plusieurs années avant que ne commence ce transport du pétrole.

Le gouvernement canadien ne sait même pas de façon certaine à quelle distance des eaux canadiennes se trouve la marée noire. Je demande aux ministres concernés quelle preuve ils ont que nos côtes sont protégées. Je crois que nous pouvons non seulement apprendre quelque chose du désastre actuel. Nous disposons peut–être d'un certain délai pour nous préparer à lutter contre ses répercussions sur les côtes canadiennes.

Nous nous sommes engagés à respecter l'idéal du développement viable. Cela figure dans le discours du Trône. Le ministre de l'Environnement est maintenant chargé d'une mission très importante. Cet engagement est mis à l'épreuve. Je lui dis que nous sommes exposés à de grands dangers. Il nous faut maintenant tenir avec les États–Unis des négociations à un niveau supérieur sur la façon dont nous transporterons le pétrole à partir du versant nord.

[*Français*]

Ce n'est pas seulement une question d'ambiance, ce n'est pas une question de chef d'État. Notre premier ministre (M. Mulroney) n'est pas chef d'État, mais il se présume. Mais de toute façon, il est chef du gouvernement.

Maintenant, ce n'est pas le temps pour les conversations générales, échanger les compliments réciproques. C'est une question de demander au président des États–Unis, comment le président peut mobiliser le gouvernement fédéral ainsi que le gouvernement de l'État d'Alaska, ainsi que les forces fédérales sur la côte ouest des États–Unis pour coordonner leurs efforts. Tous les rapports, soit du *New York Times*, soit du *Washington Post*, le *Los Angeles Times*, je les ai tous lus, sont d'accord pour dire que les efforts du gouvernement fédéral des États–Unis n'étaient pas suffisants, que l'État d'Alaska n'était pas préparé, que la compagnie Exxon n'était pas préparée non plus pour contenir les effets de la tragédie.

Maintenant, nous sommes des voisins, nous sommes de bons voisins. Nous partageons ses côtes, ses eaux. Maintenant, c'est le temps pour le premier ministre de téléphoner à son ami, M. Bush, en disant: Monsieur le président, les conséquences pour nous, à tous les deux,

L'article 52 du Règlement

sont assez graves, assez sérieuses, il faut maintenant coordonner nos efforts.

C'est pour cela que je lance avec respect, monsieur le Président, quelques propositions.

[*Traduction*]

Nous devrons songer à prendre certaines mesures. Nous devrions peut-être réduire d'abord le volume de ce trafic maritime. La quantité de pétrole transportée est-elle trop élevée? N'oublions pas que quelque 25 p. 100 de tout le pétrole intérieur des États-Unis vient actuellement de l'Alaska, ce qui représente une quantité de pétrole telle que ce seul déversement a influé immédiatement sur les cours pétroliers dans le monde. La situation est donc très délicate.

Deuxièmement, ne devrions-nous pas réduire la taille des pétroliers pour limiter les risques que font courir ces navires? Troisièmement, ne devrions-nous pas nous assurer que les voies maritimes sont le plus éloignées possible de nos côtes? L'accord conclu avec les États-Unis en 1972 place cette limite à 125 milles. Est-ce suffisant?

Quatrièmement, devrions-nous permettre le transport maritime du pétrole pendant l'hiver avec tout ce que cela comporte de risques notamment les marées, les vents, les tempêtes et les imprévus dont nous a parlé le député de Skeena?

Cinquièmement, devrions-nous prolonger le moratoire sur la prospection et la mise en valeur des ressources au large de la côte ouest? Ce sont là des questions que le ministre de l'Environnement devra examiner sérieusement. C'est la première épreuve qu'il devra passer en tant que ministre, et il ne peut pas y échapper.

L'environnement est une question qui préoccupe tous les Canadiens. Il sait tout comme nous, même si nous ne faisons pas de sondages aux frais du gouvernement et des contribuables, à quel point l'environnement est important pour le Canadien ordinaire qui s'inquiète pour sa famille. Nous sommes la nation la plus chanceuse sur terre.

La géographie et l'environnement jouent un rôle clé dans notre pays. Nous avons encore une frontière ouverte. Si le ministre et le gouvernement ne comprennent pas cela, ils ne comprennent pas la force de ce débat. Je demande au ministre d'agir maintenant avant qu'il ne soit trop tard.

Des voix: Bravo!

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais commencer par parler des mesures prises par le gouvernement fédéral à la suite du déversement de pétrole de l'Alaska. Je n'essaierai pas de recourir à la tactique du chef de l'opposition (M. Turner) parce que, à mon avis, la question est trop importante pour se livrer à des manoeuvres politiques. C'est, je pense, un sujet qui préoccupe tous les Canadiens ce soir.

Je suis d'accord avec les points soulevés par le député de Skeena (M. Fulton). Je crois que, encore une fois, de Saint John's, à Terre-Neuve, à Vancouver, en Colombie-Britannique, tous les Canadiens s'inquiètent au sujet de l'environnement.

Personnellement, en tant que ministre des Transports, je suis très fier d'être responsable de la Garde côtière qui, à mon avis, a fait un excellent travail en la circonstance. Mes remarques ce soir ont davantage pour but de donner aux Canadiens des renseignements sur ce qui peut être fait et sur ce qui a été fait en la circonstance. Le gouvernement fédéral a réagi immédiatement.

Mon collègue, le ministre de l'Environnement (M. Bouchard), mon homonyme, et moi-même ont annoncé que les représentants du gouvernement fédéral surveilleraient étroitement la situation afin de s'assurer que les mesures appropriées seraient prises en la circonstance.

[*Français*]

Monsieur le Président, je pense qu'il est important de rappeler pour la connaissance des Canadiens que Valdez est situé à 1 000 kilomètres de la partie la plus proche de la frontière canadienne, au nord de la Colombie-Britannique.

[*Traduction*]

La nappe de pétrole se trouve donc à mille kilomètres des eaux canadiennes. Il ressort d'évaluations préliminaires qu'elle n'atteindra pas nos côtes. Néanmoins, la Garde côtière a demandé à Environnement Canada et à Pêches et Océans de la tenir au courant de l'itinéraire de la nappe. En outre, il y a un observateur de la Garde côtière en permanence sur les lieux.

[*Français*]

La Garde côtière canadienne, monsieur le Président, a de plus un bureau d'information sur le déversement à Vancouver où des renseignements peuvent être constamment obtenus.

Depuis ce temps, l'évaluation continuelle a indiqué qu'il est et qu'il demeure très peu probable que le déversement ait des répercussions sur les eaux canadiennes. En se basant sur les courants marins, en se basant sur les modèles climatiques saisonniers, le Service hydrographique du Canada prévoit que le déversement va se continuer à se déplacer à l'ouest et au sud-ouest en direction des Îles Aléoutiennes. Il pourrait y avoir une possibilité que le déversement atteigne les eaux canadiennes seulement dans des circonstances où au cours desquelles des vents du nord-ouest sévissaient pour une période de 20 jours successifs.

Monsieur le Président, nous avons aussi pris les mesures suivantes:

À la demande de la compagnie Exxon, la Garde côtière canadienne a mis à sa disposition de nombreux systèmes spécialisés de recouvrement d'hydrocarbures ainsi que leurs exploitants. Cet équipement en provenance du dépôt de Tuktoyaktuk comprend: un écumoire, un Framo ACW 400, deux dispositifs de léchage avec pièces de rechange; ainsi qu'en provenance de Saint-Jean, Terre-Neuve, un écumoire, un Framo ACW Skimmer, un dispositif de léchage, un GT 185 Destroil Skimmer, un lèche-nappe, Mark V et un Swedtrawl.

Monsieur le Président, d'autres mesures ont été prises. Par exemple, les Affaires extérieures du Canada ont demandé que le département d'État américain le tienne pleinement informé de l'évolution de la situation et de tout impact possible sur les eaux ou les ressources canadiennes.

Le ministère de la Défense nationale fournira des vols supplémentaires de surveillance de la pollution, si le besoin se fait sentir.

L'industrie canadienne, avec l'approbation de l'Administration du pétrole et gaz des terres du Canada, a pris des dispositions pour que l'équipement de la mer de Beaufort, Sea Oil Spill Cooperative, soit transporté par la voie des airs à Valdez, Alaska.

Le plan d'urgence bilatéral Canada—États-Unis en cas de pollution des eaux est actuellement mis en marche afin de faciliter le transport transfrontalier de l'équipement de nettoyage.

Monsieur le Président, sur le site en Alaska, Exxon transborde actuellement la cargaison qui reste à bord de trois navires qui la transporteront à des ports des États-Unis. Le Exxon Baton Rouge a reçu 463 000 barils, le Exxon San Francisco 400 000 et le Exxon Baytown recevra le reste. On prévoit que l'allègement se terminera en date d'aujourd'hui.

Des vérifications sous-marines indiquent qu'il est possible de sauver le navire. On a l'intention d'entreprendre le renflouement du Exxon Valdez.

Monsieur le Président, le côté du navire est intact, mais on s'inquiète encore des répercussions que pourrait avoir l'allègement sur la stabilité globale. D'autres vérifications sous-marines sont en cours afin de déterminer l'intégrité de la structure et la stabilité du navire. Une zone de restriction du trafic aérien et une zone de contrôle ont été établies dans le secteur. Exxon concentre maintenant les efforts sur la protection des frayères de poisson.

Monsieur le Président, actuellement les ressources en place en Alaska consistent à 884 persones, 100 navires, 49 hélicoptères, 2 aéronefs et de l'équipement de mesures contre la pollution, totalisant 1 223 tonnes.

J'aimerais, monsieur le Président, traiter maintenant d'un certain nombre de systèmes qui ont été mis au point et implantés sur la côte Ouest pour assurer la sécurité du transport du pétrole en vrac. Ce sont:

a) Des systèmes perfectionnés de gestion du trafic maritime qui font appel au radar et à des systèmes de communication par radio pour surveiller et guider les mouvements des navires dans les ports les plus fréquentés et dans des secteurs à forte densité de trafic de pétroliers.

b) Sur la côte Ouest, monsieur le Président, et c'est excessivement important que les Canadiens soient au courant des règles suivantes, sur la côte Ouest de l'Ile de Vancouver, une zone spéciale d'où les pétroliers sont exclus a été délimitée, en consultation avec l'industrie, garantissant que les pétroliers naviguent bien au large des côtes. Ces dispositions prévoient que les pétroliers se tiennent à 125 milles au large de la côte canadienne à l'extrémité nord des îles de la Reine-Charlotte, à environ 60 milles au large de la Côte Nord de l'Ile de Vancouver et à environ 25 milles au large de la côte pour ceux qui pénètrent dans le détroit de Juan de Fuca.

c) Un système de voies de circulation dans le détroit de Juan de Fuca, administré conjointement par la Garde côtière des États-Unis et celle du Canada, assure l'espacement des navires entrants et sortants, qui sont également sous surveillance de radar.

d) Monsieur le Président, des aides à la navigation à grande portée sont offertes conjointement par le Canada et les États-Unis, de façon à garantir que les navires au large des côtes puissent déterminer avec précision leur position en mer, et le réseau de stations radio de la Garde côtière diffuse des prévisions météorologiques et des bulletins de sécurité nautique à tous les navires.

e) Ces navires qui pénètrent dans les eaux territoriales du Canada utilisent alors l'important système d'aides à la navigation de courte portée et un système de pilotage obligatoire, qui fournit les données de navigation locales.

L'administration de pilotage du Pacifique, monsieur le Président, est responsable du pilotage dans toutes les eaux canadiennes sises dans la provinces de la Colombie-Britannique et des eaux limitrophes.

Le Règlement de l'administration établit cinq zones de pilotage obligatoires, nommément:

1) Le fleuve Fraser;

2) La côte Est de l'Ile de Vancouver et la Côte Ouest du continent entre Pine Island et Race Rocks;

3) La côte Ouest de l'Ile de Vancouver, de Race Rocks à Pine Island;

4) La côte Ouest du continent, de Pine Island à Stewart;

5) Les eaux entourant les îles de la Reine-Charlotte.

Tous les navires de plus de 350 tonneaux sont assujettis au pilotage obligatoire, sauf les navires canadiens ou américains faisant du cabotage entre la Colombie-Britannique, l'État de Washington et l'Alaska.

L'article 52 du Règlement

L'accomplissement des missions de pilotage se fait au moyen de leur affectation à des pilotes employés par ou sous contrat avec l'Administration. Les pilotes montent à bord des navires, en chaloupe ou en hélicoptère pour piloter à leur arrivée sur la côte de la Colombie-Britannique et sont débarqués de la même façon. Les chaloupes et les hélicoptères sont sous le contrôle des services centraux de pilotage de Vancouver ou des bureaux satellites de Victoria et Prince Rupert. Les pilotes sont envoyés vers le lieu de leurs missions par l'intermédiaire des postes de distribution fonctionnant 24 heures sur 24 à Vancouver, Victoria et Prince Rupert. L'opération est complètement dirigée du siège social de Vancouver.

Lorsqu'un déversement important provenant d'un navire se produit, la garde côtière canadienne, en tant que chef de file, informe le pollueur qu'il lui incombe de nettoyer le polluant et contrôle l'opération. Si le pollueur n'intervient pas de façon appropriée, la garde côtière intervient alors en mobilisant de l'équipement de contre-mesures et mène les opérations de nettoyage de concert avec les ministères et organismes de soutien, comme le ministère de l'Environnement et celui des Pêches et Océans.

De plus, la garde côtière canadienne possède des réserves d'équipement pour la lutte contre la pollution dans 50 dépôts au Canada, y compris sur la côte ouest, à Vancouver, à Victoria et Prince Rupert.

Monsieur le Président, je suis d'accord avec les orateurs précédents que le gouvernement est d'accord pour dire que nous ne devons ménager aucun effort pour être en mesure d'intervenir en cas de déversement de pétrole dans les eaux canadiennes, en particulier lorsqu'il s'agit d'un déversement de pétroliers. La garde côtière a en tout 16 000 pieds d'estacade océanique et 150 000 pieds d'estacade de retenue dans des divers dépôts, dont 1 400 pieds d'estacade océanique et 52 000 pieds de retenue se trouvent déjà en Colombie-Britannique.

Par ailleurs, un outillage complet de déchargement d'urgence des pétroliers est conservé à Victoria, et 10 autres systèmes de pompage se trouvent dans les dépôts de la garde côtière en Colombie-Britannique. Et, ce qui est peut-être encore plus important, monsieur le Président, on dispose de quelque 24 unités pour la récupération du pétrole en surface. Ajoutons 17 bateaux, barges et embarcations spéciales pour l'intervention maritime et diverses pièces d'équipement de soutien aussi varié que des génératrices, des compresseurs, de l'équipement radio et des camions-plateaux, qui se trouvent déjà dans les dépôts de la côte ouest de la garde côtière, et l'on peut avoir. . . Et mon collègue du ministère des Pêches et Océans a insisté tout à l'heure sur l'importance de souligner l'équipement que nous avons. Et l'on peut avoir une idée du volume de systèmes et d'équipements disponibles.

Monsieur le Président, pour le bénéfice de tous les Canadiens, je m'empresse de préciser que cette liste ne concerne que la côte ouest. Un peu partout au Canada, la garde côtière canadienne, dans ses 50 réserves d'équipement de contre-mesures pour la lutte contre la pollution, garde quelque 35 millions de dollars d'équipement de contre-mesures, dont 166 000 pieds d'estacade de ramassage de pétrole, six équipements spéciaux de déchargement d'urgence de pétroliers, 156 systèmes de récupération de pétrole en surface, 150 petites embarcations et d'autres équipements essentiels jusqu'aux pelles et aux fourchettes à goudron.

Monsieur le Président, toute la flotte de la garde côtière y compris les navires, les hélicoptères et le personnel est prête à porter concours dans tout déversement majeur qui touche les eaux canadiennes, et beaucoup d'officiers de la garde cotière ont la formation requise pour diriger les mesures.

Monsieur le Président, nous avons toujours besoin de plus d'équipement et nous devons poursuivre nos travaux visant à perfectionner ces systèmes et ces dispositifs. Nous devons d'abord, et je partage l'avis du chef de l'Opposition, nous devons d'abord nous employer à prévenir des accidents. Le Canada jouit d'une excellente réputation dans ces domaines, mais nous devons rester vigilants.

• (2110)

[*Traduction*]

Je terminerai en disant que, à mon avis, nous avons démontré que le gouvernement a réagi comme il le devait à ce tragique accident et qu'il est prêt à affronter des déversements de pétrole au Canada.

Dans mes observations, j'ai insisté sur les mesures prises par le gouvernement à l'égard du déversement de pétrole de l'Alaska et sur le fait que nos systèmes de prévention sont en place. Nos dispositifs de lutte contre la pollution sont prêts dans l'éventualité peu probable où il faudrait les utiliser.

Je termine en disant que le Canada a réagi dans toute la mesure nécessaire au déversement de pétrole de Valdez.

• (2120)

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, la longueur des applaudissements sur les bancs de la majorité ne remplacera pas la substance qui fait tellement défaut dans les prétendues réponses que nous ont données les deux ministres en cause.

Le ministre des Transports (M. B. Bouchard), dans ses dernières élucubrations sur le sujet, se comportait davantage comme un apologiste d'Exxon que comme un ministre du gouvernement canadien, dont le rôle est de proté-

ger les intérêts de la population. Je peux lui dire que si un accident similaire était survenu dans le Saint-Laurent, à l'extérieur de Montréal, ou dans le lac Ontario, à l'extérieur de Toronto, le gouvernement aurait décrété une urgence nationale au lieu de ne faire aucun cas de la question, comme il l'a fait parce que c'était au large de la côte ouest du Canada.

[*Français*]

J'attends toujours la réponse du ministre de l'Environnement (M. Bouchard (Lac Saint-Jean). Nous avons écouté le mini-Bouchard la mini-bouche et maintenant nous entendons la grande-bouche. Je sais que c'est un débutant et qu'il a peut-être peur de parler. Mais, moi aussi je suis débutante dans le dossier de l'environnement mais je n'ai pas peur de dire que si le même problème d'environnement se passait à Montréal, dans le fleuve Saint-Laurent ou s'il se passait à Toronto dans le Lac Ontario, on aurait déjà déclaré, il y a belle lurette, une crise nationale en ce qui concerne l'environnement. Mais dans ce cas-ci, on ne peut même pas trouver le ministre de l'Environnement pour venir à la Chambre parler des questions, justement, portant sur l'environnement.

On a entendu parler le ministre des Pêches et Océans (M. Siddon) qui est directement concerné par ce dossier. On a entendu parler le ministre des Transports (M. Bouchard (Roberval)) qui est aussi concerné en tant que porte-parole de la compagnie Exxon dont on vient de l'entendre parler à quelques reprises. Mais nous n'avons jamais entendu une seule parole de la part du ministre de l'Environnement.

Monsieur le Président, on vient d'écouter le ministre des Transports nous dire ce qui est disponible au Canada afin de nettoyer de tels problèmes.

[*Traduction*]

Voyons ce qu'a fait le Canada. Le ministre des Transports vient de passer plusieurs minutes à vanter les mérites du matériel que le gouvernement canadien a mis à la disposition des autorités américaines, par l'intermédiaire de la Garde côtière, pour aider aux opérations de nettoyage. Nous n'avons pas entendu un mot sur les discussions internationales ou les compensations qu'il devrait y avoir. Nous n'avons pas entendu parler de moratoire ou de trafic hivernal, alors que le premier ministre du Canada (M. Mulroney) et le président des États-Unis auraient dû en parler lorsqu'ils se sont rencontrés récemment puisque, parait-il, l'environnement était le premier sujet à l'ordre du jour.

Le Parti libéral a suggéré que le premier ministre du Canada s'inspire de l'exemple du déversement de pétrole de l'île de Vancouver et entame des négociations internationnales pour imposer des limites aux activités qui se déroulent au large de la côte ouest et de nos autres côtes et pour prendre des dispositions afin de dédommager les pêcheurs et les autres personnes qui vivent de la pêche et viennent de perdre leur gagne-pain à cause de l'incompétence, de la négligence et du comportement criminel qui sont à l'origine de ce déversement.

Voyons comment le gouvernement canadien s'est occupé du déversement qui s'est produit récemment sur l'île de Vancouver. Nous avons parlé aujourd'hui avec Maureen Fraser qui n'a aucun lien de parenté avec le Président, si je ne m'abuse.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je dois dire à la députée qu'il ne s'agit probablement pas d'une proche parente, mais très certainement de quelqu'un du clan même auquel je suis très fier d'appartenir.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Comme je ne tiens pas à mettre la présidence dans la situation embarrassante de devoir déclarer un conflit d'intérêts, je parlerai seulement de la porte-parole des amis du détroit de Clayoquot, qui a été directement touché par le déversement de pétrole survenu récemment au large de l'île de Vancouver. Le gouvernement fédéral a exprimé toutes sortes d'inquiétudes au sujet de l'incidence de ce déversement sur l'environnement. C'est à des bénévoles qu'il a laissé le soin de nettoyer les plages. Où en sont les choses plusieurs mois après le déversement survenu au large de l'île de Vancouver et qui a constitué une menace directe pour les Canadiens de la Colombie-Britannique? La plupart des secteurs accessibles aux bénévoles ont été nettoyés.

Vous ne trouverez nulle trace de pétrole dans les secteurs où sont passés les bénévoles, mais il en reste sous la surface de l'eau qui remonte par petites bulles. Les volontaires travaillent à son élimination en ce moment. Il y a, le long de cette côte accidentée, quantité de petites anses qui n'ont été ni inspectées ni nettoyées. Les scientifiques ne peuvent pas dire pendant combien de temps encore le pétrole se déversera sur les plages. Ils ne peuvent pas déterminer l'ampleur des dégats causés aux oiseaux et à la vie marine. Les baleines grises remontent la côte en direction de l'Alaska et nous savons maintenant ce qui les attend là-bas. Les séquelles du déversement de l'île de Vancouver seront aggravées par le déversement de pétrole de l'Alaska et ses répercussions sur la population de baleines.

Or, tout ce que le ministre de l'Environnement (M. L. Bouchard) trouve à dire, c'est qu'il continue d'étudier les effets du déversement.

Voyons maintenant le matériel dont dispose actuellement le gouvernement fédéral. Selon le sous-commissaire de la Garde côtière canadienne, cet organisme est absolument incapable de récupérer du pétrole si la mer est houleuse ou si le courant est fort, comme c'est le cas dans le détroit Juan de Fuca—qui sert déjà de passage

aux pétroliers en provenance de l'Alaska—parce qu'il ne possède pas d'équipement sophistiqué, comme des appareils multispectraux de bord servant à retrouver et à suivre la marée noire du haut du ciel, monsieur le Président.

La dernière fois que nous avons eu besoin de ce genre de matériel, nous avons dû l'emprunter des Américains. Ni l'équipement que nous possédons actuellement, ni les dépôts de matériel disponible nous permettraient de contrôler un déversement aussi gigantesque que les 240 000 barils de pétrole déversés par Exxon. Qui plus est, le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) et le gouvernement n'ont pas de politique active d'approvisionnement grâce à laquelle le pays pourrait compter sur les toutes dernières innovations technologiques pour nettoyer les marées noires.

Au lieu de cela, on attend que l'équipement devienne désuet ou irréparable avant d'acheter du nouveau matériel. Ainsi, même si des écologistes prédisent depuis 20 ans, comme nous le savons maintenant, une catastrophe semblable à celle à laquelle on assiste à l'heure actuelle en Alaska, le gouvernement fédéral refuse de s'engager financièrement à obtenir le matériel de nettoyage et la nouvelle technologie nécessaires si nous voulons poursuivre l'exploitation de combustibles fossiles en tant que source énergétique, ce qui est manifestement la voie suivie par le gouvernement.

Non seulement le gouvernement n'assume pas la responsabilité qui lui incombe de mettre au point la technologie voulue pour procéder aux travaux d'assainissement dans cette région, mais également, il sabre dans les crédits consacrés sous les gouvernements libéraux précédents à la découverte d'autres sources énergétiques; il supprime complètement ces crédits.

Les combustibles fossiles ne sont pas la seule solution aux problèmes énergétiques auxquels doivent faire face les Canadiens. Tant que le gouvernement refusera d'examiner de façon intelligente les solutions de rechange qui existent, nous continuerons d'être à la merci du type d'erreur humaine, de négligence criminelle et de déversements pétroliers dont nous venons tout juste d'avoir un exemple en Alaska ainsi qu'à d'autres occasions, auparavant, au large de l'île de Vancouver.

• (2130)

Au lieu d'élaborer une politique intelligente en faveur de l'exploitation des ressources énergétiques de remplacement, le gouvernement a sabré dans tous les domaines touchant les ressources énergétiques de remplacement et a littéralement mis tous ses oeufs dans le panier des combustibles fossiles.

Le premier ministre est enclin à l'hyperbole, et nous en avons entendu un échantillon il y a un jour à peine à la Chambre à propos de l'urgence d'agir en matière d'environnement. Lorsque le ministre interviendra, nous l'entendrons sûrement dire qu'il se préoccupe vivement de la question. Il s'est préoccupé vivement de toutes les questions environnementales qui se sont présentées depuis qu'il est devenu ministre. Je rappelle au ministre que les Canadiens ont assez attendu pour obtenir des réponses depuis trois mois, et qu'il ne suffit pas de s'en préoccuper.

Le premier ministre a déclaré que le monde lui-même était confronté à un défi environnemental d'une ampleur sans précédent. «Étant conscient de cela, mon gouvernement. . .» et il a continué ainsi ses propos creux. En même temps, ce même gouvernement a réduit radicalement le budget qui existait du temps des précédents gouvernements libéraux.

En 1984, les dépenses consacrées à la recherche d'autres formes intelligentes d'énergie, notamment les programmes d'économie de l'énergie et d'exploitation de l'énergie renouvelable s'élevaient à 405 millions de dollars. Ce n'était pas suffisant, mais c'était un début.

A combien s'élèvent ces dépenses cinq ans après 1984, cinq ans après que le gouvernement a doublé la dette nationale? Les dépenses actuelles pour les programmes d'économie de l'énergie et d'exploitation de l'énergie renouvelable sont de 76 millions de dollars, et doivent être réduites à 39 millions de dollars d'ici à 1993.

Des voix: Quelle honte!

Mme Copps: Les Amis de la Terre ont trouvé curieux de voir la Chambre de commerce internationale, cette avocate bien connue de la cause environnementale, joindre les rangs des nouveaux convertis de l'écologie lorsqu'elle a gratifié le premier ministre d'un honneur quelconque dans ce domaine. Je n'ose en dire davantage tant j'en suis restée estomaquée. Les groupes écologiques devaient certainement l'être certainement eux aussi. Quand on songe aux mesures que le premier ministre a prises dans ce domaine, on constate que le bilan n'est pas admirable du tout. Ses réalisations ne résistent pas à l'examen public. Je dirais que sur ce chapitre, le ministre ne vaut pas son pesant d'eau ou de pétrole. Cette question n'est pour lui qu'un prétexte bien commode pour se faire ré-élire.

J'étais un peu malade également d'entendre le ministre faire cette annonce grandiose lorsqu'il est venu au Centre canadien des eaux intérieures pendant la campagne électorale: 125$ millions pour nettoyer les pires endroits des Grands lacs quand je pense aux constats des récentes études cette semaine sur les rivières St. Clair et Niagara et le lac Ontario. Il en aurait coûté 120 millions de dollars rien que pour nettoyer le havre de Hamilton. A qui le premier ministre cherche-t-il à donner le change? Il parle d'environnement, mais il ne joint jamais le geste à la parole.

M. Friesen: Nous n'en n'avons pas les moyens.

Mme Copps: Le député affirme que nous n'avons pas d'argent. Pendant que le gouvernement réduisait d'environ 66 p. 100 le budget consacré à l'énergie renouvelable, aux sources d'énergie de substitution, à l'énergie solaire et à d'autres sources d'énergie qui ne sont pas exposées aux dangers de la mer pouvant causer des déversements de pétrole, il a quand même réussi à doubler la dette nationale au cours des quatre dernières années. Au lieu de faire quelque chose dans le domaine de l'énergie renouvelable lorsqu'il en avait le temps et lorsque la situation économique le permettait, le gouvernement a gaspillé des millions à acheter des élections partielles et à faire toutes sortes d'autres choses. Je sais que le ministre ne voudra pas faire de commentaires sur les élections partielles parce que son siège a coûté très cher.

Des voix: Bravo!

M. Charest: Que vous êtes mesquine!

Mme Copps: Le député me trouve mesquine. Voici ce que je lui réponds: La population de la côte de la Colombie-Britannique aimerait que le gouvernement lui fasse connaître de façon un peu plus précise ce que nous avons comme plan d'urgence pour protéger la vie aquatique, nos parcs splendides, le magnifique océan et les îles de la Reine-Charlotte, dont mon chef a parlé si éloquemment, contre le désastre en puissance que cette nappe venue d'Alaska s'apprête à faire subir à la Colombie-Britannique.

Pendant la période des questions j'ai entendu le ministre dire que d'après ses chiffres, la nappe devait se trouver à 1 000 kilomètres du Canada. J'ai aussi entendu le député de Skeena, qui connaît vaguement la région, déclarer à la Chambre des communes que selon les renseignements fournis par la garde côtière canadienne, la nappe en question se trouvait à 200 kilomètres de nos côtes.

M. Angus: Deux cents milles.

Mme Copps: Deux cents milles, soit, vous n'avez pas encore fait la conversion en Colombie-Britannique!

Le député dit 200 milles environ, le ministre dit 1 000 kilomètres. J'aimerais savoir quel plan d'urgence le ministre de l'Environnement a adopté pour protéger non seulement l'économie de la Colombie-Britannique mais ce précieux potentiel que représente pour les générations futures la splendeur que nous avons constatée sur les Îles de la Reine-Charlotte.

Le ministre ne nous en a rien dit. A-t-il peur de parler? Va-t-il écouter toutes les critiques avant de prendre la parole? Je n'arrive pas à comprendre pourquoi il a envoyé un sous-fifre qui est une insulte pour la population de la Colombie-Britannique, en la personne du ministre des Pêches, qui n'a pas mentionner un seul plan d'urgence sérieux capable au moins d'atténuer les craintes justifiées de la population de la Colombie-Britannique. Tout ce que nous avons entendu c'est le ministre des Transports prétendre que l'opposition cherche à tirer parti de la situation.

En février, avant ce dernier déversement catastrophique, nous, libéraux, avons écrit au premier ministre qui a vendu notre pays par le biais de l'accord commercial. Il était à peu près temps qu'il se retire du jeu. Il avait gagné au moins deux ou trois avantages de cette vente à perte: des amis à l'American Express, des amis de l'autre côté de la frontière, des relations outre-frontière. Le temps est venu d'exploiter ces amitiés et relations.

Comme l'a expliqué à nouveau ce soir notre chef et très compétent député de Vancouver Quadra (M. Turner), nous avons demandé au premier ministre de chercher à obtenir un accord international qui règlemente le transport de ce pétrole dangereux et potentiellement mortel de l'Alaska vers les États-Unis et qui précise notamment quand le pétrole peut être transporté, dans quelles conditions et sous la direction de quel capitaine. Nous n'avons pas reçu de réponse satisfaisante.

La question de l'indemnisation est une autre préoccupation immédiate chez les pêcheurs à qui les prises perdues ont déjà coûté des millions de dollars et pourraient coûter des millions de plus. Si le secteur canadien de la pêche est aussi durement touché que celui de l'Alaska, ou si le déversement nuit à la reproduction des espèces qui assureront la subsistance des futures générations de pêcheurs, qui paiera la note?

Le ministre des Transports a déclaré ce soir que le gouvernement canadien proposait à Exxon un ou deux navires et quelques canots pneumatiques pour se rendre sur les lieux et contenir ce déversement massif. Jusqu'à maintenant, on a recueilli seulement 5 p. 100 du pétrole et le reste est toujours à la dérive en haute mer et finira par se retrouver sur le sol marin, dans l'aquasystème,

mais de toute manière, il aura des répercussions sur la chaîne alimentaire.
• (2140)

Nous avons vu dans le cas du caribou les effets du déversement se faire sentir à travers la chaine alimentaire. Qui va payer la note? Quel genre de poursuites au criminel seront intentées à la société responsable devant les tribunaux des États-Unis et les tribunaux internationaux? Il ne suffit pas de dire qu'une personne qui était ou non à bord du bateau et qui s'est déclarée responsable de la catastrophe était employée par une société. Cette société travaillait avec une autre qui avait la responsabilité légale et morale de s'assurer qu'il y avait un système en place (a) pour empêcher un tel déversement et (b) pour le nettoyer s'il se produisait. Cinq heures après l'accident, ils n'avaient même pas envoyé de bateau sur place. C'est inacceptable.

Ce soir, le premier ministre n'est pas des nôtres, le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) n'a pas encore pris la parole et le gouvernement canadien ne nous a offert que des excuses. Il a fait marche arrière et s'est pratiquement fait le défenseur de la société incriminée. Le ministre des Transports en particulier (M. Bouchard) a fait l'apologie d'Exxon. Il est temps de revenir au thème principal de la dernière campagne électorale.

Qui va parler au nom du Canada, de la Colombie-Britannique, des pêcheurs et des gens qui voient leur gagne-pain et l'avenir de leurs enfants menacés parce que le gouvernement canadien n'a mis absolument aucun système en place?

Je regrette que les députés de la Colombie-Britannique n'apprécient pas l'aide des critiques des autres partis pour discuter d'une question d'importance nationale. Si elle n'a d'importance que pour la Colombie-Britannique, à vos yeux, vous n'êtes peut-être pas un digne représentant de votre province.

Je crois, quant à moi, qu'elle est d'importance nationale et qu'elle ne devrait pas être considérée comme si elle ne concernait que cette province. C'est pourquoi j'ai été très heureuse d'intervenir et de demander au gouvernement et au ministre de l'Environnement de se porter à la défense du Canada. Commencez à présenter des mesures législatives bien précises. Invitez le premier ministre à téléphoner au président des États-Unis et à signer un accord bilatéral portant sur ces questions essentielles. Prolongez le moratoire au large de la côte de la Colombie-Britannique et commencez à vous occuper des faits et des initiatives à prendre.

[*Français*]

Ce n'est pas suffisant de dire: Je suis concerné. J'en ai entendu jusque là des «je suis concerné». Maintenant, je veux de l'action. On attend de l'action du ministre et nous, du parti libéral, sommes prêts à appuyer le gouvernement si jamais il est prêt à réagir.

M. le Président: A l'ordre! Je crois que nous avons un recours au Règlement. L'honorable député de Kamloops (M. Riis).

[*Traduction*]

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Il s'agit sans aucun doute de l'un des débats les plus importants au cours de la présente session.

Il est bien connu que nous modifions régulièrement notre Règlement, afin de faciliter les travaux de la Chambre. Or, le Règlement prévoit que ce débat doit se terminer à minuit. Il y a 32 députés de la Colombie-Britannique et bien d'autres députés qui souhaitent encore participer à ce débat, mais en vertu des règles actuelles, moins de 12 pourront le faire.

Je me demande donc, monsieur le Président, si vous ne pourriez pas demander le consentement unanime de la Chambre, afin de permettre aux députés d'intervenir au sujet de cette question essentielle et de participer à ce débat important en ne nous occupant pas de l'heure; tous les députés pourraient ainsi exprimer leur point de vue sur cette question.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Pour que les députés et les gens qui nous regardent comprennent bien la situation, je voudrais préciser que le député de Kamloops (M. Riis) a demandé le consentement unanime, afin de prolonger la tenue de ce débat au-delà de minuit.

En vertu du Règlement, nous devons mettre un terme au débat à minuit, à moins qu'un député ne présente une autre motion entre 23 heures et minuit, afin de prolonger le débat. Pour que cette motion soit rejetée, 15 députés doivent se lever pour s'y opposer. Cependant, le député de Kamloops demande que la Chambre, du consentement unanime, accepte de prolonger le débat après minuit. C'est là la question dont la Chambre est saisie.

L'honorable ministre souhaite obtenir la parole.

M. Charest: Puis-je laisser entendre que la proposition du député de Kamloops (M. Riis) est quelque peu prématurée. Il affirme que nous avons jusqu'à minuit pour débattre cette question et que certains députés souhaitent intervenir. Or, il nous reste encore plus de deux heures. Je ne prétends pas que nous allons exclure la

possibilité en question. Nous pourrons peut-être prendre certains arrangements.

Je suggère au député de présenter sa proposition ou sa motion vers minuit; nous pourrions alors mieux déterminer s'il convient d'y donner suite.

M. Gauthier: J'aimerais participer à cet échange de vues. Je vous ai donné une liste des députés libéraux qui aimeraient prendre la parole au cours de ce débat. Je me rends compte, comme tous les autres d'ailleurs, que nous entendons en moyenne trois députés à l'heure. Les 12 députés libéraux inscrits sur ma liste ne pourront pas prendre la parole si nous n'écourtons pas nos discours. Ce sera matériellement impossible. Je suggère au gouvernement d'être ouvert à la recommandation des néo-démocrates. Il ne me semble pas raisonnable que l'auteur de la motion et son parti puissent faire entendre seulement trois des leurs en quatre heures. J'espère qu'un compromis sera possible et que nous nous entendrons pour ramener à dix minutes la durée des allocutions. Ainsi les députés de ce côté et ceux d'en face pourraient s'exprimer librement et démocratiquement.

[*Français*]

M. le Président: Je remercie l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) pour son intervention. Je vois que l'honorable député de Kamloops (M. Riis) veut aussi faire une intervention, mais nous sommes peut-être ici dans une situation où il est probablement plus important que les honorables députés aient une discussion entre eux, et peut-être qu'après une telle discussion. . .

[*Traduction*]

Les députés seraient bien venus de s'adresser à la Présidence s'ils peuvent en venir à une entente. Ce n'est qu'une suggestion que je fais. Lorsque les négociations se déroulent de part et d'autre de la Chambre, ce que nous ne devrions probablement pas faire trop souvent, nous perdons aussi beaucoup de temps. Toutefois, si le député de Kamloops pense pouvoir éclairer la Présidence, je lui donne la parole avec plaisir.

M. Riis: Je comprends l'argument. Nous avons entendu certains députés du parti libéral, et les libéraux sont impatients de poursuivre le débat. Le leader adjoint à la Chambre nous a fait savoir qu'il réfléchirait à la possibilité d'offrir à tous les députés l'occasion de participer au débat. Je suis disposé à attendre et à proposer cette initiative en temps opportun, en espérant obtenir la collaboration de tous les partis à cette Chambre.

Des voix: Bravo!

L'article 52 du Règlement

M. le Président: Je répète pour la gouverne des députés et du public qui suit le débat que la Chambre peut faire presque tout ce qu'elle désire moyennant l'unanimité.

Par contre, il peut parfois être utile que des représentants de tous les partis tiennent des conciliabules et rapportent au Président les résultats de leurs entretiens. Je suis plus que disposé à collaborer en ce sens.

Toutefois, étant donné l'heure qui avance, et à moins qu'un accord ne soit conclu entre les députés ou à moins qu'on ne respecte l'ordre au lieu de s'y opposer, le débat se terminera à minuit. Je crois qu'il faudrait poursuivre nos travaux. J'ai maintenant le devoir de donner la parole au ministre de l'Environnement (M. Bouchard).

• (2050)

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il ne fait pas de doute que nous devons reconnaître que la situation qui prévaut présentement en Alaska est une situation extrêmement sérieuse. Il n'y a aucune raison pour qui que ce soit de se défiler devant les responsabilités qui nous incombent à tous, dirigeants, de quelque façon que nous soyons. Et une des responsabilités qui nous incombent, monsieur le Président, je le soumets en tout respect, c'est de considérer avec sérieux et avec modération la situation à laquelle nous faisons face. De la considérer avec sérieux, ce n'est pas retomber dans les ornières de la politicaillerie. Ce que les Canadiens attendent de nous aujourd'hui, ce soir, monsieur le Président, c'est de leur exposer les faits tels qu'ils se présentent, c'est de leur montrer que nous allons assumer nos responsabilités quoi qu'il en coûte, avec détermination et avec sérieux.

[*Traduction*]

Nous savons tous que le Parlement, est parfois témoin d'excès de langage et d'un esprit de parti outrancier. Pourtant, l'environnement est un domaine de la politique d'intérêt public où ni l'un ni l'autre de ces excès n'est admissible. Les enjeux sont tout bonnement trop importants, puisque c'est la planète qui est menacée. Ce que les Canadiens et les générations de demain attendent de nous ce ne sont pas des grands discours, ni des manifestations d'esprit de parti, mais bien un environnement salubre.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous avons entendu les usuelles récriminations et attaques non fondées contre le gouvernement. Il n'est pas possible que quelque chose survienne dans l'environnement sans que du côté de l'opposition on tente de faire du gouvernement un gouvernement qui ne se soucie pas de l'environnement. Pourtant, on oublie de nous dire. . . Rappelons-nous les faits, monsieur le Président. Nous sommes ici en face de certaines personnes qui ont été membres influents de

gouvernements, qui pendant des années ont oublié l'environnement, n'en ont aucunement tenu compte et qui n'ont jamais traduit en action la flamme rhétorique qui ce soir les anime, monsieur le Président. Je crois que c'est faire un mauvais procès d'intention au gouvernement que d'ignorer ce qu'il a fait durant les quatre dernières années.

Monsieur le Président, quoi qu'on en dise, le premier ministre (M. Mulroney) aura l'honneur d'avoir dirigé un gouvernement qui durant ces quatre années en a plus fait que tous les gouvernements antérieurs réunis dans le domaine de l'environnement. C'est le gouvernement, monsieur le Président, et vous le savez, qui a fait adopter cette nouvelle loi de l'environnement qui compte parmi les plus sévères du monde. C'est le gouvernement qui a entrepris un programme pour empêcher l'émission des pluies acides au Canada et qui, en 1994, aura réduit de 50 p. 100 les pluies acides canadiennes. C'est le gouvernement qui va obtenir des États-Unis un accord sur les pluies acides. C'est le gouvernement qui a intensifié la lutte pour dépolluer les Grands Lacs, qui a instauré un fonds de 110 millions de dollars pour nettoyer le Saint-Laurent. C'est le gouvernement qui au plan international a fait signer le premier grand protocole mondial pour protéger l'atmosphère: le Protocole de Montréal. Évidemment, monsieur le Président, l'opposition n'aime pas se faire rappeler ces choses.

L'opposition aime beaucoup mieux dire que le gouvernement ne se soucie pas de la santé des Canadiens et de l'avenir des générations futures. Mais il oublie de nous dire et de reconnaître que ce gouvernement est celui qui aura aboli le plomb dans les émanations des véhicules au cours des prochaines années.

Monsieur le Président, c'est extraordinaire d'entendre ce que nous entendons, et je crois qu'il faut revenir à l'essentiel. L'essentiel, c'est que nous, Canadiens, depuis quelques jours assistons au spectacle d'un accident épouvantable, un accident, reconnaissons-le, qui aurait pu se produire ici au Canada, qui aurait pu se produire, bien sûr, au large de Toronto, près de Montréal, qui aurait pu se produire à 10 kilomètres des côtes de la Colombie-Britannique. Nous savons tout cela, monsieur le Président, et les Canadiens sont inquiets, et avec raison, et ce n'est parce parce qu'on oublierait ces choses-là qu'on pourrait jeter le blâme sur le dos du gouvernement. Qu'est-ce que nous faisons dans une pareille situation? Qu'est-ce que nous pouvons faire?

Les gens qui sont en face ont déjà été au gouvernement, pour la plupart. Ils savent bien que devant une pareille situation la première chose à faire c'est de garder son sang froid et de nous assurer que toutes les mesures humaines possibles sont prises pour empêcher que ça se produise au Canada. C'est aussi s'assurer que nous pourrons, dans le cas où la chose se présenterait, intervenir avec rapidité, efficacité et rigueur. C'est justement ce que nous faisons, monsieur le Président. Malheureusement, nous, Canadiens, depuis quelques semaines, avons eu deux expériences qui vont nous permettre de tirer des leçons. Remarquez que ce n'est pas nous qui les avons causées, nous ne sommes pas en faute, en aucune façon, quant à la causalité des accidents. L'accident qui s'est produit dans l'État de Washington il y a quelques mois, à la fin de décembre, et l'accident qui vient de se produire en Alaska, sont arrivés en dehors du territoire canadien. Il n'y a pas un Canadien qui est en cause là-dedans. Mais cela ne veut pas dire parce qu'on n'est pas en cause, parce que cela s'est produit ailleurs, qu'il ne faut pas se soucier de la chose. Au contraire! Parce que nous savons que nous sommes aussi, nous, vulnérables à ce genre de chose. Il n'y a pas un pays au monde qui n'est pas exposé à ce genre de catastrophe. Alors, rien ne sert de crier, rien ne sert de se lancer des pierres. Les Canadiens ne veulent pas entendre ces choses-là. Ils en ont assez de cette politique. Ce que veulent savoir les Canadiens, c'est ce qu'on peut faire dans l'avenir et quels sont les moyens qu'on peut prendre.

Alors ce que nous avons fait, par exemple, dans le cas du déversement de Vancouver, nous avons, dès les premières journées, monsieur le Président, dès le 3 janvier, par exemple, la journée où les premières nappes de pétrole ont frappé les plages d'un parc national, il y avait des gens de Parcs Canada qui étaient là avec des volontaires pour commencer les opérations. Nous avons mobilisé des équipements considérables. On nous dit: Qu'est-ce que vous feriez s'il y avait un épanchement de pétrole comme celui-là. Bien sûr, celui qui vient de se produire en Alaska est 50 fois plus important, à peu près, que celui dont nous avons été victimes au début de janvier. Mais déjà au début de janvier, c'était considérable comme épanchement. Alors nous avons pu mobiliser jusqu'à, dans une seule journée par exemple, un maximum de 350 personnes qui travaillaient pour dépolluer la plage, pour nettoyer la plage, jusqu'à une dizaine de vaisseaux qui patrouillaient les eaux près de la plage, une douzaine d'hélicoptères qui fonctionnaient et, à ce jour, 370 tonnes d'huile et de débris ont été retirés des eaux.

Tout à l'heure j'ai entendu que selon des rapports de ouï-dire qu'il y avait encore de l'huile qui arrivait sur les plages. Les rapports que nous avons c'est que depuis quelques jours l'opération nettoyage est terminée sur les plages de Vancouver et que nous sommes maintenant entrés dans la phase de la surveillance pour nous assurer qu'il n'en arrive plus, qui va déboucher sur une phase d'évaluation des opérations que nous avons accomplies. Donc il y a un processus qui a été entamé et qui s'est bien déroulé là-bas. Malheureusement, cela n'empêche pas que nous avons été victimes d'un terrible accident qui aura des traces. Il est évident que nous pouvons difficilement évaluer actuellement l'impact que cela produira sur la vie marine. On ne connaît pas exactement ce qui arrive

lorsque les dépôts de pétrole tombent au fond de la mer. Mais nous savons qu'il y a des problèmes qui vont résulter, mais les compensations, par exemple, ont été amorcées. Nous avons établi un bureau d'assistance pour les Canadiens qui ont besoin de réclamer des dommages et nous avons enregistré maintenant 29 plaintes de personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre le transporteur. Et nous nous occupons de les assister en cela.

Il y aura éventuellement aussi une évaluation des dommages économiques et nous pourrons donner suite aux démarches qui ont été entamées auprès du *State Department* américain à ce sujet. Donc, nous allons tirer des leçons de cela. Nous savons très bien que ce que nous avons fait à Vancouver n'était pas la perfection. Nous savons qu'il est possible de faire mieux. Il est très important de le reconnaître, monsieur le Président. Il ne s'agit pas pour un gouvernement de jouer à cette ancienne politique du fait que tout ce qu'on fait est parfait alors que l'opposition dit que tout ce qu'on fait ne vaut rien. Il faut reconnaître qu'on peut améliorer ce qu'on fait. Les comportements humains sont éminemment perfectibles par nature. Nous allons tirer les leçons qui s'imposent de ce qui est arrivé en janvier. Nous allons devoir aussi tirer les leçons que nous tirerons de la malheureuse expérience, de la tragique expérience que nos voisins américains subissent en Alaska. Il serait épouvantable que nous laissions sans lendemain les bénéfices d'apprentissage qu'on peut tirer de pareils événements. Et je peux assurer la population canadienne, monsieur le Président, que nous allons évaluer tout ce qui s'est passé, à la fois sur l'Ile de Vancouver de même qu'en Alaska, et que nous en tirerons des conclusions importantes. Qu'est-ce que nous en ferons? Nous avons présentement mis sur place, il y a une dizaine d'années, un ensemble de règles qui régissent le trafic maritime au large des côtes canadiennes aussi bien que dans les grandes voies d'eau internationales.

[*Traduction*]

Ces règles ont été fixées pour la voie maritime du Saint-Laurent ainsi que pour le trafic maritime au large de la Colombie-Britannique, de l'Alaska à Cherry Point, où commence le territoire américain. Elles ont été arrêtées, en ce qui concerne l'Ouest, par un échange de notes diplomatiques en 1979. Elles sont très complètes et très strictes.

Nous devons admettre que, jusqu'à maintenant, elles ont été efficaces. Il y a un réseau très complexe de communications bilatérales, de points de contrôle et d'installations. Néanmoins, nous savons que c'est une occasion d'évaluer ces règles, de les examiner et de déterminer s'il ne serait pas possible de les améliorer et de les renforcer. Ce sera fait. Le processus a commencé dans les différents ministères.

Si nous constatons qu'elles peuvent être améliorées, nous agirons. Naturellement, nous dirons aux Américains que l'on doit améliorer les règles. Nous reviendrons à la table de négociation. Nous les étudierons et nous les renforcerons, car c'est dans l'intérêt des Américains tout autant que des Canadiens—de tous les gens au monde. Naturellement que ce sera fait, monsieur le Président, si c'est nécessaire. C'est la même chose pour la réaction. Il y a la prévention, ce qui est préférable, et il y a la réaction. Nous savons que cette réaction doit être vive. Elle doit être vigoureuse, diligente et stricte. Si l'on n'agit pas immédiatement, on risque de perdre tout contrôle sur le déversement et la situation devient très difficile.

• (2200)

C'est le cas en Alaska. Nous savons tous que dans les cinq heures qui ont suivi l'accident, il a été impossible de contrôler et de contenir le déversement à cause de son ampleur, et la nappe de pétrole se déplace maintenant en direction ouest vers l'océan. Nous pouvons supposer—c'est du moins l'opinion de nos hommes de sciences—que cette nappe va finir par se disperser et se dissoudre dans l'eau de l'océan, mais nous ignorons quelles en seront les conséquences fâcheuses, et il est facile d'imaginer qu'il y en aura, mais nous savons que la première chose à faire en cas d'accident est de réagir rapidement pendant les premières heures.

Nous allons donc examiner les plans qui ont déjà été établis pour faire face à de telles situations, et si nous constatons qu'il faut amiliorer le matériel et accroître la rapidité d'intervention, nous le ferons et en ferons rapport au public. Nous n'avons rien à cacher, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): L'environnement est une priorité. Bien que nos amis prétendent toujours que nous ne considérons pas l'environnement comme une vraie priorité, je mets tout le monde au défi de lire les anciens discours du Trône de notre pays et de voir si un gouvernement a autant insisté sur l'environnement, lui a donné une telle importance, dans n'importe quel discours du Trône prononcé avant hier dans l'histoire du Canada. C'est la première fois qu'on a mis autant l'accent sur l'environnement, et si on regarde ce que contient ce discours, on constate qu'il s'agit d'un plan d'action.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ce n'est pas un miracle. Ce n'est pas du gâteau. C'est un document qui honnêtement essaye de formuler ce que devrait faire le gouvernement au cours des quatre prochaines années pour remédier aux problèmes de

l'environnement et répondre aux préoccupations des Canadiens dans ce domaine, et je peux dire au Président et aux Canadiens que ce plan sera réalisé.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Quel plan?

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Il s'agit d'un plan très équilibré, d'un ensemble de mesures législatives, d'opérations de nettoiement et de nouveaux programmes qui permettront au Canada de demeurer à l'avant-scène de la lutte contre la pollution dans le monde.

Je suis toujours peiné, monsieur le Président, sincèrement peiné d'entendre des discours comme celui qui vient d'être prononcé, où l'on ridiculise le premier ministre du Canada parce qu'on lui a rendu honneur dans le monde pour ses réalisations en matière d'environnement. C'est tellement mesquin, monsieur le Président. Quand on voyage. . . Je reviens de la Haye, où 24 pays s'étaient réunis et je peux vous dire que tout le monde était d'avis que le Canada, notre pays, est l'un des chefs de file du monde dans le domaine de l'environnement.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Et je suis persuadé que les Canadiens sont fiers aussi, monsieur le Président, tout comme tous les libéraux et tous les néo-démocrates. Il n'y a que les chefs du Parti libéral et du NPD qui font bande à part.

Il y a des dirigeants prestigieux comme la première ministre de la Norvège, M^me^ Brundtland, qui a signé le fameux rapport sur le développement acceptable. Celle-ci a mis la notion au point de concert avec toute une équipe, dont un Canadien qui a plus ou moins rédigé le rapport, alors que M^me^ Brundtland présidait la commission. Cela se passait à La Haie où étaient réunis tous ces gens venus d'Europe et d'Australie, du Japon et de la Nouvelle-Zélande, francophones et anglophones, qui ont tous rendu hommage à M. Mulroney, et il faut revenir au Canada pour entendre des choses étranges.

De toute façon, monsieur le Président, nous allons survivre à la crise de l'Alaska. Nous avons offert notre aide à nos amis américains. Nous sommes prêts à les aider autant qu'ils le voudront. Nous leur avons déjà fourni beaucoup de matériel, de personnel, d'analyses et d'expertise. Nous sommes disposés à faire davantage. Nous sommes fiers de leur prêter main-forte. Il n'y a rien d'humiliant à aider les Américains à faire face à cette catastrophe écologique. C'est là un devoir pour nous, car il s'agit d'un problème pour les Canadiens également.

Mme Copps: Qui va payer?

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): En terminant, je voudrais dire, monsieur le Président, que je suis persuadé que les Canadiens sont tout à fait opposés au sectarisme dans le domaine de l'environnement.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Je voudrais voir tous les Canadiens et les députés libéraux, néo-démocrates et conservateurs s'unir dans la lutte pour une bonne cause, à savoir l'environnement dans l'intérêt du Canada et de son avenir.

Des voix: Bravo!

M. Charest: Monsieur le Président, je n'empêcherai pas pendant bien longtemps le député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett), qui s'est levé en même temps que moi, d'intervenir. Je voulais simplement vous signaler ainsi qu'à la Chambre qu'après de brèves discussions avec certains représentants, le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique et le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), nous pouvons nous entendre immédiatement. Je suis heureux de signaler que nous pourrions nous entendre tout de suite après le discours du député d'Esquimalt—Juan de Fuca pour que les députés prononcent des discours de dix minutes. De cette façon, nous pourrions permettre au plus grand nombre possible de députés d'intervenir. Nous ne nous sommes pas encore penchés sur la possibilité d'aller au-delà de minuit, mais, monsieur le Président, nous allons poursuivre nos discussions. Merci.

[*Français*]

M. le Président: Je comprends qu'il y a eu un accord entre les députés concernant la continuation du débat.

[*Traduction*]

Les députés acceptent-ils la proposition du ministre?

M. Gauthier: Si j'ai bien compris le ministre, il s'agit de ramener le temps de parole à dix minutes, et c'est tout. Nous serions d'accord pour siéger après minuit, surtout si le ministre avaient l'obligeance d'accepter que le débat se poursuive après minuit, ce qui nous permettrait de planifier.

M. Charest: Monsieur le Président, je ne veux pas me mettre à négocier à la Chambre, mais je. . .

M. Gauthier: Je vous ai fait une proposition.

M. Charest: Oui, pour rendre service aux députés des deux partis, ce que je peux dire immédiatement, sans exclure la possibilité de prolonger après minuit, c'est que nous pouvons commencer, immédiatement après le discours du député de Esquimalt—Juan de Fuca, à limiter la durée des discours à dix minutes afin de permettre au plus grand nombre possible de députés de parler; dès que nous aurons eu d'autres entretiens, nous pourrons voir s'il est possible de dépasser minuit.

[*Français*]

M. le Président: Je remercie l'honorable ministre pour la proposition. Je crois que nous avons probablement encore un problème. Peut-être que. . .

• (2210)

[*Traduction*]

Pendant le discours d'un député très distingué, ancien premier ministre de ma province, la Colombie-Britannique, des représentants de tous les partis pourraient peut-être se consulter de nouveau et revenir soumettre au Président une proposition qui tienne compte de toutes les considérations qui semblent tracasser certains députés. Je voudrais maintenant laisser le débat se poursuivre. La parole est au député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett).

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur et un plaisir de prendre part au débat. Très franchement, j'aurais cependant préféré que le débat n'ait jamais lieu à la Chambre. Nous aurions tous voulu éviter les conséquences d'un déversement de pétrole. Chose certaine, nous voulons que le gouvernement réagisse.

Ce soir, trois porte-parole du gouvernement, par des discours prétentieux, se sont montrés condescendants envers non seulement l'opposition, mais aussi tous les Canadiens et n'ont jamais abordé les problèmes réels que pose cette catastrophe dans les eaux voisines du Canada et de la Colombie-Britannique.

L'homme ou la femme qui s'est porté candidat à des élections aux Communes, dans l'espoir que son parti forme un gouvernement majoritaire et qu'il ou elle serait appelé à devenir ministre, a des responsabilités à assumer en même temps que les fonctions ministérielles. Nous tenons ce soir un débat d'urgence sur une motion proposée par mon collègue de Skeena (M. Fulton). Nous discutons d'un déversement de pétrole. Je ne mets pas la sincérité du ministre en doute, mais d'autres pourraient le faire. S'il avait été sincère et s'il avait été conscient des dangers, il serait venu à la Chambre hier pour faire une déclaration au sujet de ce déversement de pétrole. Personne ne lui aurait refusé cela. S'il voulait nous prouver que cette question préoccupe vraiment le gouvernement, le ministre aurait pu venir à la Chambre aujourd'hui et demander la permission de faire une déclaration. Il ne l'a pas fait. Il a eu l'audace de demander à la Chambre et aux Canadiens d'être compréhensifs après avoir été forcé de faire une déclaration par suite de la motion présentée par mon collègue. Cela soulève plusieurs questions: Qu'avez-vous fait? Ne comprenez-vous pas le problème? Pourquoi n'êtes-vous pas venu à la Chambre? Pourquoi n'avez-vous pas réagi à ce problème?

Le problème n'a rien de nouveau. Le fait qu'un accident de ce genre se soit répété deux fois en 90 jours n'est pas une coïncidence. C'est tragique. Nous nous sommes rendus, en compagnie d'un député du partie ministériel, dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique. Nous avons vu les dommages. Nous avons tenu une conférence de presse.

Les six nouveaux députés de l'Île de Vancouver ont tenu ensemble une conférence de presse le 25 janvier. Nous avons fait, à l'occasion de cette conférence, une déclaration très modérée dans laquelle nous nous sommes abstenus de critiquer le gouvernement. Nous avons dit que pour que cette expérience nous soit profitable à l'avenir, nous devions tenir une enquête publique qui nous permettrait de suivre au jour le jour les mesures prises par le gouvernement, la Garde côtière et les volontaires afin de pouvoir en dresser le bilan plus tard. Le rapport de cette enquête pourrait être déposé ensuite à la Chambre afin que nous puissions tirer une leçon de cette tragédie.

Le ministre compétent nous a demandé de faire preuve de compréhension. Afin de savoir à quelle enseigne loge ce ministre lorsqu'il prétend naïvement que ce n'est pas la faute du gouvernement, que nous ne devons pas perdre notre sang-froid pour pouvoir tirer une leçon de ces événements, permettez-moi de lui rappeler ce que lui a écrit ma collègue, la députée de Saanich—Les-Îles-du-Golfe (M^me^ Hunter) le 31 janvier dernier.

Je dois dire que sa lettre est très modérée, car c'est une nouvelle députée. J'aurais eu des mots beaucoup plus vigoureux. Toutefois, elle a été polie, modeste, réfléchie et généreuse dans sa demande d'intervention. Je vous aurais tout simplement jeté en bas de votre fauteuil. C'est d'ailleurs ce que je vais faire ce soir, car vous le méritez. Vous méritez qu'on vous jette en bas de votre fauteuil.

M. le Président: Que l'hon. ministre le mérite ou non, le député devra adresser ses propos au ministre par l'intermédiaire de la présidence.

M. Barrett: Je ne m'attaquerais jamais au fauteuil de la présidence, je voudrais que cela soit bien clair, monsieur le Président.

Je voudrais citer cette lettre adressée au ministre le 31 janvier. Elle dit: «Je demande, comme d'autres députés de l'île Vancouver, une enquête publique immédiate sur les circonstances de ce déversement et les mesures qui ont été prises.

L'article 52 du Règlement

De toute évidence, il nous faut procéder à un examen exhaustif pour déterminer comment et pourquoi cet accident s'est produit, comment et pourquoi le gouvernement fédéral a mis tant de temps à réagir et comment nous pourrions passer à l'action plus rapidement et plus efficacement si un autre déversement se produisait.

Le ministre prétend que le premier ministre (M. Mulroney) est reconnu dans le monde comme un expert en prévention de la pollution. Nous avons entendu ce soir un rapport technique sur le nombre de bateaux en état de prendre la mer et d'effectuer ce genre de travail et sur le matériel qui se trouve dans divers entrepôts. Le ministre n'a même pas mentionné cette lettre. S'il a le culot de proférer une telle énormité à la Chambre devant les Canadiens et s'il s'attend à ce que nous croyions qu'il comprend bien la question, qu'il sache que pour nous ce n'est que de la foutaise, je dis bien de la foutaise. Vous ne faites pas le poids, monsieur le ministre. Je le dis par l'intermédiaire de la présidence, monsieur le Président.

Il faudrait que le ministre démissionne ou qu'il soit renvoyé immédiatement. Si le gouvernement tient à montrer un minimum de sérieux dans la lutte contre les déversements de pétrole, qu'il nous donne un ministre qui comprenne un peu mieux ce que c'est. Tout ce que celui-ci connaît de semblable, c'est la tache grasse qu'il laisse sur son oreiller.

Ce soir le ministre a pris la parole pour nous réciter la liste des mesures à prendre. A l'en croire, on est intervenu immédiatement quand a eu lieu le petit déversement dont il a parlé sur l'île de Vancouver. Les troupes de la base d'Esquimalt étaient prêtes à se rendre sur la côte. Elles n'attendaient que l'appel du ministre et du gouvernement, mais rien n'est venu. Soixante-quinze hommes auraient pu être sur place en 48 heures, mais aucun signal ne lui a été lancé. Dîtes-nous pourquoi. Il a fallu recourir à des volontaires, et ils ont été très mal reçus.

Que le ministre nous parle donc de son voyage là-bas. Parlez-nous du temps que vous avez passé à vous promener sur la plage en tant que ministre représentant le gouvernement, à vous montrer et à faire voir aux gens à quel point cet accident vous touchait. Dites-nous combien vous en avez été affecté. Dites-nous comment cela vous a tellement préoccupé que vous avez demandé une enquête. Le ministre n'a pas levé le petit doigt.

En outre, il y a un plan canado-américain d'intervention d'urgence. Un accord international existe déjà. La garde côtière américaine était prête, disposée à venir fournir son aide avec tout son matériel et son savoir-faire—il suffisait de le lui demander. Elle était prête à fournir son aide, mais n'a jamais reçu d'appel du gouvernement ou du ministre.

Je pense que la cause du ministre est entendue. Si on demandait aux Canadiens ce qu'ils en pensent, ils répondraient: «Incapable». Il ne sert pas à grand chose de lui parler de cette question, même pas par votre entremise, monsieur le Président.

Remontons un peu dans le temps. Certains députés présents ce soir étaient ici à la fin des années 60. Le chef de l'opposition (M. Turner) est de ceux-là. A cette époque le pipe-line Alyeska-Alaska faisait l'objet d'un grand débat. Un des rares députés en Chambre, avec d'autres députés du Nouveau Parti démocratique et un certain député de Vancouver-Sud qu'on ne peut nommer, a compris les dangers que présentait le transport de ce pétrole en eaux côtières. Parmi ces députés il y avait l'ancien ministre des Finances du gouvernement libéral. Il a reconnu publiquement que le transport côtier de ce pétrole présentait de graves dangers. Cela le député de Vancouver-Sud l'a reconnu. Mais ils n'ont pas trouvé les arguments pour empêcher le gouvernement de l'époque de donner son accord à ce transport côtier. Toutefois, ces députés étaient tous les deux perspicaces. Ils ont manifesté officiellement leur inquiétude, ce que j'ai d'ailleurs pu vérifier.

• (2220)

Lorsqu'on prévoyait un déversement, la plupart des gens ont qualifié ces propos d'alarmistes. Quelques députés, dont les deux que j'ai mentionnés, ont dit que la menace était bien réelle. S'il y a quelque chose que je regrette, c'est bien que ces deux députés et les députés néo-démocrates aient eu raison.

Un débat se déroulait en même temps au Parlement de la Colombie-Britannique. Nous avons supplié, littéralement, le gouvernement fédéral de s'opposer à ce que des pétroliers longent nos côtes. On nous a mis au défi en tant que gouvernement de trouver une solution de rechange. Nous en avons trouvé une. Nous avons proposé que le pétrole soit transporté par fer. Nous avons convoqué M. Cecil Law, de l'Université Queen's, un spécialiste du transport terrestre, puis nous avons mis au point et proposé un programme que je suis allé vendre à Washington. Mis à part quelques députés dans cette enceinte, tous en ont ri. C'est maintenant chose du passé. C'est l'une de ces situations où je peux déclarer en toute honnêteté, je vous l'avais bien dit.

C'est maintenant un fait accompli. Il faut le comprendre et savoir qu'il y a près de 22 ans, certains, dans cette enceinte, ont dit craindre que cela ne se produise. Or, voilà maintenant que nous sommes frappés par le fait que nous tenons maintenant un débat d'urgence sur l'accident même qui ne pouvait pas se produire selon certains.

Les ministres nous racontent de pieux boniments au sujet de l'opinion de leurs experts, et les experts d'Exxon, quant à eux, nous ont affirmé que cela ne pouvait se produire. J'ai regardé la première entrevue du président

d'Exxon sur le réseau public de télévision des États-Unis. Il a affirmé que cela ne s'était pas produit, que cela était impossible. Or, c'est bel et bien arrivé et il y aura d'autres accidents de ce genre.

En ce qui a trait à toutes les inepties au sujet des progrès technologiques, de meilleures connaissances et d'une surveillance accrue, le fait est que je me suis entretenu à Washington, D.C., avec le porte-parole d'Exxon au sujet de ce déversement, M. Smiley, et je lui ai demandé ce qui pouvait être fait. Il m'a répondu qu'il était trop tard pour brûler ce pétrole ou avoir recours à des produits chimiques, qu'il était impossible de contenir ce déversement et qu'on ne pouvait faire davantage. Ainsi, que doit-on penser alors lorsque le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) et le ministre des Transports (M. Bouchard) affirment que nous avons 24 dépôts munis de générateurs ainsi que des treuils de la paille et que nous sommes prêts à faire parvenir tout ceci aux Américains? Il s'agit de voeux pieux; ce sont des inepties.

Il aurait été préférable pour les Canadiens que le ministre et un porte-parole du gouvernement admettent qu'ils s'agissait d'une catastrophe à laquelle le gouvernement était incapable de faire face, mais qu'il s'engageait formellement à entreprendre un enquête publique qui déborde le cadre du déversement de la côte ouest et permette de découvrir au bout du compte ce qui s'est passé, en vue de faire tout ce qui est humainement possible pour s'assurer que cela ne se reproduise plus.

Je m'attendrais à ce que le gouvernement intente immédiatement des poursuites judiciaires aux États-Unis contre les responsables du déversement qui s'est produit dans l'État de Washington et qui a causé des dégâts sur la côte ouest de la Colombie-Britannique. Je m'attendrais à ce que le ministre de la Justice (M. Lewis), qui est chargé de protéger les Canadiens, annonce que si une seule goutte de pétrole vient souiller le territoire canadien, des poursuites seront intentées contre Exxon et les responsables du déversement.

Parler d'envoyer 15 loutres à l'aquarium de Vancouver en guise de geste humanitaire ne suffit pas. Je vois d'ici tous les ministres aller à Vancouver se faire photographier en train de remonter leurs manches pour laver une petite loutre; je les entends se vanter de faire ainsi leur part des opérations de nettoiement. Je ne veux pas minimiser le tort causé aux loutres, mais nous nous attendons à plus d'un gouvernement dans le domaine de la protection de l'environnement.

M. Smiley, coordonnateur de la gestion des déversements chez Exxon, a aussi avoué qu'à sa connaissance, le gouvernement canadien n'a jamais invoqué son adhésion au traité bilatéral pour demander d'être davantage qu'un simple observateur, c'est-à-dire de mettre à contribution tout le matériel qu'il dit avoir. Il ne l'a même pas demandé, alors qu'il est partie à cet accord.

Si ce débat d'urgence est important, ce n'est pas seulement à cause du déversement de pétrole. Il importe que les Canadiens comprennent que le fait d'avoir entendu les mêmes mensonges pendant la campagne électorale montre que c'est toujours la même chose lorsque le gouvernement fait des déclarations sur l'environnement.

N'avons-nous pas entendu le même genre de déclarations il y a quatre ou six mois? «Votez pour moi et je serai parfait. Votez pour moi et je ferai toutes ces choses merveilleuses». D'après les journaux récents, le gouvernement dit maintenant: «Nous devons renoncer à toutes nos promesses. Nous ne vous avons pas dit la vérité; nous allons connaître des temps durs.» Je suis d'accord pour que l'on soit dur envers les compagnies pétrolières, mais pas envers les citoyens de la Colombie-Britannique.

Personne n'a le monopole du bien. Personne ne s'attend à ce que le gouvernement soit responsable de tout. La responsabilité de l'opposition, c'est évidemment d'attaquer le gouvernement. Nous ne rejetons pas la responsabilité du déversement de pétrole sur le gouvernement, mais nous avons parfaitement le droit de reprocher au ministre de n'avoir rien fait à la suite de ce déversement.

Que compte faire le gouvernement pour implorer les Américains d'éviter de tels accidents? Va-t-il demander à la Cour internationale de La Haye de décréter qu'aucun pétrolier ne pourra sortir d'aucun port du monde s'il n'est pas dirigé par un pilote breveté et que ce serait une négligence criminelle de la part du propriétaire du pétrolier? Serait-il disposé à aller devant la Cour de La Haye et à nous garantir que tous les pétroliers qui reviendront dans les eaux canadiennes auront un pilote à bord?

Bien des députés ne connaissent pas la merveilleuse Colombie-Britannique. Ils pensent que c'est assez loin et que la côte est tellement vaste que rien ne peut endommager la région. Un député de Hamilton a évoqué une situation semblable à Toronto ou sur la voie maritime du Saint-Laurent. Je pose une question hypothétique, monsieur le Président. Et s'il survenait à Cherry Point, à 30 milles au sud de Vancouver, dans le détroit de Géorgie qui débouche sur le détroit Juan de Fuca, un déversement de pétrole qui détruirait les pêcheries, les stocks de poisson, les harengs et le fretin qui descendent des estuaires des grands fleuves et servent de nourriture aux saumons des pêcheries commerciales? Je n'ai pas besoin de vous décrire le désastre, monsieur le Président, mais c'est là que se produira le prochain déversement et c'est là qu'il s'en est déjà produit un. Une opération de nettoyage a été effectuée, il y a quelques années, du côté américain de la frontière, par des élèves d'école secondaire.

La question est très grave. Le gouvernement n'y est pour rien, mais la population canadienne attend des actes, pas des inepties ni des voeux pieux. La première et la meilleure intervention serait de congédier le ministre de l'Environnement qui a totalement failli à sa tâche. Quant au ministre des Transports, qu'il explique les compressions opérées dans son ministère. Il prétend que «nos navires sont prêts à partir», mais combien en a-t-il?

Le dernier grand contrat canadien de construction navale a été accordé à des chantiers de la côte est et il s'agit des frégates. On avait promis il y a quatre ans qu'un navire de la garde côtière canadienne, le *Polar 8* serait construit sur la côte de la Colombie-Britannique. La carène n'a même pas encore été construite. A-t-on proposé d'accorder le contrat au Québec? Je voudrais ne pas le croire, mais s'ils construisent les frégates au Québec, ils peuvent aussi construire ce navire de la garde côtière dont le gouvernement repousse la commande depuis des mois. Si le ministre est sincèrement décidé à se doter d'une garde côtière, pourquoi n'a-t-il pas accordé le contrat de construction du *Polar 8* à la Colombie-Britannique?

Ne savez-vous pas où se trouve ma province, monsieur le Président? Nous faisons aussi partie du Canada. Nous appartenons à la grande famille canadienne. Nous ne demandons rien de spécial. Nous ne demandons pas ce contrat parce que nous sommes sur la côte ouest. Mais lorsque quelque chose nous arrive, nous nous attendons à ce que l'on fasse preuve d'équité, de décence, de responsabilité et de compréhension envers nous, et ce n'est certes pas ce que nous obtenons du gouvernement lorsqu'il s'agit de marées noires sur la côte ouest.

Je termine par quelques mots au sujet des résultats des élections dans l'ouest du Canada et de l'élection d'une représentante du *Reform Party* qui est assise là. Oui, il n'y a qu'un seul député de ce parti. Oui, il ne s'agit que d'un petit groupe de laissés pour compte. Mais conjugué aux autres résultats des élections, c'est tout l'Ouest qui dit que le gouvernement conservateur a échoué sur toute la ligne. La droite a voté pour les candidats du *Reform Party*. Elle n'a fait aucun cas des libéraux. Le centre et la gauche ont voté pour les néo-démocrates. Il y a ici 19 néo-démocrates de la Colombie-Britannique, monsieur le Président. N'allez pas croire que ce sera un parti privincial isolé après les prochaines élections fédérales. A moins que votre gouvernement se remue, il y aura des dizaines de néo-démocrates de plus dans tous les coins du Canada, y compris au Québec, où vous avez échoué, monsieur le Président.

• (2230)

La politique de la pollution ne connaît pas de frontières provinciales. Je vous avertis, monsieur le Président: la population de la Colombie-Britannique et celle de l'Ouest s'attendent à plus de la part d'un gouvernement, à plus que ce dont le ministre a fait montre. Je suis fier que le député de Skeena ait fait tenir ce débat. Mais j'ai honte que le ministre en fasse les frais au lieu de le diriger, ce qu'il aurait dû faire en prononçant une allocution bien avant aujourd'hui.

L'hon. Mary Collins (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les commentaires du député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett). J'ai été très heureuse de constater qu'il ne rejetait pas le blâme de ce déversement de pétrole sur le gouvernement, car après avoir écouté ce qui s'est dit ici au début de la soirée, je pense que les Canadiens qui étaient à l'écoute ont pu avoir l'impression que les partis d'opposition nous blâmaient en quelque sorte de ce tragique accident qui a lieu près de Valdez en Alaska. Il est certain que le gouvernement n'y a été pour rien. Il ne faut toutefois pas sous-estimer la profonde inquiétude que cet accident a su faire naître chez les Canadiens et chez le gouvernement. Ce qui me semble particulièrement inquiétant, c'est qu'il soit de toute évidence le résultat d'une erreur humaine, et non d'un phénomène naturel. Il n'a pas été causé nécessairement par les conditions météréologiques, car il semble plutôt que ce soit un personnel inexpérimenté ou incorrectement formé qui a conduit le navire dans des eaux où il n'aurait pas dû aller.

J'imagine qu'à titre de député de la Colombie-Britannique, qui représente Capilano—Howe Sound depuis cinq ans, je puis assurer mes collègues de toute l'inquiétude que moi-même et mes collègues de la Colombie-Britannique éprouvont face aux questions écologiques qui se posent dans notre province et plus particulièrement face à ce déversement de pétrole en Alaska et à celui qui l'a précédé en janvier sur la côte ouest. Ce soir, il serait opportun de profiter de ce débat pour renseigner les Canadiens sur ce qui s'est passé, et sur les mesures que nous prenons et aussi pour discuter de ce qui pourrait être fait à l'avenir pour empêcher que ce genre de tragédie ne se reproduise. Comme mes collègues, le ministre des Pêches et Océans (M. Siddon), le ministre des Transports (M. Bouchard) et le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) l'ont dit, il nous faut d'abord reconnaître qu'il est extrêmement improbable—mais non pas absolument impossible—qu'une partie de ce déversement atteigne les eaux côtières de la

Colombie-Britannique et ne cause des dommages directement dans ce secteur.

Encore une fois, je ne cherche pas à minimiser l'impact qu'aura le déversement sur la région alaskienne, sur certaines espèces de poisson et sur la nature. Mais la Garde côtière et le ministère des Pêches sont à l'oeuvre. Ils suivent la nappe de pétrole et observent avec vigilance les variations atmosphériques, les vents, les vagues et la direction que prend le pétrole. Si, par exemple, maintenant ou à un moment donné dans l'avenir, du pétrole était déversé dans nos eaux, les Canadiens voudraient savoir si nous sommes préparés. Les ministres des Transports et de l'Environnement ont parlé ce soir de plans qui sont en place. Ces plans ne sont pas parfaits. Rien n'est parfait. J'ai travaillé un certain nombre d'années dans la mer de Beaufort, aux préparatifs en cas de déversement de pétrole et ou de problèmes environnementaux.

Je sais que toutes les mesures que les esprits les plus brillants peuvent concevoir ne fonctionnent pas nécessairement dans toutes les conditions. C'est pourquoi on consacre tant de temps à la recherche et qu'on fait des exercices pour se préparer à différentes situations et simuler ces exercices. Je tiens aussi à dire, en ma qualité de ministre associée de la Défense, que s'il se produisait un incident comme celui-ci, les effectifs de mon ministère seraient en état d'alerte et les ressources disponibles. Nous avons offert les services d'hélicoptères et de patrouille en Alaska comme sur la côte ouest, et des ressources supplémentaires peuvent être disponibles au besoin.

Quel impact peut avoir ce déversement de pétrole sur la faune ou les pêcheries canadiennes? Le ministre des Pêches nous en a parlé. Nous ne connaissons pas encore toutes les réponses à cette question. Nous savons que des bénévoles travaillent en Alaska avec l'aide d'Environnement Canada sur les nombreux oiseaux qui ont été recouverts de pétrole. C'est une tragédie, mais, en ce qui concerne nos propres pêcheries, on nous dit que, à l'heure actuelle, le saumon, le poisson saumoné et le hareng ne seront pas touchés, en partie à cause du moment où le déversement s'est produit et de celui de la remonte du saumon. Nous suivrons quand même la situation de très près.

Je voudrais assurer aux Canadiens que, compte tenu des renseignements que nous avons maintenant et de la surveillance continue que nous allons exercer, il semble que nos propres pêcheries et notre propre faune n'auront pas à en souffrir. Saura-t-on dorénavant prévenir ces accidents? J'ai trouvé un certain réconfort dans les propos du ministre de l'Environnement, et j'ai des reproches à faire à mon vis-à-vis le député d'Esquimalt—Juan de Fuca que je soupçonne de ne pas avoir écouté ses propos. Peut-être a-t-il refusé de lire et d'écouter les communiqués provenant du ministère de l'Environnement et fait-il fi de l'engagement que le gouvernement actuel a pris à l'égard du domaine environnemental. Le ministre l'a dit, nous devons réexaminer sans cesse nos plans d'urgence. A l'occasion de ce désastre, nous avons notamment appris qu'il fallait réagir promptement dans les premières 24 heures. Cela signifie que les ressources doivent être disponibles. La planification des ressources humaines, aspect que nous connaissons très bien dans le domaine militaire, doit être telle que la réaction puisse être automatique. Des systèmes doivent être implantés. Il n'est plus nécessaire d'attendre les appels téléphoniques ou la venue des gens en autorité. Tout doit être prévu.

Je sais, comme l'a dit le ministre, que nous aurions pu offrir les ressources dont nous disposions dans la mer de Beaufort. Nous pratiquons des exercices de ce genre en cas de désastre simulé depuis des années. Nous espérons ne jamais avoir à les utiliser «pour de vrai», mais nous devons avoir des plans de ce genre et participer à des exercices afin d'être fin prêts.

La mise au point des techniques est un autre aspect. J'ai entendu des gens déclarer ce soir que les techniques ne valaient rien. Je ne suis pas d'accord. On est présentement en train de mettre au point des techniques permettant d'endiguer les déversements de pétrole. Encore une fois, pourvu que les conditions atmosphériques et le mouvement des vagues s'y prêtent, elles peuvent s'avérer fort efficaces. Évidemment, la méthode de ramassage n'est utile que dans les conditions appropriées. Cependant, par le passé, nous avons eu recours à cette méthode pour endiguer bien des déversements de pétrole. La mise au point de ces techniques doit tenir compte de l'ampleur du sinistre. Au cours de l'année qui vient, la Colombie-Britannique entend consacrer une exposition importante à l'environnement de façon à pouvoir faire connaître les techniques et l'état des connaissances actuelles. Cette exposition doit avoir lieu à Vancouver. Nous devons collaborer davantage avec le secteur privé dans ce domaine.

Le ministre a déclaré qu'il faudrait reconsidérer la circulation des pétroliers. Je me souviens qu'à l'époque où je travaillais dans le Nord, il était question de construire un pipe-line pour acheminer le pétrole, mais bien des gens s'opposaient à cette idée. Peut-être est-il maintenant trop tard pour entreprendre un tel projet, car il n'est plus guère rentable les gisements de pétrole de l'Alaska s'épuisant rapidement, mais peut-être devrions-nous envisager ailleurs de renoncer aux pétroliers et opter pour les pipe-lines.

L'article 52 du Règlement

• (2240)

Ainsi, je songe au pipe-line dont on envisage la construction dans l'île de Vancouver pour acheminer le gaz naturel. Quand il sera parachevé, il permettra d'abandonner les pétroliers qui servent au transport du mazout lourd et dont la circulation au voisinage de l'Île de Vancouver constitue en soi un danger. Le problème de la formation du personnel a retenu l'attention des autorités américaines, et nous devons toujours faire en sorte de confier nos navires à des marins parfaitement compétents et respectueux des règlements conçus pour prévenir ces accidents; l'interdiction de consommer de l'alcool devrait être absolue pour éviter que de telles situations ne se produisent en Colombie-Britannique ou dans les eaux canadiennes.

D'autres députés ont mentionné à plusieurs reprises que nous devrions peut-être reconsidérer la prospection au large des côtes de la Colombie-Britannique et le maintien du moratoire. Je crois savoir que la province de la Colombie-Britannique et le premier ministre Vander Zalm ont indiqué qu'ils désirent le maintenir. Étant donné certains incidents récents, ils semblent avoir raison.

Les ministères canadiens des Affaires extérieures et de l'Environnement continuent de s'opposer vigoureusement au refuge faunique de l'Arctique et aux projets de forage en Alaska à cause des préoccupations, de la fragilité de l'environnement dans cette région et de la possibilité de catastrophes environnementales.

Enfin, le ministre de l'Environnement a parlé brièvement des promesses de développement durable que le gouvernement a répétées dans le discours du Trône d'hier. Les principales causes du problème sont notre grande dépendance face aux combustibles fossiles, notre style de vie et le fait que, par le passé, nous n'avons pas cherché assez sérieusement des solutions de rechange. Certaines de ces solutions seront bientôt à notre portée, qu'il s'agisse de la fusion ou de la technologie des piles à combustible. Ces méthodes permettront peut-être à la prochaine génération de dépendre moins des combustibles fossiles et d'éviter le genre d'accidents que nous avons connus récemment.

C'est ce à quoi le gouvernement s'est engagé. Il a établi un centre à Winnipeg, soutenu les programmes permanents de notre ministre de l'Environnement visant à encourager les Canadiens à utiliser des produits sans danger pour l'environnement et promis de prendre diverses autres mesures à l'avenir. Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett) ferait mieux, au lieu de critiquer le gouvernement, de féliciter notre ministre de l'Environnement, qui a défendu l'environnement au Canada et dans le monde.

Des voix: Bravo!

Mme Collins: Le député devrait également féliciter le premier ministre qui a reçu dernièrement un prix à La Haye, et je sais qu'il recevra bientôt des prix internationaux pour sa volonté de protéger l'environnement et pour l'exemple que montre notre pays dans ce domaine.

Je peux certifier aux députés et aux Canadiens qui nous suivent ce soir que non seulement le ministre de l'Environnement, mais aussi tous les autres ministres s'engagent à réfléchir davantage aux répercussions environnementales de toutes les décisions de l'État, qu'il s'agisse de mon ministère, celui de la Défense nationale ou du ministère des Transports que dirige mon collègue. Le gouvernement fera tout son possible pour empêcher le genre d'accidents qui se produisent depuis quelques mois, notamment la catastrophe pétrolière de Valdez, et pour être mieux armé pour la lutte contre de tels accidents, ce dont nous sommes très fiers.

A ce point de vue, nous sommes peut-être en avance sur tous les autres pays du monde, mais nous n'avons pas encore atteint le niveau que nous devrons probablement avoir, ne fut-ce que pour s'assurer une certaine marge de sécurité. A mon avis, mieux vaut prévenir que guérir. Aussi, ce sera un des principes mis en oeuvre par le gouvernement, ce ministère et ce ministre.

La durée de nos discours a été réduite dans la deuxième partie du débat, et nous n'aurons pas l'occasion de parler en détail de pêche et de faune, mais je sais que d'autres y feront allusion un peu plus tard.

Pour terminer, je signale qu'à mon avis l'accident survenu en Alaska est tragique. Nous savons qu'il aura des répercussions extrêmement graves pour les habitants et pour la faune de cette région. Cela me tracasse de voir des écoliers avec des loutres ou des oiseaux marins qui

ont été touchés par cette nappe de pétrole, voire qui ont péri, comme cela a été le cas sur la côte ouest.

Nous devons toutefois tirer une leçon de tout cela et chercher à ne pas répéter les mêmes erreurs, en employant d'autres méthodes d'intervention, en élaborant de nouvelles techniques, en améliorant le mode d'exploitation des pétroliers dans les eaux canadiennes et en sensibilisant beaucoup plus le public canadien et tous les députés de la Chambre à cette question. C'est la garantie que je puis vous donner ce soir au nom de notre gouvernement et en celui de mes collègues.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur invoque le Règlement.

M. Charest: Je n'ai pas eu l'occasion de discuter avec mon collègue, le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, aussi parlerai-je lentement pour que peut-être il puisse m'entendre. Je me suis entretenu avec un représentant du Parti libéral. Si tout le monde est d'accord, et je crois que c'est le cas, les députés feront maintenant des interventions de dix minutes jusqu'à ce que tous ceux et celles qui désirent prendre la parole aient pu le faire. Cette manière de procéder est proposée en reconnaissance de l'importance que la Chambre des communes et les Canadiens attachent à la question.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je suis heureux que le ministre ait accepté une telle entente. Je crois pouvoir dire qu'il n'y a pas d'objections de ce côté-ci de la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Fulton: Peut-être pourriez-vous éclaircir la situation, monsieur le Président. J'arrive du hall et je sais que le leader parlementaire n'est pas ici en ce moment. J'ai cru comprendre qu'il a pris part aux discussions.

M. Charest: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est d'accord.

Le député de Kent.

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer au débat d'urgence au sujet du déversement de pétrole de Valdez. Comme l'ont dit mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, la pire marée noire de l'histoire des États-Unis aura sans doute des effets dévastateurs sur l'économie de l'Alaska et très certainement sur la faune de la côte ouest.

Ce désastre obligera à faire un réexamen sérieux des politiques régissant le transport du pétrole, et nous forcera tous à réexaminer la question de savoir quel prix nous sommes prêts à payer pour le développement, et à quel coût pour notre précieux environnement. Nous devons nous attaquer de front à la question du développement viable.

Quarante-quatre millions de litres, 270 000 barils de pétrole, se sont échappés des flancs d'un superpétrolier qui s'est échoué il y a deux semaines. Les pêcheurs craignent pour leur gagne-pain. Ils craignent pour leur avenir. Les habitants de l'Alaska se demandent pourquoi s'est produit un accident qu'on aurait pu prévenir.

Nous faisons l'éloge de cet immense effort collectif pour écrémer ses eaux avec le matériel dont elle dispose. Les dirigeants d'Exxon semblent s'intéresser à leurs relations publiques et à leurs profits plus qu'à la sécurité de notre environnement. D'après des groupes d'écologistes, l'industrie pétrolière a trompé depuis des années le public nord-américain au sujet des dangers que présente le transport maritime du pétrole, et est totalement et sans espoir prise au dépourvu devant ce désastre qui frappe l'environnement.

Les écologistes demandent depuis des années que les pétroliers géants utilisés soient construits spécialement pour être adaptés aux conditions exceptionnelles et dangereuses de cette région du monde. L'industrie pétrolière a constamment et régulièrement réfuté cet argument en prétendant que tout allait bien. Personne ne croyait qu'un déversement de pétrole de cette gravité pouvait même se produire.

Même Jacques Cousteau a déclaré que les navires en service actuellement sont des bombes à retardement. Depuis 30 ans, M. Cousteau a demandé à cor et à cri qu'on modifie les normes de sécurité pour les navires de ce type, et que les marins et les officiers soient mieux entraînés.

Manifestement Exxon et l'industrie pétrolière américaine ont été pris complètement au dépourvu par un déversement de pétrole de cette gravité, quoi qu'ils en disent.

• (2250)

Nous savons que certains employés de l'Alaska Pipeline, qui s'étaient plaints des compressions pratiquées dans les programmes de nettoyage des déversements pétroliers, ont été mis à la porte. Que le gouvernement du Canada se le dise: toute compression comporte des risques!

Un rapport sur l'environnement de six volumes rédigé par le Département américain de l'intérieur, en mars 1972, a prédit que les déversements pétroliers étaient inévitables. Ce rapport nous a prévenus qu'il y aurait probablement plus de deux millions de litres de pétrole répandus le long de la côte ouest. C'est dire que même à l'époque on était aux courant des risques, ce qui n'a pas empêché Exxon d'aller de l'avant sans s'y être préparée préalablement.

L'article 52 du Règlement

J'ai beaucoup de peine pour ces pêcheurs et ces écologistes aux prises maintenant avec la destruction de l'habitat alaskain et avec les effets à long terme des déversements sur la faune. Je viens d'une région du Canada qui apprécie et vénère la nature. J'habite à côté d'une réserve indienne où la pêche et le piègeage sont un mode de vie. Même dans ma circonscription des déversements d'une autre nature ont eu des conséquences terribles. Lorsque l'on voit, aux nouvelles, les conséquences pour la faune, on se rend compte de la fragilité de notre environnement. On ne peut compter sur la résistance de la Nature.

En terminant, je dirais, en tant que critique associé de mon parti pour l'environnement, que nous avons entendu ce soir, dans ce débat d'urgence, tous les aspects dramatiques et émouvants du déversement. Mais la question que les gouvernements ne semblent jamais se poser est la suivante: «Pourquoi les efforts pour enrayer les effets de ces catastrophes sont-ils toujours aussi désorganisés et improvisés?»

Dans un récent éditorial de la *Gazette* de Montréal on disait qu'il n'y avait pas de «Red Adair» des déversements. Lorsqu'un pétrolier fuit, il n'y a personne d'aussi spécialisé que lui qui soit capable d'intervenir. Les interventions sont toujours des affaires improvisées. Les spécialistes arrivent souvent trop tard et ne sont pas si spécialisés que cela. Je me joins à la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) pour appuyer le chef de l'opposition (M. Turner) qui demande que le gouvernement fédéral entreprenne des pourparlers avec Washington pour trouver de meilleures façons de contrôler la circulation des superpétroliers le long de la côte ouest.

Ce déversement de pétrole aura des conséquences irréparables sur l'environnement fragile de la côte du Pacifique. A mesure que la destruction de l'environnement continue, il semble que la plupart d'entre nous soient impuissants, mais ce n'est pas le cas du gouvernement. Le Canada devrait intensifier sa lutte contre le forage pétrolier que les Américains projettent de faire dans la réserve faunique près de la frontière du Yukon.

Les environnementalistes soutiennent que, si ces projets de forage sont mis à exécution, des milliers de caribous qui traversent la frontière chaque année au moment de la migration mourraient, et le mode de vie des autochtones canadiens de la région serait compromis.

Nous devons nous demander, en tant que Canadiens, si nous sommes prêts à sacrifier notre environnement pour le développement économique. L'erreur humaine et l'incompétence ont causé des décennies de dévastation. Le déversement de pétrole de Valdez n'aurait jamais dû se produire.

Nous avons négligé notre environnement au profit de nombreuses autres questions. Ce déversement nous montre clairement que la protection de l'environnement devrait être notre premier souci. Combien d'autres désastres de ce genre faudra-t-il pour que nous prenions des mesures constructives à long terme plutôt que des mesures défensives à court terme?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, merci beaucoup de me donner l'occasion de participer brièvement au débat. Comme c'est facile pour nous tous de nous laisser emporter par l'émotion que suscite un accident de l'envergure de celui dont nous parlons ce soir.

En définitive, peut-être cela ne ferait-il aucune différence que l'accident soit survenu dans la mer de Chine méridionale, au large de la côte de l'Alaska ou au large de nos propres côtes. L'émotion que nous ressentons ce soir est due au fait que nous regardons la nature réagir aux dommages qu'une fois de plus l'homme lui a infligés.

Je suis très irrité et très triste de constater que des personnes chargées de piloter et de faire fonctionner de si gros navires puissent faire preuve de tant de négligence en s'acquittant de leurs responsabilités, que des gens soient négligents au point que nous nous demandons comment on a pu leur confier la responsabilité d'un système voué à l'échec lorsque l'homme lui-même faillit à la tâche. Je suis irrité de constater que nous ne pouvons rien faire pour atténuer ce désastre.

Le fait est que quoi que nous disions ce soir et quelle que soit la personne que nous condamnions quand survient un accident de ce genre, quand la nature décide de s'en mêler et qu'il y a des vagues de 3 mètres de haut, il n'y a pas de parade efficace. Je regrette que nous ne soyons pas intervenus dans les vingt-quatre premières heures, quand la mer était calme, quand nous aurions pu confiner la nappe à la zone immédiate de l'accident. Je regrette que les responsables n'aient pas mis le matériel nécessaire en place et cela m'irrite. Oui, je ressens la colère qu'on éprouve quand il faut, comme le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) et les autres qui étaient sur place, regarder impuissant les cadavres d'animaux échouer sur la grève.

Je me demande s'il y en a qui ont déjà vu un aigle à tête blanche battre de l'aile dans la forêt après avoir digéré la carcasse d'un animal mort pollué par le pétrole. Cela vous tire des cris de rage.

Il y a autre chose qui me rend furieux ce soir. Je me rappelle une scène d'accident que j'ai vue. Deux voitures s'étaient heurtées de front, deux personnes gisaient sur le sol saignant de partout, tous leurs os fracassés. On ne pouvait dire si elles étaient mortes ou vivantes. A côté, deux autres personnes s'accusaient réciproquement d'avoir provoqué l'accident. Voilà ce que fait l'opposition ici ce soir. Elle ne fait qu'accuser. Elle cherche des boucs émissaires au lieu de chercher à savoir quelle leçon tirer

de ce mégadésastre, ce qu'il est possible de faire pour en éviter la répétition.

Oui, moi aussi j'étais là quand il a été question des oléoducs. Les cris les plus perçants sont venus des gauchistes qu'il y a là. C'est eux qui étaient contre les pipe-lines du Grand Nord et les options de transport de pétrole. Oui, nous avons parlé. Je me souviens que je siégeais au comité.

Vous autres, vous êtes des primitivistes. Vous êtes contre tout. Comme si nous habitions tous près d'un lac dans une cabane en bois, nous chauffant près d'une cheminée dont la fumée ondule vers le ciel. Comme si nous n'avions pas besoin de nouveaux combustibles fossiles. Nous n'avons pas besoin d'autres barrages hydroélectriques. Nous avons affaire ici à des partisans d'un mode de vie primitif. Ils prétendaient qu'on ne pouvait construire un oléoduc sur la côte nord de l'Alaska.

Je me rappelle avoir siégé au comité. Nous y avions entendu un témoin très arrogant et réservé qui avait signalé le va-et-vient des pétroliers le long de la côte. On parlait d'une méthode pour amener le pétrole aux 49 États du sud. Les Américains n'avaient pas confiance dans un oléoduc qui traverserait le Canada et ont donc favorisé le transport par pétroliers le long de la côte. Comme si c'était un système stratégique. Vous rendez-vous compte à quel point il serait facile de faire sauter ces pétroliers en temps de guerre et de polluer ainsi toute la côte et le reste de l'Amérique du Nord? S'ils n'ont pas eu confiance en nous, c'est que les primitivistes d'en face estimaient qu'il ne fallait pas exploiter ni transporter le pétrole du Nord.

Je préférerais de beaucoup parler des solutions de rechange qui s'offrent à nous. D'aucuns prétendent que dans dix ans, on pourra se procurer dans les stations-service ou les épiceries des cellules de carburant à l'hydrogène solide qu'on branchera sur le côté des voitures pour les faire rouler pendant deux ou trois semaines. Toutes ces choses existeront peut-être dans 50 ou 75 ans.

• (2300)

Mme Copps: Il faudra faire de la recherche.

M. Oberle: Nous nous penchons maintenant sur la fusion nucléaire à température ambiante. Songez un peu, Monsieur le président, aux conséquences de cela. Même l'honorable députée de Hamilton pourra peut-être un jour voir le pétrole et les carburants fossiles servir à la conversion de synthèse. On n'aura plus à les brûler et ce sera la fin des cheminées qui polluent l'atmosphère.

En réalité, la chose est déjà possible. Qu'avons-nous omis de faire dans les dix dernières années et que pourrons-nous faire dans les dix prochaines? Renonçons aux vieux plans. L'ancien premier ministre de la Grande-Bretagne s'était rendu aux Etats-Unis. Je me souviens des manchettes des journaux. Il vantait les mérites de la construction d'un chemin de fer qui se rendrait à Prudhoe Bay—des wagons-citernes. La belle affaire ! Il n'y aurait pas tellement de quais pour permettre aux orignaux de monter à bord pour aller faire un saut jusqu'au pâturage voisin. C'était une idée saugrenue. Néanmoins, il a eu du mérite. Il s'est opposé au parcours des navires-citernes, comme nous l'avons tous fait à l'époque.

Vous vous souviendrez, Monsieur le président, que de 1968 à 1972, les conservateurs n'étaient pas ici. Ce sont les libéraux et les néo-démocrates qui ont tiré tous ces plans et conclu toutes ces ententes. Maintenant, ils viennent nous faire des reproches.

Cet accident est vraiment catastrophique. Nous ne pouvons rien faire d'autre qu'en tirer une leçon. Il devrait nous pousser à unir nos forces. Quand un accident se produit, quand un avion s'écrase, qu'il soit soviétique, coréen ou américain, quand il se produit un tremblement de terre, tous ensemble, nous adoptons à l'unanimité une motion pour faire parvenir de l'aide aux sinistrés. Peu nous importe à qui la faute, quelles en sont les conséquences ni ce qu'elles auraient pu être. Le mot d'ordre est alors : «Voyons ce que nous pouvons faire pour aider». Voyons ce que nous pouvons faire pour aider. Débattons la question, comme nous le faisons maintenant, d'une façon rationnelle et raisonnable, sans esprit partisan.

La démission d'un ministre ne changera rien à l'affaire. Elle ne permettra pas de sauver la vie d'un seul rat musqué. Elle ne sauvera pas la vie d'un seul poisson. Le Ministre n'y était pour rien. S'il faut blâmer quelqu'un, blâmons ceux qui, dans le temps, ont fait tous ces beaux plans. Laissons faire le passé. Occupons nous de l'avenir. Il existe des solutions. En nous montrant sensés et en ouvrant un débat comme nous l'avons fait, en rencontrant des gens, et en le faisant de façon sensée et responsable, nous pouvons convaincre nos voisins que nous avons une même côte à protéger, que nous tenons à notre milieu, qu'il fait partie de l'image de marque du Canada, de la culture canadienne. Nous avons le droit de le protéger. Nous sommes en droit de veiller à ce que nos voisins le respectent.

Nos voisins se préoccupent tout autant que nous de l'environnement. Nos amis nous ont dit ici aujourd'hui qu'ils s'affaireraient à nettoyer le déversement de Grays Harbour sur leur propre côte. Il se trouve que nous dépendons de cette source d'énergie. Elle répond à 20 p. 100 de tous les besoins en énergie des Etats-Unis. Elle leur est essentielle. Il leur faudra acheminer ce pétrole aux Etats-Unis. Essayons de trouver des solutions. Tâchons d'établir de nouvelles lignes de conduite.

Je me souviens que, lorsque nous avons parlé de ces navires-citernes, l'arrogante personne dont je vous ai parlé était assise là. Quand j'ai soulevé la question, on a souri de façon hautaine, l'air de dire : «Qu'est-ce que ce bûcheron de la Colombie-Britannique peut bien connaître aux systèmes de guidage par satellite qui serviront à ces navires-citernes? L'erreur humaine est exclue et tout

simplement impossible grâce à toutes ces nouvelles techniques de guidage. Ne vous inquiétez donc pas.» Pourtant, nous savons tous que des accidents se produisent, que des systèmes tombent en panne, que les humains se trompent. Et le jour où cela arrive, nous en sommes déçus et furieux.

Je sais qu'il existe des solutions de rechange pour répondre à nos besoins en énergie et à ceux de nos voisins d'Amérique du Nord. Nous devons tous travailler fort pour trouver des solutions de rechange au système dont nous dépendons. Nos scientifiques s'y acharnent. N'allons pas nous imaginer que nous y arriverons la semaine prochaine, l'an prochain ni même dans dix ans. Nous dépendrons pendant un certain temps encore du système que nous avons mis en place au cours des cent dernières années. Nous devrons mettre au point les techniques les plus sûres afin que des accidents de ce genre ne se produisent plus. Je serai le premier à le rappeler, ici à la Chambre et au Cabinet, pour veiller à ce que nous tirions une leçon de cet accident, à ce que nous partagions notre expérience avec nos voisins et à ce que nous insistions pour qu'on améliore le système de telle sorte que jamais plus une catastrophe de cette ampleur ne se produise.

Des voix: Bravo!

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le président, je parie que la population des Etats-Unis reste insensible aux excuses que le président d'Exxon fait paraître aujourd'hui dans tous les quotidiens américains. Les grands placards publicitaires ne réparent rien.

Le lendemain du déversement et de la fermeture du pipeleine Alyeska, le cours du pétrole a grimpé et Exxon a réalisé des profits. Et nous là-dedans? C'est le pire déversement d'hydrocarbures de toute l'histoire de l'Amérique du Nord. Il aura de graves répercussions sur les régions arctiques tout autour du globe, sur la plupart des côtes de l'Ouest, la vie marine, la chaîne alimentaire et les activités pétrolières et gazières, surtout dans les régions éloignées et sensibles comme celle que je représente. Il ne s'agit pas que d'une simple erreur commise par une entreprise négligeable et dont ont été victimes quelques Américains, une poignée d'oiseaux et une poignée de poissons.

En tant que députée de Wester Arctic, je peux dire que cette tragédie a une incidence directe sur cette région. Je tiens à dire aux députés ce qui s'est passé dans le delta de Beaufort depuis ce vendredi saint et à parler de la contribution du Canada à ses voisins qui se trouvent à proximité de ma circonscription. Quatre avions Hercules ont été envoyés de Yellowknife et d'Inuvik pour apporter du matériel devant servir au nettoyage rendu nécessaire par le déversement survenu à Valdez. La semaine dernière, j'ai assisté à Calgary à une réunion de l'Institut arctique de l'Amérique du Nord, du conseil exécutif dont je fais partie. Les représentants du secteur pétrolier qui y étaient nous ont donné à entendre que les membres de la coopérative Beaufort, qui se compose d'Amoco, de Gulf et d'Esso, ont offert leur matériel de nettoyage, mais que Exxon a refusé toute aide jusqu'à mardi, soit cinq jours après la catastrophe. On n'a tout simplement pas agi assez rapidement.

Monsieur le président, 240 00 barils de pétrole se sont échappés d'un navire-citerne qui s'est échoué en raison d'une erreur humaine et d'une grave négligence. Les responsables de l'entreprise ont dit qu'ils s'en tireraient seuls. Cependant, tout indique qu'ils ne s'en sont pas tirés du tout.

Une semaine plus tard, Exxon a accepté l'offre canadienne et la coopérative Beaufort a fait parvenir des barrages flottants, des allumeurs, des torches, des brûleurs de stockage, des brûleurs «saci» du Nord du Canada au port de Valdez. Trois Canadiens sont partis avec le matériel pour participer au déploiement et à la mobilisation. Les trois ont longuement travaillé dans le Nord. L'un d'eux est d'une collectivité de ma circonscription; il s'agit d'un dénommé Jack Goose d'Aklavik. On se dit que c'est loin. Loin de nous et peut-être sans importance— peut-être même pas possible— mais ces gens du Nord ont quelque chose à apporter.

J'aimerais parler brièvement du rapport qui existe entre ce déversementet et les activités pétrolières et gazières dans la région du delta de Beaufort. Récemment, j'ai fait des représentations auprès de l'Office national de l'énergie au sujet des demandes d'Esso, de Gulf et de Shell, qui veulent exporter du gaz de l'Arctique canadien. Je connais bien la question. De plus, j'ai vécu à Tuktoyaktuk, près de la mer de Beaufort, sur la côte arctique, au milieu des années 70 , à l'époque où le secteur pétrolier a commencé ses activités offshore dans la mer de Beaufort.

Je suis originaire de Fort Norman, petite collectivité voisine de Norman Wells, où, en 1921, on a découvert l'un des tout premiers gisements de pétrole au Canada et où l'on trouve aujourd'hui des installations de production et un pipeline datant du début des années 80 et reliant Norman Wells à Zama, en Alberta. Je sais donc très bien ce qui se passe quand une petite collectivité à l'économie traditionnelle, c'est-à-dire dont les résidents vivent essentiellement des produits de la chasse, de la pêche et du piégeage, doit faire face à un développement de grande envergure. Je me rappelle que la construction du pipeline Alyeska entre Prudhoe Bay et Valdez a soulevé toute une controverse à l'époque et, en particulier, l'opposition de la population de Valdez qui ne voulait pas qu'on construise un important port pour pétroliers dans sa région. Valdez est un sanctuaire maritime unique au monde. Les loutres marines—une espèce en voie d'extinction— vivent dans les eaux du détroit de Prince William. Elles

ne sont que 12 000 et, au fur et à mesure qu'augmente le nombre des loutres mortes, c'est la survie même de cette espèce qui est menacée.

• (2310)

On a vu un troupeau d'épaulards se diriger vers la nappe de pétrole; des oiseaux et des poissons se meurent et, hier, le chevreuil mort trouvé sur une île adjacente avait les intestins contaminés. Les chevreuils sont pourtant parmi les derniers de la chaîne alimentaire. Cela signifie que ce ne sont pas seulement les animaux couverts de pétrole qui sont touchés, mais également ceux qui se nourrissent d'autres animaux.

Dans cette région de l'Alaska, 6 000 habitants vivent de la pêche. Il n'y a que deux industries: le pétrole et la pêche. Comment la société Exxon peut-elle penser dédommager les résidants; c'est absurde.

Le pétrole qui s'échappe des pétroliers est lourd et gluant parce qu'il a été chauffé pour faciliter son transport dans le pipeline. Il demeurera par conséquent dans l'eau et le long des côtes et il aura des conséquences désastreuses pendant des années. Exxon ne peut rembourser les pêcheurs en leur faisant parvenir un chèque; elle ne peut les dédommager de la détérioration de leur mode de vie.

Cette société, l'une des multinationales les plus importantes et les plus puissantes au monde, ne peut réparer ce désastre. Elle n'a pratiquement rien fait pour atténuer ses effets dévastateurs sur l'environnement et la population.

C'est une personne qui, à cause de circonstances déplorables, est la cause de ce déversement. Je pense qu'il incombe au gouvernement de prendre certaines mesures. La personne responsable est un deuxième lieutenant qui ne possède même pas les compétences nécessaires. Il était à dix milles de sa route. Le pétrolier *Valdez* de la Exxon, en opération depuis deux ans seulement, était supposément à la fine pointe de la technologie; il était équipé du matériel de navigation le plus moderne et même d'une double coque. Pourtant, le meilleur pétrolier de la flotte Exxon ne possédait pas la technologie nécessaire là où il fallait.

Des voix: Bravo! Bravo!

Mme Blondin: Il faut établir un dialogue international aux plus hauts échelons pour prévenir pareils désastres. Depuis l'inauguration du port de Valdez au début des années 70, 5 milliards de barils de pétrole ont été expédiés de ce port, 2 millions de barils par jour, ce qui correspond à un quart de la consommation des États-Unis, et Exxon ne peut acheter de matériel convenable, embaucher du personnel expérimenté ou élaborer un plan d'urgence au moins satisfaisant. J'espère que nous en tirerons une leçon.

Le président Bush a envoyé ses conseillers personnels en Alaska pour obtenir des renseignements de première main; ils sont retournés à Washington deux jours plus tard, disant que tout allait bien. J'espère que les Canadiens ne subiront jamais la domination d'une société gigantesque comme Exxon qui a abusé de ses pouvoirs aux États-Unis. Malgré cela, et sans disposer d'un rapport d'enquête complet sur cet accident, le président Bush déclare qu'il ira de l'avant avec les projets d'exploitation pétrolière dans la réserve faunique de l'Alaska. Cette attitude dénote une indifférence totale à l'égard de l'environnement et un manque de leadership dont nous devons tenir compte en tant que Canadiens. Ce crime contre la population de l'Amérique du Nord et contre l'environnement ne connaît aucune loi dans ses effets désastreux. Les situations qui en découlent ne respectent aucune loi, ni aucune frontière établie par les hommes. Il faut conclure des accords internationaux, établir un dialogue international aux échelons les plus élevés pour s'attaquer à ce problème, et il faut le faire maintenant. Merci beaucoup.

Des voix: Bravo! Bravo!

L'honorable Kim Campbell (Ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord)): Merci, monsieur le Président. Il se fait tard, et je ne voudrais pas répéter ce que mes collègues ont déjà dit ce soir dans cette Chambre, fort habilement d'ailleurs, mais je pense qu'on ne saurait trop insister sur certaines conclusions.

À certains moments, il serait déplacé que les débats qui se déroulent dans cette Chambre deviennent un affrontement. La tradition veut que la distance séparant les deux côtés de cette Chambre soit celle de deux épées, mais ce soir elle pourrait tout aussi bien être d'un million de milles. Nous discutons d'une tragédie qui nous concerne tous, mais les partis d'opposition ne peuvent résister à l'envie de susciter des conflits lorsqu'il faudrait tendre vers un but commun.

À mon avis, la population canadienne souhaite que nous collaborions pour faire face à la situation provoquée par le déversement de pétrole en Alaska. La manifestation d'un esprit de parti étroit lui déplaît, de même que ceux qui se prétendent d'une pureté sans tache. Les partis d'opposition nous ont offert ce soir un mélange déprimant de déformation, de lieux communs et d'amnésie sélective. Certains de mes collègues ont même présenté une proposition qui est contraire aux réflexes naturels de l'Opposition. Cette proposition dit que le gouvernement du Canada n'a pas déversé le pétrole dans les eaux de l'Alaska. Cela devrait être évident, mais on ne le devinerait jamais en entendant l'Opposition. Je pense qu'il convient de s'arrêter sur le fondement moral de bon nombre de leurs observations ce soir. Le spectacle qu'offrent les membres de l'Opposition en se distançant de la société industrielle a quelque chose d'extraordinaire.

L'article 52 du Règlement

Le député de Skeena (M. Fulton) parle de la nécessité d'un autre mode de transport pour le pétrole de l'Alaska, mais ce sont pourtant ses collègues du NPD qui se sont opposés à la construction d'un pipeline pour ce pétrole qui est maintenant transporté à bord de pétroliers. Naturellement, il est facile de ne pas avoir à prendre de décision au sujet du transport du pétrole de l'Alaska vers les marchés. Ils peuvent se montrer plus purs que les plus purs, mais leur chef vient d'une circonscription qui s'est enrichie grâce à la production d'automobiles qui brûlent du pétrole. Les Néo-démocrates sont-ils prêts à dire à Bob White et à ses travailleurs de l'automobile qu'ils s'opposent aux moteurs à combustion parce que le transport du pétrole comporte des dangers pour l'environnement?

Le très honorable leader de l'opposition (M. Turner) peut lui aussi se permettre. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Je suis heureuse d'avoir tiré l'opposition de sa torpeur.

Des voix: Bravo!

Mme Campbell (Vancouver-Centre): J'aimerais qu'ils en aient fait autant avec moi.

Le très honorable leader de l'opposition peut lui aussi se permettre le luxe de l'inaction, mais il n'en a pas toujours été ainsi. Il a été membre d'un gouvernement qui était si préoccupé de l'approvisionnement en essence et en mazout du centre du Canada qu'il a mis en oeuvre une politique, avec l'appui du NPD, qui a eu pour effet d'exproprier des richesses d'une valeur d'un milliard de dollars dans la province de l'Ouest.

Le très honorable leader de l'opposition serait-il prêt à dire aux gens du centre du Canada qu'ils ne peuvent utiliser le gaz naturel ou le mazout parce que leur transport comporte de trop grands périls? Je ne crois pas. Nous vivons tous dans une société industrielle, et nous avons collectivement la responsabilité de faire en sorte que ses impératifs n'aillent pas à l'encontre de la survie de la planète. C'est justement cette responsabilité, qui fait partie de la notion du développement durable, qui est la base de l'engagement pris par le gouvernement en matière d'environnement dans le discours du Trône. Comme mon collègue, le ministre associé de la défense, l'a souligné, cet engagement pris dans le discours du Trône est à la fois très précis et constructif. Le ministre de l'Environnement a fait état de la mention d'honneur adressée au Canada et au premier ministre à la Conférence de la Haye sur l'environnement. Il est dommage qu'à cause de son esprit de partisannerie, l'opposition soit insensible au respect que s'est gagné notre pays dans ce domaine. Nous ne sommes pas parfaits, loin de là, mais au moins nos efforts en matière de technologie et de politique sont reconnus dans le monde entier. Il est beaucoup question dans les cercles environnementaux ces jours-ci du rapport Brundtland, qui définit la notion de développement durable.

De nos jours, rien n'a plus de valeur dans les milieux environnementalistes que la bénédiction de Sainte Brundtland. Pourtant, la Norvège est le deuxième pollueur de la Mer du Nord. Elle tire une grande partie de sa richesse de l'exploitation pétrolière en haute mer. Or, M^me^ Brundtland n'a rien dit qui porte à croire que son pays abandonnera cette lucrative activité.

Mme Copps: Vous n'êtes pas dans le bon parlement.

Mme Kim Campbell (Vancouver-Centre): Loin de moi l'idée de réduire l'importance du rapport Brundtland, mais je veux simplement faire ressortir que c'est une chose que d'être sensibilisé à l'importance de l'environnement, mais que c'est une tout autre affaire que d'établir une politique de protection de l'environnement.

Je trouve également regrettable que les députés de l'opposition tentent de s'attribuer le monopole de l'inquiétude dans cette affaire. Tout le monde se préoccupe de la situation, tant en Colombie-Britannique que partout ailleurs au Canada. Dans sa déclaration liminaire, le député de Skeena a parlé du déversement de Nustuqua et de ses répercussions sur l'île de Vancouver.

• (2320)

Cette catastrophe nous inquiète tous. Mes ancêtres ont été parmi les premiers à s'établir sur l'île de Vancouver et je fais partie de la cinquième génération à y habiter. Les clients de mon ministère y grandissent depuis des centaines de générations. Je crois que notre inquiétude et notre horreur sont les mêmes, tout comme l'immense désarroi que nous ressentons tous en voyant les dégâts causés à l'île de Vancouver par cette marée noire.

Je m'y suis rendue pour constater l'ampleur des dégâts. Même si l'on ne me permet pas de préciser si le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) est présent actuellement en chambre, je peux tout de même dire qu'il n'est pas allé sur l'île de Vancouver pour voir la nappe de pétrole.

Je me rappelle Long Beach où j'ai parlé aux bénévoles qui travaillaient en dépit d'un vent froid et cinglant. Deux d'entre eux venaient de Vancouver–Centre et participaient aux opérations, comme tant d'autres, parce que l'environnement est une question qui les préoccupent beaucoup. Notre voyage a été organisé avec la permission du Président de la Chambre des communes et certains députés du Nouveau Parti démocratique se sont joints à nous. Nous nous sommes rendus à Nootka Point en hélicoptère et là, nous avons entendu parler du danger qui menaçait la population des loutres de mer.

L'un des souvenirs les plus vifs que je conserve de ce périple, c'est la côte de la Colombie–Britannique, la côte est de l'île de Vancouver et la difficulté d'y juguler une nappe de pétrole avec des conditions météorologiques semblables.

Mon honorable collègue de Skeena a parlé des pêcheries et du flétan. Le premier emploi que j'ai occupé comme étudiante était dans une usine d'emballage de poissons, à Prince Rupert. J'ai vu du flétan de près et je dois avouer que je ne peux toujours pas en manger.

L'industrie de la pêche joue un rôle extrêmement important dans notre province et nous en sommes tous conscients. L'incident de Nestucca nous a incités à déployer ensemble de vastes efforts en vue de surveiller et de protéger ces ressources inestimables. Avant que les différents partis de la Chambre ne conviennent de limiter nos interventions à 10 minutes, j'avais reçu un exposé très détaillé du ministère des Pêches et des Océans qui concernait les inquiétudes formulées par les pêcheurs à la suite du déversement de Nestucca.

Depuis ma visite à l'île de Vancouver pour constater les dégâts par moi–même, je suis en contact permanent avec le coordinateur du ministère de l'Environnement, à Tofino.

Je puis vous assurer qu'un grand nombre de professionnels dévoués ont travaillé de concert pour surveiller les pêcheries. Certaines d'entre elles ont dû fermer leur porte. Des recherches ont été effectuées de façon constante, tant par les navires que par les plongeurs. Évidemment, ce genre d'effort fait rarement la «une» des journaux. Il ne convient pas non plus aux bulletins de 35 secondes des actualités de fin de soirée. Toutefois, les députés de l'opposition semblent insinuer qu'il n'y a eu aucun effort concerté pour contrer les effets de la marée noire ou la juguler ni pour protéger les pêcheries, ce qui est tout à fait faux et injuste.

Le ministre de l'Environnement (M. L. Bouchard) a déclaré que les marées noires de Nestucca et de l'Alaska nous avaient appris beaucoup de choses. L'une des leçons que nous devrions en tirer, c'est d'être réalistes et d'accepter que les efforts de l'homme sont limités. Aucune technologie ni aucun bénévole ou autre travailleur tentant de nettoyer une nappe de pétrole dans une région comme la côte est de l'île de Vancouver ou la côte de l'Alaska ne peut réussir à rendre leur splendeur d'antan aux plages polluées par le pétrole. Seuls les efforts de la nature et le pouvoir nettoyant de la mer pourront y arriver à long terme. Et même dans ces conditions, nous ignorons quel en sera le résultat.

Nous devons comprendre que les efforts de l'homme ne suffisent pas à effacer de tels désastres écologiques. Ces catastrophes et les efforts déployés doivent également nous faire comprendre à quel point il est futile d'adopter une attitude moraliste dans de tel cas. Comme l'ont déjà dit certains de mes collègues ce soir, nous faisons tous partie d'une société industrielle. Nous retournons tous à la maison en automobile après une longue journée à la Chambre et nous chauffons tous ces maisons à l'aide de combustibles fossiles. Nous n'améliorons pas le sort de la planète en prétendant que nous n'avons rien à voir avec le problème. Nous sommes tous un peu responsables.

Suis–je trop optimiste en demandant au député d'Esquimalt–Juan de Fuca (M. Barrett) de s'abstenir de créer du ressentiment et de la rivalité entre les différentes régions du pays, car cette attitude est non seulement vaine, mais elle va également à l'encontre du but recherché.

En conclusion, je désire répéter la demande du ministre de l'Environnement. Nous devons oublier l'esprit de parti dans le cas de l'environnement et répondre aux attentes des Canadiens.

M. Robert E. Skelly (Comox–Alberni): Monsieur le Président, la conclusion de la députée m'a abasourdi! Elle nous demande d'oublier l'esprit de parti dans le cas qui nous occupe. Je lui suggère de relire la première partie de son allocution. Elle s'apercevra alors que sa demande n'est guère logique. À mon avis, la députée n'a rien apporté de nouveau au présent débat.

Je crois qu'il vaudrait mieux pour nous de revenir à la proposition initiale du député de Skeena (M. Fulton). Je le félicite d'ailleurs de l'avoir présentée devant la Chambre. Compte tenu de l'ampleur de la marée noire sur la côte ouest de l'île de Vancouver, qui affecte aussi ma circonscription et celle de mon collègue de North Island–Powell River (M. Skelly), et compte tenu de l'importance de la nappe de pétrole sur la Côte ouest du Canada, je croyais, tout comme le député d'Esquimalt–Juan de Fuca (M. Barrett), que nous allions tenter de trouver des solutions pour régler ce problème et empêcher qu'il ne se reproduise. Je pense d'ailleurs que c'est pour cette raison que le député de Skeena a soulevé cette question à la Chambre.

L'article 52 du Règlement

La première marée noire que nous avons connue sur la côte s'est produite en octobre dernier, dans le détroit Juan de Fuca. Cette nappe de pétrole avait alors causé de graves dommages dans tout le détroit ainsi que dans la partie sud du détroit de George, à l'est de l'île de Vancouver.

Un autre déversement a eu lieu en décembre 1988. Le pétrole s'était alors répandu tout le long de la côte occidentale de l'île de Vancouver, affectant ainsi toute la Côte ouest. Ma famille habite là depuis quatre générations et accorde une grande importance à cette côte et à l'environnement.

La marée noire de l'Alaska menace maintenant les côtes de la Colombie-Britannique et, plus particulièrement, la région représentée par le député de Skeena. Tous ces déversements ont eu lieu sur la côte ouest du Canada. Il semble bien que le gouvernement n'ait pas encore appris ce qu'il faut faire en pareil cas, ni comment prévenir ces accidents. En conséquence, je crois que l'opposition a raison d'être inquiète.

Je pensais que le gouvernement aurait lui-même soulevé la question à la Chambre et qu'il aurait mis un programme sur pied pour résoudre le problème. Si tel avait été le cas, le gouvernement aurait reçu l'appui unanime des députés de cette Chambre.

Il y a quelques mois, ma collègue, la députée de Saanich—Les-Îles-du-Golfe (M^me^ Hunter), a demandé la tenue d'une commission d'enquête impartiale sur le déversement de pétrole qui a atteint l'Île de Vancouver. Cette commission ne servirait pas nécessairement à trouver des responsables, bien qu'elle devrait le faire si les responsabilités de certains sont évidentes. Elle permettrait aux Canadiens, aux habitants de la côte ouest et aux députés de la Chambre de juguler les marées noires plus rapidement et plus efficacement que nous l'avons fait jusqu'à maintenant.

Le gouvernement savait qu'un tel désastre était imminent. Il savait également les dégâts que cela causerait. Il connaît les courants, les vents et la puissance des vagues sur la côte ouest, comme on l'expliquera plus tard au cours de ce débat. Le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) connaissait les conditions des vagues et des courants prévalant sur la côte occidentale de l'île de Vancouver. Il connaît également les vents.

Les employés de son ministère ont déjà témoigné à ce sujet lors d'enquêtes sur d'autres désastres de ce genre comme celui de l'île Ramsey. Les fonctionnaires de Pêches et Océans ont déclaré qu'ils connaissaient tellement bien les courants de cette région qu'ils auraient pu prédire où échouerait un navire perdu en mer, où se retrouverait le pétrole déversé en mer et où il irait le long de la côte de l'île de Vancouver. Tout ce désastre aurait pu être prédit et maîtrisé dès le début. Nous aimerions qu'une enquête soit menée afin de savoir pourquoi le Ministre n'est pas intervenu et pourquoi les trois ministères intéressés n'ont rien fait pour prévenir les dommages qui ont été causés à l'île de Vancouver.

• (2330)

Je ne blâmerai certainement pas le député de Skeena d'avoir saisi la Chambre de cette question aujourd'hui, même si la nappe de pétrole n'a pas encore atteint la côte canadienne. Je suis étonné de certaines des réponses que lui donnent le ministre des Pêches et Océans (M. Siddon) et le ministre de l'Environnement (M. Bouchard). Ces réponses sont exactement les mêmes que celles qui nous ont été données initialement, peu après le déversement au large du port de Grays.

Les représentants du Département de l'Environnement de l'État de Washington ont demandé aux frères Sause de larguer cette barge à 38 milles des côtes, et ils leur ont répondu que le pétrole se répendrait dans l'océan s'ils le faisaient. Quiconque connaît les conditions des courants et des vagues sur la côte ouest de l'État de Washington savent que le pétrole ne peut pas se répandre dans l'océan à cet endroit, mais qu'il se dirigera plutôt vers le nord, le long de la côte de l'île de Vancouver. Quiconque serait un tant soit peu au fait des conditions des vagues, du vent et des courants dans cette région le saurait pertinemment; c'est particulièrement le cas du ministre des Pêches et certes celui du ministre des Transports (M. Bouchard) qui a notamment déjà été saisi d'affaires judiciaires et d'enquêtes du coroner où l'on examinait précisément ce genre de problème, où des bateaux avaient été abandonnés à la dérive.

Le Ministre a dit à mon collègue de Skeena que les vents et les vagues vont en sens contraire et que le pétrole ne pourra donc jamais atteindre les côtes. Or, ce sont exactement les mêmes affirmations que nous ont données le ministre des Pêches et des Océans et le ministre de l'Environnement lors du déversement de Nootka, et ils avaient complètement et absolument tort. Voilà pourquoi nous demandons, tout comme mon collègue de Saanich, qu'une enquête soit menée sur cette question. Nous voulons savoir pourquoi nos projections étaient fausses dans ce cas, sur qui il faut jeter le blâme pour les avoir faites et qui est coupable d'avoir dit au superpétrolier qu'il serait remorqué à 38 milles de la côte de l'État de Washington, tout en sachant très bien que la nappe de pétrole se dirigerait vers les côtes canadiennes.

Certains porte-parole semblaient fort sur la défensive dans leurs discours. Aucun ne l'a été autant que le ministre associé des Affaires indiennes, mais certains ministres semblaient passablement sur leurs gardes. Cela m'étonne.

Le ministre de l'Environnement a parlé d'une nouvelle préoccupation pour la protection de l'environnement dans son ministère et a attiré l'attention sur les points du discours du Trône qui traitent de l'impérieuse nécessité de veiller sur l'environnement. Il a dit qu'il n'y avait jamais eu de discours du Trône plus éloquent à ce propos par le passé. Un autre discours du Trône a été récemment prononcé à l'Assemblée de la Colombie-Britannique; j'ai cru qu'on l'avait littéralement copié. Le gouvernement a mis sur pied un groupe de travail sur l'environnement et l'économie. Il a aussi établi une table de concertation nationale sur l'environnement et l'économie. Voulez-vous savoir ce que vaut celle de la Colombie-Britannique? Rien, absolument rien.

Personne ne croit que Vander Zalm fera quoi que ce soit pour l'environnement, et personne ne croit non plus que ce ministre en fera davantage. Mais ce qui m'inquiète le plus, c'est qu'au moins, dans le discours du trône le premier ministre de la Colombie-Britannique Bill Vander Zalm, lui, a parlé de la marée noire de la côte ouest. Au moins, il y a attaché une certaine importance. Je signale au ministre des Pêches et des Océans qu'aucune mesure n'est prévue ici pour protéger l'environnement sur la côte ouest.

Le Ministre parle d'assainir les eaux des Grands Lacs, d'assainir les eaux du fleuve Saint-Laurent, d'assainir les régions arctiques. Il n'y a aucune allusion, dans ce discours du Trône, à une préoccupation quelconque pour les dommages causés à l'environnement par le déversement de pétrole au large de la côte ouest canadienne, pas plus qu'aux trois marées noires qui se sont produites au large de la côte ouest des États-Unis l'an dernier. Pourquoi le ministre responsable n'en a-t-il pas touché mot au premier ministre (M. Mulroney) lorsqu'il a rédigé son discours du Trône? Pourquoi le ministre de l'Environnement et le ministre des Transports (M. Bouchard) n'ont-ils pas insisté auprès du premier ministre pour qu'il traite de cet important problème dans son discours du Trône, afin de montrer au moins qu'ils attachent une certaine importance à la qualité et à la vulnérabilité de l'environnement de la côte ouest canadienne?

Le ministre actuel de l'Environnement ne semble absolument pas préoccupé par le sort de la côte ouest du Canada, et c'est pour cette raison que la question du déversement de pétrole n'est pas abordée dans le chapitre du discours du Trône portant sur les questions environnementales. Voilà pourquoi nous, de la Colombie-Britannique, n'avons pas confiance en ce ministre. Nous ne pouvons pas avoir confiance en lui. Nous sentons que nos préoccupations environnementales le laissent indifférent.

L'article 52 du Règlement

C'est pour cette raison que nous nous manifestons ici ce soir à la Chambre des communes. C'est pour vous saisir des craintes que nous ont manifestées nos électeurs, dans les milliers de lettres et d'appels téléphoniques que nous avons reçus, au sujet des déversements de pétrole qui se sont produits au large de la côte ouest de l'île de Vancouver, en Alaska, dans la partie inférieure du Détroit de Juan de Fuca et dans le Détroit de Georgie. C'est pour cette raison que nous passons à l'attaque ce soir.

Nous ne parlons pas ici de grands principes moraux. Nous parlons des inquiétudes de dizaines de milliers d'électeurs à propos de ce qui arrive à l'environnement. Ils savent que le déversement survenu au large de la côte ouest de l'île de Vancouver. . .

Le Président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais je signale au député que son temps de parole est écoulé. La députée d'Hamilton Mountain (M^me^ Phinney) a la parole.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je souhaitais particulièrement prendre la parole ici ce soir, à cause de mon expérience personnelle du déversement survenu à l'île de Vancouver un peu plus tôt cette année. Bien que je sois consciente que ces deux déversements n'ont pas la même ampleur, les frustrations des résidents sont très semblables.

En janvier dernier, comme bien des Canadiens, j'ai été bouleversée, lorsque j'ai vu, à la télévision, les habitants de cette région, qui essayaient d'enlever les bulles de pétrole qui atteignaient les rives avant qu'elles ne s'infiltrent dans le sable. Il était particulièrement touchant de voir les bénévoles tenter d'enlever le pétrole sur le plumage d'oiseaux mourants et sur la peau des loutres de mer qui se lamentaient sur des rochers ruisselant de pétrole.

A chaque jour, de nombreux reportages étaient diffusés, rapportant la frustration des gens des environs et commentant les effets à long terme dont risquait de souffrir la région par suite de cet incident. Pendant que les bénévoles travaillaient sans relâche, les autorités fédérales tardaient à s'organiser.

Mais aussitôt ressaisies, elles nous ont fait savoir officiellement qu'il n'y avait pas de réel problème. Les déclarations contradictoires du gouvernement et les images éloquentes que transmettaient les médias m'ont convaincue que la seule manière de savoir réellement ce qui se passait était de me rendre sur place et de participer au nettoyage des berges.

Puis-je vous lire un article que j'ai écrit il y a quatre mois dans le journal de Hamilton, où je racontais mon expérience? Vous verrez combien elle m'a frustrée?

Pendant que je marchais sur la plage, ramassant les oiseaux morts et les bulles congelées de mazout, grandes

comme des assiettes, je ne pouvais faire autrement que de me demander comment nous réagirions si nous avions un tel déversement de pétrole dans la baie de Hamilton, le long des rives du lac Ontario ou le long de la côte du Labrador. Ce déversement, survenu au large de la côte ouest de l'île de Vancouver, ne fait peut-être pas partie des grandes catastrophes maritimes qui se sont produites au cours de la présente décennie, mais il n'en demeure pas moins qu'il a causé un tort considérable à l'environnement. Des milliers d'oiseaux de mer sont morts parce qu'une partie du pétrole plonge vers le fond de l'océan. Les espèces qui puisent leur nourriture dans les profondeurs, comme les baleines, sont menacées. Toute la colonie d'aigles à tête blanche et toute la colonie de lions de mer sont menacées.

Le gagne-pain des habitants de la région est incertain. Le ministère fédéral des Pêches a interdit de pêcher les mollusques et les crustacés. Le poisson de fond, le hareng et les autres espèces pourraient aussi avoir été affectés. L'industrie touristique, qui était florissante dans la région, est aussi menacée; 80 à 85 p. 100 des revenus qui alimentent l'économie régionale proviennent du tourisme et de l'industrie de la pêche.

Dès que les habitants de la région ont vu les premières bulles de pétrole se diriger vers les plages, ils se sont mobilisés. Le gouvernement fédéral a mis plusieurs jours à réagir. Le centre de coordination des volontaires envoie des équipes chaque matin dans les secteurs où l'on a décelé le plus grand nombre d'amas de pétroles transportés sur la plage par les vagues la veille. Ces gens passent leur journée à ramasser des plaques de pétrole et à les mettre dans des sacs à ordures qu'ils déposent dans des centres prévus à cette fin et d'où ils seront recueillis par des hélicoptères. Ces sacs s'empilent pendant qu'on décide de ce qu'on en fera.

La plus grande partie du matériel, sacs à ordures, gants de caoutchouc, bottes, salopettes, nourriture, téléphones, etc., a été fournie par les gens de la région.

• (2340)

Ce travail demandait beaucoup de résistance physique et était émotionnellement épuisant. Après un jour de travail seulement, j'étais exténuée et déprimée. Mes bottes, mes gants et mes vêtements ont été rapidement couverts de pétrole. Il n'y avait aucun équipement de nettoyage sur cette plage, uniquement des bénévoles munis de sacs de poubelle. Où était le gouvernement fédéral? La situation était des plus frustrantes, Monsieur le Président. Ces bénévoles faisaient de leur mieux, mais ils avaient besoin d'argent, d'équipement et de main d'oeuvre. Plus important encore, ils avaient besoin de l'appui du gouvernement.

C'était il y a quatre mois. Aujourd'hui, les résidents de l'Alaska lancent les mêmes appels à l'aide. Ils veulent des actes. Les Canadiens veulent des actes. Cette nappe de pétrole, aux dires des experts, ne va sans doute pas atteindre les côtes canadiennes. Ils nous préviennent toutefois qu'il existe une possibilité, aussi mince soit-elle, que la côte canadienne soit abîmée par cette nappe.

Beaucoup de questions sont encore sans réponse au sujet de la marée noire de Vancouver. Selon des résidents de la côte auxquels j'ai parlé aujourd'hui, du pétrole arrivait encore sur le rivage il y a dix jours. Nos ministères fédéraux des Pêches et de l'Environnement font encore des études pour essayer de savoir quelles seront les effets à long terme sur nos ressources naturelles. Nos réserves de saumon, base alimentaire de nombreux résidents de l'île de Vancouver et source de beaucoup d'emplois, sont peut-être menacées.

Le gouvernement a-t-il tiré les leçons de l'expérience de Vancouver? A-t-il tiré les leçons de cette expérience de l'Alaska? Il est inacceptable que le gouvernement ne soit pas prêt au cas où le pire arriverait et où nos côtes seraient touchées par cette nouvelle marée noire. Les conséquences en sont trop importantes. Nous avons des gens formés pour lutter contre les inondations et les incendies de forêts. Nous disposons également de l'équipement pour venir à bout de ces catastrophes. De quoi disposons-nous pour lutter contre les marées noires? Où se trouve cet équipement? Où sont les experts? Qui est responsable? Combien de temps faudra-t-il au gouvernement pour mobiliser toute l'aide nécessaire la prochaine fois? Y a-t-il un numéro de téléphone que les Canadiens peuvent composer en cas de marée noire pour obtenir une réaction immédiate? Combien de bancs de poissons doivent être détruits? Combien de petites villes doivent être anéanties sur le plan économique?

Combien de familles canadiennes vont perdre leur gagne-pain avant que le gouvernement ne prenne les mesures nécessaires?

M. Albert Cooper (Peace River) : Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il semble que le débat va se poursuivre encore quelque temps. Nous pourrions peut-être renvoyer les pages pour qu'ils puissent être prêts pour demain.

M. Fulton : Je pense que cela est opportun, Monsieur le Président. Si nous avons besoin de café ou d'autre chose, nous pouvons nous organiser nous-mêmes.

Le président suppléant (M. Paproski) : Les pages peuvent se retirer. Je cède la parole au député de Fredericton (M. Bird).

M. J.W. Bud Bird (Fredericton) : Monsieur le Président, je n'ai pas à être ici aujourd'hui. En regardant la télévision chez moi ce soir, j'ai entendu le député de Skeena (M. Fulton) prononcer son premier discours. Je disais à mon épouse qu'il semblait vraiment intéressant. Je dois dire que je félicite le député de Skeena d'avoir pris l'initiative de lancer le débat ainsi que de la façon bien pensée, bien informée et bien intentionnée dont, à mon avis, il a prononcé son discours. Je dois dire que c'était le

dernier de ce genre bien intentionné, puisque dès mon arrivée à la chambre j'ai écouté l'autre côté et ai été consterné de voir que l'effort aussi noble du député de Skeena dans un contexte aussi important puisse être rabaissé au genre de real politik et de manières théâtrales de certains de ses collègues et autres à chaque extrémité de l'autre côté.

J'aimerais que les habitants du Canada, ceux de C.-B. notamment, les habitants de l'Alaska et du reste des Etats-Unis sachent que tous les Canadiens partagent ce problème avec eux, les Canadiens des provinces de l'Atlantique et, en particulier ceux du Nouveau-Brunswick dont je suis originaire. Il n'est pas difficile d'imaginer les conséquences qu'aurait une nappe de pétrole comme celle de Valdez dans la Baie de Fundy ou dans l'Océan atlantique au large de Terre-Neuve. En ma qualité d'ancien ministre des ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, je peux saisir, comme les citoyens de notre province, les répercussions qu'aurait une telle tragédie sur la migration du saumon de l'Atlantique et l'impact qu'elle aurait pour de nombreuses années sur les générations de poissons. Il n'est pas difficile d'imaginer l'inimaginable. Nous pouvons comprendre la dure réalité qu'impose une telle marée noire sur les ressources naturelles maritimes et côtières de l'Alaska et de la côte septentrionale du Pacifique.

Nous pouvons comprendre les gens qui ont souffert dans ces régions et nous les comprenons. Nous comprenons les inquiétudes, les craintes et les soucis de nos concitoyens de Colombie-Britannique. Tout comme Tchernobyl et Bhopal, la marée noire de Valdez montre très clairement la priorité à accorder à l'environnement. Cela nous fait comprendre l'importance de ce que nous devons accomplir au Canada, en Amérique du Nord ainsi que dans le monde entier. Ce débat a également placé le sujet de l'environnement dans un contexte politique à la Chambre.

Il semble que deux choix s'offrent à nous sur le plan politique en matière d'environnement. Nous pouvons idéaliser, dramatiser les choses et ne cesser d'exiger des démissions, comme l'a fait le député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett). A mon avis, il ne sied nullement à un ancien ministre d'une province comme la Colombie-Britannique d'insulter le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) et il semble difficile de comprendre qu'il ne s'intéresse véritablement à rien d'autre qu'à l'occasion de se faire mousser.

Nous pouvons par ailleurs reconnaître, comme l'a dit le minsitre de l'Environnement, de façon, à mon avis sincère et humble et si authentiquement pressante à tous les députés de la Chambre, que l'environnement est une priorité spéciale qui transcende toute politique partisane. Nous pouvons admettre que nous participons tous au problème de l'environnement et nous pouvons comprendre que nous devons tous nous efforcer d'y apporter une solution. Je pense que si nous prenions le contexte dans lequel le député de Skeena et le ministre de l'Environnement ont fait leurs observations ce soir et que nous mettions de côté toute politique partisane, nous nous rendrions compte que nous avons collectivement contribué à ce débat sur une catastrophe qui ne touche pas encore et même pas le sol ou l'eau de notre pays. Peu importe que cela se produise ou non; il reste qu'il fallait débattre de cette affaire. Prises dans leur ensemble, les interventions que le député de Skeena et le ministre de l'Environnement ont suscitées, contribuent à aborder le sujet de l'environnement dans un vaste contexte dont nous pouvons tous tirer les leçons.

J'espère que nous pourrons tous à la Chambre apprendre à aborder ce sujet de l'environnement collectivement et en toute sincérité, de façon critique bien entendu, avec le souci du détail et d'une saine discussion, sans jamais perdre de vue l'objectif d'un développement durable, qu'il sera d'ailleurs difficile de réaliser. Il faut évaluer des risques importants et faire de grands choix, sans perdre la réalité de vue.

Le gouvernement a été, me semble-t-il, très clair avant la catastrophe de Valdez. A la conférence de La Haye, le Premier ministre (M. Mulroney) et le ministre de l'Environnement ont montré au monde entier la priorité que le gouvernement canadien accorde à l'environnement. Je pense que le discours du Trône d'hier a indiqué très clairement et très fortement cette même orientation. J'exhorte tous les députés à adopter une attitude constructive dans le débat et à prendre pour objectif le développement durable de l'environnement. J'estime que nous réussirons à faire des progrès vers cet objectif intangible de développement durable et que nous servirons d'exemple aux autres pays du monde.

• (2350)

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je trouve fort intéressante la proposition faite ici ce soir d'interdire que l'on fasse de la politique à la Chambre des communes. C'est un point de vue intéressant et séduisant.

J'ai toujours pensé que la politique ne consistait qu'à affecter de précieuses et maigres ressources. Cette activité est caractérisée par des différences d'opinions et des débats.

Les habitants de l'île de Vancouver, et de la circonscription de North Island—Powell River en particulier, ne croient pas que le gouvernement a affecté suffisamment de ressources à la protection de leur environnement à l'occasion du déversement de pétrole de l'automne dernier. Où que l'on aille, il ne manque pas de gens qui accusent le présent gouvernement de n'avoir pas réagi comme il le devait. Je ne fais que transmettre ce message à la Chambre.

L'article 52 du Règlement

J'ai ici une lettre adressée au ministre de l'Environnement (M. Bouchard) par la Chambre de commerce de Tahsis, lettre à laquelle semble-t-il le ministre n'a pas répondu et qui mentionne simplement que le gouvernement a failli à la tâche. Elle mentionne qu'une enquête publique est maintenant nécessaire après vingt ans de complaisance, après les progrès techniques et après la hausse considérable du volume de pétrole qui est transporté le long de cette côte. Ils ont réitéré, le 31 janvier, le point soulevé par la députée de Saanich—Les-Îles-du-Golfe (M^me^ Hunter) le 29 janvier, à savoir qu'il nous faut une enquête publique.

Le fait est que le gouvernement ne veut pas d'enquête publique. Une telle enquête révélerait des choses qui ne seraient pas très flateuses. Le discours prononcé par le ministre des Transports (M. Bouchard) à la Chambre est une manifestation d'incompétence parce que le gouvernement conservateur n'a rien su faire concernant ce déversement de pétrole. Il a fait preuve de négligence au départ. Il a fait preuve de négligence à toutes les étapes du nettoyage. Par conséquent, l'objet du débat ce soir est la tenue d'une enquête publique. La côte est en danger. Ces villes et villages sont en danger.

Il est intéressant de constater que pour un bon nombre de gens sur place le déversement de 875 000 litres de pétrole sur la côte de la Colombie-Britannique a été en fait un mal pour un bien. Ils ne considèrent pas cet événement comme une tragédie, mais plutôt comme une chance. En effet, ce déversement a permis de constater combien inadéquat était le système en place pour faire face à des catastrophes de ce genre. Le ministre de l'Environnement, le ministre des Transports et le ministre des Pêches n'ont pas indiqué ce soir que le présent gouvernement entendait prendre des mesures afin de prévenir ce genre de déversements.

Nous disons que la seule manière de redonner confiance à la population est de demander au juge Dubin ou à un autre juge de sa trempe de présider une commission d'enquête qui ferait la lumière sur toute cette affaire et qui proposerait des solutions. Il nous faut en outre tenir une enquête publique pour examiner les obligations que prévoient nos accords avec les États-Unis. Ces ressources doivent être utilisées. Elles doivent intervenir dès qu'un déversement se produit et de façon concertée. La côte des deux pays est menacée.

Nous devons aussi nous pencher sur les risques. Les méthodes de transport, d'entreposage et de manutention des combustibles ont beaucoup changé, sur la côte du Pacifique comme ailleurs. Nous devons déterminer quels sont les dangers auxquels est exposée cette côte. Il existe certaines régions où les pétroliers et l'entreposage du pétrole devraient être interdits : le milieu écologique est trop fragile et les effets d'un déversement seraient trop destructifs. Cela vaut pour les superpétroliers comme les plus petits cargos, les barges, les pipelines et les entrepôts de pétrole. Une enquête publique examinerait tous ces dangers et déterminerait quels moyens il faudrait mettre en oeuvre pour y faire face sans détruire l'environnement.

Nous devons aussi examiner toute la question du transport du pétrole. Les superpétroliers constituent de très graves menaces pour le milieu côtier. Si l'on compare un superpétrolier à un Boeing 747, on constate que ce dernier comprend un équipage de trois ou quatre personnes qui disposent chacune de systèmes de secours et qui doivent se conformer à des procédures très strictes selon lesquelles elles doivent s'appuyer mutuellement. Dans le cas d'un pétrolier, il n'existe aucune mesure de ce genre: si son navire se trouve en eaux très dangereuses où le risque d'accident est élevé, le capitaine peut, s'il est en état d'ébriété, abandonner les commandes à un officier qui n'a pas la formation voulue pour piloter. Cette situation est des plus inadéquates.

On a laissé entendre qu'un pilote avait pris les commandes d'un cargo, le *Lee Wang Sing*, et l'avait conduit le long d'une côte où il a heurté un récif et a perdu tout l'équipage. Un autre pilote a conduit un navire dans le port de Vancouver et a heurté le pont *Second Narrows*. Une autorité comme le juge Dubin devrait examiner ces procédures en vue de les faire modifier. Cette personne pourrait du même coup examiner la législation et la réglementation, qui doivent aussi être changées. Enfin, elle devrait examiner nos procédures de nettoyage, nos stocks ainsi que les sites d'entreposage. Cette personne devrait examiner la technologie utilisée et faire des recommandations au gouvernement en ce qui concerne les recherches à faire, ainsi que les stocks d'équipements de nettoyage à acheter et à distribuer.

Un autre point important à considérer concerne les groupes de bénévoles. Au moment du déversement sur la côte ouest de l'Île de Vancouver, des volontaires sont venus de tous les coins du pays pour participer au nettoyage. La confusion la plus totale régnait. Lorsqu'ils tentaient de joindre la Garde côtière par téléphone, personne ne leur répondait. Personne ne les rappelait non plus. Lorsqu'ils ont demandé qu'on s'occupe de certaines plages touchées par le déversement, la Garde ne s'est pas donné la peine de le faire. Il reste toujours des amas de pétrole à enlever. Qui sait quand on fera le nécessaire. Ces volontaires ont consacré des milliers d'heures au nettoyage et personne n'a daigné les remercier. Ils n'ont pas reçu l'appui nécessaire pour que leurs efforts soient couronnés de succès.

Bon nombre d'entre eux estiment que ce déversement de 875 000 litres de pétrole sur des centaines de milles le long de la côte ouest n'a pas été une si mauvaise chose puisqu'il nous a permis de constater toute l'insuffisance du système en place. Et pourtant le gouvernement nous a fait croire pendant vingt ans que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, que nous disposions de techniques modernes et de moyens importants.

Il est intéressant de savoir qu'à ce jour personne ne peut nettoyer un déversement en haute mer. Les moyens requis n'existent pas encore. J'ai vu un modèle conçu par un certain Bill Wylie de Courtenay, qui pourrait convenir à cette tâche. D'après lui, les bateaux senneurs devraient transporter des barrages flottants dont tous les ports le long de la côte de la Colombie-Britannique devraient être équipés. Au moment de lever l'ancre, le capitaine d'un senneur pourrait prendre à son bord quelques barrages, se rendre sur les lieux du déversement, les jeter à la mer autour du déversement et attendre l'arrivée des moyens techniques requis.

Il convient de mentionner qu'aucun ministère n'a daigné étudier sérieusement cette idée. Jusqu'à maintenant, il semble que ce soit le seul procédé qui marche. Il est efficace dans les vagues et par temps venteux; il permet de récupérer le pétrole dans un contenant et de le transvaser dans un autre pétrolier. Le pétrole n'est pas brûlé et ne coule pas. C'est donc fondamentalement une bonne idée mais qui n'intéresse personne.

Monsieur le Président, j'aimerais revenir encore plus loin en arrière. Je sais qu'il n'y aura pas d'enquête publique. Les Conservateurs n'en veulent pas, et c'est une question politique. J'invite toutes les municipalités de l'île de Vancouver et de la côte de la Colombie-Britannique à participer à l'envoi d'une délégation à Ottawa qui demanderait au premier ministre (M. Mulroney) de faire tenir une telle enquête. Toutes les régies locales, toutes les bandes indiennes, tous les conseils de bande de la côte de la Colombie-Britannique devraient presser le premier ministre de faire ce qui s'impose, c'est-à-dire d'ordonner la tenue d'une enquête publique. S'il en était ainsi, nous n'aurions pas à tenter de résoudre ces problèmes à la Chambre des communes. Grâce aux travaux de la commission d'enquête, nous disposerions des données nécessaires et de recommandations qui permettraient à nous tous ici de protéger la côte ouest, de prévenir tout déversement et de mener à terme les opérations de nettoyage en cas de déversement.

Pour mettre fin aux querelles partisanes, il convient de nommer à la tête d'une commission d'enquête un homme de la trempe du juge Dubin, de donner à tous l'occasion de s'exprimer et de mettre de l'avant d'honnêtes recommandations d'experts, qui faciliteront notre travail à la Chambre.

L'article 52 du Règlement

• (2400)

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock): J'aimerais tout d'abord demander instamment aux députés de lire et de relire les remarques faites par la députée de Western Arctic (M^me^ Blondin). On a prononcé de bons discours ici ce soir, mais je pense que le sien était le plus éloquent de tous. Il mérite qu'on y prête attention.

Sans pour autant éviter le fond de son discours qui traitait de la préservation de l'environnement et de la culture dans sa région, j'aimerais insister davantage sur deux points que la députée a soulignés. Elle a d'abord déclaré qu'elle a participé à une séance de comité à Calgary où des témoignages attestent qu'un consortium de sociétés de Calgary a offert, dans les deux jours qui ont suivi le désastre, d'aider la société Exxon à effectuer les travaux de nettoyage, mais que cette dernière a refusé l'offre. Si c'est le cas, et la députée a les documents qui le prouvent, des accusations devraient être portées contre la société Exxon pour avoir refusé cette aide.

Deuxièmement, j'aurais souhaité que les députés de son propre parti et ceux du Nouveau parti démocratique l'écoutent lorsqu'elle a dressé la liste des mesures que le gouvernement canadien et les citoyens canadiens ont prises suite au déversement de Valdez, et ce uniquement à Yellowknife. Elle a dressé la liste complète des aéronefs utilisés, du matériel qu'ils transportaient et des personnes qui se sont rendues à Valdez pour participer aux travaux de nettoyage.

L'intervenant suivant qui a parlé pour le même parti a ignoré cette information et déclaré que le gouvernement canadien aurait dû faire quelque chose. Quel dialogue de sourds! Ces partis n'écoutent même pas ce que disent leurs propres députés. Aussi, j'espère que les députés se reporteront aux remarques de la députée de Western Arctic.

Je tiens à ce que les députés sachent que les habitants de Surrey—White Rock savent ce qu'est un déversement de pétrole. Il y a 18 ans est survenu un petit accident à Cherry Point. Du pétrole brut de soute provenant de la raffinerie de Cherry Point s'est répandu sur les plages de White Rock.

J'ai été ébahi par le député de Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett) qui a parlé de ce déversement de pétrole et qui a félicité les jeunes Américains qui ont aidé au nettoyage aux États-Unis, alors qu'il a complètement ignoré les jeunes Canadiens de White Rock qui, sous la direction de leurs enseignants, se sont rendus sur les plages pour participer aux activités de nettoyage. Pour une fois, un Néo-démocrate félicitait un Américain; mais du même coup, il a gêné et ignoré les Canadiens. Cet exemple symbolise pour moi le débat de ce soir, à savoir le rejet total des mesures prises par le gouvernement et par le peuple canadien. L'opposition refuse de voir les bonnes choses.

L'article 52 du Règlement

C'est pourquoi je dis que les habitants de White Rock savent ce qu'est un déversement de pétrole. Ils ont vécu, quoiqu'à une moindre échelle, la tragédie qui frappe actuellement le golfe de l'Alaska.

Pendant que le député d'Esquimalt—Juan de Fuca parlait, je me faisais la réflexion que l'accident de White Rock était survenu au début de 1972. Au cours des six mois qui ont suivi, il a eu la possibilité de faire quelque chose au sujet des accidents de ce genre car dès la fin d'août 1972 il était élu premier ministre de la province de Colombie-Britannique.

Une voix: Il l'a été pendant trois longues années.

M. Friesen: Trois années longues et arides.

Je me suis donc informé auprès de la Bibliothèque du Parlement pour savoir quels ministères le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a créés lorsqu'il est devenu premier ministre de la Colombie-Britannique. Il était ministre des Finances. Il y a eu un ministre du tourisme; du développement industriel; des loisirs et de la conservation; de l'agriculture; des ressources pétrolières; des routes; du travail; de l'éducation; des transports commerciaux; des services de santé et de l'assurance-maladie; un ministre des Travaux publics; un ministre de la réhabilitation et de l'amélioration sociale—celui qui a perdu 200 millions de dollars, un ministre sans portefeuille. Dans tout cela il ne se trouvait aucun ministre de l'Environnement, mais il se trouvait un premier ministre, qui siège maintenant ici ce soir et qui, lorsqu'il parle des ministres de la Couronne, les qualifie d'«hypocrite», et de «sainte-nitouche».

Parlons-en des voeux pieux, des bonnes intentions et des belles paroles. Quand l'occasion s'est présentée de faire quelque chose, il a reculé. Ce soir, il prend la parole pour reprocher aux ministres de ne pas s'être montrés à la hauteur. Il parle de pieuses absurdités. Il dit que les ministres de la Couronne ont une responsabilité spéciale. «Qu'avez-vous fait? Comprenez-vous la situation» leur demande-t-il? C'est ce que dit le député d'Esquimalt—Juan de Fuca. Pendant les trois années qu'il a été premier ministre de sa province, il n'a même pas nommé de ministre de l'Environnement. C'était la grande noirceur. L'ascenseur n'est pas allé au bout de sa course. Quand l'occasion s'est présentée, il l'a laissé passer.

Faut-il alors s'étonner que les propos de ces gens-là nous laissent froid? Ils parlent de responsabilités quand ils ne sont pas responsables. Oh, ils parlent du sens des responsabilités quand ils n'ont pas de responsabilités, mais ils refusent de les assumer quand ils en ont.

Une voix: C'est pour cela que vous êtes au Cabinet.

M. Friesen: Et vous n'y serez jamais.

Le débat est trop sérieux pour se sermonner l'un l'autre.

Une voix: Hypocrite!

M. Friesen: Je cite les faits, monsieur.

Une voix: Ce n'est que du vent.

Une voix: Parlez-nous de l'accident. Dites-nous ce que votre gouvernement. . .

M. Friesen: D'accord, passons aux faits. Où est la marée? Selon le député de Hamilton, on devrait déclarer l'état d'urgence. Depuis quand un État souverain déclare-t-il l'état d'urgence dans un autre État souverain?

Une voix: Demandez-le aux libéraux.

M. Friesen: C'est vrai. C'est leur nature.

«Pourquoi n'avons-nous rien fait quand nous le pouvions» disent-ils? Les pétroliers ont commencé à longer les côtes de la Colombie-Britannique à l'époque où les libéraux étaient au pouvoir. Ce n'est qu'en 1979 que la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Flora MacDonald, a conclu une entente pour réglementer le trafic dans le détroit de Juan de Fuca et le détroit d'Haro pour diminuer les risques d'accidents dans ces endroits névralgiques. Voilà ce qui assure une certaine protection aux côtes de la Colombie-Britannique, ce ne sont pas de belles intentions, ni des paroles creuses, ni des accusations, mais des gestes concrets posés par le gouvernement qui avait pris le pouvoir en 1979.

Les députés peuvent bien faire toutes sortes d'accusations ce soir. Je sais que vous ne croirez pas les ministres de la Couronne. Pas plus d'ailleurs que les députés ministériels. Mais ajoutez foi aux paroles de la députée de Western Arctic et des autres qui ont des choses à dire. Fini le bavardage, commençons plutôt à protéger notre pays.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Je voudrais vous féliciter, monsieur le Président, d'avoir autorisé la tenue de ce débat ce soir, pour fournir l'occasion à tous les partis de s'exprimer et exposer ainsi ce que la plupart d'entre nous estiment être les principaux aspects de la question. En ce qui me concerne, ces aspects sont la prévention, les normes et mesures internationales, l'imposition de moratoires et enfin, la très difficile question de la politique énergétique à long terme et de notre dépendance vis-à-vis du pétrole.

Avant d'aborder ces questions, je voudrais vous parler d'une chose curieuse qui se produit chaque fois que le gouvernement conservateur se retrouve dans l'eau bouillante sur des questions d'environnement. Il se réfugie toujours derrière les trois mêmes arguments. D'abord, et on l'a entendu à bien des reprises dans d'autres débats, et cet argument est le plus ridicule de tous, tout ce que les gouvernements ont fait de positif dans le domaine de l'environnement remonte à 1985.

• (0010)

Deuxièmement, lorsque la pression se fait trop grande, on dit que le premier ministre du Canada a été appelé à l'étranger pour se voir décerner des prix. Cela aide beaucoup.

Troisièmement, lorsque le gouvernement se rend compte que ces arguments n'impressionnent pas du tout les députés de ce côté-ci de la Chambre, il nous arrive avec ce raisonnement très convaincant, à savoir que les Canadiens n'aiment pas que les partis soient divisés sur cette question. Nous devons tous dire la même chose. Nous devons unir nos efforts. Nous devons appuyer les lacunes et les échecs de ce gouvernement. Ce soir, il y a deux heures de cela, l'actuel ministre de l'Environnement (M. Bouchard) a suivi l'exemple de ces deux prédécesseurs. Il a fait la même chose qu'eux. Quelle comédie!

La question que l'on doit se poser est la suivante: le gouvernement a-t-il pris des mesures concrètes pour passer en revue et renforcer les pratiques et les règlements en vigueur au Canada et aux États-Unis pour prévenir ce genre de désastre? Cette question est cruciale, parce qu'il est beaucoup plus important de prévenir que d'agir. Les mesures d'intervention même les plus rapides que le ministre a invoquées ne sont pas aussi efficaces que les mesures de prévention. Je suis certain qu'il sera du même avis.

Nous devons trouver des moyens d'accroître cette prévention. Or, je me demande comment ce gouvernement peut y arriver alors qu'il n'a même pas été en mesure d'enrayer les saignées qu'a subies le ministère de l'Environnement—la perte de 330 fonctionnaires au cours des quatre dernières années—et que son budget ne tient même pas compte de l'inflation. Autrement dit, on peut prévenir les désastres si on a les crédits nécessaires pour le faire. Lorsqu'un ministère perd du terrain par rapport à d'autres ministères et par rapport à l'inflation, les ressources dont dispose le ministre finissent par disparaître. C'est ce qui m'a le plus frappé ce soir, le manque de conviction dont a fait preuve le ministre au cours de ses interventions.

Le problème avec les Conservateurs, ce sont les Conservateurs eux-mêmes. Ce sont de grands parleurs, mais de petits faiseurs. On ne peut faire autrement que de réagir lorsqu'on constate qu'ils ne sont même pas en mesure de se doter des effectifs nécessaires au sein même du ministère de l'Environnement et dans les ministères connexes, de mettre au point des mesures de prévention pour protéger le secteur maritime. Nous accusons un retard dans ce domaine.

Il a également été question ce soir des normes internationales qui s'appliquent aux pilotes et des poursuites intentées contre les compagnies. Il est ridicule de voir dans le cas qui nous intéresse que c'est le capitaine et non la compagnie Exxon qui paie le prix. Il est ridicule de voir que, dans une situation, dans le cas d'Exxon, il n'y avait aucun pilote expérimenté et hautement qualifié qui était aux commandes du pétrolier géant. Il est évident qu'il y a quelque chose qui ne tourne par rond dans cette industrie.

Nous devons nous inspirer des leçons qu'a tirées l'industrie de l'aviation, nous inspirer des normes qui ont été établies dans ce secteur, adopter rapidement des mesures à l'échelle internationale pour faire en sorte que les pilotes de navire soient aussi compétents que les pilotes de ligne, et que l'on poursuive les coupables, les compagnies responsables et non pas les individus.

Le fait est que pour prévenir les désastres, il faut des crédits. Les Conservateurs sont en partie responsables du problème. En ce qui concerne les mesures qui ont été prises par Washington et auxquelles le ministre a vaguement fait allusion ce soir, on ne sait pas où elles nous mèneront.

Le public a le droit de savoir quelles mesures ont été prises par Washington depuis que s'est produit cet accident à sur à la côte ouest. On devrait en discuter ici même afin de pouvoir participer de façon intelligente à l'élaboration de ces nouvelles mesures qui s'imposent.

Nous devons également exhorter le gouvernement, comme d'autres l'ont fait, de tenir une enquête publique sur la capacité du Canada d'intervenir rapidement en cas de déversements majeurs dans nos eaux. Les résultats de cette enquête devraient être publiés dans l'intérêt du public, dans l'intérêt des grands principes environnementaux que le premier ministre (M. Mulroney) invoque à l'étranger mais qu'il semble oublier lorsqu'il revient à Ottawa.

Nous devrions également suspendre tous les projets d'exploration que l'on prévoit lancer dans les années à venir jusqu'à ce que les résultats de l'enquête soient connus. Cette décision serait des plus sages.

L'article 52 du Règlement

Il serait également souhaitable d'imposer un moratoire, peut-être pour une durée indéterminée ou même indéterminée, sur les travaux d'exploration au large des côtes dans le détroit d'Hécate et l'Entrée Dixon pour des raisons bien connues qu'on ne peut vous expliquer faute de temps.

Il serait souhaitable aussi d'imposer un moratoire d'une durée indéterminée sur le trafic des pétroliers dans Lancaster Sound et le Passage du Nord-ouest. Un tel accident pourrait aussi bien se produire ici un jour. Nous ne voulons pas que l'environnement fragile de l'Arctique soit endommagé par le mouvement des pétroliers à ces endroits. Nous devions profiter de cette occasion pour adopter les mesures qui s'imposent, à la lumière des pressions énormes et intenses qu'exerce l'opinion publique.

Enfin, comme d'autres avant moi l'ont fait remarquer, il y aurait peut-être lieu de se demander si le moment n'est pas venu de discuter de notre politique énergétique à long terme et de trouver des moyens de mieux exploiter nos ressources pétrolières globalement, en commençant en Amérique du Nord, et de trouver aussi de moyens de mettre au point des sources d'énergie de remplacement pour éviter d'être tributaires du pétrole qui est acheminé depuis le nord jusqu'aux marchés du sud.

Je vois que mon temps de parole est écoulé. J'aimerais terminer sur ces mots. Comme le dit le proverbe, il vaut mieux prévenir que guérir. Je suis certain que le ministre de l'Environnement aimerait avoir les ressources financières nécessaires pour éviter que pareils désastres ne se produisent sur la côte ouest du Canada. Il serait souhaitable que le gouvernement adoptent des mesures préventives pour parer à toute éventualité. Nous attendons avec impatience de connaître le contenu du Budget et de voir s'il fournira au ministre les ressources dont il a besoin. S'il obtient les ressources nécessaires, nous l'appuyerons dans ses initiatives et nous applaudirons à ses efforts. Si on ne lui fournit pas les ressources nécessaires, nous saurons que tout ce que disent les Conservateurs au sujet de l'environnement n'est que pure rhétorique.

Des voix: Bravo!

• (0020)

Mme Lynn Hunter (Saanich-Les-Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, on nous a donné quelques leçons de géographie en Chambre aujourd'hui et j'ai confiance que le ministre de l'Environnement en prendra note. Ce que nous avons entendu dire par ceux qui se trouvent en face n'a apaisé aucune de mes craintes. Il existe un doute quant à la capacité du gouvernement de nous rassurer concernant les déversements de pétrole et autres désastres environnementaux qui se sont produits sur la côte ouest. Ce manque de confiance est encore aggravé au cours du présent débat d'urgence.

Je félicite mon collègue de Skeena d'avoir demandé la tenue de ce débat mais cette occasion ne m'a certainement pas donné l'assurance que les choses iraient en s'améliorant. Le gouvernement a souvent montré sa tendance à banaliser ce genre de problème. Ainsi, il n'a pas répondu à ma lettre du 31 janvier dans laquelle je demandais la tenue d'une enquête publique et, maintenant, il nous accuse d'être partisans. Or, nous agissons tout simplement comme des membres responsables de l'opposition en insistant sur le fait que nous—ainsi que les électeurs que nous représentons et les volontaires qui se sont rendus sur la côte ouest pour participer au nettoyage —voulons que le gouvernement fournisse des garanties portant qu'il y a des structures en place afin que ce genre de situation ne se reproduise plus et que, s'il devait se reproduire, nous puissions nettoyer les dégâts de la façon la plus efficace possible puis reprendre nos activités courantes.

La réponse fournie par les gens d'en face ne me permet pas de penser qu'ils ont même l'intention d'affecter les ressources nécessaires à cette fin. Cette attitude illustre une mauvaise compréhension fondamentale du problème. Elle révèle aussi que le gouvernement, ainsi que le laissait entendre le discours du Trône, entend suivre son activité avec les entreprises. Il va travailler main dans la main avec les grandes sociétés telles que Exxon et veiller à ne pas adopter de règlements qui gêneraient leurs activités et les empêcheraient de réaliser d'importants profits.

Je pense que l'un des chroniqueurs du *Globe and Mail* a très bien résumé la situation dans son article d'aujourd'hui. Il dit que, en ce qui a trait aux gouvernements, il existe d'importantes raisons de leur faire partager la responsabilité en matière de prévention des déversements pétroliers, de préparation en vue de leur nettoyage et de déroulement des opérations de nettoyage comme telles. C'est tout ce que nous demandons, à savoir que le gouvernement soit responsable, qu'il soit préparé et qu'il commence à agir en fonction des intérêts des Canadiens.

Ce qu'on nous a dit ce soir c'est que le gouvernement entend contester ceux qui le critiquent; je pense quant à moi qu'il a montré à maintes reprises qu'il a abdiqué ses responsabilités et c'est contre cela que nous en avons. Il est très intéressant de constater qu'il a fallu que mon collègue de Skeena demande la tenue de ce débat alors qu'il existe une crise de plus en plus grave sur la côte ouest et que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) n'est même pas certain de ses notions de géographie même si cette question fait la manchette depuis des semaines.

Nous voulons la tenue d'une enquête publique. Nous voulons que des ressources nationales soient chargées de s'occuper de ce problème. Nous voulons nous assurer que ce ne sont pas seulement les pauvres, les travailleurs et la Garde côtière qui soient la cible des critiques. Nous

voulons que ces critiques soient adressées à ceux qui sont les plus en mesure d'apporter des changements concrets afin que les citoyens du Canada puissent avoir l'assurance que leur gouvernement agit en leur nom. Je vous remercie Monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. Al Horning (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, la Garde côtière canadienne est l'organisme responsable en ce qui a trait à tous les déversements de produits dans les eaux. Dès que l'on a découvert le premier point de déversement de pétrole dans le cas de l'incident Nestucca, la Garde côtière a mis en place un dispositif complet d'intervention. Celui-ci faisait appel à tous les organismes fédéraux et provinciaux concernés. Ainsi, plus de 350 personnes ont participé à l'opération de nettoyage au moment le plus critique. Cet effectif regroupait la plus importante équipe de spécialistes environnementaux et scientifiques jamais réunie sur la côte ouest pour s'occuper d'une opération de nettoyage et évaluer les répercussions de l'incident sur l'environnement. Le nettoyage principal a été effectué par les contractuels des propriétaires de bateaux, sous la supervision de la Garde côtière canadienne.

Tant en vertu des lois canadiennes qu'américaines, c'est le pollueur qui est responsable de tous les coûts, dépenses et dommages directs entraînés par un déversement pétrolier dans des eaux. Par ailleurs, une équipe constituée d'organismes fédéraux et provinciaux tels que le ministère de l'Environnement et celui des Pêches et Océans a fourni son concours à l'opération. De même, les Forces armées ont aussi aidé en fournissant des hélicoptères et des aéronefs de soutien.

Au plus fort de l'opération de nettoyage, les services sur place ont utilisé jusqu'à 10 bateaux, 13 hélicoptères et aéronefs de surveillance, ainsi que des postes de commande et diverses autres ressources. À ce jour, plus de 370 tonnes de pétrole et de déchets connexes ont été récupérées et sont, pour l'essentiel, entreposées au site provisoire de Cassidy. Les opérations ont été complétées le 19 mars et l'étape du contrôle a débuté le 20 mars.

Dans les cas de pollution marine, la Garde côtière canadienne applique un plan d'intervention à plusieurs paliers de façon à s'occuper des incidents aux niveaux local, régional et international. De concert avec les ministères qui soutiennent son action, la garde côtière procède à des exercices afin d'évaluer les plans d'action et de dispenser une formation aux équipes multidisciplinaires. Dans le cas de l'incident Nestucca, on a appliqué un plan conjoint d'intervention. La Garde côtière a aussi du matériel de lutte contre la pollution dans 50 endroits au Canada. Ce matériel, évalué à 35 millions de dollars, peut être utilisé n'importe où.

Monsieur le Président, étant donné que les risques de dommages permanents à l'environnement sont une grave source d'inquiétude, une équipe multidisciplinaire formée de spécialistes des niveaux fédéral et provincial a été présente tout au long de l'opération Nestucca afin d'évaluer les conséquences du déversement. La portée de cette étude dépasse tout ce qui s'est fait auparavant et fournira des renseignements utiles et nécessaires pour évaluer les effets à long terme.

Monsieur le Président, c'est au pollueur qu'il incombe de régler directement avec les demandeurs toute réclamation présentée par eux. Afin de faciliter le traitement de ces réclamations, la Garde côtière canadienne a mis sur pied un bureau chargé d'aider les demandeurs éventuels et de leur fournir des avances. La façon de présenter les réclamations s'inspire d'un système élaboré par suite de l'incident Kurdistan en 1979. Par ailleurs, nos avocats étudient attentivement toutes les dispositions pertinentes des lois canadiennes et américaines afin de défendre au besoin les réclamations canadiennes. En outre, le gouvernement s'efforce de fournir une aide dans le cadre de ce processus en établissant une procédure appropriée avec le pollueur pour le règlement des réclamations.

Monsieur le Président, le principe selon lequel le pollueur est responsable des dommages causés par le déversement s'applique aussi aux pertes d'ordre économique. De plus, en dernier recours, le fonds de réclamations peut aussi servir à indemniser les pêcheurs qui subissent de telles pertes.

En conclusion, on procède à un examen de l'intervention et de l'opération qui suivent chaque incident. Des déversements tels que celui du Nestucca sont regrettables et nous sommes tous conscients qu'il faut travailler très fort afin d'éviter que ce genre d'incidents ne se reproduise. Le fait d'évaluer l'intervention et de cerner les points à améliorer nous donne effectivement l'occasion perfectionner nos opérations.

Monsieur le Président, notre gouvernement s'intéresse au problème et fait tout ce qu'il peut chaque fois qu'un désastre se produit.

M. Jack Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, à titre de seul nouveau député présent ici, j'ai le plaisir de m'exprimer au nom des Inuit de Nunatsiaq et en qualité de représentant des peuples du Nord. Je suis heureux de prendre la parole ce soir, bien que cela me chagrine de voir qu'il a fallu en venir là avant de pouvoir discuter de cette question. Nous parlons ici d'un désastre très grave et il touche une partie de nos terres puisque les Inuit occupent une région circumpolaire qui s'étend de l'Alaska au Groenland, en passant par le Canada et l'Union soviétique. Nous jugeons donc que le Nord fait partie de nos terres et nous n'établissons aucune frontière interna-

tionale entre les habitants des diversees régions internationales.

Le déversement à Valdez contraint chacun d'entre nous à songer à l'environnement et aux coûts de tels accidents.

• (0030)

En tant que résidant du Nord, je fais partie d'une population qui dépend dans une large mesure de la terre, de l'océan et de ses ressources. Aussi, la possibilité d'un déversement semblable dans l'Arctique canadien m'inquiète énormément. Le Nord ne peut se permettre pareil désastre.

Le Nord souhaite se développer; il a besoin du développement, mais pas à n'importe quel prix. L'Office national de l'énergie entreprendra sous peu des audiences au sujet des permis de 20 ans que demandent Shell, Esso et Gulf pour exporter du gaz naturel du delta du Mackenzie aux États-Unis. Il faudra construire un gazoduc pour transporter ce gaz si leurs demandes sont approuvées.

Même si les temps ont changé depuis la Commission d'enquête Berger, même si les revendications territoriales des Dénés et Métis du Grand Nord et des Inuits du centre et de l'est de l'Arctique sont sur le point d'être réglées et que celles des Innuvialuits l'ont été en 1984, les projets de développement suscitent encore des inquiétudes. Je rappelle que nous ne sommes pas contre ces projets dans la mesure où l'on peut nous garantir qu'ils seront sûrs pour la population des Territoires du Nord-Ouest et de l'Alaska.

À l'heure actuelle, le président des États-Unis envisage des activités de développement ou de prospection dans la région 10.0.2 située à la frontière de l'Alaska et du Yukon. Le troupeau de caribous de la Porcupine vit sur ce territoire. Le président Bush a indiqué que le désastre de l'Exxon n'infléchira nullement la décision d'aménager ou non le refuge faunique national de l'Arctique parce que cette catastrophe est probablement le résultat d'une erreur humaine. La plupart des désastres liés au développement résultent d'une erreur humaine; aussi, je me permets de ne pas partager l'avis du président Bush à ce sujet.

Le Congrès n'a pas encore rendu sa décision à propos du projet. Toutefois, on en a beaucoup discuté et il est probable que les travaux de prospection seront entrepris. S'il est adopté, le projet de loi autorisera, dans la plaine côtière du refuge, la mise en oeuvre de projets de prospection pétrolière et gazière, de travaux d'aménagement et de mesures de protection respectueux de l'environnement. Cependant, nous savons tous qu'aucun projet de développement n'est à l'abri d'une catastrophe, que celle-ci soit le résultat d'une erreur humaine ou autre.

Le premier ministre (M. Mulroney) rendra prochainement visite au président Bush. Il profitera de l'occasion pour discuter de questions environnementales, y compris des projets dans l'Arctique. Le premier ministre recevra aussi une distinction environnementale de la Chambre de commerce internationale, le 4 mai. Je me demande si cet honneur est mérité, compte tenu de la lenteur du gouvernement à réagir à la catastrophe de l'*Exxon Valdez*. Différents ministres nous ont dit que le désastre n'atteignait pas les eaux canadiennes. Or, les animaux dans cette région, qu'il s'agisse des phoques, des baleines, du saumon ou de toute autre espèce faunique, ne connaissent pas les frontières.

L'administration des Territoires du Nord-Ouest a approuvé en principe la construction du pipeline parce qu'il faut développer économiquement le Nord, mais elle a donné son approbation sous réserve de certaines garanties environnementales.

Étant le seul député et représentant inuit du Grand Nord, région qui est censée être forte et libre, j'ai de très sérieuses réserves. Seule l'application d'une réglementation rigoureuse pourrait apaiser mes inquiétudes.

Nos aînés nous enseignent, dès notre jeune âge, qu'il faut d'abord et avant tout respecter la terre, l'eau et tout ce qui s'y trouve.

Nous retenons tous cette leçon simple, car nous savons que nous devons notre survie, pendant des milliers d'années et dans diverses conditions, au fait que nous avons apprécié à sa juste valeur, respecté et honoré notre environnement. Nous avons fini par comprendre qu'il ne faut pas forcer l'environnement à se conformer à nos besoins, mais adapter notre comportement à l'environnement. Je suis extrêmement triste de me trouver ici ce soir, fermement persuadé de la sagesse de mes aînés inuits, pour constater que les systèmes et procédés mis au point par l'homme ont mis en péril cette partie du monde fragile et unique. Je sais que les autochtones de l'Alaska doivent penser de même. Ils doivent sûrement surveiller en hochant la tête les événements qui se déroulent sur leurs terres.

Celles-ci ont été occupées à diverses occasions, et ils ont vu un défilé ininterrompu de visiteurs venir y patouiller avec des technologies qu'ils disaient infaillibles, dans un environnement que l'homme ne peut dominer et ne devrait jamais essayer de dominer.

On entend parler de la négligence, de l'imprudence, de la confiance aveugle, de l'alcoolisme, de la débauche et de l'ignorance crasse des membres d'équipage et des profiteurs qui se trouvent à Valdez. Comment les autochtones et les non-autochtones de l'Alaska, dont la subsistance dépend des ressources naturelles, doivent-ils se sentir maintenant que tous les spécialistes fanfarons se

retrouvent soudain impuissants et inefficaces, victimes, avec la faune, de leurs propres technologies?

Si nous voulons développer le Nord, que ce soit en Alaska, au Canada ou ailleurs dans le cercle polaire, nous devons prendre en considération ceux qui ont vécu là-bas pendant des milliers d'années sans que ne se produise aucun désastre imputable à l'homme. Ces gens savent comment vivre des ressources naturelles. Il faut les écouter au lieu de prendre des décisions dans des salles de conseil des États-Unis ou du sud du Canada. Si nous ne les écoutons pas, d'autres catastrophes semblables se produiront par suite de la négligence des promoteurs.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, nous ferions bien d'écouter les députés qui, ce soir, se sont faits les porte-parole des autochtones du Canada.

Le 21 novembre, la population de Victoria et de l'île de Vancouver a élu au Parlement des représentants forts, efficaces et progressistes. Elle a exprimé ses préoccupations, notamment dans le domaine de l'environnement. Le débat d'urgence d'aujourd'hui nous prouve de façon évidente que l'île de Vancouver et Victoria ont enfin pleinement voix au chapitre à la Chambre des communes.

• (0040)

Il est vraiment dommage qu'il faille tenir ce débat. Mais s'il peut être utile, c'est en faisant enfin comprendre au gouvernement que la côte ouest existe et qu'elle connaît des problèmes réels et nous insisterons pour qu'il en soit question au Parlement.

Le discours du Trône parle beaucoup d'environnement et fait connaître les nombreuses bonnes intentions du gouvernement en ce domaine. Toutefois, après une lecture plus serrée du discours, nous constatons que le gouvernement y fait valoir sa vision centralisatrice du Canada. Par exemple, il ne fait mention nulle part du déversement de pétrole en Alaska, le pire de toute l'histoire de l'Amérique du Nord. Il ne fait mention nulle part non plus des déversements pétroliers survenus sur la côte ouest en décembre et en janvier.

Le déversement pétrolier dont nous parlons ce soir est en fait le douzième pire déversement à se produire dans l'histoire de l'humanité. J'ai ici la liste des autres. Beaucoup d'entre eux sont bien connus, qu'il suffise de citer celui de Torrey Canyon ou d'Amoco Cadiz.

En dépit du fait qu'il s'agisse du pire déversement de pétrole à survenir en Amérique, le discours du Trône reste muet à ce sujet tout comme au sujet des déversements de la côte ouest. Il y est question de la dépollution du fleuve Saint-Laurent, de la résolution du problème des pluies acides dans les Grands Lacs et des questions environnementales dans les régions arctiques, mais il n'y a pas un mot sur les problèmes de l'écosystème fragile de la côte ouest.

Un autre sujet est escamoté dans le discours du Trône, celui de la foresterie, de Carmanah Creek et Carmana Valley, de la crise de notre industrie forestière, de la surcoupe et des pertes d'emplois dans l'affaire Fletcher et ailleurs. Cependant, grâce à l'initiative de l'honorable député de Skeena (M. Fulton) et à votre réponse, Monsieur le Président, cet important débat a lieu.

Il vaut la peine de faire remarquer que six ministres ont participé au débat, ce qui est bon signe et montre qu'enfin ils sont au moins forcés de s'expliquer sur le parquet de la Chambre.

Je veux formuler des propositions précises à la Chambre. Premièrement, je propose qu'on institue une enquête publique sur les déversements pétroliers de la côte Ouest. Le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) a déclaré que les déversements de pétrole donnaient l'occasion d'examiner la réaction du gouvernement. Il a dit que ce serait fait sans faute. Nous demandons au ministre de ne pas faire une enquête ministérielle interne, mais une enquête publique à laquelle les groupes qui s'intéressent de près à l'écologie et les spécialistes de l'environnement pourront assister. Il faut leur donner l'occasion d'interroger et de contre-interroger les témoins. Il faut leur offrir des ressources pour qu'ils aient la possibilité d'être entendus sur cette importante question. C'est un moyen de rétablir la confiance en l'appareil gouvernemental et dans sa capacité de répondre aux dangers qui menacent la côte ouest.

Deuxièmement, nous demandons que le gouvernement fasse savoir immédiatement quel ministère est chargé de s'occuper des déversements pétroliers. Le ministre des Transports (M. Bouchard) a fait des déclarations. Je crois comprendre qu'il lui est impossible d'assister à tout le débat. J'espère qu'il est à l'écoute. Le ministre de l'Environnement semble prendre des initiatives à ce sujet. Le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) a aussi fait des déclarations ainsi que trois ministres d'État de la Colombie-Britannique. On ne sait pas clairement qui s'occupe du problème pas plus qu'on ne le savait quand les déversements se sont produits en décembre et en janvier. C'est la confusion totale qui semblait régner d'après ceux qui sont bien au courant du dossier. Il y a eu apparemment une bataille administrative pour savoir qui allait s'occuper de la question. Il est temps d'indiquer clairement qui est responsable dans cette affaire.

Troisièmement, nous demandons qu'on effectue une vaste consultation auprès des responsables de l'environnement et des municipalités de l'île de Vancouver.

Quatrièmement, nous demandons une indemnisation pour les membres de l'industrie touristique et de l'industrie de la pêche à qui les déversements ont causé du tort. Ce n'est pas aux Canadiens à engager, à titre individuel, des poursuites judiciaires coûteuses sur la scène internationale. Le gouvernement devrait les dédommager immédiatement et engager lui-même les poursuites.

Cinquièmement, nous demandons la suspension du forage au large des côtes. Sixièmement, nous comptons sur le gouvernement pour qu'il porte une attention toute particulière à la recherche et au développement dans ce domaine. Dans ma circonscription de Victoria, on a mis au point le procédé OSCAR pour réparer les dommages causés par les déversements pétroliers. Il s'agit d'un procédé technique différent de l'écumage habituellement utilisé. C'est une technique préconisée par les spécialistes de l'industrie pétrolière et l'industrie marine. C'est une technologie canadienne qui reçoit l'appui du secteur privé. Nous estimons que c'est l'occasion de développer la technologie canadienne, de faire appel à l'intelligence et la l'ingéniosité des Canadiens pour trouver des solutions à ces catastrophes écologiques très complexes et nous demandons au Ministre d'y porter une attention très sérieuse et objective.

Septièmement, nous demandons que des normes et des contrôles soient imposés à tous les pétroliers et les chalands qui empruntent nos eaux territoriales. Une partie du problème qui existe à Victoria, par exemple, tient au fait que quatre ou six des pétroliers qui passent par le détroit Juan de Fuca qui se trouve à quelques milles à peine de Victoria se font vieux. Ce sont des risques de catastrophe écologique en puissance. Une catastrophe va sûrement se produire, comme l'honorable député de Esquimalt-Juan de Fuca (M. Barrett) l'a indiqué, à moins que le gouvernement n'agisse rapidement en vue d'imposer des normes et des contrôles.

Enfin, nous demandons au gouvernement d'examiner les recommandations du groupe de travail tripartite qui a produit sont rapport en janvier.

Les déversements pétroliers du Valdez et de la côte ouest viennent mettre la population du Canada, et en fait la population du monde entier, en garde contre ce que nous faisons subir à notre environnement. Le problème ne se limite pas à la question des déversements de pétrole; il nous oblige à nous interroger sur ce que nous faisons subir sur le plan écologique à notre planète.

Encore une fois, la population devance les gouvernements. La population demande et nous demandons en son nom à la Chambre des communes que nos problèmes environnementaux soient considérés comme la question fondamentale de l'heure. Le temps presse. Nous devons vite trouver de nouvelles sources d'énergie et des moyens révolutionnaires d'envisager les problèmes que posent le transport et le carburant. Nous devons découvrir de nouveaux moyens de préservation. Nous devons trouver des solutions tout à fait nouvelles pour résoudre les problèmes auxquels nous avons à faire face.

C'est un débat important. Je demande instamment au gouvernement d'appuyer les idées exprimées.

M. Dennis Mills (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, au cours des discussions que j'ai engagées avec beaucoup de mes commettants au cours des trois derniers mois, j'ai pu constater que la question qui a la priorité pour eux est celle de l'environnement. On croit ardemment, pas seulement dans ma circonscription, mais aussi dans toutes les circonscriptions du pays il me semble, que s'offre à nous une occasion très spéciale d'établir une norme internationale, un modèle international avec les recommandations de la Commission Brundtland.

Quand je suis revenu à Ottawa lundi pour assister au discours du Trône, j'étais très emballé. J'ai entendu des propos comme ceux-ci: «Les Canadiens ont un sens aigu des liens qui les rattachent à leur milieu naturel, dont la richesse et l'immensité ont façonné leurs valeurs et leur expérience. Dans toutes les régions du pays, dans toutes les communautés linguistiques et ethniques, il existe un souci commun de protéger notre environnement pour les générations futures» et le discours continuait dans la même veine. Il y était aussi question d'une table ronde nationale sur l'environnement et d'autres initiatives s'inscrivant dans un nouveau plan de protection de l'environnement ayant différents objectifs. J'étais très enthousiaste quand j'ai quitté la Chambre du Sénat.

Comme le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) l'a fait remarqué plus tôt ce soir, probablement qu'aucun autre discours du Trône n'aura traité autant de la volonté du gouvernement sur le plan national en matière d'environnement.

• (0050)

Nous aimons notre pays et nous nous en faisons tous une vision. Je crois qu'à cet égard le défi qu'il nous faut relever, c'est de concrétiser cette vision et ce sentiment dont nous avons parlé. Tout à l'heure, le ministre a parlé d'une approche impartiale de l'environnement. C'est une très bonne façon, selon moi, d'aborder cette question. Je le répète, il nous faut concrétiser cette vision. Quels sont les mécanismes de cette approche impartiale? Je ne comprends pas la logique. Si nous adoptons une approche impartiale, pourquoi alors ne pas ouvrir une enquête publique officielle? Quel mal y aurait-il à le faire? J'ai du

mal à comprendre, si l'on suit la logique de l'effort de concertation.

Nous nous retrouvons moins de 40 heures après la lecture du discours du Trône et j'ai peur qu'à force de tergiverser il soit trop tard pour agir. Je dis au ministre qu'il faut éviter les retards administratifs, qu'il ne peut tomber dans ce panneau dans ce cas-ci. C'est un problème qui exige la volonté politique de tous les partis de cette Chambre. Je ne suis pas vraiment convaincu que nous ayons fait tout notre possible à cet égard. Je ne suis ni sûr ni convaincu qu'on soit vraiment sincère l'orsqu'on parle d'impartialité. Je crois que ce problème nous offre une occasion formidable de passer à l'action. Même ici ce soir le ministre peut saisir l'occasion et déclarer qu'il ne voit aucune objection à tenir une enquête publique.

Ce déversement s'est produit aux États-Unis, mais il s'agit d'un problème écologique global. Ce ministre de l'Environnement a l'occasion de donner l'exemple au monde entier. Il n'y a personne dans cette Chambre, personne dans ce pays, qui lui refusera son appui pourvu que nous nous donnions la main et que nous bâtissions ensemble notre avenir. Si nous voulons, à mon avis, démarrer cette session sur le bon pied, nous devrions nous attacher aux mots «concrétisons notre vision». Il s'agit d'un cas qui nous permet de montrer non seulement aux Canadiens que nous incitons à s'intéresser à cette question mais à nos voisins du Sud, à nos amis du monde entier, que nous sommes sérieux, que nous sommes prêts à collaborer parce que ce geste même nous servira, s'il fallait, Dieu nous en garde, qu'une catastrophe de ce genre se produise au Canada.

Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, j'exhorte le ministre à faire en sorte que les propos du discours du Trône ne fassent pas diversion, ne soient pas simplement pour la forme, mais se traduisent en action.

Comme l'a dit plus tôt ce soir mon collègue de Davenport, si le ministre réagit à ces problèmes avec droiture, sans retard administratif, je sais qu'il aura l'appui de mes collègues.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le débat d'urgence proposé si pertinemment par mon collègue, le député de Skeena (M. Fulton), m'intéresse particulièrement. Pour moi, Valdez n'est pas seulement une collectivité éloignée de l'Alaska. L'Alaska elle-même est mon voisin. Quantité de résidents du Yukon, de ma circonscription, se rendent souvent en Alaska. J'y suis allée moi-même à beaucoup d'occasions. Les effets de ce déversement de pétrole sont tangibles pour moi, pour les résidents de ma circonscription, pour tous les gens du Nord comme l'ont expliqué quelques-uns de mes collègues d'autres régions septentrionales et aussi pour mes collègues de la Colombie-Britannique, car nous avons tout récemment ressenti de première main les effets d'un grave déversement de pétrole.

L'exploitation du pétrole et du gaz et ses répercussions, bonnes ou mauvaises, sur l'économie du Nord et l'environnement sont des questions qui touchent de très près ma circonscription. Il est impossible de vivre dans le Nord et de ne pas être profondément conscient de la fragilité de l'environnement. Pour ceux d'entre nous qui ont participé par le passé aux audiences sur le pipeline dans la mer de Beaufort, toutes les questions qui se posent au sujet du déversement actuel et de ses répercussions, non seulement pour les États-Unis mais pour le Canada, ravivent le souvenir de ces discussions et, dans bien des cas, des arguments en faveur du transport par pétroliers dans le Nord. De nombreux mémoires avaient fait valoir les dangers de celui-ci, les difficultés que représentent le déplacement des glaces en mer, les icebergs et précisément les problèmes qu'a malheureusement fait ressortir l'échouement du Valdez.

Au cours des prochaines semaines, nous revivrons dans le Nord des audiences sur les exportations de gaz et, une fois de plus, la population canadienne devra peser dans la balance l'environnement, la ressource naturelle, les avantages, les recettes et les dépenses.

Deux de mes collègues ont mentionné L'*Arctic National Wildlife Refuge*, un parc transfrontalier au nord du Yukon et de l'Alaska, le territoire de mise bas de la harde de caribous de la Porcupine. Cette région avait été mise de côté pour cette raison. La harde de caribous de la Porcupine n'est pas que quelque 150 000 animaux, mais un trésor national et international ainsi qu'une ressource non renouvelable. Toutefois, nous constatons que le gouvernement américain commence à revenir sur sa position et à songer à forer sur ces terres. Les Américains devront choisir entre ce forage et une ressource internationale non renouvelable—une quantité de pétrole récupérable qui selon les meilleures estimations pourra approvisionner pendant deux ans les États-Unis. Il s'agit de deux ans de ressources pétrolières contre un trésor international irremplaçable qui se trouve également à faire partie d'un

système économique très rentable pour au moins 12 ou 15 collectivités autochtones.

Voilà donc le genre de questions que le Valdez ramène notre société à se poser. Il nous force à nous demander quelles sont nos valeurs, quel genre de système nous avons créé et quelles en sont les répercussions.

Dans un grand nombre des audiences sur l'environnement auxquelles j'ai participé dans le Nord, on s'est interrogé sur les promesses et les risques de toute mise en valeur. Certains seront jugés acceptables. C'est très compréhensible, monsieur le Président. L'expansion économique et l'utilisation des ressources naturelles pour tous les Canadiens et les habitants du Nord, sont une considération importante. Mais les risques sont souvent calculés de façon très intéressante. On tient compte du risque pour l'investisseur, souvent le promoteur pétrolier ou gazier. Il arrive rarement que les risques soient précisés. À bien des occasions nous n'avons pu déterminer de façon réaliste et précise les risques exacts que pouvait représenter un déversement de pétrole du genre de celui qui s'est produit à Valdez.

Quelqu'un a fait allusion plus tôt à l'incident mettant en cause l'*Amoco Cadiz* au large de la côte française en 1978. Ce pétrolier avait déversé 200 000 tonnes de pétrole brut. Quels ont été les coûts? Pour cet incident particulier le gouvernement français a déjà consacré 36,7 millions de dollars au nettoyage, mais ne pouvait même pas évaluer les répercussions à long terme sur la pêche et le tourisme. Nous sommes exactement dans la même situation, monsieur le Président.

• (0100)

Mes collègues ont discuté des conséquences que pourrait entraîner ce déversement à mesure que les épandages se rapprochent de la côte ouest et des rivières Tatsenshini et Alsek. Ces deux cours d'eau représentent une source d'alimentation pour beaucoup d'habitants de la région et l'élément vital de l'industrie de la pêche commerciale et du tourisme; ils représentent également pour le milieu une région sauvage capitale qui fait partie de l'écosphère, de l'air que nous respirons et de l'eau que nous buvons. Nous comptons sur nos gouvernements pour qu'ils nous protègent dans des cas pareils. Je tiens à appuyer deux propositions de mes collègues. Tout d'abord, j'estime tout à fait nécessaire d'entreprendre une enquête publique.

Tout gouvernemrnt, tout Parlement, tout groupe de politiciens et, bien sûr, tout citoyen qui croit au développement soutenu, même si l'idée a quelque peu pris la forme d'un cliché, ainsi qu'en la protection continue de l'environnement, doit pouvoir compter sur une enquête publique et approfondie dans des cas pareils.

Nous savons qu'il n'existe pas de solution miracle. Le déversement du Valdez nous a bien prouvé que la technologie actuelle ne permet pas de nettoyer les eaux contaminées. En fait, l'argent des contribuables qui sert à favoriser le progrès sert souvent aussi à réparer les dégâts après des accidents pareils. Manifestement, les contribuables profiteront d'une enquête publique, non seulement maintenant mais également demain car nos enfants et nos petits-enfants ressentiront eux aussi les conséquences.

L'intervenant qui m'a précédée a parlé de la nécessité d'examiner le mode de vie que nous avons créé et duquel nous dépendons maintenant. Lorsque les risques de déversement pétrolier se sont manifestés, les gouvernements ont encouragé la mise en valeur d'autres sources d'énergie. Les programmes d'Energie, Mines et Ressources conçus dans cette optique ont presque tous disparu. Les programmes qu'administre Envrionnement Canada pour encourager la conservation et l'exploitation d'autres ressources énergétiques dans le cadre d'une politique énergétique à long terme ont aussi été pratiquement éliminés.

Les contribuables canadiens ont le droit de savoir si leur gouvernement ne parle que dans l'abstrait en ce qui concerne l'environnement. Les députés et la population canadienne étudieront par conséquent le budget avec beaucoup d'attention afin de déterminer si le gouvernement est prêt à prendre sérieusement en considération les besoins à long terme pour ce qui est de l'environnement de notre pays et, de fait, de toute la planète.

M. Derek Lee (Scarborough-Rivière-Rouge): Monsieur le Président, je dois avouer mon étonnement face à l'attitude pour le moins défensive que semblent avoir adoptée bon nombre des intervenants et des ministres, plus particulièrement la députée de Vancouver-Centre (M^me^ Campbell).

Le débat de ce soir ne porte pas sur le pétrole déversé sur l'île de Vancouver. Il ne porte pas non plus sur les raisons ou les responsables du déversement du pétrolier Valdez, et nous ne sommes pas ici pour nous morfondre quant aux tragiques conséquences de ce déversement.

Ce débat sonne l'alerte. C'est un signal d'alarme par lequel les Canadiens nous informent qu'ils doutent de la compétence du gouvernement à éviter un déversement aussi grave que celui qui s'est produit récemment, ainsi que de sa capacité à nettoyer les eaux contaminées et à limiter les épandages. Non seulement nous font-ils sentir leur perception mais ils nous avisent qu'ils nous considèrent comme mal préparés.

Nous avons entendu ce soir les ministres qui sont sensés s'assurer de la disponibilité de l'équipement, du personnel et des experts d'un bout à l'autre du pays, stratégiquement répartis et prêts à intervenir dès le premier signe d'urgence. C'est exactement ce qu'Exxon aurait pu nous dire il y a deux semaines. Et en quoi cela

aura-t-il été utile à nos voisins américains de Valdez? À rien du tout.

On nous a ressassé aujourd'hui ce que les ministres ont lu dans les documents d'information préparés par leur ministère respectif et énumérant les nombreux outils, mécanismes, compétences et aptitudes dont nous disposons pour parer à ces catastrophes. Nous savons, et les Canadiens le savent aussi, que nous n'avons pas fait suffisamment. La preuve se trouve dans chaque déversement de pétrole, l'un après l'autre. Ils se succèdent sans relâche. Chaque déversement et la disparition de chaque animal ou plante nous prouvent que nous n'avons pas encore suffisamment agi. C'est pourquoi la population n'a plus confiance en nous et c'est la raison du débat de ce soir.

Nous savons aussi qu'il existe des moyens d'améliorer la situation. Nous devons améliorer de beaucoup nos normes de sécurité nautique et de transport international, et les ententes internationales doivent prévoir des critères beaucoup plus stricts pour le transport du pétrole.

Pourquoi les ministres qui sont présents aujourd'hui, les ministres qui prétendent représenter tous les Canadiens en matière de transport, d'environnement, de pêche et d'océans, n'ont-ils pas discuté des améliorations qui s'imposent? Pourquoi n'en ont-ils pas parlé? C'est parce qu'elles n'ont pas été apportées et c'est pourquoi le peuple nous retire sa confiance.

Nous avons écouté les ministres nous servir leur belle rhétorique et nous avons entendu les documentaires touristiques sur la belle côte de la Colombie-Britannique; mais où sont les améliorations tant requises? L'Armée nous offre sans cesse sa collaboration; dans ce monde en évolution constante où elle a d'autres fonctions qu'uniquement celle de tirer des balles, l'Armée nous demande de lui donner des instructions et de l'équipement pour faire le boulot. Malgré tout ça, je n'ai pas l'impression qu'elle est mise à profit.

Il est des régions où des ententes internationales régissant le transport du pétrole et d'autres marchandises pourraient accroître la sécurité; même si les règlements ne permettent à eux seuls d'éviter les déversements, au moins y contribueront-ils.

J'ose espérer que les ministres cesseront de se laisser éblouir par leur propre rhétorique et celle de leurs ministères et de prétendre qu'ils ont pris toutes les mesures nécessaires et qu'ils sont prêts à réagir à une autre catastrophe. Ni moi ni mon parti ne laisserons les ministres ou le gouvernement s'éblouir par la rhétorique de leurs ministères. Si le débat de ce soir doit porter des fruits, les Canadiens se rendront compte que le gouvernement actuel reconnaît ses faiblesses à cet égard, réelles ou perçues—et, croyez-moi, elles sont bien perçues—et le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour redresser ses erreurs afin d'éviter que se produise un autre déversement comme celui du Valdez.

• (0110)

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je suis troublé de devoir me lever aujourd'hui en Chambre pour prendre la parole sur cette question, en ce triste jour où cette Chambre et le Parlement doivent en débattre. Comme l'un de mes collègues l'a signalé plus tôt ce soir, nous en sommes maintenant rendus là—après 22 années où se sont succédé les avertissements de risques de catastrophe environnementale, les prédictions des environnementalistes et des administrations provinciales précédentes de dommages environnementaux imminents à la côte ouest de la Colombie-Britannique, et les demandes voulant que l'on interdise le passage des superpétroliers dans les eaux situées près de la côte de cette province, l'inévitable s'est finalement produit.

Les députés de cette Chambre ont un penchant pour l'hyperbole. Parfois, ils tendent à embellir leurs arguments. Cela n'a toutefois pas été le cas ce soir.

La question dont nous débattons actuellement constitue véritablement un désastre ayant pris des proportions internationales. Avec l'accident de Valdez, nous avons laissé éclater une bombe écologique et environnementale à retardement que nous ne pouvons contrôler. Nous aurions pu y parvenir si des mesures immédiates avaient été prises par les gouvernements américain et canadien avant que les distillats les plus volatils ne quittent cette nappe de pétrole pour laisser une masse gluante et globuleuse de la taille de la moitié de la superficie de la Nouvelle-Écosse—2 700 km2 d'une boue collante, gluante et huileuse à la dérive en haute mer. Personne ne peut prédire, certainement pas le ministre des Transports (M. Bouchard), qui ne peut même pas prédire quand les avions atterriront à temps à l'aéroport de Toronto, ce qu'il adviendra de cette nappe qui dérive au gré des vents et des marées de la haute mer.

Prédire la direction de cette masse de pétrole relève tout simplement de la conjecture.

Le ministre de l'Environnement, comme personne au sein de ce gouvernement, ne peut garantir aux citoyens de la Colombie-Britannique et à la population canadienne que cette nappe d'hydrocarbures à la dérive ne viendra pas s'échouer sur la côte de la province. Parce qu'ils ne peuvent prédire ce qu'il en adviendra, l'intégrité environnementale de la côte ouest de la Colombie-Britannique est en ce moment même en danger.

Je veux parler un instant des îles de la Reine-Charlotte qui sont bien connues en Colombie-Britannique et à l'échelle internationale. Il s'agit d'un endroit paradisiaque séparé du continent par une étendue d'eau libre de 100 km. On retrouve sur ces îles, qui n'ont été que partiellement atteintes par la dernière période glaciaire, un écosystème unique comprenant une flore et une faune

particulières. On y retrouve l'ours noir le plus imposant au monde, la deuxième plus importante aire de reproduction des aigles au monde, des loutres marines, des musaraignes voyageuses, des otaries, des phoques, des marsouins communs, des faucons pélerins, des baleines en migration, des cerfs, des wapitis, des rats musqués, des ratons laveurs et ainsi de suite.

Avec la pêche aux saumons quinnat et coho au large des côtes des îles Masset et Skidgate, l'archipel de la Reine-Charlotte constitue vraiment un patrimoine environnemental pour la Colombie-Britannique et pour l'ensemble du Canada, et un milieu de vie pour la nation Haïda. Ce secteur est un véritable paradis pour les activités de nature et de tourisme. Pour vous donner un exemple, des personnes payent plus de 2 000 $ pour une randonnée en bateau autour de la partie sud de l'île Moresby. Les gens qui visitent ces îles sont d'ailleurs les mêmes qui se rendent faire de la randonnée pédestre au Népal ou des safaris en Afrique. Ce sont des voyageurs internationaux et ils affluent aux îles de la Reine-Charlotte en raison de la beauté virginale et de la nature sauvage de l'endroit. Ces îles ont acquis une renommée internationale en tant que ressource récréative et environnementale d'une valeur inestimable. Les Nations Unies ont d'ailleurs choisi certaines des îles situées dans la partie sud de l'île Moresby afin d'en faire un site du patrimoine mondial. Notre propre gouvernement fédéral a d'ailleurs reconnu la valeur de ces îles lors des négociations qu'il a tenues avec la province de la Colombie-Britannique afin de créer dans cette région une réserve de parc national.

Je veux vous lire un passage d'un numéro de 1987 de la revue *National Geographic:*

> Situées au large de la côte ouest de la Colombie-Britannique, les îles de la Reine-Charlotte demeurent l'un des rares bijoux de notre globe. Cet archipel en forme de poignard est composé de 150 îles qui constituent un paradis sauvage où les trésors abondent.

Ce bijou de la côte nord de la Colombie-Britannique est menacé par une tragédie insensée. Cette tragédie, qui est le résultat d'un déversement de pétrole à Valdez, pourrait bien menacer les systèmes écologiques et environnementaux fragiles et sensibles que l'on retrouve sur ces îles. Lorsque vous regardez une carte, vous vous rendez compte que les îles de la Reine-Charlotte constituent les premières terres situées au sud de l'enclave de l'Alaska sur lesquelles cette nappe de pétrole pourrait échouer.

Une nappe de 50 millions de litres—soit la moitié de la superficie de la Nouvelle-Écosse. Je dis au ministre de l'Environnement (M. Bouchard) que des années ou des décennies pourraient être nécessaires afin de réparer les dommages que cette marée noire pourrait causer si elle parvient jusqu'à ces îles. Si l'on permet que ce déversement atteigne les berges des îles de la Reine-Charlotte, nous assisterons non seulement à la destruction complète de la vie marine à cet endroit, mais aussi à la destruction des ressources économiques et récréatives de ces îles. Qui désirera pêcher sur une île qui baigne dans le pétrole? Qui voudra la visiter?

L'arrivée d'une marée noire importante sur ces îles pourrait entraîner l'anéantissement complet d'une industrie touristique naissante dont on vient à peine de prendre conscience de tout le potentiel. Pour donner un exemple, une enquête récente sur les voyages réalisés en Colombie-Britannique a démontré que les voyages de tourisme constituaient le principal et plus fréquent objectif des déplacements réalisés dans le nord de cette province. Dans cette région, qui comprend les îles de la Reine-Charlotte, 70 p. 100 des répondants ont déclaré préférer les voyages de tourisme. L'industrie des bateaux de croisière, qui offre des randonnées côtières jusqu'en Alaska, a maintenant des retombées nettes de 70 millions de dollars par année pour la Colombie-Britannique. Elle transporte environ 15 p. 100 des 2,3 millions de passagers qui participent chaque année à ce type d'expédition à l'échelle internationnale.

Toute la côte constitue donc une importante ressource pour notre tourisme. C'est donc l'ensemble de l'industrie touristique qui est menacé par cette nappe de pétrole à la dérive. Je dis au ministre que ce gouvernement doit agir maintenant. Il doit agir immédiatement pour éviter toute autre catastrophe environnementale. Nous ne pouvons nous permettre le luxe de faire la même erreur que sur la côte ouest. L'inaction de ce gouvernement face à ce désastre imminent est embarrassante. Le ministre de l'Environnement et le ministre des Transports (M. Bouchard), et l'ensemble du gouvernement doivent se réveiller, et réagir de façon appropriée à cette urgence environnementale et aux autres qui se produiront, parce qu'il y en aura d'autres.

Nous exigeons une enquête publique commplète sur les déversements d'hydrocarbures sur la côte ouest et sur les lacunes de l'intervention de ce gouvernement face à ces situations d'urgence, l'élaboration de mécanismes d'intervention d'urgence efficaces afin de contenir ces déversements de substances toxiques et l'étude d'une éventuelle suspension de la circulation des superpétroliers dans le voisinage immédiat des zones intertidales canadiennes, et enfin, un nouvel engagement en vue de l'établissement d'autres moyens d'intervention d'urgence qui réduiront l'impact sur l'environnement de l'utilisation des combustibles fossiles. Ce gouvernement se doit de prendre au moins ces mesures pour les résidents de la Colombie-Britannique et la population canadienne.

• (0120)

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je suis ici ce soir depuis à peu près cinq heures et demie et j'éprouve de la sympathie pour mes collègues qui se préoccupent de ce tragique accident survenu sur la côte ouest canadienne. Je n'ai pas besoin

de rappeler à la Chambre que le Canada est bordé par trois océans et je suis certain que nos préoccupations seront à la mesure de l'étendue du territoire.

Il serait superflu de relater ici les circonstances du tragique accident de la côte ouest à l'origine de ce débat. On en a déjà parlé à plusieurs reprises. Du point de vue du marin que j'ai été, le navire s'est échoué dans des conditions de bonne visibilité et dans des eaux relativement calmes. Il s'agit, monsieur le Président, d'un gros navire, ayant trois fois la dimension d'un terrain de football. À partir du moment où le capitaine décide d'arrêter le navire, ce dernier parcourt de deux à trois fois sa propre longueur avant de s'immobiliser, tout dépendant de sa vitesse. Ce genre de bâtiment est très difficile à manoeuvrer. De fait, dans les meilleures conditions il se comporte à peu près comme une tortue. Mais lorsque les drapeaux rouges sont hissés, les choses deviennent de plus en plus difficiles.

En zone de pilotage, la situation est périlleuse et toutes les précautions possibles doivent être prises. Il semble bien que ces précautions n'ont pas été prises dans le cas qui nous occupe.

Ce genre d'accident n'est pas imputable uniquement à des erreurs de pilotage, à des erreurs commises en zone de pilotage, c'est-à-dire au moment d'entrer ou de quitter un port confiné. Il existe d'autres genres d'accidents à l'échelle mondiale dont l'ampleur, comme on l'a dit plus tôt, est bien supérieure à celle de Valdez. Ces accidents ne se produisent pas que dans l'océan Pacifique. Permettez-moi de vous en rappeler quelques-uns.

Il n'y a pas si longtemps, quatre millions de barils de pétrole ont fui de deux puits situés l'un dans le golfe du Mexique et l'autre dans le golfe Persique. Il y a une dizaine d'années, deux millions de barils ont été déversés à la suite de la collision en mer de deux superpétroliers près de Trinidad et Tobago. Je regrette de vous rappeler, à vous monsieur le Président et à la Chambre, que le record à ce jour est détenu par le Torrey Canyon qui, il y a quelques années, a coulé au large de la côte anglaise, déversant près d'un million de barils de pétrole. Nous avons également appris que les divers émulsifiants répandus sur les eaux pour contenir cette nappe de pétrole ont causé plus de dommage à la faune et à la flore que le déversement de pétrole lui-même.

Dans le cas du Exxon Valdez, 240 000 barils ont été déversés. L'accident risque de compromettre les activités de 800 pêcheurs en saison et d'environ 400 travailleurs de l'industrie du tourisme, sans parler des effets tragiques pour la faune et la flore marines et toutes les autres formes de vie dans la région.

Posons-nous la question suivante. Que se passerait-il s'il y avait un déversement de pétrole résultant du projet Hibernia au large des côtes de Terre-Neuve? La situation aurait une toute autre ampleur. Il s'agit de beaucoup plus que 240 000 barils de pétrole et une fuite affecterait beaucoup plus de gens et nuirait à la vie marine sur une échelle bien plus étendue. Quelque 25 000 pêcheurs et 6 000 travailleurs de l'industrie du tourisme en souffriraient. Pour la seule industrie du tourisme, les pertes atteindraient 350 millions de dollars. Pensons aux effets désastreux qu'un tel événement pourrait avoir sur la morue boréale dont le territoire s'étend à peu près jusqu'à la pointe des bancs; au risque de décimation des espèces de saumon, de capelan et de nombreuses autres espèces de poisson qui abondent au large de Terre-Neuve.

N'oublions pas l'Arctique. Mon honorable collègue de Nunatsiaq a parlé d'un déversement dans l'Arctique, dans le passage du Nord-Ouest. Un déversement de pétrole est récemment survenu à l'autre extrémité du globe, dans l'Antarctique. Je n'ai pas à vous rappeler les effets désastreux qui pourraient en résulter.

Alors que j'étais jeune commandant, j'ai personnellement participé à une expérience éprouvante, le nettoyage de la baie de Chedabucto en Nouvelle-Écosse après le désastre du Arrow au printemps 1970. Ce ne fut pas une expérience agréable ni gratifiante. Nous n'étions pas préparés à cet accident hors du commun. Je me rappelle m'être fait la réflexion suivante: «Mon Dieu, si cela doit se produire encore une fois, faites que nous soyons prêts».

Je crains que la gravité de l'accident survenu au large de l'île de Vancouver n'ait été sous-estimée. Je fais référence au déversement survenu en janvier. La gravité de l'accident a été sous-estimée à un point tel qu'il a fallu trois à cinq jours au personnel gouvernemental pour intervenir. Entre-temps, des citoyens exaspérés, pour la plupart des bénévoles, avaient déjà entrepris les travaux de nettoyage. En ce qui concerne les efforts de nettoyage qui ont suivi l'accident de Valdez, je crois que le gouverneur de l'Alaska a dit que les méthodes utilisées étaient trop lentes et inefficaces.

Pourquoi faut-il toujours que les mesures prises en cas de désastre de cet ordre soient désorganisées et mal préparées? Nous devrions être prêts. Il ne s'agit pas de savoir si, mais bien quand un désastre de ce genre va se produire. En 1973, les statisticiens ont déclaré qu'il y avait 50 p. 100 de chance qu'un accident aussi important

que celui de l'Alaska se produise dans les 20 années qui allaient suivre. Les probabilités ont grimpé à 100 p. 100 en 16 ans.

J'estime qu'il faut de toute urgence mettre toutes les ressources nationales à contribution. Nous devons nous doter d'un plan d'urgence et effectuer davantage de recherche et de développement dans ce domaine. Il faudrait des accords internationaux mieux conçus. Nous devons nous doter d'un plan d'urgence militaire-civil pour faire face à des situations de ce genre. Il faudrait une réglementation nationale plus adéquate et des peines plus sévères pour ceux qui y contreviendront. Il faudra pour cela de l'argent. Je ne vois pas pourquoi on ne demanderait pas aux sociétés pétrolières qui font des profits de fournir l'argent immédiatement.

En terminant, le très grave déversement de pétrole qui touche maintenant les côtes et qui risque d'atteindre la côte ouest du Canada, révèle toute la vulnérabilité de nos trois océans face aux pétroliers. Notre pays est bordé par trois océans. Il faut donc nous doter de mesures à la dimension du territoire, d'un plan d'urgence applicable dans les trois océans.

• (0130)

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre à nouveau la parole à la Chambre et je regrette seulement que nous devions parler d'une catastrophe comme celle dont nous avons été témoins. Je songe à l'emplacement géographique de ma circonscription, qui est bordée, au nord, par la rivière Fraser, à l'ouest, par le détroit de Géorgie et, au sud, par Boundery Bay. Et, par-delà la baie, il y a la raffinerie de Cherry Point, dont le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) a parlé et, bien sûr, il s'agit de l'un des points de livraison du pétrole de l'Alaska dont il est question ce soir. Toute l'extrémité ouest de ma circonscription est très fragile, du point de vue de l'environnement, et nous avons l'estuaire du Fraser qui est très vulnérable à tout déversement ou autre atteinte.

Au fil des ans, j'ai eu le privilège de travailler dans plusieurs endroits, sur la côte ouest. Depuis Carmenolite, dans le sud, jusqu'à Markley Sound, où s'est produite la récente marée noire. J'ai également travaillé dans le Niska Sound et dans la région de Patsino. Je sais donc très bien la configuration des lieux, et je suis en mesure de comprendre ce qui s'est produit lors de la marée noire qui a frappé la côte ouest en janvier. J'ai en outre eu le privilège de travailler à Fort Simpson, dernière réserve indienne avant d'entrer dans l'enclave de l'Alaska et au village de Metlakatla. J'ai constaté l'isolement, j'ai vu la désolation et j'ai admiré la beauté de la côte ouest du Canada. Monsieur le Président, croyez-moi, la situation est réellement catastrophique dans l'enclave de l'Alaska et dans le sud-est de cet État. C'est un désastre écologique, un désastre dont la plupart d'entre nous ne peuvent saisir l'ampleur. Nous n'avons jamais imaginé un tel désastre. Nous ne l'avons pas vu; je crois que nous ne pouvons par conséquent fonder notre jugement que sur les photographies et sur notre connaissance de la région. Je crois cependant, monsieur le Président, qu'il nous faut reconnaître que l'incident s'est produit en eaux américaines. Et que c'est un navire américain qui est en cause. La situation a été prise en main par des Américains, et je ne comprends pas que l'opposition recherche aujourd'hui un capital politique dans un tel désastre écologique naturel et qu'elle demande la démission d'un ministre. Le ministre n'a rien à voir avec ça. L'accident s'est produit dans un autre pays, dans une région sur laquelle il n'a aucun contrôle. L'opposition s'est plaint de l'inaction du gouvernement. Je crois pourtant que le gouvernement a fait tout en son pouvoir à la suite des deux désastres qui ont frappé la côte ouest.

Je crois qu'il faudrait se demander ce que le gouvernement aurait pu faire, qu'il n'a pas fait. D'abord, on nous a reproché de ne pas nous être précipités sur les lieux avec du matériel supplémentaire, de la main-d'oeuvre, des navires. Et puis, il faut bien se rendre compte que le déversement a eu lieu en eaux américaines, et il faut respecter la souveraineté américaine. Nous avons offert de l'aide, que les Américains ont acceptée. C'est alors que nous sommes intervenus et que nous avons fait ce que nous avons pu. On a dit que nous aurions pu leur fournir des barrières de rétention. Mais nous avons jugé que, l'huile s'étant dispersée loin du navire, jusqu'en pleine mer, et que la vélocité des vents ayant atteint 100 kilomètres heure, ces barrières seraient tout à fait inutiles.

Il a été question de produits chimiques, et nous venons de mentionner, ou plutôt l'opposition vient de signaler, que les produits chimiques ont fait plus de mal que de bien en maintes circonstances. On nous a reproché de ne pas avoir utilisé de dispositifs de ramassage mais, là encore, on ne nous en a pas demandé, et nous avons jugé qu'avec les dispositifs qu'ils avaient, les Américains n'étaient capables de récupérer qu'environ 3 500 barils d'huile sur la masse qui a été déversée. Je crois que ce qu'il faut bien comprendre, ici, c'est l'ampleur incroyable de ce déversement et la nécessité de prendre des mesures énergiques dès qu'un tel incident se produit. Parce qu'il a eu lieu en dehors des eaux canadiennes et loin des agglomérations, il a été impossible d'intervenir aussi bien que le gouvernement l'aurait voulu.

Je crois que nous devons tenir compte des caractéristiques topographiques du pays et de sa faible densité de population. Son littoral est si accidenté qu'il est impossible de nettoyer les plages, de laver les oiseaux et de réparer les gâchis là-bas et, dans ce cas encore, nous voyons le rôle qu'ont joué les conditions atmosphériques lors de ce désastre, les vents éparpillant l'huile, ce qui a empêché les dispositifs de rétention et tout le reste de

fontionner. Il faut y avoir fait face pour savoir quelle est la force des vents et des marées dans cette région.

À mon avis, monsieur le Président, ce qui ressort de tout ceci pour nous, c'est que l'aspect le plus important concernant les marées noires est la prévention, et je crois que, s'il est un enseignement utile à tirer de nos délibérations, ce soir, c'est le fait que nous pourrions mettre au point de meilleures méthodes de prévention. La raison en est évidente. Vu les dimensions des pétroliers qui sont indispensables à l'activité économique de nos jours, une intervention immédiate s'impose.

Peut-être devrions-nous envisager d'exiger que tous les pétroliers qui naviguent dans nos eaux soient à double-coque. Peut-être devrions-nous soumettre toutes les personnes qui commandent un navire à une analyse de sang obligatoire, mais vous imaginez sans peine qu'on crierait au désastre et à l'atteinte aux droits de la personne si pareille mesure était prévue par une loi, et nous savons très bien d'où viendraient les protestations les plus véhémentes.

Alors, nous devrions peut-être examiner les parcours du trafic maritime au large de nos côtes. Comme je l'ai déjà mentionné, ma cirsconscription est particulièrement vulnérable. Peut-être devrions-nous revoir ces parcours pour nous assurer que nos voies de navigation sont les meilleures possible. Le temps est peut-être venu d'étudier de nouveau l'opportunité d'utiliser des pipelines au lieu de navires comme les pétroliers dont nous nous servons actuellement et, comme je l'ai mentionné, nous devrions peut-être envisager de modifier nos règlements à l'égard des navires qui utilisent les eaux canadiennes.

J'appuie l'idée de faire en sorte que les sociétés responsables de tels déversements et désastres assument la responsabilité des dommages qu'elles ont causés. Je crois également qu'il faudrait faire davantage de recherche. Nous devons rendre la navigation plus sûre.

Cette fois encore, le navire était équipé de ce qui se fait de mieux en matière d'aides à la navigation mais, à cause d'une erreur humaine, un accident s'est néanmoins produit. Nous devons poursuivre les recherches et nettoyer les dégâts. Nous devons continuer de faire des recherches du côté de notre construction de navires. Est-il possible de construire des pétroliers plus sécuritaires qui, si leur coque était perforée, ne causeraient pas la pollution que celui-ci a causée?

Bref, monsieur le Président, permettez-moi d'attester du fait qu'il s'agit bien d'un désastre. Je crois qu'il nous faudra beaucoup de temps pour en saisir toute la portée et je crois que le mieux que nous puissions faire, c'est de tirer de cet incident des connaissances qui pourront nous servir pour prévenir d'autres accidents dans l'avenir.

J'ai une confiance absolue, une confiance illimitée, en nos ministres et en notre gouvernement. Il n'y a absolument pas lieu, à mon avis, d'exiger la démission du ministre de l'Environnement. Il a fait tout ce qui était en son pouvoir dans les circonstances. Je ne vois pas pourquoi notre ministre des Transports devrait faire l'objet d'accusations. Il a fait tout son possible, et je crois bien que le ministre des Pêches et des Océans a suivi de très près, en tout temps, tout ce qui s'est passé, et que tout le personnel ministériel s'est comporté comme il se doit. Je ne peux penser à une mesure qu'il aurait dû prendre et qu'il n'a pas prise et, inversement, à une mesure qu'il a prise et qu'il n'aurait pas dû prendre. Et, je le répète, le discours du Trône que nous avons entendu hier seulement, fait ressortir clairement le rôle que joue ce gouvernement pour garantir l'assainissement de notre environnement. Je crois que les choses suivront leur cours et rentreront dans l'ordre et que le Canada s'en trouvera un lieu meilleur et plus sécuritaire où vivre. Je vous remercie.

Des voix: Bravo!

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, il se fait tard, mais je crois que le débat d'urgence auquel nous avons pris part ce soir est l'un des plus importants que le Parlement ait connus au cours des 10 années que j'ai eu l'honneur de représenter la circonscription de Burnaby.

• (0140)

Vendredi dernier, à Vancouver, mes collègues et moi-même du Nouveau parti démocratique, avons annoncé lors d'une conférence de presse, que nous allions réclamer un débat d'urgence dès que la Chambre aurait repris ses travaux le lundi suivant, c'est-à-dire hier, et que cette question pour nous les Néo-démocrates, était d'une importance capitale.

Je voudrais rendre hommage à mon collègue, le député de Skeena (M. Fulton), notre porte-parole en matière d'environnement, qui a réussi à convaincre le Président de l'importance fondamentale de cette question, non seulement pour les habitants de la côte ouest, mais pour tous les Canadiens.

En réclamant un débat d'urgence, nous voulons mettre en lumière deux questions fondamentales, des questions qui sont intimement liées. D'abord, il y a l'attitude du gouvernement du Canada face au déversement qui a eu lieu au large de la côte ouest de l'île de Vancouver, le 22 décembre dernier. Il s'agissait de quelque 175 000 litres de pétrole.

Évidemment, ce qui nous inquiète aujourd'hui, c'est la catastrophe survenue le 24 mars sur la côte d'Alaska, dans le détroit de Prince William, l'échouement du *Valdez* de la compagnie Exxon, qui a créé une marée noire de 50 millions de litres de pétrole.

Je dis que ces deux accidents sont liés parce que nous sommes face à un système où les grosses compagnies de pétrole n'ont qu'un seul souci, maximiser leurs bénéfices généraux. En cherchant à maximiser leurs profits, elles ne cessent d'afficher le plus complet mépris pour le fragile environnement de notre planète.

Quand nous disons qu'il est essentiel d'amener les responsables devant les tribunaux, les cours criminelles aussi bien que les cours civiles, c'est que l'ultime responsabilité pour cette insouciance, cette conduite criminelle, repose sur les dirigeants d'Exxon, les dirigeants de la société qui ont fait preuve de tant de mépris pour l'environnement dans leur désir de maximiser les profits de l'entreprise. Ils doivent rendre compte de leurs actes. Ils doivent faire l'objet de poursuites criminelles si la justice doit intervenir à la suite d'une catastrophe écologique de cette envergure.

Au début de janvier j'ai parcouru la côte ouest de l'île de Vancouver. J'ai rendu visite à plusieurs de mes collègues dont le Président de la Chambre lui-même. Je veux d'ailleurs le remercier d'avoir organisé cette visite. À cette occasion, je me suis entretenu avec des bénévoles qui s'acharnaient sans beaucoup d'espoir. Ces personnes venaient de ma circonscription de Burnaby—Kingsway, mais aussi de presque partout au Canada. J'ai rencontré des membres de la Garde côtière et je veux féliciter à la fois ces personnes-là et les bénévoles qui font preuve d'un dévouement et d'une énergie inépuisables.

Cependant, je voudrais aussi transmettre à la Chambre les questions qu'ils m'ont posées. Ces gens-là voulaient savoir pourquoi ils se retrouvaient seuls sur cette plage, à lutter pour tenter de protéger l'environnement. Où étaient les Forces armées canadiennes? Pourquoi ni le ministre de l'Environnement (M. L. Bouchard) ni le ministre des Transports (M. B. Bouchard), ne faisaient appel aux Forces armées pour que le nettoyage s'effectue le plus rapidement possible? Ce sont des questions que soulevaient les bénévoles.

Je pense que la seule réponse logique à cette question et à bien d'autres au sujet de la marée noire de la côte ouest, c'est de tenir compte de l'appel non seulement des Néo-démocrates, mais des écologistes, des autochtones et de bien d'autres Canadiens, qui réclament une enquête publique complète sur tous les aspects de cette terrible tragédie. Depuis des années, les autochtones de la côte ouest de l'île de Vancouver, de Haida Gwaii, des îles Reine-Charlotte et d'ailleurs, nous mettaient en garde contre des catastrophes de cette nature.

Par un beau jour ensoleillé de la fin de janvier, je me trouvais en compagnie d'amis de la nation Haida sur une plage de la côte ouest de Haida Gwaii, des îles Reine-Charlotte, en face de l'entrée Dixon. Nous parlions de la catastrophe survenue sur la côte ouest de l'île de Vancouver. Ils m'ont demandé alors d'imaginer quelle terrible tragédie laissait entrevoir la présence quotidienne des pétroliers d'Alaska au large de la côte. Or, cette tragédie nous la vivons présentement. Et nous, les Néo-démocrates, demandons au gouvernement d'en prendre conscience.

J'ai été scandalisé en entendant dire le ministre des Pêches et Océans (M. Siddon) qu'il était pratiquement impossible que cette marée parvienne jusqu'aux eaux canadiennes. J'ai été aussi scandalisé d'entendre le ministre des Transports aujourd'hui même affirmer qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter puisqu'elle était à 1 000 kilomètres. J'ai jeté un coup d'oeil sur une carte de la région, et je sais que le ministre de l'Environnement a aussi une carte semblable. J'espère que les ministres se rendent compte que le moindre changement dans la direction des vents ou des courants, menacerait gravement notre côte de même que les cours d'eau qui viennent s'y jeter. La menace serait générale.

S'il y a le moindre risque que cette marée n'atteigne les eaux canadiennes, cette marée qui, comme l'ont rappelé nombre de mes collègues, équivaut à la moitié de la Nouvelle-Écosse, nous demandons simplement au gouvernement de prendre des mesures préventives.

Nous n'avons pas eu le bon sens de prendre les mesures nécessaires à l'occasion du déversement survenu au large de la côte ouest de l'île de Vancouver. Nous avons attendu, croyant que nous serions épargnés, que la marée se perde dans l'océan. Il était trop tard quand la marée a atteint les rives de la côte. J'ai parcouru le sentier qui longe cette côte. J'ai pagayé dans le détroit de Nootka. J'ai campé à Long Beach. Nous avons vu de nos yeux la désolation engendrée par la catastrophe. Et nous ne voulons pas que cela se produise à nouveau.

J'exhorte donc le ministre de l'Environnement à prendre les mesures nécessaires. À mettre en place des barrières de rétention. À sortir les plans d'urgence pour la décontamination. Qu'il procède également à des mesures dans ce secteur pour connaître l'état normal des eaux, afin que nous soyons prêts si la catastrophe se produit.

Par ailleurs, nous devons nous rendre compte qu'il faut refuser la permission de procéder à des forages dans la réserve faunique nationale de l'Arctique. Si nous avons une leçon à retenir, c'est de ne pas permettre ce genre d'entreprise. C'est regrettable d'entendre le président Bush appuyer le lancement du projet. Encore une fois, il faut résister à cette poursuite effreinée du profit à tout prix.

J'ai écouté les discours éloquents du député de Nunatsiaq (M. Anawak), de la députée de Western Arctic (Mme Blondin) et de ma collègue, la députée du Yukon (Mme McLaughlin). Je me suis entretenu avec Norma Kassi, députée provinciale de la région qui a su bien exprimer les inquiétudes ressenties par les autochtones. J'ai parlé avec ceux qui veulent savoir pourquoi les pétroliers ne sont pas munis au moins d'une double coque pour rendre le transport du pétrole un peu plus sûr.

Pour terminer, je réclame à nouveau une enquête publique complète à la fois sur le déversement de la côte ouest et sur l'attitude indécise du gouvernement vis-à-vis de la menace qui vient de d'Alaska.

• (0150)

J'ai récemment eu l'occasion de rencontrer un groupe d'élèves de 3e année de l'école élémentaire de Stoney Creek dans ma circonscription. Les uns après les autres, ils m'ont demandé pourquoi ce désastre était arrivé et comment cela avait pu se produire. Le gouvernement doit des explications à la population, c'est pourquoi je l'exhorte encore une fois à prendre des mesures pour permettre que cette enquête ait lieu. Faisons en sorte que l'héritage que nous laisserons à ces enfants, qui aujourd'hui nous demandent des comptes, ainsi qu'à leur descendance, ne soit pas un cadeau empoisonné.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de participer à cet important débat sur la résolution d'urgence relative au déversement de pétrole en Alaska. A mon avis, le débat de ce soir fait ressortir une nette différence entre la façon dont les députés de ce côté-ci de la chambre aborderait un problème semblable et celle que les députés d'en face semble nous proposer.

Devant l'attitude condescendante des députés d'en face et les commentaires irresponsables des ministres, je suis fier de constater que ce sont les néo-démocrates qui, de ce côté-ci, ont soulevé la question et, plus particulièrement, le député de Skeena (M. Fulton), qui a parlé éloquemment de ce problème et qui mérite notre admiration à tous pour nous avoir si bien fait prendre conscience de l'urgence de la situation. Nous lui savons gré de sa présence ici ce soir.

Je pense que le ministre aurait dû faire preuve d'un plus grand leadership dans cette affaire plutôt que d'essayer de rattraper le coche comme il le fait. En fait, les députés du gouvernement n'ont pas cessé de faire du rattrapage depuis que la session a commencé, il y a deux jours. Hier, ils ont cafouillé avec le discours du Trône et ce soir, ils n'ont pas été à la hauteur dans leur participation à ce débat.

J'aimerais commenter brièvement quelques-unes des remarques faites par le député de Surrey—White Rock (M. Friesen) au sujet du gouvernement dirigé par le député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett), lequel est reconnu pour avoir posé les premiers jalons en matière de protection de l'environnement. Je veux parler ici de la création d'un comité sur l'utilisation du territoire et sur l'environnement et d'une réserve de terres agricoles, deux mesures qui ont joué un rôle de premier plan à l'époque et ont encore une incidence aujourd'hui dans cette province et dans l'ensemble du pays.

Bon nombre de députés d'en face voudraient nous faire avaler que le dernier discours du Trône est un modèle en matière d'environnement. Je ne peux, pour ma part, m'empêcher de leur faire remarquer que nulle part, il n'y est fait mention de l'une de nos plus grandes richesses environnementales, c'est-à-dire nos forêts. Je les mets au défi d'y trouver un seul passage où il est question des forêts. Il n'y en a pas un seul.

Malgré des promesses répétées et après maintenant deux élections, nulle part dans le discours du Trône le gouvernement ne s'engage à légiférer pour créer un ministère des forêts, comme la Colombie-Britannique et le gouvernement lui-même se l'étaient fixés comme objectif. Six ententes relatives aux forêts sont arrivées à échéance le 1er avril dernier dans l'ensemble du pays, et le gouvernement ne semble pas s'en soucier. Son discours du Trône ne fait mention ni des forêts ni de l'environnement.

Je me souviens du débat qui avait eu lieu, il y a 22 ans, au sujet du trafic de pétroliers et du transport de pétrole le long de la côte par pétroliers, de même que des commentaires formulés à l'époque concernant la menace que cela présentait pour l'environnement. Bien sûr, il est à la mode de nos jours de parler d'environnement, mais il reste que déjà à l'époque et encore aujourd'hui, on était préoccupé, des deux côtés de la Chambre sans doute, par cette question cruciale. Nous avons soulevé cette question parce que nous croyons, et les faits sont là pour le prouver, qu'un déversement comme celui qui s'est produit à Valdez pourrait se produire aussi n'importe où au large de l'île de Vancouver ou dans le détroit de Juan de Fuca. Le pétrolier à l'origine de ce désastre était pourtant censé être à la fine pointe de la technologie. Il y avait des gens sur le pont qui, selon nos sources et les différents reportages entendus et publiés sur le sujet, n'étaient pas

censés être là. Les sociétés pétrolières n'ont pas respecté leurs engagements.

Ce désastre montre aux Canadiens et, bien sûr, aux députés de cette Chambre que l'actuel gouvernement, à en juger par son incapacité à réagir adéquatement au déversement de pétrole au large de la côte ouest de l'île de Vancouver et aussi par les interventions et les commentaires des ministres ce soir, ne serait pas en mesure de faire face à un déversement massif de pétrole au large de la Colombie-Britannique, si cela devait se produire de nouveau.

Notre débat de ce soir fait ressortir l'urgence pour le gouvernement de planifier. Nous ne blâmons pas le gouvernement pour ce déversement comme l'ont laissé entendre certains députés et, en fait, certains ministres. Nous exigeons cependant qu'une enquête soit tenue pour donner suite aux préoccupations soulevées ici ce soir, et le fait que le ministre n'ait même pas daigné répondre à la lettre que lui adressait ma collègue la députée de Saanich—Gulf Islands (M^me^ Hunter) le 31 janvier dernier à ce sujet, témoigne du peu de cas fait par le gouvernement de la menace de déversements de pétrole à proximité de nos côtes. Notre démarche témoigne d'un sens des responsabilités, qui est susceptible de profiter tant aux députés du gouvernement qu'à ceux de l'opposition et, plus particulièrement, l'ensemble de population de la Colombie-Britannique et du Canada.

J'aimerais, en terminant, revenir sur les commentaires du député de Burnaby—Kingsway (M. Robinson) concernant les députés de Colombie-Brintannique qui ont soulevé cette question et en ont saisi la Chambre. Nous remercions l'ensemble des députés du pays qui ont pris part à ce débat ici ce soir. Nous espérons pouvoir poursuivre ce débat et continuer à pouvoir compter sur leur appui dans nos efforts pour exhorter le gouvernement à entendre nos prières et à prendre de toute urgence les mesures qui s'imposent dans cette affaire.

M. Dave Worthy (Caribou—Chilcotin): Monsieur le Président, il se fait tard, deux heures du matin, mais je suis réputé pour offrir mes plus belles prestations après minuit.

Des députés: Bravo!

M. Worthy: Comme en témoignent leurs interventions, les députés des deux côtés de la Chambre considèrent la situation dans le golfe de l'Alaska comme un véritable désastre. Je ne crois pas, en effet, qu'un seul député oserait affirmer le contraire.

Même si ma circonscription n'est bordée par aucun océan—Caribou-Chilcotin est étendue mais ne se rend pas jusqu'à la côte—la population y est elle aussi inquiète, même si, traditionnellement, elle n'est pas considérée comme pro-environnementaliste ou particulièrement militante dans ce domaine. Le dernier appel que j'ai reçu provenait d'une secrétaire travaillant dans l'une des scieries de la circonscription. Elle m'expliquait qu'elle ne savait pas au juste ce que je pouvais faire à ce sujet, mais qu'elle espérait que je puisse intervenir d'une façon ou d'une autre. Elle se disait frustrée et inquiète et je pense qu'elle n'est pas la seule dans la circonscription de Cariboo, ni dans l'ensemble de la Colombie-Britannique et même du Canada, à penser ainsi.

Pourquoi la population considère-t-elle cet incident comme un désastre? Quiconque a fait de la voile le long de la côte de la Colombie-Britannique, a fait la cueillette des coques ou des huîtres dans l'une des îles Salt Spring ou a eu la chance, comme moi, de travailler là-bas jadis et de faire de l'auto-stop entre les différents ports le long de la côte ouest de l'île de Vancouver, reconnaîtra que ce n'est pas seulement la situation du golfe de l'Alaska qui inquiète. C'est la proximité de ce déversement de celui survenu précédemment au large de la côte de l'État de Washington, qui, bien sûr, risque effectivement d'avoir des répercussions sur une certaine partie de la côte de la Colombie-Britannique. C'est une menace. N'importe quel habitant de la Colombie-Britannique le moindrement conscient est en mesure de réaliser qu'avec tous ces pétroliers qui naviguent à proximité de nos côtes, ce déversement aurait très bien pu se produire dans nos eaux. Bien sûr, personne d'entre nous ne voudrait avoir à faire face à un tel désastre.

Tous ceux qui ont pris la parole ici ce soir ont reconnu qu'aucun des trois partis n'a le monopole de l'inquiétude au sujet de ce désastre environnemental. Personne n'a intérêt à s'en faire une chasse gardée. Je pense que les intervenants sages de tous les partis ont plus ou moins reconnu que c'était là une préoccupation commune à tous, que nous devions l'aborder de façon positive et que nous devions en tirer le meilleur parti possible de façon à en ressortir grandis.

• (0200)

A mon avis, le débat d'urgence de ce soir, dont le Président a reconnu la nécessité, est probablement l'une des meilleures choses qui pouvaient arriver dans les circonstances. Je suis très heureux que cette question d'une extrême importance pour les Canadiens ait été débattue pendant la majeure partie de la soirée en pré-

sence de ministres; il y en a eu de trois à cinq à la Chambre tout au long du débat.

De nombreux députés des deux côtés de la Chambre ont parlé de la situation actuelle en Alaska. Nous reconnaissons que le nombre de mesures que nous pouvons prendre est limité. La responsabilité de l'accident n'incombe pas à des Canadiens. Nous reconnaissons maintenant que s'il existe un risque de dommages pour les eaux ou les terres canadiennes, nous devons être prêts à intervenir. Nos ministres en ont parlé; ils sont même allés plus loin. Et cela nous montre bien ce qui nous inquiète vraiment: ce n'est pas la marée noire elle-même, mais le spectre de ce qui aurait pu arriver, et nous tenons à être prêts à toute éventualité pour l'avenir.

Le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) nous a dit qu'il est prêt à entreprendre un examen complet de toutes nos procédures d'intervention et de tous nos règlements afin de s'assurer que le Canada est en mesure de faire face à une telle catastrophe, s'il devait s'en produire une autre. Bref, pour ne pas répéter ce que mes prédécesseurs ont déjà dit, le gouvernement a fait de l'environnement l'une de ses grandes priorités, tant dans le discours du Trône que dans certains des programmes mis en oeuvre au cours de la dernière session.

Nous avons adopté la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, qui est considérée comme l'une des meilleures lois de ce genre au monde. D'ici trois ans, nous aurons presque entièrement éliminé l'essence au plomb, et dans cinq ans, l'industrie aura réduit de moitié ses émissions d'anhydride sulfureux. Nous avons pris des mesures pour éliminer complètement d'ici la fin du siècle les produits chimiques qui détruisent la couche d'ozone. Nous avons doublé la contribution fédérale au nettoyage des Grands Lacs et, bien sûr, comme nous avons pu le lire si souvent dans les journaux, le Canada est devenu l'un des plus ardents partisans d'une réforme des lois sur l'environnement, voire le premier au monde.

Ce débat d'urgence fait bien ressortir l'importance que le gouvernement attache à l'environnement, et je suis fier de faire partie du gouvernement qui a pris toutes ces mesures, car nous savons qu'à l'avenir, il fera tout ce qu'exigera le bien-être des Canadiens.

Pour terminer sur une note positive, je dirai que si nous pouvions extraire les principales idées qui ont été émises ce soir et en faire une synthèse—et je suggère aux ministres de mettre leur personnel au travail sans tarder—elles constitueraient un apport très valable au programme de protection de l'environnement auquel songe le ministre.

Le vice-président (M. Paproski): Aux termes du paragraphe 52(12) du Règlement, étant convaincu que le débat est terminé, je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

Le vice-président (M. Paproski): Aux termes du paragraphe 24(1) du Règlement, la Chambre s'ajourne jusqu'à 14 heures, aujourd'hui.

(La séance est levée à 2 h 06.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 5 avril 1989

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LE RAPPORT BRUNDTLAND–LA NOTION DE DÉVELOPPEMENT VIABLE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, dans le discours du Trône, le gouvernement proclame son appui au développement viable, mais il ne s'engage pas à le mettre en oeuvre ici et à l'étranger.

Il ne s'engage pas à mettre en oeuvre le développement viable grâce à une révision des budgets, programmes et politiques de secteurs clés comme ceux de l'énergie, des pêches, des finances, des forêts, de l'expansion régionale, des transports, de la défense, du développement du Nord, de l'aide internationale, des sciences et de la technologie. De plus, nous apprenons qu'il se contentera de participer à la création d'un centre du développement viable à Winnipeg; il s'agit pour le premier ministre (M. Mulroney) d'un recul par rapport à l'engagement qu'il avait pris à l'assemblée générale extraordinaire des Nations Unies l'an dernier. Pas un mot sur le réchauffement de la planète, la politique énergétique et l'intégration de l'économie à l'environnement.

J'ai bien peur que le gouvernement ne prêche pas par l'exemple et qu'il préfère la forme au fond. Les Canadiens trouvent inadmissible qu'on se paie de mots sans vraiment donner suite au rapport Brundtland.

* * *

LES CATASTROPHES

LA MORT D'UNE FAMILLE DE CAMROSE DANS L'ÉCRASEMENT D'UN AVION

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, aujourd'hui à Camrose (Alberta), petite ville des Prairies qui compte 16 000 habitants, une jeune et belle famille décédée prématurément va être enterrée.

Tony Deis, 35 ans, son épouse Marilyn, 34 ans et leurs trois filles, Amanda, 10 ans, Jaclyn, 7 ans, et Kimberly, 5 ans, sont tous morts dans un écrasement d'avion survenu près de Newport, en Californie.

Ma ville natale est traumatisée. On n'arrive pas encore à croire à cette terrible tragédie. Cette famille exceptionnelle s'employait activement à améliorer le bien-être de la collectivité et elle était aimée de tous.

En cette journée triste et sombre, les citoyens de Camrose pleurent les disparus. Peut-être pourrions-nous, à titre d'assemblée regroupant les parlementaires de tout le pays, nous arrêter aujourd'hui pour réfléchir à la tristesse du moment et nous rappeler à quel point la vie est éphémère.

La ville de Camrose et le Canada ont perdu une famille de bon renom. Sachons tous nous apitoyer sur son sort.

* * *

LES SPORTS

L'ENQUÊTE DUBIN – LA MESURE PRISE PAR L'ASSOCIATION ONTARIENNE D'ATHLÉTISME

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, il importe que rien ne soit fait pour nuire à la poursuite de la vérité dans le cadre de l'enquête Dubin sur l'utilisation de substances interdites dans les sports au Canada et dans le monde.

La décision de l'Association ontarienne de rayer du livre des records ceux qui ont été remportés par des athlètes qui ont dit la vérité à l'enquête Dubin, constitue une menace flagrante au bon déroulement de l'enquête qui a l'appui de tous les partis à la Chambre.

Le gouvernement doit préciser à tous les Canadiens, et notamment aux fédérations sportives, de façon claire et ferme, qu'ils doivent collaborer pleinement avec le juge Dubin et qu'il faut attendre, avant d'agir, d'avoir tous les faits en main. On doit ajouter que dans le cas contraire, le gouvernement et la Chambre considéreront qu'il s'agit là d'une tentative délibérée pour nuire à l'enquête et d'un outrage au Parlement, puisque c'est lui qui a établi le mandat de la Commission d'enquête.

Je demande donc au ministre d'État à la Condition physique et au sport amateur (M. Charest) d'intervenir dans cette affaire dès aujourd'hui. Il est temps que le ministre adopte une attitude ferme face aux associations sportives qui préjugent des résultats de l'enquête et qui nuisent au bon déroulement des travaux. Les députés ne

Article 31 du Règlement

permettront pas impunément à n'importe quelle fédération sportive canadienne de saboter cette importante enquête.

* * *

[*Français*]

L'AGENCE SPATIALE

LE PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL DE LA VILLE D'OUTREMONT

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, il me fait un immense plaisir de présenter en cette Chambre un procès-verbal d'une réunion des membres du Conseil de la ville d'Outremont tenue le lundi 3 avril 1989:

Attendu que la ville d'Outremont est située au centre de la région de Montréal et est facilement accessible;

Attendu qu'aux confins d'Outremont se trouvent l'École polytechnique, les Hautes études commerciales et l'Université de Montréal et, à courte distance, les universités McGill, Concordia et l'UQAM;

Attendu qu'il existe dans la ville d'Outremont et dans les municipalités avoisinantes, y compris la ville de Montréal, un réservoir technique et intellectuel considérable qui peut contribuer aux travaux de l'Agence spatiale;

Attendu qu'à proximité de la ville d'Outremont il existe de nombreuses entreprises privées qui ont acquis une grande réputation dans le domaine spatial et des communications;

Il est recommandé:

Que demande soit faite au gouvernement du Canada d'établir le siège social de l'Agence spatiale dans le territoire de la ville d'Outremont;

Que le Conseil de ville donne son appui aux démarches qu'entend poursuivre le député fédéral d'Outremont dans le but d'obtenir une décision favorable à ce sujet.

Nous approchons très rapidement, monsieur le Président, de la fin du siècle. Nous passerons même d'ici quelques années dans un nouveau millénaire.

Il nous faut préparer notre entrée dans un nouveau siècle, dans un nouveau millénaire, si nous voulons contrer cette crise de la démesure. C'est dans cette optique que l'Agence spatiale trouve sa place dans la ville et dans la circonscription d'Outremont parce que ce milieu de vie est demeuré à dimension humaine, une ville de banlieue urbaine adossée au flanc du Mont-Royal, au centre géographique des villes de l'île, partie prenante d'un des plus beaux parcs urbains au Canada, une ville où se retrouvent, comme à un confluent, la beauté et la diversité socio-culturelles grâce à laquelle la qualité de vie est restée dans la mesure de la personnalisation.

Outremont possède tous les éléments voulus pour réaliser l'emballant projet de recevoir l'Agence spatiale. Nous sommes devenus «modernes» tout en continuant de valoriser la tradition. . .

M. le Président: Je regrette, mais le temps alloué à l'honorable député est maintenant écoulé.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES NATIONS UNIES

LA NAMIBIE—LA PRÉSENCE DE CANADIENS PARMI LES OBSERVATEURS DE L'ONU

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, les Nations Unies sont sur le point d'envoyer en Namibie des observateurs, dont 247 Canadiens, afin de superviser le retrait des troupes sud-africaines et de la SWAPO de Namibie. Depuis le week-end dernier, 190 rebelles et policiers namibiens environ ont été tués dans des affrontements. Il s'agit là des combats les plus sanglants et de l'incursion militaire la plus importante par la guérilla au cours de cette guerre qui oppose l'Afrique du Sud et la SWAPO depuis 23 ans.

Le gouvernement sud-africain exige maintenant que les forces des Nations Unies, dont l'effectif à l'heure actuelle est de 1 000 dont 65 Canadiens, prennent immédiatement des mesures, afin d'empêcher d'autres incursions de combattants de la SWAPO et de faire appliquer l'accord de paix, sans quoi il abrogera le traité et se lancera lui-même dans des opérations militaires. La sécurité des troupes canadiennes est, semble-t-il, menacée par cette escalade dangereuse du conflit.

J'exhorte le gouvernement à informer la Chambre de la situation de notre contingent chargé du maintien de la paix et à préciser les plans d'urgence prévus, afin d'assurer la sécurité de nos troupes et de garantir la paix en Namibie.

* * *

L'INDUSTRIE

L'AVENIR DE L'USINE DE MACHINES À LAVER INGLIS

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, les travailleurs et les travailleuses qui fabriquent la moitié des machines à laver le linge du Canada ont l'intention de continuer de les fabriquer pour les Canadiens. Peu après l'entrée en vigueur de l'accord commercial Mulroney-Reagan, la société Inglis, qui appartient à 70 p. 100 à la société Whirlpool des États-Unis, a annoncé qu'elle fermera sa seule usine de fabrication de machines à laver située sur l'avenue Strachan, dans la circonscription de Trinity—Spadina. La société Inglis envisage d'approvisionner le marché canadien à partir de l'Ohio où se trouve son immense usine récemment outillée de neuf.

Quelques jours plus tard, 600 travailleurs de l'usine, membres du syndicat local 2900 des Métallurgistes unis d'Amérique, ont déclaré avec enthousiasme qu'ils allaient se regrouper pour prendre le contrôle de l'usine et continuer de fabriquer des machines à laver pour les Canadiens. Leur syndicat, qui a déjà procédé aux États-Unis à une demi-douzaine d'acquisitions de ce genre pour ses membres, réussisant à redresser la situation financière d'usines déficitaires, a bon espoir de pouvoir faire de même avec l'entreprise rentable de l'avenue Strachan.

Le maire Eggleton de Toronto demandera au conseil municipal de participer financièrement à l'étude de faisabilité et de protéger le zonage du secteur manufacturier de l'avenue Strachan. Les capitalistes du Canada ont peut-être abandonné la lutte, mais les travailleurs canadiens vont prendre la relève.

* * *

LES MINORITÉS VISIBLES

LA PLAQUE COMMÉMORANT L'INTERNEMENT DES CANADIENS-JAPONAIS AU COURS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, en 1942, les Canadiens-japonais ont été arrachés à leurs foyers, déplacés et internés dans des camps ou expulsés, à cause de peurs irrationnelles et de la discrimination. Le 1er avril, 40 ans jour pour jour après que le gouvernement du Canada eut rétabli pleinement dans leurs droits les Canadiens-japonais, j'ai assisté à une cérémonie de dévoilement de plaque commémorant leur internement sur les lieux mêmes des camps des années 40, les terrain de l'exposition nationale du Pacifique à Vancouver.

La plaque, portant une inscription en anglais,en français et en japonais fait suite à l'annonce faite par le premier ministre en septembre dernier, selon laquelle un accord de redressement de ces torts avait été conclu avec les Canadiens-japonais. Je tiens à saluer tout spécialement le Révérend Canon Gordon Nakayama du diocèse de New Westminster, qui est maintenant âgé de 88 ans et qui, d'une voix claire et forte, a décrit comment en 1942 il avait aidé à réconforter les Canadiens-japonais déracinés de force. En terminant, il a dit que le Canada lui semblait le plus beau pays du monde.

Article 31 du Règlement

LA CONSOMMATION

LES TAUX D'INTÉRÊT DES CARTES DE CRÉDIT

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, ces dernières semaines, les consommateurs canadiens ont vu monter en flèche les taux d'intérêt sur les cartes de crédit. Ce n'est pas la première fois depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement que les consommateurs ont à subir les contrecoups d'une telle flambée des taux d'intérêt, et ce ne sera certainement pas la dernière si le gouvernement continue à refuser d'intervenir.

En mars 1987, les recommandations proposées par le comité permanent des finances et des affaires économiques, alliées aux menaces du ministre d'État aux Finances d'alors, l'honorable député de London-Ouest (M. Hockin), ont réussi temporairement à abaisser les frais d'intérêt sur les soldes des cartes de crédit. Les consommateurs canadiens ont besoin que le gouvernement leur promette de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'autres hausses du genre en 1989. Le gouvernement doit s'assurer que les consommateurs n'ont pas à souffrir de ces taux excessifs.

* * *

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE CANADIENNE—LE MAINTIEN DES OFFICES DE COMMERCIALISATION

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, je suis fier de représenter la circonscription fédérale d'Oxford qui, comme le savent de nombreux collègues, est la capitale canadienne du lait. Tant l'industrie laitière que les Canadiens ont profité d'un système de gestion de l'offre dirigé par des offices provinciaux de commercialisation du lait très efficaces. En conséquence, les Canadiens bénéficient de produits laitiers de très grande qualité et les augmentations de prix se situent bien au-dessous de celles du coût de la vie.

Je demande instamment au gouvernement et à nos négociateurs auprès du GATT de s'opposer fermement à toute tentative visant à supprimer l'article XI de la convention ou à en restreindre la portée. Sous sa forme et selon son interprétation actuelles, l'acticle XI ne fait pas des offices de commercialisation un avantage injuste dans les échanges internationaux.

En outre, le programme de gestion de l'offre du lait du Canada, qui fait l'envie d'un grand nombre de pays, contient des dispositions prévoyant que les marchés mondiaux ne seront pas surapprovisionnés en produits laitiers à bon marché. Ainsi, notre participation aux négociations du GATT devrait porter essentiellement sur les subventions aux exportations agricoles et non sur l'article XI et notre propre système de gestion de l'offre.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'ÉQUIPEMENT POUR NETTOYER LA NAPPE DE PÉTROLE DÉVERSÉE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre de l'Environnement. Dans le discours du Trône, le gouvernement fait tout un plat de son souci pour l'environnement. Hier, les Communes ont reçu d'autres vaines assurances au sujet du plan d'urgence gouvernemental pour réparer les dégâts que pourrait causer le déversement de pétrole par le *Valdez* d'Exxon. Nous apprenons par ailleurs de la Garde côtière canadienne que l'équipement du gouvernement à cette fin est ancien et sûrement impuissant à contrôler une nappe de l'ampleur de celle déversée par le *Valdez*.

Comment le ministre peut-il continuer à prétendre qu'il se soucie de l'environnement alors que son gouvernement se montre si peu capable de prouver son intérêt par des mesures concrètes, des budgets et un équipement efficace?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, semer inutilement la panique est une chose, voir les choses comme elles sont en est une autre.

La réalité est que notre gouvernement serait prêt à intervenir et à mettre en oeuvre toutes les ressources des ministères en cause si le pétrole se répandait dans nos eaux, ce qui est improbable. Nous avons déclenché nos plans d'urgence. Des centaines de personnes se tiennent en état d'alerte. Nous avons des réserves d'équipement prêt à servir. Il n'y a donc aucune raison de s'alarmer.

Nous avons un autre motif de ne pas nous inquiéter. Selon l'information que nous avons reçue et notre propre observation sérieuse du mouvement du pétrole, il est absolument impossible, disons très peu possible ou pratiquement impossible, que le pétrole se répande en territoire canadien. Nous savons tous que la nappe se trouve actuellement, comme il y a 11 jours, à environ 1 000 kilomètres de la frontière entre les États-Unis et le Canada, et nous savons qu'elle s'est constamment déplacée vers l'ouest et la haute mer. Un scientifique indépendant de l'Université de la Colombie-Britannique l'a confirmé ce matin. D'ailleurs, nos propres scientifiques, ceux du gouvernement, jouissent d'une réputation internationale.

On n'a aucune raison d'alarmer les Canadiens. Cela dit, notre devoir absolu, à tous, est de vérifier si nos systèmes de contrôle du trafic et nos ressources peuvent venir à bout d'une situation très peu probable.

LE DÉVERSEMENT DE PÉTROLE À VALDEZ

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, les Canadiens comprennent un principe très simple, qui échappe peut-être au ministre, selon lequel ce qui se perd doit être récupéré. Il est ridicule de prétendre qu'un déversement aussi étendu. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: . . .que celui du *Valdez* n'affectera pas. . .

Des voix: Oh, oh!

• (1420)

M. le Président: La parole est à la députée.

Mme Copps: Monsieur le Président, le gouvernement se permet d'en rire, mais je suis sûre que cela n'a rien de drôle pour les milliers de Canadiens qui habitent la côte de la Colombie-Britannique et qui vivent de la pêche et d'autres industries.

En ce moment même, Exxon, dont le civisme n'a jamais été exemplaire, est en train de renflouer le *Valdez*. Tout le pétrole n'a pas été retiré du navire. Le ministre est-il disposé à exiger aujourd'hui du gouvernement américain qu'il ne laisse pas l'initiative à la société en cause mais supervise lui-même les mouvements de ce pétrolier qui pourraient avoir quelque répercussion que ce soit dans les eaux côtières canadiennes?

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord déclarer mon ignorance devant ce nouveau principe de physique qui aurait également impressionné Newton. De plus, en ce qui concerne la récupération et la mise à flot du vaisseau, je confirme que des discussions ont eu lieu entre les représentants de la garde côtière canadienne, de la garde côtière américaine et des représentants de la Exxon pour examiner les possibilités d'une remise à flot. Le gouvernement canadien, par l'entremise de sa garde côtière, a stipulé qu'aucun mouvement ne devait être autorisé relativement à ce bateau, s'il est récupéré, sans une soumission complète d'un plan de transport et d'évacuation. Et nous allons être extrêmement sévères pour autoriser le déplacement du navire.

LE DÉVERSEMENT DE BPC DANS LA RIVIÈRE SAINT-MAURICE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): On peut avoir très peu confiance aux paroles du ministre parce qu'au mois d'août de l'an dernier, l'autre ministre «bouche», le «mini-bouche», s'est rendu à Saint-Basile-le-Grand pour dire à la population qu'il n'y aurait plus de déversement de BPC au Québec. On sait maintenant que depuis lundi, 6 800 litres de BPC sont déversés dans la rivière Saint-Maurice, ce qui touchera peut-être à l'eau potable des gens de Trois-Rivières, de Shawinigan et de la ville de Québec. J'aimerais savoir du gouvernement de quelle façon on peut accepter les promesses qu'ils font mainte-

nant sur la Côte Ouest du Canada, quand ils ont fait de fausses promesses en ce qui concerne les BPC au Québec?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je viens de recevoir à l'instant, sur le fil, l'information qu'en effet un déversement de BPC serait survenu dans la rivière Saint-Maurice. J'ai demandé avant d'entrer dans cette Chambre que mon sous-ministre vérifie les informations et qu'il prenne tout de suite les dispositions d'urgence qui s'imposent et qu'il me fasse rapport après la période des questions.

* * *

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

LES RECOMMANDATIONS DU BUREAU CANADIEN DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Depuis 1985, il y a eu au moins 57 quasi-collisions dans un rayon de 50 kilomètres de l'aéroport international Pearson. Seules la chance et la grâce de Dieu ont permis de prévenir un désastre d'une ampleur inégalée.

Hier le Bureau canadien de la sécurité aérienne a fait deux recommandations à la suite des trois quasi-collisions survenues en décembre 1988 et en janvier 1989. Il exhorte le ministre à mettre en oeuvre de nouvelles mesures de sécurité pour protéger les voyageurs canadiens. Le ministre n'a pas à attendre les 90 jours prévus puisque le rapport recommande de s'attaquer à ces problèmes sans délai.

Le ministre peut-il dire à la Chambre aujourd'hui quelles mesures il compte prendre dans l'immédiat? En fait, comme la sécurité des voyageurs est en jeu, que fera-t-il dans l'heure qui suit pour mettre en oeuvre les recommandations vitales du Bureau canadien de la sécurité aérienne?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, effectivement, le Bureau de la sécurité aérienne a émis son rapport hier. Nous l'avons reçu effectivement aujourd'hui. Cependant, les fonctionnaires du ministère travaillaient en même temps sur le problème de procédure qui était soulevé, et il me fait grandement plaisir de dire à mon ami qu'à partir du 7 avril, c'est-à-dire vendredi, les contrôleurs ont été informés, formés en conséquence et les procédures seront en application après-demain.

[*Traduction*]

LES CONTRÔLEURS DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre. Je ne crois pas que les voyageurs canadiens soient disposés à jouer à la roulette russe lorsqu'ils prennent l'avion.

Ma question est vitale, monsieur le Président. Que faisons-nous pour augmenter le nombre de contrôleurs de la navigation aérienne à l'aéroport international Pearson de façon à pouvoir assurer la sécurité des voyageurs canadiens?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je pense que le député de Thunder Bay—Nipigon aurait dû écouter son collègue de Port-au-Port—Sainte-Barbe qui a confirmé que le ciel canadien n'était pas «insécure», qu'il était sûr.

Quant aux procédures à Lester B. Pearson, c'est bien évident qu'il y a un développement considérable de trafic. Les contrôleurs que nous avons à Lester B. Pearson effectuent le travail en fonction du nombre de vols qu'ils ont à contrôler. Et si les gens se surprennent des retards qu'il y a à Lester B. Pearson, c'est exactement parce que les directives sont très claires. On procède au nombre de vols qu'on est en mesure d'exercer en matière de contrôle aérien. Tout a été fait.

Nous avons à Cornwall le plus grand nombre possible de contrôleurs en formation. Nous avons fait appel à des contrôleurs américains en formation et nous avons en plus des gens qui sont en formation sur le terrain.

Monsieur le Président, encore une fois, c'est excessivement dangereux et fragile de jouer sur la question de la sécurité. Si je garantis comme ministre des Transports que l'aéroport de Toronto est sûr et que nous avons tous les mécanismes, c'est parce que, non pas comme ministre des Transports, mais comme Canadien, je pense que c'est vrai.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES DÉVERSEMENTS DE PÉTROLE—LA POSITION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Il y a trois mois, un déversement de pétrole important s'est produit au large de la côte ouest de l'île de Vancouver, et le ministère a montré qu'il n'était pas du tout à la hauteur pour se charger du nettoyage. Il a fallu compter sur des bénévoles de la région.

Il s'est produit un autre déversement important qui présente des risques sérieux pour le Canada et, comme l'a montré le débat depuis 24 heures, le gouvernement n'est pas prêt du tout à affronter la situation.

Quel genre de réorganisation importante le ministre des Transports a-t-il entreprise depuis trois mois au sein de son ministère, à Ottawa, et sur le terrain, la côte ouest et la côte est, pour faire face à une pareille catastrophe avec efficacité?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je regrette sincèrement que le chef du Nouveau Parti démocratique succombe également à la tentation de jouer aux alarmistes. Nous savons tous que la Garde côtière et tous les services concernés qui ont participé à l'intervention au mois de janvier ont fait preuve d'une grande compétence, d'une grande efficacité et d'un grand sérieux.

J'étais là. Je l'ai vu. J'ignore si le chef du NPD y était, mais moi, oui, et j'ai veillé personnellement à ce que tout aille bien. Je peux vous garantir, monsieur le Président, que nous avons suivi l'affaire depuis.

Nous avons terminé les opérations de nettoyage il y a quelques jours. Nous ne pouvons pas prévoir ce qui arrivera au cours de la troisième phase, lorsqu'il pleuvra, et nous faisons un examen de l'opération précédente.

Je crois que nous avons maîtrisé la situation et que nous sommes parfaitement prêts à affronter n'importe quoi.

[*Français*]

M. Broadbent: Monsieur le Président, ma question ne s'adresse pas à ce ministre mais au ministre qui a la responsabilité dans cette région pour ce problème.

[*Traduction*]

LA GARDE CÔTIÈRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Le ministre sait fort bien que je ne critique pas les employés du service de la Garde côtière. Je critique le ministre parce qu'il ne dispose pas des ressources humaines et matérielles nécessaires. Tous les habitants de la Colombie-Britannique vous le diront, eux qui savent que ce sont des bénévoles qui ont fait le travail.

Ma question s'adresse au ministre qui prend soin d'esquiver les questions. C'est lui le responsable de la Garde côtière, pas le ministre de l'Environnement. Je veux demander au ministre responsable quelles mesures ont été prises à la Garde côtière et également, comme il y a plus d'activité sur la côte est que sur la côte ouest, le ministre prendra-t-il la décision qui s'impose et acceptera-t-il de créer une commission d'enquête chargée d'étudier les méthodes de transport du pétrole par navire-citerne et les opérations de nettoyage afin de faire rapport dès que possible au gouvernement du Canada?

• (1430)

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, quand il s'agit d'un accident écologique et environnemental, tout le gouvernement est concerné. Il n'y a pas de dissociation à faire entre les ministres et les personnes qui travaillent à l'opération.

Mais ce que je peux dire au sujet des règles et de la demande exagérée qui est faite d'une commission d'enquête, monsieur le Président, c'est que nous sommes un gouvernement responsable. Nous connaissons notre devoir et nous savons que les Canadiens attendent de nous que nous révisions les règles qui existent et que nous améliorons, si cela est nécessaire, et nous croyons que ce ne l'est pas, la façon dont nous pouvons répondre aux besoins d'intervention.

Alors, je peux vous assurer, monsieur le Président, que nous allons faire ce que nous avons à faire et que nous ferons en sorte que les Canadiens soient rassurés au sujet de l'intégrité du territoire.

[*Traduction*]

DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE ADRESSÉE AU MINISTRE DES TRANSPORTS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je demanderais au ministre de retourner à l'île de Vancouver pour voir ce qu'il en est. Mes collègues de la Colombie-Britannique m'affirment que les opérations de nettoyage se poursuivent dans la zone qui a été polluée il y a trois mois.

J'aimerais que le ministre responsable de la Garde côtière réponde aux questions. Le ministre des Transports acceptera-t-il d'assumer la responsabilité qui lui incombe, c'est-à-dire de créer une commission d'enquête, afin que nous puissions établir les règles appropriées qui nous permettront, je l'espère, de faire face à ce genre de catastrophes à l'avenir?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Non, monsieur le Président.

* * *

LES PÊCHES

L'ACCORD CANADA–FRANCE

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Ses propres fonctionnaires ont confirmé que les contingents alloués à la France dans cet accord infâme, la semaine dernière, dépassent les niveaux de prises dictés par de saines pratiques de gestion de la ressource.

Le ministre des Pêches expliquera-t-il à la Chambre et aux milliers de pêcheurs et de travailleurs en usine qui ont été laissés pour compte lors de cette honteuse capitulation face au chantage international, la semaine dernière, pourquoi il a agi en traître et n'a rien fait. . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: Je demanderais au député de poser sa question et de ne pas utiliser le mot «traître».

M. Simmons: Monsieur le Président, pourquoi le ministre n'a-t-il rien fait la semaine dernière et n'a-t-il tenu aucun compte des conseils de ses collaborateurs au sujet de la conservation de la ressource. Est-il vrai que le ministre est tenu à l'écart, muselé par le premier ministre en cette matière?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, après douze ans de négociations, les représentants du ministère des Pêches ont conclu, avec l'aide de leur ministre et d'autres ministres ici présents, un accord qui protège les intérêts des pêcheurs canadiens à long terme et ils ont réussi, dans une région contestée qui ne relève pas du Canada, à convaincre la France de réduire la prise de 26 000 tonnes que ce pays s'est allouée pendant les trois dernières années et de la ramener au-dessous de 16 000 tonnes cette année.

Le député pourrait-il m'expliquer pourquoi le président de l'entreprise de pêche française Comapeche de Saint-Malo a déclaré: «Nous avons été traînés dans la boue. Le Canada a sacrifié les pêcheurs français. Je ne peux qu'exprimer mes regrets devant l'attitude du Canada.» Il a aussi affirmé que le Canada avait tergiversé pendant trois ans. «La France a donc dû signer un accord, ce qui est mieux que rien. Nous aurons à peine de quoi survivre, à peine de quoi nous empêcher de mourir de faim, et certains en mourront.» Voilà ce que les Français pensent de cet accord.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je ne sais trop si c'est celui qui a attaché la muselière que nous venons d'entendre. Le vrai ministre des Pêches, le ministre de St-Jean-Ouest, pourrait peut-être nous expliquer pourquoi M. Vic Young, président de la Fishery Products, société dont le siège social est à Terre-Neuve et qui vient au deuxième rang des plus importantes sociétés de pêches du monde, pourquoi, dis-je, M. Young qui est aussi un bon ami du ministre, a rejeté le marché?

Pourquoi, si ce marché est si extraordinaire, le ministre ne peut-il y rallier ses amis, les hauts fonctionnaires du ministère des Pêches, et l'industrie elle-même?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, en général, on cherche à adopter une attitude non partisane à cet égard. Je voudrais vous lire un extrait d'une émission diffusée par Radio-Canada le 3 avril à 12h20 et à laquelle j'ai participé avec M. Young. On m'a demandé si le sacrifice avait été judicieux. M. Young a répondu que ce marché était absolument inévitable.

Remettez-vous à flot, mon ami. Vous n'êtes plus dans le coup.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'INTÉGRITÉ DES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, il a refusé de s'engager formellement à maintenir le principe de l'universalité des programmes sociaux. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit que pour le gouvernement ce principe était accepté. J'aimerais rappeler au premier ministre que l'ancien ministre de la Santé nationale avait même écrit que l'universalité était sacro-sainte et que la réforme des programmes sociaux ne servirait pas à réduire le déficit. L'engagement du gouvernement pris un mois après était à l'effet que le gouvernement tentait de désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse et coupait 1 milliard, 200 millions de dollars dans les allocations familiales.

Ma question au premier ministre. . .

Des voix: Pose ta question!

M. Malépart: Énervez-vous pas, elle s'en vient! Je demande une réponse claire et honnête. Ma question au premier ministre est celle-ci: Est-ce que le premier ministre peut garantir aux personnes âgées du Canada que leurs chèques de pension de sécurité de la vieillesse seront pleinement indexés, et qu'ils ne subiront pas un double impôt pour les gens qui ont de plus bas revenus? Ce que je voudrais savoir, c'est: Est-ce que le premier ministre s'engage à ne pas toucher d'aucune façon aux pensions de sécurité de la vieillesse pour réduire le déficit?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le gouverne-

ment a bien fait comprendre dans le discours du Trône et dans sa réponse, hier, à une question du député qu'il souscrivait au principe de l'universalité.

Le député demande maintenant des commentaires sur les mesures fiscales. Comme cette question est traitée en long et en large dans le Budget, il ne conviendrait pas que je confirme ou infirme toute allégation du député. Il devrait attendre la présentation du Budget.

[*Français*]

M. Malépart: On commence à découvrir la cachette, monsieur le Président! Madame Denis est mieux de se préparer à revenir lutter!

L'INTÉGRITÉ DES ALLOCATIONS FAMILIALES

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. . .

[*Traduction*]

Le ministre pourrait-il garantir aux familles canadiennes qu'on ne sabrera pas les allocations familiales afin de réduire le déficit?

[*Français*]

Est-ce que les familles canadiennes peuvent être assurées que le gouvernement conservateur ne se servira pas des allocations familiales pour réduire le déficit? Oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, au cours de son mandat, le gouvernement canadien a considérablement accru les allocations familiales, et nous prévoyons que celles-ci continueront à augmenter.

* * *

VIA RAIL

LE RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE DU PC

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Lorsque les libéraux ont voulu réduire le déficit en démantelant VIA Rail, tout comme le présent gouvernement semble vouloir le faire, l'actuel vice-premier ministre a parcouru le pays avec un groupe d'étude du PC pour défendre VIA Rail. Son rapport concluait que le gouvernement fédéral devait assurer le maintien, la modernisation et l'expansion du service voyageurs au Canada parce que celui-ci constituait une partie importante de notre réseau national de transport.

Le gouvernement appliquera-t-il les recommandations de son rapport et tiendra-t-il ses promesses électorales de 1984 en faisant en sorte que VIA obtienne les fonds nécessaires non seulement pour maintenir mais aussi moderniser ses services?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai donné hier à un député la même réponse que je vais donner au député de Thunder Bay—Atikokan aujourd'hui. J'ai donné la réponse suivante, savoir que toute décision concernant VIA Rail, comme n'importe quelle autre société de la Couronne, sera prise en temps et lieu.

• (1440)

[*Traduction*]

ON DEMANDE L'ENGAGEMENT DU MINISTRE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. D'après un article de journal, le ministre lui-même aurait dit à ses électeurs qu'il y aurait des compressions. Étant donné que même les députés conservateurs des provinces Maritimes supplient le gouvernement d'épargner VIA, il n'est pas étonnant que les Canadiens s'attendent au pire. Le ministre peut-il promettre à la Chambre qu'il ne réduira pas les subventions accordées à VIA afin que cette société puisse maintenir ses services actuels?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je reçois des représentations sur tous les dossiers que j'ai à gérer, mais ça ne change pas la réponse de tantôt. Quand il y aura une décision à prendre sur VIA Rail, je la prendrai!

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Girve Fretz (Erie): Monsieur le Président, les électeurs de ma circonscription d'Erie et les Canadiens d'un bout à l'autre du pays s'inquiètemt de plus en plus de notre énorme déficit.

Des voix: Oh, oh!

M. Fretz: Le ministre des Finances mérite des félicitations pour son excellent travail.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député va poser sa question.

M. Fretz: Les Canadiens sont bien conscients de l'excellent travail du ministre des Finances. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La parole est à la députée de Mississauga-Est.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'UNIVERSALITÉ DES PROGRAMMES

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le discours du Trône prétend qu'une économie en expansion est la seule façon de conserver les programmes sociaux qui nous sont chers. Les Canadiens savent que nous ne pourrons les conserver que si le gouvernement protège le dépôt sacré.

Pourquoi le gouvernement n'est-il pas disposé maintenant à s'engager à préserver l'universalité des programmes sociaux existants?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): La députée était peut-être absente ces deux derniers jours lorsque cette question a été posée. Le gouvernement est en faveur du principe de l'universalité.

L'argument exposé par la députée est important. Pendant le mandat de notre gouvernement, nous avons donné du travail à plus de 1 300 000 Canadiens. Nous avons fourni de nouvelles perspectives d'avenir à nos concitoyens, et nous avons réduit le taux élevé de chômage et d'inflation qui les empêchait d'aller de l'avant.

LES ALLOCATIONS FAMILIALES ET LES PENSIONS DE VIEILLESSE

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): J'apprécie la réponse du ministre, mais il existe une différence entre un principe et sa mise en application. Je me rends compte aussi que peut-être le collègue du ministre des Finances va torpiller un autre de ses vaisseaux.

Ma question supplémentaire porte sur le fait que les personnes âgées savent par leur expérience passée quelle valeur accorder aux promesses du gouvernement. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que les programmes comme les allocations familiales et les pensions de vieillesse continueront à être offerts à tous les Canadiens?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être national): Monsieur le Président, nous avons toujours été en faveur du principe des paiements universels. Je l'ai rappelé à plusieurs reprises, hier et aujourd'hui. Ce qui est essentiel, quand nous nous préoccupons du sort des plus faibles et des plus déshérités dans notre société, c'est que le gouvernement mette de l'ordre dans l'économie nationale et qu'on ne revienne pas à l'époque où les retraités canadiens voyaient les économies de toute une vie englouties par une inflation implacable causée par les dépenses publiques inconsidérées.

LES AUTOCHTONES

LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE—LA GRÈVE DE LA FAIM DES ÉTUDIANTS

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'ai rencontré les huit étudiants de Thunder Bay qui en sont à leur quinzième jour de grève pour protester contre les changements effectués dans le financement de l'enseignement postsecondaire des autochtones. Nous sommes devant une crise. Une crise grave car la vie de ces étudiants est en danger.

Comment le ministre peut-il faire l'éloge de ce programme tout en mettant une limite arbitraire au financement prévu? Comment pourrait-on prendre au sérieux les propos tenus dans le discours du Trône au sujet des autochtones alors que le gouvernement vient tout juste de leur servir cette gifle retentissante?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je tiens tout d'abord à féliciter ma collègue qui vient d'être nommée porte-parole de son parti dans ce domaine.

Je conviens avec elle que la vie des étudiants concernés est en danger et je les engage à mettre fin à leur grève de la faim et à retourner à l'université.

Des voix: Oh, oh!

LE NIVEAU DU FINANCEMENT

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Compte tenu des conséquences désastreuses que cette nouvelle politique en matière d'enseignement aura pour des milliers d'étudiants autochtones, le ministre révisera-t-il sa position en arrêtant le blocage du financement de ce programme pour bien montrer que le gouvernement s'intéresse sincèrement à la cause des autochtones du Canada?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): La semaine dernière, les étudiants qui font la grève de la faim m'ont présenté une requête à laquelle j'ai répondu dans une lettre où je leur disais que nous avions bien examiné les résultats des consultations et que nous avions également écouté ce que nous avons entendu. Je leur ai rappelé que nous avions apporté des changements importants à la politique actuelle, que mes collaborateurs avaient reçu ordre de revoir périodiquement cette politique pour s'assurer qu'elle tient compte de l'évolution des besoins et des priorités chez les étudiants et les communautés indiennes.

Ma réponse demeure la même aujourd'hui. J'accepte de revoir la nouvelle politique en vigueur maintenant. J'effectuerai les améliorations nécessaires s'il y a lieu.

LA POSITION DES MEMBRES DU CAUCUS CONSERVATEUR DE L'ALBERTA

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. J'ai ici une lettre envoyée au premier ministre par le président du caucus conservateur de l'Alberta, qui dit ceci:

> Nous croyons que les compressions proposées auront des conséquences néfastes sur l'éducation des autochtones et sur notre popularité politique.

Le premier ministre écoutera-t-il ses propres collègues de l'Alberta, dont le vice-premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui lui demandent de ne pas fixer de limite et de rétablir le programme tel qu'il était avant?

L'hon. Pierre Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Tous les Canadiens qui ont examiné attentivement les nouvelles lignes directrices savent qu'il n'y a pas de compressions.

DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT DES MODALITÉS D'ORIGINE DU PROGRAMME

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni) Tous ceux qui ont examiné les nouvelles lignes directrices voient bien que, comme le projet de loi C-31 entraînera un accroissement de la population autochtone et comme la grande majorité de ces gens sont âgés en moyenne de 25 ans, la demande dans le domaine de l'enseignement postsecondaire augmentera au cours des prochaines années. Le plafonnement des sommes versées dans le cadre de ce programme empêchera encore plus d'autochtones d'avoir accès à l'enseignement postsecondaire.

A un moment où le gouvernement exprime, dans son discours du Trône, sa détermination à promouvoir l'alphabétisation, le développement économique des autochtones et les langues autochtones, c'est absolument insensé de plafonner ce programme. Le ministre examinera-t-il la possibilité de ne pas fixer de limite et de rétablir le programme tel qu'il était avant?

• (1450)

L'hon. Pierre Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Évidemment, ce serait beaucoup plus simple si tout le monde lisait les lignes directrices. Aucune limite n'a été fixée pour l'instant. Il y a deux ans, mon prédécesseur a annoncé que le budget consacré à ce programme devrait être respecté. Cependant, le budget a augmenté de 10 p. 100 depuis ce temps et continuera probablement d'augmenter à mesure que les besoins s'accroisseront. Monsieur le Président, aucun gouvernement n'a fait autant pour les Indiens et les habitants du Nord dans notre pays que le gouvernement actuel.

Des voix: Bravo!

* * *

LE BUDGET

LA DATE DE PRÉSENTATION

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Quand la Chambre et notre pays recevront-ils le budget du ministre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je dois dire que j'ai apprécié la question précédente qui allait déjà dans ce sens. Monsieur le Président, nous allons avoir un budget très prochainement. Il est absolument essentiel que nous, à la Chambre, comprenions la signification et l'importance du problème de déficit et d'endettement auquel nous sommes confrontés, et je sais que plusieurs députés des deux côtés de la Chambre en ont reconnu la gravité. Nous avons l'intention de résoudre ce problème dans le budget.

Celui-ci sera présenté le 27 avril, et à ce moment-là nous pourrons répondre aux inquiétudes qui ont été exprimées, comme je viens de le dire, par des députés des deux côtés de la Chambre.

Des voix: Bravo!

* * *

VIA RAIL

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, je voudrais adresser ma question au premier ministre. En 1984, l'actuel vice-premier ministre a annoncé qu'il allait «redonner un caractère romantique aux voyages par train», mais le premier ministre menace maintenant de forcer un divorce non désiré. Monsieur le Président, j'espère que le premier ministre, aujourd'hui, après avoir induit le pays en erreur en déformant malhonnêtement la réalité. . .

M. le Président: Le député sait qu'il va un peu trop loin. Pourrait-il poser sa question en s'abstenant d'utiliser ces mots?

M. Dionne: Merci, monsieur le Président. Le premier ministre aura-t-il l'honnêteté aujourd'hui de lever la menace d'exécution qui pèse sur VIA Rail, et le fera-t-il dès maintenant?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai dit tantôt et j'ai dit à mon collègue hier que les opérations des sociétés de la Couronne dont le ministère des Transports a la responsabilité. . . des décisions sont prises de façon constante. On va continuer à le faire et il n'y a pas d'autre annonce que cela à faire.

[*Traduction*]

ON DEMANDE DES AUDIENCES PUBLIQUES

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, j'avais adressé ma question à Charlie McCarthy, non à Edgar Bergen. Ou vice-versa; il n'y a pas grand-différence.

Une voix: La question vient de la Souris Miquette.

M. Dionne: Monsieur le Président, pendant le débat de 1981 sur VIA Rail, le Parti conservateur a soutenu qu'aucune décision concernant VIA Rail ne devrait être prise sans le «droit de tenir des audiences publiques, de se faire entendre et d'avoir l'occasion d'exprimer sa préoccupation au sujet des critères de commodité publique et de nécessité».

Le premier ministre s'engagera-t-il maintenant à tenir des audiences publiques avant qu'on n'impose des réductions de services à VIA Rail?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, si le député me pose la même question 20 fois, je vais lui donner la même réponse 20 fois.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES PAIEMENTS D'APPOINT AUX VICTIMES DE LA SÉCHERESSE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Céréales. Le 10 novembre dernier, le ministre a promis d'aider les victimes de la séchesse en leur accordant jusqu'à 40 $ l'acre de culture du blé dans les régions les plus durement touchées de l'Ouest, et jusqu'à 50 $ l'acre de culture du maïs dans les régions les plus durement touchées de l'Est. Or, les agriculteurs concernés n'ont encore reçu aucun paiement jusqu'ici même s'ils s'apprêtent à ensemencer leurs récoltes.

Le ministre pourrait-il répondre maintenant à une simple question? Les montants annoncés en novembre dernier, avec ou sans la contribution provinciale, seront-ils versés étant donné que les paiements provisoires ont été très minimes puisqu'ils sont loin de représenter 70 p. 100 de la somme promise l'automne dernier?

Le ministre paiera-t-il jusqu'à 40 $ l'acre pour les récoltes de blé qui ont été complètement perdues dans l'Ouest, et jusqu'à 50 $ l'acre pour les récoltes de maïs qui ont été également complètement perdues dans l'Est comme il l'avait promis dans son communiqué du 10 novembre dernier?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification économique de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, le député sait que nous sommes en train de préparer les paiements provisoires qui s'élèvent à 12 $ l'acre dans certaines régions de l'Ouest et à 16 $ l'acre pour le maïs et le soya en Ontario.

Les estimations dont nous avons parlé l'automne dernier tiennent toujours. Rien n'a été changé sur ce chapitre. Ce programme a été établi en fonction de l'évaluation des récoltes d'après les renseignemetns que nous avons recueillis auprès des provinces, et nous avons relevé environ 65 000 producteurs admissibles aux paiements provisoires. Nous aurons mis à la poste le quart des chèques provisoires à la fin de cette semaine et nous comptons finir de poster le reste au plus tard le 3 mai prochain.

LE MONTANT DES VERSEMENTS

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le même ministre. Je tiens à signaler à la Chambre que le ministre représente la région où j'ai grandi.

Je n'en suis pas fier, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): C'est gênant d'être dans la même circonscription. . .

M. le Président: Le député pourrait-il reformuler sa question?

M. Harvard: Les agriculteurs ont besoin de cet argent dès maintenant. Ils commencent les semailles. Ce n'est pas en juillet qu'ils doivent l'avoir. Ma question est la suivante: Allez-vous verser les 850 millions au complet ou allez-vous demander au gouvernement provincial d'en fournir une partie?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification économique de l'Ouest candaien et ministre d'État (Céréales et oléagineux)): Monsieur le Président, je ne tenais pas à ce qu'on sache que nous avons été élevés dans la même région et je n'en suis pas fier, moi non plus. De toute façon, monsieur le Président, quand nous nous conduisons ainsi, nous pouvons difficilement prétendre que nous avons grandi.

Des voix: Oh, oh!

M. Mayer: Je disais donc, monsieur le Président, que je pratique l'agriculture dans la même région que le député et je sais que les agriculteurs ont besoin d'argent en juin

et en juillet et qu'ils le recevront à temps pour en bénéficier, c'est-à-dire dès maintenant. Environ 250 à 300 millions leur seront envoyés par la poste d'ici le 3 mai. C'est beaucoup d'argent..

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES CONTRATS GOUVERNEMENTAUX

LE DÉPUTÉ DE CHAMBLY—LES ALLÉGATIONS DE FRAUDE ET D'ABUS DE CONFIANCE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. D'après une déclaration signée le 8 novembre 1988 par Peter White, l'ancien secrétaire principal du premier ministre, et remise à la GRC, White a écrit que le député conservateur de Chambly, et je cite: «est inquiet parce qu'il croit avoir été impliqué dans des actions incorrectes en 1985 et 1986.»

Quand le premier ministre a-t-il entendu ces allégations très graves pour la première fois, allégations qui ont mené à une enquête par la GRC pour corruption, fraude et abus de confiance? Quelles mesures le premier ministre a-t-il prises pour vérifier les allégations, avant de donner son accord à la candidature de Richard Grisé?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je pense que les faits auxquels l'honorable député fait allusion sont de la responsabilité du solliciteur général. De temps à autre, monsieur le Président, la Gendarmerie royale du Canada fait des enquêtes au Canada. Je crois qu'il est tout à fait inapproprié dans cette Chambre de commenter publiquement l'objet de ces enquêtes, afin de permettre aux gens de la GRC d'effectuer leur travail normalement.

• (1500)

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, c'était le premier ministre qui avait donné son accord à la candidature de M. Grisé, pas le solliciteur général.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. La GRC a saisi tous les documents concernant les électeurs de la circonscription de Chambly et le député conservateur a tout à fait disparu.

Quelle action le premier ministre va-t-il entreprendre pour s'assurer que les électeurs de Chambly ne sont pas pénalisés dans les circonstances, ici, très graves?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je crois qu'il n'est pas du rôle d'un ministre du gouvernement de s'engager dans des spéculations irresponsables. Chacun a droit ici en ce pays à être jugé équitablement par les tribunaux. Si mon collègue est au courant de faits sur qui que ce soit, il n'a simplement qu'à se rendre auprès d'agents de la GRC et à faire sa déclaration, tout comme les candidats de son propre parti.

La GRC est là pour faire enquête. C'est sous enquête actuellement et il n'est pas question de commenter plus avant dans cette Chambre des spéculations irresponsables.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DU RÈGLEMENT ANNOTÉ

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le Règlement annoté de la Chambre des communes, un nouvel ouvrage de référence sur la procédure parlementaire qui sera sans aucun doute très utile.

[*Français*]

J'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles le Règlement annoté de la Chambre des communes, un ouvrage de référence approfondi sur la procédure parlementaire.

[*Traduction*]

Pendant les trois dernières années, le personnel, sous la direction du greffier et du greffier adjoint, a travaillé à la préparation de ce document de référence qui compte près de 500 pages de commentaires approfondis et à jour, de résumés historiques et de renvois aux articles du Règlement de la Chambre des communes.

[*Français*]

Cette version annotée du Règlement vise à rendre plus vivant le texte de ses articles et à en offrir une lecture plus riche et féconde et surtout une connaissance plus pratique.

Pour chaque article, le lecteur trouvera un bref commentaire précisant l'interprétation actuelle de la règle.

Ce commentaire est suivi d'un historique de l'évolution de chaque article où sont relevées les modifications

de fond qui ont pu y être apportées depuis la Confédération.

Le tout est suivi de références constituant un important recueil d'exemples d'application pour chaque article.

[*Traduction*]

La version annotée du Règlement vise à en rendre la consultation plus intéressante et plus enrichissante et, surtout, à donner une foule de renseignements pratiques.

Chaque article est accompagné d'un bref commentaire sur l'interprétation qui en est actuellement donnée. L'ouvrage renferme également un historique de l'évolution du Règlement et un exposé sur les changements importants qui y ont été apportés depuis la Confédération. A cela s'ajoutent des renvois qui forment une série essentielle d'exemples d'application des règles.

Je sais que le Règlement annoté sera un complément inestimable aux autres ouvrages de référence sur la procédure de la Chambre des communes et j'espère donc que tous les députés le trouveront très utile dans leur travail.

Tous les députés, j'en suis certain, se joignent à moi pour féliciter le greffier, le greffier adjoint et tout leur personnel d'avoir produit un ouvrage remarquable qui éclairera sans aucun doute nos délibérations.

Des voix: Bravo!

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Je sais, monsieur le Président, qu'il est inhabituel de le faire à la rubrique du dépôt des documents, mais je me permets de dire que j'ai eu l'occasion d'examiner un peu, mais pas dans le détail, l'édition annotée du Règlement de la Chambre. Je crois qu'il s'agit là d'une immense contribution au travail de la Chambre.

Je tiens à me joindre à vous et, sans doute, à tous mes collègues à la Chambre pour féliciter les greffiers et tous ceux qui ont participé à ce travail. Je remarque que cette édition a ajouté à notre histoire à la Chambre. Je ne suis pas certain que mon honorable collègue d'Ottawa—Vanier ait besoin de cette aide puisqu'il en connaît la majeure partie par coeur, du moins est-ce ce dont il m'assure chaque fois que nous nous disputons.

Je suis convaincu que vous avez épluché les 400 premières pages, monsieur le Président, et que vous étudiez maintenant les annotations et les renvois en bas de page. En ce qui me concerne, je veux pouvoir trouver l'article relatif aux débats d'urgence. Les services du greffier m'ont été d'un grand secours lors de la centaine de fois où j'ai eu à le consulter dernièrement.

Je ne devrais pas poursuivre plus longtemps, car il y a d'autres interventions prévues pour aujourd'hui; je me contenterai donc de dire qu'il s'agit d'une oeuvre d'art. Il s'agit en fait d'un cadeau du greffier honoraire, de notre greffier en titre et de tous ceux qui ont travaillé fort pour réaliser ce travail. En mon nom, au nom de mes collègues, de tous les députés et de ceux qui viendront après nous, je tiens à remercier tous les autres collaborateurs.

M. le Président: Je sais que le ministre de la Justice (M. Lewis), dont les paroles étaient généreuses et certes bien intentionnées, a peut-être du mal à trouver dans cette nouvelle édition l'article relatif aux débats d'urgence. Il pourrait peut-être chercher à l'article «déversement de pétrole».

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, au nom de l'opposition officielle, je tiens à féliciter pour son travail exceptionnel l'équipe qui a produit cette version annotée du Règlement de la Chambre. Cet ouvrage, qui est une importante contribution au droit parlementaire canadien, sera aussi très utile pour assurer le bon fonctionnement de la Chambre.

J'espère que les bonnes paroles du leader du gouvernement à la Chambre et ministre de la Justice (M. Lewis) indiquent que lui et son gouvernement accordent tellement d'importance au Règlement qu'ils ne profiteront plus de leur majorité pour en suspendre l'application chaque fois que cela leur convient. Si on doit prendre au sérieux ce que le leader du gouvernement à la Chambre et ministre de la Justice a dit au sujet du Règlement, comme je veux que mes remarques soient prises au sérieux et comme ce sera le cas, j'en suis certain, du porte-parole du Nouveau Parti démocratique, nous devons non seulement féliciter ceux qui ont produit cet ouvrage exceptionnel, mais aussi nous engager à respecter ces règles pour que le parlementarisme soit pris au sérieux.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, au nom du Nouveau Parti démocratique, je me joins très volontiers à mes collègues pour offrir tous mes remerciements et toute mon appréciation aux auteurs de ce nouveau Règlement avec ses références pertinentes qu'ils ont mis à notre disposition aujourd'hui. Je soupçonne beaucoup d'entre nous, et davantage encore ceux qui nous écoutent, de ne pas toujours comprendre ce qui se passe à la Chambre. Je crois que beaucoup se demandent pourquoi nous faisons certaines choses, pourquoi nous nous fondons sur les précédents parlementaires et ainsi de suite.

Ce qui distingue cet ouvrage de référence des autres, c'est qu'il est de notre propre cru. Jusqu'ici, nous avons toujours été à la merci des ouvrages de référence de l'extérieur. Mais nous avons produit celui-ci qui est le reflet de notre Parlement. C'est un document de très haute tenue qui est très pratique. Mieux, il est un vérita-

ble jalon dans l'histoire de la jurisprudence parlementaire canadienne. C'est un excellent ouvrage, et pour reprendre les propos du ministre de la Justice (M. Lewis), c'est une oeuvre d'art. Je tiens à offrir ma plus sincère gratitude à ceux qui ont réalisé une oeuvre d'art en s'efforçant de lever le mystère qui entoure nos délibérations.

* * *

DÉCRETS

DÉPÔT ET RENVOI DE DÉCRETS DE NOMINATION

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets de nomination pris par le gouvernement en 1988.

Conformément aux dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont réputés renvoyés aux comités permanents appropriés, dont une liste est annexée.

* * *

• (1510)

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA LOI SUR LA SANTÉ DES NON-FUMEURS

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai soulevé hier une question concernant la Loi sur la santé des non-fumeurs, adoptée par la Chambre des communes. Le *Citizen* d'Ottawa confirmait aujourd'hui que le ministre du Travail (M. Corbeil) modifie le projet de loi plutôt que de le proclamer. Je n'ai pas parlé de cela hier, mais je considère que c'est une grave atteinte aux privilèges des députés.

Toutefois, comme c'est une situation qui se perpétue et que je l'ai soulevée hier, je ne vais pas continuer pour l'instant, mais c'est une question que je soulèverai périodiquement à la Chambre des communes si le gouvernement ne proclame pas bientôt ce projet de loi.

* * *

DÉLÉGATION INTERPARLEMENTAIRE

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE À LA CONFÉRENCE SUR L'ENVIRONNEMENT

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation parlementaire officielle à la Conférence sur l'environnement arctique, qui s'est tenue à Moscou, du 28 janvier au 3 février derniers. C'était la première fois que l'Union soviétique réunissait ainsi des parlementaires pour discuter de l'environnement des régions polaires, et un esprit d'extrême collaboration s'est manifesté tout au long de la conférence.

J'ai été particulièrement heureuse d'apprendre cette semaine dans le discours du Trône que notre pays est résolu à travailler de concert avec ses alliés et ses voisins du Nord pour établir une nouvelle éthique de coopération dans l'Arctique. Comme il a été aussi question de convoquer des conférences interparlementaires sur l'environnement des régions polaires, je dépose aujourd'hui ce document.

* * *

L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

PRÉSENTATION DU TRENTE-SIXIÈME RAPPORT

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le trente-sixième rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN.

* * *

[*Français*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

M. Louis Plamondon (Richelieu) demande la permission de présenter le projet de loi C-201, intitulé Loi modifiant le Code canadien du travail (briseurs de grève et services essentiels).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Plamondon: Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un projet de loi modifiant le Code canadien du travail afin de défendre aux sociétés de la Couronne d'utiliser des briseurs de grève pendant un conflit.

Je voudrais être conséquent aux gestes que j'ai posés il y a deux ans lorsque je suis allé sur la ligne de piquetage des postes canadiennes pour montrer mon dédain de ce geste antidémocratique, antisocial et rétrograde d'utiliser des «scabs» pendant un conflit, surtout que le conflit en était à sa première journée.

Je dépose donc ce projet de loi en souhaitant que l'ensemble des députés de la Chambre l'appuie, d'autant plus que nous sommes à vivre le début du traité de libre-échange et nous avons à démontrer que la forme de relation de travail que nous avons au Canada est complètement différente de celle qui existe aux États-Unis et que nous avons envie de garder ces acquis, non seulement de les garder, mais de continuer à améliorer les conditions de travail et rendre bien différentes les condi-

tions de travail canadiennes par rapport aux conditions de travail américaines.

Je remercie mon confrère le député de Jonquière (M. Blackburn) d'avoir appuyé mon projet de loi.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAÎNE PARLEMENTAIRE CANADIENNE

LA PROPOSITION DES CÂBLO-DISTRIBUTEURS CANADIENS ET DE RADIO-CANADA

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai trois brèves motions que j'ai revisées avec mes collègues, le leader parlementaire de l'opposition officielle et le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique. Je crois qu'il y aura consentement unanime pour les présenter immédiatement.

Voici la première. Je propose:

Que l'objet de la proposition présentée par les câblo-distributeurs canadiens et la Société Radio-Canada d'exploiter une chaîne bilingue de programmation spécialisée, appellée la Chaîne parlementaire canadienne (CPaC), soit déféré au Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, pour examen et étude et que le Comité en fasse rapport à la Chambre au plus tard le 26 mai 1989.

(La motion est adoptée.)

* * *

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL

RENVOI D'UNE LOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je propose:

Que, en application de l'article 2(1) de la *loi modifiant le code criminel (prostitution)*, chapitre 51 des Lois révisées du Canada (1985), 1er supplément, le Comité permanent de la justice et du solliciteur général soit le comité chargé de l'examen de cette loi.

(La motion est adoptée.)

Motions

LES COMITÉS PERMANENTS DE LA CHAMBRE

MOTION POUR REVISER LA LISTE DES COMITÉS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai une motion pour réviser l'article 104(2) qui contient la liste des comités. Des copies ont été fournies aux leaders parlementaires de l'opposition officielle et du Nouveau parti démocratique. Je propose:

Du consentement unanime, il est ordonné que le paragraphe 104(2) du Règlement soit retranché et remplacé par ce qui suit:

«(2) Les comités permanents, qui comprennent au moins sept et au plus quinze membres et pour lesquels on dressera une liste des membres, sont les suivants:

a) le Comité des affaires autochtones;

b) le Comité de l'agriculture;

c) le Comité des communications, de la culture, de la citoyenneté et du multuculturalisme;

d) le Comité de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale;

e) le Comité des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés;

f) le Comité de l'énergie, des mines et des ressources;

g) le Comité de l'environnement;

h) le Comité des affaires étrangères et du commerce extérieur;

i) le Comité des finances;

j) le Comité des forêts et des pêches;

k) le Comité de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine;

l) le Comité des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées;

m) le Comité de l'industrie, de la science et de la technologie et du développement régional et du Nord;

n) le Comité de la justice et du solliciteur général;

o) le Comité du travail, de l'emploi et de l'immigration;

p) le Comité de la gestion et des services aux députés;

q) le Comité de la défense nationale et des affaires des anciens combattants;

r) le Comité des comptes publics;

s) le Comité des transports;

NOTA: Aux fins du présent article du Règlement, les secrétaires parlementaires ne sont pas membres des comités permanents qui ont le mandat d'examiner un ministère auquel lesdits secrétaires parlementaires sont attachés.»

Que le paragraphe 108(3) du Règlement soit retranché et remplacé par ce qui suit:

«Le mandat du

a) Comité permanent des communications, de la culture, de la citoyenneté et du multiculturalisme comprend notamment:

i) la surveillance de la mise en oeuvre des principes de la politique fédérale de multiculturalisme dans tout le gouvernement du Canada et notamment les tâches suivantes:

—encourager les ministères et organismes fédéraux à refléter la diversité multiculturelle du Canada; et

—examiner les politiques et les programmes existants et nouveaux des ministères et organismes fédéraux qui tendent à encourager la sensibilité aux intérêts multiculturels, ainsi qu'à préserver et favoriser la réalité multiculturelle du Canada; et

ii) la revue des politiques et des programmes, et de leur gestion, en matière de citoyenneté, de développement de la citoyenneté et de promotion du civisme et de programmes connexes qui offrent la possibilité d'une participation plus entière à la vie éducationnelle, économique et sociale canadienne;

b) Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés comprend notamment:

i) la revue du Règlement et de la procédure de la Chambre et de ses comités et la présentation de rapports à ce sujet; et

ii) le choix des affaires émanant des députrés conformément à l'article 92 du Règlement, et l'examen des affaires relatives aux projets de loi privés;

c) Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées comprend notamment:

i) l'étude de tout rapport de la Commission canadienne des droits de la personne qui est réputé être déféré en permanence au Comité aussitôt que ledit document est déposé, et la présentation de rapports à ce sujet; et

ii) la formulation de propositions d'initiatives visant à l'intégration et à l'égalité des personnes handicapées dans tous les secteurs de la société canadienne, ainsi que la promotion, le contrôle et l'évaluation de ces initiatives;

d) Comité permanent de la gestion et de services aux députés comprend:

i) notamment l'étude de l'administration de la Chambre et de la prestation de services et d'installations aux députés, ainsi que la présentation de rapports à ce sujet à l'Orateur et au Bureau de régie interne, attendu que toutes les questions qui ont trait à ces aspects sont réputées avoir été déférées au Comité dès que la liste de ses membres a été établie; et

ii) notamment l'étude de l'efficacité, de l'administration et du fonctionnement, ainsi que des plans opérationnels et de dépenses, de toutes les opérations qui relèvent de l'administration et du contrôle conjoints des deux Chambres, ainsi que d'autres questions connexes que le Comité juge bon d'examiner, et la présentation de rapports à ce sujet;

(e) Comité permanent des comptes publics comprend notamment la revue des Comptes publics du Canada et de tous les rapports du vérificateur général du Canada qui sont individuellement réputés déférés en permanence au Comité dès qu'ils sont déposés, et la présentation de rapports à ces sujets;

et toute autre question que la Chambre renvoie de temps à autre au Comité permanent.»

Et, qu'aux articles 91, 92, 132, 133(2), (3), (4), 135(1), 140 et 141(4) la mention du «Comité permanent des affaires émanant des députés» soit remplacée par la mention du «Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés».

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LA DÉSIGNATION DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

Mme Pauline Browes (Scarborough–Centre): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter, au nom des électeurs de Scarborough, la première pétition de la deuxième session de la 34e législature, concernant la vallée de la rivière Rouge, à Scarborough,.

Il s'agit ici d'un secteur particulièrement pittoresque du Grand Toronto. Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral de protéger ce coin sauvage et faunique de la vallée de la rivière Rouge qui est aujourd'hui menacé. L'affaire est d'autant plus urgente que le gouvernement provincial menace d'aménager un dépotoir ou une autoroute dans ce secteur unique et écologiquement sûr.

Le ministre fédéral nous a déjà accordé son appui à cet égard, de même que le maire de Scarborough, le Système de la vallée de la rivière Rouge et la Coalition des associations communautaires de Scarborough. Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral de collaborer avec le gouvernement ontarien pour faire de la vallée de la rivière Rouge un site patrimonial canadien ou encore un parc provincial.

LE PROJET D'IMPOSER UNE TAXE DE VENTE SUR LES LEÇONS DE MUSIQUE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je crois opportun de déposer ces pétitions compte tenu du budget prévu pour la fin avril.

Des électeurs de ma circonscription font humblement remarquer qu'une taxe de vente sur les leçons de musique risque de rendre celles-ci trop coûteuses pour la famille moyenne. Il va s'ensuivre que les enfants canadiens seront lésés, que des talents se perdront et que l'avenir musical du Canada sera compromis, tant au plan national qu'au plan international. Les professeurs de musique sont des enseignants très actifs dans toutes les provinces canadiennes. Grâce à leur expérience et à leur compétence, nos jeunes se qualifient pour les universités et les facultés de musique.

• (1520)

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement que le gouvernement considère que les études musicales sont des études comme les autres et les exempte donc de la taxe de vente proposée.

LE PROJET DE FERMETURE DE LA SUCCURSALE POSTALE DE VICTORIA

Mme Catherine Callbeck (Malpeque): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par des dizaines de mes commettants et qui dit qu'attendu que la Société canadienne des postes menace de fermer le bureau de poste de Victoria, en conséquence, les soussignés, auteurs de la pétition, prient humblement le Parlement de rejeter une proposition qui réduirait le service postal dans leur localité, de prendre des mesures énergiques et immédiates pour s'assurer que leur bureau de poste, qui répond à un grand besoin dans leur collectivité, ne sera pas fermé, cédé à contrat, déménagé dans une autre localité ou remplacé par des super boîtes aux lettres ou tout autre service inférieur.

VIA RAIL—LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

M. Iain Angus (Thunder Bay–Atikokan): Monsieur le Président, J'ai l'honneur et le privilège de déposer aujourd'hui à la Chambre deux pétitions. Le greffier des pétitions les a certifiées conformes à l'article 36 du Règlement.

La première concerne la nécessité d'un réseau efficace et efficient de transport ferroviaire de voyageurs au Canada. Les pétitionnaires font état de l'action du gouvernement libéral précédent et de celle du gouvernement actuel et demandent à ce dernier de respecter l'engagement qu'il avait pris de soutenir VIA Rail; ils le prient de renoncer à en réduire le budget et d'exploiter les ressources nécessaires pour que VIA Rail devienne une compagnie de transport moderne et efficace plutôt qu'un musée.

LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Iain Angus (Thunder Bay–Atikokan): La deuxième pétition, monsieur le Président, concerne une question très urgente. Un certain nombre d'étudiants de ma localité, Thunder Bay, qui en fait résident dans le nord–ouest ontarien, font actuellement la grève de la faim et demandent au gouvernement de déclarer un moratoire au sujet du financement de l'enseignement postsecondaire.

Ces pétitionnaires de Thunder Bay prient le gouvernement de remplir ses obligations en retirant son projet de politique et en entamant des consultations avec les Premières nations et les étudiants de ces dernières qui seront les plus touchés par ladite politique.

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Présent: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LA TAXE À L'EXPORTATION SUR LE BOIS D'OEUVRE

M. Maurice Foster (Algoma): Conformément à l'article 52 du Règlement, monsieur le Président, je demande à proposer une motion d'ajournement de la Chambre pour discuter d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence. Je veux parler de la nécessité de renégocier ou d'annuler au besoin la taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre qui continue de s'appliquer au bois produit en Ontario pour exportation aux États–Unis.

Cette taxe à l'exportation est particulièrement nuisible à l'industrie du bois d'oeuvre du nord de l'Ontario qui a déjà subi la perte de centaines d'emplois à cause de l'effet conjugué de la taxe à l'exportation et de la hausse du dollar canadien par rapport au dollar américain. La taxe à l'exportation constitue un lourd fardeau pour l'industrie, et l'inaction du gouvernement qui ne cherche pas à renégocier cette taxe avec les États–Unis nécessite l'attention de la Chambre et une mesure urgente de la part du gouvernement.

M. le Président: Je dois dire à la Chambre et au député d'Algoma (M. Foster) qui m'a bien sûr donné préavis de sa demande, que j'ai examinée attentivement, que la question revêt évidemment un intérêt considérable pour le député et pour de nombreux Canadiens.

Je dois cependant dire au député, en tenant bien compte des règles sur lesquelles je dois me guider pour autoriser la tenue d'un débat d'urgence, que la situation ne le justifie pas du moins pour le moment.

Je remercie le député de son intervention.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, avant de passer immédiatement à l'ordre du jour, je voudrais dire que les partis ont eu leurs entretiens habituels, et nous sommes convenus que nous entendrons aujourd'hui le très honorable chef de l'opposition officielle (M. Turner) et le chef du Nouveau parti démocratique, qui pourront

terminer leur discours aujourd'hui et que la Chambre s'ajournera immédiatement après. Ce qui signifie que si l'allocution du chef du Nouveau parti démocratique n'était pas terminée avant 18 heures, la séance serait prolongée en conséquence.

Permettez-moi de vous signaler que le premier ministre (M. Mulroney) a écrit au très honorable chef de l'opposition officielle concernant ses activités d'aujourd'hui. Il doit accueillir le président du Costa Rica à l'aéroport, à 17 heures, et il ne pourra peut-être pas entendre la fin du discours du très honorable chef de l'opposition officielle ou du chef du Nouveau parti démocratique. Il est évident que le premier ministre regrette que cet engagement diplomatique l'empêche d'entendre ces discours des plus importants. C'est pourquoi il a pris la précaution d'écrire aux personnes concernées et c'est pourquoi j'ai confirmé la chose par écrit.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 4 avril, de la motion de M. Richardson: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je tiens à remercier tous mes collègues de tous les côtés de la Chambre pour leurs bons voeux au cours de ma récente opération et de ma convalescence. Je suis heureux de pouvoir dire que ma guérison va bon train et que je me sens tout regaillardi et débordant d'énergie.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ai d'abord pensé en écoutant le discours du Trône que ce texte ne constituait pas le programme plein de confiance d'un gouvernement qui se lance dans son second mandat. En fait, il s'agissait plutôt de la simple répétition de vieilles rengaines. Et pourtant, ce n'est pas comme si le gouvernement n'avait pas eu suffisamment de temps. Il a eu 97 jours pour expliquer aux Canadiens pourquoi il a l'intention de rompre ses promesses électorales, de hausser les impôts ou de réduire les dépenses. Après avoir attendu tout ce temps, nous savons maintenant que le gouvernement a l'intention de faire les trois. Les Canadiens vont se faire avoir sur toute la ligne par le gouvernement Mulroney: nouvelle taxe régressive et inflationniste sur la valeur ajoutée ou taxe à la consommation, augmentations d'impôt, politique de taux d'intérêt élevés, promesses non tenues par le premier ministre au sujet des programmes d'investissement, modification du régime d'assurance-chômage.

Que dire de la garde d'enfants? Nous avons uniquement une vague promesse mais aucun engagement à légiférer. Le gouvernement ne s'engage nullement non plus à faire quoi que ce soit pour appuyer l'enseignement postsecondaire au Canada alors que la plupart des Canadiens reconnaissent que l'enseignement est essentiel pour se préparer un avenir. Pas un mot dans le discours au sujet de la crise du logement, des droits des minorités linguistiques, de la sécurité aérienne, du renouvellement des EDER qui sont si fondamentales pour assurer l'égalité et l'expansion des régions. Que dire aussi de la promesse donnée dans le discours d'empêcher la surpêche scandaleuse sur la côte Atlantique, promesse faite trois jours après que le gouvernement eut vendu Terre-Neuve aux Français? Comment peut-on croire aussi que les programmes d'expansion régionale du gouvernement fonctionnent aussi bien que le dit le discours du Trône? Dites-le aux Canadiens de l'Atlantique. Dites-le aussi aux habitants du nord et de l'est de l'Ontario. N'oubliez pas les gens de l'Ouest. Qu'adviendra-t-il aussi d'une autre promesse du premier ministre (M. Mulroney) de faire du ménage dans son propre gouvernement? Il faudra attendre le prochain scandale.

A propos de scandales, monsieur le Président. Une chose m'a plu au sujet du discours du Trône. J'ai été heureux qu'on permette à Son Excellence le Gouverneur général de lire elle-même le discours. J'ai été étonné que le ministre des Communications (M. Masse) ne lui vole pas la vedette comme il l'a fait à la cérémonie des Oscars.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Une voix: Et le gagnant est. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Malgré les tendances présidentielles du gouvernement et du premier ministre, cette fois au moins le protocole a été respecté. Comme le veut la tradition, monsieur le Président, je félicite les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du Trône, les députés de Calgary-Sud-Est (M. Richardson) et de Bourassa (M^me^ Gibeau).

Si je tiens compte du fait que le discours dont ils avaient à traiter manquait de substance, ils ont eu l'imagination fertile, ils ont fait du mieux qu'ils pouvaient et prononcé d'excellents discours personnels.

• (1530)

[*Français*]

Nous sommes ravis d'accueillir nos nouveaux députés, hommes et femmes, de toutes régions du pays, et des Territoires. Ils en sont à leurs premières armes au Parlement, mais ils sont dévoués, travailleurs, respectueux, et très déterminés à représenter efficacement leurs électeurs.

Monsieur le Président, vous pouvez compter sur notre entière collaboration pour garder à cette Chambre le sérieux, la dignité, la discipline qui lui reviennent. Par contre, je veux informer le premier ministre de notre ferme intention de former une opposition vigilante et vigoureuse. Nous allons rappeler au gouvernement aussi souvent que nécessaire que le Canada n'est pas seulement le fief des grands, des puissants, des riches, des hommes d'affaires. C'est plutôt un pays des citoyens à travers le Canada qui sont incapables de «joindre les deux bouts». Il y a des *businessmen* qui cherchent peut-être à faire des profits à tout prix, mais il y a des gens, partout au Canada, qui souffrent et qui ont besoin de l'aide des gouvernements aux deux niveaux.

[*Traduction*]

Le Parlement, exception faite de deux semaines en décembre, n'a pas siégé pendant six mois. Notre hiver de parlementaires a été perdu. Nous avons été appelés à siéger brièvement après les éléctions de novembre pour traiter de l'accord du libre-échange. Nous avons rempli nos engagements. Le gouvernement s'est ensuite laissé aller, il ne s'est pas empressé de convoquer les Chambres. Entre-temps, les Canadiens se faisaient coincer par la montée en flèche des taux d'intérêt, la concentration accélérée de la puissance économique entre les mains d'un nombre toujours plus restreint de personnes, les achats d'entreprises par des étrangers, les fusions. American Express, maintenant qu'elle est installée au Canada, ne «partira pas» les mains vides. Nous lui avons en fait donné un beau cadeau.

Rien ne va plus dans le dossier de la sécurité aérienne. Le transport aérien a été marqué par la négligence et l'incompétence ministérielles. Après l'écrasement d'un avion à Gander, nous avons exigé une enquête publique approfondie. Le gouvernement a nié qu'il y avait un problème, mais le Bureau canadien de la sécurité aérienne n'a pu faire l'unanimité sur les raisons de l'accident. Nous avions besoin d'une enquête publique. Les avertissements de sécurité n'ont pas été transmis à temps aux compagnies aériennes. Vingt-quatre personnes ont perdu la vie lorsque leur avion s'est écrasé à Dryden. Un sous-ministre adjoint des Transports a été renvoyé. Rien n'allait plus au ministère. Les Canadiens sont inquiets. Sont-ils en sécurité dans les airs? Nous avons deux ministres et aucun ne fait son travail. Les ministres sont incompétents et les ministères, dans le chaos.

Qu'est-ce que le gouvernement compte faire devant la montée en flèche des taux d'intérêt? Comment compte-t-il pallier aux répercussions dévastatrices de ces taux dans tout le pays? Jusqu'où les laissera-t-il monter? Le ministre accédera-t-il à la volonté du gouverneur de hausser les taux jusqu'à ce qu'ils atteignent 14, 15 ou 16 p. 100? Où s'arrêtera-t-il? Je suppose que nous devons attendre le Budget.

Après avoir, pendant quatre ans, réduit radicalement le budget des programmes environnementaux et ravagé Environnement Canada, le premier ministre et son gouvernement se sont convertis durant la dernière campagne électorale et ont découvert ce qu'ils appellent avec éloquence, dans le discours du Trône, l'urgence d'agir. Le discours parle de limiter les effets des produits chimiques toxiques, d'améliorer la qualité de l'eau, de protéger l'Arctique et de négocier un accord sur les pluies acides avec les États-Unis. Nous comprenons le vocabulaire employé, car c'était notre programme.

Il y a aussi un Fonds pour le partenariat en matière d'environnement visant à sensibiliser les citoyens aux problèmes écologiques. Les Canadiens n'ont pas besoin d'être sensibilisés à ces problèmes. Ils savent que quatre années d'inaction et de compressions budgétaires ont gravement miné les efforts qu'ils ont déployés pour relever le défi environnemental qui les attend. Les Canadiens veulent des actes et non des beaux discours. Jusqu'à présent, nous avons tout juste vu le premier ministre se mettre en évidence à une conférence sur l'environnement en Europe.

Voici ce que l'organisme écologique international respecté Les Amis de la terre avait à dire au sujet du Canada et de deux des autres pays représentés à cette conférence, qui s'est tenue à La Haye. «Les gouvernements canadien, hollandais et italien, qui sabrent dans les budgets prévus pour le rendement énergétique et l'économie d'énergie depuis quelques années, sont particulièrement hypocrites.» Voilà le trophée qu'on nous décerne. Le premier ministre nous met tous dans l'embarras à cause de son attitude. Je le défie d'être sérieux.

Si le débat d'urgence d'hier soir, consacré au déversement de pétrole en Alaska, reflète le niveau de préparation du gouvernement dans le domaine environnemental, la situation est désespérée. Ce qu'on nous a dit hier soir, c'est que les Canadiens ne devaient pas s'en faire, car la nappe serait éloignée par les vents. Attendez un peu certaines marées, certains vents, et il ne restera plus qu'à prier Dieu pour qu'il nous épargne. Voilà la politique du ministre de l'Environnement (M. Bouchard).

Des voix: Quelle honte!

[*Français*]

Pendant la campagne électorale, monsieur le Président, le premier ministre a clamé sur tous les toits que les Canadiens et les Canadiennes devraient voter pour son parti parce que, disait-il, et je le cite: «Nous pouvons administrer le pays. Nous pouvons administrer le changement». Mais où donc sont passés ces administrateurs du changement? Ils sont disparus, complètement disparus. Le seul incident digne de mémoire a été une déclaration du ministre des Finances qui nous a solennellement informés que son gouvernement n'a pas l'intention de respecter ses engagements électoraux. Rien de moins. La seule déclaration depuis quatre mois.

Et pendant la campagne, le même ministre des Finances a d'ailleurs fait une très nette distinction entre les politiques du gouvernement et les promesses électorales. Il a dénigré notre programme. Notre programme politique n'était que des promesses électorales, mais quant aux promesses électorales du gouvernement, c'étaient des engagements gouvernementaux. Toute une différence! Il a défendu cela sans rire, en faisant miroiter des milliards de dollars. Justement, il ne fallait pas croire le ministre des Finances.

Avant même le début des travaux de cette Chambre, le ministre a déjà changé d'avis. Il a remis tous ces milliards dans sa poche car maintenant, quatre mois plus tard, nous n'avons plus les moyens. Monsieur le Président, ce gouvernement, ce premier ministre, son ministre des Finances nous ont dupés et leurrés. Ce gouvernement nous a carrément trompés, a trompé les Canadiens à travers le pays.

C'est bien évident qu'ils n'ont jamais eu la moindre intention de respecter ni leurs paroles ni leurs engagements. Leur seul objectif était d'acheter les électeurs, d'acheter l'élection pour ensuite mieux vendre notre pays à rabais aux Américains.

[*Traduction*]

Au cours des dernières élections, le Parti libéral a fait une campagne sensée, ferme et propre. Nous avons abordé les problèmes. Nous avons parlé du risque de perdre le contrôle de l'économie et des leviers sociaux nécessaires pour façonner l'avenir, ainsi que des conséquences désastreuses qu'aura le libre-échange pour le Canada parce qu'il nous fait abandonner ces leviers et renoncer à notre souveraineté.

Le premier ministre nous a dit, lorsqu'il a entamé les négociations avec les États-Unis, que le seul objectif d'un accord bilatéral primaire avec les États-Unis était de s'assurer l'accès au marché américain. Nous lui avons dit que cela signifiait deux choses. Cela voulait dire qu'il fallait être exempté des lois commerciales américaines protectionnistes et qu'il fallait un mécanisme de règlement des différends pour faire respecter cette exemption. Le premier ministre n'a jamais abordé le sujet de l'accès assuré au marché américain et il n'a jamais défendu ce principe pendant les dernières élections, et pour cause.

En vertu des articles 1902 et 1904 de l'Accord de libre-échange, les exportations canadiennes peuvent encore être soumises à la législation commerciale, aux droits compensateurs, aux droits antidumping, aux surtaxes et aux quotas américains. Les *American Statutes* de 1930, la *Trade Act* de 1974 et *l'Omnibus Trade Bill* de 1988 frappent encore notre bois d'oeuvre, notre potasse, notre acier, notre poisson, et les Américains sont encore censés appliquer ces lois quotidiennement. Nous avons un mécanisme de règlement des différends, je vous l'accorde. De plus, nous disposons d'un tribunal composé par hasard, du côté canadien, d'ardents défenseurs de l'accord. Or, ce tribunal ne peut pas contester la législation américaine. Selon l'accord, il ne peut contester que la jurisprudence et les pratiques administratives américaines.

• (1540)

Les Canadiens qui ont eu la chance de rencontrer les gros bonnets du Congrès des États-Unis et qui ont demandé s'il y avait moyen de négocier un accès plus sûr au marché américain se sont fait dire par des sénateurs que le Congrès américain ne laisserait jamais le droit commercial prévaloir contre sa compétence. Donc, l'unique objectif visé dans cet accord n'a pas été atteint. Ce n'est pas un accord de libre-échange, ni même un accord commercial. C'est la Loi sur la vente du Canada.

Voyez ce que nous avons cédé! Les ressources énergétiques. Les Américains voulaient un accès sûr à notre énergie et ils l'ont eu, particulièrement en période de pénuries. Le même régime vise toutes nos ressources renouvelables et non renouvelables, y compris les eaux.

On multiplie actuellement les projets d'exportation de billions de mètres cubes de gaz naturel en provenance de l'Arctique canadien. Je suis heureux de cette initiative qui favorisera les habitants des Territoires. Toutefois, depuis la déréglementation, les exportations de gaz vers les États-Unis ont augmenté de plus de 70 p. 100. Et cette tendance se maintiendra. En effet, en raison du régime de proportionnalité prévu dans l'Accord de libre-échange, les Canadiens risquent de devoir vendre 60 à 65 p. 100 de leur gaz aux États-Unis, à des prix dérisoires. Or, une fois ces taux fixés, l'accord nous obligera à les

respecter. Les audiences de l'Office national de l'énergie qui auront lieu prochainement n'y changeront pas grand-chose, car cet office est devenu rien de plus qu'un organisme de contrôle sans aucun pouvoir lui permettant de limiter ou de modifier les niveaux d'exportation.

Agriculture. Nous, de l'opposition, avont dit au gouvernement et au ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski) qu'il était impossible d'étendre le libre-échange au domaine agricole. Notre climat et celui des États-Unis sont trop différents. Notre saison de croissance est plus courte, nos frais sont plus élevés, notre fardeau est plus lourd. Pourtant, les cultures commerciales de nos agriculteurs, nos légumes, nos fruits et nos produits horticoles, bref, tout ce qui était protégé par les offices de commercialisation, est maintenant menacé par la concurrence directe des agriculteurs de la Californie, de la Floride, de la Georgie, du Mississippi et de l'Alabama. Eux jouissent d'une saison de croissance de douze mois, tandis que nos agriculteurs doivent compter avec le climat contre lequel ils luttent courageusement depuis plus de deux siècles.

Le système de gestion de l'offre des produits agricoles sera sacrifié sur la table des négociations. On nous a mis en garde contre l'exode des usines de transformation des aliments. Quaker Oats, Heinz et McCain ont déjà fait savoir qu'elles quitteraient le Canada.

Pêche. Nous avons beaucoup parlé de la pêche à la Chambre, mais l'Accord de libre-échange nous fait perdre les droits que nous donnait le GATT. Contrairement à ce que soutient le gouvernement, aucune exception ne nous permet de favoriser nos pêcheurs et nos transformateurs de poisson.

Contrôle des investissements étrangers. L'examen des investissements n'est plus nécessaire que dans les cas où une acquisition directe porte sur une entreprise d'une valeur de 150 millions de dollars ou plus et dans le cas des acquisitions indirectes, il n'y a plus aucune mesure de contrôle. Plus rien ne peut maintenant freiner les prises de contrôle. En préparation du libre-échange, le pourcentage de propriété étrangère s'est accru avant les élections. Selon le rapport d'Investissement Canada pour 1987-1988, la valeur des acquisitions par des étrangers, des Américains dans 70 p. 100 des cas, a connu une hausse marquée, passant de 12,5 milliards de dollars en 1986-1987 à 22,2 milliards en 1987-1988. L'Accord permet maintenant aux Américains de s'emparer des entreprises canadiennes à des prix ridicules.

Marché des capitaux. Nous avons répété à maintes reprises que nos secteurs des banques, de l'assurance et des investissements, surtout le secteur bancaire, peuvent maintenant être envahis par les Américains. Nous n'avons pas le même accès au marché américain, surtout parce que l'activité bancaire relève des États et parce que la loi américaine interdit tout lien entre l'activité bancaire et les investissements. Nous ne jouissons pas de la réciprocité. La société American Express était à nos portes le jour même des élections, et beaucoup d'autres suivront.

Pendant la campagne électorale, nous avons gagné la faveur des Canadiens. Le nombre de Canadiens qui ont voté contre cet accord dépasse de plus d'un million et demi le nombre de ceux qui ont voté en faveur de l'accord.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous avons gagné sur le plan du message. Notre message nous avait mis au premier rang dans la course. Les conservateurs n'ont cependant pas répondu à ce message sur le libre-échange, un message qui préoccupait les Canadiens. Ils ont préféré s'en prendre au messager. Ils ont lancé un attaque personnelle sans précédent contre ma réputation, ma sincérité et ma compétence. Cette campagne ressemblait d'ailleurs étrangement à ce qu'on voit chez nos voisins du sud.

Nous avons également été témoins d'une intervention sans précédent des grandes entreprises qui ont versé des millions de dollars, non prévus dans la Loi sur les dépenses électorales, dans une campagne de publicité en faveur du libre-échange.

Nous avons vu la démocratie dépourvue de sa majesté. Nous avons vu le gouvernement, avide de pouvoir, manipuler cyniquement l'opinion publique, miser sur les faiblesses de la nature humaine et axer sa campagne sur la crainte plutôt que sur la fierté d'une nation.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je répète au premier ministre que son mandat est terni, que sa victoire est souillée. Les conservateurs ont acheté leur mandat et vendu le pays, et les Canadiens ne permettront pas qu'on vende leur pays.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Plus de quatre millions de Canadiens ont appuyé le Parti libéral. Cinquante-sept pour cent des Canadiens ont voté contre l'accord de libre-échange. Les électeurs de huit provinces sur dix ont voté contre cet accord. Nous continuerons à nous opposer à l'accord de libre-échange, conformément au mandat que nous ont donné ceux qui nous ont soutenus. Nous tenterons de limiter ses effets négatifs sur les Canadiens en proposant des programmes convenables d'ajustement, des programmes que le premier ministre a promis aux Canadiens de mettre en place, à temps pour prévenir les difficultés qui pourraient résulter de l'accord. Une fois de plus le premier ministre a fait des promesses qu'il ne pourra pas tenir et ne tiendra pas.

Combien de fois avons-nous entendu le premier ministre nous dire que l'accord de libre-échange ne ferait de tort à personne? Lui et ses amis du monde des affaires savaient très bien que des milliers de travailleurs cou-

raient le risque de perdre leur emploi du fait de la «rationalisation» des entreprises américaines. Le premier ministre a dit que ce ne serait pas un problème, parce que son gouvernement présenterait des programmes d'ajustement. Nous nous en souvenons tous.

Nous avons maintenant le rapport tant attendu de la commission de Grandpré, nommée par le gouvernement. M. de Grandpré et ses collègues nous disent qu'il est impossible d'avoir des programmes d'ajustement orientés vers les seules victimes de l'accord de libre-échange. La raison, selon eux , de l'impossibilité de créer des programmes particuliers pour atténuer les difficultés, c'est que les conséquences de l'accord de libre-échange sont trop vastes et trop variées. Une fois de plus, ou bien le premier ministre ne savait pas ce qu'il disait ou bien il ne voulait pas que la réalité gêne son histoire pendant la campagne électorale.

C'est maintenant le devoir du premier ministre et de son gouvernement de donner aux travailleurs canadiens des programmes d'ajustement adéquats. De notre côté, nous insisterons pour avoir des programmes raisonnables, orientés vers les travailleurs qui paieront pour l'accord du premier ministre, parce qu'ils perdront leur emploi et connaîtront l'insécurité financière et le bouleversement social.

Nous serons également très vigilants pendant les cinq à sept années de négociation sur la définition d'une «subvention». Ce sont des négociations particulièrement critiques pour nous, car elles définiront ce que les futurs gouvernements canadiens pourront ou ne pourront pas faire pour les particuliers et les régions défavorisées de ce pays. Le Canada a accepté de négocier, au cours des cinq à sept prochaines années, ce qu'est une subvention admissible. Les vraies négociations sont maintenant en cours. Le gouvernement a signé un accord avec les États-Unis avant que toutes ses conditions ne soient négociées et approuvées. C'est un peu comme signer un contrat de vente de votre maison avant de vous être entendus sur ses clauses. Les Américains ont vigoureusement mis de l'avant leurs objectifs en vue de ces négociations. Ces objectifs comprennent l'élimination de l'exemption concernant la culture, la suppression de tout contrôle de l'investissement, une définition des subventions injustes qui inclurait tout gouvernement, loi, règlement ou pratique qui «a un effet néfaste sur le commerce ou les producteurs américains».

• (1550)

C'est là une question vitale pour le Canada. Il nous faudra en effet au cours des prochaines années mener des négociations sur la définition des subventions. Pourtant, on ne trouve aucune mention de ces négociations dans le discours du Trône.

[*Français*]

Qui va négocier pour nous? Est-ce que les provinces seront impliquées? Est-ce que pour nous, députés de la Chambre des communes, après tout représentants du peuple, serons informés de tous les éléments de ces négociations? Le premier ministre a pris un engagement solennel que nos programmes sociaux et de développement régional ne seront jamais touchés, mais nous connaissons bien cette chanson, nous l'avons souvent entendue, cette chanson. Nous l'avons aussi entendu décrire nos programmes sociaux comme sacrés, mais cela ne l'a pourtant pas empêché d'essayer de désindexer les pensions de nos personnes âgées. Et maintenant, la menace est plus grande car les amis du premier ministre, les hommes d'affaires, réclament déjà des coupures dans nos programmes sociaux. C'est incroyable la différence que font quelques mois dans le vocabulaire conservateur. Pendant la récente campagne, les programmes sociaux étaient encore une fois devenus intouchables et sacrés. A Québec, prenant sa propre maman à témoin, le premier ministre a dit, et je cite:

> Pourquoi est-ce que je voudrais faire du mal à ma mère?

De même, en public, les hommes d'affaires proclamaient que l'entente Mulroney n'avait rien à voir et n'aura aucun impact sur les programmes sociaux.

Mais, même avant ces élections, en lisant le bulletin du Conseil du patronat, dans son édition de septembre, nous avons découvert le pot aux roses. Là, en noir sur blanc, le Conseil soutient que: Pour rester concurrentiel avec les États-Unis, avec leurs adversaires américains, les entrepreneurs québécois doivent maintenant être exemptés du financement de certains programmes d'assurance-santé.

Plus récemment encore, le président de l'Association des manufacturiers, M. Laurent Thibault, veut que le gouvernement réduise le déficit en coupant certains programmes sociaux car, dit-il, et je le cite:

> Il mine notre capacité d'effectuer la transition vers le libre-échange.

La Chambre de commerce du Canada chante la même rengaine. Les pressions contre nos programmes sociaux n'ont pas besoin de venir des États-Unis. Les amis du premier ministre s'en chargent très bien eux-mêmes.

[*Traduction*]

La question du commerce sera une hantise pour ce Parlement et notre pays. A cause de ces préoccupations, les fusions se multiplient, nos entreprises tombent aux mains des Américains. J'ai entendu les arguments invoqués—synergisme, plus grande efficacité, productivité accrue—mais même si les Japonais nous ont pavé la voie et nous ont montré qu'il fallait des groupes de prise de

décisions plus restreints, de façon que ces décisions soient prises davantage au niveau des ateliers, je n'ai jamais vu de preuves convaincantes.

Où sont les nouveaux emplois qui devaient résulter de ces fusions et de ces acquisitions? Qu'en est-il de la nouvelle technologie? Et les nouvelles idées? Et la nouvelle efficacité? Tout reste à prouver. Je suis convaincu que l'accord commercial entraînera une série sans fin d'acquisitions d'entreprises. C'est ce que les économistes appellent la rationalisation des entreprises nord-américaines, rationalisation en faveur des entreprises américaines aux dépens des travailleurs canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, on en entend parler tous les jours. Les élections à peine terminées, les fermetures d'usines, les fusions, les acquisitions se sont multipliées: Gillette, British Footwear, Northern Telecom, Texaco, Wardair, Consolidated Bathurst. La liste est longue.

Alliez cette concentration de plus en plus forte du pouvoir économique à Montréal, Toronto, et particulièrement chez nos voisins, à une déréglementation et à une privatisation des services de transport sous la conduite du gouvernement—Air Canada, VIA Rail, le Canadien national—et vous aurez tout ce qu'il faut pour que se vident les petites localités et les campagnes.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion dans ma pratique privée du droit de comparaître à plusieurs reprises devant des organismes de réglementation fédéraux et provinciaux. On avait l'habitude de lire dans nos lois: «De commodité et de nécessité publiques». Cela voulait dire que quiconque voulait être autorisé à transporter des marchandises ou des passagers au Canada devait prouver que le public avait besoin de ses services et qu'il traiterait tous les Canadiens sur un pied d'égalité où qu'ils vivent. Cette exigence a été supprimée et c'est maintenant le marché qui fait la loi.

En ce qui concerne la privatisation, nous avons été témoins de la suppression et de l'affaiblissement de l'infrastructure des transports publics au Canada, parce que tous les Canadiens devaient bénéficier des mêmes services, peu importe où ils vivaient. Les services d'Air Canada ont maintenant été réduits à Stephenville, à Sydney—je pourrais énumérer toutes les localités touchées. Les passagers paieront les mêmes tarifs, mais ils ne recevront pas les mêmes services et ils ne voyageront pas dans le même type d'avion. Il y aura bientôt des décisions à prendre dans le dossier de VIA Rail. Qu'est-ce que les conservateurs ont dit pendant les années où ils étaient dans l'opposition? Ils soutenaient qu'il fallait renforcer VIA Rail et prévoir des trains de passagers à grande vitesse, particulièrement dans le corridor Québec-Windsor, ce qui nous permettrait de faire concurrence aux autres nations industrielles et de soulager ainsi nos aéroports, tout comme nos routes de plus en plus encombrées près des grandes villes, et de réduire la pollution automobile.

En 1985, le vice-premier ministre a déclaré qu'il était temps de renforcer et de rentabiliser VIA et d'en faire un réseau national que les Canadiens utiliseraient et dont ils seraient fiers. Il s'agit du député de Vegreville.

L'actuel ministre des Transports (M. Bouchard) envisage de supprimer le service voyageurs au Canada, avec l'appui du premier ministre qui menace de mettre fin à ce service, si les Canadiens ne l'utilisent pas, et mentionne que le taux d'occupation des trains s'établit à seulement 20 p. 100.

Eh bien, il se trompe encore. Selon VIA, le chiffre exact est 52,4 p. 100 et ce pourcentage est encore plus élevé sur les lignes situées dans les régions densément peuplées. Comme mon collègue de Miramichi le disait si bien, si le premier ministre est déterminé à démanteler VIA Rail, le moins qu'il puisse faire, c'est de dire la vérité à la population.

Mme Copps: Ce serait tout un changement!

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce matin, il y avait une réunion du caucus de l'Atlantique présidé par le député de Beauséjour, circonscription du Nouveau-Brunswick. Nous avons entendu les travailleurs du Canada atlantique exprimer des craintes face à leur avenir et leur emploi devant l'intention du gouvernement conservateur de démanteler VIA Rail. Nous savons maintenant que les députés libéraux ont l'appui des députés de l'Atlantique qui ont exprimé les mêmes préoccupations en affirmant que, puisque nous avons un système parlementaire libre, les députés conservateurs de l'Atlantique doivent se joindre à nous pour protester contre les mesures prises.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je constate que le député d'Annapolis ne dit rien et garde la tête basse, ce qui est plutôt inhabituel chez lui, mais, quoi qu'il en soit, je reconnais qu'il est un ami de longue date et je suis convaincu qu'il se fait un véritable cas de conscience de cette question particulière.

La situation, monsieur le Président, c'est que si vous vivez ailleurs qu'à Vancouver, Toronto ou Montréal, vous êtes victime de la concentration du pouvoir, de la déréglementation et de la privatisation de nos services de transport, du démantèlement de nos services postaux ruraux parce que le gouvernement conservateur actuel a renié 120 années d'édification d'une nation où tous devraient recevoir les mêmes services et un traitement égal. Le gouvernement conservateur est partisan inconditionnel du libre marché sans contrainte aucune.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le pays ne repose pas uniquement sur les forces du marché. Nous l'avons doté d'un réseau ferroviaire et aérien desservant toutes les régions, d'une route nationale ainsi que d'un pipeline et d'un système de radiodiffusion. Nous l'avons doté d'une infrastructure publique. Nous l'avons doté d'un moyen de résister aux tiraillements nord-sud des forces du marché. Nous l'avons doté d'une infrastructure publique pour unir les différentes régions. Nous nous sommes opposés très énergiquement à l'Accord de libre-échange parce qu'il revenait à nous débarrasser de tout ce que nous défendions et de tout ce qui faisait notre pays. On retrouve les mêmes principes du laissez-faire, de la libération des forces du marché en exergue du discours du Trône, des principes néo-conservateurs consistant à faire passer le profit avant les gens, à laisser les faibles livrés à eux-mêmes; les forts en profiteront et tout ira bien, madame la marquise.

Nous formerons une opposition aggressive, monsieur le Président. Nous allons défendre les intérêts des faibles. Nous allons continuer à obliger le gouvernement actuel à rendre compte de tous ses actes. Nous allons surveiller l'Accord de libre-échange. Nous allons lutter contre la concentration de plus en plus forte du pouvoir économique. Nous allons nous opposer à la disparition des villages et des petites villes. Nous allons insister sur le nettoyage de notre environnement. Nous allons résister contre la dégradation de nos services de santé et des autres services sociaux. J'avertis le premier ministre et le ministre des Finances (M. Wilson) que nous allons passer le budget au peigne fin.

Le premier ministre parle maintenant de réduire la dette publique. Que s'est-il passé depuis 1984? Qui est responsable de la situation dans laquelle se trouve notre pays?

• (1600)

Depuis que le gouvernement a accédé au pouvoir en septembre 1984, la dette publique est passée de 170 milliards à 320 milliards. Ce gouvernement a accumulé autant de dettes que chacun des gouvernements précédents depuis la Confédération, et ce, en quatre ans seulement, malgré les plus fortes hausses de l'impôt des particuliers dans l'histoire du Canada. Les hausses d'impôt ont été plus élevées au cours des quatre dernières années que pendant les deux guerres mondiales.

En dépit d'une forte économie, le gouvernement a passé les quatre dernières années à mal administrer les finances du pays et à laisser s'accroître la dette publique. Il demande maintenant aux Canadiens de payer la note. Le premier ministre était au courant de la situation, et le ministre des Finances aussi. Ils ont induit les Canadiens en erreur, et ils devront maintenant leur rendre des comptes.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, nous devons être extrêmement vigilants. Le laisser-aller du gouvernement, son incapacité d'agir de façon cohérente et réfléchie face aux grands problèmes de ce pays représente une menace sérieuse pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Cette Chambre n'a pas siégé depuis six mois sauf pendant quelques jours en décembre. Entre-temps, un nombre significatif d'événements se sont succédé et ont altéré d'une façon très tangible l'humeur et l'unité de notre pays.

Absent, invisible et muet depuis l'automne dernier, le premier ministre a laissé la situation se détériorer au point où maintenant des valeurs fondamentales sont soit menacées, soit carrément foulées au pied.

Toute l'histoire du Canada, depuis le jour même de sa fondation, reflète l'équilibre fragile entre les deux peuples fondateurs et les deux communautés linguistiques. C'est notre devoir à nous tous ici à la Chambre, députés élus de la population canadienne, de travailler avec ardeur, prudence et générosité à cimenter les liens entre ces deux communautés linguistiques.

Monsieur le Président, lorsque je suis entré en cette Chambre pour la première fois en 1962, comme député québécois, nous commençions tout juste à donner des services dans les deux langues officielles et cela, grâce à M. John George Diefenbaker. Il faut lui donner crédit. Et pendant l'administration de M. Pearson, il y avait une sensibilité envers les problèmes de l'unité nationale et envers l'accessibilité des deux langues, surtout au niveau fédéral pour commencer. M. Pearson avait nommé MM. André Laurendeau et Davie Dunton pour préparer le

rapport Laurendeau–Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Grâce à ces enquêtes, finalement, nous étions en mesure de présenter, sous l'administration de M. Trudeau, un projet de loi sur les langues officielles.

Puis, en 1969, j'étais ministre de la Justice. J'ai parcouru le pays parce que j'avais beaucoup de responsabilités pour ce projet de loi, j'ai consulté les gouvernements provinciaux, j'ai négocié avec les procureurs généraux des quatre provinces de l'Ouest parce qu'il y avait des objections, j'ai comparu devant les comités de députés provinciaux à travers le Canada, et comme dans tous les cas qui impliquent la langue, cette loi pour légitimiser les deux langues officielles de notre pays à un niveau égal était difficile à accepter dans certains coins de notre pays. Il nous a fallu beaucoup de patience et de détermination pour arriver à notre but.

Mais nous y sommes arrivés grâce à la tolérance, à la générosité, à la bonne volonté des Canadiens.

J'ai donc passé beaucoup de ma vie publique à faire avancer la cause de la langue française au Canada et surtout à assurer la position clé du Québec dans notre Confédération canadienne.

C'était dans cet esprit, monsieur le Président, qu'en juin 1986, j'ai présenté, dans une entrevue avec le quotidien *Le Devoir* à Montréal, un plan de réforme visant à ramener le Québec à la table des négociations constitutionnelles.

Bien sûr, le Québec est légalement, juridiquement lié à l'entente de 1982, mais le gouvernement du Québec, le gouvernement québécois n'a pas signé cette entente. Je ne suis pas pour réexaminer les raisons. Il nous fallait donc compléter l'initiative de 1982 pour que le Québec reprenne sa place politiquement, émotivement et psychologiquement dans la grande famille canadienne. Il fallait ancrer le Québec dans le Canada. Il fallait nous assurer que tous les Québécois, francophones et anglophones, se sentent à l'aise dans la Confédération canadienne.

Nos propositions, non partisanes, atteignaient bien cet objectif, si bien que le premier ministre Bourassa les a qualifiées dans le temps comme positives, précises et concises. Malgré ses déficiences, l'entente signée au lac Meech une année plus tard a marqué un pas en avant. Nous l'avons supportée, nous la supportons toujours. Mais toutefois nous avons insisté, ici à la Chambre et par nos collègues au Sénat, nous avons insisté dès le départ pour qu'elle soit bonifiée et nous avons proposé des amendements à cet effet. Et je reste fermement convaincu que ces améliorations sont essentielles pour un équilibre dans notre fédéralisme canadien.

Malheureusement, le premier ministre s'est retranché derrière une attitude intransigeante et radicale. Il a systématiquement refusé d'envisager nos propositions cohérentes et faites de bonne foi. Le premier ministre du Québec a fait de même. Pire, le premier ministre du Québec, en rejetant le jugement de la Cour suprême sur la Loi 101 en décembre dernier, a donné un coup brutal à l'esprit de la réconciliation nationale.

Il m'apparaît clair qu'en reconnaissant le concept de société distincte au Québec, nous comme députés reconnaissons dans les textes comme dans les faits le rôle et le statut de la majorité francophone au Québec. Du même souffle, nous reconnaissons tout aussi clairement et explicitement le rôle et le statut de la minorité anglophone dans cette province. C'est la réalité de ces deux communautés, conjointement, solidairement liées qui font que le Québec est distinct. Et mon interprétation de la société distincte a été réaffirmée par la Cour suprême dans son jugement. La Cour suprême a confirmé cette approche. Dans un jugement éclairé et fort articulé, la Cour a jugé que la langue de chacune des deux communautés québécoises, les deux langues officielles de notre pays devaient être reflétées dans le visage linguistique du Québec.

Le Québec doit protéger, le Québec doit promouvoir la langue française. Oui, ce principe est absolument essentiel. Le français doit être partout prioritaire, obligatoire, prépondérant. Sans aucune exception. La langue de travail au Québec doit être le français, au bureau, à l'usine, aussi bien qu'au conseil de direction.

C'est là l'instrument le plus convaincant et le plus efficace pour ramener tout le monde et en particulier les nouveaux immigrants à faire l'apprentissage de la langue française et ensuite à s'intégrer efficacement à la majorité francophone du Québec. Et pour préserver l'identité du Québec, le gouvernement du Québec dispose de lois, de réglementations pour assurer l'épanouissement de la langue française. Cela a aussi été confirmé par la Cour suprême.

Le gouvernement fédéral dispose de moyens tangibles pour promouvoir la langue française partout au pays. Donc j'exhorte les deux gouvernements, le premier ministre du Canada et le premier ministre du Québec à prendre tous les moyens à leurs dispositions pour faire du français la langue spontanément utilisée par tous les Québécois dans la vie quotidienne. Toutefois, il m'apparaît tout aussi clair qu'au Québec, comme ailleurs, il faut respecter le droit d'expression des minorités.

Or, en utilisant la clause dérogatoire pour suspendre les droits des Québécois anglophones, M. Bourassa a non seulement violé la Charte canadienne des droits et libertés, mais il a aussi violé sa propre Charte québécoise des droits de la personne. M. Bourassa l'admet lui–même. Lors d'une conférence de presse le 14 mars dernier, il a déclaré, et je le cite: «C'est la première fois dans l'histoire du Québec qu'un premier ministre va aussi loin que de suspendre les libertés individuelles pour protéger et défendre la langue française».

• (1610)

[*Traduction*]

La décision de M. Bourassa d'autoriser la minorité anglophone du Québec à n'afficher dans sa langue que dans les établissements commerciaux, et même pas dans tous les endroits, constitue une réponse superficielle à une question complexe. C'est une réponse qui n'est ni envisagée ni autorisée dans les paramètres du jugement de la Cour suprême. C'est une réponse qui n'est acceptable ni pour le Québec ni pour le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Les députés de tous les partis de la Chambre savent que j'ai tenu les mêmes propos lorsque le premier ministre de la Saskatchewan et celui de l'Alberta ont à leur tour refusé de reconnaître toutes les répercussions des décisions de la Cour suprême du Canada. J'ai alors déclaré que cette réponse était inacceptable pour le Canada, et elle est toujours inacceptable. Les gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta ont le même devoir de protéger les droits de leurs minorités de langue française que le Québec a le devoir de protéger les droits de ses minorités de langue anglaise.

Par son silence et son inaction, le premier ministre du Canada devient complice d'une attaque directe contre les droits fondamentaux de la minorité anglophone du Québec. En décembre, je l'ai exhorté à prendre fermement position sur cette question. Vous vous rappelerez que, tous les jours de la deuxième semaine du débat sur le libre-échange, pendant la période de questions, notre parti a pressé le premier ministre d'adopter une position ferme face à la réaction du Québec à la décision de la Cour suprême et à l'endroit du projet de loi 178. Cette absence de réaction contraste avec les propos qu'il a écrits quelques mois auparavant au premier ministre de la Saskatchewan, lorsque la Cour suprême a rendu sa décision sur le dossier des droits linguistiques dans cette province. Je cite les propos tenus pas le premier ministre dans la lettre qu'il a adressée au premier ministre Devine:

> Dans son jugement, la Cour a fait remarquer que les droits linguistiques sont profondément enracinés dans la culture canadienne et sont reflétés dans la Charte canadienne des droits et libertés, qui consacre, entre autres valeurs constitutionnelles fondamentales, la reconnaissance de l'anglais et du français comme langues officielles du pays. Je sais donc que vous partagerez mon opinion, à savoir que les questions soulevées dans la décision de la Cour suprême dépassent de loin les frontières de la Saskatchewan. Elles se répercutent sur toutes les provinces. En effet, elles sont au coeur de la Fédération canadienne.

Cette même lettre aurait dû être adressée dans les mêmes termes au premier ministre Bourassa.

Qu'a dit le premier ministre à propos de la Loi 178 du Québec? Rien. Qu'a-t-il fait à propos de cette loi du Québec? Rien. Je sais que j'ai entendu demander dans certains milieux: «De quoi vous inquiétez-vous? Il ne s'agit que d'enseignes commerciales.» La Cour suprême du Canada a été très claire. Les enseignes commerciales entrent dans le cadre du droit fondamental de la liberté d'expression, et la liberté d'expression fait partie du caractère le plus essentiel de la liberté dans notre pays. Un gouvernement ne peut absolument pas éviter cette implication en disant qu'il ne s'agit que d'enseignes commerciales.

Les droits sont les droits, comme l'affirmait Clifford Lincoln à l'Assemblée nationale le jour où il a démissionné du Cabinet québécois. C'est peut-être le meilleur discours qu'on ait entendu depuis quelques années sur quelque tribune que ce soit dans notre pays. Voici ce qu'il disait:

> Les droits sont les droits. Des droits à l'intérieur et des droits à l'extérieur, ça n'existe pas. Des droits pour les grands et des droits pour les petits, non plus. Pas plus que des droits pour la façade et des droits pour l'arrière, ou des droits pour l'est et des droits pour l'ouest. Les droits sont des maillons d'une chaîne d'une valeur fondamentale qui lie tous les individus dans une société qui doit, pour être crédible, être juste et équitable.

[*Français*]

Or, en invoquant la clause dérogatoire pour brimer les droits de sa minorité, M. Bourassa a envoyé un terrible message d'intolérance. Et comment réagit le premier ministre du Canada dont le mandat est de protéger, de cultiver et d'assurer notre unité nationale? Il joue à braquer les régions contre les régions. Il fait des déclarations d'un côté pendant que ses ministres disent le contraire ailleurs. Et pis, il dit n'importe quoi sans considération pour les faits, ni la vérité. On a vu cela pendant la campagne électorale, monsieur le Président. Pendant des jours et des semaines, le chef conservateur a clamé partout au Québec que j'allais déchirer l'Entente du lac Meech. Or, tout le monde sait, y compris le premier ministre, que j'ai toujours supporté cette Entente contre vents et marées depuis le tout premier jour. Et rien, pas même les énormes difficultés que cette position comme homme d'État, comme politicien—cela m'avait coûté cher—mais rien ni personne ne m'ont fait changer d'idée. Donc, ce comportement honteux du premier ministre fait preuve de la plus basse politicaillerie qui n'a pas sa place dans un débat si important pour l'unité et l'avenir de notre pays.

Un autre exemple clair de fourberie. Lorsque la Cour suprême a fait connaître son jugement sur la Loi 101, le premier ministre du Canada a déclaré, et je cite:

> Que la clause dérogatoire est inconsistante avec la Charte des droits et libertés.

Cela est clair. Mais au même moment, le député de Lac-Saint-Jean (M. Bouchard), qui à ce moment était secrétaire d'État, affirmait que l'utilisation de la clause dérogatoire est, et je cite: «absolument essentielle.»

Or, le rôle principal du secrétaire d'État du Canada est d'assurer la protection des minorités dans notre pays. Quel affront de retrouver un secrétaire d'État directement associé à la violation des droits de nos deux minorités!

Une fois de plus le premier ministre n'a rien fait. Pas un mot, pas une réprimande. Pis, lorsque nous avons voulu interroger le secrétaire d'État lui-même, il ne s'est même pas montré à la Chambre. Il a utilisé la stratégie des faibles et des sans courage, il se cachait pour ne pas avoir à répondre de ses actes. Il a essayé de faire la même chose pendant une certaine période, hier soir. Finalement, j'ai dit à un de ses collègues: Ici ce n'est pas un système présidentiel, c'est un système parlementaire. Les ministres sont ici pas seulement pour nous parler mais pour nous écouter. Et c'est important.

Cela est tout à fait inadmissible que notre premier ministre n'ait rien fait. Il aurait dû remédier à cette situation dans les plus brefs délais. Aujourd'hui, nous ne connaissons même pas encore la position du gouvernement sur ce sujet malgré le vocabulaire ambigu du discours du Trône. Le fait est que le premier ministre n'a aucune intention de faire respecter la Charte canadienne des droits et libertés. Déjà il a eu tout le temps et toutes les opportunités nécessaires d'éliminer la clause nonobstant de la Constitution. Nous l'avions nous-mêmes proposée. C'était confirmé dans notre grande assemblée du congrès de novembre 1986, mais le premier ministre n'a pas levé le petit doigt. Jamais le sujet n'a été soulevé avec ses homologues dans ses négociations du lac Meech. L'offensive de M. Bourassa sur la question de langue, camouflée par le silence du premier ministre du Canada a provoqué une vive réaction à travers le pays.

De jour en jour, ceux parmi nous qui ont supporté et supportent encore le concept du lac Meech affrontent une hostilité grandissante envers cet Accord. Et cette attitude contraste avec la nature même de ce pays et de ses habitants du Canada. Parce que les Canadiens et les Canadiennes sont d'abord et avant tout tolérants. Ils ont le sens de la justice et de l'équité. Et cela comprend les anglophones du Québec. J'ai eu le privilège et l'honneur de les représenter pendant plusieurs années, ici, à la Chambre.

Mais, monsieur le Président, les anglophones du Québec veulent eux aussi protéger et promouvoir la langue et la culture françaises. Ils ont choisi de rester au Québec. Ils sont prêts à travailler et à vivre en français. Ils veulent contribuer à bâtir la province de Québec.

Il n'est pas nécessaire de supprimer toutes les autres langues pour assurer le rayonnement de la langue française. Il y a, chez la grande majorité des Québécois, Québécois francophones, Québécois anglophones, une bonne volonté et un immense potentiel et un désir profond de collaboration.

Donc, il faut développer ce sentiment, il faut construire sur cette base de bonne volonté.

• (1620)

[*Traduction*]

Pendant que la Chambre ne siégeait pas, j'ai eu la possibilité de voyager d'un bout à l'autre du Canada dans plus de la moitié des provinces. J'ai trouvé de la rancoeur chez les Canadiens. L'Accord du lac Meech est fragile. La législation en matière linguistique au Québec a réveillé les vieilles méfiances. Les conséquences de l'accord commercial commencent à se faire sentir dans la perte de souveraineté, la série sans précédent de fusions et de prises de contrôle et la concentration de pouvoir croissante dans le domaine économique. La politique gouvernementale favorisant les taux d'intérêt élevés cause des hésitations et des privations. Le ministre des Finances a juré de ne pas tenir les promesses électorales. Le gouvernement ne connaît pas une lune de miel, il a déjà lassé la bonne volonté des Canadiens.

Nous sommes un peuple tolérant et travailleur. En général, nous sommes réceptifs aux besoins des autres. Nous sommes prêts à faire des sacrifices, mais pour nous, Canadiens, il y a un mot clé qui détermine notre attitude et c'est «la justice». La solution doit être équitable et paraître équitable.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le gouvernement a dressé les régions les unes contre les autres, en favorisant les intérêts des grandes sociétés prospères et en laissant les Canadiens à revenus faibles et moyens se débrouiller par leurs propres moyens. Il a fait preuve d'un manque de coeur et d'un mépris profond à l'égard de tant de Canadiens.

La seule valeur qu'il a favorisée depuis 1984 a été l'argent et les profits et la gloire du libre-échange. Le Parti conservateur et le premier ministre considèrent le Canada comme pas grand-chose d'autre qu'une copie à échelle réduite des États-Unis. Ils ne tiennent aucun compte des différences historiques, géographiques et culturelles qui font notre originalité.

Les Américains sont issus d'une révolution. Nous avons été créés par l'union des traditions britanniques et françaises. Leur constitution est fondée sur la vie, la liberté et la poursuite du bonheur. La nôtre est axée sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement.

La frontière américaine est fermée depuis près d'un siècle. La nôtre reste ouverte. Notre frontière nordique est un symbole vital pour nous. Les États-Unis sont un creuset géant. Nous sommes une mosaïque culturelle. Ils sont unilingues. Nous avons deux langues officielles. Nous avons une tradition parlementaire. Ils ont un système présidentiel fondé sur la séparation des pouvoirs.

Les Canadiens sont influencés plus que toute autre nation de la terre, sauf peut-être les Russes, par leur géographie, leur environnement et les vastes étendues sauvages de leur pays. Les Américains mettent leur foi dans les forces du marché. Nous mettons la nôtre dans l'objectif de la justice et du partage et nous croyons que le meilleur moyen de l'atteindre est une économie mixte.

Je crois qu'au cours des prochaines années, les Canadiens devront prendre appui sur eux-mêmes et sur leurs traditions pour relever les défis qu'ils devront affronter. Le gouvernement ne nous a pas facilité la tâche, parce que même si nous admirons nos voisins du sud, nous ne voulons pas devenir comme eux. Sauf le respect que nous leur devons, leurs solutions ne nous conviennent pas nécessairement.

Des gens de toutes les régions du Canada et de toutes les allégeances politiques me disent qu'ils ont redécouvert en eux le sens de leur pays parce que durant les élections, ils ont eu la tâche difficile de décider ce qui était bon pour le Canada et pour les Canadiens.

Je crois que les Canadiens redécouvriront l'identité qui les définit en tant que nation. Je peux vous assurer, monsieur le Président, que notre parti a l'intention de se faire souvent entendre au Parlement pour encourager et promouvoir la redécouverte de notre identité.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, notre programme d'action comprend une étroite surveillance de l'accord commercial, surtout pour ce qui concerne les négociations relatives aux subventions, dans le but de protéger ce qui nous reste de souveraineté. Notre programme comporte une stratégie économique qui répond à la nécessité de former les jeunes et de recycler les travailleurs âgés qui ont été privés de leur emploi par les technologies nouvelles, stratégie prévoyant un programme d'apprentissage digne de la grande importance que nous attachons à l'éducation car elle est la clé de l'épanouissement individuel, de la prospérité économique et de la compétitivité; stratégie qui favorise la recherche et le développement, facteur primordial de croissance et d'expansion; stratégie qui encourage nos entreprises à élargir leurs horizons au-delà de notre continent, en direction de la bordure du Pacifique, de l'Europe et du tiers monde.

Notre programme va également tenir compte de l'importance que nous attachons à l'environnement. Il faut que la recherche d'un développement soutenu guide nos décisions économiques et politiques, non seulement au Canada mais dans le monde entier. Il y va de notre santé et de notre vie même.

Il faut non seulement poursuivre mais accélérer notre recherche d'une véritable justice sociale. Il faut forger un nouveau consensus social qui fasse contre poids à la tendance du gouvernement actuel à creuser le fossé qui sépare riches et pauvres; car le fait que la pauvreté se répande surtout chez les jeunes fait voir que nous ne savons pas lutter contre la pauvreté qui existe vraiment dans notre pays.

Il faut réaliser l'égalité complète des sexes dans tous les domaines de la vie nationale, à commencer par la vie professionnelle. Il faut reconnaître une fois pour toute les légitimes aspirations, les aspirations historiques et les droits innés de nos populations autochtones, les faire avancer vers l'autonomie politique.

Tous les Canadiens de tous les coins du pays doivent avoir une chance égale de participer pleinement à la vie nationale. Il faut convaincre même les plus sceptiques que la justice sociale n'est pas seulement affaire d'équité, mais que c'est aussi une bonne affaire. Pour un libéral, les droits individuels doivent continuer de passer avant tout.

Il faut également que tous ensemble nous nous efforcions de resserrer les liens entre nos deux communautés linguistiques, de favoriser et de faire renaître l'esprit d'harmonie et de tolérance qui font défaut aujourd'hui.

Il faut que nos Canadiens fassent leur part pour encourager la poursuite de la détente entre les deux superpuissances. Les récentes initiatives de désarmement sont très encourageantes. Mais il subsiste de par le monde de nombreux conflits régionaux, de nombreux problèmes régionaux qui font des milliers d'innocentes victimes, et il faut que les Canadiens reprennent l'initiative de la recherche de la paix.

Je suis persuadé que les vertus qui nous ont permis d'édifier le pays peuvent survivre. Il va falloir un grand effort, un redoublement d'efforts pour réaliser le rêve que nous avons formé pour notre pays en dépit des défis sans précédent que j'ai énumérés. Mon parti est déterminé à relever ces défis. Nous allons continuer à lutter pour un Canada plus généreux, plus juste et vraiment souverain. C'est pourquoi je propose, appuyé par le chef adjoint de l'opposition et député de Windsor-Ouest (M. Gray), que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

La Chambre regrette que les conseillers de Votre Excellence continuent de faire preuve d'indifférence vis-à-vis du bien-être économique et social des Canadiens à faible revenu et à revenu moyen et de mépris pour les institutions démocratiques du Canada en n'honorant pas les engagements pris envers la population canadienne à l'égard de la mise en oeuvre de l'accord commercial Canada—États-Unis, en abandonnant les travailleurs agricoles, forestiers et du secteur des pêches, en ne tenant aucun compte de la dangereuse accélération de la concentration des entreprises, en refusant de prendre promptement des mesures énergiques pour garantir l'accès du public au réseau canadien de transport et la sécurité du réseau, en déclinant toute responsabilité à l'égard des soins de santé, du logement et des citoyens du troisième âge, en ne protégeant pas les minorités partout au Canada, en se désintéressant du rôle du fédéral en matière de développement de la recherche et de développement technologique et économique, ainsi qu'en se soustrayant à l'autorité de la Chambre des communes en ce qui concerne la dépense de fonds publics et en présentant au Parlement un programme dénué de tout contenu hormis la claire volonté de démanteler le système de sécurité sociale tout en imposant un régime fiscal injuste et oppressif.

Des voix: Bravo!

• (1630)

M. le vice-président: L'amendement me semble réglementaire.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je pense, monsieur le Président, et je ne crois vraiment pas être le seul de cet avis, qu'un discours du Trône devrait être un appel lancé à tous les Canadiens pour qu'ils s'unissent, pour qu'ils cherchent, s'ils n'y parviennent pas immédiatement, à surmonter de façon équitable nos problèmes communs. Ce devrait être un défi lancé au pays d'atteindre à plus d'équité, à plus de justice. Il devrait briller autant par la clarté et l'équilibre de son action économique que par la noblesse de ses objectifs.

Au lieu de cela, le gouvernement nous donne un discours du Trône étudié pour ne profiter qu'à une partie de la collectivité canadienne, au détriment des Canadiens du reste du pays.

Je dis, et j'entends bien faire voir dans le reste de mon discours de cet après-midi, que si le gouvernement a disposé de l'appui financier systématique des milieux d'affaires durant la campagne électorale de l'automne dernier, les gens qui ont donné leur voix au parti conservateur ou aux autres, c'étaient des infirmières, des pêcheurs, des mineurs, des bûcherons, des sidérurgistes, des employés de banque, des ménagères.

Le gouvernement actuel qui a présenté ce discours du Trône a été élu par l'ensemble de la population, et ce gouvernement élu par l'ensemble de la population devra apprendre qu'il lui faut défendre les intérêts de l'ensemble de la population plutôt que de servir une simple minorité de privilégiés et de puissants.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Comme après l'élection de 1984, le gouvernement dévoile soudain un programme secret. Après 1984, nous avons eu l'Accord commercial. Comme tous les Canadiens le savent, il n'avait pas du tout été question d'accord commercial pendant la campagne électorale 1984. L'élection de 1988, a été ponctuée de promesses faites non seulement par le premier ministre du Canada (M. Mulroney) mais par des candidats qui sont maintenant députés conservateurs: promesses de croissance économique, de développement régional et d'équité fiscale.

Et maintenant ce qu'on nous donne, c'est une politique de coupures, de réductions, de relèvements d'impôt qui frappent les simples Canadiens de tous les coins du pays. Au lieu d'inspirer les Canadiens par un vibrant appel à promouvoir la justice, ce discours du Trône va faire carrément le contraire. Il va rappeler aux Canadiens ce que les sondeurs conservateurs leur avaient dit avant l'élection, ce qu'ils avaient toujours soupçonné, c'est-à-dire que le parti conservateur n'a pas des politiques et des programmes conçus pour profiter à la majorité. Le gouvernement conservateur se fixe pour objectif de favoriser tous ceux qui ont déjà trop de pouvoir et d'influence dans notre société.

Je puis vous dire maintenant, chose que la Chambre d'ailleurs a déjà constatée ces 24 dernières heures, que les députés néo-démocrates élus à l'automne de 1988—ayant vu en particulier ce discours du Trône et appris au cours des semaines écoulées, quel est le vrai programme du parti conservateur—n'ont nulle intention de se croiser les bras et de le laisser faire. Nous allons combattre avec la dernière vigueur tous les projets de loi et les postes budgétaires qui découleront de ce discours du Trône au cours des semaines qui viennent.

Les Conservateurs n'ont pas seulement renié les promesses qu'ils ont faites dans tant de régions à l'automne de 1988. Ils n'ont pas non plus donné suite, contrairement à ce que certains d'entre nous pouvaient croire, à leurs engagements les plus fondamentaux. Pendant la campagne électorale et depuis, dans les débats qui se sont déroulés à la Chambre des communes durant la période des fêtes, le gouvernement a promis, pour contrer les quelques conséquences fâcheuses que le grand accord commercial pourrait, en effet, avoir pour certains secteurs de l'économie, de mettre en oeuvre un programme d'assistance aux hommes et aux femmes mis à pied et de venir en aide aux collectivités touchées.

• (1640)

Le premier ministre, comme à son habitude, qualifie l'approche du gouvernement de «généreuse» et de «massive». Il a parlé, par exemple, d'un «programme d'adaptation massif» et d'un «programme généreux». Ensuite, maniant comme toujours la litote, il a dit qu'il n'y aurait pas au monde de «meilleur programme» pour venir en aide aux hommes et aux femmes qui se feront imposer, par suite d'un accord contre lequel la plupart des Canadiens ont voté, un programme économique qui leur fait perdre leur emploi. Nous savons maintenant que le gouvernement n'a nullement l'intention d'agir ainsi.

[*Français*]

Au lieu de respecter ses promesses, le gouvernement dit qu'il est en train d'étudier les recommandations complètement inadéquates faites par le comité de Grandpré. Avant les élections, pendant les élections, les lobbyistes du monde des affaires ont organisé une campagne agressive en faveur de l'entente commerciale avec les Américains et du parti conservateur. Encore une fois, les intérêts des travailleurs et travailleuses sont mis de côté pour que le gouvernement puisse respecter l'agenda de ses amis, le monde des affaires.

[*Traduction*]

Depuis les élections, nous voyons se produire ce que, de toute évidence, le monde des affaires avait en tête lorsqu'il s'est rallié au programme électoral des Conservateurs et, en particulier, à l'accord de libre-échange.

Depuis quelques mois, il ressort de certains discours, communiqués ministériels et déclarations de représentants des milieux d'affaires que les Conservateurs et le monde des affaires se sont entendus sur un programme bien défini. Tout ce qu'ils souhaitent d'un commun accord, c'est de réduire sensiblement les dépenses publiques et de frapper les Canadiens d'une nouvelle taxe de vente massive et régressive. Ils ne parviendront pas à leurs fins, c'est moi qui vous le dis.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je voudrais pendant un instant montrer que ce ne sont pas simplement des slogans ou préconceptions qui ont fait penser à notre parti social-démocrate que cela se produirait inévitablement. Parfois, on est surpris. Nous aurions aimé l'être au lieu d'assister à l'attaque concertée—c'est le nom que je lui donne—que le monde des affaires et le gouvernement conservateur dirigent contre la population canadienne depuis les dernières semaines.

Le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, l'Association des manufacturiers canadiens, l'Institut C.D. Howe et la Chambre de commerce du Canada ont tous véhiculé le même message dans les instances qu'ils ont présentées au gouvernement ces dernières semaines et dans les communiqués qu'ils ont transmis à la population canadienne avant la présentation du discours du Trône. Le message était clair: il fallait procéder à des compressions dans le secteur public en général et dans les programmes sociaux en particulier.

Le monde des affaires aimerait convaincre les Canadiens de ses bonnes intentions. On aimerait nous faire croire que la source de préoccupation, la seule et unique, c'est le déficit. Chez certains, c'est effectivement le cas et ils en font une priorité, mais pas nous.

Il ne faut pas se faire d'illusions dans notre type de société, que ce soit au Canada, en Europe de l'Ouest ou aux États-Unis d'Amérique: il y a une lutte de pouvoir constante entre ceux qui ont déjà investi des sommes appréciables dans notre système économique et le reste de la population. Cette lutte se livrait ouvertement avant le discours du Trône et le monde des affaires a vu dans le parti conservateur du Canada le parfait instrument de sa réussite.

Si les milieux d'affaires ne se préoccupent vraiment que du déficit, comme ils le soutiennent, pourquoi alors n'ont-ils pas présenté des solutions différentes de celles qu'ils ont adoptées. Pourquoi est-ce qu'ils portent toute leur attention sur les programmes sociaux et le besoin, comme ils disent, d'une réforme de la taxe de vente? La taxe de vente constitue la forme d'impôt la plus régressive qui puisse exister dans une société. Les membres des groupes d'entreprises que j'ai énumérés ont-ils déclaré: «Mettons fin à tous ces programmes qui sont économiquement inefficaces mais si rentables et si profitables pour nous?»

Des voix: Oh non!

M. Broadbent: Cela aurait pu alléger quelque peu le déficit. Mais non, ils ne l'ont pas fait. Ont-ils proposé un impôt minimum pour toutes les sociétés qui enregistrent des profits, impôt déjà appliqué non seulement aux États-Unis, mais aussi dans de nombreux autres pays industriels? L'ont-ils fait?

Des voix: Oh non!

M. Broadbent: L'absence d'impôts minimum de ce genre au Canada contribue aussi au déficit. Si les gens d'affaires sont tant préoccupés par le déficit, pourquoi n'ont-ils pas proposé cette mesure?

Comme mon collègue, qui incidemment a été élu en même temps que moi il y a environ 21 ans, vient de le faire remarquer, les gens d'affaires se sont-ils exclamés: «Mon Dieu, il y a pour plus de 30 milliards de dollars d'impôts reportés! C'est absolument scandaleux. Cela doit peser lourd dans le déficit. Il faut mettre un terme à cette situation.» Peut-être qu'en percevant une partie des intérêts de ces impôts reportés, on réussirait à réduire le déficit qui préoccupe tant, semble-t-il, le monde des affaires. Mais non, monsieur le Président, pas un mot à ce sujet.

Voilà en quoi consiste la priorité des gens d'affaires. Ce ne sont pas des hommes ou des femmes politiques, et c'est leur droit dans une société libre. Toutefois, il ne faut pas se faire d'illusions sur le but qu'ils visent et sur les répercussions de la politique qu'ils préconisent. Ce ne sont pas les simples citoyens qui font partie du monde des affaires que je considère comme les responsables dans cette histoire. J'en tiens pour responsables les politiciens conservateurs qui forment le gouvernement du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le monde des affaires et le ministre des Finances (M. Wilson) n'ont pas parlé des conséquences de cela pour le déficit, de ces mécanismes économiques incroyablement inefficaces mais remarquablement avantageux pour un certain groupe qui, du point de vue de l'équité, devraient être radicalement réformés. Le ministre des Finances et le monde des affaires n'en parlent pas. La seule chose qu'ils mentionnent, c'est la nécessité de réduire les programmes sociaux, ainsi le plan concernant l'assurance-chômage ou la suppression de l'universalité des allocations familiales ou encore la compression des programmes régionaux, qui sont absolument essentiels à la famille canadienne moyenne ou pauvre.

Je rappelle aux conservateurs élus que ce sont ces familles moyennes et pauvres qui constituent la majorité des Canadiens et que, pour une fois, le gouvernement devrait écouter la majorité plutôt que la minorité.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Hier, en me levant, j'ai allumé la radio et syntonisé Radio-Canada anglais. Je pense que l'annonceur était membre de NABET, mais je n'en suis pas sûr. J'ai écouté les nouvelles. J'ai entendu la belle voix du ministre des Finances, en provenance de Washington, ce qui est tout à fait approprié. Michael a bien du mal à décider s'il est à Ottawa ou à Washington. Pour lui cela ne fait pas une grande différence. Par contre, ce qu'il disait m'a surpris. Une des choses qu'on peut dire du ministre des Finances, et je vais être franc, c'est qu'il est direct. S'il avait rédigé le discours du Trône il nous aurait servi les nouvelles sans fioritures, au lieu de tout ce boniment. Dans quelques semaines, que nous aimions cela ou non, le budget nous sera livré sans camouflage.

Le ministre des Finances disait qu'il pouvait accepter un plafonnement, voire un fléchissement de l'économie. C'est grave, monsieur le Président, parce que ce qu'il dit c'est que l'économie est en surchauffe et qu'en tant que ministre des Finances il ne serait pas mécontent de voir un certain ralentissement. Au Parti néo-démocrate nous sommes d'un avis tout à fait contraire. Quoi qu'en pense Michael Wilson, la plupart des régions de ce pays n'ont pas entièrement récupéré de la récession qui a commencé au début des années 1980. Nous ne sommes pas d'avis qu'il faille ralentir l'économie, nous avons encore besoin de croissance économique.

• (1650)

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Alors que nous avons plus d'un million de chômeurs, il est totalement irresponsable que le ministre des Finances vienne dire qu'il est prêt à accepter un fléchissement de l'économie. Nous devons avoir une politique économique qui favorise la croissance et surtout le développement régional et l'équité fiscale en l'espace de quelques années et dont le but ultime soit, non pas le plein emploi dans une seule région, mais le plein emploi dans l'ensemble du pays.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Nous estimons que, comme l'ont montré certains gouvernements socio-démocrates, nous pouvons avoir une politique économique qui n'oblige pas à choisir entre le chômage et l'inflation. D'après nous, en choisissant bien les politiques, la fiscalité et les taux d'intérêt, en faisant en sorte que le secteur public et le secteur privé travaillent de concert, nous pouvons atteindre les objectifs que je viens d'énoncer.

[*Français*]

L'iniquité flagrante et croissante dans notre régime fiscal est évidente. Parce que nous n'avons pas d'impôt minimum sur les entreprises rentables, le Trésor perd près d'un milliard de dollars par année. Parce que les grandes entreprises rentables ne paient pas leur juste part d'impôt, les familles canadiennes paient plus que leur part.

Au lieu d'éliminer cette iniquité, les conservateurs prévoient obtenir des milliards de plus des familles par l'introduction de leur nouvelle taxe de vente régressive. Année après année, le Vérificateur général souligne que les entreprises doivent des milliards de dollars en impôt différé. Ce montant dépasse actuellement 3 milliards de dollars, dont la plus grande partie ne sera jamais payée.

Le discours du Trône ne contient aucune indication à l'effet que le prochain budget doit obliger les entreprises à payer leur part.

Monsieur le Président, il y a des pays où les entreprises paient leur part, et il est temps que les entreprises ici, au Canada, paient leur part.

Monsieur le Président, pour encourager plus de croissance dans l'économie, en général il est désirable d'encourager plus de concurrence. Les conservateurs parlent très souvent de l'importance de la concurrence dans l'économie. Mais le Canada a le taux le plus élevé de concentration d'entreprises des pays industrialisés. Notre économie est de plus en plus concentrée. A elles seules, neuf familles possèdent 46 p. 100 de la valeur de toutes les actions des 300 plus importantes sociétés inscrites à la Bourse de Toronto.

Récemment, les consommateurs et les travailleurs canadiens directement affectés ont subi sans pouvoir agir l'achat de la Wardair par Canadien, la fusion de la Molson et de la Carling, l'achat de la Texaco Canada par l'Imperial Oil et la prise de contrôle de la Consolidated Bathurst par une société de Chicago. A cause de la déduction de l'intérêt sur l'investissement, ces récentes fusions coûteront des millions de dollars au Trésor.

Au lieu de prendre des décisions pour remédier à cette situation, le ministre responsable a donné sa bénédiction. Au lieu de changer le régime fiscal qui encourage ce processus, les conservateurs veulent couper dans les budgets des programmes sociaux.

[*Traduction*]

Quel est le loyer de l'argent? Les taux d'intérêt tournent aujourd'hui autour de 13 p. 100. Comme notre critique en matière de finances le signalait à la Chambre hier, les taux réels atteignent déjà leur sommet du temps des libéraux, au début des années 80. A cette époque, alors qu'ils siégeaient du côté de l'opposition, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et l'actuel ministre des Finances qualifiaient la situation d'épouvantable et d'inacceptable. Elle était inacceptable sous un régime libéral et elle l'est encore sous un régime conservateur.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Ces taux sont terribles pour les petites entreprises, néfastes pour les hommes, les femmes et les familles qui veulent acheter une maison ou renouveler leur hypothèque, épouvantables pour les agriculteurs de toutes les régions, surtout ceux des Prairies où rien ne tourne rond depuis quelques années. Ces groupes se retrouvent encore une fois victimes de niveaux sans précédent des taux d'intérêt.

Un gouvernement qui s'inquiète du déficit est bien conscient que la hausse d'un point de pourcentage du loyer de l'argent grossit les frais de la dette des Canadiens de 1,5 milliard de dollars. La différence entre le taux d'intérêt réel et le taux prévu par le gouvernement dans son budget de 1988, si elle persiste une seule année, provoquera un bond énorme du déficit, de 7,9 milliards, que les Canadiens devront payer.

Le ministre des Finances était à Washington, à une réunion des sept plus grands pays industrialisés. Je ne prétends pas que le gouvernement canadien ou tout autre gouvernement puisse, à propos des taux d'intérêt, se couper tout à fait de ce qui se passe dans le monde industriel. Nous avons une certaine latitude, mais nous n'en avons pas profité. Quant à nos relations traditionnelles avec les États-Unis, nos taux d'intérêt pourraient être encore plus bas.

Il y a tant de gouvernements conservateurs au pouvoir dans le monde industriel que lorsque les Sept Grands se réunissent, c'est comme une réunion du club Albany. Ce sont des réunions internationales de conservateurs, auquelles sont conviés un ou deux hommes politiques d'autre trempe—dommage qu'il n'y en ait pas davantage. Le gouvernement devrait s'inquiéter des effets pervers des taux d'intérêt élevés à l'extérieur du sud de l'Ontario et du sud du Québec.

Au niveau des Sept Grands, au lieu d'adopter automatiquement une idéologie très conservatrice à l'égard des taux d'intérêt, les ministres des Finances de tous les pays industrialisés devraient s'efforcer de comprendre ce qui s'est passé au début des années 80. A ce moment-là, les mêmes pays industrialisés ont commencé à hausser leurs taux d'intérêt pour freiner l'inflation. Si nous agissons ainsi pendant assez longtemps, si des millions de travailleurs se retrouvent sans travail, ce qui est précisément arrivé en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord, nous tuons le patient au lieu d'assainir l'économie. L'inflation a été jugulée, mais des millions de personnes en ont supporté les affreuses conséquences, ici au Canada et à l'étranger.

Des voix: Bravo!

• (1700)

M. Broadbent: Ce que notre ministre des Finances devrait essayer de faire au sommet des Sept Grands, c'est obtenir des autres pays participants qu'ils tirent profit des leçons du début des années 80 et s'assurent de ne pas répéter les mêmes erreurs en maintenant cette politique uniforme de taux d'intérêt élevés jusque dans les années 90.

Le gouvernement est resté indifférent aux répercussions de sa politique économique, en particulier sur les différentes régions du pays. Il s'est moqué notamment du fait que la majorité des provinces n'ont pas réussi à revenir à leurs taux de chômage respectifs d'avant 1981. Nous, néo-démocrates, croyons—et c'est à bien des égards la base de la social-démocratie—que pour la vaste majorité des gens, hommes et femmes, et certes pour la majorité des femmes qui font aujourd'hui partie de la population active, la principale satisfaction, c'est d'avoir un emploi. On ne peut pas demeurer indifférent, au Canada, à la constante réalité d'un chômage élevé. Nous disons donc au gouvernement qu'il devrait s'attaquer à ce problème au lieu de s'en prendre au programme d'assurance-chômage comme il le fait dans ce discours du Trône. C'est là que réside le véritable problème.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: J'estime qu'avec un bon train de mesures on peut juguler l'inflation, créer des emplois et éponger la dette publique. Je ferai remarquer que chaque fois que le taux de chômage baisse d'un point de pourcentage, le Trésor gagne deux milliards de dollars parce que des Canadiens recommencent à payer des impôts au lieu de continuer à encaisser des prestations d'assurance-chômage et que des entreprises paient aussi des impôts pour la plupart.

Nous, néo-démocrates, croyons que les Canadiens et Canadiennes de la région de l'Atlantique, du nord de l'Ontario et du Québec, des Prairies et de la Colombie-Britannique devraient avoir le droit fondamental d'occuper un emploi pour le plaisir d'occuper un emploi. S'ils n'y arrivent pas, c'est finalement notre faute à tous, nous qui exerçons le pouvoir politique. Nous croyons que c'est important en soi. Mais, en tant que chef d'un parti politique national, je tiens aussi à dire que notre pays ne peut pas se satisfaire indéfiniment d'une politique des deux Canadas comme celle qui prévaut de plus en plus depuis six mois ou un an. Les Canadiens ne peuvent plus accepter que le centre du Canada bénéficie d'une situation de plein emploi ou presque pendant que le reste du pays subit en permanence des taux de chômage élevés.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: C'est important en soi, mais aussi pour ce qu'on appelle l'unité nationale. Pour éviter un conflit irrationnel, pour que l'on puisse parler de la grande famille canadienne, il faut alors tenter de donner des chances égales à tous les membres de cette famille.

Pour ce qui est des questions régionales dont tout gouvernement national devrait se préoccuper, avant et durant la récente campagne électorale, l'accord commercial dont moi-même et mes collègues avons discuté avait notamment des répercussions négatives sur la politique du développement régional. Je précise cela, car pour ceux d'entre nous qui croient dans une économie mixte, une politique sérieuse de développement régional suppose la participation du gouvernement. Or, les initiatives et les subventions gouvernementales sont jugées tout à fait inacceptables par nos voisins du Sud. Ce n'est pas le cas pour nous. Nous les considérons comme souhaitables en principe. Si nous voulons favoriser l'essor d'une industrie donnée, disons en Alberta ou au Nouveau-Brunswick, car au départ, elle est peut-être incapable d'être compétitive avec le sud de l'Ontario, la Californie ou toute autre région, il faut alors lui donner un bon coup de pouce au début comme cela s'est fait dans une région du pays par le biais d'une politique de tarifs élevés pendant des années. Selon nous, pour favoriser son essor dans certaines régions du pays, la participation et l'intervention du gouvernement sont souhaitables, en principe.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Étant donné les différences culturelles qui existent entre les États-Unis et le Canada qui ont évolué de façon bien différente, nous affirmons que la définition de subvention dans le cadre de l'accord commercial aura inévitablement des répercussions négatives sur notre capacité d'appliquer notre propre politique de développement régional. Or, le premier ministre en a fait fi avant la campagne électorale et durant cette dernière. Le fait en question a été minimisé par les principaux porte-parole du monde des affaires, lorsque j'ai soulevé la question au cours de la campagne électorale. On nous a dit de ne pas nous en faire.

Nous pouvons déjà voir les conséquences de tout cela, alors que l'accord a été signé, que tout a été mis en place au Canada, que le gouvernement conservateur cède déjà aux intérêts américains. A quoi avons-nous assisté? Au Cap-Breton, les États-Unis s'en sont pris à la société Sydney Steel. Pour quelles raisons? Parce qu'elle recevait de l'aide du gouvernement. Dans la tradition américaine, il s'agissait d'une subvention tout à fait inacceptable.

On constate les mêmes attitudes face au conditionnement de notre poisson au Canada aux fins d'exportation. Pour l'amour de Dieu, de quel genre de liberté profite donc un pays qui souhaite mettre en valeur ses propres ressources, s'il n'a même pas le droit d'usiner comme il l'entend un produit avant de l'exporter. En vertu de cet accord, les Américains prennent des mesures qui pourraient complètement réduire à néant la tradition que nous voulons, au sein de notre parti, renforcer et qui consiste à adopter une politique de développement régio-

nal pratique et sérieuse prévoyant la participation du gouvernement de concert avec le secteur privé.

Je tiens à dire au sujet de cet aspect particulier de l'accord commercial que des pourparlers sont en cours à l'heure actuelle entre le Canada et les États-Unis sur ce qui constitue une subvention, ou une subvention acceptable. Je peux vous dire, monsieur le Président, que tous les députés néo-démocrates, peu importe la région d'où ils viennent, souhaitent défendre les intérêts du Canada dans son ensemble. Nous allons tout faire pour nous assurer qu'à tout le moins, le Canada continue à jouir d'une politique de développement économique appropriée et acceptable selon la définition canadienne traditionnelle.

Toujours au sujet de l'équité régionale dans notre pays, certains d'entre nous n'étaient pas totalement surpris d'entendre, au cours des dix derniers jours, que le gouvernement avait suspendu les discussions en cours avec les provinces dans le cadre de la politique de développement régional. Puis soudain, ces discussions ont cessé. Nous savons pourquoi. Le gouvernement va bloquer les subventions au développement régional que les provinces recevaient ces dernières années en quantités suffisantes. Nous connaîtrons le résultat final, évidemment, quand nous verrons le budget du ministre des Finances.

L'attachement du gouvernement au programme simpliste et intéressé du monde des affaires se dégage aussi très clairement de sa réaction devant les problèmes de VIA Rail. VIA Rail, qui assure le transport ferroviaire de voyageurs dans notre pays, trouve son équivalent dans tous les grands pays industrialisés d'Europe. Elle a son pendant aux États-Unis, où l'État a investi dans la compagnie Amtrak pour en assurer le bon fonctionnement.

Il y a quelques années, les Conservateurs houspillaient les libéraux. . .Cela m'amuse d'entendre aujourd'hui le leader de l'opposition reprocher aux conservateurs ce qu'ils s'apprêtent à faire subir à VIA Rail. J'étais ici en 1980 et je dis au leader de l'opposition que ce sont les libéraux qui ont été les premiers à s'en prendre à VIA Rail et non les conservateurs. Le leader actuel de l'opposition soutient qu'il n'était pas ici.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est juste. Vous faisiez un bon discours.

M. Broadbent: Si le leader de l'opposition n'était pas ici, il ne le sera peut-être pas non plus dans peu de temps mais le parti libéral reste le parti libéral. Il dit une chose quand il est au pouvoir, et une autre quand il n'y est pas.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je veux dire à tous que VIA Rail est importante, et non pas seulement au leader de l'opposition, qui est d'accord avec nous aujourd'hui. Elle est importante dans la plupart des régions du Canada, y compris dans de nombreuses circonscriptions conservatrices. Je suis sûr que l'on suit avec intérêt le débat sur cette question. C'est un service public essentiel qui pourrait se rentabiliser.

• (1710)

Au cours de la journée, avec mes collègues du caucus, j'ai eu l'occasion de rencontrer des représentants des provinces de l'Atlantique et j'ai discuté avec eux de VIA Rail. Je leur ai signalé que dans ma circonscription d'Oshawa, la société General Motors avait investi 2 milliards de dollars dans une petite localité pour promouvoir le secteur de l'automobile. La société General Motors ne s'attend pas à tirer profit de cet investissement dans les prochaines semaines ou les prochains mois. Elle sait des années à l'avance le profit qu'elle pourra tirer de son investissement. Nous disons qu'il n'y a vraiment qu'un seul groupe au sein de notre société qui ait intérêt à ce que VIA Rail soit rentable à l'avenir, et ce sont les Canadiens. Eux seuls par l'intermédiaire du gouvernement du Canada peuvent investir de l'argent dans VIA Rail afin d'en améliorer le service et de le rendre attrayant. Le service est déjà bon, mais il pourrait être bien meilleur, et les Canadiens, par l'entremise du gouvernement du Canada, devraient investir dans cette société.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je dirai à certains conservateurs qui s'intéressent peut-être à cette question que j'ai appris notamment, en prêtant l'oreille, que la société Bombardier, une entreprise bien de chez nous, fournit à l'heure actuelle du nouveau matériel à la société Amtrak aux États-Unis. Non seulement lui fournit-elle du matériel pour améliorer son service, mais elle touche pour ce faire des subventions du gouvernement de notre pays par l'entremise de notre société pour l'expansion des exportations.

Les contribuables canadiens aident Bombardier à vendre du matériel à la société Amtrak pour qu'elle améliore le service qu'elle fournit aux voyageurs américains. Je demande donc au gouvernement conservateur: «Si vous pouvez subventionner ainsi le service ferroviaire des États-Unis, pourquoi ne faites-vous pas davantage pour améliorer le nôtre au Canada?»

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Comme je le disais, monsieur le Président, dans un autre ordre d'idée, au lieu de faire dérailler VIA Rail, pourquoi le gouvernement ne se contente-t-il pas simplement de torpiller sa politique d'achat de sous-marins nucléaires?

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le Parti néo-démocrate estime que le gouvernement actuel devrait aborder deux ou trois autres questions importantes dont il ne s'est guère soucié, ou auxquelles il devrait accorder beaucoup plus d'attention. Je tiens à signaler notamment celle des garderies. Avant la dernière campagne électorale, le gouvernement a annoncé une politique qui intéressait sans exception tous les travailleurs, aussi bien les femmes que les hommes, qu'ils soient de l'Est, de l'Ouest, ou du Québec.

[*Français*]

les Québécois ou les citoyens d'une autre région,

[*Traduction*]

Tous ceux qui s'y connaissaient en garderies ont critiqué le programme. Pas un seul des spécialistes à qui j'en ai parlé ne lui ont trouvé du mérite. Apparemment, il s'agissait d'une sorte de subterfuge qui devait permettre aux conservateurs de prétendre qu'ils entendaient agir dans le domaine des garderies. Le programme en question était très régressif, ainsi que nous l'avons signalé à l'époque. Il proposait de débloquer moins de crédits pour l'aménagement de nouvelles places que les programmes existants n'en offraient déjà.

J'avais espéré qu'au moins en ce domaine de politique sociale, le gouvernement du Canada aurait cherché à répondre aux besoins réels des Canadiens et déclaré: «Nous allons vraiment instaurer un régime de garderies. Nous allons faire en sorte que ce régime soit accessible à tous, qu'il réponde vraiment aux besoins de nos enfants, et encore qu'il soit abordable, de façon que tous les gens qui en ont besoin puissent en profiter». Voilà ce que le gouvernement aurait dû faire.

Je tiens à dire qu'aux yeux de l'homme que je suis, il importe que les garderies soient mises à la disposition des futures familles et qu'elles répondent aux besoins réels de nos enfants qui sont intéressés au premier chef. La cellule familiale a beaucoup changé depuis mon enfance. Il faut espérer qu'un jour les hommes et les femmes apprendront à partager également les tâches familiales, mais nous nous faisons des illusions si nous ne comprenons pas aujourd'hui le vrai problème. Du point de vue psychologique, si je puis m'exprimer ainsi, les femmes ressentent vivement le besoin de travailler à l'extérieur. La plupart d'entre elles travaillent déjà à l'extérieur. Pour des raisons qui tiennent à l'apprentissage, elles ressentent beaucoup plus intensément que nous du sexe masculin le besoin de s'occuper des enfants.

C'est quelque chose qu'il nous faut comprendre si nous estimons que les femmes doivent, non pas dans l'abstrait, mais concrètement, avoir le choix de rester au foyer, ce qui est souhaitable et légitime. Si une femme veut vraiment travailler en sachant que l'on prend bien soin de ses enfants, nous avons besoin d'un bon programme de services de garderies.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, ce qui ressort du discours du Trône et de toutes les déclarations ministérielles qui l'ont précédé et ce qui ressortira sûrement du discours du budget du ministre des Finances, c'est que le chômage continuera de sévir et qu'il s'aggravera probablement. Il y aura une augmentation, non pas une réduction, de la concentration des entreprises. Les tensions régionales, loin de s'atténuer, s'exacerberont. Il y aura des coupes dans les programmes sociaux comme l'assurance-chômage. Il y aura plus d'argent pour les riches et moins pour les pauvres, plus d'avantages pour les grandes sociétés et moins pour les petites.

Il n'est pas nécessaire qu'il en soit ainsi. Il ne doit pas en être ainsi et il n'en serait pas ainsi si le Canada se donnait un gouvernement néo-démocrate. Je vous le garantis.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Ce qu'il nous faut, c'est un gouvernement qui a de l'imagination, qui comprend que la politique économique doit transcender les priorités étroites d'un secteur de la communauté nationale. Comme je l'ai déjà dit, avec de bonnes politiques en matière de taux d'intérêts, d'impôts, d'investissement dans les secteurs public et privé, avec des politiques de lutte contre l'inflation dans les régions où l'inflation sévit, nous pouvons bâtir un Canada qui ferait paraître mesquins les rêves de ceux qui détiennent actuellement le pouvoir.

Je voudrais maintenant parler de l'environnement, Monsieur le Président.

[*Français*]

Nous avons hérité d'un des plus beaux pays sur cette planète. Voyager de Terre-Neuve à Vancouver, de Whitehorse à Québec, quelle que soit la saison, est toujours fort agréable. Depuis trop longtemps nous avons ravagé la beauté de notre pays et menacé de disparition l'héritage des générations futures.

Comme l'a démontré la Commission Brundtland, comme des reportages télévisés l'ont illustré, comme tous les enfants le savent maintenant, le problème de l'environnement des forêts du Brésil à la protection de la couche d'ozone est global. L'avenir de la race humaine dépend d'une action politique internationale concertée bien choisie. Tous les gouvernements doivent s'engager à un développement économique durable et au respect de notre environnement. Oui, le problème est global, mais pour obtenir des résultats concrets, chaque pays doit passer à l'action sur son territoire, sinon ce noble objectif deviendra un autre cliché ignoré!

• (1720)

[*Traduction*]

Analysons la réaction du gouvernement face au déversement de pétrole survenu il y a presque deux semaines et à celui qui s'est produit au large de la côte ouest de l'île de Vancouver il y a de cela trois mois. Nous avons vu un gouvernement qui a appris à débiter tous les bons clichés.

Au cours de la campagne électorale, j'étais fier de mon parti qui avait, des mois avant le déclenchement des élections, élaboré des projets sérieux au sujet de l'environnement. Nous étions fiers de les présenter à la population canadienne au cours de l'automne 1988. Puis soudain, le gouvernement, sûrement après avoir révisé les résultats de ses sondages, a découvert que les Canadiens et les Canadiennes étaient beaucoup plus sensibilisés que lui à la question de l'environnement. Et c'est depuis ce temps que le nouveau ministre parle d'environnement. Les Canadiens en ont marre des belles paroles. Ils veulent que le gouvernement prennent des mesures concrètes dans le dossier de l'environnement.

Rien n'illustre mieux l'obscurité dans laquelle le gouvernement manoeuvre que la réponse qu'a fournie le ministre aujourd'hui à la Chambre. La population de l'île de Vancouver nettoie encore le déversement de pétrole survenu il y a trois mois. Le ministre a d'abord carrément refusé de répondre à la question. Le ministre des Transports (M. Bouchard) agissait comme si tout allait comme sur des roulettes, qu'il ne restait rien à faire et que le gouvernement n'était pas responsable du fiasco d'il y a trois mois.

Nous croyons qu'il faut créer une commission royale d'enquête capable d'agir rapidement et d'étudier le sujet à fond. Nous connaissons à l'heure actuelle des problèmes, mais si nous ne prenons aucune mesure corrective, nous en connaîtrons d'autres plus tard et le gouvernement sera alors tenu responsable. Voilà pourquoi certaines des propositions que je veux présenter maintenant ont été conçues de façon à confier des obligations légales au gouvernement au lieu de nous fier simplement sur sa bonne volonté politique.

[*Français*]

Le Parlement du Canada doit prendre les mesures suivantes au cours de la prochaine session.

D'abord, adopter une charte des droits environnementaux qui donnerait aux citoyens et citoyennes accès à tous les renseignements environnementaux et le droit de poursuivre les gouvernements sur des questions environnementales.

Démontrer que nous sommes aussi préoccupés par l'environnement que nous le sommes par la propriété, en incorporant dans le Code criminel des peines pour des infractions sérieuses concernant l'environnement.

Adopter une loi qui obligerait le Cabinet à conformer toutes ses décisions économiques au principe de développement durable.

C'est absolument nécessaire afin de donner un véritable sens aux paroles du premier ministre et du ministre de l'Environnement sur le développement durable.

La législation canadienne doit être claire et souveraine vis-à-vis de l'Accord commercial qui est fondamentalement contradictoire au principe de développement durable.

Désormais, la protection de notre terre, de notre air, de notre eau et de nos arbres ne doit pas être négociable. C'est là notre politique.

[*Traduction*]

Je veux maintenant parler de politique extérieure. Nous avons observé ce que nous nous devons de qualifier de manque total d'orientation dans la politique extérieure du gouvernement. Le gouvernerment ne fait rien, prend des décisions trop tard, et le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'arrivent pas à s'entendre, l'un contredisant l'autre.

Le gouvernement a été le dernier représentant d'une nation occidentale à reconnaître que le président Arafat avait des arguments positifs et utiles, qui se faisaient attendre depuis longtemps, à formuler dans ses discours à Alger et à Genève. La situation au Moyen-Orient est extrêmement complexe. Je ne prétends pas être un spécialiste en la matière, mais certains d'entre nous ont étudié la question de près et savent que, parmi les conditions à remplir, figurent les droits des Palestiniens et le droit d'Israël d'exister. Israël a toujours entretenu de

bons rapports avec le Canada et il n'y a rien de changé dans cette politique. Toutefois, il est totalement inacceptable pour la population du Canada que nous tardions tant à accepter les changements qui surviennent dans cette partie du monde.

J'ai déjà dit que, à un certain moment, le premier ministre avait fait preuve d'initiative au sein du Commonwealth au sujet de la question sud-africaine. J'ai entendu dire par des personnes qui avaient assisté à la scène qu'à une importante occasion, le premier ministre avait fort bien tenu tête au premier ministre de la Grande-Bretagne pour défendre les intérêts de la majorité noire de l'Afrique du Sud. Dans ce cas-ci également, le gouvernement semble avoir décidé de suivre un courant à la mode en politique internationale. Ce n'est pas la première fois.

Le gouvernement semble avoir renoncé à la politique qu'il prônait il y a quelques années. Cet esprit d'initiative d'alors est maintenant chose du passé puisque le gouvernement ne s'est pas doté, comme il l'avait promis en 1985 devant les Nations Unies, de l'arsenal de sanctions contre l'Afrique du Sud, qui aurait dû être le nôtre.

Passons maintenant aux relations Est-Ouest. Il ne fait aucun doute, si l'on songe à leur ultime incidence sur le Canada et sur le monde que les relations entre les blocs soviétique et occidental sont de loin les plus importantes.

Évidemment, je puis faire erreur, mais de l'histoire du XXe siècle, exception faite de l'abomination de la Seconde Guerre mondiale, ressortent nettement deux figures qui ont marqué le monde. Il y a d'abord Lénine. Malgré son idéal, je crois vraiment qu'il a joué un rôle plutôt négatif. Chose certaine, son arrivée en Finlande, au début du siècle, a changé le cours de l'histoire.

Le deuxième grand homme d'envergure mondiale est M. Gorbatchev de l'Union soviétique. Il faut prendre conscience qu'il s'efforce de redresser bien des choses qui n'allaient pas. Il faut le comprendre et appuyer les remarquables réformes qu'il a faites.

Je demande à tous les députés, surtout à ceux du gouvernement du Canada, de réfléchir aux changements qu'ont apportés ces trois dernières années cet homme remarquable et les personnes de toute évidence progressistes qui l'entourent. Considérons l'initiative unilatérale qu'a prise l'Union soviétique, telle que l'inspection sur le terrain en Union soviétique.

Je me souviens d'un entretien que j'ai eu avec M. Gorbatchev lors de son passage au Canada, avant qu'il ne prenne la direction de son parti. La question de l'inspection sur le terrain en Union soviétique a été abordée. Il a laissé entendre au cours de la conversation qu'elle pourrait se réaliser. Jamais l'idée n'avait été acceptée auparavant. L'inspection se fait aujourd'hui sur le terrain en Union soviétique.

Il y a eu la décision unilatérale du retrait d'Afghanistan, la diffusion d'informations non censurées, les voyages de Sakhravov et de Bonner. Le théâtre et les écrits de critique sont tolérés. Il y a même une concurrence ouverte entre candidats aux élections, quoique à l'intérieur d'un système de parti unique, mais nous suivrons la situation et nous verrons ce qui se passera.

• (1730)

Des changements remarquables se sont produits dans cette société au cours des dernières années, et je répète qu'ils étaient unilatéraux. Je signale aussi au nom de mes collègues et, j'en suis sûr, des personnes progressistes et humaines du Canada et du monde entier que ces changements étaient souhaitables et depuis longtemps attendus. Il reste que les personnes qui ont instauré de pareils changements dans cette société très différente de la nôtre ont dû faire preuve d'une ténacité et d'un courage remarquables. Le Canada devrait donc tenir compte des initiatives de ce pays qui auront des conséquences importantes dans le monde entier, que cela nous plaise ou non. Nous devrions réagir en prenant nos propres initiatives nationales.

Nous, de l'Occident, devons comprendre que, si M. Gorbachev n'arrivait pas à imposer ses idées, la situation s'aggraverait avec le retour de la guerre froide et de tout ce qu'elle représente, non seulement pour le peuple soviétique lui-même, mais aussi pour nous dans le cadre de la politique internationale.

Cette démocratisation de l'Union soviétique est importante pour les hommes et les femmes de cette nation, des pays baltes, de l'Allemagne de l'Est, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de la Hongrie. Elle est importante pour les hommes et les femmes du monde entier.

Nous avons un rôle à jouer. Il s'agit d'un rôle mineur, mais il ne faudrait pas l'écarter. Nous en avons joué un par le passé et devrions certes continuer en ce sens. Je demande au nom de la population canadienne: où est la voix du Canada?

Dans des pourparlers actuellement en cours à l'OTAN, par exemple, Magaret Thatcher déclare désirer la modernisation des armes nucléaires. Quant à lui, le chancelier Kohl d'Allemagne de l'Ouest est indécis, mais le premier ministre de la Norvège et le chef du gouvernement de l'Espagne s'y opposent et déclarent ouvertement que cette modernisation ne devrait pas avoir lieu. Au lieu de se croiser les bras et de surveiller le débat entre Margaret Thatcher et M^me^ Brundtland, le premier ministre du Canada devrait exposer clairement la position de son pays, et nous devrions affirmer que nous nous opposons à la modernisation des armes nucléaires.

Nous pouvons prendre d'autres décisions pour compléter les initiatives unilatérales de l'Union soviétique dont j'ai déjà parlé. Nous pouvons nous débarrasser de la décision de faire construire des sous-marins nucléaires, qui est de la folie sur le plan économique et irresponsable car elle risque de perturber la paix mondiale. Nous devrions y renoncer immédiatement. Nous devrions par ailleurs mettre un terme aux essais de missiles de croisière lancés en vol.

Je le répète, j'en ai parlé avec M. Gorbachev lorsqu'il était au pays, et il m'a parlé assez franchement. Si nous voulons nous montrer raisonnables à cet égard, il faudrait dire que nous ferons cesser les essais au Canada. Nous pourrions demander aux Soviétiques, qui sont nos voisins du Nord, de signer un traité par lequel ils s'engageront et nous nous engagerons à ne pas faire d'essais et établissons ensemble un système de vérification, parce que la question des missiles de croisière est compliquée. Essayons et nous pourrions peut-être ensuite faire un essai global à partir de cela. Nous sommes leurs voisins du Nord. Nous avons accès. Nous avons un rôle à jouer et ce serait une mesure constructive. Ce serait utile. Je dis à nouveau au premier ministre: «Allez, agissez!»

J'affirme également que plutôt que de rejeter cyniquement la proposition de M. Gorbatchev au sujet de l'Arctique, nous devrions la prendre au sérieux. Nous devrions vérifier à quel point il est sérieux en lui parlant de la presqu'île de Kola pour voir à quel point il est disposé à apporter des changements dans cette partie du monde.

Dans le contexte, je soutiens que contrairement aux accusations souvent portées par les conservateurs, un leader canadien prenant de telles mesures n'est pas anti-américain. La bassesse des arguments avancés a presque de quoi faire rougir. Quoi qu'il en soit, prenons comme exemple M. Pearson, premier ministre canadien qui n'était de toute évidence pas de mon parti. Il s'était attiré les foudres de Lyndon Johnson au sujet du Viêt-nam. Les initiatives de Pierre Trudeau en faveur du désarmement ennuyaient Ronald Reagan. M. Diefenbaker, je m'en souviens, s'était aussi un jour opposé aux Américains dans l'affaire des missiles Bomarc.

Notre premier ministre doit comprendre que ces Canadiens n'ont pas agi ainsi par anti-américanisme ou pour ennuyer nos voisins. Ils voulaient que le Canada contribue concrètement à la cause de la paix, et ils se sont comportés comme des citoyens d'un pays indépendant en partant du principe que les États-Unis sont un autre pays et que les Canadiens ont le droit eux aussi d'arrêter une politique nationale distinctive.

Un dernier mot dans cette foulée pour dire au premier ministre de ne pas hésiter à se rendre à Moscou. Qu'il ne se berce pas d'illusions, mais qu'il comprenne que l'Union soviétique a changé. Qu'il aille en Union soviétique parler de la liberté, du désarmement et de la paix dans le monde. Il pourra compter alors sur l'appui de tous les néo-démocrates, de tous les libéraux et de tous les Canadiens.

En guise de conclusion, je rappelle que les gouvernements, selon moi, doivent pratiquer une politique intérieure et étrangère qui favorise la confiance et la sécurité des Canadiens. Le temps est venu maintenant de se servir des instruments publics pour combler les besoins dans le domaine de l'emploi, des garderies, de la sécurité des transports, de l'environnement et de la justice entre les différentes régions. Le temps est venu également d'intervenir pour abaisser le loyer de l'argent, mettre sur pied de solides programmes de développement régional et engager une réforme de l'impôt des sociétés. Il faut en profiter du même coup pour promouvoir la justice et l'égalité au Canada et la paix et le désarmement dans le monde. Il ne faut pas donner dans la complaisance en laissant derrière nous un Canada inchangé, mais faire en sorte que notre contribution permette à notre pays de se réaliser pleinement un jour.

Cela dit, je veux proposer, appuyé par le député de Kamloops (M. Riis):

> Qu'on modifie l'amendement en y ajoutant ce qui suit: «et regrette plus précisément que le gouvernement ait failli à la tâche: 1. de protéger l'environnement par la criminalisation des délits contre l'environnement et de procéder à un examen approfondi des répercussions des initiatives gouvernementales sur l'environnement, 2. d'instituer un programme national de garderies assorti de normes nationales, 3. d'adopter une politique étrangère cohérente et bien articulée pour le Canada, au moment où l'on a besoin de leadership, 4. d'attacher plus d'importance aux besoins des citoyens ordinaires qu'à ceux des sociétés qui sont ses amies, 5. de veiller à ce qu'au Canada les sociétés et particuliers bien nantis supportent leur juste part du fardeau fiscal, 6. de fournir une aide aux travailleurs désorganisés par l'accord de libre-échange ou la restructuration des sociétés, 7. de répondre aux besoins des diverses régions du Canada, ou de s'engager à adopter une politique de plein emploi pour tout le Canada, 8. d'atténuer le tort causé aux familles canadienne et aux régions du Canada par la politique des taux d'intérêt élevés.»

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Je conclus que ce sous-amendement est recevable.

[*Français*]

Conformément à l'entente conclue plus tôt aujourd'hui, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 41.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 6 avril 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRET EN CONSEIL

DÉPÔT DES NOMINATIONS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, certaines nominations que le gouvernement a faites par décret en conseil au début de 1989. Conformément aux dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement, ces nominations sont réputées avoir été renvoyées aux comités permanents compétents dont voici la liste.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'en profite également, conformément à l'article 61 de la Loi canadienne sur les droits de la personne, pour déposer des exemplaires du rapport annuel de 1988 de la Commission canadienne des droits de la personne.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Nelson A. Riis (Kamloops) demande à présenter le projet de loi C-202, Loi modifiant le Code criminel (vol de bétail et bétail en liberté).

Monsieur le Président, j'interviens pour demander à la Chambre la permission de présenter une mesure d'initiative parlementaire concernant le vol de bétail. Dans bien des régions du Canada, des centaines de bovins se perdent ou disparaissent chaque année et la police sait fort bien que ces pertes ou ces disparitions sont le fait des voleurs de bétail. Jadis, on réglait ce problème d'une façon qui n'est plus acceptable aujourd'hui. Aussi, cette mesure d'initiative parlementaire aurait au moins l'avantage d'imposer des sanctions assez sévères pour dissuader les auteurs peu scrupuleux de ces méfaits.

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1110)

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

MESURE MODIFICATIVE

M. Vic Althouse (Mackenzie) demande à présenter le projet de loi C-203, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (irradiation des aliments).

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Althouse: Monsieur le Président, mon projet de loi a pour objet de modifier la Loi sur les aliments et drogues. Il aurait pour effet de placer un moratoire sur l'irradiation des aliments au Canada et sur l'exportation de l'équipement servant à les irradier.

Il demanderait également qu'on étudie toute la question de l'irradiation des aliments et qu'on en fasse rapport à la Chambre des communes avant de prendre d'autres mesures au sujet de cette question importante.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

COMITÉS PERMANENTS DE LA CHAMBRE

LES LISTES DES DÉPUTÉS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, on a procédé aux consultations habituelles auprès des députés de l'opposition officielle et du Nouveau Parti démocratique. Je propose:

> Qu'un comité soit institué en conformité des articles 104 et 113 du Règlement, aux fins de dresser et présenter une liste des députés qui doivent composer les comités permanents, législatifs et mixtes

de la Chambre; ce comité se compose de MM. Boudria, Charest, Cooper, Gauthier, Hawkes, Layton et Murphy.

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Y consent-on?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LE TAUX DE CHÔMAGE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition, maintenant que la Chambre est en session. La pétition a été dûment certifiée par le greffier des pétitions.

Les Canadiens qui ont signé la pétition y expriment l'inquiétude que leur inspire le taux élevé de chômage au Canada en soulignant que c'est l'un des plus élevés relevés parmi les pays occidentaux industrialisés; attendu que le chômage continue d'être plus élevé qu'il ne l'a été pour toutes les années sauf deux entre 1946 et 1981, et attendu que tous les Canadiens devraient avoir le droit à un emploi satisfaisant, les soussignés, vos pétitionnaires, demandent humblement au Parlement d'inscrire le plein emploi au sommet de ses priorités.

L'OBSERVANCE DU JOUR DU SEIGNEUR

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de ma circonscription de la ville de Nepean. La pétition a été approuvée conformément à l'article 136 du Règlement.

Attendu que les chrétiens du monde entier désirent protéger le caractère sacré du dimanche, le jour du Seigneur, et attendu que nous croyons sincèrement que la seule façon d'atteindre l'objectif susmentionné consiste à adopter une loi uniforme au niveau national dans tous les pays chrétiens, et attendu qu'en tant que chrétiens nous sommes tolérants et respectueux à l'égard des voeux légitimes que formulent les adeptes d'autres religions, comme les juifs, les musulmans et les hindous, en faveur de l'observance de leur jour du culte, les soussignés, vos pétitionnaires, demandent humblement au Parlement de prendre en considération nos préoccupations à l'égard de l'objectif susmentionné et d'adopter, comme on l'espère, une loi d'observance du dimanche qui soit juste et équitable pour tout le monde.

M. le Président: Je remercie la députée. D'autres pétitions?

LA PROCLAMATION DE LA LOI SUR LA SANTÉ DES NON-FUMEURS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de la part d'un certain nombre de Canadiens au sujet de la Loi sur la santé des non-fumeurs que le gouvernement n'a pas encore proclamée. Les pétitionnaires déclarent ce qui suit: attendu que la fumée de tabac est nocive pour la santé des Canadiens travaillant dans un environnement où l'on fume ou voyageant dans des véhicules de transport en commun contaminés par la fumée, et attendu que le Parlement a adopté en juin 1988 une loi sur la santé des non-fumeurs assurant une certaine protection contre un environnement enfumé aux travailleurs dans les lieux de travail fédéraux et aux usagers des moyens de transport assujettis à la réglementation fédérale, et attendu que le gouvernement du Canada a négligé de proclamer et de faire respecter cette loi, les soussignés, vos pétitionnaires, demandent humblement au Parlement d'exiger du gouvernement du Canada qu'il proclame et mette en vigueur la Loi sur la santé des non-fumeurs.

VIA RAIL

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake-Centre): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition signée par un certain nombre de Canadiens et approuvée par le greffier des pétitions.

Cette pétition concerne VIA Rail. Attendu que le train peut être un moyen efficace de transport en commun, attendu que le transport ferroviaire de voyageurs a joué un rôle-clé dans l'évolution du Canada et dans le développement de l'identité canadienne, et attendu que les subventions qu'exige le transport ferroviaire ne sont pas disproportionnées à celles versées pour le transport routier et le transport aérien, les soussignés, vos pétitionnaires, prient humblement le Parlement d'encourager et d'aider VIA Rail à étendre ses activités et à devenir un moyen de transport en commun plus efficace et davantage utilisé.

[*Français*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE CONSACRER À LA RECHERCHE MÉDICALE LES CRÉDITS DESTINÉS À LA CONSTRUCTION DE SOUS-MARINS NUCLÉAIRES

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'ai des pétitions à déposer au nom des gens des circonscriptions d'Hochelaga—Maisonneuve, de la Rive-Sud, de Bourassa, de Laval, de Longueuil et de l'ouest de Montréal. Tous ces gens demandent au gouvernement conservateur de ne pas réaliser son engagement de construire des sous-marins à propulsion nucléaire et d'utiliser cet argent dans le domaine de la santé, et cela à cause des problèmes qui existent au niveau des hôpitaux, et consacrer cet argent à

la recherche sur le SIDA, le cancer, ainsi que sur d'autres maladies.

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 5 avril, de la motion de M. Richardson: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session; et de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 131) et du sous-amendement de M. Broadbent (p. 140).

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les Canadiens et Canadiennes ont de nouveau confié au parti progressiste-conservateur la responsabilité de former leur gouvernement. Ils nous ont donné un mandat clair et net pour gouverner, et c'est ce que nous avons l'intention de faire.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Cette semaine, comme en 1984 et en 1986, nous avons exposé au Parlement, dans le discours du trône, notre vision de l'avenir du Canada. Nous nous sommes de nouveau fixé une tâche à accomplir, en fonction des circonstances présentes. Le programme de notre premier mandat était ambitieux. Un vent de changement soufflait alors sur le Canada. Le pays avait besoin d'un plan directeur pour canaliser ses énergies et orienter sa marche, et nous avons essayé de le lui donner, et je crois que nous avons réussi à le faire, avec les imperfections qu'entraîne inévitablement l'exercice du gouvernement dans une institution démocratique.

Aujourd'hui, en 1989, la population canadienne envisage de nouveau son avenir avec espoir. Notre gouvernement, quant à lui, appuie son projet pour les prochaines années sur les réalisations de son premier mandat. C'est un grand projet pour un vaste pays, un défi à la mesure du potentiel illimité de cette terre.

[*Français*]

Et comme l'ont clairement démontré les résultats des élections, c'est un projet dans lequel se reconnaissent des francophones et des anglophones, des hommes et des femmes, des Canadiens de souche, des Néo-Canadiens, des agriculteurs, des pêcheurs, des ouvriers et des professionnels. Bref, des Canadiens et des Canadiennes de tous les milieux et de toutes les régions du pays qui ont dit au gouvernement canadien: Allez-y fort! On est en train d'encourager votre programme de relance économique et de réconciliation nationale. Vous avez bien réussi dans votre premier mandat, allez-y fort pour un deuxième!

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Ce projet est fondé aussi sur une vision d'un pays prospère, respecté à l'étranger et compétitif sur les marchés internationaux, une société humaine, généreuse et tolérante, consciente de ses responsabilités, surtout à l'égard de son patrimoine naturel, et unie par des traditions qui lui sont propres. C'est un projet conçu pour un pays ouvert sur le monde et prêt à saisir les possibilités qui s'offrent ainsi à lui où une société attend de son gouvernement qu'il joue pleinement son rôle et qu'il soit prêt à prendre des décisions difficiles qui sont parfois nécessaires. La population canadienne comprend que le maintien de sa prospérité ne peut être assuré sans l'adoption de politiques éclairées. Nous pouvons réaliser notre potentiel si nous misons sur nos atouts pour bâtir et créer et nous donner ainsi la qualité de vie dont nous voulons jouir.

Quand nous sommes entrés en fonction au mois de septembre 1984, le pays venait de traverser une période de grande difficulté économique et de division interne absolument profonde et pénible pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes. Les relations fédérales-provinciales étaient envenimées par des dissensions. La Constitution, document qui devait unir un peuple, avait été rapatriée sans l'accord du gouvernement du Québec. Les provinces de l'Ouest étaient indignées des interventions unilatérales du gouvernement fédéral dans le secteur de l'énergie. Les provinces de l'Est étaient profondément déçues de la politique du gouvernement central concernant la gestion des ressources énergétiques extracôtières et de l'absence totale de progrès sur un plan de développement économique régional qui avait une certaine allure et qui favorisait l'Atlantique. L'économie languissait et les taux d'inflation et le chômage avaient atteint un niveau tout à fait inacceptable.

• (1120)

[*Traduction*]

Monsieur le Président, au lieu de favoriser un redressement de l'économie, les politiques du gouvernement fédéral y faisaient obstacle en entravant les investissements et en imposant une trop lourde réglementation au secteur privé. La situation financière même du gouvernement fédéral constituait un obstacle fondamental à la

création d'une prospérité économique durable. En fait, en 1984, le déficit atteignait un niveau sans précédent et augmentait à un rythme insoutenable qui nous aurait conduit à la ruine.

Devant cette situation, notre gouvernement a déployé des efforts considérables pour reconstruire les fondements politiques et économiques de la nation. Pour ce qui est de l'Accord du lac Meech, je rends hommage aux autres partis politiques représentés à la Chambre pour le leadership dont ils ont fait preuve au sujet de cette délicate question nationale. Avec l'Accord du lac Meech, on a franchi les premières étapes cruciales du processus de réintégration du Québec dans la famille constitutionnelle canadienne.

Nous avons aboli les mesures énergétiques néfastes qui ont injustement porté atteinte à l'Ouest canadien pendent si longtemps et nous avons conclu de nouvelles ententes dans l'Ouest et le Nord et dans la région de l'Atlantique.

Nous avons adopté de nouvelles approches dans le domaine du développement régional et veillé à ce que des secteurs cruciaux de l'industrie primaire, comme ceux de l'énergie et de l'agriculture, bénéficient d'un traitement plus équitable. En fait, monsieur le Président, je siège à côté du ministre de l'Agriculture—qui est également ministre d'autres services, tout dépend du jour. Je siège donc à côté d'un ministre de l'agriculture dont le ministère a eu la responsabilité, en quatre ans, d'accroître l'aide versée aux agriculteurs canadiens de 400 p. 100. Voilà qui prouve notre sincérité envers les agriculteurs canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous avons considérablement réduit le degré d'intervention de l'État dans l'activité économique. Nous avons privatisé des sociétés publiques qu'il n'y avait plus lieu de garder sous la tutelle de l'État. Afin de répondre aux besoins d'une économie moderne soumise aux impératifs de la concurrence, nous avons réformé et rendu plus équitables les régimes fiscaux des sociétés et des particuliers.

Nous avons également pris des mesures législatives qui ont considérablement amélioré le contexte économique dans lequel les citoyens et les entreprises sont appelés à évoluer et à améliorer leur compétitivité tant aux États-Unis qu'ailleurs.

Dans une grande mesure, ces initiatives sont à l'origine de la solide performance économique du pays. Après s'être fait longtemps déclasser au chapitre des gains de productivité, le Canada fait des progrès remarquables depuis 1985. La semaine dernière, Statistique Canada révélait que la productivité de la main-d'oeuvre canadienne avait, en 1988, fait un bond de 2,9 p. 100. Cette nouvelle n'a pas reçu dans les médias l'attention qu'elle mérite. Et pourtant, il s'agit d'un indicateur très important de la prospérité nationale, sur le plan de notre aptitude a croître, à conquérir les marchés étrangers et à créer des emplois.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: La productivité est un concept prosaïque qui n'intéresse guère nos amis d'en face. C'est pourtant le bien-être du Canada qui est en cause et l'avenir de nos jeunes. Si cette notion laisse certains indifférents, elle présente un intérêt capital pour les députés ministériels.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'est grâce à la productivité que le Canada peut devenir plus compétitif et plus prospère. C'est par elle que passent la conquête de nouveaux marchés et la création d'emplois. Les étrangers n'achètent pas nos produits pour nos beaux yeux ou nos belles paroles. Ils les achètent s'ils sont de qualité et s'ils se vendent à des prix concurrentiels. La productivité avait cessé de s'améliorer depuis si longtemps au Canada que notre économie s'en trouvait gravement atteinte. Tous les Canadiens, peu importe leur allégeance politique, devraient être fiers de la hausse de la productivité au Canada, puisque cela annonce des jours meilleurs pour notre pays et en particulier des emplois pour la jeunesse canadienne.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Ce seul exemple prouve en quelque sorte qu'une saine gestion de l'économie finit par profiter à tous: gens d'affaires, travailleurs et consommateurs.

J'ai écouté avec intérêt le discours qu'a prononcé hier le chef de l'opposition et dans lequel il faisait allusion aux grandes entreprises et au Parti conservateur. Je représente une circonscription qui s'appelle Charlevoix, où est située Baie-Comeau, ma ville natale, où résident essentiellement des ouvriers des usines de pâte et papiers et des alumineries, des chauffeurs de taxi et des travailleurs qui triment. A vrai dire, il n'y a pratiquement pas de grands hommes d'affaires dans ce coin-là. Pourtant, le candidat conservateur qui s'est présenté dans cette circonscription a obtenu presque 80 p. 100 des voix. C'est dire que notre parti reçoit l'appui des citoyens canadiens ordinaires, des gens qui savent reconnaître ce qu'est un bon gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous avons exposé dans nos deux premiers discours du Trône les projets que nous formons pour l'avenir. Ces projets ont débouché sur la signature et la ratification de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, accord qui pour la nation canadienne représentait certes une politique nationale, mais qui représentait aussi plus qu'un simple traité commercial. C'était une affirmation de l'ouverture du Canada et des Canadiens au monde qui les entoure, un monde qui devient de plus en plus interdépendant et où ils veulent jouer pleinement leur rôle et relever le défi de la concurrence.

Le discours du Trône se veut une confirmation de cette vision et de notre intention de passer aux actes après avoir pris la décision d'exceller et d'exercer un leadership sur la scène internationale, de relever le défi de la concurrence et d'en sortir vainqueur. Pour tirer parti de ses points forts, il faut d'abord être réaliste. Aucun pays ne peut accroître l'investissement, se doter d'industries de calibre mondial et livrer concurrence sur les marchés internationaux s'il ne peut même pas financer lui-même ses propres dépenses. Nous devons mettre de l'ordre dans les finances nationales afin que notre économie puisse poursuivre son expansion.

• (1130)

Mon collègue le ministre des Finances (M. Wilson) déposera bientôt un budget axé sur cet objectif. Le gouvernement continuera d'encourager le développement économique en favorisant la création de conditions qui pourront donner confiance aux consommateurs et aux investisseurs. Ces quatre dernières années, nous avons mis fin à la croissance débridée des dépenses gouvernementales et renversé cette tendance et nous avons réduit le déficit de plus de 10 milliards de dollars. Sa taille a été ramenée de plus de 8 p. 100 à moins de 5 p. 100 du produit intérieur brut. L'économie canadienne a pris beaucoup de vigueur. Le Canada a été pendant cette période le pays qui a enregistré le plus haut taux de création d'emplois parmi les grandes nations industrialisées.

L'emploi est, à mon sens, la meilleure politique sociale. Sous notre gouvernement, les Canadiens ont créé plus de 1,4 million d'emplois, ce qui a fait chûter le chômage de 11,7 p. 100 à 7,6 p. 100. Voilà une politique sociale! Voilà une réalisation.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Madame la Présidente, en fait, depuis 1984, notre produit intérieur brut a enregistré une croissance réelle de 4,1 p. 100 par année, performance que seul le Japon est parvenu à dépasser parmi toutes les grandes nations industrialisées. Cette situation est due à la détermination que nous avons clairement démontrée d'enrayer l'endettement du gouvernement, de mettre fin à la pratique consistant à faire payer par nos enfants le coût des programmes actuels.

Nous avons réussi à faire baiser le déficit, mais son ampleur requiert de nous tous une détermination à le réduire encore davantage. Lorsque le chef de l'opposition (M. Turner) est revenu en politique, il y a quatre ou cinq ans, il a affirmé, j'en suis sûr, au cours de la campagne pour la direction de son parti, qu'il se donnait cinq ans, je crois pour réduire le déficit fédéral de 50 p. 100. Aussi, je sais que, lorsque le ministre des Finances présentera son budget, le chef de l'opposition se lèvera pour appuyer la motion.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Bien que nous ayons fait des progrès en ce qui a trait au déficit, nous devons faire de nouveaux efforts pour le réduire davantage. Chaque fois qu'un événement marquant est survenu dans l'histoire de notre nation, il a fallu d'abord que des décisions politiques soient prises, des décisions donnant au Canada une orientation qui aurait d'importantes répercussions. Il en a été de même pour la dette nationale.

A la fin du premier siècle de notre histoire, en 1967, la dette nationale, qui est la somme cumulative de tous les déficits de notre histoire, s'élevait à seulement 18 milliards de dollars. Le service de cette dette absorbait 12 c. de chaque dollar des recettes de l'État.

Mais des décisions prises à la fin des années 60 et au début des années 70 ont changé radicalement les données du problème: le fossé de la dette allait bientôt devenir un gouffre. A la fin de l'exercice 1984-1985, la dette nationale se chiffrait à près de 200 milliards de dollars. Le service de la dette absorbait maintenant près de 32 c. de chaque dollar des recettes de l'État, et le Parti libéral avait été au pouvoir pendant presque toute la durée de cette croissance de la dette. C'est là que tout a commencé. Ce sont eux qui sont responsables des maux qui se sont abattus sur le Canada.

Le Canada se trouvait pris dans un véritable étau financier. C'est donc dire qu'au cours des quinze années qui ont précédé 1984, la dette nationale s'est multipliée par dix; il s'agit d'une bombe à retardement qui n'a pas encore été désamorcée et qui est devenue le principal obstacle au bien-être économique de la nation. Tout le monde sait que ce n'est pas en quatre ans qu'on se débarrasse d'une dette de cette ampleur, accumulée sur une période de 15 ans. A lui seul, le service de cette dette nous oblige à détourner une proportion croissante de nos ressources. Puisqu'il s'y est engagé, je sais que le chef de l'opposition rencontrera les membres de son caucus, uni comme jamais, et que celui-ci appuiera unanimement un programme financier marqué au coin de la prudence qui sera déposé à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Au sujet des commentaires qui sont faits à la Chambre des communes, j'ai été étonné d'entendre le chef de l'opposition affirmer une fois de plus qu'il n'avait pas perdu mais gagné les élections. Je tiens à le féliciter aujourd'hui de cette victoire, lui et son cortège de ministres.

Mme Copps: Courtois comme toujours.

M. Mulroney: Toujours selon lui, si autant de ressources n'avaient pas été injectées dans la course électorale par les partisans du libre-échange, le Parti libéral aurait été victorieux.

Je respecte énormément le chef de l'opposition. Mais quel outrage il fait au peuple canadien. Quelle insulte à son jugement, à son intelligence et au but même du débat démocratique qui se déroule au cours d'une campagne électorale.

Hier, le chef de l'opposition est revenu à la charge en parlant de fermetures, de liquidations et de démantèlements et en utilisant toutes ces autres exquises expressions qui lui sont chères. Je pensais que la population du Canada avait démontré en novembre dernier ce qu'elle pensait de telles tactiques. Les Canadiens ne se contentent pas de belles paroles. Ce qu'ils veulent d'un gouvernement, c'est un plan d'action cohérent et assuré. C'est d'ailleurs ce que nous lui avons proposé.

Hier, le chef de l'opposition blâmait l'Accord de libre-échange d'un tas de choses affreuses. Il le décriait une fois de plus. Il a même dit que les gens ont voté pour l'Accord de libre-échange parce que quelqu'un avait acheté leurs votes. C'est là une très grave injure pour les électeurs. Par ailleurs, j'ai été intéressé par ce qu'a dit, non pas la semaine dernière, mais hier soir, l'honorable Jean Chrétien, qui s'adressait aux Hullois. J'ai tiré ces propos du *Journal de Montréal*, d'un article rédigé par Jean-Denis Girouard, distingué correspondant parlementaire. Selon lui, M. Chrétien aurait dit hier soir:

[*Français*]

> J'étais fier des Québécois qui ont démontré leur dynamisme en s'affichant pour le libre-échange lors de la dernière campagne électorale.

M. Chrétien dit que les Québécois n'ont pas voté en faveur du libre-échange parce que quelqu'un les a soudoyés ou les a achetés, mais qu'ils ont voté en faveur du libre-échange à cause de leur dynamisme, et pour une fois dans ma vie je suis parfaitement d'accord avec Jean Chrétien.

[*Traduction*]

M. Mulroney: Monsieur le Président, si M. Chrétien n'est allé qu'à Hull hier soir, M. Peterson est allé à Paris, lui. Il y a un message à trouver, mais je ne sais pas bien lequel.

Le *Toronto Star* dit ceci, et si c'est dans le *Star*, c'est exact:

> A un déjeuner offert hier par la Chambre de commerce de Paris, M. Peterson a fort insisté sur la nécessité de libéraliser et d'intensifier les échanges entre l'Europe et l'Amérique du Nord, malgré les pressions protectionnistes. . .
>
> Il a dit que les deux parties devaient profiter de l'Accord de libre-Échange entre le Canada et les États-Unis et de la décision de la Communauté européenne de former un marché unique en 1992. . .
>
> Pendant ce temps-là, le ministre du Commerce de l'Ontario, Monte Kwinter, qui, tout comme M. Peterson, était un adversaire de l'Accord de libre-échange avant qu'il ne soit signé, raconte aux investisseurs français que ce traité leur fournit une excellente occasion d'accéder au marché américain depuis le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Il y a tout de même des gens qui mangent à tous les rateliers!

• (1140)

Étant donné le genre de commentaires qui ont été exprimés hier, et je ne compte pas réfuter tous les arguments que mon très honorable collègue a fait valoir, je juge bon d'attirer son attention sur une chose, étant donné qu'il semblait insister sur le fait qu'une erreur quelconque avait été commise. Il trouve que les Libéraux auraient du remporter les élections, que c'est une aberration temporaire. J'attire son attention sur un excellent article d'Andrew Cohen sur le libéralisme, paru hier ou avant-hier et qui dit ceci, même si l'auteur n'est pas un sympathisant du Parti conservateur, à ma connaissance:

> On n'aura pas de statistiques à ce sujet, mais les Échanges transfrontières qui se sont le plus intensifiés depuis les élections de novembre, ce sont certainement les consolations que s'adressent mutuellement les Libéraux chagrinés. Bien qu'ils soient tenus à l'écart du pouvoir depuis plusieurs années, tant au Canada qu'aux États-Unis, on commence seulement à se dire que ce n'est peut-être pas tout simplement un accident de parcours, mais qu'il s'agit peut-être d'une attitude de défi de la part d'un électorat qui connaît toujours ses dirigeants naturels; c'est une répudiation plutôt raide. . .
>
> Les Libéraux jouent toujours sur la corde morale; non seulement leurs adversaires ont-ils toujours tort, mais ils sont méchants ou du moins suffisants.
>
> C'est la vraie raison du déclin du libéralisme moderne.
>
> Il ne défend plus, comme il le faisait, les droits des opprimés. Il défend les privilèges, il cultive la distorsion systématique de l'activité économique au profit des groupes de pression bien organisés. Il ne mobilise plus les puissants en faveur des faibles.
>
> C'est devenu une ignoble vente aux enchères des faveurs politiques de l'État au plus offrant. John Kennedy a dit aux Américains qu'ils feraient bien de se demander ce qu'ils pouvaient faire pour leur pays. Le libéralisme au Canada, comme aux États-Unis, a incité les puissants à demander ce que leur pays pouvait faire pour eux.

Il y a une différence entre le libéralisme et le conservatisme à l'heure actuelle.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Il serait peut-être utile, au lieu de faire comme mon très honorable collègue, de consulter les discours que le député de Laurier—Sainte-Marie (M. Malépart) a prononcés après les élections, discours dans lesquels il a exprimé des opinions très profondes en disant que les autres n'ont peut-être pas remporté les élections par un coup de chance mais que les Libéraux devraient peut-être chercher la cause de leur défaite dans leurs propres rangs. Nous ne sommes sans doute pas parfaits, mais nous pourrions ranimer la confiance des Canadiens et des Québécois si nous tenions compte plus fidèlement de leurs valeurs et de leurs traditions et si

nous présentions une politique qu'ils peuvent appuyer. J'exhorte le chef de l'opposition, avec tout le respect que je lui dois, à parler à son excellent député parce qu'il pourrait apprendre des choses qui lui seraient utiles pour la prochaine campagne.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: J'ai bien hâte de voir mon honorable collègue durant la prochaine campagne.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: En fait, je sais que le chef de l'opposition et moi-même avons hâte de voir le chef du NPD durant la prochaine campagne parce que nous savons que le NPD ne peut pas faire mieux, c'est certain.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Effectivement, monsieur le Président, des fonds qui pourraient servir au financement de programmes socio-culturels ou de programmes de défense ou de protection de l'environnement doivent plutôt être affectés au paiement de l'intérêt de plus en plus élevé sur la dette nationale qui, cette année, prend 31c. de chaque dollar des revenus de l'État. Ces paiements sont absolument inévitables. Ce ne sont pas des dépenses que nous pouvons malheureusement réduire. Et il y a pire encore.

Les déficits élevés contribuent à l'augmentation des taux d'intérêt. Les investissements des entreprises deviennent tous plus coûteux. Beaucoup sont donc réduits ou retardés. Il se crée moins d'emplois. La prospérité est bien sûr moins grande. Les hypothèques deviennent toutes plus coûteuses. Et il en est de même de chaque voiture familiale achetée à crédit et de tous les prêts aux étudiants. Le niveau des taux d'intérêt dépend de facteurs qui n'ont rien à voir avec la capacité de payer les emprunteurs, avec leurs plans ou leurs problèmes ou avec les effets que pourrait avoir un investissement quelconque.

Le gouvernement, monsieur le Président, n'a pas de meilleur moyen d'aider la population canadienne et d'aider l'électeur moyen québécois que de faire baisser les taux d'intérêt. Et pour y arriver, nous devons réduire le déficit.

Les Canadiens savent que la compression des dépenses n'est pas une fin en soi, mais elle est nécessaire pour maintenir notre prospérité. Je suis sûr qu'en dernière analyse les Canadiens qui partagent notre vision du Canada, qui croient au potentiel de ce pays aux ressources inégalées, qui savent que notre prospérité dépend de notre «compétitivité», qui sont conscients du fait que le financement des programmes sociaux et des activités culturelles dépend de la santé économique du Canada, je suis sûr que ces Canadiens, dis-je, appuieront, je pense, massivement le programme du gouvernement progressiste conservateur.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Mulroney: Que l'élément important de notre programme est la réforme de la fiscalité, il se peut que bien des gens ne sachent même pas qu'il existe une taxe de vente fédérale, mais il en exise une depuis 1923. Cette taxe est aussi pernicieuse et nuisible qu'elle est invisible. C'est une taxe profondément discriminatoire, discriminatoire envers les consommateurs et envers les producteurs canadiens. Graduellement, elle a réduit la capacité de nos entreprises de rivaliser avec les firmes étrangères et elle a aussi des effets injustes directs sur les consommateurs.

La réforme de la taxe de vente sera réalisée de façon efficace dans le but d'accroître nos exportations, de stimuler l'investissement et de créer une source équitable de revenu pour garantir les services gouvernementaux essentiels qui nous définissent en tant que nation. En bâtissant une économie compétitive, nous allons maintenir notre prospérité, nous allons protéger nos emplois, nous allons maintenir nos programmes sociaux et nous nous donnerons les moyens de financer nos activités culturelles et scientifiques et nous nous assurerons une place à la grande table où se gèrent les grandes questions internationales.

[*Traduction*]

Nous atteindrons cet objectif, monsieur le Président, en faisant ce à quoi les Canadiens excellent, c'est-à-dire exporter dans le monde entier. L'an dernier, par exemple, nous avons exporté 34 p. 100 de tout ce que nous avons produit. De tous les grands pays industrialisés, seule l'Allemagne de l'Ouest a une économie légèrement plus axée sur l'exportation. Par sa population, le Canada vient au 31e rang des pays du monde, mais par son commerce, il se classe au 7e rang. D'après le GATT, le Canada génère 4 p. 100 du commerce mondial, ce qui est un chiffre remarquable pour un pays comme le nôtre. Tout en renforçant notre relation commerciale la plus importante et la plus profitable par la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, nous allons élargir nos horizons en travaillant au succès de l'Uruguay Round dont les négociations se déroulent sous les auspices du GATT et en exploitant de nouveaux débouchés chez nos amis d'Europe et de la région Asie-Pacifique. Ce que nous voulons, c'est que les règles du commerce soient justes et que les obstacles tombent.

Nos producteurs agricoles peuvent faire concurrence à n'importe qui dans le monde, pourvu que le jeu se joue en toute loyauté. Mais sur l'échiquier du commerce agricole international, ils ne peuvent tenir tête à la concurrence européenne et américaine lorsque des subventions viennent perturber le cours normal des échanges au mépris des règles du marché et déséquilibrer sérieusement les budgets nationaux. Il en va de même pour nos pêcheurs :

ils ne peuvent à la fois respecter les règlements de pêche que le pays a eu la sagesse d'adopter et fermer les yeux sur les pratiques dévastatrices qui ont libre cours en dehors de notre zone économique de 200 milles. Nous allons insister pour mettre fin à ces abus dans toutes nos démarches internationales. Je crois que le gouvernement du Canada et le Parlement peuvent faire beaucoup pour aider la cause de nos pêcheurs et de nos agriculteurs.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, pour être compétitif, il faut de l'initiative et de la détermination. Dans le domaine des sciences et de la technologie, nous devons viser à devenir des chefs de file mondiaux par la création de centres d'excellence et par la mise au point de techniques stratégiques. Face au déclin des industries traditionnelles, à l'essor du secteur des services et à l'apparition de techniques toujours plus complexes, nous avons besoin, pour être compétitifs, d'une stratégie moderne de mise en valeur des ressources humaines pour la prochaine décennie. Le régime d'assurance-chomage peut être mieux utilisé.

• (1150)

Nous devons reconnaître les secteurs d'avenir et doter nos travailleurs des compétences professionnelles en demande. Nous devons ensemble tirer profit des occasions qui se présentent, créer des incitations à l'emploi et rendre entièrement conformes à la Charte des droits et libertés nos programmes destinés aux sans-emploi. Nous allons continuer à promouvoir l'alphabétisation et l'éducation, si essentielles à tout société qui se veut compétitive. Pour être compétitifs, nous devons veiller aussi à ce que toutes les régions du pays profitent de la prospérité engendrée par notre activité commerciale et l'expansion de notre économie. L'Agence de promotion économique dans la région atlantique, le Bureau de diversification de l'économie dans les provinces de l'Ouest, FEDNOR dans le nord de l'Ontario, et nos programmes destinés au Québec verront tous leur financement se poursuivre pendant le prochain exercice quinquennal.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Mulroney: Pour être compétitifs, nous devons donner à nos populations autochtones la chance de profiter elles aussi des possibilités économiques en élargissant les programmes d'aide au développement qui leurs sont destinés.

Notre pays est de plus en plus exposé à des forces autres qu'économiques, mais qui ont tout autant une envergure mondiale, c'est-à-dire les changements provoqués par la dégradation de l'environnement auquel notre gouvernement attache une très grande importance. La couche d'ozone qui protège la terre des rayons ultra-violets du soleil est en train de diminuer. L'atmosphère terrestre reçoit chaque année 22 milliards de tonnes de dioxyde de carbone produit par la combustion de carburant fossile. Cette accumulation de gaz carbonique dans l'atmosphère provoque un réchauffement du climat dont nous commençons à peine, monsieur le Président, à peine, à comprendre les dangers, et qui plus est, les forêts qui convertissent ce gaz en oxygène disparaissent à un rythme effarant: 25 millions de tonnes d'anhydride sulfureux sont déversées chaque année au Canada et aux États-Unis sous forme de pluies acides qui détruisent nos lacs et nos rivières, endommageant nos forêts et menaçant notre santé.

Il est grand temps de non seulement parler de ces problèmes, mais de leur trouver une solution. La charité bien ordonnée, monsieur le Président, commence par soi-même, dit le proverbe. Il en va de même pour la protection de l'environnement. La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a été mise sur pied pour diriger un effort national de lutte contre les problèmes environnementaux associés à la croissance économique.

J'ai moi-même modifié le fonctionnement des comités du Cabinet et demandé au ministre de l'Environnement (M. Bouchard) de veiller à ce que les considérations d'ordre écologique soient pleinement prises en compte avant de donner le feu vert ou d'accorder une aide financière à toute initiative de développement.

Le gouvernement fédéral et les provinces ont entrepris de réduire de moitié au Canada les émissions de substances qui sont à l'origine des pluies acides. Nous allons continuer de faire pression auprès des États-Unis tant et aussi longtemps qu'ils n'auront pas pris des mesures semblables et jusqu'à la signature par nos deux pays d'un accord garantissant que ces réductions seront faites et offrant au Canada la sécurité d'un instrument international ayant la force importante d'une loi. Nous nous sommes engagés chez nous à enrayer d'ici 10 ans, ou plus tôt si c'est possible, la consommation des CFC qui détruisent la couche d'ozone.

Sur la scène internationale, nous allons continuer de travailler de façon directe, à l'ONU, pour faire du développement viable une réalité concrète.

[*Traduction*]

Nous tenons à faire notre pleine part au moment où les nations du monde s'attaquent à l'infinie complexité des changements climatiques. Et nous allons continuer de jouer un rôle de premier plan dans l'effort mondial d'élaboration de lois et de principes juridiques pour protéger l'atmosphère, ce patrimoine commun de l'humanité.

La très distinguée collaboratrice attitrée du *New York Times*, Flora Lewis, écrivait récemment:

> L'environnement est devenu une préoccupation d'ordre mondial. Lors d'une conférence tout à fait novatrice tenue à La Haye ce mois-ci, des États ont proposé de se soumettre volontairement à un contrôle international pour s'assurer que leurs citoyens obéissent aux règles convenues. Ce sont là des changements profonds dans la perception du monde; ils se produisent de façon sporadique et irrégulière, mais ont déjà acquis un momentum qui rend le processus irréversible.

Certains ont d'abord critiqué la Conférence de La Haye. Certains ont d'abord critiqué la participation du Canada. Mais le Canada y est allé, a assumé ses responsabilités, a participé activement et a, une fois de plus, contribué au remarquable résultat qu'elle a connue.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Tout en travaillant à ce que le développement devienne viable et à faire du Canada une société compétitive, nous ne devons jamais perdre de vue que la pierre angulaire de notre politique sociale, c'est le bien-être des citoyens. N'oublions jamais que, si nous cherchons tant à nous libérer du fardeau écrasant de la dette et à générer une nouvelle richesse nationale par le commerce et la compétitivité, ce n'est pas pour le plaisir de le faire en soi, c'est que nous voulons être capables d'offrir à la famille, aux personnes âgées, surtout celles qui ont peu de revenus, toute l'aide qu'une société prospère est en droit d'attendre.

Seule une société, monsieur le Président—et je pense qu'il existe une différence fondamentale entre notre parti et les autres à la Chambre des communes—seul un gouvernement qui suscite une croissance économique solide, une nouvelle richesse et une nouvelle prospérité, qui crée un plus vaste bassin de prospérité, seuls ce genre de gouvernement et ce genre de pays peuvent garantir de nouveaux programmes sociaux pour nos citoyens.

Si nous voulons une économie forte, c'est donc pour être capables de financer les programmes sociaux qui sont devenus indissociables de notre identité canadienne.

Nous demeurons résolus à établir un programme national de garde des enfants. Nous allons nous attaquer aux problèmes de la violence familiale et de l'exploitation sexuelle des enfants. Le fléau de la drogue ne doit pas non plus échapper à notre attention.

En septembre 1986, à Vancouver, j'ai dit que l'usage illégal des drogues au Canada était devenu une épidémie qui a de graves répercussions économiques et sociales. Cette opinion, monsieur le Président, a été accueillie avec beaucoup de scepticisme dans certains milieux intéressants.

Pourtant, la semaine dernière, dans un éditorial intitulé «A Tragic Epidemic», le rédacteur en chef du magazine *Maclean's*, Kevin Doyle, décrivait la réalité canadienne en ces termes:

> Il n'y a pas si longtemps, l'héroïne et la cocaïne étaient des drogues qui tuaient des gens à Manhattan, à Miami ou à Londres. L'usage des drogues est un phénomène dont les gens de Vancouver, de Toronto, de Montréal ou d'Halifax n'entendaient parler que dans les journaux. Parfois, la police saisissait des substances illégales à un aéroport canadien ou faisait état de leur usage dans des affaires criminelles. Tout cela paraissait bien loin de nous, mais ce n'est plus le cas.
>
> Maintenant, il serait difficile de trouver, dans n'importe quel segment de la société canadienne ou dans n'importe quelle région du pays, un Canadien qui n'ait pas subi d'une façon ou d'une autre les effets de la propagation fulgurante de l'usage des drogues, des vols à main armée commis par des toxicomanes et de la violence entre les gangs qui se disputent le marché de ce poison mortel.

C'est un problème grave qui concerne tous les Canadiens. Un problème qui commence à saper les fondements de la famille canadienne et qui mine notre jeunesse. En 1986, j'ai parlé d'épidémie, mais à mon avis, le problème s'est encore aggravé aujourd'hui et je crois que tous les gouvernements doivent collaborer avec les corps policiers et les institutions scolaires pour juguler cette terrible menace qui pèse sur notre société.

[*Français*]

Mais nous n'avons jamais fait passer notre conscience sociale au second plan, monsieur le Président, dans nos efforts nationaux pour créer la richesse nécessaire au financement des mesures d'aide sociale qui font l'envie de certains pays du monde. Ailleurs, on nous considère. Le Canada est considéré comme une des nations les plus prospères, les plus humanitaires et les plus prometteuses du monde. L'immensité de notre pays, la richesse de notre histoire, nos deux langues officielles, nos peuples autochtones et l'esprit d'entreprise de nos immigrants sont autant de facteurs qui, ensemble, contribuent à nourrir le sens civique et l'esprit de tolérance qui caractérisent notre société et qui lui confèrent une identité unique dont nous avons toutes les raisons au monde d'être fiers. Mais notre tâche n'est pas terminée, loin de là!

• (1200)

[*Traduction*]

Monsieur le Président, la seule chose contre laquelle je m'élève vraiment, dans les propos du chef de l'opposition hier, c'est ses commentaires sur la question linguistique. Il a fait quelques déclarations audacieuses que je dois dénoncer. Je parle de certaines sorties vigoureuses à propos de son attachement aux grands principes qui lui ont permis, de fil en aiguille, de dénoncer ma position face au gouvernement du Québec qui a invoqué l'article

33 de la Loi constitutionnelle de 1982 pour pouvoir passer outre à la Charte des droits et libertés.

Il a dit et je cite: «Par son silence et son inaction, le premier ministre du Canada devient complice dans une attaque directe contre les droits fondamentaux de la minorité anglophone du Québec.» Voilà ce qu'a déclaré le chef de l'opposition.

Je cite un autre passage de son allocution: «Qu'a dit le premier ministre à propos de la Loi 178 du Québec? Rien. Qu'a-t-il fait à propos de cette loi du Québec? Rien.»

Ce sont les déclarations du chef de l'opposition pendant un certain événement qui s'est passé à la Chambre des communes au milieu ou à la fin de décembre, et le chef du NPD pourrait en témoigner car il est intervenu comme moi à cette occasion. Il sait, comme tous les autres députés d'ailleurs, que ces déclarations du chef de l'oppositon sont complètement fausses et indignes de la loyale opposition de Sa Majesté.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Le fait est, monsieur le Président, que j'ai été prompt, et beaucoup plus que le chef de l'opposition, pourrais-je ajouter, à indiquer clairement ma condamnation de cette initiative prise par le gouvernement du Québec.

Le 19 décembre, qui était un lundi, le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) m'a posé une question que l'on peut lire dans le hansard. Il m'a demandé: N'est-il pas vrai que le gouvernement fédéral a la responsabilité de communiquer avec le gouvernement du Québec concernant les mesures proposées par M. Bourassa, hier?

Et je lui ai répondu: J'ai déjà communiqué avec M. Bourassa, hier, qui était un dimanche, et je lui ai transmis la position de mon gouvernement et celle de cette Chambre en pareille matière. J'ai exprimé le désir, le souhait, que le gouvernement du Québec puisse trouver une formule qui permettrait, comme la Cour suprême l'a suggéré, le respect de la prépondérance du français en tout temps, au Québec, avec le respect des droits des minorités, l'expression des minorités, tel que la Cour suprême l'a souhaité et tel que la Charte québécoise l'énonce.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce a alors parlé de la deuxième question que j'avais abordée dans ma réponse.

Le député a déclaré: Le premier ministre a déclaré, semble-t-il, qu'il avait demandé au premier ministre du Québec d'envisager de mettre en oeuvre un projet de loi respectant le jugement de la Cour suprême.

Le député de Shefford est alors intervenu: Le premier ministre dit qu'il voulait que le gouvernement du Québec suive les prescriptions du jugement de la Cour suprême. Et j'ai répondu que nous le voulions naturellement. Le député de Shefford a ensuite demandé: Est-ce que le premier ministre est d'accord avec la position de la Cour suprême sur la prépondérance du français à l'intérieur et à l'extérieur. Nous sommes naturellement d'accord.

Et j'ai poursuivi: j'ai transmis le voeu au nom, je pense, de tous les parlementaires, que les deux se respectent à l'intérieur d'un projet de loi qui aurait pour effet, bien sûr, de respecter intégralement la dimension française de cette réalité québécoise, en respectant également les valeurs fondamentales qui sont contenues dans la Charte québécoise des droits et libertés. Cela se passait le 19 décembre.

M. Turner (Vancouver Quadra): Avant que le projet de loi ne soit présenté.

M. Mulroney: Avant que le projet de loi ne soit présenté.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est exact.

M. Mulroney: Le 20 décembre, en réponse aux questions du député d'Ottawa—Vanier, j'ai dit ceci: «Monsieur le Président, la question de mon ami est troublante, car d'après les réponses, hier, et je cite *Le Devoir*: «Madame Finestone a d'ailleurs félicité Brian Mulroney de s'être porté à la défense des droits des minorités, hier. M. Allmand a conclu en se disant satisfait que le premier ministre fédéral dise que la décision de la Cour et des deux chefs fédéral et provincial devrait être respectée.» C'est ce qui a été dit à la Chambre des communes. Maintenant, mon très honorable collègue voudra peut-être prendre la parole à un moment opportun pour s'excuser. Pendant que nous défendions les droits des minorités au Québec et ailleurs, et nous avions peut-être des raisons de le faire, le chef de l'opposition (M. Turner) brillait par son absence. Moi, comme toujours, j'étais ici en train de défendre les droits des minorités.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Trois jours plus tard, le 21 décembre, le chef de l'opposition est à la Chambre. Il me pose la question suivante:

> «Le premier ministre approuve-t-il le projet de loi présenté par le premier ministre Bourassa et la formule «intérieur-extérieur» qui exclut l'utilisation d'affiches rédigées dans une autre langue que le français à l'extérieur des établissements commerciaux? Pense-t-il que le projet de loi satisfait aux critères du jugement de la Cour suprême du Canada?»

Voici ma réponse:

> «Monsieur le Président, ces deux derniers jours, j'ai dit que je ne l'approuve pas ni le considère conforme au jugement de la Cour suprême. J'ai donné cette opinion en réponse au député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) et à d'autres membres du parti du chef de l'opposition.
>
> Bien sûr, toute autre solution nous déçoit. J'en ai fait part maintes fois à la Chambre. J'ai répondu aux membres du parti du leader. Pour ce qui est de la protection des droits des minorités du Québec, la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) et le député de Notre-Dame-de-Grâce m'ont félicité et ils ont loué mon gouvernement pour la position qu'il a adoptée lundi et mardi.»

Je sais que le député de Notre-Dame-de-Grâce est un homme d'honneur et il m'a félicité pour avoir défendu les droits de la minorité au mois de décembre. Je ne doute pas qu'il se lèvera pour faire de même aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, je suis convaincu que, à la réflexion, mon collègue voudra corriger cette grave erreur et s'excuser de ce commentaire sur ma participation à ce débat sur une question nationale aussi sensible. Je sais que s'il en a l'occasion il se lèvera pour rectifier.

Je voudrais maintenant parler brièvement d'un aspect qui est lié à cela. Ce sont les auteurs de la Loi constitutionnelle imparfaite de 1982 qui ont ajouté cette clause de dérogation qui limite nos droits et nos libertés fondamentales. Ils visaient à réconcilier la famille canadienne et à construire un édifice constitutionnel solide et durable. Ils ont procédé à la hâte pour respecter leur cher programme de canadianisation de la Constitution et de sa Charte des droits.

J'ai toujours pensé, monsieur le Président, qu'une constitution devait faire deux choses: d'abord unifier la nation et ensuite garantir la nature inaliénable des droits individuels. La Constitution de 1981-1982 ne faisait ni l'un ni l'autre. La Constitution, qui est censée apporter unité et protection des droits a été rejetée par l'Assemblée nationale de la province de Québec, aussi bien par les libéraux que par les péquistes. Pour la première fois de l'histoire, elle diminuait les droits de l'Assemblée nationale. Par conséquent, le premier objectif n'était pas atteint; l'unité nationale ne s'en trouvait pas améliorée.

Deuxième point pas moins important, monsieur le Président, si une constitution ne protège pas vos libertés individuelles et celles de votre famille, si elle ne garantit pas la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté de la presse, si elle ne protège et ne rend inaliénable aucun de ces droits, à quoi sert-elle? Le gouvernement du Canada a accepté, en 1981-1982, une clause de dérogation qui dit en substance: Nous garantissons aux Canadiens les libertés fondamentales de langue, de religion et d'association, mais il faut qu'on vous dise que ces droits peuvent vous être retirés si le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan ou du Québec décide qu'il est de son intérêt de vous les retirer.

• (1210)

Voilà le vice dont nous avons entaché la Constitution en 1982. Je ne me prononce pas sur le recours à cette clause. Elle a été accordée aux premiers ministres provinciaux, elle leur a été donnée. Il va falloir se demander pourquoi. Je tiens à préciser, monsieur le Président, que je crois savoir qu'il était urgent de s'entendre, que le temps pressait. Une constitution qui ne rassemble pas les Canadiens et qui n'est pas admise par tous, une constitution qui ne protège pas les droits individuels, inaliénables et imprescriptibles des simples Canadiens n'est qu'un chiffon de papier.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Les conservateurs ont voté pour.

M. Mulroney: Cette constitution viciée de 1981-1982 comporte. . .et je vais m'adresser à mon honorable ami. Il y figure une disposition que mon honorable collègue réprouve autant que moi et qui inquiète grandement tous les Canadiens maintenant qu'ils en saisissent la portée.

Je tiens à dire au sujet de cette clause de dérogation que jamais auparavant et jamais depuis un premier ministre du Canada n'a fait une concession d'une telle ampleur et d'une telle importance. Jamais auparavant, on n'avait vu un abandon de droits aussi total et aussi abject. Il est difficile d'imaginer une bourde qui fasse plus de tort à la force et à la primauté de la Cour suprême du Canada ainsi qu'aux institutions fédérales canadiennes que celle qui a été commise en 1981 et 1982, et je sais que tous les députés vont vouloir chercher ensemble ce qu'il est possible de faire au cours des années qui viennent pour améliorer cette constitution, pour faire en sorte que ce vice catastrophique de 1981, qui ampute vos droits individuels tout comme les miens, qui en fait un objet de chantage, puisse être rectifié collectivement de concert avec les premiers ministres afin que tous les Canadiens jouissent de leurs droits fondamentaux et sachent qu'ils existeront toujours.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Il vous reste notamment, monsieur le Président, une grave lacune à combler, la ratification de l'Accord du Lac Meech. Je pense que ces paroles de sir John A. MacDonald sont aussi valables aujourd'hui qu'à l'époque où il les a prononcées: «Nous sommes une grande nation, disait-il, et nous deviendrons l'une des plus grandes si nous savons la préserver; mais nous sombrerons dans l'insignifiance et le malheur si nous la laissons se briser.»

Quand le Québec aura repris sa place dans la Confédération, quand le Canada formera de nouveau un tout, dans l'enthousiasme général, il n'y aura pas grand chose que nous ne pourrons réaliser. Sans l'adhésion du Québec, cependant, nos perspectives s'assombrissent. Jamais il n'a paru si simple de réconcilier la famille constitutionnelle canadienne, jamais nous n'avons été si près d'y parvenir. Et jamais le risque d'un échec n'a été si lourd de conséquences pour notre avenir.

Je salue encore une fois la contribution et le leadership du chef du NPD, et tout spécialement du chef de la Loyale opposition de Sa Majesté sur une question d'une très grande importance nationale.

La semaine dernière, j'ai transmis à l'honorable J. W. Pickersgill mes félicitations pour le rôle important qu'il a joué il y a 40 ans dans l'adhésion de Terre-Neuve à la Fédération canadienne.

Cette réalisation historique, cette contribution majeure à l'édification de la nation canadienne est celle d'un homme qui a consacré toute sa vie au Canada et à la cause de l'unité nationale. Il a connu une carrière des plus remarquables au Canada et a été un pilier du parti libéral pendant plus de quatre décennies. Ayant déjà exercé les fonctions de premier secrétaire, de greffier du conseil privé, de député ainsi que de ministre senior, il a acquis une compréhension unique des négociations constitutionnelles, de leur importance et de leur impact, et une perception aiguë des nuances du fédéralisme canadien.

Âgé aujourd'hui de près de 84 ans, Jack Pickersgill n'a plus de bataille à gagner, plus de montagne à gravir. Il était donc intéressant de relire son analyse de l'Accord du lac Meech: «La veille de cette réunion, écrivait-il, je n'aurais pas donné aux premiers ministres une chance sur dix de réussir. J'ai été enthousiasmé et ravi quand ils sont parvenus à un accord. Après avoir lu le document, poursuivait-il, j'ai eu la conviction qu'il répondait aux exigences du Québec sans réduire d'aucune façon les compétences du Parlement du Canada. J'ai été très heureux de voir avec quel esprit de générosité et d'unité tous les partis de la Chambre ont répondu au miracle du Lac Meech.»

Et il concluait: «Si nous laissons passer cette occasion, j'ai le sentiment qu'elle ne se représentera pas avant une autre génération et jamais plus dans des conditions aussi raisonnables.»

Comme les gens, les nations qui laissent passer leur chance se condamnent à des jours bien tristes. Le Canada a maintenant une chance à portée de la main, une occasion qui, de l'avis de l'un de ses plus illustres citoyens, ne se présentera «jamais plus dans des conditions aussi favorables».

Que vont faire les gens du Manitoba et du Nouveau-Brunswick? Quatre-vingt-treize pour cent des Canadiens ont déjà accordé leur appui à l'accord du Lac Meech. Le chef de la loyale opposition de Sa Majesté, le chef du Nouveau parti démocratique et moi-même, en ma qualité de chef du parti progressiste conservateur, avons tous appuyé l'accord. Que doivent faire les Manitobains et les Néo-Brunswickois? Ratifier l'accord et cimenter ainsi l'unité de la nation? Ou attendre un meilleur compromis qui ne viendra peut-être jamais, pendant que le pays sombre lentement dans la paralysie constitutionnelle?

Les Canadiens ne pensent pas que l'Accord du lac Meech mettra un point final à notre évolution constitutionnelle. Ils envisagent plutôt différentes nouvelles étapes au sujet desquelles il est urgent d'entreprendre des discussions. Ce sont ces discussions, sur des questions comme la réforme du Sénat, les droits des autochtones, les droits linguistiques, les rôles et responsabilités en matière de pêches et le renforcement de notre charte des droits et libertés, qui deviendront possibles lorsque l'Accord du lac Meech aura été ratifié par toutes les provinces et mis en oeuvre partout au Canada. Si l'accord n'est pas ratifié, les conséquences en seront très lourdes.

• (1220)

[*Français*]

Monsieur le Président, il y a d'extraordinaires possibilités qui s'offrent maintenant à travers le Canada et à travers le monde. Un vent d'optimisme balaie le Canada au moment où l'on se rencontre, au moment où l'on se parle.

La confrontation et les idées préconçues cèdent la place maintenant à de nouvelles attitudes fondées sur la réalité économique. On sent actuellement le besoin d'une action constructive au niveau international. Et le Canada est certainement prêt à faire sa part sur ce plan. Le gouvernement est encouragé par les signes de changements qui se manifestent, par exemple, en Union Soviétique par le nouvel intérêt qu'on porte au mécanisme démocratique.

Nous sommes aussi, et il faut bien le dire, vivement impressionnés par le leadership imaginatif et audacieux qu'exerce le président Gorbatchev. Une telle volonté d'amélioration, de construction et de rapprochement ne doit laisser personne indifférent. Les réformes sont souhaitables si elles réduisent les tensions internationales et améliorent les perspectives de paix. Si on nous procure une paix durable, de toute évidence, c'est un acquis merveilleux non seulement pour le Canada mais pour le monde.

Mais nous devons être prudents en tout temps et en toute circonstance. L'Union Soviétique demeure une superpuissance militaire. Ce n'est pas une société libre au sens où on l'entend chez nous. La possibilité de s'exprimer demeure largement un privilège et pas un droit. La démocratie parlementaire que l'on connaît ici, chez nous, n'existe pas, malgré les réformes encourageantes qu'on est en train de voir grâce à l'intervention vigoureuse de M. Gorbatchev et grâce au coup de barre qu'il est en train de donner à son pays en faveur d'un État plus moderne et plus efficace. L'exercice du pouvoir demeure tout de même une prérogative accordée à quelques personnes. C'est pourquoi nous devons garder intactes nos relations avec nos alliés de l'OTAN, de NORAD, nos relations de

base avec nos alliés historiques, et faire de notre mieux pour maintenir notre engagement envers la sécurité collective, en Europe et ailleurs. Nous allons continuer de contribuer au maintien de la paix chaque fois que les Nations Unies auront besoin de nous.

Au niveau international aussi bien que sur le plan national, le Canada, je pense, possède d'importants atouts. Nous avons le privilège de contribuer à la coordination des politiques économiques du monde industrialisé par notre participation aux sommets économiques et notre représentation au sein du Groupe des Sept; d'être également le seul pays membre du Commonwealth et membre fondateur du Sommet de la francophonie; et d'être membre du GATT, dont le succès nous intéresse très directement.

Mais ces privilèges nous rendent encore plus conscients de notre devoir d'offrir notre assistance dans les domaines du développement international, de la défense des droits de la personne et de l'aide aux victimes de la famine et d'autres tragédies, dans les régions les moins développées et les moins favorisées du monde.

[*Traduction*]

Donc, monsieur le Président, en ce début de la deuxième session de la 34e législature, c'est un honneur pour moi de diriger le gouvernement de Sa Majesté dont le programme législatif vient d'être présenté à la Chambre. Nos priorités sont claires. Nous allons mettre de l'ordre dans les finances nationales afin que notre économie puisse demeurer vigoureuse et compétitive. Nous allons renforcer les traditions de générosité du Canada, afin que les moins favorisés aient eux aussi leur chance de prospérer. Nous allons préserver l'environnement naturel du Canada, afin que les générations futures puissent aussi en profiter. Nous allons célébrer les valeurs distinctives du Canada, afin que le sens civique et l'esprit de tolérance qui nous caractérisent puissent servir d'exemple au reste du monde. Nous allons remplir de façon constructive notre mission internationale, afin d'aider à bâtir un monde meilleur.

Le Canada joue gros dans les années à venir. Il y a peu de limites à ce que nous pouvons accomplir si, en tant que parlementaires et en tant que Canadiens, nous mettons de côté nos luttes partisanes inévitables et unissons à l'occasion nos efforts pour atteindre des objectifs plus vastes dans l'intérêt de tout le pays. Nous espérons que tous les Canadiens et Canadiennes uniront leurs efforts pour réaliser le brillant avenir qui s'offre à notre pays.

Des voix: Bravo!

Article 52 du Règlement

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LE PROJET DE CONSTRUCTION DU BARRAGE RAFFERTY-ALAMEDA

M. le Président: Je dois informer la Chambre que je vais suspendre brièvement les délibérations pour permettre au député de Winnipeg Transcona (M. Blaikie) de demander la tenue d'un débat spécial. Je tiens à dire au député que c'est ma faute s'il n'a pas pu le faire plus tôt. Il a maintenant la parole.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je suis heureux que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) et le premier ministre (M. Mulroney) soient encore ici. Si je demande la tenue d'un débat spécial au sujet du projet de construction du barrage Rafferty-Alameda, c'est que depuis que la Chambre a siégé, avant Noël, il est venu à l'attention de la population canadienne et, finalement je l'espère, du ministre de l'Environnement, que des terres domaniales sont impliquées dans ce projet. Le gouvernement, par l'entremise d'un ancien ministre de l'Environnement, avait notamment affirmé qu'il n'était pas nécessaire de procéder à une évaluation écologique de ce projet parce qu'aucune terre domaniale n'était en cause.

J'espérais que le ministre de l'Environnement assume ses responsabilités et commande une enquête à cet égard. Il ne l'a pas fait. Je crois que l'affaire est urgente. Les travaux vont commencer incessamment et il est à peu près temps que le Parlement fédéral ait la chance de débattre à fond ce projet et de déterminer si le ministre de l'Environnement a assumé ses responsabilités dans cette affaire. Je ne le crois pas. Il a plutôt laissé tomber les Manitobains, en particulier, en ne tenant pas compte jusqu'ici de leurs préoccupations.

M. le Président: Je vais examiner les observations du député. Je dois dire à tous les députés et à la population en général que c'est évidemment là une affaire extrêmement importante pour bien des Canadiens. Ce que je vais examiner, c'est s'il convient de tenir un débat spécial là-dessus.

Je tiens à m'excuser encore une fois auprès du député pour ne pas avoir entendu sa motion plus tôt ce matin.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Lorsque vous rendrez votre décision sur l'opportunité de tenir un débat d'urgence dans les circonstances actuelles, je me demande si vous ne pourriez pas en profiter pour nous donner votre interprétation des paragraphes 52(2) et (3) du Règlement qui stipulent qu'une déclaration écrite sur la question à débattre doit

vous être remise. Voici ce que dit le paragraphe 52(3) du Règlement:

> Le député qui demande l'autorisation de proposer une motion de ce genre, doit se lever de sa place et présenter, sans argument, l'énoncé dont il est question au paragraphe (2) du présent article.

Nous savons que les débats d'urgence sont nécessaires. Ils ont leur raison d'être. Nous l'avons constaté mardi soir dernier. Mais ils doivent être présentés selon les modalités prévues dans le Règlement car on risque autrement d'entendre une discussion à sens unique. Je n'ai rien contre les discussions qui permettent d'entendre le pour et le contre d'une question, mais je ne crois pas que l'on puisse dire que ce type d'argument est une déclaration aux termes du Règlement.

M. le Président: Je tiens tout d'abord à remercier le ministre de la Justice (M. Lewis) de son intervention. Je crois que ses observations ne manquent pas d'à-propos. Dans l'intérêt de tous les députés, je reparlerai de cette question plus tard cet après-midi et je pourrai peut-être alors, en toute modestie, apporter certains éclaircissements dont nous pourrons tous tirer profit.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, permettez-moi de faire un bref commentaire. Voici ce que dit le paragraphe 52(4) du Règlement:

> Le Président doit décider, sans aucune discussion, de l'opportunié de mettre ou non l'affaire en discussion.

C'est au Président de décider.

M. Merrithew: Personne ne dit le contraire.

M. Gauthier: Il n'a pas à se justifier ni à s'expliquer. J'espère que le gouvernement ne prétend pas que le Président devrait justifier ses décisions dorénavant car il aurait tort sur toute la ligne.

M. Lewis: Ce n'est pas ce que nous disons.

M. Le Président: Je remercie la Chambre. Je sais que le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) désire passer au débat, mais j'aimerais préciser tout d'abord que je n'ai pas pris l'intervention du ministre de la Justice (M. Lewis) comme un argument relatif aux questions soulevées par le député de Winnipeg Transcona (M. Blaikie). Le ministre de la Justice dit qu'il y a des règles à suivre pour demander la tenue d'un débat d'urgence. Si je le comprends bien—et, en tant que Président de la Chambre, je dois en prendre note—il craint que nous nous soyons un peu écarté de la procédure. J'y réfléchirai. Son commentaire me paraît légitime et j'y reviendrai pour éclairer la Chambre.

Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a tout à fait raison de dire qu'il ne doit pas y avoir de discussion. Il incombe au Président de prendre une décision et, comme les députés le savent à la suite des délibérations du Comité sur la réforme de la Chambre, on a insisté pour qu'il ne donne pas les raisons sur lesquelles il s'appuie.

Je me réjouis de vos interventions et je reviendrai plus tard aujourd'hui sur le sujet.

• (1230)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 5 avril, de la motion de M. Richardson: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 131) et du sous-amendement de M. Broadbent (p. 140).

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, contrairement au premier ministre qui vient de faire un discours, nous, simples députés, n'avons que 20 minutes. Nous devons donc nous limiter à un petit nombre de sujets capitaux dans ce débat important.

Le premier ministre a fait allusion à des observations que j'ai faites et à des questions que j'ai posées en décembre sur la langue, et je commencerai par là.

J'ai posé ma question au premier ministre le lundi 19 décembre, le lendemain de la conférence de presse où le premier ministre du Québec, M. Bourassa, a fait part de ses intentions concernant la loi sur les langues. Le premier ministre m'a répondu, il est vrai, qu'il avait téléphoné au premier ministre Bourassa le dimanche, qu'il lui avait exprimé l'avis que le recours à la clause de dérogation était une erreur et que la proposition du gouvernement du Québec n'était pas la réaction qui convenait au jugement de la Cour suprême.

J'ai répliqué qu'il énonçait de beaux principes. Quelques jours plus tard, toutefois, le député de Lac-Saint-Jean (M. Bouchard), secrétaire d'État et ministre chargé des minorités des langues officielles dans notre pays, a affirmé exactement le contraire. Il n'est même pas venu à la Chambre pendant le débat sur la question. Il s'est tenu à l'écart.

C'est un cas où un ministre de premier rang a exprimé sur une question de politique ministérielle une pensée différente de celle du premier ministre. Le secrétaire d'État a dit qu'il approuvait l'application de la clause de dérogation. Il la croyait justifiée. Je crois que des propos semblables ont été tenus peu de temps après par l'actuel ministre des Transports (M. Bouchard), qui représente une circonscription voisine dans la région du Lac-Saint-Jean, et par d'autres membres du caucus québécois des conservateurs.

On tolère que des députés de l'arrière-ban prennent des positions différentes de celle du premier ministre, mais notre régime parlementaire ne tolère pas que les positions des ministres de premier rang diffèrent de celle du premier ministre sur des questions de cette importance. Le premier ministre autorisait le gouvernement à tenir deux discours: un pour les nationalistes du Québec et un autre pour les Anglo-québécois et les Canadiens des autres provinces. Les ministériels tenaient des propos ambigus; ils donnaient l'impression de ne pas pouvoir prendre position. A ce chapitre, monsieur le Président, je ne peux ni féliciter le gouvernement ni accepter sa politique.

Si les propos que m'a tenus le premier ministre le 19 décembre étaient sincères, il aurait dû renvoyer du Cabinet le secrétaire d'État et le ministre des Transports.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Dans notre régime de gouvernement, il ne suffit pas de le muter du poste de secrétaire d'État à un autre portefeuille ministériel. Cette mesure serait peut-être acceptable si la question qui nous occupe était sans grande importance, mais ce n'est pas le cas. Nous cherchons ici à déterminer dans quelles circonstances quelqu'un peut suspendre les droits fondamentaux des citoyens canadiens. Le premier ministre a déclaré qu'il n'appuyait pas le recours à la clause de dérogation. Pour sa part, le secrétaire d'État de l'époque, maintenant ministre de l'Environnement, a dit qu'il y souscrivait et qu'à son avis, ce recours était indispensable.

Dans notre régime de gouvernement, on ne saurait tolérer pareille division au sein du Cabinet. Si les propos que m'a tenus le premier ministre le 19 décembre étaient sincères, il devrait congédier le secrétaire d'État, maintenant ministre de l'Environnement, ainsi que le ministre des Transports, et tout autre ministre de son Cabinet qui occupe ce poste.

Aujourd'hui, j'accuse le premier ministre de m'avoir tenu un langage contradictoire le 19 décembre. Ce jour-là, il a annoncé des principes auxquels je puis donner mon aval. Il a dit ce qu'il fallait dire. Mais ensuite, il a désavoué ses paroles et a permis à des députés ministériels de tenir des propos contradictoires devant différents groupes du pays.

Quant à la sincérité du premier ministre en ce qui concerne la clause de dérogation, s'il s'y opposait si fermement, pourquoi cette question n'était-elle pas inscrite à l'ordre du jour des pourparlers constitutionnels qui se sont déroulés dans le cadre de l'Accord du lac Meech? Nous aurions pu accepter bon nombre des principes prévus dans l'accord, comme notre parti l'avait laissé entendre, tout en supprimant la clause de dérogation.

Le premier ministre n'a pas agi, et n'agit toujours pas. Il ne propose pas que la clause de dérogation soit soumise à l'étude des provinces pour être supprimée de la Constitution. Encore une fois, on est en droit de s'interroger sur la sincérité du premier ministre dans ce dossier en particulier.

A l'heure actuelle, je souscris d'emblée à la déclaration qu'a faite mon leader hier. A mon avis, il s'agissait là d'une déclaration remarquable en faveur des droits des minorités de toutes les régions du pays. Si le gouvernement poursuivait ce genre de politique, cela favoriserait l'unité nationale. Si le premier ministre et le gouvernement du Québec la poursuivaient eux aussi, cela serait favorable à l'unité nationale et apporterait un appui à l'Accord du lac Meech.

Je siège ici depuis 23 ans. J'ai fait de la protection des droits linguistiques de la minorité l'une de mes plus grandes priorités. Année après année, j'ai lutté à la Chambre et au Comité mixte des langues officielles en faveur de la protection et de la promotion du français. Mon collègue, le député de Vanier (M. Gauthier), qui siège avec moi à ce comité, peut en témoigner. J'ai affirmé à maintes reprises que l'Ontario devrait accepter de se laisser assujettir à l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867. Je n'ai de leçon à recevoir de personne à cet égard.

Pour protéger et promouvoir les droits linguistiques d'un groupe, il n'est toutefois pas nécessaire de supprimer les droits linguistiques d'un autre groupe.

Comme l'a déclaré la Cour suprême dans son jugement que nous appuyons, il est parfaitement convenable pour le Québec, ou n'importe quelle autre province du Canada, de se doter d'une loi dans laquelle le législateur insiste sur l'usage d'une langue, que ce soit l'anglais ou le français, ou insiste même sur la priorité d'une langue en prenant des dispositions pour la protéger et la promouvoir. Tout cela est parfaitement acceptable, comme l'a

déclaré la Cour suprême. Il n'est cependant pas acceptable de supprimer une langue pour en protéger une autre.

Lorsque quelqu'un dit pareille chose, il peut bien souvent se faire accuser de ne pas comprendre ceux qui veulent protéger le français. Je veux réfuter cet argument de façon très claire. La population anglophone du Québec reconnaît maintenant à l'unanimité qu'on doit protéger et promouvoir la langue et la culture françaises au Québec, et qu'on doit leur permettre de s'épanouir non seulement au Québec, mais dans tout le pays. Nous acceptons ce principe. La plupart d'entre nous font instruire leurs enfants dans des écoles françaises ou des cours d'immersion française. A l'heure actuelle, les jeunes anglophones du Québec sont plus bilingues que les jeunes francophones. La bonne volonté est là. Le genre de loi qu'a fait adopter le premier ministre du Québec ne favorise pas l'unité entre les deux groupes linguistiques.

Je veux rappeler à la Chambre que, en 1982, lorsque la première ébauche de la Loi constitutionnelle a été présentée à la Chambre, elle ne contenait pas de clause de dérogation. C'était un très bon document que j'ai appuyé sans réserve. J'avais toujours été en faveur d'une Charte des droits incluse dans la Constitution. J'étais en faveur de la canadianisation de la Constitution, et j'étais aussi en faveur d'une clause de modification dont on avait besoin depuis de nombreuses générations.

Cependant, à la dernière minute, sur l'avis de la Cour suprême du Canada, il y a eu une autre conférence fédérale-provinciale. C'est à ce moment-là, à la demande de certaines provinces et non du gouvernement fédéral, que la clause de dérogation et d'autres clauses ont été introduites, notamment l'article 59 qui affaiblissait les droits linguistiques et d'autres articles qui affaiblissaient les droits des autochtones. J'ai finalement voté contre la Constitution. J'ai clairement expliqué mon point de vue à ce moment-là et je n'ai pas changé d'idée.

Si le premier ministre dit qu'il a été traité injustement par le chef de l'opposition hier, qu'il fasse une déclaration aussi énergique en faveur des droits des minorités linguistiques que celle que le chef de l'opposition a faite hier.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Qu'il se lève et qu'il tienne des propos semblables, non seulement pour les anglophones du Québec, mais aussi pour tous les francophones du Québec et des autres provinces. Si les autres ministres de son Cabinet ne sont pas d'accord avec lui, qu'il les congédie pour nous prouver sa sincérité.

Je veux aborder certaines autres questions pendant le peu de temps qu'il me reste. Au début du discours du Trône, le gouvernement dit ceci:

> Mes ministres croient que la préservation du bien-être économique du Canada passe obligatoirement par une réduction constante du déficit.

• (1240)

Quelle farce, quelles sottises, madame la Présidente! Ce genre de déclaration vient d'un gouvernement qui, juste avant les élections l'an passé, c'est-à-dire pendant la courte période pré-électorale du 30 mai au 13 septembre 1988, avait annoncé ou promis de nouveaux programmes de 12,2 milliards de dollars. Si nous y ajoutons la promesse d'acheter une flotte de sous-marins nucléaires et 300 nouveaux chars d'assaut, les sommes promises avant les élections s'élèvent à 20 milliards de dollars.

Ensuite, en plus de ces 20 milliards, on a fait des promesses additionnelles de 16,9 milliards au cours de la campagne électorale. Parlons maintenant de l'élection complémentaire au Lac-Saint-Jean où l'ancien secrétaire d'État et actuel ministre de l'Environnement (M. Bouchard) a été élu. Le gouvernement se dit inquiet à cause du déficit, mais il a pris des engagements de 163 millions de dollars pour faire élire le ministre. Il ne s'agit là que d'une seule élection complémentaire.

Au cours de la dernière législature, le gouvernement a dépensé 288 millions de dollars dans la circonscription du premier ministre.

Après les élections et le discours du Trône, le gouvernement nous annonce qu'il faut absolument réduire le déficit. Certes, on a promis de bons projets avant et pendant la campagne électorale et on devrait les entreprendre, mais ce que je trouve inacceptables, ce sont l'hypocrisie et la malhonnêteté du gouvernement. Avant les élections, il promettait que l'argent coulerait à flots pour l'exécution de toutes sortes de projets de l'Atlantique au Pacifique. Aujourd'hui, juste après les élections, il se prépare à annuler ces projets-là et à sabrer dans nombre d'autres encore.

Nous reprochons aux conservateurs d'avoir eu recours à toutes sortes de tactiques déloyales pour berner les Canadiens avant et pendant la campagne électorale.

J'ai ici un article de John Ferguson, journaliste bien connu dans le domaine de l'économie. Voici la manchette de cet article publié le 4 février passé: «Les Tories changent leur fusil d'épaule: l'endettement est pire que prévu.» Dans son article, M. Ferguson rappelle avec raison les paroles du ministre des Finances à l'occasion de la présentation du budget en février l'an passé: «Notre défi, en 1984, consistait à rétablir la stabilité financière et à redonner une crédibilité à la gestion des finances publiques.» Le ministre des Finances a ajouté: «C'est exactement ce que nous avons fait.» Autrement dit, ils avaient

réglé le problème. On nous avait alors laissé entendre que le temps était venu de dépenser de l'argent avant la campagne électorale.

Alors qu'il s'adressait à des hommes d'affaires de New York en décembre dernier, le ministre des Finances, selon ce qu'a rapporté M. Ferguson, s'est vanté du succès de ce que le gouvernement conservateur avait obtenu au cours de son premier mandat dans ses efforts pour maîtriser les dépenses.

Si le gouvernement était vraiment parvenu l'année dernière à régler le problème, comment se fait-il que tout à coup nous soyons aux prises avec un déficit qui, nous le croyons—nous en serons certains lorsqu'il aura présenté l'exposé budgétaire et le Budget des dépenses—risque de l'obliger à effectuer des coupes sombres dans ces principaux programmes qui revêtent tant d'importance pour les Canadiens? Nous reconnaissons bien là le gouvernement, un gouvernement qui fait une chose après en avoir promis une autre et qui n'hésite pas à faire volte-face à la première occasion.

A nos yeux, réduire le déficit est important, mais ce qui l'est bien davantage, c'est favoriser une croissance économique qui, à la longue, permette vraiment de réduire le déficit tout en favorisant une meilleure répartition de la richesse. Le gouvernement ne saurait favoriser la croissance économique en sabrant dans certains programmes qui sont essentiels à l'infrastructure et à l'essor de l'économie. Ainsi, un gouvernement qui veut vraiment favoriser la croissance économique ne doit pas songer à réduire les crédits alloués à l'éducation postsecondaire, à la formation, au recyclage, à la recherche et au développement, à l'infrastructure des transports et des communications, non plus qu'à la modernisation de l'industrie. S'il veut par ailleurs réduire le déficit, il ne va pas sabrer dans les programmes qui visent à améliorer la situation économique et à accroître ses propres revenus. Il ne va pas saborder les programmes qui aident les pauvres à se procurer les biens essentiels à leur subsistance. Tout l'argent qu'il verse aux économiquement faibles pour les aider à se procurer denrées alimentaires, logement, et tous les biens et services essentiels favorise l'économie.

Le gouvernement a beau dire que nous devrions nous réjouir au plus haut point de ce que la situation chez nous soit on ne peut plus florissante, le fait demeure qu'un niveau de chômage de 7,6 p. 100 est supérieur à celui que nous avons connu en 1981 avant la récession. En 1981, le taux de chômage était en effet de 7,5 p. 100. Il avait été en moyenne de 5,6 p. 100 de 1965 à 1980, années dominées par des gouvernements libéraux, comme l'a signalé le premier ministre (M. Mulroney). Or, le gouvernement se dit tout fier du taux de chômage actuel de 7,6 p. 100, alors même que plus de 1,2 million de Canadiens demeurent en chômage.

Je sais que certains de nos vis-à-vis ne se soucient guère d'entendre la vérité à ce sujet. Chez nous, nous avons encore cinq provinces où le chômage est supérieur à 10 p. 100. Au Québec, il est à peine inférieur à 10 p. 100. Encore une fois, nous constatons que la province la plus peuplée fausse les statistiques nationales. Dieu merci, la situation est excellente en Ontario où nous avons un gouvernement libéral. Mais la vérité, c'est que la situation économique laisse à désirer dans nos différentes régions. Il y a encore au Canada plus d'un million de chômeurs et le niveau de chômage dans les provinces Atlantiques, en Colombie-Britannique et au Québec est tout à fait inacceptable.

Si, comme nous l'avons dit, le gouvernement songe à éliminer certaines choses, qu'il élimine les sous-marins nucléaires qui ont encore fait l'objet de critiques ce matin. J'ai là un article de la Presse canadienne publié dans les journaux d'aujourd'hui et qui a pour titre: «Les sous-marins nucléaires, un gaspillage d'argent». Un amiral américain à la retraite aurait en effet déclaré que les sous-marins à propulsion nucléaire que le Canada songe à acheter seront vraisemblablement l'occasion d'énormes dépassements de coût, sans compter qu'ils deviendront rapidement désuets et n'auront guère d'utilité stratégique. C'est le contre-amiral américain Eugene Carroll qui a fait hier cette déclaration. Il occupe le poste de directeur adjoint du Centre d'information de la défense à Washington.

En outre, si le gouvernement entend vraiment procéder à des compressions et suivre les conseils de ses amis de l'Association des manufacturiers canadiens, il pourrait envisager de sabrer dans les subventions accordées au secteur privé. Selon une étude terminée à la fin de 1988, et je me reporte en l'occurrence à un article sur cette étude, le monde des affaires exige des compressions dans les dépenses au titre des programmes sociaux, afin de réduire le déficit de 28 milliards de dollars par an, mais il oublie, semble-t-il, que sa part des largesses fédérales ne cesse de grandir alors que sa part du fardeau fiscal diminue. En pourcentage du produit intérieur brut, la valeur de tous les biens et services produits au Canada, les sommes consacrées au secteur privé par le biais de subventions et sous d'autres formes, qui étaient de moins de 1 p. 100 en 1970, ont atteint un sommet de 2,5 p. 100 au milieu des années 1980. Pendant ce temps, les sommes consacrées aux particuliers ne cessent de diminuer après avoir atteint un sommet de 7 p. 100 du produit intérieur brut au cours de la récession pour tomber à environ 6 p. 100 à l'heure actuelle. J'invite le gouvernement à exami-

ner cet aspect de la question, s'il insiste pour sabrer dans les dépenses, afin de réduire le déficit.

Dans le discours du Trône, on parle également de modifications à la Loi sur l'assurance-chômage. Cependant, le gouvernement ne précise pas exactement ce qu'il a à l'esprit. On peut supposer, cependant, qu'il veut procéder à des coupes sombres également dans ce domaine. Nous allons examiner de très près les propositions du gouvernement. Je sais que d'aucuns au Canada affirmeront que c'est une bonne chose, que les prestations d'assurance-chômage sont trop élevées et qu'elles encouragent la paresse, et ils reprendront tous les slogans que l'on entend de temps à autre. Il s'agit d'un point de vue extrêmement étroit. Le programme d'assurance-chômage a été mis en oeuvre par un gouvernement libéral dans les années 1940, à la suite de la crise des années 1930, alors qu'il n'y avait pas d'assurance-chômage et que les gens devaient compter sur la soupe populaire. Les sans-travail étaient tout à fait incapables de se nourrir ou de se loger, d'obtenir les choses essentielles à la vie. Les libéraux ont donc mis en oeuvre le programme d'assurance-chômage, afin de remédier à cette situation. On doit maintenir ce programme et le tenir à jour, afin de pouvoir continuer à résoudre ce problème.

Il y a bien entendu des abus. Cependant, ils sont relativement peu nombreux surtout par rapport aux abus dont est victime le régime fiscal. Il faut mettre un terme aux abus. Nous souscrirons à toute mesure en ce sens, mais nous voulons également nous assurer qu'on ne procède pas à des coupes sombres dans tout le régime.

Madame la Présidente, je vois que vous me faites savoir que mon temps de parole est sur le point d'être écoulé. Au début de la dernière législature, le gouvernement a déclaré qu'il s'agissait d'une priorité pour lui. Il a chargé la Commission Forget d'étudier la question. Cette commission a siégé pendant plus d'un an et elle a présenté un rapport renfermant près de 50 recommandations. Le gouvernement n'en a accepté aucune. Il a renvoyé ce rapport au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration à majorité conservatrice. Nous avons examiné la question pendant plus d'un an et présenté 70 recommandations environ. Là encore, le gouvernement n'en a appliqué aucune. Il a été incapable d'adopter une position définitive. Il s'est tout simplement dérobé à ses responsabilités à cet égard. Et nous voilà maintenant sur le point de tout recommencer.

Je voudrais dire au gouvernement que nous serons disposés à souscrire à toute mesure tendant à améliorer la Loi sur l'assurance-chômage, afin de faire disparaître les inéquités et de rendre le régime plus efficace, mais qu'il n'est pas question pour nous de souscrire à des coupes sombres ayant pour effet d'empêcher les gens de se nourrir ou de se loger, du simple fait qu'ils ont perdu leur travail.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions ou des observations?

• (1250)

M. Charest: Question ou observation, madame la Présidente. J'ai écouté attentivement les propos du député au sujet de la clause dérogatoire et je sais que cette question l'intéresse. Je me demandais s'il aimerait commenter le fait qu'un député bien connu du parti libéral, du caucus libéral fédéral, le député de Laurier—Sainte-Marie (M. Malépart), a exposé un point de vue très fort et non équivoque sur la clause dérogatoire. Pourrait-il expliquer à la Chambre, madame la Présidente, ce qu'il pense de la position adoptée par le député de Laurier—Sainte-Marie?

M. Allmand: Madame la Présidente, j'ai dit que l'on peut, que l'on pourrait tolérer que des membres du parti conservateur et des députés de l'arrière-plan adoptent une position différente de celle du premier ministre et du gouvernement. On l'a toujours admis. Il y a eu des exemples dans les deux partis. Mais dans notre système parlementaire, il n'est pas acceptable qu'un ministre, qu'un membre du Conseil privé qui siège au Cabinet avec le premier ministre, adopte un point de vue autre que celui du premier ministre sur une question aussi cruciale. Donc, nous pouvons tolérer que certains de vos simples députés puissent ne pas être d'accord avec le premier ministre, et le fait que certains membres de notre caucus rejettent la position du chef peut aussi être toléré. Nous ne formons pas le gouvernement et nous ne dirigeons pas le pays par un système de Cabinet.

Ce qui est inacceptable, c'est qu'un gouvernement, soit le Cabinet qui dirige notre pays, fasse entendre deux opinions sur une question capitale. Dans notre régime parlementaire, soit que le premier ministre congédie le ministre récalcitrant, soit que le ministre, s'il a tant soit peu d'honneur, démissionne de son poste au Cabinet faute de pouvoir accepter la politique du premier ministre.

Pourtant, ici, ce n'est pas le cas. Le gouvernement communique deux messages différents à la population, selon les groupes auxquels il s'adresse.

M. Riis: Merci, madame la Présidente. J'ai écouté avec intérêt l'exposé du député. Comme d'habitude, son intervention m'a semblé le fruit d'une longue réflexion et d'une connaissance approfondie des régions de notre pays. Je sais que le député a beaucoup voyagé et qu'il connaît très bien le Canada. Je me demande s'il pourrait nous décrire ce que, à son avis, le gouvernement a fait pour bien comprendre les besoins des régions du Canada et pour les satisfaire.

M. Allmand: Madame la Présidente, si la durée de mon discours était illimitée, comme c'est le cas pour les chefs de parti, j'aurais pu continuer pendant des heures et des heures à vous donner des exemples de régions oubliées. Ce matin, le premier ministre s'est vanté de sa victoire aux dernières élections, mais nous nous devons de lui rappeler qu'il n'a remporté la majorité des voix que dans deux des dix provinces. Ainsi, dans le Canada atlantique, le Parti libéral a obtenu la très grande majorité des voix et des sièges. Et dans certains régions économiquement sous-développées, comme le nord de l'Ontario, le gouvernement n'a pas fait élire de candidats. Il n'a d'ailleurs remporté aucun siège dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

Les régions qui ont été oubliées envoient un message au gouvernement. Elles lui rappellent qu'il n'a pas remporté la majorité des suffrages exprimés. Madame la Présidente, j'espère que le gouvernement s'en souviendra quand il s'apprêtera à appliquer certains des programmes qu'il étudie actuellement au Cabinet—quand il réduira les programmes—j'espère qu'il se rappellera que la majorité des électeurs canadiens n'ont pas accepté son programme. Je crois que c'est le chef de mon parti qui mentionnait hier le fait que 56 p. 100 des électeurs ont rejeté le gouvernement et ses programmes. Le gouvernement a obtenu la majorité des voix exprimées dans deux provinces seulement, au Québec et en Alberta. Ils n'ont donc pas reçu carte blanche et ils feraient mieux de ne pas l'oublier. Ce qui est amusant, madame la Présidente, c'est qu'ils ne veulent pas en entendre parler. Comme beaucoup d'entre eux n'étaient pas parmi nous à l'époque, j'invite les ministériels qui ronchonnent aujourd'hui à lire les discours que les Conservateurs ont prononcés ici entre 1980 et 1984 dans le cadre, par exemple, du débat sur le Programme énergétique national. Ils prétendaient que nous étions sans mandat parce que nous n'avions pas la majorité en Alberta. Et pourtant, nous avions la majorité au Parlement et nous estimions que c'était la chose à faire. Alors, un peu de logique!

Je suppose que c'est trop leur demander que d'être logiques!

M. Hopkins: Merci, madame la Présidente. Je demanderais au collègue qui vient de parler s'il a remarqué que, dans le discours qu'il a prononcé ce matin, le premier ministre (M. Mulroney) a essayé désespérément de minimiser le rôle de l'argent que les groupes de pression ont versé dans la lutte électorale dans les dix derniers jours de la campagne. Il a également mentionné les régions, mais en prenant soin d'omettre l'est de l'Ontario, où le développement régional est au point mort.

Dans son discours, le premier ministre a déclaré que nous accusions les Conservateurs d'avoir acheté les élections. Au contraire. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre. Je pensais que le député poserait des questions sur le discours de son collègue et non pas sur un discours antérieur.

M. Hopkins: Merci beaucoup, Madame la Présidente, mais comme les deux sont étroitement liés, il est plutôt difficile de parler de l'un sans parler de l'autre.

Des voix: Bravo!

M. Hopkins: Madame la Présidente, les députés d'en face sont manifestement d'accord avec moi.

Le député connaît très bien les régions et les programmes de développement régional. Il connaît également la situation de l'emploi au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Hopkins: Sait-il qu'il y a des régions pour lequelles nous n'avons pas de chiffres précis sur le chômage parce que Statistique Canada les amalgame à d'autres régions plus prospères? Je me demande si le député a une opinion là-dessus étant donné ce qu'il a dit au sujet du chômage et des régions laissées pour compte.

M. Allmand: Madame la Présidente, les chiffres sur l'emploi prêtent à confusion. Beaucoup de Canadiens ne se rendent pas compte qu'on n'établit pas les chiffres en comptant simplement les chômeurs, mais au moyen d'enquêtes. Ce système tend évidemment à oublier les régions les moins peuplées. Nous obtenons les taux des régions peuplées, mais les enquêtes ne sont pas aussi complètes. Par exemple, on fausse les chiffres, à mon avis, en vous comptant comme personne active si vous travaillez une heure dans la semaine.

Il y a bien d'autres choses. La façon de compter ceux qui sont en dehors de la population active, donc chômeurs, déforme aussi un peu les faits. Mais à propos de votre première question, les efforts du premier ministre pour embellir la situation lui sont caractéristiques, à lui et à un gouvernement conservateur qui sont des as du discours politique, de l'affectation et de la dissimulation.

J'étais content d'entendre ce que le premier ministre m'a dit le 19 décembre, mais j'ai vite déchanté quand il a laissé le secrétaire d'État chargé des langues officielles affirmer exactement le contraire en français au Québec et donner l'impression qu'il agissait différemment envers les anglophones et les minorités linguistiques à l'extérieur du Québec d'une part, et envers les francophones du Québec d'autre part. Tolérer ainsi deux politiques totalement différentes n'est pas acceptable, madame la Présidente.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! La période de questions et commentaires est maintenant terminée. Puisqu'il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 18 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LERS AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIBAN—ON RÉCLAME LE RETRAIT DES ARMÉES ÉTRANGÈRES

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, j'interviens pour attirer l'attention de la Chambre sur le sort de la population du Liban qui, après quatorze ans de conflit, est éprouvée par la sous-alimentation, la terreur et la mort.

Ce matin 2 000 Canadiens d'origine libanaise sont venus manifester devant le Parlement. Avec de nombreux collègues des deux côtés de la Chambre, que je remercie d'avoir été là ce matin, j'ai entendu la communauté libanaise du Canada nous demander d'intervenir auprès du gouvernement du Canada pour qu'il recoure à toutes les voies diplomatiques dont il dispose aux Nations Unies pour débarrasser le Liban de toutes les armées étrangères.

Monsieur le Président, la population libanaise a beaucoup souffert depuis quatorze ans. C'est un peuple énergique, passionné mais bien distinct. Donnez-lui cette chance pour que la paix puisse revenir dans une partie du monde qui a déjà été le berceau de la civilisation. Merci beaucoup.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LES AUTOCHTONES

LA CONSTITUTION D'UN GOUVERNEMENT RÉGIONAL AUTONOME

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, les citoyens, Inuit et Blancs, éliront lundi le 10 avril les six membres d'une assemblée constituante qui rédigera la constitution d'un futur gouvernement régional autonome pour la région.

Cette élection découle du processus amorcé en novembre 1983 quand le premier ministre du Québec d'alors, M. René Lévesque, avait invité les Inuit à se doter d'un gouvernement responsable.

En 1987, ayant décidé que ce gouvernement devrait être de nature territoriale plutôt qu'ethnique, les citoyens ont déterminé majoritairement, lors d'un référendum, que les membres de cette assemblée constituante devront être élus par suffrage universel plutôt que d'être nommés par les corporations régionales et que leurs travaux devront être financés par la perception d'une taxe volontaire.

L'Assemblée nationale du Québec, à deux occasions, par des résolutions unanimes, a mandaté son Directeur général des élections de prêter aux citoyens de Nunavik son expertise afin d'assurer que cette élection se déroule selon les règles élémentaires de la démocratie.

Monsieur le Président, aux citoyens de Nunavik, je dis: Kanatamiolimaate opigochoukpout amalou sapoummissoutik ilitinik.

Tous les Canadiens vous admirent et vous encouragent!

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLOGNE—L'ACCORD INTERVENU ENTRE SOLIDARNOSC ET LE GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je sais que tous les députés voudront s'unir à moi pour féliciter le peuple polonais qui a réalisé hier un grand progrès avec la signature d'un accord entre le gouvernement et le mouvement Solidarité.

Cet accord, qui légalise à nouveau Solidarnosc et prévoit pour la première fois depuis la Seconde Guerre

mondiale la tenue d'élections démocratiques en Pologne, constitue un pas important vers la réconciliation nationale.

Cet accord constitue une véritable réussite pour le prix Nobel Lech Walesa et pour le mouvement Solidarité. Ils font preuve d'un courage énorme depuis plusieurs années et leur réussite me réjouit grandement.

Les événements de Pologne font pendant à d'autres changements survenus en Europe de l'Est et en Union soviétique dont le gouvernement canadien n'a pas encore tenu compte adéquatement dans son analyse des relations Est-Ouest. Nous invitons le gouvernement canadien à examiner la situation d'un oeil nouveau.

* * *

LA CROIX ROUGE

L'AIDE AUX VICTIMES DU TREMBLEMENT DE TERRE EN ARMÉNIE

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, je me suis rendu en Arménie soviétique la semaine dernière, en compagnie de trois dirigeants de la communauté arménienne du Canada. Je voudrais louer la Croix-Rouge pour l'aide essentielle qu'elle a apportée à la suite de la catastrophe du 7 décembre 1989 dont le bilan officiel varie entre 50 000 et 100 000 morts.

Nous avons visité plusieurs régions, notamment la ville de Spitak qui a été complètement détruite. Sur les 50 000 personnes qui vivaient là, 20 000 environ ont péri.

Le gouvernement canadien a versé une somme de 5 millions de dollars par le biais de la Croix-Rouge et les Canadiens ont donné des vêtements et des fournitures médicales outre l'aide apportée sous d'autres formes pour une somme de près de 10 millions de dollars au total.

Les besoins les plus criants à l'heure actuelle sont dans le domaine du logement. En effet, 500 000 Arméniens soviétiques sont sans abri. Beaucoup vivent dans des tentes et des huttes. Nous ne sommes qu'à six mois de l'hiver et j'exhorte donc le gouvernement et les Canadiens à apporter une aide accrue.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIBAN—ON RÉCLAME LE RETRAIT DES TROUPES ÉTRANGÈRES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, aujourd'hui, je demande qu'on mette un terme aux souffrances au Liban. Cela fait maintenant 15 ans que ses habitants sont victimes de la guerre, de la destruction, de la violence et de la terreur.

Article 31 du Règlement

La guerre civile a éclaté, et une fois de plus, on assiste aux effets de l'occupation par des forces militaires étrangères de ce pays déjà dévasté.

J'exhorte donc le gouvernement canadien à continuer à donner l'exemple pour ce qui est du maintien de la paix, en réclamant avec insistance le retrait de toutes les troupes étrangères qui occupent à l'heure actuelle le Liban, à l'exception des forces des Nations Unies.

[*Français*]

Les Libanais, comme tous les autres peuples, devraient avoir le droit à l'indépendance culturelle et à l'autodétermination sans influence extérieure. Le temps est venu de mettre fin à la tuerie!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET DE LOI C-74—L'IMPORTANCE DE LA MISE EN VIGUEUR DE LA RÉGLEMENTATION

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, pour la deuxième fois en moins de trois mois, l'usine de pâtes et papiers Belgo de Shawinigan est à l'origine d'un déversement toxique majeur dans la rivière Saint-Maurice.

Cette usine, monsieur le Président, est identifiée comme l'une des plus polluantes dans tout le pays.

En mai 1988, le Parlement a adopté le projet de loi C-74 sur la protection de l'environnement. J'encourage aujourd'hui le ministre à mettre en vigueur le plus rapidement possible la réglementation pour que cette loi soit vraiment opérationnelle. Il est temps que les grandes entreprises récalcitrantes soient mises au pas. Il est aussi de notre devoir d'agir en conséquence. C'est précisément à cette tâche que le gouvernement s'attaquera au cours des prochaines semaines avec un engagement ferme sur cette question.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON DEMANDE LA NOMINATION D'UNE COMMISSION ROYALE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, le ministre responsable des Postes canadiennes a reçu aujourd'hui une lettre du Syndicat des postiers dans laquelle on cite des cas de harcèlement à l'endroit des employés et on relève de graves lacunes dans le système postal.

Dans cette lettre, le syndicat réclame une Commission royale d'enquête sur les méthodes de gestion, ainsi que l'accessibilité et la qualité du service à la Société canadienne des Postes.

Mes collègues néo-démocrates et moi-même, monsieur le Président, connaissons fort bien les problèmes

Article 31 du Règlement

auxquels doivent faire face les employés et les clients des Postes canadiennes.

Ainsi, monsieur le Président, nous accueillons avec plaisir la demande en question de la part du syndicat et nous exhortons le gouvernement à suivre la seule voie sensée qui s'offre à lui en l'occurrence, en reconnaissant qu'il existe des problèmes aux Postes et que des lacunes persistent, et en acceptant de donner suite à cette demande tout à fait raisonnable présentée aujourd'hui par le président du SPC.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE—LA COLLECTE DE FONDS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Benno Friesen (Surrey–White Rock): Monsieur le Président, il y a plusieurs années, les néo–démocrates de l'Ontario se sont fait prendre à blanchir de l'argent pour le compte des édiles de la ville de Toronto. Ils se sont fait taper sur les doigts, mais cela ne les a pas arrêtés. Ils ont simplement décidé d'exercer leur activité en Colombie–Britannique.

Dans une lettre sollicitant des fonds, le maire de Surrey dit:

> Pour souscrire, veuillez envoyer un chèque aux *Surrey Civic Electors*, 7222, King George Highway, Surrey, B.C.
>
> P.S. Nous vous enverrons un reçu pour fins d'impôt si vous faites un don au NPD et vous aurez droit à un crédit d'impôt de 75 p. 100 sur le premier montant de cent dollars (par an) et de 50 p. 100 ensuite pour un mondant de quatre cents dollars (par an).

Monsieur le Président, je demande au ministre du Revenu national de faire une vérification complète des livres du Nouveau Parti démocratique en Colombie–Britannique pour voir combien d'argent a été soutiré aux Canadiens.

S'ils n'ont pas de sens moral, ils devraient au moins agir dans la légalité.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, au début de la matinée, l'Union des postiers du Canada a présenté une demande officielle au ministre responsable de Postes Canada, le priant de créer une commission royale d'enquête chargée d'étudier les pratiques de gestion de la Société canadienne des postes ainsi que l'accessibilité, la qualité et le niveau du service qu'elle offre.

Monsieur le Président, pas moins de trois employés de Postes Canada se sont suicidés cette année. À l'heure actuelle, les employés ont déposé 52 000 griefs et le niveau de service se détériore constamment.

Au nom de mes collègues, monsieur le Président, j'exhorte le ministre à créer cette commission d'enquête dès que possible. Il ne fait aucun doute, monsieur le Président, que les employés qui déposent des griefs n'ont pas toujours raison, mais par contre ils n'ont pas toujours tort, et le gouvernement devrait prendre des mesures pour améliorer le niveau du service et les conditions de travail à la Société canadienne des postes.

* * *

LES SPORTS

LE CHAMPIONNAT MONDIAL JUNIOR FÉMININ DE CURLING REMPORTÉ PAR LE QUATUOR FUNK.

M. Walter Van De Walle (St–Albert): Le Dimanche de Pâques, monsieur le Président, quatre jeunes femmes de Spruce Grove, en Alberta, sont devenues les coqueluches du monde du curling.

Le Quatuor Funk, que dirige Carole Larsen, composé de Laurelle Fund, première joueuse, Cindy Larsen, deuxième joueuse, Sandy Symyrozum, troisième joueuse, et Ladawn Funk, capitaine, a remporté le Championnat mondial junior féminin de curling.

Faisant preuve d'une technique exemplaire, elles ont rencontré et battu les meilleures joueuses de curling du monde entier. Ces jeunes femmes méritent l'admiration de tous leurs compatriotes pour l'esprit sportif, la détermination, et l'élégance dont elles ont fait preuve dans les situations difficiles. Elles peuvent certes être citées en exemple aux jeunes du monde entier.

• (1410)

Au nom de tous mes collègues à la Chambre, voire de tous nos concitoyens, monsieur le Président, je tiens à offrir mes félicitations enthousiastes aux nouvelles championnes du monde du curling.

Trois hourras pour le Quatuor Funk de Spruce Grove, en Alberta!

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA SOCIÉTÉ SYDNEY STEEL—LE DROIT COMPENSATEUR

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Le 23 février 1989, le département américain du Commerce imposait un droit compensateur de 103.55 p. 100 à la société Sydney Steel. Il a tenté de justifier cette décision préliminaire en alléguant toute l'aide que le gouvernement a fournie à ladite société. Il a agi ainsi parce qu'il estime que l'aide au développement régional constitue une subvention; à ses yeux, les programmes de développement régional comprennent les accords de développe-

ment économique régional et de développement général, structure essentielle de notre programme de développement régional.

Pourtant, si l'accord commercial ne renferme pas de définition de subvention, c'est la faute du gouvernement. Je demande instamment au gouvernement, et tout particulièrement au ministre du Commerce international (M. Crosbie) d'exercer toutes les pressions possibles afin d'obtenir l'abolition de ce droit compensateur qui frappe la société Sydney Steel, car en vertu des dispositions générales de l'Accord de libre-échange, celui-ci ne devrait pas s'appliquer. Autrement, les sociétés comme la Sysco qui ont profité de programmes canadiens en respectant nos lois risquent d'être punies rétroactivement par les lois américaines.

* * *

LES SPORTS

LE CHAMPIONNAT MONDIAL DE PATINAGE ARTISTIQUE REMPORTÉ PAR KURT BROWNING DE CAROLINE (ALBERTA)

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui rendre hommage à un jeune homme de ma circonscription qui, le mois dernier, a remporté le championnat mondial du patinage artistique à Paris, honneur qui rejaillit sur tout le pays.

M. Kurt Browning, de Caroline (Alberta), a mérité le titre de façon éblouissante après avoir exécuté un de ses quadruples sauts dans lesquels il excelle. Le dur labeur, le courage et la persévérance de Kurt lui ont acquis le droit d'être appelé le meilleur du monde dans sa discipline.

Monsieur le Président, il y a rarement unanimité à la Chambre, mais j'ai espoir que tous les députés se joindront à moi aujourd'hui pour offrir leurs plus sincères félicitations à cet illustre Canadien, le champion mondial de patinage artistique, M. Kurt Browning.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LE PROJET D'OBSERVATOIRE DE NEUTRINOS À SUDBURY

Mme Diane Marleau (Sudbury): Je prends aujourd'hui la parole au nom de mes électeurs et en celui de tous les Canadiens pour informer la Chambre d'un très important projet scientifique, l'observatoire de neutrinos de Sudbury.

Ce projet accordera au Canada la chance unique de créer un imposant laboratoire scientifique souterrain de calibre international, et de mener une expérience tout à fait fondamentale revêtant une importance mondiale.

Le neutrino est une particule projetée par le soleil. En étudiant ses propriétés dans un lieu bien particulier, au coeur de Cretin Mine, les hommes de science pourront acquérir une meilleure compréhension de l'univers.

Nous sommes profondément inquiets, car l'annonce de la décision sur le financement tarde. N'oublions pas que ce laboratoire aura des retombées économiques et scientifiques considérables.

Une aide financière importante devrait venir de l'étranger, mais tout retard supplémentaire pourrait la compromettre. Je demande donc au gouvernement fédéral de prendre un engagement ferme dès maintenant.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE À LA MÉMOIRE DE MARCEL LORTIE

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, il y a déjà quelque temps, la population de la circonscription de Montmorency—Orléans et de Beauport en particulier apprenait le décès du docteur Marcel Lortie, un ingénieur forestier dont les travaux et les recherches scientifiques portant sur les maladies des arbres et la protection des forêts en ont fait un illustre défenseur de l'environnement.

En reconnaissance de sa précieuse contribution scientifique et pour souligner son implication constante dans son milieu, notamment dans le monde de l'éducation, le docteur Lortie a reçu plusieurs distinctions au cours de sa brillante carrière, dont la Médaille de l'Ordre du Canada en octobre dernier.

Je forme le souhait que notre gouvernement puisse à moyen terme épauler un projet du milieu relié à l'environnement et baptisé Marcel-Lortie. Dans la même ligne, j'ai l'honneur d'informer cette Chambre que j'ai suggéré à la Commission de toponymie du Québec d'ajouter le nom du disparu à sa banque de noms de façon à ce que bientôt, par la désignation d'un lieu ou d'un édifice, nous puissions perpétuer la mémoire du grand canadien qu'était Marcel Lortie.

* * *

[*Traduction*]

LES PEUPLES AUTOCHTONES

LA PROTESTATION DES INNU CONTRE LES VOLS MILITAIRES À BASSE ALTITUDE

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Aujourd'hui, dans une salle d'audience à Northwest River, au Labrador, ou à Nitassinan, 38 personnes sont mises en accusation pour avoir désespérément tenté d'attirer l'attention sur le fait que des avions militaires viennent gronder au-dessus de la cime des arbres de leur pays, ce qui détruit leur gagne-pain et menace la santé de leurs enfants.

Deux principes de base définissent notre caractère national. Tout d'abord, nous ne sommes pas une puissan-

ce militaire impériale. Ensuite, personne ne devrait être privé de l'usage de sa propriété sinon selon les règles normales du droit.

Le gouvernement du Canada a l'obligation légale et historique de protéger les intérêts de nos premiers peuples: les discours creux n'empêcheront ni les bang supersoniques, ni les lancements de bombes vers les 30 cibles tactiques établies dans la région, ni la radiation émanant des bombes guidées au laser. Je demande donc au ministre des Affaires indiennes et du Nord (M. Cadieux) d'insister auprès de ses collègues pour que les accusations contre les 38 Innu soient retirées et d'établir un moratoire sur cette invasion du pays des Innu jusqu'au terme de l'étude environnementale et jusqu'à ce qu'il ait négocié de bonne foi avec les Innu.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LE DÉVERSEMENT DE PRODUITS TOXIQUES DANS LA SHAWINIGAN—LA CONNAISSANCE DES ÉVÉNEMENTS PAR LE MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Sept mille cinq cent litres d'huile contaminée au BPC ont été déversés dans la rivière Shawinnigan à 16 h 30 mardi. Le ministère de l'Environnement du Québec a été informé de ce déversement à 19 h 30 mardi. Le ministre de l'Environnement du Canada n'a rien su de ce déversement avant la période des Questions orales hier, à 14 h 15.

Lorsque le ministre de l'Environnement a été informé de ce déversement, la nappe d'huile s'étendait sur une trentaine de kilomètres.

Au moment même de notre débat de mardi soir, monsieur le Président, où le ministre déclarait à la Chambre que ces déversements de pétrole et de produits toxiques étaient ses «priorités numéro un», la nappe d'huile se répandait à Shawinigan et il n'en savait absolument rien.

Le ministre peut-il expliquer ce manque de compétence de sa part et de son ministère?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je veux confirmer une partie des informations qui viennent d'être mentionnées par le chef de l'opposition.

En effet, le ministère fédéral que je dirige n'a pas reçu de notification de l'occurrence de ce déversement et vous savez que la Loi de protection de l'environnement canadienne exige qu'une compagnie qui se voit victime ou auteur d'un déversement doit immédiatement aviser le ministère fédéral de l'Environnement et cette obligation n'a pas été remplie. C'est uniquement par la voie des médias publics que nous avons appris hier midi ce déversement et j'ai demandé à mes fonctionnaires d'examiner la possibilité d'entreprendre des poursuites pour sanctionner cette violation des dispositions de la Loi.

Cependant, j'ai tout de suite envoyé sur les lieux des inspecteurs qui sont sur place. Nous avons communiqué avec les services de santé à Ottawa et nous avons eu des échantillons légaux de l'eau de la rivière pour nous convaincre, ce qui est la situation, d'après les services de santé du gouvernement fédéral, que l'eau n'est pas dangereuse. En même temps, les opérations de pompage sont en cours. J'ai communiqué hier soir avec ma collègue, M^me^ Bacon, ministre de l'Environnement du Québec. Nous travaillons en étroite coopération et la situation est sous contrôle.

LES MESURES D'URGENCE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, mieux vaut tard que jamais!

Le ministre a déclaré l'autre soir qu'il ne fondait les décisions de ses politiques que sur des faits concrets. Voici quelques faits:

D'abord, c'est la deuxième fois en quatre mois qu'un déversement de produits toxiques a lieu à cette usine. C'est un fait aussi qu'un document interne d'Environnement Canada a nommé la Consolidated Bathurst comme l'une des compagnies les plus polluantes au Canada. C'est un fait aussi que le ministre, ici, est responsable de la protection de l'environnement. C'est aussi un fait qu'il n'était pas au courant d'un déversement de produits toxiques alors qu'il aurait dû l'être.

Donc, quelles mesures d'inspection—pas au dernier moment, mais permanentes—existe-t-il afin d'éviter qu'une telle catastrophe ne se reproduise ailleurs au pays? Pourquoi le ministre n'a-t-il pas un mécanisme en place pour être informé d'un tel déversement aussitôt qu'il se produit?

• (1420)

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la loi qui a été adoptée par ce Parlement à l'instigation du gouvernement que dirige M. Mulroney en juin dernier prévoit que nous pouvons réglementer l'usage de certains produits toxiques, tous les produits toxiques qui sont prioritaires, y compris le BPC dont le déversement est visé dans l'affaire de la Shawinigan. J'ai demandé à mes fonctionnaires, à la lumière des rapports que nous obtiendrons des inspecteurs, d'examiner la possibilité d'intenter des poursuites dans ce cas.

Cependant, cette responsabilité est partagée avec le gouvernement provincial. Le gouvernement provincial a un système d'inspection lui aussi. Nous travaillons en étroite coopération. C'est une leçon que nous avons tirée des erreurs du passé des gouvernements dont ont fait partie les collègues du chef de l'opposition. Et je ferai remarquer que si nous pouvons maintenant intervenir comme nous le faisons, monsieur le Président, c'est grâce à une loi qui a été adoptée par ce gouvernement alors qu'il n'y avait absolument rien autrefois.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le ministre se défend, par une déclaration, qu'il y avait un manque de coordination entre les deux juridictions.

[*Traduction*]

LES PRIORITÉS DU MINISTRE

Lorsqu'on lui a confié son nouveau ministère, le ministre a annoncé que de nouvelles règles sévères s'appliqueraient désormais aux sociétés papetières. Je lui demande ce que cela prouve, puisqu'il ne fait même pas observer les règles actuellement en vigueur.

Le ministre est-il en train de nous dire, et nous l'avons entendu ici pendant deux jours et une soirée, que, en matière de pollution, il suffit de se dire que nous avons eu de la chance que le nettoyage de la marée noire à l'île de Vancouver soit effectué par des bénévoles parce que le gouvernement n'avait pas réagi assez rapidement; que nous avons de la chance que le déversement du Valdez près de la péninsule de l'Alaska n'ait pas encore atteint les eaux canadiennes, que nous sommes chanceux qu'Hydro-Québec possède un barrage sur la Shawinigan qui a empêché le déversement de BPC de s'étendre davantage?

Si le nettoyage des déversements de matières toxiques est la priorité numéro un du ministre, pourquoi n'a-t-il pas été mis plus tôt au courant de ce déversement-là? Pourquoi n'y avait-il pas de mécanisme en place? Pourquoi n'avait-il pas en place un plan du gouvernement fédéral qui aurait permis de mieux maîtriser et contenir ce déversement de concert avec la province?

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a posé 50 questions dans une phrase. Il a parlé également de déversements. Je ne sais pas s'il visait le déversement de l'Alaska. Dans le cas du déversement de l'Alaska, il est évident que le gouvernement canadien n'a pas juridiction. Ce n'est pas sa responsabilité et ce n'est pas à lui d'aller faire le nettoyage du déversement de l'Alaska.

Dans le cas du déversement de Shawinigan, si c'est celui qui animait l'esprit si préoccupé pour l'environnement du chef de l'opposition, ce sont présentement des équipes du gouvernement du Québec qui sont en train, avec des entrepreneurs locaux, qui ont été payés, qui sont subventionnés et dont les coûts sont défrayés par la compagnie Belgo, de faire des opérations de pompage de la nappe de pétrole et de la nappe de BPC. Nous sommes informés que les opérations vont bon train et que la santé de la population n'est pas en danger. C'est ce qui est essentiel.

Pour le reste, on s'est référé, monsieur le Président,—je regrette c'est un peu long, mais on a posé plusieurs questions—à la pollution des papetières.

Je dois dire à cette Chambre que c'est la première fois qu'un gouvernement ait contraint des compagnies dans tout l'ensemble du pays à soumettre les informations qui vont nous permettre d'édicter d'ici quelques mois les réglementations les plus sévères qui n'aient jamais existé dans ce domaine.

* * *

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

L'EXAMEN PAR LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION DU MINISTÈRE—LES INTENTIONS DU MINISTRE

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. J'ai en main un document préparé par la Direction de la vérification interne de son ministère, daté de juin 1987. Il dit clairement que le gouvernement ne s'est absolument pas préparé pour les effets très étendus de la déréglementation. L'examen fait ressortir un manque aigu d'inspecteurs des transporteurs aériens, de contrôleurs de la circulation aérienne, et d'autre personnel, ce qui pourrait contribuer à mettre en danger la vie de centaines de milliers de passagers au Canada. Vos services, monsieur le Ministre, vous ont dit il y a deux ans ce qu'il fallait faire. Voudriez-vous dire aux passagers canadiens, aujourd'hui. . .

M. le Président: Puis-je rappeler au député qu'il doit adresser sa question au ministre par l'intermédiaire de la présidence.

M. Comuzzi: Monsieur le Président, pourrait-il dire aux Canadiens et aux membres de cette assemblée ce qu'il a l'intention de faire au sujet de la sécurité aérienne au Canada, à la lumière de ce document?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je dois dire à mon collègue que j'ai toujours refusé d'aucune façon de considérer en Chambre des documents de fuite, et je ne commencerai sûrement pas aujourd'hui.

Mon collègue me demande et je pense que c'est suffisamment important pour que le leader de l'opposition écoute ce que j'ai à dire sur la sécurité aérienne, c'est excessivement important, monsieur le Président, même pour le leader de l'opposition, de comprendre ce qu'on a

dit hier et ce que l'on répète aujourd'hui, à savoir que nous avons mis en place un processus, la semaine dernière, pour répondre à des questions précises. J'ai dit hier, et je le répète à mon collègue, puisque la question était posée hier et elle est la même aujourd'hui, j'ai dit hier: Nous considérons que les ressources, dont dispose le ministère des Transports actuellement, sont suffisantes.

Mais ce matin même, pendant deux heures, monsieur le Président, j'ai rencontré les représentants des pilotes, des compagnies aériennes et des contrôleurs pour définir des mécanismes nous permettant d'évaluer ces ressources, et j'ai pris l'engagement devant eux, malgré les milliards de dollars que le gouvernement a mis depuis 1984 sur la sécurité aérienne, que si l'évaluation faite avec l'industrie, et évidemment avec le ministère des Transports, nous demandait de continuer le développement des ressources, nous le ferons. Alors, nous avons pris tous les éléments nécessaires et, encore une fois, comme un gouvernement responsable.

[*Traduction*]

L'AÉROPORT DE HAMILTON—LE DÉTOURNEMENT D'UNE PARTIE DU TRAFIC DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, je suis sûr que le chef de l'opposition officielle n'a pas besoin des conseils du ministre des Transports pour savoir s'il doit écouter ou non. Depuis combien de temps entendons-nous ces promesses du ministre des Transports? Depuis 1984? Ce ne sont toujours que des promesses, quand fera-t-il preuve de vision?

Ce que veulent les voyageurs ce sont des mesures concrètes et non des initiatives temporaires en ce qui concerne la sécurité aérienne.

Voici ma question. Vu sa déclaration du 21 février 1989, selon laquelle l'aéroport de Hamilton devra forcément jouer un rôle dans la décision du ministre au sujet des problèmes actuels de circulation aérienne, le ministre pourrait-il ordonner immédiatement le détournement vers Hamilton d'une partie du trafic, comme les petits avions, les réactés privés, les vols nolisés ou les avions cargos, lesquels contribuent au chaos à l'aéroport Pearson?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, le 9 mars, ma collègue et moi-même, la ministre d'État (Transports), avons entrepris, à Toronto, un processus d'évaluation de la situation non simplement de l'aéroport Lester B. Pearson, mais de tout le trafic aérien au-dessus du corridor aérien de Toronto. Nous avons reçu 62 documents différents. Nous avons rencontré des centaines de personnes, et nous avons reçu des centaines de recommandations. Certaines concernent Hamilton, d'autres concernent Buttonville, d'autres Oshawa, d'autres concernent l'aéroport Pearson lui-même. Nous sommes en train d'évaluer l'ensemble de ces recommandations. Je l'ai dit à l'époque, et je le répète aujourd'hui, non seulement pour Hamilton, mais pour tout le trafic aérien au-dessus de Toronto, que les décisions vont être prises rapidement, en tenant compte de Hamilton, et en tenant compte aussi de l'ensemble du trafic aérien au-dessus de Toronto.

[*Traduction*]

LA DÉRÉGLEMENTATION DE L'INDUSTRIE DES TRANSPORTS AÉRIENS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le document de la Direction de la vérification interne date de juin 1987, du même mois où le projet de loi C-18, Loi visant à déréglementer les transports aériens, a été adopté par la Chambre. Cette loi n'a été proclamée que quatre mois plus tard. Ce document a été envoyé au sous-ministre et ce dernier ou l'un de ses collaborateurs a demandé qu'on procède à un examen supplémentaire. Cet examen a indiqué que ce document est fondamentalement valable.

• (1430)

Je veux savoir pourquoi le gouvernement n'a pas différé la proclamation de la déréglementation des transports aériens jusqu'à ce qu'il ait les moyens nécessaires pour faire en sorte que cela s'effectue en toute sécurité.

Deuxièmement, je veux savoir, les Canadiens aussi, quelles mesures précises le gouvernement va finalement prendre pour changer la manière de procéder, pour restructurer le ministère des Transports, de manière à ce que nous ayons des transports aériens sûrs au Canada.

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, encore une fois, il n'est pas question de référer à un document comme celui que mon collègue me propose. D'autant plus qu'il m'envoie une lettre aujourd'hui concernant cette question, et il disait en conférence de presse, aujourd'hui, qu'il ne la soulèverait pas à la Chambre. Enfin!. . . Disons simplement que cela a toujours été la tactique des néo-démocrates d'associer la déréglementation du transport à une question de sécurité. Cela n'a rien à voir. Les Canadiens applaudissent aujourd'hui d'avoir un système de trafic aérien qui donne une accessibilité au transport aérien à peu près partout au Canada, une industrie qui a connu un développpement considérable, et en même temps, où nous avons maintenu un niveau de sécurité aérienne excellent. Nous avons procédé l'an dernier à 5 600 000 mouvements dans les aéroports du Canada avec un minimum d'accidents. Et je pense que mon collègue prend des risques énormes en affirmant actuellement, contrairement à ce qui s'est dit même par le parti libéral, que le ciel canadien est insécuritaire.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PRENDRE DES MESURES EN VUE D'AUGMENTER LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS AÉRIENS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Il est incroyable qu'un gouvernement ait agi de cette façon alors que l'opposition au cours du débat sur le document «Aller sans entraves», à l'occasion du débat sur le projet de loi C–18, l'avait averti que ce qu'il faisait compromettait la sécurité des transports aériens. Son propre ministère a dit la même chose.

Quelles mesures concrètes le ministre va–t–il prendre en vue d'augmenter la sécurité des transports aériens dans notre pays?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai tenté d'expliquer à mon collègue, et je pense que le député de Thunder Bay—Atikokan le fait de façon honnête, j'ai tenté d'expliquer à mon collègue quelles étaient les ressources que nous avions, dont nous disposions en termes de sécurité aérienne. Je devrais lui dire que depuis 1984, le gouvernement, entre autres, au niveau du système de rénovation du système de contrôle de radar, a investi des milliards de dollars. Nous aurons au Canada l'un des systèmes les plus *state of the art*, comme on dit en anglais, les meilleurs systèmes en termes de technologie au monde. Nous avons actuellement en termes de ressources, au niveau des pilotes, au niveau des contrôleurs, etc., des hommes excessivement qualifiés. Encore une fois, monsieur le Président, j'ai toujours dit, et je répète, que la sécurité aérienne au Canada est là, elle existe, mais j'ai dit aussi que nous avons rencontré et rencontrerons encore toutes les personnes susceptibles de nous permettre de l'améliorer, mais, encore une fois, je répète que la sécurité aérienne existe au Canada, et mon ami le sait très bien d'ailleurs.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE COSTA RICA

M. le Président: Je signale aux députés la présence à la tribune de Son Excellence le Dr Oscar Arias Sanchez, président de la République de Costa Rica.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE LA SANTÉ DU MANITOBA

M. le Président: Je tiens également à signaler aux députés la présence à la tribune de l'honorable Donald Orchard, ministre de la Santé de la province du Manitoba.

Des voix: Bravo!

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LES CRÉDITS EDER AU CANADA ATLANTIQUE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Elle concerne le discours du Trône.

Après quatre mois d'incertitude, la population du Canada atlantique comme celle du reste du Canada attendait du gouvernement un appui clair et net aux programmes de développement régional. Mais lundi, dans 11 pages de belles phrases et de mots creux, la population du Canada atlantique n'a pu trouver les quatre lettres qu'elle cherchait. Je veux parler des EDER, les accords de développement économique et régional.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: J'invite le député à poser sa question.

M. MacDonald: Puisque les ministériels m'accordent leur attention, monsieur le Président, peut–être voudront–ils bien insérer ce mot au prochain discours du Trône, et peut–être le premier ministre pourra–t–il répondre à une question concernant son omission.

Est–ce que le premier ministre veut bien donner l'assurance à la Chambre, à la population du Canada atlantique et aux premiers ministres des provinces atlantiques que son gouvernement reste attaché aux EDER et qu'il va lever immédiatement le gel imposé sur ce programme par ses ministres?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, au moment où le député rédigeait ses questions il aurait dû être en Chambre: il aurait entendu le premier ministre dire il y a à peine quelques heures que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, pour ce qui concerne la région Atlantique, l'Office de diversification de l'économie de l'Ouest pour ce qui concerne le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie–Britannique, FEDNOR pour ce qui concerne le nord ontarien et nos programmes destinés au Québec vont tous avoir leurs crédits reconduits pour les cinq ans de la prochaine période de planification.

Des voix: Bravo!

L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, quand le premier ministre est allé en Nouvelle–

Écosse annoncer les grandes lignes de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, il a pris grand soin de dire aux populations du Canada atlantique qu'il s'agissait d'argent frais venant s'ajouter au financement des programmes établis, comme par exemple ceux des accords de développement économique régional dont dépendent le Canada atlantique, le nord ontarien et l'ouest du Canada.

Veut-il nous dire aujourd'hui, comme il l'avait fait quand il avait annoncé le lancement de l'APECA, que le gouvernement est toujours attaché au développement économique régional pour favoriser la création et la distribution des richesses au pays?

M. Crosbie: Pourquoi y êtes-vous si opposé?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle et régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, cela figurera deux fois au hansard de demain. Le premier ministre l'a déjà dit tantôt. Je l'ai répété en citant le discours du premier ministre.

Mme Copps: Ce n'est pas le même programme.

M. Andre: Notre gouvernement est attaché aux programmes conjoints de développement économique régional. Je me demande comment le premier ministre aurait pu dire les choses plus clairement dans ses réponses, monsieur le Président.

* * *

L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

LA PRODUCTION D'AVIONS TWIN OTTER

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Le Canada a connu beaucoup de succès avec l'avion Twin Otter. On en a fabriqué 844 depuis 1966. C'est à cause de cela que le Canada est devenu le chef de file mondial dans la technologie de l'Adac et dans le transport dans les régions éloignées partout au monde. Quand le gouvernement a vendu de Havilland. . .

Des voix: La question!

M. Peterson: . . .en 1986

Des voix: La question!

M. Peterson: . . .il n'a exigé aucune garantie obligeant la société de continuer à fabriquer le Twin Otter au Canada.

Ma question. . .

Des voix: Bravo!

M. Peterson: Le gouvernement peut-il assurer aux Canadiens qu'il va prendre les mesures nécessaires pour qu'on continue de fabriquer le Twin Otter au Canada?

M. Crosbie: Et le Beaver? Je préfère le Beaver.

Une voix: Et le Kittyhawk? Devrions-nous recommencer à le fabriquer?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, on ne peut nier que le Twin Otter a connu beaucoup de succès. On l'a fabriqué en grand nombre et cet avion vole dans toutes les parties du monde, mais ce n'est pas le seul. Le DC-3 était un très bon avion, mais la technologie a changé, nous sommes à l'ère moderne. On construit actuellement de nouveaux d'avions qui s'inspirent du Twin Otter.

S'il existait un marché pour les anciens plutôt que pour les nouveaux modèles, je suis certain que de Havilland continuerait à les produire.

L'ORDRE DONNÉ PAR BOEING DE DÉTRUIRE LES OUTILS DE FABRICATION

M. Jim Peterson (Willowdale): Dans son rapport au gouvernement, monsieur le Président, la firme Burns Fry annonce aux Canadiens qu'il existe encore un marché mondial pour le Twin Otter.

• (1440)

Des sociétés canadiennes sont prêtes à construire le Twin Otter au Canada. Le problème, c'est que de Havilland a ordonné la destruction de tous les outils utilisés dans la fabrication de cet appareil. Les Canadiens ne veulent pas que le Twin Otter subisse le même sort que l'Arrow de la société Avro.

Le gouvernement est-il prêt à intervenir immédiatement afin d'empêcher Boeing de détruire ces outils-là.

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Il y a quelques années, le gouvernement du Canada était propriétaire de deux avionneries dans lesquelles les contribuables canadiens insufflaient des milliards de dollars sous forme de subventions.

Dans les deux cas, la situation s'est grandement améliorée depuis qu'elles appartiennent au secteur privé. Les contribuables ne sont plus appelés à les subventionner. Le député nous suggère de revenir aux mauvais jours d'antan.

S'il connaît des sociétés privées qui sont prêtes à fabriquer cet appareil sans l'appui financier des contribuables, elles pourraient prendre des arrangements avec de Havilland car nous n'y voyons aucune objection. Libre à elles de le faire.

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LES ENTENTES EDER—LE FINANCEMENT FÉDÉRAL

L'honorable Edward Broadbent (Oshawa): Ma question s'adresse au ministre responsable du développement régional. Il ne voyait pas tout à l'heure comment être plus précis au sujet du financement du développement régional. Je vais lui fournir l'occasion de l'être.

J'ai écouté attentivement ce matin le discours du premier ministre et ce qu'il avait à dire au sujet du financement de l'APECA et du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest. Il a déclaré que ces programmes continueraient d'être financés, mais il n'a pas mentionné les ententes EDER.

Dans l'Ouest, il y a 39 ententes de ce genre, dont 16 ont expiré; dans la région de l'Atlantique, il y en a 46, dont 24 ont expiré. Il s'agit là d'autres fonds que ceux dont le premier ministre a parlé ce matin.

Le ministre va-t-il assurer aux Canadiens de l'Ouest et à ceux de la région de l'Atlantique que l'on va continuer dans les années à venir à financer de façon équivalente les ententes EDER qui ont expiré?

L'honorable Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le premier ministre a fait savoir clairement que tous les programmes que le gouvernement a mis en oeuvre au cours des trois dernières années continueront d'être financés pendant cinq ans.

En tant que gouvernement, nous avons clairement favorisé l'idée d'un financement partagé du développement avec nos homologues provinciaux et nous continuerons de le faire.

Le député devra attendre le budget pour savoir ce que cela représente exactement en dollars et en cents.

LA SYSCO STEEL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je tiens à ce que le ministre sache que je m'intéresse aux détails, et les gens de l'Ouest et du Canada atlantique aussi.

Le premier ministre et le ministre qui l'a cité, n'ont pas mentionné les ententes de développement économique régional. Voilà ce que je veux savoir. Il a mentionné une agence de l'ouest du Canada et une autre du Canada atlantique dont les budgets n'ont rien à voir avec ces ententes.

Les premiers ministres de ces deux régions s'inquiètent au sujet de ces ententes.

En février dernier, le gouvernement des États-Unis a rendu un jugement contre la Sysco Steel fondé en partie sur l'inclusion de ces ententes dans l'Accord de libre-échange, et je peux le montrer au ministre, si ça l'intéresse. L'inclusion des ententes de développement économique est l'une des raisons pour lesquelles celles-ci n'ont pas été renouvelées. Ces ententes ont déjà été contestées aux États-Unis.

Si ce n'est pas le cas, quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour rétablir la légitimité du programme de la Sysco?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des sciences et de la technologie): Monsieur le Président, je déteste reprendre des arguments ressassés à satiété durant la campagne électorale.

Nos programmes de développement régional ne sont aucunement menacés par l'Accord de libre-échange. L'an prochain, comme l'an dernier, n'importe quel programme pourra être contesté sous prétexte qu'il constitue une subvention à l'exportation. L'Accord de libre-échange n'a rien changé à cet égard.

Notre gouvernement tient toujours aux ententes conjointes de développement économique conclues avec nos partenaires provinciaux. Nous ne tenons pas nécessairement à chacune d'entre elles—il y aura peut-être des changements. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Si le député a la patience d'attendre trois semaines, il verra le budget préparé par mon collègue, le ministre des Finances, et il pourra alors se prononcer.

M. Broadbent: Les gens de la région de l'Atlantique et de l'ouest du pays doivent déjà subir une politique de taux d'intérêt élevés conçue pour lutter contre l'inflation à Toronto. Ils veulent qu'on leur garantisse et ce, dès maintenant, qu'ils recevront les mêmes fonds au titre du développement régional.

[*Français*]

LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, pendant la campagne électorale le premier ministre a promis que les programmes de développement régional ne seraient pas affectés par l'Accord commercial. Les Américains ont pris une décision différente. En

février, ils ont pris une décision contre nos programmes de développement régional.

Le ministre voudrait-il garantir que cette décision n'aura pas un impact négatif sur ces programmes dans l'avenir?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, la réponse est oui. Ces programmes de développement régional et économique ne sont menacés en rien par l'Accord de libre-échange.

Notre parti, notre gouvernement, prend de façon tangible plus d'engagements envers les régions du pays et leur prospérité économique que tout autre gouvernement précédent. Cela demeure notre objectif.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES CARRIÈRES STEETLEY—DEMANDE D'ENQUÊTE EN VERTU DE LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Dans ma circonscription, se trouve une bombe à retardement sur le plan écologique qui menace d'éclater d'un jour à l'autre et cela s'est presque produit la semaine dernière. De 75 à 100 familles ont dû être évacuées à la suite d'un mystérieux incendie aux carrières Steetley.

Étant donné qu'on précise dans le discours du Trône que le gouvernement fédéral entend «intensifier le nettoyage de sites jugés dangereux», et sachant que beaucoup de mes électeurs n'ont certes pas apprécié d'apprendre que des BPC avaient été entreposés à cet endroit et qu'ils s'inquiètent également des excellentes relations que la société Steetley entretient avec les autorités provinciales de l'Ontario chargées de défendre l'intérêt public relativement à ce site, le ministre va-t-il envisager d'invoquer l'article 108 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, afin de déterminer exactement quels produits toxiques dangereux la Société Steetley entrepose, brûle et enfouit à cet endroit?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis heureux de signaler au député que la nouvelle législation fédérale sur l'environnement donne les moyens de faire face à ce genre de question.

En effet, l'article 108 permet à deux personnes résidant au Canada de demander au ministre l'ouverture d'une enquête sur toute infraction présumée à la loi. Il suffit que quelqu'un me présente une demande en ce sens, et je serai heureux d'y répondre.

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

L'USINE BELGO—ON DEMANDE QUE LES MESURES DE JURIDICTION PROVINCIALE SOIENT RESSERRÉES

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, afin de permettre d'éclairer la lanterne des propos embrouillés du chef de l'Opposition lorsqu'il a prononcé pour la première fois de sa vie, il y a quelques minutes, le nom de la ville de Shawinigan, compte tenu du fait également, monsieur le Président, que l'usine Belgo de Shawinigan est de juridiction et de licence provinciale, compte tenu également, monsieur le Président, du fait que la Rivière Saint-Maurice est également de juridiction provinciale, est-ce que le ministre de l'Environnement pourrait s'assurer auprès du ministre provincial que les mesures sous sa juridiction en ce qui concerne l'environnement puissent être resserrées dans le cas de l'usine Belgo à Shawinigan?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme j'ai eu l'honneur et le plaisir de le dire tout à l'heure au chef de l'Opposition, j'ai déjà communiqué avec ma collègue du ministère québécois de l'Environnement. Je dois faire le point avec elle d'ici la fin de la journée et j'ajouterai que grâce à la nouvelle loi de l'Environnement du Canada, un rôle élargi est maintenant dévolu au gouvernement fédéral et au ministère de l'Environnement. Nous pourrons maintenant, à l'aide des réglementations que nous avons promulguées, intervenir pour sanctionner les gestes répréhensibles qui violent ces règlements.

* * *

LE LOGEMENT

L'INFLUENCE DU MINISTRE

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Habitation). La nomination du ministre a suscité beaucoup d'espoirs et d'attentes. Malheureusement, le discours du Trône, en ignorant totalement la question du logement, vient d'anéantir ces espoirs. Cela a relancé les inquiétudes au sujet des 100 000 sans abri et au sujet des Canadiens à faible revenu qui désirent un logement convenable.

Ma question est la suivante: Faut-il conclure que le ministre n'a aucune influence auprès de ses collègues du Cabinet ou faut-il conclure que la nomination du ministre n'était rien d'autre qu'une façon pour le gouvernement d'arrêter ses questions à la Chambre, d'arrêter ses critiques, en d'autres mots, de le faire taire?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre que le député partage ma préoccupation et celle du gouvernement au sujet de la crise du logement au Canada. Il partage aussi nos préoccupations concernant les problèmes de logement des Canadiens à faible revenu.

Je pense qu'il conviendra avec moi que le fait que le premier ministre ait nommé un ministre dont la seule responsabilité est l'habitation montre la priorité que le gouvernement accorde à cette question.

Des voix: Bravo!

M. Redway: Si le député se rappelle le dernier discours du Trône, il sait qu'il ne contenait rien au sujet de la cession de terres de l'aéroport de Downsview. Ces terres ont pourtant été cédées. Nous prendrons également d'autres mesures pour améliorer la situation du logement au Canada.

LA CONSTRUCTION DE MAISONS À LA BASE DE DOWNSVIEW

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, le ministre me permettra peut-être de lui poser une question à propos de la base de Downsview.

Le 15 décembre dernier, le ministre, qui siégeait alors à l'arrière-banc, avait posé une question au sujet de la construction d'habitations à la base aérienne Downview. Il n'est pas surprenant que la réponse donnée par le ministre de l'époque ait été moins que satisfaisante. En conséquence, le ministre actuel donnera-t-il maintenant à la question qu'il avait posée une réponse qui dénote une compréhension et une compassion qui faisaient tout simplement défaut à l'ancien ministre?

Des voix: Bravo!

M. Martin: Nous dira-t-il la date à laquelle seront construites des habitations sur cette base? Nous confirmera-t-il que 25 p. 100 au moins de la superficie aménagée servira à la construction de logements abordables réservés aux personnes âgées et aux handicapés?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, je peux dire au député que nous procédons le plus rapidement possible à l'aménagement de ce terrain.

Des voix: Bravo!

M. Redway: Premièrement, nous traitons avec le ministère de la Défense pour qu'il déplace à un autre endroit de la base les logements qui lui appartiennent. Deuxièmement, nous allons adopter avec la municipalité de *North York* un accord de mise en valeur qui permmette la construction d'habitations le plus rapidement possible.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

LES MINORITÉS VISIBLES—ON DEMANDE AU MINISTRE D'APPORTER DES MODIFICATIONS À LA LOI

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le 21 mars dernier, le Conseil ethnoculturel du Canada a publié un rapport dans lequel il indique que les mesures législatives portant sur l'équité en matière d'emploi ne fonctionnent pas et que les minorités visibles sont encore grandement sous-représentées au sein des grandes sociétés relevant de la compétence du gouvernement fédéral. Le CEC a étudié 16 entreprises, ne jugeant la situation acceptable que chez trois d'entre elles. Un rapport publié en décembre par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration faisait état de résultats similaires.

Étant donné le nombre accru d'incidents à caractère racial qui se sont malheureusement produits au Canada ces derniers mois, la ministre acceptera-t-elle aujourd'hui de modifier la législation sur l'équité en matière d'emploi afin de prévoir des sanctions contre les entreprises qui enfreignent la loi?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Je remercie mon collègue de l'intérêt particulier qu'il apporte à cette mesure sociale que notre gouvernement a mis en place en 1986. Quatre-vingt-seize pour cent des compagnies touchées par cette mesure ont présenté leur rapport, ce qui fait la preuve que c'était une mesure qui était nécessaire et importante. Mais il est nul besoin de vous rappeler, monsieur mon collègue, que puisque nous travaillons avec des humains, il y a toujours de la place pour de l'amélioration!

[*Traduction*]

ON DEMANDE QUE TOUS LES MINISTÈRES FÉDÉRAUX SOIENT VISÉS PAR LA LOI

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, cette réponse est tout à fait inacceptable. Bien entendu, les mesures législatives portant sur l'équité en matière d'emploi n'obligent les entreprises qu'à présenter des rapports. Les sociétés n'ont même pas à afficher des progrès. Donc, elles ne sont pas vraiment tenues de respecter cette législation. C'est pourquoi la loi devrait prévoir des sanctions.

Dans un autre rapport récemment publié, on indique que les minorités visibles représentent moins de 1 p. 100 du personnel de certains ministères fédéraux quand il devrait y en avoir plus de 6 p. 100. Le gouvernement est donc mal placé pour sermonner le secteur privé, lui qui n'arrive même pas à prêcher par l'exemple.

Étant donné les circonstances, la ministre acceptera-t-elle de modifier les mesures législatives sur l'équité en matière d'emploi de façon à ce qu'elles s'appliquent à tous les ministères fédéraux qui devront alors se plier aux mêmes exigences que le secteur privé, même si la ministre n'oblige pas le secteur privé à respecter cette législation?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, le gouvernement a mis en place une mesure qui jamais n'avait été mise en place. C'est notre gouvernement, celui que je représente. Nous avons présenté un rapport. Des progrès ont été faits. Des améliorations restent à être apportées. Des sanctions ont été prises auprès des compagnies qui n'ont pas respecté cette loi et nous entendons bien sûr respecter cette loi et nous assurer que cette loi est respectée.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA NAMIBIE—LES MESURES PRISES PAR LES FORCES DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac-Sainte-Claire): Monsieur le Président, je m'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui semble jusqu'ici avoir accepté la version sud-africaine du massacre sanglant en Namibie. Est-il maintenant prêt à reconnaître que le contingent de l'ONU a tragiquement mis trop d'empressement à adopter la version sud-africaine des faits car le Conseil de sécurité, dont le Canada fait partie, a trop peu fait, a trop mal organisé son action, l'a trop mal dirigée et s'est laissé trop intimider pour être efficace?

Voudrait-il aussi reconnaître que le processus en Namibie avait dès le départ le tort de laisser le gouvernement sud-africain manipuler les événements là-bas? Ne serait-il pas temps de mettre de l'ordre dans ce gâchis?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, malheureusement, le député sacrifie l'exactitude à l'éloquence. Il demande à la Chambre de déclarer que le plan de paix en Namibie, dont je croyais le succès souhaité par tous, est une supercherie. Je ne le vois pas ainsi.

M. Riis: Il n'a pas dit cela.

M. Clark (Yellowhead): Je crois que les événements en Afrique du Sud compromettent gravement ce plan de paix. La tâche de notre pays et la résolution des députés devraient être de faire tout en notre pouvoir pour faire respecter l'accord par toutes les parties—la SWAPO, l'Afrique du Sud et tous les autres qui sont concernés—pour que nous puissions maintenir la paix en Namibie et en Afrique du Sud. C'est ce que nous tentons de faire. J'espérais pouvoir compter sur la coopération du député à cet égard.

Des voix: Bravo!

LE RÔLE DU CANADA AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se déshonore et il déshonore la Chambre en employant des mots dont je ne me suis pas servi.

Des voix: Bravo!

M. McCurdy: Monsieur le Président, le gouvernement actuel a abdiqué ses responsabilités en tant que membre du groupe de contact, il a permis que le Conseil des Nations Unies pour la Namibie soit exclue du processus de la paix et il n'a pas été étranger au fait que des troupes insuffisantes soient envoyées en Afrique du Sud pour les forces de maintien de la paix des Nations Unies. Ma question est simple et directe.

Le secrétaire d'État est-il disposé à agir au sein du Conseil de sécurité afin que l'accord sur la paix, y compris les élections, soit mis en oeuvre de façon juste et équitable? En particulier, demandera-t-il le déploiement rapide des 7 500 soldats de la paix qui devraient être envoyés là plutôt que les 4 500 qui n'y sont pas encore?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si j'ai cité incorrectement le député, je m'en excuse. Nous verrons bien s'il a effectivement qualifié le plan pour la paix en Namibie de supercherie ou non. La préparation a posé des problèmes. . .

Des voix: Il a été faussé!

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, des problèmes se sont posés dans la mise au point de ce processus. Ce sont des problèmes que le Canada a alors cherché à résoudre avec beaucoup d'énergie. Les problèmes éprouvés lors de la mise sur pied du GANUPT ont été résolus en partie par un accord à l'égard duquel le Canada a joué un rôle et selon lequel le secrétaire général, s'il le jugeait nécessaire, pouvait recommander au Conseil de sécurité d'augmenter les forces du GANUPT jusqu'au nombre convenu il y a quelques années.

Cette disposition s'est avérée acceptable pour tous les membres du Conseil de sécurité.

Nous ne sommes pas ici pour discuter histoire. Il est évident que nous tentons d'améliorer une opération de maintien de la paix qui se déroule mal. Le gouvernement cherche à envoyer rapidement d'autres troupes. Nous avons déjà insisté sur un plus vaste déploiement. Nous avons déjà dit que, en plus des Canadiens qui sont déjà sur place, nous sommes prêts à envoyer des troupes canadiennes plus rapidement, s'il est utile de le faire. Nous envisageons d'autres moyens qui nous permettraient, à nous et à d'autres pays participant au GANUPT, d'accélérer le déploiement.

C'est un problème très grave. Il ne devrait pas être traité ici à la légère ou pour des raisons partisanes. Nous sommes certainement tous déterminés, nous y sommes d'ailleurs obligés, à rendre le plan des Nations Unies pour la paix en Namibie plus efficace, un plan sur lequel les Canadiens ont travaillé pendant si longtemps.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1500)

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LE PROJET DE CONSTRUCTION DU BARRAGE RAFFERTY-ALAMEDA—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Plus tôt aujourd'hui, le député de Winnipeg Transcona (M. Blaikie) a demandé à la présidence de tenir un débat d'urgence au sujet du barrage proposé dans la région de Rafferty-Alameda en Saskatchewan. Sa demande était motivée par la volonté qu'ont exprimée certaines personnes de procéder à une évaluation environnementale avant de commencer la construction. Cela intéressera évidemment tous les députés d'apprendre que ce dossier ne justifie pas la tenue d'un débat d'urgence au terme du Règlement, du moins, pas en ce moment. Je tiens également à dire au ministre de la Justice (M. Lewis) qui a présenté une demande à la présidence plus tôt aujourd'hui que j'aborderai brièvement les lignes directrices concernant la tenue des débats spéciaux au moment opportun, c'est-à-dire plus tard cette semaine.

J'informe les députés que le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) et le député de Kingston et les Îles (M. Milliken) ont demandé conjointement à la

présidence de soulever la question de privilège. Je donne la parole au député de Kingston et les Îles.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'OCTROI DES CRÉDITS

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, il serait inexact de dire que je suis heureux de soulever la question de privilège à ce sujet aujourd'hui, mais je me sens moralement obligé de le faire parce que cette situation porte atteinte aux droits de tous les députés. J'explique brièvement de quoi il s'agit. Je trouve qu'il y a eu atteinte à nos privilèges de députés, en ce sens que nous avons été privés de notre droit ancestral d'accorder ou de refuser des crédits.

Si je dis cela, monsieur le Président, c'est parce que c'est un droit qu'ont l'ensemble des députés de la Chambre des communes et qu'il remonte aux temps les plus anciens. Monsieur le Président, il y a plusieurs centaines d'années que le Parlement a établi une série de règles sur la question des crédits et sur le droit de la Chambre de décider en la matière.

C'est expliqué clairement dans la Loi sur la gestion des finances publiques; monsieur le Président, je vais lire l'article 26 de la loi, qui dit ceci:

> Conformément à la Loi constitutionnelle de 1867 à 1982, aucun versement ne sera fait à même le Trésor sans la permission du Parlement.

Le droit du Parlement d'avoir la haute main sur les finances du pays n'a pas été mis en doute, et bien des auteurs d'ouvrages sur le droit parlementaire en ont parlé. Je voudrais citer deux autorités en la matière. Je vais citer un passage de la deuxième édition de Bourinot; je me sers d'une vieille édition pour bien montrer que ce droit est ancien. Voici ce que dit l'auteur à la page 543:

> Le rôle principal de la Chambre des communes consiste en fait à examiner et à critiquer les prévisions budgétaires et les taxes nécessaires pour couvrir les dépenses publiques; et les comités en question. . .

Il parle du comité des subsides et du comité des voies et moyens.

> . . .et les comités en question constituent le mécanisme parlementaire qui permet à la Chambre d'exercer ses fonctions politiques et constitutionnelles.

Autrement dit, monsieur le Président, l'octroi des crédits constitue une fonction absolument essentielle de la Chambre.

Il en est pas d'ailleurs question dans une citation de Bourinot, page 546, alors que le distingué commentateur cite Erskine May, l'éminent juriste parlementaire dont la 9e édition a été la dernière. Il dit ce qui suit:

L'ancienne doctrine constitutionnelle voulant que les torts soient redressés avant qu'il ne puisse être question des subsides se retrouve maintenant dans l'usage qui consiste à autoriser la présentation de toutes sortes d'amendements à la question autorisant le président à quitter le fauteuil avant que la Chambre ne se forme en comité des voies et moyens.

Je m'appuie ensuite sur un autre commentaire, Monsieur, pris à la Jurisprudence parlementaire de Beauchesne, 5e édition, page 181. Il s'agit du commentaire 539 alinéa 2, qui précise l'articulation Souverain–Chambre des communes en matière de crédits. Il y dit fort clairement:

Le pouvoir exécutif s'incarnant dans le Souverain, c'est ce dernier à qui on confie la gestion des recettes tout entières de l'État et des décaissements exigés par le service public. En conséquence la Couronne, sur avis conforme de ses ministres reponsables, fait connaître aux Communes les besoins financiers du Gouvernement. En contrepartie les Communes votent les subsides nécessaires et, sous forme d'impôts ou autres prélèvements sur le trésor public, donnent au gouvernement les «voies et moyens» nécessaires. Bref, la Couronne demande de l'argent, les Communes le lui accordent et la Chambre des Lords avalise ces subsides. Il reste que les Communes ne votent pas de subsides si ceux–ci ne paraissent pas nécessaires au service public conformément à l'avis donné par la Couronne, c'est–à–dire par ses conseillers constitutionnels.

Voilà le principe fondamental appliqué en ce pays depuis la Confédération. Il fait partie du droit constitutionnel du Royaume–Uni depuis plus de 400 ans.

Une voix: Il n'est pas dans les pages jaunes.

M. Milliken: L'affirmation du droit de la Chambre à accorder des crédits a été renouvelée à diverses reprises, et j'aimerais citer deux de nos très distingués prédécesseurs en cette Chambre. Les députés d'en face, j'en suis persuadé, auront encore en mémoire une au moins de ces occasions parce qu'elle est restée célèbre. J'aimerais citer les paroles du très honorable William Lyon McKenzie King lors du très célèbre incident du 30 juin 1926 lorsqu'il a posé ici certaines questions qui ont profondément embarrassé les prédécesseurs de mes collègues. A la page 5 245 du hansard du 30 juin 1926, M. King disait ce qui suit:

Je tiens à le savoir avant de voter des crédits aux honorables députés qui, à notre avis, n'ont pas le droit de dépenser cinq sous des deniers publics. Je demande à mon honorable ami qui dirige présentement la Chambre s'il a prêté un serment d'office cette année.

Monsieur le Président, cette citation montre elle aussi que la Chambre a toujours le droit de remettre en question les travaux sur les crédits. En fait, sir Henry Drayton qui répondait à titre de chef du gouvernement à l'époque—le gouvernement a été défait le lendemain—a dit qu'il n'avait aucune objection contre l'énoncé de politique de M. King à cet égard. Le droit de la Chambre d'accorder ou de refuser les crédits n'était nullement contesté.

• (1510)

Je veux citer une autre personne, monsieur le Président, le très honorable John George Diefenbaker, qui était chef de l'opposition le 21 octobre 1963, et qui a demandé à la Chambre de se réunir en comité des subsides ce qui était l'équivalent de nos motions actuelles concernant les crédits. Cette citation figure à la page 4017 du hansard:

«Monsieur l'Orateur, la tradition veut que des occasions comme celle–ci soient données à la Chambre des communes de soulever des questions importantes qui méritent de retenir l'attention. C'est un privilège historique et traditionnel, élément essentiel du gouvernement parlementaire. Il permet à la Chambre de se pencher sur des questions qui, de l'avis de ses membres, n'ont pas été examinées avec assez d'attention ou de célérité. En outre, il permet à la Chambre, lorsque des amendements sont proposés, de juger le gouvernement au pouvoir d'après les amendements ou les sous–amendements présentés.»

Il ne m'est probablement pas utile de vous renvoyer au paragraphe 80(1) du Règlement, monsieur le Président, mais je le ferai parce que son libellé est si direct et qu'il traite lui aussi des droits de cette Chambre dans ce domaine. Le paragraphe se lit comme suit:

«Il appartient à la Chambre des communes seule d'attribuer des subsides et crédits parlementaires au Souverain. . .»

J'insiste sur l'expression «il appartient».

. . .Les projets de loi portant ouverture de ces subsides et crédits doivent prendre naissance à la Chambre des communes, qui a indiscutablement le droit d'y déterminer et désigner les objets, destinations, motifs, conditions, limitations et emplois de ces allocations législatives, sans que le Sénat puisse y apporter des modifications.»

Le commentaire de ce paragraphe, qui figure dans le nouveau Règlement annoté que Votre Honneur a déposé hier à la Chambre et qui à mon avis est excellent, est, à mon avis, très important:

«L'article 80(1), qui n'a pas été modifié depuis la Confédération, affirme la revendication de primauté de la Chambre à l'égard des questions financières. Le libellé en est modelé sur une résolution adoptée au Royaume–Uni en 1678. . .»

Il y a plus de 300 ans, monsieur.

. . .et se fonde sur l'article 53 de la Loi constitutionnelle de 1867, qui se lit comme suit: «Tout bill ayant pour but l'appropriation d'une portion quelconque du revenu public, ou la création de taxes ou d'impôts, devra originer dans la Chambre des communes». Ces projets de loi (relatifs non seulement aux subsides, mais aussi aux voies et moyens) ne peuvent être modifiés par le Sénat.»

Je pourrais lire le reste du commentaire, monsieur le Président, mais ce renvoi a simplement pour objet d'insister sur les pouvoirs de la Chambre des communes. Ces pouvoirs sont exercés chaque fois que la Chambre se rend à l'autre endroit pour assister à la sanction royale d'un projet de loi de crédits. Chaque fois que cela se produit, monsieur le Président, vous demandez vous-même que la sanction royale soit donnée au projet de loi en ces termes:

> Qu'il plaise à Votre Honneur.
>
> La Chambre des communes du Canada a voté certains crédits requis pour permettre au gouvernement de pourvoir aux dépenses du service public.
>
> Au nom de la Chambre des communes, je présente à Votre Honneur le projet de loi suivant:

Puis vous nommez le projet de loi.

> A ce projet de loi, je prie humblement Votre Honneur de donner la sanction royale.

Ces phrases, monsieur le Président, sont utilisées depuis la Confédération lorsque la sanction royale est donnée à des projets de loi de subsides au Parlement canadien.

Monsieur le Président, qu'est-ce qui cause le problème? Je me réfère encore une fois au Beauchesne, page 169, commentaire 476, où l'auteur discute des crédits. Il dit:

> L'intervention de la Chambre en ce qui concerne les demandes de subsides pour le service public présentées originairement dans le Discours du trône prend la

Il s'agit du paragraphe 81(1) du Règlement actuel.

> forme de l'adoption d'«un Ordre du jour permanent pour l'étude des subsides» en conformité. . .

Que s'est-il passé ? Dans tous les discours du Trône depuis la Confédération, sauf trois, on trouvait un certain passage juste avant la fin. Je vais lire ce passage parce qu'il est instructif. C'est toujours le gouverneur général ou le souverain qui le lit. Le voici:

> Mesdames et Messieurs les députés, vous serez appelés à voter les crédits nécessaires pour financer les services et les dépenses approuvés par le Parlement.

Les trois discours du Trône où ce passage était absent sont les suivants: Premièrement, celui de l'automne 1930, inaugurant une session spéciale convoquée par le premier ministre Bennett pour augmenter les droits de douane et la taxe d'accise au Canada afin de nous protéger des ravages de la Crise. Le deuxième, c'est celui du 12 décembre 1988, où on nous a demandé d'examiner une seule question, l'Accord de libre-échange. Et le troisième, c'est celui du lundi 3 avril 1989, monsieur le Président. Dans le discours du Trône de lundi, le gouverneur général n'a pas demandé à la Chambre de prendre ses responsabilités constitutionnelles en matière de crédits.

C'est un cas unique, monsieur le Président. C'est un cas unique parce que, lorsque nous sommes revenus de l'autre endroit, où nous sommes allés écouter le discours du Trône, comme en témoigne la page 5 du hansard, le président du Conseil du Trésor a proposé conformément à l'article 81 du Règlement: «Que la Chambre étudie les crédits à sa prochaine séance.» Et cette motion a été adoptée lundi, Monsieur. Pourquoi a-t-on proposé d'étudier les crédits, alors que Son Excellence le Gouverneur général n'a pas demandé de crédits à l'ouverture de la session? Ce n'était pas au programme.

La raison de l'absence de cette demande dans le discours du Trône, c'est que le gouvernement ne savait pas ce qu'il faisait. Il ignore totalement les finesses constitutionnelles. Il n'a aucun sens de la bienséance parlementaire et il ignore les dispositions fondamentales de la Constitution canadienne en se comportant de la sorte.

Le gouvernement a décidé de faire fi des privilèges et des droits des députés et il a décidé d'aller puiser dans le Trésor du Canada au moyen de décrets et de mandats signés du gouverneur général.

D'après les renseignements que j'ai obtenus, rien que cette année, trois mandats du gouverneur général ont été obtenus. Ils sont datés du 19 janvier, du 16 février et du 1er avril.

C'est un fait sans précédent, monsieur le Président. Jamais les dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques relatives aux mandats du gouverneur général n'avaient été invoquées, lorsque le Parlement avait siégé après des élections. Le droit du gouvernement de recourir aux mandats du gouverneur général pour s'approprier les deniers publics avait jusqu'à maintenant toujours été exercé pendant les campagnes électorales ou immédiatement après, avant que le Parlement soit rappelé.

Le gouvernement s'est mis dans une situation particulièrement délicate, monsieur le Président, parce que le 1er avril dernier, un décret du gouverneur en conseil

permettait l'émission d'un autre mandat et, à mon avis, cela constitue un abus flagrant des droits de la Chambre.

Nous siégions en décembre, monsieur le Président. On aurait pu en profiter ou profiter de la période qui a suivi pour demander des crédits. La Chambre s'est ajournée jusqu'au début d'avril. Nous aurions pu être rappelés en mars. Depuis 1950, la Chambre des communes a toujours siégé presque tout le mois de mars, sauf à trois reprises : en 1958, parce que des élections générales avaient lieu le 31 mars; en 1963, encore en raison d'élections qui ont connu, cette fois, une issue heureuse; et en 1980, parce que les élections avaient eu lieu en février et que le Parlement n'avait pas encore été rappelé.

Ce sont les trois seules années où la Chambre n'a pas siégé en mars. Nous aurions pu être rappelés en mars pour examiner une demande légitime de crédits et accorder ces crédits au gouvernement après un débat où tous les députés auraient pu faire valoir leurs objections. Mais j'estime qu'en trahissant l'esprit de la Loi sur la gestion des finances publiques qui ne permet pas que l'on pille ainsi le Trésor public, le gouvernement essaie de s'arroger le pouvoir de dépenser les fonds publics en se soustrayant à l'autorité du Parlement.

• (1520)

Et c'est un parti qui a toujours soutenu être un ardent défenseur de notre institution qui recourt à de pareils expédients. En puisant ainsi dans les coffres de l'État sans l'autorisation de la Chambre, monsieur le Président, le gouvernement a, à mon sens, détourné l'argent des contribuables canadiens et porté atteinte aux privilèges de tous les députés.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Je vous remercie, monsieur le Président. Je veux ajouter ma voix à ceux qui ont soulevé cette question, en vous informant que mon collègue, le député de Kingston et les Îles et moi-même sommes les cosignataires d'une lettre. Tout d'abord, monsieur le Président, j'estime que la question de privilège paraît bien fondée et, si vous en convenez avec nous, je suis disposé à proposer la motion voulue afin qu'elle soit renvoyée au comité compétent.

Monsieur le Président, vous savez évidemment que les privilèges parlementaires des députés de cette Chambre, comme ils sont définis par Erskine May dans la 20e édition de son ouvrage, constituent la somme des droits spéciaux dont jouit chaque Chambre collectivement, en tant que composante de la haute cour du Parlement, et les députés de chaque Chambre individuellement, droits sans lesquels ils ne pourraient pas s'acquitter de leurs fonctions.

Monsieur le Président, j'estime important de prendre note—et le gouvernement fera probablement valoir ce point—que la Loi sur la gestion des finances publiques lui permet, à son avis, de faire ce qu'il a fait ces quelques derniers mois, à savoir demander des mandats du gouverneur général à trois reprises depuis le 1er janvier.

Le gouvernement pourrait invoquer de bons arguments en faveur de deux de ces trois mandats, monsieur le Président, mais il n'est certes pas justifié d'en invoquer dans le troisième cas, c'est-à-dire dans celui du mandat demandé après le 1er avril, c'est-à-dire après l'année financière.

Or, monsieur le Président, le décret 1989—545 était daté du 1er avril 1989 et il autorisait le gouvernement à dépenser quelque 6,2 milliards de dollars, les crédits qui lui étaient nécessaires pour les 45 prochains jours. C'est un montant maximal de 6,2 milliards de dollars, devrais-je préciser, car le gouvernement peut naturellement décider de dépenser moins d'argent s'il le désire.

Or, monsieur le Président, aux termes de l'article 47 de la Loi sur la gestion des finances publiques, le gouvernement a également emprunté 1 milliard de dollars. Non seulement, il a naturellement dépensé la somme en question, mais il a dû emprunter 1 milliard de dollars supplémentaires. Le point important ici, monsieur le Président, c'est que le gouvernement, en 1985 je pense, a déclaré qu'on avait porté atteinte aux privilèges de la Chambre parce que le Sénat retardait alors l'adoption d'un projet de loi de subsides et que le gouvernement devait emprunter à court terme à des taux d'intérêt plus élevés.

Il est intéressant de constater, monsieur le Président, que ces derniers fonds empruntés aux termes de l'article 47 de la Loi sur la gestion des finances publiques, l'ont été exactement de la même manière que ceux empruntés dans le passé et pour lesquels le gouvernement a prétendu qu'il devait le faire d'une manière inacceptable et seulement en cas d'urgence, cette urgence ayant, paraît-il, été causée par quelqu'un d'autre.

Or, monsieur le Président, les mandats du gouverneur général n'ont pas été utilisés très souvent depuis la Confédération. Je devrais faire remarquer que nous sommes le seul pays du Commonwealth qui conserve encore un tel instrument. En effet, monsieur le Président, en Grande-Bretagne, si le gouvernement tombait à la suite d'un vote de défiance, la Chambre des communes se réunirait le lendemain pour voter des crédits suffisants pour que le gouvernement puisse fonctionner pendant la période des élections et un peu au-delà, le but étant de pouvoir revenir rapidement pour que le Parlement puisse

reprendre son rôle traditionnel consistant à accorder ou à refuser les crédits.

Or, monsieur le Président, les crédits n'ont été accordés au gouvernement au moyen d'un mandat du gouverneur général que 10 fois au cours de ce siècle. Chaque fois, les crédits devaient servir pour la période suivant immédiatement les élections. Cette fois-ci, le gouvernement a déclaré qu'il n'avait pas disposé de suffisamment de temps pour rappeler le Parlement.

L'opposition, qu'elle soit conservatrice ou libérale, a souvent prétendu que le gouvernement avait eu en fait suffisamment de temps. Je vous rappelle les élections de 1979, monsieur le Président, où le gouvernement a attendu particulièrement longtemps pour rappeler le Parlement puis, naturellement, dans l'intervalle, il ne disposait pas des crédits nécessaires à son fonctionnement.

Le cas qui nous occupe est sans précédent tout simplement parce que le Parlement avait déjà siégé et qu'il n'a pas accordé de subsides au gouvernement uniquement parce que ce dernier n'en a jamais demandé au Parlement. Non seulement cela, monsieur le Président, mais comme l'a fait remarquer mon distingué et savant collègue, il a négligé de demander des subsides en deux occasions distinctes.

Le nouveau Règlement annoté qui nous a été distribué—bien que la seule version officielle reste bien sûr le livre vert que nous avons—est l'ouvrage que le gouvernement nous présentait il y a quelques instants comme l'ouvrage idéal de référence dont nous devons nous inspirer pour discuter de ces questions. Je signale au leader du gouvernement à la Chambre qu'il y est très clairement stipulé au paragraphe 81(1): «Au début de chaque session, la Chambre désignera par motion un ordre du jour permanent pour l'étude des travaux des subsides». Il y est également établi que cette disposition figure au Règlement à cause de la coutume qui existe depuis toujours d'inscrire dans le discours du trône la phrase que mon distingué collègue a évoquée un peu plus tôt et que le gouverneur général lit en ces termes: «Vous aurez à affecter les crédits nécessaires à défrayer les dépenses et à assurer les services requis et approuvés par le Parlement».

Je soutiens, monsieur le Président, que les actions du gouvernement en l'occurrence sont répréhensibles non seulement parce qu'il a cherché à obtenir des fonds au moyen d'un mandat du gouverneur général pour faire fonctionner le gouvernement pendant la nouvelle année financière, ce qu'il ne peut absolument pas légitimer ni en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques ni en vertu d'aucune de nos coutumes, et sans budget des dépenses bien sûr, mais il est également fautif, et de façon plus grave encore à mon avis, pour ne pas avoir demandé les subsides de la façon traditionnelle.

Je veux terminer, monsieur le Président, en vous signalant certains passages de l'édition de 1972 de l'*Encyclopaedia of Parliament* de Philip Laundy, un auteur que nous connaissons tous. A la page 609 de ce document, M. Laundy dit que les affaires financières et tous les projets de loi à caractère financier relèvent exclusivement de la Chambre des communes. Il dit plus loin que la Chambre des lords n'est pas habilitée à amender des mesures financières et que seul le Parlement peut allouer des fonds publics et prélever des impôts. Ce sont strictement des fonctions du Parlement, monsieur le Président, et je crois que vous voudrez peut-être examiner ce document avant de tirer vos conclusions.

En terminant, monsieur le Président, je veux simplement porter à votre attention le fait que plusieurs autorités en matière de procédure parlementaire ont discuté de cette question dans le passé. En fait, le sénateur Eugene Forsey a soulevé cette question à plusieurs reprises au Sénat en disant que le gouvernement ne pouvait pas écarter le Parlement de façon si cavalière et qu'il devrait donner à ce dernier la possibilité de remplir son rôle traditionnel qui est d'accorder ou de refuser des sommes d'argent au gouvernement.

Si on a déjà eu une bonne raison de recourir à la Loi sur la gestion des finances publiques, monsieur le Président, c'est bien dans ce cas. En fait, la seule fois où on a utilisé cette loi en dehors d'une période électorale, c'était pour réparer le toit du premier édifice du Parlement dans les années 90 du siècle dernier. A l'époque, la session était tellement courte qu'il était impossible de rappeler le Parlement pour qu'il puisse voter les crédits nécessaires pour réparer le toit. Le gouvernement a alors demandé un mandat du gouverneur général à cette fin.

• (1530)

J'ignore si le toit fuit du côté du gouvernement, mais j'estime qu'en ces temps modernes nous avons bien peu d'excuses de recourir à un mandat du Gouverneur général et que nous devrions peut-être songer sérieusement à rayer un instrument de ce genre de notre Loi sur la gestion des finances publiques. Je reconnais que cette disposition figure bel et bien dans la Loi sur la gestion des finances publiques, mais il n'a jamais été question qu'elle supplante le rôle et les devoirs traditionnels du Parlement. Nous avons le droit non seulement d'accorder ou de refuser des crédits, mais encore de faire connaître d'abord les doléances du Parlement et celles des Canadiens.

Dans la période qui nous occupe, on a recueilli 6,2 milliards de dollars et emprunté un autre milliard sans consulter le Parlement. Je crois qu'après avoir examiné ce point, vous constaterez que cela justifie amplement la question de privilège.

M. le Président: J'accorderai la parole au député de Kamloops (M. Riis) dans un instant, mais je veux auparavant demander au député de Glengarry—Prescott—Rus-

sell (M. Boudria) ou au député de Kingston et les Îles (M. Milliken) si, dans le cours des recherches approfondies auxquelles ils se sont manifestement livrés, ils ont pu déterminer quand a été prononcé le premier discours du Trône de toute l'histoire.

Peuvent-ils aussi dire à la présidence si ce discours du Trône avait été rédigé par les Communes ou par le Conseil du roi? Il leur faudra peut-être quelque temps pour trouver cette information, mais je leur saurais gré de le faire.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis heureux, je suppose, de participer à ce débat sur cette importante question, même si, à l'instar d'autres députés qui m'ont précédé, je préférerais que ce débat n'ait pas lieu.

Selon moi, la question qui est soulevée aujourd'hui a manifestement un lien fondamental avec le rôle que nous jouons dans cette enceinte. C'est là l'une des rares occasions où des membres du grand public nous signalent ce qu'ils jugent être inacceptable dans la façon dont le Parlement dirige ses travaux. Je tiens à dire qu'alors que nous attendons que le Parlement soit rappelé, un certain nombre de mes électeurs m'ont signalé que le gouvernement avait recours, en fait, à des mandats du Gouverneur général. Ils ignoraient de quoi il s'agissait au juste, mais à la lumière de quelques brefs articles dont ils avaient pris connaissance, ils se demandaient si c'était là une façon acceptable pour le Parlement de fonctionner.

Comme d'autres députés l'ont signalé, et je n'entends pas revenir sur les arguments qu'ils ont si bien présentés, le fait est que le gouvernement a maintenant obtenu plus de 6 milliards de dollars par le biais de mandats du Gouverneur général, alors qu'en réalité, le Parlement aurait pu et même dû siéger. En fait, vous n'ignorez pas, monsieur le Président, qu'un certain nombre de députés vous ont signalé la nécessité, selon eux, de rappeler la Chambre.

En tant que parlementaires, nous comprenons tous que notre rôle fondamental consiste à examiner l'emploi ou, dans quelques cas, le mauvais emploi, selon certains d'entre nous, que fait le gouvernement des deniers publics. C'est là notre principale tâche. C'est le mandat qui nous a été confié par nos électeurs.

A ce stade-ci, il convient que nous examinions de près les subsides, afin de déterminer dans quelles mesures toutes les dépenses du gouvernement sont justifiées. La plupart d'entre nous attendons avec impatience de pouvoir nous lancer dans l'étude en question. En fait, les leaders parlementaires se sont rencontrés pour trouver au moins pour le restant de cette session des façons de se pencher sur les subsides et de surmonter certains des problèmes auxquels nous devons faire face du fait de l'intersession parlementaire. Nous prenons notre travail très au sérieux à cet égard.

Comme mes collègues l'ont signalé, le gouvernement dépense les deniers publics sans avoir obtenu l'approbation du Parlement, alors qu'il n'a aucune raison d'agir ainsi. Il est vrai que dans le passé, des mandats du Gouverneur général ont été utilisés, mais seulement lorsqu'il était impossible de rappeler la Chambre ou lorsqu'il ne convenait peut-être pas de le faire, ce qui n'était certes pas le cas en l'occurrence.

Selon moi, il s'agit d'une question extrêmement grave au point que des électeurs jugent bon d'en parler à leur député. Je regrette simplement de ne pas l'avoir soulevée plus tôt, mais je suis heureux que mes collègues de l'opposition officielle le fassent.

Songez que, depuis le début du siècle, ce mécanisme n'a été utilisé que dix fois. Si le gouvernement ne cesse pas d'y recourir, s'il trouve tout à fait normal de se passer du Parlement en utilisant des mandats du gouverneur général pour obtenir les crédits dont il a besoin pour remplir ses obligations, je crois qu'il sera de notre devoir, en tant que parlementaires, d'examiner avec soin les projets de loi portant affectation de crédits dont sont saisis les divers comités permanents.

Je termine en disant que je me rallie à mes collègues de l'opposition officielle. J'estime qu'il s'agit d'une violation grave des prérogatives des députés et de nos traditions parlementaires. Je me joins à eux pour vous demander de vous pencher très attentivement sur cette affaire. A vrai dire, j'ai hâte d'entendre le leader du gouvernement nous expliquer pourquoi il juge bon qu'une fois de plus le gouvernement fasse fi des traditions parlementaires et des prérogatives des députés.

M. le Président: Avant d'entendre le ministre de la Justice (M. Lewis), je demanderais un autre service aux députés qui ont parlé. Je voudrais savoir à quel point, d'après eux, la dépense de deniers publics devient légitime si l'on accepte le postulat de l'argument qu'ils viennent de me présenter. En d'autres termes, supposons que la Chambre reprenne ses travaux comme elle l'a fait le 3 avril. Les députés sont-ils en train de nous dire que, du 3 avril jusqu'à ce que les comités aient étudié le budget des dépenses et que le budget ait été adopté par la Chambre, le gouvernement se voit dans l'impossibilité de dépenser de l'argent, ou dispose-t-il d'un autre moyen pour fonctionner pendant cette période d'interruption si l'argument qu'avancent les députés est valide?

Je pose la question parce que j'essaie de bien comprendre le point que soulèvent les députés. Nul doute que le pricinpe fondamental que font valoir le député de Kingston et les Îles (M. Milliken), le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) et le député de Kamloops (M. Riis) ne date pas d'hier. C'est presque l'évidence même, mais pour régler la question, le Président a peut-être besoin de conseils pratiques sur la façon

dont le gouvernement pourrait faire face à cette situation s'il n'avait pas recours à la Loi sur la gestion des finances publiques.

M. Boudria: Monsieur le Président, je peux peut-être vous aider en signalant que personne, et moi le premier, ne contestera le fait que le gouvernement doit engager des dépenses afin de pouvoir poursuivre ses opérations en période électorale, et ce sans demander l'avis ni le consentement du Parlement. On pourrait affirmer, je suppose, en théorie que le Parlement devrait se réunir quelques heures juste avant ou après le déclenchement des élections afin de voter des crédits. On pourrait toujours faire valoir le bien fondé de la chose, mais je crois que nous pourrions en débattre plus tard, quand nous modifierons la Loi sur la gestion des finances publiques.

Toutefois, ce n'est pas là le point le plus important que mes collègues et moi-même voulions vous soumettre.

• (1540)

Nous voulions plutôt traiter d'une question plus urgente, soit l'utilisation des mandats du gouverneur général. Voyez-vous, l'été dernier, le gouvernement a de toute évidence demandé des crédits pour pouvoir fonctionner pendant quelque temps. Ces fonds, votés par la Chambre et approuvés plus tard par le représentant de Sa Majesté, lui ont été remis. Ce n'est pas à cela que nous nous opposons, mais plutôt au fait que, après la campagne électorale, après avoir attendu une période raisonnable avant de convoquer le Parlement, le gouvernement n'a pas demandé de crédits. Mais ce n'est pas tout, il y a pire, monsieur le Président. Le Parlement a été rappelé et il a siégé. Cependant, il n'a pas présenté de projet de loi pour obtenir des crédits, il n'a même pas inséré la traditionnelle motion portant affectation de crédits dans le discours du Trône. Le Parlement s'est ajourné en décembre. Il aurait pu revenir quelque temps après le premier de l'an pour adopter les crédits nécessaires au gouvernement. Le Parlement n'a pas été rappelé. En fait, il a été prorogé jusqu'à la fin de l'année financière. Revenu au début d'un nouvel exercice, le gouvernement n'a même pas demandé dans le discours du Trône que lui soient votés les crédits dont il a besoin, contrairement à ce qui s'est toujours fait.

Pour l'instant, la question théorique ne porte pas sur l'élimination des mandats du gouverneur général dont la Loi sur l'administration financière, autorise l'usage, bien qu'on puisse avancer cet argument plus tard; ce que nous contestons, c'est que l'on ait bafoué le droit fondamental que le Parlement a de décider si le gouvernement devrait recevoir des crédits et de faire connaître les doléances de la population avant de prendre cette décision. Tel est le droit dont on nous a privés. Le gouvernement nous en a privés en ne demandant pas dans le discours du Trône de voter les crédits, en ne demandant pas un projet de loi de finances l'automne dernier, encore une fois en ne demandant pas le vote des crédits dans le discours du Trône du 3 avril dernier. Le gouvernement a délibérément prorogé le Parlement au lieu de le rappeler pour qu'il règle la question des crédits.

Voilà la question que nous portons dans l'immédiat à votre attention, monsieur le Président. La Loi sur l'administration financière a été utilisée d'une manière contraire aux droits et privilèges des parlementaires.

M. Milliken: Monsieur le Président, pour répondre très franchement à la question portant sur un moyen spécifique qui permettrait au gouvernement d'obtenir des crédits, je pense que le gouvernement pourrait présenter un projet de loi de crédits provisoires, s'il n'avait déjà vidé les coffres. Il en a toujours été ainsi à la Chambre. Le gouvernement aurait pu nous convoquer la semaine dernière et présenter un projet de loi de crédits provisoires avant même l'étude du discours du Trône et la question aurait été réglée en un jour. Il a préféré attendre après le début de l'exercice, convoquer les deux Chambres, et il a ainsi piétiné les droits et les privilèges des députés.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je me rends compte que certains députés souhaitent participer au débat sur le discours du Trône; je serai donc bref et me conformerai du Règlement.

M. le Président: Je pourrais peut-être aider le ministre, car j'ai pris moi-même un peu de temps pour poser quelques questions. Je pense que j'ai compris.

Je serais très heureux d'entendre le ministre, mais je ne pense pas qu'il doive s'étendre trop longtemps.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Monsieur le Président, je me suis tellement intéressé à la question que j'ai commencé à lire les ouvrages. Permettez-moi de m'expliquer rapidement. Maintenant que nous avons décidé pendant la pause quelle était la question brûlante à Kamloops, les mandats du Gouverneur général, je voudrais dire ceci. A mon avis, nous avons tenu un intéressant débat au mauvais moment. Premièrement, la question de privilège doit être soulevée le plus tôt possible. Comme nous en sommes au quatrième jour, excluons le premier jour. La question aurait dû être soulevée mardi ou mercredi.

M. Milliken: Elle l'a été.

M. Lewis: Elle n'a été soulevée ni mardi ni mercredi.

M. Milliken: J'ai donné préavis.

M. Lewis: La question n'a pas été soulevée à la Chambre. Le député a simplement attendu le moment propice ou il a pris le temps de bien se préparer. Deuxièmement, j'ai lu à la page 160 du *Règlement annoté* que le député qui

pose la question de privilège doit montrer de manière concise au Président le bien-fondé de son intervention.

Je voudrais que les honorables députés se reportent au hansard du 4 avril 1989 où il est dit que la motion suivante a été adoptée avec l'assentiment de tous les députés: Que, pour l'année civile 1989, les délibérations relatives aux subsides soient soumises aux dispositions suivantes.

Certes, si mes collègues n'étaient pas d'accord avec la façon dont les crédits sont étudiés, ils auraient dû sans tarder poser cette très brûlante question de privilège, et non pas attendre deux jours pour le faire. Premièrement, ils l'ont donc soulevée en retard et ils étaient présents lorsque la Chambre a donné son consentement unanime sur cette motion particulière.

J'estime donc, et cela n'a rien à voir avec la question de privilège, mais c'est ce qui a été allégué à la faveur de la question de privilège, que la Loi sur la gestion des finances publiques prévoit trois exigences au sujet des mandats et que ces trois exigences ont été satisfaites. Premièrement, le Parlement ne siégeait pas quand ils ont été accordés. Deuxièmement, un paiement était nécessaire de toute urgence pour le bien public. Troisièmement, il n'y avait pas d'autres crédits à même lequel le paiement pouvait être effectué.

Je soutiens, monsieur le Président, qu'il n'y a pas lieu d'invoquer la question de privilège. Et même, ce serait trop tard. En effet, mes collègues étaient présents lorsque la Chambre a tranché cette question.

Compte tenu de votre très intéressante exhortation, je pense que je m'arrêterais là.

M. le Président: Je remercie le ministre de la Justice. Le député de Windsor-Ouest (M. Gray).

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je veux revenir très brièvement sur le point de vue du leader du gouvernement à la Chambre, qui prétend que la question de privilège a été soulevée trop tard.

Voyons rapidement ce qui s'est produit. Le discours du Trône a été lu lundi. Il a été publié dans le hansard mardi. L'avis a été donné hier. Dans ces circonstances, j'estime que nous avons invoqué la question de privilège de façon tout à fait opportune. En outre, s'il avait été possible de le faire plus tôt, nous aurions été très impolis premièrement envers les membres du parti ministériel qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du Trône, et deuxièmement, envers le chef du parti même du leader à la Chambre, le premier ministre (M. Mulroney). Je ne crois donc pas que nous devions être privés de l'occasion d'exposer notre point de vue et d'invoquer la question de privilège pour la simple raison que nous avons voulu être courtois avec le premier ministre et les membres de son parti.

Je prétends que la question a été soumise au moment opportun et qu'elle a une importance telle qu'elle mérite la considération que vous tenez à lui donner, je le sais, même si on la présente aujourd'hui au lieu de l'avoir fait hier. Quoi qu'il en soit, je suis d'avis que, dans les circonstances, la présentation est tout à fait opportune.

On m'apprend, de surcroît, que les mandats n'ont pas encore été déposés à la Chambre. Mes collègues en ont eu vent seulement par des appels téléphoniques. On pourrait, d'un autre côté, prétendre que nous ne soulevons pas la question trop tard mais trop tôt, mais je ne veux pas affaiblir ma propre argumentation en disant cela.

Des voix: Oh, oh!

M. Gray (Windsor-Ouest): Je veux seulement démontrer que nous avons procédé de manière très sensée. Nous avons été courtois envers le premier ministre et les députés de son parti; nous n'avons pas interrompu ni retardé leurs discours en soulevant la question. Nous avons laissé imprimer le discours dans le hansard pour l'étudier et nous avons soulevé la question, comme je le disais, à un moment tout à fait opportun. Je dis qu'il faut juger la question sur le fond.

M. le Président: En toute justice envers tous les députés, je dois signaler que le 3 avril, nous nous sommes rendus à l'autre endroit. Deux courts discours ont été prononcés le 4 avril et la Chambre s'est mise d'accord ensuite pour lever la séance. La journée d'hier a été réservée aux chefs, et c'est hier également que j'ai reçu cette demande écrite.

• (1550)

Il est bien entendu que je ne me prononce pas sur le point qu'a soulevé le ministre de la Justice. Il faut que les députés et le public sachent bien que ce préavis m'est parvenu assez tôt.

Hier, c'est encore par courtoisie envers les chefs qu'on a reporté l'étude de cette question à aujourd'hui. Je répète encore que je ne statue pas à l'avance sur l'argument que le ministre de la Justice a présenté.

Je voudrais poser une autre question aux députés et l'honorable ministre de la Justice pourrait peut-être en profiter pour y réfléchir. Pour résumer l'essentiel de cette question, faut-il comprendre qu'il est en quelque sorte illégal, de la part du gouvernement, d'affecter des crédits en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques? Le député pourrait-il nous le dire?

M. Boudria: Monsieur le Président, je ne dis pas que le gouvernement agit illégalement. Je dis qu'il abuse des dispositions d'une loi et qu'il contrevient ainsi à nos coutumes constitutionnelles. Voilà l'argument que je vous soumets.

La convocation des Chambres était prévue pour le début de l'année. Si le gouvernement les avait convoquées à cette date, il aurait pu présenter le discours du

Trône et le budget des dépenses, et nous aurions pu ensuite étudier les crédits avant le 31 mars.

En prorogeant la Chambre comme il l'a fait, le gouvernement à pu éviter d'avoir à répondre aux doléances du peuple. D'ailleurs, au lieu de rendre des comptes à la Chambre, il s'est servi d'un mandat du gouverneur général pour obtenir des crédits, évitant ainsi d'avoir à s'expliquer devant qui que ce soit. Voilà ce que le gouvernement a fait.

En mettant fin délibérément à la session et en demandant, immédiatement après, des crédits par le biais de la Loi sur la gestion des finances publiques, il a créé une situation qui nous prive de nos droits et privilèges de faire valoir la position de nos électeurs avant d'accepter ou de refuser les crédits au gouvernement. C'est notre rôle le plus fondamental, un rôle qui existe depuis le XVIIe siècle et qui est la raison même de cette institution.

Voilà la question que nous vous soumettons, monsieur le Président. Une des raisons fondamentales de notre présence ici est de déclarer si le gouvernement doit avoir des fonds pour fonctionner, si nous accordons notre confiance au gouvernement ou si nous lui refusons. On nous a retiré ce droit.

M. le Président: Laissez-moi vous poser une autre question. Est-ce que les sommes affectées par le recours à la Loi sur la gestion des finances publiques ne seront pas examinées un jour? Ne font-elles pas partie du Budget des dépenses qui devra faire l'objet d'un vote?

M. Lewis: C'est une question de privilège.

M. le Président: C'est peut-être une question de privilège, mais pour trancher, je veux comprendre parfaitement la situation.

M. Milliken: Pour répondre à votre question, monsieur le Président, je dirais que, strictement parlant, les dispositions de l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques permettent au gouvernement d'agir comme il l'a fait.

Nous avons des coutumes constitutionnelles et les députés d'en face les connaissent très bien. Ils se sont adressés aux tribunaux à propos de la Constitution en 1981 ou 1982 et ils l'ont appris. La Cour suprême du Canada a statué que la Constitution canadienne comprenait certaines coutumes qui devaient être observées. Nous sommes d'avis que, en l'occurence, ces coutumes n'ont pas été respectées.

D'après le paragraphe 30(4) ou (5), il est clair que les sommes dépensées par mandats du gouverneur général seront incluses dans les projets de loi de crédits à venir et elles y seront certainement. Donc, en un sens, on peut dire que le Parlement aura l'occasion de les voter et de les étudier, mais il le fera après coup seulement. Il sera mis devant un fait accompli.

Mon savant collègue, le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) dit qu'on puise depuis le 1er avril dans des budgets qui n'existent pas. Autrement dit, on accorde des mandats pour dépenser des sommes qui proviennent de budgets que personne n'a jamais vus, ici ou ailleurs. La pratique normale est de dépenser des fonds prévus dans des budgets qui existent déjà.

M. le Président: Je crois que vous avez suffisamment exposé votre point. La parole est au député de Kamloops.

M. Riis: La question est pertinente. Comme mon collègue l'a dit, nous serons mis devant un fait accompli: les dépenses auront été effectuées avant que les parlementaires aient eu l'occasion d'évaluer les fonds visés par les mandats du gouverneur général et ces fonds seront répartis après avoir été dépensés.

Notre travail de députés consiste à examiner la façon dont le gouvernement à l'intention de dépenser l'argent des contribuables avant qu'il le dépense et non après. Pour que nous puissions effectuer convenablement notre travail de parlementaires, il importe que cette question soit prise très au sérieux. Sinon, j'ose à peine imaginer les procédures dont les gouvernements à venir, si ce n'est le gouvernement actuel, pourront abuser. Dans ce cas-ci, par exemple, l'utilisation des mandats du Gouverneur général n'a jamais été prévue par la Loi sur la gestion des finances publiques.

M. le Président: Je remercie les députés et le ministre de la Justice pour leurs opinions. J'étudierai soigneusement la question et j'en reparlerai à la Chambre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Richardson: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session; de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 131) et du sous-amendement de M. Broadbent (p. 140).

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Madame la Présidente, c'est pour moi un honneur et un grand privilège que de prendre aujourd'hui la parole devant le Parlement du Canada pour appuyer le discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé avec tant d'éloquence.

Dans les propos qu'elle a si gracieusement tenus, madame le chef du gouvernement canadien a offert à son peuple quelque chose d'extrêmement précieux. Les citoyens de notre grand pays n'en attendaient pas moins du gouvernement.

Le discours du Trône offre aux Canadiens de tout le pays une vision de l'avenir qui ressemble beaucoup à celle que nourrissaient nos parents et leurs parents avant eux et, bien avant encore, les pionniers qui, à la sueur de leur front et avec détermination, ont fait de notre pays l'une des grandes sociétés du monde.

Le discours du Trône parle d'un Canada sûr de lui, uni et fort. Un pays ayant un caractère unique, un Canada à l'avant-garde de la collectivité internationale. Un Canada énergique et progressiste, mais aussi humanitaire et compatissant. Autant à l'échelle nationale que sur le plan personnel, les Canadiens ont beaucoup accompli au fil des ans, mais ils doivent maintenant préparer l'avenir.

• (1600)

Ma femme et moi avons trois merveilleux enfants, dont l'aîné a six ans. Nous attendons avec impatience l'arrivée de notre quatrième enfant au printemps.

J'ai relevé le défi d'être député parce que je crois que nous avons, au Canada, la possibilité de travailler ensemble à l'aménagement d'un avenir meilleur pour nos enfants. Quel genre de pays voulons-nous laisser en héritage à nos enfants? Allons-nous leur laisser un pays criblé de dettes et paralysé par la mauvaise gestion de l'économie? La prochaine génération héritera-t-elle d'un Canada faible et craintif, divisé et égoïste, stérile et pollué?

Non, nos enfants méritent mieux que cela. Quel député ne veut pas laisser à la prochaine génération de Canadiens une nation unie, humanitaire et en santé?

Je veux décrire aujourd'hui un plan d'action qui devrait nous permettre de réaliser notre vision positive du Canada et nous aider à bâtir un Canada que nous serons fiers d'offrir à nos enfants.

Dans le discours du Trône, le gouvernement a établi cinq grands objectifs: renforcer notre économie, protéger notre environnement, veiller à ce que le Canada demeure une société généreuse, promouvoir les valeurs canadiennes et consolider l'unité nationale. Je veux discuter aujourd'hui de ces objectifs et du défi qui nous attend. Mon plan mérite d'être appuyé. Commençons par le défi économique.

Le premier objectif est de renforcer notre économie, pour avoir un Canada plus fort. Depuis 1984, notre pays s'est assez bien tiré d'affaire. Notre revenu a subi une forte hausse et de nombreux emplois ont été créés. Par exemple, dans ma circonscription de Elk Island située dans la région de Fort Saskatchewan, les secteurs pétrochimiques et technologiques ont connu une grande expansion. Les agriculteurs depuis Hay Lake jusqu'à Chipman ont eu des récoltes records. Notre performance économique a dépassé celle de presque toutes les nations industrialisées et nous avons réduit notre déficit annuel de 10 milliards de dollars. Le défi consiste à maintenir cette performance économique dans un monde de plus en plus concurrentiel, interdépendant et soumis à des pressions inflationnistes. Pour ce faire, il est évident que nous devons empêcher les taux d'inflation et d'intérêt de trop monter. Il faut particulièrement tenir compte de l'Alberta dans notre politique des taux d'intérêt à court et à long terme. Cela signifie que nous devons continuer à réduire notre déficit annuel.

J'estime que tous les Canadiens appuieront nos efforts en ce sens, lorsqu'ils comprendront les conséquences de l'inaction. Notre problème n'est pas tant chaque déficit annuel que la dette massive que nous avons accumulée au cours des deux dernières décennies.

En dépit des efforts que nous avons déployés depuis 1984, les intérêts annuels sur la dette nationale représentent maintenant 31 cents pour chaque dollar de recettes gouvernementales, si bien qu'il ne reste que 69 cents à consacrer aux programmes gouvernementaux. A l'heure actuelle, nous empruntons chaque année des fonds servant uniquement à payer les intérêts courus sur cette dette. Ce qui signifie que les intérêts seront encore plus élevés l'année prochaine, c'est-à-dire de 34 cents pour chaque dollar, puis de 37 cents, et ainsi de suite. Il faut se rendre à l'évidence: plus nous payons d'intérêts, moins nous pouvons consacrer d'argent à tout le reste. Quand les taux d'intérêt grimpent, comme on l'a vu récemment, le problème ne fait qu'empirer. Nul n'est besoin de posséder un doctorat en économie pour savoir comment nous devons réagir. Si nous voulons que notre économie demeure stable et éviter un retour à la stagflation des années antérieures à 1984, si nous voulons que nos impôts servent à financer les programmes sociaux et non pas uniquement à payer des intérêts, nous devons réduire les dépenses encore davantage et commencer à payer à notre façon. Il s'agit simplement de payer un peu maintenant ou beaucoup plus dans l'avenir.

En réduisant constamment le déficit, nous pourrons consacrer des fonds à d'autres projets au cours des quatre prochaines années. Évidemment, les Canadiens ne verront pas que la réduction du déficit sur la scène économique. Ils verront apparaître un nouveau régime de taxe de vente qui remplacera le régime actuel de la taxe fédérale de vente, un mal que nous nous sommes infligés et qui coûte des emplois aux Canadiens. Nous avons besoin d'une taxe de vente moderne qui ne sera pas discriminatoire à l'endroit des producteurs canadiens et qui produira les recettes nécessaires pour maintenir les services sociaux.

Si nous devons accepter la réforme du régime fiscal, nous devons néanmoins tenir compte de l'unicité de l'Alberta. Nous devons collaborer avec cette province pour assurer sa stabilité et sa croissance économiques. Nous entendrons encore parler des négociations commerciales dans le cadre du GATT, car nous voulons nous assurer un meilleur accès aux marchés européens et asiatiques, et discipliner le commerce des produits agrico-

les. Des mesures seront prises dans le domaine des sciences et de la technologie avec la création de centres d'excellence et l'importance accrue des techniques stratégiques.

Dans Elk Island, je veillerai à ce que le gouvernement canadien travaille de concert avec le secteur privé pour profiter de tous les débouchés qui s'offrent aux produits des nouvelles technologies. Des entreprises comme Sherritt Gordon sont à l'avant-garde dans le domaine du matériel industriel de pointe. Nous continuerons de favoriser le développement régional qui se fait à partir du milieu même.

Je travaillerai avec les comtés de Camrose, Leduc, Beaver, Strathcona et Lamont, de même qu'avec le secteur privé pour essayer de créer de nouveaux emplois. Nous moderniserons les lois régissant les faillites et les institutions financières. La Loi sur le droit d'auteur vient d'être modifiée pour mieux protéger les droits des écrivains et des artistes.

J'ajoute que nous devrions également revoir nos lois en tenant compte des besoins pédagogiques des étudiants de notre circonscription, les étudiants comme ceux de l'école secondaire New Sarepta de la circonscription de Elk Island qui visitent aujourd'hui la capitale nationale.

D'autres sociétés d'État qui ne servent plus les intérêts de la nation seront privatisées. Mais, ce qui importe peut-être davantage, nous accorderons une plus grande attention à l'enrichissement des compétences des Canadiens dans le cadre d'un plan sur les ressources humaines pour la prochaine décennie. Il s'agira notamment d'investir dans nos programmes d'alphabétisation, l'instruction, la formation et le recyclage. Nous avons pour objectif de nous servir de notre réseau de programmes sociaux en réorientant certaines de ses ressources dans la formation, ce qui aidera les gens à trouver un nouvel emploi ou un emploi meilleur plutôt que d'être payés à ne rien faire.

En continuant de réduire le déficit, ce qui fera baisser les taux d'intérêt et ralentira l'inflation, en réformant la taxe de vente, en insistant sur les négociations commerciales multilatérales, en investissant dans les nouvelles technologies, en continuant de stimuler le développement régional à partir du milieu même, en modernisant nos lois commerciales, en poursuivant le programme de privatisation et en adoptant un plan sur les ressources humaines pour la prochaine décennie, nous nous donnerons une économie plus forte, concurrentielle et moderne, ce qui entraînera la création d'emplois et la production de la richesse dont nous avons besoin pour conserver notre mode de vie.

Le second objectif est de protéger l'environnement. Au cours de l'année dernière, il est devenu évident que le monde se trouve devant un défi environnemental d'une ampleur sans précédent. Le problème s'aggrave. La semaine dernière, il s'est produit un grave déversement de produit chimique près de ma vieille ville natale de Lamont. Des incidents comme celui-là deviennent de plus en plus courants. On n'a pas de temps à perdre à se blâmer les uns les autres. Il est temps d'agir. Nous avons pour but d'élaborer des politiques qui traduisent l'idéal d'un développement viable où les politiques économiques ne sont pas divorcées de leurs répercussions sur l'environnement.

• (1610)

Nous allons créer un Centre de promotion internationale du développement viable à Winnipeg. Nous entendrons parler davantage de la Table ronde sur l'environnement et l'économie dont la présidence a été confiée au président de l'Université McGill.

Le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) s'est vu confier de nouvelles responsabilités pour faire en sorte que les considérations d'ordre écologique soient pleinement intégrées dans l'ensemble du processus décisionnel.

Il y aura une nouvelle réglementation visant à limiter les effets des produits chimiques toxiques, des mesures visant à protéger l'environnement arctique, de nouvelles mesures législatives visant à améliorer la qualité de nos eaux, d'autres visant à garantir une évaluation adéquate des incidences environnementales, des négociations aussi bien avec les États-Unis qu'avec l'ensemble de la communauté internationale, des mesures pour améliorer la qualité de l'atmosphère, des initiatives visant à dépolluer les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent et à intensifier, de concert avec les provinces, le nettoyage des sites jugés dangereux.

Cependant, la protection de l'environnement n'est pas seulement l'affaire des gouvernements. Elle est la responsabilité de chacun d'entre nous. C'est pourquoi nous allons travailler à sensibiliser davantage les citoyens aux problèmes écologiques grâce à la création d'un Fonds pour le partenariat en matière d'environnement, à la promotion de produits dits écologiques et à des programmes de promotion du recyclage.

La protection de l'environnement ne consiste pas seulement à réduire au minimum les terres endommagées mais aussi à offrir des possiblités économiques. Nous allons encourager l'expansion de l'industrie environnementale canadienne et favoriser la recherche et le développement non seulement pour trouver des solutions à nos propres problèmes environnementaux, mais aussi pour créer des possibilités d'exportation pour le matériel, le savoir-faire et les produits dits écologiques.

Un effort concentré du gouvernement pour protéger notre environnement, une participation accrue du public et l'encouragement de l'expansion de l'industrie environnementale canadienne sont les trois composantes de cette démarche globale.

Une société humanitaire et compatissante constitue un autre objectif à atteindre. Les Canadiens ont toujours accordé beaucoup d'importance à la tolérance et à la justice. Nous nous soucions de la qualité de la vie dans notre pays pour tous nos citoyens, et nous avons toujours reconnu notre obligation d'aider les moins favorisés, au Canada et à l'étranger. Le gouvernement Mulroney croit à ces valeurs.

C'est une ironie du sort que ce soit précisément la volonté de conserver des programmes sociaux de qualité dans les années à venir qui fait que la réduction du déficit est si importante.

C'est pourquoi, en dépit de nos problèmes financiers, nous continuerons à apporter un soutien aux familles et aux personnes âgées tout en aidant davantage les citoyens à faible revenu.

Cependant, la sécurité du revenu n'est qu'un des grands défis auxquels notre société est confrontée. Un projet de loi sera proposé pour établir un programme national de garde des enfants. Si nous devons avoir un programme de ce genre, j'aimerais personnellement que les avantages soient offerts aux mères qui choisissent de rester chez elles pour élever leurs enfants aussi bien qu'à celles qui travaillent.

On poursuivra la lutte visant à enrayer la violence familiale, les mauvais traitements infligés aux enfants et l'abus des drogues ainsi que la recherche pour le SIDA et les maladies du vieillissement. On continuera la réforme du droit pénal, notamment un examen de la Loi sur les jeunes contrevenants, et nous réglerons la question de l'avortement.

Ce faisant, nous nous inquiétons également que les progrès de la science dans le domaine des techniques de reproduction, de l'insémination artificielle, de la fécondation *in vitro*, de la transplantation d'embryons et de la maternité de substitution ne nous permettent pas de faire face assez rapidement aux problèmes que soulèvent leurs répercussions morales, religieuses, juridiques et sociales. C'est pourquoi nous chargerons une commission royale de faire enquête sur les incidences de ces nouvelles techniques de reproduction dans la société canadienne.

Ce sont toutes des mesures visant à relever les défis de notre société en mutation. Notre démarche reflétera les valeurs canadiennes, et nous avons l'intention de faire en sorte que ces valeurs soient encouragées à l'échelle mondiale.

C'est aussi pourquoi nous avons l'intention de continuer à défendre les droits de la personne et de lutter contre le fléau de la famine. C'est pourquoi nous travaillerons de concert avec nos alliés et nos voisins du Nord pour établir une nouvelle éthique de coopération dans l'Arctique. C'est pourquoi nous continuerons à appuyer vigoureusement les Nations Unies et ses organismes et nous participerons aux activités de maintien de la paix.

C'est pour cette raison que nous relèverons les niveaux de l'immigration tout en continuant d'appliquer, avec justice et fermeté, la nouvelle législation sur les réfugiés. C'est aussi pour cette raison que nous continuerons de soutenir fermement la cause du désarmement et que nous prêterons notre voix à ceux qui souhaitent la paix dans les régions troublées du monde. La générosité et la compassion décrivent bien la société canadienne actuelle qui se fonde sur la justice et la tolérance. Voilà les valeurs qui inspireront notre politique intérieure et étrangère.

Nous nous engageons finalement à défendre la cause de l'unité nationale en favorisant l'éclosion des valeurs qui font du Canada un pays unique. Nous sommes l'un des pays les plus dynamiques, les plus pacifiques et les plus prometteurs du monde.

Lorsque nous nous comparons à d'autres nations, nous comprenons pourquoi un diplomate étranger a déjà dit du Canada qu'il était en quête d'un problème auquel il avait trouvé une solution. Nous avons beaucoup accompli en un peu moins d'un siècle. Nous avons énormément de raisons de nous réjouir et de célébrer. Nous aurons l'occasion de le faire lorsque nous fêterons notre cent vingt-cinquième anniversaire en 1992.

En attendant, nous voulons créer un sentiment d'unité parmi tous les Canadiens. Nous continuerons donc de favoriser l'épanouissement de notre vie culturelle et d'enrichir notre patrimoine multiculturel. L'île d'Elk se distingue par la richesse de sa culture car elle compte de nombreux citoyens d'ascendance britannique, allemande et ukrainienne ainsi que des descendants de Français, de Hollandais et d'autres nationalités. Nous nous assurerons que la voix culturelle du Canada est entendue partout, à la radio et à la télévision, dans les films et sur les vidéos. Nous présenterons un nouveau projet de loi sur la citoyenneté et nous créerons une fondation canadienne des relations inter-raciales pour favoriser l'harmonie au sein de notre pays.

Nous prendrons également des mesures pour renforcer nos institutions politiques. Nous continuerons dans la foulée de la réforme parlementaire. Nous aurons de nouvelles normes parlementaires sur les conflits d'intérêts et une commission sera chargée de recommander des changements ou des réformes dans notre législation électorale. Pour ma part, je souhaite que cette législation tienne davantage compte des personnes âgées et des régions rurales.

Finalement, nous continuerons de chercher une constitution pour tous les Canadiens, qu'ils soient Albertains ou Québécois. Nous croyons que la ratification de l'Accord du lac Meech est indispensable à l'évolution de la Constitution canadienne. Avec le Québec qui reprendra un rôle actif dans les discussions, nous pourrons nous pencher sur des questions telles que la réforme du Sénat, les droits linguistiques et les droits des autochtones, les

rôles et les responsabilités dans le secteur des pêches, et les façons de renforcer la Charte des droits et libertés.

L'Accord du lac Meech n'est peut-être pas parfait, mais il représente un certain progrès. Il offre davantage d'autonomie aux provinces dans des secteurs comme les nominations au Sénat et à la Cour suprême, et l'immigration. Des politiques culturelles, une nouvelle loi sur la citoyenneté, des mesures visant à promouvoir l'harmonie culturelle, la réforme parlementaire et des progrès dans le domaine constitutionnel, voilà comment se concrétisera notre engagement à l'égard de l'unité nationale et des valeurs qui donnent au Canada son caractère unique.

En conclusion, ce n'est là que quelques-unes des mesures que le gouvernement prendra au cours des quatre prochaines années, et il y en aura certainement de nombreuses autres. Dans la circonscription d'Elk Island, nous verrons enfin les résultats de l'expansion industrielle; la petite entreprise et le secteur manufacturier connaîtront une forte croissance. Nous verrons des pratiques agricoles plus efficaces.

Vous savez comme moi, madame la Présidente, que, quoi que fasse le gouvernement, aussi responsable qu'il puisse être, nous verrons les partis de l'opposition critiquer chaque mesure qu'il prendra, prédire des désastres à chaque instant et n'offrir aucun conseil constructif, comme ils le font depuis 1984. Cependant, le gouvernement est bien déterminé, et nos plans ne concernent pas certains intérêts spéciaux, mais les intérêts de la nation.

• (1620)

Vous entendrez également les partis de l'opposition critiquer chaque geste posé, prédire des désastres à chaque tournant et n'offrir aucun conseil constructif, tout comme c'est le cas depuis 1984. Mais le gouvernement est bien déterminé. Notre plan ne consiste pas à satisfaire les intérêts particuliers, mais bien l'intérêt national. Travaillons ensemble à la réalisation d'une vision positive du Canada. Faisons du Canada un pays encore plus grand. Que tous les partis et toutes les régions du pays travaillent ensemble en vue d'un avenir encore meilleur pour le Canada.

Merci beaucoup, madame la Présidente.

Des voix: Bravo!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions ou commentaires.

[*Français*]

M. Malépart: Madame la Présidente, tout d'abord, je tiens à féliciter le député pour son intervention. Ça paraît qu'il était nouveau. Je sais qu'il a parlé avec son coeur. Mais il a blâmé l'opposition. J'aimerais lui dire: Est-ce qu'il se rappelle que c'est l'opposition qui a forcé le gouvernement à respecter ses engagements alors qu'il avait trompé les personnes âgées en coupant les pensions de vieillesse? Est-ce que le député se rappelle que c'est l'opposition qui a forcé le gouvernement à reculer lorsqu'il avait coupé les prestations d'assurance-chômage aux gens de sa circonscription qui avaient eu des droits acquis? C'est l'opposition qui a fait reculer son gouvernement qui avait annoncé qu'il voulait taxer le pain et le beurre. Je pense que l'honorable député apprendra que les députés dans l'opposition et au pouvoir peuvent jouer un rôle positif pour améliorer, mais l'opposition est essentielle si on ne veut pas avoir de la dictature.

[*Traduction*]

M. O'Kurley: Je remercie le député de l'opposition pour sa déclaration. Je voudrais simplement répondre que, en ce qui concerne les pensions de vieillesse, le Canada peut être fier, comme pays, d'être un chef de file à l'échelle internationale en assurant le bien-être des personnes âgées et d'un grand nombre de citoyens.

Au cours de la dernière session, on a discuté de divers moyens de résoudre certains problèmes posés dans beaucoup de programmes sociaux. A mon avis, il faut admettre qu'un gouvernement se doit d'examiner tous les programmes, de chercher à les rendre plus efficaces et à faire qu'ils atteignent les objectifs visés.

Je reconnais que l'opposition a un rôle à jouer et je lui suis reconnaissant lorsqu'elle apporte des critiques constructives et qu'elle joue un rôle utile et sérieux à la Chambre.

M. Whittaker: Merci, madame la Présidente. Au début des années 80, nous avons connu des conditions semblables à celles qui se produisent sous le gouvernement actuel: montée en flèche des taux d'intérêts, effondrement de nombreuses petites entreprises partout au Canada mais surtout dans les provinces de l'Ouest et de l'Est.

Les taux d'intérêt recommencent à monter, et le député affirme que c'est l'une des causes de la difficulté que nous avons à stabiliser le déficit.

Les petites entreprises ont besoin de savoir, comme les jeunes qui empruntent pour la première fois, que les taux d'intérêt vont se stabiliser à un niveau inférieur.

Ma question est la suivante: si nous ne stabilisons pas le loyer de l'argent, comment les chefs de petites entreprises et les nouveaux propriétaires de maison pourront-ils avoir confiance dans les programmes économiques du gouvernement progressiste conservateur?

M. O'Kurley: Je remercie encore une fois le député de sa question tout à fait raisonnable sur les taux d'intérêt. Madame la Présidente, les taux d'intérêt sont l'instrument qui sert non seulement à contrôler l'inflation dans nos diverses régions, mais aussi à nous tailler une place dans le commerce international. Nous ne vivons malheureusement pas isolés comme pays. Nous vivons dans une communauté mondiale. Il faut peut-être nous incliner devant les réalités de la vie à l'intérieur de la communauté internationale si nous voulons que notre pays conserve longtemps sa vigueur. Nous pourrions être obligés de

prendre, dans l'immédiat, des mesures désagréables. Je reconnais avec vous que la hausse des taux d'intérêt a des effets négatifs dans certaines parties du pays. Je loue cependant les gouvernements comme le gouvernement progressiste conservateur de l'Alberta qui mettent un programme en oeuvre afin de protéger ceux qui contractent de nouveaux emprunts hypothécaires. Nous devons chercher des solutions positives aux problèmes régionaux sans compromettre nos intérêts sur le plan international.

Merci, madame la Présidente.

M. Boyer: Merci, madame la Présidente. J'ai écouté avec intérêt l'allocution du député d'Elk Island (M. O'Kurley) et je tiens à le féliciter d'avoir su embrasser tout l'éventail des questions qui sont maintenant, après la lecture du discours du Trône, à l'ordre du jour de la deuxième session de la 34e législature.

Il a parlé entre autres, madame la Présidente, de l'intention du gouvernement de créer une commission royale pour étudier les techniques de reproduction humaine.

Au cours de la législature précédente, quand la Chambre se concentrait sur cette seule question de l'avortement, j'ai proposé un genre de loi sur la vie humaine qui traiterait, à l'intérieur d'un seul texte et sans faire intervenir le Code criminel, de la question de l'avortement soit, mais aussi de la maternité de substitution, de la fertilisation in vitro, de la transplantation de foetus et des nombreux autres aspects du cycle entier de la vie humaine.

J'aimerais simplement demander au député, madame la Présidente, s'il a un point de vue particulier sur ce sujet. Il a parlé des nombreuses initiatives du gouvernement, mais comme cette épineuse question sera confiée à une commission royale qui en examinera tous les aspects scientifique, médical, juridique, moral et éthique, le député aurait peut-être des réflexions à communiquer à la Chambre qui seraient utiles pendant que le gouvernement s'apprête à lancer les travaux de la commission.

M. O'Kurley: Merci, madame la Présidente, et merci pour cette question fort bien réfléchie.

Madame la Présidente, j'estime qu'au moment où la commission se mettra à l'oeuvre et où nous tenterons d'élaborer des stratégies, il faut prendre conscience du fait que ce groupe d'étude abordera un bon nombre de questions controversées. Quand il s'agit de moralité et d'éthique, la controverse est parfois considérable. Je propose donc que ce soit un esprit de collaboration qui nous anime et non comme par le passé un esprit d'affrontement. Il nous faudrait essayer de trouver des façons de satisfaire les besoins et d'accéder aux voeux des deux parties dans cette affaire de façon à être plus réceptifs à l'égard de l'opinion d'autrui. C'est justement grâce à cet esprit de collaboration que nos efforts pourront être fructueux.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période des questions et commentaires est terminée. Reprise du débat.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Merci, madame la Présidente. Je suis heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui en réponse au discours du Trône lu par Son excellence le Gouverneur général du Canada le 3 avril qui a donné lieu à un discours enflammé du premier ministre (M. Mulroney) aujourd'hui et du chef du Nouveau Parti démocratique, le député d'Oshawa (M. Broadbent), hier.

C'est avec grand plaisir que je reviens à la Chambre après ce congé de trois mois, dont j'ai largement profité pour voyager dans ma circonscription, pour rencontrer des gens, des citoyens ordinaires qui m'ont parlé de tout ce qui les préoccupe, depuis les taux d'intérêt et l'aide aux victimes de la sécheresse jusqu'aux services postaux dans les agglomérations rurales et jusqu'au prix du blé au Canada.

S'il y a une chose que j'ai apprise au cours de mes tournées chez l'habitant, dans les cafés-restaurants et dans les salles de réunion, c'est bien que le gouvernement actuel a complètement perdu le contact avec les Canadiens seulement quatre mois après avoir entamé son deuxième mandat. Madame la Présidente, si le gouvernement avait le moindrement parlé avec la population de ce qu'il devrait faire pour relancer l'économie, il aurait présenté un discours du Trône digne de ce nom, et pas un comme celui-ci.

• (1630)

Bien que je convienne qu'il existe un problème international et que le gouvernement doit faire preuve de vigilance, je pense qu'il doit être aussi prêt à se battre pour les Canadiens sur la scène internationale. Toutefois, le gouvernement doit également protéger nos producteurs sur notre marché. Nous ne pouvons abandonner ces derniers pendant que nous livrons des combats ailleurs, à l'étranger. C'est pourtant ce que le gouvernement semble faire.

J'ai déjà parlé du minable programme d'aide aux victimes de la sécheresse, des changements rétroactifs apportés au Programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest, et du fait que la Commision canadienne du blé ne peut plus s'occuper de l'exportation de l'orge. Comment interpréter ce taux d'intérêt croissant, assorti aux prêts aux agriculteurs et à la petite entreprise? Le gouvernement laisse les agriculteurs à la merci du marché et il refuse de livrer le combat financier avec eux.

Oui, que penser de ces taux d'intérêt? Qu'en a dit le discours du Trône? J'ai peine à y retrouver la moindre allusion. Il semble que je sois incapable de trouver un passage qui dise que le gouvernement veut freiner la hausse des taux d'intérêt imposée aux éléments les plus importants de notre économie, les agriculteurs et les membres de la petite entreprise, comme à tout le monde, du reste.

Le ministre des Finances (M. Wilson) est un ferme partisan de la Banque du Canada et de la politique actuelle qui consiste à laisser les taux d'intérêt s'emballer. Les députés de l'Ouest, les députés provinciaux et les premiers ministres réclament une baisse des taux d'intérêt, et le gouvernement fait la sourde oreille. Ce gouvernement n'a pas trouvé le moyen, dans son discours du Trône, de montrer à la population du Canada qu'il se souciait du sort des petits agriculteurs, des petits hommes d'affaires, et des petits propriétaires en leur disant qu'il interviendrait dans l'économie pour bloquer cette spirale.

Nous savons à qui profitent les taux d'intérêt élevés. Ce sont les riches qui ont de beaux comptes de banque, les grandes sociétés qui ont d'imposantes liquidités, les spéculateurs immobiliers et bien sûr les institutions bancaires et financières. Ce sont eux qui y gagnent et non pas les citoyens ordinaires. Il n'y a probablement personne ni aucune entreprise dans la circonscription The Battlefords—Meadowlake, celle que je représente, qui pourrait se vanter de bénéficier des taux d'intérêt élevés. Il faut immédiatement abaisser le taux bancaire et seul le gouvernement peut imposer ce revirement.

Mes électeurs s'inquiètent aussi de la politique énergétique, de la politique forestière et de l'avenir des programmes de développement régional. Je vous demande, madame la Présidente, où, dans le discours du Trône, nous pouvons trouver mention de ces questions.

Dans quel passage de ce long document qui expose les priorités du gouvernement pour l'année à venir ce dernier nous dit-il ce qu'il compte faire pour répondre aux préoccupations des Canadiens de l'Ouest?

Le gouvernement ne nous dit rien au sujet des forêts, de l'énergie, de l'agriculture, du développement régional, des taux d'intérêt. Où le gouvernement s'en va-t-il? Vraiment, je suis très inquiet. Ces thèmes constituent le moteur de l'économie de l'Ouest et ils sont tout ce qui reste. Or, ils sont tous absents des priorités du gouvernement pour l'année qui vient. Je pourrais parler longuement de tout ce qui manque dans le discours du Trône, mais permettez-moi de ne mentionner que quelques points.

Les premiers sont les projets d'autonomie politique des autochtones et les projets établis par Postes Canada à l'égard des régions rurales du Canada. J'ai lu maintes fois le discours du Trône, mais je ne pourrais pas dire à mes électeurs indiens ce que le gouvernement estime devoir faire cette année pour respecter l'engagement qu'il a déjà pris envers eux.

Mardi, dans cette enceinte, quatorze jeunes Indiens faisaient la grève de la faim parce que le gouvernement a réduit les programmes d'enseignement destinés aux Indiens. Dans ma circonscription, comme ailleurs, des sous-ententes fédérales et provinciales n'ont pas été renouvelées. Ces ententes prévoyaient une aide financière indispensable aux collectivités indiennes et métisses. Dans son discours du Trône, le gouvernement dit qu'il élargira des programmes d'aide au développement économique des autochtones, mais nous n'en avons eu aucun signe. Il n'est question d'aucun engagement réel en ce sens.

Les Indiens de ma circonscription, tout comme ceux des autres circonscriptions du pays, demandent au gouvernement de leur faire une place dans notre processus démocratique qui leur reconnaissait le droit de bâtir leur propre avenir. La stratégie actuelle de transfert des responsabilités est injuste, non pas parce qu'elle donne aux Indiens une voix de plus en plus forte dans l'administration de leurs affaires, mais parce qu'elle ne fournit pas les bases, la structure ou les ressources nécessaires pour permettre une saine administration de leurs affaires.

Les questions indiennes seront importantes cette année. J'estime donc qu'il est impérieux que le gouvernement l'admette et déclare quelles sont prioritaires à la Chambre des communes et dans le discours du Trône.

J'ai encore parlé des lacunes du discours du Trône, mais je veux ajouter deux choses avant de conclure. Il n'y a qu'un paragraphe après la faible allusion du gouvernement aux programmes de développement économique des autochtones dans ce discours. Si le gouvernement avait pris le temps de demander aux gens ce qu'il fallait faire pour revigorer l'économie, il n'aurait pas rédigé un discours du Trône comme celui-ci.

Durant la dernière campagne électorale, le gouvernement a promis mer et monde, mais il a à peine réussi à se faire élire avec 43 p. 100 du vote populaire. C'est presque sept points de moins que lors des élections précédentes, quatre ans plus tôt. Le gouvernement n'avait pas reçu de mandat précis, mais le public avait de grandes attentes. Les gens qui ont voté conservateur voulaient un gouvernement qui s'occuperait de ceux qui luttaient en vain contre une économie incontrôlable. Ils ont été déçus.

Pour les membres élus de la Chambre des communes, notamment les députés de l'Ouest, qui n'ont pas pu demander au gouvernement de rendre compte de ses activités au cours des trois derniers mois, de nombreuses questions restent sans réponse et l'économie continue de faire des ravages chez les Canadiens ordinaires.

Le discours du Trône, par lequel le gouvernement est censé donner l'orientation du pays pour l'année qui vient, ne répond pas aux problèmes que j'ai constatés en parcourant ma circonscription et en parlant à mes électeurs de leurs préoccupations. Mes collègues m'ont également fait part des inquiétudes de leurs électeurs durant ces trois mois.

Pendant le congé, les gens se sont plaints des taux d'intérêt élevés, ainsi que des programmes agricoles mal conçus et mal administrés comme l'actuel programme d'aide aux agriculteurs frappés par la sécheresse.

La réforme fiscale est non seulement plus compliquée, mais elle semble aussi nous coûter de l'argent. Ce dont j'ai le plus entendu parler, à l'exception peut-être des taux d'intérêt, c'est de la décision du ministre d'État (Céréales) (M. Mayer) de cesser de faire relever l'avoine destiné à l'exportation de la compétence de la Commission canadienne du blé.

Les agriculteurs canadiens n'ont pas mandaté le gouvernement pour toucher à un seul de ces programmes gouvernementaux, à plus forte raison à celui qui garantit la vente de leur produit. Les agriculteurs de l'Ouest ont protesté à cor et à cri contre cette décision, mais le gouvernement fait la sourde oreille. Peut-être a-t-il de la paille entre les oreilles, madame la Présidente. Quoi qu'il en soit, le gouvernement n'a pas entendu, écouté ni compris ces voix venant des Prairies, tout comme il n'a pas entendu ou il a décidé d'ignorer les supplications des Canadiens avant de signer l'Accord de libre-échange.

La dernière fois que j'étais à la Chambre, c'est durant la semaine qui a précédé Noël; j'ai parlé du projet de loi de mise en oeuvre du libre-échange. Je ne me suis jamais senti aussi mal de ma vie car pendant que j'exprimais les opinions de mes électeurs, les députés ministériels parlaient et hurlaient et m'interrompaient sans cesse. Ils ont agi de la même façon pour tous les discours des députés de l'opposition. Ils ont refusé d'écouter, madame la Présidente, et ils refusent à nouveau d'écouter maintenant. Les Canadiens, et surtout les citoyens de l'ouest du Canada que je représente, veulent des taux d'intérêt plus bas, des programmes bien administrés, une plus grande justice en matière d'impôt sur le revenu ainsi que des offices de commercialisation suffisamment forts pour soutenir et édifier une économie rurale. C'est exactement le contraire qui se produit depuis trois mois et à quoi faut-il s'attendre? Que voit-on lorsqu'on examine le discours du Trône? Beaucoup de belles paroles, des mots qui n'ont pas beaucoup de signification, un plan d'avenir qui se distingue par l'absence de détails et d'informations. Comment puis-je planifier mon travail de la session avec un tel document?

Je m'inquiète de la crise que traverse l'agriculture. Je m'inquiète parce que la survie de toutes les collectivités de ma circonscription est directement liée à la prospérité du secteur agricole. En lisant le discours du Trône, il m'est impossible de voir quels sont les plans d'avenir du gouvernement. Dans tout le document, il n'y a qu'une seule référence à l'agriculture. Le mot même «agriculture» n'y est mentionné qu'une seule fois. C'est inconcevable. Un secteur aussi important que l'agriculture traverse une crise majeure et dans tout son plan d'action, le gouvernement n'y fait qu'une seule référence et encore, reste-t-il très superficiel.

Une voix: C'est honteux!

M. Taylor: Et que dit-on de l'agriculture, madame la Présidente? On dit que les marchés internationaux sont perturbés. Je reconnais que le problème a des sources internationales et que le gouvernement doit rester vigilant. Il doit être prêt à lutter pour les Canadiens sur la scène internationale, mais il doit aussi épauler nos producteurs ici même, au Canada. Nous ne pouvons pas abandonner nos agriculteurs pendant que nous parcourons le monde pour livrer une guerre étrangère. C'est pourtant ce que semble faire le gouvernement.

• (1640)

Jusqu'à maintenant, j'ai parlé de ce qui manque dans le discours du Trône.

Avant de conclure, je veux aborder deux autres points. Dans le paragraphe qui suit la vague allusion aux perspectives de développement économique des autochtones, on dit que le gouvernement poursuivra la privatisation des

sociétés d'État. Quoique je n'approuve pas l'idée de la privatisation, il me faut féliciter le gouvernement pour avoir avoué ses véritables intentions à ce chapitre.

Le premier ministre de ma province, M. Grant Devine, craint tellement le terme «privatisation» qu'il a créé un tout nouveau portefeuille au sein de son Cabinet. Il entend l'appeler, non pas le ministère de la Privatisation, mais le ministère de la Participation publique, afin de mieux cacher son véritable rôle, soit celui de céder les ressources et les services publics au secteur privé. En Saskatchewan, lorsqu'ils parlent de cette initiative, les simples citoyens, qui soit dit en passant vont vraisemblablement obliger bientôt le premier ministre Devine à une retraite retentissante, parlent de «piratisation» au lieu de «privatisation».

Quoi qu'il en soit, dans son discours du Trône, le gouvernement persiste à vouloir céder les avoirs publics au secteur privé. En ma qualité de critique de mon parti dans le domaine des postes, je me fais surtout du souci à propos de Postes Canada, une société d'État que le gouvernement privatise peu à peu sans avoir obtenu des Canadiens l'autorisation de le faire, et sans leur permettre de dire ce qu'ils en pensent.

Aujourd'hui même, j'ai assisté à l'entrevue que Jean-Claude Parrot, président du Syndicat national des postiers, a accordée aux journalistes. Il a notamment exhorté le gouvernement à créer une Commission royale d'enquête chargé d'examiner le fonctionnement des postes. Il a dit que les choses y allaient si mal que des gens se suicident. Il a assimilé le milieu de travail à un baril de poudre sur le point d'exploser. La seule chose utile que le gouvernement puisse faire, c'est de procéder sur-le-champ à une enquête. J'appuie sans réserve les postiers qui réclament la tenue d'une Commission royale d'enquête et je les félicite de leur attitude.

Je tiens à citer un bref extrait de la lettre que les postiers ont adressée au ministre chargé de Postes Canada. M. Parrot y déclare ce qui suit:

> La mèche est de plus en plus courte. La direction de Postes Canada a tellement intensifié ses mesures de harcèlement des travailleurs depuis un an que si elle n'arrête pas, les Postes vont sûrement exploser. La seule façon de découvrir ce qui se passe vraiment au sein de cette société d'État, c'est de procéder à une enquête publique. C'est la seule façon d'obliger la direction de Postes Canada de rendre des comptes aux Canadiens. C'est la seule façon également d'éviter que le chaos ne règne tout à fait aux Postes.

Plus loin, il ajoute:

> En avril 1989, monsieur le Ministre, nous devons tous reconnaître que la Société des postes a lamentablement failli à la tâche que le Parlement lui avait confiée en 1981. Elle a laissé son service se détériorer à tel point qu'elle est elle-même devenue un objet de ridicule et de colère dans toutes les localités du Canada. Elle a laissé ses rapports avec ses employés se gâter au point que la direction traite les travailleurs, au mieux, comme des enfants indisciplinés qu'elle doit constamment surveiller et morigéner, et au pire, comme des agents ennemis qu'elle doit absolument détruire.

Il termine ainsi:

> Cette Commission royale d'enquête permettra d'éclaircir la situation et de montrer à ceux qui ont des yeux pour voir ce qu'il est advenu de Postes Canada. Elle permettra en outre de rétablir le mandat législatif de la Loi sur la Société canadienne des postes comme phare devant guider les activités et le rôle de la Société, initiative vitale pour les travailleurs des Postes et pour le service fourni aux Canadiens.

Le gouvernement en général et les ministres chargés de Postes Canada en particulier peuvent s'attendre à ce que je revienne là-dessus très bientôt. J'aimerais signaler aujourd'hui certains points concernant l'engagement que le gouvernement a pris dans le discours du Trône de réaliser la privatisation.

Pendant la campagne électorale dans l'Ouest, les électeurs parlaient beaucoup de la qualité de la vie dans les régions rurales et déploraient qu'elle se détériorait depuis quelques années. La fermeture ou la fusion de bureaux de poste ruraux, la réduction des routes postales rurales et la suppression ou la détérioration des services postaux ruraux ne sont qu'autant d'indices de plus que le gouvernement fédéral ne se préoccupe nullement de la qualité de la vie dans la campagne canadienne.

Le gouvernement actuel a du Canada rural une vision autre que celle qu'en ont ses habitants. Ce n'est pas celle qu'en avaient nos parents et nos grands-parents quand ils s'y sont établis. La vision qu'en a le gouvernement est celle d'un Canada rural qui répond aux besoins du marché, et le marché exige moins de gens et moins de services dans les régions rurales du pays.

Nous voyons déjà un dépérissement de la vie rurale partout en Saskatchewan. Des embranchements ferroviaires sont disparus, des écoles ont fermé, le réseau hospitalier fait l'objet d'un examen, et les bureaux de poste ferment. Je me suis rendu récemment à Léoville, une petite localité située au nord de Spiritwood, près du centre de ma circonscription. Ses habitants craignent mortellement qu'on leur enlève leur bureau de poste. Ils ne veulent pas du programme de conversion proposé par Postes Canada.

Le président de la Chambre de commerce de Léoville et le propriétaire-exploitant de l'épicerie locale m'ont dit que leurs localité a dû se battre pour tout ce qu'elle a obtenu. Ils vont se battre pour leur bureau de poste, et il est bon de faire flotter un drapeau canadien sur un immeuble du gouvernement fédéral dans leur localité. Je dis bravo à M. Lalonde de Léoville et aux autorités municipales de tout le Canada qui sont prêts à lutter pour ce en quoi ils croient. Je lutterai aux côtés des habitants de Léoville et de tous les autres Canadiens qui veulent protester parce que je crois que la direction prise par

Postes Canada et approuvée par le gouvernement n'est pas la bonne.

Si le gouvernement voulait vraiment un secteur rural fort et peuplé de gens braves et actifs, il verrait à ce que les producteurs soient rémunérés de façon adéquate pour leur travail et à ce que l'infrastructure communautaire reste en place. Dans bien des cas, le coeur de cette infrastructure est le bureau de postes. A part l'absence de politiques agricoles positives, la décision du gouvernement de réduire les fonds versés à Postes Canada et de couper les services dans les régions rurales est la principale cause de la détérioration de la qualité de la vie dans le Canada rural.

Postes Canada a reçu l'ordre de faire de l'argent. C'est le seul service gouvernemental à qui on a demandé de réaliser des profits. Nous ne nous attendons pas à ce que l'armée réalise des profits, ni la GRC, les cliniques médicales, la Commission de réforme du droit, la Société du crédit agricole, les universités et les hôpitaux. Ils ne sont pas obligés de faire des bénéfices et nous ne devrions pas nous attendre à ce qu'ils en fassent. Ils offrent des services aux Canadiens dans des secteurs où les gens en ont besoin. Ils répondent aux besoins des Canadiens. C'est également le rôle de Postes Canada, mais le gouvernement a décidé que cette société d'État devrait réaliser des profits. Le seul service gouvernemental qui touche tous les Canadiens dans chaque localité pendant toute leur vie est censé réaliser des profits. Nous savons que c'est dans les régions rurales que les coupures qui découleront de cette directive se feront le plus sentir.

Si ce n'était de la tenacité et de la détermination des habitants des régions rurales, nous ne serions pas ici aujourd'hui. C'est leur esprit de pionnier qui a bâti nos villes et nos villages, et c'est cet esprit qui leur permettra de subsister, malgré les efforts du gouvernement.

On ne peut qu'espérer que le gouvernement acceptera enfin les aspirations et les rêves que les Canadiens ordinaires, les vrais Canadiens, communiquent aux députés dans les restaurants et les cuisines d'un bout à l'autre du pays. J'ai entendu ces aspirations dans ma circonscription au cours des trois derniers mois. J'espère que l'intervention que je fais aujourd'hui, après avoir parlé à mes électeurs, aidera le gouvernement à comprendre un peu mieux dans quelle direction il devrait s'engager.

J'attends impatiemment le budget que le gouvernement doit présenter le 27 avril. J'espère qu'il sera plus précis que le discours du Trône, qu'il nous dira où nous allons et ce que cela nous coûtera. Je ne m'attends pas à grand-chose, mais il y aura peut-être quelques surprises.

M. Hockin: Madame la Présidente, je me joins à tous mes collègues à la Chambre pour féliciter le député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Taylor) d'avoir fait un discours aussi complet. Je sais qu'il prendra ses fonctions au sérieux, et c'est pourquoi j'aimerais lui poser trois questions. Ce ne sont pas des questions provocatrices, mais des questions auxquelles je suis certain qu'il voudra répondre.

Premièrement, j'ai entendu ce que le député a dit au sujet de la privatisation. Y a-t-il des cas où il serait en faveur de la privatisation d'une entreprise publique? Il est toujours possible de prendre un seul exemple pour mieux le dénoncer. Mais ce que je voudrais que son parti et lui me donnent, ce sont des cas qui se prêtent bien à la privatisation. Si ce député et ce parti soutiennent qu'il n'est jamais sage de privatiser, je leur répondrai alors que non seulement ils ne sont pas de leur temps, mais qu'ils sont en contradiction avec d'autres partis sociaux démocrates.

• (1650)

Permettez-moi maintenant de parler de nos taux d'intérêt. Je comprends les inquiétudes du député qui nous cite The Battlefords—Meadowlake et d'autres régions du Canada qui souffrent particulièrement de la hausse des taux d'intérêt. Le député voudrait-il que nous abaissions le loyer de l'argent dans ces régions au risque de provoquer dans le pays une sortie de capitaux qui laisseraient ces régions encore plus démunies sur le plan des investissements?

Propose-t-il d'abaisser les taux d'intérêt de 2, 3 ou 4 p. 100 partout au pays, ce qui déclencherait un exode des capitaux vers des pays qui suivent les lois du marché? C'est ce qui découle logiquement des propos du député. Je tâte un peu le terrain pour voir ce qu'il répondra.

Enfin, je sais qu'il s'intéresse surtout au Programme de développement économique des autochtones, et à titre de ministre compétent, je tiens à lui rappeler, même s'il le sait déjà, que nous avons engagé de longues consultations l'an dernier avant de réaménager ce programme. Le député nous a sûrement entendu dire, dans le discours du Trône, que le PDEA actuel allait être prolongé jusqu'en juillet et que le gouvernement, se fondant sur le résultat de ses consultations, arrêterait ensuite les meilleurs pro-

grammes possibles pour les autochtones. Le député pourrait-il nous dire comment il conçoit de tels programmes?

M. Taylor: Madame la Présidente, je remercie le ministre de sa question. Je suis heureux de pouvoir développer les renseignements que je donnais à la Chambre dans ma brève intervention. Je remercie la Chambre de me laisser dire quelques mots au sujet de cette importante question.

La privatisation est très importante pour moi. Elle ne devrait pas avoir lieu dans le secteur des ressources, des services publics et des services en général lorsqu'il y a des questions de monopole. Il y a des cas où la privatisation est acceptable. Je ne dirai donc pas qu'elle est toujours mauvaise. Au Canada et dans le monde en général il y a des services qui ont cessé d'être essentiels aux besoins des gens.

Lorsqu'une chose est essentielle ou lorsqu'il est question de nos ressources, il est impératif que le gouvernement puisse intervenir et en contrôler les conséquences économiques. Lorsque je dis cela, je pense surtout à mes compatriotes provinciaux et à la question de la potasse, du gaz naturel, de l'électricité et de l'assurance, autant de choses qui devraient rester dans le secteur public. Je remercie le ministre d'avoir porté cela à l'attention de mes électeurs.

En ce qui concerne les taux d'intérêt, je pense en effet que c'est le domaine du gouvernement et qu'il devrait immédiatement abaisser arbitrairement les taux d'intérêt d'un, deux ou trois points. Si l'on craint que des capitaux ne quittent le pays, il suffit d'imposer un contrôle des changes. Un gouvernement qui veut maintenir et promouvoir l'économie des régions de ce pays peut trouver des moyens d'intervenir, indépendamment des activités des intérêts financiers américains.

A propos du dernier point sur les programmes de développement économique des autochtones, je pense que les meilleures sources de renseignements sont les Indiens eux-mêmes. Il va falloir convoquer régulièrement les organisations autochtones nationales et provinciales et leur permettre de jouer le rôle d'orientation et d'initiative exigé par les nécessités de l'avenir et par la Constitution.

M. Friesen: Madame la Présidente, je sais gré au député de sa réponse. Quel plaisir d'entendre le Nouveau Parti démocratique reprendre ses positions les plus doctrinaires. Il avait réussi à les dissimuler depuis dix ans, depuis le Congrès de Winnipeg.

Voici que nous entendons à nouveau exposer un peu plus honnêtement la politique socialiste, celle voulant que les grandes ressources du pays appartiennent à l'État. Que ce dernier plafonne arbitrairement les taux d'intérêt, pratique l'économie financière telle qu'elle existe au Kenya, en Tanzanie, à Cuba, en Hongrie et en Pologne. Avec cela nous ne sommes pas fauchés, Madame la Présidente.

Le député m'a bien amusé quand il a parlé de coupures—il a bien dit coupures—aux programmes éducatifs à l'intention des Indiens. J'aimerais lui signaler que le nombre des inscrits au programme postsecondaire destiné à nos populations autochtones est passé de 3 500 au cours de l'année universitaire 1977-1978 à 15 000 cette année. Les budgets sont passés de 9 millions en 1977-1978 à 130 millions en 1988-1989. Il n'y a pas encore eu de coupures. Si le député persiste à dire que le programme a subi des coupures, est-ce qu'il ne voudrait pas en donner des exemples à la Chambre pour étayer ses affirmations?

M. Taylor: Tout d'abord, je n'ai pas à m'excuser de vouloir une économie plus généreuse et mieux administrée. Je n'ai pas à m'excuser d'en éprouver le désir.

Deuxièmement, en ce qui concerne les programmes éducatifs à l'intention des Indiens, ceux qui sont touchés ce sont ceux qui font la grève de la faim ou qui manifestent dans les rues et qui occupent des bureaux.

Les Indiens sont parfaitement au courant de ces coupures et ils savent qu'ils n'ont pas accès à l'éducation postsecondaire qu'il leur faut. Il serait grand temps que le gouvernement dialogue avec ceux qui font la grève de la faim et avec les Indiens qui s'inquiètent de l'insuffisance des crédits consacrés à l'enseignement postsecondaire. Quand le gouvernement l'aura fait, nous pourrons toujours parler chiffres et besoins et dire où nous allons.

M. Riis: Madame la Présidente, j'ai suivi avec intérêt le député dans sa brillante analyse de la situation qui règne au pays. J'ai une question à lui poser.

Il vient de l'ouest du Canada. Je n'arrive pas à trouver un seul programme gouvernemental qui donne à l'Ouest une juste part compte tenu du chiffre de sa population. Voilà neuf ans que je cherche ne serait-ce qu'un seul exemple de cas où l'Ouest obtiendrait sa juste part. Je n'en ai jamais trouvé.

Mon honorable collègue est-il déjà tombé sur une initiative gouvernementale dans le cadre d'un programme national basé sur la population, qui permettait à l'Ouest d'obtenir sa juste part? Le député a-t-il pu trouver un seul programme fédéral de cette nature?

M. Taylor: Madame la Présidente, je comprends la question de mon honorable collègue, le député de Kamloops (M. Riis), qui a beaucoup plus d'expérience que moi dans cette enceinte et qui s'intéresse à cette question depuis bien plus longtemps que votre serviteur. Depuis le peu de temps que je siège dans cette enceinte j'ai été incapable également de trouver un programme équitable pour les habitants de l'Ouest. J'espère qu'en définitive, grâce aux compétences dont fait preuve le député et celles que j'espère acquérir, nous serons un jour en mesure, si nous ne pouvons en trouver, de créer des programmes rendant justice aux habitants de l'Ouest.

[*Français*]

M. Peter L. McCreath (South Shore): Madame la Présidente, c'est pour moi un grand honneur de prendre la parole pour participer à ce débat qui est si important pour l'avenir du Canada. Je crois que ce discours du Trône exprime les meilleurs buts et aspirations pour le Canada et pour les Canadiens. Comme nouveau député, je suis fier d'être membre de l'équipe de notre premier ministre, un homme qui est un chef fort et prudent. Je suis fier aussi d'être membre de notre gouvernement progressiste conservateur.

Des voix: Bravo!

M. McCreath: Mon français n'est pas mal pour un Néo-Écossais, n'est-ce pas?

Des voix: Très bien!

• (1700)

[*Traduction*]

M. McCreath: Il est vraiment remarquable de constater dans quelle mesure ma conception du Canada se reflète dans les objectifs établis à la première page du discours du Trône où l'on précise de façon remarquable la voie que notre pays devra suivre dans les années à venir.

Je conçois le Canada comme une puissance économique indépendante. Il s'agit d'une nation qui se sert à bon escient de ses ressources abondantes et qui les exploite de façon rationnelle, afin d'en tirer le maximum d'avantages, non seulement pour le Canada et les Canadiens, mais en fait, pour les gens du monde entier.

Il est question d'un pays dans lequel nous avons pour objectif d'assurer le bien-être de tous les Canadiens. Il s'agit d'un pays qui cherche à obtenir le plein emploi et qui veut donner à tous les Canadiens qui le désirent un emploi satisfaisant et utile. On parle d'un Canada qui est tout à fait disposé à relever les défis que pose le développement économique, qui veut profiter des débouchés qu'ouvre le commerce international et qui est disposé à traiter avec tous les pays du monde.

Parmi les initiatives importantes entreprises par le gouvernement depuis quelques années, il y a le fait qu'il a su reconnaître les répercussions possibles de notre société multiculturelle sur l'accroissement de nos échanges commerciaux, car il a été disposé à profiter des liens que nous avons avec tous les peuples du monde.

En tant que nation d'immigrants composée de citoyens de tous les pays du monde, nous sommes dans une position privilégiée pour accroître nos échanges commerciaux et profiter pleinement non seulement des relations personnelles qu'entretiennent les Canadiens, mais également, des compétences linguistiques qui nous permettent d'établir des liens avec tous les pays du monde.

Je conçois le Canada comme une nation peuplée d'hommes et de femmes soucieux de préserver cette terre magnifique qui recèle tant de ressources naturelles, y compris l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, nos champs et nos bois, nos lacs, nos rivières et nos océans, nos oiseaux et nos animaux, mais par-dessus tout, nos concitoyens, qu'ils soient jeunes ou vieux, qu'ils soient établis en ce pays depuis quelque temps seulement ou qu'ils y soient depuis des générations, qu'ils s'expriment en anglais, en français, ou en n'importe quelle autre langue.

Par-dessus tout, le Canada est terre de diversité. Quiconque veut comprendre le Canada doit se rendre compte des implications que cette diversité peut avoir d'un bout à l'autre du pays. Cette diversité existe chez nous sur plusieurs plans, que ce soit au niveau culturel, linguistique, socio-économique, climatique, géographique et régional. Fils de la Nouvelle-écosse, je suis particulièrement sensible à ce dernier niveau.

Pour nous, Canadiens, la diversité signifie que nous percevons les questions nationales dans une optique différente. Nous ne les envisageons pas de la même manière. Nous parvenons à nous comprendre parce que nous reconnaissons—que dis-je!—nous acceptons les conséquences de cette réalité qui veut que les Canadiens des différentes régions, qui parlent des langues différen-

tes et qui communient à des cultures tout aussi différentes, voient les choses différemment.

Ceux qui gouvernent notre pays doivent relever le véritable défi qui consiste à reconnaître vraiment que même s'ils voient les choses différemment, les Canadiens sont prêts à faire droit aux aspirations légitimes et raisonnables de leurs concitoyens des autres régions.

Par ailleurs, ils doivent prendre des mesures pour indemniser nos concitoyens que le consensus national pourrait léser. Reconnaissons-le, madame la Présidente, le gouvernement aurait beau faire, il ne saurait satisfaire tout le monde à la fois. Par conséquent, il doit être prêt à prendre des mesures pour favoriser de temps à autre ceux qu'une décision particulière peut avoir désavantagés. Voilà pourquoi il doit de temps à autre élaborer des programmes pour répondre aux besoins de développement particuliers de certaines régions. Ainsi, le gouvernement actuel a créé récemment l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et élaboré des programmes de ce genre pour répondre aux besoins particuliers de régions comme la mienne qui constituent en quelque sorte l'infrastructure de notre société. Je constate avec plaisir que le gouvernement a confirmé sans équivoque son orientation en ce domaine dans le discours du Trône présenté lundi dernier.

Je conçois le Canada comme une société compatissante qui se soucie de tous ses membres. Dans un pays qui possède autant de richesses et de ressources, aucun Canadien ne devrait être privé d'un logement salubre, d'une nourriture saine, de soins de santé suffisants ou de sécurité sociale. Nous avons eu la bonne fortune d'élaborer au fil des années vraisemblablement l'un des meilleurs régimes d'assurance-santé au monde, régime que nous devons absolument protéger et préserver et qui ne devrait pas manquer de se développer dans les années à venir grâce à la saine gestion économique du gouvernement.

Dans notre société les Canadiens ne devraient jamais souffrir de privations ou de violence, surtout la violence au foyer. Nous devons par-dessus tout nous assurer que nos enfants sont protégés et qu'ils ne sont pas du tout victimes de sévisses ou de négligences. Nous devons nous assurer que nos enfants reçoivent la meilleure éducation possible, car ce sont eux qui présideront un jour aux destinées de notre pays.

Notre Canada doit être un pays qui traite tous ses citoyens avec respect et dignité, en particulier nos citoyens âgés et nos handicappés.

L'autonomie va de pair avec le respect de soi. Notre objectif national devrait être de faire en sorte que les besoins sociaux de base et la sécurité soient reconnus comme des droits fondamentaux de tous les Canadiens.

Mon Canada est multiculturel. Nous sommes une nation d'immigrants depuis 400 ans; même les autochtones sont venus d'ailleurs. Le Canada restera une nation d'immigrants.

Les études démographiques et économiques récentes montrent que nous aurons besoin d'un plus grand nombre d'immigrants dans les années qui viennent. Notre système d'immigration est donc d'une importance vitale pour l'avenir du pays. Il doit être juste et accessible à tous ceux qui satisfont aux critères d'admission. Il doit aussi être juste envers ceux qui ont des besoins spéciaux. Nous devons tenir compte des réfugiés véritables, dont la vie est en danger dans leur pays d'origine. Il faut toutefois exiger que tous les immigrants éventuels soient prêts à attendre leur tour comme les autres. A cet égard, je remercie le gouvernement de ses efforts et des mesures qu'il a prises pour résoudre cet épineux problème qui frappe notre pays depuis deux ou trois ans.

Notre Canada multiculturel doit être fondé sur les deux principes qui sous-tendent la Loi sur le multiculturalisme canadien adoptée l'an dernier par le Parlement, soit le principe de la liberté culturelle et celui de l'équité et de la justice pour tous. Cela suppose l'égalité d'accès ainsi que l'égalité des chances.

Au cours des années qui viennent, nous devons nous inspirer de la Loi sur le multiculturalisme canadien. Nous devons accroître la portée des dispositions concernant l'équité en matière d'emploi. Le discours du Trône faisait allusion aux modifications apportées à la Loi sur la citoyenneté. Je constate que le secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté) (M. Weiner) est présent parmi nous. Je compte, monsieur le Président, sur l'application de ces dispositions.

C'est la vision du Canada que, à mon sens, nous devons nous efforcer de réaliser. Permettez-moi de vous dire, madame la Présidente, à quel point ma circonscription de South Shore cadre dans cette vision des choses. J'estime qu'elle illustre de façon remarquable l'idéal canadien. C'est une circonscription qui s'étend sur cent cinquante milles à partir de ma ville, Hubbards, jusqu'à Charlesville, la localité dont les Canadiens se souviendront. C'est celle qui a réservé un accueil si chaleureux aux réfugiés qui ont accosté sur nos côtes en pleine nuit il y a un an et demi.

L'Adresse—M. McCreath

Cette circonscription part de l'Océan Atlantique et s'étend jusqu'à quarante ou cinquante milles à l'intérieur des terres, soit jusqu'aux champs et aux forêts de New Ross, de New Germany et de Caledonia. Elle compte en outre plusieurs îles côtières. J'ai la chance, lorsque je visite ma circonscription, de ne pas voyager uniquement en avion et en voiture. En effet, je voyage également en bateau. Ma circonscription renferme des îles qui longent la côte, à partir de East Iron Bound jusqu'à Seal Island.

La circonscription de South Shore comprend les comtés historiques de Lunenburg, de Queens et de Shelburne, sur la majestueuse route du Phare. Je tiens à dire à tous les députés qu'ils ne trouveront pas de meilleur endroit pour passer l'été prochain, à visiter South Shore et à parcourir la magnifique route du Phare, tout en admirant les nombreux sites enchanteurs. Ceux-ci comprennent, entre autres, des villes historiques comme Lunenburg, où a été construit le Bluenose, et le Bounty, où le Musée des pêches de l'Atlantique offre l'un des spectacles les plus intéressants à tous les visiteurs. C'est là où l'on peut voir une des plus vastes usines de traitement du poisson au monde, la National Sea Plant, de même que le centre de construction navale historique de la baie Mahone, qui compte onze églises.

Il y a aussi le centre industriel de Bridgewater, ville baignée par La rivière La Hève qui a connu la croissance industrielle tout en sachant préserver le charme naturel de la région. Il y a Chester, Blandford, New Ross, New Germany, West Northfield et River Port directement sur l'océan, le comté de Queens, capitale forestière du Canada avec ses scieries et ses champs verts. Il y a aussi Caledonia, Liverpool, l'historique ville des corsaires avec son usine de papier Bowater Mersey et Mersey Seafoods, il y a Stempro, Port Midway, Milton et, bien sûr, Port Mouton, dont je reparlerai tout à l'heure. Évidemment, il y a le parc national Kejim Kujik. Il y a encore le comté de Shelburne, probablement la capitale de la pêche au Canada, sinon de l'Amérique du Nord, où les villages de pêcheurs s'étendent de Port Lehebert, à l'est, jusqu'à Woods Harbour, à l'ouest, et les importantes villes de Shelburne, Barrington, Clark's Harbour et, la ville de Lockeport que je dirai historique, où mes ancêtres sont arrivés il y a 200 ans.

• (1710)

La pêche est une activité majeure sur la côte sud. La vie sur cette côte en est directement tributaire, surtout dans le comté de Shelburne, sur la côte du comté de Lunenburg et dans les comtés de Queens.

Ces dernières années, nous avons très bien administré la pêche à la pétoncle, au homard et à l'espadon. Nous avons mis en oeuvre un système de limitation des permis qui, s'il fait le malheur de certains, a au moins l'avantage de permettre d'exercer un contrôle sur l'industrie.

La pêche au thon est maintenant en pleine croissance. L'automne a été magnifique avec l'arrivée du thon au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Nous sommes impatients de connaître d'ici deux semaines le plan de gestion du thon pour 1989. Dans l'établissement de ce plan, il est important de prévoir des mesures de contrôle visant à garantir qu'on ne crée pas un problème de surcapacité. Il ne devrait pas y avoir de nouveaux participants dans l'industrie de la pêche au thon dans la région de l'Atlantique cette année. Il ne devrait pas y avoir de transferts non plus. Ceux qui détiennent un permis de pêche dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse devraient pêcher là. Ceux qui sont autorisés à pêcher dans les autres zones devraient y pêcher. Mais nous devrions être disposés à fournir les transferts de quota nécessaires pour faire en sorte que nous profitions pleinement des quotas dont nous disposons.

Nous avons une nouvelle industrie qui se développe dans le domaine de la plie. J'aimerais voir les pêcheurs reconnus comme spécialistes alors que nous nous attaquons au difficile problème de diversifier notre industrie du poisson de fond afin de tirer partie des espèces sous-exploitées.

Le poisson de fond constitue bien sûr notre plus grand problème. Il a fait les manchettes dernièrement. Les trois usines de traitement de poisson dont la fermeture a été annoncée le mois dernier se trouvent dans la circonscription de South Shore. Nous y sommes extrêmement inquiets de l'avenir.

Nous allons avoir besoin de l'appui non seulement du ministre des Pêches (M. Siddon), qui n'a pas ménagé son appui et qui a eu la sagesse il y a un an et demi de créer le comité chargé d'étudier la capacité d'exploitation du poisson de fond, dont j'ai ici le rapport, mais aussi l'appui d'autres ministres. Le comité vient tout récemment de faire rapport. Il a fait d'excellentes recommandations qui fourniront des solutions à long terme à notre problème de poisson de fond, proposant diverses idées comme celle de désigner des spécialistes et des généralistes au sein de l'industrie de la pêche qui fait des efforts accrus pour réduire notre capacité.

Notre problème de capacité est celui qui a vraiment précipité le problème de poisson de fond. C'est un problème qui est apparu il y a 10 ou 12 ans lorsque le gouvernement d'alors avait pour politique d'accorder un permis de pêche pratiquement à tous ceux qui le demandaient. Malheureusement, ce gouvernement ne s'assurait pas qu'il y avait assez de poissons dans l'océan pour tous les gens qui voulaient les pêcher.

Dieu merci! notre gouvernement actuel a le courage de s'attaquer à ces problèmes. Je veux féliciter le ministre des Pêches pour les efforts qu'il a déployés et la manière dont il a entrepris de régler ce problème particulièrement épineux. J'exhorte le gouvernement du Canada à appuyer les initiatives de ce ministre. Nous allons avoir besoin de

l'appui de tous les ministres pas seulement de celui du ministre des Pêches et des Océans. A court terme, il va falloir faire des rajustements.

Le 9 mars, par exemple, le village de Port Mouton, qui compte 800 habitants, a appris la nouvelle catastrophique que sa seule et unique usine allait fermer et que 45 employés à plein temps et 150 autres employés perdaient leur emploi. Nous devons le faire—

Des voix: A cause du libre-échange!

M.McCreath: Cela n'a rien à voir avec le libre-échange. Il faut mettre en place immédiatement un programme d'aide à l'adaptation de l'industrie. Je suis heureux de dire qu'après m'être renseigné j'ai appris que les hauts fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration s'étaient immédiatement mis en rapport avec Clearwater pour conclure un accord. Ils attendent toujours une réponse. Il semblerait que le président de Clearwater soit à l'étranger. Je l'exhorte ainsi que Clearwater à rencontrer les hauts fonctionnaires du ministère pour arriver à une entente qui aiderait ces travailleurs dès que possible. Je sais que le ministère va également agir rapidement à Port Medway.

Le comté de Shelburne est une autre histoire. Nous avons plus de 120 usines de traitement du poisson dans ce comté. Vous savez, madame la Présidente, qu'on ne peut pas exploiter une usine de traitement du poisson sans poisson. Il serait facile pour le ministre de faire comme certains de ses prédécesseurs et de dire à ces pêcheurs que s'ils veulent dépeupler l'océan de son poisson, ils sont libres. Le ministre est trop conscient de ses responsabilités pour cela. Il est chargé de conserver cette ressource très importante pour les futurs Canadiens. C'est le défi qu'il a entrepris de relever. Entre temps, à court terme, nous devons être prêts à faire le travail qui allègera les difficultés que connaissent nos concitoyens.

Nous devons mettre en place dès que possible un programme de développement des collectivités dans le comté de Shelburne. Nous en avons fait la demande. Parce que, dieu merci!, le taux de chômage n'était pas aussi élevé il y a trois ans, on n'avait pas jugé jusqu'à présent qu'on y avait droit. Mais je sais que ce programme établi dans le cadre de la planification de l'emploi a été très bénéfique pour un grand nombre d'habitants de la Nouvelle-Écosse. Songeons notamment que quelque 700 travailleurs du secteur des pêches, en Nouvelle-Écosse, ont reçu plus d'un million de dollars d'aide dans le cadre du Programme de planification de l'emploi. Depuis le lancement de ce programme, neuf régions de cette province ont été jugées admissibles au programme de développement des collectivités. Je vais demander instamment au gouvernement du Canada de mettre les bouchées doubles afin que nous ayons le plus tôt possible un programme de développement des collectivités dans le comté de Shelburne.

Nous voulons profiter pleinement de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique qui a fait des merveilles pour les Canadiens de cette région. Depuis la création de cette agence en 1987, jusqu'au 17 mars cette année, l'APÉCA a approuvé 89 demandes venant de South Shore. J'espère qu'elle en approuvera au moins le double cette année. Cet argent, et les quelque 22 millions de dollars investis par le secteur privé, ont permis de créer 198 emplois directs et d'en conserver 24 autres, sans compter les retombées indirectes découlant de ces investissements. Nous devons utiliser l'APÉCA avec créativité pour mieux aider les pêches et les localités qui en vivent à s'adapter aux problèmes que posera plus tard la pêche aux poissons de fond.

Madame la Présidente, je vois que mon temps de parole est pratiquement écoulé. J'aurais voulu parler de l'essor industriel que connaît South Shore. Mentionnons notamment l'industrie des arbres de Noël. Cette industrie attend impatiemment l'entrée en vigueur de l'entente sur l'aménagement des ressources forestières qui revêt une importance capitale puisqu'elle assurera la recherche nécessaire à l'essor de cette activité.

J'aurais voulu aussi mentionner la question des services postaux dont mon collègue d'en face a fait état tout à l'heure. Les services postaux sont très importants dans les régions rurales. Je voulais aussi traiter de l'entretien de nos raccordements ferroviaires, en matière de transports, mais je devrai attendre un autre jour.

En terminant, je tiens à remercier la Chambre de m'avoir écouté, et je vous sais gré, madame la Présidente, de m'avoir permis de participer à ce débat.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Madame la Présidente, je dois féliciter le député qui vient de terminer son discours, je le félicite d'abord pour le bout qu'il a fait en français, c'était très bien et je l'encourage à continuer. Et je croyais que son discours allait assez bien jusqu'à ce qu'il commence à parler des pêches et de faire une relation entre les pêches et le discours du Trône. Il nous a fait part des problèmes qui existaient dans son coin avec les usines de pêche, avec une surcapacité de captures et tout le monde sait qu'il existe de sérieux problèmes dans le domaine de la pêche le long des Côtes de la Nouvelle-Écosse, des problèmes qui ne s'effaceront pas dans quelques semaines ou même dans quelques mois. Il faut absolument que le gouvernement entame, en quelque sorte, des actions afin d'étudier ce qui se passe, pour essayer de trouver des solutions, pour empêcher que des usines, telle l'usine de Port Mouton qui a fermé ses portes et qui représente une perte d'emploi pour les gens de cette localité, de tolérer que des choses comme cela arrive. Il faut absolument se saisir du problème. Il faut que le gouvernement agisse. Alors comment se fait-il

que ce gouvernement, que ce ministre des Pêches et Océans n'ait pas pu inclure dans le discours du Trône quelques mesures, quelques démarches qui pourraient faire une étude de ce problème sérieux et d'essayer de trouver des solutions.

Je ne peux croire que ce député, qui vient d'une circonscription où la pêche joue un rôle essentiel, soit d'accord avec les quelques lignes que l'on retrouve dans le discours du Trône qui parle des pêches. Je crois qu'il aurait voulu en voir beaucoup plus.

• (1720)

[*Traduction*]

M. McCreath: Merci, madame la Présidente. Je remercie le député de me donner l'occasion de parler plus longuement de la question des pêches.

Tout d'abord, je dirais que ce que nous donne le discours du Trône c'est une vision du Canada et un ensemble de buts et d'objectifs. C'est fait d'une façon très complète et je pense que c'est un document très bien écrit.

En ce qui concerne les pêches, je suis sûr que le député est au courant de la tâche qui a été accomplie au cours de l'année écoulée. S'il n'est pas au courant, je serais heureux de lui remettre un exemplaire du rapport du comité consultatif sur la capacité de l'industrie des poissons de fond dans la région Scotia–Fundy.

C'est un comité, madame la Présidente, qui compte parmi ses membres des représentants de tous les grands organismes qui s'intéressent à la pêche dans la région atlantique: la Eastern Fisherman's Federation, la Eastern Shore Fishermen's Protective Association, la Grand Manan Fishermen's Association, la Maritime Fishermen's Union, la Nova Scotia Draggermen's Association, les South West Fixed Gear Operators et des représentants de la province.

L'étude est en cours. Le comité a déposé un rapport sur la première phase de ses travaux. Je crois que le ministre a maintenant demandé un processus détaillé de mise en oeuvre des saines recommandations qui sont là. Nous n'avons pas besoin d'une nouvelle étude. Le travail a été fait lors de la première phase et se continue dans la seconde, et je pense que l'important c'est que les députés d'en face s'intéressent à l'excellent travail des représentants de l'industrie. Cependant il y a une réalité fondamentale à laquelle nous devons faire face. Le gouvernement du Canada, pas plus que les députés d'en face, ne peut pas créer de poisson. Il faut reconnaître que nous avons un sérieux problème dans la région Scotia–Fundy, où il y a eu une grave surpêche.

Il me serait facile de critiquer le gouvernement précédent de ce qu'il a fait ou pas fait dans le passé. Mais qui sait? Si nous avions été au pouvoir nous aurions peut-être fait la même chose.

C'est dû en partie à l'extension de la zone économique à 200 milles, et en partie au remplacement des bateaux en bois par des bateaux en fibre de verre. Lorsque l'on remplace l'un par l'autre, il est facile de passer à une taille plus grande qui permet de récolter plus de poisson, mais, en fin de compte, il n'y a plus assez de poisson dans l'océan.

C'est au ministre des Pêches qu'il incombe de protéger cette ressource. Fait à noter, c'est le seul ministre sur les banquettes ministérielles qui détient un mandat législatif pour la gestion d'une ressource. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député d'Etobicoke—Lakeshore (M. Boyer) invoque le Règlement.

M. McCreath: Peut-être me suis-je laissé emporter. Je m'arrête afin que le député pose sa question.

M. James: Merci, madame la Présidente. Je félicite le député de South Shore (M. McCreath) pour son excellent discours. Je sais que les gens de sa circonscription vont être très bien représentés.

J'ai aussi été ravi d'apprendre que nous avons un député qui représente une sorte de circonscription rurale. Elle a 150 milles de long, elle doit bien avoir quelque chose de rural. Il me semble que le député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Taylor) a laissé entendre que son parti, le NPD, représente presque toutes les régions rurales. Ce n'est certainement pas le cas.

Je le félicite d'avoir présenté une demande aux termes du programme de développement des collectivités. C'est un excellent programme, je sais qu'il saura en profiter.

Toutefois, afin de donner à mon collègue l'occasion de poser sa question, j'aimerais demander au député ce qu'il pense de l'Accord de libre-échange et dans quelle mesure cela va l'aider. Il sait que l'Accord est l'un des principaux sujets du discours du Trône et que nous allons y donner suite.

M. McCreath: Merci, madame la Présidente. A mon avis, aucune industrie au Canada ne bénéficiera autant de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis que l'industrie de la pêche et aucune circonscription autant que South Shore. Soixante-dix pour cent du poisson que nous traitons en Nouvelle-Écosse est vendu aux États-Unis. L'accès assuré au marché américain que nous avons obtenu par cet accord recèle un énorme potentiel. Il signifie que tout le poisson que nous pourrons prendre aura accès au marché principal.

Autre aspect important de cet accord, les bateaux de pêche américains ne pourront pas revenir sur le banc Georges. C'est une des questions qui préoccupaient les Américains durant les négociations.

Le sénateur Mitchell du Maine, par exemple, s'est opposé à l'Accord de libre-échange parce qu'il ne permettait pas aux pêcheurs de cet État de revenir sur le banc Georges. Les intérêts de nos pêcheurs ont été protégés par cette disposition. La suppression au cours des prochaines années des droits sur le poisson cuit et traité signifie que nous aurons plus d'occasions d'ajouter à la valeur de notre produit en traitant plus de poisson au Canada avant de l'envoyer aux États-Unis parce que nos usines de transformation du poisson sont plus compétentes et plus efficaces.

Des études effectuées par des sociétés comme Clearwater ont montré que le Canada et la Nouvelle-Écosse sont plus productifs à cet égard que les États-Unis. Nous avons hâte de traiter plus de poisson et de créer plus d'emplois par la même occasion.

Je me réjouis d'avance de la possibilité. . .

Une voix: Votre temps est écoulé.

M. McCreath: Monsieur, quand on vient d'une région de pêcheurs, on doit pouvoir leur dire ce qui se passe. Nous avons hâte que. . .

Une voix: Vous venez de commencer ici. Surveillez votre pression.

M. McCreath: Cette interruption compte-t-elle dans le temps qui m'est alloué? Peu importe, où en étais-je? Mes compliments au député d'en face. Je m'arrête ici.

M. Whittaker: Madame la Présidente, j'ai bien aimé le voyage que le député de South Shore (M. McCreath) vient de nous faire faire dans sa circonscription et son exposé sur les pêches et les poissons de la Nouvelle-Écosse. Je veux parler brièvement du fait que la plupart des Canadiens sont des immigrants de première, deuxième, troisième ou quatrième génération et que, malheureusement, le niveau d'immigration a baissé considérablement dans notre pays, particulièrement depuis les quatre dernières années. Je crois comprendre qu'il est maintenant inférieur d'environ 80 000 au niveau le plus élevé enregistré sous le gouvernement libéral. Ma question au député est la suivante: Est-il d'accord avec le Conseil économique du Canada qui soutient que des hausses importantes du nombre d'immigrants au Canada assureront une croissance économique stable dans notre pays? Dans l'affirmative, encouragera-t-il notre parti à augmenter considérablement le niveau d'immigration afin d'assurer la croissance économique du Canada? Je vous remercie, madame la Présidente.

• (1730)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je prierais le député de South Shore de répondre le plus brièvement possible.

M. McCreath: Madame la Présidente, c'est la chose la plus difficile qu'on m'ait demandée depuis que je suis devenu député.

Bref, madame la Présidente, je n'ai pas lu le rapport dont parle le député. De toute évidence, le Canada a besoin d'immigrants. Je crois comprendre que le gouvernement a augmenté le nombre des immigrants pour 1989. Je m'attends à ce qu'il accepte autant d'immigrants qu'il nous est possible d'accueillir et d'intégrer mais dans la mesure nécessaire pour répondre aux besoins du Canada en matière de développement économique.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le débat reprend. Le député de Winnipeg–Nord.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup d'humilité, de fierté et de révérence qu'à titre de nouveau député j'interviens en cette très auguste Chambre pour répondre au discours du Trône, à ce qu'il dit et à ce qu'il ne dit pas.

Je suis heureux que le Parlement, où il ne s'agit pas uniquement d'écouter, se soit enfin rassemblé pour débattre des questions qui se posent en ce moment au pays.

J'aimerais dire brièvement à la Chambre quelle satisfaction j'éprouve à servir mes électeurs et à avoir une permanence ouverte six jours par semaine, 365 jours par année.

Je suis arrivé au pays il y a 21 ans, plein de rêves et d'attentes. Le Canada m'a permis de réaliser la plupart de ces rêves. Mais jamais je n'aurais rêvé avant il y a un an que j'aspirerais à me mêler à vous pour rendre à mon pays d'adoption les nombreux bienfaits dont il m'a comblé.

Je suis vraiment fier d'être Canadien. J'ai la chance et l'humble fierté d'être le premier Filipino–Canadien à avoir été élu à cette Chambre où se déroulent les débats nationaux.

Des voix: Bravo!

M. Pagtakhan: Permettez–moi de rappeler un instant que pendant 26 ans la population de Winnipeg–Nord a été représentée ici par M. David Orlikow. Sa longue carrière parlementaire a toujours eu comme source le souci qu'il avait des gens. Il a gagné leur respect et leur confiance à eux comme à moi. C'est donc avec des sentiments contradictoires que j'ai accepté la victoire du 21 novembre dernier.

Nouvellement élu par cette circonscription, je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux électeurs de Winnipeg–Nord au nom de qui je parle aujourd'hui et qui s'associent à moi pour parler au nom de tous les Canadiens de toutes couches sociales et origines nationales.

Je vais faire l'impossible pour soutenir la réputation bien établie de Winnipeg–Nord en tant que circonscription bien représentée et très stable. Je le dis en toute humilité, car je crois que vous m'appuierez lorsque je défendrai la cause de l'équité et de la justice sociale, que je réclamerai franchise et candeur dans le débat parlementaire, que je demanderai que nous ne semions pas l'incompréhension et la haine et qu'on ne fasse pas un mauvais usage de notre Charte des droits et des libertés. Je crois que vous m'appuierez tous alors.

Comme médecin, j'ai l'habitude de soigner des patients. En tant que parlementaire, j'espère contribuer largement à soigner les maux de notre société, tels le chômage, le problème des sans–abri, l'intolérance, l'inéquité, l'analphabétisme, l'injustice et la pauvreté.

J'ai appris dans mon enfance ce que c'est que de ne pas avoir grand–chose dans la vie. C'est pourquoi j'apprécie aujourd'hui à leur juste valeur les vraies possibilités, la justice et la tolérance—des valeurs canadiennes sûres. Les électeurs de Winnipeg–Nord appuient toutes ces valeurs. Les citoyens de Winnipeg–Nord et moi avons un message à transmettre au gouvernement et à tous les Canadiens. Nous tenons à protéger notre mosaïque culturelle contre le fusionnement. Nous insistons pour qu'il y ait partout des services de livraison à domicile du courrier et nous ne voulons pas des superboîtes aux lettres. Nous sommes pour le maintien du service ferroviaire et contre son démantèlement. Nous tenons à nos programmes sociaux et nous rejetons les mesures de désindexation et les coupures. Nous croyons dans un financement suffisant des organismes nationaux de charité. Nous ne pouvons accepter qu'ils tombent sous le coup d'une politique d'austérité aveugle et égalitaire.

J'ai été élu sous la bannière libérale parce que je suis un libéral. Je crois dans la liberté et la justice sociale, car la liberté sans la justice sociale ne profite qu'à la minorité des très riches et puissants de ce monde, et non aux pauvres ni à la classe moyenne.

Mes collègues libéraux et moi avons confiance dans la libre entreprise. Nous récompensons le succès et ne sommes pas jaloux, mais nous croyons aussi que les mieux nantis devraient aider les pauvres. Nous aidons ceux qui n'ont rien afin qu'eux aussi puissent aider les autres. C'est à cause de cette philosophie libérale que le Canada est devenu un pays plus fort, plus compatissant où il fait bon vivre. Ce sont des gouvernements libéraux qui ont mis en place des programmes universels comme l'assurance–santé, l'assurance–chômage, les allocations familiales, le Régime de pensions du Canada, la sécurité de la vieillesse, le supplément du revenu garanti et combien d'autres. Voilà pourquoi je suis fier d'appartenir au Parti libéral.

Ces programmes font maintenant partie de notre patrimoine national et nous allons les défendre avec vigueur. Nous allons empêcher le gouvernement conservateur d'éliminer l'un quelconque de nos programmes de base. Nous ne tolérerons pas qu'on impose des fardeaux additionnels aux Canadiens qui sont faibles, pauvres, sans emploi, handicapés ou défavorisés. Il est déjà infiniment regrettable que, depuis quatre ans, à cause de l'idéologie et du programme du gouvernement conservateur, le

fossé entre les nantis et les autres se creuse toujours davantage.

Je déplore, et c'est très difficile à comprendre pour quelqu'un comme moi que, dans un pays aussi riche et développé que le Canada il y ait, en 1989, plus de quatre millions de pauvres, dont la moitié sont des jeunes. Nous ne devons pas oublier la multitude de pauvres du tiers monde. Le Canada doit agir comme chef de file pour les soulager de leur endettement.

Il est incroyable qu'il se trouve dans notre pays prospère, en 1989, des milliers de sans-abri, y compris des mères de jeunes enfants. Le gouvernement ne juge même pas à propos de mentionner ce problème accablant dans le discours du Trône.

La prospérité ne devrait pas se mesurer seulement par l'augmentation de la productivité pour un grand nombre de personnes, comme l'a dit le premier ministre, mais aussi par la disparition des pauvres, la suppression des périodes d'attente pour ceux qui ont besoin d'opérations cardiaques ou de traitements contre le cancer, la restauration de la dignité des autochtones et l'élimination des inégalités d'emploi pour les minorités visibles et les nouveaux citoyens. Madame la Présidente, une fondation destinée à faire valoir la nécessité de favoriser l'harmonie entre les races ne suffit pas. C'est l'égalité d'emploi qu'il nous faut.

Pourtant, le gouvernement en a jugé autrement à cause de sa nouvelle obsession, le déficit. En quatre ans, en un seul mandat, il a presque doublé la dette publique qui est passée de 170 à 320 milliards de dollars. Oui, il a presque doublé le déficit accumulé pendant plus de 100 ans, malgré la plus forte augmentation d'impôts de l'histoire du Canada qu'il a fait supporter surtout aux classes pauvres et moyennes. Dans le discours du Trône, le gouvernement a essayé de camoufler le déficit en disant qu'il avait diminué en pourcentage. Il n'a pas eu le courage d'avouer qu'il avait augmenté en chiffres absolus. En faisant des promesses, avant les élections, il savait qu'il allait augmenter le déficit; en insistant sur sa réduction, après les élections, il a été malhonnête avec les électeurs canadiens comme il l'a été pour le libre-échange qu'il dénonçait avant les élections de 1984.

Au lieu de nous demander combien nous sommes riches, demandons-nous plutôt ce que nous faisons de notre richesse. La dette que nous avons accumulée nous a permis de nous doter d'écoles publiques, d'hôpitaux et de bien d'autres institutions publiques qui nous sont chères. Le gouvernement veut maintenant sabrer sévères partout, surtout dans les programmes sociaux, parce que ses amis des grandes entreprises qui ont fait de la publicité pour lui durant les élections prétendent maintenant que les programmes sociaux menacent leur compétitivité. Ils se cachent derrière des termes comme révision, réforme et réadaptation. Nous ne sommes pas naïfs, ni sots, ni ignorants. Nous savons très bien que c'est un code utilisé pour parler de compression, de suppression et de désindexation.

• (1740)

Le gouvernement n'a-t-il pas appris sa leçon? Il ne peut, sous quelque prétexte que ce soit, toucher au principe de l'universalité des programmes sociaux du pays. S'il croit pouvoir le faire, il vaut mieux qu'il se prépare à la bataille car nous lutterons.

Des voix: Bravo!

M. Pagtakhan: Nous devrons être vigilants pour éviter de voir nos craintes se matérialiser, notamment dans le secteur des soins de santé.

La santé, madame la Présidente, a toujours été au centre de ma vie professionnelle. Je suis médecin et j'enseigne la médecine; je consacre ma vie professionnelle à guérir les malades et à promouvoir la santé. Et en tant que parlementaire, la santé demeure pour moi une préoccupation majeure et je l'aborde avec un engagement renouvelé. Je suis donc très reconnaissant à mon chef de m'avoir nommé porte-parole adjoint en matière de santé. Il s'attend à ce que mon collègue de Cap-Breton-Richmond-Est et moi surveillions de près notre régime universel d'assurance-maladie et nous ne le décevrons pas. Il espère que nous obligerons le gouvernement à faire passer la santé des Canadiens avant toute autre considération et nous n'y manquerons pas.

De nombreux incidents ont déjà été relevés en quelques semaines pendant que la Chambre ne siégeait pas. Nous avons même constaté que les méthodes employées par le ministère de la Santé ne permettent pas d'assurer la pleine protection des Canadiens. En conséquence, madame la Présidente, je demande au gouvernement de mettre immédiatement à jour ses méthodes de distribution et de vente d'aliments ou autres produits susceptibles d'être préjudiciables à la population.

Les méthodes doivent être assez claires pour que nous sachions toujours ce qui va se produire dès qu'un produit semble dangereux. Les Canadiens ne peuvent plus tolérer une politique de sécurité de la santé caractérisée tour à tour par la témérité et l'indécision. L'approche fondamentale de la sécurité de la santé n'est pas difficile. Le gouvernement n'a qu'à céder, puis à accélérer. Oui, une nouvelle politique peut parfois déranger l'industrie, les distributeurs et les marchands. Je le sais. Je sais également que la santé est un don de Dieu trop précieux pour qu'on puisse se permettre de prendre des risques inutiles. Lorsque des milliers de vie sont menacées par des denrées, des médicaments et des pesticides dangereux, je crois utile de dire que la protection de la santé doit avoir la priorité absolue. Ce ne doit plus être une question de profits.

Même en cette période de restrictions et de compressions budgétaires, le gouvernement devrait déployer des efforts spéciaux, afin d'améliorer l'aide financière qu'il apporte à la recherche médicale. C'est pour moi un privilège, en fait, d'avoir pour collègue libéral le député de Laurier—Sainte-Marie (M. Malépart). Il lutte courageusement, afin de recouvrer la santé. Il a entrepris une croisade, afin d'accroître les ressources nécessaires à la recherche médicale. De concert avec des milliers de Canadiens qui ont signé sa pétition, il demande au gouvernement de réexaminer sa décision d'acheter des sous-marins nucléaires et d'affecter plutôt l'argent en question à la recherche médicale et aux services médicaux. J'ai beaucoup d'admiration pour le député de Laurier—Sainte-Marie. Il peut compter sur mon appui et celui de mes collègues libéraux. J'espère qu'il pourra également compter sur le vôtre, madame la Présidente, pour le bénifice de tant de Canadiens.

Mes collègues et moi-même demandons au gouvernement d'investir dans les gens, car les Canadiens sont notre ressource la plus précieuse. Lorsque nous investissons, afin de préserver leur santé, lorsque nous les préparons à occuper de nouveaux emplois, lorsque nous améliorons notre système d'éducation et ouvrons de nouvelles garderies, nous investissons dans les gens et par le fait même dans notre économie. Cependant, le gouvernement conservateur ne l'entend pas ainsi. Pour lui, les profits passent avant les gens, un peu comme si le Canada était une entreprise privée, une filiale d'une société américaine, comme d'aucuns l'affirment.

C'est pourquoi mon chef, mes collègues et moi-même croyons que les prochaines années du gouvernement . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): C'est avec beaucoup de regret que je dois interrompre le député.

Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir, conformément au paragraphe 50(5) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix le sous-amendement. Ainsi, le vote porte sur le sous-amendement. . .

M. Pagtakhan: Madame la Présidente, je suis un nouveau député. Je fais appel à votre indulgence. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre!

M. Pagtakhan: Madame la Présidente. . .

La présidente supplléante (Mme Champagne): A l'ordre! Je vais tenter d'expliquer ce qui se passe au député et au public qui nous écoute.

Il a été convenu plus tôt au cours de la journée d'interrompre tous les travaux à 17 h 45 pour passer aux voix. C'est la Chambre qui en a décidé ainsi. C'est le Règlement. Je dois mettre la question aux voix, c'est pourquoi je me vois dans l'obligation d'interrompre le député. C'est mon devoir.

Par conséquent, le vote porte sur le sous-amendement proposé par M. Broadbent. M. Broadbent propose:

> Qu'on modifie l'amendement en y ajoutant ce qui suit: «et regrette plus précisément que le gouvernement ait failli à la tâche: 1. de protéger l'environnement par la criminalisation des débits contre l'environnement et de procéder à un examen approfondi des répercussions des initiatives gouvernementales sur l'environnement, 2. d'instituer un programme national de garderies assorti de normes nationales, 3. d'adopter une politique étrangère cohérente et bien articulée pour le Canada, au moment où l'on a besoin de leadership, 4. d'attacher plus d'importance aux besoins des citoyens ordinaires qu'à ceux des sociétés qui sont ses amies, 5. de veiller à ce qu'au Canada les sociétés et particuliers bien nantis supportent leur juste part du fardeau fiscal, 6. de fournir une aide aux travailleurs désorganisés par l'accord de libre-échange ou la restructuration des sociétés, 7. de répondre aux besoins des diverses régions du Canada, ou de s'engager à adopter une politique de plein emploi pour tout le Canada, 8. d'atténuer le tort causé aux familles canadiennes et aux régions du Canada par la politique des taux d'intérêt élevés.»

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter le sous-amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Convoquez les députés.

(Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote No 1)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Benjamin
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Blondin
Brewin
Callbeck
Clancy
Copps
Duhamel
Fisher
Foster
Gaffney
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Heap
Hovdebo
Kaplan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
Lapierre
Lee
MacLaren
MacWilliam
Malépart
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
McLaughlin
Mills
Murphy
Nunziata
Ouellet
Parent
Peterson
Pickard
Prud'homme
Robichaud
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Turner (Vancouver Quadra)
Volpe
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—101

Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Berger
Black
Blaikie
Boudria
Broadbent
Catterall
Comuzzi
Crawford
Ferguson
Flis
Funk
Gagliano
Gray (Windsor Ouest)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Jordan
Karpoff
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Maheu
Manley
Marleau
McCurdy
Milliken
Mitchell
Nault
Nystrom
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Riis
Robinson
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Waddell
Whittaker
Young (Gloucester)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Charest
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins

Andre
Attewell
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper

Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's Ouest)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Duplessis
Fee
Ferland
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)

Corbett
Couture
Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois
Della Noce
Dick
Dorin
Edwards
Feltham
Fontaine
Gibeau
Greene
Halliday
Hawkes

Hicks
Hogue
Hudon
James
Johnson
Jourdenais
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mitges
Moore
Nowlan
O'Kurley
Porter
Redway
Reimer
Robitaille
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
White
niboia)—136

Hockin
Horner
Hughes
Jelinek
Joncas
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McKnight
Merrithew
Monteith
Nicholson
Oberle
Paproski
Pronovost
Reid
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
St-Julien
Tardif
Thacker
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vien
Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-

[*Français*]

M. le Président: Je déclare le sous-amendement rejeté.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je ne voudrais pas abuser de votre bonté, mais me permettriez-vous de souligner qu'aujourd'hui l'honorable député de Papineau—Saint-Michel (M. Ouellet) a atteint le demi-siècle en compagnie de son ami l'honorable député de Carleton—Gloucester (M. Bellemare).

[*Traduction*]

M. le Président: Comme il est 18 h 15, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 10 h, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 15.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 7 avril 1989

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 6 avril, de la motion de M. Richardson: Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra):

> La Chambre regrette que les conseillers de Votre Excellence continuent de faire preuve d'indifférence vis-à-vis du bien-être économique et social des Canadiens à faible revenu et à revenu moyen et de mépris pour les institutions démocratiques du Canada en n'honorant pas les engagements pris envers la population canadienne à l'égard de la mise en oeuvre de l'accord commercial Canada–États-Unis, en abandonnant les travailleurs agricoles, forestiers et du secteur des pêche, en ne tenant aucun compte de la dangereuse accélération de la concentration des entreprises, en refusant de prendre promptement des mesures énergiques pour garantir l'accès du public au réseau canadien de transport et la sécurité du réseau, en déclinant toute responsabilité à l'égard des soins de santé, du logement et des citoyens du troisième âge, en ne protégeant pas les minorités partout au Canada, en se désintéressant du rôle du fédéral en matière de développement de la recherche et de développement technologique et économique, ainsi qu'en se soustrayant à l'autorité de la Chambre des communes en ce qui concerne la dépense de fonds publics et en présentant au Parlement un programme dénué de tout contenu hormis la claire volonté de démanteler le système de sécurité sociale tout en imposant un régime fiscal injuste et oppressif.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, c'est là la première occasion que j'ai au cours de la trente-quatrième législature, de m'adresser à la Chambre des communes. Je veux vous féliciter de tout coeur ainsi que vos collègues pour vos nouvelles responsabilités. Vous vous en êtes acquitté dans le passé avec distinction, et je suis convaincu que vous saurez le faire à nouveau à l'avenir.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Je siège moi-même depuis 16 ans et demi dans cette enceinte, et je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux députés. Je sais qu'ils trouveront extrêmement enrichissant de relever les défis qui s'offrent à eux ici même. Selon moi, ils vont s'apercevoir qu'ils peuvent lier de nouvelles amitiés et que leur mandat leur donnera l'occasion d'apporter une contribution extrêmement importante à l'essor du pays.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour féliciter mes critiques du côté de l'opposition pour leurs responsabilités. J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les communiqués qui ont été publiés par les deux partis d'opposition au sujet de l'affectation de responsabilités aux membres du Cabinet fantôme. Après bien des calculs, monsieur le Président, je me suis aperçu que les partis d'opposition avaient chargé pas moins de 14 critiques, co-critiques, critiques associés et adjoints de s'occuper de la santé, du bien-être et de la situation de nos personnes âgées, ainsi que de la santé de notre nation. Nous devrions tous être fort impressionnés par ce nouvel intérêt que l'opposition porte à la question. En outre, ce qui me frappe surtout, c'est que l'opposition a trouvé une formule pour répartir le travail qui, si elle était appliquée dans tous les domaines au Canada, pourrait du jour au lendemain faire disparaître le chômage, chose que je vais recommander à mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson).

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Les six derniers mois ont été marqués par de grands changements pour les Canadiens. En novembre, le gouvernement a de nouveau reçu l'appui de la population canadienne; depuis Louis Saint-Laurent, en 1953, un gouvernement n'avait jamais plus obtenu deux fois de suite la majorité des sièges. Ce sont nos programmes, nos prises de position et nos projets d'avenir qui nous ont valu cet appui. Comme le savent les Canadiens, nous avons signé l'Accord de libre-échange pour leur donner accès à de plus vastes marchés, pour augmenter le nombre d'emplois et pour qu'il y ait plus de personnes qui contribuent financièrement à nos programmes sociaux plutôt que d'en être les bénéficiaires.

Nous réitérons aujourd'hui l'engagement que nous avions pris: l'Accord de libre-échange ne détruira pas notre culture, ne nous privera pas de notre eau et ne portera pas atteinte non plus à nos programmes sociaux. En fait, ce sera exactement le contraire. Tout comme l'Accord sur l'automobile, l'Accord de libre-échange ap-

apportera la prospérité aux Canadiens. Et cette prospérité nous procurera les moyens financiers pour soutenir la vie culturelle canadienne, améliorer notre environnement et élargir nos programmes sociaux.

Notre système de programmes sociaux fait partie intégrante de l'identité canadienne. Nous sommes fiers d'avoir l'un des meilleurs régimes de soins de santé au monde. C'est notamment le niveau d'excellence de ce régime qui nous distingue de nos voisins du sud.

[*Français*]

Par exemple, au Canada cette année nous dépenserons quelque 50 milliards de dollars, soit 2 000$ par Canadien, pour avoir des services de soins de santé accessibles et de qualité supérieure qui répondent aux besoins de notre population.

[*Traduction*]

C'est beaucoup d'argent. Les dépenses de mon ministère dans le domaine de la santé et du bien-être social sont en fait les plus importantes que le gouvernement engage au titre d'un seul programme. Même ce chiffre est éclipsé par nos paiements d'intérêt annuels sur la dette nationale. C'est pourquoi nous devons continuer d'améliorer notre régime social d'une manière financièrement responsable. Nous ne pouvons nous permettre une récession comme celle des années 1970 et du début des années 1980, époque où l'inflation galopante soutirait aux retraités leurs économies et leur enlevait leur dignité et leur indépendance et où le taux de chômage était si élevé que les jeunes à la recherche d'un emploi se faisaient dire qu'on n'avait pas besoin de leurs compétences. Une économie forte constitue la base solide dont nous avons besoin pour protéger nos programmes sociaux.

Aujourd'hui, monsieur le Président, sur chaque dollar de recettes fiscales, environ 31 c. servent à payer les intérêts de la dette considérable qu'Ottawa a accumulée au fil des ans. Si nous n'agissons pas rapidement, ce déficit gonflera, et très vite. Pour demeurer solvable, le Canada doit chaque année payer d'abord les intérêts de sa dette avant de financer tout autre programme qu'il s'agisse des pensions, des soins de santé, des programmes culturels, de la défense du pays ou la protection de l'environnement.

Ce qui reste après le paiement de ces intérêts est ensuite réparti entre les divers programmes qu'il est à notre avis essentiel d'offrir aux Canadiens. Si elle demeure incontrôlée, la croissance de ces versements d'intérêts menacera non seulement notre capacité d'adopter de nouveaux programmes pour faire face aux changements, mais aussi le maintien des programmes déjà en place. Nous devons y voir, et ce, pour nos enfants à qui cette dette énorme échoira et pour ceux qui comptent sur le gouvernement pour prendre les mesures nécessaires pour enrayer cette crise.

• (1010)

Dans le discours du Trône, le gouvernement promet de s'engager résolument dans la lutte contre la pollution qui menace notre planète. Cette initiative revêt une importance particulière du point de vue de la santé.

Une diminution de 1 p. 100 de la couche d'ozone, par exemple, peut faire augmenter de 4 à 6 p. 100 l'incidence de certains cancers de la peau. La pollution de l'eau, la contamination des stocks alimentaires peuvent causer des intoxications, des cancers et d'autres maladies. La santé de notre pays est intimement liée à la sécurité de notre environnement, à l'air que nous respirons et à l'eau que nous buvons.

[*Français*]

L'engagement du gouvernement actuel pour ce qui est de favoriser un développement viable, d'assainir et de protéger nos principales voies navigables et de supprimer le fléau des pluies acides améliorera grandement le bien-être du Canadien moyen.

[*Traduction*]

Mais ce n'est là qu'une des initiatives que nous envisageons pour améliorer la qualité de notre vie. Dans notre volonté de bâtir un pays qui fait passer la santé et la sécurité de ses habitants avant tout, nous allons, au cours de notre mandat, attacher plus d'importance au traitement et à la prévention du SIDA, lutter contre la toxicomanie, réduire la violence au foyer, mettre en oeuvre un programme de garderies, améliorer le traitement des maladies du troisième âge, poursuivre la lutte contre le tabagisme et l'acoolisme et établir une commission royale d'enquête sur les techniques de reproduction.

Je ne m'étendrai aujourd'hui que sur quelques-unes de ces grandes initiatives. Commençons par le SIDA. Depuis 1982, les médecins canadiens ont signalé 2 500 cas. La moitié des malades sont morts déjà.

C'est une maladie mortelle qui se répand de par le monde. L'Organisation mondiale de la santé estime qu'elle atteint déjà 450 000 personnes et, rien qu'en Afrique, 10 millions de personnes en auraient contracté le virus. Aux États-Unis, le SIDA a déjà causé plus de morts que la guerre du Viet-Nam.

Il serait merveilleux de pouvoir dire que nous avons vaincu le SIDA. Malheureusement, il n'en est rien. Il n'existe pas encore de traitement efficace et il n'y aura sans doute pas de vaccin avant la fin du siècle. La maladie fera mourir encore des centaines de milliers de gens, mais nous pouvons la vaincre si nous nous y mettons. Nous pouvons prolonger et améliorer grandement la vie des gens atteints du virus HIV si nous agissons avec intelligence et compassion.

Ce qui compte, c'est que nous savons comment la maladie se transmet et qu'en prenant les précautions voulues, il est très difficile de la contracter.

Ces dernières semaines, j'ai eu l'occasion de rencontrer un certain nombre de groupes qui luttent contre cette maladie et de visiter Casey House, un centre d'accueil pour les victimes du SIDA, situé à Toronto. J'ai été agréablement surpris de constater le grand nombre de personnes qui se dévouent à enrayer cette épidémie. Le courage tant des victimes du SIDA que des gens qui les soignent m'a profondément touché et m'a donné un nouvel espoir.

La recherche et l'éducation ont permis de prolonger l'espérance de vie probable des patients atteints du SIDA de 24 à plus de 36 mois, et parfois même davantage. Par le fait même, l'attitude des gens a changé: on ne se contente plus d'aider les victimes à se préparer avec dignité à la mort mais on tente d'améliorer la qualité de leur vie et de leur enseigner à vivre avec leur maladie.

Même si la propagation du SIDA me préoccupe beaucoup, je m'inquiète aussi du fait que les gens sont mal renseignés sur cette maladie. D'après un sondage effectué en Ontario, la plupart des gens ne veulent pas entrer en contact avec les victimes du SIDA. Une personne sur cinq estime que les enfants atteints du SIDA devraient être retirés de l'école.

Certaines autorités publiques ont exigé l'isolement des victimes du SIDA, ce qui consisterait dans certains cas à retirer des enfants de l'école et dans d'autres à congédier le personnel souffrant de cette maladie.

Ainsi au lieu d'obtenir la compassion et le respect que devrait leur garantir leur dignité humaine, les victimes du SIDA, se trouvent devant la possibilité de perdre leur famille et leurs amis ainsi que leur foyer et leur emploi. Quelle réaction cruelle et destructive de la part d'une société qui se juge compatissante et civilisée.

Sur le plan de la santé publique, on ne saurait trouver un moyen plus sûr de propager la maladie que d'isoler toutes les victimes du reste de la société.

Avec mon collègue, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), j'ai discuté de l'adoption d'une politique qui s'appliquerait aux fonctionnaires fédéraux travaillant avec des victimes du SIDA. J'espère qu'en donnant le bon exemple au niveau de la Fonction publique fédérale, nous encouragerons d'autres administrations publiques et d'autres organismes à adopter des lignes directrices raisonnables et sécuritaires, permettant de respecter les droits des victimes et leur dignité humaine.

Notre gouvernement s'emploie activement à améliorer ses travaux de recherche et à mettre sur pied des programmes d'éducation. Nous avons créé un Centre fédéral du SIDA et avons jusqu'à maintenant consacré 168 millions de dollars à la recherche, à l'éducation et à l'approche communautaire.

Le SIDA est une maladie qui ne connaît pas de frontières nationales. Pour l'enrayer, il faudra que tous les pays mettent en commun leurs ressources et leurs renseignements. A cette fin, nous avons accordé 17,5 millions de dollars au programme global de lutte contre le SIDA de l'Organisation mondiale de la santé et nous accueillerons, en juin, 10 000 participants qui viendront de tous les pays du monde assister au cinquième congrès international du SIDA devant se tenir à Montréal.

Dans le secteur de la santé et du bien-être social, il y a d'autres questions sur lesquelles nous devons nous pencher immédiatement.

Moi qui ai deux enfants, je suis pleinement au courant qu'il n'y a pas un milieu au Canada où il n'est pas possible de se procurer des drogues illicites. Lorsque j'étais solliciteur général, j'ai été estomaqué lorsque la GRC m'a appris que chaque année les Canadiens dépensaient presque autant en drogues illégales que pour la défense de leur pays, soit plus de 10 milliards de dollars.

Nos forces policières font de la bonne besogne pour faire respecter nos lois et ils ne font pas de quartier aux traficants, mais plus j'en apprends sur cette question, plus je me rends compte que le simple fait d'appliquer les lois ne débarrassera pas notre pays des drogues illégales. Même en prison, où la surveillance est de 24 heures par jour, nous ne pouvons les éliminer tout à fait.

En effet, s'attacher à l'application des lois, c'est se concentrer sur le symptôme et non sur la cause. Certes, l'application des lois est essentielle, et nous nous sommes engagés à punir les criminels, mais nous ne pouvons régler ce problème par la force uniquement. Il nous faut offrir des traitements, adopter des mesures législatives adéquates et surtout nous devons à la base supprimer la demande de drogue.

Le mois dernier, j'ai signé sept accords fédéraux-provinciaux sur le financement de programmes de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies dans tout le Canada. J'espère que j'en signerai d'autres du même genre avec d'autres provinces d'ici quelques semaines. Ces accords, qui prévoient un financement de 20 millions de dollars à partir de cette année, s'inscrivent dans la stratégie quinquennale de lutte contre la drogue de notre gouvernement, conçue pour aider ceux qui sont pris dans le cercle vicieux de la toxicomanie.

Notre loi actuelle est complexe et ne répond pas totalement aux nouvelles tendances décelées dans la consommation de drogue. L'augmentation récente de drogues de confection et de produits à formule légèrement modifiée qui échappent à la Loi sur les stupéfiants ou à la Loi sur les aliments et drogues, est un problème bien réel.

C'est un problème auquel nous nous attaquerons sous peu parce que nous déposerons une loi sur le contrôle des substances psychoactives, pour combattre le trafic de ces nouvelles drogues. Le projet de loi nous fournira des armes pour combattre les trafiquants, tout en levant les obstacles à l'utilisation médicale et scientifique valable de ces substances psychoactives.

Malheureusement, la consommation de drogues met habituellement en cause notre jeunesse. Plus je me renseigne sur ce problème, plus je suis convaincu que ce n'est là qu'un des domaines où nous ne répondons pas parfaitement aux besoins de notre jeunesse aujourd'hui.

Une société véritablement civilisée et généreuse doit accorder la priorité à ses enfants. Depuis 1971, la proportion de familles à un salaire est passée à 25 p. 100 de toutes les familles, tandis que celle des familles à deux revenus atteint maintenant presque la moitié. Ajoutons que le nombre des familles monoparentales augmente rapidement.

[*Français*]

Il ne fait aucun doute que la garde des enfants est une question importante et que le gouvernement doit soutenir activement ce service. Au cours de l'année passée, le gouvernement fédéral y a engagé environ 625 millions de dollars, soit autant que toutes les provinces ensemble.

[*Traduction*]

Nous avons un fonds d'initiatives dans les services de garde de 100 millions de dollars, grâce auquel, entre autres choses, nous finançons la conférence de 1 200 personnes, organisée par la fédération canadienne des garderies, et qui se tient actuellement à Winnipeg. Comme le premier ministre (M. Mulroney) le disait hier dans son discours, nous sommes toujours déterminés à mettre en oeuvre un programme national de garderies. Jusqu'à ce que nous ayons légiféré à ce sujet, nous continuerons de financer les programmes de garde d'enfants pour les familles nécessiteuses par le truchement du Régime d'assistance publique du Canada.

• (1020)

La violence conjugale et les mauvais traitements infligés aux enfants me préoccupent aussi profondément. Dans un rapport paru en 1987, le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme estime qu'un million de femmes sont battues chaque année au Canada par les hommes avec qui elles vivent. Le rapport Badgley révèle que 42 p. 100 des Canadiens ont été agressés sexuellement au cours de leur vie et que la plupart des victimes sont des enfants. Ces chiffres sont révoltants. Une intervention du gouvernement s'impose.

Le coût de la violence conjugale pour les individus, les familles et la société en général est dévastateur. Les ravages tant physiques qu'émotionnels peuvent se faire sentir longtemps dans la vie des victimes.

Nous sommes dans la première année d'un programme de quatre ans et de 40 millions de dollars qui engage six ministères fédéraux à chercher une solution au problème de la violence conjugale. L'un des programmes de base, le projet refuge, appelle la SCHL à construire 500 nouveaux abris d'urgence dans l'ensemble du Canada. Globalement, nos nouveaux refuges nous permettront de recueillir 25 000 femmes et enfants battus de plus par année.

Parce que nous reconnaissons l'importance de la participation communautaire, nous avons financé l'an dernier 89 projets pour améliorer notre réaction devant la violence conjugale. Ces projets vont de l'enquête nationale sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées à la sensibilisation des enseignants, des médecins et des avocats qui sont capables de dépister les cas d'abus et d'intervenir. Les sévices sexuels infligés aux enfants sont l'un des meilleurs exemples du problème douloureux et caché auquel il faut s'attaquer ouvertement et honnêtement.

Nous consacrons de nombreux projets à ce problème et des fonds considérables, mais nous savons qu'il est pressant d'être mieux informé sur ce qui est souvent le pire secret d'une famille. Pour cette raison, un conseiller spécial sur les sévices sexuels infligés aux enfants, M. Rix Rogers, me soumettra d'ici l'automne des propositions sur les initiatives fédérales à prendre.

[*Français*]

Finalement, nous devons faire face à une société vieillissante. Au cours des prochaines 15 années, le nombre d'aînés au Canada aura plus que doublé. Nous devons trouver des façons d'aider les aînés à vieillir sereinement, tout en maintenant leur autonomie et leur qualité de vie aussi longtemps que possible.

[*Traduction*]

Il est affligeant de voir une personne âgée qui serait en santé si elle n'était affligée par la maladie d'Alzheimer et l'ostéoporose. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social consacrera en moyenne 4 millions de dollars chaque année à la recherche sur les maladies qui nuisent à l'autonomie des personnes âgées. Nous devons faire en sorte que la vie de chaque Canadien soit saine et productive.

Voilà quelques secteurs qui, à mon avis, méritent plus d'attention. Monsieur le Président, nous poursuivrons également notre lutte contre le SIDA et les toxicomanies. Nous améliorerons nos programmes relatifs à la violence familiale et aux sévices sexuels infligés aux enfants, tragédies cachées qui peuvent détruire la vie des gens. Nous favoriserons la recherche sur les maladies liées au vieillissement, afin que les personnes âgées puissent vivre de façon indépendante et avec dignité.

Aujourd'hui, le 7 avril, est la Journée internationale de la santé. Le Canada est doté en matière de santé et de qualité de la vie de normes évaluées qui n'ont pas cours dans beaucoup d'autres pays, où le problème n'est pas la qualité de la vie, mais bien la survie de l'individu. A mesure que nous élaborons notre régime de santé au moyen de mesures législatives, de la recherche et de l'éducation, nous devons aider les Canadiens à s'aider eux-mêmes, notamment les moins bien nantis.

[*Français*]

Nous avons raison d'être fiers, mais nous devons également être réalistes quant aux problèmes qui se posent. J'ai le ferme espoir qu'en travaillant ensemble, nous pourrons apporter des améliorations véritables.

[*Traduction*]

C'est un problème digne de mobiliser les efforts de tous. Nous avons beaucoup à gagner si nous arrivons à le résoudre.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Althouse: Monsieur le Président, j'ai deux brefs commentaires et deux questions à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty). Au début de ses remarques, il a parlé de la dette pharamineuse dont le gouvernement doit tenir compte. Je m'inquiète beaucoup de cette question, comme tous les Canadiens, d'ailleurs.

Je me demandais s'il pouvait être plus précis. En remontant dans le temps, je remarque que, dans les 117 années précédant la prise du pouvoir par le gouvernement actuel, la dette accumulée se situait entre 150 et 160 milliards de dollars. Au cours des quatre ou cinq années suivantes, il a apparemment accumulé un déficit s'élevant à 220 ou 225 milliards de dollars. Je me demande quelle part de responsabilité le gouvernement actuel est prêt à assumer pour ce gâchis.

En outre, le ministre a parlé du chômage qui a été créé sans raison avant la prise du pouvoir par le gouvernement actuel. Je me demande s'il est conscient des moyens bureaucratiques de réduire les statistiques sur le chômage. Je parle des cas qui se produisent dans beaucoup de régions rurales où l'on refuse de verser des prestations d'assurance-chômage aux gens qui ont perdu leur emploi et qui refusent de déménager ailleurs pour chercher du travail. Ces gens ne figurent plus dans les statistiques, mais ils n'en sont pas moins toujours chômeurs.

M. Beatty: Monsieur le Président, les questions de l'honorable député sont bien fondées et je m'efforcerai d'y répondre avec sérieux. La dette est une question qui prend de plus en plus d'importance au Canada. Nous sommes fiers que le gouvernement ait pu, au cours de chacune des quatre dernières années, réduire d'environ 10 milliards de dollars le déficit de quelque 38 milliards dont il a hérité. Mais cela ne suffit pas.

Tout ce que nous faisons, c'est de réduire le taux d'accroissement de la dette nationale. Si le Parlement tient vraiment à préparer l'avenir des générations futures en faisant preuve de compassion, de compréhension et de prévoyance, il importe qu'il ne leur lègue pas simplement la responsabilité de s'attaquer à cette dette nationale grandissante.

Comme ministre chargé des programmes sociaux du Canada, je sais que lorsque nous en sommes au point où 31 cents de chaque dollar perçu auprès des contribuables canadiens servent uniquement à payer les intérêts de la dette nationale, la survie même des programmes sociaux s'en trouve gravement menacée.

Le député soulève une question à connotation partisane, mais j'estime que c'est une question sérieuse qui mérite une réponse sérieuse.

Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays ont le droit de s'attendre à un débat sérieux, au Parlement et dans tout le pays, sur la priorité que nous devons accorder à la réorganisation des affaires économiques du Canada. Après tout, le gouvernement n'est pas à l'abri des lois de l'économie, que nous ne pouvons pas abroger, et les règles régissant les ménages ordinaires, les petites entreprises ou les fermes familiales régissent également le gouvernement. On ne peut pas constamment dépenser plus d'argent qu'on en fait sans s'exposer à de très graves problèmes.

Chaque député reconnaît-il que l'énorme dette fédérale présente un problème de plus en plus grave? C'est la première question à poser.

M. Milliken: Pourquoi ne vous y êtes-vous pas attaqué au cours des quatre dernières années?

M. Beatty: Vous avez parfaitement raison. Commençons par amener tous les partis de la Chambre—si c'est possible—à reconnaître que le problème est bien réel. Puis, laissons-les tous nous proposer des solutions honnêtes, et non des sophismes ou des tours de passe-passe. Nous sommes fiers que le gouvernement ait pu, au cours de chacune des quatre dernières années, réduire d'environ 10 milliards de dollars le déficit de quelque 38 milliards dont il a hérité. Mais cela me suffit pas. A la Chambre des communes cette semaine, monsieur le Président, nous avons vu des députés réclamer à maintes reprises, durant la période des questions et les délibérations, que le gouvernement augmente ses dépenses et qu'il ne touche à aucun programme ni au régime fiscal, quitte à laisser les générations futures s'occuper du problème de la dette nationale.

Mon collègue m'a ensuite posé une question au sujet du chômage. Je vais y répondre très rapidement. Je représente moi aussi une région rurale. Depuis 1984, les perspectives d'emploi des Canadiens se sont grandement améliorées. En effet, quelque 1 300 000 nouveaux emplois ont été créés d'un bout à l'autre du Canada. Ce n'est pas une illusion, c'est vrai, et j'invite le député à venir visiter ma circonscription, qui se trouve dans une région rurale. Je serais heureux de le présenter à des Canadiens qui ont réussi à trouver non pas des emplois à court terme subventionnés par le gouvernement, mais bien des emplois valorisants, constructifs, productifs, stimulants et sûrs dans le secteur privé, à la suite du renouveau économique. Nous avons bien l'intention de continuer à offrir de nouveaux débouchés à d'autres Canadiens.

• (1030)

M. Waddell: Merci, monsieur le Président. Les importantes observations du ministre au sujet du SIDA témoignent de sa sensibilité. Il y a environ deux semaines, j'ai assisté aux funérailles d'une personne qui a travaillé à ma campagne électorale, que je connaissais depuis longtemps et qui est morte des suites de cette terrible maladie. J'ai lu le livre de Randy Shilts intitulé *And the Band Played On*, qui décrit la réaction assez lamentable du public américain. Les malades avaient du mal à se faire soigner dans un climat de discrimination et d'inertie bureaucratique. On a également menti aux gens en passant sous silence la contamination probable des banques de sang. L'inaction dans ce dossier a duré au moins un an. Le livre constitue une assez triste condamnation.

J'espère que les mesures prises par le ministre seront à la hauteur de ses paroles. Il a parlé de donner l'exemple au niveau fédéral. J'attire son attention sur le travail fait à Vancouver par l'administration municipale et notamment par le conseil scolaire. Ce n'est pas le gouvernement fédéral qui a été le plus actif là-bas. Ce sont les municipalités qui se sont occupées du problème de la discrimination. Je pourrais comparer la réaction des fonctionnaires et des administrateurs élus de la ville de Vancouver, par exemple, à la réaction pathétique témoignant de l'ignorance de Andy Haydon, président de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton. J'espère que le ministre suivra l'exemple de Vancouver.

En lisant la documentation, j'ai pensé que nous avions nos scientifiques et le centre de contrôle des maladies, les scientifiques des États-Unis et du monde entier en quelque sorte, qui cherchent des solutions telles qu'un vaccin, de nouveaux traitements et de nouveaux médicaments. Je crois comprendre qu'il existe une drogue appelée pentamidine, qui sert au traitement des cas de pneumonie. Le gouvernement canadien a beaucoup tardé à permettre son utilisation par les victimes du SIDA. J'ai deux questions pour le ministre. Premièrement, que fait-on pour que les sidéens aient plus rapidement accès aux nouvelles drogues expérimentales? Deuxièmement, dans quelle mesure devrions-nous, à son avis, encourager la recherche scientifique? Devrions-nous mener ces recherches ici même au Canada ou encore aider l'Institut Pasteur de France ou les Américains à Atlanta et ailleurs?

M. Beatty: Monsieur le Président, le député vient de faire une excellente intervention. Ceux d'entre nous qui ont perdu un ami ou un collègue à cause du SIDA ne peuvent pas s'empêcher d'être émus en songeant à l'aspect humain de la maladie. Une des causes de l'insensibilité dont on a trop souvent fait preuve au Canada, c'est peut-être le fait qu'il est possible de dépersonnaliser le problème et de se dire que c'est la vie d'une personne que nous ne connaissons pas et qui ne nous touche pas de près qui est en danger; du fait qu'on ne se sent pas menacé, on a tendance à croire qu'il faut enfermer ces gens-là dans des ghettos et les couper du reste de la société.

Je suis absolument d'accord avec le député, il nous est arrivé trop souvent de dire aux personnes atteintes du SIDA, au moment où elles avaient le plus besoin d'aide, qu'elles risquaient de perdre leur emploi, leur famille, leur logement et leurs amis à cause de la maladie. C'est indigne d'une société qui se prétend civilisée.

Oui, monsieur le Président, nous étudierons les exemples de Vancouver et d'ailleurs. Ce qui m'inquiète, c'est que le député a cité un autre exemple d'injustice, et je suis parfaitement d'accord avec lui. C'est une accusation véhémente contre la façon dont les pouvoirs publics ont traité le problème du SIDA.

Le député a signalé un incident. Je connais un autre exemple, celui d'une commission scolaire des environs de Toronto qui a annoncé officiellement que les personnes atteintes du SIDA seraient tenues à l'écart des établissements scolaires. C'est inquiétant de constater que de tels exemples sont fréquents; c'est révoltant de voir à quoi peuvent s'attendre bien souvent les victimes du SIDA, et il faut faire quelque chose à ce sujet.

Le député m'a posé deux questions précises. Il a demandé d'abord si l'on allait mettre de nouveaux médicaments à la disposition des victimes. Nous travaillons en étroite collaboration avec les sociétés pharmaceutiques et nous les encourageons à lancer de nouveaux médicaments sur le marché. Par ailleurs, nous avons écrit aux médecins pour leur signaler que le Programme de médicaments d'urgence était en vigueur, que l'on pouvait en cas d'urgence autoriser l'utilisation de médicaments qui n'ont pas encore été approuvés au Canada pour autant que le médecin se mette en rapport avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et dise qu'il croit qu'il faut permettre à un malade de prendre ce médicament. Ce programme devrait nous aider à mettre plus rapidement ces nouveaux médicaments à la dispositon des malades.

Monsieur le Président, la question des essais de médicaments, des essais doublement anonymes avec placébo, préoccupe beaucoup les personnes qui cherchent un remède pour le SIDA et les homosexuels. Ces personnes veulent notamment s'assurer que l'on autorise aussi des essais sur demande afin de donner aux victimes l'occasion de profiter des nouveaux médicaments.

Monsieur le Président, je communiquerai avec les sociétés pharmaceutiques du Canada pour bien leur faire comprendre que le gouvernement fédéral examinera et approuvera des propositions de fabricants canadiens de produits pharmaceutiques et notamment des programmes sérieux d'essais sur demande. Cette décision contribuera à faciliter l'accès à ces produits.

Enfin, monsieur le Président, le député m'a demandé à quelles recherches il faut surtout affecter les crédits limités dont nous disposons à cette fin. Il demande s'il faut faire toutes les recherches au Canada ou si nous devons coopérer à l'échelle internationale. Il faut faire les deux, à mon sens. Le problème du SIDA dépasse de toute évidence nos frontières. Il faut coordonner les travaux et ne pas reproduire ce qui a déjà été fait ailleurs. Nos chercheurs peuvent apporter une contribution unique, et je tiens à ce qu'on détermine avec eux ce sur quoi il convient d'axer nos efforts pour pouvoir affecter les crédits aux activités susceptibles de permettre de trouver un remède à cette terrible maladie.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Merci, monsieur le Président. Nouveau député, j'estime que c'est un privilège de pouvoir répondre au discours du Trône.

Avant de parler du discours du Trône, je tiens à vous faire part d'un incident survenu dans ma famille il y a environ trois semaines. Ma petite fille de 13 ans, Jennifer, est rentrée de l'école en me disant : «Papa, nous avons eu une journée d'information sur les carrières aujourd'hui. Nous devions dire aux autres quelle était la carrière de nos pères et de nos mères. Lorsque j'ai dit que mon père était député, beaucoup se sont moqués de moi. J'étais très embarrassée. En plus de rire de moi, ils ont dit que leurs parents pensaient que les députés gagnaient beaucoup d'argent et travaillaient très peu, qu'ils vous voient tous les jours à la Chambre des communes rire les uns des autres et faire des commentaires désobligeants». Je me suis donc demandé ce que je faisais ici. Comment avais-je abouti ici?

Je suis remonté jusqu'à 1978, lors de mon premier passage à Ottawa, au moment où j'ai rencontré Craig Carpenter, fonctionnaire depuis plus de 25 ans. Cet homme n'aimait pas seulement son travail et la fonction publique, mais il aimait aussi le Canada. Il a été un modèle pour moi.

Par la suite, j'ai eu le rare privilège de travailler avec le très honorable Pierre Elliott Trudeau. Lui aussi aimait le Canada. Il comprenait la fonction publique et savait que le gouvernement est responsable de prendre des décisions pour l'ensemble des Canadiens, surtout ceux des régions qui ont besoin d'une attention particulière et les défavorisés.

C'est cela qui m'a convaincu de me présenter dans Broadview—Greenwood aux dernières élections. Pendant les débats ou lorsque je rencontrais personnellement des électeurs, je leur disais que s'ils votaient pour moi, ils ne voteraient pas seulement pour un député qui servirait Broadview—Greenwood. Je leur disais que je voulais venir à Ottawa pour défendre tout le Canada, pas seulement Broadview—Greenwood, pas seulement Toronto ou l'Ontario, mais tout le Canada. Gardant cet engagement à l'esprit, mon premier discours portera sur la première préoccupation de ma circonscription et sur ce qui en est dit dans le discours du Trône, soit le libre-échange.

• (1040)

Plus de 80 p. 100 de la population de Broadview—Greenwood se sont prononcés contre le libre-échange. Ce n'est pas que les électeurs de ma circonscription sont contre le libre-échange. Je suis moi-même homme d'affaires et je ne m'oppose pas au libre-échange, mais je l'ai dit souvent, je ne crois pas que le chapitre 16 de l'accord, celui sur les investissements illimités et non réglementés, sera efficace.

Le Canada a été édifié sous un régime de réglementation des investissements. Je n'ai rien contre les investissements étrangers. Dans les 90 jours qui ont précédé la reprise des travaux du Parlement, nous avons vu assez de fusions et de prises de contrôle. Le gouvernement aurait dû faire preuve de franchise à propos de l'accord de libre-échange et dire dès le départ qu'il ferait en sorte que le seul instrument qui nous reste, le Bureau de la politique de concurrence, obtienne tout l'appui dont il a besoin pour veiller à ce que ces fusionnements et ces acquisitions servent les intérêts bien compris du Canada. Je ne comprends tout simplement pas comment nous pouvons contrôler l'économie canadienne alors que nous en avons abandonné les leviers.

C'est un point sur lequel le discours du Trône accuse de graves lacunes. J'espère seulement que le gouvernement reviendra d'ici peu sur cette question avant que nous n'allions trop loin dans ce sens.

Le deuxième point que j'ai trouvé passionnant dans le discours du Trône, et je le dis en toute sincérité, concerne l'environnement.

Avant d'aller plus loin, je tiens à dire que lorsque j'appelais des gens dans ma circonscription ces derniers jours et que je parlais du discours du Trône, beaucoup d'entre eux me demandaient ce que c'était qu'un discours du Trône, ce que cela voulait dire. Je leur dis comme à ceux qui m'écoutent aujourd'hui qu'un discours du Trône ressemble à une liste qu'on dresse chez soi de toutes les choses qu'on va faire au cours des trois ou quatre prochains mois dans la maison, qu'il s'agisse de l'achat de provisions, des réparations à effectuer ou de la planification du programme de vie qu'on s'imposera à la maison.

Je tiens à dire à la Chambre que l'engagement pris dans le discours du Trône à l'égard de l'environnement me paraît bon. J'espère seulement que la vision qui s'y trouve décrite se traduira en mesures concrètes, sinon, nous en resterons aux belles paroles. Le ministre a l'occasion de devenir non seulement un héros national, mais aussi un héros international s'il met cette vision en oeuvre.

A propos d'environnement, je voudrais aborder un instant le sujet de l'Accord du lac Meech. J'ai fait campagne dans ma circonscription en me prononçant en faveur de sa modification. Qu'on ne s'y trompe pas, il s'agissait d'une question sérieuse dans Broadview—Greenwood. Beaucoup d'électeurs s'intéressaient énormément à la question. Nous avons notamment discuté des programmes nationaux.

Les programmes nationaux créent une volonté nationale, et cette dernière engendre le patriotisme. Je crois que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) a l'occasion de faire en sorte, par le truchement de la question de l'environnement, que nous forgions une volonté nationale. Nulle province ne devrait être autorisée à se retirer d'un programme national concernant l'environnement. Voilà qui devrait amener le titulaire actuel de ce portefeuille à comprendre qu'il y a peut-être place pour une ou deux modifications à l'Accord du lac Meech. Je pense que sa charge l'amènera à le comprendre.

Mais l'environnement n'est pas qu'une question nationale, c'est aussi une question internationale. Le gouvernement actuel a tendance à penser en termes de réductions budgétaires, encore et toujours. Il devrait se soucier davantage de créativité. Je me veux constructif en l'occurrence. Le député qui est intervenu avant moi a parlé d'utiliser la tribune de la Chambre de façon constructive. Je veux apporter à la Chambre une contribution constructive, aussi je désire faire une proposition créative au ministre de l'Environnement.

Depuis de nombreuses années, nous sommes connus pour nos forces de maintien de la paix dans le monde entier, à Chypre, au Moyen-Orient et ailleurs. Pourquoi le ministre ne peut-il pas organiser des forces de protection de l'environnment qui seraient envoyées dans le monde entier en période de crise? L'incident Valdez aurait été une occasion où le ministre aurait pu envoyer ces forces spéciales. L'environnement n'est pas un problème local ni national, mais bien international, et je ne connais pas un gouvernement dans le monde qui, en période de crise, refuserait l'aide d'une force canadienne spéciale de protection de l'environnement. J'espère que le ministre considèrera cette proposition comme une idée constructive.

Lorsque je me promenais dans la rue Rideau l'autre soir, je suis passé près des arsenaux de la rue Wurtemburg et j'ai vu des millions de dollars de matériel inutilisé. Nous devons utiliser une partie de ces forces au profit de l'environnement.

De même, je voudrais vous parler, monsieur le Président, de la question de l'environnement. J'ai utilisé du papier recyclé pour ma carte de visite de la Chambre des Communes, mais celle-ci a refusé de l'imprimer parce que ce n'était pas sur du papier canadien. Si nous devons

prendre au sérieux la question de l'environnement, nous devrions commencer par le faire ici, à la Chambre. Le Président devrait envisager de prescrire à tous les députés d'utiliser du papier recyclé pour leurs cartes et leur papier à lettres.

Je voudrais continuer à parler de l'environnement pendant quelques minutes de plus. Ma circonscription est ravie d'accueillir en septembre prochain le premier sommet populaire sur l'environnement à Don Valley, à Toronto, et je dois dire que nous recevons un appui sensationnel de la part du ministère de l'Environnement et le corps diplomatique de la communauté apporte sa collaboration. C'est le genre d'initiative dont nous avons besoin constamment pour régler cette question.

Je serai à nouveau très explicite et je veux que la Chambre sache que je partage un grand nombre des inquiétudes au sujet du déficit, mais comme tout le monde devrait le penser de ce côté-ci de la Chambre, il ne faut pas faire porter le poids de ce déficit aux gens qui sont le moins en mesure de le faire. Encore une fois, nous avons la possibilité d'envisager le déficit d'une manière différente. Pourquoi ne pas élargir nos bases économiques? Pourquoi ne pas avoir recours aux techniques environnementales?

A Vancouver, il y a une entreprise qui a mis au point une technologie d'épuration de l'air, Ballard Industries sur la côte Nord. Il lui faut 10 millions de dollars pour se lancer dans une production qui, d'ici le début du siècle, pourrait rapporter des milliards et créer des dizaines de milliers d'emplois nouveaux. Le gouvernement recevrait toute l'aide qu'il désire s'il s'efforçait de créer une nouvelle technologie bénéfique pour l'environnement, mais aussi pour le déficit.

Il y a une autre société à Burlington qui travaille sur l'osmose inverse. Nous devrions appuyer toutes ces entreprises qui, depuis des années, souffrent parce que l'environnement n'était pas une priorité. Si nous pouvons maintenant les aider, je pense qu'elles pourraient nous apporter des recettes qui contribueraient à réduire le déficit.

C'est pour cela que le gouvernement doit être prudent au sujet de ce qu'il fera pendant les quatre prochaines années. Pendant trop longtemps il s'est préoccupé des banquiers qu'il connaissait et des armements qu'il accumulait. Il doit maintenant se consacrer aux bouches à nourrir et à l'environnement à protéger. Voilà ce que nous devrions faire.

Je voudrais maintenant parler de cette partie du discours du Trône qui parle de la société généreuse. Pour ne prendre qu'un cas particulier, je ne me suis toujours pas remis du manque de générosité dont le gouvernement a fait preuve au sujet des personnes âgées du Canada. Dans son tout premier budget il les a bouleversées d'une façon peu ordinaire. J'aurais pensé qu'il serait beaucoup plus sensible, à la lumière des événements, et je ne dis pas cela simplement parce que les personnes âgées représentent 50 p. 100 des électeurs de Broadview—Greenwood.

Nos personnes âgées ont travaillé pendant des années à faire du Canada ce qu'il est. Je ne conjecturerai pas le contenu du budget, mais j'espère pour le gouvernement qu'il ne s'attaquera pas une nouvelle fois à nos personnes âgées. J'espère bien que non.

• (1050)

Je voudrais parler aussi d'une autre question particulière. Dans ma circonscription, un appartement en sous-sol de moins de 600 pieds carrés se loue environ 1350 $ par mois. Comment une mère ou un père seul peut-il se permettre cela?

Le gouvernement avait envisagé un programme national de garde des enfants et le projet de loi C-144 était prêt. Il a besoin de modifications, mais nous devrions commencer à agir immédiatement. Un programme national est essentiel, non seulement pour des circonscriptions comme Broadview—Greenwood, mais pour l'ensemble du pays. C'est un autre domaine où la vision doit devenir réalité.

Mon dernier point sur la société généreuse concerne les drogues. Dans ma circonscription on vend des drogues aux enfants des écoles élémentaires. Il y a quatre mois environ, un principal d'école élémentaire de ma circonscription est venu me voir avec un bocal plein de seringues. Il m'a dit l'avoir trouvé sous des classes mobiles.

La question des drogues est grave et je propose que le gouvernement nomme un responsable, un tsar des drogues, qui aurait accès à tous les moyens de communication, tous les moyens techniques et toutes les ressources de la GRC. Le problème est déjà très grave et Dieu nous préserve d'une situation comme celle qui prévaut actuellement à Washington. Il faut suivre l'exemple de cette ville et empêcher que la chose ne se produise ici. Le gouvernement devrait commencer par nommer un tsar des drogues qui attirerait spécialement l'attention sur ce problème.

J'ai parlé du libre-échange, de l'environnement, des personnes âgées, des garderies et des drogues. Je voudrais maintenant parler de la Fonction publique du Canada. J'ai remarqué qu'elle traversait une période de léthargie depuis six mois. Le gouvernement devrait s'occuper de ce problème. Bien des députés ne se ren-

dent pas compte que la Fonction publique du Canada est, en quelque sorte, l'atelier de travail de la Chambre des communes. Je me suis entretenu avec de nombreux fonctionnaires qui considèrent que leur travail est une vocation. Beaucoup aiment leur pays, mais ils ne peuvent plus tenir le coup à cause des compressions que le gouvernement leur a imposées, des compressions qui n'ont pas toujours été judicieuses. J'en parle dans un esprit constructif.

Je ne propose pas de remplumer la Fonction publique, mais bien des fonctionnaires ont vu leur carrière ruinée parce que le gouvernement a pratiqué des compressions aux mauvais endroits. Je songe notamment aux agents de l'immigration, au Canada et à l'étranger, qui ne savent plus où donner de la tête. Beaucoup d'autres fonctionnaires dans d'autres ministères auraient besoin d'aide pour mettre en oeuvre les mesures adoptées aux Communes. Pour produire, cet atelier doit fonctionner rondement. Or, il n'est pas en très bon état actuellement car la Fonction publique est démoralisée et elle a besoin d'attention.

Je voudrais parler finalement du multiculturalisme. Je ne crois pas que la politique actuelle dans ce domaine soit bonne. Nous devrions envisager le multiculturalisme dans une perspective entièrement différente.

Le gouvernement devrait songer à créer un superministère de la Culture qui ferait du multiculturalisme notre symbole national. Cela fait trop longtemps que le multiculturalisme n'est qu'une fonction accessoire d'un ministère. Je sais que mon critique associé partage ces vues.

J'espère que le gouvernement mettra la question du multiculturalisme à son programme au début de son nouveau mandat. Nous pourrions peut-être faire nôtre la notion d'ingénierie créative dont parlait Walt Disney lorsqu'il a construit Disneyland. C'est une combinaison de l'imagination et de l'ingénierie à l'oeuvre. Nous devons faire preuve d'un esprit analogue, dans bien des domaines, lorsque nous parlons politique à la Chambre des communes.

En terminant, je voudrais rappeler que 10 ans se sont écoulés depuis que, sous l'inspiration de Craig Carpenter et de Pierre Elliot Trudeau, je me suis lancé dans la vie publique. Mon plus cher espoir, c'est de croire que nous parviendrons, par notre travail, à encourager d'autres Canadiens à prendre la relève au cours des prochaines années. Ma plus grande satisfaction serait de voir ma fille Jennifer retourner finalement à l'école et quelle sera fière alors de dire que son père est député.

M. Waddell: Monsieur le Président, permettez-moi de féliciter le député pour son premier discours à la Chambre. Quelle position le Parti libéral fédéral défend-il actuellement à propos de l'Accord constitutionnel du lac Meech?

M. Mills: Monsieur le Président, le député connaît la position de mon parti. Nous avons voté en faveur de l'Accord du lac Meech après avoir proposé neuf amendements, dont la presse n'a jamais fait mention. Je sais que le parti du député a également proposé des amendements, mais ils ne sont pas aussi nombreux.

Une voix: Et pas aussi bons.

M. Marchi: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le nouveau député de Broadview—Greenwood (M. Mills) d'avoir communiqué à la Chambre et à tous ses collègues le nouveau point de vue de cette circonscription. Je comprends que le député néo-démocrate pose une question au sujet de la position de notre parti en ce qui concerne l'Accord du lac Meech au lieu d'examiner la position de son propre parti.

Pendant que j'ai la parole, je peux peut-être demander au député de nous donner des détails au sujet de la conférence sur l'environnement qu'il est en train d'organiser, une conférence locale mais d'envergure internationale.

M. Mills: Monsieur le Président, cette conférence donnera au gouvernement et au secteur privé l'occasion de se rencontrer pour discuter de cette question. Je remercie la société Loblaw, la plus grande société au monde dans le secteur de l'alimentation, qui a décidé de parrainer notre sommet mondial sur l'environnement à Don Valley. Nous pouvons maintenant compter sur l'appui de tous les paliers de gouvernement, de la province du Québec et de celle de l'Ontario. Nous accueillerons plus de 70 orateurs venant des quatre coins du monde. Ce sera le premier sommet populaire sur l'environnement. Tous les autres sommets qui ont été tenus réunissaient des politiques ou des spécialistes de l'environnement. J'invite personnellement chaque député à y assister.

[*Français*]

M. le vice-président: Comme il est 11 heures, conformément à l'article 30 du Règlement, la Chambre procèdera maintenant aux déclarations des députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE MOYEN-ORIENT—LES CONTACTS ENTRE LE CANADA ET L'ORGANISATION DE LIBÉRATION DE LA PALESTINE

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, il convient de féliciter le gouvernement du Canada des efforts qu'il a déployés récemment en vue d'améliorer ses contacts avec l'Organisation de libération de la Palestine et de renforcer son appui à l'égard de l'autodétermination du peuple palestinien.

Le Canada est depuis longtemps considéré par toutes les parties au Moyen-Orient comme un pacificateur et une voix modérée en qui l'on a toute confiance. L'initiative du Canada contribuera à renforcer cette position.

* * *

LA SANTÉ

ON DEMANDE QU'UN MÉDICAMENT SOIT RETIRÉ DU MARCHÉ

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, le Canada est le seul pays qui vend encore du Diclectin, l'équivalent générique du Bendectin, un médicament contre la nausée qui peut causer des malformations congénitales chez les enfants lorsqu'il est pris par la mère pendant la grossesse.

Le Bendectin a été volontairement retiré du marché par son fabricant en 1983 à cause des nombreuses poursuites intentées par des parents dont les enfants sont nés avec des malformations congénitales causées par ce médicament. Il est absolument incompréhensible que le Canada continue de permettre la vente de l'équivalent générique de ce médicament lorsqu'une telle incertitude entoure ce produit.

Le gouvernement soutient que le médicament n'a pas été retiré du marché parce qu'on n'a pas établi qu'il cause des malformations congénitales. De nombreuses familles canadiennes ne sont pas de cet avis. Pour ces gens, il ne fait aucun doute que les déficiences dont souffrent leurs enfants sont directement liées à ce médicament.

Je prie donc instamment le gouvernement d'entreprendre immédiatement une enquête sur le Bendectin et son équivalent générique, le Diclectin, et d'interdire au fabricant de vendre ce produit sur le marché jusqu'à ce qu'on ait prouvé qu'il ne présente aucun risque.

Je crois que les familles canadiennes ont le droit de se faire entendre sur cette question et que le ministère de la Santé et du Bien-être social ne devrait pas écouter seulement le fabricant de ce médicament. Le ministère n'a jamais fait d'enquête sur ce produit.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LES AFFAIRES MUNICIPALES

HOMMAGE AU DYNAMISME DE SEPT-ÎLES

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, la Chambre de commerce de Sept-Îles fête cette année son 35e anniversaire de fondation. La Chambre organise plusieurs manifestations dont une soirée de reconnaissance dédiée à ses anciens présidents. Cette soirée aura lieu samedi, le 8 avril, et elle marquera de façon spéciale l'implication de nombreuses femmes et de nombreux hommes à l'amélioration de la vie communautaire, économique et culturelle de Sept-Îles.

Il me fait plaisir de demander à tous les députés de la Chambre des communes de se joindre à moi pour rendre un hommage bien particulier à tous les Sept-îliens et les Sept-îliennes qui, au cours des 35 dernières années, ont uni leurs efforts pour faire de Sept-Îles une ville dynamique et bien organisée. Une mention spéciale s'adresse à M. Gustave Blouin, un des fondateurs de la Chambre qui a représenté la circonscription de Manicouagan à la Chambre des communes pendant de nombreuses années.

* * *

[*Traduction*]

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS

ON DEMANDE QU'IL RESTE INTACT

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, le ministre des Communications (M. Masse) aurait annoncé, il y a deux jours, son intention de sabrer dans le Centre national des arts, ou de le privatiser en tout ou en partie. Une telle décision serait accueillie avec consternation par l'immense majorité des Canadiens qui considèrent la promotion des arts et de la culture comme une priorité nationale et le Centre national des arts comme un des principaux instruments de cette promotion.

De plus, la disparition de cette institution aurait un effet catastrophique sur ma circonscription de Nepean et sur toute la région de la capitale nationale. Si l'orchestre du CNA était privatisé—c'est l'une des mesures à l'étude -la chasse aux fonds des sociétés qui s'ensuivrait réduirait dangereusement la capacité de financement des autres groupes culturels de la région.

Si le gouvernement est aussi «profondément attaché à l'épanouissement de la vie culturelle du pays» qu'il le prétend dans le discours du Trône, le ministre des Communications devrait s'efforcer de trouver des façons d'augmenter les fonds consacrés aux arts et à la culture au Canada plutôt que de les réduire ou d'essayer de tourner la question au ridicule.

Article 31 du Règlement

DISTINCTIONS ET DÉCORATIONS

LA MÉDAILLE DES POMPIERS POUR SERVICES DISTINGUÉS

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Monsieur le Président, la médaille des pompiers pour services distingués créée en 1985 est une des trois médailles destinées à honorer les Canadiens qui servent le public dans des professions dangereuses. La médaille des policiers a été créée en 1983 et celle des employés des services correctionnels en 1984.

Cependant, les pompiers qui ont 20 ans et plus de services distingués ont droit à cet honneur seulement s'ils exercaient encore leur métier le 29 août 1985 ou après cette date. Bien des Canadiens qui ont risqué leur vie dans cette honorable et dangereuse profession sont donc victimes de discrimination parce qu'ils ont pris leur retraite le 28 août 1985 ou avant.

Par conséquent, j'exhorte le gouvernement fédéral à reconnaître les risques graves pris par ces Canadiens et à honorer tous ceux d'entre eux qui avaient les états de service requis le 28 août 1985 ou avant.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIBAN—DEMANDE DE CESSEZ-LE-FEU IMMÉDIAT ET D'ACCÈS AMÉLIORÉ AUX SERVICES CONSULAIRES CANADIENS

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, une tragédie mondiale immense se déroule actuellement sous nos yeux au Liban. Ce qui s'y passe est inacceptable, et le gouvernement du Canada se doit d'être très actif aux Nations Unies et d'entreprendre auprès des autres pays une action commune pour obtenir un cessez-le-feu immédiat.

Plus de 200 000 excellents Canadiens d'origine libanaise de toutes religions nous implorent de multiplier nos efforts afin d'aider ce pauvre et précieux Liban. Nous nous devons d'appuyer la souveraineté et l'indépendance du Liban. Nous nous devons d'insister, à l'instar des pays de la Communauté économique européenne, du Vatican, de la France et des États-Unis, tous alliés et amis du Canada, sur le retrait inconditionnel de toutes les forces armées non libanaises, à l'exception de la force de paix des Nations Unies. Et nous nous devons d'apporter une assistance diplomatique au Liban dans cette phase cruelle de son existence.

Et je demande avec insistance au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de bien vouloir ouvrir un bureau temporaire à Chypre pour s'occuper de tous les besoins consulaires et diplomatiques du Liban puisque c'est absolument inacceptable et impensable de demander aux Libanais de se rendre à Damas pour des besoins consulaires. Donc, je demande au ministre, au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à qui je ne poserai pas de questions aujourd'hui, comme je l'en avais prévenu, d'agir dans ce sens. Et je pense que les 200 000 Canadiens d'origine libanaise de toutes religions lui en seraient éternellement reconnaissants.

* * *

[*Traduction*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA SANTÉ

LA NÉCESSITÉ D'ADOPTER UN MODE DE VIE SAIN

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty) l'a dit ce matin, le 7 avril est la Journée internationale de la santé. La communauté internationale a choisi ce jour-là pour nous encourager à réfléchir au fait que la santé est un atout personnel précieux et à reconnaître que la santé est un droit individuel. C'est également l'occasion de nous rappeler que la santé est la responsabilité de la personne et de la collectivité.

Bien qu'il incombe à tous les paliers de gouvernement de veiller sur la santé des gens, il faut que chacun fasse sa part, car nous devons tous voir et garder notre santé en adoptant un mode de vie sain. Les gens vont accepter cette responsabilité personnelle dans la mesure où les professionnels de la santé, les éducateurs et ceux qui prennent les décisions se feront un devoir de communiquer des renseignements sur la santé à tous, homme, femme ou enfant. Afin de mettre l'accent sur cet impératif, le thème de la Journée mondiale de la santé cette année est «Parlons santé/Let's talk health».

* * *

LE DROIT DE VOTE

LES CANADIENS TRAVAILLANT à L'ÉTRANGER

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Au cours de la législature précédente, monsieur le Président, j'ai présenté un projet de loi et une motion d'initiative parlementaire visant à accorder aux Canadiens qui travaillent à l'étranger—ceux qui travaillent pour CUSO et d'autres organismes non gouvernementaux, par exemple—le droit de vote aux élections générales au Canada. Les diplomates et les soldats canadiens peuvent voter, mais personne d'autre qui travaille à l'étranger. Le comité a fait une étude approfondie du projet de loi, mais cela n'a donné lieu à aucune modification.

J'ai suivi les élections soviétiques qui se sont déroulées il y a environ une semaine. Chaque citoyen russe qui travaillait ou qui était en vacances au Canada est allé voter à l'ambassade soviétique le jour du scrutin. Les Soviétiques sont-ils plus démocratiques que nous? Ce dont nous avons besoin au Canada, monsieur le Président, c'est d'un peu plus de *perestroika*. Inspirons-nous de

la démocratie soviétique et permettons aux Canadiens qui travaillent à l'étranger pour des organismes non gouvernementaux d'aller voter à une ambassade canadienne à l'occasion d'une élection générale.

* * *

L'INDUSTRIE VINICOLE

ON DEMANDE QUE DES VINS CANADIENS SOIENT SERVIS DE PRÉFÉRENCE LORS DES RÉCEPTIONS AU PARLEMENT

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, au cours des dernières semaines, les gouvernements fédéral et Ontarien ont finalement convenu de veiller à ce que les producteurs ontariens de raisin soient dédommagés pour la suppression de vignes excédentaires de même que de celles qui ne produisent pas les variétés de raisin qu'il faut pour faire du bon vin. Cette mesure va permettre aux producteurs de raisin et aux viticulteurs de produire davantage de vins de grande qualité.

Compte tenu de la concurrence féroce qui a cours sur le marché à l'heure actuelle, la promotion continue de vins de grande qualité est essentielle à la survie à long terme de l'industrie vinicole canadienne.

Il est très important que tous les Canadiens se rendent compte que nous produisons ici même, au Canada, des vins qui ont été primés lors de nombreux concours internationaux.

Pour appuyer cette industrie, nous devrions, en tant que parlementaires, continuer de veiller à ce que des vins canadiens soient servis de préférence lors de réceptions organisées par la Chambre des communes de même que par les divers partis et associations politiques.

* * *

• (1110)

LA JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

LE MAUVAIS ÉTAT DE SANTÉ DES PEUPLES AUTOCHTONES

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, si je prends aujourd'hui la parole, c'est pour signaler la Journée mondiale de la santé. En cette journée très importante partout dans le monde, je tiens à attirer l'attention des députés sur une crise qui existe ici même au Canada.

Ce n'est un secret pour personne qu'il est urgent de remédier au mauvais état de santé des autochtones du Canada. La pénurie de logements en a poussé beaucoup à vivre dans des habitations insalubres. De piètres systèmes d'aqueduc et d'égout ont contribué à la piètre santé des Premières Nations. Les fonds consacrés aux services et aux installations de santé ne satisfont pas aux besoins croissants des personnes qui tentent de corriger la situation.

Article 31 du Règlement

Ces derniers mois, on a entendu parler de pollution aux PCB et au mercure et de cas de tuberculose dans des collectivités autochtones, dont certaines sont situées dans ma circonscription.

J'exhorte le gouvernement à s'engager fermement à améliorer le financement des programmes visant à rétablir la santé des membres des Premières Nations.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, je me réjouis de la place importante qu'occupe l'environnement dans le discours du Trône.

En tant que député préoccupé par notre qualité de vie et ayant milité au cours des dernières années en faveur de la cause environnementale, je ne puis qu'applaudir aux différentes initiatives annoncées dans ce discours: promouvoir un développement viable; élargir les responsabilités du ministère de l'Environnement afin que les considérations d'ordre écologique soient pleinement intégrées dans l'ensemble du processus décisionnel; la négociation d'un accord sur les pluies acides avec les États-Unis; la mise au point et l'utilisation de procédés industriels non polluants; l'amélioration de la qualité de nos eaux; la mise en place d'un fonds pour le partenariat.

Voilà autant d'initiatives qui répondent à mes attentes, à mes revendications et à celles de mes concitoyens et contitoyennes.

Monsieur le Président, il est clair que le gouvernement progressiste conservateur a placé l'environnement au coeur de ses priorités et qu'il entend continuer d'exercer un leadership jamais vu en ce domaine.

* * *

[*Traduction*]

LES ARMES NUCLÉAIRES

LA PERCÉE DANS LES EFFORTS VISANT LA CONCLUSION D'UN TRAITÉ INTERNATIONAL SUR L'INTERDICTION DES ESSAIS NUCLÉAIRES

L'honorable Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le 5 avril, on a annoncé une percée sans précédent des efforts visant à mettre un terme aux essais nucléaires. Conformément aux dispositions du traité d'interdiction partielle des essais nucléaires conclu en 1963 par MM. Khrouchtchev et Kennedy, une conférence doit être convoquée pour discuter de sa tranformation en traité d'interdiction totale des essais nucléaires si le tiers des 116 pays qui l'ont d'abord ratifié le demande.

Article 31 du Règlement

La percée est survenue la semaine dernière, monsieur le Président, lorsque la Tanzanie est venue s'ajouter aux 38 pays qui réclament cette conférence. Il est incompréhensible que le gouvernement canadien demeure opposé à cette mesure progressiste qui ouvrirait la voie à un réel dialogue sur la réduction des armes nucléaires. Parler de l'échec de négociations qui n'ont pas encore débuté n'est pas très sage.

Il faut faire l'impossible pour débarrasser dès maintenant le monde des terribles armes nucléaires, et notre gouvernement devrait favoriser et appuyer la conférence qui nous rapprocherait de ce but.

* * *

LA FISCALITÉ

LE PROJET DE TAXE DE VENTE NATIONALE—LES CONSÉQUENCES PRÉVUES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, les ministres des Finances libéraux et conservateurs de l'ensemble du pays se réunissent aujourd'hui à huis clos pour s'entendre sur une taxe de vente nationale. De cette entente va résulter une des plus grosses arnaques fiscales de l'histoire du pays.

A combien va s'élever cette arnaque conservatrice? L'ex-président du comité des Finances a parlé d'une dizaine de milliards. Le ministre des Finances d'Ontario dit que c'est 14 milliards. Les simples Canadiens ont intérêt à surveiller leur portefeuille parce que cette taxe va coûter environ 1 000$ par personne—homme, femme et enfant.

Avec cette arnaque fiscale conservatrice, le taux de la taxe de vente va atteindre 16, 17, 18 et 19 p. 100 dans beaucoup de provinces. Pour le Canadien moyen cela va être récessionniste. Cela va faire monter le taux d'inflation, les taux d'intérêt et le chômage.

Je dis aux Canadiens que l'heure est venue de faire front, de dire non à l'arnaque fiscale fédérale. Dites non aux conservateurs qui essaient de vous arracher encore plus d'argent. Non.

* * *

L'IMMIGRATION

ON EXIGE QUE LES SERVICES S'EXCUSENT AUPRÈS D'UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, il y a plusieurs semaines le bureau de l'Immigration de Toronto a refusé une séance d'information sur la nouvelle législation en matière de réfugiés à un organisme communautaire de Jane Finch, situé dans la circonscription de York-Ouest. La raison invoquée était que le quartier est trop dangereux pour qu'on s'y risque.

Je tiens à dire à la ministre et au gouvernement que cette gifle a très durement atteint ce quartier dans sa dignité.

Jane Finch n'est pas un simple carrefour géographique. C'est une communauté fière de sa valeur, constituée de Canadiens fiers et durs au travail qui méritent d'être pleinement desservis dans l'égalité de leurs droits. Le gouvernement ne fait pas que blesser ce quartier dans sa dignité, il sape le principe de l'égalité des Canadiens devant l'administration, quels qu'ils soient et où qu'ils habitent.

J'invite la ministre de l'Immigration (M^me^ MacDougall) à casser cette décision injurieuse de ses services et à adresser à ce quartier des excuses publiques, et organiser immédiatement une séance d'information au profit d'un organisme qui désire collaborer pleinement avec le gouvernement dans l'application de la législation relative aux réfugiés.

Le quartier en a ras-le-bol des gens qui lancent des insultes et des calomnies faciles à une collectivité qui va maintenant avoir fort à faire pour réfuter ces allégations injustes.

* * *

LE DÉCÈS DE MURDO MARTIN

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour rendre hommage à la mémoire de Murdo Martin qui a représenté Timmins ici de 1957 à 1968 et qui est décédé en janvier.

Murdo a commencé de servir le pays durant la Seconde Guerre mondiale, dans l'armée canadienne qu'il a suivie outremer.

Murdo était pompier et a milité dans son syndicat, dont il est devenu président. Il était également président du Conseil du travail du district de Cochrane et de la caisse d'épargne locale.

Il s'est porté candidat CCF à Timmins aux élections générales de 1959 et a été élu. Il a lutté pour l'amélioration du sort des travailleurs. Il a survécu au raz de marée Diefenbaker de 1958 et participé à la transformation de la CCF qui a donné naissance au NPD en 1961. Il a été réélu en 1962, 1963 et 1965.

Je pense que cette série de réélections est le meilleur témoignage du savoir-faire politique de Murdo et de son dévouement à ses électeurs.

Après son départ de cette Chambre, Murdo a continué de militer au NPD local et au mouvement syndical à Timmins. Je n'oublierai jamais l'aide et les conseils qu'il m'a prodigués, et son dévouement envers les travailleurs restera toujours en mémoire.

Permettez-moi en terminant d'adresser mes condoléances à Grace Martin et aux autres membres de sa famille. Timmins et la Chambre des communes ont perdu un grand ami.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AUTOCHTONES

LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, le Commissaire aux droits de la personne a déposé son rapport annuel. Il y disait entres autres:

> . . .au Canada, un jeune Indien est beaucoup plus susceptible d'être envoyé en prison que de terminer ses études universitaires.

Le Commissaire aux droits de la personne reproche au ministre des Affaires indiennes d'avoir décidé de limiter les subventions fédérales à l'enseignement postsecondaire dispensé aux autochtones.

Comment le premier ministre peut-il permettre que son gouvernement prenne une décision aussi scandaleuse? Ne comprend-il pas que pour les autochtones, l'instruction est la seule issue?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je remercie le très hon. député de sa question. Je veux lui dire tout de suite que nous reconnaissons effectivement que l'instruction est pour eux l'issue. Aussi avons-nous révisé les lignes directrices de manière à les rendre plus souples pour qu'un plus grand nombre d'étudiants autochtones puissent obtenir un diplôme universitaire.

J'aimerais faire remarquer au député que depuis 1984, le budget de l'enseignement postsecondaire offert aux autochtones a presque doublé.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, il faut lire la réponse du ministre en fonction de l'observation que le premier ministre avait faite à l'époque où la Chambre examinait le projet de loi C-31, observation selon laquelle l'élargissement de la définition d'Indien inscrit n'entraînerait pas de compressions

dans l'enseignement postsecondaire et autres services offerts aux autochtones.

• (1120)

[*Français*]

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DES FONDS DESTINÉS À L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE DES AUTOCHTONES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): De toute façon, puisque le ministre a répondu lui-même, je dois lui dire qu'il est insensible aux propos du Commissaire, et je répète donc ce que le président a dit: Un jeune Indien est beaucoup plus susceptible d'être envoyé en prison que de terminer ses études universitaires.

Cela reflète une vrai tragédie nationale.

Et la seule réponse que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a donnée aux étudiants en grève est: Retournez en classe.

Je demande encore une fois au premier ministre d'obliger son ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de renverser sa décision et de rétablir les fonds pour l'éducation postsecondaire pour nos peuples autochtones.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis persuadé, connaissant le très honorable chef de l'Opposition, qu'il ne voudrait pas induire en erreur les Canadiens en ne donnant pas exactement les réponses que j'ai données.

D'abord je n'ai pas donné une seule réponse. Au contraire, j'ai indiqué, je pense, très clairement, monsieur le Président, que depuis que le programme en cause fonctionne avec un budget, il a augmenté de 10 p. 100, il va fort probablement continuer à augmenter à mesure que les besoins augmentent et que nous prenons en considération, évidemment, les nouveaux besoins eu égard au projet de loi C-31 que notre gouvernement a présenté afin de corriger une situation discriminatoire qui existait depuis fort longtemps au Canada.

[*Traduction*]

LES ÉTUDIANTS QUI FONT LA GRÈVE DE LA FAIM

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je ne crois pas que les députés vont se laisser impressionner par cette réponse, pas plus que ne l'a été le Commissaire aux droits de la personne lorsqu'il a critiqué l'attitude du ministre dans son rapport.

Comme le ministre le sait, un groupe d'étudiants fait la grève de la faim depuis dix-sept jours pour protester contre une politique que le Commissaire aux droits de la personne a qualifiée de tragédie nationale, et même de honte pour le pays. Mais le ministre refuse de rencontrer ces étudiants. Permettez-moi de faire remarquer au ministre que son attitude aggrave peut-être cette tragique situation.

Par votre entremise, monsieur le Président, je m'adresse au premier ministre. Va-t-il ordonner à son ministre de faire preuve de savoir-vivre et de rencontrer ces étudiants, ce qui pourrait lui faire reconnaître que la politique qu'il applique est extrêmement discriminatoire envers des gens très vulnérables qui ont droit à beaucoup plus que ce que nous leur accordons actuellement?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je ne veux pas jouer au plus malin avec le chef de l'Opposition, mais je dois avouer que sa question ne m'impressionne pas non plus.

Par ailleurs, je tiens à faire savoir à la Chambre, et à tous les Canadiens, en particulier aux personnes directement concernées par cette question, que je prends l'affaire très au sérieux et que je suis disposé à discuter avec quiconque s'y intéresse, la politique. . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Même avec les étudiants?

M. Cadieux: J'ai déjà déclaré que si l'on peut prouver que la politique peut-être améliorée, j'étudierais la question et je serais de toute évidence disposé à améliorer la politique.

Toutefois, les rencontres doivent se tenir dans des circonstances normales. Comme je l'ai fait plus tôt cette semaine, j'exhorte les étudiants à mettre fin à leur grève, après quoi j'accepterai de les rencontrer.

J'aimerais signaler une suggestion faite par l'université Lakehead et le Confederation College. Ils demandent expressément aux étudiants de mettre fin à leur grève et d'entamer un processus bilatéral, auquel je serais disposé à participer.

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE RENCONTRE LES ÉTUDIANTS

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'ai eu des entretiens privés avec lui, et je l'ai exhorté à agir. Je lui ai fait part des préoccupations des étudiants concernés et je l'ai prié instamment de bien vouloir les rencontrer.

Le ministre souhaite-t-il que ces étudiants poursuivent leur grève de la faim au cours du week-end et veut-il avoir leur mort sur la conscience lundi matin?

Des voix: Oh, oh!

Mme Blondin: Selon moi, ses observations dénotent un manque de sensibilité et ne se rapportent absolument pas à la situation. Le ministre va-t-il rencontrer ces étudiants?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, monsieur le Président, je vais le faire sitôt qu'ils auront mis un terme à leur grève de la faim.

LE PROCESSUS DE CONSULTATION

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est la suivante.

Le plafond sur le financement de l'éducation restreint le nombre d'étudiants autochtones qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires. A ce sujet, je me suis entretenu avec le grand chef de l'Assemblée des Premières nations, M. George Erasmus.

Le ministre va-t-il s'engager à établir un processus de consultation bilatéral entre le gouvernement fédéral et les membres des Premières nations, chose à laquelle le premier ministre s'est engagé dans un discours prononcé dans cette enceinte en avril 1985, et va-t-il imposer un moratoire sur l'application de la nouvelle politique, tant que ce processus de consultation n'aura pas été bien établi et mis en oeuvre?

Le premier ministre avait affirmé qu'on ne sabrerait pas dans les programmes destinés aux Indiens. Dans sa déclaration, il a également laissé entendre qu'on tiendrait compte de l'inflation pour établir les sommes versées aux étudiants autochtones, afin de subvenir à leurs besoins.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, cette question supplémentaire a bien des volets. Si le temps me le permet, j'essaierai d'aborder chacun d'eux.

Tout d'abord, je voudrais signaler à la Chambre, à tous les Canadiens et particulièrement aux intéressés qu'on a déjà établi un processus de consultations bilatérales entre le grand chef Erasmus et moi-même. Nous nous sommes déjà rencontrés.

Mme Blondin: Il n'y a aucun processus du genre.

M. Cadieux: Une rencontre est prévue pour lundi, afin de discuter des préoccupations que le grand chef pourrait

avoir. L'éducation en fait partie. On m'a remis le rapport que les intéressés ont préparé, et nous l'examinons à l'heure actuelle. Si le grand chef Erasmus souhaite s'entretenir avec moi au sujet de l'enseignement postsecondaire lundi, manifestement, je serai prêt à le faire. Je suis disposé à discuter avec tous les grands chefs du pays des sujets qui leur tiennent à coeur, monsieur le Président, dans des circonstances normales.

En ce qui a trait aux engagements pris par le premier ministre et le gouvernement, non seulement on n'a pas sabré dans le programme en question, mais on y consacre depuis deux ans 10 p. 100 de plus.

Mme Blondin: Sur trois ans.

M. Cadieux: J'écoute généralement les questions. On pourrait peut-être avoir la même courtoisie à mon égard, et la députée pourrait peut-être écouter mes réponses.

Des voix: Bravo!

M. Cadieux: Depuis 1984, les crédits consacrés aux autochtones sont passés de 2,7 milliards de dollars à 3,4 milliards de dollars.

LA SUSPENSION DE LA GRÈVE DE LA FAIM—L'ENGAGEMENT DU MINISTRE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question porte sur le même grave sujet. Aujourd'hui, une bande d'étudiants autochtones courageux entreprennent leur dix-septième journée de grève de la faim pour protester contre la cruauté des politiques du gouvernement en matière d'enseignement.

Le ministre ne consent à recevoir les étudiants que s'ils mettent d'abord fin à leur jeûne. Dans un esprit de conciliation, les étudiants ont accepté de suspendre leur grève pour exposer leur cause au ministre.

Ce dernier acceptera-t-il maintenant, en réponse à ce compromis, de tenir immédiatement une réunion avec les grévistes de la faim pour régler la crise et leur épargner un tort irréparable?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): J'approuve la proposition que font l'Université de Lakehead et le collège Confédération en ces termes:

> Pour sortir de l'impasse, et dans le véritable esprit du processus de consultation d'un régime démocratique, nous recommandons fortement que:
>
> (i) Parce que la santé des participants se détériore, la grève de la faim entreprise par les étudiants pour protester contre les changements au financement de l'enseignement postsecondaire des autochtones cesse immédiatement;
>
> (ii) Les représentants du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et des peuples autochtones règlent le différend par voie de négociation.

Il n'y aura pas seulement des représentants du ministère. Je suis disposé à rencontrer les étudiants aussitôt qu'ils cesseront leur grève de la faim.

L'ENGAGEMENT À L'ÉGARD DU FINANCEMENT

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, les étudiants consentent à suspendre leur grève de la faim pendant la rencontre avec le ministre. Il a le pouvoir de mettre tout de suite un terme à cette affaire, s'il le veut.

Le ministre recevra-t-il les étudiants? S'engage-t-il à ce qu'aucun étudiant autochtone ne soit privé de l'enseignement postsecondaire à cause d'obstacles financiers imposés par son gouvernement?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, encore une fois, le financement de l'enseignement postsecondaire augmente. Je présume qu'il continuera d'augmenter. Je recevrai les étudiants quand ils le voudront, dès qu'ils cesseront leur grève de la faim.

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES DIRIGEANTS ÉLUS DES AUTOCHTONES

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, il serait temps que le ministre arrête de prétendre faussement que le programme ne subit pas de compressions. Des compressions se font, et qu'il cesse de le nier.

Plus de 500 groupes et personnes ont été consultés au cours du processus dont parle le gouvernement. Personne n'était favorable aux mesures que le gouvernement proposait pour l'enseignement postsecondaire.

M. McKnight: Faux.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Personne, monsieur le Président, et ce sont les cadres mêmes du ministère qui le disent. Le gouvernement, comme il aurait dû le faire d'abord, entamera-t-il des négociations avec les dirigeants élus des autochtones pour que cette affaire se règle vite et bien?

• (1130)

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai des réunions avec les dirigeants autochtones élus depuis le 30 janvier. Je vais en avoir d'autres. A ma connaissance, les chefs autochtones élus n'usent pas de moyens comme la grève de la faim pour me rencontrer. Nos réunions se tiennent normalement, et j'ai l'intention de rencontrer ces dirigeants.

La politique et les lignes directrices sont en vigueur depuis le 1er avril. Elle vont s'appliquer aux étudiants qui entreront à l'université ou au collège le 1er septembre. D'ici là, je suis prêt à examiner les lignes directrices avec quiconque s'y intéresse. Nous les améliorerons, si nous le pouvons.

[*Français*]

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE RETIRER CERTAINS PROPOS

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Hier, au cours de son intervention en cette Chambre, le premier ministre s'est emballé, il a probablement été emporté par l'émotion, mais il est allé jusqu'à dire que la Constitution du pays ne valait pas plus que le papier sur lequel elle était écrite.

Je veux demander au premier ministre, aujourd'hui, en tant que responsable et protecteur de la loi fondamentale du pays, en tant que premier officier légal du pays, est-ce qu'il pourrait prendre l'occasion que je lui offre pour retirer ses propos et s'excuser, parce que celui qui discrédite la Constitution du pays, discrédite aussi le pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, en 1982, le gouvernement fédéral, effectivement, a cédé aux provinces la clause nonobstant, permettant ainsi aux législatures d'outrepasser les décisions de la Cour suprême du Canada, comme le député le sait, et de se soustraire au respect des droits et libertés les plus fondamentaux de notre société.

Grâce à cette clause,—et j'invite un commentaire peut-être, en retour, de mon ami—les législatures peuvent donc adopter des lois qui limitent les libertés de conscience, de réunion pacifique, d'association et de religion, les libertés de penser, d'opinion et d'expression, incluant la liberté de la presse.

En invoquant cette clause que j'ai dénoncée hier, les législatures peuvent également fouler aux pieds les droits à la vie, à la liberté, à la sécurité de la personne, le droit à la protection contre la détention ou l'emprisonnement arbitraire, le droit d'être informé rapidement des motifs de son arrestation ou de sa détention et, ce qui est plus grave, le droit à l'assistance d'un avocat ou à l'*habeas corpus*, le droit à la présomption d'innocence jusqu'à preuve du contraire, et j'en passe.

Voilà certains droits qui peuvent être supprimés par une législature quelconque, et ce droit tout à fait extraordinaire fut consenti dans les négociations de 1981-1982 par le gouvernement fédéral.

Pour ma part, j'ai toujours pensé qu'une constitution devait unir un peuple. Le député de Shefford sait fort bien que l'Assemblée nationale du Québec a rejeté vigoureusement la proposition de 1981-1982. Mais d'abord et avant tout, la Constitution doit protéger les droits les plus fondamentaux des citoyens. Et vous voyez que ce n'est pas la situation.

Donc, à mon avis, la Constitution de 1981-1982 laisse beaucoup à désirer.

LA CLAUSE DÉROGATION—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. S'il était si épouvanté par les prescriptions de la clause nonobstant, comment se fait-il qu'au bord du lac Meech, le premier ministre a eu un oubli, a oublié de faire enlever cette prescription?

Mais dans le débat partisan qu'il a tenu hier, est-ce que le premier ministre n'a pas l'impression qu'il est en train de faire de la clause nonobstant un symbole de la «québécitude» et qu'il a poussé le premier ministre du Québec à faire des déclarations comme jamais, qu'il va être un peu dans la foulée des «désormais» et finalement va devenir un symbole de la «québécitude»? Est-ce que le premier ministre pense qu'il a fait évoluer le débat hier ou est-ce qu'il ne pense pas qu'il a peut-être mis en péril le retrait éventuel de la clause nonobstant, mais surtout son Accord du lac Meech avec?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne savais pas que j'allais froisser les susceptibilités du député qui pourtant ne ménage pas ses commentaires à la Chambre, lorsqu'il parle d'une proposition gouvernementale. Il ne s'est jamais gêné pour nous donner le fond de sa pensée. . .

M. Lapierre: Pas sur la Constitution!

M. Mulroney: Pas sur la Constitution! Ah! Pas sur la Constitution! Alors, l'ancien premier ministre, lui, a donné son impression sur la Constitution, rapportée dans le livre de Robert Sheppard et Michael Valpy, et je cite:

[*Traduction*]

> Lorsque l'on a demandé à M. Trudeau s'il estimait que l'Accord constitutionnel de 1981 était un succès, il a répondu «non, j'estime que c'est un lamentable échec».

[*Français*]

Alors, c'était la réaction de l'ancien premier ministre lui-même. Moi, j'ai donné mes propres commentaires là-dessus. Libre à vous d'avoir une opinion contraire. Pour moi, le document constitutionnel de base devait faire deux choses: d'abord, unifier le pays. Pour moi, une constitution qui n'est pas appuyée par tout le pays, en l'occurrence le Québec, n'est pas une constitution digne du nom, *primo*. En deuxième lieu, une constitution doit protéger les droits fondamentaux des citoyens. Mais dans cette Constitution, on a permis au législateur de passer outre aux droits de base. Le député sera bien d'accord avec moi sur le fait que l'objectif de l'Accord du lac Meech, ce n'était pas de corriger toutes les erreurs à prime abord, c'était de ramener. . . Attention! Et le député va le dire à ses collègues, c'était de réintégrer finalement le Québec dans la Constitution, lorsque le

Québec avait été «délaissé» de la Constitution canadienne.

[*Traduction*]

LA CLAUSE DE DÉROGATION—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre. Il sait sans doute qu'au cours du processus d'examen de la formule de modification de la Constitution qui a abouti à l'Accord du lac Meech, la position de son parti était que la clause de dérogation devrait être à l'ordre du jour des discussions et qu'elle devrait être éliminée.

Le premier ministre peut-il nous expliquer comment il a pu négocier l'Accord du lac Meech et déclarer qu'il s'agissait d'un grand pas en avant alors qu'il n'a même pas soulevé la question de la modification de la disposition qu'il qualifie maintenant d'erreur fondamentale? Comment peut-il demander aux Canadiens d'accepter cela?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami me demande pourquoi la clause de dérogation n'a pas été abolie. C'est une question légitime.

M. Kaplan: Alors, quelle est la réponse?

M. Mulroney: L'autre question qu'il faudrait poser, c'est pourquoi cette clause a été incluse dans la Constitution pour commencer? Pourquoi?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Ce sont vos premiers ministres conservateurs de l'Ouest qui la voulaient.

M. Mulroney: N'essayez pas de rejeter le blâme sur d'autres.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Peter Lougheed est le responsable, démagogue. C'est à cause de vos amis et complices.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE SOULEVER LA QUESTION AUPRÈS DES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Le premier ministre a peut-être besoin d'une petite leçon d'histoire.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Kaplan: A mon avis, un simple examen du contexte de l'époque démontrera que c'était le prix à payer pour rapatrier la Constitution et pour avoir la Charte des droits et libertés.

M. Mulroney: C'était payer trop cher.

M. Marchi: Votre parti l'appuyait, Brian.

M. Kaplan: Pourquoi le premier ministre ne veut-il pas demander à ses homologues provinciaux de se réunir et d'abolir cette clause comme son parti le réclame depuis le tout début des négociations du lac Meech?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami d'en face affirme que son gouvernement a cédé sur la clause de dérogation parce que c'était le prix à payer. Qu'il sache qu'il a payé beaucoup trop cher pour le Canada et pour les droits fondamentaux des Canadiens.

M. Gauthier: Vous avez voté en faveur de l'Accord constitutionnel.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Regardez-les applaudir. Ils ont pourtant tous voté en faveur de cet accord.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Dites-nous comment vous avez voté, Joe.

M. Mulroney: Ils savent aussi, monsieur le Président...

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Levez-vous et dites-nous comment vous avez voté. Vous y étiez tous.

M. le Président: Je crois que le premier ministre n'a pas répondu à tous les éléments de la question. Je lui donne la parole pour finir de répondre.

• (1140)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Merci, monsieur le Président. Le député dit que c'est le prix que le gouvernement a dû payer. Le gouvernement a émis un jugement de valeur. J'estime, pour ma part, que ce prix était trop élevé. C'est la plus grande concession qu'un gouvernement fédéral n'a jamais eu à faire en ce qui concerne la protection des libertés les plus fondamentales, notamment la liberté d'expression, la liberté de religion et la liberté d'association.

Au lac Meech, nous avons amorcé le processus visant à corriger une autre grave erreur, parce qu'il y en avait deux. Il s'agissait de ramener le Québec au sein de la confédération, et je sais que mon collègue d'en face parle de l'Accord du lac Meech avec respect et affection parce qu'il l'a appuyé et je lui en suis reconnaissant.

* * *

L'EMPLOI

LES DÉPENSES DU PROGRAMME DE FORMATION

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. J'ai ici une note qui dit qu'Emploi et Immigration Canada comprime les budgets de formation prévus pour les jeunes défavorisés, les immigrantes et les femmes qui suivent des cours dans des domaines non traditionnels.

Une voix: C'est honteux.

M. Langdon: Ces programmes seront réduits de 25 p. 100 à London, à Toronto, à Ottawa et dans d'autres régions de l'Ontario. Comme le discours du Trône promettait une intensification de l'effort de formation au Canada, comment le premier ministre peut-il justifier ces compressions qui toucheront certaines des personnes les plus défavorisées de notre société?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Santé et Sport amateur)): Monsieur le Président, je ne sais trop à quelle note mon collègue fait allusion. Tout ce que je puis lui dire, c'est que nous dépensons déjà au Canada, dans le cadre de la seule Stratégie canadienne de l'emploi plus de 1,7 milliard de dollars par année. De 40 à 50 p. 100 de ce montant sont consacrés aux jeunes qui sont âgés de 15 à 24 ans.

Il est intéressant qu'il choisisse cette journée-ci pour poser cette question, parce qu'il me donne l'occasion d'annoncer que le chômage au Canada a baissé de 7,6 à 7,5 p. 100 ce mois-ci, ce qui est bien pour les jeunes chômeurs.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE L'ASSURANCE DU MINISTRE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le ministre, bien sûr, a éludé la question. Il n'a pas dit que ce chiffre de 1,7 milliard de dollars représente un recul par rapport aux 2 milliards que le gouvernement a dépensés pendant la première année de son mandat.

J'aimerais que ce ministre, s'il se sent si sûr de son fait, nous donne l'assurance qu'il n'y aura pas de coupures dans les programmes de formation, qu'en fait un plus grand nombre de ces programmes seront mis en oeuvre pour les groupes défavorisés, comme dans tout pays juste.

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Santé et Sport amateur)): Monsieur le Président, je sais que mon cher collègue du NPD ne voudrait pas que nous commencions à nous laisser arrêter par de simples faits. Qu'on me laisse alors lui rafraîchir la mémoire.

Le 27 octobre 1988, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé une initiative de 25 millions de dollars pour aider les immigrantes. Depuis que ce gouvernement exerce le pouvoir, monsieur le Président, il a mis en oeuvre la Stratégie canadienne de l'emploi qui insiste sur la formation et le recyclage des jeunes. Notre programme d'emploi d'été pour les étudiants fonctionne très bien.

Le niveau de chômage au Canada est bas, et le député n'a qu'à bien se tenir, car il est sur le point d'assister à d'autres interventions du gouvernement dans le domaine de la formation et du recyclage.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'EXPLOSION D'UN REMORQUEUR AU LARGE DE L'ÎLE DE VANCOUVER

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Elle porte sur le pétrolier *Sea Giant* qui s'éloignait de l'île de Vancouver tôt, ce matin. Nous dira-t-il s'il y a eu une explosion? Si des hydrocarbures se sont répandus dans l'eau? Qu'est-ce que le gouvernement canadien a fait à cet égard et que se propose-t-il de faire à l'avenir?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je dois informer la Chambre qu'un accident s'est produit hier soir, à 20 heures, heure normale du Pacifique, sur un remorqueur américain touant un pétrolier, à quatorze milles à l'ouest de l'île de Vancouver, près de l'anse Esperanza. Toutefois, cet accident n'a heureusement causé aucun déversement, mais le *Sea Giant* se rendait de Point Whales (Washington) à Ketchikan (Alaska) et le pétrolier était et est encore chargé de 61 000 barils de combustible léger.

Hier soir, une explosion s'est produite sur le *Sea Giant* et on a dû détacher le remorqueur pour empêcher l'incendie de se propager sur le pétrolier. A l'heure actuelle, le pétrolier vogue sans être toué et, selon nos informations, il n'y a eu aucun déversement. Sur les instructions du ministère des Transports, notre garde côtière a dépêché un navire et un hélicoptère à cet endroit et le temps est calme. Un remorqueur américain, *Le Storm Queen*, est déjà sur la scène. Nous attendons deux autres remorqueurs américains qui devraient arriver dans quelques heures. Au moins l'un des deux aura le moyen d'installer un câble de remorque et de reprendre la route avec le pétrolier vers l'Alaska.

Je dois dire que nous sommes en constante communication grâce à la station de radar Tofino et le centre d'urgence de la Garde côtière à Vancouver. Il est confirmé qu'il n'y a pas de déversement et que la situation devrait être bien en main dans quelques heures.

DEMANDE D'ÉCLAIRCISSEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, il y a à peine deux jours, à l'extérieur de la Chambre, le ministre de l'Environnement a donné son engagement que le gouvernement canadien aurait le droit d'approuver tout projet de retrait du navire avant le moment où celui-ci devait être retiré. Comment peut-il dire maintenant qu'il y a eu une explosion à son bord et que, censément, lui et son ministre sont chargés d'élaborer le projet de retrait?

Une voix: Il s'agit d'un autre navire.

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je tiens à éclaircir les faits au profit de la députée, car il ne s'agit pas ici des mêmes navires. Celui dont je parlais hier et il y a deux jours était le superpétrolier *Valdez*, impliqué dans l'accident survenu en Alaska, alors que nous parlons maintenant d'un remorqueur qui tire habituellement une péniche de pétrole à partir de l'État de Washington jusqu'en Alaska. Cet accident est très différent de l'autre.

Une explosion s'est produite à bord de ce remorqueur la nuit dernière. La péniche est encore en position stable et le vent est léger. Elle n'a pas dérivé vers la côte canadienne et toutes les mesures nécessaires ont été prises pour la maintenir en place. Dans quelques heures, elle poursuivra sa route vers l'Alaska sans avoir déversé une seule goutte de pétrole.

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, comme c'est la deuxième fois en quelques jours qu'un incident survient le long de la côte du Pacifique, je voudrais demander au ministre s'il serait prêt à invoquer les pouvoirs que lui confère la Loi sur la marine marchande du Canada pour garantir que c'est bien le gouvernement canadien et non une société américaine comme Exxon qui a la responsabilité de veiller à la sécurité de ce navire et de l'autre? Se servira-t-il des pouvoirs que lui donne la Loi sur la marine marchande du Canada?

• (1150)

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, si la députée avait écouté ce que j'ai dit, elle aurait remarqué que l'accident survenu dans les eaux internationales. . .

Mme Copps: Il est survenu dans la limite des deux cents milles.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Quatorze milles veut dire deux milles en dehors des eaux canadiennes. Il s'agit d'un accident impliquant des navires américains naviguant dans les eaux internationales. Bien qu'il soit survenu dans des eaux américaines, nous prenons toutes les mesures que j'ai expliquées pour maîtriser la situation. Nous serons prêts à surveiller la situation et à venir en aide aux Américains. Tout sera rentré dans l'ordre dans quelques heures. Il ne sert à rien d'alarmer les Canadiens pour l'instant.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ENTENTE CANADO-AMÉRICAINE SUR LE BOIS D'OEUVRE—L'ACCUSATION D'UN SÉNATEUR AMÉRICAIN

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Ce matin à Washington, le président du sous-comité sénatorial du commerce international des États-Unis, à propos du Canada, a parlé de tricherie généralisée dans le cadre de l'entente canado-américaine sur le bois d'oeuvre. Il me semble que le ministre ne devrait pas tolérer une telle insulte publique. J'espère que le gouvernement dénoncera vertement ce matin cette tentative d'intimidation qui est une véritable insulte pour notre pays.

Mais plus important encore, le ministre ne croit-il pas que cet incident est la preuve que cette entente est inapplicable et préjudiciable aux intérêts des producteurs canadiens et qu'elle est en plus une source de frictions graves entre nos deux pays? Ne trouve-t-il pas que le temps est venu maintenant d'ouvrir des négociations afin de la révoquer une fois pour toutes?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je n'apprendrai certes rien au député en lui rappelant que le Sénat américain compte 102 sénateurs et que nous ne saurions être tenus responsables des remarques ou des commentaires de l'un d'entre eux. Le ministère compétent est en train d'enquêter pour voir s'il y eu fraude.

Quant au dossier du bois d'oeuvre en général, des consultations ont eu lieu entre les provinces et cette industrie. C'est une question complexe à laquelle il n'existe aucune solution simple. Nous réexaminons la situation. Nous prendrons, au besoin, les mesures que nous jugerons avantageuses pour les Canadiens et pour nos exportateurs de bois d'oeuvre.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, le ministre pique ma curiosité car je me demande s'il faut travailler les deux sénateurs supplémentaires qu'ils ont maintenant aux États-Unis en ce qui concerne l'Accord de libre-échange et si le Canada les inclut dans ses démarches.

Questions orales

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE NÉGOCIER L'ABOLITION DE L'ENTENTE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, dans le témoignage que le sous-comité a entendu ce matin, on a affirmé que lors des premiers entretiens qu'il a eus avec M^me^ Carla Hills, la nouvelle négociatrice américaine en matière de commerce international, le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) a effectivement demandé la tenue de négociations sur l'entente sur le bois d'oeuvre. Le ministre confirmera-t-il s'il y aura des discussions sur la révocation de l'entente sur le bois d'oeuvre ou sur des changements à y apporter?

Le ministre est-il prêt à dire aux Canadiens si le gouvernement du Canada reconnaît maintenant que l'entente sur le bois d'oeuvre était un mauvais accord, une mauvaise affaire pour le pays? Est-il maintenant disposé à poursuivre des négociations directes avec les États-Unis pour abolir cette entente ?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous ne nous proposons pas d'abolir simplement une entente. Nous avions conclu cette entente pour épargner des conséquences encore pires au Canada. Au moins les recettes recueillies grâce à la taxe à l'exportation de 15 p. 100 ou grâce aux droits de coupe accrus restent au Canada.

Je n'ai pas le chiffre exact, mais je crois qu'en Ontario, la taxe à l'exportation a fait entrer dans les coffres de la province environ 50 ou 60 millions de dollars dont la province aurait été privée sans cela. Des centaines de millions de dollars sont restés au Canada et n'y seraient pas restés s'il n'y avait pas cette entente.

Le fait est que le marché du bois d'oeuvre a changé. Il est plus mou aux États-Unis. Les prix baissent. La même chose est vraie au Canada. Les conditions économiques ont changé. Le taux de change a changé. Nous estimons donc raisonnable d'apporter des changements à cette entente. Quant à savoir si les États-Unis seront d'accord, c'est une autre affaire. Nous avons signalé ces faits aux Américains. Il n'y a pas eu de négociations officielles à cet égard cependant.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE MANITOBAINE DES AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Jim Downey, ministre manitobaine des Affaires autochtones et du Nord.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE LA MINISTRE MANITOBAINE DES SERVICES SOCIAUX

M. le Président: Je voudrais aussi signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Charlotte Oleson, ministre manitobaine des Services sociaux, des Services de l'emploi et de la Sécurité économique et ministre responsable de la condition féminine.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AUTOCHTONES

LES INNUS DE TERRE-NEUVE – LA PROTECTION CONTRE LES VOLS MILITAIRES À BASSE ALTITUDE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui, j'en suis certain, est au courant du procès de quelque 38 Innus qui se déroule actuellement à Terre-Neuve. A mon avis, ces gens ne sont coupables que d'une chose, soit de défendre leur territoire contre ce qu'ils perçoivent comme une invasion.

Le premier ministre est-il disposé à faire ce que de nombreux groupes demandent au gouvernement de faire, c'est-à-dire abandonner les poursuites, attendre la fin du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement et déclarer un moratoire sur les essais aériens à basse altitude? Conclura-t-il avec ces gens une entente qui protégera leur territoire et leurs intérêts?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député reconnaît que certains Innus font l'objet de poursuites judiciaires à l'heure actuelle. Le procès est en cours.

Tout ce que je peux dire au député, c'est que mon voyage à Goose Bay était planifié depuis deux semaines. Je voulais rencontrer les chefs des Innus, ainsi que d'autres chefs. Le vendredi où j'étais là, à 11 h 30, les Innus ont accepté de me rencontrer. J'espérais que ce soit une rencontre productive où nous pourrions discuter et prendre des arrangements qui seraient avantageux pour les habitants de la région de Happy Valley-Goose Bay et pour l'économie de cette région, et qui répondraient en même temps aux besoins des Innus. Je n'ai cependant pas eu l'occasion de discuter avec les chefs des Innus.

Je veux dire au député que si les groupes qui prétendent appuyer les Innus et leur cause, mais qui sont plutôt perçus comme utilisant les Innus pour arriver à d'autres fins, appuyaient vraiment les Innus dans leurs revendications territoriales afin de pouvoir mettre en commun leurs besoins, je crois que nous pourrions avoir des entretiens très productifs.

M. Blaikie: Les Innus ne se sont jamais plaints que ces groupes les exploitaient. Ils ont travaillé avec eux au cours des années et le ministre cause du tort à toutes les parties concernées dans cette lutte en laissant entendre le contraire.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE FAIRE CESSER LES POURSUITES CONTRE LES MANIFESTANTS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'apprécie la réponse du ministre, mais j'adresserai ma question supplémentaire au premier ministre parce qu'il s'agit ici de la crédibilité morale du Canada à l'étranger. Nous savons qu'il y a eu hier des manifestations dans plusieurs capitales européennes à propos de cette question. Les gens ont l'impression—à juste titre—que le Canada, au nom de la défense, est en train de commettre un acte d'agression contre un élément de sa propre population, les Innus de Terre-Neuve.

Quand le premier ministre va-t-il s'intéresser personnellement à cette question pour veiller à ce que justice soit faite, à ce qu'on abandonne les poursuites contre ces personnes et qu'on conclue une entente équitable avec elles? Les Innus n'ont jamais renoncé à leur droit de propriété sur leurs terres. Ils ont droit à être traités équitablement, et pas comme on l'a fait jusqu'à présent.

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme devrait le savoir le député, d'autres personnes vivent au Labrador. Il y a une économie qui dépend en grande partie des dépenses qu'effectue dans la région l'installation de défense de Goose Bay.

Si j'avais eu l'occasion de parler aux chefs des Innus, je les aurais informés qu'aucun autre pays n'effectuera de vols tant qu'on n'aura pas effectué une étude des répercussions sur l'environnement et que les commissions du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales n'auront pas terminé leur enquête. J'aurais pu annoncer aux Innus qu'il y aurait cette année à peu près le même nombre de vols que l'année dernière. Je voudrais parler aux Innus pour pouvoir leur demander de quelles ressources ils auront besoin pour participer à la commission du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales qui va être formée.

• (1200)

Mon prédécesseur a commencé il y a deux ans une étude des répercussions sur l'environnement qui a coûté plus de 6,5 millions de dollars. J'espère assurément que les députés nous laisseront mener à bien cette étude et que nous serons alors en mesure de faire de nouvelles évaluations quant aux besoins des habitants de Goose Bay et de Happy Valley et des quelque 1 100 Innus du Labrador.

M. le Président: Je demanderais à la députée d'Ottawa-Ouest de bien vouloir poser une seule question.

* * *

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

LA PROPORTION DES MINORITÉS VISIBLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Hier, à la Chambre, le gouvernement ne s'est pas inquiété du fait que la proposition des minorités visibles au sein des entreprises relevant du fédéral soit aussi faible.

Les minorités visibles représentent 6,4 p. 100 de la population active du Canada, mais seulement 2,6 p. 100 des employés des ministères. Comment le ministre explique-t-il une discrimination aussi flagrante dans l'embauche et qu'envisage-t-il de faire à ce sujet? Sait-il que les minorités visibles représentaient 12 p. 100 des demandeurs d'emploi à la Fonction publique l'an dernier, mais 3,3 p. 100 seulement des personnes embauchées?

C'est une situation honteuse, monsieur le Président, et je demande au ministre quelles mesures il prendra pour donner aux minorités visibles l'égalité d'accès à l'emploi dans leur gouvernement?

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le gouvernement s'est préoccupé depuis 1984 des questions de représentations dans la Fonction publique et puis aussi dans les industries qui étaient de la réglementation du gouvernement fédéral. Et je peux vous dire que lorsqu'on regarde les chiffres, on peut constater qu'à chaque chapitre on a connu des améliorations importantes. Il y a maintenant une réglementation qui est en place pour nous assurer d'une part des rapports ponctuels sur la situation, et d'autre part, des politiques qui favorisent l'emploi, par exemple, des femmes dans la Fonction publique, dans les industries réglementées par le gouvernement, des autochtones, des personnes avec des handicaps quelconques et les minorités visibles.

C'est un objectif du gouvernement qu'on poursuit d'une façon très active. Il y a du progrès et il y aura encore du progrès important dans les années à venir.

[*Traduction*]

M. le Président: Je voudrais demander au ministre de l'Environnement de me laisser accepter une question supplémentaire d'un député de la côte Ouest, le député de Victoria.

Dépôt de projets de loi

L'ENVIRONNEMENT

LA CÔTE OUEST—LA MENACE QUE REPRÉSENTE LE TRAFIC DES PÉTROLIERS ET DES PÉNICHES

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le ministre de l'Environnement pour la leçon de géographie qu'il a donnée à la députée de Hamilton-Est. Nous le remercions.

L'affaire de la péniche détachée de son remorqueur montre une fois de plus que le trafic des pétroliers et des péniches représente une menace pour l'environnement très fragile de la côte ouest. Contrairement au ministre des Transports qui a dit, l'autre jour, qu'il n'y aurait pas d'enquête publique, le ministre pourrait-il promettre encore une fois au nom du gouvernement que la question des déversements de pétrole et du trafic des pétroliers fera l'objet d'une enquête complète, publique et indépendante dans un avenir rapproché?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais profiter de cette occasion pour corriger et clarifier un point de ma réponse. La première fois que j'ai parlé de l'endroit où cet accident a eu lieu, j'ai dit, avec raison, qu'il s'était produit dans les eaux internationales, mais dans la chaleur de la discussion qui a suivi, je crois avoir employé les mots «eaux américaines», ce qui est évidemment inexact. Il s'agit d'eaux internationales.

Pour revenir à la question posée, l'accident d'hier soir confirme, à mon avis, la justesse de la décision que notre gouvernement a prise de réviser les règlements concernant le trafic côtier dans l'Ouest et nous effectuerons cet examen le plus rapidement, le plus sérieusement et le plus efficacement possible. Nos sous-ministres feront directement rapport aux ministres concernés et nous devrions recevoir très bientôt un rapport préliminaire qui nous permettra de juger si nous pouvons améliorer ces règlements même s'ils sont très efficaces et s'ils ont été décrétés d'une façon très sérieuse, il y a dix ans. Nous étudierons en même temps la possibilité de perfectionner les mesures d'urgence en cas d'échec des mesures préventives.

M. le Président: Je remercie le ministre d'avoir permis cette question supplémentaire parce que le temps alloué à la période des questions est écoulé depuis longtemps. Il est parfois nécessaire de prolonger la période des questions, mais je tiens à préciser que l'exception ne deviendra pas la règle. Je remercie le ministre et le député.

RECOURS AU RÈGLEMENT

RECTIFICATION

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, hier, à la fin de la période des questions, le député de Windsor—Lac-Sainte-Claire (M. McCurdy) et moi nous sommes livrés à un échange orageux. J'ai eu l'occasion depuis de consulter le hansard et j'en suis venu à la conclusion que j'ai mal entendu et mal cité le député en ce qui concerne la Namibie. Le député avait employé le mot «flawed» que j'ai pris pour «fraud». Je m'en excuse. Je lui avais fait savoir que si je me trompais, je lui présenterais des excuses. Je me suis trompé et je lui présente mes excuses.

Des voix: Bravo!

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac-Sainte-Claire): Monsieur le Président, la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) honore la Chambre et confirme le sens de l'honneur que nous respectons tous chez lui.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LOI SUR LE BUREAU D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS DE TRANSPORT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports) demande à présenter le projet de loi C-2 intitulé Loi constituant le Bureau d'enquêtes sur les acccidents de transport et modifiant certaines lois en conséquence.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, à titre de ministre des Transports, ma responsabilité est essentiellement d'accroître le maintien de la sécurité aérienne dans le réseau, et que mon engagement à faire le nécessaire en ce sens évidemment ne soit jamais mis en doute. J'ai annoncé, dans ma déclaration la semaine dernière, que je déposerais rapidement, et je pense qu'aujourd'hui c'est le cas, un projet de loi portant sur la création d'un Bureau indépendant pour faire enquête sur les accidents aériens, maritimes et ferroviaires.

[*Traduction*]

Avec la permission de la Chambre, je vais renvoyer le projet de loi au comité permanent des transports. Je vais m'assurer auprès de celui-ci que nous avons bien défini

les rôles de la commission, de son président et des enquêteurs.

[*Français*]

Je souhaite, monsieur le Président, la collaboration de tous les députés en leur demandant d'approuver rapidement ce projet de loi de la plus haute importance pour le maintien de la sécurité.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je pense que le ministre des Transports a créé un précédent en quelque sorte. Il n'est pas habituel pour les ministres de faire des déclarations lorsqu'ils présentent des projets de loi. Puisqu'il a fait un commentaire, je pense que l'Opposition officielle aimerait en faire de même sur la question. Et j'ai entendu le ministre dire qu'il déférera le projet de loi à un comité permanent de la Chambre ou à un comité législatif. Il a demandé l'appui de la Chambre là-dessus. Je ne suis pas encore certain que nous soyons d'accord avec lui là-dessus à ce moment-ci.

M. le vice-président: Simplement sur le point soulevé par l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), la courte déclaration que le ministre vient de faire concernant ce projet de loi ne constitue pas un précédent. C'est rare, je dois l'admettre, mais ce n'est pas un précédent. Le ministre a le droit de le faire. Je ne voudrais pas m'engager dans un débat avec l'honorable député d'Ottawa—Vanier qui connaît très bien le Règlement.

M. Gauthier: Peut-être qu'on pourrait demander d'être aussi patient avec l'Opposition officielle et permettre peut-être à un député de ce côté-ci de faire un petit commentaire, un commentaire très positif d'ailleurs, sur l'initiative du ministre.

M. le vice-président: Lorsque l'Opposition voudra faire un commentaire suite à un commentaire d'un ministre, je pense bien qu'elle devra obtenir le consentement unanime, sans doute ce qu'elle fera à ce moment-là.

M. le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

• (1210)

[*Traduction*]

LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'honorable John Bosley (Don Valley-Ouest) demande à présenter le projet de loi C-204, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (additions à la liste électorale officielle).

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Bosley: Le droit de vote est notre droit le plus précieux en démocratie. Lors des dernières élections, beaucoup de Canadiens de circonscriptions urbaines n'ont pas été recensés et n'ont donc pas pu exercer ce précieux droit. C'est absolument inacceptable. Ce projet de loi a pour objet de garantir à tous les Canadiens qu'ils pourront exercer leur droit de vote en modifiant la Loi électorale du Canada de façon que tous les Canadiens et non seulement ceux des circonscriptions rurales aient désormais le droit de se faire inscrire sur la liste électorale la journée même des élections.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby) demande à présenter le projet de loi C-205, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada (saisie et redistribution des salaires).

M. le Président: La Chambre permet-elle à la députée de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

Mme Black: Ce projet de loi a pour objet de modifier la Loi sur la marine marchande du Canada en ce qui concerne la perception des pensions alimentaires dues par des personnes qui travaillent dans le secteur de la pêche commerciale. On va s'assurer ainsi que les pensions alimentaires sont bel et bien versées et que les bénéficiaires de ces pensions ont un moyen de percevoir les montants dûs même par des pêcheurs commerciaux.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Pétitions

[*Français*]

LOI SUR LA CAPITALE NATIONALE

MESURE MODIFICATIVE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) demande la permission de présenter le projet de loi C-206, intitulé «Loi modifiant la Loi sur la capitale nationale.»

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Boudria: Ce projet de loi a pour objet d'élargir le territoire de la Commission de la capitale nationale vers l'est de la ville d'Ottawa, de manière que la partie est de la région de la capitale nationale ait à peu près la même superficie que la partie ouest. Le projet de loi a l'appui de toutes les municipalités en cause ainsi que des comtés unis de Prescott-Russell.

Je devrais peut-être profiter de l'occasion pour remercier le maire de la ville de Rockland, M. Jean-Marc Lalonde, et M. Jamie Lawson, avocat stagiaire, qui ont travaillé à la préparation du projet de loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) demande la permission de présenter le projet de loi C-207, intitulé «Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse: groupe d'âge).»

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Boudria: Ce projet de loi a pour objet de modifier le Code criminel de manière que dans la définition de «propagande haineuse», le «groupe d'âge» soit reconnu comme étant un critère possible en application des dispositions relatives à l'«obsénité». Personne ne pourrait faire de discrimination contre quelqu'un en raison de l'âge, ce qui permettrait d'interdire l'importation d'un produit appelé *garbage-pail kids*, soit d'horribles cartes dépeignant la mutilation d'enfants.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) demande la permission de présenter le projet de loi C-208,intitulé «Loi modifiant le Code criminel (voyeurs).»

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Boudria: Ce projet de loi a pour objet de modifier la définition de l'article 173 du Code criminel. La disposition du Code criminel concernant les «voyeurs» ne permet de porter une accusation que si l'infraction a été commise le soir. Une personne qui rôde sur le terrain d'une autre le jour ne peut être accusée en vertu de la disposition relative aux «voyeurs». La modification supprimerait cette distinction, ce qui permettrait de porter des accusations quelle qu'ait été l'heure à laquelle l'infraction a été commise. Il s'agit d'une importante modification qui a l'appui de plusieurs associations féminines.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LA LISTE DES INGRÉDIENTS ALIMENTAIRES

M. Guy H. Arseneault (Restigouche): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par un certain nombre d'électeurs de ma circonscription

qui s'inquiètent de l'étiquetage des ingrédients entrant dans la fabrication des aliments vendus dans les restaurants ordinaires ou rapides. Les pétitionnaires demandent que le Parlement adopte des lois et des règlements exigeant l'étiquetage des ingrédients utilisés dans la fabrication des plats à emporter et des aliments vendus dans les restaurants rapides et que le public ait accès à la liste complète des ingrédients alimentaires entrant dans la fabrication des plats vendus dans les restaurants.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DES RÉGIMES DE PENSION

M. Ross Reid (St. John's-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition dûment certifiée et signée par 450 résidents de Terre-Neuve et du Labrador, tous des policiers, des sapeurs-pompiers et des gardiens de prison, qui risquent leur vie et leur sécurité chaque jour quand il exercent leurs fonctions. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de ne pas décider unilatéralement de modifier les régimes de pension en adoptant, comme il se propose de le faire, des lois touchant les régimes de pension négociés en bonne et due forme, régimes autour desquels ces gens ont planifié leur avenir et sur lesquels ils comptent.

LES DÉDUCTIONS D'IMPÔT POUR LES OUTILS

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par 1 600 mécaniciens de l'Alberta. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de modifier les lois fiscales qui empêchent les mécaniciens de déduire de leur impôt le coût de leurs outils. Comme c'est souvent le cas dans ce genre de démarche, le travail a été en grande partie effectuée par un seul homme. Dans ce cas-ci, il s'agit d'un jeune mécanicien, Chris Grieve, qui a parcouru tout le territoire de la province de l'Alberta pour s'entretenir avec de nombreuses personnes. M. Grieve a fait un effort considérable pour recueillir autant de signatures de spécialistes dans une province aussi diversifiée que l'Alberta.

LA CHARTE DES DROITS DE L'ENFANT

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter une pétition signée par des Canadiens qui demandent au gouvernement d'adopter une Charte des droits de l'enfant de façon à protéger les enfants de notre pays contre la pauvreté, la faim et l'absence de foyer.

LA DÉRÉGLEMENTATION DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un grand nombre de Canadiens qui sont d'avis que la déréglementation du transport aérien entraînera une baisse du niveau de sécurité et de la qualité du service. Ils croient que la déréglementation de ce secteur a rendu moins rentables un grand nombre de compagnies aériennes et qu'elle a augmenté la part de marché d'un petit nombre de grandes entreprises. La liste de leurs préoccupations est très longue. En bref, ils demandent au Parlement de s'assurer que le secteur des transports est réglementé de façon efficiente et efficace pour que les gens voyagent en toute sécurité et obtiennent des services de bonne qualité.

• (1220)

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE.

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Richardson: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 131).

M. le vice-président: Il nous reste environ quatre minutes dans la période des questions et des commentaires. L'honorable député de LaSalle—Émard (M. Martin).

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. Le député de Broadview—Greenwood (M. Mills) a une longue expérience des questions environnementales. Il possède de vastes connaissances à cet égard.

On a dit et on a répété que les consommateurs ne peuvent pas encore utiliser des emballages sans danger pour l'environnement. Aurait-il l'amabilité de nous dire quel effort de sensibilisation s'impose dans ce domaine?

M. Mills: Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue de sa question.

Le ministère de l'Environnement est prêt à lancer un programme sur les emballages qui sont sans danger pour l'environnement. Ce programme, à mon avis, contribuerait à faire connaître ces produits et à y sensibiliser les consommateurs. Il n'attend qu'un mot du ministre. Il importe d'agir rapidement, car il semble que les consommateurs ne sachent pas trop ce qu'est un emballage sans danger.

J'aimerais vous lire un extrait tiré d'une récente enquête de l'association des Fabricants canadiens de produits alimentaires. Quatre-vingt p. 100 des consomma-

teurs consentent à payer davantage pour des emballages biodégradables ou recyclables, mais un tiers seulement d'entre eux vérifient cet emballage pour voir s'il présente un danger pour l'environnement.

Cette enquête nous montre que l'éducation de la population est loin d'être terminée à cet égard. J'espère que le ministre donnera le feu vert sans tarder. Lors de notre sommet sur l'environnement à Don Valley, nous présenterons plus de 300 produits de consommation de toutes les régions du pays, qui ont été agréés comme produits sûrs pour l'environnement. Nous espérons ainsi contribuer largement à sensibiliser les consommateurs et les inciter à acheter les produits qui sont sûrs.

La seule façon dont nous pourrons réussir à mobiliser la volonté de la population pour protéger l'environnement sera non pas d'en traiter simplement au niveau bureaucratique ou politique, mais d'en traiter aussi au niveau des consommateurs. Si nous voulons que les consommateurs participent, nous devons les guider.

M. Barrett: Monsieur le Président, je pourrais peut-être poser une brève question, puisque c'est la première fois que le député prend la parole à la Chambre.

On dit que le député aurait dépensé 250 000$ en financement préélectoral dans sa circonscription, avant le déclenchement des élections. Aurait-il des renseignements que je n'ai pas sur ce travail de député qui rapporte 75 000 $ par année?

Deuxièmement, le député souhaiterait-il maintenant que les dépenses préélectorales soient limitées de façon à ce que personne ne puisse acheter des sièges à la Chambre?

M. McDermid: Il n'était pas un ancien premier ministre.

M. Mills: Premièrement, le député est mal renseigné.

M. McDermid: C'est pourquoi il n'est plus premier ministre.

M. Mills: Il s'agissait plutôt de près de 150 000$. Mais je dois dire au député que mon adversaire était député. J'estime que tous les députés, moi compris, acquièrent en quatre ans à la Chambre un avantage évalué à environ 2 millions de dollars.

M. Barrett: A faire leur travail.

M. Mills: Oui, à faire leur travail. J'estime qu'une des raisons pour lesquelles j'ai été élu, c'est peut-être que ce travail n'était pas bien fait dans la circonscription.

Des voix: Bravo!

M. Mills: Je voudrais répondre à la question du député au sujet des dépenses préélectorales. A mon avis, dès que les candidats sont choisis par le parti, le gouvernement du Canada devrait leur donner un soutien pour qu'ils se rendent jusqu'à la période électorale. Je ne crois pas que le système actuel soit juste.

Quelle était la dernière question?

M. Barrett: Qu'y avait-il de si intéressant dans ce poste?

M. Mills: Certains jours, je dois l'avouer, je me le demande. Mais contrairement au député de Juan de Fuca (M. Barrett), j'ai eu le rare privilège de travailler pour le plus grand premier ministre que ce pays ait jamais eu. C'est lui qui m'a donné l'idée de venir travailler à Ottawa. J'adore cet endroit. J'aime mon pays. Le député finira peut-être par se rendre compte que c'est beaucoup plus stimulant de travailler au sein du Parlement national que d'être premier ministre et de se borner à son petit domaine.

M. le vice-président: La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Reprenons le débat avec le député de Kamloops (M. Riis).

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, c'est un plaisir et un honneur de participer à la discussion. Je désire remercier le gouvernement d'avoir pris les mesures nécessaires pour que ce débat ait lieu aujourd'hui.

Je voudrais dire tout d'abord que, à mon avis, le 21 novembre 1988, date des dernières élections fédérales, sera considéré comme la deuxième date en ordre d'importance dans l'histoire du Canada. La première étant, bien sûr, le 1er juillet 1867, date de la naissance du Canada. Cent vingt et un ans plus tard, c'est-à-dire le 21 novembre 1988, le jour de la réélection du gouvernement conservateur, c'est le début de la fin du Canada que nous connaissions.

Une voix: Vous m'en direz tant!

M. Riis: C'est parce que le gouvernement a décidé de mettre en oeuvre l'accord de libre-échange avec les États-Unis, qui fait du Canada un État américain. Il faut reconnaître que le gouvernement n'avait pas l'appui des Canadiens en général.

En examinant la façon dont les gens ont voté, sans tenir compte du remaniement opportuniste des circonscriptions, on s'aperçoit que 57 p. 100 ont voté contre les conservateurs aux dernières élections générales. Les électeurs de huit des dix provinces et des deux territoires ont voté contre les conservateurs.

Malgré sa position minoritaire, le gouvernement a su remanier la carte électorale à son avantage et il a décidé d'en finir avec notre Canada pour l'intégrer aux États-Unis. Il est arrivé à ses fins non pas parce que les Canadiens comprenaient clairement les conséquences de l'accord commercial, mais parce qu'ils ont été trompés par une campagne publicitaire d'une ampleur inégalée. Prenons, par exemple, la publicité qui a entouré l'Accord de libre-échange. A lui seul, le Parti progressiste conservateur a dépensé plus de cinq millions de dollars. Le secteur des grandes entreprises, dont le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, la Chambre

de commerce du Canada, l'Association des manufacturiers canadiens, des groupes comme le Fraser Institute et les principaux médias, ont dépensé un total de 19 millions de dollars.

Le pire, c'est que l'accord n'a pas été sanctionné par le Parlement canadien, ce qui n'a pas empêché le gouvernement d'affecter 32 millions de l'argent des contribuables à cette initiative non autorisée, pour un total de 56 millions de dollars consacrés à la publicité sur l'accord commercial. Les députés de l'opposition qui se sont prononcés contre l'accord ont dû lutter contre ces ressources faramineuses. Les Canadiens ont été trompés par une publicité fallacieuse, et les conservateurs ont réussi à obtenir 43 p. 100 des votes, ce qui leur a permis de passer à l'action. C'est pourquoi je dis que le 21 novembre 1988 sera une date historique pour les Canadiens. C'est la date du début de la fin.

Je ne veux pas parler de l'accord commercial aujourd'hui, car ce n'est pas l'objet du débat. L'accord que le gouvernement a signé hantera à jamais notre pays, notre Parlement et notre gouvernement. Tout de suite après la signature de l'accord, plusieurs sociétés ont fermé leurs portes et des centaines, voire des milliers d'emplois ont été perdus.

• (1230)

J'ai sous les yeux un document qui en dit long: «Gillette à Montréal, 590 emplois; Pittsburgh Paints à Toronto, 139 emplois; Northern Telecom à Belleville en Ontario, 100 emplois; Chrysler Canada à Ajax, 430 emplois; Chaussures Taurus à Québec, 100 emplois». La liste est interminable des entreprises qui ont fermé leurs portes parce qu'elles ont décidé de s'installer aux États-Unis ou dans le nord du Mexique.

Nous devons admettre que le gouvernement a choisi de diriger le pays d'une bien étrange façon. En effet, la Chambre n'a pas siégé au cours des six derniers mois, sauf deux semaines en décembre, lorsque le gouvernement a adopté l'Accord de libre-échange en catastrophe. Il en coûte un million de dollars par jour aux contribuables lorsque la Chambre ne siège pas, et elle n'a pas siégé pendant six mois, sauf deux semaines.

Pendant que la Chambre était en congé et que le Parlement ne pouvait pas fonctionner, qu'est-il arrivé au pays? Nous avons vu encore une fois les taux d'intérêt monter en flèche. Ils sont actuellement aux environs de 13 p. 100. Hier, ils ont encore augmenté légèrement. Jusqu'où iront-ils avant que le gouvernement ne décide d'agir? A 14 p. 100, 16 p. 100, 18 p. 100 ou 20 p. 100? Pendant un certain temps, sous le gouvernement libéral, ils ont monté jusqu'à 22 p. 100. Jusqu'où doivent-ils grimper avant que le gouvernement ne mette un terme à cette escalade?

Le gouvernement a reconnu l'existence de deux Canada: Toronto et le reste du pays. Si l'on examine cette politique monétaire, ses taux d'intérêt reflètent une réalité qui existe dans une seule ville du pays, tandis que le reste du Canada doit payer la note. Venant de l'Ouest, j'aurais peine à trouver une seule personne qui dirait que cette politique est la bonne.

Le premier ministre de l'Alberta, celui de la Saskatchewan, celui du Manitoba, en fait, tous les premiers ministres ont supplié le ministre des Finances (M. Wilson) de revenir à la raison, de mettre fin à la montée insensée des taux d'intérêt et de commencer à les rabaisser.

Je voudrais bien, au cours du débat, voir des députés se lever et dire qu'ils sont faveur de cette politique de taux d'intérêt élevés; en effet, je n'ai encore entendu aucun député ministériel ni personne de l'opposition faire pareille affirmation. Pourquoi certains députés tolèrent-ils cette politique qui étouffe les régions dans leurs efforts pour se sortir de la période de récession de 1981?

Nous assistons de plus en plus au fusionnement d'entreprises et à la concentration du pouvoir économique, politique et social entre des mains toujours moins nombreuses. Depuis que le gouvernement est au pouvoir, c'est-à-dire depuis pas si longtemps que cela,—depuis trop longtemps mais cela ne fait pas tellement d'années—il y a eu plus de 3 000 reprises de sociétés canadiennes par des entreprises étrangères, ce qui signifie que 3 000 sociétés autrefois canadiennes ne le sont plus. Elles ne prennent plus de décisions en fonction de leur avenir au Canada. Les décisions sont surtout prises aux États-Unis, en Allemagne, au Japon, à Hong Kong, ou que sais-je encore? Il y a en moyenne quatre reprises étrangères par jour au Canada.

Dans un tel climat, la concentration commerciale et la concentration de pouvoir s'accentuent au Canada. C'est incroyable de nos jours, mais nous sommes le seul pays occidental industrialisé dans lequel la moitié de la valeur des 300 plus grandes sociétés inscrites à la bourse de Toronto est entre les mains de sept familles. On ne trouve de concentration comparable dans aucun autre pays occidental industrialisé. Que faisons-nous pour régler le problème? Le gouvernement a institué des programmes susceptibles d'accélérer encore davantage le processus. Voici encore un autre exemple.

American Express s'installe au Canada. La société a dit qu'elle voulait être une société bancaire au Canada. Elle ne l'est pas aux États-Unis ni nulle part ailleurs dans le monde, mais elle voulait avoir le statut de banque au Canada. Le ministre des Finances a dit que c'était bien et il a accordé ce statut à American Express. Nous avons bien été obligés de suivre. C'est tout le résultat que nous avons obtenu.

Les Canadiens savent-ils qu'en raison de la forte présence étrangère dans notre économie, toutes les heures du jour, de la semaine, du mois et de l'année, 1,5 million de dollars sortent du pays sous forme de dividendes ou de bénéfices versés à la société mère? Nous perdons 1,5 million de dollars toutes les heures parce notre économie est véritablement sous la coupe d'entreprises étrangères. Non seulement le gouvernement ne fait-il rien pour retarder l'échéance ni pour renverser la vapeur, mais ses programmes accélèrent le processus.

Nous avons appris aujourd'hui une terrible nouvelle: les écarts régionaux s'accentuent, le fossé qui sépare les riches des pauvres s'élargit. Il existe un noyau prospère autour de Toronto, mais les autres régions du pays perdent de plus en plus de terrain, ce qui est absolument révoltant.

Comment le gouvernement réagit-il devant l'accentuation des écarts régionaux et de l'écart entre les nantis et les démunis? Il sabre dans l'aide régionale. C'est ce que fait le gouvernement à propos de l'EDER. En vertu de ces accords, les gouvernements fédéral et provinciaux s'arrangent pour financer et promouvoir le développement économique des différentes régions du pays. Le gouvernement annonce qu'il va cesser de le faire. Il va rapiner sur l'aide régionale. Comme l'a dit le ministre de Toronto pendant les élections, «à l'avenir, ceux qui voudront un emploi feraient mieux d'aller s'installer à Toronto». Le gouvernement actuel recommande aux gens de Chicoutimi, Corner Brook, Red Deer, Moose Jaw ou Kamloops, d'aller s'établir à Toronto. Voilà le genre de programmes d'expansion économique régionale que propose le gouvernement.

M. Volpe: Ils n'auront pas les moyens d'y vivre.

M. Riis: Comme mon collègue l'a dit, monsieur le Président, une fois à Toronto, si l'on a 300 000$ on pourra peut-être acheter une maison, s'il y en a sur le marché.

Nous voyons émerger un gouvernement qui estime avoir pour rôle d'offrir encouragement et soutien aux privilégiés, aux riches, aux nantis. Les autres, le Canadien moyen, n'ont qu'à se débrouiller. C'est la philosophie du laissez-faire. C'est la philosophie du marché.

Notre pays n'a pas été bâti sur le principe du marché libre. Dès le départ, le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux ont reconnu qu'à moins d'intervenir dans une certaine mesure dans le marché, le marché nord-américain appartiendra essentiellement aux États-Unis et sera soumis à son contrôle. Nous avons donc bâti un réseau ferroviaire national, un réseau aérien national, un réseau routier national, une infrastructure municipale et un organisme public de radiodiffusion.

Au fil des années, nous avons pris toutes sortes de mesures pour unir le pays en mettant l'accent sur des rapports est-ouest. Le gouvernement a maintenant abandonné cette conception. C'est du néo-conservatisme dans ce qu'il a de pire. Voilà qui aurait de quoi faire se retourner John Diefenbaker et John A. Macdonald dans leur tombe. Le gouvernement a décidé d'abandonner ce pour quoi nous luttons depuis 122 ans dans notre volonté d'unir le pays dans un ensemble valable. A compter des élections du 21 novembre 1988, le gouvernement a abandonné cela et décidé qu'il était tout à fait disposé à ce que le Canada devienne un prolongement des États-Unis.

Le gouvernement n'a pas reçu le mandat de le faire en 1988. Je suis persuadé qu'en 1992, lorsque les Canadiens comprendront enfin ce que le gouvernement leur a fait, ils l'empêcheront définitivement de continuer à le faire à l'avenir.

Je me rappelle lorsque le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) faisait campagne pour accéder à la direction des conservateurs. Il a déclaré que les ministériels ne pouvaient pas dire aux Canadiens ce qu'ils allaient faire, parce que, s'ils leur avaient dit, ces derniers n'auraient pas voté pour eux. Comme il avait raison! Il y a des moments où le ministre du Commerce extérieur dit la vérité. C'était le cas lorsqu'il a fait remarquer: «Si nous avions dit aux Canadiens ce que nous allions faire, ils n'auraient jamais voté pour nous».

Est-ce que quelqu'un se souvient si le gouvernement avait annoncé pendant les élections de 1984 qu'il avait l'intention de conclure l'accord de libre-échange? Cela n'a pas été mentionné une seule fois pendant cette campagne électorale. Pendant celle de 1988, est-ce que quelqu'un des banquettes ministérielles a indiqué que le gouvernement allait couper toute une gamme de pro-

grammes sociaux, diminuer l'aide accordée à la petite entreprise et abandonner la ferme familiale? Non, le gouvernement a fait toutes sortes de promesses.

Je dois reconnaître les qualités du ministre des Finances lorsqu'il le mérite. Il a maintenant déclaré que, il en avait bien peur, toutes les promesses faites pendant la campagne électorale ne pourraient pas être tenues. Au moins il est honnête et franc. L'autre jour, le ministre responsable du développement économique régional a été franc également lorsqu'il a annoncé qu'il faudrait réduire également tous les programmes destinés à aider les régions à développer leur économie. Le gouvernement dit que nous avons un problème de déficit. Nous avons de nombreux problèmes, entre autres, en ce qui concerne le déficit et l'environnement.

• (1240)

Pour remédier à un problème de déficit, deux choix fondamentaux s'offrent à nous. On peut imposer tout le monde, on peut réduire des programmes qui concernent tous les Canadiens, ou on peut agir de façon plus sélective. C'est là où diffèrent les partis politiques. Les conservateurs veulent réduire le déficit en accordant des allégements fiscaux et des subventions au secteur de la grande entreprise, sans parler des riches et des privilégiés, en supposant que d'une manière ou d'une autre cet argent aidera l'économie par le principe de l'osmose, et augmenter les impôts de tous les Canadiens.

Étant une personne sensée, monsieur le Président, vous diriez qu'assurément les conservateurs n'adopteraient pas cette méthode. Et si, pourtant. Aujourd'hui, alors que nous siégeons ici à la Chambre des communes, les ministres des Finances d'un bout à l'autre du pays rencontrent le ministre des Finances fédéral en vue d'établir les modalités d'application de la nouvelle taxe de vente nationale.

Vous rendez-vous compte, monsieur le Président, ce que cela veut dire pour la famille canadienne moyenne? Pensez qu'en plus de la taxe de vente provinciale de 5, 7 ou 9 pour 100, le gouvernement fédéral va maintenant y ajouter la sienne. Cela signifie que lorsqu'on achètera des couches de bébé ou un livre, lorqu'on ira au cinéma ou qu'on fera nettoyer ses vêtements, ou lorsqu'on achètera une voiture, une maison ou un costume, on paiera 19 ou 20 pour 100 de taxe de vente.

M. McDermid: Il y a déjà une taxe sur les voitures.

M. Riis: Le ministre hurle en face qu'il y a déjà une taxe de vente sur les cours de musique et sur les billets de cinéma.

M. McDermid: Il y a déjà une taxe de vente sur les voitures.

M. Riis: Il a absolument tort. Il n'y a pas de taxe de vente sur les billets de cinéma. Il n'y a pas de taxe de vente à payer lorsqu'on va jouer aux quilles, ni lorsqu'on va au bingo. Cependant, le gouvernement va taxer tout ce qui bouge au Canada, et un tas de choses qui ne bougent même pas. Taxe, taxe, taxe.

Depuis qu'il a été élu il y a quatre ans et demi, le gouvernement conservateur a fait une razzia fiscale comme on n'en a jamais vu dans l'histoire du Canada, même pas en temps de guerre.

Les conservateurs ont tout fait pour aller chercher plus d'argent dans les poches des contribuables. En fait, je ne devrais pas dire «contribuables» parce que cela comprend également les sociétés, qui ont été épargnées. On compte encore 60 000 grandes sociétés rentables qui ne paient pas un cent d'impôt. Il y en a beaucoup qui paient 1$, 20$ ou 100$, mais il y a 60 000 grandes sociétés rentables qui ne paient aucun impôt. C'est ce que les conservateurs entendent lorsqu'ils parlent de réforme fiscale: pas d'impôt pour les riches et pas d'impôt pour les grandes sociétés dans la plupart des cas.

Par contre, monsieur le Président, je peux vous assurer que le propriétaire de l'atelier de soudure, celui du salon d'esthétique ou du petit café près de chez vous paient de l'impôt. Ils paient tous de l'impôt. Chaque fois qu'un nouveau budget est présenté, ils doivent payer davantage, alors que les 60 000 entreprises rentables faisant partie de ce groupe privilégié ne paient pas un cent, sans parler de toutes celles qui ne paient que 1$, 2$ ou 3$. Ce n'est pas là un régime fiscal juste, mais le moyen choisi par les conservateurs pour réduire le déficit.

Il y a un autre moyen de réduire le déficit, celui que choisiraient les néo-démocrates. Par exemple, au lieu d'acheter des sous-marins nucléaires, ce que le gouvernement actuel se propose de faire, nous aiderions davantage l'industrie forestière qui peut rapporter beaucoup plus. Vous rendez-vous compte, monsieur le Président, qu'il n'est même pas question de l'industrie forestière dans le discours du Trône? Les agriculteurs et les éleveurs n'y sont même pas mentionnés non plus, ni l'industrie minière, ni le tourisme.

Autrement dit, ceux d'entre nous qui viennent des régions autres que le centre du Canada, c'est-à-dire la plupart d'entre nous, ne sont pas mentionnés dans le discours du Trône. Encore une fois, c'est un discours du Trône qui vise la région du centre du Canada, particulièrement Toronto. Il faut que cela change. Nous, néo-démocrates, voudrions que ces grandes sociétés rentables paient quelque chose, un impôt minimum. Abandonnons cette idée folle d'acheter des sous-marins nucléaires pour pouvoir épargner ainsi des milliards et des milliards de dollars. Certains contrats lucratifs devraient faire l'objet d'appels d'offres pour que les gens puissent soumissionner. Nous pourrions ainsi épargner des centaines de millions de dollars. Malheureusement, le gouvernement préfère se servir de ses contrats pour récompenser ses copains du secteur privé. Monsieur le Président, on ne procède pas par appels d'offres pour octroyer des contrats représentant des milliards de dollars actuellement. C'est incroyable.

Il n'a pas été question, dans le discours du Trône, du déversement de pétrole sur la côte ouest, le plus grave de toute l'histoire de l'Amérique du Nord. Mais nous avons eu droit à de belles paroles sur l'environnement.

Je voudrais, en guise de conclusion, proposer le sous-amendement suivant:

> Qu'on modifie l'amendement en y ajoutant ce qui suit:
>
> «et, plus précisément, la Chambre regrette que le gouvernement ait failli à la tâche de fournir les ressources adéquates pour faire face aux crises et aux accidents écologiques, d'adopter des règlements et de mettre en oeuvre une législation en matière d'environnement; de contrôler la condition de l'air, des sols et des eaux; et d'établir des normes nationales de protection de l'environnement.»

M. le vice-président: Ce sous-amendement est réglementaire.

Pour la période des questions et des commentaires, je donne maintenant la parole à l'honorable ministre d'État (Privatisation).

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai toujours beaucoup de plaisir à écouter les discours du député à la Chambre. Il ne manque jamais de lancer des chiffres en l'air. Mais je me demande bien où il va les chercher. La plupart du temps, nous nous apercevons qu'ils sont truffés d'inexactitudes.

Je voudrais lui poser quelques questions. Le député a commencé par dire qu'il abaisserait le loyer de l'argent au Canada. S'il pratiquait une telle politique pour l'ensemble du Canada, ou encore uniquement dans certaines régions données comme l'ont proposé certains de ses collègues, comment ferait-il alors pour arrêter la fuite des capitaux allant des régions qui ont un faible taux d'intérêt et qui ont effectivement besoin d'investissements, vers d'autres régions du pays où les taux d'intérêt sont plus élevés? Ne ferait-il pas fuir aussi nos capitaux vers des pays qui pratiquent une politique de l'argent cher? Quelle est la politique néo-démocrate dans ce domaine? Comment ce parti empêcherait-il cet exode des capitaux?

Deuxièmement, comment le député ferait-il pour contenir l'inflation au Canada? Comment ferait-il pour alléger les pressions inflationnistes qui se font sentir aussi bien au pays qu'à l'étranger actuellement? Comment ferait-il pour avoir des taux d'intérêt inférieurs à ceux de ses partenaires du groupe des sept, qui ont tous remonté leurs taux récemment en raison de la crainte de l'inflation? Personne ne veut revenir à l'époque de 1980 et 1981, une époque où les libéraux ont laissé l'inflation galoper sans faire quoi que ce soit. Nous avons eu alors une pilule particulièrement amère, puisque les taux ont atteint 22 pour cent. C'est la première chose que je veux lui demander.

La deuxième chose dont je voudrais qu'il parle c'est celle de la taxe de vente. Je pense que personne dans ce pays ne nie que nous devons avoir une réforme de la taxe de vente. Notre production intérieure est désavantagée d'environ 25 p. 100, par rapport aux importations, en raison de notre système périmé de taxe de vente à la fabrication qui est de 12 pour cent.

Je n'ai pas dit sur les leçons de musique et il le sait. J'ai dit sur les «voitures». Il y a une taxe à la fabrication de 12 pour cent sur les automobiles, sur tout ce qui est fabriqué dans ce pays, y compris les cartes pour le bingo.

M. Riis: Mais par sur les bingos eux-mêmes.

M. McDermid: Il y a une taxe de 12 pour cent sur l'impression de ces cartes.

Je voudrais qu'il nous dise ce qu'il ferait ou ce que le NPD ferait pour réformer ce système de taxation archaïque et improductif. Ferait-il ce qu'ont fait ses collègues socialistes en Nouvelle-Zélande et en Australie qui ont tout taxé, y compris la nourriture, lorsqu'ils ont changé le système? Que ferait le NPD?

• (1250)

M. Riis: Le ministre me pose trois ou quatre questions auxquelles je vais m'efforcer de répondre. Soit dit en passant, monsieur le Président, juste pour préciser, en vertu de la version conservatrice de la taxe de vente, il faudra payer pour jouer au bingo. Non seulement les cartes seront taxées, mais aussi le jeu.

M. McDermid: Là vous vous trompez.

M. Riis: Il en sera de même des coupes de cheveux, des examens de la vue, des frais dentaires ou de votre nouveau costume, monsieur le Président, tout sera taxé. J'y reviendrai.

Je vais d'abord répondre à la question des taux d'intérêt. Je ne sais pas si les Canadiens se rendent compte que le taux d'intérêt réel est plus élevé qu'il ne l'a jamais été dans cette décennie. Le taux d'intérêt réel, c'est le taux privilégié réduit de l'inflation. Il est plus élevé qu'il ne l'a jamais été dans les années 1980.

Une voix: Honteux.

M. Riis: Plus élevé donc qu'à n'importe quel moment cette décennie, sauf peut-être un mois en 1981. C'est une des choses à considérer lorsque l'on parle de taux d'intérêt élevés.

J'aimerais bien que le député nous dise pour quelle raison nos taux doivent être tellement plus élevés que ceux des États-Unis. Il n'y a pas un seul premier ministre provincial qui dise que ce soit nécessaire.

Supposons que nous puissions abaisser nos taux d'intérêt de deux ou trois points pour nous ramener au niveau des États-Unis. Pourquoi, me direz-vous? Parce que si nous abaissons les taux d'intérêt de 1 p. 100, nous réduisons considérablement la dette et le déficit.

Notre dette est énorme. Je ne peux pas dormir, certains soirs, quand je pense que les conservateurs ont porté à plus de 320 milliards la dette de 170 milliards dont ils ont hérité en prenant le pouvoir et que nos enfants devront la payer. Ils n'ont pas le droit de leur laisser un tel héritage. Sous le gouvernement actuel, elle augmente de plusieurs milliards de dollars par mois. C'est vrai. C'est incroyable. Beaucoup de gens ont de la difficulté à dormir parce qu'ils s'inquiètent pour leurs enfants et leurs petits-enfants.

En réduisant les taux d'intérêt d'un pour cent, nous pouvons vraiment réduire de plusieurs milliards de dollars nos versements sur la dette.

Que devrions-nous faire avec les taux d'intérêt? Nous pouvons, par exemple, les réduire de un à trois pour cent pour les amener à parité avec ceux des États-Unis. Nous aurons aussi l'occasion, en juillet, de discuter de divers sujets d'intérêt mutuel à la rencontre des Sept Grands.

Pourquoi notre premier ministre (M. Mulroney) ne mettrait-il pas la question des taux d'intérêt à l'ordre du jour afin que les Sept unissent leurs efforts pour les abaisser? Il n'en a pas fait une priorité de la rencontre de juillet et je l'exhorte à le faire.

L'autre question portait sur la taxe de vente. Le ministre d'État chargé de la privatisation (M. McDermid) oublie toujours de me demander mon avis sur les 60 000 grandes sociétés qui ne paient jamais d'impôt. Il ne m'a jamais demandé si je pensais que ce privilège était justifié.

Une voix: Nous n'en avons pas 60 000.

M. Riis: C'est exact, monsieur le Président; il n'y a pas au Canada 60 000, mais bien 60 219 grandes entreprises rentables qui ne paient pas un sou d'impôt. Peut-être que si elles payaient leur juste part, on n'aurait pas à imposer une taxe de vente nationale sur les vêtements pour enfants.

En ce moment même, des sociétés doivent encore 30 milliards de dollars en impôt reporté. Si on ne percevait que les seuls intérêts sur cette somme, on aurait tout de suite 3 milliards de dollars. Et on n'aurait alors pas besoin d'imposer une taxe de vente spéciale sur les livres pour enfants, la nourriture pour les animaux domestiques et autres choses du genre, mais c'est là une priorité pour le gouvernement. Il tient à imposer les articles pour enfants et le logement. Je crois avoir bien fait valoir mon point de vue à cet égard.

J'ai parlé des taux d'intérêt, de l'inflation et de la taxe de vente. J'ai aussi parlé, monsieur le Président, de ce que le ministre des Finances a dit. . .

Une voix: Que feriez-vous, Nelson?

M. Riis: Hier, le ministre des Finances a déclaré:

> Je suis tout disposé à ralentir le niveau d'activité économique au Canada.

Et voici que le ministre des Finances dit que l'économie surchauffe. Cela paraît, monsieur le Président, qu'il n'a pas mis les pieds dans l'Ouest ni dans l'Est depuis longtemps. Il n'est pas allé non plus dans le nord du Québec et de l'Ontario ni dans le Grand Nord, car s'il s'était entretenu avec un seul Canadien de ces régions, il ne dirait pas que notre économie surchauffe. Une bonne fin de semaine, au lieu d'aller s'entretenir avec ses petits amis de Bay Street, il devrait parcourir le pays et parler à des citoyens ordinaires. S'il faisait cela et voulait satisfaire les besoins des Canadiens, il modifierait la politique économique du gouvernement.

[*Français*]

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de joie que je reviens travailler à la Chambre après quelques mois de réflexion, quelques mois de travail dans ma circonscription et mes premiers mots sont pour vous dire combien je suis heureux que vous soyez toujours au poste vous et votre équipe et vous assurer de ma collaboration la plus empressée dans le travail parlementaire. Cela me fait

bien plaisir, parce qu'un député c'est évidemment le représentant d'une circonscription locale et c'est en même temps un membre d'un collège parlementaire et ce travail ici, à la Chambre, est essentiel à notre travail puisque nous avons, non seulement à défendre les intérêts de notre circonscription mais aussi à être sensibilisés à ce qu'est notre grand pays *from Coast to Coast*, d'un océan à l'autre.

Alors, mes premiers mots sont pour vous dire combien je suis heureux que le discours du Trône qu'a prononcé le Gouverneur général témoigne de notre volonté de donner suite à nos engagements électoraux, que ce soit dans le domaine de la protection de l'environnement, que ce soit dans le domaine de l'économie ou que ce soit dans le domaine des moins favorisés de notre société que nous voulons continuer de soutenir et d'aider, quoiqu'en disent nos vis-à-vis, les libéraux, l'Opposition officielle, ou encore le NPD.

Monsieur le Président, à cet égard, cela m'amuse. Vous savez que je lis beaucoup les journaux, je suis un ancien journaliste. Je voyais qu'un libéral qui semblait proposer que ceux qui ont beaucoup d'argent puissent ne pas recevoir leur pension afin d'aider les moins favorisés s'est vite fait rabrouer par l'apôtre des pauvres et des démunis, le député de Laurier—Sainte-Marie (M. Malépart) parce qu'un de ses collègues, le député d'Etobicoke-Nord (M. MacLaren) avait osé évoquer la possibilité que les allocations familiales ou les pensions de vieillesse pourraient ne pas être versées aux gens qui sont bien nantis. Alors l'apôtre des défavorisés s'est levé pour dire: Je vais le contester et faire la bataille au caucus!

Alors que le chef de l'Opposition officielle disait dans son discours d'une heure, et je note ceci: «Nous allons rappeler au gouvernement aussi souvent que c'est nécessaire que le Canada n'est pas seulement le fief des grands, des puissants, des riches, des hommes d'affaires, c'est plutôt un pays de citoyens à travers le Canada qui sont incapables de joindre les deux bouts». Et ce larmoyage habituel sur les petits et les sans-emplois. Quelle farce! Je m'aperçois que l'opposition, les deux partis de l'opposition n'ont pas profité de cette période de relâche pour approfondir, pour s'améliorer, et suite à ce qui s'est passé lors du débat sur le libre-échange, je me serais attendu d'avoir une opposition beaucoup plus aguerrie, plus rigoureuse.

Alors, monsieur le Président, le discours du Trône, donc, je le trouve merveilleux à cet égard, c'est un discours sobre et un discours responsable. Depuis quelques années, depuis quelque temps, à cause de l'héritage laissé par les libéraux durant tant d'années, nous sommes aux prises avec un déficit extraordinaire et nous avons l'intention d'avoir le courage de prendre les mesures qui s'imposent pour que les prochaines générations n'aient pas à subir l'odieux du poids terrible que la dette ne cesse de prendre à chaque seconde, à chaque minute et à chaque heure de notre existence au Canada.

Certains commentateurs, certains députés d'en face se plaisent à dire: Un discours général, non substantiel, il n'y a rien. J'en appelle comme témoignage, monsieur le Président, M. Michel Roy, qui est un des éditorialistes les plus respectés du pays et qui écrivait tout récemment:

«On s'étonne d'entendre des commentateurs répéter à satiété que le discours du Trône souffre d'imprécision. C'est justement la loi du genre que ces énoncés inaugurant les sessions annoncent d'ordinaire les grandes orientations d'un gouvernement, la philosophie qui inspire son programme législatif». Et notez bien ceci: «Le sens du discours du Trône qu'on a entendu ne laisse subsister aucun doute quant à la résolution du gouvernement de réduire le déficit avec détermination. En une phrase, l'auteur du discours illustre parfaitement la gravité de la situation présente: Mon gouvernement emprunte actuellement à la seule fin de payer les intérêts d'emprunt antérieurs».

• (1300)

Alors, je pense que tous ceux qui ont suivi ce discours avec bonne foi ont pu prendre note de la volonté du gouvernement actuel de faire ce que les gouvernements antérieurs n'avaient pas fait, de mettre l'épaule à la roue pour continuer à freiner ce qu'on a déjà fait en partie, freiner la croissance du déficit actuel.

Et il m'est agréable à cet égard de noter le témoignage d'un industriel de ma circonscription qui écrivait récemment à la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qui fait des sondages un peu partout:

Commentaires ou suggestions pour votre député: 1. Je souhaite que mon député cesse de jouer au Père Noël. Évidemment, cela a été écrit avant que je ne sois en poste, monsieur le Président.

Cesser de jouer au Père Noël avec notre argent et ainsi couper toute subvention à qui que ce soit et surtout aux organismes sans but lucratif et aux entreprises qui oeuvrent dans le même pays avec les mêmes produits fabriqués par des entreprises non subventionnées.

2. Que mon député vraiment s'attaque à l'élimination du déficit.

Alors, je pense que le mandat, ce n'est qu'un exemple entre mille, que le mandat est assez clair. Notre population s'attend à ce que nous fassions un effort, s'attend à des sacrifices. Ce n'est pas facile, et je pense que chacun d'entre nous aura à en payer le prix. Je pense que nous avons la volonté d'avoir le courage d'aller de l'avant et de faire en sorte que les finances publiques puissent s'assainir.

Donc, devant nous, une opposition mauvaise perdante, «revancharde». J'écoutais le chef de l'opposition (M. Turner) qui n'arrête pas de dire que le libre-échange... on a vendu le Canada aux États-Unis, que le libre-échange va nous faire perdre notre autonomie, notre sens canadien. Je trouve cela amusant, parce que monsieur le chef de l'opposition a quand même des collègues qui commencent à comprendre, même si c'est un peu sur le tard. Je vais vous montrer cette manchette: Marc Lalonde! Vous connaissez Marc Lalonde? Marc Lalonde vire son capot et devient «libréchangiste»! *Le Devoir* du 15 mars 1989.

C'est amusant! Moi, je me dis qu'il n'est jamais trop tard pour comprendre. Avec le temps, je pense que nos amis d'en face font finir par comprendre. On entendait M. Peterson, le premier ministre de l'Ontario, il y a à peine deux jours en France, qui vantait le libre-échange en Europe, etc. Évidemment, il était dans un autre pays. Bien voyons donc! Arrêtons de rire du monde! Je pense qu'avec le temps, il faut finir par comprendre que la majorité des Canadiens ont exprimé le désir que nous puissions avoir avec les États-Unis des échanges beaucoup plus directs et beaucoup plus intensifs.

Quant au Nouveau parti démocratique, monsieur le Président, j'ai entendu encore, à nouveau, les cassettes. On vient d'entendre le leader nous redire encore une fois sa défense des pauvres et des opprimés. Je pense qu'on a eu l'heure juste avec le chef démissionnaire du parti qui nous a dit très clairement, et je cite la page 131 du Hansard de mercredi dernier:

> Nous allons combattre avec la dernière vigueur tous les projets de loi et les postes budgétaires qui découleront de ce discours du Trône au cours des semaines qui viennent.

Voilà une opposition constructive! Avant même d'avoir quoi que ce soit, nous allons combattre avec la dernière vigueur pas un projet de loi, tous les projets de lois, n'importe quoi. On va s'opposer parce qu'il faut s'opposer.

Je suis un peu surpris. Je m'attendrais d'une opposition qu'elle soit constructive, positive, qu'elle ait au moins la prudence de dire: On verra. On ne sait jamais. Tout d'un coup qu'on présenterait un projet qui va aider les pauvres. Bien, voyons donc! Déjà, au départ, nous allons combattre tous les projets de loi, *all the gang*, le Nouveau parti démocratique.

Alors, j'en viens au coeur de mon discours, monsieur le Président. J'ai deux séries de remarques à faire. La première, c'est celle qui concerne les prétendues vacances des parlementaires. Depuis quelque temps, on entend dans l'opposition: Nous avons été durant six mois dans notre circonscription. On ne fait pas travailler la Chambre. On donne quasiment l'impression au public qu'on «se pôgne le derrière», nous, les députés. Moi, cela fait depuis le retour des vacances de Noël, et je peux vous dire, monsieur le Président, que j'ai été dans mon bureau de circonscription tous les jours. J'ai ici mon agenda. Je défie n'importe quel député de la Chambre de venir lire mon agenda et de voir ce que j'ai fait depuis trois mois.

D'ailleurs, à cet égard, j'entendais le député de Broadview—Greenwood (M. Mills) tout à l'heure donner ce témoignage très poignant de sa petite fille qui a été humiliée à l'école parce que le monde s'est mis à rire quand elle a dit que son père était député. Je les comprends, ces jeunes. Et une des parts de cela, c'est que parfois certains journalistes de la Colline parlementaire n'ont cessé de parler des *holidays*.

On voyait dernièrement, monsieur le Président, à l'ouverture de la Chambre, dans *The Citizen*: «Commons holiday ends», fin des vacances.

On voyait dans d'autres ici, M. Weston:

[*Traduction*]

«Les députés, anciens et nouveaux, sont d'humeur belliqueuse après leurs vacances parlementaires de 14 semaines.»

[*Français*]

Je ne suis pas dans un «scrappy mood». Je suis très en forme et ce ne sont pas les vacances que je viens de passer, permettez-moi de le croire.

Ici, M. McGillivaray dit:

[*Traduction*]

«Les députés avaient besoin de ces semaines supplémentaires, car ils avaient été forcés de reprendre le travail très rapidement après les élections du 21 novembre.»

[*Français*]

Un autre ici dit:

[*Traduction*]

«En fait, les trois mois où le Parlement n'a pas siégé ont coûté aux contribuables 50 millions de dollars, car on a dû payer les employés chargés de s'occuper de la Chambre, qui était vide, et des bureaux des députés qui l'étaient pour la plupart également.»

[*Français*]

Mais quelle honte! Comme mes employés à mon bureau de circonscription, j'en avais cinq, moi, depuis trois mois. Je n'ai pas peur de les nommer: Claude Beauchamp, Ginette Hupé, Marie Garneau, Lisette Harvey et Solange Veilleux. Quand ces gens-là ont vu cela, ces gens-là qui ont été payés durant trois mois, qui ont travaillé jour et nuit dans mon bureau de circonscription, ils étaient littéralement insultés.

Moi, j'ai un peu l'impression parfois que certains chroniqueurs parlementaires ici, sur la Colline, traitent des sujets nationaux. Je le sais, moi, j'ai été correspondant parlementaire à l'Assemblée nationale. Ce qui les intéresse, ce sont les grands sujets nationaux: la taxe de

vente, les sous-marins. Mais ce que nous faisons dans nos circonscriptions, nous, les petits députés d'arrière-ban, cela ne les intéresse pas. Il n'y en a pas un qui vient dans notre circonscription voir ce que nous faisons. Je trouve cela absolument humiliant, puis je trouve cela choquant.

Et vous savez, monsieur le Président, mon amour pour les citations latines... Me reviennent-elles à l'esprit? Les anciens disaient: *De minimis non curat praetor*. Le prêteur ne s'occupe pas des petites choses, des petits détails. *De minimis non curat praetor*. Certains courriéristes de la Colline parlementaire ne s'occupent pas du menu fretin du député dans sa circonscription. Cela ne l'intéresse pas. Lui, ce sont les choses nucléaires, les sous-marins nucléaires. Ce sont les privatisations. Mais ce que nous faisons dans nos circonscriptions, cela ne les intéresse pas.

Je pense à un gars comme Michel Vastel, ce n'est pas un mauvais gars, il écrit beaucoup, il travaille fort. Je le trouve intéressant parfois, et il écrit ceci: «La Chambre des communes nous coûte 190 millions de dollars cette année, dont 105 millions de dollars pour les seuls députés. On ne les paie tout de même pas seulement pour assister aux funérailles et aux mariages de leurs électeurs ou s'occuper des chèques de sécurité sociale, même si ces fonctions sont importantes. Ce que fait M. Mulroney: un affront à la démocratie parlementaire.»

Écoutez donc, ce monde-là vit-il dans les nuages? Je le sais, moi, quand j'étais courriériste parlementaire à Québec, c'était *plate* quand ça ne siégeait pas. Les gens qui ne font pas du journalisme de recherche, qui veulent les nouvelles officielles... la Chambre ne siège pas, il n'y a pas de conférence de presse. Ils n'ont rien à donner à leur *boss*. Le *boss* lui dit: Qu'est-ce que tu me fais ce soir comme reportage? Mais il ne s'est rien passé. La Chambre ne siège pas. Alors que ces gars-là devraient normalement... et je n'accuse pas tous les journalistes, monsieur le Président, il y en a d'excellents. Dieu merci!

Mais certains d'entre eux faussent, font accroire à la population que lorsqu'on n'est pas à la Chambre, on est en vacance, on voyage. Je ne sais pas ce qu'on fait. On s'amuse, n'importe quoi. Bien, je pense qu'il est temps que les gens qui nous écoutent sachent ce que fait un député qui veut prendre à coeur son travail dans sa circonscription! Et je ne suis pas le seul, plusieurs... Je viens d'évoquer le député de Broadview—Greenwood qui est allé trois semaine à Québec apprendre le français. Je le félicite, même si c'est un adversaire. Il a profité de ces trois mois pour aller apprendre l'autre langue officielle dans le pays. Si tous les anglophones avaient le courage de faire cela, je serais bien fier de cela. Moi, je suis allé à Toronto une semaine pour commencer à apprendre l'anglais, me perfectionner, puis je serais heureux du jour où je pourrais vous parler «dans le casque» en anglais.

Mais cela dit, ce n'est pas une perte de temps. Je trouve que c'est un des gros avantages de la Chambre des communes de permettre à tous les députés et à leurs conjoints de se perfectionner dans la langue seconde. Et moi, j'ai fait ce travail-là, je ne me suis pas «poigné le derrière» en allant à Toronto étudier l'anglais. De 9 heures du matin à 9 heures du soir, j'étais avec les professeurs et j'étais là pour apprendre... Oui, je vous en prie, monsieur le Président.

• (1310)

Mme Maheu: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: A l'ordre! L'honorable députée de Saint-Laurent invoque le Règlement.

Mme Maheu: Monsieur le Président, je me demande si les paroles de l'honorable député d'en face sont parlementaires. Cela fait deux fois qu'il répète les mêmes paroles.

M. le vice-président: Ce sont des paroles qui ne devraient pas être employées. Cependant, je ne crois pas que ce soit des paroles ayant causé un désordre. Alors, je demanderais au député de ne pas les utiliser.

M. DeBlois: Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup votre remarque, et je ferai attention de ne pas utiliser ce genre de termes. Vous comprenez que dans la chaleur, et surtout devant des auditeurs aussi attentifs, je puisse parfois me laisser aller à utiliser des images, mais que le monde ordinaire utilise chez nous. Cela paraît peut-être insignifiant, mais le monde ordinaire, quand il parle carré et clair, ce sont des images qu'il emploie. Je n'ai pas inventé cela, je les ai entendus. Et je respecte ces gens même s'ils ne parlent pas toujours la langue de Shakespeare, ou la langue très raffinée de certains intellectuels.

Cela étant dit, monsieur le Président, moi je suis content de faire rapport de ce que j'ai fait, et je peux vous dire que dans ma circonscription de Montmorency—Orléans, au cours des trois mois qui viennent de s'écouler, j'ai ouvert 325 dossiers. J'ai reçu à mon bureau de comté... et ma plus grande fierté c'est de pouvoir dire au moment où je vous parle, qu'il n'y a pas un électeur de la circonscription de Montmorency qui ait téléphoné dans ma circonscription ou qui ait voulu prendre rendez-vous qui n'ait pas été reçu dans ma circonscription. Alors, de ce travail-là, je peux vous indiquer qu'il y a 188 dossiers d'individus qui ont été ouverts, que ce soit de l'aide à l'emploi, pour des problèmes relatifs à l'impôt, les pensions de vieillesse, l'assurance-chômage, le logement. Il y a eu également des dossiers d'entreprises privées, des gens qui viennent s'informer, qui tiennent à rencontrer le nouveau député pour des programmes. J'ai fait des interventions auprès des fonctionnaires. Il y a finalement quatre-vingt-huit organismes sans but lucratif qui sont venus me voir, dans le cadre de certains programmes fédéraux, pour connaître quels étaient les programmes

dans le domaine de l'emploi et de l'immigration, de l'habitation, de l'action communautaire, etc. Finalement, des dossiers municipaux: J'ai reçu une demi-douzaine de maires de ma circonscription, qui ont tenu à me rencontrer.

A tout cela s'ajoute, monsieur le Président, la fabrication du Bulletin parlementaire dont je suis très fier. Je peux vous dire qu'à l'intérieur de ce bulletin, j'ai fait un sondage auprès de ma population. On peut bien rire, en face. Quand on consulte la population, ça fait rire certains. Moi je suis très fier. J'ai fait un sondage sur la question de l'avortement. Au lieu de faire des grands discours, au lieu de pérorer, au lieu de caqueter, comme le font certains de mes amis d'en face, je suis allé écouter ce que les gens de ma circonscription avaient à dire, j'ai reçu du courrier, et je saurai quoi dire en temps et lieu pour refléter ce que pensent les gens de ma circonscription.

A tout cela, monsieur le Président, j'ai eu l'occasion, c'est vrai, de m'absenter une couple de semaines de ma circonscription pour représenter mon pays sur une commission, sur la Commission des droits de l'homme à l'ONU,—il y avait même un de mes adversaires libéral au cours de ce voyage—où j'ai pu voir de près le rôle de leader que le Canada joue dans la défense et la promotion des droits de la personne.

Alors, monsieur le Président, j'espère que ces renseignements vont permettre aux confrères de la Chambre, et je pense qu'au fond on est tous d'accord sur ce plan-là, je pense que la majorité d'entre nous profitent de ces périodes d'intersession pour être près des leurs et près de leurs concitoyens.

Le deuxième point, et je termine là-dessus, monsieur le Président. Comme Québécois, je peux vous dire que j'ai été insulté des propos du chef de l'opposition (M. Turner) à l'endroit du premier ministre du Québec, M. Bourassa. Et je veux profiter de mon discours de cet après-midi pour exprimer ma solidarité avec le premier ministre du Québec, qui est sensible à la protection des droits et du fait francophone au pays.

Encore une fois, bien sûr, le premier ministre Bourassa a dû recourir à la clause dérogatoire. Il n'a presque pas d'autre choix puisque la Constitution que les libéraux nous ont imposée a empêché le Québec d'adhérer à la Constitution. Et si on veut promouvoir le français comme la Cour suprême nous l'y autorise, il faut être pratiques, pragmatiques, et à cet égard-là ce n'est certainement pas moi qui va blâmer mon frère de race, mon frère de culture, le premier ministre du Québec, d'avoir posé des gestes pour que la promotion du français dans ce grand ensemble anglophone qui existe au Canada et aux États-Unis puisse être protégée. Et, d'ailleurs, je pense qu'à cet égard il y a plusieurs collègues libéraux du chef de l'opposition, et je comprends qu'il y a un congrès au leadership qui se présente, mais que ce soit le député de Laurier—Sainte-Marie (M. Malépart), le député de Shefford (M. Lapierre), que ce soit des gars comme Francis Fox, des anciens députés qui ont tous dit: Nous avons perdu notre enracinement au Québec au cours de la dernière élection. Vous avez pris le bon moyen avec le discours de M. Turner de vous enraciner de nouveau au Québec. J'ai honte des propos du chef de l'opposition et je pense qu'à cet égard-là, je suis fier des propos de mon chef, monsieur le premier ministre, et du discours du Trône.

M. Boudria: Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de demander au député ce qu'il va se «pôgner» ou pas se «pôgner» dans les prochaines semaines. . . vous serez heureux de savoir cela sans doute. Je suis heureux d'apprendre, par exemple, qu'il a fait un envoi collectif, une nouvelle excellente, et je le félicite d'avoir partagé cela avec la Chambre des communes.

Maintenant, je vais revenir à certains des propos de son allocution lorsqu'il disait que l'opposition n'avait pas été assez constructive et qu'il blâmait le chef de l'Opposition officielle ainsi que le chef du Nouveau parti démocratique pour avoir été négatifs à l'endroit de son gouvernement. Selon lui, nous nous devions d'être beaucoup plus constructifs, même lorsque le gouvernement agit mal, ce qui est le cas d'ailleurs.

J'aimerais demander à mon collègue d'en face si on peut conclure qu'il trouvait l'opposition conservatrice constructive lorsqu'elle a siégé, et Dieu sait qu'elle a siégé longtemps dans l'opposition, monsieur le Président, particulièrement sous la «chefferie» d'un dénommé Eric Nielsen, lorsqu'il était le chef de l'opposition *par interim* pendant plusieurs années en attendant que le chef actuel ne se trouve un siège quelque part pour siéger à la Chambre des communes.

En particulier, j'aimerais lui demander s'il approuvait des mesures, par exemple, par lesquelles certains députés avaient voulu se menotter à la table du Greffier à un moment donné en guise de protestation contre une mesure législative, s'il approuve des mesures par lesquelles les députés conservateurs avaient décidé d'entourer le fauteuil du Président de la Chambre des communes, un bon soir, sous la directive du député de Calgary qui est aujourd'hui ministre à la Chambre, s'il approuve des mesures de ce genre ou s'il approuve également le système de pairage qui existait à l'époque par lequel, lorsqu'un député de l'opposition et du gouvernement devaient quitter le pays ensemble dans une délégation parlementaire, les députés conservateurs avaient enfreint la pratique, avaient pris *Le Concorde* la nuit, s'étaient sauvés de leurs couchettes en Europe, la nuit, pour prendre un vol outre-mer pour revenir tôt le matin tenter de défaire le gouvernement. Est-ce que cela était

de l'opposition constructive d'après mon collègue d'en face?

M. DeBlois: Monsieur le Président, j'apprécie évidemment les talents d'historien de mon vis-à-vis de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria). Évidemment, je ne vis pas dans le passé. Comment dire donc? Je ne suis pas un parlementaire bêtement partisan et, de quelque côté de la Chambre que ce soit, je ne cautionne aucun geste qui a pu être posé à l'encontre d'une position positive dans cette Chambre. Et à cet égard-là, vous pouvez me ressasser n'importe quel souvenir, cela ne m'empêche pas de dormir et je suis ici, en 1989, je n'étais pas ici il y a 10 ans, et je veux qu'à compter de maintenant, personnellement, quand il sera question des programmes, quand il sera question des langues officielles, je pense que je vais essayer de contribuer de la façon la plus positive au débat et j'espère qu'à cet égard l'opposition sera en mesure de nous apporter des arguments positifs, quelles que soient les limites et les contraintes dont ils sont affublés.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, j'ai écouté l'honorable député de Montmorency—Orléans (M. DeBlois), et j'aimerais lui poser une question parce qu'il m'est venu à l'idée que peut-être il y avait quelque chose qu'on avait oublié dans son discours, c'est qu'on parlait du déficit et du fardeau dont son gouvernement avait hérité du gouvernement libéral en 1984. Monsieur le Président, ma question au député est la suivante: Est-ce qu'il sait quel était le déficit en 1984 et est-ce qu'il sait quel est le déficit actuellement, après quatre ans de gouvernement conservateur?

M. DeBlois: Monsieur le Président, en 1960, je pense, nous payions 12c. sur le dollar d'impôt, que vous donniez de vos taxes, de mes taxes, et actuellement, pour tous les Canadiens, sur le dollar d'impôt qu'ils donnent, il y a 31c. pour payer uniquement les intérêts sur la dette. Alors, faites la différence, vous êtes assez fort pour additionner. Vous allez voir la différence entre les deux déficits.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, je demanderais à mon honorable collègue, car évidemment il est très fort en mathématique et on connaît déjà ses compétences en latin, alors on ne discutera pas plus qu'il ne faut de ces choses-là. Mais je me demande, monsieur le Président, si l'honorable député serait prêt à nous donner sa version des chiffres, des nombres, il peut l'expliquer tel qu'il le veut: Quelle était la dette nationale en 1984,- pas en 1960,- mais quelle était la dette nationale en 1984 et où est-elle rendue aujourd'hui?

M. DeBlois: Monsieur le Président, évidemment, c'est bien facile de poser des questions avec des chiffres. Moi j'irai dans l'autobus tantôt et je demanderai à un autre parlementaire: Quel était le déficit en 1963? On ne traîne pas cela dans nos poches! Ecoutez!

Monsieur le Président, je ne suis évidemment pas en mesure de les avoir à la main, mais ces chiffres-là sont connus, je les ai à mon bureau, je peux appeler ma secrétaire le temps de vous apporter les réponses. Ce sont des faits qui sont connus. Et, si le député est vraiment de bonne foi, il écoutera avec intérêt lundi prochain le ministre des Finances (M. Wilson) qui tracera vraiment le portrait de la situation du déficit au Canada.

Mme Copps: J'aimerais justement, suite aux questions posées par mon honorable collègue, poursuivre la question, parce qu'il me semble que ce sont les conservateurs qui, depuis quelques semaines, prétendent que c'est la faute des libéraux si nous en sommes maintenant rendus à ce point sur le déficit et sur la dette nationale.

J'aimerais lui demander: N'est-il pas au courant que durant les quatre dernières années,—on peut parler de l'élection partielle achetée, des milliards de dollars qui ont été dépensés pour les amis du gouvernement—la dette nationale a doublé durant les quatre années du gouvernement conservateur. Est-il au courant de cela?

M. DeBlois: Monsieur le Président, je prends bonne note de la question de mon honorable collègue d'en face. Encore une fois, mon discours de cet après-midi ne portait pas sur le détail, parce que, évidemment, il faudrait toujours arriver ici avec la série de documents.

Je pense que le principe général est communément admis par tous les observateurs, c'est que le déficit, une des raisons profondes du déficit, c'est l'espèce de courbe, l'espèce de changement important que les libéraux ont amené lorsqu'ils étaient au pouvoir et dont nous sommes obligés de supporter les conséquences. Là-dessus je peux vous référer à des tas de. . . lisez les journaux et je pense qu'à cet égard vous serez très renseignés.

Je vous invite encore une fois, lundi prochain vous aurez réponse à toutes ces questions.

• (1320)

[*Traduction*]

M. Keyes: Tout comme le député qui a dit espérer un jour pouvoir s'adresser à nous en anglais, je souhaite moi-même pouvoir très bientôt lui parler en français.

Moi aussi, j'ai travaillé avec acharnement dans ma circonscription et ici, à Ottawa, au cours du congé de trois mois. Comment s'est passé votre voyage en France?

Le député pourrait-il m'expliquer ou m'indiquer sa position sur les taxes visant les leçons de musique. Seriez-vous en faveur d'une idée de ce genre ou plutôt contre?

[*Français*]

M. DeBlois: Monsieur le Président, la question du député est nettement prématurée. On sait qu'actuellement, le gouvernement étudie avec courage et fermeté la façon de réduire le déficit, et à cet égard, je ne suis pas

ministre des Finances. Ayez le courage de poser la question à qui de droit!

Quant à mes voyages, monsieur le Président, je suis très à l'aise pour en parler, et j'accordais d'ailleurs une entrevue d'une demi-heure l'autre jour pour l'expliquer. Je pense qu'il est important que nos électeurs sachent que, dans nos fonctions de parlementaires, il y a aussi la place du Canada sur la scène internationale.

Alors, je n'ai pas honte d'avoir été de ce voyage, je suis allé à Genève, à la Commission des droits de l'homme, avec le député de la région de York-Centre (M. Kaplan), et tout comme lui d'ailleurs, j'ai ajouté quelques jours pour visiter, et je pense que c'est de bon aloi, et le député sera certainement le dernier à m'en blâmer.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Alors que j'interviens dans le débat sur le discours du Trône, je dois me réadapter, car normalement les premiers jours d'une session sur le discours du Trône ressemblent un peu aux camps d'entraînement au baseball. Il s'agit, selon le cas, de réchauffer votre bras, de préparer vos lanceurs, de vous mettre en forme, afin d'être prêts pour la vraie saison. La lutte commence vraiment avec le début de la saison des ligues majeures.

Malheureusement, on a introduit dans ce débat un élément inquiétant. En effet, le premier ministre (M. Mulroney) nous a fait part, hier, de sa position sur la Constitution, sur la protection des droits, au Canada. Aucun Canadien et aucun député ne peut demeurer indifférent face aux affirmations qui ont été faites hier et qui étaient tout à fait contraires aux responsabilités du premier ministre. On ne peut laisser passer une déclaration de ce genre sans réagir. Ce serait la première fois dans notre histoire que le premier ministre du pays, à qui il incombe de se faire le protecteur des lois fondamentales du pays, les qualifie d'inutiles. Il est incroyable que la personne même qui a pour mandat de donner l'exemple aux écoliers, et à tous les citoyens, hommes et femmes, au sujet du respect de la loi, de l'acceptation de notre cadre constitutionnel, puisse traiter la question de façon aussi cynique et désinvolte. Il s'agit là d'une intervention tout à fait incroyable et sans précédent de la part du premier ministre du pays. J'espère que cela ne se reproduira plus jamais.

Le premier ministre rend un bien mauvais service à tous les Canadiens pour de simples motifs politiques; c'était un cas flagrant de sectarisme. Poussé par son esprit revanchard une fois de plus, il a tenté de s'en prendre au premier ministre précédent et aux libéraux. Quelqu'un doit faire les frais de sa mauvaise humeur, et il tente donc de rendre M. Trudeau et les libéraux responsables de quelques-unes des impasses dans lesquelles nous nous trouvons à l'heure actuelle dans le domaine constitutionnel. Il n'hésite absolument pas à présenter une vision déformée de l'histoire.

Des affirmations de ce genre sont à la fois fausses et irréfléchies. Selon moi, tous les députés devraient profiter de l'occasion pour rappeler au premier ministre le serment solennel qu'il a prêté, lorsqu'il s'est engagé à défendre les lois du pays et non pas à les réduire à néant.

Je tiens à réfuter les affirmations du premier ministre. Il a tenté de démontrer que le gouvernement dont je faisais partie a nui à l'unité nationale en obtenant au Parlement la ratification de la nouvelle Constitution en 1981 et 1982. C'est là une affirmation tout à fait incroyable et stupide.

Comme le sait bien le premier ministre, ce fut un moment historique. L'une des grandes qualités des grands hommes politiques, dont il ne fait pas partie, est de savoir saisir l'occasion. Nous avons heureusement déjà eu un premier ministre qui savait le faire. M. Trudeau a saisi une occasion qui aurait pu ne pas se représenter avant un siècle, c'est-à-dire l'occasion de rapatrier la Constitution, d'en redonner le contrôle aux Canadiens et de fournir à ces derniers une Charte des droits qui est devenue l'un des documents les plus importants de l'histoire du Canada.

Les spécialistes des questions juridiques, judiciaires et constitutionnelles disent que la Charte des droits et libertés traduit la nouvelle réalité du Canada. Elle traduit les nouveaux droits, pouvoirs et privilèges refusés aux femmes pendant si longtemps. Elle exprime le caractère multiculturel de notre pays. Ce document a été rédigé dans les années 1980 et non il y a cent ans. Il exprime aussi les droits dont les autochtones ont été privés pendant si longtemps. Chacun des articles de cette Charte sont maintenant invoqués devant les tribunaux du pays. Des avocats les examinent pour démontrer jusqu'à quel point nous pouvons élargir et façonner la loi. Dire que la Constitution ne signifie rien, qu'elle ne vaut pas le papier sur lequel elle est écrite, équivaut à nier complètement l'effervescence et le dynamisme auxquels nous assistons au Canada. Les tribunaux de la famille, les cours pour jeunes contrevenants et les cours supérieures du pays entendent tous des causes basées sur cette Charte.

Le premier ministre dit que parce que nous avons dû consentir à la clause dérogatoire, la Constitution n'a pas autant de valeur. Sachez que pour les nombreux Canadiens qui voient dans la Charte leur sauvegarde, qui y voient la reconnaissance de la place qui leur revient dans la société canadienne, les propos du premier ministre sonneront creux et auront un goût amer.

• (1330)

Monsieur le Président, même pour comprendre la clause de dérogation, il faut examiner un peu l'histoire. Je ne veux pas ressasser la même chose, mais je tiens à expliquer un point très clairement. L'ex-gouvernement libéral n'a accepté la clause de dérogation que pour une

seule raison, parce que les premiers ministres de certaines provinces, y compris des premiers ministres conservateurs—les Sterling Lyon et les Peter Lougheed de ce monde—se refusaient à toute modification constitutionnelle sans l'adoption préalable de cette clause. C'était leur façon d'exprimer le provincialisme virulent qui existe aujourd'hui chez-nous et qui est en train de fragmenter notre pays. La voilà, la raison.

Cette clause ne figurait nulle part dans le projet original présenté par le gouvernement libéral, M. Trudeau, M. Chrétien, le Cabinet et l'assemblée parlementaire. C'était la condition *sine qua* non pour obtenir l'approbation d'un groupe de premiers ministres provinciaux, qui possède une vision bien différente du Canada et de la façon de diriger le pays. Ces hommes ne croyaient pas en la suprématie de la personne et refusaient d'admettre que les droits de la personne sont la base de toute loi. Ils rejetaient ce concept. Dans nos assemblées, les droits collectifs de la majorité des provinces sont plus importants.

Je le comprends. C'est d'une certaine façon, une forme traditionnelle de l'idéologie conservatrice, selon laquelle, les sociétés sont organisées autour de groupes, de régions ou de collectivités, et non autour des personnes. Cette doctrine a reçu l'appui du premier ministre néo-démocrate de la Saskatchewan. C'est pourquoi nous sommes si différents des deux autres partis. Pour nous, le droit de la personne est le principe fondamental, la démocratie sacrée qui régit toutes nos décisions. Et c'est à ce principe que s'attaquaient les premiers ministres provinciaux.

Cela fait rire le député de Lethbridge (M. Thacker).

M. Thacker: Le programme énergétique national a-t-il appuyé les particuliers?

M. Axworthy: Il rit des droits des particuliers. Cela le fait rire que ce soit son propre collègue, Peter Lougheed de la province de l'Alberta, qui, appuyé par le député de Lethbridge, a insisté pour qu'il y ait une clause de dérogation.

M. Thacker: Le programme énergétique national a-t-il aidé les particuliers?

M. Axworthy: S'il y a un responsable, c'est le député de Lethbridge.

Il est malheureux que les membres du parti conservateur, pour camoufler leur propre abomination d'il y a quelques années, demandent à leur premier ministre de s'élever contre l'injustice de la clause de dérogation. Comme les Soviétiques l'ont fait en prenant le pouvoir, ils essaient de refaire l'histoire. Nous avons devant nous notre propre exemple de ce genre de réinterprétation d'un fait fondamental.

Il n'importe pas de savoir qui est responsable. Il faut plutôt constater l'existence de cette clause et son utilisation au détriment des droits de la personne. C'est la véritable leçon qui ressort. Le gouvernement du Canada n'a certainement pas la responsabilité de changer l'ordre des choses. En fait, lorsque le premier ministre du Canada (M. Mulroney) en a eu l'occasion en petit comité au lac Meech, il ne l'a pas fait. Il n'en a même pas parlé.

Une voix: Il ne pensait pas que c'était un problème.

M. Axworthy: C'est juste. A l'époque, jamais le premier ministre n'en a fait mention à la Chambre des communes. Nous étions à l'affût lorsqu'il parlait des propositions constitutionnelles. Je n'ai rien entendu au sujet de la clause de dérogation. Les libéraux ont soulevé cette question. Notre porte-parole en matière de justice l'a soulevée aussi. Notre leader l'a abordée et il a déclaré qu'elle devait faire partie de l'ensemble de modifications. Nous avons cherché à l'insérer parmi les modifications. La question que je pose n'est pas si difficile. Même un député conservateur peut s'y retrouver. Si cette clause posait un tel problème, si c'était un péché aussi grave, si c'était une telle flétrissure de l'honneur du Canada, alors pourquoi, lorsque nous avons déposé l'amendement, le premier ministre et ses collègues n'ont-ils pas donné leur accord? Pourquoi ont-ils même voté contre l'amendement? Il n'aurait pas été difficile de le montrer, s'ils étaient d'accord.

Hier j'ai écouté le premier ministre qui est entré aujourd'hui dans une grande colère. C'est bien de se mettre en colère après le fait. Mais où était-il quand il aurait eu l'occasion de se prononcer? Je sais où il était. Il écartait la question parce qu'il tentait de conclure une entente.

Nous considérons que c'est un problème, monsieur le Président. Nous voulons qu'il y soit remédié. C'est très important à nos yeux pour le bon fonctionnement du fédéralisme. Notre chef a parlé dans le débat sur l'Adresse d'exiger du premier ministre qu'il énonce clairement sa position et non qu'il se livre à un accès de colère.

Mes collègues et moi nous souvenons très bien de la session d'avant Noël où la question a surgi parce que le premier ministre du Québec a eu recours à la clause de dérogation. Celui qui était alors secrétaire d'État s'échappait de la Chambre pour tenir des conférences de presse et dire son contentement aux journalistes du Québec tandis que le premier ministre exprimait ici son mécontentement. Nous n'avons jamais réussi à leur faire dire qui des deux avait raison. Le seul commentaire favorable que je peux faire sur la nomination du ministre de l'Environnement (M. Bouchard), c'est qu'il n'est plus secrétaire d'État. Il n'est plus chargé de défendre les droits des minorités. Il a été déplorable dans ces fonctions!

Nous voulons connaître la position des conservateurs qui détiennent le pouvoir. Après tout ce temps, il leur est encore difficile de savoir quelles sont leurs obligations. Quand, au départ, on ne croit pas au gouvernement, il

est plutôt difficile d'en reconnaître l'importance. Mais les conservateurs forment le gouvernement et ils doivent assumer leurs responsabilités. Il serait très facile de clore ce débat. Le premier ministre n'a qu'à décider de réunir les Communes et de leur faire approuver un moyen de nous débarrasser de cette clause. Pas besoin de tourner en rond dans ses chaussures Gucci. Pas besoin de sauter de colère, de s'agiter et de crier. Il n'a qu'à réunir les Communes et à les faire agir. Notre appui lui est acquis. Celui des néo-démocrates aussi. Je dis au premier ministre, dans quelque lieu de retraite qu'il soit en ce moment, qu'il doit décider ce qu'il veut faire.

[*Français*]

M. Corbeil: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: A l'ordre! Le ministre du Travail (M. Corbeil) invoque le Règlement.

M. Corbeil: Monsieur le Président, je ne pense pas que cette qualification du premier ministre soit dans l'ordre de la Chambre des communes.

M. le vice-président: Je pense que l'honorable député de Winnipeg—Sud-Centre connaît le Règlement.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je ne vois pas le premier ministre ici, par conséquent, je dois envoyer mon invitation pour avoir une réponse à ma proposition pour un accord sur la clause nonobstant.

[*Traduction*]

Avant de terminer, je tiens à dire qu'il est temps de mettre un terme à ces tours de passe-passe. Je pensais que le premier ministre se montrerait quelque peu différent, une fois au pouvoir pour la deuxième fois. Je pensais que le pays serait dirigé par quelqu'un d'un peu plus honnête et d'un peu plus direct. Il est maintenant un homme d'État de stature internationale. Il a transformé le gouvernement du Canada en une agence de voyages qui organise ses tours du monde. Je pensais que, cette fois-ci, les affaires de l'État seraient mieux gérées et que le discours du Trône nous éclairerait davantage. Hier, j'ai écouté le discours. Quel tissu d'énormités. Vous auriez dû entendre ce que le premier ministre disait, monsieur le Président, sur les causes des difficultés économiques et sur la nécessité d'abaisser le déficit.

J'ai mis la main sur un discours prononcé par le premier ministre actuel à l'époque où il était chef de l'opposition. Il est fascinant de comparer les propos qu'il tenait en 1984 avec ceux qu'il tient aujourd'hui. En 1984, il disait qu'une des raisons pour lesquelles le gouvernement libéral était si épouvantable était qu'il y avait une fuite de capitaux à l'étranger. C'était la cause de la hausse des taux d'intérêt. Il y avait une fuite des capitaux créateurs d'emplois. Selon lui, 17 milliards de dollars étaient sortis du pays et, en conséquence, cette hémorragie faisait baisser le dollar et augmenter les taux d'intérêt.

Par contre, n'est-il pas vrai que l'an dernier environ 30 milliards de dollars sont sortis du Canada? C'est presque le double de ce qui est sorti du temps du gouvernement libéral. Que je sache, le premier ministre n'a rien dit à ce sujet. Je ne l'ai pas entendu parler de la raison de la fuite des capitaux parce qu'il a perdu toute maîtrise de la question des investissements étrangers.

Vient ensuite la grande question du déficit. Ce qu'il était furieux en 1984. Vous auriez dû entendre: «Ces libéraux, et la dette qui a atteint 180 millions de dollars!» C'est ce qu'il disait quand il était le chef conservateur de l'opposition en 1984. En 1988, la dette s'élève à 340 milliards de dollars. Tant que cette tendance continuera, les taux d'intérêt à long terme ne diminueront pas. Ce qui était vrai en 1984 l'est toujours en 1988, et nous ne pouvons pas rester sans rien faire. Je n'ai pas entendu le premier ministre parler de ce genre de choses.

• (1340)

Par ailleurs, le premier ministre de la recherche et du développement, ce champion de la haute technologie, a déclaré en 1984 qu'il était inacceptable que seulement 1,3 p. 100 du PNB soit consacré à la R-D. Après cinq années de gouvernement conservateur, ce chiffre est maintenant de 1,2 p. 100 et il continue de diminuer.

En examinant les compressions effectuées dans tous les ministères, on peut se demander où se trouvait le premier ministre lorsqu'il aurait dû lire ses discours de 1984. Je vais lui envoyer le texte de mon discours, monsieur le Président. Il serait parfait pour 1988. Il aurait suffi de mettre les chiffres à jour en doublant le déficit et les taux d'intérêt. Seules les solutions du premier ministre font problème, et c'est là où nous sommes toujours un peu perdants.

Les conservateurs ne sont pas très doués pour trouver des solutions. Ils ne savent pas comment gouverner. Ils n'ont pas compris que le secteur public est là pour servir les Canadiens. Nous savons que le gouvernement s'occupe de ses amis, mais nous ne savons pas exactement s'il s'occupe des autres Canadiens, qui représentent 99,9 p. 100 de la population.

Malheureusement, après avoir entendu le discours du Trône, on peut dire que les conservateurs ont ôté leur masque. Ils ne se qualifient plus de progressistes conservateurs. Maintenant, les conservateurs annoncent leurs vraies couleurs. Nous avons droit à la doctrine dure, néo-conservatrice, à la doctrine impitoyable et dictatoriale qui, nous le savions, était en filigrane.

Pendant son bref mandat, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) a réussi à faire passer Margaret Thatcher pour une personne aussi compatissante et aussi bienveillante que mère Theresa. Le ministre des Transports (M. Bouchard) patauge tellement dans la mélasse que j'ai l'impression qu'il faudrait être continuellement sur ses talons pour réparer ses dégâts. Il n'y connaît rien dans ce domaine.

Le vice-premier ministre (M. Mazankowski), le plus chevronné de la bande, qui jouit d'un grand respect au sein de son parti, se cache derrière son pupitre parce qu'il avait promis aux citoyens de l'Ouest de sauver VIA Rail, alors que le Conseil du Trésor a décidé de sabrer dans les subventions qui lui sont accordées. Le gouvernement se trahit.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty) a fini par se montrer sous son vrai jour, et il s'apprêtre à faire dans le domaine de la santé et du bien-être social ce qu'il a déjà fait dans celui de la défense, soit à relancer la guerre froide. Cette fois-ci, il ne s'agit pas d'une guerre froide contre la Russie. Il s'agira d'une guerre froide contre les pauvres, les personnes âgées et tous les autres citoyens qui comptent sur le gouvernement pour essayer de survivre.

J'ai essayé de trouver un moyen de décrire le discours du Trône. J'étais à court de vocabulaire. J'ai consulté le nouvel Oxford et j'y ai trouvé un terme intéressant, le terme «entropy» qui se définit comme un manque de jugement, l'absence de discipline, le chaos, l'absence de planification, d'orientation. C'est une bonne façon de décrire la situation actuelle. En plus, nous avons la désagréable sensation que le gouvernement ne veut pas nous guider, qu'il ne veut pas donner l'impression aux Canadiens qu'ils peuvent compter sur lui. On a l'impression que le gouvernement ne veut pas voir la réalité en face. Peu lui importe les prises de contrôle, les acquisitions et la restructuration de notre économie. Il n'accorde que deux lignes à la politique étrangère. Pourtant, des choses extrêmement importantes se déroulent dans le monde. Le désarmement et la limitation des armes deviennent une des grandes options qui s'offrent actuellement à nous.

J'ai passé quelque temps à me familiariser avec la question du commerce international. Le gouvernement parle de nouvelles perspectives de commerce avec l'Europe et l'Asie, mais ne fait que mentionner l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Il parle maintenant de l'Europe et de l'Asie et des choses extraordinaires que nous allons accomplir. Cependant, il ne mentionne pas que, ces dernières années, il a réduit toutes les dépenses en matière de développement commercial, de promotion commerciale et d'expositions commerciales.

Nos comptes courants sont en baisse. En 1985, nous avions un excédent de 900 millions de dollars avec le Royaume-Uni, alors qu'aujourd'hui nous avons un déficit de 3,1 milliards de dollars. La même année, nous avions un excédent de 327 millions avec les sociétés commerciales européennes et maintenant un déficit de quatre milliards. Nous nous laissons distancer dans toutes les régions du monde. Par ailleurs, le gouvernement réduit les dépenses afin d'aider les petites et les moyennes entreprises à promouvoir et à développer des perspectives commerciales dans le monde entier.

Encore une fois, ce document est un compte rendu entièrement fallacieux qui ne tient pas compte de la réalité. Il tient cependant compte du fait que le gouvernement va serrer la vis, taper sur les Canadiens et faire souffrir la population et ce, à cause de sa propre incompétence, de sa mauvaise administration et de son attitude scandaleuse. Le message qui se dégage du discours du Trône, c'est que quelqu'un doit payer pour l'incompétence des Conservateurs. Or, l'opposition officielle ne laissera pas le gouvernement s'en tirer sans dire à la population canadienne ce qui se passe exactement à la Chambre des communes.

M. Redway: Monsieur le Président, pendant son discours, le député a fait allusion au déficit et, bien sûr, c'est l'un des sujets abordés dans le discours du Trône. On a attiré mon attention sur le *Toronto Star* du 21 mars qui rapporte que le député d'Etobicoke-Nord (M. MacLaren), soit, je crois, le critique des questions financières duparti du député de Winnipeg-Sud-Centre, aurait déclaré:

> On pourrait réduire le déficit fédéral en imposant les allocations familiales et les pensions de vieillesse de ceux qui n'ont pas besoin de cet argent (. . .) si les conservateurs osent toucher directement ces programmes, ce geste sera dénoncé vivement par les libéraux qui l'expliqueront par le régime de libre-échange, même si le libre-échange n'a rien à y voir.

De plus, monsieur le Président, il aurait ajouté :

> Mais des mesures radicales—peut-être même des hausses de taxes et la réduction des dépenses—sont nécessaires pour réduire le déficit fédéral. . .

Le député pourrait-il me dire s'il est d'accord avec les déclarations du critique des questions financières de son propre parti? Celui-ci exposait-il la position officielle du parti libéral, c'est-à-dire, réduire les dépenses et augmenter les taxes?

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Je suis heureux de répondre à cette question. Le critique des questions financières de notre caucus éprouve beaucoup de difficulté à expliquer ou même à comprendre la politique des conservateurs. Tout ce que le ministre des Finances a dit ces derniers mois, c'est que le Canada entre maintenant dans la même catégorie que le Brésil, le Mexique et le Venezuela. Le ministre ne s'est pas montré disposé à rencontrer les journalistes pour leur expliquer la situation. Notre porte–parole en matière financière, qui est un homme d'une grande générosité, compassion et compréhension, estimait qu'il était important de décrire aux Canadiens, au moyen d'une entrevue, quel genre de mesures envisageaient les conservateurs.

Voilà tout ce qu'il a dit en examinant les âneries qu'on raconte maintenant à propos du déficit. Une partie du problème tient au fait qu'on ne peut jamais retenir le ministre des Finances (M. Wilson) assez longtemps au pays pour qu'il nous dise ce qui se passe. Je suppose qu'il a obtenu du premier ministre (M. Mulroney) ses primes de voyage pour grand voyageur et qu'il fait par conséquent partie de ce réseau mondial dans lequel le parti conservateur est maintenant engagé. Comme notre porte–parole en matière financière reste au pays, il essayait tout simplement de fournir un important service public en décrivant aux Canadiens le genre de terribles mesures draconiennes que les conservateurs allaient proposer dans le cadre de leur objectif de réduction du déficit.

Les Canadiens sont donc plus sensibilisés et comprennent maintenant quelles tactiques grossières et délibérées on a suivies dans ce jeu du déficit auquel joue le gouvernement. Avant de siéger du côté du gouvernement, le député avait une certaine réputation d'honnêteté, et je pense qu'il comprendra que notre porte–parole en matière financière dit maintenant des choses que lui–même aurait probablement aimé avoir dites.

• (1350)

M. McDermid: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Si l'on vérifiait les comptes rendus pour le premier mandat du gouvernement actuel, je suis persuadé qu'ils montreraient clairement que le ministre des Finances (M. Wilson) a été présent à la Chambre beaucoup plus souvent que le député.

M. le Président: Dans le cadre de la période réservée aux questions et observations, la présidence accorde la parole au député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett).

M. Barrett: Monsieur le Président, je veux poser au député qui vient de parler une question faisant appel à sa propre expérience à la Chambre. Je veux la formuler avec autant de générosité que possible. Je voudrais qu'il me dise en quoi les déclarations du premier ministre (M. Mulroney) ont bien pu servir la cause de la nation. A quoi pensait–il en s'attaquant à la Constitution alors même que les fondements du Canada sont soumis à rude épreuve et qu'en pareilles circonstances, tous les chefs politiques devraient faire cause commune?

A l'époque, et sans vouloir défendre le Parti libéral, on a engagé des démarches pour façonner une constitution qui n'aurait pas résolu tous les problèmes, bien sûr. On a décidé notamment d'inclure la clause de dérogation à la demande expresse de deux ministres provinciaux très à droite et du premier ministre de la Saskatchewan. Le chef de l'opposition, à l'époque, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), qui est devenu plus tard premier ministre, n'était pas d'accord.

Je voudrais que le député réponde à la question suivante. A quoi rime les sottises que nous avons entendues? Que le premier ministre bouscule l'opposition et le Nouveau Parti démocratique, fort bien, mais s'en prendre comme il l'a fait à un ex–premier ministre conservateur qui était en faveur d'un certain compromis est une sottise qui annonce tout un programme.

Je voudrais que le député, qui a plus d'expérience que moi dans les hautes sphères du gouvernement, me dise pour quelle raison machiavélique le premier ministre s'abaisserait–il à entretenir ce genre de débat irrationnel, à invoquer des arguments du passé qui ne nous aident en rien à bâtir notre pays? Voulait–il saboter son propre collègue qui siège à côté de lui? Où cherche–t–il à se libérer de la position dans laquelle il s'est lui–même enfermé à cause de ses rapports avec le Québec?

Nous avons de graves problèmes au pays. Des problèmes qui exigent de l'initiative, de la réflexion, de la prudence et de la sagesse. Ces vertus étaient absentes hier. Cela fait longtemps que le député siège aux Communes. Pourrait–il me dire s'il a déjà assisté à un spectacle comme celui d'hier de la part de la personne qui occupe ce siège? Ni les éditorialistes ni moi ne nous attendions à de telles déclarations. Le député pourrait–il m'expliquer la vraie raison de l'absurde attaque d'hier.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, après avoir entendu le député parler de ma longue expérience à la Chambre, je me demande si je ne devrais pas demander ma pension de vieillesse.

Pour commencer, je crois que cette question est si fondamentale qu'un discours comme celui d'hier ne rend service à personne. Je ne voudrais pas attribuer de bas motif douteux au premier ministre (M. Mulroney). Tout le monde sait qu'il a des raisons de ne pas être du même avis que son collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) sur des questions fondamentales. L'histoire se répéterait-elle encore une fois? Qui sait?

Voici où je veux en venir. Je m'attends à mieux de la part du premier ministre du Canada, surtout de celui-ci. Parmi les quelques qualités que j'admirais chez lui, il y en a une qu'il a manifestée dès son arrivée à la Chambre. Nous discutions à cette époque de la question très difficile des droits linguistiques des francophones du Manitoba à la suite de la décision de la Cour suprême. J'ai présenté une résolution, au nom de notre parti, pour exhorter le Manitoba à accepter et à respecter cette décision et le nouveau chef de l'opposition a prononcé un discours très éloquent, très énergique et très stimulant pour l'appuyer. Il a bien fait comprendre le sens de la protection des droits au Canada. Nous avons tous, je crois, admiré et respecté cette déclaration, à l'époque.

Alors, s'il pouvait adopter une telle attitude en 1984, que s'est-il passé en 1989? Pourquoi a-t-il changé? Pourquoi a-t-il reculé? Est-ce parce qu'il s'agit d'une autre province, d'une autre région? Je l'ignore. Le fait est qu'il n'a pas toujours été de cet avis. Il a déjà prouvé qu'il est capable de comprendre ce que c'est que d'édifier un pays. Ce que nous avons vu depuis ne me porte pas à lui faire beaucoup confiance aujourd'hui. La déclaration qu'il a faite hier nous ramène vingt ans en arrière.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Le député d'Edmonton-Sud-Est a la parole pour une dernière question ou observation.

M. Kilgour: Je rappelle à la Chambre que lorsque le député de la Colombie-Britannique a été brièvement premier ministre de cette province, en 1973, il avait demandé la nationalisation de toute l'industrie pétrolière canadienne. Le député de Fort Garry appuyait le Programme énergétique national. Et c'est lui qui vient nous dire aujourd'hui qu'il faut tenir parole.

Lorsqu'il a quitté le pouvoir, il a laissé un déficit de 38 milliards de dollars. On me dit, et j'espère qu'il va me reprendre là-dessus, monsieur le Président, que lorsqu'il a quitté le pouvoir, 90 employés et employées du ministère des Transports, de son ministère, faisaient partie de son cabinet ministériel. Si je me trompe, qu'il me corrige. J'estime que c'est là un abus flagrant du poste de ministre.

Nous parlons aujourd'hui de tenir parole. J'estime que personne n'est plus mal placé pour parler de cela que le député qui vient de prendre la parole et son compagnon, son petit copain ici.

Des voix: Bravo!

M. Barrett: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je tiens à signaler qu'en 1973, le pays était en pleine crise énergétique. J'avais alors dit que la Colombie-Britannique adopterait une position nationale et partagerait son pétrole et son gaz avec tous les Canadiens.

Des voix: Débat.

M. Barrett: Pour que ce soit bien clair, j'avais dit que nous allions partager nos ressources pétrolières et gazières avec tous les Canadiens. . .

M. le vice-président: Je crois que nous allons reprendre le débat.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Puis-je répondre, monsieur le Président?

M. le vice-président: Nous allons entendre une brève réponse du député de Winnipeg-Sud-Centre, puis nous allons reprendre le débat.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je vous remercie de votre générosité. Je veux seulement répondre très rapidement au député.

J'ai eu l'occasion de parcourir rapidement l'ouvrage du député—c'est tout ce qu'il mérite d'ailleurs. Le fait est que mon oeil a été accroché par quelque chose, à savoir sa condamnation absolue des efforts déployés par son propre gouvernement dans l'Ouest.

Je lui rappellerai que lorsque j'étais ministre des Transports, mon ministère avait commencé à moderniser les chemins de fer, investi neuf milliards de dollars dans cette région et conclu des accords EDER pour une valeur de deux milliards de dollars—efforts que son gouvernement n'a absolument pas poursuivis. Je lui dirai que s'il m'a fallu 90 personnes pour réaliser tout cela, son gouvernement ferait bien d'y concacrer le double.

Des voix: Bravo!

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi de participer à ce débat sur le discours du Trône et de siéger dans cette enceinte. Notre débat tourne autout des problèmes évidents du Canada, de nos objectifs nationaux, du programme du gouvernement et de l'avenir du pays.

Le discours du Trône visait bien des domaines, mais ce qui m'a le plus frappé, tout d'abord, c'est la nécessité criante d'assumer nos responsabilités sur le plan financier, de vraiment s'attaquer à notre déficit budgétaire et à notre dette nationale. J'ai été également frappé par l'importance qu'on accorde à notre environnement dans le discours du Trône. J'ai jugé qu'il s'agissait là d'un aspect fondamental. Ce sera peut-être là notre plus grande responsabilité à l'avenir. J'ai certes jugé importantes les observations sur la réforme du régime fiscal. Selon moi, les Canadiens veulent que nous tentions de parvenir à un régime fiscal plus équitable en général.

Avant de m'attarder sur certains domaines, je voudrais m'arrêter un instant sur la politique et la partisanerie. Certaines questions transcendent, par leur importance, la politique et le sectarisme. Ainsi, je crois que c'est le cas de l'environnement et, à bien des égards, de l'économie. Dans les deux cas en effet, ce qui est en jeu, c'est une chose fragile et merveilleuse, notre avenir. Par exemple, si nous empoisonnons nos eaux, polluons notre air ou notre sol, ce sont alors les générations futures qui en souffriront le plus. La même chose s'applique à notre économie. Si nous nous endettons, si nous acculons nos enfants à la faillite, la même chose se produira. Si nous devenons tributaires de prêteurs étrangers, ce n'est pas notre génération qui en subira immédiatement les conséquences, mais les générations qui suivront.

• (1400)

Il s'agit manifestement de problèmes qui ne sont ni conservateurs, ni libéraux ou néo-démocrates, mais communs à nous tous. Selon moi, le discours du Trône permet de voir que le gouvernement va faire de la réduction du déficit une priorité nationale, et je tiens à vous dire, monsieur le Président, que je suis tout à fait d'accord avec l'objectif en question. Je crois que le ministre des Finances adopte une attitude tout à fait sensée en faisant tout en son pouvoir pour réduire le montant que nous sommes forcés d'emprunter pour administrer le Canada.

Les politiciens hésitent trop à parler de finances. Il se peut que certains d'entre eux ne comprennent pas la situation à cet égard. D'autres s'en fichent peut-être. Il est possible également que d'aucuns aient pensé que les Canadiens ne se souciaient pas de savoir qui paie la facture et comment. Les sondeurs ont peut-être dit aux politiciens qu'il n'était pas souhaitable sur le plan politique de parler de déficit aux contribuables, et c'est pourquoi les politiciens n'abordent pas vraiment les problèmes économiques embarassants du Canada, même s'il est manifestement trop tard pour prétendre que ces problèmes n'existent pas.

Notre dette nationale s'élève à 325 milliards de dollars. Chaque année, nous devons consacrer près de 30 milliards de dollars au service de la dette. A l'heure actuelle, les impôts perçus sont fondamentalement suffisants pour couvrir les dépenses du gouvernement, mais nous sommes loins d'avoir les 30 milliards de dollars nécessaires pour financer notre dette. Ainsi, nous empruntons chaque année, et notre dette s'accroît d'autant. C'est ce qui explique notre déficit. Il découle des intérêts versés sur notre dette.

Ainsi, notre pays s'endette tous les jours toutes les heures un peu plus, et au cours des quelques minutes que va durer mon intervention, la dette du Canada va s'accroître d'un autre million de dollars. Aujourd'hui seulement, vendredi le 7 avril, notre dette va s'accroître de 18 millions de dollars par rapport à hier. A la fin de l'année, elle sera supérieure de 30 milliards de dollars à ce qu'elle était l'année dernière.

Si nous administrions une entreprise de cette façon, elle ferait faillite. Si votre famille agissait ainsi, elle serait insolvable, sans-abri et sans-le-sou. Pourtant le Canada lui vit à crédit et en sursis et ce n'est que maintenant que nous commençons vraiment à parler de mettre de l'ordre dans nos affaires.

Je dis donc qu'il n'y a là rien de partisan. C'est simplement un problème tragique auquel nous devons tous nous attaquer. Je ne pense pas que le Canada doive accumuler des déficits, ni que les déficits ne soient rien de plus que des impôts reportés. Reportés sur quoi? Sur les générations futures, en fait. Les déficits sont à l'économie ce que les substances toxiques sont à l'environnement. Les entretenir, c'est comme couper les forêts tropicales humides, polluer l'eau, pomper du soufre dans l'atmosphère.

Les déficits sont insensés, car ils polluent l'avenir. Ils nous endettent, et la dette étouffera le Canada. Ce n'est pas compliqué. La dette diminuera notre capacité de fixer nos propres taux d'intérêt, par exemple. A cause d'elle, les impôts augmenteront sans cesse et la classe moyenne disparaîtra progressivement. Les dettes mettent aussi en péril nos programmes sociaux. Les déficits que nous accumulons représentent simplement un transfert de richesse entre générations, au profit de la nôtre.

Comme l'a dit le ministre des Finances, il est temps de préparer l'avenir et non de l'hypothéquer. Qu'allons-nous donc faire?

Le discours du Trône a ouvert la voie et c'est la raison pour laquelle je l'appuie. Il ouvre la voie au ministre des Finances, qui déposera le 27 avril un budget rationnel, un budget dur à passer mais qui permettra de faire ce qui doit être fait. Il y a certes des groupes de pression et des critiques qui vont hurler le soir du budget. Mais qui parmi nous voudrait être ministre des Finances ce soir-là? Qui a le courage nécessaire pour dire aux Canadiens quoi faire? Il faut du cran à un homme politique pour le dire. Il faut du cran pour promettre moins et non toujours plus. Il faut du courage pour dire aux Canadiens qu'ils devront faire des sacrifices quand la vie semble belle et que le

crédit est facile à obtenir auprès des banques, mais il faut le faire. Nous n'avons pas le choix.

Tout le monde est d'accord. Je pense notamment à la Chambre de commerce dont l'enquête, l'autre jour, a démontré que seulement 9 p. 100 des entreprises canadiennes trouvaient que le gouvernement avait suffisamment fait pour réduire le déficit. Nous savons tous que le Fonds monétaire international a demandé au gouvernement de réduire le déficit de 9 milliards de dollars. Autrement, il le prévient que les déficits se maintiendront encore longtemps bien au-dessus des 30 milliards de dollars.

Les éditorialistes de tous les coins du pays ont demandé instamment au gouvernement de faire davantage encore, de faire preuve du sens des responsabilités en pratiquant d'autres compressions. Des regroupements d'entreprises sont intervenus avec insistance eux aussi, et je me permets de citer à ce sujet le discours qu'a prononcé l'autre jour le président du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national:

> Le service de la dette représente actuellement plus du double de la somme consacrée à tous nos principaux programmes d'aide aux personnes âgées. Les prestations de la sécurité de la vieillesse, le supplément du revenu garanti et l'allocation au conjoint coûtent trois fois plus cher que ce que le gouvernement fédéral dépense au titre des programmes de développement économique et régional. Mais plus inquiétante encore est cette réduction alarmante de la capacité de notre pays de réagir dans la perspective d'un ralentissement économique notable à cause de nos immenses déficits et d'un service de la dette qui coûte les yeux de la tête.

Les milieux des affaires et les économistes qui se sont penchés sur la situation actuelle sont franchement inquiets, et ils ne sont pas les seuls. Des légions de simples citoyens leur ont emboîté le pas.

Au cours des derniers jours, monsieur le Président, mon bureau a été submergé par des centaines de lettres envoyées par de simples particuliers qui s'inquiètent du déficit et qui veulent communiquer un message énergique au ministre des Finances.

Je voudrais citer quelques remarques qui m'ont été faites.

Voici ce que m'écrit Linda Adshead de Mississauga, en Ontario:

> Pendant les dernières élections fédérales, mes deux principales préoccupations étaient le déficit et l'avenir de notre environnement. A mon avis, si nous ne réglons pas ces deux questions, ce sera la perte de notre pays. Je m'inquiète du déficit depuis de nombreuses années. Il échappe maintenant à tout contrôle, et il faut faire maintenant quelque chose pour y remédier.

Voici ce que m'écrit Pat Kenler de Whitby, en Ontario:

> La dette énorme à laquelle les Canadiens doivent faire face est écrasante. Lorsque le budget sera présenté en avril, des réductions radicales des dépenses doivent être imposées. Je m'inquiète vraiment de mon avenir en tant que Canadienne. Je conviens qu'on devrait encourager le patriotisme et que les Canadiens devraient arrêter de se plaindre de ce que le gouvernement fait pour eux. Nous sommes dans un pays si vaste, si plein de ressources qu'il y a des chances pour tous. Il n'y a qu'à réduire les sommes d'argent qu'on donne aux gens pour obtenir leur vote.

Voici ce que Helen Gordon, de Mono Mills, en Ontario, m'écrit:

> La situation est aussi grave qu'au moment de la Crise. Que faut-il faire? Premièrement, il faut que tous les citoyens, les hommes et les femmes politiques, les sociétés et les bureaucrates agissent. Les gouvernements doivent réduire leurs dépenses. Les citoyens devront payer plus d'impôts, et les sociétés aussi. Les lobbyistes devront cesser en grande partie, sinon totalement, de préconiser toute sorte de projets grandioses nécessitant des subventions gouvernementales. Les citoyens devront reconnaître qu'ils ne peuvent tout avoir. Il faudra surveiller de près les programmes nationaux de soutien et les réduire pour n'en garder que l'essentiel. Pour obtenir la pleine collaboration de toutes les couches de ls société, il faut se montrer dur. Ce ne sera pas facile. La vie a été trop facile pendant trop longtemps. C'est le temps de prendre des décisions.

M^me^ Penny, de Mississauga, en Ontario, m'écrit quelques lignes:

> J'ai maintenant atteint l'âge de 60 ans et j'ai regardé grimper avec consternation le niveau de nos dépenses et par le fait même celui de notre dette. Depuis trente ans, les gens ont touché de trop gros salaires et ont vécu au-dessus de leurs moyens. Auparavant, la honte et l'économie étaient deux mots importants dans notre vocabulaire. On se vantait de pouvoir acheter à bon marché. Maintenant, on se plaint que tout coûte trop cher.

La famille Gaylord, de Campbellville, en Ontario, m'envoie quelques lignes:

> M. Turner, nous sommes disposés à faire notre part. Il faut adopter comme principe la recommandation de J.F. Kennedy:
>
> «Ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour votre pays.» Aidez-nous à convaincre la majorité que nous devons réduire le déficit, qu'il faut absolument diminuer les dépenses et revoir les programmes sociaux.

• (1410)

Lynn Schnitter, de Stroud, en Ontario, m'écrit ce qui suit:

> Je vous écris après avoir lu votre message sur le déficit. En regardant notre fils de cinq ans, nous avons compris que nous devions vous écrire.
>
> Voyez-vous, nous ne voulons pas que notre fils grandisse dans un pays de troisième ordre, ni dans ce qui pourrait devenir le nord des États-Unis. Nous travaillons d'arrache-pied pour lui offrir une certaine sécurité financière quand nous serons vieux et nous ne comptons sûrement pas sur le régime de pensions du Canada pour subvenir à nos besoins. Nous avons déjà consenti de nombreux sacrifices personnels et nous continuerons de le faire, non seulement pour notre propre bien-être économique, mais pour celui de notre pays.

Voilà le message que nous adresse les gens du Canada. Pas les grandes entreprises, ni nos partisans, ni les

hommes politiques, simplement la population, elle qui sait bien que les déficits entraînent une augmentation des taux d'intérêt. La population sait que ce qui l'attend, c'est le cercle infernal de l'endettement. C'est une menace pour les familles, pour les emplois et même pour l'avenir.

A l'heure actuelle, la situation est telle que, si les déficits ne sont pas réduits et si la dette n'est pas refinancée, nous ne pourrons simplement plus être le maître de notre politique des taux d'intérêt. Ainsi, de moins en moins les Canadiens pourront accéder à la propriété si les taux hypothécaires peuvent monter librement. On pourra plus difficilement acheter des articles de consommation et des biens durables. Il en résultera des pertes d'emplois pour des milliers de Canadiens. Jusqu'où ira notre patience?

Ne pouvons-nous pas dire le 27 avril, lorsque le budget sera déposé: telle est la position du Canada; cela suffit; nous prenons les rênes, nous allons payer notre part. Nous sommes honnêtes, nous n'utilisons pas de faux-fuyants. Nous prévenons notre population de ce qui va lui arriver. Nous réclamons la justice pour tous. Nous pouvons y arriver.

Entre la Confédération et le Centenaire du Canada en 1967, le Canada a accumulé une dette de 28 milliards de dollars. Ce montant lui a permis de construire un chemin de fer transcontinental, de se lancer dans la bataille et de sortir vainqueur des deux guerres mondiales. Mais au cours des 21 années qui ont suivi, nous avons multiplié la dette nationale par dix, au point où nous sommes maintenant une des nations les plus endettées de la terre. A ce rythme, ce n'est qu'une question de temps pour que toute notre économie nationale soit menacée et que nous cessions de pouvoir financer l'assurance maladie, les programmes sociaux, les services de santé, l'éducation et tout ce pourquoi nous nous sommes battus si vaillamment.

Il est évident que, dans une telle situation, le gouvernement a besoin de l'aide de tous. Plus particulièrement, le pays a besoin de la contribution de tous ses députés.

J'entendais le ministre de la Santé nationale et du Bien-être (M. Beatty) essayer de démontrer ce matin la même chose, c'est-à-dire que nous devions tous nous retrousser les manches pour rétablir l'équilibre économique du pays. Tout le monde sait que, si nous ne parvenons pas à freiner nos programmes de dépenses, c'est 30 milliards de dollars par année de plus que nous devrons emprunter. Cette seule pensée devrait nous faire renoncer à tout esprit de parti, comme je l'espère.

Notre problème ne pourra se résoudre que si nous nous comportons comme des gens responsables, surtout ici. Au lieu de répondre par des sornettes au ministre des Finances (M. Wilson) le 27 avril, j'espère que tout ce qu'on dira sera constructif et propre à aider le Canada. Personne ne désire des impôts plus lourds, certainement pas moi. Je suis probablement l'un des rares députés qui aient eu l'honneur, dans le passé, de brandir devant le Parlement une affiche sur cette même question de l'impôt. C'est le temps maintenant de nous battre pour l'avenir du Canada. Il est manifeste, à la lecture du discours du Trône, que nous avons le devoir simple, évident, sage de prendre les mesures qui s'imposent.

Je préférerais nettement que des milliards de dollars de plus soient consacrés chaque année à mes vieux parents, ou à l'environnement que nous transmettrons à nos enfants, au lieu d'être versés à des prêteurs étrangers, de Tokyo et de New York.

Mon siège à la Chambre des communes est placé sur une ligne imaginaire séparant les députés du gouvernement et ceux de l'opposition. Mon plus fervent espoir est que, au cours de cette session, nous puissions faire disparaître ces démarcations imaginaires, laisser tomber les belles paroles et véritablement faire quelque chose pour le Canada.

M. Parent: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Halton—Peel (M. Turner) de son allocution. Il a réfléchi longuement à ce qu'il voulait dire à la Chambre.

S'il a l'intention de réduire les programmes sociaux, faut-il en déduire qu'il dirait non seulement à la Chambre, mais aussi au caucus de son parti et à ses ministres qu'il n'est pas en faveur de l'universalité des programmes qui nous permettent maintenant de distribuer les allocations familiales et les pensions de vieillesse et d'appliquer le régime de l'assurance-maladie? Nous dirait-il ce qu'il pense personnellement des dépenses que se propose de faire le gouvernement pour l'achat de sous-marins nucléaires?

M. Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, je suis en faveur d'un régime fiscal progressif qui taxe effectivement ceux qui n'ont pas besoin de programmes de sécurité sociale ni de prestations d'assistance sociale et verse ces recettes au Trésor fédéral. A mon avis, c'est la façon la plus juste de faire face à la situation en ce moment.

Quant aux sous-marins nucléaires, le gouvernement se propose, au cours des 25 prochaines années, d'affecter environ 300 millions de dollars par année au financement de la construction des sous-marins. Le Livre blanc sur la politique de défense a certainement défini ce besoin avec précision. Si nous croyons fermement que nous devons défendre le Canada, il est clairement dit que c'est la manière la plus efficace de le faire.

Je pense que nous devons voir plus loin que cette simple dépense, car les réductions nécessaires pour augmenter les recettes du gouvernement seront d'environ 5

à 7 milliards de dollars. Nous devons prendre des mesures beaucoup plus sévères pour y parvenir.

M. Althouse: Monsieur le Président, je veux souhaiter la bienvenue au député et le féliciter pour son premier discours. Je suis d'accord avec lui à propos du déficit. Puis-je rappeler aux députés que le déficit accumulé a de fait doublé depuis les quatre ou cinq ans que son gouvernement est au pouvoir?

Au cours de son analyse, il a dit sauf erreur que les déficits entraînaient une hausse des taux d'intérêt. Pourtant, au cours de cette période, j'ai observé que, pendant que nous accumulions le premier déficit annuel de 38 milliards de dollars, que le gouvernement conservateur a partagé avec le gouvernement libéral précédent, et qui a été suivi d'une série d'autres déficits de plus de 30 milliards de dollars, les taux d'intérêt ont effectivement fléchi parce que nous avons laissé fléchir le dollar canadien. Lorsque notre dollar valait 68c., nous avions des taux d'intérêt relativement faibles. Pour une raison quelconque, le gouvernement semble donner des instructions à. . .

• (1420)

M. McDermid: Ce n'est pas vrai.

M. Althouse: Si, c'est vrai. Vérifiez vous-même.

M. McDermid: Lorsque le dollar valait 69c., les taux d'intérêt étaient à peu près les mêmes qu'aujourd'hui.

M. Althouse: Si le député veut bien vérifier, il verra que les taux d'intérêt ont augmenté de près de 4 p. 100 au moment où le dollar est passé de 68 à 83 ou 84c.

Je soulève cette question parce qu'il semble que les chiffres ne correspondent pas à la théorie généralement reconnue à l'étranger qui veut que les déficits entraînent l'augmentation des taux d'intérêt, et c'est important pour ceux qui veulent s'attaquer au déficit comme le député de Halton—Peel (M. Turner), car lorsque le taux d'intérêt reste bas, le service de la dette coûte moins cher. Par exemple, si le taux d'intérêt était ramené de 12 à 8 p. 100 au lieu de payer un peu plus de 30 milliards de dollars par année en frais de financement, nous ne paierions que 20 milliards de dollars et il resterait 10 milliards que l'on pourrait affecter à des dépenses discrétionnaires ou qui pourraient même servir à réduire le déficit accumulé.

Je me demande jusqu'où le député a poursuivi son analyse à cet égard. Les faibles taux d'intérêt et la faible valeur du dollar permettent à notre pays d'être un exportateur prospère et favorisent les exportations qui nous aident à soutenir notamment des régions de l'arrière-pays comme la mienne.

M. Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, je réponds avec plaisir à la question que le député a bien formulée.

Le gouvernement est clairement dans l'impossibilité d'ordonner à la Banque du Canada une baisse générale des taux d'intérêt. Son message ferait mauvais effet sur les marchés mondiaux et ferait chuter notre monnaie. Le problème serait en définitive accéléré, car nous serions forcés de réexaminer notre politique des taux d'intérêt pour sauver notre dollar. Cela ne m'apparaît pas comme une bonne solution.

Le député connaît sûrement très bien la théorie de l'offre et de la demande. Une forte demande fait monter le prix d'un produit, et quand la demande d'argent est forte, le loyer de l'argent monte. Quand un gouvernement exerce une forte demande sur les marchés de capitaux, il en résulte une concurrence pour les fonds disponibles et, partant, une hause des taux d'intérêt.

Un autre facteur entre en jeu, évidemment. L'inflation est un problème au Canada, surtout dans la région centrale. Il importe de s'attaquer au problème et de le surmonter avant qu'il ne prenne de l'ampleur. La conjoncture actuelle ressemble à celle de la fin des années 70. Il est important de freiner l'économie, lentement et prudemment, avant qu'elle ne s'emballe et que l'inflation ne nous accable de taux d'intérêt supérieurs à 10 p. 100. Mieux vaut prévenir que guérir. J'approuve sans réserve la politique de la Banque du Canada,

M. Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, le député a parlé du coût d'acquisition des sous-marins. Je crois savoir que *Jane's Fighting Ships*, l'ouvrage qui fait autorité sur la question, en estime le coût à une vingtaine de millions, bien au-dessus des estimations du gouvernement. Le député voudrait-il commenter?

J'aimerais savoir ce qu'il pense aussi des prévisions selon lesquelles la plupart des travaux d'ordre technique sur ces sous-marins devront être effectués à l'étranger; autrement dit, à part des travaux rudimentaires d'aciérie, les retombées ou avantages pour l'industrie canadienne seront nuls.

M. Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, je ne me permettrai pas de répondre à la place de mon collègue, le ministre de la Défense nationale (M. McKnight); je crois qu'il conviendrait en fait de lui poser la question pendant la période des questions.

Tout ce que je peux dire, c'est que *Jane's Fighting Ships* n'est pas un organisme fédéral, et je doute que ces gens-là aient plus d'informations directes que les personnes chargées d'estimer le coût du programme pour nous; je conseille au député de poser la question au ministre de la Défense.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir cet après-midi de participer à ce débat sur le deuxième discours du Trône de la trente-quatrième législature. Certains penseraient peut-être ou seraient peut-être portés à penser que nous sommes en fait dans le discours inaugural de ce Parlement, monsieur le Président, mais tel n'est pas le cas. En fait, nous avons eu une session très courte avant Noël afin d'être capable d'accommoder l'Entente qui avait été faite entre le premier ministre du Canada (M. Mulroney) et son homologue américain, le président des États-Unis.

Je dois dire que je regrette la conclusion de cette première session, le fait que le gouvernement canadien, en dépit des bons points que nous avions amenés de l'avant, nous, pour tenter de les convaincre qu'ils étaient dans la mauvaise voie, a quand même décidé d'adopter cette Entente de libre-échange qui nuira à court et à long terme à l'économie du Canada.

Monsieur le Président, j'aimerais en débutant profiter de cette occasion pour remercier les électeurs de la circonscription électorale de Glengarry—Prescott—Russell pour le grand appui qu'ils m'ont accordé durant la dernière campagne électorale, car, monsieur le Président, les électeurs ont choisi de me demander de siéger pour un deuxième mandat en cette enceinte nationale et, de plus, ils l'ont fait en m'accordant une très grande majorité, soit près de 26 000 voix de plus sur mon plus proche adversaire. J'en suis très reconnaissant et j'ose espérer que je serai capable durant les quatre ou cinq prochaines années de rencontrer les exigences d'un mandat, un mandat ayant eu une majorité de la sorte.

[*Traduction*]

La circonscription que je représente est effectivement très spéciale. Je suis sûr que tous les députés trouvent que leur circonscription est la meilleure, après celle que je représente. Nous avons probablement tous raison.

Comme vous le savez, monsieur le Président, c'est de Glengarry que vient le premier ministre de la province de l'Ontario, Sir John Sandfield MacDonald. C'est aussi là que le mouvement loyaliste de l'Empire Uni a vu le jour; aussi, cette région occupe une place très spéciale dans le coeur et dans l'esprit de bien des Canadiens.

La tradition écossaise est toujours bien vivante dans Glengarry et il reste encore quelques personnes qui parlent gaélique, mais elles se font rares.

[*Français*]

Par contre, les électeurs du comté de Prescott, un comté très différent de la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell, sont à majorité francophone, et c'est là dans le comté de Prescott, par exemple, où on trouve ce qui est aujourd'hui le canton de Longueuil, mais qui était autrefois la Seigneurie de Longueuil avant la Loi constitutionnelle de 1791, c'est-à-dire qu'une partie de la Nouvelle France en Ontario, soit dans la circonscription électorale que j'ai l'honneur et le privilège de représenter dans le comté de Prescott.

[*Traduction*]

Le comté de Russell est différent des deux autres. Il se trouve à proximité de la ville d'Ottawa. C'est la région avec laquelle j'ai le lien le plus étroit car c'est dans cette partie de la circonscription que j'habite. J'habite dans le canton de Cumberland, dans Ottawa-Carleton, près du comté de Russell. Je considère que je suis de cette région, car c'est là que j'ai passé toute ma vie.

Je représente également une toute petite partie du comté de Stormont, c'est-à-dire l'Île de Cornwall où se trouvent les Indiens Akwasasne, peuple extrêmement fier qui éprouve beaucoup de difficulté à s'épanouir dans une région située en partie en Ontario, en partie au Québec et en partie dans l'État de New York.

Il y a pas mal de temps que le problème se pose et les gouvernements successifs n'ont à mon sens pas réussi à aider convenablement les habitants de la réserve Akwasasne. J'espère que durant les prochaines années, nous pourrons aider ensemble les gens d'Akwasasne. Si nous y arrivons, ces Indiens exerceront peut-être un jour leur droit de vote. Personne à Akwesasne n'a voté lors des dernières élections. Personne n'avait voté non plus aux avant-dernières élections, ni à celles d'avant. Il y a bien un homme qui a voté à Akwesasne dans les années cinquante, mais il a été expulsé de la collectivité pour cela. Ce fait illustre bien notre impuissance à aider ces gens. Si nous, du Parlement, pouvions un jour les convaincre d'agir autrement, nous aurions accompli des progrès remarquables. Si nous pouvions les convaincre de voter, cela signifierait que nous avons réussi à gagner le respect de cette collectivité, ce qui est loin d'être le cas actuellement.

• (1430)

[*Français*]

Monsieur le Président, les thèmes principaux de ce discours du Trône sont les suivants: le premier ministre préconise 1) une économie forte; 2) la protection de l'environnement; 3) il veut que le Canada continue d'être une société généreuse, et; 4) il veut promouvoir l'affirmation des valeurs des citoyennetés canadiennes. Bon, ce sont les quatre thèmes principaux, monsieur le Président. J'aimerais les adresser un à un et vous donner mes impressions sur ces thèmes-là, mais non seulement d'en parler en isolation, mais d'en parler compte tenu des actions précédentes et des actions qu'on verra à l'avenir de la part du gouvernement conservateur canadien.

[*Traduction*]

Pendant la dernière campagne électorale, les conservateurs accusaient les partis d'opposition de prendre des engagements qu'ils disaient contraires aux intérêts du Canada. Le premier ministre (M. Mulroney) s'en prenait au chef de l'opposition (M. Turner) en lui disant qu'il faisait des promesses qu'il ne devrait pas faire. Certains petits malins des médias ont demandé au premier ministre: «N'avez-vous pas fait des promesses vous-même?» «Oh non, de répondre le premier ministre, ce n'est pas la même chose. Lorsque je fais une promesse, ce n'est pas véritablement une promesse, je prends un engagement. Nous avons déjà les budgets correspondant à ces engagements. Nous avons déjà tous les fonds nécessaires et, bien sûr, nous respecterons tous nos engagements sans exception».

D'après les rumeurs qui nous parviennent d'en face, non seulement ces engagements ne seront pas tenus, mais en plus, les Canadiens perdront une partie de ce qu'ils ont déjà. Ainsi, ma circonscription et celle de Stormont—Dundas sont desservies par VIA Rail. Ce service est très important pour notre région. On entend maintenant dire que VIA Rail subira de grandes compressions budgétaires, pourtant, ce service est de plus en plus utilisé par les Canadiens. Ces 12 derniers mois, VIA Rail a augmenté sa clientèle de plus de 10 p. 100. Si nous n'avions pas déjà VIA Rail, nous serions en ce moment en train de planifier un service équivalent. Évidemment, nous voudrions que le service soit meilleur que ce qu'il est en ce moment. C'est vrai de la plupart des services, mais cela ne signifie pas que nous devons démanteler VIA Rail.

Voyons les promesses que le gouvernement conservateur faisait aux Canadiens entre le 30 mai et le 30 septembre 1988—oh, pardon, je devrais plutôt dire les engagements qu'il prenait envers les Canadiens—parce que le premier ministre nous a dit que ce n'était pas des promesses, mais des engagements et nous ne voudrions pas le contredire.

Le 30 mai, à Ottawa, le ministre responsable du multiculturalisme a promis 62 millions de dollars pour le multiculturalisme en cinq ans. J'ai hâte de voir si cette somme figurera au budget.

Le 31 mai, à Calgary, le ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski) a promis aux agriculteurs des prairies 12 millions pour le programme d'aide d'urgence en cas de sécheresse. Nous savons tous que ce programme est mal administré.

Le 3 juin 1988, à Montréal, le premier ministre a promis 110 millions pour nettoyer le Saint-Laurent.

Le 7 juin, à Ottawa, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a promis 40 millions pour les victimes de violence familiale.

Le 7 juin, le secrétaire d'État d'alors, le député de Lac-Saint-Jean (M. Bouchard), a promis des fonds fédéraux de 1,4 milliard pour la promotion du bilinguisme et l'enseignement des deux langues officielles. C'est un engagement un peu coûteux de la part de ce ministre.

Le 8 juin, à Winnipeg, le ministre de la Santé a promis d'affecter 129 millions à un programme de recherche sur le SIDA.

Le 9 juin, le premier ministre a promis 515 millions pour le développement économique du Québec au cours des cinq prochaines années.

Le 14 juin à Alma—ai-je besoin de vous le rappeler—, le premier ministre a fait venir une certaine personne d'outremer pour qu'elle donne des cadeaux à la région du Lac-Saint-Jean.

Une voix: Cela a coûté très cher.

M. Boudria: Cela a coûté très cher, en effet. Le premier ministre a promis. . .

Une voix: Il a été réélu.

M. Boudria: Je prie mes collègues d'en face d'écouter attentivement. Nous poserons des questions tout à l'heure.

Le premier ministre a promis 40 millions pour construire une route du Lac-Saint-Jean à la baie James. Que s'est-il passé à Alma le 16 juin, c'est-à-dire deux jours plus tard? Je suis sûr que tout cela n'avait rien à voir avec l'élection complémentaire à laquelle s'était présenté l'ami du premier ministre. Le 16 juin, l'ami en question a promis 1,5 million pour établir un nouveau centre d'emploi pour les jeunes dans la circonscription où il était candidat.

Le 20 juin à St. John's, Terre-Neuve, le ministre du Commerce extérieur a promis 800 millions en compensation de la brutale suppression des services ferroviaires de Terre-Neuve.

Le 23 juin, à Ottawa, l'ancienne ministre des Communications, qui a été défaite à plates coutures par mon savant collègue de Kingston et les Îles le 21 novembre dernier, avait promis 250 millions pour soutenir l'industrie cinématographique canadienne.

Le 23 juin, la même ministre a promis 35 millions de dollars supplémentaires pour l'expansion future de la société Radio-Canada.

Le 24 juin, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre), qui est également responsable de la Société canadienne des Postes, a promis 1,6 million pour renflouer l'Association des consommateurs du Canada.

Tout cela avant les élections.

Une voix: Il n'y avait pas de dette nationale à ce moment-là.

M. Boudria: Il n'y avait pas de dette nationale. Elle ne s'élevait qu'à environ 300 milliards de dollars avant les élections. Qu'est-ce que 300 milliards de dollars, après tout?

Et ce n'est pas tout.

Une voix: C'est passionnant!

M. Boudria: Je sais que c'est passionnant, mais laissez-moi finir.

Le 25 juin, le ministre du Multiculturalisme a promis 900 000 $ pour la publicité gouvernementale. Je sais que c'est difficile à croire.

Le 26 juin, en Colombie-Britannique, le ministre des Pêches et Océans a attribué un contrat de recherche de 1,8 million de dollars.

Le 27 juin, le ministre de la Consommation et des Corporations a annoncé que 5 millions de dollars allaient être consacrés à la création d'une commission nationale d'examen qui serait chargée de surveiller Postes Canada.

Le même jour, le ministre de l'Agriculture, de concert avec son collègue de la Nouvelle-Écosse, le député de Central Nova (M. MacKay), a annoncé un programme fédéral de 30 millions pour venir en aide aux agriculteurs néo-écossais.

Le 28 juin, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé des remises de droits de 38 millions aux pauvres gens de la Goodyear.

Le 29 juin, à Ottawa, le ministre responsable de l'Expansion industrielle régionale a annoncé un programme de 7,2 millions pour la création de centres de commerce international dans tout le Canada.

Je pourrais continuer à parler des millions et des milliards de dollars qui ont été dépensés. Permettez-moi, toutefois, de vous donner un autre exemple de programmes qui ont entraîné des dépenses.

Une voix: Promis.

M. Boudria: Pardonnez-moi, promis. Veuillez excuser ce lapsus. Je ne voudrais surtout pas accuser les conservateurs de faire des promesses ou d'engager des dépenses. Ils s'engagent à affecter des crédits, selon le vocabulaire qui nous est dicté par le grand manitou lui-même, le premier ministre.

J'irai un peu plus loin et vous dirai que, le 20 juillet, le ministre amateur du Conditionnement physique et du Sport—oh! je m'excuse—le ministre du Conditionnement physique et du sport amateur. . .

Une voix: Le capitaine Stéroïde.

M. Boudria: . . .a promis d'accorder des contrats de 600 millions de dollars au cours des quatre prochaines années.

Pour sa part, le ministre de la Défense de l'époque a annoncé l'acquisition de 820 véhicules nordiques tout terrain au coût de 420 millions de dollars.

Le 21 juillet, le ministre de la Santé nationale a annoncé un programme d'un milliard de dollars pour des services de garde d'enfants. Des promesses de plusieurs millions et milliards de dollars faites par un gouvernement pendant une campagne électorale. Il nous disait alors que tout cet argent était compris dans le budget, dans le Budget des dépenses. Si c'était vrai alors, monsieur le Président, qu'est-il advenu du processus de prévisions budgétaires, je vous le demande, si maintenant nous devons faire des coupures? Notre collègue de Halton nous disait il y a quelque temps qu'il nous fallait faire des coupures. A ce moment-là, il était rédacteur et critiquait probablement quelques-unes des promesses extravagantes que faisait le gouvernement. J'ignore ce qui s'est passé. Comme le disent mes distingués collègues derrière moi, les Conservateurs ont de toute évidence supprimé quelques-uns des engagements qu'ils avaient pris.

• (1440)

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement fédéral dit dans ce discours du Trône que nous devons protéger l'environnement. Vous savez, c'est facile de vouloir s'exprimer de cette façon-là. C'est comme dire que nous aimons les tartes aux pommes. C'est sûr que cela est vrai, ou en tout cas pour la plupart des gens cela serait vrai de vouloir protéger l'environnement. Mais lorsque dans le dernier Parlement, par exemple, durant les dernières quatre années, on a effectué des coupures de personnel au ministère de l'Environnement, on a fait des coupures budgétaires ou, en tous cas, on a refusé d'augmenter les budgets et les crédits du ministère de l'Environnement proportionnels au taux d'inflation, comment peut-on prendre le gouvernement conservateur au sérieux? J'entendais récemment, monsieur le Président, sur les médias, qu'un organisme aux États-Unis va prochainement présenter une médaille ou une décoration quelconque au premier ministre dans le domaine environnemental. Je

suis heureux de constater que certains députés conservateurs applaudissent une telle chose puisque le même groupe qui veut féliciter le premier ministre est composé, premièrement, des plus grands pollueurs en Amérique du Nord qui, l'an dernier, avaient félicité le Président Reagan. Est-ce que vous voudriez être associés dans le domaine de l'environnement avec Ronald Reagan?

Une voix: Bravo!

M. Boudria: Peut-être que le député conservateur qui vient d'applaudir veut être associé avec cela, mais pas moi, monsieur le Président. C'est sûr que non.

[*Traduction*]

Le premier ministre disait dans le discours du Trône, dans son treizième thème, que nous devrions être une société généreuse. Il est difficile de croire qu'il est sérieux lorsqu'il aborde cette question de la générosité de la société. Je sais que tout le monde ne sera pas de mon avis, mais je prétends qu'une société qui, après aussi longtemps, n'a pas de lois pour protéger les moins capables de se défendre, peut difficilement être qualifiée de société généreuse.

Je dis, avec respect, que le fait que le gouvernement ne se soit pas engagé à adopter une loi sur l'avortement—bien sûr, nous ne sommes pas tous d'accord sur ce que son contenu devrait être, mais nous n'avons même pas la promesse d'une loi—est tout à fait inacceptable.

[*Français*]

Monsieur le Président, le premier ministre nous disait qu'il voulait promouvoir l'affirmation des valeurs de citoyenneté canadienne. Comment peut-on prendre cette déclaration au sérieux quand le gouvernement a utilisé des mandats du Gouverneur général au lieu de faire face à la Chambre durant les derniers trois mois? Comment peut-on prendre ses commentaires d'affirmer les valeurs de la citoyenneté canadienne quand le premier ministre a lui-même répudié la Constitution de notre pays dans cette Chambre hier? Comment peut-on prendre ses commentaires au sérieux? Je le demande aux députés d'en face.

[*Traduction*]

En conclusion, je voudrais dire que dans l'est de l'Ontario, en dehors de la région d'Ottawa, la situation est toujours très difficile et le chômage très élevé. Le gouvernement promet, dans son discours du Trône, des programmes de développement régional pour la région atlantique, l'Ouest et le nord de l'Ontario. Tous les gouvernements antérieurs avaient reconnu que le nord et l'est de l'Ontario avaient besoin d'aide. Celui-ci a supprimé l'Est. Les libéraux ont 12 des 14 sièges de cette région et nous refusons d'admettre la doctrine qui nous est prêchée par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Nous voulons notre part de ce grand pays qui est le nôtre.

[*Français*]

Monsieur le Président, en terminant, je remercie encore une fois les électeurs de Glengarry—Prescott—Russell de m'avoir donné l'honneur et le privilège de les représenter à la Chambre pour un nouveau mandat.

M. le vice-président: On m'informe qu'il y a un incident qui se produit actuellement à l'extérieur de la Chambre, et on demanderait aux personnes à l'intérieur de demeurer ici, même à trois heures, jusqu'à ce qu'on puisse sortir.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Questions ou commentaires?

M. Whittaker: Monsieur le Président, j'ai noté avec intérêt les observations du député au sujet des dépenses du gouvernement et l'attitude du gouvernement à cet égard.

Cela m'amène à un autre domaine cher aux gens de l'Ouest, particulièrement aux habitants de Colombie-Britannique, celui des contrats de complaisance et des marchés de l'État. De 1984 à 1988, les achats du gouvernement en Colombie-Britannique sont passés de 6 pour cent environ à 4 pour cent, alors que la province a 11,5 pour cent de la population. Devant une telle situation, qu'elle est la position du parti du député au sujet des achats du gouvernement? Encouragerait-il son parti et son chef qui représente la Colombie-Britannique à faire preuve d'équité dans l'attribution des contrats de complaisance et des marchés de l'État?

M. Boudria: Monsieur le Président, je m'excuse auprès du député d'avoir manqué la première partie de sa question. Notre whip adjoint vient de m'informer de la regrettable situation à l'extérieur, mais je vais laisser cela pour le moment. Je vous prie de m'excuser. Ce n'est pas que je ne voulais pas entendre sa question, qui est certainement très importante.

Durant la dernière législature et jusqu'à maintenant dans la présente législature, j'ai été le porte-parole de notre parti en ce qui concerne les activités du gouvernement en matière d'octroi de contrats. L'une des tâches que j'ai eues à remplir pendant la dernière législature a été de formuler des critiques constructives en matière d'octroi de contrats, d'éthique du secteur public, de législation sur le lobbying et ainsi de suite, en termes de politiques de notre parti.

Nous avons exposé nos politiques pendant la dernière législature. J'ai été l'un de ceux qui ont contribué à la loi sur les lobbyistes que nous avons présentement et qui, sauf erreur, n'a pas encore été proclamée. Elle n'est du moins pas encore en vigueur présentement, mais le Parlement l'a bel et bien adoptée pendant la dernière législature. Ce fut un beau travail de coopération de la part de tous les partis.

Quant aux autres contrats de travaux publics et d'approvisionnements et services, on a amélioré certaines mesures depuis deux ou trois ans.

Tout le monde dira—et même le premier ministre l'avait reconnu tout particulièrement au début de son mandat en 1984–1985 ou à peu près—que ces questions présentaient d'énormes difficultés. Je ne parlerai pas des incidents qui se sont produits, des accusations qui ont été portées et ainsi de suite. Tout le monde les connaît bien.

Ce qu'il nous faut faire, et certaines de ces mesures ont déjà été prises, c'est veiller à abaisser le seuil retenu pour déterminer quels sont les contrats qui seront mis en adjudication. Il nous faut faire respecter la réglementation quand il s'agit de déterminer quelles sont les exceptions à ce processus d'appel d'offres. Il y aura toujours des cas d'urgence où il faudra appeler un plombier au milieu de la nuit pour réparer des installations, une chaudière ou un système de chauffage. Nous reconnaissons tous que ce genre de situation doit continuer.

Nous devons renforcer le plus possible ces règlements. Nous devons aussi renforcer les règles régissant les conflits d'intérêts non seulement pour les députés et les ministres, mais pour certains hauts fonctionnaires également. A mon avis, plus ces règles seront sévères, meilleures elles seront. Certaines personnes ont dit que des règles plus sévères en matière de conflits d'intérêts décourageront les gens d'entrer en politique. Je pense exactement le contraire. En fait, des règles plus sévères contribueront à améliorer le système et, si le système est meilleur, les gens seront davantage attirés par une carrière en politique, parce que ce domaine jouira d'une bien meilleure réputation qu'à l'heure actuelle.

• (1450)

[*Français*]

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, il me fait tout d'abord plaisir de pouvoir adresser quelques mots étant donné l'heure de débat qui achève aujourd'hui sur le discours du Trône. Également, je voudrais tout d'abord en profiter pour remercier les électeurs de la circonscription de Saint-Maurice qui m'ont fait confiance le 21 novembre dernier et qui ont élu pour la première fois en 97 ans un député progressiste conservateur.

Monsieur le Président, au cours du discours du Trône, il a été largement question de tous les sujets qui touchaient à l'environnement, et ma circonscription électorale a été très d'actualité au cours des derniers jours avec un déversement de biphényle polychloré à partir de l'usine Belgo de Shawinigan. Les citoyens de ma circonscription ont été très inquiets puisqu'il s'agit du deuxième déversement toxique à cette usine à survenir en l'espace de trois mois et ils ont d'ailleurs toutes les raisons pour être très mécontents. Parce que l'usine de la Belgo à Shawinigan a, à plusieurs reprises au cours des dernières années, violé les lois sur l'environnement. Ceci a été mentionné à plusieurs reprises.

J'ai été très étonné, vous savez, monsieur le Président, au cours des dernières semaines, de constater comment toute la question de l'environnement était importante pour les citoyens de ma circonscription ainsi que pour les citoyens de tout le Canada.

J'ai eu l'occasion, le plaisir et l'honneur de me lever en cette Chambre pour une troisième fois en deux jours sur la question de la pollution de la rivière Saint-Maurice. J'ai fait quelques recherches pour regarder comment s'étaient comportés les deux députés libéraux qui m'ont précédé au cours des 25 dernières années.

Monsieur le Président, à ma grande stupéfaction, et aussi à la grande honte des citoyens de ma circonscription, nous nous sommes rendu compte qu'en 25 ans de régime libéral, M. Chrétien et M. Grondin, pas une seule fois, monsieur le Président, en 25 ans, ces deux députés libéraux ont trouvé le moyen de se lever en cette Chambre pour dénoncer la pollution et l'état très aggravé de la rivière Saint-Maurice.

J'ai eu le plaisir de le faire à trois reprises en deux jours. En 25 ans, les citoyens de la circonscription de Saint-Maurice se sont demandé pourquoi Jean Chrétien n'avait pas fait cela. Pourquoi ne s'était-il jamais levé à la Chambre pendant 20 ans alors qu'il a été notre représentant ici, pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Nous l'avons tous compris l'an dernier, monsieur le Président, quand Jean Chrétien a été nommé au bureau de direction de la Consolidated Bathurst. On a payé pour 21 ans de silence, on a récompensé Jean Chrétien pour s'être fermé la boîte ici à la Chambre et pour avoir laissé la rivière Saint-Maurice devenir l'une des rivières les plus polluées au Canada. La rivière Saint-Maurice aujourd'hui, monsieur le Président, fait l'objet de nombreux déversements toxiques. La compagnie Consolidated Bathurst, monsieur le Président, la division Belgo, a toujours eu la paix avec le gouvernement fédéral.

Nous avons maintenant un nouveau ministre de l'Environnement (M. Lucien Bouchard), monsieur le Président, qui se tient debout. Le nouveau ministre de l'Environnement n'a pas peur de la Consolidated Bathurst. Il s'est levé à la Chambre. Qu'a-t-il dit, le nouveau ministre de l'Environnement? Il a dit: Si la Consolidated

Bathurst a commis un acte illégal, le gouvernement fédéral va intenter des procédures judiciaires. En 25 ans de silence, jamais Jean Chrétien, qui a été ministre des Finances, ministre d'à peu près tous les ministères, avec le pouvoir et l'influence qu'il avait, jamais Jean Chrétien n'a osé le faire. Les citoyens de la circonscription de Saint-Maurice ont réglé son cas ainsi que celui de toute sa *gang* le 21 novembre dernier, en permettant au candidat libéral de terminer troisième, derrière le candidat socialiste, durant les dernières élections.

Le candidat libéral a terminé troisième, alors qu'il y a à peine deux ans, monsieur le Président, le candidat libéral dans ma circonscription, lors d'une élection complémentaire, avait obtenu 65 p. 100 des voix. Dans l'espace de deux ans, le parti libéral est tombé, dans ma circonscription, soi-disant un grand fief libéral, à 19 p. 100 des voix. Et la prochaine fois, il perdra son dépôt, monsieur le Président!

La question de l'environnement était très importante durant la campagne électorale, et lorsque j'ai entendu le chef de l'opposition (M. Turner) se lever en cette Chambre, contrairement à ses confrères du Nouveau parti démocratique pour qui le Québec, ça n'existe pas quand il est question de pollution, ils sont demeurés très silencieux. . . le chef de l'opposition, même s'il était tout mêlé dans ses propos, il s'est quand même levé en cette Chambre pour prononcer pour la première fois de sa vie le nom de la ville de Shawinigan. Cela fait quatre ans que cela le hante, la ville de Shawinigan! Il s'est quand même levé pour poser une question sur la pollution de la rivière Saint-Maurice. Il l'a fait, mais le chef de l'opposition ne sait même pas, monsieur le Président, que la rivière Saint-Maurice est de juridiction provinciale, que la Consolidated Bathurst est également de juridiction provinciale au niveau de son permis. Cela est quand même très noté: malgré le fait que ce soit de juridiction provinciale, le ministre de l'Environnement du Canada s'est occupé du problème, a vérifié l'ensemble de cette problématique.

[*Traduction*]

Le vice-président: Comme il est 15 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 heures 56.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 10 avril 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LOI SUR L'EXTRADITION

MESURE MODIFICATIVE

M. Bill Domm (Peterborough) demande à présenter le projet de loi C-209, Loi modifiant la Loi sur l'extradition (appel).

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Domm: Monsieur le Président, le projet de loi que je présente aujourd'hui, avec l'appui du député de Mississauga-Ouest, Bob Horner, fait suite aux injustices flagrantes que nous pouvons observer de nos jours au Canada, lesquelles permettent à des fugitifs comme Charles Ng et Joseph Kindler de se dérober aux autorités étrangères en venant se réfugier chez nous et de bénéficier de plus de recours et de moyens légaux que n'en ont les citoyens canadiens accusés d'avoir commis un acte criminel au Canada. Et pour porter l'insulte à son comble, notre gouvernement consacre des millions de dollars pour receler ces fugitifs qui tentent de se soustraire à la justice.

Ce projet de loi, intitulé Loi modifiant la Loi sur l'extradition, vise à simplifier le processus d'extradition actuellement en vigueur au Canada. On prévoit premièrement de retirer aux fugitifs le droit de demander l'habeas corpus et de le remplacer par le droit d'interjeter appel directement devant la cour d'appel de la province concernée, et deuxièmement de supprimer tout appel à la Cour suprême du Canada. Le projet de loi réduira ainsi à un seul appel le nombre de recours que peut porter un fugitif. Il offrira également au ministre de la Justice deux solutions possibles: remettre immédiatement le fugitif aux autorités étrangères ou attendre que le fugitif ait franchi toutes les étapes prévues par le système pénal du Canada. Autrement dit, on n'aura plus à attendre que les fugitifs aient purgé leur peine ici, au Canada, avant de les extrader.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL ET LA LOI SUR LA COUR SUPRÊME

MESURE MODIFICATIVE

M. Bill Domm (Peterborough) demande à présenter le projet de loi C-210, intitulé «Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la Cour suprême (habeas corpus)».

M. le Président: La Chambre permet-t-elle au député de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Domm: Monsieur le Président, ce projet de loi, que je présente par ailleurs avec l'appui du député de Mississauga-Ouest (M. Horner) et qui est intitulé «Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la Cour suprême», vise à réduire le nombre de recours que font porter un fugitif au Canada en amendant à la fois le Code criminel et la Loi sur la Cour suprême afin d'écarter toute possibilité d'interjeter appel auprès d'une cour provinciale d'appel ou de la Cour suprême du Canada d'une décision en habeas corpus. Aux moyens des modifications appropriées, il vise à assurer qu'il n'existe plus qu'une seule étape d'appel, soit l'habeas corpus dont puisse bénéficier un fugitif incarcéré en vertu de la Loi sur l'extradition avant que l'affaire ne soit déférée au ministre de la Justice. J'espère que ce projet de loi permettra de rendre plus rigoureuse la procédure d'extradition au Canada, procédure qui laisse grandement à désirer, comme l'ont démontré très récemment les affaires mettant en cause Charles Ng, Joseph Kindler et de nombreux autres fugitifs qui sont parvenus à prolonger leur séjour au Canada en profitant de l'opportunité que leur procurent les procédures coûteuses de notre système juridique.

Bref, il supprime la possibilité d'interjeter appel auprès des cours d'appel provinciales, et aussi auprès de la Cour suprême. Il ne laisse aux fugitifs que l'habeas corpus.

(La motion est adoptée, le projet est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Présentation de projets de loi

LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

MESURE MODIFICATIVE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) demande à présenter le projet de loi C-211, intitulé «Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (session du Parlement)».

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Milliken: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à prévenir les abus comme ceux dont nous avons été témoins ces derniers mois de la part du gouvernement relativement aux mandats du Gouverneur général. Le projet de loi vise à préciser que le gouvernement doit respecter non seulement la lettre, mais aussi l'esprit de la Constitution, et à éviter d'émettre des mandats du Gouverneur général à compter de la date de la convocation du Parlement jusqu'à sa dissolution préalable à des élections. Voilà ce que vise le projet de loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1110)

LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

MESURE MODIFICATIVE

M. Nelson A. Riis (Kamloops) demande à présenter le projet de loi C-212, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (avertissement sur les contenants de boissons alcooliques).

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Riis: Monsieur le Président, ce projet de loi a pour but de faire indiquer clairement sur les bouteilles de bière, de vin et de spiritueux que l'abus de l'alcool rend inapte à la conduite d'un véhicule.

J'estime en outre que l'étiquette devrait préciser les ingrédients que renferment ces produits. Beaucoup de gens souffrent d'allergies. Nous exigeons la liste des ingrédients de presque tout ce qui se vend dans les magasins, sauf les boissons alcoolisées.

Par ailleurs, nous faisons mettre un avertissement sur les paquets de cigarettes. J'estime que, dans le cas de la drogue dont on abuse le plus dans notre société, il faudrait en faire autant.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MESURE MODIFICATIVE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le projet de loi C-213 tendant à modifier la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions (vente à perte).

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, ce projet de loi a pour objet d'inscrire enfin dans nos statuts une interdiction contre la guerre des prix, l'une des pratiques les plus rétrogrades dans le domaine de la vente, soit la vente à perte. La vente à perte consiste à vendre un produit au-dessous de son coût de production. On l'utilise pour écarter les concurrents du marché, après quoi les prix ne cessent de monter.

Mon projet de loi assimilerait cette pratique à la guerre des prix et l'interdirait au même titre que d'autres méthodes déloyales.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LA LIMITATION DU TAUX D'INTÉRÊT ET DES FRAIS RELIÉS AUX CARTES DE CRÉDIT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le projet de loi C-214, Loi sur la limitation du taux d'intérêt et des frais reliés aux cartes de crédit.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, voilà un autre exemple de la rapacité des banques et autres établissements de prêt qui imposent des taux d'intérêt exorbitants sur les cartes de crédit. Par exemple, le taux préférentiel est actuellement de 13,5 p. 100 tandis que les taux d'intérêt exigés sur les cartes de crédit des banques et des magasins de détail sont de 20, 27 et même 33 p. 100.

Nous devons dresser ces chiens du marché. Nous allons leur tenir la laisse courte. C'est exactement ce que vise mon projet de loi. Je sais que j'ai l'appui de l'ancien président du Comité des finances. Nous allons limiter cet écart entre les taux d'intérêt et empêcher, grâce à ces

taux d'intérêt usuraires, les établissements de prêt d'estamper les consommateurs.

(La motion est adoptée, le projet est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI MODIFIANT LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) demande la permission de présenter le projet de loi C–215, intitulé «Loi modifiant le Régime de pensions du Canada» (pension de survivant).

M. le Président: Plaît–il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, ce projet de loi tend à faire disparaître les aspects discriminatoires du Régime de pensions du Canada en ce qui a trait aux pensions d'invalidité. Ainsi, à l'heure actuelle, une personne survivant au bénéficiaire d'une pension d'invalidité au titre du Régime, n'a pas droit aux prestations de survivant si elle est âgée de 34 ans ou moins. Mon projet de loi vise à faire disparaître cette discrimination basée sur l'âge.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le projet de loi C–216, intitulé «Loi modifiant la Loi électorale du Canada» (congé).

M. le Président: Plaît–il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, ce projet de loi a pour but d'étendre la portée des dispositions sur les congés touchant un candidat à des élections fédérales. Si l'intéressé est élu, mon projet de loi permettra de s'assurer qu'il obtienne un congé pour la période où il siège à la Chambre des communes.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Pétitions

LOI SUR LA FAILLITE

MESURE MODIFICATIVE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le projet de loi C–217, intitulé «Loi modifiant la Loi sur la faillite» (priorité des créances).

M. le Président: Plaît–il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, il s'agit en l'occurrence de remédier à une anomalie dans la Loi sur la faillite en ce qui a trait aux créances. En effet, lorsqu'une société fait faillite, la priorité est donnée au gouvernement fédéral, puis aux banques, et enfin, les employés se partagent ce qui reste.

Dans ce projet de loi, j'entends modifier l'ordre des priorités pour ce qui est des créances et faire en sorte que les cotisations versées par les employés à leur régime de pensions, leur salaire, leur paye de vacances passent avant tout le reste. Il s'agit en l'occurrence d'un maximum de 9 000$.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, c'est un plaisir, et même un honneur d'exposer les préoccupations d'un certain nombre de pétitionnaires. Ils signalent que l'industrie forestière du Canada verse annuellement 3 milliards de dollars en impôts au gouvernement fédéral et aux provinces, tandis que, sur chaque dollar prélevé, seulement 5c. sont réinvestis dans les ressources forestières. La pétition explicite assez longuement ces inquiétudes au sujet des ressources forestières. Fondamentalement, les pétitionnaires exhortent le Parlement à lancer des initiatives forestières nationales, à promouvoir des pratiques d'exploitation plus efficaces et qui conservent mieux les ressources et à étudier la possibilité d'accroître les dépenses consacrées au reboisement et de promouvoir une gestion qui favorise véritablement le rendement soutenu de nos forêts.

LA DÉSIGNATION DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

Mme Pauline Bowes (Scarborough–Centre): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter à la Chambre aujourd'hui une pétition qui a été certifiée par le greffier des pétitions. Elle s'intitule: «Aidez–nous à sauver la vallée de la Rouge». Le bassin de la vallée de la Rouge est une zone naturelle unique et précieuse située à Scarborough, à l'est du Grand Toronto.

Pétitions

• (1120)

Ces terres ont été mises en réserve par le gouvernement provincial dans le milieu des années 70. Le gouvernement libéral qui dirige la province envisage d'y installer une décharge ou d'y faire passer une autoroute. Les pétitionnaires sont outrés et ils estiment qu'il y va de l'intérêt national de protéger la faune et la nature sauvage de ce secteur.

Aux pétitionnaires se joignent le maire de Scarborough, des centaines de volontaires du mouvement «Save the Rouge Valley System», les membres de la coalition des associations communautaires de Scarborough et même le ministre fédéral de l'Environnement (M. Bouchard).

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de travailler de concert avec le gouvernement ontarien pour faire du bassin de la vallée de la Rouge une terre du patrimoine national ou un parc provincial.

LE LOGEMENT À BUT NON LUCRATIF ET COOPÉRATIF

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter conformément à l'article 36 du Règlement une pétition signée par plusieurs personnes de la région d'Ottawa. Elles demandent au Parlement d'augmenter les engagements financiers du gouvernement au titre du logement à but non lucratif et coopératif, compte tenu de la situation très grave qui règne non seulement à Ottawa, mais aussi dans tout le Canada par rapport au logement dont le loyer est fixé d'après le revenu du locataire et au logement coopératif.

LA SITUATION DES FEMMES DANS LES RÉGIONS RURALES

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et l'obligation de présenter une pétition qui porte sur les préoccupations du monde rural. Trente-cinq pour cent des femmes habitant dans les régions rurales de la Saskatchewan ont deux emplois, un à la ferme et un dans la localité. Une enquête menée au Manitoba révèle que la semaine de travail d'une femme en milieu rural est en moyenne de 95 heures, y compris 54 heures de travaux ménagers et 23 heures de travaux à la ferme.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'étudier la possibilité de prévoir des ressources suffisantes pour répondre aux besoins de ces femmes et de leurs familles, en consacrant des crédits au développement de services de garderie permanents dans toutes les régions, notamment pour satisfaire les besoins des familles rurales et agricoles.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS—DEMANDE DE RÉVISION

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une pétition signée par plus de 300 citoyens mécontents du canton de Shuniah, qui jouxte la ville de Thunder Bay. L'attaque sauvage et fatale d'un employé de Shuniah âgé de 64 ans par deux jeunes le 10 juillet dernier, le procès de ces jeunes et leur condamnation à une peine maximale de détention de seulement trois ans ont miné la confiance de cette collectivité dans notre système. Les citoyens de Shuniah, sous la direction du préfet John Clark et de l'instigatrice de la pétition, Mary Stahl, prient donc le Parlement de réviser la Loi sur les jeunes contrevenants et de la modifier pour que les peines soient davantage proportionnelles à la gravité des infractions.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les questions restent-elles toutes au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Les députés consentent-ils à revenir à la présentation des projets de loi d'initiative parlementaire? On en a oublié un.

Des voix: D'accord.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Bill Kempling (Burlington) demande à présenter le projet de loi C-218, Loi modifiant le Code criminel (armes automatiques).

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

—Monsieur le Président, le projet de loi vise à modifier le Code criminel afin d'interdire l'importation d'armes automatiques et d'armes semi-automatiques pouvant être transformées en armes automatiques. Nous avons pris bonne note des vues exprimées par les policiers et autres agents de la paix. J'espère que ce projet de loi répond à leurs inquiétudes.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. GAUTHIER—LA SÉCURITÉ SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. On a vécu un incident malheureux vendredi sur la Colline du Parlement. La prise d'otages a occasionné certaines positions et certaines réactions. Étant de ceux des députés qui étaient ici et qui ont pu constater *de visu* comment les forces et comment la sécurité de la Chambre des communes ont réagi, je voudrais, au nom de tous les députés de ma discipline parlementaire, les libéraux en tout cas, et probablement au nom de tous les autres aussi, dire que nous avons été fortement impressionnés.

[*Traduction*]

Nous avons été très impressionnés par le comportement de nos agents de sécurité vendredi dernier. Nous voulons les remercier et leur dire que nous étions à même de juger de la situation difficile dans laquelle ils se trouvaient. Nous espérons que le sergent d'armes, qui a lui aussi fait un excellent travail, transmettra nos remerciements à chacun d'entre eux.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'interviens moi aussi au nom de mon parti. A la réunion de notre caucus ce matin, tous les députés présents ont voulu souligner l'excellent travail de nos agents de sécurité.

Durant la fin de semaine, les éloges ont fusé à l'endroit de la Gendarmerie royale du Canada et de la police d'Ottawa. Ceux d'entre nous qui se trouvaient dans l'immeuble à ce moment-là n'ont pas manqué d'être impressionnés par le beau travail de nos agents de sécurité, qui ont mis en oeuvre leur plan d'urgence de manière tout à fait professionnelle. Espérons qu'ils n'auront plus jamais à le faire.

[*Français*]

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, c'est presque la même chose pour le parti conservateur. C'est une réponse merveilleuse.

[*Traduction*]

J'étais à la Chambre vendredi et j'estime qu'on s'est bien tiré d'affaire. Le personnel du bureau du whip a tenu ce matin une réunion où nous avons passé la semaine dernière en revue. Cette réunion a été ajournée vendredi lorsqu'on nous a demandé de quitter la Chambre; nous avons donc poursuivi ce matin.

A cette réunion, j'ai constaté que la réaction des membres du personnel de toute la Colline était très positive. Le personnel des députés et celui qui a si bien servi la Chambre se sont tous sentis rassurés par l'intervention de nos forces de sécurité. Ils ont estimé qu'elles savaient ce qu'elles faisaient et qu'elles s'occupaient de la situation avec célérité et efficacité. Je tiens à féliciter le sergent d'armes et ses collaborateurs de leur intervention et à leur dire que tous les fonctionnaires de la Colline peuvent vraiment trouver un réconfort dans cette intervention. Quand un problème s'est présenté, ils ont su y faire face.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Comme les députés le savent, nous procéderons, bien entendu, à un examen complet des mesures de sécurité qui sont en place à la Chambre et nous tenterons de le faire le plus vite possible.

Je remercie beaucoup les députés des propos qu'ils viennent de tenir. La réaction de tout notre personnel de sécurité a été des plus remarquables et, pendant l'incident, nos forces de sécurité et la Gendarmerie royale du Canada ont très rapidement établi des rapports qui semblent avoir donné de bons résultats.

Cependant, après pareil incident, j'estime qu'il convient d'examiner tout ce qui s'est produit. Dès que le sergent d'armes aura procédé à cet examen, les résultats seront communiqués sans tarder au Bureau de régie interne. S'il est décidé que d'autres mesures, changements ou ajouts s'imposent, il est évident que nous nous en chargerons aussitôt.

[*Français*]

Je remercie bien tous les députés de leurs interventions, spécialement après un événement qui clairement était très dangereux.

[*Traduction*]

Je crois que nous pouvons tous être très heureux que cela ait aussi bien tourné.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 7 avril, de la motion de M. Richardson: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session; et de l'amendement de M. Turner (Vancou-

ver Quadra) (p. 131) et du sous-amendement de M. Riis (p. 236).

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, j'avais l'honneur d'avoir pris parole à la Chambre vendredi dernier lorsque sont survenus de malheureux incidents, ces événements sur la Colline parlementaire. Je vais vous dire que c'était assez impressionnant. Et je voudrais me joindre également aux autres députés qui précédemment ont fait part du professionnalisme des Forces policières ici, sur la Colline, de même que celui du personnel de la Sécurité de la Chambre des communes.

Monsieur le Président, au moment où l'on s'est quitté vendredi, nous étions à parler d'un aspect très important du discours du Trône: la priorité que ce gouvernement a décidé de mettre sur la question de l'environnement. J'avais très succinctement résumé le fait qu'à titre de député de cette circonscription, j'avais eu l'occasion, à trois reprises depuis le début de ces travaux, de me lever pour parler de la question de la pollution de la Rivière Saint-Maurice, alors que les députés qui m'ont précédé, les deux députés libéraux qui m'ont précédé pendant 25 ans. . . d'aucune espèce de façon à la Chambre MM. Chrétien et Grondin ont trouvé le moyen une seule fois de se lever pour dénoncer la pollution qui sévissait dans la rivière Saint-Maurice et faire apporter des correctifs.

J'avais également dit à la Chambre que, dans le cas de M. Chrétien, c'était tout à fait compréhensible, et on l'a compris l'an dernier quand M. Chrétien a accédé au Conseil d'administration de la Consolidated Bathurst. Cela a été la façon pour la Consolidated Bathurst de remercier Jean Chrétien pour 25 ans de silence, pour 25 ans de pollution dans la rivière Saint-Maurice!

La preuve de cette pollution, monsieur le Président, notamment, on en a parlé largement la semaine dernière. Il faudrait peut-être rappeler aux citoyens de ma circonscription et aux autres Canadiens qu'en plus du déversement de biphényles polychlorés qui est survenu la semaine dernière, au début de l'année en cours, la Consolidated Bathurst a déversé à Shawinigan 750 000 litres de bisulfites de sodium dans la rivière Saint-Maurice.

La Consolidated Bathurst à Shawinigan, dans cette même rivière, monsieur le Président, au cours des années, a déversé 20 000 tonnes de pulpe. La compagnie, il faut le reconnaître, a commencé un certain nettoyage. Nous avons rappelé au président de la Stone Container à Chicago qu'il était essentiel que ce nettoyage puisse se poursuivre, et l'été prochain la Consolidated Bathurst procédera au retrait d'une partie importante de ces matériaux qui se sont retrouvés dans la rivière Saint-Maurice.

Et ce qui a été assez particulier dans la région la semaine dernière, ce fut de voir jusqu'à quel point toute cette question de l'environnement est reliée directement au discours du Trône et aussi à la perception que les citoyens ont de la responsabilité de l'actuel gouvernement. Cela a été de voir comment l'opposition s'est comportée de façon peu professionnelle.

Le chef de l'opposition s'est levé à la Chambre pour poser des questions qui auraient dû être adressées à l'Assemblée nationale du Québec et non pas à la Chambre des communes. Le chef de l'opposition a oublié de poser la seule question qui revenait au ministre de l'Environnement (M. Bouchard).

Quant à mes collègues de l'extrême gauche, les socialistes du NPD, ils ont fait honte aux militants néo-démocrates de ma région, monsieur le Président. Ils n'écoutent pas présentement les propos que je tiens, mais ils auraient grandement avantage à le faire.

La semaine dernière, les députés socialistes n'ont pas trouvé le moyen une seule fois de poser une question intelligente et articulée au ministre de l'Environnement sur la question de la rivière Saint-Maurice et du déversement de la Consolidated Bathurst, assez que le porte-parole du NPD dans ma région s'en est retrouvé tout à fait honteux et insulté à être obligé de tenir une conférence de presse pour excuser les membres du caucus du NPD qui n'avaient pas eu le temps de s'intéressser au Québec.

Nous, du côté du gouvernement, nous savons que le NPD s'intéresse aux Québécois une fois par quatre ans, quand arrivent les élections, et l'on en a vu les résultats aujourd'hui à la Chambre, monsieur le Président.

La question de l'environnement va retenir l'attention des Canadiens et des Canadiennes au cours des prochaines années. Et je vais vous parler d'un cas concret. Cette rivière Saint-Maurice chez nous, qui est l'un des plus beau cours d'eau au Canada et qui, en Europe, serait un grand fleuve très célèbre et très connu, malheureusement, à cause de la pollution qui a été faite à l'intérieur de cette rivière au cours des années, nous sommes incapables aujourd'hui d'en avoir la jouissance totale et entière. Les citoyens ne peuvent même pas circuler librement sur cette rivière, puisqu'on y retrouve encore une pratique moyenâgeuse, celle de faire flotter le bois sur la rivière.

Avec les politiques de ce gouvernement et la belle collaboration qui existe avec le gouvernement du Québec, je suis convaincu que nous allons en arriver un jour à obtenir l'abolition du flottage sur la rivière dans ma région.

D'autant plus, monsieur le Président, que des statistiques très alarmantes devraient inciter cette Chambre, de même que tous les Canadiens, à considérer cette question.

Actuellement, au Québec, on retrouve trente tonnes métriques de copeaux de bois qui demeurent au sol sur des terrains de compagnies de sciage à travers la province. Cela représente à peu près 510 000 arbres québécois

qui ont été abattus au cours des dernières années. Chaque semaine, monsieur le Président, il s'accumule plus de 6 000 nouvelles tonnes de copeaux sur les terrains des scieries indépendantes au Québec. C'est environ 100 000 arbres par semaine qui sont coupés en pure perte en forêt parce que les compagnies de pâtes et papier ne veulent pas utiliser les copeaux qui existent et qui sont disponibles. Si on donne une valeur de 10$ à chaque arbre coupé dans la province de Québec, dans les forêts publiques, les usines de pâtes et papier permettent la perte hebdomadaire d'un million de dollars qui s'ajoutent aux 5 100 000$ en inventaire déjà accumulés sur le terrain des scieries. Pendant ce temps-là, les compagnies de pâtes et papier, comme la Consolidated Bathurst, continuent de faire des coupes en forêt alors qu'actuellement tout cela est en train de pourrir. Il est temps qu'on puisse les récupérer.

Voilà une façon efficace qui ne demande pas d'argent de la part du gouvernement, mais notre action est de le dire au public en matière d'environnement.

Je voudrais également souligner à cette Chambre qu'à la suite du déversement toxique de la semaine dernière, Environnement Canada va procéder l'été prochain à une étude toxicologique et écologique qui sera menée sur la rivière Saint-Maurice pour évaluer l'effet de la pollution par dioxine et par furane ainsi que par les BPC consécutivement aux événements qui se sont produits la semaine dernière.

A ce chapitre, je voudrais rendre hommage aujourd'hui au ministre de l'Environnement (M. Bouchard (Lac-Saint-Jean)) qui n'a pas hésité un seul instant à prendre toute une série de mesures concrètes dans ce dossier comme dans celui des côtes du Canada et de l'Alaska. On a un ministre de l'Environnement au pays, monsieur le Président, actuellement qui assume ses responsabilités dans toutes ces questions, quoi qu'en dise les membres de l'opposition.

Le gouvernement, dans le discours du Trône, a assuré que la question de l'environnement serait sa deuxième priorité. C'est vrai que ce n'est plus le temps de trouver des coupables et qu'il faut agir maintenant. Le gouvernement s'est aussi fixé comme objectif d'améliorer l'ensemble des politiques qui tiennent compte du concept de développement viable, c'est-à-dire l'interdépendance entre l'état de l'environnement terrestre et les impératifs de la croissance économique. Dans cette optique, notre gouvernement a créé la table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, qui a été accueillie dans beaucoup de milieux comme un geste significatif pour réparer les 20 ans de pouvoir libéral où la question de l'environnement n'était jamais amenée en cette Chambre malgré les demandes que l'Opposition à l'époque avait remplies face au gouvernement libéral.

Les citoyens de ma circonscription sont également très concernés par le déficit. Dans le courrier que je reçois, dans les rencontres que j'ai durant la fin de semaine, les citoyens de la circonscription de Saint-Maurice me parlent régulièrement du temps où Jean Chrétien était ministre des Finances et qu'il dilapidait les fonds publics, et aujourd'hui, nous, comme gouvernement conservateur, sommes obligés malheureusement de réévaluer l'ensemble de cette problématique. Il faut payer pour les erreurs du passé. Notre gouvernement s'est assuré, de par le prochain budget, de faire en sorte que les Canadiens pourront un jour retrouver les services sociaux qui seront à la hauteur de la situation.

• (1130)

[*Traduction*]

Les taux d'intérêt augmentent lorsque le gouvernement emprunte trop. Tout le monde le sait, sauf les oppositionnels. Plus le gouvernement emprunte et plus les taux d'intérêt montent pour tout le monde. Par conséquent, il devient plus coûteux d'investir dans de nouvelles machines et de construire des maisons et des usines. L'argent consacré à payer les intérêts sur la dette ne peut pas servir à financer des programmes sociaux. Il est plus difficile de trouver de l'argent pour de nouveaux programmes. Nos programmes sociaux risquent d'en pâtir si nous ne nous efforçons pas immédiatement de réduire le déficit. Depuis qu'il est au pouvoir, c'est-à-dire depuis septembre 1984, le gouvernement fait diminuer le déficit lentement mais sûrement. Il faut faire davantage. Les sommes d'argent empruntées pour le service de la dette continuent à augmenter. Donc, les taux d'intérêt continuent à progresser trop vite. Le déficit diminue grâce à la limitation des dépenses et à la croissance économique. Environ 1,5 million de personnes ont trouvé un emploi. Un nombre croissant d'entreprises réalisent des bénéfices. Par conséquent, les recettes fiscales ont augmenté plus vite que les dépenses. L'économie se porte bien, et nous devons en remercier le gouvernement. Sa politique porte ses fruits.

• (1140)

La diminution du déficit est un aspect important de cette politique. Les investissements dans les nouvelles usines et dans les biens d'équipement ont atteint un niveau record.

[*Français*]

Monsieur le Président, dans ma circonscription, au cours des 20 années de pouvoir libéral où M. Jean Chrétien était notre député, nous avons perdu 12 000 emplois manufacturiers. Quelle honte pour la circonscription de Saint-Maurice! Pendant ces 20 années, nous avons vu la population des villes de ma circonscription diminuer de façon draconienne. Alors que M. Chrétien était ministre des Finances en cette Chambre, le taux de chômage de ma circonscription était de 22 p. 100, monsieur le Prési-

dent. Il s'agit d'une tragédie pour notre circonscription qui a perdu le tiers de sa population au cours des 30 dernières années.

Nous avons perdu la même semaine en 1983, la même semaine, où trois grandes usines ont annoncé la fermeture de leurs exploitations à Shawinigan: La Gulf Canada, la CIL et la Dupont du Canada. La même semaine, alors que M. Jean Chrétien était en cette Chambre et que rien n'a été fait par le gouvernement libéral à cette époque-là pour corriger les erreurs qui avaient été commises! Aucun plan spécial particulier de réorientation n'a été fait. Ce gouvernement a corrigé, dans les quatres dernières années, et s'apprête maintenant à le faire encore plus, à faire en sorte que celui qui a été député de ma circonscription pendant 20 ans et qui était plus intéressé par d'autres questions que celle de l'avenir de ses propres citoyens, notre gouvernement a entrepris de faire les changements qui s'imposent. Je prends un seul exemple: Nous allons, monsieur le Président, inaugurer au cours de cette année l'usine de teinturerie de textile la plus moderne en Amérique du Nord, parce que les gens de chez nous, au lieu de faire comme les gens de l'Opposition, quand c'était le temps, ils se sont dit: Nous, nous allons nous préparer à affronter le libre-échange de façon correcte, de façon agressive. Pour ce qui est des investisseurs, la compagnie Perfecta Dyeing a investi 7 millions de dollars dans l'usine de textile la plus moderne en Amérique du Nord, grâce à une aide de ce gouvernement, une aide substantielle pour faire en sorte que dans le domaine du textile, grâce à l'Entente de libre-échange, nous soyons prêts à faire face au marché américain avec beaucoup plus de vigueur.

Chez nous, c'est ce qu'on a fait et c'est ce qu'on va continuer à faire au cours des prochaines années, monsieur le Président.

Je voudrais également parler d'autres projets. Nous avons largement parlé la semaine dernière de la Consolidated Bathurst et de ses difficultés avec le contrôle de l'environnement. Cette compagnie a ses torts, mais elle fait également de bons gestes dans ce domaine-là, et nous allons l'encourager à poursuivre dans ce même sens. La Consolidated Bathurst investira 225 millions de dollars à son usine de Grand-Mère et investira une somme importante également à son usine de Shawinigan.

Monsieur le Président, nous allons suivre de près tous les investissements qui seront faits par cette compagnie de façon à faire en sorte de nous assurer que ces investissements sauront respecter la protection de l'environnement et pour permettre aux gens de la circonscription de Saint-Maurice de retrouver la rivière qu'ils aimeraient avoir comme elle existait auparavant, pour leur permettre également de faire en sorte que le développement touristique entourant la rivière Saint-Maurice puisse connaître un avenir extraordinaire. Les citoyens de ma circonscription le savent pertinemment: c'est l'action de ce gouvernement sur la question de l'environnement qui va permettre à ma région de connaître un deuxième essor économique, alors que sous les libéraux, cela a été la dépression qui a duré pendant 20 ans.

Imaginez-vous un seul instant, monsieur le Président, une circonscription comme celle de Saint-Maurice qui compte 58 000 citoyens actuellement et qui a perdu 12 000 emplois manufacturiers en 20 ans sous le règne de M. Jean Chrétien! Il n'y a pas beaucoup de circonscriptions au pays qui ont dû subir pareille dépression et c'est cette même personne aujourd'hui qui a commencé dans le dos du chef de l'opposition à faire le tour du Canada, à se promener à gauche et à droite pour venir à nouveau vouloir endetter notre pays et dire que: Ce n'est pas grave, les déficits!

Eh bien, si les libéraux en cette Chambre ne s'occupent pas de faire en sorte que M. Jean Chrétien reste dans la pratique privée, nous, de ce côté-ci de la Chambre, monsieur le Président, nous allons nous en occuper lors des prochaines élections.

Monsieur le Président, je voudrais également signaler à cette Chambre comment le Nouveau parti démocratique dans la dernière campagne a été d'une malhonnêteté absolument totale dans ma circonscription. Le candidat des néo-démocrates qui a subi la défaite s'est promené partout en promettant la construction de 22 centres communautaires pour personnes âgées, alors que cette question-là relève du gouvernement provincial et du gouvernement municipal. Voilà, messieurs à mon extrême gauche, pourquoi votre candidat n'est pas assis avec vous en cette Chambre aujourd'hui, et voilà pourquoi également les citoyens de ma circonscription, pour la première fois en 97 ans, ont voté pour un député progressiste conservateur.

Monsieur le Président, je vous remercie du temps que vous m'avez consacré ce matin, et j'aurai l'occasion au cours des prochaines semaines de revenir sur cette question, parce que, selon moi, la Chambre des communes est l'endroit privilégié pour ce genre de débat.

[*Traduction*]

M. Riis: J'ai écouté avec intérêt les commentaires du député de Saint-Maurice (M. Pronovost). Il a fait un discours de politicien. Nous en sommes tous consternés.

Le député exprime son souci de l'environnement et affirme que son gouvernement a pris des mesures. Par contre, il a oublié de préciser que l'une des principales mesures des conservateurs a été la suppression de programmes d'économie d'énergie et de programmes sur les sources d'énergie de remplacement. Ces programmes ont été démantelés au fil des ans. Cela, le député n'en a pas parlé, mais je le mentionne pour qu'il en prenne bonne note.

Il a aussi fait allusion à la dette nationale. Depuis que les conservateurs sont au pouvoir, la dette du Canada a augmenté de presque 100 p. 100. Lorsqu'ils ont été élus pour la première fois, la dette était de 170 milliards de dollars. Elle dépasse aujourd'hui les 320 milliards. Bien plus, le gouvernement prévoit aller de l'avant et se doter d'une flotte très coûteuse de sous-marins à propulsion nucléaire. Le député de Saint-Maurice n'a pas dit s'il appuyait l'achat de sous-marins de chasse à propulsion nucléaire Hunter. Peut-être en profitera-t-il, dans sa réponse, pour nous faire part de sa position.

Il a également mentionné les fermetures d'usines. J'imagine, monsieur le Président, que nous devrons nous y habituer maintenant que nous avons signé l'Accord de libre-échange.

Depuis déjà longtemps, au Québec, les municipalités rejettent leurs eaux usées, tant domestiques qu'industrielles, directement dans les cours d'eau. Les égouts de centaines de villes et villages aboutissent carrément dans le Saint-Laurent. Le Québec n'est pas le seul à connaître ce problème, mais je parle du Québec parce que la circonscription du député se trouve dans cette province.

On pourrait, par exemple, régler ce problème en adoptant un programme sur les infrastructures municipales où les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux se partageraient les frais à parts égales afin de construire des installations de traitement des eaux usées de même que des systèmes d'égouts et d'aqueduc.

Il est intéressant de savoir que toutes les villes et les provinces du Canada sont prêtes à conclure un accord en ce sens. Le seul à se faire attendre, c'est le gouvernement fédéral. Le Nouveau parti démocratique s'est dit en faveur de ce genre d'initiative, tout comme l'opposition officielle. Seuls les conservateurs ont dit que cela ne les intéressait pas de participer à un tel programme.

Chaque ville, chaque province et deux partis politiques sur trois au Canada croient qu'ils peuvent contribuer à l'assainissement de notre environnement grâce à un programme de financement de l'infrastructure municipale auquel participeraient les gouvernements fédéral et provinciaux et les administrations municipales. Que pense le député d'une telle initiative? Prendra-t-il des mesures pour encourager le ministre des Finances (M. Wilson) à inclure un programme de ce genre dans le budget qu'il présentera le 27 avril?

[*Français*]

M. Pronovost: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de ses nombreuses questions. Je voudrais cependant l'inviter et signaler certainement à cette Chambre que d'après les propos qui viennent d'être tenus, il est tout a fait évident que le député néo-démocrate n'est pas celui qui a inventé la calculatrice! Quand on regarde ce qu'il a dit au sujet notamment du déficit accumulé, je pense que n'importe qui sait que le déficit accumulé notamment en grande partie sous l'administration des finances de mon prédécesseur, M. Chrétien, et du chef de l'opposition, que ce déficit ne peut pas disparaître en l'espace de quelques mois. Je pense que c'est assez évident. C'est pour cela que j'inviterais le député néo-démocrate à sortir de nouveau sa calculatrice pour faire le calcul. Parce que s'il avait fallu qu'en l'espace d'un an on fasse disparaître le déficit, le député se serait levé à la Chambre immédiatement.

De toute façon, il l'a toujours fait, il s'est toujours levé à chaque fois que le gouvernement de façon sérieuse, de façon compétente et professionnelle durant les quatre dernières années, a voulu réduire le déficit par des mesures importantes; ce même député de même que son groupe a toujours préconisé d'augmenter le déficit national. Ce n'est jamais grave. Comme dans le temps des créditistes! D'ailleurs, beaucoup de députés de l'Ouest me font penser à certains députés créditistes qui siégeaient ici à l'époque et qui disaient d'imprimer des dollars avec une machine à «piastres». C'est un peu la version moderne du Crédit social que nous avions au Québec à l'époque que certains députés néo-démocrates préconisent. Imprimons des dollars, monsieur le Président, ayons un déficit! Ce n'est pas grave, on remboursera la dette plus tard. Sauf que nous en sommes rendus aujourd'hui à près du tiers de la dette nationale qui doit être pris à partir des taxes que les Canadiens et les Canadiennes doivent payer actuellement et qu'on ne sera plus capable de payer dans quelque temps à cause de ces mauvaises gestions qui ont duré pendant de si longues années de pouvoir, même si nous aimerions donner tout ce que nous souhaiterions en programmes sociaux.

C'est pour cela que ce gouvernement, à ce moment-ci, comme il l'a fait durant les quatre dernières années, s'est appliqué de façon vraiment solide à vouloir corriger ces problèmes administratifs qui ont été causés au cours des années précédentes. Pour ce qui est de l'environnement en cette Chambre, monsieur le Président, vous n'avez qu'à regarder, comme je vous l'ai mentionné précédemment, le genre d'interventions qui ont été faites la semaine dernière. Le député néo-démocrate se lève aujourd'hui pour parler de la pollution au Québec alors que la semaine dernière, alors que nous avions un problème bien précis, aucun membre de son caucus n'a eu une question intelligente à poser au ministre de l'Environnement (M. Lucien Bouchard). Personne du caucus néo-démocrate qui s'intéresse au Québec une fois pour quatre ans n'a osé se lever à la Chambre sur cette question précise.

Les députés néo-démocrates, avant ces élections, j'étais assis ici, et je regardais les débats, ils ont tous fait d'immenses efforts à cette époque-là, avant les élections, pour se lever debout et s'adresser en français à la Chambre. Je félicite ceux qui le faisaient. Mais depuis le 21 novembre, monsieur le Président, comme par enchan-

tement, sauf peut-être pour le chef du NPD (M. Broadbent), la majorité des députés du Nouveau parti démocratique ont oublié la langue de Molière, monsieur le Président.

Voilà, que le NPD s'occupe des élections, s'occupe du Québec une fois par quatre ans, et voilà pourquoi ce parti politique n'a jamais été capable de faire élire un seul député dans son histoire dans la province de Québec. Et tant et aussi longtemps que le NPD ne prendra pas leçon de ces questions-là. . .

• (1150)

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je comprends que le député est un nouveau venu à la Chambre, mais je me demande s'il ne pourrait pas réfléchir un peu avant de condamner les députés qui ne parlent pas l'autre langue officielle de notre pays. Je tiens à dire que beaucoup de nos députés travaillent d'arrache-pied pour apprendre le français et nous sommes fiers de leurs efforts. A mon avis, le fait qu'un député critique un de ses collègues à la Chambre des communes parce que ce dernier ne parle pas une langue ou une autre n'est pas très constructif.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Pronovost: Monsieur le Président, je voudrais rappeler à la Chambre que la majorité des députés ont bien compris mon intervention. On parlait français avant le 21 novembre et on ne parle plus français du côté du NPD après le 21 novembre. Les citoyens canadiens qui nous écoutent présentement ont bien compris le sens de mon intervention, même ceux des circonscriptions du Nouveau parti démocratique.

Monsieur le Président, voyez-vous, cela a fâché le député néo-démocrate de s'être rendu compte, après quatre mois des élections, que son caucus ne parlait plus français ici à la Chambre. Voyez-vous, monsieur le Président, cela les insulte et cela les fâche.

Une chose cependant, c'est que nous, pendant que les gens de l'opposition demeurent frustés du résultat des élections du 21 novembre, nous prenons des actions quotidiennes et concrètes pour permettre aux citoyens de ce pays d'être en mesure de faire le *clean up* dans ce pays au niveau de l'environnement.

Nous avons pris des mesures et nous en prendrons d'autres et les citoyens canadiens en ont que faire des propos négatifs de l'opposition qui est incapable actuellement, en particulier du côté des socialistes de déposer des programmes concrets qui pourraient faire objection au gouvernement.

Au contraire, jusqu'à présent, monsieur le Président, c'est de notre côté de la Chambre, au gouvernement, que nous avons pris des initiatives en matière d'environnement et je suis fier de faire partie de ce gouvernement pour cette question précise.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est maintenant terminée. Je reconnais l'honorable députée de New Westminster—Burnaby (M^me^ Black).

[*Traduction*]

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je suis très honorée de prendre la parole aujourd'hui en réponse au discours du Trône prononcé la semaine dernière par le gouverneur général. Le premier ministre (M. Mulroney) a exprimé son mépris pour la Constitution du Canada en disant qu'elle ne valait pas le papier sur lequel elle était rédigée. Eh bien! à mon avis, cette remarque s'applique davantage au discours du Trône et à ce qui n'y a pas été dit au sujet du droit des femmes à l'égalité.

J'ai reçu de nombreuses lettres, monsieur le Président, de groupes et de personnes qui s'inquiètent du fait que le gouvernement finance des groupes qui sont contre l'égalité. Comment ces personnes doivent-elles percevoir l'engagement du gouvernement en ce qui concerne l'égalité lorsqu'elles savent que des fonds sont versés à un groupe qui s'oppose à l'inclusion des femmes dans la Charte des droits et libertés?

Un article paru récemment dans le magazine *Saturday Night* citait ce que certains députés conservateurs ont dit à propos des droits des femmes. Je ne sais pas si ces députés ont vraiment tenu ces propos, mais si c'est le cas, ils dénotent une indifférence consternante à l'égard de ce qu'on fait les femmes qui sont venues avant nous et des réalisations de celles qui continuent la lutte.

Je parle de femmes comme Agnes MacPhail qui a été la première députée et membre de la coopérative *Commonwealth Federation* et qui a dû surmonter des obstacles incroyables pour pouvoir siéger à la Chambre. Je parle des Canadiennes qui ont lutté longtemps et énergiquement pour obtenir le droit de vote et des femmes qui aujourd'hui composent le personnel des refuges pour les femmes battues et les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, des femmes qui continuent à se battre et à gagner leurs procès devant les tribunaux, des femmes qui essayent de changer la politique et de préparer un avenir où nos enfants pourront vivre en paix avec leurs voisins à l'échelle planétaire, et où tous pourront participer comme citoyens égaux et à part entière.

Ces femmes qui se regroupent pour fournir des services et pour réaliser des changements constructifs sont

celles qui méritent d'obtenir l'appui du gouvernement, et non pas les groupes qui essayent de revenir en arrière.

Pourtant, la question des cours de langue pour les immigrantes est un autre cas où le gouvernement ne tient pas ses belles promesses à propos de l'égalité des chances. Pendant la campagne électorale, le gouvernement a accordé des crédits pour les cours de langue, mais a continué à refuser de supprimer la discrimination contre les immigrantes dans ses programmes de cours de langue. Sa politique empêche encore de nombreuses immigrantes d'apprendre une langue officielle du Canada et d'échapper à leur travail sans avenir, car elles n'ont pas droit aux mêmes indemnités de formation que la plupart des immigrants.

J'ai été heureuse de voir que dans le discours du Trône, monsieur le Président, le gouvernement est maintenant prêt à respecter la Charte des droits et libertés dans son programme d'assurance-chômage. J'espère que cela veut dire que les pères naturels jouiront maintenant des mêmes prestations de congé parental que les pères adoptifs sous le régime de l'assurance-chômage. J'espère sincèrement que cela ne veut pas dire que toutes les prestations pour parents adoptifs seront supprimées. Le gouvernement actuel a délibérément créé une inégalité pour les jeunes familles canadiennes en imposant aux mères naturelles la responsabilité de s'occuper des nourrissons.

Le gouvernement a promis dans le discours du Trône d'apporter des modifications au programme d'assurance-chômage pour le rendre, prétend-t-il, supposément plus équitable. Tous ceux qui ont souffert de l'idée que le gouvernement actuel se fait de l'équité ont compris à cette promesse, compte tenu surtout de son désir de réduire le déficit, qu'il allait sabrer dans l'assurance-chômage.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ MacDougall) a dit que ceux qui ont besoin des prestations d'assurance-chômage allaient continuer à en recevoir. Or, il y a déjà bien des gens qui en ont besoin, mais qui n'en touchent pas à l'heure actuelle.

J'ai reçu une lettre d'une femme de la Colombie-Britannique qui connaissait une grossesse très difficile. Son travail l'oblige à rester debout toute la journée à une caisse enregistreuse, et cela provoque de fortes hémorragies. Elle a été admissible aux prestations d'assurance-maladie pendant la période où elle éprouvait ces problèmes, mais lorsque vint le temps pour elle de toucher des prestations de maternité, elle a découvert qu'elle n'y avait pas droit à cause des prestations d'assurance-maladie. Est-ce là l'équité dont parle le gouvernement?

• (1200)

Max Yalden, le président de la Commission canadienne des droits de la personne, a déclaré la semaine dernière que les femmes et les membres des minorités visibles au sein de la Fonction publique avaient plus de difficulté que dans la population active en général. Je me réjouis de constater que le gouvernement reconnaît enfin son échec dans ce domaine. Il a parlé du groupe de travail sur les obstacles à l'emploi et à l'avancement des femmes dans la fonction publique. La question de la discrimination contre les femmes et les minorités en milieu de travail est déjà bien connue. Elle a été étudiée à outrance.

Cela fait dix ans que les femmes qualifient le gouvernement d'employeur injuste. Nicole Morgan nous le démontre abondamment dans son excellent rapport sur la condition féminine au sein de la fonction publique. D'ailleurs, le gouvernement nous a donné un bel exemple, dans le discours du Trône, du peu d'intérêt qu'il porte à la cause des femmes. Il n'a soufflé mot ni de l'application de ses propres objectifs concernant l'équité en matière d'emploi ni d'une mesure quelconque dans ce domaine. Au demeurant, les employeurs qui relèvent du gouvernement fédéral, ne sont pas tenus de dresser des plans d'action en matière d'équité salariale. Cela revient à dire que leurs employés doivent, individuellement, mener leur propre enquête sur les cas de discrimation pratiquée dans ces entreprises et porter plainte ensuite auprès de la Commission des droits de la personne. Des mesures à caractère exécutoire s'imposent.

Mis à part les bonnes intentions, le gouvernement n'a pris aucun engagement concret en matière d'égalité. Je dis au premier ministre (M. Mulroney) que puisqu'il a pris des engagements dans ce domaine, il fasse respecter sa propre législation.

M. Yalden mentionne également les énormes retards qu'accuse l'étude sur l'équité salariale. Cette étude n'a donné aucun résultat en quatre ans. Voici ce que dit le rapport de la Commission des droits de la personne:

> Jusqu'ici, on peut dire que le programme est caractérisé par des retards administratifs et la résistance bureaucratique plutôt que par une progression réelle vers l'équité salariale. De deux choses l'une: ou le gouvernement est sérieux ou il ne l'est pas.

Je trouve qu'il ne l'est pas en ce qui me concerne.

Le discours du Trône renferme une phrase sur le programme national de garde des enfants. Comment le gouvernement peut-il continuer de défendre une telle mesure alors qu'au départ, il n'a jamais voulu d'un véritable programme national doté de normes générales?

L'unique phrase du discours du Trône à ce sujet semble indiquer que le gouvernement tient toujours à sa mesure boiteuse. Les partisans des garderies ont tous dénoncé cette mesure législative. L'engagement du premier ministre à l'égard des garderies était tellement fort qu'il a refusé d'attendre quelques heures, pour laisser au Sénat le temps d'adopter le projet de loi, avant de déclencher les élections. Il était tellement déterminé qu'il a déclaré à la télévision nationale qu'il n'avait pas besoin de consulter les groupes militant en faveur des garderies. J'ai bien peur, maintenant, qu'en raison de la réduction du déficit,

l'idée fixe du gouvernement, ce soient les enfants du Canada qui vont faire les frais de l'opération.

Je voudrais féliciter le gouvernement d'avoir annoncé une commission royale sur les techniques de reproduction. Comme vous le savez sans doute, c'est une politique du NPD, lequel demande une telle commission depuis de nombreuses années. Cela montre, comme d'autres l'ont dit, que les politiques néo-démocrates valent la peine d'être volées.

Une commission royale est nécessaire pour rassembler des renseignements sur la façon dont ces nouvelles technologies vont toucher les structures familiales ainsi que pour déterminer le statut juridique des contrats de maternité de substitution et des enfants qui ont maintenant deux mères biologiques.

Nous devons nous interroger sur les règlements nécessaires pour empêcher la commercialisation des capacités reproductrices des femmes et que les pauvres ne soient utilisées comme des «reproductrices». C'est pour cela que nous devons avoir une commission impartiale.

J'ai toutefois certaines inquiétudes. Ces nouvelles techniques ont été, dans une très large mesure, mises au point et appliquées par des hommes. Il importe que 50 p. 100 au moins des membres de la commission soient des femmes et que tous ses membres soient au courant des questions relatives au droit des femmes à l'égalité. Son mandat devrait mentionner spécifiquement l'hygiène génésique et les droits des femmes. Puisque le gouvernement a utilisé une politique néo-démocrate pour la création de cette commission royale d'enquête, j'espère qu'il n'oubliera pas non plus la philosophie qui étayait cette politique.

J'aimerais aussi que le gouvernement nous donne l'assurance que cette commission royale aura le pouvoir de voyager dans tout le pays, dans le but d'entendre les groupements féminins et les femmes travaillant dans ce domaine, tout autant que les spécialistes médicaux et juridiques du pays.

Une fois de plus, le gouvernement a laissé de côté la question de l'avortement. Le discours du Trône ne contient qu'une vague référence à l'avortement, mais absolument rien sur la prévention des grossesses non désirées, alors que c'est certainement la clé de la réduction du nombre des avortements.

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement a réduit de 61 000$ les fonds consacrés à la Planification familiale. Il parle maintenant de sabrer dans le Programme d'assurance-chômage, qui comprend les congés de maternité, et de prendre des mesures économiques rigoureuses pour diminuer le déficit, ce qui rendra la survie économique encore plus difficile aux jeunes mères.

Je partage les inquiétudes de mes confrères qui ont abordé la question de l'universalité des programmes au cours de ce débat. Le gouvernement a déjà volé les mères et les familles pauvres en désindexant les allocations familiales. J'espère qu'il n'a pas l'intention de poursuivre sa destruction systématique de ce programme. Le discours du Trône est plutôt vague à ce sujet.

Dans ma circonscription, nous avons deux banques d'alimentation en activité depuis plusieurs années. Il y a aussi des enfants qui vont à l'école le ventre creux. La pauvreté est un fait. Elle frappe les jeunes enfants, les personnes âgées qui essaient de survivre avec de maigres pensions et les jeunes familles prises dans le cercle vicieux de la lutte contre une pauvreté sans issue.

Le spectre des sans-abri n'est plus le privilège exclusif des autres régions du monde. Il est arrivé chez nous. C'est une réalité au Canada.

Je crains sérieusement que le gouvernement ne tienne plus compte de la réalité de la vie au Canada et que l'attaque menée contre l'universalité des programmes sociaux ne soit une tentative pour humilier ceux qui ont le plus besoin de cette forme de sécurité économique.

Le gouvernement a négligé de façon flagrante les besoins de beaucoup de Canadiens en ne cherchant pas à freiner la hausse rapide des taux d'intérêt.

A cause de son indifférence à cet égard, la politique fédérale nocive en matière de taux d'intérêt a engendré une situation critique. Conçue arbitrairement pour réduire l'inflation dans l'économie surchauffée du sud de l'Ontario, cette politique paralyse le développement de toutes les autres régions.

Pourquoi le gouvernement fédéral n'écoute-t-il pas les premiers ministres canadiens qui réclament plus de modération à ce chapitre? Pourquoi néglige-t-il les petits entrepreneurs de ma province natale, la Colombie-Britannique, qui ne peuvent plus emprunter l'argent dont ils auraient besoin pour agrandir ou lancer une entreprise?

Pourquoi ne tient-il pas compte des jeunes familles de Toronto qui doivent payer des taux d'intérêt hypothécaire exorbitants pour leur première maison parce que le prix du logement est hors de contrôle dans cette ville?

Si le gouvernement fédéral voulait vraiment réduire le déficit, il se rendrait compte que des taux d'intérêt élevés contribuent à accentuer le déficit. Selon son propre ministère des Finances, une hausse de 1 p. 100 par année des taux d'intérêt accroît le déficit annuel de un milliard et demi de dollars. En fait, le gouvernement semble

vouloir s'en prendre aux Canadiens qui ont le plus besoin d'aide.

Il va sabrer dans le Programme d'assurance-chômage au moment même où des compressions budgétaires et le manque d'emplois obligent des Canadiens productifs désireux de travailler à compter sur les prestations d'assurance-chômage et l'aide sociale.

Le gouvernement va imposer ce qui sera peut-être la taxe la plus dure et la plus régressive de l'histoire récente, une taxe de vente nationale qui va surtout pénaliser les Canadiens à revenus moyen et faible, une taxe qui n'est autre qu'inflationniste.

La majorité des pauvres au Canada sont des femmes qui constituent aussi la majorité des personnes âgées. Au Canada, une femme âgée et seule sur deux vit sous le seuil de la pauvreté. Le gouvernement a d'abord tenté de désindexer les pensions de la sécurité de la vieillesse et voici qu'il annonce dans le discours du Trône son intention de soutirer encore davantage d'argent aux femmes pauvres par le biais d'une taxe de vente régressive. Beaucoup de citoyens à faible revenu ne remplissent pas de déclaration d'impôts sur le revenu. Ils ne reverront jamais l'argent de cette taxe de vente, et certainement pas sous la forme de programmes sociaux, compte tenu des compressions budgétaires du gouvernement.

• (1210)

Dans ma circonscription, les économiquement faibles représentent 23 p. 100 de la population. Autrement dit, près d'un quart de mes électeurs seront très vivement touchés par cette mesure fiscale conservatrice. Pourquoi le gouvernement ne taxe-t-il pas les 60 000 sociétés rentables qui ne paient aucun impôt plutôt que de réduire ainsi les familles canadiennes à la pauvreté?

Faisant une volte-face étonnante, le gouvernement a tout à coup découvert l'urgence de protéger notre environnement. Nous pouvons comprendre que les Canadiens voient cette volte-face avec un certain cynisme qui serait injustifié si nous n'avions pas été témoins des coupes sombres que le gouvernement fédéral a effectuées il y a quelques années à peine dans les programmes environnementaux et si nous n'avions pu constater jusqu'à maintenant que le gouvernement n'a aucune perspective nationale des besoins des Canadiens. J'imagine que quelqu'un a découvert aux résultats d'un sondage que les Canadiens s'intéressent beaucoup à l'environnement, ce qui a soudain amené le gouvernement à en parler.

En tant que députée de la Colombie-Britannique, je m'inquiète beaucoup de l'état actuel des projets d'avenir pour le Fraser. Ce fleuve passe pour irriguer le tiers de ma province. Il a joué un rôle déterminant dans le progrès économique et social de notre province. Il constitue l'une des plus vastes réserves de saumon de la côte ouest et demeure un élément très important de ma circonscription de New Westminster—Burnaby.

On ne saurait négliger l'importance de ce réseau fluvial. En fait, le Fraser véhicule des eaux fort polluées. Il voit sa survie menacée par les émanations provenant des usines de pâtes et papier, des effluents provenant des localités en amont, et par l'érosion des terres due à la destruction des forêts. Le moment est venu de recourir à divers moyens pour mettre un terme à cette situation. Nous devons collaborer pour bloquer l'émission des toxines à la source. C'est maintenant qu'il faut entreprendre l'effort de reboisement. Nous devons surveiller les pollueurs qui persistent à déverser leurs affluents et leur imposer de lourdes amendes. Maintenant plus que jamais au cours de notre histoire, nous devons nous engager à protéger l'environnement. A l'instar d'autres Canadiens, je déclare que le bilan conservateur à cet égard n'est guère reluisant.

Dans son discours du Trône, le gouvernement parle d'une société généreuse et compatissante. Au lieu d'assurer aux sans-abri le gîte et le couvert, le gouvernement leur offre sa compassion. Au lieu d'assurer aux femmes des mesures concrètes propres à favoriser l'égalité, le gouvernement leur offre quelques minutes de compassion. Il offre encore sa compassion aux oiseaux morts du littoral de la Colombie-Britannique au lieu de prendre des mesures efficaces pour prévenir les catastrophes environnementales. Dorénavant, les Canadiens exigeront beaucoup plus du gouvernement.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires? Puisqu'il n'y a ni question ni commentaire, je donne la parole au député de Terrebonne (M. Robitaille).

[*Français*]

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole en cette Chambre, à titre de représentant élu de ma circonscription, ainsi qu'au nom de la population de cette même circonscription de Terrebonne.

Je remercie d'ailleurs la population de ma circonscription de m'avoir fait confiance le 21 novembre dernier et ce, de façon non équivoque, avec une majorité de près de 23 000 voix.

Monsieur le Président, j'entends bien être à la hauteur de cette confiance en cette Chambre, et c'est pour cela que je prends la parole aujourd'hui.

La circonscription de Terrebonne, située sur la rive nord de Montréal, est longée par la rivière des Mille Îles d'est en ouest et par le fleuve Saint-Laurent à son extrémité est.

Englobant principalement les municipalités régionales des circonscriptions de L'Assomption et des Moulins, la circonscription de Terrrebonne est la plus populeuse du Québec avec ses 92 000 électeurs et près de 125 000 de population ce qui en fait la quatrième en importance au Canada.

Composé majoritairement d'une population jeune, de jeunes familles, de couples modernes avec un, deux ou trois enfants, où la femme aussi bien que l'homme participe activement au marché du travail, à la vie familiale ainsi qu'à la vie collective, c'est une population pour qui l'avenir et la prospérité ont encore une signification très grande.

Monsieur le Président, il y a également nos parents, nos aînés pour qui l'avenir a également une signification. Attachés à nos valeurs traditionnelles, ayant participé à la construction de ce grand pays, ils ont droit à une retraite sous le signe de la sécurité. Ils y ont droit, monsieur le Président, et ils le méritent. Vous comprendrez alors leur colère lorsqu'ils réalisent qu'on ait pu mettre en danger ce droit à la sécurité par un endettement irresponsable, une attitude irréfléchie et un manque de vision total de l'ancien gouvernement libéral qui les a trompés. Car il ne faut pas se tromper, monsieur le Président, notre gouvernement n'a pas créé cet endettement national. Nous en avons malheureusement hérité en 1984, comme bien d'autres mauvaises surprises d'ailleurs.

Bien que je convienne que de rappeler ces faits n'arrangera et ne changera rien à la situation, il est important à l'occasion de faire ces petits exercices de mémoire afin d'être clair face à ces gens dans notre intention ferme de ne pas répéter ces erreurs, malgré les critiques négatives et les tentatives désespérées et répétitives de l'Opposition libérale et néo-démocrate de nous ramener dans un système dont personne ne veut plus, sauf peut-être ceux qui avaient le privilège d'être près d'eux.

Ma circonscription, comme je l'ai mentionné précédemment, est composée de deux régions principales, où il existe un dynamisme extraordinaire, un développement dynamique qui reflète bien cette volonté de réussite et d'excellence, cette ouverture et cette détermination de faire face aux nombreux défis que nous offre le XXIe siècle.

Alors la population que je représente, comme l'ensemble de la population canadienne, est sensible à tous les problèmes qui se posent devant nous, mais elle est également prête à faire face à ces nombreux défis. Tout comme eux, je suis sensible aux problèmes auxquels ils devront faire face, mais tout comme eux je suis confiant que nous avons les capacités, l'imagination et l'intelligence d'en sortir gagnants. Pour ceux qui pourraient percevoir mes propos comme étant de l'optimisme délirant, ne vous y trompez pas, c'est plutôt de la confiance en tant que Canadien, de la confiance en notre principale richesse naturelle, c'est-à-dire de la confiance en nous-mêmes.

Ce que la population veut, monsieur le Président, c'est un gouvernement responsable, un gouvernement qui lui donne l'heure juste, non pas un gouvernement qui tente constamment de lui dorer la pilule pour des considérations politiques ou partisanes, mais un gouvernement qui prend ses responsabilités, qui fait confiance et respecte la maturité des Canadiens et des Canadiennes face à leur avenir.

C'est pour cela que la population canadienne nous a élus et c'est également pour cela qu'elle ne vous a pas élus. La population canadienne veut l'heure juste et le discours du Trône donne une image exacte de la situation actuelle du pays et indique clairement les intentions du gouvernement quant à sa détermination à prendre ses responsabilités là où d'autres ne l'ont pas fait.

Depuis 1984, la performance économique du Canada a été supérieure à celle de presque toutes les grandes nations industrialisées. Les revenus ont augmenté considérablement. Les emplois se sont multipliés, 1,3 million de 1984 à 1988. Le déficit annuel a été réduit d'environ 10 millions de dollars. Notre défi est de soutenir ce rythme de croissance dans une conjoncture mondiale où les pressions inflationnistes se font de plus en plus vives. Le problème le plus sérieux n'est pas tant le déficit annuel que l'énorme dette qui s'accumule depuis les 20 dernières années.

Malgré les efforts entrepris depuis 1984, les intérêts sur la dette actuelle coûtent aux citoyens 31c. sur chaque dollar d'impôt. C'est énorme! Et où cela s'arrêtera-t-il, monsieur le Président, si nous ne prenons pas les mesures appropriées? Quarante cents, cinquante cents sur chaque dollar? Non, monsieur le Président. C'est simple: Ou on commence à payer aujourd'hui ou on en souffre demain et on refile la facture à nos enfants. Et il n'est pas question de leur laisser un tel héritage. Jamais, monsieur le Président!

• (1220)

Tout comme la majorité des Canadiens et des Canadiennes, il n'est pas question que nous adoptions des politiques d'autruches. Au cours des quatre prochaines années, nous devrons tenir compte de la nécessité de réduire constamment le déficit au moment d'adopter de nouvelles initiatives. Mais notre travail dans le secteur économique ne se limite pas à la réduction du déficit. Dans sa forme actuelle, la taxe fédérale de vente est inefficace, archaïque et injuste et nous fait perdre de nombreux emplois. Le système actuel favorise les importations au détriment de nos exportations et ferait perdre près de huit milliards en retombées et en activités économiques au Canada. Les deux partis de l'opposition connaissent très bien cette réalité. Nous remplacerons l'actuelle taxe de vente par une nouvelle taxe de vente plus équitable qui garantira à l'économie canadienne son

plein pouvoir de concurrence et permettra de maintenir une source fiable de revenus pour le financement des programmes sociaux.

Cependant, monsieur le Président, la mesure économique qui m'apparaît la plus importante dans le discours du Trône est sans contredit la mise en valeur des compétences des citoyens canadiens. Ce qui veut dire que nous adopterons une stratégie globale de mise en valeur des ressources humaines en prévision des années 1990. Cela suppose des programmes d'alphabétisation, d'enseignement et des programmes de formation et de recyclage. Les Canadiens et les Canadiennes, comme les résidants de ma circonscription, ne veulent pas passer des années sur le chômage. Ils ne veulent pas qu'on leur fasse la charité. Ils veulent gagner leur vie dignement, ils veulent gagner leur vie honorablement. Ils veulent avoir de bons emplois. Ils désirent acquérir des compétences nécessaires pour obtenir ces bons emplois.

Notre objectif sera donc de rendre le programme d'assurance-chômage plus efficace et plus équitable en affectant plus de ressources à la formation active pour aider les gens à se trouver un autre emploi ou tout simplement un meilleur emploi, plutôt que de les abandonner en les payant à ne pas travailler.

C'est ainsi que par le maintien des efforts de réduction du déficit pour faire chuter les taux d'inflation et d'intérêt et surtout pour garantir nos programmes sociaux, la réforme de la taxe de vente fédérale, l'engagement soutenu en faveur des négociations multilatérales, les investissements dans les nouvelles technologies, la poursuite de notre approche en matière de développement régional, la modernisation de la législation commerciale, les nouvelles privatisations et la stratégie de mise en valeur des ressources humaines en prévision des années 1990, nous permettront de bâtir une économie des plus vigoureuses et des plus concurrentielles. En bref, une économie créatrice d'emplois et de prospérité nécessaire au maintien de notre qualité de vie, de la qualité de vie de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes. C'est cela que la population désire. C'est pour cela que la population nous a élus et c'est cela que nous allons faire, monsieur le Président.

Comme je le mentionnais au début de mon allocution, l'extrémité est de ma circonscription est bordée par le magnifique fleuve Saint-Laurent. De plus, deux importantes rivières, soit celle des Mille Îles et de l'Assomption sillonnent ma circonscription. La pollution de nos cours d'eau de même que les différents problèmes environnementaux sont une réalité dans ma circonscription. Nul n'est besoin de vous dire, monsieur le Président, que la population de ma circonscription est très concernée par ces problèmes. Tout comme eux, je suis très sensible aux mesures et aux intentions émises par mon gouvernement dans le discours du Trône.

Je dois dire que les gestes posés depuis quatre ans par le gouvernement comme le plan de 110 millions pour la dépollution du fleuve Saint-Laurent a été accueilli avec beaucoup de satisfaction dans ma circonscription.

La priorité environnementale contenue dans le discours du Trône démontre notre sensibilité et notre détermination à protéger la qualité de l'environnement de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

Au cours de l'année dernière, la population a compris que le monde entier est confronté à un défi environnemental d'une ampleur sans précédent. Il ne s'agit pas de trouver des coupables ou d'en faire un vulgaire sujet de politique partisane. Il faut agir rapidement. Le gouvernement s'est fixé comme objectif l'élaboration de politiques qui tiennent compte du concept de développement viable, c'est-à-dire l'interdépendance entre l'État et l'environnement terrestre et les impératifs de la croissance économique.

A ce chapitre, grâce à l'action de notre gouvernement, le Canada a reçu le 17 octobre 1988 des félicitations pour son rôle exemplaire concernant l'environnement terrestre. Le docteur Noel Brown, du Programme de protection de l'environnement des Nations Unies, déclarait devant l'Association pour le contrôle de la pollution atmosphérique, groupe international qui rassemblait plusieurs centaines de membres, que le Canada donnait l'exemple aux autres nations du globe dans la protection de l'environnement, et je cite la déclaration du docteur Brown:

> Si on créait un prix Nobel pour l'analyse des complexités d'un développement tolérable, soit la prise de décisions économiques qui respectent l'environnement, le Canada serait un des candidats.

Je crois que nous nous devons d'être fiers de tels commentaires qui prouvent hors de tout doute que notre action et nos politiques sont adéquates et justes, et nous encouragent à poursuivre dans la même direction.

Dans cette optique, le gouvernement va participer à la mise sur pied d'un centre de promotion international et du développement viable, qui aura son siège à Winnipeg.

Toujours dans la même ordre de pensées, il est important de mentionner également que tout dernièrement, le ministre de l'Environnement du Canada (M. Bouchard) s'est vu confier de nouvelles responsabilités afin que les considérations d'ordre écologique soient pleinement intégrées dans l'ensemble du processus décisionnel.

La protection de l'environnement ne relève pas seulement du gouvernement, mais de chacun d'entre nous. C'est pourquoi nous tenterons de sensibiliser davantage tous les citoyens aux problèmes écologiques. Un fonds sera créé pour le partenariat en matière d'environnement et on encouragera la fabrication et la consomma-

tion de produits écologiques, ainsi que la mise sur pied de programmes de promotion et de recyclage.

A ce moment-ci, monsieur le Président, permettez-moi de souligner le travail exceptionnel de deux organismes issus de ma circonscription voués à la défense et à la protection de l'environnement, soit le mouvement A court d'eau ainsi que la Fondation québécoise en Environnement, dont le président fondateur, Me Louis-Paul Allard, ainsi qu'un de ses membres les plus actifs, M. Arthur Dubé, font un travail exceptionnel et apportent une contribution plus que positive à la cause environnementale. Nous nous devons de travailler en partenariat avec ces gens qui vouent une grande partie de leur vie, monsieur le Président, au bien-être de leurs concitoyens et concitoyennes.

La protection de l'environnement n'implique pas uniquement la réduction des effets néfastes de la pollution. Elle entraîne aussi la création de débouchés économiques.

Nous favoriserons donc l'expansion de l'industrie environnementale canadienne et la recherche-développement, non seulement pour trouver des solutions à nos problèmes environnementaux, mais aussi pour trouver des marchés d'exportation de matériel, de biens et de savoir-faire.

Alors, les efforts soutenus du gouvernement en faveur de la protection de l'environnement, l'accroissement de la participation des citoyens et l'appui à notre industrie environnementale, voilà les trois éléments clés d'une stratégie globale de protection de l'environnement.

Monsieur le Président, je sais qu'il ne me reste pas grand temps de parole pour terminer mon allocution, j'en aurais eu long à dire parce que le discours du Trône en a beaucoup à dire: il y a beaucoup d'engagements dans le discours du Trône.

Monsieur le Président, je terminerai mon allocution en disant tout simplement à la Chambre que le discours du Trône répond fidèlement aux attentes des citoyens et citoyennes de ma circonscription ainsi qu'aux attentes des citoyens et citoyennes de l'ensemble du Canada.

Monsieur le Président, c'est pour toutes ces raisons... et on pourrait évidemment parler de beaucoup de choses aussi, soit de la ratification de l'Entente du lac Meech, on pourrait parler d'une foule de choses, dont le programme national des garderies qui est important pour une population comme celle de ma circonscription, et qui malheureusement s'est vu retarder par l'attitude intransigeante des sénateurs libéraux avant les élections, qui n'ont pas voulu endosser ce projet, comme d'autres d'ailleurs! Une Chambre non-démocratiquement élue, c'est le Sénat...

Monsieur le Président, ce qui est contenu dans le discours du Trône répond fidèlement aux attentes des citoyens et citoyennes de ma circonscription. C'est pour toutes ces raisons que j'ai l'intention d'appuyer la motion relative à l'Adresse au discours du Trône proposée par l'honorable député de Calgary-Sud-Est (M. Richardson) et appuyé par l'honorable député de Bourassa (M^me^ Gibeau) et ce, monsieur le Président, pour la plus grande prospérité des Canadiens et Canadiennes.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires, l'honorable député de Hull—Aylmer (M. Rocheleau).

M. Rocheleau: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention certains des commentaires de notre collègue le député de Terrebonne, et je suis très soucieux comme lui, du déficit que nous connaissons actuellement. Je suis très soucieux du fait que la dette canadienne soit dans l'état actuel. Mais je veux quand même dire à notre collègue conservateur que depuis 1984, c'est son gouvernement qui est au pouvoir à Ottawa, et que depuis 1984, la dette canadienne a doublé de ce qu'elle était déjà.

Monsieur le Président, je suis très soucieux aussi du fait que 30c. dans chacun des dollars doit être appliqué au déficit pour payer une partie de cette dette. Je comprends très bien que le gouvernement doit arriver avec des solutions tangibles dans le but, justement, de réduire non seulement la dette obligatoire canadienne, réduire le déficit, mais trouver des moyens qui vont faire en sorte que l'inflation ne reviendra pas à des taux que nous avons déjà connus.

Une des questions que je souhaiterais poser à mon collègue de Terrebonne, monsieur le Président, c'est quand on nous dit que le gouvernement va implanter une nouvelle taxe de vente dans le but de remplacer la taxe de vente provinciale qui existe actuellement, j'aimerais connaître de mon honorable collègue s'il y a des pourparlers actuellement entre les différentes provinces canadiennes dans le but de l'implantation de cette nouvelle taxe, sachant, monsieur le Président, que plusieurs provinces canadiennes actuellement n'ont pas de taxe de vente, d'autres ont des taxes de vente qui sont disparates l'une de l'autre des provinces canadiennes.

J'aimerais savoir si le gouvernement fédéral a l'intention d'appliquer cette nouvelle taxe de vente, quel effet cela va avoir sur l'inflation d'une part et d'autre part, quel effet cela pourra avoir sur les taux d'intérêt tels que nous les connaissons actuellement, et sachant que les taux d'intérêt ont une influence particulière sur la dette, monsieur le Président, je ne crois pas que dans le contexte actuel et même à la suite des demandes de l'ensemble des provinces canadiennes de réduire les taux d'intérêt, que le gouvernement se dirige dans la bonne direction.

M. Robitaille: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de ses commentaires et ses questions auxquels il me fera plaisir de répondre.

En ce qui a trait au déficit, monsieur le Président, je vais rappeler ces simples chiffres. En 1980–1981, vous aviez un déficit de 13 milliards, 522 millions de dollars qui a progressé jusqu'en 1984–1985 à 38 milliards, 324 millions de dollars. La dette nationale, qui en 1970–1971 était de 18 milliards, 523 millions sous l'ancien gouvernement libéral, a progressé jusqu'en 1984–1985 à 199 milliards de dollars, pour se trouver en projection, en 1987–1988, à 293 milliards, 351 millions de dollars.

Il est évident, monsieur le Président, que lorsque nous avons été élus en 1984, nous avons hérité d'un déficit annuel de 38 milliards de dollars. Même si nous avons réduit le déficit de 10 milliards de dollars, il est évident qu'il en reste toujours 28 milliards par année, et l'honorable député comprendra bien qu'un déficit, cela s'accumule, et il s'est accumulé quand même depuis les quatre dernières années.

Par contre, j'aurais compris que l'honorable député me pose la question suivante: Comment se fait-il que notre dette nationale n'ait pas été plus élevée depuis quatre ans? Elle aurait été plus élevée si nous n'avions pas pris des mesures adéquates.

En ce qui a trait à la réforme de la taxe de vente, l'honorable député semble me demander si nous avons l'intention de procéder à une réforme de la taxe de vente. Je pense qu'il y a à peu près juste lui qui n'est pas au courant. On en parle depuis je ne sais combien de temps et à peu près tout le monde est au courant de cela.

Même certains critiques financiers du parti libéral et du Nouveau parti démocratique reconnaissaient avant les élections le côté archaïque, désuet et inapproprié de la taxe fédérale de vente.

Quant à savoir s'il y a des négociations, encore une fois cela me surprend que l'honorable député qui était député à l'Assemblée nationale du Québec ne soit pas au courant que oui, il y a des négociations avec les provinces.

L'objet de ces négociations. . . vous comprendrez très bien qu'en tant que député, je ne suis pas ministre des Finances, je ne fais pas partie de ces négociations. Cependant, je peux assurer une chose à l'honorable député: J'ai parfaitement confiance que nous saurons mettre en collaboration avec les provinces un système de taxation qui soit plus équitable et qui ne pénalise pas indûment l'économie canadienne.

• (1230)

[*Traduction*]

M. Whittaker: J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos du député au sujet des personnes âgées et du droit qu'elles ont à une pension suffisante et à une certaine sécurité.

Je m'entretiens avec des personnes âgées depuis quelques années, et je remarque que depuis 1985, on sent une certaine appréhension face au gouvernement et à son attitude à l'égard des personnes âgées et de la sécurité qu'elles recherchent, selon le député. En particulier, les intéressés craignent que le gouvernement ne fasse pas assez pour s'assurer que les personnes âgées peuvent profiter de cette sécurité et toucher des pensions suffisantes leur permettant de vivre au-dessus du seuil en question. Il faut revoir les dispositions touchant les pensions versées aux personnes âgées qui n'ont pas été des salariés, mais ménagères.

Le député va-t-il encourager son gouvernement à faire en sorte de s'assurer que le conjoint restant à la maison reçoive une pension au moins égale à celle du conjoint qui travaillait à l'extérieur?

[*Français*]

M. Robitaille: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de sa question. Lorsqu'il me parle des personnes âgées, je lui ferai remarquer que lorsqu'il parlait d'insécurité des personnes âgées, durant la dernière campagne électorale, que son parti et le parti libéral n'ont pas hésité un instant à faire peur aux personnes âgées et à créer de l'insécurité. Ils sont des artisans de l'insécurité!

Monsieur le Président, je dirais tout simplement qu'au sujet des personnes âgées, de cette espèce d'insécurité, elle est créée par l'espèce de marasme, de déficit et d'administration d'un gouvernement libéral qui pendant 20 ans a mis en danger les programmes et la sécurité des personnes âgées. J'exhorterai mon gouvernement, oui, à prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte de contrer les effets néfastes d'un déficit, les effets néfastes d'une dette nationale qui mettent carrément en danger les programmes sociaux et les programmes des personnes âgées.

[*Traduction*]

M. Comuzzi: A plusieurs reprises, le député de Terrebonne (M. Robitaille) a affirmé que le ministère des Finances allait remplacer le système actuel de taxe de vente par un régime de taxe de vente plus équitable. Or, je ne connais aucun régime de ce genre qui soit équitable. J'ai toujours cru qu'il s'agissait d'une mesure régressive. En effet, elle touche les plus démunis. Elle s'en prend aux personnes âgées ainsi qu'aux jeunes foyers avec enfants. Il semblerait que les médicaments sans ordonnance et les soins dentaires soient visés par le nouveau régime de taxe de vente. Ainsi, il s'agit vraiment d'un système régressif.

Le député s'attend-il à ce que ce régime plus équitable dont il parle, touche les gens mêmes que nous sommes censés protéger, en tant que députés? En outre, je voudrais remettre en question les chiffres qu'il avance. Il confond la notion de dette et celle de déficit. Sauf erreur,

le déficit équivaut à la somme que nous ne percevons pas au cours d'une année donnée, et les déficits accumulés forment la dette du pays. Or, il blâme, semble-t-il, l'ancien gouvernement pour la dette accumulée. Il oublie alors qu'il y a quatre ans, lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, la dette nationale était de 150 milliards de dollars, comparativement à 322 milliards de dollars à l'heure actuelle.

• (1240)

M. le Président: Je dois aviser le député que son temps est écoulé. Par contre, si j'ai le consentement unanime des députés à la Chambre, je pourrais lui accorder une minute pour répondre à la question. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Robitaille: Monsieur le Président, je serai très bref. Je remercie l'honorable député de ses commentaires. Lorsque vous parlez d'une réforme de la taxe de vente, il est évident que l'honorable député et son parti ont l'art de faire ce qu'on appelle des peurs de sorcières en annonçant prématurément aux gens que les médicaments seront taxés, que l'alimentation sera taxée alors que l'on vient tout juste, monsieur le Président... je viens tout juste de répondre que cette réforme de taxe de vente est en négociation avec les provinces. Cela veut dire qu'à ce moment-ci, il est prématuré, et je mets en garde l'honorable député de lancer des allusions semblables sans savoir exactement ce que cette réforme de taxe de vente va contenir. L'honorable député me dit que la réforme fiscale, c'est toujours un régime régressif. Juste par la tenue de ses propos, cela nous donne, je pense, fidèlement une idée de quelle façon le parti libéral conçoit les régimes fiscaux comme étant régressifs. Ils l'ont toujours perçu de cette façon-là.

Je terminerai tout simplement, monsieur le Président, en apportant cette précision. S'il semble, aux yeux du député, que j'aie une ambiguïté dans ce que sont le déficit et la dette, chose certaine que je puis affirmer que la population canadienne, elle, n'a pas d'ambiguïté.

[*Traduction*]

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Merci, monsieur le Président. Je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur l'Adresse et d'exprimer clairement quelques-unes de mes opinions.

Nous avons appris à bien connaître le gouvernement au cours des quatre dernières années. Nous l'avons observé, parfois fascinés et souvent consternés, pendant qu'il mettait en place son programme de droite. Nous connaissons la confiance sans borne qu'il place dans le système de marché, au point de croire qu'il peut satisfaire aux besoins de tout le monde. Nous savons que le gouvernement veut calquer l'économie du Canada sur le système économique des États-Unis. L'accord commercial qu'il a récemment mis en vigueur en est la preuve. Naturellement, ce thème revenait dans le discours du Trône prononcé la semaine dernière.

Nous espérions un peu mieux, mais j'imagine que nous étions peu réalistes. Après tout, on ne peut pas changer sa nature. J'ai bien peur que notre pays et notre économie se dirigent de plus en plus vers la jungle du capitalisme pur. On verra encore plus les loups se manger entre eux, les profits avoir la priorité sur les gens et, par le fait même, le fossé entre les riches et les pauvres se creuser davantage.

Au cours des minutes qui suivent, je veux aborder un certain nombre de thèmes, notamment la réduction du déficit, la nécessité de créer une société humanitaire et compatissante et, bien sûr, les préoccupations de l'Ouest, et particulièrement celles de ma province natale, le Manitoba.

Parlons d'abord du déficit. Après tout, c'est le sujet qui défraie la chronique à travers le pays. Le gouvernement actuel a accordé au déficit une importance inégalée et il a utilisé le discours du Trône de la semaine dernière précisément à cette fin. Personne n'aime les déficits. Il serait préférable que nous puissions liquider les comptes et que les recettes égalent les dépenses. Les électeurs ne cessent de nous dire, notamment depuis les derniers mois, qu'ils veulent que l'on s'attaque sérieusement au déficit. En tant qu'hommes politiques responsables, nous devrions y voir d'une manière responsable.

La réduction du déficit devra se faire avec méthode et doigté, et certainement pas au détriment des Canadiens qui sont pauvres. Après tout, ce sont bien les derniers qui devraient livrer ce combat. Bien qu'il soit nécessaire de réduire le déficit, nous devons contester certains des motifs du gouvernement. Je pose la question, monsieur le Président: pourquoi cette extraordinaire et soudaine préoccupation du gouvernement à l'égard du déficit?

Or, cette préoccupation est apparue dès la fermeture des bureaux de scrutin le 21 novembre. Pourquoi n'avoir pas manifesté cette préoccupation durant la campagne électorale? Après tout, le déficit existait pendant la campagne. Pourquoi n'était-il pas question de la préoccupation que causait le déficit avant la campagne électorale?

Des voix: Bravo!

M. Harvard: Le déficit existait. Cela a-t-il empêché le premier ministre (M. Mulroney) de faire des promesses d'environ 16 milliards de dollars? Non, cela ne l'en n'a pas empêché. Voilà pourquoi, nous devons mettre en doute les motifs du gouvernement. Le déficit existait lorsque le gouvernement a décidé d'acheter des sous-marins nucléaires. Cela l'a-t-il arrêté? Mais non, pourquoi donc cette soudaine préoccupation au sujet du déficit? Pourquoi ne l'avait-il pas il y a six mois, il y a un an, ou encore à un moment quelconque pendant la période où le déficit est passé de 170 à 322 milliards de dollars? A

l'époque où il dépensait cet argent, le gouvernement se préoccupait-il du déficit? Il semble que non.

J'aimerais savoir ce qu'il en est au juste. Est-ce une espèce de mise en scène? Est-ce une astuce du gouvernement pour réduire les dépenses sociales? Est-ce une combine de sa part pour affaiblir en quelque sorte l'institution gouvernementale, ce qui affaiblirait notre capacité de nous gouverner. Cela concorderait certes parfaitement avec le programme du libre-échange, n'est-ce pas? Donc, monsieur le Président, nous devons mettre en doute les motifs du gouvernement.

Je veux aussi parler de la nécessité que notre société soit généreuse et humaine. Je veux aborder cette question parce que le gouvernement nous répète qu'il préconise ce type de société, mais nous ne sommes pas sans nous rappeler ce qu'il a tenté de faire il y a quelques années au sujet de la sécurité de vieillesse. Il est presque sûr, si on peut se fier à ce que dit le gouvernement, que le programme d'assurance-chômage sera la prochaine cible. Après tout, le ministre responsable a déclaré que seuls ceux qui étaient dans le besoin recevraient des prestations, ce qui est de mauvais augure.

Le moment serait assez mal choisi pour s'attaquer au programme d'assurance-chômage, étant donné que, dans les dernières semaines et dans les derniers mois, notamment depuis la réélection du gouvernement actuel, nous avons vu une recrudescence inouïe de fusions, de mainmises et d'acquisitions qui ont entraîné des mises à pied et des fermetures d'usine dans presque toutes les provinces. A mon avis, ce n'est pas du tout le temps de sabrer dans le programme d'assurance-chômage.

• (1250)

Penchons-nous donc sur cette recrudescence de fusions et de mainmises et cherchons à savoir où se situe la générosité et l'humanité dans ce processus. Certaines mises à pied ont été effectuées sans préavis ni consultation aucune. La soudaineté d'une telle mise à pied a quelque chose d'horrible pour un travailleur. Un jour, il est au travail et le lendemain, il se retrouve devant un bout de papier rose. On lui dit au revoir: son emploi n'existe plus. Aucune raison n'est donnée, sauf que cette mesure est bonne pour l'entreprise et pour l'industrie et qu'elle améliorera le fonctionnement et l'efficacité de la société.

Nous devons nous poser des questions d'ordre plus général: Que retirera la collectivité en général de cette mesure? Et le pays dans son ensemble? Cette concentration accrue de l'industrie permet-elle de créer des emplois? Pas du tout. Et favorise-t-elle l'avancement de la technologie? Absolument rien ne le garantit. En résulte-t-il une concurrence plus vive? Pas souvent. Une baisse des prix au détail? Non. L'effet serait plutôt un mouvement des prix à la hausse.

Il faut se demander ce que rapportent les fusions en cascade aux Canadiens ordinaires qui gagnent péniblement leur vie et celle de leur famille. Nous avons appris à Winnipeg, il y a deux ou trois mois, que l'une de nos brasseries fermerait ses portes. Des Winnipeguiens trouveraient peut-être la nouvelle réjouissante, si nous n'avions pas la certitude que nous porterons une partie de la souffrance qui accompagne inévitablement les pertes d'emplois. Après l'annonce, l'une des sociétés en cause a déclaré qu'elle escomptait de la fusion une hausse spectaculaire de ventes aux États-Unis. C'est une bonne nouvelle, car qui dit accroissement des ventes dit accroissement des profits. Quel profit en retirera le Manitoba dans ce cas?

Si l'accroissement des ventes signifie plus de profits, une meilleure production et un plus grand nombre d'emplois, aurons-nous notre part de cette prospérité? C'est peu probable. Des Manitobains devront probablement aller chercher ailleurs les emplois qui pourront résulter d'une recrudescence des ventes sur le marché américain. Le phénomène s'est déjà produit au Manitoba. Les travailleurs qui aiment vivre dans leur province ont dû aller chercher du travail ailleurs. Nous restons sceptiques. La grande entreprise au Canada est en train de restructurer l'économie. Nous avons souvent l'impression d'en faire les frais, dans notre région. Pendant ce temps-là, le gouvernement ne reste pas indifférent, il aprouve le processus.

Il semble que le gouvernement veuille s'en remettre au marché, qu'il pense que le marché a toujours raison. Ce n'est pas ainsi que les choses se passent au Canada. Si les Canadiens avaient toujours suivi les diktats du marché, dès 1867, il est fort peu probable que nous ayons aujourd'hui les chemins de fer transcontinentaux ou la transcanadienne. Nous n'aurions certainement pas non plus la Société Radio-Canada, l'Office national du film ni même la Commission canadienne du blé.

Je voudrais aussi dire un mot de la réadaptation des travailleurs. C'est une question qui vaut la peine d'être mise sur le tapis, au lendemain de la mise en oeuvre de l'accord commercial et, qu'il convient d'examiner si nous sommes effectivement une société généreuse et soucieuse de ses citoyens. Pendant la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) a promis qu'on s'occuperait des victimes de l'accord commercial. Il songeait alors à tous ceux qui pourraient perdre leur emploi à cause de cet accord. A mon avis, un grand nombre de Canadiens ont cru le premier ministre et, c'est dans cette optique que la Commission Grandpré a été créée. Bon nombre d'entre nous non seulement ont voulu croire en ce processus, car nous pensions qu'il était sérieux, mais attendaient aussi avec impatience les recommandations de cette commission. Nous avons été déçus. Il y a à peine quelques semaines, nous avons appris que le problème était trop considérable et qu'il serait impossible de distin-

guer des autres chômeurs les autres travailleurs qui seraient mis à pied ou qui l'étaient déjà à cause du libre-échange. Allez dire cela aux victimes de l'Accord de libre-échange. Elles le savent déjà.

L'échec du gouvernement à cet égard fait pâlir en quelque sorte ses propos sur une société généreuse et soucieuse de ses citoyens. Certes, un gouvernement qui tient à faire preuve de générosité et d'humanité n'irait certainement pas bafouer les petits ou moyens salariés. Mais c'est exactement ce que celui-ci fera avec sa taxe de vente nationale. Il s'agit là d'une taxe rétrograde qui frappera tous les Canadiens, riches ou pauvres, lorsqu'ils achèteront les biens et les services dont ils ont besoin. Elle sera inflationniste. En fait, le ministre des Finances (M. Wilson) a confirmé l'autre jour que ce serait le cas.

La taxe sera un cauchemar administratif et créera une montagne de paperasses. Elle constituera un accablant fardeau pour les petites entreprises canadiennes.

Qu'est-ce que le gouvernement taxera? Les leçons de musique, par exemple. Une électrice de ma circonscription va même jusqu'à dire que cette taxe s'en prend directement aux familles et aux enfants. Le gouvernement taxera les coupes de cheveux, les films, les promenades en taxi, les visites chez le dentiste, la réparation des maisons, la vente des maisons neuves, les assurances sur la vie et sur les biens, les billets de train et d'autobus. Et la liste n'en finit pas. Le gouvernement taxera les services offerts par les caisses de crédit et les banques, tout comme les services des avocats, des électriciens, des plombiers et des peintres. Il taxera même les services fournis par les résidences privées pour personnes âgées ou handicapées. Le percepteur s'en donnera à coeur joie. Cette taxe de vente nationale transférera des milliards de dollars des poches des Canadiens aux coffres de l'État. Et tant pis pour la société généreuse que nous décrit le gouvernement.

Il y a également la question du financement des programmes établis. Le gouvernement démontre moins d'engagement à cet égard. Le taux de croissance a baissé de deux pour cent depuis 1986. Cette baisse a eu une incidence directe sur le système de santé et les études postsecondaires au pays, car 71 p. 100 des sommes versées au titre du FPE sont affectées au système de santé et les 29 p. 100 qui restent, aux études postsecondaires.

Le président suppléant (M. Paproski): Après 15 heures, il restera deux minutes au député pour conclure son discours, plus 10 minutes pour les questions et observations.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'INTERRUPTION DU SERVICE PAR DC-9 AU CAP-BRETON

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'attire l'attention des députés sur la récente décision d'Air Canada de cesser de desservir la région du Cap-Breton par DC-9. C'est un autre coup dur pour l'économie de cette région. Non seulement Air Canada a-t-elle réduit la qualité des services à la population du Cap-Breton, mais elle a aussi réduit le nombre de ses employés à l'aéroport de Sydney. Je trouve singulier que, sur les petits avions qui remplacent les DC-9, Air Canada demande les mêmes tarifs que sur les DC-9 quand ils ne sont pas plus élevés. Comment Air Canada peut-elle justifier ces tarifs et aussi le transfert de 46 employés permanents?

Il est évident que le gouvernement du Canada ne croit pas à l'égalité de tous les Canadiens dans le domaine économique. Au Cap-Breton, nous avons besoin de services aériens de qualité. Or, cette décision fait bien ressortir la position du gouvernement du Canada qui n'est pas réellement favorable au développement économique régional puisqu'il s'en remet uniquement à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Les conservateurs préconisent la déréglementation depuis assez longtemps. Maintenant, nous, la population du Cap-Breton, pouvons constater ce que la déréglementation signifie pour les petites collectivités du Canada: compressions, coupures et baisse de service.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LE PARC NATIONAL DES PRAIRIES—L'OUVERTURE DU CENTRE DES VISITEURS

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, vendredi dernier, à Val Marie, dans le sud-ouest de la Saskatchewan, on a inauguré les travaux de construction du centre des visiteurs du Parc national des Prairies. C'est le 29e parc national et le deuxième en Saskatchewan. Cette zone de 350 milles carrés sera consacrée à la préservation permanente des derniers vestiges de la prairie primitive en Amérique du Nord.

Le parc protégera non seulement les nombreuses curiosités naturelles des Prairies, mais aussi des espèces d'animaux et d'oiseaux menacées et des trésors culturels et archéologiques uniques. On consacrera plusieurs millions de dollars à l'acquisition et à l'aménagement des prairies d'ici cinq ans. Les terres seront acquises seulement auprès des propriétaires disposés à vendre; on respectera donc les droits à la propriété privée des familles d'éleveurs.

Le réseau de parcs nationaux du Canada est le seul du monde à englober une telle réserve de prairies, écosystème unique dans le patrimoine naturel du Canada. Je félicite les deux gouvernements et surtout toutes les personnes et associations qui, par leur persévérance, ont fait du Parc national des Prairies une réalité.

* * *

LA PAUVRETÉ

ON RÉCLAME DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, samedi j'ai eu l'occasion d'aller à Queen's Park à Toronto pour souhaiter la bienvenue aux personnes participant à la Marche contre la pauvreté qui étaient venues de toutes les régions de l'Ontario. Je suis de la Colombie–Britannique et, dans ma province, nous ne connaissons que trop bien le problème de plus en plus aigu de la pauvreté qui nous oblige à avoir de grosses banques d'alimentation et des programmes scolaires pour alimenter les enfants affamés.

Le rapport publié par le groupe d'étude créé par le ministre du Nouveau–Brunswick, où il est question d'une recrudescence de la pauvreté et d'une crise du logement, m'a alarmé. J'ai toutefois été choqué et consterné d'apprendre qu'en Ontario, dans la province la plus riche et la plus prospère du Canada, il y avait également une recrudescence de la pauvreté. Les gagne–petit sombrent de plus en plus dans la pauvreté en raison de l'absence totale de logements à un prix abordable.

J'exhorte le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour instaurer les services de garde d'enfants tellement nécessaires et à insister pour que les provinces offrent des programmes de sécurité du revenu suffisants. Il n'y a aucune excuse pour que 20 p. 100 des enfants vivent dans la pauvreté. Nous les députés du Nouveau Parti démocratique, nous demandons au gouvernement d'agir et de faire face à ses responsabilités immédiatement.

* * *

HOMMAGE AU CHEF INUIT MARK R. GORDON

M. Jack Iyerak Anawak (Nanutsiaq): Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui à rendre hommage à Mark R. Gordon, un éminent chef inuit du nord du Québec qui est décédé vendredi à Montréal, à l'âge de 36 ans.

Mark a contribué à négocier le règlement des revendications territoriales de la baie James et du Nord québécois pendant les années 70. Il a également été président de la société Makivik, l'organisme créé par des Inuit du Nord québécois pour gérer les fonds provenant du règlement des revendications. Il a été un éloquent porte–parole des Inuit lors des négociations constitutionnelles sur les autochtones qui se sont tenues avec les premiers ministres ces dernières années.

Tous les Inuit pleurent le décès prématuré et malencontreux de ce jeune homme intelligent et doué d'une grande facilité d'élocution, qui a travaillé avec tant d'acharnement pour le bien de son peuple. Les autochtones du Canada ont perdu un collègue remarquable et les Canadiens, un chef d'envergure nationale. Tous ceux qui le connaissaient, y compris les députés de cette Chambre, se souviendront de son dévouement et de sa détermination. Nous nous souviendrons de sa contribution envers les Inuit du monde circumpolaire et de tout le Canada.

* * *

LES SPORTS

LE CHAMPIONNAT MONDIAL DE CURLING REMPORTÉ PAR DES ÉQUIPES CANADIENNES

M. Bob Hicks (Scarborough–Est): Monsieur le Président, hier, à Milwaukee, l'équipe des femmes du Canada menée par Heather Houston et celle des hommes avec en tête le capitaine Pat Ryan ont toutes deux remporté le Championnat mondial de curling dans leur catégorie respective. Je sais que les règles de la Chambre m'interdisent de saisir cette occasion pour transmettre des félicitations, mais, en tant qu'ancien joueur de curling frustré qui a tenté pendant trente ans d'atteindre le centre de la maison, je dois à tout le moins en profiter pour me joindre à tous les Canadiens qui partagent la fierté de voir ces deux excellentes équipes revenir au Canada en détenant le titre de champions mondiaux de curling.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIBAN—LA PRISE D'OTAGES SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, jeudi dernier, le 6 avril, nous avons assisté à une manifestation pacifique et ordonnée d'au moins 2 000 Canadiens d'origine libanaise sur la colline du Parlement. Ces manifestants protestaient contre quinze années de destruction, de violence et de terreur que des envahisseurs étrangers ont fait subir au Liban. Ils ont demandé bien haut et bien fort au Canada d'user de tous ses leviers diplomatiques à l'ONU pour instaurer la paix dans leur pays d'origine.

Article 31 du Règlement

Vendredi dernier, un malheureux incident s'est produit sur la colline du Parlement. Charles Yakoub, un Canadien né à Beyrouth, au Liban, a perdu la tête à cause de la situation terrible dans laquelle se trouvent ses parents au Liban. Depuis le dernier bombardement de Beyrouth-Est, ces derniers vivent sous terre privés d'eau et d'électricité.

Cette prise d'otages dans un autocar est maintenant l'affaire des tribunaux, mais tous les députés conviendront avec moi que cet incident isolé, qui s'est heureusement terminé sans effusion de sang, ne diminue en rien le respect que nous éprouvons pour nos milliers de concitoyens d'origine libanaise qui contribuent de façon exceptionnelle à l'essor de la société canadienne depuis de nombreuses années.

* * *

LES SPORTS

LE CHAMPIONNAT MONDIAL DE CURLING—HOMMAGE AUX ÉQUIPES CANADIENNES

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, comme mon collègue, je suis heureux d'annoncer que les quatuors canadiens ont remporté le championnat mondial de curling hier à Milwaukee, au Wisconsin. Les députés voudront, sans aucun doute, se joindre à moi pour féliciter l'équipe victorieuse de Thunder Bay, formée de la capitaine, Heather Houston, ainsi que des première, deuxième et troisième joueuses, Tracy Kennedy, Diane Adams et Lorraine Lang et de la remplaçante Gloria Taylor, qui a battu le quatuor norvégien de Trine Trulson. Cette équipe a montré aux juges-arbitres qu'elle n'était pas venue pour la forme, mais bien pour gagner. C'est la cinquième fois en six ans que nos équipes féminines remportent le championnat du monde.

L'équipe de Pat Ryan d'Edmonton mérite aussi nos félicitations. Ce sont de telles performances qui nous rendent fiers d'être Canadiens. Elles nous rappellent que les petites villes contribuent elles aussi à faire du Canada un si grand pays. Bravo, Heather! Bravo Bill! Bravo Thunder Bay!

* * *

[*Français*]

LES AUTOCHTONES

L'INAUGURATION D'UNE ÉCOLE À WASWANIPI EN ABITIBI

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le 30 mars dernier avait lieu l'inauguration de la nouvelle école Willie J. Happyjack à Waswanipi en Abitibi. L'école compte 20 salles de classe, de la pré-maternelle au niveau secondaire V inclusivement.

La Commission scolaire cri évalue le nombre d'élèves à 340. Le coût de l'école est de 5.2 millions de dollars financés pour 75 p. 100, soit 3.8 millions de dollars, par le gouvernement fédéral, et pour la différence, soit 1.4 millions de dollars, par le gouvernement du Québec.

Je suis heureux de la réalisation de ce projet qui me tenait personnellement à coeur pour les enfants cris.

Monsieur le Président, bravo aux gens de Waswanipi pour l'initiative et la détermination dont ils ont fait preuve et merci au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Cadieux)!

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES EFFETS DE LA PROPOSITION D'EXPANSION DE TRANS MOUNTAIN PIPELINE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, les habitants de la région de North Burnaby, dans ma circonscription, sont résolument opposés aux dangers environnementaux, notamment la pollution de l'air et de l'eau, qui résulteront de la proposition d'expansion de la Trans Mountain Pipeline Company qui a été approuvée par l'Office national de l'énergie en août 1988. Cette proposition signifie trois nouveaux réservoirs de stockage sur le mont Burnaby et une importante augmentation du trafic maritime dans l'inlet Burrard, qui verra passer 48 pétroliers par an contre 15 l'an dernier.

Nous avons vu récemment les dégâts causés par le déversement de l'Alaska et celui de la côte ouest et nous ne voulons pas courir le risque d'une catastrophe de cette importance lorsque le terminal de Westridge sera devenu le quai le plus actif et le plus dangereux du port de Vancouver. Je demande au gouvernement fédéral d'ordonner immédiatement une évaluation complète des conséquences environnementales de cette dangereuse proposition et, en attendant, d'arrêter toute expansion par la Trans Mountain Pipeline Co. Nous ne pouvons nous permettre de courir le risque d'un autre déversement, cette fois dans les eaux abritées de l'inlet Burrard. Quand le gouvernement fédéral fera-t-il preuve de leadership en matière d'évaluation environnementale? Quand prendra-t-il position, non seulement en faveur des habitants de North Burnaby, mais en faveur de tous les habitants de la partie sud de la Colombie-Britannique?

• (1410)

L'ENVIRONNEMENT

LA DEMANDE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT FORMULÉE PAR LES ÉLÈVES DU COURS D'ÉTUDES SOCIALES DE L'ÉCOLE R.I. BAKER DE COALDALE, EN ALBERTA

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge): Les élèves de 8e A du cours d'études sociales de l'école R.I. Baker de Coaldale, en Alberta, viennent de terminer, sous la direction de leur professeur, M. Perry Mirkovich, un travail de vulgarisation et de dénonciation des effets sinistres des pluies acides. Plus ils en apprenaient, plus ils devenaient inquiets. Ils ont informé les autres élèves dans leur école et, par le truchement des médias d'information, les autres élèves de tout le Canada. De même, ils ont changé plusieurs de leurs habitudes personnelles. Ils ont fait du 15 février 1989 le jour de lutte contre les pluies acides et invité tous les élèves de niveau secondaire de l'Alberta à écrire au ministre fédéral intérimaire de l'Environnement (M. Bouchard).

Voici l'appel qu'ils lancent:

> Au nom des jeunes du monde entier, nous, les élèves de 8e A du cours d'études sociales de l'école R.I. Baker, demandons aux dirigeants de notre pays d'accorder la plus grande priorité à la conservation et à l'exploitation judicieuse de notre environnement de sorte que les enfants de l'avenir puissent jouir des fruits d'un monde plus sain.

* * *

LA RECHERCHE, LE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉDUCATION

LES RECOMMANDATIONS DU CONSORTIUM NATIONAL DES SOCIÉTÉS SCIENTIFIQUES ET PÉDAGOGIQUES

M. John Manley (Ottawa–Sud): Au cours de la semaine, monsieur le Président, les députés auront l'occasion de s'entretenir avec les représentants du Consortium national des sociétés scientifiques et pédagogiques qui représente plus de 55 000 chercheurs et plus de 450 000 étudiants de niveau postsecondaire. Ces représentants seront sur la Colline parlementaire pour discuter avec les députés de la crise qui sévit au Canada en matière de recherche, de développement et d'éducation et de ses répercussions sur notre bien–être national et notre force économique.

[*Français*]

Leur message tombe à point. Le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie et la Commission de Grandpré recommandent au gouvernement fédéral de prendre des mesures précises qui témoigneront du fait qu'il saisit bien toute l'importance de la recherche et du développement.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

J'invite mes collègues à discuter avec les représentants du consortium cette semaine. Je presse le gouvernement de doubler les budgets de base des trois conseils chargés d'accorder des subventions à la recherche et de les indexer à raison d'une fois et demie le taux de croissance du PNB; de convoquer une conférence des premiers ministres en vue de discuter de la crise dans l'enseignement postsecondaire; d'accroître la recherche fédérale dans des domaines aussi essentiels de l'agriculture, la santé, l'environnement et l'espace; et de moderniser et d'augmenter l'aide financière aux étudiants.

* * *

LES SPORTS

LE CHAMPIONNAT MONDIAL DE CURLING—HOMMAGE À PAT RYAN DE L'ÉQUIPE D'EDMONTON

M. Al Horning (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour demander aux autre députés de se joindre à moi pour féliciter un habitant de Kelowna, Pat Ryan, qui a gagné hier avec son équipe le championnat mondial de curling à Milwaukee. Comme le sauront de nombreux Canadiens, M. Ryan a battu un autre habitant de Kelowna, M. Rick Folk, au championnat canadien.

Cette victoire renforce vraiment la position de Kelowna comme capitale canadienne du curling.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA PROTECTION DU FOETUS

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole, certain d'être le porte–parole de millions de Canadiens, lorsque je m'inquiète du manque d'empressement de la part du gouvernement à régler le problème créé dans notre pays par l'absence de législation protégeant les enfants à naître. Dans le paragraphe intitulé «Une société généreuse» du discours du Trône, on a fait une vague allusion à l'avortement. J'exhorte le gouvernement à mettre de l'ordre dans ses priorités et à faire preuve de compassion et de vraie générosité à l'égard des enfants à naître qui sont ceux qui peuvent le moins se défendre dans notre société.

* * *

LA SANTÉ

LES DÉCÈS DUS AU CANCER CHEZ LES TRAVAILLEURS DE LA SYSCO

M. Lyle Kristiansen (Kooteney–Ouest—Revelstoke): Une enquête menée actuellement par le syndicat des métallurgistes sur les décès causés par le cancer chez les anciens travailleurs des fours à coke de la société sidérurgique Sysco au Cap–Breton montre que sur 103 morts connues, 53 pour 100 d'entre elles sont dues au cancer.

En dépit de ces chiffres alarmants et du fait que le gouvernement connait le contenu de deux rapports «internes» connexes d'Environnement Canada dont l'accès a été «interdit» au public depuis 1974, l'attitude des deux gouvernements a été, d'après le syndicat, «loin d'être coopérative».

En dépit du fait que ces travailleurs sont morts et que les fours sont fermés, il reste encore un problème à résoudre. Ces travailleurs—les morts comme les vivants—et leurs familles ont besoin qu'on les aide à demander des indemnités. Leur collectivité a besoin qu'on l'aide à remédier à la négligence de l'employeur et du gouvernement.

Le ministre de la Santé devrait consentir maintenant à rencontrer le syndicat qui le lui demande depuis deux ans. Le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) devrait publier immédiatement les rapports de 1974. Le gouvernement devrait prendre rapidement des mesures en vue de commencer l'étude globale de l'environnement communautaire qui avait été recommandée.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LES LANGUES OFFICIELLES—LA CLAUSE DE DÉROGATION—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours qu'a fait le premier ministre la semaine dernière au sujet du discours du Trône. Je n'ai cependant pas encore entendu le premier ministre faire une déclaration claire et sans équivoque au sujet des lois du Québec en matière de langue. Au lieu de critiquer M. Bourassa parce qu'il limite les droits fondamentaux au Québec, le premier ministre prétend que c'est la faute de l'ancien premier ministre Trudeau. Il dit que la Loi constitutionnelle de 1982 ne vaut pas le papier sur lequel elle est rédigée à cause de la clause de dérogation.

Le premier ministre doit reconnaître que la majorité des membres de son Cabinet ont voté en faveur de la Loi constitutionnelle de 1982 à la Chambre des communes, y compris le vice-premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre des Finances, le ministre de la Justice et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A ce moment-là, le premier ministre actuel a lui-même appuyé l'initiative de M. Trudeau.

Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Peut-il affirmer catégoriquement dès maintenant qu'il déplore la restriction des droits linguistiques au Québec et qu'il n'approuve pas que le premier ministre Bourassa ou tout autre premier ministre provincial se serve de la clause de dérogation pour contourner la Charte des droits et libertés?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les remarques faites par mon très honorable collègue dans son préambule renferment un certain nombre d'erreurs de fait. Cependant, il me pose une question à laquelle j'ai répondu très souvent. Je crois qu'une constitution devrait unir tous les Canadiens, et ce n'est malheureusement pas le cas de celle que nous avons actuellement. Je crois qu'une constitution doit empêcher toute atteinte à nos droits fondamentaux. La Loi constitutionnelle de 1982 contient une clause de dérogation, ce qui, à mon avis, est un défaut très grave. C'est là une des raisons pour lesquelles j'ai travaillé fort avec d'autres députés en vue d'améliorer la Constitution. Je crois que mon collègue reconnaîtra que j'ai exprimé très clairement mon opinion sur la clause de dérogation et sur son utilisation.

Fondamentalement, en tant que premier ministre et en tant que citoyen, j'accepte et j'ai toujours accepté la Constitution comme étant notre loi fondamentale. Cependant, je suis obligé de signaler ce qui, à mon avis, constitue des défauts graves dans la Constitution et d'essayer de les corriger. La Constitution devait unir tous les Canadiens, mais elle ne l'a pas fait. Comme elle ne protège pas nos droits fondamentaux comme elle le devrait, j'ai cru que je pouvais me permettre de dire qu'elle était très imparfaite.

LA CLAUSE DE DÉROGATION—LA RÉSOLUTION PROPOSÉE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Le premier ministre a répété cet après-midi ce qu'il avait dit la semaine dernière: Il est consterné par l'existence de la clause de dérogation. Pourtant, il est premier ministre depuis quatre ans et demi! Il aurait pu la faire supprimer avant les négociations sur l'accord du lac Meech, mais il ne l'a pas fait. Je me suis donné la peine de rédiger une résolution. Pourrait-il demander à la Chambre des communes de voter cet après-midi ou à la première occasion pour retirer au Parlement le droit d'utiliser cette disposition? En langage constitutionnel, le premier ministre appuiera-t-il une résolution ayant pour effet de priver la Chambre des communes des pouvoirs prévus à l'article 33 de la Constitution?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'étudierai attentivement toute suggestion de mon collègue visant à améliorer la Constitution.

Comme toutes les constitutions, comme celles d'autres gouvernements je suppose, la Constitution du Canada est un document vivant qui est amendé à l'occasion pour tenir compte de nouvelles situations que les citoyens et les députés veulent corriger.

C'est avec plaisir que j'étudierai très attentivement les suggestions de mon collègue.

La Chambre a appuyé l'accord du lac Meech presque à l'unanimité. Le chef du NPD, le chef du Parti libéral et moi-même avons comme principale obligation d'utiliser l'influence dont nous disposons pour persuader les deux provinces qui ne l'ont pas encore ratifié et de leur faire comprendre qu'il est très important pour l'avenir du Canada qu'elles approuvent ce document qui a déjà reçu l'aval de la Chambre des communes.

• (1420)

[*Français*]

LA CLAUSE DE DÉROGATION—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suis prêt à aider le premier ministre à prendre une autre initiative parce que je prends le premier ministre au mot. J'ai ici devant moi une résolution. Est-ce que le premier ministre est prêt à accepter une résolution selon laquelle la Chambre des communes s'engage immédiatement à n'avoir jamais recours à la clause dérogatoire? Et de plus, le premier ministre est-il disposé à accepter que la Chambre vote cet après-midi ou très tôt pour abroger la clause dérogatoire dans la Constitution même?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, normalement ce genre de discussion a lieu au préalable entre les leaders des différentes formations en Chambre. J'ai déjà indiqué à mon très honorable ami qu'il me ferait plaisir de regarder avec attention toute proposition qu'il soumettra.

Nous avons d'abord et avant tout un processus qui implique un autre problème avec la Constitution. Mon ami soulève le problème des droits des minorités et la clause nonobstant. Il y a un autre problème aussi grave, l'exclusion du Québec de la Constitution. Et d'après moi, effectivement, mon ami de Shefford a raison. C'est peut-être même, étant donné les circonstances, plus grave.

Alors, ensemble on a bâti une procédure qui permettrait finalement la réintégration du Québec dans la Constitution canadienne. C'est effectivement la priorité nationale, parce que je vous le dis sans gêne: pour moi, une Constitution sans le Québec, c'est une Constitution gravement déficiente. On a besoin du Québec dans la Constitution comme on a besoin de l'Ontario. Pour moi, la Constitution canadienne sans l'Ontario, c'est une Constitution également gravement déficiente. Le Québec a été exclu. Il faut prendre tous les moyens honorables maintenant pour le réintégrer et c'est ce que l'Accord du lac Meech réalise au nom de tous les Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LE DÉTOURNEMENT D'AUTOBUS—LE MANQUE DE COMMUNICATION ENTRE LES CORPS POLICIERS

M. John Nunziata (York Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Le détournement de vendredi soulève de graves questions au sujet de la sécurité nationale et de la capacité de nos forces policières de réagir rapidement, efficacement et d'une façon coordonnée aux actes de terrorisme.

Il semble que la police des ports nationaux et la Sureté du Québec n'auraient pas averti à temps la Gendarmerie royale du Canada. La GRC n'aurait été informée que deux heures après le début de l'incident, quand l'autobus détourné est arrivé sur la colline du Parlement.

Le solliciteur général peut-il expliquer à la Chambre ce grave manque de communication? Pourquoi les ports nationaux, qui sont de compétence fédérale, n'ont-ils pas averti la GRC?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord signaler à cette Chambre—je pense que tout le monde est au courant—que les accusations criminelles ont déjà été déposées devant la Cour depuis les événements survenus vendredi et évidemment les commentaires publics sur toute cette affaire doivent nous amener à être très prudents. J'invite d'ailleurs tous les députés de cette Chambre à être très prudents là-dessus.

Ceci étant dit, monsieur le Président, je pense qu'il est dans l'ordre—et c'est très important, la Chambre n'a pas eu l'occasion de se réunir depuis ce temps-là—de transmettre au nom des membres de cette Chambre et au nom des Canadiens toutes nos félicitations à la GRC qui a agi d'une façon absolument exceptionnelle étant donné les circonstances.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Blais: Je crois que tous les députés seront d'accord pour souligner le sang-froid et la maîtrise qui ont été démontrés en pareille circonstance, et comme mon collègue le mentionne, tant par la GRC que par la sécurité ici en cette Chambre, tout comme également peut-être les députés et leur personnel qui ont rapidement répondu aux demandes qui leur ont été faites quant à l'évacuation. C'est une chose importante. Ce genre de situation-là n'arrive pas souvent. Et nous avons été en mesure de démontrer, monsieur le Président, que la GRC et toute son équipe étaient en mesure de réagir rapidement et très efficacement en pareille circonstance, et tous les Canadiens doivent s'en réjouir.

[*Traduction*]

LA RAISON POUR LAQUELLE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA N'AURAIT PAS ÉTÉ AVERTIE

M. John Nunziata (York Sud—Weston): Monsieur le Président, il n'y a aucun doute que la GRC et la police d'Ottawa méritent des félicitations pour la façon responsable, efficace et professionnelle dont ils ont amené cet incident à un heureux dénouement. Là n'est pas la question, cependant!

La question porte sur la façon dont les corps policiers ont réagi au début de cet incident et sur la raison pour laquelle plus de deux heures se sont écoulées avant que la Gendarmerie royale du Canada, notre police nationale, n'en ait été avisée.

Je sais bien que des poursuites au criminel ont été intentées et que l'affaire est en instance devant les tribunaux. Ma question ne porte pas là-dessus, mais sur la façon dont les organismes gouvernementaux ont réagi à cet incident. Les Canadiens ont le droit de savoir.

Pourquoi la police des ports nationaux et la Sureté du Québec n'ont-elles pas averti immédiatement la Gendarmerie royale du Canada? Pourquoi deux heures se sont-elles écoulées avant que la GRC ne soit mise au courant? Le solliciteur général ne croit-il pas que la sécurité nationale et la sécurité du Parlement et des gens qui s'y trouvaient ont été compromises, par ce terrible manque de communication?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je pense qu'il est important de réaffirmer dans cette Chambre que la sécurité du public canadien est une responsabilité importante et que nous y croyons tous. Et c'est justement en fonction de cela que nous avons été en mesure de démontrer, et la GRC particulièrement par son travail, que nous avons à coeur la sécurité du public, et nous l'avons démontré vendredi.

Je voudrais revenir, monsieur le Président, peut-être sur d'autres éléments soulevés par la question de mon collègue, savoir que tout au cours de cet incident effectivement, on a été en mesure de réaliser qu'il existait une très grande collaboration entre toutes les parties impliquées dans cette affaire, tant la GRC, la Sécurité ici sur la Colline, les autres services, le Service de renseignements et de sécurité. Quant aux autres parties qui pourraient avoir été impliquées avant, c'est une question qui est importante. J'ai demandé au Commissaire de la GRC de discuter de la chose avec le directeur de la Sûreté du Québec, ce qu'il a déjà fait. J'ai moi-même parlé au ministre de la sécurité publique du Québec ce matin pour que l'on puisse discuter de cette question-là, et j'ai demandé au Commissaire de la GRC de faire une revue complète de toute cette situation, de la chronologie des événements qui se sont passés, parce que je crois en la collaboration étroite qui nous est assurée par la Sûreté du Québec. Ce matin même, le Commissaire m'a assuré que la relation était excellente, la collaboration était très étroite avec la GRC, et je me suis assuré que cela puisse continuer. Il n'y a aucune question à part cela.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES RÉPERCUSSIONS DES MODIFICATIONS PRÉVUES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

La semaine dernière, la ministre a déclaré à la Chambre que les modifications au régime d'assurance-chômage envisagées par le gouvernement n'empêcheront en rien les Canadiens qui en ont besoin, de toucher des prestations d'assurance-chômage. Nous en avons donc déduit manifestement que bien des Canadiens n'allaient plus avoir droit aux prestations, et que le gouvernement allait donner une définition arbitraire du besoin.

Dans ce contexte, la ministre pourrait-elle nous confirmer aujourd'hui que le gouvernement envisage une modification qui aura pour effet d'empêcher un million de

Canadiens annuellement d'avoir droit à des prestations d'assurance-chômage?

• (1430)

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai déclaré la semaine dernière que les Canadiens qui avaient besoin de l'assurance-chômage continueront d'y avoir accès, et je suis persuadée que le député sera disposé à attendre jusqu'à demain matin, à 11 heures, la déclaration que j'entends faire à la Chambre à ce sujet.

Des voix: Bravo!

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE RECYCLAGE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, nous attendrons cela avec intérêt, mais les Canadiens inquiets voudraient que la ministre réponde clairement à cette question maintenant, afin de savoir à l'avance à quoi s'attendre.

Je voudrais poser à la ministre une autre question. La ministre a sans aucun doute entendu parler de la nouvelle selon laquelle le gouvernement entend financer des programmes de recyclage grâce aux crédits prélevés sur la Caisse d'assurance-chômage, et elle a sûrement envisagé la question. Cela reviendrait à faire payer aux chômeurs leur propre recyclage.

La ministre pourrait-elle nous garantir que le gouvernement n'imposera pas cette mesure injuste aux chômeurs canadiens?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député a, semble-t-il, bien des choses à dire aujourd'hui, et je l'invite à s'en tenir à ma première réponse et à attendre demain.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LES CHANGEMENTS DANS LE PROGRAMME D'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA POSITION DE LA MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, l'honorable ministre n'a pas garanti que le gouvernement n'a pas l'intention d'insister sur le fait que les chômeurs eux-mêmes paieront pour les changements dans le Programme d'assurance-chômage.

Pourquoi la ministre ne veut-elle pas nous le garantir aujourd'hui?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara MacDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en réponse à des questions, j'ai déclaré la semaine dernière, dans cette enceinte et à l'extérieur, que les chômeurs canadiens veulent travailler, qu'il faut donc leur ouvrir des débouchés en leur offrant notamment des cours de recyclage. Je suis persuadée que pour le reste, le député sera heureux d'attendre à demain.

LE MONTANT DES PRESTATIONS—ON DEMANDE À LA MINISTRE DE PRENDRE UN ENGAGEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi à la ministre. Nous la questionnons aujourd'hui dans l'espoir de la convaincre avant demain de ne pas réduire radicalement le programme, comme elle en a l'intention. Nous espérons que le bon sens l'emportera et qu'elle refusera d'apporter certains changements non désirés.

La ministre peut-elle nous promettre aujourd'hui de ne pas réduire les prestations nécessaires aux travailleurs pour se nourrir, payer leur loyer et subsister lorsqu'ils se retrouvent, malgré eux, en chômage? Peut-elle promettre en particulier de ne pas réduire les prestations, qui forceraient les chômeurs à se rabattre sur les régimes de bien-être social des provinces pour subvenir à leurs besoins?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je m'engage à une chose, à ce que le bon sens triomphe.

LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ PARLEMENTAIRE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, nous implorons la ministre de prendre l'affaire au sérieux. Au cours de la dernière législature, le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration de la Chambre a étudié la question pendant près d'un an et a publié un rapport, appuyé à l'unanimité par ses membres, en majorité des conservateurs, dans lequel il faisait 90 recommandations en vue d'améliorer énormément le régime d'assurance-chômage et d'éliminer les abus, sans toutefois préconiser une forte baisse des prestations versées aux travailleurs.

Je voudrais savoir si la ministre étudiera attentivement ce rapport et appliquera ces recommandations au lieu des recommandations très réactionnaires contenues dans le rapport Forget.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je dois avouer que je n'ai pas lu tous les rapports publiés sur cette question. La semaine dernière, j'ai fait savoir que notre déclaration ne respectera pas l'esprit du rapport Forget. Soyez assurés que nous prendrons en considération les résultats de nombreux rapports.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES CHANGEMENTS À L'ENTENTE SUR LE BOIS D'OEUVRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Commerce

extérieur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Vendredi dernier, le ministre du Commerce extérieur a admis que son gouvernement estimait qu'il est raisonnable d'apporter des changements à l'entente sur le bois d'oeuvre. Mais, si je peux reprendre ses propres mots: «Il n'y a pas eu de négociations officielles à cet égard.»

Ma question est très simple: Puisque le ministre a reconnu que les conditions économiques ont changé, quels changements le gouvernement propose-t-il à cette entente inacceptable? Avez-vous consulté les provinces? De plus, nous direz-vous quel est le plan d'action pour commencer les négociations avec les États-Unis afin d'éliminer ce mauvais Accord?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est toujours la pratique de notre gouvernement d'avoir des consultations avec les secteurs affectés de l'industrie canadienne. Et il y aura un tel processus de suivi dans ce cas-ci.

[*Traduction*]

DEMANDE DE PROGRAMMES SPÉCIAUX D'ADAPTATION DESTINÉS AUX TRAVAILLEURS TOUCHÉS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, excusez-moi, mais le ministre n'a pas répondu à ma question.

Son collègue a dit vendredi que des modifications doivent être apportées à l'accord sur les résineux. Les États-Unis ont dit qu'ils n'en feraient pas. Dans l'intervalle, des centaines de nos travailleurs perdent leur emploi. N'incombe-t-il pas maintenant au gouvernement de nous dire clairement quel va être son plan d'action?

Offrirez-vous des programmes d'adaptation aux travailleurs qui perdent leur emploi dans cette industrie? Entamerez-vous des négociations avec les États-Unis pour mettre un terme à cet accord particulier? Quelle direction le gouvernement entend-il prendre pour supprimer ce qui est en train de devenir un lourd fardeau et un handicap pour l'industrie canadienne des résineux?

Le très hon. Joe Clark (Secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, que le député veuille bien m'excuser. Je pensais avoir répondu à sa question sur la consultation. S'il doit y avoir des modifications à cet accord, le gouvernement, comme il l'a toujours fait en pareilles circonstances, consultera les membres de l'industrie et les autres Canadiens qui sont directement touchés.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE DÉTOURNEMENT D'AUTOBUS – L'ACHEMINEMENT DE L'INFORMATION

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au Solliciteur général et concerne la prise d'otages de vendredi.

Malgré la compétence de la GRC et des policiers qui ont participé au règlement de la prise d'otages, il est clair qu'il y a eu un manque total de communication dans cette affaire. L'autobus aurait dû être arrêté bien avant d'arriver sur la colline du Parlement. Quand la GRC a-t-elle été informée de la prise d'otages et quelles mesures a-t-elle prise pour communiquer cette information à Ottawa?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu tout à l'heure qu'actuellement, le Commissaire de la GRC, avec lequel j'ai été en contact étroit tout au long de ces événements et depuis ce temps, je lui ai personnellement demandé de vérifier les faits avec tous les corps de police concernés par cela, incluant la Sûreté du Québec, la police du Port de Montréal et tous les autres qui ont été peut-être impliqués dans cet événement, de façon qu'on puisse rassembler toutes les informations. J'ai même contacté le Président du Sénat. J'ai également contacté le Président de la Chambre, de façon qu'on puisse assurer toutes les personnes impliquées dans la sécurité, ici sur la Colline, que la GRC collaborera avec elles pour aider à ramasser toute l'information à cet effet-là.

Je crois qu'il serait inapproprié devant ce fait que l'on commente plus avant, avant d'avoir les résultats des informations qui seront ramassées au cours des prochains jours. Je crois que mon collègue devrait faire comme moi et attendre le résultat de ces informations avant de commenter plus avant.

[*Traduction*]

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, selon la Sûreté du Québec la GRC a été informée une demi-heure après avoir elle-même été informée par Ports Canada, qui avait appris le détournement de la compagnie Greyhound.

Vu l'importance de cette affaire et comme c'est la premier détournement d'autobus en Amérique du Nord, le ministre serait-il d'accord pour que tout cet épisode soit examiné par le Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général de manière que nous obtenions les réponses voulues pour les Canadiens?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, les informations auxquelles mon honorable collègue se réfère ont été commentées par des journaux ce matin. Cela fait partie des informations qui circulent actuellement. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé au Commissaire de la GRC de faire une revue, comme il est nécessaire de le faire en pareille circonstance, lorsque des événements comme ceux-là arrivent, et on doit être fiers que le dénouement de tout cet événement ait été heureux, grâce au travail vigilant de la GRC. Je pense que si on leur a fait confiance vendredi pour le dénouement de cet événement, on doit faire confiance au Commissaire de la GRC pour qu'avec toutes les personnes impliquées, tant au niveau provincial qu'au niveau fédéral, on nous apporte toute l'information. Après, on pourra porter un jugement.

* * *

• (1440)

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU SECRÉTAIRE AU COMMERCE ET À L'INDUSTRIE DE RIO DE JANEIRO

M. le Président: Je voudrais attirer l'attention des députés sur la présence à la tribune de M. Rodrigo Lopes, secrétaire au Commerce et à l'Industrie de Rio de Janeiro.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU CHEF DE L'OPPOSITION DE LA PROVINCE DU MANITOBA

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de M^me^ Sharon Carstairs, députée de l'Assemblée législative et chef de l'opposition de la province du Manitoba.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AGRICULTURE

LES VERSEMENTS RELATIFS AUX SUPERFICIES EN JACHÈRE D'ÉTÉ

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Céréales). Elle porte sur le Programme d'aide aux producteurs victimes de la sécheresse.

Des montants seront-ils versés en vertu du programme pour les superficies exceptionnellement en jachère d'été et, dans l'affirmative, quels critères utilisera-t-on pour établir ces superficies?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, lorsque nous avons annoncé le programme en novembre, nous avons déclaré que, parce que le programme est fondé sur les superficies ensemencées et des productions particulières, nous serions disposés, si les producteurs avaient moins ensemencé en 1988 que pendant les années précédentes, à tenir compte de la moyenne des cinq années précédentes afin que la solution soit plus équitable pour leurs exploitations agricoles.

Deuxièmement, nous renverrons cette question aux comités de révision, dès qu'ils seront constitués, pour qu'ils fassent des recommandations. Ces comités devraient être établis dans les dix prochains jours.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ACHAT DE SOUS-MARINS À PROPULSION NUCLÉAIRE—LE NAUFRAGE D'UN SOUS-MARIN SOVIÉTIQUE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Défense nationale, j'adresse ma question à la ministre associée.

Étant donné le naufrage tragique d'un sous-marin nucléaire soviétique à 300 milles au nord de la Norvège en fin de semaine, l'incertitude concernant la sécurité du réacteur nucléaire à bord, à court terme comme à long terme, ainsi que l'inquiétude des Canadiens qui craignent que la même chose ne se produise dans le Nord du pays, le ministre a-t-il, comme son prédécesseur, l'intention de donner suite au projet d'achat de sous-marins à propulsion nucléaire pour le Canada?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Monsieur le Président, mon collègue et tous les députés veulent d'abord, il me semble, offrir leurs sincères condoléances aux amis et aux familles des membres de l'équipage soviétique qui ont trouvé la mort dans ce tragique accident.

Par ailleurs, d'après les renseignements que nous avons reçus jusqu'ici, l'accident n'avait rien à voir avec le réacteur nucléaire à bord et il ne semble pas y avoir eu de fuites radioactives. La situation sera évidemment suivie de très près, et nous demeurerons en contact avec les autorités internationales.

Cela n'est pas surprenant car, comme mon honorable collègue le sait sans doute, même avec les quelque 400 sous-marins nucléaires qui existent, il n'y a jamais eu, à notre connaissance, d'accident qui ait entraîné une fuite de matériel fissible dans les eaux. En fait, les sous-marins à propulsion nucléaire se sont avérés beaucoup plus écologiques que beaucoup de sous-marins propulsés par des combustibles fossiles.

Questions orales

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je remercie la ministre de sa réponse provisoire. Je remarque qu'elle a une certaine connaissance du sujet. Je ne désapprouve pas certaines choses qu'elle a dites. . .

Des voix: Bravo!

M. Mifflin: . . .mais je mets en cause la préoccupation des Canadiens et la perception qu'ils ont du sujet. La ministre a mentionné un cas en particulier. . .

Une voix: Au fait!

M. Mifflin: J'y arrive. Il y a eu quatre autres naufrages de sous-marins nucléaires dans les vingt dernières années et même un nombre sans précédent de 13 quasi-collisions. Lors du dernier incident de nature à causer une inquiétude générale, le 26 janvier, deux minutes de plus et un sous-marin Polaris était en difficulté.

La ministre reviendra-t-elle sur sa réponse en tenant compte de ces faits et de l'engagement du gouvernement?

Le très honorable député de Yellowhead a parlé de nos engagements envers l'OTAN. L'Organisation ne veut pas de sous-marins nucléaires du Canada, mais des frégates de patrouille.

Des voix: Question.

M. Mifflin: Vu l'intérêt des gens pour les chiffres, la ministre voudrait-elle reformuler sa position en se rappelant que, avant tout accident, on s'est inquiété de ce qui pourrait arriver au *Valdez* d'Exxon?

L'hon. Mary Collins (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne suis pas sûre qu'une question ait été posée, mais la discussion était quand même extrêmement intéressante. Nous saurons après l'exposé budgétaire du 27 avril quelles sont nos ressources. Nous prendrons ensuite des décisions, au ministère de la Défense, sur un grand projet d'acquisition.

L'ALIMENTATION

LA VENTE D'ALIMENTS IRRADIÉS

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés. Étant donné que le gouvernement a l'intention de modifier le Règlement fédéral sur les aliments et drogues pour permettre la vente au Canada d'aliments irradiés, pourquoi le gouvernement repousse-t-il les recommandations d'un comité formé de membres de tous les partis selon lesquelles l'irradiation des aliments ne devrait pas être autorisée au Canada tant que certaines questions de sécurité n'auront pas été réglées?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, cette question devrait m'être adressée, étant donné que le ministre des Consommateurs et des Sociétés est plutôt responsable de l'étiquetage. Les questions de politique en ce domaine incombent à Santé et Bien-être social Canada.

Après avoir effectué des études poussées, le gouvernement est convaincu que la sécurité de l'irradiation peut être prouvée. En outre, il y a vraiment lieu de croire que ce procédé peut aider à réduire le nombre de cas de maladies d'origine alimentaire et qu'il peut peut être un moyen de préserver les aliments en ces temps difficiles où des millions d'êtres humains meurent de faim sur la planète.

[*Français*]

L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ALIMENTAIRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'adresse ma question supplémentaire à quiconque voudrait bien y répondre. Si le gouvernement insiste à ignorer les recommandations de son propre comité, au moins les Canadiens sont en droit de savoir si leurs aliments ont été irradiés en entier ou partiellement. Le ministre a-t-il l'intention d'exiger que ces informations soient indiquées sur les étiquettes des produits alimentaires?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur le Président, nous avons l'intention d'exiger que l'étiquetage indique si le produit a subi une irradiation importante. Si, lorsqu'ils auront eu la chance de parcourir le règlement, les députés veulent proposer des améliorations, nous serons heureux d'étudier leurs propositions.

Selon une étude récente du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, il y a probablement au Canada, chaque année, quelque 627 200 cas de salmonellose, ce qui se traduit par des coûts de 946 millions de dollars. Si nous pouvons faire quelque chose pour réduire la souffrance des Canadiens affligés d'une maladie d'origine alimentaire, si nous pouvons faire quelque chose pour empêcher le gaspillage d'aliments, à une époque où d'importantes régions du monde connaissent la famine, je pense que nous devrions passer à l'action pourvu que la sécurité des consommateurs reste toujours primordiale.

* * *

LES FÔRETS

LES ACCORDS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX—LA RESPONSABILITÉ DE LEUR APPLICATION

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, les forêts du Canada sont menacées par bien des choses, y compris l'Accord sur les bois résineux.

Dans un discours à Prince George, jeudi dernier, le sous-ministre des Forêts a donné la plus forte indication à ce jour que les accords de foresterie avec la Colombie-Britannique et les autres provinces seraient appliqués par les agences comme le Bureau de la diversification de l'Ouest et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Forêts. Pourrait-il garantir à la Chambre que le financement des accords de foresterie sera accru et que son ministère, et son ministère seulement, sera responsable de l'application des accords avec les provinces?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, vous me permettrez peut-être de féliciter mon collègue, qui vient de la capitale canadienne de l'épinette, qui pose sa première question en tant que critique en matière de foresterie.

Je peux lui garantir qu'il y aura des ressources fédérales et que le gouvernement du Canada s'est engagé à aider les provinces à passer à des régimes plus intensifs de gestion des forêts, tenant compte de leur valeur autre que le bois, et à des régimes intégrés de gestion qui prennent en considération les aspects sociaux de nos forêts. Cet engagement est tout aussi ferme, voire même plus ferme, qu'il l'a jamais été. Je sais qu'après le budget le député sera heureux des résultats.

• (1450)

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE SOUMETTRE LA QUESTION À LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, si l'on se fie au discours du Trône, les forêts canadiennes sont en péril, car il n'y a pas la moindre mention à leur sujet dans ce document.

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Vers le 17 avril, le ministre d'État chargé des Forêts devrait publier une importante étude de 900 pages sur l'avenir de la foresterie au Canada. Elle fait ressortir les besoins de changements structuraux et de création de nouveaux marchés.

Vu l'importance de la foresterie pour le Canada, je voudrais demander au premier ministre s'il envisagerait de mettre la foresterie au sommet de l'ordre du jour de la prochaine conférence des premiers ministres, dont la date n'est toujours pas fixée.

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, le gouvernement a agi alors que d'autres se sont contentés d'écrire et de parler.

Les Accords sur le développement forestier ont véritablement lancé une nouvelle industrie dans la ville du député et la mienne. Plus de 1600 emplois ont été créés par les arrangements de sylviculture financés par les accords de coopération avec la province.

Ces arrangements continueront à être financés conjointement et nous avons la ferme intention d'éliminer toutes les terres insuffisamment reboisées et d'imposer à l'industrie, aux provinces et à nous-mêmes une pratique plus responsable, car nous avons la garde de nos forêts.

* * *

LE CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE DU CANADA

LE RÉACTEUR NUCLÉAIRE DE L'UNIVERSITÉ MCMASTER

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. L'université McMaster d'Hamilton, en Ontario, possède un réacteur nucléaire qui est vital pour la recherche médicale et pédagogique et qui sert à des centaines de savants et d'ingénieurs dans le monde entier. C'est le premier et il reste le plus grand de son genre dans le Commonwealth.

Cependant, il est remis en question parce que le Conseil fédéral de recherches en sciences naturelles et en génie a rejeté la demande de modernisation de McMaster et a aussi diminué de 600 000$ le budget consacré au coeur du réacteur nucléaire de cette université. Cela entraînera la suppression de 15 emplois ainsi que toutes les retombées secondaires de haute technologie que produit un tel projet.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi le CRSNG a diminué le financement du réacteur nucléaire de McMaster et pourquoi le gouvernement n'appuie pas la recherche et le développement comme l'a recommandé la commission de Grandpré?

L'hon. William C. Winegard (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, la décision de ne pas financer le réacteur de McMaster a été prise par le CRSNG lorsque celui-ci a revu toutes ses priorités. A son avis, le réacteur McMaster n'avait pas du tout la même priorité que d'autres points à l'ordre du jour.

En ce qui concerne le financement des sciences et de la technologie, je voudrais rappeler à mon collègue que c'est notre gouvernement qui a donné 240 millions de dollars au programme des centres d'excellence, 200 millions de dollars supplémentaires au cours des prochaines années aux conseils octroyant des subventions et 80 millions de dollars au Programme bourses Canada ainsi que 500 millions de dollars à la recherche technologique. C'est une preuve, à mon avis, que nous prenons les sciences et la technologie très au sérieux.

ON DEMANDE LA RAISON DU REFUS DE FINANCER

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, si le gouvernement prend les sciences et la technologie si au sérieux, alors pourquoi la recherche et le développement connaissent-ils cette situation?

Ma question s'adresse au député qui était l'ancien président de l'université de Guelph. Il nous a dit que le CRSNG a décidé de ne plus financer le réacteur de McMaster parce que «il n'attire pas de jeunes savants brillants». Est-ce là la réponse du CRSNG?

Le ministre est-il d'accord avec ce raisonnement ou admettra-t-il que la vraie raison de tout cela est que le gouvernement n'accorde pas les crédits nécessaires au CRSNG et que celui-ci ne peut pas donner de financement là où il le faudrait, à savoir à la recherche et au développement, et en particulier à l'université McMaster et à son réacteur nucléaire?

L'hon. William C. Winegard (ministre d'État (Sciences et technologie)): Monsieur le Président, le réacteur de McMaster n'est plus à la pointe de la technique, entre autres, parce qu'il faut moderniser son coeur. Cette modernisation importante coûterait une forte somme d'argent. Il se posait vraiment la question de savoir si, même modernisé, ce réacteur pourrait concurrencer les autres installations dans le reste du Canada.

[*Français*]

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LA VENTE DES LABORATOIRES CONNAUGHT À DES INTÉRÊTS ÉTRANGERS – LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Les laboratoires Connaught, où l'insuline a été découverte, sont notre plus grande manufacture de produits pharmaceutiques au Canada et seront bientôt vendus à l'Institut Mérieux, une compagnie contrôlée par le gouvernement français. De plus, la compagnie Lumonics, qui retient la troisième place dans l'industrie de la technologie laser grâce à une technologie dont la licence appartient au gouvernement canadien, devra aussi être vendue à une compagnie japonaise. Qu'est-ce que le gouvernement compte faire pour mettre fin à des acquisitions de telles compagnies de recherche et de développement canadiennes dont, nous le savons, les gouvernements français et japonais ne permettraient pas l'acquisition par des étrangers?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, ces transactions et les autres semblables doivent maintenant être examinées par Investissements Canada. Or, en vertu de la Loi sur Investissement Canada, je n'ai pas le droit de vous donner le moindre renseignement sur cet examen et sur les recommandations qui peuvent en découler.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERVENIR

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Monsieur le Président, ce n'est qu'un autre exemple d'une longue liste d'acquisitions de sociétés à technologie avancée au Canada. Ces deux sociétés sont essentielles. Elles sont extrêmement importantes.

En plus d'autoriser cette acquisition, le gouvernement a concocté un Accord de libre-échange qui nous fait perdre des marchés stratégiques, des subventions et d'autres mesures propres à encourager la recherche et le développement. Le gouvernement n'interviendra-t-il pas pour nous éviter de perdre d'autres sociétés spécialisées dans la recherche et le développement qui viendront s'ajouter à celles que nous avons déjà perdues par suite de ses politiques?

L'hon. Harvie Andre (ministre de L'expansion industrielle régionale et ministre chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le président de la Dupont International m'a appris récemment que par

suite de l'Accord de libre-échange, d'importants éléments de leur recherche sont déménagés du Delaware au Canada, parce que la science et la recherche seraient plus productifs au Canada, selon lui.

Toutes sortes de transactions se produisent sur le marché, mais soyez assurés que la recherche et le développement me préoccupent et m'intéressent et même que je m'engage, comme le gouvernement l'a fait dans le discours du Trône, à faire progresser et non reculer la recherche et le développement et à favoriser la naissance de nouvelles sociétés de recherche et de développement et de sociétés à technologie avancée au Canada. Avec un peu de patience, le député verra au cours des prochains mois et des prochaines années que les politiques du gouvernement favorisent la croissance dans ce domaine.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES RELATIONS DE TRAVAIL—ON DEMANDE LA CRÉATION D'UNE COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Société canadienne des Postes et concerne l'administration de cette société.

Le ministre n'ignore pas que le Syndicat des postiers du Canada a demandé la semaine dernière qu'une commission royale d'enquête soit chargée d'examiner l'administration et l'exploitation de la Société canadienne des Postes. Compte tenu du mauvais climat des négociations collectives à la Société canadienne des Postes, des trois suicides survenus cette année parmi les employés, des 52 000 griefs en souffrance, de la fermeture des bureaux de poste ruraux et de la détérioration générale des services dans les régions urbaines, le ministre va-t-il créer immédiatement pareille commission d'enquête ou sinon, pourquoi?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, notamment parce que les prétendus faits du député sont, pour la plupart, des faussetés. Ce qui est un fait, c'est que le service s'est amélioré. La Société canadienne des Postes est plus efficace. L'absentéïsme y est moindre qu'avant. La vérité, c'est que les choses vont tellement mieux que Jean-Claude Parrot craint de ne rien trouver à redire et a recruté le député pour saisir la Chambre de ces accusations non fondées.

• (1500)

M. Boudria: Le ministre a manifestement vu la vidéocassette de la Société canadienne des Postes.

[*Français*]

LA PRODUCTION DE VIDÉO-CASSETTES—LA POSITION DU MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre responsable ou irresponsable de la Société canadienne des Postes.

Comment peut-il tolérer, lui, à titre de ministre responsable de cette Société, que la Société canadienne des Postes, au lieu de s'occuper des dossiers des travailleurs dont je parlais tantôt, choisit d'investir 1,5 million de dollars pour produire des vidéo-cassettes pour se féliciter du fait qu'elle soit incapable de livrer le courrier? Comment le ministre peut-il expliquer cela.

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Je trouve ironique qu'un syndicat se plaigne de ce que la direction d'une société communique avec ses employés. La cassette en question vise à féliciter les employés de l'amélioration du service et du rendement. Les seules personnes qu'elle choque, ce sont Jean-Claude Parrot et ses valets d'en face qui viennent se plaindre ici.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): Lorsque la séance a été suspendue, à 13 heures, le député de Winnipeg—St. James avait la parole. Il lui reste deux minutes, suivies d'une période de questions et observations de dix minutes. La parole est au député.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Richardon: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 131) et du sous-amendement de M. Riis (p. 236).

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Je voudrais, en terminant, exprimer certaines craintes au sujet de ma province natale, le Manitoba. Nous, les Manitobains, nous considérons comme de bons Canadiens. Nous ne voulons pas d'un traitement spécial. Nous voulons être traités comme tous les autres, ni plus ni moins. Nous voulons notre part des richesses nationales. Nous souhaitons un gouvernement qui est sensible à l'importance du développement régional et qui entend agir en conséquence. Nous désirons un gouvernement qui fera tout en

son pouvoir pour faire disparaître les disparités régionales sur le plan économique. Nous nous inquiétons de la surchauffe de l'économie dans le sud de l'Ontario. Entre-temps, on retrouve d'importantes poches de chômage dans d'autres régions du pays. Nous sommes préoccupés par la politique de taux d'intérêt élevés du gouvernement. Elle tend à ralentir l'économie dans le sud de l'Ontario et à juguler l'inflation au Canada. Or, je prétends que l'inflation ne pose pas un grave problème au Manitoba.

Dans notre province, nous nous rappelons encore de l'affaire des CF-18. C'est là une chose dont nous nous souviendrons longtemps. Nous nous inquiétons du sort de VIA Rail. Nous craignons les coupes sombres du gouvernement dans ce domaine, non seulement parce que cela entraînera des suppressions d'emplois, mais également parce que VIA Rail revêt une très grande importance pour de nombreuses petites localités du Manitoba.

Nous craignons que le gouvernement n'attache pas assez d'importance à l'environnement. Nous avons remarqué avec une certaine inquiétude dans le discours du Trône que le gouvernement n'entend plus établir un centre international de promotion d'un développement durable au Manitoba, plus précisément dans ma ville natale de Winnipeg. Pourtant, le premier ministre en a fait tout un plat au cours de la campagne électorale. Nous avons bien peur que le gouvernement ne tienne pas l'engagement en question.

Nous nous inquiétons également de huit accords passés précédemment et qui sont arrivés à expiration à la fin du mois de mars. Ils rapportaient plus de 400 millions de dollars au Manitoba. A l'expiration des ententes en question, plus de 90 millions de dollars n'avaient pas encore été dépensés. Selon nous, ces ententes, qui représentaient des subventions à tout un éventail d'activités économiques, sont fort importantes pour le Manitoba et tout l'Ouest.

En terminant, je voudrais préciser que nous, dans l'opposition, voulons être vigilants. Nous entendons surveiller de près le gouvernement. Nous allons lui opposer une vive opposition, mais tout en agissant de façon sensée.

Des voix: Bravo!

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Je voudrais féliciter le député pour son discours.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Ce fut un plaisir de l'écouter ce matin et il devrait être félicité pour la profondeur des questions qu'il a soulevées et la qualité de son intervention.

M. Turner (Vancouver Quadra): Très perspicace.

M. Gauthier: Comme il est notre porte-parole sur la question de la diversification de l'économie de l'Ouest, je crois que les députés l'entendront très souvent à la Chambre, où il prendra la parole pour défendre les intérêts des Canadiens de l'Ouest et les électeurs qu'il représente.

[*Français*]

Je voudrais demander au député. . . et je le fais avec beaucoup de plaisir. Le discours du Trône que l'on débat actuellement—et l'amendement en particulier du chef de l'opposition qui est devant nous, qui sera mis aux voix ce soir à 17 h 30 et que probablement, je l'espère, on gagnera, on améliorera ce discours du Trône—manque, monsieur le Président, et pêche par son absence par le fait qu'il ne mentionne pas du tout les questions aussi importantes que la garde d'enfants et les questions sociales qui touchent le saccage du Régime d'assurance-chômage, la nouvelle taxe à la consommation qui est à la fois une taxe régressive et inflationniste qui va nous être imposée le 27 avril prochain par le ministre des Finances (M. Wilson), toute la question de la formation et du développement de notre main-d'oeuvre suite à l'Entente américaine et canadienne sur le libre-échange.

Monsieur le Président, je voudrais donner une chance au député de nous expliquer comment il voit, dans l'Ouest du pays, toute cette attaque en règle, cette attaque carabinée, pour employer le terme, contre le gagne-petit qui va être frappé dans son gagne-pain, dans sa capacité de pourvoir à ses besoins familiaux et comment il voit, lui, le discours du Trône actuellement dans cet aspect régressif, spécialement concernant une taxe de vente qui va s'appliquer à tous les biens et à tous les services, exception faite, évidemment, de la nourriture. Mais comment est-ce qu'ils voient dans l'Ouest, les Canadiens, cette taxe régressive, cette taxe de vente qui va être pour nous, je le pense, un pas dans la mauvaise direction?

[*Traduction*]

M. Harvard: Je veux remercier mon cher collègue d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) de ses aimables propos. Monsieur le Président, je l'observe avec beaucoup d'intérêt depuis mon arrivée à la Chambre en décembre car je crois pouvoir apprendre beaucoup à son contact.

Je veux dire à mon collègue que j'ai eu une avalanche de lettres et de nombreux appels au sujet du projet de taxe de vente nationale. Les électeurs de ma circonscription ne sont pas stupides. Ils ont les yeux bien ouverts et prêtent une oreille attentive. Ils savent exactement quel sera l'effet de la taxe de vente nationale. Celle-ci portera atteinte aux groupes à faible revenu, à la classe moyenne, à tous les Canadiens. C'est la taxe la plus régressive que le gouvernement puisse imposer. Ce qui est incroyable, c'est que le gouvernement a déjà admis que cette taxe sera inflationniste, notamment au début. Ce fait a été reconnu et confirmé par nul autre que le ministre des Finances (M. Wilson) l'autre jour. Nous avons déjà des

problèmes avec notre économie. Ce serait de l'insconscience de la part du gouvernement s'il imposait aux contribuables pareille taxe inflationniste et régressive.

Les taux d'intérêt m'inquiètent aussi, et j'ai reçu beaucoup d'appels et de lettres à ce sujet. Nous avons, au Manitoba, une autre préoccupation que celle d'avoir à porter une charge plus lourde à cause de la politique des taux d'intérêt qui vise, apparemment, à ralentir l'économie du sud de l'Ontario. Beaucoup ont remarqué une différence croissante et sans précédent entre les taux d'intérêt aux États-Unis et au Canada. L'écart est en ce moment de deux points de pourcentage. Il provoque un flux de capitaux vers le Canada. Le dollar subit une poussée à la hausse. Nous avons vu cela se produire depuis les élections. Nous l'avons constaté depuis l'adoption du libre-échange. Le résultat? Il devient beaucoup plus difficile de livrer concurrence sur les marchés américains. Nous avions prévenu les électeurs pendant la campagne. Mon bon ami de Winnipeg-Sud-Centre l'a signalé à maintes reprises. En plus, à la veille de la mise en oeuvre du libre-échange. . .

• (1510)

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Halifax-Ouest invoque le Règlement.

M. Crosby: La Chambre connaît le but de la période de questions et observations, et la nécessité de répondre à une question. Rien n'autorise, à mon avis, à discourir sur autre chose, comme les taux d'intérêt, que le sujet de la question.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député achève, j'en suis sûr, et le député de Halifax-Ouest pourra alors poser sa question. Le député de Winnipeg-St. James.

M. Harvard: Je suis très étonné que mon collègue d'en face soulève cette question. Si le député ne peut pas voir de lien entre les taux d'intérêt élevés et le spectre d'une taxe de vente nationale, il ferait mieux de retourner à l'école, car il apprendra qu'il y a un lien direct entre les deux.

Depuis sa mise en oeuvre, l'Accord de libre-échange a fait augmenter la valeur des sociétés canadiennes. Il y a donc eu une vague sans précédent de fusions, d'acquisitions et de réacquisitions. Or, l'accord entraîne un plus grand nombre de réacquisitions étrangères de l'économie canadienne.

M. Crosby: Je tiens à dire au député de Winnipeg—St. James que, sur le plan des études, il aurait avantage à apprendre un peu la procédure parlementaire avant de venir anéantir le sens véritable de la période de questions et de commentaires.

Dans son allocution, il a parlé de la dette nationale et du déficit. Les Canadiens ont une dette de 322 milliards de dollars et le déficit, dont son propre chef est responsable, augmente de 30 millions par année.

M. Gauthier: Vous êtes responsable d'un montant de cent soixante-dix-sept milliards de dollars dans ce déficit.

M. Crosby: Tous les Canadiens se rendent compte qu'il faut remédier à la situation. En fin de semaine, le *Citizen* d'Ottawa a publié un cahier supplémentaire spécial dans lequel on demandait aux Canadiens de se pencher sur la question du déficit et de la dette nationale.

Étant donné les preuves de plus en plus nombreuses, le fait que 31 cents de chaque dollar de recettes fiscales servent à payer les intérêts du déficit et de la dette nationale et que cette tendance continuera en ce sens, le député pense-t-il qu'un gouvernement responsable, quel qu'il soit, peut fermer les yeux devant une pareille situation? Le député laisse-t-il entendre que nous ne devrions pas augmenter les impôts ou réduire les dépenses afin de s'attaquer à ce problème?

Le député voudra peut-être nous dire ce qu'il se propose de faire pour répondre au *Citizen* d'Ottawa et aux Canadiens, par exemple, aux professeurs et aux éditorialistes, qui rédigent des éditoriaux et qui formulent des commentaires. Tout le monde affirme que nous devons réduire le déficit et nous attaquer à la dette nationale. Le député dit-il à la Chambre des communes qu'il n'est pas de cet avis et qu'il n'estime pas nécessaire de prendre quelque mesure que ce soit? Est-ce la remarque qu'il veut faire? Le député a-t-il été élu pour tenir des propos de ce genre devant la Chambre des communes?

M. Harvard: Permettez-moi de dire que mon collègue d'en face est en retard dans les nouvelles. Le déficit existe déjà depuis un certain nombre d'années. Le gouvernement a contribué à plus de 100 p. 100 à l'augmentation de la dette nationale, la faisant passer de 170 milliards à 322 milliards de dollars. Où était le député l'été dernier, lorsque le gouvernement faisait des promesses totalisant 16 milliards de dollars qui s'ajoutaient au déficit et à la dette nationale? Les députés d'en face s'inquiétaient-ils du déficit lorsqu'ils ont pris la décision d'acheter ces sous-marins nucléaires? Tout à coup, après les élections, voilà que le gouvernement ne se soucie plus que du déficit national. Évidemment, nous devons nous occuper du déficit et le réduire. Cependant, nous voulons

le réduire de manière ordonnée et sensée. Les députés de l'opposition ne veulent pas réduire le déficit au détriment des pauvres et des Canadiens à faible revenu. Pour nous, il n'en est pas question.

Nous devons nous demander ce qui motive le gouvernement. Il se dit très préoccupé par le déficit. Pourquoi ne le disait-il pas il y a six mois ou un an? Le gouvernement est le premier responsable de la réduction du déficit.

Le président suppléant (M. Paproski): La période consacrée aux questions et commentaires est maintenant terminée. La parole est au député d'Outremont.

• (1520)

[*Français*]

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, je suis fier de pouvoir donner une réponse au discours du Trône. Ce mandat qui n'est pas facile et qu'un certain nombre d'entre nous avons à accomplir revêt à mes yeux beaucoup de signification. C'est pour chacun de nous qui avons à intervenir et quelle que soit notre allégeance politique, un droit mais aussi un devoir. Personne dans cette Chambre ne le traite à la légère.

Un pays comme le nôtre, immense et si différent d'une région à une autre, d'une ville à une autre, d'une province à une autre demande à être géré avec de la perspicacité, mais aussi avec de la sagesse et du courage. Que ce soit le parti qui gouverne ou les partis dits d'opposition, les objectifs sont les mêmes: faire que ce pays si beau et si complexe continue à grandir afin que chaque Canadien puisse, non seulement trouver sa place chez lui mais puisse aussi être en mesure de planter son arbre, de faire grandir son jardin et de faire fructifier son patrimoine.

Mais, monsieur le Président, comme l'exprime si souvent le peuple, tout se paie. Personne n'a rien pour rien. Et si quelqu'un décide d'hypothéquer, que ce soit sa santé, sa vie, son ou ses biens, arrive un moment où il doit payer sa dette. Il n'y a rien de bien exceptionnel dans cet énoncé. Tout le monde le sait, même si souvent certains semblent oublier cette aussi simple réalité.

Dès son élection en 1984, notre gouvernement a tourné la page sur des années assombries par la méfiance et l'incompréhension qui empoisonnaient les relations fédérales-provinciales et menaçaient même l'unité de notre pays. Il a aussi pris des décisions énergiques et posé des gestes conséquents qui s'imposaient pour relancer notre économie et créer des emplois qui sont le fondement de notre prospérité. Il a donné au Canada un nouveau rayonnement international et développé chez nous des programmes qui assurent une véritable justice sociale.

Je disais, monsieur le Président, lors d'une intervention que je faisais en décembre, que le 21 novembre dernier, le peuple avait choisi une voie. Il a choisi des intervenants qui sont ici dans cette Chambre. Il nous a demandé de gérer aussi bien son devenir que le nôtre.

La semaine dernière, les chefs des deux partis de l'opposition répondaient aussi au discours du Trône. Ils disaient, entre autres choses, que le pays avait changé. Sans aucun doute. Mais ce pays qui est le nôtre ne fait pas que changer. Il grandit, il vieillit et par le fait même il se diversifie. Par contre, monsieur le Président, la vie de chacun ne se gère plus comme avant. Les moyens qui étaient rentables pendant des décennies et même des demi-siècles ne sont plus adéquats dans le contexte d'aujourd'hui.

Nous approchons très rapidement de la fin du siècle. C'est pour chacun de nous qui aurons l'occasion de vivre cet événement un moment qui n'arrive qu'une fois par siècle et nous passerons même d'ici quelques années dans un nouveau millénaire. Il est certain que la fin de 1999 et le début de l'an 2000 ne seront pas différents des fins et des débuts d'année que nos sociétés vivent depuis que nous avons adopté notre calendrier. Par contre, la signification que l'on ne peut s'empêcher d'ajouter à la fin comme au début d'un siècle est pleine de tout. Et la signification que l'imagerie populaire accorde à ce passage est pleine de questionnements, peut-être même d'inquiétudes quant à ce que l'avenir nous réserve.

On sent le besoin de tout étiqueter et dans certains milieux ce besoin s'ajoute d'une forte tentation de faire du réductionnisme.

Autour des années 1950, on qualifiait à qui veut ou ne veut pas l'entendre, de société post-industrielle cette société d'opulence qui prenait naissance. C'était quand même bien relatif comme jugement, d'autant plus qu'il ne concernait pas la terre toute entière. Chacun voulait se privilégier plus que l'autre. Nombreux sont ceux qui tentaient de pousser leur opulence plus avant. On ne pensait pas aux conséquences. La société dite post-industrielle était la société du loisir. Cette société des loisirs dont l'émergence avait d'ailleurs été prévue pour les années 1970. La machine ferait tout. Le robot serait à notre service. Il y avait bien les 50 premières années du siècle qui faisaient avancer la mécanisation à grands pas. Mais pendant ce demi-siècle, c'est comme si on avait ensemencé. La récolte commença vraiment à apparaître à partir des années 1950. On était au-dessus de tout. La science et la raison avaient aménagé. Elles vivaient un type de concubinage qui les plaçait tout autant que ceux qui en avaient fait leurs dieux au niveau des êtres supérieurs. Le scientifique pensait corrélation et, si elle était faible, il n'y avait pas de lien. C'était à rejeter. La statisti-

que et la rigueur scientifique devaient définir l'intellectuel, le titularisable.

C'est pourtant dans ce siècle que l'on a vu apparaître le nazisme, les massacres des Juifs allemands, autrichiens, hongrois, français, et j'en passe. La raison était et faisait loi, et la science également, supportée par la rigueur scientifique, il va sans dire.

Pendant ce temps où l'homme augmenta sa production et ses inventions d'outils, il ne voyait pas que l'outil lui-même le façonnait. L'homme avait aussi posé sa mesure du temps et il croyait le contrôler. Il ne se rendait pas compte que le temps prenait toujours sa mesure sur lui et que, finalement, c'était toujours lui qui remportait la victoire. D'ailleurs, l'homme à la fin de sa vie finit toujours par se dire qu'il a manqué de temps pour accomplir ce qu'il avait à faire.

La crise des temps modernes et le défi que fort possiblement nous aurons à surmonter dans le siècle qui approche sera la gérance de la mesure. L'entrée dans l'ère spatiale nous présente d'ailleurs toutes les grandeurs et toutes les faiblesses de la démesure. Il est certain que l'on ne peut et que l'on ne doit arrêter le progrès, pas plus que l'on peut arrêter le temps.

Mais, et c'est à cause de cette raison, en fait, on doit obligatoirement devenir bien conscient de la nécessité de tellement bien harnacher cette démesure, que l'on puisse la laisser opérer à l'intérieur d'une mesure acceptable. La norme est essentielle à la réussite de la vie.

Il nous faut donc préparer notre entrée dans un autre siècle et dans un autre millénaire si nous voulons contrer cette crise de la démesure, sinon il y aura d'autres marées noires qui nous démoliront. Le monde de la réalité paradoxale et de la double contrainte doit être accepté. Il y a aussi d'autres avenues. Mais par contre nous sommes devenus modernes tout en continuant de protéger notre échelle de valeurs.

Voilà, monsieur le Président, un des défis que nous devons relever c'est-à-dire harmoniser la tradition et le progrès. Nous vivons, comme le mentionne Touraine, la crise de la modernité, nous vivons le temps du paradoxe, le temps de la double contrainte.

Lors de la dernière élection, le peuple du Canada a renouvelé sa confiance à M. Mulroney. Ce doit sûrement être parce que la population était encore bien assez satisfaite. Elle savait déjà, cette population, qu'un temps nouveau approchait. Elle savait, parce qu'elle sait lire les signes du temps et les signaux d'alarme, elle savait dis-je qu'il fallait s'ouvrir. Elle acceptait de relever le défi du libre-échange. Elle savait et elle sait que ces temps nouveaux ne seront pas des années de facilité et de faste. Elle sait qu'il nous faut être dans la note, dans le ton, dans la mesure.

En effet, c'est par sa capacité d'accepter l'existence de limites et de contraintes et de réussir à produire et à se développer que l'on reconnaît la maturité et l'autonomie d'un peuple. Or, en novembre dernier, la population a clairement choisi un gouvernement qui a démontré qu'il est non seulement capable de fonctionner à l'intérieur de paramètres exigeants, mais qui entend se donner des objectifs encore plus audacieux. C'est ce que le discours du Trône annonce, monsieur le Président. Et je suis honoré de m'associer à la mission emballante que s'est fixée le gouvernement et notre chef, M. Mulroney.

Je suis honoré d'être participant dans le développement du pays, à travers des orientations et des politiques comme celles que nous trouvons dans le discours du Trône. C'est le défi de l'excellence qui nous protège contre la démesure tout en ne réduisant pas les aspirations de la population.

Le gouvernement, monsieur le Président, a énoncé certains objectifs fondamentaux dont la promotion des valeurs qui font du Canada un pays unique. Même si on parle d'économie dans tous les milieux, même si certains sont portés à croire que l'économique mène le monde, il faut se rendre à l'évidence que l'économique existe dans le prolongement du culturel et des valeurs.

Il faut se rendre à l'évidence que l'économique dépend de la stabilité des valeurs pour son existence même, puisque la relation entre l'économique et le culturel et les valeurs en est une de subordination. Il ne peut y avoir d'égalité possible entre les deux domaines, le culturel étant antérieur, de nature, à l'économique. Dans une perspective réductionniste, on est souvent tenté de penser que l'économique vient gérer le culturel.

Le discours du Trône, monsieur le Président, est un engagement envers l'unité nationale qui vise à promouvoir les valeurs qui font du Canada un pays unique au monde. En effet, le Canada apparaît aujourd'hui comme l'une des nations les plus dynamiques, les plus pacifiques et les plus prometteuses du monde. Un diplomate étranger a déjà dit du Canada qu'il était un pays choyé, qui ne connaît pas de sérieuses difficultés.

Voilà l'aboutissement remarquable d'un peu plus d'un siècle d'histoire et il mérite d'être souligné de façon toute particulière. D'ailleurs, en 1992, des célébrations marqueront le 125e anniversaire du Canada et aussi le 350e anniversaire de la fondation de Montréal. Et comme toujours, nous insisterons sur la richesse culturelle des Canadiens.

Nous resterons attachés à l'épanouissement de la vie culturelle du pays et à notre riche patrimoine multiculturel. Nous améliorerons la distribution des produits culturels canadiens. Des actions pertinentes seront entreprises concernant la citoyenneté et le gouvernement mettra en place les structures voulues destinées à favoriser encore plus l'harmonie entre les races.

Il n'est pas question de faire du réductionnisme et de tenter que tous les Canadiens soient identiques. Il est bien davantage question de rentabiliser les différences individuelles pour augmenter le rendement de la synergie. C'est ainsi que le pays pourra éviter l'écueil présent où la puissance devient le sens, prend sa place et devient une fin en soi.

Dans ce cas, on assiste au phénomène de la croissance illimitée. C'est le cancer.

Monsieur le Président, nous devons être fiers de ce discours du Trône parce qu'il est emballant, courageux, et qu'il exige du dépassement tout en nous responsabilisant face à l'avenir. Il y a un autre aspect de ce discours qui amène notre assentiment et c'est le passage où il est question d'une société compatissante et généreuse. Les citoyens canadiens ont su placer au-dessus de tout la tolérance et la justice. Notre société se préoccupe de la qualité de vie particulière de la population canadienne. Nous avons toujours respecté notre obligation de venir en aide aux plus démunis, tant au pays qu'à l'étranger.

Le gouvernement Mulroney partage les valeurs de la population canadienne. C'est pourquoi la réduction du déficit est si importante. Elle nous permettra de maintenir des programmes sociaux de qualité pour les générations futures. Et c'est aussi pourquoi, malgré nos problèmes financiers passagers, nous continuerons d'aider les familles et les personnes âgées, tout en aidant davantage les citoyens à faible revenu.

La sécurité du revenu n'est pourtant qu'un des nombreux défis qu'affronte notre société. C'est ainsi que nous déposerons des mesures législatives en vue d'établir un programme national de garde des enfants.

Le gouvernement poursuivra sa lutte contre la violence familiale, l'exploitation des enfants et l'abus des drogues tout comme les recherches sur le SIDA et les maladies de la vieillesse.

Le gouvernement continuera d'appuyer les efforts des Nations Unies et de ses organismes et participeront aux activités de maintien de la paix.

Et c'est aussi pourquoi nous continuerons d'encourager vivement la réalisation de progrès encore plus grands dans le domaine du désarmement international et que nous prêterons notre voix à ceux qui visent le triomphe de la paix dans les points chauds du globe. Notre nation compatissante et humanitaire est bâtie sur la justice et la tolérance. Ce sont les valeurs que chérit le Canada d'aujourd'hui et ce sont les valeurs qui sous-tendront nos politiques nationales et étrangères.

Finalement, monsieur le Président, sous la direction de notre chef, M. Mulroney, le gouvernement prendra des mesures dans les domaines des sciences et de la technologie établissant des centres d'excellence et de programmes axés sur les technologies stratégiques.

Cependant, la mesure économique la plus importante est sans contredit la mise en valeur des compétences des citoyens canadiens. Le gouvernement adoptera donc une stratégie globale de mise en valeur des ressources humaines en prévision des années qui viennent. Cela suppose des programmes d'alphabétisation, d'enseignement, de formation et de recyclage.

En terminant, monsieur le Président, je veux féliciter le ministre des Finances qui, comme un bon père de famille, nous ramène à la mesure en préparant un budget qui nous rappellera que ce n'est pas la ressource économique qui doit être notre maître. Ce budget qu'il présentera à la Chambre en temps voulu nous protégera contre les velléités de démesure. Il nous invitera encore plus à l'excellence et au dépassement. Finalement, je voudrais dire que je suis fier de représenter la population de la circonscription d'Outremont dans ce gouvernement progressiste conservateur, dirigé par un capitaine de grande valeur, M. Mulroney, notre chef.

• (1530)

[*Traduction*]

M. Comuzzi: Monsieur le Président, je me joins au député d'Outremont (M. Hogue) pour souhaiter à tous les députés de vivre au-delà de l'an 2000. J'espère que nous y parviendrons tous.

J'ai écouté attentivement le député nous faire l'historique culturel et institutionnel du Canada dans la première moitié du siècle et faire allusion aux contradictions auxquelles les Canadiens ont eu à faire face depuis le début des années cinquante. Il a parlé des défis que représente l'harmonisation des traditions et du progrès et il a parlé de la capacité de progresser, mais dans des limites raisonnables.

A mon sens, il est important de prendre note de ce que le député a dit lorsqu'il a parlé des années 50, 60 et 70. Il a déclaré que le gouvernement avait accepté les défis du libre-échange, mais que nous n'aurions pas la tâche facile au cours de la prochaine décennie. Il a déclaré que parce que nous avions accepté le libre-échange, les années qui viennent seraient difficiles pour le Canada. Que voulait-il dire par là?

[*Français*]

M. Hogue: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de l'opposition pour les bons mots qu'il a eus envers cette présentation. Je souhaite ardemment qu'il soit présent, non pas nécessairement dans cette Chambre, mais dans notre pays, pour pouvoir entrer dans le nouveau siècle qui s'annonce. Il n'y a pas de doute que nous aurons besoin de personnes telles que notre ami.

Il ne fait aucun doute à mon esprit que les années à venir seront, comme je le mentionnais, des années paradoxales puisqu'en même temps que la société se développe à un rythme accéléré sur le plan de la technologie, les êtres humains, depuis deux millénaires et encore plus,

continuent à vivre à leur rythme, à leur vitesse, et cette dichotomie dans les écoles de commerce, nous fait parler de *misfit* organisationnel. Cette dichotomie ne peut pas aller en s'amoindrissant, en s'amenuisant. Et c'est pourquoi je faisais facilement un commentaire et une association avec ce que notre ministre des Finances (M. Wilson) voudra présenter dans les prochains jours, c'est-à-dire un budget qui permettra à chacun de nous et à chaque Canadien qui déjà l'«intuitionne», à chaque Canadien de pouvoir vivre et influencer le devenir davantage en utilisant ses ressources humaines plutôt que ce qui dépend des ressources humaines comme résultat, les ressources financières.

Ce défi, nous devrons l'entreprendre, nous l'avons déjà commencé d'ailleurs. Nous allons continuer de l'entreprendre, et il ne fait, à mes yeux, aucun doute que le nouveau siècle permettra au Canada d'être la nation que l'on disait être il y a un certain nombre d'années: le Canada sera la nation du XXIe siècle.

[*Traduction*]

M. Nunziata: Monsieur le Président, ce qui me préoccupe, c'est que le discours du Trône ne fait qu'une très brève allusion au problème qui fait peser une des plus graves menaces sur la jeunesse, qui complique beaucoup le respect de la loi et le maintien de l'ordre au Canada, celui de l'abus des drogues.

Si les médias et certaines personnes prennent plaisir à parler de la consommation de drogues dans les milieux du sport amateur, c'est chez les jeunes que le problème de la drogue se pose avec le plus d'acuité. A mon grand dam, j'ai constaté que ce problème n'est mentionné qu'au passage dans le discours du Trône, alors que le premier ministre (M. Mulroney) avait parlé d'épidémie il y a plusieurs années déjà. La situation empire.

Dans quelques années à peine, nous aurons le même problème que les États-Unis avec le crac. Nous avons eu de la chance jusqu'à présent, mais il n'y a aucune raison que ce qui se passe aux États-Unis n'arrive pas ici.

Aussi, je considère que c'est un drame national et qu'il faut intervenir immédiatement. Nous connaissons les problèmes qu'entraîne l'usage abusif des drogues. Un comité parlementaire a fait une enquête là-dessus il y a quelques années à peine. Pourtant le gouvernement ne semble pas le prendre au sérieux.

Nous savons que l'usage abusif des drogues, surtout du crac, est relié à des actes de violence. Nous connaissons les racines du problème et nous savons également qu'il semble malheureusement se poser surtout parmi les Noirs.

Pourquoi le premier ministre et le gouvernement ont-il décidé de ne le mentionner qu'en passant dans le discours du Trône? Que compte faire au juste le gouvernement à ce sujet au cours de son mandat? On peut bien faire de grandes déclarations de principe à propos du problème de la toxicomanie au Canada, il vaut mieux prendre des mesures pour lutter contre le problème.

• (1540)

Le premier ministre (M. Mulroney) accordera-t-il au problème de la toxicomanie le même intérêt et la même attention qu'à celui de la consommation de stéroïdes par une bande d'athlètes machos qui ont tendance à tricher pour réussir? Le député ne croit-il pas plus important au chapitre des priorités au Canada de créer une commission royale d'enquête sur le problème de la toxicomanie, le véritable problème de la drogue au Canada? Peut-il assurer aux Canadiens que le gouvernement conservateur y accordera une grande priorité et consacrera les ressources nécessaires pour lutter contre ce très grave problème?

[*Français*]

M. Hogue: Monsieur le Président, une question de cette envergure demanderait sûrement, d'une part, une personne qui possède beaucoup plus de compétence particulière que j'en possède, mais donne comme l'envie à un ancien professeur d'université de vouloir s'ouvrir et d'aborder cette question-là sous différents angles et vraiment passer une heure de cours à en discuter. Mais je suis quand même heureux d'avoir permis deux questions de cette nature et une question aussi importante que la problématique que mon collègue d'en face soulève.

Je n'ai pas d'une façon spéciale à évaluer à nouveau la qualité du discours du Trône. De toute façon, je l'ai fait et j'ai bien dit que j'appuyais ce discours et que j'en étais fier. Je ne vois pas la pertinence d'être précis quant à des programmes lorsque le gouvernement annonce l'ensemble de ses politiques. Le gouvernement ouvre ces différentes têtes de chapitre, les présente, et c'est au cours de la session que ces chapitres-là seront, page par page, énoncés et discutés avec les personnes qui sont habilitées à le faire.

Mon ami d'en face sait très bien qu'un nouveau venu en politique n'a pas à se positionner pour d'autres. Je connais la différence entre un statut de député et surtout les rôles des différents députés, les rôles des différentes personnes dans cette Chambre, et mon rôle n'est ni de statuer ni d'énoncer pour l'instant mes positions personnelles tout autant que les positions du législateur sur des questions comme la drogue.

Il ne fait pas de doute, par contre, que la question de la drogue, si elle est attaquée ou traitée d'une façon spéciale, ne réglerait rien: la drogue est partie d'un ensemble. Et c'est pourquoi dans ma réponse au discours du Trône, je traitais bien davantage de ce que Touraine parlait, de cette crise dans laquelle nous entrons, de cette démarche paradoxale, où jusqu'à un certain point, la mesure de la société semble vouloir laisser la place à de la démesure. Le problème entre le sens et la puissance, le problème

entre la mesure et la démesure et le «questionnement» que nous devons tous initier face à ces questions fondamentales, nous amèneront, il ne fait aucun doute, à pouvoir traiter d'une façon particulière en temps et lieu de cette question de la drogue.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, au cours de la dernière campagne électorale, nous avons été témoins de la naissance d'un phénomène inédit et très particulier. Pour la première fois depuis bien longtemps les Canadiens et les Canadiennes ont commencé à discuter ensemble de l'avenir que nous devons avoir comme pays. Maintenant, l'élection est chose du passé. Cependant, notre réflexion collective sur l'avenir du pays, elle, ne fait que commencer. A mon avis, le présent débat sur le discours du Trône est intimement lié à cette réflexion.

[*Traduction*]

Après avoir évité la question tout au long de la campagne électorale, le gouvernement nous a enfin fait connaître sa position. Au moment où des milliers de travailleurs canadiens ont besoin d'aide pour s'adapter au changement économique, le gouvernement préconise de longues discussions. Au moment où l'écart entre les riches et les pauvres s'accroît de jour en jour, le gouvernement se tient à l'écart. Au moment où presque tous les pays du monde cherchent de nouveaux moyens de créer une nouvelle richesse et de nouvelles possibilités de développement économique, le gouvernement ne fait rien.

Lundi dernier, au lieu de prendre connaissance d'un prélude à une nouvelle décennie, à un nouveau siècle, nous avons entendu le dernier souffle de celui qui s'achève. Rarement il n'a été donné à un parti politique au pouvoir une telle occasion de faire preuve de vision, et rarement un parti politique n'y a échoué aussi lamentablement.

Le problème ne réside pas seulement dans ce que contenait le discours, mais aussi dans ce qu'il ne contenait pas: une croyance dans la capacité des Canadiens de relever les défis futurs avec l'aide de leur gouvernement. C'est là une différence fondamentale entre les libéraux et les conservateurs.

Il est clair que les conservateurs ne croient pas comme nous que le gouvernement peut évoluer avec la société. Il ne croit pas que le gouvernement peut contribuer de façon efficace à améliorer la vie des Canadiens. Malheureusement, c'est le message essentiel qui se dégage du discours du Trône. C'est pour cette raison que le gouvernement a signé un accord commercial très inéquitable, bradant ainsi les outils dont un État moderne a besoin pour développer son économie. C'est pour cette raison qu'il démantèle les sociétés d'État sans songer à en créer de nouvelles pour répondre à de nouveaux besoins. C'est pour cette raison qu'il reste là à ne rien faire pendant que nos sociétés de haute technologie, représentant l'avenir industriel du Canada, tombent l'une après l'autre sous contrôle étranger. C'est pour cette raison qu'il s'attaque à nos programmes sociaux depuis quatre ans.

Le gouvernement actuel prétend avoir les mains liées à cause du déficit. C'est de la foutaise. Ses objectifs ne sont pas économiques, mais bien idéologiques, une idéologie qui date de l'époque de la grande famine des années 1840. Le déficit est un problème réel, mais ce n'est pas en sabrant dans les programmes sociaux qu'on arrivera à le résoudre. Le Canada a créé un réseau de programmes sociaux dont nous pouvons être fiers. Nous n'abandonnons pas les malades ni les pauvres. Cependant, l'engagement du Canada à l'égard de la justice sociale est maintenant remis en question.

[*Français*]

Nos universités et tout notre système de soins de santé font l'objet de ces attaques, nos personnes du Troisième âge aussi. Et maintenant, pour la première fois de notre histoire, la génération des moins de 30 ans n'est pas assurée d'un niveau de vie supérieur à celui de leurs parents.

La réduction du déficit, oui! Mais pas à tout prix et certainement pas sans réflexion. Car, pendant qu'on se borne à cet exercice budgétaire, on ne se préoccupe pas d'identifier de nouvelles manières et des manières plus efficaces de fournir les services existants. Résultat: Nos grandes villes ressemblent de plus en plus à celles des États-Unis et le problème de la drogue s'aggrave.

Bien sûr, les besoins changent. Certainement, notre capacité à répondre adéquatement à ces besoins doit évoluer en conséquence. Mais ce n'est pas par accident ou par hasard que le Canada est aujourd'hui reconnu comme une société compatissante et accueillante.

Nous avons en effet toujours compris que c'est en nous aidant les uns les autres que nous pouvons améliorer nos conditions de vie.

Voilà ce que les Canadiens ont mis en pratique. Voilà leur vision du rôle positif du gouvernement et voilà aussi ce qui manque dans le discours du Trône.

• (1550)

[*Traduction*]

Les conservateurs se targuent d'être un gouvernement moderne. Je pense plutôt qu'ils vivent encore dans les années 50. Me direz-vous pourquoi, en cette année même où les États-Unis et l'Union soviétique entament la série d'initiatives les plus prometteuses depuis la Seconde Guerre mondiale en vue de réduire les armements, ce gouvernement commande de huit à douze sous-marins nucléaires qui lui coûteront entre 16 et 20 milliards de dollars, des sous-marins nucléaires qui sont désuets dès l'étape de la table à dessin, des sous-marins nucléaires dont le premier sera livré en 1998 et le dernier après l'an 2020. Le monde aura bien changé.

Il y a un mois et demi, le premier ministre de notre pays se rendait en Europe pour recevoir une distinction soulignant sa contribution à la protection de l'environnement. Était-ce bien pour cette raison? J'imagine plutôt qu'il s'est rendu là-bas pour réparer la ligne Maginot.

Le parti politique que nous formons de ce côté-ci de la Chambre croit dans le secteur privé, mais nous croyons aussi que le gouvernement doit jouer un rôle positif. C'est pourquoi nous désapprouvons le message qui se lit entre les lignes dans le discours du Trône: on ne cherche pas à rendre le gouvernement plus efficace, mais simplement plus petit. Le démantèlement est vu comme une fin en soi. La réorientation, la modernisation et l'appareil gouvernemental ne sont pas perçus par les conservateurs comme des outils privilégiés pour façonner une nation.

Par exemple, nul ne conteste que certains programmes gouvernementaux restent en place même lorsqu'ils ne sont plus utiles, mais le régime d'économie mixte est encore utile et le restera, car les Canadiens ne voudront pas limiter leur champ d'action. Loin de nous la pensée que nous devrions nous entêter à conserver la moindre initiative pondue des anciens gouvernements. Nous croyons simplement que nous ne devrions pas priver la population canadienne des programmes et des institutions dont elle a besoin pour affronter les années 90.

Par exemple, nulle part dans le discours du Trône il n'est fait mention du logement. Pourtant le manque de logements convenables est l'une des lacunes les plus criantes de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Martin: Bien que plus de 100 000 Canadiens soient sans abri, qu'un locataire sur trois doive consacrer plus de 30 p. 100 de ses revenus au loyer, qu'un nombre incalculable de familles canadiennes perdent espoir de devenir propriétaires, ce gouvernement n'a pas jugé bon d'aborder une seule fois la question du logement. Un toit, dans un climat comme celui du Canada, ce n'est pas un privilège. C'est un droit. Qui plus est, une maison ou un logement en copropriété, c'est plus qu'un toit sur la tête. C'est aussi une importante source de sécurité de revenu et de stabilité sociale. Dans une société sans racines, la propriété assure une bonne partie de la cohésion si nécessaire. L'investissement le plus important qu'on puisse faire, c'est de s'acheter une maison.

[*Français*]

En éliminant la possibilité d'accéder à la propriété, ce que vous éliminez pour beaucoup de gens, c'est leur raison majeure de participer à l'activité économique. Et si vous voulez voir ce qui arrive dans les grands centres urbains, lorsque les résidants ne se sentent plus confortables et concernés par leur environnement, jetez un coup d'oeil à nos amis du Sud.

[*Traduction*]

Les villes canadiennes, si elles copient leurs voisines américaines, pourraient fort bien illuster le prix que nous devrons payer si nous permettons que la propriété ne soit plus à la portée des Canadiens moyens. C'est pour cette raison que j'ai été si étonné que la question du logement n'ait été pas absolument abordée dans le discours du Trône.

Quand on songe aux besoins en refuges pour les sans-abri, en maisons de transition pour les femmes et les enfants maltraités, en logements à prix modique pour d'innombrables Canadiens, la désinvolture de ce gouvernement dépasse tout simplement les bornes.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Monsieur le Président, jusqu'ici nous avons souligné quelques sujets ignorés dans le discours du Trône, mais qu'en est-il de ceux qu'il contient? Encore là, il est évident que le gouvernement ne comprend pas comment utiliser ses ressources pour développer un Canada fort. Il préfère tout simplement se croiser les doigts en espérant que tout aille pour le mieux. Il y a de quoi se poser des questions. Par exemple, le gouvernement se propose d'utiliser les fonds de l'assurance-chômage pour des programmes de formation, le même gouvernement qui, depuis plus de quatre ans, coupe allégrement ses allocations aux programmes de formation et de recyclage. Qui dans ce cas-là peut avoir confiance en eux?

[*Traduction*]

Le gouvernement actuel parle d'aide à l'adaptation, alors que le président de son propre comité affirme que cette aide pourrait fort bien aller à l'encontre de l'Accord de libre-échange. Et les conservateurs voudraient qu'on les prenne au sérieux!

Le discours du Trône fait mention de l'Accord de libre-échange. C'est à vous donner la chair de poule. Tout d'abord, les conservateurs ont laissé tomber la plupart de leurs atouts avant même de commencer à négocier. Ils ont cédé au sujet de l'AEIE et du bois d'oeuvre et n'ont rien obtenu en retour. Ils ont perdu la première ronde. Qu'arrivera-t-il à la deuxième?

Voici ce qui va arriver. Des rumeurs veulent que les États-Unis se préparent à contester nos programmes de subvention et le gouvernement met en question le coût du développement régional, déployant ainsi le drapeau blanc avant même que la bataille ne commence.

[*Français*]

Quoi d'autre dans le discours du Trône? L'environnement. Le gouvernement se montre très éloquent, mais ce qui compte maintenant ce ne sont plus les beaux discours, c'est la détermination à mettre ces belles paroles en action, car nous ne pouvons plus nous permettre de penser en termes de compromis.

[*Traduction*]

Qui d'entre nous oubliera jamais le spectacle du ministre de l'Environnement (M. Bouchard), ici même, qui a entraîné avec lui le ministre des Transports (M. Bouchard), les deux niant catégoriquement que l'un des plus grands désastres écologiques de tous les temps, le déversement du Valdez, pose quelque danger présent ou futur pour le Canada? Leur refus de s'attaquer au problème symbolise l'attitude du gouvernement actuel dans sa façon de gouverner. Je crois que cet accident deviendra le symbole de l'incapacité chronique du gouvernement de s'attaquer aux problèmes des années 1990.

[*Français*]

Monsieur le Président, ce gouvernement refuse de regarder vers demain, et curieusement il ne retire aucune leçon du passé. Oui, nous avons des problèmes. Cependant, nous ne devons jamais oublier une chose: La plus grande force d'une nation c'est sa capacité à surmonter ses plus grandes faiblesses. Le Canada tire en effet ses plus grandes forces de sa vaste étendue géographique et de sa faible densité de population. Si nos chemins de fer représentaient une des plus grandes réalisations du XIXe siècle, c'est parce que notre territoire l'exigeait.

Si notre industrie des télécommunications était aujourd'hui un leader mondial, c'est encore une fois parce que la population canadienne l'exige. Lorsqu'un grand pays fait face à des défis, sa population répond à l'appel et voilà le message que le discours du Trône aurait dû contenir.

[*Traduction*]

Le Canada se doit d'apporter des solutions contemporaines à des problèmes contemporains. Nous aurons à prendre des décisions d'ordre économique de la plus grande importance. Nous aurons à satisfaire des demandes d'ordre social d'une dimension sans pareille.

• (1600)

Dans les deux cas, nous ne relèverons le défi que si le gouvernement assume ses responsabilités. Un jour, les néo–démocrates apprendront peut–être que le gouvernement n'est pas toujours la solution. D'autre part, il est temps que les conservateurs apprennent que le gouvernement n'est pas toujours le problème. Les conservateurs s'imaginent que la solution est de réduire les dépenses, alors que les libéraux croient qu'il faut aller de l'avant. Les conservateurs préconisent les restrictions, les libéraux sont en faveur de l'adaptation. Pour les conservateurs, les restrictions se traduisent par l'élimination des programmes alors qu'il faudrait les rendre plus efficaces; les gens ne feront que végéter au lieu de recevoir l'aide qui leur permettrait d'aller de l'avant.

Soyons clairs sur un point. Le Canada ne pourra pas progresser. Il ne pourra pas suivre le mouvement et encore moins se tailler une place au premier rang avec d'autres pays du monde, en restreignant l'innovation, les perspectives et la croissance. Nous devons plutôt faire en sorte que notre pays puisse s'adapter. Les Canadiens doivent s'attaquer au marché mondial. Nous devons nous adapter à un marché du travail en évolution, à de nouvelles normes environnementales. Le gouvernement a un rôle crucial à jouer en nous orientant dans cette voie.

Comment le gouvernement joue–t–il ce rôle? Au moyen de politiques qui offrent des chances de participation à nombre de personnes qui ont été laissées pour compte, comme les personnes âgées, les Canadiens handicapés et les mères célibataires. Il joue ce rôle en garantissant la participation du secteur privé pour que celui–ci trouve des créneaux permettant de répondre aux exigences d'une société en évolution constante. Il joue ce rôle en préparant le terrain de l'esprit d'entreprise et de l'innovation.

En conclusion, il joue ce rôle en s'élevant bien au–delà du rôle stérile qui lui a été dicté dans le discours du Trône du 3 avril 1989.

M. Gray (Windsor–Ouest): Ce que le député avait à dire au sujet du fait que le discours du Trône ne mentionne pas la question de l'habitation m'a intéressé.

Le gouvernement a nommé un nouveau ministre d'État à l'Habitation (M. Redway). Il aurait fait des observations témoignant d'un engagement renouvelé envers l'habitation.

Depuis que l'actuel ministre responsable de l'Habitation est entré en fonction, le député a–t–il noté quelque changement que ce soit dans l'ancienne politique des conservateurs qui négligeait la question de l'habitation?

Je voudrais également demander au député son point de vue sur le fait que le discours du Trône ne parle aucunement d'un engagement à mettre sur pied un programme national visant à aider les municipalités et les villes du pays à renouveler leurs infrastructures de base, entre autres, leurs routes, leurs ponts et leurs systèmes d'égouts.

Le député ne croit–il pas qu'un tel programme constituerait une forme d'investissement pour l'avenir de notre pays parce que l'on donnerait des emplois à des centaines de milliers de personnes qui paieraient des taxes et enrichiraient le Trésor public, retireraient moins en pres-

tations de bien-être social et d'assurance-chômage, tout en rendant notre économie plus compétitive?

J'ai lu des rapports d'études qui démontraient qu'un programme national d'insfrastructures rendrait l'économie canadienne plus performante.

Je me demande si le député peut répondre à mes questions.

M. Martin: Je remercie le député pour ses questions.

Au moment de la nomination du nouveau ministre d'État à l'habitation (M. Redway), j'ai pensé, comme beaucoup de Canadiens, que nous avions au moins un ministre qui s'intéresserait à son portefeuille, étant donné les critiques qu'il avait déjà formulées à la Chambre des communes. Il tranchait singulièrement par rapport à son prédesseur qui, par ses déclarations malencontreuses, avait mérité le titre peu enviable de ministre des Sans-abri.

Malheureusement, il est maintenant évident que cette nomination visait à réduire au silence un critique très efficace. Puisque le logement n'a pas été mentionné dans le discours du Trône, on sait que le gouvernement a réussi à faire taire un homme qui, des banquettes mêmes du gouvernement, aurait pu être la voix d'un grand nombre de Canadiens qui n'ont pas de toit au-dessus de leur tête.

Le problème n'est pas seulement l'omission dans le discours du Trône. D'innombrables groupes ont demandé au gouvernement un accroissement de l'aide, des toits pour les sans-abri, des logements pour se protéger des rigueurs du climat en janvier et en février, mais ils ont été renvoyés en se faisant dire qu'il fallait attendre le Budget. Pour sa part, le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré tout bonnement qu'il n'y aurait rien pour les sans-abri, rien pour les jeunes qui désirent acheter une maison neuve et rien pour les coopératives de logement, moyen original d'accéder à la propriété pour ceux qui ne peuvent pas s'acheter leur propre maison. Il n'y aura rien pour tous ces gens parce que le gouvernement ne croit pas qu'il faut les aider.

Je prends bonne note de ce qu'on a dit au sujet des infrastructures. Il a été prouvé maintes et maintes fois que les travaux de construction d'égouts et de ponts et d'amélioration du réseau routier rapporteraient bien des fois la mise, sous forme d'emplois et de recettes fiscales. Pourtant, le gouvernement refuse d'assumer ses responsabilités dans ce domaine.

Il y a plus. Le gouvernement, qui n'a pas le moindre atome de conscience sociale, a dit qu'il allait se soucier de l'environnement. Les grandes municipalités n'ayant pas les moyens d'avoir un système de traitement des eaux ou des eaux usées convenable sont parmi les principaux responsables de la pollution des cours d'eau et des baies. Le gouvernement prétend se soucier de l'environnement, mais il refuse systématiquement d'accorder des subventions aux municipalités pour qu'elles épurent l'eau que nous buvons et l'air que nous respirons.

C'est surtout dans les villes que se posent pratiquement tous les problèmes sociaux: l'environnement, le logement, le problème de la drogue et la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. La plus belle preuve que le gouvernement n'a pas de conscience et qu'il ne comprend pas les besoins de la nation, c'est que ses membres, en privilégiés qu'ils sont, refusent d'aider les gens qui évoluent dans une société de plus en plus urbanisée.

Je dois dire au député que je suis extrêmement découragé. Je suis nouveau et j'observe les députés d'en face qui n'ont pas de conscience; je voudrais pouvoir dire qu'ils assument leurs responsabilités, mais, à en juger d'après leurs réalisations, c'est malheureusement impossible.

M. Rodriguez: J'ai écouté avec une grande attention et je suis impressionné par le dévouement du député pour le Canada, par l'intérêt qu'il porte à un projet qui pourrait créer des emplois. Je voudrais poser deux questions. Étant donné tout ce qu'il a dit, que pense-t-il du développement de l'industrie des transports maritimes dans notre pays en ce qui concerne l'immatriculation des navires canadiens et le nombre de navires qui battent pavillon canadien, ce qui est un aspect important où nous jouions un rôle important avant qu'un gouvernement libéral précédent détruise notre marine marchande?

Deuxièmement, j'ai entendu qu'un grand nombre de collègues du député veulent appuyer VIA Rail et continuer de subventionner ce service. Le député est-il toujours d'avis que VIA Rail doit être conservé et développé, et qu'on continue à le subventionner afin d'offrir des choix plus étendus aux voyageurs, de sorte qu'au lieu d'avoir recours aux services d'autocar—en particulier à

Voyageur—ils puissent utiliser les services ferroviaires de VIA Rail?
• (1610)

M. Martin (Lasalle–Emard): Monsieur le Président, je remercie encore le député de m'avoir posé sa question, surtout qu'il a le don de toujours rester dans le sujet.

En réponse à la première question, celle concernant l'immatriculation des navires, je lui rappelle qu'une partie importante de la flotte des Grands Lacs sera désarmée à cause de la sécheresse regrettable qui a sévi dans l'Ouest. Les mauvaises récoltes de l'Ouest entraîneront des mises à pied et certains navires ont été envoyés ailleurs, des navires qui reviendront certainement dans les Grands Lacs l'an prochain avec la reprise des récoltes dans l'Ouest.

Le député a posé une question très importante quand même lorsqu'il a demandé pourquoi le Canada n'avait pas de marine marchande. Pourquoi ne pouvons–nous pas nous doter d'un régime fiscal, comme celui de la Norvège et d'autres pays, qui nous permettrait d'avoir des navires battant pavillon canadien? Je répète encore, monsieur le Président, que c'est faute de bien comprendre et les lois du commerce international et la notion de nation.

J'en éprouve du ressentiment, et je voudrais que l'on écoute l'industrie qui a présenté un plan d'immatriculation des navires.

Voilà où nous en sommes. Voilà une industrrie qui voudrait créer des emplois pour les Canadiens et un ministre insensible qui répond que cette question ne lui fait ni chaud ni froid. Qu'il a lui–même un emploi puisqu'il est ministre du gouvernement fédéral. Et qu'il ne voit pas la nécessité d'en créer. Il se peut qu'il ne veuille rien faire pour les marins canadiens, mais ces derniers pourraient lui rendre la monnaie de sa pièce un beau jour.

Le député a clairement demandé dans sa deuxième question pourquoi nous devrions donner des emplois aux chauffeurs d'autocar au lieu des mécaniciens de locomotive? Je le comprends. Je crois que nous devrions pouvoir assurer des emplois, et aux mécaniciens de locomotive et aux chefs de train aussi bien qu'aux chauffeurs d'autobus et de camion. A mon avis, les députés ne devraient pas pratiquer la discrimination envers quelque industrie que ce soit comme le fait le député dans sa question. Ce genre d'injustice me fait perdre mon sang–froid, monsieur le Président.

Permettez–moi de dire ce que je pense personnellement de cette question. J'espère que les Canadiens ne seront jamais privés de bons systèmes de transport régionaux. J'espère que jamais le service ferroviaire ne disparaîtra des provinces maritimes, du nord de l'Ontario, du nord du Québec et de l'ouest du Canada. Cela ne serait pas raisonnable. Aucune mesure discriminatoire ne devrait être prise contre les régions, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Le ministre des Travaux publics a la parole (M. MacKay).

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Merci, monsieur le Président. C'est pour moi un véritable plaisir que de prendre la parole après l'intervention du distingué député de Montréal qui vient de se rasseoir. Certains d'entre nous ont connu de nombreux autres discours du Trône à la Chambre, et le député qui vient d'intervenir offre un lien très intéressant avec le passé, car son père s'est beaucoup illustré à la Chambre.

Il est également significatif que ce soit la première fois qu'un gouvernement ait eu l'honneur de présenter un discours du Trône au début d'un second mandat majoritaire depuis l'époque où le père du député qui vient d'intervenir siégeait à la Chambre. Cela me paraît significatif, monsieur le Président, parce que je serais le premier à concéder que dans les années 1950 auxquelles le député faisait allusion, le gouvernement libéral de l'époque faisait preuve d'initiative. C'étaient de bon administrateurs.

Je me rappelle avoir lu dans le magazine *Time*, quand j'étais petit, que l'administration des affaires canadiennes suscitait une certaine envie à l'étranger, mais malheureusement, pour placer les choses dans leur contexte, quand nous jetons un coup d'oeil à la situation à la fin des années 1960 et dans les années 1970, leur réputation semble être beaucoup moins éclatante.

Il me paraît juste de dire qu'à l'époque où le très honorable Pierre Elliott Trudeau est arrivé au pouvoir, nous avions les mêmes préoccupations fondamentales qu'aujourd'hui en bien des domaines.

M. Andre: Tout est pire.

M. MacKay: Je suis remonté un peu en arrière pour lire certains de ces discours du Trône des années 1960 et 1970, et j'y ai trouvé des choses intéressantes. J'ai ici une citation concernant l'environnement en 1969; la voici. L'eau est au nombre des plus précieuses de nos ressources, affirmait ce discours du Trône, «et les conséquences de nos imprévoyances sont partout évidentes.»

Le Parti libéral a lutté vigoureusement pour protéger nos ressources et notre environnement, et je suppose que le point culminant nous a été révélé il n'y a pas longtemps dans le *Citizen* du 8 mars où Greg Weston, qui a conquis récemment la célébrité grâce à une certaine biographie, faisait remarquer que le Parti libéral, endetté de plusieurs millions de dollars, a dépensé un demi-million de dollars pour décrire l'état lamentable d'un certain lac. «Jamais je n'ai été aussi furieuse de toute ma vie». commence la lettre signée par la secrétaire du Parti libéral, Marie-Andrée Bastien. Finalement, après avoir dépensé un demi-million de dollars, monsieur le Président, et après avoir fait des tas de remarques à caractère sectaire, le parti libéral a dû admettre son erreur, par l'intermédiaire de son porte-parole, et je cite:

> Lorsque je me suis rendu compte qu'il ne s'agissait pas d'un lac mort mais d'un barrage de castor dans un parc national très sain, j'ai dit à mon mari: «Oh, mon Dieu! c'est un barrage de castor». Un dirigeant du Parti libéral estime que cette campagne de sensibilisation aura coûté plus d'un demi-million de dollars au parti criblé de dettes.

On peut donc dire que le Parti libéral ne sait pas faire la différence entre un lac mort et un barrage de castor. Je sais que c'est là une remarque teintée d'esprit de parti, mais je ne pouvais pas résister. Donc, ce n'est pas un exemple très rassurant de la conscience qu'a ce parti de la gravité des problèmes environnementaux.

Monsieur le Président, notre discours du Trône témoigne du fait que nous avons respecté nos engagements au cours des quatre dernières années. Je crois qu'il est juste de dire que même le critique le plus partial de l'opposition admettrait que la situation de notre pays s'est considérablement améliorée depuis quatre ans, que nous avons systématiquement réduit le déficit budgétaire pour la première fois depuis les années 1950, que nous avons créé plus d'un million d'emplois, que plus de Canadiens ont accès à la propriété et que plus de Canadiens sont dans une meilleure situation financière aujourd'hui qu'ils ne l'étaient lorsque notre gouvernement a accédé au pouvoir en 1984.

Monsieur le Président, le logement n'a jamais été un problème facile à résoudre. Je me souviens du PAAP qui existait il y a dix ans lorsque j'ai été ministre du Logement pendant quelque temps. Il y a eu trois PAAP, comme le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) s'en souviendra. En plus de cela, il y avait le Plan d'accession à la propriété en Ontario. Quel a été le résultat de toutes ces subventions et du fait de payer les gens pour vivre dans leur maison? Ils partaient et jetaient leurs clés en disant que le jeu n'en valait pas la chandelle.

Monsieur le Président, il n'y a pas de solution simple au problème du logement. Les gens doivent avoir un emploi et il faut prendre des mesures constructives, ce que notre gouvernement a fait pendant les quatre dernières années. Mais pourquoi avons-nous un tel problème financier aujourd'hui? Par environnement, il ne faut pas comprendre simplement environnement physique. Il faut le considérer, bien sûr, mais il faut envisager aussi notre environnement social, politique et financier. Nous avons un cinquième de l'eau douce du monde. Nous sommes le pays avec la plus grande longueur de côtes. Nous sommes voisins des deux super-puissances. Nous donnons sur trois océans et nous parlons plusieurs langues, dont les deux langues officielles. Pourtant, avec toutes ces richesses, monsieur le Président, avec tout ce potentiel, nous n'avons pas encore réussi à réaliser la prophétie du grand premier ministre liéral, Wilfrid Laurier, qui disait que le XXe siècle nous appartiendrait.

Nous avons vu un pays comme l'Argentine, dont un auguste représentant était à la tribune aujourd'hui, qui dans les années 1930 avait un produit national brut et des ressources équivalents aux nôtres—mon collègue me dit qu'il était du Brésil. On peut faire la même comparaison avec le Brésil. Des pays avec beaucoup de ressources et de potentiel ne parviennent pas toujours à s'épanouir. Le potentiel c'est une bonne chose, mais ce peut être un lourd handicap s'il n'est pas atteint. Nous avons tendance à nous féliciter, à nous dire que nous sommes un grand pays, que nous avons beaucoup de chance, que nous sommes sensibles, etc., mais il serait peut-être bon de se détacher un peu de notre nationalisme et de se demander ce que le reste du monde pense du Canada. Peut-être nous voit-il comme un pays très chanceux, grand et riche qui ne s'est pas très bien administré pendant les deux dernières décennies.

• (1620)

Tous les Canadiens doivent se rendre compte qu'il nous faut faire mieux et qu'il nous incombe de faire un meilleur usage des ressources que Dieu nous a données afin d'administrer notre pays et nos affaires de manière à pouvoir protéger notre société dont nous avons souvent parlé en disant qu'elle donnait l'exemple au monde entier. Nous ne pouvons pas en toute bonne conscience continuer à dépenser beaucoup plus que ce que nous gagnons sans comprendre qu'à un moment donné cela gêne l'exercice de notre souveraineté, entrave nos possibilités et finit par menacer les programmes sociaux dont nous sommes si fiers.

En 1971, lorsque j'ai été élu pour la première fois à la Chambre, ici à Ottawa, la dette de notre pays s'élevait à moins de 20 milliards de dollars. Deux ans après, l'homme que certains appellent le père du déficit moderne canadien —je ne dirais pas pareille chose, mais certains désignent ainsi le chef du parti libéral lorsqu'il était ministre des Finances —a présenté un budget expansionniste visant à combattre l'inflation et les taux de chômage élevés alors que le déficit national atteignait à ce

moment-là environ 24 milliards. Depuis lors, les finances du pays n'ont pas cessé d'empirer à un rythme alarmant.

M. Milliken: Surtout depuis quatre ans.

M. MacKay: Mon honorable collègue dit surtout depuis quatre ans. Je devrais peut-être réfuter ça. Au cours des quatre dernières années, malgré de très vigoureux efforts qui ont permis de réduire le déficit d'une année à l'autre, cela n'a pas suffi pour réussir à venir à bout de la dette monstrueuse dont le gouvernement a hérité.

M. Milliken: Foutaises.

M. MacKay: Mon collègue sait que, si lui et moi étions en affaires, devions un million de dollars et voulions sauver l'exploitation agricole familiale ou l'entreprise, nous devrions réunir des sommes considérables chaque année. Supposons que le taux d'intérêt s'élève à 10 p. 100. Il nous faudrait 100 000$ par année pour empêcher que cette dette d'un million ne s'accroisse jusqu'au point de nous faire tout perdre. Le gouvernement actuel, qui se trouve dans cette position, a fait de son mieux, comme vous et moi aurions fait, pour réduire le déficit en essayant d'aller chercher plus d'argent. Malheureuseument, malgré nos efforts, la dette a continué de s'accroître. C'est le défi que doivent maintenant relever le gouvernement, le pays et tous les députés.

Nous devons examiner quelle sera notre situation économique si nous ne faisons pas quelques changements fondamentaux. Je crois qu'il convient de citer un très grand député et notre ancien chef national, Robert Stanfield, qui a dit un jour à la Chambre qu'un conservateur doit se soucier des effets de la croissance économique, de son incidence sur l'environnement, des conditions de vie qu'elle crée, de son impact sur nos campagnes et sur nos villes; il doit voir si elle profite à tout le pays ou seulement à certaines régions et si elle engendre un sentiment de justice, d'équité et de contentement, renforçant ainsi l'ordre social et améliorant la qualité de vie de tous les Canadiens.

M. Stanfield a ajouté que la tradition conservatrice a été d'intervenir seulement lorsque c'est nécessaire pour atteindre les objectifs sociaux et nationaux. C'est peut-être là une réponse à mon collègue de Montréal qui soulève une question philosophique semblable au nom du Parti libéral.

En parlant de la différence entre un libéral et un conservateur, on a dit, en termes plus familiers, qu'un conservateur était une personne qui lancerait une corde de vingt pied à quelqu'un en train de se noyer à trente pieds du quai en lui criant de tâcher d'attraper le bout. En pareille situation, un libéral lui lancerait une corde de 40 pieds et une fois que le malheureux l'aurait agrippée, il le laisserait tomber pour aller voir ailleurs s'il ne pourrait pas faire une autre bonne action. Il y a différentes façons d'envisager des solutions susceptibles d'aider les gens en difficulté.

Loyal envers nos traditions, le gouvernement progressiste conservateur a proposé, dans le discours du Trône, plusieurs mesures pour atteindre des objectifs sociaux et nationaux. Nous n'avons pas cherché à jouer au père Noël. Certains gouvernements agissaient ainsi naguère, mais nous avons opté plutôt pour une méthode thématique. Nous nous sommes engagés à bâtir une économie plus vigoureuse, à protéger notre environnement, à construire une société généreuse et compatissante, à favoriser l'éclosion des valeurs qui font du Canada un pays unique et, bien sûr, à réaliser l'unité nationale. Je suis très fier de faire partie d'un gouvernement qui, dans la foulée de la tradition conservatrice, lutte pour que toutes les régions profitent de la santé économique de notre pays.

Je suis particulièrement heureux de l'engagement qu'a pris notre gouvernement envers la région de l'Atlantique en continuant de financer l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et en pratiquant une politique des marchés publics qui tient davantage compte des considérations régionales. Je pense surtout à cette agence, dont j'ai la responsabilité, qui joue un rôle essentiel dans la renaissance de l'esprit d'entreprise dans la région de l'Atlantique. Grâce à son programme d'aide directe, et parce qu'elle s'est fait le défenseur de cette région et qu'elle s'est acquittée de sa mission en matière de coopération et de coordination, l'APÉCA a réussi à lever plus de deux milliards de dollars en investissements privés et à participer ainsi à la création de plus de 10 000 nouveaux emplois.

En tant que ministre responsable de l'Agence, je veux assurer à la Chambre et à mes collègues que je ferai de mon mieux pour faire en sorte que l'APÉCA reste réceptive aux besoins de cette région en consultant fréquemment les gens d'affaires, les universitaires, les syndicats et toutes les autre parties intéressées. Bien des gens pensent qu'on devrait encourager l'APÉCA à aider davantage les entrepreneurs à trouver de nouveaux marchés, à recevoir une bonne formation en gestion des affaires, à

bénéficier des possibilités d'exportation qu'apporte l'Accord de libre-échange et, autrement dit, à faciliter le passage de notre pays dans le XXIe siècle en adoptant de nouvelles technologies et techniques, tout en venant en aide à tous ceux qui en ont besoin dans le secteur de la petite et de la moyenne entreprise.

Le processus de consultation qui n'a pas encore été annoncé aura pour but de déterminer si la politique de l'APÉCA est bonne ou si elle doit être modifiée, comme l'a suggéré mon collègue, pour relever les défis actuels et futurs auxquels sont et seront confrontés les entrepreneurs du Canada atlantique.

Pour conclure, j'attends avec impatience la réalisation des objectifs du gouvernement tels qu'ils ont été exposés dans le discours du Trône. En tant que Canadien de la région atlantique, je crois que les mesures économiques et sociales comme la réforme du programme d'assurance-chômage, de l'assouplissement de la politique des marchés publics, le travail de l'APÉCA et l'élaboration d'un programme national de garde des enfants donnera à notre région une économie plus saine, donc assurera une qualité de vie meilleure à tous les Canadiens. En même temps je ne peux pas résister à l'envie de faire figurer au compte rendu de la Chambre une de mes citations préférées, les paroles d'un grand américain qui, en tant que membre d'un groupe d'élite qui a contribué à l'édification de cette grande république, avait des idées très arrêtées sur le rôle du gouvernement. Thomas Jefferson Disait:

> Je place l'économie parmi les premières et les plus importantes vertus et je considère l'endettement public comme le plus grand danger à redouter. Pour préserver notre indépendance, nous ne devons pas laisser nos dirigeants nous accabler d'une dette permanente. Si nous contractons une telle dette, nous devons être imposés sur notre viande et sur notre boisson, sur le nécessaire et sur le superflu, sur nos travaux et sur nos divertissements. Si nous pouvons empêcher le gouvernement de gaspiller le travail du peuple, sous couvert de prendre soin de lui, celui-ci sera heureux.

Il y a du vrai dans ces propos, bien qu'ils aient été prononcés il y a longtemps. Alors qu'il est tentant pour nous tous de nous attendre à ce que le gouvernement apporte beaucoup d'aide, comme il doit le faire d'ailleurs, il y a aussi du vrai dans le principe que si un gouvernement est assez fort pour vous donner tout ce que vous voulez il l'est aussi pour prendre tout ce que vous avez.

Mme Stewart: Monsieur le Président, je voudrais répondre à la question du député sur la façon dont le Canada est perçu dans le reste du monde. Il me semble que la réputation internationale de notre pays a considérablement décru ces dernières années. Cela s'explique notamment du fait que le Canada paraît de plus en plus tributaire de la politique américaine.

Toutefois, en ce qui concerne la réputation du Canada, j'ai été particulièrement affligée de constater que le gouvernement ne s'engage aucunement, dans le discours du Trône, à maintenir son aide actuelle au développement international ni, en fait, à accroître cette aide aux niveaux fixés il y a quelques années.

Le gouvernement respecte de moins en moins cet engagement. Il faut absolument qu'il reconnaisse que l'aide canadienne au développement est fonction directe de la situation économique de notre pays. Le Canada n'est pas isolé du reste du monde. Nous faisons partie d'une communauté mondiale interdépendante.

• (1630)

L'aide que nous versons au développement étranger influe sur la santé économique et la sécurité de notre pays. Comme les autres pays de l'Ouest, le Canada ne conçoit la sécurité qu'en fonction des conflits entre l'Est et l'Ouest. A mon avis, le gouvernement devrait réfléchir davantage au fait que nos plus graves problèmes de sécurité sont liés davantage à nos relations nord-sud qu'à nos rapports est-ouest.

L'aide au développement étranger aura une incidence sur notre sécurité. Nous devons l'améliorer et l'augmenter et non la réduire. En tout cas, nous devons, à tout le moins, la maintenir à son niveau actuel.

Les répercussions de cette aide sur l'environnement sont importantes, elles aussi. L'environnement du Canada nous tient à coeur, mais les problèmes de l'environnement mondial nous touchent aussi.

Le ministre devrait en tenir compte quand il se demande ce qu'est la réputation du Canada dans le monde aujourd'hui.

M. MacKay: Monsieur le Président, voici ma réponse: Je trouve excellentes les remarques de ma collègue d'en face. Je crois que notre aide au développement étranger est très importante et qu'elle doit être considérée comme une priorité. Je ne suis pas de ceux qui souhaiteraient normalement qu'elle soit réduite, mais nous devons attendre de voir quelles sont nos ressources financières. Je prends les observations de la députée très au sérieux. Nous devrions orienter le plus possible notre aide au développement étranger vers les régions dont l'environnement est menacé afin d'aider les pays qui se sont donné des priorités claires et très utiles à régler leurs problèmes dans le domaine de l'environnement et aussi de l'alimentation, de la santé et de l'éducation.

Nous avons un excellent dossier dans ce domaine et nous avons dépensé, cette année, plus de 2 milliards de dollars à ce chapitre. . .

Mme Landry: Ce serait plutôt 2,7 milliards de dollars.

M. MacKay: Ma collègue me dit que c'est 2,7 milliards de dollars. D'un autre côté, il importe que nous tenions compte de la façon dont les autres pays nous considèrent parce que nous avons tant de ressources et une telle tradition et une telle capacité de prospérer et de leur faire partager notre prospérité grâce à l'aide au dévelop

pement étranger que nous ne pouvons pas permettre que le remboursement de nos emprunts passés limite nos options. En effet, la dette influe sur notre capacité de nous donner des programmes sociaux. Je dirais même que si la tendance n'est pas renversée, nous devrons inévitablement réduire notre aide au développement étranger.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Northumberland (M^me^ Stewart) a-t-elle une question à poser ou un commentaire à formuler?

Mme Stewart: Non, monsieur le Président, je me reprendrai une autre fois.

M. Mifflin: Monsieur le Président, j'ai un commentaire et une question concernant les remarques du ministre. Je constate avec beaucoup d'intérêt qu'il a parlé avec enthousiasme de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique qui est, évidemment, très importante pour les maritimes et, en particulier, pour Terre-Neuve.

J'ai eu récemment une séance d'information et des discussions avec les personnes qui s'intéressent aux activités de l'APÉCA et qui, en fait, y participent. Il ne fait aucun doute que même si l'APÉCA a considérablement contribué à améliorer l'économie de Terre-Neuve, elle est constituée de telle manière qu'elle ne fait pas tout ce qu'elle pourrait faire. Je voudrais attirer l'attention du ministre sur cette préoccupation légitime, qui n'en est manifestement pas une aux fins du débat.

Je dirai très franchement que je n'ai pas en main les statistiques concernant les réductions de personnel survenues par suite du fusionnement de l'ancien ministère de l'Expansion économique régionale et de l'APÉCA. Faute de chiffres, parlons de résultats.

Si je ne m'abuse, dans ce genre d'affaires, une personne peut s'occuper de dix à vingt comptes. On m'a signalé que dans le cas de l'APÉCA à Terre-Neuve, une personne a la responsabilité de quelque cinquante comptes, ce qui est nettement supérieur à la normale. Il s'ensuit que les personnes qui demandent à juste titre des subventions, des prêts ou de l'aide pour relancer l'économie de Terre-Neuve n'ont pas accès au genre de savoir-faire et de conseils professionnels qu'est censée fournir l'APÉCA. Il s'ensuit des frustrations et un certain découragement qui pourraient être allégés sinon complètement supprimés si on se penchait sur cette situation.

Je demanderai au ministre de me dire ce qu'il en pense et, en fait, de faire quelque chose pour corriger la situation.

M. MacKay: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour ses observations que je prends très au sérieux. Je crois juste de dire que, dans sa forme actuelle, l'APÉCA est très différente de l'ancien ministère de l'Expansion économique régionale et de l'actuel ministère de l'Expansion industrielle régionale, car les décisions sont censées être prises beaucoup plus vite, dans la région même de l'Atlantique. C'est aujourd'hui le seul organisme, je crois, du moins à l'est d'Ottawa, qui a la plupart de ses ressources et de ses pouvoirs décisionnaires dans la région qu'il dessert.

Nous ne souhaitons pas bureaucratiser à outrance l'agence. Je crois qu'il est juste de dire que depuis le peu de temps qu'elle existe, l'agence a retenu un très grand nombre de demandes. Dans la province du député, on a ainsi réussi à créer plus de 3 000 emplois et à en conserver de nombreux autres.

Je ne prétends absolument pas que l'administration est tout à fait parfaite, ni qu'il n'y a pas place pour l'amélioration, non seulement dans les méthodes, mais également dans la politique. Je vais donc prendre cela très au sérieux.

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Monsieur le Président, je suis persuadé que vous avez été décontenancé ou, du moins, intrigué par la réponse du ministre d'État aux Sciences et à la Technologie (M. Andre) à la question que j'ai posée aujourd'hui. Les députés se rappellent sans doute que la question était basée sur la société Connaught Laboratories, qui est peut-être la plus importante société pharmaceutique au Canada. Il s'agit d'une entreprise au passé glorieux, l'endroit après tout, où Banting et Best ont mis au point l'insuline, une des grandes découvertes scientifiques faites au Canada. Or, cette société va, semble-t-il, être achetée par l'Institut Merieux qui, chose intéressante, appartient au gouvernement français.

En outre, je me suis reporté au fait que la société Lumonics Inc., allait être achetée par une société japonaise, la Sumitomo Heavy Industries Ltd., et il faut remarquer que sur la scène mondiale la société Lumonics est la troisième en importance dans la technique du laser. Il s'agit d'une entreprise de recherche et de développement qui réussit fort bien, à l'instar de la société Connaught. Les sommes que ces deux sociétés consacrent à la recherche et au développement sont fort élevées par rapport à celles que dépensent à cet égard la plupart des

autres entreprises du Canada. En effet, plus de 10 p. 100 de leur chiffre d'affaires vont à la recherche et au développement.

En ce qui a trait à la société Lumonics, il ne faudrait également pas oublier que l'un des petits obstacles qui se posent—et avec le gouvernement, je suis persuadé que c'est un obstacle vraiment sans importance—réside dans le fait que la société Lumonics tire son succès d'une licence gouvernementale touchant la technologie de base à laquelle elle a recours. Le ministre s'est levé et il a bredouillé comme s'il ignorait ce qui se passait. Je suis sûr que c'était le cas. La question avait tellement peu d'importance pour lui qu'il l'avait oubliée; mais il s'est ressaisi. Il a raconté qu'il s'était entretenu avec un représentant de Dupont qui lui a dit que sa société allait entreprendre de nouveaux travaux de recherche au Canada. Personne n'est surpris d'apprendre que Dupont en fera un peu au Canada. C'est ce qu'elle fera, que le gouvernement intervienne ou non. C'est le propre de l'industrie des produits chimiques.

• (1640)

Le triste sort de ces deux sociétés canadiennes revêt beaucoup plus d'importance que les petits travaux de recherche que Dupont effectuera dans ses filiales canadiennes. Connaught appartenait à des Canadiens. Lumonics aussi. Un des problèmes au sujet de la recherche et du développement, c'est que les sociétés canadiennes se trouvent là où il se fait de la recherche. La difficulté qui se pose au Canada dans le domaine de la recherche et du développement tient au fait que les sociétés américaines et autres sociétés étrangères ne font pas de recherche dans notre pays. Par rapport au produit intérieur brut, nos investissements dans la recherche et le développement sont bien maigres en comparaison d'autres pays.

L'un des atouts du gouvernement devrait être sa compréhension de l'économie et son engagement à l'égard de la compétitivité. Une des caractéristiques évidentes du monde économique moderne fait qu'un pays comme le Canada ne peut continuer à dépendre uniquement des forêts, des mines et de la pêche pour sa survie économique.

Cela s'explique par un certain nombre de raisons: nécessité d'un développement durable, concurrence accrue d'autres fournisseurs, nature des ressources qui ont toujours tant signifié pour le Canada. Cette évolution s'explique en partie par le fait que les produits venant du sous-sol et des forêts ont cédé la place à d'autres substances ou produits dans les procédés de fabrication. Il est évident que, si le Canada veut prospérer,il ne peut se limiter à l'exploitation de ses propres ressources. Il doit mettre à profit l'intelligence et la créativité de ses habitants. C'est fondamental.

Ce que je dis là n'a rien de neuf, mais il est certain que cette réalité a laissé la Chambre assez froide. Une bonne partie des critiques qu'on peut adresser au gouvernement valent aussi bien pour l'ensemble des députés. Dans nos relations synergiques avec la presse, nous cherchons des relations à court terme aux problèmes du monde extérieur, aux difficultés qui peuvent surgir dans les douze prochains mois. Comme nous sommes rivés sur l'immédiat, que nous ne saisissons pas clairement l'importance de la science, de la recherche et du développement, et que les journalistes ne sont en rien conscients de l'importance de la science, considérée comme trop mystérieuse pour pouvoir faire l'objet de reportages simples, nous nous sommes profondément enlisés dans un bourbier dont nous devons nous dégager le plus tôt possible.

Le premier ministre savait quelles difficultés le Canada aurait à affronter. Dès 1984, il disait qu'il accorderait la priorité à la dimension technologique. Nous avions le choix entre nous lancer dans la mêlée et devenir d'importants joueurs dans les grandes ligues, ou bien nous ranger pour toujours dans le circuit junior B.

Pourquoi cette déclaration? Parce que le Canada arrivait au dernier rang des nations industrialisées pour ce qui est des activités dans le domaine de la science, de la recherche et du développement.

En 1984, environ 1,35 p. 100 de notre produit intérieur brut était investi dans la recherche et le développement. Ce qu'on appelle «l'investissement intérieur brut» en recherche et en développement représentait 2,3 p. 100, environ la moitié de ce qu'y consacrent nos principaux concurrents industrialisés.

On peut aussi citer d'autres chiffres très révélateurs. Non seulement nous n'avons pas progressé d'un seul dixième dans le pourcentage du PIB investi dans la recherche et le développement, mais nous prenons encore du recul par rapport à d'autres pays qui ont reconnu la nécessité d'intensifier sensiblement leurs efforts en recherche et développement. Nous devons créer des emplois capables d'assurer la sécurité des Canadiens et le Canada doit avoir la possibilité de bien servir la cause de la paix et de la sécurité sociale des autres habitants de la planète. Si l'on compare la période de 1971 à 1985, les investissements aux États-Unis ont augmenté de 10 p. 100. Ils étaient déjà élevés par rapport aux nôtres. Nous, en 1971, nous étions exactement au point où nous en sommes aujourd'hui. Pendant cette période, les investissements ont augmenté de 35 p. 100 au Japon, de 20 p. 100 en Allemagne et de 15 p. 100 en France. Monsieur le Président, vous direz peut-être que ce sont là de grands pays. Il est compréhensible qu'ils puissent accroître leurs investissements à ce rythme, mais la Suède, pendant la même période, a doublé ses investissements dans la recherche et le développement et elle se propose d'affec-

ter plus de 3 p. 100 de son produit intérieur brut à ces activités.

Regardez les autres paramètres. Par exemple, en ce qui concerne le taux des investissements industriels en recherche et développement, le Canada occupe le onzième rang parmi les pays industrialisés. On a beaucoup parlé du pourcentage élevé des investissements du gouvernement en recherche et développement: le Canada occupe le neuvième rang à ce chapitre. Un aspect important de nos efforts dans ce domaine est le nombre d'employés qualifiés, d'hommes de science et d'ingénieurs que nous avons. Nous occupons le quatorzième rang!

Une voix: C'est une honte.

M. McCurdy: On aurait pu s'attendre que depuis 1984, compte tenu des éloquentes remarques du premier ministre et de ses promesses au sujet de la recherche et du développement, les investissements s'approchent d'un taux de 2,5 p. 100. De fait, nous n'avons pas bougé d'un seul centième de point.

Une voix: C'est une honte.

M. McCurdy: Si l'on examine les dépenses faites à ce chapitre par le gouvernement depuis 1984, elles ont baissé en chiffres réels de 3,5 p. 100 pendant cette période.

Une voix: Une autre promesse violée.

M. McCurdy: Je ne veux pas m'attarder là-dessus, parce que tout le monde est au courant. Quand on étudie les perspectives, qu'on se demande s'il faut investir davantage dans la recherche et le développement, il faut songer à ce que nos universités produisent. Aurons-nous le personnel nécessaire? Les universités reçoivent moins de fonds. Le gouvernement a déjà annulé des dépenses de deux milliards pour les frais d'exploitation des universités sur une période de cinq ans. La situation financière des universités est lamentable. Les investissements réels dans les universités par étudiant ont baissé de 11 p. 100. Nous tirons déjà de l'arrière quant au pourcentage de la population qui est engagé dans la recherche et le développement. On se serait attendu à ce que le gouvernement proclame dans le discours du Trône qu'il allait faire plus que par le passé.

• (1650)

Je m'arrête un instant, au cas où quelqu'un chez les libéraux jugerait le gouvernement aussi sévèrement que moi. Les libéraux ont fait pire; leur comportement a été scandaleux. Entre 1971 et 1984, par moments, le pourcentage du PIB consacré à la recherche est descendu à seulement 1,01 p. 100. Il n'a pas augmenté sous le régime libéral. Les libéraux n'ont jamais eu de plan quinquennal de R-D dans les universités.

Dans les beaux discours, l'édification de structures organisationnelles, les progressistes conservateurs ne s'en tirent pas trop mal. Ils méritent des félicitations pour la construction du Conseil consultatif national sur les sciences et la technologie, pour leur programme Innovation, pour le nombre accru de bourses d'études universitaires en sciences, pour les investissements accrus dans les musées et autres projets de nature à aiguiser l'intérêt pour la science. Ils méritent des félicitations à tous ces égards.

Ils pourraient même accepter des félicitations pour avoir consenti à créer un Comité parlementaire de la science, de la recherche et du développement. Le comité regroupait, au-delà des partis, les parlementaires qui s'intéressent à la science. Entre autres problèmes, le comité s'est aperçu qu'on nous servait beaucoup plus de balivernes qu'on ne nous proposait de mesures concrètes. J'ai le regret d'annoncer que le comité n'existe plus. Les gens voulaient que le nombre de comités diminue et ils trouvaient que le Comité de la science, de la recherche et du développement commençait à attirer trop l'attention sur la science, la recherche et le développement. Les gens commencent peut-être à comprendre que la recherche et le développement sont importants pour l'avenir de notre pays et pour la création d'emplois. Aussi, on avait remplacé cette appellation par quelque chose comme comité de l'industrie, de la technologie et du développement du Nord.

Maintenant, grâce à mon parti et grâce à mes propres talents de négociateur, on a réussi à y glisser le terme «science». C'est une catastrophe. Le Parlement s'est enfin décidé à essayer de remédier à l'ignorance des députés en matière de recherche et de développement et il a insisté sur la nécessité d'être plus au courant de l'importance fondamentale de la recherche et du développement pour l'avenir de notre pays.

Comme je l'ai déjà dit, on s'attendait à trouver dans le discours du Trône un indice que le gouvernement allait faire davantage pour améliorer cette situation catastro-

phique, et que l'on ferait quelque chose pour éviter que nos possibilités de créer des emplois là où il faut, à savoir dans le domaine de la technologie et de la recherche, ne diminuent. Que dit le discours du Trône. Il dit que le Conseil consultatif des sciences et de la technologie a été créé. Il s'en tire bien et il a pris quelques initiatives intéressantes, mais c'est tout.

Le gouvernement actuel a atteint le summum de la stupidité lorsqu'il a compromis la science, la recherche et le développement à cause de l'Accord de libre-échange. Il suffit de penser à deux des instruments qui pourraient servir à améliorer la situation dans le domaine de la recherche scientifique et du développement. Je songe notamment au programme d'acquisition. Sous le régime de libre-échange, nous pourrions nous servir des acquisitions gouvernementales pour stimuler la recherche aux États-Unis. Nous ne pouvons pas dire que nous réserverons les marchés d'acquisition aux entreprises canadiennes afin qu'elles puissent mettre au point les techniques, puis qu'elles les utilisent au Canada.

Où se fait la recherche au Canada? Principalement dans les entreprises valant moins de 150 millions de dollars et appartenant à des Canadiens. Northern Telecom est la seule entreprise de tout le Canada qui investit plus de 300 millions de dollars par année dans la recherche. Aux États-Unis, 21 entreprises investissent autant. Il a été dit que toute entreprise canadienne d'une valeur inférieure à 150 millions de dollars peut être acquise par des étrangers sans examen. Si ces entreprises mettent au point de nouvelles techniques, celles-ci pourront être achetées par les Américains sans examen qui les rapatrieront chez eux et y créeront les emplois qui en découlent. Mais, bien sûr, nous avons recours à des subventions. Nous sommes en train de négocier l'élimination de ces subventions. Quels moyens nous reste-t-il pour stimuler la recherche et le développement dans le domaine industriel au Canada? Très peu.

J'espérais qu'il y aurait dans le discours du Trône, quelques références à ce que le gouvernement entend faire pour renverser la vapeur et nous empêcher de nous retrouver de plus en plus loin derrière les autres pays à qui nous devons faire concurrence.

J'aimerais que vous ne vous leviez pas tout de suite, monsieur le Président, car je voulais parler de ce que le gouvernement fera des paiements de transfert et des répercussions que cela aura sur les universités dont la situation empirera davantage. Je sais que ce sujet vous intéresse.

Le président suppléant (M. Paproski): Je prends plaisir à écouter les propos du député, mais, malheureusement, son temps est écoulé.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Je félicite le député de son excellente allocution. A certains égards, il a abordé la question de la recherche et du développement. Je voudrais lui demander son opinion sur l'éducation. Le gouvernement n'a pas pris d'engagement ferme à ce sujet, notamment en ce qui concerne les paiements de transfert aux provinces. A notre avis, chaque dollar que le gouvernement destine à l'éducation devrait être utilisé à cette fin. Les provinces ont l'habitude de ne pas consacrer à l'éducation les fonds qui y sont prévus. En fait, elles les utilisent dans d'autres programmes.

Quelle est la politique du parti du député face aux paiements de transfert? Face à l'éducation?

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Je sais que vous vous réjouissez, monsieur le Président, de pouvoir vous édifier davantage.

Il y a deux aspects des universités en cause. Le député a mentionné l'aide à l'exploitation des universités au moyen des paiements de transfert, c'est-à-dire du financement des programmes établis. Le gouvernement a réduit ces paiements au moment où tous ceux d'entre nous à la Chambre qui avaient réfléchi un tant soit peu à la situation des universités disaient que ces paiements de transfert au titre de l'enseignement postsecondaire ne devraient pas être réduits. Il faudrait plutôt prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que les provinces paient leur part équitable et que les deux niveaux de gouvernement contribuent suffisamment afin que les jeunes Canadiens qui fréquentent l'université aient la possibilité de se préparer à l'ère de la technologie, à une ère axée sur la recherche et le développement qui serviront d'une manière à tenir compte des impératifs écologiques.

Il y a aussi la question de la recherche universitaire. Ce que les gouvernements actuel et précédent ont toléré dans les universités est catastrophique. Je ne vais pas m'attarder ici sur les dettes extraordinaires que les étudiants doivent contracter pour fréquenter l'université, mais il est honteux qu'ils doivent s'endetter pour fréquenter des universités de deuxième ordre parce que le gouvernement a failli à ses responsabilités. Les universités qui ne peuvent pas poursuivre des recherches de grande qualité perdent leurs scientifiques parce que le gouvernement n'a pas donné suite aux conseils de son propre Comité consultatif national sur les sciences et la recherche, à savoir que les fonds accordés aux conseils dispensateurs des universités devraient être doublés et cela, en deux ans. Les besoins sont à ce point urgents. Par

la suite, le taux de croissance des investissements dans la recherche universitaire devrait être équivalent à une fois et demie le taux de croissance du produit national brut.

• (1700)

Ce que le gouvernement est en train de faire à l'avenir du Canada est une honte. C'est une tragédie, et nous allons avoir des surprises si nous croyons pouvoir créer des emplois dans un pays dont l'économie est tributaire de la technologie d'un autre pays. Le Japon, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et les États-Unis ne s'adonnent pas à des activités de recherche et de développement afin de créer des emplois au Canada. C'est à nous de faire cela.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations? La parole est au député de Saskatoon—Humboldt (M. Hovdebo).

M. Hovdebo: Monsieur le Président, le gouvernement a récemment consacré beaucoup de temps et d'énergie pour essayer de nous convaincre que nous pouvions compter sur le secteur privé pour la prise en charge des travaux de recherche et de développement que n'assure plus le secteur public. Nous avons de nombreux exemples comme celui de la réduction du financement du Conseil national de recherches et d'autres. Pourquoi dites-vous que le secteur privé n'acceptera pas cette charge du secteur public?

M. McCurdy: Monsieur le Président, je viens de dire que nous ne nous attendons pas à ce que les Japonais, les Allemands, les Français ou les Anglais investissent dans la recherche et le développement pour créer des emplois au Canada. L'un des plus grands problèmes de notre pays est la proportion très élevée d'entreprises d'appartenance étrangère. Et qu'avons-nous fait? Nous avons fait en sorte qu'un pourcentage encore plus important d'entreprises industrielles clés soient offertes aux Américains, ainsi que les possibilité qui auraient pu s'offrir à nous d'effectuer des travaux de recherche et de développement dans ces secteurs.

Le gouvernement a inévitablement un rôle à jouer dans ses laboratoires de recherche, au Conseil national de recherches, quoiqu'en collaboration avec l'industrie, mais sans trop manquer de vision, pour faire avancer la recherche et le développement et combler le fossé créé par le grand nombre d'entreprises dans ce secteur qui appartiennent à des étrangers, mais que se passe-t-il? Le gouvernement a dirigé une attaque contre les institutions scientifiques de l'État; le CNRC se voit privé de fonds et d'une mission et le moral est à zéro. Nous en entendons tous parler constamment. Il faut réorganiser la poursuite d'une mission raisonnable pour le gouvernement.

Dans le cadre général de l'adhésion du gouvernement à l'avancement de la recherche et du développement, une mesure proposée l'an dernier, et qui a reçu l'appui des députés des deux côtés de la Chambre, consisterait à créer une mission nationale semblable à la mission spatiale des États-Unis. Il s'agissait, en fait, d'une étude commandée par le gouvernement qui montrait que la poursuite d'une mission touchant l'utilisation de l'hydrogène comme combustible au Canada permettrait de profiter des avantages comparatifs du Canada et d'obtenir peut-être, en définitive, la même augmentation des travaux de recherche et de développement que celle découlant de la recherche spatiale aux États-Unis.

Or qu'ont fait les intéressés? On ne doit pas se surprendre d'apprendre qu'ils ont lancé un petit projet au Québec en mettant pratiquement complètement de côté l'Alberta, et il n'y a ainsi aucune véritable mission concernant l'utilisation de l'hydrogène au Canada. A l'heure actuelle, on remarque une autre chose intéressante. La société Lumonics effectue des travaux de recherche sur l'hydrogène. Or, on a découvert qu'en ayant recours à une catalyse en surface, on peut obtenir la fusion des noyaux deutérium et, par le fait même, de l'énergie. Il s'agit d'une technologie simple. Les hommes de science affirment qu'elle est élégante plutôt que sophistiquée. Cela signifie en clair que les outils nécessaires sont simples et qu'on a beaucoup recours à l'intelligence humaine.

Or, il s'est produit une chose qui permet au Canada de se lancer, à armes égales, dans la course à la technologie de fusion de l'hydrogène. On aurait pu penser que le gouvernement aurait déployé d'énormes efforts, afin de déterminer la possibilité d'appliquer cette nouvelle technologie au cas où l'expérience serait confirmée par d'autres comme elle l'a été, sauf erreur. J'ai écrit au ministre et je l'ai invité à prendre cette initiative, mais je ne m'attends pas à beaucoup, car nous avons obtenu très peu jusqu'à maintenant.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée. Nous reprenons le débat.

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur et un plaisir d'intervenir dans cette enceinte aujourd'hui, afin de souscrire au discours du Trône qui décrit nos objectifs pour l'avenir du pays. On y précise les cinq principaux objectifs par l'entremise desquels le gouvernement entend bâtir un Canada fort et uni. Nous voulons obtenir une économie forte, protéger notre environnement, parvenir à une société généreuse, promouvoir l'affirmation des valeurs qui sont propres au Canada et réitérer notre attachement à l'unité nationale. Selon moi, la mise en oeuvre de ces objectifs et le fait de relever les défis auxquels nous devons faire face

ensemble, bénéficieront non seulement au gouvernement, mais également aux Canadiens en général.

Aujourd'hui, je voudrais pouvoir m'arrêter sur tous ces objectifs. Cependant, le temps me presse, et je m'en tiendrai donc à un objectif auquel il faut selon moi, accorder la plus haute importance si nous voulons réaliser les quatre autres objectifs.

Je fais allusion à la dette nationale. La population de l'Alberta et celle du Canada s'inquiètent de plus en plus de l'ampleur que prend la dette nationale. Depuis 1984, le gouvernement conservateur fait un effort concerté pour freiner l'accroissement de la dette et il a réduit le déficit, lentement mais sûrement. Toutefois, il lui faut maintenant prendre des mesures plus énergiques, et pratiquement tout le monde: hommes politiques de toutes allégeances, 89 p. 100 des citoyens, les chefs d'entreprise et même les groupes sociaux, s'entendent pour dire qu'il faut faire quelque chose pour réduire le déficit de 29 milliards de dollars par année et freiner l'accumulation d'une dette fédérale qui s'élève maintenant à quelques 320 milliards de dollars.

Le discours du Trône offre à tous les Canadiens, d'un océan à l'autre, une image de l'avenir, l'image d'un Canada confiant, unifié et fort. C'est un Canada qui conserve sa personnalité bien à lui parmi toutes les nations, un Canada qui est un chef de file de la communauté mondiale par ses idées innovatrices. C'est l'image d'un Canada qui est dynamique et progressiste, mais aussi généreux et compatissant.

• (1710)

Les Canadiens, aussi bien individuellement que collectivement, ont déjà réalisé de grandes choses au cours des années, mais maintenant il est temps de nous tourner vers l'avenir, d'être à la hauteur de nous faire correspondre à cette image, et d'effacer notre dette nationale.

Pourquoi le déficit pose-t-il un problème? On dit souvent qu'un déficit peut être utilisé pour stimuler une économie anémique, ce qui, en gros, est vrai lorsque ce remède est utilisé pendant une courte période. Toutefois, lorsqu'il est utilisé sans discernement et pendant de longues périodes, il devient un boulet qui empêche le gouvernement d'agir efficacement. C'est ce qui nous attend.

La principale menace pour l'avenir du Canada, c'est notre dette nationale. Lorsque les déficits gouvernementaux sont importants, les taux d'intérêt sont plus élevés. Il y a alors moins d'investissements et de moins en moins d'emplois. Chaque année où nous accusons un déficit, la dette augmente. Il faut alors emprunter de plus en plus d'argent pour en payer les intérêts.

Aujourd'hui, sur chaque dollar dépensé par le gouvernement fédéral, 31c. vont au remboursement des intérêts de notre dette. A long terme, ce gouvernement, et n'importe quel autre, aura de plus en plus de mal à offrir les programmes et les services auxquels les Canadiens sont habitués.

Des députés craignent pour l'avenir de nos programmes sociaux. J'ai peur aussi que ces programmes ne pâtissent si nous ne nous efforçons pas de réduire le déficit. Par exemple, à l'heure actuelle, les paiements en intérêts coûtent plus cher au gouvernement que, globalement, la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, les allocations aux conjoints, l'habitation, la santé, l'éducation et les allocations familiales.

Nous convenons tous qu'il est temps d'agir. Nous devons asurer la survie de nos programmes sociaux. La démocratie même est peut-être la cause de la montée des dépenses publiques, la réponse de l'État à la demande de toujours plus forte de biens et de services publics.

La hausse des dépenses publiques reflète notre réaction aux événements qui surviennent dans notre société, notre façon de remplir nos obligations sociales et nos promesses politiques les uns envers les autres. Depuis l'argent versé aux parents d'un nouvel enfant jusqu'aux chèques mensuels envoyés aux personnes âgées, les dépenses publiques touchent tous les moments de nos vies, de la naissance à la mort. Nous mangeons le pain produit avec l'aide des recettes fiscales. Nous portons des vêtements confectionnés par des entreprises subventionnées. Nous habitons des maisons financées par des fonds hypothécaires soutenus par l'État.

Les dépenses publiques nous servent quand nous sommes malades. Elles rendent l'éducation possible et nous soutiennent quand nous sommes au chômage. Au Canada, les bilans des finances publiques sont plus que des données et des chiffres, une liste de contributions et de répartitions; ils rendent compte de nos aspirations collectives. Des pressions de plus en plus fortes s'exercent sur les dirigeants politiques pour qu'ils comblent ces aspirations. La réalité, toutefois, est qu'il n'est politiquement pas rentable de réduire le déficit. Une majorité de Canadiens et moi savons cependant qu'il faut agir, et dès maintenant.

Le public est de plus en plus conscient des conséquences d'incessants excès de dépenses. Il a élu le gouvernement actuel pour y mettre un frein. Cela ne veut pas dire que notre tâche sera facile. Nous devons être déterminés dans notre lutte contre le déficit et nous devons expliquer aux citoyens pourquoi c'est nécessaire.

Nous savons que tous ne seront pas d'accord avec les politiques établies, mais ce sera à nous d'assurer une saine transition entre ce qui avait été perçu comme un trésor inépuisable et le contrôle de la dette nationale. Le gouvernement actuel est parfaitement conscient que ses

politiques ne feront pas le bonheur de tous, mais j'ai foi en lui et en sa capacité de redresser la situation. Je crois qu'il peut transformer ces jours sombres en une situation économique saine et rééquilibrer les finances de l'État.

Il y a 26 circonscriptions en Alberta et nous avons aujourd'hui 24 députés conservateurs à la Chambre des communes. Beaucoup voudraient nous faire croire que les conservateurs ont pris le pouvoir grâce au libre-échange. Cela peut avoir été l'une des raisons, mais la réduction de la dette nationale a sûrement compté tout autant, notamment dans ma circonscription, que le débat sur le libre-échange. Je sais, d'après les propos que tiennent mes électeurs, que les gens du peuple ont réélu le gouvernement actuel parce qu'ils savaient que la dette nationale est le problème numéro un du pays et que le gouvernement actuel prendrait, dès le début de son mandat, des mesures énergiques pour s'y attaquer.

Comment concilier ces deux objectifs: la dette nationale et un gouvernement généreux et humain? Est-ce possible? Nous parlons de combler un fossé lorsqu'il s'agit de relations entre un parent et un enfant ou entre un journaliste et un journal, mais il est actuellement question de concilier la lutte contre le déficit et le maintien des programmes sociaux.

Sera-t-il impossible de concilier les deux? Le 27 avril, lorsque mon honorable collègue, le ministre des Finances (M. Wilson), présentera son Budget, je sais que ces questions compliquées auront été examinées sous tous les angles. On nous considérera toujours comme un gouvernement compatissant et bienveillant, mais aussi comme un gouvernement assez fort pour voir la réalité en face et assumer ses responsabilités. Les Canadiens ont dit au gouvernement qu'il est temps de juguler la dette publique. C'est cette année, non pas l'année prochaine ni dans deux ans, mais le 27 avril 1989, qu'il faut s'y mettre.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, je félicite ma collègue, la députée de Wild Rose (M^me^ Feltham) pour son discours et l'importance qu'elle a accordée à la réduction du déficit. Je représente une circonscription de l'Alberta et, dans cette province, ce fut le thème principal de toute la campagne électorale. Ma collègue a parlé également de l'Accord de libre-échange, mais c'est la réduction du déficit qui a eu la vedette dans ma province.

• (1720)

Fait intéressant, en 1967, à l'arrivée au pouvoir du très hon. Pierre Trudeau, la dette s'élevait à 18 milliards de dollars, alors qu'à son départ, elle se chiffrait à 220 milliards, ce qui représente une progression d'à peu près 24 p. 100 par an.

Nous nous sommes attaqués à la dette en 1984. Nous sommes parvenus à réduire nos dépenses et à faire chuter le déficit d'environ 38,7 milliards à 28,9 milliards. Nous avons parlé de la hausse des taux d'intérêt. Ce n'est pas ainsi que l'on jugulera l'inflation. Il faut tout simplement réduire le déficit et la dette.

L'exposé de ma collègue était très intéressant. Elle a précisé que, pour chaque dollar qui entre dans les coffres du gouvernement, 31c. vont au service de la dette et elle avait tout à fait raison. Si nous ne faisons rien maintenant, la situation ne fera qu'empirer.

J'aimerais que la députée explique un point. Elle a parlé d'un Canada fort et d'unité nationale. Juste avant qu'elle prenne la parole, j'ai entendu des députés libéraux parler de programmes pensés pour l'avenir et de la manière dont ils s'y prendraient pour unir le Canada.

Je me demande si ma collègue peut rappeler à nos vis-à-vis libéraux ce qui s'est passé en 1981 avec un programme appelé le Programme énergétique national qui portait sur un secteur bien précis et si elle peut aussi rappeler comment les choses ont évolué dans l'ouest du Canada grâce aux programmes libéraux tout tournés vers l'avenir. Ces programmes ont eu un effet dévastateur. Je demande à la députée de Wild Rose de nous parler de ce qui est arrivé en Alberta, en fait à tout l'ouest du Canada, dans le temps des programmes libéraux.

Mme Feltham: Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Lorsqu'elle a dit que ces programmes avaient eu un effet dévastateur, elle a très bien résumé et je ne pense pas pouvoir ajouter quoi que ce soit. Les effets de ces programme sur l'Alberta ont été dévastateurs.

M. Harb: Monsieur le Président, nous nous soucions tous de réduire le déficit et d'exercer un contrôle sur les dépenses du gouvernement. Pas un député ne s'oppose à l'adoption d'une forme ou d'une autre de contrôle. La question, c'est de savoir comment s'y prendre. Devons-nous éliminer les allocations familiales? Réduire les prestations d'assurance-chômage? A quels programmes devons-nous nous en prendre pour réduire le déficit?

Pendant la campagne électorale, nous, du parti libéral, avons présenté un ensemble de mesures. Nous avons parlé de réduire le déficit par la création d'emplois, la mise en oeuvre de programmes d'infrastructures et de programmes de recyclage, par la recherche et le développement, par les investissements dans le domaine de l'éducation, par la lutte contre l'analphabétisme. Les entreprises privées ont fait savoir que l'analphabétisme faisait perdre environ 10 milliards de dollars par année à l'économie canadienne.

Le gouvernement devrait se pencher sur ces questions. Cela fait bien de parler de réduction du déficit, mais le gouvernement a d'autres moyens à sa disposition pour investir dans l'avenir de nos enfants, dans la recherche et le développement, dans l'éducation et le recyclage, notamment des personnes dans la quarantaine ou au début de la cinquantaine. Nous voulons que le gouvernement fasse ces investissements et nous le surveillerons de très près pour avoir comment il procédera.

Quant à l'environnement, si les quatre dernières années laissent présager de ce que fera le gouvernement, la traversée s'annonce difficile. Bien entendu, les Canadiens ont voté pour les conservateurs, mais le vote populaire a-t-il donné une majorité à ce parti? Non, car plus de 50 p. 100 de la population canadienne n'ont pas voté en faveur des programmes des conservateurs et n'ont pas appuyé les idées du parti.

Il faut nous demander ce que nous faisons pour l'avenir du Canada et ce que nous investissons dans l'avenir de nos enfants. Nous devons parler de développement économique. Le commerce est une question qui attire l'attention, mais, lorsque nous en parlons, il faut tenir compte d'un point important: la mise en place de l'infrastructure nécessaire.

Regardez ce qui adviendra de l'infrastructure du Canada au cours des dix prochaines années. Aux États-Unis, l'infrastructure est la préoccupation numéro un. Le gouvernement américain cherche à faire quelque chose. Que faisons-nous au Canada pour investir dans l'infrastucture ou les usines de traitement des égouts qui depuis 1984, n'ont pas vu la couleur d'un sou d'investissement? Or, au moyen d'un seul projet, l'investissement dans l'infrastructure, nous pouvons créer des centaines de milliers d'emplois.

Je sais que bon nombre d'entre vous ont oeuvré sur la scène municipale. Je surveillerai attentivement ce qu'ils accompliront. Lorsqu'ils faisaient de la politique municipale, ils parlaient tous de l'investissement du gouvernement dans l'infrastructure. Maintenant, nous allons les voir passer aux actes.

C'est très bien de parler de réduction du déficit, mais il est tout aussi important de parler de productivité, d'éducation et de formation des travailleurs âgés.

Je n'ai pas voulu poser de question, car je connais déjà la réponse. Pendant quatre ans on nous a raconté des salades et j'espère simplement que les choses ne continueront pas ainsi pendant quatre autres années. J'attendrai patiemment de voir quels genres de programmes on proposera pour l'environnement, les infrastructures, l'enseignement et la lutte contre l'analphabétisme. Ce sont les quatre grandes questions que je voudrais voir abordées par le gouvernement.

L'avenir ne paraît pas très brillant. Nous pouvons nous serrer la ceinture, mais il est important de s'assurer que nous ne nous coupons pas la gorge en même temps.

Le Canada joue un rôle de leader dans le monde industrialisé et nous devons maintenir ce rôle. Cependant, nous ne pourrons y parvenir qu'en investissant dans l'avenir des Canadiens. Nous ne réussirons qu'en investissant dans l'enseignement.

Regardez combien nous investissons dans l'enseignement. Regardez le nombre de Canadiens qui, à toutes fins pratiques, sont analphabètes. Un sur cinq est considéré comme tel.

M. Andre: Nous allons être sourds également si vous ne baissez pas le volume.

M. Harb: Voilà le domaine auquel il faut s'attaquer. Il faut arrêter de parler. Il est temps de commencer à agir. Je ne suis pas sûr que l'on agisse, car je ne vois pas d'action.

M. Andre: Il y a des microphones, vous n'êtes pas obligé de crier.

M. Harb: C'est un défi et je n'ai toujours pas entendu de discours. . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. J'aimerais entendre les observations du député.

M. Andre: Depuis le terrain de stationnement.

M. Harb: Merci, Harvie. J'ai entendu un discours après l'autre parler de réduction du déficit. Je n'en ai pas encore entendu un seul se concentrer sur la productivité. Ce sont pourtant les choses dont nous devons nous préoccuper. Il n'est pas du tout important de parler, il l'est beaucoup d'investir afin de produire. Le secteur privé le sait. Nous parlons toujours du secteur privé. Nous devrions amener le secteur privé à s'associer au gouvernement fédéral afin que le gouvernement puisse en apprendre quelque chose.

Je me suis occupé de recherche et de développement...

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que la période réservée aux questions et observations est maintenant terminée, et que nous pouvons dire qu'il est 17 h 30.

• (1730)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 h 30, il est de mon devoir, conformément au paragraphe 50(5) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix le sous-amendement. Le vote porte donc sur le sous-amendement de M. Riis.

M. Riis propose:

Qu'on modifie l'amendement en y ajoutant ce qui suit:

«et, plus précisément, la Chambre regrette que le gouvernement ait failli à la tâche de fournir les ressources adéquates pour faire face aux crises et aux accidents écologiques; d'adopter des règlements et de mettre en oeuvre une législation en matière d'environnement; de contrôler la condition de l'air, des sols et des eaux; et d'établir des normes nationales de protection de l'environnement.»

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter le sous-amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement veillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(*Vote No 2*)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Blondin
Brewin
Butland
Catterall
Copps
de Jong
Dionne
Fisher
Foster
Gardiner
Gray (Windsor Ouest)
Harvard
Althouse
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Bélair
Berger
Black
Blaikie
Boudria
Broadbent
Callbeck
Comuzzi
Crawford
Dingwall
Duhamel//
Flis
Gaffney
Gauthier
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Keyes
Kristiansen
Lapierre
Lee
Marchi
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Murphy
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mills
Nault

Nunziata
Ouellet
Parent
Peterson
Pickard
Prud'homme
Robinson
Rodriguez
Speller
Stupich
Vanclief
Wood
Nystrom
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Riis
Rocheleau
Samson
Stewart
Turner (Vancouver Quadra)
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—84

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bertrand
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Côté
Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hughes
Jelinek
Jourdenais
Kilgour (Edmonton Southeast)
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mitges
Mulroney
Nowlan
Plamondon
Porter
Redway
Ricard
Robitaille
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Andre
Attewell
Belsher
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Cole
Cook
Corbeil
Couture
Darling
de Cotret
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
James
Johnson
Kempling
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McKnight
Merrithew
Monteith//
Nicholson
Oberle
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Shields
Sobeski
Sparrow

St-Julien
Tardif
Thacker
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—140
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard

• (1800)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare le sous-amendement rejeté.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si vous sondez la Chambre, je crois que vous trouverez qu'il y a consentement unanime pour qu'on applique les résultats de ce vote au vote suivant.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare donc l'amendement rejeté.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je suis peut-être d'accord pour qu'on applique les résultats du vote sur le sous-amendement à celui sur l'amendement, mais nous aimerions entendre sur quel amendement porte le vote. Respectons la procédure. Je crois que l'amendement doit être proposé à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Turner, appuyé par M. Gray (Windsor-Ouest), propose:

La Chambre regrette que les conseillers de Votre Excellence continuent de faire preuve d'indifférence vis-à-vis du bien-être économique et social des Canadiens à faible revenu et à revenu moyen et de mépris pour les institutions démocratiques du Canada en n'honorant pas les engagements pris envers la population canadienne à l'égard de la mise en oeuvre de l'accord commercial Canada—États-Unis, en abandonnant les travailleurs agricoles, forestiers et du secteur des pêches, en ne tenant aucun compte de la dangereuse accélération de la concentration des entreprises, en refusant de prendre promptement des mesures énergiques pour garantir l'accès du public au réseau canadien de transport et la sécurité du réseau, en déclinant toute responsabilité à l'égard des soins de santé, du logement et des citoyens du troisième âge, en ne protégeant pas les minorités partout au Canada, en se désintéressant du rôle du fédéral en matière de développement de la recherche et de développement technologique et économique, ainsi qu'en se soustrayant à l'autorité de la Chambre des communes en ce qui concerne la dépense de fonds publics et en présentant au Parlement un programme dénué de tout contenu hormis la claire volonté de démanteler le système de sécurité sociale tout en imposant un régime fiscal injuste et oppressif.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(*Vote No 3*)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Althouse
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Bélair
Berger
Black
Blaikie
Blondin
Brewin
Butland
Catterall
Copps
de Jong
Dionne
Fisher
Foster
Gardiner
Gray (Windsor Ouest)
Harvard
Hovdebo
Jordan
Keyes
Kristiansen
Lapierre
Lee
Marchi
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nunziata
Ouellet
Parent
Peterson
Pickard
Prud'homme
Robinson
Rodriguez
Speller
Stupich
Vanclief
Wood
Boudria
Broadbent
Callbeck
Comuzzi
Crawford
Dingwall
Duhamel
Flis
Gaffney
Gauthier
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mills
Nault
Nystrom
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Riis
Rocheleau
Samson
Stewart
Turner (Vancouver Quadra)
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—84

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bertrand
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Côté
Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hughes
Jelinek
Jourdenais
Kilgour (Edmonton Southeast)
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Andre
Attewell
Belsher
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Cole
Cook
Corbeil
Couture
Darling
de Cotret
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday//
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
James
Johnson
Kempling
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle

Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
McLean	Merrithew
Mitges	Monteith
Mulroney	Nicholson
Nowlan	Oberle
Plamondon	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
St-Julien	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thacker	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec-Est)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van de Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—140	

Le président suppléant (M. Paproski): Par conséquent, je déclare l'amendement rejeté à la majorité.

M. Gray (Windsor-Ouest): J'invoque le Règlement.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Auquel de ces gros frappeurs devrais-je donner la parole?

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Monsieur le Président, à votre place, je n'emploierais pas ce mot. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Monsieur le Président, vous avez dit: «Rejeté à la majorité». Je voudrais que vous sachiez que nous avons voté et que le vote par appel nominal a montré que nous avions bien voté pour cet amendement. . .

Des voix: . . .et que vous aviez perdu.

M. Gauthier: . . .et perdu, oui, mais pas à la majorité.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 h 05, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 05.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 11 avril 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

DÉPÔT DU DIX-HUITIÈME RAPPORT DU COMMISSAIRE

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau le dix-huitième rapport annuel du Commissaire aux langues officielles, qui se rapporte à l'année civile 1988, conformément à l'article 34(1) de la Loi sur les langues officielles.

[*Traduction*]

Conformément à l'alinéa 108(4)*a*) du Règlement, ce document est renvoyé d'office au Comité mixte permanent des langues officielles.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DÉPÔT DU DOCUMENT INTITULÉ: «LE NOUVEAU MODE D'EMPLOI»

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre, dans les deux langues officielles, la stratégie gouvernementale de mise en valeur de la population active, intitulée: «Le Nouveau mode d'emploi».

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DÉCLARATION DE LA MINISTRE

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir qu'en vertu du Règlement 33, j'informe cette Chambre de la nouvelle stratégie gouvernementale sur la mise en valeur de la population active.

J'ai déposé, il y a quelques instants, deux documents, soit un énoncé de principes et le nouveau mode d'emploi: profil de la croissance du marché du travail. Ces deux documents font état de la politique et des raisons qui sous-tendent la stratégie de mise en valeur de la population active.

[*Français*]

Cette stratégie, monsieur le Président, vise à préparer les Canadiens pour le marché du travail des années 1990 et à faire en sorte qu'ils puissent s'adapter à un contexte de travail en constante évolution.

[*Traduction*]

Nous devons relever le défi qui consiste à favoriser l'émergence d'une «éthique de formation» dans le secteur privé. Nous y parviendrons par la création d'un conseil consultatif national sur le perfectionnement des compétences, qui est chargé de nous fournir des conseils relativement aux besoins du secteur privé, en augmentant les fonds affectés à une meilleure planification des ressources humaines dans des industries choisies, dans certains secteurs d'activité et auprès des associations professionnelles et des entreprises, en doublant les fonds accordés au service d'aide à l'adaptation de l'industrie, qui a obtenu de très bons résultats en aidant des travailleurs et leurs entreprises à faire face à l'évolution technologique, à des expansions majeures ou à des fermetures, et en accroissant les fonds affectés au programme Développement des collectivités qui permet actuellement à 201 petites collectivités de planifier leurs propres mesures en vue de trouver des solutions à l'instabilité du marché.

Grâce à la stratégie de mise en valeur de la population active, nous accorderons une plus grande priorité à la formation des débutants en prenant des mesures immédiates pour améliorer le programme d'apprentissage, en consacrant quatre fois plus de fonds aux programmes d'alternance travail-études et en concevant un nouveau programme de formation pour les débutants dans des domaines comportant de nouvelles exigences professionnelles.

[*Français*]

Nous demandons également aux provinces d'ajuster leur contribution à la hausse et de la rendre équivalante à celle que le gouvernement fédéral accorde aux programmes portant sur les compétences professionnelles à l'intention des bénéficiaires de l'aide sociale et ainsi d'améliorer les perspectives d'emploi de 20 000 autres bénéficiaires de l'aide sociale.

[*Traduction*]

Pour prêter main-forte aux chômeurs, le gouvernement peut également intervenir dans un autre de ses programmes, à savoir dans le cadre du Régime

d'assurance-chômage. Nous avons l'intention de le réorienter de façon qu'il ne soit plus un soutien passif pour en faire une réaction dynamique fondée sur la formation et la préparation à l'emploi. Les prestataires d'assurance-chômage auront désormais accès à des programmes de formation et ainsi qu'à des services d'emploi et de counselling plus tôt après avoir présenté leur demande de prestations. Les fonds affectés en vertu de l'article 26 de la Loi sur l'assurance-chômage, qui est le principal outil de formation de ce régime, seront doublés. Les prestataires d'assurance-chômage qui présenteront un plan d'entreprise viable pourront percevoir toutes les prestations auxquelles ils ont droit en un seul montant forfaitaire pour les aider à assumer les frais de lancement de leur entreprise.

[*Français*]

Lorsque les travailleurs âgés perdent leur emploi, ils éprouvent beaucoup plus de difficulté à réintégrer la population active. Ils vont donc bénéficier des programmes que je viens de mentionner à l'instant ainsi que des fonds accrus accordés aux employeurs qui embauchent et qui recyclent les travailleurs déplacés.

Nous entendons également modifier la Loi sur l'assurance-chômage de façon qu'elle soit plus équitable et mieux adaptée à la situation changeante du milieu de travail des Canadiens et qu'elle satisfasse aux dispositions de la Charte des droits et libertés.

[*Traduction*]

Nous proposerons des modifications qui permettront d'offrir des prestations de maladie et de maternité plus souples et des prestations parentales plus généreuses; nous voulons également étendre la protection du régime au nombre croissant de Canadiens qui choisissent de travailler après 65 ans. Parallèlement, le gouvernement s'occupera de questions fondamentales concernant le Régime d'assurance-chômage.

Ainsi, la période minimale d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage, qui est maintement de 10 à 14 semaines, passera de 10 à 20 semaines selon le taux de chômage régional. Elle ne sera toutefois pas changée dans les régions qui conserveront un taux de chômage élevé. En outre, nous éliminerons les dispositions actuelles relatives aux réitérants pour rendre les prestations plus facilement accessibles aux travailleurs saisonniers.

• (1110)

Nous proposons cependant d'accroître les pénalités imposées aux travailleurs qui quittent leur emploi sans raison valable, qui refusent un emploi acceptable ou qui sont licenciés pour inconduite.

Enfin, le gouvernement propose de donner beaucoup plus de vigueur aux pénalités imposées aux prestataires et aux employeurs qui fraudent le régime. Je voudrais assurer aux députés qu'il n'est pas question de refuser la protection du régime d'assurance-chômage à ceux qui en ont vraiment besoin, mais, du même coup, les Canadiens veulent un régime qui aide les travailleurs à réintégrer la population active. La Stratégie de mise en valeur de la population active permettra d'intégrer le soutien du revenu aux services d'emplois et aux programmes axés sur le marché du travail, tout en favorisant une plus grande participation du secteur privé. Je présenterai, vers la fin juin, les mesures législatives qui s'imposent en vue de modifier la Loi sur l'assurance-chômage. Je sais que les membres du Sénat et de la Chambre les étudieront avec grande attention et qu'ils nous offriront leurs conseils et nous témoigneront leur appui. D'ici là, je poursuivrai mes consultations avec nos partenaires, c'est-à-dire le monde des affaires, celui du travail et les gouvernements provinciaux, qui sont tous concernés par l'avenir des chances que nous essayons de créer, pour déterminer comment nous pourrions le mieux préparer les Canadiens et les aider à se préparer aux changements qui s'annoncent sur le marché du travail de demain.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, en 1984 et de nouveau en 1988, le premier ministre (M. Mulroney) a dit qu'il ne sabrerait pas dans les programmes sociaux, car ceux-ci constituaient un trésor sacro-saint. Aujourd'hui, le premier ministre a une fois de plus manqué à ses promesses en attaquant férocement au régime d'assurance-chômage.

Le gouvernement a décidé de retrancher 1,3 milliard de dollars des fonds affectés à l'assurance-chômage, mais il n'a pas dit combien de travailleurs seront touchés, combien perdront leurs prestations, combien devront se débrouiller sans assurance-chômage, ni quelles régions seront le plus frappées par cette politique. Il est intéressant de noter que, de 1984 à 1989, le gouvernement a réduit de 30 p. 100 les programmes d'emploi et de formation, qui sont passés de 2,2 milliards en 1984, lorsque les libéraux ont perdu le pouvoir, à 1,5 milliard en 1989. Cela représente une baisse de 700 millions de dollars.

Ce matin, la ministre a annoncé qu'elle injecterait 800 millions dans les programmes de formation, soit presque le même montant que son gouvernement en a retiré au cours des cinq dernières années. En cinq ans, le gouvernement a créé un grave problème dans le domaine de la formation et du perfectionnement et il essaie aujourd'hui de le régler en revenant à la situation de 1984. Malheureusement, la principale différence et l'inéquité flagrante de ce plan résident dans le financement des programmes de formation.

Jusqu'ici, les programmes de planification du marché du travail, de formation et de perfectionnement étaient financés à même les recette fiscales générales, puisqu'ils profitaient à toute la collectivité. Ils seront désormais

financés à même les fonds destinés à l'assurance-chômage, c'est-à-dire grâce aux contributions versées par les travailleurs et leurs employeurs. Cela signifie que tous les travailleurs paieront pour les programmes de formation sans savoir s'ils pourront en bénéficier. Cela suppose que les secteurs à forte proportion de main-d'oeuvre subventionneront la formation dans le secteur des technologies de pointe, qui est souvent à forte proportion de capitaux. Cela veut dire que les régions du Canada où la croissance est faible contribueront à subventionner les régions où elle est forte. Les travailleurs de la région de l'Atlantique subventionneront la formation de travailleurs très spécialisés à Toronto, par exemple. Cela signifie que les gagne-petit financeront en partie la formation des travailleurs des secteurs de pointe.

Dans le régime d'assurance-chômage actuel, les travailleurs et les entreprises alimentent une caisse tout en sachant qu'ils récupéreront cet argent sous forme de prestations s'ils sont au chômage, s'ils deviennent malades ou si elles tombent enceintes. Dorénavant, ils n'auront aucune garantie de récupérer dans leur région l'argent qu'ils ont versé.

Ainsi, d'après le programme, une somme de 230 millions de dollars sera affectée à la création d'un comité consultatif national sur le perfectionnement des compétences. C'est une bonne initiative. Ce comité sera chargé de conseiller le gouvernement en matière de perfectionnement des compétences. J'aurais toutefois cru que c'était déjà le rôle des fonctionnaires du ministère. Cela veut dire probablement que le gouvernement va réengager les personnes qui ont fait cette recommandation et qui ont été limogées, mises à pied ou que l'on a laissé partir, mais elles seront payés à même la caisse d'assurance-chômage au lieu de l'être par le truchement des recettes fiscales en général.

Examinons les 65 millions de dollars prévus pour la planification des ressources humaines. Je le répète, c'est une très bonne chose, mais n'aurait-il pas fallu commencer il y a quatre ou cinq ans? L'argent qui servira à financer ce programme du ministère de l'Emploi et de l'Immigration viendra également de la caisse d'assurance-chômage; c'est de l'argent que les travailleurs avaient à leur disposition lorsqu'ils étaient mis à pied.

Ce projet nous incite à nous poser bien des questions qui sont sans réponse. Ainsi, la Commission d'assurance-chômage va-t-elle avoir la haute main sur ces nouveaux programmes, notamment sur la mise en valeur des ressources, sur le programme de développement des collectivités et ainsi de suite? Relèveront-ils de la compétence des cadres de la Commission d'assurance-chômage? Et les travailleurs à temps partiel, qui représentent une proportion de plus en plus forte de la population active? Que deviendront-ils dans tout cela?

Ce qui est encore plus grave, c'est que cette proposition ne tient pas debout. Elle ne tient pas debout parce qu'elle prévoit de prendre les fonds affectés à l'assurance-chômage et de les utiliser pour former des travailleurs qualifiés, mais il n'y a aucune politique permettant de garantir des emplois à ces travailleurs et aucune politique permettant de s'assurer que les emplois seront répartis plus équitablement dans toutes les régions du pays. Une stratégie de mise en valeur de la population active doit venir s'ajouter à une politique de plein emploi, à une stratégie industrielle, à une politique efficace de développement régional, à une politique de recherche et de développement et à une politique en matière d'enseignement postsecondaire. Or, le programme annoncé ce matin est silencieux sur ces questions.

Curieusement, il y a à peine quelques années, pendant la dernière législature, en adoptant le projet de loi C-96, le gouvernement a encore une fois sauvagement réduit l'aide à l'enseignement postsecondaire, c'est-à-dire à des programmes qui vont dans le même sens que les programmes de formation mentionnés dans cette politique. Le gouvernement formera des travailleurs, mais on ne sait pas exactement comment ils bénéficieront de cette formation ou comment ils trouveront de l'emploi. Y aura-t-il des emplois pour eux ailleurs que dans le secteur du *Golden Horseshoe* entourant Toronto? Comment ferons-nous en sorte que les travailleurs ayant reçu une formation trouveront des emplois?

Nous devons reconnaître que, depuis 1984, la croissance des emplois a surtout eu lieu dans la fonction publique, où les salaires sont peu élevés, les syndicats, inexistants et les avantages, minimes. Que fait ce programme pour ces travailleurs, notamment pour ceux qui travaillent plus de quinze heures par jour et qui doivent cotiser à la caisse d'assurance-chômage? Ils sont de plus en plus nombreux. Comment bénéficieront-ils de ce programme? Il me semble que ces travailleurs subventionneront les programmes de formation d'autres personnes.

Le gouvernement n'a pas non plus expliqué comment ceux dont l'assurance-chômage sera supprimée payeront leur épicerie et leur loyer pendant qu'ils seront sans emploi. Il est évident que le gouvernement veut faire porter le fardeau aux provinces, mais il ne les a pas encore consultées au sujet de son programme et il ne s'est pas encore engagé à les aider à assumer l'augmentation des frais des programmes d'aide sociale.

Nous avons là un autre exemple des politiques trompeuses des conservateurs. Avant les élections, le déficit était bien contrôlé et les conservateurs dépensaient sans compter. Leurs promesses électorales totalisaient 22 milliards de dollars. Ils ont dépensé plus de 100 millions de dollars pour les élections partielles dans Lac-Saint-Jean. Ils ont injecté des centaines de millions de dollars dans Manicouagan pendant les années qui ont précédé les élections. Cela a été rendu possible grâce au pire assaut fiscal lancé contre les contribuables dans toute l'histoire

du Canada. Mais les élections passées, voici tout à coup surgir la crise du déficit. Qui paiera la note? Ce sont les travailleurs canadiens et leur caisse d'assurance-chômage.

• (1120)

[*Français*]

Monsieur le Président, pendant la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) a dit, et je cite: «Il n'y a absolument rien qui va empêcher le gouvernement du Canada de maintenir tous ses programmes sociaux, tous ses programmes d'expansion économique régionale, mais strictement rien! Nous allons maintenir absolument et intégralement tous nos programmes sociaux.»

Monsieur le Président, encore une fois, le premier ministre a oublié ses promesses et il a attaqué les travailleurs canadiens avec cette politique des coupures dans l'assurance-chômage.

[*Traduction*]

Je m'engage aujourd'hui: nous, du Parti libéral, mettrons tout en oeuvre pour combattre ce projet. Nous livrerons une lutte sans merci.

Des voix: Bravo!

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Merci, monsieur le Président. Nous tous qui sommes dans cette enceinte venons d'assister au plus grand vol de l'histoire du Canada. Après les dernières élections, le premier ministre (M. Mulroney) a promis aux Canadiens qu'ils seraient protégés contre les pires effets du libre- échange. Le gouvernement devait mettre sur pied des programmes de réadaptation et de formation à l'intention de ceux qui perdraient leur emploi. Brian, Michael et Barbara Dalton, armes au poing, viennent d'arriver en ville pour dévaliser la Commission d'assurance-chômage.

Les travailleurs canadiens ne s'opposent pas à payer des primes d'assurance-chômage parce qu'ils savent que c'est une police d'asssurance, une caisse d'assurance qui leur garantira une certaine dignité s'ils perdent leur emploi. Par le programme qu'il vient d'annoncer, le gouvernement prive les Canadiens de cette dignité. Le ministère a admis qu'un grand nombre de Canadiens perdront 10 semaines de prestations ou davantage, et ce, même dans les endroits où le chômage atteint les 10 p. 100. Des milliers de Canadiens qui peuvent prétendre à l'assurance-chômage aujourd'hui n'y auront plus droit après l'adoption de ce programme. Des milliers de Canadiens verront leurs prestations prendre fin et seront forcés de faire appel à l'aide sociale, ce qui alourdira les coûts pour les provinces.

Que fera la ministre de l'argent qu'elle dérobe à la caisse d'assurance-chômage? Elle consacrera plus d'argent aux prestations accordées aux parents. Le gouvernement n'a aucun mérite à cet égard. Il y est forcé par les tribunaux; ce n'est donc pas qu'il le fasse de bon gré ou parce qu'il croit que c'est juste. Nous avons pu le constater lorsqu'il a interjeté appel de la décision du tribunal d'accorder des prestations aux parents.

La ministre affirme qu'une partie de l'argent servira à promouvoir une «éthique de la formation dans le secteur privé». Pourquoi les chômeurs devraient-ils en payer le prix? C'est justement l'échec de l'éthique de la formation dans le secteur privé qui est la cause de la pénurie d'emplois dans les métiers. Belle éthique de formation, vraiment.

Le rapport de Grandpré propose des moyens d'encourager la formation dans le secteur privé. Ses auteurs préconisent un système de prélèvements et de subventions qui obligerait les entreprises à injecter un peu de leur argent à elles dans la formation. Mais le gouvernement actuel n'agira jamais ainsi, pas quand il peut voler l'argent des travailleurs. Il affecte plus d'argent à ce qu'il présente comme une aide aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Je viens de la Saskatchewan où il semble que cette idée ait pris naissance. J'ai vu comment fonctionne le programme du gouvernement. Il s'agit vraiment de travail forcé, travaillez pour l'assistance sociale, travaillez ou crevez de faim. Qui sont ces gens? Ce sont les Canadiens les moins aptes à se protéger eux-mêmes et ceux qui méritent le plus de recevoir l'aide du gouvernement.

Je peux dire à la Chambre que cette incursion dans le secteur de l'assurance-chômage en annonce bien d'autres. On dit dans le rapport du ministère:

> Les modifications apportées au financement du programme d'assurance-chômage seront annoncées par le ministre des Finances dans le prochain budget.

Cela signifie que le gouvernement cessera de payer pour les prestations prolongées dans les régions. Il transférera les milliards: des coûts absorbés à même les contributions du gouvernement seront désormais payés à même les primes. En d'autres mots, il réduira le déficit en s'attaquant aux travailleurs et aux programmes de formation.

C'est trahir les travailleurs canadiens, et le caucus du NPD ne peut appuyer cette mesure d'aucune façon.

* * *

[*Français*]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

DÉPÔT DU PREMIER RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SECTION CANADIENNE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le premier rapport des activités de la section canadienne

de l'Association internationale des parlementaires de langue française.

* * *

[*Traduction*]

LOI CONCERNANT LES PERSONNES ÂGÉES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops) demande à présenter le projet de loi C-219, Loi concernant les personnes âgées.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Riis: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à établir une commission qui aurait pour mandat d'étudier et de déterminer les besoins des personnes âgées au Canada. Cette commission présenterait au gouverneur en conseil des recommandations concernant les besoins des personnes âgées. Nous reconnaissons que des progrès ont été accomplis dans ce domaine, mais il reste encore beaucoup à faire. Le projet de loi propose une façon d'atteindre ce but.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION DES EAUX ARCTIQUES

MESURE MODIFICATIVE

M. Nelson A. Riis (Kamloops) demande à présenter le projet de loi C-220, Loi modifiant la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Riis: Le projet de loi vise à confier au ministre de l'Environnement l'entière responsabilité de l'administration de la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques. Conformément à l'article 28 de la loi, un décret du gouverneur en conseil du 14 mai 1971 répartissait les pouvoirs prévus dans la loi entre le ministre des Affaires indiennes et du Nord, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre des Transports. Si le projet de loi était adopté, tous les pouvoirs seraient confiés au ministre de l'Environnement, ce qui permettrait de mieux protéger l'environnement dans le développement du Grand Nord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI VISANT LA PROTECTION DES EAUX DU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops) demande à présenter le projet de loi C-221, Loi visant la protection des eaux du Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Riis: Ce projet de loi a pour objet de protéger les eaux du Canada. Non seulement il protégerait les eaux canadiennes, mais il interdirait aussi leur exportation par transferts d'un bassin à un autre. Cette question a fait l'objet de nombreux débats au cours des derniers mois. Si ce projet de loi était adopté, il n'y aurait plus de transferts d'un bassin à un autre.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1130)

LOI SUR LES FRUITS, LES LÉGUMES ET LE MIEL

MESURE MODIFICATIVE

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe) demande à présenter le projet de loi C-222, Loi modifiant la Loi sur les fruits, les légumes et le miel (pays d'origine).

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre permet-elle à la députée de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

Mme Hunter: Ce projet de loi a pour objet d'interdire la vente de fruits et de légumes à moins que leur pays d'origine ne soit indiqué sur leur contenant ou sur un panneau placé à proximité. Les consommateurs pourraient alors décider ce qu'ils veulent acheter en toute connaissance de cause.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI CONCERNANT L'INSTITUTION D'UN JOUR DE COMPASSION POUR LES PERSONNES TUÉES OU BLESSÉES AU TRAVAIL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Rod Murphy (Churchill) demande à présenter le projet de loi C-223, Loi concernant l'institution d'un jour

de compassion pour les personnes tuées ou blessées au travail.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Murphy: Je présente aujourd'hui un projet de loi qui propose de désigner le 28 avril jour de compassion pour les personnes tuées ou blessées au travail.

Si elle était adoptée, cette mesure permettrait à la Chambre de constater que de très nombreuses personnes sont blessées ou tuées sur les lieux de leur travail et de se rendre compte combien il est nécessaire de mettre de nouveau l'accent sur la santé et la sécurité au travail.

Selon les plus récentes statistiques du ministère du Travail, un million de personnes sont blessées au travail chaque année. Le nombre de décès s'élève en moyenne à 1 000 chaque année.

Il n'y a pas de statistiques sur la mortalité attribuable aux conditions de travail malsaines parce que les décès ne sont ni signalés ni indemnisées.

J'espère sincèrement que ce projet de loi sera adopté parce qu'il ferait comprendre aux Canadiens combien il est nécessaire d'assurer de meilleures conditions de santé et de sécurité au travail.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI VISANT A PROTÉGER ET À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE AU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Neil Young (Beaches—Woodbine) demande à présenter le projet de loi C-224, Loi visant à protéger et à améliorer la qualité de l'eau potable au Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Young: Le projet de loi vise à protéger et à améliorer la qualité de l'eau potable au Canada. Il permettra à la population de participer à l'élaboration de règlements fixant les niveaux acceptables des agents de contamination et autres substances présentes dans l'eau potable. Ces règlements s'appliqueront aux réseaux publics et privés de distribution d'eau.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois, et l'impression en est ordonnée.)

LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE MODIFICATIVE

M. Neil Young (Beaches—Woodbine) demande à présenter le projet de loi C-225, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (personnel des députés).

Le président suppléant (M. Paproski): Le député est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Young: Le projet de loi vise à assurer un traitement équitable au personnel des députés, y compris celui du président de la Chambre des communes, dont les membres perdent leur emploi lorsque leur employeur cesse d'être député. Les dispositions du projet de loi leur accorderont, pour leur nomination éventuelle à un poste de la fonction publique, la priorité dont jouissent actuellement les employés suivants: ceux des cabinets ministériels, ceux du bureau du chef de l'opposition à la Chambre des communes, ceux du bureau du leader du gouvernement au Sénat, et ceux du bureau du chef de l'opposition au Sénat.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois, et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

LA PROTECTION DE LA VIE HUMAINE

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter humblement dans cette Chambre une pétition de mes concitoyens qui déclarent humblement qu'à ce moment il n'y a pas de loi au Canada pour la protection de la vie des enfants à naître, de la conception à la naissance. Puisqu'ils croient en la sainteté de la vie humaine au moment de la conception, ces gens-là croient aussi à une nécessité pour une loi juste qui sauvegarde le droit à la vie de l'enfant à naître et celui d'être protégé durant sa croissance jusqu'à sa naissance. Ils croient que c'est de notre devoir de protéger la vie, et ils croient aussi en la foi dans notre avenir et que cela peut être garanti seulement par le témoignage d'un respect pour la vie, des enfants à naître aux personnes âgées, ils croient aussi que les familles et autres groupes ou communautés ont le devoir de développer des formes variées de soutien et d'abri pour venir en aide aux futures mères quand il y a un besoin, ils demandent humblement que le Parlement formule et légifère une loi pour la protection de la vie au moment de la conception, une loi qui cherche à sauver la vie de la mère et de l'enfant simultanément.

[*Traduction*]

LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de Canadiens que la question du financement de l'enseignement postsecondaire préoccupe beaucoup.

Les pétitionnaires croient que, en raison de l'insuffisance des fonds versés au titre de l'enseignement, les frais de scolarité dans les universités ont augmenté, les classes sont surpeuplées, les installations sont en mauvais état et les étudiants canadiens sortent des établissements d'enseignement postsecondaire avec des dettes énormes. Ils demandent au Parlement d'examiner la possibilité d'accroître le financement versé au titre de l'enseignement postsecondaire afin qu'on puisse continuer d'offrir aux Canadiens un enseignement de qualité à un prix abordable.

La Colombie-Britannique ne fournit pas de fonds pour l'enseignement postsecondaire et dépend entièrement des sommes versées par le gouvernement fédéral. Ce dernier ne respecte manifestement pas son engagement à l'égard de l'enseignement postsecondaire.

[*Français*]

ON DEMANDE L'IMPLANTATION DE L'AGENCE SPATIALE À VILLE SAINT-LAURENT

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de la Chambre de commerce de Ville Saint-Laurent, demandant, compte tenu du fait que la circonscription dispose de toutes les infrastructures essentielles à créer un environnement propice à l'Agence spatiale, demandant humblement que le Parlement du Canada prenne les mesures nécessaires à l'implantation de l'Agence spatiale canadienne dans la circonscription de Saint-Laurent, et ce, dans l'intérêt du Canada.

• (1140)

[*Traduction*]

LA RÉACTION DANS LA CIRCONSCRIPTION DE SAINT-LAURENT AU PROJET D'ACHAT DE SOUS-MARINS NUCLÉAIRES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, j'ai également une pétition à présenter en application de l'article 136 du Règlement de la part de l'Association des aînés du YMCA de la circonscription de Saint-Laurent. Les pétitionnaires demandent que tous les parlementaires adoptent comme priorité de promouvoir la santé de la population. Ils demandent en outre que le gouvernement du Canada renonce à acheter deux sous-marins nucléaires et consacre l'argent ainsi économisé aux personnes âgées.

[*Français*]

ON DEMANDE DE CHANGER LE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION DE SAINT-LAURENT

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, j'ai aussi une autre pétition que je désire présenter conformément à l'article 36 du Règlement, de résidants de la section montréalaise de ma circonscription.

Ils demandent humblement que le Parlement du Canada prenne les mesures nécessaires à la modification du nom de la circonscription de Saint-Laurent pour qu'elle se nomme à l'avenir Saint-Laurent—Cartierville, et ce dans l'intérêt de tous les électeurs et électrices de cette circonscription électorale.

[*Traduction*]

LA RÉACTION DANS LA CIRCONSCRIPTION DE SAINT-LAURENT AU PROJET D'ACHAT DE SOUS-MARINS NUCLÉAIRES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition de la part des personnes âgées de la paroisse de Notre-Dame-de-Fatima de la circonscription de Saint-Laurent. Les pétitionnaires demandent que le gouvernement annule la construction de deux sous-marins nucléaires et consacre l'argent ainsi économisé à la recherche sur le SIDA, le cancer et les maladies cardiovasculaires.

LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR L'ORIENTATION SEXUELLE

M. Marc Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition de la part d'électeurs de ma circonscription qui demandent au gouvernement de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 10 avril, de la motion de M. Richardson: Qu'une Adresse soit présentée à son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône. Je voudrais parler du secteur de l'agriculture au Canada étant donné que, à mon avis, il existe un profond sentiment de malaise et d'inquiétude, car on se demande où veut en venir exactement le gouvernement à propos de l'agriculture. Cette inquiétude peut provenir de l'accord de libre-échange que le gouvernement a conclu en décembre dernier et de l'engagement que celui-ci a pris de retirer l'avoine du contrôle de la Commission canadienne du blé.

On s'inquiète également à propos de la promesse faite par le gouvernement le 10 novembre dernier concernant le paiement de 850 millions de dollars en allocations de sécheresse. La plupart de ces paiements ne seront effectués que bien après la période d'ensemencement qui a lieu au printemps.

Les agriculteurs se demandent avec inquiétude où veut en venir exactement le gouvernement dans tous ces domaines. Mais la question du libre-échange et des négociations avec le GATT fait l'objet de leur plus grande préoccupation. La plupart d'entre eux trouveront bien peu de réconfort en se reportant au document intitulé: «Discours du Trône». Celui-ci ne contient que trois lignes sur l'orientation du gouvernement en ce qui concerne l'agriculture. On peut lire dans ce document:

> Nos producteurs agricoles, malgré leur efficacité, ne peuvent soutenir la concurrence déloyale des pays dont les subventions perturbent le cours normal du commerce et bouleversent les règles du marché tout en exerçant une pression indue sur les finances de la nation.

Le gouvernement devrait certainement en avoir plus long à dire sur l'état de l'agriculture au Canada. Il est intéressant de constater que l'un des grands thèmes du discours du Trône est «Une économie forte», mais que l'agriculture n'y est pas mentionnée, même si 17 p. 100 des Canadiens travaillent directement ou indirectement dans le secteur agricole ou dans celui de la transformation des aliments.

Sous le thème «Les fondements de notre avenir», il n'est pas question du secteur agricole au Canada, ni sous le thème «Des emplois pour les Canadiens et les Canadiennes». Je comprends pourquoi le gouvernement ne voulait pas parler d'agriculture sous ce dernier thème car, il y a environ un an, on rapportait une perte de quelque 25 000 emplois dans le secteur agricole au cours des douze mois précédents dans l'ouest du Canada seulement. On ne peut que deviner quel serait ce chiffre à l'échelle du pays.

Il n'est fait aucune mention de l'agriculture sous le thème «L'environnement: l'urgence d'agir», ni sous le thème «Une société généreuse». Cette dernière omission est probablement la plus révélatrice, en ce sens qu'elle nous indique que le gouvernement ne se soucie guère des dettes et des autres problèmes auxquels font face des milliers de familles agricoles canadiennes.

Il ne reste donc qu'une mention de quatre lignes sous le thème «La mission internationale du Canada», et encore, on y dit que le secteur agricole exerce une pression indue sur les finances de la nation.

Le ministre d'État chargé des Céréales (M. Mayer) a annoncé il y a quelques mois, sans raison apparente, qu'il retirait l'avoine de la compétence de la Commission canadienne du blé. Il s'agit certainement de l'une des pires décisions que le ministre ait prise, et il a d'ailleurs été sévèrement critiqué.

La Commission canadienne du blé compte, dans l'ouest du Canada, quelque 24 groupes consultatifs dont les membres sont choisis par les producteurs. Fait intéressant, pendant 22 des 24 réunions qu'ont tenues ces comités consultatifs, les membres de ces comités ont exigé que l'avoine soit de nouveau comprise dans le système de commercialisation de la Commission canadienne du blé. Il faut dire aussi qu'au cours de dix réunions, les intéressés ont exigé que le ministre d'État chargé des Céréales soit remplacé.

Voila qui montre combien le ministre a été persuasif lorsqu'il a tenté de convaincre ces 24 comités consultatifs de l'Ouest qu'il avait bien fait de retirer l'avoine du système de commercialisation du blé. Cette décision a sûrement été prise pour accommoder ceux dans l'Ouest qui s'opposent à la Commission canadienne du blé. Ce sont des groupuscules qui, depuis des années, combattent son système de commercialisation ordonné. L'exclusion de l'avoine de ce système a certes fait l'affaire des grandes multinationales du grain qui veulent se débarrasser des petits exportateurs et des petits exploitants.

Lorsque les membres de mon caucus ont tenu une série de réunions avec les producteurs de grain dans l'Ouest, ils n'ont pu s'empêcher de remarquer que non seulement les petits exploitants agricoles, mais également les petits exportateurs privés, seront les plus durement touchés par cette décision puisqu'ils ne disposeront plus, avec certitude, de créneaux sur les marchés spéciaux des États-Unis. Ils disposent de tels créneaux actuellement. La commercialisation ordonnée de l'avoine sera chose du passé.

A Oak Bluff, au Manitoba, pendant une réunion d'un comité de producteurs agricoles, quelque 117 producteurs ont voté en faveur du maintien de l'avoine dans le système de commercialisation de la Commission canadienne du blé et 46 ont voté contre cette proposition.

Pourtant, on constate que dans une localité comme Wapella, en Saskatchewan, les quelque 85 producteurs présents à une réunion du comité consultatif de la Commission canadienne du blé ont voté pour la réinsertion de l'avoine dans ce système de commercialisation et personne n'a appuyé le ministre.

Il saute aux yeux que le ministre indispose et inquiète énormément les intéressés en soustrayant de façon aussi cavalière l'avoine à la compétence de la Commission canadienne du blé avec la bénédiction d'un si petit nombre de producteurs. Je n'ai entendu personne dire qu'il avait raison, vu surtout qu'il n'a consulté ni les syndicats du blé ni les autres regroupements agricoles. Il a été évidemment condamné par des syndicats du blé comme la Fédération canadienne de l'agriculture qui a exigé la réinsertion de l'avoine dans le système de commercialisation de la Commission canadienne du blé.

• (1150)

Ce document ne rassure pas vraiment les agriculteurs sur la direction que le gouvernement désire prendre. Le gouvernement prétendra peut-être qu'il ne voulait pas préciser son calendrier néo-conservateur avant les élections à Terre-Neuve. Cela ne fait qu'inquiéter davantage les agriculteurs. Le gouvernement refuse de dire maintenant ce qu'il a exactement l'intention de faire, en raison des affrontements politiques à Terre-Neuve et ailleurs. Nous devons donc attendre la présentation du budget, à la fin de ce mois.

Je pense qu'il y a également beaucoup d'appréhension au sujet des offices de commercialisation et de l'attitude du gouvernement. Nous avons dit pendant la campagne électorale que les offices de commercialisation sont incompatibles avec l'accord de libre-échange, car si l'on élimine les droits de douane sur les aliments transformés, l'industrie canadienne ne sera plus en mesure de concurrencer les produits importés des États-Unis.

C'est évidemment ce qui se produit. La Grocery Products Manufacturing Association a rencontré récemment des membres de notre caucus pour leur dire: «Nous ne pouvons pas soutenir la concurrence, nous vous l'avons dit avant les élections, nous vous l'avons dit avant que le libre-échange ne soit adopté et nous vous le disons maintenant, le gouvernement doit éliminer les offices de commercialisation ou nous déménagerons notre industrie de transformation aux États-Unis.»

Je suis persuadé que la stratégie du gouvernement est de blâmer les fabricants de produits alimentaires ou le GATT pour la disparition des offices de commercialisation.

Nous considérons que c'est un danger très réel. Lorsqu'on lit le rapport de Grandpré on voit que c'est par là que l'on se dirige. Il recommande un double prix pour nos produits agricoles comme la volaille, les oeufs ou le lait. S'il est impossible d'avoir un système à deux prix, alors le rapport recommande de relever les quotas. Monsieur le Président, ce scénario mènera à la destruction du système de commercialisation que les agriculteurs de l'Europe et des États-Unis admirent beaucoup, sauf errreur. Ils aimeraient, eux aussi, être payés en fonction de leurs coûts de production selon une formule qui leur garantirait un rendement satisfaisant pour leur investissement, leur main d'oeuvre et leur gestion. Cette formule sert très bien l'agriculture canadienne.

Si les prix des produits laitiers et de la volaille n'avaient pas été contrôlés au cours des trois ou quatre dernières années, alors que ceux de bien d'autres produits agricoles étaient très bas, la situation aurait été bien pire qu'elle ne l'est aujourd'hui. Pourtant, d'après ce que nous saisissons de la politique du gouvernement, du rapport de Grandpré et du GATT, nous pouvons conclure que le gouvernement a fait de la question des offices de commercialisation, soit du chapitre 11 du GATT, un enjeu des négociations. Seul le temps nous dira si nous avons tort de nous inquiéter, mais ce que nous pouvons voir pour maintenant n'augure rien de bon.

Monsieur le Président, il est significatif que le président de la Fédération canadienne de l'agriculture, Don Knoerr, ait déclaré à la presse, le 29 mars, qu'il condamnait le rapport de Grandpré. Il s'est exprimé en ces termes:

> Il semble que la seule préoccupation du conseil ait été de s'assurer que les transformateurs canadiens puissent obtenir leurs matières premières à un prix comparable à celui des États-Unis.

Il a ajouté ceci:

> Il est difficile de comprendre comment le Conseil consultatif sur l'adaptation a pu conclure, après avoir entendu quelques brefs témoignages du secteur de la transformation, que les préoccupations de la Commission du tarif n'étaient pas fondées et qu'il n'était pas nécessaire de prévoir des mesures particulières pour maintenir un secteur horticole viable dans notre pays.

Ce que la Commission de Grandpré dit manifestement dans son rapport, c'est que le gouvernement doit s'occuper des transformateurs et laisser les agriculteurs se débrouiller tout seuls. Je ne crois donc pas, monsieur le Président, qu'on se soucie beaucoup de ce que le gouvernement entend faire au juste au sujet des offices canadiens de commercialisation des produits agricoles.

Je tiens aussi, monsieur le Président, à dire quelques mots de l'endettement agricole. L'an dernier, le comité de l'agriculture a formulé un certain nombre de recommandations au sujet de l'endettement agricole au Canada et pourtant, il n'en est absolument pas question dans le discours du Trône. Dans le rapport que nous avons publié en juillet dernier, nous signalions une dette de six milliards de dollars qui ne pouvait pas être remboursée dans le cadre des programmes de la Société du crédit agricole et pourtant, le discours du Trône demeure silencieux là-dessus.

La Fédération de l'agriculture de l'Ontario a publié un communiqué il y a quelques jours, priant le gouvernement de se préoccuper davantage de l'endettement agricole. Il a fait remarquer que 83 seulement des 160 millions du fonds d'aide aux agriculteurs avaient été utilisés, et que seulement 253 des 1 148 agriculteurs ontariens qui avaient comparu devant les Bureaux d'examen de l'endettement agricole avaient obtenu de l'aide en dépit de la terrible sécheresse de 1988, de la chute des prix du porc et de la hausse marquée des taux d'intérêt.

Le gouvernement n'a pas fait grand-chose pour remédier à la situation de l'endettement au Canada. Les taux d'intérêt réels atteindront bientôt leur niveau le plus élevé de toute l'histoire du pays. Avec un taux d'inflation de 4 p. 100 et des taux bancaires frôlant les 14 ou 15 p. 100, nous pouvons nous attendre à des taux d'intérêt réels de 8 à 10 p. 100 environ. Les agriculteurs ne peuvent pas fonctionner avec des taux d'intérêts pareils.

Nous sommes donc déçus que le discours du Trône ne prévoie rien pour corriger l'endettement agricole ni les taux d'intérêt très élevés que les agriculteurs devront absorber cette année. L'aide aux victimes de la sécheresse viendra simplement trop tard pour bien des producteurs. En outre, le Programme canadien d'aide aux victimes de la sécheresse, annoncé en grande pompe l'automne dernier, n'a pas été offert aux agriculteurs. Certains d'entre eux ont dit qu'il s'agissait du programme le plus confus qu'ils aient connu. On a demandé aux agriculteurs de présenter leur demande avant le 15 mars, mais bon nombre n'avaient même pas reçu de formulaire.

• (1200)

Les titres de nombreux journaux décrivaient ainsi les difficultés rencontrées à cet égard: «Les assurances données aux victimes de la sécheresse sonnent creux» ou encore «L'aide aux victimes de la sécheresse déçoit.» Ce ne sont là que quelques titres de journaux agricoles. D'autres disaient: «Le mécontentement des victimes de l'aide à la sécheresse communique aux hommes politiques», ou «L'aide aux victimes de la sécheresse: Une bataille qui n'en finit plus.» Toute cette situation est intenable pour les agriculteurs du pays.

En conséquence, je propose, appuyé par le député de Prince Edwards—Hastings (M. Vanclief):

> Que les termes suivants soient ajoutés à l'Adresse:
>
> «La Chambre regrette que les conseillers de Votre Excellence aient omis de reconnaître l'importance de l'agriculture dans l'économie du Canada:
>
> 1. en ne faisant, dans le discours du Trône, qu'une allusion de trois lignes à l'agriculture, qui insinue que les agriculteurs draînent la Trésorerie nationale;
>
> 2. en soustrayant l'avoine à la compétence de la *Commission canadienne du blé* sans consulter les principales organisations agricoles, ni obtenir leur accord, accroissant ainsi la crainte que la Commission soit finalement démantelée;
>
> 3. en adoptant dans les négociations relatives au libre-échange une position qui conduira à l'affaiblissement, voire à la destruction, des systèmes ordonnés de commercialisation, dans les secteurs des céréales, de la volaille, des produits laitiers et de l'horticulture, et en n'offrant pas des programmes d'adaptation adéquats, ainsi que l'a démontré le rapport de Grandpré;
>
> 4. en négligeant d'engager des négociations avec les États-Unis au sujet d'un code des subventions agricoles afin que les agriculteurs n'aient pas à faire face à des droits compensateurs des États-Unis au gré de la fantaisie des groupes de pression américains, comme en sont actuellement menacés les producteurs de porc du Canada;
>
> 5. en minant l'industrie du boeuf en permettant l'importation en quantités croissantes de boeuf non-classé en provenance des États-Unis; et
>
> 6. en n'assurant pas, par l'intermédiaire de la Société de crédit agricole, de nouvelles initiatives pour faire face à la crise de l'endettement agricole et aux taux d'intérêt élevés.»

Cet amendement fait état de nos préoccupations au sujet du discours du Trône et l'inertie du gouvernement à cet égard.

Le président suppléant (M. Paproski): Poursuivons avec les questions et les commentaires pendant que j'étudie l'amendement.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je voudrais commenter l'exposé de mon collègue, le député d'Algoma (M. Foster), qui siège depuis de nombreuses années à la Chambre et s'intéresse tout particulièrement à l'agriculture, et lui poser une question.

Naturellement, comme son devoir le lui dictait, le député a critiqué le discours du Trône et la politique du gouvernement en matière d'agriculture. J'ai remarqué toutefois qu'il avait tenu des propos modérés, dénués de véhémence. En fait, il serait probablement juste de dire qu'il semblait manquer de conviction. Le député sait fort bien qu'aucun gouvernement dans l'histoire de notre pays ne s'est engagé envers les agriculteurs de l'Ouest comme l'a fait notre gouvernement au cours des quatre dernières années. Le député reconnaîtra certainement l'engagement qu'a pris et que continue de respecter le ministre d'État chargé des Céréales (M. Mayer), lui qui a mis sur pied des programmes comme les phases I et II du

Programme canadien spécial des grains, injectant ainsi 2,1 milliards de dollars dans l'économie agricole du Canada.

Je pourrais mentionner aussi le Programme canadien d'aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse, au moyen duquel le gouvernement a versé la somme supplémentaire de 850 millions de dollars aux producteurs du pays victimes de la sécheresse de 1988. Il s'agit d'un programme extrêmement complexe et long à organiser. Dans ce genre de situation, il nous faut choisir entre l'équité et la simplicité. En l'occurrence, nous avons opté pour l'équité. Nous allons donc veiller à bien appliquer le programme afin que les subventions soient réparties de façon juste et équitable entre les agriculteurs canadiens.

Le député a parlé des réunions que le comité consultatif de la Commission canadienne du blé a tenues à différents endroits dans tout l'ouest du Canada. Sauf erreur, le comité consultatif a profité de ces réunions pour discuter des propositions visant l'examen des contingents et pour voir s'il ne faudrait pas modifier la méthode de calcul des livraisons de grains pour la fonder non plus sur des superficies ensemencées mais sur la production. C'est vrai qu'il y a été question en passant de la possibilité de retirer l'avoine de la compétence de la Commission du blé, mais ces réunions ont servi à examiner les contingents. En fait, 77 p. 100 des agriculteurs de ma région sont absolument contre les projets d'examen qu'a mis de l'avant le comité consultatif de la Commission canadienne du blé.

Le député et son parti sont-ils favorables aux projets d'examen du comité consultatif de la Commission canadienne du blé? Lui-même estime-t-il que le comité consultatif de la Commission canadienne du blé est dans l'erreur, tout comme de nombreux agriculteurs estiment que le comité consultatif a eu tort de s'en prendre au ministre pour ce qui est de la décision de retirer l'avoine de la compétence de la Commission?

M. Foster: Monsieur le Président, le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia (M. Wilson) a déclaré que le comité consultatif de la Commission canadienne du blé avait tenu des réunions pour plusieurs raisons. Le climat de ces réunions ne saurait faire de doute, car à 22 sur 24, des résolutions ont été adoptées demandant que la Commission canadienne du blé s'occupe de nouveau de commercialiser l'avoine, alors qu'à dix d'entre elles, des résolutions ont été adoptées réclamant la démission du ministre d'État chargé des céréales.

Depuis des années que je suis député, jamais, qu'il m'en souvienne, le comité consultatif d'un ministre ou de la Commission du blé, comité dont les membres sont élus par les agriculteurs d'une région, n'a adopté de résolution réclamant le départ du ministre dont dépend l'organisme qu'ils est censé conseiller.

Ainsi, à la réunion de Weyburn, dans la région du député au sud de la Saskatchewan, tous les membres du comité consultatif, sauf cinq qui ont voté contre, ont adopté une résolution demandant que la Commission canadienne du blé continue de s'occuper de commercialiser l'avoine. Je crois savoir que 160 agriculteurs assistaient à cette réunion et qu'ils ont voté en faveur de cette résolution en grande majorité. Je ne pense pas qu'on puisse contester que la grande majorité des agriculteurs présents s'opposaient à ce projet.

Le ministre a allégué que l'avoine ne représente qu'une bien faible proportion de toutes les céréales qu'exporte la Commission canadienne du blé. Si les gens s'inquiètent, ce n'est pas seulement de la décision proprement dite qui semble favoriser les sociétés céréalières multinationales appartenant aux amis du ministre, mais aussi de la façon de procéder. La Commission du blé représente entre 140 000 et 150 000 agriculteurs. Il s'agit là indubitablement d'une décision que le ministre aurait dû prendre de concert avec ces agriculteurs, alors qu'au contraire il n'a consulté personne, selon les membres des syndicats du blé des Prairies que nous avons rencontré. Il n'a certes pas obtenu leur approbation, comme mon amendement l'indique.

Je crois que le ministre cherche à verser des bakchichs ou à avantager ses copains auxquels répugne tout notre système de commercialisation systématique, ainsi qu'à ses amis des sociétés céréalières multinationales. Cette décision n'est pas inspirée par le Comité consultatif de la Commission canadienne du blé. Selon les membres de ce comité, le ministre n'aurait assisté à aucune de leurs réunions depuis deux ans. Il aurait pu au moins les consulter avant de prendre une telle décision. Ces membres ne sont pas nommés par lui, mais par les producteurs des prairies. Leur opinion devrait avoir de la valeur pour le ministre. Ils la donnent actuellement dans le cadre d'assemblées publiques qu'ils tiennent ce printemps, mais ils auraient dû pouvoir la communiquer directement au ministre avant qu'il ne prenne sa décision.

• (1210)

Le président suppléant (M. Paproski): Étant donné l'importance de cette question, j'accorderai au député une très brève question supplémentaire suivie d'une très courte réponse.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je crains que les propos du député ne laissent une impression contraire à la réalité. Il sait très bien que les principales organisations d'agriculteurs de l'ouest du Canada, notamment les producteurs d'orge, la *Western Canadian Wheat Growers*, l'Union des

producteurs de grain et des milliers de membres des syndicats appuient, au contraire, la décision du ministre.

La question a été débattue publiquement. Après avoir pesé le pour et le contre, le ministre a pris une décision. Le député reproche au gouvernement de ne pas avoir proposé une politique dans le discours du Trône. Maintenant qu'il en expose une, le député la critique.

Je voudrais reposer la question au député, car il n'y a pas répondu dans son interminable réponse: Quelle est la position du député et du Parti libéral en ce qui concerne la modification des contingents? C'était là le but des réunions de la Commission du blé dont il parle.

M. Foster: Monsieur le Président, si le député croit que c'est comme cela que le gouvernement va prendre des décisions au sujet de la Commission canadienne du blé, il n'est pas étonnant que les agriculteurs canadiens soient très inquiets. C'est pour cela que le gouvernement n'a pas obtenu beaucoup d'appuis pour son projet d'accord de libre-échange dans bien des régions du pays. Les Canadiens craignent que le gouvernement américain n'exerce des pressions sur le gouvernement canadien pour que celui-ci supprime la Commission du blé. Le ministre pourrait bien se servir de cela pour prouver à Carla Hills que le gouvernement canadien s'efforce de supprimer la Commission canadienne du blé.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais je n'avais pas vu que le député de Saskatoon—Humboldt (M. Hovdebo) voulait prendre la parole. Si sa question est très brève, il peut la poser. Autrement, le temps du député est expiré.

M. Hovdevo: Monsieur le Président, je crois que l'amendement dont le député saisit la Chambre est une courte litanie des inconvénients que présente la politique agricole du gouvernement. Je me demande pourquoi il n'a pas signalé aussi que le gouvernement n'a rien fait pour établir une politique de la sécurité du revenu qui assure une certaine sécurité aux agriculteurs de tout le pays.

M. Foster: Monsieur le Président, je suppose qu'il est impossible de couvrir dans un seul amendement tous les problèmes imaginables qui assaillent l'agriculture au Canada. Le député de Saskatoon—Humboldt (M. Hovdebo) soulève une question importante sur laquelle se penchera, je l'espère, le comité parlementaire.

Les points que j'ai signalés dans mon amendement ne concernent que quelques-uns des problèmes les plus urgents du secteur agricole. Certes, la question de la stabilisation et du revenu garanti est importante, mais je ne l'ai pas ajoutée à la liste tout comme bien d'autres points que j'ai aussi écartés.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des observations est maintenant terminée. J'ai examiné l'amendement, je l'ai trouvé conforme au Règlement et je l'accepte donc.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole en cette enceinte dans le cadre du débat sur le discours du Trône prononcé par Son Excellence le Gouverneur général.

Afin de pouvoir participer à ce débat, chose à laquelle je tenais beaucoup, j'ai dû, comme tous les autres députés, subir une épreuve éliminatoire assez difficile d'une durée de quelque 51 jours. J'étais en lice avec quatre autres candidats. C'est finalement sur moi que les électeurs de la circonscription d'Ontario ont porté leur choix pour les représenter à Ottawa.

En tant que nouveau député de la circonscription d'Ontario, qui se compose des trois municipalités d'Ajax, Pickering et Whitby, c'est avec déplaisir que j'entends des députés de l'opposition ainsi que des députés provinciaux et des réactionnaires d'un océan à l'autre protester sans relâche contre la prospérité du Canada central. Oui, la circonscription d'Ontario connaît cette prospérité.

Je pourrais riposter de bien des façons à ces observations réactionnaires, mais qu'il suffise de faire remarquer que, depuis quatre ans, les Conservateurs de l'Ontario appuient les mesures que prend le gouvernement pour corriger les injustices que le gouvernement libéral a commises pendant 16 ans à l'endroit des régions du Canada.

Ce qu'il faut retenir, cependant, c'est que, lorsque les Libéraux s'affairaient à détruire la cohésion nationale pendant les années 1970 et au début des années 1980, les Conservateurs de l'Ontario disaient la même chose que les députés conservateurs fédéraux dans l'opposition. Nous étions le seul parti qui parlait au nom de l'ensemble du Canada. Or, le discours du Trône témoigne de la même chose: le Parti progressiste conservateur reste le seul parti national.

J'ai écouté mes collègues ministériels décrire toutes les bonnes choses que leurs électeurs pourront obtenir grâce au discours du Trône. Je ne suis pas du tout surpris que les électeurs d'une circonscription de l'Ontario aient une perspective très semblable. Au cours de la récente campagne électorale, j'ai soulevé les problèmes relatifs au déficit, même si mes adversaires refusaient d'en parler. En fait, ceux-ci promettaient de dépenser sans compter, comme si nous n'étions pas aux prises avec une dette considérable, sans parler du déficit.

Lors d'une assemblée publique récente à laquelle j'avais convoqué mes électeurs il y a moins de deux semaines, 80 p. 100 des personnes présentes tenaient à ce que le gouvernement réduise le déficit, élabore des programmes qui soient plus appropriés à certaines régions en difficulté, et prenne les mesures qui s'imposent pour atteindre ce but. C'est un fait que les provinces centrales bougent beaucoup. Mais les gens seraient bien naïfs de penser que les pressions inflationnaires qui s'exercent sur les provinces centrales épargneraient leurs régions.

J'invite les députés à se reporter à un article publié dans la section financière du *Globe and Mail* de ce matin. Cet article porte sur un rapport qu'a publié Statistique Canada et dont j'aimerais citer un paragraphe: «Statistique Canada a fait savoir qu'à Vancouver, en février, le prix des nouvelles maisons avait augmenté plus rapidement que dans toute autre grande ville du Canada, y compris Toronto». Je conseille à tous les députés qui s'imaginent à l'abri de l'inflation, de demeurer sur le qui-vive.

• (1220)

Demandez seulement aux pompiers, aux agents de police, aux électriciens, aux siderurgistes et aux autres travailleurs syndiqués s'ils sont prêts à travailler pour un salaire moindre dans votre région du Canada quand la procédure de négociation à laquelle ils tiennent et participent utilise de toute évidence des comparaisons pour justifier leur demande d'augmentation de salaire. Demandez aux banques, aux administrations publiques et aux sociétés qui ont des bureaux d'un bout à l'autre du Canada si elles éprouvent des difficultés à favoriser l'avancement de leurs employés qui vivent dans les régions parce qu'elles n'ont pas les moyens de les faire venir en Ontario. Croyez-vous que les gens de ma circonscription dont les hypothèques atteignent 100 000$, 150 000$ ou 200 000$ sont mieux en mesure de supporter des taux d'intérêt plus élevés que les gens d'autres circonscriptions, et que les taux bancaires ne touchent pas les petits entrepreneurs des circonscriptions ontariennes? Bien sûr qu'ils les touchent, mais au moins le gouvernement actuel s'efforce de remédier à la situation.

A la fin des années 1970 et au début des années 1980, le gouvernement libéral de l'époque n'a fait que dépenser pendant que les taux d'hypothèque augmentaient et grimpaient jusqu'à 20 et 21 p. 100. Le gouvernement dépensait à tour de bras pendant que les agriculteurs étaient expulsés de leur terre, que les entreprises fermaient leurs portes et que, dans toutes les régions du Canada, les propriétaires perdaient possession de leur maison.

Dois-je rappeler à la Chambre l'infâme ministre des Finances du Cap-Breton qui a présenté au début des années 1980 un budget si exécrable qu'il a fallu y apporter 49 modifications en quelques mois et l'annuler peu après? Pour le récompenser, on l'a nommé à la tête des libéraux siégeant au Sénat. Il nous faut réduire le déficit, et le discours du Trône indique clairement que le gouvernement prendra des mesures en ce sens.

Dans ma circonscription d'Ontario, le taux de chômage est très faible—il se situe à environ 4 p. 100—mais on voit pourtant de nombreuses offres d'emploi dans les journaux locaux. J'ai en mains un exemplaire du *News Advertiser*, un des journaux distribués dans ma région. En règle générale, ce journal ne publie pas énormément d'offres d'emploi et pourtant il y en a quatre pages. Permettez-moi de vous énumérer quelques-uns des emplois disponibles dans ma circonscription, juste pour vous en donner une idée. Un technicien-spécialiste en médecine nucléaire, un jardinier paysagiste, un chef du maintien du paysage, une brigade de cuisine et des aides-cuisiniers, des ouvriers non qualifiés, des monteurs de machinerie, des stagiaires en gestion, des analystes financiers, des préposés à la vente, des chauffeurs, des travailleurs de la production pour l'industrie marine, des préposés au menu, des coiffeurs, des réceptionnistes, des télévendeurs, des opérateurs de machine, des comptables gestionnaires, des monteurs, des photographes, des journalistes, des mécaniciens d'entretien, des électriciens et des mécaniciens. Il y a des emplois pour les étudiants, des emplois pour les gens d'expérience, des emplois à plein temps et des emplois à temps partiel. Il y a même des emplois pour les membres de l'opposition, à condition qu'ils acceptent de se recycler après leur défaite aux prochaines élections.

Des voix: Bravo!

M. Soetens: Il est trop facile de toucher des prestations d'assurance-chômage, et le programme doit résoudre ce problème. Le fonds d'assurance-chômage ne devrait pas servir à faire vivre ceux qui ne veulent pas travailler. Si l'argent devait servir à recycler les travailleurs pour leur faire acquérir les nouvelles compétences qu'on attend d'eux, ce niveau de 4 p. 100 pourrait être abaissé encore. Ces observations ont été rédigées avant l'allocution prononcée ce matin par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall). Je suis heureux d'appuyer ce qu'elle a proposé pour que le programme de recyclage des travailleurs donne des résultats.

Des voix: Bravo!

M. Soetens: Lorsque je suis servi par un élève de 13 ou 14 ans dans un restaurant-minute ou que je ne le suis pas du tout dans des magasins de détail, parce que personne ne veut y travailler, je me dis que le gouvernement doit prendre les mesures voulues pour adapter la main-d'oeuvre au marché. Ce sont fort heureusement ces

mesures qui nous ont été annoncées ce matin et j'ai hâte qu'elles soient mises en oeuvre.

Le fait de vivre dans une zone urbanisée, à proximité d'une grande ville, comporte de nombreux problèmes d'ordre écologique bien particuliers. Toutes ces industries polluent l'atmosphère, et les grandes agglomérations produisent beaucoup de déchets. La foule envahit nos parcs et nos réserves et sa seule présence perturbe l'environnement. Les produits de nettoyage qui sont évacués par l'évier ou les effluents industriels qui finissent dans les égouts aboutissent dans les lacs. Lorsque des plages sont fermées parce que l'indice de coliformes est trop élevé, c'est le temps ou jamais d'agir. Le discours du Trône nous promet justement les mesures qui s'imposent.

D'abord et avant tout, les responsabilités élargies du ministre de l'Environnement (M. Bouchard) permettront qu'aucune question écologique n'échappe aux décideurs. Le gouvernement s'est engagé à limiter encore davantage l'incidence sur l'environnement des produits chimiques toxiques en assortissant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de nouveaux règlements. Nous légiférerons pour améliorer la qualité de nos eaux. Nous protégerons l'atmosphère fragile de nos régions arctiques. Nous assainirons les Grands Lacs et le Saint-Laurent et, plus important encore, nous nous attaquerons aux sites terrestres dont les filtrations sont nuisibles pour l'écologie.

Chose très importante, le gouvernement du Canada encouragera l'expansion de nos entreprises qui oeuvrent dans le domaine de l'environnement et favorisera la mise au point de procédés de production propres et écologiques. Le gouvernement créera un fonds spécial qui servira à financer les initiatives visant à promouvoir la production et la consommation de produits écologiques, et à encourager le recyclage. Oui, nous nous efforcerons de protéger notre atmosphère. Que ce soit en négociant un accord avec les États-Unis sur les pluies acides ou en travaillant au niveau international pour préserver la couche d'ozone, le Canada jouera un rôle de premier plan, tout comme il l'a fait au cours des quatre dernières années.

Les Canadiens ont toujours attaché un grand prix à la tolérance et à la justice. Nous nous soucions de la qualité de vie de tous les citoyens de notre pays. Nous avons toujours assumé notre obligation qui consistait à aider les moins fortunés, tant chez nous qu'à l'étranger. Le gouvernement Mulroney chérit ces valeurs. Assez ironiquement, c'est justement pour cette raison que le déficit est si imposant. Il nous faut examiner la question si nous voulons continuer à dispenser dans les années à venir des programmes sociaux d'une aussi grande qualité. C'est pourquoi, malgré nos problèmes financiers, nous continuerons de venir en aide aux familles et aux personnes âgées tout en donnant davantage aux petits revenus.

La sécurité du revenu n'est que l'un des nombreux défis que notre société doit relever. Le gouvernement proposera de nouvelles lois pour réformer le système judiciaire et les pratiques en matière de détermination de la peine. J'espère seulement qu'il en résultera des procédures plus rapides devant les tribunaux et des châtiments proportionnels aux crimes. Je suis sûr que tous les Canadiens applaudiront à la révision que nous ferons de la Loi sur les jeunes contrevenants si elle conduit à traiter comme ils le méritent les jeunes qui choisissent d'enfreindre les lois.

Des voix: Bravo!

M. Soetens: Le gouvernement Mulroney s'est engagé à faire l'unité nationale et à promouvoir les valeurs qui donnent au Canada son caractère distinctif. Nous avons fait beaucoup en un peu plus d'un siècle. Nous avons de nombreuses raisons d'être reconnaissants et de célébrer, ce que nous ferons en 1992, au cent vingt-cinquième anniversaire du Canada.

Le gouvernement présentera aussi une nouvelle loi sur la citoyenneté. Nous établirons également une fondation canadienne sur les relations entre les races. Nous irons au-delà des récentes réalisations de la réforme parlementaire. Nous définirons de nouvelles normes en matière de conflits d'intérêts pour tous les parlementaires, et nous chargerons une commission de recommander des réformes de la loi électorale. Quand des milliers de personnes sont privées de leur droit de vote à cause de l'incompétence d'un recenseur, il est clair qu'une révision s'impose.

Il faut ratifier l'accord du lac Meech. Le Sénat doit retrouver une vocation utile, et il ne doit pas par ailleurs être autorisé à contrecarrer la volonté des élus des Communes.

Indubitablement, le gouvernement peut et doit faire beaucoup plus. Bien qu'il n'en soit pas question dans le discours du Trône, je suppose que, pour respecter nos engagements envers les forces armées, nous leur fournirons l'équipement dont elles ont besoin, y compris des sous-marins à propulsion nucléaire. Il me semble inadmissible de demander à nos forces armées de renoncer aux meilleurs matériels et à la formation nécessaire pour s'en servir.

Enfin, nous, de la circonscription de l'Ontario, avons joui depuis 1984 d'une économie très vigoureuse et nous espérons qu'il en sera toujours ainsi. Nous ne demandons pas l'aumône au gouvernement, mais nous espérons plutôt que notre contribution au Canada sous diverses formes, notamment l'impôt, permettra au gouvernement de poursuivre ses programmes de développement régional. Nous, de la circonscription de l'Ontario, nous rendons très bien compte que, tant que le Canada tout entier ne profitera pas des grandes possibilités qui sont les nôtres,

nous ne pourrons dire que nous sommes véritablement un pays. Le programme annoncé dans le discours du Trône est axé sur la réalisation de cet objectif.

• (1230)

M. Hughes: Je voudrais faire quelques commentaires et aussi poser une question à mon honorable collègue. Il a parlé du programme d'assurance-chômage et des modifications annoncées par la ministre ce matin. Ce sont des modifications importantes et nécessaires, et je suis sûr qu'un grand nombre de mes électeurs seront également de cet avis. Ces modifications traduisent les besoins modernes de notre société d'aujourd'hui. Elles aideront à faire en sorte que tous les Canadiens satisfassent leurs propres besoins en faisant preuve d'initiative, mais elles permettront aussi de fournir une assistance, au besoin.

Le programme insiste sur le recours à la formation dans le secteur privé, par le truchement du programme Développement des collectivités. Il y a deux programmes de ce type dans ma circonscription, un à High River, l'autre dans la région de Crowsnest Pass. Ces programmes se sont avérés très efficaces et je suis heureux de constater que 50 millions de dollars viendront s'ajouter au programme.

Ma circonscription est très différente de celle du député. Il est très important d'aider ces petites collectivités à élaborer une stratégie pour créer de nouveaux emplois chez elles.

On a annoncé ce matin un autre ensemble d'initiatives louables qui aideront ceux qui n'ont pas de travail à s'en trouver. Le gouvernement offrira l'occasion de se recycler à 60 000 autres personnes qui reçoivent actuellement des prestations d'assurance-chômage. On y affecte 350 millions de dollars de plus. Cela marche pour les habitants de ma circonscription, Macleod. Cela marche dans des localités comme High River, Fort Macleod et dans la région du Pas-du-Nid-de-Corbeau.

Mon collègue trouve-t-il que c'est vrai dans la circonscription qu'il représente? Est-ce la même chose dans les villes d'Ajax, de Pickering et de Whitby? Dans ce cas, c'est que ce programme est souple et qu'il peut être adapté aux besoins de tous les Canadiens.

M. Soetens: Comme le député, je trouve que les programmes annoncés ce matin offriront des possibilités inouies aux citoyens de la circonscription d'Ontario.

Il y a beaucoup d'emplois dans ma circonscription. Il y a aussi beaucoup de chômeurs. Après différents entretiens avec les responsables des bureaux d'assurance-chômage, on a l'impression que le problème qui se pose dans toutes les régions de la circonscription, c'est que l'on n'arrive pas à trouver les gens qualifiés pour occuper les emplois disponibles. J'ai été encouragé d'entendre la ministre annoncer ce matin que l'on insistera sur la formation pour essayer de faire disparaître cette injustice et pour permettre aux personnes à la recherche d'un emploi de se qualifier pour ceux qui sont disponibles.

Il y a plusieurs façons de procéder. L'une d'elles consiste à offrir des services consultatifs. Bien des gens d'autres régions du Canada qui ont décidé de venir s'établir dans la circonscription d'Ontario ont certaines attentes et ne savent pas où s'adresser pour chercher les différents emplois disponibles. Pour ces gens, l'amélioration des services consultatifs sera une excellente chose.

Un des meilleurs aspects de la stratégie, c'est la lutte contre les faux chômeurs qui incitera les gens à rentrer sur le marché du travail.

M. Parker: Je désire poser une question au député d'Ontario sur certains de ses commentaires. Il parle des possibilités d'emploi en Ontario, mais je tiens à préciser que, dans ma circonscription, à Kootenay-Est, les agences immobilières offrent une prime de 500 $ aux acheteurs de maisons relativement neuves. Elles leur offrent une prime de 500 $ pour prendre l'hypothèque sur ces maisons. Voilà le genre de choses qui se passent dans ma circonscription.

Il y a le Programme de développement des collectivités qui essaie de favoriser l'établissement de nouvelles entreprises. Ce groupe très actif travaille en étroite collaboration avec les collectivités et les dirigeants municipaux pour favoriser le développement régional, mais il n'arrive pas à trouver des entrepreneurs intéressés.

Le député propose-t-il que les chômeurs de la région quittent leur foyer, comme certains ont dû le faire dans ma circonscription, vendent leur maison 500$ pour déménager en Ontario et acheter une maison de 200 000$ à 300 000$ afin de pouvoir chercher un emploi dans cette province?

Le député a également parlé d'une société généreuse et de l'environnement. J'ai une question à lui poser en ce qui concerne l'environnement. Il y a dans ma circonscription une usine de pâte à papier dont les rejets dépassent le niveau permis. Crestbrook Forest Industries prévoit une expansion de 1,3 milliard en Alberta. Or, dans ma

circonscription, les rejets de son usine de pâte à papier dépassent la limite établie.

J'ai rencontré des représentants du ministère de l'Environnement à ce sujet. Pour la première fois en Amérique du Nord, cette société brûle dans un four rond du BZ caustique provenant de son usine de pâte à papier. A l'heure actuelle, cela se fait seulement en Union soviétique. J'ai demandé au ministre de faire enquête, mais je n'ai reçu aucune réponse jusqu'ici. Les lacs ontariens sont-ils les seuls endroits que le gouvernement envisage de nettoyer?

Nous avons reçu une demande du conseil environnemental de Helena, dans le Montana. Les gens du nord-ouest de cet État se sont dits préoccupés par le brûlage de BZ caustique dans un four rond ouvert.

M. McDermid: Que dit le règlement provincial?

M. Parker: Ce n'est pas un règlement provincial. Si nous parlons de nettoyage. . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Il y a deux autres questions. Si le député veut bien poser la sienne, les deux autres pourront aussi être entendus.

M. Parker: C'est la première fois que l'Amérique du Nord connaît ce type de pollution. Du BZ caustique est brûlé dans un four rond ouvert. J'ai demandé au ministre de faire enquête. Le député a déclaré que, sous le nouveau programme de nettoyage de l'environnement, le ministre est prêt à prendre des mesures dans le centre du Canada et en Ontario, mais qu'il n'est pas disposé à faire quoi que ce soit pour l'Ouest. Le député s'inquiète-t-il pour tout le Canada ou seulement pour sa circonscription d'Ontario?

M. Soetens: Je pense qu'il y a deux questions: une sur l'environnement et une autre sur l'activité économique dans la circonscription de mon collègue. Je répondrai d'abord à celle qui a trait à l'environnement.

Les programmes environnementaux du gouvernement sont cités en exemple partout dans le monde. Pendant notre mandat précédent, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement a été adoptée. Elle traite des émissions de produits toxiques. Si le député avait lu ou écouté le discours du Trône, il saurait que le gouvernement s'est engagé à amoindrir encore les effets des produits toxiques sur l'environnement par l'adoption d'un nouveau règlement en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Le gouvernement s'occupe de la question, et la loi ne s'applique pas uniquement à ma circonscription, mais à l'ensemble du Canada.

Le député allègue aussi que les choses vont bien dans la circonscription d'Ontario et il a demandé si nous nous préoccupons aussi de sa circonscription. Je reprends la fin de mon intervention, au cas où le député ne m'aurait pas entendu.

Nous n'attendons pas de fonds du gouvernement, mais nous espérons que les fonds que nous versons dans les coffres de l'État, les impôts compris, permettront au gouvernement de poursuivre ses nombreux programmes de développement régional. Nous, dans la circonscription d'Ontario, sommes parfaitement conscients que le Canada ne sera pas une nation vraiment unie tant et aussi longtemps que tous les Canadiens ne jouiront pas de la même richesse et des mêmes possibilités que nous, en Ontario.

• (1240)

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, je voudrais formuler une brève observation sur le thème «Une société généreuse» figurant dans le discours du Trône et sur les remarques du député d'Ontario (M. Soetens).

Le Parti libéral est, en vérité, fier d'avoir consacré de l'argent aux pauvres et aux défavorisés du pays. Nous n'avons vraiment pas honte de notre bilan à cet égard. Je voudrais également faire remarquer que de nombreux ministériels ont été battus au cours des dernières élections et bénéficieront du programme de recyclage dont le député a parlé.

Sous le thème «Une société généreuse», on précise ce qui suit:

> Mon gouvernement étudie présentement les implications des plus récents jugements de la Cour suprême sur l'avortement. . .

Le gouvernement pêche par omission lorsqu'il ne se penche pas avec célérité sur cette question. En fait, il s'agit de l'une des plus grandes injustices de tous les temps. Depuis plus d'un an, le Canada n'a plus de législation sur l'avortement provoqué. Le gouvernement ne fait pas preuve d'initiative au sujet de cette question essentielle. Il se contente d'affirmer sans cesse qu'il va agir. Cependant, du fait de son inaction, on applique à l'heure actuelle, au Canada, une politique d'avortement sur demande. Le gouvernement tarde depuis trop longtemps à agir à ce sujet, et pendant tout ce temps, on ne rend pas justice aux enfants à naître. Le gouvernement ne peut plus continuer à faire traîner les choses. Il doit présenter immédiatement le projet de loi nécessaire pour protéger la vie des enfants à naître.

Je voudrais poser deux questions au député. Pour ce qui est de la *Race Relations Foundation*, dont l'objectif est de parvenir à une certaine harmonie sur le plan social, j'estime qu'il sera impossible de réaliser cet objectif, tant qu'il y aura des iniquités sur le plan de l'emploi. Le député fera-t-il pression pour que son gouvernement

punisse les ministères fédéraux qui ne se conforment pas à la Loi sur l'équité en matière d'emploi? Deuxièmement, pressera-t-il son gouvernement de présenter un projet de loi sur l'avortement avant le congé d'été?

M. Soetens: Monsieur le Président, je vais essayer de répondre au député. Je reconnais que nous avons, au Canada, des difficultés dans les rapports entre les races et qu'il y a peut-être aussi de l'injustice dans les perspectives d'emploi. Je ne peux que répéter que, dans une déclaration récente, la ministre de l'Emploi a traité efficacement des sujets qui inquiètent le député.

Tout ce que je peux dire, au sujet de l'avortement, c'est que la mesure législative précédente a été précipitée. En fin de compte, la Cour suprême l'a jugée imparfaite. J'espère seulement que la mesure que le ministre présentera, s'il en présente une, sera acceptable, qu'elle ne sera pas soumise à la Cour suprême ni déclarée fautive mais qu'elle sera reconnue comme celle qui convient pour l'époque.

[*Français*]

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'opportunité de donner mon opinion sur le discours du Trône tel qu'il fut présenté la semaine dernière.

Tout d'abord, je voudrais dire que c'est un discours extrêmement vague, quoique dans la dernière semaine, nous commençons à recevoir des précisions, notamment ce matin, l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) a présenté des futurs amendements à la Loi de l'assurance-chômage, qui sont bienvenus, en passant, sauf pour quelques exceptions.

Cependant, avant de faire des commentaires sur ce sujet, j'aimerais appuyer les dires de mon chef (M. Turner) ainsi que les dires du premier ministre (M. Mulroney), savoir que la clause dérogatoire dans la Charte des droits et libertés est en conflit direct avec l'intention et l'esprit de cette même Charte des droits et libertés. Qu'il s'agisse de penser à ce que le premier ministre du Québec, M. Bourassa, a fait au Québec juste avant Noël, lorsqu'il a enlevé, dans sa Loi 178, les droits aux anglophones de s'exprimer librement, surtout en ce qui a trait à l'affichage bilingue. Je parle en connaissance de cause, puisque les anglophones au Québec se sont vu dénier ces droits. Et en tant que franco-ontarien, je suis également très concerné. Il y a seulement une chose que j'aimerais dire, c'est que j'aimerais féliciter le gouvernement Peterson, en Ontario, d'avoir affirmé encore récemment que jamais il n'imposerait ce genre de loi aux franco-ontariens et je l'en remercie très sincèrement.

Le gouvernement, dans son discours du Trône, fait également allusion à la réduction du déficit. Quoiqu'en étant toujours extrêmement vague, je me méfie énormément des dispositions qui seront prises pour le réduire. Il n'y a aucune spécification. On a parlé de coupures budgétaires. Je crois qu'il va falloir tout simplement attendre le dépôt des projets de loi pour savoir à quoi s'en tenir.

Le gouvernement s'est de nouveau également engagé à donner certaines sommes d'argent pour le développement régional.

Si je recule quelque peu en arrière, avec l'annonce du programme FEDNOR qui a été faite au printemps 1987, coincidence calculée j'imagine, nous avons commencé à voir de cet argent donné dans le Nord seulement quelques semaines, sinon durant le mois précédant les élections de novembre 1988.

A ce moment-là, on a accordé 100 millions de dollars pour cinq ans, donc 20 millions de dollars par année. Nous n'avons sûrement pas vu à ce jour les 20 millions de dollars que le gouvernement nous avait promis, et soyez assurés qu'à cause de notre éloignement, de notre isolement des grands centres urbains, là où il y a quand même une très grande effervescence économique, nous du Nord de l'Ontario serons extrêmement vigilants à savoir que nous nous assurerons que nous aurons notre part du gâteau dans le but d'aider nos petites entreprises.

On parle également de subventions ou de subsides ou d'aide économique pour les autochtones. Qu'il s'agisse de mentionner, et j'aimerais que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Cadieux) puisse faire un voyage dans les réserves situées au Nord et dans l'Arctique pour constater de lui-même les conditions dans lesquelles ces gens doivent vivre. Plus tard dans mon discours, je parlerai du logement.

Au cours des 10 dernières années, nous avons parlé d'autonomie politique pour les Indiens. L'autonomie politique ne viendra que si ces mêmes autochtones auront le pouvoir de vivre économiquement indépendamment du reste du Canada, c'est-à-dire que le potentiel de développement économique existe, mais ces gens n'ont pas les ressources financières nécessaires pour les développer dans leur culture et dans leur langage et pour vivre dans un contexte culturel qu'eux seuls comprennent.

J'ai parlé tout à l'heure de l'assurance-chômage et ce matin l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) nous a proposé d'apporter quand même des changements majeurs. Il y a des choses positives dont j'aimerais mentionner, surtout l'aide qui sera apportée aux travailleurs plus âgés qui auront sûrement de la difficulté à se trouver un emploi, compte tenu du contexte économique, et des régions.

Lorsqu'on a atteint un certain âge, il existe toujours un problème à se recycler dans un autre emploi. Alors la ministre a vu juste en aidant ces gens. Là où je pourrais lui faire des suggestions, c'est surtout en matière de fraude. Ce n'est pas un secret pour personne, monsieur le Président, qu'il y a des spécialistes de l'assurance-chômage qui se servent du système et la solution à ceci serait qu'il y ait un plus grand nombre d'investigateurs pour justement les dénicher et de les apporter à la loi. La solution, cependant, d'augmenter le nombre de semaines requises pour se qualifier n'est pas nécessairement valable. Qu'il s'agisse de penser aux handicapés, aux personnes qui ont un peu moins de talent, aux personnes qui sont peut-être démunies mentalement pour constater que ces gens-là auront sûrement un problème pour se qualifier pour le chômage.

• (1250)

La ministre devrait également se pencher sur la question des travailleurs saisonniers. Qu'il s'agisse de mentionner un exemple très concret qui veut qu'une personne doit accumuler 15 heures par semaine pour que sa semaine devienne assurable. Au bout de 20 semaines cette personne-là pourrait se qualifier pour le chômage en ayant accumulé 300 heures d'ouvrage. Que penser de la personne qui travaille 10 heures par semaine pendant 52 semaines, qui a accumulé 520 heures de travail et qui ne se qualifie pas pour le chômage? Je crois que c'est une injustice qui devrait sûrement être réparée par le gouvernement.

En ce qui touche la question de l'environnement, le discours du Trône y fait allusion et il est évident que la pression populaire a atteint le gouvernement à la bonne place. Qu'il s'agisse de mentionner des points extrêmement positifs en ce qui a trait aux produits chimiques toxiques, de la qualité de notre eau potable et de la protection de la couche d'ozone dans le but de protéger l'atmosphère, et les gens sur la terre, qui y vivent, des rayons du soleil. Là où je déplore un manque du gouvernement, c'est en matière de forêts. Qu'il s'agisse de mentionner les effets dévastateurs des pluies acides sur nos forêts, qu'il s'agisse de survoler le Nord canadien pour voir de plus en plus des taches rouges, c'est-à-dire des conifères qui sont devenus rouges parce qu'ils ont été étouffés par les pluies acides. Il y a sûrement des choses extrêmement importantes qui pourraient être faites dans ce sens. Qu'il s'agisse de mentionner, entre parenthèses, que l'industrie de la forêt au Canada est le plus gros employeur, c'est-à-dire qu'un million de personnes y travaillent directement ou indirectement, pour que le gouvernement y apporte un peu plus de respect et d'importance.

Puisque je parle de la forêt, monsieur le Président, permettez-moi de passer un message très important au gouvernement: C'est celui de l'effet de la surtaxe d'exportation de 15 p. 100 sur l'industrie du bois de sciage. En février dernier, le caucus libéral du Nord de l'Ontario a visité de nombreuses villes. Nous avons entendu 30 personnes faire des présentations au sujet de l'effet de cette surtaxe sur l'industrie du bois. Qu'il s'agisse de mentionner que dans le moment, seulement dans le Nord de l'Ontario, il y a cinq moulins à scie qui ont fermé leurs portes. Cela a coûté 900 emplois à des travailleurs, et plusieurs propriétaires et gérants de l'industrie nous ont affirmé que, à l'heure actuelle, plusieurs moulins à scie opèrent à perte ou à coût. Qu'il s'agisse de combiner le taux d'échange qui est évalué à 15 p. 100 aujourd'hui, du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la surtaxe, et il est très facile, monsieur le Président, de constater que cette industrie fonctionne avec 30 p. 100 de revenu de moins qu'au 30 décembre 1986, lorsque le projet d'entente a été signé avec le département du Commerce américain.

Je crois que le gouvernement est extrêmement conscient de l'importance de cette surtaxe. Puisque le dommage est accompli, le gouvernement ne penserait-il pas à annuler cette taxe, avec un avis de 30 jours tel qu'il est prévu dans l'Entente du libre-échange, et laisser les Américains imposer son *countervailing action*, de se présenter devant le GATT et de se défendre et de combattre cette taxe.

L'industrie a clairement indiqué qu'elle aussi serait prête à contribuer dans le but d'éliminer cette taxe, même avec l'aide d'un Tribunal international, tel que cela nous fut présenté lors de nos audiences, cela ne peut sûrement pas être pire que ce qui existe dans le moment. Nous avons tout à gagner en éliminant cette taxe.

Mon collègue, il y a quelques instants, a parlé de l'avortement. Je suis entièrement d'accord sur les propos qu'il a tenus dans ce sens que, la Cour suprême, il y a quelques semaines. . . et j'aurais beaucoup mieux aimé qu'elle statue sur le cas Borowski, qu'une fois pour toutes, on détermine si un foetus au moment de sa conception est une personne humaine. A mon avis, il ne se pose pas de question, mais puisque nous devons vivre dans un pays où la Cour suprême est le dernier recours à n'importe quelle contestation, je suis prêt à attendre, mais je m'attends à ce que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour empêcher les avortements sur demande.

Monsieur le Président, on pourrait également parler de ce qui n'est pas inclus dans le discours du Trône, notamment de l'approche du gouvernement canadien face au Département du commerce américain, en ce qui a trait à la définition d'un subside ou d'une subvention. Ce n'est pas un secret pour personne que cette définition aura un impact majeur sur toute l'économie canadienne. Qu'il s'agisse de mentionner que si un subside pour les Américains à l'endroit des petites industries canadiennes, des petites entreprises, est considéré comme étant en concurrence injuste, pouvez-vous vous imaginer, monsieur le Président, l'impact que cela aura sur notre pays?

Nous sommes seulement 26 millions de personnes, évidemment que le nombre d'industries est proportionnel à la population canadienne par rapport à la population américaine, et que nous avons un pays extrêmement grand du côté géographique, qu'il existe d'immenses trous entre les villes et les villages de notre pays.

Je veux traiter, monsieur le Président, du problème du transport au Canada. Plusieurs industries sont subventionnées par rapport à la distance pour le transport des marchandises, toujours dans le but d'enlever les disparités régionales qui peuvent exister.

Parlons également un peu du logement. Dans ses coupures budgétaires—qui ont déjà commencé, soit dit en passant,—je fais allusion ici au programme *RRAP*, soit le *Rural Rehabilitation Assistance Program*, l'ancien ministre du Logement, que je vois en face, n'a pas jugé bon de donner des sommes d'argent supplémentaires dans le but d'aider les personnes financièrement démunies à réparer leur maison, à apporter des rénovations, spécialement dans les régions isolées.

J'ai parlé tantôt des autochtones. Du côté du logement, il s'agit de visiter ces réserves éloignées pour constater les conditions atroces dans lesquelles ces personnes doivent vivre. Je suis convaincu qu'au Canada personne ne devrait mériter un tel sort et que plus d'argent devrait être offert aux réserves indiennes dans le but d'offrir des maisons convenables pour leurs résidants.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Il restera trois minutes au député après 15 heures, à part la période d'observations. Recours au Règlement? La parole est à l'honorable ministre d'État.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'avais cru comprendre que la Chambre siégerait jusqu'à 13 h 25 à cause des déclarations de ministres. Si je me trompe, je prendrai volontiers une pause pour le lunch.

Le président suppléant (M. Paproski): La prolongation ne s'applique que lorsque nous sommes aux initiatives ministérielles. Le débat sur l'Adresse n'est pas une initiative ministérielle.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures aujourd'hui.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

APRÈS LA PAUSE

La Chambre reprend ses travaux à 14 heures.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'EXTENSION DE LA PÉRIODE OUVRANT DROIT À DES PRESTATIONS DANS LA RÉGION D'AVALON (TERRE-NEUVE)

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je veux parler du fait que les habitants de la région d'Avalon, dans ma circonscription, doivent pour avoir droit à des prestations d'assurance-chômage, travailler 16 semaines au lieu des 10 semaines habituelles, et ce, à cause du règlement prévoyant certaines éventualités lorsque le taux de chômage chute à moins de 11,5 p. 100.

En dépit de la nouvelle Stratégie de mise en valeur de la population active du gouvernement, je me préoccupe, ainsi que mes électeurs, de voir que la période ouvrant droit à des prestations s'allonger tandis que les possibilités d'emploi n'augmentent pas, elles. Des trois régions de Terre-Neuve constituées aux fins de l'assurance-chômage, celle d'Avalon est largement tributaire des débouchés qui existent dans la zone urbaine de Saint-Jean, où le taux de chômage est d'environ 8 p. 100, alors que dans les zones rurales, il se situe à environ 19 p. 100, soit plus du double. Tous les prestataires sont pourtant traités de la même manière. Il leur faut 16 semaines au lieu de 10.

Ceux de l'extérieur de Saint-Jean ont assez de mal à obtenir 10 semaines. Comment peut-on maintenant s'attendre qu'ils en obtiennent 16? C'est un coup fatal.

J'ai écrit à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) pour lui exposer les détails, et les membres de son personnel sont au courant de ce problème.

Permettez-moi d'insister auprès de la ministre pour que la région d'Avalon constituée aux fins de l'assurance-chômage soit immédiatement divisée en une zone urbaine et une zone rurale, de sorte que les prestataires de la région rurale, où le chômage demeure élevé, puissent être traités de manière plus juste et équitable, en fonction de perspectives d'emploi.

* * *

LA SEMAINE DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, j'invite les Canadiens à célébrer la Semaine de la conservation de la faune, du 9 au 15 avril, en prenant part aux activités de conservation qui seront organisée dans tout le Canada.

La Semaine de conservation de la faune a été proclamée en 1947 pour sensibiliser la population aux problèmes de la faune et de son habitat et elle est tout aussi

Article 31 du Règlement

justifiée aujourd'hui. Ces dernières années, un grand nombre d'organismes privés sont venus à la rescousse des gouvernements pour sensibiliser le public aux dangers qui menacent la faune, en organisant des activités comme des ateliers de la nature, des expéditions dans la nature sauvage, des festivals cinématographiques et des expositions thématiques.

Certes, c'est une tâche gigantesque que de réparer le mal qui s'est fait et de protéger notre précieuse faune, mais tous les Canadiens, de tous les milieux, peuvent mettre la main à la pâte. Je presse donc tous les Canadiens de se joindre à leur organisme local de conservation et de participer aux activités de conservation de la faune tout au long de l'année.

Faisons en sorte que chaque semaine soit une semaine de conservation de la faune.

* * *

LA SANTÉ

LA SÉCURITÉ DES MINEURS

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, la semaine dernière à Timmins, un autre mineur a été tué au travail. C'était la seconde tragédie du genre dans cette localité en deux mois. La sécurité demeure le grand problème dans cette industrie, le gouvernement adopte à cet égard une attitude inacceptable.

Au cours de la prochaine réunion des ministres fédéral et provinciaux des Mines, les discussion porteront essentiellement sur «le maintien de l'avantage concurrentiel».

J'exhorte le premier ministre (M. Mulroney) à confier le portefeuille des mines à un ministre d'État de façon que cet important domaine reçoive toute l'attention qu'il mérite. J'exhorte également le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Epp) à modifier l'ordre du jour de la réunion des ministres des Mines, qui doit avoir lieu en août, pour que la sécurité des mineurs y figure comme la priorité du gouvernement. J'exhorte aussi tous les députés à appuyer le projet de loi d'initiative parlementaire qu'a déposé aujourd'hui mon collègue, le député de Churchill (M. Murphy), pour demander la tenue d'une journée nationale de deuil à la mémoire des travailleurs qui sont morts dans l'exercice de leurs fonctions. La vie des travailleurs passe avant les bénéfices des sociétés.

[*Français*]

Monsieur le Président, nos mineurs ne veulent pas attendre encore des études. Nous avons eu les recherches, nous avons eu les recommandations. C'est le temps d'agir d'une façon responsable pour la santé et la sécurité de nos mineurs. C'est le temps que la sécurité dans les mines soit la première priorité du gouvernement.

Action, monsieur le Président, on a besoin d'action!

[*Traduction*]

LA RECHERCHE

LES TESTS SUR LES ANIMAUX

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Monsieur le Président, depuis des siècles, les animaux servent d'instruments vivants pour l'avancement des connaissances humaines. On estime que deux millions d'animaux par année servent à la recherche au Canada.

Bien qu'il y ait des domaines de la recherche médicale où les tests sur des animaux sont nécessaires, de nombreuses utilisations comme l'essai de cosmétiques, de cire à meubles ou de peinture leur infligent des souffrances inutiles. On fait trop souvent souffrir des animaux pour procurer à l'homme des avantages douteux.

Il est inacceptable de sacrifier des animaux à notre vanité et il est temps de se demander si la fin justifie les moyens.

Je supplie le gouvernement fédéral d'encourager les travaux de recherche qui se font, dans la mesure du possible, par d'autres moyens que les tests sur les animaux.

M. le Président: Je signale aux députés que je dois veiller à ce que les déclarations ne dépassent pas les 60 secondes prévues par le Règlement.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE BILINGUISME

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, dans son rapport annuel déposé à la Chambre il y a déjà quelques instants, le Commissaire aux langues officielles sonne l'alarme en ce qui a trait au bilinguisme à la Société canadienne des postes. En effet, le programme de privatisation du gouvernement conservateur d'en face, par lequel les exploitants de franchises offrent des services postaux, menace le bilinguisme à la Société canadienne des postes. Le Commissaire aux langues officielles nous dit «qu'il faudrait au moins que les exploitants de franchises signent des contrats, des engagements formels avec la Société canadienne des postes, afin d'offrir un service bilingue.»

Monsieur le Président, il y a une solution encore meilleure à ce problème. Pourquoi ne pas abandonner tout de suite le système de privatisation des services postaux, et là on pourrait s'assurer une fois pour toutes qu'on aurait un service bilingue à la Société canadienne des postes, tel qu'on l'a toujours eu? Voilà la vraie solution aux problèmes de bilinguisme à la Société canadienne des postes.

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA CONSERVATIONS DES SOLS

M. Ken Monteith (Elgin): Monsieur le Président, je rappelle à la Chambre que cette semaine est la semaine nationale de la conservation des sols.

Les agriculteurs canadiens savent qu'une bonne terre est un élément important pour la production des produits alimentaires de qualité qui font la renommée du Canada. Il faut féliciter le gouvernement d'avoir lancé des initiatives comme le Programme d'amélioration du milieu pédologique et aquatique. Grâce à ce programme, on réduira l'accumulation de phosphore qui est amené dans le bassin du lac Érié par le ruissellement des terres cultivées et on améliorera la productivité des cultures dans le sud-ouest de l'Ontario en diminuant ou en stoppant l'érosion des sols.

Au nom des agriculteurs du comté d'Elgin et du canton de Norfolk, je remercie le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski) de leur perspicacité. Cette initiative laissera aux générations futures des terres fécondes à cultiver et la possibilité de produire des denrées agricoles saines et de haute qualité.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR L'IMPACT DE L'EXPLORATION PÉTROLIÈRE

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, le 23 décembre, un très important déversement de pétrole s'est produit au large de l'État de Washington et ses effets ont été très graves pour la côte ouest de l'île de Vancouver. Le 28 mars, un déversement de pétrole encore plus important a eu lieu au large de l'Alaska, et ses effets ne sont pas encore connus.

Le 5 avril, le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) a refusé d'ordonner une enquête. Je lui demande de reconsidérer la question, étant donné que en ce moment même, une conférence de presse se tient à Vancouver, où un comité représentant quelque 158 Britanno-Colombiens éminents demandent, dans une lettre adressée au premier ministre (M. Mulroney), la tenue d'une enquête complète sur les effets environnementaux et sociaux de la prospection, de la production et du transport du pétrole et d'autres substances dangereuses sur les eaux côtières canadiennes. Je demande au ministre de l'Environnement de reconsidérer la question, vu l'intérêt qu'y porte la Colombie-Britannique.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

HOMMAGE À JEAN-MARC HAMEL

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le 30 mars dernier, en présence du premier ministre du Canada (M. Mulroney), Son Excellence le Gouverneur général, M^me^ Jeanne Sauvé, remettait à M. Jean-Marc Hamel, Directeur général des élections du Canada, le prix pour services insignes, la plus haute distinction dans la Fonction publique fédérale. Depuis l'entrée en fonction de M. Hamel, le 6 du sixième mois de 1966, on a tous constaté une évolution bénéfique de la Loi électorale du Canada.

Monsieur le Président, nous connaissons tous également la compétence de l'importante équipe qu'il dirige à Ottawa. Et au nom de tous les employés d'Élections Canada et de tous les parlementaires, je tiens à rendre un hommage particulier à M. Jean-Marc Hamel et à lui adresser mes sincères félicitations.

* * *

[*Traduction*]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LA FUSION À FROID

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, la fusion à froid pourrait fort bien révolutionner la production et l'utilisation de l'énergie sur notre planète, si ce procédé pouvait être démontré et commercialisé. L'importance de la recherche actuelle sur la fusion à froid, si celle-ci peut se vérifier, ne peut être exagérée. Ce progrès scientifique surpasserait toutes les découvertes scientifiques antérieures.

La fusion à froid réduirait les problèmes environnementaux au minimum et modifierait radicalement les influences politiques et économiques exercées actuellement par les grands producteurs de pétrole à l'échelle internationale.

Mes contacts avec les chercheurs canadiens et américains indiquent que beaucoup sont en train de se rendre à l'évidence. Deux processus de réaction possibles ont été établis.

Avec ses vastes ressources en eau douce et sa technologie d'extraction de l'eau lourde, le Canada devrait être à l'avant-garde des projets possibles.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'INCIDENCE DE LA COMPRESSION DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, en ma qualité de critique en ce qui concerne l'Agence canadienne de développement international, j'ai entendu, comme beaucoup d'autres

Article 31 du Règlement

Canadiens, des rumeurs persistantes selon lesquelles le gouvernement sabrera bientôt dans ses dépenses. Après la déclaration de ce matin, nous y croyons encore plus. Les compressions budgétaires s'appliquent également à l'aide offerte par le Canada pour le développement des pays du tiers monde.

• (1410)

J'exhorte le gouvernement à tout faire pour que l'aide internationale, particulièrement celle qui est destinée à l'Afrique, le plus pauvre des continents, ne soit pas réduite. Songeons que, en termes réels, le revenu par habitant en Afrique est moins élevé aujourd'hui qu'il y a 30 ans. De 1979 à 1983, l'espérance de vie a diminué dans neuf pays de l'Afrique subsaharienne. En ce qui concerne l'éducation, le nombre d'élèves inscrits à l'école primaire a baissé dans 12 pays. Ces peuples méritent sûrement d'échapper à la politique de restriction du gouvernement.

* * *

HOMMAGE À L'HON. ROBERT STANFIELD

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, aujourd'hui, 11 avril, marque le 75e anniversaire de naissance d'un ancien député et Canadien distingué, l'honorable Robert Stanfield. Mon premier souvenir de Robert Stanfield remonte aux élections provinciales de 1956, lorsque, jeune étudiant, j'avais pour mission de couvrir la réélection inévitable du gouvernement libéral alors au pouvoir en Nouvelle-Écosse. Je suis arrivé en retard parce que Bob Stanfield, qui, huit ans plus tôt, avait assumé la direction d'un parti ne comptant aucun membre ni à l'échelle provinciale ni au niveau fédéral, avait remporté la victoire.

La carrière de Bob Stanfield aurait été complète, même s'il n'avait jamais quitté la Nouvelle-Écosse, mais, en 1967, il a accepté la triste et difficile tâche de diriger le parti conservateur national. Il a réussi, en neuf ans et malgré trois élections difficiles, à transformer ce parti national en l'institution centrale que nous connaissons aujourd'hui. Par son intégrité inébranlable et son engagement envers l'égalité pour tous, les droits linguistiques et la justice sociale, sa façon progressiste de diriger le parti, ainsi que ses efforts pour réconcilier les régions et pour faire de cette Chambre le théâtre d'un débat favorisant la stabilité de notre pays, il a beaucoup apporté au Canada. Nous saluons aujourd'hui un grand Canadien à l'occasion de son 75e anniversaire de naissance.

VIA RAIL

LES CONSÉQUENCES DES RÉDUCTIONS DE SERVICE

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, le gouvernement actuel n'est pas bienveillant ni compatissant; il est dur et insensible.

VIA Rail assure la liaison entre les différentes régions de la Confédération, de la côte est à la côte ouest. Pour des milliers de Canadiens, les voies ferrées qui traversent leur ville sont le symbôle de l'étendue de ce formidable pays qui nous unit. Le gouvernement a fait preuve de dureté en envisageant de réduire les subventions de VIA Rail dans le prochain budget. Dans toutes les régions du pays, les travailleurs se demandaient s'ils n'allaient pas être mis à pied le lendemain.

Les subventions fédérales pour le transport des marchandises sont absolument essentielles pour l'économie de la région de l'Atlantique. Nous en avons besoin pour transporter nos marchandises là où sont le marché et les points de distribution du centre du Canada. Nous n'avons pas les moyens de perdre 12 000 emplois.

Nous avons un gouvernement insensible. L'incertitude qui règne au sujet du financement des programmes de développement économique a suscité la panique chez les travailleurs et dans les entreprises de la région de l'Atlantique.

Le gouvernement semble avoir l'intention de sabrer dans les subventions destinées à VIA Rail et au transport de marchandises dans la région de l'Atlantique, ainsi que dans les crédits consacrés aux programmes de développement économique régional. VIA Rail, les subventions pour le transport des marchandises et les EDER sont essentiels pour la région de l'Atlantique; il faut les maintenir.

* * *

LA FAUNE

LA DÉCISION DU TRIBUNAL CONCERNANT LE PROJET RAFFERTY-ALAMEDA

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je trouve plutôt ironique que le député de Brandon—Souris (M. Clark) choisisse aujourd'hui de parler de la Semaine nationale de la faune sans faire allusion à la décision rendue dans l'affaire du projet Rafferty-Alameda à l'issue de l'action intentée par la Fédération canadienne de la faune. Cette décision qui annule le permis de construction du barrage Rafferty-Alameda démontre que le gouvernement fédéral n'a pas su s'acquitter de ses responsabilités en ne procédant pas à une évaluation environnementale du projet.

J'exhorte le gouvernement à corriger l'erreur commise par l'ancien ministre de l'Environnement et j'invite le ministre actuel à s'acquitter de ses responsabilités en n'interjetant pas appel de la décision et en faisant une étude environnementale pour s'assurer que la Saskatchewan n'enfreint aucune loi canadienne en mettant ce projet de l'avant en dépit de la décision du tribunal.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE CHÔMAGE

LES PROGRAMMES DE RECYCLAGE—LA RESPONSABILITÉ DU FINANCEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement conservateur n'a pas lancé aujourd'hui une guerre à la pauvreté, mais une guerre aux pauvres. Il n'a pas lancé une guerre au chômage, mais une guerre aux chômeurs.

Les Canadiens qui se trouvent honnêtement et légitimement sans emploi ou qui perdent leur emploi voient leurs prestations réduites de 850 millions de dollars. Pourquoi le Canadien qui perd son emploi sans que ce soit sa faute devrait-il payer pour la formation des ressources humaines par les grandes entreprises? Pourquoi les chômeurs, qui ont des enfants à nourrir et un loyer à payer, devraient-il payer en outre pour les programmes de formation au Canada? Pourquoi le gouvernement accule-t-il les chômeurs à l'assistance sociale pour payer pour des programmes de formation qui devraient être à la charge du gouvernement?

L'hon Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition se trompe bien sûr sur tous les points. Nous faisons en sorte que les travailleurs en chômage continueront de toucher des prestations. Certes, nous disons qu'ils recevront des prestations de genres différents. Nous faisons en sorte qu'ils aient accès à de la formation et qu'ils aient la possibilité de trouver des emplois sûrs à l'avenir. Nous payons pour le genre de formation dont ils auront besoin pour avoir ces emplois. Voilà qui vaut mieux que rester à la maison alors que la plupart d'entre eux ne le souhaitent pas.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, la question est de savoir qui paie pour la formation. En vertu de ce régime, ce sont les chômeurs qui paieront.

[*Français*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur prend de l'argent dans la poche des chômeurs pour payer des cours de recyclage à des personnes qui ont déjà un emploi. Est-ce que c'est le premier ministre qui va le payer ou est-ce que c'est la ministre elle-même? Non! Ce sont des travailleurs dans l'industrie du textile au Québec qui vont le payer. Ce sont des gens dans l'industrie forestière de Colombie-Britannique qui vont le payer. Donc, pourquoi demander à des travailleurs qui n'ont pas suffisamment d'argent pour payer leur loyer, leur habillement, leur nourriture, de payer le coût des programmes de recyclage? Pourquoi des personnes qui ont déjà assez de problèmes, qui sont en chômage, sont-elles obligées de payer pour les coûts du recyclage, une responsabilité même du gouvernement du Canada?

[*Traduction*]

Mme McDougall: Tout d'abord, monsieur le Président, je pense que le recyclage est la responsabilité de tous, parce que notre gouvernement se préoccupe de l'avenir des travailleurs canadiens. Le très honorable représentant parle toujours en termes pessimistes, mais pour chaque cas qu'il peut évoquer pour justifier son pessimisme, je peux citer un Canadien pour qui les politiques économiques du gouvernement se sont révélées bénéfiques, et grâce à ce programme, les Canadiens s'en trouveront encore mieux.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, voilà ce qu'il est advenu des promesses du premier ministre qui disait que nos programmes sociaux étaient sacrés. Voilà ce qu'il est advenu de la déclaration qu'il a faite pendant le débat des chefs lorsqu'il a répondu au député d'Oshawa (M. Broadbent) que l'accord de libre-échange n'aurait aucune incidence sur nos programmes sociaux. Voilà ce qu'il est advenu de la promesse qu'il a faite pendant la campagne électorale lorsqu'il a dit que le Canada aurait les meilleurs programmes de réadaptation des travailleurs au monde. Toutes ces promesses se sont envolées en fumée. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas été franc avec les Canadiens s'il savait ce qui venait?

Mme McDougall: Monsieur le Président, nous ne faisons qu'améliorer ce programme. Je ne comprends pas pourquoi le député soutient que nous le réduisons, car sa taille reste la même. Les chômeurs n'auront maintenant pas seulement accès à des prestations mais, grâce aux programmes de formation du Régime d'assurance-chômage, qui ne sont pas nouveaux mais dont les fonds seront doublés, ils pouront avoir un revenu d'appoint, des allocations de transport, des services de garde d'enfants

et de la formation. Que pourrait-il y avoir de mieux pour les chômeurs canadiens?

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA PERTE OU LA DIMINUTION DES PRESTATIONS – LA POSITION DE LA MINISTRE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Il y avait des prévisions ce matin nous indiquant que presque un million de travailleurs canadiens perdront leurs prestations d'assurance-chômage, en totalité ou en partie, en conséquence du programme annoncé ce matin par la ministre.

La ministre est-elle d'accord sur ces prévisions, si non, quelles sont les siennes? Et est-elle prête à produire en public, à la Chambre, sa propre étude d'impact sur cette question?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Le gouvernement dont le député a fait partie a, lui aussi, changé les critères d'admissibilité à l'assurance-chômage. Nous ne venons pas d'inventer cette mesure; cela s'est déjà fait. Cette fois-ci, nous l'avons fait de façon à ce que les personnes touchées aient accès à d'autres programmes. Lorsque son gouvernement a pris une telle mesure, il a simplement réduit l'accès au programme. Nous voulons plutôt assurer l'avenir de ces personnes sur le marché du travail.

Le député dit qu'un million de personnes seront touchées. Je ne crois pas que ce nombre soit exact. Nous avons tenu compte des disparités régionales de façon à ce que les habitants des régions où le chômage est plus élevé puissent continuer d'être admissibles au programme après un délai plus court.

Nous avons également supprimé les dispositions relatives aux réitérants qui avaient été introduites par le gouvernement du député. Nous avons fait en sorte qu'il soit plus facile pour ces gens de trouver un emploi et d'obtenir de la formation. Nous avons réuni nos programmes à l'intention des chômeurs et des personnes actives afin d'assurer à notre main-d'oeuvre les meilleures possibilités d'emploi au monde.

Des voix: Bravo!

LA CAISSE D'ASSURANCE-CHÔMAGE – LES COTISATIONS DES TRAVAILLEURS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): J'ai demandé à la ministre de déposer ses études d'impact pour nous montrer combien de gens seront touchés par ce programme. Elle ne m'a pas répondu. Nous voulons ces études d'impact.

Le gouvernement a annoncé qu'il retirerait 850 millions de dollars de la caisse d'assurance-chômage en réduisant les prestations pour réaffecter cet argent à la formation, au développement du marché du travail, à la consultation et à d'autres activités très utiles qui, auparavant, étaient financées sur les recettes fiscales générales parce qu'elles profitaient à tous les Canadiens.

Ma question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration est la suivante: Comment le gouvernement peut-il justifier cette importante réduction de la caisse d'assurance-chômage et que fera-t-il pour assurer aux travailleurs canadiens d'un bout à l'autre du pays que les sommes qu'ils ont versées dans cette caisse leur seront remises sous forme de prestations ou de cours de formation dans leur propre province?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Le député n'a rien compris parce que c'est exactement ce qui se passera. Nous avions dans le passé une série de programmes, financés par le Régime d'assurance-chômage et les recettes fiscales générales, grâce auxquels les travailleurs pouvaient obtenir de la formation et des prestations. Ces programmes seront maintenus. Nous allons simplement doubler les efforts déployés dans le cadre du Régime d'assurance-chômage et du programme de la Planification de l'emploi, qui restera intact. Contrairement aux libéraux dont la politique consiste à créer du travail pour occuper les gens, nous créons des emplois de façon permanente.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Nous ne faisons que suivre la recommandation faite par un comité de la Chambre, soit de rendre plus actif le Régime d'assurance-chômage.

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE RECYCLAGE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): La ministre aura beau retourner la question dans tous les sens, d'un bout à l'autre du pays, les travailleurs se demanderont qui financera les programmes de recyclage. Les chômeurs, comme le souhaite le gouvernement, ou ceux qui en ont les moyens? Voilà la question.

Je m'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle a décidé de prélever 1,3 milliard de dollars sur la caisse de l'assurance-chômage, autrement dit, à même les poches des chômeurs, ce qui représente, pour eux, un impôt direct ou indirect. Pourquoi n'a-t-elle pas institué, comme son copain Ronald Reagan aux États-Unis, un impôt minimum sur les sociétés rentables? Elle aurait pu ainsi faire payer un milliard de dollars en impôts à ceux qui ont les moyens d'assumer de tels changements, à savoir les sociétés qui font de l'argent, au lieu de s'adresser aux chômeurs.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Le chef du Nouveau Parti démocratique chante toujours la même rengaine. Il l'apprête à toutes les sauces. Un milliard de dollars prélevés sur les sociétés suffirait à tout payer, selon lui.

Je lui rappelle que les employeurs, comme les employés, versent une quote-part au Régime de l'assurance-chômage. Une plus grande fréquence dans les changements d'emploi est profitable aux chômeurs actuels et futurs. Le député le sait. On accorde une autre sorte d'avantage aux chômeurs maintenant. Ce sont eux qui l'ont demandé. Ils veulent de la formation et des emplois sûrs. Ils sont prêts à payer pour les avoir.

DEMANDE DE CRÉATION D'UN IMPÔT MINIMUM SUR LES SOCIÉTÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): La ministre a bien appris sa leçon. A chaque question qu'on lui a posée aujourd'hui, pour savoir qui paierait pour cela, elle a répondu en parlant du recyclage. Personne ici n'est contre le recyclage des travailleurs. Nous disons simplement que ce ne sont pas les chômeurs qui devraient en faire les frais! Voilà ce que nous disons.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: La ministre sourit. Elle ne fait pas partie de ceux qui cherchent un travail.

Comment se fait-il que les États-Unis peuvent se payer le luxe d'un impôt minimum sur les sociétés, tout comme d'autres pays industrialisés, alors que notre gouvernement se prépare à imposer les chômeurs? Pourquoi ne pas créer un tel impôt et faire ce qui est juste?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Ce sont les travailleurs et les sociétés qui paient pour l'assurance-chômage. Ce ne sont pas les chômeurs. Les chômeurs ne paient pas d'assurance-chômage.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Les sociétés et les employés cotisent à la caisse de l'assurance-chômage pour avoir droit aux prestations. Nous modifions la répartition des prestations de façon à être plus positifs et à faire que, à long terme, les travailleurs aient accès non seulement à de l'argent pour rester à la maison, mais aussi à de l'argent pour chercher un autre emploi.

M. Broadbent: Contrairement aux États-Unis, nous avons encore 60 000 sociétés rentables qui ne paient pas d'impôts du tout. La ministre peut trouver cela normal, les conservateurs peuvent trouver cela normal, mais la majorité des Canadiens veulent un changement.

[*Français*]

Ce sont les chômeurs eux-mêmes qui doivent payer pour ces changements. Selon la ministre, est-ce juste que les chômeurs doivent payer? Pourquoi pas les riches ou les sociétés rentables? Est-ce là la conception de la justice du parti conservateur?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Le gouvernement a beaucoup fait pour améliorer l'équité du régime fiscal de ce pays. Je suis heureuse d'entendre le député citer Ronald Reagan et les Américains. Ce doit être la première fois à la Chambre.

Grâce aux changements au programme de l'assurance-chômage, nous allons permettre aux travailleurs canadiens d'avoir accès non pas à de simples prestations, mais à la bonne sorte de prestations en vertu d'un programme qui existe déjà pour leur bénéfice. Je dis que la situation des Canadiens, des travailleurs canadiens, des chômeurs canadiens, des mères seules, des assistés sociaux, sera meilleure avec le nouveau programme.

Des voix: Bravo!

LE NOMBRE DE SEMAINES DE TRAVAIL NÉCESSAIRE POUR ÊTRE ADMISSIBLE

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): La ministre a dit ici la semaine dernière:

> Les personnes qui ont besoin de ces prestations (d'assurance-chômage) vont continuer de les toucher.

Eh bien, on peut dire qu'elles ont été touchées aujourd'hui par la ministre. En plein entre les deux yeux.

Ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Si l'on se fie au document qu'elle a publié aujourd'hui, le nombre minimal de semaines de travail donnant droit à des prestations d'assurance-chômage est passé de dix à quinze à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), de douze à dix-huit à Halifax (Nouvelle-Écosse), et de dix à quatorze à Saint-Jean (Terre-Neuve) et dans toute la presqu'île d'Avalon. Comment la ministre peut-elle dire que les chômeurs n'ont rien à craindre alors qu'il leur faut désormais compter davantage de semaines d'un travail inexistant?

• (1430)

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les Canadiens de Terre-Neuve vont bénéficier considérablement et à bien des égards de ce programme.

D'abord, je me permets de signaler au député qu'il a raté quelque chose. Le programme demeure entier et inchangé pour les pêcheurs.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Ensuite, nous ne péanlisons plus les réitérants. La situation des travailleurs saisonniers de Terre-Neuve s'en trouvera donc améliorée.

Enfin, nous avons accru le financement au chapitre du Programme Développement des collectivités qui touche un grand nombre de localités de Terre-Neuve et de la région de l'Atlantique. Nous offrons aux Terre-Neuviens et aux autres Canadiens de l'Atlantique l'espoir de décrocher un véritable emploi assorti d'une vraie formation.

LES PÉNALITÉS PRÉVUES POUR LES TRAVAILLEURS QUI REFUSENT DES EMPLOIS CONVENABLES

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, après avoir écouté la ministre, j'ai le sentiment que ce que les Canadiens de Terre-Neuve et des Maritimes devraient peut-être demander, c'est que cette nouvelle mesure législative comporte une clause de dérogation.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker: Dans tout ce charabia qu'on nous a servi ce matin, que veut dire la ministre lorsqu'elle dit: «Nous proposons d'accroître les pénalités prévues pour les travailleurs qui refusent un emploi convenable»?

Veut-elle dire qu'un père ou une mère de famille vont devoir accepter un emploi moins rémunérateur que l'assurance-chômage? Combien d'autres pièges de ce genre y a-t-il dans ce projet de loi?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous allons combiner toutes les ressources de la Planification canadienne de l'emploi et du Programme de l'assurance-chômage de façon à pouvoir aider les chômeurs à trouver plus vite des emplois convenables.

Le député est-il en train de me dire qu'il veut que les Terre-Neuviens restent à ne rien faire? Est-ce là ce qu'il souhaite? Veut-il qu'ils restent en chômage? Ne veut-il pas qu'ils trouvent des emplois?

Le comité parlementaire à Terre-Neuve s'est penché sur cette question. Il a déclaré que les Terre-Neuviens veulent travailler, et nous leur offrons les moyens de le faire et de se perfectionner comme ils le veulent dans leur propre région.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LES RÉDUCTIONS DE PROGRAMMES—LES ENGAGEMENTS PRÉÉLECTORAUX DU GOUVERNEMENT

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Au cours des mois précédant les élections de 1988, le gouvernement a fait des promesses de l'ordre de 18 milliards de dollars.

Durant la campagne électorale, le ministre des Finances a expliqué qu'il ne s'agissait pas de promesses, mais d'engagements de dépenses du gouvernement qui ne coûteraient rien aux contribuables.

Il a assuré aux Canadiens que le gouvernement avait l'argent nécessaire et qu'il n'aurait pas besoin d'augmenter les impôts ou de réduire les dépenses pour tenir ses promesses.

Toutefois, il nous a annoncé le contraire hier. Et aujourd'hui, nous apprenons officiellement que le premier programme touché sera l'assurance-chômage.

Le ministre des Finances expliquera-t-il pourquoi, l'automne dernier, il affirmait catégoriquement que le gouvernement pourrait respecter ses promesses électorales sans sabrer dans les programmes existants ni augmenter les impôts et pourquoi, aujourd'hui, il dit aux Canadiens que les programmes du gouvernement seront réduits de façon radicale et les impôts, augmentés considérablement.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de répondre d'emblée que le député a tort de prétendre que le programme d'assurance-chômage a été réduit; ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration l'a expliqué clairement.

Le très long préambule de sa question contient aussi d'autres inexactitudes que je ne relèverai pas.

Il a raison, par contre, d'affirmer que la dette est un problème et il le dit clairement. Ce problème doit être réglé et, dans mon discours d'hier, à Toronto, j'ai expliqué la solution qui s'imposait à nous.

Je voudrais citer un passage d'un article du *Winnipeg Free Press* avec lequel le député et les autres députés de la Chambre seront certainement d'accord. Le voici: «Tout ministre des finances, de quelque parti qu'il soit, devrait faire la même chose. La question n'a pas grand chose à voir avec l'idéologie. Il s'agit plutôt de payer le prix de l'irresponsabilité passée», soit celle du parti auquel appartient le député et nous devons payer ce prix au plus vite.

Des voix: Bravo!

LE COÛT DES ENGAGEMENTS PRIS

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke Nord): Monsieur le Président, en réponse aux questions qui lui ont été posées, le ministre a déclaré à maintes reprises que le gouvernement est incapable de respecter ses promesses électorales, ou comme les appelle le ministre ses engagements de dépenses, à cause des taux d'intérêt élevés. Je dois toutefois rappeler que, pendant la campagne électorale, les taux d'intérêt dépassaient 10 p. 100 et grimpaient toujours. Le taux était de toute évidence supérieur au taux prévu dans son dernier budget.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si, pendant la campagne électorale, il a informé le premier ministre que le gouvernement se verrait dans l'impossibilité de respecter les promesses qu'il faisait, ou les engagements de dépenses qu'il annonçait, étant donné la hausse des taux d'intérêt, et si non, pourquoi ne l'a-t-il pas fait?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député pouvait se remémorer la dernière campagne électorale, il verrait que nous n'avons fait que très peu de promesses.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke Centre): Monsieur le Président, les taux d'intérêt étaient à la hausse en septembre et ont continué d'augmenter après la campagne électorale.

Ce qu'il faut comprendre ici, c'est que la hausse des taux d'intérêt au Canada qui est liée à l'augmentation des taux d'intérêt à l'étranger, montre très clairement la vulnérabilité de notre pays lorsque cette hausse des taux d'intérêt, comme c'est le cas aujourd'hui, s'accompagne d'un niveau élevé d'endettement. C'est à cela que se résume le problème que nous devons régler, et que nous réglerons dans le prochain budget.

Comme je l'ai signalé hier, il s'agit d'une question d'importance nationale, d'un défi national que toute la nation doit relever.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE MONTANT DES PRESTATIONS À VERSER À TERRE-NEUVE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Hier soir, nous avons appris que les fonctionnaires de son ministère avaient prévu que Terre-Neuve allait perdre au moins 30 millions de dollars au titre des prestations de l'assurance-chômage.

Étant donné la réalité en question, comment la ministre peut-elle affirmer que Terre-Neuve profitera du programme en question, alors qu'on réduit de 30 millions de dollars les prestations d'assurance-chômage qui seront versées dans la province?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, parce que les sommes en question seront versées plutôt par le biais de programmes de recyclage, du Programme de développement des collectivités, de prestations de maternité et de prestations destinées aux gens de plus de 65 ans. Toutes les prestations prévues au titre de ce programme seront versées sous une forme ou une autre aux régions du pays.

Nous nous sommes engagés à être sensibles aux préoccupations régionales.

Le député ne retient que les dépenses et refuse de voir ce dont vont profiter les Terre-Neuviens en vertu de ce programme. S'il veut s'assurer que les Terre-Neuviens n'aient pas accès aux prestations en question, il peut alors défendre tant qu'il le veut le *statu quo*. Cependant, le *statu quo* n'est pas avantageux pour tous les Canadiens, et c'est pourquoi il faut trouver une autre formule.

• (1440)

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, la région de l'Atlantique est déjà éprouvée par la suspension de paiements de 500 millions de dollars au titre d'ententes de développement économique et régional. Or, on vient maintenant prendre 30 millions de dollars dans les poches des gens d'un bout à l'autre de Terre-Neuve. La ministre tente-t-elle de faire passer Margaret Thatcher pour un modèle de bonté en comparaison du gouvernement? Est-ce là son objectif?

Des voix: Bravo!

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'ai pas de leçon à recevoir du NPD sur la façon de favoriser la croissance économique.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Si on s'arrête sur la région de l'Atlantique, monsieur le Président, on s'aperçoit que depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, en 1984, on a assisté à une augmentation de 12,4 p. 100 du nombre d'emplois. Il s'agit d'excellents emplois.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Beaucoup de ces emplois découlent de programmes comme le Programme de développement des collectivités alors que les entreprises locales s'entendent avec les travailleurs de l'endroit sur les besoins locaux. Je peux garantir aux habitants de l'Atlantique et de Terre-Neuve que le gouvernement entend les aider à bâtir leur avenir.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES ÉLECTIONS ET DES PRIVILÈGES PARLEMENTAIRES DU SÉNAT D'ITALIE

M. le Président: Je désire signaler aux députés la présence à notre tribune du sénateur Francesco Macis, président de la Commission des élections et des privilèges parlementaires du Sénat d'Italie.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE NÉO-DÉMOCRATE DE L'ALBERTA

M. le Président: Je tiens également à signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Ray Martin, chef de l'opposition officielle néo-démocrate de l'Alberta.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'INCIDENCE DES MODIFICATIONS SUR LES TRAVAILLEURS EN CHÔMAGE

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, c'est à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration que je m'adresse. En rendant plus difficile l'accès aux prestations d'assurance-chômage et en rattachant la période de référence au taux de chômage régional, le gouvernement pénalise les travailleurs qui se trouvent en chômage ou déplacés indépendamment de leur volonté. La ministre pourrait-elle dire à la Chambre quelle démarche ils pourraient entreprendre, si ce n'est de s'inscrire sur les listes d'assistance sociale provinciales et municipales? Qu'entend faire le gouvernement pour aider les provinces qui devront payer la note?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Tout d'abord, monsieur le Président, nous avons constaté par le passé, tout comme l'ont fait les Canadiens à l'époque où le gouvernement qu'appuyait le député a apporté des modifications aux conditions d'admissibilité, que les gens arrivent à se trouver du travail.

Nous avons augmenté les crédits alloués à ceux qui sont inscrits à l'assistance sociale. Si les provinces collaborent avec nous, nous allons porter ces crédits à 800 millions de dollars. Ce programme que nous avons mis en oeuvre dans le cadre de la stratégie d'emplois afin d'aider ceux qui dépendent de l'assistance sociale à retrouver leur indépendance, a connu beaucoup de succès.

Par ailleurs, je rappelle au député que le gouvernement fédéral assume la moitié de ces frais.

LES CRITÈRES RELATIFS AUX PROGRAMMES DE RECYCLAGE

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, la ministre parle de la collaboration et de la participation des provinces. Pourtant, il y a deux ou trois semaines, elle a annulé des rencontres qu'elle devait avoir avec les provinces pour discuter précisément de cette question.

Devant l'absence manifeste d'une vaste stratégie d'emplois, pourrait-elle nous expliquer sur quel critère ou quel ensemble de critères elle s'est fondée pour élaborer les programmes? Qui sera chargé de les mettre au point? En s'inspirant de quel objectif d'emplois à l'intention des régions défavorisées le gouvernement a-t-il créé cette salade de programmes?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Ce n'est pas du tout une salade, monsieur le Président. Nous cherchons, avec l'appui du secteur privé, qui comprend à la fois patronat et salariat, ainsi que celui des provinces, à créer un système qui se tienne. Nous verrons à dispenser la formation nécessaire aux débutants qui veulent faire partie de la population active, à d'autres qui désirent de nouveau en faire partie, ainsi qu'une formation de rattrapage au travailleurs.

J'exhorte fortement le député à lire le programme, au lieu de s'entretenir avec ses amis de Queen's Park qui ne l'ont pas lu non plus.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LA CLAUSE DE DÉROGATION DE LA CONSTITUTION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Elle porte sur le rapport annuel du Commissaire aux langues officielles, déposé à la Chambre aujourd'hui. Dans ce rapport, on lit que l'année 1988 a été une année orageuse sur le plan linguistique. Pensons entre autres à l'Alberta, à la Saskatchewan et au Québec, qui ont adopté des mesures régressives à l'égard de leurs minorités linguistiques. Pendant ce temps, le gouvernement conservateur maintenait le silence et refusait de condamner ces politiques rétrogrades. On a même vu le prédécesseur du secrétaire d'État avouer qu'il comprenait et qu'il justifiait l'utilisation de l'article 33, l'article «nonobstant»! On a entendu par contre le premier ministre récemment nous dire que cet article-là était—et j'utilise ses propres mots—il le qualifiait «d'immoral et de gâchis du siècle». Je demande au secrétaire d'État, celui qui

occupe le poste actuellement: Quelle est sa position vis-à-vis de l'article 33? Est-il pour ou contre cet article-là?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, le premier ministre parle pour le gouvernement du Canada. Il a dit très clairement ce qu'est la position. Nous sommes complètement pour la promotion des diversités linguistiques de notre pays, ainsi que pour l'appui des communautés officielles linguistiques en situation minoritaire. Le rapport que M. Fortier a émis ce matin est très flatteur en ce qui concerne notre ministère. J'aurai bientôt l'occasion de discuter des recommandations avec lui à une réunion, dans une dizaine de jours.

[*Traduction*]

L'ÉTABLISSEMENT D'UN RÈGLEMENT EN APPLICATION DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le Commissaire aux langues officielles parle dans son rapport de la nécessité d'agir. Il dit qu'il faut une loi qui a du nerf et qui s'accompagne d'un règlement. La loi adoptée l'an dernier doit être assortie d'un règlement. À cette fin, il doit y avoir une consultation. Or, le feu vert de cette consultation n'a pas encore été donné par le Conseil du Trésor ou le Cabinet.

Quand cette loi sera-t-elle assortie du règlement nécessaire pour que l'on puisse en faire respecter l'esprit et la lettre? Quand le gouvernement fera-t-il adopter ce projet de loi? Attendra-t-il? Va-t-il lambiner comme il l'a fait pour la présentation du projet de loi?

Dans le calendrier des travaux, le gouvernement nous dira-t-il quand exactement ce projet de loi entrera en vigueur grâce aux règlements voulus?

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme le disait le Commissaire aux langues officielles, le nouveau projet de loi sur les langues officielles, et je cite:

[*Traduction*]

«La nouvelle loi témoigne bien de l'engagement de votre gouvernement à la cause d'une plus grande harmonie et égalité linguistiques.»

[*Français*]

Maintenant, monsieur le Président, tout en reconnaissant que la réglementation est essentielle pour le parachèvement de la nouvelle loi sur les langues officielles, comme vous le savez, on s'est engagé, suite à des consultations avec tous les partis de cette Chambre, à des consultations avec les ministères, avec les groupes intéressés, avec les parlementaires, pour s'assurer que ce soit fait. Et dans son rapport, le Commissaire aujourd'hui disait qu'il souhaiterait que la réglementation soit présentée au plus tard à la fin de 1989. Je peux assurer mon honorable collègue que cette réglementation va effectivement être présentée devant cette Chambre bien avant cette date, pour permettre les consultations finales avec l'ensemble des parlementaires qui sont représentés ici.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DE GRANDPRÉ

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, l'immixtion du gouvernement dans la caisse de l'assurance-chômage aujourd'hui est un constat d'échec de sa politique économique, notamment en ce qui concerne le libre-échange.

Des voix: Oh, oh!

M. Fisher: La ministre prétend que le statu quo ne réglera pas le problème et elle a parfaitement raison. Il y a à peine moins d'un an, j'ai travaillé dans une usine qui emploie 200 ou 300. . .

M. Andre: Votre mère doit certainement être fière de vous. Posez votre question maintenant.

M. le Président: Je demande au député de poser sa question.

M. Fisher: Puisque les changemenst ont été effectués et qu'ils seront très préjudiciables aux chômeurs, pourquoi la ministre n'a-t-elle pas suivi le conseil de la commission de Grandpré qui a proposé de faire payer ceux qui ont les moyens d'assumer les coûts de l'assurance-chômage et non pas les chômeurs?

• (1450)

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est plaisant d'entendre maintenant le député défendre le rapport de Grandpré.

Monsieur le Président, disons tout d'abord que sa question est mal fondée. Je tiens à remercier le député de m'avoir posé sa première question à la Chambre depuis que nous siégons ensemble au cours de cette session,

mais je lui rappelle que nous verserons d'autres sortes de prestations en vertu du régime de l'assurance-chômage. Il doit comprendre que ces prestations permettront aux intéressés de recevoir de la formation et de profiter ainsi des emplois disponibles à l'avenir.

Des voix: Bravo!

LA FORMATION EN VUE DES EMPLOIS DISPONIBLES

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je crois que ce type de formation permettra surtout de faire des Macfrites aux MacFrics.

Je demande à la ministre quand elle se mettra sérieusement à l'oeuvre en présentant des programmes de formation qui permettront vraiment de préparer les intéressés à occuper les emplois disponibles?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous avons été sérieux en 1985 quand nous avons présenté le Programme de planification de l'emploi. Monsieur le Président, nous avons commencé alors à remplacer de vieux programmes qui donnaient du travail pour la frime par des programmes qui créent de véritables emplois. Ce sont les occasions d'emploi qui nous intéressent et nous continuerons d'en créer.

Des voix: Bravo!

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

LA RÉVISION

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Un grand nombre d'électeurs de ma circonscription de Markham s'inquiètent de certaines lacunes que présente la Loi sur les jeunes contrevenants, en particulier de la répugnance des juges à déférer certains crimes violents commis par des jeunes de 16 et 17 ans à des tribunaux pour adultes.

Étant donné que le discours du Trône a promis de revoir la Loi sur les jeunes contrevenants, est-ce qu'on y procédera rapidement pour que la société soit mieux protégée de certains jeunes contrevenants violents?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Merci, monsieur le Président. J'apprécie l'intérêt manifesté par mon collègue pour cette question. Le souci du gouvernement, qui est partagé, je pense, par tous les députés, est que cette loi protège les personnes et les biens tout en veillant à la réinsertion sociale des jeunes, mais on se pose des questions sur le bien-fondé des dispositions de transfert. Il y a actuellement un groupe de travail de ministres et de fonctionnaires fédéraux-provinciaux qui étudie la question, et celle-ci va être discutée à fond aux réunions fédérales-provinciales qui auront lieu en juin dans l'île du Prince-Édouard.

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LES EXPÉRIENCES DE FUSION À LA TEMPÉRATURE AMBIANTE CONDUITES AUX ÉTATS-UNIS

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre voudrait-il commenter les avis des experts canadiens sur les expériences de fusion à la température ambiante qui ont lieu actuellement aux États-Unis et sur la possibilité de commercialisation de cette technique au Canada?

L'hon. William C. Winegard (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, mon collègue a posé une question assez difficile, mais je vais faire de mon mieux pour expliquer où nous en sommes actuellement. Je ne suis pas sûr que quelqu'un sache de façon certaine si nous avons effectivement fait une découverte capitale dans le domaine de la fusion. Nous avons encore des résultats contradictoires. Manifestement il se passe quelque chose, mais nous ne sommes pas sûrs que ce soit effectivement une fusion. Cependant, Énergie atomique du Canada Limitée suit cette question avec un vif intérêt et conduit certaines expériences.

Il y a quelques jours, j'ai formé par l'intermédiaire du vice-président des sciences du Conseil national de recherches un comité spécial composé de conseillers canadiens spécialisés pour suivre ce qui passe n'importe où dans le monde, de sorte que si l'on fait vraiment une découverte importante grâce à nos expériences ou à d'autres, nous en soyons les premiers informés.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET DE BARRAGE RAFFERTY-ALAMEDA

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Hier, la Cour fédérale a annulé une licence fédérale pour le projet de barrage Rafferty-Alameda, en Saskatchewan. Ce projet a été rejeté, du simple fait que le gouvernement fédéral n'avait pas suivi ses propres lignes directrices en vertu du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, lorsqu'il avait délvré la licence en question.

Étant donné que le gouvernement fait fi de ses propres obligations en vertu des règlements, le ministre actuel va-t-il accepter de se plier à la décision de la Cour fédérale et de présenter ses excuses aux habitants de la Saskatchewan et du Manitoba étant donné qu'en l'occurrence, le gouvernement n'a pas respecté le dépôt sacré qu'est censé être l'environnement pour lui?

Des voix: Bravo!

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de parcourir la décision jugement et j'entends la lire plus attentivement. J'attends que le ministère de la Justice l'ait analysée à fond. Tout ce que je peux dire, c'est que je vais me mettre en rapport aujourd'hui avec mes collègues provinciaux de la Saskatchewan à ce sujet, et nous prendrons une décision sous peu. Bien entendu, il s'agit de savoir si nous allons nous plier aux exigences établies dans la décision ou plutôt faire appel. Je peux garantir à la Chambre et aux Canadiens que nous prendrons cette décision en tenant bien compte de la protection de l'environnement et des exigences quant à l'évaluation des incidences environnementales. Il faudra également prendre en considération la nécessité de répondre aux besoins locaux en eau.

LA DÉCISION DE LA COUR FÉDÉRALE—L'ANNONCE D'UN APPEL DE LA PART DE LA PROVINCE

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre. J'espère qu'il va agir rapidement. Je suis désolé d'apprendre qu'il n'a pas encore téléphoné à son sous-ministre ou au premier ministre suppléant de la Saskatchewan qui a déjà annoncé qu'il va en appeler de cette décision et aller de l'avant avec le projet de construction. Le ministre va-t-il garantir à la Chambre qu'il va s'entretenir avec son homologue de la Saskatchewan et s'assurer qu'en cas d'appel, les travaux de construction ne se poursuivront pas?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis persuadé que mon collègue comprend que la courtoisie la plus élémentaire me commande d'appeler mon homologue provincial, et c'est là une occasion de confirmer que l'engagement pris dans le discours du Trône au sujet de la nécessité de mettre en oeuvre une nouvelle évaluation des incidences environnementales, était tout à fait fondé.

M. le Président: Je tiens à signaler à la Chambre que je vais permettre aux députés de York-Ouest et de Regina—Qu'Appelle de poser chacun une seule question.

* * *

L'IMMIGRATION

L'ARRIÉRÉ DES DEMANDES DE STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Immigration. Le 20 décembre de l'année dernière, la ministre a annoncé des mesures visant à traiter rapidement l'énorme arriéré de demandes de statut de réfugié qui s'accroît sans cesse. Pourtant, après trois mois, rien n'a été fait et pas un seul cas n'a été traité. Le 31 mars, on a annoncé que le plus tôt qu'on pourrait mettre ces mesures en oeuvre serait la fin de l'été.

Pourquoi annoncer un programme en décembre dernier, ne rien faire pendant trois mois, puis le reporter à l'été? Pourquoi la ministre n'en finit-elle pas une fois pour toutes avec ces tergiversations bureaucratiques et ne se met-elle pas sérieusement au boulot pour régler un arriéré qui touche plus de 110 000 personnes au pays?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, permettez-moi de dire tout d'abord que nous sommes très sensibles aux préoccupations que suscite l'arriéré des demandes. C'est pourquoi j'ai annoncé plus tôt ce que nous comptions faire à cet égard. Nous avons passé les mois qui se sont écoulés entre-temps à nous préparer pour que les cas soient entendus le plus efficacement possible.

Nous avons également utilisé cette période pour nous assurer que les personnes qui ne possédaient pas déjà un permis de travail puissent en obtenir un et travailler en attendant que leur cas soit entendu. Elles connaissent maintenant les conditions à respecter et les critères à remplir compte tenu de l'arriéré. J'estime que c'est là un grand pas en avant pour ces personnes.

* * *

• (1500)

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET DE BARRAGE RAFFERTY-ALAMEDA—DEMANDE D'EXAMEN ENVIRONNEMENTAL

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Comme il le sait surement, un juge fédéral a dit au gouvernement que son prédécesseur n'avait pas respecté les obligations que la loi lui imposait et qu'il avait outrepassé sa compétence.

Quand le gouvernement reconnaîtra-t-il qu'il ne suffit pas de parler de l'environnement, mais qu'il doit agir et respecter ses propres lois? Pourquoi le ministre n'annoncerait-il pas aujourd'hui à la Chambre que le gouvernement ordonnera la tenue d'un examen environnemental avec audiences publiques et qu'il exigera que la Saskatchewan interrompe les travaux de construction jusqu'à la fin des audiences? Quand protégerez-vous réellement l'environnement au lieu de vous contenter d'en parler?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je devrai le répéter demain, mais j'annonce que j'ai l'intention de tenir une conférence téléphonique avec mes collègues, les ministres de la Saskatchewan.

Le gouvernement a certainement eu raison de s'engager à présenter à la Chambre un projet de loi mettant en vigueur un processus d'évaluation environnementale obligatoire. C'est la seule façon de corriger les ambiguïtés du processus actuel.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Richardson: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session, et de l'amendement de M. Foster (p. 326).

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste au député de Cochrane—Supérieur (M. Bélair) trois minutes pour finir son discours, puis 10 minutes pour les questions et les observations.

[*Français*]

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, puisqu'il me reste seulement trois minutes, je trouve qu'il est un peu difficile de réembarquer dans le sujet, de critiquer le discours du Trône après une si longue période. Néanmoins, j'aimerais soulever quelques points, c'est-à-dire que j'aurais aimé que le discours du Trône traite du problème de la sécurité aérienne, notamment à l'aéroport Pearson de Toronto. Qu'il s'agisse de voyager à chaque semaine et d'avoir cette crainte de ne pas savoir si nous allons atterrir ou non, si nous ne serons pas frappés par un autre appareil, pour inciter le gouvernement et le ministre des Transports à apporter son attention urgente à ce problème extrêmement sérieux.

Une aure chose qui manque également dans le discours du Trône, ce serait la mention de l'achat des sous-marins nucléaires. A mon avis, ce n'est sûrement pas une nécessité au Canada. Que nous vaudraient quelques sous-marins nucléaires quand nous sommes pris entre les deux superpuissances mondiales, notamment les Américains et les Russes? Puisque nous n'avons rien d'autre pour nous supporter, que nous vaudraient ces sous-marins nucléaires? L'argent pourrait être investi dans un bien meilleur programme.

[*Traduction*]

En conclusion, je répète combien je suis déçu que le discours du Trône ne dise rien de la question de la foresterie, alors que c'est un secteur qui emploie un million de personnes au Canada et auquel la taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur les bois résineux porte un grave coup. Il est extrêmement urgent que le gouvernement s'engage dans de nouvelles négociations avec les États-Unis pour éliminer cette taxe catastrophique. Il est de la plus haute importance que l'on renouvelle les accords fédéraux-provinciaux sur la mise en valeur des ressources forestières. Le reboisement représente l'avenir du secteur. Il faut construire des routes d'accès aux bois exploitables.

Il faut féliciter le gouvernement d'avoir créé un ministère des Forêts indépendant, à lui maintenant de répondre aux attentes des Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations? Pas de questions. . .

M. Nunziata: Monsieur le Président, je serais très heureux de poser une ou deux questions à mon collègue. Tout d'abord, je voudrais le féliciter de la qualité de son discours. En peu de temps, il a certainement fait sa marque dans cette Chambre. Sa détermination, en ce qui concerne les questions de son ressort, n'a certainement pas d'égal ici.

Le député a analysé le discours du Trône en profondeur. De ce côté de la Chambre, nous sommes très sévères à l'égard du discours du Trône pour ce qu'il ne contient pas.

En principe, c'est un aperçu de la direction générale que le gouvernement entend prendre pendant son mandat, ou du moins pendant cette deuxième session de la trente-quatrième législature. Inutile de dire, comme mon collègue l'a fait remarquer, que l'opposition et les Canadiens en général sont très déçus de la direction que le gouvernement veut que nous prenions.

Nous avons remarqué aujourd'hui, par exemple, que le gouvernement semble se soucier davantage du déficit que de la qualité de vie des citoyens et des familles de tout le pays. Il est très peu question dans le discours du Trône que le gouvernement emploie des mesures aussi brutales pour éponger le déficit.

Faut-il s'étonner que les Canadiens de tout le pays remettent en question l'intégrité et l'honnêteté du Parti progressiste conservateur et du gouvernement après que ce même gouvernement, par la bouche du premier minis-

tre (M. Mulroney), leur eut fait différentes promesses au cours de la campagne électorale? Le ministre des Finances (M. Wilson) a dit ici aujourd'hui que son parti n'avait pas fait beaucoup de promesses électorales. C'est plutôt grotesque. C'est à se demander ce qu'il faut entendre par promesse.

Au cours de la campagne électorale, le ministre des Finances a parlé de simples engagements électoraux et non de promesses. On peut déduire des observations qu'il a présentées aujourd'hui au cours de la période des questions que, comme il ne s'agissait pas de promesses, le gouvernement n'est en quelque sorte pas lié par les engagements qu'il a pris envers le peuple canadien au cours de la campagne électorale de l'automne dernier.

Ma question concerne le degré d'intégrité et d'honnêteté du gouvernement. Il ne fait aucun doute que le candidat conservateur dans la circonscription de mon collègue a promis bien des choses au cours de la campagne électorale, reprenant probablement à son compte les promesses faites par le gouvernement lui-même. Le député pourrait-il nous parler des promesses que son adversaire conservateur a faites dans sa circonscription et nous dire ce qu'il pense de ce que le ministre des Finances a déclaré aujourd'hui, à savoir que le gouvernement n'aurait pas fait beaucoup de promesses électorales? Ses électeurs estiment-ils comme les miens que le gouvernement manque totalement d'intégrité et d'honnêteté?

• (1510)

[*Français*]

M. Bélair: Monsieur le Président, oui, sûrement que durant la campagne électorale de nombreuses promesses ont été faites, notamment au niveau du développement régional. Qu'il s'agisse de mentionner qu'au printemps de l'année 1987, le gouvernement avait annoncé le Programme FEDNOR. Cela a pris seulement un an avant qu'on vienne à bout de recevoir quelques montants d'argent du gouvernement et, coïncidence calculée, certains projets ont été acceptés seulement un mois avant l'élection générale. On avait sûrement l'intention, à ce moment-là, de prouver aux gens du nord de l'Ontario qu'un député conservateur serait mieux vu qu'un député libéral, mais j'ai la mauvaise nouvelle de leur annoncer que le candidat conservateur s'est fait battre, et assez fort!

Durant la campagne électorale, le candidat conservateur a également admis que la surtaxe d'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre était néfaste pour les gens et l'industrie forestière du nord de l'Ontario. S'il y a une chose sur laquelle nous étions d'accord, c'est bien celle-ci. Je ne sais pas si le candidat avait la permission de parler au nom de son gouvernement, mais il était entièrement d'accord, les trois candidats d'ailleurs étaient entièrement d'accord pour dire que cette taxe est néfaste. Nous l'avons déjà vu. Depuis que l'entente a été signée, il y a cinq moulins à scie qui ont fermé leurs portes. Il y a 900 emplois qui ont été perdus, sans que le gouvernement du temps et le gouvernement actuel n'interviennent pour créer des projets de recyclage pour ces travailleurs.

Par extension, monsieur le Président, je pourrais aussi ajouter qu'à travers le Canada, il y a de nombreux petits moulins à scie, de nombreux petits propriétaires indépendants qui ne sont pas rattachés à l'industrie des pâtes et papier, qui souffrent énormément dans le moment.

Et le message que j'aimerais apporter au gouvernement, c'est de réitérer, comme mon collègue de Winnipeg l'a fait cette semaine au ministre du Commerce international, de recommencer à négocier très sérieusement avec les Américains dans le but d'annuler cette taxe qui fera de nouveau des dommages à travers le Canada.

[*Traduction*]

M. Foster: Monsieur le Président, je félicite le député de Cochrane—Supérieur (M. Bélair) pour son discours. C'est non seulement un éminent député du nord de l'Ontario, mais également l'un de nos co-critiques dans le domaine forestier. Il accomplit un travail remarquable pour ce qui est de souligner les problèmes qui se posent dans l'industrie du bois d'oeuvre. Manifestement, aucune autre industrie n'éprouve autant de difficultés que cette dernière, dans le nord de l'Ontario.

Le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) a laissé entendre, il y a deux semaines, qu'il jugeait inapproprié de se rendre à Washington maintenant, afin de négocier. Plus récemment, il a affirmé qu'à son avis, des changements sont survenus et que toute l'entente sur le bois d'oeuvre doit maintenant être renégociée.

Je voudrais demander au député de Cochrane—Supérieur à quel point il est urgent que le ministre se rende à Washington ou que le secrétaire américain au Commerce rencontre le ministre ici, afin de renégocier cet accord. Dans quelle mesure est-ce urgent pour des localités comme Hearst, Sioux Lookout, Thessalon, Thunder Bay et Sault-Sainte-Marie? Ces localités sont-elles vraiment sur le point de perdre des emplois et des scieries? Le député pourrait-il nous préciser, pour la gouverne des ministériels et du ministre du Commerce extérieur, l'urgence de la situation?

[*Français*]

M. Bélair: Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à la question du député d'Algoma. Le message, et je le répète, que j'ai pour le gouvernement, c'est qu'il est extrêmement urgent que le ministre du Commerce international s'adresse aux autorités américaines dans le but de renégocier une taxe qui fait extrêmement mal.

Comme je l'ai mentionné, il y a déjà cinq moulins qui sont fermés. Lorsque nous étions à Thunder Bay, nous avons rencontré un groupe extrêmement imposant de travailleurs qui venaient de perdre leur emploi juste avant Noël, et combinons cette taxe au taux d'échange du dollar canadien par rapport au dollar américain, et

l'industrie doit actuellement fonctionner avec 30 p. 100 de revenus de moins qu'au 31 décembre 1986.

Il est facile, monsieur le Président, de constater qu'il n'y a aucune industrie au Canada qui serait capable de fonctionner ainsi sans subir des pertes énormes, tant au niveau des profits qu'au niveau humain. Qu'il s'agisse maintenant de parler des répercussions de ces mises à pied. Les municipalités ont plus de bien-être social à payer. Parlons des cas de dépressions chez les travailleurs. Parlons des cas où ces mêmes travailleurs ont oeuvré fort pour obtenir des conditions de travail idéales et puis tout à coup, on se retrouve avec plus rien, face à rien, aucun programme de recyclage. Les conséquences humaines sont énormes, monsieur le Président, et le gouvernement devrait agir aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. Débat. L'honorable ministre associé de la Défense nationale (M^me^ Collins).

[*Traduction*]

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'éprouve certes beaucoup de plaisir à participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône. Tout d'abord, je tiens à rendre hommage et à offrir mes félicitations au président de la Chambre qui demeure le seul député à jamais avoir été élu à ces hautes fonctions. C'est un détail très important que nous ne devrons pas rapidement perdre de vue. Au cours de la présente session, même si nous n'arrivons pas à nous entendre sur de très nombreux sujets à la Chambre, nous pourrons par contre nous mettre d'accord sur le sentiment d'estime que nous éprouvons pour le président de la Chambre, le député de Vancouver-Sud (M. Fraser), et le vice-président, le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski).

Je voudrais également souhaiter la plus cordiale bienvenue aux nouveaux députés qui participent à cette trente-quatrième Législature. Ils ont obtenu la confiance de leurs électeurs et jamais, j'en suis sûr, ils n'accepteront de la trahir, que ce soit par leur conduite ou autrement. J'espère sincèrement que tous nos nouveaux collègues éprouveront autant de plaisir à participer aux délibérations de la Chambre que j'en ai moi-même éprouvé ces quatre dernières années.

Il y a quelques mois à peine, les Canadiens ont confirmé l'appui qu'ils avaient accordé au premier ministre (M. Mulroney) et à son gouvernement. Suite à l'adoption de l'Accord de libre-échange, les hommes d'affaires partout au Canada, et notamment dans ma province de Colombie-Britannique, sont maintenant en mesure de planifier pour des mois et des années à l'avance en sachant pertinemment qu'ils ne vont pas voir leurs efforts ruinés par l'ingérence délibérée du gouvernement dans le secteur privé.

Au cours de la présente session, je le sais, je devrai relever un défi considérable, ayant accepté de servir en qualité de ministre associé de la Défense nationale. Je puis donner à tous les députés l'assurance que je servirai la Chambre et tous les Canadiens avec toute la perspicacité et l'énergie que je possède.

D'après certains le gouvernement a cherché simplement à faire un acte symbolique en nommant pour la première fois une femme au portefeuille de la Défense nationale. Je ne suis pas du tout de cet avis. Mon collègue l'ancien ministre de la Défense nationale, l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty), a joué un rôle très important en éliminant les obstacles qui interdisaient aux femmes l'accès des carrières dans les Forces armées. Je suis fière de pouvoir poursuivre l'oeuvre qu'il a entreprise lorsqu'il a été nommé à ce poste il y a près de trois ans. À mon avis, le fait que le premier ministre m'ait nommée à ce poste indique clairement que les obstacles internes sont enfin disparus. Comme le disait Sir Winston Churchill, ce n'est pas la fin, ce n'est peut-être pas même le commencement de la fin, mais c'est peut-être la fin du commencement.

Récemment, le Tribunal canadien des droits de la personne s'est prononcé sur une question d'importance fondamentale pour les Forces armées du Canada et pour le droit à l'égalité chez-nous. En effet, les députés le savent, le Tribunal a statué que les Forces armées du Canada n'avaient pas le droit de restreindre l'emploi des femmes ni dans les forces régulières ni dans les forces de réserve, si ce n'est dans les sous-marins. Quand cette décision entrera en vigueur, les femmes auront accès à des postes liés au combat, tant sur terre que sur mer, qui étaient auparavant réservés uniquement aux hommes. C'est donc avec grand plaisir que j'ai annoncé, au nom de notre ministère, que nous procéderons à l'application intégrale de cette décision tout au long de la prochaine décennie.

• (1520)

Je voudrais toutefois insister sur le fait que l'égalité des emplois offerts aux femmes dans les forces armées canadiennes n'est pas un objectif qui nous a été soudainement imposé. Au contraire, depuis près de vingt ans, le Canada joue plutôt le rôle de leader dans ce domaine. Le nombre de femmes dans les forces régulières, qui n'était que de 1 500 en 1971, est maintenant passé à environ 8 300. De nos jours, les femmes représentent presque 10 p. 100 des membres des forces régulières. Chez les pays membres de l'OTAN, seuls les États-Unis ont plus de femmes dans les forces armées que le Canada, où 10,2 p. 100 de l'ensemble des militaires sont des femmes.

Le ministère de la Défense nationale est fier des très nombreuses traditions qu'il a établies. Et c'est à ma plus grande joie que je me retrouve associée à ces traditions et au au ministre, le député de Kindersley—Lloyminster (M. McKnight). Nous devons tous deux avouer que le professionnalisme et le dévouement des employés civils et des membres en uniforme de notre ministère nous ont grandement impressionnés. Je voudrais également louer le travail des réservistes et des cadets du Canada qui font partie intégrante de nos responsabilités. Ils m'ont réservé un accueil chaleureux et ils savent qu'ils peuvent compter sur mon appui inconditionnel.

Notre ministère est imprégné de tradition, et ce depuis la nomination de sir Georges-Étienne Cartier comme tout premier ministre de la Milice et de la Défense par le premier ministre fondateur du Canada, sir John A. Macdonald. J'estime que c'est à la fois un grand défi et un grand honneur d'être la première femme à joindre les rangs de Canadiens aussi illustres que Cartier, Brooke Claxton et le major-général George Randolph Pearkes, un autre habitant de la Colombie-Britannique qui a été décoré de la Croix de Victoria pendant qu'il portait l'uniforme des forces armées du Canada, sans oublier notre ancien collègue, Allan McKinnon, de Victoria, qui nous manque beaucoup.

Des voix: Bravo!

Mme Collins: Nos forces armées sont bien connues dans le monde entier pour leurs talents particuliers dans le maintien de la paix, et le Canada est très fier de sa tradition à cet égard. Hier matin, j'ai rencontré un groupe de plus de 200 jeunes hommes et jeunes femmes, réunis à Petawawa. Il iront rejoindre cette semaine les forces du maintien de la paix des Nations Unies en Namibie. Ils étaient impatients de relever le défi et j'ai été fortement impressionnée par toute l'ardeur qui les animait.

Pendant qu'ils s'apprêtent à traverser l'océan, je tiens à leur exprimer mes remerciements, ainsi qu'à leur famille qui restera derrière. C'est avec beaucoup de fierté que nous les verrons s'acquitter de leur tâche dans des situations éprouvantes. Ils suivent les traces d'autres groupes semblables, des Canadiens qui ont assuré le maintien de la paix dans le canal de Suez, à Chypre maintenant sous les ordres du commandant canadien Milner et sur les hauteurs du Golan. Nous leur souhaitons que leur voyage se déroule en toute sécurité.

Je m'intéresse aussi beaucoup à un autre secteur de notre ministère, les associations de recherche et de sauvetage de l'aviation civile, et je désire les encourager dans leurs efforts. Cette responsabilité a été transférée à la Défense nationale en 1976 et a donné lieu à la création d'un indispensable réseau de sécurité pour protéger un grand nombre de régions isolées de notre vaste pays. L'esprit d'altruisme des hommes et des femmes qui font partie de ces associations, est un signe de compassion qu'il fait bon observer, car il est trop rare dans notre société moderne.

J'espère que je pourrai diversifier encore davantage la composition de nos forces armées. En même temps que nous recrutons plus de femmes, nous devrions aussi accueillir plus de jeunes Canadiens de races et de cultures différentes. Depuis de nombreuses décennies, les Canadiens qui ne sont pas d'origine britannique ou française sont les plus nombreux. Dans les forces armées, toutefois, le mélange ethno-culturel n'est pas aussi poussé qu'il le devrait. J'estime que la physionomie de nos forces armées devrait témoigner de la pluralité et de la composition mouvantes du Canada. Pour qu'une institution soit vigoureuse et dynamique, il faut qu'elle réfléchisse les valeurs et les caractéristiques de la collectivité qu'elle doit servir. Nous avons l'occasion de faire fond sur les traditions du passé, d'explorer et de retenir de nouvelles idées qui finiront par renforcer l'image et le rôle des forces armées dans la vie canadienne.

Pendant que nous célébrons l'ouverture de la présente session du Parlement, nous ne devons pas oublier que nous, en tant que pays, avons franchi une autre étape, la semaine dernière. L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, l'OTAN, vient de célébrer son quarantième anniversaire. Notre adhésion à cette organisation a été une pièce maîtresse de notre politique de défense. L'OTAN a été fondée à la suite de la Seconde Guerre mondiale et elle a représenté les avantages de la sécurité collective pendant 40 ans d'une stabilité relative en Europe. L'OTAN a été souvent mise à l'épreuve, mais l'unité et la détermination de l'Alliance ne se sont pas démenties.

L'OTAN permet aux pays qui en sont membres d'avoir régulièrement des échanges et elle a favorisé au cours de ses 40 ans d'existence des relations économiques et commerciales des plus saines. Un grand nombre de députés ont participé aux travaux de divers comités de cette organisation. Ils m'ont parlé de l'expérience et des perspectives extraordinaires qu'ils en ont retirées. Aujourd'hui, l'OTAN assure la sécurité commune de plus de 600 millions de personnes dans seize pays des deux côtés de l'Atlantique.

Permettez-moi de citer mon collègue, le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark):

L'époque moderne est marquée par des conflits et pourtant l'Europe, la région dotée de la plus grande concentration d'armes hautement perfectionnées au monde, jouit de la plus longue période de paix et de stabilité depuis l'apogée du Saint Empire romain.

Une voix: Grâce à l'OTAN.

Mme Collins: Grâce à l'OTAN. Nous devrions tous être fiers de ce succès collectif.

Comme l'a dit récemment le premier ministre, nous croyons qu'il existe aujourd'hui au Canada un profond désir de se mettre à la tâche et de préparer un avenir meilleur pour nos enfants et petits-enfants. Le gouvernement actuel a été élu le 21 novembre pour servir la nation. Le discours du Trône de la semaine dernière était la carte routière du gouvernement pour les quatre prochaines années. On dit souvent que, si vous ne savez pas où vous allez, n'importe quelle route vous y conduira. Il n'arrive que trop souvent à l'opposition de prendre n'importe quelle route et de se retrouver dans une impasse. Le gouvernement actuel s'est muni d'une carte qui conduira les Canadiens sur le chemin d'une prospérité soutenue, sans pour autant contourner ou éviter les éléments importants qui sont nécessaires à tout voyage fructueux.

[*Français*]

Monsieur le Président, la commande est lourde, le défi énorme mais nous serons vigilants dans nos politiques tant économiques que sociales, ce qui, je crois, servira à tous les Canadiens et Canadiennes dans les années à venir.

[*Traduction*]

Au fil du temps, de nombreuses questions vont être débattues à la Chambre. Les gens de ma circonscription, Capilano—Howe Sound, disent avec moi que la question la plus importante à l'heure actuelle est la protection de l'environnement. Le splendeur de la nature en Colombie-Britannique fait l'orgueil de ma province natale. Nous sommes comblés par la magnificence des montages Rocheuses, la limpidité des cours d'eau alimentés par les glaciers, l'abondance de la faune terrestre et aquatique, la grandeur de l'épicéa de Sitka dans la vallée de Carmanah Creek. Nous savons que notre bonne fortune ne va pas sans efforts.

La catastrophe récente du pétrolier *Valdez* d'Exxon sur la côte de l'Alaska nous a fait prendre conscience du fragile équilibre entre la nature et le commerce. J'étais heureuse de prendre part au débat d'urgence que nous avons eu ici mardi soir dernier. J'ai dit à cette occasion, et je le répéterai, qu'il n'existe pas de système parfait. Notre gouvernement tire une leçon des erreurs des autres et il est prêt à faire face à toute difficulté qui pourrait menacer la côte ou les îles de Colombie-Britannique. Je dois rappeler aux députés de l'opposition qui considèrent que le gouvernement est en partie responsable de cette tragédie que nous, du côté ministériel, n'avons pas d'autre mission à remplir ici que de défendre les meilleurs intérêts de nos électeurs et de préserver les équilibres délicats qui contribuent à la qualité de la vie quotidienne. Quand je dis ici aux députés de l'opposition que nous ferons tout en notre pouvoir pour nous préparer à affronter tout désastre futur, ils peuvent être assurés que c'est la vérité pure et simple.

• (1530)

Je dois moi aussi rendre des comptes à mes électeurs. Comme ils sont nombreux sur les côtes rocheuses du Pacifique ou du détroit de Géorgie, il est certain que je m'intéresse de près aux suites du déversement de pétrole en Alaska, aux leçons à tirer de cet incident et à la nécessité de ne pas relâcher notre vigilance au sujet de l'environnement.

Nous avons eu l'année dernière un exemple concret de la détermination du gouvernement à favoriser le développement économique dans la région du Pacifique quand il a institué la direction générale du Pacifique au ministère des Approvisionnements et Services. Le 6 août 1988, mon collègue, le député de Oakville—Milton (M. Jelinek), a donné au bureau de Vancouver le titre de direction générale. Cela signifie que les entreprises de la Colombie-Britannique n'ont pas à se rendre à Ottawa pour faire affaire avec le gouvernement fédéral. En ajoutant à cela le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest à Vancouver et les projets d'achat dans l'Ouest annoncés durant l'année qui vient de s'écouler, on s'aperçoit que la situation s'améliore. Nous pouvons compter sur le ministre responsable de la diversification de l'économie de l'Ouest, qui est déterminé à aplanir les disparités entre les différentes régions du Canada.

Un aspect du développement économique de l'Ouest, qui m'intéresse particulièrement, est l'initiative Asie-Pacifique. La semaine dernière, j'ai eu l'honneur d'être nommée principale ministre de Colombie-Britannique responsable de ce programme prévoyant qui a été conçu par notre chère collègue, l'ancienne ministre du Commerce extérieur, l'honorable Pat Carney. Cette initiative devant prendre fin dans un peu moins d'un an, j'ai déjà commencé à solliciter l'avis d'un comité consultatif sélect qui regroupe des représentants des secteurs privé, public et universitaire. Ce comité a nommé des équipes de travail qui étudient les débouchés et donnent aux gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique des conseils concernant la finance internationale, le commerce, les transports, le tourisme, les retombées culturelles et sociales, ainsi que l'exportation des services professionnels.

En tout, plus de 100 cadres supérieurs bénévoles du secteur privé participent d'une façon ou d'une autre à ce projet. L'Initiative Asie-Pacifique a permis d'établir des liens étroits entre notre pays et les nombreux pays situés en bordure du Pacifique qui servent nos intérêts économiques et culturels.

Je suis fière de faire partie d'un gouvernement qui se préoccupe du développement de nos régions à longue comme à brève échéance. Nous tenons à créer un climat qui permette aux citoyens d'être optimistes au sujet de leur vie quotidienne. Nos voisins et nos électeurs nous ont demandé de maintenir les aspects généreux et compatissants de notre société. Le premier ministre (M. Mulroney) a promis de le faire. Je peux certifier à tous les députés qu'aucun élément du discours du Trône ne viendra saper cette promesse. Notre premier ministre s'engage à aider tous ceux qui en ont besoin: les personnes âgées, les enfants, les anciens combattants ou les personnes handicapées. Nous ne pouvons toutefois pas continuer de vivre au-dessus de nos moyens sans que cela risque d'avoir des conséquences désastreuses. Voilà l'autre message qu'il faut transmettre aux Canadiens.

J'espère que mes enfants, qui arrivent à l'âge adulte, et tous les enfants du Canada pourront avoir les mêmes privilèges et les mêmes possibilités que moi. Ce sera impossible si notre génération de parlementaires ne comprend pas que nous ne pouvons pas continuer à dépenser sans compter et à hypothéquer le patrimoine des générations futures qui leur revient de droit. Ne pas agir immédiatement reviendrait à faire de nos enfants les otages économiques et les esclaves de notre largesse. Nous ne pouvons pas le tolérer. Nous devons faire preuve de volonté et de détermination si nous voulons façonner l'économie plus productive et plus compétitive promise dans le discours du Trône. À la fin du mois, dans le budget, nous présenterons des mesures qui désamorceront la bombe à retardement que représente l'accroissement de la dette et nous établirons la nouvelle stratégie de responsabilité financière que mes enfants et les vôtres nous réclament.

M. Robinson: Je tiens à féliciter la ministre pour sa nomination historique au poste de ministre associée de la Défense nationale et surtout à la féliciter pour la position adoptées par le gouvernement au sujet de la décision du tribunal canadien des droits de la personne sur la pleine participation des femmes dans des postes de combat au sein des Forces canadiennes. Nous nous en réjouissons.

Je voudrais parler à la ministre d'une autre question d'égalité au sein des Forces canadiennes. La ministre se souvient sans doute d'avoir fait partie du comité spécial sur les droits à l'égalité qui a présenté un rapport au gouvernement en 1985. Ce comité a recommandé à l'unanimité que les Forces canadiennes rendent leurs pratiques d'emploi conformes à la Loi canadienne sur les droits de la personne, telle qu'elle a été modifiée, afin d'interdire toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. La députée, maintenant ministre, a approuvé d'emblée cette recommandation du comité.

En mars 1986, le gouvernement a promis de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que l'orientation sexuelle soit un motif de distinction illicite dans toutes les sphères de compétence fédérale.

Comme le sait la ministre, les hommes et les femmes dans les Forces canadiennes qui sont homosexuels ou lesbiennes ne bénéficient toujours pas des principes d'une pleine égalité et d'une pleine justice. Je voudrais demander à la ministre de confirmer que la politique actuelle des Forces canadiennes est celle qui est énoncée dans une réponse écrite à une question que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* en mai dernier. La réponse du ministre de l'époque était la suivante:

> La politique actuelle a encore été modifiée, en ce sens que la libération involontaire, en vertu de l'alinéa 5*d*) du chapitre 15 des ORFC, de militaires se livrant à des activités homosexuelles a été suspendue en attendant que le gouvernement étudie la politique des Forces canadiennes.

Je demande à la ministre de confirmer que cette politique demeure celle du gouvernement du Canada. Quand la ministre reconnaîtra-t-elle enfin que les politiques actuelles sont oppressives et cruelles? En effet, la carrière d'hommes et de femmes qualifiés et aptes à servir leur pays est en suspens, ils ne peuvent pas participer à des programmes de perfectionnement professionnel, ils n'ont pas droit à des promotions, et leur cote de sécurité risque d'être mise en jeu. Quand le gouvernement reconnaîtra-il enfin que l'égalité et la justice doivent exister aussi pour les homosexuels et les lesbiennes des Forces canadiennes? Quand le gouvernement remplira-t-il enfin les promesses qu'il a faites? Quand la ministre honorera-t-elle l'engagement qu'elle a pris en tant que membre d'un comité qui a recommandé à l'unanimité l'égalité et la non-discrimination pour les homosexuels et les lesbiennes des Forces canadiennes?

Mme Collins: Je tiens à remercier mon collègue, le député de Burnaby—Kingsway (M. Robinson), de soulever cette question dont nous avons certes débattu par le passé. Je me rappelle les travaux que nous avons effectués ensemble en 1985, au sein du comité des droits à

l'égalité. A cette occasion, nous avons longuement débattu de ces questions avec des Canadiens de tout le pays. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai été particulièrement heureuse, à peine quelques semaines après ma nomination, de pouvoir annoncer que les femmes auraient pleinement accès à pratiquement tous les métiers et professions des Forces canadiennes. Cette annonce réaffirmait certes les recommandations de ce comité parlementaire en particulier.

Beaucoup des recommandations du comité avaient suscité des inquiétudes à l'époque. Je suis convaincue que mon collègue s'en souvient. Cependant, avec le temps, et il faudra sans doute quelque temps avant de mettre toutes les recommandations en oeuvre, celles-ci seront certainement utiles. Je suis très fière du travail de ce comité.

En outre, je suis d'accord avec ce que mon vis-à-vis a dit au sujet des pratiques actuelles du ministère de la Défense nationale en matière d'orientation sexuelle. Nous continuons dans la voie tracée par mon collègue, qui est maintenant ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty), et nous nous sommes présentés devant le comité permanent à ce sujet. Mon collègue s'était engagé à ce qu'il n'y ait aucune libération involontaire en raison de l'orientation sexuelle, jusqu'à ce que la situation ait été examinée en profondeur. Cela tranchait avec la pratique antérieure où des militaires pouvaient être expulsés des forces armées, dans certains cas.

Depuis ma nomination, le ministre de la Défense nationale (M. McKnight) et moi-même nous sommes penchés sur la question et avons demandé l'examen des pratiques suivies. J'ai grand-hâte d'en discuter avec mes autres collègues. Nous ferons connaître notre position au Parlement en présentant notre rapport, ce qui, je l'espère, ne tardera pas trop. Il m'est pour l'instant impossible de donner une date, mais l'examen se poursuit, et je suis convaincue que le député sera mis au courant des conclusions.

• (1540)

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, je tiens à dire que je prends plaisir à participer aux travaux de la Chambre, mais il me faut cependant ajouter que le discours du Trône me déçoit énormément. Il aura des conséquences regrettables sur les pauvres et les défavorisés du Canada.

En tant que ministre associée de la Défense, la députée peut-elle vraiment lutter vigoureusement pour l'abandon du programme de sous-marins à propulsion nucléaire?

La ministre associée reconnaît-elle que le droit à la vie est le premier des droits de la personne, comme il est dit dans la Déclaration de La Haye que le premier ministre (M. Mulroney) a signée le mois dernier? Si oui, la députée exercera-t-elle des pressions au sein du Cabinet pour protéger le droit à la vie de l'enfant à naître en présentant rapidement une mesure législative interdisant l'avortement?

La ministre peut-elle dire à la Chambre ce que le gouvernement compte faire pour alléger la dette insupportable qui accable les pays du tiers monde?

Mme Collins: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Je vais aborder un à un chacun des points qu'il a soulevés.

Pour ce qui est de la question de l'avortement, je suis certaine que si le député a lu le hansard ces dernières années, il connaît bien ma position sur le sujet, position que j'ai adoptée longtemps avant d'entrer dans la politique. Je crois toujours que c'est une question de choix pour les femmes.

En ce qui concerne les sous-marins nucléaires, je veux d'abord faire un bref historique de la question. Lorsque nous avons accédé au pouvoir en 1984, nos forces armées étaient dans un piètre état. La situation était vraiment terrible. Le moral était à son niveau le plus bas. Il n'y avait pas d'équipement. Il suffisait de parler à nos militaires, hommes et femmes, pour voir à quel point ils étaient déprimés. C'était là le résultat de 17 années de négligence de la part du gouvernement précédent.

Lorsque nous avons formé le gouvernement, nous avons entrepris le premier examen de la politique en matière de défense, qui a mené à la rédaction du Livre blanc sur la défense déposé à la Chambre en 1987. Je suis certaine que le député se souviendra que nous avons également introduit des uniformes distincts pour les différents commandements. Je dois dire que cette mesure a contribué à engendrer un grand sentiment de fierté chez les hommes et les femmes qui servent dans nos forces armées.

Les uniformes ne suffisent cependant pas. Nous ne pouvons pas avoir de soldats, de marins, d'aviateurs et de sous-mariniers si nous n'avons pas l'équipement nécessaire. Ils n'ont pas cet équipement. Une partie importante du Livre blanc portait sur les besoins de nos forces armées en matière d'équipement, besoins qu'il faut examiner pour pouvoir ensuite élaborer un plan visant à donner à nos forces armées l'équipement nécessaire.

Dans la Marine, on a proposé un certain nombre de mesures de rechange. Comme le député le sait, nous avons le programme des frégates qui a obtenu le feu vert pour la construction de douze frégates, le projet de révision et de modernisation Trump, les chasseurs de mines pour nos forces de réserve et le programme des sous-marins. Si nous examinons ce qui se fait à l'étranger, nous constatons que toutes les marines possèdent des sous-marins. Ces navires sont devenus le fleuron technologique des marines modernes. Or, le Canada, dont les côtes sont baignées par trois océans et malgré ses 75 années d'expérience en matière de sous-marin, est doté de matériel très désuet avec ses sous-marins de classe Oberon.

Le Livre blanc et le ministère ont recommandé de nous lancer dans la construction, étalée sur une longue période, sur 27 ans, d'un nouveau matériel moderne, à la fine pointe de la technologie, pour notre Marine, axé sur les sous-marins à propulsion nucléaire. Comme je l'ai dit hier à la Chambre, nous attendons tous le budget qui sera déposé le 27 avril. Il y a eu réexamen. Tant que nous ne connaîtrons pas les ressources dont disposera notre ministère, nous ne pourrons prendre de décisions définitives quant aux investissements importants que nous consacrerons à l'achat d'une variété d'articles. Je tiens cependant à dire que le Livre blanc sur la défense demeure la politique du gouvernement sur les questions de défense.

Le député m'a interrogée sur nos efforts en faveur des pays du tiers monde. Je dirai bien franchement que je ne connais pas de gouvernement qui ait fait davantage que le nôtre, compte tenu de notre contribution par le truchement de l'ACDI et de l'intervention récente de notre premier ministre (M. Mulroney) sur la question de la dette du tiers monde. Les programmes de l'Agence canadienne de développement international suscitent un très grand respect dans le monde entier. Je songe au travail qu'elle a accompli pour améliorer le rôle de la femme dans les pays du tiers monde, un domaine dans lequel nous avons joué un rôle de premier plan avec les programmes que nous avons mis au point. Je songe aux mesures prises récemment pour décentraliser l'ACDI, pour déployer nos agents sur le terrain même afin qu'ils connaissent bien les besoins des programmes et les changements énormes qui se sont produits, et aux améliorations apportées à nos programmes de développement international depuis que notre gouvernement est arrivé au pouvoir.

Je penserais que le député voudrait féliciter le gouvernement pour le rôle primordial qu'il a joué et le sens des responsabilités dont il a fait preuve à l'égard des pays du tiers monde. C'est dans l'intérêt de tous. Nous savons tous que, si nous ne voyons pas ces pays du tiers monde se développer et accéder à une plus grande indépendance économique, nous n'aurons pas de marchés ni de bonne économie globale dans l'avenir. C'est assurément dans l'intérêt de tous d'appuyer ces initiatives.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre la députée mais son temps de parole est expiré ainsi que le temps alloué aux questions et aux commentaires. Avant de donner la parole au député de Victoria, j'ai une déclaration à faire.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Mackenzie (M. Althouse)—L'agriculture—Le versement d'indemnités pour la sécheresse / La communication de données; l'honorable député de Burin—Saint-Georges (M. Simmons)—Les pêches—La surpêche pratiquée par les Français / La position du ministre; l'honorable député de Markham (M. Attewell)—Les Affaires extérieures—L'Union soviétique—La situation des dissidents.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Richardson: Qu'une Adresse soit présentée à son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Foster (p. 326).

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous féliciter pour votre réélection à la présidence. Vous faites honneur à cette institution. C'est personnellement pour moi un sujet de grande fierté de servir à la Chambre sous votre présidence. Puis-je également ajouter que j'apprécie beaucoup votre courtoisie qui s'est déjà manifestée à diverses occasions dans cette nouvelle législature.

Puis-je aussi féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du Trône, le député de Calgary-Sud-Est (M. Richardson) et la députée de Bourassa (M^me^ Gibeau).

Je voudrais également remercier les électeurs de Victoria. C'est un grand honneur de représenter les localités de Victoria et d'Oak Bay à la Chambre. La circonscription de Victoria a été représentée par diverses personnes depuis plus d'un siècle que la Colombie-Britannique fait partie de la Confédération. La plus éminente est, je pense, le premier premier ministre du Canada, sir John A. Macdonald. Tous ses députés jusqu'à récemment étaient soit membres du Parti libéral, soit membre du Parti conservateur. Victoria est maintenant représentée par le premier social démocrate. J'en suis très heureux et très fier.

J'entends bien partager la même optique que les habitants de Victoria. J'ajouterai que l'évolution politique actuelle de cette circonscription laisse entrevoir ce que sera l'évolution politique future de notre pays.

On pense que Victoria est une ville discrète, plutôt tranquille, une place pour retraités. A la vérité, c'est une communauté très créative, trépidante et imaginative. Chacun a tendance à vanter les beautés naturelles de sa propre circonscription, mais Victoria n'en demeure pas moins une très belle place.

Notre communauté artistique et culturelle est très dynamique, et cela depuis de nombreuses années car elle produit des artistes et des musiciens parmi les plus talentueux du pays. C'est peut-être pour cette raison que nous en voulons tellement à la Société Radio-Canada ne pas nous avoir donné le minimum de services en matière de téléproduction et de télédiffusion. Nous avons vécu cinquante ans de négligence. Nous sommes la seule capitale du Canada à n'avoir aucun service de production pour la radio et la télévision, une lacune que nous comptons bien combler au cours des prochaines années.

J'ai eu des discussions fructueuses avec certains porte-parole importants de Radio-Canada. J'espère qu'avec le soutien des habitants de Victoria, nous profiterons des changements dont j'ai parlé.

• (1550)

Nous avons des organismes sportifs très actifs. Nous avons déjà produit des champions. C'est ce qui nous a permis notamment de soumissionner pour la tenue des Jeux du Commonwealth en 1994. Nous nous sommes réjouis de l'honneur qui nous a été fait à Séoul, en septembre dernier, lorsque nous avons appris que nous serions les hôtes des Jeux du Commonwealth en 1994.

Victoria compte un nombre de personnes âgées plus élevé que la moyenne, surtout à cause de son climat clément et de sa diversité culturelle. C'est pour cette raison que nous sommes, en quelque sorte, le point tournant d'un changement social auquel toutes les communautés canadiennes devront s'adapter au cours des prochaines années. Il faudra alors améliorer les services médicaux, les transports, les services communautaires, l'habitation et la surveillance policière à cause du vieillissement de la population.

De ce fait, nous avons, à Victoria, un certain nombre de programmes très importants et innovateurs que le reste du pays ferait bien d'étudier. J'attire l'attention en particulier sur le projet de surveillance locale, qui a l'appui du ministère du solliciteur général, et qui représente une façon très efficace d'utiliser les services de police au niveau de la collectivité.

Ces remarques étant faites, j'ajouterais que nous ne sommes pas sans connaître des problèmes. Je suppose que, comme toutes les localités en dehors du Canada central, nous n'avons pas suffisamment d'emplois et ceux que nous avons ne sont pas tous de qualité. Nous avons un chômage élevé persistant et un sous-emploi persistant. La ministre responsable aujourd'hui proclamait, avec force enthousiasme, que le gouvernement avait créé beaucoup d'emplois, mais il faut regarder au-delà des chiffres bruts et se demander quels genres d'emplois ont été créés.

A Victoria, nous connaissons comme les autres localités du Canada le problème des emplois mal payés et incertains qui ne font pas appel aux compétences et à la créativité de ceux qui les détiennent. De ce fait, nous connaissons nous aussi l'exode de notre jeunesse et les conséquences néfastes du manque de défi.

Nous travaillons à ces problèmes, mais je pense que le gouvernement fédéral a un grand rôle à jouer dans la répartition des bons emplois à travers le pays et dans une planification à long terme visant à permettre aux gens de continuer à vivre et à travailler dans la région où ils ont grandi.

Toutefois, derrière ce qui est généralement un niveau de vie raisonnable, on trouve partout de l'anxiété, non pas pour nous-mêmes, mais pour nos enfants et nos petits-enfants, une anxiété au sujet de l'avenir de la planète.

Nous entendons parler tous les soirs, aux actualités, de l'amincissement de la couche d'ozone, de l'effet de serre, des BPC, des déversements de pétrole et de la destruction de nos forêts, phénomènes dont les effets se font souvent sentir autour de nous. Les partis politiques du Canada commencent à tenir compte de ces craintes. Il s'agit, à mon avis, du problème le plus important dont le Parlement est saisi.

C'est pourquoi, j'arrive ici avec un programme qui comprend des questions particulièrement importantes pour les habitants de Victoria. Les problèmes environnementaux figurent en tête de liste et parmi ceux qui sont propres à Victoria, s'inscrit la nécessité de traiter les eaux d'égout sur la terre ferme. Nous pompons encore nos eaux usées non traitées dans le détroit de Juan de Fuca. Tous les dirigeants de la collectivité sont d'accord pour dire que cette situation doit cesser. En temps opportun, nous aurons besoin, de l'assistance du gouvernement fédéral pour la corriger. Le district de la région de la capitale procède actuellement à des études, mais dans quelques années, nous demanderons certainement l'aide du Parlement et du gouvernement sur ce plan. Le gouvernement a donné de l'aide à Halifax. Il doit en faire autant pour des villes comme Victoria.

Il existe aussi des problèmes de développement économique qui concernent directement le gouvernement fédéral. Je pense ici aux terrains de la pointe Ogden qui appartiennent à Transports Canada. Ils seront une importante source de développement dans les années à venir et le gouvernement devra surveiller attentivement ce qui s'y fera.

Cela dit, monsieur le Président, je passe maintenant à ce que je considère comme le mandat que m'ont confié mes électeurs de Victoria, soit de soulever les questions d'importance nationale en donnant le point de vue de notre collectivité. Voici les cinq questions que je vais aborder dans les quelques minutes qui me restent: premièrement, l'environnement; deuxièmement, le rôle du Canada dans le monde; troisièmement, l'unité nationale; quatrièmement, le développement économique national; cinquièmement, la justice sociale.

Sur la question de l'environnement, j'ai été frappé par le contraste entre les passages du discours du Trône consacrés à l'environnement et ceux concernant l'économie de marché qui venaient un peu plus tôt dans le texte. On aurait dit que ces deux parties du discours avaient été rédigées par deux personnes différentes. Je me suis demandé si le gouvernement avait vraiment lu le rapport Brundtland.

D'un côté, le gouvernement s'engage à respecter l'économie de marché et de l'autre, il loue le rapport Brundtland. Pourtant, le rapport blâme sévèrement l'économie de marché pour les effets néfastes qu'elle a eus sur l'environnement au cours des 100 dernières années. Il est impossible de sauver notre planète si nous laissons les mécanismes du marché sous-tendre les décisions économiques. Il est dit très clairement dans le Rapport Brundtland que les forces du marché ont leur place, mais que prime la nécessité pour la collectivité de sauver l'environnement.

Le gouvernement se soucie de plus en plus d'écologie, et je lui demande de pousser cela jusqu'à sa conclusion logique. Ces dix derniers jours, la Chambre a été saisie de questions spécifiques et, dans chaque cas, le gouvernement a dit qu'il agirait plus efficacement, plus rapidement. Il a été notamment question de la stratégie à adopter à long terme pour résorber la crise de l'environnement. Personne ici n'a la naïveté de croire que nous aurons encore des forêts en Colombie-Britannique et ailleurs au Canada dans dix ans si nous laissons aux seules sociétés forestières le soin d'en décider. La seule façon de préserver nos forêts, c'est que tous les paliers de gouvernement s'en mêlent et veillent à ce qu'elles soient protégées.

Nous avons d'autres problèmes environnementaux, mais plutôt que de traiter de questions spécifiques, je me permettrai de signaler simplement les éléments d'une stratégie générale. Le gouvernement doit punir sévèrement les pollueurs. Il doit favoriser un recyclage graduel des secteurs industriels manifestement néfastes pour l'environnement. On ne peut pas décemment attendre des employés, des travailleurs ni même des entreprises des secteurs à recycler qu'ils fassent les frais de ce recyclage. Il faut passer progressivement et effectivement d'une économie écologiquement dommageable à une économie respectueuse de l'environnement. La transition en question nécessitera une minutieuse planification progressive. Il faudra obtenir la collaboration des localités, des entreprises et des travailleurs concernés. Il s'agira de mettre en oeuvre certains plans, afin de permettre cette transition. Les coûts de cette dernière doivent être supportés par la société dans son ensemble. Ainsi, il sera extrêmement utile que j'écoute l'exposé budgétaire, dans deux semaines, afin de voir si on y tient compte des exigences essentielles à respecter pour sauver notre planète.

• (1600)

Au Canada nous avons la chance pratiquement tous les ans de pouvoir compter sur une croissance économique. La récession découle d'un ralentissement de la croissance économique, mais cette dernière, sous sa forme actuelle, nous conduit à une catastrophe écologique. Il faut commencer à se rendre compte qu'une augmentation de la richesse des gens les plus favorisés du Canada est impensable tant que nous n'aurons pas réglé les questions écologiques.

Le Budget doit permettre de s'attaquer de façon efficace aux dépenses à la consommation de ceux déjà trop bien nantis. Il faut commencer à se servir de la croissance économique envisagée au cours des prochaines années, pour sauver l'environnement et redistribuer de façon plus équitable les biens et les services produits au Canada.

Je vais parler brièvement du rôle du Canada dans le monde. C'est là une question qui intéresse vivement les habitants de Victoria. Nous sommes fiers du fait que nous organisons chaque année une des principales marches pour la paix au Canada. Nous sommes une localité qui tient à la paix. Nous voulons dire au gouvernement qu'étant donné l'évolution importante à laquelle on assiste du côté du bloc soviétique, le moment est venu pour le Canada de jouer un rôle de premier plan, afin d'obtenir de l'Ouest une réponse souple aux initiatives entreprises de l'autre côté du Rideau de fer.

Notre planète vit sous la menace d'une destruction nucléaire depuis 40 ans. Ce danger pèse toujours sur nous. Il y a encore dans le monde 50 000 ogives nucléaires. Il est capital pour nous, à ce tournant de l'histoire, de tenter de faire des concessions des deux côtés, surtout, à l'heure actuelle, du côté occidental, afin de mettre un terme à la course aux armements et d'éviter le gouffre au bord duquel nous sommes, de réduire notre dépendance à l'égard des armes nucléaires et classiques.

Nous souhaitons également faire en sorte qu'on ait moins recours aux armes classiques dans le monde entier. Nous voulons que le gouvernement reprenne l'initiative en Afrique du Sud, afin de se débarrasser de l'apartheid, qui symbolise le mal. Nous désirons que le gouvernement prête enfin attention aux besoins et aux préoccupations des habitants des îles du Pacifique qui souffrent à l'heure actuelle des essais nucléaires de divers pays du monde.

Il y a également des questions de justice sociale et d'unité nationale. Dans l'Ouest, nous croyons qu'il est essentiel de faire participer les autochtones du pays à la Confédération. Nous souscrivons à la notion de société distincte. Au moins, je sais que la grande majorité de mes électeurs sont d'accord pour reconnaître que le Québec est une société distincte, comme on le précise dans le préambule à l'Accord du lac Meech. Cependant, nous sommes tout à fait en désaccord avec l'accès de colère du premier ministre, la semaine dernière, alors qu'il s'en est pris aux amendements constitutionnels de 1982 et à la Charte.

Nous croyons que tous les partis à la Chambre doivent faire preuve de patience. Nous demandons que ceux qui viennent du centre du pays et du Québec en particulier, maintenant que cette province joue un nouveau rôle au sein de la Confédération, réagissent de façon sensée à ce qui se passe dans l'ouest du pays. Les habitants de l'Ouest ont vraiment le sentiment de n'avoir pas leur mot à dire dans les décisions qui sont prises.

Le gouvernement peut toujours prétendre que l'Ouest a tort de se sentir ainsi, mais il reste que ce sentiment est devenu une réalité bien ancrée. Le gouvernement n'a pas su réagir devant ce sentiment d'insatisfaction, pas plus que le gouvernement provincial du Québec. C'est assez pour se braquer et pour insister que l'accord du lac Meech soit adopté sans amendement. Il faut que chacun fasse preuve de souplesse.

Je suis fier de vivre dans un pays bilingue. Je ne suis pas de ceux qui croient que le français nous est imposé, mais il faut quand même se montrer compréhensifs envers ces gens. Malheureusement, la compréhension n'a pas influé sur la façon dont M. Bourassa a réagi en décembre dernier à la décision rendue par la Cour suprême.

Comme je suis le critique de mon parti pour les questions sociales, en particulier en ce qui concerne les services du Solliciteur général, permettez-moi d'aborder le thème de la justice sociale. Ce thème englobe plusieurs questions graves qui préoccupent tous les députés, notamment les conditions de vie dans les pénitenciers, les conditions de vie de nos autochtones, la solitude chez les personnes âgées et la grotesque répartition de la richesse au Canada. Certaines personnes ont du mal à obtenir le strict nécessaire. Il est de notoriété publique que, de nos jours au Canada, et je connais des cas en Colombie-Britannique, certains enfants à l'école ont faim et le gouvernement affirme ne pas avoir d'argent pour les nourrir.

En conclusion, je voudrais faire une déclaration qu'il me tarde de faire depuis mon élection. Je veux personnellement rendre hommage au chef de notre parti, le député d'Oshawa (M. Broadbent) et le remercier pour les services qu'il a rendus à notre pays.

J'ai été déçu d'apprendre son départ. J'attendais avec impatience le moment de m'acquitter de mes fonctions au Parlement sous sa direction. Tous les jours où il intervient à la Chambre, je me dis qu'il a encore un grand rôle à jouer dans l'histoire de notre pays. Je crois que notre parti lui fait honneur et je sais que la Chambre lui fait honneur.

Je suis impatient de servir Victoria et mon pays comme député. C'est un grand honneur pour moi et je pense que tous les Canadiens devraient avoir l'occasion de connaître cette expérience. Ayant été choisi pour exercer cette responsabilité, je dirai simplement que j'essaierai de m'en acquitter le mieux possible.

M. Gardiner: Monsieur le Président, à l'instar du député de Victoria (M. Brewin), je voudrais moi aussi parler de notre chef et de la contribution qu'il a apportée à notre pays et à notre parti en particulier. Nous entendrons

encore parler à l'avenir du député d'Oshawa (M. Broadbent).

Je tiens à féliciter le député de Victoria et certains de ses proches collaborateurs et amis, d'avoir obtenu que Victoria soit l'hôte des Jeux du Commonwealth de 1994. Ce sera un grand événement pour sa ville, un événement dont nous tous, de la Colombie-Britannique, sommes fiers.

J'aimerais qu'il aborde la question de nos forêts, qui représentent notre plus grand patrimoine environnemental, comme je l'ai dit au cours du débat d'urgence sur l'important déversement de pétrole survenu au large de la côte de l'Alaska. Je suis heureux que le député de Victoria ait fait mention des forêts dans son allocution, car il n'en a pas été question dans le discours du Trône.

A son avis, y a-t-il un courant de pensée dans l'équipe gouvernementale—peut-être n'y trouve-t-on que du vent—au sujet de la promesse que le premier ministre (M. Mulroney) a faite maintes et maintes fois de présenter une loi portant création d'un ministère des forêts distinct?

Le 30 janvier, il a créé le portefeuille du ministre d'État aux Forêts. Une loi devait suivre. Qu'a-t-il à dire au sujet de la regrettable déclaration du ministre d'État (Forêts) (M. Oberle) selon laquelle la création d'un ministère des Forêts en bonne et due forme n'était pas une grande priorité pour le gouvernement?

Ce député, qui s'inquiète tant des questions forestières et de leurs conséquences dans sa circonscription, surtout dans l'île de Vancouver, n'est-il pas intéressé par l'incidence que ce ministère pourrait avoir en Colombie-Britannique et dans l'île de Vancouver?

M. Brewin: Monsieur le Président, à un moment donné, le gouvernement semblait vouloir constituer un ministère des Forêts en bonne et due forme. C'était toutefois avant les élections. Ce projet semble s'être volatilisé, à la grande déception de la population de notre région surtout.

• (1610)

La forêt est l'industrie numéro un de la Colombie-Britannique et elle est peut-être l'un des principaux secteurs d'activité dans toutes les autres provinces. Nous commençons enfin à prendre conscience du dommage que nous avons causé à nos forêts. Ceux qui ont travaillé dans les forêts, les forestiers et les membres d'un certain nombre de syndicats dont j'ai été le conseiller juridique au cours des années, savaient depuis longtemps ce qui se passait. Cette situation est principalement imputable à une mauvaise gestion, mais aussi au fait que le gouvernement n'est pas intervenu pour assurer la gestion de ces ressources.

Si par exemple le gouvernement n'établit aucune règle, chaque société se trouve pratiquement forcée de faire le strict minimum. Certaines sociétés ont fait un peu mieux que les autres, mais, essentiellement, elles se préoccupent toutes avant tout de leurs bénéfices, car elles doivent à leurs actionnaires de tirer le maximum des forêts le plus rapidement possible. Résultat: nos forêts sont dénudées.

Même maintenant, en regardant vers l'île Salt Spring à partir de Victoria, nous pouvons voir que les îles du golfe elles aussi commencent à être touchées. Du haut des airs, au-dessus de l'île de Vancouver, il est évident que l'épidémie a gagné beaucoup de terrain. On pense aux emplois d'aujourd'hui en hypothéquant ceux de l'avenir.

Il faudra à tout prix qu'à tous les échelons du gouvernement et dans la collectivité, il y ait un ralliement en vue de concevoir des programmes pour protéger les vieilles forêts, telles celles de la vallée de Carmanah, et de faire en sorte que le premier impératif soit, dans toute la mesure du possible, la conservation.

Dans un deuxième temps, et là encore, dans la plus grande mesure possible, il faut maximiser l'emploi créé par nos forêts. À cette fin, on élaborera des politiques visant à interdire l'exportation de grumes et à assurer la transformation ici plutôt qu'à l'étranger des produits de nos forêts.

Le vice-président (M. Paproski): Comme il n'y a plus de questions ni de commentaires, la période qui leur est réservée est maintenant terminée. La parole est au député de Lévis (M. Fontaine).

[*Français*]

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, après chaque période électorale les Canadiens doivent s'attendre à une description des grandes orientations du gouvernement au pouvoir. On avait fait la même chose, en 1984. Après la victoire de septembre 1984, on avait dit aux Canadiens qu'on allait créer des emplois, qu'on mettrait en place l'essor économique et qu'on permettrait aux Canadiens d'avoir un job. Maintenant, on a produit récemment, et on en discute aujourd'hui, notre orientation des quelques prochaines années.

Monsieur le Président, je vais d'abord vous énumérer et probablement répéter les quatre grandes orientations majeures de notre discours du Trône. Premièrement, bâtir une économie forte, stimulée par des mesures d'encouragement et des possibilités nouvelles, une économie qui soit pleinement compétitive sur les marchés mondiaux et dont tous les Canadiens et les Canadiennes puissent en partager les enjeux, les risques et les avantages.

Deuxièmement, oeuvrer avec fermeté à la protection de notre environnement; encourager la population à prendre part activement à cette entreprise; animer et

appuyer les efforts internationaux visant à contrer les menaces qui pèsent sur notre planète.

Troisièmement, veiller à ce que le Canada demeure une société généreuse qui, grâce à une prospérité écnomique soutenue, pourra s'acquitter de ses obligations et responsabilités envers ceux et celles qui ont le plus besoin d'aide.

Quatrièmement, promouvoir l'affirmation des valeurs et de la citoyenneté canadienne en renforçant notre sentiment d'appartenance à une entité culturelle et nationale distincte.

Monsieur le Président, le premier point de notre message, et je pense que c'est celui qui permet aux autres points de se réaliser, c'est une économie forte. Et aujourd'hui, je suis heureux de participer à ce message concernant l'économie forte et je note d'ailleurs la présence de mon collègue, le député de Langelier, ministre d'État (Finances), (M. Loiselle) qui a certainement participé à ce message d'ordre économique, message dont je partage les objectifs et la philosophie. J'en sais gré au député de Langelier qui, après quelques semaines, a réussi à maîtriser notre grand message économique.

Monsieur le Président, une économie forte veut dire un affranchissement de notre contrainte de dette publique. Vous savez que l'an passé les paiements d'intérêts ont représenté 1 300$ pour chaque citoyen canadien, homme, femme ou enfant. Cela veut dire que les dépenses d'intérêts ont coûté, l'an passé, 5 000$ pour une famille moyenne ou encore 400$ par mois pour une famille moyenne. C'est une fraction importante de nos paiements hypothécaires, c'est une fraction importante de nos salaires.

Vous savez, monsieur le Président qu'aujourd'hui, sur 100$ que le ministère du Revenu du Canada perçoit, il y a 31$ utilisés pour payer l'intérêt de nos comptes antérieurs, dans de nombreux cas, de nos comptes d'épicerie antérieurs.

Alors, tant et aussi longtemps que cela durera et tant et aussi longtemps que nous devrons affecter des dépenses d'intérêt si importantes par rapport à nos ressources globales, cela n'ira pas bien dans l'économie.

Vous savez, monsieur le Président, pour se faire une image, que nous dépensons, pour payer notre intérêt, le double que ce que nous dépensons pour les pensions et toute forme de prestations aux personnes âgées. Nous dépensons approximativement 31 millions de dollars d'intérêt, 15 millions de dollars pour les personnes âgées au pays. Nous dépensons approximativement près de 11 millions de dollars pour la défense de notre pays, nous dépensons le triple pour payer nos intérêts sur nos dettes antérieures. Nous dépensons 20 fois au niveau des dépenses d'intérêt ce que nous dépensons pour les programmes de création d'emplois. Nous dépensons 24 fois au niveau de nos dépenses d'intérêt ce que nous dépensons dans nos programmes de développement régional.

Monsieur le Président, il faut que ces dépenses cessent. Il faut que nous puissions davantage maîtriser notre économie et nous affranchir des intérêts et pour ce, il faut réduire notre déficit. De quelle façon pouvons-nous réduire ce déficit? Il y a différents moyens qui s'offrent à nous, et un des moyens envisagé et qui sera probablement mis de l'avant dans le prochain discours du Budget, c'est un contrôle encore plus important sur les dépenses de notre gouvernement.

Lorsque nous avons pris le pouvoir pour la première fois en 1984, dans nos programmes de dépenses proprement dit, des dépenses que nous pouvions décider, incluant les intérêts, nous avions un déficit de près de 38 milliards de dollars. Nous l'avons réduit progressivement d'année en année à moins de 30 milliards de dollars. Depuis les Budgets de 1987-1988 et de 1988-1989, nos dépenses sont moindres que nos revenus—et cela est important—si on exclue les dépenses d'intérêt. Cela veut donc dire que si les gouvernements qui nous ont précédé n'avaient pas mis en place une dette si substantielle souvent pour s'assurer le pouvoir de mandat en mandat, aujourd'hui on n'aurait pas à payer des dépenses d'intérêts d'au-dessus de 30 milliards de dollars.

Un autre moyen, bien sûr, de contrôler notre déficit, c'est de demander aux Canadiens de participer davantage à l'effort de l'État. Il est probable que le ministre des Finances convaincra les Canadiens et les Canadiennes que tous ont à payer, normalement, pour les erreurs de ceux qui nous ont précédé au cours des derniers 20 ans. Ce sont les Canadiens finalement qui doivent payer pour les erreurs que les libéraux ont faites dans leur administration sur tous les anciens régimes, alors qu'ils vivaient dans de bonnes périodes économiques et qu'ils ont continué d'endetter notre pays. Alors, il sera nécessaire que chaque Canadien se serre davantage la ceinture.

Un autre moyen de réduire notre déficit, et je tombe dans certaines particularités, c'est une modification de notre régime fiscal qui sera probablement mis en place aussi par notre ministre des Finances (M. Wilson). Ici, au pays, on est en retard sur la majorité des pays d'Europe en ce qui concerne notre régime fiscal.

• (1620)

Et je pense que nous devons graduellement passer des taxes sur le revenu à des taxes sur la consommation. Nous devons également faire disparaître certaines taxes qui ont pour effet de nuire à notre développement économique, et je pense pertinemment à la disparition de la taxe de 12 p. 100 sur les produits manufacturés. C'est une taxe qui a pour effet de nuire à nos exportations, parce que lorsque cette taxe s'applique, cela veut dire que les marchandises que nous tentons de vendre, soit aux États-Unis, soit ailleurs, sont plus chères de 12 p. 100. Et cette taxe-là veut aussi dire que c'est une taxe qui favorise les importations étrangères au détriment de nos manufacturiers nationaux, parce que l'importateur va bénéficier d'un moindre coût dans la plupart de ses produits qu'il voudra

importer de 12 p. 100, parce que le 12 p. 100 n'est pas inclus dans les marchandises qu'on achète par exemple des États-Unis ou qu'on achète des autres pays.

Alors cela veut dire que cela défavorise le manufacturier canadien, trop souvent au profit de nos concurrents à travers le monde. Alors il faut que cette taxe, qui amène des revenus de 15 milliards de dollars par année au gouvernement du Canada, disparaisse.

Enfin, un autre moyen de réduire notre déficit c'est en contrôlant davantage notre inflation pour permettre à notre économie de se développer davantage. Et on entend naturellement les gens des différentes oppositions critiquer la position officielle du ministre des Finances du Canada dans sa lutte à l'inflation.

Vous savez, monsieur le Président, il serait facile de laisser le signal à l'économie canadienne, à tous nos intervenants, qu'on ne contrôlerait pas l'inflation. Il suffirait de mettre plus d'argent en circulation. De cette façon-là, cela aurait un effet qui soulagerait à court terme les pressions à la hausse sur les taux d'intérêt, parce que si on met plus d'argent en circulation, alors les prêteurs, pour le prêter, vont devoir baisser les taux d'intérêt.

Si cela arrivait, au bout de quelques mois, dans une période courte, il y aurait une demande accrue de produits et de services de toutes sortes parce que les gens auraient plus d'argent dans leurs poches. Cette demande accrue ne pourrait pas être comblée rapidement par l'offre, par nos manufacturiers, par nos fournisseurs de services.

Alors, si vous avez dans vos tablettes une certaine quantité de marchandises et que les gens en demandent en bonne quantité, vous avez deux possibilités: produire davantage ou encore élever les prix pour atteindre un nouveau niveau de la demande. Et si on procédait de cette façon, on connaîtrait une période d'inflation galopante aussi désastreuse que celle des années 1980. Alors par une politique de contrôle et de prévention de l'inflation, c'est là aussi un moyen de contrôler notre déficit.

Et enfin une autre technique qui va être mise de l'avant dans quelques mois par notre ministre des Finances, et là aussi je suis d'accord à 100 p. 100 avec ses objectifs et sa philosophie, c'est la taxe sur la valeur ajoutée. Cette taxe sur la valeur ajoutée va rapporter au gouvernement l'équivalent des diminutions de revenu reliées à l'abaissement de certaines autres taxes. La taxe sur la valeur ajoutée va rapporter au gouvernement 23 milliards de dollars lorsqu'elle sera en application, et ces 23 milliards de dollars n'apporteront pas aucun sou additionnel au gouvernement du Canada, mais cela remplacera 15 milliards de dollars concernant la taxe sur les produits manufacturés. Cela remplacera 3 milliards de dollars, parce que l'on prévoit, en mettant en place cette taxe sur la valeur ajoutée, diminuer une fois de plus l'impôt auprès de certains citoyens et citoyennes du Canada pour 3 milliards de dollars.

Alors c'est un autre point. La taxe remplacera aussi une autre taxe sur certains bénéfices personnels d'impôt qui étaient consentis dans certaines conditions, le tout pour un total de 23 milliards de dollars de diminution dans notre système fiscal actuel auprès des taxes sur les revenus, taxes sur les produits manufacturés, et en contrepartie, le gouvernement va percevoir 23 milliards de dollars en appliquant la taxe sur la valeur ajoutée. Et cela n'est pas unique au monde. C'est une évolution dans le monde occidental. C'est une évolution dans le monde libre et cela va devenir, et je le dis pour l'information de mes collègues du parti socialiste, une taxe sur le revenu va probablement s'appliquer bientôt en Union soviétique parce qu'ils ont décidé, eux autres, de comprendre et de trouver rentable pour leur économie l'application de certains principes du capitalisme moderne.

Enfin, une autre solution pour équilibrer notre budget et pour diminuer le déficit et pour voir une meilleure reprise de notre économie, c'est la continuation de nos programmes de privatisation. Vous savez que l'ensemble des compagnies de la Couronne coûte encore près de quatre milliards et demi de dollars aux contribuables canadiens. Est-ce qu'il est normal de demander à l'ensemble de nos contribuables canadiens de payer pour la non-profitabilité de certaines entreprises de l'État dans un contexte d'économie difficile? Je pense que ce n'est pas normal que l'on demande cela. Alors notre gouvernement est clair dans son message. On va continuer notre politique de privatisation parce que l'on prétend, nous, conservateurs, que les gens dans le milieu sont mieux placés pour évaluer l'opportunité d'un investissement, pour évaluer la rentabilité, pour harnacher les ressources humaines matérielles nécessaires pour produire des biens et des services au Canada.

On prétend que cela ne se fait pas dans des bureaux par les bureaucrates. On prétend que l'entreprise privée est beaucoup plus inventive, beaucoup plus présente, et c'est à elle que nous allons continuer à donner plus de responsabilités au niveau de la participation à la gestion des grandes entreprises qui autrefois étaient des entreprises de l'État.

Il y a un autre point qui est important. On a tous assisté, ce matin, au discours de notre ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) lorsqu'elle a fait son exposé sur la réorientation des régimes de prestations d'assurance-chômage. On se pose des questions. Chaque Canadien, dans chacunes de nos circonscriptions, dans chacunes de nos rues et de nos quartiers, on se pose souvent des questions sur l'individu X ou l'individu Y qui, d'une façon chronique, systématise l'utilisation à mauvais escient de l'assurance-chômage. Il faut que ces abus arrêtent. Par contre la ministre l'a bien dit: Il faut que l'État continue d'assurer la sécurité à ceux et celles qui sont victimes d'un manque de travail. Mais l'État de plus en plus se posera des questions sur le fait d'assister ceux et celles qui malheureusement, chroniquement, exploitent le système dans quelque partie du pays que ce

soit. C'est fini l'utilisation de l'argent des autres pour des fins d'exploitation par quelques citoyens canadiens! Alors là aussi nous allons mettre de l'ordre tout en, comme je l'ai mentionné, prêtant bien attention à ceux et celles qui ont vraiment besoin d'assurance-chômage. Et plus que cela, la ministre a mentionné qu'elle allait mettre beaucoup d'efforts pour aider au perfectionnement de nos ressources humaines, qui à cause des changements technologiques rapides, n'auraient pas réussi à s'adapter à la vie moderne d'aujourd'hui, au genre d'emploi d'aujourd'hui. Des mesures ont été annoncées ce matin pour aider ces gens-là.

Et un autre point: Souvent, comme député, j'ai reçu dans ma circonscription des gens qui avaient pour 40 ou 45 semaines de prestations d'assurance-chômage à recevoir. Ces gens-là me disent: Moi, avec mon beau-frère, avec deux amis, avec mon ancien contremaître ou avec une de mes filles ou un de mes fils, j'ai pensé à me partir un petit commerce. J'ai été voir l'assurance-chômage. On m'a dit, à l'assurance-chômage, que si je partais un petit commerce, que je n'étais plus éligible aux prestations d'assurance-chômage parce que je n'étais plus disponible sur le marché du travail. Eh bien, la ministre a réglé le problème.

Ceux et celles qui ont des prestations à recevoir—cela c'est un gros point et c'est un message important dans le discours de notre ministre de l'Emploi et de l'Immigration—ceux et celles qui ont des prestations à recevoir, et cela peut représenter 8 000$, 10 000$, 12 000$, 14 000$, ils peuvent maintenant présenter un plan d'entreprise au responsable d'Emploi Canada, et si ce plan d'entreprise est jugé intéressant, Emploi Canada va payer immédiatement comptant au requérant qui veut se partir un petit commerce les prestations qu'il aurait autrement reçues sur une période de 30, 40, ou 50 semaines. Alors c'est un avantage. Autrefois il perdait cela s'il se partait en affaires. Maintenant il encaisse cela et il va devenir probablement un employeur sérieux, un producteur canadien de biens et de services. C'est cela de la collaboration avec les gens du pays, cela est un message que nous, les conservateurs, avons fait confiance à la petite, à la moyenne et à la grande entreprises. On donne l'opportunité aux chômeurs qui ont de la difficulté à se partir une entreprise, de devenir des employeurs.

• (1630)

Monsieur le Président, un autre message. Vous savez que les Canadiens attachent beaucoup d'importance. . . et cela devient mondialement une question de vie ou de mort, il faut attacher de plus en plus d'importance à la protection de notre environnement. Et lorsqu'on parle d'environnement, le discours du Trône mentionne:

> La préservation de l'équilibre écologique de nos régions arctiques.

Et cela, monsieur le Président, nous donne une certaine ouverture, pour deux raisons. Il y en a plusieurs qui critiquent de ce temps-ci, au nom de l'environnement, qui critiquent au nom de l'environnement le projet de construction de sous-marins à propulsion nucléaire. Tout le monde sait, monsieur le Président, qu'à chaque fois qu'il arrive un problème au Canada, soit quelqu'un qui serait perdu en forêt, soit dans une expédition de chasse ou de recherche, quelqu'un qui est perdu en mer, on fait immédiatement appel à l'Armée canadienne. Et l'Armée canadienne, si elle a à sa disposition des sous-marins à propulsion nucléaire, au lieu de se poser des questions sans, aujourd'hui, avoir aucune possibilité de se donner une réponse. . . car on a vu récemment, à la télévision, nous avons vu les mammifères de l'Arctique,—et quand je dis mammifères, je dis les humains et je dis les animaux mammifères de l'Arctique—on a constaté qu'ils accumulaient du plomb, des BPC, et certains produits chimiques dans leur système. Actuellement, nous n'avons aucun moyen de contrôler d'où cela vient. Et on prétend que ça peut venir de l'eau de l'Arctique. Mais l'eau de l'Arctique, il y a de la glace dessus pendant les douze mois de l'année. Il faudrait bien comprendre que le seul moyen d'aller vérifier cela. . . et ce n'est pas seulement pour des fins militaires que nous avons besoin de sous-marins, nous en avons aussi besoin pour des fins de protection curative et préventive de notre environnement. Alors, le seul moyen ce sont des sous-marins à propulsion nucléaire.

Monsieur le Président, j'ajouterai que cela peut aussi avoir des effets bénéfiques pour notre économie, particulièrement dans les régions où je vis.

Enfin, le discours du Trône mentionne:

> . . .la continuité de notre politique de dépollution du fleuve Saint-Laurent.

C'est un lien économique important entre l'Atlantique et les Grand Lacs. Le Saint-Laurent continuera d'être le lien économique important entre l'Atlantique et les Grands Lacs mais, de plus, il deviendra un fleuve d'eau potable et c'est là que nous mettons aussi certaines priorités.

Enfin, on affirme encore la position de notre premier ministre (M. Mulroney) concernant un accord sur les pluies acides avec les États-Unis. Nous savons que nous sommes de très bons importateurs de pluies acides, malheureusement, avec les États-Unis, et nous savons que même si nous nettoyons très bien notre maison, il faut aussi avoir une entente avec nos voisins pour prévenir les émissions de pluies acides de leur part. Et cela fait partie du message du discours du Trône.

Un troisième point que l'on trouve dans le discours du Trône, c'est le message de la société généreuse. Il y a trois sortes de Canadiens: Il y a les jeunes, les gens de l'âge actif,—et je pense qu'ici ce sont des gens de l'âge actif—et il y a ceux et celles qui, dans la société, nous ont précédés, ceux et celles qui ont permis que nous soyons tous ici aujourd'hui. Ce sont ceux-là qui ont besoin de nous aujourd'hui, et notre message est la continuation de nos systèmes généreux envers nos personnes âgées.

Monsieur le Président, j'aurais davantage à ajouter sur notre discours du Trône, j'aurais les allusions à notre

collaboration pour de meilleures ententes avec le GATT, mais je pense que je veux permettre à d'autres collègues de se prononcer, de qualifier davantage le discours du Trône. Je termine en vous disant qu'une bonne évolution économique, c'est l'affaire de tous. Nous devons tous y participer, tous et chacun y mettre un peu du sien, et c'est comme cela que nous continuerons à avoir une meilleure qualité de vie.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires, l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria).

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai toujours un grand plaisir à écouter mon honorable collègue de Lévis qui nous a entretenu sur ses points de vue au sujet du discours du Trône.

Je dois dire que j'ai un peu de difficulté à imaginer des sous-marins d'attaque à propulsion nucléaire comme étant bénéfiques pour l'écologie de mon pays. J'ai un peu de difficulté à comprendre cela et je suis sûr que le député voudra nous instruire à savoir comment un instrument de guerre peut bénéficier à l'écologie du Canada et plus particulièrement, comment un instrument de la sorte, avec tous les risques qui entourent un véhicule à propulsion nucléaire ou d'aucune sorte, particulièrement dans une zone là où l'environnement est très sensible, comment il peut faire une déclaration aussi catégorique que ces sous-marins-là pourraient bénéficier à notre écologie.

J'ai remarqué également qu'il parlait du fait qu'on devait se resserrer la ceinture, en parlant du fait qu'on ne pouvait plus continuer à dépenser, on ne devrait pas dépenser follement, etc. Ne serait-ce pas la bonne occasion, justement, d'économiser des sous en annulant tout le programme de sous-marins nucléaires qui va coûter aux contribuables canadiens quelque 14 milliards de dollars pour avoir ces engins, même si ce sont des engins écologiques, comme le dit notre ami d'en face.

Finalement, je vais lui poser cette dernière question, et peut-être qu'il pourra répondre à toutes les questions ensemble, c'est toute cette affaire de la société généreuse. Notre ami parle de la société généreuse et je pense qu'à titre de Canadien, on a eu, en grande mesure, dans le passé, une société que je qualifierais comme étant généreuse moi aussi ou en tout cas, en comparaison avec certains autres pays qui ont moins de programmes sociaux pour aider les démunis que nous l'avons.

Toutefois, nous avons entendu aujourd'hui, de la part de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall), un énoncé par lequel des prestataires d'assurance-chômage se verront couper assez sévèrement leurs prestations, même s'ils ont très peu d'occasions de trouver de l'emploi ailleurs.

Comment peut-il dire que son gouvernement préconise ou se fait encore l'avocat de cette société généreuse, compte tenu surtout des déclarations un peu plus tôt aujourd'hui.

M. Fontaine: Monsieur le Président, j'aurais été vraiment déçu si le député de Glengarry—Prescott—Russell ne m'avait pas posé quelques questions supplémentaires aujourd'hui. Alors, c'est donc un nouveau quatre ans que nous débutons ensemble, et je lui souhaite bonne chance! Je lui souhaite que, après le terme de quatre ans, nous ayons encore l'occasion de discuter, et dans la même direction, pour les prochaines années.

Premièrement, il me parle du rôle de paix relié à la fabrication de sous-marins à propulsion nucléaire.

M. Boudria: Du rôle d'écologie.

M. Fontaine: Il m'a parlé du rôle de paix et du rôle d'écologie. Alors je vais traiter cela un par un.

Concernant la meilleure préparation du Canada à la guerre, c'est ce qui a fait, au cours des dernières décennies, la grande crédibilité du Canada comme force armée et c'est ce qui a fait, à cause de la qualité de nos militaires, que le Canada, à maintes reprises,—c'est arrivé plus que 35 fois, je pense—a été appelé à intervenir non pas comme force de guerre, mais comme force de paix. Et pour intervenir comme force de paix, il faut être crédible et bien équipé. Alors, cela, c'est pour la première question sur le rôle paix versus sous-marins à propulsion nucléaire.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'écologie, il n'y a aucune atteinte à l'écologie en ce qui concerne les sous-marins à propulsion nucléaire. Ce n'est pas plus dangereux que la propulsion conventionnelle. Ce que j'ai dit me donne l'occasion de le répéter, c'est qu'un sous-marin à propulsion nucléaire, cet appareil peut, pendant des jours, des semaines et des mois, naviguer sous les glaces polaires, faire des études, prendre des échantillons sur la qualité des eaux, identifier les sources de pollution, qui aujourd'hui sont impossible à identifier, parce qu'on ne peut y aller. On ne peut y installer d'équipement. Et c'est nécessaire, parce qu'on a déjà des effets d'une pollution chez les êtres vivants qui habitent dans nos régions nordiques.

Alors, cela, c'est pour nos considérations écologiques. A cause du fait que l'on accorde une grande importance à la protection de l'environnement et que l'on trouve également importantes les considérations écologiques, on a besoin d'aller étudier et d'aller voir ce qui se passe là-bas pour que ne se répètent massivement des accumulations de plomb chez les vivants de l'Arctique.

L'honorable député me demande aussi comment peut-on favoriser la mise en place de sous-marins qui coûteraient 14 milliards de dollars. Tout d'abord, je sais que le député de Glengarry—Prescott—Russell sait très bien que ce n'est pas 14 milliards, c'est 8 milliards, exactement 8 milliards. Il sait très bien que c'est une dépense qui va se répartir sur 25 ans et il sait très bien que c'est une affectation moyenne de nos ressources de 300 millions par année, et cette affectation-là est nécessaire parce qu'elle nous est recommandée par les experts de l'armée canadienne. On espère, monsieur le Président, que ja-

mais on ne se servira de nos sous-marins pour la guerre, comme on espère et comme moi dans ma ville j'espère ne jamais avoir besoin des services de la police. Mais lorsque le maire de la ville décide d'acheter une voiture plus moderne pour ses policiers, je me dis qu'il est nécessaire que les policiers soient bien équipés au cas où j'en aurais besoin. Et pendant des années on ne critique pas l'amélioration de l'équipement de nos policiers, même si pendant des années on est heureux de ne pas en avoir besoin, mais ils sont là. Et c'est la même chose qui se vérifie au niveau national. On a besoin, dans notre rue, d'une voiture de police; on a besoin, dans notre province, de services plus développés et on a besoin au Canada de services encore plus sophistiqués.

Dans sa dernière question, il parle d'une économie généreuse. Il demande sur quoi est fondée notre économie généreuse. Dans le temps des libéraux, le gouvernement généreux s'était fondé sur les emprunts qu'on doit remettre, que nos enfants doivent remettre et nos petits-enfants devront remettre. C'était cela la redistribution des richesses non gagnées de l'État, des emprunts qui aujourd'hui se chiffrent à 320 milliards de dollars. C'était cela le gouvernement généreux!

Nous, pour être généreux envers ceux et celles qui en ont besoin dans notre société, monsieur le Président, on donne à l'entreprise, à nos partenaires de l'entreprise privée, la possibilité de se développer davantage, de faire de l'argent. Il est important de faire de l'argent. On leur donne cette possibilité-là. Avec cela, ils vont payer des impôts et le gouvernement va enfin jouer son rôle de redistribution de richesses gagnées et non pas de redistribution d'emprunts faits sur la tête de ceux qui ne votent pas, faits sur la tête de nos enfants et de nos petits-enfants.

Alors voilà mon explication d'une économie généreuse, monsieur le Président.

• (1640)

M. Kindy: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre réélection. Je pense que les électeurs d'Edmonton-Nord ont fait un bon choix. Je voudrais vous féliciter aussi du fait que vous avez été ici 21 ans. C'est certainement très bien, et j'espère que vous allez continuer à vous présenter devant l'électorat.

J'ai apprécié le discours du député de Lévis qui a certainement parlé dans un sens qui reflète la politique du gouvernement conservateur. J'aimerais quand même lui poser certaines questions, surtout sur les sociétés de la Couronne. Il a mentionné que c'est une façon où on pourrait réduire le déficit, la dette, qui actuellement est de 320 milliards de dollars.

Est-ce que le député pense que si on essayait de privatiser ces sociétés, et je pense que la valeur totale est d'environ de 13,5 milliards, on pourrait réduire le déficit, la dette, et en même temps épargner de l'argent, parce qu'on dépense environ 4 milliards de dollars par année pour les opérer? Cela ferait un total d'environ 17,5 milliards. Alors c'est une des questions.

Une deuxième question que j'aimerais lui poser, c'est celle concernant le projet que le gouvernement a d'avoir une taxe de valeur ajoutée. J'aimerais mentionner qu'il y a eu une étude aux États-Unis dans laquelle on mentionne, par exemple, que si les États-Unis voulaient instituer une taxe sur la valeur ajoutée, il faudrait avoir environ 21 000 employés de plus et cela coûterait au Trésor des États-Unis 700 millions de dollars. Et si on transpose ces valeurs au Canada, cela voudrait dire qu'il faudrait environ 4 000 employés de plus, et cela coûterait au Trésor, au ministère des Finances, environ 200 millions de dollars, et cela, naturellement, pour percevoir, comme disait notre ami le député de Lévis, environ 23 milliards.

Je n'ai pas d'objection, normalement, à diminuer la dette. C'est certainement excellent. Mais je me demande si, en procédant avec une taxe sur la valeur ajoutée, on ne créerait pas en plus une plus grande bureaucratie au ministère des Finances. Alors est-ce qu'on ne devrait pas peut-être regarder d'un autre côté et essayer de trouver d'autres moyens pour faire une réforme fiscale: par exemple, une taxe uniforme sur le revenu, à 15 p. 100. Cela serait simple et on n'aurait pas besoin d'augmenter notre bureaucratie. Ce sont les deux questions que j'aimerais lui poser.

M. Fontaine: Monsieur le Président, pour répondre à la première question du député de Calgary-Nord-Est (M. Kindy), je vais donner d'abord un exemple de ce que peut faire une certaine privatisation des services et je vais me référer à la Société canadienne des postes qui est une société qui, lorsqu'on a pris le pouvoir en 1984, perdait 381 millions de dollars. Cette même société aujourd'hui, à cause des directives que nous, les conservateurs, avons données aux administrateurs, cette même société ne perd plus un sou. C'est un exemple, parce que cette société fait maintenant appel à la collaboration de l'entreprise privée, cette société a augmenté la disponibilité et la qualité de ses services à l'entreprise privée, et maintenant elle ne coûte plus rien aux contribuables canadiens.

Nous avons aussi trouvé d'autres profits à la privatisation: le cas de la Canadair, par exemple, qui était une compagnie qui avait englouti. . . la Canadair et la de Havilland avaient englouti 2.3 milliards de dollars à cause de l'incurie des administrateurs libéraux qui avaient mis en place ces entreprises. Nous les avons privatisées. Maintenant, la Canadair a augmenté le nombre de ses employés. Elle exporte certains de nos produits vers l'étranger, et la Canadair, la de Havilland et les Arsenaux canadiens sont toutes des compagnies qui, maintenant, sont rentables et qui ont augmenté le nombre de leurs employés alors qu'on avait eu des objections au moment de nos objectifs de privatisation. Les socialistes et les libéraux étaient alors venus nous voir et avaient dit: Cela n'a pas de bon sens, tout le monde va perdre sa «job». Au contraire! Personne n'a perdu sa «job». Les Canadiens

ont de meilleures «jobs» et ils sont plus nombreux à travailler.

En ce qui concerne les préoccupations de mon collègue sur les coûts de perception de la taxe sur la valeur ajoutée, je dois l'informer que cela préoccupe certainement mon collègue de Langelier qui est ministre d'État (Finances) (M. Loiselle). Mais je dois aussi lui mentionner que le ministre des Finances (M. Wilson) travaille en collaboration avec les représentants des 10 ministres des Finances des 10 provinces canadiennes pour tenter d'institutionnaliser un système de perception qui va tenir compte des antécédents des expériences des systèmes antérieurs, par exemple la perception de la taxe sur les produits manufacturés. Il va y avoir une collaboration intense, très formalisée entre les provinces, du moins on l'espère. Et, de cette façon-là, on entend réduire au minimum les coûts de perception de la TVA.

[*Traduction*]

M. Flis: Monsieur le Président, je veux féliciter le député d'avoir participé au débat sur le discours du Trône. Toutefois, je pense qu'il devrait consulter le hansard pour faire une mise au point.

Il a divisé les Canadiens en trois catégories : les jeunes, les personnes actives et les personnes âgées, comme si les personnes âgées n'étaient pas actives.

Samedi, j'ai remis un chèque du programme Horizons à une dame Rae de ma circonscription. Elle a 83 ans et n'a aucun lien de parenté avec le chef du NPD provincial. Elle vit dans un grand ensemble où les personnes âgées n'ont à peu près rien à faire. Pourtant, à 83 ans, souffrant d'arthrite et marchant avec l'aide d'une canne, elle a entrepris de mettre sur pied un programme à l'intention des personnes âgées habitant dans deux immeubles. Elle est plus active que les jeunes que le député a classés dans sa catégorie de personnes actives. Je pense que nous devrions dissiper toute confusion possible à la Chambre. Un grand nombre de personnes âgées sont tout aussi actives, sinon plus actives, que certains de nos jeunes Canadiens.

• (1650)

Je voulais poser une question au député. Je suis heureux qu'il ait abordé le problème du déficit, mais je me demande s'il pourrait faire une mise au point. Cela fera très bien dans son hansard quand il l'enverra à ses électeurs. Quelle était la dette publique quand son parti a pris le pouvoir en 1984, et à combien s'élève-t-elle aujourd'hui? Pourrait-il expliquer pourquoi, pendant une période extrêmement favorable du point de vue économique, soit de 1984 à 1989, le Canada n'a pas connu une telle prospérité? Pourquoi le gouvernement a-t-il laissé la dette publique augmenter de cette façon, alors qu'il vendait un grand nombre de sociétés d'État et encaissait des milliards de dollars de recettes?

Je pense que son collègue a dit dans sa question que la dette publique était de l'ordre de 320 milliards de dollars. Aussi, je me demande s'il pourrait préciser ici ce qu'était la dette publique accumulée en 1984, ce qu'elle est aujourd'hui et pourquoi son gouvernement l'a laissé augmenter autant?

Il blâme les gouvernements au pouvoir au cours des 20 dernières années. Les gouvernements antérieurs ont traversé des périodes fastes, mais aussi des récessions. Ils ont implanté de nombreux programmes, mais voici un gouvernement qui, pendant une période favorable, se vante de réduire le déficit tout en dissimulant ce qui arrive à la dette publique. Voilà la véritable question. Soyons honnêtes avec les Canadiens.

[*Français*]

M. Fontaine: Monsieur le Président, je vais tenter de répondre rapidement aux deux questions posées par le député de Parkdale—High Park (M. Flis).

Lors de sa première question, il m'a demandé de préciser ce que j'entendais par «population jeune», «population active» et la «population des aînés». Ce que je veux dire, monsieur le Président, la population active c'est celle qui est définie par Statistique Canada comme ceux et celles qui, à partir de 20 ans, en général, et jusqu'à approximativement 60 ou 65 ans, sont considérés comme des gens sur le marché du travail. C'est le terme que les économistes et les statisticiens emploient pour qualifier la population active.

En ce qui concerne la deuxième question, soit l'évolution du déficit entre 1984 et 1988, je suis très heureux qu'il me donne l'occasion de dire pourquoi notre déficit se situe maintenant à 320 milliards de dollars. Pourquoi notre déficit coûte si cher aux Canadiens? C'est parce que pendant des années, à partir des années où le chef du parti libéral actuel (M. Turner) était ministre des Finances, le gouvernement libéral a, d'une façon systématique fait chaque terme de ses élections sur des promesses très dispendieuses et très onéreuses et qu'il a accumulé des emprunts. Et ces emprunts-là nous devons en payer les intérêts.

Et lorsque nous avons pris le pouvoir en 1984, à ce moment-là l'économie était en trop mauvaise posture pour qu'on aille dans une trop profonde diminution des dépenses et une trop grande augmentation des impôts. Il fallait d'abord remettre en place notre économie, on l'a fait mais nous avons été obligés de continuer à payer les intérêts sur les dettes de nos prédécesseurs les libéraux, payer les intérêts. Alors c'est pour payer vos intérêts, messieurs, que nous avons dû vivre une augmentation de la dette globale du Canada qui, aujourd'hui, à cause de l'incurie de vos collègues et de l'incurie de votre chef actuel, car il était ministre des Finances lorsque ces déficits accumulés ont débuté. . . C'est à cause de votre incurie qu'on a vu augmenter le déficit accumulé du Canada à 320 milliards de dollars, actuellement.

[*Traduction*]

Des voix: L'heure, l'heure!

M. le Président: Le temps passe. La période des questions et commentaires est terminée. Débat?

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Merci beaucoup, monsieur le Président. Le discours du Trône

est normalement l'occasion pour le gouvernement d'exposer brièvement les solutions qu'il compte adopter. Tous les parlementaires sont inquiets au sujet du marasme financier provoqué par le gouvernement actuel, et nous comprenons que cette situation, due à l'incompétence des ministres, préoccupe le gouvernement ou même qu'elle le fasse paniquer.

Nous trouvons également incompréhensible que le discours du Trône ne renferme aucune allusion aux besoins d'un si grand nombre de Canadiens. Ce n'est pas que les nécessiteux s'attendent à des cadeaux mirobolants, car ils savent qu'on les réserve au Club Ritz Carleton, mais songez un peu que ce discours ne fait pas la moindre allusion aux sans-abri. Le premier ministre (M. Mulroney) a changé d'avis depuis les élections, car il avait dit alors que s'il y avait un seul sans-abri, c'était encore un de trop. Il est peut-être maintenant d'accord avec son ancien ministre du Logement qui prétend que les sans-abri ne veulent pas de logement permanent.

Les bonnes intentions de l'actuel ministre du logement ne contribueront pas à aider les personnes qui vivent sous les ponts ou qui dorment dans les porches, si le premier ministre refuse de tenir sa promesse. Le gouvernement a dépensé de l'argent pour étudier le problème, mais où sont les crédits pour essayer de le résoudre? Certainement pas dans les rues de Winnipeg.

Monsieur le Président, il n'est pas question non plus des besoins des autochtones en matière d'enseignement postsecondaire. Pourtant, le gouvernement est content de restreindre l'accès à l'enseignement, tout en prétendant qu'il est disposé à y consacrer plus d'argent. Il dit que l'on peut aller à l'école, que l'on peut recevoir de l'instruction, mais il faut accepter ses conditions, il faut aller où il dit et choisir la branche qu'il veut.

C'est aussi le discours du ministre responsable de ce gâchis. Ces étudiants n'ont pas trouvé d'autre moyen de protestation que la grève de la faim, monsieur le Président. Si vous voulez parler au ministre, vous ne pouvez le rencontrer qu'à ses conditions. Je déplore vivement le changement d'orientation et les collectivités autochtones du Canada aussi. C'est un changement scandaleux dans l'attitude du gouvernement fédéral face aux autochtones et le gouvernement sacrifie toute une génération d'étudiants autochtones dont le seul but est d'améliorer son sort.

[*Français*]

Monsieur le Président, il y a beaucoup de pauvreté dans ma ville de Winnipeg et spécifiquement dans ma circonscription, surtout chez les personnes âgées. Selon les fonctionnaires, il y a 5 000 personnes dans ce groupe dont le revenu annuel ne dépasse pas 7 000$. Il n'y a rien pour les personnes âgées dans ce discours du Trône. Le gouvernement ne fait rien pour cette situation qui est très grave. Il ne propose rien.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, puisque je parle des personnes âgées de Winnipeg, particulièrement de Winnipeg-Nord-Centre, je souligne qu'un membre honoraire de la Chambre, M. Stanley Knowles, assiste à notre débat. Personne dans l'histoire de ma ville n'a combattu avec autant d'ardeur que lui pour la cause des personnes âgées de Winnipeg-Nord-Centre.

Une voix: Ce sont les conservateurs qui l'ont nommé.

M. Walker: C'est vrai. Les conservateurs ont parfaitement réussi à garder M. Knowles bien vivant et en pleine forme. J'ajouterai aussi que si j'ai reçu un message clair de tous les coins de ma circonscription, c'est que si vous n'êtes pas à votre affaire et si vous n'êtes pas aussi bon que Stanley, vous disparaissez aux élections suivantes. Donc, Monsieur, je pense constamment à vous.

Monsieur le Président, le discours du Trône ne fait qu'une vague allusion à l'état de l'agriculture au Canada. Dans les trois lignes où il est question d'agriculture, on semble davantage préoccupé par le Trésor public que par le sort des exploitations agricoles familiales. Les auteurs d'une étude réalisée à l'université de Brandon prévoient que 4 600 exploitations agricoles familiales du Manitoba disparaîtront d'ici 1996, à moins que quelque chose ne soit fait pour les sauver. Si elles disparaissent, beaucoup de personnes iront dans les grandes villes chercher du travail. Nous savons quel traitement le gouvernement réserve aux sans-emploi qui voudront se recycler. Cela non plus, on n'en parle pas dans le discours du Trône.

Le gouvernement n'a pas non plus parlé des droits de la personne, tant sur la scène internationale que nationale. Le discours ne mentionnait aucunement l'assouplissement ou la suppression du régime d'apartheid en Afrique du Sud, aucune politique visant à rectifier le gâchis qui a entraîné la censure dans l'affaire Rushdie, pas un mot sur une politique plus humanitaire à l'égard des réfugiés ou des immigrants, rien sur les préoccupations en matière d'emploi ou de parité salariale, pas un seul indice que le gouvernement remplira la promesse qu'il a faite en 1985, c'est-à-dire d'incorporer l'orientation sexuelle des homosexuels, groupe envers lequel toute discrimination est interdite dans le Code canadien des droits de la personne. Le silence est une solution bien commode, mais il y a des gens au Canada, à Winnipeg et à l'étranger, qui comptent sur le gouvernement et le pays pour se faire leurs porte-parole, des gens qui vivent dans la crainte d'escadrons de

la mort ou de régimes répressifs, des gens qui s'inquiètent au sujet de leur famille.

• (1700)

Il y a des gens dont le joug économique les empêche de parler tout haut contre la discrimination et le harcèlement en milieu de travail. Nous entendons beaucoup de bruit, à l'heure actuelle, mais il n'y a rien dans le discours du Trône, dans le programme législatif du gouvernement, qui permette de donner de l'espoir à ces personnes.

Le discours du Trône ne mentionne rien au sujet de deux questions d'ordre local qui sont d'intérêt national. Je suis heureux que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Epp) écoute cette allocution, car je sais que lui aussi est très préoccupé par l'avenir de Winnipeg, quoiqu'il n'y va plus. La première question est le Centre national de lutte contre la maladie.

Le gouvernement dit qu'il s'intéresse à la biotechnologie, à la lutte contre le SIDA, à la recherche sur les maladies liées au vieillissement et aux centres d'excellence, mais le discours du Trône ne mentionne pas qu'il compte respecter cet engagement. Cet engagement a été pris par l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'actuel ministre de l'Énergie, et nous attendons d'autres annonces, car la ville de Winnipeg en a grandement besoin.

Une autre question qui préoccupe tout autant Winnipeg, l'ouest du Canada et les Maritimes, c'est le fait que le discours du Trône n'a fait aucune mention des Ententes de développement économique et régional que le gouvernement doit renouveler immédiatement.

[*Français*]

Monsieur le Président, je suis très inquiet au sujet de l'avenir de ma ville, Winnipeg, et de ma province le Manitoba. Il y a trop de chômage à Winnipeg-Nord-Centre. Depuis cinq ans, il n'y a ni planification, ni investissement fédéral pour remédier à ce problème. Aucun autre espoir dans le discours du Trône pour les Manitobains. Ils veulent que le gouvernement fédéral joue un rôle plus important dans le développement économique de la ville et de la province. A mon avis, nous avons besoin de programmes, des accords pour l'agriculture, la science et le transport, *et cetera*. Quel sera l'avenir de ma ville sous le gouvernement conservateur?

[*Traduction*]

Si le silence est quelquefois commode, il est aussi tout à fait éloquent. Par son silence, le gouvernement en dit long sur son indifférence à l'égard du sort de tant de Canadiens.

De quoi se préoccupe le gouvernement? Pourquoi veut-il gouverner? Plus important encore, pour qui veut-il gouverner? Apparemment ce n'est pas pour les Canadiens mais pour des intérêts dont nous attendons avec impatience le dévoilement au cours des deux ou trois prochaines années.

Le gouvernement cache son silence derrière des platitudes et des déclarations soigneusement choisies qui ont juste l'impact nécessaire. Il peut se congratuler d'une telle réussite, mais il n'offre aucun réconfort aux marginaux et à ceux qui ont désespérément besoin de son aide. Ce silence est étouffant, il est mortel.

M. Boudria: Monsieur le Président, je manquerais à tous mes devoirs si je ne félicitais pas le député pour avoir prononcé un aussi beau discours cet après-midi. Je sais que tous mes collègues, avec leur objectivité habituelle, se joindront à moi pour le féliciter.

Le député vient de Winnipeg, une ville qui a choisi d'élire un grand nombre de députés libéraux. Les bons électeurs de Winnipeg devraient être félicités pour la considération et la sagesse dont ils ont fait preuve en élisant tant de députés libéraux. Je sais qu'ils seront bien représentés ces prochaines années.

Les bons électeurs de Winnipeg se sont particulièrement préoccupés des questions concernant la Société canadienne des postes. Au cours des dernières années, nous avons beaucoup entendu parler des prétendues superboîtes à lettres. A mon avis, elles ne sont guère super.

Pendant la dernière législature, nous avons entendu dire, je crois, que les habitants de Winnipeg contestaient la valeur estimée de leurs maisons sur les rôles des taxes municipales. Ils disaient qu'à cause des superboîtes devant chez eux, leurs maisons valaient moins qu'avant. Le gouvernement a réfuté cet argument en soutenant que les superboîtes étaient jolies. Quelle ne fut pas sa surprise, bien que personne d'autre n'ait été surpris, lorsque la Commission de révision de l'évaluation foncière, ou son homologue au Manitoba, a déterminé que les plaintes étaient fondées. Ces superboîtes diminuaient la valeur des propriétés.

Mon collègue reconnaît-il que la politique de Postes Canada en ce qui concerne les superboîtes est particulièrement injuste pour les habitants des banlieues ou des nouveaux quartiers, qui paient autant que n'importe qui leurs timbres et les autres services de Postes Canada, mais qui reçoivent un service de moindre qualité que les gens qui n'habitent parfois pas plus loin que la rue voisine?

M. Walker: Monsieur le Président, comme d'habitude, mon collègue soulève de façon très efficace un excellent point concernant la façon dont notre pays est gouverné.

Mes collègues du Manitoba reconnaîtront que, dans la circonscription de Winnipeg–Nord–Centre, la distribution du courrier dans les banlieues est une question des plus pressantes. Le service de distribution du courrier dans toute la ville de Winnipeg s'est grandement détérioré au cours des cinq dernières années à cause des mesures prises par Postes Canada. Plusieurs plaintes ont été portées au sujet des superboîtes, ce qui montre bien que personne dans notre ville ne trouve qu'elles sont «super». Elles ne sont pas du tout pratiques pour recevoir le courrier et elle diminuent la valeur des propriétés. Évidemment, plus on est près de la superboîte, plus la propriété perd de la valeur. Au début, Postes Canada prétendait le contraire.

Je crois que les gens de Winnipeg–Nord–Centre ont été punis par Postes Canada pendant de nombreuses années parce que le critique en matière de services postaux à la Chambre venait souvent de cette circonscription. J'ai été très étonné de constater à quel point les services postaux à Winnipeg–Nord–Centre étaient mauvais à cause des mesures prises par le gouvernement. Je n'arrive pas à croire qu'une société d'État se soit montrée aussi incompétente sans que le gouvernement y soit pour quelque chose. Elle ne faisait que se conformer aux voeux de ce gouvernement qui a voulu réduire le porte–parole de l'opposition au silence.

Plusieurs personnes âgées, habitant des immeubles de ma circonscription, doivent parcourir des centaines de pieds tous les jours en plein milieu de l'hiver pour aller chercher leur courrier. C'est pénible pour elles. En outre, le gouvernement modifie injustement les heures de la distribution du courrier qui ne se fait plus le matin, mais l'après–midi dorénavant sans avertir les intéressés. Ces derniers ne reçoivent plus leur chèque à temps pour l'encaisser à la banque à cette heure de la journée. N'oublions pas que bien des personnes âgées vivent sous le seuil de la pauvreté à Winnipeg. Et que ce changement n'est pas qu'un petit inconvénient pour elles.

Même si on a signalé maintes fois ces problèmes à la Société canadienne des postes, elle est loin d'avoir réagi comme on l'aurait cru de la part d'une société d'État. J'espère qu'elle fera mieux à l'avenir.

M. Kindy: Monsieur le Président, j'ai prêté une oreille attentive au discours du député de Winnipeg–Nord–Centre (M. Walker). Étant donné qu'il a été élu l'année dernière, il n'a pas voté à la Chambre pendant l'étude de l'accord du lac Meech. Que répond–il quand on lui rappelle que le Manitoba n'a pas encore signé cet accord? Pourrait–il nous dire qu'elle est sa position concernant l'accord du lac Meech? Croit–il que s'il est signé, nous aurons une bonne réforme du Sénat, que nous pourrons en faire une institution élective, efficace et à représentation égale? Quel est sa position sur ce chapitre?

M. Walker: Monsieur le Président, voilà encore une excellente question. Je remercie mon collègue d'en avoir parlé à la Chambre.

Nous savons que, de toutes les provinces du Canada, le Manitoba est peut–être celle qui s'intéresse le plus à la Constitution. Des députés et des sénateurs fédéraux se sont donné la peine d'exposer leurs vues pendant la série d'audiences que tient actuellement le comité provincial.

Les députés se sont prononcés en faveur de l'accord du lac Meech naguère. On n'en a plus parlé à la Chambre depuis ce temps. Je m'étonne qu'un autre député soulève une question aussi hypothétique alors que les caucus des trois partis se sont nettement prononcés en faveur de l'accord du lac Meech.

M. Foster: Monsieur le Président, j'ai trouvé intéressant d'entendre des ministres déclarer cet après–midi que le discours du Trône traçait la voie vers l'avenir. Je sais que le député représente une circonscription du Manitoba et que l'agriculture est un secteur très important de l'économie de cette province.

• (1710)

Je me demande ce que le député pense de la voie que nous avons montrée, depuis que nous débattons de l'amendement que j'ai proposé ce matin et qui condamne le gouvernement pour n'avoir fait, dans le discours du Trône, qu'une allusion de trois lignes à l'agriculture, qui insinue que les agriculteurs drainent la Trésorerie nationale.

Le comité consultatif de la Commission du blé a tenu quatre réunions au Manitoba, une à Oak Bluff, une à Holland, une à Melita et une à Swan River. A l'assemblée annuelle de la Commission canadienne du blé, à Oak Bluff, 117 personnes ont voté contre la décision du ministre d'État chargé des Céréales (M. Mayer) de retirer l'avoine à la Commission, tandis que 46 votaient en faveur. A Melita, 77 étaient contre et 15 pour. A Swan River, le ministre d'État a été vraiment retiré après trois prises, 33 étaient contre la décision et un seul était en faveur.

Puisque le député représente une circonscription du Manitoba, je me demande ce qu'il pense de l'annonce unilatérale du ministre d'État chargé des Céréales, prise sans discussion ni consultation avec les principaux organismes agricoles représentant les producteurs et certainement sans leur appui, de retirer l'avoine à la Commission canadienne du blé.

M. Walker: Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue de soulever cette question. Ces dernières années il a passé de nombreux mois à parcourir l'ouest du Canada, car c'est un représentant très efficace des intérêts des gens de l'Ouest. J'ose dire que si ce n'était de ses interventions à la Chambre, les Canadiens ne comprendraient pas bien l'importance de l'agriculture pour l'économie de l'Ouest et de l'ensemble du pays.

Le député a soulevé deux points. Tout d'abord, il a dit que pour une raison ou une autre, on considère maintenant l'agriculture comme un fardeau excessif pour les finances publiques. J'ai consulté plusieurs discours du Trône, y compris ceux des libéraux qui passent pour être détestés parce qu'ils n'avaient jamais prêté attention à l'agriculture de l'Ouest, et jamais un gouvernement libéral n'a parlé de l'agriculture comme d'un fardeau excessif pour les finances publiques. Le Trésor national a toujours respecté les besoins des agriculteurs canadiens et fait tout ce qu'il pouvait pour eux. Nous nous trouvons maintenant dans une situation où nous prévoyons subir des réactions et des mesures négatives sévères de la part du gouvernement, compte tenu de cette conception qu'il a d'un fardeau excessif représenté par les agriculteurs de l'Ouest.

Je suis très curieux de savoir ce que le gouvernement prévoit faire. Qui plus est, je suis très impatient de voir quelle sera au cours des prochains mois la réaction des représentants de l'Ouest qui siègent en face à mesure que nous saurons ce que le premier ministre entend par fardeau excessif. L'économie de notre ville dépend beaucoup de la santé du monde agricole, et je puis dire dès maintenant d'après les instances que j'ai entendues, que beaucoup d'agriculteurs du Manitoba et de l'Ouest sont très inquiets de ce que cela voudra dire pour eux.

Quant à la seconde question du député, le caractère arbitraire du gouvernement actuel s'est révélé publiquement quand nous avons vu quel traitement on a fait à l'avoine. Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, et dont il est encore responsable à ma grande surprise, a annoncé arbitrairement le retrait de l'avoine de la liste des céréales relevant de la compétence de la Commission. Certains agriculteurs sont d'accord avec cette décision, et d'autres non, mais ils sont unanimes à condamner la façon de procéder. Un ministre ne devrait pas s'attaquer à une organisation aussi importante pour l'économie de l'ouest du Canada que la Commission canadienne du blé qui existe depuis près de 50 ans. Il ne devrait pas non plus supprimer arbitrairement l'un des produits les plus importants de l'agriculture de l'ouest du Canada.

Certains vont dire que la production d'orge n'est pas très grande, mais là n'est pas la question. Tous les produits gérés par la Commission canadienne du blé sont très importants, symboliquement. Je regrette vivement que le ministre prenne une telle décision sans consultations suffisantes.

Ceux d'entre nous qui ne font pas directement partie de l'économie rurale, mais qui s'y intéressent et qui veulent la représenter efficacement à la Chambre ont été étonnés qu'on vienne se plaindre à nous après coup, quand nous ne pouvions plus rien faire. J'ajoute que le ministre a pris très cyniquement cette décision quand la Chambre ne siégeait pas, pour ne pas avoir à répondre publiquement de ses gestes devant nous.

M. Epp: Bien joué.

M. Walker: Vous pouvez dire «Bien joué». C'est peut-être bon pour le ministre d'être arbitraire. Les ministériels croient peut-être. . .

M. Epp: La décision était bonne pour l'orge.

M. Walker: Les ministériels croient peut-être qu'il est bon de gouverner sans le Parlement. Cependant, les Canadiens tiennent à ce que les ministres se fassent poser des questions à la Chambre des communes. C'est malheureux que nous soyons encore ici, mais nous y sommes et nous continuerons à représenter les Canadiens de l'Ouest mieux que le gouvernement ne saura le faire.

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, je voudrais faire un bref commentaire et poser à mon collègue de Winnipeg-Nord une question au sujet de la dignité humaine.

Le président suppléant (M. Paproski): Je le prierais d'être très bref. J'ai été très tolérant. Que le député pose directement sa question.

M. Pagtakhan: Des talents se perdent encore, et pas seulement parmi les immigrants et les Néo-Canadiens qui ne peuvent pas encore pratiquer leur métier et leur profession parce que le gouvernement fédéral n'a pas su faire preuve d'autorité à cet égard. Le ministre d'État chargé du Multiculturalisme et de la Citoyenneté (M. Weiner) est ici présent, et la Loi sur le multiculturalisme a été adoptée. Un ancien ministre du Multiculturalisme, l'honorable Jack Murta, m'avait assuré que cette loi pouvait prévoir un mécanisme d'homologation méthodique des diplômes étrangers.

Je demanderai à mon collègue si c'est effectivement. . .

M. Epp: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. En ce qui concerne mon collègue de Winnipeg, je crois qu'il est bien établi ici que la Chambre ne se mêle pas de questions qui ne relèvent pas directement de sa compétence ni de celle du gouvernement fédéral.

Le président suppléant (M. Paproski): Dans le cas qui nous occupe, la question concerne le discours prononcé par le député, ce qui ne pose donc aucun problème à mon avis. J'ose croire que le député va répondre à la question.

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, je voudrais savoir si mon collègue est bien du même avis que moi.

M. Walker: Monsieur le Président, comme vous avez pu le constater au cours de l'intervention, le gouvernement fédéral définit étroitement ses responsabilités chaque fois qu'il le peut. Un comité a déjà examiné le problème de l'homologation des membres des professions libérales nouvellement arrivés au Canada. Ce comité a fait rapport au gouvernement fédéral, lui recommandant de prendre des mesures pour que les Néo-Canadiens aient davantage de chances de pratiquer leur profession au Canada.

Nous avons vu aujourd'hui comment procède le gouvernement fédéral. Il s'en remet aux provinces si facilement qu'il ne lui reste rien à faire. Nous avons ici un cas d'espèce. Or, le gouvernement fédéral devrait faire preuve d'initiative à propos de questions concernant l'emploi des néo-Canadiens pour que leur accréditations soit reconnue. Il devrait se servir de son prestige et de son autorité morale pour faire en sorte que les néo-Canadiens obtiennent les emplois qu'ils méritent.

Nous ne nous excusons pas de demander au gouvernement fédéral de régler ce dossier.

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, je commencerai mon allocution sur le discours du Trône en vous félicitant d'abord d'avoir été réélu à la Chambre et d'avoir été nommé vice-président des comités pléniers.

Au sujet du discours du Trône, j'aimerais commencer par une question d'économie et la situer par rapport au chemin parcouru et à nos réalisations au cours des quatre dernières années et par rapport à la direction que nous allons suivre désormais, comme l'indique le discours du Trône.

Depuis septembre 1984, 1,432,000 emplois ont été créés. En d'autres termes, de 1984 à 1988, un plus grand nombre d'emplois ont été créés au Canada que dans l'ensemble des pays suivants réunis: l'Allemagne, la France, la Suède, la Belgique, la Grèce, la Finlande, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

• (1720)

Le taux de chômage national a été ramené de 11,6 à 7,5 p. 100. Globalement, l'économie canadienne a enregistré un taux de croissance de 19 p. 100. Compte tenu de l'inflation, notre économie a connu une croissance de 19 p. 100 depuis septembre 1984. L'investissement commercial dans les machines et l'outillage a augmenté de 76 p. 100 depuis 1984. Dans le secteur manufacturier, les commandes ont augmenté de 33 p. 100. Environ 223,000 maisons ont été construites en 1988, contre 135,000 en 1984, année où nous avons été portés au pouvoir pour la première fois.

Le nombre de Canadiens qui vivent sous le seuil de la pauvreté a diminué de 549,000 depuis 1984. Ce chiffre remarquable comprend 179,000 enfants et 61,000 personnes âgées. Pour ce qui est de l'Accord de libre-échange canado-américain, il contribuera beaucoup à l'amélioration de notre performance économique.

Dans l'étude du ministère des Finances, on a conclu que l'accord devrait conduire à la création de 120 000 nouveaux emplois en définitive, alors que dans l'étude du Conseil économique, on parle de 250 000 nouveaux emplois d'ici à 1998, soit sur la période de dix ans de mise en oeuvre progressive de l'accord. Depuis la victoire du gouvernement conservateur, on assiste à d'importants investissements dans ma circonscription et dans les localités avoisinantes de Kitchener—Waterloo, Cambridge et Guelph, dans le sud-ouest de l'Ontario.

Pour ce qui est des investissements, les dépenses d'immobilisation totales des entreprises devraient augmenter de 11 p. 100 cette année, et on devrait notamment assister à une augmentation de 21 p. 100 des investissements dans le secteur de la fabrication. Dans les 12 mois suivant la négociation de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, le taux annuel d'investissement de la nouvelle machinerie et de l'équipement neuf a augmenté de 17 p. 100 en termes réels, en tenant compte de l'inflation. Pour placer cela dans son contexte, l'augmentation de 17 p. 100 en un an dépasse la croissance totale à laquelle on a assisté au cours des quatre années et demie de gouvernement libéral, entre 1980 et 1984, alors que ce taux n'a été que de 12 p. 100 au total. Le nombre annuel de petites entreprises à voir le jour a augmenté de 35 p. 100 depuis 1984.

Les investissements étrangers directs ont doublé de 1984 à 1988. Dans ma circonscription et les circonscriptions avoisinantes, il est difficile de trouver des ouvriers pour terminer bon nombre des projets de construction en question.

Sur les 1 432 000 emplois qui ont été créés depuis septembre 1984, dont 86 000 au cours des trois premiers mois de cette année, 85 p. 100 sont à temps plein. Par opposition, 89 p. 100 des emplois créés par le gouvernement libéral étaient à temps partiel.

Lorsque je parle du nombre d'emplois créés au cours du mandat du gouvernement, je ne prétends pas que notre gouvernement a créé tous ces emplois. En effet, ce ne sont pas les gouvernements qui créent les emplois, mais bien les gens.

Les gouvernements établissent un climat propice à l'investissement et aux initiatives qui permet aux gens de créer des emplois, ou alors ils adoptent une politique qui décourage l'esprit d'entreprise et les nouveaux investissements et réduit la capacité des gens de créer des emplois. Je ne fais que mentionner des chiffres se rapportant au mandat d'un gouvernement.

Penchons-nous sur la création d'emplois en ce qui a trait aux femmes dans notre société. A l'heure actuelle, quelque 807 000 femmes de plus qu'en septembre 1984 travaillent. Le taux de chômage chez les femmes est tombé de 4 p. 100 depuis les élections, passant de 11,9 p. 100 à 7,9 p. 100.

En comparaison, ce taux avait augmenté de 3,3 p. 100 sous le gouvernement libéral alors qu'il était passé de 8,6 p. 100 à 11,9 p. 100. Ce qui est peut-être encore plus important, c'est qu'entre 1984 et 1988, le nombre de femmes occupant des postes dans le domaine de la gestion et de l'administration a augmenté de 50 p. 100. Ces postes représentaient un quart de tous les emplois créés pour les femmes entre 1984 et 1988. Si on tient compte des professions tels l'enseignement, la médecine et le droit, ont peut dire que presque la moitié des emplois créés pour les femmes, entre 1984 et 1988, avaient trait à la gestion, à l'administration ou aux professions libérales.

Si nous examinons le taux de chômage de 1984 à aujourd'hui, nous constatons qu'il est passé de 18,2 p. 100 en septembre 1984 à 10,6 p. 100, soit son plus bas niveau en 14 ans. J'ai été étonné par un article qui a paru dans le *Kitchener-Waterloo Record* sous le titre «Une foule d'emplois d'été pour les étudiants». L'auteur s'était renseigné auprès d'institutions postsecondaires de la circonscription voisine, celle de Waterloo. Voici ce qu'il a constaté:

> Jan Basso, directeur des services d'orientation professionnelle de l'Université Wilfrid Laurier, estime à 10 p. 100 le taux d'augmentation des emplois d'été en 1988.
>
> En outre, M. Basso a déclaré que les salaires semblaient plus élevés, et qu'un grand nombre d'emplois étaient rémunérés à 7 $ ou 8 $ l'heure.
>
> M. Kerry Mahoney, chef adjoint du centre de documentation sur les carrières de l'Université de Waterloo a précisé que ce ne sont pas les emplois d'été qui manquent, qu'il devrait y en avoir pour tous les étudiants qui en voudront, et qu'un bon nombre d'entre eux pourront faire valoir leurs préférences, surtout s'ils font leur propre recherche et s'ils s'y prennent tôt.
>
> L'augmentation du nombre des emplois axés sur la carrière est particulièrement prometteuse. Selon Sharon Keogh, directrice des services d'orientation et de placement du Collège Conestoga, les emplois vont de manoeuvre et de commis aux écritures à des types d'occupations axées sur la carrière, que ce soit dans la construction, en l'informatique et en comptabilité.
>
> C'est notre forte économie qui fait dire aux agents de placement des institutions postsecondaires, que l'été 1989 est prometteur. Ils prévoient que ce sera même mieux qu'en 1988, année qui a pourtant été considérée comme exceptionnellement bonne.

Un thème central dans le discours du Trône est la nécessité de réduire le déficit. Le gouvernement libéral précédent, pendant son mandat de 1980 à 1984, a augmenté les dépenses au rythme moyen de 15,1 p. 100 par année. Le gouvernement actuel, de 1984 à 1988, a fait passer ce taux à une moyenne de 4,3 p. 100, soit à peu près le taux de l'inflation. Si le gouvernement avait adopté en 1984 le rythme de dépense des libéraux, le déficit, loin de baisser de 38,3 à 28,9 milliards, comme nous nous y attendons cette année, augmenterait plutôt d'environ 58 milliards de dollars pour atteindre approximativement 87 milliards de dollars.

Nous pouvons voir les progrès accomplis et tout le chemin parcouru. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en 1984, le gouvernement libéral dépensait environ 16 milliards de dollars de plus qu'il ne percevait en impôts. Notre gouvernement a sensiblement réduit ces dépenses excessives la première année de son mandat en les compriment progressivement de 9 milliards de dollars, de 3 milliards, de 1 milliard et l'an dernier de 4 milliards.

Nous avons pris des mesures concrètes pour réduire nos dépenses par rapport à nos recettes, mais ce n'est pas encore assez, car notre dette augmente sans cesse. Nous payons de plus en plus d'intérêts sur la dette. C'est un bon début, mais ce n'est pas encore assez, car nous continuons d'aggraver le problème. C'est pourquoi il est essentiel de réduire les dépenses publiques, d'augmenter les impôts et de continuer à favoriser l'expansion de l'économie pour créer une nouvelle richesse et faire affluer les recettes fiscales, ce qui nous aidera à sortir de l'impasse. Nous pourrons alors éliminer le déficit annuel, créer un excédent et être en mesure de nous attaquer à la dette nationale qui grossit toujours un peu plus chaque année. Le discours du Trône met cette question bien en lumière. On y affirme que 31c. de chaque dollar qui est versé au Trésor fédéral servent à payer les intérêts sur la

dette. Si nous ne faisons rien, cette proportion deviendra toujours plus forte.

• (1730)

L'environnement est un autre grand thème du discours du Trône. Depuis dix ans, il devient évident que le monde devra relever un défi environnemental d'une ampleur sans précédent. Inutile de rester là à se blâmer les uns les autres. Il est temps d'agir. Si une question doit transcender les lignes de partis, c'est bien celle-là. Nous sommes tous responsables, et nous devons tous agir.

L'environnement a surgi comme l'un des principaux sujets de débat pendant la campagne électorale. Le libre-échange a pris la vedette, c'est entendu, mais l'environnement était en deuxième place. Dans ma circonscription, les questions qui ne portaient pas sur le libre-échange avaient trait à l'environnement.

Les partis d'opposition ont dédaigné nos réalisations. Pourtant, le gouvernement ne s'est pas contenté de discours, il a prouvé son intérêt pour l'environnement par des actes. Le premier ministre (M. Mulroney) s'engage dans le discours du Trône à nommer le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) au comité de la planification stratégique et des priorités du Cabinet.

Examinons les réalisations du gouvernement, essayons de voir d'où nous sommes partis et vers où nous nous dirigeons à cet égard. Pour lutter contre les pluies acides, le gouvernement a adopté les normes les plus sévères du monde concernant les gaz d'échappement des voitures et des camions. Pendant son dernier mandat, le premier ministre a réussi à obtenir un engagement de la part de l'ancien président des États-Unis. C'était la première fois que les Américains consentaient à partager la responsabilité du problème des pluies acides et à consacrer 2,5 milliards de dollars à la lutte contre les pluies acides. Nous sommes tous réconfortés par l'attitude de la nouvelle administration du président George Bush et aussi par les initiatives du Congrès qui traduisent une volonté d'aller plus loin et de s'attaquer au problème des pluies acides. Des accords ont également été conclus entre le gouvernement fédéral et les provinces afin de réduire les émissions acides de moitié d'ici 1994.

Le Canada a également pris l'initiative du premier accord international visant à protéger la couche d'ozone lors d'une conférence internationale tenue à Montréal en 1987. En 1988, le gouvernement a adopté la Loi canadienne sur la protection de l'environnement pour veiller à ce que les Canadiens aient droit à un environnement sain.

Dans le discours du Trône, nous avons vu que notre but est d'élaborer des politiques qui traduisent la notion de développement soutenable. Ces deux mots très importants nous viennent de la commission des Nations Unies qui s'est penchée sur la question de l'environnement et du développement. J'ai été frappé par les mots du premier ministre Brundtland, de Norvège, dont le rapport, présenté aux Nations Unies, fera date. Voici ce qu'elle avait à dire du Canada et de l'environnement :

> Le Canada a apporté une aide insigne à la Commission et compte parmi ceux qui lui ont donné le plus grand soutien politique. Très peu d'autres pays ont autant contribué au rapport que le Canada (. . .) et le Canada a réagi positivement à notre rapport, notamment en créant un groupe d'étude sur l'environnement et l'économie, organisme unique dans l'histoire moderne de l'élaboration de politiques.

La communauté internationale prend la question très au sérieux et estime que le Canada a fait un pas dans la bonne direction.

Dans le discours du Trône, d'autres mesures sont prévues. Ainsi, nous instituerons un centre de promotion internationale du développement viable qui aura son siège à Winnipeg. Nous entendrons beaucoup parler de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie qui sera présidée par le recteur de l'Université McGill. De nouvelles responsabilités ont été confiées au ministre de l'Environnement (M. Bouchard) pour s'assurer que les questions environnementales sont sérieusement prises en considération dans toutes les décisions du gouvernement.

La protection de l'environnement n'est pas uniquement l'affaire des gouvernements. Elle est la responsabilité de chacun d'entre nous. C'est pourquoi, dans le discours du Trône, nous avons aussi déclaré que nous voulions sensibiliser davantage tous les Canadiens aux problèmes écologiques, grâce à la mise sur pied d'un fonds pour le partenariat en matière d'environnement, à la promotion de produits écologiques et à des programmes de promotion du recyclage.

Un autre thème du discours du Trône m'a réjoui, et je veux parler du renforcement de l'unité familiale. Les gouvernements négligent la famille depuis trop longtemps. J'applaudis le premier ministre pour l'importance qu'il accorde à la famille, institution sociale au premier plan dans notre pays. Après tout, la famille est la composante fondamentale de la société.

Le gouvernement continuera de prendre des mesures importantes pour réduire l'influence abusive des drogues sur la société. Le premier ministre avait bien raison quand il a déclaré que le problème de la drogue avait atteint des proportions alarmantes au Canada. C'est pourquoi le gouvernement s'est engagé à affecter 210 millions de dollars à un programme quinquennal combinant les efforts de cinq ministères pour combattre l'abus des drogues. Sans le leadership et les initiatives du premier ministre, le Canada aurait sans doute eu une plus grande bataille à livrer.

L'Adresse—M. Reimer

J'ai été frappé par une brochure qui portait sur les jeunes Canadiens face à l'avenir. Cet ouvrage a été commandé par le ministre d'État chargé de la Jeunesse et ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur (M. Charest). Il s'agit d'une excellente étude sur l'attitude des jeunes de 15 à 24 ans. Ceux-ci accordent beaucoup d'importance à certaines choses. Bien que la famille ne soit pas au haut de la liste, les deux tiers des jeunes interrogés la considèrent comme très importante dans leur vie. Cela est significatif.

Ces jeunes sont très optimistes quant à l'avenir du mariage et de la famille selon la tradition. Quelque 69 p. 100 croient qu'il y a de grandes chances pour qu'ils restent mariés et 29 p. 100, qu'il y a de bonnes chances pour qu'ils le restent. Seulement 4 sur 1 000 croient qu'il est probable qu'ils se sépareront ou divorceront. Nous voudrions tous que ces statistiques se concrétisent.

Il faut encourager le gouvernement et tous les ministres, surtout le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty), le ministre d'État à la Jeunesse et ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur, le ministre des Finances (M. Wilson) et le ministre du Revenu national (M. Jelinek), à veiller à ce que toutes les décisions stratégiques prises aident ces jeunes gens et ces autres personnes et aident la famille et contribuent à la renforcer. Je suis également encouragé par les mesures que le gouvernement a prévues pour concourir à renforcer la famille.

Je suis déçu que l'on n'ait pas fait allusion au fléau qu'est la pornographie dans le dicours du Trône. Un peuple généreux et compatissant comme le nôtre doit être déterminé à faire disparaître ces choses nuisibles. La pornographie, comme les drogues, touche tous les Canadiens, surtout les jeunes. A l'instar de l'usage abusif des drogues qui commence par des drogues douces pour en arriver à des drogues plus dures et plus nuisibles, la pornographie commence doucement pour mener à la pornographie dure. Des recherches approfondies ont montré qu'il ne fait absolument aucun doute que la pornographie crée une accoutumance, qu'elle désensibilise et que, si on la laisse progresser, la pornographie dure risque d'aboutir à une imitation nuisible des scènes représentées. J'exhorte vivement le gouvernement à ressortir un des deux projets de loi qui avaient été présentés à la fin de la législature précédente et à étudier la question.

• (1740)

Monsieur le Président, vous m'avez fait signe qu'il ne me reste qu'une minute. Je suis heureux de constater que le gouvernement examinera la question très épineuse et très controversée de l'avortement. Nous savons que c'est un problème délicat. Je suis encouragé de voir qu'il l'examinera. Je suis disposé à prendre mes responsabilités.

A titre de députés, nous devons donner l'exemple au pays et nous ne devons pas oublier où nous sommes. N'oublions pas la confiance que l'on a placée en nous. Comportons-nous en conséquence, pour que, lorsque le pays nous verra à l'oeuvre, il éprouve encore plus de respect pour cette institution fédérale ainsi que pour les députés. Je suis peut-être un peu trop optimiste et légèrement naïf, mais j'estime toujours que servir ses compatriotes dans une charge publique est une très grande vocation. Je pense qu'il est temps que nous nous unissions tous ensemble pour faire en sorte que, lorsque les gens nous regardent, ils disent: «C'est vrai, et j'aimerais moi aussi faire la même chose un jour.»

M. Foster: Monsieur le Président, j'ai été impressionné par les commentaires du député de Kitchener (M. Reimer) et par son engagement envers le nouveau programme des conservateurs. Le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré aujourd'hui qu'il n'avait pas fait de promesses électorales, mais qu'il avait uniquement pris des engagements en matière de dépenses. S'il s'agit d'engagements, ils ont donc été pris avant le déclenchement des élections. C'est comme si aucun de ces engagements ne peut être rompu. Mais à entendre le député de Kitchener, c'est comme s'il voulait en rompre le plus grand nombre possible et les considérer comme des promesses. Je serais curieux de savoir quels engagements, parmi ceux qui sont énumérés dans le *Globe and Mail* du 10 avril, il voudrait voir rompus afin de pouvoir appliquer le programme qu'il semble avoir énoncé dans son allocution.

Par exemple, il y a la mise en valeur du champ pétrolifère d'Hibernia et l'injection d'un milliard de dollars dans le projet des sables pétrolifères d'OSLO, dans le nord de l'Alberta. Il y a 800 millions de dollars sur quinze ans pour le chemin de fer de Terre-Neuve. Il y a 515 millions de dollars sur cinq ans pour le développement régional au Québec. Il y a 420 millions de dollars pour des véhicules tout terrain au profit des Forces canadiennes, de même que 400 millions de nouveau capital-actions pour la Société du crédit agricole. Il y a une part du gouvernement fédéral de 400 millions de dollars pour l'usine de valorisation de *Husky Oil* à Lloydminster, 250 millions de dollars sur cinq ans pour l'industrie cinématographique canadienne et une aide supplémentaire d'un milliard de dollars pour les agriculteurs. Comme nous débattons d'un amendement que j'ai proposé au sujet des agriculteurs, je serais curieux de connaître la position du député sur ce point.

Il y a 150 millions pour la construction d'un gazoduc aboutissant à l'île de Vancouver, 129 millions étalés sur cinq ans pour la recherche sur le SIDA, 110 millions pour la dépollution du fleuve Saint-Laurent, 110 millions pour la campagne nationale de lutte contre l'analphabétisme, et 88 millions destinés à un programme d'appui et d'adaptation pour l'industrie viticole et vinicole de l'Ontario et du Québec à cause de l'accord de libre-échange. Il y a bien sûr également les 8 milliards de dollars que coûteront les nouveaux sous-marins nucléaires.

Il est évident que le député de Kitchener tient beaucoup à ce que le gouvernement ne respecte pas ces engagements, comme il le laisse entendre dans son discours. Je me demande quels engagements il estime que le gouvernement devrait rompre. Il me semble évident que le gouvernement songe à en rompre quelques-uns dans son budget du 27 avril, non pas des promesses mais des engagements qui ont été pris avant le déclenchement des élections de novembre dernier.

M. Reimer: Monsieur le Président, en réponse au député d'Algoma (M. Foster), je voudrais dire que le ministre des Finances (M. Wilson) présente une excellente feuille de route, si nous considérons ses budgets des quatre dernières années. Il a présenté en même temps ses chiffres et ses prévisions de dépenses, de même que la prévision de l'état du déficit au terme de l'exercice financier. Sauf erreur, il a réussi trois fois sur quatre à le maintenir à un niveau inférieur à ce qu'il avait prévu et a fait mieux que ce qu'il avait cru pouvoir faire. L'autre fois, je crois que le déficit avait dépassé légèrement le chiffre prévu. Voilà qui est infiniment mieux que ce qu'on avait l'habitude de voir entre 1980 et 1984.

Si le député s'était donné la peine de lire tout l'article, il aurait remarqué que le ministre des Finances a déclaré que ces engagements avaient été pris, et qu'il s'agissait d'engagements par opposition à des promesses, car chacun était prévu au budget. Chacun figurait dans un budget du gouvernement fédéral. Il savait donc que la dépense et le besoin de financement existaient et étaient pris en compte. Si le ministre des Finances était ici, il se ferait l'écho des propos que je tiens maintenant. Il dirait que nous avons déjà prévu ces dépenses et qu'elles figurent dans le budget. C'est pourquoi il s'agit d'un engagement.

Nous savons tous que le ministre des Finances, en notre nom à tous, doit faire face au déficit, au fait que 31 cents sur chaque dollar servent à payer l'intérêt sur la dette. Nous devons la réduire. Je suis certain que mon ami veut se joindre à nous pour la diminuer.

Je n'userai pas de mon privilège pour poursuivre et dire quelle est l'origine d'une grande partie de cette dette. Le député la connaît. Mais restons-en là. Ce sont des engagements qui figurent dans le budget et sont distincts des promesses faites par quelqu'un d'autre qui surenchérit sur tout ce que le gouvernement va faire.

M. Flis: Monsieur le Président, je suis heureux que le député de Kitchener (M. Reimer) ait commencé ses remarques en parlant de l'Accord de libre-échange. C'est une des raisons pour lesquelles je suis ici. Les électeurs de Parkdale—High Park se sont très énergiquement opposés à l'Accord de libre-échange dans sa forme actuelle parce qu'il ne protégeait pas les sociétés auxquelles il risquait de nuire. Je suis certain que pas plus tard que pendant la fin de semaine dernière le député a lu dans de nombreux journaux que plusieurs sociétés fabriquant des pièces d'automobile partaient maintenant au Mexique où la main d'oeuvre est payée 55 cents de l'heure, 5 $ par jour. Comment le gouvernement va-t-il régler le problème? Ce n'est rien comparé au reste. Il y aura des centaines de sociétés analogues qui vont partir au Mexique et dans d'autres pays où la main d'oeuvre est bon marché. Est-ce que cela veut dire que nous, au Canada, nous devons réduire notre salaire minimum, que nous devons diminuer notre régime de pensions pour les travailleurs? Cela veut-il dire que nous devons diminuer nos normes de sécurité au travail? Le gouvernement a-t-il examiné des façons de préserver les emplois des Canadiens qui travaillent dans ces usines et qui vont perdre leur emploi lorsque ces entreprises déménageront au Mexique où la main-d'oeuvre coûte 55 cents de l'heure?

M. Reimer: Monsieur le Président, le député de Parkdale—High Park (M. Flis) a raison de dire que l'accord de libre-échange a joué un rôle de premier plan lors des dernières élections. Il y a beaucoup de fournisseurs de pièces d'automobile dans ma circonscription et dans les circonscriptions avoisinantes. En fait, si on regroupe cinq des circonscriptions de la région, on constate qu'elles comptent plus de 15 000 personnes qui travaillent directement dans ce secteur avec quelque 17 000 autres dans les services connexes. Et il y en a évidemment beaucoup d'autres encore que ce secteur fait vivre. Il y a donc plus de 30 000 personnes qui travaillent directement ou indirectement dans l'industrie des pièces d'automobile et qui profitent du fait que cette industrie est prospère. C'est un sujet très important.

En réponse au point soulevé par le député, j'aimerais lire une lettre venant de l'un des plus grands fabricants de pièces d'automobile dans ma circonscription, Bud Automotive. Permettez-moi de vous lire ce que le président-directeur général de Bud Automotive a dit au sujet de l'accord de libre-échange dans l'industrie des pièces d'automobile. Il a dit: «Le libre-échange dans l'industrie automobile est profitable pour le Canada et pour l'Ontario. Le Canada n'existerait probablement pas si ce n'était du libre-échange. L'accord de libre-échange avec les États-Unis offre de nouveaux débouchés aux industries

canadiennes.» C'est ce que disent les gens qui travaillent directement dans l'industrie des pièces d'automobile. Cette société est l'un des plus grands employeurs dans ma circonscription.

Dans ce contexte, je dis au député que les partis de l'opposition cherchent constamment à semer la crainte en parlant de la fermeture possible d'une usine ici ou là. C'est ce qui fait la différence entre l'opposition et le gouvernement dans ce débat. Au lieu de toujours chercher un exemple de petit changement, nous disons de ce côté de la Chambre: «Regardez toutes les possibilités qui s'offrent. Regardez le potentiel qu'il y a là.» C'est cela la différence. Je regrette que la différence doive être aussi marquée. Il me semble que tout le monde peut voir que si nous assurons le commerce avec notre principal partenaire, si nous avons quelques règles couvrant cet arrangement commercial et si nous développons les possibilités contenues dans cet accord, le résultat net sera bénéfique. Il n'y a pas de doute là-dessus. Si c'était vrai que tout le monde se précipite où le salaire est de 4 ou 5 dollars de l'heure, voire moins, comment se fait-il que le mouvement n'a pas commencé? Pourquoi n'y a-t-il pas d'exode des États du nord-est américain vers les États du sud, des États du sud vers le Mexique, et cetera?

• (1750)

Mon collègue peut peut-être trouver quelques exemples, mais l'industrie dit que l'accord sera favorable pour nous et je la crois. Merci.

M. le vice-président: La députée de New Westminster—Burnaby (M^me^ Black). Question ou observation?

Mme Dawn Black: Merci, monsieur le Président. Ma question au député de Kitchener (M. Reimer) porte sur le début de sa déclaration. Il décrivait en termes ronflants la vie en rose des femmes et des enfants du Canada. Il a cité un certain nombre de statistiques, mais il n'a pas dit d'où il les avait tirées. Je voudrais que le député sache qu'il y a un envers à sa médaille, un côté que nous ne pensions jamais voir dans ce pays. Deux sociétés se forment au Canada.

A Toronto et dans les autres grands centres urbains nous voyons le triste sort des sans-abri. Je sais que dans ma circonscription de New Westminster—Burnaby et dans la région du grand Vancouver il y a des banques alimentaires qui avaient été créées au début des années 1980 à titre temporaire. Il y a des enfants qui vont à l'école le ventre vide, monsieur le Président. Je voudrais demander au député ce qu'il a à offrir à ces Canadiens qui sont réellement dans la misère.

Ma deuxième question est relative à l'avortement. Le député a parlé de l'avortement. Je voudrais savoir s'il propose de «recriminaliser» l'avortement au Canada et si sa position est bien celle de son gouvernement.

M. Reimer: Je peux répondre à cette question qui comporte deux volets. Premièrement, je signale que ces chiffres viennent tout simplement de notre bibliothèque. Ce sont les données de Statistique Canada. Elles sont incontestables. Car les faits sont impitoyables, qu'ils nous plaisent ou non. Mais on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres.

Quant au sort des sans-abri, il est vrai que nous avons des banques alimentaires dans certaines villes, voire que dans les secteurs urbains et les circonscriptions les plus riches, des enfants partent pour l'école sans avoir pris un bon petit déjeuner.

Monsieur le Président, je répondrai que l'emploi est encore la meilleure politique sociale qui soit. Le gouvernement actuel a un bilan particulièrement encourageant dans ce domaine, surtout avec l'Accord de libre-échange. Nous devons songer à accroître nos échanges avec les pays du Pacifique et de l'Europe. Songeons à ce qui va se passer en Europe en 1992 et continuons de créer des emplois et de rendre du même coup notre pays plus riche pour pouvoir aider les nécessiteux et multiplier les possibilités d'emploi à plein temps.

Le deuxième volet de la question portait sur la question de l'avortement. Le gouvernement s'est simplement contenté de dire qu'il soulèverait cette question. Nous pensons qu'elle doit faire l'objet d'un vote libre de ce côté-ci de la Chambre. J'ignore si les autres partis partagent notre point de vue.

Je ne sais pas si beaucoup de mes collègues ont lu le rapport de la Commission de réforme du droit sur la protection de la vie et les crimes commis contre le foetus. Dans le chapitre de ce document consacré au rapport minoritaire, on trouve un excellent passage rédigé par le commissaire Maingot et que je voudrais citer: Le droit criminel est la déclaration fondamentale de la politique publique de notre pays. C'est l'instrument par lequel la collectivité distingue ce qui est tolérable de ce qui ne l'est pas. Le droit criminel définit les personnes dont les intérêts sont dignes d'être respectés et protégés et, à mon avis, tous les membres de la famille humaine devraient compter parmi ces personnes. En définitive, le droit criminel est le miroir de ce que nous sommes. Il reflète notre engagement ou notre manque d'engagement à l'égard de la dignité et de l'égalité humaines.

Monsieur le Président, quand nous entreprendrons ce débat, je serai du côté de l'inviolabilité de la vie humaine et de sa protection. J'espère que lorsque d'autres députés participeront à ce débat, ils se rendront compte que la décision que nous prendrons témoignera de notre engagement ou de notre manque d'engagement collectifs à l'égard de la dignité et de l'égalité humaines. Merci.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps du député est écoulé. Il ne reste plus de temps pour les questions et les commentaires et il n'en reste pas assez, non plus, pour passer à un autre orateur. Je déclare donc qu'il est 18 heures.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 38 du Règlement, l'ajournement de la Chambre est proposé et appuyé d'office. Il est donc proposé que la Chambre s'ajourne maintenant.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'AGRICULTURE—LE VERSEMENT D'INDEMNITÉS POUR LA SÉCHERESSE—LA COMMUNICATION DE DONNÉES

M. Vic Althouse (Mackenzie): Merci, monsieur le Président. Le 4 avril, soit le premier jour de la reprise des travaux de la Chambre, je me suis levé à ma place pour poser une question au ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski), mais c'est le ministre d'État chargé des Céréales (M. Mayer) qui m'a répondu. Je voulais obtenir des renseignements sur le programme d'indemnisation des victimes de la sécheresse. Jusqu'ici, il n'y a probablement jamais eu de programme agricole dans quelque pays que ce soit qui ait suscité autant de questions pour lesquelles on ait attendu si longtemps. A la période des questions, nous n'avons eu que des réponses évasives du ministre. Il nous a dit, et je cite un extrait de la page 37 du hansard:

> Ces informations tirées des dossiers de l'assurance-récolte sont basées sur les pertes en proportion du montant de l'assurance; c'est exactement le même système que celui utilisé en 1985, qui n'a pas été apprécié.

Je tenais à le signaler, monsieur le Président, parce que la question qui se pose immédiatement est celle-ci: si les gens n'ont pas apprécié ce système en 1985, pourquoi diable le gouvernement a-t-il proposé le même système ridicule aux agriculteurs à l'occasion de la sécheresse de 1988?

Ensuite, il a ajouté qu'il n'avait pas reçu les données définitives. Il a essayé de nous dire que le programme avait été conçu par des agriculteurs, car ils désiraient que nous soyons précis au sujet des récoltes et ils voulaient que soient délimités tous les secteurs, jusqu'aux plus minimes. Et c'est exactement ce que nous faisons, au dire du ministre. Je ne suis pas d'accord avec lui, monsieur le Président.

Il est bien évident qu'il y avait un meilleur moyen de le faire. Le NPD et moi avons présenté pour l'élection de l'automne dernier un programme tendant à faire pression auprès du gouvernement pour qu'il adopte une politique plus saine dans le versement de l'indemnité-sécheresse. Nous avons suggéré d'utiliser les données relatives à l'assurance-récolte, et l'unité la plus petite qu'il est possible d'indemniser dans le cadre de l'assurance-récolte c'est la ferme individuelle, la ferme elle-même.

Au lieu d'adopter cette approche raisonnable, le gouvernement a persisté à payer canton par canton, de sorte que dans chaque canton les agriculteurs qui y ont des terrains seront indemnisés à un taux différent selon le type de récolte. Cela introduit des inégalités, et pis encore oblige à réunir sans raison des données que personne ne songe à recueillir si ce n'est sur les instructions du gouvernement pour obtenir une indemnité-sécheresse.

Or, le programme que nous avons suggéré aurait utilisé des données qui existent déjà parce qu'elles sont exigées par l'assurance-récolte, mais le gouvernement n'en a pas voulu. Il aurait pu payer immédiatement les agriculteurs qui ont des polices d'assurance-récolte.

• (1800)

Il a fallu faire enquête sur la plupart des agriculteurs et faire étayer leur demande. Or le montant des pertes devrait figurer dans les dossiers de l'assurance-récolte. Le gouvernement a écarté cette suggestion aussi utile que simple, persistant à utiliser le système qu'il continue d'imposer aux agriculteurs. Je répète qu'il s'agit du «même système que celui utilisé en 1985, qui n'a pas été apprécié», selon les propos du ministre lui-même.

Je n'arrive pas à comprendre un gouvernement qui, connaissant l'opinion des gens, persiste à utiliser un système que personne n'a aimé la dernière fois qu'il a été appliqué; qu'il persiste à remettre en application.

Il ne fournit pas aux gens des données concrètes qui leur permettraient de comprendre comment fonctionnera le système. C'est un véritable fiasco. Même si ce

système est en marche depuis six mois, personne à ce jour ne sait vraiment comment il fonctionne.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil du Trésor et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je vais donner des renseignements détaillés sur les efforts que le gouvernement déploye pour que les agriculteurs canadiens puissent profiter du programme d'aide aux producteurs victimes de la sécheresse.

Ce programme s'adresse aux agriculteurs qui ont été frappés par la sécheresse de 1988. Le gouvernement ne ménage aucun effort pour offrir un programme qui traite les producteurs avec équité en dépit de la diversité des situations individuelles.

Nous prévoyons que quelque 120 000 producteurs seront admissibles à cette aide, qui visera plus d'une centaine de productions et plus de 4500 localités. Il faut du temps pour concevoir et appliquer un programme qui s'adresse à tant de producteurs aux situations fort diverses.

Le 3 mars, des cartes préliminaires montrant les zones touchées par la sécheresse ont été publiées. Ces informations découlent des données préliminaires de l'assurance-récolte fournies par les organismes provinciaux chargés de ce régime d'assurance. L'administration s'est servie de ces renseignements pour établir de façon préliminaire les zones de sécherresse afin de pouvoir verser un premier paiement aux agriculteurs des zones les plus touchées.

La liste de ces zones frappées de sécheresse n'est pas définitive. Nous serons en mesure d'en annoncer la liste définitive quand nous aurons recueilli toutes les données de l'assurance-récolte.

Les fonctionnaires du Programme canadien d'aide aux producteurs victimes de sécheresse travaillent dur pour en faire bénéficier les agriculteurs canadiens. Plus de 145 personnes travaillent directement à l'application du programme, y compris les préposés à la ligne téléphonique sans frais qui ont répondu à jusqu'à 4 000 appels par semaine.

Pour répondre au nombre grandissant d'appels téléphoniques, nous avons récemment doublé le nombre de ces préposés pour le porter à 20.

Les fonctionnaires adressent des paiements provisoires aux producteurs aussi rapidement que possible. Environ 4 500 cantons ont été désignés zones frappées de sécheresse sur la foi des données préliminaires des commissions provinciales d'assurance-récolte. On désignera peut-être davantage de ces zones lorsqu'on aura reçu les données des commissions provinciales. Cela se fera probablement en mai.

Des formules de demande personnalisées ont été envoyées à environ 120 000 producteurs dans les régions touchées par la sécheresse et on a reçu environ 90 000 formules remplies jusqu'à maintenant.

Je suis heureux de signaler à la Chambre qu'on a commencé à envoyer des chèques provisoires aux producteurs dans la semaine du 27 mars. Les producteurs devraient avoir reçu la majeure partie de l'argent au moment des semailles de printemps.

Quelque 65 000 producteurs obtiendront des paiements provisoires. Ces paiements s'élèveront en moyenne à 4 300 $ environ pour un total de près de 280 millions de dollars. Les dates de versement de ces paiements provisoires ressemblent à celles des paiements provisoires effectués l'année dernière en vertu du Programme spécial d'aide aux céréaliers canadiens.

Les paiements définitifs devraient être envoyés au mois de juillet. Nous réalisons des progrès au sujet d'autres aspects du programme également.

On a établi une méthode permettant d'apporter de l'aide aux horticulteurs de l'Ontario. Nous collaborons avec les associations horticoles d'autres provinces, afin d'établir une méthode de paiement.

Les pourparlers avec le gouvernement du Québec au sujet de l'application du programme se déroulent fort bien jusqu'à maintenant. On poursuit les discussions avec les provinces au sujet du partage des coûts. En outre, je peux préciser à la Chambre que des comités d'examen des demandes des producteurs seront créés dans chaque province.

Ce programme est peut-être complexe, mais il permet d'évaluer de façon précise les besoins de chaque producteur et de faire en sorte que les paiements correspondent aux besoins de chacun.

Le programme canadien d'aide en cas de sécheresse est équitable et opportun et il s'adresse vraiment aux personnes concernées. Il est mis en oeuvre de façon efficace par le gouvernement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—L'UNION SOVIÉTIQUE—LA SITUATION DES DISSIDENTS

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, la semaine dernière, le 4 avril 1989, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) d'intervenir dans le cas tragique d'un dissident de Moscou, M. Georgy Samoilovich, qui se meurt d'un cancer. J'ai rencontré son épouse, à Moscou, le 30 mars dernier.

Cet ancien mathématicien a demandé pour la première fois à quitter l'Union soviétique avec sa femme et son fils en 1972. On lui a continuellement refusé un visa de sortie sous prétexte qu'il détenait certains secrets.

Or, le secrétaire général Gorbachev lui-même a déclaré que la règle concernant les secrets ne devrait pas s'appliquer plus de cinq ans. La famille Samoilovich est victime de bien des difficultés et de privations depuis 17 ans du simple fait qu'elle voulait exercer un droit fondamental, celui de quitter son pays.

J'ai parlé de la famille Samoilovich avec deux fonctionnaires soviétiques à Moscou, le jeudi 30 mars. Ils connaissaient très bien ce cas et j'ai eu la nette impression qu'ils n'avaient aucune raison légitime de continuer à refuser un visa de sortie à M. Samoilovich, notamment dans la mesure où il a grand besoin de soins médicaux à cause d'une hypertrophie des ganglions lymphatiques. Ces soins lui ont été offerts au *Royal Marsden Hospital* de Londres, par l'entremise de l'ambassade britannique à Moscou.

Heureusement, les Samoilovich ont été avisés le 5 avril qu'il serait autorisé à se rendre à Londres pour se faire soigner. Nous nous réjouissons de cette nouvelle. Espérons qu'il n'est pas trop tard.

Je suis président du Groupe des parlementaires canadiens pour les Juifs d'Union soviétique depuis décembre 1986.

Il est certain que des changements radicaux sont survenus en Union soviétique depuis deux ans. Depuis qu'il a annoncé les nouvelles initiatives de la *glasnost* et de la *perestroika*, le secrétaire général Gorbachev a tantôt réjoui, tantôt choqué le monde par diverses annonces de changements, en particulier celles concernant la réduction des armements ou d'autres grandes décisions comme le retrait soviétique de l'Afghanistan.

Le nombre de Juifs soviétiques qui ont obtenu un visa de sortie a également changé considérablement. En 1982, seulement 2,688 dissidents ont obtenu un visa de sortie. En 1986, leur nombre avait même été ramené à 914. En 1987, surprise, il est passé à 8,155, puis il a presque doublé en 1988, atteignant 18,965.

Ma visite précédente en Union soviétique remonte à mai 1987. Je dirigeais une délégation du Groupe des parlementaires canadiens pour les Juifs d'Union soviétique. Nous avons rencontré des dissidents de renom comme Ida Nudel et Vladimir Slepak. J'ai aussi rencontré des membres de la famille Shnirman que j'ai adoptée.

La plupart ont été libérés à peine quelques mois après notre visite. J'ai été impressionné de voir un grand nombre de ces dissidents à la manifestation en faveur des droits de la personne organisée par la North American Jewish Community à Washington le dimanche 5 décembre 1987. C'était la veille de la visite du secrétaire général Gorbachev aux États-Unis et de sa rencontre avec le président Reagan. J'ai eu l'honneur d'y représenter le Canada et d'y prendre la parole devant plus de 200 000 personnes.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'Union soviétique a annoncé beaucoup de réformes remarquables. Alors que la plupart des pays du monde occidental s'en félicitent, nous devons rester quelque peu sceptiques puisqu'il faut encore des années à un Soviétique qui se meurt de cancer pour obtenir un visa de sortie.

L'Union soviétique veut être l'hôte d'une conférence internationale sur les droits de la personne à Moscou en 1990 ou 1991. Avant que le Canada et d'autres pays donnent leur appui à cette initiative, j'estime qu'il faut faire grief à l'Union soviétique du sort de nombreux dissidents qui font des pieds et des mains pour quitter le pays ainsi que d'autres violations des droits de la personne.

Les 29 et 30 mars 1989, j'ai rencontré à Moscou plusieurs dissidents désespérés. Je voudrais vous parler de quelques-unes de ces personnes qui aspirent tout simplement à vivre dans un autre pays.

Igor Uspensky et sa femme ont demandé pour la première fois la permission de quitter l'Union soviétique en 1979. On la leur a refusée sous prétexte que le frère d'Inna, le professeur Alexander Ioffe, avait travaillé pendant dix ans avec des documents protégés. Les deux Uspensky sont entomologues. En décembre 1981, l'Institut a expulsé Inna et congédié Igor un an plus tard. Il a travaillé comme garçon d'ascenseur pour éviter d'être persécuté en tant que «parasite».

Le 30 mars, j'ai également rencontré dans leur appartement Boris Chernobilsky et sa femme Elana, ainsi que plusieurs autres dissidents. C'est en 1976, soit il y a 13 ans, que M. Chernobilsky a demandé pour la première fois un visa de sortie.

La toute dernière raison que les autorités soviétiques invoquent pour refuser un visa de sortie, c'est l'absence de renonciation. En effet, la belle-mère de Boris refuse de signer la formule de renonciation que parents et beaux-parents ont été tenus de signer ces dernières années.

Lorsque j'ai discuté de ce règlement avec un fonctionnaire soviétique, y compris le fait que, en l'occurrence, parents et beaux-parents jouissent d'un veto absolu, je lui ai demandé pourquoi les autorités ne changeaient pas le règlement. Il m'a répondu que de nouvelles lois seront adoptées d'ici six ou dix mois qui pourraient prévoir le changement approprié, de sorte qu'il existerait une procédure d'appel.

J'ai également discuté avec lui le cas de la famille Roitman qui habite Kishinev. Cette famille ne peut obtenir de visa de sortie parce que le père d'Izik refuse de signer la formule de renonciation.

• (1810)

Il y a par ailleurs d'excellentes nouvelles. Ainsi, je me suis fait dire que la famille Livshitz pourra enfin obtenir son visa de sortie qu'elle a demandé pour la première fois en 1979 et qu'après dix ans d'attente, elle désespérait presque d'obtenir. Elle a reçu la bonne nouvelle la semaine dernière. Par ailleurs, j'ai eu l'impression que les autorités soviétiques pourraient enfin reconsidérer leurs décisions antérieures de toujours refuser un visa de sortie à la famille Lurie.

En terminant, je tiens à féliciter le secrétaire général Gorbachev des nombreuses initiatives qu'il a prises, surtout depuis deux ans. Cependant, de nombreux citoyens

soviétiques se voient privés du droit élémentaire de tout être humain de quitter son pays. Un seul trait de plume pourrait éliminer de nombreux obstacles à leur départ, de sorte que maints contestataires de longue date pourraient enfin obtenir leur visa de sortie.

J'exhorte l'Union soviétique à ne plus tenir ces malheureuses victimes en otages. Qu'elle les laisse partir. Qu'elle les laisse vivre. Qu'elle leur accorde les droits fondamentaux communs à tout être humain. Alors seulement l'Union soviétique aura-t-elle mérité le droit de tenir une conférence internationale sur les droits de la personne.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Markham (M. Attewell) pour nous avoir signalé un cas en particulier et pour avoir soulevé la question de la politique générale.

La semaine dernière, le jour même où le député de Markham demandait au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) d'intervenir et d'appuyer la demande de visa de sortie qu'a présentée M. Samoilovich pour pouvoir se rendre à Londres, M. Samoilovich obtenait la permission de quitter l'Union soviétique. Je crois comprendre que les rédacteurs du livre des records Guiness se demandent encore s'il faut relever l'exploit du député de Markham qui a su choisir le moment exact pour faire son intervention ou encore signaler l'empressement avec lequel le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a donné suite à cette affaire.

Ce n'est là en fait qu'un des cas qu'étudie de près notre gouvernement afin de vérifier si, conformément aux dispositions régissant la réunion des familles qui figurent dans l'accord d'Helsinki, les personnes qui en font la demande obtiennent bel et bien la permission de quitter le pays pour l'Ouest. Nous avons certes été heureux d'apprendre que ce Soviétique avait pu quitter son pays.

[*Français*]

J'espère, monsieur le Président, que nous verrons de moins en moins de cas semblables au fur et à mesure que l'Union soviétique appliquera les dispositions auxquelles elle s'est engagée à la Réunion du suivi de la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe, et ailleurs. Le Canada fera tout en son possible afin d'encourager un tel développement.

[*Traduction*]

LES PÊCHES—LA SURPÊCHE PRATIQUÉE PAR LES FRANÇAIS—LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, 30 ans se sont écoulés depuis que le gouvernement dirigé par le regretté John Diefenbaker décidait de modifier les conditions auxquelles Terre-Neuve avait accepté de s'unir au Canada en 1949. Cette décision avait suscité un tel tollé de protestations à Terre-Neuve et au Labrador que les conservateurs n'avaient pas réussi à faire élire un seul de leurs candidats dans cette province aux élections suivantes. Les Terre-Neuviens avaient alors montré au reste du Canada qu'ils ne céderaient jamais devant les tactiques lâches et déloyales d'un gouvernement fédéral, peu importe le parti au pouvoir.

La semaine dernière, pour la seconde fois depuis l'union de Terre-Neuve et du Canada, un gouvernement—conservateur encore une fois—a fait preuve de grande lâcheté en cédant une partie des précieux stocks de poisson qui appartenaient à Terre-neuve afin de pouvoir avoir accès à un mécanisme qui devrait lui permettre de régler les différends en matière de pêche qui l'opposent à la France.

Parlant à Saint-Jean au nom du gouvernement, le député de Saint-Jean-Ouest et ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) a dit la semaine dernière: «Nous avons réalisé nos grands objectifs.»

Quels sont ces objectifs qu'il prétendait avoir réalisés la semaine dernière à Saint-Jean? Et quel jour les a-t-il réalisés au fait? Non sans un certain sens de l'humour, le député de Saint-Jean-Ouest a décidé de l'affirmer aux Terre-Neuviens le 31 mars, 40e anniversaire de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération.

Quels étaient donc ces objectifs dont le ministre a parlé, qu'il était si fier d'annoncer en conférence de presse le jour même de l'anniversaire de l'entrée dans la Confédération?

Primo, ils ont concédé les stocks de morue du Nord. Ce qui rend si outrageant cet abandon à la France d'une précieuse ressource terre-neuvienne, c'est que les scientifiques nous ont déjà dit qu'il est nécessaire de réduire considérablement les prises, sous peine de conséquences désastreuses pour l'emploi dans les usines de transformation du poisson, avec peut-être fermetures d'usines, et d'autres conséquences désastreuses pour les pêcheurs côtiers et hauturiers.

Non content d'abandonner à la France les stocks de morue du Nord sur un plateau d'argent, le député de Saint-Jean-Ouest et ses copains ont également cédé à la France d'importants quotas de morue d'autres espèces sur les bancs de Saint-Pierre, dans le golfe du Saint-Laurent et aux larges du Labrador.

Troisièmement, par-dessus le marché, le député de Saint-Jean-Ouest a de nouveau ouvert à la flotte français l'accès des ports canadiens. Elle a carte blanche pour aller et venir à sa guise. Elle a également le droit de visiter les bateaux de pêche canadiens à l'intérieur des 200 milles de la zône économique canadienne. Pour nous à Terre-Neuve, c'est la fin des haricots.

Quand le Canada a remporté de haute lutte la bataille internationale de la zone économique des 200 milles, avec l'accord de beaucoup de pays, tous les pays ont perdu le droit d'envahir cette zone, d'y pénétrer et de visiter les navires à leur fantaisie. Mais après cette concession de la semaine dernière, bien sûr tout a changé. Les Français peuvent maintenant visiter ces navires.

Je dis au député de St. John's-Ouest que c'est là l'aspect le plus scandaleux de cette entente que nous avons conclu avec la France la semaine dernière, la renonciation la plus révoltante. Cette renonciation défait une bonne partie du travail si brillamment accompli par un de mes prédécesseurs, le regretté Don Jamieson, et d'autres en 1977.

Ce n'est pas seulement les Terre-Neuviens mais tous les Canadiens qui devraient être furieux contre les conservateurs parce qu'ils ont créé ce précédent dangereux et insultant dans l'accord conclu la semaine dernière avec la France. Y a-t-il quelqu'un à la Chambre ou dans le pays qui peut imaginer ce que les Français feraient si on autorisait les Canadiens à arraisonner leurs bateaux de pêche à quelques milles de leur côte?

Je n'approuve pas la désobéissance civile; je ne suis pas ce genre de personne. Cependant, je peux prévoir les problèmes qui se poseront lorsque des inspecteurs français essaieront d'arraisonner des bateaux de pêche canadiens à quelques milles de la côte de Terre-Neuve ou d'une autre province.

Je ne serais pas surpris, pas plus que les députés d'en face, et surtout pas le représentant de St. John's-Ouest, que les pêcheurs canadiens s'opposent vigoureusement à ce que des inspecteurs français mettent leur nez dans leurs affaires, et ce n'est peut-être qu'une question de temps avant qu'il y ait un affrontement.

Je crains cette confrontation parce que le Canada s'est abaissé devant la France, s'est répandu en courbettes, et est maintenant la risée du monde entier pour avoir donné aux Français le droit de provoquer, d'intimider et de harceler nos pêcheurs dans nos propres eaux territoriales. Quelle farce!

J'ai été abasourdi, dans cette triste affaire, de voir le représentant de Terre-Neuve au Cabinet accepter sans broncher. Pour cet acte infâme, pour avoir acquiescé, pour être resté silencieux et avoir laissé se faire le plus grand vol dans l'histoire canadienne, le nom du député de St. John's-Ouest restera pour toujours associé à ce bradage et il restera le représentant qui a trahi sa province et son pays.

• (1820)

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, l'accord conclu avec la France est la meilleure solution pour les pêcheurs de la région de l'Atlantique, surtout pour ceux de la circonscription du député, située sur la côte sud de Terre-Neuve.

Le député de Burin—Saint-Georges (M. Simmons) sait très bien que lorsque le Canada a décrété en 1977 qu'il se réservait une zone de pêche de 200 milles, la France a également revendiqué une zone économique exclusive s'étendant à 200 milles des côtes des îles de Saint-Pierre et Miquelon. Le Canada a continué à affirmer que le droit international ne conférait nullement le droit à la France de revendiquer une zone de compétence s'étendant au delà des eaux territoriales, soit à plus de 12 milles des côtes. Il en résulte un litige à propos d'une vaste aire située dans une zone de pêche importante, désignée 3P.

Le litige de frontière constitue le principal problème du Canada en matière de conservation du poisson dans les zones 3P parce que, profitant de l'absence de règlement ou d'accord prévoyant le renvoi du litige à un tribunal international, la France s'y livre à une pêche excessive. Avant 1983, les prises françaises totalisaient en moyenne 4 000 à 5 000 tonnes par an, mais en 1986, elles ont atteint 25 000 tonnes.

En 1987, le Canada a agi unilatéralement pour réduire les prises françaises de poisson canadien. Il a interdit aux Français de pêcher dans toutes les eaux incontestablement canadiennes des zones 3P et fermé les ports canadiens à leurs chalutiers. En 1988, la France n'a obtenu aucun quota de pêche dans les eaux canadiennes et les ports canadiens sont restés fermés à ses chalutiers. Le règlement annoncé le 31 mars constitue un premier pas essentiel dans la résolution définitive de ce problème de conservation. Le traité prévoit que le litige de frontière sera soumis à un tribunal international composé de cinq juges.

Quand la frontière aura été établie, la France ne pourra plus jamais pêcher dans les eaux en litige. Il faut absolument appliquer ce principe si l'on veut protéger à long terme les moyens de subsistance des pêcheurs de la côte sud de Terre-Neuve.

Deuxièmement, aux termes de l'accord, la France devra réduire de plus de 40 p. 100 ses prises dans les zones 3P, qui passeront de 26 000 à 15 600 tonnes en 1989. En 1990 et 1991, les quotas de la France seront encore réduits de 500 tonnes par année.

Troisièmement, le Canada a imposé d'importantes nouvelles normes de conservation qui permettront au gouvernement de surveiller les prises des pêcheurs français dans les eaux en litige. Pour la première fois depuis 1977, la France devra régulièrement remettre des rapports à jour sur la quantité de poisson pêchée par l'équipage de ses navires dans les zones litigieuses. Fait également important à souligner, le Canada et la France effectueront ensemble une série d'inspections en mer auxquelles devront se soumettre les bateaux canadiens et français navigant dans les eaux en litige.

La décision de la France de retirer ses pêcheurs des zones 3P ainsi que les mesures visant à faire respecter

cette décision vont contribuer à protéger dans l'immédiat le gagne-pain des pêcheurs du sud de Terre-Neuve.

Comme l'on dit le Conseil canadien des pêches, les sociétés Les produits de la mer national limitée et *Fisheries Products International*, le Syndicat des pêcheurs de Terre-Neuve et d'autres représentants du secteur canadien des pêches, le différend frontalier doit être réglé, et le Canada a obtenu la meilleure entente possible à cet égard.

Le député de Burin—St. George devrait se réjouir de cet accord dont ses électeurs vont bénéficier au premier chef.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 23.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 12 avril 1989

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

VIA RAIL

LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE—OPPOSITION À LA SUPPRESSION DU SERVICE VOYAGEURS

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, les citoyens de la région de l'Atlantique, et surtout ceux de l'Île-du-Prince-Édouard, ne tolèreront pas le programme des conservateurs qui consiste à enrichir les riches et à appauvrir les pauvres. L'intention de supprimer le service voyageurs VIA est un exemple parmi tant d'autres.

Les citoyens de la circonscription de Hillsborough savent ce que c'est d'être privés de service voyageurs. Pourquoi? Parce que nous n'avons pas ce genre de service. Nous devons nous rendre à Moncton en autobus. Il ne reste plus sur notre sol rouge que les traces des personnes qui traînent les pieds pour aller prendre l'autobus de VIA.

La suppression de VIA Rail aura d'autres conséquences néfastes directes et indirectes que la suppression du service voyageurs. Songez aux conséquences pour les routes et pour le tourisme. Que deviendront les 7 500 Canadiens employés directement par VIA Rail? Si d'autres pays industrialisés arrivent à assurer un tel mode de transport, le Canada le peut aussi.

* * *

L'AGRICULTURE

LA NÉCESSITÉ DE PRÉSERVER LES SOLS

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, il n'y a que deux sources de denrées alimentaires: l'eau et le sol. Or, contrairement aux civilisations anciennes, comme celles qui habitaient le long du Tigre et de l'Euphrate, l'humanité n'a plus la possibilité d'aller s'établir ailleurs après avoir détruit ses ressources de production alimentaire.

Un des grands mythes de la société canadienne réside dans la croyance populaire selon laquelle nos terres agricoles existent en abondance. Mais tel n'est pas le cas. En effet, seulement 7 p. 100 de la masse agricole du Canada, qui se situe dans les régions favorables sur le plan climatique, est considérée cultivable. En outre, un très grand pourcentage des terres agricoles originales du Canada sont détruites à jamais. Et plus de 50 p. 100 des terres agricoles premières de l'Ontario ont disparu en raison de l'expansion des villes et des réseaux de transport. Dans les Prairies, de vastes étendues de terres autrefois productives sont désormais difficilement cultivables ou stériles à cause de l'érosion ou de la dégradation des sols.

Je tiens à féliciter le ministre de l'Agriculture d'avoir décidé de mettre sur pied un groupe de travail chargé d'étudier des méthodes nouvelles et efficaces destinées à préserver les sols et à gérer les récoltes. J'espère que cette initiative se traduira par un plus grand respect de nos sols, ainsi que la nécessité de les préserver et de les mettre en valeur.

* * *

LES ORGANISMES DE BÉNÉVOLES

LA CONTRIBUTION DES BÉNÉVOLES À LA VIE DE LA NATION

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Puisque nous sommes en pleine Semaine nationale des bénévoles, j'en profite pour remercier très sincèrement les millions de Canadiens qui mettent bénévolement leur temps et leurs talents au service de leur communauté. Je ne parle pas uniquement en mon nom personnel et au nom de tous mes collègues parlementaires, mais aussi au nom de tous les Canadiens qui tirent fierté de notre longue tradition de dévouement pour les autres.

Les bénévoles sont des hommes et des femmes de toutes les classes de notre société. Ce sont des retraités, des travailleurs, des hommes et des femmes au foyer, des étudiants, des personnes de tous les milieux socio-économiques, de toutes les religions, de tous les groupes raciaux et culturels, des jeunes et des jeunes de coeur.

Les bénévoles jouent un rôle crucial dans la vie de notre nation. Ils offrent des services personnels et des services sociaux nécessaires, ils militent pour de grandes causes et rendent beaucoup de choses possibles. Les bénévoles oeuvrent au sein de groupes communautaires et de groupes d'action sociale, ainsi qu'au sein des

conseils d'administration des organismes de bénévoles. Pour eux, les besoins des autres passent avant les leurs. Grâce à eux, un étranger devient un voisin et un voisin est un ami. Tous les Canadiens doivent beaucoup à nos bénévoles, et nous, les députés, sommes honorés de leur rendre hommage.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE SALVADOR—LA RECRUDESCENCE DES VIOLATIONS

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): En matière de développement international, monsieur le Président, le Canada a pour politique de lier son aide au respect des droits de la personne par le pays bénéficiaire. Depuis 1983, le Canada a accordé plus de 13 millions de dollars sous forme d'aide bilatérale au gouvernement du Salvador.

Maintenant que les élections présidentielles ont eu lieu, la violence et la répression appuyées par le gouvernement sont à la hausse. La semaine dernière, Christina Gomez, une dirigeante salvadorienne du Mouvement populaire des femmes et mère de quatre enfants, a été enlevée par des hommes lourdement armés et exécutée sommairement.

Les Canadiens ne veulent pas être associés à un régime qui viole les droits de l'homme et qui pratique le meurtre. Les Canadiens sont fiers de la réputation de promoteur de la paix que s'est acquise notre pays, or, notre gouvernement, au moyen de l'aide bilatérale, traite avec ce gouvernement qui refuse de négocier le règlement d'une guerre qui dure depuis neuf ans.

Des douzaines d'organisations non gouvernementales oeuvrent à promouvoir la paix et la réforme sociale qui est nécessaire à son maintien. J'invite le gouvernement à reconsidérer notre programme d'aide bilatérale au Salvador de manière à faire passer l'aide par ces organisations non gouvernementales jusqu'à ce que nous constations une amélioration sensible du respect des droits de la personne.

* * *

L'HONORABLE ROBERT C. COATES

LA NOMINATION COMME CHEF HONORAIRE DE LA BANDE INDIENNE DES MICMACS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage à un ancien député qui a servi fidèlement la Chambre pendant 31 ans. Je fais naturellement allusion à mon prédécesseur, l'honorable Robert C. Coates, et je suis heureux d'annoncer que le 7 avril, le chef Lawrence Paul de la bande des Micmacs à Millbrook près de Truro, en Nouvelle-Écosse, a conféré à Bob un honneur exceptionnel.

Bob a été nommé chef honoraire au cours d'une cérémonie très émouvante conduite par le guérisseur de la bande. Cet honneur a une portée encore plus grande lorsqu'on se rend compte qu'il n'a jamais été conféré à quelqu'un d'autre auparavant. Le nouveau nom donné à Bob veut tout dire. Ils l'ont appelé «le chef qui tient beaucoup de promesses», et ce titre montre bien quels sont les sentiments des électeurs de notre circonscription et explique au moins en partie pourquoi il a été réélu 11 fois de suite.

Je ne sais pas si le protocole exige qu'on l'appelle le chef honorable Bob ou l'honorable chef Bob, mais quoi qu'il en soit, il restera probablement pour nous Bob tout court. Je sais que vous vous joindrez à moi pour féliciter le chef Bob et pour lui souhaiter bonne chance dans toutes les occasions qui peuvent se présenter dans l'avenir.

* * *

L'AVORTEMENT

DEMANDE DE MESURES LÉGISLATIVES POUR PROTÉGER LES ENFANTS À NAÎTRE

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, un grand nombre de personnes de ma circonscription, Cape Breton Highlands—Canso, et d'autres régions du Canada sont profondément troublées de ce que, depuis plus de 14 mois, nous avons l'avortement sur demande au Canada. Je partage leurs préoccupations.

Nous aurions dû légiférer il y a longtemps pour protéger les enfants à naître et combler le vide juridique laissé par la décision que la Cour suprême a rendue le 28 janvier 1988. C'est urgent. Le timide engagement du gouvernement à étudier les conséquences de la jurisprudence de la Cour suprême est simplement inadmissible. Le gouvernement a eu tout le temps pour faire des études. C'est maintenant le temps de passer aux actes, et par actes nous entendons l'adoption à toute vitesse d'un projet de loi qui conciliera le droit légitime de la mère et la protection, dès la conception, des enfants à naître.

• (1410)

Le premier ministre (M. Mulroney) a promis au cours du débat des chefs qui a eu lieu avant les élections qu'une loi serait déposée dès la convocation des Chambres. Je presse le premier ministre de tenir la promesse qu'il a faite aux Canadiens et de dire à la Chambre quand nous pouvons nous attendre à débattre cette importante question.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES BIENFAITS DE LA RÉFORME DU RÉGIME

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, hier, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) annonçait les intentions du gouvernement quant à la réforme de l'assurance-chômage. Pour des milliers de Canadiens à travers le pays, ce fut une surprise et de l'étonnement. Mais pour des millions d'autres, c'est le signal clair que le gouvernement veut mettre fin aux abus.

Qui d'entre nous n'a pas entendu parler de gens qui laissaient leur emploi sans raison valable pour se payer du bon temps aux crochets de l'assurance-chômage? Ou encore, qui n'a pas eu vent de cas de fraude de gens qui travaillent et qui en même temps reçoivent des prestations d'assurance-chômage?

La réforme proposée, monsieur le Président, doit tendre à corriger cette forme d'abus, mais elle doit aussi donner une nouvelle direction aux Canadiens en favorisant et en incitant à la recherche active d'emploi. Elle doit donner un espoir renouvelé et des facilités pour acquérir un nouvel emploi. Ce sera notre orientation, monsieur le Président! Nous accentuerons nos efforts en dégageant des fonds additionnels axés sur la formation des travailleurs, alors que nous entrons dans l'ère du libre-échange.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'INCIDENCE DES CHANGEMENTS PROPOSÉS SUR LES ÉLECTEURS DE KOOTENAY-EST

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, je veux vous entretenir de l'incidence sur la population de ma circonscription des modifications du régime d'assurance-chômage que le gouvernement vient d'annoncer. Grand nombre de mes électeurs ont des emplois saisonniers, par exemple dans la construction, le tourisme, les forêts et la culture des fruits. Ils jouent un rôle essentiel dans l'économie locale de Kootenay-Est. Pendant la basse saison, qui diffère selon le secteur, un grand nombre de travailleurs saisonniers dépendent des prestations d'assurance-chômage pour joindre les deux bouts.

Lorsque l'ancien régime s'appliquait, j'ai reçu plus de 80 demandes de renseignements au sujet de l'assurance-chômage. La majorité d'entre elles provenaient de femmes qui avait un travail saisonnier. C'est une des plus importantes questions dont je me suis occupé depuis mon élection.

Je ne conteste nullement qu'il faille accroître le financement accordé pour le recyclage, mais je m'oppose à ce que les fonds additionnels soient puisés dans la poche des chômeurs de ma circonscription et de tout le pays. Il est évident qu'on ne tiendra aucun compte des besoins de mes électeurs et de tous les citoyens du Canada.

Enfin, si le gouvernement veut réduire le déficit aux dépens des chômeurs, qu'il le dise ouvertement au lieu de prétendre que le nouveau régime est conçu pour les aider.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

APPUI AUX MODIFICATIONS PROPOSÉES

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) pour les modifications du régime d'assurance-chômage qu'elle a annoncées. Je veux notamment féliciter le gouvernement pour son engagement soutenu à l'égard des programmes de formation des travailleurs et de la création d'emplois. L'avenir de notre pays repose sur une main-d'oeuvre compétente et disciplinée, et les priorités du ministre s'appliquent en conséquence aux régions concernées. La fragilité de l'économie du Canada atlantique n'a pas été oubliée.

Les modifications annoncées sont de très bon augure à la veille du XXIe siècle.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

LES DONS À L'ALLIANCE CANADIENNE POUR LE COMMERCE ET L'EMPLOI

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, durant la campagne électorale fédérale, l'Alliance canadienne pour le commerce et l'emploi, principal groupe de pression en faveur du libre-échange qui se dit politiquement indépendant, a dépensé 5,2 millions de dollars pour défendre l'accord proposé au nom du gouvernement conservateur.

M. Hurtig du Conseil canadien et moi-même avons eu l'audace de faire observer que cela permettait aux multinationales appartenant à des intérêts américains d'intervenir dans le processus électoral canadien. On nous a promis de dévoiler la liste complète des donateurs. M. D'Aquino, représentant de l'Alliance, a écrit, dans une lettre adressée à tous les journaux canadiens, qu'il s'attendait à lire une rétractation publique lorsque la liste des donateurs serait rendue publique l'an prochain.

Nous avons appris hier que de grandes sociétés canadiennes, comme Noranda et Shell, ont fait don de 250 000 $. La Banque Royale, un peu radine, n'a versé que 200 000 $. Toutes les sociétés étrangères ont refusé de divulguer le montant de leur contribution à l'Alliance.

Tout cela constitue une grave menace pour la démocratie canadienne. Il s'agit en quelque sorte d'un gouvernement parallèle, silencieux et invisible. J'estime qu'il est temps de modifier la Loi électorale du Canada.

* * *

LE PROGRAMME CANADIEN DE PERFECTIONNEMENT DES COMPÉTENCES

LA SUBVENTION FÉDÉRALE ACCORDÉE AU CONSEIL DE FORMATION INDUSTRIELLE DE BARRIE ET DES ENVIRONS

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, il me fait extrêmement plaisir d'informer la Chambre aujourd'hui d'un événement historique qui s'est produit vendredi dernier dans ma circonscription de Simcoe-Centre.

Au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, l'honorable M^me^ McDougall, j'ai eu l'honneur d'annoncer l'octroi d'une subvention fédérale au Conseil de formation industrielle de Barrie et des environs. Ces fonds serviront au lancement d'un projet expérimental dans les écoles secondaires participantes de tout l'arrondissement scolaire du comté de Simcoe.

Le Programme canadien de perfectionnement des compétences vise à revaloriser les carrières dans le secteur manufacturier et à encourager les étudiants à poursuivre des carrières techniques, ce qui devrait faire augmenter les inscriptions nettement à la baisse dans de nombreux collèges et écoles d'enseignement technique et permettre de former des ouvriers techniques en vue de la croissance du secteur industriel.

Ce programme n'a pas son pareil au Canada. Notre gouvernement fait preuve de leadership créatif en accordant les fonds nécessaires à la mise en marche de ce programme.

Rien ne surpasse les initiatives du secteur privé pour déclencher la croissance économique du pays. En ce sens, le Programme canadien de perfectionnement des compétences offre au secteur privé une façon positive et rentable de collaborer avec le gouvernement pour former parmi les jeunes Canadiens un plus grand nombre d'ouvriers qualifiés.

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES MODIFICATIONS AU RÉGIME—L'EFFET DE CES MESURES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je désire poser une question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Le gouvernement veut enlever les prestations d'assurance-chômage aux chômeurs pour leur donner des prestations d'assistance-sociale.

La ministre peut-elle nous confirmer qu'un chômeur ou une chômeuse qui habite Trois-Rivières va perdre jusqu'à 3 267$ de prestations nettes avec son nouveau système, c'est-à-dire le système proposé par la ministre?

Peut-elle également nous confirmer que ce chômeur ou cette chômeuse de Trois-Rivières pourra se retrouver au bien-être social pendant neuf semaines plus tôt?

Peut-elle également nous confirmer que la prestation minimum pour une personne à Trois-Rivières est de 45$ par semaine?

Donc, qu'est-ce que la ministre peut nous expliquer? Pour quelle raison une personne qui n'a pas abandonné volontairement son emploi, qui n'a pas triché, qui n'a pas abusé du système, qui a perdu son emploi sans que ce soit sa faute, se retrouve maintenant sur le bien-être social à Trois-Rivières, avec 45$ par semaine?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'ai rien de tel à confirmer. Ce que nous avons fait, c'est de prolonger légèrement la période d'emploi nécessaire pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage, sauf dans les régions où le taux de chômage est très élevé. Le gouvernement que dirigeait le député avait fait la même chose à quelques reprises. Nous avons prévu des services de garderie et des indemnités de déplacement pour les personnes qui suivront les cours de formation. En créant des emplois dans la région que mentionne le député, ce que nous avons déjà fait, nous offrirons des cours de formation pour que les travailleurs puissent saisir les chances qui se présenteront dans l'avenir.

Des voix: Bravo!

LE FONDS DE PERFECTIONNEMENT DES COMPÉTENCES DES DÉBUTANTS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): J'ai constaté que la ministre n'a pas contesté les chiffres que j'ai avancés parce qu'ils proviennent de calculs effectués à partir de son document.

Je vois sourire le ministre des Finances. Je ne l'en blâme pas parce que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a fait tout le sale boulot à sa place.

Une voix: C'est exactement cela.

M. Turner (Vancouver Quadra): Elle finance la formation professionnelle aux dépens des chômeurs. Elle prépare le terrain pour que le gouvernement diminue ses versements à la caisse d'assurance-chômage au moment où le ministre des Finances présentera son budget. Celui-ci a donc toutes les raisons de se réjouir de son travail.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Comment la ministre peut-elle justifier cette métamorphose de l'assurance-chômage en bien-être social? Ce qu'elle dit, c'est que le gouvernement offrira davantage de formation.

Je renvoie la ministre à la page 7 de son propre document que j'ai lu attentivement. Elle affirme qu'il faudra quatre ans au gouvernement pour mettre entièrement en oeuvre le programme qui sera financé par le fonds de perfectionnement des compétences des débutants, lequel sera, dit-elle, de 100 millions de dollars par année. Autrement dit, elle retire les prestations à compter du 1er janvier, mais il lui faut quatre ans pour mettre en oeuvre tout le programme de formation. Où va tout cet argent? C'est ma question.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Il n'y a pas de sale boulot qui se fait de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

Mme McDougall: Je suis extrêmement fière d'être la collègue du meilleur ministre des Finances de toute l'histoire du Canada.

Des voix: Bravo!

• (1420)

Mme McDougall: Et le député fait partie de l'histoire.

Monsieur le Président, nous avons le Programme de la planification de l'emploi qui aide les Canadiens à accéder à un emploi et à obtenir une formation. Nous mettrons les programmes en oeuvre par étapes aussi rapidement que nous le pourrons.

Au fur et à mesure de la mise en oeuvre des nouveaux programmes, d'autres programmes seront offerts en vertu de la Planification de l'emploi aux travailleurs canadiens. Notre gouvernement a créé de nombreux emplois et nous continuerons d'en créer.

L'ANNONCE D'UNE AUGMENTATION DES PRESTATIONS AVANT LES ÉLECTIONS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): En faisant un compliment à son collègue, le ministre des Finances, la ministre me regardait, comme si elle voulait me faire passer un message. J'ai remarqué que le ministre du Commerce extérieur n'applaudissait pas très fort. Je le comprends. Comme moi, il a déjà vu son budget défait à la Chambre des communes, sauf que nous avions ensuite gagné les élections.

M. Beatty: Vous n'avez pas gagné depuis.

M. Crosbie: C'était le bon temps.

M. le Président: Le très honorable député a la parole.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, la ministre a parlé de sale boulot. Je suis désolé de mettre en doute son intégrité en posant cette question.

J'aimerais que la ministre confirme que le 15 novembre 1988, soit six jours seulement avant les élections, elle a annoncé une augmentation de 7 p. 100 des prestations d'assurance-chômage.

Comment peut-elle, quatre mois après les élections, justifier cette réduction des paiements versés aux chômeurs canadiens, après avoir annoncé une augmentation de ces prestations six jours seulement avant les élections?

Comment peut-elle expliquer cette mesure comme exemple de l'honnêteté des conservateurs envers les Canadiens?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est ce même député qui aurait dit une fois: «Je n'aurais jamais cru que je demanderais un jour une augmentation des prestations d'assurance-chômage.»

Le député prétend que la formation que nous allons offrir n'est pas aussi utile que les prestations que touchent les chômeurs. L'équivalent de 10$ en formation est beaucoup plus utile aux personnes en chômage qu'un chèque de 10$ qui ne les mène nulle part.

Les Canadiens veulent travailler et ils veulent de la formation pour pouvoir profiter de nouvelles possibilités d'emploi. C'est ce que notre gouvernement leur donnera.

[*Français*]

LA DIMINUTION DES PRESTATIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la même ministre ou au premier ministre. Comment se fait-il que vous ayez eu le courage, et sans aucune gêne, d'annoncer l'augmentation des prestations d'assurance-chômage, alors que vous saviez que quatre mois plus tard, sans le dire à la population, vous alliez les tromper, les couper en

nombre de semaines, pour leur enlever beaucoup plus que vous leur avez donné avant les élections? Comment se fait-il que vous ayez trompé la population, alors que vous le saviez?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'arrive pas à comprendre la façon de calculer des députés d'en face. Nous avons dit que nous ne modifierions pas la taille du programme, que seules les modalités de versement des prestations seront changées pour qu'à l'avenir, nous puissions aider, d'une façon plus permanente, les Canadiens à obtenir ultérieurement un emploi et à saisir les chances qui se présenteront.

[*Français*]

LA PERTE DE PRESTATIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, la ministre ne comprend pas les chiffres et ce sont ses propres chiffres que l'on utilise. Imaginez-vous si les chômeurs sont bien protégés par une ministre comme celle-là!

Avez-vous pensé que quelqu'un qui retirerait—pas besoin d'aller à l'université—32 semaines d'assurance-chômage à 200$ par semaine, si vous lui en donnez seulement pour 27 semaines, il va perdre de l'argent? C'est simple, clair et net!

Pourquoi la ministre ne veut-elle pas admettre que certains individus, qu'ils soient à Trois-Rivières, à Montréal, à Toronto ou à Vancouver, vont être pénalisés d'au-delà de 1 000$? Et que tous ceux qui ont travaillé moins de 12 semaines en 1988 vont perdre jusqu'à 11 000$ durant l'année en prestations d'assurance-chômage? Pourquoi ne pas dire la vérité?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, des emplois sont offerts actuellement dans les domaines que le député a mentionnés.

Le problème tient, en partie, au fait que dans ces régions, les gens n'ont pas les compétences nécessaires pour profiter de ces occasions d'emploi. Nous allons donc donner aux travailleurs concernés l'occasion de profiter de ces nouveaux emplois.

LA PÉNINSULE AVALON—LES CONSÉQUENCES DES CHANGEMENTS POUR LES TRAVAILLEURS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Ayant étudié le régime afin d'y proposer des modifications, elle sait qu'à l'heure actuelle un employé de la région de la péninsule d'Avalon à Terre-Neuve, qui englobe Saint-Jean, qui aurait travaillé pendant seulement 10 semaines serait admissible à des prestations d'environ 8 000 $, qu'il pourrait utiliser pour payer le loyer et acheter de la nourriture pour sa famille.

Selon les modalités du régime proposé, cet employé n'aura plus droit aux prestations. Qu'est-ce que la ministre va lui suggérer de faire pour payer le loyer et la nourriture?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je trouve déplorable que le député continue de semer la crainte chez les Canadiens.

Des voix: Oh, oh!

Mme McDougall: Le taux de chômage dans la péninsule d'Avalon a diminué progressivement. Il est actuellement moins élevé qu'il ne l'a été depuis plusieurs années, et c'est dû à la politique de notre gouvernement. Plus de gens travaillent que jamais auparavant.

J'ajoute que, en vertu de ce régime, l'économie terre-neuvienne bénéficiera l'an prochain de 15 millions de dollars de plus que cette année.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je parle d'un ménage de travailleurs de la péninsule d'Avalon. Je tiens à dire à la ministre que ce n'est pas moi qui rogne sur le Programme d'assurance-chômage; c'est elle, et il faut qu'elle le reconnaisse.

Pour ce qui concerne la péninsule d'Avalon, il y a aujourd'hui 9 000 sans-travail dans la région de Saint-Jean. Le gouvernement a mis le projet Hibernia en veilleuse et transféré des emplois terre-neuviens à la France dans le secteur de la pêche. La hausse des taux d'intérêt n'annonce rien de bon pour la région.

Est-ce que la ministre veut jouer franc jeu avec les sans-travail de Terre-Neuve? Je répète que la région compte 9 000 sans-travail. Est-ce que la politique de la ministre ne va pas avoir pour effet de catapulter ces travailleurs à l'assistance sociale quand ce ne sera pas à Toronto?

Est-ce que ce n'est pas à cela que cela revient?

Mme McDougall: Non, monsieur le Président. Comme le député le sait, nous n'avons pas mis Hibernia en veilleuse, et les gens qui vont travailler à Hibernia vont devoir posséder un métier pour profiter de ces emplois.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Notre programme est axé expressément sur l'exploitation de ce genre de possibilités. Le député estime peut-être qu'il faut continuer de verser à ces gens une allocation qui ne leur laisse pas d'espoir pour l'avenir, et ne pas leur apprendre d'autre métier que celui de forgeron.

M. Broadbent: Monsieur le Président, nous estimons que ce n'est pas à ceux qui sont déjà dans la misère qu'il faut demander de faire les frais des programmes de recyclage.

[*Français*]

Monsieur le Président, si on considère le taux de chômage dans le nord de la province de Québec, dans une région qui inclut la circonscription du premier ministre, maintenant un chômeur qui a un travail pendant 10 semaines, par exemple, pourra obtenir des bénéfices d'environ 4 000$. Mais avec ce programme, ce travailleur ou cette travailleuse ne peut pas obtenir de bénéfices, seulement du bien-être social, non pas l'assurance-chômage, seulement le bien-être social, et il n'existe pas de nouveaux emplois dans cette région! C'est là la vision de la justice du parti conservateur?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce programme a été conçu de façon à tenir compte des besoins des régions à fort taux de chômage. Il tient compte également du fait que ce sont les gens sur place, ceux qui vivent à l'intérieur de l'économie locale qui sont le mieux en mesure de définir les emplois. Voilà pourquoi nous avons le Programme de développement des collectivités.

Nous ne nous occupons pas que des gens des grandes villes. Nous nous occupons des gens de tous les coins du Canada, spécialement des régions à fort taux de chômage, ceux des régions isolées et des petites localités. C'est eux qui vont être les principaux bénéficiaires du programme.

• (1430)

LES BESOINS EN FORMATION DE BASE

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui a parlé d'aptitudes requises et de formation. Selon son propre rapport, près de la moitié des emplois qui seront créés d'ici à l'an 2 000 vont nécessiter plus de cinq années d'études et de formation au-delà du secondaire.

J'attire l'attention de la ministre sur le fait qu'un adulte sur six au Canada est un analphabète. Selon les statistiques de la ministre, le taux national d'abandon des études excède 30 p. 100. Moins de 45 p. 100 des jeunes qui s'inscrivent au secondaire reçoivent une formation préparatoire au niveau postsecondaire. Plus de 70 p. 100 des Canadiens entrent à l'heure actuelle sur le marché du travail sans formation postsecondaire.

Comment la ministre peut-elle justifier de réduire les prestations de l'assurance-chômage pour financer des programmes alors que la formation de base est insuffisante?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, aux dernières nouvelles, l'éducation relève toujours de la compétence des gouvernements provinciaux. Si le député est pour se laisser dicter sa conduite par le gouvernement de Queen's Park, il ferait bien de se mieux renseigner.

Nous avons lancé un programme d'alphabétisation. Il y a un an, nous avons annoncé l'établissement d'un programme d'alphabétisation pour aider des Canadiens adultes à apprendre à lire, à écrire et à compter. Nous l'avons fait parce que nous croyons que c'est important.

Mais nous avons aussi dit que nous allions collaborer avec les gouvernements provinciaux, car cela les intéresse aussi. Cela touche à l'éducation. Nous allons collaborer avec les gouvernements provinciaux pour la mise en oeuvre du programme d'alphabétisation que mon collègue, le secrétaire d'État, a annoncé l'année dernière. Nous comptons que tous les secteurs de la société canadienne vont travailler à la réalisation des objectifs que nous devons tous atteindre.

Des voix: Bravo!

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE FÉDÉRALE

M. Joseph Volpe (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, en dépit des assurances que la ministre nous a données il est bien évident qu'il n'y a pas de stratégie globale dans le domaine de l'emploi. Hier à la Chambre, elle nous a bien montré qu'il n'y avait pas eu de consultation préalable des provinces, des industries et de la main-d'oeuvre.

Aux termes de sa proposition, les chômeurs subiront les conséquences du programme gouvernemental, qui prévoit une réduction de 17 p. 100 des prestations d'assurance-chômage. Cela veut-il dire que, comme l'a dit mon chef il y a un instant. . .

Une voix: Lequel?

M. Volpe: Il n'y en a qu'un, et il soulève toutes les bonnes questions.

Des voix: Bravo!

M. Volpe: Vu l'assurance donnée par la ministre il y a à peine quelques mois, que les primes seraient augmentées de 7 p. 100, et à la lumière de sa proposition actuelle, le gouvernement réduit-il sa participation financière, qui se situe maintenant à 26 p. 100, ou la supprime-t-il carrément?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il est clair que le député est à côté de la question. Nous avons fait un certain nombre de choses dans ce programme. Permettez-moi de lui faire remarquer ceci. Les députés d'en face ne cessent de parler de la multiplication du nombre d'assistés sociaux. Nous avons lancé un programme d'aide sociale qui a donné d'excellents résultats. Nous y ajoutons 100 millions de dollars. Si les provinces s'unissent à nous, il y aura 200 millions de plus pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Il s'agit d'un programme de formation. C'est ce que veulent aussi les assistés sociaux. Nous ne favorisons pas la multiplication du nombre d'assistés sociaux. Nous les aidons à trouver du travail plus tôt.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET HIBERNIA—LA POSITION DE MOBIL OIL

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie. Il n'ignore pas que la date limite pour signer l'accord d'exploitation d'Hibernia est passée. Le ministre qui représente Saint-Jean-Ouest a même tenu une conférence de presse la semaine dernière, pour essayer de limiter les dégâts et de justifier cette violation d'une autre promesse conservatrice.

M. Crosbie: Allons donc!

M. Simmons: Il est ombrageux aujourd'hui, monsieur le Président.

Le ministre de l'Énergie peut-il confirmer que Mobil Oil veut modifier la conception de base de la plate-forme de production pour faire des économies? Si oui, quelles seront les pertes d'emplois pour les Terre-Neuviens? Les pertes de recettes pour le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je confirme que le parti du député était contre l'accord de l'Atlantique. Cet accord a rendu possibles les négociations sur Hibernia. Pour la première fois depuis longtemps, il a donné à Terre-Neuve droit aux bénéfices, aux revenus de l'exploitation du sous-sol marin.

J'ai exposé mes positions publiquement à ce sujet, comme l'a fait mon collègue le ministre du Commerce extérieur. Plusieurs conditions étaient rattachées à la date limite du 31 mars: tout d'abord les exigences juridiques; ensuite, le sondage des marchés financiers et, enfin, la conception technique. Il fallait régler ces trois questions.

Nous avons dit que 1995 restait la date prévue pour l'achèvement des travaux et la première extraction de pétrole.

J'ai déjà donné ces détails. Rien n'est changé. C'est ce que le ministre du Commerce extérieur a affirmé. Dans le cas de quelque autre divergence que ce soit, je conseille au député de se reporter à ces faits qui sont notoires depuis pas mal de temps.

LE CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, reste à savoir si ces faits survivront aux élections de mardi prochain à Terre-Neuve.

M. Crosbie: Ce que vous êtes nerveux, Roger.

M. Simmons: Ce n'est pas ma faute si les réponses de son collègue portent sur les nerfs du député de St. John's-Ouest. . .

M. le Président: Si le député veut bien poser sa question.

M. Simmons: Le ministre n'est pas sans savoir que l'un des signataires de l'accord d'Hibernia, la société d'État Petro-Canada, a hier qualifié le projet tout entier d'énorme risque à cause de l'incertitude relative au prix du pétrole. En dépit des déclarations du vice-président de Petro-Canada, le ministre peut-il nous assurer que l'avenir du projet n'est pas compromis? Le projet se déroulera-t-il conformément au calendrier auquel le gouvernement a donné son aval dans l'énoncé de principes de l'été dernier?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, tout d'abord, et on l'a déjà signalé, le facteur prix intervient nécessairement dans tout grand projet énergétique. Tout ce que je peux dire au député, c'est de répéter ce que Petro-Canada a déjà dit publiquement, à savoir qu'elle appuie à fond le projet Hibernia. Non seulement Petro-Canada, mais la société Mobil Oil et les autres membres du consortium de même que les gouvernements provincial et fédéral sont parfaitement d'accord avec l'énoncé de principes auquel nous sommes en train de mettre la dernière main. Élections ou pas, ce qui importe, c'est la réalisation du projet Hibernia. Ce que je souhaite, c'est que les députés d'en

face se mettent à appuyer le projet Hibernia avec autant d'enthousiasme que le gouvernement.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES RÉPERCUSSIONS

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui est également la ministre responsable de la situation de la femme.

La ministre sait pertinemment que ses modifications au Programme d'assurance-chômage auront de graves répercussions pour les femmes, surtout pour celles qui sont chefs de famille monoparentale. Bon nombre d'entre elles seront pénalisées lorsqu'elles devront quitter leur emploi pour une raison tout à fait justifiée, parce qu'elles n'ont pas le choix. Ces femmes font face à la discrimination au travail et au harcèlement sexuel et elles ont de la difficulté à obtenir des services de garderie, surtout lorsqu'elles travaillent par roulement. Ces femmes et leurs familles devront se débrouiller sans revenu pendant trois mois.

La ministre peut-elle nous garantir qu'aucune femme ne finira par être victime de la nouvelle législation et par être assujettie aux sanctions inadmissibles en question?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais remercier la députée pour sa question. Je tiens à lui garantir que les femmes, notamment les chefs de famille monoparentale, seront parmi les principaux bénéficiaires du nouveau programme. Selon moi, la députée reconnaît que tous les députés peuvent être fiers des mesures prises en ce qui a trait aux prestations parentales et de maternité. Cela sera particulièrement utile au groupe en question.

Lorsque nous parlons de quitter son emploi sans raison, il s'agit des gens qui laissent leur emploi et qui ne peuvent justifier leur décision par du harcèlement sexuel, la mutation de leur conjoint dans une autre ville ou des conditions de travail dangereuses. Il y a d'autres catégories, mais ce sont les trois principales. Lorsqu'il s'agira de choses de ce genre, les femmes continueront d'avoir droit à des prestations comme auparavant.

• (1440)

ON DEMANDE LA GARANTIE QUE LES FEMMES NE SERONT PAS PÉNALISÉES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Je suis persuadé que nous sommes heureux de la décision du gouvernement au sujet des prestations parentales, mais je voudrais rappeler à la ministre que cette décision a été imposée au gouvernement par les tribunaux du pays. Les femmes ont peut-être le droit d'en appeler d'une sanction injuste au titre de l'assurance-chômage, mais nous savons que les immigrantes du Canada interjettent rarement appel. Dans notre société, elles n'ont pas accès au processus d'appel au même titre que les autres Canadiennes. Quelles garanties la ministre peut-elle nous donner qu'aucune femme ne sera pénalisée injustement par le biais de ces nouvelles mesures?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en réponse, permettez-moi de me pencher simplement sur l'introduction à la question. Nous n'avons pas été forcés d'agir par les tribunaux. En fait, nous sommes allés encore plus loin que la décision ne le réclamait, quand nous avons inclus les prestations de maladie d'une façon qui n'avait rien à voir avec la décision du tribunal. En vertu des nouvelles règles en question, les parents vont pouvoir plus facilement profiter de prestations spéciales comme les prestations de maladie et les prestations de maternité. Il est important que les femmes le sachent. Ainsi, j'espère que la députée n'obscurcira pas la question.

En outre, les immigrantes sont celles qui vont profiter du programme en question. Ce sont elles qui ont le plus besoin de cours de formation. Il faut qu'elles songent à des emplois qui rapportent plus que le salaire minimum. Elles doivent envisager d'occuper les emplois non traditionnels que ces programmes de formation vont leur permettre d'obtenir. Nous faisons plus pour les immigrantes que tout autre gouvernement dans notre histoire.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE NIVEAU D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT À L'ÉTRANGER

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, c'est à la ministre des Relations extérieures que je m'adresse. Ce matin, un porte-parole de l'Institut nord-sud m'a fait savoir qu'il craignait que le Canada n'envisage de réduire les crédits à l'aide au développement. En fait, dans le discours du Trône, le gouverne-

ment ne s'engage pas vraiment à maintenir le niveau actuel d'aide au développement à l'étranger.

Pourtant, lorsque le premier ministre a pris la parole le 29 septembre dernier devant l'Assemblée générale des Nations Unies, il a déclaré que le Canada entendait continuer d'accroître son aide au développement jusqu'à ce qu'il atteigne .6 p. 100 de notre produit national brut d'ici 1995, quitte à ce qu'il atteigne ensuite le taux souhaitable de .7 p. 100 en l'an 2000.

La ministre pourrait-elle nous assurer que le gouvernement entend à atteindre cet objectif?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, mon honorable collègue sait très bien que je ne puis actuellement commenter sur des spéculations de sa part face au budget d'aide. Elle sait également très bien que le ministre des Finances déposera son Budget le 27 avril prochain. J'aimerais quand même ajouter à mon honorable collègue que, depuis que ce gouvernement-ci est au pouvoir, nous avons eu avec le programme d'aide le plus haut taux de croissance de tous les programmes non statutaires du gouvernement, et que cette année le budget d'aide est de un milliard de dollars de plus qu'en l'année 1983-1984. C'est important de le citer, monsieur le Président.

[*Traduction*]

L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, c'est également à la ministre des Relations extérieures que je pose ma question supplémentaire. Le premier ministre lui-même a déclaré que la pauvreté est facteur d'insécurité, qu'elle doit dorénavant figurer au premier rang des préoccupations nationales et internationales, que nous devons travailler à la promotion de la justice sociale en faveur des déshérités de ce monde, et qu'il faut absolument accroître l'aide au développement fournie tout particulièrement aux pays les plus pauvres.

Pourquoi le premier ministre ne confirme-t-il pas dès maintenant que le gouvernement a l'intention de tenir au moins au niveau actuel ses engagements envers les plus pauvres?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, mon honorable collègue fait référence à des paroles du premier ministre, que j'endosse, bien sûr! Je voudrais également ajouter pour mon honorable collègue le texte du discours du Trône qui fait justement mention de la mission internationale du Canada, et je lui cite le texte en cause:

> Mon gouvernement continuera de défendre vigoureusement les droits de la personne et de figurer parmi les chefs de file dans le maintien de la paix, le développement international, le renforcement des organisations internationales et l'aide aux victimes de la famine ou de catastrophes naturelles.

Et je voudrais ajouter, monsieur le Président, pour mon honorable collègue, que grâce au leadership du premier ministre, depuis 1984, le Canada a pris une dimension internationale, et cela, il faut le reconnaître.

* * *

[*Traduction*]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LE NIVEAU DE FINANCEMENT PAR LE GOUVERNEMENT

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, c'est au secrétaire d'État que je m'adresse. A maintes reprises, le gouvernement conservateur a déclaré que les travaux de recherche et de développement étaient essentiels à l'instauration d'une société concurrentielle au Canada. Or, les crédits que le Canada affecte à l'heure actuelle aux travaux de recherche et de développement atteignent le niveau de 1,42 p. 100 du produit national brut, soit à peu près la moitié de ceux affectés par les États-Unis, le Japon et la Suède. A l'époque où ils siégeaient dans l'opposition, les conservateurs avaient promis, si jamais ils formaient le gouvernement, de porter les fonds destinés aux travaux de recherche et de développement à 2,5 p. 100 du produit national brut.

Des voix: La question!

M. le Président: Je prie le député de bien vouloir poser sa question.

M. Duhamel: Le ministre est-il disposé à s'engager aujourd'hui à tenir enfin les promesses que son parti a faites au cours de la campagne électorale de 1984?

L'hon. William C. Winegard (ministre d'État (Science et Technologie)): En gros, monsieur le Président, cette question est la même que celle à laquelle nous avons répondu l'autre jour. Permettez-moi de rappeler à mes collègues . . .

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Et la même réponse stupide.

M. Winegard: Depuis deux ans et surtout l'année dernière, le gouvernement s'est engagé par l'entremise du bureau consultatif national du premier ministre sur la science et la technologie à investir 1,3 milliard de dollars dans ce domaine. Je puis vous fournir certains détails. Il a prévu des crédits de 240 millions de dollars au niveau des centres de haut savoir pour assurer la collaboration des universités et du secteur privé.

Des voix: Bravo!

M. Winegard: Il a investi en outre 80 millions de dollars dans le programme des bourses du gouvernement canadien.

Des voix: Bravo!

M. Winegard: Encore 200 millions de dollars alloués aux conseils subventionnaires au cours des cinq prochaines années.

Des voix: Bravo!

M. Winegard: Il a alloué encore 200 millions de dollars aux nouvelles techniques, à la biotechnologie. . .

Des voix: Bravo!

M. Winegard: La liste est encore fort longue, monsieur le Président, mais je suis sûr que le député a compris.

[*Français*]

LE FINANCEMENT DES COLLÈGES ET DES UNIVERSITÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. J. Ronald Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté). La contribution du gouvernement fédéral aux provinces pour le financement de l'éducation post-secondaire et de la santé est basée sur la moyenne du Produit national brut calculé sur une période de trois ans, moins 2 p. 100. Soit dit en passant, cette formule est de 2 p. 100 de moins que celle utilisée par le dernier gouvernement libéral.

Le ministre est-il prêt à s'engager aujourd'hui à un niveau d'appui financier qui maintiendra au moins ce niveau de financement pour nos collèges et nos universités?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, il faut sans doute attendre le mot du ministre des Finances, le 27 avril prochain.

Je suis certain que tous les Canadiens sont impatients, mais le bon moment viendra bientôt.

* * *

[*Traduction*]

LES AUTOCHTONES

LE FINANCEMENT DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES—LA GRÈVE DE LA FAIM DES ÉTUDIANTS

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes. Il n'est pas sans savoir que les étudiants indiens qui s'opposent au blocage injuste du financement des études postsecondaires des autochtones en sont au vingt-deuxième jour de leur grève de la faim. Leur foie et leurs reins seront bientôt atteints de façon permanente s'ils ne recommencent pas à manger. De fait, c'est une tragédie qui nous guette, comme le sait d'ailleurs le ministre. Celui-ci continue de jouer au despote et refuse d'accorder une entrevue à ces étudiants qu'il tient pour ainsi dire en otages. Cessera-t-il de jouer cette comédie? Acceptera-t-il de s'entretenir immédiatement avec ces étudiants et d'assumer son véritable rôle afin que ces derniers ne subissent pas de lésions permanentes?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à la Chambre la semaine dernière, je puis prêt à recevoir les étudiants dès qu'ils auront mis fin à leur grève. On m'a également fait part, lundi, des nouvelles demandes de ces étudiants, ou on m'a réitéré leurs demandes concernant un moratoire sur toute modification de la politique E-12, l'établissement d'un processus bilatéral qui permettrait à la base de donner son opinion au sujet de l'enseignement secondaire et postsecondaire.

• (1450)

Je répète qu'un processus de discussion bilatéral existe déjà. Je suis prêt à examiner les nouvelles lignes directrices. Si on peut y apporter des améliorations et que je suis convaincu de leur nécessité, je me ferai un devoir de les apporter, mais il faut que cela se passe dans des conditions normales.

LA SITUATION DES ÉTUDIANTS

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, nous sommes au courant des consultations que le ministre a eues avec les groupes indiens. Il en a consulté plus de 560 avant ce changement, mais aucun n'a accepté les propositions du ministère. Nous savons ce que signifie la consultation: rien du tout.

Dans le discours du Trône, le gouvernement annonce qu'il va prendre des mesures pour s'assurer que «nos concitoyens autochtones puissent profiter pleinement des perspectives de développement économique du pays et il entend, à cette fin, élargir les programmes destinés à les y aider». Le gouvernement dit quelque chose mais fait le contraire. Il est grand temps que le ministre agisse et apporte ces changements.

Ma question supplémentaire. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Le comportement de ces députés-là me renverse.

Des voix: Asseyez-vous.

M. le Président: C'est une affaire sérieuse, bien sûr. Je demande au député de poser sa question.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Faut-il qu'un ou deux de ces étudiants meurent avant que le ministre agisse?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Comme je l'ai dit il y a quelques instants, monsieur le Président, les étudiants exigent d'abord que je reporte tout changement à la politique E12. On me demande de reporter toute amélioration à la politique E12.

Je tiens à dire à la Chambre que les consultations ont eu lieu. En fait, j'ai un document des Premières nations, le volume 2 sur la tradition et l'enseignement ainsi que les perspectives d'avenir. J'aimerais que mon collègue le lise, car c'est important. Je cite:

> A l'heure actuelle, un document du ministère des Affaires indiennes, la circulaire E12, traite de l'admissibilité de l'étudiant au financement.

C'est à cette politique qu'ils veulent revenir.

> Elle établit des critères rigides d'admissibilité des étudiants et limite le financement que les conseils et les directeurs de l'enseignement des Premières nations peuvent offrir aux étudiants. La circulaire E12 ne tient pas compte des besoins financiers de chaque étudiant, ni du coût de la vie dans la région de l'institution postsecondaire.

Des voix: Le Règlement!

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député de London—Middlesex a la parole.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LE PROGRAMME DE BOURSES DU GOUVERNEMENT CANADIEN—LE MAINTIEN DES NORMES PAR LES ÉTUDIANTS

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Sciences et à la Technologie. Plus tôt, il a parlé de l'investissement de premier ordre que le gouvernement a fait dans les jeunes du Canada grâce au Programme de bourses du gouvernement canadien en sciences et en technologie. Cependant, on m'a signalé que certains étudiants bénéficiant de ce programme ne répondent pas aux normes minimales élevées comme celles qui existent à l'Université de Western Ontario, dans ma circonscription.

Le ministre garantira-t-il aux Canadiens que cet investissement de premier ordre sera réservé à des étudiants de premier ordre, tant pour l'admission au programme que pour la poursuite des études? Donnera-t-il cette garantie aux Canadiens?

L'hon. William C. Winegard (Ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, pour répondre simplement à cette question, oui. Nous insisterons pour que tous ceux qui participent à ce programme pour une deuxième année soient des étudiants de premier ordre. J'ai tenté de l'expliquer clairement la fin de semaine dernière, à Montréal, lorsque nous avons annoncé la poursuite du programme pour une deuxième année. Les 350 étudiants qui étaient avec nous ont été enthousiasmés par cette annonce, car ils reconnaissent eux-mêmes l'exigence de ce niveau d'excellence.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET DE BARRAGE RAFFERTY-ALAMEDA—ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE UNE ÉVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. J'ai entre les mains une question. . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Lisez-la.

M. le Président: La parole est au député.

M. Walker: Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. J'ai entre les mains une lettre que lui a adressée le ministre provincial des Ressources naturelles du gouvernement du Manitoba pour demander au gouvernement fédéral de ne pas en appeler du jugement rendu à propos du barrage Rafferty-Alameda, et de faire entreprendre immédiatement une évaluation des incidences environnementales. Il s'agit là, bien sûr, de la position que défend l'opposition depuis maintenant plusieurs mois.

Le ministre dira-t-il à la Chambre s'il est disposé à faire entreprendre cette évaluation des incidences environnementales? L'ordonnera-t-il de façon énergique, avec participation du public, audiences publiques et recherches scientifiques?

L'honorable Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer à la Chambre et à mon honorable collègue que j'ai donné ordre aujourd'hui aux fonctionnaires de mon ministère d'entreprendre une évaluation complète des répercussions que le barrage Rafferty-Alameda aura sur les États-Unis, le Manitoba, le poisson, les oiseaux migrateurs et les terres fédérales.

Des voix: Bravo!

Une voix: Il était temps.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): J'aurai des entretiens avec mes collègues dont le ministère peut être touché par le jugement. Je demanderai notamment l'opinion de mon collègue, le procureur général.

ON DEMANDE DES AUDIENCES PUBLIQUES

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Étant donné que la Cour fédérale a jugé qu'il y a là un devoir envers le public et qu'une partie essentielle du processus n'a pas eu lieu, assurera-t-il à nouveau à la Chambre que ce processus sera public et accessible à tous ceux qui désirent s'exprimer sur cette question?

L'honorable Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je viens de dire, et je le répète, qu'on suivra le processus d'évaluation qui s'impose.

LES AUDIENCES PUBLIQUES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Ai-je bien compris ce que le ministre vient de dire, à savoir que le gouvernement n'entamera pas un processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, un PEEE, qu'il n'y aura pas d'audiences publiques à ce sujet et qu'à la place il demande une étude des impacts avant de décider s'il va procéder à une étude complète des investissements ou des impacts? Est-ce bien cela?

Des voix: Non.

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr que nous siégeons à la même Chambre. J'ai dit très clairement. . .

Des voix: Bravo!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): . . .qu'il y aura une évaluation complète des effets de ce projet sur les États-Unis, le Manitoba, la faune, les poissons, les oiseaux migrateurs et les terres fédérales. Vous le trouverez dans le jugement. En ce qui concerne les questions à caractère juridique, mes collègues s'en chargeront.

L'affaire est très grave. C'est un jugement très important. Je m'occupe des questions pratiques relatives à l'environnement, et en ce qui les concerne nous procéderons à une évaluation complète.

ON DEMANDE DES AUDIENCES PUBLIQUES

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je voudrais demander à nouveau au ministre très lentement et très clairement. . .

Des voix: Oh, oh!

• (1500)

M. le Président: Le député peut poser sa question.

M. de Jong: Est-ce qu'il y aura un processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement et des audiences publiques?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, on procédera à une évaluation complète. Nous savons tous que cela comprend deux étapes. À la première étape, on effectue des études. On fera les études dont je viens de parler. Lorsque nous aurons pris connaissance de ces études, d'après leurs conclusions, le ministre décidera, comme il l'a toujours fait dans une procédure en bonne forme, si on tiendra ou non une audience publique. Nous prendrons cette décision lorsque nous aurons les résultats de l'étude. C'est le processus normal.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

LA SITUATION DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. La pêche dans les provinces de l'Atlantique est en période difficile, très difficile. La pêche côtière et la pêche semi-hauturière sont en pleine situation de crise. Les stocks de poisson sont en baisse. Il existe une surcapacité de captures, une surcapacité de transformation, et il semble que le ministre ignore tout de la situation.

Déjà, des usines ont fermé leurs portes et plusieurs autres se préparent à en faire autant. Plusieurs milliers d'emplois sont en jeu. Déjà, on en a perdu plusieurs.

Ma question est tout simplement: Quelle mesure immédiate le ministre entend-il prendre pour étudier toute cette situation grave et venir en aide à ces communautés?

[*Traduction*]

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de m'avoir posé cette question. Il va de soi que plus la saison de pêche avance, plus les problèmes que posent la surcapacité et le recul des prix des produits du poisson de fond s'aggravent, mais je rappelle qu'il reste encore 100 000 tonnes de stocks non excédentaires à pêcher dans l'Atlantique. Nous nous efforçons, avec les différents comités consultatifs de pêcheurs, de trouver la meilleure façon d'utiliser ces stocks de poisson qui n'ont pas été pêchés ces dernières années.

Nous venons également d'annoncer, pour le golfe, le lancement d'un nouveau programme de répartition aux entreprises dans la région du député, et nous avons pris d'autres mesures importantes pour résoudre ce problème très réel.

M. le Président: Je signale aux députés que cette dernière intervention met un terme à la période des questions.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément à l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de la Société d'assurance-dépôts du Canada pour l'année 1988.

* * *

[*Traduction*]

NOMINATION

DÉPÔT DU CERTIFICAT ET RENVOI AU COMITÉ

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, une nomination que le gouvernement a faite récemment. Conformément au paragraphe 110(2) du Règlement, cette nomination est réputée renvoyée au Comité permanent des transports.

* * *

LE DÉPLOIEMENT DES FORCES DE MAINTIEN DE LA PAIX EN NAMIBIE

DÉCLARATION DU MINISTRE

L'Hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'interviens à l'occasion du dépôt à la Chambre d'un décret du conseil approuvant le déploiement des Forces canadiennes dans le cadre de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies, en Namibie.

Je voudrais profiter de l'occasion pour souligner à nouveau l'importance que le gouvernement attache au maintien de la paix sur la scène internationale et au règlement pacifique des différends. On parle beaucoup, depuis quelques mois, de l'amélioration radicale des relations internationales. Cela se reflète surtout dans le rythme accru des activités de maintien de la paix dans diverses régions du monde.

Mon collègue et prédécesseur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty), est intervenu dans cette enceinte en septembre dernier et, à nouveau, en décembre, afin de parler des efforts de maintien de la paix du Canada dans le monde entier et de souligner la contribution des membres des Forces canadiennes à la cause de la paix dans des pays lointains ou proches.

Le Canada a participé à pratiquement toutes les opérations de maintien de la paix entreprises par les Nations Unies depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les casques bleus canadiens sont en poste à l'heure actuelle dans des endroits aussi éloignés que Chypre, la Syrie, le Sinaï, l'Iran et l'Iraq, l'Afghanistan et maintenant, la Namibie.

Cet après-midi, le plus gros contingent de troupes partira pour la Namibie. Je sais que ces hommes et ces femmes et leurs familles sont tout à fait conscients de l'ampleur de la tâche qui les attend et de leurs responsabilités personnelles pour assurer le succès de leur mission. Ils n'ignorent pas le rôle important qu'ils jouent pour ce qui est d'assurer le maintien de la paix dans cette région qui est la dernière à se joindre aux rangs des nations et pour ce qui est de préserver son indépendance. Ils sont également conscients de la fière tradition des casques bleus canadiens qui les ont précédés et du respect et de la reconnaissance que le monde éprouve pour leurs efforts.

Je voudrais signaler à mes collègues que nous avons, cette semaine répondu à une demande supplémentaire de la part des Nations Unies. En effet, outre notre contingent de troupes nous allons apporter un soutien aérien supplémentaire, afin de permettre le déploiement rapide de la force des Nations Unies.

La paix est un bien précieux. Elle doit être maintenue. Il faut la cultiver avec patience et diligence. Il s'agit d'une tâche parfois ardue qui peut présenter même certains dangers. On ne peut la tenir pour acquise. Le Canada est prêt à mener cette tâche à bien et lorsque dans le passé, les Nations Unies ont fait appel à nos services, nous n'avons pas hésité à apporter notre aide; d'ailleurs, nous continuerons de le faire à l'avenir.

Je sais que tous les députés vont se joindre à moi pour souhaiter nos meilleurs voeux à nos casques bleus et les assurer de notre appui. Je ne peux imaginer un rôle qui convienne mieux à nos forces armées et à notre nation.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, au nom de l'Opposition officielle, il me fait plaisir de dire que nous approuvons, bien sûr, cette décision du gouvernement qui, par décret, approuve officiellement le déploiement des Forces canadiennes à l'appui de l'opération du maintien de la paix des Nations Unies en Namibie. Évidemment, nous le faisons d'autant plus avec plaisir que nous nous rappelons que

c'est un de nos anciens collègues, l'honorable Don Jamieson, et l'ambassadeur canadien à l'époque, M. William Barton, qui tous deux avaient été les forces instigatrices les plus importantes aux Nations Unies pour présenter cette résolution 435 qui était la première résolution originale du conseil de sécurité au sujet du processus de l'indépendance de la Namibie.

Évidemment, nous nous joignons aussi à l'honorable ministre dans son désir de souhaiter bonne chance et de remercier ces militaires canadiens qui acceptent de participer au nom de tous les Canadiens à cet effort de paix où que ce soit dans le monde.

Le Parti libéral du Canada a toujours été un grand champion de l'utilisation des Forces canadiennes pour de telles missions de paix. Je n'ai qu'à rappeler à cet égard les propos que tenait mon chef, le chef de l'opposition (M. Turner), dans un discours très important qu'il donnait à Vancouver, où il rappelait les lignes de force de la politique étrangère, telles que préconisées par le Parti libéral du Canada, et dans lequel il reprochait une certaine timidité de la part du gouvernement conservateur au cours des quatre dernières années dans cette offre aux Nations Unies d'utiliser le plus possible des troupes canadiennes à l'étranger.

Les remarques du ministre sont malheureusement incomplètes et je regrette infiniment qu'il ne fasse absolument pas état de la situation qui existe depuis le 1er avril sur le territoire namibien. Il est évident que les incidents récents, la perte de vie de plusieurs membres de l'organisation SWAPO est pour nous, Canadiens, quelque chose qui nous inquiète grandement. Le ministre se devait, au moment où il nous dit qu'il envoie des troupes dans cette partie du globe, de nous donner un aperçu de la situation, et de nous faire un rapport pour nous à la Chambre, pour la population canadienne et surtout pour les familles de ces militaires qui s'en vont dans cette partie trouble du globe. Est-ce que le ministre est absolument assuré que cette mission de paix est capable de faire le travail pour lequel elle est appelée à aller en Namibie?

Je n'ai qu'à mentionner le fait qu'à l'origine, nous parlions d'une force des Nations Unies de quelque 7 000 militaires. On sait qu'il n'y en aura que 4 000. Plusieurs observateurs impartiaux considèrent que cette force est trop infime pour véritablement faire le travail. Car nous espérons tous qu'elle pourra apporter une contribution tangible à la paix dans cette partie du globe. Or, le ministre est totalement silencieux sur cette question.

Deuxièmement, il ne parle pas non plus du fait que ces troupes devraient être déjà sur les lieux. Cette opération qui doit conduire éventuellement à l'indépendance de la Namibie est un processus qui est engagé. Or, au moment où il nous parle en cette Chambre, il y a à peine un quart des effectifs des militaires qui sont rendus sur place. C'est une situation que nous ne pouvons nous expliquer. Et le fait qu'en passant, le ministre nous dit qu'il a accepté de mettre à la disposition des Nations Unies un soutien aérien additionnel pour assurer le déploiement des troupes d'une façon plus efficace, je me demande pourquoi cette offre d'apport supplémentaire du Canada n'a pas été faite il y a déjà quelques semaines, afin que ceux et celles qui iront dans les prochains jours aider à ce contingent des Nations Unies soient déjà rendus sur place et soient déjà en train d'exercer leurs fonctions et leur mission de paix.

• (1510)

[*Traduction*]

M. Howard McCurdy (Windsor-Lac Sainte-Claire): Monsieur le Président, au nom du Nouveau Parti démocratique, j'applaudis à l'annonce du ministre. Ainsi que le gouvernement et la population, nous sommes très fiers du rôle que les Forces canadiennes jouent dans les opérations de maintien de la paix à travers le monde. Qu'elles s'exécutent avec brio à Chypre, au Sinai, en Iran, en Irak et en Afghanistan traduit bien l'engagement des Canadiens à la cause du règlement pacifique des conflits. C'est aussi ce qui leur a valu le prix Nobel de la paix.

Dans le cas de la Namibie, comme en font foi les événements récents, les troupes canadiennes sont mêlées à une situation délicate et dangereuse. Elles sont là pour contrôler la mise en oeuvre de l'indépendance de la Namibie, qui est issue de négociations auxquelles ont pris part l'Angola, Cuba et l'Afrique du Sud, mais non le Groupe contact de la Namibie, dont fait partie le Canada, ni le Conseil des Nations Unies pour la Namibie. La SWAPO et la multitude de forces d'occupation d'Afrique du Sud se sont opposées dans des conflits sanglants. C'est en partie à cause de la confusion qui entoure le processus de paix, confusion qu'exploitent peut-être les deux parties. C'est aussi parce que le Conseil de sécurité, dont le Canada est membre, n'a pas réussi à déployer rapidement les forces du GANUPT en nombre suffisant.

Le Canada est très respecté en Afrique du Sud. Sa participation au GANUPT sera favorablement accueillie. Toutefois, la sécurité et l'efficacité de nos forces ainsi que le prestige du Canada dépendront de notre prestation dans le rétablissement de la confiance en l'ONU. Il faudra que l'effectif des forces du GANUPT compte 7,500 membres, comme convenu. Il faudra aussi s'assurer

que ce sont les Nations Unies qui contrôlent les élections et non l'Afrique du Sud, et que cessent la manipulation et l'intimidation exercées par l'Afrique du Sud. Alors seulement la Namibie deviendra-t-elle la plus jeune nation du monde.

* * *

[*Français*]

L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADA-EUROPE

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE AU COSTA RICA ET AU GUATEMALA

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation officielle de l'Association parlementaire Canada-Europe au sujet du Colloque sur le renforcement de la démocratie tenue à San José, Costa Rica, du 6 au 8 février 1989, et de sa visite au Guatemala du 8 au 10 février 1989.

En ce qui concerne le rapport sur les réunions préparatoires à la 7e Conférence parlementaire et scientifique et sur la réunion préparatoire a la XVIIe réunion annuelle avec le Parlement européen du 30 janvier au 3 février et les 29 et 30 mars 1989.

A titre de parlementaires canadiens nous sommes d'accord avec l'idée de la création d'un Parlement centraméricain afin de favoriser la paix, la tolérance et la compréhension au sein des populations de l'Amérique centrale. Lorsque Costa Rica aura ratifié la proposition visant à créer ce Parlement centraméricain, le Canada envisagera de participer financièrement à l'établissement de cette institution.

[*Traduction*]

Le Parlement du Canada accueillera à Ottawa, en juin 1990, plus de 200 parlementaires et scientifiques venus assister à une conférence intitulée: «Les changements environnementaux dans la monde, la science, la démocratie et la survie de la planète». Je prie instamment les députés de s'y intéresser de près et de montrer que le Canada est résolu à être un chef de file possédant de véritables compétences et ayant des solutions à offrir pour relever ce défi mondial.

* * *

LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Doug Lewis (au nom du premier ministre) demande à présenter le projet de loi C-3 intitulé «Loi constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, abrogeant la Loi sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale et modifiant certaines lois en conséquence».

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI D'URGENCE SUR LES APPROVISIONNEMENTS D'ÉNERGIE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande à présenter le projet de loi C-4 intitulé «Loi modifiant la Loi d'urgence sur les Approvisionnements d'énergie et modifiant la Loi sur l'Accès à l'information en conséquence».

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre des Transports) demande la permission de déposer le projet de loi C-5, intitulé Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

LOI SUR LA RADIO

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre des Communications) demande à présenter le projet de loi C-6, Loi modifiant la Loi sur la radio et certaines autres lois en conséquence.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre de l'Agriculture) demande la permission de déposer le projet de loi C-7, Loi modifiant le Code criminel (pari mutuel).

M. le vice-président: La Chambre permet-elle à l'honorable ministre de déposer ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

• (1520)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PRIVÉS

[*Traduction*]

LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Rod Murphy (Churchill) demande à présenter le projet de loi C-226, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (dépenses d'élections).

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Murphy: Ce projet de loi d'initiative parlementaire vise à modifier la Loi électorale du Canada de façon à préciser la définition de «dépenses d'élections».

S'il est adopté, ce projet de loi modifiera considérablement la façon de définir ces dépenses. En effet, toutes les dépenses et toutes les dettes encourues aux fins de promouvoir directement ou indirectement un parti politique dûment enregistré seraient dorénavant tenues pour les dépenses de ce parti.

Chaque fois qu'il y a des élections, certains candidats parviennent à dépenser plus que la limite fixée en raison de l'imprécision de la Loi électorale du Canada. Ce projet de loi vise à dissiper tout malentendu.

Si ce projet de loi avait été adopté avant les dernières élections, il aurait écarté cette ambiguïté. Ainsi on n'aurait pas eu de difficulté à définitir les dépenses d'élections comme ce fut le cas lorsque le comité tripartite a étudié la question des dépenses électorales du ministre des Communications (M. Masse).

J'aimerais bien que le gouvernement ou l'opposition présente un projet de loi analogue pour traiter en particulier du rôle de la publicité des tiers partis à l'occasion des élections au Canada. C'est nécessaire si nous voulons avoir une Loi électorale rigoureuse que tous les partis, tous les particuliers, toutes les sociétés et tous les syndicats puissent respecter.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn) demande à présenter le projet de loi C-227, Loi modifiant le Code canadien du travail (indemnité de perte d'emploi).

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Fisher: C'est avec grand plaisir que je présente ce projet de loi. Il a pour objet d'augmenter l'indemnité de perte d'emploi versée aux travailleurs d'un certain âge, c'est-à-dire ceux qui justifient de plus de 20 ans de service.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

MESURE MODIFICATIVE

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt) demande à présenter le projet de loi C-228, Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général.

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Hovdebo: Le projet de loi a pour objet de faire du bureau du vérificateur général un organisme plus moderne et plus efficace en lui permettant de faire rapport de ses vérifications intégrées au fur et à mesure qu'il les termine au lieu d'une fois par année comme à l'heure actuelle.

Depuis au moins 10 ans, les comités des comptes publics préconisent ce changement. Bon nombre de députés des deux côtés de la Chambre y sont également favorables.

Le projet de loi est fort simple puisqu'il suffit d'ajouter un mot pour permettre au vérificateur général de faire rapport de ses vérifications intégrées au fur et à mesure qu'il les termine.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

MESURE MODIFICATIVE

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt) demande à présenter le projet de loi C-229, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants (meurtre).

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Karygiannis: Je suis très heureux de présenter ce projet de loi visant à apporter des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants.

Les Canadiens exigent la révision de la Loi sur les jeunes contrevenants. La modification que je propose devrait apporter un bon nombre des améliorations demandées.

Le gouvernement conservateur met trop de temps à étudier les changements susceptibles d'être apportés, et la population du Canada réclame des mesures concrètes.

Il est beaucoup plus important de protéger la société que de protéger le jeune contrevenant.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

MESURE MODIFICATIVE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre) demande à présenter le projet de loi C-230, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé (avoine et orge).

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Laporte: Je suis heureux de présenter un projet de loi qui modifie la Loi sur la Commission canadienne du blé. On a pu constater dernièrement que ce projet de loi était vraiment nécessaire. Il donnera aux producteurs d'avoine et d'orge la même protection législative que celle dont jouissent les producteurs de blé à l'heure actuelle, c'est-à-dire une protection contre des gouvernements indifférents qui ignorent ce qui se passe, des gouvernements qui ne sont pas enclins à consulter, à se montrer prévenants.

Si ce projet de loi est adopté, le gouvernement devra déposer des mesures législatives à la Chambre lorsqu'il envisage d'apporter des changements à la commercialisation, par la Commission canadienne du blé, de l'avoine et de l'orge.

Le gouvernement devra ensuite consulter et écouter ceux qui seront touchés par ces politiques, ce qui ne se fait pas à l'heure actuelle.

La Commission canadienne du blé est financée par les producteurs agricoles et ces derniers devraient avoir leur mot à dire dans les changements apportés à la Commission qui ont lieu.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

MESURE MODIFICATIVE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est) demande la permission de présenter le projet de loi C-231, intitulé Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (liste des ingrédients).

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser la députée à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

Mme Copps: Monsieur le Président, j'aimerais encore une fois présenter le projet de loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues, parce qu'il y a beaucoup de gens qui, dans les restaurants, ne savent pas ce qu'ils mangent.

[*Traduction*]

Ce projet de loi forcerait tous les restaurants à offrir au public une liste, en français ou en anglais, de tous les ingrédients qui entrent dans la composition d'un mets, afin d'informer les consommateurs de de ce qu'ils consomment dans les restaurants, renseignements qui leur sont déjà donnés lorsqu'ils achètent des aliments dans les marchés d'alimentation.

C'est une mesure qui peut sauver des vies. Je pense que au cours de la dernière législature, ce projet de loi avait reçu l'appui de tous les députés de toutes les allé-

geances, et j'espère vraiment, que, au cours de la présente législature, il sera adopté.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1530)

LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

MESURE MODIFICATIVE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway) demande à présenter le projet de loi C-232, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne (orientation sexuelle).

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter encore une fois un projet de loi d'initiative parlementaire, qui vise à donner suite aux recommandations réitérées de la Commission canadienne des droits de la personne et à la recommandation unanime du Comité parlementaire sur les droits à l'égalité, et à interdire dans les organismes relevant de l'autorité fédérale la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Les homosexuels, hommes et femmes, ne sont pas protégés contre la discrimination en matière d'emploi, d'accès aux services ou de logement. Comme le signale la Commission cnaadienne des droits de la personne:

> Il y a longtemps, par exemple, que la Commission se déclare en faveur de l'inclusion de l'orientation sexuelle parmi les motifs de distinction illicite, comme c'est déjà le cas au Québec, au Manitoba, en Ontario et au Yukon. Il ne fait absolument aucun doute qu'il existe de la discrimination fondée sur ce motif et qu'elle est néfaste sur le plan social.

Espérons que le gouvernement tiendra promesse et qu'il déposera une mesure législative sur cette importante question.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI DÉCLARANT L'ARCTIQUE CANADIEN ZONE DÉNUCLÉARISÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway) demande à présenter le projet de loi C-233, Loi déclarant l'Arctique canadien zone dénucléarisée.

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Robinson: Merci, monsieur le Président. En cette période de progrès historiques dans la lutte pour la paix et le désarmement, il me semble que ce serait une petit pas de plus sur le chemin du désarmement. Le projet de loi déclarerait l'Arctique canadien zone dénucléarisée. Il est à espérer que l'initiative prendra une dimension mondiale et que seront déclarées zones dénucléarisées les régions septentrionales de l'URSS, du Canada, de Scandinavie et d'ailleurs, comme première mesure pour libérer le Canada et le monde entier des armes nucléaires.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway) demande à présenter le projet de loi C-234, Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes à feu).

M. le vice-président: Le député est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Robinson: Ce projet de loi a pour objet de modifier la loi qui vise actuellement les autorisations d'acquisition d'armes à feu de sorte qu'elle s'applique au droit de propriété, à la possession et à l'utilisation d'armes à feu, et de remplacer l'autorisation d'acquisition d'armes à feu par une autorisation de possession d'armes à feu. Le projet de loi appliquerait les critères actuellement en vigueur à l'égard de l'autorisation d'acquisition d'armes à feu au droit de propriété, à la possession et à l'utilisation d'armes à feu. Il est évident que le Canada doit adopter des lois plus strictes dans le domaine du contrôle des armes à feu. Nous en avons eu des preuves tout récemment. J'espère que la Chambre appuiera cette importante mesure législative qui assurera la protection des citoyens.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois, et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway) demande à présenter le projet de loi C-235, Loi modifiant le Code criminel.

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Robinson: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à abroger l'article 43 du Code criminel, ce qui empêcherait les parents et toute personne tenant lieu de parent d'user de la force contre un enfant dans le but de le corriger. C'est une modification recommandée par la Commission canadienne de l'Année internationale de l'enfant et par le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, et nous connaissons des cas où l'on s'est servi de l'article 43 pour justifier le recours à une grande violence contre des enfants et des jeunes.

J'ose espérer que nous allons prendre conscience du grave problème de l'exploitation physique et sexuelle des enfants au Canada et prendre l'initiative importante d'abroger cet article du Code criminel qui permet de faire usage de la force et de la violence contre des jeunes et des enfants.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

MESURE MODIFICATIVE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway) demande à présenter le projet de loi C-236, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne (rapports au Parlement).

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Robinson: Monsieur le Président, l'objectif de ce projet de loi est de s'assurer que la recommandation du commissaire en chef de la Commission canadienne des droits de la personne, qui voulait depuis longtemps pouvoir transmettre directement au Parlement ses rapports annuel et spéciaux au lieu de les présenter au ministre de la Justice, soit mise en application. Dans son tout dernier rapport annuel, la commission dit qu'il faudrait préciser davantage son indépendance administrative à l'égard du gouvernement. Il faut absolument que la protection des droits de la personne ne soit pas exposée aux risques d'interventions arbitraires de l'exécutif, et il est dans l'intérêt même de l'État que l'organisme qu'il a chargé d'agir dans l'intérêt public soit manifestement en mesure d'agir en toute indépendance et de rendre des comptes au public.

Il y a longtemps que le commissaire en chef de la Commission des droits de la personne recommande qu'on lui permette de présenter ses rapports directement au Parlement, et j'ose espérer que les députés de tous les côtés de la Chambre sont prêts à appuyer cette recommandation.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis et, demain après la période des questions, j'indiquerai l'ordre des travaux de la Chambre pour le reste de cette semaine et la semaine prochaine. Les partis ont discuté de notre choix de vendredi comme huitième jour désigné pour le débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône. Il y a, il me semble, consentement unanime pour que je présente la motion suivante sans délai et que le vote ait lieu immédiatement sans débat. Par conséquent, je propose:

> Que le vendredi 14 avril 1989, huitième et dernier jour désigné pour la reprise du débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône, en cas de demande de vote par appel nominal ce vote soit différé jusqu'à 18 heures le lundi 17 avril 1989.

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le leader du gouvernement à la Chambre (M. Lewis) présente la motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÉGIME D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'électeurs qui se disent préoccupés par les changements que le gouvernement a l'intention d'apporter au régime d'assurance-chômage. Au lieu d'énumérer toutes leurs préoccupations, disons qu'ils demandent essentiellement au Parlement de rejeter toute proposition visant à financer les programmes de recyclage, dont nous avons bien besoin, à même les fonds réservés à l'assurance-chômage.

LA DÉSIGNATION DE LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre des communes une pétition signée par un certain nombre de personnes de Scarborough. Les pétitionnaires demandent l'aide du Parlement pour sauvegarder le réseau fluviatile de la rivière Rouge.

La pétition indique que la vallée de la rivière Rouge, qui se trouve à Scarborough, à la limite est du Grand Toronto, est une aire naturelle exceptionnelle d'une grande valeur. Elle est très importante car elle permet de protéger la faune menacée d'extinction et les réserves naturelles. La préservation du réseau fluviatile de la rivière Rouge est dans l'intérêt national, et le ministre fédéral de l'Environnement (M. Bouchard) partage cet avis. En effet, je suis très heureuse de dire que le ministre de l'Environnement a accepté une invitation à visiter les environs de la vallée de la rivière Rouge, le dimanche 16 avril. Il pourra alors se rendre compte de lui-même de la beauté et de la majesté du réseau fluviatile.

• (1540)

A ces causes, les pétitionnaires se joignent au maire de Scarborough, aux centaines de bénévoles oeuvrant pour la sauvegarde du réseau fluviatile de la rivière Rouge et à la Coalition des associations communautaires de Scarborough et demandent humblement qu'il plaise au Parlement de collaborer avec le gouvernement de l'Ontario afin de désigner terre patrimoniale canadienne ou parc provincial le réseau fluviatile de la rivière Rouge.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE—LES CONSÉQUENCES POUR LES PRODUCTEURS LAITIERS

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition signée par presque 250 producteurs laitiers et habitants du sud-ouest de l'Ontario. Ces pétitionnaires craignent que l'Accord de libre-échange et la ronde actuelle des négociations du GATT ne mettent en péril leur système de commercialisation.

Les producteurs laitiers du Canada ont mis sur pied le système de commercialisation le plus sophistiqué du monde, un système qui garantit à nos consommateurs des produits de première qualité. Nos systèmes de commercialisation ont été établis en fonction des besoins intérieurs et ils n'ont pas contribué à l'accumulation des excédents sur les marchés internationaux.

Ces pétitionnaires voudraient que le Parlement ordonne au gouvernement de citer notre système de commercialisation en exemple au monde entier et de faire l'impossible pour le conserver intégralement.

OPPOSITION À UNE TAXE SUR LES LEÇONS DE MUSIQUE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président je voudrais présenter, au nom de certains habitants de la région de la capitale, une pétition concernant le budget du 27 avril prochain.

Ces pétitionnaires déclarent qu'une taxe sur les leçons de musique rendrait la formation musicale inaccessible à la famille canadienne moyenne. Ils croient que les enfants canadiens feront les frais d'une telle mesure qui compromettrait l'éclosion de nos futurs talents et l'avenir de la musique canadienne au Canada et à l'étranger. Ils rappellent que les professeurs de musique sont des intervenants actifs au sein des ministères de l'éducation, que grâce à leurs connaissances et à leur savoir-faire, leurs élèves peuvent obtenir les qualifications leur permettant de s'inscrire aux facultés de musique des universités. Les soussignés prient donc humblement le Parlement de ne pas oublier que les études musicales font partie de l'apprentissage scolaire et qu'à ce titre, l'enseignement de la musique devrait être exempté du projet de taxe de vente.

LES AVANTAGES FISCAUX CONSENTIS AUX HABITANTS DU NORD

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter plusieurs pétitions. Les trois premières émanent d'habitants de Thompson, de Wabowden et de Paint Lake dans le nord du Manitoba et de plusieurs autres localités du nord du Canada. Ces localités ont été retirées de la liste de secteurs prescrits qui ont droit à tous les avantages fiscaux accordés aux habitants du Nord. Les pétitionnaires estiment que l'initiative du ministre a été arbitraire et injuste, en particulier si on tient compte du fait que cette mesure a été prise avant que le groupe de travail sur les avantages fiscaux consentis aux régions isolées et du Nord, nommé par le gouvernement, n'ait fait son rapport à celui-ci.

De l'avis des pétitionnaires, cela ne s'est jamais vu et c'est tourner en dérision tout le groupe de travail.

Je voudrais faire remarquer qu'il y aura plus de 5 000 signatures présentées à la Chambre des Communes au cours des prochains jours.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement à la Chambre des communes de recommander au ministre des Finances (M. Wilson) de revenir sur cette décision pour l'année d'imposition 1988, et de ne rien modifier pour tous les contribuables qui habitent actuellement dans une localité située dans les secteurs prescrits avant que le groupe de travail n'ait terminé son rapport.

Recours au Règlement

LA TAXE SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition signée par plus de 200 habitants de Thunder Bay qui s'inquiètent de la taxe de 10 p. 100 sur les appels interurbains imposée par le gouvernement.

Les habitants du nord de l'Ontario sont obligés de faire plus d'interurbains en raison de la distance qui séparent les diverses localités de cette région à faible densité de population.

Les pétitionnaires prient donc instamment le gouvernement de limiter le montant devant être versé par les particuliers sous forme de taxe sur les télécommunications.

L'UTILISATION DU PORT DE CHURCHILL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus tôt, j'ai un certain nombre de pétitions à présenter. Le deuxième groupe de pétitions que je présenterai aujourd'hui visent le port de Churchill. Ces pétitions sont signées par des habitants de York Landing, de Cross Lake, de Gillam et de Churchill, au Manitoba, et d'autres localités de l'ouest du Canada.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de faire une utilisation maximale du port de Churchill. Ils croient que cela améliorera l'économie des provinces des Prairies. Il faut que le gouvernement fédéral développe le potentiel du seul port de mer des Prairies.

Les pétitionnaires prient donc humblement le Parlement de demander au ministre responsable de la Commission canadienne du blé de voir à ce qu'au moins 3 p. 100 des expéditions annuelles de céréales au Canada passent par le port de Churchill. Ils prient également le gouvernement de chercher activement des façons d'utiliser cet important port pour expédier des exportations autres que les céréales.

OPPOSITION À UNE TAXE SUR LES LEÇONS DE MUSIQUE

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter au nom de citoyens canadiens une pétition que le greffier des pétitions a certifiée correcte conformément à l'article 36 du Règlement.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre que la taxe de vente proposée ne s'applique pas aux leçons de musique, car celles-ci deviendront alors trop coûteux pour la famille canadienne moyenne. Les études de musique sont des études comme les autres et ne doivent donc pas être assujetties à une taxe.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'exempter les leçons de musique de la taxe de vente proposée.

M. le vice-président: Je vois que le député de Lambton—Middlesex (M. Ferguson) veut prendre la parole, et je vais la lui accorder pour présenter des pétitions. D'habitude, je demande aux députés de présenter toutes leurs pétitions en même temps.

LE MARQUAGE DES IMPORTATIONS DE BOEUF

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à présenter concernant une autre affaire pour le compte des producteurs de boeuf de ma circonscription. Comme le secteur canadien du boeuf est menacé par des importations de plus en plus importantes de boeuf non classé en provenance des États-Unis, que ce boeuf est vendu aux consommateurs canadiens qui croient acheter du boeuf canadien de première qualité, et que le boeuf importé n'est pas classé, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de prendre immédiatement des mesures pour que tout le boeuf importé, en carcasses ou en boîtes, soit classé selon les catégories utilisées au Canada.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. GAUTHIER—LA DURÉE DES DISCOURS PENDANT LE DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a la parole pour faire un recours au Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, il y a eu consultation entre les partis politiques à la Chambre et étant donné que nous avons tous un nombre important de députés qui voudraient prendre la parole dans le débat en cours et que l'article 52 du Règlement stipule que les députés peuvent parler 20 minutes et qu'une période de 10 minutes est réservée aux questions et aux commentaires, je pense qu'il serait dans l'intérêt de la Chambre et de tous les députés d'accepter que nous le fassions d'une façon collective, savoir, réduire le temps des discours à 15

minutes et cinq minutes pour les périodes de questions et commentaires. De cette façon-là, monsieur le Président, et j'inviterais la Présidence à appliquer le Règlement avec sévérité, je pense que nous pourrions peut-être donner l'occasion à d'autres députés, à un plus grand nombre du moins, de pouvoir prononcer leurs discours et peut-être aussi donner l'occasion dans les deux jours qui suivent à d'autres députés nouvellement élus de prendre aussi la parole.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, des consultations sont en cours. Je crois comprendre qu'on propose de permettre des discours de 15 minutes suivis par une période de 5 minutes réservée aux questions et aux observations. C'est censé être la règle pour le restant du débat sur le discours du Trône. Pourvu que cela ne constitue en rien un précédent, cette façon de procéder est tout à fait dans l'intérêt de la Chambre et des députés de tous les partis.

M. Cooper: Monsieur le Président, je peux confirmer que les discussions en question ont bel et bien lieu. Nous sommes heureux d'apporter notre collaboration. Nous croyons que c'est là une excellente occasion pour s'assurer que le plus grand nombre possible de députés participent au débat.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime au sujet de la proposition en question?

Des voix: Bravo!

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 11 avril, de la motion de M. Richardson: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Foster:

Que les termes suivants soient ajoutés à l'Adresse:

«La Chambre regrette que les conseillers de Votre Excellence aient omis de reconnaître l'importance de l'agriculture dans l'économie du Canada:

1. en ne faisant, dans le discours du Trône, qu'une allusion de trois lignes à l'agriculture, qui insinue que les agriculteurs draînent la Trésorerie nationale;

2. en soustrayant l'avoine à la compétence de la *Commission canadienne du blé* sans consulter les principales organisations agricoles, ni obtenir leur accord, accroissant ainsi la crainte que la Commissions soit finalement démantelée;

3. en adoptant dans les négociations relatives au libre-échange une position qui conduira à l'affaiblissement, voire à la destruction, des système ordonnés de commercialisation, dans les secteurs des céréales, de la volaille, des produits laitiers et de l'horticulture, et en n'offrant pas des programmes d'adaptation adéquats, ainsi que l'a démontré le rapport de Grandpré;

4. en négligeant d'engager des négociations avec les États-Unis au sujet d'un code des subventions agricoles afin que les agriculteurs n'aient pas à faire face à des droits compensateurs des États-Unis au gré de la fantaisie des groupes de pression américains, comme en sont actuellement menacés les producteurs de porc du Canada;

5. en minant l'industrie du boeuf en permettant l'importation en quantités croissantes de boeuf non-classé en provenance des États-Unis; et

6. en n'assurant pas, par l'intermédiaire de la Société de crédit agricole, de nouvelles initiatives pour faire face à la crise de l'endettement agricole et aux taux d'intérêt élevés.»

M. Mauricio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir pour la première fois dans cette enceinte, afin de participer au débat sur le discours du Trône.

J'aimerais d'abord dire à quel point je suis fier d'avoir été élu à la Chambre des communes et de représenter la population de la circonscription la plus populeuse du Canada, celle de York-Nord. J'avoue qu'il m'a été un peu difficile de me prendre ma place dans cette assemblée. En fait, je suis peut-être le seul député qui ait dû remporter les mêmes élections deux fois avant de pouvoir occuper ses fonctions. Je pense que mon expérience me permet de mieux comprendre le proverbe selon lequel: «Mieux vaut tard que jamais».

Il n'y a pas de plus grand honneur pour un Canadien que d'être élu au Parlement par ses concitoyens. Je l'ai été grâce à l'appui massif des habitants de York-Nord, qui sont des gens industrieux, humains et généreux. Je leur suis extrêmement reconnaissant de m'avoir fait confiance et d'avoir cru en moi.

• (1550)

Je m'engage auprès de mes électeurs à m'acquitter des fonctions et responsabilités de député le mieux possible. Je consacrerai mon énergie à la tâche qui consiste à édifier une société juste et prospère, et ce, avec intégrité, honnêteté et compassion.

J'aimerais maintenant remercier tous ceux qui ont consacré du temps et de l'énergie à ma campagne et surtout à la cause qu'elle représentait; je les remercie de

leur engagement. C'est grâce à eux que je siège au Parlement aujourd'hui.

Permettez-moi aussi de remercier mes proches, mon épouse, Ellen, mon fils, Jean-Paul, mes parents, ma soeur, mes frères et ma belle-famille. Sans leur aide, je ne siègerais pas à la Chambre.

Je voudrais dire quelques mots sur la circonscription de York-Nord. Je crois qu'il convient d'en parler comme d'une région dynamique, une région socialement et économiquement diversifiée sise juste au nord du Grand Toronto. C'est la circonscription canadienne la plus populeuse: elle compte environ 180 000 électeurs, répartis entre quatre grandes municipalités, soit Aurora, Richmond Hill, Vaughn et King. C'est une agglomération très intéressante, composée de régions urbaines et de régions rurales et dont l'aspect est unique.

Mon voyage à Ottawa n'a peut-être pas été de tout repos, mais j'ai été content tout de même d'entendre dans le discours du Trône que le gouvernement instituera une commission d'enquête chargée de faire des recommandations sur les changements à apporter aux lois électorales. J'appuie cette initiative, mais je l'appuie sous réserve que les changements se fassent et qu'ils entrent en vigueur avant les prochaines élections générales. J'espère que la commission ne deviendra pas simplement un autre obstacle au progrès dans ce domaine fondamental de notre législation.

Quand je suis finalement arrivé à la Chambre des communes le 3 avril dernier, je me suis rendu compte que j'avais bien fait, il y a de nombreuses années déjà, de m'affilier au Parti libéral parce que c'est ce parti qui a permis au fils d'un travailleur immigrant de briguer une charge publique, qui a choisi l'intégration au lieu de l'exclusion. J'ai toujours cru que la participation à la vie politique tenait de la passion et de la vocation. L'authentique homme politique est celui qui assouvit cette passion en épousant des causes qui traduisent la conviction du Canada qui doit progresser sans laisser personne pour compte. J'ai choisi le Parti libéral parce que je partage son idéologie et que l'adhésion au libéralisme nous donne la force d'affronter les puissants, de remettre en question l'état des choses, de rechercher courageusement la vérité. Notre fidélité au parti nous donne la force de lutter contre n'importe qui ou n'importe quoi qui empêche les Canadiens et les Canadiennes de réaliser leurs aspirations.

Notre parti a toujours été le parti de la réconciliation. Il a toujours tendu la main aux minorités victimes d'injustices, aux régions insatisfaites et aux groupes désavantagés et répondu à leurs besoins sans aliéner les autres secteurs de la société canadienne.

Aujourd'hui, dans cette assemblée, nous nous retrouvons à la croisée des chemins, non pas au point d'arrivée, mais plutôt au point de départ. Quel chemin faut-il prendre maintenant? Au cours de notre mandat, nous devons relever les défis de notre génération comme nos ancêtres ont réglé les problèmes auxquels faisaient face leurs contemporains.

J'entreprends ce mandat en pensant à la mère célibataire qui fait la queue, avec ses enfants, devant la banque de vivres de son quartier pour pouvoir prendre un repas par jour. Je pense à l'inquiétude qui ronge l'ouvrier de 45 ans conscient de la menace que représente pour lui l'accord de libre-échange négocié par un gouvernement insensible à ses besoins. Je pense à l'inéquité du budget du gouvernement qui grève injustement notre classe moyenne d'impôts et comble les mieux nantis. Je pense à la négligence de lutter contre la drogue qui ruine tant de jeunes vies. Je m'élève contre la douleur qu'éprouvent les victimes de discrimination fondée sur le sexe, la race, la religion ou l'origine etchnique, elles dont les droits légitimes sont bafoués et qui ne peuvent que se sentir frustrées à la pensée que leurs enfants devront eux aussi porter le lourd fardeau de cette affreuse réalité.

Je pense à la souffrance que doit ressentir la population de l'Afrique du Sud, de l'Éthiopie et du Moyen-Orient qui réclame à grands cris un régime politique humain et généreux. Je pense à notre si riche pays où encore bien des gens doivent vivre sans logement, sans nourriture et sans soins médicaux appropriés.

Des voix: Bravo!

M. Bevilacqua: Je pense au regard triste de la fillette qui attend sur le perron le retour de ses parents parce que notre pays ne voit pas le bien-fondé d'un programme national de garderies.

Même si, dans le discours du Trône, on insistait avec véhémence sur la nécessité de réduire les dépenses, on est resté délibérément vague au sujet de la mise en oeuvre de programmes qui exigeraient une nouvelle injection de fonds. Si nous voulons planifier l'avenir du Canada, nous devrions commencer par répondre aux besoins croissants en matière de garderie. Le gouvernement devrait reconnaître cette nécessité et commencer à planifier l'avenir.

Mes craintes sont évidentes. Nous devons décider dans quel genre de société nous voulons vivre. Voulons-nous d'une société soucieuse d'obéir aux forces du marché et prête à laisser le profit avoir le pas sur l'homme, ou bien plutôt d'une société compatissante et généreuse qui sait récompenser l'esprit d'entreprise tout en aidant les faibles et les démunis.

Lorsque je me suis rendu au Sénat pour écouter le discours du Trône, j'ai remarqué que le gouvernement entendait se préoccuper surtout de réduire le déficit et qu'il tenait cette démarche pour absolument essentielle au bien-être économique de notre pays.

Tout d'abord, je tiens à le faire savoir, je reconnais personnellement l'importance de dépenser selon ses moyens. Cependant, je crains que le gouvernement soit si fasciné par la nécessité de réduire le déficit qu'il risque d'oublier tous les aspects que le discours du Trône mentionne ou ne mentionne pas. Par ailleurs, je me demande pourquoi le gouvernement actuel n'a jamais avisé les Canadiens au cours de la campagne électorale de son intention de hausser ses recettes et de réduire ses dépenses.

Depuis quatre ans, les Canadiens ont connu les plus fortes hausses d'impôts de leur histoire, même si le gouvernement leur avait dit qu'ils n'avaient rien à craindre à cet égard. Si le discours du Trône est délibérément vague au sujet des changements fiscaux à venir, mais très clair quant à l'imposition de taxes. Je me demande pourquoi le gouvernement actuel est incapable de dire aux Canadiens exactement ce qu'il entend faire au lieu de les maintenir dans l'incertitude.

Des voix: Bravo!

M. Bevilacqua: En terminant, je dirai que tous les Canadiens ont besoin d'examiner de près le discours du Trône. Celui-ci ne dit pas si le gouvernement fédéral va adopter des programmes de construction de logements, céder des terres fédérales en vue de la construction de logements à prix modique ou comment les tribunaux vont interpréter la Loi sur les jeunes contrevenants. Aucun échéancier n'a été prévu.

Ayant eu l'honneur d'être nommé critique associé de mon parti en matière de jeunesse, je manquerais à mon devoir si je négligeais de mentionner que la plus grande richesse du Canada est sa jeunesse.

• (1600)

Je crois fermement qu'au moment d'élaborer ses programmes, le gouvernement doit tenir compte des conséquences qu'ils pourront avoir sur la jeunesse et l'environnement. Nous devons continuer d'élaborer des programmes qui encouragent les jeunes à acquérir les connaissances nécessaires pour répondre aux besoins futurs de notre économie.

L'abus de la drogue au Canada continue de s'intensifier, surtout parmi les jeunes. Je suis particulièrement favorable aux programmes visant à prévenir cet abus et aux moyens à mettre en oeuvre pour régler ce problème.

Enfin, je tiens à féliciter tous les députés d'avoir été élus. Qu'ils soient conscients des responsabilités que nous assumons envers les Canadiens et qu'ils n'oublient jamais que ce que nous faisons ou ne faisons pas influe considérablement sur l'avenir de notre pays.

Le Canada se compose de beaucoup d'habitants, beaucoup de régions, beaucoup de cultures et beaucoup d'idées, avec une chose en commun: nous visons tous à réaliser une justice économique et sociale. Nous avons le devoir d'y parvenir.

M. Boudria: Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter mon collègue, le député de York-Nord (M. Bevilacqua), de son excellent discours. Nous avons attendu longtemps que des élections nous donnent un collègue de York-Nord. Il est évident qu'il valait vraiment la peine d'attendre. Je suis convaincu de m'exprimer au nom de tous mes collègues.

Le député a dit que notre société devrait faire preuve de beaucoup de compassion. Je suis d'accord avec ça et avec tout ce qu'il a dit dans son discours.

Le quatrième objectif fondamental que le gouvernement s'est fixé dans le discours du Trône consiste à promouvoir l'affirmation des valeurs et de la citoyenneté canadiennes en renforçant notre sentiment d'appartenance à une entité culturelle et nationale distincte.

Comme mon collègue le sait, notre pays s'est bâti en grande partie contre les forces qui nous attiraient vers les États-Unis. Nous avons toujours utilisé des outils comme la construction et le maintien d'un chemin de fer national dans le but de garder unies les diverses parties de notre pays.

Je représente la circonscription de Glengarry, où se trouve le village d'Alexandria qui a été fondé au début des années 1800 par le père Alexander Macdonell. Comme la ligne de chemin de fer reliant Montréal et Ottawa y passe, le maire d'Alexandria a écrit un petit poème sur la fermeture éventuelle de cette ligne de chemin de fer. Je veux en faire lecture et demander à mon collègue de nous dire ce qu'il pense du maintien d'un réseau national de chemin de fer.

Voici le poème:

Vous a-t-on déjà raconté
Comment Brian s'est couvert de honte?
Je vais vous le dire et vous comprendrez:
Il essaie de mettre nos trains à la casse.

Pas étonnant que nous soyons fiers
De VIA Rail d'un océan à l'autre,
Et je vous le dis, à vous, politiciens:
S'il-vous-plaît, n'y touchez pas!

Bien sûr, nos familles et nos travailleurs
Ont besoin d'un train propre et pimpant,
Car, voyez-vous, premier ministre ne sommes pas
Et en limousine ne roulons pas.

Nous sommes fiers d'être Canadiens,
Aussi traitez-nous tous avec égalité.
Nous ne sommes pas desservis par l'autocar
Et n'avons pas les moyens de prendre l'avion

Ah! les airs et les routes sont encombrés?
Servez-vous de votre tête: fermez-les,
Comme cela semble être votre habitude
Et ainsi nous pourrons garder nos trains.

D'un océan à l'autre, nous étions unis
Par nos grands et merveilleux chemins de fer.
Voilà pourquoi nous sommes en pareil émoi
Le Canada est terre de nos aïeux.

Mon collègue est-il persuadé, comme moi, qu'il est important de maintenir le service ferroviaire national pour relier les diverses régions du pays entre elles et pour résister aux pressions qui nous ont toujours poussés vers les États-Unis? Croit-il, comme moi, qu'il est important de maintenir ce chemin de fer pour renforcer l'identité nationale?

Le président suppléant (M. MacDonald (Rosedale)): Je préviens le député de York-Nord (M. Bevilacqua) qu'il n'a malheureusement que deux ou trois minutes pour répondre.

M. Bevilacqua: Je remercie le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) de sa question. Il m'apparaît plus important que jamais de préserver notre identité nationale.

Au cours de notre histoire, les chemins de fer nous ont aidé à survivre en tant que nation. Il est important de dire, à propos des chemins de fer, qu'ils servent aux Canadiens de diverses cultures à découvrir leur pays.

A propos de multiculturalisme, il est temps de réexaminer notre politique et de considérer les Canadiens comme des partenaires égaux dans l'édification de notre grand pays. Pendant la campagne électorale, j'ai commencé à chercher des façons nouvelles d'envisager la réalité sociale du Canada du point de vue culturel. J'en suis venu à penser que nous devons réviser la politique du multiculturalisme, la globaliser pour éviter qu'elle ne fasse apparaître des ghettos. Je veux dire par là que la politique de multiculturalisme devrait viser aussi bien les Canadiens de langue anglaise et de langue française que les Canadiens d'origine italienne, portugaise ou grecque.

Il est temps de lancer une politique qui comprendra peut-être la création d'un superministère de la culture regroupant tout le monde.

Nous avons parlé de deux éléments essentiels au Canada, les personnes et les chemins de fer.

M. Boudria: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Pour ne pas être accusé de plagiat, je signale que le poème que j'ai lu est l'oevure de M. Jean-Paul Touchette, maire d'Alexandria.

M. le vice-président: Le débat reprend.

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, dans cette première allocution à la Chambre, je tiens d'abord à vous féliciter de votre nomination et à féliciter le Président en titre de son élection. J'ai eu l'honneur de travailler au service du Président à l'époque où il était ministre des Pêches et des Océans. Il a gouverné tout le pays de manière remarquable et tout le respect qu'il m'inspire n'a fait que s'accroître depuis le peu de temps que je siège ici. Une fois de plus, je lui présente toutes mes félicitations et mes meilleurs voeux.

Je tiens aussi à féliciter le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du Trône, le député de Calgary—Sud-Est (M. Richardson), et celle qui l'a appuyé, la députée de Bourassa (M^me^ Gibeau), de la pertinence et du sérieux de leurs observations. Bien que le député de Calgary—Sud-Est et moi-même soyons fréquemment en désaccord au sujet du hockey—il est même d'avis que les Flames l'emporteront sur les Oilers—nous nous entendons pour appuyer le récent discours du Trône.

J'aimerais aussi remercier mes électeurs d'Edmonton—Strathcona de m'avoir appuyé au cours des dernières élections. Il me tarde de servir cette circonscription qui vient d'être redécoupée et qui englobe maintenant le centre sud de la ville d'Edmonton. Elle comprend aussi le secteur historique de Old Strathcona, le foyer du Festival de théâtre de Frinse, le célèbre hôtel Strathcona et le Princess Theatre.

Un mot d'histoire. La ville de Strathcona a fusionné avec Edmonton en 1912. La circonscription de Strathcona s'est déjà étendue vers l'ouest jusqu'à Lloydminster, et vers le sud, jusqu'aux abords de Calgary.

• (1610)

Edmonton—Strathcona partage avec le reste de la ville la beauté de la majestueuse et profonde rivière Saskatchewan-Nord, dont la vallée a été transformée en parcs, en terrains de jeu, en aires de pique-nique et en terrains de golfe.

Ma circonscription abrite l'Université de l'Alberta, la deuxième en importance au Canada, une institution de calibre mondial qui a des professeurs de renommée mondiale et des installations hors-pair. L'université s'intéresse vivement aux initiatives que prendra notre gouvernement en sciences et en technologie et elle veut s'associer au gouvernement fédéral pour un certain nombre de projets. Je suis ici pour favoriser cette collaboration.

Nous trouvons également dans Edmonton—Strathcona le Walter C. MacKenzie Health Sciences Centre, hôpital à la fine pointe du progrès doté d'imposantes installations d'enseignement et de recherche. Cet éta-

blissement s'intéresse aussi à de nombreux projets de notre gouvernement.

La ville de Strathcona a été nommée ainsi d'après Donald Smith, lord de Strathcona et Mount Royal, qui a eu l'honneur d'enfoncer le dernier crampon du chemin de fer du Pacifique Canadien. Lord Strathcona a aussi servi notre pays avec distinction à titre de député conservateur. On peut dire que l'allégeance conservatrice d'Edmonton—Strathcona a de profondes racines. A titre de magnat des chemins de fer, lord Strathcona a contribué à la construction du chemin de fer du Pacifique Canadien, à la réalisation de ce rêve impossible qui consistait à joindre toutes les provinces du Canada d'un océan à l'autre et qui a vraiment contribué à l'unité de notre pays.

Le chemin de fer a permis la colonisation de l'Ouest et il continue de jouer un rôle essentiel dans l'économie de l'Ouest et dans la vie de ses habitants. C'est pour cette raison que mes électeurs, et en fait tous les habitants de l'Ouest, souhaitent que le service de VIA Rail soit maintenu dans nos localités.

A titre de député nouvellement élu, c'est un honneur pour moi de participer au débat sur le discours prononcé par le gouverneur général la semaine dernière au Sénat. Les gens d'Edmonton—Strathcona et tous les Canadiens savent fort bien qu'ils ont élu un gouvernement d'action et d'initiative et ils souhaitent voir adopter des politiques qui permettront au Canada de mieux soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. C'est là que se trouve la prospérité future de notre pays. C'est pourquoi les Canadiens ont opté en novembre dernier pour l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Les Canadiens se sont rendu compte qu'il fallait libéraliser les échanges pour assainir l'économie.

Tout d'abord, le gouvernement s'est fermement engagé à accroître la recherche et développement. Le Canada doit faire preuve de dynamisme dans le domaine des sciences et de la technologie et nous avons déjà fait beaucoup à cet égard. Le 12 mars 1987, la toute première initiative nationale en la matière a été conclue par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. On doit faire l'éloge de ce projet, car il montre l'importance qu'attachent tous les paliers de gouvernement à l'avancement technologique.

En outre, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé la création d'un conseil consultatif national des sciences et de la technologie. Sa mission consiste à présenter au gouvernement d'honnêtes suggestions à propos de l'avancement des sciences et de la technologie au Canada. Le premier ministre lui-même en est le président.

De plus, en janvier 1988, le gouvernement a annoncé la mise sur pied d'un programme des centres d'excellence destiné à favoriser la recherche et développement dans les universités. Cette mesure reflète l'importance que l'on accorde aux travaux de recherche dans les établissements d'enseignement postsecondaire. L'Université de l'Alberta se propose de participer à ce programme.

Un groupe de travail sur les sciences, la technologie et le développement économique est en train de se former à Edmonton dans le cadre de l'engagement pris par les députés du gouvernement qui viennent d'Edmonton. Il étudiera les façons de faire participer davantage le gouvernement fédéral à la recherche et au développement dans cette ville et je me dois de féliciter mes collègues du caucus pour la création de ce groupe de travail.

Les progrès accomplis dans les sciences et la technologie sont importants, mais ces initiatives exaltantes ne peuvent exister si l'on ne prend des mesures sévères pour contenir la dette du Canada. Pendant la dernière semaine du débat sur le discours du Trône, on a épilogué longuement sur le déficit et sur l'importance de le réduire. Le 27 avril, le ministre des Finances (M. Wilson) annoncera le budget du gouvernement. Il présentera un plan qui répondra aux inquiétudes que le problème de la dette, inspire aux Canadiens qui insistera sur les restrictions et qui comprendra des mesures visant à réduire le déficit et à alléger le fardeau imposé aux Canadiens à cause de la mauvaise gestion fiscale du gouvernement précédent.

Il est ahurissant, pour ne pas dire plus, de constater que 31 p. 100 des recettes du gouvernement sont affectés aux paiements d'intérêt annuels. On emprunte de l'argent uniquement pour payer l'intérêt sur la dette contractée par le passé. Comment un gouvernement peut-il appliquer efficacement des programmes pour assurer le bien-être des citoyens lorsqu'il porte un si énorme fardeau? Comme le gouvernement, je suis convaincu qu'il faut s'attaquer au problème. C'est ce que nous allons faire.

Le gouvernement s'engage également à offrir un pays meilleur aux jeunes Canadiens en reconnaissant la nécessité de résoudre les problèmes environnementaux. Nous, Canadiens, sommes gâtés, car nous vivons dans un pays diversifié où nous pouvons jouir de la beauté de la côte ouest, des impressionnantes Rocheuses, des prairies sans fin, des grands centres urbains de l'Ontario et du Québec, ainsi que des sites historiques de la région de l'Atlantique. Ce sont là des atouts précieux de notre pays, un héritage dont nous sommes fiers et que nous devons préserver pour les générations futures.

Le gouvernement a montré son intention de protéger l'environnement canadien et établi une politique axée sur le concept du développement viable, qui tient compte à la fois des impératifs économiques et de leurs répercussions sur l'environnement. Par son adoption du principe du développement viable, le gouvernement montre son en-

gagement à suivre une politique qui combine le développement économique et la protection de l'environnement.

La création d'une Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie de même que les initiatives mentionnées dans le discours du Trône, comme l'intention de limiter les effets des produits chimiques par l'adoption de règlements d'application de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, la mise sur pied d'un centre de promotion internationale du développement viable, qui aura son siège à Winnipeg, et la promotion de produits dits écologiques, sont des politiques que les citoyens de Edmonton—Strathcona, même de tout le Canada, encouragent et appuient. Celles-ci sont importantes pour le présent comme pour l'avenir.

Or, l'avenir du Canada, dont nous avons discuté toute la semaine, dépendra de notre capacité de nous adapter aux technologies de demain et de demeurer concurrentiels. Il dépendra de notre capacité de réduire et de gérer notre déficit. Il dépendra de notre capacité d'accepter notre responsabilité pour le dégâts causés à l'environnement et de renverser l'évolution actuelle qui est effrayante.

L'avenir du Canada dépendra par ailleurs de notre aptitude à relever les défis que posent les changements constitutionnels. L'Accord du Lac Meech a donné aux Canadiens l'occasion de renforcer la Constitution et l'unité nationale. Pour les habitants d'Edmonton—Strathcona, la volonté du gouvernement d'atteindre cet objectif augmente d'autant nos chances de faire de la réforme du Sénat une réalité.

Notre gouvernement a soutenu l'ouest du Canada et il a contribué largement à atténuer les sentiments d'aliénation des citoyens de cette région. C'est notre gouvernement qui a mis un terme au Programme énergétique national, programme libéral qui avait paralysé l'économie de l'Ouest. C'est notre gouvernement qui a supprimé la TRPG, taxe qui a fait des ravages dans le secteur pétrolier dans l'Ouest. C'est lui qui a mis un terme aux tarifs marchandises injustes qui favorisaient le centre du pays. Notre gouvernement a préparé la voie à la réforme intelligente du Sénat que l'Ouest réclame.

Au mois de décembre, j'ai exprimé ici même mon adhésion inconditionnelle à la notion de Sénat élu, égal et efficace. Je confirme mon adhésion à ce principe, et j'encourage ceux qui, comme moi, se démènent pour avoir un Sénat élu, égal et efficace. Il faut que le Sénat soit élu pour pouvoir agir comme prévu initialement dans son mandat. Il faut absolument une représentation égale pour que le Sénat puisse être à l'écoute des problèmes de toutes les provinces. Il faut absolument redéfinir les pouvoirs du Sénat pour lui permettre d'être efficace et d'assumer le rôle qu'il est censé jouer.

• (1620)

Le discours du Trône précise bien que le gouvernement actuel s'engage à faire en sorte que le Canada soit de plus en plus en mesure de se faire sa place dans un monde de plus en plus compétitif. Le gouvernement s'est fixé bien des défis à relever; il doit s'attaquer à ces problèmes pour assurer un avenir prospère à tous.

[*Français*]

M. Pronovost: Monsieur le Président, le député qui est tout nouveau à la Chambre, comme moi et un grand nombre d'entre nous, s'est exprimé assez largement et a parlé de l'ensemble des régions du pays, ce que j'ai grandement apprécié. Il a notamment parlé des questions d'environnement. Il s'agit du député d'Edmonton-Strathcona (M. Thorkelson) qui est l'un des plus jeunes députés à la Chambre.

J'aimerais lu poser la question suivante. . . il a notamment parlé de l'Accord du Lac Meech. Face au climat qui régnait à l'époque où les libéraux étaient au pouvoir dans ce pays, le climat de confrontation absolument total entre le gouvernement fédéral et les provinces, de quelle façon voit-il la réélection du gouvernement conservateur de façon à faire en sorte que le Canada puisse redevenir un pays uni comme il l'a été, malgré les tentatives libérales de faire le contraire?

[*Traduction*]

M. Thorkelson: Je tiens à remercier le député de la question qu'il a posée. Je conviens que, avant la conclusion de l'Accord du lac Meech, il y avait beaucoup de discorde et de conflits au sein de notre régime fédéral. La plupart des habitants de l'ouest du Canada appuient l'Accord du lac Meech, car il aide les Canadiens à façonner leur destinée. Il aide les collectivités à réaliser leurs aspirations et à atteindre leurs objectifs.

L'Accord du lac Meech place la réforme du Sénat en tête du programme constitutionnel, ce qui revêt une très grande importance pour l'ouest du Canada. En soumettant des listes de noms au premier ministre (M. Mulroney), les premiers ministres des provinces apportent leur contribution à une institution importante. En Alberta, le premier ministre Getty a déclaré qu'il tiendra une élection, ce qui l'aidera à dresser une liste à l'intention du premier ministre (M. Mulroney). J'appuie cette initiative, et la population de l'Alberta l'appuie également. Je crois que notre première élection en vue de la sélection d'un candidat aura lieu à l'automne prochain, pendant les élections municipales. J'encourage le premier ministre de l'Alberta à mettre en oeuvre un programme d'élection d'un candidat et à présenter au premier ministre du

Canada une liste renfermant le nom de ce candidat, ainsi que du deuxième et du troisième candidats en lice.

M. Harb: Je tiens à féliciter le nouveau député pour son allocution. Nous avons beaucoup en commun: nous nous intéressons tous deux à la recherche et au développement. Je suis très sensible aux propos du député lorsqu'il dit que nous devrions oeuvrer ensemble pour apporter des améliorations dans ce domaine. L'idée d'un groupe de travail à Edmonton est excellente, et j'espère que le gouvernement tiendra compte de ce qui se passe à Edmonton et commencera à créer des groupes de travail dans tout le pays. Je crois que bon nombre des solutions se trouvent entre les mains des collectivités, qui savent ce qu'il faut faire. Elles ont besoin des outils que peut leur fournir le gouvernement. Elles ont besoin d'incitatifs et de programmes d'aide.

J'ai oeuvré dans le secteur de la recherche et du développement pendant un certain nombre d'années. Nous avons des sociétés dont nous pouvons être fiers, entre autres, Northern Telecom. Ce secteur pénètre le marché japonais comme jamais auparavant. Il prospère sur les marchés nord-américains et européens. A cet égard, un peu d'aide serait très utile. Le député devrait s'efforcer, lors des réunions du caucus de son parti et de ses séances en comité, de convaincre le gouvernement d'investir davantage dans la recherche et le développement.

Je suis parfaitement d'accord avec le député lorsqu'il affirme que nous devrions sauver VIA Rail. Nous devons travailler collectivement à cette fin. Cette société d'État est un reflet de l'identité du Canada. C'est un lien entre l'Est et l'Ouest. C'est un symbole de l'unité canadienne. VIA Rail fait partie du patrimoine canadien.

Je demande au député comment il s'y prendra pour convaincre le gouvernement de sauver VIA Rail?

M. Thorkelson: J'ai dit que je défendais VIA Rail. C'est le chemin de fer qui a permis le développement de l'Ouest, et le transport par train y joue encore un très grand rôle.

La ligne Edmonton-Jasper-Vancouver est très importante. Beaucoup de touristes japonais viennent à Edmonton. Ils prennent le train pour traverser les Rocheuses de nuit. VIA Rail favorise beaucoup le tourisme.

J'ai parlé de ma sympathie pour VIA Rail à des collègues de mon caucus, et nous poursuivons nos discussions. Cependant, nous devons analyser les répercussions globales des autres programmes avant de prendre une décision. Il faut être efficaces.

Pour ce qui est des sciences et de la technologie, je vous remercie de vos commentaires. Je les porterai à l'attention de notre caucus qui a joué un rôle actif pour la mise sur pied d'un groupe d'étude. Nous espérons pouvoir en arriver à un consensus sur le domaine de spécialisation scientifique et technique souhaitable pour Edmonton. En Alberta, l'économie repose sur les ressources. Nous voulons bonifier nos bases économiques et faire appel à des connaissances nouvelles. Il nous faut d'abord examiner toute la question et, après, je ferai part des conclusions du groupe d'étude à la Chambre.

M. Harvey (Edmonton-Est): Le député a parlé de la réduction du déficit. L'une des solutions envisagées par le gouvernement est l'imposition d'une nouvelle super taxe de vente nationale qui, prévoit-on, générerait entre huit et dix milliards de dollars chaque année. Cela représente environ 1 000 $ par année pour chaque famille canadienne moyenne.

Le Conseil national du bien-être social nous a informé que, pour une famille gagnant de 100 000 $ par an, les taxes de vente actuellement en vigueur au Canada engloutiraient environ 4 pour 100 de ses revenus. Si une famille gagne 40 000 $ par an, les taxes de vente lui prendront plus de 6 pour 100 de ses revenus. Si une famille lutte pour survivre avec 10 000 $ par an, elle paiera environ 11,5 pour 100 de ses revenus en taxes de vente.

Le gouvernement conservateur de la province de l'Alberta est résolument opposé à l'imposition de cette nouvelle taxe de vente nationale, comme l'a déclaré le premier ministre Getty, le trésorier, M. Johnston, et le Nouveau Parti démocratique de cette province. Je ne prétendrai pas parler au nom du Parti libéral de l'Alberta. Il semble avoir des difficultés à se prononcer.

• (1630)

Étant donné tout cela et l'opposition presque unanime à la création pour la première fois en Alberta d'une taxe de vente à la caisse, le député s'opposera-t-il à cette taxe à la Chambre?

M. Thorkelson: Je voudrais remercier le député pour sa question sur la taxe de vente qui a duré cinq minutes. Il devrait savoir que lorsque la taxe de vente, la taxe sur les

opérations commerciales ou la taxe à la valeur ajoutée seront finalement appliquées, on supprimera la surtaxe de 3 pour 100 sur nos impôts et il y aura des crédits d'impôts pour les Canadiens à faibles revenus.

Un des problèmes que veut résoudre ce programme de taxe de vente nationale qui est proposé, c'est cette mosaïque de produits différents d'un bout à l'autre du pays; certains sont imposés et d'autres pas. Il y aura un taux inférieur, appliqué plus systématiquement. En Alberta, on fait beaucoup d'investissements dans l'industrie pétrolière, les industries de fabrication et autres, investissements qui sont fortement imposés. Le taux d'imposition sera plus faible. Il y aura une plus grande croissance économique.

Non, je ne suis pas opposé à ce qu'on impose une taxe sur les opérations commerciales, ou une taxe à la valeur ajoutée, ou une nouvelle taxe de vente plus équitable.

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, en tant que nouvelle députée qui fait son premier discours à la Chambre des communes, je veux d'abord féliciter et remercier tous ceux qui ont fait de cette institution ce qu'elle est aujourd'hui.

Je veux féliciter le Président d'avoir été réélu. Je le remercie sincèrement ainsi que le personnel de la Chambre pour toute l'aide qu'ils fournissent aux nouveaux députés.

Je félicite le premier ministre (M. Mulroney) et tous les membres de son gouvernement qui ont été réélus et, à titre de Canadienne de l'Ouest, je les remercie de leur volonté de mener à à bonne fin le projet de libre-échange.

Je veux également féliciter les chefs et les députés de l'opposition officielle et du Nouveau Parti démocratique qui ont été réélus.

En particulier, je tiens à remercier le député de Gloucester (M. Young) et le député d'Edmonton-Est (M. Harvey) de m'avoir présentée à la Chambre le lundi 3 avril.

Je veux aussi offrir mes plus sincères condoléances à la famille et aux amis du député qui avait été élu le 21 novembre dans la circonscription de Beaver River, M. John Dahmer, dont le décès soudain a nécessité la tenue d'une élection partielle dans cette circonscription.

Je suis particulièrement heureuse de constater que le mot «réforme» semble s'être glissé lentement dans le vocabulaire du gouvernement et qu'il apparaît au moins quatre fois dans le discours du Trône, où il est question de réforme fiscale, de réforme du système judiciaire, de réforme parlementaire et de réforme du processus électoral.

Le mot «réforme» veut dire changement constructif, et il représente une longue et honorable tradition dans la politique canadienne d'un océan à l'autre.

Ce sont les réformistes du Haut-Canada, du Bas-Canada et du Canada atlantique qui ont donné un gouvernement représentatif et responsable aux colonies canadiennes, préparant ainsi le terrain pour la Confédération.

Il y a eu trois grands mouvements réformistes dans l'Ouest depuis 1870: Riel et les Métis, Haultain et les indépendants, le Parti progressiste, les partis du Crédit social du temps de la Dépression et le CCF. Tous ces partis ont défendu, à leur façon, les intérêts économiques, sociaux et constitutionnels de l'Ouest au sein de la Confédération.

En ma qualité de première députée du nouveau Parti réformiste du Canada, j'espère poursuivre cette grande tradition en donnant, aux délibérations de la Chambre et à l'analyse du discours du Trône, une perspective nouvelle et constructive.

Mais je tiens surtout à féliciter et à remercier les habitants de Beaver River qui n'ont pas craint de sortir des sentiers battus de la politique.

Beaver River est une nouvelle circonscription fédérale de l'Alberta qui s'étend de la limite est d'Edmonton jusqu'à la frontière de la Saskatchewan. Cette circonscription englobe une région de quelque 28 000 kilomètres carrés dont la population s'élève à environ 72 000 âmes.

Ses trois principales industries sont l'agriculture, l'énergie et les forêts. Nos villes et nos entreprises fournissent biens et services à ces industrie et aux gens qu'elles emploient. Nous comptons également une industrie touristique en plein essor à cause des touristes de plus en plus nombreux qu'attirent nos nombreux et magnifiques lacs du nord.

Font partie de Beaver River, les localités de Namao et Cold Lake qui sont toutes deux le site d'une importante base des Forces canadiennes. Beaver River comprend également les localités de Gibbons, de Smoky Lake, de Warspite, de Thorhild et de Waskatenau, dont beaucoup ont été colonisées par des pioniers d'origine ukrainienne.

La circonscription de Beaver River comprend la ville et les champs pétrolifères de Redwater où on a découvert un important gisement pétrolier en Alberta après celui de Leduc. Il faut aussi mentionner dans cette partie de Beaver River, les villes de Bonnyville, et d'Elk Point, au coeur même de la région productrice de pétrole lourd de l'Alberta.

Beaver River est également le foyer de sept grandes réserves indiennes et de quatre colonies métisses. On y trouve les villes de Lac la Biche, où sera bientôt implantée une usine de pâte de papier, et Saint-Paul, qui est une

des plus anciennes municipalités francophones d'Alberta.

Je suis heureuse de signaler que dans Beaver River la démocratie se porte bien à la base. Au cours de l'élection partielle récente, notre population a examiné sérieusement les grandes lignes du discours du Trône et en a commenté plusieurs; ces sujets auraient dû susciter d'importants débats au cours de l'élection générale, malheureusement ils ont été escamotés par les préoccupations du libre-échange.

A tort ou à raison, beaucoup de gens estiment chez nous que les programmes législatifs du gouvernement fédéral sont trop orientés vers les grands centres, qu'ils cherchent avant tout à gérer le boom économique de Toronto et les exigences constitutionnelles du Québec, négligeant ainsi les besoins et intérêts des régions moins peuplées qui produisent dans le secteur primaire.

A tort ou à raison, beaucoup de gens pensent chez nous qu'au niveau fédéral les processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions sont des activités accaparées par l'exécutif, hors d'atteinte du citoyen moyen.

C'est ainsi que notre population a le sentiment d'être absolument impuissante à infléchir la politique des taux d'intérêt élevés pratiquée par la Banque du Canada, ou l'imposition d'une taxe de vente nationale alors que nos hommes d'affaire, nos petits propriétaires et nos contribuables n'ont absolument pas les moyens de payer des intérêts et des impôts plus élevés.

Notre population n'est pas contre les modifications constitutionnelles qui permettent au Québec de se sentir plus chez lui dans la Confédération; elle veut simplement des modifications parallèles, par exemple une véritable réforme du Sénat, qui permettent à l'Ouest de se sentir plus à l'aise dans la Confédération.

Dans la génération écoulée, monsieur le Président, c'est l'Ouest qui a subi le Programme énergétique national et la décision du CF-18, pas le Québec. Il faudrait que le gouvernement s'occupe avec autant de ferveur des revendications de l'Ouest que de celles du Québec.

Tel qu'il est actuellement, l'Accord du lac Meech ne recueille donc aucun appui parmi les populations de l'Ouest, et ce qui leur déplaît encore plus que son contenu, c'est la façon dont l'Accord du lac Meech a été élaboré au sommet.

Pour nous, l'Accord du lac Meech n'est pas un exemple d'évolution constitutionnelle démocratique mais de technocratie fédéraliste en déroute. Le professeur Schwartz, de l'Université du Manitoba, affirme que le Canada s'oriente vers le gouvernement «du gouvernement, par le gouvernement, pour le gouvernement». La rivière Beaver, il faut bien le dire, monsieur le Président, n'est pas un affluent du lac Meech. Ses eaux n'ont pas les mêmes sources et ne coulent pas dans la même direction.

Je vais distribuer dans tout Beaver River des résumés du discours du Trône et de l'exposé budgétaire du gouvernement. Je vais organiser des meetings dans toutes nos grandes municipalités pour examiner ces importants documents. Je m'engagerai ensuite à dire à la Chambre, pas nécessairement ce que je pense ni simplement ce que mon parti pense, mais ce que les gens de Beaver River pensent du programme législatif et des mesures budgétaires du gouvernement.

Les gens de Beaver River ne sont pas aussi imbus de partialité que nous le sommes. Contrairement à certains députés, ils ne vont pas affirmer que le programme législatif du gouvernement reflète tout ce qu'il y a de mauvais et de pervers. Ils ne vont pas affirmer non plus que le programme du gouvernement est le reposoir de la vertu et de la sagesse, comme d'autres députés l'ont fait.

Ils vont être plus impartiaux. Ils vont s'attendre à des réponses à leurs questions simples, directes et sensées sur chacune des propositions législatives et budgétaires du gouvernement.

Ils vont demander: Est-ce nécessaire? Est-ce équitable? Qui en bénéficie et au détriment de qui? Est-ce pratique? C'est combien? En avons-nous les moyens?

Je connais mes électeurs de Beaver River assez bien pour deviner comment ils vont réagir au discours du Trône. Par exemple, ils vont se réjouir de la promesse du gouvernement de protéger l'environnement, mais en se demandant comment les choses vont se dérouler dans la pratique.

Ils vont se réjouir de la promesse du gouvernement de renforcer l'économie et de réduire le déficit mais, avant de se serrer la ceinture, ils vont attendre de voir les véritables coupures aux échelons supérieurs et chez les nombreux cadres intermédiaires qui administrent les programmes du gouvernement.

Fronçant les sourcils, ils vont rester incrédules en lisant le passage où on dit que la taxe de vente sera «juste et équitable». Vous comprenez, monsieur le Président, on leur avait dit que le Programme énergétique national et la taxe subséquemment imposée sur les recettes pétrolières et gazières pendant deux ans seraient justes et équitables, mais le PEN et la taxe ont fini par paralyser l'économie de Beaver River.

Ils vont rire—les Indiens surtout—en lisant que le gouvernement croit que l'élargissement des programmes destinés à aider nos concitoyens autochtones va permettre à ceux-ci de «profiter pleinement des perspectives de développement économique du pays». A leur dire, les programmes en place ne donnent strictement rien.

Enfin, les gens de Beaver River vont poser des questions au sujet de ce qui manque dans le discours du Trône. Par exemple, ils vont se demander pourquoi le gouvernement n'a pas donné de directives précises à la Banque du Canada au sujet des taux d'intérêt qui créent tant de problèmes aux petites entreprises et aux propriétaires de maison dans les régions où l'économie n'est certainement pas surchauffée et ne l'a pas été depuis belle lurette.

• (1640)

Ils vont en outre demander pourquoi le gouvernement n'est pas aussi empressé de satisfaire les exigences des Canadiens de l'Ouest concernant une véritable réforme du Sénat que celles du Québec au sujet de l'Accord du lac Meech. Ils vont demander pourquoi le gouvernement insiste pour faire passer l'Accord du lac Meech avant la réforme du Sénat.

Je demanderai aux ministériels et à tous les députés de considérer les préoccupations des citoyens de Beaver River comme celles de leurs propres électeurs. Les citoyens de Beaver River n'ont pas l'impression d'être des Canadiens à part entière et rêvent du jour où ils deviendront de vrais associés au sein de la Confédération.

M. le vice-président: Questions et observations. La parole est au député de Glengarry—Prescott—Russell.

M. Boudria: Monsieur le Président, je tiens tout d'abord a féliciter notre collègue, la députée de Beaver River (M^lle^ Grey) pour son discours et, bien sûr, pour son élection. La députée est la dernière à avoir été élue à la Chambre des communes. Je crois pouvoir l'en féliciter au nom de tous les députés.

La députée parle de notre fédéralisme exécutif, comme elle l'appelle, je crois. Elle fait manifestement là allusion au pouvoir croissant du Cabinet sur les autres institutions de notre pays, dont le Parlement. Je me demande si elle sait déjà que, conformément à la tradition, le gouvernement demande habituellement dans le discours du Trône que le Parlement lui accorde des crédits. Autrement dit, le Parlement accorde de temps à autre des crédits au gouvernement pour qu'il puisse fonctionner. Le dernier discours du Trône ne comporte pas ces mots clés, comme le veulent non seulement la tradition et l'histoire, mais encore les coutumes du Parlement.

Je tiens ensuite à faire la proposition suivante à la députée. Le gouvernement aurait dû présenter un budget l'hiver dernier et obtenir du Parlement qu'il lui accorde des crédits, c'est-à-dire des fonds pour fonctionner. Au lieu de cela, le gouvernement a décidé de proroger le Parlement pour ne pas avoir à tenir de jours désignés, de journées de l'opposition, comme on les appelle communément ici. Il a prorogé le Parlement pour ne le reconvoquer que maintenant. Il est allé chercher un mandat exécutif du Gouverneur général pour obtenir les fonds lui permettant de continuer à fonctionner, au lieu de demander des crédits au Parlement comme il est censé le faire conformément à notre tradition.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est aussi ce que M. Getty a fait en Alberta.

M. Boudria: Le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) signale que le premier ministre albertain a fait la même chose.

Je demanderai à notre nouvelle collègue si elle croit comme moi qu'il est temps que le Parlement se voit non seulement conférer de nouveaux pouvoirs, comme d'aucuns le proposent, mais redonner au moins les pouvoirs qu'il a toujours au Canada. Je croyais qu'il les avait toujours jusqu'à ce que je me rende compte, l'autre jour à la Chambre, que pendant l'intersession, le gouvernement a fait disparaître une bonne partie de nos pouvoirs en demandant simplement des crédits au Gouverneur général au lieu d'obtenir la permission du Parlement.

M. le vice-président: La parole est à la députée de Beaver River.

Mlle Grey: Selon moi, nous parlons des mesures que le gouvernement fédéral devrait prendre pour ce qui est du fédéralisme exécutif. Je ne vais pas m'arrêter sur toute la question des subsides. Manifestement, je ne vais pas être arrogante au point de supposer que je sais tout ce qui se passe à la Chambre. Je tiens à dire, cependant, qu'à mon avis, le triangle d'une véritable démocratie est inversé; en effet, selon les manuels d'études sociales, ce sont les représentants élus qui se rendent à Ottawa pour défendre les préoccupations des électeurs, mais en l'occurrence, c'est le contraire qui se passe. Nous croyons vivement dans la représentation directe par les Canadiens. Dans le cas présent, ce triangle est inversé, puisque le gouverne-

ment envoie ses représentants dans les circonscriptions pour défendre sa position.

M. Dorin: Je voudrais souhaiter la bienvenue à la députée qui vient de se joindre à nous, et la féliciter pour son élection et son discours. Dans son intervention, la députée a abordé un certain nombre de questions qui figuraient ou non dans le discours du Trône et elle a formulé quelques observations. Hier, nous avons eu droit à une annonce expliquant en détail l'un des aspects du discours du Trône, à savoir le remaniement du Programme d'assurance-chômage. On nous a alors donné des détails à ce sujet, et je voudrais demander à la députée de Beaver River ce qu'elle pense des modifications proposées au Programme d'assurance-chômage.

Mlle Grey: Je ne me rappelle pas avoir pris connaissance des détails de cela dans le discours du Trône.

Une Voix: Cela n'y figurait pas.

Mlle Grey: Selon moi, les Albertains et les Canadiens souhaitent que le gouvernement réduise la dette nationale. Cette dernière monte en flèche depuis quatre ans au grand mécontentement, comme vous le savez, des habitants de l'Ouest. Si, en fait, la restructuration de l'assurance-chômage aide les gens et, du même coup, permet de réduire en partie cette énorme dette, je crois alors qu'il s'agit d'une excellente chose. Je suis quelque peu troublée par le fait qu'on ne sait pas au juste d'où viendra l'argent et ce qui va se produire. Si vous discutez de la question avec vos électeurs, vous aurez une très bonne idée de ce qu'ils veulent vous entendre dire dans cette enceinte.

M. le vice-président: Le député de Elk Island (M. O'Kurley) pour une brève question ou observation.

M. O'Kurley: Merci, monsieur le Président. Je voudrais juste féliciter la nouvelle députée de Beaver River. Elle parle du déficit et du problème que pose le contrôle des dépenses. Elle laisse également entendre qu'il faut se pencher notamment sur le cas des cadres intermédiaires. Je voudrais donc savoir ceci: Quel pourcentage des dépenses gouvernementales vont à ces cadres intermédiaires? Dans quels ministères en particulier proposeriez-vous des compressions de dépenses dans le domaine en question?

Mlle Grey: Je prends bonne note de votre observation. Je ne sais pas exactement combien est prévu pour cela. Ce que nous voulons, c'est un geste symbolique d'en-haut qui montre que nous, aux échelons supérieurs, sommes disposés à nous serrer la ceinture, à faire des sacrifices, ce qui donnerait l'exemple à l'homme de la rue. Je dois parler personnellement et dire qu'à 36 ans, je ne sais pas si, quand j'en aurai quarante-deux, j'aurai droit à une pension pleinement indexée. Si je décide de ne pas me représenter aux élections, ce qui est ma prérogative, ou que je ne sois pas réélu, je pourrais probablement retourner bien confortablement sur le marché du travail.

Le groupe de travail Nielsen a formulé 200 recommandations sur les façons de réduire l'effectif des niveaux supérieurs. On peut faire semblant ou agir véritablement. Il faut tirer profit des recommandations du groupe de travail Nielsen, dont bon nombre ont été laissées en plan par le gouvernement.

M. Turner (Vancouver-Quadra): Monsieur le Président, je veux féliciter la députée de Beaver River (M^lle^ Grey) de son baptême d'orateur à la Chambre des communes; ell a fait un excellent discours. Nous comprenons tous pourquoi elle a été élue. La députée a prononcé une allocution très directe. Elle parle d'un triangle inversé et non d'un triangle Palliser. Elle parle du triangle inversé du gouvernement. Pense-t-elle contribuer à ce triangle inversé, au sein d'un cabinet de 39 ou 40 membres, soit la plus lourde structure de cabinet de toute l'histoire du Canada? Pense-t-elle que le pays serait avisé de se débarrasser d'environ la moitié des députés d'en face?

• (1650)

Des voix: Bravo!

Mlle Grey: Monsieur le Président, le très hon. député est très spirituel dans ses questions.

M. McDermid: Parlez-lui du Programme énergétique national.

Mlle Grey: Je pense que l'important ici est de savoir à quel point le gouvernement est efficace. Si le cabinet n'avait cessé de s'élargir mais que la dette ait constamment diminué, alors j'aurais dit bravo! Malheureusement, ce n'est pas ce qui s'est passé.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, je commencerai par exonérer le gouvernement qu'on a accusé injustement. Ses détracteurs ont prétendu, en effet, qu'il était dépourvu d'idéologie et manquait d'idées, qu'il naviguait à vue de sonda-

ges et qu'il n'avait pas de projets d'avenir pour le pays. Le discours du Trône du 3 avril leur a opposé un démenti. Le gouvernement a bel et bien une idéologie, un programme néo-conservateur qu'il est déterminé à faire avaler de force à tous les Canadiens. On ne peut plus dire qu'il a un programme secret. Les propos lénifiants du discours du Trône dissimulent à peine sa main de fer.

Les propos bienveillants du premier ministre ne sauraient déguiser les menaces que fait peser son gouvernement sur les Canadiens ordinaires. Les économiquement faibles ne seront plus protégés. Notre gouvernement démocratique ne défendra plus les malades, les chômeurs, les pauvres, les premières nations et les agriculteurs. Tous seront assujettis à la loi d'airain du marché, où les forts survivent et où les faibles sont abandonnés.

Aucun groupe de désavantagés, de démunis n'est à l'abri des attaques de ce gouvernement. On l'a vu dans le cas des chômeurs, des étudiants post-secondaires autochtones. Et pourtant, les nantis les grandes entreprises, les plus riches n'ont rien à craindre. Les sociétés doivent des milliards de dollars en impôts différés qu'on ne fait rien pour percevoir. Quelque 60 000 Canadiens ne paient pas un sou d'impôt et on les laisse en paix. N'acquittant pas leur juste part des impôts, les riches ne contribuent comme ils le devraient à réduire le déficit auquel le gouvernement a décidé de s'attaquer en priorité. Relisons le discours du Trône et comparons ce que le gouvernement dit à ce qu'il fait.

Ainsi, à en juger par le discours du Trône, le gouvernement est convaincu que les Canadiens vont appuyer ses efforts pour restreindre les dépenses fédérales de façon à assurer la stabilité économique et la croissance continue. Même si c'était vrai, qu'est-ce que cela révèle à propos de la façon dont le gouvernement entend y arriver? A en juger par ce que nous avons entendu hier à propos des changements au régime d'assurance-chômage, les Canadiens ne sont pas d'accord. En effet, les riches et les puissants, les grandes sociétés notamment, trouvent ces changements de leur goût, mais ils sont les seuls. Les gens ordinaires, ceux qui risquent de devoir faire appel à ce régime après avoir perdu leur emploi à cause, par exemple, du libre-échange ou du réalignement global, ne les aiment pas du tout. Pas plus d'ailleurs que les trois millions de chômeurs qui ont touché des prestations d'assurance-chômage l'année dernière, bien que la majorité d'entre eux aient été obligés de le faire sans qu'ils y soient pour rien.

Dans son discours du Trône, le gouvernement poursuit en disant qu'il tient essentiellement aux prestations sociales qui assurent l'entretien des familles et des personnes âgées, tout en reconnaissant la nécessité d'aider davantage les économiquement faibles. Pourtant, ce sont ces mêmes économiquement faibles que le gouvernement continue d'appauvrir avec la politique fiscale qu'il a adoptée jusqu'à maintenant et la taxe de vente nationale qu'il envisage. Le gouvernement fédéral réduit en outre les services de santé et les services sociaux qu'il met à leur disposition en réduisant l'aide financière qu'il accorde aux provinces. Si d'une part le gouvernement déclare qu'il s'apitoie sur le sort des Canadiens, il s'arrange d'autre part pour leur rendre la vie encore plus difficile.

Le déficit est important. Mais il existe de nombreuses façons de le réduire sans s'en prendre aux démunis. Nous ne devons pas oublier que le gouvernement a contribué pour plus de 50 p. 100 du déficit global depuis 1984. Même si le gouvernement connaît d'autres moyens de réduire le déficit, il continue de le faire au détriment des Canadiens défavorisés et persiste à faire la sourde oreille lorsqu'on lui propose des solutions plus équitables et plus appropriées.

A ce sujet, j'ai trois idées à formuler. Nous pourrions nous servir des taux d'intérêt. Ceux de la Banque du Canada sont actuellement de plus de 12 p. 100, alors qu'ils n'étaient que 7,14 p. 100 en mars 1987. Nous savons tous qu'une réduction de 1 p. 100 des taux d'intérêt entraîne une réduction de 1,5 milliard de dollars des versements sur le déficit. Une faible réduction des taux d'intérêt, de 1 ou 2 p. 100 par exemple, permettrait d'éviter certains problèmes. Elle nous aiderait notamment à éviter le grave marasme économique qui menace certaines régions du Canada. Elle permettrait également de réduire la croissance du déficit. Ainsi donc, la politique des taux d'intérêt constitue un moyen de réduire le déficit.

De même, en ce qui a trait à la création d'emplois et aux initiatives économiques, l'austérité a eu pour effet, du moins dans les régions, de freiner la croissance économique. Quiconque en douterait n'a qu'à séjourner pendant quelque temps dans les régions. Apparemment, le gouvernement trouve acceptable un taux de chômage entre 7,5 et 8 p. 100, ce qui représente plus d'un million de Canadiens sans travail. Étant donné que chaque baisse de 1 p. 100 du taux de chômage fournit au Trésor fédéral 2 milliards de dollars de recettes nettes, toute intervention à ce niveau constitue un moyen de réduire le déficit.

Le gouvernement a le devoir de mettre en oeuvre, surtout dans les régions du Canada, des politiques et des

programmes propres à créer des emplois rémunérateurs d'excellente qualité, et non pas seulement des emplois à temps partiel ou des emplois rémunérés au salaire minimum dans le secteur des services. Les investissements et la modernisation des infrastructures municipales, la protection de l'environnement, l'implantation de nouvelles usines dans les villes qui dépendent d'une seule, ainsi que la recherche et le développement non seulement créeraient de nouveaux emplois, mais constitueraient de nouvelles sources de recettes pour l'avenir.

Que dire du système fiscal qui devient de plus en plus injuste? Il est loin de tendre vers une plus grande justice. En 1986, par exemple, le vérificateur général estimait que la valeur annuelle totale des allègements fiscaux dont se prévalaient les particuliers et les entreprises du Canada s'élevait à 28 milliards de dollars. Le gouvernement pourrait immédiatement décider de réduire ou d'éliminer certains de ces allègements fiscaux, ce qui contribuerait à diminuer le déficit et à accroître la confiance du public dans le régime fiscal. Nous avons tous entendu parler des impôts sur les sociétés, des entreprises rentables qui ne paient aucun impôt. Nous avons tous entendu parler des riches Canadiens qui ne paient pas d'impôt. Nous savons tous que, depuis 1984, le gouvernement a réduit les impôts que 1 p. 100 des plus riches contribuables du pays doivent acquitter tandis qu'il a accru le fardeau fiscal des moins favorisés. Le système fiscal n'est pas juste. Nous pourrions le rendre plus juste et contribuer en même temps à réduire le déficit.

Comme l'a mentionné un autre député, le groupe de travail Neilsen avait laissé entendre que si le gouvernement procédait davantage par appel d'offres pour conclure ses marchés, nous économiserions entre un quart et un demi-milliard de dollars par an.

Enfin, regardons les dépenses en matière de défense qui ont augmenté de plus d'un tiers en quatre ans, soit depuis l'élection du gouvernement conservateur en 1984. La défense est devenue de ce fait l'un des secteurs où les dépenses du gouvernement fédéral affichent une très forte hausse.

Nous n'avons pas besoin de nous attaquer aux plus démunis pour nous attaquer au déficit. Nous pouvons trouver d'autres solutions, d'autres méthodes plus justes.

Dès leur création, la CCF et le NPD ont articulé leur politique autour du slogan «les gens avant les profits». En appliquant cette devise, nous avons réussi dans ma province, la Saskatchewan, à diriger le gouvernement provincial de façon à assurer d'abord le bien-être de la population et à faire de leurs intérêts l'élément central de notre programme. Gouverner, c'est faire des choix. Les gouvernements peuvent choisir de veiller avant tout aux intérêts des gens ou non. Ce gouvernement a choisi de s'en abstenir. La Saskatchewan, sous le gouvernement néo-démocrate qu'elle a connu jusqu'en 1982, avait moins d'impôts, plus de prestations sociales et un budget équilibré. Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement progressiste conservateur, les impôts ont augmenté, les prestations sociales ont diminué et un déficit est apparu.

Le gouvernement n'a pas à réduire le déficit aux dépens des Canadiens les plus démunis. Il y a une façon plus juste et plus appropriée de le faire. Le gouvernement a choisi de ne pas penser à la population d'abord. Nous n'avons qu'à examiner ce qui se passe aux États-Unis et au Royaume-Uni, pays dont les gouvernements intéressent tellement le nôtre, pour voir le prix payé par les citoyens ordinaires. La même chose se passe au Canada. L'écart entre les riches et les pauvres s'élargit constamment. Quatre millions de Canadiens ont un revenu qui ne dépasse pas le seuil de la pauvreté, et un nombre incalculable d'enfants se couchent le ventre creux. Ce gouvernement ne doit pas faire fi de cette situation. Les belles paroles ne règleront rien. Les gouvernements ont l'obligation de veiller sur les moins nantis de la société, qui eux aussi ont le droit qu'on s'occupe d'eux. Mais ce gouvernement se plie aux volontés des privilégiés, des riches et des grosses sociétés. Il répond à leurs besoins et non à ceux des simples citoyens. Le discours du Trône en est une preuve manifeste.

• (1700)

Ce gouvernement a renié ses déclarations préélectorales et il a oublié ses obligations vis-à-vis des Canadiens les moins favorisés. Des coupures dans le financement accordé aux provinces pour les programmes de santé et d'enseignement postsecondaire figureront dans le budjet du 27 avril. C'est non seulement appliquer une politique à contre vue. C'est aussi créer des difficultés et des souffrances pour les démunis qui ne peuvent se payer les services de santé et d'enseignement.

Les Canadiens sont notre ressource la plus importante, et il est pour le moins insensé de réduire les dépenses dans nos systèmes d'enseignement postsecondaire et de services médicaux. On peut même dire que la politique prônée par le gouvernement sur ces questions ne cadre même pas avec ses priorités économiques. En effet, il faut plutôt investir dans l'avenir, car seuls les Canadiens instruits pourront rapporter quelque chose au pays.

La population de Saskatoon—Clark's Crossing a choisi de ne pas élire un ancien et très respecté ministre du gouvernement précédent. Celui-ci n'a pas été défait parce qu'il aurait été un mauvais député. Il l'a été à cause des politiques de son parti qui semblaient futiles à la population de Saskatoon—Clark's Crossing, car elles ne correspondaient pas à ce que devait être une idéologie selon laquelle la personne passe avant tout.

La population de Saskatoon—Clark's Crossing a voté contre le libre-échange. Elle craignait que cet accord aggrave le chômage au Canada. Le premier ministre s'est moqué de ses gens en disant qu'ils ne comprenaient pas les enjeux. Ils craignaient pour les programmes sociaux et pour le système de gestion de l'offre, qui protège les familles agricoles de la Saskatchewan. Le premier ministre a promis qu'aucun de ces domaines ne serait pas touché. Pourtant, ces dernières semaines, et même hier, nous avons assisté à des attaques massives contre les programmes sociaux et contre la Commission canadienne du blé. Une foule d'emplois ont disparu en un clin d'oeil. Le gouvernement dit une chose et en fait une autre.

En outre, nous avons vu que le discours du Trône décevait non seulement les familles agricoles de la Saskatchewan, mais d'ailleurs également. Comme la modification proposée par l'opposition officielle l'indique, c'est avec une légèreté incroyable que les problèmes de nos agriculteurs ont été traités.

En 1985, après un programme spécial d'aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse appliqué cette année-là et qui n'avait pas semblé satisfaisant, le ministre de l'Agriculture a promis un programme permanent afin que les agriculteurs sachent où ils en sont du point de vue financier. Pourtant, ce programme n'existe pas encore.

Pendant la dernière campagne électorale, le Nouveau Parti démocratique a proposé une politique de protection de l'entreprise familiale comprenant une stratégie qui aurait permis aux agriculteurs de savoir où ils en étaient année après année et ce qu'ils pouvaient espérer recevoir pour leur récolte, une fois les semences faites. Nous avons plaidé avec force pour le renforcement des offices de commercialisation des produits agricoles et de la gestion de l'offre, pour des solutions de rechange plus équitables en ce qui concerne les dettes des agriculteurs et pour une plus grande équité fiscale à leur endroit. Nous avons favorisé les politiques de protection des terres agricoles et de l'eau. Nous avons plaidé pour réduire les frais d'intrants supportés par les agriculteurs et pour une manutention et un transport plus efficaces des produits agricoles.

Le discours du Trône ne dit rien sur la solution de ces problèmes. Je voudrais donc proposer un sous-amendement à l'amendement actuellement débattu, appuyé par la députée de New Westminster—Burnaby (M^me^ Black). Ce sous-amendement consiste en deux points à ajouter à l'amendement et il se lit comme suit:

«(7) en ne tenant pas compte encore une fois de la nécessité d'un programme permanent en cas de destruction des récoltes, comme il a été promis en décembre 1985; et

(8) en se désintéressant des besoins des communautés rurales en matière de sécurité d'un revenu de base et en refusant d'établir un programme de stabilisation pour les fermes familiales.»

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: La Chambre a entendu le libellé du sous-amendement que la présidence estime conforme au Règlement.

Il y aura une période de questions et de commentaires de cinq minutes.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Je veux faire un bref commentaire, monsieur le Président. J'entendais le député d'en face dire que le gouvernement conservateur avait créé la dette nationale. Je tiens à préciser que, en 1984, le gouvernement précédent nous a légué un déficit annuel de 38 milliards. Pas besoin d'être fuséologue pour comprendre qu'il faut tenir compte de deux facteurs dans la gestion du pays. L'un est le déficit national cumulatif et l'autre la dette nationale annuelle.

En 1984, si ma mémoire est bonne, la dette nationale était d'environ 190 milliards, et le déficit annuel de quelque 38 milliards en 1983-1984. J'imagine que si le parti de l'opposition officielle était resté au pouvoir, notre déficit annuel serait monté en flèche au-dessus de 38 milliards.

En multipliant 40 milliards par quatre ans, ce qui est très modeste pour l'opposition, nous arrivons, sans payer les intérêts sur la dette cumulative, à un montant de plus de 350 milliards. Sauf erreur, en 1985, l'opposition, après l'exposé économique de notre grand ministre des Finances, a prédit que 200 000 emplois seraient perdus.

Nous savons que ce fut le contraire. Notre gouvernement a créé un million d'emplois en quatre brèves années. Je veux que l'opposition officielle et le NPD comprennent bien que les conservateurs n'ont pas créé notre dette nationale. Si le parti de l'opposition officielle était resté au pouvoir, nous n'irions pas vers l'avenir, vers l'an 2000, nous ferions marche arrière.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Il est évident, monsieur le Président, que le député n'a pas inventé la poudre à canon. Ce que je voulais dire, et c'est ce que le gouvernement refuse absolument d'admettre, c'est que plus de la moitié du déficit s'est accumulée depuis son arrivée au pouvoir.

Une voix: A cause de son incurie.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): On ne peut pas passer cela sous silence. Il est vrai que depuis quelques années, le déficit diminue, mais il faut se de-

mander sur le dos de qui cette diminution s'est produite. Les impôts des Canadiens pas très prospères ont augmenté, c'est indéniable. On a profité d'eux dans cette guerre contre le déficit. Cela ne fait aucun doute.

Ce que je veux dire, et ce que l'opposition et le Nouveau Parti démocratique disent continuellement, c'est que si l'on veut juguler le déficit, il faut au moins être juste. Il faut veiller à ce que les sociétés paient leur juste part des impôts. Il faut au moins s'assurer que les 60 000 Canadiens qui ne paient pas d'impôt versent leur écot.

Il est totalement inacceptable que le fisc s'en prenne aux personnes dont le revenu total est en-deçà du seuil de la pauvreté. Pour les personnes seules vivant dans une ville, ce seuil est de 11 000$. Nous commençons à leur faire payer des impôts à partir de 6 000$, alors que bien des Canadiens qui gagnent plus de 50 000$ n'en paient pas du tout.

M. le vice-président: Reprise du débat avec le ministre des Consommateurs et des Sociétés.

• (1710)

[*Français*]

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Consommateurs et des Sociétés): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer au débat sur le discours du Trône, et j'aurai sûrement la chance de parler aux rêveurs tout à l'heure qui nous parlent du déficit et du moyen de le réduire.

Dans un premier temps, après avoir entendu les discours de plusieurs députés de l'opposition surtout, les rêveurs du parti socialiste et nos bons amis du parti libéral, il est clair, monsieur le Président, qu'il semble opportun à ce stade-ci de rappeler qu'en réélisant notre gouvernement le 21 novembre dernier, les électrices et les électeurs canadiens ont fait savoir qu'ils étaient d'accord sur la manière dont nous avons, comme gouvernement, géré le Canada durant les derniers quatre ans. Ils étaient satisfaits de notre approche responsable envers l'économie et la gestion de l'économie canadienne, et ils étaient également satisfaits, je crois, des mesures prises par le premier ministre (M. Mulroney), le gouvernement et la Chambre des communes à l'égard de notre projet de réconciliation nationale.

Il faut le dire: en réélisant notre gouvernement le 21 novembre dernier, les Canadiens et les Canadiennes ont acquiescé aux projets d'avenir que le premier ministre et le gouvernement ont proposés aux Canadiens, des projets qui vont dans le sens de la continuité vers une économie plus forte, une société plus humaine et un Canada plus uni. Ce projet d'avenir, monsieur le Président, était fondé sur la conviction des membres de notre parti que les Canadiens et les Canadiennes ont le talent, l'énergie et le cran nécessaires pour se tourner résolument vers l'avenir et s'y engager confiants de notre identité comme Canadiens, confiants de nos valeurs et de notre culture.

Les partis d'opposition pour leur part, mon Dieu, on sait ce qu'ils avaient à proposer aux électeurs! Le parti libéral, lui, ce qu'il avait à offrir, on ne pourra pas dire qu'il n'avait rien à offrir, il avait quelque chose: la peur, le repli sur soi, le retour à des années depuis longtemps révolues, et les Canadiens ont dit tout simplement non à cela. Les Canadiens ont dit non à cela, et malgré qu'ils se soient rendu coupables de terrorisme intellectuel à la grandeur du pays, malgré qu'encore une fois ils aient voulu dire aux Canadiens que ceux-ci n'avaient pas ce que cela prenait pour attaquer l'avenir, les Canadiens leur ont dit non merci! Les Canadiens sont des gens qui ont confiance en leurs capacités, et malgré tout cela, le chef du parti libéral se lève encore dans cette Chambre pour dire que les Canadiens se sont trompés. Pas près de respecter la volonté du peuple! Et selon lui, je l'écoutais la semaine dernière, il disait que nous, ce sont nos amis du monde des affaires, monsieur le Président, qui nous ont fait gagner les élections. Pour un bonhomme qui a passé presque dix ans sur Bay Street, je trouve qu'il oublie, qu'il renie ses amis vite. A moins que ce ne soient peut-être ses amis qui ne l'aient d'abord renié!

La réalité, monsieur le Président, et ce que l'opposition ne veut pas admettre, c'est que nous avons été, depuis quatre ans, depuis 1984 le gouvernement de tous les Canadiens, et c'est pour cela que nous avons été réélus le 21 novembre.

Nous abordons maintenant notre deuxième mandat dans le même esprit que le premier, avec le souci renouvelé de stimuler la croissance économique et le développement de nos régions, et avec une préoccupation constante de justice sociale et d'égalité des chances dans les régions du pays.

[*Traduction*]

Ces derniers jours, j'ai suivi attentivement les déclarations des députés de l'opposition. A les entendre, on croirait que le discours du Trône ne portait que sur la réduction du déficit. C'est tout ce qu'ils en retiennent. Cependant, quiconque prend la peine de le lire pour savoir ce que le gouvernement a proposé constatera qu'il s'agit d'un programme pour les quatre prochaines années, devant profiter aux Canadiens de toutes les régions du pays.

Ces députés préfèrent de pas tenir compte du fait que la réduction du déficit n'est pas une fin en soi, mais bien une condition essentielle à la réalisation de nos objectifs. Or, ces objectifs sont énoncés dans le discours du Trône. Si nous devons parler du déficit aujourd'hui, c'est à cause de l'armée de Pères Noël d'en face qui étaient là avant nous.

J'ai entendu bien des plaintes chez les deux partis de l'opposition. Ils déploraient que le discours du Trône n'ait pas renfermé une longue liste de promesses. Nous n'avons pas dit que nous pourrions plaire à tout le monde. Au lieu de cela, nous avons soumis aux Canadiens un programme et des objectifs visant à répondre aux désirs, je le présume, de toute la population: s'assurer que, dans l'avenir, nos enfants pourront eux aussi profiter du pays riche qu'est le Canada.

Nous sommes un pays commercial, un pays exportateur. L'accès à de nouveaux marchés ouvrira des perspectives exceptionnelles, à condition que notre économie soit concurrentielle et souple. Or, nous comptons prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que nos industries et nos entreprises s'adaptent rapidement aux nouvelles conditions du marché. Par exemple, il est proposé dans le discours du Trône que nous venions en aide aux petites et aux moyennes entreprises qui désirent trouver de nouveaux débouchés en matière d'exportation.

Dans cette économie plus ouverte, l'aide aux entreprises comportera également deux activités importantes: le développement technologique et la mise en valeur des ressources humaines. Cela signifie que l'alphabétisation, le recyclage et l'instruction sont les éléments essentiels à une population active mieux qualifiée pour occuper des emplois de plus haute qualité. Ce sont également là les conditions nécessaires pour pénétrer efficacement un marché de plus en plus concurrentiel.

A mon avis, ces objectifs supposent qu'il faut dépenser des fonds publics de façon à ce que l'ensemble de la société puisse en tirer profit. J'estime que c'est ce que les Canadiens attendent de nous.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous avons proposé aux Canadiens l'automne dernier de dire oui à un défi exaltant. Nous l'avons fait parce que nous savions que nos compatriotes ne sont pas des «frileux». Ils ont confiance. Ils ont le talent pour faire mieux ce que d'autres font bien, et ce que le discours du Trône leur offre aujourd'hui, c'est de donner à ce grand projet de libéralisation du commerce, non seulement avec les États-Unis, mais avec d'autres pays dans le monde, les meilleures chances de succès. Parallèlement à cela, le gouvernement va continuer à lutter contre les disparités régionales.

Monsieur le Président, je me réjouis du fait que dans le discours du Trône, on annonce le maintien du financement des agences de promotion économiques comme la PECA dans l'Atlantique, comme le programme FEDNOR dans le nord de l'Ontario ou encore le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest.

Nous allons aussi continuer à venir en aide à ceux qui en ont plus besoin: nos personnes âgées, nos citoyens à faible revenu, nos jeunes, et particulièrement ceux qui sont victimes de violence familiale.

[*Traduction*]

L'établissement d'une économie prospère, le maintien de nos programmes sociaux et le développement harmonieux de nos régions vont de pair avec le renforcement de l'unité canadienne.

Il y a près de deux ans, les premiers ministres du Canada et des dix provinces ont signé un accord historique qui ramenait le Québec dans la Constitution, reconnaissait son statut de société distincte au Canada et engageait les dirigeants du pays à protéger les minorités linguistiques du Canada.

En ma qualité de Canadien et d'Acadien du Nouveau-Brunswick, je suis très heureux que l'Accord du lac Meech ait été signé. Pour des raisons bien à eux, les premiers ministres du Manitoba et du Nouveau-Brunswick ne se sont pas sentis liés par l'engagement de leurs prédécesseurs. En tant que citoyen et francophone du Nouveau-Brunswick, je regrette l'hésitation des autorités provinciales à ratifier l'accord. Personne de ce côté-ci de la Chambre n'a jamais prétendu que l'Accord du lac Meech était parfait. Nous disons simplement qu'il constitue le fondement essentiel de l'avenir constitutionnel du Canada.

• (1720)

Dans un mémoire que j'ai présenté au comité spécial de l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick, je disais que l'accord ne renfermait pas une seule disposition pouvant mettre en danger les droits des minorités linguistiques, des femmes, des autochtones ou de tout autre groupe.

L'Accord du lac Meech, intervenu à la suite de longues et pénibles négociations, est un symbole d'équilibre et de réalisme. Il serait irresponsable de le remettre en question en déclenchant de nouvelles négociations, car nous précipiterions ainsi une nouvelle crise constitutionnelle susceptible de s'éterniser. En tant que Canadiens soucieux de l'unité de notre pays, nous devons empêcher que cela ne se produise.

Le Nouveau-Brunswick a toujours joué un rôle actif dans l'histoire constitutionnelle du Canada. Deux grands premiers ministres, MM. Robichaud et Hatfield, se sont faits les champions de la promotion des deux langues officielles et de l'égalité au sein de leur collectivité. En signant l'Accord du lac Meech, le premier ministre McKenna maintiendrait cette grande tradition de justice et de générosité au Nouveau-Brunswick. Il comblerait les désirs des Acadiens et des francophones de sa province. Comme le projet de loi C-72 adopté l'an dernier,

l'accord serait un instrument à la disposition des groupes linguistiques pour faire valoir leurs droits.

[*Français*]

Bien sûr, l'Accord n'est pas une panacée constitutionnelle. Le gouvernement le reconnaît dans le discours du Trône en s'engageant, aussitôt qu'il sera ratifié, à procéder à des négociations sur la réforme du Sénat, les droits des autochtones et la question du rôle et de la responsabilité en matière des pêcheries et la question des langues.

Il s'agit ici de beaucoup plus que de politique, monsieur le Président. Il s'agit de l'avenir même du pays, de son équilibre, de sa capacité de répondre aux changements, à des exigences de souplesse et de modernité.

Le Canada de l'Accord du lac Meech est celui de la réalité, et non une vision de l'esprit. C'est celui de gens différents, mais unis par un attachement commun à leurs pays, animés d'un sens commun de l'équité, de la tolérance et du partage. Ce Canada-là doit être inscrit au plus vite dans la Constitution du pays.

Un autre défi auquel les Canadiens font face est celui de l'environnement. Et je vous dirai ma satisfaction de voir dans le discours du Trône que le gouvernement propose un plan pour s'assurer que nous léguerons à nos enfants et à nos petits-enfants un héritage écologique sain. Nous proposons des mesures dans le discours du Trône pour assurer que nous allons protéger cet environnement-là, non pas seulement en en parlant mais en prenant action, en adoptant des programmes. Et je crois que les Canadiens applaudiront cette initiative du gouvernement.

Maintenant, un autre des thèmes de ce discours du Trône concerne la question des programmes sociaux. Bien sûr, si nous cherchons à créer de la richesse, à répondre à des besoins sociaux, à protéger la qualité de la vie, on le fait, comme je le disais plus tôt, pour des générations futures qui elles ne doivent pas payer le prix de nos négligences.

Lorsqu'on parle aujourd'hui de réduction du déficit et de la dette nationale, c'est aussi de cela qu'il s'agit.

On s'est distingué dans les dernières quatre années, monsieur le Président, en étant le premier gouvernement qui depuis des décennies s'est sérieusement occupé de redresser la question du déficit. Je me souviens, ici en cette Chambre, du chef de l'Opposition et du chef des rêveurs, les socialistes en cravate, qui disaient aux Canadiens que les réductions budgétaires qu'on avait proposées en 1984 allaient réduire. . . que des centaines de milliers d'emplois allaient être perdus au Canada.

Résultat: il s'en est créé 1 400 000 durant les quatre ans. On va entendre les mêmes prophètes de malheurs après que le ministre des Finances (M. Wilson) aura présenté son discours sur le Budget. Mais les Canadiens ont déjà vu quels étaient les résultats positifs d'une administration saine de nos finances.

Monsieur le Président, je vois que vous m'arrêtez. C'est regrettable que nous n'ayons pas plus de temps, mais nous aurons sûrement l'occasion au niveau du discours sur le Budget de répondre aux rêveurs en cravates à propos de réduire le déficit en faisant croire aux Canadiens qu'on peut le réduire de 30 milliards de dollars avec 60 payeurs de taxes!

[*Traduction*]

M. Nunziata: J'ai une question à poser au député sur un sujet important pour le pays et qui n'a été que brièvement mentionné dans le discours du Trône. Il s'agit d'un problème qui mine sérieusement notre nation et frappe nos jeunes. Ce problème mènera encore beaucoup de jeunes Canadiens à la ruine. Il s'agit de l'usage abusif des drogues.

Je m'inquiète des priorités du gouvernement et de la manière dont il entend régler le problème. Le gouvernement a jugé important de créer une commission royale d'enquête sur l'usage abusif des drogues dans le sport amateur. Ce problème nous inquiète tous, mais il n'est rien comparativement au véritable problème de la drogue au Canada. Je suis convaincu que ce problème existe aussi dans la circonscription du ministre.

Au Canada, nous pouvons nous compter chanceux que le problème n'ait pas atteint les mêmes proportions qu'aux États-Unis. J'ai discuté avec plusieurs procureurs de la Couronne la semaine dernière, et ils se sont dits très préoccupés par le problème du crack au Canada. Selon eux, nos problèmes de drogue seront comparables dans trois ou cinq ans à ceux des États-unis. Nous connaissons tous le problème du crack, un dérivé de la cocaïne. Il provoque de la violence. La ville de Washington aux Étas-Unis détient maintenant le record du plus grand nombre de morts causées par la drogue.

Je voudrais demander au ministre ce que le gouvernement a l'intention de faire au sujet de ce grave problème. Va-t-il recommander à ses collègues au Cabinet et au premier ministre (M. Mulroney) de nommer une com-

mission royale pour enquêter sur le problème de l'abus des drogues au Canada?

Va-t-il exhorter ses collègues au Cabinet de donner à ce problème la priorité qu'il mérite? On ne lui a pas donné l'importance qui lui revient dans le discours du Trône, il y a quelques jours. Pourrais-je avoir la réponse du ministre?

M. Valcourt: S'il n'y avait pas ce ton que le député donne à sa question, je serais tenté de rappeler. . .

Une voix: Faites-le.

M. Valcourt: Je le ferai. Il y a quelques années, le premier ministre, de visite à Vancouver, a parlé du même problème.

Une voix: Il ne fait rien d'autre que d'en parler.

M. Valcourt: Non, non. Il y avaient des gens à la Chambre qui se moquaient du problème de la drogue. Ils disaient que le premier ministre exagérait. C'étaient les mêmes personnes qui critiquaient le gouvernement parce que le premier ministre mettait en garde les Canadiens contre l'abus des drogues chez les jeunes. Vous riiez à cette époque-là. Aujourd'hui le député laisse entendre que ce problème est nouveau. Il ne l'est pas. Il a été identifié depuis longtemps par le premier ministre et d'autres personnes à la Chambre.

Une voix: Il ne faisait que se mettre dans le sillage de Reagan.

M. Valcourt: Une proposition à cet effet figure dans le discours du Trône. Nous savons que le gouvernement a affecté des resources à la lutte contre les drogues. Le premier ministre a parfaitement raison de prendre personnellement à coeur ce problème. Si les députés d'en face veulent bien collaborer avec le gouvernement, je peux assurer au député que nous prendrons toutes les mesures possibles pour protéger notre jeunesse de ce fléau que constitue la consommation de drogues au Canada. Mieux vaut tard que jamais, même si c'est une conversion de dernière heure en ce qui concerne ces députés.

[*Français*]

M. le vice-président: Comme il est 17 h 30, il est de mon devoir, conformément à l'article 56 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur le champ toute question nécessaire pour disposer du sous-amendement et de l'amendement.

• (1730)

[*Traduction*]

Par conséquent, le premier vote porte sur le sous-amendement de M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing). Plaît-il à la Chambre d'adopter ce sous-amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote No 4)

POUR

Députés

Althouse
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Blondin
Brewin
Caccia
Catterall
Crawford
Dingwall
Duhamel
Finestone
Foster
Gardiner
Gray (Windsor Ouest)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Kaplan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)
Laporte
Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Maheu
Manley
McGuire
Milliken
Murphy
Nunziata
Ouellet
Parent
Peterson
Pickard
Prud'homme
Riis
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Turner (Vancouver Quadra)
Volpe
Walker
Whittaker
Young (Gloucester)

Anawak
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Bellemare
Berger
Black
Blaikie
Boudria
Butland
Callbeck
Comuzzi
de Jong
Dionne
Ferguson
Fisher
Funk
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Hovdebo
Jordan
Karpoff
Keyes
Kristiansen
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLaren
MacWilliam
Malépart
McCurdy
McLaughlin
Mills
Nault
Nystrom
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Rideout
Robichaud
Simmons
Speller
Stupich
Vanclief
Waddell
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—98

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Cardiff

Andre
Attewell
Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bourgault
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Casey

Chadwick
Chartrand
Clifford
Collins
Cooper
Corbett
Crosby (Halifax Ouest)
de Cotret
Dick
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
James
Joncas
Kempling
Kindy
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Masse
Mazankowski
McDermid
McKnight
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plamondon
Porter
Redway
Ricard
Robitaille
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—145

Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead) Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil
Crosbie (St. John's Ouest)
Darling
Della Noce
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hughes
Jelinek
Jourdenais
Kilgour (Edmonton Southeast)
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mitges
Moore
Oberle
Paproski
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Soetens
St-Julien
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Vincent
Wenman
Wilbee
Winegard

• (1800)

M. le vice-président: Je déclare le sous-amendement rejeté. Le vote suivant porte sur l'amendement de M. Foster.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je suis certain que vous trouverez qu'il y a consentement unanime pour qu'on applique à ce vote le résultat du vote précédent. Cela nous permettrait d'économiser du temps.

M. le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

L'Adresse—M. Valcourt

(Vote No 5)

POUR

Députés

Althouse
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Blondin
Brewin
Caccia
Catterall
Crawford
Dingwall
Duhamel
Finestone
Foster
Gardiner
Gray (Windsor Ouest)
Harb
Harvey (Edmonton Est)
Hunter
Kaplan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)
Laporte
Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Maheu
Manley
McGuire
Milliken
Murphy
Nunziata
Ouellet
Parent
Peterson
Pickard
Prud'homme
Riis
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Turner (Vancouver Quadra)
Volpe
Walker
Whittaker
Young (Gloucester)

Anawak
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Bellemare
Berger
Black
Blaikie
Boudria
Butland
Callbeck
Comuzzi
de Jong
Dionne
Ferguson
Fisher
Funk
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Hovdebo
Jordan
Karpoff
Keyes
Kristiansen
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLaren
MacWilliam
Malépart
McCurdy
McLaughlin
Mills
Nault
Nystrom
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Rideout
Robichaud
Simmons
Speller
Stupich
Vanclief
Waddell
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—98

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil
Crosbie (St. John's Ouest)
Darling
Della Noce
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hughes

Andre
Attewell
Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bourgault
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Cooper
Corbett
Crosby (Halifax Ouest)
de Cotret
Dick
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
James

Jelinek	Joncas	Shields	Siddon
Jourdenais	Kempling	Soetens	Sparrow
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kindy	St-Julien	Stevenson//
Koury	Landry	Tardif	Tétreault
Langlois	Larrivée	Thacker	Thompson
Layton	Leblanc (Longueuil)	Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Lewis	Littlechild	Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Loiselle	Lopez	Turner (Halton—Peel)	Valcourt
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)	Van de Walle	Vankoughnet
MacKay	Malone	Venne	Vien
Marin	Masse	Vincent	Weiner
Mayer	Mazankowski	Wenman	White
McCreath	McDermid	Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
McDougall (St. Paul's)	McKnight	Winegard	Wilson (Etobicoke Centre)
McLean	Merrithew		Worthy—145
Mitges	Monteith		
Moore	Nicholson		
Oberle	O'Kurley		
Paproski	Plamondon		
Plourde	Porter		
Pronovost	Redway		
Reimer	Ricard		
Richardson	Robitaille		
Roy-Arcelin	Schneider		
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)		

M. le vice-président: Je déclare l'amendement rejeté.

Comme il est 18 h 03, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 03.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 13 avril 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE DÉPLOIEMENT DES FORCES DE MAINTIEN DE LA PAIX EN NAMIBIE

DÉPÔT DU DÉCRET

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais déposer une copie du décret concernant les forces canadiennes de maintien de la paix en Namibie.

* * *

[*Français*]

LOI SUR LES BANQUES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)) demande à présenter le projet de loi C-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les banques».

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Loiselle: Monsieur le Président, je présente aujourd'hui un projet de loi qui permettra une meilleure divulgation des frais bancaires et qui améliorera le mécanisme par lequel les consommateurs peuvent faire connaître leurs plaintes.

[*Traduction*]

Ce projet de loi constitue l'exécution de l'engagement du gouvernement à représenter un projet de loi sur les frais bancaires qui avait expiré au *Feuilleton* l'année dernière.

[*Français*]

Alors que l'ancien projet de loi ne couvrait que les comptes personnels, l'application du nouveau projet de loi sera élargie afin d'inclure les comptes des entreprises. Le nouveau projet de loi comporte également certains changements techniques.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'EXAMEN DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition à la Chambre conformément à l'article 36 du Règlement. Cette pétition découle de l'affaire Rafferty-Alameda. Le gouvernement a été amené, bien malgré lui, à s'occuper de cette affaire à la suite de la décision du tribunal qui a ordonné d'entamer le processus approprié d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Les pétitionnaires s'inquiètent de cette mauvaise volonté du gouvernement qui ne s'exécute que sur ordre du tribunal. Ils soumettent cette pétition et demandent humblement au Parlement d'adopter une loi sur l'examen des évaluations environnementales qui exigerait que tous les projets de travaux relevant de la compétence fédérale soient soumis à l'examen et aux commentaires du public. Cette loi établirait des critères sévères.

LE RÉGIME DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'intervenir aux termes de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition signée par plusieurs personnes qui reprochent au gouvernement d'appliquer un régime d'impôt sur le revenu qui est complexe et inéquitable. Les pétitionnaires demandent au Parlement canadien d'instaurer un régime fiscal plus simple et plus équitable qui établisse un meilleur équilibre entre les impôts des sociétés et ceux des particuliers et qui rétablisse l'indexation du crédit d'impôt pour enfant.

• (1110)

L'UTILISATION DU PORT DE CHURCHILL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter 17 pétitions qui ont recueilli plus de 600 signatures à propos de l'utilisation du port de Churchill et qui s'ajoutent aux quatre pétitions que j'ai déposées hier.

Les habitants des localités de Le Pas, Moose Lake et South Indian Lake expriment l'inquiétude que leur

inspire la faible utilisation du port de Churchill. Ils croient que ce port pourrait contribuer à améliorer l'économie des provinces canadiennes des Prairies, et qu'il est nécessaire que le gouvernement fédéral développe le potentiel évident du seul port de mer des Prairies.

Les pétitionnaires prient donc humblement le Parlement de demander au ministre responsable de la Commission canadienne du blé de voir à ce qu'au moins 3 p. 100 des expéditions annuelles de céréales au Canada passent par le port de Churchill. Ils prient également le gouvernement de chercher activement d'autres façons d'utiliser cet important port pour expédier des exportations autres que les céréales.

LES SOUS-MARINS À PROPULSION NUCLÉAIRE—L'UTILISATION DES FONDS À D'AUTRES FINS

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom du Conseil des personnes du troisième âge de la circonscription de Saint-Laurent. Comme dans le cas de plusieurs autres pétitions que j'ai eu le plaisir de présenter à la Chambre, le Conseil des personnes du troisième âge de Saint-Laurent demande que gouvernement fédéral investisse plutôt dans la recherche sur le SIDA, le cancer et les maladies cardiovasculaires les 4 milliards de dollars devant servir à l'achat de sous-marins à propulsion nucléaire.

J'ai aussi une pétition semblable à présenter au nom des membres de la paroisse luthérienne Saint-Paul de la cirsconscription de Saint-Laurent que cette question préoccupe.

[*Français*]

LA RÉACTION AU PROJET D'ACHAT DE SOUS-MARINS NUCLÉAIRES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous présenter une autre pétition de la part du Club social Saint-Sixte, de Saint-Laurent, qui demande la même chose, soit que la santé mentale et physique des Canadiens et Canadiennes devrait être considérée comme dossier prioritaire pour le gouvernement fédéral, et que la santé devrait avoir préséance sur les sous-marins nucléaires.

[*Traduction*]

LE SITE DE L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, voici une pétition qui vient des travailleurs de l'industrie de la technololgie de pointe de Saint-Laurent. Ces travailleurs demandent au Parlement d'établir l'Agence spaciale canadienne dans la circonscription de Saint-Laurent parce qu'elle possède déjà les infrastructures nécessaires.

Je présente également une autre pétition portant environ 1 000 signatures, une pétition qui vient de Bombardier-Canadair. . .

[*Français*]

ON DEMANDE L'IMPLANTATION DE L'AGENCE SPATIALE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE SAINT-LAURENT

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous présenter une autre pétition de la part de Bombardier-Canadair demandant que le gouvernement du Canada prenne les mesures nécessaires à l'implantation de l'Agence spatiale canadienne dans la circonscription de Saint-Laurent, qui dispose de toutes les infrastructures essentielles à créer un environnement propice à cette Agence pour qu'elle ait un rendement optimal et un rayonnement mondial.

LA RÉACTION AU PROJET D'ACHAT DE SOUS-MARINS NUCLÉAIRES

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'ai des pétitions en provenance des circonscriptions conservatrices de Lachine, Bourassa, Mercier, Verdun, Rosemont, Laval et de la belle circonscription de Laurier—Saint-Marie. Les citoyens et citoyennes demandent au gouvernement conservateur d'annuler la construction de deux sous-marins à propulsion nucléaire, au coût de 2 milliards de dollars chacun, soit 4 milliards de dollars, et de prendre ces sommes d'argent pour les injecter dans le domaine de la santé, ce qui est important pour tout le monde, dans le domaine de la recherche contre le cancer et les maladies cardio-vasculaires, le SIDA et autres, et de remettre ces sommes d'argent aux hôpitaux afin qu'ils puissent s'acheter des équipements pour guérir les malades.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient reportées.

M. le vice-président: Toutes les questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 12 avril, de la motion de M. Richardson: Qu'une Adresse

soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à exprimer ma grande reconnaissance à la circonscription de Mont-Royal pour l'appui qu'elle m'a donné à la dernière élection, comme auparavant. C'est en son nom que j'interviens sur ce discours du Trône, et j'espère et crois d'ailleurs exprimer l'avis de la majorité des électeurs de cette circonscription.

Tous les gouvernements font un discours du Trône et toutes les législatures en débattent, mais le but premier d'un discours du Trône est de faire savoir comment le gouvernement envisage l'avenir. De faire savoir comment le gouvernement voit sa situation, comment il voit celle de la société, dans quelle voie il compte s'engager. En d'autres termes, ce qu'il envisage pour le Canada.

Or j'estime que ce discours du Trône, le gouvernement a peu de raisons d'en être fier. Il s'adresse à une société très complexe évoluant sur une scène internationale elle-même de plus en plus complexe mais qui se rétrécit devant l'action internationale mondiale. Il ne semble pas que le gouvernement vive dans le même pays, avec les mêmes gens et les mêmes préoccupations que les personnes que je connais et qui pensent comme les 57 p. 100 de l'électorat national.

Ce discours du Trône n'en impose pas aux Canadiens. Il ne pense qu'à une chose, la réduction du déficit, avec une mentalité d'offre et de demande et des horizons très étriqués. Le gouvernement n'a pas et ne peut pas voir de raison d'être fier de son message. C'est un gouvernement qui coupe partout, comme un malfaiteur qui tire indistinctement sur tout ce qui bouge. Son comportement est inhumain alors qu'il devrait répondre aux Canadiens avec compassion.

Qu'il coupe les prestations des chômeurs, ou néglige de fournir des ressources adéquates aux services d'immigration—dans ma circonscription, l'immigration est une affaire très sérieuse—ou encore ne tienne pas compte des véritables besoins des travailleurs dans le domaine du recyclage ou du perfectionnement pour faire face aux nouvelles technologies, les Canadiens se demandent quelle sorte de gouvernement tory froid et impitoyable ils ont élu en novembre, aveuglément, il me semble.

Dans le cas de la famille qui a besoin d'espace pour des soins de garderie de qualité, les Canadiens s'attendent que le gouvernement ait déjà réglé le problème au lieu de continuer à en discuter.

Le gouvernement a parlé de l'environnement, mais il n'a pas dit ce qu'il va faire dans ce domaine très important qui touche chaque Canadien, peu importe son affiliation politique.

En règle générale, le discours du Trône laisse beaucoup de Canadiens dans le doute à savoir si les conservateurs se rendent compte des défis auxquels les Canadiens font face dans tous les domaines où ils oeuvrent chaque jour de la semaine. A mon sens, le gouvernement n'est pas humain.

Le discours du Trône n'est qu'une répétition de vieilles rengaines. Les anciennes promesses sont exprimées dans un vocabulaire différent qui reflète le fait que le gouvernement n'a pas rempli son mandat précédent et que, à part une longue liste de coupures, nous ne pouvons pas nous attendre à du neuf.

Le gouvernement n'a pas l'intention d'offrir de meilleurs services dans ma circonscription ou dans n'importe quelle autre. Il a décidé de ne pas tenir compte des besoins. Il veut sabrer arbitrairement partout où il peut et il s'imagine ainsi améliorer la situation de tous les Canadiens.

Même si on trouve des gens très riches ou à l'aise aux deux extrémités de ma circonscription, le centre est moins bien nanti. Le taux de chômage y est très élevé et les propositions du gouvernement n'ont rien pour améliorer cette situation.

Le gouvernement conservateur pensait-il impressionner les Canadiens en prenant cinq mois, du 21 novembre au 3 avril, pour effectuer, disait-il, des études et des consultations en vue de préparer son nouveau mandat. Et dire qu'il a eu le culot, après cela, de présenter un discours du Trône qui n'est qu'un tissu de banalités. Il ne contient que de vagues promesses, de vagues solutions et quelques surprises dont il n'avait pas été question durant la campagne électorale. Si les conservateurs ne trouvent rien de mieux à offrir après presque six mois de réflexion, quel espoir nous reste-t-il pour les quatre prochaines années?

Où sont passées toutes les belles promesses? Qu'est devenue la promesse d'établir les meilleurs programmes d'adaptation et de recyclage au monde? Eh bien, nous avons entendu la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall), ce nouvel Attila le Hun, nous dire ce qu'elle entend faire. Si j'étais un travailleur marginal, c'est-à-dire le dernier à avoir été engagé et donc le premier à partir en cas de mises à pied, les propos de la ministre n'auraient rien pour me rassurer ni m'encourager. Le fait est que la ministre va provoquer le dépeuplement de nos régions en offrant à la plupart de leurs citoyens qui veulent se recycler de grandes possibilités et un billet d'avion. Naturellement, puisqu'il n'y aura plus de service ferroviaire. Et on va prendre l'avion pour où?

Pour les grands centres de notre pays. C'est scandaleux, et le gouvernement devrait avoir honte.

Que dire des assurances qu'on nous avait données que nos programmes sociaux ne seraient pas touchés? Qu'est-ce que le régime d'assurance-chômage si ce n'est une partie intégrante du tissu social de notre pays. Et voici qu'on veut le réduire au détriment de dizaines de milliers de Canadiens. Les députés d'en face le savent aussi bien que moi. Je ne voudrais pas être à leur place lorsqu'ils retourneront dans leurs circonscriptions et qu'il leur faudra faire face à des électeurs fort mécontents.

• (1120)

Maintenant que les bureaux de vote sont fermés, que les scrutins ont été dépouillés, que toutes les voix sont enregistrées et que les Canadiens ne peuvent plus changer d'idée, voici que le chat conservateur sort du sac. Le gouvernement ne fait pas preuve d'autorité et les Canadiens ne sont pas impressionnés. Avant longtemps, des Canadiens vont revenir à leur ancienne opinion du gouvernement. Que le naturel revienne au galop, que le gouvernement recommence à bien envelopper des politiques creuses et ses jours sont comptés.

Nous allons bientôt vivre les jours sombres qu'on attribue à un gouvernement conservateur, avec la présentation du Budget. Il est vrai que toutes sortes de fuites se produisent. C'est plutôt inhabituel. J'ai jugé que Don McGillivray avait fort bien décrit la situation. Dans son article, il signale que le fait même que notre ministre des Finances (M. Wilson) ait choisi de préparer lui-même les Canadiens à son propre Budget, montre à quel point il craint qu'il soit mal reçu. Il tente de temporiser, afin d'amortir le coup, en disant aux Canadiens d'être prêts à se serrer la ceinture. Il les invite à se préparer au pire, car ainsi, lorsque le Budget sera présenté, ils pourront soupirer d'aise en se disant qu'ils ne s'en sont pas si mal tirés après tout, même si leur situation est précaire.

Selon un vieil adage, les temps sont difficiles sous un gouvernement conservateur. Je peux vous dire que c'est en effet le cas. Je suis heureuse de voir que tous mes collègues s'en réjouissent. Mis à part les plus favorisés, je me demande à qui cela va profiter.

Dans le discours du Trône, on parle d'une société généreuse, de questions nationales. Je voudrais m'arrêter sur la crise linguistique. Si le gouvernement ne se dérobait pas à ses responsabilités, s'il avait fait preuve d'initiative lorsque le pays était confronté à de graves problèmes, nous aurions peut-être pu nous éviter bien des difficultés.

En ce qui a trait à la question de la crise linguistique, je voudrais demander au premier ministre (M. Mulroney), où il se trouvait lorsque le gouvernement du Québec a fait part à la province et au pays de son projet de fouler aux pieds les droits de la minorité linguistique de la province, de faire fi de la distinction réfléchie et soigneusement élaborée par la Cour suprême du Canada dans sa définition du caractère distinct de la société québécoise?

Pourquoi n'a-t-il pas exprimé sa propre opinion? Pourquoi s'est-il contenté de paroles conciliantes? Dans le cas de l'Alberta et de la Saskatchewan, il n'a pourtant pas mâché ses mots. Mais lorsqu'il s'est agi de défendre la minorité anglophone du Québec, où était-il? Je soutiens que la déstabilisation de cette communauté, de cette société est une affaire grave et que, lorsque l'heure était critique, le premier ministre s'est dérobé. Quand le gouvernement du Québec a foulé aux pieds les droits de sa minorité linguistique en déposant le projet de loi C-178, le premier ministre et nul autre que lui aurait dû intervenir. Il aurait dû exhorter le premier ministre du Québec à ne pas faire fi de la Charte des droits, à ne pas braver le jugement de trois tribunaux, y compris la Cour suprême et la Cour supérieure du Québec, à ne pas renier l'engagement qu'il a pris à l'égard des droits de sa minorité. Il aurait dû le mettre en demeure de retirer cet inadmissible projet de loi.

Malheureusement pour nous, il a manqué cette occasion historique. Le premier ministre n'a pas prévalu et ses opinions non plus. Il ne fallait sans doute pas s'attendre à mieux de sa part, lui qui croit que la Constitution ne vaut pas le papier sur lequel elle est écrite. Pourquoi alors se donnerait-il la peine de défendre les droits de la minorité linguistique du Québec? Pourquoi tient-il tant à l'Accord du lac Meech s'il ne croit même pas dans la Constitution.

Le premier ministre aurait pu être aussi ferme et efficace qu'il l'a été avec l'Alberta et la Saskatchewan. Il aurait pu redoubler d'efforts pour faire en sorte que le Québec respecte la liberté d'expression et accepte l'opinion que la protection et la promotion de la langue et de la culture françaises n'exigent pas la négation des droits de la minorité, opinion que je partage entièrement. La langue française a besoin non seulement de promotion et de protection, mais de la compréhension et de la sympathie des minorités anglophones du Québec.

Il existait des moyens beaucoup plus originaux d'aborder ce problème sans pour autant fouler aux pieds les droits des anglophones de cette province, ou ceux des francophones ailleurs au Canada. Toutes les régions de notre pays, d'un océan à l'autre, devraient porter la marque du bilinguisme. Cela, je le répète depuis le

premier jour où j'ai été élue députée et où nous nous sommes mis à examiner la question de la radiodiffusion et de la culture. Nous devons faire en sorte que le Canada porte la marque du bilinguisme, car le français et l'anglais permettent d'avoir accès à deux cultures magnifiques, nous permettent de voyager partout dans le monde et d'être mieux compris de tous. Nous serions très privilégiés si nous possédions trois, quatre ou même cinq langues, nous pourrions avoir accès à autant de cultures, mais nous devons au moins posséder les deux langues officielles du Canada qui constituent en quelque sorte le contrat social de notre pays. Je reconnais que le premier ministre s'est prononcé en faveur des droits des minorités, mais de simples paroles ne sont guère de nature à imposer le respect absolu des droits des minorités.

Cette semaine, le premier ministre a laissé passer l'occasion de se prononcer franchement en faveur des droits des minorités en refusant d'appuyer la motion de mon chef le très honorable chef de l'opposition (M. Turner), motion qui aurait interdit à tout jamais au gouvernement fédéral de recourir à la clause de dérogation de la Constitution pour fouler aux pieds les droits fondamentaux de la Charte des droits et des libertés. A-t-il saisi l'occasion? Nullement. Comme l'a dit le chef de l'opposition, si le premier ministre appuyait sans réserve les droits des minorités linguistiques, le moins qu'il pouvait faire, c'était de montrer la voie. De toute évidence, le premier ministre manque de stature. Il a encore laissé passer une occasion exceptionnelle, et seule l'histoire jugera dans quelle mesure il a eu tort.

J'ai lu avec enthousiasme le rapport de notre commissaire aux langues officielles pour cette année. Je suis tout à fait d'accord avec M. D'Iberville Fortier quand il insiste pour que le gouvernement fédéral assume pleinement la responsabilité de protéger les droits des minorités. La façon dont le gouvernement fédéral a réagi au traitement fait aux anglophones québécois n'est guère réjouissante, mais j'espère que d'ici la fin de son mandat, le gouvernement ne s'en tiendra pas seulement aux belles paroles pour s'assurer que ni le gouvernement fédéral ni aucun gouvernement provincial ne foule aux pieds les droits des minorités.

Je tenais ensuite à aborder la question des fusions et des mainmises des sociétés, ce qui équivaut à parler de l'avenir du Canada.

[*Français*]

Le manque de leadership est encore marqué par le silence de ce gouvernement et l'absence de vision pour le Canada. Ils sont en train de vendre tout notre patrimoine. S'ils ne me croient pas, je considère qu'ils devraient lire le document que nous avons tous reçu de la FTQ, c'est arrêter notre dépossession culturelle et économique.

Je crois que la FTQ et la Caisse de dépôt ont manifesté leurs inquiétudes et désaccord face à l'inaction de ce gouvernement. Remarquez, en bref, notre richesse collective est en train de s'écrouler.

Je vais vous lire ce qu'ils ont écrit:

> que dans la foulée de la déréglementation, de la privatisation et du libre-échange, on assiste à une vague sans précédent de ventes, de fusions et de réorganisations d'entreprises;
>
> que déjà, les fermetures de Gillette à Ville St-Laurent, les Chaussures Jarman à Lachine, Kruger dans l'Est de Montréal, et l'annonce des fermetures de Northern Telecom à Aylmer et Sanyo à Ville St-Laurent entraîneront de nombreuses mises à pied.

Et il parle d'autres compagnies. C'est toute une histoire qu'on a complètement oubliée.

> que d'autres entreprises se sont fusionnées ou songent à se fusionner pour survivre au libre-échange, entraînant encore des milliers de mises à pied telles Domglass avec Consumers, Canadien International avec Wardair, Molson avec O'Keefe et Imperial Oil avec Texaco.
>
> que des entreprises canadiennes sont vendues ou sur le point de l'être à des intérêts américains qui sont en train de tout nous acheter:

J'espère que le gouvernement va à un certain moment regarder la figure du Canada et décider s'il va tout vendre notre patrimoine.

• (1130)

[*Traduction*]

Le gouvernement fait l'autruche devant la vague de fusions et de prises de contrôle qui a commencé à déferler sur le pays.

M. le vice-président: Je prie la députée de conclure son discours. Avant que l'on passe aux questions et observations, je lui donne une minute de plus pour terminer.

Mme Finestone: Si je dois m'arrêter, je me contenterai d'aborder très rapidement un autre domaine où j'estime que le gouvernement a changé d'avis et n'a pas su s'affirmer.

Je veux parler de son choix de supprimer les restrictions sur les contacts officiels avec l'OLP, ce qui permet maintenant de traiter avec elle aux plus hauts niveaux.

Personnellement, je déplore que le gouvernement ait décidé d'accroître les contacts avec l'OLP, organisation qui a proposé dernièrement un programme modéré adressé à l'Occident tout en réaffirmant au peuple palestinien, en arabe, son engagement à la stratégie de la libération par étapes de toute la Palestine. Cette organisation affiche un désir de compromis politique, mais elle refuse de renoncer à son projet de détruire Israel.

Personnellement, je déplore aussi vivement que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) souscrive à l'auto-détermination de la Palestine. Compte tenu de la signification de ce terme dans le contexte du Moyen-Orient, où il a valeur du mot-code, je crains que beaucoup ne choisissent d'interpréter ses commentaires comme si le Canada préconisait un État palestinien indépendant ou quelque autre formule pour laquelle les Palestiniens opteraient unilatéralement. Cette interprétation irait à l'encontre de la politique canadienne de longue date qui a toujours été d'éviter de préjuger du résultat de négociations. De fait, le Canada a toujours appuyé vigoureusement, et je compte bien qu'il continuera de le faire, un processus de paix fondé sur des négociations directes entre les parties concernées et sur une évolution prudente vers une paix durable dans cette région.

Je parlerai de mes préoccupations au sujet des communications et de la culture à un autre moment, après le débat sur le discours du Trône. Malgré les nombreux commentaires faits sur les communications et la culture en tant que question des plus importantes, j'espère que le point. . .

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires?

[*Français*]

Mme Bourgault: Monsieur le Président, j'écoutais avec beaucoup d'intérêt la réponse de la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) au discours du Trône. Elle a dit que sa circonscription était affligée d'un taux incroyable de chômage. Évidemment, quand on est de l'extérieur, peut-être qu'elle pourrait me répondre qu'on a peut-être une perception erronée de Mount Royal. Mais quand on parle de Mount Royal, on parle d'une circonscription plutôt favorisée, comparativement à des circonscriptions rurales où le taux de chômage atteint parfois 17 ou 18 p. 100.

Monsieur le Président, je voudrais demander à la députée de Mount Royal si. . . Elle semble être contre, évidemment les députés de l'opposition sont contre le projet de réforme de l'assurance-chômage. C'est sûr, ils sont contre tout! Les Canadiens savent très bien cela, monsieur le Président, ils sont contre tout.

Elle oublie des choses très importantes. Elle oublie de dire. . . Par exemple, elle dit qu'ils sont contre, mais eux, ils ne disent pas quelle est l'alternative. Moi, je voudrais qu'elle me dise, par exemple, pourquoi elle est contre le fait que le gouvernement favorise une personne qui dépend de l'assurance-chômage et qui va se recycler pour trouver un emploi permanent? Le monde évolue. Les entreprises évoluent. Elle ne fait pas mention de cela, elle critique ouvertement le projet sans avoir de solution de rechange. Je voudrais qu'elle me parle du programme de recyclage et qu'elle nous dise vraiment qu'elle est contre le fait que les employés aillent se faire recycler. C'est mon premier point.

Le deuxième point: elle ne mentionne pas, monsieur le Président, évidemment, les bonnes choses. Elle ne mentionne pas que le gouvernement a augmenté les congés de maternité pour les femmes de près de 10 semaines pour les familles.

C'est une mesure extrêmement positive que les femmes ont demandée depuis longtemps. Évidemment, ils ne notent pas la réforme positive de l'assurance-chômage de la ministre.

Et puis, finalement, monsieur le Président, elle nous parle d'une crise du langage. Voyons donc, il n'y a pas de crise du langage! Il y a une crise de l'affichage au Québec, cela est la réalité, et non pas une crise du langage. Les Canadiens sont d'accord sur les deux langues officielles, mais au Québec il y a une crise d'affichage. Ils essaient de faire de la distorsion, monsieur le Président, en faisant en sorte que la clause nonobstant soit la pire calamité. Or, la députée, son idole, c'est l'ancien chef du parti libéral, Pierre Elliott Trudeau. Elle ne doit pas le trouver drôle, aujourd'hui, parce que c'est lui qui l'a donnée la clause nonobstant aux provinces. C'est comme si elle voulait dire: Bien, on nous a donné une clause, maintenant qu'on vous l'a donnée, on ne veut pas que vous la preniez! Alors, la clause nonobstant, c'est les provinces, et l'affichage, c'est la province de Québec qui s'occupe de cela. Elle sait très bien cela. Ils font de la politicaillerie sur un dossier qui est trop sérieux, pour dire n'importe quoi à la Chambre.

Mme Finestone: Monsieur le Président, ma collègue, c'est peut-être par ignorance et manque de compréhension de ce qui se passe dans la circonscription de Mount Royal qu'elle n'a pas peut-être saisi ce que j'ai dit dans mes remarques. J'ai dit clair et net que j'ai des personnes favorisées dans deux sections de ma circonscription, mais au centre de ma circonscription on a un taux de chômage très élevé. On est le centre d'immigration de Montréal, on est le point d'atterrissage de toutes les personnes de plus de 35 pays différents. On est un reflet de la réalité du Québec. On est fier des immigrants. On est fier de ce que les immigrants ont apporté chez nous. On est fier de ce que ces personnes-là ont amené à notre société. Mais ce que vous avez oublié, c'est qu'ils sont au commencement

d'une nouvelle vie, ici au Canada, et il faut avoir des formes d'apprentissage qui conviennent au nouveau marché au Canada. Mais si on n'a pas fait ce qu'il fallait par le biais de l'assurance-chômage et les cours de formation, vous n'avez pas jusqu'à ce jour fait ce qu'il fallait.

Ensuite, vous avez parlé de la crise de l'affichage, vous avez dit que j'ai fait un tollé sur la question de l'affichage. Madame, du moment que vous êtes «rayée» de votre foyer natal, comme moi je le suis, vous allez savoir comment je me sens. Moi, j'étais biffée de la carte.

[*Traduction*]

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je voudrais rappeler aux députés que, en raison de l'ordre adopté hier par la Chambre, les discours sont de quinze minutes et la période des questions et des commentaires ne doit durer que cinq minutes. Cela ne nous donne pas beaucoup de temps et je demanderais aux députés d'être succincts. La même chose s'applique à ceux qui répondent.

Nous reprenons le débat avec le député de Red Deer.

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, tout comme ma collègue, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur le discours du Trône. Chaque fois que je pénètre dans cette enceinte, je ressens une profonde gratitude envers les électeurs de Red Deer qui m'ont honoré en me confiant la responsabilité de le représenter. J'ai donc l'intention de faire de mon mieux pour transmettre leurs points de vue au gouvernement. Les Albertains se sont réjouis de ce que l'honneur de proposer l'Adresse en réponse au discours du Trône soit accordé à l'un d'entre eux. Je tiens à féliciter le député de Calgary-Sud-Est (M. Richardson) et la députée de Bourassa (M^me^ Gibeau) de l'excellence des allocutions qu'ils ont prononcées pour lancer le débat.

Même si ces deux députés représentent des circonscriptions très éloignées l'une de l'autre, et même s'ils se sont exprimés l'un dans une langue officielle et l'autre dans la seconde, ils ont fait valoir une même conception du Canada. Dans le discours du Trône, Son Excellence le Gouverneur général a exposé la conception que le gouvernement se fait de notre pays, ainsi que les objectifs et les priorités qu'il s'est fixés pour son présent mandat. Je voudrais maintenant expliquer ce que tout cela voudra dire concrètement pour ma circonscription.

Le 21 novembre dernier, les électeurs de Red Deer ont réélu un député du gouvernement progressiste conservateur. Ils ont voté pour l'Accord du libre-échange entre le Canada et les États-Unis, pour la responsabilité financière, en fait pour le parti le plus apte à gouverner. A Red Deer, on a voté pour le gouvernement, qui a été le premier, après bien des années, à se pencher sur les problèmes et les préoccupations des habitants de l'Ouest.

En 1984, le gouvernement qui a pris le pouvoir, a reconnu les besoins et les aspirations des régions du pays et il s'est mis à l'oeuvre pour faire disparaître des malaises qui durent depuis fort longtemps. Le Premier ministre (M. Mulroney) a vraiment fait preuve de leadership lorsqu'il a convoqué ses homologues provinciaux pour discuter de la Constitution. Il a si bien su susciter leur collaboration et fouetter leurs énergies qu'une nouvelle page de l'histoire constitutionnelle a été tournée: l'Accord du lac Meech a reçu l'appui des dix premiers ministres et des trois partis fédéraux. Cet esprit de conciliation et ce désir d'harmonie ont préparé l'avènement d'un pays plus unifié, plus dynamique et plus compétitif. Avant 1984, monsieur le Président, Red Deer, comme le reste de l'Alberta, était en proie à la récession déclenchée en partie par la désastreuse politique nationale de l'énergie qui a ruiné les petites entreprises canadiennes de services. Le gouvernement a aboli ce programme. Nous nous sommes aussi débarrassés de la taxe sur les revenus pétroliers. Comme première mesure de notre mandat, à la première session de la présente législature, nous nous sommes assuré l'accès à l'immense marché américain grâce à l'Accord de libre-échange.

• (1140)

Un journaliste bien connu de l'Alberta qui n'a pas toujours été favorable à notre parti a déclaré que «si Brian Mulroney libéralise les échanges avec les États-Unis, il fera davantage pour l'ouest du Canada que n'importe quel autre premier ministre de l'histoire du Canada».

Des voix: Bravo!

M. Fee: L'Accord de libre-échange a déjà permis un accroissement des investissements en Alberta. Dans ma circonscription, un consortium dirigé par Shell Canada projette d'investir quelque 700 millions pour construire un usine ultra moderne de traitement du gaz naturel et de récupération du soufre près de Caroline, en Alberta. L'usine donnera du travail à 1 200 travailleurs de la construction et emploiera en permanence plus de 150

personnes. Elle fera affluer plus de 17 millions de dollars par année dans notre économie locale.

Un autre exemple positif: juste au nord de ma circonscription, Novacor Chemicals investit quelque 600 millions de dollars pour agrandir son usine pétrochimique à Joffre. C'est le président de Novacor lui-même qui dit que «cet investissement ne se serait pas fait sans l'Accord de libre-échange.» L'accès aux marchés américains et les droits de douane moins élevés vont créer 200 nouveaux emplois permanents à Joffre.

L'agriculture est toujours essentielle à l'économie de ma circonscription, monsieur le Président, et, pour des tas de raisons que la plupart des députés connaissent, les agriculteurs éprouvent des difficultés. Même si certains ont perdu leur ferme, les agriculteurs reconnaissent qu'ils n'ont jamais été si bien servis que par le gouvernement conservateur des quatre dernières années.

Des voix: Bravo!

M. Fee: Notre gouvernement est venu en aide aux agriculteurs éprouvés par la sécheresse ou par la baisse des prix. N'eût été des milliards de dollars versés au cours des quatre dernières années, beaucoup plus d'agriculteurs auraient perdu leur ferme. Les problèmes agricoles sont complexes. Ils ne se règleront pas du jour au lendemain, mais notre gouvernement, par l'entremise de ses ministres, travaille en collaboration avec des groupes d'agriculteurs à la réforme du régime d'assurance-récoltes et à l'établissement d'un programme de stabilisation afin d'offrir aux agriculteurs un environnement plus sûr axé sur le marché.

Le principal problème des agriculteurs canadiens est l'incertitude. Nous ne pouvons plus improviser face aux situations d'urgence. Nous devons mettre en place un système qui permettra aux agriculteurs de planifier à long terme.

Une réforme agricole s'impose également au niveau international. Les guerres de subventions internationales sont en train de dévaster notre économie agricole. Les subventions rurales coûtent aujourd'hui quelque 200 milliards de dollars par an. Je crois que nos agriculteurs sont les meilleurs au monde. Nos produits sont des produits de qualité. Nous pouvons faire concurrence à n'importe qui, mais il est difficile de faire échec au trésor d'autres gouvernements. Le Canada et notre gouvernement ont joué un rôle de premier plan dans les négociations visant à supprimer les subventions agricoles injustes. Je félicite le ministre d'État chargé des Céréales (M. Mayer) et ses adjoints de leur contribution aux récentes négociations du GATT à Genève qui ont abouti à un accord important dans ce secteur.

Certains affirment que l'Ouest a été laissé pour compte. C'est que des choses leur ont échappé. Le gouvernement conservateur a écouté la population de l'Ouest et a agi, pour l'Ouest comme pour le reste du Canada. Il continuera d'écouter et d'agir.

Des voix: Bravo!

M. Fee: Le 21 novembre dernier, les Canadiens ont aussi voté pour un gouvernement qui croit en la responsabilité financière. Nous avons ralenti le rythme de croissance annuel du déficit. Il entre maintenant plus d'argent dans les coffres de l'État que ce qu'il faut pour payer le coût des programmes gouvernementaux. S'il n'y avait pas d'intérêts à payer sur la dette, le budget serait aujourd'hui excédentaire. Le gouvernement conservateur a pris le déficit en main, mais il faut encore régler le problème du remboursement de la dette accumulée.

Nous consacrons actuellement presque le tiers de chaque dollar dépensé au service de la dette. Pour vous donner une idée de l'ampleur de la situation, nous dépensons en ce moment plus d'argent pour le service de la dette que pour tout autre programme gouvernemental. Deux fois plus, par exemple, que pour les programmes d'aide aux personnes âgées. Nous dépensons douze fois plus pour le remboursement de la dette que pour les allocations familiales et trois fois plus que pour le budget de la défense.

Plus nous empruntons pour éponger les dépenses gouvernementales, monsieur le Président, plus les taux d'intérêt subissent des pressions à la hausse. La population de ma circonscription et de ma province s'en inquiète sérieusement. Nous sommes tout à fait justifiés de nous préoccuper de l'augmentation des taux d'intérêt, mais, pour renverser cette tendance, nous devons réduire notre dette. Je suis rassuré de savoir que notre ministre des Finances (M. Wilson) a préparé un plan et est déterminé à réduire la dette.

Des voix: Bravo!

M. Fee: Les électeurs de ma circonscription m'ont donné un message clair: éliminez le déficit et réduisez les dépenses gouvernementales. Mais par-dessus tout, ils m'ont dit que le gouvernement ne peut pas tout faire pour tout le monde. Le Canada est un pays débordant d'attentions pour ses citoyens. Les Canadiens reconnaissent qu'ils ont des obligations morales et sociales envers les gens réellement dans le besoin. Nous nous rendons certainement bien compte qu'il faut absolument une économie prospère pour offrir ce qu'il y a de mieux comme programmes sociaux.

La libéralisation des échanges commerciaux, qui favorise et récompense l'initiative, aidera les régions et stimulera le développement économique. L'Alberta a toujours été un gros producteur de produits primaires. Nous avons nos produits agricoles et nos produits énergétiques. Autrefois, à cause des tarifs marchandises préférentiels et des barrières tarifaires élevées, nos biens manufacturés

étaient importés d'autres régions. L'Accord de libre-échange va nous donner accès à de nouveaux débouchés et accélérera l'investissement dans la fabrication qui ajoute de la valeur aux biens. Le gouvernement continuera à assumer son rôle et à encourager la diversification en offrant une aide directe par l'entremise de son bureau de la diversification de l'économie de l'Ouest. Ce sont également de bonnes nouvelles pour l'Ouest.

Le gouvernement tient par ailleurs à faire disparaître les barrières tarifaires interprovinciales inutiles. Dans ma circonscription, on remarque déjà les bienfaits de la libéralisation des échanges commerciaux. Une société de Rocky Mountain House, la Sun Pine Forest Products, investit environ 32 millions de dollars dans la construction d'une scierie spécialisée dans la production de bois d'oeuvre qui emploiera environ 270 personnes, une fois terminée. Une bonne partie de son produit fini sera exportée aux États-Unis.

Dans la ville de Red Deer, le cas de la brasserie Drummond prouve que l'esprit d'entreprise se porte bien. Il s'agit d'une petite brasserie. Elle a été achetée dernièrement par un groupe d'hommes d'affaires de la région ainsi que par certains employés. Elle a une politique d'expansion agressive pour mettre en marché un nouveau produit en Alberta et aux États-Unis, une nouvelle sorte de bière non sucrée.

Les petits entrepreneurs constituent la clé de voûte de notre économie. Nous avons besoin d'eux parce que ce sont eux, et pas le gouvernement, qui créent les richesses et les emplois. Notre responsabilité consiste à donner le ton, à encourager les petites entreprises à bâtir et à investir pour l'avenir et à créer des emplois.

Des voix: Bravo!

M. Fee: Le développement économique nous tient beaucoup à coeur, monsieur le Président, mais pas à n'importe quel prix. Chaque jour, nous constatons à quel point l'environnement est important pour notre santé et notre bien-être. En effet, dans le débat d'urgence de la semaine dernière, on parlait des effets dévastateurs du déversement de pétrole du Valdez. De plus, nous avons tous entendu des rapports scientifiques sur l'effet de serre, la couche d'ozone et les précipitations acides.

La population de Red Deer apprécie à leur juste valeur la richesse et la beauté du pays. Cette circonscription est le plus bel exemple de ce que l'Alberta a de meilleur à offrir. A l'ouest, nous avons les montagnes Rocheuses et une partie du parc national Banff et à l'est, les ranchs et les avant-monts qui font place aux terres agricoles luxuriantes de la vallée panoramique de la rivière de Red Deer. La population de Red Deer illustre ce à quoi le gouverneur général faisait allusion lorsqu'elle a déclaré dans le discours du Trône:

> Les Canadiens ont un sens aigu des liens qui les rattachent à leur milieu naturel, dont la richesse, la diversité et l'immensité ont façonné leurs valeurs et leur expérience.

C'est parce que la population de Red Deer estime et respecte nos ressources naturelles, monsieur le Président, qu'elle félicite le gouvernement de son engagement à protéger l'environnement. Le discours du Trône fait clairement ressortir l'engagement ferme du gouvernement envers le principe du développement viable, comme l'énonçait la Commission Brundtland. Or, nous pouvons bénéficier d'une croissance économique tout en protégeant notre environnement.

• (1150)

C'est un souci dont nous nous préoccupons à l'heure actuelle dans ma circonscription. J'ai parlé du consortium d'exploitation du gaz naturel dans la région de Caroline. Ce projet a soulevé certaines inquiétudes sérieuses sur les répercussions qu'aura cette industrie sur notre environnement et sur notre mode de vie. Un très bon dialogue s'est instauré entre les promoteurs et les habitants du corridor Caroline—Rocky Mountain House. Les promoteurs se sont réunis avec les propriétaires fonciers et les groupes intéressés de la région. Ils ont créé un conseil consultatif local. Je suis persuadé que ce processus de consultation se poursuivra.

Ayant été maire d'une petite ville durant les onze dernières années, je connais personnellement les difficultés auxquelles les municipalités font face en matière de traitement des ordures. La nécessité de mieux traiter tous nos déchets est bien comprise.

Je tiens à évoquer l'initiative que le gouvernement de l'Alberta a prise en ce qui concerne les matières dangereuses. Il a créé et mis au point une usine spéciale de traitement des déchets qu'il exploite maintenant à Swan Hills, où l'on peut se débarrasser des déchets dangereux d'une façon qui respecte l'environnement.

Nous nous rendons compte que le monde fait face à un défi écologique. C'est un défi qui dépasse les dimensions municipale, provinciale et fédérale. Il revêt une dimension internationale. La pollution ne connaît pas de frontière. Nous devons tous nous en préoccuper. Tout le monde doit contribuer à la combattre.

De nombreux défis nous attendent. Comme les habitants de ma circonscription, je n'ai pas peur des défis, je les aime. Nous avons pour défi de faire de notre pays remarquable un coin du monde encore meilleur à laisser à nos enfants. Je suis impatient de travailler avec mes

collègues des deux côtés de la Chambre à atteindre cet objectif.

M. Boudria: Monsieur le Président, je tiens d'abord à féliciter le député de son premier discours à la Chambre des communes, dans lequel il a fait allusion au déficit et à la dette nationale. Je suis certain qu'il sait que la dette nationale totale s'est accrue de 50 p. 100 depuis que le gouvernement conservateur a accédé au pouvoir en 1984.

Je veux parler de certaines des compressions envisagées par le gouvernement, particulièrement dans le secteur de l'assurance-chômage. Son parti croit-il que ces compressions sont justes et équitables? Je ne crois pas qu'elles le soient. Par exemple, dans la circonscription que je représente, le chômage s'élève à 13 p. 100 dans le comté de Prescott et à 11 p. 100 dans celui de Glengarry. Cependant, comme nous faisons partie de la zone statistique de l'Est ontarien où est située la ville d'Ottawa, notre taux de chômage est évalué à 5,7 p. 100. Par conséquent, sous le nouveau régime annoncé par la ministre, la durée des prestations dans ma circonscription sera ramenée de 52 à 35 semaines, et la période de référence passera de 14 à 20 semaines. Le député croit-il que cela est juste dans une région où le taux de chômage atteint 13 p. 100?

M. Fee: Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour répondre à une question qui est habituellement adressée à mes collègues des banquettes ministérielles. Cette question a été posée à plusieurs reprises au cours des derniers jours à la ministre, et je crois qu'elle y a répondu de façon admirable.

Premièrement, il n'y a pas de compressions. Nous ne réduisons pas les fonds affectés à ce programme, mais nous les redistribuons d'une façon qui sera plus utile aux Canadiens. J'ai parlé aux gens de ma circonscription. Je crois avoir une très bonne relation avec eux et bien connaître leurs opinions. Les habitants de ma circonscription sont des gens généreux et compatissants. Ils comprennent que certains de leurs concitoyens ont besoin des programmes sociaux. Nous voulons aider ces gens à occuper des emplois valorisants. Mais nous ne voulons pas payer ceux qui quittent leur emploi sans raison ou ceux qui ne veulent pas travailler. Nous voulons mettre à leur disposition des programmes de formation qui leur permettront d'exercer des emplois valorisants. Voilà l'essentiel du programme d'emploi que la ministre a annoncé.

Les gens de ma circonscription avec lesquels je me suis entretenu souscrivent à cette initiative. Ils pensent que notre pays en profitera et qu'il en sera d'autant plus fort à l'avenir.

M. Whittaker: Monsieur le Président, je trouve toujours intéressant d'entendre les députés d'en face nous expliquer jusqu'à quel point le Canada a prospéré depuis quatre ans et comment il deviendra un grand pays un jour. Le député nous a parlé des progrès qu'avaient accomplis les agriculteurs sous le gouvernement conservateur et comment ce gouvernement avait réussi à stabiliser le prix des céréales.

Je viens d'une circonscription où l'Accord de libre-échange a lésé les agriculteurs au lieu de les aider. Cet accord, et l'attitude du gouvernement, ont eu ensemble des conséquences terribles pour les viniculteurs de cette région. Que dire de l'industrie des fruits tendres mise à mal par l'attitude du gouvernement au cours des négociations de l'Accord de libre-échange. Elle a été sacrifiée à l'autel du libre-échange.

Le député nous dit que les petites entreprises se sont bien débrouillées. Je suis complètement d'accord avec lui lorsqu'il assure que ces entreprises sont le pivot de l'économie canadienne. Pourtant, j'entends des plaintes de la part des exploitants de la petite entreprise qui dépendent des agriculteurs et des milieux agricoles, que le gouvernement a aussi laissé tomber.

Le député demandera-t-il instamment à son gouvernement de traiter avec un peu de justice les agriculteurs de la région de l'Okanagan? Insistera-t-il pour qu'il garantisse, aux agriculteurs de l'Ouest et de la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique, un régime de stabilisation des revenus agricoles?

M. Fee: Monsieur le Président, je n'ai aucune objection à répondre à ces questions. Je suis fier des mesures que le gouvernement a prises. Mais je ne suis pas nécessairement content de l'état de l'économie agricole au Canada.

Si le député s'était donné la peine de m'écouter, il m'aurait entendu dire que les agriculteurs du Canada ont été terriblement éprouvés depuis quelques années. Sans les programmes de subventions que notre gouvernement a adoptés, je doute que l'agriculture soit encore un secteur viable maintenant.

Ceux d'entre nous qui sommes nouveaux à la Chambre avons beaucoup de choses à apprendre. Les gens doivent se rendre compte que, lorsque nous discutons du libre-échange, il existe une différence entre ce qui est régi par le GATT et ce qui dépend de l'Accord de libre-échange. Lorsque nous discutons du raisin, nous parlons de quel-

que chose qui a été mis en place par le GATT, pas nécessairement par l'Accord de libre-échange.

Le député demande ce que je ferais pour encourager notre ministre et le gouvernement en ce qui concerne les subventions accordées aux agriculteurs. J'encouragerais le ministre à continuer ce qu'il fait. Il a organisé des réunions avec les agriculteurs et leurs groupes d'un bout à l'autre du Canada. Il demande l'avis des gens qui travaillent dans ce secteur. Il écoute leurs idées et il formulera sa politique à partir des meilleures recommandations qu'il aura reçues. Ce sera, à mon avis, la base d'un bon gouvernement et de programmes constructifs dans les mois et les années à venir.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la Chambre n'ignore pas que le discours du Trône parle d'une réduction constante du déficit. J'aimerais m'attarder sur ce point un instant, à l'intention tout spécialement des ministériels qui vantent le sens des responsabilités budgétaires du gouvernement qu'ils appuient.

Quand le gouvernement est arrivé au pouvoir en septembre 1984, hélas, le déficit du gouvernement du Canada s'élevait, selon les chiffres du ministère des Finances, à 177 milliards de dollars. Il était imputable à diverses raisons, par exemple au fait que durant la récession mondiale que nous avons subie en 1982 et 1983 le gouvernement libéral du Canada a injecté de l'argent dans l'économie pour créer des emplois à une époque où le chômage était très élevé. Cette initiative socio-économique très importante a fourni le coussin nécessaire pour surmonter une époque qui a été très difficile pour le Canada et pour notre pays.

Je tiens à souligner à la Chambre qu'aujourd'hui le déficit du gouvernement du Canada, puisqu'on en parle, s'élève au chiffre étonnant de 321 milliards. Donc entre l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur en septembre 1984 et aujourd'hui, le déficit a augmenté de 144 milliards. Voilà la réalité. Parler dans le discours du Trône d'une réduction constante du déficit, c'est prendre les Canadiens pour des imbéciles pour dire le moins. Cela fait bien voir l'irresponsabilité des ministériels, comme par exemple le député de Red Deer (M. Fee) qui vient de terminer son discours, quand ils affirment que le gouvernement fait preuve du sens des responsabilités budgétaires.

• (1200)

Comment est-il possible qu'un gouvernement ayant le sens des responsabilités budgétaires parvienne en quatre ans de pouvoir à augmenter le déficit du Canada de 144 milliards? Cela confond l'imagination, c'est à n'y rien comprendre. Il n'y a que des conservateurs qui puissent chercher à s'abriter derrière un pareil écran de fumée, même si la plupart des députés ici présents ne se laissent pas duper. Quand même, il y en a peut-être qui le croient s'ils prennent leurs discours au sérieux. Depuis qu'il a pris le pouvoir, le gouvernement n'a réussi qu'à augmenter le déficit de 144 milliards de dollars. C'est ce qu'il appelle de la responsabilité financière?

Examinons un instant cette immense préoccupation qui gêne le ministre des Finances (M. Wilson). Pour des raisons qui échappent au contrôle du gouvernement, le ministre croit que nous devons réduire le déficit. L'expansion de l'économie mondiale a apporté quatre années d'expansion à notre économie. Nos ressources sont plus grandes. Notre pays est plus riche. C'est pourquoi, en pourcentage de notre produit intérieur brut, un grand mot qui veut dire la richesse de notre pays à un moment donné, le déficit est passé d'environ 7 p. 100 en 1985 à 4,9 p. 100 dans l'année financière 1988-1989 qui vient de se terminer. En pourcentage de notre richesse totale, le déficit a donc diminué de 2 p. 100. L'obsession du ministre des Finances pour le déficit doit donc être justifiée, expliquée et corroborée malgré la tendance révélée par les statistiques.

Les chiffres sont importants si nous les examinons, non pas comme des abstractions ou des données isolées, mais dans leur contexte global. Quand on calcule, comme je le fais ce matin, le pourcentage de notre richesse totale que représente le déficit, on se rend compte que ce pourcentage diminue. Cela signifie donc que son importance relative décroît.

Il est vrai que nous faisons face à des taux d'intérêt élevés qui sont probablement le résultat de la mauvaise gestion du gouvernement et qui pourraient faire l'objet de tout un discours, si je n'avais pas l'intention de parler de l'environnement. C'est une autre histoire. Faits à noter, en pourcentage du total, le déficit est à la baisse et, au cours du premier mandat des progressistes conserva-

teurs, alors qu'ils étaient chargés des finances nationales, le déficit a augmenté d'au moins 144 millions de dollars, et tout cela au nom de la responsabilité budgétaire.

Parlons maintenant d'une belle rubrique du discours du Trône: «L'environnement: l'urgence d'agir». J'avoue être fort impressionné. Il faut vraiment s'arrêter et y penser: «L'environnement: l'urgence d'agir». C'est à se demander qui a écrit cela. Pourtant, en lisant ce qui suit ce titre ronflant, on se pose des questions.

Au cas où de nouveaux députés de l'autre côté ne seraient pas au courant de certains faits, le gouvernement qui a écrit ce discours du Trône est celui-là même qui, au cours de la législature précédente, a éliminé 336 emplois à Environnement Canada. C'est ce même gouvernement qui a augmenté le budget du ministériel de 3,6 p. 100 la dernière année de la législature précédente, soit en 1988-1989, alors que ses dépenses globales ont augmenté de 8 p. 100. L'augmentation a été de 11 ou de 14 p. 100 dans certains ministères, et même de 24 p. 100 à l'Agriculture. C'est ce même gouvernement qui a vu l'inflation faire diminuer le budget d'Environnement Canada de plus de 70 millions de dollars entre 1984 et 1989. Non seulement le ministère de l'Environnement a-t-il été incapable de se maintenir au niveau de l'inflation au cours du mandat précédent du gouvernement progressiste conservateur, mais il a même perdu du terrain devant l'inflation, quelque chose comme 70 millions de dollars.

Voyons ce qu'il y a dans le discours du Trône sous cette rubrique impressionnante. On y fait allusion à une loi sur l'eau potable. C'est bien beau, sauf que c'était aussi une des promesses faites au cours de la campagne électorale de 1984. Vous en souvenez-vous, monsieur le Président? Nous sommes quelques-uns à nous en souvenir, malheureusement. Le gouvernement avait déjà promis cela en 1984, mais il réussit à nous resservir aujourd'hui comme si c'était nouveau, comme si les cerveaux progressistes d'en face étaient saisis d'une soudaine inspiration, d'une soudaine illumination.

Qu'y a-t-il d'autre? Il y a une promesse de présenter des mesures législatives visant à garantir une évaluation des incidences environnementales. Il ne fait aucun doute que c'est aussi une bonne chose. Toutefois, cela faisait déjà l'objet d'une promesse électorale en 1984. Par ailleurs, compte tenu de la décision du juge fédéral dans l'affaire du barrage Rafferty-Alameda, décision fondée sur les pouvoirs conférés par un décret libéral de juin 1984, pareilles mesures législatives ne sont peut-être plus utiles.

Au chapitre de la recherche et du développement, le gouvernement promet aussi dans le discours du Trône de faire preuve de leadership, quoi que cela veuille dire. Nous ne le savons pas. Il y a lieu de rapprocher cette promesse du gouvernement de faire preuve d'initiative avec celle qu'au cours de la campagne électorale de 1984 avaient faite celui qui n'avait pas encore été élu premier ministre et son prétendu parti progressiste conservateur de doubler les crédits alloués à la recherche et au développement. Maintenant, ils ont opté pour l'esprit d'initiative.

Nous trouvons ensuite dans le discours du Trône la promesse d'élaborer une réglementation applicable aux produits toxiques. Encore une fois, c'est une excellente idée, mais celui qui a rédigé ce texte sous la dictée du gouvernement ne savait pas que nous avions déjà le pouvoir de rédiger un règlement applicable aux produits toxiques. Nous pouvons en effet nous prévaloir, pour ce faire, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Le gouvernement dit ensuite qu'il appuie le développement viable de l'environnement, sans pour autant prendre quelque engagement que ce soit quant à la façon et au lieu de le réaliser. Il mentionne brièvement son intention de participer à l'implantation d'un centre de développement viable à Winnipeg. En l'occurrence, le texte mérite un moment d'attention. C'est bien loin de l'engagement que le premier ministre du Canada (M. Mulroney) a pris l'été dernier devant l'Assemblée générale des Nations Unies lorsqu'il a promis en son nom et au nom du gouvernement, et partant de tous les Canadiens, d'instaurer un centre de ce genre. A ce moment-là, pour lui, il n'y avait ni réserve ni hésitation. Aucune ambiguïté possible. Il prenait l'engagement ferme de créer un tel centre. Maintenant, tout au contraire, nous constatons qu'au cours de son mandat le gouvernement entend participer à la création d'un centre de ce genre. Cela signifie que si le Manitoba débloque les crédits nécessaires, peut-être Ottawa en fera-t-il autant. Il ne s'agit plus d'un engagement ferme de la part du gouvernement fédéral comme celui que le premier ministre (M. Mulroney) a pris devant l'Assemblée générale des Nations Unies et qui a été accueilli avec tant d'enthousiasme.

• (1210)

Nous devrions également porter notre attention sur les domaines que le discours du Trône n'aborde pas. Je remarque en tout premier lieu qu'il est silencieux à propos de notre réseau de parcs nationaux que les Cana-

diens apprécient particulièrement et dont le gouvernement aurait dû parler dans son discours du Trône.

Ensuite, le gouvernement ne se rend pas compte que le réchauffement du climat de la planète constitue un problème majeur. Il demeure étrangement silencieux à ce sujet et sur le rôle que le gouvernement du Canada pourrait jouer en vue de trouver une solution à long terme à ce problème difficile. Le gouvernement ne s'en fixe aucun pendant la durée de la session en cours.

Dans le même ordre d'idée, le gouvernement se tait à propos des programmes énergétiques qui sont pourtant essentiels si nous voulons nous attaquer au problème du réchauffement de la planète. Il ne s'engage pas à favoriser l'efficacité énergétique, ni à déployer de nouveaux efforts en matière de recherche et de développement dans le domaine des ressources énergétiques renouvelables. Il ne promet pas de réduire notre dépendance à l'égard de la consommation des combustibles fossiles qui contribuent tant à réchauffer le climat. C'est renversant!

Le discours du Trône ne précise pas comment le gouvernement entend concrétiser le développement durable en intégrant l'économie et l'environnement. Il faut des budgets et des programmes pour opérer cette intégration.

Mon temps est écoulé.

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, je suis enchanté d'entendre mon ami passer au crible le discours du Trône.

M. Blaikie: J'invoque le Règlement.

M. le vice-président: Le député de Winnipeg—Transcona (M. Blaikie) invoque le Règlement. Je sais de quoi il s'agit.

M. Blaikie: Vous le savez, monsieur le Président, parce que j'ai déjà fait le même rappel au Règlement. La période de questions et d'observations a pour objet. . .

M. le vice-président: J'en connais parfaitement l'objet.

M. Blaikie: . . .de laisser parler d'abord les députés des autres partis. C'est du moins ce que je comprends.

M. le vice-président: Le député de Winnipeg-Transcona a raison sur toute la ligne. Je lui demanderais seulement de me laisser un peu le temps pour me familiariser avec les circonscriptions. Je connaissais la circonscription de ce député. Comme je donnerais normalement la parole au député de son parti d'abord, c'est ce que je ferai.

M. Brewin: J'invoque le Règlement. Si la règle générale veut que vous accordiez la parole d'abord à un député des autres partis, monsieur le Président, rien ne vous en empêche.

M. le vice-président: Le choix est laissé à la discrétion de la présidence. J'ai donné la parole à ce député. Je la donnerai au député de Victoria (M. Brewin) lorsque le député de Winnipeg-Nord (M. Pagtakhan) aura terminé. Je comprends ce que dit le député de Winnnipeg-Transcona.

M. Pagtakhan: Je reste convaincu que le gouvernement fait preuve non pas de responsabilité financière mais de malhonnêteté financière. C'est un gouvernement qui promet sans vraiment s'engager.

Je reste convaincu que le gouvernement. . .

M. Merrithew: Où est la question?

M. Pagtakhan: J'y arrive. Je reste persuadé que la création à Winnipeg d'un centre de promotion du développement viable demeure incertaine. La caucus du Manitoba au sein du Parti libéral luttera contre le gouvernement à ce sujet.

Ma question s'adresse au député de Davenport (M. Caccia). Croit-il que les taux d'intérêt peuvent avoir une influence quelconque sur le déficit?

M. Caccia: Le député me pose une question intéressante. J'aimerais posséder à fond les notions économiques nécessaires pour pouvoir y répondre de façon brève et précise. Il existe de toute évidence un rapport bien établi entre les deux qu'il ne faut pas oublier. Toutefois, pour donner la chance aux députés de Winnipeg—Transcona et de Victoria (M. Brewin) de poser les questions qui leur brûlent les lèvres et de ressasser le passé. . .

M. Brewin: Je ne veux surtout pas rater l'occasion de ressasser votre passé.

M. Caccia: Les conservateurs adorent le mot «leadership». Pourtant, lorsqu'ils sont mis au pied du mur et qu'ils doivent avancer des fonds, ils semblent se dégonfler.

A mon avis, c'est justement le manque de leadership du premier ministre, de son gouvernement et de son parti, eux qui se targuent d'être les champions lorsqu'il s'agit de jouer une rôle prépondérant qui menacera l'avenir du centre de Winnipeg. Il serait malheureux que le gouvernement ne respecte pas les engagements que le premier ministre a pris à l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. Brewin: Monsieur le Président, j'avais l'intention d'adresser quelques compliments au député de Davenport (M. Caccia), mais je vais abréger mes remarques pour lui donner l'occasion de répondre. Je me souviens de lui à l'époque où il était l'un des membres progressistes du Conseil municipal de Toronto. J'ai suivi sa carrière avec intérêt. Son exemple permet aux autres libéraux progressistes de prévoir le sort qui les attend au sein du

Parti libéral. J'ai toujours pensé que le député devrait appartenir à notre parti.

Le député de Davenport a parlé du budget visant à réduire le déficit. . .

M. Merrithew: Vous voyez, Charles, vous avez perdu une belle occasion.

M. Brewin: Oui. Le député aurait pu aller plus loin s'il avait mieux choisi au début.

Le député a surtout parlé du budget. Il y a un élément dans le budget que nous attendons avec impatience. C'est le sort réservé aux dépenses en matière de défense. Il est probable que le gouvernement traitera les dépenses de la défense comme une vache sacrée, qu'il ne se penchera guère sur la manière dont les dépenses militaires sont affectées dans notre pays. Le bruit court que l'option des sous-marins nucléaires sera retenue. Toutes sortes s'excuses sont avancées pour en expliquer la nécessité.

Il y a des questions ardues qui doivent être posées au sujet de l'importance des dépenses militaires au Canada. Nous reconnaissons tous le travail des membres des forces armées. Mais les services rendus à la nation peuvent faire l'objet d'une série de questions rigoureuses; ils n'y sont pas soutraits. Les services rendus en prévision de dangers militaires potentiels répondent-ils à des risques réels? Comment les frégates répondent-elles à un danger ou à une menace à la sécurité du pays? A combien s'élèvent les dépenses militaires en Europe? J'attends avec impatience la réponse du ministre.

• (1220)

M. Caccia: Je remercie le député de Victoria (M. Brewin) pour ses bonnes paroles. Il a, semble-t-il, posé la question et y a répondu beaucoup mieux que je n'aurais pu le faire.

Alors qu'on s'interroge pour savoir si le budget de la défense devrait être plus important ou non, il convient d'abord de se demander qui va nous attaquer. Qui va s'en prendre au Canada? Tant qu'on n'aura pas éclairci cette question, on ne pourra établir un budget de la défense. C'est aussi élémentaire que cela.

En outre, quelles sont les questions de l'heure sur la scène mondiale? Quel litige pourrait justifier une guerre? Y a-t-il un seul désaccord qui puisse être à l'origine d'un conflit? C'est également là une question à laquelle il faut réfléchir et répondre.

Malheureusement, les conservateurs vivent avec une psychose des années 1940 et 1950 et ne comprennent pas que le monde évolue très rapidement. Ainsi, ils établissent pour la défense des budgets qui étaient peut-être justifiés dans les années 1930. L'histoire regorge d'exemples de généraux se préparant à une guerre déjà.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui dans cette enceinte. C'est toujours un honneur pour moi de m'adresser à la Chambre, surtout à l'occasion du discours du Trône, car nous avons alors le loisir de parler de tout un éventail de questions.

Tout d'abord, je voudrais remercier les gens de Crowfoot de m'avoir permis une fois de plus de les représenter au Parlement. Selon moi, depuis quatre ans, de 1984 à 1988, grâce au gouvernement conservateur, la situation de l'ouest du pays et plus particulièrement de l'Alberta, s'améliore beaucoup.

Durant cette période, nous avons été en mesure de conclure l'Accord de libre-échange. Il a été ratifié au début du présent mandat. Il a donné lieu à un débat national remarquable au cours duquel des gens ayant en commun leur amour du pays, ont adopté des points de vue tout à fait différents. Quelque ait été la position des électeurs à cet égard, je crois que leur choix a été dicté par leur attachement au Canada.

Cela dit, il est maintenant temps d'examiner la situation. Il est certain que de nouveaux capitaux font leur entrée dans les Prairies. L'Ouest, qui produit le gros de nos viandes rouges, expédiait ses produits dans d'autres parties du monde pour transformation. Nous construisons maintenant nos propres usines de conditionnement. Je choisis comme exemple l'une des entreprises de conditionnement les plus évoluées du point de vue technologique à High River, en Alberta, qui construira des installations d'abattage et de transformation de la viande d'importance mondiale qui desserviront en grande partie la côte Ouest des États-Unis, notamment Los Angeles. Grâce à la réduction des tarifs, nous pourrons faire notre entrée sur ce marché tout en profitant de l'occasion pour transformer davantage nos produits et ainsi créer de nouveaux emplois dans le secteur manufacturier.

Le même raisonnement s'applique au secteur de la pétrochimie. Dans le cas de l'éthane et du méthane, nous avons dû franchir des barrières tarifaires de 16 p. 100 et de 18 p. 100 respectivement. Maintenant, grâce à la réduction des tarifs, nous pouvons nous introduire dans un marché et nous lancer dans la fabrication, créant ainsi des emplois, au lieu d'exporter nos matières premières par pipeline.

Ceux qui s'élevaient avec véhémence contre cet accord continuaient en fait à préconiser non seulement l'exportation du gaz naturel par pipeline vers un autre pays, mais aussi l'exportation des emplois de nos enfants par le même pipeline en repoussant l'occasion de fabriquer des produits à plus grande valeur ajoutée et de créer des emplois.

Dans les secteurs des céréales, de la fabrication et de l'élevage, dans l'ouest des Prairies, nous avons certainement élargi l'éventail de nos possibilités de faire une percée non seulement sur le marché de l'ouest des État–Unis mais aussi, grâce au savoir–faire et à l'avancement technologique de ces secteurs manufacturiers, en Asie également.

Nous devons nous tourner toujours davantage vers l'Asie. Vers l'an 2005, 70 p. 100 de la population mondiale habitera ce continent. Il incombe donc au Canada, et plus particulièrement à l'Ouest de tenir compte de l'Asie, de sa dynamique et de son potentiel.

Au cours de la dernière législature, j'ai eu le plaisir de jouer un rôle assez important dans la conclusion de l'accord Terra entre le Canada et la Chine. Cet accord n'est peut–être pas très bien connu d'un grand nombre de députés de la Chambre des communes, mais les députés du caucus albertain savent fort bien de quoi il s'agit. C'est un programme d'échanges arrêté par le Canada et la Chine dans le but d'effectuer la recherche, préliminaire et de créer un musée itinérant de calibre mondial spécialisé en paléontologie, ou plus précisément consacré aux dinosaures de la vallée de la rivière Red Deer en Alberta.. .

M. Robinson: Le caucus albertain.

M. Malone: . . .et du désert mongolien de la Chine.

Un député néo–démocrate a cru bon d'ironiser à propos des dinosaures. Qu'il sache donc que, lorsque les gens qui fréquentent les musées du monde entier sont interrogés sur ce qui les intéresse, le plus, qu'ils vivent à Sydney en Australie, à New York ou à Paris, ils répondent que c'est avant tout les dinosaures.

Le nouveau Musée de paléontologie de Drumheller (Alberta), qui se trouve dans ma circonscription, avait l'air trop grand lorsqu'il a été construit il y a quelques années, et maintenant il est rempli à craquer. L'an dernier, 600 000 personnes, de tous les pays du monde, ont visité ce magnifique musée.

Quand ce programme canado–chinois sera en place, un musée itinérant de niveau international et de qualité égale à l'exposition des trésors de Toutankhamon donnera une valeur supplémentaire au tourisme dans l'ouest du Canada et attirera des gens de tous les coins du monde qui viendront contempler l'histoire fabuleuse de cette énorme créature qui habitait la région il y a quelque 60 millions d'années.

Je passe à ce que nous pouvons faire au cours de cette législature pour faire honneur au travail de base déjà accompli. Il y a pour commencer énormément de travail et d'efforts à entreprendre dans le cadre du GATT. Je suis fier d'appartenir à un parti qui a pris l'initiative au sujet l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. A Tokyo, il y a trois ou quatre ans, le premier ministre a soulevé pour la première fois la question des subventions aux agriculteurs. Cette intervention a été suivie de celle du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), en Uruguay, qui a réclamé que la question agricole soit inscrite à l'ordre du jour du GATT. C'est parce que le Canada a insisté que la question a été inscrite à l'ordre du jour, pour la première fois et contre les objections farouches surtout de pays de la Communauté économique européenne.

Nous avons pu constater cette semaine les premiers résultats des négociations du GATT. On franchit des étapes cruciales et on prend de nouveaux engagements pour aboutir à une résolution de nature à redonner espoir à nos agriculteurs, contrairement à tout ce que nous voyons depuis quatre, cinq ou six ans. Nos agriculteurs sont aujourd'hui en lutte contre les systèmes de subventions de 200 milliards de dollars d'Europe et des États–Unis et ils doivent se débattre contre cette force financière pour mettre leurs produits sur les marchés. Avec notre faible population de 25, 26 ou 27 millions d'habitants, nous avons à nous heurter à un mur international de subventions gouvernementales de 200 milliards de dollars aux États–Unis et en Europe. Cela risque clairement de ruiner nos agriculteurs, à moins que nous ne réussissions à provoquer un règlement négocié de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Je me réjouis beaucoup qu'on ait au moins réussi à casser cette position inflexible qu'avait le GATT et que l'optimisme règne maintenant. Je souhaite bonne chance à nos négociateurs pour le bien de l'agriculture.

• (1230)

En Alberta, il est important de prêter une nouvelle attention à l'hydrogène comme combustible de rechange. On note chez certains en Ontario et au Québec un désir de faire de la recherche sur le potentiel des combustibles hydrogènes. J'espère qu'en tant que pays nous pourrons reconnaître conjointement qu'il s'agit d'une idée qui pourra faire l'objet de recherche, de mise au point et d'exploitation des deux côtés du pays en même temps. Je crois que l'Ontario et le Québec pourront exploiter la production d'hydrogène grâce à leur énergie hydro–électrique. De même, je crois que l'Alberta, grâce à ses ressources en gaz naturel, dont l'extraction d'hydrogène

peut sans doute se faire plus rapidement, est un protagoniste important et même essentiel dans ce développement.

Il est important que nous commencions à chercher des solutions de rechange aux combustibles fossiles, car les préoccupations que nous éprouvons pour l'environnement sonneront creux aussi longtemps que nous n'aurons pour toute perspective que les combustibles fossiles, maintenant ou pour l'avenir. J'espère que nous pouvons continuer à travailler des deux côtés du pays à promouvoir et faire progresser l'utilisation de l'hydrogène comme combustible dans notre pays. Entretemps, il me semble que le temps est venu de faire comprendre au bassin manufacturier du sud de l'Ontario qu'il faudrait songer davantage à utiliser le charbon de l'Ouest à faible teneur de soufre, au lieu du charbon très polluant actuellement importé des États-Unis. L'une des principales causes de pluie acide de source canadienne tient au fait que le charbon consommé a une forte teneur de soufre et contribue donc énormément aux émissions de dioxyde de soufre. Je crois qu'il existe d'autres solutions de rechange pour lesquelles nous pouvons dépenser des dollars canadiens au Canada, acheter chez nous, et avoir en même temps un impact énorme et positif sur la réduction des pluies acides dans notre pays.

Je voudrais parler quelques instants de la dette pour dire que je n'ai jamais rien entendu d'aussi creux que ce que j'ai entendu il y a quelques instants de la bouche du député de Davenport (M. Caccia) qui tentait de minimiser la gravité de la dette nationale. La dette s'accroît à un rythme tel que l'intérêt sur celle-ci augmente maintenant de 3 millions de dollars par heure. C'est le genre de fardeau auquel le pays doit faire face. Tous les jours, 80 millions de dollars supplémentaires viennent grossir notre dette. Ceux qui voudraient ne pas y prêter attention et s'imaginer que nous pouvons continuer les programmes et les dépenses du gouvernement sans augmenter les impôts et sans jamais rembourser notre dette, sont les mêmes qui voudraient tout avoir aujourd'hui, à condition qu'ils puissent en repousser le paiement à plus tard et en faire retomber la charge sur leurs enfants. Si cette question n'est pas réglée maintenant, elle restera un fardeau pour toutes les générations à venir. Cette dette est inacceptable et complètement absurde. Nous nous trouvons dans une situation où nous devons y mettre un frein.

Elle est l'une des raisons principales des taux d'intérêt élevés actuels. Lorsque nous parlons de la dette, bien des Canadiens s'imaginent qu'il s'agit de la dette du gouvernement fédéral. Mais elle ne se limite pas à cela. Le fait est que la dette privée dans notre pays est le double de celle du gouvernement fédéral. Lorsqu'un organisme, comme le Fonds monétaire international, ou la Banque mondiale, étudie la question de l'endettement du Canada, il ne demande pas seulement à combien s'élève la dette du gouvernement fédéral. Il veut connaître l'endettement global du pays. Autrement dit, il s'enquiert du montant de la dette du secteur privé, du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des municipalités. Tous ces montants additionnés dépassent 1 billion de dollars. Ce sont les chiffres que nous devons retenir, 26 millions d'habitants ayant contracté une dette de 1 billion de dollars. C'est dans une aussi large perspective qu'il faut traiter ce problème. C'est en comprenant qu'il ne concerne pas que le gouvernement fédéral, mais aussi les autres paliers de gouvernement et les particuliers.

M. le vice-président: Nous passons aux questions et aux commentaires. Le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke (M. Kristiansen) a la parole.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Crowfoot (M. Malone), mais auparavant, je voudrais lui dire que ma famille et moi avons, nous aussi, bien aimé les pièces exposées au musée de Drumheller. On ne compte plus le nombre de Canadiens comme moi qui espèrent qu'un jour différentes espèces de dinosaures, comme certains députés qui siègent en face cette année ou depuis quatre ans, feront partie d'une exposition permanente qui présentera ces très intéressants vestiges d'une autre ère.

Plus sérieusement, nous avons vu bien des dégâts causés par des dinosaures à propos des modifications apportées au Régime de l'assurance chômage dont la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) nous a entretenu l'autre jour à la Chambre. Cependant, quelques-unes de ces modifications lui ont sans doute été suggérées par les membres les plus gentils de cette espèce. L'une d'elles permet aux travailleurs de toucher des prestations de maladie ou de maternité pendant un conflit collectif auquel ils sont étrangers même si ce confit se déroule à leur lieu de travail.

Je voudrais bien que les députés d'en face, surtout le député de Crowfoot, même si l'histoire des fossiles de dinosaures lui tient beaucoup à coeur, nous disent comment lui-même ou son gouvernement justifie ces changements que beaucoup d'entre nous approuvons. Ces chan-

gements seront accueillis favorablement par de nombreux travailleurs d'un bout à l'autre du pays, particulièrement par la section n° 1 des Travailleurs des pâtes, des papiers et du bois du Canada à Castlegar, qui a demandé certaines de ces mesures. J'aimerais bien savoir comment le député conservateur justifie le fait qu'une personne continue de toucher des prestations de maladie ou de maternité pendant un conflit collectif alors qu'il n'y a aucun arrêt de rémunération. C'est peut-être là un programme social très valable, mais j'aimerais que le député, ou peut-être, plus tard, tout autre membre du caucus conservateur, m'explique pourquoi le gouvernement a introduit une telle mesure et me dise s'il croit que ces dispositions survivront au premier conflit collectif de compétence fédérale qui surviendra après leur mise en application.

M. Malone: Monsieur le Président, je veux dire au député de Kootenay-Ouest—Revelstoke (M. Kristiansen) que je n'apprécie guère ses remarques au sujet du musée des dinosaures ou du musée de paléontologie. Je sais qu'on a déjà fait des commentaires au sujet de la disparition du dinosaure et toute sorte d'autres commentaires du genre. Cette exposition est l'une des meilleures au Canada. C'est l'une des plus grandes attractions touristiques. D'ici quelques années, peut-être même d'ici trois à cinq ans, ce sera la plus grande attraction touristique en Alberta après le parc national de Banff. Nous, en tant que Canadiens, devrions en être fiers. Loin d'être un objet de plaisanteries, ce musée constitue une attraction canadienne prestigieuse.

• (1240)

Je passe maintenant à la question de l'assurance-chômage et des changements annoncés par la ministre il y a deux jours. Dans le cadre du régime d'assurance-chômage, une partie des primes versées par les employés et leur employeur sera consacrée à des programmes de recyclage. Rien ne pourrait me rendre plus fier ni donner aux travailleurs canadiens le sentiment d'une plus grande stabilité. Cela permettra aux chômeurs d'acquérir les compétences nécessaires pour faire ce qu'ils veulent faire, c'est-à-dire trouver un emploi et conserver leur dignité par le travail.

Seul un socialiste pourrait penser qu'il incombe au gouvernement de payer quelqu'un pour rester chez lui, après que cette personne a perdu son emploi. Nous avons l'intention de former les chômeurs pour qu'ils puissent réintégrer le marché du travail avec dignité et apporter leur contribution à la société, comme ils doivent le faire.

M. le vice-président: Le débat reprend avec le député de Burnaby—Kingsway.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, c'est réellement pour moi un honneur et un privilège de pouvoir participer encore une fois au débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône. Le mois prochain, j'aurai l'honneur d'avoir été député depuis dix ans. En effet, j'ai été élu pour la première fois en mai 1979.

Je tiens à saisir cette occasion pour remercier mes électeurs de la nouvelle circonscription que je représente, celle de Burnaby—Kingsway, du solide appui qu'ils m'ont accordé lors des toutes dernières élections fédérales. Je tiens à dire particulièrement à ceux qui habitent dans les nouvelles parties de mon comté, Burnaby-Nord et la ville de Vancouver même, que je ferai assurément tout en mon pouvoir pour travailler avec acharnement en leur nom, pour rester en contact avec eux, pour communiquer avec eux et pour leur rendre des comptes.

Je tiens également à ajouter que je suis convaincu que mon collègue de Kootenay ne sous-entendait pas que le député de Crowfoot (M. Malone) ne faisait pas valoir avec éloquence et distinction le point de vue des dinosaures de sa circonscription. Je sais que ce n'était certainement pas son intention.

[*Français*]

Monsieur le Président, je tiens aussi à féliciter le Président de la Chambre ainsi que vous même comme vice-président et votre ré-élection à ces postes si importants, si distingués, dans notre Parlement.

Je dois dire que ma plus grande déception des dernières élections, c'était le fait que nous, du NPD, nous n'ayons pas élu de député de la province de Québec. Ayant travaillé moi-même très fort dans cette province afin de persuader les hommes et les femmes du Québec de nous faire confiance, c'était là une très grande déception pour nous. Évidemment, on continuera de travailler, mais pour moi, c'était une grande déception, et il nous faudra redoubler d'efforts dans cette province afin de

gagner le respect et l'appui des Québécois et des Québécoises.

Je sais très bien que nous avions d'excellents candidats et candidates et qu'ils vont continuer leur travail dans la province, et je suis certain qu'au cours des prochaines élections ils réussiront et qu'enfin nous aurons aussi des députés néo-démocrates du Québec.

[*Traduction*]

Pour répondre au discours du Trône pendant le peu de temps qui m'est alloué, je veux situer mes observations dans le contexte des préoccupations fondamentales exprimées par mes électeurs, que ce soit dans le domaine de l'emploi et de la création d'emplois, de l'enseignement postsecondaire, de la paix et du désarmement, de la protection de l'environnement ou d'autres préoccupations, comme l'égalité des femmes et des minorités. Je tiens également à exposer brièvement mon point de vue, en tant que porte-parole de mon parti, sur la justice et les droits de la personne.

[*Français*]

Mais tout d'abord, monsieur le Président, je dois condamner les coupures cruelles et injustes dans le programme d'assurance-chômage au Canada.

Monsieur le Président, les candidats et les candidates conservateurs n'ont rien dit, pendant la campagne électorale, de leur intention de couper les bénéfices du programme d'assurance-chômage. En effet, le Québec sera dûrement affecté par le projet de loi du gouvernement conservateur. C'est sûr que cela va augmenter la pression sur les coûts de l'assistance sociale et évidemment, cela va augmenter aussi les taxes locales.

On parle de l'importance de la formation. Évidemment, c'est très important. Mais, monsieur le Président, il faut souligner le fait qu'au Canada, par exemple, en 1987, les employeurs n'ont dépensé que 1,5 milliard de dollars à la formation professionnelle, contre, par exemple, 80 milliards de dollars par an dans les entreprises américaines. Trois entreprises canadiennes sur quatre ne font pas de formation du tout.

Alors, monsieur le Président, c'est la responsabilité des grandes sociétés canadiennes de dépenser beaucoup plus d'argent dans le domaine de la formation, mais leurs amis, au sein du gouvernement conservateur, au lieu de leur demander de payer plus d'argent pour la formation, ont demandé aux travailleurs et travailleuses canadiens de la payer. Et cela, monsieur le Président, c'est injuste et inacceptable. Quels seront les effets, monsieur le Président, dans les régions les plus démunies du Québec, par exemple dans les régions comme le Saguenay—Lac-Saint-Jean et la Mauricie où le taux de chômage dépasse les 12 p. 100? Il faudra avoir travaillé trois semaines de plus avant d'être éligible pour recevoir de huit à neuf semaines de moins de prestations d'assurance-chômage. Monsieur le Président, évidemment, cela est complètement injuste.

Monsieur le Président, c'est très clair, je crois, que ces coupures dans le programme d'assurance-chômage représentent vraiment une tentative subtile d'harmonisation avec le régime d'assurance-chômage des États-Unis dans le cadre de l'Accord de libre-échange commercial Canada—États-Unis.

Par exemple, aux États-Unis, les critères d'admissibilité au programme d'assurance-chômage sont approximativement les mêmes que ceux que notre gouvernement propose maintenant. Alors, il est très clair que c'est dans le sens de l'Accord commercial de libre-échange que le gouvernement conservateur coupe les bénéfices aux travailleurs et travailleuses canadiens, et pour nous du NPD, c'est tout à fait inacceptable.

Monsieur le Président, en même temps, le gouvernement conservateur parle d'éliminer la possibilité ou suggère peut-être d'éliminer le service ferroviaire de Voyageur, VIA Rail. Monsieur le Président, évidemment, quelque 90 p. 100 des Québécois et Québécoises sont contre cette proposition du gouvernement conservateur. Si le gouvernement conservateur veut couper, monsieur le Président, vaut mieux couper le programme fou d'achat des sous-marins nucléaires. Monsieur le Président, il serait beaucoup plus important de mettre la priorité sur l'amélioration du service ferroviaire au Canada au lieu d'essayer de l'éliminer.

[*Traduction*]

Au cours des dernières élections fédérales, les conservateurs n'ont pas parlé de sabrer dans l'assurance-chômage. Ils n'y ont pas fait la moindre allusion. Ils n'ont pas parlé de réduire le montant des subventions accordées à VIA Rail. Ils n'ont pas parlé du tout d'augmenter les impôts.

Nous nous souvenons tous que le député de St. John's-Ouest (M. Crosbie) a dit dans un des accès de sincérité qui le caractérisent: «Monsieur le Président, nous ne pouvons pas dire aux Canadiens ce que fait le gouvernement, sinon ils ne voteraient jamais pour nous.» Il a raison. Le gouvernement n'a pas tenu les promesses qu'il a faites aux Canadiens.

Le discours du Trône parle—et j'en cite un passage—de «veiller à ce que le Canada demeure une société généreuse». Peut-on parler de société généreuse alors que les conservateurs tolèrent une économie où plus d'un million d'enfants sont en-dessous du seuil de la pauvreté? Peut-on parler de société généreuse, alors que

le gouvernement sait que les files s'allongent devant les banques alimentaires, que le nombre de sans-abri et d'enfants affamés augmente? Par ailleurs, y a des inégalités révoltantes entre les richesses et les revenus. Pas plus tard que la semaine dernière, le *Financial Post* disait, dans un article consacré aux augmentations faramineuses reçues par les cadres les mieux payés, que le nombre de cadres supérieurs dont le revenu dépassait un million de dollars durant l'exercice 1988 avait plus que doublé en un an au Canada.

• (1250)

Le directeur général de MacMillan Bloedel a reçu au total une somme de 625 000$ en 1988. Le vice-président, Don McLaughlin, a reçu plus de 400 000$. Le directeur général du Canadien Pacifique reçoit plus d'un million de dollars par an. Par contre, les pensionnés de cette société sont trop souvent en-dessous du seuil de la pauvreté. Le fossé qui sépare les riches des pauvres se creuse toujours davantage sous le gouvernement actuel.

Nous sommes tous au courant du traitement honteux réservé aux autochtones du Canada. Il est tragique que des jeunes autochtones en soient réduits à faire une grève de la faim pour empêcher l'amputation du budget du programme d'éducation postsecondaire qui a permis à un plus grand nombre d'autochtones d'accéder à l'enseignement postsecondaire.

Récemment, je suis allé au Labrador où j'ai rencontré les Innu qui luttent pour la survie de leur peuple en protestant contre les vols à basse altitude, parfois à seulement 100 pieds du sol, au-dessus de leurs territoires de chasse et de rassemblement traditionnels. Ces Innu et ceux qui les appuient sont traduits devant les tribunaux comme de vulgaires criminels quand, en fait, les véritables criminels sont les responsables de ces vols qui rendent impossible leur mode de vie.

Nous connaissons les taux de suicide et de tentative de suicide chez les jeunes autochtones, les pourcentages d'enfants victimes de mauvais traitements, les taux d'alcoolisme et de chômage ainsi que le niveau de pauvreté chez les autochtones. Je me suis entretenu avec Peter Penashue, un jeune chef, et il m'a confié que le seul espoir des Innu, c'est de réussir à faire honte au reste du Canada pour que les Canadiens se rendent compte que l'on est en train de détruire leur peuple. J'espère que le gouvernement entendra son appel et mettra fin aux vols à basse altitude.

En tant que critique des questions juridiques du Nouveau Parti démocratique, je dois signaler que, dans le discours du Trône, aucune référence n'a été faite à la promesse de modifier la Loi sur les droits de la personne pour améliorer les dispositions relatives à l'équité en matière de rémunération, c'est-à-dire des salaires égaux pour des emplois de valeur égale pour ajouter l'orientation sexuelle et les convictions politiques aux motifs illicites de discrimination pour garantir à tous un logement convenable, ce qui a été promis il y a longtemps pour aider les groupes religieux minoritaires et les personnes handicapées et pour rendre la Commission directement comptable devant le Parlement.

Dans d'autres domaines de la justice, le gouvernement n'a pris aucun engagement, notamment en ce qui a trait au raffermissement de la Loi sur l'accès à l'information, à l'amélioration de la détermination de la peine au Canada ou à la prise de mesures sévères et efficaces. Le gouvernement n'a pas encore traité du cas des criminels de guerre nazis, tout comme il n'a pas promis de ne pas réinsérer l'avortement dans les dispositions du Code criminel ni d'améliorer le régime canadien d'aide juridique.

Le discours du Trône ne fait même pas allusion à la crise du logement à laquelle les Canadiens font face, surtout en Colombie-Britannique, dans ma région de Burnaby et de Vancouver. Il n'y est pas question des taux d'intérêt élevés, de la grave pénurie de logements locatifs ni du prix tellement exhorbitant des maisons que la plupart des gens ne pensent même pas à acheter. Nous, néo-démocrates, disons qu'il est urgent d'agir fermement et d'imposer une taxe afin de couper l'herbe sous les pieds des spéculateurs fonciers. Nous sommes déçus de constater l'inertie du gouvernement dans ce domaine.

Quant à l'environnement, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas ouvert une enquête publique sur les déversements de pétrole le long de la côte ouest de l'île de Vancouver et en Alaska? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il rien annoncé à ce sujet?

[*Français*]

Pourquoi le silence sur la question des pluies acides qui détruisent les érablières dans la province de Québec?

[*Traduction*]

Pourquoi pas un mot sur les forêts? C'est la principale industrie de la Colombie-Britannique, mais il n'en est même pas question. Le gouvernement n'a aucune excuse pour son manque d'action dans ce secteur important.

En terminant mes remarques sur le discours du Trône, je tiens encore une fois à blâmer le gouvernement de ne pas avoir confiance dans l'avenir et de ne pas donner espoir aux jeunes, et à tous les autres Canadiens. Il va

faire du Canada un pays plus dur et plus cruel où l'on ne respectera pas l'environnement, où l'écart entre les riches et les pauvres ira en s'aggravant. J'ai peur que, sur la scène internationale, le gouvernement ne soit plus aussi généreux envers les pauvres des autres pays et décide de réduire l'aide à l'étranger.

Je n'ai peut-être pas beaucoup félicité le gouvernement, mais je me suis réjoui de sa décision d'améliorer ses contacts avec les représentants des Palestiniens au Moyen-Orient, l'Organisation de libération de la Palestine. J'espère que le gouvernement continuera de réclamer une conférence internationale pour la paix et qu'il reconnaîtra le droit des Palestiniens à l'autodétermination.

Qui parle au nom du parti libéral sur cette question? Est-ce la députée de Mont Royal (M^me^ Finestone) qui a condamné ces contacts?

[*Français*]

Est-ce que c'est le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) qui les appuie? Qui parle pour le parti libéral, monsieur le Président?

[*Traduction*]

Pour terminer, je tiens à remercier encore une fois mes électeurs pour l'appui qu'ils m'ont donné et à leur assurer que je parlerai en leur nom au cours des prochaines années. Je parlerai en faveur de la justice, de la paix et du désarmement, du plein emploi, de l'égalité et d'un meilleur Canada. Merci, monsieur le Président.

[*Français*]

M. Champagne (Champlain): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grande attention le discours de mon collègue néo-démocrate, de la Colombie-Britannique, et je dois vous avouer que j'ai été un peu surpris par certains commentaires qu'il a faits devant cette Chambre, notamment lorsqu'il parle de la dernière campagne électorale et des promesses que notre gouvernement avait faites sur la question de l'universalité des programmes ou des choses semblables.

Je voudrais faire remarquer à mon collègue, s'il a bien lu, parce qu'il a fait un rapport étroit avec le dépôt, à la Chambre, par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall), sur la question de l'assurance-chômage. Il dit que le gouvernement manque de fermeté envers les pauvres travailleurs canadiens. Monsieur le Président, il dit que le gouvernement n'est pas capable de tenir ses promesses, que le gouvernement coupe.

Monsieur le Président, il n'a pas lu du tout ce qui a été déposé à la Chambre, et je voudrais donc lui demander, puisque c'est une période de questions et commentaires, quelle est son interprétation sur le fait que le gouvernement, dans le cadre de ce même programme, va permettre aux mères de famille et aux familles monoparentales de pouvoir passer de 15 à 30 semaines de prestations d'assurance-chômage? Comment se fait-il que le député néo-démocrate n'a pas soulevé la question pour les personnes de 65 ans et plus qui pourront désormais retirer des prestations d'assurance-chômage parce que les libéraux les avaient coupées? Comment se fait-il, monsieur le Président, que le député néo-démocrate. . .

M. le vice-président: A l'ordre! A l'ordre! Je regrette infiniment d'interrompre le député de Champlain (M. Champagne), mais comme il est presque 1 heure, je vais donner une minute au député de Burnaby (M. Robinson) pour répondre.

M. Robinson: Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue de me donner l'opportunité de souligner l'effet des coupures de l'assurance-chômage. Par exemple, à Montréal, il faudra avoir travaillé 16 semaines au lieu de 10 pour avoir droit à un minimum de 27 semaines de prestations au lieu de ce qu'on a maintenant, qui est de 32 semaines. A Québec, monsieur le Président, il faudra 18 semaines de travail au lieu de 12 pour un minimum de 21 semaines de prestations au lieu de 26.

Alors, monsieur le Président, le député parle d'augmentation, mais la réalité est que cela constitue une attaque aux travailleurs et travailleuses, aux chômeurs canadiens. Pourquoi les chômeurs doivent-ils payer pour la formation? Pourquoi les grandes sociétés ne paient-elles pas leur juste part, monsieur le Président?

[*Traduction*]

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 01.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

L'INCIDENCE DE LA RÉDUCTION DES SUBVENTIONS AU TRANSPORT DES MARCHANDISES SUR L'ÉCONOMIE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je tiens à dire combien je suis inquiète de l'incidence que la réduction des subventions au transport des marchandises dans les provinces de l'Atlantique aura sur l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le Programme de subventions au transport des marchandises dans la Région Atlantique est la pierre angulaire de la politique des transports dans la région de l'Atlantique. Depuis qu'il a été mis sur pied, il y a plus de soixante ans, le programme a toujours constitué un bon soutien pour l'assiette industrielle fragile de la région de l'Atlantique. Il est essentiel que les fabricants et les producteurs de l'Atlantique demeurent concurrentiels sur le marché canadien.

Je crains que le Programme d'aide au transport des céréales fourragères ne tombe aussi sous le coup des compressions budgétaires.

J'espère qu'après avoir examiné récemment ce programme, le gouvernement ne décidera pas de réduire mais bien d'accroître les versements aux producteurs de l'Atlantique. Les compressions budgétaires ne peuvent ni ne doivent se faire aux dépens de l'économie fragile des Provinces atlantiques.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

L'IMPORTANCE DU TRANSPORT DE PASSAGERS DE MONTRÉAL À L'ABITIBI

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le transport des passagers par train, de Montréal à destination des villes de l'Abitibi, est primordial et ne doit pas être supprimé.

Monsieur le Président, VIA Rail devra respecter les régions éloignées comme la nôtre.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PERTES DE PRESTATIONS

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, d'après le dernier relevé mensuel sur la main-d'oeuvre, le taux de chômage dans Okanagan—Shuswap est maintenant de plus de 19,6 p. 100. Les gens sont sans travail non pas à cause d'un manque de formation professionnelle, mais bien à cause d'un manque d'emplois.

Article 31 du Règlement

La récente proposition de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) de prélever 1,3 milliard de dollars sur les prestations d'assurance-chômage pour financer des programmes de formation professionnelle n'aidera pas les chômeurs d'Okanagan—Shuswap, où les emplois offerts sont rares.

Personne à la Chambre ne conteste la valeur intrinsèque des initiatives de formation professionnelle. Mais dans bien des régions de notre pays, il faudrait aussi créer des emplois.

En sabrant les prestations d'assurance-chômage, la ministre empêche des milliers de chômeurs de recevoir une aide financière. Certains seront obligés de prendre eux-mêmes en charge leurs frais de formation. La ministre ne reconnaît-elle pas que pendant qu'ils suivent ces programmes de formation, les chômeurs doivent toujours se nourrir, ou veut-elle qu'ils mangent de la galette?

* * *

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE DE L'AIDE POUR LES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui, afin de soutenir la demande d'aide financière présentée par l'office de commercialisation des légumes de la Colombie-Britannique pour la récolte de pommes de terre de 1988. Les députés sont certainement au courant de l'aide offerte par le gouvernement aux agriculteurs victimes de la sécheresse, mais ils ignorent probablement les problèmes catastrophiques causés par les inondations dans la vallée du Fraser, en Colombie-Britannique, notamment dans ma circonscription de Delta. Du fait des pluies en question, quelque 8 000 tonnes de pommes de terre de conservation ont été submergées et n'ont jamais pu être récoltées. Ainsi, 80 p. 100 de la région productrice a été touchée, ce qui représente 58 p. 100 de la récolte provinciale.

Les inondations de 1988 ne sont que l'un des nombreux problèmes auxquels sont confrontés les agriculteurs concernés. En effet, ils souffrent depuis des années de la chute des prix et ils ont dû, à deux reprises, intenter des poursuites anti-dumping contre des producteurs américains. Dans les deux cas, ils ont eu gain de cause, mais les frais juridiques se sont élevés à 120 000$, et le gouvernement ne leur a apporté aucune aide à cet égard.

J'exhorte le ministère de l'Agriculture à aider les producteurs de pommes de terre de Delta, alors qu'ils tentent de se remettre de la désastreuse campagne agricole de 1988.

Article 31 du Règlement

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE LE REJET DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION GRANDPRÉ

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, permettez-moi de signaler à la Chambre et plus particulièrement au vice-premier ministre (M. Mazankowski), qui est également ministre à temps partiel de l'Agriculture, que la Fédération canadienne de l'agriculture s'est élevée vivement contre les recommandations de la Commission Grandpré au sujet de l'agriculture. En fait, le président de la FCA, M. Don Knoerr, est allé jusqu'à affirmer que s'il n'avait pas témoigné lui-même devant la Commission, il se serait demandé si les membres de la Commission avaient même parlé à des agriculteurs.

En effet, les recommandations sur l'agriculture figurant dans le rapport en question feront plus que nuire à la gestion de l'offre; ils la réduiront à néant.

J'invite donc le vice-premier ministre à intervenir aujourd'hui dans cette enceinte et à rejeter ces recommandations. S'il n'est pas disposé à le faire, aurait-il l'obligeance de bien consulter les agriculteurs et leurs associations, avant de prendre n'importe quelle décision?

Les électeurs d'Haldimand—Norfolk consacrent beaucoup d'efforts à la gestion de l'offre et doivent pouvoir compter sur une certaine stabilité dans ce domaine. Lorsqu'on perd des droits et des libertés, il est extrêmement difficile de les recouvrer. Mes collègues et moi-même n'avons pas l'intention de laisser cela se produire sans rien faire.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ DES ENFANTS

Mme Louise Feltham (Wildrose): Monsieur le Président, comme vous le savez, nous célébrons du 16 au 22 avril la Semaine nationale de la sécurité des enfants. Il n'y a sans doute rien de plus important pour une société que la sécurité de ses enfants, et la société canadienne ne fait pas exception.

Je crois fermement que les enfants sont la ressource la plus précieuse de notre grand pays, car ce sont eux qui deviendront les chefs et les décideurs de demain. En un mot, les enfants sont notre avenir.

La sécurité de nos enfants nous préoccupe tous les jours de l'année. Mais cette semaine, nous nous rappelons que nous en sommes tous responsables et ce, même après le 22 avril. Tous les Canadiens doivent veiller au jour le jour à faire du Canada un pays où nos enfants puissent grandir en toute sécurité.

Comme malheureusement nos enfants sont tous les jours exposés à de graves dangers, j'exhorte les Canadiens et les Canadiennes à faire preuve de prudence et de bon sens. . .

M. le Président: Je dois informer la députée que son temps de parole est écoulé.

Mme Feltham:. . .au nom de la sécurité de leurs enfants.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LES PRATIQUES PUBLICITAIRES

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur une annonce de 14 000$ en page A-11 du *Globe and Mail* d'aujourd'hui. Cette annonce contient l'image vraiment répugnante d'un enfant enchaîné à un boulet. Le texte qui figure sous cette image de mauvais goût porte sur la nécessité de réduire le déficit du Canada.

En novembre dernier, lors de la campagne électorale, nous avons vu le monde des affaires appuyer le programme de libre-échange du Parti conservateur au moyen d'un effort publicitaire sans précédent. Maintenant que le libre-échange est devenu une triste réalité, il semble que les hommes d'affaires continuent d'agir comme les hommes de paille pour défendre la politique de ce parti. Même si nos partis ne sont pas d'accord sur la façon de s'attaquer au déficit, je pense que tous les députés conviendront que de telles annonces sont de mauvais goût, inappropriées et inacceptables pour tous les Canadiens. J'invite le gouvernement à en informer ses partisans.

* * *

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, je profite avec plaisir de l'occasion qui m'est offerte pour rendre hommage au travail important d'un groupe de Canadiens méritants, les bénévoles. Leur travail est honoré dans tout le Canada pendant la semaine nationale des bénévoles. Il est important que les Canadiens profitent de cette semaine pour prendre conscience du rôle important que remplissent les bénévoles dans notre société.

Notre vie quotidienne est transformée par l'action des bénévoles. De nombreux organismes comme la Croix-Rouge, les services de lutte contre l'incendie, la Société canadienne du cancer, les Grands frères et les Grandes soeurs ne pourraient pas offrir cette gamme et cette qualité de services sans les bénévoles.

A titre de député d'Érié, avec tous mes compatriotes, je remercie les bénévoles pour le don de leur temps et de leur énergie et pour la différence qu'ils font dans nos vies.

* * *

LE ROYAL WINNIPEG BALLET

HOMMAGE À LA COFONDATRICE BETTY FARRALLY ET AU DIRECTEUR ARTISTIQUE HENNY JURRIENS

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, le Royal Winnipeg Ballet est en deuil à la suite du décès cette semaine de sa cofondatrice, Betty Farrally, et de son populaire directeur artistique, Henny Jurriens. Au nom de mes collègues et de tous les Canadiens qui ont apprécié les spectacles du Royal Winnipeg Ballet, je tiens à exprimer notre tristesse et notre sympathie à la famille et aux amis de ces deux grands artisans de la culture canadienne. Il y a cinquante ans, Betty Farrally fondait conjointement un studio de danse. Le Royal Winnipeg Ballet est né de la troupe de danseurs créée pour ses meilleurs élèves. Aujourd'hui, c'est une compagnie dont tous les habitants de Winnipeg de même que tous les Canadiens sont très fiers. Nous avons tous été attristés d'apprendre le décès de cette grande pionnière de notre vie culturelle.

• (1410)

Henny Jurriens et sa femme Judy sont décédés tragiquement dimanche. M. Jurriens laisse le souvenir d'un membre enthousiaste et populaire de la compagnie. La communauté culturelle canadienne regrettera beaucoup la disparition de Betty Farrally et de Henny Jurriens. On se rappellera longtemps leurs contributions à la vie culturelle canadienne.

* * *

[*Français*]

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES DU CANADA

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, la semaine du 17 avril prochain sera consacrée aux bénévoles canadiens qui oeuvrent généreusement dans tous les domaines sociaux et communautaires. En particulier, je pense aux milieux des loisirs, de la culture, des sports et des services aux plus démunis.

On connaît la générosité illimitée et les efforts inlassables fournis par tous nos bénévoles, souvent anonymes d'ailleurs! Mais on ignore en même temps, hélas, les dépenses d'argent qu'ils font pour leur association et la communauté qu'ils desservent!

Article 31 du Règlement

Si les gouvernements municipaux, provinciaux ou même fédéral devaient payer les salaires et frais encourus par tous ces bénévoles, ils devraient débourser à mon avis des sommes insoupçonnées.

Je souhaiterais, quant à moi, que les divers gouvernements soient plus sensibilisés aux besoins financiers des organismes de bénévoles.

Permettez-moi, en terminant, d'exprimer toute ma reconnaissance à tous les bénévoles des 52 villes et municipalités de la belle circonscription de Richmond—Wolfe.

* * *

[*Traduction*]

VIA RAIL

ON APPUIE L'AMÉLIORATION DU SERVICE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, il y a très peu de sujets qui remportent les suffrages de 89 pour 100 des Canadiens, pourtant d'après un sondage Gallup 89 pour 100 d'entre nous de toutes les régions du Canada veulent qu'on conserve et qu'on améliore le service de VIA Rail. Si on lui donne les moyens de le faire, VIA pourrait sensiblement augmenter son service et le nombre de personnes qui l'utilisent, pourtant les conservateurs ont constamment saboté les efforts déployés par VIA pour s'améliorer car il a pour projet de supprimer complètement ce service dans l'avenir.

Actuellement, l'assaut final est donné par Erik Neilsen, le conservateur qui a toujours demandé la suppression de ce service, tandis qu'il tient des audiences pour mobiliser l'opinion du public contre VIA Rail. Pourtant le gouvernement et M. Neilsen ont échoué, 89 pour 100 des Canadiens ne sont pas d'accord avec ce projet des conservateurs. Ils se sentent trahis puisque, lors de la campagne électorale, les conservateurs ont déclaré leur intention d'augmenter le service de Via Rail. Maintenant ils sont en train de le supprimer.

Le gouvernement devrait écouter les Canadiens, tenir sa promesse et conserver VIA Rail. Si le gouvernement doit faire des coupures, puis-je proposer qu'il licencie M. Neilsen.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

APPUI AUX CHANGEMENTS PROPOSÉS

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, plus tôt cette semaine, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) a annoncé le lancement d'une nouvelle stratégie de mise en valeur de la population active ainsi que des améliorations au Programme de l'assurance-chômage qui coûte actuellement plus de 13 milliards de dollars par année. Mesure d'aide passive actuellement, ce programme revêtira dorénavant un ca-

ractère beaucoup plus constructif et davantage axé sur le marché du travail. Les prestations de chômage seront plus généreuses envers les nouveaux parents et les travailleurs de 65 ans et plus.

Cependant, des sanctions plus dures seront imposées aux travailleurs qui quittent leur emploi sans raison valable, qui refusent un travail convenable ou qui sont congédiés pour mauvaise conduite. Les peines prévues pour les fraudes en matière d'assurance-chômage par les travailleurs ou les employeurs seront également plus sévères.

Je félicite la ministre. Grâce aux nouvelles modifications, le Programme de l'assurance-chômage permettra aux Canadiens de mieux s'adapter aux changements que subira le monde du travail au cours des années 90 et après, tout en demeurant un programme généreux et accessible à ceux qui en ont vraiment besoin.

* * *

LES PÊCHES

LES RESTRICTIONS IMPOSÉES AUX PÊCHEURS DE CRABE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Lawrence McAulay (Cardigan): Monsieur le Président, le plan de gestion du crabe des neiges de 1989 pour le golfe du Saint-Laurent, que les représentants du ministère ont annoncé la semaine dernière, est tout à fait injuste. Aux termes de ce plan, les pêcheurs de crabe de l'Île-du-Prince-Édouard sont limités à 30 casiers et confinés dans une petite zone où les stocks s'épuisent et sont grandement menacés, tandis que ceux du Nouveau-Brunswick et du Québec ont droit à cinq fois plus de casiers et qu'ils peuvent aller pêcher où ils veulent.

Le plan prévoit la suppression de la saison de pêche d'automne, ce qui sera catastrophique pour les pêcheurs, les ouvriers d'usines de conditionnement et tous les villages de pêche de ma circonscription. Par surcroît, pour la quatrième année de suite, 14 titulaires de permis n'ont pas de licence permanente. Je dis au ministre que la situation a assez duré. Qu'il accorde maintenant un traitement équitable aux pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

L'AVENIR DE L'HÔTEL MACDONALD À EDMONTON

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le piteux état de l'hôtel MacDonald situé dans le centre-ville d'Edmonton. C'est un bel immeuble dont la construction remonte à 1915. Il a été désigné édifice historique en 1985, après avoir été inoccupé pendant deux ans, la chaîne d'hôtels du CN l'ayant fermé. Puis le Canadien Pacifique s'en est porté acquéreur, mais l'édifice n'a toujours pas été restauré.

Le CP a récemment annoncé un programme de rénovation de ses hôtels qui se chiffre à 500 millions de dollars, programme qui n'inclut toutefois pas l'hôtel MacDonald. Je demande au Canadien Pacifique de restaurer l'hôtel MacDonald, pour qu'il ne dépare plus le centre-ville d'Edmonton, ou de le vendre à quelqu'un qui se chargera de le faire.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES DÉCLARATIONS PRÉÉLECTORALES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre (M. Mulroney). En octobre 1988, en pleine campagne électorale, le premier ministre et le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) ont assisté à un grand rassemblement de leur partisans à l'hôtel Newfoundland. Ma question porte sur ce que le ministre du Commerce extérieur a déclaré à cette occasion. Voici un extrait de l'*Evening Telegram* de Saint-Jean:

> Au dire du ministre du Commerce extérieur, le gouvernement fédéral n'envisage pas de modifier le programme d'assurance-chômage. «C'est absurde», a-t-il dit en réponse aux questions des journalistes.

Les journalistes ayant ensuite demandé au ministre s'il s'en était assuré auprès du premier ministre, voici ce qu'il a répondu:

> Bien sûr que je le lui ai demandé, et il a dit non. Il n'est pas question de modifier le programme d'assurance-chômage. On ne nous a proposé aucun changement depuis la Commission Forget. Nous n'en envisageons pas,» a dit M. Crosbie sans détour.

N'ayons pas peur des mots. Ou bien le premier ministre n'a pas dit la vérité au ministre du Commerce extérieur, ou bien le ministre du Commerce extérieur n'a pas dit la vérité aux Canadiens en pleine campagne électorale. Je demande au premier ministre qui a dit la vérité en l'occurrence.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous avons là un député qui change d'idée comme de chemise. En voici la preuve.

Des voix: Oh, oh!

Mme McDougall: Le mardi 24 juillet 1984. . .

Des voix: Répondez à la question.

Mme McDougall: Vous ne voulez pas le savoir à ce que je vois. Voici ce que le très honorable chef de l'opposition a dit lorsqu'il était premier ministre du Canada, en juillet 1984:

> Oui, nous devons maintenir notre régime d'assurance-chômage. Il faut le transformer d'une certaine manière en un programme de formation et de recyclage.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, j'ai pris soin d'ajouter que cette transformation ne devait pas être payée par les chômeurs, mais par le peuple canadien.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je note que ni le premier ministre ni le ministre du Commerce extérieur n'ont eu le courage de répondre à ma question.

M. le Président: Je suis sûr que le député saura poser sa question en des termes convenables.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le grand titre du journal de Saint-Jean Terre-Neuve, en pleine campagne électorale, était le suivant:

> Modifier le Programme de l'assurance-chômage? Il n'en est pas question, affirme Crosbie.

Le ministre du Commerce international a déclaré au public canadien qu'il avait demandé au premier ministre s'il y aurait des changements dans le Programme de l'assurance-chômage et que le premier ministre lui aurait répondu qu'il n'y en aurait pas.

Si le ministre a cru dire la vérité, alors c'est qu'il a été trompé par le premier ministre lui-même. J'aimerais que le premier ministre nous dise s'il a trompé le ministre ou si c'est le ministre qui a trompé le public canadien.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, dans le programme que nous avons annoncé, il y a 15 millions de dollars de plus consacrés à la province de Terre-Neuve.

• (1420)

[*Traduction*]

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Il est inacceptable que ni le premier ministre ni le ministre du Commerce extérieur, qui étaient tous deux présents à la réunion—je doute que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration y ait assisté—ne daignent répliquer à une citation qui est lue à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

Une voix: C'est contraire au Règlement.

M. le Président: Je rappelle aux députés que les ministres ne sont nullement tenus de répondre.

Une voix: Nous le savons.

M. le Président: Je rappelle aux députés quelle est la règle. Pareilles observations ne sont pas loin d'être anti-réglementaires. Le très honorable député peut poser sa question.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce n'est pas souvent que nous entendons parler à la Chambre d'un mensonge portant sur 1,3 milliard de dollars.

Une voix: Exact.

M. Turner (Vancouver Quadra): On a demandé hier à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration pourquoi le gouvernement n'avait pas dit la vérité pendant la campagne électorale. Elle a répondu à la Chambre que les ministériels étaient préoccupés à l'automne à cause de l'attention qu'exigeaient les questions courantes. Ils étaient trop préoccupés pour dire la vérité!

Je pose ma question au premier ministre. Quand avouera-t-il franchement que son gouvernement a menti aux Canadiens lors des dernières élections?

Des voix: Bravo!

L'hon. Barbara MacDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, parce que le député ne parvient pas à trouver dans cette politique des éléments importants qui ne sont pas dans l'intérêt des Canadiens, il devient particulièrement offensant.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LES CHANGEMENTS AU RÉGIME D'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, c'est triste que le silence du premier ministre et du ministre en cause prouve hors de tout doute que la population des travailleurs a été trompée durant la dernière campagne électorale.

Je vais donner une chance à notre «Charlie Brown» national de se reprendre.

Ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Pour quelle raison, suite à la déclaration du ministre du Commerce extérieur qui mentionne hors de tout doute qu'il vous avait consulté, et que la population pouvait être rassurée, que rien ne serait changé dans le programme d'assurance-chômage, afin que ces gens-là ne soient pas pénalisés... Est-ce que le premier ministre peut répondre à cette question?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, notre stratégie améliore le programme d'assurance-chômage tant pour les Québécois que pour les autres Canadiens. Le député doit reconnaître ce fait maintenant.

LES COUPURES DE PRESTATIONS—LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, étant donné que le premier ministre, par son silence, avoue qu'il a trompé la population. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration et la ministre d'État tentent de faire croire à la population canadienne que les seules personnes qui seront pénalisées seront les travailleurs et travailleuses qui sont malhonnêtes, qui fraudent l'assurance-chômage.

Est-ce que la ministre peut nous expliquer pour quelle raison un travailleur ou une travailleuse de la ville de Québec qui, pendant 30 années, a travaillé, qui a payé des prestations d'assurance-chômage, avec son nouveau programme, se verra coupé de 9 semaines, soit de 3 267$?

[*Traduction*]

Pourquoi les travailleurs de Hamilton, St. Catharines et Windsor perdent-ils dix semaines de prestations, soit 3 000$?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Le député néglige le fait que les habitants du Québec et d'autres provinces attribuent une certaine valeur à la formation. Oui, nous avons modifié le régime d'assurance-chômage tout comme le gouvernement précédent l'a fait lorsqu'il est passé d'une période uniforme de huit semaines à une période variable de dix à quatorze semaines. Il n'y rien de différent entre ce que nous faisons aujourd'hui et ce qu'il a fait alors, sauf que nous, nous en faisons bénéficier tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE—LES CHANGEMENTS PROPOSÉS AUX RÈGLEMENTS CONCERNANT L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. Au cours de la campagne électorale et lors du débat des chefs qui a eu lieu à l'automne, j'ai donné à entendre au premier ministre que l'Accord de libre-échange allait mettre en péril les niveaux actuels que notre pays a atteints au chapitre du développement régional et des programmes sociaux. Le premier ministre à l'époque a commencé par le nier, après quoi il a ajouté: «Le problème ne se situe pas au niveau du texte de l'Accord. Il se situe au niveau de son application».

Le premier ministre sait pertinemment que les changements proposés aux règlements concernant l'assurance-chômage haussent de 4 à 6 p. 100 le niveau auquel les chômeurs peuvent avoir accès aux prestations dans les régions. Le premier ministre pourrait-il reconnaître que cette hausse de 4 à 6 p. 100 n'est pas l'effet du hasard, étant donné que le niveau de 6 p. 100 est exactement celui qui est présentement en vigueur aux États-Unis?

Pourrait-il également reconnaître que l'harmonisation de nos programmes sociaux au niveau de ceux des États-Unis a déjà débuté?

Des voix: Bravo!

Une voix: Que Barbara réponde!

Une voix: Est-ce qu'il parle?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): J'ai peine à suivre le chef du NPD. Aujourd'hui, il trouve à redire à ce qui se passe aux États-Unis. Il y a quelques jours, il nous invitait fortement à appuyer Ronald Reagan et sa politique fiscale.

Les changements annoncés visent à . . .

Des voix: Harmoniser!

M. Mulroney: Je serais heureux de pouvoir répondre.

M. le Président: Le très honorable premier ministre.

M. Mulroney: Monsieur le Président, il vise à favoriser la création de nouvelles richesses et de nouveaux emplois pour les Canadiens, ce que les socialistes, je le sais, trouvent tout à fait intolérable.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Entre septembre 1984 et mars de cette année, le chômage a baissé de 11,6 p. 100 à 7,5 p. 100. Nous avons créé un million quatre cent milles nouveaux emplois pour les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Nous nous étions engagés à le faire et nous allons continuer.

Des voix: Bravo!

LES PROGRAMMES SOCIAUX—LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE PENDANT LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, quand le premier ministre défend une position insoutenable, il répond à une question qui n'a pas eu de réponse. . . une question qui n'a pas été posée.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je vois sourire le premier ministre. Il avait promis aux travailleurs canadiens qu'on ne toucherait pas aux programmes sociaux. C'est le premier ministre qui a trahi ces programmes sociaux depuis l'élection. Voilà la situation.

Ma question s'adresse au premier ministre. Est-ce qu'il maintient ce qu'il a dit pendant la dernière campagne électorale, c'est-à-dire qu'on ne touchera pas aux programmes sociaux? Si tel est le cas, le premier ministre peut-il dire aux Canadiens en quoi nous avons modifié le point de déclenchement des prestations d'assurance-chômage régionales pour l'aligner sur celui des États-Unis? Le gouvernement a trahi les travailleurs canadiens, et le premier ministre devrait au moins le reconnaître.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Je ne pense pas que ce soit une violation flagrante des programmes sociaux que d'offrir aux travailleurs canadiens de meilleurs emplois et de meilleures prestations .Au contraire, c'est les améliorer. Il s'agit là d'une politique déterminée au Canada. Elle tient compte des disparités régionales. Le député est embourbé dans les vieilles méthodes socialistes, mais le statu quo ne débouche sur rien. Voilà pourquoi nous sommes au gouvernement et pas vous.

Des voix: Bravo!

• (1430)

LA DURÉE DE VERSEMENT DES PRESTATIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, rien n'a tant discrédité le gouvernement après l'élection de 1984 que ce que les Canadiens ont constaté, c'est-à-dire qu'en 1984 le gouvernement disait une chose et faisait le contraire. Il recommence exactement la même chose aujourd'hui.

Je vais demander au premier ministre, qui semble ne pas s'intéresser plus aux travailleurs canadiens qu'à ses promesses, ou à la ministre, de tenir compte de ce qui suit. Non seulement le régime régional a été changé pour s'aligner sur celui des États-Unis, c'est-à-dire la période ouvrant droit à des prestations, mais également la durée pendant laquelle les Canadiens peuvent réclamer des prestations baissée, comme par coïncidence, au niveau américain.

Est-ce que la ministre reconnaît par exemple qu'un travailleur canadien de l'île de Vancouver qui, avant les changements annoncés, avait droit à 50 semaines de prestations après avoir travaillé pendant 20 semaines n'a maintenant plus droit qu'à 39 semaines d'aide? Et quelle coïncidence, c'est exactement comme dans l'État de Washington.

Est-ce qu'il s'agit d'une harmonisation ou pas?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député ne se rend peut-être pas compte qu'aux États-Unis il n'y a pas de système national, alors qu'ici nous en avons un. Nous avons toujours tenu compte des réalités régionales au Canada. Nous continuons de le faire avec ce programme.

Je signale à toutes fins utiles que la durée moyenne de réclamation des prestations d'assurance-chômage est de 22 semaines. Nous avons l'intention de remettre les gens au travail plus tôt, de les faire participer plus tôt à des programmes de formation pour qu'ils puissent occuper les emplois de demain. C'est là une politique canadienne, et elle va demeurer canadienne.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je désire revenir sur la question soulevée par le chef de l'opposition plus tôt aujourd'hui. Seul le premier ministre peut répondre à cette question importante, car elle met en cause la crédibilité du gouvernement.

Le ministre du Commerce extérieur a-t-il demandé au premier ministre de confirmer qu'aucun changement ne serait apporté au régime d'assurance-chômage avant le 14 octobre? Ce dernier a-t-il répondu au ministre qu'il n'y aurait aucun changement de ce genre, étant donné que M. Crosbie a dit avoir interrogé le premier ministre au sujet du rapport et que ce dernier a répondu: «Non, le gouvernement n'a aucune intention de modifier le régime. Personne n'a l'intention d'apporter des changements au programme d'assurance-chômage.»

Je demande au premier ministre: Est-ce la question que lui a posée le ministre du Commerce extérieur? Est-ce la réponse qu'il a donnée au ministre?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la déclaration que j'ai faite. . .

M. Gauthier: Pour qui répond-il? Pour qui répondez-vous, le premier ministre?

Des voix: A l'ordre.

M. Charest: De quoi vous plaignez-vous?

M. Crosbie: Monsieur le Président, je réponds en mon mon et en celui du gouvernement à une question posée par le député d'en face.

La déclaration que j'ai faite le 13 octobre, en réponse à l'insinuation que les chefs de l'opposition ont faite à ce moment-là sur le ton qu'on leur connaît, c'est-à-dire que les prestations d'assurance-chômage étaient sur le point d'être réduites, était tout à faite exacte. Ils étaient tout à fait dans l'erreur. Les prestations d'assurance-chômage n'étaient pas sur le point d'être réduites.

A l'heure actuelle, ces prestations n'ont pas été réduites, et je dirais que, dans l'ensemble, des changements positifs ont été apportés pour augmenter les prestations tant à Terre-Neuve que dans le reste du Canada.

Aucun changement n'était prévu à ce moment-là, car la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a attendu le début de l'année, c'est-à-dire février, pour présenter un projet de changements. Il n'a certainement pas été question de cela en octobre dernier.

Ce que j'ai dit était tout à fait exact. Je répondrais à des mensonges insidieux proférés à ce moment-là par le chef de l'opposition.

LE RAPPORT SUR UNE DEMANDE ADRESSÉE AU PREMIER MINISTRE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le ministre aggrave la situation. La crédibilité du gouvernement est à son plus bas.

Le ministre a clairement déclaré que cela était absurde. Il a demandé au premier ministre ce qu'il en était du rapport et il a dit: «Non, le gouvernement ne prévoit aucun changement. Vous avez tout à fait raison, j'ai posé la question au premier ministre et il a répondu que personne ne prévoyait modifier le régime d'assurance-chômage.»

Je demande à nouveau au premier ministre si le ministre du Commerce extérieur s'est adressé à lui et si la réponse que le ministre dit avoir reçue est bien celle qu'il a obtenue? Si oui, comment le premier ministre peut-il justifier les changements draconiens d'aujourd'hui?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, tout ce que j'ai dit le 13 octobre était exact. Ça l'est encore aujourd'hui. Ça le sera encore demain et encore dans cinq ans.

Quant à savoir si je me suis adressé au premier ministre, je n'ai pas de comptes à rendre au député à ce sujet, mais qu'il sache que je communique certainement avec le premier ministre plus souvent que lui ne communique avec le chef de l'opposition.

LES BESOINS EN FORMATION DES FEMMES

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Dans la déclaration qu'elle a faite mardi, elle n'a pas fait la moindre allusion aux besoins particuliers des femmes en matière de formation, surtout des femmes chefs de famille monoparentale qui sont mal payées, peu instruites et qui doivent souvent compter sur l'aide sociale pour faire vivre leur famille.

Pendant même que la ministre parlait à la Chambre, on coupait dans certains programmes qui aident ces femmes à recevoir une formation et à trouver des emplois.

Pourquoi la ministre n'a-t-elle pas prévu quelque chose pour ces femmes, surtout pour celles qui ont des enfants à charge? Que compte faire la ministre à cet égard?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, depuis que nous avons annoncé le Programme de la planification de l'emploi, c'est-à-dire depuis 1986, nous tenons compte des besoins particuliers des femmes. C'est ce que nous faisons dans ce programme. Ce sont surtout les femmes qui en profiteront. Ce sont elles qui ont besoin de formation et qui peuvent profiter de ce programme. Pendant ce temps-là, elles recevront un revenu d'appoint, une formation ainsi que des allocations de transport, et on leur offrira des services de garde d'enfants. Ce sont elles qui en bénéficieront.

Ouvrez les yeux!

ON DEMANDE L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À LA FORMATION POUR LES FEMMES

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, quatre ans après l'entrée en vigueur de la Planification de l'emploi, 5,5 millions de Canadiennes gagnent moins de 15 000$ par an. Les femmes ne touchent que 66 cents pour chaque dollar que gagnent les hommes.

Cette semaine, la Chambre a appris que le secteur privé ne donne pas aux femmes des chances égales d'emploi. La ministre veut maintenant enlever aux femmes leurs prestations pour les donner au secteur privé et elle se fie à lui pour assurer leur formation.

Pourquoi le gouvernement ne peut-il pas garantir aux femmes l'égalité d'accès à la formation et aux emplois intéressants?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la garantie de notre gouvernement, c'est que la situation des femmes a continué de s'améliorer, sous notre direction, par rapport à ce qu'elle était avant.

M. Allmand: C'est de la foutaise, Barbara!

Mme McDougall: Les prestations aux parents et les prestations de paternité intégrées au programme sont expressément destinées aux femmes. Les programmes actuels inciteront les entreprises à permettre aux femmes de conserver leur emploi après la naissance d'un enfant et à leur offrir une formation, comme nous le faisons

dans le cadre de la Planification de l'emploi, qui comporte des objectifs particuliers pour les femmes dont celles-ci profitent.

J'ai visité les centres de formation pour femmes dans tout le pays, et ils fonctionnent bien.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Michael Harcourt, leader de l'opposition officielle dans la province de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS ET LE COMMERCE

LES PÊCHES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE – LE CONDITIONNEMENT DU POISSON AU CANADA

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. L'industrie des pêches de la Colombie-Britannique craint, comme ce devrait être le cas de tous les Canadiens, que nous ne perdions notre droit de traiter chez nous le saumon et le hareng canadien. Pour ce qui est des négociations en cours avec les États-Unis, le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que son gouvernement rejettera la proposition dite «Murphy 2», qui permettrait aux Américains d'acheter le poisson directement des bateaux des pêcheurs de la Colombie-Britannique, sans que le Canada n'exige que ce poisson soit ramené aux quais?

• (1440)

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et moi-même nous efforçons depuis un certain nombre de mois déjà de régler la situation à laquelle le député a fait allusion.

Un groupe de travail du GATT a jugé que les règlements actuels, qui doivent bientôt être révoqués, et qui interdisent l'exportation de certains types de saumon de la Colombie-Britannique, étaient contraires au règles du GATT. Nous avons accepté cette décision.

Nous avons présenté un autre plan aux autorités américaines, dans lequel nous estimons avoir respecté les exigences du GATT et proposons qu'il y ait une exigence de débarquement du poisson en Colombie-Britannique. C'est le plan que nous avons retenu. Nous ne nous proposons pas d'en changer. A notre avis, et selon nos experts, cette exigence de débarquement est conforme aux prescriptions du GATT et elle est nécessaire pour que nous puissions adéquatement gérer les ressources en saumon de la Colombie-Britannique. C'est le plan que nous mettrons en oeuvre.

LES DÉCHARGEMENTS DE SAUMON ET DE HARENG

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Il a parlé de saumon, mais pas de hareng. On s'inquiète également au sujet de cette espèce. Dans les deux cas, l'ancien ministre du Commerce extérieur a dit le 21 mars, à la Chambre, que le saumon et le hareng pris au large de la côte Pacifique seront déchargés au Canada, où on vérifiera l'exactitude des rapports de prise et fera l'inspection, le classement et le contrôle de la qualité.

Le ministre nous assurera-t-il à ce moment-ci que son gouvernement n'immolera pas l'industrie britanno-colombienne de la pêche sur l'autel du libre-échange comme il l'a fait pour les producteurs de raisins?

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il est étonnant de voir jusqu'à quel point la rhétorique peut prendre le pas sur le bon sens du député. Je pose l'hypothèse qu'il a du bon sens, étant donné qu'il est avocat.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: C'est beaucoup s'avancer.

M. Stupich: C'est une insulte.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Certaines choses sont indéfendables.

M. Crosbie: En sa qualité d'avocat, Son Honneur sait bien ce qui est indéfendable.

Voici la situation: le groupe du GATT a jugé que les règlements relatifs au saumon et au hareng de la Colombie-Britannique allaient à l'encontre du Règlement du GATT. Par conséquent, les règlements qui s'appliquent au hareng sont également en contradiction avec le GATT.

En temps et lieu, nous proposerons d'autres options en ce qui concerne le hareng. Nous avons l'intention de régler cette affaire. Toutefois, il faut le faire autrement que dans le cas du saumon; les exigences relatives au déchargement ne seront pas les mêmes et la méthode proposée actuellement n'est pas acceptable.

Questions orales

L'ENVIRONNEMENT

LE DÉVERSEMENT DE PÉTROLE DANS LE PORT DE VANCOUVER

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Les députés de la Colombie-Britannique sont très préoccupés par les déversements de pétrole qui se répètent au large de la côte ouest du Canada. Encore ce matin, nous avons entendu dire qu'une autre nappe de pétrole s'était répandue sur la côte ouest, cette fois dans le port de Vancouver même.

Qu'a fait le gouvernement pour nettoyer cette nouvelle marée noire sur la côte ouest?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il y a deux jours, 1 800 litres de mazout se sont déversés dans le port de Vancouver. Hier, à 17 h 17, on avait déjà fini de nettoyer les lieux. Une citation sera signifiée au navire *Lok Pratima*. Nous devrions avoir des nouvelles au sujet de cette citation dans quelques jours.

Je dois ajouter que je serai à Vancouver demain. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Bouchard: . . .pour rencontrer les représentants des pétitionnaires qui demandent la tenue d'une enquête sur la situation du trafic maritime au large de la côte ouest du Canada. J'écouterai leurs doléances.

Je puis dire à la Chambre que l'examen que mon Ministère a entrepris comprendra des audiences publiques. J'aurai d'autres détails à fournir à la Chambre un peu plus tard.

Des voix: Bravo!

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LES LABORATOIRES CONNAUGHT – LA POSSIBILITÉ QU'ILS PASSENT SOUS LE CONTRÔLE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Les Laboratoires Connaught sont une entreprise canadienne de premier plan dans le domaine de la biotechnologie. Ils produisent des médicaments, dont de l'insuline et des vaccins Salk.

En vertu d'une entente intervenue le 12 mars dernier, cette entreprise canadienne passera aux mains du gouvernement de la France. Le ministre peut-il nous dire quelles mesures il entend prendre pour que le contrôle de Connaught demeure canadien?

Des voix: Bravo!

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, en vertu de la loi sur Investissement Canada, cette transaction devra être soumise à mon approbation. Jusqu'à maintenant, ni Connaught ni l'Institut Mérieux ne nous ont donné avis de cette transaction. Lorsqu'elle sera soumise à Investissement Canada, elle sera examinée à fond, et pour être approuvée, il faudra qu'elle soit à l'avantage du Canada.

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE INTERVIENNE

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, depuis que les conservateurs ont démantelé FIRA et créé l'Agence canadienne d'examen de l'investissement étranger, en juillet 1985, on a enregistré 606 demandes de prise de contrôle par des étrangers. Toutes ont été approuvées. Que dire de l'efficacité d'Investissement Canada!

Dans la transaction dont nous parlons, rien ne protège les emplois au Canada, la recherche et le développement au Canada, les exportations canadiennes ou les liens particuliers entre Connaught et l'Université de Toronto. Le ministre interviendra-t-il pour protéger les intérêts du Canada? Le ministre fera-t-il passer les intérêts du Canada en premier?

Des voix: Bravo!

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, depuis la création d'Investissement Canada, 1 400 000 emplois ont été créés au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Beaucoup de ces emplois ont permis au frère du député de se faire une belle image comme premier ministre de l'Ontario.

La vérité, c'est que le Canada attire des investissements de toutes les parties du monde. Pourtant, les Canadiens investissent encore plus à l'extérieur du Canada que les étrangers investissent au Canada. Le pourcentage d'actions appartenant à des Canadiens par rapport au pourcentage appartenant à des Américains, par exemple, a augmenté. Le député veut donner une idée fausse de la situation.

Je répète ce que j'ai dit en réponse à la première question: la transaction ne sera approuvée qu'à la condition expresse qu'elle soit à l'avantage du Canada.

L'ÉNERGIE

L'EXPLOITATION DU PÉTROLE DE HIBERNIA—LA DATE DE L'ENTENTE FERME

M. Russell MacLellan (Cape Breton–The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice–premier ministre. Le 18 juillet, il a dit qu'une entente concernant le projet Hibernia serait mise en oeuvre aussi rapidement que possible, mais de toute façon le 31 mars 1989 au plus tard. D'après lui, on prévoyait que cela se ferait bien avant cette date, car la plupart des obstacles avaient été surmontés.

Au mois de juillet, le vice–premier ministre n'a pas hésité à nous dire pour quelle date une entente ferme serait conclue. Le seul problème, c'est que cette date n'était pas exacte. Va–t–il maintenant essayer de nous dire encore une fois pour quelle date une entente ferme devrait être conclue?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question. Le député peut lire la réponse au compte rendu.

Je voudrais lui rappeler les points principaux. Il sait qu'il y avait trois conditions. Tout d'abord, les exigences juridiques, ensuite, le sondage des marchés financiers et, enfin, les retombées industrielles avec une technologie ultra–moderne. Je crois en avoir parlé hier. Rien n'a changé en 24 heures. Nous nous en occupons.

Lorsque nous aurons une entente ferme, je l'annoncerai à la Chambre, cela va de soi. Je ne donnerai pas de date précise. Toutes les parties intéressées, c'est–à–dire le gouvernement de Terre–Neuve, le gouvernement du Canada et les sociétés qui forment le consortium, poursuivent cet objectif.

ON DEMANDE LA GARANTIE DU GOUVERNEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie nous donne des informations, mais il ne nous dit pas quand au juste on peut s'attendre à ce que cette entente ferme soit conclue. Le ministre du Commerce extérieur a dit le 19 juillet que toutes les parties seraient légalement liées d'ici la fin de mars, en parlant des sociétés intéressées, et il a ajouté ceci: «En attendant, nous sommes moralement fiers, nous sommes très fiers.»

Si le gouvernement est lié, il peut certainement nous dire quand les Terre–Neuviens peuvent s'attendre à ce qu'une entente ferme soit conclue au sujet de ce projet très important. Ou alors s'agit–il d'une garantie analogue à celle qu'a donnée le ministre du Commerce extérieur au sujet de l'assurance–chômage?

• (1450)

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je rappelle au député que son parti n'approuvait pas l'Accord de l'Atlantique. C'est cet accord qui nous donne la possibilité de réaliser le projet Hibernia.

Par ailleurs, pendant la campagne électorale, le parti du député a dit que notre gouvernement abandonnerait le projet Hibernia après les élections, ce qui est encore faux.

Enfin, je tiens à dire ceci au député. Il est avocat et moi pas, et c'est peut–être un avantage, mais je ne préciserai pas pour qui. Je lui signale que lorsque les ententes fermes légales seront prêtes, lorsque nous aurons sondé les marchés financiers et lorsque nous aurons trouvé la meilleure solution pour le consortium, pour le gouvernement, pour les Terre–Neuviens et pour le Canada, nous signerons l'entente pour pouvoir lancer d'autres projets analogues à Hibernia.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROGRAMME DES ÉNERGIES DE REMPLACEMENT—LA SUPPRESSION DES POSTES

M. Ross Harvey (Edmonton–Est): Monsieur le Président, j'ai une autre question pour le ministre de l'Environnement. Dans le discours du Trône, le gouvernement a promis de veiller à ce que «les considérations d'ordre écologique soient pleinement intégrées dans l'ensemble du processus décisionnel». A l'heure actuelle, 300 employés du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources sont affectés au programme des énergies de remplacement. Depuis le discours du Trône il y a deux semaines, environ 110 ou le tiers d'entre eux ont été avisés que leur poste sera supprimé.

Ma question est la suivante: A–t–on tenu compte de toutes les considérations d'ordre écologique avant d'envoyer les avis de cessation d'emploi?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Bien–être social): Monsieur le Président, le député dit qu'il y aura des compressions au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Oui, c'est vrai. Cela remonte à 1985. Je comprends qu'il ne soit pas au courant, mais ses collègues auraient pu le lui dire. Un plan opérationnel pluriannuel entré en vigueur en 1985 prévoyait des compressions en 1991. En outre, si le député relit les journaux locaux du 5 janvier dernier—je suis sûr que son parti en a des exemplaires—, il s'apercevra que la question a été soulevée à ce moment–là et que nous sommes restés fidèles aux décisions prises en 1985. Or, comme nous le faisons depuis 1985, nous allons

continuer à prendre nos distances vis-à-vis du désastreux Programme énergétique national, qui n'avait pas l'appui des gens de sa province non plus.

LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES DE REMPLACEMENT

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur le Président. Je suppose que le ministre de l'Environnement se réjouit qu'il y ait maintenant à la Chambre un député de l'Alberta qui prend les énergies de remplacement au sérieux. Je demande au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources si le gouvernement estime que nous avons fait tout le nécessaire dans le dossier des énergies de remplacement. N'y a-t-il rien d'autre à faire?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis content que le Programme énergétique national soit enfin enterré.

Par ailleurs, au cas où le député ne le saurait pas, je l'informe que le programme était principalement axé sur l'énergie éolienne. Il y avait évidemment d'autres technologies.

Nous avons déjà financé des programmes comme celui des panneaux solaires qui servaient notamment au chauffage des piscines—je ne sais pas combien de députés d'en face ont connu ce problème—mais nous voulons passer à autre chose. Désormais, au lieu de financer des panneaux solaires pour piscines, nous allons poursuivre les travaux de recherche et de développement sur l'effet de réchauffement et les émissions de CO2.

LES COMPRESSIONS D'EFFECTIFS

Mme Sheila Copps (Hamilon-Est): Monsieur le Président, je pose ma question au premier ministre, et j'ose croire qu'il prend vraiment au sérieux la question de l'environnement car on ne peut vraiment pas en dire autant de son ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je voudrais lui demander comment il peut justifier sa déclaration. Dans le discours du Trône, il a parlé d'impératif à propos de l'environnement. Il nous a dit qu'il donnera la priorité à cette question. Or, un article paru en exclusivité dans le *Winnipeg Free Press* dit que le tiers des effectifs du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui travaillent dans le domaine des énergies de remplacement, sera mis à pied.

Le premier ministre nous promettra-t-il aujourd'hui de renverser cette décision et de garder dans les effectifs de ce ministère tous ceux qui oeuvrent dans le domaine capital des énergies de remplacement ou faut-il comprendre alors que son engagement envers la cause de l'environnement n'est que de la poudre aux yeux?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, l'opposition commet systématiquement la même erreur en prétendant que plus on dépense de l'argent et plus on dispose d'années-personnes, plus on fait pour la cause de l'environnement, mais ce n'est pas le cas. La députée parle d'un article paru en exclusivité aujourd'hui. Je lui rappellerai alors ceux qui sont parus il y a deux ou trois mois.

Je dis simplement ceci. Nous continuerons de faire de la recherche et du développement dans le domaine des énergies de remplacement. Nous continuerons de collaborer avec l'industrie et avec d'autres provinces pour pouvoir produire industriellement certaines technologies mises au point actuellement, mais je ne financerai pas les programmes qui s'inspirent de cette riche idée que défend son parti, à savoir que plus le gouvernement dépense dans un programme comme le Programme énergétique national, plus il protège l'environnement en quelque sorte. D'ailleurs, la députée devrait se rappeler qu'à l'époque où son parti était au pouvoir, le gouvernement avait beau dépenser pour financer le PEN, les émissions augmentaient au lieu de diminuer.

[*Français*]

LES COUPURES DANS LES PROGRAMMES DE RECHERCHES SUR L'ENVIRONNEMENT—LA POSITION DU MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'aimerais adresser ma question supplémentaire au ministre de l'Environnement, lui-même qui parlé ce matin avec le premier ministre. Je sais ou je pense qu'il a fait une certaine promesse au sujet de l'environnement. Il nous a dit que, en tant que ministre dirigeant, il peut nier des coupures ou des programmes qui sont établis par d'autres ministres. J'aimerais lui demander s'il est prêt aujourd'hui à annuler les coupures dans les recherches sur l'environnement qui viennent d'être annoncées par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et si, avec le premier ministre, il va démontrer à la population

canadienne que ses paroles sur l'environnement valent au moins le papier sur lequel elles sont écrites?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement, le ministre de l'Énergie et les membres de notre gouvernement sont parfaitement d'accord avec ce que le ministre de l'Environnement a dit, à savoir que nous aurons des programmes complets au ministère de l'Environnement et des programmes auxiliaires dans d'autres ministères, dont le mien, concernant l'environnement, mais ce que nous devons faire, comme je l'ai dit à propos de ces réductions, est de financer la recherche et le développement. Nous financerons l'application de ces travaux de recherche et de développement dans le but de réduire ces émissions. Nous allons chercher activement à conclure des accords internationaux comme l'ont fait le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ce sera la condition selon laquelle nous allons nous mettre à l'oeuvre. Nous ne dirons pas simplement que parce qu'il y a un Programme énergétique national, parce qu'il y a des tant d'années-personnes, parce qu'il y a tous ces crédits dépensés, l'environnement est bien protégé. Voilà la faute du gouvernement précédent. Voilà la faute de leur approche aveugle. C'est-à-dire qu'en dépensant plus de fonds publics, l'environnement se trouvait d'une certaine façon. . .

Des voix: Bravo!

* * *

LA SANTÉ

LE SIDA—LA COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je voudrais saisir cette occasion pour le féliciter de ses nouvelles responsabilités et pour lui souhaiter bonne chance dans ses nouvelles entreprises.

Comme le sait le ministre, on a diagnostiqué 2 500 cas de SIDA au Canada qui ont entraîné le décès de 1 400 personnes. Ces chiffres et la démission du Dr Gilmour de la présidence du comité consultatif national sur le SIDA ont causé beaucoup d'anxiété et d'incertitude. Je voudrais demander au ministre s'il pourrait expliquer à la Chambre pourquoi, au comité en question, il ne siégeait aucune victime de cette maladie ni aucun représentant des groupes qui travaillent avec ces personnes pour aider ce comité ainsi que le gouvernement à mettre au point une politique publique valable et pragmatique visant à combattre ce fléau.

• (1500)

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier le député pour ses remarques aimables et pour sa proposition sensée et très constructive.

J'étudie actuellement la structure que devrait avoir dans l'avenir le comité consultatif national sur le SIDA. Il est important de s'assurer que lorsque nous demandons des conseils sur la meilleure façon de combattre cette maladie nous nous adressons à toutes les sources et en particulier aux personnes atteintes du SIDA et aux personnes qui leur portent assistance. On devrait les faire pleinement participer aux consultations.

En particulier, lorsque nous établirons une nouvelle stratégie pour traiter cette question vitale du SIDA qui a causé tant de souffrances à tant de gens, je voudrais procéder à des consultations sur la base la plus large possible.

LES FONDS ENGAGÉS PAR LE GOUVERNEMENT

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse, mais je lui rappelle que la gravité de ce problème exige que le gouvernement du Canada continue de jouer un rôle de chef de file dans ce domaine. Pendant la campagne électorale, le gouvernement a promis que des fonds additionnels totalisant 168 millions de dollars seraient dépensés pour lutter contre cette terrible maladie. Le ministre peut-il assurer aux Canadiens que, par compassion et par respect de la dignité humaine, le gouvernement tiendra sa promesse?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député sait que le gouvernement a dit dans le discours du Trône qu'il intensifiera sa lutte contre le SIDA. Nous nous sommes engagés à dépenser 168 millions de dollars au cours des prochaines années et nous respecterons cet engagement.

Par ailleurs, nous doublerons nos efforts en vue d'amener toutes les personnes concernées, y compris les victimes du SIDA et les personnes chargées de les aider, à travailler en étroite collaboration parce que, si nous voulons gagner la lutte, nous devons unir nos efforts à tous les niveaux, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Privilège

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'USAGE DE LA FRANCHISE POSTALE PAR LE DÉPUTÉ DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

L'hon. Bob Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis): Monsieur le Président, la franchise postale est un privilège spécial dont jouissent tous les députés afin de faciliter les communications postales avec leurs électeurs.

Un article du *Weekly Press* de l'ouest de Montréal a attiré mon attention sur le fait que, fort de ce privilège, on a envoyé des documents de nature partisane du Parti libéral, non pas aux électeurs du député de Notre-Dame-de-Grâce, mais seulement et directement aux membres du Parti libéral dans ma circonscription de Lachine—Lac-Saint-Louis.

D'après moi, la franchise postale ne doit pas servir à des fins politiques partisanes comme, par exemple, le recrutement de membres ou la collecte de fonds. Si cette pratique qui prévaut dans ma circonscription à l'heure actuelle était autorisée et étendue au pays tout entier, chaque député inonderait de propagande tous ses électeurs, à leurs frais et aux frais de tous les contribuables.

Cet envoi postal à ma circonscription de Lachine—Lac-Saint-Louis aurait coûté plus de 1 000$ à l'association locale de la circonscription et à son candidat défait, Victor Drury, mais c'est le contribuable canadien qui paye la note. A mon sens, on a ainsi faussé—peut-être même déformé—l'esprit et l'éthique du privilège de notre franchise, mes droits de député sont lésés et cette pratique devrait être interdite.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dâme-de-Grâce): Monsieur le Président, j'aimerais connaître votre avis, celui du comité ou celui du légiste parlementaire. Tout ce que j'ai fait, c'est d'envoyer un avis de convocation des libéraux de la circonscription de Lachine—Lac-Saint-Louis.

Franchement, je suis étonné d'apprendre qu'on ne peut pas expédier d'envois collectifs de nature partisane où que ce soit au Canada. Il y a des années que, dans ma circonscription, nous recevons ou expédions des documents de nature très partisane, mais je vais m'en tenir à votre décision. J'ai agi de bonne foi et je respecterai votre décision.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je ne m'attendais pas à cette question de privilège. Peut-être pourrais-je faire une suggestion, que mon collègue du côté gouvernemental voudra certainement accepter. M. le Président jugera peut-être opportun d'adresser cette question au Comité permanent de la gestion et des services aux députés lorsque celui-ci sera reconstitué. Cela s'est déjà fait dans le passé. Il est arrivé à des députés de tous les partis de s'arracher les cheveux à propos d'affaires de ce genre et nous y avons toujours trouvé une solution heureuse.

Peut-être qu'avec la collaboration de l'honorable député du côté gouvernemental et des autres députés que cela intéresse, Votre Honneur jugera bon de renvoyer la question de l'affranchissement au comité des services aux députés quand il sera reconstitué, ce qui devrait se faire dans quelques semaines.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je pense que le député aurait dû se renseigner auprès de son leader sur l'usage qu'il convient de faire du privilège d'affranchissement, parce qu'il y a quatre ans l'Organisation des jeunes Ukrainiens m'a apporté une enveloppe contenant une épaisse documentation du gouvernement, notamment une brochure du Parti progressiste conservateur invitant les jeunes Ukrainiens à voter pour ses candidats. Si le député veut soulever cette question de privilège, je lui suggère de se renseigner auprès de son leader et de poser un exemple au profit de tout le monde ici.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je suis aussi étonné de la question de privilège du député. Je le prierai d'expliquer pourquoi j'ai reçu des lettres du très honorable Robert Stanfield et du très honorable député de Yellowhead (M. Clark), alors chefs de leur parti, demandant des dons à la Caisse fédérale progressiste-conservatrice, le tout en franchise postale.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je me suis hâté de demander la parole parce que je craignais que cela s'éternise. Voilà exactement pourquoi j'ai suggéré que vous renvoyiez la question au Comité des services aux députés.

M. Layton: Monsieur le Président, je suis heureux en réponse à mon honorable ami de demander que la question soit renvoyée au comité.

M. le Président: Je ne sais pas si en stricte procédure le président peut renvoyer nécessairement la chose au comité. Ce serait peut-être une excellente idée que le comité se charge de la question de sorte que tous les députés que cela préoccupe aient l'occasion de s'exprimer. Je remercie le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) de sa suggestion, que je trouve très utile.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, puisque nous sommes jeudi, je voudrais poser la question habituelle au leader parlementaire du gouvernement au sujet du programme de la semaine prochaine.

Pourrait–il nous dire par la même occasion s'il compte mettre en délibération, durant les initiatives ministérielles, la motion du chef de l'opposition (M. Turner) qui retirerait à la Chambre la possibilité d'utiliser la clause de dérogation si elle avait l'assentiment des députés et surtout de la majorité conservatrice.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je désire faire savoir à la Chambre qu'aujourd'hui et demain seront les septième et huitième jours consacrés à l'Adresse en réponse au discours du Trône. Le lundi, 17 avril, nous commencerons la deuxième lecture du projet de loi C–2 sur la sécurité dans les transports. Si nous ne finissons pas ce débat lundi, nous essaierons de le terminer mardi. Nous étudierons ensuite le projet de loi C–3, Loi sur le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Au fur et à mesure que la semaine avancera, nous verrons comment se déroule l'étude de ces projets de loi et d'autres mesures.

• (1510)

En ce qui concerne la demande de mon collègue qui veut que nous passions outre aux règles relatives aux initiatives parlementaires pour mettre à l'étude de façon injuste la motion du très honorable chef de l'opposition, je dois lui dire que nous ne sommes pas du tout disposés à nous permettre une telle liberté. De plus, nous avons dit clairement que le processus de ratification de l'Accord du lac Meech va bon train. Huit provinces sur dix représentant 93 p. 100 des Canadiens ont ratifié l'accord. Nous avons également dit clairement qu'il ne devrait y avoir aucune action parallèle pouvant nuire de quelque manière que ce soit à ce processus de ratification, dont mon collègue veut lui aussi voir la fin, du moins je l'espère. C'est pour ces deux raisons que nous n'étudierons pas la motion du chef de l'opposition.

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, étant donné les inquiétudes exprimées au sujet de l'incidence de la clause de dérogation sur notre Constitution, je demande au leader du gouvernement à la Chambre s'il est disposé à présenter au nom du premier ministre la motion qu'a présentée le chef de l'opposition. S'il accepte, nous sommes prêts à retirer la motion présentée par le chef de l'opposition dans le cadre des mesures d'initiative parlementaire.

Je ne suis pas d'accord avec le leader du gouvernement à la Chambre lorsqu'il dit que la proposition que j'ai faite dans ma première intervention va à l'encontre de la procédure relative à l'étude des initiatives parlementaires; cependant, afin d'écarter tout doute à ce sujet, je dis maintenant que nous sommes disposés à donner notre consentement unanime pour que la motion du chef de l'opposition soit retirée si la même motion est présentée au nom du premier ministre dans le cadre des mesures d'initiative ministérielle. On pourrait alors la mettre en délibération et en terminer rapidement l'étude, si le gouvernement est prêt à l'appuyer.

M. Lewis: Oui, monsieur le Président, aussi étrange que cela puisse paraître, nous procédons effectivement à l'étude des initiatives ministérielles pendant les heures prévues à cette fin et conformément au mandat qui nous a été confié par les Canadiens.

Comme je l'ai déjà dit, le processus de ratification de l'Accord du lac Meech va bon train, et nous ne voulons rien faire qui puisse le gêner. Il est bien précisé dans le discours du Trône actuellement à l'étude que nous avons l'intention de poursuivre les négociations constitutionnelles après la ratification de l'Accord du lac Meech, et nous espérons que cela ne tardera pas.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je voudrais demander par votre entremise au leader parlementaire du gouvernement quand nous pouvons espérer être saisis d'un projet de loi visant à créer un ministère à part entière responsable des Forêts. Quand pareil projet de loi sera–t–il présenté à la Chambre?

M. Lewis: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses bonnes paroles. Nous avons un ministère et un ministre des Forêts. Mon collègue signale à très juste titre que notre gouvernement est le premier à reconnaître toute l'importance de ce secteur industriel, et je prends note de ses instances.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, pour que les choses soient bien claires avec le leader parlementaire du gouvernement, il faut dire, je crois, que ce que nous avons à l'heure actuelle, c'est un ministère d'État aux Forêts, ce qui est bien différent d'un ministère à part entière. Ce que mon collègue, le député de Prince George, a voulu faire valoir, je crois, c'est que le gouvernement a bel et bien promis il y a plusieurs mois de nommer un véritable ministre des Forêts et de présenter un projet de loi qui fixe les paramètres de son ministère à part entière. Tel était le sens de sa question. Nous savons tous que nous avons un ministre d'État aux Forêts, mais cela ne libère pas le premier ministre de sa promesse de créer un ministère à part entière.

M. Lewis: Je remercie le député de souligner à l'instar de son collègue la mesure très importante que le gouvernement a prise à l'égard du secteur de l'exploitation forestière, et je prends note de ses instances.

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, j'aurais d'autres précisions à donner à mon collègue qui représente une circonscription de la Colombie-Britannique. En septembre dernier, le premier ministre (M. Mulroney), qui est responsable du fonctionnement du gouvernement, a annoncé l'établissement d'un ministère des Forêts à part entière. Actuellement, le ministère des Forêts fonctionne comme un ministère à part entière en vertu d'un décret et on est en train de préparer la version définitive d'un projet de loi qui sera bientôt présenté à la Chambre.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, le leader parlementaire du gouvernement pourrait-il nous assurer que le comité des pêches sera bientôt organisé? L'industrie et les syndicats se plaignent d'un grave problème de surpêche du flétan et ils voudraient pouvoir rencontrer ce comité.

M. le Président: La question est sans doute très importante. Le ministre voudra peut-être y répondre, mais nous nous éloignons beaucoup de la discussion habituelle entre le gouvernement et l'opposition sur les travaux prévus pour la semaine prochaine. Le ministre voudra peut-être y répondre, mais il n'est certainement pas obligé de le faire, à mon avis.

M. Lewis: Je pourrais rencontrer le député derrière le rideau pour en discuter.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Richardson: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session.

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, je suis vraiment très heureux de pouvoir participer à ce débat qui marque l'ouverture de la deuxième session de la trente-quatrième législature. J'aimerais d'abord féliciter le gouvernement, d'ailleurs dont je suis extrêmement fier, de ses réalisations; il aura d'ailleurs sûrement l'occasion de se dépasser au cours des quatre prochaines années et même, j'en suis sûr, pendant de nombreuses années encore. Je félicite notre gouvernement d'avoir su élaborer un si grand nombre de nouvelles politiques dans une telle diversité de domaines.

Lorsqu'on m'a invité à parler du discours du Trône, je me suis demandé ce qu'était un discours du Trône, et j'ai vérifié la définition. Voici donc un extrait de «Government of Canada», ouvrage rédigé par Dawson. Le discours du Trône:

> . . .est une déclaration, rédigée par le premier ministre et approuvée par le Cabinet, qui expose avec concision l'état de la nation et qui présente, dans les grandes lignes, le programme que le Cabinet propose au Parlement pour la session qui suit.

A mon sens, le discours du Trône nous a presenté l'orientation qui sera suivie dans les années à venir tout en rappelant les réalisations passées de ce gouvernement. Grâce à toutes les initiatives prises par notre gouvernement, l'économie canadienne a crû plus rapidement l'an dernier que celle des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la France et de l'Italie. En chiffres réels, notre taux de croissance a été de 4,3 p. 100. L'économie canadienne, sous la direction de notre gouvernement, continuera de progresser grâce à l'augmentation du commerce international.

Depuis 1984, le Canada a créé plus d'emplois qu'un grand nombre de pays membres de l'OCDE. Le taux de chômage a été réduit de 11,2 p. 100 à 7,8 p. 100 en décembre, et plus récemment à 7,6 p. 100. On vient d'annoncer vendredi dernier qu'il se situait maintenant à 7,5 p. 100. En 1982, quand le gouvernement libéral était au pouvoir, le chômage n'avait jamais été si élevé. Le gouvernement libéral avait laissé le chômage des jeunes atteindre des niveaux inacceptables, tandis que notre gouvernement l'a réduit du tiers.

Notre gouvernement est déterminé à maintenir pour notre jeunesse un marché du travail prospère où elle pourra s'épanouir et participer en ayant le sentiment d'accomplir quelque chose. Le dévouement du gouvernement à cette cause est très évident dans ma circonscription. Depuis des années, la situation de l'emploi dans

York—Simcoe et les circonscriptions environnantes est excellente.

Le directeur du Centre canadien d'emploi pour les étudiants m'informait récemment des formidables perspectives d'emploi qui existent pour les étudiants cet été. La fonction première du Centre était de trouver des emplois convenables pour les étudiants. Cette année, toutefois, tout particulièrement, son rôle semble être de trouver suffisamment d'étudiants pour répondre aux nombreuses offres des entreprises. Les étudiants de York—Simcoe ont beaucoup de chance car en plus de la possibilité de gagner de l'argent pour payer leurs études universitaires ou collégiales, ils acquièrent une expérience de travail précieuse et découvrent un peu du monde du travail et des affaires où ils se retrouveront dans l'avenir.

Les expressions clés du discours du Trône sont «bâtir», «préparer», «protéger», demeurer une «société généreuse» et «promouvoir un développement viable». Ces expressions décrivent un gouvernement qui a pleinement l'intention de procurer à la génération montante et à celles qui la suivront un niveau de vie comparable à celui, parmi les plus élevés du monde, dont nous sommes choyés aujourd'hui. Toutefois, notre niveau de vie, la vigueur de l'économie, le taux de chômage, tout cela ne voudra rien dire pour nos enfants et nos petits-enfants si nous ne prenons aucune mesure pour leur garantir un environnement propice et non néfaste à la vie.

• (1520)

L'engagement que notre gouvernement a pris il y a quatre ans de faire de la protection de l'environnement une priorité se trouve confirmé par un plan d'action qu'il expose dans le discours du Trône. Tous reconnaissent que les réalisations de notre gouvernement en matière de protection de l'environnement sont nombreuses tant sur le plan des politiques que des lignes directrices. Nous avons conclu des accords avec tous les gouvernements provinciaux pour réduire de moitié d'ici à 1994 les émanations industrielles responsables des précipitations acides. Le projet de loi C-30 visant à améliorer la Loi sur les parcs nationaux a été adopté. Le projet de loi C-74 visant à règlementer de façon plus étroite la manifestation des déchets toxiques, depuis leur production jusqu'à leur destruction, a été adopté. En 1987, le Canada a été l'hôte, à Montréal, d'une conférence internationale sur la couche d'ozone. Un accord historique y a été signé par plus de quarante pays en vue de réduire de moitié d'ici à 1999 les émanations qui détruisent la couche d'ozone. Le Canada a aussi été l'hôte en juin 1988, à Toronto, d'une conférence internationale sur la pollution chimique de l'atmosphère.

Comme le signale le discours du Trône, notre gouvernement va continuer de mettre au point des mesures qui reflètent la notion de développement viable, c'est-à-dire un développement qui tienne compte de l'étroite interdépendance entre l'état de l'environnement et notre politique économique. On va mettre sur pied à Winnipeg un centre de promotion internationale du développement viable. Davantage d'informations et de directives vont nous parvenir de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, que préside le recteur de l'Université McGill.

Le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) m'a chargé de veiller à ce que le gouvernement tienne vraiment compte des questions environnementales dans toutes ses décisions. De nouveaux règlements seront appliqués, afin de restreindre les effets des produits chimiques toxiques. On prendra également des mesures, afin de protéger l'environnement dans l'Arctique. On pourra compter sur une nouvelle législation nous donnant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement voulu. Des négociations seront entreprises avec les États-Unis et sur la scène mondiale, afin d'améliorer la qualité de l'air, et dans des initiatives tendant à assainir les Grands Lacs et le Saint-Laurent.

Alors que j'interviens dans cette enceinte et que j'énumère les nombreuses réalisations de notre gouvernement et les orientations qu'il entend prendre à l'avenir, les mots d'une certaine chanson ne cessent de me revenir à l'esprit. Selon cette dernière, toutes les générations blâment la génération qui les a précédés. Or, grâce aux initiatives de notre gouvernement, nos enfants ne pourront justement pas nous adresser des reproches. Comme mon sage collègue, l'honorable Don Mazankowski, l'a si bien dit, nos terres agricoles, notre environnement, constituent le patrimoine de nos enfants, et nous avons pour devoir envers les générations futures de bien administrer cette ressource renouvelable, ces forêts et ces lacs précieux, cette terre.

Je voudrais m'arrêter un instant sur la Stratégie de mise en valeur des ressources humaines et la nécessité d'offrir à la population active, surtout à nos jeunes, des cours de formation et de recyclage.

Avant 1986 et au début de 1984, les entreprises étaient en mesure de choisir les candidats les plus compétents qui, parfois, l'étaient même trop, et de laisser complètement de côté des candidats moins brillants ou moins favorisés, comme les décrocheurs du secondaire. Heureusement, grâce aux initiatives prises par le gouvernement, le taux de chômage n'a jamais été aussi bas. Les diplômés d'universités, de collèges et d'école secondaires sont maintenant en mesure de se trouver des emplois répondant mieux à leurs aspirations. Ils n'ont plus à se contenter de postes bien en-dessous de leurs compétences et de leurs possibilités. Dans bien des cas, ce sont les diplômés qui choisissent la société pour laquelle ils veulent travailler, plutôt que le contraire. La situation des décrocheurs du secondaire est loin d'être parfaite, mais nous réalisons d'excellents progrès pour ce qui est d'aider

ce groupe oublié à se tailler une place sur le marché du travail.

La contribution de notre gouvernement pour ce qui est d'aider les décrocheurs et les éventuels décrocheurs est évidente dans la région de York, qui représente une partie importante de ma circonscription de York—Simcoe. En août dernier, ma collègue, l'honorable Barbara McDougall, à titre de ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a approuvé le financement par le gouvernement fédéral d'un programme tendant à aider les décrocheurs possibles du secondaire dans la région de York.

Les crédits en question, qui provenaient du programme innovateur qu'est la Stratégie de planification de l'emploi, permettent de financer un projet réparti sur trois ans et tendant à créer un centre de formation professionnelle chargé d'évaluer le cas des décrocheurs possibles du secondaire et de les conseiller sur un choix de carrière. Le taux de décrochage dans la région de York est d'environ 33 p. 100. J'ai été sidéré par ce chiffre. Ce programme tend à donner aux étudiants une idée de ce que leur réserve l'avenir, s'ils quittent l'école, et vise à à les encourager à y demeurer. Il ne s'agit pas de donner aux étudiants le sentiment que l'université ou le collège doit être, comme c'est la tradition, leur but suprême. Cependant, le centre fait effectivement ressortir tous les avantages qu'il y a pour les jeunes à obtenir leur diplôme d'étude secondaire.

L'argent a permis également de créer le *York Region Education–Industrial Foundation* qui identifie les secteurs où existe une pénurie de main–d'oeuvre. Les employeurs de la région de York ont déclaré que la pénurie de travailleurs qualifiés constituait à l'heure actuelle leur problème primordial.

Le centre des carrières, travaillant en étroite collaboration avec la fondation éducation–industrie aide à orienter les lâcheurs en puissance vers des métiers où existe une pénurie de travailleurs. Par ailleurs, le centre aide les diplômés, les handicapés et les membres des groupes minoritaires à trouver des emplois.

Ce programme est un exemple bien simple de la façon dont le ministère de l'Emploi et de l'Immigration utilise son programme novateur de stratégie d'emplois pour élaborer de nouvelles méthodes propres à assurer des emplois utiles aux Canadiens. Le fait que le gouvernement assure le financement de projets novateurs visant à assurer la croissance du marché de la main–d'oeuvre démontre qu'il est déterminé à satisfaire les besoins de main–d'oeuvre sans cesse en évolution de nos hommes d'affaires et de leurs futurs employés.

J'aimerais citer les propos de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall).

> Le gouvernement sait que les Canadiens veulent travailler. Par conséquent, nous allons utiliser les ressources de l'assurance–chômage pour vraiment aider les chômeurs à trouver un emploi. Nous allons faire en sorte qu'ils aient accès plus rapidement et plus facilement aux programmes d'orientation, de formation et de recyclage. Le programme d'assurance–chômage continuera de faire partie intégrante de notre système social.
>
> Notre but est d'améliorer le régime d'assurance–chômage et les programmes actuels de préparation de la main–d'oeuvre. Ces améliorations canalisent les ressources pour aider les chômeurs canadiens d'une façon originale et efficace.

«Novateur» est une épithète qui caractérise bien le gouvernement actuel, et celui–ci devra vraiment faire preuve d'imagination pour élaborer de nouveaux programmes propres à satisfaire les besoins du marché, spécialement en période de compression fiscale. De nouvelles techniques s'implantent chez nous à un rythme accéléré et elles vont nécessiter une main–d'oeuvre mieux préparée.

Ces nouvelles techniques, jointes aux désirs des jeunes Canadiens d'acquérir plus de connaissances que n'en possèdent leurs parents constituent un fardeau énorme pour le gouvernement actuel. Nous sommes confrontés à l'écart considérable qui existe entre le désir des jeunes de s'instruire et la capacité actuelle de nos maisons d'enseignement de satisfaire ce désir. Plus que jamais auparavant, le marché du travail exige des travailleurs un niveau de connaissance plus élevé qu'il n'en avait exigé des générations précédentes.

Ma circonscription de York Simcoe, qui fait partie d'une région de notre pays où la croissance est la plus rapide, est déjà aux prises avec une crise de main–d'oeuvre. Depuis quelques années, les lotisseurs ne cessent de construire. Des villes comme Newmarket, dont la population a augmenté de 17 p. 100 entre 1981 et 1986, ou comme East Gwillimbury, Georgina et d'autres villes de la région ont connu des poussées rapides de croissance. Quatre–vingt p. 100 de cette augmentation est imputable à la migration de jeunes familles dont l'âge se situe entre 25 et 44 ans. Ma circonscription connaît une pénurie de travailleurs compétents. L'augmentation de 15 p. 100 du nombre des entreprises en 1985–1986 a créé une demande d'employés qualifiés que nous nous efforçons toujours de satisfaire.

Cette migration est due en partie au prolongement de la 404 qui se termine maintenant à Newmarket et à la création du réseau d'égout York–Durham. L'augmentation est également due en partie au prix extrêmement élevé des maisons à Toronto. Le prix des maisons dans ma région n'est pas bas.

Si ma circonscription a connu une croissance continue, c'est également parce qu'elle est parvenue à maintenir un certain sens de la collectivité en dépit de sa croissance rapide. Les nouveaux résidents de ville comme Holland Landing, Sutton, Keswick, East Gwillimbury, Tottenham, et Mount Albert ont constaté que ce sont des localités

sûres, accueillantes, et conçues en fonction de la famille où ils pourront élever leurs enfants. Dans ces localités, on peut encore se promoner dans les rues et croiser des connaissances ou des amis. Toutes ces agglomérations peuvent se vanter d'avoir de fortes administrations municipales qui leur assurent d'excellentes installations récréatives et des activités propices à l'interaction communautaire.

• (1530)

Je suis fier de dire que la majorité de ceux qui s'adressent à moi, je les connais bien: soit que j'ai travaillé avec eux dans un organisme d'aide sociale ou un groupe bénévole, soit que j'ai assisté à des parties de hockeys avec eux, ou même que j'ai voté contre eux à des assemblées municipales. Aujourd'hui, c'est avec fierté que j'exprime l'esprit communautaire qui règne dans ma circonscription.

Je sais que tous mes mandants comptent sur le gouvernement pour qu'il favorise l'esprit communautaire et familial qui leur tient tant à coeur, ainsi qu'à tous les Canadiens, j'en suis sûr.

Sous la direction du premier ministre, mes électeurs peuvent être certains que le gouvernement présentera une mesure législative pour créer un programme de garderies qui réponde aux problèmes là où il y en a.

Malgré ses difficultés financières, le gouvernement continuera à fournir de l'aide aux familles et aux personnes âgées, tout en favorisant davantage les groupes à faible revenu. Nous présenterons une loi pour réduire la violence familiale, l'exploitation des enfants et l'abus des drogues. Nous poursuivrons la réforme du droit criminel et nous réviserons notamment la Loi sur les jeunes contrevenants. Nous traiterons aussi de la délicate question de l'avortement.

Notre façon d'aborder les défis vastes et nombreux à relever pour répondre à l'évolution de la société canadienne sera conforme aux valeurs des Canadiens. Nous avons avisé les Canadiens que nous ferons preuve d'imagination dans nos façons de régler les difficultés auxquelles se heurte le gouvernement.

En novembre dernier, les Canadiens ont montré qu'ils étaient partisans des méthodes que nous employons pour atteindre nos objectifs. Dans le discours du Trône, nous avons établi que nous ferons tout ce que nous pouvons pour nous assurer que la prochaine génération n'ait pas à blâmer la nôtre.

M. le vice-président: Je cède la parole au député d'Okanagan—Similkameen—Merritt pour les questions et commentaires.

M. Whittaker: J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mon collègue du parti ministériel parler des possibilités d'emplois, de l'enseignement postsecondaire, etc.

Hier, j'ai rencontré les représentants d'une société scientifique oeuvrant aussi dans l'enseignement. Ceux-ci se sont dits très préoccupés notamment par la diminution des ressources financières dans les domaines de la recherche et de l'enseignement et par l'exode des cerveaux qui frappe tant le secteur public que le privé. De grands cerveaux canadiens sont attirés par les États-Unis, car il est possible d'y travailler dans des endroits tels la NASA, service public où le financement ne manque pas.

De telles possibilités ne pourraient être offertes au Canada, car le gouvernement a décidé de sabrer dans la recherche en oubliant qu'au bout du compte la recherche rapporte énormément à la population canadienne. Que cette recherche s'oriente vers la gériatrie, l'agriculture ou l'astrophysique, le Canada retire énormément de chaque dollar investi. Pourtant, ces dernières années, il a semblé dilué l'aide qu'il accorde aux chercheurs.

Que fera le député? Fera-t-il plus que parler des augmentations accordées à l'enseignement, de l'emploi et du système d'enseignement, et pressera-t-il son gouvernement d'augmenter les fonds consacrés à la recherche pour arrêter cet exode des cerveaux du Canada et donner à nos jeunes un avenir en recherche dans leur propre pays?

M. Cole: Hier, j'ai également rencontré les représentants de ce groupe. Cet entretien m'a encouragé. Une des dames m'a dit qu'elle venait de recevoir une subvention de recherche de plus de 100 000$. Il s'agissait d'une toute nouvelle subvention d'un tout nouveau type. C'était une subvention industrielle qui provenait du secteur privé, et non du secteur public.

A propos des changements innovateurs apportés par le gouvernement, j'estime qu'il faudrait les encourager. Nous devons veiller à ce que nos dépenses nous rapportent. Il faut supprimer toute dépense stérile pour la remplacer par d'autres qui seront plus productives et nous en donneront plus pour notre argent.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le président, je tiens à préciser à cette étape-ci du débat que le Canada est aujourd'hui à une croisée des chemins dans son histoire.

[*Français*]

C'est un honneur que de parler comme critique pour l'Opposition officielle pour la science et la technologie parce que je suis au fait que la science, c'est très important pour le Canada si nous voulons concurrencer dans l'économie globale.

[*Traduction*]

Le Canada est à une croisée des chemins sur le plan économique également. Nous devrons bientôt décider de la façon de conserver notre niveau de vie, étant donné que nous ne pouvons plus compter sur la seule exploitation de nos ressources naturelles à cette fin. Il nous faut donc nous demander si nous sommes prêts à réaliser le potentiel de notre ressource qui est de loin la plus importante, notre population.

Le choix qui se pose aux Canadiens est clair. Il nous faut changer notre façon de penser et notre conception du développement économique, en tenant compte d'un nouveau facteur, la crise écologique. Nous avons toujours cru que nos ressources naturelles étaient illimitées, que notre prospérité et notre niveau de vie étaient assurés. C'est faux.

Comme peuple, nous avons fait preuve de détermination, de persévérance et de créativité lorsqu'il s'est agi de conquérir un immense continent, de surmonter un environnement hostile et de construire une nation. Nous, Canadiens, nous sommes taillés une place bien spéciale dans le nouveau monde. L'histoire nous influence profondément à mesure que nous cherchons à renouveler le contrat social qui nous unit tous.

Nous sommes façonnés par les fortes influences de nos deux groupes linguistiques fondateurs. Toutefois, nous sommes aussi grandement influencés par le patrimoine particulier de nos peuples autochtones et par notre diversité multiculturelle de plus fraîche date.

Nous avons forgé une nation qui, en toute logique ne devait exister. Nous avons construit un nouveau pays sans rejeter nos liens historiques avec nos mères patries. Nous avons contracté des alliances, fait la guerre contre des oppresseurs et nous sommes distingués à titre de pacificateurs à l'échelle internationale. Nous avons donné l'exemple en répartissant nos richesses, peut-être pas suffisamment, avec les moins fortunés ou avec les victimes de la destruction, de la maladie, de la sécheresse et de la famine.

Le Canada est un pays tout à fait particulier. Le monde a besoin du Canada, une puissance de taille moyenne qui adhère aux valeurs de liberté, de démocratie et de paix; un pays ouvert qui est prêt à critiquer ses amis tout en demeurant fidèle aux alliances historiques; un honnête conciliateur entre les superpuissances; un pays apte à comprendre les tensions internationales parce qu'il abrite dans ses frontières une diversité et une vaste expérience qui en font le miroir du monde entier.

Le monde a besoin du Canada et nous avons travaillé d'arrache-pied pour créer un pays appelé le Canada. Le Canada est plus qu'un simple ensemble de régions, plus que l'annexe quelconque d'une superpuissance nord-américaine. Notre réalisation la plus importante est sans doute la qualité des rapports que nous avons entretenus avec ce pays.

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est aussi mon point de vue que le Canada est aujourd'hui à un autre carrefour, non seulement à un carrefour économique. Le carrefour dont je parle est le carrefour constitutionnel. Même si le premier ministre ne veut pas l'admettre, nous sommes maintenant dans une crise. L'avenir du Canada est beaucoup plus en doute maintenant qu'en 1976, quand René Lévesque était élu.

[*Traduction*]

Les relations humaines ne sont pas faciles et elles sont toujours empreintes de fragilité. Il n'est pas de relations humaines entre individus ou entre peuples qui ne puissent être rompues, ni lien d'amitié ou de loyauté qui ne puisse être trahi. De fait, je pense qu'il n'y a pas plus grand besoin dans le monde que le besoin de se réconcilier.

Voilà pourquoi les récents événements m'ont tellement attristé. Je parle du débat sur la Constitution qui s'est déroulé à la Chambre et ailleurs. Je parle de la réaction législative et publique du Québec au jugement de la Cour suprême du Canada concernant les droits linguistiques des minorités. Premièrement, je voudrais aborder la question de la Constitution et le processus de la réforme constitutionnelle.

• (1540)

Pendant de nombreuses années, tout ce qui séparait le Canada du plein statut juridique de nation libre, démocratique et indépendante était la nécessité d'obtenir le consentement du Parlement du Royaume-Uni pour toute réforme constitutionnelle. L'abolition des recours au Conseil privé et l'unification de l'Amérique du Nord britannique avec l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, en 1949, nous avaient rapprochés du but. Nous y étions presque, mais pas tout à fait. Pendant plus de trente ans après 1949, le désaccord sur la façon dont nous Canadiens devrions modifier notre Constitution a bloqué les efforts de rapatriement.

L'entente intervenue à Victoria en 1971 sur une formule d'amendement a été annulée par Robert Bourassa dans une décision qui, à mon avis, n'est pas étrangère à nos difficultés actuelles.

Quand la Cour suprême du Canada a jugé en 1981 que la loi n'exigeait pas le consentement des provinces pour modifier la Constitution, la volonté du gouvernement fédéral de rapatrier la Constitution s'est raffermie. Il n'est pas étonnant qu'on n'ait pas pu arriver à s'entendre sur une nouvelle constitution avec le gouvernement de René Lévesque dont l'ambition, déjouée cependant par la volonté du peuple, était de séparer le Québec du Canada. René Lévesque n'était pas du nombre quand les ministres des provinces ont signé la Constitution de 1982. Qu'il signe était aussi improbable que Ronald Reagan chante «When Irish Eyes Are Smiling» avec Daniel Ortega.

Les Québécois ont bien signé la Constitution. Ils l'ont signée par la main de Pierre Trudeau. Ils ont signé par la main de Jean Chrétien et André Ouellet. Ils ont signé par la main de tous les députés fédéraux, les hommes et les femmes élus au Québec par des Québécois qui avaient reçu le mandat de soutenir le Canada et non de le démolir.

Est-il nécessaire de seulement se donner la peine d'obtenir le consentement du gouvernement du Québec? Oui, bien sûr. Dans notre fédération, on reconnaît la souveraineté des ordres fédéral et provincial de gouvernement dans leur domaine de compétence respectif. Par conséquent, j'estime que si l'on modifie les domaines de compétence, il faut obtenir le consentement de chaque gouvernement souverain. Nous ne devons pas et ne pouvons pas nous passer indéfiniment de l'adhésion du gouvernement du Québec aux réformes de 1982. Mais le gouvernement Trudeau a eu raison et a été courageux d'agir comme il l'a fait et de ne pas céder devant René Lévesque qui voulait bloquer la réforme constitutionnelle pour des motifs séparatistes. Dans un mouvement courageux et moderniste marquant une rupture avec la tradition constitutionnelle britannique, on a inclus une charte des droits et libertés dans notre Constitution faite ici, chez-nous. La Charte comporte une disposition préservant la suprématie du Parlement en lui permettant de promulguer des lois contraires aux dispositions de cette Charte même, et de les faire appliquer.

Pierre Trudeau et ses ministres n'étaient pas favorables à l'idée de cette clause de dérogation. Elle leur a été imposée par des premiers ministres conservateurs comme Sterling Lyon du Manitoba. C'était le prix à payer pour avoir une charte des droits, comme le déclarait le solliciteur général à la Chambre la semaine dernière. Le gouvernement rebelle de René Lévesque a réagi immédiatement en invoquant la clause de dérogation pour soustraire toutes les lois du Québec à la Charte. En dépit de cette clause de dérogation, la Charte canadienne des droits présente, dans un énoncé concis, ce que nous, le peuple canadien, estimons être les limites des pouvoirs du gouvernement. Elle renferme aussi un énoncé clair de ce que nous estimons être les droits fondamentaux de l'individu. Un gouvernement qui invoque la clause de dérogation le fait à ses risques et périls. Nous, le peuple, avons accepté l'énoncé des droits fondamentaux contenu dans la Charte. Dans une société libre, la suspension de ces droits ne se fait pas sans conséquences politiques.

La Charte n'est pas uniquement un document juridique. Elle est aussi une norme qui nous permet de jauger notre liberté, notre respect pour les libertés individuelles. C'est à nous tous, en tant que parlementaires, législateurs et citoyens, qu'il revient d'invoquer la Charte, d'en être fiers, de proclamer son importance. Nous devons tous être peinés que le premier ministre du Canada (M. Mulroney) ait déclaré que la Constitution, y compris la Charte des droits, ne valait rien.

Je n'ai pas besoin de citer les commentaires que le très honorable premier ministre a faits en cette Chambre jeudi dernier, le 6 avril, pour tenter de réécrire l'histoire. Il suffit de dire que sa dénonciation de la Constitution de 1982 était si exagérée et hypocrite qu'on ne peut que s'étonner de son audace. Il est évident que notre premier ministre révisionniste a exagéré. La clause de dérogation n'a rien enlevé de la Charte des droits de ce qui s'y trouvait avant 1982, car avant cette année-là, nous n'avions pas de charte. Le Parlement jouissait d'une suprématie absolue.

La Déclaration des droits de M. Diefenbaker, quoiqu'elle ait été le fruit d'efforts braves et admirables, n'était qu'un guide pour l'interprétation des lois. Elle ne diminuait pas la capacité du Parlement de faire des lois. Bien entendu, la clause de dérogation a atténué l'effet de la Charte, mais le premier ministre est fort mal informé lorsqu'il dit à la population du Canada que la clause de dérogation a compromis l'essence de la Constitution. Rien n'a été cédé, sauf que le gain n'a pas été aussi important qu'on aurait pu l'espérer. Toutes les critiques qu'a faites le premier ministre à l'endroit de la Constitution de 1982 pourraient tout autant s'appliquer à sa propre tentative de réforme de la Constitution en 1987, sans oublier le maintien de la clause de dérogation. Pourquoi n'a-t-il pas cherché à supprimer cette clause pendant les négociations du lac Meech? Si la Constitution de 1982 ne vaut rien parce qu'elle renferme la clause de dérogation, qu'est-ce que l'Accord du lac Meech y apporte de plus?

Le premier ministre n'était pas encore des nôtres lorsque la Constitution de 1982 a été votée. Mais tous les membres de son Cabinet actuel, qui étaient députés de cette Chambre à cette époque-là, ont voté en faveur de la Constitution de 1982. L'attaque faite par le premier ministre la semaine dernière est tout simplement consternante, incroyable et, effectivement, honteuse. A mon avis, le premier ministre aurait eu avantage à s'inspirer du débat public et de la consultation qui ont entouré le processus de réforme constitutionnelle de 1981-1982.

Il est choquant que l'on ait pu penser que l'Accord du lac Meech était une toile sans fond, ne pouvant ni être modifiée ni même soumise aux Canadiens pour faire l'objet d'un débat valable.

[*Français*]

Je suis convaincu que les amendements proposés par le parti libéral sont essentiels et je ne comprends pas pourquoi le premier ministre reste toujours si intransigeant.

[*Traduction*]

Comment se fait-il que dans une société démocratique, onze hommes puissent s'enfermer dans une pièce toute la nuit, boire trop de café, modifier le contrat fondamental en vertu duquel les Canadiens vivent ensemble, et nous dire que non, les 25 millions d'autres Canadiens n'ont pas leur mot à dire à ce sujet? Il n'y avait pas de femmes dans la pièce au lac Meech. Il n'y avait pas d'autochtones, pas de membres des minorités visibles, pas de représentants du Nord. Bref, il n'y avait aucun respect pour la nécessité de procéder dans les formes pour modifier la Constitution.

Le premier ministre a reproché à la Loi constitutionnelle de 1982 de n'avoir pas réussi à promouvoir l'unité nationale. A en juger par les divisions suscitées dans le pays par la contribution du premier ministre à la réforme constitutionnnelle, la réforme de 1982 ressemble à une fête d'anniversaire pour enfants.

L'Accord du lac Meech est imparfait et, c'est tragique à dire, il est peut-être condamné. Le premier ministre le sait. Il sait qu'en présentant sa Loi 178, le premier ministre du Québec a peut-être scellé le sort de l'Accord du lac Meech, et pourtant il ne l'avoue pas. Le premier ministre du Québec a tort de prétendre que la clause de dérogation serait inutile si l'Accord du lac Meech était approuvé, car la décision de la Cour suprême se fondait en grande partie sur la Charte des droits du Québec, qui n'est pas touchée par l'Accord. En faisant adopter sa Loi 178, le premier ministre du Québec a confirmé les plus grandes craintes de la plupart des Canadiens à propos de l'Accord du lac Meech, et en a rendu la ratification extrêmement difficile. C'est vraiment dommage. C'est une tragédie. Je crois que l'Accord du lac Meech devrait être ratifié, mais il faut lui apporter des modifications, car le Canada a besoin de cesser de se préoccuper de réforme constitutionnelle et de droits linguistiques. Le Canada a besoin de guérison. Il a besoin de concentrer sa volonté nationale et de bâtir son avenir. Il a besoin de réconciliation, et donc de dirigeants nationaux qui sont des réconciliateurs, des guérisseurs.

Malheureusement, le premier ministre a échoué lamentablement à ce chapitre. Il n'a pas répondu à nos attentes en se livrant à des attaques teintées d'esprit de parti alors qu'il aurait dû faire preuve de diplomatie. Je crois que nous pouvons comprendre la position du premier ministre du Québec en tant que chef de la seule entité politique à majorité francophone en Amérique du Nord.

[*Français*]

Nous sommes d'accord avec M. Bourassa, savoir que la langue française doit être protégée. Le Québec doit promouvoir la langue française.

[*Traduction*]

Je demande toutefois au premier ministre du Québec, et en fait à tous les premiers ministres provinciaux, d'examiner à nouveau la perspective d'un Canada bilingue. La langue et la culture françaises sont plus en danger dans un Québec unilingue et isolé que dans un Canada fort et bilingue.

• (1550)

Ce sont des questions complexes. Je me risque à en parler, même si je reconnais ne pas les comprendre parfaitement, parce que je crois que le Canada est un endroit unique et spécial, que les Canadiens sont un peuple très tolérant et que le monde a besoin du Canada.

Le Canada, en tant que nation, est à un carrefour. Si nous n'arrivons pas à trouver notre chemin ici, nous ne pourrons peut-être plus d'ici peu prendre ensemble des décisions concernant notre avenir économique.

Il y a beaucoup d'autres questions que je voudrais aborder, y compris notre avenir économique, mais il ne me reste plus de temps. Je vais donc terminer en disant que le monde a besoin du Canada et que le Canada a plus que jamais besoin de chefs qui sont prêts à jouer le rôle de réconciliateurs et qui sont capables de le faire.

Des voix: Bravo!

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: la députée de Halifax (M^me^ Clancy)—Les services de garde d'enfants—Demande de mesures législatives/Demande d'intervention; le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Comuzzi)—La sécurité aérienne—Examen par la Direction de la vérification du ministère—Les intentions du ministre; le député d'Algoma (M. Foster)—L'agriculture—Les paiements d'appoint aux victimes de la sécheresse.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Richardson: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Duhamel: Monsieur le Président, j'ai tenté hier d'obtenir un engagement du gouvernement en matière de recherche et de développement et dans le domaine du financement des collèges et des universités. Je dois dire, en toute sincérité et en toute objectivité, que les réponses qu'il m'a données ne m'ont pas du tout satisfait.

On a dit, dans le discours du Trône, que le gouvernement suivrait les recommandations du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie. Mon collègue, le porte-parole de l'opposition officielle, pourrait-il nous donner son bilan des réalisations du gouvernement dans le domaine de la recherche, des sciences et de la technologie?

M. Manley: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de m'avoir posé cette question. C'est une question qui touche à d'autres problèmes dont je parlais lorsque j'ai dit que le Canada était au carrefour économique.

Ce que nous devons faire absolument maintenant, c'est nous lancer dans les nouvelles technologies, former des professionels et investir dans notre plus importante ressource, les gens. Bien des données démontrent que le Canada accuse du retard sur ce chapitre.

Nous savons qu'avant les élections de 1984, le premier ministre a promis de doubler le pourcentage du produit national brut consacré à la recherche et au développement qui était, à l'époque, de 2,5 p. 100. Malheureusement, le gouvernement a essuyé un échec en ce qui concerne cet objectif. En fait, en 1987, ce pourcentage était de 1,38 pour 100 au lieu de 1,37 pour 100 en 1984.

Il y a beaucoup d'autres indices qui montrent que nous sommes en retard en matière de recherche et de développement. Le pourcentage des dépenses que nous y consacrons nous met à la dernière place derrière la Finlande, la France, l'Allemagne, le Japon, la Norvège, la Suède, le Royaume-Uni et les États-Unis. Le pourcentage du personnel consacré à la R-D dans notre main d'oeuvre a à peine changé depuis 1982, bien qu'il soit important d'employer ces personnes à de nouveaux travaux.

D'après la dernière année pour laquelle nous avons des statistiques, l'année 1986, 8 personnes sur 1 000 travaillaient à la R-D au Canada, contre 11,4 en France, 12,9 au Japon, 10,7 aux Pays-Bas, 13,9 en Suisse. Il est crucial que nous commencions à trouver des moyens pour augmenter la concentration de nos efforts dans les sciences et la technologie, l'ingénierie et la recherche. Nous devons profiter de l'intelligence de notre population et de notre vaste infrastructure d'enseignement pour faire en sorte que le Canada se donne les moyens d'être concurrentiel dans l'ère moderne.

Nos ressources ne dureront qu'un temps. En effet, lorsqu'on songe aux progrès récents en physique nucléaire, on se demande si une ressource importante, comme le pétrole, va continuer à être une source de revenus pour nous si les découvertes en fusion nucléaire se révèlent aussi intéressantes qu'elles le promettent.

Nous devons nous occuper de ces questions d'une manière qui tienne vraiment compte de l'importance de ces types de dépenses pour l'avenir, en dépit du déficit du gouvernement. Il faut prendre en considération les déficits pour décider comment on va dépenser les crédits du gouvernement. Il est essentiel de faire des dépenses pour la recherche, l'enseignement et nos concitoyens, sinon nos déficits ne feront que croître dans l'avenir. Notre prospérité économique dépend des progrès que nous saurons accomplir dans les sciences, le génie et la technologie.

M. Parent: Monsieur le Président, j'ai entendu pas mal de discours à la Chambre. Je tiens à féliciter mon nouveau collègue pour ce qu'il a dit au sujet de l'Accord du lac Meech. J'espérais qu'il se penche sur cette question.

Croit-il que cette infraction a vraiment contribué à protéger les droits de la minorité au Québec lorsque le gouvernement de cette province a présenté la Loi 178. Le député aurait-il l'obligeance de nous donner son opinion là-dessus? Je crois qu'il allait y venir.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! L'honorable députée de Louis-Hébert (M^me^ Duplessis) invoque le Règlement.

Mme Duplessis: Monsieur le Président, le député d'Ottawa-Sud a commencé à parler exactement à 15 h 35 et il est exactement 15 h 57. Alors, je pense que son temps est écoulé, parce qu'il y avait une entente pour des discours de 15 minutes et cinq minutes tout au plus de questions.

M. le vice-président: La période des questions n'était pas terminée au moment. . . Vous avez raison, le discours a été un peu plus de 15 minutes, mais la période des questions et commentaires n'est pas terminée. C'est pour cela que je vais permettre une autre question.

[*Traduction*]

M. Manley: Monsieur le Président, je vous remercie de votre bienveillance à mon égard. Pour répondre à la question, je dirai que lorsque aucun gouvernement ne protège les droits de la minorité, c'est la majorité qui est menacée. Tous ceux d'entre nous qui forment aujourd'hui la majorité doivent comprendre que leurs droits ne sont pas plus garantis que ceux du membre le plus humble de la société.

En ne protégeant pas les droits de la minorité anglophone du Québec, M. Bourassa a rendu les choses beaucoup plus difficiles pour tous ceux d'entre nous qui défendent les droits des minorités francophones dans le reste du pays.

• (1600)

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre part au débat sur le discours du Trône. J'avais préparé un long texte pour démontrer clairement que dans ce discours du Trône, tout d'abord, il y a ce qu'on appelle du «réchauffé», que le gouvernement a voulu réduire le déficit, mais c'est le contraire qu'il a fait durant ses quatre années, il l'a augmenté.

Deuxièmement, quand on parle de la question des programmes sociaux, on sait que le gouvernement a déjà coupé 13 milliards de dollars dans les fonds.

Mais je vais laisser de côté le discours que j'avais préparé, pour m'exprimer en tant que Québécois, pour essayer de faire comprendre à mes collègues et au Canada anglais c'est quoi être québécois francophone, c'est quoi ce pays bilingue, ce pays où tout le monde rêve d'être bilingue.

Pour commencer, le bilinguisme c'est pour les francophones, et l'unilinguisme, c'est pour les anglophones. Un anglophone peut se contenter dans la Chambre des communes d'avoir appris le français et nous dire: Bonjour monsieur, ça va bien? Mais un francophone doit être complètement bilingue.

Il serait important pour tous les députés de la Chambre des communes de comprendre de quelle façon se compose la population québécoise. Vous avez 20 p. 100 de la population qui sont des Québécois, mais qui sont des Canadiens avant d'être des Québécois. Ils sont dans la circonscription de Mount Royal, dans Westmount. Ils sont des anglophones. Ils croient au Canada avant de croire au Québec. Vous avez un autre 20 p. 100 qui sont à l'autre extrême, qui sont des séparatistes et qui ne veulent rien savoir du Canada, puis qui ont hâte de s'en séparer. Mais il reste 60 p. 100 qui sont comme moi, qui sont des Québécois avant d'être des Canadiens et qui, lors du dernier référendum. . . Si M. Trudeau a pu rapatrier la Constitution, il faut se rappeler que c'est suite au résultat du référendum au Québec que la population francophone,—et moi j'ai lutté contre les séparatistes, je n'étais pas dans la circonscription de Mount Royal, c'est moi qui luttait contre les Charron, les Burns, les plus solides du gouvernement péquiste—et c'est par rapport à ce résultat-là que même en l'absence d'une décision de l'Assemblée nationale, tant libérale que péquiste, qu'il y a eu un refus d'entamer le rapatriement de la Constitution.

A ce moment-là, moi j'ai lutté parce que j'étais convaincu que le Canada anglais. . . mes collègues et les autres collègues, disaient: Oui, oui, restez dans le Canada, on va vous comprendre. Mais si je regarde le comportement à l'endroit du lac Meech, j'ai l'impression que le Canada anglais n'a encore rien compris. J'ai l'impression que lorsque j'entends des propos en fonction de la Loi 178 et que j'entends mes amis, les anglophones du Québec, se lamenter, si je regarde le sort qui est réservé aux francophones des autres provinces, c'est minable, c'est une catastrophe, nos Anglais au Québec sont les gens, la minorité la mieux protégée dans le monde entier.

Et je vous dis en toute honnêté qu'il y a 60 p. 100 de gens, des francophones qui sont des Québécois avant d'être des Canadiens, et ce 60 p. 100 a voté pour rester dans le Canada. Mais à l'allure où cela va, j'ai l'impression que s'il y avait un autre référendum, je travaillerais de l'autre côté, parce que des fois je me demande, à entendre certains premiers ministres des provinces sur le lac Meech, je me pose des questions à quoi cela sert au Québec d'être associé avec ces gens-là. On est mieux de s'associer avec les Américains, on serait peut-être mieux respecté, mieux compris.

La minorité qui est menacée au Canada, ce n'est pas l'anglais, et c'est M. D'Iberville Fortier, le Commissaire aux langues officielles qui le disait, c'est le français. Et le français est menacé dans les autres provinces, mais imaginez-vous donc que dans le principal foyer, comme disait M. Trudeau, qui est le Québec du fait français, même au Québec on est menacé. M. Bourassa n'avait pas d'autre choix. Je partage son avis. Il n'avait pas d'autre choix que d'utiliser la clause nonobstant pour protéger le fait français. Je ne vous dis pas que l'affichage est le point idéal pour s'assurer de protéger le fait français, mais il faut absolument que le Québec puisse garder des outils, il ne peut pas permettre à un Parlement comme le Canada de protéger le fait français au Québec, parce que l'Histoire démontre que ce n'est pas le Canada qui a protégé le fait français au Québec.

A une certaine époque, il y avait plus de stations de radio anglaises qui étaient accordées par le CRTC qu'il y avait de réseaux français au Québec.

Dans la Constitution de 1982, M. Trudeau, même si ce n'était pas son accord, la question de la langue d'enseignement, il a permis que ce soit la clause Canada qui soit au Québec et la clause universelle qui soit dans les autres provinces. Même si c'était contre sa volonté parce qu'il était pour le libre choix, il savait très bien que ces députés n'acceptaient pas ce fait, et peut-être que, à cause de sa première proposition, cela aurait été le chaos au Québec au niveau de la langue d'enseignement. Au niveau de l'immigration, encore là le Québec et seul le Parlement du Québec peut s'assurer de se protéger, et comme M. Robert Bourassa le disait: On ne peut pas transférer le pouvoir de protection du fait français au Québec à un autre Parlement qui est défendu par une majorité.

C'est la même chose au niveau de la langue d'enseignement. C'est la même chose au niveau de la culture.

Monsieur le Président, vous avez au Québec l'outil le plus efficace qui est la langue de travail. Moi, j'étais député à Québec lorsque le gouvernement a adopté la Loi 22. C'est vrai qu'il y a eu des erreurs dans la Loi 22 et au niveau des tests c'était inacceptable. Mais la Loi 101 a été la loi qui a maintenu la paix au Québec, qui a été appliquée dans le respect même de la communauté anglophone, même du côté patronal et même du côté syndical, et on avait la paix.

On avait l'accord, à Ottawa, pour changer la clause Québec pour la clause Canada. Vu qu'on avait décidé de rester dans le Canada, c'était normal que toute personne au Canada qui avait fait son enseignement en langue anglaise et qui était transféré au Québec puisse donner à ses enfants l'enseignement en langue anglaise. Mais dans les autres domaines, pour ceux qui venaient d'autres pays, vous arrivez au Québec, vous fréquentez l'école française, vous devez vous intégrer. Au niveau de la langue de travail, c'est peut-être là où le gouvernement Bourassa n'a pas assez fait pour promouvoir le fait français, mais je dois vous dire en toute honnêteté, que je ne pense pas que le discours de mon chef, et le discours du premier ministre, dernièrement, sur la Constitution, aient fait beaucoup pour faire avancer l'unité canadienne. Tout ce qu'ils ont réussi, c'est de nous forcer, nous Québécois, et le premier ministre du Québec, à s'opposer à tout changement de la clause nonobstant. Et vous savez qu'une minorité qui se voit en danger, souvent, est obligée de s'accrocher à des symboles.

La question de l'affichage unilingue anglais, c'est un symbole, et ce n'est pas avec cela qu'on va sauver notre langue. Mais à cause, malheureusement, de l'action menée par Alliance Québec, à cause de l'action menée par certaines personnes au niveau du lac Meech, cela n'a fait que repousser la majorité des gens du Québec qui au départ était pour permettre l'affichage multilingue, et qui ont dû se retrancher pour être contre l'affichage multilingue, et maintenir l'affichage unilingue. A l'heure actuelle, je me pose certaines questions: Est-ce qu'il est préférable que les provinces refusent le lac Meech, parce que présentement, pour mes enfants, si un jour ils veulent dire oui à l'indépendance, il serait préférable que le Canada anglais dise non à l'adhésion du Québec dans la Constitution, parce qu'à ce moment-là on pourra dire: Une fois, la Constitution a été imposée; un deuxième fois, le Canada anglais nous a rejetés. On pourrait aller aux Nations Unies et dire: On se sépare, on n'a rien à foutre dans ce pays-là, on a tout essayé.

Je vous parle comme je parlerais à un simple citoyen. Ce n'est peut-être pas correct ma façon de parler, mais je pense que j'exprime ici l'opinion d'une majorité de Québécois et Québécoises francophones qui pendant des années et des années ont été obligés de se plier, et aujourd'hui ils ne veulent plus, on veut avoir notre place. On veut avoir notre place et l'assurance qu'au Québec c'est en français que mes enfants vont continuer à vouloir travailler en français, et je souhaiterais que moi je travaille strictement en français au Canada et que je sois accepté, et je souhaiterais que mes enfants puissent

continuer la même chose, qu'ils n'aient pas besoin de penser à se séparer.

Mais je dis à tous ceux qui ont peur du lac Meech, qui ont peur du caractère distinct, dites-vous une chose: c'est nécessaire si vous voulez l'unité canadienne, et c'est nécessaire si vous voulez que le Québec demeure dans le Canada. Souvent, j'ai eu des conversations avec M. Trudeau. Je comprends, lui, son style, il n'en a pas besoin de caractère distinct; il peut se promener dans le monde entier, et tout va bien.

Mais ce n'est pas le cas pour chaque citoyen et citoyenne du Québec. Les citoyens et citoyennes du Québec, avant de se sentir bien, avant de se sentir assurés dans ce pays. . . parce que ce n'est pas en venant visiter Ottawa qu'ils vont sentir que c'est leur propre pays. Quand on arrive encore et qu'il y a certains gardiens qui ne disent pas un mot de français, qu'il y a certaines personnes qui servent dans les restaurants et qui ne disent pas un mot de français, n'essayez pas de faire comprendre aux gens du Saguenay—Lac-Saint-Jean que ce beau pays est bilingue. Et là, on est dans la Capitale nationale. Si vous allez à Edmonton, à Winnipeg, ou encore plus loin, ils se demandent «ce que ça mange en hiver», des francophones! Mais pour être assurés que les gens veulent continuer à demeurer dans le Canada, ils veulent que, dans la Constitution, le Canada anglais les acceptent comme ils sont. Si nous nous sommes battus contre la séparation du Québec, c'est qu'à ce moment-là Pierre Elliott-Trudeau, et j'étais ici, nous avait dit qu'on changerait la Constitution et qu'on comprendrait le Québec. Mais, malheureusement, je dois dire aujourd'hui que, autant Pierre Elliott-Trudeau que d'autres Canadiens anglais ne comprennent pas encore la majorité québécoise telle qu'elle est. Et si dans deux ans, dans trois ans. . . Peut-être que l'Accord du lac Meech est mort au moment où on se parle, à cause de l'entêtement de deux ou trois provinces.

Je vous le dis honnêtement, ce ne sont pas les Québécois qui vont tenir tant au lac Meech, mais c'est le Canada qui va perdre le Québec parce que nous, nous pouvons continuer à fonctionner, nous sommes dans la Constitution juridiquement, et la journée que nous voudrons nous en sortir, nous pourrons bien nous en sortir politiquement, parce que nous avons toujours voulu survivre par nos propres moyens et non dépendre des autres. Mais le Canada anglais perdra plus s'il continue à s'entêter et à refuser de reconnaître le caractère distinct. Lorsqu'on dit: On veut que le Québec soit dans l'adhésion, on veut que le Québec promeuve et protège le fait français, à chaque fois que le Québec prend une mesure pour protéger le fait français, là on le critique.

J'ai critiqué la loi 178, parce j'étais contre le fait que M. Bourassa accorde ce qu'on appelle l'affichage multilingue à l'intérieur des commerces.

Je comprends les anglophones d'être «choqués» parce que M. Bourassa avait tort de dire: Écoutez, à l'extérieur des commerces, je ne peux pas mettre l'inscription dans des langues autres que l'anglais parce qu'il faut penser que ce n'est pas seulement l'anglais qui est empêché d'être inscrit, c'est le chinois, le japonais, le polonais, ainsi de suite. Mais à l'intérieur, je ne peux pas vous empêcher. Je partage l'avis des anglophones d'avoir été «choqués» d'un tel comportement. M. Bourassa aurait dû dire, suite au jugement de la Cour suprême. . . Mais il ne faut pas oublier que suite au jugement de la Cour suprême, qui avait reconnu que le fait français était même menacé au Québec, le gouvernement du Québec a utilisé la clause nonobstant qui était dans la Constitution et qui avait été donnée par un gouvernement libéral. Alors il n'a pas volé, il n'a pas inventé une nouvelle stragégie de ce côté.

Monsieur le Président, mon temps de parole est écoulé. J'ose espérer que tous ceux du Canada anglais, il y en a peut-être sur la place publique, autant conservateurs, NPD que libéraux qui disent qu'ils sont pour que le Québec adhère à la Constitution, mais en arrière, ce n'est pas leur véritable pensée, j'ose espérer que mon intervention leur fera voir peut-être un autre côté de la médaille, d'un Québécois, d'un simple citoyen, d'un Québécois francophone. Et je pense que je représente 60 p. 100 des Québécois francophones qui pensent comme moi.

• (1610)

[*Traduction*]

Mme Dobbie: Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec le député pour une bonne partie de ce qu'il a dit aujourd'hui, et je m'excuse de ne pouvoir lui parler dans sa langue. Cela viendra.

Toutefois, le député pourrait-il expliquer à la Chambre et aux Canadiens pourquoi le plus gros de l'opposition à l'Accord du lac Meech dans la province du Manitoba vient de sa collègue, la chef de l'opposition libérale au Manitoba?

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais dire à la députée qu'elle ne vient pas seulement d'une collègue libérale, elle vient des gens du NPD, elle vient des gens conservateurs, elle vient de la population du Manitoba. Peut-être qu'au Manitoba, ce qu'ils veulent utiliser comme un règlement de compte, qui ne devrait être regardé, c'est la question du débat de l'entretien des CF-18. Il y a peut-être des gens qui se mêlent, parce qu'ils ont perdu le contrat et que c'est Montréal qui l'a obtenu. Je dois dire que c'est son propre premier ministre qui a mal

travaillé, qui a donné l'impression que le contrat d'entretien des CF-18, les Québécois l'ont volé plutôt que de l'avoir mérité. Mais j'ai l'impression que ce n'est pas seulement. . . Si c'était seulement qu'une personne du côté libéral, on pourrait s'en occuper. Mais je pense que si vous êtes sincère, que vous circuliez dans votre région, dans votre coin, et j'y suis déjà allé, et que ce soit des bleus, des rouges, des NPD, des verts, les gens ont la même perception. Ils sont contre le lac Meech parce qu'ils ne veulent pas que le Québec ait un caractère distinct dans ce pays.

[*Traduction*]

M. Friesen: Monsieur le Président, le député a peut-être raison, mais il conviendra que c'est M^me^ Carstairs qui dirige la contestation de l'Accord du lac Meech au Manitoba. N'est-ce pas? Les choses ne seraient-elles pas différentes au Manitoba si M^me^ Carstairs appuyait l'Accord du lac Meech?

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, dans un premier temps, lorsque quelqu'un a du leadership, ce n'est pas le chef de l'Opposition qui fait avancer les choses, c'est le premier ministre conservateur. S'il avait eu une colonne vertébrale, s'il avait eu du courage, c'est lui qui aurait avancé. Je pense qu'on pourrait peut-être reprocher beaucoup de choses à Pierre Elliott Trudeau, mais dans la vie il avait toujours le courage de défendre ses convictions. On était pour, on était contre, mais on respectait cet homme-là parce qu'il était capable. Si vous avez de l'influence auprès de votre premier ministre, si c'est un premier ministre conservateur qui a du courage, c'est lui qui dominera, qui mènera les travaux de la Chambre, et non laisser l'opposition le guider. Sinon, il serait mieux de démissionner et laisser d'autres au pouvoir.

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion de participer au débat sur le discours du Trône. Je sais que le discours touche à bien des sujets d'intérêt économique et social.

En ma qualité de ministre de la Justice, je parlerai des deux questions concernant la justice qui y sont abordées. Je traiterai brièvement la première et j'examinerai l'autre plus en profondeur. Celle dont je veux parler brièvement est le passage du discours du Trône où l'on dit ceci:

> Mon gouvernement entend aussi légiférer en vue de réformer le système judiciaire et les pratiques de détermination de la peine.

La détermination des peines au criminel a fait l'objet de plusieurs rapports et études.

Il s'agit du rapport de la commission canadienne sur la détermination de la peine et du rapport du comité permanent de la justice et du solliciteur général intitulé: «Des responsabilités à assumer». J'ai l'intention de déterminer la situation de ces rapports, d'établir des orientations et ensuite, de préparer avec mes collègues du Cabinet, une initiative du gouvernement sur la détermination de la peine qui portera sur la nécessité de corriger les inégalités injustifiées sur ce plan au Canada. Aujourd'hui, je tiens à commenter, en particulier, le passage suivant du discours du Trône:

> Il lui faudra notamment revoir l'actuelle Loi sur les jeunes contrevenants pour s'assurer qu'elle protège mieux les droits de la société tout en favorisant la réinsertion sociale des jeunes.

Dans le temps dont je dispose, je veux examiner l'histoire de la Loi sur les jeunes contrevenants pour en analyser les difficultés réelles ou imaginaires, établir la position du gouvernement et expliquer l'orientation proposée.

La Chambre sait que la Loi sur les jeunes délinquants qui a régi les rapports entre la justice et les enfants de 1908 à 1984 était devenue inefficace et inadaptée. Elle était basée sur un but simple et précis: ne pas traiter les jeunes délinquants comme des criminels, mais plutôt comme des enfants ayant besoin d'encouragement, d'aide et de conseils. Elle était franchement dépassée.

Elle a été revisée par le gouvernement précédent, mais la nouvelle version a subi des critiques qu'il est juste d'exposer brièvement.

Premièrement, on s'attendait à ce que la police, les tribunaux et les organismes d'aide sociale agissent dans les intérêts de l'enfant: la loi ne reconnaissait pas expressément le principe de la protection de la société. Il y avait un déséquilibre entre les intérêts des délinquants et ceux de la société.

Elle disait que les adolescents étaient responsables de leurs actes et devaient répondre de leurs crimes s'ils étaient reconnus coupables. Il ne suffisait pas de les confier aux organismes d'aide à l'enfance.

Les tribunaux siègent à huis clos, le public et les médias n'y avaient pas accès. L'âge auquel les jeunes délinquants pouvaient être traduits devant les tribunaux pour adultes variait d'une province à l'autre. Enfin, le jeunes étaient privés de droits fondamentaux dont jouissaient les adultes.

La loi a été adoptée sous le gouvernement précédent, avec d'ailleurs l'appui de tous les partis. Elle a pour double objectif de protéger le public et de promouvoir la réadaptation des jeunes chaque fois que c'est possible. Elle se fonde sur quatre grands principes qui cherchent à concilier les besoins des jeunes et les intérêts de la société. Le premier de ces principes veut que les jeunes soient responsables de leur conduite et qu'ils doivent en supporter les conséquences selon leur âge et leur degré de maturité. Le deuxième veut que la socitété ait le droit de se protéger contre les comportements illicites, la responsabilité d'empêcher les jeunes de se comporter en criminels, et l'obligation de promouvoir leur réadaptation. Le troisième porte que les jeunes ont des besoins particuliers en raison de leur degrés divers de développement et de maturité. Le quatrième pose que si l'on veut que les jeunes aient à répondre de leur conduite, ils doivent avoir les mêmes droits que les adultes à un procès régulier ainsi qu'à un traitement juste et équitable, conformément à la Charte des droits et libertés.

• (1620)

Pour que cet équilibre visé par la Loi sur les jeunes contrevenants se réalise, les jeunes peuvent avoir besoin non seulement de surveillance, de discipline et d'encadrement mais d'orientation et d'assistance. Pour cette raison, la loi prévoit d'autres mesures que le procès en règle et même l'absence de mesures si cela est compatible avec la protection de la société. En outre, la loi tient compte de la responsabilité des parents de s'occuper de leurs enfant et de les surveiller.

Soit dit en passant, je me suis entretenu de ce sujet avec beaucoup de responsables à divers niveaux, et la réflexion d'un Procureur de la couronne m'a frappé: C'est que l'on vit beaucoup plus de parents qu'à l'époque de la Loi sur les jeunes délinquants, parce que la Loi sur les jeunes contrevenants rend les parents responsables de leurs enfants et l'on voit plus de parents aux tribunaux. Je pense que c'est utile.

La loi prévoit également que les jeunes contrevenants ne doivent être soustraits à l'autorité de leurs parents que lorsque cette autorité est contre-indiquée. Les parents vont être invités et au besoin requis de participer activement aux procédures intéressant leurs enfants. La Loi sur les jeunes contrevenants fait partie du droit pénal mais elle diffère de celui qui s'applique aux adultes en raison de la doctrine des besoins particuliers. Celle-ci impose de prendre en compte les besoins particuliers du jeune contrevenant dans la détermination de l'étendue et du caractère du droit pénal, indépendamment des interventions de sa famille ou conjointement avec celles-ci, ainsi que de celles des secteurs Aide à l'enfance, Éducation ou Santé.

Comme je le disais il y a un instant, quand la Loi sur les jeunes contrevenants a été adoptée, elle a recueilli un large appui parlementaire. Il s'agit d'une question qui transcende les frontières partisanes parce qu'il n'y a pas de divergences de vues partisanes ou doctrinaires fondamentales en ce qui concerne les jeunes contrevenants. Nous tenons tous à concilier la protection du public, des biens et des personnes et la réadaptation des jeunes. Nous ne voulons pas qu'une unique faute engage nécessairement les jeunes dans la mauvaise voie.

Honnêtement, on peut dire que la mise en oeuvre a été difficile, notamment en ce qui concerne l'âge maximum de 17 ans inclusivement. Je pense que personne ne devrait être surpris de constater qu'au moment de remplacer une loi comme la Loi sur les jeunes contrevenants, qui existe depuis 74 ans, il y a eu des problèmes d'application.

En 1985, quand on s'est aperçu avec un an de recul que l'application de la loi posait des problèmes et suscitait des craintes, notre gouvernement, c'est-à-dire le ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty), a consulté les territoires et les provinces et il a décelé des problèmes dont la loi elle-même était à l'origine. On a donc adopté des modifications pour régler ces problèmes. Les modifications n'influaient pas sur le principe fondamental, mais elles ont permis de supprimer un grand nombre de lacunes.

La loi est en vigueur depuis quatre ans et que se passe-t-il? Quelle est la situation réelle, mis à part les quelques cas isolés que l'on a peut-être exagérés? Je pense que les députés seront surpris par certaines de mes observations, car je vais parler des constatations qu'on a faites en réalité au Canada.

Malgré les nombreuses dispositions de la loi et malgré le principe de la moindre ingérence possible, il semble qu'un plus grand nombre de jeunes soient placés sous garde. Et les jeunes contrevenants commettent surtout des crimes contre la propriété. C'est le cas dans les deux tiers des accusations portées. Nous constatons par ailleurs qu'un grand nombre de jeunes n'ont de démêlés avec la justice qu'une fois.

Seulement 9 p. 100 des infractions à la Loi sur les jeunes contrevenants comportent un recours à la violence et une infime partie seulement, soit moins d'un vingtième de 1 p. 100, concernent une accusation de meurtre. La mise en liberté conditionnelle est la peine la plus fréquente, mais il y a aussi l'indemnisation, les travaux

communautaires et autres peines semblables. La détention pour traitement est rarement imposée comme peine.

Ce sont là les faits. Que reproche-t-on à la Loi? Il est intéressant de remarquer que certains prétendent qu'elle est trop sévère et que d'autres affirment, par contre, qu'elle ne l'est pas assez. Les principales critiques concernent les dispositions sur l'ordonnance de traitement en vertu desquelles le consentement de l'intéressé est nécessaire, le fait que les enfants de moins de 12 ans ne sont pas visés par le droit criminel et que les sentences maximales sont trop faibles, surtout dans le cas de meurtre, et la difficulté de traduire devant des tribunaux pour adultes les jeunes ayant commis des crimes graves, du fait de la nécessité de prouver en vertu de l'article 16 de la Loi que cela est dans l'intérêt de la société compte tenu—c'est là que le bât blesse, selon moi—des besoins du jeune contrevenant. Il y a, enfin, certaines critiques quant à la proportion croissante de jeunes qui sont incarcérés.

Nous avons relevé les domaines en question de concert avec les provinces et les territoires, et nous nous sommes arrêtés sur les domaines où tous s'entendaient pour dire que des mesures devaient être prises. En janvier 1989, toutes les autorités concernées se sont entendues pour faire porter, de toute urgence, l'étude en question sur les dispositions touchant la possibilité de traduire des jeunes contrevenants devant des tribunaux pour adultes et les mesures à prendre dans les cas de meurtre.

Cette étude devrait être terminée sous peu. J'ai demandé que ses résultats puissent être discutés lors d'une prochaine rencontre des ministres provinciaux concernés, et je peux garantir aux députés que nous agirons si nous obtenons un certain consensus. Nous comptons sur la rencontre avec les procureurs généraux provinciaux qui aura lieu, sauf erreur, au début de mois juin, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Je voudrais apporter une précision, si vous le permettez, au sujet des incidents dont on parle dans les médias. Beaucoup d'entre eux se produisent en Ontario. D'aucuns laissent entendre que les prétendues lacunes en question découlent de la Loi sur les jeunes contrevenants. Je tiens à dire qu'ils sont peut-être le résultat de problèmes administratifs plutôt que de lacunes dans la Loi elle-même.

L'honorable John Sweeney, ministre des Services sociaux et communautaires de l'Ontario, a eu le mérite d'ordonner une enquête sur les problèmes administratifs possibles qui se posent, et j'ai offert la coopération de mon ministère pour l'aider à mener à bien les études en question. Si nous pouvons séparer les difficultés administratives des deux questions dont j'ai parlé, à savoir les dispositions quant à la possibilité de traduire un jeune contrevenant devant les tribunaux pour adultes et plus particulièrement les sentences en cas de meurtre, il serait utile de comprendre où résident les responsabilités.

Je voudrais également signaler que jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral partage avec les provinces et les territoires les coûts d'administration des services judiciaires pour adolescents. L'accord original prévoyait le partage des frais pour une période de cinq ans suivi d'une mise au point. Cette mise au point n'est pas encore parachevée, mais j'ai annoncé récemment la reconduction pour une année supplémentaire du programme de contributions pour l'élaboration de systèmes d'application de la Loi sur les jeunes contrevenants, programme qui vise à maintenir autant que possible la participation conjointe. Nous contribuons pour notre part quelque 160 millions de dollars par année, et nous allons continuer jusqu'à ce que nous puissions conclure un nouvel accord.

En terminant, je tiens à dire qu'à mon avis il ne sera jamais facile d'élaborer une loi concernant les jeunes contrevenants, qui satisfasse parfaitement toutes des provinces de notre grand pays.

Nous ne sommes pas tous d'accord sur la façon dont nous devons traiter les jeunes délinquants. Nous sommes ainsi faits. Nous n'arriverons jamais sans mal à élaborer des lois qui tiennent compte à la fois de la nécessité de protéger les gens et les biens et de notre vif désir d'aider les jeunes à s'amender, de façon qu'ils deviennent un actif pour la société et non plus un passif pour la société et eux-mêmes. Voilà le défi que nous devons relever.

• (1630)

Nous nous efforçons de le relever d'une façon qui soit non partisane. Il est clair que la réadaptation des jeunes délinquants, les méthodes de traitement à leur appliquer et la protection des biens échappent à la discipline des partis.

Si je participe au débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône, c'est exactement pour montrer l'attitude que le gouvernement du Canada a adoptée relativement à tout amendement à apporter à cette loi très importante.

Des voix: Bravo!

M. Robinson: Je tiens tout d'abord à féliciter le ministre de la Justice et Procureur général du Canada de sa nomination, ainsi que de l'attitude qu'il a adoptée à l'égard d'une question à la fois très difficile et très délicate, soit la possibilité d'amender la Loi sur les jeunes contrevenants. Ayant participé moi-même à l'élaboration du projet de loi en question et ayant eu l'occasion de

l'examiner en tant que membre du comité de la justice, je dois dire que nous, députés néo-démocrates, nous rendons compte des difficultés. Certaines juridictions emprisonnent trop de gens. Ailleurs, nous reconnaissons qu'il existe deux extrêmes en ce qui concerne les peines applicables aux jeunes meurtriers. Les Canadiens s'inquiètent de ce que les jeunes meurtriers traduits devant les tribunaux de la jeunesse sont passibles d'une condamnation maximale de trois ans, alors qu'ils sont passibles d'une condamnation à vie avec un maximum de 25 ans s'ils sont traduits devant les tribunaux pour adultes. Nous tenons à examiner les moyens de réduire cet écart considérable dans les condamnations et d'accorder plus de latitude aux juges. Le ministre peut compter sur mon entière collaboration et sur celle de mes collègues afin de trouver une solution équitable à ce problème difficile.

Dans son discours du Trône de 1986, le gouvernement avait promis d'amender la Loi canadienne sur les droits de la personne. Il avait énoncé certains sujets d'inquiétude. Dans le discours du Trône du 3 avril dernier, il n'est question d'aucun changement. Dans son rapport annuel, la Commission des droits de la personne s'inquiète vivement de ce que le gouvernement n'ait pas apporté à cette loi les changements si longtemps attendus, lesquels portent sur différents domaines: salaire égal pour un travail d'une valeur équivalente; logements satisfaisants pour les minorités religieuses et les handicapés; possibilité de faire rapport directement au Parlement; et inclusion de l'affiliation politique et de l'orientation sexuelle parmi les motifs d'interdiction de la discrimination.

A propos d'orientation sexuelle, voici ce que le gouvernement a promis il y a plus de trois ans dans sa réponse au Rapport sur les droits à l'égalité, et je cite:

> Le gouvernement prendra donc toutes les mesures nécessaires pour que, dans tous les domaines relevant du fédéral, l'orientation sexuelle soit un motif de discrimination illicite.

Les homosexuels, hommes et femmes, continuent de souffrir de discrimination. Ils sont renvoyés de leur emploi et se voient refuser l'accès au logement et aux services. Ils sont en butte au harcèlement, à la violence, voire à la mort, comme nous l'avons vu récemment à Montréal. Voici la question que je pose au ministre. Le gouvernement va-t-il tenir la promesse qu'il a faite il y a trois ans de veiller à ce que l'orientation sexuelle devienne un motif de discrimination illicite dans les domaines de compétence fédérale?

Quand le gouvernement présentera-t-il enfin les modifications qu'il promet depuis longtemps d'apporter à la Loi canadienne sur les droits de la personne. Va-t-il le faire au cours de la présente session?

M. Lewis: Je remercie mon collègue de ses observations. J'accepte son aide en ce qui trait à la modification de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Nous essayons de donner la place qui leur revient dans notre programme législatif à des éléments comme la Loi sur les jeunes contrevenants et à d'autres questions de justice. Je songe à la détermination de la sentence, aux armes à feu et à l'avortement. La modification de la Loi canadienne sur les droits de la personne en est une autre. Nous revoyons les questions de droits de la personne dont parle mon ami. Nous examinons le dernier rapport annuel qui en soulève d'autres. Nous intégrerons tout cela dans notre programme législatif.

M. Karygiannis: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le ministre d'avoir fait proclamer dans le discours du Trône que des modifications seront apportées à la Loi sur les jeunes contrevenants. Toutefois, je n'ai pas entendu le ministre rassurer les députés d'en face et leur dire que des mesures seraient prises. Il a dit que 9 p. 100 des crimes commis s'accompagnent de violence. Il a affirmé en avoir une connaissance personnelle. J'ai travaillé sur les modifications de la Loi sur les jeunes contrevenants. J'ai reçu le même genre de lettres que le ministre. S'il lit ces lettres, il verra que le public canadien y exprime le besoin d'un changement. Il faut s'attaquer à la question des crimes de violence tels que le meurtre.

Le ministre nous dira-t-il qu'il prendra des mesures positives et qu'il n'éludera pas le problème? Le ministre assurera-t-il à la Chambre que, lorsqu'un jeune de plus de 14 ans est accusé de meurtre, il sera renvoyé devant un tribunal pour adultes? Assurera-t-il aussi à la Chambre qu'il se rendra aux voeux des Canadiens et que la sentence maximale passera de trois à cinq ans moins un jour? Nous assurera-t-il que ce sont là les mesures qu'il prendra après avoir rencontré ses collègues de l'Île-du-Prince-Édouard?

M. Lewis: Je veux assurer à mon collègue que je lis autant de lettres que je puis pour avoir une idée de ce que pensent les gens. J'agissais ainsi comme député et je fais encore de même en tant que ministre. Je déclare sans équivoque que nous nous attaquons au problème. Dans le cadre des réunions fédérales-provinciales, nous cherchons à savoir si les problèmes qu'éprouve une province

en particulier sont les mêmes que ceux des autres provinces ou territoires.

Nos discussions se sont limitées à deux points: *a*) les dispositions sur le transfert qui, lorsqu'elles sont appliquées, prévoient une sentence de plus de trois ans; *b*) la sentence pour meurtre. Je me suis engagé à étudier cette question. Je fais tout ce que je peux, du point de vue du gouvernement fédéral. Toutes les parties concernées ont convenu que c'était là les questions qu'il fallait étudier. J'espère faire adopter une résolution et obtenir un consensus pour le mois de juin. Si je réussis, j'aurai le temps de rencontrer mes collègues du Cabinet cet été et de voir quelles modifications nous pourrions rédiger.

M. le vice-président: La période réservée aux questions et aux commentaires est terminée. Je sais que le député de Surrey—Whiterock (M. Friesen) avait demandé la parole. Êtes-vous d'accord pour qu'on lui permettre de poser une brève question?

Des voix: D'accord.

M. Friesen: Je reconnais bien là la courtoisie de la Chambre. Je faisais partie du comité de la justice chargé d'examiner la Loi sur les jeunes contrevenants. Je suis ravi d'entendre le ministre dire qu'il y a de plus en plus de parents qui prennent part aux procédures judiciaires. C'est donc dire, et c'est assez encourageant, que les parents s'intéressent de plus en plus à la vie de leurs enfants. Je sais que bien des parents canadiens ont des enfants incorrigibles, et ce n'est pas leur faute. C'est simplement que ces enfants sont incorrigibles.

• (1640)

A cette époque, nous étudions la loi et plus précisément qu'on explique la finalité et qui comptait approximativement huit éléments. Le dernier, le huitième, portait sur la participation des parents, c'est-à-dire qu'il reconnaissait la responsabilité des parents à l'égard de la conduite de leurs enfants.

Le solliciteur général d'alors, le député de York-Centre, a refusé une amendement bien simple qui aurait fait passer au premier rang le huitième élément de façon à mettre en vedette la reponsabilité parentale. Je ne pense pas que c'était demander la lune, puisqu'il s'agissait simplement de modifier l'orde des priorités. Je pense que ce fut une erreur de ne pas le faire.

Je prierais le ministre, étant donné que la loi insiste déjà sur cet aspect et que les parents semblent avoir trouvé une alliée dans la Loi sur les jeunes contrevenants, s'il pourrait nous assurer que nous retrouverons dans les amendements à venir une plus grande insistance encore sur la responsabilité parentale et le droit des parents de travailler conjointement avec les tribunaux pour veiller à ce que les jeunes contrevenants soient tenus responsables de leurs actes?

M. Lewis: Je remercie mon ami de sa question. J'imagine que en énonçant des principes, il faut les numéroter et les placer dans un certain ordre. Je ne faisais pas partie du comité au moment de de cette étude, et je ne puis donc donner au député aucun aperçu de la façon dont j'aurais classé les responsabilités.

Chose, curieuse, je ne me suis écarté qu'une fois de mon texte préparé et ce fut pour parler d'un procureur de la Couronne qui m'a dit que, selon lui, un nombre de plus en plus grand de parents se présentaient devant les tribunaux. Cela s'explique en partie pour l'orientation adoptée et partie par le travail plus efficace des provinces, qui ont cherché de nouvelles façons de traiter de la rééducation.

Je ne crois pas, je puis le dire à mon collègue, que de nombreuses demandes des provinces et territoires aient porté sur réagencement des principes selon un ordre de priorités différent. D'ailleurs il n'est pas sûr que le classement obéisse à certaines priorités. En tout cas, je prendrai de la proposition du député.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, je vous transmets les salutations du restant non officiel du gouvernement. Nous ne sommes que 18, mais nous constituons une force et un appui formidable pour nos collègues à votre droite. Nos places sont très confortables, car la vue que nous avons d'ici est bien meilleure que la leur.

C'est pour moi un honneur de prendre part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône. Je tire grand orgueil d'être le premier député du parti ministériel à être élu dans Regina en 26 ans, surtout aux dernières élections, d'importance historique.

Le 21 novembre, les Canadiens ont décidé quelle orientation leur pays devait prendre non seulement dans les quatre prochaines années mais jusque dans le XXIe siècle. Ils se sont donné un gouvernement qui a une

vision de l'avenir et qui rejette la conception isolationniste étroite que défendent les partis de l'opposition.

Les Canadiens ont élu un gouvernement qui s'engage à fortifier l'économie pour nous donner les moyens de demeurer la société généreuse que nous sommes. Nous nous engageons à protéger l'environnement, à le mettre en valeur. Nous maintenons notre engagement envers l'unité nationale, pas seulement entre les Canadiens de langue anglaise et de langue française, mais aussi entre tous ceux qui composent la mosaïque multiculturelle du Canada.

Les Canadiens ont jugé, avec raison, que les progressistes conservateurs avaient un chef capable de guider le pays à travers des périodes éprouvantes. Ils ont vu un chef qui est sorti de l'adversité sans perdre de vue son rêve d'un Canada meilleur, un chef doué d'intégrité, de détermination, de courage, qui s'est battu et a gagné des élections contre deux partis d'opposition. Le premier ministre (M. Mulroney) nous a montré comment faire progresser le pays. Les Canadiens ont choisi un chef et un parti capables de s'adapter à l'avenir.

Mon chef et mon parti voient l'avenir de notre pays avec optimisme. C'est pourquoi, dans le discours du Trône, nous exposons nos objectifs et nos engagements avec confiance. Contrairement à certains députés de l'opposition, je sais que le Canada reste une nation souveraine. Les Canadiens ne veulent rien d'autre.

Nous avons conclu avec les États-Unis un accord commercial qui rendra le Canada plus fort et plus concurrentiel, et c'est cette force qui alimente notre souveraineté. Je demande aux députés de se joindre aux conservateurs et aux libéraux de l'Ontario et d'appuyer l'Accord de libre-échange. Il est temps d'oublier les élections et de consacrer nos énergies à l'édification d'un Canada meilleur. Même les libéraux doivent admettre qu'attribuer le moindre déboire à l'Accord de libre-échange ne fera que semer la discorde et entraver la productivité dans ce grand pays que nous partageons tous. Ce n'est sûrement pas ce qu'ils veulent.

En acceptant le libre-échange, nous reconnaissons la nécessité d'être concurrentiels sur le marché mondial. Ce n'est rien de nouveau pour les gens des Prairies. Les agriculteurs de la Saskatchewan ont toujours été concurrentiels à l'échelle internationale et ils continueront de l'être parce qu'ils font un excellent travail.

Ce n'est pas la libération du commerce qui nuit aux agriculteurs; ce sont le protectionnisme et les pratiques commerciales injustes. Le protectionnisme nuit également au développement de l'industrie de la fabrication et du traitement secondaire en Saskatchewan comme dans tout le Canada.

Je n'ai, bien sûr, aucune illusion quant à l'attitude des membres du Nouveau parti démocratique face au libre-échange ou à n'importe quel autre dossier. Comme s'ils n'avaient pas déjà exposé en détail leur façon d'envisager l'avenir durant la campagne électorale, le chef du NPD a tenu à la Chambre le 5 avril dernier les propos suivants: «Nous allons combattre avec la dernière vigueur tous les projets de loi et les postes budgétaires qui découleront de ce discours du Trône au cours des semaines qui viennent» et ce, uniquement pour jouer le jeu de l'opposition.

Peu importe ce qui découlera du discours du Trône et du budget, les membres du Nouveau parti démocratique savent déjà qu'ils doivent s'y opposer. Les choses changeront peut-être en novembre, mais j'en doute. Les néo-démocrates s'opposeront à toute nouvelle initiative. Pas étonnant qu'ils s'opposent à la nouvelle stratégie gouvernementale de mise en valeur de la population active.

Comme nous l'avons mentionné tout à l'heure, c'est parce que le NPD est un vieux parti qui ressasse de vieilles idées socialistes que même les pays socialistes d'aujourd'hui le rejettent. Les néo-démocrates s'opposeront, j'en suis sûr, aux 350 millions supplémentaires destinés à la formation en vertu de l'article 26 de la Loi sur l'assurance-chômage, ce qui est suffisant pour former 60 000 Canadiens de plus. Il est intéressant de noter que le Nouveau Parti démocratique choisit les données qui font son affaire.

A la Chambre, les députés de ce parti ont la réputation non seulement de critiquer les initiatives du gouvernement fédéral, mais aussi celles des députés des assemblées provinciales qui sont incapables de se défendre.

L'autre jour, ils ont critiqué les conservateurs de la Saskatchewan. Ils ont dit que, lorsque la province était dirigée par un gouvernement néo-démocrate, elle avait un budget équilibré, plus de programmes sociaux et des impôts moins élevés. C'est vrai en partie, mais certaines réflexions sont le produit d'un jugement déformé.

Cette critique n'est pas honnête car elle passe sous silence le fait qu'à l'époque où les conservateurs ont pris le pouvoir dans cette province, les prix mondiaux du pétrole, de l'uranium et de la potasse chutaient. Comme nous le savons tous, la Saskatchewan a été victime d'une sécheresse. La récession a incité le gouvernement de

cette province à investir dans des programmes de création d'emplois et dans la technologie; je songe surtout aux 850 millions de dollars investis dans la construction de la première usine de valorisation des pétroles lourds à Regina.

Le pire drame à l'époque, c'est que, lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir, la caisse du patrimoine était à sec, à cause du gouvernement néo-démocrate. Les souris avaient tout mangé. On a expliqué que la moitié du secteur de la potasse devait être nationalisé dans l'intérêt des générations futures. Des membres du Nouveau parti démocratique de la Saskatchewan sont allés faire un emprunt à New York. Comment peut-on oser prétendre qu'un emprunt contracté aux États-Unis, à un moment où le dollar valait environ 85 cents et que l'on avait essayé de rembourser lorsqu'il valait environ 75 cents, est avantageux pour les générations futures? Peu de temps après, les prix mondiaux de la potasse ont chuté. Au lieu d'un avoir, les habitants de la Saskatchewan se sont retrouvés avec une dette.

Pendant la même période, les conservateur de l'Alberta ont décidé d'imposer une taxe sur l'extraction des ressources et de ne pas nationaliser celles-ci sous prétexte d'en être propriétaires. L'histoire nous apprend que la décision pour laquelle le gouvernement de l'Alberta avait opté a été nettement meilleure pour le citoyen moyen.

On s'est servi du Fonds du patrimoine de l'Alberta pour permettre aux municipalités de rembourser de grosses dettes et de payer pour une grande partie du métro léger à Edmonton et à Calgary. La liste des avantages pour l'Albertain moyen est longue.

Non, monsieur le Président, les membres du NPD n'ont pas de meilleure solution. Ils n'ont pas de formule magique. Un ministre provincial a fait un jour en ma présence une réflexion très honnête. Il a dit qu'il souhaitait que les citoyens cessent de toujours demander des services au gouvernement, ajoutant que les gens ne se rendent pas compte que plus le gouvernement intervient et plus nos libertés se restreignent. Il admettait ainsi en toute honnêteté qu'il détestait la doctrine de son parti. Il a pris sa retraite depuis, et je n'ai plus entendu parler de lui depuis lors, ce qui n'est pas étonnant.

Je ne veux pas du tout me laisser prendre au piège du socialisme. Les socialistes adorent se rendre maîtres du corps et ils sont devenus experts dans l'art de se rendre maîtres de l'esprit. C'est là que le bât blesse dans cette doctrine, et je ne tiens absolument pas à m'y associer. Mes grands-parents sont venus dans ce pays pour être libres, et c'est sous le gouvernement conservateur que nous continuerons tous de l'être.

• (1650)

Nous ne pouvons pas passer notre temps à essayer de plaire au NPD. Nous devons continuer de travailler pour la population canadienne. C'est pour elle que nous sommes tous ici. C'est pourquoi la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) a annoncé son intention de revoir les prestations de maternité, de parent et de maladie prévues dans la Loi sur l'assurance-chômage.

Actuellement, les prestations de maternité ne sont offertes aux mères naturelles que pendant une période de quinze semaines. Avec les nouveaux changements qui seront apportés, cette période s'étendra à trente semaines au total. Des prestations de parent seront bientôt accessibles tant aux pères qu'aux mères, qu'il s'agisse de parents naturels ou adoptifs, ce qui rendra la loi conforme à la Charte canadienne des droits et des libertés. C'est une mesure de ce genre que les Canadiens veulent et attendent du gouvernement. Et ils ont raison.

En élaborant une stratégie de mise en valeur des ressources humaines, le gouvernement investit dans son meilleur atout, sa population. Nous aidons les gens à s'adapter à un nouveau milieu. C'est le genre d'initiative qui permettra aux Canadiens de se préparer à relever les défis de l'avenir. Ce faisant, le gouvernement reconnaît qu'il a un rôle important à jouer pour maintenir la compétitivité chez les Canadiens et ce perfectionnement des compétences est primordial pour la compétitivité. C'est pourquoi nous sommes engagés à poursuivre nos initiatives en matière d'alphabétisation, d'éducation, de formation et de recyclage. Notre population active, surtout nos jeunes, doivent être prêts à s'intégrer dans une économie moderne. En élargissant les programmes qui encouragent l'amélioration permanente des compétences, nous formerons une main-d'oeuvre plus forte et plus productive, de calibre international. Ce sont là des mesures qui visent le Canadien moyen, qui sont pensées pour que le Canadien moyen bénéficie à plein d'une économie canadienne capable de faire face aux pressions du nouvel ordre économique mondial.

Comme nous l'avons fait par le passé, nous veillerons à ce que les premiers Canadiens continuent leur progression vers l'égalité économique. En 1988-1989, quelque 15 000 autochtones recevront près de 130 millions de dollars sous forme d'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire. Je ne doute pas un instant que ce budget sera encore augmenté, comme il l'a été les deux dernières années.

Il est nécessaire de s'assurer que les Canadiens, peu importe où ils vivent au pays, profitent de notre réussite économique. C'est pourquoi nous restons attachés au développement économique régional. Le premier minis-

tre (M. Mulroney) a annoncé qu'il maintiendra le financement des programmes de diversification économique des régions encore cinq ans pour aider les Canadiens à se lancer dans de nouveaux secteurs. Je sais qu'en Saskatchewan, nous profitons de l'aide fédérale pour donner corps aux idées susceptibles de stimuler l'expansion économique. Nous avons toujours tiré fierté de l'ingéniosité et de l'esprit de bâtisseur qui ont permis d'édifier notre province. Aujourd'hui, nous misons sur les mêmes qualités pour implanter de nouvelles industries et, par conséquent, ouvrir de nouvelles voies. Je sais que la population de la Saskatchewan peut réussir, comme elle le souhaite, à construire une économie plus forte et plus dynamique. Je me réjouis de faire partie d'un gouvernement qui continuera de travailler avec la population de ma province vers la réalisation de son objectif.

Or, en travaillant à créer le genre d'économie riche et diversifiée qui assurera une vie meilleure à tous les Canadiens, il nous faut porter un fardeau qui gêne notre progrès. Il s'agit de notre énorme dette nationale. Certains essaient de nous faire croire que la dette n'est pas une affaire grave, que d'autres priorités doivent primer, comme si la dette n'empiétait pas sur tous les domaines où le gouvernement a à prendre des décisions. Le fait est que la dette étouffe lentement notre capacité à répondre efficacement aux besoins des Canadiens.

Ce n'est pas le genre de problème qu'on peut écarter avec désinvolture et oublier. Nous devons nous y attaquer maintenant. Même si nous avons réussi depuis quatre ans à réduire les déficits annuels d'une dizaine de milliards, il faut faire davantage, et bien davantage, je le crains.

La dette est tellement énorme qu'elle dépasse presque l'entendement. On a répété si souvent les chiffres qu'ils en ont perdu toute signification. Cependant, quand nous en arrivons au point où le gouvernement consacre 31 p. 100 de ses dépenses au service de la dette, il est certes temps d'agir énergiquement et de concerter nos efforts.

On se rejette les uns sur les autres la responsabilité de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Mais cela paraît sans importance. Il nous faut commencer à résoudre le problème, sinon nous allons bientôt perdre le contrôle. Et quand je dis nous, je fais encore une fois appel à l'appui des partis d'opposition. J'accueille la critique véritable, mais qu'on ne m'importune pas avec une vaine opposition toute en paroles. La dette est notre problème. C'est le problème du Canada. Si nous adoptons une bonne attitude, nous pourrons y remédier.

Les problèmes de la dette ne sont malheureusement pas nouveaux pour le secteur agricole en Saskatchewan. La sécheresse et la guerre commerciale agricole internationale ont causé à eux deux beaucoup de dommages. Mais le Parti progressiste conservateur est intervenu pour soutenir nos agriculteurs et, partant, nos consommateurs. Le discours du Trône ne fait peut-être que brièvement allusion aux agriculteurs, mais notre gouvernement croit davantage aux actions qu'aux paroles.

Le gouvernement fédéral actuel a consenti 10,3 milliards de dollars aux agriculteurs sous forme de prestations agricoles entre 1984 et août 1988. C'est dire que nous avons réagi à leurs besoins naguère et que nous continuerons de le faire à l'avenir. Le programme d'aide aux victimes de la sécheresse permettra de verser quelque 850 millions de dollars aux producteurs canadiens touchés. Il faut dire que l'assistance consentie aux agriculteurs est loin de se limiter à l'aide accordée aux victimes de la sécheresse. Nous participons activement à l'aménagement d'une infrastructure rurale dans le cadre du Programme de l'aménagement hydraulique rural. L'exemption sur les gains en capital de 500 000$ accordée aux agriculteurs et la remise de la taxe sur le carburant agricole sont des initiatives qui montrent clairement que nous les aidons. Nous avons défendu inlassablement les milieux agricoles canadiens sur la scène internationale. Grâce à notre participation au Groupe des commerçants loyaux, nous avons fait des démarches pour obtenir des règlements internationaux qui permettront aux agriculteurs canadiens d'exploiter les atouts concurrentiels qu'ils possèdent. Certains de nos producteurs agricoles de la Saskatchewan sont les meilleurs du monde. Notre gouvernement continuera de les soutenir en prenant des mesures concrètes comme il l'a toujours fait jusqu'ici.

Monsieur le Président, notre mission internationale ne se limite pas aux questions économiques. Nous continuerons de promouvoir énergiquement la cause des droits de la personne. Seuls la vigilance constante des pays libres et le poids de l'opinion publique peuvent apporter une véritable liberté aux victimes de l'oppression. Dans bien des contrées du monde, les peuples sont soumis aux affres de la guerre. Le Canada continuera d'honorer ses engagements dans le cadre des forces de maintien de la paix de l'ONU afin de mettre un terme à de telles souffrances et il continuera également de lutter contre la famine et les autres catastrophes naturelles dans le monde.

Nous avons un rôle à jouer en encourageant la coopération entre l'Est et l'Ouest tout en nous souvenant que nous nous sommes fermement engagés envers nos alliés de l'OTAN. Il est important de se rappeler nos liens historiques avec l'Europe de l'Ouest, surtout maintenant

qu'il y a tant d'espoir de changement en Union soviétique. Nous devons faire ce que nous pouvons pour encourager cette heureuse évolution mais pas en perdant de vue la situation réelle. L'Union soviétique a encore beaucoup de chemin à faire avant de devenir une société vraiment libre. Jusque-là nous devons rester vigilants.

Monsieur le Président, je n'ai mentionné que quelques-uns des secteurs où le gouvernement peut intervenir au cours des quatre prochaines années. En en jugeant par notre bilan, nous ferons également, j'en suis sûr, de grandes réalisations dans beaucoup d'autres domaines. Le programme du gouvernement est clair et net. Notre résolution est inébranlable. Nous continuerons, je pense, à faire aller le Canada de l'avant en travaillant dans l'intérêt national.

M. le vice-président: La parole est au député de Winnipeg Transcona (M. Blaikie) pour des questions et des commentaires.

M. Blaikie: Je voudrais commencer par féliciter le député de Regina—Wascana (M. Schneider) pour son discours, mais mes félicitations s'arrêteront là. Il a passé beaucoup de temps à parler du NPD. Nous apprécions son attention mais cela nous montre certainement qui le député considère comme la force avec qui il faut compter à Regina et en Saskatchewan. Nous le savons bien, c'est un vieux partisan de la politique de cette province, en sa qualité d'ancien maire de Regina, si je me souviens bien.

D'après lui, c'est la première fois en 26 ans que les habitants de Regina ont élu un conservateur et, après avoir écouté son discours, mes collègues et moi-même sommes rassurés de savoir que cela n'arrivera effectivement que tous les 26 ans. Les habitants de Regina ont le droit de faire cette erreur quatre fois par siècle. Ce n'est pas quelque chose qu'ils feront souvent, surtout lorsque le député semble déployer tous ses efforts pour faire en sorte que cette tradition soit respectée en déformant la tradition politique que le NPD représente et qui est chère aux habitants de la Saskatchewan.

J'espère que le député continuera à fulminer comme il l'a fait cet après-midi, parce que, j'en suis certain, c'est la seule chose qui puisse permettre d'avoir à nouveau très prochainement un gouvernement néo-démocrate en Saskatchewan.

Le député a mentionné les changements à apporter à l'assurance-chômage. Je lui en suis reconnaissant parce que cela me donne l'occasion de parler d'un changement que j'essaye d'encourager par la présentation d'une motion d'initiative parlementaire, qui malheureusement n'est pas sortie au tirage au sort. Je me demande ce que penserait le député du changement que je souhaiterais apporter, en plus de certains des changements contructifs auxquels on a procédé. Nous, à la Chambre, nous estimons que les changements proposés par le gouvernement sont à tout prendre catastrophiques mais il y en a néanmoins que nous approuvons et qui ont été mentionnées par le député. Je me demande pourquoi on n'a pris aucune mesure à propos des inquiétudes ressenties par un grand nombre de gens à propos des règles de l'assurance-chômage, par des parents qui ont des enfants à l'hôpital, condamnés, à qui ils doivent rendre visite. Ces parents doivent être avec leurs enfants jour et nuit pendant cette période très difficile dans la vie de ces familles. Ces personnes doivent souvent quitter leur emploi et elles n'ont pas droit à l'assurance-chômage.

• (1700)

J'ai fait l'objet de démarches à Winnipeg par des groupes d'assistantes sociales et d'autres personnes qui travaillent dans les hôpitaux pour qu'on modifie le régime d'assurance-chômage en faveur des parents qui se trouvent dans cette situation tragique et très pénible. J'ai été très déçu de constater que, lorsque la ministre a eu l'occasion de réformer le régime d'assurance-chômage, ce n'est pas là un des changements qu'elle a apportés, spécialement si elle cherchait à plaire à ceux qui veulent rendre le régime plus humanitaire.

Je me demande si le député serait disposé à appuyer une telle réforme à l'heure actuelle.

M. Schneider: Monsieur le Président, cela m'a encouragé quelque peu d'entendre le député assis tout à fait à l'autre bout de ce côté-ci de la Chambre dire que je fulminais. Il semble que mes déclarations l'aient impressionné. Je suis extrêmement heureux de savoir que je peux impressionner quelqu'un à l'autre bout de la salle.

Il a raison. J'ai été maire de Regina. Il a mentionné le mot «vieux», mais seulement en raison du fait que j'ai donné neuf années de service à ma ville natale. Il a également dit que le sectarisme politique ne m'était pas étranger.

Je dois vous dire, monsieur le Président, qu'on entend beaucoup de critiques ces temps-ci à Regina au sujet de la comparaison injuste entre les taxes à Regina et à Saskatoon. Je dirais que, oui, j'ai été témoin de sectarisme politique pendant la plus grande partie de mes neuf années de service là-bas. Même si la majorité des mem-

bres de mon conseil ont honteusement admis après les élections qu'ils étaient membres du Nouveau Parti démocratique et qu'ils adhéraient aux philosophies de ce parti, ils n'ont rien avoué pendant la campagne électorale. Non, le sectarisme politique ne m'est pas étranger. J'en ai été témoin pendant plusieurs années.

Je suis quelque peu troublé de voir que le député répond à mes accusations de déformation des faits par des accusations du même genre, obligeant ainsi le public à se demander qui il doit croire.

Il a parlé des changements à la Loi sur l'assurance-chômage auxquels j'ai fait allusion et a dit à quel point il était heureux que j'aie soulevé cette question parce que cela lui a donné l'occasion de nous faire part de son opinion. Je pense que c'est une tentative timide de parler de n'importe quoi, comme un député peut le faire en tout temps, surtout que le discours du Trône s'y prête tellement bien. Je suis heureux qu'il soit satisfait de quelque chose.

Au sujet de sa question, cependant, je pense que tout être intelligent serait fou de se prononcer catégoriquement sur une proposition de changement à la politique du gouvernement sans d'abord avoir eu l'occasion d'en discuter ouvertement et intelligemment.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône. Je vois que le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) est à la Chambre. J'en suis heureux parce que presque toutes mes observations vont porter sur la politique extérieure du gouvernement. Peut-être pourrons-nous échanger nos points de vue après mon intervention.

Comme le veut la tradition, cependant, j'aimerais commencer par remercier les électeurs de la nouvelle circonscription de Winnipeg Transcona de m'avoir réélu. Je n'en dis pas plus long, car j'ai très peu de temps et je veux m'adresser surtout au ministre.

Nous connaissons l'origine du nom de Winnipeg. Le nom de Transcona est celui d'une ville ferroviaire fondée en 1911 par la société qui a construit les nouveaux ateliers pour le Grand Trunk Pacific. Le mot Transcona lui-même est tiré de transcontinental. Les députés ne s'étonneront pas—d'ailleurs ils ne s'en sont pas étonnés au fil des ans—de la véhémence avec laquelle je défends les liaisons ferroviaires transcontinentales pour le transport des voyageurs, car c'est une chose qui tient à la fibre même et à l'histoire de localité où j'ai grandi.

M. Boyer: Vous êtes donc continental.

M. Blaikie: L'ennui avec ce gouvernement, c'est qu'il ne veut plus être transcontinental; il veut être continental dans le sens nord-sud. Mais je ne me laisserai pas détourner de mon propos.

Je voudrais traiter du score gouvernemental en matière de politique étrangère. Comme je l'ai dit tout d'abord, le ministre sait que nous avons eu la possibilité de collobarer a diverses reprises, et sur diverses questions, mais je veux critiquer aujourd'hui parce que le gouvernement mérite je pense beaucoup de critiques de toutes sortes.

Nous savons que le Canada vient d'être élu au Conseil de sécurité des Nations Unies. Cela nous confère donc une très grande importance sur la scène internationale. Nous avons toujours été un pays important sur la scène internationale, mais cette nomination nous donne du poids. Cela donne au Canada l'occasion d'être un véritable chef de file sur la scène internationale, et en particulier bien sûr aux Nations Unies. Cela donne au Canada la possibilité de prôner d'une voix forte beaucoup de choses qui s'imposent dans le monde. Donc j'ai l'intention de me demander aujourd'hui quelle voix le Canada fait entendre dans le monde quand il parle de questions internationales.

En examinant l'éventail de sujets qui nous occupent, je constate que l'intervention du Canada, discrète dans certains cas, hypocrite parfois, parfois timorée, a parfois des relents de guerre froide; parfois, elle se fait d'une voix ténue. J'aimerais examiner tous ces registres si j'en ai le temps.

Ce dont il sagit, c'est l'érosion cumulative dans le monde de la réputation qu'avait le Canada d'être un pays de leadership, un pays capable de participer de diverses manières à la réalisation de la paix et du développement que tant de Canadiens désirent pour la planète qu'ils habitent.

Peut-être faut-il débuter par un sujet certainement nécrologique pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, même s'il ne peut le reconnaître, je veux parler des domaines dans lesquels l'intervention du Canada s'est révélée hypocrite. Il s'agit bien sûr de l'Afrique du Sud, à propos de laquelle le premier ministre (M. Mulroney) avait déclaré aux Nations Unies en 1985, dans une de ces envolées pour lesquelles il est si réputé, que si l'Afrique du Sud ne progressait pas dans le démantèlement de

l'apartheid, le Canada s'orienterait vers des sanctions économiques générales et obligatoires.

Le monde a applaudi, comme beaucoup de Canadiens. Et pendant un certain temps, le premier ministre s'est drapé dans la gloire qu'il en a récoltée. Cette déclaration lui a valu un certain avantage politique. Cependant, il a obtenu ce gain aux dépens de la réputation internationale du Canada. La fin de l'apartheid n'est pas plus proche qu'avant et on peut même prétendre que la situation s'est détériorée à bien des égards depuis cette déclaration, en ce qui concerne surtout le traitement réservé par le gouvernement sud-africain à ceux qui militent contre l'apartheid et, comme le gouvernement n'agit pas, le Canada fait littéralement rire de lui sur la scène internationale.

Je suis sûr que le secrétaire d'État aux affaires extérieures doit bouillir de rage intérieurement d'être obligé d'aller de conférence en conférence défendre l'hypocrisie de l'un de ses pires anciens adversaires politiques. Il ne l'avouera certainement pas, mais voilà ce que je veux dire quand je parle d'une intervention hypocrite.

Quand je parle d'une intervention timorée, je pense à deux domaines en particulier, le dossier du gouvernement étant meilleur dans l'un que dans l'autre. Commençons par le meilleur. Il concerne l'attitude du gouvernement à l'égard de l'Amérique centrale. Le ministre a fait preuve d'une ouverture d'esprit admirable quand il s'est agi de s'informer sur l'Amérique centrale, de se faire une opinion sur ce qui s'y passe et de reconnaître les déficiences de la politique américaine dans cette région. Cependant, son intervention a été timorée. Il n'a pas voulu aller jusqu'à critiquer, au nom du gouvernement, la politique américaine dans cette région d'une manière aussi ouverte que beaucoup de gens l'auraient souhaité, en ce qui concerne, en particulier, le financement des contras. Or, nous arrivons maintenant au point où tout le monde pense que les États-Unis ne devraient plus financer l'invasion du Nicaragua par les contras.

• (1710)

C'est quelque chose que le Canada aurait pu dire il y a longtemps s'il n'était pas si timoré et si le gouvernement n'était pas si peureux. N'aurions-nous pas accéléré le processus beaucoup plus tôt si nous avions été disposés à parler? Ayant dit cela, j'espère que le gouvernement va s'efforcer de continuer à jouer le rôle constructif qu'il a joué jusqu'à maintenant avec l'encouragement du Comité spécial sur le processus de pacification. Je sais, par exemple, que le gouvernement du Nicaragua veut que le Canada joue un rôle, dans les mois précédant les élections de février 1990 et au cours de cette élection. J'espère que le ministre sera ouvert à toute participation du Canada au comité international de surveillance des élections au Nicaragua, de sorte que ces élections soient impeccables et puissent être considérées comme une étape légitime du processus de pacification.

J'encourage en outre le ministre à accroître le montant de l'aide canadienne au développement que touche le Nicaragua afin que ce pays puisse alléger les graves problèmes économiques qui résultent entre autres choses de la guerre et de l'embargo.

J'ai parlé d'une intervention timorée. Je songe aussi au Moyen-Orient, monsieur le Président. Dans cette affaire, le gouvernement s'est montré exagérément prudent. Il a attendu que tout le monde accepte les changements survenus au Moyen-Orient par suite du revirement politique de l'OLP. Nous avons certes toujours encouragé le gouvernement à prendre les mesures qu'il a finalement prises.

On reproche souvent au gouvernement d'aligner sa politique sur celle du gouvernement américain dans bien des cas mais, cette fois-ci, les États-Unis et presque tous les autres pays avaient déjà reconnu les faits. Et pourtant, le Canada a été le dernier à le faire. Une fois de plus, le Canada a paru beaucoup trop timide dans sa position à l'égard de ces graves conflits régionaux.

J'ai parlé d'une voix hypocrite et d'une voix timide. Là où le Canada ne semble pas avoir de voix du tout, c'est au sein de l'OTAN un des divers organismes que le ministre et ses collègues aiment défendre, surtout s'ils estiment avantageux de comparer leur position à celle du NPD.

Quel est le rôle du Canada au sein de l'OTAN? Quand le ministre va-t-il nous expliquer correctement la position de son gouvernement dans le débat qui s'y déroule au sujet de la modernisation des armes nucléaires?

J'ai lu que le gouvernement est en faveur de la modernisation des armes nucléaires. Si c'est vrai, je voudrais qu'on justifie cette décision aux yeux des Canadiens. Tant de choses dépendent de ce débat comme la question de savoir si les missiles Lance seront ou non remplacés, si les

progrès du traité sur les FNI risquent d'être compromis par cette modernisation.

On s'interroge aussi, au sein de l'OTAN, sur l'opportunité de la défense non offensive. Quelle est la position du Canada à ce sujet? Ne participons-nous pas au débat actuel sur la réaction aux changements qui se produisent en Europe et dans les relations Est-Ouest? Pourquoi en sommes-nous réduits au rôle de spectateur? Voilà ce que je veux dire quand j'affirme que le Canada n'a pas voix au chapitre.

Et lorsque nous faisons entendre notre voix, nous donnons l'impression d'en être encore à l'époque de la guerre froide. Le Canada n'a pas répudié une position qui était déjà archaïque à l'époque, mais ce qui l'est encore plus aujourd'hui, c'est la rhétorique de l'énoncé de politique étrangère du gouvernement. Dans le titre, il est question de défis et d'engagements ou de quelque chose d'approchant. A l'époque, beaucoup ont qualifié ce document d'anachronique, affirmant qu'il appartenait davantage aux années 1950 qu'aux années 1980. Par suite des événements qui se sont produits depuis tant en Union Soviétique que dans l'Ouest, la rhétorique de la guerre froide du gouvernement est encore plus coupée de la réalité. Là encore, nous demeurons sur nos positions.

J'ai lu les discours que M^me^ Thatcher a prononcés lorsque M. Gorbachev est allé lui rendre visite à Londres. Le gouvernement risque et ce, depuis un certain temps déjà, de se trouver à la droite de M^me^ Thatcher et de M. Reagan au cours des derniers mois de sa présidence. On se demande alors si on attend simplement que M. Bush se fasse une idée, afin que les Canadiens sachent exactement à quoi s'en tenir au sujet des relations Est-Ouest? Est-ce là une occasion pour nous de prendre l'initiative dans le cadre de nos relations avec nos alliés, plutôt que de nous contenter de nous plier sans mot dire aux voeux des États-Unis et de l'OTAN, qu'il s'agisse de la stratégie offensive des Forces armées qui nous force à détruire le gagne-pain de nos Inuit au Labrador en permettant des essais en vol à basse altitude ou qu'il s'agisse encore de la mise à l'essai de missiles indétectables qui, selon bien des gens, pourraient être considérés comme une arme de première frappe et avoir ainsi un effet déstabilisateur? Pourquoi sommes-nous aussi dépourvus d'esprit critique face à tout ceci?

Enfin, monsieur le Président, je parle d'une voix ténue. En effet, lorsque le Budget sera présenté le 27 avril prochain, on assistera sans doute à d'importantes compressions dans l'aide canadienne au développement international. Or, c'est là le joyau de la politique étrangère du Canada. Cette aide n'est peut-être pas aussi importante que nous le voudrions. Elle n'a jamais correspondu au pourcentage du PNB que nous aurions souhaité, mais chose certaine, le Canada a la réputation, à l'étranger, d'être prêt à apporter son aide au développement international. Je peux vous dire que bien des gens sont fort inquiets. L'Institut Nord-Sud et le Conseil canadien pour la coopération internationale ont exprimé leurs réserves à ce sujet, hier. Ce pourrait être la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

En plus de toutes les choses dont j'ai déjà parlé, alors que nous choisissons de demeurer muets ou de continuer à faire valoir l'argument de la guerre froide, d'une voix timide ou hypocrite, si l'importance que nous attachons à l'aide au développement international semble diminuer, alors, les craintes que bien des gens ont au sujet de la réputation du Canada du fait de notre inaction, d'une part, et de certaines mesures que nous prenons, d'autre part, se réaliseront. Je crois qu'il s'agit là d'une catastrophe. En quatre ans, on peut faire certains dégâts, mais le gouvernement a reçu un autre mandat de quatre ans. Ainsi, à moins qu'il ne modifie son attitude, nous aurons eu droit a huit années de tout ceci. A ce moment-là, nous aurons modifié du tout au tout le rôle du Canada dans le monde et certainement pas pour le mieux.

J'aimerais bien solliciter le consentement unanime de la Chambre afin de poursuivre, mais j'ai l'impression que je ne l'obtiendrais pas. Sûrement que le député de Surrey—White Rock (M. Friesen) serait d'accord pour me laisser poursuivre, étant donné que nous lui avons nous-mêmes permis de le faire il n'y a pas si longtemps, mais je ne suis pas sûr de la réaction des autres.

J'écouterais volontiers les commentaires du ministre. Peut-être pourrions-nous poursuivre le débat.

M. le vice-Président: Le député de Calgary-Nord-Est a la parole pour une question ou un commentaire.

M. Kindy: Monsieur le Président, j'aimerais dire un mot du discours du Trône et de l'exposé du député lui-même. Dans le discours du Trône, le gouvernement mentionne sa volonté d'appartenir à l'OTAN et de favoriser le désarmement. Je suis pour la paix mondiale et j'espère que les deux grandes puissances vont poursuivre leurs efforts pour réduire les armements nucléaires, mais nous ne devrions pas perdre de vue que ces armements ont découragé l'une et l'autre de déclencher un troisième conflit mondial.

Nous devrions encourager le président Gorbachev à poursuivre ses efforts de libéralisation du régime soviétique à force de *perestroika* et *de glasnost*; par ailleurs, nous devrions intensifier nos relations commerciales avec les pays qui respectent les droits de la personne. Par conséquent, nous devons confirmer notre adhésion à l'Accord d'Helsinki sur les droits de la personne et surveiller les pays qui n'ont pas adhéré à cet accord. Nous devrions nous réjouir de ce que l'Union Soviétique ait retiré ses troupes d'Afghanistan. J'espère que les troupes étrangères, y compris les Israéliens, quitteront bientôt le Liban. Au sujet de la question palestinienne, notre gouvernement ne mentionne pas que les Israéliens occupent cette partie du monde depuis de nombreuses années et se rendent constamment coupables d'atteintes aux droits de

la personne. Nous devrions condamner de telles atteintes de leur part et nous joindre à la communauté mondiale qui les condamne au sein des Nations Unies.

• (1720)

Nous devrions en outre réclamer la tenue d'une conférence internationale pour discuter de la question du Moyen-Orient, de façon à rendre justice aux Palestiniens oppressés. Peut-être le député qui vient tout juste de parler pourrait-il dire un mot de la question palestinienne.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'ai parlé de la question palestinienne dans la première partie de mon exposé. Nous avons appuyé ceux qui réclament la tenue d'une conférence internationale.

Le député a cité des extraits du discours du Trône dans lesquels le gouvernement applaudissait au nouvel esprit de collaboration dont font preuve les deux superpuissances. Par ailleurs, il a également parlé du besoin de continuer à appliquer rigoureusement notre stratégie de dissuasion nucléaire et ainsi de suite. Et c'est là que je vois une certaine contradiction. A mon avis, nous ne serons pas en mesure de donner suite aux initiatives, diplomatiques et autres, de l'Union Soviétique si nous ne montrons pas que nous sommes disposés, nous aussi, à changer notre façon de voir les choses.

J'avoue qu'il est difficile de décider quelles mesures il nous faut prendre et quand il faut le faire, mais je suis très inquiet parce que j'ai peur que l'Ouest ne mette l'Union Soviétique sur une fausse piste, qu'il ne soit pas vraiment disposé à respecter ses promesses ni à faire des concessions. Voilà ce qui me préoccupe.

Le député a parlé de l'Union Soviétique. J'ai récemment eu l'occasion de me rendre à Moscou, accompagné d'autres parlementaires, afin d'assister à un congrès portant sur les problèmes écologiques dans le Nord. J'aurais aimé avoir le temps d'aborder ce thème. En travaillant de concert pour régler nos problèmes environnementaux, le Canada et l'Union Soviétique peuvent préparer la voie à d'autres projets communs dans le Nord et ailleurs.

La question de l'environnement à l'échelle planétaire doit absolument être prise au sérieux. J'ai eu l'impression que les autorités en l'Union Soviétique prenaient cette affaire au sérieux, peut-être parce que de graves problèmes environnementaux leur retombent sur le dos. J'ai même cru déceler un brin de panique dans leur voix quand ils parlaient d'environnement. Peu importe les erreurs que nous avons pu commettre ici, je n'aime autant pas savoir les péchés qu'ils ont commis chez eux.

Ces projets de collaboration dans le Nord et ailleurs nous permettront, j'espère, de nous rendre compte un jour jusqu'à quel point les différends qui nous ont opposés jusqu'à maintenant pouvaient être insignifiants. La solidarité planétaire, la solidarité entre tous les peuples est essentielle à notre survie à tous. Je pense que cette lutte pour la survie fera paraître insignifiantes certaines des querelles que nous avons eues au cours des 40 dernières années. J'espère qu'il n'y aura plus de conflits importants, que les Russes continueront sur leur lancée et que nous réagirons intelligemment, en vue d'accéder à un monde qui ne soit plus divisé en deux camps antagonistes.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, j'étais tenté de ne pas participer au débat, mais j'ai changé d'idée. Il y a un mot qui a retenu mon attention et que le député utilisait sans cesse, soit le mot «voix». Il a fait un rapprochement entre le rôle du Canada dans le monde et sa voix et la manière dont il la fait entendre.

Combien de fois m'a-t-il prié de faire entendre la voix du Canada pour condamner une situation ou le plus souvent un gouvernement, celui des États-Unis habituellement. Si nous jetons un regard objectif sur la façon dont le Canada exerce son influence dans le monde, c'est tout un défi à relever.

Prenons le cas de l'Amérique centrale. A mon avis, si j'avais fait entendre la voix du député et de son parti au cours des deux dernières années et que nous ayons usé de notre influence pour condamner l'action des États-Unis en Amérique centrale, cela nous aurait probablement privé du rôle constructif, quoique limité, que nous avons la possibilité de jouer pour acheminer cette région dans la voie de la paix.

Nous sommes là à cause de notre réputation. Et pour la garder, il faut souvent se contenir. On ne peut pas toujours élever la voix.

Le Canada n'a pas que des avis à offrir au monde. Nous avons de grandes capacités comme nation. Nous les avons utilisées et affinées. Elles sont très largement reconnues, mais nous pouvons les perdre. Nous pouvons souvent les gaspiller si nous préférons nous payer le luxe d'exprimer une opinion plutôt que de nous efforcer d'influer sur le cours des événements.

J'ai parlé de l'Amérique centrale. La question qui nous divise peut-être le plus concerne le rôle que le Canada doit jouer auprès de ses alliés de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord et la façon dont nous devrions chercher à exercer notre influence dans le contexte de l'évolution actuelle des relations Est-Ouest. De toute évidence, que des changements profonds et importants se produisent en Union soviétique. Il ne fait pas de doute, non plus, que des changements semblables surviennent dans d'autres pays du bloc de l'Est, en Pologne et en Hongrie par exemple.

Comment pouvons-nous le mieux encourager ces changements tout en respectant les intérêts du Canada et les valeurs et les intérêts pour lesquels les gens vivent et meurent depuis longtemps dans l'alliance des pays de l'Ouest? On ne saurait présumer que la *perestroïka* existe aussi dans le domaine militaire en Union Soviétique. On ne peut pas ne pas constater que les préparatifs militaires se multiplient dans la presqu'île de Kola et ailleurs. Sans nous inquiéter indûment de ces choses, nous ne pouvons pas non plus les ignorer.

Nous ne pouvons pas ne pas comprendre que c'est précisément parce que le Canada et d'autres pays de l'Ouest, d'autres pays de l'OTAN, se sont serré les coudes qu'ils ont réussi à forcer l'Union Soviétique a négocier le Traité sur les forces nucléaires intermédiaires, le principal accord conclu en matière de contrôle des armements.

Que serait-il arrivé si le Canada s'était contenté d'exprimer de belles paroles au lieu de participer au consensus à l'OTAN qui a abouti à ce traité? Si le Canada s'était retiré de l'OTAN, aurions-nous obtenu cet accord? J'en doute fort.

Ce sont là des décisions que doivent prendre ceux qui déterminent la politique canadienne, justement parce que nous avons plus d'influence dans le monde que si nous n'étions qu'une seule voix parmi d'autres. Le désaccord entre le député et moi—désaccord qui mesure nos deux partis, je pense—a trait au fait que nous voulons surtout exprimer une opinion, ce qui est facile, ou que nous essayons de faire quelque chose de difficile, soit d'apporter des changements à des situations complexes.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je suis heureux que le ministre ait fait cette observation. Je vais certainement essayer de lui répondre.

Nous ne voyons pas les choses du même oeil en ce qui concerne l'analyse historique de certaines questions qu'il a soulevées. Je commence par l'Amérique centrale.

A mon avis, l'argument devient caricatural lorsqu'on dit que c'est une simple question de choix entre exprimer une opinion, ce qui est facile, selon le ministre, et accomplir tranquillement le travail constructif dont parle constamment le ministre. Il est parfois très difficile d'exprimer une opinion, surtout si la personne ou le pays qui est l'objet de cette opinion doit être mécontent, tout comme les Américains l'auraient été si le ministre avait décidé d'exprimer une opinion sur le financement des Contras par les États-Unis lorsque nous le lui avons demandé. Si le ministre estime que cela aurait été facile, je pense qu'il devrait reconsidérer son argument.

Selon moi, s'il n'a pas exprimé d'opinion à ce moment-là, c'est que la chose aurait été très difficile, et non facile, mais si nous avions exprimé cette opinion plus tôt, nous aurions peut-être fait partie du groupe de pays qui ont finalement amené les États-Unis à réviser leur position.

En fin de compte, c'est Oscar Arias du Costa Rica, pays qui dépend beaucoup plus de l'aide des États-Unis que le Canada, qui a eu le courage de déclarer que les Américains ne devraient pas financer les Contras. Si le Costa Rica, qui dépend tellement des États-Unis, a pu se permettre une telle déclaration, je suis persuadé que nous aurions pu en faire autant. Après tout, nous ne sommes pas encore tellement soumis aux États-Unis, même si la situation peut changer une fois que l'Accord de libre-échange aura été en vigueur pendant un certain temps. Il reste toutefois que nous jouissons encore de notre indépendance et que nous ne nous en sommes pas servi.

Le ministre parle des relations est-ouest et déclare entre autres que nous ne pouvons ignorer la tension qui monte dans la presqu'île de Kola. Ce n'est pas ce que je lui demande de faire. Je ne lui demande pas simplement de fermer les yeux sur cette réalité, mais d'exercer plutôt une certaine influence sur cette nouvelle réalité. Nous devrions participer de façon active, consciente et intelligente au débat sur cette nouvelle réalité. Cependant, le ministre, lui, préfère se contenter du rôle d'observateur. Si je me trompe, j'espère qu'il me corrigera. Chaque fois que quelqu'un essaie de lancer la discussion, le ministre tourne le sujet en dérision au lieu d'examiner les questions ardues que le problème soulève.

• (1730)

Je suis heureux de voir que le premier ministre (M. Mulroney) est présent, ce qui est très inhabituel, monsieur le Président. J'espère que c'est la politique étrangère qui l'a attiré à la Chambre des communes et certaines de mes allusions à sa politique hypocrite en Afrique du Sud, au ridicule qu'il a fait rejaillir sur le Canada, dans la communauté internationale en ne tenant pas parole au sujet de l'Afrique du Sud et en ne donnant pas suite aux menaces qu'il avait faites, si on ne mettait pas un terme à l'apartheid.

J'invite le premier ministre à prendre la parole. S'il pouvait se décider, nous aurions une partie de plaisir.

M. Mulroney: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon cher ami de ses aimables paroles. Je suis ici parce que dès que j'ai entendu dire qu'il prenait la parole, j'ai quitté en vitesse mon bureau pour venir l'entendre.

Je demande au député de lire son hansard. Il verra que son collègue, le député de Regina—Lumsden (M. Benjamin), a dit il y a quelques années, en me regardant arriver à la Chambre des communes, qu'il était à la Chambre depuis 1968 et que j'étais le premier premier ministre qui était régulièrement venu l'écouter, comme je suis d'ailleurs venu écouter mon cher ami. Je voulais simplement apporter cette précision au cas où mon cher ami voudrait se montrer moins belliqueux et plus pacifique, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et moi-même le sommes sur ces questions.

M. Blaikie: Monsieur le président, m'autorisez-vous à répondre? Vous ne cessez d'ouvrir le microphone derrière moi. Je ne veux pas tourner le dos à la Chambre pendant que je parle.

Le premier ministre (M. Mulroney) a fait allusion à une remarque que le député de Regina—Lumsden (M. Benjamin) a probablement faite du temps où sa circonscription était Regina-Ouest. Le premier ministre devrait venir à la Chambre plus souvent. Il en perdait l'habitude.

Si sa présence est le signe d'une nouvelle assiduité à la Chambre et aux délibérations, la tendance est positive. Il est temps que plus de députés viennent à la Chambre, que nous discutions vraiment entre nous et non par procuration, par le hansard. Si la présence du premier ministre ici est un effort et un encouragement en ce sens, c'est tant mieux.

M. Bob Porter (Medecine Hat): Monsieur le Président, je suis heureux et honoré de prendre part au débat sur le discours du Trône qui se poursuit depuis quelques jours. J'en profite pour remercier ceux que je représente depuis quatre ans de m'avoir chargé une fois de plus, au cours de la législature qui commence, de présenter les vues et les préoccupations des Canadiens de l'Ouest.

Les fondements de certaines initiatives décrites dans le discours du Trône ont été jetés au cours de la trente-troisième législature. L'une de ces bases était l'édification d'une économie plus forte. Le Canada a vu la création de 1,4 million d'emplois depuis 1984. Les indicateurs économiques sont les plus favorables parmi les pays occcidentaux industrialisés. Il est essentiel de soutenir cette performance économique, ce qui ne sera pas facile dans un monde concurrentiel, sous la pression de l'inflation et des taux d'intérêt.

Nous sommes liés économiquement par la libéralisation des échanges entre les nations. C'est là une réalité dans le monde d'aujourd'hui. Il ne fait nul doute que les événements qui se déroulent sur le plan de l'économie mondiale ont un effet immédiat sur le Canada. Un exemple qui touche nous tous, et certainement mes électeurs de Medicine Hat, est celui du prix mondial de l'énergie. Un mouvement à la hausse ou à la baisse de un dollar entraîne en Alberta une modification des revenus de l'ordre de 150 millions de dollars, ce qui a un effet d'entraînement sur l'économie albertaine et sur celle de tout le Canada.

A la suite de la guerre des prix des produits agricoles, principalement entre les États-Unis et la CEE, nous avons vu le prix des céréales coupé de moitié dans certains cas. Plusieurs années de sécheresse ont exacerbé la situation dans l'Ouest. Aucun gouvernement ne peut compenser les dommages causés par la sécheressee et par l'instabilité des prix mondiaux du pétrole, mais durant les quatre dernières années, le gouvernement actuel a mis en oeuvre des programmes qui ont certainement amélioré la situation. Plus de 10 milliards de dollars ont été versés à titre d'aide aux agriculteurs au cours des quatre dernières années.

Je me suis occupé d'agriculture toute ma vie et je sais ce que c'est que la sécheresse. Je ne me souviens pas qu'il ait eu par le passé un programme spécial d'aide aux céréaliers, ni un secours global de un milliard de dollars. Les perspectives semblent meilleures, ce printemps. Les conditions liées à cette sécheresse persistent encore. J'espère qu'il commencera bientôt à pleuvoir, pas tant pour moi, mais pour mon petit-fils, qui aura quatre ans cet automne. Il ne sait pas encore ce que c'est la pluie.

Je suis le premier à reconnaître que nous devons continuer à travailler à l'élaboration de certaines politiques agricoles à long terme. Nous avons un certain nombre de réalisations à notre actif, y compris des programmes tripartites de stabilisation des prix des céréales et des améliorations à ces programmes. Il faut mettre sur pied des programmes et des projets nouveaux, qui devront être à caractère facultatif et solides du point de vue actuariel. Je pense que l'option Céréale 2000 mérite fort d'être prise en considération.

Ce qui me préoccupe, comme la plupart des Canadiens j'en suis sûr, c'est comment nous allons non seulement maintenir mais aussi améliorer nos programmes et nos politiques sociales sans surmonter le principal obstacle qui menace notre avenir, c'est-à-dire la dette nationale. Comme beaucoup d'entre nous, je connais toutes les statistiques et j'ai écouté le débat sur notre dette nationale, ses origines et son évolution et sur ceux qui en sont responsables. On a même fait allusion au «père» de la dette. Peu importe le père, il reste que quelqu'un doit maintenant s'occuper du bébé.

Beaucoup de mesures auraient pu et auraient dû être prises. En 1978, la dette nationale s'élevait à environ 60 milliards de dollars. Ce n'est peut-être qu'une coïncidence, mais c'est à peu près le montant des fonds prélevés dans l'ouest du Canada à la suite du Programme énergétique national. Je crois qu'on aurait pu faire beaucoup pour réduire la dette à ce moment-là. Malheureusement, on ne peut pas retourner en arrière.

Pendant que nous cherchons un bouc émissaire, la dette continue à augmenter et nous la partageons tous, chacun d'entre nous et chacun des Canadiens que nous représentons. On entend constamment des gens se plaindre qu'ils n'ont pas obtenu leur juste part. Les provinces n'ont pas reçu leur juste part, on ne s'occupe pas de certains groupes d'intérêt, la circonscription de l'un est favorisée par rapport à celle de l'autre. Faites-moi confiance, quand il s'agit de la dette nationale, nous avons tous notre part. Tous ceux qui se sont déjà demandé où notre pays s'en allait doivent se sentir concernés. Mes électeurs de Medicine Hat sont inquiets, et je suis sûr que les députés des deux côtés de la Chambre partagent leurs préoccupations.

Depuis 17 h 40 hier, notre gouvernement a dû débourser 88 millions pour payer les intérêts sur la dette. Depuis 16 h 40 aujourd'hui, il a dû y consacrer 3,6 millions. Si vous m'accordez mon temps de parole, monsieur le Président, je vous prouverai que mes propos valent leur pesant d'or. En effet, pendant que je parlais, cela nous a coûté à tous 1,2 million pour servir les intérêts de la dette.

D'où vient l'argent? Je présume que la majeure partie vient des 31 cents sur chaque dollar d'impôt que chacun d'entre nous envoie à Revenu Canada. Il n'y a pas de réponses simples ou faciles. Nous pourrions nous débarrasser de la dette la semaine prochaine si chaque homme, femme et enfant envoyait un chèque de 12 300 dollars à Revenu Canada. Un chèque de 100 dollars par mois permettrait de payer les intérêts de la dette. Je pense qu'il n'y a aucune chance pour que cela ne se produise.

Si, par une bizarrerie des circonstances, les députés des deux côtés de la Chambre s'entendent pour geler toutes les dépenses au niveau actuel, les paiements d'intérêt seuls doubleraient la dette nationale d'ici 1995. Pensez-vous, monsieur le Président, que les députés qui occuperont cette Chambre en 1995 trouveront plus facile de s'occuper de la situation que ceux qui sont présents aujourd'hui? Dans huit ans, à moins que la dette ne soit réduite, le gouvernement paiera un montant d'intérêts plus élevé que le montant total qu'il recueille actuellement par le truchement des impôts sur le revenu de tous les Canadiens.

Dans ma circonscription, les taux d'intérêt à la hausse sont une des grandes préoccupations. En effet, ils augmentent le prix des biens de consommation, ils paralysent les petites entreprises, ils nuisent à l'agriculture et, dans bien des cas, ils rendent impossible l'achat d'une maison ou le paiement d'une hypothèque. Bien des gens se rappellent et paient toujours la note des frais d'intérêt en vigueur à la fin des années 70, lorsqu'on ne faisait aucun effort pour s'attaquer au problème. Or, la force ou la faiblesse de l'économie canadienne en général influe sur les taux d'intérêt. L'inflation joue un rôle important, tout comme les politiques monétaires et économiques étrangères.

• (1740)

Ce qui stimule le plus la hausse des taux d'intérêt, c'est notre répugnance à nous attaquer à notre dette nationale. Nous savons tous que le meilleur endroit où effectuer des coupures, c'est dans un quelconque programme fédéral coûteux, une société d'État ou un encouragement fiscal, mais faisons donc les coupures là où elles ne me nuisent pas, ni à ma famille, ni à mon entreprise, ni à ma profession, ni à ma province même. Faisons-les n'importe où ailleurs, sans hésiter une seconde. Le Canada ne pourra pas maintenir sa situation économique actuelle et prospérer encore davantage à l'avenir s'il continue de faire preuve d'indulgence en offrant des encouragements fiscaux.

Il y a un sujet abordé dans le discours du Trône dont je voudrais parler, l'environnement. J'ai élevé du bétail la plus grande partie de ma vie. Comme la plupart des éleveurs, je suis devenu très sensible aux questions environnementales. On apprend à survivre et à traiter avec le plus grand respect la région d'herbe courte du triangle Palliser dans l'ouest du Canada. C'est une région dure, impitoyable, pour ceux qui en abusent. Le sol est tellement fragile que les traces des chariots des premiers colons sont encore visibles à l'heure actuelle. Les pistes laissées par des milliers de bisons se rendant aux points d'eau subsistent toujours. Les derniers vestiges d'un peuple qui prenait à la terre uniquement ce qu'il lui fallait et qui l'a laissée comme il l'avait trouvée sont encore visi-

bles dans ces vastes prairies; ce sont les cercles de pierres que l'on appelle des anneaux de tepee.

La nature et le temps peuvent être volages. Ils ont leurs propres lois; ils établissent leurs propres règles. Ils n'évoluent pas dans un cadre législatif ou constitutionel qui leur est imposé. Lorsque nous enfreignons leurs lois, c'est à nos risques et périls, et les représailles ne se font pas attendre; elles sont dures.

En cette ère des technologies de pointe, des machines fax, des téléphones cellulaires dans les voitures, des satellites envoyés dans l'espace, il ne faut peut-être pas oublier que notre existence sur cette planète dépend d'une couche supérieure de sol de six pouces, d'un peu de pluie, du Seigneur et des personnes qui cultivent cette ressource naturelle fragile, féconde et renouvelable. Nous ne pouvons pas continuer à la traiter comme nous l'avons fait. Voici ce que dit un passage du discours du Trône: «Les Canadiens ont un sens aigu des liens qui les rattachent à leur milieu naturel, dont la richesse, la diversité et l'immensité ont façonné leurs valeurs et leur expérience.»

Le gouvernement peut continuer à produire les valeurs économiques et culturelles pour lesquelles notre pays est renommé. Il faut se serrer les coudes pour y arriver. Nous sommes dans une mauvaise passe.

J'ai abordé deux sujets d'intérêt. Je n'ignore pas qu'il y en a bien d'autres. Chaque député connaît les préoccupations de ses électeurs. Dans un contexte mondial, nous nous préoccupons de l'Uruguay Round du GATT et de ses répercussions. Le secteur que je représente a besoin de faire modifier la Loi sur l'importation de la viande pour que les producteurs qui font des affaires sur le marché nord-américain soient tous soumis aux mêmes règles. Nous ne demandons pas de faveurs. Les Canadiens peuvent soutenir la concurrence de tous les autres producteurs de la planète, à la condition qu'ils aient des chancces honnêtes de le faire. Nous, du gouvernement, devons nous assurer que les Canadiens ont la possibilité de donner le meilleur d'eux-mêmes et de leur pays.

Je remercie les députés de leur attention. Je sais que le discours du Trône annonce un bon programme et il brosse un tableau des importants changements que le Canada devra nécessairement subir pour le bénéfice de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Harvey (Edmonton-Est): Le député a établi un lien de cause à effet entre l'ampleur du déficit fédéral et les taux d'intérêt. Je ne suis pas diplômé en économique, mais j'ai une mémoire. Je me souviens que la dernière fois que les taux d'intérêt ont atteint des sommets, c'était au début des années 80. Ils ont ensuite diminué jusqu'en 1986 et 1987. Parallèlement, la dette fédérale s'accroissait. D'un côté, les taux d'intérêt diminuaient et de l'autre, la dette augmentait. Mais voici qu'un député me dit que l'augmentation de la dette se traduit par la hausse des taux d'intérêt. Ce que nous avons connu au Canada est en flagrante contradiction avec une pareille affirmation. Sur quoi le député se fonde-t-il pour tirer de telles conclusions?

M. Porter: Je ne suis pas, moi non plus, diplômé en économique, mais j'ai été en affaires toute ma vie. Je me suis efforcé d'en arriver à quelque chose de concret. J'ai négocié avec les banques pour emprunter de l'argent. Savez-vous qu'aujourd'hui, pour engraisser un boeuf d'une livre, il faut dépenser 35$ en intérêts seulement? Ces coûts se répercutent d'un bout à l'autre du système. En dernier ressort, ce sont les consommateurs qui paient la note.

Quand un gouvernement paie autant d'intérêts que le nôtre en paie aujourd'hui, cela pèse forcément dans la balance. Mais d'autres facteurs interviennent également comme l'état des économies dans le monde et les pressions inflationnistes. Les Canadiens devront rembourser notre immense dette en payant plus d'impôts et en subissant des réductions de services, ce que les députés d'en face refusent d'accepter. Plus on paie, moins on dépense dans d'autres domaines. Et une telle situation soumet la politique monétaire à rude épreuve. Plus je manque d'argent pour exploiter mon entreprise plus mon banquier hésitera à m'en prêter. Et alors des pressions à la hausse se font sentir sur les taux d'intérêt parce que les banques savent, en pareils cas, que les risques commerciaux sont plus élevés. C'est nous qui allons subir les pressions au bout du compte.

Je ne comprends pas la politique monétaire des socialistes. J'espère ne jamais la comprendre. Je demeure à environ neuf milles de la frontière de la Saskatchewan. Je sais ce qu'a fait un gouvernement socialiste dans cette province. Et j'ai constaté aussi ce qu'un pareil gouvernement avait fait en Colombie-Britannique. Je ne veux pas que ma famille vive sous un tel régime.

Je comprends la question du député. Je crois que la dette fédérale et les frais d'intérêt qu'elle entraîne ont ensemble exercé des pressions sur notre système monétaire.

• (1750)

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur ce discours du Trône ouvrant la deuxième session de la 34e législature du Canada, prononcé par le Gouverneur général, le 3 avril dernier. Le gouvernement qui a écrit le discours, évidemment, semble avoir demandé à quelque éminence grise, quelque part dans l'édifice Langevin, dans quelque coqueron de l'autre côté de la rue Wellington, d'écrire quelque chose qui, d'après nous, du moins, est entièrement détaché de la réalité humaine et

qui est insensible, à notre avis, encore une fois, aux exigences canadiennes.

Pourtant, si le premier ministre avait juste regardé par la fenêtre, de l'autre côté de la rue, il aurait sûrement été inspiré par la population que j'ai l'honneur de représenter, celle d'Ottawa—Vanier.

Il n'y a pas un député ici qui n'a pas visité ma circonscription. Tous, j'en suis certain, connaissez ma circonscription. Elle est spéciale. Elle est probablement la seule que l'on puisse rejoindre à pied en quelques instants, et qui vous offre des bons hôtels, un Centre de Congrès, des beaux musées, un marché intéressant, une population avenante et souriante, et des problèmes, comme dans plusieurs autres circonscriptions, difficiles à régler, car nous avons, nous aussi nos pauvres, nos démunis, nos drogués, nos gens qui dépendent de nous pour leur subsistance. J'ai deux cuisines, des Popotes volantes, j'ai deux endroits où l'on peut obtenir un peu de nourriture que l'on appelle des *Food Bank*. Ce n'est pas ce qu'il y a de plus plaisant pour une société d'admettre qu'elle doit dispenser de la nourriture dans un pays aussi riche, aussi bien nanti, un pays qui se voit envier par presque tout le monde sur cette planète.

Monsieur le Président, juste au pied de cette Colline parlementaire, comme je le disais tantôt, à quelque cinq minutes d'ici, il y a des mères à la recherche d'un toit décent pour leurs enfants. Juste au pied de cette Colline parlementaire, il y a des chômeurs, des vieillards,—j'en ai 7 500 dans ma circonscription—des vieillards qui, parce qu'ils ont vécu des moments difficiles, des dépressions, deux guerres, dépendent de nous aujourd'hui, dans bien des cas, pour leur subsistance. Juste au pied de cette Colline, il y a des jeunes qui, faute d'espoir, se livrent à la drogue et à la prostitution. Ils sont parmi les plus démunis de notre société. Ils sont les oubliés, les négligés de notre système.

Et, aujourd'hui, notre filet de sécurité sociale, en général, et spécialement notre régime d'assurance-chômage sont de plus en plus en danger, parce qu'ils sont entre les mains d'un gouvernement qui comprend mal. Dans ma circonscription on dirait même qu'il s'agit d'un gouvernement sans coeur.

Dans le discours du Trône, le gouvernement affirmait vouloir rendre le Programme d'assurance-chômage, et je le cite:

. . .plus efficace et plus équitable.

Maintenant que nous connaissons leurs vraies intentions, leurs propositions d'amendements, je ne peux m'empêcher de me demander et de me poser sincèrement la question: De qui et à qui pensent-t-il?

Je sais que le nombre de chômeurs va augmenter. Je sais que le nombre d'assistés sociaux va aussi augmenter, qu'il va faire un bond vertigineux au cours des prochains mois. Je sais aussi que l'on fera la queue à l'Oeuvre de Sainte-Brigitte, chez nous, à l'Oeuvre de la soupe, à l'Armée du Salut où on accueille les pauvres, les gens qui n'ont pas de toît sous lequel se coucher le soir, que la ligne va s'allonger, je le sais.

Les objectifs du gouvernement ne sont pas clairs. D'une part, le gouvernement veut resserrer les règles pour limiter le nombre de personnes éligibles à l'assurance-chômage. Il faudra plus de temps pour se qualifier et on aura droit à des prestations réduites. Faute de recevoir des prestations d'assurance-chômage, les sans emploi, sans que ce soit leur faute, devront recourir à l'assistance sociale. Ces services, on le sait, monsieur le Président, dépendent des provinces. Le gouvernement transfère donc aux provinces un problème humain, difficile à régler, et un problème auquel ce gouvernement doit porter une attention particulière.

Donc, les dépenses encourues par les provinces pour l'assistance sociale ne paraîtront pas dans le bilan du gouvernement. Les rapports financiers du gouvernement vont confirmer, en fait, qu'ils ont peut-être réduit les déficits, mais c'est une fausse impression qu'ils laissent, parce qu'ils font un jeu de cache-cache avec cela. Ils transfèrent aux provinces un problème qu'ils auraient dû régler, qu'ils devraient régler, qu'ils sont capables de régler, monsieur le Président.

Globalement, les contribuables ne vont rien épargner, ils n'économiseront absolument rien. Au contraire, ils vont sûrement payer plus, soit en taxe fédérale, tel qu'on nous le promet. Le ministre des Finances (M. Wilson) se promène à travers le pays et il dit à tout le monde: Les taxes, attendez-vous qu'elles vont augmenter! J'ai même en tête, monsieur le Président, sa proposition de la réforme fiscale, de la taxe de vente qui va s'appliquer à presque tous les services.

Dans ma circonscription, les gens sont inquiets parce que durant la campagne électorale, on a discuté de ces problèmes, on en a parlé de porte à porte. Monsieur le Président, je dois vous dire que le problème de cette taxe de vente les préoccupe, parce qu'elle est régressive. Elle s'applique à tout le monde, peu importe le revenu. Les pauvres paieront une taxe de vente comme les riches. Ah, il va y avoir des crédits d'impôt et des crédits de taxe de vente et il va y avoir un système en place! Chez nous, monsieur le Président, dans Ottawa—Vanier, j'ai une population qui est honnête, mais qui n'a pas toujours la compréhension de ces formulaires que les gouvernements nous envoient, qui doivent être complétées pour avoir droit à toutes sortes de crédits, à toutes sortes de ristournes. Et bien souvent ce sont les pauvres qui se font jouer, ce ne sont pas les riches, ce ne sont pas les banquiers, ce ne sont pas les chefs d'entreprises qui vont en souffrir, parce qu'ils ont leurs comptables pour compléter leurs rapports d'impôt. C'est le pauvre, monsieur le Président, qui se fait jouer là-dedans, c'est lui qui va en

souffrir. Malheureusement, on n'a pas encore les ressources en place pour aider ces gens-là.

Dans ma circonscription, dans le moment, c'est tellement complexe, le rapport d'impôt, que les comptables qui habituellement s'offraient pour aider les citoyens âgés à compléter leurs rapports d'impôt me disent, cette année: On n'a pas le temps! C'est tellement compliqué aujourd'hui, et pourtant on nous avait dit: On va rendre cela plus simple pour la population du Canada. Bien non! Ils ont compliqué cela, monsieur le Président, ils ont réussi à décourager ceux qui, dans ma circonscription, aidaient ceux qui avaient besoin d'être aidés, c'est-à-dire les gens âgés qui ont droit à des crédits d'impôt, les pauvres qui ont droit à des crédits d'impôt et beaucoup de démunis qui, faute de compréhension des documents et des formulaires, ne les remplissent pas et ne font pas la demande pour les crédits.

Je trouve cela, monsieur le Président, un gouvernement sans coeur, je le répète.

Monsieur le Président, on est conscients, je pense, des problèmes.

Je vois que vous allez me donner le coup de la fin. Monsieur le Président, s'il était possible, j'aimerais continuer demain matin. Il est 18 heures.

M. le vice-président: Conformément à l'article 38, une motion portant ajournement de la Chambre est réputée avoir été présentée et appuyée.

Il est donc proposé que la Chambre s'ajourne maintenant.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS—DEMANDE DE MESURES LÉGISLATIVES—DEMANDE D'INTERVENTION

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je prends la parole, conformément à l'article 38 du Règlement, pour soulever de nouveau une question que j'ai abordée à la Chambre le 4 avril dernier. Je parle évidemment de la question des services de garde d'enfants.

Ce jour-là, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty) de présenter un projet de loi global sur les services de garde d'enfants afin de résoudre la crise qui existe actuellement. La situation est critique non seulement pour les familles canadiennes d'un bout à l'autre du pays, mais aussi pour le secteur des services de garde d'enfants en général. Mon inquiétude provient du discours du Trône prononcé par le gouverneur général à l'autre endroit, plus précisément de la très brève mention qu'on y trouvait au sujet de l'engagement du gouvernement à l'égard d'un programme national de garde des enfants.

Le passage en question disait ceci: «(Le gouvernement) demeure résolu à établir un programme national de garde des enfants.» Ce qui inquiète tous les Canadiens, c'est qu'ils ne savent pas ce que le gouvernement entend vraiment par programme national de garde des enfants. Fait-il allusion au projet de loi C-144 déposé au cours de la dernière législature? J'espère sincèrement que ce n'est pas le cas. La grande majorité des travailleurs dans le secteur des services de garde d'enfants et des groupes de parents au Canada ont rejeté la plupart des propositions faites par le gouvernement dans ce projet de loi.

Je crains surtout que le gouvernement continue de ne pas tenir compte des opinions exprimées par ces groupes, de Vancouver à Halifax, circonscription que je représente. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur certains de ces témoignages pour comprendre les recommandations et les propositions faites par ces groupes. J'examinerai certaines de ces propositions plus tard.

Premièrement, je veux brosser un tableau de la situation actuelle en ce que concerne les services de garde d'enfants au Canada. Près de deux millions de jeunes Canadiens ont besoin de services de garde à l'extérieur du foyer, que ce soit à plein temps ou à temps partiel. Dans le système actuel, seulement 10 p. 100 de ces deux millions d'enfants ont accès à ces services. Un grand nombre de parents cherchent des services de garde pour leurs enfants, mais en vain. Les autres 90 p. 100 des enfants qui ont besoin d'être gardés le sont par des parents, des amis ou des gardiennes d'enfants ou par des services de garde non autorisés, ou sont simplement laissés seuls, les enfants avec la clé de la maison au cou dont on nous parle tant. Ces chiffres sont très inquiétants. En 1987, le pourcentage des enfants de moins de 13 ans dans les garderies autorisées au Canada était remarquablement faible.

Je vais vous en donner quelques exemples fondées sur les chiffres de 1987 fournis par le Conseil national du bien-être social. A Terre-Neuve, où l'on compte actuellement 30 998 enfants de moins de 13 ans, seulement 1 318 d'entre eux bénéficient des services de garderies autorisées. Autrement dit, 96 p. 100 des enfants terre-neuviens de moins de 13 ans ne peuvent compter sur ces services au cas où le besoin s'en fait sentir. Des chiffres similaires sont également inquiétants en Nouvelle-Écosse, dans ma province, qui compte 48 298 enfants de moins de 13 ans, dont 42 901 ne jouissent pas des services de qualité d'une garderie autorisée.

En d'autres termes, 89 p. 100 des enfants néo-écossais de moins de 13 ans ne peuvent compter sur un service de garde de qualité lorsque la personne principalement chargée de leur entretien doit travailler hors du foyer. Voilà qui révèle une crise criante dans le domaine de la garde d'enfants à laquelle on ne pourra remédier par de vagues promesses et des engagements sans conviction.

[*Français*]

Il y a une crise dans le domaine de la garde d'enfants. Vendredi dernier, à Montréal, une grande partie des 2 000 travailleurs des garderies, syndiqués à la CSN, ont tenu une journée de grève pour manifester leur impatience et leur inquiétude face à la situation dans le domaine de la garde d'enfant. Il faut, monsieur le Président, un plan d'action, un projet de loi qui s'adresse aux besoins des employeurs des garderies et aux besoins de toutes les familles canadiennes.

[*Traduction*]

Il est clair que nous faisons face à une crise et que nous devons prendre immédiatement des mesures pour y remédier. Dans les quelques minutes qui me restent, je voudrais décrire brièvement comment nous en sommes arrivés là et, deuxièmement, proposer certaines solutions et suggestions qui nous permettraient de mettre fin à la crise si la volonté politique existait. L'engagement du gouvernement à l'égard de la garde d'enfants a malheureusement été pour le moins intermittent.

En mars 1987, le Comité spécial sur la garde d'enfants a déposé son rapport final. La majorité conservatrice au sein du comité a réclamé davantage de subventions aux parents par le truchement du régime fiscal en parlant de donner plus de choix aux parents. Ils n'ont tout simplement pas compris, pas plus qu'ils ne semblent maintenant le comprendre, que c'était une solution insuffisante et dénuée de sens.

Il nous faut plus de places dans les garderies. Neuf mois après le dépôt du rapport définitif du comité parlementaire spécial le gouvernement a répondu en annonçant sa stratégie nationale sur la garde des enfants dont voici les trois composantes: une caisse de 100 millions de dollars pour financer des initiatives spéciales en matière de garde d'enfants pour promouvoir les activités de recherche et de développement en matière de garde d'enfants, des ententes fédérales-provinciales de cofinancement destinées à augmenter le nombre de places en garderie sur une période de sept ans et un train de mesures fiscales visant à faire passer la déduction annuelle pour frais de garde de 2 000 à 4 000 dollars.

Depuis les élections, le gouvernement a eu près de cinq mois pour élaborer un régime national de garde incorporant les suggestions et les propositions d'un grand nombre de groupes de pression au Canada. Quand on lui a demandé de s'engager, au nom de son gouvernement, à mettre sur pied un programme national de garde d'enfants, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a répondu: «Nous continuons à étudier la question, mais nous n'avons rien à annoncer pour l'instant.»

Je sais que des dizaines de milliers de familles se demandent aujourd'hui pendant combien de temps le ministre devra continuer à étudier cette question qui est étudiée et analysée depuis des années. Quand le gouvernement se décidera-t-il à légiférer pour mettre sur pied un vrai programme national de garde qui répondra aux vrais besoins de tous les Canadiens? Les solutions sont connues. Le temps est aux décisions. . .

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le temps du député est écoulé.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée, à ma première réponse comme secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, pour féliciter la députée de Halifax (M^me^ Clancy) de son élection, le 21 novembre dernier, de même que sa nomination comme critique des questions féminines. Je suis persuadée qu'elle a dû trouver cela horrible l'attitude que les sénateurs libéraux ont accordée au projet de loi sur la garde des enfants avant l'ajournement de la Chambre.

Je suis certaine que dans sa circonscription, avant les élections, elle a dû trouver cela absolument abominable, parce qu'aujourd'hui plutôt que de parler d'une crise sur la garde des enfants, et elle a peut-être raison de dire que c'est une crise, je voudrais rappeler à ceux qui nous écoutent, que cette crise a été amplifiée par l'attitude d'un Sénat libéral, non élu, qui a délibérément stoppé ce projet de loi avant les élections. Elle dit: «ah. . .», mais c'est la triste réalité, monsieur le Président.

Je voudrais aussi dire à la députée qu'elle devrait, de plus, être encore deux fois plus vigilante, parce que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) vient de faire une réforme de l'assurance-chômage qui aide grandement aux femmes, notamment dans les congés de maternité et dans les programmes de formation, et elle sait très bien, aussi bien que moi, que les femmes canadiennes, et surtout les femmes de ma circonscription, les femmes québécoises, et les femmes d'Halifax, j'en suis certaine, ont besoin de recyclage et de

formation. S'il y a des gens dans la société qui en ont besoin, ce sont les femmes.

De plus, je voudrais l'encourager fortement à contacter, par exemple, le conseil scolaire de sa circonscription ou de sa province d'Halifax, comme critique des questions féminines, et d'encourager ces conseils scolaires à venir chercher de l'argent, parce qu'il y a des fonds de disponibles dans la caisse d'aide aux projets spéciaux, pour, par exemple, inciter les écoles, et elle a fait mention dans son discours, à créer des garderies.

Je voudrais lui mentionner, monsieur le Président, que le ministre vient justement d'annoncer, par exemple, un montant de 80 391$ aux conseils scolaires de la circonscription de Leeds—Grenville pour mettre au point des types de services de garde d'enfants qui répondent aux besoins des familles de la région de Leeds—Grenville. Un autre montant de 120 645$, monsieur le Président, pour l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec, qui vont faire une étude. C'est excellent! Ensuite, monsieur le Président, 422 207$ pour les députés de la région d'Ottawa pour, encore une fois, trois projets dans la caisse d'aide qui aident les organismes à trouver de nouvelles solutions au problème de garde des enfants.

Donc, la Nouvelle-Écosse a droit à cet argent-là, et j'encourage la députée à contacter les conseils scolaires dans sa circonscription, dans sa province, et de profiter des largesses que notre gouvernement a données dans le cadre de la stratégie. Et, surtout, monsieur le Président, qu'elle fasse appel au bon sens des sénateurs pour qu'ils ne bloquent pas indûment des projets de loi qui sont adoptés par la Chambre des communes, légitimement élue par les Canadiens.

• (1810)

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE—L'EXAMEN PAR LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION DU MINISTÈRE—LES INTENTIONS DU MINISTRE

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, le 6 avril, j'ai demandé au ministre des Transports (M. Bouchard) ce que fait son ministère pour se préparer à la déréglementation de l'industrie du transport aérien.

Le ministre n'a pas répondu à ma question. Si je prends ici la parole, monsieur le Président, c'est dans l'espoir d'obtenir une réponse. Je vous remercie de me permettre d'interroger à nouveau le ministre sur une affaire qui intéresse essentiellement la sécurité des voyageurs au Canada.

Savez-vous, monsieur le Président, que les corridors aériens sont congestionnés au Canada. Cela cause des problèmes de sécurité aux aéroports qui sont très achalandés, c'est-à-dire ceux vers lesquels les avions sont aiguillés et cela, surtout en période de pointe, comme l'aéroport international Pearson.

La situation ne s'améliore pas, bien au contraire. En dépit d'un dossier accablant, le ministre refuse de faire quoi que ce soit pour la corriger.

Grâce à la dérèglementation, les grandes compagnies aériennes du Canada ont pu créer ce qu'on appelle un réseau en étoile, le centre étant l'aéroport principal et les rayons, les corridors le reliant à des localités secondaires comme Thunder Bay—Nipigon, que je représente, Sault-Sainte-Marie, Winnipeg, Dryden et Windsor, où des appareils sont aiguillés vers l'Aéroport Pearson.

Comme l'aéroport Pearson est un grand aéroport international, le trafic y est encore plus dense parce qu'il est de la destination de beaucoup de vols internationaux et de vols nationaux. L'aéroport Pearson peut être considéré et est souvent considéré comme le principal aéroport de tout le Canada.

Ce qui m'ennuie, et ce qui ennuie beaucoup d'autres Canadiens qui vivent dans des petites localités, c'est que le service en étoile, qui compromet la qualité du transport aérien au Canada, a été instauré sans le consentement de la plupart des Canadiens. Si vous achetez un billet pour l'une des villes que j'ai énumérées tantôt auprès de l'une des deux compagnies aériennes qui offrent le service, monsieur le Président, vous risquez fort de voyager avec une compagnie aérienne qui vous est absolument étrangère, dans un appareil beaucoup plus petit que prévu. Même à Toronto, il faut sortir de l'aérogare et traverser la piste sous la pluie ou la neige pour monter à bord de l'avion. C'est très dangereux pour les voyageurs âgés ou handicapés.

Même si ces compagnies s'efforcent d'offrir le même service que les plus grandes, soit le bar, les repas et la manutention des bagages, cela leur est pratiquement impossible. En fait, beaucoup de ces avions n'ont pas de toilettes. Et lorsqu'ils en ont, elles ne suffisent pas aux besoins des passagers.

Je pourrais continuer d'énumérer les insuffisances de ces petites lignes aériennes, mais ce qui m'indigne et ce qui indigne la plupart des Canadiens des campagnes et des petites villes, c'est qu'elles demandent le même prix qu'une ligne aérienne qui offre un meilleur service,

surtout s'il s'agit d'une ligne aérienne canadienne ou étrangère qui offre un itinéraire compétitif.

Au Canada, le transport aérien pour les habitants des campagnes et des petites villes a régressé d'au moins 20 ans. Et c'est directement la faute du gouvernement. Une autre institution nationale est sacrifiée au détriment des Canadiens des campagnes et des petites villes.

Ce qui est encore plus préoccupant, c'est que la plupart de ces petites lignes aériennes ont élargi ou commencé leurs opérations par suite de la déréglementation ou du concept des noeuds aériens. Ce qui me ramène à la question que j'ai posée au ministre et à laquelle il a refusé de répondre. Selon ses propres documents internes, il n'a pas suffisamment d'inspecteurs pour protéger la sécurité des Canadiens. On y affirme que la déréglementation de l'industrie aérienne est intervenue à un moment où le ministère ne disposait ni des ressources humaines nécessaires, ni des systèmes de planification et d'exploitation nécessaires ni des moyens de faire respecter par l'industrie aérienne les lois, les règlements et les normes de sécurité.

Le ministre n'a pas dit aux Canadiens ce qu'il entend faire pour améliorer la sécurité aérienne. Il a déclaré ici même que les décisions seraient prises sans délai compte tenu de la sécurité du trafic aérien. Or, la sécurité du trafic aérien est actuellement insuffisante et la situation empire. Jusqu'à maintenant, aucune mesure n'a permis d'améliorer la sécurité des passagers aériens canadiens.

Je pose à nouveau ma question. A quel moment le ministre va-t-il accorder à la sécurité aérienne toute l'importance voulue?

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord rappeler une chose que le ministre a déclarée à de nombreuses reprises dans cette enceinte et à l'extérieur. Le ciel canadien est sûr. Il est tout à fait répréhensible et irréfléchi de prétendre le contraire, et c'est donc tout à fait indigne de la part de n'importe quel député.

Je voudrais également préciser que je profite des services offerts par les petites lignes aériennes d'apport en question, qui desservent de nombreuses régions du pays. Je me sens tout à fait en sécurité du fait de toute l'attention qu'on nous accorde en tant que passagers, lors de nos nombreux déplacements dans le pays. Je prends les avions de ces compagnies chaque semaine. Je suis très heureux de pouvoir compter sur ces lignes aériennes, car elles offrent un service nécessaire à l'aide d'un petit appareil qui ne transporte souvent pas plus de 19 passagers.

Le 29 mars 1989, le ministre a chargé le juge Estey d'examiner tout le rapport d'enquête sur l'accident à Gander et de lui préciser si oui ou non une autre enquête s'impose. Le ministre a également demandé au juge Moshansky de procéder à une enquête judiciaire sur l'accident de Dryden. Les mesures en question ont été prises en réponse aux craintes soulevées au sujet du Bureau canadien de la sécurité aérienne, ce qui a contribué à miner la confiance des Canadiens dans le Bureau.

En outre, le ministre a présenté à nouveau et renvoyé au comité permanent pertinent le projet de loi C-2, tendant à constituer le Bureau d'enquête sur les accidents de transport.

De plus, le ministre et ses hauts fonctionnaires jugent que les ressources affectées à l'inspection au ministère des Transports sont tout a fait suffisantes pour répondre aux besoins actuels, mais malgré tout, le ministre entend profiter des compétences du secteur privé et du secteur public, afin de l'aider à s'assurer que nous avons bien les ressources nécessaires et que nous les utilisons de la façon voulue, afin de faire face à l'évolution des besoins à l'avenir.

En ce qui a trait à l'aéroport Lester B. Pearson, de Toronto, je rappelle aux députés que les ministres concernés viennent tout juste de terminer deux semaines de consultations intensives qui conduiront à l'élaboration d'un plan global en ce qui a trait à tout l'espace aérien du sud de l'Ontario. Une annonce sera faite en temps voulu.

Je voudrais souligner que malgré une pénurie de contrôleurs aériens à Toronto, le trafic aérien ne dépasse jamais la capacité des contrôleurs de diriger en toute sécurité le trafic. Cela entraîne des retards, mais non pas un accroissement des risques.

Je tiens à garantir aux députés et aux clients des lignes aériennes qu'on fait l'impossible, afin de remédier à la pénurie en question.

L'AGRICULTURE—LES PAIEMENTS D'APPOINT AUX VICTIMES DE LA SÉCHERESSE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le 5 avril, j'ai demandé au ministre d'État chargé des Céréales (M. Mayer) si le gouvernement allait verser les sommes qu'il avait promises le 10 novembre dernier aux victimes de la sécheresse.

Dans le communiqué du 10 novembre, il disait dans l'Ouest, il verserait de 40 à 45 dollars par acre de blé totalement perdu à cause de la sécheresse et que dans

l'Est, il paierait entre 50 et 57 dollars par acre de maïs et de fève de soja.

Le ministre a annoncé peu après qu'il verserait provisoirement 70 p. 100 de ces sommes.

Depuis les élections, il ne précise pas si c'est encore 40 ou 45 dollars et il est très vague aussi sur le montant total. Le ministre d'État chargé des Céréales a, au cours de la campagne électorale, participé à une tribune téléphonique qui a été diffusée dans tout le Manitoba et la Saskatchewan. Il a dit à cette occasion que les 850 millions de dollars ne représentaient pas un maximum, mais donnaient simplement une idée de ce que le gouvernement jugeait possible. Si les pertes étaient supérieures, le gouvernement devait payer la différence, en fonction des 40 ou 45 dollars par acre.

Il a récemment été plus difficile d'obtenir des précisions du gouvernement. Les 850 millions représentent-ils un maximum? Versera-t-il le plein montant?

J'ai posé une question au ministre à ce sujet et il m'a répondu que les chiffres avancés l'automne dernier étaient exactement les mêmes et que rien n'était changé.

• (1820)

Il n'a pas dit que le maximum serait de 45$ par acre de blé perdu dans l'Ouest. Il n'a pas précisé qu'il accorderait jusqu'à 57$ pour le maïs de l'Ontario, comme il l'avait dit dans son communiqué. Qu'il ait parlé l'automne dernier de paiements provisoires de 70 p. 100 est très préoccupant. En effet, dans l'Ouest, ces versements provisoires n'ont été que de 12$.

Le gouvernement va peut-être se débiner. Ou peut-être va-t-il verser seulement 20$ et demander aux provinces de payer l'autre moitié. C'est toute une histoire. Quand le ministre a annoncé le programme, il a dit qu'il allait essayer d'embrigader les provinces, mais il ne les avait pas consultées. Les provinces, même les provinces conservatrices, ont rétorqué qu'elles ne feraient pas les frais de ses promesses électorales.

Ce soir, nous voudrions que le secrétaire parlementaire déclare de façon claire et non équivoque qu'il n'y a pas de plafond à 850 millions de dollars. Le versement sera fondé sur un maximum de 40 ou de 50$ dans l'Ouest et de 57$ dans l'Est. Nous voulons que cela soit expliqué très clairement.

Cette opération a été un véritable cauchemard. On a envoyé des formulaires de demande à certains et non à d'autres. Pourquoi n'a-t-on pas envoyé une demande à tous avec un guide de la Commission du blé sur les contingents et permis à chaque agriculteur de présenter une déclaration sur ses pertes? On aurait pu facilement en faire la vérification en consultant les données de l'assurance-récolte. On a préféré leur dire: «Si vous perdez plus de 15 p. 100, vous recevrez un certain pourcentage fondé sur les données de l'assurance-récolte.» Toutefois, on ne dit pas ce que sont ces données.

Sont-elles fondées sur les cinq dernières années? Ou sur les dix dernières années pour chaque municipalité? Ce n'est pas clair. Aussi, nul ne sait réellement à quoi s'en tenir. Tout le système est réellement sens dessus dessous.

La sécheresse a sévi en mai, juin et juillet derniers. Les pertes de récoltes sont survenues en août et septembre derniers. Il n'y a pas d'argent. Jusqu'à maintenant, les agriculteurs de l'Ouest ont reçu 12$ l'acre et les plus touchés de l'Est, 16$, et le reste leur sera versé en juillet. Nous ignorons quel sera le montant.

Le secrétaire parlementaire, l'un des plus fameux producteurs de soya du sud-ouest de l'Ontario, sait ce que pensent ses agriculteurs. Ils veulent savoir quelles sont les conditions exactes, de combien sont les paiements et quand ils seront faits. J'espère que ces questions seront éclaircies parce qu'un grand nombre d'agriculteurs ne savent pas à quoi s'en tenir.

Je rappelle que notre caucus a rencontré les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture il y a plus d'un mois. Un certain nombre d'agriculteurs de la circonscription du député de Prince-Edward—Hastings (M. Vanclief) n'avaient pas reçu de formule de demande. Il a soumis les noms de ces agriculteurs pour qu'ils reçoivent les formules qui commencent seulement à leur parvenir. Il y a un mois de cela. Selon les données concernant le programme, ils devaient déposer leurs demandes avant le 15 mars. Je pense que nous avons rencontré les hauts fonctionnaires du ministère à peu près trois ou quatre jours avant. Un grand nombre d'agriculteurs n'avaient pas encore reçu leurs formulaires de demande, et ces formulaires devaient pourtant être remplis et déposés au ministère avant le 15.

Ce programme a été mal géré. La sécheresse a eu lieu l'an dernier. L'indemnisation arrive très tard. Il aurait fallu qu'on puisse disposer des fonds au moins en janvier, février ou mars, lorsque les agriculteurs essayaient d'obtenir un financement pour la récolte de cette année. J'espère vraiment que le secrétaire parlementaire pourra montrer clairement que les conditions et les montants sont exactement les mêmes que l'automne dernier et qu'il ne s'agit pas simplement des estimations dont nous parlions alors. Des estimations de quoi? Les agriculteurs veulent savoir où ils en sont, s'ils seront indemnisés et quand.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir une fois de plus l'occasion de jeter quelque lumière sur les efforts bien réels déployés par ce gouvernement pour apporter aux agriculteurs canadiens le financement prévu dans le cadre du Programme d'aide aux producteurs victimes de la sécheresse.

Je voudrais dire à mon cher ami qu'il s'agit de haricots blancs, et non de soya, mais nous lui pardonnerons cette erreur.

Une voix: Il est un remarquable producteur de haricots blancs.

M. Cardiff: J'aimerais aussi lui préciser que le délai imparti pour la présentation des demandes a été reporté et qu'on fera preuve de souplesse à cet égard. Le Programme d'aide aux producteurs victimes de la sécheresse aidera les producteurs qui ont été durement touchés par la sécheresse de 1988. Ce gouvernement fait tout ce qu'il peut pour concevoir un programme qui traite équitablement les producteurs, dont les situations sont fort diverses. Il est donc difficile de trouver une formule équitable pour tous.

Nous prévoyons qu'environ 120 000 producteurs pourront avoir droit à l'aide destinée aux victimes de la sécheresse, qui couvre 100 récoltes différentes dans plus de 45 municipalités. Cela prend du temps pour élaborer et mettre en oeuvre un programme adapté à un si grand nombre de producteurs et de circonstances.

Les administrateurs du Programme d'aide aux producteurs victimes de la sécheresse travaillent d'arrache-pied pour venir en aide aux agriculteurs canadiens. Ce programme occupe plus de 145 personnes, dont les préposés à la ligne téléphonique sans frais qui peuvent recevoir jusqu'à 4 000 appels par semaine. Étant donné cette quantité d'appels, on a récemment doublé le nombre de téléphonistes préposés à cette ligne, ce qui porte le total à 20.

L'administration envoie des versements provisoires aux producteurs le plus rapidement possible. Quelque 4 500 municipalités ont été désignées zones de sécheresse, d'après les données préliminaires de l'assurance-récoltes provinciale. D'autres zones de sécheresse pourront être désignées lorsque l'on pourra se procurer les données définitives auprès des sociétés provinciales d'assurance-récoltes en mai prochain.

Des formules de demande personnalisées ont été envoyées à près de 120 000 producteurs se trouvant dans les zones de sécheresse désignées et une centaine de milliers de formules sont rentrées jusqu'à présent.

Monsieur le Président, je suis heureux de signaler à la Chambre que près de 19 000 chèques provisoires représentant 80 millions de dollars ont été envoyés aux producteurs. Environ 65 000 producteurs recevront des versements provisoires. Les montants seront de 4 300$ en moyenne et une somme de 280 millions de dollars sera versée au total. Le moment où ces versements provisoires sont effectués correspond à peu près à celui où les acomptes du Programme canadien spécial pour les grains ont été faits l'année dernière. On prévoit envoyer le solde en juillet.

Nous faisons des progrès pour d'autres aspects du programme également. Nous avons mis au point une méthode d'octroi d'aide aux producteurs horticoles de l'Ontario. Nous essayons d'établir un mode de paiement avec les associations d'horticulteurs de certaines autres provinces. Nos démarches auprès de la province de Québec pour l'application du programme commencent à porter leurs fruits. Nous poursuivons les entretiens sur le partage des frais avec d'autres provinces.

En outre, je peux vous dire, monsieur le Président, qu'on établira dans chaque province des comités de révision composés de producteurs. Ce programme peut paraître assez complexe, mais il permettra de faire des paiements adaptés à chaque cas particulier et une évaluation précise des besoins de chaque producteur. Le Programme canadien d'aide aux producteurs victimes de la sécheresse est équitable, bien calculé, arrive à point nommé et est appliqué efficacement par le gouvernement.

Il faut de la patience, mais il faut reconnaître que de nombreuses récoltes dans notre pays ne sont pas moissonnées en juin ou en juillet de n'importe quelle année. Nous avons beaucoup de récoltes qui ne sont moissonnées qu'à la fin de l'année civile qui serait pour nous le premier décembre, et très souvent elles ne sont pas livrées. Il est très difficile d'évaluer le montant du profit qu'elles apportent. Tout cela prend du temps.

M. le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre reste donc ajournée jusqu'à demain à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 14 avril 1989

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 13 avril, de la motion de M. Richardson: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session.

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, dans le discours inaugural de la 34e Législature, le gouvernement affirme que la culture constitue, avec l'économie, les affaires sociales et l'environnement, un des points d'ancrage essentiels de l'identité de ce pays. A l'heure où les nations du monde tendent à se regrouper en vastes ensembles économiques, où les frontières du XVIIIe et XIXe siècles s'estompent au nom d'une nécessaire circulation des biens, des services et de l'information, les créateurs et les artistes acquièrent pour les collectivités une importance que nous n'avions pas toujours reconnue.

La société dite de l'information dans laquelle nous entrons maintenant, à l'échelle planétaire, entraîne l'homogénéisation de ses biens et services. Les créateurs, eux, empruntent la voie inverse. Ils explorent, cherchent, expérimentent, et ce faisant, traduisent ce qu'il y a de plus profond et de plus original en chacun d'eux et en chacun de nous. L'expression de notre identité passe par leurs oeuvres.

Concilier le développement de notre authentique différence culturelle avec les impératifs de la société de l'information constitue le défi le plus important que nous ayons à relever comme Canadiens.

Monsieur le Président, la réalité culturelle canadienne constitue un ensemble composé de quatre éléments: d'abord, une infrastructure technologique essentielle: les télécommunications; en second lieu, un système de radiodiffusion dont nous devons nous assurer qu'il corresponde à ce que nous sommes; troisièmement, un agrégat d'industries culturelles: édition, film, disque, design, qui, malheureusement, vivent de façon anormale, presque pathologique, au plan structurel; et finalement les artistes et créateurs sans lesquels rien n'est possible et qui sont la base toujours fragile de ce système.

Monsieur le Président, le ministère des Communications assume la responsabilité de l'État à l'égard de ces quatre éléments. Je les aborderai brièvement à tour de rôle.

Tout d'abord, le secteur des télécommunications. Ce secteur contribuait en 1987 presque 16 milliards de dollars à notre Produit intérieur brut. Le secteur des services des télécommunications est l'une des industries qui croît le plus rapidement au sein de notre économie avec un taux annuel de 8,4 p. 100 en 1987 et de 6,8 p. 100 l'année dernière, contre 2,3 et 4,8 p. 100 pour l'ensemble de l'industrie manufacturière au Canada.

L'industrie des télécommunications, propriété canadienne à 86,5 p. 100 et qui appartient à 79 p. 100 au secteur privé, s'avère de plus en plus un instrument fondamental de notre développement économique. La possession et l'utilisation d'un système de télécommunications intégré et universellement accessible à des prix abordables est déjà une condition essentielle au développement de toute économie avancée dans le monde, et cette importance ne cesse de croître. Il n'est pas étonnant que les Japonais en fassent leur priorité de développement. Il n'est pas surprenant non plus que la Communauté européenne l'identifie comme secteur modèle et prioritaire d'intégration en vue du marché unique de 1992. Mais l'apport de ce système de télécommunications et de l'information qu'il véhicule ne se limitera pas à cette simple fonction industrielle. Ce secteur influence déjà et influencera davantage la vie quotidienne de tous les Canadiens. Il influera sur notre activité sociale et culturelle, en plus de contribuer massivement à réduire les disparités régionales.

Et d'ici 20 ans, les pays qui n'auront pas su profiter de ces technologies, comme par exemple celle de la télévision à haute définition, ne seront plus dans la course.

Ces technologies, ces moyens électroniques qui assurent déjà en partie le rayonnement de notre culture, constitueront non seulement le principal moteur économique, mais aussi la principale source de création d'emplois au Canada au cours des deux prochaines décennies.

• (1010)

Elles sont d'ores et déjà au Canada, comme partout ailleurs dans le monde, l'outil indispensable pour assurer la «compétitivité» des entreprises dans tous les secteurs d'activités, et elles auront non seulement un puissant impact économique, mais transformeront largement la réalité sociale, l'éducation, la formation et, bien sûr, la diffusion de nos produits culturels ici comme à l'étranger. On peut difficilement exagérer l'importance de cette révolution technique.

Or, quel est le pays qui figure parmi les trois ou quatre leaders mondiaux dans le développement de ces technologies? C'est le Canada. Dans un secteur que tous considèrent comme un domaine clé de développement économique pour les prochaines décennies, nous sommes des champions. Il s'agit de le demeurer. Les télécommunications, c'est notre force à nous et elles doivent devenir l'un des fondements de notre évolution industrielle dans la conjoncture économique globale caractérisée surtout par une «compétitivité» accrue.

Dans cette course que tous les pays industrialisés devront affronter, nous partons avec un avantage certain. Il nous faut donc améliorer et raffermir une infrastructure des communications adaptée aux exigences économiques et technologiques du XX1e siècle. Il faut que cette infrastructure serve à mettre les Canadiens en contact les uns avec les autres et avec le monde.

La radiodiffusion pour sa part est l'instrument culturel de masse le plus populaire et le plus puissant dont nous disposons à l'heure actuelle. D'après des données récentes divulguées par Statistique Canada, 99 p. 100 des foyers canadiens possèdent une radio, 98 p. 100 un téléviseur et plus de 50 p. 100 un magnétoscope. C'est dire l'immense pouvoir dont disposent ces médias lorsqu'il s'agit d'informer, de vendre des produits et des services, d'influer sur l'opinion, de créer des vedettes ou, surtout, d'offrir une expérience commune au plus grand nombre.

Le gouvernement doit donc s'engager à veiller à ce qu'un choix complet d'émissions canadiennes de qualité qui correspondent à notre réalité et qui s'adressent directement à nous soit offert au pays. Notre souveraineté politique et culturelle l'exige, si nous ne voulons pas que notre culture ne devienne marginale au Canada même.

Il importe donc que notre système de télédiffusion privilégie notre propre production télévisuelle et que le gouvernement voie à favoriser son épanouissement. Car, si la télévision ne leur renvoie pas une image d'eux-mêmes, et si cette image n'est pas de qualité, on est en droit de se demander où les Canadiens et les Canadiennes trouveront à raffermir leur sentiment d'appartenance. Le téléviseur n'est pas qu'un simple récepteur. Il est le premier agent de cimentation de la culture à l'ère de la modernité. Comme le note l'anthropologue Edward T. Hall, et je cite:

> Le phénomène d'identification est peut-être le plus important aspect psychologique de la culture, un pont qui relie la personnalité à la culture.

Dès 1985, le secteur culturel représentait la neuvième plus grande industrie manufacturière au Canada et rapportait plus de 12 milliards de dollars en recettes.

Le secteur culturel est le quatrième employeur au Canada. Les industries culturelles, y compris celles de la radiodiffusion, fournissent aux Canadiens et Canadiennes plus de 105 000 emplois directs. Environ 4 000 personnes travaillent à plein temps dans les institutions muséales et patrimoniales, et quelque 5 000 y oeuvrent à temps partiel. L'industrie de l'enregistrement sonore fournit des emplois directs à 15 000 personnes, surtout à des jeunes. Notons enfin que la main-d'oeuvre associée au milieu culturel connaît un taux de croissance plus rapide que dans les autres secteurs de l'économie canadienne.

En outre, les institutions culturelles ne cessent de se multiplier. De 1972 à 1986, le nombre d'organismes à vocation artistique subventionnés par le gouvernement canadien a augmenté de façon considérable: celui des compagnies théâtrales est passé de 49 à 197, celui des ensembles musicaux, de 63 à 160, celui des compagnies de danse, de 11 à 41, progression remarquable qui témoigne de la vitalité du phénomène culturel au Canada!

Ces données, si impressionnantes soient-elles, ne doivent pourtant pas occulter les problèmes auxquels les industries culturelles font face et qu'il nous faut résoudre au cours des années à venir. Ces industries, dois-je le préciser, sont au coeur d'un problème de sous-capitalisation et ne peuvent le plus souvent se prévaloir d'économies qui leur permettraient de concurrencer ici au pays même les grands producteurs de culture de masse.

Le problème de base de nos industries culturelles est qu'elles évoluent dans un marché anormal où il leur est structurellement impossible de concurrencer avec profit les entreprises d'envergure mondiale qui occupent déjà le terrain.

Il importe alors aux pouvoirs publics d'intervenir pour permettre aux Canadiens d'agir sur leur propre territoire, comme les autres le font sur leur territoire national. On me permettra de mentionner ici le programme Musicaction qui, instauré par le ministère des Communications il y a trois ans, a largement contribué à relancer l'industrie du disque dans les secteurs francophone et anglophone du pays.

Pour sa part, la situation de l'industrie cinématographique pose un certain nombre de difficultés. Certes, les gouvernements accordent à la production de films et de vidéos un appui qui n'a son pareil dans aucun autre pays du monde, soit près de 200 millions de dollars par l'action de diverses agences comme Téléfilm Canada, l'ONF et Radio–Canada et des stimulants comme les coûts d'amortissement en capital. Mais nous devons faire plus et proposer un ensemble de mesures afin de régler les problèmes qui déséquilibrent le marché canadien de la distribution, c'est–à–dire assurer aux distributeurs canadiens la disponibilité de leur propre marché. A l'heure actuelle, nos distributeurs ne recueillent qu'environ 10 p. 100 des recettes produites par les salles de cinéma et par la vidéo domestique. Pourtant, ces mêmes entreprises ont, en 1984, distribué 28 des 29 longs–métrages produits au Canada.

Un dernier exemple, près de 80 p. 100 des éditeurs oeuvrant au Canada sont des Canadiens, et ils publient près de 70 p. 100 des ouvrages disponibles. Pourtant, ils ne réussissent à combler que 35 p. 100 du secteur du livre scolaire, du livre de référence et de la diffusion en général. En outre, la plupart des maisons d'édition canadiennes atteignent à peine le seuil de la rentabilité, ne le dépassant que de 5 à 10 p. 100 dans le meilleur des cas.

Il importe donc de nous assurer que les produits canadiens soient offerts sur le marché d'une façon aussi efficace que les produits étrangers. Il en va de la vigueur de l'identité de notre pays. Le gouvernement du Canada est conscient de l'importance de cette question.

Mais avant d'être consommés, les biens culturels doivent être produits. Il sont d'abord l'oeuvre de créateurs et de créatrices dont la fonction est primordiale, voire décisive, pour ce qui est de l'établissement et de la promotion de l'identité canadienne. A l'époque des grands réseaux de communication et d'information, le créateur et la créatrice, même lorsqu'ils travaillent dans la solitude, ne peuvent plus être des laissés pour compte au sein de leur propre société. Celle–ci, dans la mesure où elle a besoin d'eux, doit leur permettre de vivre. Or, arrivent–ils vraiment à vivre de leur art? Regardons un instant la situation financière des artistes professionnels au Canada.

Nos créateurs consacrent de 35 à 40 heures par semaine à leur art et doivent occuper d'autres postes de 10 à 15 heures par semaine afin de subvenir à leurs besoins financiers. Leur activité artistique leur permet à peine de survivre dans un monde où, souvent la richesse matérielle est la marque du succès. Des données révèlent que le salaire annuel de nos auteurs s'établit à environ 15 200$, celui de nos danseurs et de nos chorégraphes, à 16 800$, celui de nos visualistes, à 21 500$, celui de nos comédiens, à 24 500$, enfin celui de nos musiciens, à 25 100$. Pas étonnant alors que plus de la moitié des créateurs canadiens interrogés à ce sujet tiennent leur art pour une vocation plutôt que pour une entreprise ou une profession!

Cela étant, il faut veiller à ce que les intérêts des artistes et des créateurs fassent l'objet d'une préoccupation active par les pouvoirs publics. Ce sont d'abord nos artistes qui nous renvoient l'image de nous–mêmes.

C'est dans cet esprit, monsieur le Président, que nous entendons, pour reprendre les termes du discours inaugural, améliorer la distribution des produits culturels canadiens dans les domaines de la radiodiffusion, du cinéma et de la vidéo, et accorder à nos auteurs un régime qui reconnaisse l'importance de leur apport à notre vie collective.

La radiodiffusion est l'instrument le plus populaire et le plus puissant de notre identité. Le gouvernement s'est engagé à ce que soit offert un choix complet d'émissions canadiennes de qualité qui nous reflètent et s'adressent directement à nous. A cet égard, nous poursuivrons la réalisation de notre programme qui est de renforcer systématiquement et délibérément le cadre législatif de la culture canadienne.

Dans cet esprit, le projet de loi sur la radiodiffusion sera présenté de nouveau devant cette Chambre, ainsi que des initiatives législatives importantes en matière de cinéma, de musées et d'archéologie.

Nous entendons également proposer l'adoption de la deuxième phase de la loi sur le droit d'auteur, qui nous paraît essentielle à tous points de vue, ainsi qu'une approche novatrice concernant les conditions dans lesquelles vivent artistes et créateurs.

Monsieur le Président, la culture canadienne est la première manifestation de notre identité. Elle est aussi, surtout peut–être, l'apport des Canadiens aux valeurs et au patrimoine artistique de l'humanité.

• (1020)

[*Traduction*]

M. Harb: Monsieur le Président, j'ai écouté le discours du ministre avec beaucoup d'intérêt. Il a parlé de la politique sur les télécommunications et la radiotélédiffusion. Il s'est ensuite penché sur l'aspect éducatif et sur la communauté artistique en général.

Étant donné que nous pouvons compter sur des sociétés d'État comme la Société Radio–Canada, le Centre national des Arts et le Conseil national de recherches, le ministre n'était–il pas d'accord pour reconnaître qu'au lieu de sabrer leurs crédits nous devrions encourager davantage les institutions en question? Je suis quelque peu choqué d'apprendre par le biais des médias que l'orchestre du Centre national des Arts va être privatisé. J'ai également entendu certaines rumeurs selon lesquelles le Centre national des Arts pourrait être cédé à la Commission de la Capitale nationale.

J'ignore si le ministre a déjà eu, a ou aura le temps d'une part, d'examiner de plus près cet aspect de la culture canadienne pour ce qui est de sa signification pour les Canadiens et d'autre part, de se pencher sur la notion d'arts et la façon dont nous pouvons les utiliser, afin de favoriser le tourisme et d'encourager le développement économique tout en déterminant, lorsqu'il s'agit de radiotélédiffusion, dans quelle mesure ils sont reliés à la recherche et au développement.

Lorsque le gouvernement décidera d'examiner de façon objective les mesures qu'il prend dans le domaine de la culture, le ministre va-t-il travailler de concert avec ses collègues et les exhorter à aller de l'avant dans des domaines comme la recherche et le développement et la culture en s'assurant que le contenu des émissions radiotélédiffusées est davantage canadien et reflète davantage notre culture?

Selon moi, le gouvernement peut vraiment donner l'exemple pour ce qui est du monde artistique. Nous sommes les mieux placés pour jouer ce rôle, en conservant des organismes comme le Centre national des Arts ou en offrant davantage d'encouragements. Si des problèmes se posent relativement à certains de ces organismes, je crois que la meilleure façon d'agir consiste à tenter de trouver avec la direction de ces derniers une façon de remédier à la situation, plutôt que de décider tout simplement que c'en est assez et qu'il est temps maintenant de céder ces organismes au secteur privé. Si nous privatisons ces institutions et comptons simplement sur le secteur privé, nous finirons, en tant que gouvernement, par ne plus rien faire du tout. Or, nous avons un rôle de premier plan à jouer. Il est important que le secteur privé travaille de concert avec le gouvernement fédéral. Cependant, il importe également que le gouvernement fédéral conserve un rôle de surveillance et qu'il coordonne les activités de ces divers organismes, afin de défendre la culture et l'unité canadienne. C'est là l'essence même du Canada. Le ministre pourrait-il nous faire part de sa position à ce sujet?

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Plusieurs points ont été soulevés qui pourraient faire l'objet d'un débat pendant plusieurs jours.

Disons tout d'abord que le montant d'argent versé par l'État dans un secteur n'est pas directement relié au succès ou à l'échec du secteur. J'ai donné l'exemple dans le domaine du film au Canada. Le Canada est probablement de tous les pays de l'Occident celui qui a investi le plus directement d'argent public dans le secteur du cinéma: près de 200 millions de dollars. Et c'est probablement le secteur où les Canadiens ont le plus de difficulté à voir les films produits par les Canadiens. Deux cent millions de dollars pour 26 millions de citoyens. Vous allez dans les salles de cinéma: 97 p. 100 des films visionnés par les Canadiens dans leurs salles de cinéma sont des films étrangers. Trois p. 100 seulement sont des films canadiens. Pourtant, il y a trois agences, Téléfilm Canada, l'ONF et, jusqu'à un certain point, Radio-Canada, qui produisent. Et pourtant, les Canadiens, dans leurs salles de cinéma, n'ont pas le bénéfice de cela. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'argent public. Est-ce que le problème serait résolu si on ajoutait encore un autre montant de 100 millions de dollars? Absolument pas! Parce que le problème n'est pas un problème monétaire. Ce n'est pas un problème de fonds publics, c'est un problème d'organisation, c'est un problème structurel de notre organisation de l'industrie du cinéma au Canada.

Voilà pourquoi il faut toujours faire attention, monsieur le Président, de demander au gouvernement de mettre plus d'argent. Si nous mettons plus d'argent dans une mauvaise politique, nous n'aurons pas le résultat positif que nous recherchons. Voilà pourquoi je crois qu'il faut travailler à deux niveaux. Certes, il y a un minimum nécessaire d'effort public. Et j'aurai l'occasion de démontrer dans les mois qui viennent que les Canadiens font un effort énorme en investissant dans leur propre identité à travers leur culture. Mais notre problème, il est d'abord un problème d'organisation de notre marché, d'organisation de la relation entre le créateur et le consommateur au Canada. C'est là qu'est le problème. Il faut, par des mesures législatives, par des mesures réglementaires, encourager nos créateurs, faire de nos créateurs et de nos artistes des gens qui sont fiers de leur profession et de leur activité. Et nous reviendrons avec la Loi sur les droits d'auteur. Et nous reviendrons avec des mesures en faveur du statut des artistes. Le gouvernement va être actif dans le sens de la création.

Là où il faut être actif également, c'est dans l'organisation de notre marché pour s'assurer que nos éditeurs peuvent être en mesure de distribuer les livres canadiens, de faire en sorte que les manuels d'éducation au Canada soient des manuels produits par des. . .

M. le vice-président: A l'ordre! Je demanderais au ministre de bien vouloir conclure, s'il vous plaît.

M. Masse: Alors, la conclusion, monsieur le Président, c'est qu'il faut que le gouvernement continue à être fort actif dans ce domaine-là!

[*Traduction*]

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Si je prends la parole aujourd'hui, monsieur le Président, c'est pour répondre au discours du Trône en ma qualité de représentant d'une circonscription située entre London et Sarnia, en Ontario, et qui compte quatre réserves autochtones. J'ai été fort déçu d'entendre la partie du discours du Trône qui s'inspire du thème «Une société généreuse».

J'ai été fort déçu de ne pas entendre un seul mot au sujet de nos autochtones, ceux-là même qui sont venus manifester aujourd'hui sur la Colline du Parlement. Ils sont venus manifester au nom de leurs enfants auxquels le gouvernement voudrait interdire l'accès aux institutions de haut savoir. A ce moment-ci de notre histoire, il est essentiel que non seulement les autochtones, mais tous les Canadiens puissent avoir accès à ces institutions. Le gouvernement ne saurait restreindre ce droit. Il ne saurait justifier son attitude en allégant le déficit fédéral, déficit qu'il cherche à faire payer aux pauvres, aux malades, aux démunis et aux chômeurs. S'il est une catégorie de Canadiens qui a grand besoin du programme d'assurance-chômage, c'est bien celle des autochtones qui comptent sur la pêche, le tourisme et d'autres domaines d'activités associées aux systèmes sociaux que nous avons instaurés au Canada.

• (1030)

Nous avons là devant aujourd'hui Verna Brown d'Oneida, Karen Deleary de Muncey, Candess Bressette de Kettle Point, ainsi que Laura George, Brian Monague, Tammy George, Ron George et Maynard George. Wayne Hill, sa femme et ses deux fils se trouvent également à notre tribune. Ils sont là pour protester contre les changements que le gouvernement veut apporter au financement des études de nos autochtones. Ils sont là pour convaincre autant que possible le gouvernement que leurs fils méritent d'avoir accès à des études supérieures, à l'instar de tous les Canadiens, et que ce n'est pas là uniquement le privilège des fils et les filles de l'élite.

Il y a deux ou trois jours, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Valcourt) a pris la parole à la Chambre. Il a déclaré qu'il allait aider les entreprises commerciales à s'adapter aux changements consécutifs à l'adoption de l'Accord de libre-échange. Depuis quelques années, nous avons souvent entendu le gouvernement déclarer qu'il voulait harmoniser la réglementation entre le Canada et les États-Unis. Quand j'examine certains des changements qui se sont produits depuis deux ou trois ans, je constate avec consternation qu'au lieu de hausser la qualité des produits américains importés au Canada, nous sommes en train de laisser la qualité se détériorer en permettant l'importation de produits américains de deuxième qualité. En fait, le président de la Société Weston Foods a déclaré: «Contrairement aux produits canadiens expédiés chez nos voisins du Sud, les articles importés chez-nous des États-Unis ne sont pas bloqués à la frontière s'ils ne correspondent pas aux normes fédérales.»

La *Grocery Products Manufacturers* estime qu'il y a à l'heure actuelle sur les rayons des magasins en gros au Canada 300 produits qui ne sont pas munis des étiquettes appropriées. C'est renversant. Nous avions établi au Canada des normes d'excellente qualité qui jusqu'à maintenant avaient bien servi les Canadiens. Ces normes étaient appréciées dans le monde entier.

Je tiens à vous donner un autre exemple de ce qui est en train de se produire. Au Canada les éleveurs de bovins offrent aux consommateurs diverses qualités de viande; ainsi, quand on achète du boeuf de catégorie A, on peut être sûr d'avoir de la viande tendre, de belle texture, provenant d'un bouvillon dont l'épaisseur de la couche de gras variera entre quatre millimètres au moins et dix-neuf au plus. Il faut une certaine quantité de gras pour que le boeuf soit de qualité.

Je suis scandalisé d'apprendre que le marché canadien est envahi chaque semaine d'environ un million de livres de boeuf non catégorisé, non certifié, de la viande de vache surtout. Je n'ai rien contre la viande de vache, pourvu qu'on soit prêt à mastiquer un bout de temps. Cette viande est offerte dans nos magasins sans aucune mention particulière pour indiquer aux consommateurs que la qualité est inférieure. Elle est mêlée avec la viande de boeuf canadien. C'est à cela que nous, les éleveurs de bovins du Canada devons livrer concurrence. Je crois comprendre que seulement un consommateur sur dix se plaint. Donc, les consommateurs se font avoir. Si un seul se plaint, vous pouvez être certains qu'il y en a dix de mécontents qui ne diront pas à leurs amis et collègues où ils se sont approvisionnés.

Nous avons conclu avec les Américains un accord garantissant que tout produit importé est certifié de qualité équivalente à celle que nous offrons ici, afin de protéger non seulement les consommateurs, mais aussi les acheteurs du Canada. Après tout ce qu'il a dit au sujet des règles de jeu égales, le gouvernement a la responsabilité de s'assurer que ces produits sont étiquetés et certifiés de qualité équivalente ou semblable à celle de nos propres produits.

Vendre de la viande pareille en créant l'impression qu'elle est de meilleure qualité ne peut qu'être préjudiciable au secteur de la boucherie et conduire à une baisse de la consommation. J'estime que ce problème est le plus important qui se pose à l'heure actuelle aux éleveurs de bovins. Des mesures s'imposent pour protéger à la fois le consommateur et l'élevage.

Par ailleurs, je trouve ahurissant de voir apparaître, sur les rayons de nos magasins, des produits importés qui ne respectent pas nos normes de qualité. S'il compte entretenir de bonnes relations avec les États-Unis, le gouvernement devrait sûrement insister pour que les normes américaines s'alignent sur les nôtres et non les nôtres sur les leurs.

Des voix: Bravo!

M. Ferguson: Je voudrais également dire quelques mots sur la décision que le ministre a prise de retirer l'avoine de la compétence de la Commission canadienne du blé sans consulter la Commission ni les producteurs. Ce faisant, il a enfreint les règles de son propre gouvernement en matière de déréglementation. Je sais bien que le Code du citoyen en matière d'équité de la réglementation n'a pas force de loi, mais il a tout de même été promulgué en mars 1986 pour permettre au public de dire son mot avant que le gouvernement ne modifie la réglementation.

Le ministre va sûrement nous faire remarquer que l'avoine n'intervient que pour moins de 1 p. 100 dans les ventes de la Commission canadienne du blé. Il va nous dire que c'est une affaire de rien. Mais le fait est que si c'est l'avoine qui saute cette année, ce sera le tour du blé et de l'orge l'an prochain.

C'est ce que nous croyons, les agriculteurs et moi, sans quoi je n'aurais pas réclamé la démission du ministre. Je crois que c'est l'Accord de libre-échange qui exige le libre mouvement des céréales entre les deux pays une fois leurs subventions à égalité, et que le blé et l'orge subiront le même sort que l'avoine. Dans le cas de l'orge, il y aura égalité cette année. Pour le blé et l'orge, ce sera l'an prochain. Rien de vraiment étonnant alors à ce que les agriculteurs de l'ouest et de l'est du Canada s'inquiètent de ce que l'orge ne relève plus de la compétence de la Commission canadienne du blé. Ils nous ont appris également que l'orge et le blé donneront lieu à des subventions égales dans les deux pays d'ici un an, un an et demi. Les agriculteurs du Canada auront dès lors perdu le système de commercialisation le plus perfectionné du monde et se retrouveront à la merci d'une poignée de multinationales et de bourses de commerce qui ont été éclaboussées par les récents scandales et les dernières enquêtes.

Permettez-moi de citer quelques-unes des questions qui ont été posées aux ministres de la Commission de commercialisation du blé des producteurs de l'Ontario. La première était celle-ci: quel rôle jouera désormais la Commission canadienne du blé dans la mise en marché et l'établissement du prix du blé si elle n'est plus responsable de l'importation et de l'exportation? Aucune réponse n'a été donnée. La seconde: par quel ministère, ou sous la conduite de quel ministre, les décisions concernant l'établissement d'un prix en Amérique du Nord pour le blé et la péréquation des subventions seront-elles prises?

Et la troisième question: dans quelle mesure la Commission canadienne du blé pourra-t-elle intervenir dans l'application de la politique concernant le certificat d'utilisation finale? Ces certificats ne devront pas nécessairement mentionner la catégorie du blé. Il sera donc possible d'importer du blé de faible qualité à meilleur prix que le blé canadien de qualité supérieure, ou même, inférieure, parce que ces échanges s'effectueront dans un contexte d'écarts dans le contrôle de la qualité, ce qui créera une concurrence déloyale. Comment ce grave problème sera-t-il résolu? Les certificats ne mentionneront pas nécessairement la catégorie du blé.

Il y a un instant, j'ai parlé de l'importation au Canada de boeuf non classé par catégorie, de son incidence sur nos marchés et de ce qui arrive aux consommateurs qui achètent ce boeuf. Or, nous sommes dans la même situation maintenant avec le blé. Dans quelle mesure interviendra-t-on dans l'importation de produits à base de blé au Canada, et le pourrons-nous? Qui, au gouvernement fédéral, décidera ce qu'est une subvention d'un côté ou de l'autre de la frontière? Le gouvernement fédéral établira-t-il un programme d'indemnisation directe autre que la stabilisation pour corriger le caractère discriminatoire des prix du blé? Donnera-t-il aux producteurs voix au chapitre dans la surveillance des prix intérieurs, ou retombera-t-il dans la même voie qu'il a prise quand il a soustrait l'avoine à l'autorité de la Commission canadienne du blé? En somme, le gouvernement a enfreint son propre code de réglementation équitable pour les citoyens.

• (1040)

Ce sont les questions que pose l'Office de commercialisation du blé de l'Ontario. Il en pose une autre, essentielle à sa survie. La Commission canadienne du blé conservera-t-elle le système de mise en commun des acomptes? Si oui, comment établira-t-elle le paiement initial? Le ministre le précisera-t-il par écrit?

Les producteurs de blé lui demandent de coucher tout cela sur papier parce que les réponses qu'ils ont reçues jusqu'ici, quand ils en ont reçu, ne les satisfont pas. Les agriculteurs canadiens ont le droit de savoir. Le gouvernement doit répondre, si nous sommes bien en démocratie et que le ministre a l'intérêt des producteurs à coeur. Ou n'est-il intéressé que par le bien-être de quelques très grandes multinationales?

Selon des sources gouvernementales et autres, le gouvernement s'apprêterait à démanteler l'un des systèmes de commercialisation les plus perfectionnés du monde. A mesure que de nouveaux produits transformés font leur entrée au Canada, dont bon nombre sont de qualité médiocre et se vendent donc à bas prix, il faudra réduire la production canadienne et les conditionneurs de produits alimentaires devront fermer leurs portes. Puis, ce sera le tour des agriculteurs. Beaucoup s'y voient déjà forcés à l'heure actuelle.

Il suffit que les excédents augmentent de quelques points de pourcentage pour démolir un marché et ruiner une industrie. Comme le dit un vieil adage, si deux acheteurs se disputent une vache, le marché est bon, mais s'il y a un seul acheteur et deux vaches, c'est une catastrophe.

J'ai été stupéfait d'entendre certaines des explications que les États-Unis avancent, et des options qu'ils envisagent. De fait, dans un récent document adressé au comité sénatorial de l'agriculture et de la nutrition des États-Unis, le représentant américain au commerce fait état des options présentées afin de négocier l'élimination de la Commission canadienne du blé et des exigences liées aux permis relatifs aux produits du blé, en expliquant les raisons de leurs préférences. Voici un extrait du document en question:

> Il y a plusieurs manières d'aborder la question des permis d'importation restrictifs du Canada visant le blé et les produits du blé. La première de ces méthodes a été incorporée dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Cet accord prévoit que le Canada devra éliminer les exigences liées aux permis d'importation relatifs au blé et aux produits du blé provenant du territoire des États-Unis lorsque le niveau de soutien gouvernemental pour le blé aux États-Unis sera égal ou inférieur au niveau de soutien accordé par le gouvernement du Canada.

C'est ce qui arrive aux producteurs canadiens de blé. Lorsque cela se produira, la Commission canadienne du blé sera dépouillée de ses pouvoirs.

Au cours des deux dernières années, nombre d'agriculteurs m'ont demandé ce que le gouvernement est en train de faire à notre système de commercialisation. Les producteurs de lait des comtés de Lambton et de Middlesex et toute l'industrie avicole se rendent bien compte que ce cruel gouvernement favorable aux grandes entreprises est tout à fait disposé à démanteler leurs structures de commercialisation pour conclure un marché à tout prix.

Le discours du Trône ne renferme que trois lignes sur l'agriculture. On y parle de la pression indue que notre industrie exerce sur l'économie canadienne. Je suis agriculteur. A ce temps-ci de l'année, j'envisage toujours avec impatience et optimisme la période des semailles au printemps et l'année qui nous attend. J'ai hâte de voir les nouvelles plantes pousser et j'espère que les récoltes seront abondantes. Je n'aime pas me faire dire que je saigne les finances de la nation.

Le gouvernement nous a livrés aux loups dans cette économie libérale. Il semble y avoir deux poids deux mesures pour le gouvernement. On permet aux grandes entreprises d'exercer plus de pouvoir sur le marché, mais, si les agriculteurs canadiens essaient de se défendre, on leur dit d'accroître leur efficacité.

Lorsque je retourne dans ma circonscription chaque fin de semaine, je suis secoué par le nombre d'agriculteurs qui me demandent une aide financière. En fait, dans la circonscription de Essex—Kent représentée par mon collègue, les seules mesures prises par la Société du crédit agricole ont forcé 200 agriculteurs à abandonner leur exploitation.

Je suis fier d'être agriculteur et du rôle que nous jouons dans la société. Cependant, je n'arrive pas à comprendre pourquoi un gouvernement envisagerait de détruire nos systèmes et nos normes de qualité pour revenir à la loi de la jungle.

M. Kindy: Monsieur le Président, j'ai quelques commentaires à formuler au sujet du discours du Trône et de l'intervention du député. Je suis heureux que dans le discours du Trône, le gouvernement se soit prononcé en faveur d'une économie forte et ait reconnu l'importance de réduire le déficit. Cependant, il ne faut pas oublier qu'en 1984, notre dette totale était d'environ 200 milliards de dollars. Aujourd'hui, en 1989, elle est de 320 milliards de dollars. Le service de cette dette engloutit 31 cents de chaque dollar qui entre dans les coffres de l'État et ces frais empêchent le gouvernement de s'occuper d'autres priorités.

Le Canada emprunte de l'argent à seule fin de payer les intérêts sur ses emprunts antérieurs. Pour renverser la tendance, les dépenses doivent être réduites et les recettes doivent couvrir le coût des programmes gouvernementaux.

Dans le discours du Trône, le gouvernement parle de réforme fiscale et propose de remplacer la taxe de vente des fabricants par une nouvelle taxe de vente fédérale qui serait une taxe sur la valeur ajoutée ou une taxe à la consommation sur les biens et les services.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis désolé d'interrompre le député, mais je crois que nous en sommes à la période de cinq minutes réservées aux questions et aux commentaires sur le discours du député de Lambton—Middlesex (M. Ferguson). Jusqu'à maintenant, je n'ai entendu ni question ni commentaire se rapportant à ce discours.

M. le vice-président: Le député de Calgary-Nord-Est (M. Kindy) n'a pas nécessairement à poser de question, mais je suis certain, compte tenu de son expérience, qu'il fera un lien entre ses commentaires et le discours du député de Lambton—Middlesex.

M. Kindy: Bien sûr, monsieur le Président, que j'établirai ce lien.

M. Ferguson: Je parlais de boeuf.

M. Kindy: Je parlais de la taxe sur la valeur ajoutée et de ses répercussions sur les éleveurs. Je continue.

Je m'oppose à la taxe sur la valeur ajoutée pour deux raisons: premièrement, elle laisserait moins d'argent dans les poches des contribuables que le régime d'imposition actuel et, deuxièmement, il faudrait prévoir des postes supplémentaires.

Les contribuables canadiens paient déjà trop d'impôts. En 1984, lors d'une étude sur la taxe sur la valeur ajoutée réalisée par le Département du Trésor des États-Unis, on a estimé que la mise en oeuvre d'une taxe de ce genre chez les Américains nécessiterait 21 000 postes et coûterait quelque 700 millions de dollars au trésor américain. Les frais administratifs liés à la mise en oeuvre d'une TVA seraient moins élevés au Canada, mais la diminution des coûts ne serait pas proportionnée à la taille de l'économie canadienne, puisque la création et l'administration d'un régime fiscal entraînent manifestement des économies d'échelle. Si les coûts engagés au Canada représentent le cinquième de ceux qui le sont aux États-Unis, la mise en oeuvre d'une taxe sur la valeur ajoutée nécessiterait quelque 4 000 postes et des dépenses publiques d'environ 200 millions de dollars par année.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais je dois allouer du temps, et la période de questions et de commentaires est terminée.

M. Kindy: Je demande au député d'expliquer comment une taxe sur la valeur ajoutée toucherait les agriculteurs et ce qu'il pense d'une taxe de ce genre.

M. Ferguson: Monsieur le Président, je suis assurément contre toute taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne les agriculteurs. Nous avons actuellement beaucoup de mal à rajuster nos liquidités, ce qui accroît les dépenses de la collectivité agricole.

Je devrais peut-être souligner aux députés que, en 1984, lorsque le gouvernement a accédé au pouvoir, la dette nationale s'elevait à 130 milliards de dollars. Or, elle atteint maintenant 320 milliards, c'est-à-dire presque le double de ce montant.

Nous venions de traverser une période de récession et nous connaissions une croissance positive depuis décembre 1982. Il aurait donc fallu réduire ce déficit et la dette nationale, au lieu de les laisser monter en flèche. Je peux lui faire remarquer que les dépenses du gouvernement ont augmenté de façon spectaculaire depuis ce temps-là également.

J'ai présenté deux pétitions à la Chambre il y a deux jours. L'une provenait des producteurs laitiers de Lambton—Sussex, dans le sud-ouest de l'Ontario, qui faisaient remarquer au gouvernement que leur système de commercialisation est en péril, et même tout leur secteur. L'autre provenait des producteurs de boeuf qui s'indignent de voir entrer au pays du boeuf des États-Unis non classé. Si nous voulons que l'industrie agricole survive au Canada sous le régime de l'accord de libre-échange, nous devons en revenir aux systèmes dont nous disposions et qui ont bien servi notre industrie durant de nombreuses années. Nous devons faire en sorte que les États-Unis relèvent leurs normes pour les amener au niveau des nôtres au lieu de démolir les nôtres.

• (1050)

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole à la Chambre pour parler du discours du Trône. Ce document constitue un plan positif, une orientation pour la 34e législature. Il énonce une série d'objectifs et de buts que se donne notre gouvernement pour l'avenir. Cet avenir offre à nos concitoyens tout un ensemble de possibilités de participation.

Je voudrais dire quelques mots au sujet des objectifs fondamentaux qui sont énumérés dans le discours du Trône et qui constituent pour mes électeurs tout autant de défis que de possibilités d'action. La circonscription de Wetaskiwin présente un aspect très diversifié sur les plans culturel et économique, mais est néanmoins très dynamique sur le plan économique. Quand je vois le gouvernement se donner pour objectifs de bâtir une économie forte, oeuvrer à la protection de notre environnement, veiller à ce que le Canada demeure une société généreuse, renforcer notre sentiment d'appartenance à une entité culturelle et nationale distincte, je me réjouis de l'occasion qui est donnée à mes électeurs de partager l'orientation constructive de notre second mandat et de contribuer à sa réalisation.

Je veux examiner chacun des principaux éléments du discours du Trône en rappelant des incidents qui se sont produits durant la campagne électorale. En ce qui concerne l'économie, beaucoup des électeurs que j'ai vus en

faisant du porte à porte étaient très inquiets du déficit. Depuis ce temps, j'ai reçu des appels et des lettres, et je suis certain que tous mes collègues à la Chambre en ont reçus aussi, d'électeurs qui disent: «Je vous en prie, faites quelque chose pour réduire le déficit.»

En ce qui concerne la protection de l'environnement, cette question était la principale préoccupation des électeurs de ma circonscription pendant les deux ou trois premières semaines de la campagne. L'environnement a toutefois cédé sa place au libre-échange dans la deuxième moitié de la campagne.

C'est avec beaucoup de satisfaction que j'ai écouté le discours du Trône, parce que le gouvernement accorde une grande priorité aux deux questions qui préoccupent le plus mes électeurs, soit l'économie et l'environnement.

Les habitants de Wetaskiwin sont parmi les plus généreux au pays. La famille, y compris les enfants et les personnes âgées, sont le fondement de nos communautés. Cette générosité est présente dans des localités comme Leduc, Ponoka, Lacombe ou Wetaskiwin, qu'elles soient urbaines ou rurales, qu'elles appartiennent au secteur agricole ou au secteur énergétique.

Wetaskiwin a aussi un patrimoine multiculturel très riche. La culture est aussi diversifiée dans ma circonscription que n'importe où ailleurs au pays. La précieuse contribution des Allemands, des Suédois, des Orientaux, des Philippins, des Français et d'autres groupes ethniques est visible dans toute la circonscription. Je suis fier de dire que cela est possible parce qu'il y a collaboration étroite avec les autochtones, mon peuple, à Hobbema.

En écoutant le discours du Trône, j'ai été encouragé d'apprendre que le gouvernement prévoyait de faire participer mes électeurs au développement de notre nation en raison de son engagement à l'égard de l'unité nationale.

Accordez-moi quelques instants pour parler de questions très particulières. Peu après les élections, l'un de mes électeurs, M. Hitchcock, m'a écrit pour me dire combien les questions écologiques le préoccupaient. Il l'a fait en quelque sorte pour me rappeler ce que disait l'un de mes ancêtres en 1854:

> L'eau qui scintille au fil des torrents et des rivières n'est pas que de l'eau, c'est aussi le sang qui coulait dans les veines de nos ancêtres.
>
> Vous ne pouvez pas vendre notre terre sans vous souvenir que la terre est sacrée et vous devez enseigner à vos enfants qu'elle est un bien inviolable. . . Que le fleuve est notre frère car il apaise notre soif. . . Que l'air est précieux pour l'Indien car toute les choses de ce monde le respirent, les bêtes, les arbres, l'homme, tous partagent le même souffle de la vie. . .
>
> Cela nous le savons. La terre n'appartient pas à l'homme: c'est l'homme qui lui appartient. Cela aussi nous le savons. Tout ce qui existe est le fil d'un même tissu comme les liens du sang qui unissent les membres d'une famille.
>
> Toutes les choses sont reliées entre elles. Quand la terre est violentée, c'est l'homme qui en souffre. Car ce n'est pas lui qui a tissé la toile de la vie sur la terre. Il n'est qu'un maillon. Et ce qu'il fait subir à la terre, c'est à lui-même qu'il le fait subir. . .
>
> L'homme blanc passera peut-être avant toutes les autres tribus. S'il continue de contaminer sa demeure, il suffoquera une nuit sous le poids de ses propres immondices.
>
> *L'Adresse—M. Littlechild*

Ce sont des paroles prophétiques. Je n'ai pas à rappeler les constatations de la Commission Brundtland qui a dit que les autochtones étaient parmi les meilleurs écologistes du monde. Ces réflexions m'amènent à parler d'un autre aspect du discours du Trône.

Je tiens à féliciter le premier minsitre d'avoir inclus la question des autochtones dans le discours du Trône alors que nous nous préparons à prendre un tournant encourageant au cours des prochaines années. Je veux parler de la place faite aux droits des autochtones dans l'évolution constitutionnelle de notre pays. Je cite le discours du Trône:

> Mon gouvernement tient aussi à ce que nos concitoyens autochtones puissent profiter pleinement des perspectives de développement économique du pays et il entend, à cette fin, élargir les programmes destinés à les aider.

Je m'en réjouis, en tant que député qui compte des électeurs parmi les Quatre Nations de Hobbema, et j'attends avec impatience la réalisation de ces deux objectifs et les avantages dont on pourra profiter aux termes de l'Accord de libre-échange. Cela fait longtemps qu'à mon avis la clé de l'intégration constructive de mon peuple dans notre nation réside dans le développement de l'économie et de l'enseignement. Ce n'est qu'avec ces outils et ces savoir-faire que nous pourrons pleinement participer en tant que gouvernements indiens autonomes.

Je veux féliciter notre gouvernement pour avoir repris sa lutte contre l'abus des drogues. Nous avons vu les ravages dont elles sont responsables dans certaines communités, et je suis encouragé par cet engagement car je crois à l'efficacité des programmes de prévention pour les jeunes.

Je tiens à parler d'une autre initiative, les modifications qui doivent être apportées au programme d'assurance-chômage, parce que beaucoup d'électeurs m'en on parlé durant la campagne. Je me réjouis en leur nom de ces changements, en raison surtout de l'augmentation des ressources qui seront affectées à la formation active. Comme le dit le discours du Trône:

Article 31 du Règlement

La proportion croissante de femmes dans la population active accentue le besoin d'initiatives de formation qui favorisent l'égalité des chances dans la vie économique nationale.

Ce besoin sera comblé, comme en témoigne une récente contribution versée à la Chambre de commerce de Wetaskiwin et district. La Chambre formera des femmes au chômage pour leur permettre de revenir au travail et faire partie de la population active durant notre second mandat et au-delà. Elles auront ainsi de meilleures chances de vivre une expérience productive et rémunératrice au sein de la main-d'oeuvre. Le programme d'alphabétisation des adultes de Wetaskiwin bénéficiera des initiatives d'alphabétisation mentionnées dans le discours du Trône.

Il y a bien d'autres opportunités que je pourrais mentionner. Nous aurons aussi beaucoup de défis à relever au cours des prochaines années. Nous nous sommes engagés à rendre l'économie plus concurrentielle, à adopter une stratégie de développement des ressources humaines, à favoriser le développement durable, à maintenir nos programmes sociaux, à renforcer l'identité nationale, à prendre des mesures énergiques pour réduire le déficit et à aborder de façon constructive nos relations internationales en matière d'environnement. Nous relevons ces défis et nous appuyons les objectifs proposés dans le discours du Trône parce que nous prévoyons un avenir plus brillant pour Wetaskiwin.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

LES EXPORTATIONS ACCRUES DE GAZ NATUREL

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): L'Office national de l'énergie doit se prononcer sur un projet d'exportation de neuf billions de pieds cubes de gaz naturel, soit à peu près 10 p. 100 de notre approvisionnement. Pareil projet pourrait signifier que les générations futures de Canadiens seront privées de neuf millions de millions de pieds cubes de gaz. Nous resterions alors des «coupeurs de bois et des porteurs d'eau».

Il est malheureux que le gouvernement se désintéresse apparemment de nos besoins futurs. Il devrait au moins enjoindre à l'Office national d'exiger que le gaz exporté soit utilisé à la place du mazout ou du charbon et non en sus. En effet, le gaz naturel pollue moins que le mazout et le charbon. Il contribue donc moins au réchauffement des climats.

L'ONÉ ne devrait pas se prononcer sur ce projet sans tenir compte de nos intérêts à long terme, mais bien dans le contexte d'une stratégie énergétique canadienne ayant pour but de freiner le réchauffement des climats.

Malheureusement, le gouvernement se moque d'une politique énergétique à long terme, du réchauffement des climats et des besoins des générations futures.

* * *

• (1100)

[*Français*]

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

LA SEMAINE NATIONALE DE L'ACTION BÉNÉVOLE—HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, à compter de dimanche prochain débutera la Semaine nationale de l'action bénévole, une excellente occasion de réfléchir à l'énorme contribution des bénévoles à la vie de la société canadienne.

Dans ma circonscription, il me plaît de rendre hommage au Centre d'action bénévole Orléans, notamment au Service d'aide 23 et aux bénévoles qui oeuvrent auprès des déficients chroniques et mentaux des centres hospitaliers Saint-Augustin et Robert-Giffard.

Au Canada, on estime la valeur économique du travail bénévole à quelque quatre milliards de dollars, ce qui est considérable, on en conviendra! Mais la valeur véritable du bénévolat se situe bien au-delà des considérations économiques. Il s'agit plutôt ici d'un effort irremplaçable déployé par des millions de Canadiens et de Canadiennes qui ont à coeur d'améliorer la qualité de vie au Canada et de bâtir un monde plus humain et plus fraternel.

Monsieur le Président, la Semaine nationale de l'action bénévole nous offre l'occasion de reconnaître les efforts des bénévoles canadiens et leur profonde influence sur notre société.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES SOCIALES

LES BANQUES ALIMENTAIRES—LA TROUSSE D'INFORMATION DU GOUVERNEMENT

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, le minitère de l'Agriculture a préparé, à la demande du secteur alimentaire, une trousse d'information destinée à établir un lien entre les conditionneurs d'aliments, les producteurs, les distributeur et les banques alimentaires du Canada.

Cette initiative montre que le gouvernement considère les banques alimentaires comme un élément officiel et institutionnalisé des services sociaux. Elle montre par

ailleurs que le gouvernement prévoit un accroissement de la demande de banques alimentaires à cause de la réorganisation du régime d'assurance-chômage, notamment.

En s'adressant une fois de plus au secteur privé pour faire son travail, le gouvernement se dérobe à sa responsabilité, qui est d'offrir des emplois ainsi qu'un niveau de vie décent aux Canadiens.

Le gouvernement devrait affecter ses ressources à des programmes susceptibles de rendre les banques alimentaires inutiles. Au lieu de cela, il semble reconnaître que celles-ci constituent un bon remède à son inertie et à son incapacité de fournir des emplois aux Canadiens.

J'exhorte le gouvernement à trouver des moyens de se passer des banques alimentaires, au lieu d'essayer de trouver des moyens d'en faire un élément permanent de notre société.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ISRAËL—L'ASSASSINAT DE CIVILS PALESTINIENS

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, aujourd'hui encore il y a eu du sang et des morts en Cisjordanie occupée.

Il me semble qu'il est grand temps que les amis d'Israël lui disent, sans détours, que ces assassinats continuels de civils palestiniens par l'armée israélienne sont cruels et intolérables, et qu'ils doivent donc cesser.

* * *

LES AUTOCHTONES

LES CENTRES D'ACCUEIL AUTOCHTONES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Cadieux) doit savoir que le Canada a plus de 100 centres d'accueil autochtones.

Leur premier objectif est d'améliorer la qualité de vie des autochtones en milieu urbain.

Le ministre sait certainement aussi que, suite aux recommandations d'une étude effectuée en 1988, le cabinet fédéral avait décidé, avant les élections fédérales de 1988, de renouveler à titre permanent le programme des centres d'accueil.

Le gouvernement étudie actuellement tous les programmes pour voir où il pourrait effectuer des compressions budgétaires.

Vu qu'il a déjà limité les fonds consacrés à l'enseignement postsecondaire des autochtones, on se demande si le budget de ces centres ne va pas subir le même sort.

Article 31 du Règlement

Avant d'envisager toute réduction de ce programme, le ministre devrait savoir que pour chaque dollar de réduction du financement fédéral, les centres perdront trois dollars des autres sources de soutien.

Les coupures ou les réductions toucheront non seulement les centres eux-mêmes, mais aussi l'économie des localités avoisinantes.

Je demande au ministre de rassurer la Chambre en lui déclarant qu'il n'y aura ni coupures ni réductions dans le cas du programme des centres d'accueil autochtones dans le budget du 27 avril.

* * *

LES AUTOCHTONES

ON DEMANDE L'ARRÊT DE LA GRÈVE DE LA FAIM DES ÉTUDIANTS

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, je voudrais parler des étudiants autochtones qui font actuellement la grève de la faim pour protester contre le nouveau programme d'aide à l'enseignement postsecondaire.

Ces étudiants devraient mettre un terme à leur grève de la faim et s'entretenir avec le ministre, comme il l'a proposé.

Ces étudiants demandent que l'application du programme soit différée et que des négociations bilatérales aient lieu. Le ministre a dit que le programme ne serait pas mis en oeuvre avant septembre, ce qui laisse du temps pour les discussions qu'il a entreprises. Il a également souligné qu'il souhaiterait la présence de représentants des étudiants à la table des négociations. Je trouve que la position du ministre est raisonnable et conciliante.

Je sais que tous les Canadiens reconnaissent que les discussions, les négociations et même les manifestations ont leur place dans une société démocratique. Mais ce n'est pas les cas des grèves de la faim et autres formes de coercition.

* * *

LE DÉCÈS D'ABBIE HOFFMAN

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je tiens à souligner la mort d'Abbie Hoffman, pacifiste notoire, l'un des Sept de Chicago et chef de file de ce mouvement hétérogène, mais solidaire qu'on appelle la contre-culture.

Ceux d'entre nous qui ont été touchés, voire inspirés à l'occasion par la contre-culture et ses remises en question de la société moderne ainsi que par l'irrévérence et la contestation innovatrices de figures de proue comme Hoffman, se sont aperçus, avec l'âge, que le monde est plus complexe qu'ils ne l'imaginaient et que même les contre-cultures sont semées d'embûches.

Article 31 du Règlement

Il n'en demeure pas moins que nombreux sont les Canadiens et les Américains qui continuent de s'opposer aux valeurs de l'ordre établi en oeuvrant dans des organismes religieux ou communautaires, dans des groupes de développement et de paix, dans le syndicalisme, la politique, l'enseignement ou le mouvement écologique.

Nous n'avons ni oublié ni cessé de voir le coeur des ténèbres qui gît au sein d'une civilisation disposée à détruire ou à empoisonner la terre, à affamer ses enfants pour enrichir les banques ou à envoyer ses jeunes se faire tuer dans des guerres destinées à protéger les intérêts des ploutocrates. Nous avons peut-être mûri depuis, et j'ignore ce que cela suppose, mais nous vaincrons. Tenez-vous prêts.

* * *

[*Français*]

LA CITOYENNETÉ

LA SEMAINE DE LA CITOYENNETÉ

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, la semaine du 16 au 23 avril sera consacrée à la Citoyenneté canadienne.

Quelle belle occasion pour nous de méditer et nous rappeler l'immense privilège que nous avons de pouvoir vivre et grandir en toute liberté dans ce beau et grand pays où les richesses tant naturelles, culturelles et humaines sont à bien des égards incomparables.

N'oublions pas durant cette semaine de dire merci et de rendre un hommage spécial à tous ceux et celles qui ont construit ce pays, de même qu'à ceux qui continuent à oeuvrer si fortement pour continuer à en faire une terre où il fera toujours bon vivre pour des générations et des siècles à venir.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

ON DEMANDE QUE LE CANADA INTERVIENNE AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU BURUNDI EN FAVEUR DE M. RÉMI GAHUTU

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, je voudrais soulever un cas flagrant de violation des droits humains et j'aimerais que le gouvernement canadien intervienne auprès des autorités appropriées pour que de tels abus cessent.

Il s'agit du cas de M. Rémi Gahutu, président du Palipehutu qui est le principal leader de l'opposition Hutu en exil et qui est l'objet du harcèlement du régime en vigueur au Burundi.

Il nous a été rapporté que les services de renseignements du Burundi poursuivent les réfugiés à l'étranger, très spécialement en Tanzanie, distribuant primes et faveurs à qui les persécutera. Ce n'est pas la première fois que M. Rémi Gahutu est ainsi victime d'arrestations arbitraires et de tracasseries par les officiels locaux de Mpanda, pour le compte du gouvernement Burundais.

Je prie donc le gouvernement canadien d'informer, dans les plus brefs délais, les autorités de Dar-Es-Salaam, que M. Gahutu et ses collaborateurs devraient être laissés tranquilles et leurs droits humains respectés.

* * *

[*Traduction*]

LA POPULATION MONDIALE ET LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

LE PROGRAMME DES PARLEMENTAIRES

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, je voudrais signaler à mes collègues certaines activités intéressantes passées et futures du Comité mondial des parlementaires sur la population et le développement.

En avril dernier, le comité a co-parrainé, de concert avec le Temple of Understanding, groupe multiconfessionnel établi à New York, le forum d'Oxford des parlementaires et chefs spirituels sur la survie de la planète. Ce forum a eu lieu à Oxford, en Angleterre, et il a remporté un succès tel qu'en janvier 1990, l'Union soviétique parrainera une rencontre semblable à Moscou. Chose intéressante, ce sont le Soviet suprême, l'Académie des sciences de l'Union soviétique et l'Église orthodoxe russe qui seront l'hôte de cette réunion où l'on discutera des questions touchant la survie de la planète.

Il y aura également une rencontre à Quito, en Équateur, au mois de mars 1990 alors que les parlementaires de l'hémisphère occidental participeront à des entretiens portant sur les questions d'environnement et leurs répercussions sur la population et le développement.

Enfin, et c'est là une chose qui devrait intéresser mes collègues à la Chambre, en juin 1989, on tiendra un colloque sur la Colline, pièce 200. Il y aura alors un souper et une rencontre dans la soirée et on discutera de questions de population et de développement.

• (1110)

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LE SUD-OUEST DE MONTRÉAL—LE RÔLE DE DIVERS ORGANISMES

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, dans quelques semaines, le Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi du sud-ouest de Montréal rendra public son rapport sur la crise économique qui sévit actuellement dans le sud-ouest de l'île.

Depuis de nombreuses années, la base industrielle du sud-ouest s'est effritée et des milliers de Montréalais et de Montréalaises ont perdu leur emploi. Il faut que cette hémorragie cesse.

Il s'agit d'abord de préserver les emplois déjà existant, d'en créer d'autres, de favoriser le développement économique, de mettre en place de toute urgence des programmes de réadaptation pour les travailleurs et de faire en sorte que les trois paliers de gouvernement coordonnent leur action pour que le sud-ouest bénéficie d'une véritable politique industrielle.

C'est pourquoi j'aimerais appuyer ici, monsieur le Président, l'initiative du CREESOM et l'action de l'Association Urgence Sud-Ouest, le PEP et d'autres organismes qui rassemblent des groupes communautaires et des syndicats du sud-ouest, des organismes qui partagent l'objectif de sensibiliser les élus, les entrepreneurs et la population en général sur les défis qui restent à venir.

* * *

[*Traduction*]

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LES POSSIBILITÉS DE LA FUSION À FROID DE L'HYDROGÈNE

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Monsieur le Président, on investit d'énormes sommes dans les combustibles fossiles sans tenir compte des terribles répercussions possibles de l'effet de serre. Les sources énergétiques de l'avenir doivent être renouvables et non polluantes. Lorsqu'on banalise l'énergie éolienne ou l'énergie solaire, comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Epp) l'a fait hier, afin de justifier les coupes sombres dans la recherche sur les énergies de substitution, on ne donne pas l'exemple dont le pays a besoin.

La découverte de la fusion possible de l'hydrogène à froid, si elle est confirmée, place sur un même pied tous les pays qui produisent de l'énergie électrique, qui ont des ressources en eau et qui attachent de l'importance à la recherche et au développement. Étant donné qu'une technologie révolutionnaire pourrait bien être sur le point de naître, il n'est pas exagéré d'affirmer que cela pourrait prolonger l'existence même de la planète.

Ce qui manque au Canada, ce sont des engagements sérieux face à la recherche et au développement. Je demande au ministre d'État aux Sciences et à la Technologie (M. Winegard) d'entreprendre des consultations, afin que le Canada puisse être prêt à participer à la course à la mise au point de la technologie nécessaire à la fusion en question. Je voudrais donc maintenant savoir quand le ministre entend me répondre et quelle sera sa réponse? Va-t-il faire preuve de la même ignorance que son collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ou fera-t-il preuve de la prévoyance nécessaire dans le domaine des sciences, mais si rare sur le plan politique?

La créativité canadienne va-t-elle être enfin libérée? Ou allons-nous plutôt assister en spectateurs à la course qui va s'engager, afin d'assurer un avenir économique viable à l'humanité? Nos hommes de science, notre industrie, nos travailleurs et le pays tout entier attendent une réponse.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

CADILLAC-FAIRVIEW—LE TRAITEMENT DE LA FEMME DU CONCIERGE D'UN IMMEUBLE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, dans ma circonscription, Parkdale—High Park, et dans toutes les villes canadiennes où il y a des immeubles de rapport confiés à un couple assumant les fonctions de concierge, les femmes sont traitées comme des déshéritées dans la société.

M^me^ Alma Weaver a signé un contrat avec Cadillac-Fairview prévoyant qu'elle effectuerait le travail spécifié dans le contrat et qu'elle ne travaillerait pas à l'extérieur. Bien qu'elle travaille de concert avec son mari, elle n'est pas rémunérée. Par conséquent, elle ne verse aucune cotisation au Régime de pensions du Canada, ni à l'assurance-chômage, ni au régime de retraite de l'employeur.

Le groupe le plus nombreux de personnes qui vivent sous le seuil de la pauvreté et dont la croissance est la plus rapide est celui des femmes célibataires, des veuves et des divorcées âgées de plus de 65 ans. Si M^me^ Weaver devait perdre son mari d'une façon ou de l'autre, elle se retrouverait dans ce groupement, car on a permis aux propriétaires de l'immeuble d'engager deux personnes tout en ne payant d'avantages sociaux et un salaire qu'à une seule.

Quelle protection la ministre de l'Emploi prévoit-elle dans ses modifications pour les milliers de femmes comme Alma Weaver, qui sont la réplique urbaine de la femme de l'agriculteur?

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES HAUSSES DE PRESTATIONS ANNONCÉES AVANT LES ÉLECTIONS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question était destinée au premier ministre, mais en son absence, le vice-premier ministre voudra peut-être répondre lui-même.

Nous avons finalement découvert cette semaine un visage des ministres conservateurs qui n'est pas beau à voir. Ils ont violé leurs promesses électorales que le ministre des Finances appelle des engagements. Ils ont trompé le pays. Ils ont fait preuve de la pire hypocrisie sur des questions constitutionnelles sérieuses. Ils jouent les durs contre un groupe d'étudiants qui se rendent malades à faire la grève de la faim. Ils ont lancé une offensive sauvage contre les chômeurs canadiens.

Leur programme impitoyable n'est plus secret. Les Canadiens voient enfin le vrai visage du parti tory.

Comme le premier ministre refuse de dire s'il a autorisé le ministre du Commerce extérieur à déclarer aux Terre-Neuviens et aux Canadiens qu'il n'y aurait pas de changements au programme de l'assurance-chômage, le vice-premier ministre voudrait-il dire si le premier ministre a autorisé la ministre de l'Emploi à hausser les prestations aux chômeurs juste six jours avant les dernières élections générales?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député a répandu cette semaine toutes sortes de bruits qui n'ont aucun rapport avec la réalité.

Pour commencer, l'annonce faite pendant la campagne électorale était celle que fait normalement tous les ans la Commission d'assurance-chômage sur le rapport entre les prestations aux gains industriels moyens. C'est ce qui a été annoncé en novembre dernier, comme on l'a fait tous les mois de novembre précédents et comme on le fera en novembre prochain.

Le programme que nous avons annoncé comporte le réaménagement de 1,29 milliard de dollars pour le bénéfice des chômeurs. Cette approche a été préconisée par un comité de la Chambre dans un rapport unanime rédigé par des députés des deux côtés de la Chambre qui ont proposé au gouvernement d'étendre les prestations de formation et les utilisations positives de l'assurance-chômage.

Quand le député s'en tiendra-t-il aux faits et aux événements?

[*Français*]

LES COTISATIONS – LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, l'annonce de novembre dernier a été autorisée et même annoncée par le ministre. Le gouvernement vient de démontrer tout le cynisme électoral dont il a fait preuve sur la question des prestations versées aux chômeurs. J'aimerais savoir si le gouvernement va faire preuve de la même façon d'autant de cynisme en ce qui concerne les cotisations —hier les prestations, aujourd'hui les cotisations —versées au fonds de l'assurance-chômage par les travailleurs de notre pays? Le 15 novembre, la même date, le gouvernement conservateur a réduit de 17 p. 100 les cotisations que doivent payer les employeurs et les employés au Canada, d'après le programme de l'assurance-chômage. Cela correspond en effet à une réduction fiscale pouvant aller jusqu'à 184$ sur les cotisations versées pour tous les travailleurs canadiens.

Est-ce que la ministre peut nous garantir qu'aucun changement ne sera apporté à ces cotisations, réduites en novembre, dans le Budget du ministre des Finances?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est le chef du parti libéral qui est cynique parce qu'il a dit, dans le débat, en 1984: «Il faut soutenir nos systèmes d'assurance-chômage. Il faut les convertir un peu dans un système d'entraînement, de formation, de recyclage. Il faut moderniser nos concepts.»

M. Turner (Vancouver Quadra): Comme je l'ai dit la dernière fois, il faut que la ministre lise toute la citation. J'ai dit: Jamais sur le dos des chômeurs, et que la formation doit être la responsabilité soit des employeurs, soit du gouvernement canadien, d'après ses revenus. Alors, c'était la question.

[*Traduction*]

LE VERSEMENT DES COTISATIONS – ON DEMANDE UNE GARANTIE DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je désire adresser ma question au vice-premier ministre puisque de toute évidence la ministre préfère ne pas répondre aux questions. Elle se contente de répliques toutes faites.

Je sais que le ministre des Finances n'a pas l'habitude de révéler la teneur de son budget. Toutefois, le premier ministre a autorisé pendant la campagne électorale la ministre de l'Emploi à réduire de 17 p. 100 les cotisations versées par les travailleurs Canadiens à la caisse de l'assurance-chômage, et les contributions des employeurs. La ministre ne semble pas disposée à honorer cet engagement à la Chambre. Le ministre des Finances ne révélera pas, c'est évident, ce que nous réserve le budget. Mais le gouvernement conservateur a réduit les cotisations des travailleurs de 17 p. 100 six jours avant les élections.

Le vice-premier ministre peut-il nous garantir, à nous et à tous les Canadiens, que cette promesse électorale au moins sera tenue par le ministre des Finances?

• (1120)

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Mon collègue, monsieur le Président, sait fort bien quelle formule est appliquée pour établir la structure des cotisations à l'assurance-chômage; il sait aussi qu'une commission indépendante fixe les cotisations en fonction du mandat qui lui a été confié à cette fin. C'est ce qu'elle fait chaque année, monsieur le Président, depuis des temps immémoriaux. Le chef de l'opposition sait parfaitement que tout changement de financement quel qu'il soit figure dans un budget, mais les changements légitimes qui ont été apportés l'automne dernier ont été le fait d'une commission d'assurance-chômage indépendante, comme c'est le cas depuis que l'assurance-chômage existe.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE—LA GRÈVE DE LA FAIM D'ÉTUDIANTS

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et a trait aux injustices dont les autochtones sont victimes de la part du gouvernement en matière d'enseignement postsecondaire. Hier soir, j'ai rencontré plusieurs chefs de la circonscription de Kenora—Rainy River. Des gens sont venus de tout le Canada encourager les étudiants autochtones qui en sont à leur vingt-quatrième journée de jeûne. Le ministre peut-il me dire comment expliquer aux chefs indiens qui ont parcouru un long trajet pour venir à Ottawa ce qu'il veut exactement dire par ces mots :

> Il leur est inutile de persévérer dans leur entreprise dangereuse et fondamentalement antidémocratique.

Comment le ministre peut-il faire une telle déclaration alors que rien n'a été réglé? Pourquoi, monsieur le Président, les Canadiens doivent-ils se résoudre à des extrêmes pour se faire entendre de leur gouvernement?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Tout d'abord, monsieur le Président, je tiens à faire savoir à tous les députés, à tous les Canadiens et surtout aux étudiants autochtones qui font une grève de la faim qu'il n'est pas nécessaire de jeûner pour avoir un rendez-vous avec moi. Le député a rencontré quelques chefs hier soir. Soit! J'ai aussi rencontré des chefs. J'ai rencontré deux fois le grand chef Erasmus ainsi qu'une délégation de 12 ou 13 autres chefs de tout le Canada. Nous avons discuté de la question. Malheureusement, nous n'avons pas encore réussi à nous entendre parce que leur demande est déraisonnable.

Des voix: Oh, oh!

M. Cadieux: Tout ce que je demande, c'est que les étudiants mettent fin à leur grève de la faim et qu'ils viennent me rencontrer pour discuter de la question. Les Premières nations estiment que la circulaire E-12, l'ancien énoncé de politique, est inacceptable et tout à fait incompatible avec le fait que l'éducation soit de leur domaine de compétence. Nous sommes d'accord avec elles, monsieur le Président. Nous avons de nouvelles directives plus généreuses, et je suis prêt à en discuter encore. Si les autochtones ont des améliorations à proposer, nous sommes tout disposés à les examiner.

LE PROCESSUS BILATÉRAL

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je désire adresser une question supplémentaire au même ministre. Nous avons passé les dernières semaines à écouter sans cesse la même rhétorique. Aujourd'hui je voudrais demander au ministre de nous donner un coup de main et de s'engager à entamer un processus bilatéral avec la population indienne, en y consacrant tout le temps nécessaire, afin de démontrer, au nom de tous les députés de la Chambre, qu'il respecte les peuples autochtones des Premières nations de notre pays.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ignore qui s'enlise dans quelle rhétorique. Si le député et ceux qui hurlent en face ont écouté ce que j'ai dit, ils sauront que j'ai déjà déclaré être disposé à discuter des nouvelles lignes directrices. Dans mon esprit, «processus bilatéral» signifie qu'il y aura une rencontre entre des représentants de mon ministère ou moi-même et, bien entendu, des représentants des étudiants autochtones ou les chefs. Peut-être y serons-nous tous. C'est ça le processus bilatéral. C'est ce que j'ai dit et c'est ce à quoi je

me suis engagé. Dès que les étudiants mettront un terme à leur grève de la faim, venez me rencontrer. Ma porte est ouverte.

ON DEMANDE DES GARANTIES AU SUJET DE LA RENCONTRE

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Je voudrais poser une question, moi aussi, au ministre des Affaires indiennes. Comme nous l'avons dit, monsieur le Président, seize jeunes Canadiens entament aujourd'hui leur 24e journée de jeûne. Je crois parler au nom de tous les Canadiens en disant qu'il faut absolument trouver une solution au problème. Le ministre pourrait-il confirmer que, dès qu'il aura été averti que le jeûne est terminé, il mettra en branle un système de consultations bilatérales approfondies et sérieuses et veillera à ce que des représentants officiels des dirigeants indiens et des étudiants y participent. Peut-il aussi garantir qu'aucune limite n'est prévue concernant les crédits qui seront octroyés dorénavant et affirmer qu'il a l'intention d'essayer d'obtenir les fonds nécessaires pour répondre à la demande dans le cadre budgétaire? Inclura-t-il un mécanisme efficace pour régler le problème de l'application des traités dans ce contexte, dans le cadre des négociations bilatérales, et garantira-t-il qu'en attendant, aucun étudiant indien ne sera dans une situation pire que sous l'ancien régime?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député pour sa question que je trouve très raisonnable. J'ai dit dès le début de cette regrettable grève de la faim que j'étais prêt à discuter du nouveau système. Les Premières nations prétendent que le document E-12, l'ancien programme, complique au lieu de faciliter l'accès des étudiants des Premières nations à l'enseignement postsecondaire. Nous avons présenté un meilleur système. S'il peut être amélioré, discutons-en comme des gens raisonnables. Je suis disposé à le faire, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU MINISTRE

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Je remercie le ministre de sa réponse, mais je me demande si les points que j'ai soulevés reflètent effectivement sa position. Le cas échéant, reflètent-ils également la position du gouvernement?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Autant que je sache, monsieur le Président, quand un ministre énonce une politique, celle-ci reflète la position du gouvernement. Or, la politique annoncée le 1er avril, qui entrera en vigueur le 1er septembre, est meilleure que la précédente, mais je suis prêt à l'examiner.

J'ai également en main, monsieur le Président, l'analyse de notre politique établie par les étudiants, qui écrivent ce qui suit: «Les nouvelles subventions proposées en mars dernier sont plus élevées que celles offertes en vertu de l'ancienne politique E-12 concernant les études postsecondaires et des lignes directrices qui l'accompagnent».

La politique est meilleure qu'avant, monsieur le Président. Si nous pouvons l'améliorer davantage, faisons-le dans des circonstances normales.

Des voix: Bravo!

L'ENGAGEMENT DU MINISTRE

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Nous nous réjouissons tous, j'en suis sûr, de l'intention du ministre d'améliorer la situation. Je veux, toutefois, lui demander encore une fois si les points que j'ai soulevés reflètent bel et bien sa position dans cette affaire.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, si le député fait allusion à mon engagement à rencontrer les étudiants après que ceux-ci auront renoncé à leur grève de la faim, ma réponse est oui, je suis prêt à rencontrer les étudiants ou les chefs et autres représentants des peuples autochtones, dès que la grève de la faim sera terminée.

LA RENCONTRE DU MINISTRE AVEC DES RESPONSABLES UNIVERSITAIRES

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, je m'adresse moi aussi au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. On a dit, hier soir, que le ministre avait parlé à deux responsables universitaires du nord de l'Ontario qui voulaient le rencontrer pour tenter de mettre un terme à cette grève de la faim des étudiants autochtones. Étant donné qu'une manifestation d'autochtones est en cours actuellement, le ministre pourrait-il nous dire si cette rencontre, hier soir, a donné des résultats?

Une voix: Vous le sauriez si vous aviez écouté.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je tiens à remercier évidemment ce député qui me présente une requête fort raisonnable. Si mes collègues d'en face s'étaient vraiment donné la peine de m'écouter, ils auraient compris que j'ai parlé des rencontres avec les chefs et les grands chefs, non pas avec deux porte-parole des universités de Thunder Bay d'où viennent, semble-t-il, la plupart des grévistes de la faim, monsieur le Président. Ces chefs sont inquiets comme moi des conséquences de leur geste, en l'occurrence une grève de la faim, et ils conviennent avec moi que cette grève doit cesser et que nous devons nous rencontrer pour discuter du problème, monsieur le Président.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES FONDS RÉAFFECTÉS À LA FORMATION—LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES DÉPENSES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Aux termes des dispositions actuelles de la Loi sur l'assurance-chômage, les fonds versés dans la caisse d'assurance-chômage sont redistribués aux chômeurs dans les régions où ils habitent, qui sont très souvent les régions où le taux de chômage est le plus élevé. Sous le nouveau régime proposé, comment la ministre fera-t-elle pour voir à ce que les 800 millions réinvestis dans la formation et la planification des ressources humaines profitent à ces mêmes personnes, les chômeurs du Canada, dans les provinces où ils habitent? Pourrait-elle nous dire si cette exigence sera précisée dans la loi, comme c'est le cas maintenant, ou si la répartition géographique des dépenses sera laissée à sa discrétion, ce qui veut dire que l'argent pourrait très souvent aboutir dans les régions à forte croissance plutôt que dans les régions sous-développées?

• (1130)

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ferais remarquer au député, par exemple, que les sommes dépensées à Terre-Neuve en tant que région seront plus élevées sous ce régime que sous l'ancien.

La formation offerte dans le cadre du programme d'assurance-chômage est volontaire. Nous ne forçons personne à suivre des cours de formation. Nous disons seulement que nous offrirons des cours de formation à ceux qui le voudront. Nous le ferons dans le cadre du Programme de développement des collectivités, qui vise les régions où le taux de chômage est élevé, comme nous le faisons actuellement dans le cadre de la Planification de l'emploi. Les fonds iront à ceux qui en ont le plus besoin.

M. Allmand: Monsieur le Président, elle retranche 800 millions de dollars de la caisse pour les réinvestir dans des programmes qui ne visent pas exclusivement à protéger les chômeurs. Rien ne garantit que ces 800 millions seront redistribués aux gens qui en ont le plus besoin dans les provinces où ils habitent.

LE LIVRE BLANC—ON DEMANDE À LA MINISTRE DE LE RENVOYER AU COMITÉ PARLEMENTAIRE

L'hon Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, la ministre déclare dans son Livre blanc qu'un projet de loi sera présenté au printemps de 1989. Nous sommes maintenant au printemps, et je présume qu'elle présentera bientôt son projet de loi. Elle déclare également que d'intenses consultations auront lieu entre le gouvernement, le patronat, les syndicats, les écoles et les gouvernement provinciaux, mais elle ne dit rien au sujet des parlementaires qui auront à se prononcer sur la question.

Acceptera-t-elle de renvoyer aussitôt que possible, dès le début de la semaine prochaine, au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration le Livre blanc qu'elle a déposé cette semaine, en donnant pour mandat au comité de tenir un grand nombre d'audiences partout au Canada sur cette importante question qui concerne tous les Canadiens?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, étant donné que nous allons offrir une formation tellement meilleure pour les Canadiens et des prestations améliorées pour les travailleurs, je suis persuadée que le député voudra prendre connaissance du projet de loi et en discuter une fois qu'il disposera de toute l'information. . .

M. Allmand: Non, tout de suite. Avant le projet de loi.

Mme McDougall: . . .c'est la façon raisonnable de procéder au Parlement.

LE CHÔMAGE CHEZ LES NOIRS—LES CONSÉQUENCES DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÉGIME

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'immigration. Elle porte sur les changements concernant le programme d'assurance-chômage annoncés par la ministre. Cette dernière conviendra que les minorités visibles, comme notre population d'autochtones et de Noirs, sont frappées par le chômage de façon disproportionnée. Dans ma circonscription le taux de chômage chez les Noirs est souvent huit fois plus élevé que le taux régional normal. La ministre ne reconnaît-elle pas que ses modifications vont toucher le plus durement ces collectivités, en les obligeant à demander l'aide sociale, et vont provoquer une plus grande ségrégation de ces groupes dans notre société?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non, monsieur le Président, cela ne se produira pas. Si le député se reporte à la Planification de l'emploi, il verra, par exemple, que depuis 1985 notre

planification pour la formation a visé particulièrement les groupes doublement désavantagés, les minorités visibles, les handicapés et autres groupes qui ont des besoins spéciaux. Nous continuerons à le faire dans le cadre du nouveau programme.

M. MacDonald (Dartmouth): Je remercie la ministre, mais ces promesses ne donnent pas à manger aux groupes qui sont le plus touchés, les groupes minoritaires de notre pays.

LES DÉPENSES DE FONDS—DEMANDE DE DISPOSITIONS D'ACTION POSITIVE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, dans les documents qu'elle déposait mardi, la ministre annonçait la réduction des prestations, mais disait qu'il y aurait plus d'argent pour les programmes de formation. Pourrait-elle donner à la Chambre l'assurance que la dépense de ces fonds sera assortie de conditions d'action positive, pour que les groupes minoritaires, qui seront fortement touchés par ces nouvelles mesures, aient une certaine priorité en matière de formation, ou bien continuera-t-elle à faire preuve d'insensibilité à l'égard de ces groupes?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne pense pas que quiconque au gouvernement puisse être accusé d'insensibilité à l'égard des groupes minoritaires. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme McDougall: C'est pour cette raison que la Planification de l'emploi prévoit exactement ce que demande le député. Je dirais également que nous avons un très vaste programme pour les assistés sociaux. Si les provinces collaborent, nous mettrons 200 millions de plus à la disposition des assistés sociaux. Il me semble que ce sont les gens qui sont le plus dans le besoin et beaucoup d'entre eux appartiennent aux minorités visibles. Beaucoup aussi sont des mères seules, qui sont doublement défavorisées. Ces groupes sont directement visés par les 200 millions supplémentaires, et le programme qui aura maintenant 800 millions s'adresse plus particulièrement aux groupes dans le besoin.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE SUPPOSÉ RETRAIT DU PROGRAMME DE FINANCEMENT -LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le journal *Le Devoir* a révélé ce matin que le gouvernement projette de se retirer du financement de l'Assurance-chômage. Un autre fonctionnaire cité affirme que les contributions régionales vont disparaître. Cela veut dire que chaque employé et chaque employeur devront débourser 15 p. 100 de plus en contributions. Est-ce qu'il est juste de payer plus pour recevoir moins de bénéfices?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Pour commencer, monsieur le Président, je suis un peu fatiguée d'entendre le NPD prétendre que les prestations diminueront.

Des voix: Oh, oh!

M. McCurdy: Je vous comprends.

Mme McDougall: Le budget du programme reste le même.

M. McCurdy: Que quelqu'un d'autre réponde à la question, dans ce cas.

M. Allmand: Il est seulement 11 h 30.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis sûr que la Chambre voudrait entendre la réponse de la ministre.

Le très hon. John N. Turner (Vancouver Quadra): La démocratie est vraiment ennuyeuse, n'est-ce pas, Barbara?

Mme McDougall: Le budget du programme reste le même. Ce que nous faisons, des gouvernements précédents l'ont déjà fait. Nous modifions l'équilibre entre les prestations de soutien du revenu et celles destinées à la formation afin que les gens n'aient plus besoin d'un soutien permanent du revenu. Elles leur donnent une meilleure chance pour l'avenir.

Je tiens à dire aussi, et le député le sait fort bien, que tout ce qui a paru dans les journaux au sujet du financement repose sur des spéculations et n'est que du vent. Le financement relève du budget et du mandat de la commission.

M. Langdon: Monsieur le Président, je comprends la fatigue de la ministre, mais je comprends bien mieux les sentiments des Canadiens qui seront touchés par ses décisions.

Une voix: Gardez votre salade pour la convention.

L'HARMONISATION AVEC LES ÉTATS-UNIS—LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, comment la ministre peut-elle justifier d'accroître les primes d'assurance-chômage de tous les contribuables canadiens alors qu'elle va réduire le montant des prestations versées aux chômeurs? Comment peut-elle justifier cela? S'agit-il tout bonnement d'une harmonisation avec les États-Unis?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le chef du parti du député a déjà affirmé hier pareille absurdité.

Des voix: Oh, oh!

Mme McDougall: Laissez-moi vous dire que les seules choses que nous nous efforçons d'harmoniser, ce sont les travailleurs canadiens, les compétences canadiennes et les possibilités et les emplois canadiens.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Permettez-moi d'exposer ici les faits. Au Canada, nous consacrons 2,24 p. 100 du Produit intérieur brut à l'assurance-chômage. Le Programme d'assurance-chômage n'est pas diminué. Aux États-Unis, 0.83 p. 100 du PIB est dépensé au chapitre de l'assurance-chômage. Nous dépensons davantage ici et cela va continuer.

Permettez-moi de commenter les statistiques sélectives en matière d'harmonisation qu'a utilisées hier le chef du parti du député, citant cinq États américains qui versent des prestations d'assurance-chômage sans aucune comparaison avec les nôtres. Aucun de ces États n'offre de prestations de maternité ou de paternité. Je connais le système américain depuis que je me suis renseignée en vue de répondre à cette déclaration ridicule au sujet de l'harmonisation.

* * *

• (1140)

L'AGRICULTURE

LE RAPPORT SUR L'HYGIÈNE DES VIANDES

M. Maurice Foster (Algoma): Je voudrais demander au ministre de l'Agriculture ce qu'il entend faire par suite de la publication hier d'un rapport auparavant secret sur l'hygiène des viandes. Il s'agit d'un document renversant. On y apprend que bon an mal an les maladies d'origine alimentaire frappent 2,5 millions de Canadiens, dont plusieurs centaines meurent, et que les pertes pour l'économie canadienne en salaires, en frais de santé et en souffrances humaines se chiffrent à plus de 1 milliard de dollars. Le ministre peut-il nous dire la suite qu'il entend donner à ce rapport?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme le député le sait, le comité consultatif sur la sécurité des aliments a été mis sur pied en 1986. Composé du ministère de l'Agriculture, du ministère de la Santé, de groupes de consommateurs, de syndicats et de représentants du secteur, il est chargé d'examiner les normes de sécurité, les risques liés à la manipulation des aliments et le programme d'inspection.

Quant au rapport que mentionne le député, il serait bon d'en examiner les conclusions. Le comité conclut, en effet, que le programme d'hygiène des viandes permet de détecter les problèmes et assure l'approvisionnement du public canadien en viande saine. Il ajoute qu'il reste encore beaucoup à faire dans le domaine des maladies d'origine alimentaire, ce qui ne fait pas partie du mandat du programme d'hygiène, surtout en ce qui a trait à la manipulation des aliments au foyer et à leur préparation. Il précise qu'on peut prévenir ces maladies en manipulant et en cuisant les aliments comme il faut.

En ce qui concerne la Division de l'inspection des viandes, le Comité consultatif conclut que le public canadien est approvisionné en viande saine.

LA SALMONELLOSE

M. Maurice Foster (Algoma): Ce rapport, secret jusqu'à hier, traite de 14 maladies et je voudrais poser une question au ministre au sujet de la salmonellose. D'après le rapport, la moitié des 313 000 cas de salmonellose sont imputables à notre régime d'inspection des viandes. Environ 300 personnes sont mortes de cette infection et la salmonellose a occasionné des pertes de presque 400 millions de dollars. Le rapport contient des recommandations sur les mesures à prendre dans le domaine de l'inspection pour enrayer la salmonellose.

Au sujet de cette seule maladie, le ministre a-t-il appliqué les recommandations du rapport?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Je voudrais réitérer ce que le comité consultatif a constaté. Le comité a dit qu'Agriculture Canada veillait à ce que le public canadien soit approvisionné en viande saine. Il est regrettable que le député dramatise ainsi la situation sans connaître les faits; son interprétation et ses conclusions sont erronées. Il ne rend pas vraiment service à l'industrie agricole.

En ce qui concerne la salmonellose, le ministère de l'Agriculture et celui de la Santé et du Bien-être social ont mis sur pied il y a trois ans un comité de coordination chargé d'examiner des points critiques comme les usines de conditionnement, les installations de couvage et les meuneries de provende où la contamination peut survenir. Le comité a étudié des moyens de réduire les risques de contamination. Un plan d'action a été mis en oeuvre. Comme le vérificateur général le dit dans son rapport, l'application de ce plan est terminée à 95 p. 100. Il y a eu un accroissement des inspections. Le vérificateur général a dit avoir été impressionné par le sérieux des responsables et du personnel de la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments, qui jouit d'une excellente réputation à l'échelle internationale. Cela devrait rassurer le député. Je suis sûr que cela donne confiance aux Canadiens.

Questions orales

LES SPORTS

LA DROGUE ET L'ATHLÉTISME—L'ACCORD AMÉRICANO-SOVIÉTIQUE

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur. Les États-Unis et l'Union soviétique viennent de s'entendre pour faire subir réciproquement à leurs athlètes des tests permettant de déceler la présence de substances illégales améliorant la performance. Le Comité olympique des États-Unis a déclaré qu'il espérait que d'autres pays emboîteraient le pas.

Le ministre croit-il que le Canada devrait donner son adhésion? Dans l'affirmative, quand pouvons-nous nous attendre à une annonce officielle à cet égard?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Santé et Sport amateur)): Je tiens à féliciter le député de Stormont—Dundas de son élection et de sa nomination à titre de critique adjoint en matière de santé et de sport amateur.

Le Canada attache une importance extrême à la question du dopage. Le gouvernement l'a déjà prouvé en 1985 en élaborant la première politique canadienne, l'une des politiques nationales les plus sévères, pour lutter contre le dopage. En 1987, le gouvernement a lancé une stratégie antidopage et en a confié la mise en oeuvre au ministre de la Santé et du Bien-être social d'alors pour lui donner une approche multidimensionnelle. En juin 1988, grâce au leadership de mon prédécesseur, nous avons eu la première conférence internationale antidopage ici-même, au Canada. À cet égard, nous avons donné l'exemple au monde entier et nous avons bien l'intention de continuer. Nous examinerons de près toutes les possibilités de nous joindre à des associations qui pourraient aider le Canada et ce gouvernement à lutter contre le dopage chez nous.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, je ne suis ni le critique principal, ni le critique adjoint, mais le cocritique.

Un récent sondage nous apprenait que 87 p. 100 de la population canadienne était en faveur de tests fréquents, effectués à l'improviste et au hasard, pour dépister les drogues. La population souhaite que les athlètes amateurs canadiens y soient soumis, surtout avant la tenue de compétitions internationales. Étant donné les résultats de ce sondage, le ministre a-t-il l'intention d'annoncer immédiatement que le Canada souhaite participer à ce programme?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Santé et Sport amateur)): Je suis légèrement intrigué. Lorsque le député de Stormont—Dundas, co-critique, et son collègue sont réunis, cela améliore-t-il leur cocologie?

Il existe actuellement une commission d'enquête qui se penche sur la question du dopage dans le sport. Son mandat est très vaste. Le gouvernement estime que l'enquête va bon train. Nous prévoyons qu'il en ressortira des recommandations. D'ici là, le gouvernement du Canada a l'intention de faire figure de chef de file dans la lutte contre le dopage dans les sports, et nous accueillerons favorablement tout accord ou toute mesure susceptible de nous faire progresser dans cette lutte.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'AUGMENTATION DU TAUX D'ESCOMPTE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, le taux d'escompte s'est élevé de quelque dix points de base. Les taux d'intérêt réels sont au même niveau qu'en 1981, année où notre pays est entré dans une récession dont beaucoup de Canadiens ne se sont pas envore remis. Je veux que le ministre des Finances nous explique pourquoi il s'entête à répéter les erreurs commises par les libéraux en 1981 et 1982. Pourquoi n'a-t-il pas demandé instamment à la Banque du Canada de faire baisser les taux d'intérêt pour éviter une autre récession? Pourquoi agit-il comme Allan MacEachen?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous faisons exactement le contraire de ce que prétend le député. Nous ne répétons pas les mêmes erreurs. Les erreurs précédentes ont été commises dans les années 70. A l'époque, on a laissé l'inflation s'emballer. C'est ce qui nous a posé des problèmes au début des années 80.

Le député voudrait que je demande au gouverneur de la Banque du Canada d'imprimer plus d'argent, alors que le taux d'inflation est très élevé. Nous devons nous assurer que l'inflation ne devienne pas incontrôlable. Si nous faisons marcher la planche à billets, oui, nous aurons alors les mêmes problèmes qu'en 1981 et 1982.

M. Nystrom: EN 1981, le ministre des Finances, qui était alors dans l'opposition, a déclaré qu'une politique de taux d'intérêt élevé provoquerait une récession. Maintenant, il n'est que le clone d'Allan MacEachen.

• (1150)

[*Français*]

LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, il y a quelques semaines les premiers ministres provinciaux, y inclus l'ami du gouvernement du Canada Robert Bourassa, ont demandé une réduction des taux d'intérêt au Canada. Et, hier, les évêques catholiques canadiens ont demandé exactement la même chose. Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut expliquer maintenant à la Chambre pourquoi il n'écoute pas les premiers ministres provinciaux, pourquoi il n'écoute pas les évêques du Canada, et est-ce qu'il pourrait expliquer maintenant jusqu'à quel niveau il entend laisser les taux d'intérêt monter avant d'agir pour la population canadienne?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des finances): Monsieur le Président, j'écoute les premiers ministres et les évêques catholiques et je prêterai l'oreille aux conseils de tous ceux qui voudront bien m'en donner. Toutefois, en fin de compte, il faut décider comment accueillir ces conseils et en tirer parti. Tout ce que nous entendons se résume en une seule chose: gonfler la masse monétaire.

Cette méthode ne résoudra pas le problème de l'inflation. Au contraire, elle l'aggravera. Une hausse des taux d'intérêt créera les problèmes que nous avons bien connu en 1981 et 1982, ainsi que le taux de chômage élevés et la grave récession d'alors. C'est précisément ce que nous cherchons à éviter.

LES AUTOCHTONES

LA GRÈVE DE LA FAIM DES ÉTUDIANTS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, avant que la semaine ne se termine, je voudrais poser une question à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le ministre sent comme nous tous, que la tension monte chez les Indiens. Il a prouvé qu'il était un négociateur exigeant.

Je lui fais remarquer que les étudiants autochtones ne commettent pas un crime en protestant contre la politique qui, à leur yeux et aux nôtres, les défavorisent au niveau de l'enseignement postsecondaire. Le ministre n'a pas affaire à des criminels ou à des terroristes, mais à de jeunes étudiants.

Ne pourrait-il pas faire un petit effort supplémentaire pour trouver une formule qui lui permettrait de conférer avec ces étudiants avant que la situation ne s'aggrave?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question très sérieuse.

Je répète le commentaire que le député a fait tout à l'heure pendant que je répondais à l'un de mes collègues. Le très honorable chef de l'opposition a dit que la démocratie était ennuyeuse.

Elle est peut-être ennuyeuse, monsieur le Président, mais elle fonctionne. Je crois en la démocratie. Une politique est en place en ce moment. La date d'entrée en vigueur est le 1er avril, mais la politique ne s'appliquera vraiment que le 1er septembre.

Depuis le début, je suis disposé à m'entretenir avec les étudiants, dans des conditions normales, et à revoir la politique. Je suis également disposé à le faire en compagnie du très honorable député, s'il le désire, d'autres députés ou représentants de la population autochtone. Je m'entretiendrai volontiers avec les étudiants, en particulier, dans des circonstances normales.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE TROUVER UNE FORMULE PERMETTANT D'ENTAMER DES ENTRETIENS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ouvre une parenthèse pour reprocher au ministre de citer une observation hors contexte. Je répondais à la ministre de l'Emploi qui venait de dire qu'elle était fatiguée du NPD. Je lui ai lancé: «La démocratie est ennuyeuse, n'est-ce pas, Barbara?» Voilà dans quel contexte se place mon observation.

Je crois à la démocratie autant que tout le monde à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il y avait de la mesquinerie à citer cette observation isolément.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Les étudiants veulent seulement que le ministre consente au moratoire pour que les négociations puissent commencer. Je pense que la proposition est raisonnable, et j'espère que le ministre le pensera aussi.

J'espère que le ministre trouvera une formule de solution en fin de semaine et qu'il entamera des entretiens avec les étudiants et les représentants des nations indiennes.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, si mon allusion était mesquine, je demande au député de m'excuser, ce que ne font pas d'autres députés, surtout du côté de l'opposition.

Si le député croit vraiment en la démocratie, qu'il se joigne à moi et convainque les étudiants de cesser leur grève de la faim, après quoi nous discuterons.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

L'INCIDENT ÉCOLOGIQUE DANS LA RÉGION DE SHAWINIGAN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, nous avons appris ce matin qu'un autre incident écologique aurait eu lieu hier dans la région de Shawinigan, à la compagnie Goodrich.

Est-ce que le ministre de l'Environnement serait en mesure de nous informer des gestes que son ministère entend poser face à cette situation?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, je pourrais peut-être répondre au nom du ministre. Je remercie le député de Terrebonne d'avoir porté cette affaire à notre attention.

En fait, un incident nous a été signalé hier par la compagnie B.F. Goodrich. Un clapet de retenue défectueux a laissé échapper une substance dangereuse, qui est réglementée. La fuite a été immédiatement signalée, et le ministre a envoyé quelqu'un sur les lieux pour donner des conseils techniques et faire une évaluation.

Personne n'a été blessé. Le gaz s'est dispersé dans l'atmosphère. La compagnie est tenue de nous remettre, dans un délai de 20 jours, un rapport complet énumérant les mesures à prendre pour éviter qu'un tel accident ne se reproduise à cet endroit.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

LA SITUATION DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Mercredi dernier, en réponse à une question, le ministre des Pêches et des Océans semblait dire que tout n'allait pas si mal dans le domaine des pêches de l'Atlantique, que la situation allait se corriger.

Monsieur le Président, je suis très inquiet. Est-ce que le ministre est en train de me dire que les forces du marché vont éventuellement apporter une solution au problème? Est-ce que le ministre est en train de me dire qu'il va laisser le sort des pêcheurs, le sort des travailleurs et travailleuses d'usines, qu'il va laisser le sort des communautés, le long de la Côte, dans le torrent des forces du marché?

Enfin, monsieur le Président, est-ce que le ministre est en train de nous dire que cette situation n'a pas besoin de mesures extraordinaires?

[*Traduction*]

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je veux d'abord féliciter le député de Beauséjour de sa nomination comme principal porte-parole de l'opposition officielle en matière de pêcheries.

Il importe que tous les députés comprennent que les réserves de poissons du Canada Atlantique ont gravement diminué cette année pour diverses raisons. Cette diminution des réserves, qui s'ajoute à la baisse des prix de l'année dernière, a créé de graves problèmes dans les collectivités de la région de l'Atlantique.

C'est pourquoi, comme je l'ai mentionné à la Chambre l'autre jour, nous avons pris certaines mesures pour régler le problème de la surproductivité et encourager une utilisation plus efficace des espèces non excédentaires telles que le sébaste, la goberge et le turbot.

Avec l'aide de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, nous avons, dans le cadre de la Planification de l'emploi, pris certaines initiatives pour trouver d'autres emplois et venir en aide aux collectivités actuellement éprouvées par la diminution des réserves de poissons.

Je souligne au député qu'il y a seulement deux jours, mon collègue, le ministre des Consommateurs et des Sociétés, et ses homologues provinciaux ont annoncé au Nouveau-Brunswick un programme de recyclage de cinq millions, qui est une des mesures prises par le gouvernement pour régler ce grave problème.

[*Français*]

M. Robichaud: Monsieur le Président, les mesures que le ministre annonce ne sont tout simplement pas suffisantes.

[*Traduction*]

LA FERMETURE D'USINES—LES CONSÉQUENCES POUR LES PÊCHEURS

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Le ministre peut-il nous dire ce qu'il entend faire pour les centaines de pêcheurs inactifs dans les ports? Les usines de transformation de poisson ont fermé leurs portes et des centaines de travailleurs ont été mis à pied. Que peuvent faire tous ces gens et où peuvent-ils aller?

Le ministre est-il assez naïf pour croire que c'est en modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et en élaborant des programmes de recyclage que l'on ramènera la prospérité dans les collectivités côtières? Je ne peux pas croire que le ministre soit aussi naïf.

• (1200)

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Non, monsieur le Président, je ne suis pas naïf. Cependant, pour nous replacer dans le contexte du débat de cette semaine sur l'avenir du régime d'assurance-chômage, je dirai qu'il est impérieux de diversifier l'économie du Canada atlantique.

Je suis responsable de protéger les stocks de poisson et je prends cette responsabilité très au sérieux. Si nous voulons voir ces stocks se reconstituer et si nous voulons recréer l'abondance de cette ressource qui a été le fondement de l'économie des provinces atlantiques, nous devons tous redoubler d'efforts pour nous assurer que les quotas sont respectés et que, dans toutes les collectivités où cela est possible, nous mettons en oeuvre les mesures d'adaptation nécessaires.

M. le vice-président: La question du député de MacKenzie mettra fin à la période des questions.

Rapport de délégations interparlementaires

LES ALIMENTS

L'UTILISATION ACCRUE DE L'IRRADIATION

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty). Le Canada a maintenant étendu le recours à l'irradiation des aliments en modifiant le règlement, bien que l'expérience en Grande-Bretagne ait démontré que cette technique causait plus de problèmes au système alimentaire qu'elle n'en réglait.

Le Ministère a-t-il étudié l'expérience faite en Grande-Bretagne à ce sujet? Dans l'affirmative, pourquoi le Canada persiste-t-il à recourir à l'irradiation après que les Britanniques ont essayé cette technique et l'ont dorénavant interdite?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il est un peu paradoxal que le député pose cette question, alors qu'il y a à peine quelques minutes, un député de l'opposition a posé une autre question au sujet des empoisonnements causés par la salmonellose. En effet, la seule façon dont nous pouvons être certains d'enrayer entièrement la salmonelle est de recourir à l'irradiation.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a effectivement jeté un coup d'oeil aux expériences réalisées à l'échelle internationale. Nous connaissons également la position de groupes comme la FAO et l'Organisation mondiale de la santé à cet égard. Quant à nous notre position est la suivante: nous voulons faire tout en notre pouvoir pour que les consommateurs soient à l'abri de maladies causées par des bactéries contenues dans les aliments.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA BANQUE DU CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer le Rapport annuel de la Banque du Canada.

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai

l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de l'Association parlementaire du Commonwealth, la délégation parlementaire officielle qui a représenté le Canada lors de la trente-quatrième rencontre de l'Association parlementaire du Commonwealth, qui s'est déroulée en Australie du 18 au 25 septembre 1988.

* * *

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité de sélection.

Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

M. le vice-président: Comme le savent les députés, lorsqu'un rapport de ce comité est présenté à la Chambre et que l'on demande de l'adopter au cours de la même séance, la Chambre demande habituellement au greffier de le lire intégralement. Comme le rapport est plutôt long et que des copies se trouvent sur le bureau, pouvons-nous en omettre la lecture?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose que le premier rapport du Comité de sélection présenté à la Chambre aujourd'hui soit adopté.

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député propose la motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LES RÉFUGIÉS—ON RÉCLAME UN TRAITEMENT HUMAIN

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition réclamant un traitement humain pour les personnes dont la demande de statut de réfugié n'a pas encore été examinée. Je voudrais que tous les requérants du statut de réfugié qui ont averti Immigration Canada de leur intention de faire une demande puissent obtenir immédiatement une autorisation de travail et que leur demande puisse être examinée, en tenant compte des motifs humanitaires généralement retenus par Immigration Canada, y compris la présence d'autres membres de la famille et l'établissement avec succès de requérants du statut de réfugié au Canada. Les pétitionnaires demandent que l'on examine tout particulièrement le cas des requérants du statut de réfugié qui fuient la guerre, un gouvernement tyrannique et des catastrophes naturelles.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur): Monsieur le Président, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. Murphy: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre. Quant prévoit-il commencer à répondre aux questions?

M. Charest: Bientôt, monsieur le Président.

M. le vice-président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Richardson: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour vous exprimer mes plus sincères félicitations pour votre éclatante réélection aux fonctions de premier dignitaire de la Chambre. Pour paraphraser Gilbert et Sullivan dans leur *Pirates of Penzance*, la victoire est éclatante quand on l'emporte au premier tour de scrutin. Je compte bien bénéficier des conseils que nous prodiguera notre Président dans les années à venir. Je ne doute pas de l'impartialité avec laquelle il s'acquittera de ses hautes fonctions.

Je crois comprendre qu'en pareille occasion, la coutume veut que le nouveau député célèbre l'excellence de sa circonscription, dont rien ne saurait mieux témoigner que le fait qu'il en soit le représentant, et la profonde sagesse de ses habitants, dont rien ne saurait mieux témoigner que leur disposition, parfois autrement inexplicable, à l'élire. Je préfère me contenter de décrire la circonscription d'Edmonton-Est et certains des éléments qui en font l'endroit exceptionnel et stimulant qu'elle est.

Edmonton-Est ne manque pas d'institutions gouvernementales. Tout d'abord, c'est là que se trouve l'hôtel de ville d'Edmonton, tant l'ancien que le nouveau qu'on projette d'y construire. Deuxièmement, c'est là que se trouve également Place Canada, le nouvel édifice fédéral dont l'architecture en fait une remarquable réussite. Soit dit en passant, Place Canada abrite le nouveau bureau commun des députés de Vegreville et de Yellowhead. C'est sans doute afin de dissimuler le fait qu'Edmonton est la seule des grandes villes canadiennes de sa taille à ne pas avoir de représentant direct au Cabinet, malgré le fait qu'elle soit la capitale de la province la plus conservatrice du Canada. Malgré cela, j'invite mes collègues à venir visiter Edmonton-Est et j'espère qu'ils apprécieront les nombreuses attractions de cette circonscription.

Troisièmement, c'est à Edmonton-Est qu'est située l'Assemblée législative de l'Alberta, ce qui fait de moi, je suppose, le député du gouvernement conservateur de la province. C'est une tâche particulièrement difficile à certains égards, mais je m'en acquitterai de mon mieux en suivant ma conscience.

Avant tout, Edmonton-Est est le noyau de la classe ouvrière d'Edmonton. On y trouve l'usine de la Gainers, symbole national de la résistance efficace des travailleurs aux machinations anti-syndicales d'un employeur impitoyable et intransigeant, qui est aussi un ancien candidat à la direction du Parti conservateur. On y trouve également la principale succursale postale d'Edmonton, la gare de VIA Rail et un tas d'entreprises commerciales et manufacturières de moindre importance. C'est aussi dans cette circonscription que vivent une bonne partie des employés des raffineries et des usines de produits chimiques de l'est de la ville.

Edmonton-Est est également le noyau culturel d'Edmonton. Le plus grand théâtre de la ville, le Citadel, y est situé, ainsi que plusieurs petites troupes d'acteurs dont la créativité continue de faire d'Edmonton la première ville au Canada pour le théâtre. La circonscription d'Edmonton-Est est l'hôte du festival annuel des arts visuels, qui s'appelle «The Works», et c'est également là que se déroulent plusieurs des activités organisées dans le cadre du festival de jazz. La Centennial Library, bibliothèque centrale du réseau municipal d'Edmonton, se trouve à Edmonton-Est. C'est également dans cette circonscription que sont situés nos trois grands complexes sportifs: le John Bucey Park, qui est notre stade de baseball; le Commonwealth Stadium, où jouent les Eskimos, champions de la Coupe Grey; et le Coliseum, où jouent les champions actuels et futurs de la Coupe Stanley, les Oilers d'Edmonton.

• (1210)

On voit aussi autre chose à Edmonton-Est. On y voit de la pauvreté, de la misère, du chômage atteignant même 30 p. 100 dans certains quartiers, des vies brisées, des banques d'aliments et d'autres services d'aide. C'est là que les coupures dans les services, les réductions des prestations d'assurance-chômage et les hausses de la taxe de vente se font le plus sentir. C'est là qu'on voit vraiment les conséquences les plus terribles des gouvernements conservateurs.

Enfin, Edmonton-Est abrite des communautés extraordinairement variées et vivantes. Les langues de la terre entière se mêlent ici dans le commerce, les loisirs, le culte et la vie familiale. On peut entendre fréquemment dans ses rues de l'ukrainien, de l'allemand, du polonais, de l'italien, de l'espagnol, du portugais, du grec, du chinois, du vietnamien, de l'arabe et une multitude d'autres langues. Tous ces patrimoines se conjugent, monsieur le Président, pour faire de la ville d'Edmonton-Est ce qu'elle est.

Des luttes de la classe ouvrière de la soixante-sixième rue, à celles plus privées, mais réelles néanmoins, menées par les commerces indépendants de la 118e avenue pour simplement subsister, aux cérémonies dans le parc Giovanni Cabota, aux familles moyennes de travailleurs qui essayent de payer leur hypothèque à Claireview, tout cela constitue Edmonton-Est. Je peux vous assurer, monsieur le Président, que c'est un grand honneur de se voir désigner pour représenter une circonscription aussi diverse et vivante. J'ai le fervent espoir de le faire de mon mieux.

En représentant Edmonton-Est et les gens qui y habitent, je ferai entendre une nouvelle voix à la Chambre, une voix qui n'a pas été entendue depuis des décennies, non pas la voix du pouvoir et de la richesse, mais celles des gens simples et de leurs collectivités. C'est la voix de cette autre Alberta qui ne se contente pas des principes arbitraires des conservateurs. C'est la voix de cette Alberta qui est constamment et durement touchée par la politique gouvernementale des taux d'intérêt élevés, et qui exige que ces taux soient sensiblement diminués. C'est la voix de cette Alberta qui sait que les services ferroviaires voyageurs sont le moyen de transport en commun le plus efficace et le plus rentable, et exige non pas la disparition de VIA Rail, mais son extension, notamment l'établissement d'une nouvelle ligne à grande vitesse reliant Edmonton à Calgary.

C'est la voix de cette Alberta qui ne considère pas la mise au point des énergies de remplacement comme une menace pour ses intérêts, mais s'en réjouit plutôt comme étant la seule manière rationnelle de préparer l'avenir et de lutter contre l'effet de serre.

C'est la voix de cette Alberta qui exige de nouvelles réponses aux problèmes que connaissent les fermes familiales canadiennes, des réponses qui faciliteront au lieu d'empêcher le transfert des terres aux générations à venir et qui assureront aux agriculteurs un profit raisonnable pour leur travail.

C'est la voix de cette Alberta qui rejette la doctrine de la peur et de la haine des étrangers et qui veut tendre la main de l'amitié à tous ceux sur notre planète qui veulent bien construire avec nous un nouveau monde meilleur, tout en menaçant des foudres de la justice ceux qui opprimeraient les autres et les traiteraient injustement.

C'est la voix de cette Alberta qui exige la justice, l'impartialité et la sécurité sur le marché du travail, qui exige la justice pour nos autochtones qui ont été traités trop longtemps au mieux comme des gêneurs et au pire comme des gens à éliminer. C'est la voix de cette Alberta qui réclame une révision complète de toute notre régime fiscal pour que soit rétabli le principe de la capacité de payer, que les sociétés riches paient ainsi au moins une petite part des impôts et que la classe moyenne et les gagne-petit ne soient plus sans cesse pressurés par un gouvernement qui craint de froisser ses principaux bailleurs de fonds.

Je vais aussi me faire l'écho des voix individuelles à la Chambre des communes, monsieur le Président. Je me porterai à la défense des mères célibataires déchirées entre leurs responsabilités familiales et la nécessité de conserver leur emploi. Je ferai entendre le cri de détresse des couples âgés claquemurés, terrifiés et emprisonnés dans leur maison parce que les rues ne sont pas sûres. Je restituerai les cris de hargne d'une certaine jeunesse en mal d'espoir. Je me ferai l'écho de toutes ces voix. Mais plus important encore, monsieur le Président, je serai cette voix collective, de plus en plus forte et de plus en plus déterminée, celle de la très grande majorité des habitants d'Edmonton-Est qui travaillent pour gagner leur vie et qui poursuivent un idéal plus authentique, la voix de ceux qui bâtiront un Canada différent et meilleur.

Quand il n'est pas un tissu de voeux pieux ou de demi-vérités, le discours du Trône, monsieur le Président, est rempli de nouvelles défraîchies et de résidus de l'avenir. Les gens d'Edmonton-Est ne sont pas dupes. Ils sont capables de voir au-delà des mots. Ils peuvent clairement déceler des notes plus harmonieuses à travers ce charivari discordant. Ils ne se croiseront pas les bras. Ils travailleront ensemble. Ils construiront ensemble.

Il y a cent ans, monsieur le Président, un poète anglais de l'ère victorienne, John Addington Symonds, a traduit dans une vision poétique ce que serait nos lendemains dans un monde que nous pourrions bâtir. Ce poème, dont voici un extrait, s'intitule *These Things Shall Be:* «Demain, une race que le monde n'a pas encore connue s'élèvera l'âme purifiée par le souffle de la liberté et les yeux brillant de la lumière de la connaissance. D'un peuple à l'autre, d'une terre à l'autre, l'homme aura déposé les armes pour vivre libre avec ses frères. Dans la tête et le coeur de chacun le pouls de l'humanité tout entière battra au même rythme. De nouveaux arts atteindront des sommets de perfection, des choeurs puissants vibreront sous la voute céleste et la vie sera un chant unique quand la terre sera le Paradis.»

Une chimère? Bien sûr, mais je préfère consacrer ma vie à un idéal aussi beau, aussi élevé, même impossible, que vivre cinq secondes dans une complaisance veule, à côté de la grisaille et des impératifs inhumains du marché.

Et vous savez quoi, monsieur le Président? Je crois que les électeurs d'Edmonton-Est partagent cet idéal. Je vous remercie beaucoup.

M. Le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires? Le député de Lethbridge (M. Thacker) a la parole.

M. Blaine Thacker (Lethbridge): Monsieur le Président, je félicite mon collègue d'en face des nombreuses choses qu'il a dites, mais je pense qu'à la base de ses propos se trouve le fait qu'il essayait de dire à la Chambre qu'il allait répondre aux gens. On entend souvent cela de la part du NPD. La population compte davantge que le parti et je suis d'accord avec cela. Je voudrais lui poser cette question: Nous savons par des sondages qui remontent à des dizaines d'années que plus de 80 p. 100 des gens souhaitent la peine capitale pour les auteurs de meutres au premier degré. Mon collègue va-t-il respecter la volonté du peuple à cet égard ou va-t-il imposer aux gens l'idéologie néo-démocrate?

M. Harvey: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Non, je n'ai pas l'intention d'imposer l'idéologie néo-démocrate à qui que ce soit, pas plus que le gouvernement ne voulait imposer la sienne lorsqu'il a autorisé un vote libre à la Chambre qui a conduit, avec l'appui de nombreux conservateurs, au rejet de la peine capitale.

Une voix: Qu'allez-vous faire pour les gens de votre circonscription?

M. Harvey: Ce que je vais faire, c'est dire qu'il faut s'intéresser davantage aux conditions sociales qui donnent naissance aux refoulements et aux privations qui produisent les meurtriers, qu'aux meurtriers eux-mêmes.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Reprise du débat. Questions et observations.

M. Waddell: Oui, je voudrais faire une observation et poser une question à mon collègue. J'ai été très impressionné, comme la plupart des députés de cette Chambre, lorsque le député a dit qu'il serait le porte-parole des travailleurs, plutôt que des riches et des puissants, ce qui sera un heureux changements par rapport aux précédents députés conservateurs de l'Alberta. Nous sommes heureux d'avoir un représentant néo-démocrate en Alberta, une autre voix dans cette province, une voix aussi passionnée. Je le félicite de son discours.

Il n'y a qu'une chose avec laquelle je ne suis pas d'accord. C'est lorsqu'il a prédit que les Oilers remporteront la coupe Stanley. Je prends plutôt pour les Canucks qui sont dans ma circonscription de Vancouver-Est. Je pourrais peut-être parier avec le député. Il faudrait évidemment fixer la cote.

• (1220)

Il a soulevé la question intéressante du théâtre régional à Edmonton. En tant que critique culturel pour mon parti, je voudrais en savoir plus long à ce sujet. On nous demande parfois de donner de l'argent à des théâtres et à des organismes centraux, mais les théâtres et les organismes régionaux croissent rapidement, semble-t-il.

Pourrait-il nous renseigner sur la question du théâtre à Edmonton-Est, un quartier ouvrier de l'Ouest, bien loin du centre du pays où les gouvernements dépensent le gros de l'argent.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, il y a actuellement une demi-douzaine de compagnies théâtrales à Edmonton, sans compter le Fringe Theatre, événement de renommée internationale, qui se déroule chaque année dans le district Strathcona d'Edmonton. De ces compagnies, quatre je crois, sont installées à Edmonton-Est. La plupart de leurs pièces sont présentées au Centennial Library Theatre et dans un théâtre plus petit tant juste à l'ouest du Coliseum.

Elles consacrent toutes une bonne partie de leur temps et de leurs énergies à la production de nouvelles pièces d'auteurs canadiens, de l'Alberta, parfois même d'Edmonton. On peut toutes les considérer comme des formations à orientation nettement régionale parce que leurs membres viennent tous d'Edmonton et qu'ils doivent donc refléter la vie de cette ville où ils vivent.

Un nombre des pièces qu'on y joue sont écrites sur place et leur qualité est généralement excellente. C'est pourquoi je ne crains pas de dire à la Chambre qu'Edmonton est le chef de file du pays en ce qui concerne le théâtre. La plupart des gens seraient d'accord là-dessus, à mon avis.

Revenons brièvement à la question de la coupe Stanley. Je comprends la joie que le député peut éprouver actuellement. Après tant d'années de cruelles déceptions, il s'attend à ce qu'une partie, au moins, des rencontres de la coupe Stanley se déroule dans sa ville.

Je regrette, cependant, de lui dire que sa joie, disons-le charitablement, ne risque pas de durer plus longtemps que les prochaines éliminatoires. Je m'en veux d'être prophète de malheur, mais je suis absolument convaincu que la coupe Stanley restera à Edmonton.

M. le vice-président: Si la présidence peut intervenir, je pense plutôt qu'elle ira à Montréal. Elle n'ira pas à Toronto cette année, en tout cas.

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer à ce débat sur le discours du Trône en ma nouvelle qualité de ministre d'État chargé de l'Habitation. Les députés et vous, monsieur le Président, trouverez peut-être assez étrange sinon stupéfiant que je tienne à participer au débat sur un discours du Trône qui ne fait aucunement mention de la question de l'habitation.

Comme cela risque d'être interprété comme un manque d'engagement, d'intérêt ou d'action de la part du gouvernement, je tiens à signaler que le 30 janvier dernier, le premier ministre (M. Mulroney) m'a nommé ministre d'État chargé de l'Habitation, le premier de toute l'histoire du Canada à n'avoir pour toute responsabilité que les questions d'habitation.

Comme ne l'ignore pas la Chambre, des ministres des Travaux publics ont déjà été chargés de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, l'autorité fédérale en cette matière. Il y a déjà eu des ministres d'État chargés des Affaires urbaines. Le député de Papineau—Saint-Michel (M. Ouellet), qui était ici il y a un instant, a été l'un de ces ministres. Nous avons eu un ministre du Commerce extérieur qui était également responsable de l'Habitation. Jusqu'à maintenant, toutefois, il n'y a jamais eu de ministre fédéral strictement chargé de l'Habitation.

J'espère que cela veut dire quelque chose pour l'opposition et la population en général, car cela veut beaucoup dire pour moi et pour tous les employés de l'organisme fédéral chargé de l'Habitation, soit la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Cela signifie que ceux-ci ont enfin leur propre ministre, quelqu'un n'ayant d'autres responsabilités que l'Habitation. Ces gens veulent à tout prix fournir des maisons aux Canadiens, et leur permettre de se loger. Selon moi, ils apprécient vivement le fait de pouvoir maintenant compter sur un ministre responsable de l'habitation au niveau fédéral. Ce sont également des gens qui consacrent toutes leurs énergies au logement et qui veulent s'assurer qu'au niveau fédéral, dans le domaine du logement, on procède d'une façon compatible avec la *pratique commerciale* tout en tâchant d'être sensible aux besoins des gens. Les intéressés veulent absolument faire en sorte que tous les Canadiens puissent se loger convenablement. Selon moi, nous avons transmis un message bien précis aux employés de la Société canadienne d'hypothèques et de logement en procédant à cette nomination.

On peut comprendre également que d'aucuns minimisent l'importance de la nomination d'un ministre responsable seulement de l'habitation, du fait qu'il n'est absolument pas question d'habitation dans le discours du Trône.

Là encore, je tiens à vous signaler qu'il est arrivé parfois qu'on ne donne pas dans d'autres discours du Trône, suite à des engagements pris et qu'on prenne par contre, des mesures dont il n'était pas question dans ces discours.

Bien entendu, au cours de la dernière législature, dans le discours du Trône de 1986, comme la Chambre s'en souvient sûrement, il n'était absolument pas question d'habitation. Par contre, on a précisé qu'on entendait adopter une loi au sujet de la pornographie. Or, en fait, des initiatives ont été entreprises dans le secteur de l'habitation, lorsque les terrains de l'aéroport de Downsview ont été libérés en septembre dernier dans le but d'offrir des logements aux Canadiens, alors que pour ce qui est de la législation sur la pornographie, il n'en est toujours pas question.

Il est vrai que les discours du Trône peuvent être extrêmement importants, mais il ne s'agit pas de la fin des fins de la politique du gouvernement et des engagements de ce dernier. Cela dit, je crois qu'il importe que vous-même et tous les députés sachiez que j'accorde une très grande importance à l'habitation au Canada, au niveau fédéral. Pour m'acquitter de ma tâche et donner à l'habitation toute l'attention voulue, j'ai besoin de votre aide ainsi que de celle de tous les Canadiens.

J'ai été déçu d'apprendre à la suite d'un sondage effectué par la société Decima Research pour le compte de la Société canadienne d'hypothèques et de logement en août dernier, que 22 p. 100 à peine des Canadiens considéraient l'habitation comme une priorité. C'est fort étrange.

Dans la région métropolitaine de Toronto d'où je viens, on y a accordé beaucoup plus d'importance. La proportion était de près de 50 p. 100. Lorsqu'on songe au fait que l'habitation constitue un aspect essentiel de la vie de tous les Canadiens, je trouve quelque peu difficile à croire qu'à peine 22 p. 100 des Canadiens jugent qu'il s'agit là d'une priorité.

Ma tâche consistera à vous convaincre, en tant que députés, ainsi que les Canadiens, d'être plus sensibles à la question de l'habitation. C'est la seule façon pour nous d'obtenir certaines mesures, que ce soit au niveau fédéral, provincial ou municipal. Il faut s'assurer que tous les Canadiens y donnent la priorité voulue.

Lorsque j'ai été nommé à ce poste, j'ai reçu une lettre d'un bon ami, un professeur à la retraite de l'Université de Toronto qui a une vaste expérience dans le secteur de l'habitation. Il s'agit du docteur Albert Rose. D'aucuns savent qu'il est à l'origine du Regent Park Housing Project, de Toronto, l'un des premiers projets d'habitation tenant compte du revenu au Canada.

• (1230)

Le docteur Rose m'a félicité de ma nomination. Il m'a souhaité la bienvenue dans ce qu'il a appelé la crise permanente que connaît le Canada dans le domaine du logement. Cela montre bien quel rôle je dois jouer et à quel problème je dois m'attaquer. Ce n'est pas un problème superficiel. Et il ne se limite pas aux régions métropolitaines de Toronto et de Vancouver. Le Canada a de nombreux problèmes: le coût du logement; les taux d'intérêts hypothécaires, qui causent des difficultés de paiement aux propriétaires; les taux de vacance, véritable

cauchemar pour les locataires tenus de déménager; les sans-abri; la pauvreté; la remise en état des habitations; le logement des autochtones dans les réserves ou en dehors et dans les centres urbains. Les problèmes de logement sont nombreux au Canada et très variés.

S'il y a un problème généralisé, c'est bien celui du coût. Traditionnellement, le logement était abordable au Canada. On ne devrait pas y consacrer plus de 30 p. 100 de son revenu. Or, d'après le recensement de 1981, 375,000 familles canadiennes affectaient au logement 50 p. 100 ou plus de leur revenu. La moitié d'entre elles étaient de jeunes familles avec enfants. Les statistiques relatives au seuil de la pauvreté et la situation des banques alimentaires montrent bien aussi quels problèmes le coût du logement peut poser. Il est la source de bon nombre des problèmes sociaux que nous avons.

Comment nous attaquons-nous à ces problèmes? Tous les niveaux de gouvernement jouent un rôle dans le logement. Les pouvoirs publics municipaux jouent un rôle par le zonage et le contrôle de la densité et influent sur le coût du logement et la disponibilité des terrains. Les gouvernements provinciaux jouent un rôle par le contrôle des loyers, la méthode d'examen des loyers, la planification globale et, de concert avec le gouvernement fédéral, la construction d'habitations où le loyer est fonction du revenu. Le gouvernement fédéral joue un rôle en matière d'assurance hypothécaire. Certains affirment qu'il empêche ainsi les prix de baisser. Sans cette assurance, en effet, les gens ne pourraient pas obtenir une hypothèque. Aux termes de la Loi nationale sur l'habitation, la Société canadienne d'hypothèques et de logement offre un programme d'assurance hypothécaire au moyen duquel elle aide des milliers sinon des millions de Canadiens à se loger. Il est à noter que 34 p. 100 des ménages souscrivent une assurance hypothécaire par son entremise.

En outre, le gouvernement fédéral fournit des logements sociaux soit des logements proportionnés au revenu à l'intention des aînés, des familles, des personnes seules et des handicapés, qui ne peuvent pas payer les prix qu'exige le marché. Au fil des ans, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et le gouvernement fédéral ont beaucoup fait à cet égard. Ils ont assuré jusqu'à ce jour l'aménagement de 600 000 logements sociaux et continuent de le faire à raison d'environ 20 000 par année. Le gouvernement fédéral s'engage à consacrer 1,6 milliard de dollars par an à l'aménagement de logements de ce genre. Et, dans ce domaine, c'est d'un engagement à très long terme qu'il s'agit. Le gouvernement a fait des choses, mais il lui en reste à faire. Cela m'amène à décrire mon rôle dans le domaine du logement.

Pour comprendre mon rôle, je dois le situer dans le contexte financier actuel du gouvernement. Je ne puis prétendre avoir de grandes ressources à consacrer à la construction de logements à prix abordable pour les Canadiens. Je dois, de façon réaliste, chercher le moyen de fournir un plus grand nombre le logement avec les ressources que j'ai. N'oublions pas que cet horrible déficit nous oblige à consacrer 31c. de chaque dollar de recettes fiscales au paiement de l'intérêt sur la dette nationale.

Espérons que nous pourrons fournir une plus grande quantité de terrains excédentaires du gouvernement fédéral pour la construction de ces logements à prix abordables. Nous en avons fourni à Downsview. Et nous sommes en voie d'en trouver d'autres. Nous mettrons bientôt sur pied un programme qui permettra d'utiliser d'autres terrains excédentaires dans les grands centres particulièrement touchés par ce problème, comme Toronto, Vancouver et Montréal.

Nous cherchons des moyens d'aider ceux qui achètent une première maison à réduire leur versement initial. Nous examinons la possibilité d'utiliser les régimes d'épargne-retraite et les régimes de pension enregistrés pour mieux aider ces personnes. Nous espérons collaborer étroitement avec tous les paliers de gouvernement pour maximiser les ressources dont nous disposons.

Les Canadiens ne résoudront peut-être jamais ce que le Dr. Rose appelle la crise du logement permanente du Canada; mais il est certain que tous les députés ici présents ont le devoir de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour la conjurer. Je vous promets, monsieur le Président, et je promets aux députés, qu'aussi longtemps que je serai ministre d'État chargé de l'Habitation, je n'aurai de cesse que je n'aie atteint ce but.

Mme Catterall: Je suis heureuse d'entendre le ministre d'État parler de cette question qui m'intéresse d'autant plus que j'ai présidé pendant des années le bureau de direction de la société de logement à but non lucratif de la ville d'Ottawa.

J'ai été particulièrement intéressée par les commentaires du ministre sur le contexte financier et sur le pourcentage de toutes les recettes affecté à la dette. J'estime qu'on peut à juste titre contester ce chiffre. J'y reviendrai en posant une question précise.

J'ai été inquiétée par les commentaires concernant les pressions exercées par le public. J'espère que le gouvernement ne se laissera pas intimider par de telles pressions mais qu'il fondera sa politique sur les besoins que le ministre a décrits et d'après l'importance de ces besoins.

Peut-être le ministre ignore-t-il que le gouvernement, au cours de son dernier mandat, a réduit la portion des recettes qu'il consacre au logement, et qui n'a pas facilité les choses pour les organismes à but non lucratif, les coopératives et les municipalités qui s'efforcent de subvenir aux besoins en logement de leurs localités.

Le ministre a oublié de dire que la création d'emplois est l'une des principales retombées de l'investissement dans des programmes de logement et que la construction domiciliaire est le domaine qui crée le plus d'emplois par dollar investi. Si nous voulions réduire le déficit, il serait intéressant de vérifier ce que nous pourrions accomplir si l'emploi était de 1 p. 100 plus élevé et le chômage de 1 p. 100, les travailleurs compris dans ce 1 p. 100 payant de l'impôt prélevé au lieu de toucher des prestations, et si de nouveaux emplois étaient créés par l'acquisition des biens et des services nécessaires à la construction domiciliaire.

• (1240)

La question des terres que l'État pourrait céder est celle qui m'intéresse le plus. Je me demande si le ministre d'État chargé de l'Habitation (M. Redway) sait que, pendant la dernière session, 150 acres de terres publiques appartenant à la Ferme expérimentale d'Ottawa-Ouest ont été vendues au secteur privé. Je suis sûre que le ministre sait fort bien qu'aucune condition n'a été imposée lors de cette vente. On n'a exigé ni la construction de logements, ni la construction de logements à prix abordable.

Le ministre sait-il que dix autres acres à proximité sont actuellement sur le marché? Est-il en mesure de nous dire s'il y a des conditions attachées à cette vente exigeant que cette parcelle serve à la construction domiciliaire, et que les logements soient de prix abordable?

Le gouvernement a-t-il maintenant pour politique de demander au ministère des Travaux publics d'exiger, lors de la vente de terres ou de propriétés, que des logements soient construits, s'il y a lieu? J'en doute fort. Je me demande pourquoi pas et quand le ministre se propose de corriger la situation. En ce qui concerne ce. . .

M. le vice-président: Je suis désolé, mais je dois interrompre la députée. Il n'y a que cinq minutes de prévues et la députée a déjà pris plus de trois minutes, et je voudrais donner au ministre un peu de temps pour répondre.

Mme Catterall: Le contexte est tellement important, monsieur le Président.

M. le vice-président: Je suis désolé. La période de question ne dure que cinq minutes pendant les deux jours qui restent pour le débat sur l'Adresse.

M. Redway: Les commentaires et les questions de la députée contiennent toute une série de questions. Je tiens évidemment à répondre au plus grand nombre d'entre elles. Quant à savoir si le budget du logement a été réduit, si la députée voulait bien examiner les budgets du gouvernement fédéral depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, elle constaterait qu'ils ont augmenté d'année en année.

Même avec ces augmentations, il est peut-être plus difficile aujourd'hui de construire tous les logements envisagés par la corporation de logement de la ville d'Ottawa ou d'autres sociétés semblables, et je comprends certainement cette préoccupation. Si la députée examine attentivement le budget, elle s'apercevra que les fonds, loin de diminuer, augmentent.

Par ailleurs, la députée a tout à fait raison de dire que le secteur de la construction de logements constitue, avec les restaurants peut-être, la principale source d'emplois au pays. Quoi qu'il en soit, il crée certainement beaucoup d'emplois. Depuis quatre ans et demi, le gouvernement s'efforce de réduire le chômage, d'aider les chômeurs à réintégrer le marché du travail et de leur faire payer des impôts pour qu'ils aident à réduire le déficit. En fait, le gouvernement a très bien réussi à atteindre ses objectifs.

Comme la députée le sait, cela fait quatre ans que le Canada se classe au premier rang des pays occidentaux pour la création d'emplois et l'augmentation de son produit national brut. Nous nous sommes très bien tirés d'affaire, et je suis sûr que la députée applaudira aux efforts du gouvernement à cet égard.

L'aliénation des terrains pose un véritable problème. Comme la députée le sait, la politique actuelle du gouvernement, entrée en vigueur en 1985, est de vendre les terrains excédentaires de l'État à leur valeur marchande.

Cette politique faisait suite aux préoccupations concernant la façon dont les anciens gouvernements libéraux vendaient les terrains ou gardaient ceux qui étaient excédentaires. Le gouvernement a donc adopté cette politique d'aliénation des terrains.

Lorsqu'il s'agit d'aliéner des terrains et de déterminer s'il serait indiqué d'utiliser ceux d'une région donnée pour la construction de logements, je sens que j'ai un rôle à jouer. Si la députée constate que certains terrains fédéraux conviendraient particulièrement à la construction de logements, immédiatement ou dans un proche avenir, et que nous ne le savons pas, j'espère qu'elle le dira. J'ai l'intention de faire tout en mon pouvoir pour m'assurer que là où il existe une pénurie de logements,

les terrains du gouvernement pourront servir à la construction de logements—mais le besoin en logements n'existe pas nécessairement partout où il y a des terrains fédéraux excédentaires.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, en premier lieu, évidemment, je voudrais profiter de l'occasion pour remercier les électeurs de Gatineau—La Lièvre pour la confiance et l'honneur qu'ils me donnent de les représenter ici à la Chambre des communes. Eux et moi-même voudrions offrir à la Présidence la santé et surtout le succès en tant qu'arbitre juste et efficace en tout temps, malgré les difficultés.

[*Traduction*]

La circonscription que j'ai l'honneur de représenter a vu, comme toutes les autres régions de notre magnifique pays, l'émergence d'une nation caractérisée par la diversité culturelle et linguistique et fortement attachée à sa démocratie et à l'égalité des chances pour tous.

Nous tenons une caractéristique pour acquise et les autres peuvent prêter à discussion. Un discours du Trône devrait toujours refléter les éléments fondamentaux de notre société. Le degré d'attachement à chacun est affaire d'idéologie, d'opinion personnelle, si l'on préfère, mais il y va d'une différence de perception.

Au cours de notre histoire, il y a eu de nombreux débats sur ces éléments fondamentaux qui sont les caractéristiques d'un peuple vraiment démocratique. La croissance de notre pays a été remarquable en dépit d'une population relativement petite et d'un territoire immense.

Avant la Première Guerre mondiale, nous avions une société essentiellement agraire. Après cette guerre, elle est devenue une société industrielle. Après la Deuxième Guerre mondiale, nous sommes entrés dans l'ère de l'information et de la haute technologie. Nous sommes devenus des créateurs, des traiteurs et des distributeurs d'information et la recherche scientifique et le développement sont maintenant une nécessité si nous ne voulons pas être relégués au rang de pays de troisième ordre.

Le gouvernement a-t-il été à la hauteur de nos attentes? J'en doute.

[*Français*]

Depuis les dernières quatre années, le présent gouvernement a été obligé, à la veille de son élection en 1988, d'avoir de l'aide de la communauté des affaires, des grosses corporations qui ont utilisé des fonds exorbitants à travers les médias pour l'aider à se faire réélire.

On pourrait se poser des questions, savoir qu'en 1984, le libre-échange était un sujet complètement mis de côté. Je pourrais vous citer des phrases dites par le ministre des Finances à l'époque et même par le ministre des Affaires extérieures. Mais dans l'espace d'à peine deux ans, ce présent gouvernement arrive avec une option que la population ne lui avait pas accordée en 1984.

A la veille des élections de 1988, on s'aperçoit que les gros intérêts dans ce pays avaient besoin du présent gouvernement pour les aider à protéger leurs privilèges et les intérêts qui en dépendaient.

Malheureusement, la classe moyenne est obligée d'assumer les coûts des pots cassés, quand on regarde les désavantages qui vont découler de cette entente pour les années à venir.

[*Traduction*]

Nous n'avons jamais eu un régime fiscal équitable, et la situation a même empiré au fil des ans. L'équité en matière de fiscalité est probablement une des caractéristiques les plus fondamentales d'une démocratie. Nous savons que le gouvernement actuel avait promis une réforme. Après avoir subi une augmentation d'impôts en 1984, voilà maintenant que nous entendons à nouveau parler de réforme. Il faudra faire preuve d'une volonté politique très forte pour agir, d'autant plus qu'au Canada, les hommes et les femmes du domaine financier ont beaucoup plus facilement accès au pouvoir que ceux de la classe moyenne.

• (1250)

Le gouvernement actuel a-t-il le loisir d'instaurer une réforme réelle et équitable de notre régime fiscal? La classe moyenne du pays est-elle organisée de manière à protéger ses intérêts, à insister pour qu'une réforme équitable soit mise en place? Or, elle est manipulée par des intérêts financiers, l'élite financière du pays. A mon avis, il faut attirer l'attention sur le fait que la classe moyenne devra prendre conscience de la menace qui plane sur ses intérêts. Pour sa part, le milieu des affaires canadien n'a jamais vraiment été aux prises avec des difficultés, si l'on considère les gros avantages dont il bénéficie grâce aux milliards de dollars qu'y injecte le gouvernement fédéral. Pourtant, celui-ci a le culot de

vouloir s'attaquer aux programmes sociaux. Et il a bien choisi le moment, c'est-à-dire tout de suite après les élections. Comme le gouvernement ne fait toujours pas preuve du leadership nécessaire pour s'attaquer au problème, le pays sera un jour en butte à l'agitation sociale, à une pauvreté accrue et à des luttes de classe manifestes qui ne sauraient exister dans un pays comme le nôtre.

Lorsque nous examinons ces obstacles, nous devons nous demander: où sont les perspectives d'avenir? A quelles perspectives peuvent s'attendre quatre millions et demi de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté, si l'on considère que sur 1,2 million d'emplois créés ces quatre dernières années, près de la moitié sont rémunérés légèrement au-dessus du salaire minimum?

[*Français*]

Est-ce que je serais aussi obligé de vous dire que, selon les études, statistiques par dessus statistiques, les femmes sur le marché du travail n'ont pas des salaires équitables à ceux des hommes? Est-ce que c'est aussi un manque d'opportunité pour les femmes d'avancer dans le monde du marché du travail? Je prétends que les éléments dans un discours du Trône, c'est-à-dire l'opportunité, la démocratie et la liberté de poursuivre nos intérêts, on voudrait finalement que chaque citoyen de notre pays soit traité de façon équitable. Et comme je l'ai mentionné en anglais, le système d'imposition est un élément extrêmement important dans notre démocratie et il faut que cela soit en tout temps équitable pour tous nos citoyens.

[*Traduction*]

Les perspectives d'avenir constituent la force d'impulsion d'une population prospère et satisfaite. Mais j'ai l'impression que ces perspectives s'effritent à vue d'oeil et que le tissu social de notre pays en souffre déjà. Or, nous devons nous rappeler que, lorsque la pauvreté s'infiltre partout et, notamment, que notre régime fiscal devient de plus en plus inéquitable, l'agitation sociale augmente elle aussi. Celle que nous avons connue dans les années 60 semblera bien peu importante si nous considérons que des habitants de toutes les régions du pays accuseront le gouvernement de les avoir traités injustement, d'avoir conçu le régime fiscal de façon à avantager l'élite financière.

Je suis certain que ce n'est pas la première fois que ces propos sont tenus à la Chambre, mais il n'en demeure pas moins que l'écart s'agrandit et que nous devons nous attaquer au problème le plus tôt possible.

[*Français*]

Monsieur le Président, évidemment, dans cette Chambre, on a prononcé plusieurs discours soulignant le fait qu'on a un système d'imposition qui n'est pas équitable et que cela affecte surtout la classe moyenne. Et nous savons que dans cette société les gens de la classe moyenne sont très engagés à gagner leur vie quotidiennement. Ils n'ont pas l'occasion, telles les grosses compagnies, d'avoir des avocats et des personnes pour veiller à leurs intérêts sur une base quotidienne et qui ont accès à ceux qui décident au niveau politique pour voir que leurs intérêts soient toujours protégés, de trouver des avantages dans notre système d'imposition qui les favorisent. On ne peut pas s'attendre à ce que la population qui va faire face à des augmentations d'impôt reste toujours silencieuse. On parle toujours de la majorité silencieuse. Tôt ou tard, ces gens-là vont se soulever, et à ce moment-là nous allons voir une quasi révolution de la classe moyenne, qui va exiger des explications de la part du gouvernement.

Quand on regarde le déficit qui augmente d'année en année, quelle marge de manoeuvre le gouvernement central va-t-il avoir pour imposer d'autres... surtout dire à la classe moyenne: on va soulager votre taux d'imposition. On ne sera pas en position de le faire, et c'est là le danger.

Pour terminer, monsieur le Président, il y a trois éléments qui sont très essentiels dans notre société: l'accès à l'opportunité, la démocratie, c'est-à-dire la liberté de poursuivre nos propres intérêts, et évidemment l'équité. Ces trois éléments ne devront jamais être oubliés.

Il y a un autre élément qui est très important, mais qui n'a pas été mentionné dans le discours du Trône, et c'est la question de l'éducation, les déficiences que nous avons dans notre système d'éducation et le besoin de réformes, et peut-être d'investir davantage dans l'éducation.

Il n'y a pas de doute, avec un régime d'éducation efficace et qui s'adresse à l'avenir, que cela ouvre la porte à des opportunités. Je me rappelle quelques semaines après la réélection du Président de la France, M. Mitterrand, j'ai été frappé lorsqu'on avait posé la question suivante: Dans votre mandat de sept ans, durant votre deuxième mandat, quel est l'élément le plus important que vous trouvez, que vous envisagez, ou qui est votre objectif pour la France? Il avait répondu ceci: Il a dit que durant son deuxième mandat, le seul objectif qu'il avait, la seule chose dont il voudrait s'assurer, qu'il serait très heureux d'accomplir, c'est d'avoir une réforme efficace du système d'éducation au point que la France va rentrer dans le XXe siècle, préparée, et que si cet objectif est atteint, la France sera au sommet des pays industrialisés.

Évidemment, j'ai été touché par cette remarque, et de plus en plus, quand j'y pense, effectivement le meilleur outil que nous avons pour notre peuple, c'est de s'assurer que nous allons avoir les ressources nécessaires pour s'assurer que l'éducation au Canada va être accessible, et c'est la meilleure façon d'être des plus équitables, et en même temps d'ouvrir la porte à l'opportunité à tous nos concitoyens, et avec cela nous allons voir une population qui va être satisfaite, non seulement d'un gouvernement, mais de ses réalisations tant sur le plan collectif que personnel.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'aimerais, en débutant, féliciter mon homologue, le député de Gatineau—La Lièvre (M. Assad) pour son élection. Lui et moi partageons une grande frontière, c'est mon voisin, d'autant plus qu'il demeure à seulement quelques kilomètres de là où moi je demeure. Alors cela me fait doublement plaisir de le voir à titre de député libéral représentant si bien cette circonscription. Et je dois dire que c'est tellement un changement prononcé de la représentation qu'il y avait dans cette circonscription la fois précédente, un changement prononcé vers le meilleur, bien sûr, vers le mieux. C'est beaucoup mieux que la députée du parti conservateur qui représentait la circonscription auparavant. La députée du parti conservateur d'avant, naturellement, n'avait pas du tout les compétences de mon collègue, et je tiens à le féliciter encore une fois.

Mon collègue le député de Gatineau—Lalièvre (M. Assad) représente comme moi une région tout près de la Capitale nationale. Mon collègue doit savoir également que la région de la Capitale nationale a un taux de chômage qui est très faible, c'est-à-dire un taux de chômage du côté d'Ottawa, toujours bien, qui est autour de 5,7 p. 100.

• (1300)

Cependant, les régions en dehors de la ville d'Ottawa, et la région immédiate d'Ottawa-Carleton, du moins du côté ontarien, le taux de chômage est beaucoup plus élevé, à un tel point qu'à Hawkesbury, dans ma circonscription par exemple, le taux de chômage est de quelque 13 p. 100, 14 le mois dernier, 13 ce mois-ci, de sorte que les gens chez nous souffrent encore beaucoup du chômage. Ce que je veux tenter de soulever auprès de mon collègue, c'est le fait suivant: le gouvernement a récemment imposé des restrictions encore plus sévères sur l'assurance-chômage, sous prétexte que dans des régions où le chômage est bas, il serait de mise de resserrer la vis, si on peut dire, un peu, et que les gens n'ont pas besoin d'autant de prestations. Même si c'est vrai dans les régions où le chômage est bas, je ne suis même pas prêt à reconnaître cela, monsieur le Président, mais même si c'était vrai, ce n'est certainement pas vrai à Hawkesbury, dans ma circonscription ou à Cornwall et ailleurs en milieu rural où le taux de chômage est élevé. J'aimerais demander à mon collègue si la même situation se produit dans sa circonscription où les régions rurales ont déjà un taux de chômage très élevé et s'il est d'accord avec moi que les nouvelles mesures imposées par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) à l'effet que dorénavant on aura besoin de plus de semaines de contribution pour recevoir des prestations et que les prestations vont être coupées en termes de semaines, s'il n'est pas d'accord avec moi que ces mesures-là sont totalement injustes à l'endroit des résidants des régions rurales du Canada, particulièrement ceux qui sont tout près des régions urbaines, parce que les statistiques sont erronées de la façon que je viens de les décrire?

M. Assad: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses bons voeux.

Effectivement, les coupures dans l'assurance-chômage vont affecter les secteurs ruraux. Ayant eu l'honneur de représenter un comté rural au provincial auparavant, à chaque fois qu'il y avait une hausse de chômage, ce sont surtout les comtés ruraux qui étaient affectés et les coupures qu'ils annoncent effectivement vont toucher ces gens-là les premiers.

Ce sur quoi je voudrais attirer l'attention de mon collègue, c'est qu'il y a quelques années le Fraser Institute, dans l'Ouest canadien, avait fait une étude sur la question du chômage et les prestations d'assurance-chômage. Ils ont démontré effectivement que dans des centres urbains où le taux de chômage était beaucoup plus bas, ces gens-là avaient évidemment moins besoin d'assurance-chômage. Ils ont découvert que dans des centres urbains les prestations de ceux qui recevaient du chômage étaient des personnes qui gagnaient 22 000$ par année comparativement aux secteurs ruraux où les gens gagnaient à peine au-dessus du salaire minimum. Ce qui démontre effectivement que les mesures proposées ignorent les parties rurales de notre pays qui sont les plus touchés. Je crois qu'au fur et à mesure que les mois vont passer, la ministre responsable va voir qu'effectivement les circonscriptions rurales vont être touchées plus que les centres urbains, et des ajustements vont s'imposer.

[*Traduction*]

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de représenter les habitants de Scarborough-Center à la Chambre. Je leur suis vraiment reconnaissante de la confiance qu'ils m'ont faite. Je me considère privilégiée de pouvoir continuer à être leur porte-parole au Parlement du pays. C'est ici, au Parlement, que les problèmes, les principes et les politiques sont débattus. Sans la démocratie, le Parlement n'a aucune signification. Et la démocratie n'a aucune signification sans liberté. La démocratie et la liberté ne sont pas uniquement des notions ou des termes ayant une signification abstraite, ce sont des principes vivants qui définissent une société et son patrimoine.

Depuis deux siècles, le Canada modèle et défend la démocratie. C'est un patrimoine unique au monde. L'histoire nous a donné un certain sens de la liberté et la volonté de relever de nouveaux défis. En commençant par les autochtones qui ont été les premiers à s'installer dans notre pays, en passant par les explorateurs, les traiteurs de pelleteries, pour arriver jusqu'aux colons et aux pionniers, venus plus tard, les Canadiens ont acquis un esprit d'entreprise et un sens de la liberté très particuliers.

L'histoire a aussi montré aux Canadiens que le dur labeur est recompensé et que c'est en prenant des risques que l'on crée de nouvelles occasions. Durant une partie du XIXe et du XXe siècle, nos fondateurs ont passé un siècle à édifier un pays qui a été complètement formé il y a 40 ans seulement, lorsque Terre-Neuve a voté en faveur de l'entrée dans la Confédération.

Les forces et les circonstances qui ont façonné notre pays ont rendu les Canadiens optimistes pour l'avenir. L'histoire nous a préparés aux défis du siècle prochain. Le discours du Trône reflète cet état d'esprit. Parce ce discours et les politiques qui en dérivent ne sont pas un simple programme d'action, ils confirment notre identité nationale.

Nos antécédents de trafiquants et d'entrepreneurs ont fait de nous un peuple tout disposé à se mesurer aux autres pays du monde et aux États-Unis. Les gens d'affaires de la circonscription de Scarborough-Centre, que je représente, exploitent déjà les nouvelles possibilités qui s'offrent à eux grâce au libre-échange.

J'étais très heureuse d'apprendre que la société Canadian Thermos Products a annoncé qu'elle fermera son usine aux États-Unis et qu'elle créera 60 nouveaux emplois à Scarborough-Centre. L'usine de Scarborough desservira tout le marché nord-américain des produits isolants. La société CDA Industries, le plus grand fabricant de matériels de présentation au Canada, ouvrira bientôt un nouveau bureau à Atlanta pour élargir ses marchés. Les ventes se feront par l'intermédiaire du bureau d'Atlanta, mais les emplois seront à Scarborough. Le Warner, Lambert and Howden Group a également annoncé des projets d'expansion en raison du libre-échange.

L'histoire ne nous a pas seulement donné un sens de l'entreprise indépendante, mais aussi un grand respect de la terre. Les premiers Canadiens ont travaillé avec les ressources dont ils disposaient pour assurer leur survie. Aujourd'hui, nous reconnaissons encore une fois que l'homme et la nature sont étroitement liés. Les Canadiens se rendent compte qu'ils ne sont pas les créateurs mais les utilisateurs et les protecteurs d'un patrimoine naturel très précieux.

Il y a quelque 40 ans, durant la vingt-troisième législature, un député de Northumberland a pris la parole pour participer au débat sur le discours du Trône. Il a dit: «La crise d'aujourd'hui exige qu'on ravive immédiatement l'idée de conservation et de développement.» Ce député était mon père, le major R. Earle Drope. Permettez-moi de continuer une tradition familiale vieille de 40 ans en lançant le même appel.

Le besoin de renforcer le lien entre la conservation et le développement est un élément important du discours du Trône. Le Fonds pour le partenariat en matière d'environnement y est mentionné. Ce fonds aidera les organismes communautaires à faire participer plus de gens aux divers projets de conservation. Ce programme, tout comme la Loi sur la protection de l'environnement, la nouvelle Loi sur les parcs nationaux, le programme de réduction des pluies acides et le nouvel Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs que nous avons conclu avec les États-Unis, prouve que nous tenons à préserver notre patrimoine naturel commun.

• (1310)

Les gens de Scarborough-Centre partagent notre amour de la nature. Cela fait plusieurs années maintenant que j'ai l'honneur de travailler avec des milliers de bénévoles pour les aider à sauver le système écologique de la vallée de la rivière Rouge. Cette vallée est l'une des grandes régions naturelles de la banlieue de Toronto qui renferment des vestiges archéologiques uniques. Même si cette terre appartient à la province de l'Ontario, notre gouvernement se rend compte de son importance écologique. C'est pour cette raison qu'il a offert 10 millions de dollars pour préserver le système écologique de la vallée de la rivière Rouge. C'est également pour cette raison que le ministre fédéral de l'Environnement a accepté notre invitation de venir voir de ses propres yeux les beautés de cette vallée. Mais la province n'a malheureusement pas encore accepté notre offre, monsieur le Président. D'ailleurs, elle songe toujours à s'en servir pour y aménager un dépotoir ou pour y faire passer une grande autoroute.

Tout comme mon père qui a déjà demandé à la Chambre des communes de promouvoir la cause de la conservation et de l'aménagement des terres, je voudrais maintenant que la Chambre se joigne au gouvernement de l'Ontario pour préserver cette vallée au nom des générations futures. Les Canadiens ne méritent pas moins.

Le discours du Trône, monsieur le Président, fait appel à l'esprit d'entreprise des Canadiens et rend honneur à leur souci de la qualité de la vie. Mais il fait aussi appel à nous tous comme législateurs. Les Canadiens souhaitent vivement relever le défi que représente le libre-échange et le discours du Trône nous demande à tous de nous attaquer à la plus grande menace économique qui pèse sur le pays, la dette nationale. Le fait que nous avons réussi à créer près de 1,5 million d'emplois montre bien que notre système économique est valable si on lui en donne les moyens. La réduction de l'endettement le lui permettra. Les plus grosses dépenses que fera le gouvernement en 1989 ne seront pas pour la sécurité de la vieillesse, l'assurance-maladie, la défense nationale ni

aucun autre programme fédéral, mais pour le service de la dette nationale. Sans le fardeau de cette dette, notre gouvernement aurait aujourd'hui un budget équilibré.

L'année dernière, le budget fédéral prévoyait 33 milliards de dollars uniquement pour payer les intérêts sur la dette. Songeons seulement aux autres programmes que nous pourrions financer. Pourtant la dette continue à augmenter tous les ans, tous les jours et toutes les heures. En fait, pendant les 20 minutes dont je dispose pour faire ce discours aujourd'hui, la dette se sera accrue de 1 million de dollars. C'est le rythme à laquelle elle croît!

Le discours du Trône s'est engagé très clairement à s'occuper des finances de notre pays. Nos mesures des quatre dernières années ont permis de réduire le déficit annuel de 10 milliards de dollars. Nous devons continuer dans cette voie en diminuant la taille de la fonction publique, en vendant les sociétés d'État qui ne sont plus d'utilité publique et en restreignant les dépenses globales. Il n'y a pas d'autre solution, monsieur le Président, pour donner aux Canadiens les bases économiques dont ils ont besoin pour continuer à prospérer.

Cent vingt-deux ans de Confédération et des siècles d'histoire ont légué aux Canadiens un héritage exceptionnel de démocratie et de liberté. Cet héritage est honoré par toutes les personnes qui partagent la responsabilité de notre citoyenneté. Ayant grandi dans le Canada rural, je suis très conscient que les Canadiens, avec leur héritage de liberté et d'indépendance, possèdent aussi la capacité très exceptionnelle de collaborer. Notre histoire contient de nombreux exemples de solidarité entre les familles et les collectivités pour répondre à un besoin particulier. Il y a quarante ans, les habitants du petit village de Harwood, dans le comté de Northumberland, où je suis née, ont uni leurs efforts sous la conduite de mes parents pour édifier une salle paroissiale. La semaine prochaine, j'aurai l'honneur de retourner dans cette salle paroissiale pour y prononcer un discours.

Aujourd'hui, dans Scarborough-Centre, des bénévoles, hommes et femmes, visitent les foyers pour personnes âgées dans toute la circonscription pour y rendre de nombreux services, et notamment la résidence Wexford, à Scarborough, où habite ma mère. Les bénévoles organisent de événements et des activités et aident ces personnes âgées à mener une vie plus agréable et mieux remplie.

Je voudrais terminer ce débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône de la deuxième session de la 34e législature en rappelant ces paroles que prononçait le très honorable John Diefenbaker lors du débat sur sa célèbre Déclaration canadienne des droits: «Je suis Canadien, un Canadien libre, libre de m'exprimer sans crainte, libre de servir Dieu comme je l'entends, libre d'appuyer les idées qui me semblent justes, libre de m'opposer à ce qui me semble injuste, libre de choisir les dirigeants de mon pays Ce patrimoine de liberté, je m'engage à le sauvegarder pour moi-même et pour toute l'humanité.»

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Questions ou observations? La parole est au député de Saint-Boniface (M. Duhamel).

M. Duhamel: Merci, monsieur le Président. J'ai écouté attentivement l'intervention de la députée, et j'ai quelques observations que je ferai peut-être suivre d'une question.

Il est clair que la création d'emplois est un objectif que partagent tous les partis. Ce n'est pas seulement, et je le dis sans malveillance, un seul parti ou le gouvernement qui s'engage à y travailler. La question que nous devons nous poser est celle de savoir quel genre d'emplois sont créés, et avec quelles perspectives pour l'avenir.

De même pour la réduction du déficit; je n'entends personne à la Chambre dire qu'il ne faut pas réduire le déficit, mais j'en entends beaucoup se demander comment on le fera. C'est une question fondamentale que les Canadiens se posent aujourd'hui. Il faut observer une certaine prudence quand on parle d'une réduction du déficit de 10 milliards. Si ma mémoire est fidèle, le déficit se chiffrait à environ 38,2 milliards de dollars en 1984-1985. Cela veut dire qu'il devrait s'établir aujourd'hui à environ 28 milliards. Je crois savoir qu'il n'en est pas ainsi. Je voudrais simplement rappeler à tout le monde ici que l'année 1984-1985 a connu deux partis au pouvoir. En fait, le gouvernement actuel a été au pouvoir durant la moitié de l'année.

[*Français*]

Ce qui me chagrine un peu lorsque j'écoute attentivement tous mes collègues du gouvernement qui répondent à ce discours du Trône, c'est qu'il y a très peu de commentaires vis-à-vis de l'importance de la recherche et du développement, de l'aide financière supplémentaire aux collèges et aux universités, de l'aide supplémentaire pour l'alphabétisation.

Et puis, il me semble qu'il y a une contradiction flagrante. Le gouvernement se prononce souvent en indiquant que c'est très important de financer ces programmes afin que nous devenions un pays compétitif. Et, lorsqu'on réalise qu'on finance, par exemple, la recherche et le développement à la moitié seulement de ce qui se fait aux États-Unis, au Japon ou en Suède, il me semble que c'est contradictoire!

• (1320)

[*Traduction*]

Le plafonnement des fonds d'enseignement postsecondaire pour les autochtones est une autre contradiction flagrante. Voilà des gens qui cherchent désespérément à améliorer leur situation. Le gouvernement leur dit que la recherche et le développement en éducation sont importants, mais qu'il y a une limite. La députée ne pense-t-elle pas que le discours du Trône aurait dû insister davantage sur la recherche et le développement, sur l'alphabétisation et sur le financement des collèges et universités?

Mme Browes: Monsieur le Président, je suis heureuse des observations du député et je le remercie de m'adresser sa question.

Je voudrais parler d'abord de son observation sur le chômage. Il est vrai que le nombre des chômeurs a diminué considérablement. L'emploi des jeunes est vraiment ce sur quoi le gouvernement s'est concentré. Lorsque l'on regarde les statistiques, nous voyons que plus de 100 000 jeunes de moins de 25 ans ont leur propre entreprise. Le fait que les jeunes Canadiens aient décidé d'avoir leur propre affaire et de se lancer dans la libre entreprise, est vraiment un phénomène remarquable. J'en suis ravie.

Deuxièmement, nous avons décidé d'accorder plus d'importance à la formation. Dans notre collège communautaire, le Scarborough Centennial College, nous insistons particulièrement sur la formation pour des emplois concrets. Je vais vous donner un exemple d'un programme de formation à cet endroit. Pour fournir plus de places de garderie, le gouvernement a financé un programme de formation, au Centennial College, pour des personnes désirant ouvrir une garderie chez elles. Les classes comptaient environ 25 étudiantes et on donnait aussi des cours sur la façon de lancer sa propre entreprise. Ces étudiantes ne se voyaient pas comme des garde-enfants, mais comme des entrepreneurs appelés à fournir un service à leur collectivité. Voilà des programmes de formation qui conduisent à des emplois réels.

En ce qui concerne le budget, je pense que tout le monde ici, et surtout à ce bout-là de la Chambre, réalise l'importance de réduire le déficit. Par le passé, la réduction du déficit est venue à 80 p. 100 de la compression des dépenses et à 20 p. 100 de l'augmentation des impôts. Je pense que les choix de notre ministre des Finances (M. Wilson), qui présentera sont budget dans une dizaine de jours, et sa sagesse, se révéleront remarquables. Je suis sûre que le député sera heureux des résultats.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, aujourd'hui, je veux consacrer toutes mes remarques à une phrase du discours du Trône. La voici:

> Enfin, réitérant son attachement à l'unité nationale, mon gouvernement soutient que la ratification de l'Accord du lac Meech est indispensable à la poursuite de l'évolution constitutionnelle du pays.

Je trouve cette déclaration plutôt faible comparée aux autres priorités. On ne promet aucune rencontre, aucune mesure ni aucun effort. Le gouvernement se contente de «soutenir» quelque chose.

Après vérifications, j'ai appris, avec surprise, que ni dans l'édifice Langevin ni dans le bunker de Québec, il n'existe un plan ou un programme en vue d'assurer la constitutionnalisation de l'Accord. En 1980, en 1981 et au début de 1982, des émissaires de Québec parcouraient le pays pour rencontrer les représentants des gouvernements provinciaux et des émissaires de l'édifice Langevin en faisaient autant de leur côté. Je me suis donc demandé pourquoi le gouvernement semblait perdre son ardeur.

Je me suis rendu compte qu'il y avait une bonne raison pour expliquer cet apparent manque d'ardeur. C'est que l'Accord du lac Meech est déjà un succès dans les deux capitales, Ottawa et Québec, qu'il soit inscrit ou non dans la Constitution. Qu'il survive ou qu'il disparaisse, il a atteint le but visé et aucun des deux gouvernements n'a l'énergie nécessaire pour essayer de le constitutionnaliser sous une forme amendée et améliorée, comme mon parti le souhaite et comme le pays l'exige.

Pourquoi est-ce un succès? Il est déjà un succès pour le premier ministre (M. Mulroney). Ou bien il sera ratifié, ou bien il ne le sera pas. S'il l'est, le grand conciliateur du Canada qui a obtenu tant de succès comme négociateur dans l'entreprise privée pourra démontrer qu'il sait gouverner et que sa prétention de réunifier le pays et de ramener le Québec au bercail dont il parle constamment s'est réalisée et il accèdera au rang de Père de la Constitution aux côtés de Pierre Trudeau.

D'un autre côté, si l'accord ne passe pas, il a un bouc émissaire tout trouvé qu'il a déjà commencé à blâmer, le groupe que ses amis Américains appellent les L, les libéraux. Il ne pourra certes pas s'en prendre aussi au chef de l'opposition, quoiqu'il l'ait fait au cours de la campagne électorale pour le regretter ensuite aux premiers jours de la session. Le chef de l'opposition officielle (M. Turner) a fait l'impossible pour défendre, appuyer et faire constitutionnaliser l'Accord du lac Meech. Toutefois, il y a au pays d'autres libéraux, dont le premier ministre dresse déjà la liste, qui vont aussi servir de boucs émissaires pour l'échec de l'Accord. La candeur et l'esprit de suite ne sont plus les points forts du premier ministre.

Cette façon d'aborder l'Accord du lac Meech vaut aussi pour le point de vue du gouvernement québécois. Je le répète, le marché sera conclu ou il ne le sera pas. S'il est conclu, M. Bourassa aura la preuve qu'un gouvernement provincial fédéraliste peut accomplir davantage qu'un gouvernement séparatiste; que, contrairement à René Lévesque, il aura su franchir cette étape constitutionnelle et négocier avec succès le programme en cinq points qu'il considère important de faire adopter par tout le pays. J'ajouterai que si l'Accord du lac Meech est conclu, le Québec se sentira plus à l'aise au sein de la Confédération canadienne à certains égards que j'exposerai plus loin.

Par contre, si l'Accord échoue, M. Bourassa—qui, d'après ce que j'en sais, ne fait rien pour empêcher cela—aura, à l'instar du premier ministre, un bouc émissaire tout désigné, qui est celui des Québécois depuis des générations, depuis des décennies, c'est-à-dire le reste du Canada. Je regrette de devoir le dire, mais les Québécois n'auront pas de mal à recueillir dans le reste du pays des déclarations comme celles qu'on a entendues aux audiences qui se sont tenues au Manitoba et ailleurs, à savoir qu'on ne peut pas être à la fois Canadien et d'expression française, qu'on ne devrait prendre aucune mesure ni déployer d'effort pour promouvoir l'usage du français au Canada. Cela se dit bel et bien et mon collègue sait que cela ne vient pas des libéraux et je crois comprendre que cela n'est pas non plus le fait des conservateurs fédéraux. Mais pareilles affirmations existent et M. Bourassa pourra les invoquer pour expliquer l'échec de la Constitution.

Il se trouve des Canadiens pour lui souffler que la Confédération canadienne repose sur la préservation du français et de l'anglais et que son avenir en dépend. M. Bourassa pourra crier sur les toits que le Québec a besoin d'un gouvernement fort, de mesures vigoureuses comme la loi 178 qui, de son propre aveu, lèse les droits des anglophones du Québec et viole la Charte québécoise des droits et libertés. Elles viole la Charte canadienne des droits et libertés et nous verrons bientôt, je crois, qu'elle viole aussi la Déclaration universelle des droits de l'homme qui, heureusement, ne comporte pas de clause de dérogation. Il se peut que le gouvernement du Québec soit bientôt aux prises avec ce problème. Mais ce que je tiens à faire comprendre, c'est que l'échec de l'Accord du lac Meech pourrait, jusqu'à un certain point, faire l'affaire du Québec et même du premier ministre.

• (1330)

En ma qualité de porte-parole de mon parti pour l'Accord du lac Meech depuis quatre ans, je l'ai suivi de près et j'y ai beaucoup réfléchi. Dans un sens, cet accord tient du mirage. Il a l'air d'un accord, mais plus on l'étudie, plus on s'aperçoit qu'il est criblé d'ambiguïtés volontaires.

Parlons un peu des ambiguïtés volontaires. Nous avons essayé, comme d'autres, de dissiper les ambiguïtés de l'accord, de le modifier dans le sens de la clarté. Remarquez que les ambiguïtés volontaires ont du bon. A l'époque de l'établissement du Fonds monétaire international, bien avant que je devienne député, je me rappelle avoir entendu Louis Rasminsky, qui représentait le Canada à Bretton Woods, déclarer que l'une des grandes qualités des statuts du FMI, c'était qu'ils ne contenaient pas d'ambiguïtés involontaires. En d'autres termes, il y avait des ambiguïtés, mais toutes étaient voulues.

Lorsqu'un avocat représente son client, il ne veut pas d'ambiguïtés, qu'elles soient volontaires ou non. Il veut pouvoir dire à son client exactement ce que seront ses droits en toute situation. Sinon, il le desservirait.

Au moment de rédiger les statuts d'un organisme comme le FMI ou la constitution d'un pays, les ambiguïtés volontaires sont souvent souhaitables. Elles permettent la signature du document. En somme, les signataires les interprètent chacun à sa façon. Il leur faudra bien tôt ou tard les dissiper, mais ils s'en accommodent entretemps afin de permettre la signature du document. Les

avocats et leurs clients répugnent à cette façon de procéder, mais les hommes en sont coutumiers.

Ainsi, je ne suis pas contre l'ambiguïté lorsqu'elle est voulue, mais le problème avec le mirage que constitue l'Accord du lac Meech, c'est qu'il regorge d'ambiguïtés, à tel point qu'au moment même de quitter la salle les parties qui venaient juste de terminer les négociations, interprétaient déjà de façons différentes certains termes.

Le groupe de mots «la paix, l'ordre et le bon gouvernement» est tout à fait ambigu et si nous avions forcé les Pères de la Confédération, en 1867, à préciser exactement ce qu'ils entendaient par là, ou si on avait demandé aux Pères de la Constitution américaine le sens exact du groupe de mots «la vie, la liberté et la poursuite du bonheur» et ce que les tribunaux allaient décider dans tous les cas, ils auraient eu bien de la difficulté à le faire. Cependant, l'Accord du lac Meech, ce mirage, renferme beaucoup trop d'ambiguïtés. Au Parti libéral, dans l'opposition officielle et je vous invite à lire notre rapport minoritaire nous voulons clarifier ces ambiguïtés.

Si on prend la question des droits des femmes par opposition aux droits collectifs de l'État en tant que société distincte, le premier ministre Bourassa affirmait que les droits des femmes n'étaient pas touchés par l'article sur la société distincte. Cependant, les femmes du pays, qui avaient fait appel à des conseillers juridiques compétents dont j'ai lu avec soin les avis juridiques, ont pu affirmer qu'il y avait un certain doute, une certaine ambiguïté en l'occurrence. Par nos amendements, nous avons essayé, du côté libéral, de remédier à la situation à cet égard.

Je voudrais vous donner un autre exemple d'ambiguïté. Il s'agissait de la question des objectifs nationaux pour ce qui est des programmes cofinancés. Le premier ministre Peterson a été en mesure d'affirmer que le critère en question permettrait de déterminer si des crédits fédéraux seraient affectés ou non à un programme cofinancé. Cependant, au Québec, on défendait une position tout à fait différente au sujet d'un article extrêmement important qui devait être réglé à la table des négociations. On aurait pu tolérer une certaine ambiguïté, mais il fallait faire disparaître ces ambiguïtés fondamentales.

Le gouvernement a jugé que le document en question était un tout auquel on ne pouvait absolument pas toucher. En d'autres termes, la moindre modification risquait de réduire à néant cet accord. Je ne voyais pas les choses de la même façon. Il s'agissait, selon moi, d'une série d'ambiguïtés que les gens de bonne volonté pouvaient et devaient clarifier. Pour reprendre l'analogie de ce qui est arrivé en 1981 et 1982, c'est ce que nous avons essayé de faire alors. Nous avons accepté des amendements jusqu'à la dernière minute, car ils venaient soutenir davantage le document et clarifier la Constitution que nous tentions d'établir.

Par ce que j'ai dit, j'ai pu donner l'impression qu'il n'est pas important de modifier la Constitution. Je tiens à préciser que je juge extrêmement important de le faire. Mais si la conclusion de l'Accord du lac Meech est d'une manière ou de l'autre moins importante que le processus dans lequel nous sommes engagés, c'est parce qu'a la base, il est faux de prétendre que le Québec ne fait pas partie du Canada. Au fond, tous les Québecois savent bien qu'ils sont Canadiens. Ils savent que le Québec fait partie du Canada et la plupart en sont fiers. Je ne dis pas tout. Nous connaissons les résultats du vote. Mais je peux dire que la plupart des Québecois en sont fiers. Ils paient des impôts comme les autres et ont droit à des services. Prétendre que la signature de l'Accord du lac Meech est essentielle pour que le Québec et les Québecois fassent partie du Canada, c'est purement et simplement de la supercherie.

Si la réforme constitutionnelle est importante, ce n'est pas pour intégrer le Québec au Canada, ni pour que les Québécois se sentent Canadiens, ce qui est déjà fait. Elle est importante pour l'amélioration des relations que nous entretenons. C'est la raison pour laquelle j'appuie l'Accord du lac Meech. J'y vois la première des mesures qui apporteront plus de justice, d'équité et de clarté dans nos rapports.

Je n'ai pas beaucoup de temps, mais j'aimerais donner un exemple. Les dispositions actuelles de la Constitution concernant la Cour suprême présentent un défaut. Il n'est pas juste qu'un gouvernement provincial doive déposer une plainte contre le gouvernement fédéral auprès d'un tribunal dont tous les juges sont nommés par lui. Dans le privé, personne ne soumettrait un grief à un arbitre choisi par la partie adverse.

L'Accord du lac Meech avait donc du bon. Il prévoyait un mécanisme accordant aux provinces plus que le simple sentiment que l'arbitrage semblerait équitable. On pourra donc penser qu'il est effectivement plus équitable. Je pourrais aussi parler des programmes à frais partagés, pour lesquels les provinces ont davantage voix au chapitre. Nous avions quelque chose en main avec cet accord et j'interviens aujourd'hui pour dire combien je regrette son abandon par le Québec et par le premier ministre et, à mon avis, combien nous devrions nous efforcer de franchir une étape raisonnable de l'évolution constitutionnelle, en nous fondant sur les promesses du lac Meech, mais en les concrétisant sur la foi d'interprétations, de définitions et de clarifications, pour savoir enfin que nous avons un pays et que nous avons progressé.

• (1340)

[*Français*]

M. Charest: Monsieur le Président, j'ai peine à croire ce que je viens d'entendre aujourd'hui à la Chambre des communes, d'une personne qui se prétend, pour utiliser ses propres mots, le . . .

[*Traduction*]

Est-il vrai que le député est le porte-parole? Je tiens à ce qu'on sache clairement que le député reconnaît qu'il est le porte-parle du Parti libéral du Canada concernant l'Accord du lac Meech.

[*Français*]

Et il vient de nous faire un discours truffé de sophismes, de contradictions incroyables, non pas pour appuyer l'Accord du lac Meech, ce n'est pas cela, parce que comptez le temps qu'il a pris pour vanter les qualités et l'importance de l'Accord du lac Meech pour le Canada, non pour dénigrer l'Accord. . . Cela a été l'essentiel des propos tenus par ce député qui est le porte-parole de son parti, le parti libéral fédéral du Canada, sur l'Accord du lac Meech, monsieur le Président.

Permettez-moi d'abord, pour placer les choses dans leur contexte, de faire un peu d'histoire. Cela a commencé au tout début, lors des élections de 1984, alors que le premier ministre (M. Mulroney), le chef du parti conservateur, qui par la suite est devenu premier ministre du Canada, s'est engagé dans un discours fait à Sept-Îles de faire en sorte que le premier objectif sur le plan constitutionnel de notre gouvernement serait de faire en sorte que le Québec puisse être réintégré dans la Constitution, monsieur le Président. Cela a été l'objectif fixé et l'objectif maintenu jusqu'à ce jour sur le plan constitutionnel par notre gouvernement.

Ensuite, monsieur le Président, le premier ministre du Québec a soumis cinq demandes au premier ministre des provinces, à une réunion annuelle des premiers ministres qui a eu lieu à Edmonton à l'été 1986. De manière unanime, monsieur le Président, les premiers ministres des provinces ont reconnu l'objectif constitutionnel de faire réintégrer le Québec dans la Constitution. Et c'est de cela dont il s'agit lorsqu'on parle et qu'on se réfère à l'Accord du lac Meech. C'était de faire en sorte, premièrement, qu'on puisse faire réintégrer le Québec dans la famille constitutionnelle.

Le leader, après la signature de l'Accord. . .

M. Corbeil: Avec dignité!

M. Charest: Avec dignité. Oui, mon collègue, le ministre du Travail (M. Corbeil), monsieur le Président, le nouveau député d'Anjou—Rivière-des-Prairies, d'envergure reconnue au Québec, me souligne «avec dignité». Cela a toujours été l'objectif et c'est encore l'objectif aujourd'hui maintenu par notre gouvernement. Mais le porte-parole du parti libéral fédéral du Canada aujourd'hui sur l'accord du Lac Meech parle d'un mirage de l'Accord du lac Meech. C'est cela que vous appelez, vous, la promotion de l'Accord du lac Meech qui est essentiel pour notre province, pour les Québécois, un mirage!

Il parle aussi de *puffery*. J'ignore ce que cela veut dire ce terme-là, moi, monsieur le Président, *puffery*. Mais ce que je sais, c'est que cela ne doit pas être un grand compliment envers l'Accord du lac Meech.

Moi, je veux savoir, monsieur le Président, je veux dire une chose. Premièrement, je dirai au porte-parole du parti libéral fédéral du Canada qu'il trahit aujourd'hui l'engagement pris par son chef et son parti et envers l'Accord du lac Meech, et donc, envers le Québec. Vous avez trahi cet engagement-là. Dites-nous aujourd'hui si vous l'appuyez!

M. Kaplan: Monsieur le Président, j'aimerais dire d'abord que nous avons appuyé et que nous continuons à appuyer ce procès, y compris notre vote pour l'Accord du lac Meech quand cela a été soulevé ici.

Pour moi, c'est pas la question de réintégrer pour le Québec. Cela, c'est une fausseté de dire que le Québec n'appartient pas au Canada ou que le Québec a besoin d'intégration au Canada. Cela fait partie du tout et chaque Québécois le connaît et chaque Canadien le connaît. La question, ce n'est pas sauver la nation, réintégrer le Québec. Le Québec et les Québécois qui étaient ici ont appuyé l'Accord en 1982. Quand on a rapatrié la Constitution au Canada, on avait l'appui des Québécois, on avait leur appui ici. Mais un gouvernement séparatiste à Québec.. qu'est-ce qu'on attend? Qu'il vote pour la réaffirmation de notre Constitution, pour le rapatriement. . . pas du tout!

Et quant à la question de ce qu'on fait ici, c'est qu'on fait ce qu'on doit faire, c'est améliorer notre Constitution. Nous avons fait des suggestions pour l'améliorer. Le gouvernement a même refusé d'en parler et c'est cette approche qui est responsable dans la destruction du lac Meech. C'est leur refus d'accepter des amendements. Ils refusent d'un côté du pays à l'autre d'élargir leurs perspectives. On ne peut pas changer une Constitution juste

avec les demandes d'une province. Cela ne marche pas! On ne peut pas parler d'un *Quebec round*.

[*Traduction*]

Pour modifier notre Constitution, nous avons besoin d'un Canada Round, et c'est ce que nous avons tenté de faire en nous fondant sur l'Accord du lac Meech. Nous avons fait des efforts. Nous avons été contrés par le premier ministre du Canada (M. Mulroney) et le premier ministre du Québec qui, comme je l'ai montré, ne se souciaient guère que l'accord soit entériné ou non.

[*Français*]

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable députée de Louis-Hébert (M^me^ Duplessis).

M. Charest: J'invoque le Règlement, monsieur le Président,

M. le vice-président: L'honorable ministre invoque le Règlement.

M. Charest: Monsieur le Président, je pense que vous avez pu voir par vous-même que le sujet évoqué par mon collègue sur l'Accord du lac Meech suscite beaucoup d'intérêt de députés ici en cette Chambre, mais aussi du public en général. Je demande à mon honorable collègue, avec le consentement unanime de la Chambre, qu'on puisse continuer à poursuivre les questions avec l'honorable. . .

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le député de Port Moody—Coquitlam (M. Waddell) a la parole au sujet du même rappel au Règlement.

M. Waddell: A propos des dix minutes, je voulais poser une question. Reste-t-il cinq minutes?

M. le vice-président: Il n'y a pas de période de questions et observations de dix minutes. La période est de cinq minutes pour le moment. Les cinq minutes sont écoulées. Un ministre demande toutefois que la période soit prolongée.

Elle ne peut pas durer indéfiniment. Si la Chambre est d'accord, je propose que nous prolongions de dix minutes.

M. Waddell: Je ne peux pas répondre pour tous mes collègues, mais j'aimerais une prolongation. Je consens à la proposition, pourvu qu'on nous entende nous aussi. Je respecte le ministre, mais il ne peut monopoliser tout le temps. Il a le temps d'intervenir, et il peut poser quelques questions.

M. le vice-président: Nous sommes donc d'accord pour prolonger la période de questions et d'observations.

M. Kaplan: Je préviens la Chambre que je dois quitter la ville, mais pas avant 22 heures.

M. le vice-président: Nous prolongeons la période de questions et d'observations qui suit le discours du député de York-Centre (M. Kaplan) pour une brève période que je fixerai, à ma discrétion, si les députés sont d'accord.

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Je veillerai à ce qu'un député du Nouveau Parti démocratique puisse poser une question, de même qu'au moins un représentant de l'opposition officielle.

[*Français*]

M. Corbeil: Monsieur le Président, je pense que s'il y avait une occasion au cours des dernières années qui expliquerait pourquoi le parti libéral a été rayé de la carte du Québec au cours des deux dernières élections, l'honorable député de York-Centre (M. Kaplan) viendrait de nous en donner la démonstration la plus éloquente.

Je ne croyais jamais entendre de ma vie un député de York-Centre venir prétendre dans cette auguste assemblée qu'il est le porte-parole du Québec, qu'il est en mesure de prétendre parler au nom des Québécois de façon plus normale et plus légitime que le premier ministre du Québec. Si l'Accord du lac Meech a été conclu, monsieur le Président, c'est parce que le premier ministre actuel du Canada (M. Mulroney), qui est un unificateur et non pas un diviseur comme. . .

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Corbeil: . . .que le premier ministre du Canada a accepté de s'asseoir avec les premiers ministres de chacune des provinces et d'examiner la possibilité de faire en sorte que, comme le disait mon collègue le ministre d'État (Jeunesse), il y a quelque temps, l'on permette au Québec de réintégrer avec dignité le Canada.

• (1350)

Et de voir aujourd'hui, à l'occasion de ce débat, l'honorable député de York-Centre (M. Kaplan) se substituer aux Québécois et au premier ministre du Québec pour dire que cet Accord du lac Meech, comme le disait aussi le ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest), qui a été conclu avec l'unanimité des 10 premiers ministres de chacune des provinces du Canada, que cet Accord du lac Meech est la chose la plus importante qui doit être faite avant que nous ne puissions passer à autre chose. . . Et est-ce que le parti libéral fédéral du Canada considère toujours cela, et c'est ce que je voudrais demander à l'honorable député de York-Centre, est-ce que le parti

libéral fédéral, au moins ce qu'il en reste, considère toujours l'Accord du lac Meech comme étant la première priorité constitutionnelle du moment?

M. Kaplan: Je peux répondre oui, et, à preuve, si je peux moi-même poser et peut-être suggérer une réponse possible au gouvernement, c'est que, eux, ils ont perdu le besoin, le sens de l'urgence de la réussite de l'Accord du lac Meech. Comme je l'ai mentionné, ils ne font rien maintenant pour essayer de le faire entériner, ils s'en sont servi suffisamment pour eux. Nous, nous voulons bien voir l'évolution de notre Constitution. Et je crois que si l'Accord du lac Meech n'est pas entériné, ce sera à cause de leur manque d'efforts, mais pas à cause de nous. Nous, nous avons appuyé cet accord.

[*Traduction*]

Notre chef a sué sang et eau au lac Meech, politiquement parlant. Il a su maintenir la cohésion du parti sur cette question. Je lui ai accordé mon appui. J'ai participé aux réunions sur l'Accord du lac Meech qui ont eu lieu sur la colline. J'écoutais. Je me suis gardé de dire, comme le gouvernement, que le texte était intouchable. J'ai écouté les groupes venus de tous les coins du pays. . .

[*Français*]

. . .y compris du Québec, qui avaient des suggestions à nous apporter pour améliorer l'Accord. J'ai écouté, et il y avait un besoin de ces amendements, un besoin de ces précisions, et si le gouvernement était vraiment sérieux, s'il voulait vraiment voir la constitutionnalisation de l'Accord du lac Meech, il aurait dû se saisir des amendements, pas seulement les nôtres, mais les amendements suggérés par les Canadiens: les Territoires du Nord, ils avaient raison; les groupes multiculturels, ils avaient raison; les femmes, elles aussi avaient raison, avec les suggestions qu'elles avaient apportées. Mais eux, ils ne veulent que ce qu'ils ont créé, comme je l'ai déjà dit, une espèce de mirage, parce que ça manquait de précisions, il n'y avait pas assez d'unanimité pour survivre devant le peuple canadien.

[*Traduction*]

Lorsque la population canadienne a examiné ces propositions constitutionnelles, au lendemain de la signature, elle avait des questions à poser, mais les signataires, eux, n'avaient pas de réponse à donner. Ils ne pouvaient nous dire avec certitude ce que signifiait tel ou tel article. C'est pourquoi des amendements s'imposaient. Cet accord intouchable aurait pu être l'occasion d'une grande réjouissance au Canada.

Je ne veux pas nier qu'il soit important, sur le plan politique que le Québec, le gouvernement québécois et la ville de Québec, approuvent nos ententes constitutionnelles. C'est essentiel. Mais j'estime qu'il est insensé de prétendre, comme le fait le premier ministre (M. Mulroney) que l'unité du pays en serait réalisée, que le Québec rejoindrait la famille canadienne.

M. le vice-président: Nous entendrons encore deux questions. Celle du député de Port Moody—Coquitlam (M. Waddell) et ensuite celle du député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand). Reprenons le débat.

M. Waddell: Merci, monsieur le Président. Il vaudrait mieux, sans doute, que les députés parlent d'amener le Québec à signer la Constitution de 1981, plutôt que de le ramener dans la famille canadienne. Il y a ici 70 députés qui sont de cet avis. Je pense que ce serait plus réaliste. Je me suis opposé à l'Accord du lac Meech, mais je souhaitais que le Québec ratifie la Constitution en 1981.

J'aimerais préciser aux députés que l'Accord du lac Meech est fichu dans l'ouest du Canada. En fait, il inspire la crainte. En effet, il véhicule la veille notion de l'acceptation partout au Canada du français et de l'anglais, en donnant aux francophones comme aux anglophones des droits égaux et l'assurance d'être traités en conséquence dans n'importe quelle partie du Canada. Nous perdons cela et c'est inquiétant. Certains des vents qui soufflent de l'ouest du Canada sont très franchement antiquébécois. M. Bourassa a mal servi sa propre cause, si je puis dire, dans certains discours qu'il a prononcés, plus particulièrement au Manitoba. Je le déplore. Si le Parti libéral l'emporte à Terre-Neuve, la semaine prochaine, cette victoire sonnera le glas de l'Accord du lac Meech dans l'est du Canada cette fois. A mon avis, le gouvernement devrait se ressaisir et se rendre à l'évidence.

J'aimerais poser une question au député, et je ne la formulerai pas de façon partisane. Il existe une autre perception libérale qu'avait Trudeau du Canada et qui diffère de celle qu'a exprimée mon cher ami. Mais il a laissé entendre dans son allocution que le premier ministre (M. Mulroney) et le premier ministre du Québec voulaient que toute cette question du lac Meech aboutisse à l'échec, et j'aimerais bien qu'il précise sa pensée, car je n'ai pas compris où il voulait en venir.

M. Kaplan: Je suis heureux que le député ait posé cette question parce que je n'ai certainement pas dit cela. Je suis heureux de pouvoir insister sur le fait qu'à mon avis ils ne voulaient pas échouer. Je crois qu'ils voulaient réussir. Ils ne sont toutefois pas prêts à tout pour réussir parce qu'ils en profitent, qu'ils réussissent ou non. Voilà ce que je voulais dire. Ils en profitent politiquement. La question la plus importante que je veux aborder, l'observation du député, et je crois. . .

[*Français*]

. . .au même moment j'aimerais répondre à la suggestion que je me présente comme porte-parole des Québécois. Ce n'est pas du tout le cas. Je suis député. . . Maintenant, j'aimerais dire aussi au député de Port Moody—Coquitlam (M. Waddell) que je ne veux pas me présenter en porte-parole de l'Ouest.

[*Traduction*]

Je ne crois pas qu'il faille dire que l'Accord du lac Meech est voué à l'échec. Je crois qu'il peut être une réussite, et c'est ce que nous voulons. Nous voulons que cela marche. . .

[*Français*]

J'estime que cela peut réussir et que nous pouvons avoir un État constitutionnel réussi à ce moment-ci si les parties, c'est d'elles que je dis qu'elles ne s'intéressent plus, si ces deux parties étaient prêtes à avoir les amendements proposés, à considérer les suggestions pour l'améliorer.

[*Traduction*]

C'est bien beau de parler de Quebec Round, mais quelle valeur cela peut-il avoir si l'on ne tient pas compte des intérêts du reste du Canada, si l'on ne s'occupe pas de la question des habitants du Nord? Comment pouvez-vous dire qu'il ne faut pas profiter de cette occasion constitutionnelle? Je regrette que l'on ait dit que l'accord était voué à l'échec. J'espère bien que ce n'est pas ce que les néo-démocrates vont raconter dans cette région du pays. J'espère qu'ils disent que c'est une initiative qui peut donner de bons résultats. Si j'ai pris la parole, c'est pour exhorter le gouvernement de Québec et d'Ottawa à faire le nécessaire pour que cela marche.

M. le vice-président: Le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) a la parole pour une question ou un commentaire.

M. Allmand: Monsieur le Président, nous venons d'entendre les déclarations pour le moins étranges du député de Sherbrooke (M. Charest) et du député d'Anjou (M. Corbeil). Je voudrais que mon collègue, en particulier, nous fasse part de ses commentaires sur les conséquences de leurs déclarations.

Tout d'abord, notre collègue de ce côté-ci de la Chambre est attaqué par des ministres membres d'un parti dont le chef a dit l'autre jour que la Constitution n'était qu'un document sans valeur. Je me demande si le ministre qui a posé cette question plutôt agressive et son collègue partagent ce point de vue. Partagent-ils le point de vue de leur chef, qui croit que la Constitution est un bout de papier sans valeur?

Ces questions ont également été posées par les membres du parti du premier ministre (M. Mulroney), qui dit s'opposer à la clause de dérogation et qui croit que le Québec n'aurait pas dû y avoir recours dans la Loi 178. Or, nous trouvons dans le même Cabinet des ministres comme ceux de l'Environnement (M. Bouchard) et des Transports (M. Bouchard), qui se disent en faveur du recours à la clause de dérogation. Je voudrais bien connaître la position du ministre des Sports (M. Charest) et celle du député d'Anjou, qui vient d'être nommé ministre, dans ce dossier. Se rallient-ils au point de vue du ministre de l'Environnement ou à celui du premier ministre?

Chose étrange, le gouvernement du Québec prétend ne pas être lié par la Constitution de 1982. Or, il a eu recours à la clause de dérogation qui figure dans la Constitution de 1982 pour passer outre à un jugement de la Cour suprême du Canada. Il est plutôt curieux qu'on puisse ne pas être lié par la Constitution de 1982 et, pourtant, qu'on recoure à l'une de ses clauses principales pour casser un jugement de la Cour suprême. A ce sujet, j'aimerais entendre les observations de mon collègue.

• (1400)

Enfin, en ce qui concerne l'Accord du lac Meech, après son accession au pouvoir, le premier ministre du Québec, M. Bourassa, a énoncé cinq conditions à sa signature de la Constitution de 1982. Ces cinq conditions ne portaient aucunement sur le recours à la clause de dérogation, car, à ce moment-là, il ne pensait pas qu'il s'agissait d'une question importante. Il n'en a fait aucunement mention.

Le premier parti à donner suite aux cinq conditions de M. Bourassa a été le Parti libéral du Canada et son chef. Lors de notre congrès de 1986, nous avons respecté ces cinq conditions. Malheureusement, lorsque le gouvernement Bourassa est venu rédiger l'Accord du lac Meech, il y a ajouté beaucoup plus que les cinq conditions avancées au début par M. Bourassa. Ce sont ces points supplémentaires que nous tentons de modifier.

M. Kaplan: Monsieur le Président, on me rappelle les observations du sénateur Lloyd Bentsen au sujet de l'élection présidentielle, lorsqu'il a parlé de l'un des candidats en ces termes: «Vous n'êtes pas un Jack Kennedy». En regardant le premier ministre agir, et je réponds ici à mon collègue, je dois avouer que nous n'avons pas eu affaire à un homme d'État en la personne du premier

ministre, si l'on considère cette présumée tentative de modifier notre Constitution.

Depuis le début, l'Accord du lac Meech était un instrument politique pour le premier ministre. Il s'en est servi au maximum à des fins politiques. Cet accord lui a bien servi. Mais pour nous, de ce côté–ci de la Chambre, les constitutions nous importent. Comme les députés le savent, notre parti a eu beaucoup de mal à s'entendre sur le fait que nous devrions prendre l'Accord du lac Meech au sérieux, que nous devrions y travailler, l'accepter et en expliquer les subtilités à la population. Et c'est ce que nous avons fait. Mais personne ne devrait s'étonner que le premier ministre vante la Constitution une journée et soit prêt à la déchirer le lendemain. Le premier ministre qui siège à la Chambre aujourd'hui n'a pas la confiance de la population canadienne. Nous avons un premier ministre et un gouvernement qui disent une chose une journée et le contraire le lendemain.

En l'occurrence, j'ai été choqué par sa remarque sur l'Accord du lac Meech. Dès lors, il apparaissait on ne peut plus clairement que le gouvernement ne faisait absolument rien pour tenter de faire aboutir un dossier que nous, de ce côté–ci de la Chambre, prenons très au sérieux. En dépit des paroles du député de la Colombie–Britannique, j'espère que le reste du pays veut que la Constitution soit sauvée.

[*Français*]

M. le vice–président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable députée de Louis–Hébert.

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Sciences et Technologie): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je prends aujourd'hui la parole à la Chambre suite au discours du Trône du 3 avril dernier ouvrant la deuxième session de la 34e Législature du Canada. Et je voudrais remercier les électeurs qui m'ont accordé leur confiance une seconde fois.

Je me rappelle avec beaucoup d'émotion la première fois en 1984 où je me suis adressée aux Canadiens et aux Canadiennes dans cette vénérable enceinte. J'avais alors exposé les quatre grands objectifs qui m'avaient incitée à briguer les suffrages dans Louis–Hébert pour le parti progressiste conservateur et un de ces objectifs était que le Québec devienne enfin membre à part entière de la grande famille constitutionnelle. J'avais foi en notre premier ministre qui avait promis de ramener le Québec dans le giron constitutionnel canadien, et les gestes qu'il a posés dans son premier mandat ne m'ont pas déçue.

En effet, de par ses convictions profondes et de par ses talents de négociateur il a su rallier tous les premiers ministres provinciaux autour de l'Entente du lac Meech, Accord historique non seulement pour tout le Québec, mais aussi pour tout le Canada.

Je veux vous dire, monsieur le Président, que le jour de la signature de l'Entente du lac Meech–Langevin fut pour moi, Québécoise, un très grand jour. Enfin, le Québec et tous les Québécois reprenaient la place qui leur revenaient de plein droit à la table des négociations constitutionnelles. Même si le député de York–Centre (M. Kaplan) n'est pas d'accord, il aurait dû hier entendre son collègue, le député de Laurier–Sainte–Marie (M. Malépart), qui, lui, comprend la réalité québécoise, qui comprend les Québécois, qui comprend comment se sentent les Québécois.

Cette entente bonne pour le Québec mais surtout essentielle à l'intérêt supérieur du Canada, qui a été majoritairement appuyée dans cette Chambre tant par le NPD que par le parti libéral, doit être ratifiée sans délai. Il en va non seulement de l'avenir du Québec, mais de l'avenir de tout le processus constitutionnel canadien.

C'est pourquoi, monsieur le Président, en tant que députée du Québec, et fière de l'être, j'exhorte tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, qu'ils soient de l'Ontario, des provinces de l'Ouest, des Maritimes, de manifester ouvertement leur appui à cette entente des plus importantes pour l'unité nationale et pour l'avenir du Canada.

Il faut qu'elle soit ratifiée dans les semaines qui viennent par les deux législatures, celles du Nouveau–Brunswick et du Manitoba, le deux seules provinces qui ne l'ont pas encore fait.

Je le répète, et je n'insisterai jamais assez sur ce point: La ratification de cette entente historique va dans le sens des intérêts supérieurs du pays, il en va de notre avenir à tous, d'Est en Ouest, de l'avenir du Canada.

Un autre thème de toute première importance a également été abordé dans le discours du Trône, et sachez que je m'en réjouis, il s'agit du domaine de la recherche, de la science et de la technologie.

Le fait que cet important secteur d'avenir ait été à nouveau souligné démontre clairement une fois de plus que le gouvernement continue d'en faire une des priorités des affaires du pays.

Comme vous le savez, monsieur le Président, il y a longtemps que je m'intéresse à la haute technologie, et cela, pour bien des raisons. En effet, pour avoir été conseillère municipale à la ville de Sainte–Foy avant d'oeuvrer activement sur la scène fédérale, j'ai eu l'occasion de travailler aux différents dossiers de la ville et de la région, et j'ai alors été en mesure d'évaluer l'importance de la recherche et de la haute technologie pour le développement économique de la circonscription de Louis–Hébert et de la grande région de Québec.

Nous bénéficions dans Louis–Hébert d'un environnement privilégié à cause du savoir technologique dont nous disposons. Les ressources et le potentiel sont énormes et disponibles, et cela, notre premier ministre, en 1982, l'avait évalué à juste titre car il avait dit, lors d'un séjour à Québec, et je cite: «Vous avez tout pour devenir le centre névralgique de la recherche et du développement du Canada.»

Et les gestes posés durant le dernier mandat démontrent clairement que cette reconnaissance de la région de Québec ne s'est pas démentie une fois le gouvernement du parti conservateur au pouvoir. Qu'on pense à la création du Parc de haute technologie, à Sainte–Foy, dans Québec, à l'implantation de l'Institut national d'optique, une promesse qui avait été faite par le précédent gouvernement, mais qui ne fut jamais réalisée, au soutien constant et accru accordé à la recherche à l'Université Laval, à l'établissement à Sainte–Foy du Centre de géoressources du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui, au–delà de l'impact sur la recherche, réparait une injustice de plus de 110 ans envers les francophones, et j'en passe. . .

Une brève analyse nous permet en effet de constater que nous pouvons bénéficier dans Louis–Hébert de la présence des chercheurs de l'Université Laval, de l'I.N.R.S., du C.R.I.Q. et de l'esprit d'«entrepreneurship» d'industries de haute technologie, telles que Bomem, Lab–Volt, Didatech, Digitech, Gentec, D.I.L. International, pour n'en nommer que quelques–unes.

La circonscription que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre est naturellement orientée vers le développement de la haute technologie. D'ailleurs, depuis de nombreuses années, tous les intervenants du milieu le reconnaissent et travaillent de concert afin d'orienter les projets en cette voie.

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour les remercier de leur soutien constant tout au cours des quatre dernières années, que ce soient des gens de l'Université Laval, des chambres de commerce, du C.R.I.Q., de l'I.N.R.S., des représentants de l'entreprise privée, tous ont appuyé mes démarches et les réussites dont j'ai parlé plus tôt et qui ont été rendues possibles grâce à la volonté et au travail acharné de tous les intervenants du milieu. Et c'est pourquoi je suis confiante qu'ensemble, dans les quatre prochaines années, nous pourrons continuer le travail déjà amorcé et réaliser d'autres grands projets.

De plus, mes fonctions de secrétaire parlementaire du ministre d'État (Sciences et Technologie) (M. Winegard) m'ont permis de me convaincre encore davantage que le développement de la recherche, de la science et de la technologie est vital pour l'avenir du Canada. Dans ce monde de plus en plus internationalisé, nos entreprises doivent rapidement s'adapter pour faire face à la concurrence mondiale et c'est là que le domaine de la haute technologie reliée au commerce et à l'économie prend encore davantage d'importance. Notre gouvernement a compris cela et c'est pourquoi en un seul mandat nous avons fait de la recherche, de la science et de la technologie une priorité des affaires du pays. Nous avons donné un coup de barre afin de poser les jalons pour l'avenir et pour ce faire, nous avons mis en place pour la première fois dans l'histoire, en concertation avec les provinces, une politique nationale en sciences et en technologie.

• (1410)

J'aimerais, monsieur le Président, rappeler brièvement les événements importants qui ont marqué les quatre dernières années en sciences et en technologie. En mars 1987 était créé le Conseil fédéral provincial des ministres des Sciences et de la Technologie. Le mandat du Conseil est de superviser la mise en oeuvre de la politique nationale en cette matière et de mener des consultations auprès des divers groupes qui oeuvrent dans ce domaine, au Canada.

La politique nationale que les gouvernements fédéral et provinciaux ont ratifiée à Vancouver, en mars 1987, les engage à coordonner leurs efforts dans six domaines distincts. Ils se sont notamment engagés à aider les universités et collèges à répondre à nos besoins de main–d'oeuvre hautement qualifiée, à appuyer la recherche fondamentale et appliquée, en veillant à ce que la recherche universitaire et l'investissement du secteur privé dans la recherche et le développement reposent sur des bases solides et durables, à encourager la recherche dans le domaine des sciences sociales, notamment sur certains phénomènes qui se produisent dans une société de plus en plus tournée vers la haute technologie, et à promouvoir le développement d'une culture davantage axée sur les sciences.

Le gouvernement a établi un Conseil consultatif national des sciences et de la technologie composé de 36 représentants éminents de la communauté scientifique, des milieux de l'enseignement, de l'industrie et des associations syndicales et présidé par nul autre que notre premier ministre.

En janvier 1988, j'ai eu le plaisir de participer à la Conférence nationale sur la technologie et l'innovation, à laquelle ont pris part plus de 200 décideurs des milieux industriels, universitaires et syndicaux, et ensemble nous avons examiné pendant deux jours les meilleurs moyens de mettre les sciences et la technologie au service de l'économie canadienne. Nous avons regardé comment augmenter la productivité, donner une plus grande valeur aux produits et surtout comment faciliter l'émergence d'entreprises de haute technologie.

Une initiative particulièrement digne de mention a été l'annonce, le 4 août 1987, de la création d'un ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Ce nouveau ministère jouera un rôle de premier plan dans la formulation de politiques économiques, axées sur la mise au point et l'application de technologies ayant une importance stratégique dans l'établissement d'une économie industrielle capable de soutenir la concurrence internationale. Il aura aussi pour mission de sensibiliser le gouvernement aux besoins et aux préoccupations des communautés industrielles et scientifiques.

Pendant les derniers mois de 1987, trois comités du Conseil consultatif ont travaillé d'arrache–pied afin de formuler une série de recommandations susceptibles d'orienter l'action du gouvernement dans le domaine des sciences et de la technologie. En ce qui concerne les universités, ils ont notamment suggéré au gouvernement de financer des centres d'excellence, d'instituer un programme de bourses à l'intention des étudiants en sciences et en génie et d'accroître les budgets des trois conseils subventionnaires à la recherche.

Et c'est ainsi qu'en janvier 1988, le premier ministre du Canada annonçait que le gouvernement débourserait 1,3 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années pour le financement de nouvelles initiatives dans le domaine des sciences et de la technologie ayant pour cadre principal le milieu universitaire canadien.

Les trois initiatives majeures qui ont été annoncées depuis donnent directement suite aux recommandations du Conseil consultatif et témoignent de la grande importance que le gouvernement attache à la recherche et à la formation universitaire. Ces initiatives sont: la création de réseaux nationaux de centres d'excellence, auxquels 250 millions de dollars ont été attribués, l'établissement du programme de bourses du Canada à l'intention des étudiants en sciences et en génie et dans d'autres disciplines connexes, qui représentent 80 millions de dollars, et une forte augmentation des budgets de base des conseils subventionnaires, soit 200 millions.

L'établissement des réseaux nationaux de centres d'excellence vise à promouvoir la collaboration entre les universités et l'industrie afin d'empêcher la duplication de la recherche et aussi afin de favoriser la diffusion immédiate des résultats de la recherche pour mieux assurer à long terme la compétitivité du Canada au niveau international, et déjà à ce jour, cette initiative a connu un succès sans précédent.

En effet, monsieur le Président, le nombre de projets déposés dépassent largement tout ce que nous avions imaginé, et les chercheurs que j'ai eu l'occasion de rencontrer dernièrement m'ont dit qu'ils n'auraient jamais pu arriver à une telle coopération entre les différentes universités sans un tel programme.

Pour eux, une telle collaboration ne peut qu'être bénéfique à tous les points de vue dans l'avenir, et toute la collectivité scientifique est reconnaissante envers le gouvernement de leur avoir donné cette chance unique de créer des contacts solides et durables envers leurs homologues du pays tout entier.

Déjà, monsieur le Président, le monde universitaire et l'entreprise privée applaudissent les résultats préliminaires de la création de réseaux de centres d'excellence et nous n'en sommes qu'au stade de l'étude des projets par les comités formés à cet effet.

On peut déjà prévoir les retombées plus que positives qu'entraînera la création des centres d'excellence et, tout comme les chercheurs, je me réjouis de l'impact positif encore inestimable de cette heureuse initiative.

Monsieur le Président, j'aurais aimé aborder toutes les autres réalisations de notre gouvernement dans le domaine des sciences et de la technologie. Je pense ici au Programme spatial canadien, un programme de 1,2 milliard de dollars pour la construction, entre autres, d'un ingénieur cybernétique de l'espace qui générera plus de 100 000 années–personnes d'emplois et rapportera 8 milliards de dollars de revenus d'ici l'an 2 000. J'aurais aimé aussi parler plus en profondeur de la stratégie Innovaction, des 90 millions affectés à la micro–électronique et, bien sûr, l'importance non seulement pour le Québec mais pour l'ensemble du Canada, de la création de l'Agence spatiale qui aura un budget de 3 milliards de dollars pour la prochaine décennie, et j'en passe.

Mais le temps me manque, monsieur le Président, et je conclus en disant, et vous serez sans doute d'accord avec moi, que beaucoup a été fait. Mais dans ce domaine qui progresse de jour en jour, beaucoup reste encore à faire, et avec la ferme volonté démontrée par le gouvernement au cours des quatre dernières années, le passé étant garant de l'avenir, je suis certaine qu'au cours des quatre prochaines années, avec la collaboration de tous, nous accomplirons de grandes choses, et cela dans le meilleur intérêt et pour la prospérité future du pays.

M. Allmand: Monsieur le Président, au début de son discours, l'honorable députée a discuté de la Constitution. Est–ce que je peux demander à l'honorable députée si elle accepte la politique énoncée par le premier ministre, que la clause «nonobstant» est mauvaise et que nous devons faire tout en notre pouvoir pour enlever la clause

«nonobstant»? Ou est-ce qu'elle accepte la politique énoncée par le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) que la clause «nonobstant» est nécessaire et que nous devons la conserver dans la Constitution? Est-ce qu'elle peut nous donner son opinion sur cette question?

Mme Duplessis: Monsieur le Président, je remercie le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) pour sa question. Je voudrais dire au député qu'il y a longtemps que notre premier ministre a toujours dit que le fait d'avoir mis la clause «nonobstant» dans la Constitution affaiblissait la Constitution, et si mon collègue a lu hier dans la journal *Le Devoir* les raisons qui ont fait que son ancien chef, M. Trudeau. . . les raisons pour lesquelles son ancien chef avait placé la clause «nonobstant» dans la Constitution, c'était vraiment pour avoir la mainmise et justement pour pouvoir être capable en tout temps, si jamais il se passait quelque chose qu'il n'aimait pas, d'affaiblir la Constitution.

Le droit a été accordé, la clause nonobstant est actuellement à l'intérieur de la Constitution, je peux comprendre en tant que députée du Québec que le premier ministre Bourassa l'ait utilisée étant donné qu'elle était dans la Constitution. Je pense que le premier ministre ainsi que les premiers ministres des provinces prévoient pouvoir en discuter selon un agenda qui viendra bientôt pour parler des nouvelles rondes constitutionnelles, mais ils ne pourront le faire tant et aussi longtemps que l'Entente du lac Meech ne sera pas ratifiée par toutes les provinces à l'intérieur du Canada. C'est cela qui est important.

J'aimerais ajouter qu'en tant que députée du Québec, le fait, vous savez, d'avoir été exclu la fameuse nuit dont on se souvient quand M. Lévesque s'était présenté ici, il était venu de bonne foi, pour vouloir faire partie de la Constitution canadienne. . . et vous savez que le Québec a été exclu. Nous, de la population, tous les gens du Québec. . . essayez de vous mettre un petit peu dans leur peau, essayer de savoir comment se sentent ces gens-là. Ils se disent: A ce moment-là, on a été exclu, actuellement il y a deux provinces au Canada qui ne veulent rien savoir de nous du Québec à l'intérieur de la Constitution. Essayez de vous imaginer ce qui peut en résulter. Il pourrait en résulter. . . Et mon collègue, hier, celui de Laurier—Sainte-Marie (M. Malépart), a été beaucoup plus loin que cela. C'est dangereux! A un certain moment, cela peut mener justement à ce qu'une province décide de se séparer. C'est cela qui briserait le Canada. Cela, monsieur le Président, c'est très difficile de le faire comprendre à nos collègues anglophones d'en face, ils ne veulent rien savoir du fait de comprendre cela. C'est la réalité, c'est ce que pensent M. et M^me^ Tout-le-Monde qui habitent au Québec.

Actuellement, monsieur le Président, la question n'est pas de savoir si c'est bon d'avoir la clause nonobstant dans la Constitution. Actuellement, monsieur le Président, tous les Canadiens doivent se liguer et faire des pressions sur les deux provinces qui n'ont pas encore ratifié l'Entente, et c'est cela qui est important.

• (1420)

[*Traduction*]

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que j'interviens aujourd'hui en réponse au discours du Trône. Je profite tout d'abord de l'occasion pour remercier la population de Saanich—les-Îles-du-Golfe de m'avoir élue pour la représenter. C'est un honneur d'être nommé député et c'est un privilège de représenter une circonscription d'une si grande beauté. Les îles du golfe sont réputées pour leur beauté autant que pour leurs communautés artistiques et politiques.

La péninsule Saanich est une région agricole et une banlieue dortoir de Victoria. Les jonquilles de la Société canadienne du cancer proviennent de ma circonscription.

Quoique nouvelle députée, je savais que le discours du Trône énonçait le programme qu'entend suivre le gouvernement. Cependant, le discours du Trône dont nous discutons aujourd'hui est particulièrement vide de substance, si l'on excepte ses quelques éléments inquiétants.

Le gouvernement a fait des pieds et des mains pour nous convaincre que le Canada traverse une crise économique. Le ministre des Finances (M. Wilson) est tout affairé à parler aux groupes de gens d'affaires du Canada des graves menaces qui pèsent sur le pays. Les nouveaux sentiments qui habitent les conservateurs contrastent étrangement avec tous les beaux discours qu'ils nous tenaient pendant la dernière campagne électorale.

A ce moment, le gouvernement disait que l'économie était en parfaite santé et qu'il fallait maintenir le cap. Il affirmait être financièrement responsable et ajoutait que l'accord commercial conclu avec les Américains n'aurait aucun effet négatif sur nos programmes sociaux et nos programmes de développement régional. Les véritables intentions du gouvernement apparaissent maintenant au grand jour.

Les compressions budgétaires annoncées à l'assurance-chômage sont une conséquence directe de l'accord de libre-échange. Pendant la campagne électorale, nous, de notre parti, avons averti que cet accord causerait du tort à nos programmes sociaux. Nous pouvons considérer que le processus d'harmonisation a commencé avec les compressions annoncées au régime d'assurance-chômage.

Nous savons que ces déclarations n'étaient que des paroles creuses. Le gouvernement a presque doublé la dette nationale depuis qu'il est arrivé au pouvoir. Nous ne contestons pas que le déficit constitue un grave problème. Là où nous divergeons d'opinion avec le gouvernement, c'est sur la question de savoir quels sont les meilleurs moyens à prendre pour remédier au problème.

Les amis du gouvernement dans la grande entreprise veulent qu'on sabre dans les programmes sociaux. Nous verrons jusqu'à quel point ils ont fait accepter leurs idées quand le ministre des Finances présentera son budget. Si la grande entreprise a fait triompher ses idées, et tout jusqu'à présent porte à croire qu'elle y a réussi, nous savons qui paiera pour faire réduire le déficit. Ce seront les mêmes gens, les petites entreprises, les personnes âgées et les Canadiens moyens que nous représentons au NPD. Ce sont les mêmes qui souffriront de la taxe de vente rétrograde du gouvernement. Ce sont les mêmes qui ont peine actuellement à joindre les deux bouts à cause de la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement.

J'ai écouté attentivement le ministre d'État chargé de l'Habitation (M. Redway) exposer de quelle façon ce nouveau ministère va agir sur la situation du logement au Canada. Si le gouvernement voulait vraiment faire quelque chose pour remédier au problème du logement au Canada, il s'attaquerait au problème du loyer de l'argent. Le discours du Trône manque de sincérité.

Le gouvernement, qui semble si prompt à adopter toutes les mauvaises politiques de nos voisins du Sud, devrait tâcher d'adopter une bonne idée comme celle de l'impôt minimum pour les sociétés. L'Amérique de Reagan a adopté un impôt minimum pour les sociétés. J'invite le gouvernement à avoir le courage d'en faire autant au Canada, de sorte que ce ne soient pas toujours les mêmes, la classe moyenne, les personnes âgées et les petites entreprises, qui aient à porter une part injuste du fardeau fiscal.

Les taux d'intérêt élevés contribuent également au déficit. Les dix premiers ministres provinciaux sont venus à Ottawa il y a quelques semaines pour demander une baisse des taux d'intérêt. Pourquoi le gouvernement ne regarde-t-il pas plus loin que le sud de l'Ontario?

Le taux de chômage est encore beaucoup trop élevé dans la région atlantique et dans l'Ouest. Dans l'île de Vancouver, d'où je viens, le taux de chômage officiel dépasse 11 p. 100. Les gens de ma circonscription sont heureux que l'Ontario connaisse une forte croissance, mais ils n'acceptent pas d'être traités injustement par le gouvernement fédéral parce que les prix des logements à Toronto sont à l'origine d'une poussée inflationniste là-bas. Cette poussée inflationniste se fait sentir jusque dans ma circonscription, où les gens de Toronto viennent s'installer après avoir pris une retraite anticipée. Au moins, ils auront le plaisir d'être représentés par un député qui défend leurs intérêts.

J'ai remarqué avec une certaine dose d'optimisme que le gouvernement s'engageait dans le discours du Trône à continuer d'encourager les efforts de réduction et de limitation des armements. Cependant, ce n'était là que de belles paroles. Le gouvernement continuera de permettre les essais de missiles de croisière de première frappe en sol canadien. Il adoptera résolument une stratégie de défense venant directement des archives du Pentagone, et datant d'environ 1950, et se munira d'une flotte de sous-marins nucléaires. Et ce n'est pas tout. Plus tard cette année, à Ottawa, le gouvernement parrainera ARMX 89, un genre de foire où l'on pourra acheter et échanger des armes. C'est ça l'engagement du gouvernement à l'égard de la réduction et de la limitation des armements. Il y a un certain nombre de contradictions dans le discours du Trône, mais c'est là une des plus flagrantes.

Le gouvernement parle également d'une réaffirmation du rôle du Canada au sein de la communauté internationale. L'an dernier, le Canada a été invité à siéger au Conseil de sécurité des Nations unies, principalement grâce à l'appui des pays en voie de développement. Nous nous sommes bâti graduellement, au cours des cinquante dernières années, une solide réputation sur la scène internationale grâce au travail effectué dans ce sens par les gouvernements libéraux et conservateurs, aidés bien sûr des députés néo-démocrates.

• (1430)

Il en va de même de toutes les réalisations importantes: les conservateurs de 1989 s'en attribuent le seul mérite. Nous avons été témoins, sous ce gouvernement, de l'érosion continue de la notion d'indépendance dans notre politique étrangère. Le libre-échange en est un bel exemple car nous n'arrivons plus à extirper les questions économiques de notre politique internationale. Une politique d'«imitation servile» nous a rendus incapables d'intervenir audacieusement et utilement sur la scène internationale.

J'ai voyagé partout dans le monde. Il faut sortir du Canada pour se rendre compte de la bonne réputation dont jouit notre pays à l'étranger. Cette renommée ne dépend pas de la générosité de notre aide, mais est le reflet d'une politique étrangère indépendante.

Au cours des derniers mois, j'ai entendu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) faire, en politique étrangère, des déclarations que le premier ministre (M. Mulroney) s'empressait de contredire le lendemain même. Le discours du Trône fait peu pour chasser cette idée de notre tête que notre politique étrangère s'en va à la dérive. On se berce de rhétorique, mais on ne joint pas le geste à la parole. Que ce soit dans le domaine de l'environnement, de la politique en Afrique du Sud et en

Amérique Centrale, ou sur toute une pléthore de sujets, le gouvernement n'a guère donné le ton.

Le discours du Trône parle d'une position ferme en faveur des droits de la personne. Dans ce domaine comme ailleurs, les réalisations du gouvernement ne font pas le poids. J'ai bien du mal à comprendre pourquoi le Canada doit continuer à soutenir moralement et financièrement des régimes répresssifs s'il espère un jour infléchir leur politique. Il y a bien des manières de le faire, mais ce n'est certes pas avec de l'argent.

Je passe maintenant à l'aide au développement extérieur. C'est un important élément de la réputation du Canada à l'étranger, et j'espère que le gouvernement aura assez de discernement pour financer suffisamment ce secteur. Le gouvernement n'a souscrit que pour la forme au rapport Brundeland qui rappelle que les nations favorisées ont le devoir de soulager la misère dans le monde. A mon avis, il faudrait indiquer clairement que cette aide ne doit pas être accordée par charité, mais dans un esprit de solidarité à l'égard de ces pays. On a construit le Canada à bien des égards en exploitant les ressources non seulement de notre propre pays mais aussi celles du tiers monde. Je ne parle pas seulement des ressources forestières ou de la pêche, mais de la main-d'oeuvre. Nous avons bénéficié de la main-d'oeuvre bon marché que nous offraient ces pays.

En 1984, le gouvernement a refusé de souscrire à l'engagement international selon lequel l'APD atteindrait 0,7 pour 100 du PNB à l'échéance de 1990 et a à la place fixé l'échéance à 1995. En 1986, les conservateurs ont cherché à nouveau des échappatoires et ont repoussé l'échéance à l'an 2000. Le gouvernement devrait accélérer son plan pour l'APD et atteindre le niveau de 0,7 pour 100 bien avant l'an 2000.

Il prétend être un chef de file à l'échelle mondiale en ce qui concerne le dévelopment international, mais l'APD en tant que pourcentage du PNB a diminué depuis 1984. Nous nous plaçons derrière la Finlande. En effet, en 1987, le Canada a été dépassé par tous les pays scandinaves, les Pays-Bas et d'autres encore.

Nous avons une bonne réputation dans le domaine du développement, mais ce serait folie de croire que nous avons fait notre part. Tant qu'il y aura des famines et de la pauvreté dans le monde, les Canadiens, j'en suis sûr, seront d'accord pour qu'on insiste davantage pour améliorer nos programmes d'aide au développement international.

J'avertis le gouvernement, avant qu'il ne coupe les programmes de développement international, qu'il serait bien avisé d'étudier le résultat des sondages recueillis par l'Institut nord-sud. Ceux-ci indiquent que 72 pour 100 des Canadiens trouvent que les dépenses publiques destinées à l'aide étaient à peu près acceptables ou insuffisantes. Le même sondage a découvert que 93 pour 100 des Canadiens considèrent que la pauvreté, la faim et les maladies sont les problèmes internationaux les plus importants. Il est intéressant de remarquer que l'agression soviétique se plaçait à la fin de la liste. Les vendeurs de sous-marins devraient peut-être voir ce qu'ils pourraient faire pour réduire le déficit.

Des voix: Bravo!

Mme Hunter: Je passe maintenant à un bon point du discours du Trône, celui qui concerne les techniques de reproduction et la commission royale d'enquête. J'applaudis cette initiative du gouvernement, une initiative que réclamaient les néo-démocrates. Nous attendons le mandat que l'on fixera à cette commission, mais j'espère, comme le réclamait la députée de New Westminster—Burnaby (M^me^ Black) lundi dernier, que 50 p. 100 des membres de cette commission seront des femmes. Je pense que tous les députés devraient se documenter sur cette question.

J'ai eu l'occasion de parler à une de mes électrices qui avait assisté à une conférence internationale sur ce sujet. Elle me disait que les femmes victimes de stérilité sont prêtes à se soumettre à des interventions médicales qui, si elles étaient faites sur des animaux, soulèveraient des objections de la SPA. J'espère que c'est un aspect que la commission envisagera.

Enfin, je voudrais terminer par un sujet que je considère très important, celui de l'environnement. Une fois encore, les propos du discours du Trône et la réalité ne coïncident pas. C'est un domaine où il faut être prudent, car les belles paroles peuvent être accaparées par les industriels. Déjà, le développement viable s'est presque acquis mauvaise presse à cause des gens qui emploient l'expression. Je conseille toujours à mes interlocuteurs, lorsqu'ils entendent ces termes, de ne pas s'arrêter aux mots, mais de juger les gestes. Nous devons avoir une déclaration des droits de l'environnement pour que les Canadiens soient sûrs que l'on protège leur milieu.

Pour terminer, je veux remercier les gens de Saanich—les Îles-du-Golfe, une circonscription aux allégeances politiques diverses qui n'a jamais élu un néo-démocrate auparavant. Je promets de travailler fort en leur nom sur les questions d'intérêt national, local et international.

Des voix: Bravo!

M. Kindy: Monsieur le Président, je veux faire un commentaire sur la réduction du déficit et la dette. Un bon moyen de réduire le déficit serait de réduire les dépenses, ce qu'on pourrait faire en privatisant les sociétés d'État fédérales.

La participation totale du gouvernement fédéral à certaines sociétés dont j'ai la liste dépasse 13,5 milliards de dollars. Le contribuable canadien doit aussi débourser 4,4 milliards pour assurer leur fonctionnement. Si elles pouvaient être vendues, le gouvernement retirerait 17,9 milliards de dollars la première année seulement en frais de fonctionnement qu'il épargnerait.

Le gouvernement conservateur s'oriente dans la bonne direction en rendant le gouvernement plus efficace, mais il devrait cesser de faire des dons aux sociétés inefficaces et d'accorder des remises d'impôt aux grandes sociétés.

Une voix: Avez-vous une question à poser?

M. Kindy: Dans le discours du Trône, le gouvernement parle d'améliorer nos échanges commerciaux. L'Accord de libre-échange avec les États-Unis sera avantageux pour l'ouest du Canada et nous avons hâte de développer notre commerce mondial et international. Nous sommes un peuple mûr et confiant et nous savons que notre économie ne peut prospérer derrière des barrières tarifaires et avec des marchés limités. Les Canadiens préfèrent appuyer la cause. . .

M. Allmand: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il est clair que le député répète ce qu'il a dit ce matin. Il ne commente pas le discours de la députée et ne lui pose pas de question. Il prononce son propre discours.

J'étais membre du comité sur la réforme parlementaire qui a suggéré ce changement au Règlement. Il était clair, pour nous, que la période de temps qui suit un discours devait servir à faire des commentaires sur ce discours ou à poser des questions au député qui l'a prononcé et non à faire un nouveau discours. Le Président pourrait-il faire respecter le Règlement par le député?

• (1440)

M. le vice-président: Je suis persuadé que les observations du député de Calgary-Nord-Est vont porter sur l'allocution de la députée de Saanich-les Îles-du-Golfe.

J'informe aussi les députés qu'il ne reste que cinq minutes. Comme le député de Saint-Denis a une question à poser et que le député de Fredericton veut dire quelques mots, je vous demande d'être brefs.

M. Kindy: Comment pouvons-nous verser de l'aide au développement si nous n'avons même pas ce qu'il faut chez nous? comment pourrions-nous financer tous les programmes dont parle la députée?

Mme Hunter: C'est avec plaisir que je réponds à la question du député. L'aide au développement profite au milieu des affaires, surtout en période de gouvernement conservateur. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner le programme bilatéral d'aide qui profite autant au milieu canadien des affaires qu'aux pays du tiers monde. Si l'on parlait seulement de supprimer l'aide bilatérale, un tollé de protestations s'élèverait certes du monde des affaires où le gouvernement conservateur compte des amis.

Je ne propose pas supprimer cette aide. Je préconise seulement d'adopter à cet égard une politique qui soit conforme à notre politique étrangère.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, évidemment je regrette qu'il n'y ait qu'une ou deux minutes. . . Mais je voudrais féliciter l'honorable députée surtout pour la section internationale. Je regrette qu'elle n'ait pas touché la dernière partie. . . parce qu'on pourrait parler pendant au moins une demi-heure sur les questions internationales.

Mais son leader, lors de son discours, avait mentionné qu'il souhaitait ardemment que le très honorable premier ministre du Canada (M. Mulroney) se rende le plus tôt à Moscou dans l'esprit de la détente qui existe actuellement entre les grandes puissances. J'aurais aimé si elle avait pu ou si elle en avait eu le temps qu'elle élabore un peu sur cette question-là. Je suis de cette opinion-là. Je souhaite que le très honorable premier ministre du Canada se rende à Moscou, et ça le plus vite possible. De plus, je partage entièrement son opinion sur la cessation des essais nucléaires au Canada. A tout le moins, moi, je voudrais simplement dire au gouvernement, si j'avais eu l'opportunité de faire un discours, qu'étant donné que le gouvernement a son propre agenda, et que dans son agenda, c'est de dire oui aux essais nucléaires, moi, je souhaiterais que dans son agenda, pas dans le mien, pas dans celui de mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) et ceux des honorables députés du Nouveau parti démocratique, mais qu'au moins une suggestion pourrait être faite au gouvernement.

J'aimerais aussi lui demander ses commentaires là-dessus. Ce serait demander que le gouvernement suspende ses essais nucléaires dans un esprit de . . .

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît! Je donne la parole à l'honorable députée de Saanich-Les-Îles-du-Golfe (M^me^ Hunter).

[*Traduction*]

Mme Hunter: Si je suis venue à la politique, c'est notamment parce que je suis contre l'essai des missiles de

croisière. Cela remet totalement en question les relations du Canada avec la collectivité internationale.

Encore une fois, le gouvernement conservateur détruit la réputation du Canada en accroissant ainsi la militarisation de notre pays et cela, au moment même où le reste du monde semble disposé à conclure un traité en matière de désarmement.

Les députés d'en face ne vivent pas à la même heure que le reste du monde. Ils devraient lire le *Globe and Mail* de temps en temps pour savoir ce qui se passe dans le monde; cela les aiderait à établir une politique un peu plus sensée.

M. J. W. Bud Bird (Fredericton): Monsieur le Président, j'ai environ 60 secondes pour livrer le contenu de 12 ou 15 pages; de toute évidence, je vais devoir arriver à l'essentiel très rapidement.

Pour ne pas déroger au Règlement, je conclurai le débat en disant que le discours du Trône donne de bonnes raisons d'avoir confiance et de croire en la réconciliation et en l'unité de notre pays. Il est clair que le gouvernement fédéral est résolu à fournir aux Canadiens une vision commune de la nation et à parvenir à la réconciliation de toutes les provinces, y compris le Québec, réunies de plein gré dans un seul Canada.

Je suis fier de partager cette vision et de partager les responsabilités dont tous les députés devront s'acquitter pour aider à transmettre aux Canadiens cette vision d'un Canada uni.

À tous les égards, le discours du Trône offre à chacun de nous une occasion historique de servir son pays.

[*Français*]

Merci, monsieur le Président, pour votre attention.

[*Traduction*]

M. le vice-président: A l'ordre. Comme il est 16 h 45, il est de mon devoir, conformément au paragraphe 50(8) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix la motion principale. Le vote porte sur la motion principale. M. Richardson, appuyé par M^me^ Gibeau, propose:

> Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:
>
> À Son Excellence la très honorable Jeanne Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.
>
> Qu'il plaise à votre excellence:
>
> Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail) propose:

> Que l'Adresse soit grossoyée et présentée à Son Excellence le Gouverneur général par le Président.

(La motion est adoptée.)

M. le vice-président: Comme il est 14 h 46, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 46.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 17 avril 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

ÉLECTIONS CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT STATUTAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

M. le Président: Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport statutaire de 1989 du Directeur général des élections du Canada.

[*Traduction*]

Conformément au paragraphe 32(5) du Règlement, ce rapport est renvoyé d'office au Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés.

* * *

[*Français*]

LOI SUR LA REMISE DE DETTES (AFRIQUE SUBSAHARIENNE)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon Monique Landry (ministre des Relations extérieures) demande la permission de déposer le projet de loi C-10, intitulé «Loi prévoyant la remise de la dette liée à l'aide publique et au développement relativement à certains prêts consentis par le gouvernement du Canada à des gouvernements de l'Afrique subsaharienne».

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à déposer ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, les représentants des partis ont discuté du projet de loi C-2. Vous verrez que la motion suivante sera approuvée à l'unanimité:

> Du consentement unanime, il est ordonné, – Que l'ordre inscrit au *Feuilleton* et portant deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du projet de loi C-2, Loi constituant le Bureau d'enquête sur les accidents de transport et modifiant certaines lois en conséquence, soit modifié pour se lire «deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports».

M. le Président: Les députés ont entendu la motion. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LE CHÔMAGE – LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition au nom d'un certain nombre de Canadiens qui sont très inquiets de voir que le taux national de chômage est encore aujourd'hui plus élevé qu'il ne l'était avant le déclenchement de la crise de 1981. Ils considèrent que les programmes du gouvernement, en un sens, fonctionnent bien pour certaines parties du Canada central, certaines parties seulement, précisent-ils, mais que les régions sont vraiment laissées pour compte. Ils prient le Parlement d'adopter des initiatives et des programmes pour augmenter l'emploi au Canada, ce qui suppose évidemment une réduction des taux d'intérêt et un plus gros investissement dans les régions de la part du gouvernement fédéral.

LES AVANTAGES FISCAUX ACCORDÉS AUX HABITANTS DU NORD

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, j'ai une pétition signée par 5 266 personnes de Thompson et de Wabowden, au Manitoba, qui sont mécontentes de voir que le gouvernement cherche à leur retirer les avantages fiscaux qu'il accordait aux habitants du Nord et qu'il se propose de réduire du tiers cette année. Ils font remarquer dans cette pétition, signée par la majorité des habitants de ces localités, que le gouvernement avait chargé un groupe de travail de se pencher sur ces avanta-

ges et que ce groupe ne lui a pas encore fait rapport; ils estiment que le ministre des Finances (M. Wilson), en pénalisant leurs localités et un certain nombre d'autres agglomérations du nord de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, démontre que le gouvernement a une approche totalement injuste à tout le régime fiscal. Les pétitionnaires soussignés prient humblement la Chambre des communes de demander au ministre des Finances de reconsidérer ce changement d'attitude radical pour l'année d'imposition 1988, et de ne modifier la situation d'aucun habitant d'une localité faisant partie des zones désignées tant que le groupe de travail n'aura pas remis son rapport.

LA PROTECTION DES FORÊTS OMBROPHILES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter au nom de 132 de mes électeurs une pétition concernant un sujet qui intéresse tous les Canadiens, soit les forêts ombrophiles du monde, qui constituent un chaînon essentiel de l'environnement terrestre et des écosystèmes. Elles sont par conséquent d'une importance majeure pour la survie de l'humanité et de toutes les créatures terrestres. Les pétitionnaires, voire tous les Canadiens, s'inquiètent vivement de la destruction des forêts ombrophiles tropicales dans des régions comme le Brésil, l'Amérique centrale, et l'Asie du Sud-Est.

Pour cette raison, vos pétitionnaires prient humblement le Parlement d'exhorter le gouvernement et ses organismes à recourir à des sanctions économiques et politiques rigoureuses contre les pays qui détruisent actuellement les forêts ombrophiles du monde.

ON DEMANDE AU PARLEMENT DE PROTÉGER LA VALLÉE DE LA ROUGE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui à la Chambre une pétition au nom d'un certain nombre de résidents de Scarborough qui souhaitent sauvegarder la vallée de la Rouge. Si les pétitionnaires sont très encouragés aujourd'hui, c'est que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) a fait une tournée hier de la vallée de la Rouge. Il déclare que sa préservation dans son état actuel constituait un miracle, et il a exhorté le gouvernement provincial à faire sa part pour créer un parc provincial afin de sauvegarder la vallée de la Rouge. Le ministre a déclaré que le gouvernement fédéral était prêt à verser 10 millions de dollars à la province pour l'aider à faire de la vallée de la Rouge un parc provincial. Évidemment, c'est à condition que le gouvernement provincial n'y installe pas de décharge publique et n'y fasse pas passer d'autoroute. Les pétitionnaires s'associent au maire de Scarborough, aux volontaires du mouvement «Save the Rouge Valley System» et aux membres de la coalition des associations communautaires de Scarborough dans leurs efforts pour sauvegarder la vallée de la Rouge. Ils demandent humblement au Parlement de travailler de concert avec le gouvernement ontarien pour faire de la vallée de la Rouge une terre du patrimoine national ou un parc provincial.

* * *

• (1110)

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Albert Cooper (Peace River): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions soient reportées.

M. Murphy: Je voudrais poser au secrétaire parlementaire la même question que vendredi dernier. Quand peut-il commencer à répondre aux questions.

M. Cooper: Madame la Présidente, ma réponse sera la même que vendredi—bientôt.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LOI SUR LE BUREAU D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS DE TRANSPORT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-2, Loi constituant le Bureau d'enquête sur les accidents de transport et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, déféré au Comité permanent des transports.

—Madame la Présidente, je suis très heureux d'inaugurer aujourd'hui le débat de deuxième lecture du projet de loi C-2, créant le Bureau d'enquête sur les accidents de transport.

Dès le départ, j'aimerais informer la Chambre qu'au terme de ce débat, le projet de loi sera soumis à l'étude approfondie du Comité permanent.

Nous croyons fermement que les Canadiens trouveront, madame la Présidente, dans cette mesure législative, des dispositions qui seront de nature à les rassurer, à restaurer leur confiance dans la sécurité de leur système de transport, qu'il soit aérien, ferroviaire ou maritime.

[*Traduction*]

Depuis quelques mois, des événements regrettables minent la confiance qu'ont les Canadiens dans le Bureau canadien de la sécurité aérienne. Il y a deux semaines à peine, j'annonçais deux enquêtes indépendantes sur des accidents d'avion qui se sont produits au Canada. J'ai demandé au juge Willard Estey d'examiner tout le rapport d'enquête sur l'accident de Gander. Il me soumettra son rapport d'ici trois mois.

Pour sa part, le juge Virgil Moshansky de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a été chargé de procéder à une enquête complète sur la récente tragédie de Dryden. J'ai invité le juge Moshansky à me soumettre dans six mois un rapport provisoire et d'ici un an, un rapport définitif accompagné de recommandations.

Face à des situations de ce genre, il nous incombe de prendre toutes les mesures nécessaires, afin de rassurer le public voyageur. C'est exactement ce que nous faisons à l'heure actuelle. La confiance que les Canadiens ont dans la sécurité du système de transport aérien est aussi importante que la fiabilité elle-même du système. A cet égard, je n'hésite pas à affirmer que le Canada a l'un des meilleurs bilans au monde en ce qui a trait à la sécurité, pour tous les modes de transport. Or, il importe avant tout pour moi de conserver et d'améliorer ce bilan. Comme nous le savons tous, il s'agit d'une tâche qui n'est jamais vraiment terminée.

Dans toute l'histoire du Canada, notre gouvernement est le premier à préciser ses engagements en matière de sécurité des transports dans un texte de loi. Je me reporte en l'occurrence à la Loi nationale sur les transports adoptée par la Chambre le 18 juin 1987 et promulguée le 1er janvier 1988. Permettez-moi de vous en citer un passage; voici: «. . . à condition que. . . le réseau national des transports soit conforme aux normes de sécurité les plus élevées possible dans la pratique. . .».

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui est une autre étape importante dans une série d'initiatives prises par le gouvernement depuis 1984, afin de tenir les engagements en question. Les mesures de sécurité concernées comprennent des modifications à la Loi sur l'aéronautique, en 1985 et à la Loi sur la marine marchande du Canada, en 1987, et plus récemment, une nouvelle législation sur la sécurité ferroviaire.

Cependant, en définitive, c'est en sachant tirer les leçons du passé que nous pourrons obtenir un réseau de transport vraiment sûr. Nous devons être capables de déterminer avec exactitude la cause des accidents, afin de les prévenir à l'avenir. L'élément essentiel de la sécurité des transports est abordé aujourd'hui de façon logique et globale.

Le projet de loi C-2 est le résultat de consultations très larges avec les intéressés et il reflète bon nombre des conclusions et recommandations découlant d'études sur la sécurité, et d'enquêtes effectuées depuis quelques années, ainsi que de récents rapports d'évaluation.

En plus des observations et des recommandations très utiles fournies par tous les intéressés dans le domaine des transports, nous avons pu profiter des points de vue exprimés lors de l'enquête Dubin sur la sécurité du transport aérien, de l'étude Deschênes concernant les enquêtes sur les accidents maritimes, de l'enquête Foisy concernant le déraillement d'Hinton ainsi que les études Hickling et Sopinka sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne.

[*Français*]

En constituant, madame la Présidente, le Bureau d'enquête sur les accidents de transport, nous avons choisi une approche intégrée des systèmes de sécurité, comme nous l'avaient d'ailleurs recommandé d'autres intervenants. C'est donc dire que désormais un seul organisme aura la responsabilité d'enquêter sur les accidents de transport, qu'ils surviennent dans les airs, sur nos cours d'eau, nos chemins de fer ou encore dans les productoducs.

Le nouveau Bureau absorbera donc trois organismes déjà existants: le Bureau canadien de la sécurité aérienne, le Service de Transports Canada chargé d'enquêter sur les sinistres maritimes, ainsi que la direction de l'Office national des transports chargée de faire enquête sur les accidents ferroviaires et ceux qui surviennent dans les productoducs. Cette approche multimodale, madame la Présidente, comporte plusieurs avantages. Elle permettra notamment la mise en commun des ressources spécialisées dans des domaines comme le génie, la médecine et la psychologie. Les expériences de chaque mode de transport pourront d'autre part être partagées.

Il va de soi que les différents types de transport seront traités sur une base d'égalité les uns par rapport aux autres. Je voudrais être très clair là-dessus, car je sais que des inquiétudes se sont manifestées à cet égard. La constitution du Bureau d'enquête sur les accidents de transport répondra également à des impératifs d'indépendance qui ont été réclamés par la plupart des groupes intéressés. Le Bureau sera donc distinct de tout ministère que ce soit. Il répondra de ses activités devant le Parlement, par l'entremise d'un ministre nommé par le Gouverneur en conseil. Cette indépendance que nous assurons au nouvel organisme va permettre que les enquêtes soient menées avec équité et objectivité, puisqu'il est très clair que désormais ceux qui enquêteront sur les accidents maritimes et ferroviaires ne seront liés d'aucune manière à ceux qui déterminent les règles de sécurité, ce qui, madame la Présidente, éliminera les possibilités de conflits d'intérêts.

Le système d'enquête prévu dans le projet de loi satisfait aux critères d'efficacité essentiels pour que le Bureau s'acquitte pleinement de son mandat. Ainsi, les enquêteurs, en plus de bénéficier de garanties d'indépendance, disposeront de pouvoirs étendus. Ils se verront faciliter l'obtention des renseignements dont ils ont besoin pour cerner les causes des accidents.

Le rôle du Bureau ne sera toutefois pas d'attribuer des fautes ou des responsabilités, dans la mesure où c'est de sécurité dont il est question ici. Ainsi, il devrait s'en tenir à signaler les manquements à la sécurité, à déterminer les causes des accidents et à faire les recommandations appropriées en vue d'améliorer la sécurité.

Nous avons également insisté, madame la Présidente, pour que le processus d'enquête sur les accidents de transport soit plus ouvert. Ainsi, les parties ayant un intérêt direct dans les causes et les conséquences d'un accident seront invitées à participer aux enquêtes. Elles pourront y déléguer des représentants et le Bureau leur transmettra les projets de rapport. Ce qui nous a guidés dans cet objectif d'ouverture, c'est évidemment la nécessité que la recherche des causes d'un accident se déroule de la manière la plus complète possible.

Or, en créant un organisme détaché des ministères, en donnant des pouvoirs étendus aux enquêteurs, et en encourageant une méthode d'enquête ouverte, nous nous assurons que rien n'échappe aux responsables de l'enquête. C'est à ce prix que notre système de sécurité sera le meilleur. C'est aussi à ce prix que s'accroîtra la confiance des Canadiens dans leur système de sécurité des transports.

• (1120)

[*Traduction*]

Le nouveau bureau aurait un mandat semblable à celui du Bureau canadien de la sécurité aérienne, mais ses membres, son président et son personnel disposeraient d'une définition plus claire de leurs responsabilités et de leurs attributions respectives. D'où suppression d'une source de conflits stériles qui ne font que saper la confiance des Canadiens dans cet organisme. En mettant à profit leur expérience et leur compétence, les membres du Bureau établiront des politiques et des procédures relatives à l'exécution des enquêtes, réviseront les rapports qui leur sont soumis par les directeurs des enquêtes et, ce qui importe le plus, feront des recommandations en matière de sécurité.

Quant aux directeurs des enquêtes, ils auront compétence exclusive pour diriger les enquêtes conformément aux politiques et aux procédures établies par les membres du Bureau. Cette répatition des responsabilités permettra aux membres du Bureau de réviser objectivement les rapports que leur soumettent les directeurs des enquêtes et d'éviter les soupçons de conflit d'intérêts qu'on pourrait avoir à leur sujet s'ils dirigeaient eux-mêmes les enquêtes. Ces dispositions supprimeront une source de conflits, mais je ne promets pas qu'elles feront disparaître complètement les divergences de vues au sein du nouveau Bureau et, à vrai dire, je ne le souhaite pas, car, comme les députés le savent fort bien, les divergences de vue font partie intégrante de la condition humaine. Elles permettent souvent d'obtenir un meilleur résultat, c'est-à-dire, en l'occurrence, un système de transport plus sûr pour tous les Canadiens.

[*Français*]

Madame la Présidente, nous avons su tirer parti de l'expérience acquise par le Bureau de la sécurité aérienne depuis sa création en 1984. Ce projet de loi en tient largement compte.

D'abord, nous avons décidé de limiter à cinq le nombre de membres du nouveau Bureau alors que celui des membres du Bureau de sécurité aérienne était illimité.

En plus, comme je l'ai expliqué plus tôt, d'établir clairement les rôles et les responsabilités de chacun à l'intérieur du Bureau, le projet de loi C-2 invite explicitement celui-ci à ne pas hésiter à déterminer les causes d'un accident et à présenter des conclusions complètes même si une personne peut se voir blâmée par la suite.

Le projet de loi C-2 attribue par ailleurs formellement au Bureau le pouvoir d'établir des politiques sur la nature des accidents de transport sur lesquels il enquêtera, et dans quelle mesure il poussera ses enquêtes.

Le projet de loi prévoit également des mesures ayant pour but de protéger davantage les droits de la personne, lorsque les enquêteurs exerceront leurs pouvoirs. Ainsi, l'enquêteur aura désormais l'obligation de détenir un mandat pour exercer ses pouvoirs de perquisition et de saisie.

Ce projet de loi, madame la Présidente, s'inscrit totalement dans la mouvance d'une série d'actions que nous avons prises depuis plusieurs années afin d'améliorer la sécurité dans tous les systèmes à Transports Canada. Il tire son inspiration de l'expérience acquise depuis de nombreuses années, et nous permet d'affirmer que nous sommes en présence ici de la meilleure formule possible d'enquête sur les accidents. Les mécanismes qu'il propo-

se nous permettront, à n'en pas douter, de réagir de manière diligente et efficace aux accidents, et surtout de pouvoir éviter qu'ils ne se produisent à nouveau.

Je souhaite que les députés qui l'étudieront en comité l'examinent dans cette perspective et à la lumière des objectifs de prévention que nous avons mis de l'avant.

[*Traduction*]

J'invite les députés ici présents à se pencher attentivement sur le projet de loi lorsque le comité en sera saisi. Je serai heureux d'examiner tout amendement susceptible de faire avancer la cause de la sécurité dans les transports. J'insite une fois de plus sur l'importance de ce projet de loi. Il jouera un rôle essentiel dans la sécurité du système de transport de demain, doublement essentiel parce qu'il influera sur le degré de confiance qu'auront les Canadiens dans un secteur vital de notre économie nationale.

En conclusion, madame la Présidente, je tiens à assurer les députés et tous ceux qui empruntent le système de transport que notre vigilance ne vacillera jamais et que nos efforts ne faibliront pas lorsqu'il s'agira de maintenir et de hausser le niveau de sécurité, déjà excellent dans les transports.

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Madame la Présidente, je prends au pied de la lettre cette dernière promesse du ministre. A mon avis, les Canadiens ne méritent rien de moins. Toutefois, je ne suis pas d'accord avec le ministre sur le rôle que jouera ce projet de loi. Pour pouvoir être à la hauteur de ce que vient de dire le ministre, ce projet de loi va devoir être considérablement remanié. Cette mesure législative, qui s'intitule Loi sur le Bureau d'enquête sur les accidents de transport, a pour but de créer un bureau chargé de faire enquête sur les causes des accidents qui surviennent dans les airs, sur la terre et dans les eaux, ainsi que sur les accidents de productoducs en territoire canadien.

A première vue, cela semble une idée louable, mais si nous nous arrêtons à la raison d'être de cette mesure, il devient manifeste que les motifs qui sont derrière n'ont pas toute la noblesse qu'on voudrait leur prêter. En effet, le mobile du gouvernement n'est que trop apparent: faire oublier l'enquête bâclée sur l'écrasement de Gander et, de façon ignoble, exonérer le gouvernement de tout blâme.

Examinons rapidement ce qui s'est produit à Gander après ce terrible écrasement. Premièrement, quatre des neuf membres du Bureau ont présenté un rapport minoritaire contestant les conclusions des enquêteurs, pour lesquels le givrage aurait été la cause de l'écrasement de l'appareil. Ces membres du Bureau étaient des spécialistes. Une lettre du ministre les avait enjoints d'appuyer le président, quelles que puissent être leurs propres conclusions sur le plan professionnel. Autrement dit, le ministre leur avait effectivement demandé de renoncer à leurs conclusions et de se rallier au nouveau président.

Le ministre est allé plus loin. Il a envoyé la même lettre au brigadier-général Roger Lacroix qui ne faisait pourtant plus partie du Bureau. Cela sent l'intimidation et la dissimulation. Tout cela s'est passé après que le juge Sopinka eut fait état d'un désaccord entre les membres du Bureau et les enquêteurs sur les accidents aériens, et que les membres du Bureau ne purent faire effectuer les enquêtes qu'ils jugeaient nécessaires.

• (1130)

Examinons les déclarations du juge Sopinka, à commencer par celles relatives aux fonctions et pouvoirs respectifs du Bureau et du président. M. Sopinka a constaté de sérieux problèmes au sein du Bureau canadien de la sécurité aérienne, notamment la suspension des opérations quotidiennes, les conflits entre les membres et le président, entre les membres et les enquêteurs sur les accidents, et entre les membres.

Le passage suivant est celui qui résume le mieux les observations de M. Sopinka:

> Le problème central, exprimé en termes généraux, est que le BCSA ne fonctionne pas comme un corps uni dans la poursuite de son objectif, qui est de déceler les manquements à la sécurité et de faire de recommandations pour y remédier. La révolte gronde au point que des membres sont en conflit déclaré avec le président et qu'un désaccord divise les membres et les enquêteurs sur les accidents, qui se croient indépendants des membres du Bureau.

M. Sopinka a commenté, plus tard:

> Il est fondamental, pour l'image du Bureau comme organisme indépendant, que la direction en soit confiée à un conseil et non à une seule personne.

Il parlait des pouvoirs conférés au président du BCSA et du nombre de ces pouvoirs qui devraient passer au Bureau.

Voyons les recommandations que le juge Sopinka a faites au ministre des Transports (M. Bouchard), en février 1988, sur l'article 5 du projet de loi constituant le Bureau d'enquête sur les accidents de transport, article qui portait sur les pouvoirs et fonctions du président.

Il a recommandé de remplacer l'article 5 par ce qui suit:

«1. Le président est le premier dirigeant du Bureau; à ce titre, dans les limites prévues à l'article 2, il a la responsabilité de l'administration du Bureau, et ses pouvoirs et fonctions lui sont délégués par le Bureau.

Accidents de transport

2. Dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés au titre du paragraphe 1, de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, de la Loi sur la gestion des finances publiques ou de la présente loi, le président doit se conformer aux politiques, résolutions, règles et règlements généraux du Bureau.

3. En cas d'absence ou d'empêchement du président, ou de vacance de son poste, le gouverneur en conseil peut autoriser à agir dans l'intervalle en qualité de président un membre du Bureau à qui sont alors conférés tous les pouvoirs et fonctions du président, qu'il peut exercer.»

L'article 5 de la Loi sur le Bureau d'enquête sur les accidents de transport stipule ce qui suit:

(1) Le gouverneur en conseil choisit, parmi les membres, le président.

(2) Le président est le premier dirigeant du Bureau; à ce titre, il a l'entière responsabilité de la gestion du personnel, des affaires financières et des questions mobilières et immobilières, ainsi que, de façon générale, de la gestion interne du Bureau, notamment en ce qui touche:

a) l'encadrement du personnel et la répartition des tâches au sein de celui-ci, sous réserve des paragraphes 10(2) et (3);

b) l'encadrement des membres et la répartition des tâches entre ceux-ci, sous réserve de l'article 8;

c) la convocation—conformément à l'article 12—et la présidence—conformément aux règlements administratifs visés à l'alinéa 8*a*)—des réunions du Bureau.

(3) Le président peut déléguer aux membres, dans les limites prévues dans l'acte de délégation, les pouvoirs et fonctions qui lui sont conférés quant à la convocation et présidence des réunions, l'encadrement des membres ou la répartition des tâches entre ceux-ci. Il peut de la même manière déléguer au personnel du Bureau les autres pouvoirs et fonctions qui lui sont conférés au titre de la présente loi.

(4) Le président peut, à tout moment, révoquer par écrit la délégation.

(5) En cas d'absence ou d'empêchement du président ou de vacance de son poste, la présidence est assumée par le membre désigné à cet effet par le gouverneur en conseil jusqu'au retour du président, jusqu'à la fin de cet empêchement ou jusqu'à la désignation d'un nouveau président.

La recommandation du juge Sopinka visant à conférer les pouvoirs actuels du président au Bureau a été catégoriquement rejetée. Au contraire, les pouvoirs et fonctions du président ont été accrus. Par conséquent, conformément à l'opinion juridique de M. Sopinka, les graves problèmes de dissension et de division causés par l'insuffisance des pouvoirs du Bureau ne peuvent que persister, sinon empirer. L'article 5 du projet de loi constituant le Bureau d'enquête sur les accidents de transport n'aide d'aucune façon à régler ce problème, qui menace l'indépendance du bureau. Comme le juge Sopinka le fait remarquer, accroître les pouvoirs du président ne permet pas d'améliorer les relations entre le directeur des enquêtes et les membres du bureau.

Le juge Sopinka ajoute que le directeur des enquêtes cache certains faits aux membres du BCSA et leur impose de sévères restrictions, qui les empêchent souvent de mener une enquête éclairée.

Dans son résumé, le juge Sopinka soutient que cette grave inconséquence est principalement attribuable au fait que, en vertu de la Loi sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne, c'est le président qui nomme le directeur des enquêtes. A son avis, cette situation s'explique par le fait que le Bureau, organisme d'arbitrage, doit être indépendant des enquêteurs puisqu'il se prononce sur leurs conclusions. Le juge Sopinka n'est pas du tout d'accord avec ce raisonnement, et moi non plus. Il explique que c'est une erreur de penser ainsi, étant donné que le bureau est un organisme d'enquête et que son rapport n'a aucune valeur judiciaire. En fait, la Loi sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne interdit expressément au bureau d'imputer des torts ou des responsabilités à qui que ce soit.

L'enquête sur place et la rédaction du rapport du bureau constituent un tout indissociable.

Le juge Sopinka recommande donc au bureau de nommer le directeur des enquêtes en vertu de la Loi constituant le Bureau d'enquête sur les accidents de transport parce qu'il est, en fin de compte, responsable de la qualité du rapport.

Il est à remarquer que l'Association du Barreau canadien abonde dans le même sens. Dans un rapport présenté en avril 1987 à Transports Canada, qui lui avait demandé ce qu'elle pensait d'une ébauche du projet de loi concernant le Bureau d'enquête sur les accidents de transport, l'association signale que le projet de loi renferme trois dispositions qui compromettent l'indépendance du Bureau. La première disposition concerne la nomination et le rôle du directeur des enquêtes, comme le prévoit l'article 9 du projet de loi sur le Bureau d'enquête sur les accidents de transport. Or, curieusement, cet article ne mentionne rien sur la question de savoir qui nomme le directeur. Il est clair que c'est le bureau car, autrement, l'indépendance du bureau est directement menacée. Et cette menace est d'autant plus grave si l'on considère que le directeur a compétence exclusive pour diriger les enquêtes menées par le bureau.

• (1140)

Deux sources d'opinion juridiques très respectées recommandaient fortement que les directeurs des enquêtes soient nommés par le bureau pour que celui-ci soit entièrement indépendant de la division des enquêtes.

La deuxième disposition vise à conférer au directeur des pouvoirs ou une compétence qui auraient limiter indûment les activités du bureau. L'Association du Barreau canadien l'a résumée en déclarant que la nomination du directeur par le bureau établit un rapport d'indépendance indiquant qu'un tribunal exerce un contrôle sur ses propres procédures. Toutefois, le gouvernement du Canada a jugé bon d'agir autrement, allant totalement à l'encontre des opinions d'un juge de la Cour suprême et de l'Association du barreau canadien, deux souces d'opinion très hautement respectées. Au lieu d'adopter ces dispositions et de conférer au bureau le pouvoir de nommer les directeurs des enquêtes, le gouvernement à opté pour le statu quo.

J'imposerai à la Chambre la lecture de l'article 9 du projet de loi sur le Bureau d'enquête sur les accidents de transport déposé le 8 juillet 1988, car j'estime qu'il est très important. Le paragraphe 9(1) prévoit que le personnel nécessaire à l'exécution des travaux du bureau devra être nommé conformément à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Sous réserve qu'il n'y ait pas conflit d'intérêts, le président peut retenir temporairement les services d'experts ou de spécialistes pour permettre au bureau de s'acquitter des fonctions que lui confère la loi et leur verser le traitement et les indemnités fixées par celui-ci avec l'agrément du Conseil du Trésor. Selon le texte actuel de la disposition, le bureau n'a pas le pouvoir de nommer les directeurs des enquêtes. La Loi sur l'emploi dans la fonction publique donne ce pouvoir au président.

Le paragraphe 9(2) donne aussi au président le pouvoir d'embaucher tout le personnel dont il a besoin. Les paragraphes 9(1) et 9(2) vont à l'encontre des recommandations du juge Sopinka et de l'Association du Barreau canadien. Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi cette voie?

Pourquoi le gouvernement veut-il limiter les activités d'un organisme devant, par sa nature même, être indépendant? Pourquoi conserver dans le projet de loi une disposition qui a provoqué de sérieux conflits en permettant au directeur des enquêtes, avec l'appui du président, de soustraire des éléments de preuve clés au personnel du bureau, ce qui a empêché celui-ci de préparer son rapport et de recommander des mesures de sécurité? Un tel bureau peut-il être véritablement indépendant si le personnel non seulement décide de la marche à suivre, mais aussi détermine son programme? Une telle situation nuit à l'efficacité du Bureau canadien de la sécurité aérienne depuis quelque temps et il n'y a aucune raison de croire que le nouveau Bureau d'enquête sur les accidents de transport ne sera pas touché lui aussi.

Le juge Sopinka a recommandé de remanier le paragraphe 9(2) et de remplacer le terme «président» par «bureau», à la deuxième ligne, pour que cette disposition soit conforme à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et à la Loi sur la gestion des finances publiques. Le paragraphe 9(1) demeure inchangé, mais comme nous l'avons dit, le président est libre dans les limites prévues à l'article 5. Si l'on avait tenu compte de ces recommandations dans le projet de loi constituant le Bureau d'enquête sur les accidents de transport, le nouveau bureau aurait été entièrement libre en ce qui concerne son personnel et il aurait fonctionné comme un conseil d'administration entièrement indépendant.

L'indépendance du bureau par rapport à Transports Canada est compromise notamment à cause du statut d'observateur. L'alinéa 23(2)*a*) du projet de loi permet au ministre des Transports de désigner un observateur à toute enquête menée sur n'importe quel accident. D'après cette dispositon, le ministre des Transpors (M. Bouchard) a le pouvoir de désigner un observateur n'importe quand et pour n'importe quel accident, pouvoir qu'il est seul à détenir. Le tout, c'est de savoir si cette disposition compromet d'une façon ou d'une autre l'indépendance du bureau. Je crois que oui.

Le juge Sopinka en est arrivé à la conclusion que les enquêteurs du bureau ne seraient pas influencés par la présence d'un observateur désigné par le ministre. L'Association du barreau canadien ne voit pas la situation sous le même angle. Pour elle, la seule existence du statut préférentiel est indésirable et inutile. L'Association du barreau canadien trouve que puisque le paragraphe 23(3)

donne au barreau le pouvoir d'écarter un observateur et, par conséquent, le représentant du ministre, pourquoi ne lui conférerait-on pas tout simplement le pouvoir d'accorder lui-même le statut d'observateur à ce représentant. L'Association du barreau canadien en arrive à la conclusion que ce statut spécial maintenu dans le projet de loi C-142 compromet l'indépendance du bureau pour la bonne raison que c'est le ministre, et non pas le bureau, qui a le pouvoir de désigner l'observateur.

Deuxièmement, nous devons parler des possibilités d'avancement des enquêteurs. Le juge Sopinka a fait remarquer que les enquêteurs du BCSA faisaient preuve de favoritisme à l'égard de Transports Canada, au détriment du Bureau, parce que toutes leurs possibilités d'avancement dépendent de ce ministère. Autrement dit, on croit que, comme ces enquêteurs doivent se tourner vers Transports Canada pour obtenir de l'avancement, ils n'ont d'autre choix que de plaire à ce ministère. On a constaté que cette situation avait contribué à réduire la collaboration au sein du Bureau et avait donc entraîné une érosion de son indépendance. Le juge Sopinka a déclaré que les enquêteurs étaient toujours à l'affût d'un emploi à Transports Canada. Il a recommandé qu'on ajoute une nouvelle disposition à l'article 9 afin d'empêcher les enquêteurs de postuler un emploi à Transports Canada pendant un an après leur départ du Bureau. Selon cette nouvelle disposition, soit le paragraphe 9(5), la personne qui a été désignée en application du paragraphe 9(1) ne peut être employée par Transports Canada, sans l'approbation du Bureau, pendant qu'elle détient un certificat de nomination ou pendant une période d'un an après qu'elle a cessé de détenir un certificat de nomination.

Certains des problèmes les plus graves que présente la Loi sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne n'ont pas été réglés dans le projet de loi constituant le Bureau d'enquête sur les accidents de transport. Le gouvernement a rejeté de solides recommandations présentées, entre autres, par l'Association du barreau canadien et le juge Sopinka. Par conséquent, on s'attend à ce que les problèmes qui tourmentaient le BCSA, comme la dissension, les conflits d'intérêts et l'érosion de l'indépendance du Bureau, soient simplement transférés au nouveau BEAT. Dans le Bureau actuel, le président et le directeur des enquêtes sont tous deux perçus comme détenant trop de pouvoirs. Cette situation limite le rôle et les fonctions du Bureau et nuit à son indépendance. Par ailleurs, le nouveau projet de loi ne coupe pas certains des liens qui existent entre Transports Canada et le Bureau et qui nuisent aussi à son indépendance.

• (1150)

Le gouvernement fait planer de sérieux doutes en n'adoptant pas les recommandations de deux autorités juridiques parmi les plus respectées au Canada. Le Bureau canadien de la sécurité aérienne a été le théâtre de bien des événements controversés et contradictoires ces derniers temps. Je n'ai pas à en dire plus. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pris des dispositions qui auraient non seulement permis d'assainir la situation actuelle, mais également de relever sensiblement les normes de sécurité dans les transports au Canada?

L'idée d'un bureau indépendant chargé de faire enquête sur les accidents aériens a vu le jour en 1984 sous un gouvernement libéral. C'était une excellente idée à laquelle les spécialistes du monde entier ont applaudi. Le gouvernement a bien raison de modeler son nouveau Bureau d'enquête sur les accidents de transport sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne.

Les enquêtes sur les accidents de transport sont absolument nécessaires pour nous assurer que les normes de sécurité soient strictement observées dans ce domaine au Canada. Les recommandations auxquelles ont donné lieu les rapports d'enquête sont la pierre angulaire de la réglementation quotidienne qui doit exister tous les jours dans les transports pour assurer la sécurité des voyageurs. Ce nouvel organisme d'enquête multimodal sera tenu de mettre en pratique les normes de sécurité les plus strictes grâce aux services des meilleurs spécialistes canadiens qui jouissent d'une indépendance totale à l'égard du ministre. On prendra des mesures pour que le BEAT soit cet organisme une fois que le projet de loi aura été adopté.

Le Parti libéral demande pourquoi tant de presse à mettre sur pied ce bureau d'enquête multimodal? Est-ce vraiment pour améliorer la sécurité ou pour se débarrasser des quatre membres dissidents du Bureau canadien de la sécurité aérienne qui n'ont pas cessé de s'interroger sur les causes de l'accident de Gander depuis quatre ans? Est-ce pour éviter les dissensions au sein du futur bureau ou pour se débarrasser des dissidents du bureau actuel?

A notre avis, il aurait été inutile de remplacer le Bureau canadien de la sécurité aérienne maintenant si le gouvernement s'était acquitté de ses responsabilités il y a plusieurs mois en ouvrant une enquête judiciaire sur l'accident de Gander avant que les dissensions ne paralysent cet organisme.

Ce retard injustifiable non seulement complique le problème des dissensions, mais il entraîne un long débat public et nous porte à nous demander sérieusement si le gouvernement est vraiment capable d'appliquer les nor-

mes de sécurité élevées auxquelles les Canadiens ont été habitués.

La mesure à l'étude a été présentée en première lecture le 8 juillet 1988, pendant la session précédente. Le ministre avait alors déclaré: «La Loi nationale sur les transports. . . fait de la sécurité notre principal objectif. Le gouvernement prend cet engagement très au sérieux. . .». C'était là une affirmation très honorable, madame la Présidente. Cependant, les Canadiens ont appris depuis que le gouvernement n'a pas pris son engagement au sérieux. Nous avons en effet appris depuis ce temps la grave pénurie de contrôleurs aériens aux aéroports canadiens, celle, ironique, d'inspecteurs pour les grands appareils commerciaux, la controverse sur la cause de l'écrasement de Gander, l'incapacité du gouvernemment à compenser les effets dangereux de la déréglementation, l'écrasement de Dryden, et d'autres graves lacunes.

Nous ne pouvons qu'espérer aujourd'hui que le gouvernement s'engage sérieusement à faire respecter des normes élevées de sécurité pour les Canadiens et qu'il n'est pas en train de nous tenir d'autres belles paroles qui resteront sans suite. La sécurité des voyageurs canadiens est beaucoup trop importante pour qu'on la traite n'importe comment. Elle est beaucoup trop importante pour qu'on en fasse un enjeu politique.

Nous pourrions énumérer indéfiniment les cas de négligence dans le traitement de la sécurité aérienne. Ces cas sont bien connus et exigent qu'on agisse immédiatement sur plusieurs fronts. La Chambre est aujourd'hui saisie du nouveau projet de loi C-2 concernant les enquêtes sur les accidents de transport.

Le Parti libéral du Canada estime que le gouvernement commet une grave erreur en faisant étudier le projet de loi à la hâte à la Chambre avant que le juge Willard Estey n'ait eu le temps d'examiner le dossier de l'enquête sur les circonstances entourant l'écrasement de Gander.

En effet, au terme de son examen, le juge Estey pourrait je dis bien «pourrait» recommander au ministre d'ouvrir une enquête judiciaire qui aurait une incidence importante sur les enquêtes sur les accidents d'avions, et partant, sur le projet de loi C-2.

Tout comme l'enquête Dubin a précédé la Loi sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne en 1984 ses recommandations ont constitué la base du projet de loi nous sommes d'avis qu'une commission d'enquête judiciaire sur l'écrasement de Gander devrait, en toute logique, précéder le projet de loi à l'étude aujourd'hui. C'est la seule façon d'établir un organisme d'enquête sur les accidents qui va promouvoir efficacement la sécurité au Canada tout en menant ses travaux quotidiens sans trop créer de conflits.

Soucieux de dissimuler certains incidents compromettants, le gouvernement refuse depuis des mois de lancer une enquête judiciaire et il se voit maintenant dans une situation quelque peu équivoque. Le gouvernement n'a jamais écouté les Canadiens depuis qu'il est au pouvoir. Dès le début et à leur insu, il s'est proposé de vendre le pays aux Américains. Dans ce cas-ci, toutefois, des Américains ont été tués au Canada et le gouvernement a failli à ses devoirs envers les victimes et leurs parents. Il aurait fallu qu'il ne ménage ni les efforts ni les fonds pour ouvrir une enquête complète et ordonnée sur l'écrasement de Gander.

Le projet de loi devrait être repris du commencement à la fin, sans quoi il ne franchira pas facilement l'étape du comité. Nous, de l'opposition officielle, ne laisserons pas passer ce médiocre semblant de projet de loi dans sa forme actuelle.

On a embobiné le ministre. Tel qu'il est conçu, le projet de loi n'est pas applicable. Le Bureau n'est qu'un mirage. L'enquêteur ne répond à personne et la dernière tentative du gouvernement, l'enquête du juge Estey, ne révélera rien de nouveau parce que, aux termes mêmes de son mandat, le juge n'est pas habilité à chercher à obtenir de nouveaux renseignements. Ce n'est que de la frime.

Personne ne dévoilera quoi que ce soit de nouveau. Je pense que c'est important. Qui le gouvernement pense-t-il leurrer? Les Canadiens sont en droit de s'attendre à mieux que cela du ministre et du gouvernement.

Le ministre n'a pas ménagé ses éloges quand il a présenté le projet de loi C-2, mais je lui recommande d'écouter les conseils des autres, de lancer une enquête judiciaire sur l'accident de Gander, de recommencer à zéro et d'élaborer une mesure législative qui redonnera aux Canadiens confiance sur terre et dans les airs.

• (1200)

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je voudrais commencer ma contribution au débat sur le projet de loi C-2 en priant le ministre et mon collègue, le député de Miramichi (M. Dionne) de m'excuser ne pas avoir été ici pour l'exposé du ministre et la première partie de celui du député. La situation actuelle du transport aérien ne nous permet pas de nous rendre très rapidement de nos circonscriptions à Ottawa en passant par Toronto.

J'ai quelques mots à dire, pour commencer, sur mon collègue, le député de Regina—Lumsden (M. Benjamin) qui vient tout juste d'arriver et qui est le critique des transports du NPD depuis plus de 20 ans. Il a rappelé à l'ordre plus de ministres des Transports que la plupart d'entre nous ne pourrions citer. Et il a eu habituellement raison. Chaque fois qu'il a reproché au gouvernement libéral ou conservateur d'avoir fait fausse route ou d'avoir commis des erreurs, le temps lui a donné raison. Il importe, à mon avis, d'écouter des gens comme lui et de le remercier de sa contribution à la cause des transports, de la sécurité aérienne, de la sécurité ferroviaire, bref de tous les moyens de transport de notre pays.

J'aborderai le projet de loi C-2 dans un esprit relativement impartial. Nous devons reconnaître que nous sommes à un tournant de notre histoire où nous devons tirer les leçons de nos erreurs passées. Le député de Miramichi critiquait sévèrement le travail du gouvernement, alors que celui-ci n'a fait que reprendre dans la nouvelle loi le texte constituant le Bureau canadien de la sécurité aérienne. Or, je tiens à le rappeler aux députés, ce Bureau a d'abord été créé par une loi de l'ancien gouvernement libéral. C'est ce groupement qui a mis en place les règles que nous avons trouvées si difficiles à appliquer quand nous avons dû faire enquête sur des accidents graves au Canada.

Qu'il n'y ait aucun doute à ce sujet. Ce n'est pas un projet de loi susceptible d'améliorer rapidement la sécurité dans les airs, sur rails, sur l'eau ou dans les pipelines au Canada. Ce projet de loi vise à rafistoler les choses, à trouver ce qui n'a pas marché, pourquoi et à cause de qui. Voilà l'objet de ce projet de loi. C'est une mesure après coup. Grâce au travail des enquêteurs et du Bureau, nous avons des chances de découvrir quelque chose et nous pourrons faire des recommandations pour qu'il n'y ait plus d'accident, ferroviaire, aérien ni de productoduc.

Tout est confus. Ce l'est au sein du Bureau lui-même comme ce l'était au sein du BCSA, qui est maintenant recréé presque entièrement sous la forme du Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport. Les liens entre l'ancien bureau, le nouveau et le ministre ne sont pas clairs. Y a-t-il conflit d'intérêts? Y a-t-il apparence de conflit d'intérêts?

Que va-t-il se produire lorsqu'il faudra donner suite aux recommandations du nouveau bureau? En supposant même qu'elles ne soient pas contestées, que le bureau en arrive unanimement à la conclusion que telle ou telle chose n'a pas marché et que le gouvernement devrait prendre telle ou telle mesure pour empêcher que cela ne se reproduise, qu'arrivera-t-il si le gouvernement remercie le Bureau, mais estime ne pas avoir les moyens de donner suite à ses recommandations ou ne croit pas que le Bureau ait raison? Les choses ne sont pas claires du tout et je voudrais faire valoir ici ce matin des préoccupations et des questions que suscite chez certaines personnes le mode de fonctionnement de l'ancien BCSA et du nouveau bureau multimodal et établir des fonctions et des rôles possibles que le comité des transports pourrait assumer à l'égard de ce projet de loi, à savoir entendre des spécialistes, des personnes qui ont collaboré avec le BCSA, des cheminots par nécessité, par métier, des gens qui travaillent sur les bateaux et les ingénieurs, non seulement les mécaniciens d'entretien des aéronefs, des navires et des productoducs, mais les spécialistes qui comprennent comment volent les avions, comment se déplacent les moyens de transport en général et ce qui compromet leur capacité de se rendre d'un point A à un point B en toute sécurité.

J'aimerais me tourner un peu vers le passé. Il importe je pense de faire état des deux études effectuées par l'ancien ministre des Transports, relativement au Bureau canadien de la Sécurité aérienne et à son fonctionnement, notamment la brouille qui semble régner entre ses membres, lesquels soit dit en passant ont été nommés tant par l'ancien gouvernement libéral que par le gouvernement conservateur actuel. Ces deux partis doivent au moins reconnaître qu'ils ont eu leur mot à dire dans le fonctionnement du Bureau et dans sa composition. Je pense que c'est là une chose qu'il y a lieu de mentionner.

Dans une lettre qu'il adressait le 3 février 1988 au ministre des Transports de l'époque, aujourd'hui ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), M. Sopinka, avocat du cabinet Stikeman et Elliott de Toronto, devenu depuis juge de la Cour suprême, déclarait ce qui suit:

> Sommairement exposé, le grand problème c'est que le BCSA manque de cohésion dans l'accomplissement de sa mission, qui consiste à détecter les lacunes en matière de sécurité et d'y proposer des solutions! Plus précisément, la dissension y règne à un point tel que certains de ses membres sont en conflit ouvert avec le président, et que c'est la guerre entre les membres du Bureau et le personnel chargé d'enquêter sur les accidents, qui se considère indépendant des membres du Bureau.

> Ces dissensions ont pour résultat que beaucoup de membres du Bureau s'estiment impuissants à s'acquitter de leur mission. Il est arrivé que des membres du Bureau n'aient pu faire instruire des faits qu'ils estimaient indispensables à l'accomplissement de leur travail. Selon les enquêteurs, le Bureau doit prendre ses décisions en fonction des rapports qu'ils leur présentent.
>
> Lorsqu'on leur demande d'examiner d'autres faits ou d'autres causes, les enquêteurs rétorquent que seul le Directeur des enquêtes a habilité à diriger les enquêtes.

Il y a lieu de se demander à quoi sert un Bureau ou une Commission si ce sont ses services administratifs qui font tout le travail? La lettre poursuit:

> J'ai observé que les enquêteurs sont appuyés par le président sur ce point. Ce dernier déduit de l'article 5 de la Loi sur le BCSA, ainsi que des dispositions de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique et de la Loi sur la gestion des finances publiques, qu'il dispose du pouvoir pour ainsi dire absolu de gérer le Bureau et son personnel comme il l'entend, quitte à déléguer à des membres du Bureau tels pouvoirs qu'il lui plaît.
>
> Cette conception ne fait pas obstacle au pouvoir qu'a le Bureau de revoir les rapports d'accidents mais comme je l'ai dit ses membres sont souvent empêchés d'effectuer un contrôle véritable par les obstacles que leur oppose le directeur des enquêtes.

Voilà le point essentiel à souligner au sujet de ce projet de loi comme de tout autre d'ailleurs. Quand le Parlement crée un bureau ou une commission, est-ce pour en faire une simple chambre d'enregistrement des décisions prises par un groupe de fonctionnaires qui peuvent ou non avoir la compétence technique voulue pour faire enquête ou pour gérer, ou lui donnons-nous le pouvoir de prendre la situation en main? Elle peut parfois le faire par le biais de son président, parfois par le biais d'un directeur des enquêtes ou d'un administrateur général.

Nous devons déterminer clairement à la Chambre quel rôle nous voulons leur confier. Je pense que le juge en chef Sopinka disait justement dans sa lettre au ministre que ce n'était pas clair. D'après certains, les membres du bureau allaient se contenter de ratifier les décisions, le pouvoir réel serait aux mains du président et du directeur des enquêtes et de toutes façons, le bureau lui-même ne pourrait chercher à orienter les enquêtes sur certains points, faire ressortir les lacunes des recherches et envoyer les enquêteurs vérifier sur place. Il semble y avoir un manque de précision en ce qui concerne les pouvoirs et leur délégation. En tant que membres du comité des transports qui sera chargé d'examiner le projet de loi C-2, il nous appartient entre autres choses, d'éclaircir cette question.

Permettez-moi de revenir à nouveau sur la lettre au ministre, cette fois pour faire valoir un autre point. Elle dit:

> On avance parmi les facteurs qui expliquent cette apparence de conflit, le fait que le BCSA fasse rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Transports, qui en présente aussi le budget.
>
> Enfin, selon le secteur on constate depuis quelques années une hausse du niveau de compétence des enquêteurs et de la qualité de leurs enquêtes et de leurs rapports. Certains trouvent qu'on n'enquête pas assez sur les facteurs humains et que le bureau manque de spécialistes et d'installations techniques. Les enquêteurs, de leur côté, se plaignent de perdre un temps précieux à témoigner devant les tribunaux ou aux enquêtes de coroner.
>
> Tous ces problèmes, notamment le dernier, ne peuvent se régler par des modifications de la loi. Le succès du futur bureau dépendra en grande partie, comme c'est le cas de tout organisme, de la qualité des personnes nommées et des ressources offertes.

Je reviendrai sur ces aspects plus tard.

• (1210)

Je vais maintenant me pencher sur une étude effectuée là encore pour le compte de l'ancien ministre des Transports, par M. James F. Hickling, de la Management Consultants Ltd. Le rapport pertinent a été soumis au ministre des Transports le 30 octobre 1987. A l'époque, on s'est appuyé sur ce rapport pour affirmer qu'il n'y avait aucun problème avec le Bureau canadien de la sécurité aérienne, que tout allait bien. Cependant, lorsqu'on lit attentivement ce rapport, lorsqu'on ne s'en tient pas au sommaire, quand on se penche sur les détails des enquêtes effectuées, ainsi que sur les entretiens avec les membres du bureau et les fonctionnaires du ministère des Transports, des représentants de l'aviation commerciale et de l'aviation générale et d'autres intéressés, on s'aperçoit que bien des questions se posent au sujet des activités du bureau et de son personnel.

Permettez-moi de commencer sur une note positive. On a notamment demandé aux intéressés si, à leur avis, le Bureau canadien de la sécurité aérienne était un organisme distinct et indépendant du ministère des Transports. La grande majorité, 24 personnes sur 25, ont déclaré que oui. On leur a ensuite demandé si, selon eux, le bureau était en conflit d'intérêts avec le ministère des Transports? Dix-huit on répondu qu'il n'y avait aucun conflit alors que six ont répondu par l'affirmative. Il est intéressant de remarquer que trois des six personnes en question sont à l'emploi du ministère des Transports, dont deux au sein des services de l'aviation commerciale et une au sein des services de l'aviation générale. Ce n'est pas comme si cela se limitait à un groupe; cette idée était répandue dans toute l'industrie. Ainsi, on peut affirmer, comme on le précise dans le sommaire du rapport, que pas moins de 25 p. 100 des intéressés croient que le ministère des Transports et le Bureau canadien de la sécruité aérienne sont en conflit d'intérêts, les deux représentants de l'a-

viation commerciale estimant, pour leur part, que c'est bel et bien le cas.

Pour appuyer l'affirmation selon laquelle il y a conflit d'intérêts, d'aucuns ont signalé qu'en vertu de la Loi, le ministre des Transports peut nommer un représentant, afin de participer à n'importe quelle enquête. On a considéré qu'il s'agissait là d'un exemple de conflit, en ce sens qu'aucun groupe intéressé ne peut bénéficier d'un privilège comparable.

On a, en outre, demandé aux personnes interrogées si, a leur avis, les conclusions du Bureau étaient objectives, impartiales. Dix-huit ont répondu par l'affirmative et six, par la négative. Sur ces dernières, quatre étaient à l'emploi du ministère des Transports. On peut commencer à constater, dans le cadre du débat public, l'existence d'un conflit entre les membres du Bureau. Cependant, en l'occurence, on s'aperçoit que des représentants du ministère des Transports—et je suppose que ce sont les gens qui travaillent directement avec le Bureau ou qui s'occupent de sécurité aérienne—remettent en question l'objectivité du Bureau.

A la question «Les conclusions du Bureau canadien sont-elles digne de foi?», seize ont répondu «Oui», alors que sept ont répondu «Non». Sur les sept répondants, six faisaient partie de Transport Canada. Autrement dit, 30 p. 100 des répondants ont mis en doute la crédibilité du Bureau. A la question «Les recommandations du Bureau sont-elles réalisables, autrement dit, peuvent-elles être mises en oeuvre?», dix-huit ont répondu «Oui», alors que six ont répondu «Non». Les six faisaient partie de Transport Canada.

A la question «Les recommandations du Bureau sont-elles économiquement réalisables?», quatorze ont répondu «Oui», et neuf ont répondu «Non». Cela signifie que pour 36 p. 100 des répondants les recommandations du Bureau n'étaient pas réalisables du point de vue de la rentabilité, alors que 56 p. 100 les croyaient réalisables.

Si vous jetez un coup d'oeil rapide sur ces chiffres, madame la Présidente, vous conclurez qu'il y a apparemment un problème, et que le bureau manque le coche. Il exige l'impossible. Il n'hésite pas à prendre les grands moyens pour éviter le moindre risque. Je me souviens d'une étude que j'avais demandée au Bureau d'entreprendre. Il s'agissait d'une étude de sécurité concernant la région du nord de l'Ontario située entre Wawa et Kenora. Certains croyaient que dans la région désignée sous le nom de «le triangle de Wawa», la fréquence des accidents d'avion était particulièrement élevée. A la suite d'un écrasement d'avion survenu dans cette région, le Bureau a accepté d'étendre la portée de cette étude pour en faire une étude générale de la sécurité dans cette région. Il a constaté que cette partie du nord de l'Ontario était le théâtre d'un plus grand nombre d'accidents par habitant que la moyenne canadienne. Elle n'était pourtant pas aussi élevée que celle du nord du Canada. Or, ces accidents étaient dûs notamment au fait que les pilotes qui ne connaissaient pas bien la région volaient sans se soucier des conditions météorologiques. Il a recommandé d'améliorer les services de météo.

Le ministre ayant été saisi du rapport, le ministère a refusé. Il a allégué à l'époque que dans certains cas, ce que le bureau recommandait n'était pas alors techniquement possible. Dans d'autres cas, il a indiqué qu'il n'était pas prêt à donner suite aux recommandations. Nous ne pouvons tout simplement pas conclure que le Bureau est celui qui a tort quand nous lisons ces chiffres concernant la rentabilité des recommandations.

La dotation est au centre du problème de la sécurité aérienne au Canada. A la question «Les conclusions et les recommandations ont-elles été formulées en temps opportun?», quinze répondants ont répondu «Non», alors que sept ont répondu «Oui». Ainsi, 60 p. 100 environ des répondants estimaient que les conclusions et les recommandations du Bureau canadien de la sécurité aérienne n'étaient pas formulées en temps opportun. Ce chiffre est plus élevé dans le cas des répondants de Transport Canada que de tous les autres. Les répondants non rattachés à Transport Canada se partageaient en deux groupes égaux à propos de cette question. En septembre dernier, il y avait 81 inspecteurs. En moyenne, on leur confiait 600 faits aéronautiques par année. Ils avaient un arriéré de 1 200 demandes. Est-ce parce que le ministre des Transports a été incapable d'acquérir les années-personnes nécessaires pour effectuer les enquêtes comme il convient, compte tenu du temps de réaction nécessaire? Nous avons là un aperçu de ce qu'on pense, en dehors du Bureau canadien de la sécurité aérienne, des activités de cet organisme.

J'aimerais maintenant revenir au rôle et à l'importance du BCSA tel qu'exposé en détail par la Hickling Management Consultants. Il s'agit-là du rapport dont le gouvernement a dit le plus grand bien et dont il s'est servi comme d'un rempart contre la critique des députés de ce côté-ci de la Chambre concernant son inaction.

Le rôle collectif du BCSA et les rôles qu'ont joués certains de ses membres par opposition au président, ont fait l'objet récemment de bien des discussions au sein du BCSA. Des demandes ont été faites auprès d'organismes indépendants par certains membres du bureau et par le président, en vue d'obtenir des avis, des précisions et des directives sur certains aspects de ces deux questions.

Voyons d'abord le rôle global du BCSA. Les entrevues des membres du conseil d'administration et des dirigeants font ressortir des divergences d'interprétation de la loi quant l'intervention que les membres du bureau peuvent se permettre dans la fonction des enquêtes. Un questionnaire a subséquemment confirmé cette impression. Après analyse, on a conclu que les membres du bureau qui avaient répondu au questionnaire se parta-

geaient en deux camps d'égale force au sujet de la question clé de l'indépendance de la fonction des enquêtes. Ce questionnaire a jeté un peu de lumière sur les raisons pour lesquelles certains membres du bureau croyaient que cette indépendance, au Canada, nuisait au fonctionnement du BCSA. A l'exception de ce groupe, tous étaient d'avis que la fonction d'enquête devait demeurer indépendante. Il a également été établi, au moyen de comparaisons, que, dans d'autres pays, comme le Royaume-Uni et les États-Unis, cette indépendance est sauvegardée.

Quant au rôle des membres du BCSA vis-à-vis du président, on peut voir que, en vertu de la loi régissant le bureau, ce dernier devrait fonctionner comme un conseil d'administration de société privée, les principales décisions se prenant par vote. On pourrait alléguer par ailleurs que le président est le directeur général qui tire ses pouvoirs de la Loi sur le BCSA et d'autres lois comme la Loi sur l'emploi dans la fonction publique et la Loi sur l'administration des finances publiques. Le président peut déléguer certains des pouvoirs qui lui sont conférés au titre de la loi, mais non la totalité. En résumé, plusieurs membres du Bureau canadien de la sécurité aérienne ont l'impression de jouer un rôle lorsqu'ils mènent des enquêtes et élaborent des politiques concernant le recrutement des enquêteurs.

Le rapport fait état d'une division profonde au sein du BCSA à propos des rôles respectifs du président et des autres membres du Bureau ainsi que des attributions et de l'indépendance du directeur des enquêtes. Les dissensions sont si bien ancrées que si rien n'est fait à ce sujet, l'efficacité du Bureau pourrait en être sérieusement compromise.

• (1220)

A cet égard, certaines dispositions de la Loi sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne se prêtent à différentes interprétations. Cela est dû, en partie, au libellé de la loi, où l'on utilise le terme «Bureau» comme synonyme du Bureau canadien de la sécurité aérienne et comme synonyme du conseil de direction du Bureau canadien de la sécurité aérienne. Cette lacune est un indice des principes sous-tendant la loi

Plus nous examinons ces documents, plus nous nous rendons compte de la confusion qui a régné au sein du Bureau. Qu'a fait le gouvernement? A la suite de la catastrophe de Gander et bien des mois après celle de Dryden, il semble qu'il les ait mis en veilleuse. Il a nommé des juges pour mener une enquête sur la nécessité d'une enquête à Gander et pour faire l'enquête sur l'accident de Dryden. Mais qu'advient-il des inspecteurs? Travailleront-ils pour le juge de Toronto qui doit présider les audiences? Est-ce que ce sera le même groupe de personnes? Qu'est-ce que ça change? Ou est-ce qu'ils n'ont qu'une personne à convaincre au lieu de huit ou dix?

Il y a autre chose de très clair, madame la Présidente. Le soir précédant le dépôt du projet de loi à la Chambre, j'ai comparé le projet de loi déposé l'an dernier, qui, selon le ministre, est à peu près le même que le projet de loi C-2, le projet de loi multimodal, à la Loi sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne adoptée en 1984. J'ai comparé les dispositions ayant trait au Bureau. Au fond, il n'y a pas de changement. C'est la même confusion entre les pouvoirs. Il semble que le gouvernement préfère le statu quo. Le président et le directeur des enquêtes détiennent le pouvoir. Les membres du Bureau, dont le nombre se limite maintenant à quatre membres supplémentaires, ne sont pas là pour aider à mener l'enquête, mais bien, en partie, pour approuver les décisions prises par le président ou par le directeur des enquêtes.

Madame la Présidente, le gouvernement n'a pas su tirer de leçons de ce qui s'est passé au Bureau canadien de la sécurité aérienne. Il n'a pas pris le temps de revoir la législation et d'écouter le juge Sopinka et Hickling, qui recommandent de présenter des lois reflétant plus fidèlement le fonctionnement du bureau et ses relations avec le ministre et la Chambre des communes.

Cette responsabilité incombe donc, il me semble, au Comité des transports de cette Chambre. C'est d'ailleurs ce comité qui s'est occupé du projet de loi sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne en 1983-1984, avant l'établissement des comités législatifs. Certains de ses membres connaissent bien les services de transport aériens, ferroviaires, routiers et maritimes et, dans une moindre mesure, les productoducs. Nous avons des employés à notre disposition. J'espère que le ministre nous permettra, comme le Règlement de la Chambre le prévoit, d'étudier le principe dont s'inspire le projet de loi que nous appuyons tous. Nous reconnaissons la nécessité d'une équipe de nettoyage. Nous devons chercher les

causes de la catastrophe et trouver des moyens d'empêcher qu'elle ne se reproduise. C'est une très noble cause.

Invitons les membres du Bureau canadien de la sécurité aérienne à venir nous parler de leur expérience et nous dire ce qu'ils pensent de l'ancienne loi et comment nous pouvons l'améliorer. Invitons les gens qui oeuvrent dans des secteurs autres que l'aviation, comme les transports ferroviaires et maritimes et les productoducs, à venir nous parler pour que nous puissions profiter de leur expérience. Ils sont tous soumis d'une façon ou d'une autre au contrôle d'un bureau d'enquête, que ce soit en vertu de la Loi sur la marine marchande du Canada ou de la Loi sur les chemins de fer. Ces gens ont de l'expérience et savent ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Alors, invitons-les à venir nous rencontrer.

Communiquons avec nos collègues d'autres pays. Hickling a longuement enquêté sur ce qui se passe aux États-Unis et au Royaume-Uni. A mon avis, nous devrions rencontrer les organismes et les responsables de Washington qui ont conçu leur propre système dans le cadre de la déréglementation et qui tirent eux aussi parti de leurs erreurs. Alors, nous pourrons élaborer un meilleur projet de loi. Nous devons nous assurer que ceux qui font fonctionner ces avions, ces navires ou ces trains et ceux qui entretiennent et exploitent les productoducs ont également la possibilité d'exprimer leurs préoccupations. Je sais qu'ils en ont, madame la Présidente, car nous leur avons déjà parlé.

Nous devons reconnaître en outre que les relations entre employés et employeurs ne sont pas identiques pour les trois modes de transport. En effet, la situation qui existe dans l'aviation n'est pas la même que celle qui règne dans les chemins de fer. A mon avis, nous devons reconnaître qu'il faudra peut-être traiter différemment les divers modes de transport. En effet, est-il logique d'assimiler les productoducs aux chemins de fer? Je n'en suis pas certain. Peut-être n'y a-t-il pas beaucoup d'accidents de productoduc, mais je suis sûr que mes collègues de la Colombie-Britannique me diront qu'il y en a plus que je ne l'imagine.

Nous devons faire en sorte que les représentants des employés aient voix au chapitre. Je sais que ceux des employés des chemins de fer, notamment, demanderont, entre autres, qui sera nommé au bureau. Or, le régime actuel prévoit que les personnes sont nommées par décret, ce qui signifie en réalité que le ministre des Transports fait des recommandations à partir d'une liste qui vient de nulle part. Quelqu'un a laissé entendre qu'elle émane de listes de parti venant d'ailleurs dans le pays, mais nous savons qu'elle vient tout simplement de nulle part. Le ministre fait des recommandations et les personnes sont nommées. Du côté des chemins de fer, l'expérience a démontré que ces personnes sont habituellement de vieux valets de parti qui ont des préjugés en faveur des chemins de fer. Les travailleurs trouvent donc que chaque fois qu'il y a un accident, ce sont les employés qui sont jugés responsables et pas la société. Il faut donc trouver un mécanisme pour nous assurer que les membres de ce bureau seront des personnes compétentes.

Il y a un moyen d'y arriver. Aux États-Unis, la coutume veut que les nominations faites par le président soient examinées par le Congrès. Au Canada, il n'existe pas de tradition analogue. Nous avons fait certains progrès dans cette direction au cours de la dernière législature, dans le cadre de la réforme parlementaire, qui nous a permis de réexaminer après coup les nominations par décret. On s'en référerait automatiquement au comité permanent des transports, par exemple. Ce genre d'examen ne se ferait toutefois que des mois après l'entrée en fonction des personnes intéressées. D'abord les personnes seraient nommées. Ensuite, il faudrait attendre que les nominations soient publiées dans la Gazette. Ce n'est qu'après cela que nous aurions le droit de les examiner. Je pense que, contrairement aux organismes chargés de mettre en oeuvre des politiques ou des directives gouvernementales, un bureau chargé de faire des enquêtes sur les accidents doit être neutre, que le gouvernement soit conservateur, libéral ou néo-démocrate.

• (1230)

Il conviendrait à mon sens de mettre au point un mécanisme selon lequel le ministre des Transports (M. Bouchard) essayerait de nommer des représentants de tous les secteurs. Il pourrait peut-être même dresser une petite liste, fournir les CV en précisant quelles sont les connaissances des personnes intéressées et remettre toutes ces informations à un comité de la Chambre où sont représentés tous les partis, mais où le gouvernement a la majorité. Il y va en fin de compte de la sécurité des voyageurs et des travailleurs du secteur des transports. Ces personnes devraient au moins pouvoir être sûres qu'il ne s'agit pas de décisions prises en secret et que les qualifications et les capacités des personnes choisies pour occuper ces postes importants ont été examinées de près, pour éviter le genre de fiasco qui s'est produit aux États-Unis.

En étudiant le projet de loi, le Comité des transports devra examiner l'indépendance du Bureau d'enquête sur les accidents de transport par rapport au ministre des Transports. L'un des deux rapports dont j'ai parlé tout à l'heure permet de croire que le bureau devrait rendre compte à un autre ministre que le ministre des Transports.

De plus, je crois qu'il conviendrait d'adopter une formalité qui existe pour d'autres organismes et faire du bureau un organisme de la Chambre des communes qui serait comptable directement devant le Parlement plutôt que devant le ministre des Transports. Ses rapports seraient déposés à la Chambre et renvoyés au Comité des transports et au ministre des Transports. La réponse du ministre serait ensuite déposée à la Chambre et non pas envoyée au bureau, de sorte que les représentants élus des Canadiens auraient la possibilité d'évaluer la qualité des constatations du bureau et de la réponse du ministre. Si nécessaire, la question en cause pourrait même être renvoyée une deuxième fois au Comité des transports.

En un sens, cette manière de procéder répondrait aux questions soulevées par le député de Miramichi (M. Dionne) et ferait l'affaire du Parti libéral qui réclame une enquête publique sur l'incident de Gander. De telles enquêtes se feraient automatiquement. Les partis d'opposition ou les particuliers n'auraient plus à les réclamer puisqu'elles seraient amorcées dans le cadre normal du fonctionnement de la Chambre des communes.

Il faut également examiner la responsabilité du ministre des Transports qui peut accepter les recommandations ou les rejeter pour des motifs raisonnables. Ainsi, le manque de fonds constitue un motif inacceptable pour rejeter une recommandation. Dans un rapport récent, une quasi-collision survenue à l'Aéroport international Pearson était clairement attribuée au surmenage des contrôleurs de la navigation aérienne.

Il y a évidemment un certain nombre de solutions à court et à long terme à ce problème; cependant, une fois qu'on a déterminé qu'il y a effectivement un problème, et non pas seulement un problème d'ordre administratif mais un problème qui pourrait entraîner la collision en plein vol de deux gros porteurs, il faut essayer de le régler.

Nous devons trouver un mécanisme efficace, et nous devons le faire par l'intermédiaire du Comité des transports, auquel ce projet de loi sera renvoyé. Nous devons trouver un moyen de rendre le ministre des Transports, les sociétés ferroviaires, les transporteurs aériens, les sociétés d'exploitation de productoducs ou les sociétés de transport par eau directement responsables de la mise en application de ces recommandations. C'est un problème important auquel nous devons trouver une solution. Nous ne pouvons pas continuer de nous en remettre au ministre des Transports ou au personnel du ministère si nous voulons protéger les voyageurs et les gens qui travaillent dans l'industrie.

Nous devons également régler la question de la séparation des enquêtes. Transports Canada mène encore les enquêtes. C'est seulement quand le Bureau canadien de la sécurité aérienne veut enquêter qu'une séparation se produit et que Transports Canada cède sa place. Convient-il de permettre à Transports Canada de continuer à enquêter sur des affaires qui relèvent directement de sa compétence?

C'est Transports Canada qui prend les décisions relatives au fonctionnement de l'aéroport international Pearson. Ce ministère a décidé de réduire le recrutement de nouveaux contrôleurs aériens même s'il savait qu'une crise était imminente.

M. Blenkarn: Le vérificateur général y est aussi pour quelque chose.

M. Angus: Le ministère des Transports devrait-il continuer d'exercer des responsabilités à l'égard des enquêtes sur les accidents ou est-ce que cela devrait être uniquement l'affaire du nouveau Bureau d'enquête sur les accidents de transport?

Cela fait-il partie de cette apparence de conflit d'intérêts? Il est vrai que le vérificateur général y a fait allusion, mais, je le dis en toute déférence, le vérificateur général n'a pas nécessairement toujours raison.

M. Blenkarn: Il devrait être convoqué devant le comité pour expliquer pourquoi il a fait cette allusion.

M. Angus: Ça vaudrait probablement la peine de le convoquer.

Nous appuierons le principe du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, car le principe nous en paraît juste. Nous reconnaissons qu'il y a une faiblesse dans le libellé. Nous nous posons des questions à propos de l'aspect maritime, de même qu'à propos de l'aspect ferroviaire et du transport par productoduc. Mes collègues soulèveront ces questions pendant le débat et nous allons les soulever plus particulièrement au comité.

Par exemple, une question mineure qui m'est venue à l'esprit lorsque je lisais le projet de loi en venant ici aujourd'hui a trait à la définition de productoduc. Pour l'application de la loi, cette définition englobe tout sauf un pipeline au sens où l'entend la Loi sur l'Office national de l'énergie. Cela veut-il dire les gros pipelines? Cela veut-il dire que les gros sont exemptés? C'est une question qu'il faut nous poser, car si c'est bien là ce que cela veut dire, cette partie ne vaut pas le papier sur lequel elle est écrite.

Un certain nombre d'autres questions exigent une réponse. Qu'en est-il, par exemple, des avions du gouvernement? Je crois comprendre qu'ils relèvent de la compétence du ministère de la Défense et, d'après le projet de loi, en cas d'accident survenu à un aéroport de la

Défense, ce sont les militaires qui feront enquête, non le Bureau d'enquête sur les accidents de transport.

Qu'en est-il des Snowbirds? On peut penser à la lecture du projet de loi qu'un accident impliquant les Snowbirds à Thunder Bay ou à l'aéroport Pearson ferait l'objet d'une enquête de la part du nouveau Bureau d'enquête sur les accidents de transport, mais ce n'est pas clair. Si l'accident se produit à une base militaire, cela est nettement du ressort des militaires. Nous devons tirer au clair ces problèmes de compétence.

Je voudrais mettre au compte rendu officiel les recommandations de Hickling concernant le Bureau que l'on se propose de mettre sur pied. Elles valent la peine d'être étudiées et elles constitueront une bonne base de départ pour le Comité des transports. Le rapport dit:

> Ces recommandations sont basées sur des constatations découlant d'une évaluation des trois premières années d'existence du BCSA. Elles visent à guider ceux qui sont chargés de préparer la loi, les règlements, l'organisation et les procédures qui s'appliqueront au nouveau bureau multimodal d'enquête sur les accidents dans tous les secteurs du transport—secteurs aéronautique, ferroviaire, maritime et même des productoducs—que l'on se propose de créer.
>
> Comme les leçons que l'on peut tirer de l'expérience du BCSA ne s'appliquent peut-être pas toutes à un bureau d'enquête multimodal, ces recommandations sont présentées sous forme de modèle.
>
> Ce modèle est fondé sur certains principes, sur certaines dispositions clés de la loi et de l'organisation et sur une procédure qui pourraient s'appliquer à un bureau multimodal. Nous présentons ces recommandations sous forme de modèle pour montrer qu'elles sont fondées uniquement sur l'expérience dans le domaine de la sécurité aérienne et que des adaptations pourraient être nécessaires aux besoins d'un bureau multimodal. Dans ce qui suit, nous présentons séparément divers éléments du modèle. Des éléments des principes et des modèles de procédure devraient être pris en considération par ceux qui rédigeront le projet de loi.
>
> 3.2.1. Principes du modèle
>
> La mission ultime d'un bureau de la sécurité est de prévenir les accidents. Pour cela, le processus d'enquête et de communication des résultats doit comprendre cinq étapes: investigation, établissement de la cause de l'accident, constat des manquements en matière de sécurité, arbitrage et rapport.
>
> *Dans l'intérêt de la crédibilité* des conclusions et des recommandations du BEAT, il faut respecter les principes suivant:
>
> – l'enquête doit permettre d'examiner tous les renseignements pertinents;
>
> – il faut prévoir une fonction d'arbitrage qui consiste à trancher au besoin les points de vue contradictoires concernant l'enquête;
>
> – les résultats d'enquête doivent être rendus publics;
>
> – les accidents doivent être scrupuleusement enquêtés par des spécialistes; et
>
> – les membres du futur BEAT seront choisis selon des critères connus du public, ce qui lui assurera autorité et respect dans le secteur des transports.
>
> *Dans l'intérêt de l'objectivité*, il faut respecter les principes suivants:
>
> – les éléments constitutifs du BEAT doivent être indépendants de la fonction de réglementation et être perçus comme tels;
>
> – la fonction d'enquête et la fonction d'arbitrage doivent être indépendantes l'une de l'autre; et
>
> – l'enquête doit établir les responsabilités de l'accident de façon non équivoque, sans crainte des répercussions juridiques ultérieures. . .
>
> *Dans l'intérêt de l'efficacité*, il faut respecter les principes suivants:
>
> – l'enquête doit se dérouler sans retard; et
>
> – elle doit doit aboutir vraisemblablement à des mesures susceptibles d'améliorer la sécurité. Le but d'un tel critère est de maintenir au strict minimum le nombre d'enquêtes sur les accidents de transport.

Et la liste continue, mais je vois que mon temps de parole est écoulé. J'ai hâte d'entendre ce que mes collègues des deux côtés de la Chambre auront à dire sur ce sujet. Nous voulons tous mettre sur pied un bureau d'enquête qui fonctionnera rondement.

• (1240)

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Quand le projet de loi C-2 a été présenté à la Chambre il y a deux semaines, madame la Présidente, c'était la première fois que, comme nouveau député, je voyais un projet de loi dans sa forme initiale. J'ai constaté que j'aurais l'occasion d'interpréter et d'analyser cette mesure législative de façon différente de celle que j'ai connue dans mes anciennes occupations. Quand le projet de loi a été lu pour la première fois, je l'ai examiné à fond. . .

M. Blenkarn: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. N'y a-t-il pas une période de questions et de commentaires après le troisième orateur?

La présidente suppléante (Mme Champagne): D'habitude, quand les trois premiers orateurs ont 40 minutes, il n'y a pas de questions et de commentaires après leurs discours. Le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Comuzzi) a la parole.

M. Comuzzi: Merci, madame la Présidente. J'ai eu l'occasion d'examiner à fond le projet de loi C-2, et je l'ai comparé au projet de loi C-142 qui est resté au *Feuilleton* afin de voir s'il y avait une différence. Ensuite, j'ai comparé le projet C-2 à la Loi actuelle sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne. J'ai analysé les différences entre

les deux mesures législatives pour voir si la nouvelle loi serait applicable.

Au cours de mon examen, mes pensées se sont reportées au temps où j'étudiais le droit à l'Université de Windsor il y a une dizaine d'années. Mes professeurs ont éveillé chez moi un intérêt pour le droit statutaire, l'interprétation statutaire et le droit administratif. Je leur en sais gré, surtout à un de mes professeurs favoris qui est aujourd'hui doyen de la faculté de droit à l'Université McGill. C'est dans cette perspective que je vais commenter le projet de loi C–2.

En préparant mes commentaires, je suis tombé sur un article intéressant de l'*Ottawa Citizen* du 15 avril dans lequel le président du Bureau canadien de la sécurité aérienne, qui commentait son rapport annuel, incitait le Parlement à adopter rapidement le projet de loi C–2 pour que le Bureau puisse être aboli parce qu'il manque de cohérence. Ce bureau se compose de neuf membres nommés par décret et je ne vois rien dans la Loi actuelle qui l'oblige à rendre des décisions unanimes!

Ayant étudié la plupart des mécanismes canadiens de résolution des différends, notamment les cours d'appel, j'ai constaté que ces comités siègent habituellement avec trois, cinq ou neuf membres, ce qui est logique et raisonnable. Leurs décisions doivent être fondées sur la preuve qui leur est présentée et ils peuvent interpréter cette preuve différemment. C'est pourquoi leurs décisions sont des décisions majoritaires fondée sur cette preuve. Si les membres dissidents d'un comité ou d'un banc sont convaincus d'avoir raison et veulent exprimer leur opinion, ils le font habituellement en rédigeant une opinion dissidente et en donnant leurs raisons. C'est justement ce qui est arrivé au Bureau canadien de la sécurité aérienne dans une récente enquête. Les membres qui n'étaient pas d'accord avec la majorité ont rédigé leur propre rapport.

J'espère qu'on ne demande pas au Parlement de modifier cette loi pour la seule raison que les membres d'un Bureau, qui ont d'ailleurs été nommés par le gouvernement, ne peuvent pas s'entendre sur la cause d'un accident d'avion. Comme je l'ai déjà dit, rien dans la loi n'oblige cet organisme à rendre des décisions unanimes. Je trouverais suspect qu'il le fasse et il est presque impossible que tous les organismes constitués par une loi y arrivent. Il serait peut–être sage d'examiner le cas des bureaux où l'unanimité règne.

S'il y a vraiment dissension au sein du Bureau, comme le prétend le président, le Bureau devrait, au moment de nommer les cinq membres du conseil appelés à remplacer le Bureau canadien de la sécurité aérienne, ce qui se fera une fois que le projet de loi aura reçu la sanction royale, s'abstenir de respecter la coutume et de nommer les membres selon leur affiliation. Je recommanderais que seuls les spécialistes les plus compétents soient nommés de façon à ce que le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui soit efficace.

Soyons pragmatiques. Si le seul motif pour adopter ce projet de loi est que le Bureau est divisé, il doit sûrement y avoir des façons plus rapides et efficaces de régler ce problème que de modifier de tout en tout la loi en vigueur. L'article auquel je faisais allusion tantôt signale que les membres désignés par le gouvernement fédéral ne s'entendent pas sur la définition de leurs attributions et leurs responsabilités. Dans la loi actuelle, à l'article portant sur la délégation des pouvoirs, la mission du Bureau et les attributions du président et des enquêteurs sont clairement définies. Si l'interprétation de certains articles de la présente loi font l'objet de litige, on peut certainement régler ce conflit en demandant à la Cour fédérale de clarifier les fonctions légales du président, du Bureau et même des enquêteurs. J'ai beaucoup de mal à concilier mon opinion sur cette question avec celle du président pour qui la seule solution au problème consiste en un bref examen de la situation et en la mise en application rapide du projet de loi C–2.

Or, évidemment pour rendre une mesure législative efficace, il faut qu'elle soit appliquée par les divers bureaux nommés à cette fin.

• (1250)

Ces bureaux ne peuvent pas constamment réclamer à la Chambre d'apporter des modifications à la loi qu'ils doivent appliquer parce que, à leur avis, elle est inefficace. Les membres de ces bureaux doivent trouver d'autres façons de procéder. Dans notre société, ils disposent d'autres mécanismes de règlement des différends. Une loi qui est en vigueur depuis quelque temps peut, en raison de l'évolution sociale ou autre, nécessiter quelques ajustements mineurs ou précisions. Ces changements peuvent être apportés de diverses façons, soit au moyen de modifications à la loi ou par de nouveaux règlements, possibilité qui est prévue dans toutes les lois au moment de leur entrée en vigueur. La législation peut être modifiée par la pratique des bureaux en question, ou

dans les pires circonstances, il sera peut-être nécessaire de modifier la composition de ces bureaux.

Je le répète, les membres de ces bureaux ne peuvent constamment demander au Parlement d'annuler une loi ou une autre. Les lois ne peuvent être modifiées pour les raisons indiquées, pour justifier les modifications apportées dans ce présent projet de loi.

A l'article sur le rapport annuel, on précise que seule l'adoption rapide d'une loi semblable permettra de résoudre le problème en question, étant donné l'ampleur des dissensions entre les membres. Peut-on imaginer à quel point la Chambre serait submergée de projets de loi, si tous les bureaux administratifs pouvaient s'adresser à elle en cas de conflits de divergences sur une question?

Il incombe avant tout aux organismes et aux bureaux gouvernementaux de respecter les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi, de remplir leurs fonctions en s'assurant de rendre justice à ceux qui sont directement touchés par la législation. Les principes de justice naturelle ne s'appliquent pas seulement à ceux qui sont directement touchés par la mesure à l'étude. Ils s'appliquent également à la façon dont les membres du bureau en arrivent à leur décision et suivent le processus de prise de décisions.

Les décideurs doivent justifier leurs décisions. Après avoir pris connaissance de tous les faits, si un décideur ne peut, en bonne conscience, s'entendre avec ses collègues, il lui incombe, en vertu du serment qu'il a prêté, de ne pas voter dans le simple but de parvenir à l'unanimité. Il doit se prononcer selon sa conscience, en fonction des éléments qu'il a en main. Il serait tout à fait imprudent de la part de la Chambre d'étudier ce projet de loi si ce dernier n'est justifié que par les divergences de vue au sein du Bureau. Ce serait ouvrir la porte à tous les excès et il sera peut-être ensuite impossible de corriger la situation.

Un autre problème que pose le projet de loi actuel découle du pouvoir exclusif du directeur des enquêtes d'effectuer des enquêtes et de faire rapport au Bureau. Certains membres du Bureau jugent qu'il leur incombe ainsi de vérifier le travail du personnel. D'autres membres vont considérer qu'ils ont le droit de participer activement au fonctionnement quotidien du Bureau, notamment en se rendant sur les lieux des accidents.

En vertu de la Loi sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne, le bureau a le pouvoir d'embaucher les employés nécessaires pour effectuer son travail, y compris le directeur des enquêtes dont il est question à l'article 9 et qui a le pouvoir exclusif de procéder aux enquêtes. A mon avis, c'est là la seule difficulté de la loi actuelle et elle ne constitue pas une raison suffisante pour demander l'adoption d'un nouveau projet de loi. J'ose espérer que dorénavant le gouvernement aura de bien meilleures raisons pour présenter un nouveau projet de loi que celle que nous avons entendue, soit que la discorde règne au sein du bureau. J'invite nos amis à nous informer des principales raisons et des principaux objectifs du nouveau projet de loi C-2.

Si le gouvernement présente cette nouvelle loi, c'est peut-être qu'il estime nécessaire de constituer un bureau pour effectuer des enquêtes sur les accidents que connaissent les différents modes de transport, et pas seulement le transport aérien. Je reviendrai là-dessus un peu plus tard au cours de mon exposé.

Quand on considère la superficie et le climat du Canada, on constate qu'il n'y a guère de problèmes qui ne soient aggravés par l'une ou l'autre, sinon les deux. Dans un pays aussi vaste que le nôtre, les transports représentent bien plus que la prestation de service voyageur par air, par terre ou par mer. Un pays comme le nôtre doit adopter un principe qui réponde aux besoins et aux attentes de tous les Canadiens qui souhaitent un réseau de transport qui soit économique, efficace et, par-dessus tout, parfaitement sécuritaire.

Que vise le projet de loi C-2, Loi constituant le Bureau d'enquête sur les accidents de transport? Comme son titre l'indique, le bureau sera chargé d'enquêter sur les accidents et les incidents qui surviennent sur terre, sur mer et dans les airs, voire à proximité des pipe-lines.

Je crois savoir que le rôle principal du bureau sera de prévenir les accidents et les incidents de transport et lorsqu'ils se produisent, d'enquêter sur leurs causes. Je trouve que le titre du projet de loi ne fait pas suffisamment ressortir le double rôle de ce bureau, soit celui de prévenir les accidents et d'effectuer des enquêtes. J'estime donc qu'il faudrait modifier ce titre pour qu'il exprime mieux l'objet et l'intention du projet de loi.

Par ailleurs, nous nous sommes laissés dire que le projet de loi visait à créer un bureau fort et indépendant. Selon moi, un bureau indépendant signifie qu'il n'est assujetti à aucun cabinet, à aucun groupe et à aucun organisme de l'extérieur. Par nécessité, un bureau indé-

pendant doit se désolidariser de tout niveau de gouvernement. Il doit être complètement indépendant et n'être responsable, à l'égard de ces grands problèmes de sécurité, qu'envers le peuple canadien.

Nous admettons tous l'importance de l'indépendance. Toutefois, nous ne pouvons pas dire une chose et en faire une autre. Le projet de loi C-2 prévoit la création d'un Bureau composé de cinq membres ou plutôt composé d'au plus cinq membres. Le projet de loi devrait établir dans des termes plus précis le nombre de membres.

Le projet de loi prévoit aussi que le président du bureau sera choisi parmi les membres. Cependant, il n'est pas élu par eux, mais nommé par le ministre des Transports. S'il arrive quelque chose au président, le ministre nomme son successeur sans prendre l'avis du bureau.

Nous proposons tout d'abord que le ministre nomme les cinq membres et les laisse choisir leur président. Le bureau définirait par règlement la durée de son mandat ainsi que ses principales fonctions.

Le projet de loi C-2 stipule les fonctions du président. En tant que premier dirigeant du Bureau, il a l'entière responsabilité de la gestion du personnel, des affaires financières et des questions immobilières ainsi que, de façon générale, de la gestion interne du Bureau en ce qui touche l'encadrement du personnel et des membres du Bureau ainsi que la répartition de leurs tâches.

J'ai toujours cru comprendre que les membres du bureau sont tous égaux et que le président n'est que le premier d'entre eux. C'est peut-être là le problème le plus fondamental de l'ancienne loi ainsi que du projet de loi dont nous sommes saisis.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je dois interrompre le député. Quand nous reviendrons, il lui restera quatre minutes d'intervention, après quoi il y aura une période de questions et d'observations.

[*Français*]

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

Article 31 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

VIA RAIL

LA PRÉSUMÉE MÉSINFORMATION CONCERNANT LE SERVICE DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, le fait que le gouvernement, et surtout le premier ministre M. Mulroney), cherche à paralyser VIA Rail par de mauvaises informations et des propos doubles est une marque d'irresponsabilité et portera préjudice aux voyageurs du pays. C'est dans les provinces de l'Atlantique que l'impact sera le plus dur.

Quand le gouvernement cessera-t-il d'utiliser l'hystérie et la mésinformation et entreprendra-t-il d'assurer aux Canadiens un service de transport ferroviaire comfortable, efficace et abordable. Il faudrait le faire maintenant, monsieur le président.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ

LA SÉCURITÉ DES ENFANTS

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, en cette semaine nationale de la sécurité de l'enfant, dont le thème cette année est «La sécurité de l'enfant: une responsabilité partagée», nous nous efforçons de sensibiliser de façon plus particulière les Canadiens et les Canadiennes aux nombreux dangers auxquels sont exposés nos jeunes enfants.

Sommairement, nous disposons de trois grands outils pour garantir la sécurité de nos enfants. D'abord et avant tout, la sensibilisation du public, ensuite les normes de sécurité auxquelles se conforme volontairement l'industrie, et enfin, les lois.

Consommation et Corporations Canada met donc en oeuvre divers programmes de sensibilisation destinés non seulement aux adultes, mais aussi aux enfants eux-mêmes. Pour ne prendre qu'un exemple, des milliers d'enfants ont appris à reconnaître les symboles des produits dangereux en assistant à un spectacle de marionnettes monté par le ministère.

Article 31 du Règlement

Monsieur le Président, avec l'appui de tous les députés de cette Chambre, je suis assuré que nos enfants seront de plus en plus en sécurité dans leur environnement.

* * *

[*Traduction*]

LA CITOYENNETÉ

LA SEMAINE DE LA CITOYENNETÉ—L'HÉRITAGE MULTICULTUREL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, la semaine dernière, semaine de la citoyenneté, j'ai assisté à une cérémonie de la cour de citoyenneté tenue à la *Vancouver Technical School*, au cours de laquelle 65 néo-Canadiens venus de 28 pays divers ont été assermentés citoyens canadiens.

La juge Angela Kan a éloquemment parlé des droits et responsabilités que confère la citoyenneté. Elle a expliqué la nouvelle Loi sur le multiculturalisme, qui permet à quelqu'un de conserver son patrimoine et son identité tout en s'intégrant à la vie de la société canadienne. Elle a souligné l'importance d'apprendre l'anglais ou le français et recommandé aux nouveaux citoyens de se faire de nouveaux amis et de participer aux activités communautaires. Elle nous a tous engagés à nous intéresser aux relations humaines et à l'éducation pour enrayer les préjugés et l'ignorance.

Je me suis rappelée à quel point nous sommes chanceux de vivre dans un pays plein de ressources, beau et diversifié. Nous avons d'excellents régimes de soins de santé, d'éducation et de sécurité sociale. Nous vivons dans une démocratie parlementaire et nos droits sont protégés.

J'invite tous les Canadiens à célébrer la semaine de la citoyenneté et à partager la joie de ceux qui décident de devenir Canadiens.

* * *

LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

LE QUATRIÈME ANNIVERSAIRE—LES PERSPECTIVES POUR LES FEMMES

Mme Barbara Green (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le Jour de l'Égalité, le quatrième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'article 15 de la Charte.

Le Jour de l'Égalité est l'occasion de nous rappeler les principes essentiels inscrits dans la Constitution qui garantit à tous la même protection et le même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination.

L'équité de notre société se mesure à l'existence de ces droits à l'égalité. Le respect de ces droits est cependant une mesure beaucoup plus révélatrice. Les Canadiennes ont une conscience aiguë du fossé qui existe toujours entre l'égalité de principe et l'égalité réelle.

Depuis septembre 1984, notre gouvernement coopère avec les femmes pour à leur ouvrir toutes sortes de perspectives essentielles à l'égalité. L'équité en matière d'emploi, le Programme de contrats fédéraux, nos efforts pour ouvrir des domaines de formation pour les femmes, nos réformes des pensions et notre intention, annoncée récemment, d'étendre et d'égaliser les prestations aux mères et aux parents sont les preuves concrètes de l'intention ferme de notre gouvernement de faire de l'égalité des Canadiennes une réalité.

* * *

L'AGRICULTURE

L'AIDE DU GOUVERNEMENT AUX PRODUCTEURS DE TABAC

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je donne suite à une intervention que j'ai faite à la Chambre le 23 décembre. Les producteurs de tabac de Haldimand—Norfolk et du Canada tout entier voient leur industrie soumise à une restructuration majeure à cause des politiques gouvernementales. Avant les élections, le gouvernement s'est engagé à affecter 30 millions de dollars au Programme de réduction de la production de tabac pour aider ces agriculteurs.

Les agriculteurs n'ont pas encore vu un cent de cet argent. Je prie instamment le vice-premier ministre (M. Mazankowski) de faire approuver rapidement le programme par le Conseil du Trésor et d'assurer aux producteurs que les chèques seront expédiés dès réception des demandes.

Le vice-premier voudrait-il aussi diriger les négociations avec la province pour que soit supprimée la condition préalable qui oblige les producteurs à vendre 25 p. 100 de leur quota pour être admissibles au programme? Les programmes du gouvernement influent sur les moyens de subsistance des producteurs, dont un grand nombre ont été forcés d'abandonner avant l'entrée en vigueur du programme de réduction actuel.

Le vice-premier ministre s'engage-t-il aussi à ce que son ministère réexamine ces questions pour chacun des cas et envisage aussi une indemnisation rétroactive?

Le gouvernement a trop attendu, monsieur le Président. Le temps est venu de réaliser les promesses.

* * *

LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

LA JOURNÉE DU DROIT—L'ACCÈS À LA JUSTICE

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention des députés sur le septième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des droits et libertés. Il est maintenant de tradition en ce

jour, le 17 avril, de souligner l'événement dans tout le Canada en commémorant l'anniversaire par la Journée du Droit. Je souscris entièrement au thème de cette année, «L'accès à la justice». Il traduit le droit de tous les Canadiens à l'égalité d'accès à l'information sur les lois et les institutions juridiques du Canada.

Le ministère de la Justice, l'Association du Barreau canadien et des avocats ont organisé des activités d'information visant à rendre la loi plus accessible à tous les Canadiens et à leur faire mieux connaître leurs droits dans le cadre du système judiciaire canadien.

En notre qualité de députés, nous devons vivement encourager l'Association du Barreau canadien ainsi que les nombreux groupes communautaires de tout le Canada pour leurs activités d'aujourd'hui. Offrons donc nos meilleurs voeux à tous ceux qui ont contribué au succès de la Journée du Droit 1989.

* * *

[*Français*]

LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

LE QUATRIÈME ANNIVERSAIRE

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui le quatrième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés. L'article 15 garantit à tous et à toutes la même protection et le même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination. Cet instrument juridique a ouvert la voie à une plus grande liberté et à une multitude de possibilités et de choix pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens.

[*Traduction*]

Ce jour a une importance particulière pour les Canadiennes qui ont été parmi les tenants les plus actifs et les plus efficaces de l'enchâssement des droits à l'égalité dans la Constitution.

[*Français*]

Même si nous ne devons pas nous asseoir sur nos lauriers, nous pouvons constater le fait que la Chambre compte un nombre record de femmes députées, dont six sont membres du Cabinet. Aujourd'hui, les femmes sont présentes dans tous les domaines, dans toutes les professions et dans tous les secteurs de notre économie. Je suis fière de faire partie d'un gouvernement qui a prouvé son engagement actif à appuyer les aspirations des femmes dans leur lutte en vue d'obtenir l'égalité dans tous les domaines sociaux.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

L'ARTICLE 15—LE DROIT À L'ÉGALITÉ DES FEMMES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, les Canadiennes célèbrent, aujourd'hui l'anniversaire de l'entrée en vigueur de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés. Cet article garantit l'égalité aux femmes du Canada.

Les Canadiennes ont besoin d'une caisse d'information et d'action juridiques si elles veulent utiliser la Charte pour promouvoir leur égalité. Il nous faut aussi un accès égal à l'éducation et au travail, des services de garde d'enfants et la parité salariale. Pour la réalisation de ces programmes, nous avons besoin d'un gouvernement qui soit réellement résolu à défendre les droits des femmes.

Comment le gouvernement conservateur célèbre-t-il cet anniversaire? Il finance le regroupement appelé REAL Women of Canada, qui s'oppose à l'inclusion des droits des femmes dans la Charte et qui préconise un retour en arrière. Voilà bien ce que pense le gouvernement de la Constitution et de l'égalité des femmes.

* * *

• (1410)

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'ASSURANCE-RÉCOLTE—DEMANDE DE RÉVISION

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, bon nombre d'agriculteurs de la région d'Essex—Kent s'inquiètent de la piètre gestion du programme d'aide aux producteurs victimes de la sécheresse. On a oublié, faute de renseignements adéquats, certains cantons où cette aide aurait pourtant été nécessaire. En conséquence, un grand nombre d'agriculteurs sont encore dans l'incertitude quant au secours qu'ils recevront. Un mécanisme d'appel avait été promis, mais il n'en existe encore aucun.

Les agriculteurs de tout le Canada, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario et de nombreux groupes ruraux ont demandé que soit modifié le programme d'assurance-récolte, qui est inadéquat.

Le gouvernement fédéral a admis que ce programme laissait à désirer, en présentant le programme d'aide aux producteurs victimes de la sécheresse. J'exhorte donc le gouvernement à travailler immédiatement de concert avec les provinces pour réviser le programme d'assurance-récolte et l'adapter aux besoins des agriculteurs du Canada. Il ne serait plus nécessaire dès lors d'adopter des mesures aussi malhabiles que le programme d'aide aux victimes de la sécheresse, qui n'a été qu'en

Article 31 du Règlement

fait qu'une solution superficielle aux problèmes bien réels des agriculteurs.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, en dépit des nombreuses initiatives de notre gouvernement au cours des dernières années pour améliorer notre environnement, un sondage de la firme SORECOM, publié hier, démontre que moins du tiers des Québécois croient les gouvernements quand ils affirment accorder autant d'importance à l'environnement qu'à la croissance économique.

Pour 92 p. 100 des citoyens du Québec, l'environnement doit être aussi prioritaire que l'économie. La lutte contre les pluies acides et la pollution de l'air sont les deux formes de pollution qui préoccupent le plus les Québécois.

Ce que les Québécois exigent, ce sont des programmes concrets de dépollution et l'adoption de lois sévères, accompagnées de sanctions draconiennes envers les pollueurs.

Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler que notre gouvernement a exercé en cette matière un leadership jamais égalé, tant sur le plan national qu'international. Je suis assuré que dans les mois et années à venir nous saurons répondre adéquatement à ces exigences des Québécois et des Québécoises.

* * *

[*Traduction*]

LES ENFANTS

LES PRESSIONS POUR QUE LE CANADA PARRAINE UN SOMMET MONDIAL

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance attend avec impatience que le gouvernement canadien parraine une conférence spéciale sur le triste avenir qui est réservé aux enfants de la terre.

Grâce à des mesures de santé peu coûteuses comme l'immunisation et la réhydratation par voie orale, le nombre annuel de décès chez les enfants est tombé de 25 millions en 1950 à 14 millions en 1988. Or, le fardeau de la dette a contraint les gouvernements du tiers monde à réduire de 50 p. 100 les budgets consacrés à la santé, et ce sont les enfants qui en souffrent. Faute d'un vaccin de 50 cents, des millions d'enfants mourront. Et sans réhydratation par voie orale, 2,5 millions d'autres enfants mourront aussi.

La ministre des Relations extérieures (Monique Landry) a appuyé d'emblée le premier ministre lorsqu'il a déclaré qu'il faut accorder une nouvelle priorité à la lutte contre la pauvreté dans les dossiers nationaux et internationaux.

Je prie instamment le gouvernement de respecter son engagement à venir en aide aux pays et aux populations les plus pauvres de la terre, en parrainant un sommet à l'intention des enfants. Ainsi, les pays en développement et les pays industrialisés pourront s'attaquer aux problèmes de pauvreté qui touchent les enfants de la terre, y compris les enfants canadiens. Le Canada pourrait contribuer à sauver des millions d'enfants s'il prenait l'initiatve de mettre sur pied un sommet mondial.

* * *

LES IMPÔTS

LES DÉCLARATIONS D'IMPÔT SUR LE REVENU – DEMANDE DE SIMPLIFICATION

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, à cette époque-ci de l'année, la joie, les rires, les coeurs légers ont déserté les foyers canadiens. Au lieu de cela, on voit des lampes allumées très tard pour éclairer, sur la table de cuisine, le nouveau guide d'impôt simplifié de 62 pages, qui hante, tourmente et déconcerte le Canadien moyen.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a promis aux Canadiens que sa nouvelle réforme fiscale simplifierait le régime d'imposition pour tous. Mais au lieu d'être simple, il est beaucoup plus compliqué!

Pour la dernière année d'imposition, plus du quart des Canadiens ont commis des erreurs lorsqu'ils ont rempli leur déclaration d'impôt. Et c'était avant la réforme fiscale. . .

Les comptables et les spécialistes en déclarations remercient le ministre des Finances du service qu'il leur a rendu. En effet, ils font des affaires d'or. Car maintenant, non seulement les Canadiens doivent acquitter des impôts, mais ils doivent payer quelqu'un pour les aider à le faire.

Nous exhortons le gouvernement à tenir sa promesse. Le formulaire de déclaration d'impôt de cette année n'est qu'une autre promesse brisée par un gouvernement qui est passé maître dans l'art de ne pas respecter ses promesses.

J'exhorte le ministre à agir immédiatement pour concevoir une déclaration réellement simplifiée. Et je propose qu'on consulte à ce sujet les Canadiens ordinaires, qui assument actuellement le plus gros du fardeau fiscal.

LA CONDITION FÉMININE

LES DROITS À L'ÉGALITÉ—L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, je souligne, pour ma part, qu'aujourd'hui est la Journée de l'égalité. C'est l'occasion de célébrer le droit à l'égalité de tous les citoyens canadiens. Cela nous donne la possibilité d'examiner les progrès réels accomplis dans le dossier de la condition féminine au Canada.

Les femmes canadiennes ont beaucoup fait pour que nous ayons le droit à l'égalité. Elles forment 43 p. 100 de la population active du Canada et près du quart des propriétaires d'entreprises.

Quelque 55 p. 100 des nouveaux inscrits au premier cycle dans les universités canadiennes sont aujourd'hui des femmes.

Incidemment, c'est aujourd'hui que M^me^ Beverley McLachlin de la Colombie-Britannique a prêté serment comme nouveau juge à la Cour suprême.

Au Canada, la condition féminine s'améliore sans cesse. Notre gouvernement entend bien continuer à encourager les femmes canadiennes et à promouvoir leurs remarquables possibilités.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PRESTATIONS VERSÉES AUX FEMMES DE PLUS DE 55 ANS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. En cette journée consacrée à la célébration des droits à l'égalité, la ministre peut-elle nous expliquer pourquoi elle s'est attaquée aux prestations versées aux femmes âgées de notre pays? Peut-elle nous confirmer, par exemple, qu'il y a aujourd'hui, d'après ses chiffres, 30 000 femmes de plus de 55 ans qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage? Peut-elle donc nous expliquer pourquoi et pour quelles raisons ces 30 000 femmes, qui ont travaillé toute leur vie et maintenant qui se trouvent à dépendre de l'assurance-chômage, sont obligées d'en dépendre et perdent une partie de leurs prestations pour payer le recyclage des Canadiens moins âgés qu'elles?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député n'a pas compris qu'en vertu du nouveau régime, nous allons être plus généreux envers les travailleurs plus âgés en leur offrant des programmes établis spécialement pour eux. Il y aura 50 millions de dollars de plus pour les travailleurs âgés. C'est là une composante importante du programme. Tant les femmes que les hommes en bénéficieront. Je m'intéresse aux travailleurs âgés depuis un certain temps déjà. Je suis convaincue que le député appuie nos efforts à ce chapitre.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je souligne que la ministre ne veut pas expliquer pourquoi 30 000 Canadiennes de plus de 55 ans perdront leurs prestations qui seront réorientées vers le recyclage des jeunes.

LES PROGRAMMES DE FORMATION—LA RÉDUCTION DES PRESTATIONS POUR LES FEMMES D'UN CERTAIN ÂGE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): La ministre pourrait peut-être expliquer pourquoi 78 000 femmes de plus de 45 ans—et je me base sur ses propres chiffres—doivent subir une diminution de prestations pour financer le recyclage de travailleurs qui ont la moitié de leur âge. La ministre ne se rend-elle pas compte qu'à l'heure actuelle, 122 000 femmes qui occupaient des emplois de bureau mal rémunérés touchent des prestations de chômage? Dans cette catégorie d'emplois, le nombre de femmes est cinq fois plus élevé que celui des hommes. Pourquoi ces femmes qui sont maintenant au chômage seraient-elles forcées de financer les cours de recyclage?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, non seulement les femmes participent à ce programme, mais elles jouent aussi un rôle dans notre économie, ce dont le gouvernement a tenu compte de différentes façons. Nous avons institué le programme des entrepreneurs, l'équité en matière d'emploi ainsi que d'autres programmes, dans l'intérêt des défavorisés, surtout des femmes. Ce sont là d'importantes initiatives. Dans le cadre de ce programme, les femmes de tout âge bénéficieront de nos nouvelles mesures.

Nous servons les intérêts des Canadiennes en les aidant à se recycler pour occuper des emplois plus intéressants. Voilà le but du programme. Le député devrait épauler les Canadiennes, comme le fait le gouvernement.

• (1420)

M. Turner (Vancouver Quadra): Je me fonde sur les chiffres cités par la ministre pour poser mes questions, auxquelles elle n'a pas répondu; je reviens donc à la charge, monsieur le Président.

LES CHÔMEUSES DE 55 ANS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Selon les chiffres de la ministre, les femmes de 55 ans qui perdent leur emploi touchent des prestations d'assurance-chômage pendant 25 semaines en moyenne. C'est deux fois et demie plus longtemps qu'un homme de 20 ans, par exemple.

La ministre prétend maintenant que son programme cherche à provoquer un changement d'attitude parmi les chômeurs. Peut-elle nous dire quel problème d'attitude oblige ces femmes à avoir recours à l'assurance-chômage? Pense-t-elle qu'une chômeuse de 55 ans est deux fois plus paresseuse qu'un chômeur de 20 ans? Est-ce bien ce qu'elle essaie de nous dire?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député fait tout pour déformer les faits en ce qui concerne les femmes et la nouvelle stratégie en matière d'assurance-chômage. Nous allons doubler les fonds consacrés à la formation.

Nous avons prévu des mesures spéciales pour les travailleurs âgés. En outre, les travailleurs de tout âge et des deux sexes vont pouvoir bénéficier du programme.

En moyenne, les femmes touchent des prestations pendant un nombre de semaines moindre que le maximum permis. Pendant ce temps, elles auront accès, quel que soit leur âge, à des programmes de perfectionnement que les députés d'en face n'ont pas su mettre en place lorsqu'ils étaient au pouvoir.

* * *

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

L'EMBAUCHE DES FEMMES – LE PROGRAMME DES CONTRATS FÉDÉRAUX

Mme Mary Clancy (Halifax): Ma question, monsieur le Président, en cette Journée de l'égalité, s'adresse à la ministre responsable de la Condition féminine. En 1984, le gouvernement avait promis aux Canadiennes une loi sur l'équité en matière d'emploi et des dispositions visant les contrats dans les domaines du secteur privé où le fédéral exerce une influence. Presque cinq ans plus tard, les Canadiennes attendent toujours des mesures notables dans le domaine des contrats. La ministre pourrait-elle nous dire pour quelle raison on attend depuis si longtemps et quand se terminera cette attente?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Je pense, monsieur le Président, qu'il importe que la députée sache que c'est notre gouvernement, et non son parti lorsqu'il était au pouvoir, qui a fait adopter la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

Des voix: Oh, oh!

Mme McDougall: Il faut qu'elle sache également que c'est notre gouvernement, et non ses collègues lorsqu'ils étaient au pouvoir, qui a créé le Programme des contrats fédéraux. Ce programme qui est géré par mon collègue, le ministre d'État, fonctionne très bien. Il y a des sociétés qui ont perdu leurs droits à des contrats parce qu'elles n'avaient pas les plans appropriés. Nous continuerons à nous assurer, monsieur le Président, que ce programme des contrats et le programme d'équité en matière d'emploi fassent progresser les femmes dans l'ensemble du pays.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LE FINANCEMENT DE L'ORGANISME «REAL WOMEN»

Mme Mary Clancy (Halifax): La ministre se vante d'un ou deux exemples d'intervention du gouvernement alors que, chaque année, des milliers de rapports démontrent que les femmes méritent un peu mieux que cela du gouvernement.

Des voix: Bravo!

Mme Clancy: Ma question supplémentaire, monsieur le Président, est dans le même domaine, mais elle s'adresse au secrétaire d'État. J'ai reçu des centaines de lettres de Canadiennes protestant contre le financement de l'organisme «REAL Women».

Quand le ministre réexaminera-t-il cette décision? Annoncera-t-il à la Chambre, aujourd'hui, qu'il va annuler ce financement et donner l'argent à des groupes de femmes qui travaillent véritablement pour l'égalité des femmes?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Ce projet, monsieur le Président, a été financé en conformité avec les critères du programme destiné aux femmes.

Mme Copps: Sûrement pas.

M. Weiner: Il a été recommandé par ceux qui examinent les demandes et travaillent à l'application de ce programme depuis des années. Nous continuerons à accepter les projets conformes aux critères des programmes.

Des voix: Bravo!

Mme Clancy: Lisez ces critères!

L'ÉCONOMIE

L'AMPLEUR DU DÉFICIT—LE MONTANT DES DÉPENSES FISCALES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le gouvernement actuel et ses amis du monde des affaires dépensent beaucoup d'argent depuis quelques semaines pour essayer de faire entrer les Canadiens dans un état de frénésie, je dirais même d'hystérie, en parlant de l'ampleur du déficit afin de justifier des coupures aux programmes et des hausses d'impôt.

Monsieur le Président, tous les Canadiens se préoccupent de l'ampleur du déficit. . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Êtes-vous frénétique?

M. Riis: Contrairement aux mythes que le gouvernement a répandus, le déficit n'a pas été causé par les programmes fédéraux de dépenses. Voici en effet ce qu'affirmait une étude de l'Association canadienne d'études fiscales publiée en 1988:

> Ce sont les baisses de recettes plutôt que les augmentations de dépenses qui sont en grande partie responsables de la croissance du déficit.

Pour être juste, monsieur le Président, ne conviendrait-il pas davantage que le gouvernement se concentre sur les 30 milliards qu'il distribue en dépenses fiscales plutôt que de faire un bouc émissaire des programmes de dépenses à l'intention des familles canadiennes et des régions?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Eh bien, monsieur le Président, je suis heureux de voir que le député reconnaît enfin que la dette et le déficit constituent clairement des problèmes. L'intérêt qu'il y porte ne résulte pas de grands efforts déployés par le gouvernement pour le susciter. Il tient au fait que nous faisons face à un grave problème. J'espère que le député en tiendra compte lorsque nous présenterons le budget dans une semaine et demie.

Le député a parlé d'un certain nombre de dépenses fiscales. S'il y en a qu'il aimerait voir supprimer, il pourrait peut-être me les signaler.

Au cours des quatre dernières années, nous avons supprimé un très grand nombre de dépenses fiscales, d'abris fiscaux, dont lui et son parti parlaient en termes d'échappatoires fiscales, et avons fait plus à cet égard que n'importe quel autre gouvernement dans l'histoire canadienne.

L'EFFET DES HAUSSES DE TAUX D'INTÉRÊT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Le ministre des Finances n'a pas besoin d'attendre. S'il veut vraiment convaincre les Canadiens qu'il effectue une véritable réforme fiscale et établit un régime fiscal réellement équitable, il devrait songer à mettre en oeuvre un impôt minimum pour les sociétés de sorte que les 60 000 grandes entreprises rentables qui n'ont pas payé un sou d'impôt commencent à payer leur juste part.

Une voix: Les Américains ont déjà cet impôt minimum.

M. Riis: Dans la même étude, l'Association canadienne d'études fiscales disait que les taux d'intérêt élevés sont l'autre grande cause de la croissance du déficit.

Le ministre des Finances sait que pour chaque hausse de 1 p. 100 des taux d'intérêt, le déficit s'accroîtra de 1,5 milliard de dollars, ce qui pourrait ajouter de 30 à 35 milliards au déficit cette année.

Monsieur le Président, le ministre peut-il expliquer pourquoi il sabre dans des programmes importants qui profitent aux familles et aux régions, alors que la croissance du déficit en 1989 sera attribuable exclusivement à la politique des taux d'intérêt élevés qui a été condamnée par les dix premiers ministres provinciaux, par les évêques, par le Nouveau Parti démocratique et par bien d'autres encore?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je dois reconnaître que le député a en partie raison. Notre gouvernement a exercé un contrôle très serré sur les dépenses ces quatre dernières années. C'est vrai que la hausse des taux d'intérêt au cours de la dernière année a posé un problème. Cela a été le cas au Canada comme aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans bien d'autres pays.

La solution à ce problème n'est pas aussi facile que le député le laisse entendre de temps en temps lorsqu'il dit que nous n'avons qu'à faire claquer nos doigts et dire que les taux d'intérêt devraient baisser.

Une voix Qu'on laisse les lois du marché fixer les taux d'intérêt!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député de la Saskatchewan dit que nous devrions laisser les lois du marché fixer les taux d'intérêt. Si nous employions la méthode facile proposée par le député de Kamloops, c'est-à-dire faire baisser les taux d'intérêt en faisant claquer nos doigts, nous devrions imprimer plus de billets, à un moment où l'inflation est à la hausse. Nous avons vu vendredi dernier que le taux d'inflation s'était établi à 4,6 p. 100 pour les deux derniers mois. Si on enlève les aliments et l'énergie, secteurs où les prix varient beaucoup, on se rend compte que le taux d'inflation a même dépassé 5 p. 100. En imprimant plus de billets, nous ne ferons qu'ag-

graver le problème. Cela nous ramènera au point où nous en étions en 1981 et 1982, et c'est là une situation que notre gouvernement est déterminé à éviter.

Des voix: Bravo!

L'ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS CANADIENS—LA LETTRE DU PRÉSIDENT—LA RÉDUCTION DU DÉFICIT ET LE LIBRE-ÉCHANGE

M. Nelson Riis (Kamloops): Nous savons tous que le ministre des Finances tient mordicus à harmoniser les programmes canadiens et américains. Ce qu'il devrait harmoniser, à mon sens, c'est la politique des taux d'intérêt du Canada: après une réduction de 2 p. 100, elle serait identique à celle des Américains.

Monsieur le Président, voici ma troisième et dernière question. Maintenant que le ministre a dit ne pas être disposé à s'attaquer aux deux causes principales de notre déficit croissant, je me demande si toute cette propagande sur le déficit ne vise pas autre chose.

Je vais citer un passage d'une lettre datée du 27 février dernier et adressée au ministre par le président de l'Association des manufacturiers canadiens qui voit un lien entre la réduction du déficit et le libre-échange. D'après M. Thibeault, monsieur le Président, le fait que nous n'ayons pas réussi à réduire le déficit. . .

. . .nous empêche de faire la transition vers le libre-échange.

• (1430)

N'est-il pas temps que le ministre dise la vérité aux Canadiens et leur avoue que toute cette hystérie à propos du déficit n'a rien à voir avec la réduction du déficit, mais que c'est plutôt la deuxième étape de l'Accord de libre-échange dont le but est de sabrer dans les programmes destinés aux familles et aux régions du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député dit que je ne suis pas disposé à m'attaquer au problème du déficit. Au contraire, mais je veux le faire de façon à réduire les taux d'intérêt de manière permanente plutôt que temporaire. La politique recommandée par le député entraînerait des taux encore plus élevés qu'ils le sont actuellement. C'est le genre de politique que nous tenons à éviter.

D'après le député, notre politique visant à réduire le déficit est liée au libre-échange. Quelle sottise. Comme le député l'a signalé dans sa première question, il existe un problème grave. Lui comme beaucoup de Canadiens, il s'inquiète du déficit, mais pas à cause du libre-échnge. C'est que la lourde dette est la cause du problème que nous avons à résoudre dans le prochain budget, les intérêts élevés découlent de la dette élevée. Il faut absolument contrôler cette dette.

Si nous réussissons à le faire, notre économie s'en portera beaucoup mieux. C'est ce que le député et beaucoup d'autres Canadiens veulent. J'espère qu'il va nous appuyer le 27 avril.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÉGIME—LES RÉPERCUSSIONS DANS LES RÉGIONS RURALES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je veux lui parler des conséquences que ses compressions auront pour les chômeurs des régions rurales du Canada.

La ministre sait-elle que les régions rurales à fort taux de chômage, entre 12 et 18 p. 100, seront maintenant assujetties aux mêmes conditions en vigueur dans les villes où le chômage se situe souvent entre 5 et 8 p. 100?

Croit-elle que quelqu'un qui vit dans une région comme la mienne, où le nombre de chômeurs est élevé, devrait être traité comme un citadin d'Ottawa?

Considère-t-elle que les Terre-Neuviens des régions rurales devraient être pénalisés inutilement? Si elle croit que non, pourrait-elle répartir autrement les cartes des régions pour que les habitants des campagnes ne soient pas pénalisés comme ils le sont actuellement?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme d'habitude, le député a quelques mois de retard sur tout le monde.

L'automne dernier, le ministre d'État a annoncé que nous réviserions la carte d'application du Régime de l'assurance-chômage pour pouvoir tenir compte des différences régionales. C'est une chose que le gouvernement précédent ne s'est jamais donné la peine de faire. La nouvelle carte sera établie le plus tôt possible pour

que les demandeurs soient traités selon le taux de chômage qui sévit dans leur région respective.

L'EFFET DES CHANGEMENTS SUR TERRE-NEUVE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Commerce extérieur, ma question supplémentaire s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

J'ai ici un communiqué de presse daté du 11 avril de son collègue, le ministre du Commerce extérieur. On y lit qu'en 1990, les Terre-Neuviens recevront 830 millions de dollars en prestations directes d'assurance-chômage et que si la Stratégie de mise en valeur de la population active n'était pas en place à ce moment-là, cette somme s'élèverait à 860 millions, ce qui signifie une réduction de 30 millions.

La ministre expliquera-t-elle à la Chambre pourquoi son collègue prétendait, durant la dernière campagne électorale, qu'il serait idiot de réduire les prestations d'assurance-chômage? N'est-il pas évident que les Terre-Neuviens se sont fait rouler?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, dans le cadre de ce programme, Terre-Neuve recevra 15 millions de dollars de plus l'an prochain qu'il n'avait reçu autrement. Nous avons aussi la Planification de l'emploi qui s'occupe des localités terre-neuviennes par l'intermédiaire du programme Développement des collectivités. Terre-Neuve recevra plus d'argent et non moins. Si le député voulait vérifier tous les chiffres avec moi, je serais heureuse de le faire plus tard.

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON—L'INCIDENCE DES RÉCENTES MESURES GOUVERNEMENTALES

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Les mesures que le ministre a prises le 7 avril ont créé d'autres problèmes de sécurité à Pearson. En effet, elles ont contribué à saturer l'espace aérien à l'est de Pearson, forcé les aiguilleurs des vols en route à établir des files d'attente dès Coe Hill, à 95 milles de Pearson, et désorganisé complètement les aiguilleurs en réduisant le nombre horaire de vols de 42 à 32.

En outre, on n'a pas encore exposé ces mesures aux aiguilleurs des vols en route.

Le ministre sait-il que les deux mesures qu'il a prises la semaine dernière posent des problèmes de sécurité? Qu'entend-il faire dans l'immédiat pour y remédier?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, mon collègue se rappellera que ces mesures ont été proposées par le Bureau canadien de la sécurité aérienne après la quasi-collision de novembre dernier, à Toronto. Il conviendra aussi, je crois, que nous parlons de sécurité aérienne au Canada depuis deux ou trois semaines au moins. J'espère qu'il n'est pas en train de me dire aujourd'hui que parce qu'on accuse des retards à l'aéroport de Toronto, il faut relâcher la sécurité aérienne partout au Canada.

L'ESSAI DES MESURES AVANT LEUR MISE EN OEUVRE

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ces mesures provisoires sont tellement rigides qu'elles ont failli causer une collision en plein ciel la semaine dernière.

Pourquoi ne les a-t-on pas mises à l'essai au moyen de simulateurs, à Hull, avant de les mettre en oeuvre, comme le veut la tradition en matière de sécurité? Quand le ministre cessera-t-il de se servir des voyageurs et des compagnies aériennes comme de cobayes et prendra-t-il les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité des transports aériens au Canada?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, les députés d'en face nous ont habitués à des messages contradictoires. Je répète que le Bureau canadien de la sécurité aérienne a recommandé le lendemain de l'incident en question de mettre en place de nouvelles règles de sécurité afin d'améliorer les choses à l'aéroport international Pearson et les environs. Nous sommes passés immédiatement à l'action.

Bien sûr, il est parfaitement normal que les aiguilleurs éprouvent des problèmes au début. Mais je crois—et je suis persuadé que le député sera d'accord avec moi—que nous avons fait ce qu'il fallait pour assurer la sécurité aérienne au Canada. Autrement, qu'il me dise s'il vaut mieux négliger la sécurité aérienne pour empêcher les retards? Est-ce là ce qu'il veut dire?

* * *

LA CHARTE DES DROITS

L'AIDE AUX PLAIDEURS EN COUR FÉDÉRALE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Les crédits d'aide financière aux plaideurs en Cour fédérale vont venir à épuisement le 31 mars de l'an prochain. En ce Jour de l'Égalité, une coalition nationale de grands organismes de défense des droits individuels a lancé un appel collectif au gouvernement pour qu'il maintienne et élargisse ce programme indispensable pour que les défa-

vorisés puissent bénéficier comme les mieux nantis des avantages de la Charte. Le ministre veut-il donner à la Chambre et à tous les Canadiens l'assurance que les affaires non jugées en mars 1990 vont continuer d'être couvertes et que ce programme d'une importance vitale va être conservé et peut-être étendu après cette date?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté): Monsieur le Président, l'accord actuel ne prend pas fin avant mars 1990. Il importe que nous l'examinions dans le courant de l'année, la quatrième année de son application, pour en examiner l'efficience et l'efficacité. C'est ce que nous allons faire.

M. Robinson: Monsieur le Président, l'incertitude continue de planer. Un gouvernement qui se fait le défenseur d'une véritable égalité devrait accorder des crédits à l'Aide aux plaideurs et non au groupe REAL WOMEN, ce qui est un défi à l'égalité.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA MODIFICATION DE LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. Puisque le gouvernement a promis il y a plus de trois ans de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour ce qui est du droit au logement à prix raisonnable, de l'égalité de salaire pour les femmes, et de l'insertion de l'orientation sexuelle dans la loi, je demande au ministre en ce Jour de l'égalité si le gouvernement reste décidé d'apporter ces modifications importantes à la Loi canadienne sur les droits de la personne? Dans l'affirmative, quand le gouvernement va-t-il se décider à passer à l'action pour assurer l'égalité à tous les Canadiens? Pourquoi le discours du Trône est-il resté silencieux sur cette question fondamentale de l'égalité?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et Procureur général du Canada): Monsieur le Président, je signale à mon honorable ami que nous avons reçu récemment de la Commission des droits de la personne un nouveau rapport qui présentait plusieurs suggestions.

Le gouvernement examine sérieusement toutes les questions évoquées par mon honorable ami.

• (1440)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M^ME BEVERLEY MCLACHLIN, JUGE À LA COUR SUPRÊME DU CANADA

M. le Président: Je désire signaler aux députés la présence à notre tribune de M^me Beverley McLachlin, juge à la Cour suprême du Canada.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ PERMANENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DU MEXIQUE

M. le Président: Je tiens également à signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Guillermo Jimenez Morales, président du Comité permanent de la Chambre des députés du Mexique.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. le Président: Je tiens également à signaler aux députés la présence à la tribune de l'honorable Bud Smith, Procureur général de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROGRAMME DE STIMULATION DE L'EXPLORATION MINIÈRE AU CANADA

M. Rusell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Les difficultés auxquelles doivent faire face les petits producteurs et le secteur des services dans l'industrie pétrolière et gazière menacent des milliers d'emplois dans l'ouest du pays. Les capitaux se font rares, les grandes sociétés réduisent leurs dépenses d'immobilisation, et pourtant le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada est de très peu d'utilité, à cause de l'effet rétroactif l'article portant sur la définition d'exploration.

A Calgary, le ministre a dit aux petits producteurs et aux représentants du secteur des services qu'il n'entendait pas prolonger l'application du Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur. Pour quelles raisons le gouvernement les abandonne-t-il ainsi à un moment où les travaux de prospection prévus sont minimes?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le gouverne-

ment a lancé le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur lorsque les prix pétroliers étaient nettement plus bas qu'ils ne le sont à l'heure actuelle, afin de répondre aux besoins à l'époque.

Le gouvernement avait pour but de parvenir le plus rapidement possible à une économie de marché dans le secteur pétrolier et gazier. Je me suis rendu à Calgary et j'ai précisé directement aux représentants de l'industrie, notamment les petites sociétés, que ce serait là la position du gouvernement. Je l'ai, en outre, répété à la Chambre des communes. Les faits énoncés dans la question du député sont tout à fait exacts. Oui, nous entendons bel et bien annuler le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur.

LA SITUATION DES PETITS PRODUCTEURS

M. Russel MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le ministre avait-il l'intention d'abandonner à leur sort les petits producteurs et le secteur des services? Le ministre des Finances était-il décidé à gâcher complètement le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur?

En effet, 90 p. 100 des demandeurs reçoivent moins de 20 p. 100 des crédits en question. Comment cela se fait-il, alors que le gouvernement veut aider les petits producteurs et l'industrie des services? Au lieu d'annuler le programme, pour quelles raisons le gouvernement ne réduit-il pas le plafond de 10 millions de dollars à un million de dollar, ce qui permettrait de répondre aux besoins de 90 p. 100 des demandeurs et d'épargner 65 p. 100 des crédits?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la décision du gouvernement au sujet du programme est irrévocable. Nous avons lancé ce programme et je pense que le député devrait savoir. . .

Mme Campbell (South West Nova): Ce sont les Américains.

M. Gauthier: Ce sont encore les grandes sociétés qui en profitent.

M. Epp: C'est le meilleur discours que vous ayez jamais prononcé. Dommage que personne d'autre ne l'ait entendu.

Je disais donc au député que le Programme de stimulation de l'exploration minière du Canada est maintenant mis en oeuvre. On le met à l'essai sur les marchés financiers et il a un lent départ. Cependant, je crois sincèrement qu'avec la promotion de ce programme et de certains aspects des actions accréditives, on pourra parvenir à d'excellents résultats. Selon moi, le député doit comprendre que nous avons remplacé le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur, qui était régi par la demande, par un programme qui nous permet d'exercer un meilleur contrôle sur les dépenses.

[*Français*]

L'IMMIGRATION

LA DEMANDE DE STATUT DE RÉFUGIÉ—LE PROCESSUS D'APPEL—ON DEMANDE À LA MINISTRE DE PROTÉGER LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES DOSSIERS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et concerne le processus exigé des réfugiés.

Un avocat de Montréal m'a téléphoné au sujet d'un requérant de Roumanie à qui on a refusé le statut de réfugié et qui veut faire appel devant la Cour fédérale.

Étant donné que ses plaintes et ses critiques contre le régime en Roumanie, qui a le pire record dans le domaine des droits humains en Europe, seraient, en vertu de notre système juridique, publiques et accessibles aux officiels de Roumanie, est-ce que la ministre changera cette procédure d'appel pour que la confidentialité des individus soit garantie et afin que le Canada ne soumette pas ces personnes à une possible revanche fatale du régime en question? C'est un problème très sérieux, qui a beaucoup d'implications pour tous les gens de la circonscription du réfugié.

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie le député de me poser cette question. Je suis au courant de l'affaire et je peux vous dire que nous sommes en train de l'examiner.

A cause de la procédure d'appel, je ne suis pas en mesure de dire grand chose, mais je peux garantir au député que nous nous intéressons de près à la situation au Canada ainsi qu'à cette affaire en particulier.

ON DEMANDE À LA MINISTRE DE MODIFIER LA PROCÉDURE D'APPEL

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je pense que la ministre pourrait exprimer un avis. Le cas de ce requérant de Montréal n'est pas différent de bien d'autres, il songe à faire appel à la Cour fédérale de la décision rendue par la Commission du statut du réfugié. S'il le fait, toutes les preuves dont il dispose contre le régime de son ancien pays et qu'il a remises aux autorités canadiennes seront rendues publiques, comme l'exige notre système juridique.

Est-ce que la ministre est disposée à réviser la procédure d'appel des réfugiés conçue par son propre gouvernement afin que les preuves avancées par les requérants qui interjettent appel ne soient pas dévoilées au public, puisque si jamais le requérant est refoulé, le régime de son pays d'origine, surtout s'il s'agit d'un pays communis-

te, pourrait alors prendre des mesures de représailles? La question est très grave, c'est une question de vie ou de mort?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, premièrement, le député sait sans doute que les tribunaux peuvent tenir des audiences à huis clos. Ils en ont la possibilité. Je le répète, pour le moment, j'étudie cette affaire et d'autres cas du genre.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE RETRAIT DU GOUVERNEMENT DU FINANCEMENT DU PROGRAMME

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déclaré que les nouvelles voulant que le gouvernement se retire du financement du programme d'assurance-chômage n'étaient que pures spéculations.

Alors, est-ce que le gouvernement peut affirmer qu'il désire continuer à payer, à couvrir les dépenses des prestations de prolongation fondées sur le taux régional?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration: Monsieur le Président, comme le député le sait, les questions sur le financement du programme d'assurance-chômage devront attendre le budget. Je l'ai déjà dit. Je suis sûre que le député peut attendre jusque là.

Dans l'intervalle, un plan prévoit où les fonds destinés aux régions seront affectés, ou du moins quel sera le montant de prestations, car les fonds iront aux régions où le taux de chômage est élevé. C'est ce que dit clairement la déclaration de principe, et j'invite le député à la lire.

LES PRESTATIONS RÉGIONALES COMPLÉMENTAIRES—LE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, l'arrogance dont fait preuve la ministre en laissant entendre que ses détracteurs n'ont pas lu le document, nuit à sa réputation pas à la nôtre.

Des voix: Règlement!

M. Langdon: J'aimerais demander à la ministre. . .

M. le Président: Peut-être le député voudrait-il poser sa question.

M. Langdon: Voici la question que je pose à la ministre, le plus clairement possible. Comme ces prestations régionales complémentaires font en fait partie de la loi actuelle et qu'elle a présenté un Livre blanc établissant qu'elle entend modifier cette loi, dira-t-elle clairement aux Canadiens si le gouvernement continuera à verser des prestations complémentaires, oui ou non?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je peux confirmer au député qu'il y aura des prestations pour toutes les régions du Canada, notamment pour celles où le chômage est élevé et dont il semble tant se préoccuper. Pour certaines, avantage considérable, nous avons supprimé la pénalité imposée aux réitérants. Je suis certaine que le député était au courant. En ce qui concerne la formation et le perfectionnement, toutes les régions en profiteront.

* * *

• (1450)

[*Français*]

LES FORÊTS

L'EXPIRATION DES ENTENTES FÉDÉRALES-PROVINCIALES DE DÉVELOPPEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Guy H. Arseneault (Restigouche): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Forêts). Est-ce que le ministre peut expliquer pourquoi son gouvernement a laissé expirer, sans entamer aucune renégociation, les ententes fédérales-provinciales sur le développement forestier, le 31 mars 1989, dans les six provinces où ces ententes étaient arrivées à échéance?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, je crois devoir remercier le député d'avoir reconnu le succès rempoté par les ententes sur la mise en valeur des ressources forestières.

Mme Campbell (South West Nova): Il n'a rien dit de la sorte. Il a demandé pourquoi vous les laissiez expirer.

M. Oberle: Le député conviendra toutefois que ces ententes et ces mécanismes de coopératon doivent désormais, à la demande du public et d'autres groupes d'intérêts, obéir à de nouveaux principes. Les pourparlers sont en cours avec les provinces et les nouvelles ententes devront aussi se conformer aux nouvelles disciplines budgétaires.

Le député connaîtra bientôt la nature des nouvelles ententes.

L'AVENIR DES ENTENTES—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Guy H. Arseneault (Restigouche): Voici ma question supplémentaire. En tant qu'ancien enseignant, je suis obligé d'accorder zéro à cette réponse ainsi qu'au discours du Trône.

Des voix: Bravo!

M. Arseneault: Dans un document sur la gestion forestière dont il est coauteur, le ministre déclare qu'il faut améliorer les relations entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Il affirme, en outre, qu'il incombe au gouvernement fédéral de renégocier ces ententes de dévelopement forestier avec toutes les provinces.

Le gouvernement entend-il désormais laisser les ententes régionales de ce genre expirer sans tenter de les renégocier? Dans l'éventualité où elles seraient renégociées, auraient-elle un effet rétroactif à la date de leur expiration?

Voilà votre question. Répondez-y.

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêt)): Vous conviendrez, monsieur le Président, que notre collègue enseignant a beaucoup à apprendre dans son nouveau milieu.

J'ai dit à mon ami que les pourparlers sont en cours. Rien n'empêche les provinces qui ont commencé à toucher le produit de la taxe à l'exportation de commencer sans nous dans la certitude que nous les appuierons par un solide engagement à l'égard de nos ressources forestières.

* * *

[*Français*]

LES BANQUES

LES DOUBLES FRAIS RELATIFS AUX CHÈQUES SANS PROVISIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances). L'automne dernier, avant les élections, le gouvernement avait entrepris des négociations avec les banques pour régler toute la question des doubles charges sur les chèques sans provisions. Aujourd'hui, après les élections, le gouvernement a abandonné les petites entreprises et a encouragé les banques. Comment le ministre peut-il prétendre que l'on doit charger deux fois? Celui qui reçoit les chèques doit être pénalisé en même temps que celui qui émet les chèques sans provisions. Où est la justice?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à l'honorable député que ce sont les banques, volontairement, qui ont accepté dans le cas des comptes privés de ne pas imposer de frais bancaires. Elles ne l'ont pas fait dans le cas des petites entreprises, on peut le regretter, mais je crois que les petites entreprises peuvent revenir à la charge. Dans la loi que j'ai eu le plaisir de présenter dans cette Chambre, nous avons accompli des progrès considérables en ce qui touche l'accès à l'information sur ces frais. Nous avons inclus les petites entreprises dans ce projet de loi, celles-ci étant très bien couvertes, et je crois que les consommateurs et les entreprises peuvent se féliciter de ce projet de loi dont nous sommes très fiers.

[*Traduction*]

LE PAIEMENT DES AMENDES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Si je pose ma question supplémentaire au ministre d'État chargé des Petites entreprises, c'est pour voir si je pourrais trouver un ministre qui comprenne la petite entreprise.

Le ministre d'État chargé des Petites entreprises devrait prendre la parole aujourd'hui pour défendre les petites entreprises. Comment peut-il accepter que son collègue du Cabinet présente un projet de loi absolument identique à celui de l'automne dernier? Il ne s'attaque pas au problème de celui qui a encaissé à une banque un chèque sans provision et qui se voit contraint de payer une amende du même montant que celui qui a émis le dit chèque sans provision. Est-ce que ce n'est pas uniquement celui qui a émis le chèque sans provision qui devrait payer l'amende?

[*Français*]

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je crois que l'honorable député a posé la même question. Je suis obligé de lui donner la même réponse.

Des progrès considérables ont été accomplis pour ce qui est du traitement relatif à la divulgation des frais bancaires. J'espère que ce que nous avons fait avec les banques. . . et c'est déjà visible, les autres institutions vont suivre, je crois que c'est un progrès important. Je le répète, c'est un progrès très important qui est accompli pour les petites entreprises comme pour les consommateurs.

* * *

[*Traduction*]

LA RÉFORME FISCALE

LES EXEMPTIONS FISCALES ACCORDÉES AUX HABITANTS DU NORD

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Le ministre sait pertinemment qu'il a privé de nombreuses localités du Nord des exemptions fiscales qu'il leur accordait naguère. Comment le ministre peut-il priver de cette déduction les habitants des localités du nord de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, et du Manitoba, avant que sa propre équipe de travail sur la fiscalilté dans le Nord ne lui ait fait rapport?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous sommes simplement en train de donner suite aux projets que nous avions annoncés à ce moment-là, soit il y a à peu près un an.

LE RAPPORT DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le ministre sait pertinemment qu'au moment où les contribuables préparent ce mois-ci leur déclaration d'impôts, des centaines de localités du Nord éprouvent des difficultés parce qu'il n'a pas attendu la présentation dudit rapport.

Ce matin, j'ai présenté une pétition portant la signature de plus de 5 000 résidents de ma circonscription qui trouvent que c'est injuste.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas attendu que cette équipe de travail, qui a parcouru le pays, lui fasse rapport avant de priver des milliers et des milliers de Canadiens de cette exemption?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois me souvenir qu'à l'époque où nous avons accédé au pouvoir en 1984, les contribuables du Nord ne bénéficiaient que de très petites exemptions. Seulement certains contribuables qui habitent dans nos régions septentrionales et dans certaines régions isolées de notre pays pouvaient s'en prévaloir. Nous les avions beaucoup augmentées. Nous avons constaté que cette décision avait suscité de nombreuses difficultés. Voilà pourquoi nous avons demandé à l'équipe de travail d'étudier le programme et de formuler ensuite des recommandations.

Cependant, à ce moment-là, nous avons reconnu qu'il existait certaines inégalités. Nous avons dit alors que nous procéderions à certains rajustements pour rectifier ces inégalités. En même temps, nous avons déclaré que nous allions les éliminer progressivement. C'est ce que nous faisons.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA VALLÉE DE LA ROUGE—LA PROTECTION À TITRE DE RÉSERVE FAUNIQUE

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Hier, j'ai accompagné le ministre qui a longuement visité le bassin magnifique de la vallée de la Rouge, dont la source se trouve dans les régions de Markham et de Whitchurch-Stouffville de ma circonscription.

Le ministre confirmera-t-il qu'il s'est engagé à protéger cette réserve faunique exceptionnelle en aidant à la faire désigner comme parc provincial?

Se servira-t-il de son influence auprès du gouvernement provincial pour bloquer les efforts renouvelés visant à établir un dépotoir sur les lieux et à construire une autoroute de six à huit voies en plein centre du parc?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je confirme que le député et moi étions ensemble hier dans la vallée de la Rouge. Nous avons pu ainsi confirmer et renouveler l'engagement du gouvernement, qui tient à protéger cette vallée. Si le gouvernement provincial de l'Ontario décide de protéger la région, le gouvernement fédéral affectera 10 millions de dollars à ce projet.

* * *

• (1500)

LE CODE CRIMINEL

LES VIDÉOCASSETTES—LES DOCUMENTS OBSCÈNES—DEMANDE DE MODIFICATION

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, je voudrais travailler de concert avec le ministre de la Justice.

Des voix: Oh, oh!

M. Fretz: Le 27 mars, on a retiré des accusations qui avaient été portées contre deux entreprises de vidéo ontariennes pour avoir distribué des vidéocassettes obscènes. Dans sa décision, le juge a déclaré que les dispositions du Code criminel du Canada en matière d'obscénité ne visaient pas les vidéocassettes. Il a affirmé que le libellé de ces dispositions était trop vague pour en permettre l'application.

Quelles mesures seront prises pour faire en sorte que les vidéos soient assujettis aux règlements qui interdisent la distribution et la vente des autres documents obscènes?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, permettez-moi d'informer la Chambre que les bandes vidéo ont fait l'objet de poursuites judiciaires parfois couronnées de succès.

Je ne peux faire de commentaires sur l'affaire en question, car le processus d'appel doit se dérouler comme il convient. Toutefois, je pense qu'il est un peu prématuré à ce moment-ci d'affirmer qu'on ne peut donner suite à toutes les causes touchant les bandes vidéo.

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES TRAVAILLEURS ÂGÉS—LE FINANCEMENT ACCORDÉ PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je regrette d'avoir dit en réponse à une question du chef de l'opposition, que le financement prévu par notre programme pour les travailleurs âgés s'élevait à 50 millions de dollars. Je suis sûre qu'il sera enchanté d'apprendre qu'il s'agit en fait de 100 millions de dollars.

Des voix: Bravo!

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI CONSTITUANT LE BUREAU D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS DE TRANSPORT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bouchard (Roberval): Que le projet de loi C-2, Loi constituant le Bureau d'enquête sur les accidents de transport et modifiant certaines lois en conséquences, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des transports.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Lorsque la séance a été levée pour le déjeuner, le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Comuzzi) avait la parole. Il lui restait quatre minutes.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, nous discutions alors des fonctions du président prévues par le projet de loi C-2. Tout le pouvoir semble lui être confié. Non seulement le président agit en sa capacité de président, mais il est aussi le premier dirigeant et il assume l'entière responsabilité de la gestion du personnel et des affaires financières. Il dirige également le directeur des enquêtes. A mon avis, c'est vraiment trop de responsabilités pour une seule et même personne.

Nous recommanderons donc en comité que les fonctions du président et du premier dirigeant soient divisées, et que le bureau ait la responsabilité de recruter ses dirigeants.

Et maintenant au sujet de la portée de la loi, madame la Présidente, j'estime que la définition actuellement donnée aux accidents de transport devrait être modifiée pour que la compétence du bureau puisse être adéquatement et clairement déterminée. Le terme «accident» s'explique de lui-même, à mon avis, mais celui de «occurrence», en anglais, doit être défini pour que le nouveau

bureau, au moment où il entreprendra ses activités, soit au courant de ses responsabilités, mais aussi de tout son champ de compétence, pour pouvoir servir les intérêts supérieurs des voyageurs canadiens.

Tout à l'heure, j'ai dit que je reviendrais à la notion de transport multi-modal. On nous informe que la loi précédente, celle qui traitait de la sécurité aérienne, était difficile à appliquer. Pourtant, on nous demande d'examiner une nouvelle loi aujourd'hui qui non seulement traite de l'aviation mais dont la portée doit être élargie pour englober les accidents qui se produisent dans les chemins de fer, les productoducs et les transports maritimes. Comment pouvons-nous élargir la portée de ce projet de loi alors que déjà le bureau éprouve de la difficulté à faire enquête sur des accidents d'avion? Est-ce logique? Nous devrions élargir la portée d'un projet de loi au lieu de le limiter et d'adopter les mesures qui conviennent dès maintenant.

Il serait banal de dire que ce projet de loi qui touche la sécurité des voyageurs canadiens et de ceux qui visitent notre pays devrait être clair, d'application facile, fonctionnel et compréhensible. Il devrait satisfaire tous les Canadiens étant donné notre façon de voir les choses et la conscience que nous avons que le problème des transports doit être réglé.

Quand cette loi sera renvoyée au comité, nous en suivrons l'étude de très près et nous veillerons à ce qu'il soit tenu compte des observations que nous avons faites aujourd'hui dans le projet de loi lorsque la Chambre en sera de nouveau saisie.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions ou des observations? Reprise du débat.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, j'interviens avec plaisir pour défendre le projet de loi C-2, qui constitue le Bureau d'enquête sur les accidents de transport.

Le gouvernement reconnaît que les enquêtes approfondies et objectives sur les accidents sont cruciales pour la sécurité dans les transports. A partir de ces études, nous apprenons de nouvelles procédures, nous les confirmons, nous les appliquons et nous entreprenons de trouver des matières et des techniques améliorées et plus sûres.

Les transports ont joué un rôle crucial dans l'évolution de notre pays. Les Canadiens ont appris à compter sur des modes de transport sûrs et efficaces. Nos réalisations sont enviables. Il ne faut cependant pas nous reposer sur nos lauriers. Nous ne devons jamais cesser d'être vigilants, d'adapter de nouvelles techniques et procédures quand c'est possible et d'établir les institutions nécessaires.

Notre gouvernement a saisi toutes les occasions de rendre les transports plus sûrs. Nous en avons la preuve dans la Loi sur l'aéronautique révisée en 1985, dans les dispositions sur la sécurité de la Loi sur la marine marchande du Canada révisées en 1987 et dans la Loi sur la sécurité ferroviaire adoptée en 1988. Conformément à cette détermination, le projet de loi sur le BEAT créera un nouveau bureau indépendant qui sera investi du pouvoir de faire des enquêtes et de préparer des rapports sur les accidents maritimes, ferroviaires et de productoducs aussi bien qu'aéronautiques. Cet organisme d'enquête chargés de plusieurs modes de transport est proposé en réponse au besoin évident de séparer les enquêtes sur les accidents de la fonction de réglementation de la sécurité dans tous ces modes essentiels de transport au Canada.

La rédaction du projet de loi a été facilitée par l'expérience que nous avons acquise depuis 1984 avec la Loi sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne. Nous avons beaucoup appris de son l'application, y compris des difficultés qui ont soulevé les inquiétudes récentes.

Par ailleurs, après la diffusion, en juin 1987, de certaines suggestions préliminaires et la présentation en juillet dernier de l'ancien projet de loi C–142, nous avons bénéficié de nombreux conseils et des précieuses observations de tous les secteurs des transports ainsi que d'organismes comme l'Association du Barreau canadien, l'Association canadienne de droit maritime et la Chambre de commerce du Canada.

L'étude Deschênes concernant les enquêtes sur les décès en mer a été très utile, de même que l'évaluation Hickling sur le BCSA et les observations du juge Sopinka avant sa nomination à la Cour suprême du Canada.

On a beaucoup réfléchi à la structure et à la composition du nouveau bureau. Un bureau multimodal présente certains avantages.

Il nous permettrait d'appliquer les normes avec uniformité tout en respectant les exigences particulières de chaque mode de transport. Il permettrait aussi de réserver le même traitement à toutes les personnes en cause dans des accidents, quel que soit le mode de transport. Les secteurs pourraient échanger sur le plan des expériences et des compétences scientifiques, médicales et autres.

Pour que les différences entre les modes soient prises en considération, l'article 10 du projet de loi prévoit la nomination de trois directeurs des enquêtes, soit un pour les accidents aéronautiques, un pour les accidents maritimes et un pour les accidents ferroviaires et de productoduc.

Tout en reconnaissant les exigences particulières de chaque mode de transport, le projet de loi dispose que le gouverneur en conseil:

> nomme comme membres les personnes qui, à son avis, possèdent collégialement la compétence voulue en matière de transport aérien, maritime, ferroviaire ou par productoduc.

Nous pouvons ainsi avoir l'assurance que tous les accidents, quels qu'ils soient, seront examinés avec toute l'attention nécessaire et qu'aucun mode de transport ne sera avantagé par rapport aux autres.

Le nouveau bureau sera indépendant. Il pourra faire enquête sur toutes sortes d'accidents, d'incidents, de conditions et de situations et il aura pour mandat de rendre compte publiquement de ses conclusions quant aux causes des accidents et aux facteurs contributifs. Le plus important est que le nouveau bureau devra faire des recommandations afin d'éviter que ne se reproduisent des accidents semblables à l'avenir.

• (1510)

On s'est penché très longuement sur la question de la structure et de la composition du bureau. On a obtenu des opinions indépendantes quant à la composition la plus efficiente et la plus efficace.

Le projet de loi C–2 clarifie précisément fonctions et les rôles respectifs des membres, du président, des directeurs d'enquête et des employés.

Le président sera le premier dirigeant du bureau et il assumera la surveillance et la direction des travaux du bureau et des employés. Il aura la responsabilité de la gestion interne, y compris le personnel, les affaires financières et les questions mobilières et immobilières.

Comme dans le cas de tout autre sous–chef d'organisme fédéral, les fonctions du président comprendront également des responsabilités comme l'encadrement du personnel et la répartition des tâches, la convocation et la présidence des réunions du Bureau, l'approbation des budgets et ainsi de suite.

Le projet de loi C–2 confère aux membres du bureau, collectivement, l'entière responsabilité des politiques du bureau dans des secteurs clés. Ils seront entièrement responsables des activités du bureau. Cette fonction comprendra l'établissement de politiques générales à appliquer lorsqu'il s'agit de déceler les causes d'accident, de mettre au point les rapports du Bureau sur les accidents et de faire des recommandations en vue de renforcer la sécurité.

On veut que les membres du bureau mettent leur expérience et leurs connaissances spécialisées en pratique non pour effectuer des enquêtes, lesquelles seront menées par des employés très compétents, mais pour pondérer les facteurs mis en évidence par les enquêteurs.

Le bureau dans son ensemble aura la responsabilité globale de mener des enquêtes sur les accidents, de faire des constatations quant aux facteurs et aux causes de ces accidents et de présenter des rapports contenant des recommandations fondées sur ses constatations.

Le bureau dans son ensemble décidera quels sont les accidents qui doivent faire l'objet d'une enquête et les directeurs d'enquête seront chargés de déterminer le contenu de ces enquêtes.

Le bureau dans son ensemble étudiera les rapports des enquêteurs, il obtiendra les renseignements que les membres peuvent juger utiles et, en fin de compte, il établira les constatations finales du bureau quant aux causes et aux facteurs et approuvera les rapports définitifs du bureau.

Le plus important est que les membres du bureau doivent faire des recommandations appropriées en se fondant sur leurs constatations afin d'éviter que des accidents semblables ne se reproduisent.

Comme je le disais plus tôt, les membres du bureau établissent les règlements administratifs pour la conduite des affaires du bureau, et le président doit s'y conformer.

Pour les enquêtes sur les accidents, le projet de loi prévoit expressément trois directeurs des enquêtes auxquels sont confiés les trois domaines prévus par le projet de loi. Les trois directeurs donc devront diriger les enquêtes au nom du bureau. Ils auront la compétence exclusive pour diriger les enquêtes chacun dans son domaine. Toutefois, ils seront liés par les politiques du bureau. Ils auront sous leurs ordres une équipe d'enquêteurs dont les rapports seront examinés par les membres du bureau. Les directeurs des enquêtes devront ensuite, à la demande du bureau, poursuivre les enquêtes sur certains aspects des accidents.

Le bureau est autorisé à adopter et à publier le rapport des enquêteurs comme son rapport officiel, ou il peut rejeter en totalité ou en partie ce rapport et publier un rapport définitif, sans tenir compte des conclusions des enquêteurs. Le rapport des enquêteurs serait conservé comme document soumis au bureau et versé au dossier auquel le public a accès.

Il y a un partage évident et délibéré des responsabilités entre les membres du bureau et les enquêteurs. Les premiers ont la responsabilité d'examiner les rapports des enquêteurs et de se former une opinion à partir de ces documents et de toute autre information pertinente qu'ils pourraient avoir entre leurs mains. En conséquence, il est essentiel qu'ils puissent soient examiner les rapports des enquêteurs en faisant preuve d'objectivité.

Grâce à ce partage des fonctions, les membres du bureau seront libres de repousser certains rapports d'enquêteurs et on ne pourra alléguer que les membres du bureau ont été indûment influencés par les enquêteurs, ou vice–versa. Les membres du bureau pourront ainsi examiner les dossiers et faire leurs constatations en toute objectivité. Les parties directement intéressées, qui présentent ensuite leur point de vue au bureau au moment de l'examen des projets de rapport mis en circulation ou à la faveur d'enquêtes publiques, peuvent donc avoir la certitude que leurs instances, tout comme les rapports des enquêteurs, reçoivent toute l'attention voulue de la part des membres du bureau.

La création d'un bureau indépendant pour enquêter sur les accidents qui surviennent dans les domaines ferroviaire, maritime, et aérien aussi, est nettement souhaitable. Le Bureau d'enquête sur les accidents de transport sera complètement indépendant, sans liens avec aucun ministère.

Il aura pour mandat clair et précis d'enquêter sur les accidents et les pratiques dans chacun des principaux modes de transport au Canada. Le fait que le projet de loi sur le bureau définit mieux les rôles des membres, du président et des directeurs des enquêtes devrait permettre le nouveau Bureau de fonctionner de manière efficace et rapide.

Le bureau agira en qualité d'arbitre impartial. Il ne cherchera pas de coupable ou de responsable. Son seul but sera de trouver la cause de l'accident et de recommander des modifications pour assurer la sécurité future. Avec circonspection, il mènera sur les accidents des enquêtes ouvertes et publiques. Les parties concernées pourront assister aux enquêtes et se faire remettre les projets de rapports du bureau.

Il est essentiel que les enquêtes sur les accidents soient bien menées si l'on veut améliorer la sécurité dans les transports. Le nouveau bureau améliorera la qualité des enquêtes sur les accidents tant ferroviaires et maritimes qu'aériens. Il en résultera de meilleures recommandations sur la sécurité qui nous aideront à prévenir d'autres accidents semblables.

Nous voulons tous l'assurance que les enquêtes sont équitables et objectives. L'indépendance totale du nouveau bureau garantira cette objectivité. Les enquêteurs sur les accidents du transport ferroviaire ou maritime n'auront plus de liens avec les autorités de réglementation en matière de sécurité. Les sources de conflits d'intérêts seront éliminées.

Le secteur canadien des transports est en général fortement en faveur de la création d'un organisme d'enquête indépendant sur les accidents dans tous les modes de transport.

Je suis convaincue que tous les députés approuvent l'objectif fondamental du projet de loi, qui est d'améliorer la qualité des politiques et procédures d'enquête sur les accidents afin que notre système de transport soit à l'avenir plus sûr.

J'espère que l'étude du projet de loi se fera rapidement pour que cet objectif se réalise le plus tôt possible.

Comme le ministre des Transports (M. Bouchard), j'ai hâte de travailler avec le comité permanent des transports pour faire en sorte que le projet de loi atteigne son objectif le plus complètement possible, sous tous les rapports. S'il faut pour cela apporter des amendements aux articles du projet de loi, nous y sommes tout disposés.

Le gouvernement ne sacrifiera pas la sécurité du public à l'opportunisme. Le bureau n'est pas une mesure ou une solution provisoire. Il est plutôt le produit des efforts inlassables que fait le gouvernement canadien pour accroître la sécurité de tous les modes de transport. Le nouveau Bureau d'enquête sur les accidents de transport est le fruit de l'expérience que nous avons acquise et de notre réflexion sur les besoins prévisibles.

Le gouvernement dépose ce projet de loi après avoir sérieusement observé et écouté. Je suis persuadée que les députés se montreront tous aussi conscients de la nécessité d'adopter rapidement ce projet de loi crucial.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions ou des observations? Le député de Parkdale—High Park a la parole.

M. Flis: Madame la Présidente, je suis heureux d'entendre que la ministre d'État chargée des Transports (M^me^ Martin) a fait bon accueil aux recommandations de John Sopinka et de l'Association du Barreau canadien, qui font autorité dans ce domaine, particulièrement en ce qui concerne la rédaction des projets de loi. Le juge Sopinka et l'association ont en effet signalé au gouvernement que le projet de loi n'accordait pas au bureau l'indépendance nécessaire et qu'il conférait trop de pouvoir au président et aux directeurs des enquêtes. Le Bureau canadien de la sécurité aérienne en a donné la preuve durant son étude sur l'enquête de Gander, lorsque les membres du bureau n'ont pas été mis au courant de tous les faits parce que le président et les directeurs des enquêtes avaient trop de pouvoir.

Étant donné que la ministre d'État chargée des Transports a déclaré en Chambre que le gouvernement a trouvé très utiles les commentaires de l'Association du Barreau canadien et de John Sopinka, peut-elle nous dire pourquoi son gouvernement n'a pas mis en oeuvre leurs principales recommandations?

• (1520)

Mme Martin (Lincoln): Comme je l'ai mentionné, nous avons également entendu d'autres personnes et d'autres groupes qui s'intéressent à la législation en matière de sécurité. Nous avons tenu compte de tous les témoignages, et pas seulement de ceux du juge Sopinka et de l'Association du Barreau canadien, pour rédiger un projet de loi qui constituera, à notre avis, un bureau équilibré et capable de faire enquête sur les accidents de transport de tout genre.

Le comité permanent pourra certainement faire des recommandations et des propositions lorsqu'il sera saisi du projet de loi. Nous aurons alors de vives discussions concernant les amendements nécessaires. Nous estimons avoir tenu compte, dans la rédaction du projet de loi, des témoignages du barreau, du juge Sopinka et de tous les autres intéressés. Le projet de loi a été rédigé à partir de tous les renseignements dont nous disposions, pas seulement à partir des deux rapports dont parle le député.

M. Benjamin: Madame la Présidente, la ministre a fait grand cas de l'indépendance du bureau. Elle a dit que les enquêtes seraient suivies de rapports, qu'ils seraient publiés, etc. J'aimerais savoir si elle peut nous expliquer pourquoi le ministre devrait obtenir, à titre confidentiel, une copie préliminaire du rapport pour présenter ses observations. En fait, le paragraphe 24(2) accorde au ministre la possibilité de présenter ses observations avant la rédaction du texte définitif.

Qu'en est-il des enquêtes sur des accidents où des pilotes, des contrôleurs de la navigation aérienne, des mécaniciens de chemin de fer ou des ingénieurs sont mis en cause? Ces gens ne devraient-ils pas avoir la possibilité d'intervenir au même titre que le ministre puisqu'ils ont fait l'objet des enquêtes? Pourquoi ne pas respecter l'indépendance? Pourquoi ne pas décider que personne, pas même le ministre, n'obtiendra copie du rapport avant sa publication par le bureau?

Mme Martin (Lincoln): Je crois qu'en étudiant bien le projet de loi, le député constatera que les projets de rapport seront soumis à toutes les parties directement intéressées et pas uniquement au ministre. Nous donnons aux témoins entendus la possibilité de faire valoir leur point de vue et de savoir de quoi il retourne. Le ministre des Transports, en passant un excellent ministre des Transports, est responsable de la sécurité dans les transports et a droit de consulter le projet de rapport au même titre que toutes les autres parties qui sont intervenues au cours de l'enquête.

M. Pagtakhan: J'ai une question à poser au sujet du même article. Le gouvernement exigera-t-il qu'un exemplaire du projet de rapport soit déposé avec le rapport définitif, lorsque ce dernier est publié, pour que nous puissions nous assurer de l'objectivité du bureau d'enquête?

Mme Martin: Je le répète, les personnes que cela intéresse, c'est-à-dire les personnes qui ont participé à l'enquête, celles à qui nous nous sommes adressés, recevront le projet de rapport. Narturellement, si elles reçoivent le projet de rapport, elles recevront aussi le rapport définitif et elles n'auront aucune difficulté à les comparer.

M. Angus: Madame la Présidente, je voudrais poser une question à la ministre d'État aux Transports par votre intermédiaire. J'ai parlé aujourd'hui du rôle que pourrait jouer le Comité des transports en ayant la liberté d'examiner à fond ce projet de loi, de consulter toutes les personnes auxquelles il juge bon de s'adresser, au Canada, aux États-Unis ou ailleurs. Je me demande si la ministre d'État aux Transports pourrait nous garantir aujourd'hui que puisque ce projet de loi est neutre, en ce sens qu'il ne porte pas sur la mise en oeuvre de principes économiques ou autres du gouvernement, il devrait être le projet de loi de tous les partis? La ministre peut-elle nous garantir qu'on laissera au comité toute latitude de s'organiser comme il l'entend, de choisir les témoins, de fixer la durée des audiences et de prendre toutes les autres décisions jugées nécessaires?

Mme Martin: Madame la Présidente, le fait que les députés de tous les partis sont d'accord sur la nécessité d'instituer des bureaux d'enquête plus efficaces pour tous les modes de transport est très encourageant. Je me réjouis d'avance de l'esprit de coopération qui permettra d'adopter rapidement cette mesure en comité. Comme le sait le député, le président d'un comité est chargé de décider, avec l'aide du comité de direction s'il en forme un, comment il procédera, quels seront les témoins et dans quels délais le travail se fera. Je suis certaine que le président du comité aura la coopération des députés de tous les partis pour pouvoir obtenir les informations nécessaires auprès des personnes qui peuvent les fournir dans des délais raisonnables, pour pouvoir adopter ce projet de loi et aboutir avec une mesure contenant les changments nécessaires pour obtenir de bons résultats.

M. Comuzzi: Madame la Présidente, j'ai trois courtes questions à poser à la ministre d'État. Ses remarques sur les dossiers que pourra consulter le public m'ont intrigué. Ma première question est la suivante: Quand et où ces dossiers seront-ils accessibles au public?

Ma deuxième question concerne le concept multimodal et le fait qu'elle a dit qu'on devrait garantir la cohérence. La cohérence dans quel domaine?

Ma troisième question s'adresse également à la ministre et porte sur les fonctions du président et premier dirigeant. N'estime-t-elle pas que ces fonctions sont si lourdes que ce poste devrait être scindé en deux catégories distinctes?

Mme Martin: Madame la Présidente, si vous me le permettez, je répondrai d'abord à la dernière question. Les fonctions du président et premier dirigeant seront très lourdes ou non, selon que le ou la titulaire pourra s'en acquitter efficacement. Or, nous estimons que la personne idéale sera en mesure d'assumer la double responsabilité de ces fonctions. Si nous voyons à l'avenir que cela ne marche pas, nous procéderons aux changements nécessaires. Mais tout dépend de la personne choisie.

Quant à la question de l'uniformité dans tous les modes, nous croyons qu'un seul bureau chargé de toutes les enquêtes est mieux en mesure de s'assurer que les méthodes d'enquêtes sont les mêmes. C'est un seul organisme qui se chargera d'examiner les reseignements quel que soit le mode de transport. Le bureau pourra profiter de la mise en commun des compétences et du

savoir-faire de ses membres pour rendre ses décisions. Nous croyons qu'il pourra ainsi être plus compétent.

Je n'ai malheureusement pas compris la question du député concernant la date de publication des dossiers. Puis-je lui demander de s'expliquer, madame la Présidente?

M. Commuzi: Madame la Présidente, je croyais avoir entendu la ministre dire que les comptes rendus et les dossiers seraient publiés. Je me demande si je l'ai bien entendue ou est-ce que je me trompe?

Mme Martin: Je crois que le député parle des rapports provisoires dont on a dit qu'ils seraient mis à la dispositions des parties à l'enquête afin qu'elles puissent en prendre connaissance avant la rédaction du rapport final. On leur fournira ainsi l'occasion de les examiner. Lorsque le rapport est rendu public, les rapports d'enquête le sont aussi et sont mis à la dispostion des intéressés.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Nous reprenons le débat.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Madame la Présidente, j'ai l'impression d'avoir étudié plusieurs fois le même sujet à la Chambre depuis 1968. Certains collègues me répondront que j'ai fait mon temps, mais je ne suis pas de cet avis.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Tant que je me croirai utile, je continuerai de siéger avec l'aide de Dieu.

• (1530)

On a beaucoup parlé de l'indépendance des bureaux d'enquête sur les accidents, que ce soit dans le domaine du transport aérien, du transport ferroviaire, du transport par productoduc ou du transport par eau. On a toujours mis en doute leur prétendue indépendance.

Trop souvent, les bureaux étaient administrés par ceux qui formulaient les lois et règlements et qui étaient chargés de les faire respecter. Ils étaient à la fois juge et jury, et ne se reconnaissaient pas coupables très souvent.

On parle beaucoup de l'indépendance de ce bureau. Franchement, je crois qu'il devrait être capable de présenter son rapport et de le rendre public le même jour à l'occasion d'une conférence de presse. Si quelque chose ne va pas, les intéressés peuvent aller en appel. Si cela ne fonctionne pas, ils peuvent aller à la Cour fédérale, comme tout autre citoyen de ce pays. Je ne vois aucune raison pour qu'un exemplaire du rapport soit communiqué en primeur au ministre.

Bien que je n'aie pas encore lu tout le projet de loi article par article, je n'ai rien trouvé qui dise que toute autre personne intéressée peut obtenir en primeur un exemplaire confidentiel du rapport. A mon avis, cette disposition qui prévoit la communication d'un exemplaire du rapport en primeur au ministre nuit à l'indépendance du Bureau d'enquête sur les accidents de transport.

Certains ne seront peut-être pas d'accord avec moi, particulièrement dans l'industrie du camionnage, mais je crois que cette mesure législative devrait viser également le camionnage interprovincial et international. Un jour, un camion-tracteur avec son attelage de semi-remorques foncera dans un immeuble d'appartements et tout le monde demandera ce qui s'est passé. C'est inévitable.

On nous avait promis à propos du projet de loi C-19 qu'il y aurait une réglementation uniforme que toutes les provinces accepteraient. Le député de Fraser Valley-Est (M. Belsher) se rappellera le comité chargé d'étudier le projet de loi C-19 où l'Association des camionneurs canadiens supplièrent le gouvernement de ne pas mettre cette mesure en oeuvre tant que tout le reste ne serait pas d'abord en place et qu'il n'y aurait pas entente avec les autres autorités dans les dix provinces et les deux territoires sur un ensemble uniforme de règlements, règles et conditions régissant le camionnage interprovincial. Nous n'avons toujours pas cette entente. C'est la loi de la jungle dans ce secteur.

Je crois comprendre que ma propre province refuse même de discuter du sujet avec les autorités fédérales. D'après la Constitution canadienne, en remontant à l'AANB, le gouvernement national avait compétence sur le camionnage international et interprovincial jusqu'au début des années 50, lorsqu'il en a abandonné l'administration aux provinces. Depuis, nous les avons vues courir dans dix directions opposées, et cela continue toujours malgré ce que nous a dit le gouvernement.

Le bureau d'enquête sur les accidents de transport, qu'ils soient aéronautiques, maritimes, ferroviaires ou de productoduc, devra être un gros organisme. L'enquêteur

idéal pour un accident d'avion ne sera pas très bon pour les accidents de pipeline, et vice-versa. On ne peut embaucher ce genre d'employés au Centre d'Emploi Canada ni les recruter dans la rue. Ils doivent être des spécialistes. Il faudra que ce soit un gros organisme, ce à quoi je ne vois pas d'objection, mais le gouvernement doit s'engager à l'appuyer. Il aurait avantage à prévoir beaucoup d'argent pour ce bureau dans le budget afin que celui-ci puisse nommer et engager les meilleures personnes possible.

Je ne tiens pas à revivre le passé. Je me souviens d'une conseillère municipale d'Edmonton qui a été nommée, un jour, au conseil d'administration d'Air Canada. Quand on lui a demandé si elle était compétente pour ce poste, elle a répondu qu'elle avait déjà pris l'avion quelques fois. Nous ne voulons pas de gens qui ne connaissent rien au secteur dans un bureau d'enquête. Les personnes nommées devraient être expérimentées et compétentes.

Il y a eu cinq ministres des Transports depuis 1980 et presque autant de ministres d'État aux Transports. Jean-Luc Pépin s'est opposé à la déréglementation et sa carrière a pris fin. C'est le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Axworthy) qui a commencé à vanter à outrance les vertus de l'économie de marché, de l'entreprise privée et de la déréglementation. Malgré les avertissements des experts de l'extérieur du Parlement, son gouvernement a entamé la déréglementation en 1982, avant d'avoir adopté des lois et des règlements. Le député de Vegreville (M. Mazankowski), le député de St. John's-Ouest (M. Crosbie) et maintenant le député de Roberval (M. Bouchard) lui ont succédé. Ces cinq ministres nous ont souvent dit au comité qu'il n'y aurait aucun compromis en ce qui concerne la sécurité, les inspections, l'application de la loi et les enquêtes.

Cette fois-ci, nous ne nous contenterons pas de belles paroles. Le gouvernement ferait mieux de dire dans le budget combien d'argent il y consacrera, combien de personnes il engagera et quel genre de personnes ce sera. Si tout cela figure dans le budget, nous le croirons peut-être.

On nous accuse de chercher à faire peur au public. Pourtant tous les ministres en poste depuis le début de la déréglementation ont été avertis à maintes reprises des lacunes du système. Et pas seulement par des députés, mais par des témoins experts qui savaient de quoi ils parlaient. Nous avons tenu des tas d'audiences, notamment sur les fourgons de queue, le livre blanc Aller sans entrave, la Loi sur les transports nationaux et la Loi sur le transport par véhicules à moteur. Des centaines de témoins ont déclaré, pendant ces audiences et en d'autres occasions, que les inspections étaient insuffisantes et que les lois n'étaient pas appliquées correctement. Pourtant, on n'a pas tenu compte de leur avis.

• (1540)

Il y a un témoignage que je tiens tout particulièrement à rappeler aux députés. Dans ce cas, il serait bien difficile de dire qu'il s'agit du témoignage d'un socialiste enragé. Il s'agit de l'ancien chef de l'American Federal Aviation Administration, et il avait été nommé par Reagan. Il s'est présenté devant le Comité permanent des transports et il nous a exhortés à ne pas procéder à la déréglementation avant que tout ait été mis en place dans tous les modes de transport. Il a reconnu sans hésiter les erreurs commises aux États-Unis et nous a dit de ne pas faire les mêmes, mais plutôt d'en tirer des enseignements. Pas un ministre, pas même une mince majorité des membres du Comité des transports n'étaient d'accord avec lui.

Il nous a dit de nous doter d'un nombre suffisant de contrôleurs, d'inspecteurs, d'agents de surveillance, d'aménager de nouvelles pistes, de préparer nos aéroports à recevoir plus de passagers et à soumettre plus de bagages aux vérifications de sécurité. Il nous a dit de faire tout cela, puis de déréglementer. Les routiers nous ont dit la même chose.

Des représentants de l'Association du transport aérien du Canada, des propriétaires et des pilotes canadiens, des contrôleurs de la navigation aérienne et le syndicat des machinistes se sont présentés devant le comité et la plupart ont déclaré qu'ils étaient en faveur de la déréglementation, mais que nous n'étions pas prêts. Et ils avaient parfaitement raison.

On nous a répété jusqu'à nous étourdir qu'il n'y aurait aucun compromis à l'égard de la sécurité. Mais quatre ministres des Transports plus tard, nous en sommes toujours aux compressions, aux réductions et aux mesures d'austérité. Tout cela après nous avoir dit que l'on ne ferait pas de compromis. C'est pourquoi nous ne croirons pas le ministre ni le gouvernement sur parole. Ils feraient mieux de faire une promesse par écrit, de la coucher sur papier, de façon irrévocable.

Si le Conseil du Trésor ou le ministre des Finances (M. Wilson) refuse d'accorder les ressources nécessaires au ministre des Transports (M. Bouchard) et à la ministre d'État aux Transports (M^me^ Martin), ces ministres devraient se poser des questions et démissionner avec la bénédiction de tous les Canadiens.

Peu importe ce que l'on pense du déficit ou de la dette nationale, depuis quatre ans, les ministres des Transports compromettent avec désinvolture le bien-être des voyageurs et la sécurité des travailleurs des transports sous prétexte de restreindre les dépenses et de réduire le déficit. Compte tenu de ce que j'ai vu dans certains secteurs des transports, je suis sidéré que cela ait marché aussi bien avec les outils dont on disposait.

Je ne vois vraiment pas comment le Bureau d'enquête sur les accidents de transport pourrait être efficace sans cette promesse par écrit. J'ai suivi trop d'audiences, trop de débats, trop de projets de loi et j'ai vu trop de ministres s'esquiver et ne pas faire leur travail. A mon avis, c'est la même chose avec ce ministre-ci jusqu'à présent. C'est un brave type. Il ne s'agit pas du tout d'une critique personnelle, mais il n'est pas dans son élément. Ce n'est pas dans ses cordes, sans parler des ficelles.

Il faut se remettre sur la bonne voie. Depuis la fin des années 70, dans le secteur des transports au Canada, nous nous sommes égarés. Cette fois-ci, j'espère que le gouvernement sera conséquent avec ce qu'il dit, dans ses actes. Il nous a trop chanté la même rengaine.

Je me rappelle l'époque d'Otto Lang, le non regretté. J'ai écouté avec un vif intérêt, ce matin, mon bon collègue du Nouveau-Brunswick, qui a commencé à parler au nom de l'opposition officielle. J'espérais qu'il aurait au moins la courtoisie de rougir. En effet, il était président du Comité des transports lorsque le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Axworthy) a adopté la déréglementation. On aurait donné le bon Dieu sans confession aux libéraux du Comité des transports. Ils nous disaient à quel point la déréglementation était un bonne chose, mais les conservateurs les ont battus à plate couture. Les libéraux ont été défaits et les conservateurs ont pris le pouvoir. C'est trop fort! Pendant la première année de la nouvelle législature, en 1984, j'ai écouté les libéraux prononcer des discours conservateurs et les conservateurs, des discours libéraux. Je dois avouer que j'en perdais mon latin.

Le gouvernement ne s'est réellement pas engagé à traiter les transports comme un service public. Il n'est pas prêt à le traiter comme un service qui doit être réglementé. Or, nous devons faire en sorte que les transporteurs s'acquittent de leurs fonctions. Je ne m'oppose pas à ce qu'ils fassent des investissements qui leur rapportent raisonnablement, mais nous ne pouvons pas les laisser faire. Nous ne pouvons laisser les lignes aériennes se charger de l'inspection des passagers et des bagages dans les aéroports. Cette responsabilité incombe au ministère des Transports. En outre, nous ne pouvons pas laisser les sociétés ferroviaires inspecter leur propre matériel avec leurs inspecteurs de wagons qui sont en nombre insuffisant.

Le gouvernement a permis aux propriétaires et aux exploitants d'entreprises de transport d'agir à leur guise. Tant qu'ils peuvent faire des bénéfices, on les considère prospère. Le gouvernement actuel ou un autre comme lui, ce qu'à Dieu ne plaise, laissera tuer plus de gens parce que le ministre actuel et ses trois prédécesseurs tout comme le gouvernement précédent ont accepté des compromis en matière de sécurité, d'inspection et de respect des règlements. A moins que le gouvernement n'annonce dans son budget les ressources nécessaires pour bien faire les choses, nous ne le croirons pas et nous allons lutter pour qu'il le fasse.

[*Français*]

M. Ricard: Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le discours de mon honorable collègue du Nouveau parti démocratique et je me souviens qu'il y a quelques années lorsqu'un accident est arrivé à Gander et tout récemment à Dryden, tous les partis de l'opposition ont demandé, ont crié au meurtre d'abord, et ils ont demandé que l'on institue une enquête royale. On présente aujourd'hui un projet de loi qui vise à séparer les enquêteurs de ceux qui appliquent la loi et ils ne sont pas contents de cela. Ma première question est la suivante: j'aimerais savoir ce qu'ils peuvent reprocher à un système qui va définitivement séparer les enquêteurs de ceux qui appliquent les règlements? Comme deuxième question, je voudrais savoir si eux ont une politique à ce niveau-là? S'ils en ont une, j'aimerais qu'on la connaisse parce qu'ils «chialent» tout le temps contre le gouvernement, mais ils ne nous amènent jamais de propositions concrètes. Ma dernière question est la suivante: si jamais un parti socialiste était au pouvoir, j'aimerais savoir quels seraient les crédits affectés à cet effet?

[*Traduction*]

M. Benjamin: Madame la Présidente, je m'excuse auprès de mon collègue. Je n'ai pas bien entendu ses deux premières phrases. Il a dit quelque chose à propos de l'accident de Gander, à propos duquel je ne prétends pas connaître quoi que ce soit.

• (1550)

Le député nous demande ce que nous ferions. Comme je l'ai dit dans mon discours, et j'étais sérieux, nous demanderions au gouvernement de traiter les transports en service public. Il s'agit d'une chose que tout le monde au Canada doit utiliser, directement et indirectement. On ne peut pas laisser les exploitants et propriétaires agir à leur seule fantaisie, dans tous les modes de transport, qu'ils soient publics ou privés, pour qu'ils s'occupent

avant tout de leurs intérêts à eux comme condition première. Cela est intolérable.

J'oublie l'autre question posée par mon collègue, en tout cas je n'ai pas utilisé une seule fois dans mon discours le sigle NPD. Si mon collègue désire que je lui fasse un exposé de 40 minutes sur la politique néo-démocrate des transports, c'est avec le plus grand plaisir que je demanderai le consentement unanime de la Chambre pour qu'elle m'accorde 40 minutes de plus.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La ministre d'État aux Transports.

Mme Martin (Lincoln): Le député de Regina—Lumsden (M. Benjamin) a évoqué deux ou trois points au sujet desquels je voudrais le rassurer. Tout d'abord, il a parlé de l'aptitude et de la compétence technique des gens. Comme je l'ai dit dans mes observations, il y a un article qui dit que les membres doivent posséder collégialement la compétence voulue en matière de transport aérien, maritime, ferroviaire ou par productoduc. Cela est inscrit au projet de loi pour qu'il en soit ainsi.

Question personnel, il y a actuellement pour les trois modes 300 personnes environ qui s'occupent d'enquêtes sur accidents. Nous n'avons nullement l'intention de réduire les ressources affectées aux enquêtes sur les accidents.

Le député a parlé de la compétence technique nécessaire. La grande majorité de ces personnes qui effectuent actuellement des enquêtes seront certainement mutées au nouveau bureau, ce qui fait que la compétence technique va rester. J'aimerais ajouter que nous n'allons pas nécessairement recruter ces gens-là par le truchement du bureau de main-d'oeuvre local.

Les transports c'est l'affaire du ministre des Transports, mais c'est aussi la mienne. Je compte bien m'employer à fond à piloter ce projet de loi jusqu'au bout, à le voir adopter et à le voir appliquer.

M. Benjamin: Je sais gré à la ministre de ses efforts pour me rassurer et je l'en remercie. Je me souviens que lorsqu'on m'a donné l'assurance qu'il y avait suffisamment d'inspecteurs des chemins de fer, ce qu'on a appris c'est qu'il y en avait 19 pour 100 000 milles de voie et pour plus de 150 000 unités de matériel roulant.

On nous a assuré à maintes reprises qu'il y aurait suffisamment de contrôleurs de la circulation aérienne. Est-ce que l'arriéré de plus de 1 200 dossiers d'enquête ne met pas la puce à l'oreille à la ministre d'État? Est-ce que cela ne fait pas comprendre au ministre et aux ronds de cuir du ministère des Transports qu'ils ont énormément de retard, mais qu'ils doivent pas se borner à le rattraper.

Bien sûr, on recrutera des employés du ministère des Transports et de l'Office national des transports. Je suppose qu'on devra dénicher des experts dans d'autres pays. On ne trouve pas ces gens-là aux centres de main-d'oeuvre du Canada. Le ministre va avoir du plaisir à mettre le bureau sur pied. A mon avis, le gouvernement n'a pas assez de personnel. Si le ministre ne fait qu'embaucher d'anciens cheminots ou cadres de lignes aériennes, le problème ne sera pas réglé.

Mme Feltham: Dans son discours, le député a dit qu'il n'avait pas lu le projet de loi en entier. Voici une citation à la page 6:

> 4.(2) Le gouverneur en conseil nomme comme membres les personnes qui, à son avis, possèdent collégialement la compétence voulue en matière de transport aérien, maritime, ferroviaire ou par productoduc.

Le député a aussi exprimé des craintes au sujet de la mission du bureau. A la page 8, le projet de loi explique ce que le bureau doit faire et comment il doit publier des rapports. Voici un extrait du paragraphe 7(2):

> . . . ses conclusions doivent toutefois être complètes, quelles que soient les inférences qu'on puisse en tirer à cet égard.

Le projet de loi définit ce que le bureau doit faire et va continuer à faire.

M. Benjamin: Je remercie ma collègue d'avoir fait cette observation. Toutefois, je lui signale que nous avons déjà eu des cas où, de l'avis du gouvernement, quelqu'un possédait la compétence voulue.

Si elle avait été ici aussi longtemps que moi, elle saurait que cela ne fonctionne pas. C'est une raison de plus pour laquelle les membres du comité permanent vont dorénavant insister pour interroger chaque candidat nommé—à huis clos ou non, peu m'importe—afin de décider s'ils sont disposés à le recommander. Trop souvent, le gouvernement veut tout simplement pistonner le candidat et ne s'intéresse guère à ses titres de compétence, ses antécédents et son expérience.

M. Belsher: J'ai écouté attentivement l'allocution du député de Regina—Lumsden (M. Benjamin). Comme la question des transports est l'un de ses points forts et qu'il l'a étudiée pendant des années, je tiens à lui signaler qu'il semble dire que nous avons déréglementé la sécurité. Rien ne saurait être moins vrai, et il le sait.

M. Benjamin: Transigé sur elle.

M. Belsher: Le Canada a un très bon dossier en matière de sécurité. En fait, c'est l'un des meilleurs au monde pour n'importe quel moyen de transport. Certes, des accidents arrivent, mais c'est justement pour cela que nous présentons ce projet de loi. Nous voulons empêcher qu'il ne s'en produise davantage. Nous voulons nous assurer que nous avons en place les moyens qu'il faut pour prévenir les accidents.

Le projet de loi répond à la nécessité d'améliorer la sécurité et de s'assurer qu'elle a fait l'objet d'une étude approfondie. Le gouvernement a présenté des modifications à la Loi sur l'aéronautique en 1985, et le député a participé au débat sur ce projet de loi. Des modifications ont aussi été apportées à la Loi sur la marine marchande du Canada en 1987, et à la Loi sur le transport ferroviaire l'an dernier. Le député a participé à ces débats également.

Le député parle de camionnage interprovincial. Les routes relèvent de la compétence provinciale. Chaque province a sa propre force policière. Qu'un camion aille d'une province à une autre n'y change rien. Pourquoi ne pas garder ce système et laisser à chaque province le soin d'assurer la sécurité sur son territoire? Pourquoi vouloir créer un système intermodal alors que chaque province est déjà compétente en la matière?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Une brève réplique du député de Regina—Lumsden.

M. Benjamin: Merci de votre patience avec nous tous, madame la Présidente. A mon avis, la sécurité a été déréglementée lorsqu'on a annulé la réglementation de l'entrée et de la sortie relativement à l'exploitation des compagnies aériennes et des avions nolisés. Il subsiste une lacune béante. Tant que quelqu'un peut obtenir un prêt d'une banque, louer un ou deux appareils et embaucher un équipage en chômage pour la moitié du salaire normal, il est en affaires. Il n'a peut-être pas de mécaniciens ni de hangar, mais il est en affaires. Combien de douzaines de ces entreprises a-t-on ainsi lancées? C'est encore pire chez nos voisins du sud. Il me semble que c'est déréglementer la sécurité.

La même chose s'est passée dans d'autres secteurs de l'industrie des transports. Ils sont essentiels pour l'économie nationale, et peu importe que la propriété en soit privée ou publique, de par leur nature même, ce sont des monopoles naturels. Ils doivent donc être réglementés et contrôlés, particulièrement dans les domaines de la sécurité, de l'inspection, du respect des règles de sécurité, et sous tous les autres rapports que j'ai mentionnés.

Il ne s'agit pas seulement d'un ou deux problèmes qui se présentent de temps à autre. Tout cela fait penser à une grosse boule de cire, que le gouvernement s'est contenté jusqu'ici de faire fondre.

• (1600)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: Le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand)—L'assurance-chômage—Les fonds réaffectés à la formation—La répartition géographique des dépenses—Le Livre blanc—On demande à la ministre de le renvoyer au comité parlementaire; le député d'Edmonton-Est (M. Harvey)—L'énergie—Le programme des énergies de remplacement—La suppression des postes—Le développement des énergies de remplacement; le député de Kenora—Rainy River (M. Nault)—Les droits des autochtones—L'enseignement postsecondaire —La grève de la faim d'étudiants—Le processus bilatéral.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI CONSTITUANT LE BUREAU D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS DE TRANSPORT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bouchard (Roberval): Que le projet de loi C-2, Loi constituant le Bureau d'enquête sur les accidents de transport et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des transports.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, je désire parler du projet de loi à l'étude, qui porte sur la création d'un nouveau Bureau d'enquête sur les accidents de transport.

Je dirais pour commencer que la décision du ministre de créer ce nouveau bureau à l'image du BCSA est une bonne chose. Toutefois, il me semble que le ministre met la charrue devant les boeufs. Les enquêtes sur les accidents sont nécessaires pour garantir des normes élevées de sécurité. De nombreuses recommandations découlant d'enquêtes de ce genre ont contribué à la qualité des

règlements de sécurité qui protègent les passagers d'avion.

Pourquoi le gouvernement se dépêche-t-il tant de créer ce nouveau bureau? Pourquoi n'attend-il pas les résultats de l'enquête judiciaire sur l'accident de Dryden? Pourquoi n'attend-il pas l'examen par le juge Estey des circonstances entourant l'écrasement de Gander?

Logiquement, les enquêtes précèdent les lois, comme on l'a vu dans le cas de l'enquête Dubin qui a conduit à la Loi sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne. Est-ce que le gouvernement ne s'intéresserait pas aux constatations et aux recommandations de l'examen d'Estey et de l'enquête de Dryden?

Selon un récent sondage Angus Reid, les Canadiens estiment que le transport aérien est moins sûr qu'il était et la grande majorité veut que le gouvernement fasse preuve d'initiative et agisse à ce propos. Le sondage révèle également que les Canadiens veulent des règlements plus sévères dans le domaine du transport aérien. Le gouvernement devrait mettre la sécurité aérienne au premier rang sur la liste des priorités. Je vais expliquer à la Chambre pourquoi.

Le vendredi 10 mars, j'ai appris que le vol 363 d'Air Ontario s'était écrasé à Dryden peu après le décollage. Quelque 24 personnes ont été tuées et de nombreuses autres, blessées. Les familles des victimes veulent savoir ce qui s'est passé. Elles veulent qu'on leur dise que nos voies aériennes sont sûres. Elles veulent savoir que les règlements ont été respectés.

Dans les jours qui ont suivi l'écrasement, nous avons entendu parler d'un rapport publié par Transports Canada il y a trois ans, dans lequel le ministère précisait que la région s'étendant de Wawa à Kenora était l'une des zones aériennes les plus dangereuses au pays. Nous avons également appris que, selon ce même rapport, le taux d'accident dans le nord de l'Ontario était plus élevé que la moyenne nationale. C'est effrayant, et c'est tout à fait inacceptable.

C'est inacceptable pour les habitants du nord de l'Ontario, et cette question devrait être au premier rang sur la liste des priorités du gouvernement. C'est également la raison pour laquelle les membres du Parti libéral croient que le gouvernement aurait dû attendre de connaître tous les faits avant de présenter cette mesure législative.

Ce nouveau Bureau d'enquête sur les accidents de transport ne règlera pas les problèmes pressants liés à la sécurité aérienne au Canada. Il ne règlera pas non plus les problèmes pressants liés aux inspecteurs de la sécurité aérienne, aux contrôleurs aériens et aux effets dangereux de la déréglementation.

La déréglementation de l'industrie du transport aérien au Canada a créé de graves difficultés sur le plan de la sécurité aérienne dans notre pays. Le gouvernement a accéléré le processus législatif de déréglementation, ce qui a donné lieu à plusieurs erreurs graves dans les mesures législatives définitives, erreurs qui ont mis la sécurité aérienne en péril. Faut-il rappeler que c'est un gouvernement libéral qui a parlé de déréglementation la première fois? Le Parti libéral est favorable à la déréglementation, mais non pas au rythme accéléré avec lequel le gouvernement conservateur a procédé. Le gouvernement actuel n'a pas mis, dans ce dernier projet de loi, une disposition particulière qui aurait protégé les localité éloignées, comme celles du nord de l'Ontario, contre les diminutions de service occasionnées par la déréglementation, et cette omission est à l'origine du manque de sécurité qui existe actuellement dans les transports aériens.

Le projet de loi C-2 ne redonne pas confiance en matière de sécurité aérienne. Les Canadiens veulent être sûrs que leurs lignes aériennes sont sans danger. Ils veulent, à juste titre, des règlements qui les protègent. Que les députés sachent bien que c'est parce que le gouvernement n'a pas inclus cette disposition particulière qu'il y a eu diminution des services. C'est parce qu'une telle disposition n'a pas été prévue que les services météorologiques dans ma cironscriptioins et partout dans le nord de de l'Ontario sont maintenant inadéquats. Et c'est ce qui explique également que les accidents aériens et les pertes de vie ont augmenté. J'invite le ministre à survoler ma circonscription un beau samedi et il pourra se rendre compte lui-même de la qualité des services dans le Nord.

Quand on a présenté ce projet de loi la première fois, en juillet dernier, le ministre a déclaré que la Loi nationale sur les transports plaçait la sécurité en première place sur la liste des objectifs du gouvernement. Que le gouvernement ne prenait pas cet engagement à la légère.

Qu'est-il advenu de cette promesse? Après l'écrasement qui est survenu à Dryden et compte tenu du manque d'inspecteurs et de contrôleurs aériens au Canada, je vois mal comment le gouvernement peut dire qu'il a tenu cet engagement. Comment ce projet de loi pourrait-il convaincre les Canadiens que la sécurité aérienne est prioritaire aux yeux du gouvernement?

Je voudrais maintenant examiner le mandat du nouveau Bureau d'enquête sur les accidents de transport. Le but du projet de loi était d'établir ce bureau à titre d'organisation tout à fait indépendante. Ses normes doivent être les plus élevées qui soient de façon qu'on n'emploie que les meilleurs experts canadiens dans le domaine de la sécurité des transports. Si l'on ne s'en tient pas à ces principes de base, nous assisterons à une répétition des incidents qui ont entouré l'enquête sur l'écrasement de Gander.

Les députés de mon parti ne sauraient trop insister: attendons les résultats des enquêtes judiciaires sur les accidents survenus à Dryden et à Gander avant d'adopter ce projet de loi à toute vapeur.

L'enquête Dubin sur la sécurité aérienne était à la base de la mesure législative de 1984, la Loi sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne. C'est une simple question de bon sens et de logique. Si le gouvernement attend ces résultats, il aura les recommandations nécessaires pour établir une organisation d'enquête sur les accidents qui va promouvoir la sécurité au Canada et s'assurer que les activités quotidiennes de l'organisation ne deviennent pas une source de conflits.

J'espère aussi que le gouvernement sera tenu de suivre les recommandations du nouveau Bureau d'enquête sur les accidents de transport, comme c'était le cas avec le BCSA. La seule différence, c'est que le projet de loi C-2 obligeait le gouvernement à en suivre les recommandations.

En mars 1987, le Bureau canadien de la sécurité aérienne a terminé son étude sur les accidents d'avion dans la région de Wawa-Kenora. D'après les conclusions de l'étude, le fait que des pilotes suivant les règles de vol à vue s'aventuraient dans des zones de mauvais temps semblait être un facteur du taux élevé d'accidents dans cette région-là. De plus, le nord de l'Ontario n'avait pas suffisamment de postes d'observation météorologique fonctionnant 24 heures sur 24 pour minimiser les problèmes qu'entraînent les prévisions du temps. En se basant sur ces conclusions, le bureau a fait deux recommandations pour améliorer la sécurité. Que le ministère des Transports et le ministère de l'Environnement installent au plus vite des stations météorologiques automatiques dans cette région et que le ministère des Transports lance une campagne de promotion pour sensibiliser les pilotes aux efforts supplémentaires qu'exige la sécurité dans cette région. On n'en a pas tenu compte. Si le gouvernment avait écouté les experts, l'accident de Dryden aurait peut-être été évité.

Pour terminer, j'exhorte le gouvernement à écouter attentivement les recommandations des députés de ce côté-ci de la Chambre. Elles sont judicieuses et valides. J'exhorte le gouvernement à attendre les conclusions de l'examen de l'accident de Gander par le juge Estey et de l'enquête judiciaire sur l'accident de Dryden avant d'adopter cette loi.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Johnson: Madame la Présidente, je suis surpris et consterné par certains des commentaires du député de Kenora—Rainy River (M. Nault). Il suggère que nous retardions la formation du nouveau bureau et que nous gardions l'ancien pendant encore quelque temps. C'est le contraire qu'il veut et dont le pays a besoin.

Son parti et lui sont-ils prêts à assumer la responsabilité des retards qu'une telle décision pourrait entraîner? Si nous n'avons pas d'organismes adéquats pour faire enquête sur les accidents de transport de toutes sortes, nous ne pourrons pas sauver des vies: ce retard se traduira par de nouveaux décès.

J'ajouterais que nous ne créons pas ce bureau à la hâte. Il y a belle lurette que le gouvernement et le ministre des Transports (M. Bouchard) en envisagent la mise sur pied.

• (1610)

Dans le hansard du 6 juillet 1986, on trouve la déclaration suivante du vice-premier ministre (M. Mazankowski).

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je m'excuse d'interrompre le député. Est-ce qu'il s'agit simplement d'une observation et d'une question ou le député intervient-il dans le débat?

M. Johnson: Je pose ma question, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Donc nous attendons la question, pour que le député puisse y répondre dans le temps dont il dispose.

M. Johnson: Madame la Présidente, ma question est très simple. Le député sait que nous ne nous sommes pas précipités pour créer ce bureau.

Est-il disposé à prendre la responsabilité du retard qui pourrait en résulter?

M. Nault: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. Tout d'abord, les Canadiens ne sont pas convaincus que le nouveau bureau d'enquête va changer quoi que ce soit à la situation actuelle. La sécurité aérienne, il n'y en a pas en ce moment. Que le gouvernement mette en place le bureau d'enquête avant ou après le résultat des deux enquêtes, cela ne changera rien à la situation.

Si le gouvernement veut que le projet de loi réponde aux besoins du pays, il faudrait qu'il attende les rapports. Il disposera alors des renseignements nécessaires pour présenter un projet de loi musclé qui permette d'enquêter comme il le faut, pour éviter d'avoir à traverser à nouveau dans quelques années les difficultés que nous connaissons en ce moment.

M. Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, j'aimerais que l'orateur précédent élucide son propos. Il a dit qu'en opérant des compressions et en gelant pour trois ans les effectifs des contrôleurs de la circulation aérienne, le gouvernement a créé en 1985 une pénurie aiguë de contrôleurs et crée un grave problème de sécurité au Canada. Que la situation est la même pour ce qui est des services météorologiques et de l'organisation de l'espace aérien. Que c'est le refus de réaliser des pistes parallèles à Vancouver et toutes les compressions budgétaires qui mettent des vies canadiennes en danger. Ce n'est pas la faute du Bureau canadien de la sécurité aérienne, qui continue de fonctionner, de faire enquête sur les accidents, et de présenter des rapports à ce sujet, malgré l'incident de Gander et malgré ce projet de loi. Les enquêtes se poursuivent et les professionnels qui en sont chargés travaillent avec compétence. C'est en réalité les compressions budgétaires du gouvernement et la déréglementation qui ont créé une situation aérienne désastreuse. Est-ce bien cela que le député a déclaré au député de Calgary-Nord (M. Johnson)?

M. Nault: Madame la Présidente, je remercie le député de poser la question. C'est là en gros le problème du nord de l'Ontario. On ne donne pas suite aux recommandations du BCSA. C'est bien beau de solliciter les recommandations de divers bureaux d'enquête, mais si on ne les met pas en oeuvre, cela ne donne strictement rien. Voilà le problème.

Le nord de l'Ontario présente des recommandations et des rapports au gouvernement et au ministre, mais rien n'est fait pour y donner suite. On a vu à quel point le terrible accident de Dryden a amené les citoyens du nord de l'Ontario et, notamment, de ma circonscription à se poser de sérieuses questions la sécurité du transport aérien à l'heure actuelle.

Nous demandons au gouvernement de présenter un projet de loi qui contribue à atténuer ces inquiétudes. Ce n'est pas en faisant fi des rapports et des résultats des enquêtes qu'on a commandées qu'on va aider le nord de l'Ontario. On ne fera ainsi que parler du problème sans jamais le régler. Les transporteurs aériens qui desservent le nord de l'Ontario réduisent leurs frais pour arriver à offrir des services concurrentiels avec ceux du centre du pays, ce qui est impossible. Voilà le problème que nous vivons tous les jours.

Il faudrait permettre aux régions défavorisées qui ne peuvent pas assurer la rentabilité de leurs services de recourir à une réglementation pour faire passer la sécurité avant le profit, et non l'inverse comme c'est le cas à l'heure actuelle.

M. Casey: Madame la Présidente, je n'ai que quelques observations à présenter. Le député de Kenora—Rainy River se demande pourquoi on nous accuse de vouloir faire voter ce projet de loi à la hâte. En tant que nouveau député, j'ai l'impression que nous procédons toujours ou trop vite ou trop lentement. Nous ne semblons jamais aller au bon rythme. J'estime que, pour une fois, nous avons maintenant le bon rythme.

Le projet de loi est bien conçu. Il va permettre la tenue d'enquêtes de qualité égale pour tous les accidents, quels qu'ils soient. Jusqu'à maintenant, l'enquête d'un accident ferroviaire n'était pas aussi poussée que l'enquête d'un accident aérien ou maritime. Désormais, tous les accidents, aériens ou autres, seront traités de la même manière.

Les députés exigent des preuves d'autorité. Ce projet de loi en est justement une. C'est une preuve d'autorité. Il va garantir des enquêtes de qualité uniforme pour tous les accidents.

M. Nault: Madame la Présidente, je remercie le nouveau député de ses observations. Le plus gros problème dans cette situation, c'est qu'une fois revenus au projet de loi, nous constaterons que rien n'a changé par rapport au BCSA. Les membres du bureau ne pourront toujours pas faire connaître leurs impressions ni jouer un rôle dans l'enquête elle-même. Nous nous retrouvons au point de départ.

Nous voulons un organisme indépendant qui enquête sur les accidents comme l'écrasement d'avion survenu à Dryden, qui formule des recommandations et nous permette d'améliorer nos voies aériennes. En adoptant ce projet de loi maintenant on ne fera que recréer le problème que nous avions avant. On ne peut être d'accord quand on n'a ni le pouvoir ni la possibilité de dire aux Canadiens ce qui se passe dans l'industrie canadienne.

M. MacDougall: Madame la Présidente, je viens moi aussi du nord de l'Ontario. Lorsque le député parle des transports aériens dans le nord de l'Ontario, pense-t-il à des services comme Nor Ont Air, Air Ontario Beaskin ou Frontier? Il y en a d'autres. Le député est-il insatisfait des services que ces compagnies aussurent aux habitants du Nord ontarien, sur le plan de la sécurité?

Accidents de transport

M. Nault: Madame la Présidente, je suis effectivement insatisfait du service que nous obtenons dans le nord de l'Ontario. J'ignore combien de temps le député met pour se rendre d'Ottawa dans sa circonscription, mais moi, je dois compter six heures. C'est absolument inacceptable. Je ne dis pas qu'il y a un manque total de sécurité mais qu'il n'y a pas de mécanismes pour assurer une sécurité aussi grande qu'avant la déréglementation, alors que le nombre d'inspecteurs était suffisant. Il suffit de se pencher sur l'accident survenu à Dryden. On nous dit que la recommandation du BCSA était simple. Les pilotes devraient visuellement inspecter les aîles de l'avion avant le décollage. Cette recommandation aurait dû être distribuée aux lignes aériennes étant donné les conditions météorologiques qui caractérisent le Nord ontarien. On aurait dû penser aux habitants du nord de l'Ontario. Je vois maintenant que mon temps de parole est écoulé.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, c'est volontiers que je prends la parole pour participer aujourd'hui au débat à l'étape de la deuxième lecture consacré au projet de loi constituant le Bureau d'enquête sur les accidents de transport qu'a présenté le ministre des Transports (M. Bouchard).

Auparavant, je tiens à rendre hommage au député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) qui a été le premier représentant de notre parti ce matin à participer au débat. Il a soulevé un certain nombre d'aspects importants. En outre, je tiens à saluer le député de Regina—Lumsden (M. Benjamin), le doyen de notre parti en ce qui concerne les transports, qui est pour nous une source inépuisable de connaissances et d'expérience.

Avant d'aborder l'examen du projet de loi dont nous sommes saisis, je tiens à formuler quelques brefs commentaires. Peut-être se rattachent-ils à certains égards à la sécurité ferroviaire, mais ils embrassent la question beaucoup plus vaste qu'ont soulevée de nombreux députés au cours de la période des questions et d'autres débats, soit VIA Rail et ses perspectives d'expansion—peu vraisemblables à en juger aux réponses du ministre des Transports. Je songe en particulier au service de VIA Rail dans le nord de la Colombie-Britannique. Vendredi soir dernier, j'ai eu l'occasion de faire le voyage aller et retour de Prince George à Goat River. Je tiens à exprimer ma gratitude au personnel de ce train avec qui j'ai pu m'entretenir du service ainsi qu'aux passagers qui m'ont dit jusqu'à quel point ils considéraient ce service comme important.

• (1620)

Je tiens également à remercier les dirigeants de VIA Rail à Montréal qui avaient prévenu de ma visite et qui s'étaient assurés que j'aurais toute la documentation nécessaire à ma disposition à bord du train. Peut-être a-t-il été question de sécurité au cours de ce voyage. Si je le dis, c'est que j'ai eu l'occasion de me rendre au wagon de tête. A vrai dire, le gouvernement libéral qui a précédé celui-ci a en quelque sorte forcé la société ferroviaire à utiliser de vieilles fournaises sur roues qui constituent un véritable danger. Selon le communiqué que le ministre des Transports (M. Bouchard) a remis aux journalistes, le nouveau Bureau d'enquête sur les accidents de transport recherchera les causes des accidents, formulera des recommandations de façon à combler les lacunes, fera rapport de ses constatations et, si possible, proposera des moyens d'éviter les récidives.

Selon le communiqué, le projet de loi vise à réunir trois organismes distincts, soient le Bureau canadien de la sécurité aérienne, la Direction des enquêtes sur les accidents maritimes de Transports Canada et la Direction des enquêtes sur les chemins de fer et productions de l'Office national des transports du Canada. Comme l'a remarqué le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) ce matin, la plupart des députés préféreraient, je suppose, que nous n'ayons pas d'organismes pour rechercher les causes des accidents, surtout qu'ils doivent ramasser les pots cassés et examiner ce qui constitue souvent des accidents tragiques dans le transport au Canada. Bien entendu, il nous faut un organisme qui se charge d'enquêter sur ces accidents pour en tirer les leçons voulues et pour faire adopter par le gouvernement les lois et les règlements qui s'imposent pour éviter que ces compagnies n'aient des accidents.

Je vais montrer par un exemple l'importance de ce projet de loi. Ce faisant, je vais commenter certaines des observations du député de Regina—Lumsden (M. Benjamin) au sujet de la responsabilité. A qui incombe la responsabilité de veiller à ce que ces transporteurs opèrent comme il faut et qu'il ne se produise pas de graves accidents?

Mon exemple provient de ma circonscription du nord de la Colombie-Britannique. Il s'agit d'une situation que m'ont signalée des représentants de la section locale 1415 de la Fraternité des wagonniers de chemins de fer des États-Unis et du Canada. La même situation se présente dans bien d'autres agglomérations où se raccordent les voies ferrées de deux compagnies de chemins de fer. Il s'agit, en l'occurrence, de la British Columbia Railway qui appartient à la province et des Chemins de fer nationaux que nous connaissons bien.

Autrefois, par ordre de l'Office national des transports, le CN devait faire inspecter par ses agents les voitures avant leur mise en convoi. Ces agents étaient accrédités par l'Office national des transports. Pour ceux qui connaissent ma circonscription, précisons que ces trains sont regroupés dans la cour de la BCR située juste au sud de Prince George. Le CN y envoie une locomotive et des fourgons de queue, puis, de là, conduit le train jusqu'à Winnipeg. Comme la BCR est un chemin de fer réglementé par la province, on se dispense de faire examiner les voitures par des inspecteurs accrédités.

La Fraternité des wagonniers de chemins de fer estime qu'il s'agit d'une question d'importance. Ses représentants l'ont soulevée à plusieurs reprises auprès de l'Office national des transports. Je la soulèverai à nouveau en leur nom. Je leur ai dit que ce projet de loi serait étudié aujourd'hui et probablement demain. Nous avons jugé bon de soulever cette question afin d'indiquer les problèmes qui existent.

Les wagonniers ont effectué une enquête au sujet d'un train en particulier, le train nº 358 qui relie Prince George à Winnipeg. Ils ont demandé à leurs collègues de Winnipeg de leur faire part de l'état du train à son arrivée, surtout en ce qui a trait aux problèmes relatifs à ce dernier. De cette façon, ils ont accumulé certains faits au sujet de la sécurité ferroviaire, qui est leur principale préoccupation. S'ils sont censés avoir les compétences voulues pour décider si un train donné est en état de marche ou non, comment se fait-il que l'Office national des transports ait permis à un train de relier Prince George à Winnipeg sans être inspecté au préalable?

Du 13 janvier 1989 au 12 février 1989, on a fait enquête sur le train nº 358. Normalement, il comprenait de 75 à 100 wagons environ. Cette étude a été effectuée par la Fraternité qui est arrivée aux résultats suivants. Quelque 44 wagons étaient en mauvais état, et dans 22 cas, ce sont les roues qui étaient défectueuses. J'ai demandé aux membres de la Fraternité quelles défectuosités étaient les plus inquiétantes, car elles risquaient de provoquer un déraillement. On m'a répondu que les roues constituaient l'élément le plus important à inspecter. Dans le cas de neuf wagons, le chargement laissait à désirer; la charge se promenait dans le wagon, elle était mal attachée et le reste. Huit wagons présentaient des défectuosités au niveau du système de freinage. On peut comprendre à quel point cela peut-être inquiétant. Enfin, les attelages et dispositifs de traction de cinq wagons étaient défectueux.

Les gens qui ont effectué cette enquête jugent tout à fait inacceptable qu'au cours d'un mois donné, 44 wagons d'un même train étaient défectueux, étant donné que ces wagons parcourent la moitié du pays dans cet état. Cependant, nous en sommes arrivés au point où le gouvernement et ses organismes de réglementation permettent aux transporteurs de se gouverner eux-mêmes, de trouver des façons d'éviter des situations comme celle dont je viens de parler. Alors que nous discutons de ce projet de loi, il faut savoir exactement ce à quoi on devra faire face à l'avenir.

Dans le communiqué de presse du ministre, on parle de proposer des façons d'empêcher que certaines situations ne se reproduisent. Dans le cas dont je viens de parler, j'espère qu'on n'attendra pas qu'il arrive un accident. J'entends certes transmettre les renseignements en question au ministre. Il y a là matière à enquête. On devrait exiger le dépôt d'un rapport, afin que les gens qui entretiennent les trains sachent qu'ils sont sûrs et que toutes les localités situées sur la ligne reliant Prince George à Winnipeg puissent dormir en paix.

Si certains de mes collègues sont au courant d'autres problèmes qui se posent ailleurs au Canada, il leur incombe alors de mettre le ministre au courant le plus tôt possible.

Il y a un autre cas dont je voudrais parler, afin de montrer aux députés à quoi nous faisons face en ce qui a trait à sa sécurité ferroviaire. J'ai obtenu d'autres renseignements de la Fraternité des wagonniers de chemins de fer. Les membres de la Fraternité doivent inspecter les trains, afin de s'assurer qu'ils sont sûrs. Je voudrais vous citer un exemple où un travailleur allègue que le roulement à rouleaux a été mal vérifié au moment de l'inspection. J'ai parlé à l'intéressé et il est disposé à fournir d'autres renseignements aux enquêteurs. Il affirme que l'équipe qui vérifiait le train a semblé indiquer que le roulement à rouleaux était défectueux. Cependant, les surveillants ne se sont pas aperçu du problème et le train ou le wagon a pu quitter la gare. Il s'agit ici d'un train transportant du charbon de nord en est, un cas que connaissent bien les Canadiens de l'Ouest. Le train a donc quitté la gare et a déraillé.

Les employés des chemins de fer se disent inquiets de l'état du matériel et de sa fiabilité et estiment que cela pourrait entraîner les déraillements que nous craignons tant. Cet accident une fois de plus s'est produit sur la British Columbia Railway, compagnie de chemin de fer réglementée par la province. Le cas nous intéresse parti-

culièrement parce que ce sont les employés du Canadien national qui assurent l'inspection du matériel.

• (1630)

Permettez-moi maintenant de revenir au projet de loi à l'étude et qui sera bientôt renvoyé à un comité où les gens pourront venir exprimer leur point de vue et qui pourra j'espère convoquer les témoins. J'espère qu'on aura l'occasion d'examiner cette question à fond, ce qui devrait permettre d'élaborer un bon projet de loi.

Bien que le projet de loi précise certains des critères de sélection des membres du Bureau, comme l'ont mentionné les députés de l'autre côté, nous croyons que les membres devraient à eux tous posséder des connaissances approfondies en matière de transport. C'est un aspect très important de la question, madame la Présidente. Mais je voudrais surtout signaler que, à mon avis, le projet de loi devrait comprendre un article signifiant au gouvernement de communiquer avec toutes les parties concernées afin de leur demander si elles veulent siéger au bureau. J'espère que le ministre tentera d'inclure un article de genre dans le projet de loi.

Les wagonniers avec lesquels je me suis entretenu en fin de semaine m'ont entre autres choses déclaré que personne ne leur avait proposé de siéger au bureau. Comme ce sont eux essentiellement qui font le travail quotidien, ils devraient avoir l'occasion—peut-être par l'entremise d'une association professionnelle ou d'un syndicat—de formuler des observations et de participer aux délibérations.

Je serais certainement en faveur d'un amendement qui obligerait le gouvernement à rouvrir son processus de nomination des membres et à veiller à ce que toutes les parties concernées aient l'occasion de participer aux discussions et à la nomination des membres du bureau.

Les députés souhaitent que des organismes tels que le Bureau d'enquête sur les accidents de transport aient une réputation d'indépendance. Il est souvent difficile pour le gouvernement de ne pas sembler s'ingérer politiquement. Il n'a pas fait très bonne figure dans cette affaire. Toutefois, à l'avenir, je pense que des bureaux comme celui-ci, qui doivent souvent se pencher sur des événements tragiques, devraient être indépendants et avoir toute liberté de faire des commentaires. Ces questions ne seront pas nécessairement abordées au cours des travaux quotidiens de la Chambre, comme au cours de la période des questions, mais il reste qu'il incombe à la Chambre d'en discuter. Que le bureau reste indépendant. Qu'il agisse avec professionnalisme et que tous aient l'occasion de faire valoir leur point de vue.

Tous les intéressés devraient avoir également accès aux conclusions des enquêtes. Ces intéressés devraient être clairement identifiés par groupe, que ce soit une société privée, des représentants syndicaux, des membres de la famille ou des victimes de l'accident. Je crois que c'est important.

A mon avis, ce projet de loi n'a que trop tardé, compte tenu des événements qui surviennent dans le secteur des transports ferroviaires, aériens et maritimes. Le transport aérien ne m'est pas aussi familier qu'à bon nombre de députés. Toutefois, ayant dû y avoir recours depuis peu de temps, je peux certainement affirmer que les choses n'ont pas été faciles. Il ne s'agit pas seulement des six heures de vol d'ici à Prince George, en Colombie-Britannique. Vendredi dernier, j'ai dû rester assis dans ces avions pendant beaucoup plus longtemps et il m'a fallu deux jours pour me rendre enfin chez moi. Nous reconnaissons quand même le travail accompli par ces équipes des compagnies aériennes et ferroviaires afin que nous, voyageurs, pas seulement les députés, mais aussi les autres voyageurs canadiens et nos nombreux visiteurs, puissions nous déplacer en toute sécurité et en tout confort.

Les problèmes que connaissent les États-Unis illustrent parfaitement bien ce qui nous attend avec la déréglementation. De toute évidence, l'accroissement du trafic aérien que nous observons maintenant à l'aéroport international Pearson signifie que le gouvernement, Transports Canada et des organismes comme celui que nous étudions devront faire preuve de vigilance pour que les règlements appropriés soient suivis. Et si un accident malgré tout se produisait, il faudrait que ce genre de bureau puisse avoir la possibilité de mener une enquête approfondie et dispose des ressources voulues. Notre critique en matière de transport, le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus), a très bien fait valoir ce point. Il importe qu'un organisme comme celui-ci et le gouvernement aient les ressources nécessaires pour effectuer tous les changements qui s'imposent.

Que va-t-il se produire le soir du budget? Nous ne savons pas encore quelle incidence aura le budget sur ce texte de loi. Il le rendra peut-être inutile. Nous espérons que non, mais ce pourrait fort bien être l'effet du budget que le ministre des Finances nous exposera le 27 avril.

Nous espérons que ce sort n'est pas réservé à bien d'autres domaines, comme les forêts, l'assurance-chômage ou encore le développement régional. Nous ne voulons pas que des mesures législatives aussi bien intentionnées que celles-ci soient réduites à rien du tout parce que les députés d'en face, en appuyant le budget, pourraient leur enlever toute utilité, ainsi qu'à des organismes

comme ce bureau. J'aimerais que le ministre nous rassure sur ce qui va se produire et qu'il nous dise que nous aurons bien les ressources voulues pour mener les enquêtes judicieuses comme il convient.

Des services comme celui-là sont essentiels parce qu'ils assurent l'indépendance dans les enquêtes sur des accidents regrettables. Il me tarde de suivre les délibérations du comité des transports, même si je n'en fais pas partie. Comme vous pouvez le voir, madame la Présidente, d'après les instances qui m'ont été présentées, les gens de ma circonscription qui travaillent dans le secteur des transports s'inquiètent. C'est dans des occasions comme celles-ci ou en correspondant avec le ministre et ses hauts fonctionnaires que nous pouvons faire valoir les préoccupations de ceux qui travaillent dans le secteur des transports, si bien que ce bureau n'aura pas besoin de mener autant d'enquêtes. J'espère qu'il n'aura rien à faire la plupart du temps mai qu'au besoin le gouvernement lui donnera les ressources qui lui permettront d'être efficace.

Merci beaucoup, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions ou commentaires? Je cède la parole au député de Laval (M. Ricard).

[*Français*]

M. Guy Ricard (Laval): Madame la Présidente, j'ai remarqué que dans son discours, mon honorable collègue a parlé, à un moment donné, d'inspection routinière sur les trains. Je voudrais savoir si j'ai bien compris, savoir, qu'il voudrait que dans le projet de loi que l'on dépose aujourd'hui, il y ait un chapitre ou un article qui demanderait aux compagnies ferroviaires de faire une inspection de routine sur les trains en même temps qu'une inspection, lorsqu'il y a une catastrophe, ou bien s'il a d'autres détails additionnels à me fournir là-dessus, car j'ai mal saisi son allégation à ce sujet?

[*Traduction*]

M. Gardiner: Madame la Présidente, à mon avis, les règlements qui régissent l'inspection régulière des trains devraient relever de l'Office national des transports. Ensuite, je voudrais faire part au ministre des préoccupations dont la Fraternité des wagonniers des chemins de fer a discuté avec moi. Je n'attendrai pas que la mesure à l'étude soit adoptée avant de transmettre ces inquiétudes. C'est à mon avis la responsabilité du ministre et de l'Office national des transports de soulever ces questions auprès de la société ferrovaire et de ceux qui y travaillent. Il faut soulever ces questions le plus vite possible.

M. Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, je félicite mon collègue de Prince George—Bulkley Valley (M. Gardiner) pour son discours brillant et sensible sur la sécurité. J'aimerais qu'il précise un peu son souhait d'un avenir sans péripétie pour cet organisme. La plupart des problèmes de sécurité dans les transports dans notre pays, de nos jours, sont attribuables à la politique gouvernementale de compressions à tous les niveaux dans la fonction publique, chez les contrôleurs aériens, les inspecteurs de la navigabilité aérienne. Voudrait-il commenter? La réduction des effectifs dans la fonction publique et une des principales causes des problèmes de sécurité publique.

Les compressions budgétaires en sont une autre. Il n'y a qu'une seule piste à Vancouver. On projette de fermer des stations météorologiques. On ferme les stations d'information de vol à Tofino. Au lieu d'augmenter les services devant le trafic croissant, le nombre grandissant d'avions, le gouvernement crée une impasse en les réduisant ou en en bloquant l'expansion.

• (1640)

Peut-il expliquer comment la politique du gouvernement va directement à l'encontre de la sécurité des voyageurs?

M. Gardiner: Madame la Présidente, je m'en tiens à ce que j'ai dit. J'espère que ce bureau n'aura pas grand-chose à faire. Peut-être la rémunération prévue dans le projet de loi deviendra-t-elle l'un des postes budgétaires les moins importants dont nous aurons à nous occuper dans l'avenir.

Il importe d'examiner l'effet des compressions sur les contrôleurs de la navigation aérienne. Je crois comprendre qu'il y a deux ans, les fonctionnaires du ministère et d'autres parties ont fait connaître au gouvernement leurs préoccupations concernant la sécurité en matière de transport et les problèmes susceptibles de découler de l'absence d'organismes chargés de surveiller ce qui se passe dans les différents secteurs.

Prenons, par exemple, le tragique accident de VIA Rail survenu dans le nord de l'Alberta, qui a donné lieu à une enquête et révélé la nécessité d'étudier les problèmes qui existent. Le rapport sur l'accident de VIA Rail, que j'ai lu, symbolise, il me semble, le problème de la sécurité des transports ferroviaires et autres. Les compressions qui nous attendent peut-être le 27 avril prochain pourraient nous éloigner encore davantage de la sécurité en matière de transport.

M. Côté: En ce qui concerne les conditions financières, je crois que les ressources ont augmenté depuis 1984.

[*Français*]

M. Côté: Madame la Présidente, j'ai un petit commentaire à faire.

Madame la Présidente, je voudrais revenir sur une remarque que mon collègue évoquait tout à l'heure quant à l'indépendance de ce Comité ou de ce Bureau et il a insisté sur les difficultés de la sécurité dont il a donné plusieurs exemples, d'ailleurs, les difficultés de la sécurité que l'on semblait mal contrôler.

Il semble, à mon avis, que le nouveau projet de loi vise précisément à faire cette distinction dans la gestion de la sécurité entre les enquêtes sur les accidents et, bien sûr, la gestion des règles de sécurité.

S'il attache autant d'importance à la réglementation sur la sécurité qui semble mal suivie ou appliquée, je lui poserais la question suivante: de quelle manière pense-t-il que, dans les conditions actuelles, justement, les règles de sécurité peuvent être suivies et appliquées à la lettre, quand on pense que ce Bureau est limité à unimodal, actuellement, et que, d'autre part, il peut y avoir un conflit d'intérêts entre l'enquête et le suivi de la réglementation?

Je lui repose donc la question: Comment peut-il prétendre que les règles de la sécurité peuvent être suivies et appliquées actuellement, alors que dans le projet de loi on veut séparer le plus possible, justement, les deux aspects?

[*Traduction*]

M. Gardiner: Madame la Présidente, je ne suis pas sûr d'avoir entièrement compris la question du député, mais je répondrai de mon mieux. Je vais d'abord parler de la nécessité de choisir des personnes compétentes, capables de veiller à ce que les politiques soient suivies. Il faut faire ce que le premier ministre (M. Mulroney) fait déjà, du moins je l'espère, c'est-à-dire choisir des personnes qualifiées, des personnes à l'esprit indépendant, ayant la certitude de pouvoir faire des recommandations en toute liberté, lorsque des fonctionnaires leur donnent des conseils ou des informations. Nous espérons que c'est ce que fait le premier ministre, lorsqu'il choisit les membres de son Cabinet. Nous espérons que c'est ce que fera le ministre des Transports (M. Bouchard), lorsqu'il nommera les membres de ce bureau. J'espère qu'il songera à mes remarques et qu'il songera à avoir des représentants des différents secteurs. J'espère qu'il s'efforcera de trouver des personnes compétentes.

Le député a demandé comment on va faire appliquer les règlements et les rendre efficaces. C'est le rôle de l'Office national des transports. Il faudrait à mon sens examiner les pouvoirs de cet office pour voir si les règlements sont bien appliqués.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-2, Loi constituant le Bureau d'enquête sur les accidents de transports et modifiant certaines lois en conséquence. A l'instar du député de Regina—Lumsden (M. Benjamin), j'ai déjà été ici, moi aussi. Contrairement à lui, j'ai eu l'occasion de prendre un congé de quatre ans et de suivre le gouvernement et les travaux de la Chambre de l'extérieur; c'était une bonne expérience.

J'ai été heureux lorsque le gouvernement a été élu, en 1984, parce qu'il avait promis de consulter le peuple.

Une voix: C'est ce que nous avons fait.

M. Flis: Le gouvernement prétend l'avoir fait. J'ai eu la chance d'être vice-président du Congrès polonais du Canada pendant deux ans. Le gouvernement n'a cessé de nous envoyer des demandes; il a demandé notre avis sur le projet de loi multiculturel, sur les questions d'immigration, sur les transports. Mais le gouvernement ne se rend pas compte que ces organismes n'ont pas de recherchistes et de conseillers payés. Ils n'ont pas de rédacteurs professionnels. Il a fallu passer des semaines et des mois pour répondre aux demandes de témoignages du gouvernement. Qu'en a-t-on fait? Rien. C'était une perte de temps pour les Canadiens.

Le gouvernement a fait savoir qu'il nous consultait et qu'il voulait connaître notre opinion, mais qu'en a-t-il fait? Il ne nous a pas écoutés. S'il avait mis en application une seule suggestion de tous ces Canadiens, ceux-ci diraient que le gouvernement est légitime. Il disposait de tous ces témoignages, ainsi que des recommandations du juge Sopinka et de l'Association du Barreau canadien au sujet de ce projet de loi, mais il n'a pas mis en oeuvre une seule des recommandations. C'est une moquerie de tout le processus démocratique, et le gouvernement devrait démissionner maintenant. Le premier à démissionner devrait être le ministre des Transports (M. Bouchard).

En novembre 1983, j'étais le secrétaire parlementaire du ministre des Transports et il m'incombait de faire passer le projet de loi C-163, qui prévoyait l'établissement du Bureau canadien de la sécurité aérienne, par toutes les étapes du processus parlementaire. La loi est entrée en vigueur en octobre 1984. A ce moment-là, on discutait beaucoup de la question de savoir si le gouvernement devait créer un organisme chargé de faire enquête sur un seul mode de transport ou plusieurs. On s'entendait pour dire que l'organisme devait être responsable d'un seul mode. Bien sûr, le premier mode à considérer était le transport aérien, puisque le rapport de l'enquête présidée par le juge Dubin sur la sécurité aérienne a fait cette recommandation. Il a recommandé qu'on fasse la distinction entre les règlements concernant la sécurité et l'enquête sur les accidents et qu'on établisse un organisme d'enquête indépendant.

Les trois partis se sont entendus pour que le bureau soit chargé d'un seul mode au début et, s'il fonctionnait bien, on pourrait constituer un bureau d'enquête multimodal comme il est recommandé dans le projet de loi C-2. Après examen, on constate que presque tous les articles des projets de loi C-163 et C-2 sont identiques. Par conséquent, l'opposition officielle accepte la mission du bureau, telle qu'elle est énoncée au paragraphe 7(1): «promouvoir la sécurité des transports».

Cependant, le hic, c'est que le Bureau canadien de la sécurité aérienne ne fonctionne pas bien, comme l'enquête sur l'accident de Gander l'a démontré. Trois ans après l'accident, les Canadiens ne savent pas encore les causes de l'écrasement. Cinq membres du Bureau canadien de la sécurité aérienne ont conclu que l'accident avait été causé par du givre sur les ailes. Quatre membres soupçonnaient qu'il y avait eu une explosion à bord, ce qui n'avait rien à voir avec la théorie du givre.

• (1650)

Le gouvernement conservateur a démontré qu'il ne peut pas administrer un bureau unimodal. Comment peut-il alors administrer un organisme multimodal? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas institué une enquête judiciaire pour répondre aux questions soulevées dans le rapport minoritaire des quatre membres du bureau? On a appris dans un document qui devait demeurer secret que Transports Canada aussi n'était pas d'accord avec la théorie du givre. Le ministre des Transports (M. Bouchard) a entièrement modifié son évaluation des résultats de l'enquête sur la cause de l'écrasement à Gander. Avec tant de questions sans réponse, pourquoi le gouvernement veut-il adopter ce projet de loi de toute urgence?

Il y a quelques semaines, à la Chambre, les trois partis ont adressé leurs condoléances aux familles des victimes de l'écrasement de Dryden. Si les recommandations du BCSA au sujet du givre avaient été transmises aux personnes compétentes, ces condoléances n'auraient peut-être pas été nécessaires. Je ne vois rien dans le projet de loi C-2 qui garantit que les recommandations du BEAT seront reçues par les personnes compétentes et mises en oeuvre en temps et lieu. Le public et les fonctionnaires de Transports Canada ont perdu confiance dans le ministre et dans le gouvernement.

Il y a moins d'un mois, nous avons vu les manchettes portant sur cette question. Je n'ai pas le temps de les citer toutes, mais je voudrais partager avec les députés ce titre du *Citizen* d'Ottawa, qui va comme suit: «Un haut fonctionnaire démissionne à cause d'une controverse sur l'écrasement d'un avion». L'article dit ce qui suit: «Un autre haut fonctionnaire du ministère des Transports, a déclaré Lafrance, a démissionné parce qu'il avait perdu la confiance du ministre et du sous-ministre. Lafrance a en outre déclaré récemment au ministre qu'en janvier le ministère avait adressé à toutes les lignes aériennes commerciales des avertissements spéciaux au sujet du givre sur les ailes d'avion. Il a admis plus tard que son ministère n'avait fait parvenir l'avertissement à Air Ontario qu'à la mi-mars, c'est-à-dire cinq jours après qu'un de ses avions se soit écrasé, causant la mort de 24 personnes à Dryden, en Ontario».

Maintenant, le ministre a nommé le juge Willard Estey pour qu'il examine le rapport d'enquête sur les circonstances entourant l'écrasement de Gander. Le mandat conféré au juge Estey l'autoriserait à convoquer des témoins qui n'ont pas déjà été entendus et à demander des éléments de preuve en plus d'examiner les témoignages existants. J'ai été très déçu d'apprendre que le juge Estey ne fera qu'examiner les éléments de preuve disponibles. Si son mandat se limite à cela, il est évident qu'il arrivera à la conclusion qu'attend le ministre, à savoir que l'accident est dû à la formation de givre sur les ailes.

Certains témoins qui ont vu l'avion juste avant l'écrasement n'ont pas été appelés à témoigner. Par exemple, un conducteur de camion a vu une boule de feu sous l'appareil. Devons-nous croire que l'écrasement est attribuable à la formation de givre sur les ailes ou devons-nous soupçonner une explosion? Pourquoi le juge Estey n'entendrait-il pas ce conducteur de camion lui dire ce qu'il a vu?

Qu'est-ce que le gouvernement veut cacher? Y avait-il des explosifs dangereux à bord? Y a-t-il eu sabotage? La mère du pilote décédé dans l'accident veut être entendue par le juge Estey. Elle ne le peut pas. Pourquoi?

Comment le gouvernement ose-t-il présenter un projet de loi sur un organisme s'occupant de divers modes de transport, alors qu'il ne peut même pas faire le ménage dans un seul secteur des transports? Voyez la situation à l'Aéroport international Pearson. La population se fie de moins en moins aux avions et au gouvernement. Il manque de contrôleurs aériens. Il manque d'inspecteurs.

Pourquoi y a-t-il une pénurie de contrôleurs aériens? Il n'y a pas si longtemps, lorsque j'étais secrétaire parlementaire, on faisait échouer des classes presque complètes d'étudiants contrôleurs aériens. Il y a eu certaines interventions et les mêmes étudiants ont pu subir à nouveau les examens et les ont réussis. Mon propre fils voulait être contrôleur aérien. Il a subi les examens et les a réussis. Six ans plus tard, il attend toujours d'être convoqué à une entrevue orale. C'est ainsi que le gouvernement administre le transport aérien.

Notre gouvernement ne peut pas réagir rapidement à un déversement accidentel de pétrole en mer. Notre gouvernement interrompt le service de VIA Rail sur certains parcours. Le moral s'en ressent, et nous savons ce qui arrive lorsque le moral est bas: le nombre d'accidents augmente. Le gouvernement ne se soucie pas le moins du monde de mettre en place un réseau de transport efficace et sûr.

Mon parti est d'avis qu'il faut attendre le rapport du juge Estey avant d'étudier le projet de loi C-2. En nous contraignant à adopter ce projet de loi, le ministre met la charue devant les boeufs, à moins qu'il n'ait des intentions non avouées? Essaie-t-il de se débarrasser des quatre dissidents du Bureau canadien de la sécurité aérienne, ces quatre membres qui veulent sincèrement que le transport aérien soit plus sûr en faisant toute la lumière sur la véritable cause de l'écrasement de Gander?

Il suffit de regarder les titres de compétence des membres dissidents pour comprendre pourquoi les Canadiens et les Américains accordent tant d'importante à ce rapport minoritaire. Regardons un peu les qualités de certains des membres qui ont présenté le rapport minoritaire. Les Filotas est titulaire d'un doctorat en aéronautique théorique. Il est la plus grande autorité au Canada dans le domaine. Le capitaine Ross Stephenson est un pilote d'Air Canada qui compte plus de 30 000 heures de vol, dont 9 000 sur DC-8. S'il y a quelqu'un d'assez compétent pour juger s'il faut opter pour la théorie du givre ou pour celle de l'explosion, c'est bien lui. M. Mussallem est un ingénieur en aéronautique qui a également travaillé plusieurs années pour Wardair comme pilote. En voyant que des personnes aussi compétentes en la matière présentaient un rapport minoritaire, le ministre aurait dû exiger immédiatement une enquête judiciaire. Maintenant, il veut créer un bureau multimodal. Il devrait d'abord régler les problèmes qu'il a dans un seul mode.

Regardons le projet de loi C-2. A l'article 4 est constitué le Bureau d'enquête sur les accidents de transport, composé d'au plus cinq membres à temps plein nommés par le gouverneur en conseil. Actuellement, il y a neuf membres qui font enquête sur un seul mode de transport, et le projet de loi recommande qu'un maximum de cinq membres fassent enquête sur tous les modes de transport. Il est ensuite précisé dans le projet de loi que le gouverneur en conseil nomme comme membres les personnes qui, à son avis, possèdent collégialement la compétence voulue en matière de transport aérien, maritime, ferroviaire ou par productoduc. Je défie le ministre de trouver cinq personnes qui sont des experts dans tous les aspects de chacun des modes de transport.

L'article 5 du projet de loi dit que le gouverneur en conseil choisit, parmi les membres, le président. Le gouvernement nomme cinq sommités canadiennes pour faire partie de ce bureau et dit ensuite à ces personnes qu'elles ne sont pas assez compétentes pour choisir leur propre président, que le ministre doit le faire pour elles. Bien sûr que le ministre ne s'en privera pas parce qu'il pourra alors avoir le président à sa merci. Voilà ce qui cloche au Bureau canadien de la sécurité aérienne. Le juge Sopinka et le Barreau canadien ont pris le gouvernement à partie sur cet article du projet de loi. Les ministres remercient tous ceux qui lui offrent leur avis. Pourquoi alors n'en tiennent-ils pas compte?

Les articles 9 et 10 du projet de loi prévoit que le personnel nécessaire à l'excécution des travaux du Bureau est nommé conformément à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. C'est simplement une façon élégante de dire que le ministre aura encore une fois son mot à dire dans la sélection de ce personnel.

• (1700)

Voici ce qu'on dit à la rubrique Directeurs des enquêtes et autres enquêteurs:

10(1) Sont nommés, parmi le personnel. . .

Le projet de loi ne dit pas qui nomme ces directeurs des enquêtes. Le directeur des enquêtes et le président pourront-ils passer outre aux désirs des membres? Quand des membres voudront obtenir des informations supplémentaires ou demanderont que certains aspects d'un accident fassent l'objet d'une enquête plus approfondie, le président et le directeur des enquêtes pourront-ils leur refuser cette requête? C'est ce qui s'est produit lors de la catastrophe de Gander. C'est pour cette raison que nous demandons au gouvernement de nous expliquer pourquoi il met tant de hâte à faire adopter ce projet de loi? Quelles sont les intentions cachées du ministre?

Je voudrais féliciter le gouvernement pour certaines parties de ce projet de loi. Je suis content notamment qu'il ait prévu des modalités d'examen de l'application de cette mesure. Voici ce que dit le paragraphe 63(1):

> Le gouverneur en conseil nomme, en janvier 1994, des personnes chargées de procéder à un examen complet de l'application de la présente loi, afin d'en évaluer l'effet sur la sécurité du transport aérien. . .

C'est une bonne recommandation à nos yeux. Si le gouvernement trouve opportun de procéder à un examen de cette mesure en 1994, pourquoi ne croit-il pas qu'un tel examen aurait dû être prévu dans le projet de loi sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne? C'est pour cela que nous disons que l'on devrait attendre le rapport du juge Estey.

Avant le projet de loi C-163, celui qui créait le BCSA, nous avons eu les enquêtes du juge Dubin et nous avons pu profiter de ses connaissances. C'est pour cela que c'était un bon projet de loi. Il y a beaucoup de choses dans le projet de loi que l'on nous soumet qui doivent être aplanies, étudiées, changées ou modifiées.

Lorsque le ministre à déposé le projet de loi, il a dit dans son communiqué: «Le projet de loi déposé aujourd'hui a été considérablement amélioré par de vastes consultations tout au long de l'année écoulée. Ce projet de loi met fin également à la confusion qui est apparue au sujet de l'interprétation de la Loi sur le BCSA, en ce qui concerne le rôle et les responsabilités du président, des membres du bureau et des enquêteurs.» Le projet de loi ne change rien à cela. La confusion est toujours là, et elle continuera à gêner le nouveau bureau comme elle a gêné l'ancien.

Comme je l'ai dit dans une de mes questions, l'une des plus grosses erreurs du gouvernement est de ne pas avoir accepté les recommandations de l'Association du barreau canadien et du juge Sopinka. Dans un document intitulé «Examen des recommandations de John Sopinka au ministre des Transports» et dans la présentation de l'Association du barreau canadien à Transports Canada, on dit: «Le fait que le gouvernement n'ait pas retenu les recommandations de deux des principales sources d'opinions juridiques au Canada conduit à se poser de sérieuses questions. De nombreux événements contradictoires et sujet à controverse se sont produits récemment au BCSA. Il est inutile d'insister là-dessus. Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi de ne pas adopter des dispositions qui auraient corrigées des problèmes et contribué à améliorer les normes de sécurité au Canada? »

L'opposition officielle est d'accord avec l'intention du projet de loi. Toutefois, nous ne saurions être d'accord avec le programme secret du ministre des Transports (M. Bouchard).

M. Belsher: J'ai écouté avec intérêt le député de Parkdale—High Park (M. Flis). Il fait grand cas de ce que l'on n'ait pas retenu toutes les recommandations du juge Sopinka. Pourtant, nous avons consulté de nombreuses personnes au sujet de ce projet de loi.

D'une façon générale, on reconnaissait qu'il était bon de séparer le Bureau du secteur des enquêtes lui-même, pour qu'il puisse réellement fonctionner comme un Bureau et poser les questions pertinentes aux enquêteurs.

Lorsque l'on a demandé au juge Sopinka son opinion, il n'était pas encore juge, mais seulement avocat de renom. A propos de l'article 4, qui prévoit cinq membres, le juge Sopinka disait que le Bureau était trop gros. Il devrait y avoir au moins un membre provenant de chaque mode de transport de sorte qu'on puisse nommer au moins une personne possédant de l'expérience pour chaque mode.

Pour un bureau de cinq membres, la composition devrait se faire ainsi: deux pour le transport aérien et un chacun pour le transport maritime, ferroviaire et par productoduc, pour un total de cinq. Il est donc faux de donner aujourd'hui l'impression que nous n'avons pas écouté ce qu'a dit le juge Sopinka. Certes, on n'a pas retenu toutes les recommandations de chacune des personnes qui ont examiné l'avant-projet de loi. On en a cependant en général retenu l'esprit. Je me réjouis de voir que les deux partis d'opposition ont au moins dit que l'intention du projet de loi allait dans le bon sens.

M. Flis: Je m'en tiens à ce que j'ai dit quand j'ai déploré qu'on n'ait pas accepté les recommandations du juge Sopinka et de l'Association du barreau canadien. Cela figurait déjà dans le projet de loi, et ce n'était pas une recommandation du juge John Sopinka.

Je voudrais répondre au député par une question pour la forme. Comment un bureau de cinq membres peut-il fonctionner quand il suffit de deux membres pour constituer le quorum? Encore une fois, cet organisme de cinq membres éprouvera les mêmes problèmes que le Bureau canadien de la sécurité aérienne composé de neuf membres.

M. Skelly (North Island—Powell River): Je me réjouis de voir le député de Parkdale—High Park (M. Flis) de retour à la Chambre après son absence. Il avait apporté une contribution remarquable à une législature antérieure.

Je voudrais que le député nous dise ce qu'il pense de l'idée qu'on devrait élargir un peu la compétence du bureau. La définition d'aéronef dans le contexte des accidents aériens me paraît trop restreinte. Certains soutiennent que le bureau devrait pouvoir s'occuper également du parachutisme de sport. La réglementation est muette sur les enquêtes concernant les accidents qui mettent en cause des appareils militaires effectuant des démonstrations acrobatiques dans des endroits publics, des deltaplanes et des avions ultralégers, lesquels ont causé beaucoup de décès au Canada.

Le député voudrait-il parler du cas du parachutisme? Le programme de restrictions du gouvernement a forcé L'Association canadienne de parachutisme sportif à couper ses liens avec l'organisation cadre. Elle a perdu son financement et son conseiller technique, ce qui a rendu ce sport encore plus dangereux. Il n'existe pourtant aucun organisme général d'enquête. Que pense le député de l'idée d'étendre cet article pour permettre un examen un peu plus général des questions de sécurité?

M. Flis: Je remercie le député pour ses aimables commentaires. C'est la raison pour laquelle c'est toujours un plaisir pour moi de revenir à un endroit comme celui-ci.

Les commentaires du député confirment ce que j'ai dit. Le gouvernement ne semble pas tenir à assurer la sécurité dans les transports. Qu'est-ce qu'un capitaine qui n'a jamais piloté autre chose que des gros porteurs connaît des deltaplanes? Ce secteur des sports et des transports devrait être représenté.

L'est-il dans ce projet de loi? Non, madame la Présidente. Nous devrions soulever la question au comité. J'espère que le gouvernement n'essaiera pas de faire étudier ce projet de loi par le comité aussi rapidement qu'il essaie de le faire à la Chambre.

Je propose que nous attendions les recommandations et les commentaires du juge Estey. Nous devrions aussi tenir compte d'autres arguments comme celui de mon collègue du Nouveau Parti démocratique.

• (1710)

Nous sommes d'accord avec l'idée qui sous-tend le projet de loi, c'est-à-dire accroître la sécurité aérienne. Nous travaillerons ensemble au sein du comité. J'aime le travail en comité parce que, lorsque nous sortons de cette salle, il semble que nous mettons de côté notre esprit de parti pour essayer d'améliorer les projets de loi.

Certains députés se souviendront du projet de loi sur la sécurité aérienne qui a été adopté assez rapidement, mais il y avait consensus. Voyons si un bureau s'occupant de plusieurs modes de transport peut être efficace. Si oui, donnons lui de l'expansion et étendons-le à tous les modes de transport. Peut-être le projet de loi est acceptable. Peut-être le Bureau canadien de la sécurité aérienne est acceptable. Peut-être faut-il chercher le tort du côté d'un gouvernement incompétent.

M. Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, j'ai une autre question à poser à l'ancien secrétaire parlementaire qui s'y connaît dans le domaine. La sécurité aérienne est liée à la volonté du gouvernement de suivre les recommandations d'une agence chargée d'enquêter sur les accidents, mais le problème, c'est le rejet de ces recommandations sous prétexte de réduction de personnel et de réduction des budgets et, à toutes fins utiles, c'est aussi le recours outrancier au secteur privé.

Je tiens à vous faire part d'une suggestion dont on m'a parlé. Il s'agirait d'exiger que les agences en cause remettent automatiquement leurs rapports au Comité des transports qui suivrait la mise en oeuvre des recommandations, puis soumettrait un rapport sur la mise en oeuvre de ces recommandations à la Chambre des communes.

Que pense le député de cette suggestion qui a déjà été faite une ou deux fois?

M. Flis: Si on mettait une telle suggestion en oeuvre, madame la Présidente, cela permettrait d'éviter ce qui s'est produit dans le cas de l'écrasement de Dryden, où Air Ontario a reçu les recommandations cinq jours après l'accident. Il nous faut un meilleur organisme de surveillance dans le domaine des transports, et qui d'autre que le Comité des transports pourrait mieux s'acquitter de cette tâche?

M. Skelly (North Island—Powell River): J'ai une brève question pour ce député très bien informé dans le domaine, s'il veut bien partager ses connaissances avec la Chambre des communes.

Aux États-Unis, on semble pencher en faveur de la séparation de la FAA du ministère des Transports, et on en discute au Congrès, afin de donner une priorité accrue aux transports aériens de sorte que cet organisme puisse solliciter ses crédits et chercher à faire adopter ses modifications au règlement presque sur le même pied qu'un ministère plutôt que comme un organisme dépendant d'un énorme ministère.

Certains soutiennent que la conception multimodale va presque dans la direction contraire à celle qui serait souhaitable, que les problèmes du Bureau canadien de la sécurité aérienne devraient être résolus par des mesures législatives et des modifications, et qu'on devrait poursuivre et favoriser une conception unimodale plutôt que d'amalgamer ce secteur dans un organisme très restreint où il devra rivaliser à l'échelle interne pour obtenir des ressources dans chaque domaine et ensuite s'adresser au ministère et au gouvernement pour disputer une part de gâteau beaucoup plus petite.

Sait-il qu'on parle de séparer la FAA aux États-Unis pour en faire un organisme distinct, tandis qu'on propose au Canada une mesure visant à faire le contraire pour tâcher d'intégrer le secteur des transports aériens aux autres à l'intérieur d'un organisme beaucoup plus petit où il serait beaucoup plus limité?

M. Flis: Je remercie le député de sa série de questions. je ne pense pas qu'on ait toujours raison de suivre les tendances qui ont cours outre-frontière. La déréglementation s'est faite beaucoup plus rapidement aux États-Unis qu'au Canada.

Les wagonniers ont effectué une enquête au sujet d'un train en particulier, le train nº 358 qui relie Prince George à Winnipeg. Ils ont demandé à leurs collègues de Winnipeg de leur faire part de l'état du train à son arrivée, surtout en ce qui a trait aux problèmes relatifs à ce dernier. De cette façon, ils ont accumulé certains faits au sujet de la sécurité ferroviaire, qui est leur principale préoccupation. S'ils sont censés avoir les compétences voulues pour décider si un train donné est en état de marche ou non, comment se fait-il que l'Office national des transports ait permis à un train de relier Prince George à Winnipeg sans être inspecté au préalable? Du 13 janvier 1989 au 12 février 1989, on a fait enquête sur le train nº 358. Normalement, il comprenait de 75 à 100 wagons environ. Cette étude a été effectuée par la Fraternité qui est arrivée aux résultats suivants. Quelque 44 wagons étaient en mauvais état, et dans 22 cas, ce sont les roues qui étaient défectueuses. J'ai demandé aux membre de la Fraternité quelles défectuosités étaient les plus inquiétantes, car elles risquaient de provoquer un déraillement. Nous avons recommandé que les transports soient déréglementés. Mais c'était une déréglementation limitée qui devait se faire lentement. Malheureusement, lorsque le gouvernement actuel a pris la relève, il a procédé à la vapeur en laissant les compagnies aériennes lui dicter le règlements. C'est ce qui explique le fouillis qui existe actuellement à l'aéroport Pearson et ailleurs. Je crois que ce bureau multimodal est un pas dans la bonne voie, mais nous devons prévoir davantage de ressources, à mon avis. J'espère que le gouvernement ne s'imagine pas pouvoir faire fonctionner un bureau multimodal avec les ressources humaines et financières qui ont été affectées au bureau unimodal. J'accorde au ministre au moins le mérite d'avoir réfléchi à cet aspect du problème.

Nous pouvons poursuivre dans la voie qui a été tracée, mais un peu plus lentement. Je crois que nous devrions attendre de connaître les recommandations du juge Estey. Peut-être après l'avoir entendu, devrons-nous nous renseigner davantage. Il faudrait peut-être songer à ouvrir une enquête plus approfondie comme celle du juge Dubin notamment.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je donne la parole au député de North Island—Powell River.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, j'ai trouvé ce débat intéressant jusqu'ici. Les questions auxquelles il a donné lieu à la Chambre nous préoccupent certes beaucoup. Au train où se déroulent nos délibérations, pratiquement tout le monde doit songer actuellement au problème général de la sécurité dans les transports.

Je suis souvent surpris que les routes ne soient pas considérées davantage comme une priorité nationale, vu le carnage et la destruction qui s'y produisent. Pourtant, en tant qu'assemblée nationale, nous accordons peu d'attention à ce qui cause le plus grand nombre de morts, de blessés et de destruction de biens dans ce pays. Nous passons un temps fou sur d'autres problèmes, avec raison bien sûr, mais c'est tout de même toujours surprenant.

Personnellement, j'ai de sérieuses réserves au sujet du projet de loi que l'on étudie aujourd'hui. Je pense qu'un système multimodal, notamment au vu de l'expérience citée par le député de Parkdale—High Park (M. Flis), n'a jamais connu beaucoup de succès et il y a tout lieu de craindre que ce bureau ne soit là plus pour noyer les questions politiquement embarrassantes que pour s'attaquer vraiment aux questions de sécurité.

Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que la sécurité a de nombreux aspects. En aviation seulement, il y a la réglementation, la navigabilité, l'accréditation du personnel, l'application des règlements, la navigation aérienne, les aéroports, etc. Cependant, lorsqu'il y a un accroc c'est le groupe d'enquête sur les accidents qui prend la chose en mains. C'est lui qui étudie ce qui a flanché dans le système, où est le mal. Il examine la situation de façon impartiale, sans chercher à blâmer qui que ce soit, simplement pour savoir ce qui s'est produit, puis c'est aux autres organismes responsables de la sécurité de corriger la situation.

En dernière analyse, lorsqu'il y a une erreur dans le système, nous ne pouvons pas lésiner sur les ressources. Lorsque la commission Dubin a été formée, on croyait fermement que le gouvernement intervenait politiquement dans les enquêtes sur les accidents aériens à un point tel qu'il a été dit à la Chambre, en comité et à beaucoup d'autres occasions que le responsable des questions aériennes du moment récrivait les rapports d'en-

quête lorsqu'il n'en était pas satisfait avant de les présenter au Parlement ou au public.

Je crois que les choses ont changé considérablement depuis la création du Bureau canadien de la sécurité aérienne et depuis la commission d'enquête Dubin et ses recommandations qui visaient à donner plus d'indépendance à ce bureau. On peut dire aussi qu'il semble y avoir de graves conflits de personnalité au sein du Bureau canadien de la sécurité aérienne et que ce dernier n'a pas su régler ces conflits afin de pouvoir enquêter efficacement sur quelques accidents embarrassants. Nous, en tant que législateurs, et les Canadiens devrions analyser la situation de façon plus globale et en conclure que, dans l'ensemble, le bureau a fait du bon travail durant sa courte période de croissance ou encore d'adaptation.

Il a traité des centaines sinon des milliers de cas sans qu'il y ait de controverse ni de problème. Il a fait de bonnes recommandations et, en fait, a rempli son mandat. Bien sûr, il a trébuché dans l'enquête sur l'accident de Gander mais, en fin de compte, nous devons nous demander si on peut vraiment s'attendre à ce qu'il réponde à toutes les questions.

A l'issue de l'enquête sur l'accident de Gander, il y aura certainement des changements sur le plan de la procédure. On trouvera peut-être de nouvelles techniques d'enquête qui nous permettraient de recréer une situation afin qu'il soit plus facile de trouver une solution. Il y avait certainement des questions à se poser en ce qui concerne la sécurité. On ne sait peut-être pas s'il y avait ou non une bombe à bord de l'appareil, mais on a certainement pu prendre les mesures de sécurité nécessaires pour qu'un tel incident ne se produise pas.

Tous ceux qui se sont intéressés à l'écrasement de Gander ont appris quelque chose, y compris le Bureau canadien de la sécurité aérienne et les enquêteurs. Malheureusement, il a probablement aussi entraîné la disparition de cette organisation.

• (1720)

Le nom du bureau suscite beaucoup d'inquiétude. On devrait l'appeler Bureau de la sécurité dans les transports ou quelque chose du genre pour souligner l'idée qu'il est destiné à empêcher les accidents et à promouvoir la sécurité et que le but des enquêtes sur les accidents est d'assurer la sécurité. D'ailleurs, les enquêtes ne porteront pas seulement sur les accidents. Elles porteront aussi sur les accidents évités de justesse et sur les problèmes qui pourraient causer des accidents s'ils ne sont pas étudiés à temps.

Nous devrions élargir le cadre de référence du projet de loi, particulièrement en ce qui concerne l'aviation. Les membres de l'Association canadienne de parachutisme amateur aimeraient que le bureau enquête sur les accidents de parachute parce que certains d'entre eux sont causés par l'emploi d'équipement de qualité inférieure, défectueux ou désuet. Le bureau devrait faire des recommandations pour que les exploitants utilisent les techniques d'enseignement et les équipements les plus avancés afin d'assurer la sécurité dans les ultralégers, les deltaplanes et les ballons. Comme bien des appareils ne sont pas strictement considérés comme des avions, le mandat du bureau devrait être élargi en conséquence.

Je reviens au cas du parachutisme. Le gouvernement a retiré l'Association canadienne de parachutisme amateur de l'organisme cadre Condition physique et sport amateur, il lui a coupé les vivres et s'est assuré, sauf erreur, qu'elle ne pourrait pas continuer à retenir les services d'un conseiller technique pour rendre ce sport plus sûr. Résultat, il sera encore moins sûr et le nombre d'accidents augmentera.

J'ai mentionné le comité des Transports. Il y a un problème de surveillance. Si ces bureaux continuent de faire enquête sur les accidents et de faire des recommandations, qui assume la surveillance? Le ministre autorise la surveillance par l'intermédiaire du ministère des Transports. L'information et les recommandations à mettre en oeuvre sont transmises au ministre. Si le gouvernement est en période d'austérité, s'il réduit le personnel, les ressources et le budget, les gens n'entendront parler de rien et ils ne pourront pas soulever la question avec ses représentants.

Nous devrions nous assurer que tous les rapports seront remis au comité des Transports qui surveillera l'application de leurs recommandations. Le comité des Transports devrait ensuite être tenu de faire rapport à la Chambre de sorte que, si les recommandations ne sont pas appliquées, il y aura au moins un débat dans une tribune publique pour discuter de cette lacune. Sinon, tout le système s'écroule. Quand survient un accident, le bureau fait enquête et dit que la probabilité de répétition de cet accident en est réduite à proportion de ces changements. Le gouvernement répond qu'il ne se produit que de temps à autre, que cela coûterait trop cher à appliquer donc qu'il ne va pas le faire tout de suite, que personne n'est en mesure de suivre cette situation, mais que si le comité des transports s'en charge la situation sera beaucoup plus sûre. J'invite le comité à examiner cette affirmation.

Pendant tout l'après-midi, j'ai évoqué auprès de plusieurs de mes collègues le problème des compressions budgétaires considérées comme la pire menace à la sécurité des transports. Il y a une énigme que le gouvernement a posée quand il a ouvert l'accès à la profession par la voie de la déréglementation, pour favoriser l'offre de services. Il encourage le secteur privé à acheter et à exploiter des appareils privés. Dans de grands centres comme Toronto et surtout Vancouver, ce développement a créé un cauchemar parce que le gouvernement n'a pas créé les installations nécessaires. Vancouver a un besoin aigu d'une deuxième piste. Il lui faut une réorganisation

de l'espace aérien. Il lui manque de 20 à 40 contrôleurs, comme il en manque 60 environ à Toronto.

Toronto a dû modifier ses procédures pour assurer la sécurité de ses pistes, parce qu'il n'y a pas suffisamment de contrôleurs pour le faire. A cause des compressions budgétaires et rien d'autre. D'une part, le gouvernement invite tous ceux qui le désirent à offrir des services aériens, ce qui fait qu'il y a un foisonnement de nouvelles entreprises dans le domaine des transports aériens. D'autre part, il ne veut pas fournir les ressources nécessaires, c'est-à-dire les contrôleurs de la sécurité aérienne, les inspecteurs de navigabilité, le personnel d'entretien, les équipements aéroportuaires adéquats, les équipements de navigation adéquats, et des services météo adéquats. Et par ailleurs le gouvernement parle de supprimer une station d'information de vol à Tofino. De l'autre côté des montagnes, sur la côte ouest de l'Île de Vancouver, il n'y a pas d'autres possibilité d'obtenir des services d'information de vol, des rapports météo et de l'aide en cas de difficulté. Je presse le gouvernement de ne pas supprimer ce service. Voilà la grande contradiction—il est temps que le gouvernement s'en aperçoive. S'il veut stimuler un développement rapide et dynamique de l'aviation par la déréglementation, il faut qu'il fournisse les services et les moyens nécessaires pour que ce développement s'effectue sans danger.

Ce nouveau bureau multimodal doit être constitué de cinq personnes. Beaucoup disent que c'est trop peu. Quant à moi je ne vois pas qu'un bureau si réduit puisse fournir l'orientation qu'il faut à quatre secteurs: l'air, la marine, le fer et le productoduc. Je crois savoir qu'il y a tout un arriéré d'incidents aériens au Bureau canadien de la sécurité aérienne. Il n'a pas les moyens de les instruire assez vite pour que les enquêtes s'effectuent et que les résultats sortent. Nous avons affaire à un bureau beaucoup plus vaste qui pourrait même comprendre des membres à temps partiel. Cinq personnes ne sauraient suffire à la tâche. Tout serait en retard. Il suffirait d'un seul problème pour bloquer tout le système.

Il y a aussi le problème de la distribution interne des ressources, qui pourrait déchirer le bureau. Prenons, par exemple, les compétences respectives des membres dans les domaines des accidents aéronautiques, maritimes, ferroviaires et de productoduc. Le président du comité pourrait travailler en collaboration avec quelqu'un d'autre. On craint que le gros des ressources n'aille à ceux qui crient le plus fort. Le bureau serait déchiré par des luttes internes. Les membres ne pourraient s'entendre entre eux, et il y aurait plus de conflits de personnalité qu'au Bureau canadien de la sécurité aérienne. Le nouveau bureau devrait disposer de plus vastes ressources et être en mesure de présenter ses conclusions et ses recommandations en temps opportun. Il est fort douteux qu'un bureau composé de cinq personnes puisse suffire à la tâche. Doit-on agir tout de suite dans ce dossier?

L'enquête du juge Estey sur l'accident de Gander nous éclairera probablement sur les dilemmes du Bureau canadien de la sécurité aérienne. Après avoir lu ce rapport, nous serons mieux placés pour étudier le projet de loi, qui n'a pas fait l'objet de vastes consultations mais qui a été modifié. D'autres personnes veulent faire connaître leurs vues et ont demandé à des avocats d'examiner le projet de loi. Comme le sujet est si vaste, nous devrions renvoyer le projet de loi dès maintenant au comité avant de l'approuver en principe. Nous devrions permettre au comité de se familiariser avec le sujet, afin que ceux qui désirent comparaître devant le comité pour faire connaître leurs vues et proposer des changements puissent le faire.

Si des changements s'imposent par suite du rapport du juge Estey et par suite de l'examen de cette affaire, pourquoi le projet de loi ne pourrait-il pas alors être présenté à nouveau par le gouvernement sous une forme améliorée, être approuvé en principe et passer rapidement à l'étape de la deuxième lecture? A l'instar d'autres intervenants, je ne crois pas que nous devions en bâcler l'étude.

A qui ce comité fera-t-il rapport? Dans son discours, le ministre des Transports (M. Bouchard) a laissé entendre qu'il ne sera pas le ministre responsable de cette affaire, et j'espère vivement que ce sera le cas. Nous espérons que le ministre de la Justice (M. Lewis) ou en autre ministre compétent sera chargé de faire rapport là-dessus à la Chambre des communes. Le bureau paraîtra ainsi vraiment indépendant et l'on ne craindra pas que le ministère des Transports mette son nez dans les affaires internes du système de sécurité dans les transports ou du système d'enquête sur les accidents de transport. Il importe au plus haut point que ce ne soit pas le ministre des Transports (M. Bouchard) qui fasse rapport à la Chambre.

• (1730)

Je voudrais conclure ici mes observations. Je crois qu'il faudrait changer le nom du bureau pour celui de Bureau de la sécurité, puisque c'est cet aspect de la question que nous cherchons à améliorer. Le ministre des Transports ne devrait pas être chargé de faire rapport à la Chambre au sujet de ce projet de loi, mais bien quelqu'un d'autre, tel le ministre de la Justice (M. Lewis). Le comité des transports devrait être chargé de surveiller la mise en oeuvre de ces recommandations, non pas seulement de recevoir le rapport, mais de faire rapport chaque année au Parlement sur la mise en oeuvre de ces recommandations en matière de sécurité.

En ce qui a trait au programme de restrictions, le gouvernement doit se faire une idée. Il ne peut d'une part, procéder à une déréglementation générale et d'autre part, sabrer les budgets consacrés au personnel et dans les services. Cela ne fera qu'aggraver la situation encore davantage.

Je reviens à la situation à l'aéroport de Toronto, où 60 contrôleurs environ manquent. A Vancouver, le problème ne sera pas réglé avant 1990. On a également là un besoin désespéré d'une piste parallèle. Sauf erreur, c'est le seul aéroport au Canada où on retrouve des pistes concourantes. Deux avions peuvent recevoir la permission d'atterrir sur la même piste et être forcés tous les deux de remettre les gaz, ce qui a pour effet d'annuler le contrat qu'ils ont signé et en vertu duquel ils se sont engagés à ne pas empiéter sur les pistes des autres. Deux avions vont se diriger l'un vers l'autre, à cause de ce qui s'est produit peut être sur une piste donnée. Il s'agit là d'une situation tout à fait ridicule qui pourrait être fort dangereuse. Il faut moderniser l'aéroport. Il s'agit de réorganiser l'espace aérien, afin qu'il soit sûr. Ce qui importe avant tout, c'est de pouvoir compter sur les ressources humaines et matérielles nécessaires à cette tâche.

[*Français*]

M. Ricard: Madame la Présidente, j'aimerais juste relever une remarque faite par mon collègue, dans son discours, au sujet du nombre de membres sur le comité. Il a mentionné que cinq membres n'étaient pas suffisants. Maintenant, il est dit en toutes lettres, au paragraphe (2), que le gouverneur en conseil doit nommer membres cinq personnes qui possèdent collégialement la compétence voulue en matière de transport aérien, maritime, ferroviaire ou par productoduc.

Heureusement, il n'y a pas beaucoup d'accidents au Canada en matière de transport qui méritent une enquête de ce genre-là. Et je me demande où le député veut en venir lorsqu'il dit que l'on n'a pas assez de membres? Combien suggère-t-il de personnes qui devraient siéger sur ce comité, puisque l'on a des personnes qui sont spécialistes dans chacune de ces matières?

[*Traduction*]

M. Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, je suis tout à fait sidéré par les observations du député. Tout d'abord, il y a des milliers d'accidents et d'incidents. Or, si on tire des conclusions sur les causes de ces incidents et accidents sans faire enquête et on formule ensuite des recommandations tendant à remédier à la situation, il se peut alors que le Canada soit le théâtre d'accicents beaucoup plus importants et plus graves. Le bureau ne va pas simplement se pencher sur les accidents. J'espère qu'il va examiner les incidents qui auraient pu se transformer en accidents.

Ainsi, je me reporte à une quasi-collision possible entre deux avions de ligne. Il faut déterminer ce qui était à la source de la situation en question. En effet, 500 personnes pourraient perdre la vie, si cela se reproduisait. Il ne s'agit pas simplement de s'arrêter aux accidents. Heureusement, les accidents comme ceux de Gander ou de Dryden sont rares. Cependant, la situation presque quotidienne dans des villes comme Vancouver et Toronto pourrait, si elle empire, entraîner de graves catastrophes. C'est là, selon moi, que le Bureau aura un rôle à jouer.

Il faudrait que le bureau compte deux fois plus de membres. Comme il s'occupe d'accidents ou d'incidents ferroviaires, maritimes ou aéronautiques, il suffirait d'un gros accident pour accaparer le seul spécialiste du domaine. Qu'arriverait-il dans le cas d'une catastrophe de l'ampleur du déversement de pétrole de Valdez? Le spécialiste des accidents maritimes aurait du pain sur la planche pendant longtemps. Qu'arriverait-il s'il survenait un autre accident maritime? Autrement dit, qu'arriverait-il si un spécialiste n'est pas en mesure, par suite de maladie, de participer à une enquête du début à la fin? L'enquête serait-elle mise en veilleuse? Si le spécialiste en question revient après la rédaction du rapport, ne pourrait-il pas refuser de le ratifier du fait qu'il n'y a pas participé? Une énorme bataille s'ensuivrait. J'estime donc que le Bureau ne compte pas assez de membres et je pense que c'est l'avis de la plupart des gens. Peut-être pourrait-on porter leur nombre à dix de

manière qu'il y ait un remplaçant dans l'éventualité où un gros accident accaparerait l'un d'entre eux.

Qu'arrivera-t-il si un membre tombe malade ou que l'arriéré devient trop lourd?

M. Casey: Madame la Présidente, j'ai quelques observations à faire à propos de l'intervention du député. Il a parlé de modération budgétaire. Il a parlé de l'absence éventuelle d'un membre. Mais il a omis de mentionner que le Bureau aura un effectif d'environ 300 employés. Il n'y aura pas que cinq personnes, mais 300. Si quelqu'un devait s'absenter, je suis sûr que le Bureau pourrait se tirer d'affaire sans trop de difficulté.

Le député a exhorté le gouvernement à faire preuve de modération budgétaire dans ce domaine. Pour le gouvernement, il n'en est pas question. Environ 300 personnes travaillent actuellement dans ce domaine et il n'est pas question de réduire ce nombre.

Par ailleurs, le député affirme que nous allons à la fois trop vite et trop lentement. Si un député a déclaré que le service n'était pas d'assez bonne qualité, un autre a déclaré qu'il y avait trop d'avions dans le ciel. Parfois, c'est à n'y rien comprendre.

S'il est une chose que le député n'a pas dite, c'est que nous ne saurions maintenir le *statu quo*. Les choses évoluent. La charge utile augmente. Les déchets toxiques se diversifient. Les volumes s'accroissent. Nous ne pouvons pas conserver la vieille loi qui aborde les accidents de l'ancienne façon. Nous devons apporter des changements.

Ce projet de loi montre la voie. Il propose les changements nécessaires. Il n'y a pas d'assurance qu'il sera parfait. Cependant, il renferme une disposition prévoyant que les normes seront examinées après deux ans pour voir si elles donnent les résultats escomptés. En janvier 1995, l'application de la loi fera l'objet d'un nouvel examen. C'est la loi elle-même qui le prévoit, de sorte que c'est tout à fait sûr.

Au cours de son exposé, le député a parlé des ailes volantes. Il a dit qu'à son avis elles devraient être régies par la Loi sur les transports. Il y a lieu de se poser la question: les planches à voile, tout comme les bicyclettes et les glissoires d'eau, devraient-elles être régies par la Loi sur les transports? Peut-être le député pourrait-il répondre à cette question.

M. Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, je regrette que le député ait décidé de tourner la chose en ridicule. Des gens ont perdu la vie. C'est un problème national. Au cours de mon exposé, j'ai mentionné à plusieurs reprises l'association des parachutistes et les efforts délibérés déployés par le gouvernement pour chasser cette association du domaine du conditionnement physique et du sport amateur. L'association a réagi immédiatement en renonçant aux services de son conseiller technique. A propos des nombreuses morts survenues au Canada, les gens m'ont dit que bien des accidents mortels pourraient être évités si les parachutistes disposaient des conseils techniques appropriés et s'il existait quelques mécanismes pour vérifier que les exploitants utilisent bien des techniques et du matériel modernes. Je trouve inacceptable que le député ait choisi d'en rire. Il ne l'a sûrement pas fait délibérément.

Quand j'ai parlé de compressions budgétaires, je n'entendais pas celle du Bureau canadien de sécurité aérienne ou de la Direction des enquêtes sur les accidents. Je voulais dire que le gouvernement fait preuve d'une négligence criminelle en restreignant pendant trois ans l'embauche de contrôleurs de la circulation aérienne en même temps qu'il procède à la dérégularisation du transport aérien. La situation est presque catastrophique dans de nombreux aéroports, particulièrement à Toronto et à Vancouver.

Quelqu'un a dit qu'un pilote professionnel et sa famille se trouvaient à bord de l'avion qui s'est écrasé à Dryden. Dès que l'avion s'est lancé sur la piste, ce pilote s'est écrié: «Baissez la tête. Cet avion va s'écraser». Je dirai au gouvernement que si nous devons envisager pour l'avenir le même genre de gestion que nous avons connu dans le transport aérien, ainsi que les coupes survenues entre 1985 et 1988 dans le nombre des contrôleurs de la circulation aérienne et son refus de s'attaquer aux problèmes des pistes parallèles à Vancouver, les députés ministériels feraient bien de baisser la tête, car le système va s'écraser.

• (1740)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le débat se poursuit. Je donne la parole au député de London-Est (M. Fontana).

M. Joe Fontana: Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de faire une déclaration préliminaire au sujet du projet de loi C-2 qu'a présenté le gouvernement il y a environ deux semaines, projet de loi constituant le Bureau d'enquête sur les accidents de transport. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours qu'a prononcé ce matin le ministre des Transports (M. Bouchard). Son intervention m'a semblé louable et sincère. Il nous a chanté une belle chanson, mais après avoir examiné le projet de loi, je me demande si nous avons la même partition.

Le public n'a plus confiance dans ce gouvernement, dans ses bureaux et ses agences, surtout dans ses organismes chargés de la sécurité aérienne, ferroviaire et maritime dans notre pays. La sécurité, voilà le principal sujet de préoccupation d'un public perplexe à l'esprit troublé. Depuis quatre mois, il ne s'est pas passé un jour sans que les députés de ce côté-ci de la Chambre ne parlent de sécurité aérienne. J'admets que la sécurité est et devrait être un sujet dénué de sectarisme. J'espère donc que le gouvernement trouvera la volonté politique d'élaborer

une loi qui portera vraiment sur la sécurité du réseau de transport multimodal de notre pays et cherchera à prévenir les accidents. J'espère que le gouvernement adoptera des mesures positives, produisant une action au lieu d'exercer une réaction, qui parlent de prévention et non simplement d'enquête. Le fait de changer le nom d'un bureau et la composition de son conseil sans lui donner de mandat clair et indépendant et sans le tenir responsable de ses actes n'empêchera aucun accident de se produire. Nous avons besoin d'un bureau qui puisse étudier tous les aspects des systèmes de sécurité de nos moyens de transport, et qui ne se contentent pas d'enquêter sur les tragédies.

La sécurité, c'est la prévention des tragédies. Madame la Présidente, mes collègues de ce côté-ci de la Chambre ont signalé certaines de leurs préoccupations au sujet du projet de loi, je voudrais, quant à moi, parler des craintes que m'inspire l'article 7. Il dit que le bureau a pour mission de promouvoir la sécurité des transports:

> *a*) en procédant à des enquêtes indépendantes et, au besoin, publiques sur les accidents de transport, afin d'en dégager les causes et les facteurs;
>
> *b*) en publiant des rapports rendant compte de ses enquêtes, publiques ou non, et présentant les conclusions qu'il en tire;
>
> *c*) en constatant les manquements à la sécurité mis en évidence par de tels accidents;

Madame la Présidente, vous avez remarqué sans doute que toute cette promotion de la sécurité des transports se fait après coup. Cet après-midi, la ministre d'État chargée des Transports (M^me^ Martin) s'est montrée disposée à entendre d'autres points de vue avant l'adoption du projet de loi. Elle a fait état d'apports positifs de diverses sociétés du Barreau et chambres de commerce. Mais qu'en est-il de ceux qui se trouvent en première ligne, les travailleurs, les inspecteurs, les surveillants des industries aérienne, ferroviaire et maritime?

Madame la Présidente, les pires problèmes de la Loi sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne ne sont pas abordés dans le projet de loi constituant le Bureau d'enquête sur les accidents de transport. De fortes recommandations de l'Association du barreau canadien et du juge en chef John Sopinka qui auraient permis dans une large mesure de régler ces problèmes ont été rejetées, n'ont pas été intégrées à cette nouvelle version du projet de loi C-142, présenté en juillet 1988. La dissension, le conflit d'intérêt et le manque d'indépendance sont simplement transplantés dans le nouveau bureau proposé. Et l'apport du public là-dedans? Le président et le directeur des enquêtes semblent tous deux avoir trop de pouvoir dans ce bureau, composé de seulement cinq membres, qui doivent bien connaître tous les aspects des domaines aéronautique, maritime et ferroviaire, ainsi que les pipelines.

Nous de ce côté-ci de la Chambre sommes disposés à collaborer avec le gouvernement, mais ce nouveau bureau d'enquête multidisciplinaire doit répondre aux normes les plus élevées, employer les plus grands spécialistes canadiens et être indépendant du ministre. Le public n'acceptera rien de moins.

En juillet 1988, le ministre des Transports d'alors a dit:

> La Loi nationale sur les transports accorde la toute première priorité à la sécurité. Le gouvernement prend cet engagement au sérieux.

Depuis, les Canadiens ont été témoins de nombreux incidents dans les transports aériens et ferroviaires. Nous connaissons toujours une pénurie de contrôleurs aériens, d'inspecteurs d'avion et de matériel roulant. Le gouvernement ne doit pas attendre que cette loi soit adoptée pour prendre des mesures propres à redonner confiance au public et garantir sa sérurité. Espérons que ce nouveau bureau signifie plus pour le gouvernement qu'une nouvelle désignation pour un vieux mandat, une nouvelle étiquette sur un vieux produit. Espérons que nous ne remplaçons pas le bureau par un tsar des transports qui veut simplement des marionnettes pour le ministre. Nous, de ce côté-ci de la Chambre sommes disposés à relever le défi qui consiste à vraiment s'attaquer aux véritables problèmes, si le ministre et le gouvernement nous laissent faire. Merci.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions ou des commentaires? Le député de Fraser Valley-Est (M. Belsher).

M. Belsher: Madame la Présidente, en écoutant le député qui vient de parler et celui qui l'a précédé, nous pourrions croire qu'ils voudraient que le terme «sécurité» trouve place dans le titre du projet de loi. En fait, si le ministre a choisi de l'omettre, c'est parce qu'il aurait ainsi donné une idée différente du bureau. Le titre «Bureau d'enquête sur les accidents de transport» reflète mieux l'activité principale de l'organisme, qui est d'enquêter sur des accidents. En parlant de bureau de sécurité des transports, on aurait donné l'impression que le mandat du bureau est plus large qu'il ne l'est en réalité.

Le principal objectif du bureau est d'enquêter sur les accidents et de faire des recommandations pour améliorer la sécurité dans tous les modes de transport. Il incombe au ministre des Transports (M. Bouchard) de mettre en oeuvre les règlements améliorés sur la sécurité. C'est lui, et non le bureau, qui est responsable de la sécurité et des règlements à cet égard.

En ne cessant de réclamer que le terme «sécurité» figure dans le titre du projet de loi, le député déplace le problème. Nous voulons un bureau qui examine le travail des enquêteurs, pour vérifier s'ils ont posé les bonnes questions, et ce dans le but de faire des recommandations pertinentes au ministre sur les améliorations à apporter aux Règlements.

M. Fontana: Je ne déplace pas le problème. Pour moi et mon parti, la sécurité devrait passer en premier.

Des voix: Bravo!

M. Fontana: Si le député propose de charger le ministre des Transports de toutes les mesures de sécurité dans le transport aérien, ferroviaire et maritime, je crois que c'est trop demander au ministre. J'ai entendu la ministre d'État chargée des Transports (M^me^ Martin) parler cet après-midi de la nécessité d'établir une séparation entre les enquêtes et la sécurité. Ni moi, ni notre parti, je crois, n'approuvons cette position. Le gouvernement doit opter pour la prévention. Le bureau doit miser sur la prévention pour éviter les accidents tragiques. La sécurité, la prévention et les enquêtes sur les circonstances qui rendent un système dangereux sont des questions dont le bureau doit s'occuper. J'espère que, au comité, nous pourrons préciser le mandat du bureau pour qu'il puisse enquêter sur les accidents, mais entreprendre aussi une action concrète et chercher les moyens de prévenir les accidents qui pourraient être causés par la négligence d'un organisme ou d'une compagnie.

Des voix: Bravo!

M. Skelly (North Island—Powell River): Que pense le député de l'idée de faire passer sous l'autorité de ce bureau les agents régionaux de la sécurité de Transports Canada pour garder séparées les questions de sécurité et les méthodes d'application de Transports Canada. On a fait valoir que les agents de la sécurité seraient plus efficaces s'ils étaient perçus, non pas comme des agents chargés de l'application des règlements mais des agents chargés de l'éducation en matière de sécurité. La réponse n'est pas nette. Je voudrais savoir ce que le député en pense. Deuxièmement, le mandat du bureau porte sur les accidents aéronautiques qu'on définit comme les accidents ou incidents liés à l'utilisation d'un aéronef.

• (1750)

On prévoit que le bureau se penchera non seulement sur les accidents, mais aussi sur les incidents qui peuvent être utilisés pour établir et renforcer la sécurité. Je voudrais que le député nous dise si les agents de sécurité régionaux devraient relever du Bureau de la sécurité du transport plutôt que de Transports Canada.

M. Fontana: Madame la Présidente, le député qui a pris la parole avant moi a parlé de prévention. Il est évident que le comité pourrait étudier sa proposition selon laquelle les agents régionaux seraient responsables de la prévention ou auraient quelque chose à voir avec la prévention. Voilà un point positif que nous pourrions prendre en considération.

Je voudrais revenir sur les situations définies comme des incidents. Soyons clairs. Si c'est là l'intention du gouvernement, il devrait le spécifier dans un mandat précis. Nous n'avons nul besoin d'un autre bureau embrouillé dans son mandat et ne sachant pas ce qu'il peut ou ne peut pas faire. S'il peut mener des enquêtes sur des incidents possibles ou des situations qui lui sont signalées par un cheminot ou par quelqu'un du secteur des transports qui découvre un danger quelconque, disons-le clairement dans la loi.

Je crois qu'il parlait de prévention. Je pense que le bureau doit être beaucoup plus qu'un organisme d'enquête au service du ministre des Transports (M. Bouchard). Il doit être proactif et s'occuper de prévention.

M. Belsher: Madame la Présidente, si le député se donnait la peine d'examiner la loi, il verrait ce qu'est vraiment la portée du mandat du bureau. Le bureau peut exercer son mandat pour tous les modes de transport dont nous avons parlé. Il est libre de décider de la portée d'une enquête et de la façon dont elle sera menée. Ainsi, il peut décider s'il convient de tenir une audience publique. Il fixera les modalités de l'enquête.

C'est le ministre lui-même qui veillera à ce que les recommandations soient suivies. C'est le bureau qui a les responsabilités. Il est mandaté. C'est ce qui est indiqué dans le projet de loi.

Le bureau est le seul à pouvoir faire des enquêtes sur les accidents de transport, qu'il s'agisse de transport maritime, aérien, ferroviaire ou par productoduc.

M. Fontana: Madame la Présidente, je me réjouis de voir le député à l'oeuvre au sein du comité, de le voir préciser tout cela. Je ne vois pas cela dans le projet de loi. Il y a peut-être moyen de préciser.

Je suis certain que tous les partis représentés à la Chambre ont une mission, c'est de faire passer avant tout la sécurité dans les transports aériens, ferroviaires et maritimes, et surtout dans le transport par productoduc. S'il y a moyen de préciser cette mission dont est investi le bureau, d'après lui, mon parti et moi-même sommes disposés à lui donner notre appui. Précisons sa mission pour que l'on ne se demande pas plus tard ce que peut faire ce bureau et ce qu'il ne peut pas faire.

M. Comuzzi: Question.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je ne peux malheureusement pas donner la parole au député de Thunder Bay—Nipigon (M. Comuzzi) pour le moment. Reprise du débat.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, le projet de loi à l'étude aujourd'hui revêt une très grande importance. Nous savons que le bureau actuel a connu une foule de problèmes. Il y a eu la crainte de l'ingérence politique de même qu'une controverse sur les relations entre le bureau et son personnel. Or, je crains que ce projet de loi ne règle aucun de ces problèmes.

Nous savons qu'il doit y avoir un bureau compétent qui puisse étudier la situation. Nous devons savoir que les personnes nommées à ce bureau ne sont pas choisies parce qu'elles représentent une certaine région du Canada tout en ne connaissant rien aux transports.

Mon collègue, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), souligne que, bien qu'elles puissent être des conservateurs, cela ne veut pas nécessairement dire qu'elles connaissent les transports. Notre ancien critique des transports, le député de Regina—Lumsden (M. Benjamin), a souligné avec raison, plus tôt aujourd'hui, que le fait qu'un membre du bureau avoue ne connaître des transports aériens que les quelques vols qu'il a pu prendre n'aide pas à assurer la sécurité des Canadiens.

Je viens d'une circonscription où les habitants de quelques-unes des collectivités n'ont d'autre choix que de voyager par avion. Il n'y a aucune route ou voie ferrée, de sorte que les transports aériens constituent leur seul moyen de se déplacer. Nous savons qu'à cause de la déréglementation, les problèmes de transport aérien se multiplient quotidiennement. A titre d'exemple, la société Canadien International devait mettre son nouvel horaire en vigueur dans ma circonscription le 2 avril. Elle admet qu'elle n'a pas pu le faire à temps et nous a dit qu'elle voulait le mettre en vigueur le 2 mai, c'est-à-dire un mois plus tard.

Elle ne peut pas me dire quelle est l'heure d'arrivée ou de départ des avions dans ma circonscription. La société Canadien international est l'un de nos deux grands transporteurs aériens et ses avions couvrent le territoire canadien, mais elle ne peut même pas nous dire quel sera son horaire dans deux semaines d'ici.

Comment pourrions-nous faire confiance à nos sociétés aériennes lorsqu'elles ne planifient même plus leurs horaires à cause de la déréglementation?

La semaine dernière, notre critique des transports, mon collègue le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus), a présenté à la Chambre des communes quelques documents qui démontraient que les sociétés aériennes et le gouvernement savaient que la déréglementation créerait au Canada les mêmes problèmes qu'aux États-Unis. Ils savaient que la sécurité serait compromise et que les frais d'entretien seraient réduits parce que les sociétés voudraient maintenir leur niveau de profits. C'est exactement ce qui se produit actuellement.

Les Canadiens sont très nerveux à l'idée de prendre l'avion. Ils se demandent anxieusement si les avions sont sûrs. Nous entendons parler de quasi-collisions à Pearson. Vous savez que si vous devez passer par l'aéroport de Toronto, il vous faut compter une heure ou deux de plus que prévu et vous risquez même de manquer votre correspondance.

Nous savons que le gouvernement a réduit les budgets. Ma collectivité connaît le même problème. Elle a réduit ses dépenses pour la rénovation d'aéroports et certaines pistes entretenues par le gouvernement fédéral sont dangereuses depuis trois ou quatre ans. Les travaux d'entretien n'ont pas été faits.

Il y a environ deux ans, dans ma circonscription, un jet de la PWA, comme elle s'appelait à l'époque, n'a pas pu

se poser en toute sécurité sur une piste. C'est cela le sujet du débat d'aujourd'hui.

Je constate qu'il est dix-huit heures. Si le gouvernement remet le projet de loi à l'ordre du jour demain, je serai heureux de remplir les dix-huit minutes et demie qui me restent.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES DROITS DES AUTOCHTONES—L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE—LA GRÈVE DE LA FAIM D'ÉTUDIANTS—LE PROCESSUS BILATÉRAL

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, la plupart des étudiants qui protestaient contre la réduction de l'aide financière aux études postsecondaires des autochtones ont mis fin à leur grève de la faim en fin de semaine. Le gouvernement, et plus particulièrement le ministre responsable des Indiens et des Inuit du Canada, ne peut plus longtemps remettre cette question à plus tard. Il est temps que le gouvernement respecte son engagement à d'entamer un processus de consultation bilatérale sur la question.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Cadieux) a dit à maintes reprises qu'il s'est engagé à mettre en branle un processus de consultation bilatérale avec les dirigeants autochtones. Il s'est dit également prêt à se réunir avec quiconque désire discuter des réductions et prêt à réexaminer le programme aussitôt que la grève de la faim sera terminée. Il appartient maintenant au ministre de faire le premier pas et d'inviter les dirigeants et les étudiants autochtones à des réunions qui lanceront ce processus.

• (1800)

Le temps est maintenant venu pour le gouvernement de faire preuve d'initiative. Le temps est maintenant venu pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de négocier de bonne foi avec les Indiens du Canada au sujet du Programme d'aide financière aux études postsecondaires des autochtones. Il doit s'en faire une priorité.

Les études postsecondaires pour nos autochtones est la clé de leur autodétermination et de leur indépendance économique. Le premier ministre (M. Mulroney) et son Cabinet ont dit à maintes reprises que l'avenir du pays repose sur le développement économique. Le gouvernement a-t-il une opinion pour les non-autochtones et une autre pour les autochtones?

Il y a 46 communautés autochtones dans ma circonscription. Beaucoup d'entre elles travaillent à la réalisation de projets de développement écononomique qui assureront leur autonomie sur ce plan dans les années à venir. On a créé des emplois. Il y a moins de gens qui dépendent de l'aide sociale, et moins de problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie. Ces résultats sont attribuables en grande partie au travail accompli par des gens qui ont fait des études postsecondaires et qui sont ensuite retournés dans leurs communautés avec les compétences et les connaissances nécessaires pour réaliser ces projets.

En limitant le nombre de bénéficiaires du programme d'aide à l'enseignement postsecondaire pour les autochtones, en limitant à 130 millions de dollars les fonds affectés à ce programme et en supprimant les primes accordées aux niveaux de la maîtrise et du doctorat, le gouvernement est retourné au moins 10 ans en arrière. Les changements apportés à cette politique entraveront le développement des premières nations du Canada et condamneront beaucoup d'autochtones à continuer de dépendre du gouvernement du berceau à la tombe. Les premières nations ne connaîtront pas l'autodétermination et l'autonomie économique sous ce gouvernement qui, en fait, a détruit l'avenir de bien des jeunes autochtones.

Les succès du programme d'aide à l'enseignement postsecondaire pour les autochtones sont nombreux. Il a produit, entre autres, des avocats, des médecins, des enseignants et des administrateurs indiens et inuit. Ceux qui ont choisi de ne pas retourner dans leurs communautés paient de l'impôt au gouvernement. Les autochtones du Canada veulent faire une contribution à la société. Ils ne veulent pas qu'on leur fasse la charité. Ils ne veulent pas dépendre entièrement du gouvernement.

Le gouvernement sait très bien que cette question traîne depuis longtemps. Depuis qu'il a annoncé la première fois son intention de revoir le programme d'aide financière aux études postsecondaires des autochtones, ces derniers lui ont demandé de procéder à une révision bilatérale de tout le programme. Pourquoi le gouvernement a-t-il attendu que la situation se dégrade au point qu'elle lui échappe? Pourquoi annoncer des changements de politique sans consulter les premiers intéressés? Pourquoi nos Premières nations doivent-elles recourir à la grève de la faim pour se faire entendre? Serait-ce parce que le gouvernement et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ne les ont pas écoutées?

Une bureaucratie, préoccupée de son propre avenir, dicte sa politique gouvernementale lorsqu'il s'agit des autochtones. Quand le gouvernement tirera-t-il des leçons de ses erreurs?

Bref, dix étudiants ont fait preuve de bonne foi en mettant fin à leur jeûne. Je demande au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien d'en faire autant,

de tenir parole et d'engager des consultations bilatérales avec les Premières nations du Canada sur le financement de l'enseignement postsecondaire autochtone.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, le 14 avril 1989, le député de Kenora–Rainy River (M. Nault) a soulevé plusieurs questions au sujet desquelles j'aimerais faire quelques observations. En mai 1987, le gouvernement a annoncé qu'il modifierait les lignes directrices E–12 et a alors indiqué qu'une nouvelle politique allait être élaborée. Une période de consultations intensives a donc débuté en juillet 1988 pour se terminer le 31 décembre 1988. Au cours de cette période, nous avons tenu des réunions avec plus de 500 groupes indiens et personnes concernées. Nous avons reçu des réponses nombreuses et utiles. Elles ont entraîné beaucoup de changements dans l'ébauche de la politique, que nous avons fait circuler en 1988.

Par exemple, jusqu'à 5 p. 100 des étudiants pourront bénéficier de bourses d'études d'un montant de 3 500$ mises à la disposition des étudiants qui réussissent leurs études dans des programmes contribuant à l'instauration de l'autonomie gouvernementale ou au développement économique. En outre, la nouvelle politique comprend une bourse annuelle de 1 000$ fondée sur les réalisations scolaires.

Le Programme d'aide à l'éducation postsecondaire que le gouvernement offre aux étudiants indiens admissibles est juste et raisonnable. Il prévoit tout une gamme de dépenses comprenant les frais de scolarité, les frais de subsistance, les déplacements saisonniers, ainsi que les livres et les fournitures scolaires. Environ 84 p. 100 des étudiants bénéficieront d'avantages accrus en vertu des nouveaux taux touchant les allocations aux fins de subsistance.

Les indiens s'intéressent de plus en plus aux études postsecondaires; en 1964, moins de 170 indiens étaient inscrits à l'université. Le budget affecté au programme tient compte de ces augmentations. Dans une lettre adressée aux chefs et aux conseils le 20 mars 1989, le ministre a indiqué que le budget du programme était passé de 9 millions de dollars en 1977–1978 à près de 130 millions en 1988–1989.

Le gouvernement à pris des engagements à l'égard de l'éducation postsecondaire des Indiens. Nous disposons déjà d'un programme généreux d'aide aux étudiants indiens. Si la demande d'aide d'un étudiant indien devait être reportée, elle se verrait accorder la priorité l'année suivante. Dans ce cas, cet étudiant aurait comme tout autre étudiant canadien, accès au Programme canadien de prêts aux étudiants pour l'aider à payer ses dépenses. De plus, s'il possède les qualités requises, il peut avoir accès aux programmes provinciaux de prêts aux étudiants et aux programmes de bourses d'études universitaires ou collégiales. Les étudiants indiens admissibles ne devraient donc avoir aucune difficulté à accéder aux études postsecondaires.

En conclusion, le ministre rencontrera sous peu les étudiants qui ont cessé de faire la grève de la faim de même que les chefs afin de trouver des solutions aux questions qui les préoccupent.

L'ASSURANCE–CHÔMAGE – LES FONDS RÉAFFECTÉS À LA FORMATION – LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES DÉPENSES – LE LIVRE BLANC – ON DEMANDE À LA MINISTRE DE LE RENVOYER AU COMITÉ PARLEMENTAIRE

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Madame la Présidente, j'espère recevoir une meilleure réponse à ma question que celle que l'on vient de donner à mon collègue de Kenora—Rainy River. Il est intéressant de remarquer que, très souvent, les secrétaires parlementaires donnent une réponse sans avoir écouté la question posée par le député. Ils lisent des réponses préparées par les bureaucrates du ministère visé.

Le vendredi 14 avril, j'ai continué à poser à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) des questions sur les changements à la Loi sur l'assurance–chômage, qu'elle avait annoncés le mardi 11 avril. Ce jour–là, la ministre annonçait qu'elle réorientait 1,3 milliard de la caisse d'assurance–chômage vers d'autres programmes. Autrement dit, elle prenait de l'argent versé par les travailleurs et les employeurs, de l'argent destiné à protéger les travailleurs mis à pied contre leur gré.

De cette somme, 450 millions étaient réaffectés à des améliorations de la Loi sur l'assurance–chômage et nous n'avons pas de plaintes à cet égard. Les améliorations visent notamment, les prestations aux parents, les prestations aux personnes âgées et les prestations aux personnes touchées par des conflits de travail. Toutefois, on ne peut guère féliciter le gouvernement de cela, puisque ce sont les tribunaux qui ont décidé que l'on devait accorder ces prestations. Même si le gouvernement avait d'abord décidé d'en appeler de ces décisions, il a maintenant compris et il a choisi de payer. C'est parfait et nous n'avons rien contre cela.

En ce qui concerne les 850 millions qui sont réorientés vers la formation, la planification des ressources de main–d'oeuvre, la consultation, l'apprentissage et le programme d'alternance travail–études, nous estimons, même si ce sont là des initiatives valables qui méritent d'être financées et améliorées, qu'elles ne devraient pas être payées avec l'argent des cotisations à l'assurance–chômage. C'est une nouvelle utilisation des fonds de la caisse d'assurance–chômage et nous nous y opposons. C'est une façon régressive et injuste de financer des programmes qui profiteront à tous les Canadiens.

Ces programmes qui seront financés par la caisse d'assurance-chômage ne profiteront pas seulement aux chômeurs, ils profiteront à l'économie en général. Cette utilisation est injuste parce qu'elle réduit les sommes disponibles pour les chômeurs et qu'elle profitera à des gens qui n'ont peut-être jamais cotisé.

Par exemple le programme va comprendre les programmes d'apprentissage, les programmes d'alternance travail-études et les programmes de formation des débutants, qui sont tous d'excellents programmes. Mais pourquoi faut-il que les travailleurs payent pour ces programmes alors qu'ils cotisent depuis des années à un fonds pour s'assurer contre le chômage?

C'est là qu'il y a malentendu. Actuellement, l'argent de l'assurance-chômage sert à financer des programmes de formation, mais pour avoir droit à ces programmes de formation il faut être un prestataire du Programme d'assurance-chômage, un bénéficiaire du Programme d'assurance-chômage. Dans le nouveau régime proposé, on pourrait avoir droit à ces programmes sans jamais avoir cotisé. Nous soutenons que ces mesures sont mauvaises parce que les industries de main-d'oeuvre vont subventionner les secteurs à haute technologie, et les régions sous-développées du pays vont aider financièrement les régions qui le sont plus, s'il n'est pas précisé expressément dans le projet de loi, ce à quoi tendait la question que je posais vendredi, que l'argent destinée à la formation doit aller aux provinces et aux régions dans lesquelles ont cotisé les travailleurs et que ce ne sera pas laissé à la discrétion du ou de la ministre.

• (1810)

Autre raison de nous opposer au programme, c'est que par leurs cotisations, les travailleurs peu qualifiés du secteur tertiaire vont payer la formation de travailleurs hautement spécialisés.

Nous nous opposons à ce programme et nous voulons avoir des réponses. Nous avons posé des questions toute la semaine dernière, et continuons de le faire aujourd'hui car la ministre ne nous donne pas de réponses.

Je tiens également à savoir du secrétaire parlementaire pourquoi la ministre vient d'annoncer qu'elle va parcourir le pays pour faire la promotion de ces programmes. Quand je lui ai demandé vendredi de renvoyer la question au Comité permanent de la main-d'oeuvre, de l'emploi et de l'immigration, pour que les parlementaires de tous les partis puissent également consulter la population dans l'ensemble du pays, la ministre a répondu: «Non, attendez le projet de loi». Mais elle, elle n'attend pas le projet de loi. Elle va parcourir le pays aux frais du contribuable pour faire la promotion de ce programme. Pour être justes, il faudrait que les parlementaires du comité permanent puissent aussi parcourir le pays pour consulter la population des régions concernées. Je veux avoir les réponses du gouvernement.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, je suis certaine que le député va être ravi d'apprendre que la réponse qu'il va recevoir sera aussi bonne que celle qu'il a reçue la dernière fois.

Je suis heureuse d'avoir cette occasion de commenter davantage la réponse que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) a donnée au député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) le 14 avril.

Le 11 avril, la ministre a déposé un énoncé de principes décrivant une grande initiative du gouvernement fédéral sur la mise en valeur de la population active et le programme d'assurance-chômage.

Parmi les points saillants, notons une augmentation de l'assistance aux employeurs pour la planification des ressources humaines, une assistance spéciale aux travailleurs âgés déplacés, une meilleure formation au travail pour les jeunes et des allocations plus généreuses pour les nouveaux parents et les travailleurs de 65 ans ou plus. Ces mesures vont être financées par une réaffectation des ressources du programme d'assurance-chômage.

Un aspect très important de la stratégie est le rôle plus actif donné aux organisations d'employeurs et d'employés en ce qui a trait aux décisions gouvernementales concernant les programmes de la main-d'oeuvre.

Le gouvernement vise à mobiliser les efforts de tout le monde et à lancer un défi aux entreprises, aux syndicats, aux gouvernements provinciaux et territoriaux, aux enseignants, aux groupes concernés et à tous les Canadiens afin que la priorité soit donnée à l'amélioration de leur niveau de compétence et à la recherche des meilleurs politiques, programmes et pratiques de travail afin de nous assurer que chaque Canadien puisse réaliser son potentiel.

Je peux assurer à la Chambre qu'on ne changera rien aux ressources combinées du programme d'assurance-chômage et de la Planification de l'emploi et qu'on les utilisera plus efficacement pour aider les chômeurs canadiens.

On demandera aux Canadiens ce qu'ils pensent des nouveaux programmes concernant la population active et leurs suggestions influeront sur la version définitive de ces mesures. La Stratégie de mise en valeur de la population active vise quatre objectifs: augmenter substantiellement le rôle du secteur privé dans la formation des travailleurs et voir à ce que la formation réponde davantage aux besoins actuels du marché; réorganiser le programme d'assurance-chômage pour affecter plus de dépenses à la formation active et aux mesures de réemploi des sans-travail; conformément à la Charte des droits et libertés, améliorer considérablement les prestations d'assurance-chômage pour mieux répondre aux besoins des parents qui travaillent et pour encourager la pleine participation des travailleurs de plus de 65 ans et réduire les désincitatifs au travail que comporte actuellement le programme d'assurance-chômage.

Le gouvernement a l'intention de lancer un vaste effort de consultation dans toutes les régions du pays avant de mettre en oeuvre les nouveaux programmes de formation. Notre but est de demander l'avis de ceux qui ont le plus d'intérêt dans la conception des programmes de formation, c'est-à-dire les employés et les employeurs canadiens. Amorcé dès maintenant, le processus se poursuivra au cours des prochains mois.

Le budget du programme d'assurance-chômage ne changera pas, mais les avantages qu'il offre s'amélioreront. Plus de Canadiens sans emploi de toutes les régions du Canada ayant besoin de formation pour trouver de bons emplois pourront toucher des prestations pendant leur formation.

Je peux garantir au député que les 800 millions de dollars de fonds réaffectés serviront à améliorer les perspectives d'emploi des chômeurs de toutes les régions du pays.

L'ÉNERGIE—LE PROGRAMME DES ÉNERGIES DE REMPLACEMENT—LA SUPPRESSION DES POSTES—LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES DE REMPLACEMENT

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je ne peux pas traiter ce soir de bien des points en quelques minutes, mais je tiens à interroger le gouvernement sur les économies d'énergie, les énergies de remplacement, et le développement viable du point de vue de l'environnement des énergies à l'avenir.

Il ne fait aucun doute que plus de Canadiens que jamais sont soucieux de protéger l'environnement. C'est avec intérêt qu'ils ont écouté l'appel de la commission Brundtland en faveur de changements importants qui fassent que l'environnement et le développement économique soient désormais considérés comme les deux côtés d'une même médaille. Ils ont suivi les reportages sur l'appauvrisssement de la couche d'ozone, et ils ont prêté attention lorsque des scientifiques ont préconisé des réductions marquées des émanations de gaz carbonique pour mettre un terme à l'effet de serre.

Les catastrophes écologiques les plus visibles et les plus spectaculaires, tels l'incendie de l'entrepôt de PCB au Québec et le récent déversement de pétrole au large de la côte ouest, n'ont fait que renforcer les préoccupations déjà vives et justifiées de la population pour la protection de l'environnement.

Il semble juste de dire, toutefois, que le gouvernement fédéral a pris beaucoup de retard par rapport aux Canadiens ordinaires et fait maintenant des pieds et des mains pour rattraper l'opinion publique. Il y a encore une différence énorme entre ce que dit le gouvernement et ce qu'il fait. Il laisse entendre qu'il est conscient des préoccupations écologiques des Canadiens.

Le gouvernement a endossé l'objectif du développement économique viable. L'ancien ministre de l'Environnement avait réclamé un changement fondamental des mentalités et des comportements à tous les niveaux. L'actuel ministre de l'Environnement (M. Bouchard) a déjà fait preuve de courage en déclarant que son ministère allait vérifier l'incidence que risque d'avoir sur l'environnement des projets déjà approuvés. Dans le récent discours du Trône du gouvernement, sous la rubrique «L'environnement: l'urgence d'agir», on peut lire que nous faisons face à «un défi environnemental d'une ampleur sans précédent» et que nous devons établir un «nouveau plan de protection de l'environnement».

Dans l'ensemble, le gouvernement veut prendre, semble-t-il, d'excellentes mesures. Cependant, les Canadiens sont des gens intelligents qui savent que les actes sont plus éloquents que les paroles. Ils veulent voir ce qui se cache derrière toutes ces belles paroles.

Or, qu'en est-il? Prenons le cas du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources où, depuis toujours, on effectue d'excellents travaux sur les économies d'énergie et les énergies de remplacement. Ce ministère est victime d'une série vraiment inquiétante de compressions de programmes. En quoi consistent-elles? Je vais vous donner un exemple. J'en fourni toute une liste dans un document d'information que j'ai préparé à l'intention de tous ceux qui souhaitent en obtenir copie. C'est avec plaisir que je vais en transmettre une exemplaire à l'honorable secrétaire parlementaire pour lui-même et pour le ministre.

Dans quoi le gouvernement a-t-il sabré? Le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes a aidé trois millions de familles à améliorer l'efficacité thermique de leurs maisons. On y a mis fin en 1986. Le Programme canadien de vérification du rendement énergétique aidant les gens à procéder à des modifications peu coûteuses leur permettant de réaliser des économies d'énergie a été annulé en 1986 également. Le Programme de démonstration de l'énergie solaire tendant à trouver des applications rentables à l'énergie solaire a pris fin

cette année. Le Programme de démonstration dans les collectivités éloignées visant à donner des conseils sur les économies d'énergie et à apporter un soutien financier à 370 localités éloignées a pris fin, pour sa part, il y a deux semaines, le 31 mars dernier. Enfin, toujours à la même date, le Programme de l'énergie renouvelable dans l'industrie forestière, qui tendait à encourager les installations d'énergie verte, est arrivé à expiration. Tous ces programmes et d'autres ont disparu.

Les sommes consacrées aux programmes concernant les économies d'énergie et les énergies de remplacement sont passées de 400 millions de dollars par année de 1980 à 1984, à 150 millions de dollars par année de 1985 à 1987, et elles ne sont plus que de 50 millions de dollars par année à l'heure actuelle.

Cela m'amène à ma première question: Quelle conclusion les Canadiens peuvent-ils tirer de ces compressions massives et des annonces publiques du gouvernement si ce n'est que le gouvernement n'a pas vraiment l'intention de s'attaquer aux problèmes environnementaux actuels, de façon sensée, mais qu'il entend plutôt se lancer dans une campagne de relations publiques, afin de donner aux Canadiens l'impression que les questions de l'environnement lui tiennent à coeur?

Sur une note plus positive, tournons-nous vers l'avenir. Lorsqu'il s'agit de protéger l'environnement, il existe des centaines de projets énergétiques peu coûteux, efficaces, faciles à appliquer et faisant appel à une technologie restreinte, qui ne demandent qu'à être poursuivis. Pour commencer, il s'agit manifestement de réaliser des économies d'énergie. Ainsi, en encourageant l'utilisation de lampes fluorescentes compactes pour éclairer les centres commerciaux, on peut réduire les coûts d'électricité d'environ 70$ par année; on va du même coup brûler moins de charbon et réduire ainsi les émanations d'anhydride sulfureux et de dioxyde de carbone. Les réfrigérateurs à rendement élevé peuvent permettre d'économiser 30$ environ par année en frais d'électricité et de réduire la consommation de charbon et les émanations connexes d'anhydride sulfureux de dioxyde de carbone. Les maisons R-2000 munies de pompes de récupération peuvent coûter moitié moins cher à chauffer. On peut également encourager l'utilisation des nombreuses énergies de remplacement.

• (1820)

On pourrait, par exemple, développer l'industrie de fabrication de l'éthanol à partir du maïs et de l'orge. D'autres produits agricoles et sous-produits forestiers pourraient suppléer nos combustibles fossiles tout en créant de l'emploi et en favorisant le développement économique dans les régions rurales d'un océan à l'autre. Il ressort d'une étude récente du Congrès américain que l'addition de 10 p. 100 d'éthanol à l'essence pourrait réduire les émissions de gaz carbonique.

On pourrait aussi promouvoir activement l'énergie éolienne dans la région de l'Atlantique et dans le sud de l'Alberta, là où le vent dévale des montagnes. C'est tout simplement logique. Comme l'a fait remarquer un comité spécial de la Chambre chargé d'étudier les énergies de remplacement en 1980, les sources de ces énergies, à savoir les pompes thermiques, l'hydrogène et les cellules photovoltaiques, offrent d'énormes possibilités. Il est inutile d'attendre que la fusion portative nous donne un autre «charge» technique. Il faudrait, dans un esprit d'innovation et dans le respect de l'environnement, concrétiser certaines de ces possibilités.

Cela m'amène à ma deuxième question: Quels programmes le gouvernement est-il en train de mettre au point pour remédier aux compressions massives qu'il a effectuées dans les programmes de conservation de l'énergie et d'énergies de remplacement du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources?

Enfin, comme mon temps de parole est écoulé: Le gouvernement a-t-il un plan d'action pour promouvoir, au Canada, le développement énergétique durable, c'est-à-dire respectueux de l'environnement? Sinon, qu'a-t-il fait concrètement en vue d'en dresser un dans un avenir rapproché?

Je rappelle au gouvernement que les Canadiens nous regardent et qu'ils attendent de vraies réponses à ces grandes questions ainsi que des mesures concrètes. Ils en ont assez de l'inaction du gouvernement. Ils exigent de sa part la preuve qu'il ne fait pas seulement semblant de se préoccuper de l'avenir de notre planète.

M. John MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame la Présidente, j'aimerais d'abord souhaiter la bienvenue au député d'Edmonton-Est (M. Harvey) en sa qualité de porte-parole du NPD. Après ses quelques observations, j'imagine qu'il y aura encore bien d'autres soirées où nous nous retrouverons ici ensemble.

Vu la récente campagne de publicité à ce sujet, je suis heureux d'avoir l'occasion d'éclaircir certaines des questions dont le compte rendu a mal été fait dans divers reportages. Je voudrais réitérer un point que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Epp) a fait valoir quand il a répondu au député jeudi dernier, au cours de la période des questions, à savoir qu'il n'y a rien de nouveau dans ces réductions. Elles ont été annoncées en 1985, dans un document d'Énergie, Mines et Ressources intitulé Plan opérationnel pluriannuel, dans lequel on prévoyait réduire les besoins en ressources jusqu'en 1991, étant donné que le gouvernement laissait tomber les programmes coûteux de conservation de l'énergie et les programmes relatifs aux formes d'énergie renouvelables

annoncés par le gouvernement libéral précédent dans le cadre du fameux Programme énergétique national.

En septembre 1988, le gouvernement a annoncé l'initiative de diversification et de rendement de l'énergie (IDRE) à l'appui de la conservation de l'énergie, de l'énergie renouvelable et du carburant de remplacement destiné au transport.

L'IDRE vise principalement à améliorer la compétitivité de l'industrie canadienne, l'environnement , la qualité de vie ainsi que la sécurité, par la promotion du rendement et de la diversification des sources d'énergie et de la technologie de l'énergie.

L'IDRE vise à régler les types de problèmes énergétiques et écologiques récemment soulevés dans la presse et par divers députés. De toute évidence, l'Initiative de diversification et de rendement de l'énergie est conforme aux engagements qu'a pris le gouvernement en matière d'environnement, Je veux que cela soit très clair, Madame la Présidente, puisqu'il s'agit d'une importante politique énergétique qui constitue, à notre avis, un élément clé de la solution à ces problèmes.

Contrairement aux programmes appliqués par l'ancien gouvernement libéral, L'IDRE se fonde sur le principe de la collaboration entre l'industrie et les provinces. Cette initiative n'est pas un programme de généreuses subventions comme l'était le fameux Programme énergétique national. Nous cherchons plutôt à travailler en étroite collaboration avec l'industrie et les représentants provinciaux pour exploiter au maximum les fonds de l'IDRE. L'accent est donc mis sur l'aide à la recherche et au développement en matière de rendement énergétique et d'énergie de remplacement et sur les techniques nécessaires à l'exploitation des ressources énergétiques qui nous permettront de régler de nombreux problèmes environnementaux.

Comme la nouvelle IDRE se concentre sur les programmes de l'ancien régime, on n'a plus autant besoin d'employés chargés des fonctions administratives et connexes. Les responsables de l'IDRE veilleront plutôt à ce que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources garde de bons techniciens dans les secteurs importants de l'énergie de remplacement, qui fera partie intégrante de nombreux projets environnementaux du gouvernement.

Notre gouvernement, notre ministre et chacun des députés à cette Chambre se préoccupent de l'environnement. D'ailleurs, dans notre ministère, nous veillerons à y accorder la plus haute priorité.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 18 avril 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer des exemplaires du rapport annuel du ministère de la Justice, dans les deux langues officielles.

(*note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui*)

* * *

PÉTITIONS

LE MORATOIRE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES EN ÉNERGIE NUCLÉAIRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par un certain de nombre d'électeurs qui se préoccupent du fait que les scientifiques au Canada n'ont pas réussi à trouver une méthode sûre pour éliminer les déchets radioactifs. Ils sont inquiets parce que les centrales nucléaires du Canada entreposent déjà des quantités importantes de combustible nucléaire usé.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'établir un moratoire sur le développement des réacteurs nucléaires.

LA RÉFORME DU RÉGIME DE RETRAITE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je présente une deuxième pétition qui signale que 60 p. 100 des femmes de 65 ans et plus vivent sous le seuil de la pauvreté. Les pétitionnaires soulignent qu'une femme sur trois seulement a l'occasion de participer à un régime de retraite privé.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'instaurer des réformes à notre régime de retraite public afin que toutes les femmes, qu'elles fassent partie de la population active ou non, reçoivent des prestations de retraite qui leur permettent de vivre dans la dignité.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—L'AUTORITÉ SUR LA COMMERCIALISATION DE L'AVOINE

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des ruraux de Saskatchewan, et notamment par M. Lowell Monkhouse de Regina.

Les pétitionnaires prient le Parlement d'ordonner au gouvernement de laisser la commercialisation de l'avoine sous l'autorité de la Commission canadienne du blé, et de faire relever l'avoine et l'orge de la Loi sur la Commission canadienne du blé pour qu'il soit obligatoire, à l'avenir, de consulter le Parlement, les agriculteurs et leurs organismes avant de modifier la commercialisation de ces produits.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de renoncer à son projet déclaré de soustraire l'avoine de l'autorité de la Commission canadienne du blé.

* * *

PÉTITIONS

ON DEMANDE LE TRANSFERT DES FONDS DESTINÉS À L'ACHAT DE SOUS-MARINS NUCLÉAIRES À LA RECHERCHE MÉDICALE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition au nom du Cercle des fermières de ma circonscription de Saint-Laurent demandant au gouvernement fédéral d'annuler la construction de deux sous-marins nucléaires d'une valeur de 2 milliards de dollars chacun et d'investir ces 4 milliards de dollars dans le domaine de la recherche afin de trouver des solutions pour vaincre le SIDA, le cancer et les maladies cardiovasculaires.

[*Traduction*]

La même pétition est déposée au nom des Anciens de la synagogue Beth Ora de ma circonscription.

• (1110)

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je demande depuis deux jours au gouvernement quand il va commencer à répondre au questions au *Feuilleton*. On m'a répondu les deux fois que ce serait bientôt. J'ai prévenu que j'exigerais aujourd'hui une définition du terme «bientôt».

M. Cooper: Monsieur le Président, j'ai prévu le coup. J'ai vérifié, et selon le Larousse du français contemporain, «bientôt indique qu'une action se produira au bout d'un temps relativement bref».

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions restent-elles toutes au *Feuilleton?*

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PUBLICATION DU HANSARD

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Lorsque les députés ont pris place et qu'ils ont ouvert les documents se trouvant sur leur pupitre, le hansard n'était pas là. Il y a eu un problème aujourd'hui. Je crois que la plupart des députés veulent examiner le hansard avant le début de la séance, donc avant 11 heures. C'était impossible aujourd'hui, si je ne m'abuse, et cela a été le cas plusieurs fois. Je voulais tout simplement aborder le sujet parce que nous devons absolument avoir l'occasion de jeter un coup d'oeil sur le hansard pour pouvoir faire notre travail convenablement. Dans ces conditions, il est un peu difficile de l'examiner avant 11 heures, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Je signale au député que le hansard vient d'arriver; il recevra donc son exemplaire. Nous vérifierons si nous ne pouvons pas le recevoir un peu plus tôt. Nous essayerons de l'expédier avant 11 heures ou 11 h 10.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI CONSTITUANT LE BUREAU D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS DE TRANSPORT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 17 avril, de la motion de M. Bouchard (Roberval): Que le projet de loi C-2, Loi constituant le Bureau d'enquête sur les accidents de transport et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité permanent des transports.

Le président suppléant (M. Paproski): Reprenons le débat. Lorsque nous nous sommes arrêtés hier, il restait encore 14 minutes au député de Churchill. Je lui cède la parole.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, à 18 heures hier, je venais tout juste de terminer mon introduction. Je signalais à quel point nous regrettions que cette mesure législative n'apporte vraiment rien de neuf. Elle ne fera que perpétuer tous les problèmes que nous avons eus avec l'actuel bureau chargé d'enquêter sur les accidents et d'assurer la sécurité aérienne.

Nous n'avons encore aucune garantie que le bureau sera compétent. Nous nous sommes déjà fait dire par une personne qui y avait été nommée pour des raisons politiques que tout ce qu'elle connaissait de la sécurité aérienne, c'était qu'elle voyageait souvent par avion. De tels propos ne vont pas inspirer confiance aux Canadiens. Nous déplorons que ce texte de loi n'exige pas que les personnes nommées au bureau soient compétentes et renseignées sur un très important domaine.

Il a coulé beaucoup d'encre ces derniers mois au sujet des problèmes de l'actuel Bureau canadien de la sécurité aérienne: dissensions, conflits entre le personnel et la direction du bureau, affrontement entre une majorité et une minorité qui n'arrivent pas à s'entendre. On nous présente maintenant un nouveau texte de loi portant création du Bureau d'enquête sur les accidents de transport, alors que nous n'avons pas tiré de leçons des erreurs et des problèmes du passé.

Notre critique, le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) a déclaré hier qu'il nous aurait fallu reconnaître les lacunes du bureau actuel et de sa structure. Nous ne l'avons pas fait. Il est regrettable que le projet de loi ne garantisse pas l'indépendance du bureau par rapport au

ministre. Le texte de loi stipule bien que le bureau doit rendre compte au ministre en lui soumettant des projets de rapport confidentiels. Il s'agit pourtant de la sécurité aérienne, une question qui touche la vie et la sécurité des Canadiens.

Rien ne justifie la présentation d'un projet de rapport confidentiel au ministre. Les Canadiens ont le droit de savoir si les avions présentent toute la sécurité nécessaire et pourquoi les accidents se produisent. Ils ont le droit de savoir pourquoi des gens sont morts. Nous ne voulons pas que le ministre se mêle des affaires du nouveau bureau. Le rapport du bureau doit être soumis directement au Parlement et aux Canadiens, sans ingérence politique.

C'est une des choses qui nous tracassent. Des membres du cabinet du ministre sont intervenus dans les décisions qui ont été prises. Le bureau craignait les retombées politiques de leurs rapports. Il y a eu le conflit dont nous avons parlé tout à l'heure entre les membres et le personnel du bureau.

Les Canadiens ont peur de ce qui se passe dans les airs. Ils sont préoccupés par la pénurie d'inspecteurs et de contrôleurs de la navigation aérienne et par la situation chaotique à l'aéroport de Toronto. Il y a eu beaucoup d'accidents au cours des deux dernières années. Pourtant, nous ne sommes pas en train d'établir un bureau compétent qui rendra des comptes aux Canadiens plutôt qu'au ministre.

Le projet de loi comporte des lacunes fondamentales. C'est une bonne chose qu'il soit renvoyé au comité permanent plutôt qu'au comité législatif, car les membres du comité permanent connaissent bien les problèmes actuels. Ils savent qu'il faut modifier le projet de loi.

J'espère que lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité, il sera modifié. J'espère que les ministériels, dont beaucoup représentent des circonscriptions où la sécurité aérienne est un sujet de préoccupation et reconnaissent que le bureau actuel pose des problèmes, assumeront leurs responsabilités et n'iront pas croire que, parce qu'ils sont du parti gouvernemental, ils doivent nécessairement suivre le ministre. Il y a des lacunes, et nous parlons ici de sécurité. Nous parlons de garantir la sécurité dans nos avions, de rassurer la population sur sa sécurité en vol et lors des atterrissages, sur la qualité du contrôle de la navigation aérienne et sur l'élimination des problèmes de formation de givre sur les ailes. En ce moment, les gens ont peur.

Je constate que le secrétaire parlementaire est présent aujourd'hui. En tant que secrétaire parlementaire, il ne peut pas faire partie du comité. Cependant, je suis convaincu qu'il sera présent et suivra les travaux de près. J'espère qu'après cela, il pourra faire comprendre au ministre et au Cabinet que le projet de loi, dans sa forme actuelle, ne calmera pas les craintes et l'inquiétude des Canadiens.

Le projet de loi doit être modifié. Nous, du Nouveau Parti démocratique, voulons d'abord et avant tout qu'il n'y ait plus d'ingérence politique comme dans le cas du bureau actuel. Nous voulons avoir l'assurance que les membres du bureau seront choisis parmi les candidats proposés par les parties intéressées, par les personnes qui connaissent et comprennent les problèmes de sécurité aérienne.

Nous soutenons que c'est la voie qu'il faut prendre pour échapper aux nominations politiques. Nous ne voulons pas voir nommer le président de l'association conservatrice d'Edmonton-Est, Edmonton-Ouest, Sault Ste.Marie, Saskatoon, Clark's Crossing ou peu importe. Nous ne voulons plus voir nommer de présidents d'associations conservatrices. Nous voulons que le bureau soit composé de membres compétents. Il existe des groupes de gens intéressés qui se préoccupent de sécurité aérienne et pourraient dresser une liste de candidats compétents. Le ministre pourrait se servir de cette liste pour choisir les membres du bureau. On devrait d'ailleurs procéder ainsi pour de nombreux organismes, surtout dans des domaines aussi complexes que la sécurité aérienne.

• (1120)

Pour nous assurer que le bureau sera compétent, ne mêlons pas les nominations politiques, les fonds secrets et tout le reste avec la sécurité aérienne. Nous avons indiqué plus tôt que le bureau devait être indépendant du ministre. En effet, nous ne devons plus permettre que le ministre reçoive un projet de rapport confidentiel. Ainsi, les gens doivent avoir la conviction que, lorsque le Bureau d'enquête sur les accidents de transport a déposé son rapport, il n'a pas pris une décision politique, il a fondé sa décision en toute compétence sur son enquête, sans tenir compte du fait que le ministre était content ou pas du projet de rapport.

Il y a des points très importants à examiner, à notre avis. Nous espérons que, lorsqu'un comité étudiera le projet de loi, article par article, les ministériels accepteront ces modifications.

Nous voulons également nous assurer que toutes les parties intéressées ont accès aux résultats de l'enquête. Nous ne voulons pas la tenue d'une enquête secrète, dans les coulisses. S'il y a enquête sur un accident, non seulement le rapport devrait être rendu public, mais des documents d'information devraient être mis à la disposition des personnes intéressées. C'est la seule façon d'être convaincu que l'enquête a été approfondie et la seule façon pour les personnes directement touchées par un accident de savoir comment le bureau a procédé, quels renseignements ce dernier a reçus ou, peut-être, ceux qu'il n'a pas reçus.

Il est ironique de penser que tant d'années après la catastrophe de Gander, nous ne savons toujours pas ce qui s'est produit. Nous ne savons pas pourquoi il y a eu un accident. Il est ironique qu'après tout ce temps on demande seulement maintenant à un juge d'étudier les enquêtes qui ont été faites il y a des années. Si nous avions eu les amendements dont nous parlons maintenant, ce ne serait pas nécessaire, car le rapport n'aurait pas été seulement pour le ministre, il aurait été public, et tout le monde aurait eu accès aux documents de référence. Nous estimons que l'on peut améliorer cette mesure législative en faisant en sorte que les renseignements soient publics.

Nous considérons également que le bureau devrait avoir une certaine autonomie qui le mette à l'abri des pressions politiques. Nous estimons que c'est nécessaire et nous croyons que c'est ce que veulent les Canadiens après les problèmes que nous avons connus.

Nous appuyons le principe du projet de loi, mais il y a certains aspects que nous n'aimons pas. Notre critique et notre ancien critique ont tous les deux fait état des domaines où l'on devrait apporter des améliorations. Toutefois, ce projet de loi est nécessaire et il ne devrait pas y avoir d'obstruction. Nous espérons que, à l'étape du comité, le gouvernement acceptera les amendements que nous avons mentionnés plus tôt.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses observations éclairées. Il habite le Nord, et il est de ceux qui utilisent souvent de petits avions dans le cadre de ses fonctions. Il me semble que dans les régions rurales, et certainement dans les îles le long de notre côte et dans les territoires, les habitants dépendent des petits avions et souvent d'avions nolisés. Quelle est son opinion sur la sécurité de ces appareils?

Les accidents spectaculaires dont nous nous préoccupons touchent des appareils plus gros. Toutefois, rappelons-nous l'accident qui est arrivé à Grant Notley de l'Alberta et à sa famille, qui ont péri dans l'écrasement de leur avion. A-t-il d'autres idées sur la façon d'améliorer la sécurité des petits avions en particulier?

M. Murphy: Madame la Présidente, je remercie notre whip adjointe pour cette très bonne question qui me donne l'occasion de parler de certaines de nos préoccupations en ce qui concerne les petits appareils et des problèmes qui existent non seulement dans ma circonscription, mais aussi dans d'autres régions qui devraient être admissibles aux avantages fiscaux accordés aux habitants du Nord. Grâce au député de Prince George—Peace River (M. Oberle), qui n'a pas très bien défendu les intérêts de sa circonscription au sein du Cabinet, elles ne sont pas admissibles.

Nous savons, d'après les résultats de la première commission Dubin, qu'il existe un problème réel en ce qui concerne les petits avions et les transporteurs régionaux. La sécurité n'est souvent qu'une considération secondaire. Les appareils sont surchargés et l'entretien n'est pas assuré comme il se doit. Il suffit de regarder les tragédies qui se sont produites dans ma circonscription pour se rendre compte que trop d'accidents et trop de décès auraient pu être évités si on avait effectué les inspections nécessaires pour s'assurer que la sécurité n'était pas négligée dans le but d'accroître les profits.

J'ai voyagé à bord d'appareils dont je mets sérieusement en doute la navigabilité, et je l'ai dit à bien des gens. Je m'inquiète aussi du fait que le gouvernement a réduit les services de lutte contre les incendies dans les aéroports au cours des années. Il a réduit ces services dans les petits aéroports partout au pays, spécialement dans les régions éloignées. Je sais que notre critique traitera cette question de façon plus approfondie aujourd'hui et signalera que de plus en plus de renseignements semblent indiquer que le gouvernement, déterminé à réduire le déficit, diminue encore davantage les fonds affectés à la lutte contre les incendies et aux autres services essentiels dont nous avons besoin dans nos aéroports au Canada.

Il existe un problème qui est directement lié à la question qu'a posée la député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell). Ce problème, c'est que beaucoup des petits transporteurs qui desservent le Nord, la région de l'île de Vancouver, le nord de l'Ontario, le nord de la Saskatchewan et l'intérieur de la Colombie-Britannique ne font pas l'objet d'inspections. Bien souvent, la sécurité est menacée parce que ces sociétés veulent garder les appareils beaucoup trop longtemps en service. Nous savons également qu'il existe un problème réel attribuable au fait que le gouvernement réduit les services aux aéroports dans tout le pays. Chaque fois qu'il retranche un pompier des effectifs, chaque fois qu'il supprime un poste et enlève une ambulance ou un camion à incendie,

chaque fois qu'il refuse de dépenser de l'argent pour rénover un aéroport ou entretenir une piste d'atterrissage, les gens sont mis en péril. Voilà un des aspects tragiques des compressions budgétaires imposées par le gouvernement.

M. Cole: Monsieur le Président, j'ai une question à propos de la procédure de rapport. Le projet de loi stipule:

> . . . le Bureau adresse le projet de son rapport sur ses conclusions et les manquements relevés à la sécurité, à titre confidentiel, au ministre des Transports et à tout ministre ou toute autre personne qu'il estime directement intéressés par ses conclusions. . .

Le député veut-il dire qu'on ne devrait pas donner aux personnes qui ont fait des observations sur la question et pris part au processus d'enquête l'occasion de constater qu'on a rapporté correctement les faits tels qu'elles les ont exposés? Ne devrait-on pas donner aux responsables du secteur, aux pilotes et aux contrôleurs aériens qui ont été témoins des accidents, la même possibilité qu'à n'importe quelle autre personne intéressée au processus d'enquête, y compris les fonctionnaires du ministère? Je soutiens que les dirigeants syndicaux, les pilotes impliqués ou d'autres membres de l'industrie devraient tous recevoir le rapport comme on le suggère dans le projet de loi. Ils seraient ensuite en mesure de faire des observations sur le rapport avant qu'il ne soit rendu public.

• (1130)

M. Murphy: Comme je l'ai déjà dit, monsieur le Président, nous ne voyons aucune objection à ce qu'on informe les gens directement intéressés à un accident ou directement concernés. Comme les députés me l'ont probablement déjà entendu dire, nous croyons que ces documents devraient être mis à leur disposition. Ce qui nous préoccupe, c'est que pour une raison ou pour une autre, on classe ces documents dans une catégorie qui ouvre la porte à l'ingérence politique.

Nous convenons avec le député que les pilotes, les syndicats et les autres intéressés dans une enquête quelconque devraient pouvoir prendre connaissance des rapports, voire les amender au besoin. Mais cet argument ne tient plus lorsque c'est le ministre qui est en cause. Et c'est toujours le même problème qui se pose. Nous ne voulons pas d'ingérence politique dans le fonctionnement d'un système quasi judiciaire.

J'ai été vice-président de la Commission de police du Manitoba. Je sais combien il est important de tenir ces organismes à l'abri de toute ingérrence politique. C'est pour cela que je trouve cette mesure boîteuse. Je me rends compte que dès que le bureau est tenu de rendre compte au ministre, avant même de divulguer la teneur de son rapport final, il ne pourra plus se concentrer ni sur l'accident ni sur l'enquête. Il deviendra une créture politique chargée de rendre des comptes à son maître politique. Pareille situation est source de problèmes, comme j'ai pu le constater personnellement.

Nous devons faire en sorte que ce bureau soit complètement indépendant du ministre. L'ennui avec un organisme qui est tenu de rendre compte au ministre avant de déposer son rapport, c'est que le ministère lui-même est souvent en faute. Peut-être n'a-t-il pas prévu suffisamment de fonctionnaires ou que personne n'a procédé aux vérifications d'usage, voire que les services étaient mauvais. Il n'y pas que le ministre chargé de la sécurité aérienne qui pourrait être en faute, mais d'autres personnes dans son ministère, peut-être le contrevenant lui-même, la personne qui est effectivement responsable de l'accident. Obliger le bureau à remettre un exemplaire confidentiel du rapport au ministre avant tout le monde, c'est lui enlever tout ce qui l'apparente à un organisme quasi judiciaire. C'est faire intervenir la politique dans un domaine qui ne la concerne pas.

Nous savons que de nombreux accidents sont survenus parce que le ministère n'était pas à la hauteur. Que c'était parfois le ministère qui était responsable parce qu'il n'avait pas fait son travail. Et que certains accidents sont attribuables aux compressions pratiquées dans le ministère. Comment peut-on croire que ce ministère s'autodisciplinera? Le bureau est censé être indépendant. Faisons donc en sorte qu'il le soit.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, nous examinons aujourd'hui le projet de loi C-2, qui constitue un élément essentiel du programme canadien de maintien et d'amélioration de la sécurité de notre réseau de transport. Ce projet de loi part d'un principe extrêmement important, celui de la séparation des enquêtes sur les accidents d'une part et de l'établissement et de la mise en oeuvre des règlements de sécurité d'autre part. Ces deux fonctions sont à considérer comme primordiales si nous voulons avoir un réseau de transport sûr.

L'établissement de normes et règlements de sécurité efficaces suppose qu'on puisse prévoir les incidents susceptibles de se produire et la façon la meilleure de les empêcher. L'application de ces normes entraîne la surveillance de l'application des procédures de sécurité au sein des sociétés de transport et exige la connaissance des normes et de la façon de les appliquer efficacement.

Par contre, les enquêtes sur les accidents sont d'un tout autre ordre. Il est bien évident que lorsqu'il y a accident, c'est que quelque chose est allé de travers. Dans le cas d'un incident, quelque chose a failli aller de travers. Les enquêtes sur les accidents présupposent donc qu'on découvre ce qui a cloché et qu'on en tire les leçons pour l'avenir.

Toutes sortes de choses peuvent aller de travers. Il y a des erreurs humaines et les défaillances du matériel. Mais ce qu'il faut surtout savoir c'est que parfois, la faute peut-être imputée à des règlements mal rédigés ou à une mauvaise application de ces règlements.

Faut-il compter que lorsque survient un accident, ceux qui établissent et appliquent les règlements vont se dire qu'ils ont gaffé, que le règlement est fautif ou du moins inefficace ou qu'ils ne l'ont pas appliqué correctement? En pareil cas, il y en a bien sûr qui se montrent à la hauteur et reconnaissent leur bévue. Mais la nature humaine étant ce qu'elle est, il y a danger latent d'un conflit d'intérêts quand ceux qui sont chargés de veiller à la sécurité sont en même temps enquêteurs.

Cette possibilité a été signalée dans des études indépendantes. L'enquête Dubin effectuée au début des années 1980 a mentionné ce problème pour les transports aériens. C'est ce qui est à l'origine de la Loi sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne, qui a été votée en 1983.

L'étude Deschênes sur les enquêtes d'accidents maritimes a recommandé la séparation des deux fonctions dans le domaine maritime. Le ministère y a donné suite par la voie administrative en effectuant la séparation au sein du ministère, mais pour que la séparation soit complète, il faut que le projet de loi C-2 soit adopté et mis en oeuvre.

Dans le domaine ferroviaire, l'ancienne Commission canadienne des transports et plus récemment l'Agence nationale des transports ont été chargées à la fois d'un rôle de réglementation et d'un rôle d'enquête sur les accidents. Mais avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la sécurité des chemins de fer cette année, la charge de réglementer la sécurité ferroviaire est passée directement au ministre des Transports et à son ministère. Les enquêteurs chargés des accidents ferroviaires demeurent avec l'organisme jusqu'à la création du Bureau d'enquête sur les accidents de transport.

Enfin, le projet de loi C-2 va séparer les deux fonctions clés que sont l'établissement de la réglementation en matière de sécurité et la tenue des enquêtes sur les accidents, tant pour les transports ferroviaire et maritime que pour le transport aérien. Cela va supprimer les conflits d'intérêts qui risquent d'exister lorsqu'un seul et même organisme a la responsabilité des deux.

Cet aspect du projet de loi va aussi contribuer à assurer l'indépendance du bureau. En soutenant que le bureau ne sera pas indépendant, comme l'a fait le dernier intervenant, les députés d'en face ne semblent pas l'avoir compris. D'autres aspects propices à l'indépendance du bureau semblent aussi leur avoir échappé, y compris, premièrement, un vaste mandat pour enquêter sur tout accident, incident, quasi-accident ou risque pour la sécurité. Le bureau a toute liberté pour interpréter ce vaste mandat. Le projet de loi prévoit clairement que le bureau établisse une politique sur le genre d'accidents de transports qui feront l'objet d'une enquête et sur la façon dont ces enquêtes seront menées.

Deuxièmement, le bureau a la compétence exclusive de décider des causes des accidents et de présenter des recommandations pour prévenir d'autres accidents similaires. Troisièmement, le bureau peut décider s'il y a lieu de tenir une enquête publique sur les accidents de transport. Quatrièmement, même si le Bureau fait rapport au Parlement par l'entremise d'un ministre désigné, les fonctions du ministre compétent se limitent à déposer le rapport annuel et le rapport de la vérification annuelle.

J'ai dit qu'il faut séparer la fonction établissement de la réglementation en matière de sécurité de la fonction tenue des enquêtes sur les accidents, mais je tiens à signaler que ces deux fonctions doivent être complémentaires. Elles ne peuvent pas être absolument indépendantes l'une de l'autre. Lorsque quelque chose tourne mal et que survient un accident, les responsables de la réglementation doivent être en mesure de prendre immédiatement des mesures correctives s'il y a lieu ou d'imposer des sanctions si nécessaire. Le Bureau d'enquête sur les accidents de transport et les responsables de la réglementation de Transports Canada doivent donc coordonner leurs efforts et coopérer. Le projet de loi C-2 fournit les mécanismes nécessaires à cette coopération et à cette coordination.

• (1140)

L'article 14 du projet de loi fait du Bureau d'enquête sur les accidents de transport le seul organisme fédéral désigné pour enquêter et faire rapport sur les causes et les circonstances de tout accident de transport et pour rédiger des recommandations en vue d'améliorer la sécurité.

Si plus d'un organisme fédéral avait le mandat d'enquêter sur un même accident de transport, nous pourrions nous retrouver avec plusieurs rapports aux conclusions différentes sur le même accident. Imaginez la confusion qui pourrait s'ensuivre et la perte de confiance du public à l'égard des conclusions des organismes en question.

Comme je l'ai dit au début, cela ne veut pas dire que les autres organismes ne s'intéressent pas à ces accidents ou n'ont aucun rôle à y jouer. Il est généralement admis que le ministère des Transports et d'autres ministères aussi doivent pouvoir obtenir l'information nécessaire sur les accidents pour assumer leurs responsabilités en matière de règlements de sécurité ou pour prendre des mesures disciplinaires ou correctrices.

Les paragraphes 14(4) et (5) ont été inclus dans le projet de loi pour que les responsables de la réglementation en matière de sécurité et les autres intéressés soient autorisés à enquêter sur les accidents de transport pour leurs propres fins. Ces paragraphes permettent à la Garde côtière, par exemple, d'enquêter en vue de rédiger ou de faire appliquer des règlements sur la sécurité maritime, conformément à ses responsabilités en vertu de la Loi sur la marine marchande du Canada.

Le projet de loi contient bien d'autres articles qui visent à garantir la collaboration entre le Bureau et les autres organismes fédéraux et la coordination sans entraves de leurs travaux. Le plus important de ces articles est le paragraphe 15(1), qui dit essentiellement que:

> Dans le cas où un ministère. . . mène une enquête sur un accident de transport ou entreprend d'appliquer à cet égard des mesures correctives. . . les deux organismes sont tenus de veiller, dans la mesure du possible, à la coordination de leur action.

Aux termes de cette disposition, il est clair que le BEAC et le ministère doivent coordonner leurs travaux.

Étant donné les intérêts visés par l'application de bons règlements et de mesures correctives appropriées, il faut que les enquêtes sur les accidents de transport soient menées de façon efficace et que les divers enquêteurs s'acquittent de leur tâche avec un minimum de chevauchement et de confusion.

L'article 23 précise que

> . . .peut suivre à titre d'observateur l'enquête menée par celui-ci sur un accident de transport toute personne:
>
> *a*) désignée à cet effet par le ministre des Transports afin d'obtenir à temps les renseignements utiles à l'exercice des attributions de celui-ci;
>
> *b*) désignée à cet effet par le ministre responsable d'un ministère directement intéressé par l'objet de l'enquête;

Conformément au paragraphe 24(5), au cours de son enquête, le bureau communique sans délai au ministre des Transports (M. Bouchard) celles de ses conclusions et recommandations qui, selon lui, réclament la prise de mesures d'urgence.

Grâce à cet ensemble d'exigences précises et aux efforts du nouveau bureau et des autres organismes intéressés, je pense qu'il est possible d'atteindre un degré élevé de coopération et de coordination dans les enquêtes sur les accidents de transport.

Pour revenir au débat d'hier, les députés de l'opposition ont fait constamment allusion aux recommandations du juge Sopinka en demandant pourquoi la loi ne s'en inspirait pas.

J'aimerais préciser de nouveau que le juge Sopinka a été consulté ainsi que de nombreuses autres parties au cours de l'élaboration de la version finale du projet de loi. Ses recommandations ont été soigneusement examinées et bon nombre ont été acceptées. Par exemple, le projet de loi est beaucoup plus clair sur les rôles respectifs des membres du bureau, du président, des directeurs d'enquête et des enquêteurs. Il établit clairement que si le bureau n'est pas habilité à attribuer les responsabilités, ses conclusions sur les causes d'un accident doivent toutefois être complètes, quelles que soient les conclusions qu'on puisse en tirer. Il confirme à quel point il importe que le ministre des Transports ait un observateur aux enquêtes. Il prévoit un bureau composé de cinq membres et permet aux enquêteurs de témoigner par affidavit. Ce sont toutes des recommandations du juge Sopinka.

Là où le gouvernement est en désaccord avec le juge c'est dans la répartition des fonctions. J'estime que le projet de loi contient la meilleure solution, vu toute les consultations qui ont eu lieu. Par exemple, le juge Sopinka aurait confié au président l'administration du bureau, mais ne lui aurait donné que les pouvoirs et fonctions que les membres du bureau auraient bien voulu lui déléguer. Cette façon de faire donne de bons résultats dans le secteur privé, où c'est le profit qui compte avant tout et où les actionnaires peuvent remplacer les membres du conseil d'administration n'importe quand. Mais elle n'est pas de mise lorsqu'il s'agit d'un organisme gouvernemental indépendant qui doit rendre compte au Parlement de

sa mission, de ses dépenses et de l'application du principe du mérite dans la dotation.

En sa qualité de directeur général du bureau, le président se voit confier les pouvoirs habituels d'un sous-ministre, conformément à la Loi sur l'administration financière. Il a notamment la responsabilité de la gestion du personnel et des affaires financières et immobilières ainsi que de la gestion interne du bureau.

Le projet de loi précise aussi que ce sont les membres du bureau qui établissent les prises de position et prennent les règlements administratifs nécessaires au fonctionnement du bureau et que le président doit s'y conformer.

Le juge Sopinka a également considéré que les membres du Bureau devraient pouvoir exercer un contrôle plus direct sur les enquêteurs et participer plus directement aux enquêtes. D'autres parties intéressées, cependant, prétendent que la distinction entre les enquêteurs professionnels et les membres du bureau nommés par le gouvernement devraient être maintenue, comme on le prévoyait dans la Loi sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne.

Ainsi, le projet de loi prévoit deux choses. Tout d'abord, il donne aux directeurs des enquêtes compétence exclusive pour diriger les enquêtes et soumettre leurs rapports aux membres du bureau. Pour leur part, ces derniers, ont le pouvoir explicite d'établir la politique sur la conduite des enquêtes, politique que les enquêteurs doivent suivre. En outre, lorsque les enquêteurs font rapport, le bureau peut leur demander de procéder à d'autres enquêtes au sujet de n'importe quel aspect de l'accident en question, et les enquêteurs sont tenus de le faire.

En somme, monsieur le Président, un certain nombre de recommandations du juge Sopinka ont été acceptées complètement. Dans d'autres cas, on a souscrit à leur objectif, mais on a pris d'autres moyens pour les réaliser, en tenant compte du point de vue d'autres intéressés, surtout les gens de l'industrie qui sont responsables du bon fonctionnement du réseau de transport.

Enfin, je voudrais m'arrêter sur le moment choisi pour présenter ce projet de loi. On nous accuse d'aller trop vite. Les députés de l'opposition nous demandent d'attendre une année ou deux. Or, les améliorations à la procédure d'enquête sur les accidents, qui sont prévues dans ce projet de loi s'imposent dès maintenant. En outre, comme le ministre des Transports l'a déclaré et comme l'opposition le reconnaît, les Canadiens n'ont plus la même confiance dans le Bureau canadien de la sécurité aérienne. Le nouveau Bureau qui va être créé par ce projet de loi va rétablir cette confiance.

Grâce à ce projet de loi, les Canadiens pourront compter sur un bureau d'enquête sur les accidents de transport efficace et digne de confiance qui contribuera à rendre notre réseau de transport encore plus sûr, à l'avenir. J'espère que ce projet de loi recevra l'attention qu'il mérite et sera adopté le plus tôt possible.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au député de South Shore (M. McCreath) pour des questions ou des observations.

M. McCreath: Je voudrais féliciter le député pour son discours. Il m'a certes aidé à comprendre ce projet de loi complexe, mais important. Je voudrais poser une question plutôt générale.

Malheureusement, depuis quelques années nous sommes témoins de graves catastrophes aériennes au Canada ou d'accidents dans lesquels des Canadiens sont impliqués. On a procédé ou on procède à l'heure actuelle à des enquêtes au sujet de la récente catastrophe dans le nord-ouest de l'Ontario ainsi que sur l'écrasement qui s'est produit à Gander, Terre-Neuve, il y a deux ou trois ans.

Depuis quelques années, un certain nombre de Canadiens d'origine indienne se mettent en rapport avec moi au sujet de la catastrophe d'Air India qui a eu lieu il y a près de quatre ans. Il s'agissait d'un transporteur étranger. L'avion en question ne s'est pas écrasé sur le sol canadien, mais il venait du Canada et transportait un grand nombre de Canadiens qui ont malheureusement perdu la vie. Le député peut-il me dire comment, aux termes du projet de loi C-2, les écrasements qui se produisent à l'étranger seront traités autrement que par le passé?

• (1150)

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Fraser Valley-Est (M. Belsher).

M. Belsher: Merci, monsieur le Président. Je remercie le député de sa question. Les membres du nouveau bureau sont chargés d'établir la politique à laquelle doivent se conformer les enquêteurs. Depuis le commencement de ce débat, certains les appellent les enquêteurs, mais c'est à tort.

Le bureau établira la politique et s'assurera de la pertinence de nos règlements en matière de sécurité des transports maritimes, ferroviaires ou aéronautiques. Lorsque survient un accident, il vérifiera les conclusions des enquêteurs et déterminera si elles sont fondées sur les faits qui justifient à leurs yeux la prise de mesures ou la modification des règlements. Son mandat prévoit également que, lorsqu'il envoie des recommandations au ministre pour suite à donner, celui-ci doit, dans les 90 jours, l'informer par écrit des mesures qu'il a prises ou

des motifs qui l'ont déterminé à ne rien faire. En tout état de cause, le ministre doit rendre publique sa réponse.

Le projet de loi habilite également le bureau à ordonner une enquête publique sur n'importe quel accident. Il a, à cet égard, carte blanche.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Manicouagan (M. Langlois).

M. Langlois: Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Belsher), et elle comporte deux éléments. Pourrait-il nous dire pourquoi les directeurs des enquêtes ont compétence exclusive pour diriger les enquêtes au nom du Bureau? Aussi, si les membres du Bureau peuvent eux-mêmes conduire des enquêtes?

[*Traduction*]

M. Belsher: Nous essayons de définir clairement dans le projet de loi qu'il ne s'agit pas là des enquêteurs. J'estime que c'est là qu'il y a eu confusion au BCSA, c'est-à-dire qu'ils ont voulu participer à l'enquête elle-même. Les enquêteurs sont les spécialistes du ministère qui effectuent l'enquête. Il incombe au bureau d'évaluer l'enquête et de demander s'il y a lieu de l'approfondir sur certains points. Aux termes de ce projet de loi, ils peuvent ordonner aux enquêteurs de poursuivre leur enquête. C'est un peu comme dans une université ou un collège communautaire, où le conseil n'est pas le premier dirigeant, ni le responsable de l'administration. Le bureau participe à l'élaboration de la politique, et ensuite il demande au personnel chargé de son application de s'acquitter de ses fonctions. C'est là que le projet de loi fait ressortir nettement la différence. Le bureau n'est pas formé par les enquêteurs, mais il supervise ces derniers, et arrête la politique qu'ils doivent suivre.

M. Comuzzi: Monsieur le Président, ma question s'adresse à mon cher collègue. Nous savons tous que les trois grandes conditions, pour que ce nouveau texte de loi donne de meilleurs résultats que celui qui porte sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne, ont trait à l'indépendance du bureau, à sa composition et aux fonctions du président. Lorsque nous aurons maîtrisé ces trois difficultés, nous saurons que ce texte de loi peut être fonctionnel ou que celui qui porte création du Bureau canadien de la sécurité aérienne peut l'être aussi.

Voici la question que je voudrais poser au député: que fera le gouvernement pour assurer une totale indépendance dans la composition du bureau, pour éviter toute coloration politique pour que, si ce texte de loi est adopté, seuls les Canadiens les plus compétents soient recrutés pour occuper ce poste de haute responsabilité, sans égard à leur allégeance politique? C'est la première question.

La deuxième question a trait aux nominations et peut-être aussi à l'indépendance. La nomination du président devrait être faite, et j'aimerais que vous me disiez ce que vous en pensez, par le bureau une fois ses membres choisis. Comme je l'ai dit hier, et d'après la réponse que j'ai obtenue du ministre d'État, les fonctions du président de ce nouveau bureau sont si lourdes qu'elles devraient peut-être être partagées. Le premier dirigeant serait nommé par le bureau. C'est là la troisième question. Si vous en convenez, le premier dirigeant devrait être nommé par le bureau, dont il relèverait par l'intermédiaire du président.

Ce sont là les trois questions. Si nous pouvions y répondre, nous saurions beaucoup mieux à quoi nous en tenir, à l'étape du comité, sur ce que nous réserve le projet de loi C-2.

M. Belsher: Merci, monsieur le Président. Je traiterai d'abord de la dernière question, soit la nomination du président. Celui-ci doit être des plus compétent, car il donnera des directives au premier dirigeant. D'autre part, compte tenu du caractère administratif de son rôle, il n'aura pas à faire preuve d'une expérience et de connaissances très poussées dans le domaine des transports aérien, ferroviaire ou maritime en tant que tels. Toutefois, quant aux autres membres, selon ce que j'en sais du rapport de M. Sopinka, deux d'entre deux oeuvreront dans le secteur de l'aviation, un s'occupera de navigation et l'autre de chemins de fer, de sorte que le bureau sera constitué d'un mélange harmonieux de compétences.

En outre, nous avons adopté, il y a environ deux ans ou deux ans et demi, des mesures législatives conférant à un comité permanent le droit d'examiner toutes les nominations faites par décret du conseil. Ce comité pourrait donc jouer un certain rôle à cet égard de sorte que, lors de la présentation des rapports, il puisse faire des recom-

mandations au ministre concernant la composition du bureau et la compétence de ses membres.

M. Butland: Merci, monsieur le Président. Je voudrais poser une question. J'ai noté des expressions du député, qui a parlé d'erreurs humaines et de panne d'équipement. Je voudrais signaler, à propos de la sécurité aérienne, certains faits qui ne sont pas ressortis dans les derniers jours de débat. L'un de ces faits concerne le programme gouvernemental de modernisation des systèmes de radar. J'apprends de sources sûres que dans l'espace aérien américano-canadien le logiciel canadien n'est pas compatible avec les avions américains, ce qui fait craindre énormément pour la sécurité aérienne.

Deuxièmement, en ce qui concerne la reclassification de tous les aéroports du Nord, une différence de deux pieds, selon l'ancien système de mesures, peut, comme dans ma circonscription, entraîner une compression de cinq personnes aux services de lutte contre les incendies. La situation est la même, je crois, dans 16 autres aéroports des régions septentrionales. Ma question est très précise. Notre parti approuve en principe la création du bureau, mais le député ne reconnaît-il pas que les compressions du gouvernement actuel aggravent le problème? C'est là qu'est tout le problème et non dans la création du bureau d'enquête.

• (1200)

M. Belsher: Monsieur le Président, je n'accepte absolument pas l'idée que nous sommes moins en sécurité à cause des initiatives du gouvernement. Des fonds supplémentaires ont été consacrés au secteur des transports ces dernières années. L'opposition veut faire croire au public canadien que nous avons comprimé les effectifs. Pour ce qui est du trafic aérien, nous n'avons pas réussi à recruter suffisamment de nouveaux contrôleurs. Il faut deux ans pour assurer leur formation. Depuis plusieurs mois, nous prenons des mesures pour hâter la relève. La croissance de l'industrie est trop rapide pour le système. Je ne souscris pas à l'idée que le député défend auprès des Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps alloué aux questions et observations est écoulé. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

La parole est au député de Kamloops (M. Riis).

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, nous ne sommes pas tout à fait prêts pour la question. Il nous reste quelques observations à formuler.

Cela me fait plaisir de dire quelques mots au sujet du projet de loi C-2, Loi constituant le Bureau d'enquête sur les accidents de transport et modifiant certaines lois en conséquence. Au fond, nous examinons un projet de loi qui donnerait le pouvoir de faire enquête sur les accidents.

Il est intéressant de remarquer qu'au moment où le projet de loi a été présenté il y a environ neuf mois, le ministre a déclaré que le gouvernement classait la sécurité tout en haut de sa liste de priorités en raison de la Loi nationale sur les transports. C'est évidemment une belle déclaration, mais il s'est passé beaucoup de choses en neuf mois. Il se passe rarement une semaine sans que nous entendions parler aux nouvelles d'un morceau d'avion qui tombe, d'un appareil qui s'écrase ou d'une catastrophe maritime quelconque.

On a l'impression que la sécurité des transports ne figure pas sur la liste des priorités du gouvernement, sans parler du manque de contrôleurs de la navigation aérienne aux aéroports canadiens. J'apprécie l'honnêteté du secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Belsher), qui admet que le manque de contrôleurs pose un grave problème. Même si le gouvernement reconnaît maintenant qu'il faut prendre des mesures spéciales, le secrétaire parlementaire n'a pas mentionné la pénurie chronique d'inspecteurs pour les gros appareils commerciaux. Ceux d'entre nous qui prennent souvent l'avion se sentent moins en sécurité qu'il y a quelques années, car nous savons qu'il y a des problèmes, sans parler de la controverse entourant l'accident de Gander.

Je constate que, lorsque le juge Sopinka a examiné le fonctionnement du Bureau canadien de la sécurité aérienne, il lui a reproché amèrement son manque de compétence. Il a dit qu'il avait observé de graves problèmes au sein de ce bureau, notamment une mauvaise administration journalière, des désaccords entre les membres et le président, entre les membres et les enquêteurs ainsi qu'entre les membres eux-mêmes. Il a dit que le gros problème, c'est que le bureau manque de cohésion dans son rôle consistant à détecter les problèmes de sécurité et à recommander des solutions. Bien plus, le climat est tellement malsain qu'il est arrivé que des membres soient en guerre ouverte avec le président. Il y a

conflit entre les membres et les enquêteurs qui se jugent indépendants.

J'insiste sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne pour deux raisons. Je me rends bien compte que ce sont de vieilles histoires au moment où nous examinons ce projet de loi, mais c'est un projet de loi que les libéraux ont présenté. Il est intéressant d'entendre l'opinion des députés libéraux, surtout des nouveaux, qui prétendent que c'est une vieille histoire et que cela a été terrible. Il faut leur rappeler que c'est une idée de leur parti. Nous devons accepter notre part des responsabilités pour les erreurs passées.

On ne risque guère de se tromper à mon sens en disant que ce projet de loi est une réincarnation de la Loi sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne. Je me demande si c'est le bon moment. Nous avons beaucoup à faire au cours de cette session. Nous devons également nous rappeler que deux enquêtes très importantes sont en cours, l'une sur l'écrasement de Dryden et l'autre sur celui de Gander. Or, j'ai le sentiment que ces enquêtes donneront lieu à d'importantes recommandations qui s'apparenteront à l'analyse de ce projet de loi. Ainsi, il est peut-être dans l'intérêt du Parlement d'attendre que nous recevions les rapports préliminaires sur ces enquêtes pour connaître les recommandations qui seront faites.

Nous sommes heureux de faire l'étude de ce projet de loi. En effet, nous étions très enthousiastes à l'idée de savoir qu'il serait adressé au Comité permanent des transports plutôt qu'à un comité législatif, comme c'est le cas habituellement. Nous étions heureux parce que nous reconnaissions la très grande compétence en la matière des membres du Comité permanent des transports.

A l'heure actuelle, au moins 1 200 enquêtes sont terminées ou restent à faire. En effet, il y a actuellement 1 200 enquêtes indépendantes en suspens. Nous avons donc intérêt à nous hâter, au cours des semaines qui viennent, pour mettre sur pied le Bureau d'enquête sur les accidents de transport. Dieu sait que nous ne pouvons pas continuer à traiter les cas à mesure qu'ils se présentent, comme nous l'avons fait ces dernières années.

Il importe de reconnaître que ce projet de loi se présente un peu tard. Il ne contribuera pas à court terme à améliorer toute la question de la sécurité aérienne, ferroviaire et maritime, mais il aidera à déterminer ce qui a mal tourné, qui sont les responsables, quels étaient les problèmes et ainsi de suite. Au mieux, il permettra de formuler des recommandations afin que des problèmes soient évités dans l'avenir.

Je me dois de formuler au moins une critique à l'endroit du gouvernement relativement à ce projet de loi. Il suffit d'examiner attentivement la situation pour se rendre compte que la source de beaucoup des problèmes que nous connaissons aujourd'hui dans le domaine de la sécurité aérienne, maritime et ferroviaire, sans parler du transport de produits par pipeline, n'est nulle autre que cette idée de déréglementation que le gouvernement impose aux Canadiens depuis de nombreuses années maintenant. Le gouvernement a décidé de déréglementer ce secteur vital de notre économie que sont les transports, et je dis vital parce que notre pays est le deuxième au monde en superficie. Nous avons été témoins des effets de la déréglementation de l'industrie des transports aux États-Unis, initiative du gouvernement Reagan. Les résultats ont été atroces. Le nombre d'accidents a augmenté, la sécurité a été gravement compromise. C'est la réalité, et il existe d'innombrables exemples pour le prouver.

Pourtant, notre gouvernement a quand même suivi aveuglément les traces de M. Reagan, et nous voyons maintenant les résultats. Nous constatons maintenant que notre secteur des transports n'est plus aussi sûr. Nous voyons les effets de la déréglementation lorsque nous passons par l'aéroport de Toronto et que nous devons attendre deux ou trois heures sur la piste avant de pouvoir décoller.

Ceux d'entre nous qui vivent dans des localités éloignées et qui avaient accès comme les autres à des services de qualité doivent maintenant se contenter de services minimaux. Dans certaines petites localités où il y avait auparavant un certain nombre de vols chaque jour, il n'y a plus qu'une arrivée et un départ. Autrement dit, on constate une détérioration réelle des services, sans parler des prix. On s'imaginait que, grâce à la déréglementation, la concurrence allait s'intensifier, ce qui ferait baisser les prix. Je ne crois pas qu'il y ait encore des gens qui soient

de cet avis. Nous avons vu les petits transporteurs aériens disparaître après un certain temps aux États-Unis. Ces entreprises échouent et nous finissons avec une poignée de monopoles. Le prix des billets augmente et les voyageurs se trouvent rançonnés. Ceux qui doivent se déplacer, notamment pour aller dans les régions éloignées, en souffrent le plus. Voilà une autre question qu'il faudra peut-être soulever une autre fois. Je ne pouvais m'empêcher d'y faire allusion, car une partie du problème en matière de sécurité traduit les changements qui résultent de la déréglementation.

• (1210)

Je tiens à souligner qu'en ce qui concerne le principe du projet de loi, ce dont nous discutons aujourd'hui, nous, du Nouveau Parti démocratique, appuyons le principe de la mesure à l'étude. Nous appuyons le projet de loi visant à créer ce nouvel organisme qui aura pour mission de procéder à des enquêtes indépendantes et de publier des rapports rendant compte de ses enquêtes sur les accidents de transport aéronautique, maritime, ferroviaire ou de productoduc, et de constater les manquements à la sécurité en faisant des recommandations sur les moyens à prendre pour les réduire à l'avenir. Nous approuvons cela, monsieur le Président. Cela nous paraît un bon principe à suivre. Nous appuyons le projet de loi parce qu'il offre une possibilité de resserrer les procédures d'enquête et de rapport sur les accidents et une occasion de dissoudre des organismes inefficaces comme le Bureau canadien de la sécurité aérienne.

Toutefois, monsieur le Président, il a besoin d'améliorations. Il n'y a pas de doute là-dessus. Aujourd'hui, nous débattons du principe du projet de loi, nous n'entrons pas dans les détails. Nous ferons l'étude article par article plus tard. Je voulais simplement faire remarquer que ce projet de loi a besoin d'être retravaillé. Il a besoin d'améliorations. Il a besoin d'être précisé. Il a besoin d'être rendu plus efficace. Il faut qu'il contienne ce que veulent les Canadiens en matière de sécurité des transports par avion, par train, par bateau et par productoduc.

Des membres de notre caucus, le critique des transports en particulier, ayant déjà fait d'excellents discours sur le sujet, je n'ai pas besoin de répéter ce qui a été si bien dit hier. Je me contenterai de répéter que nous devons avoir un bureau indépendant. Nous pouvons nous passer d'un bureau constitué d'amis politiques du gouvernement. Je le dis avec quelque hésitation, mais pourtant c'est vrai dans certains cas. Ainsi, monsieur le Président, pour la Commission des libérations conditionnelles, les Canadiens veulent être assurés que les détenus condamnés ne seront pas libérés trop tôt. Certains sont libérés avant de s'être complètement amendés parce que des commissions des libérations conditionnelles ont commis des erreurs de jugement. Une des raisons de ces erreurs c'est que certains des commissaires ne sont pas autre chose que des amis politiques qui n'ont absolument aucune connaissance de la justice et des services correctionnels. Je le dis avec quelque hésitation, mais c'est un fait. Ils n'ont absolument aucune expérience des questions qui touchent la sécurité des Canadiens dans nos rues.

Monsieur le Président, nous avons l'occasion de créer un bureau qui soit indépendant du ministre et qui reflète les préoccupations et les priorités des Canadiens. Nous regarderons donc très attentivement pour voir si l'on constitue un bureau formé de personnes respectées et qualifiées, ayant la confiance non seulement du gouvernement, mais aussi des Canadiens. Je pense que c'est critique. Il doit être autonomome. La plus grave lacune, et de loin, de ce texte de loi, c'est l'étendue des pouvoirs qu'il confère au ministre. Ce qui se produit quand le bureau fait enquête sur une catastrophe aérienne ou maritime est à peine croyable. Imaginez qu'avant de rendre ses recommandations publiques, le bureau doit les soumettre au ministre ou à des hauts fonctionnaires, des contrôleurs aériens par exemple. Supposons qu'un accident d'avion ou un accident évité de justesse soit attribuable à un manque de contrôleurs aériens. Comme le gouvernement a pour politique d'effectuer des compressions d'effectifs, le ministre interdira évidemment la publication de ces conclusions et demandera que le rapport soit modifié en conséquence.

Supposons que la protection contre les incendies dans les aéroports éloignés a été touchée par les réductions et que l'enquête révèle que ces réductions sont jugées dangereuses. Encore une fois, monsieur le Président, le ministre hésitera à critiquer ses collègues du Cabinet et du gouvernement. Il demandera que cette conclusion soit enlevée du rapport. Ce n'est pas ce que veulent les Canadiens. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire de la politique avec les vies des Canadiens au moment où nous essayons d'améliorer la sécurité aérienne, ferroviaire et maritime.

J'en aurais pour une heure à décrire ces problèmes, monsieur le Président. Vous le savez. Mais d'autres en ont déjà parlé et nous en reparlerons encore, en temps opportun, en comité. Je souligne seulement ce point parce qu'il est particulièrement préoccupant.

En parlant de l'indépendance du bureau, monsieur le Président, on parle nécessairement de sa composition. Qui en fera partie? Les industries du secteur des transports seront-elles bien représentées? Quels éléments de ce secteur en feront partie? Les syndicats seront-ils représentés? Est-ce qu'on fait intervenir les gens de la profession qui font marcher les transports? Non, je ne pense pas qu'ils seront invités, monsieur le Président. Est-ce que c'est équitable? Bien sûr que non. Je pense

que notre tâche va consister à instaurer l'équité et la justice dans la composition et le mandat du bureau. Il est bien évident que si le président du bureau est nommé par le ministre, celui-ci étant son copain ou son voisin ou quelqu'un de sa circonscription, il n'aura pas tellement envie de critiquer celui qui l'a casé ou qui lui permet de rester à son poste. Je répète qu'il est absolument vital que ce bureau soit indépendant puisqu'il s'agit de la vie des Canadiens.

En terminant, je dirai simplement que nous sommes d'accord encore une fois sur le principe, mais que beaucoup d'éléments nous inquiètent sérieusement dans ce projet de loi. Connaissant la rectitude du secrétaire parlementaire et tout l'intérêt qu'il porte à la sécurité dans le domaine des transports, je suis persuadé qu'il est d'accord avec ce que nous avons dit et qu'il fera de son mieux pour apporter les amendements qui s'imposent au projet de loi.

Je tiens également, monsieur le Président, à mentionner simplement un élément de la sécurité maritime qui nous préoccupe tous je pense. Il s'agit bien sûr du transport des produits pétroliers le long de nos côtes vulnérables. Nous en avons eu des exemples je pense tant à l'Est qu'à l'Ouest, sur les Grands Lacs et ailleurs. A cause d'une législation déficiente ou mal appliquée, faute de technologie ou d'intervention, nous avons eu des désastres écologiques ou des quasi-désastres. Je signale donc la chose et il faudra s'en occuper.

Il faut effectuer une enquête publique sur ce qui se passe sur la côte ouest. Vous connaissez la région, monsieur le Président. C'est une région du Canada où la nature est empreinte d'une véritable beauté. La zone écologique de la côte ouest est splendide, la nature ayant conservé tant son cachet, c'est aussi bien sûr un de nos principaux atouts économiques pour l'expansion future, pour le tourisme international.

Je demande donc au gouvernement d'envisager la possibilité de tenir une enquête publique. Le secrétaire parlementaire connaît bien la région. Je sais à quel point cette affaire lui tient à coeur. Je suis persuadé qu'il exerce autant de pressions auprès du gouvernement que quiconque, et je souhaite que ses efforts portent fruit. Je sais que mon parti a fait et continue de faire tout son possible pour que les Canadiens aient une chance de participer à l'effort de nettoyage des eaux sur la côte ouest.

Pour en revenir au projet de loi C-2, monsieur le Président, je tiens à dire pour conclure que nous sommes impatients de le renvoyer au Comité permanent des transports avec les modifications qui s'imposent. Merci.

Le président suppléant (M. Paproski): Des questions ou des observations. La parole est à la députée de Saint-Hubert (M^me^ Venne).

Mme Venne: Monsieur le Président, depuis tout à l'heure on met en doute la compétence des membres du Bureau d'enquête. Il est évident, dans le projet de loi C-2, à l'article 4, paragraphe (2) que:

> Le gouverneur en conseil nomme comme membres les personnes qui, à son avis, possèdent la compétence voulue en matière de transport aérien, maritime, ferroviaire. . .

Alors. . .

[*Traduction*]

Tout le monde sait à quel point il est important de nommer des membres qui ont l'expérience voulue pour assumer leurs fonctions et établir la crédibilité du nouveau bureau.

Je demanderais donc au secrétaire parlementaire d'expliquer davantage aux députés de l'opposition, puisqu'ils n'ont pas l'air de le comprendre, l'article 4, paragraphe (2) du projet de loi C-2 qui va certainement. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Vous ne posez pas la question au secrétaire parlementaire, mais bien au dernier intervenant. Peut-être sera-t-il en mesure d'y répondre. La députée peut poursuivre.

Mme Venne: Monsieur le Président, alors je vais donc demander au député de l'opposition de m'expliquer son point de vue puisqu'il n'a pas l'air de comprendre que l'article 4, paragraphe (2) stipule bien que la compétence voulue sera vraiment. . . c'est-à-dire que les gens seront vraiment choisis selon la compétence?

• (1220)

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question de la députée. Elle a beaucoup plus confiance que moi dans le système.

Je comprends ce qu'il est dit dans le projet de loi au sujet des compétences. Cela figure dans tous les projets de loi. Dans le cas de toutes les nominations par le gouverneur en conseil, on affirme, en introduction, que ce sont des gens compétents qui sont nommés.

Permettez-moi de revenir sur un incident. Il concerne une connaissance qui a été nommée au conseil d'administration d'Air Canada. Lorsque cette nomination a été effectuée, et lorsqu'elle a été soumise au comité pertinent, je lui ai demandé quelles étaient ses compétences. J'ignorais qu'elle était une experte en matière de transport aérien ou qu'elle était versée dans les technologies concernées. Elle n'en était pas certaine elle-même, et elle m'a alors répondu qu'elle supposait qu'on l'avait nommée là parce qu'elle prenait souvent l'avion. C'est là la raison que l'intéressée elle-même m'a donnée pour justifier sa nomination.

On pourrait formuler toute une série d'observations fort embarrassantes à propos de certaines personnes, alors qu'à mon avis, nous devons reconnaître que certaines nominations sont politiques.

Comme je l'ai signalé dans mon discours, certaines nominations à la Commission des libérations conditionnelles n'ont que des motifs politiques, alors que les personnes nommées n'ont pas la moindre expérience dans le domaine, mais décident si un criminel devrait ou non être libéré plus tôt que les autres. Je pourrais vous en parler longtemps.

Je voudrais répondre à mon honorable collègue, le secrétaire parlementaire, qui a affirmé que nous n'avions pas à nous faire de souci, car il est possible de soumettre toutes les réserves que l'on a au sujet d'une certaine nomination au comité permanent. Bien entendu, le comité prend toujours une décision en fonction du nombre de ministériels, puisque ces derniers détiennent la majorité, mais s'il le désire, le comité peut faire témoigner quelqu'un. C'est équitable, mais le comité doit se contenter de s'entretenir avec la personne en question. Il ne peut absolument pas bloquer la nomination. Il n'intervient qu'après coup. En fait, bien souvent, ce n'est que des mois après la nomination, avant qu'elle ne soit publiée dans la *Gazette du Canada*, que le comité permanent a enfin la possibilité de l'examiner.

Selon moi, la procédure laisse beaucoup à désirer. Je reconnais qu'elle est meilleure qu'elle ne l'était, mais elle est loin de protéger le public, pour ce qui est des nominations injustifiées, surtout celles effectuées pour des raisons politiques plutôt qu'en fonction des compétences des intéressés.

M. Butland: Monsieur le Président, permettez-moi de faire quelques remarques simplement pour appuyer les déclarations de mon collègue au sujet de la déréglementation. Je crois que mes remarques seront pertinentes, même si elles dénotent un certain esprit de clocher. Il reste toutefois que d'autres collectivités du nord du Canada ont été victimes de la déréglementation et cela va continuer. Premièrement, je voudrais parler de la perte du service de transport par avions à réaction qui desservaient un bon nombre de ces collectivités et des conséquences que cela a pu entraîner. Deuxièmement, je veux traiter de la baisse de la sécurité, dont on a des preuves régulièrement. Troisièmement, je voudrais aborder la question que vient de soulever le député. Le prix d'un voyage aller-retour entre ma circonscription et Ottawa a augmenté quatre fois au cours des quatre derniers mois. Il s'élève maintenant à 460 dollars qui sortent, j'imagine, des poches des contribuables. Si on compare ce montant au prix d'un billet aller et retour Toronto-Floride, qui coûte environ 100 dollars, on voit que cette hausse est attribuable à l'économie de marché et découle directement de la déréglementation.

M. Belsher: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La question se rapporte-t-elle au projet de loi à l'étude? Le député parle de déréglementation, mais ce sujet a fait l'objet d'une autre loi? Nous parlons, nous, d'un projet de loi créant un Bureau d'enquête sur les accidents.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kamloops (M. Riis) pourrait probablement répondre à la question.

M. Riis: Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention. Nous tentons ici de démontrer que si nous devons aujourd'hui améliorer le service d'enquête, qui était tout aussi mauvais sous l'ancien régime libéral, c'est en raison de l'augmentation de nombre d'accidents, de catastrophes et d'autres évitées de justesse. J'ai déjà mentionné qu'il y avait 1 200 enquêtes encore en suspens. Cela s'explique en partie du fait que le service de transport aérien et les autres moyens de transport ont été déréglementés, ce qui remet en question la sécurité des passagers.

L'élimination des fourgons de queue faisait partie du processus de déréglementation. En raison des compressions budgétaires du gouvernement, on a remplacé les fourgons de queue par l'infâme boîte noire qui, de l'avis de tous les cheminots, ne permet pas d'assurer la sécurité des passagers à long terme. Et c'est ce que nous tentons de démontrer.

M. Bob Speller (Haldimand-Norfolk): Monsieur le Président, l'idée d'un bureau indépendant chargé d'enquêter sur les accidents de transport aérien a été lancée en 1984, sous le gouvernement libéral. C'est une excellente idée, à laquelle toutes la nations du monde ont applaudi à l'époque.

Le nouveau Bureau d'enquête sur les accidents de transport que propose le ministre en remplacement du Bureau canadien de la sécurité aérienne, s'en inspire et à juste titre. Il est essentiel d'enquêter sur les accidents pour s'assurer de normes de sécurité élevées au Canada. Les recommandations issues des rapports d'enquête représentent la clef de voûte des règlements de sécurité du Canada, qui assurent la sécurité quotidienne des voya-

geurs. En conséquence, ce nouveau bureau d'enquête multimodal doit répondre aux normes les plus élevées, employer les plus grands spécialistes du Canada et demeurer complètement indépendant du ministre.

La partie du projet de loi consacrée aux conflits d'intérêts retient aussi l'attention. Je remarque que le projet de loi dit que les membres du bureau sont nommés par le gouverneur en conseil. Cela m'inquiète, car mes mandants et d'autres Canadiens m'ont dit que les mesures prises par l'ancien bureau et l'indépendance politique de ce dernier les préoccupaient.

Je déplore l'intention avouée du gouvernement dans le projet de loi où l'on dit que les membres du bureau seront nommés en fait par le Cabinet. J'ai lu avec intérêt les qualités requises des membres du bureau. Ils doivent connaître à fond non pas un des modes de transport prévus, mais bien les quatre, soit le transport aérien, maritime et ferroviaire ainsi que le transport par producto duc. Je ne suis pas sûr que le gouvernement puisse trouver une personne compétente dans tous ces domaines. Je m'interroge sur la nature de cette exigence et sur sa véritable signification politique.

Il va sans dire que l'opposition fera tout ce qu'elle peut pour que le Bureau d'enquête sur les accidents de transport obtienne le respect de tous les Canadiens. Le Parti libéral se demande toutefois pourquoi le gouvernement établit ce bureau multimodal en si grande hâte. Est-ce vraiment pour améliorer la sécurité ou n'est-ce pas plutôt pour déloger les quatre membres dissidents du bureau actuel qui contestent depuis trois ans les conclusions de l'enquête sur l'accident de Gander? Est-ce pour prévenir la dissension au sein du nouveau bureau ou pour éliminer la dissension au sein du bureau actuel? Nous contestons sérieusement la nécessité de faire adopter ce projet de loi en ce moment parce que, comme l'a dit le député, nous doutons que ce soit le bon moment pour soulever cette question.

Nous croyons que le Bureau d'enquête sur les accidents de transport n'aurait pas besoin d'être supprimé et remplacé en ce moment si le gouvernement avait, comme il le devait, ordonné une enquête judiciaire sur l'accident de Gander bien des mois avant que la dissension au sein du bureau ne prenne les proportions que l'on sait. Ce retard injustifiable a non seulement aggravé la dissension, mais provoqué un long débat public et mis en doute l'aptitude du gouvernement à maintenir les normes de sécurité auxquelles les Canadiens se sont habitués et qu'ils exigent.

• (1230)

A la première lecture de ce projet de loi, le 8 juillet 1988, le ministre a déclaré: «La Loi nationale sur les transports. . . fait de la sécurité notre principal objectif. Le gouvernement prend l'engagement en question très au sérieux. . .» Voilà qui est bel et bon. Toutefois, les Canadiens ont appris depuis qu'il n'en est rien.

Depuis lors, nous avons appris la grave pénurie de contrôleurs du trafic aérien à nos aéroports, la pénurie chronique d'inspecteurs chargés de vérifier les gros avions commerciaux, la controverse qui entoure la cause de la catastrophe de Gander, l'incapacité du gouvernement à neutraliser les dangereux inconvénients de la déréglementation, l'écrasement de Dryden et d'autres graves carences. Aujourd'hui, nous pouvons seulement espérer que le gouvernement est vraiment sérieux quand il dit qu'il est déterminé à maintenir de hautes normes de sécurité pour les Canadiens et que ce n'est pas là une vaine promesse. La sécurité de nos voyageurs est beaucoup trop importante pour agir avec maladresse maintenant.

Des tas de documents font état des difficultés qu'éprouve l'aéroport international Pearson. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons estimé qu'il valait mieux obtenir l'avis des Canadiens sur la façon dont, à leur avis, le gouvernement assure la sécurité aérienne des voyageurs, ceux surtout qui empruntent l'aéroport Pearson. Ainsi, il existe dans ma région du sud-ouest de l'Ontario un aéroport qui, à notre avis, pourrait aider à atténuer certaines des difficultés de l'aéroport Pearson. Je songe à l'aéroport Mount Hope à Hamilton.

Les habitants de ma circonscription, voire des circonscriptions de tout le sud-ouest de l'Ontario, estiment que le gouvernement ne s'est guère soucié des besoins de leur région du point de vue de la circulation aérienne et même de la sécurité aérienne. En fait, la ville de Haldimand, qui est située dans ma région, m'a présenté une lettre où il est question de la sécurité aérienne et de la façon dont l'aéroport municipal de Hamilton pourrait aider à accroître cette sécurité. La résolution que le Conseil municipal de la ville de Haldimand a adoptée le 16 janvier 1989 se lit comme il suit:

> ATTENDU QUE l'aéroport municipal de Hamilton est parfaitement bien situé pour desservir le sud de l'Ontario et y assurer le transport du fret et des voyageurs;

Accidents de transport

ATTENDU QUE la région métropolitaine de Hamilton s'enorgueillit d'une population de plus de 500 000 habitants qui profiteraient de l'utilisation de cet aéroport;

et ATTENDU QUE le sérieux encombrement qui paralyse l'aéroport international Pearson de Toronto pourrait être atténué si l'aéroport municipal de Hamilton recevait une partie de ce trafic;

Il est PAR CONSÉQUENT résolu que le Conseil de la Corporation de la ville de Haldimand demande au ministre des Transports d'examiner les programmes du gouvernement fédéral de façon à accroître l'activité et les installations à l'aéroport municipal de Hamilton et à en favoriser une meilleure utilisation, pour le plus grand bien du secteur et de la population de la grande région métropolitaine de Hamilton.

et QU'EN OUTRE cette résolution soit adressée à notre ministre des Transports du Canada, à notre ministre des Transports de l'Ontario, à nos députés fédéral et provincial. . .

Et ainsi de suite.

Cette lettre, en date du 25 janvier 1989, a été adressée au ministre des Transports ainsi qu'aux députés locaux.

Par ailleurs, j'ai reçu une résolution analogue de la ville de Nanticoke qui est également située dans ma circonscription. Elle fait état des inquiétudes qu'éprouvent les habitants de cette ville et les hommes politiques locaux quant à la façon dont le gouvernement s'occupe de la circulation aérienne dans notre région. La lettre de la ville de Nanticoke se lit comme il suit:

Ce bureau désire vous faire savoir que le Conseil municipal de Nanticoke a étudié la demande qu'elle a reçue de la ville de Haldimand d'appuyer sa résolution concernant l'utilisation de son aéroport et qu'après en avoir délibéré, elle a adopté la résolution que voici:

«Qu'elle appuie la résolution de la ville de Haldimand concernant l'utilisation de l'aéroport municipal Mount Hope de Hamilton».

Il est évident que les administrations locales sont maintenant sensibilisées à la situation et qu'elles se préoccupent vraiment des méthodes employées par le gouvernement. Celui-ci devrait non seulement se préoccuper de sécurité aérienne, routière, ferroviaire et maritime, mais aussi se pencher immédiatement sur les problèmes éprouvés à l'aéroport international Pearson et avoir recours à l'aéroport municipal de Hamilton, qui existe depuis longtemps, pour y remédier.

Je pourrais parler longtemps de la maladresse et de la négligence du gouvernement dans le domaine de la sécurité aérienne. Nous en avons des preuves et il faut y remédier. Toutefois, aujourd'hui, nous étudions ce projet de loi. Les députés doivent connaître les résultats du sondage Angus Reid qui révèlent que le public canadien est d'avis que les normes de sécurité aérienne au Canada sont inférieures à ce qu'elles étaient autrefois. De fait, nous avons appris récemment que les agents de voyages de tout le pays se rendent compte que les affaires ralentissent à cause des problèmes de sécurité aérienne. Les gens ont de plus en plus peur de prendre l'avion. Je doute que ce projet de loi y change quelque chose. Comme l'a dit le ministre des Transports, le gouvernement est prêt à prendre des mesures à cet égard, mais jusqu'ici, rien n'a été fait.

Le Parti libéral est d'avis que le gouvernement commet un grave erreur en adoptant ce projet de loi en vitesse avant que le juge Willard Estey n'ait eu l'occasion d'étudier le dossier de l'enquête sur les circonstances entourant la catastrophe de Gander. Nous sommes de cet avis parce que le juge Estey pourrait être amené à recommander au ministre une enquête judiciaire qui risque d'influer grandement sur les enquêtes sur les accidents d'avion et par la suite sur ce projet de loi, tout comme l'enquête Dubin a précédé la Loi de 1984 sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne. Les recommandations faites à la suite de cette enquête ont constitué le fondement de cette mesure législative.

Nous sommes convaincus qu'il ne serait que raisonnable de demander une enquête judiciaire approfondie sur l'écrasement de Gander et d'attendre le rapport avant d'étudier la mesure législative. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrons créer une agence d'enquête sur les accidents qui garantira efficacement la sécurité au Canada et qui pourra fonctionner en échappant à toute dissension. Nous croyons que, dans le but de cacher certains faits compromettants, le gouvernement refuse depuis plusieurs mois de demander une enquête judiciaire et, en plus, avec son projet de loi, il met la charrue devant les boeufs.

Je m'arrête brièvement au rapport d'examen du projet de loi antérieur, le C-142, rédigé par le juge John Sopinka. Les députés sont au courant de l'examen effectué par le juge Sopinka et connaissent les commentaires qu'il a faits sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne. Je me demande si quelqu'un, au sein du gouvernement, a lu son rapport.

Le juge Sopinka déclare essentiellement que le principal problème, c'est que le bureau ne fonctionne pas comme une unité cohérente dans la recherche de manquements à la sécurité et la formulation de recommandations pour y remédier. Je me demande si le projet de loi à l'étude n'aboutira pas à la même situation. Je me demande si les nominations politiques au sein de ce bureau sont bien la meilleure façon de faire.

Monsieur le juge Sopinka ajoutait que les dissensions étaient telles que certains membres du bureau sont ouvertement en conflit avec son président et qu'il existe une profonde division entre les membres et les enquêteurs, ces derniers s'estimant entièrement indépendants du bureau. J'ai lu tout le projet de loi, et il m'a été impossible de voir quelles dispositions apporteraient une solution à ce problème. Il est évident que ce projet de loi est susceptible de donner lieu à la même situation. En fait. . .

M. Belsher: Vous l'avez lu avec des yeux de libéral.

Mme Maheu: Nous ne portons pas d'oeillères.

M. Speller: Les faits sont là et le projet de loi n'apporte rien qui soit susceptible de régler les problèmes.

• (1240)

En conclusion, les habitants du sud-ouest de l'Ontario qui ont eu affaire au système aérien boiteux de Pearson veulent que nous intervenions, sous la forme d'un projet de loi qui leur garantisse que l'avion est encore un moyen de transport sûr.

M. Langdon: J'aimerais me faire l'écho des propos du député de Haldimand-Norfolk (M. Speller), qui a su exprimer sa pensée avec force. Certes, les habitants du sud-ouest de l'Ontario, et ceux des régions de notre province qui doivent transiter par l'aéroport Pearson, ont couru des dangers qui ont dépassé de loin ceux auxquels on est en droit de s'attendre aujourd'hui quand on prend l'avion. Il ne s'agit pas ici d'un mode quelconque de transport qui en serait à ses débuts mais d'un mode de transport dont le gouvernement doit assurer la sécurité.

Quiconque a suivi ce qui s'est récemment passé à Pearson, les retards prolongés, les annulations, les quasi-collisions, sait que tout cela peut être imputé aux fausses économies que le gouvernement a réalisées en n'engageant pas le nombre voulu de contrôleurs du trafic aérien pour assurer la sécurité. Nos mandants considèrent que le gouvernement a manqué totalement à son devoir.

Le député reconnaît-il qu'il aurait fallu être beaucoup plus diligent dès qu'on a décidé d'appliquer la déréglementation? S'il est d'accord, estime-t-il également que les ministres qui ont amorcé la déréglementation auraient dû aussi s'assurer dès le départ que ce processus s'accompagnait des mesures de sécurité voulues?

M. Speller: Je remercie le député de ses observations. Sans doute sait-il que ces premières mesures, nous, de ce côté-ci de la Chambre, les avions déjà bel et bien prises. Au député qui demande si, à mon avis, certains ont exprimé des craintes, je réponds qu'effectivement bien des gens l'ont fait. Malheureusement, le gouvernement n'a rien fait pour les dissiper.

Tous les jours, des ministres prennent la parole pour déclarer que la situation qui existe à l'aéroport Pearson, ainsi que de la sécurité aérienne au Canada les s'inquiètent. En fait, ils ne semblent rien faire pour éliminer ces sujets d'inquiétude.

M. Walker: Je tiens à remercier mon collègue qui a effectué une excellente analyse du projet de loi. Je constate avec plaisir que le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Belsher) était des nôtres pour l'entendre. Sans doute voudra-t-il transmettre au ministre les observations du député et s'assurer qu'il les comprend parfaitement.

Il y a deux ou trois aspects auxquels mon collègue a touchés indirectement au cours de son exposé. J'aimerais y revenir et en discuter une deuxième fois, car ils sont importants.

Tout d'abord, je remarque que le Bureau d'enquête comprendra cinq membres. Si, comme je le soupçonne, le gouvernement entend constituer un bureau d'enquête multimodal, formule que nous trouvons inacceptable, je trouve que cinq membres c'est bien peu. Comment le Bureau abordera-t-il les différents accidents? Pourrait-il par exemple s'occuper de deux ou trois accidents à la fois qui seraient malheureusement survenus un peu partout au Canada? Les cinq membres en question auraient-ils à la fois les connaissances, le temps et l'expérience voulus pour étudier ces différents accidents?

Ensuite, mon collègue croit-il que c'est là le genre de bureau qui, comme le laisse supposer le projet de loi, devrait être situé à Ottawa à proximité du ministère des Transports? Pourrait-il sauvegarder son indépendance s'il était situé en un lieu éloigné du ministère, de façon que les Canadiens soient assurés que ce groupe indépendant étudie soigneusement les causes des accidents?

Enfin, le projet de loi mentionne que les enquêtes publiques constituent un choix. Je trouve que nous nous sommes notamment efforcés de convaincre le gouvernement de tenir des enquêtes publiques sur toutes les questions qui intéressent par exemple l'environnement. Je m'étonne que le projet de loi n'envisage cette procé-

dure que comme une option. Qu'en pense mon honorable collègue?

M. Speller: Je suis d'accord avec mon collègue. J'ai été inquiet à la lecture de l'article du projet de loi qui ne prévoyait la nomination que de cinq membres par le gouverneur en conseil. Je l'ai été encore davantage au sujet des compétences des membres. C'est là la question que j'ai soulevée plus tôt. Or, voilà maintenant que je trouve un article du projet de loi qui se lit comme suit: 4.(2) Le gouverneur en conseil nomme comme menbres les personnes qui, à son avis, possèdent collégialement la compétence voulue en matière de transport aérien, maritime, ferroviaire ou par productoduc.

J'ignore où l'on trouvera cinq membres pour s'acquitter de la tâche en question. Il aurait peut-être été préférable que le gouvernement s'assure les services de quelques experts de plus dans certains domaines et qu'il augmente le nombre de membres au sein du bureau.

Comme le député l'a signalé, il se peut que dans certaines régions du pays, on craigne que le Bureau ne soit peut-être pas aussi indépendant s'il est situé près d'Ottawa et du ministère des Transports. En fait, la ville de Winnipeg pourrait être un excellent endroit pour établir le Bureau.

De ce côté-ci, nous nous inquiétons fort de l'indépendance du bureau et de sa composition de ce dernier. Toute mesure permettant d'apaiser les craintes du public au sujet du manque d'indépendance du bureau, serait un excellent pas en avant.

M. Belsher: Il est intéressant d'écouter le débat entre les députés des partis d'opposition. Ces députés transmettent des renseignements erronés aux Canadiens. Il faut reconnaître certaines choses. L'année dernière, l'aéroport Pearson a dû faire face à une augmentation de 10 p. 100 du trafic, ce qui fait que le nombre d'accidents en réalité a diminué de 40 p. 100 environ. Mes vis-à-vis écoutent-ils? Avec une augmentation de 10 p. 100 du trafic, les accidents sont à la baisse. Mes collègues d'en face tentent de dire à qui veut bien les entendre que notre réseau de transport est bien loin d'être sûr. Or, je remarque qu'ils transitent encore par l'aéroport Pearson pour venir à Ottawa.

Il s'agit, en l'occurrence, d'un Bureau d'enquête qui, en cas d'accidents ou d'incidents, a le pouvoir de forcer les fonctionnaires compétents du Ministère à effectuer une enquête, de leur demander des détails supplémentaires, de s'assurer que les règlements en vigueur sont respectés et si des améliorations sont possibles, de prendre alors les mesures correctrices voulues.

Cela n'était pas clairement prévu dans la Loi sur le bureau canadien de la sécurité aérienne. Dans le projet de loi, on indique clairement que le bureau ne doit pas hésiter à établir la cause d'un accident, et faire rapport à ce sujet, même lorsqu'une personne peut être blâmée de ce fait. On met ainsi les choses au clair et on donne au bureau les pouvoirs en question. Lorsqu'un ministre n'est pas disposé à suivre les recommandations du bureau, il doit expliquer par écrit ses raisons.

• (1250)

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des observations est terminée. Le débat reprend.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat. Comme le savent les députés qui ont fait partie des deux législatures précédentes, je m'intéresse depuis longtemps à la sécurité des transports, notamment des transports ferroviaires. J'espère que mes observations feront avancer ce débat sur la sécurité des transports, quel qu'en soit le mode.

A mon avis, le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Belsher) n'a pas été tout à fait sérieux dans la réponse qu'il vient de donner. Affirmer que les députés de l'opposition continuent de passer par l'aéroport de Toronto montrerait que leurs critiques ne sont pas sincères, c'est un argument d'une rare ineptie. Le fait est que nombreux sont ceux, gens d'affaires, hommes ou femmes politiques, simples particuliers, qui, lorsqu'ils prennent l'avion dans l'exercice de leurs activités, doivent transiter par Toronto. Et lorsque le député, le secrétaire parlementaire, laisse entendre que, tant qu'on ne refusera pas de passer par l'aéroport de Toronto, il n'y a pas de problème, j'estime, sauf son respect, qu'il fait preuve d'inconscience. J'espère qu'il renoncera à ce genre d'arguments.

Je prends un vol direct entre Ottawa et Winnipeg et je suis très heureux de ne pas avoir à transiter par Toronto, non seulement pour une question de sécurité, mais à cause des retards et du fait que les avions doivent attendre pour atterrir et décoller. Si les députés conservateurs qui se rendent à Toronto en avion n'y voient aucun inconvénient, s'ils sont prêts à faire ce petit sacrifice pour respecter la sacro-sainte idéologie de la déréglementation, libre à eux. Subissez messieurs. Les autres députés

et le reste des Canadiens ne devraient pas avoir à subir les obsessions idéologiques du gouvernement conservateur.

Mais si les conservateurs agissent ainsi, c'est plutôt par idéologie. D'ailleurs, le problème qui nous préoccupe aujourd'hui trouve son origine dans la déréglementation, une obsession, une marotte du gouvernement libéral qui a gouverné de 1980 à 1984. Je vois le député de Winnipeg–Nord–Centre (M. Walker) qui commence à se sentir un peu mal à l'aise. Il sait fort bien que c'est son mentor, le député de Winnipeg—Fort–Garry (M. Axworthy), qui a mis en vogue la déréglementation. Les libéraux ont été les premiers à se laisser fasciner par cette nouvelle vogue. Ils se disaient: «Qu'est–ce qui se passe? Qu'est–ce que les Américains sont en train d'inventer? Nous devrions peut–être les imiter?» Les libéraux étaient tout aussi enclins à faire ce genre de démarche que les conservateurs.

Les conservateurs ont fini par mener à terme le programme de déréglementation élaboré par les libéraux. Ils ont terminé ce que les libéraux avaient entamé, et nous nous retrouvons avec un système de transport dangereux où règne la confusion. Le projet de loi est conçu pour corriger la situation, remettre en place les pièces du casse–tête, déterminer les conséquences négatives de la déréglementation et non pour régler l'essentiel de la question ou pour traiter du problème fondamental que pose la déréglementation, mais simplement pour accélérer les enquêtes sur les accidents qui se produisent à cause de la nature même du système de transport que les conservateurs ont créé du fait de la déréglementation.

Ça ne fonctionnera pas parce que le problème fondamental de la déréglementation n'a pas été réglé. En obligeant les sociétés de transport aérien et ferroviaire, de camionnage, d'autobus et autres à se livrer une compétition acharnée, en favorisant la concurrence féroce, tant au sein de chaque mode qu'entre modes différents, on va certainement créer des problèmes. Le cas le plus évident est celui du secteur ferroviaire où le CPR et le CNR sont forcés de se livrer une concurrence sans merci. C'est–à–dire qu'ils doivent rogner sur les coûts, mettre des gens à pied et renoncer à des investissements, des inspections et des travaux d'entretien nécessaires.

Non seulement ils se font concurrence entre eux, mais comme mode de transport, ils doivent livrer bataille aux sociétés de camionnage qui luttent entre elles de façon aussi acharnée. A peu près n'importe qui peut se lancer sur la route dès qu'il a un véhicule à faire rouler. Et qu'est–ce que ça donne? Une diminution de la sécurité routière par suite des nouveaux règlements sur le camionnage et des problèmes dans le secteur ferroviaire! De plus, au moment où le gouvernement parle beaucoup de la commission Brundtland, de l'environnement et ainsi de suite, notre politique de déréglementation favorise le camionnage au dépens du transport ferroviaire, alors que tout le monde sait que le transport ferroviaire est plus sain pour l'environnement que le transport par camion.

Il faut le dire: il est ridicule de tenir ce débat sans discuter de la déréglementation. Autre problème qui n'est pas exclusif au bureau. Les bureaux sont des ramassis de nominations politiques et rien ne garantit que celui–ci sera différent.

J'y pensais, il y a quelques semaines, quand j'ai comparu devant l'Agence nationale des transports par laquelle les conservateurs ont remplacé la Commission canadienne des transports. A mon avis, cette commission n'était pas assez indépendante du gouvernement. C'était quand même un organisme relativement indépendant, quasi judiciaire, que l'on a remplacé par l'Agence nationale des transports, beaucoup plus proche du gouvernement. Rien ne le prouve mieux que le fait que son président, un ancien leader parlementaire du gouvernement conservateur, a déjà écrit un rapport recommandant des réductions radicales au sein de Via Rail.

Beaucoup de conseils au Canada ont des problèmes à cause des nominations politiques. Les gens ne sont pas nécessairement compétents dans le domaine où ils sont nommés. Ils se fient aux bureaucrates et à des conseillers spéciaux. Si mon interprétation du projet de loi est correcte, le gouvernement a accès aux ébauches de rapports. Si un passage ne lui plaît pas, il pourra le modifier, ou du moins essayer de le modifier.

Voilà quelques–unes des difficultés que créera cette mesure. Elle ne s'attaque pas au fond du problème. Elle ne règle pas les problèmes de sécurité aérienne éprouvés par l'ancien bureau. Elle ne traite pas de la déréglementation. Ce qui m'a déplu particulièrement ces derniers temps, c'est la décision du tribunal de rejeter le rapport Larsen au sujet des wagons de queue. Après la grève des cheminots, les sociétés ferroviaires ont saisi le tribunal du rapport de l'arbitre Larsen. Le juge a rejeté le rapport qui allait à l'encontre des projets des sociétés: elles voulaient se défaire des wagons de queue. C'est un exemple tout à fait regrettable de ce dont nous avons été témoins ces dernières années.

Article 31 du Règlement

Monsieur le Président, je constate que vous êtes impatient.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne suis pas impatient. J'adore écouter le député. Il lui restera dix minutes de débat après 15 heures, sans compter les dix minutes de questions et d'observations.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

L'EMPLOI

LES MISES À PIED À LA DOMINION TEXTILE DE MONTRÉAL—L'IMPORTANCE DES PROGRAMMES DE FORMATION

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, la Société Dominion Textile, de Montréal, a annoncé, en février, qu'elle serait forcée de mettre 425 employés à pied cette année à cause de l'Accord de libre-échange. A quoi ces employés peuvent-ils s'attendre? Le gouvernement n'agit pas!

Il s'est écoulé assez de temps depuis février pour mettre en oeuvre des prorammes permettant à tous les travailleurs de demeurer dans leur municipalité et d'occuper un emploi d'égale valeur correspondant soit au salaire qu'ils recevaient, soit à leurs compétences.

Le gouvernement doit assumer ses responsabilités et veiller à ce que ces programmes de formation favorisent la diversification et le développement des économies locales.

Que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration indique clairement quels programmes de formation seront fournis aux travailleurs de la Dominion Textile et à tous les autres Canadiens touchés par l'Accord de libre-échange.

Monsieur le Président, réaffecter des fonds du Régime d'assurance-chômage à de vagues programmes de formation pour des emplois inexistants ne suffit pas!

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIBAN—LES PRESSIONS POUR RETIRER LES FORCES ÉTRANGÈRES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, j'attire encore une fois l'attention de la Chambre sur la situation tragique qui règne au Liban.

Dimanche dernier, à Halifax, j'ai participé à un rassemblement de quelque 500 personnes organisé par la Canadian Lebanon Society. Je me suis entretenu avec des gens dont les parents habitent dans des abris et dont la vie est constamment en danger.

Les Canadiens d'origine libanaise sont convaincus que les Libanais de toutes factions et religions peuvent oeuvrer ensemble pour régler leurs problèmes, si seulement on retire les interventionnistes étrangers.

Je me joins aux Canadiens d'origine libanaise de la Nouvelle-Écosse afin d'exhorter le gouvernement du Canada à user de son influence et de sa position au sein du Conseil de sécurité pour présenter aux Nations Unies ou pour prendre lui-même les mesures nécessaires au retrait de toutes les forces étrangères du Liban en vue de mettre fin au massacre d'innocents.

Par ailleurs, je prie instamment le gouvernement du Canada de songer à rétablir des services consulaires efficaces au Liban, au profit des Canadiens qui désirent se rendre dans ce pays agité ou en revenir.

* * *

LES AUTOCHTONES

LE FINANCEMENT DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Cadieux) doit rencontrer plus tard aujourd'hui les représentants des étudiants autochtones, dont certains ont observé une grève de la faim durant plus de trois semaines. D'autres étudiants poursuivent ce moyen de pression dans l'espoir d'avoir un accès convenable aux outils qui leur permettront de réaliser leur potentiel en tant qu'étudiants. Ces autochtones croient, et nous, de notre parti, sommes d'accord avec eux, que le financement des études postsecondaires constitue une obligation pour le Canada résultant des traités conclus entre nos gouvernements et les Premières nations.

J'ai remis hier au ministre une copie d'une pétition signée par les enseignants du Confederation College et

de l'Université de Lakehead, à Thunder Bay, les établissements d'enseignement que fréquentent les grévistes de la faim, et la pétition appuie la cause des étudiants.

Je presse le ministre d'accepter de suspendre les changements qui limiteront l'accès à l'enseignement postsecondaire pour les étudiants autochtones et d'offrir un processus de consultation entière avec ceux qui seront touchés. Il est économiquement raisonnable d'investir dans l'éducation de sorte que les membres des Premières nations puissent répondre efficacement aux besoins de leur collectivité aujourd'hui et à l'avenir.

* * *

LE DÉCÈS DE RANDY BERFELO, EX-MAIRE DE HAY LAKES EN ALBERTA

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, au nom des habitants de la circonscription d'Elk Island, j'informe la Chambre du décès de l'ex-maire du village de Hay Lakes, Randy Berfelo. M. Berfelo ne manquera pas uniquement aux habitants de Hay Lakes, mais également à bien d'autres gens de la circonscription d'Elk Island.

* * *

HOMMAGE AU PÈRE CLAUDE PIEL

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, aujourd'hui même, en fin d'après-midi, le secrétaire d'État (M. Weiner) remettra un certificat du mérite civique à 25 Canadiens et Canadiennes pour souligner leur contribution exceptionnelle au mieux-vivre de la collectivité. Par leur action bénévole, ces Canadiens et ces Canadiennes ont fait preuve d'une volonté peu commune d'améliorer la qualité de vie de leur milieu.

A titre de députée de Brome—Missisquoi, je suis à la fois heureuse et fière qu'un citoyen de ma circonscription, le père Claude Piel, ait été choisi pour recevoir ce haut témoignage d'appréciation.

Natif de la Bretagne, le père Piel est membre de la congrégration des Chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception. Depuis sa venue au Canada, au début des années 1950, il s'est constamment signalé par son dévouement, son ardeur au travail et son désir d'améliorer le sort de ses concitoyens. Il a tout spécialement oeuvré auprès des handicapés mentaux et favorisé leur réintégration sociale. Et ce, en plus d'occuper la cure de deux paroisses importantes.

Monsieur le Président, je me joins au secrétaire d'État pour féliciter tous les lauréats cet après-midi, mais je tiens surtout à saluer cet immigrant devenu un grand Canadien, le père Claude Piel.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIBAN—ON DEMANDE UNE RÉUNION SPÉCIALE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU

M. Len Hopkins (Renfrew): Monsieur le Président, le moins que l'on puisse dire, c'est que la mort absurde d'enfants et d'adultes inoffensifs, et la destruction de la propriété et des services essentiels au Liban est un bien triste épisode de l'histoire de l'humanité. Environ 262 personnes ont été tuées et 932 blessées depuis 41 jours dans ce pays.

Il faut mettre les nations du monde en demeure de dire si elles tiennent vraiment et sincèrement à faire cesser une guerre civile sanglante qui dure depuis 14 ans.

Les membres du Conseil de sécurité de l'ONU ont tous le droit de demander à cet organisme de convoquer une réunion spéciale pour examiner une question importante. Il n'est pas nécessaire que cette demande vienne du pays victime.

Par conséquent, nous voulons que le gouvernement du Canada demande au Conseil de sécurité de l'ONU de convoquer immédiatement cette réunion spéciale pour étudier la situation au Liban qui est déchiré par la guerre et pour donner les directives et le soutien nécessaires au secrétaire général de l'ONU en lui confiant la mission d'ouvrir des négociations susceptibles d'aboutir à une paix véritable.

* * *

LA CITOYENNETÉ

L'AFFIRMATION DE NOTRE CANADIANITÉ

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, la Semaine nationale de la citoyenneté est le moment idéal pour nous de réfléchir aux nombreux avantages que nous donne notre citoyenneté.

Notre citoyenneté fait l'envie du monde entier. Elle offre aux gens la chance de se développer sur le plan social et personnel et de mettre à profit leurs talents et leurs énergies. Tous les Canadiens sont assurés d'avoir des chances égales.

Au Canada, il n'y a pas de différents niveaux de citoyenneté. Nous jouissons tous du même droit à la liberté de pensée, de croyance religieuse et d'expression. Nous sommes libres de penser ce que nous voulons et de défendre activement nos opinions à l'intérieur de la structure politique.

Article 31 du Règlement

Une autre des caractéristiques distinctives de notre citoyenneté, c'est l'affirmation du patrimoine culturel de tous les citoyens canadiens.

Le multiculturalisme et la compréhension transculturelle qu'il engendre sont maintenant fièrement reconnus comme des éléments fondamentaux de notre canadianité et contribuent largement à accroître notre sentiment d'appartenance à la nation canadienne.

La Semaine nationale de la citoyenneté est le moment idéal de penser à notre canadianité et à la façon dont nos valeurs civiques facilitent l'évolution de notre nation en tant que société généreuse.

Profitons de cette semaine pour célébrer les droits innés de chaque Canadien et pour partager notre fierté et nos espérances.

* * *

LES ENFANTS

LE CANADA EST INVITÉ À PARRAINER UN SOMMET INTERNATIONAL

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance cherche un pays qui veuille parrainer un sommet sur l'enfance. On espère que le gouvernement canadien voudra diriger cette initiative internationale, car le Canada est considéré comme un pays neutre et a la crédibilité nécessaire pour donner à la conférence tout le poids qu'il lui faut pour être couronnée de succès.

Le gouvernement doit se rendre compte qu'en réduisant davantage l'aide canadienne au tiers monde et en attaquant les programmes sociaux au Canada, il se trouve à sacrifier le développement physique et intellectuel de la prochaine génération sur l'autel de la politique de l'adaptation.

Le Nouveau Parti démocratique appuie le projet de tenir un sommet sur l'enfance que lance les Nations Unies et exhorte le premier ministre (M. Mulroney) à accepter l'invitation qui lui est lancée.

Au nom de mes collègues, j'ai proposé une motion demandant au gouvernement fédéral d'entreprendre des négociations avec les gouvernements provinciaux en vue d'établir une Charte canadienne des droits de l'enfant.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LA PERSPECTIVE ENVIRONNEMENTALE—HOMMAGE À LA VILLE DE REPENTIGNY

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, tout dernièrement, dans le cadre du Sommet économique de Lanaudière, le maire de Repentigny et préfet de la MRC de l'Assomption, Me Jacques Dupuis, déclarait ceci devant la Chambre de Commerce de Repentigny, et je cite:

> Tous les projets émanant de Repentigny et, je le pense, de la MRC l'Assomption, seront subordonnés à une préoccupation environnementale majeure.
>
> Tous les projets que le maire de Repentigny et le préfet de la MRC l'Assomption appuieront seront de la nature de ceux qui respectent l'environnement et la qualité de vie.

Voilà, monsieur le Président, une position dynamique de la Ville de Repentigny et de son maire qui démontre bien qu'il est possible de planifier dès maintenant le développement économique en tenant compte de la perspective environnementale. Il s'agit tout simplement de bien le vouloir.

Je félicite donc la Ville de Repentigny et son maire pour leur esprit de leadership et je souhaite que toutes les municipalités du Canada en fassent de même.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES MINES ET L'EXPLOITATION MINIÈRE

L'OUVERTURE D'UNE MINE DE CHARBON DANS LE COMTÉ DE PICTOU (NOUVELLE-ÉCOSSE)—LES RÉPERCUSSIONS SUR LE CAP-BRETON

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, l'annonce récente faite par la société *Westray Incorporated* de son intention d'ouvrir un nouvelle mine de charbon dans le comté de Pictou en Nouvelle-Écosse, avec l'aide du gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Écosse a semé la crainte chez les employés de la Société de développement du Cap-Breton. Un des principes qui avaient présidé à la création de cette société était qu'elle devait être le seul fournisseur de charbon à la Nova Scotia Power Corporation, qui est la propriété exclusive du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Maintenant que les gouvernements fédéral et provincial ont rompu cet engagement, les gens du Cap-Breton connaîtront de grandes difficultés économiques.

Monsieur le Président, pourquoi le gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Écosse dressent-il une région pauvre d'une petite province contre une autre région pauvre de la même province? Si on donnait suite à ce projet, monsieur le Président, qu'une mine de charbon du Cap-Breton serait inévitablement fermée, et de nombreux mineurs seraient jetés sur le pavé. Les revenus de la Société de développement du Cap-Breton en seront réduits de façon notable, tout comme le marché de son produit particulier. Je demande instamment, monsieur le Président, que le gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Écosse retirent l'aide financière qu'ils se proposent d'accorder à ce projet et qu'ils cessent de jouer le

jeu politique le plus vil qui soit, c'est-à-dire dresser deux régions pauvres l'une contre l'autre.

* * *

LE BUDGET

LES FONDS POUR LA RECONSTRUCTION DE LA ROUTE TRANSCANADIENNE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. J.W. Bud Bird (Fredericton): Monsieur le Président, je sais que tous les députés attendent avec crainte et détermination à la fois la présentation du budget du ministre des Finances, la semaine prochaine. Nous savons tous qu'il sera difficile de faire des choix parmi les questions prioritaires. Et il sera encore plus difficile de prendre beaucoup de décisions indispensables. Monsieur le Président, je tiens à mentionner brièvement une de ces questions prioritaires, qui préoccupe vivement les Néo-Brunswickois. Il s'agit du besoin pressant de reconstruire notre route transcanadienne à partir de la frontière du Québec jusqu'à celle de la Nouvelle-Écosse, car elle est sans contredit la pire route du pays. Je sais bien que les routes relèvent essentiellement de la compétence des provinces, mais il est évident qu'à longue échéance, il serait impossible de mener une entreprise d'une telle envergure sans la participation du gouvernement fédéral, le coût total de la route transcanadienne, sans compter les connecteurs, étant évalué à quelque 15 milliards de dollars en 1988.

J'estime important que nous reconnaissions cette priorité, même s'il est peut-être actuellement impossible de déterminer le moment opportun de prendre cet engagement ou les conditions qui le régiront. Ce qui crève les yeux, c'est que la route transcanadienne du Nouveau-Brunswick est pratiquement tombée en désuétude, totalement inadéquate et réellement dangereuse. Le jour n'est pas loin où le Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada n'auront d'autre solution que de trouver un moyen de la reconstruire au complet. Je vous remercie, Monsieur le Président.

* * *

L'AGRICULTURE

L'INSPECTION DES VIANDES À LA FRONTIÈRE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Le gouvernement fait preuve d'une indifférence éhontée pour la santé des Canadiens en ne dissipant pas la confusion qui entoure l'inspection des viandes à la frontière. Le 1er avril, un camion est entré au pays chargé à la fois de viande et de produits chimiques. Il est du devoir du

gouvernement d'informer les Canadiens des mesures que l'on a prises pour s'assurer que cette viande contaminée ne parvienne pas sur leur table. A-t-on immédiatement récupéré cette viande? Sinon, pourquoi?

En janvier, les inspecteurs ont reçu l'ordre de réduire de 75 p. 100 les inspections de viande à la frontière. Le ministère a été avisé que cet ordre était contraire à la Loi sur l'inspection des viandes. Une lettre demandant des éclaircissements est restée sans réponse. A la place, un porte-parole du gouvernement a déclaré à la radio que la directive avait été mal interprétée. Le gouvernement doit dissiper cette confusion pour que les Canadiens puissent continuer de faire confiance à leur programme d'inspection des viandes.

Des voix: Bravo!

* * *

LES SPORTS

HOMMAGE À IAN MILLAR, GAGNANT DE LA COUPE DU MONDE EN ÉQUITATION

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Monsieur le Président, c'est avec énormément de plaisir que je signale à la Chambre la performance impeccable du Canadien Ian Millar et de son cheval Big Ben à la Coupe du monde à Tampa, en Floride. M. Millar, qui habite le comté de North Elmsley, près de la ville de Perth, en Ontario, est devenu le premier cavalier, dans le monde de l'équitation, à remporter la Coupe Volvo pendant deux années consécutives. En tant que Canadiens, nous devions être très fiers d'être représentés par des athlètes aussi remarquables.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA PRIVATISATION DU SERVICE POSTAL

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, le ministre chargé de la Société canadienne des postes a déclaré aujourd'hui qu'il songeait à mettre un terme au monopole que détient cette société sur la distribution du courrier depuis 120 ans et à poursuivre au compte-gouttes la privatisation de la Société canadienne des postes sans consulter le public ni en débattre à la Chambre des communes. Le ministre aurait dit qu'il n'examine pas actuellement un projet de privatisation de la distribution du courrier, mais que ce projet l'intéressait parce que d'autres l'ont suggéré.

Monsieur le Président, le gouvernement doit cesser de privatiser petit à petit la Société canadienne des postes et cesser de songer à des projets aussi folichons.

Des voix: Bravo!

M. Taylor: Je demande instamment au ministre de faire preuve de fermeté en disant non au secteur privé qui ne souhaite pas assurer un service égal ou adéquat dans les régions rurales ou éloignées du pays. Il ne saurait être question de privatiser la distribution du courrier. Le ministre ferait mieux de rappeler aux directeurs de la Société canadienne des postes de prendre des mesures pour améliorer le service actuel au lieu de songer à en faire cadeau à leurs petits copains du secteur privé.

* * *

VIA RAIL

DEMANDE D'AIDE DU GOUVERNEMENT

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Si les sous-marins nucléaires sont importants pour notre pays, VIA RAIL l'est également. Les premiers coûteraient environ 8 milliards de dollars alors que VIA RAIL aurait besoin de 3 milliards de dollars. La différence, c'est que le plus petit des deux projets pourrait peut-être rentrer dans une bonne partie de ses frais. Je prie instamment le gouvernement de laisser cette chance à VIA RAIL.

QUESTIONS ORALES

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

LES SUPPOSÉES CONCESSIONS FAITES AUX AMÉRICAINS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Il y a un an, le ministre du Commerce international a déclaré qu'il n'avait pas pris la peine de lire l'Accord commercial signé avec les États-Unis. Je voudrais faire remarquer au premier ministre aujourd'hui qu'il semble que son ministre n'a toujours pas lu l'Accord, parce qu'il a déclaré hier, et je le cite en français: «Jamais deux pays ne sont parvenus à s'entendre pour définir ce qu'est une subvention contraire aux règles du commerce.»

Donc, pourquoi, monsieur le Président, le gouvernement n'a-t-il pas reconnu ce fait lors des élections? Pourquoi le gouvernement a-t-il signé un tel accord commercial qui dit exactement le contraire? Et pourquoi, enfin, le gouvernement a-t-il fait des concessions majeures dans les domaines de l'énergie, des investissements, etc., en nous jurant qu'il obtiendrait une contrepartie sur la question des subventions?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): J'ai peut-être mal compris l'interprétation, monsieur le Président, mais la question est la plus embrouillée que j'aie entendue du chef de l'opposition, ce qui n'est pas peu dire.

Tout ce que j'ai dit hier, c'est que je ne connais pas deux pays vous pouvez répondre si vous le voulez, monsieur le Président, ou peut-être avez-vous mieux saisi la question que moi qui aient réussi à s'entendre sur la définition de ce qu'est une subvention qui fausse le commerce. Si c'est de cela que parle le député, nous savons tous que, aux négociations qui ont conduit à l'Accord de libre-échange, nous ne nous sommes pas entendus avec les États-Unis sur une définition des subventions qui faussent les échanges.

Mem Copps: Vous l'avez signé quand même.

M. Crosbie: L'accord prévoit donc une période de sept ans pour essayer de négocier cette question. Ce que nous avons l'intention de faire.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je peux comprendre que la question échappe au ministre, qui n'a pas lu le document.

LA PARTICIPATION DES PROVINCES AUX NÉGOCIATIONS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il dire que les négociations sur les subventions sont pratiquement impossibles alors que son prédécesseur et le premier ministre ont signé un accord qui ne comporte aucune limite? Une partie très importante se rapporte aux négociations avec les États-Unis sur les subventions. Le ministre refuse de nous donner un plan, un projet ou d'énoncer les objectifs qu'il se fixe. Les Américains ont été parfaitement francs et clairs sur leurs objectifs. Le ministre a seulement dit hier qu'il n'avait pas l'intention de faire une place aux provinces dans les négociations.

Il le sait, les Américains ont déclaré sans ambages qu'ils considèrent presque tous les programmes provinciaux de développement régional de même que les programmes fédéraux-provinciaux contraires à l'accord, parce qu'ils constitueraient des subventions.

Pourquoi ne fait-il pas une place aux provinces? Pourquoi ne les laisse-t-il pas participer aux négociations qui auront pour elles de lourdes conséquences?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Le député veut recommencer la dernière campagne électorale. Cela me dépasse, car il s'est fait battre à plates coutures aux dernières élections. A revivre les dernières élections, il s'expose à se faire battre encore et encore. Je ne comprends pas sa tactique cet après-midi.

• (1420)

Je ne comprends pas.

Mme Copps: Ce n'est pas ce que dit Rideout.

M. Crosbie: L'accord comporte plus de limites que la député ne s'en impose. Il faut deux parties pour conclure un accord. Il n'y a pas de disposition. . .

M. le Président: Le très honorable chef de l'opposition.

M. Turner (Vancouver Quadra): A propos de raclée, le premier ministre lui en doit une. . .

M. le Président: Le très honorable chef de l'opposition.

LES NÉGOCIATIONS SUR LES SUBVENTIONS—ON DEMANDE UNE PARTICIPATION DU PARLEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, cette réponse n'est pas de nature à rassurer le pays, encore moins les travailleurs qui dépendent des négociations sur les subventions.

Les Américains n'ont pas caché qu'ils attendent des négociations sur les subventions. Ils l'ont expliqué dans l'interprétation présidentielle rendue publique au moment du dépôt de leur mesure législative au Congrès.

Ils veulent des réductions dans l'assurance-chômage. Ils en réclament dans les ententes de développement économique et régional, dans les sociétés d'État, dans l'aide au transport des marchandises, dans nos programmes de stabilisation. Ils ont obtenu ces dernières avant même que nous entamions les négociations commerciales avec eux.

Exceptionnellement, au nom du simple bon sens, le ministre voudrait-il nous donner une réponse logique? Que projette au juste le gouvernement? Les négociations sur les subventions sont vitales pour l'avenir de notre pays. Pourquoi en exclure les provinces, comme il l'a dit?

Donnera-t-il au Parlement l'occasion de s'associer aux négociations, de les examiner, ce qui nous a été refusé lors des négociations sur l'accord même? Rendra-t-il le processus davantage public à cause de son caractère crucial pour l'avenir du Canada? Je lui pose la question sérieusement.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le chef de l'opposition se laisse fasciner par les demandes des Américains, par leur calendrier et par leur programme. Nous fixons notre propre programme. Qu'il suive le programme américain, nous suivrons le nôtre.

L'INTERPRÉTATION DES SUBVENTIONS INJUSTES

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Le gouvernement américain a on ne peut plus clairement montré par ses récentes mesures de représailles contre le Canada ce qu'il estime être des subventions qui faussent les échanges et quels programmes canadiens entrent, selon lui, dans cette catégorie.

Le ministre peut-il dire clairement aux Canadiens aujourd'hui quelle interprétation des subventions injustes son gouvernement a l'intention de défendre dans les négociations avec les Américains?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous allons nous en tenir à ce que nous croyons être la bonne définition d'une subvention qui fausse le commerce. Nous commencerons par demander aux Américains la liste de leurs subventions, de façon que nous puissions voir ce qu'ils font.

A Montebello, au cours de la fin de semaine, il a été résolu que la voie toute indiquée pour les libéraux canadiens était un retour aux valeurs, valeurs éprouvées du passé. Vous êtes un groupe qui va de l'avant, c'est sûr.

LA PARTICIPATION DES PROVINCES AUX NÉGOCIATIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. G. Francis LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Je désire poser une question supplémentaire au même ministre, monsieur le Président. Le gouvernement refuse toujours de rendre publique sa position sur la définition canadienne d'une subvention. On connaît la définition américaine. Et parmi les programmes canadiens visés, ce sont les ententes fédérales-provinciales de développement régional et les programmes provinciaux.

Pourquoi ne pas inviter les provinces à participer directement dans les négociations puisqu'elles sont les premières intéressées?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je crois comprendre que le commerce interprovincial et le commerce international sont du ressort du gouvernement du Canada. Nous sommes très ouverts à la consultation et en fait nous consultons les provinces avant, pendant et après les négociations. Mais c'est le gouvernement du Canada qui dirige les négociations. C'est notre prérogative et notre compétence aux termes de la Constitution. Nous ne les partagerons pas.

Nous sommes le gouvernement du Canada et nous avons une responsabilité en commerce international. Des consultations, oui, c'est ce que nous faisons avec les provinces. Nous continuerons dans ce sens, comme nous l'avons fait avec succès depuis quatre ans et ce, contrairement à ce qui s'est passé au cours des dix années précédentes, où un véritable chaos régnait au Canada parce que le Parti libéral était complètement centralisateur et ne voulait pas consulter les provinces.

* * *

LA FISCALITÉ

LE RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. J'étais à Terre-Neuve en fin de semaine et j'ai entendu. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: C'était votre première visite là-bas?

M. Broadbent: Attendez.

J'ai donc entendu une citation du ministre du Commerce extérieur qui intéresse beaucoup le Conseil national du bien-être social.

Il y a quelques années, le ministre du Commerce extérieur a dit que si les Canadiens pouvaient prévoir ce que son propre parti allait faire, ils ne voteraient jamais conservateur. Ce fut rare moment de franchise de sa part.

Or, le Conseil national du bien-être social a publié aujourd'hui une étude des changements apportés au régime fiscal par le gouvernement conservateur depuis les élections de 1984. Les riches ont vu leurs impôts baisser de plus de 6 p. 100, alors que les impôts des gens de la classe moyenne ont augmenté de 17 p. 100 et ceux des travailleurs pauvres, de 60 p. 100.

Étant donné qu'il parle toujours d'équité avant la présentation d'un budget, est-ce bien le genre d'équité que les conservateurs réservent aux travailleurs pauvres et aux Canadiens ordinaires dans le prochain budget?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas eu l'occasion d'examiner le document que mentionne mon collègue, mais il semble parler en termes généraux des travailleurs pauvres et d'une plus grande justice sociale. Il conviendra probablement que la création en quatre ans de 1,4 million d'emplois est la plus grande contribution à la justice sociale qu'un gouvernement puisse faire.

Le nombre de Canadiens qui vivent sous le seuil de la pauvreté a diminué de 549 000 depuis 1984, dont 179 000 enfants et 61 000 personnes âgées. Mon collègue admettra sans doute que ce sont là d'importants progrès sur le plan social.

Nous avons, il me semble, fait beaucoup de progrès dans le domaine de la justice sociale. Nous pouvons sûrement faire beaucoup plus, et j'espère que le budget et les mesures qui se prendront au cours des quatre prochaines années nous permettront d'améliorer une performance déjà enviable.

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT ADOPTE LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, c'est précisément ce à quoi je faisais allusion. Le premier ministre avait dit qu'il y aurait une plus grande justice et une amélioration pour les gagne-petit, pour la moyenne des gens. Même si le nombre d'économiquement faibles a diminué, en réalité, quatre millions de Canadiens vivent en-dessous du seuil de la pauvreté et le gouvernement conservateur a augmenté leurs charges fiscales de 60 p. 100 depuis 1984; il a augmenté les impôts de la famille moyenne de 17 p. 100 et il a réduit ceux des riches. Le gouvernement va dans la direction diamétralement opposée à celle qu'il prendrait s'il voulait la justice sociale.

Étant donné qu'un grand nombre de Canadiens vivent au seuil de la pauvreté et que le régime fiscal devient de plus en plus injuste, le gouvernement va-t-il écouter, pour une fois, des gens comme les représentants du conseil national du bien-être social, qui ont fait ce rapport, et va-t-il procéder aux réformes pratiques qu'ils préconisent, au lieu de se contenter de prêter l'oreille aux grandes entreprises qui ont préparé le discours du Trône et qui prépareront sans aucun doute le budget aussi?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue est offusqué parce que les représentants des grandes entreprises ont donné leur avis. Cela ne nous choque pas du tout, nous. Les entrepri-

ses, comme les travailleurs, contribuent largement à notre bien-être, et nous sommes heureux d'avoir l'avis de tous les citoyens. Nous ne dénigrons aucun de ceux qui participent à l'élaboration du budget.

Si j'ai bonne mémoire, d'après les chiffres donnés par le ministre des Finance, depuis la réforme fiscale, environ huit familles sur dix paieraient moins d'impôts, neuf personnes âgées sur dix en paieraient moins également et 850 000 Canadiens ne devraient plus en payer du tout. Voilà ce que j'appelle la justice sociale.

• (1430)

M. Broadbent: Nous connaissons la chanson. Deux années après l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, le nombre de personnes payant des impôts avait augmenté de plus d'un million, puis le gouvernement a modifié le régime fiscal pour revenir en arrière. C'est le gouvernement qui joue sur les chiffres. J'ai une question très concrète à poser.

LA HAUSSE DE LA TAXE DE VENTE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Depuis les dernières élections, le gouvernement, selon cette étude, a augmenté la taxe de vente de 5 p. 100, et pendant la campagne électorale le ministre des Finances a suggéré qu'un gouvernement conservateur augmenterait, avec la nouvelle taxe de vente, la taxe à un niveau de 9 p. 100, c'est-à-dire un autre 1 000$ par année, par famille moyenne.

Ma question est très simple: Le premier ministre peut-il garantir au peuple canadien que le gouvernement n'a pas l'intention d'implanter cette nouvelle taxe de vente, mais d'imposer plutôt une nouvelle taxe sur les sociétés rentables qui ne paient pas un sou d'impôt à l'heure actuelle?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il y a eu des changements en profondeur quant aux sociétés au Canada, et un nombre croissant de sociétés qui autrefois étaient exemptées d'impôt paient maintenant leur quote-part d'impôt comme il se doit ici au Canada. Il s'agisait d'une réforme importante annoncée par le ministre, il y a quelque temps. Nous avons du chemin à faire dans le domaine, mais nous allons finir par régler le problème.

En ce qui concerne la question de base, soumise par mon ami, le ministère des Finances a déjà annoncé que, après ajustement pour inflation, le revenu personnel disponible après impôt, au Canada, par citoyen, a été majoré de 1 100$ par personne depuis 1984. Voilà un fait sérieux. Voilà la justice sociale en faveur des moins bien nantis de notre société.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE COURRIER DE PREMIÈRE CLASSE—LES RUMEURS DE PRIVATISATION

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et a trait à la dernière trouvaille du gouvernement pour détruire une de nos institutions nationales, le service postal canadien.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Il n'y a pas de quoi rire, monsieur le Président. Aujourd'hui, de nombreux médias confirmaient que le ministre responsable de la Société canadienne des postes, de connivence avec l'Institut Fraser, organisme de droite s'il en est, prévoyait privatiser la livraison du courrier de première classe au Canada.

Étant donné que ce projet va à l'encontre du rapport Marchment commandé par le gouvernement même et étant donné qu'il signifierait la disparition du service postal rural, sinon de tout le service postal canadien, le premier ministre dira-t-il au ministre responsable de la Société des postes de modérer ses ardeurs et d'oublier immédiatement ce projet grotesque?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député devrait relire les articles dont il parle. Il verra que tout ce que j'ai dit, c'est que j'étais ouvert à tout changement. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: . . .que j'étais ouvert à tout changement susceptible de rendre la Société des postes plus efficace, ce qui inclut la possibilité d'accroître la concurrence du secteur privé.

Je me rends compte que les députés libéraux sont prompts à condamner, mais je crois que, pour bien s'acquitter de ses responsabilités, il faut être ouvert aux nouvelles idées. Qu'un service ait été efficace au XIXe siècle ne signifie pas qu'il doit demeurer inchangé aujourd'hui. Nous pouvons toujours améliorer les choses.

M. Boudria: Monsieur le Président, je ne comprends pas comment le ministre peut parler d'ouverture d'esprit et assister à une conférence de l'Institut Fraser. (Question supplémentaire)

L'INVITATION FAITE AU MINISTRE PAR L'INSTITUT FRASER—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. J'ai en main un programme de conférence de l'Institut Fraser qui nous informe que le ministre des Postes sera le conférencier invité à une conférence sur la privatisation du service postal canadien, qui se tiendra prochainement.

Compte tenu du fait que l'Institut Fraser est un institut d'extrême droite, antigarderie, antibilinguisme, antidéveloppement social, est-ce que le premier ministre approuve le comportement de son ministre? Pourquoi n'interdit-il pas immédiatement à son ministre de se présenter à cette conférence?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je laisserai l'Institut Fraser riposter à l'attaque lancée contre lui. Je trouve très choquant qu'un député dise qu'il est interdit de prêter l'oreille aux idées d'un groupe de réflexion de Vancouver car celui-ci pourrait avoir des idées contaminatrices.

Mikhail Gorbachev peut être ouvert à des idées nouvelles, mais, apparemment, le Parti libéral en est incapable.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Je propose que le député retourne à Hawkesbury et s'entretienne avec ses électeurs. J'ai entre les mains un article du quotidien de Hawkesbury dans lequel il est dit qu'on a demandé à un groupe de gens si le service postal s'améliorait. Marilyn Hill a répondu que oui, Gaston Laviolette aussi, de même que Chantal Létourneau et Monique Fournier. Les électeurs du député répondent que oui.

Des voix: Bravo!

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

LE RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le directeur général des élections a déposé hier son rapport au Parlement. Il en est arrivé à la conclusion que les dernières élections avaient été un gâchis.

Des voix: Oh, oh!

M. Milliken: Les résultats montrent qu'il a raison.

Des voix: Bravo!

M. Milliken: Des milliers de Canadiens sont demeurés absents des listes électorales, des scrutateurs inexpérimentés ont été nommés à la dernière minute, et des millions de dollars ont été dépensés en publicité par des tiers, au mépris des limites des dépenses prévues dans la Loi électorale. D'après le directeur général des élections lui-même, le système électoral est au bord de l'effondrement.

Après quatre années d'indolence, quand donc le gouvernement va-t-il donner suite aux recommandations du directeur général des élections?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne m'étonne pas que le député se fasse l'écho de la conclusion du directeur général des élections, bien que dans un contexte peut-être un peu différent.

Bien franchement, le problème en l'occurrence tient au fait que le parti du député et le Nouveau Parti démocratique ont refusé d'accepter les changements que proposait le projet de loi C-79, bien que je l'aie demandé instamment à pas moins de quatre reprises aux deux leaders parlementaires et à leurs porte-parole et que j'aie eu de très nombreuses discussions avec eux dans le but de dépoussiérer la Loi électorale et de mettre en oeuvre les changements nécessaires que proposait le projet de loi C-79. Voilà vraiment le gros problème qui a privé de nombreux citoyens canadiens de leur droit de vote lors des dernières élections.

LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, le vice-premier ministre sait très bien que nous ne pouvons pas empêcher l'adoption d'une mesure législative. Il faut être trois pour parvenir à un accord à la Chambre et le vice-premier ministre a le pouvoir, comme il le sait, d'accepter la proposition de notre parti et de celui de mes collègues de gauche. Cela dit, après quatre ans, le pays voudrait un peu de leadership sur cette question.

Comme le sait le vice-premier ministre, le discours du Trône annonce une commission d'enquête chargée de proposer des changements aux lois électorales. Le ministre pourrait-il nous dire quand il entend discuter avec ses collègues de l'opposition de la constitution du comité, de son mandat et de la date prévue de remise du rapport?

• (1440)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il est exact que nous attendions le rapport du directeur général des élections pour voir les recommandations qu'il ferait. J'ai déjà discuté avec lui du mandat que l'on pourrait envisager. Nous sommes en train de préciser ce mandat et j'espère pouvoir en discuter très prochainement avec mes collègues d'en face.

Je tiens à répéter que le directeur général des élections a dit que 85 p. 100 des problèmes auraient pu être évités si le projet de loi C-79 avait été adopté. Les partis d'opposition ont refusé de s'associer au gouvernement sur cette question. . .

M. Gauthier: Faux. C'est vous le gouvernement.

M. Mazankowski: . . .et ils en portent la responsabilité.

M. Gauthier: Vous aviez 211 députés.

* * *

REVENU CANADA

LA DÉDUCTIBILITÉ DES PAIEMENTS CLANDESTINS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Hier, son ministre des Finances nous a mis au défi de lui indiquer une seule mesure fiscale qui pourrait être supprimée afin d'éviter certaines compressions des dépenses dans le budget qui sera présenté la semaine prochaine.

Voici un exemplaire d'une circulaire du ministère du Revenu national datée de janvier 1986. Le ministère permet aux particuliers et aux sociétés de déduire de leur revenu imposable certains pots-de-vin et certaines commissions occultes.

D'ailleurs, voici ce que dit cette circulaire à l'article 5: «Une dépense sans pièce justificative, que l'on pourrait qualifier de paiement clandestin, n'est pas déductible à moins que les conditions suivantes soient respectées, à savoir: a) le nom du destinataire est indiqué et b) la dépense a été effectuée ou engagée dans le but de gagner un revenu et le montant de la déduction réclamée est raisonnable dans les circonstances».

Le premier ministre pourrait-il nous expliquer comment il se fait que les paiements clandestins, les commissions occultes et les pots-de-vin sont encore déductibles de l'impôt sous un gouvernement conservateur? Pourrait-il nous dire pourquoi il n'a pas mis un terme à cette mesure scandaleuse de son parti après quatre ans au pouvoir?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je ne sais pas du tout quel document nous cite le député. Permettez-moi de le rassurer, et je sais qu'il s'en va traverser le parquet. . .

Des voix: Règlement.

M. Jelinek: Une bonne façon de se présenter à la direction d'un parti.

Que le député sache bien que depuis cinq ans, le gouvernement prend toutes les mesures nécessaires pour rendre notre régime fiscal plus juste envers tout le monde. La preuve, le nombre record de déclarations d'impôt qui nous sont parvenues jusqu'ici. Je lui rappelle que les Canadiens sont mieux traités maintenant grâce à la réforme fiscale qu'ils ne l'étaient auparavant.

Quoi qu'il en soit, si je peux mettre la main sur cette circulaire discutable, je serai très heureux de l'étudier afin de pouvoir dire de quoi il retourne au juste.

M. Nystrom: Monsieur le Président, cette circulaire discutable vient de son propre ministère. Si le ministre examine les articles 1 et 5, il verra que les paiements clandestins, les pots-de-vin et les commissions occultes sont tous déductibles d'impôt dans certaines circonstances, pratique qui a d'ailleurs été abolie aux États-Unis.

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre, en tant que chef du gouvernement.

LES PRATIQUES NON RECOMMANDABLES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Étant donné que les déductions de pots-de-vin, de paiements en-dessous de la table, et autres choses du genre, que cela est offensant pour la population canadienne, ma question est la suivante, monsieur le Président: Va-t-il voir à faire cesser cette pratique maintenant? Et va-t-il rendre public d'ici la semaine prochaine le coût de cette pratique, par année, pour la population canadienne?

[*Traduction*]

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député sait que le gouvernement, sous la direction du premier ministre, a fait plus pour mettre de l'ordre dans ce que lui avait laissé le gouvernement libéral précédent que tout autre gouvernement dans l'histoire de ce pays. Les Canadiens le savent, et c'est pourquoi nous formons encore le gouvernement et non l'opposition.

En réponse à la question du député, je vais répéter ce que j'ai dit plus tôt. Je serai heureux d'examiner le document que le député m'a remis. Je l'examinerai et je lui donnerai une réponse plus précise demain.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. FRANÇOIS LONCLE, PRÉSIDENT DE LA SECTION ASSOCIATION INTERPARLEMENTAIRE CANADA-FRANCE

M. le Président: Il me fait plaisir de porter à l'attention de la Chambre la présence à la tribune de M. François Loncle, député, président de la section Association interparlementaire Canada-France.

* * *

[*Traduction*]

REVENU CANADA

L'UTILISATION DES NUMÉROS D'ASSURANCE SOCIALE

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de Revenu Canada.

Il y a moins d'un an, le gouvernement s'était engagé à supprimer l'utilisation des numéros d'assurance sociale comme pièce d'identité à d'autres fins que celle prévue à l'origine.

L'automne dernier, le gouvernement décidait d'exiger pareille pièce d'identité de quiconque achète ou encaisse des obligations, des bons du Trésor et tout titre commercial en général, et de quiconque ouvre ou ferme un compte portant intérêt. Cela a beaucoup indisposé un grand nombre de personnes qui estiment à juste titre qu'elles risquent ainsi d'être victimes de fraude ou de vol.

Le ministre va-t-il enjoindre à ses hauts fonctionnaires de respecter l'annonce que le Conseil du Trésor a faite en juin dernier et de cesser d'exiger les NAS de même que d'imposer des amendes outrageantes et de proférer des menaces de représailles en cas de refus?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, permettez-moi d'assurer au député et à tous les Canadiens qu'aucun contribuable ne risque quoi que ce soit en indiquant son numéro d'assurance sociale dans sa délaration d'impôts sur le revenu.

Comme le sait le député, les Canadiens doivent fournir leur NAS depuis 1967. Tous les numéros d'assurance sociale sont confidentiels en vertu des dispositions en matière de sécurité de la Loi de l'impôt sur le revenu.

De concert avec le ministre des Finances et le Conseil du Trésor, nous cherchons sans cesse à améliorer la situation, et j'estime que nous avons déjà accompli d'énormes progrès et que nous en accomplirons encore.

Le fait est qu'aucun Canadien ne doit craindre pour la confidentialité de son NAS.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'INTÉGRITÉ DU PROGRAMME POUR LES PÊCHEURS—LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La semaine dernière, dans une réponse à un collègue, la ministre disait que le programme d'assurance-chômage pour les pêcheurs allait rester intact. Ses mots étaient: «entiers et inchangés». Par contre, en conférence de presse, la ministre disait autrement. Elle disait qu'il y aurait des changements à venir après consultations avec le ministre du Commerce extérieur et du ministre des Pêches et des Océans. Est-ce que la ministre peut nous éclairer et nous dire la vérité?

Est-ce que des changements au programme spécial pour les pêcheurs seront annoncés lors du Budget? Et est-ce qu'elle peut nous dire qu'il va y avoir de mauvaises surprises pour les quelque 30 000 familles de l'Atlantique qui dépendent du programme d'assurance-chômage? C'est quoi la vérité?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai dit que les pêcheurs ne sont pas inclus dans la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre.

[*Traduction*]

Le commentaire que j'ai fait, c'est qu'une politique relative aux pêcheurs ferait intervenir plusieurs ministères. Je n'ai nullement donné à entendre que l'on envisageait des changements dans l'immédiat.

LA DÉCLARATION DE LA MINISTRE

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est la suivante. Les pêcheurs et tous ces ménages qui comptent sur les prestations d'assurance-chômage aimeraient savoir ce que voulait dire la ministre quand elle a affirmé que les changements concernant l'AC des pêcheurs vont être de plusieurs sortes et ne viendront qu'après consultation du ministre du Commerce extérieur et du ministère fédéral

des Pêches et des Océans pour savoir quels changements peuvent être et seront apportés à ce programme.

Qu'est-ce que la ministre entendait par là, et pourquoi s'est-elle exprimée ainsi?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense avoir répondu à cette question dans ma répondse à la première question du député. J'ai été interrogée sur ce qui concerne expressément le programme à l'intention des pêcheurs. J'ai dit que c'était à part du programme. J'ai dit que le jour où des changements seraient envisagés, il y aurait consultation des autres ministres. Je ne vois rien qui soit le moindrement menaçant dans cette déclaration pour les personnes intéressées par le programme de pêche de la CAC.

* * *

• (1450)

LES TRANSPORTS

LE PROGRAMME D'AIDE AUX TARIFS-MARCHANDISES DES PROVINCES ATLANTIQUES

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Les programmes d'aide au titre des tarifs-marchandises intéressant les provinces atlantiques ne sont pas des promesses ou des engagements, mais un droit constitutionnel négocié. Le vice-premier ministre, quand il était ministre des Transports, a donné aux Canadiens de l'Atlantique, en citant le premier ministre, l'assurance que le programme de subventions concernant les tarifs-marchandises serait maintenu. Les subventions au titre des tarifs-marchandises génèrent des millions de dollars de ventes et touchent plus de 12 000 Canadiens de l'Atlantique. Voici la question que je pose au ministre. Est-ce que le ministre veut s'engager publiquement en Chambre à maintenir le programme et les niveaux actuels d'aide au titre des tarifs-marchandises des Maritimes?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous avons à plusieurs reprises signalé que des questions de ce genre, qui ont des implications inévitablement sur des questions monétaires, donc concernant éventuellement des questions budgétaires, auront leurs réponses éventuellement lors du Budget du 27 avril. Je n'ai pas d'autre réponse à donner que celle-là.

[*Traduction*]

DEMANDE D'ASSURANCE QUANT À L'AVENIR DU PROGRAMME

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Le gouvernement perpétue sans raison l'incertitude au sein du secteur des affaires dans le Canada atlantique. Cette question ne peut être laissée à la fantaisie et aux caprices de l'élaboration budgétaire. Il nous faut un engagement clair et sans équivoque.

Est-ce que le premier ministre veut bien donner aux Canadiens de l'Atlantique l'assurance du gouvernement que des programmes d'aide aux tarifs-machandises des maritimes ne seront pas touchés?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je vais donner en anglais la même réponse que j'ai donnée en français. Je suis spécialement. . .

Mme Copps: Si mauvais!

M. Bouchard (Roberval): . . .si la députée de Hamilton-Est veut bien me laisser parler, cela facilitera les choses.

Des voix: Bien envoyé.

M. le Président: Peut-être le ministre pourrait-il achever sa réponse.

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je suis très fier d'appartenir à un gouvernement qui a fait plus pour le Canada atlantique que vous en cinq ans. Nous avons beaucoup de programmes, et bien sûr vous êtes contre la plupart. C'est normal. Au sujet de la question antérieure que vous avez posée, je répète que cette question, si elle appelle une réponse, recevra cette réponse en temps et lieu le 27 avril.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES CHANGEMENTS ENVISAGÉS – L'INCIDENCE SUR LES SERVICES D'AIDE SOCIALE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. C'est une question on ne peut plus directe, comme j'aime en poser.

La ministre peut-elle préciser à la Chambre à combien doit se chiffrer les changements qu'elle se propose d'apporter au régime d'assurance-chômage, pour les services d'aide sociale de collectivités comme Belle Island, à Terre-Neuve, et Sudbury, en Ontario? La ministre qui représente Rosedale ne reconnaît-elle pas les répercussions catastrophiques qu'auront les changements qu'elle propose sur ces collectivités, qui sont déjà en mal d'argent?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne relèverai pas le fait que le député a mal identifié ma circonscription, je me contenterai de lui faire remarquer que les petites collectivités pourront retirer d'énormes avantages du nouveau programme. Il devrait nous en féliciter. De nombreuses collectivités de sa région profiteront de l'augmentation des dépenses du Programme de développement des collectivités.

Pour ce qui est de Terre-Neuve, je ne peux que répéter que les Terre-Neuviens bénéficieront, grâce à notre programme, d'une somme supplémentaire de 15 millions de dollars qu'ils n'auraient jamais obtenue autrement, et que cela comprend les 50 millions de dollars supplémentaires affectés au Programme de développement des collectivités. Il y aura donc une somme de 350 millions de dollars pour la formation des débutants autres que des apprentis, une somme de 50 millions de dollars devant permettre aux bénéficiaires de l'aide sociale d'obtenir une formation et de l'expérience, la somme de 100 millions de dollars consacrée à de nouveaux services offerts aux travailleurs âgés déplacés, 45 millions de dollars pour encourager l'activité indépendante dans le bâtiment.

Des voix: A l'ordre!

Mme McDougall: Le député veut peut-être d'autres exemples, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

LES EXIGENCES DES EMPLOIS ANTICIPÉS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'adresse une question supplémentaire à la même ministre. D'après un document de la Division de la politique stratégique et de la planification publié en août 1988, parmi les dix emplois qui seront les plus demandés au cours des six prochaines années, se trouvent ceux de vendeur, serveur, caissier, concierge et nettoyeur. Le document dit ensuite que d'une manière générale, ces emplois se caractérisent par une spécialisation faible ou moyenne et la plupart n'exigent aucune formation ni études postsecondaires. Ce document de son ministère ne montre-t-il pas que ces changements ne sont qu'une vaste fumisterie? Ne sont-ils pas simplement conçus pour confiner les travailleurs dans des emplois peu rémunérés, ou, comme disait Joey Smallwood, pour les recaser à Toronto?

Des voix: Bravo!

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député doit bien savoir, entre autres choses, que le type de formation offert vise à permettre aux travailleurs non qualifiés et mal rémunérés de trouver de meilleurs emplois. Si le député visait plus haut et acceptait d'aider les habitants de sa circonscription, notamment les femmes, à profiter du programme pour obtenir des emplois mieux payés, tous s'en porteraient mieux. Nous, nous sommes prêts à les aider.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIBAN—ON DEMANDE UN DÉBAT D'URGENCE AUX NATIONS UNIES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, porte sur la situation très grave au Liban.

Hier, le Liban a connu les pires bombardements depuis 14 ans. Le bilan de la dernière flambée de violence est très lourd: des centaines de morts et d'innombrables blessés. Notre parti prétend depuis toujours que la violence et l'agression ne peuvent conduire à la réconciliation nationale. La situation s'aggrave d'heure en heure.

Le secrétaire d'État est-il disposé à exercer le droit du Canada en tant que membre des Nations Unies et du Conseil de sécurité, de réclamer un débat d'urgence au Conseil de sécurité, au sujet de la crise en question?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je comprends toute l'importance que le député et tous ses collègues attachent à la situation au Liban. Le député m'a demandé précisément si nous étions disposés à exercer nos droits. Dans des circonstances normales, nous serions, bien entendu, prêts à le faire.

Selon moi, l'une des choses qui nous inquiètent le plus dans cette tragédie, c'est qu'on ne peut trouver une solution dans un débat. Il est extrêmement important d'exercer des pressions diplomatiques et autres sur la Ligue arabe ou d'autres pays qui ont peut-être une certaine influence au Liban. Nous suivons toutes les voies en question.

Je peux garantir au député que si nous finissons par avoir la conviction qu'un débat comme celui qu'il propose serait utile, nous serons les premiers à l'organiser.

L'AIDE AUX RÉFUGIÉS

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, monsieur le Président. Les Libanais ont un besoin désespéré d'aide. Il a fallu deux mois et un appel spécial lancé par la Croix-Rouge du Canada pour qu'on offre enfin une certaine aide à ce pays. Nous accueillons avec plaisir le geste en question même s'il a tardé à venir, mais je demande au ministre quelles mesures le gouvernement prend à l'heure actuelle, afin de s'assurer qu'on apporte une aide accrue aux réfugiés qui quittent le Liban pour des pays voisins?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le député vient de se reporter à l'annonce qui a été faite par mon collègue cette semaine au sujet d'une contribution importante du Canada à la Croix-Rouge internationale, afin de s'attaquer précisément à ce problème. Nous continuerons de chercher moyens permettant au Canada de participer au règlement des problèmes des réfugiés au Liban. Nous essaierons de voir également s'il est possible d'encourager les mouvements de paix dans ce pays mais à bien des égards–même si je ne veux réduire en rien la responsabilité du Canada ou d'autres pays—il incombe aux Libanais eux-mêmes de trouver des solutions à leurs problèmes. Nous voulons certes faire tout en notre pouvoir, pour encourager toutes les actions au Liban à reconnaître la gravité de la situation et prendre des mesures pour y remédier. Dans la mesure où nous pourrons être utiles, nous serons heureux d'apporter notre aide.

* * *

LES AÉROPORTS

LES SERVICES DE SAUVETAGE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, c'est au ministre des Transports que je m'adresse. Au printemps de 1987, mes collègues et moi avions demandé au gouvernement de doter les grands aéroports de notre pays d'équipes de sauveteurs et de pompiers.

Il y a quelques jours, grâce à la ministre d'État (Transports), j'ai reçu un exemplaire du rapport que le ministère a commandé à un spécialiste à l'automne de 1987 et qu'il a reçu en décembre dernier. Ce rapport recommande de doter quelques-uns des grands aéroports de notre pays d'équipes de sauveteurs, en plus des équipes de pompiers. Le ministre va-t-il accepter cette recommandation et demander immédiatement au Conseil du Trésor de débloquer de nouveaux crédits et de nouvelles années-personnes afin de fournir ce service propre à sauver des vies?

Des voix: Bravo!

• (1500)

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, j'ai communiqué effectivement ce rapport au député et aux intéressés qui avaient participé à la consultation. Ceux-ci nous ont communiqué leur réaction à moi et au ministère. Nous sommes en train de l'étudier. Nous prendrons les mesures que nous jugerons appropriées.

LES AÉROPORTS RÉGIONAUX—LES SERVICES DE POMPIERS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, c'est à la ministre d'État chargée des Transports que je pose ma question supplémentaire.

Ledit rapport recommande d'assurer le financement de ces services de sauveteurs en éliminant les équipes de pompiers d'un certain nombre de nos aéroports régionaux comme ceux de Baie Comeau, London, Norman Wells, Prince Rupert, Stephenville, Whitehorse et Yarmouth. La ministre pourrait-elle nous faire savoir si son ministère est prêt à s'adresser au Conseil du Trésor pour obtenir des crédits et des années-personnes supplémentaires? Pourrait-elle au moins écarter cette partie de la recommandation et déclarer que jamais le gouvernement du Canada ne réduira en tout ou en partie la capacité de Transport Canada de fournir des services de pompiers à ces petits aéroports régionaux?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Dans la lettre qui accompagnait le rapport, monsieur le Président, j'ai bel et bien fait savoir que je n'étais pas d'accord avec cette recommandation.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

ON DEMANDE LA TENUE D'UN SOMMET MONDIAL AU BÉNÉFICE DES ENFANTS

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Relations extérieures au sujet d'un Sommet mondial au bénéfice des enfants.

Le fardeau de la dette extérieure du Tiers monde a obligé le gouvernement à réduire de 50 p. 100 les dépenses allouées à la santé. Ce sont donc les enfants qui paieront le prix.

Est-ce que la ministre fera honneur à l'engagement d'aider les pays les plus pauvres et les peuples par le moyen d'un Sommet où les nations développées et celles en voie de développement pourraient s'adresser aux problèmes des enfants du monde qui vivent dans l'extrême pauvreté, incluant le Canada?

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, le Canada a déjà pris de nombreuses mesures afin de répondre aux différents problèmes énumérés dans le rapport de l'UNICEF. Je pense qu'il est bon de souligner à ce stade-ci le travail exceptionnel que fait l'UNICEF afin de soulager les femmes et les enfants, particulièrement dans les pays du tiers monde. Et je voudrais ajouter que le Canada est le quatrième plus important contributeur à l'UNICEF.

Monsieur le Président, mon honorable collègue fait référence, tout comme dans le rapport, aux effets désastreux de la dette sur les enfants et sur les pays du Tiers monde. Et, à cet effet, je voudrais signaler que j'ai été très heureuse de déposer à la Chambre, hier, suite à l'engagement du gouvernement, le projet de loi qui effacera la dette de certains pays de l'Afrique subsaharienne.

Monsieur le Président, mon honorable collègue faisait référence à la santé. Là également, nous avons contribué pour 120 millions de dollars à un programme d'immunisation universelle.

Je pense que ce sont tous des gestes très concrets afin de venir en aide aux plus pauvres, et surtout aux enfants des pays du Tiers monde.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI CONSTITUANT LE BUREAU D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS DE TRANSPORT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bouchard (Roberval): Que le projet de loi C–2, Loi constituant le Bureau d'enquête sur les accidents de transport et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des transports.

M. Riis: Madame la Président, j'invoque le Règlement. Lorsque le débat a été interrompu pour la période des questions et que la séance a été suspendue, c'était le député de Winnipeg Transcona (M. Blaikie) qui avait la parole. Le député a dû s'en aller. Je propose de continuer en suivant la liste établie.

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots au sujet du projet de loi C–2. Sauf erreur, nous sommes en train de discuter du principe du projet de loi, sans en faire une étude détaillée. J'aurais toutefois quelques petites choses à signaler aux ministériels. J'espère que quelqu'un daignera écouter mes doléances et en tenir compte lorsque la question sera abordée au comité.

Scarborough–Ouest est une des circonscription de l'agglomération torontoise. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Si j'interromps le député, c'est uniquement pour demander un peu plus de calme. Cela faciliterait la tâche du député qui parle et celle de tous ceux qui écoutent.

M. Wappel: Madame la Présidente, comme je le disais, Scarborough–Ouest fait partie de l'agglomération torontoise et celle–ci se préoccupe beaucoup de la question des transports, comme d'autres régions d'ailleurs; les transports intéressent surtout Toronto à cause de l'aéroport international Pearson, à cause des nombreuses lignes de chemin de fer qui y passent et aussi parce que la ville est située en bordure du lac Ontario et que c'est un port pour les transports sur les Grands Lacs et pour les transports internationaux. Inutile de dire que les habitants de Toronto et de Scarborough–Ouest ont beaucoup à coeur la sécurité dans les transports.

Cela dit, je voudrais parler de certains aspects précis du projet de loi C–2, en commençant par son objectif officiel qui est d'améliorer la sécurité dans les transports. Qui songerait à s'opposer à un tel objectif? Nous souhaitons tous améliorer la sécurité.

Comment le gouvernement va–t–il procéder pour accroître la sécurité du public? Le projet de loi C–2 est un document passablement long. La première chose qu'il propose est la création d'un Bureau d'enquête sur les accidents de transport.

Je serais très reconnaissant à certains députés de bien vouloir me laisser parler.

Des voix: Bravo!

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence a essayé de ramener les députés à l'ordre. Je signale au député que le bruit ne vient pas que d'un seul côté de la Chambre.

M. Wappel: Madame la Présidente, je suis enchanté de n'importe quel bruit qui provient de ce côté–ci de la Chambre.

Comme je le disais, il propose la création d'un bureau dont le champ d'action s'étendra à trois domaines distincts: les accidents aériens, les accidents maritimes et les accidents ferroviaires. J'ai du mal à accepter cette idée. Les types d'accidents qui se produiront, espérons–le très rarement, dans ces trois modes de transport, sont tellement différents qu'il semble téméraire de les regrouper et d'en confier la responsabilité à un bureau formé de cinq membres.

Je soulève cette question parce que le projet de loi vise à remplacer une loi présentée par le Parti libéral en 1984, pour créer le Bureau canadien de sécurité aérienne. J'en fais mention parce que le projet de loi traite lui aussi de la

sécurité aérienne. Il s'agit dans le premier cas d'un bureau créé spécialement pour traiter de la sécurité aérienne. Or, nous aurons maintenant un bureau qui se chargera de tous les types de transport. S'il peut y arriver, c'est parfait. Mais quel genre de compétence devront avoir ses membres? D'autres députés ont déjà parlé du paragraphe 4(2). Tout ce qu'on demande, c'est que les membres du bureau «possèdent collégialement la compétence voulue en matière de transport aérien, maritime, ferroviaire ou par productoduc». C'est beaucoup demander, il me semble. Il serait intéressant de voir si nous pouvons trouver des gens qui possèdent collégialement la compétence voulue dans ces quatre secteurs différents.

Pouvez-vous imaginer, madame la Présidente, les différences qui existent entre les problèmes mécaniques d'un avion et les problèmes du transport des marchandises par productoduc ou par chemin de fer? Étant donné la grande diversité des problèmes possibles, il serait dangereux d'obliger un bureau de cinq membres à posséder collégialement la compétence voulue dans tous ces secteurs. Je demande au gouvernement d'envisager la création de trois bureaux distincts, soit un pour les accidents aéronautiques, un pour les accidents maritimes et un pour les accidents ferroviaires et de productoduc. C'est ma première observation.

• (1510)

Je vais maintenant parler de la constitution du bureau. Il n'est pas nécessaire de posséder des compétences particulières pour être nommé président. Le président chapeautera trois directions, chacune ayant à sa tête un directeur des enquêtes. Le projet de loi ne définit pas les compétences nécessaires pour devenir directeur des enquêtes.

En fait, le président et les trois directeurs qu'il va nommer n'ont pas à posséder des compétences particulières. Il y aura également d'autres enquêteurs. Il est intéressant de noter que, dans le projet de loi, la définition du terme «enquêteur» est une personne nommée en application du paragraphe 10(1). Mais, si l'on examine le paragraphe en question, il ne nous aide pas davantage à définir les compétences d'un enquêteur. Je propose donc qu'on discute des compétences nécessaires et qu'on modifie le projet de loi en conséquence. Si nous avons un bureau multimodal dirigé par un seul président, nous pourrions nous retrouver avec un président qui s'intéresse surtout à l'aviation. Comme l'indique le projet de loi, c'est le président qui a l'entière responsabilité de la gestion du personnel, des affaires financières et des questions mobilières et immobilières. Il a l'entière responsabilité de l'encadrement du personnel. Détail important, en vertu de l'alinéa 5(2)*a*), il doit répartir les tâches au sein du personnel, et, en vertu de l'alinéa *b*), il est responsable d'encadrer les membres du bureau et de répartir les tâches entre eux.

A mon avis, une personne plus intéressée à l'aviation qu'aux chemins de fer ou aux produits, par exemple, pourrait faire preuve d'un certain parti pris, peut-être involontaire, dans l'attribution du travail. En outre, cette personne nommerait les directeurs des enquêtes qui, sans aucun doute, posséderaient les compétences que le président recherche à un moment précis. Je crois qu'il faudrait donner dans le projet de loi quelques précisions sur les personnes admissibles et les compétences recherchées.

En début de journée, un député a dit que le Bureau canadien de la sécutiré aérienne avait été mis en péril. Je suis d'accord avec cette affirmation. C'est regrettable, mais il est indéniable que les Canadiens ne se fient plus aux transporteurs. Le député a ajouté que le projet de loi redonnerait confiance aux Canadiens. Il m'est difficile de trouver un lien logique entre ses deux affirmations. Je ne comprends pas comment le fait de remplacer une loi par une autre peut redonner confiance aux Canadiens. Pour cela, il faudrait une loi logique, qui rendrait le bureau indépendant et serait promulguée et mise en oeuvre avec cohérence. Le bureau pourrait alors prouver qu'il mérite la confiance des Canadiens.

En étudiant le projet de loi C-2, je me suis aussi demandé comment se dérouleraient les choses au moment d'un accident. Prenons, par exemple, un accident d'avion. Cet accident est porté à la connaissance du directeur des enquêtes sur les accidents aéronautiques. C'est au paragraphe 10(2). Ce service mène une enquête, présente ses conclusions au bureau qui est composé au plus de cinq membres qui possèdent collégialement la compétence voulue en matière de transport aérien, maritime, ferroviaire ou par productoduc. Le bureau digère ensuite ce rapport. Le rend-il public? Non, il ne le rend pas public.

Quelle est la prochaine étape prévue dans la loi? La prochaine étape consiste à rédiger un projet de rapport. Où ce projet de rapport va-t-il? Il est précisé dans la loi qu'il s'agit là d'un document confidentiel qui va directement au ministre des Transports. Pourquoi? C'est évidemment pour que le ministre des Transports puisse prendre connaissance du rapport avant que quelqu'un d'autre ne le voie. La loi donne aussi au ministre la possibilité de faire des observations sur le projet de rapport. Ce n'est qu'après que le bureau a pris en considération, comme la loi l'exige, les observations qui ont été faites qu'un rapport définitif est rendu public.

Cela pose-t-il un problème? A mon avis, cela pourrait fort bien poser un problème en raison de la nécessité pour un bureau d'enquête sur les accidents d'être perçu comme étant indépendant, et non comme étant sous la coupe d'un ministre en particulier. Il ne doit donc pas seulement être indépendant, mais aussi être perçu comme tel. J'ai beaucoup de difficulté à accepter que la loi exige que le projet de rapport soit soumis au ministre pour que ce dernier l'examine et fasse des observations avant qu'il ne puisse être rendu public. On pourrait croire que, s'il y avait un rapport minoritaire, s'il y avait un rapport qui pourrait mettre le gouvernement dans l'embarras, le ministre aurait alors l'occasion de faire des observations que le public pourrait percevoir comme étant une tentative en vue d'influencer le bureau au moment de la rédaction du rapport définitif. Si le public n'est pas convaincu que le bureau n'agit pas sous l'influence du ministre, nous n'aurons pas confiance dans le bureau ni dans ses rapports.

Il me semble que c'est destiné à engendrer des allégations, à susciter des questions pendant la période des questions, à nourrir la méfiance plutôt que la confiance.

L'article 24 présente également un risque de conflit. Il stipule en effet au paragraphe 2 que le bureau doit—et c'est bien sûr obligatoire—adresser «à titre confidentiel» copie de son rapport au ministre. Il est clair que le projet de rapport doit rester confidentiel. Il est clair qu'il s'agit d'une obligation. Le bureau ne peut pas faire comme bon lui semble. Il doit le faire.

Deux paragraphes plus loin, cependant, au paragraphe 4, nous voyons que le bureau doit, encore une fois obligatoirement, accueillir les observations qui peuvent lui être présentées en vertu du paragraphe 2. Qu'est-il censé faire de ces observations? Le bureau est tenu de les consigner. Si l'on enregistre des observations, on peut présumer que ces registres vont être rendus publics. Comment peut-on avoir un registre public d'observations concernant un rapport confidentiel? Les observations que le bureau va consigner à propos du rapport confidentiel vont sûrement porter sur des éléments du rapport confidentiel.

Je trouve le raisonnement difficile à suivre sur ce point. Si nous tenons à la confidentialité, nous devons tout garder confidentiel. Je soutiens que cela ne va pas contribuer à nourrir la confiance.

C'est en fin de compte le facteur décisif qui nourrira la confiance. Et quel est le facteur décisif en l'occurrence? C'est très clair. Chaque fois qu'un organisme d'enquête sur la sécurité publie son rapport, il faudrait qu'on en tienne compte. A quoi sert que tel ou tel organisme publie toutes sortes de rapports si personne ne les lit, si personne ne met en oeuvre les recommandations qui y sont contenues? Il est essentiel qu'on s'engage auprès d'un organisme à tenir compte de ses rapports.

• (1520)

Nous l'avons vu, ce n'est pas ce que le gouvernement a fait par le passé. Le Bureau canadien de la sécurité aérienne a fait des recommandations bien précises au sujet de l'aéroport international Pearson, par exemple. Le gouvernement a-t-il tenu compte de ces recommandations? Non. Pour que nous ayons confiance dans ce nouveau bureau, qui sera créé par cette mesure législative, le gouvernement doit s'engager à étudier ses rapports et appliquer ses recommandations.

Cela dit, j'attends avec impatience les travaux du comité sur ce projet de loi. Même si les principes sont là, le côté pratique est faible.

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, ma question au député portera sur la sécurité. Il y a une situation concernant la sécurité aux aéroports qui existe depuis plus de dix ans. Il s'agit de la responsabilité du gouvernement de partager les infrastructures des aéroports.

A Campbell River, la route qui dessert l'aéroport est dans un état déplorable. L'association médicale de Campbell River a déclaré que, dans bien des cas, elle ne peut conseiller aux patients d'utiliser cette route pour se faire évacuer vers un hôpital. Les conducteurs d'ambulance ne veulent pas l'utiliser. Les employés de l'aéroport ont fréquemment soulevé la question de la sécurité sur cette route.

Le député pense-t-il que le bureau devrait être habilité à examiner les questions d'infrastructure lorsqu'il y a un problème aussi grave que la route de l'aéroport de Campbell River?

Je vais vous donner un peu plus de renseignements. Cette route étant reliée à une route provinciale, le gouvernement de la province a offert de payer le tiers des frais. Le député provincial, Colin Gabelmann, a travaillé très fort et obtenu cet engagement de la part de la province. Le maire Bob Ostler et les édiles de Campbell River ont offert de payer le tiers du coût parce qu'un tronçon est situé dans le district de Campbell River. En fin de compte, la majeure partie du chemin relie l'aéroport fédéral à une route provinciale. Le chemin est en si mauvais état que, dans bien des cas, l'association médicale, la direction de l'hôpital et les ambulanciers qui transportent les patients pour des évacuations médicales recommandent de ne pas l'emprunter.

Devrait-on enquêter sur l'infrastructure et la sécurité de l'aéroport? Le gouvernement fédéral devrait-il payer le coût des travaux de base et d'entretien du chemin et les partager avec eux, compte tenu du fait que c'est exactement ce qui est arrivé à Williams Lake? Il a assumé en entier le coût du chemin reliant l'aéroport et une route provinciale, une distance à peu près équivalente.

M. Wappel: Si je comprends bien la question du député, madame la Présidente, il demande si le bureau devrait s'intéresser à l'infrastructure. D'après l'article 7 du projet de loi C-2, une des missions du bureau est de constater les manquements à la sécurité mis en évidence par des accidents de transport. Bien entendu, nous parlons de transports aérien, maritime et ferroviaire. Cependant, quand le réseau routier ou toute autre infrastructure sert dans ces transports et peut avoir des conséquences sur la sécurité, le bureau devrait avoir un mandat assez vaste pour pouvoir faire des recommandations visant à éviter une répétition de ce genre de problème à l'avenir.

M. Walker: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de ses excellentes observations sur cette mesure législative. Il a relevé un certain nombre de lacunes. J'attire l'attention de la Chambre sur les remarques du député de Winnipeg—Transcona (M. Blaikie) afin de montrer la différence entre la bonne recherche et le bon raisonnement et les propos d'un député qui ne parle que pour parler. Le député de Winnipeg—Transcona a trouvé que j'étais nerveux quand il a pris la parole. En effet, je suis très nerveux quand il se lève pour parler, car je crains que les auditeurs vont penser qu'il représente Winnipeg.

J'ai une question précise pour mon collègue. Sait-il si, aux termes du projet de loi, les enquêtes et les audiences publiques seraient facultatives, laissant cette décision à la discrétion du bureau? Un des changements importants dans le processus de prise de décision au Canada, c'est le fait qu'on encourage les gouvernements à être plus ouverts et plus honnêtes dès le départ et que, dans certains cas, cela fait partie du mandat. Pourrait-il dire comment, selon lui, le bureau devrait effectuer les enquêtes publiques?

M. Wappel: Madame la Présidente, les enquêtes publiques sont très importantes et visent un but précis. Nous devons reconnaître que les accidents survenant dans ces trois modes de transport ne feront pas tous l'objet d'une enquête publique. Il suffit parfois que le bout de l'aile d'un avion pénètre dans la zone de sécurité à des milles d'un autre avion pour qu'on parle d'accident, mais cela ne justifie pas nécessairement une enquête publique qui coûte des centaines de milliers de dollars au contribuables canadiens.

Cela dit, il me semble qu'on devrait encourager le Bureau à tenir une enquête publique à chaque manquement grave aux règles de sécurité ou à chaque accident grave pour que les Canadiens connaissent les faits et sachent que le Bureau fait tout ce qu'il peut pour en arriver à une conclusion.

Par exemple, nous savons que le public canadien s'inquiète sérieusement de ce qui s'est passé à Gander. Nous n'avons pas eu d'enquête publique. Il s'agit pourtant du genre d'accident qui semble exiger un tel recours. Il est impossible d'en imposer une pour chaque accident, mais le gouvernement devrait en encourager la tenue chaque fois qu'il se produit un accident aussi grave, avec pertes de vies ou dommages importants à la propriété, pour que les Canadiens sachent exactement ce qui s'est passé et qu'on ne leur chache rien.

M. Skelly (North Island—Powell River): J'ai une autre question pour faire suite à celle que j'ai posée au député au sujet de la route et de l'infrastructure de l'aéroport de Campbell River. Le député a étoffé certains des commentaires pertinents qu'il a faits auparavant, mais n' a rien dit du financement des infrastrutures. Je lui rappelle que le dernier gouvernement libéral avait examiné très attentivement cette affaire et était sur le point d'accepter de fournir le tiers du financement.

La région de Campbell River et le gouvernement provincial ont l'argent et seraient prêts à aller de l'avant si le gouvernement conservateur faisait seulement preuve du même intérêt et du même engagement pour la sécurité dans cette région. Pour ma part, je m'intéresse beaucoup à la question des évacuations médicales de même qu'à la sécurité routière. Si l'on pouvait être sûr que l'actuel ministre des Transports (M. Bouchard) accorde toute son attention à cette affaire et réponde directement au ministre provincial des Transports et de la Voirie et au maire de Campbell River, il y aurait de l'espoir. Le député pourrait-il nous dire ce qu'il en pense?

M. Wappel: J'ai une brève observation à faire, madame la Présidente. Bien sûr, je ne connais malheureusement pas toutes les régions du pays. Je ne suis pas au courant des observations que le député a présentées au sujet de la région qu'il vient de mentionner.

J'apprécie la petite leçon d'histoire sur ce que croyait le parti libéral dans le passé et sur ce qu'il vise à l'avenir. Tout ce que j'ai à dire, c'est que nous sommes censés discuter de sécurité et que le député, sauf son respect, est en train de parler de financement, sujet que je ne juge pas opportun ici et pour lequel je ne suis pas préparé. Par conséquent, je préfère ne pas en parler.

M. John F. Brewin (Victoria): Madame la Présidente, je tiens à dire quelques mots au sujet du projet de loi C-2. Ce qui nous intéresse particulièrement dans ce projet de loi, à l'île Vancouver, c'est qu'il confie au nouveau bureau le soin de mener des enquêtes indépendantes sur des incidents maritimes. Il est prévu à l'article 7 que le bureau a pour mission de promouvoir la sécurité des transports en procédant à des enquêtes indépendantes et, au besoin, publiques sur les accidents de transport. Parmi ces accidents définis au projet de loi, il y a les accidents maritimes liés à l'utilisation d'un bateau ou d'un navire.

• (1530)

Le projet de loi accorde au bureau le pouvoir de décider s'il y aura enquête publique, car il n'est pas tenu de procéder à des enquêtes publiques; c'est à lui qu'il appartient de dire en fonction des circonstances du cas s'il y a lieu de tenir des enquêtes publiques.

Après ce préambule, j'aimerais traiter de deux points. Primo, le projet de loi ne définits pas l'incidence d'enquêtes publiques ni ce qu'elles représentent vraiment, et le gouvernement n'a rien dit à ce sujet. Nous avons connu dans le passé des enquêtes qui n'étaient rien d'autre qu'une mascarade d'ouverture au public. Dans mon groupe, nous allons présenter à l'étape du comité des propositions obligeant à énoncer avec plus de précision les éléments de l'enquête publique. Je pense en particulier à une chose que le ministre de la Justice (M. Lewis) a dite hier.

Hier c'était la Journée du droit et le ministre a fait une allocution au banquet de la Fête nationale du droit qui a eu lieu au Château Laurier. Il a dit sans ambiguïté une chose que personne ne songe à contester, je pense; c'est qu'il ne suffit pas d'écrire que la justice va régner, encore faut-il que tous les membres de la collectivité puissent avoir vraiment accès au processus. Dans certains cas cela peut entraîner l'assistance juridique; mais pour ce qui est des enquêtes au titre de ce projet de loi, il me semble que le gouvernement va devoir offrir toute possibilité aux personnes que la question intéresse d'intervenir vraiment dans les enquêtes prévues par le projet de loi.

Prenons le cas par exemple du déversement de pétrole de la côte ouest. J'y reviendrai plus en détail. S'il y a une enquête publique sur ce déversement, nous jugeons indispensable qu'on ne se contente pas d'ouvrir pour la forme l'accès au public à une enquête tenue à Ottawa. Il faudrait que cette enquête ait lieu en des endroits auxquels les intéressés puissent se rendre sans difficulté. Cela suppose que des crédits soient prévus au budget du bureau pour permettre à ces intéressés de se préparer aux audiences, de se faire assister par des documentalistes et au besoin par des avocats de faire entendre des témoins et de contre-interroger ceux des grosses sociétés intéressées à ce genre d'enquête ou même des organismes d'État.

Tout cela coûte de l'argent. Pour que le public ait vraiment accès aux enquêtes, cependant, il sera nécessaire, selon nous, que le bureau prévoie des fonds pour ce type d'aide aux groupes intéressés; ainsi, dans le cas d'une enquête sur un déversement pétrolier sur la côte ouest, il faudrait débloquer des fonds pour les groupes environnementaux et autres de l'Île de Vancouver, afin de leur

permettre d'obtenir les compétences nécessaires pour apporter une contribution utile à cette enquête.

Il y a 12 ou 13 ans, ou peut-être 15, j'ai eu l'occasion, alors que j'étais au service du gouvernement de la Colombie-Britannique, d'être président de la commission de révision des loyers. Nous avons procédé à une étude complète du contrôle des loyers et nous nous sommes assurés que non seulement les associations de locataires, mais également, les promoteurs immobiliers opposés au contrôle des loyers, reçoivent le type d'aide dont je parle. Bien entendu, il y a divers types d'enquêtes. Dans certains cas, il ne sera pas nécessaire de prévoir toutes les choses dont il est question en l'occurrence. Dans le journal d'aujourd'hui, on apprend que l'enquête Dubin a déjà coûté 750 000$. Ce ne sont pas tous les incidents qui mériteront des enquêtes aussi approfondies, mais ce sera nécessaire dans certains cas. A ce moment-là, la population devrait recevoir ce type d'aide et d'appui, si l'on veut vraiment que l'enquête soit utile.

Le second point que je voudrais soulever concerne le déversement pétrolier sur la côte ouest. De ce côté-ci de la Chambre, nous réclamons, depuis la reprise des travaux, au début du mois d'avril, une enquête publique complète sur ce déversement. Depuis ce temps, on a dû faire face à deux nouvelles menaces à l'environnement causées par le déversement de carburant ou le déversement possible de carburant sur la côte ouest. Dans chaque cas, le ministre a affirmé à la Chambre qu'on avait la situation bien en main, qu'on examinait la question et qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter.

Les deux dernières fois, cependant, il a ajouté qu'il serait disposé à prévoir une certaine forme de participation du public à l'examen des normes et des contrôles relatifs aux pétroliers passant par les eaux canadiennes sur la côte ouest et il a pris des engagements à ce sujet à la Chambre. Selon moi, un gouvernement qui peut présenter un projet de loi de ce genre, prévoyant des enquêtes publiques sur des incidents maritimes, chose qui inclut manifestement les déversements pétroliers, se doit sans tarder de faire procéder à une enquête sur les déversements pétroliers sur la côte ouest ainsi que sur les pétroliers et les barges qui longent la côte. Il n'y a aucune raison pour tarder davantage.

Le ministre a reçu le week-end dernier des représentants d'un groupe de 158 personnes éminentes de la Colombie-Britannique qui réclament une enquête publique. Selon les journaux, il aurait déclaré qu'il était prêt à laisser certains intéressés contribuer à l'enquête du ministère, sans pour autant s'engager auprès de la Chambre, des Canadiens en général et de ceux notamment qui habitent la côte ouest de l'Île-de-Vancouver à ce que le ministère procède à une enquête publique complète et accessible à tous et qu'il tienne au moins quelques audiences dans l'Île-de-Vancouver, sur cette menace sérieuse à notre environnement.

Pour en revenir à ce que je disais des enquêtes publiques, je trouve que les gens directement touchés devraient pouvoir influencer leur issue. Si le Canada est une démocratie véritable, cela signifie que les enquêtes de ce genre ne doivent pas servir à dissimuler les problèmes ou à protéger la réputation des grandes compagnies ou même des ministères du gouvernement qui ont mal agi. Elles devraient au contraire aider ceux qui sont le plus directement touchés et intéressés à participer d'une façon authentique à l'élaboration des solutions. Il s'agit de leur vie et de leur environnement, et ce sont eux qui devraient déterminer l'orientation et la nature des enquêtes. Voilà pourquoi nous exhortons le gouvernement non seulement à proposer à l'étape de l'étude en comité des dispositions claires et précises autorisant des enquêtes publiques, mais en gage de sa bonne foi, à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur le déversement de pétrole survenu sur la côte ouest.

Je ne me suis guère soucié de l'heure, mais si je dispose encore de quelques minutes, j'aimerais dire un mot d'un autre aspect du projet de loi. C'est au sujet des dispositions concernant la nomination des membres du bureau. Parce que je suis tout nouveau à la Chambre, je m'écarte peut-être un tantinet de l'examen des articles les uns après les autres, mais je m'efforcerai autant que possible de formuler des commentaires de portée générale pour éviter de manquer au Règlement. Si j'y manquais, je suis sûr que l'un ou l'autre de mes collègues ou madame la Présidente saurait me rappeler à l'ordre.

J'aimerais traiter en termes généraux des dispositons du projet de loi qui traitent de la nomination du bureau. A mon avis, cela soulève une question qu'en tant que membre du Parlement, nous devrons forcer le gouvernement à envisager mieux qu'il ne l'a fait dans le cadre de ce projet de loi.

• (1540)

Ceux qui ont eu l'occasion de lire le livre que Jeffrey Simpson sur le favoritisme politique au Canada comprennent que nous devons apporter des changements majeurs à la façon dont nous nommons les commissions. Il n'est probablement pas nécessaire de lire Jeffrey Simpson pour le comprendre. Les Canadiens souhaitent que le gouvernement adopte une manière toute différente de nommer les membres de ces commissions.

Je suis certes prêt à reconnaître que le gouvernement a le droit de choisir pour faire partie de ces commissions chargées d'appliquer ses politique des gens qui envisa-

gent au moins les choses du même point de vue que lui. Des dispositions doivent être prises pour préserver cette réalité. Mais en veillant à ces intérêts, il faut prendre garde de ne pas succomber à la tendance à abuser de ce privilège. Nous devons aussi tenir compte des autres intérêts en cause, c'est-à-dire que la population est en droit de s'attendre à un exercice de responsabilités publiques indépendant, honnête et ouvert.

Les dispositions de ce projet de loi donnent encore au gouvernement un autre moyen de faire du favoritisme. Cette pratique doit cesser. A l'étape de l'étude en comité, mes collègues et moi aurons des propositions à formuler à cet égard.

M. Skelly (North Island—Powell River): J'aimerais remercier mon collègue, le député de Victoria (M. Brewin), d'avoir soulevé une question cruciale dans le domaine de la sécurité des transports, soit la question des déversements de pétrole. Le député a soulevé cette question à cause du grave déversement de pétrole survenu sur la côte ouest de l'île de Vancouver. Lui et d'autres députés savent que dans l'île de Vancouver et sur la côte de la Colombie-Britannique, une pétition circule réclamant une enquête publique.

Les municipalités, les villes, les conseils régionaux, les conseils communautaires autochtones et les conseils de bande écrivent tous aux ministres compétents pour demander instamment une enquête publique. Aujourd'hui, une délégation, dirigée par Richard Lucas, coordonnateur des Nuu-Chahnulth, est venue à Ottawa dans l'espoir de s'entretenir avec des ministres au sujet des opérations de nettoiement. Disons qu'avec le premier ministre (M. Mulroney), le ministre de l'Environnement (M. Bouchard), le ministre des Transports (M. Bouchard) et le ministre de Pêches et Océans (M. Siddon), la délégation n'a eu pour ainsi dire aucun succès jusqu'ici. Elle est ici pour réclamer une enquête publique afin que les moyens de subsistance des Nuu-Chahnulth et des autres habitants de la région ne soient pas détruits comme ce fut le cas à Valdez.

Je demande à mon collègue s'il pourrait expliquer le refus du premier ministre et des autres ministres de s'entretenir avec ces personnes, qui ont une expérience directe et seront les premières à être exposées aux dégâts occasionnés par les problèmes de sécurité des transports. Pourquoi les ministres ne veulent-ils pas les recevoir, entendre leurs doléances et ordonner cette enquête publique? Le ministre des Transports est bien prêt à contourner le Bureau canadien de la sécurité aérienne et à ouvrir une enquête publique sur l'accident survenu à Dryden, un grave accident, certes, mais les déversements de pétrole sont des accidents graves aussi et peuvent être extrêmement destructeurs. Une enquête publique doit être ouverte. Les ministres doivent s'entretenir avec ceux qui ont subi des dommages, qui ont participé au nettoyage et qui savent de première main ce qui s'est passé.

Le député se joint-il à moi pour demander à ces ministres et au premier ministre de recevoir les délégations qui sont arrivées ou qui sont en chemin?

M. Brewin: Je remercie mon ami de sa question. En collaboration avec les autres députés de l'île de Vancouver, les députés d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett), de Saanich—les Îles-du-Golfe) de Comox—Alberni (M. Skelly) et de Nanaimo—Cowichan (M. Stupich), nous tâchons de presser le gouvernement d'agir à ce sujet.

A vrai dire, j'ai du mal à comprendre pourquoi le gouvernement a tant tardé à agir. La seule excuse que pourraient invoquer les ministres, c'est qu'ils n'ont pas encore repéré sur la carte la côte ouest de l'île de Vancouver.

Toutefois, nous félicitons le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) de s'être rendu à Vancouver pendant la fin de semaine. Nous espérons que cette démarche le poussera bientôt à ouvrir une enquête publique.

Tous les accidents ne sauraient faire l'objet d'une enquête publique, l'opposition en convient. Toutefois, il importe au plus haut point de tirer les leçons qui s'imposent de la catastrophe qui vient de se produire sans causer, Dieu merci!, trop de dommages à nos côtes et à notre environnement et ce, de manière à déterminer les mesures préventives à prendre.

Trois ou quatres pétroliers par jour croisent au large de Victoria et s'acheminent par le détroit Juan de Fuca. Chacun est une catastrophe écologique en puissance. Nous avons eu de la chance jusqu'à présent, mais, inévitablement, il se produira une catastrophe dans le détroit de Géorgie ou dans le détroit Juan de Fuca. Il y aura tôt ou tard un grave déversement de pétrole sur la côte si nous n'agissons pas dès maintenant.

Les pétroliers en service commencent à vieillir. Les chances de défaillances augmentent d'année en année. Il est donc impérieux de réexaminer les techniques du transport du pétrole et du transport par barges.

L'autre jour, il s'est produit une explosion à bord d'un remorqueur 14 milles au large de la côte ouest de l'île de Vancouver. Ayant dû être larguée, la barge a été ballottée par les flots pendant des heures avant d'être récupérée. Heureusement, la mer était relativement calme et, comme le gouvernement était sur ses gardes, il s'est attaqué au problème assez rapidement. La prochaine fois, nous n'aurons peut-être pas autant de chance.

Il est donc manifeste qu'il faut procéder immédiatement à une vaste enquête qui devrait être confié à une commission publique afin que la population puisse avoir confiance dans les résultats et participer aux travaux. J'espère que le ministre était sérieux quand il a laissé entendre qu'il commençait à comprendre la nécessité d'entendre au moins certains témoins et que cela l'incitera à créer d'ici un ou deux jours une commission d'enquête. Il est plus que temps d'agir.

Mme Mitchell: Je voudrais, moi aussi, poser une question à ce sujet. Tous les résidents de la Colombie-Britannique, à l'instar je l'espère de tous les députés à la Chambre, s'inquiètent énormément de l'absence de protection, de planification, de ressources et de mesures de sécurité, tous des éléments nécessaires pour éviter et contenir à l'avenir d'autres déversements de pétrole.

Le député de Victoria (M. Brewin) sait que les îles du Golfe, auxquelles je suis très attachée, sont particulièrement vulnérables, tout comme les îles San Juan, un magnifique groupe d'îles situé entre l'île de Vancouver et le continent.

Je voudrais demander au député quels sont les risques associés à la raffinerie de Cherry Point où pourraient se produire des déversements de pétrole. Comme l'a mentionné le député, des pétroliers passent souvent par des détroits, des passages très dangereux et étroits qui mènent à la raffinerie de Cherry Point. C'est, en fait, très risqué. Je voudrais connaître le point de vue du député sur ce sujet. Le problème est déjà assez grave sur la côte ouest de l'île de Vancouver. S'il fallait qu'un incident se produise dans la région centrale, là ou le pétrole ne pourrait être rejeté vers la mer, ce serait pire, si cela est possible.

Comme le député est un avocat d'un certain renom, je voudrais lui demander en quoi consiste la responsabilité des fautifs, sont-ils tenus de verser une certaine somme en guise de réparation? Par le passé, ce sont des entreprises américaines qui étaient responsables des déversements de pétrole qui ont sali les côtes de la Colombie-Britannique. Le gouvernement canadien possède-t-il un fonds pouvant servir à indemniser immédiatement les bénévoles qui participent aux opérations de nettoyage, ce qui n'existait pas par le passé? J'ai cru comprendre que le Canada possédait un fonds pour les frais de justice, dans lequel cependant il lui est impossible de puiser pour rémunérer les travailleurs en cas de déversement.

Comme j'ai la parole, je voudrais également mentionner qu'il faut élaborer dans le cadre des mesures de sécurité, une politique uniforme s'appliquant aux navires-citernes à double fond.

• (1550)

M. Brewin: Ma collègue, la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) m'a posé un certain nombre de questions précises. Je pourrais parler très longtemps de chacune, mais nous risquons de nous écarter du sujet. Je présume que je devrais m'abstenir le plus possible de traiter de questions particulières, mais permettez-moi d'aborder un ou deux points. J'imagine qu'il ne me reste plus que quelques secondes.

Premièrement, les conclusions du bureau ne seront pas exécutoires. Dans ses conclusions, le bureau n'est pas habilité à attribuer ni à déterminer les responsabilités civiles ou pénales. Il ne faut pas les interpréter en ce sens. Comme le député l'a signalé implicitement, le gouvernement devrait proposer en même temps une mesure législative traitant du partage de la responsabilité et des coûts de ces déversements de pétrole.

La compagnie Exxon va devoir payer des centaines de millions de dollars, ce qu'elle fera bien sûr endosser par les consommateurs lorsque les fonds de l'assurance seront épuisés. Apparemment, son assurance ne suffira pas à couvrir tous les travaux.

Le prochain déversement de pétrole peut être causé par une compagnie beaucoup moins solide, et alors ce sera le public qui devra éponger les coûts. Lors d'une enquête publique, les questions suivantes pourraient être soulevées: quelle sorte d'assurance a la compagnie? Quelle garantie y a-t-il que cette assurance est avalisée une compagnie ou des capitaux? Que dire des bénévoles? Qu'en est-il de l'industrie du tourisme, des propriétaires de maisons, des pêcheurs autochtones et des autres pêcheurs de la côte, qui peuvent tous avoir été lésés?

A l'occasion du déversement de pétrole survenu sur la côte Ouest en décembre et en janvier, tous les députés de ce côté-ci ont proposé que le gouvernement crée immédiatement un fonds d'indemnisation. Je pense que mon collègue de Comox—Alberni va déposer une motion si ce n'est pas déjà fait.

Une voix: C'est fait.

M. Brewin: C'est fait, semble-t-il. Cette motion demande au gouvernement de créer un fonds d'indemnisation pour que ceux qui sont lésés n'aient pas à s'adresser à des tribunaux américains ni à intenter des poursuites internationales, procédures qui sont si complexes. La

population devrait payer, le gouvernement devrait indemniser ceux qui ont été lésés, et ensuite le gouvernement devrait intenter lui-même des poursuites. Ce genre d'incident présente des milliers d'aspects qui tous devraient être confiés à une commission d'enquête publique.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprenons le débat avec le député de Glengarry—Prescott—Russell.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'aimerais cet après-midi traiter de deux dossiers, premièrement, celui du projet de loi en cause, et dans un deuxième temps, soulever toute l'affaire de cet accident tragique à Gander, Terre-Neuve, qui est arrivé le 12 décembre 1985.

Premièrement, au sujet du projet de loi C-2, madame la Présidente, il faut indiquer que ce n'est pas le parti conservateur qui a inventé toute cette affaire d'avoir une commission d'enquête sur les accidents d'aviation. En effet, c'est l'ancien régime libéral qui, en 1984, proposait et mandatait l'existence de la Commission canadienne de la sécurité aérienne.

Maintenant, le gouvernement propose un nouveau Bureau d'enquête sur les accidents de transport et ce Bureau va se substituer d'une part au Bureau canadien de la sécurité aérienne, et de plus se chargera d'autres genres d'incidents semblables.

Les enquêtes, madame la Présidente, sont essentielles pour le maintien des normes de sécurité dans ce pays. D'ailleurs, en 1978, il y avait eu un accident assez tragique à Cranbrook en Colombie-Britannique, et le parti conservateur, qui était l'Opposition officielle à ce moment-là, avait demandé au gouvernement d'instituer une Commission royale d'enquête concernant ce dossier. Enfin, quelques mois plus tard, le gouvernement était battu lors d'élections générales et le nouveau gouvernement conservateur avait lui-même mandaté cette Commission Dubin qui avait fait rapport quelques années plus tard et, inspiré par ce rapport, le gouvernement, en 1984, avait institué le Bureau canadien de la sécurité aérienne.

[*Traduction*]

J'ai ici le texte d'un discours qu'a prononcé le député de Végréville, le vice-premier ministre (M. Mazankowski), à l'époque où il était, dans l'opposition, le porte-parole du Parti conservateur sur les questions de transport. Il a prononcé ce discours le 22 février 1979. Je vous en lis des extraits. On aura l'impression d'avoir déjà entendu ces phrases. Voici ce que le député de Végréville a déclaré à ce moment-là. Je cite le hansard:

> Passons maintenant au problème de la sécurité aérienne. Malgré les affirmations du ministre, il est incontestable que le niveau de la sécurité aérienne s'est considérablement dégradé dernièrement, et plus précisément depuis un an, les faits le prouvent.

De plus, il ajoute:

> Au lieu d'assumer ses responsabilités, le ministre préfère jeter un voile sur cette question et prétendre que tout va pour le mieux. A mon avis, il manque nettement à ses devoirs. Nous demandons à nouveau une enquête publique approfondie sur toute cette question de la sécurité aérienne, afin que tous les faits soient connus et que les mesures qui s'imposent soient adoptées. C'est le moins que nous puissions exiger.

Dix ans plus tard, c'est justement une commission d'enquête judiciaire que nous réclamons, mes collègues du Parti libéral et moi, en particulier sur l'écrasement d'un avion dans la région de Gander.

Pour rafraîchir la mémoire à tous les députés, l'avion en question s'est écrasé vers 6 h 45 le 12 décembre 1985, à environ un kilomètre de la piste, à l'aéroport international de Gander. Un DC-8 d'Arrow Air s'est écrasé sur le sol. Il avait 256 passagers à son bord, dont huit étaient des soldats américains revenant d'une mission dans le désert du Sinaï. Les huit autres personnes étaient des membres de l'équipage. Tous ont péri et tous étaient des citoyens des États-Unis.

Le Bureau canadien de la sécurité aérienne a mené une enquête sur ce tragique accident aérien. Je ne me plains pas de la compétence des enquêteurs eux-mêmes. Je n'ai aucune raison de douter de leur compétence, qu'il s'agisse de M. Tom Hinton du Bureau canadien de la sécurité aérienne, de M. Peter Bogue ou d'autres personnes. Toutefois, le Bureau et le gouvernement s'y sont tellement mal pris que le Bureau ne jouit plus de la confiance du public canadien. Très peu de gens ajoutent foi au rapport du Bureau canadien de la sécurité aérienne sur l'accident de Gander.

Premièrement, il y avait désaccord au sein du Bureau. Celui-ci a présenté un rapport provisoire. Il a présenté un rapport provisoire minoritaire. Il a cherché à se consti-

tuer en comité d'examen de la preuve et, à une réunion ultérieure, le président a eu recours à son droit de vote prépondérant pour abolir le comité d'examen de la preuve qui avait été établi au cours d'une réunion antérieure.

Un avocat éminent, maintenant juge de la Cour suprême du Canada, a rédigé un rapport disant essentiellement que les membres du Bureau canadien de la sécurité aérienne étaient en complet désaccord et qu'il fallait remédier à la chose le plus rapidement possible. Voilà ce qui s'est produit. Puis, nous avons pris connaissance du rapport final du Bureau canadien de la sécurité aérienne, appuyé par cinq membres, et du rapport minoritaire, appuyé par quatre. Il n'y avait que quatre membres du côté minoritaire pour la simple raison que l'un des membres dissidents avait démissionné. Autrement, nous aurions eu cinq personnes en faveur du rapport, cinq contre, et une situation où le président aurait eu à se prévaloir de son vote prépondérant pour enlever la décision.

Il est évident que ce qui s'est passé au Bureau canadien de la sécurité aérienne est très grave. Toutefois, il ne faut pas oublier que des familles de soldats américains se demandent encore ce qui est vraiment arrivé aux leurs et pourquoi 256 personnes sont mortes dans l'accident le plus grave qui se soit jamais produit sur le sol canadien. Je n'ai pas la réponse à cette question. Quoi qu'il en soit, beaucoup mettent en doute les conclusions du bureau quant à la cause probable de l'accident. Il est difficile de déterminer pourquoi l'avion s'est écrasé.

• (1600)

Je voudrais attirer votre attention sur certaines choses, madame la Présidente. Mentionnons tout d'abord la société Transamerica Airlines qui assure fréquemment le transport de soldats américains. Un beau jour, un incident inhabituel s'est produit. Un colis est tombé du sac que transportait un soldat et l'on a trouvé un détonateur. Les autorités militaires ont tout de suite découvert que cette personne avait des munitions chargées dans ses bagages. Elles ont alors demandé à tous les passagers de descendre de l'avion et leur ont dit que, s'ils remettaient immédiatement toutes les armes et les munitions qu'ils avaient apportées à bord, ils ne seraient pas punis. Sinon, on utiliserait des chiens pour trouver les articles interdits, et les soldats seraient accusés de possession illégale et transport illégal de matériel militaire.

Savez-vous ce qu'on a trouvé à bord de l'avion, madame la Présidente? Six rouleaux de détonateurs, huit détonateurs d'essai au point fixe, trois projectiles de 20 millimètres, neuf cartouches d'exercice de 20 millimètres, cinq cartouches de mitrailleuse de calibre .50, un obus de .308 millimètre, un obus de .208 millimètre, neuf fusées éclairantes à détonation, une fusée fumigène de couleur verte, un coupeur de lignes 45-70, une fusée de grenade simulée, une bombe d'exercice, une bombe fumigène, une fusée de signalisation et 18 obus 5.56.

A la suite de cet incident, Transmerica s'est plainte amèrement aux autorités militaires des États-Unis. Celles-ci ont alors établi des procédures pour faire en sorte qu'un incident semblable ne se reproduise plus.

J'ai en main un document interne des forces militaires des États-Unis, en date du 28 juillet 1986. J'aimerais vous lire ce qu'il dit. Comme il est écrit en jargon militaire, je ne pourrai peut-être pas le déchiffrer. De plus, c'est une très mauvaise photocopie d'un document original. Ce document a été envoyé par le lieutenant-colonel M. L. Becker, de la United States Air Force. Il traite des matières dangereuses interdites à bord d'avions de passagers. Il dit ceci:

> Des pièces dangereuses ont été trouvées dans les bagages arrimés des troupes à bord de deux vols commerciaux organisés par MTMC au cours des soixante derniers jours. Le 26 février 1986, on a identifié une quantité de pièces dangereuses, dont des munitions de 20 mm, de calibre 50, de 40 mm et de 5,56 mm, un cordeau détonant des fusées éclairantes à détonation des fusées fumigènes et des grenades d'exercice.

Si j'avais l'attention de tous les députés qui en profitent pour parler d'autres choses, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), nous pourrions peut-être commencer ce débat. Le document ajoute:

> Les procédures exigent que les commandants de troupe vérifient que les bagages arrimés et les bagages à main ne contiennent pas de matériel de contrebande dangereux. En outre, les commandants doivent certifier sur le manifeste qu'une inspection des dangers a eu lieu et que les bagages ont été vérifiés.

Je vous souligne la phrase suivante, madame la Présidente, car j'estime qu'elle est de la plus haute importance:

> A la lumière de l'écrasement catastrophique d'un DC-8 à Gander (Terre-Neuve) le 12 décembre 1985, on demande que toutes les personnes chargées du mouvement de troupes à bord d'avions commerciaux ayant des contrats de MAC ou de MTMC fassent leur part pour s'assurer que des pièces dangereuses ne sont pas déposées à bord de ces avions.

Qu'est-ce que cela signifie? Quiconque lirait ce document pour la première fois pourrait être amené à tirer la conclusion suivante. J'ai remis le document à quelqu'un en lui posant cette question: «Vous rappelez-vous quelle

était la cause de l'écrasement d'un avion à Gander, Terre-Neuve?» Il m'a répondu: «Non». J'ai poursuivi: «Très bien. Prenez ce document, lisez-le, puis dites-moi si vous connaissez la réponse».

La personne a lu le document, puis a dit: «Ah oui! Je sais quelle était la cause de l'écrasement. Elle est évidente si l'on se fie à ce document. On dit ici qu'à la lumière de l'écrasement du DC-8 à Gander, Terre-Neuve, on ne devrait plus autoriser la présence de munitions non explosées à bord des avions.»

Autrement dit, c'est l'explosion accidentelle de ces munitions qui avait causé l'écrasement de l'avion. C'est ce que j'ai lu dans le document des autorités militaires des États-Unis. Est-ce bien ce qui a causé l'accident en question? Je l'ignore. Madame la Présidente, cette théorie possible, cet élément de preuve que possède le Bureau canadien de la sécurité aérienne ne fait pas partie de la conclusion que le bureau a tirée. Je signale que dans le rapport minoritaire, on fait allusion au fait que l'écrasement de l'appareil aurait pu être causé par une explosion à bord.

M. Belsher: Quelles preuves a-t-on?

M. Boudria: Je croyais que je venais de lire au député d'en face une lettre venant des autorités militaires américaines. Je pourrais peut-être lui en donner une copie. Le député me demande quelles preuves on a. Je pourrais poser exactement la même question au sujet du rapport majoritaire du Bureau canadien de la sécurité aérienne. Je ne suis pas le seul à mettre cette hypothèse en doute. Le 8 mars 1989, le ministre a tenu une conférence de presse et a dit en substance qu'il appuyait le rapport majoritaire du bureau et qu'il allait prendre plusieurs mesures pour remédier à cela. A la même conférence de presse, j'ai dit que le ministre aurait dû mettre en doute non seulement les recommandations mais le rapport proprement dit. Le ministre a dit qu'il n'y avait rien à redire au rapport, qu'il n'y avait aucune raison de le mettre en doute. Quelques jours plus tard, le *Citizen* d'Ottawa a mis la main sur un rapport interne du cabinet du ministre disant la même chose que moi, donc exactement le contraire de ce que disait le ministre.

J'ai dit que l'hypothèse du givre sur les ailes est contestable, pour ne pas dire absolument inacceptable, que l'écrasement aurait pu être provoqué par d'autres causes et que d'après le document venant du cabinet du ministre, on dirait que le rapport était faussé du fait qu'on avait retenu uniquement l'hypothèse du givre. Je suis incapable de dire ce qui a provoqué l'accident et je ne suis pas enquêteur, mais je suis capable de lire des documents. Je sais quand les collaborateurs du ministre mettent un rapport en doute. Je sais quand les autorités militaires américaines ont des documents, des copies de ceux que j'ai, faisant allusion, même si c'est de façon indirecte, à une autre cause éventuelle, qu'il y a une possibilité que cette tragédie aérienne soit survenue pour d'autres raisons.

Après que le document du ministère a été rendu public, qu'est-ce qui est arrivé? Le sous-ministre adjoint responsable de la rédaction du document a été congédié ou forcé de démissionner. Ainsi, le général Lafrance a quitté son poste de sous-ministre adjoint des Transports.

Le ministre a convoqué une autre conférence de presse. Cette fois-ci, sauf tout le respect qui lui est dû, il était un peu moins arrogant qu'à celle du 8 mars où il condamnait l'opposition pour avoir posé les questions qu'elle soulevait. C'était quelque chose à voir. Le ministre faisait des excuses humiliantes à la salle de conférence de l'autre côté de la rue. Il a fait savoir qu'il instituerait une enquête sur l'écrasement de Dryden et qu'il nommerait un juge à titre de conseiller pour déterminer s'il devrait y avoir une enquête sur l'écrasement de Gander. Mais pourquoi aurions-nous une enquête pour déterminer si l'on devrait tenir une enquête? Je ne sais trop. Mais le juge Estey a été nommé à cette fin. C'est un juge éminent. Je n'ai rien à redire contre ses qualités, sauf qu'il ne s'agit pas d'une commission royale d'enquête. En fait, madame la Présidente, il n'y a aucun moyen, à ma connaissance, qui me permette, à titre de député, de fournir au juge Estey même une copie de la lettre que je viens de vous lire. Les familles des victimes de Gander ont demandé la permission de fournir des renseignements, de faire des requêtes, de présenter un mémoire, de remettre des documents au juge Estey. Elles n'ont pu le faire.

• (1610)

J'ai un documents d'information ici, madame la Présidente, qui contient des centaines de pages sur l'accident de Gander. Je voudrais au moins en donner un exemplaire au juge Estey, comme j'en ai donné un exemplaire à certains députés. Même cela, je ne peux pas le faire en raison du mandat arrêté par le ministre des Transports. Donc, madame la Présidente, beaucoup doit encore être fait.

Ce seul examen, en dépit de son utilité, ne suffit pas à dissiper les doutes de nombreux Canadiens et Américains au sujet de cet écrasement et, plus généralement, de la sécurité aérienne. En fait, le prestigieux périodique américain *Aviation Week Space and Technology*, dans sa livraison du 6 février 1989, demandait exactement ce que mes collègues du Parti libéral et moi-même demandons: une commission royale d'enquête sur l'incident de Gander.

Je termine, madame la Présidente, en demandant à nouveau formellement au gouvernement de convoquer immédiatement une commission royale d'enquête sur la pire catastrophe jamais survenue sur le territoire canadien. Je parle, bien sûr, de l'accident d'avion survenu à Gander le 12 décembre 1985, lequel a coûté la vie à 256 personnes.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions ou commentaires?

M. Skelly (North Island—Powell River): Je félicite le député pour la délicatesse et l'éloquence dont il a fait preuve dans son traitement d'importants aspects de ce tragique accident. Il a fait allusion à certaines questions restées sans réponses. J'aimerais qu'il nous dise si ses commentaires s'appliquent également à d'autres aspects de la sécurité dans les transports mentionnés par d'autres députés, notamment les enquêtes sur les déversements accidentels de pétrole. Je sais que son parti est préoccupé par ces déversements et qu'il a fait de nombreuses déclarations à ce propos. Je rappelle à sa mémoire les quatre graves déversements qui ont touché les côtes de l'île de Vancouver, particulièrement celui qui n'est échelonné sur décembre et janvier et la réaction du gouvernement. La plupart des municipalités et des citoyens de la région réclament du gouvernement une enquête publique sur ce déversement.

J'aimerais certainement savoir si le député s'accorde avec les citoyens et les localités sur la nécessité d'une telle enquête publique et peut-être sur un rôle accru pour un organisme d'enquête sur les accidents de transport lui permettant d'enquêter sur le déversement de pétrole en question.

J'aimerais qu'il parle également du déversement de pétrole qui est venu s'échouer en décembre et en janvier sur les rives du parc de Long Beach. Le gouvernement n'était pas prêt à faire quoi que ce soit en termes d'enquête et de recommandations, jusqu'à ce que le pétrole vienne s'échouer sur les rives d'un parc national. On est encore en train de nettoyer les dégâts. Le gouvernement a retiré beaucoup de ses ressources, mais il a donné un contrat important au Conseil tribal des Nuu-chahnulth pour mener à bien des programmes de surveillance et de nettoyage des plages qui se poursuivent toujours. La zone concernée s'étend bien sûr de Sooke à la péninsule Brooks, dans l'île de Vancouver. Mais il a refusé le même contrat au Conseil tribal des Kwagwelth pour surveiller les plages et entreprendre le même genre de nettoyage. La difficulté tient évidemment au fait que bien qu'ils dépendent des ressources alimentaires et autres qui se trouvent sur ces plages, les Kwagwelth n'ont malheureusement pas de parc national dans leur réserve. Et parce qu'ils ne vivent pas dans un parc national, leurs ressources peuvent malheureusement être contaminées et couvertes de pétrole. Or les Nachalnov, parce que leur réserve englobe le parc, ont obtenu du gouvernement un contrat substantiel pour localiser le pétrole et en nettoyer les dépôts pour que le parc ne soit pas endommagé.

Je me demande si le député serait en mesure de parler de l'équité de ce genre de situation en plus de répondre à la question. Appuie-t-il en particulier l'appel en faveur d'une enquête publique sur la protection de l'environnement, la prévention des accidents et la nécessité de mener une enquête appropriée sur les déversements de pétrole qui se sont produits au large de la côte ouest de l'île de Vancouver?

[*Français*]

M. Boudria: Madame la Présidente, premièrement j'aimerais remercier mon collègue pour sa question. Il est sûr que lorsqu'il s'agit de déversements de produits toxiques, que ce soit des déversements d'huile ou d'autres produits, il est nécessaire pour le gouvernement fédéral d'agir lorsque c'est de son autorité.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, on ne saurait se contenter de la promesse d'un représentant d'une compagnie privée qui nous assurerait que sa compagnie se chargera de tout nettoyer en cas de déversement. Nous savons ce que valent de telles promesses depuis l'accident de Valdez. Nous aurons au moins appris que non seulement des règles sont nécessaires, mais encore que nous devons faire en sorte que ceux qui sont chargés de les appliquer et d'en assurer le suivi ont les moyens de le faire.

Au demeurant, il sautait aux yeux, quelques heures après l'incident, que la société Exxon n'avait pas vraiment l'intention d'intervenir au début. Et lorsqu'elle s'est finalement mise à l'oeuvre, elle n'a pas pu faire venir le matériel nécessaire à temps. Si elle avait pu faire venir le matériel de nettoyage à temps, elle aurait limité beau-

coup des dégâts dont les effets se feront encore sentir des années durant.

Nous devons donc nous doter d'un mécanisme d'intervention qui fonctionnerait aussi bien en principe que dans la réalité.

A propos de déversements, je voudrais attirer l'attention du député sur un autre problème. Je parle des déversement de substances toxiques en général. Ma circonscription, que traverse le fleuve Saint-Laurent, comprend la communauté indienne d'Aquasasne, sur l'île de Cornwall, dont une partie se trouve dans ma circonscription et l'autre dans celle de mon collègue. En face, sur la rive américaine, sont situées une usine de la General Motors et deux alumineries. Des substances sont parfois déversées directement dans le fleuve, parfois elles proviennent des entrepôts directement sur la rive d'où elles s'infiltrent dans le système fluvial. Peu importe de quelle façon, elles s'écoulent dans le fleuve. Elles ont toujours les mêmes effets toxiques. Nous savons exactement à quel endroit dans le Saint-Laurent se trouvent les PCB.

Nous savons également que les fuites augmentent, mais personne ne fait rien. La communauté Aquasasne, qui vit à proximité, vivait de l'élevage du bétail et exploitait des fermes laitières jadis. Elle vivait de l'agriculture. Elle a dû cesser cette activité tant le nombre d'empoisonnements par le fluorure était élevé. Plus tard, les habitants de cette localité se sont faits pêcheurs et guides touristiques pour gagner leur vie. Mais le poisson qu'on y pêche maintenant est impropre à la consommation tant les eaux du Saint-Laurent sont contaminées par les déversements et les infiltrations de polluants. Des problèmes sociaux existent maintenant dans cette localité et on ose se demander pourquoi. En fait de recette pour provoquer un désastre, nous n'aurions pas pu faire mieux même de propos délibéré.

• (1620)

C'est une situation des plus regrettables, causée par le genre de négligence dont parlait le député. C'est dans ma propre circonscription, ce n'est pas le résultat d'un déversement de pétrole, mais le résultat de déversements d'un autre type.

M. Walker: Madame la Présidente, la Chambre reconnaîtra que le député est devenu un spécialiste en ce qui concerne la demande d'examen public des enquêtes sur les accidents d'avion, notamment celui de Gander. Vu ses compétences dans ce domaine, pourrait-il nous dire comment cette loi aurait influencé l'enquête sur cet accident si elle avait été en vigueur à l'époque?

Il me semble que lorsqu'un véhicule militaire est en cause, le gouvernement souhaite modifier la procédure et faire du ministère des Transports l'organisme principal et le coordonnateur. Mon collègue pense-t-il que cela renforce ou affaiblit le rôle du gouvernement dans l'examen des accidents?

M. Boudria: Madame la Présidente, je ne sais pas si la différence serait bien grande. Naturellement, lorsqu'il est question de personnel militaire, les autorités militaires sont toujours un peu chatouilleuses, mais je ne pense pas que ce soit une raison suffisante pour faire faire le travail par des personnes différentes.

Dans le cas de Gander, l'armée américaine est rapidement intervenue. En fait, le lendemain même de l'accident, nous recevions une demande du major général John Crosbie, de l'armée américaine, qui voulait niveler le terrain immédiatement. J'ai copie de cette lettre ici.

Pourquoi cela? Est-ce parce que quelqu'un voulait faire en sorte que l'endroit, qui à toutes fins pratiques était une vaste tombe, soit labouré aussi tôt que possible pour le repos de l'âme des victimes, ou bien y avait-il une autre raison? Pour quelle raison pouvait-on demander le nivellement du terrain immédiatement après l'accident, avant même que les morceaux n'aient été ramassés? Heureusement, cette initiative a été rejetée. Si on avait accepté, on n'aurait plus rien trouvé, même si en réalité on n'a pas trouvé grand-chose comme indices. Tout aurait été enterré.

Dans le cas de Gander, toutes les autopsies ont été faites aux États-Unis. Les corps ont été emmenés aux États-Unis et les autopsies ont été faites là-bas. Même si j'ai protesté contre cette procédure, je dois reconnaître que, en pratique, il était impossible de faire 256 autopsies sur place. Personne dans la province n'avait cette capacité.

En vertu d'une entente entre les autorités américaines et canadiennes, tous les corps ont été transportés aux États-Unis où l'on a fait les autopsies. Curieusement, les rapports d'autopsie, obligatoires à Terre-Neuve pour l'émission des certificats de décès, n'ont jamais été fournis. Il y a sûrement quelque chose d'anormal là-dedans.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre. En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: Le député de Victoria (M. Brewin)—La Gendarmerie royale du Canada—Le détournement d'autobus—L'acheminement de l'information; le député de York-Est (M. Marchi)—L'immigration— L'arriéré des demandes de statut de réfugié; le député de Prince George—Bulkley Valley (M. Gardiner)—Les forêts—Les accords fédéraux-provinciaux—La responsabilité de leur application—On demande au premier ministre de soumettre la question à la conférence des premiers ministres.

* * *

LOI CONSTITUANT LE BUREAU D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS DE TRANSPORT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bouchard (Roberval): Que le projet de loi C-2, Loi constituant le Bureau d'enquête sur les accidents de transport et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des transports.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Madame la Présidente, je n'ai que quelques remarques à faire parce que beaucoup des points que nous voulons soulever pendant ce débat ont déjà été soulevés par d'autres députés. Je veux toutefois répéter que nous tenons à ce que le gouvernement traite de façon adéquate les questions de sécurité, et c'est pour cette raison que nous voulons débattre ce projet de loi en profondeur. Bien que nous comprenions la hâte du gouvernement d'assurer aux Canadiens qu'il se préoccupe, lui aussi, de ces questions, nous croyons qu'il a agi trop vite en présentant cette mesure législative.

Il convient de revoir certains des principes en jeu ici pour s'assurer que les Canadiens les comprennent bien. Premièrement, en confiant les enquêtes à un bureau multimodal plutôt qu'à un bureau unimodal comme c'était le cas, le gouvernment risque de se retrouver avec un groupe de gens qui doivent réagir à des crises totalement différentes. Quoique cela puisse être très pratique, je suis certain que le ministre a demandé conseil à son ministère, qui est lui-même organisé de manière semblable. En effet, le ministère des Transports a un groupe aérien, un groupe maritime et un groupe de surface. Voilà donc que le projet de loi propose la création d'un organisme parallèle.

Notre crainte, c'est qu'en constituant un bureau qui est trop près du ministère, même si cela peut être pratique du point de vue des fonctionnaires, il risque de se créer des liens étroits entre les deux organismes, ce qui est contraire au but visé par ce projet de loi.

Le deuxième point d'ordre administratif qui nous inquiète, en principe, c'est le petit nombre de personnes nommées pour diriger un bureau qui aura des responsabilités aussi variées. Si on nomme cinq personnes, l'une d'entre elles devra assumer la présidence. Je suppose que quelqu'un se chargera du transport par air, un autre du sol, notamment des productoducs et des chemins de fer et un troisième du transport maritime, la dernière personne exerçant des fonctions diverses. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour voir que si plusieurs catastrophes se produisent dans le pays, étant donné que les enquêtes durent souvent deux ou trois ans, les cinq membres ne pourront pas suivre l'évolution de chaque dossier. Ce qui signifie que des subalternes devront le faire, autrement dit des fonctionnaires feront enquête sur d'autres fonctionnaires.

Le public doit être assuré, selon moi, que nous n'avons pas l'intention de faire enquête sur nous-mêmes, et que nous voulons vraiment faire étudier ces problèmes par d'autres. Le principe du gouvernement parlementaire est d'inviter autant de Canadiens que possible à examiner nos activités plutôt que de le faire entre nous.

Le troisième principe qui n'est pas suffisamment exploré, bien que le gouvernement ait tenté de diverses façons de prétendre qu'il comprenait la question, est celui de la nécessité des enquêtes publiques. En examinant ce projet de loi à toutes les étapes, nous espérons l'améliorer en assurant la publication immédiate de l'information et la tenue d'enquêtes publiques chaque fois que ce sera nécessaire pour que le public voie que le gouvernement s'occupe de ses intérêts et de ceux de toutes les régions.

On peut se demander aussi où cette organisation devrait se loger et si elle devrait s'installer près ou loin du ministre des Transports. Le gouvernement a toujours procédé de la même façon en établissant le CN, VIA Rail et Air Canada à Montréal. Il a décidé qu'il fallait séparer les sociétés d'État et les organismes privés du ministère des Transports. J'ai hâte de voir où le gouvernement va

situer ce bureau pour bien montrer aux Canadiens qu'il s'agit d'un organisme indépendant.

J'espère que le gouvernement comprendra que même s'il a réussi à voler la vedette à ses adversaires dans les actualités, il a créé d'énormes attentes. C'est le devoir de l'opposition de rappeler sans cesse au gouvernement qu'une coquille vide ne suffit pas et que ce projet de loi manque de substance.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, je tiens à revenir sur un certain nombre de questions qui ont été soulevées depuis deux jours que dure le débat de ce projet de loi. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, appuyons en principe l'objet de ce projet de loi. Toutefois, il est essentiel de rappeler nos préoccupations à toute la Chambre et en particulier au ministre responsable de ce projet de loi.

Ce qu'il faut surtout souligner, c'est que la création de ce bureau ne changera rien. Le bureau d'enquête lui-même devrait être absolument indépendant du ministère des Transports et du ministre responsable. Autrement, rien ne changera. Nous aurons un système impossible, le même qui existe déjà conformément à la Loi sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne. Si c'est le cas, les membres du bureau ne pourront pas s'entendre, car ils préconisent des mesures différentes par suite de leurs enquêtes respectives.

• (1630)

Un exemple des problèmes que pose ce projet de loi, c'est qu'il ne s'applique pas à l'Office national de l'énergie. Et pourtant, aux termes de ce projet de loi, l'Office national de l'énergie réglemente le transport de produits aussi volatils et inflammables que le gaz et le pétrole. Un accident impliquant l'un ou l'autre de ces produits aurait des conséquences tragiques.

A ce que je crois comprendre, l'Office national de l'énergie se régit lui-même pour l'essentiel. Il fait ses propres enquêtes et coopte ses membres. Mais apparemment ce bureau, comme tant d'autres qui ont été créés par le gouvernement actuel et par les gouvernements libéraux antérieurs, n'est pas autonome. Il existe un sérieux conflit d'intérêts entre les membres du Bureau et le ministre responsable.

C'est la même situation que ce projet de loi va faire régner. Les membres du Bureau vont être nommés sur des listes de fidèles du Parti conservateur, de gens à qui on doit des faveurs, de gens qui n'ont peut-être pas d'autre compétence technique que celle d'avoir voyagé par avion ou pris le train, comme mon collègue l'a signalé tantôt.

Nous estimons que les personnes nommées à ce bureau devraient être indépendantes du gouvernement. Ce ne devrait pas être des gens qui obéissent au doigt et à l'oeil au parti ou au ministre. Ce devrait être des gens capables de faire enquête et de présenter des propositions sans avoir à craindre de perdre leur poste au Bureau d'enquête.

On ne saurait trop répéter qu'il faut avoir un bureau autonome, un bureau qui ne soit jamais influencé par les ministériels ou par le ministre, un bureau qui puisse présenter des recommandations sans avoir à craindre de représailles du gouvernement, et sans que ses membres aient à craindre de perdre leur place. Il faudrait que le comité veille à l'indépendance du bureau qui sera chargé de faire enquête sur les accidents ou incidents aériens, ferroviaires, maritimes ou de productoducs.

Il y a un autre volet de ce projet de loi qui concerne la déréglementation. C'est là un sujet qui me tient à coeur, car elle intéresse ma circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt. Pour moi, la déréglementation c'est une cause de problèmes pour les petites localités qui ne sont pas situées sur les grands axes ferroviaires ou aériens, celles qui sont desservies par des embranchements ou par de petites lignes aériennes. Dans ma région, le Canadien Pacifique est en train de fermer la liaison entre Spences Bridge et Okanagan Falls, ligne qui faut-il l'ajouter a contribué à ouvrir l'intérieur de la province de Colombie-Britannique. A cause de la déréglementation des transports et des objectifs de compétitivité, le chemin de fer estime qu'il n'y a plus de raison de conserver cette ligne. Il dessert si mal la région qu'il n'est plus rentable pour les entreprises de recourir à ce service. La ligne de chemin de fer a fini par être fermée.

Les petits aéroports de l'intérieur se trouvent dans une situation semblable. Il y a à peine deux ans, Penticton, par exemple, était desservi par des avions à réaction. Ils ont été remplacés par des Dash-7 et des Dash-8, puis par un avion à 19 places.

C'est un cercle vicieux. Au fur et à mesure que les lignes deviennent moins compétitives et que la déréglementation se fait moins rentable, les transporteurs sont de moins en moins nombreux à vouloir desservir ces agglomérations. Comme ils veulent aller où il y a de

l'argent à faire, ils suppriment les lignes. Estimant ensuite que le trafic de ces aéroports est insuffisant, le gouvernement diminue les services. Le contrôle de la navigation aérienne subit des réductions. Il n'y a plus de vols après 19 heures faute de personnel. La nuit, il n'y a plus de vols parce que la tour de contrôle est fermée. Le service des incendies est réduit, d'où pertes d'emplois. Dans un centre de un million d'habitants ou même de 100 000, ces pertes ne tirent pas à conséquence, mais dans une petite ville de 60 000 habitants, c'est énorme.

Les députés de la Colombie–Britannique, notamment ceux de l'intérieur, s'opposent à ces réductions de service. Le gouvernement réduit le service en déréglementant et en sabrant dans les budgets des aéroports et des transports. Il devient donc de plus en plus difficile pour les habitants de ces régions de faire vivre des industries, d'accroître leur population et de créer des emplois pour leurs enfants. Ces réductions ont d'énormes répercussions sur les petites agglomérations de l'Okanagan.

Madame la Présidente, l'objet du projet de loi est bon en soi. Certaines mesures s'imposent, et il semble que le gouvernement fasse des efforts en ce sens. Il faut applaudir à sa décision, même s'il y a encore place à l'amélioration. J'exhorte les membres du gouvernement à examiner les améliorations que proposeront les membres du comité et à écouter attentivement les recommandations des députés de l'opposition qui s'y connaissent dans ce domaine et qui veulent aider le gouvernement. Je demande aux membres du gouvernement et au ministre de ne pas nous tourner le dos, d'écouter ce qui se dit et de noter les répercussions que pourraient avoir leurs décisions sur les autres. S'ils écoutent, je suis sûr qu'ils trouveront nos arguments convaincants. Ils s'apercevront que nos propositions sont réalisables. Ils verront que nous avons aussi à coeur de veiller aux meilleurs intérêts des Canadiens.

Je demande au gouvernement de nous écouter afin que nous puissions l'aider, en adoptant le projet de loi et en nommant des personnes qualifiées au conseil, à garantir la sécurité de tous les Canadiens pour des années à venir.

• (1640)

M. Skelly (North Island—Powell River): Je voudrais poser une question au député précédent qui a prononcé un discours éloquent et dénotant une bonne connaissance de la question au sujet des problèmes de sécurité créés par le gouvernement conservateur. Le député est-il d'avis que le gouvernement conservateur doit tellement montrer les coûts de l'aviation générale, qu'il crée d'importants problèmes de sécurité? Je voudrais donner au député deux exemples auxquels il pourra réfléchir.

Tout d'abord, un régulateur de tension utilisé dans les petits avions et fabriqué par la société Ford pour le marché automobile, coûte 14$. S'il est installé sur un avion et acheté à un vendeur Cessna, il coûte 140$. La même chose s'applique à un alternateur et à bien d'autres pièces courantes. Les coûts en question sont tellement élevés que les propriétaires négligent d'autres pièces.

Je voudrais ensuite me pencher sur les programmes de recouvrement des coûts mis en oeuvre par le ministère des Transports. Ils font augmenter les coûts de façon marquée. Dans des aéroports comme celui d'Ottawa, le coût de stationnement d'un avion est de tout près de 1 000$, ce qui équivaut à escroquer de façon inadmissible les intéressés.

A Vancouver, la nécessité d'installer un altimètre codeur dans chaque avion est maintenant prévue pour juillet 1989. Il va en coûter à chaque propriétaire d'avion qui veut utiliser cet aéroport de 500$ à 1 000$ pour installer cet altimètre, car on a décidé qu'il s'agissait d'une installation majeure, plutôt que de permettre que ce dispositif soit installé par un mécanicien d'entretien d'aéronef. En fait, le fait d'exiger cet altimètre en 1989, plutôt qu'en 1990, créera bien des problèmes pour les propriétaires d'avion.

Là encore, le programme de recouvrement des coûts du gouvernement conservateur équivaut à une réglementation inutile et irréfléchie. Dans le cas de l'altimètre codeur, des centaines, sinon des milliers d'avions ne pourront avoir accès à l'aéroport de Vancouver, car il n'y a pas suffisamment d'ateliers d'avionisme en Colombie–Britannique pour installer ces altimètres sur tous les avions dans le peu de temps prévu.

Ainsi, du fait qu'il applique ce type de réglementation et de programmes de recouvrement des coûts, et qu'il est incapable de faire face aux principaux problèmes qui se posent à Vancouver, à savoir la nécessité d'aménager des pistes parallèles, d'engager suffisamment de contrôleurs aériens et de procéder à l'organisation voulue de l'espace aérien, le gouvernement va refuser à certains avions l'accès à un aéroport, ce qui est tout à fait injustifié. Il va ainsi augmenter de façon marquée les coûts que devront supporter les propriétaires de petits avions. L'idée est de ruiner ce secteur à force d'augmentation de coûts et de règlements qui ne sont pas nécessaires, et de leur interdire l'accès des aéroports qui, si les investissements nécessaires avaient été effectués, seraient accessibles aux aéronefs de tout genre pour de nombreuses années.

La question essentielle que je désire poser au député aujourd'hui est celle-ci: A son avis, ces mesures sont-elles justifiées et n'interdisent-elles pas aux Canadiens l'accès des aéroports, sans compter qu'elles constituent un obstacle majeur à la sécurité?

M. Whittaker: Le député soulève un aspect que nous examinons depuis un bon moment, mais surtout depuis quatre ans. Le petit transporteur est aux prises avec une hausse des coûts à cause de la réglementation. Je dirai que les réductions subséquentes à ces chapitres que nous avons constatées aux États-Unis par suite de la déréglementation, et l'augmentation des frais ont entraîné une baisse considérable du service et de l'entretien des sociétés aériennes. Celles-ci s'efforcent de réaliser des économies de bouts de chandelle dans l'espoir de maintenir en vol leurs appareils à tout prix, estimant que pour survivre elles doivent continuer de faire voler leurs avions sans se soucier de la sécurité. Suite à la déréglementation, elles ont tendance à couper sur bien des plans. Le gouvernement ajoute encore à ce problème par son attitude à l'égard de la sécurité, du fait que le nombre des inspecteurs et des contrôleurs de la circulation aérienne est insuffisant. Le député a soulevé un aspect intéressant au sujet des pistes parallèles à Vancouver.

Alors que j'étais assis récemment dans la salle d'attente d'un aéroport, j'ai calculé la fréquence à laquelle les avions atterrissaient sur l'une des pistes. La moyenne était d'environ un avion toutes les 1,32 minutes. Je les ai comptés ainsi pendant environ une heure et demie. Les avions atterrissaient sur une seule piste. C'était de gros avions. De toute évidence, les aéroports comme celui de Vancouver doivent utiliser de larges pistes parallèles et embaucher de nouveaux contrôleurs de la circulation aérienne. J'estime que nous devons embaucher plus de contrôleurs de la circulation aérienne non seulement à l'aéroport de Vancouver, mais aux aéroports intérieurs de Vancouver et de Victoria où le trafic aérien s'est intensifié depuis quelque temps.

Si le gouvernement était vraiment sérieux à propos de la sécurité dans le domaine de la circulation aérienne, il débloquerait les crédits nécessaires, il ne procéderait pas à des coupes comme celles qu'il a faites, et il fournirait les ressources financières nécessaires pour assurer la formation d'un nombre suffisant de contrôleurs de la circulation aérienne non seulement à l'aéroport international de Pearson, mais à tous les aéroports du Canada, surtout dans la région de Vancouver.

Mme Hunter: J'aimerais aborder un autre aspect du projet de loi concernant les moyens de repérer les lacunes sur le plan de la sécurité et la formulation de recommandations visant à réduire ces lacunes.

Le Bureau d'enquête sur les accidents de transport proposé a pour mission de faire de telles enquêtes. Au sujet des déversements de pétrole et vu que le gouvernement a été très réceptif à nos demandes d'enquête publique, j'estime que le bureau, qui n'impute pas de torts mais formule des recommandations, représente ce que nous essayons d'obtenir du gouvernement. Nous ne cherchons pas tellement à attribuer des torts. Nous voulons surtout savoir comment empêcher que se reproduisent des accidents comme ceux qui sont survenus sur la côte ouest de l'île de Vancouver et de Valdez.

Ma circonscription, Saanich-les-Îles-du-Golf, subira toutes sortes de conséquences. A cause des initiatives prises par Trans Mountain Oil Pipe Line à Vancouver, il y aura une augmentation du trafic pétrolier dans le golfe de Georgie, qui baigne les Îles-du-Golfe. Si cette enquête publique n'est pas ordonnée, et qu'il n'y ait pas de recommandations sur la sécurité du transport des marchandises, il est probable que cet accroissement du trafic de navires-citernes se soldera par un autre déversement de pétrole qui ruinera l'existence de mes mandants ainsi que l'économie de ma circonscription.

Je demande au gouvernement d'envisager de revêtir les pétroliers d'une coque double, d'imposer un moratoire au forage au large des côtes et d'investir dans la recherche sur les moyens de contrer efficacement les déversements de pétrole.

A maintes reprises, nous avons demandé une enquête publique. Dans ma circonscription, située entre Vancouver et l'État de Washington, il y a une raffinerie, à Cherry Point, où les péroliers se rendent régulièrement. Ce Bureau d'enquête sur les accidents de transport serait certainement un organisme neutre, non menaçant, à qui le gouvernement pourrait confier le soin de mener cette enquête publique.

Je demande au député d'Okanagan—Similkameen—Merritt (M. Whittaker) s'il souhaite traiter de cet aspect du projet de loi.

• (1650)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il ne reste que très peu de temps, mais j'accorde au député d'Okanagan—Similkameen—Merritt (M. Whittaker) la possibilité de répondre.

M. Whittaker: Merci, madame la Présidente. Il est question de la partie du projet de loi sur le transport maritime. Comme je les perçois, les dispositions du projet de loi et les structures du bureau ne sont pas véritable-

ment adaptées aux enquêtes dont parle la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe (Mme Hunter).

Plus tôt, des députés ont déclaré que le projet de loi devrait prévoir des structures garantissant la formation de commissions indépendantes en mesure de mener les enquêtes nécessaires sans être victimes d'obstruction sous prétexte qu'elles ne tombent sous le coup d'aucune loi et qu'il existe déjà un bureau. Dans le cas du trafic maritime et des déversements accidentels de pétrole comme ceux qui ont récemment frappé la côte ouest de l'île de Vancouver et la côte ouest du Canada, il devrait être possible de former une commission d'enquête publique qui, indépendamment de toute affiliation politique, pourrait présenter des recommandations au Parlement après avoir examiné à fond la question.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat. Le député de Moncton (M. Rideout).

M. George S. Rideout (Moncton): Merci, madame la Présidente. Je pense que de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes favorables à l'existence d'un bureau indépendant chargé d'enquêter sur les accidents de transport. Je ne suis cependant pas rassuré et je pense que mes collègues ne le sont pas non plus, car si l'on tient compte de tout ce qu'englobe la définition d'accident de transport, on en vient à se demander comment un organisme comptant cinq membres pourra matériellement mener les enquêtes sur tous les accidents dont il sera saisi. Il n'est pas uniquement question d'aéronautique, mais aussi de chemins de fer, de déversements de pétrole et de bien d'autres types d'incidents. Nous craignons que le bureau proposé ne soit pas en mesure de s'acquitter de sa tâche. Nous pensons que le gouvernement est sur la bonne voie, mais nous trouvons louche qu'il veuille apparemment faire adopter le projet de loi avec une telle précipitation ou qu'il y voie une telle urgence. Nous sommes heureux que les députés d'en face aient décidé de suivre l'exemple du gouvernement libéral d'il y a plusieurs années et qu'ils aillent maintenant dans la bonne direction. Nous craignons toutefois qu'ils ne commettent des erreurs en voulant aller trop vite.

Nous nous préoccupons beaucoup des effets de la déréglementation sur l'infrastructure des transports. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, craignons que la sécurité ne soit sacrifiée au nom de la rentabilité.

Comme j'ai déjà fait de la politique au niveau municipal, je sais ce qui peut se passer lorsque l'infrastructure des transports se détériore d'un bout à l'autre du pays. Je sais personnellement que de nombreuses municipalités canadiennes ont des routes en très mauvais état et des services d'eau et d'égout pitoyables. Par exemple, à Saint John, au Nouveau-Brunswick, où la moitié des gens ont dû se passer d'eau pendant plus d'une journée. Ces situations menacent la sécurité des citoyens, et je crains que la déréglementation et les pressions exercées sur l'infrastructure des transports ne nuisent à la sécurité.

Il y a beaucoup de confusion au bureau actuel, dont les membres s'accusent mutuellement. Nous estimons que, pour bien fonctionner, le bureau doit être puissant et indépendant. Étant donné l'élargissement de son mandat, nous craignons qu'il ne puisse accomplir les fonctions qui lui ont été assignées.

Comme certains intervenants l'ont mentionné, le sentiment d'urgence qui anime le gouvernement dans le dépôt de ce projet de loi nous préoccupe vivement. Il arrive à toute vapeur. Nous convenons qu'il est important d'améliorer la situation d'une quelconque façon, mais lorsqu'on jette un coup d'oeil à l'examen effectué par Estey sur l'incident de Gander et l'écrasement de Dryden, pour ne mentionner que ceux-là, nous nous demandons pourquoi nous nous dépêchons. Nous aurions peut-être dû nous hâter il y a plus d'un an.

Bien honnêtement, nous nous demandons pourquoi le gouvernement ne fait que passer sur l'ancien bureau, en le laissant simplement de côté pour mettre sur pied ce nouveau bureau, sans s'attaquer aux problèmes manifestement inhérents à l'ancien. Si tel est le cas, ces problèmes ne disparaîtront pas. Ils surgiront certainement à nouveau. J'estime que l'ancien bureau connaissait des problèmes qui lui étaient inhérents, et le simple fait d'en remplacer les membres n'aide pas nécessairement à les résoudre. En fait, on peut se demander si le gouvernement ne masque pas simplement le problème.

Nous n'avons réglé aucun des problèmes à l'Aéroport international Pearson. Nous n'avons réglé aucun des problèmes que présente la navigation aérienne dans tout le pays. En outre, le public est à la fois incommodé et inquiet à cause de sa sécurité. A mon avis, nous n'allons pas au coeur des problèmes.

Au Nouveau-Brunswick, nous craignons que les réductions budgétaires ne touchent certains secteurs des transports. Je songe en particulier à celles dont parle le gouvernement au sujet de VIA Rail. S'il effectue des réductions massives, et nous avons tous entendu les rumeurs selon lesquelles elles seraient de 160 millions ou de 180 millions de dollars dans le cas de VIA Rail, nous nous demandons si cette décision nuira à la sécurité de l'exploitation de VIA. Nous sommes très inquiets de voir que la sécurité sera encore une fois sacrifiée sur l'autel de la rentabilité, pour un mode de transport que nous considérons au Nouveau-Brunswick comme un lien essentiel

pour unir le pays d'un océan à l'autre. Nous estimons qu'il faudrait renforcer VIA Rail, qu'il faudrait y investir plus d'argent et qu'on devrait apporter des améliorations au matériel désuet dont VIA Rail se sert actuellement. Si on le faisait, nous croyons que n'aurions pas à effectuer une enquête après l'autre sur des collisions et des déraillements de trains, et sur les risques que courent les voyageurs à bord des trains de VIA Rail. Nous nous inquiétons également d'entendre dire qu'on réduira les subventions et le soutien aux provinces.

Par exemple, nous n'avons pas pu obtenir de réponse claire du ministre aujourd'hui pendant la période des questions au sujet des tarifs-marchandises subventionnés. Si l'on réduit ces subventions, si l'on supprime ou diminue ce mécanisme de soutien, cela aura de très graves répercussions sur le Canadien National, un employeur très important dans ma circonscription. Encore une fois, si le CN doit subir des compressions budgétaires et ne peut compter sur les revenus et les mécanismes de soutien qui lui sont nécessaires, nous craignons qu'il soit forcé de ne pas se soucier autant de la sécurité et que l'organisme dont le projet de loi C-2 à l'étude propose la création n'ait à faire enquête sur de plus en plus d'accidents.

Nous craignons également que le gouvernement ne fournisse l'aide nécessaire à une province comme le Nouveau-Brunswick où l'on trouve le pire tronçon de la route Transcanadienne au Canada. Voilà encore un exemple qui montre que si on laisse se détériorer une infrastructure, comme c'est le cas de notre Transcanadienne, il en résultera des conditions routières très dangereuses. Les accidents sont très fréquents sur notre Transcanadienne, et les experts en attribuent la plupart au manque d'amélioration de l'infrastructure routière dans notre province. S'il y a des compressions budgétaires dans les domaines auxquels le gouvernement a clairement fait allusion, cet organisme va avoir à faire enquête sur de plus en plus d'accidents reliés à la sécurité.

Nous connaîtrons davantage d'accidents ferroviaires. Il y aura davantage d'accidents de trains de voyageurs. Nous connaîtrons davantage d'accidents aériens, tout cela parce qu'à notre avis l'infrastructure des transports aéronautiques, routiers et ferroviaires est de plus en plus surutilisée. Nous louons l'orientation générale du projet de loi. Nous l'approuvons à ce point de vue. Nous craignons cependant que le gouvernement n'aille trop vite en affaire et qu'il n'ait pas suffisamment réfléchi à ce qui devrait se passer. Nous le pressons de constituer un bureau fort formé de personnes indépendantes et de lui fournir les ressources dont il aura besoin pour bien s'acquitter de ses fonctions.

• (1700)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Skelly (North island—Powell River): Madame la Présidente, le député voudrait-il confirmer que ce qui l'inquiète le plus, c'est que le gouvernement crée aujourd'hui un bureau d'enquête sur les accidents en même temps que, par ses nombreux échecs, il provoque un risque énorme?

Le député de Moncton (M. Rideout) a dit que la compression des dépenses et celle des effectifs dans la fonction publique étaient deux grandes sources de préoccupation. Il a fait remarquer que c'était vrai aussi du programme de recouvrement des coûts et que le coût énorme de l'aviation mettait la modernisation des systèmes de sécurité hors de la portée d'un grand nombre qui doivent quand même payer le stationnement et les licences radio plus cher.

Le gouvernement a pris l'initiative de hausser les taxes sur le carburant pour avion. Le prix en est maintenant aussi exorbitant que celui des fournitures. Le gouvernement a par ailleurs refusé une utilisation plus étendue, pour les avions, de combustibles pour moteur. Je ne connais pas d'agriculteur de Saskatchewan dont l'avion se soit écrasé parce qu'il avait utilisé le carburant de son tracteur.

Sont présents à la Chambre deux députés de l'Ouest: les députés de Fraser Valley-Est (M. Belsher) et de Surrey—White Rock (M. Friesen) qui rient et font des blagues sur la question. Ils ont passé sous silence une question grave, celle de l'amélioration de l'aéroport de Vancouver. Je fais allusion à la seconde piste. Le gouvernement est resté absolument silencieux à cet égard. Il est la cause de risques considérables pour la sécurité dans cette région. Pendant ce temps, ces deux députés ont voté, en compagnie d'autres députés du gouvernement, pour qu'on interrompe le recrutement des contrôleurs de la circulation aérienne pendant trois ans, ce qui a créé une grave pénurie, si bien que les voyageurs des circonscriptions de Surrey—White Rock et de Fraser Valley-Est sont exposés à des risques importants.

Le député ne conviendra-t-il pas que ces députés n'ont pas eu le courage de se lever à la Chambre pour justifier leur décision à propos de la seconde piste de cet aéroport, et du recrutement des contrôleurs? Ils n'ont rien dit sur le programme brutal de recouvrement des coûts, qui compromet la sécurité et qui peut mener à l'extinction de l'aviation générale à long terme. J'aimerais qu'ils se lèvent au lieu de passer leur temps à se raconter des histoires drôles et des balivernes. La situation est à la fois triste et grave. J'espère que le député en parlera. Je sais qu'il est tout aussi touché que moi et qu'il aimerait les entendre exposer ce qu'ils entrevoient comme solution.

M. Rideout: Madame la Présidente, j'ai été extrêmement intrigué par la deuxième question du député. Je laisserai les députés qui me font face commenter, puisque le député les exhorte à justifier leurs actions irresponsables. Je préférerais en rester là quant à moi.

Je suis heureux de la question, car elle a trait aux réductions, aux hausses d'impôts et à toutes ces mesures qui forcent toutes les sociétés à se soucier tellement de leurs résultats financiers qu'elles finissent pas sacrifier la sécurité. C'est ce qui m'inquiète. J'ai vu cela se produire dans des municipalités. Je sais de quoi je parle. La sécurité est une dépense compressible. Elle passe en second. Comme VIA RAIL, Air Canada et d'autres entreprises cherchent maintenant à obtenir de meilleurs résultats financiers. Lorsqu'Air Canada sera privatisée et voudra que ses actions se comportent mieux, je crains que la sécurité ne soit sacrifiée sur l'autel de la rentabilité.

Au bout du compte, ce bureau aura beaucoup plus de travail à faire. Je pense qu'il devra enquêter sur un nombre bien plus considérable d'accidents. J'appuie entièrement ce que mon ami qui est à ma gauche a dit à cet égard.

Mme Mitchell: Madame la Présidente, j'aimerais poser une question au député de Moncton (M. Rideout). Étant donné qu'il vient de la côte est, il est probablement au courant de certains des problèmes qui nous préoccupent nous de la côte ouest. Tout particulièrement, je songe au port de Vancouver dont une partie est située dans la circonscription de Vancouver-Est.

Que je sache, le bureau est censé être composé de personnes nommées qui représentent les différents modes de transport, mais seulement une par mode. Le député pense-t-il que, dans une situation comme celle de Vancouver-Est, il soit possible au bureau de planifier efficacement avec quatre secteurs de compétence et trois ou quatre différents modes de transport?

Le bureau pourra-t-il non seulement se pencher sur les crises majeures qui peuvent se produire, mais aussi les prévenir, ce qui est autrement plus important? Il se trouve que, à Vancouver-Est, il existe un point de transbordement pour les marchandises dangereuses. Celles-ci arrivent par chemin de fer et traversent le coeur de Vancouver-Est, un des secteurs les plus peuplés du centre de Vancouver, près du quartier chinois. Elles sont ensuite transbordées sur des navires et des péniches. Elles sont aussi transportées par avion. C'est une situation très dangereuse. Des marchandises dangereuses ont été déversées sur les rails par le passé. Certaines situations présentent de grands dangers. En outre, le conseil municipal de Vancouver nous a enlevé notre bateau-pompe, qui sert à combattre les incendies. Voilà une autre question au sujet de laquelle je voudrais que le gouvernement fédéral intervienne et fasse quelque chose.

Le danger s'accroît rapidement, compte tenu du transport qui augmente et des échanges entre hélicoptères et hydravions qui, selon un ami, se multiplient. En toute honnêteté, je ne crois pas, ni mes électeurs d'ailleurs, que ce projet de loi et le bureau proposé soient suffisants pour traiter tous les modes complexes de transport. Sans compter les autres protagonistes comme la ville de Vancouver, le district régional du Grand Vancouver et les administrations fédérales et provinciales. Je voudrais entendre les commentaires du député, car on lui a probablement fait part d'inquiétudes semblables venant de la côte est.

M. Rideout: Madame la Présidente, je partage les préoccupations de ma collègue. Lorsqu'on songe au nombre de secteurs différents qui relèvent du ministère des Transports, on se demande si un seul comité chargé de veiller à la sécurité dans tous ces secteurs peut vraiment faire son travail. On se demande, par ailleurs, si une équipe de cinq membres peut vraiment faire tout le travail. Dans l'Est, nous sommes tout aussi inquiets.

Je me souviens d'avoir entendu dire que l'on transportait des BPC dans la soute des avions d'Air Canada, ce qui risque de provoquer toutes sortes de catastrophes. Cela inquiète les citoyens de la côte est également. Nous connaissons une situation analogue dans le transport routier et ferroviaire qui se fait à partir des ports de Halifax et de Saint John. On transporte des marchandises dangereuses, ce qui risque de poser certains problème. Je le répète, nous craignons que le problème s'aggrave à

cause des restrictions et de l'absence d'aide régionale. Nous ne pensons pas que le gouvernement sera capable d'avoir un bureau indépendant ni de tenir sa soi-disant promesse en matière de sécurité.

M. Robert E. Skelly (Comox-Alberni): Madame la Présidente, je ne comptais pas participer à ce débat. Je pensais laisser aux autres menbres de notre caucus qui sont plus compétents et plus expérimentés dans les questions de sécurité, le soin d'en parler. Il ne fait aucun doute que mes collègues ont fait preuve d'une grande compétence. Ce n'est que lorsque le député de Victoria (M. Brewin) et d'autres députés ont parlé de passages du projet de loi portant sur le pouvoir du président du bureau de lancer une enquête publique, si le ministre ne le fait pas dans le cadre de la loi sur les enquêtes, que j'ai décidé de participer.

Lorsque le député de Victoria m'a signalé que le projet de loi s'applique également aux catastrophes maritimes, je me suis senti obligé d'aborder plusieurs questions se rattachant aux passages du projet de loi que je juge importants.

• (1710)

Nous, les députés de l'opposition dont les circonscriptions ont été touchées par les récents déversements de pétrole sur la côte ouest, avons beaucoup de difficulté à persuader le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) et les autres ministres concernés d'ouvrir une enquête publique sur tous les aspects du déversement de pétrole qui s'est produit sur la côte ouest entre décembre 1988 et janvier 1989. Nous avons désespérément besoin d'une enquête publique sur un incident maritime au large de la côte ouest qui a causé des dommages énormes à l'environnement et qui a eu des conséquences néfastes pour mes électeurs dans l'industrie de la pêche et de l'aquaculture ainsi que dans l'industrie touristique, conséquences qui continueront de se faire sentir pendant un certain temps encore.

Cet article du projet de loi C-2 nous donne l'occasion, lorsque le ministre ne semble pas vouloir ouvrir une enquête publique, de demander au président de ce bureau d'examiner la possibilité d'ouvrir une enquête publique afin d'assurer l'entière participation du public aux enquêtes sur les accidents maritimes et sur les dommages qui en résultent.

Je ne sais pas pourquoi le ministre de l'Environnement est si peu disposé à ouvrir une enquête publique sur le déversement de pétrole sur la côte ouest ou pourquoi il a si peur de le faire. Il sait, comme la plupart des habitants de la côte ouest et la plupart des députés, qu'un examen ministériel interne n'est pas suffisant pour déterminer les problèmes liés à ce déversement de pétrole et les causes de l'accident maritime à l'origine de la nappe de pétrole qui a franchi les limites internationales et qui a pollué les eaux canadiennes et les plages de l'île de Vancouver.

Une enquête ministérielle interne ne permet pas de déterminer toutes les causes de cet accident ni de savoir si les mesures prises étaient bonnes. C'est le ministère qui examine les mesures qu'il a prises lui-même. Je n'ai pas à rappeler combien les gens de la côte ouest de l'île de Vancouver sont inquiets. Ils craignent qu'on cherche à étouffer cette affaire, qu'on ne prenne pas les mesures nécessaires et qu'on évite de pointer du doigt les responsables au bout du compte. Bref, nous n'aurons rien appris car nous ne saurons que faire en cas de déversement ni comment réagir à l'avenir.

Je suis content de la disposition du projet de loi C-2 qui permet au président du bureau d'ouvrir une enquête au besoin ou lorsque le ministre a négligé de le faire dans le cadre de la Loi sur les enquêtes. Quand je songe aux avantages que présente une enquête publique dans de tels cas, je ne comprends pas pourquoi le ministre de l'Environnement a si peur d'en prendre l'initiative. C'est incompréhensible. Nous avons été chanceux d'avoir des bénévoles qui se sont présentés les premiers sur les lieux du sinistre lorsque le pétrole a atteint la côte ouest de l'île de Vancouver. Ces gens ne participent pas à l'étude que fait actuellement le ministère, mais ils auraient pourtant de précieux renseignements à communiquer au ministre de l'Environnement et au ministre des Transports (M. Bouchard) sur la façon de combattre les déversements à l'avenir. Ces bénévoles ont été exclus de l'étude ministérielle, mais on aurait dû pourtant leur demander de participer à une enquête publique en bonne et due forme sur l'accident qui a pollué la côte ouest entre décembre 1988 et janvier 1989. J'ai du mal à comprendre pourquoi le ministre n'ordonne pas la tenue d'une enquête publique complète sur cet accident.

Premièrement, il ne tient pas compte de la précieuse contribution des bénévoles; ils ont fait beaucoup de travail et ils méritent des félicitations. Arrivés les premiers sur la scène, ils ont pu éviter des problèmes qui se

seraient sûrement posés s'ils n'avaient pas procédé au nettoyage dès que la nappe a atteint les plages.

Le deuxième avantage d'une enquête publique, c'est que nous pouvons y entendre des experts dans le domaine de l'outillage pour nettoyer les déversements. A mon bureau de circonscription sur la côte ouest, j'ai reçu plusieurs suggestions d'inventeurs et d'entrepreneurs qui ont conçu des appareils pour nettoyer les déversements. Si le gouvernement les avait écoutés avant le dernier déversement de pétrole, peut-être auraient-ils eu les ressources et les moyens d'intervenir avec efficacité et d'empêcher de graves dommages comme ceux qui se sont produits justement parce que les diverses agences fédérales sur la côte ouest n'ont pas su prendre les mesures requises.

Un homme qui habite dans ma circonscription, M. Bedford, a fait une excellente suggestion. Il a mis au point une méthode pour placer des chalands chargés de copeaux et de déchets de bois le long de la côte ouest de l'île de Vancouver. Cette ressource est déjà disponible dans la région. Les copeaux et déchets de bois absorbent facilement les éléments légers du pétrole; ils sont faciles à ramasser et à brûler avant que la nappe de pétrole crée un problème le long de nos plages. Pourtant, ni le gouvernement provincial ni le gouvernement fédéral ne sont intéressés à écouter ce que M. Bedford a à dire. Sans enquête ouverte au public, M. Bedford n'a pas l'occasion de parler de son projet aux personnes qui se font du souci au sujet des déversements de pétrole, ni aux fonctionnaires du ministère des Transports ou du bureau qui pourraient examiner le projet et s'apercevoir que ce serait tout indiqué sur la côte ouest pour éviter les graves dommages comme ceux qu'a entraînés le dernier déversement.

Il y a aussi M. Wiley que mon collègue de North Island—Powell River a mentionné au cours du débat d'urgence. Il a conçu un procédé pour nettoyer les déversements de pétrole au large de la côte ouest de l'île de Vancouver. Lui non plus n'a pas eu l'occasion d'expliquer aux pouvoirs publics la façon dont il s'y prendrait pour nettoyer un déversement de pétrole. On pourrait le questionner et prendre note de ses suggestions pour améliorer ces techniques ou pour déployer cet équipement dans divers centres le long de la côte ouest de l'île de Vancouver. De cette façon, tout l'outillage nécessaire sera sur place si jamais il y avait un autre déversement. Comme les experts nous l'ont signalé, ce n'est qu'une question de chance. Comme l'a dit un autre de mes collègues, si nous permettons à ces pétroliers qui transportent de vastes quantités de pétrole de se rendre de Valdez, en Alaska à Cherry Point, à quelques milles seulement de la côte ouest du Canada, un environnement côtier très délicat et très vulnérable, il se produira certainement une autre catastrophe aussi importante que celle qui s'est produite récemment à Valdez.

Il ne suffit pas de savoir qui blâmer. Quelqu'un mérite certainement des reproches parce que le temps de réaction des organismes fédéraux au déversement a été trop long et la réaction elle-même, insuffisante. Nous voulons savoir où nous nous sommes trompés et ce que nous devons faire pour éviter que ces erreurs ne se reproduisent et nous savons que le prochain déversement nous causera des dommages et des problèmes beaucoup plus graves que celui qui vient de se produire sur la côte ouest de l'île de Vancouver.

Une enquête publique comporte beaucoup d'avantages dont bénéficieront les habitants de la côte ouest. Elle nous permettra de mieux faire face, la prochaine fois, aux déversements ou aux autres accidents maritimes. L'inclusion d'une telle disposition dans ce projet de loi est absolument nécessaire. Le président devrait être aussi indépendant que possible pour pouvoir ordonner la tenue d'une enquête publique afin que soient révélés tous les détails des accidents maritimes entraînant un déversement quand le ministre visé craindra de convoquer une telle enquête de peur que son ministère ne soit blâmé. La façon de réagir à un déversement et de corriger les erreurs précédentes devrait aussi être révélée en détail pour que nous puissions mieux lutter contre le prochain déversement.

• (1720)

Je partage les préoccupations exprimées tantôt par mes collègues. Je suis fort partisan de l'insertion dans le projet de loi du principe d'enquêtes publiques. Si le projet est adopté rapidement, j'espère que nous pourrons surmonter le retard pris sans raison par le ministre de l'Environnement sur cette question du déversement pétrolier. Ce retard est déjà suffisamment dommageable par lui-même. Il faudrait s'attaquer immédiatement à ces questions, pendant que les gens les ont encore à l'esprit, pendant qu'ils sont encore capables d'apporter quelque chose à une enquête publique.

J'espère que ce passage du projet de loi se fera rapidement, pour que nous puissions disposer d'un bureau qui ouvre une enquête sur ce déversement pétrolier survenu au large de la côte occidentale de l'Île de Vancouver. Au moins alors nous pourrons avoir l'enquête indépendante que nous réclamons tous.

M. Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, j'ai trois brèves questions à poser. La première porte sur un sujet d'une très grande importance. Le député de Comox—Alberni (M. Skelly) représente au Parlement les administrés du Conseil tribal Nuu-chah-nulth. Ils exécutent actuellement un marché public qui leur permet de se familiariser avec les plages. Il s'agit d'un organisme de nettoyage bénévole. Ce marché est un atout important pour la création d'un groupe de personnes sur qui l'on puisse compter lors du prochain déversement pétrolier.

Le gouvernement a refusé le même type de marché de nettoyage aux Kwagwelth, dont les plages complexes subissent la même pollution; cela leur permettrait d'acquérir une compétence technique dans le nettoyage de leur environnement. Je voudrais que le député donne son avis à ce sujet. Il est absolument nécessaire que le gouvernement traite sur le même pied les autochtones de la côte ouest qui sont victimes de ces accidents.

Richard Lucas, de la circonscription du député, est ici à Ottawa. Il assure la coordination du marché de nettoyage confié au Conseil tribal Nuu-chahnulth. Or, le premier ministre (M. Mulroney) a refusé de le voir. Le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) a refusé de le voir. Le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) et le ministre des Transports (M. Bouchard) ont refusé de le voir.

Mais il faut dire à la louange du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Epp) qu'il a pris des dispositions pour rencontrer cette personne qui a acquis des connaissances de première main. Je suggère à mon collègue, le député de Comox—Alberni, qui est également au courant de ces plaintes, que l'unique moyen qui permettrait aux gens de la côte ouest de la Colombie-Britannique de se faire entendre du gouvernement, ce serait que par chance la prochaine nappe de pétrole fasse le tour du globe, remonte le Saint-Laurent et pollue les côtes de Charlevoix. Ce serait notre seule chance d'arriver vraiment à nous faire entendre. C'est ce qu'on dit tout le long de la côte de la Colombie-Britannique.

Les personnes qui viennent ici en délégation doivent être entendues par celles qui sont chargées de tenir une enquête publique et de distribuer les ressources en vue de bien protéger les citoyens de la Colombie-Britannique. Le député de Comox—Alberni n'en conviendra-t-il pas?

M. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, compte tenu de la façon dont la question est posée et de l'auteur de celle-ci, il serait très difficile de ne pas en convenir. Toutefois, c'est là un autre problème que nous avons dû affronter par suite de ce déversement de pétrole et de la constatation que la côte ouest de l'île Vancouver était touchée. Lorsque nous avons constaté que le pétrole était sur nos rives, il a été très difficile de contacter les ministres intéressés. Nous avons essayé de les joindre par téléphone et, pour l'un d'entre eux, à son bureau de comté, à Vancouver. Il a été très difficile de les atteindre.

Lorsqu'une catastrophe pareille survient, il importe au plus haut point que les ministres responsables du nettoyage et de la question communiquent d'abord entre eux, puis contactent les députés fédéraux et provinciaux de la région et s'assurent que l'information disponible est communiquée aux habitants de la région et que la question est traitée en toute impartialité.

L'accord intervenu entre le conseil tribal Nuu-chah-nulth et le gouvernement fédéral pour la surveillance des berges me semble excellent. Il s'inspire, je crois, de précédents très valables. Par exemple, des observateurs ou des surveillants visitent tous les sites archéologiques de la côte. Il existe des surveillants de l'environnement et des pêches au ministère des Pêches et des Océans qui, en tant que bénévoles, surveillent fondamentalement ce qui se passe dans le secteur de la pêche et sont en mesure de faire rapport aux employés du ministère, afin qu'ils soient toujours bien informés, car ils ne peuvent pas toujours être en même temps partout dans la province ou sur la côte.

C'est une excellente idée d'engager les membres du Conseil tribal Nuu-chahnulth en tant que gardiens de la côte pratiquement, afin de s'assurer que le ministère soit au courant de tous les dommages subis par la côte. Il est insensé de la part du gouvernement de ne pas engager les Kwagwelth comme il l'a fait pour les Nuu-chahnulth dont les terres se trouvent dans la partie sud de l'île Vancouver, au bas de la péninsule Brooks. Le ministre laisse la partie nord de l'île Vancouver pratiquement sans

surveillance, alors qu'on devrait prévoir une surveillance semblable dans cette région.

Je ne peux vraiment pas comprendre pourquoi le ministre ne traite pas les Indiens Kwagwelth de façon aussi équitable que le Conseil tribal Nuu-chahnulth.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de débattre ce projet de loi, étant donné que je serai probablement le dernier à intervenir à cette étape-ci de l'étude du projet de loi. Je dois reconnaître que je vais m'éloigner quelque peu du sujet, comme je l'ai fait ce matin lorsque j'ai posé mes questions, car je ne suis pas un expert pour ce qui est du Bureau canadien de la sécurité aérienne. Cependant, je crois assez bien connaître la situation relativement à la déréglementation.

Selon moi, le gouvernement était mal préparé à la déréglementation et tout un éventail de coupures de presse tentent à le démontrer. Permettez-moi de vous en citer une parmi des centaines d'autres: «Un ancien pilote prétend que certaines compagnies aériennes américaines privilégient la rentabilité au détriment de la sécurité.» Selon moi, cela devient également vrai au Canada.

A mon avis, le gouvernement est aussi mal préparé face à la déréglementation que face à l'Accord de libre-Échange. Il est tout à fait regrettable que notre espace aérien ne soit pas plus sûr aujourd'hui qu'il ne l'était hier, et qu'il ne le sera demain à la suite de la création de ce nouvel organisme d'enquête sur les divers modes de transport. C'est ce qui est regrettable dans tout cela.

Notre parti est d'accord avec le principe du projet de loi, mais là n'est pas le problème. Or le projet de loi ne résoud pas le problème, qui est la déréglementation. La déréglementation n'a pas été à la hauteur de la réputation élogieuse que lui avait faite le gouvernement malgré les avertissements de tout le monde.

Réduire les coûts, c'est tout ce qui comptait. Je vous rappelle encore une fois la suppression du service d'avions à réaction dans les localités du Nord. Il n'y a pourtant pas de concurrence là-bas. Nous avons subi des hausses de tarifs, lesquels ont augmenté quatre fois en quatre mois, comme je l'ai signalé ce matin. Le billet aller retour Ottawa-Sault-Sainte-Marie, soit une distance de 450 milles, coûte presque 500 dollars. Le billet Toronto-Vancouver coûte moins cher. Aller en Europe me coûterait presque moins cher que de me rendre d'Ottawa à Sault-Sainte-Marie. C'est honteux.

La sécurité diminue chaque jour à un rythme effarant. Le programme de modernisation des radars, dont le gouvernement est extrêmement fier, me dit-on, est déjà désuet. Je tiens de source sûre que le radar canadien n'est pas compatible avec le système américain et ne permet pas de dépister les avions américains survolant les localités du Nord. Plus de 6,000 vols sont ainsi effectués chaque jour au-dessus de ma localité, ce qui nous préoccupe certes énormément.

Certains aéroports des agglomérations du Nord sont passés de la catégorie 6 à la catégorie 5, sans qu'il y ait grande différence dans les avions, mais cinq ou six personnes ont perdu leur emploi de pompier. La tragédie de Dryden est un exemple qui explique notre souci de sécurité. Une hôtesse qui a perdu la vie dans cet accident avait dit à son mari qu'elle allait très bientôt quitter son emploi si les choses ne changeaient pas. Au cours des derniers mois, la baisse de la concurrence a entraîné la perte de 14 emplois dans ma circonscription. Les employés de partenaires canadiens se retrouveront bientôt sans emploi. Air Canada a fermé une billetterie. Vous me direz que cette fermeture n'a touché après tout que deux employés qui peuvent toujours déménager à Toronto. Et cela me rappelle le régime d'assurance-chômage. J'imagine que les résidents du nord de l'Ontario et d'autres régions du pays peuvent déménager à Toronto pour se trouver du travail. Mais les gens qui ont travaillé pendant 15 ou 19 ans pour Air Canada ne veulent pas s'en aller à Toronto. Ils ne veulent pas quitter leur collectivité.

• (1730)

Après en avoir discuté, nous appuierons le projet de loi, sachant fort bien que le Bureau sera très occupé, probablement trop occupé. Nous espérons cependant de tout coeur qu'il n'ait pas beaucoup de travail.

Tous les jours, nous lisons des histoires effrayantes dans les journaux canadiens. Il y a à peine deux semaines, notre journal local publiait un article dans lequel des passagers affirmaient que le Convair n'était bon que pour la ferraille. M. KcKnight, qui vient de démissionner du poste qu'il occupait à Air Ontario, déclarait qu'on avait remarqué chez ces avions construits à la fin des années 1950 un niveau élevé de vibration. Ce genre de déclarations préoccupent grandement tous les résidents du nord du Canada.

Nous prétendons que, de nos jours, les voies aériennes ne sont plus sures. En fait, nous nous inquiétons aussi de la sécurité au sol. Le Bureau d'enquête ferait peut-être bien, à mon avis, d'examiner la situation au ministère lui-même.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions ou des commentaires? La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des transports.)

M. Cooper: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Considérant l'heure tardive et le fait que nous avons maintenant terminé le débat, je pense que si vous lui posiez la question, la Chambre serait probablement d'accord pour reconnaître qu'il est 18 heures, quitte à aborder demain matin l'étude d'un nouveau projet de loi.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu la proposition du secrétaire parlementaire. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare alors qu'il est 18 heures.

M. Gauthier: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Lorsque nous nous prononçons ainsi à l'unanimité, nous en oublions parfois les conséquences, savoir, que certains députés doivent participer à 18 heures au débat d'ajournement. Peut-être la Chambre pourrait-elle faire une pause de quelques minutes pour permettre à ces députés, qui vraisemblablement regardent la télévision, de regagner la Chambre et de participer au débat d'ajournement.

Mme Mitchell: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je tiens à ce que les députés sachent que les deux représentants de notre parti sont là et prêts à prendre la parole, si tel est le désir de la Chambre.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les secrétaires parlementaires qui représentent le gouvernement sont-ils là?

M. Cooper: Oui, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je serais disposée à modifier l'ordre, si le premier député à prendre la parole ne répondait pas à l'appel de son nom.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA – LE DÉTOURNEMENT D'AUTOBUS – L'ACHEMINEMENT DE L'INFORMATION

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, le 10 avril, j'ai soulevé la question de la prise d'otages en autocar qui a eu lieu le vendredi précédent. En résumé, j'ai demandé au solliciteur général (M. Blais) comment on avait pu perdre la trace de l'autocar pendant deux heures. De fait, le ministre a répondu qu'il ne savait pas et qu'il allait demander au commissaire de la GRC de faire enquête.

Les faits qui nous ont été rapportés jusqu'ici révèlent qu'il y a eu beaucoup de confusion entre les différents corps policiers. Selon les rapports, les policiers de Ports Canada ont été informés de la prise d'otages par un passager de l'autocar même vers 11 h 45 du matin et c'est vers 13 h 45 que l'autocar est arrivé sur la colline du Parlement. Apparemment, la GRC d'Ottawa n'avait même pas entendu parler de l'incident, mais elle a agi rapidement, de concert avec les préposés à la sécurité de la colline. Comme vous le savez, la situation a été maîtrisée efficacement, à partir de ce moment-là. Toutefois, il y a eu un intervalle de deux heures au sujet duquel des questions ont été soulevées, et j'accepte l'assurance du ministre que l'on mènera une enquête interne approfondie à ce sujet. J'attends avec impatience, comme tous les députés d'ailleurs, que le ministre nous fasse part des résultats de cette enquête. Je compte sur le secrétaire parlementaire pour nous assurer que le rapport sera présenté à la Chambre et rendu public en temps opportun.

En passant, je ne sais trop si c'est la première fois que nous donnons au nouveau secrétaire parlementaire l'occasion de remplir ses fonctions. Je le félicite de tout coeur de sa nomination et j'espère avoir bientôt l'occasion de travailler avec lui. Ma hâte n'est pas due à sa charmante personnalité, mais au fait qu'il a des opinions, du moins d'après ce que j'ai entendu, que j'ai souvent profondément désapprouvées. Nous aurons l'occasion de tirer cela au clair, je l'espère, au cours des quelques prochaines années.

La grande question qu'il faut se poser, en essayant de voir ce qui s'est passé après que les policiers de Ports Canada eurent été informés est celle de la coordonnation entre les diverses forces policières. La police de Ports Canada est l'un des 46 organismes fédéraux autorisés par la loi à exercer des fonctions policières et à agir comme corps policier.

Il y a quelques années, le secrétariat du solliciteur général du Canada a entrepris une étude sur l'application des lois fédérales. Il a présenté un rapport en 1986, qui n'a pas été publié tout de suite. On pouvait y lire qu'il régnait un chaos absolu dans les divers organismes fédéraux. La gestion était lamentable, voire totalement absente. Il n'y avait aucune règle cohérente sur les points suivants, par exemple: qui peut porter une arme, dans quelles circonstances peut-on s'en servir, quels sont les faits à signaler, comment faut-il réagir à divers incidents.

Tous ces divers organismes semblaient laissés à eux-mêmes.

Le rapport a finalement fait surface, partiellement grâce aux pressions exercées par des journalistes du *Globe and Mail* et d'autres journaux qui ont invoqué la Loi sur l'accès à l'information. Nous savons maintenant qu'un comité de vice-ministres a été créé et que le solliciteur général adjoint en assumera la présidence. En dernière analyse, il y aura des efforts de coordination.

Je dis au secrétaire parlementaire et au solliciteur général, par son entremise, que nous surveillerons ce comité très attentivement. Il sera très important que des ressources très réelles soient affectées à ce comité et qu'il ne s'agisse pas simplement d'une opération pour la forme. Cette question est extrêmement importante.

Au niveau fédéral, la coordination de nos organismes chargés d'appliquer la loi dans tout le Canada doit se faire de façon extrêmement cohérente. Comme le secrétaire parlementaire le reconnaîtra, sur la côte ouest, nous avons connu des problèmes avec les fonctionnaires chargés de la faune, qui tentaient d'appliquer la loi ou de harceler les pêcheurs, selon le point de vue où l'on se place. Ces derniers ont été poussés à porter des armes. Dans quelles circonstances ces fonctionnaires font-ils cela? Qui est chargé de tout cela? Le rapport de l'Étude de l'application des lois fédérales a indiqué que personne ne l'était. Il est très important que le gouvernement fédéral prévoie immédiatement des ressources suffisantes pour mettre en oeuvre les recommandations du Rapport EALF et pour les mener à bonne fin. Cela ne peut pas attendre. Nous insisterons pour que l'on fasse régulièrement des rapports au Comité permanent de la justice et du solliciteur général. Il faut le faire, et je compte sur le secrétaire parlementaire pour nous promettre que cela se fera et que nous entendrons parler régulièrement des progrès réalisés à cet égard.

• (1740)

Je voudrais parler d'un autre rapport pertinent, celui que le Sénat a fait il y a deux ans. Après l'assassinat s'inscrivant dans le contexte du conflit qui oppose l'Arménie à la Turquie, le Sénat a fait un rapport, et j'en ai vu un exemplaire. On y recommande notamment, et cela remonte à deux ans, de charger le cabinet du solliciteur général de coordonner les interventions en cas de prises d'otages. C'était une recommandation très claire et précise.

J'ai posé la question suivante au secrétaire parlementaire. La recommandation a-t-elle été mise en oeuvre? Le nouveau solliciteur général (M. Blais) comprenait-il le rapport lorsqu'il est entré en fonctions, c'est-à-dire en février? A-t-il fait le nécessaire pour mettre les recommandations en oeuvre? Sinon, pourquoi? Le fera-t-il?

Il faut s'en occuper et le gouvernement doit s'engager dès à présent à ne plus tolérer les prises d'otages ni une telle confusion dans l'application des lois; il faut que le gouvernement nous promette aujourd'hui même que le cabinet du solliciteur général prendra ce problème au sérieux et qu'il fera immédiatement le nécessaire.

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Je souhaite la bienvenue au député de Victoria (M. Brewin) comme critique pour les questions concernant le solliciteur général et je le remercie pour ses compliments réservés. Je sais que chaque fois qu'il m'adresse un compliment, c'est qu'il mijote quelque chose. Nous verrons plus tard.

M. Wappel: Mauvais calembours!

M. Friesen: Le député a raison, les organismes chargés de l'application des lois qui sont intervenus ici, à Ottawa, méritent tous nos compliments. La GRC et la police d'Ottawa ont très bien collaboré. Nous leur sommes reconnaissants que l'incident n'ait pas dégénéré.

Je regrette que le député ait soulevé la question pendant le débat d'ajournement d'aujourd'hui. Il pose une question très légitime sur la coordination des organismes chargés de faire appliquer les lois. Les journaux ont fait état d'un manque de coordination entre le début de la prise d'otages et son dénouement, ici, à Ottawa. La population aussi se pose des questions sur le manque de communication ou les délais de communication entre le début et la fin de l'incident.

Le député a fait allusion au rapport de l'Étude de l'application des lois fédérales. Comme il l'a précisé, plus de 40 agences gouvernementales y ont participé. Je le répète, je regrette que le député ait soulevé la question si peu de temps après les événements, parce qu'il s'agit d'une affaire sérieuse qui mériterait une réponse complète. Cependant, la question a été posée à la Chambre il y a une semaine seulement et, en toute équité, le député ne peut pas s'attendre à obtenir une réponse complète si rapidement. Nous pouvons répondre partiellement au député, mais s'il veut une réponse plus satisfaisante, il devra attendre que l'Étude de l'application des lois fédérales ait porté ses fruits et que l'enquête soit terminée. Je sais que la réponse souhaitée par le député c'est l'assu-

rance que des leçons ont été tirées de l'incident et qu'un rapport satisfaisant sera établi.

Je n'en fais pas le reproche au député, car nous en sommes au début de la session. Je lui dis cependant qu'une semaine est bien peu quand nous avons affaire à toute une variété d'organismes qui ont pris part à cette opération.

Je prends son observation très au sérieux. Il est important que les Canadiens aient l'assurance que ce genre d'acheminement de l'information et d'intégration se fera. Lorsque les organismes collaborent, à la suite des recommandations du Rapport EALF, il est important que l'information circule. Je donne au député l'assurance que je serai heureux de collaborer avec lui pour veiller à ce que ces organismes collaborent ensemble de façon coordonnée afin que les Canadiens aient confiance dans l'intégration de tous ces organismes.

L'IMMIGRATION—L'ARRIÉRÉ DES DEMANDES DE STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion, pendant le débat d'ajournement, de soulever de nouveau une question que j'ai posée au gouvernement, plus précisément à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall), le 11 avril. La question portait sur l'arriéré des demandes de statut de réfugié dont le gouvernement n'a absolument pas tenu compte au moment d'établir sa liste de priorités pour la dernière session et pour la présente session.

Il convient de signaler que, lorsque le gouvernement a accédé au pouvoir en 1984, l'arriéré touchait de 8 000 à 10 000 personnes. A ce moment-là, le gouvernement libéral avait chargé le rabbin Plaut de recommander des modifications à apporter au système pour empêcher l'arriéré de s'accroître davantage.

Au moment même où nous examinons cette question ce soir, l'arriéré touche environ 110 000 personnes au pays. C'est absolument honteux que le gouvernement ait laissé cet arriéré prendre de telles proportions.

Le 28 décembre dernier, le gouvernement a porté l'insulte à son comble lorsque la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé des mesures visant à traiter rapidement cet arriéré. Il y a quelques semaines, le 31 mars, le gouvernement a annoncé, à l'occasion d'une conférence de presse, qu'on n'avait pas encore commencé le traitement de l'arriéré. Pendant trois mois, absolument rien n'a été fait pour régler cette situation qui ne cesse d'empirer et, par surcroît, le gouvernement a laissé entendre qu'on ne pourrait pas commencer le traitement avant l'été au plus tôt.

Les Canadiens, mes collègues de ce côté-ci de la Chambre et moi-même, commençons à nous demander si la ministre ne nous convoquera pas à la fin de l'été pour nous dire que le traitement de ces demandes commencera à Noël ou l'an prochain. Il est grand temps, à mon avis, que le gouvernement commence à régler un peu cet arriéré. Cette situation est délicate non seulement parce qu'elle discrédite notre système, mais parce qu'elle est très injuste pour 110 000 personnes, dont certaines sont au pays depuis deux ou trois ans, qui attendent, loin de leur famille, de savoir ce que l'avenir leur réserve. Si elles sont acceptées, c'est bien. Mais si elles sont refusées, elles seront alors expulsées et devront repartir à zéro.

Il ne sied guère au gouvernement de rejeter sans cesse la faute sur l'opposition, le peuple, les Églises ou les services sociaux alors que les ministériels n'ont qu'à se regarder dans un grand miroir pour le savoir.

Je ne saurais dire combien de fois nous avons proposé au gouvernement de procéder à une révision administrative, ce qu'il a refusé, et de faire preuve de compassion en s'efforçant d'accélérer le traitement des demandes accumulées dont le nombre a augmenté au lieu de diminuer. Il ne fait que saper la confiance qu'inspire notre système.

Je prie le secrétaire parlementaire, qui répondra au nom de la ministre, de s'occuper de ce dossier. Nous en avons assez de nous faire répondre qu'on s'occupe du problème. Que les choses avancent. Qu'il faudra un peu de temps avant que les modalités administratives ne prennent forme. Cela ne fait ni une semaine, ni un mois ni deux mois que nous en parlons. C'est un problème qui perdure depuis près de trois ans.

• (1750)

[*Français*]

Madame la Présidente, je pense que c'est une situation tragique pour la majorité des candidats qui nous viennent de la province de Québec et de l'Ontario. C'est une tragédie pour les familles de ces personnes. C'est une tragédie pour notre système de réfugiés. C'est une tragédie pour notre pays à cause du fait qu'il n'est pas capable de donner de réponse à ces personnes, de donner un avenir à ces personnes. En même temps que ce gouvernement dit que nous avons besoin de plus de gens, plus d'immigration, il ne fait rien avec ce *backlog*, et il est très négatif face aux nouveaux requérants.

Alors, je pense, avec mes collègues du parti libéral, que nous avons un *backlog* humain, un *backlog* de candidats dans notre pays qui attendent une réponse d'action réaliste et sensible de la part de ce gouvernement.

C'est pour cette raison que nous avons fait des pressions lors de la campagne électorale, l'an dernier. De plus, nous avons fait des pressions en comité, et à la Chambre au cours de la période de questions orales, afin d'améliorer cette situation.

Maintenant, nous ne recevons pas de réponse de la part du gouvernement qui soit satisfaisante pour ces personnes faisant partie du *backlog*.

J'espère que la réponse du secrétaire parlementaire pourra donner un peu d'espoir à ces personnes, un peu de confiance en notre système. J'espère que nous recevrons cette réponse aujourd'hui même.

[*Traduction*]

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, quand le député saura de quel côté il veut se brancher, j'espère qu'il en avisera les Canadiens.

Il y a un an et demi, quand nous discutions les projets de lois C-84 et C-55, ce député et ses collègues ont fait tout ce qu'il ont pu pour paralyser nos travaux, à une époque où les prétendus réfugiés affluaient au pays à la cadence de 2 000 par mois. Oui, 2 000 par mois, et ce député a fait ce qu'il fallait avec ses collègues pour que le projet de loi, adopté ici en septembre, ne franchisse pas le Sénat avant le mois de juin suivant. Et le voilà maintenant qui demande pourquoi le gouvernement ne fait rien au sujet de l'arriéré dont il est en partie responsable. Voudrait-il nous dire où il veut se brancher? Qu'il se décide.

Je suis heureux de constater que tout le monde ne pense pas comme lui au Canada. Je le renvoie au *Globe and Mail* d'hier, à la chronique de Jeffrey Simpson qui disait:

> Les quatre avocats torontois qui braillent constamment au sujet des politiques d'immigration du Canada—Lorne Waldman, Mendel Green, Barbara Jackman et Marshall Drukarsh—jugent que le programme de liquidation de l'arriéré est «pas pratique, pas correct et pas humain.» Ils trouvent immoral que le Canada puisse expulser des milliers de gens qui de leur propre avis, «ne présentent pas un minimum de fondement à invoquer les motifs humanitaires etc.».

Il est bien certain que nous pourrions accélérer le processus. Mais s'il nous arrivait la moindre erreur, ce député crierait à qui voudrait l'entendre que nous violons les droits individuels de quelqu'un. Il serait le premier à intervenir en Chambre pour nous reprocher de ne pas faire notre boulot. Alors nous allons en faire un système qui marche; ça marche déjà. Il devrait savoir que le nombre de demandes bidon a diminué. Ça marche. Entre-temps, le processus est institué, nous recevons les demandes. Il sait que les voies de recours fonctionnent. Ce qui l'embête, c'est que les projets de loi C-84 et C-55 font ce qu'il faut, que les vrais réfugiés peuvent entrer au Canada, comme il se doit, mais que les faux réfugiés se voient claquer la porte au nez et que le système fonctionne.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Prince George—Bulkley Valley (M. Gardiner).

LES FORÊTS—LES ACCORDS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX—LA RESPONSABILITÉ DE LEUR APPLICATION—ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE SOUMETTRE LA QUESTION À LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Merci, madame la Présidente. Je participe au débat d'ajournement d'aujourd'hui pour donner suite à certaines questions que j'ai posées le 10 avril au ministre d'État aux Forêts (M. Oberle) au sujet surtout de l'administration des accords en matière de foresterie conclus avec les provinces, du financement de ces accords, de la création du ministère et d'une importante étude dont j'ai parlé. J'ai hâte d'entendre les commentaires du secrétaire parlementaire ce soir.

Pour commencer, voici quelques commentaires. Je reviens d'un colloque actuellement en cours, sous le parrainage de monsieur le Président, sur le rôle et la responsabilité du Canada dans la situation critique à laquelle font face les forêts tropicales et tempérées du monde. La Chambre et tous les Canadiens peuvent en conclure que la foresterie est une question mondiale autant que canadienne.

Le point que je soulevais dans ma question, c'est que d'après les rumeurs qui circulaient durant la campagne électorale de novembre, les accords de foresterie conclus avec la Colombie-Britannique et avec d'autres régions du pays seraient administrés par les agences de coordination créés par le gouvernement: Je pense en particulier à l'Office de diversification de l'économie de l'Ouest dans l'ouest du Canada, à l'Agence de promotion économique

du Canada atlantique dans les Maritimes et à l'agence fédérale du nord de l'Ontario.

En posant ma question au ministre, le 10 avril, je voulais obtenir l'assurance que son ministère seul continuerait à administrer ces accords de foresterie. Il est essentiel que la principale industrie du Canada ait son propre ministère et que ce dernier soit le principal administrateur de ces accords.

En même temps, j'ai soulevé l'importante question de la nécessité de financer adéquatement ces accords. Les députés n'ignorent pas que six accords fédéraux-provinciaux ont déjà expiré au Canada. Il est scandaleux que les ministres ne se soient pas donné la peine de mener des négociations officielles afin de reconduire ces accords au lieu de les laisser expirer. Bien sûr, aujourd'hui, on nous dit d'attendre le budget du 27 avril. Cela me fait peur. Et à juste titre, je crois, étant donné que pas plus tard que le 10 avril dernier, le ministre d'État me disait ici, après avoir présenté ses observations, que le budget serait de nature à me réjouir. Et voici qu'il laisse entendre aujourd'hui que les accords devront tenir compte des nouvelles compressions budgétaires. Je parie que le ministre des Finances (M. Wilson) s'est entretenu avec le ministre d'État chargé des Forêts et que c'est lui qui dirige ce ministère. Cela n'est tout bonnement pas satisfaisant au Canada.

Une autre question qui a été débattue à la Chambre et certes au cours des tournées politiques et de deux campagnes électorales, c'est la création d'un véritable ministère des Forêts grâce à l'adoption d'une Loi nationale sur les forêts. On nous dit que le premier ministre (M. Mulroney) a écrit des lettres et que cela va se faire et qu'il y a fait allusion tout récemment en nommant le ministre d'État. Je crois que le ministre et le premier ministre nous doivent des explications sur les intentions réelles du gouvernement, surtout après ce que le ministre lui-même a dit en parlant de la création de ce ministère, et je cite ici le *Prince George Citizen* du 31 janvier dernier: «Toutefois, ce n'est pas une priorité pour le gouvernement». Voilà le gouvernement et le parti qui ont promis de créer un ministère à part entière pendant deux campagnes électorales et depuis je ne sais trop combien d'années. Mais le discours du Trône ne fait aucunement mention de la création d'un tel ministère. Nous méritons mieux, madame la Présidente, et nous allons continuer de faire pression sur le ministre et le premier ministre pour que ce projet de loi soit déposé dans les meilleurs délais.

Quand j'en ai parlé au ministre, et j'ai parlé de beaucoup de choses lorsque j'ai eu l'occasion de le questionner, j'ai mentionné que son ministère était en train de préparer ou sur le point de terminer un rapport sur l'avenir des forêts canadiennes. Je suis content que nous ayons pu obtenir du ministère quelques renseignements sur cette étude. C'est une étude capitale. Elle est en préparation depuis 1966. Comme elle coûte 300 000$, vous avez une idée de quel genre d'étude il s'agit. Le rapport fait ressortir toute l'importance de l'industrie forestière pour le Canada et tout le travail que nous avons à faire à cet égard. Le ministre me dit que le rapport sortira en mai. J'ai hâte qu'il soit publié. Nous pourrons en discuter au comité permanent. Nous pourrons étudier le projet de loi portant création de ce ministère ainsi que ce que le rapport révèle sur l'avenir de l'industrie.

• (1800)

En terminant, je tiens à souligner l'importance que revêt l'industrie forestière pour ma circonscription, pour la Colombie-Britannique et pour toutes les provinces. Tous les députés de cette Chambre ont l'industrie forestière à coeur. Nous forcerons le gouvernement à respecter son programme. J'ai bon espoir qu'il continuera et augmentera son activité dans ce domaine.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Forêts)): Madame la Présidente, dans un premier temps, je m'en voudrais de ne pas souligner jusqu'à quel point il me fait plaisir, à titre de secrétaire parlementaire, de travailler en étroite collaboration avec le ministre d'État (Forêts) et député de Prince George—Peace River (M. Oberle). C'est un homme, un ministre qui est très responsable, qui est au fait de la problématique de la forêt au Canada et qui travaille à son accomplissement le plus profond et à la promotion de cette industrie qui est fort importante chez nous.

D'ailleurs, le ministre disait dernièrement—on faisait référence à l'ensemble des ententes qui avaient été signées au Canada—que le gouvernement fédéral, avec les provinces canadiennes, avait signé pour plus de 1 milliard de dollars pour la promotion de la forêt et des ententes fédérales-provinciales. On sait qu'en Colombie-Britannique, madame la Présidente, c'est l'une des ententes les plus importantes qui a été signée, et qu'elle se chiffre à plus de 300 millions de dollars.

De plus, je dois dire à mon collègue, madame la Présidente, que le gouvernement progressiste conservateur s'est engagé, avec ces ententes, à mettre énormément d'emphase sur la promotion de l'industrie comme telle. Nous sommes fiers de pouvoir dire que 80 p. 100 de

ces montants sont engagés sur le terrain, à l'intérieur de la sylviculture, à l'intérieur de la regénération.

Nous avons travaillé, madame la Présidente, à l'intérieur de ces ententes et nous en reconnaissons le bien-fondé. Nous avons travaillé et traité pour plus d'un million d'hectares, et plus d'un milliard de plants ont été transplantés. C'est une oeuvre qui est fort importante et c'est une oeuvre, madame la Présidente, qu'on doit continuer dans le futur. Et je pense que le ministre est bien conscient du fait des ententes et travaille d'une façon consciencieuse avec ses collègues de chacune des provinces.

En ce qui a trait à la province de mon collègue néo-démocrate qui a posé la question, on peut dire, madame la Présidente, que c'est une entente de 300 millions de dollars qui a généré énormément au niveau des emplois: près de 100 000 emplois ont été créés. On peut dire aussi, madame la Présidente, qu'en Colombie-Britannique cela a rapporté des dividendes importants parce que des milliers d'hectares ont été traités. Cela représente 850 000 jours ouvrables que l'entente a donnée aux travailleurs de la Colombie-Britannique.

Madame la Présidente, je pense qu'en tant que gouvernement responsable, on se doit, dans un premier temps,—et le ministre l'a souligné—de regarder la dette nationale, mais dans un même élan, on se doit aussi de regarder. . . et le ministre l'a dit, il l'a répété, d'être bien au fait de la situation, de continuer à travailler de concert avec les provinces pour promouvoir, justement, l'accroissement de cette richesse naturelle fort importante pour l'économie canadienne qu'est la forêt, et de faire en sorte qu'elle continue d'être, comme elle l'a été au cours des dernières années, une ressource importante de financement pour nos travailleurs et pour nos entreprises.

C'est de cette façon, madame la Présidente, qu'avec le ministre d'État (Forêts) qui travaille d'une façon spectaculaire pour la promotion de la forêt, que nous serons en mesure de donner à l'ensemble des Canadiens et de l'industrie canadienne de la forêt de meilleures ressources, de meilleures techniques, et ensemble, on sera capable d'aller vers l'avenir.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 05.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 19 avril 1989

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LES SPORTS

LE MARATHON DE BOSTON—ON FÉLICITE ODETTE LAPIERRE

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui rendre hommage à une athlète de pointe dont tous mes concitoyens de la circonscription de Montmorency-Orléans sont particulièrement fiers. Au cours du célèbre marathon de Boston, dont la 93e édition se déroulait le lundi 17 avril dernier, Odette Lapierre, de Beauport, a terminé au 8e rang de toutes les compétitrices et au 1er rang des athlètes canadiennes.

La performance de Mme Lapierre est d'autant plus méritoire qu'elle n'a pu s'entraîner au cours de l'hiver en raison d'une blessure à la jambe. Cela ne l'a pas empêchée de devancer au fil d'arrivée la médaillée d'or des Jeux de Los Angeles, l'américaine Jean Benoît-Samuelson, avec un temps de 2 heures 35 minutes 50 secondes.

J'invite donc mes collègues de la Chambre des communes à surveiller de près cette athlète courageuse qui représentera le Canada aux prochains Jeux du Commonwealth en Nouvelle-Zélande en janvier prochain.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LES PETITES ENTREPRISES

LES CONSÉQUENCES DE LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR ET LES MARQUES DE COMMERCE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Le rôle principal d'un député est de défendre publiquement les droits des particuliers ou des petites entreprises de ce pays dont le gouvernement se désintéresse.

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur les problèmes de Cynthia et Fred Brick, qui possèdent depuis 19 ans un très bon magasin d'ameublement dans la province du Manitoba. A cause des lacunes de la Loi sur le droit d'auteur et les marques de commerce, leur commerce est menacé par une grande entreprise canadienne de franchisage. Le ministre des Consommateurs et des Sociétés (M. Valcourt) refuse de faire quoi que ce soit.

La famille a déjà dépensé 80 000$ en honoraires d'avocats pour se défendre. Le ministre offrait son aide lorsqu'il était chargé des petites entreprises, mais il refuse maintenant de bouger le petit doigt.

Je demande au ministre, et j'exhorte les autres députés à appuyer cette cause, de permettre aux Bricks de comparaître devant le Comité consultatif sur les marques de commerce et sur les droits d'auteur, d'exposer leur cas et d'inciter le ministre à faire immédiatement le nécessaire pour que cette famille très bien et son entreprise puissent poursuivre leurs activités dans la province du Manitoba.

* * *

L'IMMIGRATION

LE SUCCÈS DU SYSTÈME D'EXAMEN DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, Jeffrey Simpson du *Globe and Mail* avait parfaitement raison dans son récent article sur le nouveau système gouvernemental d'examen du statut de réfugié lorsqu'il déclarait:

> Enfin, le Canada a un système d'examen du statut de réfugié juste et efficace. Il ne reste plus maintenant qu'à fonctionner selon ce nouveau système, sans s'arrêter aux critiques de quelques avocats de Toronto spécialisés dans les cas d'immigration.

Beaucoup de citoyens de Markham et de Whitchurch—Stouffville se sont indignés devant les graves abus qui ont été commis contre le système depuis quelques années pour téléscoper les formalités d'admission.

Le nouveau système fonctionne très bien. Comme Jeffrey Simpson le déclarait:

> Partout dans le monde les gens commencent à se rendre compte que le Canada est toujours désireux d'accueillir les vrais réfugiés, mais n'est plus d'accès facile pour les réfugiés économiques et les autres faux réfugiés.

Article 31 du Règlement

L'EMPLOI

LES COUPURES DANS LES PROGRAMMES DE FORMATION

M. Howard McCurdy (Windsor—Lake St. Clair): Merci, monsieur le Président. Hier, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall), sans son élégant cigare, a exhorté le député de Nickle Belt (M. Rodriguez) à cesser de se plaindre et à aider ses électeurs à profiter de la Planification de l'emploi afin de pouvoir obtenir des emplois plus rémunérateurs et améliorer ainsi leur situation. Ce que les politiques du gouvernement peuvent être hypocrites et complètement idiotes! Au moment même où la ministre parlait, le gouvernement coupait 13 cours de formation au collège St. Clair, à Windsor. Les inscriptions à ces cours étaient nombreuses, atteignant même le nombre maximum dans la moitié des cas. Cent personnes qui visaient ces emplois plus rémunérateurs promis par la ministre ont vu leurs espoirs s'effondrer. Ainsi, ce gouvernement, qui ne cesse de parler de compétitivité et d'une main-d'oeuvre plus instruite et mieux formée, montre que tout cela n'est pas sérieux et porte un autre coup au système des collèges communautaires déjà dangereusement affaibli par les conservateurs.

* * *

[*Français*]

L'ACCORD DU LAC MEECH

LA RECONNAISSANCE ABSOLUE DU QUÉBEC COMME SOCIÉTÉ DISTINCTE

Mme Nicole Roy-Arcelin (Ahuntsic): Monsieur le Président, alors que huit provinces sur dix ont déjà approuvé l'Accord du Lac Meech, il se trouve des prophètes de malheur à la Chambre, dans ce pays, qui agitent encore le spectre de la désunion. Aveuglés par l'irrationnel et l'illogisme, ils sont incapables de reconnaître la spécificité culturelle et linguistique de la province de Québec qui, société distincte, n'en constitue pas moins le fleuron qui fait la beauté du Canada.

Monsieur le Président, depuis le référendum de 1981, le Québec a déjà dit oui au Canada, et dans cette union démocratique volontaire, sa fidélité ne peut se reposer que sur la reconnaissance absolue de son caractère distinct par son partenaire canadien.

Monsieur le Président, au nom de mes concitoyens d'Ahuntsic, je dis à tous ceux qui veulent faire l'histoire à reculons: Le Canada sera encore plus grand en acceptant le Québec comme société distincte.

• (1410)

[*Traduction*]

LA RÉFORME FISCALE

LES CONSÉQUENCES POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'interviens à propos d'un problème que le gouvernement préférerait peut-être passer sous silence, mais qui n'échappe pas à l'attention des Canadiens. Je parle de la réforme fiscale et des nombreuses surprises qui attendent les Canadiens, surtout les personnes âgées, lorsqu'ils remplissent leur déclaration d'impôt de 1988.

Le traitement des frais médicaux, et plus précisément la conversion de la déduction de ces frais en un crédit de 17 p. 100, figure parmi les changements les plus préoccupants.

Cette conversion représente, pour les personnes âgées notamment qui paient des frais médicaux élevés parce qu'elles doivent suivre des traitements coûteux, un impôt supplémentaire de plusieurs milliers de dollars. En Ontario, une personne dont les frais médicaux s'élèvent à 30 000$ paiera 5 400$ de plus.

Pourquoi le gouvernement a-t-il établi un crédit d'impôt de 17 p. 100 au titre des frais médicaux au lieu de 29 p. 100 comme c'est le cas pour le crédit d'impôt au titre des dons de charité? Pourquoi pressure-t-il encore les personnes âgées?

Je demande au ministre des Finances (M. Wilson) de remédier à cette situation épouvantable.

* * *

LES ALIMENTS

LES VIANDES ROUGES—L'INFORMATION ERRONÉE DIFFUSÉE PAR RADIO-CANADA

M. A. H. Harry Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, vendredi dernier, j'ai entendu à mon réveil une nouvelle incroyable au bulletin de nouvelles du réseau anglais de Radio-Canada. On y disait que chaque année, deux millions de Canadiens deviennent malades et des centaines meurent d'avoir mangé des viandes rouges.

Les chiffres provenaient d'une étude des maladies provoquées par un empoisonnement alimentaire, et avaient été ajustés avec un coefficient de 350 tenant compte de l'hypothèse voulant que beaucoup de ces cas ne sont pas reconnus comme des empoisonnements alimentaires et ne sont donc pas signalés.

En tant que vétérinaire, la connaissance que j'ai de la qualité des viandes rouges produites au Canada m'a fait comprendre immédiatement que la nouvelle était erronée. Mais le consommateur moyen le saurait-il? Non. Il

ne peut pas le savoir. Le consommateur devrait savoir que les viandes rouges produites au Canada sont d'excellente qualité, mais que la mauvaise manutention de la viande ou de n'importe quel produit alimentaire peut provoquer une prolifération bactérienne et un empoisonnement alimentaire.

C'est une honte que l'industrie alimentaire canadienne et les agriculteurs canadiens soient encore une fois victimes d'une nouvelle à sensation.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIBAN—DEMANDE D'AIDE AU GOUVERNEMENT CANADIEN

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, nous voyons avec remords la détérioration de la situation au Proche-Orient. La guerre fait rage et détruit les vies et les biens.

Les Libanais sont assiégés par l'armée syrienne et chaque jour des hommes, des femmes et des enfants innocents sont sacrifiés. Les écoles, les hôpitaux et les usines sont bombardés sans discrimination.

Dans ma circonscription d'Essex—Kent, et dans la région avoisinante, quelque 15 000 personnes d'origine libanaise craignent pour leurs parents et leurs amis restés au pays. Autant de vies gâchées inutilement par une guerre insensée.

Je demande au gouvernement d'être ferme dans son attachement à la paix et d'en faire état aux Nations Unies. Je demande au gouvernement de prendre des mesures immédiates pour améliorer les méthodes d'immigration, assister ceux qui ne peuvent payer le transport et participer à l'évacuation des victimes innocentes vers l'extérieur des zones dangereuses.

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps est écoulé.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PROGRAMME—L'INCIDENCE SUR LE SECTEUR RURAL

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, la ministre responsable de l'assurance-chômage peut bien essayer de justifier la suppression d'avantages et la privatisation de programmes de formation, mais je vais citer un incident survenu dans ma circonscription

afin d'illustrer un des problèmes fondamentaux des travailleurs des régions rurales.

Une de mes électrices habite en dehors de la ville. Elle n'a pas d'auto et il n'y a aucun transport en commun. Elle travaille assez régulièrement et elle a pu faire de l'auto-stop pour se rendre à son bureau.

Toutefois, elle est mise à pied de temps à autre et se cherche du travail. On lui dit qu'elle n'est pas admissible aux prestations d'assurance-chômage parce qu'elle n'a aucun moyen de transport. Manifestement, c'est là un aspect de la politique élaborée par quelqu'un qui ne connaît rien de la vie en milieu rural.

Un cas semblable est celui de l'agriculteur à qui on conseille de quitter sa terre afin de devenir admissible aux prestations.

La ministre doit s'assurer que l'on tienne compte de la consultation régionale dans l'élaboration de la politique d'assurance-chômage et que les Canadiens qui vivent dans les milieux ruraux soient considérés comme une partie importante de la main-d'oeuvre, comme ils le sont, d'ailleurs. Que le gouvernement comprenne bien les besoins de tous les Canadiens.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA FERMETURE POSSIBLE DU BUREAU DE POSTE DE NEUSTADT, EN ONTARIO

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, le village de Neustadt, dans ma circonscription de Bruce—Grey, risque de perdre bientôt le bureau de poste qui le dessert depuis 120 ans.

La municipalité de Neustadt est en pleine croissance. De village agricole qu'il était, il se transforme rapidement en centre artisanal et touristique, ce qui contribue à stimuler les affaires et notamment celles du bureau de poste. C'est aussi le lieu de naissance de l'ancien premier ministre du Canada, le très honorable John George Diefenbaker. On est à restaurer la maison où il est né et cela suscite un grand intérêt dans tout le pays.

Compte tenu de la relance commerciale que connaît le bureau de poste de Neustadt, la Société canadienne des Postes a tout intérêt à lui permettre de devenir une entreprise rentable au sein même de la collectivité dont il constitue un élément essentiel.

J'exhorte le ministre chargé de la Société canadienne des Postes ainsi que la Société elle-même à laisser le bureau de poste de Neustadt continuer d'offrir à plein temps tous les services postaux qu'il offre déjà.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LE RENOUVELLEMENT DES ENTENTES AVEC TERRE-NEUVE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je voudrais savoir si toutes les ententes de développement économique et régional passées avec Terre-Neuve qui ont expiré le 31 mars dernier, seront renouvelées. Plus précisément, je voudrais savoir pourquoi le gouvernement se livre à un petit jeu économique déloyal avec la plus pauvre de nos provinces. Pourquoi n'a-t-il pas renouvelé les ententes de développement régional? Pourquoi ce gouvernement arrogant pressure-t-il les habitants de Terre-Neuve pour réduire un déficit dont ils ne sont pas responsables? Voilà la question que je pose au premier ministre.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'oserais dire au chef de l'opposition que sa déclaration est un tissu de balivernes. Le gouvernement a déjà montré combien il s'intéresse au développement économique et régional. Il a conclu avec Terre-Neuve de nombreuses ententes de coopération économique qui sont actuellement en vigueur. Il s'agit d'ententes portant sur les industries océaniques, les routes, les installations portuaires, l'élevage, l'agriculture, et j'en passe.

Le fait même qu'il soit question de ces ententes depuis une quinzaine de jours montre que le processus va bon train.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre du Commerce extérieur s'est senti mal à l'aise en entendant cette réponse. Cela se comprend. Je doute toutefois que sa patience tienne le coup dans la suite de cet échange.

L'EXPIRATION DES ENTENTES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les citoyens de Terre-Neuve et du Labrador ont l'habitude des impostures comme celle que le ministre vient de nous servir. Ils veulent savoir quel sort le gouvernement fédéral réserve à l'entente de développement minier qui prévoyait pour 22 millions de dollars d'investissements et qui a pris fin le 31 mars dernier. Entend-il la reconduire? Par ailleurs, il avait conclu avec le gouvernement de Terre-Neuve une entente de développement touristique qui prévoyait pour 21 millions de dollars d'investissements et qui a pris fin le 31 mars dernier. Entend-il la reconduire? En outre, il avait conclu avec cette province une entente en vue de mettre en valeur la péninsule Burin qui prévoyait pour 28 millions de dollars d'investissements et qui a pris fin le 31 mars dernier. Entend-il la reconduire? Enfin, il a conclu avec le gouvernement de Terre-Neuve une entente relative aux pâtes et papier qui prévoyait pour 52 millions de dollars d'investissements et qui a pris fin le 31 mars dernier. Entend-il la reconduire? Sinon, pourquoi pas? Le ministre aurait-il l'obligeance de me répondre?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, la raison pour laquelle le chef de l'opposition fait semblant aujourd'hui d'être pris d'une sainte colère saute aux yeux. On comprend sans peine l'intérêt qu'il porte tout à coup à Terre-Neuve.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Il sera intéressant de voir si son enthousiasme persistera jusqu'à la fin de la semaine.

Le gouvernement actuel n'a pas à s'excuser pour l'intérêt qu'il porte au développement régional. Comme l'a dit le premier ministre, nous avons presque doublé les crédits que nous avons alloués au développement régional de toutes les régions de l'Atlantique. Comme l'a dit le premier ministre lui-même, les rapports rendus publics aujourd'hui selon lesquels le gouvernement fédéral envisagerait d'effectuer des coupes sombres dans les crédits de développement régional en vue notamment d'harmoniser les programmes avec ceux des États-Unis sont absolument ridicules. C'est un mensonge éhonté que les gens colportent. Le gouvernement entend maintenir les engagements qu'il a pris envers le développement régional des provinces de l'Atlantique.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le premier ministre et le ministre du Commerce extérieur ont utilisé à peu près les mêmes expressions lorsqu'ils parlaient de l'assurance-chômage au cours de la dernière campagne électorale.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Les gens qui demain seront pris d'une sainte colère, ce sont les habitants de Terre-Neuve et du Labrador. Ils vont sûrement avoir leur mot à dire là-dessus.

ON DEMANDE L'ASSURANCE QUE LES ENTENTES SERONT RECONDUITES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Au cours de la dernière campagne électorale, le gouvernement a vendu à vil prix à la France le poisson de Terre-Neuve. Il effectue des coupes dans l'assurance-chômage, il bloque la réalisation du projet Hibernia, et il refuse maintenant de dire s'il entend reconduire ces accords. Je demande au ministre de répondre à cela.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je ne suis guère certain que ce soit là une question, mais j'en profiterai tout de même pour répondre au très honorable député et lui rappeler que notre gouvernement a plus fait pour aider Terre-Neuve que tout autre gouvernement de notre histoire.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1420)

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

TERRE-NEUVE—LES RÉDUCTIONS DE PROGRAMMES SIGNALÉES

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Malgré la tactique cynique du gouvernement qui a attendu pour déposer le budjet fédéral, le résultat des élections qui auront demain à Terre-Neuve, les Terre-Neuviens et tous les Canadiens savent déjà qu'ils seront durement touchés par la réduction du déficit qui est devenue l'obsession du gouvernement. Si le gouvernement ne prévoit pas de sabrer les programmes régionaux, contrairement à ce que rapporte l'*Evening Telegram* de St. John's dans son numéro d'aujourd'hui. . .

M. le Président: Que le député veuille bien poser sa question.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, si le gouvernement ne prévoit pas de sabrer dans les programmes régionaux, peut-il promettre à la Chambre et à la population de Terre-Neuve avant qu'elle ne se rende aux urnes que les programmes de développement régional de Terre-Neuve ne seront pas réduits?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'ai déjà énuméré certains accords. . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Cela ne vous a pas pris de temps. Votre liste est plutôt courte, non?

M. MacKay: En tout cas, elle est plus longue que la vôtre.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: L'intérêt que portent les députés de l'opposition aux programmes de développement régional ne peut que me réjouir. Je peux certes les comprendre de s'intéresser à cette question. Ils devraient toutefois reconnaître en toute équité que notre gouvernement a offert plus d'aide, tant au niveau du nombre que de la qualité des services, que tout autre gouvernement avant lui. Les députés de l'opposition, à l'instar des citoyens qui s'intéressent à d'autres secteurs d'activité du gouvernement, devront patienter encore quelques jours, comme le veut la procédure budgétaire réguliere, avant d'obtenir réponse à toutes leurs questions.

ON DEMANDE L'ASSURANCE QUE LES DÉPENSES NE SERONT PAS COMPRIMÉES

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, dans un article paru dans *The Evening Telegram*, le porte-parole du gouvernement estime que le budget du ministère de l'Industrie sera sabré et que seulement 250 millions de dollars de dépenses discrétionnaires iront aux programmes de développement régional, sur un budget annuel de 1,3 milliard. Le premier ministre peut-il nier ces affirmations et confirmer aux Canadiens de l'Atlantique que les dépenses en matière de développement régional ne seront pas comprimées dans le budget de la semaine prochaine?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le député devrait savoir qu'il n'y a pas grand-chose à retirer de la lecture d'articles reconstitués à partir du journal *The Toronto Star*, même s'ils sont réimprimés à Terre-Neuve ou dans l'un de ces journaux à caractère spéculatif du Haut-Canada, pourrait-on dire.

M. Crosbie: Où sont les députés de Terre-Neuve? Les cinq ont disparu. Où sont-ils passés?

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Le député se rendra compte que l'engagement. . . Monsieur le Président, je n'ai pas l'impression qu'on veut entendre la réponse.

M. le Président: Le collègue du ministre semble vouloir participer à la période des questions. Pour sa part, le ministre peut vouloir répondre aux questions.

M. MacKay: Monsieur le Président, tout ce que je peux dire à mes collègues d'en face, c'est que jamais auparavant aura-t-on à ce point favorisé le développement régional. Qu'ils attendent que le budget soit déposé, après quoi ils pourront poser leurs questions.

* * *

LES AUTOCHTONES

LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE— ON DEMANDE DE RETARDER LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Cadieux). Comme il le sait pertinemment, avant le 1er avril dernier, le gouvernement offrait aux autochtones un programme d'enseignement postsecondaire qui, au moins, était acceptable et fonctionnait. Par la suite, le gouvernement a imposé unilatéralement des modifications à ce dernier.

Le ministre a eu un entretien avec de jeunes étudiants ainsi que des dirigeants autochtones, hier, afin de discuter de la situation. A la suite de cette rencontre, le ministre a dit aux intéressés que le nouveau programme serait mis en vigueur le 1er septembre comme prévu et pourtant, il a prétendu qu'il était disposé à discuter de la question.

Étant donné que le nouveau programme du ministre est rejeté par tous les autochtones, pourquoi n'accepte-t-il pas leur position tout à fait raisonnable qui consiste à retarder la mise en oeuvre de ce programme pour l'année qui vient et à tenir entre-temps des discussions qui, on peut l'espérer, conduiront à un accord entre les autochtones et le gouvernement fédéral? C'est certes une position tout à fait raisonnable.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, comme je l'ai précisé à un certain nombre de reprises, l'année dernière, mon prédécesseur a annoncé qu'il voulait procéder à un examen des lignes directrices E-12 en vigueur à l'époque. On a fait circuler un document de travail dans tout le Canada sur toute cette question. On a également tenu des consultations qui étaient sensées avoir lieu de juillet à octobre et qui ont été prolongées jusqu'au mois de décembre. A la suite des recommandations que nous avons reçues dans le cadre de ces consultations, d'importantes modifications ont été proposées au document de travail, comme on le précise dans la politique que j'ai annoncée le 20 mars, qui a pris effet le 1er avril, mais qui, en fait, a'appliquera à compter du 1er septembre pour l'année scolaire 1989-1990.

Malgré tout, je suis disposé, comme je l'ai précisé dès le départ, à m'entretenir à nouveau avec les dirigeants et les chefs des autochtones et les étudiants, s'ils le désirent, afin d'examiner à nouveau les possibilités qui s'offrent. En particulier, s'il existe des inéquités, nous nous pencherons sur ces dernières. Cependant, dans l'ensemble, les nouvelles lignes directrices sont supérieures à celles qui étaient en vigueur à l'époque; elles sont plus généreuses et plus équitables. Si les députés examinent le document sur l'enseignement préparé par l'Assemblée des premières nations, ils s'apercevront qu'on y dit que les lignes directrices E-12 sont tout à fait inadéquates.

ON DEMANDE LA SUSPENSION DES NOUVELLES LIGNES DIRECTRICES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre sait que les autochtones avaient des propositions et des critiques à formuler au sujet de l'ancien programme mais, comme il le sait aussi, ce programme donnait des résultats et il était acceptable aux autochtones. Il n'est pas non plus sans savoir que les nouvelles lignes directrices en question ont été rejetées par tous les autochtones, de la côte ouest à la côte est. Ne voudrait-il pas, pour une fois, les écouter eux plutôt que ses conseillers d'Ottawa? Toute la question est là.

Je fais appel au ministre, dont l'attitude a été raisonnable dans ses ministères antérieurs et qui a su s'occuper de la clientèle qu'il est censé représenter au sein du Cabinet. Considérant que les autochtones, entre tous, méritent qu'on leur rende enfin justice, pourquoi le ministre ne maintient-il pas le programme actuel, ne suspend-il pas les nouvelles lignes directrices dans l'espoir de négocier un programme qui convienne à tout le monde?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je répète, monsieur le Président, que les Premières nations elles-mêmes n'étaient pas satisfaites des lignes directrices E-12. Nous avons un programme que nous croyons plus généreux et plus juste pour tous les étudiants autochtones du Canada. Le budget du programme, qui était de 4,2 millions de dollars au début, en 1975, est aujourd'hui de 130 millions pour 15 000 étudiants, ce qui donne une moyenne de près de 9 000$ par année par étudiant. Les paiements incluent les frais de scolarité, les livres, les accessoires, les frais de déplacement et une allocation de vie chère qui comprend les aliments et la garde d'enfants.

Ces nouvelles lignes directrices sont, à mon avis, meilleures que les anciennes. J'ai déjà eu quatre réunions avec les chefs au cours des deux dernières semaines et je suis tout disposé à poursuivre les consultations. Nous ferons davantage si nous le pouvons.

LE REJET DES NOUVELLES LIGUES DIRECTRICES PAR LES CHEFS AUTOCHTONES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre sait très bien que, même si les lignes directrices lui semblent acceptables, tous les chefs autochtones d'un bout à l'autre du pays les ont rejetées. Il y a sûrement parmi eux un grand nombre de personnes raisonnables qui sont visées par les lignes directrices. Le ministre devrait les écouter.

Comme il a parlé en Chambre des dépenses consacrées aux autochtones, je veux lui demander de répondre à une observation qu'un membre de la Commission canadienne des droits de la personne a formulée non pas il y a dix ans, mais la semaine dernière. Cette observation est la suivante: «Un jeune autochtone canadien a plus de chances d'être emprisonné que de recevoir un diplôme universitaire.» C'est une honte nationale. Les choses étant ce qu'elles sont, pourquoi le ministre envisage-t-il de plafonner les dépenses consacrées aux études postsecondaires? N'est-il pas mieux d'aider les autochtones à faire des études plutôt que de leur verser des prestations d'aide sociale?

• (1430)

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, de toute évidence, je suis d'accord avec l'observation que le député vient de nous citer et que le commissaire Yalden a soulevée la semaine dernière. Il reste que ce budget est 30 fois plus élevé qu'au début du programme. Nous donnons aujourd'hui en moyenne 9 000$ par an à chaque étudiant.

Si je peux rencontrer les leaders et les étudiants autochtones et obtenir les données nécessaires—et comme nous sommes tous des gens raisonnables—je demanderai des fonds supplémentaires si le besoin s'en fait sentir dans l'avenir.

* * *

LES AUTOCHTONES

LE PROGRAMME DE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE—ON DEMANDE UNE NOUVELLE DATE LIMITE

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Ces dernières semaines, à la Chambre, le ministre nous a répété qu'il a rencontré les chefs et les dirigeants des peuples autochtones. Il a déclaré les avoir écoutés, mais, de toute évidence, ce n'est pas le cas. Si le ministre était allé écouter les dirigeants des peuples autochtones, comme je l'ai fait, il aurait constaté qu'ils ne sont pas satisfaits de sa politique.

Par conséquent, au lieu de dire qu'il rencontre les autochtones alors qu'il ne les écoute pas, le ministre pourrait-il fixer une date d'échéance et la reporter au 1er avril 1990, pour donner aux Premières nations le temps de recueillir des données et d'élaborer une politique qui profitera aux autochtones plutôt qu'au gouvernement?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, comme j'ai participé à toutes ces rencontres, je puis assurer mon collègue que j'ai écouté très attentivement les autochtones. Si le député avait lui-même été très attentif, il saurait que nous accordons actuellement à chaque autochtone une subvention totale de 9 000$ par année en moyenne dans le cadre de ce programme particulier.

Comme je l'ai indiqué, un programme de consultation a eu lieu de juillet à décembre. Il nous reste encore cinq mois d'ici le 1er septembre pour examiner la politique actuelle. Je suis prêt à le faire. Je veux bien écouter, tout comme j'étais prêt à écouter hier lorsque les autochtones ont déserté la réunion.

L'INCIDENCE SUR LES PROGRAMMES D'AIDE SOCIALE

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Vu que 316 millions de dollars ont été affectés aux programmes d'aide sociale destinés aux autochtones l'année dernière et que, en raison de cette nouvelle politique, on prévoit que ce montant sera porté à 400 millions de dollars au cours de l'année qui vient, le ministre peut-il nous dire combien d'autres autochtones seront sans emploi, combien d'autres se livreront aux stupéfiants et à l'alcool et quelles répercussions cette politique aura sur le déficit pendant les années à venir?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le montant prévu dans cette politique est passé de 4,2 millions à 130 millions de dollars au cours des années. Cela prouve, à mon avis, que ce gouvernement-ci croit à l'enseignement postsecondaire.

Nous croyons également qu'il faut déborder le cadre de l'enseignement postsecondaire et chercher à atteindre les objectifs des Premières nations, qui sont l'autonomie politique et l'autosuffisance.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME—LE DÉPLACEMENT VERS LES SERVICES SOCIAUX

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. La semaine dernière, la ministre de l'Emploi a annoncé qu'elle irait puiser 800 millions de dollars dans la Caisse d'assurance-chômage, ce qui réduirait les sommes destinées aux chômeurs.

Pendant la fin de semaine, le premier ministre conservateur de la Nouvelle-Écosse, M. Buchanan, a dit qu'à cause de cette décision du gouvernement fédéral, les chômeurs devraient être pris en charge par les services provinciaux d'aide sociale, alors que la plupart des provinces n'en ont pas les moyens.

Quand le premier ministre compte-t-il rencontrer les premiers ministres des provinces à ce sujet? Sera-t-il prêt à leur offrir des crédits supplémentaires pour s'occu-

per des chômeurs qui devront se tourner vers l'aide sociale?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et l'Immigration): Monsieur le Président, je serai très brève. Je rencontrerai mes homologues provinciaux. Nous discuterons du nouveau programme et des avantages qu'il a pour les provinces. Je rappelle au député que nous avons affecté des crédits supplémentaires à ce programme pour les assistés sociaux. Ce programme est une réussite, et nous y affecterons 800 millions de dollars au lieu de 600 millions, si nous obtenons tout l'argent qu'il faut du côté provincial.

Ce programme ne fera pas augmenter le nombre d'assistés sociaux.

L'AIDE AUX PROVINCES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le premier ministre conservateur de la Nouvelle-Écosse soutient que le nouveau programme fera augmenter le nombre d'assistés sociaux. On ne peut pas amputer le régime d'assurance-chômage de 800 millions de dollars sans réduire le nombre de prestataires. Et c'est en plein ce que fait la ministre.

Nous n'avons aucune objection à ce que l'on réintègre les gens à la population active. Cependant, nous nous élevons contre les compressions budgétaires qui enlèvent aux gens le droit de payer leur nourriture et leur logement.

Je veux demander au gouvernement, plus précisément au premier ministre, puisqu'il est responsable de l'ensemble des programmes, comment les provinces pourront payer tous les nouveaux prestataires de l'aide sociale? Le premier ministre accordera-t-il des fonds additionnels aux provinces pour leur permettre de supporter le nouveau fardeau qui leur est imposé?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député oublie tout à fait que le programme d'aide sociale que nous avons financé dans le passé a permis à des gens de s'en sortir. Il y a moins de gens vivant dans la pauvreté aujourd'hui qu'il y en avait lorsque nous sommes arrivés au pouvoir et il y a plus d'emplois.

Je rappelle au député une constatation du comité parlementaire dont il faisait partie.

M. Allmand: Parles-en au premier ministre de la Nouvelle-Écosse, Barbara.

Mme McDougall: «Que l'article 39 (formation) de la Loi sur l'assurance-chômage soit modifié pour que de nouvelles dispositions plus claires aident les sans-emploi à utiliser leurs prestations pour acquérir les compétences voulues.» «L'assurance-chômage peut être plus que le simple remplacement des gains entre deux périodes d'emploi. Ce devrait être un moyen d'aider les gens à trouver un nouvel emploi meilleur et plus stable».

C'est exactement ce que le député a signé, monsieur le Président.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LE BLOCAGE DU FINANCEMENT DES PROGRAMMES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, certains ministres ont déclaré aujourd'hui que les rumeurs à propos de coupures dans les programmes de développement régional étaient fausses. Ils ont affirmé que l'aide au développement régional est plus globale que celle de n'importe quel gouvernement antérieur.

S'il en est ainsi, pourquoi le gouvernement a-t-il bloqué les renégociations d'ententes de développement économique et régional de près d'un milliard de dollars avec les provinces de la côte est à la côte ouest et jusqu'à l'Arctique?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, il y a dans le discours du Trône des paroles exprimant l'engagement du gouvernement à l'égard du développement régional comme en témoignent l'Office de diversification de l'économie de l'Ouest, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'expansion et la poursuite des programmes de développement régional dans le cadre de l'Initiative fédérale de développement économique du nord de l'Ontario (FEDNOR) et des programmes du Québec par le truchement de mon ministère.

Lors de son intervention dans le débat sur le discours du Trône, le premier ministre a réitéré l'engagement du gouvernement à l'égard de la coopération en matière de développement régional.

Telles sont les déclarations du gouvernement. Elles sont fermes. Je ne vois pas pourquoi le député ne les accepte pas telles quelles.

M. Langdon: C'est parce que, monsieur le Président, j'ai siégé ici durant les quatre dernières années et que j'ai vu des déclarations comme celles-là retournées par le gouvernement en l'espace de quelques mois.

[*Français*]

ON DEMANDE LA POURSUITE DES NÉGOCIATIONS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Pourquoi le gouvernement ne poursuit-il pas ses négociations sur les projets de sciences et de technologie rattachés à l'entente cadre signée avec le Québec l'année dernière? Pourquoi?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Nous le faisons, monsieur le Président. Le député hoche la tête. Je ne sais pas de quoi il parle ni à quoi il fait allusion.

Le fait est que nos discussions avec le gouvernement du Québec sont arrivées au bord d'une entente l'année dernière. Il y a certaines choses dont le gouvernement du Québec veut discuter à nouveau avec nous, mais il ne se plaint pas d'absence de progrès. Je ne sais pas pourquoi le député se plaint.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME—L'INCIDENCE SUR LES EMPLOYÉS DES CONSERVERIES DE POISSON

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. En raison des changements récemment annoncés à l'assurance-chômage, quelque 30 000 employés des conserveries de poisson, des femmes principalement, devront trouver d'autres emplois si ces changements sont adoptés. A Terre-Neuve, les travailleurs des conserveries de poisson reçoivent des prestations. Si l'on remonte le nombre minimum de semaines ouvrant droit à des prestations, où ces travailleurs trouveront-il de l'emploi pour avoir droit à l'assurance-chômage? La ministre pourrait-elle nous garantir que les Canadiens de la région atlantique ne seront pas jetés à l'assistance sociale?

• (1440)

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, notre gouvernement a créé plus d'emplois dans la région atlantique que n'importe lequel dans l'histoire du Canada.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Je voudrais rappeler au député que ce programme donnera 15 millions de plus à la province de Terre-Neuve. L'an prochain, la province recevra donc 15 millions de plus.

Je vais vous citer le *Gander Beacon* de Terre-Neuve:

> . . . 18 personnes de la région de Gander-Fogo-Lewisporte viennent de terminer avec succès un programme de formation de six mois, financé par le gouvernement fédéral.
>
> Ce programme, organisé par la Newfoundland Career Academy, a formé 18 jeunes personnes pour des carrières dans la banque, l'administration ou le commerce de détail.

L'administrateur local disait:

> Tous ceux d'entre nous qui ont participé au progamme sont heureux des résultats.

Des voix: Bravo!

DEMANDE DE DÉTAILS SUR L'EXAMEN

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, pour rester avec les pêcheurs, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration confirmait le 11 avril qu'il y aurait un examen de l'assurance-chômage telle qu'elle s'applique aux pêcheurs.

Nombre d'entre eux ne sont pas au courant de cet examen et ne savent pas ce qu'il comportera. Ils s'inquiètent de ce qu'il leur arrivera. La ministre pourrait-elle expliquer à tous les pêcheurs en quoi consistera cet examen, quand il aura lieu et quand nous pouvons espérer des résultats.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne m'attarderai pas sur le fait que l'on me cite tout à fait incorrectement et je dirai simplement que l'on n'envisage aucun changement en ce qui concerne les pêcheurs.

* * *

[*Français*]

LE LOGEMENT

L'EXEMPTION DE LA TAXE DE VENTE POUR CERTAINS TYPES DE LOGEMENTS—LA POSITION DU MINISTRE

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Habitation). Le ministre n'est pas sans savoir que des membres de l'Association canadienne de l'immeuble sont ici, en ville, préoccupés par la possibilité que le gouvernement impose une taxe de vente nationale dans le secteur du logement. S'il est vrai que le ministre a déclaré récemment et à maintes reprises que la nouvelle taxe de vente nationale n'augmenterait pas le coût du logement, il n'a pas pour autant convaincu les secteurs concernés.

Une voix: Il lit!

M. Martin (LaSalle—Émard): Oui, je lis bien.

Le ministre peut-il aujourd'hui donner l'assurance que cette nouvelle taxe de vente ne s'appliquera pas aux nouvelles maisons, aux maisons en revente et aux locations?

[*Traduction*]

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, comme mon distingué collègue le sait, tous ceux qui travaillent dans le secteur immobilier, les vendeurs, les constructeurs et tous les autres présentent des instances au gouvernement depuis un certain temps déjà au sujet de la taxe de vente nationale. C'est là un grand sujet d'inquiétude pour ce secteur et le gouvernement et moi la partageons évidemment. Je sais que le ministre des Finances examine de très près toutes ces instances.

Comme le député le sait, le ministre a fait en novembre une déclaration au sujet de la taxe et de son incidence sur le prix des logements. Je suis sûr que ses engagements tiennent toujours.

M. Martin: Monsieur le Président, le ministre bat en retraite, lui qui, avant les élections, s'est engagé à maintes reprises à protéger le droit à un logement abordable.

Des voix: Bravo!

LA RÉFORME FISCALE—LA POSITION DU MINISTRE

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, il y a toujours eu une pénurie de logements au Canada. Les Canadiens n'ont pas les moyens d'être propriétaires. La propriété est menacée et des milliers de Canadiens perdront toute possibilité d'y accéder si cette taxe de vente est adoptée. Le ministre de l'Habitation et le ministre des Finances ont déclaré que la réforme de la taxe de vente ne nuirait en rien aux possibilités de trouver des logements abordables.

Le ministre des Finances sera-t-il plus franc que le ministre de l'Habitation? Nous expliquera-t-il comment le prix des habitations ne montera pas si la taxe de vente est imposée? Nous dira-t-il aussi si cette taxe de vente visera les prêts hypothécaires et leur assurance, les matériaux qui entrent dans la construction des nouvelles habitations, la commission des agents immobiliers et les honoraires d'avocats? Autrement dit, nous dira-t-il que le coût du logement ne montera pas à cause de cet impôt occulte?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est un plaisir de voir mon distingué collègue en si grande forme. Je sais que cette énergie pourra lui servir dans les mois à venir.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député a posé une question sérieuse. J'ai fait des déclarations bien claires sur l'incidence qu'aura cette nouvelle taxe de vente sur le prix des logements. Je m'en tiens à ces déclarations, dont le député pourra prendre connaissance puisqu'elles sont imprimées noir sur blanc. Le député pose des questions très précises au sujet des modalités d'une taxe. Il sait pourtant que je ne puis être plus explicite pour l'instant.

* * *

REVENU CANADA

LA PERCEPTION DE L'IMPÔT SUR LES POTS-DE-VIN

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il sait que, à titre de ministre des Finances, il permet à des particuliers et à des sociétés de déduire des pots-de-vin et des dessous de table de leur impôt sur le revenu. C'est tout à l'honneur du ministre du Revenu national de s'être déclaré choqué par cette pratique.

Comme le ministre des Finances est responsable de la politique fiscale au Canada, trouve-t-il, à l'instar de son collègue, que cette pratique est très choquante et y mettra-t-il fin sans délai?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai dit hier que j'étais choqué par l'interprétation de la loi contenue dans une circulaire publiée pour la première fois en 1976 par l'ancien gouvernement libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: J'ai aussi déclaré que je me renseignerais à ce sujet. Depuis hier, j'ai eu l'occasion d'étudier personnellement la situation et j'estime que l'interprétation n'est pas seulement choquante, mais aussi moralement inacceptable. En conséquence, après en avoir discuté avec certains de mes collègues du Cabinet, notamment le ministre des Finances, nous avons conclu que le gouvernement apportera les modifications législatives afin que Revenu Canada puisse corriger le libellé de l'interprétation.

Je retire donc cette circulaire aujourd'hui et nous procéderons au remaniement du texte conformément aux modifications législatives.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa diligence. Le premier ministre pourrait en tirer une leçon.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LE COÛT DE L'ÉCHAPPATOIRE FISCALE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai une autre question à poser au ministre des Finances. Les Canadiens ont le droit de savoir combien cette échappatoire fiscale leur a coûté durant les dernières années.

Le ministre peut-il donner un exemple du montant que cette échappatoire fiscale permettant a la déduction des dessous de table et des pots-de-vin a fait épargner aux particuliers et aux sociétés pendant les quatres années où il a été ministre des Finances?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le ministre du Revenu national a dit très clairement que cette question nous a été signalée hier. Nous avons effectué des changements et nous en avons fait l'annonce un jour plus tard. Cela donne au député une très bonne idée de l'importance que nous accordons à cette question d'échappatoire fiscale, aux situations qui nous choquent. Nous nous sommes efforcés de les faire disparaître de notre régime fiscal. Je tiens à répéter que je remercie le député pour son appui.

Le député a demandé quel est le montant du coût fiscal. A mon avis, il ne s'agit pas d'une somme importante, car ce n'est certainement pas la façon de faire des affaires au Canada, et, à l'avenir, cela n'aura aucune importance du point de vue de la Loi de l'impôt.

* * *

[*Français*]

LES MINES

LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT MINÉRAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. L'Entente Canada-Québec sur le développement minéral a relativement bien répondu aux objectifs qui avaient été fixés. Cette entente se termine en 1990.

Monsieur le Président, ma question est la suivante: Le ministre peut-il nous indiquer si cette entente sera reconduite et si elle inclura le financement d'un laboratoire de recherche minière par Canmet en Abitibi-Témiscamingue?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député s'intéresse de près au développement minier au Canada, particulièrement dans le nord du Québec. Je lui rappelle que l'Entente Canada-Québec sur le développement minéral vient à expiration en 1990. Cette entente a permis de mettre au point des techniques de pointe, notamment dans la circonscription du député, qui a joué un rôle très important dans ce dossier. Je l'en félicite et je tiendrai certainement compte de ce qu'il vient de dire.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LES MINORITÉS VISIBLES—L'EMBAUCHE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Aujourd'hui, on parle d'égalité pour les Canadiens. L'année dernière, presque 17 p. 100 de toutes les demandes d'emploi auprès de la Fonction publique parvenaient des minorités visibles. Cependant, les minorités visibles formaient moins de 5 p. 100 du recrutement total de la Fonction publique. Qu'est-ce que le ministre entend faire pour mettre fin à cette discrimination flagrante?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, pour répondre à mon honorable collègue, j'aimerais citer certaines statistiques qui découlent essentiellement des programmes qu'on a mis en place depuis 1985 pour l'équité en matière d'emploi. Par exemple, on peut parler des femmes qui sont cadres, qui occupent des postes supérieurs, où il y a eu augmentation de 7,3 p. 100 à 10,3 p. 100; pour les autochtones, de 1,5 p. 100 à 1,6 p. 100; pour les personnes handicapées, de 1,5 p. 100 à 2,6 p. 100. Pour les minorités visibles, on a presque doublé, en passant de 1,7 p. 100 à 2,7 p. 100. Alors, nos politiques fonctionnent. Je dois admettre que cela avance lentement, mais, comme dans toute politique qui touche le personnel de la Fonction publique, ça prend un certain temps avant que des améliorations ne puissent être réalisées. Mais je pense que, sur une période de deux ans, c'est déjà beaucoup.

[*Traduction*]

LES AUTOCHTONES ET LES MINORITÉS VISIBLES

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le ministre essaie de nous jeter de la poudre aux yeux avec ses statistiques et ses programmes inefficaces. Il connaît très bien les conclusions de la Commission

des droits de la personne. Le nombre d'employés autochtones dans les ministères fédéraux est ridicule. Les femmes qui exercent des professions libérales dans la fonction publique forment moins du quart des effectifs.

Des voix: Posez votre question!

Mme Catterall: On trouve très peu de membres des minorités visibles parmi les cols bleus.

Une voix: J'ai l'impression d'entendre un discours.

Mme Catterall: Il est cruel et trompeur d'encourager les gens à postuler des emplois. . .

M. le Président: La députée est priée de poser sa question.

Mme Catterall: Comment le ministre peut-il expliquer qu'en 1988, on a engagé 12 p. 100 de tous ceux qui ont sollicité des emplois dans la fonction publique, mais seulement 3,3 p. 100 des candidats membres des minorités visibles? Quelles mesures concrètes le ministre compte-t-il prendre dans l'immédiat pour mettre fin à la discrimination à l'endroit des minorités visibles et des autochtones dans les services de recrutement?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Le gouvernement tient beaucoup au principe de l'équité en matière d'emploi. Je crois que nous en avons donné la preuve, ce que les statistiques confirment d'ailleurs. Nous allons renouveler nos efforts pour que tous les groupes cibles—je crois que la députée a mentionné la plupart d'entre eux—soient traités et représentés de façon équitable. C'est d'ailleurs l'objectif de la politique en place.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIBAN—LA SITUATION CRITIQUE DES RÉFUGIÉS

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Hier, lorsque j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ce que le gouvernement faisait pour venir en aide aux milliers de réfugiés libanais qui ont fui vers des pays voisins, il a répondu:

> Je ne veux réduire en rien la responsabilité du Canada envers les autres pays.

Or, monsieur le Président, s'il ne fait rien, il réduit la responsabilité du gouvernement.

Je demande encore une fois au premier ministre: Que fait le gouvernement pour venir en aide aux réfugiés qui ont quitté le Liban?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré hier qu'il suit de près la situation au Liban et que nous faisons tout en notre pouvoir pour apporter notre aide. En réponse à un appel spécial du Comité international de la Croix-Rouge, nous donnons 500 000 dollars au Liban. Aux Nations Unies, notre mission est de consulter les cinq membres permanents du Conseil de sécurité pour déterminer ce qui pourrait être fait au profit du Conseil. Nous serions prêts à appuyer toute proposition de réunion du Conseil de sécurité au Liban, si cette réunion pouvait sembler utile. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a dit hier, nous faisons tout en notre pouvoir pour remédier à la situation.

L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES CONSULAIRES CANADIENS

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, voilà qui illustre parfaitement bien que le gouvernement ne fait pas assez pour les réfugiés libanais. Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Depuis que les combats ont repris de plus belle au Liban le mois dernier, des milliers de gens ont fui, mais davantage sont pris dans Beyrouth sans nourriture, sans eau et sans électricité. Les bombardements continuent. Que fera le premier ministre pour rendre les services consulaires plus accessibles aux Libanais? Il sait qu'il ne peut pas leur demander de se rendre à Damas. Acceptera-t-il les suggestions faites par mes collègues d'Essex—Kent et de Montréal—St-Denis en ouvrant un bureau temporaire à Chypre et en assurant le transport sûr des réfugiés libanais désirant émigrer au Canada?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense qu'il importe que le député sache que, le 6 avril dernier, nous avons décidé de ne renvoyer personne au Liban. Qu'il sache que j'ai demandé aux fonctionnaires de mon ministère d'examiner tout ce qui peut être fait en vertu de nos programmes actuels pour offrir nos services aux réfugiés en question. Je tiens également à souligner que des organismes privés pourraient nous seconder, et nous comptons sur eux pour aider les réfugiés du Liban.

LA DÉFENSE NATIONALE

DEMANDE DE MORATOIRE POUR CE QUI EST DE LA POURSUITE DE MANIFESTANTS AUTOCHTONES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il doit certainement être au courant du jugement par lequel la Cour provinciale terre-neuvienne a acquitté quatre manifestants innus des accusations portées par la Couronne. Je voudrais demander au premier ministre si le gouvernement veut s'engager aujourd'hui à ne pas faire appel de la décision du tribunal provincial, à abandonner les poursuites contre les autres manifestants, à imposer un moratoire sur les essais en vol à basse altitude et à conclure avec les Innus l'arrangement recommandé par le jugement.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois savoir que le magistrat ayant rendu sa décision, l'initiative revient maintenant aux pouvoirs provinciaux, qui ont la charge de l'administration de la justice sur le territoire de la province de Terre-Neuve et du Labrador. Je crois savoir qu'il appartiendrait aux procureurs publics de la région d'agir en tenant compte des conseils qu'ils vont donner, je suppose, à la Couronne.

LES VOLS MILITAIRES À BASSE ALTITUDE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Voici l'occasion pour le gouvernement fédéral de faire preuve d'initiative. Nous savons tous que les poursuites ont été entamées à la suite d'une plainte déposée par le ministère de la Défense nationale. Il s'agit d'une base des forces armées canadiennes. Les vols à basse altitude s'y effectuent par application d'une politique fédérale canadienne. Il est temps que le premier ministre assume ses responsabilités en la matière et qu'il réponde aux questions que je lui ai posées aujourd'hui en Chambre. Nous savons par ailleurs que le ministre de la Défense nationale assiste à Bruxelles à une réunion d'un groupe de planification de l'OTAN. Le premier ministre ne voit-il pas là l'occasion de donner instructions à ce ministre d'informer nos alliés de l'OTAN que rien ne va plus, que les essais en vol à basse altitude sont devenus intolérables chez nous?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue m'interroge au sujet de l'administration de la justice. Ce que sa deuxième question donne à entendre c'est qu'il faudrait intervenir et tenter d'ordonner au procureur général de Terre-Neuve et du Labrador de faire telle ou telle chose. Il est bien évident que cela ne se fait pas dans l'administration de la justice. En ce qui concerne l'OTAN ou les vols à basse altitude, il s'agit de tout autre chose. Cela va se régler par des voies entièrement différentes.

• (1500)

Le but cherché c'est évidemment la justice et l'équité pour les autochtones du Labrador, ainsi que la croissance économique et l'expansion pour les gens qui ont besoin de travailler au Labrador. Voilà ce que nous cherchons à réaliser.

* * *

LES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-RETRAITE

ON DEMANDE UNE GARANTIE AUX TERMES DE LA LOI

M. J.W. Bird (Fredericton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés.

Comme beaucoup de députés le savent, le créancier ne peut pas présenter de réclamation pour mettre la main sur les épargnes investies dans un régime enregistré et administré pas une société d'assurances. Sauf erreur, c'est conforme aux dispositions législatives sur l'assurance. Cependant, en cas de faillite ou d'incident de nature similaire, il peut faire saisir l'argent placé dans un régime enregistré d'épargne-retraite administré autrement, par une société de fiducie, par exemple.

Beaucoup de Canadiens considèrent les REER comme le mode ultime d'épargne. C'est pourquoi la sécurité de leurs revenus de retraite ne devrait pas être en jeu, quelles que soient leurs autres obligations financières.

Quand le ministère va entreprendre la réforme des lois traitant de la faillite, tel que promis dans le discours du Trône, sera-t-il sérieusement question de ne plus considérer les fonds d'un REER comme étant saisissables, de la même façon qu'ils sont protégés du créancier en vertu des dispositions législatives sur l'assurance?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Consommateurs et des Sociétés): Monsieur le Président. . .

M. Boudria: Oui ou non.

M. Valcourt: C'est à peu près tout ce qu'on peut répondre.

M. Boudria: Je n'aurais pas pensé qu'on pouvait répondre oui et non en même temps.

M. Valcourt: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question, car il s'agit d'un sujet important. Comme le gouvernement l'a annoncé dans le discours du Trône, nous allons modifier la Loi sur la faillite. Nous savons que beaucoup d'autres gouvernements ont déjà essayé de le faire, mais sans succès. Espérons que, forts de la collaboration de tous les députés, nous pourrons modifier, au cours de la présente législature, cette loi importante pour tous les Canadiens.

Certes, nous allons étudier la question soulevée par le député, car elle est importante.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, je tiens à déposer le rapport annuel de la Commission canadienne des grains pour l'année 1988, dans les deux langues officielles.

Conformément au paragraphe 67(4) du Règlement, ce document est renvoyé d'office au Comité permanent de l'agriculture.

* * *

LE BUDGET

INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(2) du Règlement, je demande qu'une motion relative à la présentation d'un exposé budgétaire soit inscrite à l'ordre du jour du jeudi 27 avril prochain.

J'ai à présenter une autre motion qui se lit comme ceci:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, à dix-sept heures, le jeudi 27 avril 1989, le Président interrompe les travaux dont la Chambre sera alors saisie et passe sur-le-champ à la prise en considération de l'article nº 1 des travaux des voies et moyens afin d'entendre l'exposé budgétaire du ministre des Finances;

Que, immédiatement après cet exposé budgétaire, la Chambre revienne aux Affaires courantes, à la rubrique «Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement» et qu'après le dépôt et la première lecture d'un ou de plusieurs projets de loi, le Président donne la parole à un membre de l'opposition officielle au titre du débat sur l'article nº 1 des travaux des voies et moyens; et

Que la Chambre ne s'ajourne pas avant l'ajournement du débat sur l'article nº 1 des travaux des voies et moyens, et que le Président ajourne ensuite la Chambre jusqu'au jour de séance suivant.

Enfin, monsieur le Président, j'ai à présenter une troisième motion qui se lit comme ceci:

Que, le vendredi 28 avril 1989, la Chambre se réunira à onze heures, abordant à ce moment-là les Déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement, puis, de 11 h 15 à midi, les Questions orales, et ensuite les Affaires courantes ordinaires;

Que, dès la fin de l'étude des Affaires courantes ordinaires, la Chambre passera, à la rubrique des Ordres émanant du gouvernement, à l'article nº 1 des travaux relatifs aux voies et moyens (la motion relative au budget);

Que, pendant le débat sur la motion relative au budget, ce jour-là, un orateur aura la parole pour l'opposition officielle, puis un autre pour le Nouveau Parti démocratique, et que ces deux orateurs disposeront de tout le temps nécessaire pour prononcer leur discours; et

Qu'une fois le discours de l'orateur du Nouveau parti démocratique terminé, mais en tout état de cause au plus tard à 15 h 30, le Président ajournera la Chambre jusqu'à onze heures le lundi 1er mai 1989.

M. le Président: Je tiens à signaler que la motion du ministre au sujet de l'inscription à l'ordre du jour nécessite évidemment le consentement de la Chambre. Les deux autres motions ne l'exigent bien sûr pas.

M. Angus: Monsieur le Président, c'est à regret que j'invoque le Règlement. Je crois comprendre que mon leader parlementaire s'est entretenu avec le leader parlementaire du gouvernement et celui du Parti libéral. L'ennui, c'est qu'on ne nous a pas remis le texte des motions à l'avance, comme c'est l'usage. Nous appuyons la motion puisqu'elle correspond, me dit-on, à ce qui a été convenu. Toutefois, je demanderais que dorénavant on remette à l'avance au cabinet du leader parlementaire un exemplaire des motions.

M. le Président: Je remercie le député de Thunder Bay—Atikokan. Je suis sûr que quelqu'un aurait noté l'importance de son intervention.

M. Charest: Je prends bonne note de l'intervention de mon collègue du Nouveau Parti démocratique. Je veillerai à ce qu'on remette à l'avance à son leader parlementaire le texte des motions, ce qui n'a pas été le cas cette fois.

M. le Président: Je remercie le ministre.

Le leader parlementaire du gouvernement a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

L'AIDE AUX VICTIMES DE LA SÉCHERESSE

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, vu que la situation engendrée par la sécheresse de 1988 est loin d'être réglée, bon nombre des habitants de ma circonscription adressent une pétition au gouvernement pour qu'il veille à ce qu'une aide soit accordée à toutes les victimes et pour toutes les récoltes. Je crois qu'il y a un manque d'administration qui est devenu un cauchemar et c'est pourquoi de nombreux habitants de ma circonscription sont très inquiets.

Étant donné leur inquiétude, monsieur le Président, je vous présente cette pétition.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—LA COMPÉTENCE SUR LA COMMERCIALISATION DE L'AVOINE

M. Vic Althouse (MacKenzie): Monsieur le Président, j'ai une pétition qu'ont signé plusieurs centaines de familles d'agriculteurs du sud-ouest de la Saskatchewan, ils font valoir que la décision que le gouvernement fédéral a prise de soustraire la commercialisation de l'avoine à la compétence de la Commission canadienne du blé réduira considérablement le revenu des producteurs d'avoine du Canada, qui seront à la merci des spéculateurs.

Les pétitionnaires prient instamment le gouvernement du Canada de ne pas soustraire l'avoine à la compétence de la Commission canadienne du blé. Ils lui demandent en outre de confier également la commercialisation du colza Canola à la commission.

• (1510)

LE SERVICE DE VIA RAIL

M. Brian L. Gardiner (Prince George-Bulkley Valley): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition à la Chambre au nom d'habitants de Prince George, en Colombie-Britannique, qui tiennent à ce que l'on continue d'améliorer le service de VIA Rail dans le nord de la Colombie-Britannique.

L'EXTRADITION DE PERSONNES SOUS LE COUP D'UNE ACCUSATION OU D'UNE CONDAMNATION

L'honorable Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour présenter une pétition signée par environ 400 résidents de la ville de Strathroy et des environs qui se prévalent de leur droit séculaire de présenter un grief à la Chambre. Les pétitionnaires s'insurgent contre le fait que certains individus accusés ou reconnus coupables de meurtre ne sont pas renvoyés aux États-Unis. Il serait donc ainsi possible à certains dangereux fugitifs de se réfugier au Canada, ce qui ferait perdre confiance aux gens dans notre système judiciaire.

Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'adopter et d'appliquer les lois et les mesures nécessaires pour veiller à l'extradition immédiate des individus accusés ou reconnus de meurtre et leur retirer tout moyen dilatoire.

LA MODIFICATION DE LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par 52 résidents de la région de la capitale nationale. La pétition se rapporte aux droits à l'égalité au Canada.

Au mois de mars 1986, le gouvernement a accepté un rapport dans lequel on recommandait de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour interdire toute forme de discrimination. Comme le gouvernement n'a encore présenté aucun projet de loi en ce sens, les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'agir et d'apporter les modifications exigées à la Loi canadienne sur les droits de la personne.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je désire profiter de la présence du député de Kingston et les Îles (M. Milliken) pour signaler à la présidence l'un des avis de motion portant production de documents dont nous sommes saisis aujourd'hui, plus précisément celui qui figure en page 13, qui porte le numéro P-3 et qui a été présenté le 7 avril 1989. Lorsque j'ai étudié les avis de motion portant production de documents ce matin, j'ai constaté que l'un était nettement inacceptable pour le gouvernement. A mon avis, si l'on se reporte aux commentaires qui figurent aux pages 137 et 138 de Beauchesne, cinquième édition, il est bien évident que cet avis de motion est tout à fait inacceptable pour le gouvernement.

Quant aux trois autres avis de motion, je demande qu'ils soient reportés.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, le leader adjoint du gouvernement à la Chambre a invoqué des commentaires pour appuyer sa position. Je connais bien ces commentaires, et je les avais à l'esprit lorsque j'ai soumis cette motion à l'intention de la Chambre. J'estime de mon devoir de prendre la parole à ce sujet. Je tiens à faire savoir très brièvement que je m'attendais à ce que le gouvernement soit on ne peut plus désireux de fournir ce renseignement, étant donné les aspects dont je fais état dans mon rappel au Règlement, non seulement à cause de la gravité des allégations, mais parce que. . .

M. Charest: Règlement!

M. Milliken: J'ai moi-même invoqué le Règlement.

M. le vice-président: Le leader adjoint du gouvernement à la Chambre a la parole.

M. Charest: Je tiens à rappeler que le député de Kingston et les Îles a reconnu qu'il avait présenté cet avis de motion alors qu'il le savait inacceptable. Les commentaires de Beauchesne à cet égard sont limpides. Par ailleurs, il est évident, et le député a reconnu qu'il connaît très bien les commentaires pertinents, que les avis de motion de ce genre ne peuvent faire l'objet ni de modification ni de débat.

M. Milliken: Si seulement le ministre avait su être patient, monsieur le Président, il aurait constaté que je n'étais pas en fait en train de débattre la motion. Je disais, que je m'étais imaginé que le gouvernement serait on ne peut plus désireux de déposer les documents demandés, non seulement pour étayer la position qu'il a adoptée, mais pour aider la présidence à trancher la question de privilège qui a été soulevée la semaine dernière à la Chambre et que monsieur le Président est en train d'examiner.

M. Charest: C'est un peu prétentieux.

M. Milliken: Je m'étais imaginé que le gouvernement serait on ne peut plus désireux de se rendre utile. J'admets que le leader adjoint du gouvernement à la Chambre peut trouver cela un peu prétentieux, mais je trouve que c'est une affaire sérieuse. A mon avis, il aurait pu lui accorder un peu plus d'attention. Cela dit, je suis prêt à retirer mon avis de motion, car je reconnais qu'il n'est peut-être pas, je dis bien peut-être pas, conforme au Règlement.

M. le vice-président: La Chambre est-elle d'accord pour que le député retire la motion numéro P-3?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi C-7, Loi modifiant le Code criminel (pari mutuel), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter cet après-midi en deuxième lecture le projet de loi C-7 qui propose des modifications aux dispositions légales régissant la tenue de paris mutuels dans notre pays. Le projet de loi a été présenté au cours de la législature précédente et est par la suite resté en plan au *Feuilleton*. Il avait été précédé par un document de discussion que le ministère de l'Agriculture avait fait circuler et qui décrivait le projet de loi en termes généraux.

Le ministère en avait fait une vaste diffusion pour que les milieux hippiques et le public fassent connaître leurs réactions. Je dois dire que cette proposition a trouvé un appui général dans les milieux hippiques et suscité très peu d'objection à ce moment-là. Il me paraît important que l'on examine le projet de loi avec une certaine urgence. J'espère que j'obtiendrai la coopération et l'appui de tous les députés afin que le projet de loi soit adopté avec célérité.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Les députés n'ignorent pas que le secteur des courses éprouve des difficultés. Le projet de loi C-7 fournit un moyen de venir en aide à cet important secteur de l'économie canadienne. Je voudrais parler de certaines des difficultés que connaît le secteur des courses au Canada.

Les modifications proposées à l'article 204 du Code criminel permettront la tenue de paris mutuels sur des courses de chevaux diffusées dans des salles de paris appartenant à des associations de courses ou louées par elles. Ces salles de paris devront en outre détenir un permis délivré par les autorités provinciales compétentes. Le projet de loi a pour objet de fournir au secteur des courses de chevaux un nouvel outil de mise en marché qui contribuera à élargir l'assise économique du secteur qui rétrécissait sous l'effet de la concurrence accrue d'autres formes de divertissement et de jeux de hasard. Les emplois reliés à ce secteur sont très importants.

Des emplois seront créés et l'ensemble du secteur, y compris le nouveau segment du pari en salle, en bénéficiera. Soulignons que les salles de paris stimuleront l'emploi dans des villes où les courses de chevaux ne sont pas accessibles autrement. Il s'agit d'abord d'emplois liés à la surveillance des télécommunications, à la tenue de paris mutuels et aux concessions. Mais le secteur des services en profitera également, en particulier dans les domaines de l'entretien des installations et de la restauration. Les professionnels des chevaux pourront compter sur des prix plus élevés. Le secteur sera mieux en mesure d'absorber les coûts croissants de l'entretien des hippodromes et du soin des chevaux. Ces nouveaux stimulants permettront de maintenir le calibre des courses au Canada. D'autre part, bon nombre de chevaux canadiens pur-sang et *Standardbred* peuvent courir à l'étranger s'ils possèdent des qualités exceptionnelles. Forts d'un meilleur appui au pays, les éleveurs canadiens seront en mesure de produire des chevauxs de course de grande qualité.

Vu l'ampleur des avantages escomptés, il serait approprié que je prenne quelques instants pour décrire la dimension et l'importance du secteur des courses de chevaux au Canada.

Soulignons d'abord qu'il représente un segment important de l'industrie canadienne des chevaux. Par conséquent, la rentablité du secteur des courses de chevaux contribue directement à la santé globale de l'industrie.

• (1520)

Il contribue également à la santé globale de l'industrie en permettant une meilleure répartition des coûts de l'offre des biens et des services. L'industrie des chevaux suscite une activité économique évaluée à 4 milliards de dollars par année au Canada. Elle emploie directement 100 000 personnes, dont 42 000 dans le secteur des courses. S'y ajoutent 20 000 emplois dans les services directement liés au secteur, tels que les concessions des restauration et les ventes d'aliments du bétail, d'équipement de courses et d'autres matériels.

Les immobilisations sont considérables à l'intérieur de l'industrie des courses. Par exemple, on évalue à au moins 3,4 milliards de dollars l'ensemble de ses terrains, équipements et bâtiments. Ses immobilisations annuelles sont de l'ordre de 380 millions de dollars.

Un autre facteur important est que la balance commerciale de l'industrie des courses favorise le Canada. Les Américains misent environ 20 fois plus d'argent aux hippodromes canadiens que les Canadiens aux hippodromese américains.

En parcourant ces statistiques, on se rend compte que les courses sont une grosse entreprise au Canada. Pour certains, c'est une façon de vivre. Les courses font partie de la culture et bien des gens sont dans ce domaine par amour.

Mais les tensions et les contraintes existent aussi dans cette industrie. L'industrie des courses considère maintenant, il faut bien l'admettre, qu'une action est nécessaire pour la préserver et la renforcer. Toutefois, les États-Unis ont récemment implanté des salles de pari près de la frontière, dans l'État de New York, en Pennsylvanie, dans le Dakota du Nord et dans l'État de Washington. En outre, ils envisagent également de légaliser ces établissements au Michigan et au Minnesota.

Comme je le disais tout à l'heure, notre balance commerciale avec les États-Unis est très favorable, mais cette nouvelle concurrence pourrait la faire pencher en leur faveur.

Les éleveurs et les propriétaires canadiens de chevaux pur-sang et *Standardbred* sont beaucoup plus présents sur le marché américain que l'inverse. Cette situation tient à deux facteurs: d'une part, le nombre nettement plus élevé de possibilités de compétitions aux États-Unis; d'autre part, de meilleures perspectives de recettes dues au fait que les profits des ventes et les bourses accordées sont en dollars américains.

Depuis 1980, toutefois, de graves pressions économiques s'exercent sur l'industrie canadienne des courses. Elles s'expliquent par l'inflation, la montée des coûts et la diminution sensible des revenus du secteur.

Les autres formes de jeux de hasard, comme les loteries, sont maintenant beaucoup plus intégrées au mode de vie canadien qu'elles ne l'étaient autrefois. Les recettes de l'industrie des courses de chevaux ont fondu, tandis que celle des loteries, en particulier, ont augmenté.

En 1987, les loteries provinciales ont enregistré des ventes de 3,34 milliards de dollars, soit une hausse de 700 millions de dollars, ou 26 p. 100, par rapport à 1986. Cette croissance tient à la grande diversité des jeux offerts, et au fait que les billets sont disponibles dans plus de 34 000 points de vente dans tout le pays.

La concurrence est appelée à s'intensifier encore. Certaines provinces, dont le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique, ont déjà légalisé des formes de jeux du type casino. D'autres leur emboîteront vraisemblablement le pas. Avec le temps, ces formes de jeux et d'autres semblables aggraveront les pressions qui s'exercent sur l'industrie des courses de chevaux et ses emplois.

A titre d'exemple de ce qui pourrait arriver, arrêtons-nous à l'expérience récente de la Saskatchewan. En 1987, plus de 213 millions de dollars y ont été misés dans des casinos, des bingos et autres jeux de hasard, pendant que les loteries raflaient plus de 93 millions de dollars. La même année, le pari mutuel sur les courses de chevaux n'a obtenu que 12,5 millions. Les chiffres définitifs pour

1988 ne sont pas disponibles, mais il semble que cette tendance se soit maintenue.

D'autres paliers de gouvernement ont pris des mesures pour venir en aide au secteur. Par exemple, chaque province perçoit une taxe sur le pari mutuel. Au cours des cinq dernières années, les gouvernements provinciaux ont mis sur pied des programmes visant à retourner une partie de leurs recettes directement aux hippodromes et aux professionnels des chevaux.

Ces sommes ont été remises sous forme de bourses pour des courses de sujets d'élevage, de programmes d'amélioration de l'équipement et des immobilisations, d'aide pour la prestation de bourses ponctuelles et de programmes de publicité. Les programmes varient d'une province à l'autre, mais vu l'envergure de l'aide fournie, il est peu probable que des fonds supplémentaires de source provinciale soient offerts.

Au fil des ans, la Chambre des communes a déjà élargi ses dispositions législatives pour fournir au secteur les moyens d'améliorer sa croissance et sa compétitivité.

Par exemple, nous avons appuyé des projets tels que le pari inter-hippodromes, le pari séparé, le pari séparé sur des courses disputées à l'étranger, le pari par téléphone et la création de paris spéciaux. Tous ces projets ont amélioré la mise en marché du pari mutuel sur les courses de chevaux et ont donc, par conséquent, été d'une certaine utilité.

En 1988, le pari inter-hippodromes offert par huit hippodromes a suscité des mises de 146,7 millions de dollars, ce qui représentait une hausse de près de 13 p. 100 par rapport à 1987.

Le pari séparé offert dans 19 autres hippodromes a rapporté 21 millions de dollars.

Enfin, 18 hippodromes à travers le pays ont tenu un pari séparé sur des courses disputées à des hippodromes américains, suscitant des mises de 10,4 millions de dollars. D'autre part, le pari par téléphone implanté dans six hippodromes a totalisé des mises de 28 millions de dollars, soit un bond de 20 p. 100 par rapport à 1987.

Ces types de paris demeureront utiles. Les commissions que les associations de courses ont retenues sur ces mises supplémentaires les ont aidées à faire face à la montée continuelle de leurs frais d'exploitation et leur ont permis d'offrir des bourses plus alléchantes aux professionnels des chevaux.

Plus encore, lorsque le projet de Loi sur le pari en salle sera adopté, les professionnels des chevaux recevront l'assurance, dans les règlements d'application. D'un partenariat négocié avec les associations de courses dans le cadre du pari inter-hippodromes, du pari séparé et du pari en salle. Ils négocieront également le partage des coûts et des recettes.

D'autre part, les taux de commission des hippodromes ont été rajustés pour faire face au resserrement des marges bénéficiaires causé par l'inflation. En 1982, ce taux avait été porté à un maximum de 15 p. 100, sauf dans le cas des hippodromes les plus important, où le plafond avait été maintenu à un niveau moindre. Le taux maximum admissible avait de nouveau été relevé en 1984, puis en 1985, où il avait été établi uniformément à 18 p. 100. Mis à part un nombre restreint d'hippodromes importants, la plupart des associations de courses prélèvent actuellement une commission de 18 p. 100.

Ces ajustements signifient que les hippodromes n'ont plus de marge de manoeuvre pour relever leur commission, advenant une nouvelle montée des coûts. Les retenues totales combinées des hippodromes, des gouvernements provinciaux et de la taxe fédérale ont probablement atteint un plafond. C'est dire que même une faible majoration serait susceptible d'avoir une forte incidence négative sur le volume total des paris.

Et les gouvernements ont déjà fait ce qu'ils pouvaient. En revanche, du côté du marché, il reste encore des possibilités de mieux servir la clientèle existante.

L'objet de la présente mesure législative est d'autoriser les associations de courses à rejoindre leur clientèle dans des endroits situés à l'extérieur des hippodromes. C'est ce qu'on appelle le pari en salle. Les salles de pari permettront de présenter des courses de chevaux dans des villes dépourvues d'hippodromes. Une autre application pourrait consister à diffuser des courses en direct dans des salles de pari situées dans des zones densément peuplées, même à proximité d'un hippodrome.

La formule du pari en salle a été mise à l'essai avec succès aux États-Unis. Elle recèle un potentiel de croissance en rejoignant les clients peu assidus des hippodromes et certains nouveaux adeptes. Les salles de pari sont plus commodes pour les spectateurs et leur offrent un environnement plus agréable: elles permettent également au secteur de livrer plus directement concurrence à d'autres formes de divertissement dans la zone immédiate de la salle. Des enquêtes récentes menées aux États-Unis ont révélé qui étaient les clients des salles de pari. La moitié d'entre eux s'étaient rendus à un hippodrome de une à cinq fois au cours des douze mois précédents. Trente p. 100 n'avaient fréquenté aucun hippodrome l'année précédente, et une personne sur dix n'était jamais allée à un hippodrome.

• (1530)

Ces chiffres étayent plusieurs conclusions. Les salles de pari favoriseront le retour des parieurs peu assidus. Elles répondront également aux besoins des clients réguliers et aideront le secteur à élargir quelque peu sa clientèle. L'expérience américaine s'est révélée très positive. L'industrie canadienne des courses est persuadée qu'elle peut gérer les salles de pari au moins aussi bien

que les exploitants américains, et tous les secteurs de cette industrie appuient cette mesure.

Du point de vue des provinces, les intérêts provinciaux sont protégés par l'exigence voulant qu'un permis du lieutenant-gouverneur en conseil ait été délivré pour chaque emplacement de salle de pari avant que l'administration fédérale ne délivre un permis de pari mutuel en salle. C'est là une façon de reconnaître les responsabilités provinciales à l'égard des courses de chevaux. En outre, aucune association ne pourra tenir de pari en salle à l'intérieur de la zone d'exploitation qui lui aura été attribuée, à moins de conclure une entente avec les professionnels des chevaux sur le partage des coûts et des recettes du pari en salle. Enfin, les deux parties devront s'entendre sur l'établissement du calendrier des courses aux salles de pari.

Quant aux perspectives d'avenir, je puis vous assurer que la formule du pari en salle n'évoluera pas vers des boutiques dites de pari urbain. La création de tels établissements n'est souhaitée ni par le présent gouvernement ni par le secteur. Au contraire, les salles de pari seront tenues de disposer d'installations minimales, telles que des sièges, des concessions de restauration, une surveillance des activités de pari et, bien sûr, une diffusion vidéo en direct des courses. Autrement dit, les salles de pari prolongeront les hippodromes plutôt que de les remplacer, et je pense qu'il est important de se souvenir de cela.

L'industrie des courses de chevaux emploie une main-d'oeuvre nombreuse. Elle donne du travail à bon nombre de travailleurs spécialisés ou non, souvent en milieu rural. Comme je l'ai dit plus tôt, de nombreuses personnes se consacrent à cette entreprise et tous ceux qui y travaillent adorent cela. Pour eux, c'est plus qu'un simple travail. Ces emplois pourraient se révéler extrêmement difficiles à remplacer si on les perdait. Comme je l'ai dit, nous n'ouvrons pas simplement la possibilité d'emplois nouveaux, mais nous contribuons en fait à protéger ceux qui existent. Nous estimons que l'ouverture de salles de pari protégera les emplois existants et contribuera à en créer de nouveaux.

C'est pour ces raisons que j'espère obtenir l'appui et la collaboration de tous les députés, notamment de ceux d'en face. J'espère que nous pourrons ainsi étudier et adopter rapidement cette mesure législative. Je crois que la Chambre doit saisir l'occasion de venir en aide à un important secteur de l'économie canadienne, sans avoir à puiser dans les deniers publics.

Comme je l'ai dit, nous ne faisons pas que préserver une industrie, nous l'aidons à se développer. En l'aidant ainsi, nous garantissons la protection des emplois et même la création de nouveaux. De plus, en renforçant cette industrie, nous préservons même un peu de la culture canadienne, quelque chose d'essentiel à la vie nationale. J'espère que je peux demander la collaboration et l'appui de tous les députés pour l'adoption de cette mesure législative.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat de cet après-midi sur le projet de loi C-7, modifiant le Code criminel en matière de pari mutuel. Je voudrais d'abord proposer au ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski), étant donné que le comité de l'agriculture tiendra sa séance d'organisation cet après-midi ou ce soir, de demander le consentement unanime pour envoyer le projet de loi à ce nouveau comité plutôt qu'à un comité législatif, dans l'espoir que le projet de loi soit étudié plus rapidement.

Le projet de loi C-7 comporte deux volets. Il modifie les paragraphes 204(2) et 204(8) du Code criminel et permet que les paris soient faits aussi bien dans une salle de paris que par téléphone, cette dernière méthode étant déjà autorisée. Voilà la modification apportée au paragraphe 204(2).

La modification apportée au paragraphe 204(8) stipule que le gouverneur en conseil et le lieutenant-gouverneur peuvent autoriser la prise de règlements par le ministre de l'Agriculture à l'échelon fédéral et que le lieutenant-gouverneur en conseil, ou toute personne ou tout organisme provincial désigné par lui, peut délivrer des permis aux associations. Voilà, sur le plan juridique, en principe, ce que sont les modifications contenues dans le projet de loi C-7.

Cette mesure aura des effets à long terme très importants sur l'industrie des courses, notamment dans les régions éloignées du Canada dont la population n'est pas assez nombreuse pour permettre l'exploitation fructueuse d'hippodromes sur une longue période.

Je pense particulièrement à ce qui se passe à Sudbury Downs, dans le nord de l'Ontario. L'hippodrome est fermé, bien que des dispositions aient été prises en vue d'une saison de courses cet automne et d'une opération en jumelé cet été. Cette situation montre les difficultés éprouvées dans un certain nombre de régions dont la population n'est pas assez nombreuse pour qu'il soit possible d'exploiter un hippodrome.

Aux termes de cette mesure législative, l'hippodrome de Sudbury pourrait établir des opérations en jumelé dans les quatre autres grandes villes du nord de l'Ontario, Sault Ste. Marie, Thunder Bay, Timmins et North Bay, voire dans des localités comme Elliot Lake dont la taille pourrait être suffisante. On tient généralement cet aspect comme l'un des plus importants du projet de loi. Une aide est prévue pour les hippodromes qui éprouvent des difficultés financières. Le projet de loi va cependant plus loin. Il n'aidera pas seulement les pistes éloignées comme celle de Sudbury Downs. Si la députée de Sudbury (M^me^ Marleau) était ici, elle n'aimerait peut-être pas m'entendre dire que l'hippodrome de Sudbury est éloignée. Sudbury n'a pourtant pas une assez forte population pour que l'hippodrome soit rentable. Elle pourrait l'être si sa clientèle s'étendait à toutes les autres grandes villes du nord de l'Ontario.

D'après mon interprétation du projet de loi, les petites associations locales partout en Ontario et peut-être aussi dans d'autres provinces pourront tenir des salles de paris. Dans des villes comme Kingston et Belleville, où la saison des courses est plus courte des salles de paris pourront fonctionner pendant toute la saison. Une plus longue saison rendra peut-être les courses plus rentables non seulement pour les hippodromes, mais aussi pour la profession équestre. Si, toutefois, le signal d'un grand hippodrome de Toronto est capté par les associations d'autres villes, les profits des pistes locales et des gens de la profession de ces localités seront réduits de moitié parce qu'ils devront être partagés avec l'hippodrome d'origine.

• (1540)

Une loi sur les paris entre les hippodromes a été adoptée en 1985. C'est la situation là où se tiennent des courses et où se prennent des paris. Il n'était pas permis de prendre des paris hors de saison, si je comprends bien la loi. Il y a augmentation et amélioration générale des bénéfices. On pourrait demander pourquoi les pistes qui étaient rentables il y a quelques années ne le sont plus. Le problème, c'est que cette forme de divertissement doit en concurrencer une foule d'autres. J'ai pris connaissance d'une étude générale ou rapport préparé par Woods Gordon en 1985 sur l'importance économique des courses de chevaux au Canada. Ce rapport date légèrement, mais j'estime que les répercussions et les pourcentages ne différeraient pas tellement aujourd'hui.

Selon ce document, en 1983 les dépenses consacrées aux courses de chevaux s'élevaient à approximativement 31$, par année, par famille, je présume, comparativement à 138$ par année pour les loteries administrées par le gouvernement. Les autres loteries receuillaient 32$ par année. Le rapport énumère aussi d'autres genres de spectacles, tels les arts d'interprétation, le cinéma et le sport professionnel.

L'ampleur réelle et la montée des coûts dans le domaine des courses de chevaux ont réduit considérablement les bénéfices de cette industrie dans les secteurs faiblement peuplés, comme à Sudbury Downs et dans d'autres petites régions. J'estime que le projet de loi servira les intérêts de ces hippodromes.

Le ministre a mentionné que l'industrie des courses de chevaux représentait 100 000 emplois. Au moins dans les petites régions, la vaste majorité de ces emplois ne se trouvent pas dans les hippodromes mêmes, mais dans les fermes d'élevage et dans la production d'aliments et de fourrage. C'est une industrie où l'emploi est très diversifié et elle est très importante à cet égard.

Le ministre a aussi fait allusion à une brochure publiée en 1987 au sujet des salles de paris et sur la consultation qui avait eu lieu. Bon nombre de commissions des courses se sont dites inquiètes de ce texte législatif. En règle générale, dans le passé, le gouvernement fédéral était responsable des paris mutuels. Toutefois, ce sont les gouvernements provinciaux ou les commissions des courses provinciales qui se chargent de l'exploitation des hippodromes. Certaines provinces y voient un affaiblissement de leur pouvoir de superviser et de gérer toute l'industrie des courses. Les propriétaires et les éleveurs veulent jouer un rôle plus important. Je suis sûr que, à l'étape de l'étude en comité, il sera possible d'examiner ces préoccupations.

D'après ce que je comprends du règlement proposé, il faudra qu'il y ait une entente acceptable entre la profession équestre d'une part et l'hippodrome d'autre part. Cette entente devra être acceptable pour le gouvernement fédéral, soit pour le service du ministère de l'Agriculture qui est chargé de ce secteur. Dans une certaine mesure, cet accord devrait mettre fin à ces craintes et à ces préoccupations. Toutefois, un grand nombre d'organismes provinciaux de réglementation continuent de penser que leur capacité de contrôle sera amoindrie par cette mesure législative.

Le gouvernement fédéral déterminera le marché où des salles de paris par téléphone pourront être ouvertes. Cela mis à part, l'organe de réglementation provincial possédera une certaine compétence, mais pas pour déterminer le marché. Les règlements seront appliqués par le gouvernement provincial. Toutefois, celui-ci ne fera pas ces règlements et ne participera pas nécessairement à leur établissement, même s'il jouera vraisemblablement un rôle puisqu'il exerce un contrôle sur les organismes et sur l'organe de réglementation. Les organismes provinciaux se sont dits préoccupés par le fait que le projet de loi ne prévoit aucun processus concurrentiel dans l'exploitation des salles de paris par téléphone.

Ce sont là les préoccupations qu'ont exprimées certains gouvernements provinciaux. J'espère que nous aurons la possibilité de les entendre directement lorsque le comité permanent ou le comité législatif, selon le cas, étudiera le projet de loi.

La deuxième partie du projet de loi autorise le ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski) à faire des règlements qui définiront les paris par téléphone, la délivrance de permis de paris par téléphone et les salles de paris. Les règlements permettront à une association de courses d'être propriétaire ou locataire de salles de paris. En outre, ils renfermeront une disposition interdisant à une salle de paris par téléphone de devenir un bureau des paris et ils imposeront certains critères et normes. Ce point est très important car la salle de paris par téléphone pourrait autrement ne devenir qu'une salle de paris.

Dans certains États américains, cette activité s'apparente à la câblodistribution. En effet, les salles de paris peuvent prendre autant d'importance que l'hippodrome lui-même. Il est donc primordial que les deux ordres de gouvernement collaborent pour faire en sorte que les salles de paris ne supplantent pas les hippodromes. Les règlements prévoient également une entente entre les propriétaires de chevaux et ceux de l'hippodrome, lorsque des salles de paris par téléphone sont ouvertes.

Ce sont là quelques-uns des règlements qui, me dit-on, régiront les paris par téléphone, lorsque le gouvernement adoptera le projet de loi et que le ministère pourra les mettre en vigueur. C'était les principaux points que je désirais souligner. Les organes de réglementation provinciaux souhaitent qu'ils soient abordés pendant les audiences du comité. Ces organes de réglementation assument la responsabilité générale de l'exploitation des hippodromes dans leur province.

• (1550)

Le projet de loi peut être bénéfique pour le secteur des courses qui pourra maintenant s'étendre dans tout le pays en offrant des divertissements et en maintenant les courses de chevaux, non seulement pour fournir des emplois, mais pour procurer du divertissement. Nous devons tenir pour acquis que les gens parieront, que ce soit en achetant des billets de la Wintario ou en allant au bingo du samedi soir. Il importe au premier chef de s'assurer que si nous acceptons les paris, il faut que ce soit dans un environnement contrôlé et que le gouvernement en retire quelques bénéfices. En fait, la plupart des bénéfices des hippodromes vont aux clients et à l'établissement même. Les gouvernements provinciaux trouvent aussi leur compte sous le régime actuel. Je crois cependant savoir que le gouvernement fédéral a peine à équilibrer ses dépenses et ses rentrées d'argent. Il lui incombe de réglementer et de surveiller les paris mutuels. La majeure partie des taxes générées vont dans les coffres des provinces. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'un secteur capital. Il y a 100 000 emplois dans le secteur des courses de chevaux, ce qui inclut aussi les exploitations agricoles et les entreprises de reproduction et d'élevage qui s'y rattachent. Par le nombre d'emplois, le secteur des courses de chevaux au Canada se compare avantageusement à d'autres grands secteurs.

J'espère que nous pourrons arriver à un projet de loi qui protégera les droits de la société et que nous ne verrons jamais le retour des salles de paris non contrôlées, mais que nous instaurerons un bon système de paris par téléphone qui profitera au secteur sans aucune conséquence négative sur l'ensemble de la collectivité.

Nous voulons que ce projet de loi soit renvoyé au comité, qui pourra l'étudier plus en détail. D'après les renseignements que deux membres de notre caucus ont obtenus, le sujet est assez compliqué même si les modifications à l'étude sont plutôt simples. Nous voulons que le projet de loi soit renvoyé au comité.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je reconnais le bien-fondé des observations du député et de son appui au projet de loi. Étant donné que cette mesure législative, qu'il appuie, a été proposée en 1987, consentirait-il à ce que le projet de loi franchisse toutes les étapes aujourd'hui?

M. Foster: Monsieur le Président, le projet de loi nous paraît généralement avantageux, mais il n'a jamais fait l'objet d'un débat. Certains organismes provinciaux ont exprimé des préoccupations. Nous voulons bien accélérer l'étude du projet de loi, mais nous préférons que cela se

fasse en comité, comme on l'a proposé en Chambre aujourd'hui.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'ai une autre objection à formuler. En temps normal, le projet de loi serait renvoyé à un comité législatif, mais le député d'Algoma (M. Foster) a proposé de le renvoyer au Comité de l'agriculture. Si l'opposition veut qu'on étudie le projet de loi en comité, je suis certainement d'accord pour qu'on le renvoie au Comité permanent de l'agriculture. Si les néo-démocrates et les libéraux sont d'accord, nous pourrions peut-être nous entendre tout de suite sur ce point.

M. Althouse: Monsieur le Président, notre parti est tout à fait disposé à renvoyer le projet de loi au Comité permanent de l'agriculture plutôt qu'au comité législatif.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'ai écrit au vice-premier ministre (M. Mazankowski) pour lui communiquer les préoccupations des gens du bassin de Sudbury concernant la fermeture de Sudbury Downs. Cela fait longtemps que les propriétaires de cet hippodrome appuient et demandent les salles de paris par téléphone. En fait, les exploitants et les propriétaires de l'hippodrome ont négocié la convention collective en vertu de laquelle la moitié des recettes des paris par téléphone servent à accorder des prix plus élevés. Je tiens à signaler au vice-premier ministre que si les députés de mon parti avaient reçu l'appui des libéraux, nous aurions voulu faire passer le projet de loi par toutes les étapes. Il y a longtemps que cette modification est nécessaire et elle aidera vraiment le nord de l'Ontario qui a un hippodrome pour trotteurs, un hippodrome B, à Sudbury, région peu peuplée. Ce projet de loi permettrait aux gens de tous les coins du nord de l'Ontario de participer aux courses.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, cette intervention convaincante incitera peut-être le député d'Algoma et les membres de son parti à réfléchir. Je trouve que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) est toujours très convaincant, qu'il s'exprime très bien et qu'il est très passionné quand il le faut. Aujourd'hui, il s'est exprimé très clairement et de façon cohérente, sans laisser transparaître ses émotions. J'apprécie son appui. Je crois qu'il a frappé juste. Il ne faut pas perdre de temps.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai suivi la conversation avec intérêt.

Je suppose que le gouvernement propose de modifier la motion de deuxième lecture et de renvoyer le projet de loi au comité de l'agriculture. Je suis d'accord. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que le débat continue et, lorsque le débat en deuxième lecture sera terminé, le projet de loi pourra être renvoyé au comité.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'interviens dans le débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-7, modifiant le Code criminel en ce qui concerne les paris mutuels aux hippodromes. Ce projet de loi vient enrichir la variété des sujets abordés par le critique de l'agriculture. Ce projet de loi relève du ministère de l'Agriculture parce que celui-ci surveille les hippodromes, la façon dont les animaux sont traités, fait des tests pour le dopage et ainsi de suite. On a recours aux services des agents de la GRC aux hippodromes pour assurer la surveillance juridique. Sauf erreur, ces membres de la GRC sont payés temporairement par le ministère de l'Agriculture pendant la période où ils sont engagés aux hippodromes.

Comme nous le savons tous, les courses de chevaux sont un divertissement populaire au Canada depuis longtemps. Cela vient de nos ancêtres européens et asiatiques et de l'Amérique du Nord aussi. Quelle que soit notre origine ethnique, les courses de chevaux font partie intégrante de notre culture. Il en est ainsi depuis l'époque où se tenaient les courses mesurées en huitièmes de mille entre les carrefours des fermes de l'Ontario et du Québec car l'arpentage se faisait selon cette unité de mesure. Beaucoup de courses sont toujours mesurées ainsi. Nous en avons conservé la tradition.

• (1600)

Le secteur des courses de chevaux a contribué au développement de la compétition. On se fait la concurrence pour mettre au point les meilleures techniques d'entraînement, pour produire les chevaux les plus rapides et pour fournir les petits conseils techniques aux jockeys qui font en sorte qu'on gagne par un centimètre plutôt que de perdre par une demi-longueur.

On a donc grandi avec les courses de chevaux et on veut les garder. Beaucoup de Canadiens s'y intéressent toujours. C'est l'un des sports les plus courus au pays parce que c'est divertissant. Mais à cause des proportions qu'il a pris, à force de toujours vouloir faire plus vite et mieux que quelqu'un d'autre, il y a un élément de compétition qui en fait une entreprise commerciale. Une partie du financement de cette industrie provient depuis toujours de la vente de reproducteurs. Les propriétaires et

les éleveurs de chevaux très rapides peuvent vendre leurs animaux à gros prix.

Au fil du temps, il s'est développé dans la plupart des cultures une tradition qui consiste à parier sur le cheval qu'on croit être le plus rapide, comme cela arrive souvent dans n'importe quelle autre épreuve. Si les paris sont plus fréquents dans les courses de chevaux que dans beaucoup d'autres sports, c'est probablement parce qu'on a toujours tenté de légaliser ces paris.

Comme nous le savons tous, certains petits hippodromes ne permettent pas le pari mutuel. Les paris continuent quand même de se faire, qu'il s'agisse de sommes minimes ou de sommes assez importantes, mais ils se font toujours entre des particuliers ou entre des petits groupes pour ajouter du piquant à chaque course.

Il y a quelques années, le gouvernement a apporté des changements aux dispositions législatives relatives au pari mutuel afin de permettre la projection en salle de certaines courses de façon à prolonger la saison des courses et à donner aux gens la possibilité d'observer des courses ayant lieu à l'étranger et de faire des paris dans ces salles de projection. Les gros parieurs peuvent alors parier sur des courses comme le Kentucky Derby, certaines des grandes courses de sujets d'élevage, la Breeders' Crown et certaines courses de *Standardbred*.

L'an dernier, 10,4 millions de dollars ont été pariés sur des courses à l'extérieur du Canada dans les 18 hippodromes qui le permettent, ce qui représente une augmentation de 34,4 p. 100 par rapport à 1987. Cet aspect du pari par téléphone commence à peine à prendre de la popularité. Les gens se rendent compte maintenant qu'il existe des salles où ils peuvent parier par téléphone sur des courses à l'extérieur du pays et ils commencent à en profiter. La diversification des types de paris entraînera une augmentation des recettes pour les propriétaires de chevaux qui touchent une partie des recettes des paris, que ce soit en salle ou à l'hippodrome même. Cela permettra donc d'accroître les prix décernés c'est effectivement ce qui semble déjà se produire. L'an dernier les prix distribués aux hippodromes autorisés du Canada totalisaient 178 millions, contre 159 millions en 1987, ce qui représente une augmentation de 12 p. 100.

Par conséquent, il y a eu une augmentation des recettes de l'industrie des courses et il y a plus de prix et des prix plus gros, ce qui fait que les propriétaires de chevaux de course auront plus de fonds pour développer leur secteur. L'industrie n'a pas beaucoup d'autres recours. Comme je l'ai dit, elle est importante dans le secteur des loisirs, car elle attire de nombreux spectateurs. A notre époque, leur seule possibilité d'expansion c'est la télévision sur grand écran.

Le secteur a assez bien réussi à faire accepter les courses de chevaux parmi les manifestations sportives nationales. Cependant, je dois reconnaître que Radio–Canada, CTV et les autres réseaux nationaux ne diffusent que quelques courses par année lors de leurs émissions sportives. Ils diffusent le Queen's Plate, le Kentucky Derby et quelques autres courses. Ce sport n'attire pas l'attention des réseaux de télévision comme la Soirée du Hockey ou d'autres manifestations. Par conséquent, le secteur des courses n'a pas beaucoup d'occasions de profiter de la publicité qui pourrait être associée à la diffusion des courses de chevaux. Il a donc répliqué en proposant d'allonger la saison à certains hippodromes grâce au pari en salle de télévision pour que les gens puissent sortir, aller manger ou boire, visiter des amis et parier sur les autres courses de la saison.

Ce projet permettrait de prolonger la saison de courses, surtout dans les régions moins peuplées du pays. Songeons nottament que dans ma région, on pourrait inaugurer la saison à Lloydminster et télédiffuser les courses qui s'y déroulent à Saskatoon et à Régina. Au début de la saison, les amateurs de courses à Saskatoon et à Régina pourraient les voir à la télévision et quand les propriétaires de chevaux les font courir à Saskatoon et plus tard à Régina, à mesure que la saison avance, les amateurs dans d'autres villes pourraient toujours suivre sur le petit écran leurs chevaux favoris qu'ils ne peuvent aller voir courir directement sur l'hippodrome. Ce serait une façon de prolonger la saison des paris dans l'intérêt du grand public. Les participants et les propriétaires pourraient également faire plus d'argent.

Bien des régions du Canada ont du mal à assurer leur viabilité économique. Lorsqu'on parcourt les statistiques des courses de chevaux, on se rend compte qu'elles reflètent la conjoncture dans les provinces les plus vulnérables aux pressions économiques. La Saskatchewan, le Nouveau–Brunswick, le Manitoba et la Colombie–Britannique notamment subissent actuellement certaines pressions économiques. Il ne faut donc pas s'étonner si le montant des paris aux hippodromes ont été légèrement en baisse dans ces provinces l'an dernier. Cela signifie, par conséquent, que l'industrie des courses a subi des pressions économiques attribuables à la concurrence, au recul général de l'économie dans certains cas et à la concurrence pour l'obtention de l'argent consacré aux loisirs que les propriétaires d'hippodromes espèrent pouvoir soutenir grâce aux paris dans les salles de télévision et aux paris par téléphone.

• (1610)

Pour ceux qui considèrent les courses comme une occasion de parier, la concurrence est plus forte à cause de l'augmentation du nombre de casinos et de bingos partout au pays. Dans la plupart des provinces, les gens dépensent de plus en plus d'argent à ces deux jeux-là. C'est donc de la concurrence directe pour ceux qui préfèrent le pari mutuel. Les gens qui fréquentent le casino ou jouent au bingo sont probablement un peu différents, en ce sens que les amateurs du pari mutuel aiment voir les chevaux et assister aux courses. Ils aiment être sur place ou près d'un écran géant de télévision. Ce n'est pas tout à fait la même chose que regarder des cartes tomber. Il y a des gens qui tiennent absolument à voir courir les chevaux, c'est l'attrait principal de la chose pour eux.

C'est une loi d'application facultative: chaque province ou chaque régie provinciale chargée des courses peut l'imposer ou ne pas le faire. Nous espérons qu'il en sera tenu compte dans la loi, en ce sens que les autorités de chaque province sauront qu'elle existe. Pour élaborer leurs politiques, elles pourront désigner un groupe, probablement composé de la régie des courses et de représentants d'Agriculture Canada, de propriétaires de pistes de course et d'associations équestres provinciales qui utilisent les pistes. Ce serait plus simple si les membres du groupe étaient chargés d'établir la politique provinciale dès le début, mais je ne suis pas sûr que cela devrait être précisé dans la loi. Certains groupes voudront peut-être recommander cette ligne de conduite une fois que le comité aura été saisi du projet de loi.

On a exprimé quelques craintes à ce sujet, mais la plupart de ceux qui s'intéressent aux courses voient ce projet de loi d'un très bon oeil. Dans certaines régions du pays, on a fait des pressions énormes sur les autorités à cause de la récession économique. Certains d'entre eux ont subi des pressions de Revenu Canada à la suite des modifications apportées à la définition que la loi donne de l'agriculteur. C'est une chose importante pour la santé générale du secteur des courses, car les petits éleveurs de chevaux de course sont très nécessaires pour garder le secteur en vie. Il faut qu'ils puissent accroître et améliorer leur troupeau. Ils ont également un rôle important à jouer. Le problème n'est pas de conserver les grands éleveurs. Il nous faut également conserver le reste du système. Il faut le conserver en relativement bonne santé, car les chevaux de catégorie passable à bonne n'ont pas d'autre débouché.

Sans les petits exploitants et les petits hippodromes, le secteur ne pourrait pas survivre. C'est affaire de génétique générale et ainsi de suite que seuls quelques-uns des meilleurs chevaux réussissent à se vendre à des prix astronomiques et à se classer dans les livres de records. C'est pourquoi nous appuyons la mesure à l'étude. Nous l'appuierons quand la Chambre lui aura donné force de loi. Nous espérons qu'elle va renforcer le secteur en permettant de prolonger la saison grâce à l'utilisation du téléphone et de la télévision et qu'elle réussira à permettre d'augmenter les revenus au niveau de l'exploitation d'élevage où les propriétaires en ont besoin.

L'hon Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir intervenir dans le débat d'aujourd'hui. Je me réjouis en outre de voir que tous les partis se sont entendus pour renvoyer le projet de loi aussitôt que possible au Comité de l'agriculture de la Chambre des communes.

Je tiens à dire tout d'abord que le secteur canadien de l'élevage et des courses de chevaux est peut-être l'un des mieux réglementés de n'importe quel pays du monde. Il s'est acquis une réputation d'excellence, non seulement à cause des chevaux mais aussi à cause des cavaliers que nous avons au Canada. On a toujours considéré la course de chevaux comme le sport des rois. C'est aussi celui du pauvre. Je me rappelle très bien l'année où je suis entré à l'école secondaire. Je montais à cheval à cette époque-là, un cheval qui n'était pas dompté avant l'âge de sept ans. Nous avions beaucoup de moments palpitants en route.

Je m'intéresse aussi beaucoup à ce projet de loi parce que, au au cours des deux dernières semaines, j'en ai discuté avec mes voisins, dont certains connaissent bien cette industrie, des gens comme Bernie Geerts, les Warner, le docteur Chris Deuzeman, Cecil Maddock et en dernier, mais non par ordre d'importance, la famille Campbell. Je fais allusion ici à Ray Campbell et à son fils Rob, mais surtout à Duncan Campbell d'Ailsa Craig, qui a été élevé au temple de la renommée du hippisme du Canada le 21 janvier 1983. Duncan Campbell est âgé de 89 ans et possède encore un cheval de course.

Cette famille remarquable, dirigée par Duncan qui est aidé de ses fils Ray et Jack, entraîne encore des chevaux de course et les fait courir. Un des petits-fils, Jim, est un excellent entraîneur et deux autres petits-fils, Rob et John, sont des conducteurs. John Campbell d'Ailsa Craig est l'un des meilleurs conducteurs en Amérique du Nord jusqu'à maintenant cette année. Il s'est classé au premier rang en Amérique du Nord trois fois au cours des quatre

dernières années. Je suis fier des exploits de la famille Campbell et de la tradition d'excellence qu'elle perpétue.

J'approuve le principe du projet de loi. Il y a cependant certains problèmes, mais je crois qu'ils seront réglés au moment de l'étude en comité. Je ne m'étendrai pas très longtemps sur le premier problème, qui est peut-être le plus important. Ce problème est lié au fait que c'est le ministre qui délimitera le marché. Je voudrais bien savoir comment cette décision sera prise et sur quels facteurs elle sera fondée. Prenons par exemple le cas du sud-ouest de l'Ontario, où nous avons des hippodromes à London, à Sarnia, soit l'hippodrome Hiawatha, et à Dresden, qui est à mi-chemin entre Sarnia et Windsor. L'hippodrome de Dresden n'est ouvert qu'environ 24 jours par année. Ce n'est pas le genre d'hippodrome urbain qu'on voit à l'extérieur de Toronto, ou encore à Flamboro, à Fort-Érié ou à Woodbine. Cet hippodrome est situé dans un secteur rural et n'était ouvert à l'origine que pendant la foire d'automne.

C'est le genre d'hippodrome où il n'y a pas de restaurant élégant. Il y a par contre d'excellents restaurants à Dresden et dans les localités environnantes. Sa clientèle n'est pas commune et il règne une atmosphère de kermesse. L'atmosphère du rendez-vous à la foire. Une atmosphère de pique-nique qu'on aime tant dans la région. Elle est réputée pour la qualité de ses courses et ses épreuves d'étatalon primés.

Dans la discussion de ce projet de loi qu'il s'agit d'insérer dans la législation, il importe d'examiner l'effet qu'il peut avoir sur un hippodrome de ce genre, qui est entouré par trois villes beaucoup plus grandes. Si la télésalle est adoptée, nous allons voir les conséquences que cela va avoir pour cette piste. Est-ce que les gens qui suivent les courses et les turfistes qui y courent vont avoir part à cette activité, ou ne vont-ils pas être évincés par des endroits plus importants?

J'ai reçu des commentaires très favorables au sujet des essais effectués à Hiawatha à Sarnia l'hiver dernier, une expérience couronnée de succès. Mais la réussite n'a pas été aussi franche que prévu, à cause de compressions de personnel au pont Blue Water reliant cette ville au Michigan. A cause des longs embouteillages, 70 p. 100 des clients environ étaient ontariens contre seulement 30 p. 100 d'amateurs venus du Michigan. Cet essai a été faussé, mais même dans ces conditions, je pense que cela va donner de l'attrait à cette piste, spécialement pour les personnes d'âge mûr qui aiment se rendre aux courses et voir courir les chevaux. A Toronto, les gens qui possèdent un cheval, en tout ou en partie, n'ont qu'à aller à la piste Hiawatha, à London ou à Dresden ou à regarder courir les chevaux dans les télésalles. Je tiens à ce que cela soit clairement défini ou bien dans la législation ou bien dans la réglementation. J'aimerais prendre connaissance du règlement qui sera formulé pour avoir une idée de la façon dont cette région va être traitée.

• (1620)

Il y a un autre sujet que je tiendrai à examiner brièvement en comité—le ministre en a fait mention dans son Adresse—c'est qu'il ne s'agit pas d'une question de boîtes à paris hors piste. Je tiens à m'assurer que cela va avoir un effet positif pour l'industrie. A ce sujet, j'aimerais faire le rapprochement avec l'effet qu'ont dans l'État du Massachussetts, ces boîtes à paris qui ont détruit l'industrie. Nous voulons être certains que cela ne se produira pas ici au Canada.

A mon avis, il faudrait examiner ce qui s'est passé aux pistes de courses de Foxboro et de Yonkers au Massachussetts après la légalisation des boîtes à paris. Je ne vais pas y consacrer beaucoup de temps, mais je tiens simplement à répéter que l'industrie canadienne des courses est une des meilleures du monde.

Je suis d'accord en principe avec l'objet du projet de loi. Je tiendrai à examiner de plus près le projet de réglementation et les domaines qui vont être réglementés pour m'assurer que l'avenir de cette industrie n'est pas menacé.

Après ces quelques remarques, monsieur le Président, j'ajouterai que j'ai hâte d'examiner la question en comité.

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-7. Je tiens à dire tout de suite que j'appuie sans réserve ce projet de loi.

Ma circonscription de Mississauga-Ouest n'abritera probablement jamais de salle de paris car elle est entourée d'hippodromes, soit le Greenwood à quelque 25 milles de là, le Woodbine à 15 milles environ, le Mohawk à 30 milles approximativement, et le Fort Érié à quelque 80 milles. On ne va pas établir une salle de paris dans ma circonscription et détourner ainsi les amateurs de l'hippodrome qu'ils fréquentent habituellement.

Ce projet de loi vise à aider les hippodromes en difficulté. Je me suis entretenu avec les responsables de différents hippodromes de tout le pays. Ceux du Québec appuient ce projet de loi. L'hippodrome Sudbury Downs est fermé et ne pourra rouvrir ses portes qu'après l'adoption de ce projet de loi. Ceux du Manitoba l'attendent impatiemment. L'hippodrome Assiniboïa Downs, dans cette province, éprouve de graves difficultés. En Colombie-Britannique, les administrateurs et les propriétaires d'hippodromes sont venus me dire qu'il fallait adopter ce projet de loi.

Ce dont il est question ici aujourd'hui, c'est d'emplois et d'un secteur industriel très valable. Je sais de quoi je parle, car, de 1964 à 1971, j'ai été vétérinaire dans des hippodromes de l'Ontario. C'est un secteur très bien administré. Il emploie une centaine de milliers de personnes qui auraient du mal à se trouver un emploi ailleurs. Elles ont grandi dans ce milieu. Celui-ci forme une grande famille. J'ai été très scandalisé d'entendre le député d'Algoma (M. Foster) exiger que les gouvernements provinciaux aient leur mot à dire à cet égard. Ceux-ci ont déjà tout loisir de se prononcer.

Les modifications dont la Chambre est saisie tiennent compte des responsabilités et des intérêts des provinces. Aucune salle de paris ne pourrait fonctionner sans avoir obtenu au préalable un permis du gouvernement provincial. Je ne vois vraiment pas où est le problème. Je félicite le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) et le député de Mackenzie (M. Althouse) qui ont la perspicacité de vouloir faire adopter ce projet de loi à toutes les étapes aujourd'hui. Il s'agit d'une mesure extrêmement importante qui est étroitement liée à l'agriculture.

Le Canada produit d'excellents chevaux de course et on n'a qu'à penser à Northern Dancer, en 1964, l'un des meilleurs chevaux de course que le monde ait jamais connu. Il fait bon entendre parler des grandes familles dans le domaine des courses de chevaux. On en retrouve dans tout le pays, et non seulement dans Lambton—Middlesex. On peut parler de gens comme Waples ou Sandy Hawley qui est parti de Whitby et qui est devenu un grand champion aux États-Unis.

Nous savons qu'il y a certains paris illégaux sur les évènements sportifs et les courses de chevaux. Les corps policiers font tout en leur pouvoir pour mettre un terme aux activités des preneurs aux livres. Les paris illégaux ne sont pas si répandus mais le projet de loi permettra de remédier en partie à la situation à cet égard. Les gens qui ne sont pas sur place pourront parier légalement sur certaines courses.

Je pense en l'occurrence à l'hippodrome de Sudbury Downs. Pourquoi empêcher que les courses soient retransmises par satellite dans une salle agréable, non seulement à Sault Ste. Marie, en Ontario, mais à Sault Ste. Marie, Michigan. L'argent en question pourrait revenir aux hommes de chevaux et permettre à l'industrie de survivre en offrant des bourses plus généreuses.

Ce qui se produit dans le secteur des courses de chevaux, c'est qu'il en coûte 50$ par jour pour garder un cheval à la piste de course et pour payer un entraîneur. Cela a déjà été un sport réservé aux rois, et nous savons tous que la famille royale suit encore de près les courses de chevaux. Cependant, de nos jours, c'est devenu un sport populaire. Dans ma circonscription, des pompiers possèdent des chevaux de course. Beaucoup de gens forment des syndicats, alors que trois ou quatre personnes se regroupent pour acheter ensemble un cheval de course. Rien de plus captivant que de voir le cheval portant vos couleurs franchir la ligne d'arrivée.

Je souhaiterais que ce projet de loi soit adopté à toutes les étapes aujourd'hui. La province est protégée de toutes les façons possibles. C'est elle qui émettra le permis. Nous savons que les bingos et les loteries viennent concurrencer les courses de chevaux. En effet, quelque 38 000 magasins vendent des billets de loterie de toutes sortes. Il s'agit en l'occurrence de la viabilité d'une industrie qui a une excellente réputation et qui est extrêmement honnête.

Arrêtons-nous un instant sur les sommes pariées aux pistes de course. L'année dernière, les Canadiens ont parié 1,7 milliard de dollars à 107 pistes du Canada. Le gouvernement fédéral obtient une partie de cet argent, soit 0.75 p. 100, ce qui est à peine suffisant pour financer ses activités en faveur de ce secteur. En effet, nous nous occupons des paris mutuels, des caméras utilisées pour la photo-finish et des très contrats lucratifs accordés à la société Mendelssohn Films et à d'autres. Nous nous chargeons également des contrôles anti-dopage. Ces controles anti-dopage sont très perfectionnés. Ils permettent de déterminer en quelques heures si le cheval a absorbé une drogue. J'ai visité les laboratoires du gouvernement fédéral et du Manitoba. On peut déterminer le régime alimentaire d'un cheval. On peut nous dire si on fait ingérer à un cheval de l'huile de ricin pour embellir sa robe. On peut nous révéler tout ce qu'un cheval a ingéré et à quel moment.

Les conditions dans lesquelles se pratique ce sport sont vraiment excellentes. Pendant les courses, il y a partout des juges de piste chargés de veiller à ce qu'il n'y ait pas de tricherie. La course de chevaux est un sport tout à fait intègre et qui plaît à beaucoup de gens.

J'écoutais avec intérêt les observations du député de Mackenzie au sujet des traditions. Il se rappelle sans doute, comme moi, le temps où les automobiles ne se hasardaient pas sur les routes de campagne en hiver. Tout le monde avait un cheval et les agriculteurs avaient l'habitude de faire des courses en se rendant au village.

Les gouvernements provinciaux prélèvent environ 10 p. 100 sur chaque pari de un dollar, ce qui rapporte au fisc 170 millions de dollars.

Nous avons là un projet de loi très important même s'il ne compte qu'une page et quart environ. Il s'agit d'une modification du Code criminel.

• (1630)

Si les partis ne peuvent pas s'entendre pour faire franchir à ce projet de loi toutes les étapes aujourd'hui, je recommande de le renvoyer immédiatement au Comité permanent de l'agriculture où nous pourrons, à l'aide de quelques témoins, établir que ce projet de loi est indispensable à la viabilité de l'industrie des courses de chevaux. Je vous remercie, monsieur le Président.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, le député de Mississauga–Ouest (M. Horner) vient de qualifier les courses de chevaux de sport des rois. Les députés se demandent sûrement quelles raisons peut bien avoir un socialiste d'appuyer ce projet de loi. En fait, je me sens un peu attaché aux hippodromes. Comme on accole souvent aux hommes politiques le nom de certaines parties de l'anatomie du cheval, je me sens assez à l'aise pour débattre ce projet de loi.

Tout cela me rappelle l'histoire d'un bonhomme qui se rend à l'hippodrome. Il fait la queue devant le guichet des paris à 50 dollars. Le parieur devant lui signifie au préposé qu'il veut parier 50 dollars que le cheval numéro 2 gagnera. Le bonhomme l'interrompt et lui dit: «Le numéro deux ne gagnera jamais.» Le parieur lui répond: «Ah oui, vous savez cela, vous?» Et en se retournant vers le préposé dit: «Je veux parier encore 50 dollars que le numéro deux gagnera.» Le bonhomme l'interrompt de nouveau pour lui dire: «Je sais que vous avez parié sur le numéro deux, mais je vous recommande de ne pas le faire.» Le parieur s'exclame: «Et moi je parie encore 50 dollars qu'il va gagner.»

Finalement, au bord du désespoir, le bonhomme attire le parieur en retrait et lui dit: «Écoutez, il y a six chevaux dans cette course, et je vous dis que le numéro deux ne peut pas remporter la victoire.» L'autre réplique: «Comment pouvez-vous en être si sûr?» Le bonhomme lui explique: «C'est moi, le propriétaire du numéro deux.» Ce à quoi le parieur répond: «Eh bien, ce sera une course extrêmement lente, parce que les cinq autres chevaux sont à moi.»

Je sais quelle conception se font les gens qui n'aiment pas ce sport. Mais voyons la contribution des sports hippiques au Canada. Nous avons tous entendu parler des impôts que cela rapporte. On parle de plus de 100 millions de dollars en impôts qui ont été recueillis en Ontario. Que dire de la contribution des sports hippiques à la fierté du Canada, avec le plus grand étalon jamais vu, Northern Dancer.

N'oublions pas la contribution des jockeys, comme Sandy Hawley et Michel Lachance. Pensez à ce que nous avons contribué à l'athlétisme au Canada. Tous les vétérinaires savent de quoi je parle.

J'appuie ce projet de loi, car nous avons dans la région de Sudbury un hippodrome appelé *Sudbury Downs*. La région de Sudbury compte environ 160,000 habitants. Nous n'avons pas des millions d'habitants comme à Mississauga Ouest. Nous avons une petite population et l'hippodrome doit accroître ses recettes. S'il n'y a pas suffisamment de monde qui vient à l'hippodrome, nous devons organiser les courses dans les grands centres de population du nord de l'Ontario.

C'est que ce projet de loi élargira notre champ d'action. Il permettra à J.C. MacIsaac de montrer ses courses par satellite dans des salles de Thunder Bay, de Sault-Sainte-Marie, de Timmins, de North Bay et d'ailleurs.

L'hippodrome n'a pas encore ouvert ses portes. Il y a environ 300 personnes, y compris les garçons d'écurie, les entraîneurs et les jockeys, qui dépendent directement de l'hippodrome pour leur emploi, de même que les agriculteurs, les éleveurs et tous les étudiants qui travaillent à temps partiel lorsque l'hippodrome est ouvert.

M. Mayer: Ceux qui fournissent l'avoine.

M. Rodriguez: Les fournisseurs de provende.

L'hippodrome est important pour la localité. Il paie 176,000 dollars de taxes à la municipalité. S'il ferme, il n'en paiera plus.

Cette activité peut favoriser grandement le tourisme, d'où la création d'emplois intéressants et stimulants; elle est une priorité pour la région. Les courses représentent un atout touristique. Elles constituent une autre forme de spectacle qui attire les touristes dans la région de Sudbury.

J'appuie entièrement ce projet de loi. Il y a longtemps qu'on l'attendait. Un contrat a déjà été négocié avec *Sudbury Downs*; ainsi, 50 p. 100 du produit des paris pris dans les salles serviront à augmenter les prix offerts. *Sudbury Downs* doit offrir de plus grosses bourses pour avoir plus de chevaux et rendre les courses plus captivantes, ce qui attirerait plus de monde et ferait augmenter les recettes tirées des paris aux guichets. A mon avis, ce projet de loi va sauver la mise de Sudbury Downs.

Le projet de loi précise que le ministre déterminera l'emplacement de l'hippodrome. Évidemment, il ne le déterminera pas de son propre chef. Il le fera dans le cadre de consultations avec les diverses commissions de pari du Canada. Il faut imaginer que le bon sens l'emportera, car personne ne souhaite tuer la poule aux oeufs d'or. Je suis persuadé qu'au moment de décider de l'emplacement des salles des paris, les commissions tiendront compte de l'emplacement de l'hippodrome et des régions où il y a lieu de diffuser les courses.

C'est là l'exposé le plus court que j'ai jamais fait. La raison, c'est que je reconnais l'importance de faire adopter ce projet de loi le plus rapidement possible. J'aurais préféré qu'on lui fasse franchir toutes les étapes, ainsi que je l'avais proposé, mais je suis satisfait de ce que j'ai pu obtenir. Parfois, on a avantage à parier que son cheval va arriver bon premier, mais d'autres fois on a avantage à parier qu'il figurera parmi les deux premiers, voire parmi les trois premiers. Je suis d'accord pour que nous saisissions le Comité de l'agriculture de ce bill. J'espère que nous pourrons récupérer le bill dans les plus brefs délais et l'adopter, car Sudbury en a grand besoin.

J'ajouterai à l'intention des propriétaires de l'hippodrome de Sudbury qui pourraient lire le compte rendu de ce débat que tous les partis se sont engagés à appuyer le principe de ce bill. Tous les partis sont d'accord pour collaborer en vue de son adoption.

Les propriétaires ont maintenant l'assurance que ce projet de loi sera adopté, et j'espère qu'ils ne surseoiront plus davantage à l'inauguration de l'hippodrome, de façon que les entraîneurs et les jockeys qui attendent cette décision puissent toucher la récompense de leur labeur.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, c'est véritablement un honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui et de m'associer aux propos de mon collègue de droite et à ceux de mon collègue de gauche. Je suis sûre que la circonstance est rarissime. En tant que députée de Sudbury, j'appuie le projet de loi sans réserve. J'aimerais certes que la Chambre l'adopte le plus rapidement possible.

Le député de Mississauga-Ouest (M. Horner) a parlé des courses hippiques comme du sport des rois. Je connais des gens qui s'intéressent à ce sport. Il y a des députés, eux-mêmes propriétaires de chevaux, qui s'y intéressent beaucoup. Il y a ceux également qui bénéficient du sport, comme les vétérinaires, et sauf erreur, le député assis à ma droite en est un. Un représentant de mon propre caucus est membre de cette profession, et les intéressés profitent certes du sport. Toutes sortes de personnes et en particulier les propriétaires de chevaux et les propriétaires de pistes tirent certains avantages des courses de chevaux. Les gens qui vont assister à des courses de chevaux et qui ont la chance de réaliser certains gains, en profitent également; cela rend certes leur soirée très agréable.

• (1640)

C'est avec beaucoup de regret que j'ai appris plus tôt cette année que la piste Sudbury Downs n'entendait pas rouvrir ses portes. Or, aujourd'hui, on me dit qu'à la suite de la présentation de ce projet de loi, qui pourrait peut-être adopté rapidement, elle va rouvrir ses portes cette année. Tout le monde à Sudbury se réjouit de cette nouvelle. Cela permet de conserver un certain nombre d'emplois. Or, à Sudbury, et dans la région, nous apprécions beaucoup les emplois, vous pouvez me croire.

Je voudrais reprendre l'un de mes collègues. Le député assis à ma gauche a déclaré que la population de la région de Sudbury n'est pas très élevée. En réalité, c'est une question de point de vue. Je n'apprécie certes pas que des gens me disent que je viens d'une région peu peuplée, car la population de cette dernière est de 150 000 personnes. Il fait bon dire aux gens qu'elle est plus importante qu'on pourrait le croire. Cependant, lorsqu'on la compare à la population du sud de l'Ontario, qui se chiffre en millions, je suppose, qu'elle est petite.

Je m'offusque d'entendre dire que Sudbury se trouve dans une région éloignée. Le député d'Algoma (M. Foster) se rend compte que même si nous vivons dans le nord de l'Ontario, nous ne considérons pas qu'il s'agit là d'une région éloignée. J'invite tout les gens à venir chez nous dépenser leur argent, visiter *Science North* et profiter de la région et de ses grandes attractions touristiques, notamment la piste de Sudbury Downs.

Je suis certes heureux de souscrire à ce projet de loi et j'espère qu'il sera adopté le plus rapidement possible.

L'honorable Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai écouté tout le débat. Tous les orateurs de tous les partis se sont dits en faveur du projet de loi. Je suis toutefois très heureux de voir que le projet de loi franchira toutes les étapes normales que doivent suivre les mesures sauf en cas d'extrême urgence.

Si le projet de loi était aussi urgent et prioritaire que le prétend le gouvernement, celui-ci l'aurait présenté au cours de la dernière législature. Le gouvernement aurait pu le présenter il y a un an et demi ou même deux ans et la loi serait déjà en vigueur. Mais si ce projet de loi n'a pas encore force de loi, c'est que le gouvernement n'y a pas attaché une grande priorité. Au lieu de faire adopter le projet de loi selon les règles du notre Parlement, le gouvernement a voulu adopter une stratégie de dernière minute. Il déclare que certains projets de loi doivent être adoptés en moins de quelques heures, sinon ils ne deviendront jamais lois.

Le gouvernement devrait prendre ce projet de loi au sérieux. Il devrait favoriser une étude normale de ce projet et tenir au moins une audience pour que nous puissions entendre parler d'autres aspects du projet de loi que la préoccupation centrale du Comité de l'agriculture, qui veut assurer la prospérité de chaque secteur de l'agriculture, ce en quoi je lui souhaite d'ailleurs bonne chance.

Pour ma part, j'espère pouvoir assister aux réunions de ce comité. Certes, je ne suis pas critique de mon parti en matière d'agriculture, mais c'est à titre de porte-parole dans le domaine de la justice que je m'intéresserai à cette modification du Code criminel. J'aimerais aussi savoir comment il se fait que toutes ces provinces, y compris l'Ontario, s'opposent à ce projet de loi. J'aimerais connaître leur point de vue. En outre, je voudrais connaître les raisons de l'opposition de l'Église Unie du Canada. Il est inacceptable de voir dans ces oppositions et leur étude des manoeuvres d'obstruction.

Nous sommes des parlementaires. Nous devrions savoir qu'il y a une bonne et une mauvaise façon d'étudier un texte de loi. Nous savons que, dans ce cas-ci, il y a des opposants très sérieux comme au moins un gouvernement provincial et une très importante institution religieuse qui désirent se faire entendre. Il ne faudrait pas nous encourager les uns les autres à précipiter l'étude du projet de loi, sans nous donner la moindre chance d'en débattre.

Nous avons au Canada une excellente procédure et je pense qu'il serait opportun de nous y conformer. Normalement, une modification du Code criminel devrait être renvoyée au Comité de la justice, mais c'est là un détail de forme. J'ai l'intention de prendre part à l'étude de ce projet de loi au sein du Comité de l'agriculture et j'exhorte tous les députés, plus particulièrement les nouveaux venus, à respecter nos règles. Il faut pas y déroger. N'essayons pas d'obtenir un consentement unanime pour nous écarter d'une procédure qui est éprouvée depuis longtemps, à moins que nous n'y soyons poussés par une raison impérieuse.

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, je suppose que presque tout le monde a sa petite histoire favorite au sujet du sport des rois. J'ignore si je peux raconter une histoire aussi pittoresque que celle de mon collègue le député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Je n'arrive certainement pas à employer un langage aussi coloré.

J'habite à proximité d'Assiniboia Downs, dans la ville de Winnipeg. Cet hippodrome est situé dans la circonscription de Winnipeg—St. James. J'y suis allé très souvent, car c'est seulement à cinq minutes de chez moi. Il m'est arrivé d'aller voir une ou deux courses.

Je me souviens d'avoir été à Assiniboia Downs avec un ami il y a quelques années. Pendant que nous discutions entre les courses, un garçonnet d'une dizaine d'années, je dirais, nous a accostés et il a demandé à mon ami Joe qui allait gagner le prochain pari jumelé.

Mon ami Joe n'avait pas beaucoup de patience, mais le jeune garçon persista. Finalement, de guerre lasse, Joe dit: «Va-t-en, ce sera Un-et-Dix.»

Vous connaissez probablement la fin de l'histoire, monsieur le Président. Un-et-Dix est arrivé premier et le garçonnet a gagné une somme énorme, alors que mon ami Joe n'a pas gagné un sou parce qu'il n'avait pas misé sur Un-et-Dix.

Je suis sûr que cette histoire ne peut pas rivaliser avec celle qu'a racontée mon collègue de Nickel Belt. J'ignore si la sienne est vraie ou douteuse, mais je puis affirmer que la mienne est véridique.

J'appuie cette initiative, peut-être en raison de mon attachement pour Assiniboia Downs qui est, bien entendu, le principal hippodrome au Manitoba. J'appuie cette initiative et le projet de loi. Je ne voudrais certainement pas en retarder l'adoption, mais je suis d'accord avec mon collègue de York-Centre (M. Kaplan). Nous devrions prendre au sérieux notre travail parlementaire et le processus démocratique et ne pas adopter ce projet de loi hâtivement.

J'ai entendu mon collègue le député de Mississauga-Ouest proposer avec beaucoup de sérieux et de sincérité que le projet de loi passe toutes les étapes cet après-midi. À mon avis, c'est beaucoup trop rapide. Le gouvernement avait le temps de le faire plus tôt. Pour une raison ou une autre, il a négligé de le faire. Nous pouvons attendre encore quelques jours avant d'adopter ce projet de loi.

Après tout, les gens ont le droit d'exprimer leurs points de vue, de faire connaître leurs opinions et de poser des questions. Je parlais à un collègue de l'Île-du-Prince-Édouard cet après-midi, et il m'a dit à quel point l'hippodrome était important pour Charlottetown. Dans cette ville assez petite située sur cette petite île, on a parié quelque 6 millions de dollars à l'hippodrome l'année dernière. C'est beaucoup d'argent et beaucoup d'emplois. C'est une industrie importante de la région. Je suis sûr que les gens de cette région auraient des questions à poser et des opinions à exprimer. Nous devrions leur offrir la possibilité de faire un exposé devant le Comité de l'agriculture s'ils le veulent. Nous, parlementaires, pouvons sûrement leur donner cette occasion. C'est le moins qu'on puisse faire, même si tous les partis s'entendent pour que le projet de loi soit adopté.

• (1650)

Ce projet de loi est important pour l'industrie hippique. Il l'est certes pour Assiniboia Downs et pour le secteur des courses de chevaux du Manitoba. Ce secteur constitue également une attraction touristique vitale. Notre ville est située à quelques milles seulement de la frontière américaine. Or, il n'existe aucune grande catégorie de courses, pour ainsi dire, dans l'État du Dakota du Nord. Des milliers et des milliers de visiteurs et de

touristes partent du Dakota du Nord, du Dakota du Sud et de l'État du Minnesota pour se rendre au Manitoba et à Assiniboia Downs voir les courses l'après-midi ou le soir. Cette mesure relancera les courses au bout du compte et elle rendra cette activité plus attrayante.

Songeons qu'Assiniboia Downs et le secteur des courses, dans ma province, emploient environ 3 000 personnes. C'est beaucoup. Nous avons le devoir, en tant que parlementaires, de soutenir cette industrie. On me dit que si ce projet de loi était adopté, et je n'en doute pas, il pourrait signifier 500 à 600 emplois de plus au Manitoba. Je trouve personnellement que c'est beaucoup et que nous devrions soutenir de notre mieux cette industrie.

Plus de la moitié de la population du Manitoba demeure à Winnipeg, la capitale. L'autre moitié, soit environ 500 000 personnes, est répartie dans l'ensemble de la province. Il y a de nombreux amateurs de courses à Brandon, Dauphin, Thompson, Swan River, Flin Flon et The Pas. A mesure que cette industrie prend de l'expansion et de l'importance, on peut facilement envisager l'établissement d'une salle de paris à Brandon ou à Dauphin. Je crois sincèrement que ces villes y ont droit.

Passer une soirée aux courses est un passe-temps agréable. Je me suis souvent rendu à Assiniboia Downs pour voir les courses et aussi pour manger au restaurant et me retrouver en compagnie de mes amis. Il ne s'agit pas simplement de regarder courir les poneys ou de parier. Cela nous donne l'occasion de faire une véritable sortie mondaine. Ces événements seraient très courus dans des localités comme Brandon, Dauphin, Le Pas, Swan River, ou tout endroit qui pourrait sembler favorable à l'industrie. Nous devrions appuyer ce genre d'initiative.

Je veux dire une autre chose sur la possibilité de se faire entendre. Rien ne nous presse à ce point; il y a des gens qui sont contre ce type de pari, contre toutes les formes de pari. L'équitation a beau être le sport des rois, les courses ont des détracteurs. Et ces personnes ont le droit de nous faire part de leurs préoccupations et de leurs réserves. Nous sommes disposés à les entendre. Tout comme mon collègue, le député de York-Centre (M. Kaplan), j'aimerais entendre l'Église unie du Canada si elle a effectivement des réserves ou inquiétudes à formuler. Si nous parvenons à améliorer ce projet de loi pour dissiper peut-être certaines de ces craintes, nous aurons fait notre travail.

Bien que cette mesure législative mérite notre appui, faisons en sorte de la soumettre au comité de l'agriculture où la démarche démocratique fera son oeuvre. Il reste du temps.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Je crois savoir qu'il y a consentement unanime cet après-midi pour renvoyer le projet de loi au Comité permanent de l'agriculture. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, du consentement unanime, renvoyé au Comité permanent de l'agriculture.)

M. le vice-président: Le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre invoque le Règlement.

M. Cardiff: Cet après-midi, tous les partis de la Chambre ont accepté de collaborer. Je tiens à remercier tous les députés qui ont participé au débat de la collaboration dont ils ont fait preuve et, dans ce même esprit, je demande à la présidence de déclarer qu'il est 18 heures.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour déclarer qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures demain matin.

(La séance est levée à 16 h 56).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 20 avril 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

L'INQUIÉTUDE DES CANADIENS FACE AUX ÉVÉNEMENTS TRAGIQUES AU LIBAN

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, les événements tragiques que connaît le Liban sont source d'inquiétude pour tous les Canadiens, et je ne doute pas que les députés partagent le sentiment de compassion qu'éprouve le gouvernement pour les nombreuses victimes des troubles récents.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a déjà souligné cette vive inquiétude à maintes reprises.

Le 31 mars, le Canada a pris part à la réunion du Conseil de sécurité sur le Liban et a exprimé son appui à la déclaration émise par le président du Conseil, à cette occasion.

Monsieur le Président, les événements dont Beyrouth est le théâtre depuis un mois ne sont bien sûr que l'épisode le plus récent de la guerre civile qui déchire le Liban depuis 14 ans déjà, et ne sauraient être envisagés isolément.

Depuis le début, le Canada est demeuré ferme dans son appui à la cause de la souveraineté, de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale du Liban. C'est toujours là le fondement de notre position.

Dans cette optique, nous n'avons jamais cessé de soutenir le principe du retrait de toutes les forces étrangères du Liban.

[*Traduction*]

Nous estimons que toutes les parties libanaises doivent intensifier leurs efforts pour parvenir à une réconciliation nationale. Or, comme l'a déclaré le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), le 30 mars, la violence ne saurait mener à cette réconciliation. C'et pourquoi nous avons invité toutes les parties concernées à redoubler d'efforts en vue d'atteindre cet objectif.

Il est à peine besoin de souligner la complexité du problème libanais qui, on le sait, a déjoué les efforts bien intentionnés de nombreuses parties extérieures au conflit. Cependant, ce n'est pas une raison pour ne plus rien tenter. Nous avons donc donné notre appui aux efforts effectués par le comité ministériel de la Ligue arabe sous l'impulsion du ministre des Affaires étrangères du Koweit, Cheikh Sabah—en en faisant directement part au gouvernement du Koweit—et nous avons pressé les parties concernées, spécialement la Syrie et les parties libanaises, à s'associer à ces efforts. Nous nous félicitons par ailleurs de la dernière initiative du président Mitterrand.

Au fil des ans, le Canada a fait ce qu'il pouvait pour alléger les épreuves du Liban et de son peuple. Il a donné asile à des milliers de Libanais qui ont choisi de s'établir sur son territoire, et les Canadiens sont fiers de la contribution de ces derniers à leur vie nationale, dont témoigne la composition même de la Chambre des communes.

• (1110)

Nous sommes également fiers de l'aide humanitaire offerte par le Canada au Liban dans les désir de soulager toutes les parties directement touchées. De même, le Canada a mis des effectifs au service du maintien de la paix. Tant au début du mandat de la Force intérimaire des Nations unies au Sud-Liban (FINUL) que dans le cadre de sa participation continue à l'Organisation des Nations unies chargée de la surveillance de la trêve (ONUST).

[*Français*]

Face aux derniers événements, nous avons pris, nous sommes sur le point de prendre d'autres mesures d'aide concrètes.

Comme je l'ai déjà mentionné, nous appuyons l'initiative du Président Mitterrand. A cet égard, nous poursuivons également des discussions avec les membres permanents du Conseil de sécurité.

Le 17 avril, j'ai annoncé que le Canada fournirait un soutien tangible au Liban en versant à ce pays une subvention de 500 000$, en réponse à un appel spécial lancé par la Croix-Rouge. Cet argent servira à acheter des produits alimentaires, des vêtements, des médicaments et d'autres articles de première nécessité au profit des victimes des événements survenus tout récemment.

Le Liban, tout comme le Canada et la France, fait partie de la Francophonie. Et lors du Sommet qui se tiendra prochainement à Dakar, nous examinerons d'autres moyens de renforcer l'appui de la communauté internationale à l'endroit du Liban.

Dans les circonstances actuelles, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) a décidé de suspendre temporairement la procédure de renvoi au Liban des revendicateurs du statut de réfugié dont la demande a été rejetée, et ce, jusqu'à ce que la situation dans ce pays ait été tirée au clair.

En outre, étant donné la détérioration de la situation au Liban, un agent d'immigration a été envoyé à Chypre pour que nous puissions continuer de traiter sans interruption les demandes libanaises d'immigration en dépit des événements en cours.

Notre ambassade à Damas suit d'aussi près que possible l'évolution de la situation à Beyrouth. En fait, un membre du personnel recruté sur place était à Beyrouth il y a 10 jours à peine.

[*Traduction*]

Nous continuons au moyen de ces mesures et d'autres initiatives semblables de faire ce que nous pouvons pour venir en aide au Liban et à la population libanaise. Toutefois, ce qu'il faut au bout du compte, c'est trouver une solution politique. Mais pour cela, il faut, en dernière analyse, que les Libanais eux-mêmes et les autres parties directement intéressées, et tout particulièrement la Syrie, démontrent que leurs professions de soutien des principes d'unité nationale et d'indépendance ne se résument pas à de simples slogans: il faut aussi que se manifestent un engagement véritable envers la réconciliation nationale et une volonté de compromis qui puissent mener à l'élection d'un nouveau président acceptable pour toutes les ocmmunautés libanaises.

Comme première étape, le Canada demande de nouveau aux parties de s'entendre sur un cessez-le-feu immédiat et de le respecter. Le gouvernement aimerait connaître les vues des autres députés et des Canadiens sur cette situation tragique.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je suis intervenu deux fois cette semaine pour sensibiliser la Chambre à la situation qui règne au Liban. Bon nombre de mes collègues en ont fait autant. Il faut mettre un terme aux souffrances quotidiennes des Libanais, et puisque le Canada fait partie de la communauté internationale, il doit assumer cette responsabilité en leur portant secours dans la mesure de ses moyens.

Quand je lui ai demandé si le Canada se chargerait de demander au Conseil de sécurité de tenir un débat d'urgence, le secrétaire d'État a répété que la situation ne justifiait pas un tel débat pour l'instant car il n'aurait aucune influence sur le cours des choses. Le Canada a pourtant un rôle à jouer au liban. Je rappelle que si notre pays a fait autant de démarches pour obtenir un siège au Conseil de sécurité, c'est justement pour pouvoir intervenir lorsqu'il existe de telles crises dans le monde. Nous détenons maintenant ce siège et nous ne devons pas hésiter à utiliser tous les leviers dont nous disposons pour maintenir l'influence que les gouvernements libéraux ont exercé naguère sur la scène internationale.

J'ai demandé au secrétaire d'État et au premier ministre (M. Mulroney) ce que le gouvernement faisait pour aider les réfugiés qui ont fui le Liban pour se réfugier dans les pays voisins. Je n'ai reçu aucune réponse satisfaisante ni de l'un ni de l'autre. Pire, le premier ministre ne s'est même pas donné la peine de me répondre.

Nous nous réjouissons évidemment de l'aide que le gouvernement a offert au Liban par l'entremise de la Croix-Rouge, mais je crois que le Canada peut faire davantage. Plus tôt cette semaine, j'ai demandé au gouvernement de débloquer des fonds additionnels pour les gens qui se sont enfuis dans les pays voisins à cause de la crise qui sévit au Liban. Cette aide serait en sus du demi-million de dollars qui sera mis à la disposition du Liban.

On ne nous a pas répondu lorsque mes collègues libéraux et moi-même avons suggéré au gouvernement d'ouvrir un bureau à Chypre pour que les réfugiés libanais ne soient pas obligés de se rendre en Syrie pour obtenir un visa. On n'a même pas tenu compte de la suggestion. Il est irresponsable de la part du gouvernement actuel de penser que des gens fuyant une situation dans laquelle la Syrie est directement impliquée vont se rendre à Damas pour recevoir de l'aide leur permettant de venir au Canada parce que ses mesures inadéquates les y obligeront.

En tant que parlementaires, nous avons le devoir de prendre des mesures capables de restaurer la paix au Liban. Nous ne pouvons pas rester à regarder se dérouler les événements, les yeux vitreux, incapables de comprendre la réalité des conflits haineux dans lesquels le Liban est plongé depuis trop longtemps.

Il est grand temps d'agir. Pourquoi le Canada, sous le gouvernement actuel à la dérive, attend-il toujours de voir ce que fait le reste du monde pour ensuite dire: «Moi aussi»? Pourquoi le gouvernement ne peut-il pas faire preuve d'une certaine initiative? Pourquoi le Canada ne

peut-il pas prendre l'initiative et laisser les autres pays suivre notre exemple?

Le monde entier tient le Canada en grande estime pour la justice avec laquelle il traite tous les gens sans égard à leur pays de résidence ni à leur régime politique. On nous tient en haute estime à cause de la réponse humanitaire que nous faisons aux gens qui se trouvent en situation de crise, qu'elles soient provoquées par des tremblements de terre, des inondations ou la guerre.

Le Canada, sous des gouvernements libéraux, a toujours eu une attitude accueillante à l'égard des réfugiés du monde entier. C'est pourquoi nous avons pressé le gouvernement, par le truchement des déclarations de députés et de la période des questions, de prendre rapidement des mesures pour venir en aide aux réfugiés libanais, qu'ils soient pris dans les murs de Beyrouth ou hors des frontières du Liban.

[*Français*]

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona): Monsieur le Président, je voudrais remercier la ministre des Relations extérieures et du développement international (M^me^ Landry) de nous avoir parlé au sujet du Liban ce matin. Comme la ministre l'a déclaré, les événements au Liban nous inquiètent tous et les députés du Nouveau parti démocratique voudraient exprimer leur compassion pour les victimes de la guerre civile, une guerre qui devient plus en plus tragique.

Nous sommes heureux que le gouvernement canadien ait pris quelques mesures pour aider le Liban, par exemple, la subvention de 500 000$. Et nous donnons notre appui aux efforts du gouvernement de la France, soit diplomatiques, soit humanitaires.

[*Traduction*]

Je pense en particulier aux mesures prises par la France pour évacuer les blessés. Nous savons que c'était une entreprise dangereuse et nous apprécions ce qu'ont fait les Français.

Ayant offert un mot d'encouragement au gouvernement qui vient d'accorder 500 000$ d'aide, je veux dire également, comme mon collègue libéral, que ce n'est pas suffisant. Il y a bien d'autres choses que le gouvernement aurait pu faire et qu'il n'a pas faites jusqu'à maintenant.

Nous appuyons l'espoir du gouvernement que le comité ministériel de la Ligue arabe pourra provoquer des négociations politiques dans un contexte où l'on pourrait trouver une solution pacifique. Nous sommes d'avis également que la Syrie et toutes les factions libanaises devront faire preuve d'un peu de bon sens et arrêter cette violence qui ne saurait conduire à un Liban que tout le monde souhaiterait voir.

• (1120)

Nous pensons aussi que le gouvernement canadien aurait pu utiliser son siège au Conseil de sécurité pour faire preuve de leadership. C'est une critique que nous avons déjà formulée, non seulement au sujet du Liban, mais aussi d'autres questions. Pourquoi avons-nous fait des pressions pendant deux ans pour avoir un siège au Conseil de sécurité si nous ne prenons aucune initiative, que ce soit réclamer un débat d'urgence sur le Liban ou quelque chose d'autre. Nous ne sommes tout de même pas là uniquement comme spectateurs, ou à attendre que d'autres agissent pour les appuyer, comme ce fut le cas pour l'initiative des Français cette fois-ci? Ce n'est pas là le rôle que le Canada a joué dans l'histoire. Nous espérons que le gouvernement canadien sortira enfin de l'ombre et commencera à jouer un rôle plus actif comme il voulait si désespérément le faire lorsqu'il a demandé de siéger au Conseil de sécurité.

Nous partageons avec tous les Canadiens la même compassion non seulement à l'égard de la souffrance des habitants du Liban, mais aussi à l'égard de l'angoisse de la communauté libanaise ici, au Canada. Il n'y a pas si longtemps, cette angoisse s'est manifestée sur la colline du Parlement sous la forme d'un détournement d'autocar. Les gens doivent s'inquiéter terriblement de ce qui se passe dans leur pays natal et de ce qui arrive à leurs parents et amis. Comme l'a dit le député libéral, nous prions instamment le gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent pour accélérer l'examen des demandes de statut de réfugié présentées par les personnes qui sont au Liban et aussi par celles qui sont dans un tiers pays. Le gouvernement doit faire tout ce qu'il peut pour examiner les demandes de ces réfugiés dont le sort préoccupe non seulement la communauté libanaise au Canada, mais tout le monde.

Le gouvernement a mentionné la francophonie, et j'espère qu'il fera son possible pour en faire un forum politique où l'on peut se pencher sur ce genre de situation, de la même façon que le Commonwealth est devenu un forum où l'on se penche sur des questions comme celles touchant l'Afrique du Sud. Au dernier sommet de la francophonie, les questions telles que les violations des droits de la personne venaient presque au dernier rang à l'ordre du jour, qui n'était pas axé sur les conflits. Le gouvernement doit amener la francophonie à s'intéresser davantage à ces questions s'il veut qu'elle joue le rôle important qu'elle est capable de jouer à l'échelle mondiale.

Enfin, nous nous joignons au reste du monde pour implorer le peuple libanais. C'est une situation difficile qui, depuis des années et des années, résiste aux efforts déployés par beaucoup de pays, de nations et de chefs d'Etat en vue de trouver une solution. Nous disons à toutes les parties impliquées dans ce conflit au Liban, particulièrement à la Syrie, qu'il est grand temps qu'elles se rendent compte que ce n'est pas ce genre de violence qui les mènera vers le Liban de l'avenir que tout le monde souhaite. La communauté internationale est là, prête à aider les parties en cause à régler leurs problèmes si celles-ci veulent bien faire preuve de bonne volonté. Nous espérons que le gouvernement fera tout ce qu'il peut pour amener les belligérants à trouver une solution négociée.

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation parlementaire officielle qui a représenté le Canada à l'assemblée de l'Association parlementaire du Commonwealth qui s'est tenue à la Grenade, à St. Vincent et aux Grenadines du 10 au 19 février 1989.

* * *

PÉTITIONS

L'UTILISATION DU PORT DE CHURCHILL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une autre pétition au sujet du port de Churchill. Elle a été signée par des habitants de The Pas, au Manitoba qui réclament que le port soit utilisé à pleine capacité. Ils croient que cela mesure améliorera l'économie des provinces des prairies et demandent que le gouvernement fédéral développe le potentiel évident du seul port maritime de l'intérieur du pays.

Les pétitionnaires demandent humblement à la Chambre des communes d'ordonner au ministre responsable de la Commission du blé de s'assurer qu'au moins 3 p. 100 des expéditions annuelles de grain du Canada soient expédiées par le port de Churchill et au gouvernement de rechercher activement d'autres façons d'utiliser cet important port de mer pour expédier autre chose que du grain.

[*Français*]

ON DEMANDE DE CONSACRER LES CRÉDITS DESTINÉS À LA CONSTRUCTION DE SOUS-MARINS NUCLÉAIRES À LA RECHERCHE MÉDICALE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): J'ai également une pétition provenant de gens qui demandent à la Chambre que le gouvernement fédéral augmente sa contribution aux provinces pour financer les services de santé dans les hôpitaux; que le gouvernement fédéral devrait annuler la construction de deux sous-marins nucléaires d'une valeur de 2 milliards de dollars chacun; que le gouvernement fédéral devrait investir ces 4 milliards de dollars dans le domaine de la recherche pour trouver des solutions pour vaincre le SIDA, le cancer et les maladies cardiovasculaires. Ces sommes d'argent pourraient également permettre à tous les hôpitaux du Canada de pouvoir se procurer l'équipement et les outils nécessaires qui serviraient à soulager la souffrance des malades.

À ces causes, les pétitionnaires demandent humblement que la santé de la population soit la priorité de tous les parlementaires canadiens.

OPPOSITION À UNE TAXE SUR LES LEÇONS DE MUSIQUE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai une pétition signée de plusieurs commettants d'Ottawa—Vanier et d'ailleurs, à l'effet qu'une taxe de vente sur les leçons de musique frapperait les familles à revenu moyen pour qui les cours de musique deviendraient trop coûteux. Une taxe de vente sur les leçons de musique punirait nos jeunes Canadiens; des talents demeureraient inconnus, et l'avenir de la musique canadienne, tant nationale qu'internationale, serait menacé.

Également, les professeurs de musique prennent une part active au sein des ministères de l'Éducation de chacune des provinces canadiennes. Leurs connaissances et leur expertise donnent aux étudiants les aptitudes requises pour leur permettre d'accéder aux facultés de musique des universités.

À ces causes, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de considérer les cours de musique comme processus éducatif, les exemptant ainsi de la taxe de vente proposée dans le Budget du 27 avril prochain.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. le Président: J'ai reçu une demande pour un débat d'urgence. Le député d'Oshawa a la parole.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE À L'INTENTION DES AUTOCHTONES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 52 du Règlement, je demande à présenter une motion d'ajournement de la Chambnre pour discuter d'une affaire urgente et pressante, soit les changements proposés aux règlements concernant les programmes d'enseignement postsecondaire pour les autochtones.

La communauté autochtone d'un bout à l'autre du pays a rejeté les changements proposés. Les nouveaux règlements et le projet visant à plafonner le financement auraient un effect contraire à celui que le gouvernement prétend atteindre. Ce plafonnement, au lieu d'entraîner une véritable égalité d'accès à l'enseignement supérieur, aura un effect tout à fait opposé.

Si vous acceptez la motion, monsieur le Président, je serai très heureux de participer au débat et de donner plus de renseignements pertinents. Les autochtones du Canada ont besoin de plus de justice.

M. le Président: Que les députés et le public sachent que je suis très conscient des inquiétudes que soulève cette question. Conformément à l'usage, il y a quelque temps, j'ai reçu l'avis concernant la demande que nous venons d'entendre et je l'ai étudiée avec beaucoup d'attention. Il faut aussi comprendre que la présidence ne doit pas accepter un débat d'urgence à la légère et que la question n'est pas de savoir si l'affaire est importante, mais bien si la Chambre peut l'aborder autrement.

• (1130)

Je signale au député d'Oshawa (M. Broadbent)—il a parlé de cette affaire avec éloquence, comme d'autres députés, d'ailleurs—que la présidence considère que c'est un sujet de la plus haute importance. La présidence ne dit que très rarement aux députés ce que je vais dire, mais dans ce cas-ci je n'hésite pas. Comme député de Vancouver-Sud, j'ai été mêlé aux discussions qui se poursuivent sur ce sujet et je m'y intéresse toujours. C'est ma façon de dire que cette question me préoccupe au plus haut point, comme c'est le cas d'autres députés.

Article 52 du Règlement

Cependant, je dois me prononcer du point de vue de la procédure. Je dois dire que, dans les circonstances actuelles, il n'est pas approprié de tenir un débat d'urgence. Mais, aux yeux des députés qui s'inquiètent énormément de la question et du sort des jeunes en cause, le fait que je ne puisse pas accepter la tenue d'un débat d'urgence ne signifie pas que l'affaire est sans importance. Elle tracasse tous les députés à la Chambre.

Je remercie le député d'Oshawa d'avoir soulevé cette question.

M. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vu les passions que cette question soulève, vu la nécessité qu'elle soit discutée en Chambre et que le gouvernement se justifie de plafonner le financement de l'éducation postsecondaire, pourriez-vous demander le consentement unanime de la Chambre pour que nous puissions débattre la question à l'appel de l'ordre du jour tantôt?

M. le Président: Le député est mû, je le sais, par des préoccupations sincères, préoccupations que partagent les députés de tous les partis, mais en matière de débats d'urgence la demande ne peut se faire qu'en la forme d'une simple déclaration du député qui en prend l'initiative. Et si nous y sommes tenus, c'est que le comité de la réforme, qui travaille si utilement depuis quelques années, a bien précisé qu'à l'occasion de demandes de débats de ce genre, il ne convient même pas que la présidence donne ses motifs d'approuver ou de désapprouver, d'autoriser ou de refuser un débat d'urgence.

D'ailleurs le Règlement précise bien que seul le député qui demande le débat d'urgence est admis à prendre la parole à ce sujet, et encore est-il limité dans ce qu'il peut dire. La difficulté qui se présente c'est que le député qui vient de prendre la parole— même si je comprends ses préoccupations et sympathise avec sa sincérité—amorce un plaidoyer. La difficulté, c'est que d'après le Règlement, nous nous lançons dans un débat.

Comme l'a signalé le ministre de la Justice (M. Lewis) il y a quelques jours, cela fait que l'opinion contraire sur ce sujet ne peut être entendue. En d'autres termes, il m'est interdit d'accorder la parole à un ministre pour qu'il conteste le bien-fondé de la demande. Comme les députés le savent, je dois venir très bientôt faire certaines déclarations sur ce qui est indiqué et ce qui est contre-indiqué lors des demandes de débat d'urgence.

Tous les députés je le répète doivent certainement considérer la chose comme très sérieuse. J'ai dit que je ne serais pas disposé à faire cela très souvent, mais comme la question m'intéresse et que c'est le cas d'autres députés, je ne pense pas qu'il convienne que la présidence laisse s'amplifier l'argumentation. Il y aura d'autres occasions, dès aujourd'hui d'ailleurs, de soulever la question, et je suis persuadé que les députés ne manqueront pas de le faire.

J'espère que le député voudra bien reconnaître que je n'écarte pas la question à la légère, que je suis lié comme il se doit par le Règlement. Je tiens à ce que les députés et le public le comprennent bien.

M. Kindy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. On a demandé s'il n'y aurait pas consentement unanime de la Chambre à avoir un débat. Je suis en faveur et je me demande si vous pouviez. . .

M. le Président: Voilà justement pourquoi la règle existe. Le député signale qu'il accorderait le consentement unanime de discuter la question. Peut-être bien, mais la façon correcte de procéder c'est que les leaders parlementaires des trois partis et un député n'appartenant à aucun de ces trois partis soient approchés, et si bien sûr ils donnent leur accord la présidence y fera droit; mais il ne convient pas de débattre le sujet à l'occasion d'une demande de débat d'urgence. Il y a une autre façon de procéder et je prierai les députés de s'y plier.

Je reconnais parfaitement que le député, en faisant savoir qu'il accorderait son consentement, est poussé par une question qui préoccupe grandement tous les députés des deux côtés, comme cela se voit clairement aux échanges de propos qui ont eu lieu en Chambre ces derniers jours.

[*Français*]

M. le Président: Je désire informer la Chambre qu'à cause de la déclaration ministérielle, les Ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 19 minutes, à compter de 13 heures aujourd'hui.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI CONSTITUANT LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

MESURES D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Harvie Andre (pour le premier ministre) propose: Que le projet de loi C-3, Loi constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, abrogeant la Loi sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale et modifiant certaines lois en conséquence, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un comité législatif.

Monsieur le Président, le programme exposé dans le discours du Trône cite comme principale priorité l'édification d'une économie forte qui soit pleinement compétitive sur les marchés mondiaux. Il définit aussi le climat nécessaire à la réalisation de cet objectif, à savoir une libéralisation du commerce fondée sur une politique commerciale d'ouverture au monde, la création de blocs commerciaux, et la mise sur pied d'entreprises d'envergure mondiale pour profiter au maximum de la mondialisation croissante de l'activité économique. Bref, le gouvernement reconnaît dans le discours du Trône que pour porter fruit, l'effort économique du Canada doit être en tous points marqué au coin de l'excellence.

Il nous faut atteindre à l'excellence dans notre effort scientifique national, nos activités de recherche et de développement, ainsi que la mise au point, l'acquisition et l'utilisation de la technologie. Il nous faut atteindre à l'excellence en faisant preuve de nouveauté et de créativité dans la gestion de nos affaires et de nos secteurs industriels, et dans la commercialisation de nos produits et de nos services à l'échelle internationale. Il nous faut viser l'excellence dans le développement des talents à tous les niveaux du système d'enseignement de même que dans les milieux de travail. Mais il faut pour cela satisfaire à une condition primordiale. Non seulement nous devons atteindre et maintenir l'excellence dans ces diverses entreprises, mais encore intégrer tout cela dans un effort national impliquant une collaboration des milieux scientifiques, technologiques et financiers avec tous les paliers de gouvernement.

• (1140)

C'est un effort national de ce genre qui caractérise l'Europe unie de 1992, le Japon d'aujourd'hui et les soi-disant tigres asiatiques d'aujourd'hui et de demain. Pour concurrencer ces puissances économiques mondiales et exploiter au maximum les possibilités découlant de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, le Canada ne peut faire autrement que de conjuguer lui aussi ses forces dans un grand effort national. Monsieur le Président, je suis fier de souligner qu'en ma qualité de ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, je suis responsable d'un des principaux moyen d'assurer le succès de ces efforts.

[*Français*]

M. le Président: Je désire informer la Chambre qu'à cause de la déclaration ministérielle, les Ordres émanant

du gouvernement seront prolongés de 19 minutes, à compter de 13 heures aujourd'hui.

Il s'agit du nouveau ministère Industrie, Sciences Technologie Canada qui, en vertu de cette Loi, sera clairement mandaté pour diriger les efforts du gouvernement fédéral en matière de sciences, de technologie et de développement des entreprises et de l'industrie.

[*Traduction*]

Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC) est déjà bien en place. Il est issu de l'intégration du ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie et du ministère de l'Expansion industrielle régionale, réalisée après que la responsabilité du développement économique régional de l'Atlantique et de l'Ouest a été transférée du MEIR à l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique et au ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest, respectivement.

En outre, le gouvernement croit fermement que la politique industrielle et les sciences et la technologie vont de pair et doivent être considérées ensemble. L'intégration des sciences et de la technologie à la politique industrielle fait d'Industrie, Sciences et Technologie Canada le centre de décision du gouvernement en matière de politique industrielle.

Le ministère a déjà entamé ses travaux. Il est clair, même si tôt, que la nouvelle approche est efficace.

Les Canadiens ont la volonté et la capacité de mener à bien les tâches qui nous attendent. Le personnel d'ISTC a l'esprit, l'énergie et le dévouement nécessaires pour montrer la voie. Je suis convaincu que nous constaterons de plus en plus les avantages de l'intégration récente des efforts de développement économique.

Industrie, Sciences et Technologie Canada a pour mission d'agir de concert avec le secteur privé, la communauté scientifique et d'autres niveaux de gouvernement pour promouvoir la compétitivité internationale et l'excellence interindustrielle au Canada, pour renouveler et reconstruire notre base scientifique, technologique, de gestion et de production et pour rassembler de manière concertée les talents nécessaires pour garantir que le Canada se classe au premier rang des nations industrielles.

J'aimerais m'attacher un moment à l'un des mots clé de cet exposé du mandat. C'est le mot association. Cela veut dire que, au lieu d'imposer notre volonté aux secteurs industriels et commerciaux, nous allons agir de concert avec eux et leur préparer la voie. Cela veut dire que nous défendrons raisonnablement leurs intérêts au sein du gouvernement, que nous tâcherons d'en tenir compte dans l'élaboration de la politique en matière de fiscalité, de réglementation et de transports et dans tous les autres domaines d'intérêt pour notre développement scientifique, industriel et commercial. En tant que partenaire et promoteur, nous devons établir et maintenir une base solide et complète de renseignements scientifiques, industriels et commerciaux de manière à mieux informer tant le secteur public que le secteur privé.

Nos connaissances en matière scientifique, technique, industrielle et commerciale doivent être insurpassables et accessibles à tous.

Enfin, par association on entend qu'on entretiendra un dialogue et des communications permanentes avec nos partenaires dans l'accomplissement de nos objectifs économiques. En fait, nos consultations avec nos partenaires scientifiques, industriels et commerciaux déterminent largement la nature des programmes et des activités du ministère de l'"Industrie, des Sciences et de la Technologie.

On peut envisager l'activité économique comme une gamme d'initiatives, depuis la recherche fondamentale et la recherche appliquée jusqu'à l'élaboration des produits, la production et la commercialisation. Jusqu'à présent, l'aide gouvernementale a surtout porté sur la production. Nos programmes d'assistance industrielle ont surtout consisté à aider les entreprises à bâtir des moyens de production et, quand les choses allaient mal, à soutenir les moyens de production qui auraient été obligés autrement de s'adapter aux réalités économiques.

Dans le cadre de notre nouvelle stratégie de développement économique, cette forme d'aide ne suffit plus. Nous devons rajuster nos priorités, non seulement parce que nos ressources s'épuisent, mais surtout parce que le succès exige l'excellence à toutes les étapes de notre démarche, depuis la recherche jusqu'à la commercialisation. Nous devons travailler avec encore plus de détermination et de finesse pour demeurer à la fine pointe de la recherche scientifique et pour assurer la recherche et le développement. Nous devons acquérir les techniques novatrices et les appliquer à nos produits et à nos méthodes de production. Nous devons être capables d'accélérer la transition entre l'étape du laboratoire et celle de la chaîne de montage tout en maintenant les plus hautes normes de qualité et de conception, et en pratiquant des prix qui facilitent l'implantation de nos produits sur les marchés internationaux.

Qui plus est, la mondialisation du marché oblige les entreprises à mettre en oeuvre des méthodes de planification stratégique et financière de façon à prévoir les progrès technologiques et les perspectives commerciales au lieu de simplement y réagir après coup. Les entreprises doivent exceller dans les méthodes de commercialisation internationale, car les marchés ne connaisent aucune frontière géographique ou culturelle. C'est pour répondre à ces besoins qu'éprouvent tous les secteurs commerciaux chez nous, y compris celui des services dont l'importance grandit sans cesse et qui crée tellement d'emplois, que les activités et les programmes d'ISTC ont été conçus.

[*Français*]

Une liste d'activités a été dressée afin de faire le point entre la science pure et le succès commercial. Le gouvernement a reconnu qu'il faut absolument investir dans l'assise scientifique et technologique du Canada pour assurer notre avenir économique.

Diverses initiatives en témoignent, la création du Conseil consultatif national sur les sciences et la technologie, présidé par le premier ministre (M. Mulroney), et l'affectation de 1,3 milliard de dollars annoncée par le premier ministre en janvier 1988, lors de la Conférence nationale sur la technologie et l'innovation.

[*Traduction*]

Il n'existe pas d'aspects du développement économique à l'heure actuelle qui ne dépendent des sciences et de la technologie. Nous devons être sensibles à l'importance déterminante des sciences, des compétences scientifiques si nous voulons être capables de mettre les nouvelles techniques à contribution. Pour réussir dans cette entreprise, nous devrons nous assurer de la collaboration du monde des affaires et des scientifiques.

L'un des principaux rôles de l'ISTC est de gagner les uns et les autres à cette cause. Le ministère devra veiller par-dessus tout à favoriser l'implantation au Canada d'une culture plus sensible aux réalités scientifiques, à assurer une offre suffisante de scientifiques hautement qualifiés pour tirer profit des applications industrielles des nouvelles techniques, et à multiplier les perspectives industrielles découlant directement des découvertes scientifiques.

L'ISTC est chargée d'élaborer la politique en matière de sciences et de technologie à l'échelle nationale et de mettre en oeuvre Innovaction, la Stratégie canadienne en matière de sciences et de technologie. Parmi les initiatives entreprises dans le cadre d'InnovAction, mentionnons la stratégie fédérale en matière de microélectronique, les échanges canadiens de technologie de pointe et de techniques de fabrication, le réseau national de centres de l'excellence, le programme canadien de bourses d'études, le financement des conseils subventionnaires spécialisés dans la recherche universitaire et le programme de sensibilisation de la population aux sciences et à la technologie.

Signalons notamment que 240 millions de dollars ont été consacrés au programme d'établissement du réseau national de centres de l'excellence. Deux cent millions de dollars ont été injectés aux budgets de base du conseil subventionnaire finançant la recherche universitaire. Le programme canadien de bourses d'études, d'une valeur de 80 millions de dollars, entreprend sa deuxième année et continuera d'encourager les jeunes Canadiens, et particulièrement les femmes qui sont sous-représentées dans ces disciplines, à embrasser une carrière en sciences et en génie.

Pour donner suite à nos efforts dans le domaine scientifique, le ministère a lancé un important programme visant à promouvoir le développement et l'application de technologies stratégiques. Quand on parle de technologies stratégiques, on parle entre autres choses de la biotechnologie, du matériel industriel de pointe et de la technologie de l'information qui exerceront une certaine influence, non seulement sur un secteur d'activité ou une entreprise, mais, d'une façon ou d'une autre, sur une gamme étendue d'industries et d'entreprises. Pour veiller à ce que les entreprises canadiennes tirent le maximum de ce que ces technologies ont à leur offrir, nous avons conçu, après consultation avec le secteur privé, des stratégies pangouvernementales dans ces secteurs d'activité. Le concept des alliances de technologies stratégiques forme l'une des pierres angulaires sur lesquelles reposent ces stratégies.

• (1150)

Le ministère a décidé d'appuyer la création d'alliances entre les entreprises, entre des associations d'entreprises et des établissements de recherche et entre des groupes d'entreprises canadiennes et des partenaires étrangers. Ces alliances pourraient être créées dans le but de planifier et d'effectuer des travaux de recherche et de développement en phase pré-concurrentielle ou encore de concevoir des applications pour les technologies de pointe.

L'un des grands objectifs de l'ISTC est de lancer une série d'initiatives visant à promouvoir la concurrence dans les secteurs industriels. Le ministère s'associe donc à des secteurs industriels selectionnés pour réaliser de nouveaux programmes devant accroître la concurrence.

[*Français*]

Par le passé, le gouvernement, dans ses efforts pour aider l'industrie à s'adapter au changement, comptait énormément sur les programmes de financement généraux. Notre nouvelle approche consiste à utiliser des instruments plus efficaces conçus en collaboration avec l'industrie et reposant sur un ensemble de politiques, de services et de programmes d'aide financière plus équilibrés et axés davantage sur les besoins et possibilités d'un secteur donné.

[*Traduction*]

Compte tenu de nos nouvelles perspectives sur ce tout que forment les activités commerciales, nous avons changé la formulation et la structure des services que nous accordons aux entreprises de toutes les parties du Canada. Dans ce contexte, nous avons récemment annoncé que nos bureaux provinciaux comporteraient des centres de commerce international. Nous voulons ainsi aider les entreprises canadiennes qui veulent exporter, offrir au

même endroit tous les services dont nos exportateurs ont besoin, comme ils le réclament depuis si longtemps.

L'une des principales fonctions des bureaux provinciaux du ministère est de servir de premier intermédiaire entre le gouvernement et le monde des affaires. Pour s'acquitter de cette tâche, ceux-ci rassembleront et diffuseront l'information nécessaire sur les débouchés et les exigences à satisfaire. Par toutes ces activités, mon ministère veut guider, soutenir et encourager la recherche de l'excellence qui doit présider à tout notre effort économique, depuis la recherche scientifique jusqu'à l'implantation de nos produits sur les marchés mondiaux.

Je viens de vous décrire les intérêts et les responsabilités d'Industrie, Sciences et Technologie Canada à l'égard du vaste domaine de l'activité industrielle et commerciale, mais mon ministère a d'autres priorités qui méritent aussi une attention spéciale. ISTC attache beaucoup d'importance à l'espit d'entreprise et au dynamisme de la petite entreprise. La politique nationale publiée l'an dernier au sujet de l'entrepreneurship guidera le Ministère dans une bonne partie de ses programmes et activités.

Un autre domaine digne d'intérêt est celui du tourisme. Là, ISTC se consacrera à la promotion des attraits du Canada sur les marchés étrangers. ISTC doit également mettre en oeuvre des programmes dans le but d'aider les autochtones à prendre en main leur destinée économique. Comme le dit si bien le discours du Trône, le gouvernement souhaite ardemment que les autochtones participant pleinement à notre vie économique, si bien qu'il fera bénéficier ces derniers de tous ses programmes.

[*Français*]

Enfin, monsieur le Président, ISTC est responsable des programmes de développement économique en Ontario et au Québec. Comme cette tâche est considérable et parce que nous voulons séparer le développement régional de la politique industrielle, nous mettons sur pied un organisme distinct, à l'extérieur de ISTC, qui servira les intérêts de l'Ontario et du Québec en matière de développement régional.

[*Traduction*]

J'ai commencé mon discours en vous citant un extrait de l'ouverture du discours du Trône. J'aimerais terminer par un passage de la fin:

Industrie, Sciences et Technologie

Grâce à leur dynamisme, à leur compétence et à leur confiance, les Canadiens et les Canadiennes se tailleront une plus grande place dans les domaines du commerce mondial, de l'innovation technologique et de l'avancement des sciences. La première tâche. . . sera d'aider à paver la voie de ce Canada viable et économique.

[*Français*]

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais féliciter l'honorable ministre pour sa nomination à ce poste qui est parmi les plus importants dans le cabinet. Cela étant dit, monsieur le Président, il n'a pas vraiment les moyens en main pour faire ses devoirs.

[*Traduction*]

Ce que nous tentons de faire, dans l'opposition officielle, c'est, très franchement, d'aider le ministre à user des moyens qu'il a à sa disposition pour accomplir la tâche qu'il s'est donnée et qui lui a été assignée. Nous sommes déçus de voir que ses activités ont si peu de priorité. Nous doutons qu'il aie les moyens ou la capacité de remplir son mandat, le plus important peut-être de tous ceux du gouvernement aujourd'hui.

Les effectifs de son ministère sont tombés de 2 618 à 2 260. Le budget de fonctionnement passe de 216 millions de dollars à 179 millions. Le ministre n'aura plus 965 millions pour s'acquitter de son mandat, mais 427 millions.

Commençons par les programmes de développement régional, un élément crucial du mandat du ministère. Les ententes de développement économique et régional ont subi des réductions. Il est important de faire ici la distinction entre ce qui se passe au ministère et ce qui se passe dans d'autres organismes de développement comme l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, FEDNOR et le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest.

Le 18 janvier 1988, le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) a affirmé à la Chambre que le gouvernement continuerait «de dépenser les sommes prévues en vertu de ces ententes». Au 31 mars 1989, un total de 1,613 milliard relatif à ces ententes était expiré et n'avait pas été renouvelé, en dépit du fait que les disparités économiques régionales demeurent l'une des pires plaies de l'économie canadienne. Par exemple, dans la province de Terre-Neuve, le taux de chômage est actuellement de 18,8 p. 100. Un plus grand nombre de Terre-Neuviens

vivent ailleurs que dans leur province parce qu'ils n'y trouvent pas d'emploi.

Réduire les budgets des programmes de développement régional comme les EDER est une tragédie pour les Canadiens de ces régions. C'est aussi un simulacre pour tous les Canadiens sensés, car si nous voulons une économie forte, il nous faut des régions fortes. Notre économie nationale ne pourra jamais être plus forte que l'économie de la plus démunie de nos régions. Notre population active ne pourra jamais être plus forte que le plus démuni des Canadiens. Si nous nous engageons à renforcer notre économie, monsieur le ministre, il faut dégager les fonds nécessaires pour faire bouger les choses. Les agences qui ont été soustraites à votre responsabilité et qui échappent donc au vaste mandat que vous avez. . .

• (1200)

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. J'aimerais que le député s'adresse à la présidence.

M. Peterson: Je m'en ferai un plaisir, monsieur le Président.

Un tiers du milliard et demi de dollars que l'Agence des perspectives économiques du Canada atlantique devait dépenser en cinq ans a disparu au cours des huit mois qui ont précédé les dernières élections. Comment pouvons-nous espérer avoir une politique de développement industriel pour l'ensemble du Canada si les fonds qui y sont consacrés ne relèvent pas de la compétence du ministre qui doit favoriser le développement économique de l'ensemble du Canada?

Par exemple, le ministre responsable du fonds de diversification de l'économie de l'Ouest est le ministre d'État chargé des Céréales (M. Mayer). Le ministre responsable de l'Agence des perspectives économiques du Canada atlantique est le ministre des Travaux publics (M. MacKay). Autant de fonds et d'agences qui échappent au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie dont la mission est de favoriser le développement industriel de l'ensemble du Canada.

Lorsque l'on voit des ministères faire passer leurs subventions de 1.3 milliard de dollars à 250 millions, comme l'annonçaient hier des fonctionnaires du ministère de l'Expansion industrielle régionale, il y a tout lieu de s'inquiéter. C'est un autre exemple frappant des vains discours du gouvernement.

Les chiffres qui nous sont présentés auront certainement été tripotés. Ils vont dire qu'ils ont réduit de plus de 60 p. 100 les fonds accordés au ministre, mais qu'ils ont donné cet argent aux régions. Avant de se rendre au sommet économique de Venise, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique recevrait de nouveaux fonds s'élevant à la jolie somme de 200 millions de dollars par an. Nous allons surveiller tout cela de très près pour nous assurer que cet argent ne sera pas subtilisé par le Cabinet du ministre.

Examinons la question de l'adaptation des industries dans la foulée de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Bien avant la signature de l'accord, le Conseil économique du Canada, la Banque de Nouvelle-Écosse et d'autres intéressés nous ont avertis que l'accord allait faire beaucoup de tort à de nombreuses industries canadiennes, dont celles des textiles, des chaussures et des vêtements, des meubles et appareils ménagers, du conditionnement des aliments, des pièces automobiles et du matériel électrique et électronique. On a prévu la nécessité de restructurer les industries et d'adapter les travailleurs bien avant la signature de l'accord.

La Commission Macdonald a dit ce qui suit:

> Une entente de libre-échange doit contenir des dispositions explicites qui reflètent les coûts d'ajustement proportionnellement supérieurs qui incomberont aux Canadiens. Étant donné que les investisseurs, les travailleurs et les gestionnaires commenceront à planifier leurs stratégies d'adaptation avant la conclusion d'une entente définitive, il est essentiel de mettre au point dans les meilleurs délais un programme global d'aide à l'adaptation.

Le gouvernement a-t-il mis en oeuvre une des recommandations visant à faciliter l'adaptation?

Le 24 novembre 1988, le premier ministre a dit ceci:

> Je signale aux Canadiens que nous veillerons à ce que des programmes d'adaptation et de recyclage originaux et généreux soient instaurés et à ce que l'on accorde la priorité absolue au bien-être du travailleur canadien et de sa famille lorsque c'est nécessaire.

Jusqu'à présent, il n'a pas encore joint le geste à la parole.

Le ministre a passé sous silence la situation dramatique des nombreux travailleurs qui perdent leur emploi. Je pourrais passer la liste en revue, mais jusqu'à présent, nous avons probablement perdu de 4 000 à 5 000 emplois au Canada à cause de l'Accord de libre-échange.

Une voix: Combien d'emplois ont été créés?

M. Peterson: L'usine Inglis de Toronto est un exemple typique. Elle produisait une des meilleures machines à laver du Canada. Elle fermera ses portes et sa production sera confiée à la maison mère du Whirlpool en Ohio. C'est de là qu'elle desservira le marché canadien. Le ministre a parlé de possibilité d'intervention constructive dans l'économie canadienne. A-t-il jamais rencontré les représentants du syndicat qui essaie de reprendre la production de la série qui est abandonnée pour tout le marché nord-américain? S'il ne l'a pas encore fait, aurait-il l'obligeance d'essayer de trouver avec les intéressés une solution avantageuse pour les Canadiens?

Dans le projet de loi C-3, il est question d'aide spéciale offerte par décret à des secteurs ou à des sociétés choisis par le gouvernement. Qu'a fait le gouvernement jusqu'à présent pour les sociétés et les travailleurs en difficulté?

Considérons, par exemple, Lumonics, un chef de file mondial de la technologie du laser. Désespérant d'obtenir au Canada les fonds nécessaires pour assurer l'expansion qui lui aurait permis de jouer un rôle de premier plan sur la scène mondiale, cette entreprise s'est vendue à la société japonaise Sumitomo. Si nous ne pouvons pas donner à ces nouvelles sociétés canadiennes à la fine pointe de la technologie mondiale le coup de pouce qui leur manque pour qu'elles puissent s'attaquer au marché mondial en restant sous contrôle canadien, notre situation est désespérée. Notre politique industrielle ne profitira pas aux Canadiens. Il est inacceptable de vendre à des sociétés étrangères la technologie avancée mise au point au Canada à l'aide des fonds publics.

• (1210)

Connaught est la principale entreprise canadienne dans le domaine de la biotechnologie. Elle fabrique le vaccin Salk et bien d'autres médicaments vendus dans le monde entier. Sous le gouvernement actuel, 51,6 p. 100 de ses actions ont été achetées par une société française contrôlée par le gouvernement Français qui s'était fixé comme objectif fondamental de mettre la main sur ce chef de file de la technologie mondiale.

A mon avis, le gouvernement fédéral se retire d'un programme qui offre de l'aide à tous les Canadiens qui respectent ses critères et qui donne un soutien que seuls les gouvernements, américain, français, japonais ou autre, peuvent accorder. Le gouvernement fédéral abandonne son rôle de soutien aux industries pour n'intervenir que dans certains cas seulement. Les crédits consacrés à la tâche en question sont réduits de façon marquée, de plus de la moitié.

Le gouvernement sait fort bien que lorsqu'il tentera d'intervenir dans certains cas, il se heurtera à l'Accord de libre-échange. Aussitôt qu'il apportera une aide quelconque à une entreprise donnée, les Américains s'y opposeront. Des subventions de ce genre pourront faire l'objet de droits compensateurs en vertu de la législation américaine et le gouvernement prétendra qu'il ne peut agir, car il a signé avec les Américains un accord sacré qui l'empêche de poursuivre la politique qu'il souhaiterait appliquer. Il déclarera qu'il ne peut plus mettre en oeuvre une politique destinée à aider certaines industries et entreprises canadiennes, car cela irait à l'encontre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

L'un des principaux outils qui était essentiel au gouvernement, afin de mener à bien les pieuses tâches dont a parlé le ministre, c'était qu'il pouvait jouer un rôle créatif d'intervention, d'aide et de soutien en collaborant avec des entreprises canadiennes.

Il y a également un danger de népotisme. Les programmes d'assistance prévus en vertu de l'article 9, intitulé «Aide spéciale» sont mis en oeuvre par décret du conseil plutôt qu'en respectant des critères bien établis en fonction desquels n'importe quel Canadien peut présenter une demande d'aide. Il s'agit de décisions prises directement au niveau politique. Les risques de népotisme sont très élevés.

On a pu constater déjà que le gouvernement n'hésite pas à se servir de leviers économiques pour atteindre d'autres objectifs politiques qu'il a à l'esprit. Il a notamment octroyé des contrats de construction de frégates en retour d'un appui à l'Accord de libre-échange. Il a, en autre, offert de prolonger la transcanadienne en retour d'un appui à l'Accord du Lac Meech. Ce n'est pas là la voie qu'on doit suivre en l'occurrence.

On peut prétendre que le gouvernement sera objectif. Or, au cours des dernières semaines, le gouvernement n'est venu en aide directement qu'à une seule entreprise, la société American Express. Même si cinq des neuf lignes directrices sur l'acceptation de banques étrangères au Canada ont été violées, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé que la société American Express pourrait venir s'établir au Canada, du moins jusqu'à ce que nous soulevions un tollé à la Chambre. C'est là le genre de népotisme politique auquel le gouvernement entend se livrer. Il a déjà démontré que ce sera là sa spécialité. La société American Express a dirigé le mouvement en faveur du libre-échange aux États-Unis.

Le ministre ne s'est pas attaqué à la question de la propriété étrangère. A l'heure actuelle, Investissements Canada doit examiner les demandes d'acquisition d'entreprises dont l'actif dépasse 25 millions de dollars. L'organisme a été saisi de 606 demandes au cours de la période allant de juillet 1985 à décembre 1988 et a approuvé toutes les demandes de changement de propriété d'une société canadienne. Nous ne croyons pas qu'ouvrir le Canada aux acquisitions de sociétés canadiennes par des entreprises étrangères servira les intérêts économiques à long terme des Canadiens.

Nous avons vu leurs états de service. Les entreprises étrangères n'exportent pas autant que les canadiennes. Leur niveau de recherche et développement est épouvantable. Nous ne pouvons pas coopérer de la même façon avec elles pour veiller à ce qu'elles fassent preuve de loyauté avant tout envers le Canada plutôt qu'envers leur société mère étrangère ou envers le pays où cette dernière est établie.

L'accord de libre-échange va porter l'actif de référence de 25 à 150 millions, de sorte que les acquisitions d'entreprises dont le chiffre d'affaires ou l'actif est inférieur à 150 millions de dollars ne feront pas l'objet d'examen.

Lorsqu'une entreprise américaine fait l'acquisition d'une entreprise canadienne, comme cela se produit à un rythme accéléré, nous ne pouvons plus imposer de conditions assurant qu'elle fabrique un produit d'exclusivité mondiale ici au Canada. Nous ne pouvons plus veiller à ce que des fournitures canadiennes servent à la fabrication de produits au Canada. Nous avons abandonné le droit d'accorder des drawbacks pour encourager la fabrication par des entreprises étrangères au Canada.

Une fois que ces entreprises sont établies ici, elles sont traitées sur le même pied que les entreprises canadiennes, ce qui veut dire qu'on ne peut leur imposer de conditions pour veiller à ce qu'elles ne bradent pas l'entreprise canadienne à d'autres entreprises étrangères.

On se rend de plus en plus compte de nos jours, même aux États-Unis, que les sociétés devraient faire l'objet d'un certain degré de contrôle local. L'amendement Florio aux États-Unis y a entraîné l'examen de toutes les acquisitions d'entreprises de technologie de pointe. Le comité américain chargé d'examiner les investissements étrangers jouit de vastes pouvoirs discrétionnaires et s'occupe activement de tamiser les acquisitions étrangères. C'est ce qui s'est produit lorsque Fujitsu a fait une offre d'achat à Fairchild qui fabrique des semi-conducteurs, un domaine que les État-Unis considèrent comme étant essentiel. Si les États-Unis trouvent que les semi-conducteurs sont essentiels à leur avenir économique, le gouvernement ne pense-t-il pas que les nouveautés biologiques et les médicaments mis au point par Connaught ou la technologie du Laser mise au point par Lumonics le sont aussi à notre avenir économique?

Le ministre a longuement parlé de la nécessité de promouvoir les sciences et la technologie. Il n'est pas le seul à le faire. Voici ce qu'a dit le premier ministre le 4 mars 1987 à l'Université de Waterloo: «Cela fait quelques années que je parle et que j'écris à propos de la nécessité urgente et pressante d'accroître notre contribution nationale dans le domaine de la recherche et du développement.» Et il a expliqué que c'était pour cette raison que son gouvernement avait donné la première place aux sciences et à la technologie dans son programme. C'est lui le maître d'oeuvre de ce programme national depuis 1984.

• (1220)

Que s'est-il passé en recherche et en développement depuis ce temps? En 1984, le premier ministre a promis de doubler les fonds dans ce domaine au plus tard en 1988. À l'époque, ces fonds représentaient environ 1,4 p. 100 du produit national brut. Ce pourcentage est maintenant d'environ 1,35 p. 100. Il a diminué en dépit de ces voeux pieux.

Le premier ministre nous répondra peut-être que c'est la faute au secteur privé. Que s'est-il passé alors? La part du gouvernement dans l'ensemble des fonds consacrés à la recherche et au développement est tombée de 37 p. 100 en 1984 à environ 30 p. 100 en 1988. Voilà pour les voeux pieux du gouvernement qui avait promis de faire plus pour la recherche et le développement.

Nous nous inquiétons également de la quantité de recherche et de développement qui sera faite au Canada par les sociétés étrangères. Si l'on parcourt l'éventail des secteurs, et je suis sûr que vous l'avez fait souvent, monsieur le Président, on voit que presque partout les sociétés sous contrôle étranger font beaucoup moins de recherche et de développement que les sociétés canadiennes. Dans le secteur minier, c'est moins de la moitié; dans le secteur des produits du bois, c'est environ les deux tiers; dans le secteur des métaux, c'est 80 p. 100; dans les secteurs des machines et des transports, c'est environ 20 p. 100. Pour le matériel électrique ou électronique, le pourcentage des ventes consacré à la R.-D. est de 15 p. 100 pour les sociétés canadiennes, mais 3 p. 100 seulement pour les sociétés sous contrôle étranger. Je pourrais continuer ainsi pendant longtemps.

C'est un des problèmes que nous avons. Le ministre, dans son discours d'aujourd'hui, n'a pas du tout abordé ce sujet. Il n'a pas mentionné une seule fois le problème du contrôle étranger.

Le paragraphe 15(2) du projet de loi contient des dispositions relatives aux prêts, aux garanties, aux options d'achat d'actions et autres moyens d'intervention du gouvernement pour aider certaines sociétés canadiennes. Je n'ai pas entendu le ministre mentionner une seule fois comment il voit la collaboration des sociétés canadiennes et du gouvernement.

De notre côté, nous avons de très sérieuses réserves au sujet de l'octroi classique de subventions, de garanties de prêts ou de prêts au secteur privé. Ces prêts ou ces subventions placent le gouvernement dans une situation d'où il ne peut sortir gagnant. Si la société a du succès, le gouvernement ne récupère pas son argent et si elle fait faillite, l'argent du gouvernement est perdu. Pour renforcer son partenariat avec le secteur privé, le gouvernement devrait envisager très sérieusement le recours aux actions et aux options sur titres. Ainsi, au cas où une société ne deviendrait pas rentable, le gouvernement serait un créancier garanti parmi d'autres. Dans le cas contraire, tous les Canadiens pourraient profiter de l'augmentation de la valeur des actions. Autrement dit, le gouvernement réaliserait des bénéfices qu'il pourrait réinvestir dans d'autres entreprises canadiennes.

Les ministériels semblent obsédés par la réduction du déficit, leur nouveau credo. Le gouvernement en parlait déjà en 1984, et pourtant, il a doublé notre dette nationale durant les quatre courtes années qu'il a été au pouvoir. Et maintenant, il ne pense plus qu'à trouver une solution rapide à ce problème. Il s'est même donné un ministre responsable de la privatisation.

Malheureusement, la privatisation ne figure pas parmi les éléments de la stratégie nationale que le ministre est chargé de mettre en oeuvre pour promouvoir l'économie canadienne. C'est un autre ministre qui en est responsable. C'est pourquoi nous tenons à signaler au gouvernement que certaines entreprises canadiennes qu'il a l'intention de privatiser sont très rentables.

Supposons que le gouvernement vende une société d'État rentable pour 100 millions de dollars et qu'il utilise tout cet argent pour réduire le déficit. Il n'épargne, en réalité, que l'intérêt qui se chiffrerait, disons, à 10 p. 100 pour 100 millions. Si les revenus de cette société étaient supérieurs à 10 p. 100 de sa valeur et qu'en plus, elle payait des impôts et des taxes, les Canadiens perdraient nettement au change. Nous voulons donc que le gouvernement étudie la question d'une façon pragmatique, comme un bon chef d'entreprise, et qu'il tienne compte du rôle que ces biens peuvent jouer dans la politique gouvernementale au Canada.

En conclusion, le discours du ministre contenait très peu de points sur lesquels nous aurions pu être en désaccord. Il renfermait une foule de déclarations pieuses sur la nécessité d'avoir une économie forte pour que les entreprises canadiennes soient concurrentielles. Ce n'est pas à ces sentiments que nous nous opposons. C'est à l'hypocrisie avec laquelle le gouvernement prend des mesures concrètes pour appuyer ses pieuses paroles.

Nous avons entendu ce que le premier ministre a dit par le passé sur la recherche et le développement. Nous avons entendu à quel point c'était important pour notre avenir. Pourtant, la recherche et le développement ont diminué au cours de ses quatres années au gouvernement. Nous avons entendu les déclarations pieuses selon lesquelles il fallait donner de justes possibilités aux régions économiques du Canada qui sont moins favorisées que d'autres. Or, nous assistons maintenant à une incroyable compression des fonds destinés à ces régions. Nous avons entendu l'engagement que le gouvernement avait pris de maintenir les emplois des Canadiens au Canada. Pourtant, avec l'Accord de libre-échange, au moins 5 000 emplois ont disparu depuis deux mois. Aucun programme n'a été créé. Il n'y a eu aucune consultation avec les entreprises en cause pour les aider à déterminer ce qui aurait pu être fait. Le gouvernement n'a nullement examiné ce qui aurait pu se faire dans le cas de sociétés comme Inglis, pour le maintien de la production au Canada.

Le ministre a parlé du rôle que son gouvernement voulait jouer dans la création d'une infrastructure à l'intérieur des entreprises canadiennes et pour trouver des débouchés aux Canadiens. Il a parlé des transports. Là encore le gouvernement ne fait pas ce qu'il prêche. Le gouvernement est en train de fermer VIA Rail et, au mois de juin, il mettra un terme aux vols d'Air Canada qui desservent Stephenville, à Terre-Neuve.

• (1230)

Nous avons entendu les déclarations pieuses du ministre qui nous assure que le gouvernement veillera à inclure dans le budget des mesures fiscales généreuses afin que des travaux de recherche et de développement puissent être effectués ici, au Canada. Or ce même gouvernement réduit les crédits et les encouragements fiscaux destinés à la recherche et au développement, ce qui lui a valu les critiques de son commissaire, M. de Grandpré. Ce dernier a déclaré que le gouvernement n'avait jamais aussi peu appuyé la recherche et le développement, ce qui nous place dans une position désavantageuse comparativement à tous les autres pays industrialisés du monde. Le Canada n'avance plus, il recule. Les réalisations du

gouvernement ne sont pas à la hauteur de ses belles promesses.

En guise de conclusion, j'exhorte le ministre à se déclarer ouvertement pour un Canada fort et une économie forte. Il n'y a rien de honteux ou de scandaleux à ce que les gouvernements collaborent avec les entreprises pour planifier notre avenir économique. Certaines entreprises planifient cinq et même dix ans à l'avance; celles qui ne le font pas arrivent rarement à survivre. Le gouvernement peut jouer un rôle clé dans notre économie, un rôle que le secteur privé, à lui seul, ne peut assumer. Le Canada n'a pas à faire face aux énormes dépenses en matière de défense que les États-Unis doivent supporter, et il n'y tient pas non plus. Le gouvernement se doit d'encourager la recherche et le développement ainsi que l'éducation et la formation, parce que c'est ainsi que le Canada jouera un rôle de premier plan sur la scène internationale.

Ce qui est ironique, c'est que 70 p. 100 des jeunes Canadiens abandonnent le secondaire pour se retrouver sur le marché du travail sans diplôme d'études postsecondaires et sans formation aucune. Nous ne pouvons concurrencer les Japonais et les Américains avec un bilan aussi catastrophique dans ce domaine. Ce sont nos ressources humaines qui sont les plus précieuses. Le gouvernement n'attache qu'un intérêt de façade à cela, mais il plafonne les crédits destinés à l'enseignement aux autochtones, soit les gens dont les besoins sont les plus criants dans ce domaine.

Le gouvernement a un rôle essentiel à jouer, soit de veiller à encourager les Canadiens à investir dans nos entreprises. Nous attendons la présentation du budget en retenant notre souffle, afin de voir ce que le gouvernement entend faire pour encourager la participation des travailleurs dans les entreprises et les mesures qu'il va prendre en vue d'inciter les investisseurs de l'extérieur à venir investir dans les sociétés canadiennes qui nous assurerons une nouvelle position de commande dans le domaine de la technologie. Il nous tarde de savoir les mesures spéciales que le gouvernement prendra, afin d'encourager les Canadiens à posséder et à contrôler leurs propres entreprises. Selon nous, le gouvernement a tort d'affirmer qu'il faut simplement laisser jouer la loi du marché et ne pas intervenir du tout. A notre avis, le Canada ne pourra être un pays fort que s'il cesse de vendre ses sociétés les plus rentables à des étrangers. Le Canada est le pays industrialisé où la participation étrangère est la plus forte.

Nous continuerons à ne pas consacrer assez de crédits à la recherche et au développement, à exporter peu et à vendre nos principales entreprises de haute technologie, comme Lumonics et Connaught, à moins que le gouvernement ne comprenne la réalité et n'agisse dans l'intérêt des Canadiens. À en croire les fonctionnaires du Ministère, les programmes qu'on a déjà sabrés subiront d'autres coupes sombres, à moins que le ministre ne soit disposé à donner suite à ses belles paroles d'aujourd'hui en prenant des mesures concrètes à l'avenir et à moins que tout le gouvernement ne soit prêt à soutenir la politique à laquelle le ministre n'attache qu'un intérêt de façade et qu'il n'a pas les moyens d'appliquer. Si le gouvernement ne se décide pas à vouloir créer un Canada fort. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé mais le temps de parole du député est écoulé depuis une minute environ. Je l'invite à terminer ses observations.

M. Peterson: Monsieur le Président, je demande à tous mes collègues de bien vouloir m'excuser n'avoir pris plus que le temps qui m'était alloué.

En conclusion, nous voulons par-dessus tout que le gouvernement soit prêt à défendre le Canada et à faire passer le Canada en premier.

Des voix: Bravo!

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, un projet de loi comme celui dont nous sommes saisis nous permet de nous faire une idée de la politique industrielle et de la politique de développement régional du gouvernement. De ce point de vue, il revêt beaucoup d'importance, car il porte sur de grands domaines de la politique et des grands principes, mais, vu sous un autre angle, il s'agit simplement d'une réorganisation du ministère.

Les députés néo-démocrates reconnaissent les défis extrêmement sérieux que le Canada devra relever d'ici 10 ou 20 ans dans le secteur industriel et au chapitre de la planification économique. Nous abordons un contexte international où la vie sera beaucoup plus difficile pour un pays comme le nôtre.

Au cours des années qui ont suivi immédiatement la Seconde Guerre mondiale, notre infrastructure ayant échappé à la destruction, le Canada pouvait espérer être un partenaire puissant et important dans les échanges internationaux. Pour cette raison, et en raison aussi des ressources que nous sommes parvenus à exporter en quantité énorme dans les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, le Canada est parvenu, pendant une

période malheureusement trop brève, à réaliser le plein emploi qui a donné aux Canadiens le sens de la sécurité et les a convaincus qu'ils pouvaient vivre sans être constamment menacés de perdre leur emploi, d'assister à des fermetures d'usines ou de subir des perturbations qui se répercuteraient sur leur famille et sur leur milieu.

• (1240)

Hélas! Cette époque est révolue. A mon avis, cela est dû pour une bonne part non pas aux changements survenus dans l'économie mondiale—il y a eu effectivement des défis—mais au fait que les deux partis de la Chambre qui ont gouverné le Canada n'ont pas su relever ces défis et faire preuve d'initiative pour doter le Canada de la base industrielle nécessaire pour assurer le plein emploi. A mon avis, c'est là vraisemblablement le manquement le plus désastreux et le plus honteux dont les partis libéral et conservateur ont pu se rendre coupables lorsqu'ils ont exercé le pouvoir. Ils n'ont pas été disposés à affirmer, d'abord, que l'avenir industriel du Canada importe et, ensuite, que c'est à l'État qu'il incombe de l'assurer. Ils se sont croisé les bras et ont laissé l'initiative au secteur privé. Ils ont lancé des programmes, mais ces programmes ont surtout consisté à graisser la patte à des entreprises privées pour qu'elles fassent ce que de toutes façons elles auraient fait. Il s'agit d'une énorme dérobade.

Il est temps que le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, maintenant qu'il devient enfin réalité, prenne sur lui de faire du développement industriel une priorité supputée et systématique de manière qu'il y ait un réel avenir pour les centaines de milliers de chômeurs et pour tous ceux qui voudront s'intégrer à la population active dans les années à venir.

Dans certaines régions du monde, on se demande si le secteur manufacturier importe à l'avenir de nos économies, celles de l'Europe occidentale, de l'Amérique du Nord et du Japon. Le fait que la question soit posée prouve que de nombreux gouvernements de l'OCDE manquent à la responsabilité qu'ils ont de répondre que la fabrication importe; il est important d'asseoir une base industrielle partout dans notre pays parce qu'elle est le fondement qui nous permettra d'atteindre le plein emploi qui compte, sur le plan humain, pour les gens et les collectivités.

Le seul jugement que je peux porter sur l'action du gouvernement jusqu'ici, c'est quelle laisse à désirer. Il a amorcé certaines initiatives qu'il n'a pas poursuivies. Il n'accorde pas de priorité à la base structurelle de notre économie. Il suffit de songer au nombre de ministres qui se sont succédé dans ce domaine de politique depuis quatre ans et demi. Nous avons eu en premier Sinclair Stevens. Nous sommes passés ensuite à Michel Côté, puis à l'actuel ministre chargé du Conseil du Trésor, pour nous retrouver avec le ministre actuel. Je le félicite de sa nomination, mais je le mets au défi de prendre ses fonctions au sérieux, de veiller à ce que le gouvernement s'engage, sur une longue période, à jeter une base industrielle solide sur laquelle nous pourrons nous fonder pour développer pleinement l'économie dans l'intérêt les Canadiens.

On peut repasser l'un après l'autre les secteurs où cette action ne s'est pas produite. Pour moi, qui suis de Windsor, ce sont les défaillances dans l'industrie automobile qui m'ont le plus frappé. Je répète qu'il y a eu défaillance chez le gouvernement actuel et son prédécesseur. Le gouvernement libéral précédent, celui de M.Trudeau, a réuni dans un groupe de travail sur l'industrie automobile les employeurs, les employés et les producteurs de pièces qui devaient soumettre des recommandations.

Il en est ressorti une série d'excellentes recommandations, dont la plus fondamentale proposait que tous les grands importateurs de pièces et de véhicules automobiles du Canada s'engagent à respecter des exigences de contenu canadien. Cela aurait donné au Canada de 40 000 à 60 000 emplois de plus. Mais le gouvernement libéral de l'époque n'a pas sourcillé. Et celui que nous avons depuis 1984 n'a pas bougé non plus, bien qu'un comité parlementaire présidé par l'actuel ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Andre) ait tiré la conclusion que, effectivement, il aurait fallu exercer de bien plus fortes pressions sur les fabricants japonais et coréens pour qu'ils respectent la norme du contenu canadien.

Maintenant que le ministre est à même d'exercer une certaine influence sur les décisions du gouvernement, je le presse de veiller en personne à ce que les recommandations du comité soient prises au sérieux et mises en oeuvre. On pourrait en dire autant du secteur forestier, car le gouvernement a posé une série de gestes qui, loin

d'aider ce secteur lui ont plutôt nui. La pire de ces mesures a peut-être été l'acceptation volontaire d'un droit à l'exportation de 15 p. 100, qui a compromis gravement les perspectives d'emplois et de croissance dans ce secteur, d'un bout à l'autre du pays.

• (1250)

Le dossier n'est pas plus reluisant dans le domaine des pâtes et papier, où les très graves conséquences de l'acquisition de la Consolidated Bathhurst par Stone Containers de Chicago n'ont même pas été examinées par le ministre responsable d'Investissement Canada, c'est-à-dire le parrain de ce projet de loi.

Il en va de même pour l'acier. L'industrie de l'acier est sans cesse en butte aux menaces et aux mesures de représailles des États-Unis, surtout en ce qui concerne l'acier de spécialité. Le gouvernement n'a jamais rien fait pour essayer de réunir les sociétés sidérurgiques pour élaborer avec elles une stratégie conjointe non simplement sur le commerce, mais aussi sur les futurs investissements, les façons d'appuyer cette industrie ou même d'aider à la formation de sa main-d'oeuvre, si besoin est.

Je sors d'un entretien avec le représentant d'une de nos plus grosses sociétés sidérurgiques et, d'après ce que j'ai cru comprendre, il n'y aura pas la moindre collaboration entre le gouvernement et l'industrie de l'acier pour régler toutes les questions de production, d'emploi, de technologie, d'environnement dont cette industrie devra se soucier à l'avenir.

C'est la même chose pour l'industire du textile. Il y a eu des consultations à ce sujet, mais pas d'accord. L'industrie du textile a l'impression d'avoir été sacrifiée dans les négociations sur le libre-échange.

Une voix: Et le secteur de l'imprimerie.

M. Langdon: Ce n'est pas le seul. Comme l'a dit mon collègue, c'est vrai pour le secteur de l'imprimerie. C'est vrai pour l'industrie alimentaire, pour le conditionnement des aliments.

Une voix: Pour l'habillement.

M. Langdon: C'est également vrai pour la majeure partie de l'industrie du vêtement qui n'admet pas l'attitude adoptée à son égard par le gouvernement dans les négociations sur le libre-échange.

Je recommande au député qui m'interrompt de parler avec les représentants du secteur du vêtement. Je signale au ministre qu'il y a des petites entreprises dans ce secteur. Ce sont elles que le ministre représente. Le gouvernement ne devrait pas se préoccuper uniquement des entreprises manufacturières typiques. Il y a aussi des secteurs moins traditionnels comme le tourisme. Le secteur du tourisme a été abandonné par le gouvernement. Les provinces reçoivent de l'aide par l'intermédiaire des ententes EDER, mais le secteur touristique n'a plus droit aux subventions ni à l'aide que ce ministère accorde à d'autres secteurs de l'économie.

Parlons du secteur des machines. Il ne faut pas oublier que notre pays ne peut pas être à la pointe du progrès technologique sans favoriser réellement la fabrication de machines. Les porte-parole des fabriques de machines de ma circonscription me disent sans mâcher leurs mots que tout ce que leur donne le gouvernement, ce sont des ennuis. Elles sont victimes de harcèlement sous la forme de décisions tarifaires qui me forcent souvent à intervenir, afin de remédier à la situation. Elles font également face à des problèmes fiscaux qui là encore sont soumis à mon bureau de comté. S'il n'y avait pas au moins quelques personnes de ce côté-ci de la Chambre qui s'inquiètent de ce secteur de notre économie, si essentiel à notre avenir, il serait dans une situation encore beaucoup plus catastrophique qu'à l'heure actuelle.

Une voix: Ce sont des inepties!

M. Langdon: A quoi nous attaquons-nous, en tant que parti, face à ce genre d'échecs constants de la part du gouvernement, lorsqu'il s'agit de faire appliquer sa politique sectorielle? Pour notre part, nous voyons la nécessité de bâtir notre économie autour d'entreprises hautement concurrentielles et de haute technologie, afin que nous puissions être compétitifs sur le marché international. Il y a consensus là-dessus, de même si le gouvernement cherche à laisser entendre que les néo-démocrates sont des luddites du XXe siècle. Cependant, nous attachons à cette industrie de haute technologie beaucoup plus d'importance que le gouvernement.

En outre, nous voulons nous assurer que les matières premières du pays sont toutes utilisées au Canada, au lieu d'être transformées aux États-Unis. Nous voulons conserver les emplois en question. Nous souhaitons que le zinc, extrait du sol dans le nord de l'Ontario ou au Yukon, serve à la production d'alliage de zinc au Canada. Nous désirons que le cuivre serve, pour sa part, à la production de fils de cuivre, de câbles haute-tension au Canada plutôt qu'à l'étranger, afin d'éviter que les emplois ne disparaissent avec nos ressources. Nous voulons également établir au Canada les fondements d'une infrastructure industrielle solide.

J'ai signalé que le secteur de la machinerie était l'un des fondements en question. L'industrie chimique est un autre secteur auquel on doit accorder beaucoup plus d'attention que ne le fait le gouvernement. C'est en se servant de ces fondements et en les étayant, que nous pourrons parvenir au plein emploi qui est si essentiel à l'avenir de notre pays. Comme le député qui m'a précédé l'a signalé, notre système d'adaptation de l'industrie est peut-être le pire au monde, en ce qui a trait aux programmes d'adaptation offerts aux travailleurs frappés par les nouvelles réalités commerciales découlant des mesures prises par le gouvernement. Il n'y a tout simplement aucune indemnisation.

• (1300)

De plus, très peu a été fait pour la planification de l'adaption en prévision du libre-échange. Tout ce qui nous reste à faire, c'est de contempler les innombrables mesures d'adaptation industrielle originales et pratiques mises de l'avant en Europe et que le gouvernement pourrait reprendre ici. Mais non, il laisse aller les choses et jouer les lois du marché.

De notre côté, nous croyons qu'il faudrait réglementer les fermetures d'usines. Il est inacceptable qu'une société américaine décide d'arrêter la production d'une usine de Toronto pour augmenter celle d'une usine américaine à cause du libre-échange et s'en tire sans pénalité. C'est ce qui s'est produit dans le cas d'Inglis et dans le cas de Gillette. C'est ce qui est en train de se produire dans le cas de Northern Telecom. Cela ne devrait pas être possible dans un pays humain, un pays qui s'est doté de lois du travail sensées.

[*Français*]

Je tiens à dire à ce gouvernement qu'il est nécessaire de changer ces règlements traitant du problème de fermeture d'usines dans tout le pays.

C'est aussi très important, monsieur le Président, d'avoir le contrôle, ici au Canada, de notre économie.

[*Traduction*]

Le gouvernement a simplement décidé de laisser des secteurs-clés de l'économie canadienne échapper l'un après l'autre à notre contrôle. Mitel est maintenant contrôlé par une société britannique, en dépit des sommes astronomiques que le gouvernement a investies pour faire démarrer cette entreprise. J'ai déjà parlé de Stone Containers qui a fait l'acquisition de la Consolidated Bathurst. Les Laboratoires Connaught faisaient partie de l'histoire technologique canadienne, mais nous avons perdu le contrôle de cette entreprise qui aurait pu produire des emplois ici dans l'avenir. C'est impardonnable.

Lorsqu'il s'agit des acquisitions par des étrangers, Investissement Canada, dont le ministre est responsable, n'est qu'une agence bidon qui approuve tout sans distinctions aucunes. Que je sache, depuis sa création, Investissement Canada n'a pas rejeté une seule prise de contrôle. Comment peut-on prendre au sérieux un système d'examen des investissements où l'on n'a pas permis de contester une seule acquisition d'entreprise canadienne parmi des milliers en invoquant l'intérêt national? Il s'agit vraiment d'une agence bidon.

Nous devons aussi appuyer sérieusement les petites entreprises. J'adresse ces remarques directement au ministre d'État chargé des Petites entreprises (M. Hockin) qui est maintenant en mesure de poser des gestes concrets dans ce ministère et de s'assurer que celui-ci aide vraiment les petites entreprises au pays. Le critique de notre parti en matière de petites entreprises en parlera plus en détail. Néanmoins, je veux que le ministre prenne cette tâche au sérieux. Dans ma circonscription, qui compte beaucoup de petites entreprises, je constate que le gouvernement ne leur offre pas l'aide et l'appui qui leur sont essentiels.

Nous devons aussi examiner les entreprises publiques avec des yeux nouveaux au Canada. Le gouvernement rejette systématiquement comme une chose anormale tout ce qui a l'air un peu socialiste, même si on trouve dans de nombreux pays des entreprises publiques qui sont efficaces, rentables et humaines et qui font un excellent travail pour les citoyens. Au Canada, nous bâtissons de

telles entreprises depuis longtemps, mais surtout sur la scène provinciale, parce que le fédéral n'était pas disposé à faire plus que d'offrir des moyens de fortune. Il y a du potentiel là de ce côté, et j'espère que le gouvernement s'en rend compte.

Peut-être que le point le plus important à souligner, c'est que toute politique industrielle valable pour le Canada doit mettre l'accent sur l'équité envers les régions. Personnellement, je dois dire que lorsque je suis allé à l'île du Cap-Breton, j'ai vu l'énorme différence qui existe entre les possibilités économiques de cette région et celles de l'Ontario. Ce n'est tout simplement pas juste. Dans un pays comme le nôtre, on ne devrait pas voir se répéter d'une génération à l'autre des disparités qui font que, au Cap-Breton, des familles de six ou huit survivent grâce au seul chèque de sécurité de la vieillesse de celui d'entre eux qui est assez âgé pour le toucher. Cela n'est pas correct.

Il n'est pas correct non plus que certaines parties de l'île de Vancouver soient frappées de taux de chômage excessifs. Cela découle de l'absence d'une politique véritable dans le secteur de l'exploitation forestière. Le gouvernement doit faire quelque chose pour remédier à la situation.

Je peux aussi dire que, pour avoir fait du démarchage électoral à Edmonton, la ville natale du Président suppléant, je sais qu'il y a là-bas des gens qui sont en chômage depuis des mois par suite de l'effondrement du marché local de l'emploi. J'ai aussi vu de mes yeux vu les énormes disparités qui séparent même la partie la plus riche de Terre-Neuve, soit dans Saint-Jean, d'autres régions du pays. La différence de niveaux de vie et de possibilités qui s'offrent à un diplômé du secondaire à Saint-Jean et à Toronto n'est tout simplement pas acceptable dans un pays qui se veut humanitaire et juste.

[*Français*]

Je peux dire la même chose pour la province de Québec. Il y a beaucoup de villes qui existent dans la province de Québec où on trouve un taux de chômage si élevé qu'il n'est pas possible pour les jeunes de cette province de trouver des emplois. C'est aussi quelque chose d'inacceptable dans ce pays. Ce n'est pas possible d'avoir un pays unifié si on trouve des différences de possibilités pour un jeune homme ou une jeune fille, entre la province de Québec et la province d'Ontario. Ce n'est pas juste!

• (1310)

[*Traduction*]

Je pense que ce qu'il y a de pire dans ce projet de loi et ce qui explique que nous le combattions, c'est qu'il fait partie d'un assaut en règle contre le développement régional. Déjà la renégociation des ententes de développement économique et régional avec les provinces de tous les coins du pays est suspendue. Cela touche sept provinces et deux territoires. Il y a 44 ententes secondaires, d'un montant total de 918,3 millions qui s'évanouissent le 31 mars et dont le gouvernement ne négocie pas la reconduction ce moment.

Il y a également des rumeurs qui circulent, assorties d'observations émanant de fonctionnaires du ministère de l'Expansion industrielle régionale encore en existence, rumeurs d'après lesquelles de nouvelles coupures s'en viennent qui vont toucher des régions déjà durement frappées, régions auxquelles on avait promis la prospérité par la voie du libre-échange. Ce qu'on leur donne maintenant en réalité, ce sont des coupures, une aggravation du chômage, de nouvelles décisions gouvernementales qui violent les promesses faites. Mais presque tout ce qu'il y a dans ce projet de loi marque une nouvelle escalade dans la course au démantèlement de tout ce qui affirme une responsabilité nationale en matière de développement régional. C'est ce qui fait qu'au plan de l'équité régionale ce projet de loi marque un nouveau recul.

Tout cela viole la promesse que le premier ministre (M. Mulroney) avait faite en octobre dernier à Saint-Jean quand il a dit: «Le gouvernement fédéral est investi d'une mission en matière de développement régional, dans l'intérêt tant de l'équité que de l'unité nationale. Nous ne pouvons pas avoir deux Canadas, pas plus au sens économique qu'au sens constitutionnel.»

Ce ministère était chargé de l'ensemble de la coordination, chose que le projet de loi supprime. Cela ne figure pas au projet de loi. Nous allons donc combattre ce projet de loi, en proposant dès maintenant l'amendement qui suit. Je propose, avec l'appui de la députée de Mission—Coquitlam (M^me^ Langan):

> «Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «La Chambre refuse de donner une deuxième lecture au projet de loi C-3 parce qu'il ne définit pas clairement la responsabilité du gouvernement fédéral en matière de développement régional, et plus précisément parce qu'il ne tient pas compte de la disposition de l'article 36(1)b) de la Loi constitutionnelle de 1982 aux termes de laquelle le Parlement s'engage à «favoriser le développement économique pour réduire l'inégalité des chances»».

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Je remercie le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) d'avoir communiqué sa motion pour que le bureau et la présidence puissent l'examiner avant qu'il ne la lise. L'ayant donc examinée, je la trouve recevable.

Je vais donc dire qu'il est 13 h 17. La Chambre s'ajourne à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 17.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'EXTRADITION DE LEONARD PELTIER—L'AFFIDAVIT DU FBI

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, en 1976, un Amérindien du nom de Leonard Peltier a été extradé frauduleusement aux États-Unis par suite de la présentation d'un faux affidavit à un tribunal canadien par le FBI. Ce n'est qu'après que Leonard Peltier eut été renvoyé aux États-Unis et jugé par les tribunaux américains qu'on a découvert cette fraude.

Le Canada ne devrait absolument pas tolérer un tel geste de la part des États-Unis, son voisin et allié.

Cette semaine, le comité pour la défense de Leonard Peltier est venu manifester sur la colline du Parlement pour demander au gouvernement canadien d'exiger que Peltier soit retourné au Canada pour y subir un nouveau procès qui soit juste.

Le comité demande aussi à la Cour suprême du Canada d'annuler l'ordonnance d'extradition de Peltier pour qu'il soit renvoyé au Canada. Je demande au gouvernement et à la Chambre de porter une attention particulière à ce triste épisode dans les relations canado-américaines et d'appuyer les mesures correctives proposées par le Comité pour la défense de Leonard Peltier.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LE CANADA ATLANTIQUE—ON DEMANDE LE MAINTIEN DE L'AIDE FÉDÉRALE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, depuis 1984, le Canada atlantique a connu

une énorme croissance économique sous le gouvernement conservateur. Beaucoup des problèmes auxquels nous nous heurtions dans le passé ont été réglés, et je ne voudrais pas que cette tendance diminue de quelque façon que ce soit.

Notre politique actuelle en matière de taux d'intérêt, que je ne mets aucunement en doute, sert à combattre les pressions inflationnistes. L'inflation, ne constitue cependant pas un problème dans la région atlantique. Notre plus grand défi au cours des prochaines années sera de maintenir notre taux de croissance.

Pour cela, il est essentiel que les programmes actuellement en vigueur au Canada atlantique en ce qui concerne l'économie et l'infrastructure soient maintenus et même améliorés.

Je prie instamment le ministre des Finances (M. Wilson) de reconnaître la fragilité du Canada atlantique dans le budget qu'il déposera prochainement et je lui demande de ne pas imposer des mesures d'austérité qui, ajoutées aux taux d'intérêt élevés, viendront détruire tout ce que nous avons réussi à faire au cours des quatre dernières années.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SALVADOR ET LE GUATEMALA—LES VIOLATIONS DES DROITS DE LA PERSONNE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, les peuples de l'Amérique centrale continuent toujours de se battre aux premières lignes dans la lutte pour la justice sociale.

Vous savez sans doute que la nuit dernière, des agents du Trésor, au Salvador, ont pénétré dans un bureau d'un organisme qui s'occupe de l'établissement des réfugiés et ont détenu environ 50 travailleurs de la brigade de la paix dont une femme australienne avec son bébé de trois mois.

On continue de violer les droits de la personne au Guatemala. En dépit d'un tel climat, quatre membres du RUOG, l'opposition guatémaltèque, sont revenus au pays pour participer au dialogue national sur la paix.

Je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de rappeler clairement aux deux gouvernements concernés que notre pays accorde beaucoup d'importance au respect des droits de la personne dans cette région du monde, sutout qu'il condamne l'action des agents du Trésor du Salvador, et pour ce qui est du Guatemala, qu'il demande au gouvernement de ce pays de garantir que les droits des quatre membres du RUOG seront protégés.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LA PERFORMANCE DU GROUPE HARRICANA D'AMOS

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le groupe Harricana d'Amos s'attaque au marché de la sous-traitance dans le domaine de l'industrie automobile et veut accroître ses exportations d'équipement forestier en Amérique latine et en Asie.

Les frères Arcand sont également intéressés par des possibilités d'investissement au Chili, qui se lance dans un important programme d'exploitation forestière.

L'an dernier, les ventes du groupe Harricana se sont chiffrées à 41.2 millions de dollars, en hausse de 74 p. 100 par rapport à l'exercice financier précédent.

Monsieur le Président, les Canadiens et les Québécois devront surveiller la performance des dirigeants et employés du groupe Harricana en Abitibi.

* * *

[*Traduction*]

LES PARLEMENTAIRES

LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE GESTION INTERNE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): L'an passé, monsieur le Président, des députés et des agents de la GRC ont été mis au courant des circonstances entourant de supposées déloyautés concernant les budgets et les fonds de la Chambre des commmunes.

Un autre de nos collègues vient d'être accusé de délits relevant du Code criminel et il faut absolument que tous les députés à la Chambre s'assurent qu'il est traité en toute justice et présumé innocent jusqu'à preuve de contraire.

Cependant, toute institution bien portante—surtout la Chambre des communes—doit disposer des moyens pour maintenir sa propre discipline. Même une équipe de hockey amateur a les moyens de faire régner l'ordre et la discipline dans son organisation.

Chaque fois qu'on essaye d'aborder de telles questions, le gouvernement rétorque que «la police enquête», que «le tribunal est saisi de l'affaire» et, après le procès, que «la question est réglée».

Comme députés, nous siégeons dans ce qui supposé être l'institution la plus forte du pays, mais nos électeurs ont l'impression que nous n'avons aucun pouvoir.

Le fait que les cours provinciales soient saisies de questions aussi sérieuses que celles-là porte les gens à oublier la force et l'honneur de la Chambre et des députés.

À mon humble avis, c'est aux députés qu'il incombe de régler ces questions internes. Que cela constitue une question de privilège ou que nous exécutions simplement le travail pour lequel nous sommes rémunérés et que nous avons juré de faire, les électeurs de ma circonscription et du reste du Canada n'accepteront pas de réponses évasives pendant encore trois ans.

* * *

LA JEUNESSE

LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES À L'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, au nom de mon collègue, le ministre d'État chargé de la Jeunesse (M. Charest), j'annonce le versement de subventions d'une valeur de 9 millions de dollars à plus de 50 projets d'enseignement coopératif d'un océan à l'autre. Ce montant s'ajoute aux 26 millions dont ont bénéficié 193 projets depuis 1985.

L'enseignement coopératif est un programme scolaire qui intègre les études traditionnelles à la vie professionnelle.

Au Canada, l'adoption du principe de l'enseignement coopératif remonte à 1957. L'enseignement coopératif s'est développé petit à petit depuis lors et se pratique maintenant dans des universités et collèges de toutes les régions du pays.

Depuis qu'Emploi et Immigration Canada a lancé le Programme de planification de l'emploi en 1985, l'enseignement coopératif prend un essor considérable. Aujourd'hui, 38 000 étudiants inscrits à 75 établissements d'enseignement postsecondaire participent à des programmes d'enseignement coopératif.

L'enseignement coopératif jouera un rôle important dans le perfectionnement et l'adaptation de notre main-d'oeuvre. C'est un bon mécanisme pour aider les jeunes à se préparer au marché du travail de demain.

L'enseignement coopératif sert de pont entre l'école et le monde du travail. Or, le gouvernement attache beaucoup d'importance aux programmes qui facilitent la transition entre les deux.

En appuyant l'enseignement coopératif, le gouvernement montre qu'il prend au sérieux la stratégie de ressources humaines et les mesures de formation annoncées le 11 avril, jour où il a rendu publique sa stratégie de perfectionnement de la main-d'oeuvre.

Ce qu'il faut retenir, toutefois, c'est que nous considérons le soutien que nous apportons à l'enseignement coopératif comme un investissement humain qui rapportera énormément.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

OPPOSITION À UNE ÉVENTUELLE PRIVATISATION

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, Postes Canada est en train de rompre tous ses liens avec la population canadienne et s'achemine se dirige tranquillement vers son but final soit la privatisation complète du service des postes.

Les preuves sont claires et accablantes. Vers la fin de la semaine dernière, le bureau de poste de Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, a enlevé le drapeau du Canada qui flottait sur ses deux centres pour déployer le drapeau, d'ailleurs d'un gris horrible, qui sera désormais associé à la Société canadienne des postes. La même chose s'est produite à Winnipeg et à Halifax et la pratique semble se répandre à travers le pays.

Postes Canada a par la même occasion adopté un nouveau logo. Regardez-le. Ils ont été jusqu'à supprimer le mot «Canada» du logo qui représente le bureau de poste. Postes Canada, et non «Mail/Poste», doit demeurer une société d'État. Elle doit continuer à rendre des comptes à la population canadienne, à lui offrir un service satisfaisant dans toutes les régions du pays et elle doit continuer à hisser le drapeau du Canada devant chacun de ses établissement et dans chaque collectivité de notre merveilleux pays.

* * *

[*Français*]

LA CITOYENNETÉ

LA SEMAINE NATIONALE DE LA CITOYENNETÉ

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, la semaine du 16 au 22 avril est la Semaine nationale de la citoyenneté. Si plusieurs s'interrogent sur le sens exact des célébrations de la Semaine nationale de la citoyenneté, c'est peut-être que leur citoyenneté leur apparaît comme quelque chose de tout aussi naturel que leur naissance, par laquelle ils ont acquis la citoyenneté canadienne sans même s'en rendre compte.

Je crois que nos concitoyens nés dans un autre pays sont peut-être mieux placés pour apprécier à sa juste valeur la richesse de la citoyenneté canadienne.

Le Canada a, à juste titre, été appelé le premier pays international au monde. Cette réputation, nous la devons à notre respect des diverses cultures présentes dans notre société.

Article 31 du Règlement

La Semaine nationale de la citoyenneté nous fournit sans doute la meilleure occasion qui soit de réfléchir à la chance que nous avons d'être citoyens ou citoyennes du Canada, d'habiter l'un des plus beaux pays au monde, terre de démocratie, de paix et de liberté.

* * *

[*Traduction*]

LES MÉDIAS

L'ATTENTION PORTÉE À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DES ÉTUDES DES AUTOCHTONES

Mme Margaret Michell (Vacouver-Est): Monsieur le Président, le gouvernement s'est trouvé un allié puissant au chapitre du traitement indifférent et insultant qu'il réserve aux étudiants et à la collectivité autochtones: les médias.

Comme le gouvernement, les médias prétendent qu'une nouvelle politique refusant aux autochtones le plein accès aux études ne porte pas à conséquence, alors qu'elle devrait faire la une des journaux.

La manifestation paisible mais efficace de la collectivité autochtone contre cette politique scandaleuse a reçu peu d'attention.

Les autochtones doivent faire des études postsecondaires pour pouvoir trouver des emplois, pour former de futurs chefs de file et pour promouvoir l'indépendance et l'autosuffisance. En augmentant les sommes investies dans les études, nous réduirons les coûts de l'aide sociale, le nombre des détenus autochtones et le taux élevé de suicide chez les jeunes.

Le gouvernement et les médias font la sourde oreille aux protestations des autochtones qui luttent pour leur avenir.

J'exhorte le gouvenrnement et les médias à se mettre à l'écoute de la collectivité autochtone et à reconnaître l'obligation du gouvernement de lui permettre de poursuivre des études.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SITUATION AU LIBAN—LE RÔLE DU CANADA

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, ce matin, la ministre des Relations extérieures (M^me^ Landry) a fait des commentaires concernant la situation au Liban. Je crois que le gouvernement devrait en prendre avantage à savoir qu'il y a unanimité dans cette Chambre, et maintenant le Canada est membre du Conseil de sécurité aux Nations Unies, pour démontrer sa détermination que le Canada voudrait que les Nations Unies mettent des pressions sur tous les antagonismes au Moyen-Orient pour mettre fin à la situation au Liban et pour que toutes les armées étrangères quittent le Liban.

Article 31 du Règlement

Je crois que c'est une occasion pour le Canada de prendre cette initiative et que les Canadiens d'origine libanaise reconnaissent que le gouvernement canadien est préoccupé par ce problème au Moyen-Orient et qu'il voudrait que les Libanais jouissent de la paix et de la sécurité dans leurs propres maisons.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

L'OPPOSITION À LA LIBÉRATION ANTICIPÉE DES CRIMINELS DANGEREUX

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, tous les députés ont entendu parler dernièrment de dangereux criminels qui commettent des crimes violents lorsqu'ils sont libérés sous condition. De tels événements regrettables et révoltants se produisent beaucoup trop souvent. On pourrait les éviter si les règlements canadiens en matière de libération conditionnelle étaient resserrés. Il faut empêcher la libération anticipée des criminels dangereux qui ont commis des crimes insensés et brutaux.

Mes électeurs ont exprimé leur dégoût devant ces tragédies inutiles qui persistent. Nous devons tous prendre nos responsabilités et essayer d'instaurer un système qui ne permette pas aux criminels dangereux de récidiver.

J'exhorte le solliciteur général (M. Blais) à examiner immédiatement les règlements et à les resserrer pour que tous les Canadiens soient mieux protégés contre les criminels violents et dangereux.

* * *

LES STUPÉFIANTS

L'UTILISATION DE LA COCAÏNE EN ONTARIO

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, une épidémie mortelle ravage l'Ontario et elle prend rapidement les proportions d'une tragédie nationale. Il s'agit de l'utilisation de la cocaïne et d'un de ses dérivés, le crack.

Selon une récente étude du Centre de criminalistique l'an dernier, 95 décès ont été attribués à la cocaïne en Ontario, soit cinq fois plus que les 20 décès survenus en 1985. Ces chiffres illustrent clairement l'augmentation du nombre de pertes de vies attribuable à l'abus des drogues.

Ils nous révèlent aussi qu'un bon nombre des décès récents ont été causés par l'arrivée de la cocaïne pure ou presque pure sur le marché.

Selon le service de renseignements de l'escouade des stupéfiants du Grand Toronto, la cocaïne est de plus en plus pure et son prix diminue. Un gramme de drogue se vend maintenant entre 100 et 150$, soit la moitié du prix de 1985.

Ces chiffres me disent que nous perdons la guerre contre la drogue et surtout contre la cocaïne. La meilleure preuve, c'est que pour la première fois dans l'histoire de la police du Grand Toronto, les saisies de cocaïne ont dépassé les saisies de marijuana, 824 saisies de cocaïne et 520 de marijuana.

La hausse phénoménale de l'utilisation de la cocaïne laisse-t-elle présager pour demain des guerres entre factions de drogués? J'exhorte le gouvernement à relancer sa campagne contre ce fléau avant que Toronto ne devienne une autre zone de guerre ouverte comme Washington-Nord.

* * *

LES AUTOCHTONES

LE FINANCEMENT DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, il y a des années, alors que je fréquentais l'école secondaire de Thunder Bay, je prenais l'autobus avec un certain nombre de jeunes autochtones de mon âge qui venaient de la réserve de Fort William. Aucun d'eux ne s'est rendu jusqu'en 13^{e} année.

L'automne dernier, au cours de la campagne électorale fédérale, j'ai eu l'occasion de prendre la parole au premier des nombreux rassemblements qui ont eu lieu au bureau des Affaires indiennes de Thunder Bay et j'ai été très, très heureux de constater non seulement que les enfants de ceux avec qui j'avais étudié fréquentaient l'université ou le collège, mais aussi que leurs parents étaient retournés aux études. C'est le résultat des vieilles lignes directrices E-12 grâce auxquelles les autochtones ont obtenu pleinement accès à l'enseignement postsecondaire.

J'exhorte le gouvernement à donner aux autochtones la chance qu'ils veulent et qu'ils méritent, car leur avenir en dépend. Suspendez l'application des lignes directrices actuelles, donnez-leur un an pour négocier et élaborer un programme qui réponde aux besoins de tout le monde, notamment aux leurs.

L'ENVIRONNEMENT

LA CAMPAGNE D'ASSAINISSEMENT DES SITES D'ENTREPOSAGE DES DÉCHETS DANGEREUX

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, les Canadiens de tout le pays sont heureux de savoir que le gouvernement entend protéger l'environnement.

Le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) a créé, de concert avec ses homologues provinciaux, un fonds quinquennal afin de nettoyer les sites d'entreposage de déchets dangereux au Canada. On débloquera quelque 250 millions de dollars, afin de couvrir le coût de nettoyage des sites en question dont on ne connaît pas les propriétaires. Lorsqu'on saura à qui appartiennent les terrains, les intéressés seront forcés d'acquitter les frais d'assainissement.

Bien entendu, je suis très heureux de ce progrès dans la lutte contre les produits dangereux qu'on retrouve dans le sol ou dans l'air. La lutte contre les pluies acides est l'une des causes que je défends depuis le début de ma carrière dans cette enceinte.

La diplomatie dont le ministre a fait preuve pour rallier l'adhésion de ses homologues provinciaux, me permet d'espérer que nous pourrons compter sous peu sur d'autres accords constituant une véritable tentative pour résoudre les problèmes extrêmement délicats qui se posent.

* * *

L'AGRICULTURE

LES RÉPERCUSSIONS DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE SUR LES AGRICULTEURS

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je voudrais porter à l'attention du vice-premier ministre et ministre à temps partiel de l'Agriculture (M. Mazankowski) un article paru dans le *Star* de Toronto, il y a quelques jours, et selon lequel, des entreprises menaceraient leurs employés de perdre leur emploi s'ils ne font pas ce qu'on attend d'eux, à la suite de l'Accord de libre-échange. Le conglomérat alimentaire H.J. Heinz du Canada a déclaré qu'il juge nécessaire de déménager aux États-Unis. En fait, un porte-parole de la société Nabisco, M. Ray Verdon, a affirmé qu'il avait invité certaines entreprises à réduire leurs dépenses, notamment en utilisant des sources américaines possibles pour s'approvisionner à moindre coût.

J'interviens donc aujourd'hui, afin d'exhorter le vice-premier ministre à prendre la mesure qui s'impose et à prévoir des programmes tendant à aider les agriculteurs durement touchés par le libre-échange.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES MODIFICATIONS—LES CONSÉQUENCES POUR TERRE-NEUVE ET LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): La ministre de l'Emploi et de l'Immigration étant absente, monsieur le Président, je poserai ma question au premier ministre. Comme tous les autres députés, j'ai prêté une oreille attentive à tout ce que la ministre a dit.

La ministre a déclaré que les coupes de 800 millions de dollars dans les prestations d'assurance-chômage ne sont pas vraiment des coupes.

Elle a dit également que les programmes de formation qu'elle a annoncés ne débuteront pas avant quatre ans, s'il faut en croire son document, mais qu'ils vont comme par magie entrer en vigueur l'année prochaine.

Elle nous a dit aussi que l'argent versé pour former des gens qui ont des emplois sert en fait à former des gens qui n'en ont pas.

J'aimerais interroger le premier ministre au sujet d'une autre des déclarations étonnantes de la ministre. Comment le ministre du Commerce extérieur, dans son communiqué du 11 avril, a-t-il pu dire aux Terre-Neuviens qu'ils allaient recevoir 30 millions de dollars de moins en vertu du nouveau programme, alors que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déclaré à maintes reprises à la Chambre que les Terre-Neuviens allaient toucher 15 millions de dollars de plus?

Par la même occasion, le premier ministre aurait-il l'amabilité de nous dire, étant donné que la ministre a pu donner des chiffres si précis, bien qu'inexacts, à propos des Terre-Neuviens, combien les gens de la Colombie-Britannique toucheront l'année prochaine? La ministre a cité un chiffre précis à propos de Terre-Neuve. Peut-être le premier ministre pourrait-il à son tour nous donner un chiffre précis à propos de la Colombie-Britannique.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, la réforme que nous avons annoncée la semaine dernière a comme objectif principal d'amener les Canadiens à travailler. Nous voulons que des Canadiens travaillent. Nous leur donnons une formation adéquate pour répondre aux besoins nouveaux, et, depuis 1984, la formation est la pierre angulaire de notre stratégie d'emploi, et ça marche: 1.5 million d'emplois ont été créés depuis 1984!

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce n'est pas une réponse, monsieur le Président.

[*Traduction*]

LA CAISSE D'ASSURANCE-CHÔMAGE—LE MONTANT DES DÉPENSES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Permettez-moi de poser une autre question au premier ministre qui, j'en suis certain, a entendu tout comme moi les propos de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

La ministre a déclaré que le montant global de la caisse d'assurance-chômage allait demeurer inchangé. Par ailleurs, elle a déclaré à la Chambre que les femmes toucheraient plus d'argent. Elle a déclaré que les hommes toucheraient également plus d'argent. Les jeunes travailleurs aussi. Les travailleurs âgés pareillement. Elle a déclaré que les minorités visibles toucheraient plus d'argent, que les centres urbains en toucheraient davantage, de même que les localités rurales. Cela, elle l'a bel et bien dit à la Chambre.

• (1420)

Si, comme l'a déclaré son ministre, le montant global demeure inchangé, le premier ministre pourrait-il nous dire qui touchera moins d'argent, étant donné que toutes les catégories qu'elle a mentionnées à la Chambre en toucheront davantage?

Le premier ministre pourrait-il demander à son ministre de déposer le document pertinent, de façon que nous puissions examiner le bilan et voir une fois pour toutes qui touchera plus d'argent et qui en touchera moins?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, les gens des régions que je représente recevront plus: plus de programmes, plus de formation. La réforme que nous avons annoncée la semaine passée est axée sur une population active et s'inscrit dans la foulée des comités que nous avons reçus et qui déploraient justement que le Régime d'assurance-chômage soit trop passif. Nous l'avons rendu actif et le travailleur lui-même sera le grand gagnant de cette réforme que nous avons annoncée. Il faut valoriser le travail, et c'est ce que nous faisons.

ON DEMANDE LA PRODUCTION DE DONNÉES FINANCIÈRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Au niveau personnel, monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour la ministre, mais en l'absence de sa collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, peut-être surtout parce que le premier ministre refuse de me répondre, je vais poser une question à la ministre.

La politique de sa collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, semble être la suivante: Chaque fois qu'il y a des élections provinciales, elle affirme que la province en question va recevoir davantage d'argent. Quand il n'y a pas d'élections, comme au Québec actuellement, la ministre ne sait pas combien d'argent la province va recevoir. Je pose alors la question suivante à la ministre: Si son collègue peut me donner des chiffres erronés pour Terre-Neuve, peut-elle m'en donner pour le Québec? En effet, qui va mettre fin au suspense? Va-t-elle nous remettre aujourd'hui des documents pour nous dire qui va recevoir davantage et qui va recevoir moins? Est-ce qu'elle peut produire ici à la Chambre un document pour clarifier toute la situation?

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Vous me permettrez, monsieur le Président, de corriger. C'est la politique de notre gouvernement que nous avons annoncée la semaine dernière. Je voudrais aussi vous apprendre que des élections sont prévues au Québec, peut-être très prochainement. La réforme que nous avons donc annoncée s'inscrit dans une collaboration avec les provinces, climat qui ne s'était pas vu très souvent avant 1984. Et lorsque viendra le temps de dévoiler les chiffres, nous pourrons, selon les méthodes traditionnelles, au comité législatif, annoncer les montants qui sont prévus.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LE PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre des Transports. L'industrie s'est développée dans la région atlantique au cours de nombreuses années grâce au Programme d'aide au transport. Les manufacturiers et les producteurs de cette région du Canada ne peuvent se passer de ce programme. Des centaines d'emplois en dépendent dans ma province, l'Île-du-Prince-Édouard.

Le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que le programme ne sera pas seulement maintenu, mais aussi amélioré, même après le 27 avril?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne peux pas donner cette assurance à la députée, pas plus que je n'ai pu en donner à son collègue cette semaine.

Nous aurons toutefois des éclaircissements sur cette question lors de l'événement auquel elle a fait allusion, soit la présentation du budget le 27 avril.

L'IMPORTANCE DU PROGRAMME POUR L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Combien de coups pleuvront encore sur la région de l'Atlantique? Nos producteurs de pommes de terre, nos conserveries d'aliments et de poisson, et d'autres exportateurs de l'Île ont besoin de savoir ce que le gouvernement leur réserve.

Le ministre peut-il nous assurer qu'on n'infligera pas aux populations de l'Île et des Maritimes en général des réductions du Programme d'aide au transport?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai dit tantôt et ce que j'ai répété à plusieurs reprises: Je pense que les citoyens de ce pays, particulièrement ceux de l'Atlantique, sont particulièrement fiers de ce que le gouvernement conservateur a fait depuis quatre ans, ce qui n'est absolument pas comparable à ce qui s'est fait dans les années précédentes.

Cependant, je répète encore ceci: Nous allons continuer à agir comme un gouvernement responsable. Et tout ce qui concerne les politiques auxquelles vous vous référez, le ministre des Finances y répondra le 27 avril.

* * *

[*Traduction*]

LES AUTOCHTONES

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE—DEMANDE DE REPORT DE LA MISE EN OEUVRE DES NOUVELLES DIRECTIVES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En mars dernier, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a annoncé un nouveau programme d'enseignement postsecondaire à l'intention des autochtones du Canada.

Le ministre a répété à la Chambre hier que ce programme allait s'appliquer dès le 1er septembre. Il est déjà au point, mais il ne sera mis en oeuvre qu'à compter du prochain semestre, qui débute en septembre prochain.

Tous les Canadiens autochtones sans exception, d'un océan à l'autre, ont condamné cette façon de faire et ont réclamé l'annulation de la date d'entrée en vigueur, afin qu'ils puissent s'entendre avec le gouvernement sur un nouveau programme.

Compte tenu des engagements qu'il a déjà pris envers les autochtones, le premier ministre interviendra-t-il pour eux en faisant annuler cette date du 1er septembre imposée par le ministre?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je l'ai dit à maintes reprises, je suis tout à fait disposé à entamer des pourparlers bilatéraux pour réviser les lignes directrices qui seront appliquées à compter du 1er septembre.

J'ai été très heureux d'apprendre aussi que le Comité permanent des affaires autochtones avait décidé d'examiner cette politique. Je comparaîtrai devant ce comité, bien entendu.

Je suis heureux aussi de pouvoir discuter avec mon leader à la Chambre de la possibilité d'entamer un débat un jour réservé à l'opposition, peut-être dès demain.

DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais revenir au dernier point soulevé par le ministre pour poser une question au premier ministre ou au leader du gouvernement à la Chambre.

Ce matin, vous avez, monsieur le Président, rejeté ma demande de débat d'urgence conformément au Règlement, mais vous avez indiqué que nous pourrions discuter à un autre moment de cette question, que vous avez vous-même qualifiée d'importante.

Étant donné ce que le ministre vient de dire, je voudrais demander au premier ministre ou au leader du gouvernement à la Chambre s'ils s'ont d'accord pour que nous discutions de cette importante question cet après-midi, avant de passer à l'ordre du jour, ce que nous pouvons faire à la Chambre par consentement unanime.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, comme mon collègue le ministre l'a indiqué, le gouvernement est disposé à allouer un jour, de préférence demain, pour que nous puissions débattre cette importante question suivant une motion rédigée en bonne et due forme. Cela donnera à nos collègues la soirée et demain matin pour se préparer au débat, que nous avons hâte d'entamer.

M. Broadbent: Monsieur le Président, nous aussi nous avons hâte d'entamer le débat. Il aurait été préférable d'utiliser du temps alloué au gouvernement, mais ce n'est pas grave. Ce qui importe, c'est que le débat ait lieu et

que le gouvernement essaie enfin de défendre une politique indéfendable à la Chambre des communes.

[*Français*]

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE RENCONTRER LES ÉTUDIANTS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma dernière question s'adresse au très honorable premier ministre.

Les étudiants autochtones ont indiqué qu'ils veulent avoir une discussion directement avec le premier ministre. Le premier ministre est-il d'accord pour avoir cette discussion avec les étudiants affectés par ce Programme?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que le ministre responsable se comporte dans ce dossier en faisant preuve de beaucoup d'ouverture et, je l'espère, de générosité quant à nos peuples autochtones, comme il se doit.

Ces exigences sont quand même minimes. Il dit que sa porte est grande ouverte. Il rencontre, d'ailleurs, sur une base régulière les chefs autochtones. Il a rencontré un nombre d'étudiants et il dit que sa porte est grande ouverte pour recevoir les délégations. La contrepartie, c'est qu'il demande, il semble que ce n'est pas abusif, que l'on cesse la grève de la faim. Et la raison qui justifie mon optimisme, une fois la grève terminée, ce sont les mesures qui ont été approuvées par la Chambre depuis quatre ans.

Ce programme, tellement important pour nos jeunes leaders de l'avenir autochtone, a été majoré, depuis 1984, de 53 millions de dollars par année à 130 millions de dollars cette année. Le nombre d'étudiants autochtones qui peuvent bénéficier du programme est passé de 8 000 en 1984 à 15 000 cette année.

Je pense que ce programme fut endossé par toutes les formations politiques, ici, à la Chambre des communes. C'est une indication de notre prise de position générale en faveur des jeunes autochtones. Nous voulons en faire plus.

Et le ministre a indiqué non seulement un grand degré de leadership mais de générosité envers la direction autochtone, afin, dans les délais les plus rapides, de mettre un terme à cette situation délicate, pour pouvoir en faire davantage pour l'avenir.

• (1430)

[*Traduction*]

LA SANTÉ

LA THALIDOMIDE—LE RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE—L'INDEMNISATION DES VICTIMES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je lui rappelle que le rapport du groupe d'étude sur la thalidomide est à la fois un document complet et très explicite qui fait état des besoins exceptionnels de quelque 120 jeunes personnes courageuses. Je lui signale également que ces personnes se heurtent à des difficultés énormes sur le plan de l'éducation, des transports, et à propos de questions touchant à leur carrière, sans compter de multiples problèmes de santé.

Le ministre pourrait-il nous dire quand il annoncera qu'une somme globale sera mise à la disposition de ces victimes qui ont fort bien présenté leur cause au fil des ans?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je sais gré au député d'avoir posé une question sur un sujet très important.

J'ai rencontré des membres de l'association des victimes de la thalidomide. Je crois que tous ceux qui les ont rencontrés n'ont pas pu faire autrement que constater la gravité de leur état.

Le gouvernement étudie actuellement la requête qui lui a été présentée. Nous avons reçu un certain nombre de requêtes demandant que des paiements soient versés, à titre exceptionnel, aux victimes du médicament ou d'autres pratiques médicales. Nous étudions ces demandes et nous ferons une annonce à ce sujet en temps voulu.

ON DEMANDE L'ANNONCE DANS LES MEILLEURS DÉLAIS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je lui rappelle une déclaration d'un ancien ministre du gouvernement Diefenbaker. Le 29 janvier 1963, l'honorable J. Waldo Monteith disait:

> Nous avons le devoir de nous occuper du mieux que nous pouvons des victimes de la thalidomide, de répondre à leurs besoins le mieux possible et de nous efforcer d'empêcher que de telles tragédies se reproduisent un jour.

Je demande au ministre si, sans égard aux précédents juridiques, mais uniquement pour des motifs moraux, il entend agir rapidement, pas dans six mois ou un an, et annoncer une formule d'indemnisation des victimes?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, cette tragédie est survenue au début des années soixante. Le groupe d'étude sur la thalidomide a déposé son rapport le 14 février. Nous en avons tout de suite entrepris l'examen, comme nous étudions d'autres demandes d'indemnisation d'autres victimes.

Une voix: Arrêtez-vous au mérite de la demande.

M. Beatty: Un député d'en face crie «arrêtez-vous au mérite de la demande». C'est exactement ce que nous entendons faire.

M. Nunziata: Ne soyez pas condescendant.

M. Beatty: Nous voulons nous assurer que, peu importe les mesures prises, tous sont traités avec justice et équité.

* * *

L'IMMIGRATION

LE LIBAN—LE SORT DES RÉFUGIÉS—LES SERVICES CONSULAIRES À CHYPRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Relations extérieures. Elle porte sur la détérioration de la situation au Liban qui entraîne un nombre record de réfugiés dans un état désespéré.

Ce matin, la ministre a annoncé qu'un unique agent d'immigration serait envoyé à Chypre pour faciliter les demandes d'asile au Canada. Toutefois, je me dois, avec respect, de suggérer à la ministre et au gouvernement que c'est loin de répondre à l'ampleur du problème.

Etant donné que les Libanais ne seront certainement pas en mesure de se rendre sans risques à Damas, en Syrie, où nous avons des services consulaires, et étant donné que nous n'envoyons qu'un agent à Chypre et qu'il ne pourra pas traiter l'avalanche de demandes qu'il va recevoir, la ministre pourrait-elle, à titre temporaire du moins, établir un service consulaire complet capable de répondre à la demande, au lieu de placer une unique personne dans une situation intenable?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): En effet, monsieur le Président, nous avons envoyé un fonctionnaire des Affaires extérieures qui sera à Chypre. Et je dois aussi dire que nous avons pris des dispositions tout à fait spéciales afin que personne ne soit renvoyé du Liban jusqu'à nouvel ordre. Le gouvernement, comme l'a dit ma collègue hier, a mis fin le 6 avril dernier au renvoi des personnes au Liban. Des services d'immigration sont offerts et, bien sûr, tout organisme, tout Libanais qui a un parent peut faire parrainer son retour à sa demande selon le programme spécial. Donc, nous avons pris des mesures spéciales. Nous suivons de très près la situation et nous pouvons rassurer les gens de notre capacité de tenir compte de cet aspect humanitaire qui caractérise le Canada.

[*Traduction*]

LE HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS—DEMANDE DE RÉUNION D'URGENCE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je comprends que nous avons ici un programme spécial permettant aux gens de parrainer des Libanais, mais le problème n'est pas au Canada. Le problème est de l'autre côté de l'océan. Les gens ne peuvent pas se rendre à Damas et une seule personne à Chypre ne pourra jamais faire face à la réalité et à l'urgence de la situation.

Je demande à la ministre de reconsidérer sa position. En outre, étant donné que mes collègues ont déjà mentionné cette semaine que le gouvernement devrait faire preuve de leadership aux Nations Unies, et que le Haut-commissariat pour les réfugiés n'a qu'un personnel réduit à trois membres au Liban pour s'occuper de toute cette misère humaine, la ministre pourrait-elle donner à la Chambre l'assurance qu'elle demandera au Haut-commissariat d'organiser une réunion d'urgence pour essayer de renforcer ses effectifs au Liban, pour que la solidarité internationale puisse aider à soulager cette tragédie et pour encourager d'autres pays à accepter des gens démunis et désespérés?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, au-delà des mesures spéciales qui ont été mises en place, auxquelles j'ai référé un peu plus tôt, il faut aussi ajouter la collaboration que nous avons avec la Croix-Rouge, les sommes importantes qui ont été

envoyées pour venir en aide aux victimes du Liban. Et, bien sûr, nous pouvons déplorer des situations semblables et nous ferons tout ce qui nous est possible de faire comme gouvernement canadien.

[*Traduction*]

LES AUTOCHTONES

LES SERVICES DE SANTÉ DES INDIENS

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le gouvernement nous abreuve de propos apaisants sur sa générosité en matière d'éducation des autochtones et sur sa sensibilité à leurs besoins. Pourquoi donc le ministre réduit-il ou plafonne-t-il le financement des programmes d'éducation populaire pour les travailleurs indiens dans le domaine de la santé et les conseillers indiens en matière d'alcoolisme dans les réserves indiennes de tout le Canada?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, nous avons des programmes de grande envergure destinés à fournir de l'aide dans le vaste domaine de la santé et plus spécialement pour lutter contre les problèmes liés à l'alcoolisme et autres causes. Ce dernier programme nous paraît important et nous entendons continuer à l'appliquer.

M. Funk: Monsieur le Président, on dirait que quelqu'un a peut-être dit au ministre qu'il a l'air mignon quand il danse.

Des voix: Oh, oh!

LA FORMATION DES REPRÉSENTANTS DE LA SANTÉ COMMUNAUTAIRE

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): J'ai quelques questions plus précises, monsieur le Président. Pourquoi le ministre ne fournit-il absolument aucun financement pour la formation des 538 représentants de la santé communautaire dans les réserves indiennes? Pourquoi a-t-il supprimé le financement pour les 839 conseillers en matière d'alcoolisme et de toxicomanie, et pourquoi abolit-il complètement à compter du 15 juin le Conseil national autochtone de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues sans rien pour le remplacer?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, nous avons des programmes de grande envergure conçus pour lutter contre les problèmes de l'alcoolisme et de la toxicomanie. C'est pour nous une priorité. Nous avons en effet déclaré dans le discours du Trône que le gouvernement va accroître ses efforts dans le domaine général de la toxicomanie. Nous sommes engagés à oeuvrer dans ce domaine. Nous avons des obligations en particulier dans le domaine de la santé des autochtones, et le député devrait appuyer nos efforts.

* * *

• (1440)

L'AGRICULTURE

LA SASKATCHEWAN—LA SUBVENTION PROVINCIALE AUX PRODUCTEURS DE BOEUF

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le premier ministre de la Saskatchewan, qui en est également le ministre de l'Agriculture, a déclaré cette semaine qu'il verserait 2,5 millions en subventions aux producteurs de bovins de Saskatchewan, en plus des versements au titre du programme tripartite de la viande rouge. Cette décision est contraire à l'accord fédéral-provincial et révolte les producteurs de bovins de l'Ontario et de l'Alberta ainsi que la Canadian Cattlemen's Association. Qu'est-ce que le premier ministre compte faire au sujet de cette violation des règles de l'accord?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député soulève une question très importante. Je dirai même que son affirmation est exacte.

Nous avons eu certains entretiens avec le ministre de l'Agriculture et premier ministre de la Saskatchewan pour essayer de trouver une solution. La chose semble résulter d'un malentendu concernant l'application de l'accord de soudure.

J'ose espérer qu'une solution pourra être trouvée pour l'élimination graduelle des subventions provinciales, dans le cadre de la création d'un terrain de jeu uniforme d'un bout à l'autre du pays. Les pourparlers se poursuivent.

M. Vanclief: Monsieur le Président, je suis persuadé que les producteurs de bovins du reste du Canada comptent sur cette intervention du ministre. Ils seront déçus si cela ne se produit pas.

L'ONTARIO—L'ARRIVÉE TARDIVE DES FORMULAIRES D'ASSISTANCE-SÉCHERESSE

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Le délai prévu pour la présentation des formulaires de demande d'assistance-sécheresse des récoltes expirait le 15 mars pour l'Ontario. Comme beaucoup d'agriculteurs ontariens n'ont reçu leur formulaire que la semaine dernière, quelle assurance le ministre peut-il donner aux producteurs ontariens que leurs formulaires seront recevables? Comment se propose-t-il d'en informer ces agriculteurs? Certains ne se donnent même pas la peine de les envoyer puisqu'ils les ont reçus une trentaine de jours après

l'expiration du délai, qui est très clairement énoncée sur l'imprimé.

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de économie de l'Ouest et ministre d'État (céréales)): Monsieur le Président, le délai qui figure sur les imprimés se rapporte aux requêtes qui ont été expédiées automatiquement sans que les producteurs les demandent.

Le député devrait dire à ses électeurs que nous allons accueillir chaque formulaire qui est expédié tant que l'opération se poursuivra. Nous n'épargnerons aucun effort pour continuer d'effectuer les versements provisoires aussi longtemps que ce sera pratiquement possible et aussi longtemps que cela n'interrompra pas l'opération au point de retarder les demandes finales.

Ce programme est conçu pour être équitable. Nous allons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour dépanner les agriculteurs quand ils nous envoient leurs demandes, peu importe à quel moment nous les recevrons, aussi longtemps que cela ne gênera pas le fonctionnement d'ensemble du programme et ne fera pas obstacle à ce que chacun puisse recevoir son argent aussi rapidement que possible.

* * *

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

LE NOUVEAU SERVICE D'INTERURBAINS

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. La société Rogers Cable reconnaît que son investissement dans CNCP constitue un premier pas sur le marché canadien des appels téléphoniques interurbains. Vu que la plupart des Canadiens savent que la concurrence dans ce domaine favorise la grande entreprise plutôt que l'homme odinaire, le ministre peut-il assurer aux Canadiens que son gouvernement est en faveur de services téléphoniques à prix abordable partout au Canada? Va-t-il rejeter toute politique nationale sur la concurrence téléphonique interurbaine si cela entraîne la hausse des taux et la suspension du service de la grand-mère qui n'a pas les moyens de payer?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le gouvernement a déjà annoncé, il y a déjà plusieurs années, sa politique concernant cette question qui, entre autres, comprend les aspects d'universalité. Maintenant, si des groupes veulent s'adresser au CRTC, ce dernier a toute l'autorité légale pour répondre aux questions du député.

[*Traduction*]

ON DEMANDE UN SERVICE DE TÉLÉPHONE À UN PRIX ABORDABLE

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Un représentant du gouvernement manitobain a dit aujourd'hui que les taux locaux pourraient augmenter de 50 p. 100 si le projet Rogers était mis à exécution. Étant donné que cela pourrait se produire dans plusieurs régions du pays, le ministre peut-il assurer aux Canadiens que sa priorité est de voir à ce que tous les abonnés aient un service téléphonique à un coût abordable plutôt que de faire aveuglément confiance à la concurrence dans ce secteur?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je peux assurer le député que toute politique de télécommunications au Canada se fait et se fera dans l'intérêt des Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA BFC DE GOOSE BAY—LES VOLS À BASSE ALTITUDE—LE TRAITEMENT DES MANIFESTANTS INNUS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'ai interrogé hier le très honorable premier ministre sur l'avenir des manifestants innus au Labrador. Le premier ministre a essayé de se défiler en prétendant que l'affaire relève de la compétence provinciale et qu'elle ne le concerne pas vraiment.

Le premier ministre n'est probablement pas sans savoir que, depuis, 75 Innus qui étaient allés paisiblement porter une lettre à la base des forces armées canadiennes se sont fait ramasser par des agents de la police militaire, qui sont des employés du gouvernement du Canada, du gouvernement fédéral, du gouvernement que le premier ministre dirige.

Le premier ministre est-il maintenant disposé à assumer ses responsabilités de premier ministre fédéral et à intervenir pour faire cesser les essais en vol à basse altitude, à imposer le moratoire demandé et à négocier une entente avec les Innus comme le recommandait l'autre jour le tribunal dans son jugement et comme bien des gens le recommandent au gouvernement depuis des années?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme on l'a déjà dit hier, le gouvernement examine naturellement le jugement du tribunal. Le gouvernement terre-neuvien ne nous a pas encore fait part de ses voeux.

En ce qui concerne la base de Goose Bay, 75 Innus s'y sont effectivement rendus hier. Ils ont remis leur lettre à un membre des Forces armées. Nous avons reçu cette lettre et l'avons fait circuler parmi tous les commandants. Les Innus ont été escortés à l'extérieur de la base par souci de sécurité pour la propriété et le personnel de l'État. Personne n'a été arrêté et aucune accusation n'a été portée.

LES DROITS DE PROPRIÉTÉ—LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, il s'agit, bien entendu, de savoir en l'occurrence de quelles propriétés nous parlons. Ce sont les Innus qui ont introduit une demande reconventionnelle quant à savoir de quelles propriétés nous parlons, chose qui doit être réglée avant qu'on ne procède à d'autres essais en vol à basse altitude, ou avant que le gouvernement ne donne suite à son projet d'installation d'une base de l'OTAN dans la région.

Hier, j'ai interrogé le premier ministre surtout sur les essais en vol à basse altitude. J'espère qu'il aura le courage d'intervenir, afin de se pencher sur cette question. . .

Des voix: Règlement!

M. Blaikie: . . .au lieu de se décharger de ses responsabilités sur l'un de ses ministres. Hier, il a refilé cette responsabilité aux provinces. Aujourd'hui, il refuse même d'intervenir, afin de répondre à la question.

Des voix: Règlement!

M. le Président: Le ministre voudra peut-être répondre.

M. Blaikie: La question s'en vient, monsieur le Président.

M. le Président: J'invite le député à poser sa question.

M. Blaikie: Monsieur le Président, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre de quelles voies il parlait lorsqu'il a déclaré que la question des essais en vol à basse altitude sera réglée par des voies entièrement différentes? S'agit-il de voies où l'on tiendra compte des intérêts et des préoccupations des Innus et auxquelles on leur permettra de participer?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais signaler à mon honorable collègue. . .

M. Blaikie: Je ne vous ai rien demandé. Je me suis adressé au premier ministre.

M. Andre: C'est pourquoi vous n'auriez pas dû le laisser intervenir. Vous n'auriez pas dû lui donner une seconde chance.

Mme Collins: Le député a eu amplement le temps de poser sa question. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: L'honorable ministre.

Mme Collins: Monsieur le Président, je crois qu'il s'agit là d'une question qui doit être traitée avec sérieux.

M. Blaikie: Par le premier ministre.

Mme Collins: Je suis persuadée que mon collègue veut obtenir une réponse à sa question.

Comme il le sait, bien entendu, des vols à basse altitude ont lieu depuis plus de 25 ans dans la région de Goose Bay. En 1986, mon prédécesseur a mis en oeuvre, de concert avec le ministre fédéral de l'Environnement, un processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Ce processus nous permet d'établir les faits, les répercussions écologiques et socio-économiques des vols à basse altitude dans cette région. Ce processus est en cours. On prépare à l'heure actuelle un rapport pertinent sur les répercussions écologiques.

M. Blaikie: Arrêtez-les, en attendant que le document soit terminé.

Mme Collins: En fait, les Inuit nous ont fait part. . .

M. Blaikie: Les Innus et non les Inuit.

Mme Collins: Les Innus nous ont fait part de leurs impressions sur le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement et de la façon dont ils le comprenaient. Des audiences publiques auront lieu cet automne. Voilà les voies que réclame mon collègue, où l'on pourra discuter de la question dans son ensemble et prendre des décisions rationnelles conduisant à une solution.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1450)

[*Français*]

LES MINORITÉS

ON DEMANDE QUAND LE MINISTRE RENCONTRERA LES FRANCOPHONES DE L'ALBERTA

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. L'Alberta et la Saskatchewan, l'an passé, ont adopté des projets de loi abrogeant les droits linguistiques de la minorité de ces provinces. On sait que la Saskatchewan a réussi à signer un protocole d'entente avec le gouvernement fédéral pour essayer de protéger et d'atténuer un peu les dommages que cette loi a occasion-

nés à la minorité. L'Alberta essaie de rencontrer... enfin, les francophones de l'Alberta essaient de rencontrer depuis quelque temps le secrétaire d'État, qui est chargé de promouvoir et de protéger les minorités. Quand est-ce que le secrétaire d'État va rencontrer ces gens de l'Alberta qui ont des besoins, qui veulent le rencontrer pour discuter évidemment d'une entente à conclure entre leur province et le gouvernement fédéral pour les aider, eux, à survivre dans leur province?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, il me fera plaisir d'accepter le plan de développement de l'organisme aujourd'hui. Je l'analyserai avec mon personnel et les agents de mon ministère. Ensuite, je me ferai un plaisir de rencontrer M. Arès et de discuter avec lui le plan de développement final. Ceux qui me connaissent savent que je suis toujours disponible pour rencontrer les groupes. Depuis ma nomination, j'ai rencontré la Société franco-manitobaine, la Fédération des francophones hors Québec, Alliance Quebec et, samedi, je recontre les Franco-Colombiens.

[*Traduction*]

LES DROITS LINGUISTIQUES DES MINORITÉS—ON RÉCLAME UNE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Je remercie le ministre pour cette réponse. Vous alliez passer tout droit en Alberta, en allant en Colombie-Britannique. Je suis heureux d'apprendre que vous allez vous y arrêter.

Je voudrais poser une question au premier ministre. Le problème des droits linguistiques des minorités dans les différentes provinces du Canada est grave. Nous savons que la situation est actuellement critique dans bien des provinces. J'ai déjà demandé, et les libéraux aussi, que l'on organise une conférence des premiers ministres du pays pour discuter de la situation précaire de certaines minorités. Je me demande si le premier ministre a lu le Rapport sur les langues officielles. Le commissaire recommande la création d'une commission royale d'enquête ou du moins la tenue d'une conférence fédérale-provinciale, pour essayer de régler une bonne fois pour toutes l'avenir des minorités linguistiques de notre pays. Accédera-t-il à cette demande qui vient non pas de nous mais du commissaire aux langues officielles et va-t-il organiser une conférence fédérale-provinciale sur cette question?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue a fait allusion aux commentaires du commissaire aux langues officielles. Le 7 avril, celui-ci a écrit ce qui suit au gouvernement: «La nouvelle loi est un témoignage éloquent de la volonté de votre gouvernement de favoriser l'harmonie et l'égalité linguistiques.»

Cet engagement exprime la position du gouvernement du Canada, cela va de soi. Nous avons une minorité francophone dans la province de l'Ontario, une minorité anglophone dans la province du Québec et ainsi de suite.

Le 14 avril 1988, alors que je me trouvais en Alberta, j'ai eu l'occasion de faire à ce sujet, en présence du premier ministre Devine, une réflexion qui répond peut-être à la question du député; je lui demande de ne pas m'en vouloir de lui répondre de cette façon.

La Saskatchewan est anglophone dans une proportion de 97 p. 100. Supposons que la population de cette province soit francophone dans la même proportion. Comment voudriez-vous qu'elle soit traitée? Quels droits serait-il juste d'accorder à la minorité anglophone de cette province? Je suppose que vous voudriez qu'on lui accorde des droits vis-à-vis des tribunaux, de l'Assemblée législative, des écoles, bref, tous les droits qu'ont les citoyens canadiens.

Si vous voulez comprendre comment il faut traiter les minorités, demandez-vous à quoi cela ressemble de se trouver à la place d'une minorité linguistique. Il faut faire preuve envers les autres de toute la générosité que vous souhaiteriez que l'on manifeste à votre égard.

Voilà mon opinion, et c'est celle du gouvernement du Canada et de tous les députés, si je ne m'abuse.

Des voix: Bravo!

* * *

LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

L'ACHAT D'UN LIVRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il semble que son ex-ministre de l'Énergie, après être allé chercher un Oscar, veut maintenant remporter le prix Pulitzer.

Je voudrais demander au premier ministre s'il n'est pas un peu gêné d'apprendre qu'on a consacré 191 000 dollars de l'argent des contribuables à l'achat d'un livres cadeau pendant que son ministre de l'Énergie envoie des avis de mise en disponibilité à 110 scientifiques affectés au programme des ressources énergétiques renouvelables du pays.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la députée parle de la publication d'un livre—en versions française et anglaise. Je voudrais lui rappeler que les gouvernements précédents ont eux aussi publié des livres portant sur leur politique gouvernementale. Je me rappelle par exemple avoir reçu de l'ancien gouvernement un exemplaire d'un livre sur la Constitution. Ce que je veux dire. . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Voyons, soyez sérieuse.

Une voix: Vous êtes en train de vous ridiculiser. Asseyez-vous.

M. Epp: Ce que je dis à la députée, c'est que le livre a été publié. Le gouvernement du Canada en a acheté un certain nombre d'exemplaires qu'il insérera dans la trousse d'information des participants à la Conférence mondiale de l'énergie qui aura lieu au mois de septembre, cette année, à Montréal. Je voudrais aussi mentionner que le livre est en vente dans plusieurs librairies au pays.

[*Français*]

LA POSITION DU MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'aimerais demander au premier ministre s'il pourrait dire à son ancien ministre, qui veut se prétendre le petit Napoléon, ou le grand Napoléon. . . excusez-moi, monsieur le Président. . .

Des voix: Le roi Soleil!

Mme Copps: . . .s'il est prêt à dire à son ministre que c'est fini la folie, que c'est fini Hollywood.

Comment peut-il, sans embarras, demander aux Canadiens, à partir du 27 avril, de se serrer la ceinture en même temps que son ministre fait son propre agrandissement aux frais des «payeurs de taxes» canadiens?

Comment peut-il justifier un tel excès du soi-disant petit ou grand Napoléon?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je n'ai vraiment rien à ajouter à ma première réponse, sauf pour dire que certaines personnes s'intéressent au secteur de l'énergie qui fait l'objet de ce document. Je le répète, nous remettrons un exemplaire de ce livre aux délégués participant à la Conférence mondiale de l'énergie.

Mme Copps: Pendant ce temps, vous mettez des fonctionnaires en disponibilité.

M. Epp: Je ferai remarquer à la députée qu'il n'y a pas si longtemps, ici même, l'opposition réclamait à grands cris que nous donnions plus d'argent aux éditeurs et aux artistes canadiens, c'est ce que nous avons fait.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA TAXE À L'EXPORTATION EN CE QUI CONCERNE LES PANIERS UTILISÉS DANS LE TRANSPORT DES ARBRES

Mme Joy Langan (Mission-Coquitlan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très hon. premier ministre. C'est le gouvernement qui a surtout profité de l'accord commercial intervenu entre le Canada et les États-Unis. Tout comme aux élections de l'automne dernier, le gouvernement ne cesse de dire à la Chambre que cet accord apportera de grands avantages aux Canadiens. Or, depuis le 1er janvier, date d'entrée en vigueur de l'accord, des emplois ont disparu au Canada et les frais des fabricants canadiens ont augmenté.

Une voix: Un discours!

Mme Langan: Par exemple, une entreprise de Colombie-Britannique qui exporte des paniers métalliques utilisés dans le transport des gros arbres doit maintenant payer une taxe à l'exportation de 5,1 p. 100.

• (1500)

Le premier ministre pourrait-il nous expliquer comment les fabricants de nos provinces, les fabricants du Canada peuvent être compétitifs dans le cadre du libre-échange alors qu'ils doivent payer des droits qu'ils ne payaient pas auparavant?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler à la députée que grâce à l'Accord de libre-échange, les droits de douane entre le Canada et les États-Unis seront totalement supprimés en 10 ans, après quoi ceux du GATT seront également réduits considérablement.

Je signale à la députée que de nombreux projets d'expansion et d'investissement se sont concrétisés au cours des trois derniers mois, que ce soit à la société Les soupes Campbell, à MTC Electronics de Richmond en Colombie-Britannique, à Cargill de High River en Alberta, à Rose Works de Belleville, etc.

Partout au Canada, l'Accord de libre-échange se traduit par des programmes d'expansion qui représentent des centaines de millions de dollars.

LA SITUATION DES SOCIÉTÉS EXPORTATRICES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlan): Monsieur le Président, le gouvernement assurera-t-il aux Canadiens que l'on va se pencher sur le cas des sociétés qui ne payaient pas de tarifs douaniers avant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange afin qu'elles n'aient pas aujourd'hui à payer des droits qui les rendraient non concurrentielles?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, la députée parle de changements issus de l'harmonisation des systèmes de droits de douane. Ainsi, le système canadien est maintenant conforme aux systèmes en vigueur dans le reste du monde. Il était temps. Nous avons aussi établi un processus qui prévoit que si des tarifs douaniers augmentent par suite de l'harmonisation, le secteur en cause sera consulté en vue de déterminer si la situation peut être améliorée d'une manière quelconque.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, comme nous sommes jeudi, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous annoncer le programme de la semaine prochaine? Il peut peut-être nous dire quelles mesures législatives le gouvernement mettra à l'étude d'ici à mercredi prochain, au moins.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, nous poursuivrons l'examen du projet de loi C-3 qui établit le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

La journée de demain sera réservée à l'opposition. Nous serions heureux qu'un jour de l'opposition porte sur l'aide à l'enseignement postsecondaire des autochtones.

Lundi, nous reprendrons le débat sur la mesure d'établissement du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, le projet de loi C-3. Même programme pour mardi, et une fois terminé le débat de deuxième lecture du C-3, nous passerons au projet de loi C-8 concernant l'adaptation des travailleurs et au projet de loi C-9 concernant les frais bancaires. Cela nous occupera jusqu'à mercredi après-midi.

M. Gauthier: Monsieur le Président, il ne me plaît pas du tout que le gouvernement vienne annoncer à la Chambre qu'il accorde une journée à l'opposition et qu'il précise le débat auquel il aimerait participer. L'opposition décidera du sujet qui sera débattu ce jour-là. J'espère que le gouvernement ne va pas se mêler de dire à l'opposition quoi faire. Nous pouvons décider tout seuls, merci beaucoup. Occupez-vous de vos affaires; nous nous occuperons des nôtres.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais entendre le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) avant de donner la parole au ministre.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre. Nous sommes d'accord en principe avec les commentaires de notre collègue du Parti libéral, c'est-à-dire qu'il n'appartient pas au gouvernement de décider du contenu d'une motion présentée un jour réservé à l'opposition.

Cela dit, puisque mon chef a insisté tout à l'heure sur l'urgence d'un débat sur cette question, mon parti serait tout à fait disposé à utiliser l'un de ses deux seules journées d'opposition se terminant par un vote pour que puisse se tenir un débat sur l'enseignement postsecondaire. Un tel débat serait crucial à mon avis puisqu'il permettrait d'examiner le pour et le contre de tous les points litigieux et peut-être aussi d'aider le gouvernement à prendre la bonne décision.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de céder la parole au ministre, je signale que ces discussions devraient se tenir en coulisse. . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Oh, non! Vous ne vous en tirerez pas ainsi.

Le président suppléant (M. Paproski): . . .si d'autres négociations doivent avoir lieu sur les travaux de la Chambre. Mais je vais céder la parole au ministre.

M. Lewis: Monsieur le Président, je comprends le problème.

M. Turner (Vancouver Quadra): Fort bien. Vous n'allez pas donner suite. Mais c'est vous qui avez commencé.

M. Lewis: De toute évidence, je n'essayais pas de laisser entendre que le gouvernement pouvait décider du contenu des motions présentées un jour réservé à l'opposition.

M. Turner (Vancouver Quadra): Pourquoi l'avez-vous dit, alors?

M. Lewis: Je disais simplement que nous étions prêts à débattre cette très importante question, au sujet de laquelle l'opposition avait demandé un débat d'urgence. Évidemment, un des partis d'opposition a jugé que l'affaire était assez importante pour justifier un débat d'urgence. Le Président en a décidé autrement. Nous comprenons la situation. Nous disions simplement que nous étions disposés à débattre cette très importante question.

Certes, demain est un jour réservé à l'opposition. Cette dernière pourra choisir n'importe quel sujet de discussion. Nous sommes parfaitement prêts à l'affronter sur n'importe quel sujet.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire que les négociations sur les travaux de la Chambre devraient se dérouler ailleurs. Mais le ministre a déclenché les hostilités en se permettant un geste fort déplacé, c'est-à-dire qu'il a commencé par refuser un débat d'urgence. . .

M. Lewis: Je n'ai pas refusé. C'est le Président qui a décidé et vous le savez.

M. Gauthier: Vous pouvez appeler. . . Laissez-moi terminer. Le gouvernement. . . Qu'il parle. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais vous laisser terminer. À l'ordre, je vous prie. La parole est au député.

M. Gauthier: Depuis 15 jours, les libéraux soulèvent la question de l'enseignement postsecondaire pour les autochtones.

M. Lewis: Ce sont les néo-démocrates qui l'ont soulevée. Vous ne l'avez pas soulevée aujourd'hui.

M. Gauthier: Nous avons régulièrement soulevé cette question. Nous l'avons soulevée aujourd'hui. Nous sommes prêts à en discuter n'importe quand, mais c'est le gouvernement qui détermine l'ordre du jour et qui peut décider de consacrer une journée pour discuter d'une affaire très importante ou présenter une mesure législative corrective. Si l'opposition doit intervenir pour dénoncer l'inaction du gouvernement, ce que nous ferons demain. . .

M. Lewis: Vous y arrivez enfin.

M. Gauthier: Nous avons demandé au gouvernement de lever le moratoire. Il n'a rien fait. Nous le rappellerons à l'ordre demain.

M. Lewis: Nous vous avons aidés à vous faire une idée, n'est-ce pas?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, j'ai suivi le petit jeu du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Cadieux) et du ministre de la Justice (M. Lewis) qui ont tenté d'imposer le sujet de débat d'une journée d'opposition, alors que c'est habituellement l'opposition qui décide, et de faire oublier que nous aurions dû avoir un débat d'urgence. . .

M. Lewis: Vous critiquez une décision de la présidence.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je ne critique pas la présidence, mais bien le ministre de la Justice qui, en tant que leader parlementaire, aurait pu appuyer la demande de débat d'urgence. Depuis trois semaines, nous réclamons un débat sur la question. Sachez que l'attitude sournoise du gouvernement lui coûtera un peu de coopération de notre part au cours des prochaines semaines.

Le président suppléant (M. Paproski): Je propose que nous passions aux affaires inscrites à l'ordre du jour.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

REVENU CANADA—LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour attirer votre attention sur un article de journal qui fait mal paraître le ministre du Revenu national (M. Jelinek). Le *Globe and Mail* de ce matin rapporte que le secrétaire parlementaire du ministre a dit que les entreprises canadiennes doivent payer des pots-de-vin pour faire des affaires. L'article dit ce qui suit:

> M. Della Noce dit que c'est normal et qu'il n'y a pas de problème, puisque l'entreprise ou le particulier canadien qui veut déduire un pot-de-vin de son revenu doit en indiquer le bénéficiaire.

Il me semble que cela fait mal paraître le milieu canadien des affaires. Je voudrais savoir si cela reflète la politique du gouvernement canadien. C'est une affaire grave.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député voudra peut-être poser sa question demain durant la période des questions.

• (1510)

M. Jelinek: J'invoque le Règlement à ce même sujet, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un rappel au Règlement. C'est un sujet de discussion. Je vais toutefois permettre au ministre de répondre, s'il le désire. Le ministre du Revenu national a la parole.

M. Jelinek: C'est à moi de répondre à cette accusation. Or, plus loin dans l'article du *Globe and Mail*, le secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national (M. Della Noce) ajoute qu'il n'en sait pas plus.

Si le député demande quelle est la politique du gouvernement à ce sujet, le ministre des Finances (M. Wilson) l'a énoncée hier à la Chambre lorsqu'il a dit: «Ce n'est certainement pas la façon de faire des affaires au Canada», comme en fait foi le hansard du 19 avril 1989.

Voilà la politique du gouvernement canadien.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés se sont rendu compte de ce qui se passe lorsqu'on permet des rappels au Règlement qui sont en fait des questions qui auraient dû être posées durant la période des questions.

J'espère que le problème est réglé, et que nous pouvons maintenant passer à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mulroney: Que le projet de loi C-3, Loi constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, abrogeant la Loi sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et déféré à un Comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Langdon (p. 724).

Le président suppléant (M. Paproski): Le débat porte sur l'amendement de M. Langdon.

M. Benoît Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, dans le cadre de la présente discussion sur le projet de loi créant le ministère de l'Industrie, Sciences et Technologie, je suis très heureux d'attirer l'attention de la Chambre sur la question du développement économique régional et sur le rôle du nouveau ministère dans ce domaine.

En 1984, le gouvernement fédéral a reconnu que malgré les efforts et les dépenses considérables consacrés jusqu'alors au développement régional, de graves disparités économiques régionales persistaient dans tout le pays.

À l'automne de 1986, une nouvelle approche décentralisée du développement régional a été annoncée dans le discours du Trône. Elle consiste, monsieur le Président, à corriger les déséquilibres entre les régions, à mettre l'accent sur les régions les plus désavantagées, à utiliser les rares ressources du gouvernement fédéral de façon plus efficace. Et en particulier, et c'est là un changement majeur, monsieur le Président, qui se reflète dans ce projet de loi et dans l'ensemble du comportement du gouvernement, adapter les programmes aux conditions des besoins locaux, faire participer davantage les régions concernées à la prise de décision et exploiter tous les atouts locaux pour le développement des stratégies.

Conformément à cette nouvelle approche, de nouvelles initiatives de développement régional décentralisées fondées sur ces principes, ont été conçues, selon les besoins des différentes régions.

À la différence de la formule utilisée précédemment, l'approche nouvelle de ce gouvernement s'appuie sur la délégation à chacune des régions des pouvoirs en matière d'élaboration, de coordination et de financement des programmes. Pour la première fois, monsieur le Président, le gouvernement fédéral se définit vraiment comme un partenaire des régions. L'Agence de promotion économique du Canada atlantique s'occupe du développement régional dans les provinces de l'Atlantique, le ministère de Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, dans les quatre provinces de l'Ouest, et Industrie, Sciences et Technologie du Canada s'occupe du développement régional en Ontario et au Québec.

Monsieur le Président, chacune de ces trois organisations s'est vu confier un mandat clair pour le développement de la région dont elle est responsable, la coordination des activités touchant sa région et la conception et le financement des programmes adaptés aux besoins de celle-ci.

Ce projet de loi, monsieur le Président, vient compléter la réorganisation nécessaire pour mettre en oeuvre les objectifs de développement régional au Canada. Industrie, Sciences et Technologie Canada met actuellement sur pied une structure organisationnelle distincte du reste du ministère qui se chargera du développement régional en Ontario et au Québec.

En Ontario, l'effort de développement régional est axé sur les conditions régnant dans les différentes régions de la province.

Il consiste à gérer les programmes actuels d'aide aux entreprises dont FEDNOR, initiative en faveur du développement du nord de l'Ontario; administrer l'entente de développement économique et régional entre l'Ontario et le gouvernement fédéral; élaborer des politiques et méthodes de développement régional pour les sous-régions de l'Ontario; établir et exécuter de nouveaux programmes adaptés aux besoins des sous-régions; et enfin, défendre les intérêts des sous-régions de l'Ontario dans l'élaboration des politiques et programmes nationaux. Coordonner toutes les activités de développement régional du gouvernement fédéral dans cette province, suivre et analyser l'évolution des économies de la province et des sous-régions.

Évidemment, parmi les différentes provinces canadiennes, l'Ontario jouit de l'économie la plus prospère depuis quelques années. Cela n'a pas toujours été le cas. Par exemple, en 1980–1981, l'Ontario perdait 31 000 personnes à l'immigration. En 1986, elle a une immigration positive de 40 000 personnes. Bien sûr, l'aide au développement régional doit être adaptée à cette réalité et les besoins d'aide fédérale au strict sens du développement économique régional sont donc beaucoup moins importants. Toutefois, sur le plan économique, l'Ontario peut être divisé en trois grandes régions: le coeur industriel, centré sur Toronto et ses environs, qui connaît depuis quelques années la croissance la plus rapide des pays industrialisés et dont le taux de chômage est certainement la moitié de celui des autres grandes régions urbaines au Canada; le «centre de l'Ontario», un ensemble beaucoup plus hétérogène de régions rurales et de régions urbaines; et enfin, le Nord de l'Ontario, région dont l'économie repose sur les ressources et qui connaît depuis longtemps des problèmes de chômage et où les revenus sont relativement beaucoup moins élevés qu'ailleurs.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le Président, l'initiative FEDNOR vise expressément à répondre aux besoins du Nord de l'Ontario. Elle permet à cette région de participer à l'élaboration et à l'administration des programmes ainsi qu'à la prise de décisions.

Créée pour une période de cinq ans, FEDNOR dispose d'un budget de 55 millions de dollars. Elle ne finance que les projets lucratifs du secteur privé, particulièrement des petites et moyennes entreprises. Le montant de l'aide financière dépend des retombées prévues, de la viabilité et des risques, de la crédibilité et des besoins.

FEDNOR vise à favoriser la diversification de l'économie locale, la transformation des richesses naturelles sur place, la mise au point et l'acquisition de nouvelles technologies ainsi que l'accroissement de la compétitivité et de la productivité des entreprises.

FEDNOR comprend trois programmes. Le Programme industriel de base a pour but d'aider les entreprises nouvelles ou établies du Nord de l'Ontario, qui font de la fabrication, de la transformation ou de l'aquiculture ou fournissent des services de réparation ou d'autres services. Il appuie des projets qui visent l'établissement, l'agrandissement ou la modernisation d'installations, la réalisation d'études de faisabilité, l'innovation et les activités de commercialisation des entreprises.

Le Programme d'aide aux petites entreprises rurales vise à appuyer les entreprises nouvelles ou établies dans des régions rurales du nord de l'Ontario. Y sont admissibles les secteurs de la fabrication et de la transformation, de l'exploitation forestière et de l'aquiculture, ainsi que des services comme la vente au détail, la vente en gros, l'entreprosage, la réparation, *et cetera*. Le Programme peut également appuyer les projets d'établissement, d'agrandissement ou de modernisation d'installations.

Mentionnons enfin le Programme d'assurance-prêts qui fournit aux entreprises nouvelles ou établies une assurance-prêts couvrant jusqu'à 85 p. 100 des prêts versés par des établissements de prêts autorisés, pour des projets d'établissement, d'agrandissement ou de modernisation d'installations.

• (1520)

Grâce à ces programmes, les entreprises du Nord de l'Ontario, en particulier les petites et moyennes entreprises, reçoivent le genre d'aide financière dont elles ont besoin pour stimuler l'activité économique locale au profit des habitants de la région.

Fondée sur la participation locale et dirigée par un comité consultatif composé de 12 représentants locaux, FEDNOR démontre la valeur de la nouvelle approche de décentralisation du développement régional adoptée par le gouvernement fédéral, et notre volonté de partenariat avec les régions.

Le gouvernement et le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie ont également adopté une approche entièrement nouvelle pour le développement régional au Québec.

Pour être efficaces et équitables, les nouveaux programmes fédéraux tiennent compte du fait que du point de vue économique le Québec se compose de deux grands groupes de régions dont les types et les niveaux de développement diffèrent considérablement.

Dans l'ensemble, malgré une croissance relativement rapide au cours des dernières années, la disparité entre la plupart des régions du Québec et l'ensemble de l'économie canadienne, et en particulier l'économie ontarienne, les disparités persistent et, dans certains cas, ont augmenté. C'est pourquoi l'approche du développement régional comprend l'ensemble du territoire québécois.

Premièrement, il y a le Québec industriel centré sur la région métropolitaine de Montréal et couvrant essentiellement tout le Sud-Ouest de la province. Cette région économique est assez bien intégrée à l'économie nord-américaine, mais a beaucoup de retard sur le Sud-Ouest de l'Ontario et le Nord-Est des États-Unis, régions avec lesquelles elle est en concurrence. En outre, la propor-

tion d'emplois fournis par les industries traditionnelles y est beaucoup plus élevée que dans les autres zones mentionnées.

Le deuxième volet du programme s'adresse aux régions périphériques qui s'étendent de l'Est au Nord-Ouest et dont l'économie, axée sur les ressources, est semblable à celle des provinces de l'Atlantique. A l'exception de l'Est du Québec, ces régions n'ont reçu aucune attention spéciale dans le cadre des programmes de développement régional précédemment.

La comparaison avec les autres parties du Canada démontre clairement la nécessité d'interventions spéciales au Québec en matière de développement régional, tant au niveau des régions dont l'économie repose sur les ressources que dans les régions centrales.

Le 9 juin 1988, le gouvernement fédéral et le Québec ont signé une entente quinquennale en vertu de laquelle ils injecteront respectivement 440 et 380 millions de dollars dans le développement économique des régions du Québec. En outre, le gouvernement fédéral a mis en place un programme d'aide à l'industrie forestière de 40 millions de dollars dans l'Est du Québec. Le gouvernement fédéral, ainsi que la province ont réservé chacun 75 millions de dollars au refinancement des ententes auxiliaires pour la prochaine année. De même, un programme spécial pour l'Est de Montréal vient s'ajouter à ces ententes.

La nouvelle entente pour le développement des régions du Québec vise six grands objectifs:

> – mobiliser les entrepreneurs locaux; favoriser l'exploitation et la transformation des richesses naturelles; promouvoir le développement technologique; accroître la compétitivité des entreprises locales; encourager la diversification économique; aider ces régions à s'intégrer aux marchés canadien et nord-américain pour pouvoir profiter pleinement de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Des consultations ont été menées, et ça, c'est nouveau, monsieur le Président, pour assurer la participation des gens de ces régions au processus de planification, et la version finale de l'entente tient compte des besoins et priorités mentionnés par les gens d'affaires et les responsables des différentes parties de la province. Dans chaque région dont l'économie repose sur les ressources, un comité consultatif composé de gens d'affaires et de chefs de file du milieu veillera à assurer la participation de la région à la prise de décisions.

Les principes énoncés plus haut—décentralisation, consultation, concentration des efforts sur les régions les plus désavantagées—sont à la base de l'entente.

Un des principaux objectifs de celle-ci est d'accélérer la croissance économique dans les régions dont l'économie repose sur les ressources au moyen de cinq éléments: la recherche et le développement technologique; le développement des entreprises; l'exploitation des richesses naturelles; le perfectionnement des ressources humaines; et le renforcement des infrastructures.

Premièrement, la recherche et le développement technologique. Comme les politiques et les programmes nationaux visant à promouvoir l'innovation, le transfert de technologies et la recherche et le développement ne peuvent pas toujours être adaptés aux situations et aux besoins des petites entreprises des régions dont l'économie repose sur les ressources, un programme appuyant la recherche et le développement a été négocié. Ce programme, qui sera administré par les divers ministères et organismes fédéraux, complètera tout programme national dans les régions en question sans compromettre la réalisation des objectifs nationaux.

L'entente prévoit l'exécution d'activités de recherche industrielle communes et de programmes communs ou complémentaires pour les forêts et les mines dans le cadre de cette entente. En outre, un programme fédéral pour l'essai de produits alimentaires a été annoncé, et un autre concernant les pêches et l'aquiculture sera mis en place.

Le développement des entreprises. La croissance des petites entreprises et de l'entrepreneurship est le meilleur garant de la diversification et de l'essor de l'économie des régions qui dépendent des ressources. Les programmes faisant partie de cet élément fourniront une aide semblable à celle offerte dans la région de l'Atlantique.

Dans le cadre de cet élément de l'entente, un programme fédéral de développement des entreprises a été établi. En outre, la province créera un programme de diversification et d'expansion pour les entreprises.

Troisièmement, l'exploitation des richesses naturelles. Les richesses naturelles forment le pivot de l'économie des régions. Les activités des ministères qui s'occupent des richesses naturelles ne suffisent pas toujours à résoudre certains problèmes de développement dans une région donnée ni à permettre à celle-ci de donner toute sa mesure. Les programmes relevant de cet élément seront administrés par les ministères concernés et tenteront de corriger cette situation.

Mon temps s'écoulant rapidement, monsieur le Président, je voudrais souligner les efforts du gouvernement en ce qui concerne les régions centrales. Les besoins spéciaux des régions centrales du Québec ont eux aussi été considérés. Un programme fédéral d'accroissement

de la productivité a été mis sur pied. Un programme d'innovation commun avec le gouvernement provincial est à l'étude et la nouvelle entente prévoit que la province établira un programme d'adaptation industrielle.

Par ailleurs, des programmes spéciaux pour la région de Montréal et les régions désavantagées à l'intérieur des régions centrales du Québec sont prévus. Il faut se souvenir, monsieur le Président, de l'initiative particulière aussi du gouvernement fédéral pour la sous-région de l'est de Montréal.

Monsieur le Président, avec ces programmes, le Québec est finalement en mesure de profiter du type d'aide au développement régional que seule une approche fédérale efficace, en consultation avec le milieu, peut offrir.

En terminant, je tiens à dire quelques mots sur les activités de développement régional du ministère. A en croire les députés de l'opposition, le gouvernement fédéral a réduit ses dépenses en matière de développement régional en Ontario et au Québec en vertu de cette nouvelle approche. Or, rien n'est plus faux. En fait, les dépenses en matière de développement régional en Ontario et au Québec se sont accrues sensiblement depuis l'entrée en fonction de l'actuel gouvernement. Pendant la période de cinq ans qui a précédé notre entrée en fonction, ces dépenses se sont élevées en moyenne à 189 millions de dollars par année pour le Québec et 68 millions de dollars pour l'Ontario, au cours des cinq dernières années, soit de 1984-1985 à 1988-1989. Elles sont passées à 246 millions de dollars par année pour le Québec et à 108 millions pour l'Ontario.

En fait, monsieur le Président, le gouvernement a dépensé 1 milliard 231 millions pour le Québec et 539 millions de dollars pour l'Ontario au cours de ces cinq dernières années, comparativement à 944 millions et 338 millions respectivement pour la période antérieure.

Il est clair, monsieur le Président, que le nouveau ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie accorde une grande importance au dévelopement régional au Québec et en Ontario. Les efforts dans ce domaine sont gérés par une section distincte du ministère, avec du personnel compétent dans chaque province, et avec la participation des conseils et des collectivités locales, et encore plus de ressources que par le passé sont affectées au développement régional.

• (1530)

Monsieur le Président, si j'ai une seconde je voudrais ajouter que dans le cadre de l'Entente sur le libre-échange, rien n'ajoute de contrainte au gouvernement à l'égard des entreprises. Nous avons les mêmes règles et les mêmes contraintes que nous avions et que nous avons à l'égard des accords du GATT.

Nous avons par ailleurs ajouté la possibilité de régler beaucoup plus facilement les conflits, de s'entendre dans le cadre de cette Entente, avant d'aller devant les tribunaux, mais aussi de faire appel à la commission bilatérale s'il y a des projets de loi américains qui risquent de changer les règles du jeu. Cela me semble un acquis important, à la fois pour l'ensemble de l'économie canadienne et pour l'économie régionale.

Je voudrais ajouter que la responsabilité de développement régional du ministère de l'Industrie, de la Science et Technologie, qui se compare à celle de l'Agence de développpement des provinces atlantiques au ministère de la diversification de l'Ouest, ont le rôle fondamental de tenter de défendre les intérêts des régions et, monsieur le Président, je suis convaincu que cette nouvelle organisation basée sur le partenariat avec les régions nous permettra de mieux nous appuyer sur le dynamisme régional et d'assurer la prospérité des régions du Canada.

[*Traduction*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui dans le débat du projet de loi C-3, convaincu de la nécessité de donner de nouvelles orientations au Canada. Nous devons comprendre les conséquences de l'évolution de l'économie mondiale et la place qu'y occupe le Canada si nous voulons que le gouvernement contribue à faire en sorte que le Canada demeure un pays prospère.

[*Français*]

Ce projet de loi est beaucoup plus important que la création d'un ministère. Ce projet de loi établit le véhicule par lequel le gouvernement pourrait établir des programmes et des politiques qui seront essentiels pour le bien du Canada.

[*Traduction*]

La mission de ce ministère englobe les politiques qui détermineront si l'avenir du Canada est sombre ou radieux.

[*Français*]

Il est essentiel que le Canada reconnaisse l'importance des sciences, de l'ingénierie et de la technologie si nous voulons être concurrentiels sur le marché mondial.

[*Traduction*]

Le Canada doit faire face à la réalité: nous ne pouvons pas continuer à nous en remettre uniquement à l'exploitation de nos ressources naturelles si nous voulons conserver notre niveau de vie. Dans un monde où le développement viable est devenu un impératif global, dans lequel continuer à brûler des combustibles fossiles met en danger notre santé et notre bien-être, nous devons changer notre façon de penser, notre conception du développement économique dans le contexte d'une crise écologique imminente.

Nous avons grandi en croyant que nos ressources naturelles sont illimitées, que notre richesse et notre niveau de vie sont assurés. Ce n'est tout simplement pas vrai.

Nos réserves en ressources naturelles sont limitées, et la demande mondiale pour nos ressources change, car de plus en plus de gens considèrent qu'un environnement propre et sain est la ressource naturelle la plus importante de toutes. Nous devons maintenant nous demander si nous sommes prêts à investir pour réaliser le potentiel de la ressource la plus importante du Canada, sa population.

Une voix: Bravo!

M. Manley: Les richesses naturelles dont nous avons bénéficié nous ont empêché de comprendre la nécessité d'investir dans les gens, dans l'éducation et les compétences, dans les technologies innovatrices. Nous n'avons qu'à regarder autour de nous pour nous rendre compte de l'importance de la science, du génie et de l'enseignement supérieur, que ce soit dans l'usage maintenant répandu d'un ordinateur personnel, de la production de technologies d'information ou de la fusion de deux atomes pour créer de l'énergie.

C'est malheureusement à son corps défendant que notre pays aborde le XXIe siècle. Que cela nous plaise ou non, nous sommes engagés dans la course aux découvertes technologiques, une course rendue encore plus âpre par certains facteurs, notamment la concurrence dans le domaine du commerce international, une concurrence caractérisée par la circulation rapide et vue dans une perspective historique, relativement facile des biens et des services entre les pays et par l'explosion des technologies de l'information.

La richesse ne signifie plus simplement avoir la haute main sur des biens durables. Tout comme la victoire du cerveau sur les muscles a caractérisé l'évolution humaine, l'utilisation innovatrice de la connaissance prévaudra sur l'exploitation de la richesse et sur la production des biens au cours du XXIe siècle. Les activités des sociétés transnationales, des entreprises commerciales multinationales et des institutions financières mondiales, ces entités capables de faire circuler rapidement les capitaux entre les pays, limitent considérablement l'action des États nationaux dans des domaines qui relèvent de leur compétence et obligent les gouvernements nationaux à participer à des entreprises technologiques importantes. Les États-Unis, en pratiquant une politique des marchés publics dans le domaine de la défense, surtout pour leur initiative de défense stratégique, ont créé la plus grande mise en scène industrielle de toute l'histoire de l'humanité.

Au Canada, nous avons en avons eu l'exemple dernièrement dans le projet d'acquisition des Laboratoires Connaught par l'Institut Mérieux, une société dont le gouvernement français est le principal actionnaire. Ces facteurs en soi montrent combien ce projet de loi est important en réalité. Malheureusement, le Canada n'est pas parti du bon pied dans la course aux nouvelles technologies.

Comme l'écrivaient Kenney-Wallace et Fraser Mustard dernièrement:

> Le Canada doit son statut, au sein des pays développés, en grande partie à son commerce international des grains, du poisson, des métaux, du bois d'oeuvre, du papier, du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité. Son infrastructure manufacturière, longtemps protégée par des tarifs douaniers favorables à l'établissement des succursales, a commencé à s'affermir après 1945.
>
> Contrairement aux autres petits pays, comme la Suisse, la Hollande et la Suède, proportionnellement à son nombre d'habitants, le Canada n'a pas créé des sociétés multinationales à rayonnement planétaire qui ont leur siège social au pays.

Le premier ministre (M. Mulroney), à titre de candidat à la direction de son parti et comme chef du gouvernement, a beaucoup parlé des sciences et de la technologie, donnant ainsi à la communauté scientifique canadienne bien des raisons d'espérer. Voici ce qu'il a dit lorqu'il était candidat à la direction de son parti:

> La dimension technologique est notre point de départ à mes yeux. Soit que nous entrons carrément dans la partie pour devenir une équipe de premier plan dans cette grande ligue, soit que nous devenons une nation condamnée à jouer dans le circuit junior B toute sa vie. La recherche et le développement, et les innovations qui en résultent, sont essentiels au succès de l'économie et du pays.

Le premier ministre a également fixé en 1984 un objectif impressionnant en ce qui concerne le niveau de rendement dans le domaine de la recherche et du développement, soit 2,5 p. 100 de notre produit intérieur brut. Ses remarques étaient justes, et l'objectif d'accroissement de nos dépenses au titre de la recherche et du développement était réalisable. Malheureusement, il faut regarder aussi le bilan du gouvernement. En novembre 1984, le budget d'Environnement Canada a été réduit de 46 millions de dollars.

Une voix: Quelle honte!

M. Manley: Plus de 70 millions de dollars ont été perdus depuis ce temps si on tient compte de l'inflation. À cause de cela, plus de 336 emplois ont été supprimés, principalement dans des domaines scientifiques et technologiques.

Une voix: Quelle honte!

M. Manley: Également en 1984, le gouvernement conservateur a annoncé l'abolition de la division de l'énergie du Conseil national de recherches. Et il y a d'autres exemples. Pendant tout ce temps, le gouvernement continuait de faire de belles promesses. Par exemple, il a demandé aux conseils qui subventionnent la recherche universitaire de présenter leurs plans quinquennaux pour connaître leurs besoins en matière de financement. Puis, en guise de réponse, il a gelé les budgets de base des conseils de recherche, qui ont été rongés par l'inflation

pendant trois ans avant qu'une augmentation ne soit annoncée récemment.

Tous ceux qui s'intéressent de près à ce domaine ont prévenu le gouvernement des conséquences auxquelles il s'expose en négligeant la recherche et le développement du Canada. Nous avons eu plus que notre part de colloques et de conseils consultatifs. Dans le domaine de la consultation, le gouvernement a rassemblé d'éminents Canadiens au sein du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie présidé par le premier ministre (M. Mulroney). Malheureusement, ses délibérations sont secrètes. Il y a le Conseil consultatif sur l'adaptation, et la commission de Grandpré. Nous avons aussi depuis de nombreuses années le Conseil des sciences du Canada. Il y a plusieurs services consultatifs au sein de la fonction publique du Canada. En Ontario, nous avons pu profiter récemment de l'excellent travail du Conseil du premier ministre.

• (1540)

Pour ce qui est des colloques, le gouvernement a consacré beaucoup de temps et d'argent à au moins deux reprises lorsqu'il a été l'hôte de la Conférence nationale sur la politique en matière de sciences et de technologie et du Colloque national sur l'enseignement postsecondaire. Si quelques-unes des recommandations de ces conseils et de ces colloques avaient été mises en oeuvre, je suis persuadé que nous n'aurions pas aujourd'hui à contempler les terribles statistiques que je me vois contraint de citer.

Les dépenses du gouvernement fédéral pour la recherche et le développement, en pourcentage de la somme totale dépensée en R-D, sont passées de 37 p. 100 en 1984 à 30 p. 100 en 1988. Selon la commission de Grandpré, parmi huit pays comparables, le Canada est celui qui dépense le moins pour la recherche et le développement, en pourcentage du PIB. Nous venons au dernier rang en ce qui concerne la R-D financée par l'industrie et à l'avant-dernier pour celle financée par le gouvernement, toujours en pourcentage du PIB. Pour ce qui est de la R-D effectuée par le gouvernement, nous nous situons au milieu, alors que pour la recherche et le développement effectués dans les universités nous venons en queue. Pour le nombre de brevets nationaux par 100 000 habitants nous sommes avant-dernier, mais pour les brevets internationaux nous sommes les derniers. Pour les diplômes supérieurs nous sommes dans la moyenne. Nous avons le plus petit nombre d'industries à forte concentration technologique ayant une balance commerciale excédentaire. Seulement 2 p. 100 des compagnies font de la R-D et encore les deux tiers de celle-ci sont-ils faits par moins de 7 p. 100 des compagnies de ce groupe.

Tous ces chiffres démentent les affirmations du premier ministre concernant l'importance des sciences et de la technologie. Si l'on s'en tient à la rhétorique, ce qu'il dit est juste, mais il ne le traduit pas dans la réalité. Tout ce que le gouvernement peut nous offrir en matière de stratégie de développement de l'économie canadienne, ce sont des mégaprojets et les forces du marché. Lorsqu'il s'agit de créer une culture scientifique et une base industrielle qui soit novatrice et capable d'exploiter les résultats de la recherche fondamentale, ce n'est pas suffisant.

Les Canadiens ont aussi beaucoup d'atouts encourageants à leur actif. Nous avons un excellent système d'éducation et notre population a toujours considéré l'éducation comme une importante priorité. Le gouvernement possède un groupe de chercheurs peu nombreux, mais excellent. Le Conseil national de recherches a de quoi être fier de ses réalisations. Il doit maintenant évoluer, mais on ne doit pas l'abandonner.

Nous avons un groupe de petites et moyennes entreprises de haute technologie dynamiques, stimulantes et ambitieuses à vocation internationale, possédant une expérience du commerce international et dont les perspectives d'avenir sont excellentes pourvu qu'elles obtiennent le soutien nécessaire. Les Canadiens sont pacifiques et leur niveau d'éducation est l'un des plus élevés du monde. Avec des moyens et un encouragement suffisants, nous pouvons rivaliser avec n'importe qui.

Obsédé par les déficits, où va le gouvernement et tient-il compte de ces atouts? En les privant de fonds, nous gaspillons l'important investissement que représentent nos universités. En pourcentage du PIB, les fonds consacrés à la recherche universitaire par les conseils subventionnaires sont inférieurs à ce qu'ils étaient en 1970.

[*Français*]

Sous le gouvernement conservateur, la recherche fondamentale a été coupée. Pour un seul gouvernement qui voit à court terme, seule la recherche appliquée l'intéresse.

[*Traduction*]

Le Centre national de recherches est délabré, il n'a pas de président, il souffre des réductions budgétaires, il a été amputé du programme spatial et il attend le prochain coup. Des investisseurs étrangers avisés cueillent un à un les éléments de notre secteur tout nouveau de haute technologie et le gouvernement ne réagit pas. Investissements Canada n'a ni les moyens ni la volonté d'agir. Le gouvernement ne sait pas où il va. Tout le monde sait que les sociétés appartenant à des étrangers ont tendance à ne pas faire de recherches ici au pays, mais la question ne figure même pas au programme du gouvernement.

[*Français*]

Et les PME qui font de la recherche sont harcelées par les comptables de Revenu Canada qui ne comprend pas la recherche.

[*Traduction*]

Comme l'a signalé Denzil Doyle, notre excédent commercial annuel dans le secteur des produits se rapportant aux ressources naturelles est passé de dix milliards de dollars environ à quelque seize milliards seulement depuis 1976, alors que notre déficit commercial annuel dans le secteur des produits reliés à la médecine et à la technologie de pointe est passé de quelque huit milliards à dix-huit milliards de dollars environ. L'an dernier, notre déficit commercial en ce qui a trait aux seuls ordinateurs a frisé les cinq milliards. Cela signifie jusqu'à 200 000 emplois de moins pour de brillants jeunes Canadiens dans le domaine de la technologie.

Dans son dernier rapport, intitulé «R and D Outlook 1989», le Conference Board du Canada déclare que les perspectives de financement de la recherche et du développement sont en général moins bonnes à l'heure actuelle qu'il y a un an. Dans l'étude de ce projet de loi, la Chambre doit se demander si la création de ce nouveau ministère va aider le Canada à établir une politique industrielle et une stratégie en matière de sciences, de génie et de technologie qui lui permettent de se tailler une place de choix au sein de l'économie mondiale. J'espère sincèrement qu'elle pourra répondre à cette question par l'affirmative. J'espère que la création de ce ministère à part entière manifeste l'importance accrue des sciences dans le programme gouvernemental. Les apparences laissent plutôt croire le contraire.

Le ministre chargé de ce nouveau ministère ne fait pas partie du comité de la planification et des priorités du Cabinet. Il est plutôt de ceux dont le travail consiste à déceler les réductions possibles. Le gouvernement a refusé de créer un comité parlementaire permanent de la recherche, des sciences et de la technologie, préférant lui consacrer plutôt un comité dont le mandat est si vaste que les scientifiques peuvent tout au plus espérer que l'on pourra à peine prêter l'oreille et répondre à leurs préoccupations. Il est à craindre qu'en associant les sciences au développement régional, leurs sorts soient tellement liés qu'on soit obligé d'étendre les ressources déjà maigres qui sont allouées aux sciences à l'atteinte des objectifs de développement régional.

Une politique scientifique devrait avoir pour principal objectif de promouvoir la compétitivité canadienne au sein de l'économie internationale grâce de plus en plus aux innovations technologiques. Plus particulièrement, je crois qu'on devrait chercher à améliorer le climat de la création technologique au Canada. Le gouvernement devrait encourager l'innovation et être prêt à en payer une partie.

On devrait chercher à former et à recycler une main-d'oeuvre de techniciens. Il nous faut une nouvelle génération de travailleurs manuels et intellectuels spécialement formés pour appliquer de nouvelles techniques aux emplois qui existent déjà et à ceux qui n'ont pas encore été inventés. La haute technologie exige des techniciens qualifiés, ainsi que des machines de précision. Dans une large mesure, ces compétences importantes font défaut à bien des endroits au Canada. Il nous faut une stratégie pour accroître, en valeur absolue et en valeur relative, notre investissement permanent dans la recherche et le développement technologique. Nous devons tirer profit de notre petitesse relative en encourageant la coopération entre les principaux intervenants. Je crois que le programme de centres d'excellence y contribuera. Toutefois, le gouvernement ne dote pas de ce programme de fonds suffisants, ce qui crée et continuera à créer dans la communauté scientifique des tensions et des rivalités qui n'existaient pas avant.

Nous devons améliorer les mesures actuelles d'incitation à la recherche industrielle. Nous devons supprimer les obstacles au juste traitement fiscal des consortiums industriels, régler les problèmes épineux de la définition de recherche scientifique et de développement expérimental dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Nous devons utiliser stratégiquement les marchés de l'État pour aider à créer un secteur de haute technologie viable. Nous devons mettre en oeuvre des stratégies capables d'accélérer la commercialisaton de la technologie canadienne et de la technologie étrangère. La recherche, y compris la recherche appliquée et la commercialisation internationale, est coûteuse et bénéficie dans d'autres pays d'une aide gouvernementale directe ou indirecte: notre technologie de pointe doit recevoir un appui comparable pour se tailler une place sur le marché mondial. Nous ne devons pas employer de rares ressources pour réinventer la roue. Notre recherche fondamentale doit plutôt être d'envergure mondiale et permettre de reculer les frontières de la découverte.

• (1550)

La recherche fondamentale joue un rôle clé dans le développement d'une communauté scientifique et dans l'établissement de normes favorisant l'épanouissement d'une culture scientifique au Canada. Nous devons certes innover, apporter des modifications, mais dans notre hâte pour rester d'actualité, il ne faut pas renoncer à la poursuite de l'excellence en science.

Les sciences et la technologie sont non seulement essentielles à notre bien-être économique, mais elles pourraient bien être la clé du règlement de quelques-uns de nos problèmes environnementaux importants. En effet, pour parvenir à un équilibre écologique dans le monde, il faudra faire appel à une multitude de technologies, qu'elles soient tout à fait nouvelles ou améliorées. Les pays pouvant répondre rapidement à leurs propres besoins seront également ceux dont les industries seront les mieux placées pour prendre de l'expansion et approvisionner les marchés mondiaux.

En plus d'une culture scientifique au Canada, il faut également favoriser l'émergence d'une génération de chefs d'entreprise. Il faut comprendre que l'esprit d'entreprise est également un processus culturel ayant une valeur sociale. Les chefs d'entreprise sont des gens qui prennent des risques. Ce sont des hommes et des femmes qui courent des risques et qui, ce faisant, assurent un gagne-pain à d'autres personnes. Ils devraient être considérés comme des héros économiques.

Depuis quelques années, pratiquement tous les nouveaux emplois au Canada sont créés dans le secteur de la petite entreprise. Il faut que les jeunes comprennent qu'ils peuvent travailler dans une petite entreprise, créer leur propre entreprise et la faire se développer. On ne naît pas chef d'entreprise; on le devient.

[*Français*]

Nous n'avons pas l'intention de faire de l'opposition pour faire de l'opposition, mais nous avons l'intention de scruter tous les résultats, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Nous, membres du Parti libéral, allons appuyer le gouvernement, s'il s'engage à établir la base scientifique dont notre pays a un besoin si urgent. Cependant, nous n'allons pas nous croiser les bras si le gouvernement continue de se contenter de belles paroles et de vouloir présenter ses voeux pieux comme sa politique. Merci, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Des questions ou des observations? La parole est à l'honorable secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Boyer).

M. Boyer: Monsieur le Président, le député d'Ottawa-Sud a prononcé un discours tout à fait réfléchi; manifestement, il s'est très bien informé et il a su fort bien cerner certaines questions. Cependant, dans certains cas, il s'est contenté de belles paroles également, alors que c'est justement ce qu'il reproche au premier ministre (M. Mulroney) et au gouvernement.

J'ai, malgré tout, remarqué l'accent qu'il a mis sur la nécessité de faire davantage au Canada, afin de former nos travailleurs, qu'il s'agisse de cols blancs ou de cols bleus; il faut, selon lui, accorder plus d'importance à la formation de la main-d'oeuvre. Je crois qu'il s'agit là d'une chose dont nous sommes généralement conscients, alors que la concurrence s'accroît sur le marché mondial. Les Canadiens doivent avoir des compétences comparables à celles non seulement des autres travailleurs canadiens, mais également des travailleurs d'autres pays. Étant donné que le député d'Ottawa-Sud a précisé cela de façon très claire et véhémente, je vais juste lui demander s'il entend bel et bien accorder son appui à l'initiative que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) a annoncée à la Chambre il y a une dizaine de jours, lorsqu'elle a précisé qu'on entendait consacrer davantage d'argent et accorder plus d'importance à la formation de la main-d'oeuvre dans le cadre du Régime d'assurance-chômage.

M. Manley: Monsieur le Président, je me réjouis de la question parce qu'elle me donne de nouveau l'occasion d'exprimer les doutes que j'ai sur l'aptitude du Canada à fournir à ses entreprises scientifiques et techniques les ressources humaines dont elles auront besoin pour soutenir la concurrence sur les marchés étrangers.

Lors d'un récent séjour en Colombie-Britannique, je me suis entretenu avec les dirigeants de plusieurs sociétés de technologie de pointe de Vancouver et de Victoria. Ils déplorent en particulier que la Colombie-Britannique n'ait pas l'infrastructure nécessaire pour appuyer le développement d'entreprises qui ont de bonnes idées et de bons produits. Les ateliers de mécanique de précision, par exemple, font cruellement défaut. Sans ces ateliers, il est impossible d'usiner les produits en vue de les mettre à l'essai et de les vendre ensuite à l'étranger. J'estime que le Canada doit repenser bon nombre de ses objectifs en matière d'éducation.

Bon nombre des députés sont issus d'une culture qui valorisait le col blanc plutôt que le col bleu. C'est ce qui explique peut-être pourquoi le député qui a posé la question et moi-même sommes devenus avocats. Mais il nous faut maintenant faire comprendre à nos jeunes que les emplois importants, les emplois d'avenir sont des emplois spécialisés, qui exigent une formation scientifique et technique. Le gouvernement fédéral doit, à mon avis, aider le système d'enseignement à effectuer ce virage non seulement au moyen des programmes existants, mais en appuyant aussi les collèges communautaires qui ont subi des compressions budgétaires ces dernières années. Ces collèges sont tout désignés pour former les ouvriers qualifiés dont nous avons besoin.

Je ne suis pas d'accord avec ceux qui affirment qu'il pourrait être dans l'intérêt de la collectivité scientifique d'employer une partie des crédits d'assurance-chômage au perfectionnement professionnel de gens qui souvent ont déjà un emploi. Il est évident que les besoins en formation et en perfectionnement des compétences se font sentir. Mais d'où vient l'argent? Ce que je voudrais faire comprendre au gouvernement, c'est qu'il devrait considérer les sommes qu'il investit dans les gens, la science et l'enseignement non pas comme des dépenses, mais justement comme des investissements. Si nous ne faisons pas ces investissements, il nous faudra plus tard dépenser beaucoup plus que peuvent nous en coûter à court terme les dépenses envisagées. Merci, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député qui pourra poser une question supplémentaire. Ensuite, j'accorderai la parole au député de Welland—St. Catharines—Thorold (M. Parent).

M. Boyer: Simplement pour clôre cette question, j'aurais espéré que le député nous donne un peu plus de précisions à ce sujet, puisqu'il ne s'agit plus d'une question purement théorique, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration nous ayant fait part de ses projets. On parle de transférer des fonds tout en conservant intact le programme d'assurance-chômage et en améliorant le régime grâce à l'injection de nouveaux fonds qui seront consacrés à la formation et au recyclage des travailleurs canadiens, toutes des mesures que le député d'Ottawa-Sud défend depuis déjà 20 minutes et plus à cette Chambre.

Il rejette nos propositions en alléguant, de façon plutôt vague, que nous pourrions trouver les fonds ailleurs, sans pour cela préciser de nouvelles sources de financement. J'espère vraiment que, s'il se fait le porte-parole du parti libéral sur cette question, il acceptera d'aider tous les députés à la Chambre en faisant des observations claires et précises. Il nous faut absolument prendre une décision, il serait donc bon que tous les députés à la Chambre réfléchissent sérieusement à la question.

M. Manley: Monsieur le Président, j'avais l'impression que ma réponse était assez précise. Il est évident que les députés de ce côté-ci de la Chambre ne peuvent accepter qu'on réduise les montants disponibles pour verser des prestations d'assurance-chômage afin de les utiliser ailleurs. Les chômeurs ont besoin de ces prestations. Les diminuer en allongeant la période d'admissibilité et réduisant le nombre de semaines de prestations revient à prendre de l'argent à ceux qui en ont le plus besoin. C'est inacceptable. C'est au gouvernement de décider où il trouvera l'argent dont il a besoin. Il ne peut sacrifier un programme au profit d'un autre. Ce que je dis est clair. Les établissements de formation sont essentiels au Canada. Libre au gouvernement de choisir où il va prendre l'argent pour les financer.

• (1600)

M. Parent: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au sujet de la question supplémentaire de mon collègue, le député d'Ottawa-Sud (M. Manley). Il semblerait que les caisses de l'État soient l'idéal. Je suis ici depuis quelques années et je n'ai jamais entendu un député dire que nous devrions constituer nos réserves en dégarnissant les coffres du programme d'assurance-chômage. N'est-ce pas le but de l'assurance-chômage que d'aider ceux qui n'ont pas de chance et se trouvent momentanément au chômage.

Ma question porte sur les jeunes. Il a parlé des collèges communautaires. Il a reproché à bon nombre de ces établissements de ne pas jouer assez bien leur rôle qui est de préparer les jeunes à prendre leur place dans la société. Le député pense-t-il que c'est en donnant plus d'argent aux collèges communautaires que nous nous acquitterons de leur responsabilité qui consiste à préparer les jeunes à s'intégrer à une société de haute technologie?

M. Manley: Monsieur le Président, je suis reconnaissant au député qui revient à mon observation de tout à l'heure. Ce sont les collèges communautaires et d'autres établissements d'enseignement technique qui pourront donner à nos jeunes les compétences nécessaires pour que nous puissions assurer la transition entre la conception des produits dans les laboratoires et la vente sur les marchés mondiaux. Cela exige une main-d'oeuvre compétente.

Les chiffres que j'ai donnés révèlent que nous ne faisons pas assez dans bien des domaines. Nous ne préparons pas assez de main-d'oeuvre compétente. J'ai entendu souvent dans mes voyages et mes entretiens avec des représentants de sociétés de technologie de pointe, qu'il est souvent difficile de trouver des personnes possédant les compétences requises. J'estime que la solution est de financer les collèges communautaires. C'est à mon avis une façon peu coûteuse d'offrir ce genre de formation dont aura besoin la prochaine génération.

Industrie, Sciences et Technologie

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est terminée. Je vais céder la parole d'abord au député de Calgary-Sud-Ouest, pour la suite du débat et ensuite au député d'Okanagan—Shuswap.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Saskatoon—Clark's Crossing (M. Axworthy)—Les autochtones—La suspension de la grève de la faim—L'engagement du ministre / L'engagement à l'égard du financement / Les négociations avec les dirigeants élus des autochtones; l'honorable député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus)—La sécurité aérienne—Demande de remplacement du ministre / Demande d'enquête publique; l'honorable député de Nanaimo—Cowichan (M. Stupich)—L'Accord général sur les tarifs et le commerce—Les pêches en Colombie-Britannique—Le conditionnement du poisson au Canada / Les déchargements de saumon et de hareng.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI CONSTITUANT LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'examen de la motion de M. Mulroney, que le projet de loi C-3, Loi constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, abrogeant la Loi sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif; ainsi que de l'amendement de M. Langdon (p. 724).

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je suis très fière de prendre la parole dans ce débat sur la mesure législative historique qui vise à créer le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Le mandat du nouveau ministère est de renforcer l'économie nationale, d'accroître la compétitivité de l'industrie canadienne, d'encourager l'atteinte de l'excellence dans la recherche scientifique et technologique et la mise en pratique des découvertes, ainsi que de promouvoir la croissance économique et le développement dans des régions à croissance lente, comme l'Ontario et le Québec, de même que dans les régions éloignées d'Ottawa.

Je suis en désaccord avec l'amendement présenté. Le gouvernement estime que les habitants du centre du Canada n'ont pas tous les outils et toutes les connaissances nécessaires pour savoir comment s'occuper des régions éloignées, que ce soit l'ouest du Canada, le Canada atlantique, Terre-Neuve, le nord de l'Ontario ou le Nouveau-Québec. Il faut faire appel à des habitants de ces régions qui connaissent et comprennent les caractéristiques propres de chacune.

Pendant la dernière session du Parlement, notre gouvernement a créé trois programmes de développement économique. Il y a d'abord l'Agence des perspectives économiques du Canada atlantique, créé en juin 1987. Environ un milliard et demi de dollars a été retranché du budget du ministère de l'Expansion économique régionale pour être accordé à l'Agence. Son siège social a été installé à Moncton et la population du Canada atlantique peut aller à Moncton expliquer ses problèmes où elle sait qu'elle sera comprise. Ainsi, les Canadiens de cette région peuvent essayer de diversifier leur économie et monter des entreprises créatrices d'emplois dans des domaines qui les intéressent, sans que ce soit des Canadiens du centre qui décident ce qu'il leur faut.

En juillet 1987, le gouvernement a annoncé la création de FEDNOR, une agence spéciale de diversification de l'économie du nord de l'Ontario. Le ministère de l'Expansion industrielle régionale lui a versé 55 millions de dollars pour cinq ans. Le siège social de l'agence est situé à Sault-Ste-Marie et il existe des bureaux secondaires à Sudbury et à Thunder Bay. Ces bureaux permettent aux gens de parler directement des difficultés des habitants du nord de l'Ontario.

Le nord de l'Ontario est très différent du sud de la province, et le gouvernement doit reconnaître et comprendre les écarts qui existent entre toutes les régions et nous donner des informations par l'intermédiaire des gens de la région.

Notre gouvernement a également créé le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest qui a son siège social à Edmonton, monsieur le Président. Je sais que vous êtes heureux de voir que nous avons annoncé des nouveaux crédits de 1,2 milliard de dollars sur une période de cinq ans pour cet organisme, ce qui facilitera la diversification de l'économie de l'Ouest.

Je suis très fière de l'Ouest où les principales activités économiques sont l'agriculture et le pétrole. Nous essayons d'intensifier le tourisme, qui est aussi très important.

Il est arrivé beaucoup trop souvent que les habitants du centre du pays dictent leurs volontés à leurs compatriotes de l'Ouest. Les habitants de l'Ouest ont désormais l'occasion d'informer le gouvernement et ils pourront obtenir de l'aide pour établir de nouvelles entreprises. Nous ne ferons pas concurrence à d'autres entreprises du Canada et nous ne détruirons pas le niveau de l'emploi. Nous essayons de nous diversifier dans de nouveaux secteurs, et c'est ce qui rend ce projet de loi aussi intéressant. Il renforce la science et la technologie, mais il renforce aussi le développement régional.

Avant 1984, les ententes EDER étaient très en vogue. Elles étaient administrées par le ministère de l'Expansion industrielle régionale. À cette époque, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique n'étaient pas représentés au sein du gouvernement libéral. L'Ouest recevait apparemment des crédits très limités. Je crois que l'Alberta a obtenu une entente EDER de moins de 35 millions de dollars.

Je ne veux pas dire que je ne me réjouis pas de voir des fonds aller à des régions comme le Québec et l'Ontario. C'est important, parce que nous avons besoin de leur activité économique pour remédier aux inégalités régionales. Je me réjouis de voir que le sud de l'Ontario est actif et que le Québec s'améliore.

Cependant, avant 1984, l'Ouest n'était tout simplement pas reconnu. C'est pour le reconnaître que notre gouvernement s'est battu. Il a écouté les députés des régions éloignées et compris que l'une des plus grosses erreurs du gouvernement fédéral avait été de ne pas écouter d'autres personnes bien informées dans le domaine.

Nous scindons un ministère pour en créer un de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie qui s'occupe des détails de l'intervention de l'industrie dans les sciences et la technologie partout au Canada, tandis qu'on s'occupe ailleurs du développement régional.

J'appuie vraiment la décision du gouvernement. Je suis impatiente de travailler en collaboration avec mon Office de diversification de l'économie de l'Ouest, tout comme le font, j'en suis convaincue, mes collègues de la côte est avec leur Agence de promotion économique du Canada atlantique. Ça donne des résultats, et c'est la chose à faire.

• (1610)

Il nous faut trouver des moyens d'améliorer le secteur des sciences et de la technologie, cela ne fait aucun doute. Nous avons appris que nous ne pouvons pas séparer ou compartimenter divers secteurs. Nous ne pouvons pas avoir le secteur des sciences à l'oeuvre ici, celui de la recherche là-bas et celui de l'industrie plus loin. Depuis deux ou trois ans, nous communiquons avec l'industrie, les établissements d'enseignement postsecondaire et avec les collèges préuniversitaires et les centres de recherche. Nous avons travaillé avec les divers organismes et avec les gouvernements provinciaux.

Le premier ministre (M. Mulroney) a institué un comité consultatif des sciences et de la technologie regroupant 30 des meilleurs cerveaux de tout le Canada pour nous faire part de leurs préoccupations et des meilleurs moyens de les résoudre. Nous avons communiqué avec tous ces groupes de sorte que nous puissions avoir le meilleur des mondes possible.

Nous disposons de fonds limités, et je crois que tous les Canadiens s'en rendent compte maintenant. Le niveau actuel du déficit et de la dette revêt une très grande importance. Cependant, il est tout aussi important de réunir ces divers groupes afin qu'ils puissent trouver la meilleure façon d'enseigner les sciences et la technologie dans les universités et d'appliquer les connaissances acquises dans les industries pour que nous devenions plus efficaces et plus productifs et pour que nous puissions aborder le XXIe siècle sans craindre aucun autre pays.

Le commerce extérieur a beaucoup évolué au cours des quelques dernières années et il évoluera encore davantage. Une grande partie de notre commerce extérieur se faisait avec la Communauté européenne et, lorsque la CÉE a été créée, nous avons vu 12 pays s'unir pour former une union économique regroupant 350 millions de personnes. La CÉE a accès à un immense marché et peut profiter de la compétence de divers pays dans le domaine des sciences et de la technologie. Jusqu'à maintenant, tout fonctionne à merveille.

Le Canada s'est rendu compte que ses échanges commerciaux avec l'Europe de l'Ouest diminuaient. L'accord de libre-échange avec les États-Unis est une première étape, mais nous cherchons maintenant à intensifier nos échanges avec les pays du Pacifique comme le Japon, la Corée, l'Indonésie et la Thaïlande, ainsi qu'avec les pays d'Amérique du Sud. Le phénoménal accord de libre-échange nous donnera un accès garanti au marché américain, mais les Canadiens savent qu'ils doivent eux-mêmes devenir plus efficaces. Je suis très heureuse que nous mettions sur pied un ministère qui sera compétent dans tous les secteurs pertinents.

Je sais que le député de l'opposition a mentionné que nous n'en avons pas fait assez dans les domaines qui préoccupent son parti, et je suis d'accord avec lui. Il reste encore beaucoup à faire. Ses préoccupations sont aussi les miennes. Nous avons commencé à examiner les problèmes, et nous avons demandé à toutes sortes de groupes représentant les divers niveaux du secteur de l'enseignement et de l'industrie de nous aider à trouver des solutions à ces problèmes.

Je suppose que c'est au début des années 1980—vous pouvez me corriger si j'ai tort, monsieur le Président, puisque vous avez été ici quelques années de plus que moi—que le précédent gouvernement a instauré un programme de crédits d'impôt pour la recherche scientifique. L'idée du gouvernement, pour accroître la recherche en science et technologie, était de donner des crédits d'impôt aux sociétés qui proposeraient de nouvelles idées et de nouvelles techniques. On avait prévu une enveloppe de 350 millions pour ce programme et, en 1984, lorsque le gouvernement conservateur a pris le pouvoir, il a fallu un an et demi pour démêler les difficultés du programme, puis moins d'un an pour l'annuler, car il avait entraîné trop d'abus. Les Canadiens développaient des choses qui l'avaient déjà été ou faisaient des propositions qui n'étaient pas scientifiques ou ne contribuaient pas à l'avancement de la technologie. Il s'agissait tout simplement d'empocher de l'argent.

Nous parlons de l'argent du contribuable. Il appartient à tous les députés de surveiller la dépense des fonds et de s'assurer que l'argent va aux bons endroits, c'est-à-dire aux endroits où il est utile. Après avoir analysé la plupart des propositions soumises en vertu du programme, nous avons constaté qu'il avait coûté aux contribuables 1,9 milliard. Il en est résulté bien peu de compétences scientifiques et technologiques, mais peut-être quelques bonnes propositions.

Essayons d'utiliser l'argent au mieux. Ne le laissons pas distribuer par le gouvernement. Au contraire, laissons-le distribuer par la collectivité, de sorte que tout le monde puisse en profiter et que nous fassions le meilleur usage possible de nos dollars.

Nous devons améliorer nos résultats dans le secteur du commerce international. C'est l'une des directions prises par ce projet de loi. J'ai mentionné l'amélioration de la base scientifique, grâce aux centres d'excellence annoncés par le gouvernement. Nous investissons 240 millions de dollars dans le programme des centres d'excellence, 200 millions de plus dans les conseils subventionnaires, 80 millions dans le Programme canadien de bourses d'études et 500 millions dans la technologie. J'en conclus, et mes collègues de ce côté-ci de la Chambre le pensent aussi sans doute, que nous prenons la science et la technologie très au sérieux.

Je ne prétends pas que c'est suffisant, mais c'est un début. Nous devons constamment surveiller la situation pour évaluer notre efficacité et trouver des moyens d'effectuer les changements nécessaires ou d'améliorer les programmes existants.

Nous devons nous intéresser davantage au développement de notre base de ressources humaines et, au moyen des subventions versées aux universités et aux organismes, nous pouvons rejoindre les gens qui bénéficient d'une bourse ou qui fréquentent l'université et qui ont besoin de ces fonds. Nous faisons appel à l'entreprise privée qui sait probablement le mieux comment développer les sciences et la technologie.

Nous créons un climat favorable à l'interaction. Qu'il s'agisse de science ou de technologie, de l'industrie énergétique ou de celle des transports, nous devons parler aux gens. C'est ce que nous faisons. Nous avons discuté avec eux de ce projet de loi, de l'Accord de l'Ouest, de l'Accord de l'Atlantique et de l'Accord de Terre-Neuve. Nous discutons des problèmes concernant l'aéroport international Pearson, mais nous en avons réglé plusieurs. Nous consultons les gens pour qu'ils nous suggèrent des solutions possibles.

Nous n'imposons pas nos décisions d'en haut, nous faisons le contraire. Voilà ce que veulent les Canadiens. Nous leur laissons la parole. Nous sommes ici pour les représenter et non pour leur dire comment gérer leurs affaires. Nous dialoguons et nous favorisons la naissance d'un esprit d'entreprise, la chose la plus merveilleuse qui soit.

Permettez-moi de vous parler d'un contrat octroyé par l'Agence de développement de l'Ouest. Une personne vivant en banlieue d'Edmonton a soumis une proposition d'une page au ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest. Les conduites fragiles utilisées dans le secteur pétrolier pour les travaux sismiques se recourbent et ne peuvent plus servir par la suite. L'intéressé a donc mis au point un petit gadget qui permet de redresser ces conduites, et de les utiliser à de nombreuses reprises. Il s'est lancé en affaires et il engage des employés. Grâce à cette percée technologique, il s'est bâti une superbe entreprise à partir d'un déchet qu'on ne pouvait plus utiliser.

Les petites entreprises sont aussi importantes que les grosses. C'est exactement ce sur quoi ce projet de loi est basé. Il permettra de diversifier au profit des régions, afin que nous sachions ce dont les gens ont besoin.

• (1620)

L'esprit d'entreprise se porte très bien dans l'Ouest ainsi que dans la région de l'Atlantique. Bien des possibilités s'offrent aux habitants du nord du Québec. Parfois, ils ont besoin d'un peu d'aide, d'un outil supplémentaire, ou d'un coup de pouce sous la forme d'un prêt ou d'une garantie de prêt. Cependant, la majeure partie des prêts garantis consentis par l'entremise du Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest et du programme FEDNOR seront remboursés. On pourra peut-être attendre cinq ou six ans. De façon réaliste, je sais pertinemment

que tous les projets ne sont pas des succès complets, mais on peut espérer que la plupart d'entre eux seront rentables et que nous pourrons compter sur un fonds pratiquement autonome en ce qui a trait aux divers organismes financés par le gouvernement. On peut le constater fort bien dans le cas de la diversification de l'économie de l'Ouest. En définitive, nous recevrons de l'argent des entreprises qui réussiront. Les habitants de l'Ouest ne veulent ni subventions ni dons. Ils ont simplement besoin d'un petit coup de pouce, à l'instar de mes collègues du nord du Québec où certains problèmes se posent. Nous aidons les intéressés à créer des emplois. Il se peut que grâce à leur entreprise, ils créent 2, 52, ou 1 052 emplois. C'est comme cela que nous avons tous commencé.

Il faut faire une distinction entre le développement régional, les sciences et la technologie et les ententes de développement économique et régional. Nous mettons davantage l'accent sur les sciences et la technologie, et cela permettra au ministère concerné de se pencher vraiment sur la question. Il est inutile de créer le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie si les industries ne collaborent pas avec les chercheurs. Je suis très heureuse de souscrire à ce projet de loi, et j'attends avec impatience qu'il soit renvoyé au comité, où nous pourrons en discuter davantage.

Il est vrai qu'il nous a fallu trois ou quatre ans pour trouver cette solution, qui est la bonne pour le moment. Bien entendu, le monde va changer d'ici quelques années. Peut-être nous faudra-t-il alors réexaminer la solution et y apporter des modifications.

Le ministre a bien travaillé. Il a transformé le MEIR en ce nouveau ministère. Le député de Calgary-Centre (M. Andre) est également ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Relèvent de lui le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Winegard), le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme (M. Hockin), un ministre chargé de la diversification de l'économie de l'Ouest, un ministre chargé de FEDNOR et un ministre chargé de l'APÉCA. Il s'ensuit que ces ministres ont un bien meilleur droit de regard sur tout ce qui se passe.

Je suis heureuse de voir que, depuis trois ou quatre ans, nous avons donné suite aux avis éclairés du conseil consultatif du premier ministre ainsi que des Canadiens. Nous ne disons pas aux Canadiens ce qu'ils doivent faire. Nous collaborons avec eux à la création d'un pays meilleur.

Le président suppléant (M. Paproski): Pour des questions ou des observations, le député de Restigouche.

M. Arsenault: Monsieur le Président, je suis content d'entendre le gouvernement dire qu'il se préoccupe des disparités régionales. Je trouve toutefois beaucoup à redire à certaines des mesures qu'il prend pour les réduire. D'abord, les modifications apportées au programme d'assurance-chômage auront sûrement des répercussions sur ma région. Le chômage touche 15,3 p. 100 de la population de Restigouche. On peut parler de formation, mais s'il n'y a pas de travail, je ne pense pas que cela serve à grand-chose.

Je suis également heureux d'entendre que le député se préoccupe beaucoup des EDER. Il devrait peut-être en parler au gouvernement. Par exemple, dans le domaine de la foresterie, six des dix EDER n'ont pas été renouvelées. Elles ont expiré le 31 mars.

Comment le député peut-il attacher une telle importance aux EDER alors que le gouvernement n'a pas renégocié et signé les ententes forestières qui ont expiré dans six provinces sur dix?

Mme Sparrow: Certes, je sais gré à mon collègue de ses questions. En ce qui concerne la diversification dans les régions éloignées de l'Ouest et de l'Atlantique, à Terre-Neuve, dans le nord du Québec et dans le nord de l'Ontario, je reconnais que certaines EDER ont pris fin. Nul doute qu'il reste encore du temps pour des négociations et du temps pour une amélioration dans ce domaine.

Le ministre des Finances (M. Wilson), ainsi que le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la technologie et le premier ministre, s'inquiètent beaucoup du chômage et de la situation qui règne dans certaines régions du Canada. Aujourd'hui, il reste une semaine avant le dépôt du budget. Je crois que toute négociation ou conclusion de nouvelles EDER devra attendre après le 27 avril. A ce moment, nous pourrons peut-être traiter de cette question particulière.

Le député a soulevé la question de l'assurance-chômage. Dans sa déclaration de principe sur l'assurance-chômage, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) n'a pas fait grand changement. Nous cherchons à fournir des fonds pour le recyclage. Je prend au sérieux la déclaration du député selon laquelle le recyclage ne sert à rien puisqu'il n'y a pas de travail. Il faudra que j'examine la question davantage et plus sérieusement.

Qu'ils soient du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard ou de l'Alberta, les Canadiens veulent tous avoir du travail. Le programme d'assurance-chômage a un rôle à jouer. Il doit aider les gens qui ont peut-être perdu leur emploi. A mon avis, les prestations d'assurance-chômage ne sont ni un supplément de revenu, ni un revenu garanti. Elles doivent servir à recycler les travailleurs. À quoi bon se contenter de toucher les prestations, sans participer à des programmes de recyclage ou retourner aux études, si on doit se chercher un emploi quand les prestations d'assurance-chômage cessent. Je sais que dans la circonscription du député, la plupart des emplois sont saisonniers. Je sais que l'industrie forestière et la pêche offrent des emplois saisonniers. La population de la circonscription du député vit des problèmes que certaines régions du Canada ne connaissent pas.

Lorsqu'une personne touche des prestations d'assurance-chômage, elle doit se recycler. Les industries changent partout au Canada. Ce qui marche aujourd'hui ne marchera peut-être pas demain. La population canadienne se rend compte que les prestations d'assurance-chômage ne constituent pas un supplément de revenu ou un revenu garanti. Elles sont versées aux gens qui se retrouvent entre deux emplois et qui en ont besoin. Elles doivent servir au recyclage. Je dois appuyer la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, elle qui tente de trouver une solution au problème. Elle nous a livré d'excellents énoncés de principe, auxquels j'adhère.

Pour se trouver un emploi, les électeurs de la circonscription du député n'ont qu'une chose à faire: se recycler. J'espère avoir l'occasion de travailler avec les responsables de l'APECA. Personne n'a encore trouvé la solution parfaite. Nous pouvons peut-être améliorer la gestion des fonds ou encore examiner les genres d'industries qui en bénéficient afin d'en aider un plus grand nombre dans l'est du Canada.

M. Foster: Je suis heureux de pouvoir dire quelques mots de la façon dont le développement régional est traité dans le projet de loi portant réorganisation du ministère de l'Expansion industrielle régionale.

La députée de Calgary-Sud-Ouest (M^me^ Sparrow) a mentionné le programme FEDNOR. Il s'agit là d'un très modeste programme de 55 millions de dollars sur cinq ans et qui porte sur quelque 90 p. 100 du territoire de l'Ontario et sur tout le nord de la province. Huit millions de dollars par année en subventions et 3 millions en garanties de prêts, c'est peu lorsqu'il s'agit de restructurer des industries. Nous nous demandons en fait si ce modeste budget de 55 millions de dollars pour cinq ans survivra aux compressions qu'on ne manquera pas d'annoncer dans une semaine exactement. D'après un article paru plus tôt cette semaine dans le *Toronto Star*, les régions craignent des coupes sombres. On dit que le budget du ministère de l'Expansion industrielle régionale sera réduit de 1,3 milliard de dollars à 250 millions par année.

• (1630)

Le député pourrait-il donner à ses collègues de ce côté-ci de la Chambre l'assurance que des programmes tel FEDNOR ne seront pas touchés? C'est notre première et fondamentale préoccupation.

En deuxième lieu, nous nous préoccupons non seulement du ministère de l'Expansion industrielle régionale, mais aussi des EDER elles-mêmes. Dans le nord de l'Ontario, nous dépendons beaucoup de l'industrie forestière. Depuis cinq ans, nous avons bénéficié d'un programme de reboisement et de développement forestier pour le financement duquel les gouvernements fédéral et provinciaux ont versé chacun 75 millions de dollars en cinq ans. Le programme est terminé. Les fonctionnaires du ministère à Sault-Sainte-Marie n'ont pas eu l'autorisation du gouvernement du Canada pour entamer des négociations avec l'Ontario. Si ce programme n'est pas renouvelé, nous serons moins à même de veiller au reboisement dans les années à venir. Il s'agit là d'une entente EDER qui n'a pas été renouvelée, mais il y a aussi une entente sur le développement touristique qui arrivera à échéance cette année, de même qu'une autre entente sur le développement économique des autochtones. Le discours du Trône ne précise pas si les accords EDER seront reconduits.

Je conviens que le ministère est important pour le développement régional, mais les accords EDER sont importants d'un double point de vue. D'abord, ils permettent au gouvernement fédéral d'investir dans des programmes de développement régional. Les leviers du développement économique ne sont pas tous du ressort du gouvernement fédéral. Comme ils relèvent souvent de la compétence provinciale, c'est l'occasion pour le gouvernement fédéral d'investir dans des domaines provinciaux. Ensuite, ils permettent au gouvernement de stimuler la croissance des régions défavorisées du pays de sorte qu'elle se rapproche davantage de la moyenne nationale.

Je serais très inquiet si l'on se contentait de ce projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, et qu'on ne reconduisait pas les accords EDER qui permettent au gouvernement fédéral d'investir dans des domaines de compétence provinciale qui sont très importants en matière de développement économique régional. J'espère

que la députée pourra m'assurer que les programmes qui prennent fin cette année seront reconduits.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue pour ses questions. Nous avons travaillé ensemble au sein de quelques comités, lui et moi, et j'ai toujours prisé notre collaboration.

Si je ne m'abuse, le député a d'abord signalé que le *Toronto Star* avait parlé de compressions budgétaires scandaleuses. Je ne me laisse pas dicter ma conduite par le *Toronto Star*, le gouvernement fédéral non plus, d'ailleurs. Le journal se laisse manifestement aller à des hypothèses. Tout cela est purement hypothétique et le journal s'en va dire aux Canadiens que tous les programmes seront touchés. Ce n'est tout simplement pas vrai.

Le député dit que le discours du Trône ne précise pas si les accords EDER seront réduits, renégociés ou reconduits. Il n'est dit nulle part dans le discours du Trône qu'ils seront supprimés ou qu'ils ne seront pas reconduits.

Je crois que le député cite des hypothèses. De toute évidence, j'ignore ce que contiendra le budget et, si je le savais, je ne serais pas ici. Je lui demande de ne pas faire de spéculations et de ne pas croire tout ce qu'il lit dans le *Toronto Star*. Qu'il cesse de se faire de la bile en s'imaginant que le discours du Trône annonçait l'élimination des programmes, car ce n'est pas le cas.

Il existe des EDER dans le domaine forestier pour le nord de l'Ontario, mais il y a d'autres grandes régions forestières au Canada. Je sais que le député est du nord de l'Ontario, et il a raison de s'occuper des problèmes de sa région. Des négociations sont toujours possibles. Je ne sais cependant pas si elles peuvent se faire sur une même échelle.

Je crois que c'est en juillet 1987 que la création de FEDNOR a été annoncée. Il s'agissait d'un tout nouveau programme et il a fallu six mois pour qu'il soit rodé. Il faut un peu de temps pour organiser un nouveau programme, mais maintenant, FEDNOR fonctionne efficacement. Cependant, nous voulons toujours améliorer les choses. Je retiens les suggestions du député et j'aimerais collaborer avec lui dans la recherche de moyens susceptibles de rendre FEDNOR encore plus efficace.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps accordé à la députée est écoulé.

Industrie, Sciences et Technologie

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C–3 aujourd'hui, particulièrement des amendements qui y ont été proposés. Je suis contre le principe de ce projet de loi. A mon avis, celui–ci comporte trois défauts graves qui vont à l'encontre des objectifs qui y sont énoncés. Ces objectifs sont les suivants: renforcer l'économie nationale et accroître la compétitivité de l'industrie canadienne sur le plan international.

En abolissant le ministère de l'Expansion industrielle régionale, je crois que le gouvernement indique clairement qu'il est prêt à fragmenter les importants programmes de développement régional dont notre pays a besoin pour réduire les grandes disparités économiques qui existent entre les différentes régions. Au lieu d'avoir un programme de développement régional bien coordonné, nous nous retrouverons avec un mélange de programmes relevant de divers secteurs législatifs, sans qu'il y ait de coordination ou de délimitation précise.

Je viens d'une circonscription de l'Ouest, Okanagan—Shuswap, qui est située dans l'arrière–pays, au sud de la Colombie–Britannique. Croyez–le ou non, nous sommes encore aux prises avec des taux de chômage dépassant les 17 p. 100. En fait, les derniers chiffres publiés révèlent que, dans la partie nord de ma circonscription, le taux de chômage dépasse les 19,6 p. 100. Nous faisons face à de réels problèmes de disparité économique régionale.

Dans les provinces atlantiques, nous constatons que la situation est très semblable à celle que nous vivons dans l'Ouest. Ces deux régions ont une économie axée sur les ressources qui a grand besoin de diversification. Il nous faut un engagement beaucoup plus ferme de la part du gouvernement à l'égard du développement régional que ce que nous avons eu dans le passé. Nous n'avons pas besoin du genre de mesure législative à l'étude aujourd'hui qui ne fait que fragmenter les programmes de développement régional.

Deuxièmement, aux termes de ce projet de loi, le développement régional en Ontario et au Québec relèvera du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Cela veut dire que le développement économique de l'Ouest ou du Canada atlantique en ce qui concerne les sciences et la technologie ne sera pas l'un des principaux objectifs de ce ministère. Le message envoyé à la communauté scientifique canadienne est clair: elle peut s'attendre à ce que la croissance dans ce domaine soit réunie dans le centre du pays. Encore une fois, il est évident que le gouvernement a l'intention de faire preuve de favoritisme à l'endroit des provinces du

centre du Canada au détriment des autres régions comme l'Ouest et le Canada atlantique. Je suis forcé de me demander si le gouvernement s'est déjà rendu compte qu'il y a de la vie au delà des Rocheuses.

La recherche scientifique est déjà très intense dans l'Ouest, et il serait possible de l'intensifier encore davantage. Comme c'est le cas depuis très longtemps, l'attention est centrée principalement sur deux provinces, l'Ontario et le Québec. Dans l'Ouest, nous perdons des scientifiques de talent simplement parce qu'il y a un manque chronique de capitaux pour la recherche et le développement. Nous perdons de précieuses occasions de diversification économique et de progrès technologique à cause de l'attitude centraliste du gouvernement en matière de développement économique et de réduction des disparités régionales.

• (1640)

J'ai une formation de biochimiste. J'ai travaillé un moment dans la recherche en Colombie-Britannique. J'ai donc noté, personnellement, le manque chronique de fonds. Ce n'est pas totalement la faute du gouvernement fédéral, il faut aussi rejeter une partie du blâme sur le gouvernement provincial. Il est certain qu'il y a un sous-financement chronique de la recherche et du développement de la part des deux administrations.

Une voix: Honteux!

M. MacWilliam: Comme je ne voulais pas déménager dans l'Est, j'ai fini par quitter le monde scientifique, par me tourner vers la politique et, en fin de compte, me retrouver dans l'Est tout de même. C'est la vie, je suppose.

Mon histoire soulève une grave question. Il continue d'y avoir de graves disparités dans la répartition des fonds fédéraux de recherche et de développement. Je parlais à des membres de la communauté scientifique, et ils m'ont remis un document intéressant. Il s'intitule: *Coherent Educational and Scientific Research Policies for Canada* (Pour une politique cohérente en matière d'enseignement et de recherche scientifique au Canada). On y démontre que le financement public, pour les étudiants à plein temps inscrits dans les universités, a diminué de 11 p. 100 entre 1977 et 1986. Il s'agit de 11 p. 100 en dollars constants.

J'ai entendu bien des ministériels faire l'éloge du gouvernement parce qu'il avait donné la priorité aux sciences, à la technologie et à l'enseignement. Ces paroles ont l'air passablement creuses lorsque l'on voit ce qui s'est passé en réalité depuis quelques années.

Il existe un autre aspect de cette question qui est encore plus révélateur. Je vais citer un extrait directement d'un article qui parle de l'accroissement de nos efforts en recherche et en développement. Quel que soit le système de mesure utilisé, on dit que nos efforts sont insuffisants dans le domaine de la recherche. Par rapport à des pays dont le développement économique est comparable, la part de la production nationale brute que nous consacrons à la recherche est beaucoup trop petite. Cette constatation est à ce point répandue que le premier ministre a promis de doubler nos dépenses au titre de la recherche et du développement pendant le premier mandat de son gouvernement.

Or, le gouvernement amorce son deuxième mandat, et il est bien loin d'avoir redoublé d'efforts dans le domaine de la recherche. On présente un tableau fort intéressant dans cet article. Ce tableau donne la liste de huit pays démocratiques de l'Ouest avec le pourcentage du PIB qu'ils consacrent respectivement à la recherche et au développement. Ces pays sont la Suède, les États-Unis, l'Allemagne, la France, la Norvège, la Finlande et le Canada. Le Canada arrive bon dernier.

Une voix: C'est un scandale!

M. MacWilliam: Il consacre beaucoup moins à la recherche et au développement que tous ces autres pays. Je rappelle aux députés d'en face que leurs paroles creuses concernant leur volonté d'appuyer les efforts de recherche et de développement dans les milieux universitaires leur retombent sur le nez quand on voit les problèmes qui affligent maintenant l'enseignement, les sciences et la recherche et le développement.

Des voix: Bravo!

M. MacWilliam: Il est grand temps que le gouvernement joigne le geste à la parole, qu'il engage davantage de fonds au financement de l'enseignement postsecondaire et de la recherche et du développement scientifiques.

Ce projet de loi ne fera qu'aggraver les injustices dont le ministère des Sciences et de la Technologie s'est rendu coupable en concentrant ses efforts en Ontario et au Québec au détriment des autres régions. C'est une déception de taille pour notre communauté scientifique et pour nos industries technologiques qui sont situées ailleurs au Canada.

Je m'inquiète de voir que ce projet de loi semble transférer au ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie la responsabilité de promouvoir le tourisme. C'est un bien étrange endroit pour faire figurer le tourisme. En maintenant le ministère du Tourisme comme un genre de sous-ministère perdu dans ce grand ministère, le gouvernement ne tient pas compte de l'importance croissante que revêt aujourd'hui cette industrie au Canada. Il ne respecte pas l'engagement qu'il a pris

durant la campagne électorale. En 1984, il avait promis d'accroître la visibilité du tourisme en créant un ministère du Tourisme distinct, en faisant du tourisme une priorité et en donnant à ce ministère les fonds nécessaires pour faire son travail.

Depuis ce temps, le gouvernement a fait beaucoup de discours pour souligner l'importance de cette industrie.

J'ai parcouru dans les Débats de la Chambre des communes depuis 1985 les discours consacrés à ce sujet. De nombreux ministres et simples députés conservateurs ont vanté l'industrie touristique, l'ont félicité pour le beau travail qu'elle accomplit dans tout le Canada et ont promis que le gouvernement accroîtrait ses efforts.

Une voix: Un jour.

M. MacWilliam: Mon collègue dit: «Un jour.» Ce jour-là, nous l'attendons encore, de ce côté-ci.

Mon collègue de Beauséjour (M. Robichaud) a fait, le 23 octobre 1986, un commentaire très révélateur qu'on trouve dans les débats de la Chambre des communes. Je voudrais vous le lire. Il a déclaré: «Le gouvernement se vantait d'avoir créé un ministère exclusivement pour le tourisme; mais qu'est-il arrivé au ministère du Tourisme lors du dernier remaniement ministériel? Eh bien, en juin dernier, le premier ministre l'a tout simplement fait disparaître. Il n'y a plus de ministère du Tourisme. Nous avons maintenant un ministre d'État aux petites entreprises et au Tourisme (M. Hockin). Le président de l'Association canadienne de l'industrie touristique, Walter Tilden, a exprimé sa déception en disant: «Le gouvernement ne semble pas savoir quoi faire avec le tourisme.» Le directeur général de l'association, John Lawson, l'a fait, lui aussi, en ces termes:

«Nous revenons à la formule d'un ministère combiné. Cela montre clairement que le tourisme est de nouveau relégué au second plan.» Ces remarques ont été faites le 23 octobre 1986. J'aimerais bien vous dire que les choses n'ont pas changé, mais malheureusement j'en suis incapable. Le gouvernement a de nouveau relégué le tourisme au second plan du développement économique. Le ministre d'État hésite probablement à en faire une montagne. Je ne peux l'en blâmer. Il ne veut pas se montrer d'une ingratitude monstrueuse. Je voudrais l'aider à faire valoir l'importance de son ministère du point de vue économique.

Industrie, Sciences et Technologie

L'industrie touristique du Canada est en meilleure position sur le marché international que ne le sont l'industrie du sciage, de la presse ou du pétrole brut; elle accapare même une plus grande part du marché que le blé et le gaz naturel. Nous ne parlons pas ici de faibles répercussions économiques. Depuis dix ans, le taux de croissance de l'industrie touristique est supérieur à celui des grands secteurs industriels. Le tourisme apporte 21 milliards de dollars à l'économie nationale, dont 6,3 milliards de dollars proviennent des touristes étrangers. Au niveau national, l'industrie offre 600 000 emplois directs et 500 000 autres emplois indirects. On trouve plus de 600 000 entreprises touristiques au Canada, des petites et moyennes entreprises pour la plupart, ces mêmes entreprises qui créent 80 p. 100 des emplois au pays. Chaque année, les recettes de l'industrie touristique rapportent 9 milliards au gouvernement. Sur chaque dollar dépensé au Canada, environ 6,7 cents servent à acheter des produits touristiques. Avec ce projet de loi, le gouvernement veut confier au ministère du Tourisme un rôle de second plan dans le développement économique. Pour ce faire, il l'enfouira dans le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie qu'il se propose de créer.

• (1650)

Le tourisme est l'industrie qui croît le plus rapidement au Canada. Dans chacune des provinces, c'est le tourisme qui crée le plus grand nombre de nouveaux emplois. Aucune autre industrie n'a autant contribué au développement régional du pays. Je ne crois pas que le gouvernement donnera au ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme (M. Hockin) l'occasion de diriger un ministère digne de ce nom.

Le tourisme constitue déjà la plus grande industrie du Canada. De 1975 à 1985, le nombre de travailleurs dans des industries liées au tourisme a en fait augmenté d'environ 90 p. 100. Il est prévu que, d'ici à l'an 2000, le tourisme sera la première industrie au Canada. Je tiens à faire lecture d'un extrait d'un document sur le développement du produit touristique publié par Tourisme Canada en 1988. Il s'agit d'une circulaire ministérielle. Je cite: «Étant donné le potentiel de croissance de l'industrie touristique et la grande contribution qu'il peut faire à l'économie canadienne, il faut se demander si le Canada peut répondre aux besoins du marché de demain surtout sur le plan de la qualité, élément essentiel au succès de l'industrie touristique.» Ce qui ressort de cette publica-

tion, c'est que notre industrie touristique doit absolument devenir compétitive à l'échelle mondiale.

Bien que le tourisme soit une industrie de croissance, notre déficit touristique international augmente depuis quelques années de façon constante. Il n'a jamais été si élevé. Suivant cette circulaire ministérielle, il s'élève à 5,2 milliards de dollars par année.

Je soutiens que, pour rester compétitifs sur le marché touristique international, nous devons développer et commercialiser notre produit touristique beaucoup mieux que nous l'avons fait. Il faudra des initiatives que seul peut prendre un ministère à part entière, non pas un minuscule service enfoui dans les entrailles d'un autre ministère.

L'Association de l'industrie touristique du Canada a demandé à maintes reprises qu'on établisse un ministère du Tourisme qui ait un statut égal à celui des ministères chargés des autres grands secteurs économiques. Depuis dix ans, l'investissement fédéral dans la commercialisation du tourisme n'a même pas suivi l'inflation. Nous en sommes au point où certains États américains consacrent plus à la commercialisation touristique et à l'expansion du tourisme que le gouvernement canadien. J'estime qu'il faut redoubler d'effort. Ce n'est pas suffisant pour permettre à une industrie en bonne posture de devenir la plus grande au monde d'ici le XXIe siècle. Je pense que nous devrons faire beaucoup plus pour être à la hauteur de ce marché touristique mondial qui évolue très rapidement.

Le secteur du tourisme ne demande rien de moins qu'un ministère du Tourisme à part entière. Le gouvernement a fait la promesse il y a huit ans, de valoriser le tourisme et de lui accorder la promotion qu'il mérite aujourd'hui. Ce projet de loi montre clairement qu'il ne tient pas promesse et que le tourisme continuera d'être traité comme un secteur de second ordre muni d'un budget insuffisant à la tâche à accomplir.

En résumé, le gouvernement démontre qu'il reste fidèle à sa façon d'agir des dernières années: il fait de belles promesses électorales, mais il ne les tient pas. Je voudrais recommander au gouvernement de renoncer à assujettir le ministère du Tourisme à celui de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, comme le prévoit ce projet de loi.

Enfin, je voudrais également recommander au gouvernement de présenter une autre mesure législative portant cette fois création d'un ministère du Tourisme distinct. J'ajoute qu'il faut la sanction d'une mesure législative pour s'assurer que le secteur du tourisme reçoit le type d'attention et le type d'appui fédéral qu'il mérite aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Paproski): Des questions ou des observations? La présidence donne la parole au député de Sarnia—Lambton (M. James).

M. James: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les propos du député d'Okanagan—Shuswap (M. MacWilliam). Je suis heureux de voir qu'un député du parti socialiste se préoccupe tant des entreprises. Je trouve absolument réconfortant que le député s'inquiète au sujet du tourisme et de la situation financière des gens qui oeuvrent dans ce secteur. C'est excellent.

Cependant, je me fais du souci à propos de certains éléments qui ne figurent pas dans son analyse de la situation, particulièrement en ce qui concerne nos initiatives régionales. Dans le domaine du tourisme, une approche régionale s'impose. Je ne l'ai pas entendu féliciter le gouvernement de ces initiatives. Il est certain que le tourisme prend un visage différent suivant les régions de notre pays. Il a besoin de l'initiative locale, non seulement par l'entremise du MEIR, qui deviendra bientôt le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technololgie, mais également en mettant à profit le programme de développement des collectiviités du ministère de l'Emploi qui offre aux exploitants du tourisme des programmes de formation et des programmes spéciaux.

Le député a également oublié de mentionner l'étude exhaustive que le gouvernement a effectuée notamment du marché américain, de façon que nous puissions établir les besoins des touristes de ce pays. Les États-Unis constituent en effet notre marché le plus vaste et le plus proche. Il faut adopter de toute nécessité une nouvelle approche en ce qui concerne la publicité propre à attirer les touristes américains.

J'ai mal à admettre que certains députés réclament la création d'un nouveau ministère, car à peine le gouvernement en a-t-il créé un qu'ils se plaignent qu'il y en a trop. J'espère que le député réfléchira à l'approche régionale que nous adoptons à l'égard de l'activité économique au Canada. Je tiens à dire au député que j'ai fait partie ces

quatre dernières années du comité du MEIR. Nous avons travaillé très dur pour favoriser l'approche régionale.

En terminant, j'aimerais répondre à ceux qui accusent le gouvernement de favoriser les provinces centrales. Le sud-ouest de l'Ontario compte des zones qui ont besoin d'une aide régionale. Simplement parce que l'Ontario a un marché assez dynamique ne signifie pas que chaque localité ou région du sud-ouest de l'Ontario s'en tire aussi bien. Nous devons pouvoir compter sur un financement dont l'utilisation est décidée par les régions de l'Ontario.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, je sais gré à mon collègue de ses propos, surtout ceux où il témoignait son admiration devant les nouvelles idées si nombreuses et si réconfortantes du Nouveau Parti démocratique. Je lui dirai, que s'il y regarde de près, il en découvrira chez-nous bien d'autres du même genre. Je me réjouis que vous y prêtiez attention.

Le président suppléant (M. Paproski): J'invite le député à s'adresser à la présidence lorsqu'il parle.

M. MacWilliam: C'est ce que je faisais, bien sûr, monsieur le Président.

Je tiens aussi à ajouter que, au beau milieu de mon allocution, j'ai reçu un message urgent pour me prévenir que ma braguette était ouverte. Je ne sais trop d'où venait ce message quoique j'aie des soupçons.

• (1700)

Je n'ai pas bronché. J'essayais de ne pas regarder.

J'aimerais dire en deuxième lieu, au sujet de l'aspect régional de développement du tourisme, que je le félicite d'avoir signalé qu'il fallait insister sur cet aspect. Il a soulevé d'excellents arguments. Toutefois, ce gouvernement n'a pas respecté pleinement les EDER, en ce qui concerne les ententes auxiliaires sur le tourisme et le développement de l'industrie forestière. La moitié de ces ententes sont expirées. Les autres moitié arriveront à échéance l'an prochain à peu près. Le député pourrait-il, au nom de son gouvernement, nous faire la promesse ferme que ces ententes sur le développement régional seront désormais pleinement appliquées par le gouvernement?

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais laisser le député de Rosemont (M. Tremblay) poser une question ou faire un commentaire et je permettrai ensuite au député d'Okanagan—Shuswap (M. MacWilliam) d'y répondre brièvement.

[*Français*]

M. Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, je voudrais signaler à mon collègue d'Okanagan-Shuswap (M. MacWilliam) ce projet de loi concernant le développement régional qui permet de créer une section séparée du ministère pour s'occuper du développement régional en Ontario et au Québec, avec des fonctions à peu près équivalantes à celles du ministère s'occupant de diversification pour l'Ouest canadien et l'Agence de développement pour l'Atlantique.

Parmi ces fonctions, une des responsabilités importantes est de faire valoir le point de vue des régions concernées dans l'établissement des politiques nationales. De plus, ces nouveaux organismes de gestion, de coordination et de planification du développement régional ont des moyens supplémentaires qui leur sont accordés, précisément pour permettre aux gens de ces régions de mettre en place des moyens supplémentaires qui leur permettent d'avoir accès aux programmes nationaux.

Il n'est aucunement question ici d'avoir des gens exclus des programmes nationaux. Notre perspective est précisément d'avoir des ressources supplémentaires qui permettent aux régions. . .

Monsieur le Président, l'objectif du gouvernement n'est pas de créer des éléments. . . de mettre le développement régional dans des sections divisées, mais précisément de compter sur le dynamisme des régions et, avec une aide supplémentaire de la part du gouvernement fédéral, pour avoir accès à l'ensemble des programmes nationaux.

J'espère qu'un jour. . . car il y a des régions qui, aujourd'hui, bénéficient de fonds spéciaux et qui n'en auront plus besoin parce qu'elles seront aussi dynamiques que le sud-ouest de l'Ontario, et, je l'espère, la vôtre, en particulier.

[*Traduction*]

M. MacWilliam: Monsieur le Président, le député nous parle du développement économique régional. Son argumentation est quelque peu suspecte. Ce projet de loi n'énonce-t-il pas clairement que le mandat du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, sur le plan régional, n'intéresse que deux provinces: l'Ontario et le Québec. Implicitement, ce mandat exclut tout effort de développement régional subséquent, en science et en technologie, au profit d'autres provinces. On n'a pas jugé bon de coordonner les efforts en matière de développement régional. Il y aura trois organismes de développement économique régional. Le premier sera administré par le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie; le deuxième sera financé à partir du Fonds

de diversification de l'économie de l'Ouest; et le troisième, celui de l'Est, est l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique.

Trois organismes ont essentiellement le même mandat. Il sera plus difficile de coordonner les initiatives de développement régional parce que le mandat sera partagé.

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et observations est terminée. Débat? Avant le député d'Abitibi (M. St-Julien), je donne la parole au ministre de la Justice (M. Lewis), leader du gouvernment à la Chambre.

M. Lewis: Nous avons eu des entretiens avec l'opposition officielle qui a le choix de la motion à débattre demain. Je crois savoir que la motion qui a été déposée sur le bureau demande un débat de deux jours, autorisé par le Règlement, qui doit se terminer par un vote. Nous trouvons le sujet important. Comme il est important aussi que les députés qui sont dans leur circonscription puissent venir prendre part au débat le deuxième jour, il faut savoir quand se tiendra ce deuxième jour de débat. J'annonce donc que lundi aussi sera une journée de l'opposition. Ainsi, les deux jours de débat seront consécutifs, et les députés auront le temps de venir y participer. Sauf erreur, il y aura un vote lundi soir.

Le président suppléant (M. Paproski): À propos du même rappel au Règlement?

M. Gauthier: Je voudrais expliquer que la position du caucus libéral est bien arrêtée là-dessus. J'étais contrarié plus tôt dans la journée, parce que, en tant que whip et leader adjoint à la Chambre, je dois prévenir nos députés des questions qui seront à l'étude.

Comme je me suis fait dire qu'il n'y aurait pas de jour réservé à l'opposition cette semaine, j'ai laissé certains députés, comme ceux des Territoires du Nord-Ouest se rendre dans leur circonscription qui sont éloignées et difficiles d'accès. Ils s'intéressent au sujet et voudraient en discuter. J'ai eu le temps de leur parler et de leur demander d'être présents à la Chambre demain et lundi. Ils seront donc parmi nous.

Nous innovons peut-être, monsieur le Président, en demandant deux jours. Conformément au paragraphe 81(14) du Règlement, la durée du débat sur cette motion doit être de deux jours de séance, à compter du vendredi 21 avril, et toutes les questions doivent être mises aux voix au plus tard 15 minutes avant l'heure d'ajournement le deuxième jour.

J'ai un certain nombre de députés qui s'intéressent à la question. Ils veulent en discuter de façon approfondie. Je suis heureux de voir que le gouvernement a désigné le lundi 24 avril comme deuxième jour de débat.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Nystrom: Monsieur le Président, nous serions probablement d'accord, mais, en l'absence de notre leader à la Chambre, je voudrais disposer d'une minute ou deux pour parler au leader du gouvernement à la Chambre ou au whip du parti libéral. Certains de nos députés ont peut-être été consultés, mais notre leader suppléant à la Chambre n'était pas ici à ce moment-là.

M. Lewis: Monsieur le Président, ce n'est pas une question à débattre avec les leaders à la Chambre. Il s'agissait de choisir les deux jours les plus propices pour la tenue du débat à la Chambre. Étant donné que la motion prévoyait deux jours, il fallait pour notre gouvernement fixer la date du deuxième jour de débat. Nous avons conclu qu'il était dans l'intérêt de tous les partis de fixer cette date à lundi prochain.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-on d'accord?

• (1710)

M. Lewis: Sauf votre respect, monsieur le Président, ce n'est pas une question d'entente. Il s'agit surtout de désigner certains jours réservés à l'opposition, ce que fait le gouvernement. Nous désignons officiellement lundi journée de l'opposition et ce sera la deuxième journée de débat sur la motion de l'opposition officielle.

[*Français*]

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, au cours de son premier mandat, il n'est pas un secteur d'activité, pas une seule industrie que le gouvernement n'ait eu l'occasion d'analyser à fond. Notre but consistait à faire le point sur la situation du Canada, bien comprendre les forces et les faiblesses qui s'y dessinent, et ce, afin d'élaborer des stratégies nous permettant d'affronter avec succès les défis de l'ère moderne et ceux qu'amèneront à coup sûr les prochaines générations.

Comme chacun des députés de cette Chambre ont pu le constater, le gouvernement a banni d'emblée les politiques conçues en vase clos, parce qu'à ce chapitre, les administrations fédérales passées avaient signé un bien triste dossier. Nous nous sommes définis depuis 1984 comme un gouvernement de concertation et de consultation. C'est pourquoi nous avons mis au point des méca-

nismes de consultation partout où l'intervention efficace de l'État était requise.

Le secteur du tourisme, monsieur le Président, n'a certes pas fait exception. Au fil de nos recherches et de nos consultations, il est ressorti des faits extrêmement éloquents. Ainsi, aucune industrie, en ce pays, ne crée autant d'emplois que le tourisme. Quelque 600 000 Canadiens en effet y gagnent leur vie et occupent un éventail d'emplois très variés.

Six cent mille personnes, monsieur le Président, oeuvrent dans le tourisme. Cela représente environ 5 p. 100 des emplois à l'échelle du pays. En termes de recettes, je me réfère aux dernières statistiques disponibles, soit celles de 1987, et je constate que les touristes étrangers canadiens avaient alors dépensé près de 21 milliards de dollars chez nous, au Canada.

J'ajouterai à cela que l'industrie touristique crée davantage d'emplois que l'aérospatiale, les services financiers et l'agriculture. J'irais même plus loin. Les activités reliées au tourisme se classent au deuxième rang, soit juste après l'industrie automobile, pour la production totale et la création d'emplois.

Enfin, le secteur du tourisme dépasse celui de l'automobile sur le plan de la croissance économique et en tant que facteur d'emploi. Il y a de quoi ouvrir tout grands les yeux et à considérer le tourisme comme autre chose qu'un agréable divertissement. Il faut y voir une force économique dynamique en pleine expansion.

Devant un tel tableau, monsieur le Président, le gouvernement se devait d'intervenir et de s'assurer que l'industrie touristique maintienne et accentue sa croissance. Comme je le disais il y a quelques instants, notre approche initiale de la question reposait sur la consultation avec les principaux intervenants de chaque région de ce grand pays.

Par exemple, le gouvernement a pris l'initiative d'organiser le Congrès national sur le tourisme de demain, véritable plaque tournante qui a permis au secteur privé et à tous les ordres de gouvernement d'examiner leurs priorités respectives et de resserrer leur collaboration.

Nous avons également mis sur pied la Conférence des ministres du Tourisme et le Conseil de la commercialisation touristique, entre autres mesures concrètes de consultation.

Le gouvernement du Canada a parrainé l'étude la plus ambitieuse jamais effectuée sur le marché américain des voyages d'agrément. Nous n'avons pas hésité un seul instant à partager le résultat de cette recherche avec les provinces et le secteur privé. Pour ce qui concerne le tourisme, notamment, le gouvernement a la conviction que toute action visant le renforcement d'une industrie doit se faire dans un authentique esprit de solidarité.

Je disais donc que le tourisme est l'une des activités économiques les plus importantes au Canada en termes de ventes, de recettes en devises étrangères fortes, de revenus fiscaux et de création d'emplois. Y a-t-il lieu de croire, en outre, que le taux de croissance de notre tourisme international poursuivra sa montée en flèche? Parmi les facteurs favorables au tourisme, la prospérité économique durable des pays industrialisés vient en première place.

Jusqu'à présent, ce sont les pays occidentaux industrialisés qui ont le plus participé au développement du tourisme. Mais comme par surcroît, les pays de l'Est connaissent à leur tour un essor économique remarquable; il n'est pas étonnant que de nombreux analystes prévoient que d'ici l'an 2000, le tourisme sera rien de moins que la plus grande industrie au monde.

La performance du Canada, monsieur le Président, depuis 1980, est spécialement impressionnante lorsqu'on la compare à celle de ses principaux concurrents. Ce n'est pas moi qui l'affirme, mais bien l'Organisation mondiale du tourisme, qui publie à chaque année en dollars américains les recettes internationales des principaux pays, excluant le prix de transport des voyageurs internationaux.

En effet, de 1980 à 1987, les recettes touristiques internationales du Canada se sont accrues en moyenne de 8,2 p. 100 annuellement par rapport à 6,2 p. 100 pour les États-Unis et 5,2 p. 100 pour le Royaume-Uni, par exemple. En fait, notre pays occupe le neuvième rang mondial pour ses recettes internationales en matière de tourisme.

Il n'est pas exagéré je crois, monsieur le Président, de prédire que le Canada a pris le bon virage à temps et que ses possibilités d'avenir sont excellentes. Mais il ne saurait être question de s'arrêter en chemin et de présumer arbitrairement que la partie est gagnée d'avance. Nous nous sommes en effet rendus compte que si le nombre de voyageurs augmente, il en va de même pour la compétition.

Nous devons également tenir compte à ce que le tourisme se montre de plus en plus exigeant. Si nous ne prenons pas les moyens pour satisfaire leurs attentes, nous devrons faire notre deuil des perspectives exaltantes que les années à venir nous laissaient entrevoir.

Il tombe sous le sens que notre pays aura intérêt à se doter d'une stratégie de développement touristique solidement articulée d'où toute improvisation sera exclue. Pour ce faire, monsieur le Président, il importe que nous connaissions parfaitement nos principaux attraits touristiques et que nous mettions tout en oeuvre pour assurer leur mise en marché.

Quelles sont donc ces combinaisons d'attractions, de manifestations et de services qu'il est convenu d'appeler «produits touristiques»? Vous verrez que nous sommes à cet égard très bien nantis. Le Canada peut s'enorgueillir de quatre principaux produits touristiques, dont la validité s'est confirmée avec les années. Il y a d'abord notre point fort par excellence, le tourisme itinérant.

Il est certain que la diversité de nos paysages, notre littoral sauvage et des millions d'acres de nature quasi inviolées nous placent dans une classe à part.

Rappelez-vous, monsieur le Président, que le Canada s'appuie sur un réseau de 34 parcs nationaux et de réserves fauniques. Ces parcs pourraient jouer un rôle encore plus important si on retrouvait de meilleurs services d'animation, des installations d'hébergement supérieur à proximité et si leur période d'activité était prolongée.

Nul ne prétendra que le climat du Canada ne constitue pas un obstacle à un tourisme «quatre saisons», mais ce n'est pas une raison pour que nous entrions en état d'hibernation à l'approche des premiers flocons de neige. Il nous faut au contraire déployer davantage d'énergie et tirer le meilleur parti des activités qui peuvent être générées pendant la saison froide.

Ce qui m'amène à parler, monsieur le Président, de notre deuxième produit le plus en demande, le tourisme de plein air, sport et aventure. Nous sommes sur ce plan très concurrentiels puisque l'on y trouve des excursions sur terre et sur l'eau, la chasse et la pêche, des safaris et autres activités qu'attirent des personnes aux revenus généralement élevés.

Comme troisième élément de croissance potentielle, nous avons identifié le tourisme urbain. Ces dernières années, nos infrastructures en milieu de ville ont connu des progrès très tangibles. Des centres industriels et culturels comme Montréal, Toronto, Vancouver et Ottawa offrent des attraits de premier plan en matière de gastronomie, de divertissements, d'hébergement de qualité et de possibilités de magasinage, par exemple. Le tourisme urbain est en «état de devenir», et si des progrès y ont été notés, il reste encore beaucoup à faire pour raffermir l'image et la vocation de nos grandes agglomérations.

Voilà en résumé, monsieur le Président, le portrait global du Canada touristique, la base sur laquelle la stratégie du gouvernement peut se greffer.

Comme je le mentionnais plus tôt, monsieur le Président, les avantages du Canada sont bien connus à travers le monde. J'ajoute à cela que l'excellente réputation du Canada, en tant que nation pacifique et bienveillante, ne peut que servir les visées de l'industrie touristique.

Le Canada peut à juste titre être considéré comme un havre de paix, et ce climat hospitalier est favorable au tourisme international. Par contre, monsieur le Président, la concurrence va en s'intensifiant, car les gouvernements de tous les pays industrialisés, à l'instar du Canada, appuient vigoureusement le tourisme et déploient leurs efforts afin d'attirer un public voyageur de plus en plus sollicité de toutes parts.

Nos recherches démontrent que le nombre de touristes qui pourraient se rendre au Canada est appelé à connaître une hausse très significative au cours des six prochaines années. Nous estimons qu'en concertant nos efforts de commercialisation et en ciblant correctement les destinations «gagnantes», les recettes du tourisme international pourraient doubler d'ici 1994 et atteindre les 14 milliards de dollars.

La libéralisation de nos échanges commerciaux avec les États-Unis a entre autres conséquences de faciliter les déplacements entre nos deux pays. C'est là un facteur qui sous-tend idéalement notre approche stratégique du tourisme, car les États-Unis constituent de toute évidence notre plus gros client.

Nous comptons intensifier nos efforts dans les régions où le potentiel de croissance est le plus élevé, à savoir, les États du Sud de l'Atlantique, du centre du Littoral de l'Atlantique, de la Nouvelle-Angleterre et des Rocheuses.

En plus de l'affluence anticipée de nos voisins du Sud, nous avons noté un mouvement apparamment irréversible de touristes asiatiques, pour qui la beauté naturelle du Canada exerce une fascination indéniable.

On prévoit, à ce propos, que 10 millions de voyageurs en provenance du Japon pourraient traverser les mers, l'an prochain, soit presque le double qu'en 1985. C'est pour le Canada, monsieur le Président, un marché potentiel que nous n'entendons pas négliger, d'autant plus que les Japonais sont les voyageurs internationaux affichant le taux de dépenses *per capita* le plus élevé.

Loin de nous l'intention de délaisser des marchés européens plus traditionnels! Davantage de Français viennent chaque année chez nous, tout comme les visiteurs de l'Allemagne de l'Ouest et de la Grande-Bretagne. Ce sont là des pays hautement recherchés par toutes les nations dotées d'infrastructures touristiques tant soit peu sophistiquées. Nous ne sommes pas seuls en course, monsieur le Président, mais si le Canada parvient à accélérer ses efforts de développement et de commercialisation à l'étranger, il accroîtra proportionnellement sa part du marché international. Tout comme mon collègue Tom Hockin, ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme), j'estime qu'il nous faudra deviner les tendances futures et gagner ainsi une longueur d'avance sur la concurrence.

Étant un pays relativement peu peuplé et disposant de ce fait de ressources financières plutôt modestes, au chapitre de la promotion et de la publicité, nous devrons faire montre d'originalité et de créativité pour frapper l'imagination d'éventuels touristes. Là encore, l'appro-

che collégiale, la mise en commun de nos talents et de nos initiatives jouera un rôle capital.

Nous avons aussi décelé la nature des problèmes de base auxquels nous nous attaquerons pour améliorer la performance de l'industrie touristique. Ces problèmes se manifestent surtout au niveau du financement, des ressources humaines et de l'adaptation technologique.

En ce qui touche le financement, le gouvernement s'est engagé à éliminer graduellement les déséquilibres qui nuisaient traditionnellement à l'accès aux sources majeures de financement pour les petits entrepreneurs. L'ordre nouveau qui a commencé à s'instaurer dans le régime fiscal, ajouté à la sensibilisation accrue des milieux financiers aux retombées du tourisme, contribueront certainement à soutenir comme il se doit les initiatives de ceux et celles qui croient en la valeur du Canada.

Monsieur le Président, la question de la qualité du service, reliée directement à celle de la pénurie de ressources humaines qualifiées, constitue elle aussi un problème de taille.

En chiffres réels, moins de jeunes deviennent disponibles et un nombre décroissant se montrent intéressés à faire carrière dans le milieu de la restauration et de l'hôtellerie, par exemple. Or, un service de première classe est impossible à envisager sans un personnel professionnel et bien formé.

Nous avons collectivement la responsabilité de rendre l'industrie du tourisme plus attrayante pour les travailleurs canadiens. Nous avons besoin d'idées novatrices et de programmes de commercialisation efficaces pour contrer cette tendance à tout le moins inquiétante. Là, le gouvernement garantit son appui inconditionnel à tous les types d'employeurs désireux depuis trop longtemps d'améliorer la qualité du service en milieu touristique.

Quant à l'adaptation technologique, monsieur le Président, nos chaînes d'hôtels et compagnies d'aviation, nos grossistes en voyage, s'en sont occupé depuis déjà plusieurs années. Nous n'avons rien à envier à qui que ce soit, sauf peut-être un manque certain de coordination entre les secteurs du transport, de l'hébergement, des visites guidées, des divertissements et de la gastronomie. Les outils qui favoriseraient une planification sont en place, mais l'on se heurte à une certaine forme d'individualisme de mauvais aloi. Souhaitons que notre appel à une meilleure collaboration ne restera pas lettre morte, monsieur le Président.

Si nous acceptons d'attaquer le problème de front et de mettre au point un plus grand nombre de voyages à forfait, la réputation du Canada en tant qu'hôte de calibre international ira toujours grandissante.

Monsieur le Président, j'ai esquissé à grands traits le pour et le contre du tourisme en terre canadienne. J'ai tenté de bien situer les priorités et de cerner les obstacles à surmonter. Il me reste à présent à vous exposer sommairement les objectifs fondamentaux visés par la stratégie de développement touristique du gouvernement fédéral. Notre carte maîtresse, monsieur le Président, c'est l'accroissement de nos recettes internationales. C'est donc dire que la contribution du gouvernement fédéral à l'effort de développement touristique du Canada est axée sur la promotion du tourisme étranger. Nous voulons plus spécifiquement: mieux orienter le développement des marchés et des produits de tourisme; accroître l'efficacité de nos activités de commercialisation internationale sur les principaux marchés mondiaux; accroître la compétitivité sur le plan international; aider l'industrie à mieux gérer ses ressources humaines et à trouver du financement.

Le gouvernement, pour être encore plus précis quant aux actions qu'il prendra, continuera: d'effectuer des enquêtes et des analyses pour être à la fine pointe de la connaissance en matière de recherche touristique internationale; d'acquérir et maintenir une connaissance approfondie des sous-secteurs de l'industrie touristique, afin de lui fournir davantage de services; et enfin de planifier et gérer un programme de commercialisation international.

À travers les hypothèses de travail que je viens de mentionner, monsieur le Président, il faut discerner l'impérieuse nécessité pour le gouvernement de coordonner ses initiatives de développement de produit et de commercialisation internationale avec ses partenaires, qu'il s'agisse des gouvernements des provinces et des territoires, des municipalités ou du secteur privé.

Cette philosophie s'applique, on l'aura compris, à toute participation financière du fédéral, qui devra obligatoirement trouver sa contrepartie à d'autres paliers décisionnels et gouvernementaux.

À mon avis, monsieur le Président, la voie à suivre est claire: le partenariat, la flexibilité et les programmes dynamiques garantiront la réussite de notre stratégie et le plein épanouissement de l'industrie du tourisme.

Monsieur le Président, sans vouloir déborder le cadre de mon propos, je conclurai en rappelant que le gouvernement s'est engagé à encourager et à stimuler résolument l'esprit d'entreprise, l'un des plus constants moteurs de la croissance économique. Au sein des petites entreprises, beaucoup dépendent d'une industrie touristique florissante pour atteindre le succès.

D'autre part, l'industrie touristique possède le dynamisme nécessaire pour attirer dans ses rangs les entrepreneurs de talent, qui ont le goût du risque, certes, mais que nous pouvons d'ores et déjà assurer d'un encadrement adéquat.

Un dernier mot, monsieur le Président, pour souligner le rôle social important du tourisme au Canada. Sur le plan environnemental, il s'agit d'une industrie non polluante et elle est source de fierté pour nos concitoyens. Oui, monsieur le Président, le tourisme prend vraiment une très grande signification dans la vie des Canadiens.

En terminant, c'est pourquoi nous lui accorderons, au moyen de la statégie dont je viens de parler au cours des dernières minutes, toute l'attention qu'elle mérite. Avec autant d'atouts en main, je suis convaincu que nous contribuerons à rehausser le prestige du Canada, à l'échelle internationale, et que nous injecterons en ce faisant, et partout au pays, les capitaux nécessaires au développement dynamique de notre potentiel économique.

• (1720)

[*Traduction*]

M. Kindy: Monsieur le Président, je voudrais faire quelques commentaires sur le projet de loi C-3, constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et abrogeant la Loi sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale.

Comme nous le savons, le gouvernement a offert d'autres solutions à l'Ouest et il a créé le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest, qui a été utile. Le premier ministre (M. Mulroney) a dit que nous recevrions de nouveaux crédits en annonçant la création de ce bureau. Jusqu'à présent, il semble que nous n'en avons pas reçu. J'espère que le gouvernement prévoira dans le budget de tels crédits pour le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest.

Par ailleurs, je tiens à signaler que le gouvernement fédéral n'a pas encore signé d'entente d'aide au développement économique régional avec l'Alberta. L'Alberta se fait rouler depuis cinq ans. L'Alberta n'a reçu que 35$ par habitant. Le Québec, par exemple, a reçu 90$ par habitant, soit 600 millions en tout, alors que l'Alberta n'a obtenu que 85 millions de dollars.

Ce projet de loi abroge non seulement le ministère de l'Expansion industrielle régionale, mais il crée, à la Partie III, un organisme de développement régional pour l'Ontario et pour le Québec. J'espère que le nouveau budget prévoira la signature d'ententes d'aide au développement régional avec les provinces et l'affectation des crédits correspondants, pour que tout le monde soit mis sur un pied d'égalité.

• (1730)

Je voudrais parler d'une lettre du ministre des Affaires intergouvernementales de l'Alberta. D'après cette lettre, l'Alberta a reçu beaucoup moins par habitant que toutes les autres provinces durant les cinq premières années de la phase EDER. C'est la conséquence des décisions prises par l'ancien gouvernement libéral en 1983-1984. Depuis quatre ans et demi, le gouvernment actuel ne fait vraiment pas grand-chose pour améliorer la situation et accorder sa juste part à l'Alberta.

Le gouvernement se doit de signer une nouvelle entente et de traiter l'Alberta de la même façon que les autres provinces.

[*Français*]

M. St-Julien: Monsieur le Président, j'apprécie les commentaires de mon collègue de Calgary-Nord-Est (M. Kindy). J'aimerais mentionner au début que s'il a parlé du Québec, nous savons tous qu'il s'est présenté deux fois dans la belle province de Québec. Il connaît donc le potentiel que nous avons chez nous.

Et lorsqu'il parle des ententes qui devraient être reconduites, je pense qu'il lit beaucoup les jounaux ces temps-ci, et l'on sait que parfois dans les journaux c'est hypothétique ou que c'est de la spéculation. Et je crois que notre gouvernement sera à l'écoute de la population du Canada et lors du prochain Budget on n'oubliera pas l'Est à l'Ouest et le Nord au Sud, toutes les régions.

M. Desjardins: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours de mon collègue qui n'est pas seulement mon collègue à la Chambre mais qui est aussi mon voisin de circonscription, puisqu'il est de l'Abitibi et que je suis du Témiscamingue. Il a fait un long plaidoyer sur l'importance du tourisme comme activité économique et comme activité qui génère de l'emploi dans notre pays. Et s'il est une région où il y a eu dans le passé peu d'argent d'investi, c'est bien l'Abitibi-Témiscamingue, dans le Nord du Québec, où jamais le gouvernement libéral ne s'était intéressé à mettre de l'argent pour développer le tourisme dans une région éloignée comme celle de l'Abitibi-Témiscamingue.

Alors, j'aimerais demander à mon voisin, le député d'Abititi, de quelle façon dans le plan du Nord-Ouest, dans les 75 millions de dollars que ce gouvernement-ci a octroyés pour le développement du Nord-Ouest, de quelle façon peut-on s'attendre à ce que le tourisme soit développé dans une région comme l'Abitibi-Témiscamingue?

M. St-Julien: Monsieur le Président, comme mon collègue de Témiscamingue l'a mentionné, depuis les dernières années, soit depuis 1984, nous savions qu'il n'y avait pas grand-chose de fait dans les grandes régions. On sait que le Témiscamingue et l'Abitibi couvrent,—et ce pour mes collègues d'en face et mes voisins—une superficie de 800 000 kilomètres carrés dans ce Canada,

c'est-à-dire plus de la moitié de la province de Québec. Et, dans le cadre du nouveau Programme des régions périphériques, on sait que ceux qui s'occupent du tourisme chez nous, comme l'a mentionné mon collègue, autant avec l'Association du tourisme régional d'Abitibi-Témiscamingue, qui est à Rouyn-Noranda, et l'Office des Congrès, à Val-d'Or, feront en sorte d'acquérir tous les montants d'argent possibles par cette entente, pour les régions périphériques, les régions ressources.

Et si nous avons obtenu ces montants-là pour le tourisme, c'est grâce à l'honorable président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) qui a été vigilant pour les régions isolées et pauvres du Canada. C'est de même pour les autres régions. Qu'on regarde à Vancouver, qu'on regarde dans les Maritimes. Les députés n'ont qu'à faire leur travail, de pousser sur le gouvernement, de trouver des bons projets. C'est pour cela que lorsque mon collègue du Témiscamingue disait: Nous sommes prêts chez nous, parce que nous avons compris le message du gouvernement, on a compris qu'il y avait de bons programmes en place, alors qu'il n'y en avait pas avant sous l'ancien régime libéral, surtout ce régime libéral qui a été là pendant 20 ans. Et il ne s'est pas fait grand-chose chez nous, en Abitibi-Témiscamingue.

M. Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, je voudrais faire un commentaire sur la politique, le développement régional et les fonds accordés au développement régional dans le cadre de la politique de ce gouvernement. Il est très clair qu'à différentes époques et selon la prospérité des différentes régions, monsieur le Président, les fonds qui seront accordés par habitant, dans chacune des provinces, vont varier pour une bonne raison: c'est que l'objectif principal des politiques de développement régional visent à réduire les inégalités. Il fut un temps où tout le Sud de l'Ontario recevait des sommes relativement importantes, il y a quelques années, et c'était la pleine prospérité dans l'Ouest. . .

Une voix: Non!

M. Tremblay (Rosemont): Dans les ententes régionales, c'est vrai. Il s'agit de 536 millions, simplement pour donner une comparaison, au cours des cinq dernières années. Il est clair que si une région devient beaucoup plus prospère, et qu'une autre a des difficultés, comme ce fut le cas dans l'Ouest canadien, il y a un changement dans les fonds qui vont être accordés pour rétablir la situation.

Mais il existe un élément encore plus important: c'est pour cette raison que l'on a créé des lieux de coordination comme le ministère de la Diversification de l'Ouest. Il ne faut pas prendre seulement un tiroir, mais il faut prendre l'ensemble, et les ententes sont seulement une partie des fonds de développement régional. Le ministère de la Diversification de l'Ouest a des fonds très importants et travaille avec l'ensemble des gouvernements et des gens des régions de l'Ouest pour assurer le développement. Et je suis convaincu que le ministère est ouvert à poursuivre les discussions sur les ententes.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): J'accorde la parole au député d'Eglinton—Lawrence pour une brève question et une brève réponse.

M. Volpe: Monsieur le Président, je ne pouvais pas m'empêcher d'exprimer ma consternation devant la prestation à laquelle nous avons eu droit ces deux dernières minutes. Je félicite le député pour certaines positions très valables. J'étais presque prêt à reconnaître un certain mérite à ses déclarations.

Mais je dois avouer franchement que, lorsqu'il a été question de répartition de la richesse, je ne savais plus trop de quel genre de répartition il s'agissait et j'ai remarqué que certains députés d'en face étaient tout aussi perdus que moi. Beaucoup de projets et de programmes méritent que l'on s'y arrête, mais j'ai constaté que le député de Calgary-Nord-Ouest (M. Kindy) et d'autres députés d'en face ont des réserves face à la position du député. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député pourrait-il poser sa question au député d'Abitibi?

M. Volpe: Le député croit-il que la répartition de la richesse et l'égalité que l'on peut réaliser grâce aux EDER donnent une idée de la manière de s'y prendre pour piller le plus rapidement possible le Trésor public? Si, en pillant le Trésor public. . .

M. Horner: Vous devez en connaître un chapitre sur le sujet.

M. Volpe: Le député dit que nous devons en connaître long à ce sujet. Pendant quatre ans, nous avons vu des maîtres à l'oeuvre. Nous voulons. . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'espère que le député posera sa question parce qu'un autre député veut aussi prendre la parole.

M. Volpe: Je ne serai plus long. Je sais que le député a quelque chose de bien à dire.

Le député a parlé de la redistribution de toute la richesse. Aura-t-il des propositions étoffées à présenter au ministre des Finances (M. Wilson) pour que les EDER auxquelles il a fait allusion soient utilisées à bon escient et efficacement?

[*Français*]

M. St-Julien: Monsieur le Président, je tiens à mentionner très brièvement que depuis 1984, grâce à notre premier ministre (M. Mulroney), les crédits ont été distribués équitablement dans le Canada et dans tous les secteurs de notre grand pays. Et si nous recevions 75 millions de dollars demain matin, pour les régions de l'Abitibi—Témiscamingue, nous saurions de quelle façon les utiliser chez nous.

Mais je dis merci à notre gouvernement, merci au premier ministre et merci au ministre des Finances (M. Wilson) pour le prochain budget.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. Débat. L'honorable député de Saint–Léonard (M. Gagliano).

• (1740)

M. Alfonso Gagliano (Saint–Léonard): Monsieur le Président, j'aimerais participer à ce débat et dire tout particulièrement que mes collègues de l'Opposition officielle ont présenté ce matin notre position face à l'ensemble de l'objectif de ce projet de loi qui crée le nouveau ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Tout d'abord, avant de parler des petites entreprises, monsieur le Président, un secteur économique si important, j'aimerais dire que ce gouvernement a déjà, dans le passé, commencé à démanteler l'ancien ministère en créant l'Agence Atlantique, l'Agence de l'Ouest, et après, on doit s'en souvenir, le fiasco ou le scandale quand le ministre du développement régional, à un certain moment où on a dû faire une enquête parce qu'il avait dépensé plus qu'il n'avait de crédits!

Donc, dans ce domaine, depuis les dernières quatre années, monsieur le Président, le gouvernement conservateur a eu assez de problèmes. Et aujourd'hui, ils veulent nous faire croire à cette nouvelle philosophie de. . . justement, ce matin, le ministre a utilisé les mots «consultation, excellence, leadership, entrepreneurship». Monsieur le Président, c'est encore tout un prétexte, des voeux pieux, mais en réalité, ce qu'il veut dire, c'est qu'on est parti encore dans un nouveau mandat, puis on aura quatre ans à faire des études, mais il n'y aura rien de concret.

Monsieur le Président, dans ce projet de loi, à la page 3, au paragraphe 8 *c*), il est indiqué, et je cite:

> *c*) élabore et réalise les objectifs d'une politique nationale propre à favoriser l'esprit d'entreprise et la création de petites entrepises, ainsi que leur croissance et leur expansion.

Monsieur le Président, au Canada aujourd'hui, nous trouvons environ 850 000 petites entreprises de moins de 50 employés. Au cours des dernières années, ces 850 000 entreprises ont créé environ 85 p. 100 des nouveaux emplois au Canada. Donc, toute politique économique que nous devons développer dans ce pays devrait tenir compte directement d'avoir des petites entreprises dans un climat de stabilité mais aussi dans l'expansion de ce secteur.

L'absence de politiques cohérentes touchant les PME est un exemple flagrant, monsieur le Président, de la philosophie du parti conservateur et de son mode de gestion publique qui favorise les riches et les grandes entreprises au détriment des plus petits. Pendant ces derniers jours, depuis le discours du Trône, j'ai essayé de trouver une seule initiative concrète que je pourrais mentionner aujourd'hui pour démontrer que le gouvernement s'intéresse parfois, pas souvent, mais quand même, il pourrait s'intéresser aux PME. Je n'en ai pas trouvé une seule, monsieur le Président.

Des voix: Pas une seule!

M. Gagliano: Pas une seule initiative concrète pendant quatre ans, mais, monsieur le Président, je me suis rappelé une chose. L'été dernier. . .

Vous voyez, monsieur le Président, je viens de réveiller les conservateurs qui dorment là. Regardez–les. La vérité fait mal, monsieur le Président!

L'été dernier, l'ancien ministre d'État (Petites entreprises), entouré de deux grands «canons» du gouvernement conservateur, pas n'importe qui, monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson), celui qui, le 27 prochain, assommera tous les Canadiens avec son Budget, et l'autre, le ministre de l'Expansion régionale industrielle (M. Andre), pour annoncer l'Institut de l'entrepreneurship.

Monsieur le Président, le député de Rosemont (M. Tremblay) se réveille lui aussi. Tantôt, il disait à son collègue: Non, non, ce ne sont pas ces chiffres–là!

Alors, monsieur le Président, c'était si important que justement ces deux grands «canons» se sont rendus à la conférence de presse. Et je m'en souviens qu'ils nous avaient présenté une belle pochette *creative design* de l'entrepreneurship. Mais une fois passé le *creative design* de la couverture, il ne restait plus rien, monsieur le Président, dans ce document qui devait justement relancer la petite entreprise, lui donner des outils d'expansion, comme il le mentionne maintenant, et après presque une année, il nous revient encore avec le même terme.

Mais nous avons retenu un élément marginal de cette annonce, soit l'annonce de ce centre d'entrepreneurship pour centraliser la recherche dans ce secteur, et dans la conférence de presse et dans les communiqués de presse, le ministre, avec les deux «canons» à côté, nous avait dit qu'on l'avait fait rapidement.

On n'en a jamais plus entendu parler, monsieur le Président. Il est clair, si c'était une si bonne idée et si le gouvernement avait eu vraiment l'intention de faire quelque chose pour la petite entreprise, il aurait déjà fait quelque chose. Il n'y avait pas un mot dans le discours du Trône. Finalement, monsieur le Président, ce matin, le ministre en a glissé un mot. Encore des mots, pas de gestes, seulement des mots.

Monsieur le Président, il a parlé pendant la campagne électorale, le ministre du Commerce extérieur a promis une somme de 57 millions de dollars pour promouvoir le commerce avec les États-Unis et avec les grandes régions du monde. C'est bon! Cette somme, minimum quand même, a été étalée sur plusieurs années. Donc, imaginez-vous 57 millions de dollars sur plusieurs années, ça va donner quoi?

M. Ricard: C'est mieux que rien!

M. Gagliano: Le député de Laval dit: C'est mieux que rien! C'est vrai, c'est mieux que rien! Mais maintenant il faut savoir quelque chose ici, monsieur le Président. Est-ce qu'il s'agit d'un des engagements électoraux qu'ils ne pourront pas tenir maintenant?

Une voix: Comme toujours!

M. Gagliano: Semble-t-il qu'une fois la campagne électorale passée, les promesses sont oubliées. Si jamais, par hasard, le gouvernement respecte son engagement, et ce serait un cas rare si cet engagement pris en campagne électorale était respecté, comment, monsieur le Président, ce budget sera-t-il distribué? Dans quelle proportion les petites et moyennes entreprises auront-elles une partie de ces 57 millions de dollars. Ce sont les petites et moyennes entreprises qui ont besoin d'outils, de sommes, pour les aider à exporter, ce ne sont pas les grandes compagnies, les amis du gouvernement. Ils sont déjà établis dans les marchés. Mais si on regarde les statistiques, les petites entreprises ne sont pas du tout dans les marchés d'exportation.

Une voix: C'est vrai!

M. Gagliano: Donc, les 57 millions de dollars, c'est une goutte d'eau dans l'océan, monsieur le Président.

Monsieur le Président, je l'ai dit tantôt, je les ai vraiment réveillés maintenant. Pendant son premier mandat, le gouvernement conservateur a investi tout son temps, toute son énergie dans l'Entente commerciale Canada—États-Unis. Or, il est reconnu que cette Entente profitera essentiellement aux grandes compagnies. Pour la Northern Telecom, il n'y aura pas de problème, et aussi pour ALCAN, qui sont déjà des compagnies mondiales, établies dans différents pays, monsieur le Président. Mais ce sont les petites entreprises qui vont en souffrir parce qu'elles n'auront pas les moyens d'exporter, et le gouvernement ne donne pas les outils nécessaires pour ce faire.

Imaginez-vous, monsieur le Président, une compagnie avec moins de 15 employés: comment pourra-t-elle affronter ces nouveaux marchés dont le gouvernement nous dit qu'ils seront la manne et que tout va être réglé? On va aller voir et on commence déjà à voir comment la concentration, comment les compagnies commencent à faire chuter d'autres compagnies, et si ça continue comme cela, on va vraiment voir, en l'espace de quelques années, monsieur le Président, une situation où nous allons perdre tout contrôle des outils qui nous permettraient justement d'être ouverts au monde, mais aussi de maintenir notre propre capacité de faire concurrence et de demeurer concurrentiels, mais Canadiens. Tandis qu'avec ce gouvernement, avec sa politique de laisser-faire, bien sûr, nous allons être contrôlés un peu partout, et définitivement nous allons un jour redevenir une colonie comme on l'était au début.

Monsieur le Président, je le répète, 85 p. 100 des nouveaux emplois créés au Canada sont créés par les petites et moyennes entreprises. Le gouvernement devrait comprendre qu'en ralentissant les activités économiques de l'ensemble des petites et moyennes entreprises, c'est la santé économique générale du pays qui va en souffrir. Nous avons souvent fait des propositions au gouvernement sur la façon de concrètement venir en aide aux petites et moyennes entreprises, et ce, à peu de frais. Il s'agit essentiellement de les aider à faire face à des problèmes temporaires, souvent structurels, qui leur font perdre beaucoup de temps et diminuent la productivité de l'entreprise.

Une voix: Donnez des exemples!

M. Gagliano: Mon collègue me demande de donner des exemples. Attendez avec patience, on va en donner. Il y a quatre ans... Je vous en donne mais vous n'en avez jamais pris un. Alors attendez avec patience. Je vais vous en suggérer et j'espère que le secrétaire parlementaire en prendra un autre pour le porter à l'attention de son ministre.

Si le gouvernement s'inspirait de la formule américaine, par exemple, il pourrait... et ces jours-ci, monsieur le Président, il s'inspire toujours de la formule américaine, donc, si nous devons nous inspirer de la formule américaine, pourquoi n'amenderions-nous pas notre loi sur les prêts aux petites entreprises pour la rendre compétitive ou parallèle à la formule américaine qui avec un seuil de 500 000$ de prêts garantis, quand nous, aujourd'hui encore, nous avons une loi sur les prêts aux petites entreprises avec un seuil de 100 000$.

En 1984, le gouvernement conservateur a élargi la définition de la petite entreprise mais a gardé le même plafond à 100 000$ et il a réduit la garantie à 85 p. 100. Donc, ce n'est pas une aide aux petites entreprises. Voilà une des recommandations que nous avons faites depuis longtemps.

Peut-être que le député du côté ministériel devrait se souvenir que nous avons eu un groupe de travail de l'Opposition officielle qui a traversé le pays, et nous avons fait des recommandations et nous avons publié un rapport. Nous n'avons pas fait comme le gouvernement qui a fait une consultation à travers le pays, qui a préparé un rapport et qui l'a caché parce que justement ce rapport-là, il ne pouvait pas le mettre en application. Mais nous avons produit le rapport, et si mes collègues n'ont pas eu l'occasion de le lire, je puis en faire parvenir une copie.

Pendant la campagne électorale, je suis sûr qu'ils ont pris, par exemple, connaissance de notre programme électoral sur les PME, le programme, justement, d'un REA national. Nous savons tous que le problème de capitalisation de la petite entreprise est un problème grave. Cela ne prend pas seulement des prêts, parce que ces prêts-là il faut les payer, mais ils ont besoin aussi du capital-actions. Justement, nous proposons un REA national. Par exemple, prenons le Québec: c'est le programme des REA qui a permis justement à un nombre de petites et moyennes entreprises québécoises, aujourd'hui, de devenir des entreprises nationales avec les Québécois qui ont contribué à leur capitalisation.

Nous avons proposé depuis deux ans, nous l'avions proposé à la Chambre, et nous l'avons mis dans notre programme électoral, un programme d'épargne-actions pour la petite entreprise. Nous avons aussi suggéré au gouvernement. . . nous avons livré des batailles à la Chambre lors de la réforme fiscale. Le gouvernement dit qu'il veut aider les petites entreprises! Dans la réforme fiscale, s'il y a un secteur qui a reçu une augmentation du taux d'impôt, c'est bien la petite entreprise manufacturière: ce taux est passé de 10 à 12 p. 100. Est-ce que les députés du côté ministériel ont quelque chose à dire maintenant? Où étaient-ils quand on a adopté, quand on s'est battu pour apporter un amendement là-dessus? Ils ont voté avec le gouvernement pour augmenter le taux d'imposition de la petite entreprise, de 2 p. 100, monsieur le Président. Voilà les vrais défenseurs de la petite entreprise! Ils augmentent! Comment voulez-vous aujourd'hui parler d'aider la petite entreprise avec le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, pour faire compétition avec les États-Unis? Il existe un autre secteur vital: le secteur manufacturier. On augmente l'impôt. C'est grave, cela, monsieur le Président.

Dans la même réforme fiscale, le gouvernement propose une exemption de capital des ventes d'actions des petites entreprises, de 500 000$. On a suggéré au gouvernement: Écoutez, si vous allez sur les champs d'activité, si vous allez vous promener au pays, vous allez parler à des petits entrepreneurs, vous allez réaliser qu'il n'y a pas beaucoup de ventes d'actions qui se font dans le domaine des petites entreprises. On vend des actifs et non pas des capital-actions. Donc, pourquoi ne pas amender la Loi de l'impôt et permettre ainsi que ces gains de capital de 500 000$ soient donnés aussi à des ventes d'actifs de petites entreprises et non seulement des ventes d'actions.

Encore là, monsieur le Président, le gouvernement n'a rien voulu savoir. Voilà donc une autre politique que nous avons suggérée et qu'ils ont appliquée seulement pendant la campagne électorale, lors de l'élection partielle dans la circonscription de Lac-Saint-Jean.

Justement, un bon matin, le candidat du parti conservateur au pouvoir a eu une demande d'un groupe du Lac Saint-Jean qui voulait faire un incubateur d'entreprises. Il n'y avait pas de programme, il n'y avait rien. Mais, bien sûr qu'il a reçu l'approbation du gouvernement, les montants, tout ça. Il ne sont pas revenus par la suite, pour dire: Eh bien, écoutez, il y a eu une demande et maintenant que nous l'avons accordée dans la campagne électorale au Lac Saint-Jean, pourquoi ne ferions nous pas une politique nationale. Pourquoi pas une politique nationale? Et cela devrait être un des rôles de ce nouveaeu ministère.

Regardez cette politique d'incubateur qui pourrait permettre à nos jeunes étudiants universitaires qui arrivent sur le marché du travail et qui n'ont pas les moyens financiers pour partir en affaires, qui n'ont pas le capital nécessaire pour payer le loyer, une secrétaire ou avoir les équipements, comme des ordinateurs, des Fax, et des photocopieuses qui sont nécessaires, de nos jours.

Ils pourraient avoir des services communs, et ces gens-là qui ont un capital-humain pourraient créer des produits de services qui nous permettraient d'être compétitifs et avant-gardistes. Voilà de quelle façon ce nouveau ministère pourrait être avant-gardiste.

Mais que voulez-vous! J'espère que dans ce ministère le secrétaire parlementaire parlera un peu plus fort pour la petite entreprise parce que le ministre actuel. . . et justement, je me demande pourquoi John Bullock, qui est le président de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, qui défend avec acharnement les petites entreprises, a fait, un jour, une déclaration en disant: On devrait abolir le ministère et le ministre d'État aux petites entreprises!

Monsieur le Président, je me posais des questions, mais maintenant j'ai bien compris ce que John Bullock voulait dire. C'est que le ministre que nous avons actuellement, le juge a posé des questions, et il n'a même pas répondu. C'est ça! Pour ce gouvernement, la petite entreprise n'est plus importante. En fait, elle n'est que quelque chose de petit. C'est le même grand John Bullock qui, l'autre jour, en se retirant de la *Trade Alliance*, a dit: Finalement j'ai bien compris que la philosophie de ce gouvernement écoute seulement les grands et laisse tomber les petits!

Monsieur le Président, ce n'est pas n'importe qui! John Bullock, c'est quelqu'un qui a toujours défendu les politiques du gouvernement pendant les derniers quatre ans. Et finalement, lui aussi a vu la lumière. Et là, monsieur le Président, il se prépare justement a mener la bataille contre, parce qu'il doit arriver encore. . . Imaginez ce qui va arriver aux petites entreprises canadiennes quand la nouvelle taxe fédérale,—et là je vais «avoir» les députés du gouvernement—quand la nouvelle taxe fédérale sera mise en application. Imaginez les petites entreprises qui seront prises dans ce marasme de paperasse, monsieur le Président!

Ce gouvernement continue a parler, il a de grandes idées. C'est un gouvernement qui pense de régler tous les problèmes du monde avec des grands mots. Si vous écoutez tous les discours, vous verrez que depuis une semaine la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mme McDougall) défend son programme, et je pense qu'à peu près tout le monde s'est prononcé contre sa réforme de l'assurance-chômage.

Et là aussi, monsieur le Président, on parle de formation. Imaginez-vous que dans l'assurance-chômage on prendra de l'argent, une somme de 800 millions de dollars, et il ne faut pas oublier qu'un tiers de la main-d'oeuvre canadienne est dans le secteur de la petite entreprise, donc ce sont ceux qui contribuent à ce fonds. Maintenant, ils prendront l'argent pour faire la formation dans la grande entreprise, parce que comment peut-on faire de la formation dans la petite entreprise quand il n'y a que deux, trois, quatre ou cinq employés, et lorsqu'on sait qu'un grand nombre de petites entreprises sont vraiment petites dans ce sens.

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé, et je le regrette car j'en aurais encore beaucoup à dire là-dessus, mais j'ai toujours été respectueux envers la Présidence et je vais terminer, si vous me le permettez, pour dire que ce gouvernement, pendant quatre ans, a toujours continué a aider les riches et les grandes entreprises, et qu'il a toujours oublié les petits. La façon dont il a commencé, c'est: Plus ça change, plus c'est pareil! Le deuxième mandat est pire que le premier, monsieur le Président.

• (1750)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'ajournement

LES AUTOCHTONES—LA SUSPENSION DE LA GRÈVE DE LA FAIM—L'ENGAGEMENT DU MINISTRE—L'ENGAGEMENT À L'ÉGARD DU FINANCEMENT—LES NÉGOCIATIONS AVEC LES DIRIGEANTS ÉLUS DES AUTOCHTONES

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, il y a deux semaines, lorsque j'ai pris ici la parole pour la première fois et que j'ai interrogé le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Cadieux) au sujet des modifications apportées à la politique en matière d'éducation des autochtones, j'étais plein d'espoir. Je croyais que le ministre était raisonnable et que, pour régler le conflit, il conviendrait de deux choses: d'abord, qu'il faut négocier avec les personnes visées par la politique et, ensuite, que les modifications ne devraient pas entrer en vigueur avant la fin des négociations. Cela me paraissait raisonnable.

Le gouvernement prétend être disposé à discuter de sa politique avec tout intéressé. Cette politesse doit certes valoir aussi pour les autochtones. Après tout, le ministre des Finances (M. Wilson) n'a cessé de consulter des représentants des milieux d'affaires et des groupes d'analystes conservateurs pendant la préparation de son budget. En fait, le ministre des Consommateurs et des Sociétés (M. Andre) a justifié dernièrement une rencontre avec les représentants du Fraser Institute, qui a très mauvaise réputation, en prônant la libre consultation.

• (1800)

Il semblait raisonnable de mettre en veilleuse la nouvelle politique d'enseignement postsecondaire pour les Indiens pendant les négociations. Pour que les négociations se déroulent dans un climat de justice et de franchise, il semble que les deux parties doivent être disposées à revenir sur leur position et qu'elles ne doivent pas venir négocier avec des idées préconçues, sinon toute véritable négociation est impossible.

La semaine dernière, j'ai posé à nouveau des questions à ce sujet au ministre. J'étais un peu moins optimiste, mais je croyais toujours arriver à lui faire entendre raison. Je lui ai demandé de revenir sur son refus d'entamer des négociations, en insistant sur le fait que la santé des étudiants indiens faisant la grève de la faim était de plus en plus compromise. Chose incroyable, il est nécessaire de poursuivre le débat. Comme nous le savons tous, la question sera débattue durant les deux prochains jours.

En toute bonne foi, la plupart des étudiants qui faisaient la grève de la faim ont arrêté la fin de semaine dernière. Ils s'attendaient à ce que le ministre tienne sa promesse et entame des négociations bilatérales.

C'est dans cet état d'esprit qu'ils ont rencontré le ministre mardi, accompagnés de représentants des chefs indiens. Le ministre n'a toutefois pas respecté cet esprit de renouveau. Il a dit à cette réunion qu'il n'imposerait pas de moratoire. D'une part, il insiste sur le fait qu'il est de bonne foi, qu'il est disposé à faire des compromis et qu'il est ouvert aux idées neuves et d'autre part, il met les

autochtones devant un fait accompli. Comment les Indiens peuvent-ils s'engager dans des négociations véritables si la politique est prête à être mise en oeuvre et déjà décidée? En prenant sa décision avant d'entendre l'analyse proposée par les représentants des Premières nations de partout au Canada, le ministre ne négocie pas de bonne foi sur cette question.

Auparavant, le ministre a refusé de négocier quand les étudiants faisaient la grève de la faim, disant qu'il ne se laisserait pas prendre en otage. Or en même temps il veut tenir le processus de négociation en otage de ses propres délais artificiels. Il prend sa décision avant de solliciter les contributions des autochtones. Le ministre bafoue le processus de consultation dont le gouvernement dit qu'il fait partie de sa stratégie.

En réaction au refus obstiné du ministre à négocier de bonne foi, plusieurs étudiants poursuivent leur grève de la faim. Melinda et Debbie Sault en sont à leur vingt-neuvième journée de grève. J'ai parlé à leur mère il y a quelques jours. J'ai parlé également à d'autres grévistes de la faim à Saskatoon. Ils s'inquiètent de leur perte de poids. Ils craignent pour leur santé. Ils craignent, tout comme les médecins, que leur santé subisse un tort irréparable lorsque leur organisme aura épuisé ses réserves vitales.

C'est une affaire de vie ou de mort, et ça le demeure pour ces jeunes gens. Or, le ministre reste sourd à leur appel. Tout ce qu'ils veulent, c'est négocier et retarder la mise en oeuvre de la politique jusqu'à ce que les négociations soient achevées. Est-ce déraisonnable? Je ne le pense pas. Quiconque s'arrête à y penser un instant ne pourra pas trouver cette demande déraisonnable. Or, le ministre continue de la rejeter.

Le soutien à l'enseignement postsecondaire pour les autochtones est une obligation morale et historique du gouvernement canadien. Notre pays est bâti sur un territoire énormément précieux que nos Premières nations nous ont fourni. On a promis en échange de nombreuses choses aux autochtones, dont l'enseignement. Cette année, 15 000 autochtones fréquentent les établissements d'enseignement postsecondaire. Or, la proportion des autochtones ayant accès à l'enseignement postsecondaire au Canada est encore bien inférieure à celle des autres étudiants. Le programme a grandi depuis 10 ans. De nombreux autochtones ont obtenu leur diplôme. Environ 90 p. 100 de ces diplômés trouvent un emploi. L'éducation est la clé de l'avenir des autochtones, les premiers habitants de notre pays. Le gouvernement veut pourtant amputer cet avenir.

La décision du ministre et de son prédécesseur de plafonner le financement de l'enseignement postsecondaire pour les autochtones est injuste et immorale. Toutefois, étant donné que la moralité et la justice sont étrangères au gouvernement actuel, je vais invoquer un argument fondée sur des considérations économiques dont il semble se préoccuper bien davantage.

Le Programme d'aide à l'enseignement postsecondaire a été conservé au nom de l'efficacité financière. Il n'y aura plus suffisamment de fonds pour satisfaire à la demande, et les bandes devront accorder une aide financière à certains étudiants seulement. Nous assisterons au rationnement de l'éducation. Les bandes seront divisées. Le budget est limité, et le processus de reflexion du gouvernement s'arrête là.

Si c'est là de la fausse économie, qu'est-ce qui coûte le plus cher: quatre années d'études ou quarante ans d'aide sociale? Les autochtones sont embourbés dans la pauvreté et le chômage. L'éducation est un moyen sûr de s'en sortir. Si nous permettons aux autochtones de s'instruire aujourd'hui, nous économiserons des millions demain dans les domaines de l'aide sociale, des pénitenciers et de la santé. Où est le bon sens des affaires que le gouvernement prétend avoir? Où est la compassion que le gouvernement prétend avoir?

Mme Dorothy Dobbie (Winnipeg-Sud): Monsieur le Président, le 7 avril, le député de Saskatoon—Clark's Crossing (M. Axworthy) s'est informé au sujet du processus bilatéral de révision de la Politique d'éducation postsecondaire des Indiens. J'aimerais vous fournir quelques renseignements à ce sujet afin que vous puissiez mieux comprendre l'engagement du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Cadieux) à l'égard d'une révision conjointe de la politique par les dirigeants et les étudiants indiens ainsi que les représentants du ministère.

La nouvelle politique renferme des améliorations importantes par rapport à l'ancien programme et ces améliorations sont le fruit des consultations effectuées auprès de plus de 500 bandes indiennes, des conseils tribaux et d'étudiants et d'universitaires, qui ont eu lieu en 1988.

Le programme prévoit la prestation d'une aide applicable aux frais de scolarité, de nouvelles modalités de prestation des allocations de subsistance et, enfin, des rajustements aux montants de l'aide, y compris ceux des allocations spéciales prévues dans les régions où les loyers sont élevés. En outre, jusqu'à 5 p. 100 des étudiants seront admissibles à des bourses d'études allant jusqu'à 3 500$ pour les études réussies dans les catégories de programmes susceptibles de favoriser l'accès à l'autonomie administrative et de contribuer au développement

économique. La nouvelle politique comprend aussi une bourse d'études annuelle allant jusqu'à 1 000$, accordée en fonction du rendement scolaire.

Le gouvernement s'est engagé à promouvoir l'enseignement postsecondaire chez les Indiens. Dans la lettre que le ministre a envoyée aux chefs et aux conseils le 20 mars 1989, il a indiqué que le budget du programme était passé de 4,2millions de dollars, au cours de l'exercice de 1975–1976, à plus de 130 millions en 1989–1990. Le gouvernement continuera de combler les besoins supplémentaires dans le domaine du financement de l'enseignement postsecondaire, en procédant à des augmentations budgétaires contrôlées.

L'objectif de la nouvelle politique, qui portera sur les inscriptions scolaires de septembre 1989, est de permettre à un plus grand nombre d'étudiants d'obtenir des diplômes et de les encourager à choisir des programmes d'études susceptibles de contribuer à l'automomie asministrative des Indiens et à leur autosuffisance sur le plan économique.

La politique précédente a été jugée inadéquate par l'Assemblée des Premières nations qui s'est penchée sur la question de l'éducation. Maintenant, à la suite de l'adoption de la nouvelle politique, les autorités scolaires indiennes exercent un plus grand contrôle sur l'administration des programmes d'aide aux étudiants.

Le ministre a indiqué à maintes reprises qu'une fois la grève de la faim terminée, il serait disposé à entreprendre un processus bilatéral de discussions au cours des prochains mois afin de revoir la politique et de tenter de régler les questions et les problèmes en suspens. Ces discussions feraient appel à la participation des étudiants et des dirigeants indiens. Le gouvernement ne demande pas mieux que de poursuivre cet excellent programme.

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE—DEMANDE DE REMPLACEMENT DU MINISTRE/DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat d'ajournement de ce soir. Toutefois, avant de commencer, je voudrais faire deux brèves remarques sans rapport avec le sujet.

Tout d'abord, si je puis me permettre de faire un peu le John Warren, je voudrais dire aux gens que les élections à Terre–Neuve seront diffusées sur le canal parlementaire après la fin de nos travaux. Ensuite, il y aura la reprise de la période des questions. Je mentionne cela pour les gens qui nous regardent.

Deuxièmement, je voudrais féliciter mon collègue, le député de Fraser Valley–Est (M. Belsher) de sa nomination au poste de secrétaire parlementaire du ministre des Transports. Lors de la précédente législature, le député avait énormément contribué aux travaux du comité des transports. Je sais que dans ses nouvelles fonctions il utilisera sa connaissance des questions et il influera sur le fonctionnement du comité des transports. Je serai heureux de travailler avec lui.

• (1810)

J'ai fait une chose que je n'aime pas faire, monsieur le Président, une chose que je n'ai jamais faite lors de la précédente législature. J'ai demandé qu'un ministre soit démis de ses fonctions. J'ai fait cela après y avoir sérieusement réfléchi. Ce n'est pas parce que d'autres l'avaient réclamé maintes et maintes fois. Trop souvent, à la Chambre, si l'on n'aime pas quelque chose, la réaction immédiate est de demander la tête du ministre.

J'estime que ce qui est arrivé aux Transports au cours des cinq dernières années résulte d'un manque de contrôle. La situation empire. Dans notre système parlementaire, c'est le ministre qui, en fin de compte, est responsable. Le ministre actuel est un gentilhomme, je n'ai pas d'hésitation à le dire, mais il est pris avec un grave problème.

Ce problème a commencé avec le vice–premier ministre, alors ministre des Transports, qui a suivi l'exemple des libéraux en déréglementant le transport aérien et les autres modes de transport. Le ministre du Commerce extérieur ne semblait pas se soucier de ce qui se passait dans son ministère. Le ministre actuel a hérité d'un ministère qui lui dicte sa conduite. Il lui fournit, de bien des façons, des conseils qui ne tiennent pas compte de l'évolution de l'industrie.

Où veut–il en venir, direz–vous. Quand nous discutions du livre blanc «Aller sans entrave» et des projets de loi C–18 et 19, deux idées revenaient souvent. Les ministres prétendaient que la nouvelle politique axée sur le libre fonctionnement du marché au lieu de la satisfaction des besoins du public n'aurait aucun effet néfaste sur la sécurité qui restait la première préoccupation du gouvernement. Il n'était pas question de la compromettre.

Le parti libéral voit la lumière et s'oppose maintenant à la déréglementation, de nouveau, mais c'est lui qui a amorcé ce movuement au Canada. Cela ne fait aucun doute. C'est le député de Fort Garry, je crois, qui en a été l'investigateur lorsqu'il était ministre des Transports. Nous lancions des avertissements: «Nous allons au devant des problèmes. Lorsqu'il faudra choisir entre les exigences des banquiers et la sécurité, qu'on le veuille ou

non, et je songe aux petits transporteurs, il faudra payer le banquier, quitte à économiser les 500$ qu'il faudrait pour dégivrer un appareil ou remplacer un roulement.» Même si, selon la fiche technique, la pièce pouvait durer encore 200 milles, la norme de l'industrie disait qu'il fallait la remplacer. Nous disions que ce genre de problème allait se poser. On nous a chahutés. On nous a dit qu'il n'y aurait aucune difficulté, que ce sont des compagnies responsables. Elles ne devaient jamais sacrifier la sécurité.

Comme on l'a vu aux États-Unis, où l'équipement est en service de plus en plus longtemps, les appareils présentent de graves failles structurelles. Un avion se transforme en décapotable, un autre perd une porte, d'autres ont les ailes fêlées. Tous ces appareils ont une vingtaine d'années, et auraient été remplacés à temps aux États-Unis compte tenu du climat de réglementation qui prévaut là-bas et de la stabilité de l'industrie—stabilité étant synonyme de limites raisonnables.

Au lieu de cela et à cause de la concurrence féroce et de réductions draconiennes de certains tarifs—plusieurs compagnies aériennes ont d'ailleurs fait faillite aux États-Unis—les transporteurs sont acculés au pied du mur. Ils utilisent leur équipement plus longtemps qu'ils le devraient. Et nous voyons ce que cela donne.

Ici, au Canada, on nous huait, nous, de l'opposition, parce que nous disions que cela risquait de causer des accidents ou des pannes d'équipement, des pertes de vie ou des blessures, alors que le sous-ministre des Transports se faisait dire par ses fonctionnaires qu'on n'avait pas les moyens de déréglementer le transport aérien au Canada, et je cite:

> La pénurie d'inspecteurs et d'autres effectifs qualifiés et expérimentés compromet sérieusement la capacité de la direction de bien remplir son mandat. Compte tenu de la réforme économique de la réglementation, les demandes d'homologation ou d'expansion de nouveaux transporteurs ont augmenté, et la direction ne peut pas mener à bien son programme permanent d'inspection et s'assurer ainsi que les transporteurs respectent la loi, les règlements et les normes.

Et ainsi de suite. Il s'agit d'un document du service de vérification interne, d'une étude préliminaire des règlements sur l'aviation remise au sous-ministre des Transports en juin 1987, le mois même où la Chambre a adopté les projets de loi C-18 et C-19.

C'est en octobre de cette année-là que la première partie de ces projets de loi a été promulguée. Le gouvernement était au courant, du moins ses fonctionnaires. Je ne peux croire que le sous-ministre n'a pas informé le ministre de l'époque de l'existence de ce document et des avertissements qu'il contenait. Mais le gouvernement n'a rien fait. Il n'a pas veillé à ce qu'il y ait des contrôleurs du trafic aérien, des inspecteurs, etc.

Monsieur le Président, je suis impatient de connaître la réponse du secrétaire parlementaire. Comme vous et moi, il sait que nous allons continuer ce combat une autre fois, quand nous mettrons en place les mesures préventives nécessaires.

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, permettez-moi de remercier mon vis-à-vis pour ses voeux chaleureux au début de son discours. Il me tarde en fait de continuer à travailler avec lui au comité des transports. Je dois dire, cependant, en réponse à sa question, que je ne peux que répéter ce qui a déjà été déclaré à plusieurs reprises à la Chambre et ailleurs. L'espace aérien canadien est sûr. Certains événements au cours des derniers mois ont miné la confiance des Canadiens dans le Bureau canadien de la sécurité aérienne. En réponse aux préoccupations en question, le 29 mars 1989, le ministre a chargé le juge Estey d'examiner tout le rapport d'enquête sur l'accident de Gander et de lui signaler si oui ou non une enquête plus approfondie s'impose. Le ministre a également demandé au juge Moshansky de procéder à une enquête judiciaire sur l'accident de Dryden.

Plus tôt cette semaine, les députés ont terminé l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-2, Loi constituant le Bureau d'enquête sur les accidents de transport et modifiant certaines lois en conséquence. Ce projet de loi a été renvoyé au comité permanent des transports qui entreprendra ses travaux la semaine prochaine. En tant que membre de ce comité, j'invite mon collègue à appuyer nos efforts tendant à donner aux Canadiens le meilleur organisme possible d'enquête sur les accidents.

Le ministre est disposé à étudier tout amendement permettant d'améliorer la sécurité des transports. En outre, même si le ministre et ses principaux collaborateurs jugent que le nombre d'inspecteurs du ministère des Transports est suffisant pour répondre aux besoins actuels, le ministre entend néanmoins profiter des com-

pétences des secteurs privé et public, afin de l'aider à s'assurer que nous avons les ressources voulues et qu'elles sont utilisées à bon escient, en vue de faire face à l'évolution des besoins à l'avenir.

En ce qui a trait à l'aéroport Lester B. Pearson, de Toronto, je rappelle aux députés que les ministres compétents ont récemment eu des consultations poussées qui conduiront à l'élaboration d'un plan complet pour tout l'espace aérien du sud de l'Ontario. Une annonce sera faite en temps voulu.

Je voudrais souligner que malgré la pénurie de contrôleurs aériens à Toronto, le trafic est toujours fonction du nombre d'avions dont les contrôleurs peuvent s'occuper sans danger, et cela entraîne donc des retards, mais non des risques accrus. Je tiens à garantir aux députés et au public voyageur qu'on fait l'impossible, afin de remédier à la pénurie en question.

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS ET LE COMMERCE—LES PÊCHES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—LE CONDITIONNEMENT DU POISSON AU CANADA—LES DÉCHARGEMENTS DE SAUMON ET DE HARENG

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, il semblerait que le gouvernement ait finalement décidé ce qu'il répondrait à la décision du GATT de 1987, qui dénonçait nos règlements actuels qui empêchent l'exportation du saumon cru, du saumon rose et du saumon sockeye, ainsi que du hareng de la Colombie-Britannique. Toutefois, un bon nombre de questions demeurent en suspens. Par exemple, le nouveau règlement qui doit être publié renfermera-t-il des dispositions sur le classement et l'inspection du poisson débarqué?

• (1820)

Certains craignent que le poisson cru ne soit tout simplement débarqué en Colombie-Britannique pour finalement être acheté sur place par des intérêts américains et expédié directement aux États-Unis.

Le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) a donné à la Chambre l'assurance que la proposition appelée «Murphy 2» sera rejetée par le Canada. Cette proposition permettrait que le poisson canadien capturé à l'aide d'embarcations canadiennes soit expédié directement à des bureaux d'entrée américains où un fonctionnaire canadien pourrait en faire le compte pour appliquer notre programme de conservation. Il est totalement inacceptable et pour les pêcheurs et pour l'industrie de la Colombie-Britannique que le Canada songe même à adopter une telle proposition.

Autre point: dans quelle mesure la représentante au commerce des États-Unis, M^me^ Carla Hills, a-t-elle pu influencer le gouvernement canadien? Selon une déclaration émise par le bureau de cette dernière le 28 mars, il y aura audiences au cours desquelles il sera question d'autres sanctions commerciales contre les produits du poisson canadien.

La liste publiée par le bureau du commerce américain mentionnait 18 produits du poisson. Je me contenterai de citer ceux qui intéressent la côte de la Colombie-Britannique. Il s'agit notamment du saumon en conserve, en filets, fumé ou salé; du turbot en filets; d'oeufs d'autres poissons; d'autres poissons en filets; d'autres poissons hâché ou non. Cette liste semblerait inclure presque toutes la gamme des produits commerciaux transformés en Colombie-Britannique.

Dans le dernier communiqué diffusé par le bureau de la représentante au commerce, le public, et tout particulièrement l'industrie américaine, sont invités à proposer des ajouts à la liste au cas où il y aurait eu des oublis.

Si le gouvernement accepte des dispositions permettant que le poisson soit débarqué au Canada sans aucune forme de transformation, à seule fin de pouvoir le vendre aux États-Unis en évitant les mesures commerciales américaines, c'est qu'il est bien naïf.

L'alinéa 304*e*) de la loi américaine de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange porte ce qui suit:

> (1) Dans les 30 jours suivant l'application par le Canada de mesures de contrôle sur les exportations de poisson non transformé en vertu des lois exemptées de l'Accord par l'article 1203, ou l'application d'exigences se rapportant au débarquement de poisson capturé dans les eaux canadiennes, le Président prendra des mesures pour faire respecter les droits des États-Unis en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce maintenus par l'article 1205 de l'Accord.
>
> (2) En appliquant les droits des États-Unis mentionnés au paragraphe (1), le président peut:
>
> A) contester les pratiques canadiennes devant le GATT;
>
> B) prendre des mesures de rétorsion contre ces pratiques;
>
> C) essayer de négocier une solution directement avec le Canada;
>
> D) soumettre le différend à la Commission mixte du commerce canado-américaine; ou
>
> E) prendre toute autre mesure que le président juge indiquée pour faire respecter les droits des États-Unis.

Ainsi, moins d'un mois après toute nouvelle exigence concernant les débarquements, peu importe leur degré d'efficacité, les Américains prendront fort probablement des mesures de rétorsion contre le Canada.

Les pêcheurs, représentés par leurs syndicats, et notre industrie de la pêche se sont unis pour dire qu'ils craignent que le Canada ne cède aux pressions des États-Unis en ce qui concerne l'industrie de la côte ouest. Ils craignent que le gouvernement ne fasse un tel geste en espérant que les États-Unis ne prendront pas de mesures sembables en ce qui concerne la côte est.

S'ils gagnent, les Américains pourraient exiger la prochaine fois que les restrictions relatives à la côte est

soient rendues conformes au GATT. Il est précisé à l'article 1205 de l'Accord de libre-échange que «les Parties conservent leurs droits établis en vertu de l'Accord général et des accords négociés dans le cadre du GATT». Par conséquent, les dispositions provinciales qui font l'objet d'une exemption pourraient être contestées devant le GATT.

Comme le gouvernement a déjà cédé pour ce qui est des règlements maritimes, il risque fort de céder de nouveau.

Comme l'a dit Geoff Meggs, rédacteur du *Fisherman* en Colombie-Britannique: «Si nous avons perdu notre droit de transformer notre propre poisson, comment pouvons-nous exiger que ce soit les Canadiens qui pêchent ce poisson?»

Le 21 mars 1988, l'ancienne ministre du Commerce extérieur a dit à la Chambre que le saumon et le hareng pêchés au large des côtes du Pacifique devront être débarqués au Canada pour la déclaration exacte des prises, l'inspection, le tri et le contrôle de la qualité. Le gouvernement déclarera-t-il sans équivoque aujourd'hui qu'il a l'intention de respecter cet engagement?

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, le député d'en face sait que les pêcheurs américains de l'Alaska se plaignaient de ce que les usines de transformation canadiennes achetaient de grosses quantités de saumon et de hareng de l'Alaska, alors que les américaines ne pouvaient pas obtenir de saumon ni de hareng du Canada non transformés. Les Américains ont porté l'affaire devant le GATT qui a décrété sans ambages que les restrictions canadiennes sur les exportations de saumons rose et sockeye du Pacifique allaient à l'encontre des règlements commerciaux internationaux.

En mars 1988, le gouvernement a annoncé qu'il supprimerait les restrictions sur les exportations contestées par le GATT et qu'il allait du même coup introduire de nouveaux règlements conformes au GATT pour s'assurer que le saumon et le hareng capturés au large de la côte du Pacifique continuent à être débarqués au Canada et éviter que nos programmes de conservation et de gestion des ressources halieutiques, qui sont appréciés, ne soient compromis.

Le gouvernement, en 1988, a entrepris un vaste processus de consultation, pour connaître l'opinion de l'industrie au sujet de la définition d'exigences de débarquement acceptables pour le GATT et permettant de maintenir le programme de conservation et de gestion du hareng et du saumon du Pacifique. Un comité consultatif du secteur des pêches a été créé et, en septembre 1988, il a présenté une série de recommandations.

Ces recommandations ont fait l'objet d'un examen et d'une analyse, notamment par des spécialistes du GATT indépendants, pour être sûrs que le système proposé soit conforme aux exigences du GATT. La réponse ayant été oui, le système mis au point par le secteur et les spécialistes du GATT indépendants a été discuté avec les États-Unis et fait maintenant l'objet de la modification du règlement.

Pendant toute l'affaire, le gouvernement a maintenu sa position qui était que le Canada se conformerait aux obligations que lui impose le GATT tout en protégeant les intérêts vitaux des pêches de la côte ouest, au moyen d'un règlement acceptable pour le GATT.

Le règlement qui exige que le hareng et le saumon du Pacifique soit débarqués à certains points a été entièrement revu par le secteur des pêches et la province de Colombie-Britannique et il a leur appui. Le gouvernement a agi très rapidement pour mettre en application le nouveau règlement et tout devrait être terminé le 26 avril 1989.

En ce qui concerne le prélèvement des oeufs de hareng du Pacifique, le gouvernement est résolu à faire en sorte que cette activité se déroule au Canada, au moyen de mesures acceptables pour le GATT. Diverses mesures possibles sont actuellement étudiées avec le secteur.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 27.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 21 avril 1989

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE FINANCEMENT DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES—LES AUTOCHTONES

M. Robert Nault (Kenora–Rainy River) propose:

Que la Chambre reconnaisse que la politique arbitraire et misanthropique du gouvernement consistant à plafonner unilatéralement le financement futur de l'enseignement postsecondaire pour les peuples autochtones sape gravement le droit et les efforts de ces peuples relatifs à l'accroissement de leur capacité d'apporter des améliorations significatives et durables à leur condition économique et sociale et l'affermissement de leur indépendance, ce qui les condamne à des conditions de vie inacceptables et les contraint à des mesures désespérées; et

Que la Chambre exhorte le gouvernement à abandonner son projet de plafonner ce financement et prenne des mesures pour établir des consultations bilatérales efficaces à ce sujet et sur d'autres questions vitales pour l'amélioration de la vie de ces peuples autochtones et pour la suppression de la discrimination dont ils font l'objet.

—Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur l'aide à l'enseignement postsecondaire des autochtones. Il me déplaît, toutefois, que nous soyons obligés de débattre une question pareille. L'indifférence du gouvernement à l'égard des Premières nations du Canada et son incompréhension des problèmes auxquels elles font face sont inqualifiables.

L'ancien gouvernement libéral avait accordé des subventions à l'Assemblée des Premières nations pour qu'elle puisse mener une étude sérieuse et approfondie de l'enseignement offert aux autochtones. Le présent gouvernement a respecté l'engagement du gouvernement libéral précédent en versant les fonds nécessaires à cette étude, qui vient de se terminer et qui a coûté six millions de dollars.

Ce que je n'arrive pas à comprendre dans toute cette histoire, c'est que le gouvernement, lui qui se dit si préoccupé par les dépenses, n'a tenu aucun compte des résultats de cette étude. Les fonctionnaires du ministre ont entrepris leur propre examen des lignes directrices E–12 en sachant fort bien que l'APN effectuait une étude similaire. Le gouvernement ne fait–il pas confiance aux peuples autochtones du Canada pour concevoir une politique qui bénéficierait non seulement aux autochtones, mais également au gouvernement?

Tous les membres de mon parti sont fermement convaincus que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Cadieux) s'est fait duper par les fonctionnaires de son propre ministère. La politique adoptée par le gouvernement libéral en 1972 préconisait le contrôle de l'enseignement aux autochtones par les autochtones, ce qui aurait permis aux collectivités autochtones d'assumer la responsabilité de leur programme d'enseignement. Cette politique avait été élaborée après que le sous–comité de l'enseignement autochtone eut entendu en 1971 les représentants de la Fraternité des Indiens du Canada, qu'on appelle désormais l'Assemblée des premières nations. La FIC avait rédigé un énoncé de principe qui avait amené le gouvernement fédéral à adopter la politique de 1972. C'est à cela qu'aboutit la consultation. Un gouvernement fait preuve de leadership quand il consulte les personnes qui seront les plus touchées par une politique qu'il s'apprête à adopter.

De nombreux députés se souviennent sans doute du rapport Penner sur l'autonomie gouvernementale des Indiens, déposé à la Chambre en novembre 1983. Je n'ai pas besoin de leur rappeler que ce rapport a reçu l'appui unanime des trois partis. Le rapport Penner a établi que l'instruction est un problème critique. Les témoins qui ont comparu devant le sous–comité sur l'autonomie politique des Indiens ont déclaré maintes et maintes fois que les Premières nations doivent être maîtres de leur législation et de leurs politiques pour assurer la survie et le développememt des collectivités indiennes.

Au dernier chapitre du rapport Penner, il est dit:

Le Comité est fermement convaincu qu'il importerait de faire subir à la politique fédérale un changement important d'orientation. Le gouvernement fédéral doit chercher à établir de nouveaux liens qui permettront aux Indiens de sortir du cercle vicieux de la dépendance, de la pauvreté et du désespoir dont ils sont actuellement prisonniers.

Le comité ne mâche pas ses mots. De toute évidence, ce n'est pas une déclaration que le gouvernement comprend. S'il comprenait vraiment ce que signifie l'établissement de nouveaux liens il aurait pris le temps de bien consulter les Premières nations au sujet des modifications apportées au lignes directrices E–12. Il aurait pu éviter la réaction de mécontentement suscitée par ce nouveau programme applicable aux autochtones dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. S'il avait pris le temps de tenir des négociations bilatérales, de nom-

breux étudiants ne seraient pas en train de risquer leur vie en jeûnant.

• (1010)

Les deux parties d'opposition à la Chambre ont soulevé cette question au moins quinze fois depuis quatorze jours que nous siégons. Le ministre prétend avoir écouté les autochtones du Canada à ce sujet. S'il les avait véritablement écoutés, ce débat n'aurait absolument pas été nécessaire.

Le gouvernement ne comprend pas que pour les autochtones, les études postsecondaires représentent la clé de l'autodétermination et de l'autosuffisance économique. Pourtant, le premier ministre (M. Mulroney) et les membres de son Cabinet ne cessent de répéter que l'avenir du pays dépend du développement économique. Il semble y avoir là une contradiction. La position du gouvernement change-t-elle selon qu'il s'agit d'autochtones ou non?

La politique en question est non seulement restrictive, mais également rétrograde. En plafonnant les crédits accordés à l'enseignement postsecondaire pour les autochtones à 130 millions de dollars cette politique limitera le nombre d'étudiants autochtones pouvant s'inscrire dans des établissements d'enseignement postsecondaire. Elle est rétrograde, car elle réduit à néant toutes les réalisations des Premières nations dans le domaine de l'enseignement depuis 1971.

Les modifications apportées à cette politique limiteront le développement des Premières nations du pays et condamneront bon nombre des intéressés à dépendre financièrement toute leur vie du gouvernement. Sans le gouvernement actuel, les Premières nations ne parviendront ni à l'autonomie politique ni à l'autonomie économique. Fondamentalement, le gouvernement étouffe les aspirations de nombreux jeunes autochtones.

Je représente 46 collectivités autochtones dans ma circonscription. Bon nombre d'entre elles élaborent à l'heure actuelle des projets de développement économique extrêmement utiles qui permettront d'assurer leur autonomie économique dans les années à venir. Les emplois sont créés pour les membres de la collectivité. Les intéressés dépendent moins de l'aide sociale et abusent moins de l'alcool et des drogues. Les résultats en question sont, en général, le fait de gens qui ont pu poursuivre des études postsecondaires et qui retournent dans leurs collectivités avec les compétences et les connaissances voulues pour appliquer les programmes en question.

Il est bien connu que le taux de chômage chez les Indiens varie de 80 à 95 p. 100. On sait aussi que beaucoup d'Indiens ne travaillent pas le nombre minimal de semaines pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. Les modifications proposées à la Loi sur l'assurance-chômage ne feront qu'empirer la situation des Indiens des Premières nations. Comme résultat, beaucoup d'entre eux vivent de prestations sociales. L'an passé, le gouvernement a donné aux Indiens quelque 316 millions de dollars en aide sociale. Ces paiements dépasseront les 400 millions de dollars l'année prochaine à la suite des modifications au financement de l'enseignement postsecondaire pour les autochtones et des amendements à la Loi sur l'assurance-chômage.

Si le gouvernement voulait vraiment réduire le déficit, il reviendrait sur sa décision de plafonner les fonds d'enseignement postsecondaire destinés aux autochtones. Il n'imposerait pas de limite sur le nombre d'étudiants autochtones qui s'inscrivent dans des institutions postsecondaires et, dans très peu de temps, il constaterait une diminution considérable de l'aide sociale versée aux Indiens.

Le programme d'aide à l'enseignement postsecondaire des autochtones a connu beaucoup de succès. Sur dix diplômés autochtones d'institutions postsecondaires, neuf ont un emploi. Pour la gouverne des députés de l'autre côté qui ne sont pas très ferrés en sciences économiques, cela veut dire que 90 p. 100 d'entre eux travaillent. J'entends encore le premier ministre parler d'emplois au cours de la campagne électorale de 1984. Le premier ministre et ses collègues devraient comprendre cela.

Chez les Indiens et les Inuit, des avocats, des médecins, des infirmières, des enseignants et des gestionnaires—pour n'en nommer que quelques-uns—ont complété leurs études avec succès grâce à l'enseignement postsecondaire. Ceux qui ont préféré ne pas retourner dans les réserves payent des impôts au fisc, concept que le premier ministre et ses collègues comprennent, j'en suis convaincu.

Nos autochtones veulent faire leur contribution à la société. Ils ne veulent pas de charité du gouvernement, et ils ne tiennent certainement pas à dépendre du gouvernement du berceau à la tombe.

J'ai écouté attentivement les observations des Indiens au sujet de la question à l'étude. Le ministre, lui, n'a pas été aussi attentif, contrairement à ce qu'il pense manifestement de lui-même. Certes, le ministre a rencontré les chefs des Premières nations, et il leur a dit qu'il prônait l'approche bilatérale, qu'il écouterait leurs points de vue. Toutefois, je ne pense pas que le ministre ait bien saisi l'enjeu. Si lui et ses hauts fonctionnaires avaient bien voulu consulter les autochtones dès le début, nous ne serions pas là aujourd'hui à débattre d'un problème qui est devenu très grave.

Cette fois encore, le ministre va nous dire qu'il a consulté les intéressés. Je n'ai encore rencontré aucun autochtone qui appuie les restrictions et les modifications apportées au financement de l'enseignement postsecondaire. Aucun.

J'ai au contraire reçu bien au-delà de 1 500 pétitions de collectivités autochtones, et plus de 100 lettres de divers groupes et associations autochtones, qui sont tous de ma circonscription. Je suis prêt à parier que le bureau du ministre a été inondé de lettres et de pétitions d'opposition à ces changements dans l'aide à l'enseignement postsecondaire. Comment le ministre et le gouvernement peuvent-ils dire alors qu'ils ont consulté les autochtones?

Le gouvernement ne sait pas ordonner ses priorités. Comparons par exemple ce qu'il en coûte ou bien pour faire instruire un jeune étudiant autochtone dans un collège ou une université, ou bien pour le faire vivre de l'aide sociale. Aux prix d'aujourd'hui, un jeune autochtone peut obtenir une bonne éducation, une éducation solide, pour environ 35 000$. Une fois qu'il a son diplôme en main, ce jeune étudiant autochtone se trouve un emploi et subvient à ses propres besoins.

Voyons maintenant ce qu'il en coûterait au gouvernement pour assurer la subsistance de ce même étudiant par le truchement de l'aide sociale. Si le gouvernement devait faire vivre l'étudiant pour le restant de ses jours, et que celui-ci ne se marie pas, les contribuables devraient payer près de 300 000$. Imaginer ce que ce serait s'il se mariait et avait trois ou quatre enfants. Où est la logique dans tout cela?

Lorsqu'il s'agit de payer les frais de détention des jeunes autochtones, le gouvernement a toujours de l'argent. Il a assez aussi pour ceux qui reçoivent de l'aide sociale toute leur vie et qui ne s'en sortent jamais.

Le gouvernement a sous-estimé la force des peuples autochtones du Canada. Il y a eu des manifestations devant les bureaux des Affaires indiennes de tout le pays, et plusieurs autochtones ont été appréhendés. Les Premières nations sont également venues protester sur la colline du Parlement, et des étudiants autochtones déçus de la nouvelle politique du gouvernement ont fait la grève de la faim. Les Premières nations continuent de s'opposer à la politique du gouvernement sur l'enseignement postsecondaire pour les autochtones, et les partis d'opposition feront de même. Nous n'aurons point de cesse que le ministre des Affaires indiennes consente à des négaciations bilatérales sérieuses, sans date limite ni restrictions, avec les chefs de file des autochtones.

Le ministre des Affaires indiennes ne perdra pas la face s'il admet avoir fait une erreur. De fait, s'il ne cédait que sur la tenue de négociations bilatérales sans la contrainte d'une échéance, il serait respecté et admiré pour s'être engagé vis-à-vis des peuples indiens du Canada. Si le ministre n'intervient pas rapidement dans cette affaire, j'ai peur qu'il ne perde tout crédit auprès de ceux dont il a la charge. Le premier ministre n'aurait alors pas d'autre choix que de le démettre de ses fonctions.

Les positions des Premières nations sur l'enseignement postsecondaire des autochtones gagnent des appuis. Un grand nombre de Canadiens non indiens, qui ont pu examiner sérieusement les deux côtés de la question, en sont venus à comprendre et à appuyer la lutte que mènent les Premières nations contre les modifications restrictives et rétrogrades.

Les dirigeants et étudiants autochtones ont reçu l'encouragement de la Fédération canadienne des étudiants, de professeurs d'université, d'enseignants, de syndicats, d'Églises, de coalitions pour la justice sociale et de notre propre commissaire aux droits de la personne. Comment le gouvernement peut-il fermer plus longtemps les yeux sur l'importance de la question? Comment le gouvernement peut-il apporter des changements à une politique sans consulter comme il se doit? Il est temps que le gouvernement honore l'engagement qu'il a pris de négocier avec les chefs et les étudiants autochtones. Il est temps que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien fasse la paix avec les autochtones et qu'il négocie de bonne foi sans limite de temps.

• (1020)

Je souhaite sincèrement que le gouvernement, et particulièrement le ministre qui est présent aujourd'hui,

prête attention à ce que je viens de dire et à ce que diront d'autres députés après moi.

L'avenir des jeunes des Premières nations du Canada est entre les mains du gouvernement. Espérons que le gouvernement n'anéantira pas leurs espoirs et leurs aspirations, mais qu'il leur offrira une certaine sécurité pour l'avenir et qu'il leur permettra de faire des rêves et d'avoir des ambitions.

Mme Dobbie: Monsieur le Président, le député peut-il me dire pourquoi, d'après lui, 130 millions de dollars ne suffiront pas à financer l'éducation des étudiants qui ont besoin d'aide pour l'enseignement postsecondaire au cours de l'année qui vient? Pourquoi pense-t-il que 130 millions de dollars ne permettront pas de répondre aux besoins dans ce domaine? Si le député a une preuve que c'est insuffisant, peut-il nous dire d'où il tire ses chiffres? D'après nos prévisions, cette somme d'argent suffit à répondre aux besoins de tous les Indiens qui voudront faire des études de niveau postsecondaire durant l'année.

M. Nault: Monsieur le Président, je remercie la députée pour sa question. Je suis heureux qu'elle ait posé cette question parce que c'est ce que j'espérais.

Il doit être évident que le gouvernement n'a pas consulté les collectivités autochtones au sujet de cette nouvelle politique, sinon il ne devrait pas poser ce genre de question. J'en parle avec des dirigeants autochtones depuis quelques semaines. On leur a posé la question très succinctement. Il n'y aura pas assez d'argent pour payer pour les générations futures de membres des premières nations. Il est évident que ces gens n'auront pas accès au système parce qu'ils ne seront pas admissibles, d'après la politique du gouvernement.

M. Bouchard (Roberval): Combien?

M. Nault: Je signale au député que durant les prochaines semaines, en ma qualité de membre du Comité permanent des affaires autochtones, je poserai la question au ministre, je lui demanderai où il va puiser ses chiffres, Les renseignements semblent contradictoires. Celui qui connaît toutes les statistiques nous dira bientôt où il les a trouvées, et nous nous ferons un plaisir de lui communiquer les nôtres.

Mme Dobbie: Monsieur le Président, le député n'a pas répondu à la question. Il semble fonder ses évaluations sur de vagues idées sans fondement.

Une voix: Où avez-vous pris vos statistiques?

Mme Dobbie: Je demande au député de répondre à la question et de nous dire pourquoi, à son avis, 130 millions de dollars ne suffisent pas à répondre aux besoins des étudiants indiens de niveau postsecondaire pour l'année qui vient. Peut-il répondre à cette question?

M. Nault: Monsieur le Président, je vais y répondre plus en détail. Hier soir, j'ai rencontré une étudiante autochtone qui n'a pas pu poursuivre ses études ce semestre-ci parce qu'elle n'a pas obtenu de bourse du ministère des Affaires indiennes. Elle est sûre qu'elle ne pourra pas retourner aux études l'an prochain parce qu'elle n'arrivera pas à avoir une bourse.

Je me ferais un plaisir de donner au député le nom de l'étudiante en question, car elle vit dans la circonscription d'un député d'en face. En tant que membre de la Tribu des Gens-du-Sang, elle peut vous dire qu'il n'y a pas assez de fonds consacrés au programme pour permettre aux siens d'aller à l'université l'an prochain.

M. Allmand: Monsieur le Président, le député peut-il expliquer à la députée d'en face qui vient de poser la question que les fonds alloués ne sont pas suffisants en raison, d'une part, de l'augmentation de la population autochtone totale et du nombre d'Indiens qui veulent faire des études universitaires et, d'autre part, du projet de loi C-31 adopté il y a quelques années. Pourrait-il lui expliquer cela et, aussi, que si le gouvernement annulait l'acquisition d'un sous-marin à propulsion nucléaire d'un milliard de dollars, il pourrait affecter très facilement tous les fonds nécessaires à l'enseignement postsecondaire.

M. Nault: Nous serons tous en faveur de cette solution, monsieur le Président, et je remercie le député de sa déclaration.

Premièrement, le gouvernement semble avoir oublié ce qui se passe dans la collectivité autochtone. Ces dernières années, il y a eu dans cette collectivité, tout comme ailleurs, une explosion démographique qui a entraîné un grand besoin de fonds pour l'éducation des autochtones; selon les députés d'en face, ces fonds s'élèvent au montant phénoménal de 130 millions de dollars. Or, des représentants de la collectivité autochtone m'ont dit ces derniers jours que cette explosion démographique est terminée. Le taux de natalité s'est stabilisé, tout comme dans la collectivité non autochtone. Les fonds dont on a besoin atteindront très rapidement un sommet, puis diminueront dans les années à venir. Nous en sommes presque arrivés au point où nous avons de ces fonds pour que la nouvelle génération puisse entrer dans les universités et les collèges. Or, au cours des années à venir, la demande commencera à se stabiliser. Ce n'est

donc pas le moment, compte tenu de la croissance démographique que connaît la collectivité autochtone, de restreindre les fonds qui lui sont affectés. C'est plutôt le moment d'injecter des fonds dans le programme pour que les enfants autochtones puissent fréquenter les collèges et les universités afin de s'instruire et d'aider leurs concitoyens.

Si le ministre et son parti avaient consulté la collectivité autochtone ou s'ils s'étaient rendus dans une seule réserve, ils auraient entendu exactement les mêmes propos. J'aimerais beaucoup les amener avec moi à Kenora—Rainy River et dans une des réserves du Nord pour qu'ils voient la population. En effet, la majeure partie de la population des réserves du Nord se compose de jeunes enfants. Mais cette croissance démographique s'arrêtera bientôt. Ce n'est donc pas le moment de réduire les fonds consacrés à l'enseignement postsecondaire.

Mme Dobbie: Monsieur le Président, le député pourrait-il préciser ce qu'il entend par le terme «plafond», étant donné que le budget a été augmenté de 10 p. 100 ces deux dernières années et qu'il continuera de s'accroître en fonction des besoins de la population autochtone? Je demande cette précision parce que le budget du programme n'est pas plafonné.

M. Nault: Monsieur le Président, j'éprouve ici une certaine difficulté parce que la députée ne sait même pas ce que signifie le mot «plafond». Établir un plafond, signifie que vous fixez une limite supérieure qui ne peut pas être dépassée. La députée dit que les fonds ont été augmentés de 10 p. 100 depuis deux ans. . .

Mme Dobbie: Chaque année, 10 p. 100 par année.

M. Nault: Chaque année? Est-ce que cela signifie que les montants sont suffisants? Est-ce que cela signifie que 10 p. 100 d'augmentation suffisent en dépit de l'explosion démographique au sein de la population autochtone? Que se passe-t-il si cette population s'accroît de 20 p. 100 et que le nombre d'enfants autochtones qui fréquentent le collège et l'université augmente de 20 p. 100? Une augmentation de 10 p. 100 suffit-elle? Nous soutenons qu'il n'est pas nécessaire de limiter les fonds. Il faut plutôt évaluer régulièrement. . .

M. Cadieux: C'est exactement ce que j'ai dit.

M. Nault: Si vous avez besoin de plus d'argent, obtenez-le du Conseil du Trésor. Pourquoi limitez-vous les fonds?

Mme Dobbie: Il n'y a pas de limite.

M. Nault: Il y a indéniablement une limite.

M. Cadieux: Non.

M. Nault: Si la limite a été imposée parce que le gouvernement a décidé que 130 millions de dollars est tout ce que les étudiants autochtones obtiendraient au cours de la prochaine année. . .

M. Cadieux: Non.

M. Nault: Si le député croyait qu'il n'existait pas de plafond, pourquoi a-t-on réservé seulement 130 millions de dollars? Pourquoi ne pas dire que c'est un montant de départ et que s'il faut 150 millions, le gouvernement les débloquera?

M. le vice-président: La période réservée aux questions et commentaires est terminée. Reprise du débat.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le ministre d'avoir accepté d'intervertir l'ordre des interventions aujourd'hui. Ça pourrait nous être mutuellement bénéfique. Je me réjouis de pouvoir intervenir dès maintenant, en partie parce que je voulais que le ministre ait la possibilité de répliquer aux questions que vient de soulever l'orateur qui a lancé le débat pour le Parti libéral et que je soulèverai moi-même.

Cela dit, je tiens à souligner que nous tenons aujourd'hui ce débat à la Chambre des communes non pas surtout, à mon avis, parce que des députés du côté ministériel à la Chambre ont décidé de façon abstraite, au nom de l'équité, que nous devrions discuter de la condition des autochtones au Canada, mais plus précisément à cause de la condition de l'enseignement de niveau postsecondaire offert aux autochtones canadiens. Il est essentiel que les parlementaires comprennent bien que nous tenons le présent débat parce qu'il y a 31 jours, de jeunes autochtones ont décidé d'entreprendre une forme de protestation qu'ils estimaient nécessaire, je le dis à regret en pensant à la réalité humaine de notre pays, pour amener le Parlement du Canada à tenir un débat sérieux sur leur condition. Je suis convaincu que nous tenons ce débat parce que quelques jeunes Canadiens d'origine autochtone à Thunder Bay ont décidé, pour parler carrément, de faire un éclat. Je suis convaincu que c'est pour ça que nous tenons ce débat.

• (1030)

Ils l'ont fait parce qu'ils ont senti que, dans une politique instaurée il y a deux ans et dans une certaine mesure finalisée au mois de mars de cette année, le gouvernement s'est donné comme objectif ultime, si le programme était adopté, de ne pas accroître les chances pour les jeunes autochtones canadiens de faire des études, chances qui avaient augmenté ces dernières années. Bref, cette politique, au lieu de viser à assurer une plus grande égalité va mener à plus d'inégalité. Les jeunes autochto-

nes ont eu raison d'entreprendre leur campagne de protestation. Nous avons raison de tenir ce débat aujourd'hui. J'espère que le gouvernement prendra la décision qui s'impose et fera volte-face.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Comme je l'ai déjà dit, quand on examine la campagne de protestation entamée il y a 31 jours, beaucoup de Canadiens seraient excusables de penser qu'elle porte sur un obscur règlement ou ensemble de règlements du gouvernement, connu sous l'appellation de lignes directrices E-12, émanant d'un secteur de la bureaucratie fédérale.

Comme nous le savons, ce n'est pas le cas. L'enjeu de ce débat sur l'enseignement postsecondaire est très important. En fait, comme les autochtones du Canada le comprennent bien et comme une partie des syndicats, des universitaires et des députés commencent enfin à le comprendre, nous sommes en train de décider si nous allons perpétuer l'inégalité qui existe au Canada en ce qui concerne les autochtones ou si nous allons opter pour l'égalité. C'est ça l'enjeu de ce débat.

J'aimerais qu'on voie la situation de cette façon. Nous, les Canadiens n'appartenant pas à la communauté autochtone, sommes fiers de nos institutions démocratiques. Nous enseignons à nos enfants que le Canada est un pays juste et bon, que ce soit en raison de notre Parlement, de notre système judiciaire, de notre système fédéral, de nos droits et libertés, de notre liberté d'être ce que nous voulons être. Il y a évidemment des imperfections que nous nous efforçons tous constamment de faire disparaître une à une, ou du moins c'est ce que nous visons en tant que députés de l'opposition. La réalité que la plupart d'entre nous vivons fait l'envie d'une bonne partie des gens de la planète.

Si, de façon générale, nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli, y a-t-il un Canadien qui puisse être fier de la réalité autochtone au Canada? Je sais que cette réalité est décrite en termes clairs et lucides dans un des documents les plus émouvants à être publiés, du moins au cours de ma carrière politique. Aucun article du rapport du commissaire aux droits de la personne, qui vient d'être déposé il y a environ deux semaines, n'a été mis en oeuvre. C'est pourtant un document qui devrait être lu dans toutes les écoles du Canada.

La semaine dernière, le commissaire aux droits de la personne a donné son évaluation de la situation des droits de la personne dans les différents aspects de l'existence des autochtones du Canada. D'un bout à l'autre de cette évaluation, les constats défilent comme sur un bulletin scolaire. D'après le commissaire aux droits de la personne, dans la très vaste majorité des activités humaines, le sort fait aux autochtones dénote une profonde injustice. C'est une existence dont nous n'avons pas de quoi être fiers à la Chambre ou ailleurs au Canada et qui commande d'emblée une intervention urgente pour remédier à ces injustices.

Le commissaire a déclaré que la grande promesse d'égalité des chances contrastait brutalement avec les conditions de vie actuelles de bien des autochtones. Il a passé en revue chaque aspect de la vie humaine. Il rappelle notamment qu'une petite Indienne née en 1980 vivra près de sept années de moins que sa copine d'école. Le chômage, l'exception pour la plupart des Canadiens, est la norme chez les autochtones. Imaginons un enfant non autochtone qui grandirait à Toronto ou à Winnipeg en sachant que le taux de chômage dans ces villes varie de 60 à 90 p. 100. Une révolution éclaterait si pareille situation existait dans nos centres urbains. Mais c'est la réalité quotidienne des autochtones.

Abstraction faite de l'emploi et du droit de travailler, qu'en est-il du revenu des autochtones? Un Indien qui a suffisamment de chance pour se trouver du travail sur la réserve, gagnera environ 54 p. 100 du revenu moyen de la population en général, soit à peine plus de la moitié. A l'extérieur des réserves, comme le commissaire aux droits de la personne l'a fait remarquer, les autochtones canadiens sont sous-représentés dans presque tous les secteurs de l'économie canadienne. Est-ce surprenant si nombre d'entre eux sont assistés sociaux et finissent par échouer en prison? Il se trouve que 55 p. 100 de la population des réserves recevra un jour ou l'autre une forme d'assistance sociale.

Comme le disait le commissaire aux droits de la personne: «au Canada, un jeune Indien est beaucoup plus susceptible d'être envoyé en prison que de terminer ses études universitaires». Je serais surpris que l'on dise quelque chose de semblable d'une population d'une autre partie du monde. Je rappelle aux députés que ce sont là les autochtones de ce pays. Il y a un certain mythe au sujet des deux peuples fondateurs. Lorsque le pays s'est développé ont s'est mis à dire que les Anglais et les Français étaient les deux peuples fondateurs. C'est, en soi, une preuve de racisme. Les peuples fondateurs de ce pays sont les autochtones, et ce sont eux qui sont les plus

injustement traités. Si vous regardez ce que signifient ces statistiques sur les possibilités d'emploi, sur le revenu, sur la population des prisons et sur les assistés sociaux, vous vous rendrez compte du sort lamentable réservé à notre collectivité autochtone. Il y a une exception à cela et c'est celle dont nous parlons aujourd'hui. Jusqu'à tout récemment, les jeunes Canadiens autochtones avaient accès à l'enseignement.

• (1040)

[*Français*]

Monsieur le Président, en 1960 seulement 60 autochtones étaient inscrits dans les universités canadiennes et seulement 3,4 p. 100 des étudiants autochtones finissaient leur secondaire. A cette époque, les jeunes autochtones étaient retirés de leur foyer et envoyés à des écoles–résidences dans des communautés éloignées. Ces enfants devaient s'adapter à un nouvel environnement scolaire et à une langue et à une culture étrangères. Les enfants devaient apprendre dans de telles conditions.

Monsieur le Président, ce n'est pas une surprise que cette approche ait été un échec. Le gouvernement commença finalement à faire ce que nous prenons maintenant pour acquis. Il construisit des écoles dans les communautés autochtones. Il mit fin à la pratique de punir les jeunes enfants autochtones alors qu'ils parlaient leur langue maternelle en classe.

Aujourd'hui, nous voyons enfin de jeunes enseignants autochtones formés à l'université et qui reviennent dans leur village natal et enseignent à la génération montante. Et cela marche, monsieur le Président!

La nouvelle génération d'enseignants autochtones participe maintenant à l'élaboration de *curricula*, aux études de langues, et servent de modèles à leurs étudiants.

Aujourd'hui, il y a dix fois plus d'étudiants qui terminent leurs études secondaires qu'en 1960.

[*Traduction*]

De 1960 à 1987, tout étudiant autochtone qualifié pouvait se prévaloir de l'aide postsecondaire offerte par le gouvernement fédéral. Cette période a été marquée par de véritables progrès. Nous pourrions dire que le programme, conçu pour répondre aux besoins des autochtones, était non limitatif, selon une formule à la mode. Enfin, au cours de cette période, le gouvernement avait dit que le Trésor mettrait des fonds à la disposition de tout étudiant désireux de poursuivre ses études. Tant que le besoin allait se faire sentir, l'argent ne serait pas un problème. Le programme a ses lacunes, comme les autochtones et des analystes de l'extérieur l'ont signalé au gouvernement. Ce qui compte, toutefois, c'est que le programme fonctionnait bien: à preuve, environ 15 000 étudiants autochtones fréquentent les universités et collèges canadiens, et leur nombre augmente chaque année.

Même à cela, il faut savoir que seulement 4 p. 100 de la population autochtone fréquente les institutions postsecondaires et universitaires, comparativement à la moyenne nationale de 27 p. 100. Le programme était un pas dans la bonne direction. Les autochtones étaient satisfaits et ils entrevoyaient l'avenir avec confiance.

Malheureusement, le programme fonctionnait si bien il y a deux ans que le gouvernement a décidé d'intervenir. Comme les autochtones commençaient enfin à se prévaloir du programme, le gouvernement a décidé de leur couper les vivres. Le ministère des Affaires indiennes a imposé un budget annuel fixe et un système de priorité qui a fait chuter le nombre d'inscriptions. La dernière série de changements, notamment un plafonnement du financement du programme, a été annoncée en mars et est entrée en vigueur ce mois–ci. Les étudiants et les adultes autochtones ont craint que cette mesure ne représente un grave recul pour eux. Ils avaient raison. Nous ferons tout ce que nous pourrons pour que le gouvernement revienne sur sa décision.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Dans ce contexte, le ministre dit, depuis 24 heures, qu'il n'y a pas de plafonnement. Il sait que la formulation est pour le moins ambiguë. Il sait aussi—sa correspondance le prouve—que l'objectif était de limiter les dépenses et je le dis en pesant bien mes mots. Dans une lettre qu'il a envoyée cette année aux chefs et aux conseils, il a dit, en effet: «Le temps est venu de réévaluer le programme en profondeur pour voir comment il pourrait produire un plus grand nombre de diplômés avec un budget qui ne continuerait pas d'augmenter au même rythme qu'au cours des dix dernières années». Ce sont ses propres mots. Il a dit que le budget ne pourrait pas continuer à augmenter au même rythme que durant les dix dernières années. Il a tort, selon nous. Nous espérons, au contraire, que le budget continuera de doubler, si nécessaire, aussi longtemps qu'il le faudra et tant que les étudiants voudront en profiter.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Voilà la question. Si le ministre est prêt à déclarer que le gouvernement renonce à la politique énoncée dans cette lettre et que les fonds nécessaires seront offerts sans réserve, alors nous appuierons ce changement et nous le ferons publiquement.

C'est contre cette lettre écrite non pas l'an dernier, mais le mois dernier par le ministre que les jeunes étudiants et les autochtones en général ont réagi. Les Canadiens qui ont le sens de la justice et qui luttent pour l'égalité ont réagi eux aussi.

Le gouvernement justifiait son attitude en disant qu'il espérait ainsi épargner de l'argent et il citait des chiffres à l'appui. Des chiffres, j'en ai moi aussi.

Une année d'enseignement postsecondaire assurée à un étudiant autochtone coûte en moyenne 7 200$. La formation d'un infirmier ou d'une infirmière coûte 14 000$, ce qui lui permet d'oeuvrer dans la collectivité nationale en gagnant sa vie au lieu d'être à sa charge pour le reste de ses jours. Cette promotion morale et économique constitue une amélioration sans bornes par rapport à une vie de délits et de bien-être social. Puisque le gouvernement est si obsédé par la réduction de ses dépenses, puisqu'il semble dirigé par des comptables plutôt que par des êtres humains désireux d'améliorer le sort de nos concitoyens, je lui réponds qu'il est beaucoup plus logique de consacrer de l'argent à l'éducation qu'à la construction des prisons. Il est plus logique de former les Canadiens autochtones que de les laisser croupir au bien-être social. Il est plus intelligent de traiter comme on traite les blancs les Canadiens autochtones, qui ont autant de droits qu'eux à la dignité par la réalisation de leurs potentialités. Dès qu'on aura compris cela, on trouvera l'argent.

M. Thacker: Quel hypocrite!

M. Broadbent: Le député me traite d'hyprocrite. Alors qu'il prenne la parole pour le démontrer.

M. Thacker: Je vais le faire. Il n'a qu'à me laisser la parole.

M. Broadbent: On me signale qu'il me reste à peine quelques minutes de temps de parole. En terminant je voudrais dire deux choses.

La première, c'est qu'il ne faut pas imposer de plafond alors que les Canadiens autochtones ont vraiment besoin de programmes d'éducation. Il y a longtemps à notre avis qu'on aurait dû les leur fournir. C'est nous, les autres, qui payons cela. Quant à eux ils ont déjà payé indirectement par l'apport inappréciable qu'ils ont fait à la société canadienne. Quoi qu'il en soit, notre appartenance au Parlement canadien nous fait un devoir de prévoir des crédits à cette fin.

Ensuite et pour ce qui concerne la façon de procéder, nous croyons que les étudiants ont raison de demander, d'abord avec l'appui des chefs autochtones, que le ministre suspende ce programme pour la durée de la prochaine année scolaire. Gardez l'ancienne réglementation pour l'année prochaine. Négociez avec la collectivité autochtone au cours des prochains mois de nouveaux règlements ou de nouvelles propositions qui soient acceptables tant aux autochtones qu'au gouvernement fédéral. C'est une question de gros bon sens.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: J'en termine ici avec ce point. Un ancien député, M. Jim Manley, qui a longtemps été le critique de mon parti en matière d'affaires indiennes, a déjà employé une métaphore extraordinaire qui devrait tous nous faire réfléchir. C'était une histoire de canari. Voici comment Jim la racontait. Il disait que les mineurs emmènent un canari avec eux dans la mine et qu'ils observent ses réactions. Si le canari commence à faiblir, ils savent qu'ils vont aussi faiblir avant longtemps et que s'il meurt, ils vont mourir aussi. Je voudrais appliquer cette métaphore à la situation qui nous préoccupe ici.

• (1050)

Nous devrions considérer les autochtones comme notre canari à nous. S'ils souffrent, nous allons souffrir aussi. S'il sont maltraités, nous le serons aussi. Le véritable objectif ne devrait pas être de retenir le canari, mais bien de le libérer. La seule façon pour les autochtones d'être vraiment libres, c'est de produire, comme ils le font déjà, leurs propres chefs. Les programmes en place ont produit non pas des centaines, mais des milliers de nouveaux chefs autochtones sûrs d'eux-mêmes, compétents et dévoués. Nous devrions faire l'impossible pour encourager et non briser cette tendance. Nous devrions

prendre des mesures non pour étouffer, mais pour libérer le canari. Tant qu'il ne sera pas libre, nous ne pourrons pas nous considérer nous-mêmes comme un peuple vraiment libre.

M. Holtmann: Monsieur le Président, c'est avec intérêt que j'ai écouté le député d'Oshawa (M. Broadbent). Il a exprimé ici aujourd'hui la grande inquiétude—que nous sommes nombreux à partager à la Chambre, j'en suis sûr—que lui inspire la situation des autochtones de notre pays, dont un bon nombre habitent ma circonscription. Je vais les voir et m'entretenir avec eux très souvent.

Le député d'Oshawa a-t-il donné de fausses impressions ce matin pour essayer de se faire du capital politique avec la situation très difficile de certains autochtones? Il a fait savoir que son parti était maintenant le seul à avoir l'air de se préoccuper des autochtones. En fait, au cours de la trente-troisième législature, son parti n'a jamais demandé la tenue d'un débat spécial concernant les autochtones. Et voici qu'il pose aujourd'hui en champion des autochtones.

Permettez-moi de l'interroger sur sa déclaration. Comment peut-il dire que le budget est réduit alors qu'il a augmenté de 10 p. 100 par année? C'est un fait qu'il a oublié de mentionner ce matin.

En outre, comment peut-il dire cela alors que le budget total de l'enseignement postsecondaire autochtone a augmenté dans une proportion de 34 p. 100 par rapport à l'enseignement secondaire en général au cours des deux dernières années? Comment peut-il dire ici aux Canadiens que nous avons réduit ce budget, alors que ce n'est pas vrai? Compte tenu des faits, comment peut-il dire aux Canadiens que nous allons plafonner le budget de l'enseignement postsecondaire autochtone alors que le ministre a dit ici qu'il cherchait à l'accroître? Je veux des réponses, et les Canadiens aussi d'ailleurs.

M. Broadbent: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt cette question drôlement documentée. J'aimerais y répondre. Tout d'abord, je n'ai jamais dit que nous étions les seuls à nous intéresser à la question. En fait, j'ai pris la peine de dire qu'un programme avait été mis sur pied en 1960. Ce n'est pas nous qui étions au pouvoir. J'ai félicité le gouvernement de l'époque, certains députés qui sont encore ici faisaient partie des ministères de ce gouvernement. Je suis capable de tels gestes. Hier, par exemple, j'ai rendu publiquement hommage au ministre responsable de ce dossier, en qui je salue un homme qui fait preuve d'humanité dans l'exercice de ses fonctions actuelles ainsi que des fonctions qu'il assumait précédemment. Ce que dit la députée à ce sujet est totalement faux.

J'ai fait allusion à la question de plafonnement. Effectivement, j'ai employé ce language. Dans les rapports et les entretiens que j'ai eus avec le ministre ainsi que dans le document que je cite pour mémoire et que le ministre a rédigé—du moins, il l'a signé, il en est responsable—on dit qu'ils veulent un budget qui ne saurait continuer à augmenter au rythme de la dernière décennie. Il discerne nettement une tendance au plafonnement.

Le ministre nous fera part de ses observations. D'après les étudiants, et que je sache, il n'a pas nié le fait publiquement, il a refusé sans équivoque de dire que le budget ne sera pas limitatif. Quels que soient les besoins, on devrait y répondre non pas en réorganisant les priorités mais en les supprimant. Voilà notre position.

À cause du gouvernement actuel, ce n'est plus 10, 12, 20, 30 ni 40 étudiants qui ne peuvent accéder à l'instruction postsecondaire faute d'argent, mais des centaines. Telle est la réalité. Les fonds sont insuffisants. Il faut répondre aux besoins, débloquer des fonds, prévoir un budget qui ne soit pas limitatif. Tant que le besoin existera en matière d'enseignement, il faudra veiller à offrir les fonds nécessaires. Voilà ce que je réponds à la députée.

M. le vice-président: Il reste trois minutes à la période des questions et des commentaires. J'accorde une minute et demie à la ministre d'État chargée des Affaires indiennes et du Nord canadien et une minute et demie au député d'Oshawa.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, je regrette de ne pas avoir plus de temps pour poser des questions au député parce que ses commentaires sont tout à fait extraordinaires. Je voudrais lui demander s'il croit vraiment aux implications que contenait sa déclaration? Pour financer les programmes, le gouvernement n'a-t-il vraiment que deux solutions: le financement non limitatif et le plafonnement? Selon le député, les ministres auraient déclaré que les dépenses ne peuvent continuer d'augmenter au taux de croissance observé au cours de la dernière décennie. On pourrait croire en l'écoutant que cela représente une diminution quand en fait le taux de croissance de la dernière décennie a tellement gonflé le budget que les fonds qui y sont affectés ont augmenté trente fois. Est-ce nécessaire pour satisfaire aux besoins? Les observations du député m'apparaissent absolument invraisemblables.

Je voudrais lui demander, et hélas je sais que le temps presse, à quelles mesures figurant dans les nouvelles lignes directrices il s'oppose. Les nouvelles lignes directrices offrent au ministre l'occasion de présenter au Conseil du Trésor des demandes raisonnées et bien documentées. Pour la première fois, nous commencerons à recueillir les statistiques dont nous avons besoin. Les

Article 31 du Règlement

deux-tiers des subventions seront directement administrées par les bandes indiennes.

Grâce aux nouvelles lignes directrices, 80 p. 100 des étudiants subventionnés recevront en fait plus d'argent. Le député est-il en train d'insinuer que nous ne devrions pas appliquer ces lignes directrices, ce qui priverait 80 p. 100 des étudiants, dont un grand nombre vivent dans des quartiers de Vancouver et de Toronto où le coût du logement est élevé, d'une hausse de revenu? Je voudrais savoir si le député a bel et bien lu les lignes directrices. Les observations qu'il a faites aujourd'hui à la Chambre dénotent non seulement beaucoup de mauvaise foi mais également beaucoup d'ignorance. Son intervention n'est pas logique. Ayant commencé dans l'enseignement post-secondaire. . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre la députée. Le député d'Oshawa.

M. Broadbent: J'ai bien aimé la question de la ministre. Elle montre à quoi il faut nous attendre de la ministre dans l'exercice de ses fonctions ministérielles.

J'ai emprunté l'expression «non limitatif» au ministre. Ce que nous entendons par là, de notre côté de la Chambre, c'est que nous devons répondre aux besoins de tous les étudiants autochtones jusqu'au dernier. Nous disons que le langage que tient le ministre est absolument inacceptable. C'est le ministre qui a affirmé que le moment d'une réévaluation en profondeur était venu et que l'objectif était de ne pas laisser le budget grossir au même rythme que dans la dernière décennie.

J'ai entendu la question de la ministre. J'aimerais qu'elle écoute la réponse. Nous ne sommes pas d'accord là-dessus. Elle a raison. Nous croyons que le budget doit continuer de croître, si les besoins sont là.

• (1100)

Nous demandons seulement au ministre de reconnaître qu'il avait tort. . .

Mme Dobbie: Il n'avait pas tort.

M. Broadbent: Nous lui demandons de se rétracter et d'annoncer que le gouvernement répondra à tout besoin qui se manifestera. Il aura alors notre appui. Croyez-moi, le gouvernement se trompe dans ses priorités sur le plan humain, pas nous de notre côté de la Chambre.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LES PARTIS POLITIQUES

LE FINANCEMENT

M. Gilles Rocheleau (Hull): Monsieur le Président, je voudrais dénoncer vigoureusement en cette Chambre—comme l'a fait également le député conservateur de Mégantic—Compton—Stanstead (M. Gérin)—l'attitude inacceptable du gouvernement Mulroney de passer outre à la volonté de ses propres députés, en confiant l'épineuse question du financement des partis politiques à une commission d'enquête.

Il est bien évident, monsieur le Président, que le gouvernement Mulroney souffre une fois de plus d'incohérence dans cet important débat qui aurait nécessité l'implication de députés élus de tous les partis politiques, ceux et celles qui subissent l'absence d'une réglementation saine et ferme à ce sujet.

Je suis convaincu, monsieur le Président, que le gouvernement Mulroney cherche à reporter le dépôt d'un projet de loi qui avait pourtant été promis pour le début de son deuxième mandat.

Une autre belle promesse non respectée. . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé. L'honorable député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboine (M. Wilson) a la parole.

* * *

[*Traduction*]

LA JEUNESSE

LES PROGRAMMES INCITANT LES CANADIENS À LA TOLÉRANCE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, un des aspects les plus agréables du travail des députés est certainement l'occasion qui leur est donnée de rencontrer les participants de programmes d'échange pour jeunes, tel Forum pour jeunes Canadiens, d'Adventures in Citizenship, le Mouvement 4-H, le Terry Fox Youth Centre et d'autres.

Ces jeunes, qui sont les chefs de file de leur école, viennent des villes et des villages du Canada et parfois de pays éloignés. Ils arrivent en étrangers et repartent en amis.

Ces programmes sont riches et variés, mais ils visent tous à créer chez nous un climat de tolérance et à favoriser un rapprochement entre les Canadiens. Les participants sont animés du même désir de connaître et aspirent tous à se mieux comprendre eux-mêmes et à mieux comprendre les autres.

Le Canada regorge de richesses naturelles, mais les jeunes sont ce qu'il a de plus précieux, des jeunes comme ceux qui sont ici à Ottawa cette semaine.

Nous félicitons sincèrement les parrains de ces excellents programmes, et nos meilleurs voeux accompagnent les participants.

* * *

[*Français*]

LA SCIENCE

LE CAHIER DU JOURNAL LE DEVOIR SUR LE 57E CONGRÈS DE L'ACFAS

M. Howard McCurdy (Windsor—Lake St. Clair): Monsieur le Président, aujourd'hui, j'ai reçu dans *Le Devoir* un cahier spécial qui fournit le programme en entier du 57e Congrès de l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences.

Je ne félicite pas seulement *Le Devoir* pour avoir publié une telle information, pour que tout le public puisse le lire et soit au courant, mais je veux comme scientifique et député féliciter aussi une société où il existe un effort pour faire comprendre à tout le monde l'importance de la science pour l'avenir.

Que le reste du Canada s'en inspire!

* * *

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

LA WESTERN CANADIAN SUDETEN-GERMAN ALLIANCE

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, comme la Semaine de la citoyenneté tire à sa fin, je tiens au nom de tous les députés à offrir mes meilleurs voeux et toutes mes félicitations à la *Western Canadian Sudeten-German Alliance* qui célèbre le cinquantième anniversaire d'arrivée de ces Allemands au Canada.

En 1939, notre pays a accueilli plus de 1,000 Allemands des Sudètes qui fuyaient l'oppression politique nazie. Cent cinquante-deux familles se sont donc établies en Colombie-Britannique et en Saskatchewan. Ces anciens citadins ont réussi à défricher des milliers d'acres pour en faire des terres arables.

Article 31 du Règlement

Les Allemands des Sudètes ont apporté une importante contribution à la vie canadienne en se spécialisant dans les domaines de l'enseignement, des services communautaires et de l'administration publique.

Joignons-nous à tous les Canadiens pour rendre à cette communauté l'hommage qu'elle mérite et pour la féliciter d'être venue il y a 50 ans s'intégrer à notre famille canadienne.

Notre identité multiculturelle est renforcée par leur présence.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ARCTIQUE—L'IMPORTANCE DE POURPARLERS AVEC L'URSS

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, dernièrement, l'Union soviétique indiquait sa volonté d'entamer des pourparlers avec le Canada et d'autres pays en vue de restreindre les activités militaires dans l'Arctique. Cette idée, lancée à l'automne 1987 par le chef soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, a été reprise récemment par un fonctionnaire soviétique responsable du désarmement.

Puisque le gouvernement a eu la sottise de permettre l'essai de missiles de croisière américains perfectionnés et envisage même de faire l'acquisition de sous-marins nucléaires, le Canada aurait intérêt à prendre part à ces pourparlers. Sinon, les Soviétiques se verraient dans l'obligation d'intensifier leur présence militaire dans l'Arctique en augmentant le nombre de missiles de croisière et de sous-marins nucléaires soviétiques qui s'y trouvent.

Au cours de ces pourparlers, qui se tiendront sous peu et auxquels participeront l'Union soviétique et d'autres pays, le gouvernement canadien doit tenter de conclure des ententes visant à la limitation des armements et au désarmement. . .

M. le vice-président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député. La parole est à l'honorable député de Churchill (M. Murphy).

* * *

[*Traduction*]

VIA RAIL

LE SERVICE WINNIPEG—CHURCHILL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, VIA Rail fait couler beaucoup d'encre ces jours-ci. Comme d'habitude, quand il est question de VIA, ce n'est pas nécessairement à l'avantage des gens du nord du Manitoba.

Lors des audiences de l'ONT, les responsables des relations publiques ont dit de la ligne Winnipeg-

Article 31 du Règlement

Churchill: «Il est difficile de justifier cette ligne, sauf qu'elle fournit un service social.» S'appuyant sur cette information, l'*Ottawa Citizen* a affirmé que le trajet Winnipeg–Churchill était un non–sens. D'autres journaux ont emboîté le pas, à la suite des commentaires des agents de VIA.

Il est important que l'on sache la vérité. Pour un grand nombre de Canadiens du nord de l'Ontario, VIA Rail est encore le seul mode de transport disponible pour se déplacer d'une localité à l'autre. En fait, c'est le système nerveux du Nord. Il transporte les gens qui font leurs emplettes, ceux qui vont chez le médecin, ceux qui veulent rendre visite à leurs parents et amis.

Depuis des années, nous, les gens du nord, voyons avec colère les gares fermer une à une et les trains se faire de plus en plus rares. Bien sûr, le prix des billets n'a pas cessé d'augmenter.

Il faut absolument que les députés et les journalistes qui ont lu ou utilisé les communiqués de VIA Rail sachent qu'il arrive que des passagers attendent debout dans des gares, au beau milieu de la nuit, et qu'il n'y a pas de siège disponible.

Des exploitants d'entreprise touristique sont venus me dire qu'ils voudraient réserver des couchettes sur ce train, mais que VIA ne les fournira pas.

VIA a affirmé que le train n'est pas utilisé. Si le service était assuré, on y aurait recours. Si le gouvernement a pour slogan «utilisez–le ou vous le perdrez», qu'il commence par le rendre utilisable.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LA CONTAMINATION DU SOL ET DE COURS D'EAU DANS LES SECTEURS DE ROUYN–NORANDA ET DE VAL–D'OR

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, une étude sérieuse, mise à jour cette semaine par le Comité de protection de l'environnement de Rouyn–Noranda, démontrerait sans équivoque que des sols et des cours d'eau dans des secteurs de Rouyn–Noranda et de Val–d'Or seraient contaminés. Cette contamination serait le résultat de la forte présence de métaux lourds et de déchets toxiques très nocifs dans notre environnement et qui dépasserait les normes du ministère de l'Environnement du Québec.

Si cette situation s'avérait juste, il est évident que la santé même de mes concitoyens et de mes concitoyennes se trouve en danger. C'est pourquoi je prie instamment le ministre fédéral de l'Environnement (M. Bouchard) d'intervenir sans délai auprès de son collègue du Québec pour vérifier la véracité de ces allégations de contamination, et si elles étaient bien fondées, je demande aux gouvernements quelles actions concrètes ils entendent poser pour résoudre ce sérieux problème.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'URSS – L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ – LE VOYAGE IMMINENT DU PREMIER MINISTRE

M. Alex Kindy (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, la situation évolue beaucoup en Union Soviétique. La *perestroïka* et la *glasnost* sont des réalités.

Certains événements récents tendent à le confirmer. Ainsi, d'après les résultats des élections du 26 mars, un candidat officiel important du Parti communiste, Anatoly Gerasimov, premier secrétaire du comité de la ville de Leningrad, n'a obtenu que 15 p. 100 des voix et cette semaine, le journal soviétique *Moscow News* a critiqué l'utilisation de gaz toxiques pendant les émeutes qui se sont produites en Géorgie la semaine dernière, aux cours desquelles 19 personnes ont perdu la vie.

La situation évolue vraiment. Les principes démocratiques semblent donner de bons résultats.

Pendant le voyage qu'il doit faire en Union Soviétique, le premier ministre (M. Mulroney) devrait donner son appui au président Gorbatchev dans ses efforts de libéralisation du régime soviétique. Nous devrions nous réjouir de cette évolution et essayer d'avoir des liens plus étroits avec ce pays.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LES PROGRAMMES D'AIDE AU TRANSPORT

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, le gouvernement effraie encore une fois la population de l'Atlantique avec d'autres rumeurs de coupes. Cette fois, il s'attaque au secteur du transport de l'Atlantique en supprimant deux subventions d'importance primordiale, la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique.

Nous savons que le transport est la pierre angulaire du développement économique régional et, dans l'Atlantique, ces programmes le sont effectivement depuis plus de soixante ans.

Les programmes d'aide prévoient des taux de transport réduits pour les expéditeurs, de sorte qu'ils puissent concurrencer les marchés du centre et de l'ouest du Canada. A défaut de ces programmes, les expéditeurs de l'Atlantique se trouveraient en difficulté. En effet, les taux de transport augmenteraient d'au moins 35 à 40 p. 100 et plus de 12 000 emplois disparaîtraient. Je demande au gouvernement fédéral de tenir sa promesse. En 1985, le vice–premier ministre (M. Mazankowski) a pro-

mis que le gouvernement fédéral ne supprimerait pas ces programmes.
• (1110)

Le gouvernement fédéral doit maintenir ces programmes et les députés peuvent avoir l'assurance que tous les libéraux de l'Atlantique se battront pour qu'ils demeurent en place.

* * *

[*Français*]

LES PÉNITENCIERS

LE PÉNITENCIER SAINT-VINCENT-DE-PAUL—L'ACCÈS AU GRAND PUBLIC

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Comment aimeriez-vous passer une journée en prison?. . . Rassurez-vous, pas comme détenu, mais comme un touriste!

Du 3 au 30 juin prochain, Saint-Vincent-de-Paul sera l'hôte d'un grand événement touristique, culturel et éducationnel, où plus de 100 jeunes étudiants y travailleront et plus de 300 000 personnes y défileront.

Monsieur le Président, le vieux pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, âgé aujourd'hui de 117 ans d'histoire, sera ouvert au grand public, et j'invite non seulement mes collègues, mais toute la population canadienne à visiter ce lieu historique afin de mieux comprendre la réalité humaine.

Grâce au travail acharné des comités du Service correctionnel et des gens du milieu, les lieux seront aménagés pour voir cette face cachée que la population en général n'a jamais eu l'occasion de voir. Les billets seront disponibles par le réseau Ticketron, au montant d'environ 1$.

J'invite toute la population à profiter de cette occasion unique pour visiter la belle ville de Laval. Ainsi sont marqués les premiers pas d'un musée national historique. Cela a toujours été mon rêve, et aujourd'hui cela devient partiellement réalité.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

LES SERVICES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, plus tôt cette semaine, j'ai soulevé la question du projet de lignes directrices de Transports Canada sur les services de sauvetage et d'extinction dans les aéroports.

Je suis convaincu que les Canadiens qui utilisent les aéroports suivants, tous visés, seront contents de savoir ce que propose le gouvernement: Abbotsford, Baie-Comeau, London, Norman Wells, Prince-Rupert, Quesnel, Sandspit, Smithers, Stephenville, Terrace, The Pas, Wabush, Watson Lake, Whitehorse, Williams Lake, Yarmouth, Sarnia et Campbell River.

Par souci de réduction des déficits, les aéroports de ces villes devront se priver de leurs services de pompiers pour que des aéroports plus grands puissent obtenir les services de sauvetage et d'extinction d'incendies dont ils ont besoin.

Il s'agit de services très importants et, il y a deux ans, le gouvernement a déclaré qu'ils n'étaient pas essentiels. Sypher Mueller International a conclu que le gouvernement se trompait et recommandé de fournir ces services dans les aéroports pour que, en cas d'écrasement, ce que personne ne souhaite, les aéroports soient protégés. Cependant, le sacrifice demandé aux petits aéroports est trop grand.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE BRUIT DES AVIONS À RÉACTION

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentwoth): Monsieur le Président, pendant la première semaine de février, un de mes électeurs a loué à l'université McMaster un appareil de mesure de la pression acoustique. Il voulait mesurer le bruit des avions à réaction au-dessus de la ville d'Ancaster et le comparer au bruit que font ses trois enfants, âgés de cinq à sept ans, lorsqu'ils sautent et crient dans la maison au passage d'un avion.

Les enfants s'installèrent dans la pièce d'à côté, avec la porte ouverte, et il firent le plus de bruit possible lors du

passage du premier avion de ligne. Le bruit de l'avion était deux fois plus intense que celui des enfants.

Avant hier, un vieux bombardier de type Lancaster est passé à environ 500 pieds au-dessus de la route 53, faisant vibrer les vitres et tomber des objets de dessus le manteau de la cheminée des gens.

Je prends ces exemples pour faire ressortir que des milliers de mes électeurs, dans les villes de Dundas et Ancaster, sont quelque peu mécontents que l'on n'applique pas les règlements sur la lutte contre le bruit et qu'il y ait apparemment quelque incertitude quant à la compétence dans ce domaine. Notre aéroport étant sur le point de se développer considérablement, je demande à Transports Canada et à la région de faire quelque chose sans tarder pour préciser les procédures sur la lutte contre le bruit dans la région de Hamilton—Wentworth.

* * *

L'ÉDUCATION

LE RÈGLEMENT SUR LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, étant donné que l'enseignement postsecondaire au Canada suscite de plus en plus d'intérêt dans la population, c'est avec une grande consternation que j'ai lu dans la *Gazette du Canada* du 18 mars que le gouvernement propose d'apporter au Règlement canadien sur les prêts aux étudiants une modification qui aura pour effet de réduire les montants mis à la disposition des étudiants et de fixer une limite au montant total qu'un étudiant peut emprunter au cours de sa vie.

Que les jeunes Canadiens assis à la tribune en prennent bonne note. Ce plafonnement à 20 000$ pour toute la vie dans le cas des étudiants du premier cycle équivaut à moins de la moitié du montant maximum actuellement disponible.

La mesure présente plusieurs problèmes. L'un tient au fait que le plafonnement est trop bas.

Un montant de 5 000$ par année ne permettra pas à un étudiant de fréquenter l'université à temps plein, étant donné surtout que beaucoup d'étudiants ne peuvent pas trouver de travail pour suppléer à ce montant.

Un autre tient au fait que les tables de revenu familial n'ont pas été ajustées depuis plusieurs années. Ce fait a une incidence négative sur la possibilité pour un étudiant d'obtenir un prêt.

Troisièmement, le programme proposé non seulement est inflexible, mais entre en complète contradiction avec les déclarations du gouvernement qui dit se préoccuper du recyclage de la main-d'oeuvre. Ce plafonnement calculé sur toute une vie empêchera en effet les travailleurs de retourner à l'université.

Cela semble être une autre tactique visant à forcer les provinces à augmenter leur programme provincial de bourses d'études et à permettre au gouvernement de se dérober davantage à sa responsabilité envers les jeunes Canadiens. Je demande au ministre responsable de prendre immédiatement cette affaire en considération de sorte que les étudiants puissent planifier pour la prochaine année scolaire.

* * *

LES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

LA SURVEILLANCE DES DÉTENUS SOUS TRAITEMENT MÉDICAL

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Stratchcona): Monsieur le Président, hier, j'ai fait valoir à la Chambre que les règlements régissant le système des libérations conditionnelles devaient être resserrés pour empêcher les criminels dangereux de récidiver.

Daniel Gingras qui a été condamné pour meurtre et qui s'est déjà évadé alors qu'il visitait le centre commercial d'Edmonton-Ouest grâce à une permission d'un jour, doit subir une intervention chirurgicale à l'hôpital Royal Alexandra la semaine prochaine.

On ne peut refuser de donner des soins médicaux à un prisonnier, mais il faut absolument protéger la société.

Les habitants d'Edmonton craignent pour leur sécurité personnelle et ils veulent que des mesures soient prises pour empêcher ce prisonnier de s'évader.

Je demande instamment au solliciteur général (M. Blais) d'ordonner que des mesures de sécurité rigoureuses soient prises pour que les gens d'Edmonton sachent bien que Gingras n'aura pas l'occasion de s'évader encore une fois.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES CHANGEMENTS PROPOSÉS—ON EN DEMANDE LE RETRAIT

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je suis rentré de Terre-Neuve tard hier soir.

Des voix: Bravo!

M. Mifflin: Et j'apporte de bonnes nouvelles. Je suis très heureux d'annoncer à la Chambre que Terre-Neuve a un nouveau gouvernement grâce à une victoire éclatante des libéraux. Je demande aux députés de se joindre à moi pour féliciter le futur premier ministre, Clyde Wells, le futur gouvernement et tous les candidats qui ont réussi à remporter cette victoire si âprement disputée.

Des voix: Bravo!

M. Mifflin: Ma question, qui s'adresse au vice-premier ministre, porte sur l'un des grands thèmes de la campagne.

Étant donné que, il y a six mois, le premier ministre et le ministre du Commerce extérieur ont promis aux Terre-Neuviens et à tous les Canadiens que le Régime d'assurance-chômage ne serait pas modifié et que, six mois plus tard, nous entendons parler de changements radicaux, le vice-premier ministre va-t-il demander à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration de retirer ces changements?

Les Terre-Neuviens ont parlé et leur message est clair. Ils ont rendu leur jugement sur ces changements et ces derniers ne leur plaisent pas.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministe d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, la semaine dernière on annonçait à Terre-Neuve qu'il n'y aurait plus d'assurance-chômage, et c'est faux! Le filet de sécurité continue d'être. Les chômeurs qui ont perdu leur emploi d'une façon involontaire continueront de recevoir leur assurance-chômage aujourd'hui, demain et après-demain. Les seuls perdants sont les travailleurs qui décident d'une façon volontaire de quitter leur emploi et les travailleurs qui fraudent le système.

[*Traduction*]

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES

M. Fred Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, ma prochaine question s'adresse aussi au vice-premier ministre. La ministe de l'Emploi et de l'Immigration a déclaré que l'argent réaffecté par suite de ces vastes changements serait utilisé pour les chômeurs, les sans-emploi.

J'ai entendu dire que le ministre d'État responsable de la Jeunesse aurait l'intention d'utiliser ces fonds à d'autres fins. La ministre peut-elle garantir aux députés qu'ils ne seront utilisés que pour les sans-emploi?

L'hon. Jean J. Charest (ministe d'État (Jeunesse) et ministe d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé des changements à la loi sur l'assurance-chômage qui permettront au gouvernement d'épargner des fonds qui seront employés exclusivement pour les chômeurs. C'est exact.

Le député devrait savoir—et il le sait sans doute—que ces changements permettront au gouvernement d'augmenter suffisamment la marge de manoeuvre du programme Planification de l'emploi pour permettre au gouvernement de quadrupler, au cours des quatre prochaines années, les sommes consacrées à l'alternance travail-études et de les affecter plus précisément aux élèves du secondaire, ces décrocheurs en puissance, qui sont les plus vulnérables de la société et de la population active.

• (1120)

LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE À LA CAISSE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, selon moi, une logique comme celle-là pourrait entraîner quiconque à suivre n'importe quelle voie ou à tirer n'importe quelle conclusion inspirée par l'espoir, la crainte ou tout autre sentiment.

Ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Étant donné les déclarations qui ont été faites et selon lesquelles, aucune modification ne sera apportée, le vice-premier ministe pourrait-il nous garantir qu'on va demander au ministre des Finances de n'apporter aucune modification à la contribution du gouvernement fédéral à la Caisse d'assurance-chômage?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministe d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, bien sûr que je répéterai les avantages dont Terre-Neuve pourra profiter des programmes de la réforme de l'assurance-chômage annoncée la semaine dernière: l'accès au travail, l'accès au travail mieux rémunéré, l'accès à la formation.

En ce qui concerne votre question principale, à savoir, ce qui arrivera le 27 prochain, je vous demande d'être patient et d'attendre l'annonce du Budget que notre ministre des Finances présentera. Quelques jours seulement et vous aurez la réponse!

* * *

[*Traduction*]

LA JEUNESSE

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur une question extrêmement importante soulevée plus tôt. Ma question s'adresse au ministre d'État à la Jeunesse.

En tant que plus jeune député dans cette enceinte, je suis profondément choqué et, en toute franchise, désillusionné par l'annonce faite hier par le ministre, selon laquelle le gouvernement entend prendre de l'argent aux chômeurs, afin de financer l'enseignement coopératif pour les jeunes.

Comment le ministre peut-il justifier de violer ainsi une promesse électorale sacrée faite par le premier ministre qui s'était engagé à ne rien changer au Programme d'assurance-chômage?

Comment le ministre peut-il monter l'un contre l'autre deux groupes défavorisés de notre société, les jeunes et les chômeurs?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de féliciter le député d'avoir été élu à la Chambre et de lui souhaiter la bienvenue. Je suis désolé qu'après quelques jours seulement parmi nous, il se déclare déjà désillusionné. Je suis également un jeune député, mais je ne partage absolument pas son sentiment.

Si le député s'intéresse tellement aux questions touchant les jeunes, il devrait savoir qu'en fait, ce sont les jeunes qui quittent l'école secondaire et ceux qui ont le plus faible niveau d'instruction dans notre société, qui sont les plus vulnérables dans notre société.

Or, après quatre ou cinq ans de gouvernement conservateur, nous pouvons nous enorgueillir d'avoir le taux de chômage chez les jeunes le plus bas depuis 17 ans.

Les crédits affectés à l'enseignemet coopératif seront prélevés sur les fonds destinés à la stratégie de planification de l'emploi et les sommes économisées à la suite des modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage.

DEMANDE DE FINANCEMENT À MÊME LES RECETTES GÉNÉRALES

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je voudrais lui dire que je suis d'accord en principe avec le programme d'alternance travail-études, mais pas quand elle se fait sur le dos des chômeurs.

Non seulement le ministre est-il en train de violer une promesse sacrée faite par le premier ministre pendant la campagne électorale, mais il viole également la promesse de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui a déclaré que l'argent retiré de la caisse de l'assurance-chômage ne servira qu'à la formation des chômeurs.

Comment le ministre justifie-t-il un tel revirement? Le ministre s'occupera-t-il sérieusement du programme d'alternance travail-études et financera-t-il le programme à partir des recettes générales, plutôt qu'à même les fonds dont les chômeurs ont désespérément besoin?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, permettez-moi d'applaudir le député pour avoir déclaré, au nom du Parti libéral du Canada, j'imagine, que c'est la première fois qu'ils sont en faveur de quelque chose, c'est-à-dire le programme d'alternance travail-études. Voilà quelque chose de nouveau.

Il ne fait aucun doute que l'argent économisé grâce à la réforme del'assurance-chômage ira aux gens qui n'ont pas d'emploi. Cette initiative permettra au gouvernemet de faire preuve de plus de souplesse, et, grâce au Programme de planification de l'emploi, de quadrupler le montant qui sera consacré au programme d'alternance travail-études, avec laquelle le député s'est dit d'accord.

Puis-je terminer en demandant au député de cesser de lutter contre le changement, et de ne plus faire le dinosaure? Il doit accepter le fait que nous vivons dans un monde nouveau où le changement est inévitable, et notre pays doit relever ce défi.

* * *

LES AUTOCHTONES

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE—L'AIDE FÉDÉRALE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il y a environ une demi-heure, le ministre d'État de son ministère a affirmé que, dans le domaine de l'enseignement postsecondaire dispensé aux autochtones, l'aide ne serait pas plafonnée.

Le ministre pourrait-il commenter cette opinion?

Comme le ministre le sait, ce qui inquiète le plus les étudiants concernés, c'est que, justement, il y a plafonnement.

Je vous renvoie à la lettre du 20 mars 1989, dans laquelle le ministre déclare: «Les crédits annuels du programme ne devront pas être dépassés. . .». Si ce n'est pas là un plafonnement, qu'est-ce que c'est?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, comme je l'ai signalé à maintes reprises, aussi bien ici qu'à l'extérieur de la Chambre, il y a deux ans, mon prédécesseur a annoncé que le budget prévu pour le programme ne devrait pas être dépassé. Ces deux dernières années, le budget n'a pas été dépassé. Chaque année, on fixe le budget du programme.

Comme je l'ai également dit à bien des occasions, si le besoin s'en fait sentir, à mon humble avis, le financement accordé au programme sera adapté.

LA LETTRE DU MINISTRE—LE BUDGET DU PROGRAMME

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, à la page 1 de la même lettre, le ministre parle de «la nécessité de freiner la croissance du budget sous prétexte que cette progression ne peut se poursuivre au même rythme que pendant la dernière décennie». Je le répète, le ministre a dit que le programme devait respecter les limites du budget prévu. Dans le même paragraphe, le ministre déclare «qu'il faudra dès lors qu'un certain nombre d'étudiants aient temporairement recours aux sources d'aide mises à la disposition des. . . autres Canadiens», parce que le programme ne pourra pas répondre à leurs besoins.

Il faut se faire une idée. Le ministre vient de nous dire que si le besoin s'en fait sentir, et c'est déjà le cas, les étudiants n'auront pas à recourir à d'autres sources. Dans sa lettre le ministre avait pourtant dit que les étudiants allaient devoir s'adresser ailleurs. Le ministre est-il en train de nous annoncer que ce ne sera pas nécessaire parce que le gouvernement fournira tout l'argent dont les jeunes autochtones ont besoin pour fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire? Est-ce la politique officielle? Si oui, que ce soit clair, je vous en prie.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, il ne faut pas oublier les lignes directrices, selon lesquelles l'aide ne devra pas excéder les crédits votés par le Parlement.

M. Broadbent: C'est déjà un plafonnement.

M. Cadieux: Ces crédits sont votés chaque année. C'est pourquoi chaque année, nous examinerons les besoins et établirons le niveau d'aide approprié.

Si le député tient absolument à citer des extraits de ma lettre, il ne devrait pas oublier le dernier paragraphe où je dis:

> Mais aucune formule n'est éternelle. À la lumière des nombreuses réactions constructives que le ministère a reçues, je donne à mes hauts fonctionnaires l'instruction. . .
>
> Je donne à mes hauts fonctionnaires l'instruction de réviser périodiquement la politique pour s'assurer qu'elle s'adapte à l'évolution des besoins et des aspirations des étudiants dans vos collectivités.

M. Keyes: Suffit!

M. Gauthier: Déposez le document.

M. Cadieux: Les députés de l'opposition ne veulent pas entendre la vérité.

De toute évidence, l'augmentation des étudiants justifiera une augmentation du budget de ce programme. C'est ce que je m'évertue à dire depuis le début.

LE BESOIN D'AIDE FINANCIÈRE DES ÉTUDIANTS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la réalité, c'est que ce n'est pas ce que le ministre dit depuis le début.

Aucun des autochtones avec qui j'ai parlé, et beaucoup d'entre eux sont objectifs, ne comprend pourquoi le ministre adopte la politique qu'il énonce maintenant.

Je veux débrouiller cette affaire. Le ministre dit-il, contrairement à ce qu'il écrit dans sa lettre, que tous les étudiants qui voudront entreprendre des études postsecondaires au cours de la prochaine année scolaire 1989-1990 seront financés cette année par le gouvernement du Canada? Oui ou non?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je dis depuis le début que nous avons un budget annuel et que nous demanderons des fonds sur une base annuelle selon l'accroissement de la demande qui se produit d'une année à l'autre. C'est pourquoi il faut établir avec la population autochtone une communication que j'encourage depuis le début et que j'incite mes collaborateurs à continuer afin que nos demandes de fonds pour le maintien d'un programme auquel le gouvernement croit se fondent sur les données nécessaires. Le budget du programme, qui est passé de 4,2 millions à 130 millions, est donc 30 fois plus gros.

* * *

• (1130)

[*Français*]

LES FINANCES

LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Hier, la Banque du Canada a majoré le taux d'escompte de 12,61 p. 100. Les taux d'intérêt réels au Canada sont de plus de 8 p. 100, soit leur niveau le plus élevé depuis les 20 dernières années. L'écart entre les taux d'intérêt canadien et américain est de plus de 2 p. 100, comparativement aux écarts historiques de 1 p. 100.

Pourquoi le gouvernement conservateur s'en prend-il aux consommateurs avec cette politique d'intérêt élevé?

L'hon Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je cois que les Canadiens ne désirent pas retourner à la période de crise aiguë que nous avons connue d'ailleurs sous le régime libéral, au début des années 1980.

Nous savons que les taux d'intérêt actuels font partie de la politique générale de la Banque du Canada pour combattre l'inflation qui est une menace énorme.

Quant à l'écart entre les taux canadien et américain, il faut dire que dans les années 1980, alors que l'écart aujourd'hui pour les papiers commerciaux de 90 jours sont de 2.6 p. 100, ils étaient de 4 p. 100.

Nous allons donc continuer à appuyer la Banque du Canada dans son effort pour assurer que les taux d'intérêt descendent à terme, mais descendent de façon durable pour la meilleure protection des consommateurs Canadiens.

[*Traduction*]

LES TAUX D'INTÉRÊT SUR LES HYPOTHÈQUES ET LES CARTES DE CRÉDIT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Je m'adresse maintenant au vice-premier ministre, monsieur le Président. Tous les Canadiens sont touchés par la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement actuel. Il y a un an, on arrivait à financer une hypothèque de 85 000$ à 9.75 p. 100.

Une voix: Qui parle des taux d'intérêt élevés?

M. Gauthier: A l'heure actuelle, la même hypothèque est renouvelée à 13 p. 100 et cela coûte 2 000$ de plus par an.

Nous savons par ailleurs que le 1er juin, le taux d'intérêt sur les cartes de crédit sera porté à plus de 20 p. 100. Pourquoi le gouvernement maintient-il cette politique de taux d'intérêt élevés qui est pénible et catastrophique pour les familles canadiennes?

[*Français*]

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, évidemment je dois dire que le gouvernement était extrêmement attentif à la situation économique du Canada. Depuis 4 ans, nous avons démontré de quelle façon nous pouvons y faire face et ce n'est pas en laissant l'économie échapper au contrôle et en laissant les taux d'intérêt être encore plus dévastateurs par une augmentation de l'inflation que nous allons réussir à améliorer la situation à laquelle l'honorable député se réfère.

* * *

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

ON DEMANDE LA PROTECTION DES SOCIÉTÉS CANADIENNES DE RECHERCHE

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

Étant donné que les filiales ne font pas de recherche et qu'il y a un manque de capitaux à risques pour les sociétés canadiennes de recherche et que les étrangers achètent nos sociétés comme Lumonics, Connaught Laboratories, qu'est-ce que le gouvernement va faire pour protéger nos sociétés qui font de la recherche?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Techologie): Monsieur le Président, il faudrait un discours d'au moins 40 minutes pour parler de tout ce que le gouvernement fait pour prouver qu'il s'intéresse à la recherche et au développement—la création du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, la création du RNSPA, les 240 millions de dollars supplémentaires accordés aux organismes dispensateurs et les 80 millions de dollars affectés au Programme canadien de bourses d'étude. Il y a toute une série de programmes qui prouvent que le gouvernement tient à favoriser les sciences et la technologie ainsi que le développement industriel.

L'ACQUISITION DE SOCIÉTÉS PAR DES ÉTRANGERS

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, le ministre a eu l'occasion de faire un discours de 40 minutes hier et il n'a pas parlé de propriété canadienne. Il

a signalé lui-même le problème. D'après le numéro du 9 mars 1989 de *Computer Dealer News*, il a dit ceci:

> Si trois ou quatre filiales ferment leurs portes à cause du libre-échange et de la restructuration économique, cela facilitera peut-être la création d'une entreprise canadienne qui viendra combler le vide, une qui fera de la recherche et du développement.

C'est ce qu'on appelle utiliser la méthode Khmer Rouge pour favoriser la recherche.

Le ministre a ajouté ceci:

> Les filiales ne font tout bonnement pas de recherche.

Le gouvernement pense-t-il que les sociétés de recherche doivent être canadiennes et, dans l'affirmative, que va-t-il faire pour mettre un terme à ces braderies?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, d'après la Loi sur Investissement Canada, seules les acquisitions qui sont avantageuses pour le Canada, y compris dans la recherche et le développement, peuvent se faire. C'est ce que dit la loi.

Si le député a des preuves que ce n'est pas vrai dans certains cas, qu'il me les donne, mais ces accusations faites à la légère sont absurdes.

Je rappelle au député que c'est son parti qui s'est battu à mort contre le projet de loi C-22, un projet de loi qui a rapporté des centaines de millions de dollars au pays en recherche et en développement. Je suis heureux de constater que le nouveau député ne suit pas la terrible tradition libérale qui consiste à dire une chose et à agir autrement.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'INTERROGATOIRE D'UN SCIENTIFIQUE PAR LA POLICE MILITAIRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Un scientifique albertain, M. Mendoza, à qui j'avais téléphoné au sujet de tests de gaz neurotoxiques faits en plein air en Alberta, a récemment été conduit à une chambre de motel de Medicine Hat et interrogé par la police militaire, qui lui a refusé le droit de recourir aux services d'un avocat pendant l'interrogatoire.

Selon M. Mendoza, l'interrogatoire portait sur ma communication avec le scientifique, communication qui, je le souligne, n'a jamais été rendue publique.

Pourquoi le scientifique n'a-t-il pas eu droit aux services d'un avocat? Le gouvernement estime-t-il qu'une communication entre députés et fonctionnaires est inacceptable pour une raison ou pour une autre?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Monsieur le Président, je tiens à informer le député et je suis certaine qu'il sait—puisqu'il a correspondu, je crois, avec M. Mendoza pendant plusieurs années dans l'exercice de ses fonctions—que le ministère de la Défense nationale procède régulièrement à un examen des cotes de sécurité. Je tiens à préciser au député que M. Mendoza a subi ces entrevues de son plein gré. Bien entendu, si M. Mendoza n'est pas d'accord avec la façon dont s'est déroulé l'interrogatoire, il peut déposer un grief, comme le prévoit la procédure au ministère.

LE CAMBRIOLAGE DU BUREAU D'UN DÉPUTÉ

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre.

Le 6 mars, on est entré par effraction dans mon bureau, ici sur la Colline, et on a fouillé dans les dossiers confidentiels, y compris dans ma correspondance avec M. Menzoda. Quelques jours plus tard, M. Menzoda a subi un interrogatoire sans pouvoir recourir aux services d'un avocat. Selon M. Menzoda, la police militaire a qualifié de politiquement gênantes des révélations sur Suffield.

Les autorités militaires canadiennes travaillent-elles pour le Parti conservateur ou pour la population? Les Albertains n'ont-ils pas le droit de savoir qu'on utilise l'air qu'ils respirent pour faire des tests de gaz neurotoxiques en plein air?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture): Monsieur le Président, les allégations de mon collègue sont très sérieuses et j'avais avisé, hier, personnellement, que je vérifierais auprès du directeur du Commissaire de la GRC sur ces allégations. J'en ai discuté longuement avec le Commissaire ce matin, et le Commissaire de la GRC m'informe qu'il a été en consultation avec les forces policières de Toronto et d'Ottawa sur cette affaire, relativement aux relations que le député souhaite. . . croit exister entre différents cambriolages qui ont lieu. Le Commissaire m'a informé, et j'ai regardé en détail les informations qui m'ont été transmises. Il n'y a absolument aucune relation entre ces cambriolages, monsieur le Président, et le député n'a pas demandé lui-même directement à aucun corps policier de faire enquête sur ce qui est arrivé chez-lui.

* * *

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

L'AIDE AU PEUPLE LIBANAIS—LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Relations extérieures et du développment international. Les Canadiens sont inquiets, suite aux événements tragiques que connaît le Liban. Il y a recrudescence des conflits armés dans ce pays, et plus particulièrement à Beyrouth. Les bombardements affectent sans discernement la population civile, faisant des milliers de victimes. La ministre

peut-elle informer la Chambre sur les mesures que le Canada a prises pour venir en aide au peule libanais, victime de cette terrible guerre?

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question qui me permet justement d'indiquer à la Chambre, ainsi qu'à tous les autres Canadiens, les mesures que le Canada a mises en place afin de pouvoir venir en aide au peuple libanais qui souffre actuellement des conséquences d'une guerre désastreuse. Je pense qu'à ce point, monsieur le Président, il faut différencier entre l'aide que nous apportons aux Libanais qui demeurent sur place et l'aide que nous apportons aux Libanais qui cherchent à fuir les zones de combat.

Actuellement, notre ambassade de Damas offre tous les services d'immigration. Nous avons sur place quatre agents, et je peux garantir aux députés de cette Chambre et à tous les Canadiens qu'actuellement les services que nous offrons suffisent à la demande. Nous avons été informés, hier encore, par notre représentant en Syrie, que les citoyens libanais peuvent entrer en Syrie avec leur carte d'identité ou passeport libanais.

Quant aux personnes qui sont dans le secteur chrétien de Beyrouth, elles ont en leur possession des passeports qui leur permettent de se rendre à Chypre. Quant aux services que nous offrons à Chypre actuellement, j'ai indiqué hier dans une déclaration à la Chambre, qu'il y avait un agent consulaire qui était sur place, et je peux dire à mes collègues qu'actuellement, à Chypre, depuis le début du mois de mars, on évalue de 11 000 à 15 000 les Libanais qui ont fait des demandes à différents pays, et actuellement la plupart d'entre eux sont déjà repartis. Quant aux demandes qui s'adressent directement au Canada, je peux tout simplement dire qu'actuellement nous suffisons à la tâche. . .

Des voix: À l'ordre!

Mme Landry: Est-ce que, monsieur le Président, vous me permettez tout simplement d'ajouter? Quant aux services que nous offrons à la population sur place, j'ai annoncé cette semaine un demi-million de dollars. . .

• (1140)

M. le vice-président: Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable ministre. L'honorable députée de Saint-Laurent a la parole.

* * *

L'IMMIGRATION

LA SITUATION DES REQUÉRANTS DU STATUT DE RÉFUGIÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, ma question s'adressait à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration mais, étant donné son absence, je vais la poser au vice-premier ministre.

Nous avons suffisamment attendu des nouvelles concernant les audiences qui devront avoir lieu à Montréal et à Toronto afin de régler les nombreux cas de demandes de réfugiés qui sont toujours en attente!

Le ministre sait très bien que le problème d'un nombre immense de demandeurs de statut de réfugié dans les grandes villes de notre pays est toujours en suspens. Pourquoi ce délai à établir les instances qui décideront du sort de ces réfugiés? Quand le gouvernement entend-il résoudre le problème de plus en plus grandissant des réfugiés en attente, tant à Montréal qu'à Toronto?

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration)et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, vous me permettrez, en l'absence de ma collègue responsable de l'immigration, de rassurer la population et de vous dire que depuis que nous avons mis en place le nouveau processus de détermination du statut, cela est beaucoup plus facile. Les statistiques font la preuve que c'est un système qui fonctionne bien, et je peux donner l'assurance qu'il y a toujours, bien sûr, place à l'amélioration, mais, au moment où on se parle, les rapports d'évaluation sont très positifs.

[*Traduction*]

LE TRAITEMENT DES DEMANDES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Dans un communiqué de presse du 31 mars, nous apprenions que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié aurait de nouvelles installations à Montréal et à Toronto. Que prévoit faire le gouvernement pour rattraper le retard accumulé dans le

traitement des demandes à Montréal et à Toronto? Pourquoi le gouvernement met-il deux systèmes différents en place, un pour Montréal et Toronto et un autre pour le reste du Canada? Pourquoi le gouvernement ne traite-t-il pas toutes les personnes qui revendiquent le statut de réfugié de la même manière?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration)et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, nous avons un système qui sert à la grandeur du pays, autant à Montréal qu'à Toronto. Je le répète, les mesures que nous avons mises en place au cours des derniers mois fonctionnent bien, et nous sommes satisfaits des résultats.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX PUBLICS

LA MISE EN VALEUR DES TERRAINS DU CANAL WELLAND

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre des Travaux publics. Le mardi 19 avril, l'agence de développement du canal Welland a tenu une conférence de presse où elle a révélé les propositions d'un rapport pour la mise en valeur des terrains du canal Welland. Je suis membre de cette agence et je n'ai pourtant pas encore reçu de copie de ce rapport dont la préparation a coûté 30 000$.

Le ministre a-t-il été saisi de ce rapport? Est-il d'accord avec les recommandations qu'il renferme, notamment celle où il est question de vendre les terrains en cause au plus offrant?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le président, je profite de cette première occasion qui m'est donnée pour féliciter mon collègue d'avoir été réélu.

En réponse à sa question, je dirai que oui, le rapport a été porté à mon attention. Qu'il sache aussi que ce rapport d'expert-conseil ne visait qu'à dresser la liste des possibilités de mise en valeur des terrains. J'insiste sur le mot «possibilités».

Je comprends que le député craigne de voir tout projet de mise en valeur par le secteur privé nuire à l'utilisation publique de ces terrains. Il me fait plaisir de lui apprendre qu'il y aura d'autres consultations. La décision définitive ne sera pas prise sans d'abord obtenir l'avis de la ville de Welland et, en ce qui me concerne, celui du député lui-même.

DEMANDE DE RÉUNIONS PUBLIQUES

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le président, le ministre peut-il promettre à la Chambre, et surtout à la population de ma circonscription, qu'à l'avenir, toutes les réunions du conseil seront publiques pour que tous puissent savoir ce qui se passe et voir comment se déroulent les discussions?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): A première vue, monsieur le Président, il s'agit d'une requête raisonnable. J'examinerai la situation et je ferai connaître ma réponse au député.

* * *

LE LOGEMENT

ON DEMANDE L'IMPOSITION D'UNE TAXE SUR LA SPÉCULATION

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Habitation. La surchauffe du marché immobilier à Vancouver et à Toronto a donné lieu à des demandes répétées pour qu'on impose une taxe sur les profits de la spéculation immobilière. Or, le ministre chargé de l'Habitation répète qu'il doit faire plus avec moins pour résoudre la crise du logement au Canada.

Si le ministre manque de fonds, pourquoi n'envisage-t-il pas l'imposition d'une taxe sur la spéculation immobilière?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, comme le député le sait sans doute, j'ai visité Vancouver le mois dernier pour voir ce qu'il en est de la surchauffe du marché immobilier dans cette ville, qui est certainement l'un des plus effervescents au pays.

J'ai profité de l'occasion pour rencontrer le ministre du logement de la Colombie-Britannique, les maires de Vancouver et de Coquitlam et d'autres fournisseurs de logements privés et publics dans la région de Vancouver, afin de chercher un moyen de régler les problèmes avec l'aide du gouvernement fédéral.

Une des suggestions du député concerne une taxe sur la spéculation immobilière. C'est une possibilité très intéressante.

Lorsque j'étais député, j'ai exhorté la province de l'Ontario à instituer une taxe du genre. Le député voudra peut-être faire la même suggestion à la Colombie-Britannique.

Disons, pour l'instant, que les taxes de ce genre doivent être imposées par un gouvernement provincial. Toutefois, si la situation change, j'en aviserai certainement le député.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre. Celui-ci n'ignore certes pas que, ces derniers jours, le gouvernement de la Colombie-Britannique a vendu une

propriété pour la somme de 2,2 millions de dollars à une société à numéro qui l'a revendue le même jour 10,5 millions de dollars.

Questions orales

Lorsque le ministre siégeait sur les banquettes arrière, il avait préconisé l'imposition d'une taxe fédérale à la spéculation. Le ministre peut-il nous dire pourquoi il a changé d'avis depuis et pourquoi il prétend aujourd'hui que cette affaire relève non pas du gouvernement fédéral mais des gouvernements provinciaux?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà expliqué au député, j'estime aujourd'hui qu'une telle taxe devrait être perçue par les gouvernements provinciaux. Si je change d'avis, le député en sera certes informé. Je suis aussi préoccupé que lui par le phénomène des priorités qui changent rapidement de mains à des prix très exagérés.

Des voix: Oh, oh!

M. Redway: Les députés d'en face font preuve d'un enthousiasme délirant, monsieur le Président.

M. McCurdy: Toute la fougue a disparu!

M. Redway: Certes, mes entretiens avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et avec d'autres gouvernements provinciaux visent notamment à établir une collaboration en vue d'empêcher que ce genre de choses ne se reproduise à l'avenir.

* * *

• (1150)

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LA CONTAMINATION DES SOLS ET DES COURS D'EAU DANS LES SECTEURS DE ROUYN-NORANDA ET DE VAL-D'OR—ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Une récente étude déposée il y a maintenant quelques mois auprès du ministère de l'Environnement du Québec et rendue publique par un groupe environnemental de ma région cette semaine tendrait à démontrer que des sols et des cours d'eau dans les secteurs de Rouyn-Noranda et de Val-d'Or seraient gravement contaminés par des métaux lourds. Alors, comprenant, monsieur le Président, qu'il s'agit là d'une situation sérieuse qui peut mettre en péril la santé de mes concitoyens et de mes concitoyennes, j'aimerais demander au ministre s'il entend vérifier ces allégations auprès de son collègue du Québec, et si elles s'avéraient justes, quelles mesures entend-il prendre pour remédier à ce sérieux problème?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous sommes très inquiets de la situation révélée par cette étude, et j'ai demandé à mes fonctionnaires d'entreprendre les vérifications qui s'imposent et j'ai l'intention d'ouvrir des discussions avec mon collègue de l'Environnement du Québec à ce sujet.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE PROCHAIN BUDGET—L'INCIDENCE SUR LE PAUVRES

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Un colloque sur la pauvreté a eu lieu récemment dans ma circonscription. Une étude menée par l'Université de Nipissing a révélé que, dans ma circonscription, un enfant sur cinq vit sous le seuil de la pauvreté. Cela représente environ 4 000 enfants. Ma question est la suivante: compte tenu du fait que 900 de ces enfants font partie de familles dont le revenu annuel est inférieur à 5 000$, qu'est-ce que le gouvernement entend faire pour eux dans son budget du 27 avril prochain? Quel espoir peut-il donner aux plus pauvres de mes électeurs?

[*Français*]

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'aimerais dire à l'honorable député que ce gouvernement a toujours été attentif et continuera à être attentif à ceux qui sont les plus démunis. Je lui ferai remarquer qu'au moment de la récente réforme de la taxation, l'impôt sur le revenu a été réduit pour 9.7 millions de ménages, et que 850 000 Canadiens à revenu faible ont vu leur impôt ramené à zéro ou reçoivent des crédits remboursables. L'impôt sur le revenu a été diminué pour environ 1.3 million de ménages comptant au moins une personne de 65 ans ou moins. Et je pourrais continuer, comme l'a fait de manière très éloquente le ministre des Finances il y a quelques jours. Donc, nous sommes très attentifs et nous continuerons à l'être pour les plus démunis de cette société.

[*Traduction*]

LA SITUATION TRÈS DIFFICILE DES PAUVRES

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, comme le ministre ne sait manifestement pas ce que c'est que d'être pauvre, il me sera plutôt difficile de rassurer les enfants de Nipissing.

Ma question supplémentaire est la suivante: mise à part une taxe probable sur la valeur ajoutée que les pauvres de ma circonscription ne sont déjà pas en mesure d'absorber, le ministre peut-il faire savoir aux 250 familles du nord de l'Ontario qui ont dû recourir aux banques d'alimentation pour se nourrir le mois dernier quelles mesures concrètes le gouvernement entend prendre immédiatement pour montrer qu'il prend vraiment leur terrible situation au sérieux?

[*Français*]

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, mon collègue, le ministre des Finances, indiquera de manière très claire au moment du Budget les mesures qui seront prises. Pour ce qui est de la taxe dont vous avez parlé, si vous parlez de la taxe sur la valeur ajoutée, dans le Livre blanc, elle a d'ailleurs déjà été indiquée, et mon collègue, le ministre des Finances, a dit à plusieurs reprises que les épiceries de base ne seraient pas taxées.

[*Traduction*]

Je tiens donc à répéter que mon collègue, le ministre des Finances, a fait savoir très clairement que les produits alimentaires de base seront exemptés d'une éventuelle taxe fédérale sur la valeur ajoutée.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE REMPLACEMENT D'EMPLOIS À PLEIN TEMPS

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Comme le ministre de la Défense nationale est absent, monsieur le Président, j'adresse ma question à la ministre associée de la Défense nationale. Dans un effort désespéré pour gonfler ses données sur la création d'emplois, le gouvernement a remplacé les emplois à plein temps par des contrats de service de six mois à toutes les bases des Forces armées canadiennes, en particulier dans Kingston et les Îles. Ainsi, le gouvernement peut prétendre avoir créé deux nouveaux emplois chaque année. Maintenant que la campagne électorale est finie, le gouvernement va-t-il abandonner cette politique qui manque de vision?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'aurais pensé que le député féliciterait le gouvernement d'avoir créé autant d'emplois depuis cinq ans. J'aurais pensé qu'il féliciterait tous les ministères des efforts déployés pour bien faire leur travail. Afin d'aider le gouvernement à couper les dépenses, nous allons considérer l'opportunité de prendre des arrangements contractuels chaque fois que c'est pratique et faisable.

LA RÉEMBAUCHE D'ANCIENS CONTRACTUELS

M. Peter Milliken (Kingston et les Iles): Monsieur le Président, si je pensais que le projet permettrait de faire des économies, je n'aurais pas posé la question.

Des voix: Oh, oh!

M. Milliken: Le fait est que l'administration du programme coûte très cher parce que des douzaines de postulants doivent subir une entrevue aux six mois. Auparavant, le titulaire à plein temps exécutait le travail de façon très acceptable, mais nous avons maintenant ce système de rotation deux fois par année. La plupart des détenteurs de contrats de six mois sont réembauchés parce qu'ils ont manifestement plus d'expérience que les autres candidats. Ils restent six mois à ne rien faire, puis travaillent pendant six mois. Parce qu'ils ne travaillent que six mois par année, toutefois, ils ne peuvent pas obtenir de prêts hypothécaires ou personnels, et n'ont pas droit à des congés de maladie ni à d'autres avantages sociaux. C'est injuste.

Voici ma question à la ministre: pourquoi le gouvernement n'abandonne-t-il pas cette politique inéquitable?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Monsieur le Président, je n'étais pas sûre de la portée de la question. Comme tous les autres, notre ministère examine ses dossiers de personnel, il décide quand il aura besoin d'employés additionnels et il prend les arrangements nécessaires. Dans ce cas-ci, nous préférons réexaminer ces postes régulièrement. Nous allons continuer à le faire dans l'intérêt du public et pour nous assurer que le ministère et le gouvernement fonctionnent le plus efficacement possible.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LA TAXE DE CAPITATION PAYÉE PAR LES IMMIGRANTS CHINOIS – DEMANDE D'INDEMNISATION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État qui est également ministre d'État au multiculturalisme. Au début du siècle, le gouvernement canadien a présenté une mesure raciste forçant les immigrants chinois à verser une taxe de capitation. La loi en question a été suivie par une mesure discriminatoire concernant l'exclusion des Chinois. Le ministre est au courant des propositions du Conseil national des Canadiens chinois qui sont extrêmement importantes du point de vue symbolique dans le contexte actuel, afin de réaffirmer le rejet complet par le Canada de toute forme de racisme.

Le gouvernement va-t-il, au nom de tous les Canadiens et de tous les partis à la Chambre, reconnaître maintenant l'injustice que constituait la taxe de capitation en question et prendre des mesures, comme l'a proposé le Conseil national des Canadiens chinois, pour indemniser comme il se doit les personnes qui vivent encore et qui ont été forcées de payer cette taxe du seul fait qu'elles étaient Chinoises?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté): Monsieur le Président, j'ai certes rencontré à un certain nombre de reprises les membres de la collectivité chinoise et les dirigeants du Conseil national des Canadiens chinois. Les intéressés m'ont présenté leurs propositions et ils m'ont certes aidé à cerner le mieux possible toute la question. Les initiatives en question ont maintenant été proposées et on les examine à l'heure actuelle.

Questions orales

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE FASSE UNE DÉCLARATION AU SUJET DE CETTE QUESTION

Mme Margaret Mitchel (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le ministre avait promis, lorsque la question de l'indemnisation des Japonais a été réglée, qu'il s'agirait de la prochaine question sur laquelle on se pencherait. Les Canadiens d'origine chinoise de ma circonscription et de tout le Canada souhaitent ardemment que cette promesse soit tenue. C'est particulièrement important du fait de l'accroissement du racisme dans bien des localités canadiennes. Le ministre pourrait-il nous garantir, ainsi qu'aux Canadiens, qu'il soumettra personnellement cette question au Cabinet et demandera au premier ministre de faire une déclaration dans cette enceinte, avec l'appui de tous les partis, afin d'effacer cette tache sur notre histoire et de dire aux enfants d'aujourd'hui qu'une discrimination de ce genre ne se produira plus jamais au Canada?

Des voix: Bravo!

• (1200)

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté): Monsieur le Président, j'ai tenu mes engagements envers la collectivité chinoise en rencontrant les intéressés et en défendant le dossier. Je tiens à dire à la députée que dans tout le pays, les initiatives prises par notre gouvernement dans le domaine du multiculturalisme sont fort bien accueillies, car elles démontrent une certaine vision du Canada et facilitent la compréhension de tous les Canadiens, pour ce qui est de créer une société plus équitable, plus ouverte, plus accessible et plus tolérante.

Les gens de tout le pays se rendent compte des progrès importants réalisés. Je demande à la députée de se reporter à la nouvelle législation qui sera présentée, afin de créer le nouveau ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, aux initiatives prises en ce qui a trait aux relations raciales et à l'établissement des langues des peuples fondateurs et ancestrales. On prend bien des mesures, afin d'aider les Canadiens à comprendre leur diversité culturelle et raciale et son importance pour notre identité.

M. le vice-président: Pour terminer la période des questions, je vais permettre une question de la part du député de Notre-Dame-de-Grâce.

LA CAISSE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. J'ai siégé à deux comités de la Chambre qui recommandaient vivement le programme d'alternance travail-études, mais nous n'avons jamais demandé qu'il soit financé par l'argent provenant de l'assurance-chômage. Dans la grande majorité des cas, les personnes qui avaient droit à ce programme ne contribuaient pas à la caisse d'assurance-chômage et ne pouvaient donc pas recevoir les prestations d'assurance-chômage. Dans ces conditions, comment la ministre peut-il justifier qu'on finance le progrmame d'alternance travail-études avec des fonds qui sont censés être destinés à aider les chômeurs?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je voudrais répéter que l'argent qui sera économisé grâce aux modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage est destiné uniquement aux chômeurs. Ces modifications donneront au gouvernement la possibilité d'assouplir la Planification de l'emploi ce qui, à son tour, lui permettra de quadrupler les sommes que nous consacrerons au programme d'alternance travail-études.

Si le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) prenait le temps de relire son propre rapport, celui que le comité auquel il a siégé a déposé en 1987. . .

M. Allmand: Il n'a jamais recommandé le financement du programme d'alternance travail-études.

M. Charest: . . .il trouverait, je pense, qu'il s'était exprimé en ces termes: «Si nous avons le courage de saisir l'occasion que fournit ce genre de dépense, l'assurance-chômage pourrait aller plus loin que fournir un salaire de remplacement aux chômeurs. Elle devrait être un moyen permettant aux travailleurs d'obtenir de meilleurs emplois plus stables dans l'avenir.» C'est ce que vous avez dit en 1987. . .

M. Allmand: Pas le programme d'alternance travail-études. Pour les bénéficiaires de la caisse.

M. Charest: Pourquoi changez-vous d'avis aujourd'hui?

M. Allmand: Lisez le rapport.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'ENTRÉE PAR EFFRACTION DANS LE BUREAU D'UN DÉPUTÉ

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai écrit au Commissaire de la GRC au début du mois de mars, afin de réclamer une enquête de la GRC sur ce que je percevais alors et je considère encore aujourd'hui comme des cambriolages reliés entre eux qui ont eu lieu aux bureaux de l'Association canadienne du droit de l'environnement, à Toronto, et à ceux de Science et paix et de l'Ontario Environment Network, toujours à Toronto, au siège social du Parti Vert, à Vancouver, et, enfin, depuis peu, à mon bureau sur le colline du Parlement.

À la suite de l'entrée par effraction dans mon bureau sur la colline du Parlement, j'ai rencontré immédiatement à ce sujet le Président et le sergent d'armes et, par la suite, les représentants dess services de sécurité de la Chambre des communes, à un certain nombre de reprises.

Selon moi, on porte atteinte à mes privilèges de député, car j'ai appris ce matin que, selon le Dr Mendoza, ma communication avec lui, qui n'avait rien de répréhensible, fait maintenant l'objet d'une enquête de la part du ministère de la Défense nationale. J'ai le droit, en tant que député, de me mettre en rapport avec des fonctionnaires et des citoyens en général dans le cadre de mes fonctions, et cela ne devrait pas être remis en question. Enfin, des documents qui n'étaient pas publics, et auxquels on a touché lors du cambriolage dans mon bureau sont maintenant utilisés dans le cadre d'une enquête concernant un éminent homme de sciences canadien.

Toujours ce matin, j'ai reçu un appel téléphonique d'un ancien militaire qui prétend avoir perdu un rein à la suite d'expériences militaires canadiennes, mais qui a dit craindre de me donner son nom, son numéro de téléphone et son adresse à la suite de la récente publicité entourant les événements en question. Cela nuit directement à ma capacité d'aider les Canadiens, ce que je devrais être en mesure de faire sans entrave. Selon moi, la combinaison de tous les événements en question constitue manifestement une violation de mes privilèges. Si le Président juge que la question de privilège est justifiée en l'occurrence, je suis disposé à proposer la motion voulue en temps opportun.

M. le vice-président: La présidence fait face à un problème en l'occurrence, car elle ne juge pas que l'intervention du député découle de la période des questions. Ainsi, la présidence n'a pas reçu l'avis voulu.

Cependant, si le député veut bien soumettre l'avis voulu dans les formes, manifestement la présidence sera disposée à entendre la question de privilège à un autre moment.

M. Fulton: Monsieur le Président, je n'ai peut-être pas été assez clair. Si vous lisez la déclaration du solliciteur général (M. Blais) sur les «bleus», vous verrez qu'il a affirmé, après avoir rencontré le Commissaire de la GRC ce matin, que la GRC n'enquête pas sur la série de cambriolages parce que, en tant que député, je n'ai pas porté plainte à la police de Toronto ou d'Ottawa. Je ne crois pas que ce soit à moi qu'il incombe de demander une enquête sur les cambriolages perpétrés à Toronto ou à Ottawa.

À mon avis, le président, le sergent d'armes et les responsables du service de sécurité de la Chambre des communes sont parfaitement capables de demander, s'il y a lieu, de l'aide pour prélever des empreintes digitales ou mener une enquête sur la colline.

Ma question de privilège se rapporte donc directement aux remarques formulées par le solliciteur général.

[*Français*]

M. le vice-président: Le solliciteur général veut-il répondre? Je donne la parole au solliciteur général.

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Brièvement, monsieur le Président. J'aimerais revoir les «bleus» pour voir exactement ce que j'ai dit, parce que ce qui a été relaté par mon collègue de Skeena (M. Fulton) n'est pas exactement cela. J'ai mentionné... et je ne veux pas revenir sur ce qui a été dit à l'intérieur de la période de questions sur les faits concernant les enquêtes qui n'ont rien à voir avec le député de Skeena.

Concernant sa propre situation, ses propres allégations quant à sa situation personnelle, ce que j'ai mentionné... et je voudrais qu'on revoie les «bleus», je ne sais pas si c'est possible, monsieur le Président, de savoir combien cela prend de temps, mais je ne veux pas commenter sur ce que j'ai dit. On prendra ce que j'ai dit et on verra, monsieur le Président. Mais je ne crois pas qu'il y ait exactitude entre ce qu'il vient de dire et ce que j'ai dit, parce que cette question-là devient compliquée. J'aime mieux me référer aux «bleus», si cela prend quelques minutes, je ne sais pas... mais j'aimerais mieux les voir, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Si le député de Skeena (M. Fulton) est d'accord, je proposerai qu'il me transmette un avis de motion officiel expliquant sa question de privilège. Entre-temps, nous consulterons les «bleus» et le

hansard. Nous reviendrons sur ce sujet quand le député de Skeena sera prêt. Êtes-vous d'accord?

M. Fulton: Oui.

* * *

LE DÉCÈS DE JAMES EDGAR WALKER

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Je tiens à m'associer à la tristesse que cause à la Chambre le décès de James Edgar Walker, ancien collègue et ami que les Canadiens connaissaient sous le nom de Jimmy.

Jimmy avait l'affection des députés de tous les partis ainsi que des habitants de la circonscription qu'il a représentée avec tant de compétence de 1962 à 1974, la circonscription de York-Centre dans la municipalité de North York, que j'ai maintenant l'honneur de représenter.

Jimmy est mort dans un hôpital de Toronto mercredi dernier à l'âge de 77 ans. Sa femme bien-aimée Lillian et ses fils John et James étaient à son chevet. Ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, il était un vétéran bien connu et respecté de la politique municipale de North York lorsqu'il a accédé à la députation en 1962.

Pendant sa longue carrière, il s'est acquitté admirablement de plusieurs fonctions, dont celle de whip en chef du gouvernement minoritaire de Lester Pearson, sans aucun doute la plus difficile et la plus exigeante. Jimmy avait pour tâche de rallier les troupes, souvent pour des votes qui pouvaient avoir lieu inopinément à peu près n'importe quand en vertu d'implacables règles de procédure qu'on a depuis longtemps abrogées à cause de leur inhumanité.

Cette tâche, il faut le dire, a ébranlé les forces de Jimmy. Par la suite, il s'est distingué comme secrétaire parlementaire du premier ministre Trudeau. On ne fait plus d'hommes comme Jimmy. À une époque où le travail social ne faisait pas partie des fonctions d'un député, il s'évertuait à régler les difficultés de ses électeurs. Il aimait ses électeurs et était sensible à leurs besoins. Ses collègues de la Chambre ont tous apprécié son amitié et sa disponibilité. Optimiste indomptable, il voyait toujours le bon côté des choses. Il avait du bien à dire de tous.

Je crois que Jimmy aurait pu être réélu indéfiniment quelle que fût la couleur politique du gouvernement du jour. En démissionnant en 1974 et en m'encourageant à le remplacer comme député de York-Centre, il m'a rendu un service dont je lui serai toujours reconnaissant. À sa famille, à sa femme bien-aimée Lillian, à ses fils John et James, j'adresse nos plus sincères condoléances.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Au nom du premier ministre (M. Mulroney) et du gouvernement du Canada, monsieur le Président, je tiens à m'associer à mon collègue, le député de York-Centre (M. Kaplan), pour rendre hommage à la mémoire du très cher ami et de l'ex-député exemplaire que j'ai perdu en la personne de Jimmy Walker. Je partage tous les sentiments exprimés par le député de York-Centre. Je tiens simplement à insister sur un point: pour moi comme pour certainement beaucoup d'autres, Jimmy Walker était un type très bien, un homme très honorable que j'appelais mon ami.

• (1210)

Je me rappelle que lorsque je suis arrivé ici en 1968, Jimmy Walker a été l'un des premiers députés à traverser le parquet pour se présenter. J'ai alors appris qu'il était né et avait grandi à Végréville et nous n'avons jamais cessé depuis d'être de très bons amis. Comme l'a déclaré le député de York-Centre, il était toujours là pour dépanner les gens et apporter son aide, ce qu'il n'a pas manqué de faire pour moi. C'était un ami. Il cherchait constamment à se montrer serviable. Il intervenait pour aider ses collègues de tous les partis. Je pense que c'était vraiment là un des traits distinctifs de Jimmy Walker. C'est bien ce qui le caractérisait, lui qui était toujours à l'affût d'une occasion d'aider les autres.

Quand je suis arrivé ici en 1968, j'imagine que son rôle de whip était un peu plus facile que pendant les années de minorité. Quoi qu'il en soit, être whip gouvernemental n'est jamais une sinécure. Il s'est acquitté de ses fonctions d'une façon tout à fait exemplaire.

Dans l'exercice de son mandat de député, il défendait ses principes et ses idéaux avec une vigueur empreinte de dignité et d'honneur. Nous sommes tous élus ici de par notre appartenance à tel ou tel parti politique, mais Jimmy n'était vraiment pas connu comme un homme partisan. C'était un homme d'une grande égalité de caractère qui se préoccupait plus des résultats à obtenir en fin de compte. Il était vraiment un modèle des tradi-

tions les plus hautes et les meilleures de la démocratie parlementaire.

Il avait une remarquable personnalité de député, était énormément sociable et consacrait sa vie à aider autrui. Bon père de famille, il s'était distingué dans la carrière militaire et avait très bien réussi dans les affaires. C'était un excellent Canadien, mais plus encore, on peut considérer Jimmy Walker comme un exemple frappant de ce que doit être un député. À beaucoup d'égards, il incarnait les qualités les meilleures que doit posséder un député.

Au nom de mon parti et au nom je le sais de tous les députés, je joins ma voix à celles de mes collègues d'en face pour exprimer la très sincère douleur que me cause son départ. C'était un grand Canadien dont le départ va être très regretté.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, au nom du Nouveau Parti démocratique, je voudrais me joindre au vice-premier ministre (M. Mazankowski) et au député de York-Centre (M. Kaplan) pour dire quelques mots à la mémoire de Jimmy Walker. Le chef de mon parti et moi-même, ainsi que tous les néo-démocrates parmi nous qui le connaissaient, ont appris avec tristesse la nouvelle de son décès. Il a été député de 1962 à 1974.

La première fois que j'ai été élu, c'était en 1968, avec le député de Végréville, et je me rappelle que Jimmy Walker était l'un de ces députés sympathiques qui parlent aux membres des autres partis. Chose certaine, il était très estimé des députés de l'opposition et très respecté. Je me souviens de lui comme d'un conciliateur capable de ramener la paix à la Chambre. Il a été secrétaire parlementaire de Pierre Trudeau, ce qui montre bien en quelle estime le tenaient le premier ministre de l'époque et le parti libéral.

Sauf erreur, Jimmy Walker était un libéral progressiste, un homme que préoccupait l'inégalité sociale et qui se demandait comment aider les moins fortunés. Il est parti à la retraite en 1974 et, comme l'a dit son successeur, nul doute qu'il aurait été réélu s'il s'était présenté en 1974. Il a préféré prendre sa retraite pour devenir juge de la citoyenneté. Il nous manquera, à nous tous qui l'avons connu.

[*Français*]

Et je veux offrir mes condoléances, non seulement les miennes, monsieur le Président, mais celles de mon parti, à sa femme Lillian, à ses deux fils James et John, et à ses sept petits-enfants.

Dépôt de documents

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je dépose aujourd'hui à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport annuel que la Société canadienne d'hypothèques et de logement, l'agence canadienne de l'habitation, présente au Parlement pour l'exercice de 1988, dans les deux langues officielles.

[*Traduction*]

Ce fut une année de véritables réalisations du point de vue de l'aide apportée aux Canadiens à la recherche d'un logement convenable et abordable.

[*Français*]

Nous nous appuyons sur ces réussites pour relever le défi que nous lance l'avenir d'améliorer encore la qualité de vie de la population canadienne.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à toutes les pétitions présentées durant la première session de cette législature, c'est-à-dire celles portant les numéros suivants: 341-0001 à 341-0016 inclusivement.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des pétitions précitées.]

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

DÉPÔT DE DÉCRETS DE NOMINATION

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je suis également heureux de déposer, dans les deux langues officielles, copies d'un certain nombre de décrets de nomination pris par le gouvernement, conformément aux dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement. Les décrets sont renvoyés

d'office aux comités permanents concernés, dont on trouvera ci-joint la liste.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

S.C. opposition à une taxe sur les leçons de musique

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je prends la parole aux termes de l'article 36 du Règlement pour présenter au nom d'un certain nombre de mes électeurs une pétition qui a été dûment certifiée conforme aux exigences relatives à la forme et au contenu. Les pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce que les leçons de musique particulières ne soient pas assujetties aux mesures fiscales que le gouvernement pourrait mettre en oeuvre.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (Secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le vice-président: Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE—LES AUTOCHTONES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Nault:

Que la Chambre reconnaisse que la politique arbitraire et misanthropique du gouvernement consistant à plafonner unilatéralement le financement futur de l'enseignement postsecondaire pour les peuples autochtones sape gravement le droit et les efforts de ces peuples relatifs à l'accroissement de leur capacité d'apporter des améliorations significatives et durables à leur condition économique et sociale et l'affermissement de leur indépendance, ce qui les condamne à des conditions de vie inacceptables et les contraint à des mesures désespérées; et

Que la Chambre exhorte le gouvernement d'abandonner son projet de plafonner ce financement et prenne des mesures pour établir des consultations bilatérales efficaces à ce sujet et sur d'autres questions vitales pour l'amélioration de la vie de ces peuples autochtones et pour la suppression de la discrimination dont ils font l'objet.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, dès le début de mon discours, j'aimerais toucher, avant de passer au programme d'éducation postsecondaire, à certaines remarques que le chef du NPD a faites relativement au rapport de M. Yalden qui a été déposé la semaine dernière. Et je pense que le chef du NPD, député d'Oshawa (M. Broadbent), a fait un bon résumé de certaines des dispositions du rapport du commissaire Yalden, dont évidemment, monsieur le Président, nous avons pris bonne note.

Je pense que M. Yalden a décrit une situation qui existe effectivement. Malheureusement, à mon avis, M. Yalden n'a pas fait référence à certaines améliorations qui ont quand même été apportées au cours des années. Mais je crois que nonobstant les efforts des gouvernements au cours des récentes années, relativement à cette situation-là, il reste énormément à faire et, en ce sens-là, j'accepte en partie les propos du commissaire Yalden et je suis persuadé que nous aurons l'occasion d'en discuter dans les mois et les années qui viennent.

[*Traduction*]

Quant à la question de l'enseignement postsecondaire, je suis évidemment heureux d'avoir l'occasion d'en discuter en détail aujourd'hui à la Chambre. La question est entourée de graves malentendus. J'espère que les propos tenus ici aujourd'hui donneront à tous les étudiants, dont ceux qui font la grève de la faim, à tous les députés et à tous les Canadiens une bien meilleure compréhension de la nouvelle politique et des nouvelles lignes directrices concernant l'aide à l'enseignement supérieur pour les Indiens.

• (1220)

Je suis évidemment très inquiet au sujet des grévistes de la faim. Je sais qu'ils croient sincèrement à la légitimité de leur action. Je leur ai demandé de croire à mon désir de bien entendre leur point de vue et d'y répondre.

Je crois que nos positions sont beaucoup plus rapprochées sur cette question que la controverse d'aujourd'hui le laisse penser. Nous partageons des objectifs communs et sommes également déterminés à les atteindre. Au cours des mois à venir, nous pourrons nous réunir et aplanir certaines difficultés particulières entourant le programme. Je voudrais aujourd'hui insister particulièrement sur le programme et les lignes directrices, et essayer de les expliquer en détail et de montrer pourquoi des changements étaient nécessaires et pourquoi ils sont bénéfiques.

Le gouvernement est fier de ce programme, comme le sont les Indiens de leurs diplômés. Nous devons éclaircir les graves malentendus qui se sont créés et se sont chargés de tant d'émotion et de polémique. Je veux établir une bonne communication et des relations de travail efficaces avec les Indiens sur cette question. J'espère que le débat d'aujourd'hui à la Chambre peut permettre d'atteindre ces objectifs. Je veux assurer aux Indiens d'un bout à l'autre du pays qui s'inquiètent au sujet de ce programme que je suis conscient de leurs inquiétudes et que j'ai toujours été prêt à en discuter avec eux. Comme je l'ai indiqué dès le départ, je suis prêt à

entamer un processus bilatéral dès que possible pour étudier officiellement ces questions et d'autres connexes.

Nous connaissons des temps difficiles. Nous sommes confrontés à plusieurs questions d'importance majeure. Le programme d'aide à l'enseignement postsecondaire en est l'une des principales. Nous devons régler cette question. Je sais que l'enseignement est le meilleur moyen de remédier au malaise social et aux difficultés matérielles que subissent actuellement trop d'autochtones. Je sais que le plus grand espoir d'avoir de collectivités indiennes fortes et énergiques dans l'avenir réside dans l'enseignement. Je sais que les Indiens ont les capacités et la volonté nécessaires pour tirer profit de l'enseignement. Je le sais parce que l'aide à l'enseignement postsecondaire pour les Indiens est l'un des programmes les plus fructueux que le gouvernement fédéral ait jamais entrepris.

Dans le cadre de la politique précédente, le nombre d'étudiants est passé de 3 500 en 1977–1978, lorsqu'on a adopté les lignes directrices E–12, à quelque 15 000 en 1988–1989. Pendant la même période, le budget de ce programme est passé de 9 millions de dollars à près de 130 millions de dollars. Néanmoins, même les politiques qui ont le plus de succès ont besoin d'être mises à jour et d'être revues de temps en temps afin de satisfaire les besoins qui évoluent et les nouvelles tendances.

Dans le cas présent, il faut augmenter le nombre de diplômés dans ce programme. En outre, il faut encourager davantage de diplômés indiens qui peuvent aider à réaliser l'autonomie et l'indépendance économique de leur peuple.

Il y a un an, mon prédécesseur a lancé un processus de consultation afin d'envisager des modifications à apporter à la politique précédente. Un projet de politique a été envoyé à toutes les régions du pays. Nous étions déterminés à formuler une politique qui réponde aux besoins et aux aspirations des Indiens.

La politique révisée tient compte des préoccupations et des recommandations de ces groupes. Par exemple, le système qui limitait la durée de l'aide aux étudiants à un nombre précis de mois d'études a été remplacé par un système selon lequel l'aide peut durer jusqu'à cinq ans pour un programme de quatre ans et jusqu'à quatre ans pour un programme de trois ans.

Les crédits

Les taux d'aide qui variaient en fonction des régions ont été remplacés par une structure de taux uniforme à l'échelle nationale. L'aide moyenne accordée aux étudiants dans la plupart des catégories a été augmentée dans la nouvelle politique.

Dans le projet de politique, la bourse prévue pour des études dans le domaine de l'autonomie administrative et de l'autosuffisance économique n'était que de 1 000$. Dans la politique révisée, on prévoit pour des études stratégiques une bourse pouvant atteindre 3 500$ par année. On a également ajouté une bourse d'excellence pouvant atteindre 1 000$ par année pour les étudiants qui le méritent. Dans les villes où le logement coûte cher, les parents seuls avec des personnes à charge et les étudiants mariés avec des personnes à charge ont droit à une indemnité spéciale. Les frais de scolarité sont maintenant payés peu importe le nombre d'années d'études postsecondaires. Il n'y a donc plus de limite au nombre de diplômes pour lesquels les frais de scolarité, les livres et les fournitures scolaires sont payés.

Ce sont là des exemples qui montrent comment nos consultations avec les Indiens nous ont aidé à rendre cette politique beaucoup plus avantageuse que l'ancienne. Et ce n'est pas tout, grâce à cette nouvelle politique, les étudiants admissibles auront accès à bien d'autres avantages.

Voici un résumé de ces avantages. Les étudiants à temps plein et à temps partiel ont droit à une aide complète comprenant les frais d'inscription et de scolarité ainsi que le coût des livres et des fournitures nécessaires pour un programme d'études en particulier. Les étudiants à temps plein qui doivent vivre loin de leur domicile peuvent être admissibles à des allocations de déplacement pour retourner dans leur foyer à chaque semestre, et cela s'applique aussi aux personnes à charge qui habitent avec eux. Ces étudiants sont aussi admissibles à des allocations mensuelles qui les aideront à payer des dépenses telles que la nourriture, le loyer, l'électricité et les frais de garderie. Ces allocations sont calculées par le *Social Planning Council of Metropolitan Toronto* en fonction du coût de la vie à Toronto, qui est plus élevé que n'importe où ailleurs au Canada. Par ailleurs, la politique prévoit dans certaines circonstances une majoration des allocations dans les régions où le coût des loyers est élevé.

Voici quelques exemples pour montrer à combien s'élève l'aide prévue. Les étudiants célibataires vivant loin de leur domicile pourront recevoir une allocation de subsistance pouvant atteindre 675$ par mois. Dans le cas des étudiants mariés, dont le conjoint travaille et qui ont

trois personnes à charge, cette allocation pourra atteindre 1 205$ par mois. S'il s'agit d'un parent seul ayant trois enfants, cette allocation pourrait s'élever jusqu'à 1 355$ par mois plus un supplément pour le loyer le cas échéant.

Les étudiants sont admissibles à des bourses leur permettant d'étudier en vue d'un diplôme d'études collégiales, d'un certificat d'aptitude professionnelle, d'un diplôme de premier cycle universitaire, d'une maîtrise, d'un doctorat ou d'un brevet d'exercice d'une profession libérale. Les allocations seront versées pendant la durée officielle de chaque programme d'études successif, c'est-à-dire pendant trois ans pour un programme de trois ans et quatre ans pour un programme de quatre ans. Une année supplémentaire peut être accordée à chaque cycle d'études dans certains cas pour permettre à l'étudiante de finir son programme d'études et obtenir son diplôme.

Les étudiants qui réussissent leurs études recevront sans difficulté une bourse à tous les cycles d'études pour pouvoir obtenir un diplôme en droit ou un diplôme d'études supérieures comme une maîtrise ou un doctorat.

Les organismes administrateurs, les bandes, les conseils tribaux, les autorités scolaires ou tout autre organisme indien peuvent aussi offrir de l'aide aux étudiants méritants en sus des allocations de base prévues dans cette politique.

Des bourses d'excellence pouvant atteindre 1 000$ seront décernées au niveau des études collégiales ou des études de premier cycle aux étudiants qui obtiennent une moyenne de B ou plus. Des bourses pour des études stratégiques, jusqu'à concurrence de 3 500$, leur seront accordées pour les encourager à suivre des cours en commerce, en administration publique ou en administration des affaires, en économie, en sciences appliquées et en physique, en mathématiques, en informatique, en sciences forestières ou en génie, lorsque de tels cours contribuent directement à assurer l'autonomie adiministrative et l'indépendance économique des localités indiennes. Des bourses de 1 500$ seront décernées aux étudiants inscrits à plein temps à un programme d'études supérieures menant à la maîtrise ou au doctorat.

Grâce à cette nouvelle politique, les organismes administrateurs concernés pourront jouer un rôle encore plus grand dans l'enseignement postsecondaire.

• (1230)

La nouvelle politique est suffisamment souple pour permettre aux organismes administrateurs d'établir leurs propres procédures de fonctionnement, dans la mesure où elles sont conformes à la politique et où elles respectent les taux maximums et les limites de l'aide. Pour garantir l'équité de tous, ces organismes devront avoir une procédure d'appel. La nouvelle politique exige également la tenue d'un registre des étudiants, ce qui améliorera considérablement la base de données pour le programme.

Nous devons travailler avec les groupes administrateurs pour mettre sur pied un système amélioré de recherche et de saisie des données. Les deux tiers du programme sont gérés par les bandes, les conseils tribaux, les autorités scolaires et autres groupes indiens. Par le passé, monsieur le Président, il a été difficile d'obtenir des statistiques complètes. Par conséquent, les prévisions de coût, d'une année à l'autre, ont été basées davantage sur des tendances historiques que sur la demande réelle. Pour planifier et prévoir la demande et les coûts nous avons besoin de meilleurs renseignements. Comme la nouvelle politique oriente l'aide vers chacun des étudiants individuellement et prévoit des bourses dont le montant est basé sur les coûts réellement supportés par les étudiants, le budget de cette année a été fixé en fonction de ces critères. Toutefois, si les données montrent qu'il faut modifier les ressources financières, je suis prêt à demander au Cabinet l'augmentation du budget pour les années à venir, de façon à répondre à l'augmentation de la demande.

Je voudrais maintenant dire quelques mots des traités. Je reconnais que les Indiens sont très sensibles dès que l'on met les traités en cause, car ils sont fondamentaux pour leur existence même. Ils représentent le contrat que les grands chefs et leurs sujets ont signé avec la Couronne. Ils forment la base des relations historiques entre le peuple indien et le gouvernement fédéral. Notre gouvernement respecte et apprécie cette relation et c'est pourquoi il dispense un enseignement primaire et secondaire aux Indiens des réserves. Cet engagement a été formalisé dans la Loi sur les Indiens, mais en réalité, notre gouvernement va au-delà des exigences de la loi et dispense des services d'aide et d'enseignement qui dépassent largement les dispositions qu'elle contient. Ainsi, notre aide s'étend à la prématernelle, à la maternelle et à l'enseignement postsecondaire. A mon avis, en fournissant l'enseignement primaire et secondaire, notre gouvernement observe l'esprit de toutes les références à l'enseignement contenues dans les traités, mais par contre, je ne suis pas d'avis que l'enseignement postsecondaire soit un droit découlant des traités.

Il faut renforcer notre détermination à encourager les Indiens à fréquenter les collèges et universités pour y acquérir la formation qu'une bonne partie du reste de nos compatriotes tient pour acquise, la formation nécessaire pour mettre en valeur les potentialités toutes particulières de cette fraction si importante de notre population. Nous devons donc, tous autant que nous sommes, conserver un appui ferme à ce programme et l'améliorer de toutes les façons possibles.

J'ai indiqué que j'étais disposé à réexaminer les termes exacts de la nouvelle politique. Nous disposons de quatre mois environ avant que le programme ne devienne opérationnel. Il faut utiliser ce temps pour corriger les injustices que nous pourrions y découvrir ensemble. S'il appert que ce n'est pas suffisant pour achever cet examen, nous y verrons alors et nous prendrons plus de temps s'il le faut.

Je suis disposé à m'entendre avec les chefs et les représentants des étudiants pour mettre au point un processus de consultation bilatérale en matière d'aide aux élèves du postsecondaire, comme ils en ont fait la demande. J'estime que cette politique est meilleure que la précédente. Mais il peut y avoir des points qu'il y aurait lieu d'améliorer ou des points au sujet desquels on noterait des injustices involontaires. J'ai dit dès le début que je suis disposé à les examiner s'il en existe.

Dans ce grand pays qui est le nôtre, il y a une tradition de démarche démocratique par le discussion, la négociation et même la critique. Ce que nous cherchons tous à réaliser, c'est un Canada plus équitable, plus productif pour tous ses citoyens, et je suis disposé à apporter ma pierre à cet ouvrage, à obtenir les moyens nécessaires pour assurer l'enseignement postsecondaire à nos autochtones.

M. Flis: Monsieur le Président, un article paru ce matin dans un journal d'Ottawa sous le titre *Le silence opposé par les Affaires indiennes est soit génial, soit idiot* m'a bien fait sourire. Son auteur Frank Howard a essayé d'obtenir auprès du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien des renseignements exacts sur cette question qu'une grève de la faim a signalée à l'attention du pays. Il aura fallu évidemment une journée d'opposition pour contraindre le ministre à prendre la parole et à nous donner des faits et des chiffres.

M. McDermid: Ce n'est pas exact. Soyez juste.

M. Flis: Permettez-moi de citer ce journaliste:

> Face aux Indiens qui font la grève de la faim, le ministère cafouille lamentablement dans ses relations avec les médias—à moins que ce ne soit le contraire.
>
> Il a paru idiot en début de semaine quand j'ai demandé des chiffres au sujet de la composition des 15 000 personnes environ qui veulent accéder aux 130 millions de crédits annuels prévus pour eux et leurs familles pendant qu'ils sont sur campus.
>
> Je voulais savoir comment cet argent est dépensé, combien il y a de bénéficiaires dans les collèges communautaires, les instituts spécialisés, les cours de rentrée après secondaire, des cours universitaires de premier, second et troisième cycles, etc.

Ce qu'on a commencé par me répondre au ministère, au niveau administratif, c'est que ce sont là des questions auxquelles seul le cabinet du ministre peut répondre.

Puisque vous me pressez, monsieur le Président, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quel est le pourcentage des étudiants qui terminent leurs études postsecondaires avec un diplôme quelconque? Pourrait-il nous décrire aussi la composition de ce groupe de 15 000 étudiants qui demandent à bénéficier des 130 millions de dollars, somme maximale que le ministre est prêt à leur consacrer par année?

M. Cadieux: Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question du député. Il a évidemment le droit de faire tous les commentaires qu'il veut. Je lui ferais remarquer, cependant, que je réponds depuis un bout de temps aux questions des députés de l'opposition, mais qu'il n'en a pas encore posé lui-même.

M. Flis: Ça viendra.

M. Cadieux: Je fais ce commentaire parce que le député a été injuste à mon égard. Je lui rends la pareille.

Quant à l'article qu'il a cité, je respecte l'opinion de tous les journalistes et je suis sûr qu'ils ne se privent jamais de l'exprimer.

Si le député avait écouté attentivement ce que je viens de dire, il saurait que 66 p. 100 du programme est administré par les bandes et les conseils eux-mêmes. Il nous faut plus de coopération et de communication pour établir aussi précisément que possible les données concernant cet important programme. Les sommes qui y étaient investies n'étaient pas suffisamment contrôlées. C'était l'une des lacunes de l'ancienne politique. Nous voulons mettre sur pied un meilleur système d'évaluation des besoins et des coûts pour que je puisse demander chaque année au Cabinet des fonds suffisants pour satisfaire les besoins des autochtones en matière d'enseignement postsecondaire.

M. Flis: Vous n'avez pas répondu à ma question.

• (1240)

M. Fee: Je félicite le ministre de son exposé. Il l'a très bien fait et avec une sincérité qui m'a touché. Plusieurs critiques ont été formulées. Nous les avons lues dans la presse. Nous les avons entendues ici même. Il y en a une dont il n'a pas fait mention et sur laquelle j'aimerais entendre ses observations. Quelques-uns trouvent, en effet, que ce programme semble dicter à certains autochtones les établissements d'enseignement qu'ils devront fréquenter et les cours qu'ils devront suivre. Le ministre peut-il nous dire si tel est le cas?

M. Cadieux: Monsieur le Président, nous ne dictons pas aux autochtones les cours qu'ils doivent suivre ou l'établissement qu'ils doivent fréquenter. Nous pensons toutefois que, l'objectif ultime des autochtones étant l'autonomie politique et l'indépendance économique, il y a des disciplines qu'ils ne choisissent pas en nombre suffisant. C'est pourquoi nous avons assorti ce programme de dispositions qui les incitent à se spécialiser dans ces disciplines.

M. Skelly (Comox—Alberni): Le ministre n'a pas non plus parlé de l'objectif d'égalité en ce qui concerne les taux de fréquentation des autochtones et des non-autochtones. M. Yalden aborde cette question dans le rapport de la Commission des droits de la personne. Le chef du Nouveau Parti démocratique (M. Broadbent) en a parlé dans son discours: le nombre d'étudiants de niveau postsecondaire représente environ 4 p. 100 seulement de la population canadienne en général; pour pallier cette inégalité, il faudrait y affecter une part appréciable de nos ressources. Tel devrait être notre objectif. Je crois que c'est ce que le ministre a dit à la fin de sa déclaration.

Je me demande quels sont au juste les objectifs du ministre. Quand pense-t-il pallier cette inégalité et en combien de temps, il faudrait que le temps soit relativement court, en fait le plus court possible? Le ministre est-il disposé à affecter des ressources pour réaliser l'égalité le plus vite possible? Est-ce bien ce qu'il vise?

M. Cadieux: Monsieur le Président, comme je l'ai signalé lorsque j'ai parlé du rapport Yalden, il est regrettable que le commissaire n'ait pas mentionné les progrès réalisés. Certes, il reste des choses à faire. Je le reconnais. Mais il ne faut pas oublier ce qui a été accompli. En dix ans, on est passé de 3,000 à 15,000 étudiants, soit cinq fois plus. Actuellement, nous essayons de déterminer, en collaboration avec les bandes et les conseils chargés d'administrer les deux tiers de notre programme, quels sont les chiffres exacts, de manière que je puisse établir les besoins, évaluer les coûts et demander les fonds nécessaires.

M. James: Le nouveau programme dont nous parlons aujourd'hui a été critiqué par certains parce qu'il réduirait la période pendant laquelle les étudiants ont droit à une aide, ce qui pourrait compromettre leurs chances de pousser leurs études. Je demande au ministre ce que prévoit réellement ce programme. Je pense qu'une certaine confusion règne à cet égard.

M. Cadieux: Monsieur le Président, cette politique ne limite pas les possibilités dont disposent les étudiants indiens pour obtenir des diplômes. Elle indique que si un établissement, un collège ou une université établit qu'un programme d'études donné doit durer trois ans, alors c'est ce qui doit être fait. On reconnaît et on admet néanmoins que dans certaines circonstances un étudiant donné peut rencontrer des difficultés et des problèmes particuliers, par exemple, si l'établissement décide qu'un étudiant donné a besoin d'une année supplémentaire pour terminer un certain programme d'études ou pour obtenir un certain diplôme, nous l'admettrons, ainsi que pour tout autre diplôme que l'étudiant voudra acquérir par la suite.

M. Harb: Je voudrais féliciter le ministre. J'ai beaucoup apprécié son discours, en particulier lorsqu'il a annoncé son intention de rencontrer et de consulter les divers groupes. Je voudrais qu'on établisse un système de soutien administratif pour procéder à une évaluation annuelle de ce programme pour que le ministère puisse disposer des renseignements dont parle le ministre. Étant donné que nous ne connaissons pas toutes les données, par exemple, le taux de succès et d'abandon, il serait très difficile, à mon avis, que le ministère s'embarque dans un grand projet sans disposer de tous les paramètres. Vu que pendant les quatre dernières années nous avons navigué dans le brouillard, le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qu'il a l'intention de faire pendant les trois prochains mois pour sortir de ce dilemme, et pour donner à la Chambre une bonne évaluation des frais réels qu'entraînera ce programme, au cours de l'année prochaine, ou des cinq prochaines années? Plus nous dépensons d'argent pour l'enseignement, moins nous en accordons à l'aide sociale et à l'assurance-chômage. Le ministre voudra-t-il bien nous faire part de ses intentions?

M. Cadieux: Merci, monsieur le Président. Je tiens à remercier le député de ses observations très raisonnables. L'intention depuis le tout début est relativement claire. Nous voulons poursuivre ce programme d'enseignement postsecondaire pour les étudiants autochtones qui donne de très bons résultats. Les chiffres sont éloquents. Comme nous l'avons déjà dit à maintes reprises, l'aide financière est passée de 4,2 à 130 millions de dollars, et le nombre des étudiants de 3,000 à 15,000. Nous sommes engagés à poursuivre ce programme. Nous reconnaissons nous aussi que l'éducation est une solution pour améliorer la situation de nos autochtones.

J'ai dit dès le départ lorsque j'ai annoncé la politique qu'il faudrait la revoir régulièrement. J'ai également accepté et annoncé par la suite la création d'un processus bilatéral visant à obtenir les données dont nous avons absolument besoin pour établir, selon des projections annuelles et quinquennales, les besoins auxquels nous allons faire face de sorte que nous puissions planifier et recevoir les fonds nécessaires pour faire fonctionner et améliorer ce programme d'enseignement postsecondaire. Mon intention a été dès le début d'en discuter dans des conditions normales, d'examiner le plan de données et d'information et d'aller plaider la cause auprès du Cabinet.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. La parole est au député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand).

L'honorable Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Merci, monsieur le Président. Permettez-moi d'aborder l'élément clé de ce débat. Un nombre croissant de jeunes autochtones canadiens veulent fréquenter l'université ou le collège afin d'améliorer leur situation, de sortir du cercle vicieux du bien-être social et d'échapper à la pauvreté, mais voilà que le gouvernement cherche à leur mettre des bâtons dans les roues. C'est là-dessus que porte le débat. Le gouvernement tente de plafonner le financement de l'enseignement postsecondaire pour les peuples autochtones, au moment où la population autochtone prend de l'assurance et un plus grand nombre d'étudiants autochtones sont admissibles à l'université. Quel est le raisonnement derrière tout cela? C'est comme si le gouvernement préférait continuer de verser des prestations de bien-être social au lieu d'aider les bénéficiaires à se trouver du travail.

Les crédits

Dans un article récemment publié dans le *Globe and Mail*, Peter Desbarats, doyen de la faculté du journalisme de l'université Western Ontario, déclarait: «Cela fait des siècles que nous répétons aux autochtones que l'enseignement mène à l'autonomie économique. Dès qu'ils commencent en grand nombre à écouter nos conseils, nous prenons nos distances. À la longue, le peu d'argent que nous épargnerons ainsi ne réussira certes pas à compenser les graves répercussions que notre hypocrisie aura sur la population autochtone du Canada.»

• (1250)

En 1982-1983, j'ai eu la chance de siéger au Comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens que présidait mon ancien collègue, Keith Penner, le député de Cochrane—Supérieur à l'époque. Je dis «la chance de siéger» parce que pendant ces deux années de travail j'ai eu l'occasion de parcourir le pays, de rencontrer des Indiens de toutes les régions du Canada, de visiter leurs terres et de découvrir leurs rêves et leurs ambitions. Lorsque nous avons publié notre rapport en 1983, nous avons décidé, avant de faire des recommandations, de répertorier les conditions sociales auxquelles faisaient face les autochtones à cette époque. Je voudrais vous en énumérer quelques-unes.

La proportion d'enfants autochtones confiés au service d'aide à l'enfance avait régulièrement augmenté et était de cinq fois supérieure au taux national—cinq fois supérieure au taux associé à la population non autochtone. En ce qui concerne les logements, mentionnons que près de 19 p. 100 des maisons construites dans les réserves abritaient deux familles ou plus d'Indiens inscrits. Dans le cas des services publics, moins de 40 p. 100 des maisons sur les réserves étaient munies d'eau courante et de systèmes d'égout et de tuyauterie. Au niveau national, plus de 90 p. 100 des maisons sont bien équipées. En moyenne, les autochtones gagnent entre la moitié ou les deux tiers du revenu moyen des Canadiens. De plus, malgré d'énormes progrès réalisés au cours des dix dernières années, le taux de mortalité est de deux à quatre fois supérieur à celui des non-autochtones. Le taux de mortalité infantile chez les Indiens est de 60 p. 100 au taux national. L'espérance de vie des autochtones est de dix ans plus courte que pour la population non autochtone.

C'était en 1983. Les conditions ne se sont pas améliorées depuis. Le commissaire aux droits de la personne, M. Yalden, affirme ce qui suit dans le rapport qu'il a déposé il y a quelques semaines: «La situation à laquelle doivent faire face les autochtones du Canada est, à bien des égards, une tragédie nationale. La belle promesse d'éga-

lité des chances qui constitue la raison d'être fondamentale de la Loi canadienne sur les droits de la personne contraste vivement avec les conditions de vie que doivent subir bien des autochtones.»

M. Yalden ajoute: «Les autochtones sont terriblement sous-représentés dans pratiquement tous les secteurs d'activité et toutes les professions, même à des endroits comme Winnipeg ou Regina, où il y a une forte concentration d'autochtones. Dans les ministères fédéraux eux-mêmes, où il existe déjà depuis un certain temps des programmes destinés à promouvoir l'embauchage d'autochtones, la représentation de ces derniers est partout catastrophique, sauf au ministère des Affaires indiennes et du Nord.» Telles sont les conditions de vie des autochtones du Canada.

J'ai parlé tout à l'heure des rêves et des ambitions des Indiens. Je voudrais signaler l'étude spéciale sur les Indiens qu'a menée le *Free Press* de Winnipeg, le 14 octobre 1988. Dans le cours de cette étude, les journalistes ont interrogé des enfants indiens sur leurs ambitions. Je cite des lettres reçues d'enfants indiens vivant dans les réserves.

Anne, 13 ans, écrit: «Quand je serai grande, j'aimerais être gérante de magasin et aider les personnes âgées à trouver ce qu'elles cherchent. Je vais d'abord finir mes études; j'irai à l'école secondaire et à l'université. Après, je reviendrai chez nous diriger un magasin.»

Voici ce qu'écrit Linda, 12 ans: «Je voudrais être policière parce que je n'aime pas que les gens se soûlent. Je m'occuperai de ceux qui se soûlent pour qu'ils ne se fassent pas de mal et ma famille sera fière de moi, que je sois un agent de police. Je resterai toujours dans la police et je ne désobéirai jamais à aucune règle. Je ne boirai pas.»

Candice, 11 ans, écrit ceci: «Quand je sortirai de l'école, j'irai étudier à l'Université de Brandon. J'ai l'intention d'enseigner quand je serai grande. Ma mère est institutrice.»

Il y a beaucoup d'autres témoignages de jeunes Indiens sur leurs ambitions et leurs rêves.

Nous ne devons pas oublier dans ce débat que le projet de loi C-31 que nous avons adopté lors de la dernière législature augmente considérablement le nombre d'Indiens inscrits. Grâce à cette loi, de 30 000 à 80 000 personnes ont pu s'ajouter à la liste, selon les estimations. Nous ne pouvons obtenir le nombre exact, mais il est relativement élevé.

Jusqu'ici, il semble y avoir une certaine confusion chez les députés du gouvernement en ce qui concerne le plafonnement. Certains ont dit qu'il n'y en avait pas. Puis, ce matin, en réponse aux questions du chef néo-démocrate, le ministre a admis que le montant mis à la disposition des étudiants du niveau postsecondaire est plafonné. Nul n'a dit que le gouvernement avait réduit le financement. Nous n'avons pas dit cela. Au contraire, il y a eu des augmentations. Toutefois, on a plafonné les augmentations, et les ressources n'ont pas suffi pour répondre aux demandes de tous ceux qui avaient les qualités requises et avaient été acceptés par des universités.

J'aimerais me reporter à un mémoire qui nous a été envoyé par la Fédération des Indiens de la Saskatchewan dans lequel il est dit: «Les politiques et lignes directrices nouvelles créeraient d'énormes difficultés pour les étudiants indiens. Le plafonnement des crédits disponibles, ainsi que les réalités démographiques qui font croître la demande d'éducation postsecondaire chez les étudiants indiens, diminueraient de beaucoup les ressources financières offertes à l'étudiant, et réduirait le nombre et le taux de succès des étudiants inscrits dans les universités et les autres établissements d'enseignement postsecondaire, où ils sont déjà sous-représentés de 50 p. 100 par rapport aux taux d'inscription observés dans l'ensemble de la société canadienne. Il faut encourager les Indiens à faire des études postsecondaires. Il faut pour cela favoriser l'augmentation, non la diminution de la proportion des Indiens dans les établissements d'enseignement postsecondaire.»

En ce qui concerne ce plafonnement, je le répète, il y a une certaine confusion. Je pourrais peut-être présenter ainsi la chose au gouvernement et au public. Penchons-nous sur un programme comme la Sécurité de la vieillesse. Toute personne qui atteint l'âge de 65 ans reçoit des prestations de sécurité de la vieillesse, quel qu'en soit le montant qui est fixe. Même si l'état de santé de la population s'améliore, même si la population augmente, on touche la sécurité de la vieillesse dès qu'on atteint 65 ans, peu importe le nombre de personnes qui la touchent. Nous ne disons pas que le budget est limité, que, la limite une fois atteinte, il faut réduire les prestations selon le principe premier arrivé premier servi. Au contraire, notre programme prévoit que tous ceux qui atteignent 65 ans, peu importe leur nombre, touchent la sécurité de la vieillesse. Le programme n'est pas plafonné.

On ne peut en dire autant du programme que nous présente le ministre et qui limite l'aide financière accordée aux autochtones au titre de l'éducation postsecondaire. Le ministre affirme que les autochtones seront subventionnés jusqu'à concurrence du maximum fixé. Nous croyons au contraire, tout comme les autochtones que tous les étudiants compétents inscrits aux universités

devraient avoir le droit de faire des études universitaires, et ce sans qu'aucune limite soit imposée.

Il n'y a pas tant de bénéficiaires que ça, mais il y en aura de plus en plus, c'est certain que je vous ai donné des chiffres là-dessus. Toutefois, il y a tout au plus un million d'Indiens et d'autres autochtones. Il y a quelques années, nous avions environ 300 000 Indiens inscrits. Ce chiffre est peut-être passé à 400 000. Il y a 15 000 étudiants indiens au niveau postsecondaire. Dans la seule ville de Montréal, le nombre d'étudiants de niveau postsecondaire est supérieur à 15 000. Ce n'est donc pas énorme. Je devrais peut-être ajouter 1 000 ou 2 000 étudiants. Il est certain qu'un pays aussi riche que le Canada peut se permettre cette générosité. Il ne devrait jamais y avoir de plafonnement pour les autochtones.

• (1300)

Je ne doute pas de la sincérité du ministre, mais il fait partie d'un gouvernement. Il est soumis aux restrictions du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), du ministre des Finances (M. Wilson), du premier ministre (M. Mulroney), etc. Lorsqu'il énonce une politique, il doit respecter leur volonté à tous. Malheureusement, c'est là une vision très étroite. Ce n'est pas pour rien que ces jeunes risquent leur vie en faisant la grève de la faim. Ils comprennent qu'ils ne pourront pas se faire instruire et que c'est très grave.

Je le répète, il ne devrait pas y avoir de plafond. Tous les étudiants indiens admissibles qui sont acceptés dans des universités devraient se voir accorder les fonds nécessaires pour pouvoir poursuivre leurs études. L'autre solution qui s'offre à eux, monsieur le Président, c'est l'aide sociale. Lorsque je siégeais au Sous-comité sur l'autonomie politique des Indiens, les membres du comité et moi-même avons entendu des gens demander pourquoi il devait y avoir un programme spécial pour l'éducation postsecondaire des Indiens et pourquoi ceux-ci devaient avoir un programme différent de ceux des autres. La réponse, monsieur le Président, c'est que ce programme fait partie de l'entente que nous avons conclue avec les autochtones et qui nous permet d'occuper les terres de ce pays, celles qui leur appartenaient toutes, autrefois. En effet, à une certaine époque, toutes ces terres qui sont maintenant le Canada, c'est-à-dire le sol, les eaux, les mines, les ressources, le pétrole, le gaz, appartenaient aux peuples autochtones. Tout cela leur appartenait. Puis, nos ancêtres sont venus d'Europe et d'ailleurs et ont occupé beaucoup de ces terres, chassant bien souvent les autochtones vers les terres moins productives.

Pour avoir pris beaucoup de leurs terres, nous avons conclu des ententes, parfois sous forme de traités, parfois non, pour honorer leurs droits ancestraux et pour les dédommager de la perte de ces terres. Or, nous ne les avons pas beaucoup dédommagés. Une partie de ce dédommagement est le financement de l'éducation postsecondaire. Si nous examinons les résultats de la prise de possession de ces terres par les peuples européens, qui sont maintenant les riches et qui sont maintenant les pauvres? Les gens qui, autrefois, possédaient ces terres ne sont certes pas ceux qui sont riches aujourd'hui. Alors, le moins que nous puissions faire, c'est de leur offrir un programme généreux en matière d'éducation, surtout en matière d'études postsecondaires. C'est un prix peu élevé à payer pour les terres que nous avons prises, des terres qui font de la plupart de nous des riches. C'est une piètre compensation que nous, de souche européenne ou autre, pouvons offrir à ces peuples qui, autrefois, possédaient et occupaient toutes ces terres.

En conclusion, monsieur le Président, permettez-moi de dire ceci: Dans un récent rapport traitant de la justice chez les autochtones, on soulignait qu'aujourd'hui, un enfant autochtone a plus de chances de se retrouver en prison que d'obtenir un diplôme universitaire. George Erasmus, président de l'Assemblée des Premières nations, a fait remarquer qu'il n'y a aucun plafond concernant les programmes d'aide sociale destinés aux autochtones, mais qu'il y en aura pour les programmes d'éducation des autochtones. Or, il sera beaucoup moins coûteux à long terme d'aider les Indiens à s'instruire plutôt que de perpétuer le cycle de l'aide sociale et de la dépendance. Je demande au ministre et au gouvernement, lorsqu'ils étudieront ces questions, de réviser leur politique stupide de restriction des fonds accordés à nos Indiens.

Des voix: Bravo!

Mme Dobbie: Monsieur le Président, le député aime beaucoup citer le *Globe and Mail*. À mon tour, je cite ce journal, plus précisément, l'éditorial du 20 avril 1989 où on pouvait lire: «Il nous est difficile de critiquer la position d'Ottawa». L'éditorialiste ajoutait qu'imposer un budget au programme et exiger que les étudiants terminent leurs études en un délai raisonnable ne constituaient pas un régime de terreur comme veulent le faire croire les critiques.

J'aimerais que le député explique sur quoi il se fonde pour affirmer que le budget du programme a été plafonné ou qu'il a été réduit, alors qu'au contraire, il a été augmenté de sommes faramineuses.

M. Allmand: De toute évidence, la secrétaire parlementaire n'a pas écouté ce que j'ai dit. Je n'ai jamais dit que le gouvernement avait réduit le budget du programme. Il ne l'a pas fait, au contraire. Nous le reconnaissons. Mais les fonds supplémentaires ne sont pas suffisants et, en plus, le budget a été plafonné. Cela ressort clairement de la lettre que le ministre a adressée aux chefs du Canada. Cette lettre a déjà été citée par le chef du NPD et par mon collègue. Voici:

> Il est temps de procéder à une réévaluation d'envergure afin de déterminer comment le programme pourrait servir à former davantage d'étudiants avec un budget qui ne peut pas continuer d'augmenter au même rythme que ces dix dernières années.

Le budget a été augmenté, mais il est plafonné. Le député a cité le *Globe and Mail*. Ce grand journal conservateur félicite le gouvernement d'avoir plafonné le programme. Dans un éditorial du 20 avril, intitulé «Les étudiants autochtones et l'enseignement supérieur», on lit:

> Ce mois-ci, le gouvernement fédéral a fait à ce programme d'aide ce qu'il a déjà fait ou fera à d'autres programmes qu'il finance. Il a établi un budget global, imposé des mesures de contrôle des dépenses et exigé que les étudiants qui profitent de ce programme se disciplinent.

Donc, le *Globe and Mail* voit ce que le gouvernement fait et le félicite. Je ne suis pas d'accord avec le *Globe and Mail*, monsieur le Président. Ce que nous disons, c'est qu'un tel programme ne doit pas être plafonné. Il devrait être comme le régime de pensions de vieillesse. Selon ce régime, le gouvernement doit vous verser une pension lorsque vous atteignez 65 ans. Notre position, c'est que les étudiants autochtones admis à l'université devraient automatiquement obtenir une bourse.

Des voix: Bravo!

M. Shields: Monsieur le Président, j'ai toujours trouvé le député de Notre-Dame-de-Grâce très raisonnable. Nous avons travaillé ensemble au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord. J'ai de la difficulté à comprendre pourquoi il parle toujours de plafond au lieu de poste budgétaire. Il dit que cela devrait fonctionner exactement de la même manière que la sécurité de la vieillesse. Il admet, je le sais, que lorsqu'on prépare le budget au ministère responsable de la sécurité de la vieillesse, on a les données, les chiffres, on connaît la destination de l'argent; c'était le cas sous son gouvernement et c'est ainsi sous le nôtre. Nous faisons un budget pour la sécurité de vieillesse. Nous nous demandons combien le gouvernement va dépenser. En se basant sur les données les plus précises qu'il avait, le ministère des Affaires indiennes a prévu un budget de 130 millions de dollars pour l'enseignement postsecondaire et il avait l'impression d'avoir tenu compte de tous les étudiants. C'était le budget. C'est ce que le ministère jugeait nécessaire pour que tous les étudiants qui ont droit à l'enseignement postsecondaire soient visés par ce budget de 130 millions de dollars.

Nous avons de la difficulté à réunir toutes les données. C'est ce que le ministère s'efforce de faire pour le moment. Le député ne croit certainement pas que nous devrions indiquer zéro ou mettre un point d'interrogation quand nous préparons le budget. Il faut un poste budgétaire. C'est ce que c'est, un poste budgétaire. Ce n'est pas un plafond. Si le budget est dépassé, il sera augmenté l'année suivante.

Si le budget est trop élevé l'année suivante, il sera réduit. Nous avons toutefois besoin de la collaboration des bandes qui administrent le plus souvent ces fonds. Nous devons avoir les chiffres sur les étudiants qui arrivent. N'importe quel conseil scolaire a un budget. Toutes les universités ont un budget. C'est de cela qu'il s'agit, d'un budget. Ce n'est pas un plafond. S'il faut plus d'argent, on augmentera le budget. C'est cela, et je voudrais que le député dise ce qu'il en pense.

• (1310)

M. Allmand: Malheureusement, monsieur le Président, le ministre et le ministère des Affaires indiennes et du Nord ne sont pas maîtres de la situation. Même s'ils peuvent prévoir exactement les sommes nécessaires pour tous les étudiants indiens admis à l'université, ils doivent demander des fonds au Conseil du Trésor, au ministre des Finances (M. Wilson) et au Bureau du Conseil privé. Je connais bien la situation, puisque j'ai travaillé dans ce ministère.

Nous savons également que la priorité actuelle du gouvernement est de réduire le déficit. Le gouvernement veut procéder à des coupes dans divers ministères. C'est lui qui a établi le budget. Nous ne savons pas si c'est ce que le ministère des Affaires indiennes et du Nord a recommandé. Tout ce que nous savons, c'est que le gouvernement a prévu une somme qui, d'après bien des gens, est insuffisante.

Par exemple, Beth Brown, présidente de la Fédération canadienne des étudiants, a déclaré que, dans le cadre de l'ancienne politique, le nombre d'étudiants autochtones inscrits à des établissements postsecondaires est passé de 2 500 en 1974 à environ 15 000. À son avis, les restrictions proposées signifient que 1 100 étudiants ne pourront pas aller au collège ou à l'université en septembre. C'est ce qu'elle affirme.

Je rappelle également au député qu'à l'époque où nos enfants du baby boom fréquentaient l'école, nous n'avons pas imposé une limite ou un plafonnement à notre système scolaire public.

Mme Dobbie: Nous avions le budget nécessaire.

M. Allmand: S'il y avait des enfants prêts à aller à l'école, nous construisions les écoles, embauchions les enseignants et nous assurions qu'ils avaient une école pour les accueillir. Nous ne disions pas qu'à cause du budget, c'est bien dommage, tel enfant aura la chance d'y aller le premier et tel autre ne pourra pas y entrer. Il y avait universalité d'accès à l'éducation à l'école publique. Nous nous sommes occupés de tous les enfants qui voulaient aller à l'école. C'est ce qu'il faudrait faire dans le cas des autochtones du Canada.

M. McCurdy: Mon collègue libéral aura sûrement noté la différence entre citer une nouvelle rapportée par le *Globe and Mail* et citer un éditorial du *Globe and Mail* qui appuie la politique des conservateurs sans tenir compte de ce que les journalistes indiens pourraient dire dans leurs journaux à propos de leurs droits.

Il ne peut avoir échappé à l'attention de personne qu'il existe un certain nombre de programmes dont le budget n'est pas plafonné. Personne ne conteste la nécessité d'avoir des budgets, mais les budgets sont toujours dépassés au moyen de prévisions budgétaires supplémentaires quand on constate que les dépenses ont excédé ce qui était prévu au budget. Par exemple, à mesure que les prisons prennent de l'expansion, les prisons destinées à incarcérer aussi bien les Indiens que les autres éléments de la population, les fonds ne manquent pas pour ça. Il y a bien sûr le Programme d'assistance sociale qui alimente les budgets de bien-être social de nos municipalités dans tout le pays. Personne n'a jamais dit qu'il faudrait le plafonner. En fait, on pourrait se rappeler qu'il aurait dû y avoir une sacrée limite au territoire qui a été enlevé aux Indiens pour commencer.

Mon collègue ne croit-il pas qu'il est plus que juste d'avoir un programme qui permette à tous les autochtones d'avoir accès à l'enseignement postsecondaire? Après tout, ils ont cédé tout un pays pour y avoir droit.

M. Allmand: Monsieur le Président, c'est bien ce que je pensais avoir dit, mais j'apprécie l'énergie avec laquelle mon ami, le député de Windsor—Lac Sainte-Claire (M. McCurdy) l'a appuyé.

Il a fait allusion à la citation que j'ai faite d'un éditorial du *Globe and Mail*. Je l'ai cité uniquement pour indiquer au gouvernement que les partis d'opposition ne sont pas les seuls à savoir qu'on impose un plafonnement. Le *Globe and Mail*, le grand partisan du gouvernement, le reconnaît également. Ce journal, à cause de sa tendance conservatrice, l'en félicite. Nous ne félicitons pas le gouvernement pour ce plafonnement. Il y a place pour ce genre de chose dans certains types de budgets qui varient d'une année à l'autre.

Je fais remarquer à nouveau que le chemin de l'indépendance économique pour nos Indiens passe par l'enseignement. C'est grâce à lui qu'ils pourront échapper aux conditions sociales qu'on nous a décrites lorsque nous voyagions dans tout le pays. C'est l'enseignement qui leur en donnera le moyen, et nous devrions nous montrer plus que généreux dans notre aide.

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés): Monsieur le Président, j'apprécie l'occasion qui m'est offerte de participer à ce débat. Dans mes neuf ans de vie publique, je n'ai jamais trouvé que les débats à la Chambre avaient un autre but que d'informer les Canadiens et de leur faire connaître les deux points de vue sur un même problème. À mon avis, il est particulièrement utile pour le gouvernement d'exposer tous les faits et de fournir les données de base sur une question. Cela donne une perspective plus équilibrée sur la question, quelle qu'elle soit.

Nous venons d'un pays immense, où sont représentés de nombreux intérêts. Le Parlement administre et distribue 132 milliards de dollars. Pour chacun de ces intérêts et de ces affectations budgétaires, il y a des gens qui veulent absolument que le gouvernement fasse plus ou fasse moins, ou qu'il établisse de nouveaux programmes et en supprime d'autres. C'est là où a lieu tout ce processus et où sont prises les décisions définitives. C'est cela la démocratie et le gouvernement dans le Canada d'aujourd'hui.

Nous nous penchons aujourd'hui sur la question de l'éducation des autochtones. Je représente justement une circonscription qui comprend la plus grande réserve indienne au Canada. Cette réserve est l'une des communautés autochtones les plus progressistes au pays. Ces gens sont d'excellents agriculteurs et d'excellents éleveurs. Il y a quelques semaines, ils ont signé une entente concernant un projet d'irrigation qui les aidera à produire des aliments non seulement pour le Canada, mais pour le monde entier. Cette réalisation est le fruit du travail d'une bande qui est réellement prête pour l'autonomie administrative. Si ce n'était que de moi, elle serait beau-

coup plus autonome qu'elle ne l'est aujourd'hui; cependant, même au sein de la communauté autochtone, il existe des divergences d'opinion sur la notion d'autonomie administrative. Il faut qu'il y ait des rencontres et des discussions.

Je crois que tous les députés s'inquiètent des étudiants qui font la grève de la faim. Dans une société démocratique, ce n'est pas là une bonne façon d'exprimer ses préoccupations ou son point de vue. On est certainement libre de le faire. Dans une société démocratique, on est libre de ne pas manger. On peut se laisser mourir de faim, mais ce n'est pas de cette façon qu'on devrait agir.

Dans notre pays si vaste où les intérêts sont nombreux, tout le monde ferait la grève de la faim si c'était là une stratégie devant laquelle les gouvernements cédaient. Nous sommes une nation multiculturelle. Les groupes d'immigrants pourraient se laisser mourir de faim, et les groupes de réfugiés aussi. Certains d'entre nous sont d'ardents défenseurs de la constitutionalisation des droits à la propriété, au point qu'ils pourraient se laisser mourir de faim pour cette cause comme certains de nos ancêtres ont lutté à mort pour que les droits à la propriété soient inclus dans leur constitution. Il y a des gens aussi qui prennent la question de l'avortement très à coeur, qu'ils soient pour ou contre.

Ce qu'il faut déterminer, c'est comment une société peut résoudre ce problème. Dans un État totalitaire contrôlé par un parti, le parti prendra la décision et le citoyen n'aura rien à dire. Dans un État totalitaire contrôlé par une junte militaire, quelques généraux prendront la décision. Dans une monarchie, c'est une famille qui prend les décisions, mais dans notre monde occidental, où règne la démocratie, les citoyens élisent 295 personnes pour les représenter. Nous avons des opinions politiques bien arrêtées, qui ne coïncident pas toujours avec celles de notre parti, mais c'est ici que les questions doivent se résoudre. Ce ne sont pas seulement les députés, mais également le gouvernement, qui doivent rendre des comptes à la population tous les quatre ou cinq ans.

Personnellement, je ne pense pas que les grèves de la faim soient une bonne façon de demander des changements. C'est pour cette raison que je prie les étudiants de cesser leur grève et de rencontrer le ministre. Je pense que mes collègues devraient également les encourager dans ce sens.

J'estime que le chef des néo-démocrates (M. Broadbent) et celui des libéraux (M. Turner), auraient dû dénoncer l'utilisation de cette méthode pour résoudre cette question. Ils auraient dû demander aux étudiants de cesser leur grève de la faim, ils auraient dû leur parler, de façon à pouvoir soumettre leurs opinions au processus parlementaire. Ce n'est pas ce qu'ils ont fait. Je pense qu'en l'occurrence ils exploitent ces jeunes étudiants.

Je vais maintenant passer au programme visé. C'est un programme qui connaît un énorme succès. Lorsque nous avons pris le pouvoir on y consacrait 50 à 54 millions, cette année nous dépenserons 130 millions. En quatre ans, alors que les autres programmes ont été réduits, celui-ci a plus que doublé, et c'est normal puisque les étudiants autochtones connaissent de plus en plus de succès au niveau secondaire. Ils obtiennent des résultats leur permettant d'entrer au collège ou à l'université.

Une fois que les élèves, autochtones ou non, ont obtenu leur diplôme de l'enseignement secondaire et ont décidé de continuer des études postsecondaires, ils sont tous subventionnés à environ 90 p. 100, c'est-à-dire que le secteur public paie 90 p. 100 du coût des universités. Tous les frais de scolarité, des autochtones comme des non-autochtones, sont subventionnés. Les étudiants non autochtones paient leurs livres, leurs frais de déplacement, leur logement, leurs repas, leurs vêtements et tout le reste. Notre programme offre aux autochtones certains avantages dont ne jouissent pas les étudiants non autochtones. À mon avis, notre assemblée a pris là une sage décision stratégique, et je suis prêt à en discuter avec les étudiants non autochtones.

• (1320)

N'oublions pas qu'il y a des milliers d'étudiants non autochtones qui viennent de familles terriblement pauvres. Dans ces familles, le père, la mère, les soeurs et les frères travaillent pour aider à payer les études postsecondaires des plus jeunes. Dans le cas des étudiants autochtones, nous puisons dans les fonds du Trésor pour les aider.

Je ne crois pas qu'un seul d'entre nous s'oppose à cette politique. Nous croyons tous qu'il faut réserver des fonds afin que les autochtones puissent payer leurs frais de scolarité, leurs livres et les fournitures dont ils ont besoin, et ce, tant qu'ils poursuivront des études universitaires, même s'ils y mettent toute leur vie. Aucune limite n'est imposée aux subventions accordées pour les frais de scolarité, les livres et les fournitures. Nous limitons par contre les subventions pour les autres dépenses, comme les frais de transport et de garderie, le logement et les repas.

Aux termes de cette politique, on accorde à un étudiant autochtone jusqu'à cinq ans pour terminer un programme qui se fait normalement en quatre ans. Je le répète, on leur accorde ce traitement en raison des conditions uniques dans lesquelles ils se trouvent. Pour un programme de trois ans, les autochtones peuvent recevoir des subventions pendant quatre ans ou plus. Cela me semble raisonnable, mais je voudrais avertir les députés de l'anomalie que cela peut représenter par rapport à l'application de la Charte des droits.

Si un étudiant non autochtone, insatisfait de cette politique, intentait des poursuites en invoquant l'article sur l'égalité contenu dans la Charte, qui sait ce que la

Cour pourrait décider en définitive. Cela voudrait dire que la société devrait soit financer tous les étudiants, autochtones ou non, ce que certains souhaitent peut-être, ou éliminer complètement le programme.

M. Skelly (Comox-Alberni): Lisez la Charte.

M. Thacker: Mon ami veut sans aucun doute parler de promotion sociale, mais nous ne savons jamais si un tribunal sera d'accord. Est-il juste pour les étudiants non autochtones qui viennent de familles désespérément pauvres que ce financement soit accordé aux étudiants autochtones et pas à eux? Un tribunal pourrait conclure que ce n'est pas l'égalité, ce qui voudrait dire que le programme disparaîtrait ou serait mis à la portée de tous. Les néo-démocrates eux-mêmes se rendent compte qu'il n'y a pas suffisamment d'argent pour offrir autant d'aide à chaque étudiant, autochtone ou non.

D'autres questions entrent aussi en jeu. Il y a celle de l'autonomie politique. Mon opinion personnelle, et je crois que c'est la politique du gouvernement, c'est que les autochtones doivent acquérir l'autonomie dès qu'ils pourront l'assumer. C'est pourquoi il est prévu un autre supplément pour les autochtones qui s'inscrivent à des programmes favorisant l'autonomie politique et la gestion autonome des réserves. C'est une bonne politique. Je crois personnellement que l'autonomie est une excellente chose et que nous devons tout faire pour la hâter.

Il a aussi la question de savoir si l'enseignement postsecondaire est un droit garanti par les traités. Les autochtones ont toujours prétendu qu'il l'est et ils le revendiquent avec vigueur. Je ne connais pas de parti à la Chambre ou dans le pays qui ait jamais eu comme position que l'enseignement postsecondaire est un droit garanti par traité. Est-ce l'opinion des députés du NPD? Je ne pense pas qu'ils aient formulé pareille politique.

Les libéraux ont été au pouvoir pendant de nombreuses années et nous avons tous comme politique d'accorder une aide spéciale aux autochtones, mais, à mon avis, le parti n'a pas pour politique de considérer l'éducation postsecondaire comme un droit garanti par traité. Les députés qui induisent les autochtones en erreur à cet égard ont tort. Une telle pratique n'est pas honnête, sauf si le parti est prêt à déclarer que c'est là sa politique. Dans l'affirmative, on devrait faire l'annonce de cette politique, afin que les Canadiens puissent en juger.

Les députés de l'opposition ont recours à un vieux truc très efficace, soit prétendre que le budget est plafonné, et je les en félicite. Quand nous étions dans l'opposition, nous nous servions de clichés qui avaient du mordant, et ils utilisent maintenant le mot «plafonnement» comme si le programme avait été plafonné. C'est absurde.

De fait, en notre qualité de députés, nous avons l'obligation d'établir le budget correctement et d'en rendre compte. Dans l'affaire qui nous occupe, les deux tiers du budget d'éducation postsecondaire sont administrés par des organismes autochtones qui ne relèvent pas du ministère. Le ministère prépare un budget annuel en faisant des prévisions, puis il dépense. S'il n'a plus d'argent, il revient demander des crédits supplémentaires.

En tant que gouvernement, nous avons une obligation, mais les députés de l'opposition en ont une aussi. Demandent-ils que l'on dépense sans compter, sans savoir combien d'étudiants sont en cause et comment l'argent est dépensé? Si c'est là leur position, ils font preuve d'irresponsabilité à l'égard du public canadien dans son ensemble. Nous avons l'obligation de rendre compte de l'argent dépensé et c'est ce que prévoit cette politique. Le ministre est de cet avis, à juste titre. Donnez-nous les chiffres. S'il y a plus d'étudiants et s'ils ont besoin d'aide, nous demanderons au Cabinet et au Parlement de nouveaux crédits dans un Budget des dépenses supplémentaire.

Les députés de l'opposition disent qu'ils n'ont pas besoin de chiffres, qu'ils se soucient peu du nombre d'étudiants. Selon eux, si ces organismes réclament 200 millions, il faut les leur donner. Est-ce vraiment ce que ces députés croient? Bien sûr que non, parce qu'ils sont comptables à la fois au Parlement et au public.

J'aimerais apporter d'autres précisions sur le rôle de l'opposition. Il est normal que nous puissions différer fortement d'opinion. Toutefois, nous devrions tous nous entendre sur un point, et c'est la façon dont on exprime la dissension dans une démocratie. Je voudrais que les députés de l'opposition nous disent publiquement s'ils croient qu'une grève de la faim est un bon moyen. Pourquoi n'ont-ils pas posé la question à ces jeunes étudiants? Ils devraient essayer de parler avec ces jeunes, leur proposer leur aide pour défendre leur cause et espérer ainsi obtenir leur appui aux élections suivantes. Toutefois, ils devraient préciser que dans une démocratie, sauf votre respect, on ne décide pas de mourir de faim. Ce n'est pas la bonne façon de faire, parce que si tout le monde le faisait, ce serait le chaos. J'aimerais que les membres de l'opposition nous donnent leur opinion à ce sujet.

M. Harb: Monsieur le Président, je suis très déçu par la déclaration du député. Il est évident qu'il n'a pas écouté le ministre. Il n'a pas entendu que le ministre avouait que le gouvernement n'avait pas réussi à constituer la banque de données qui lui aurait fourni des statistiques sur le programme. Le député a aussi dit que 90 p. 100 des frais d'inscription de tous les étudiants du Canada étaient payés par le gouvernement. Ce chiffre est-il exact?

J'ai été déçu d'entendre le député établir un lien entre l'éducation et les traités. A mon avis, l'éducation est l'affaire de tous les Canadiens, autochtones ou non. Il faut réorganiser le système d'éducation de façon à éliminer les différences entre les étudiants autochtones et les autres. Si cela comporte une augmentation des fonds gouvernementaux consacrés à l'éducation, n'hésitons pas à le faire parce que c'est la seule solution possible.

Le député a dit que les membres de l'opposition devraient inviter les Indiens à mettre un terme à leur grève de la faim. Ce n'est pas à nous de dire aux étudiants ce qu'ils doivent faire. Ils sont les mieux placés pour savoir ce qu'ils ont à faire. Cela fait des mois qu'ils essaient de négocier avec le ministre. De toute évidence, ils ont reçu des réponses évasives de sa part et les Indiens n'ont pas atteint leur but. Le ministre semble enfin prêt à discuter de la question.

J'admire l'honnêteté du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Cadieux) qui a admis à la Chambre que le gouvernement n'a pas réussi au cours des quatre dernières années à résoudre le problème et à mettre sur pied un programme de soutien adéquat. J'ai toutefois été très déçu par le discours du député, parce qu'il n'a évidemment pas écouté ce que le ministre avait à dire sur la question.

M. Thacker: Monsieur le Président, je suis aussi déçu que le député par sa question ou son observation, parce qu'il aurait dû comprendre davantage.

Je dois dire que l'élection du député nous a réjouis. Nous aurions préféré qu'un conservateur soit élu dans Ottawa-Centre, mais nous sommes heureux que le député ait vaincu son prédécesseur, qui était une source d'irritation constante.

La politique a toujours été sujette à modification. Il me semble que le député s'est laissé embobiner par toute cette histoire de plafonnement, en croyant que les fonds étaient fixés pour toujours et qu'ils ne seraient jamais augmentés. Il n'en a jamais été question. Je reconnais que des députés de l'opposition ont essayé de le faire croire aux Canadiens et que beaucoup le croient effectivement. Toutefois, cela n'a tout simplement jamais été le cas. Dans l'avant-dernier paragraphe de la lettre dans laquelle il annonce la politique, le ministre précise bien que celle-ci sera toujours sujette à modifications. Toutefois, il nous faut des données.

Est-ce que les libéraux sont en train de dire que le ministre devrait allouer des ressources illimités aux deux tiers des organismes qui administrent cette politique sans mécanisme d'équilibre, sans savoir combien d'étudiants il y a ni combien d'argent est dépensé au chapitre de la pension? Ce serait irresponsable.

Si ce n'est pas là ce que disent les députés d'en face, de quoi se plaignent-ils? Si les données montrent que davantage d'étudiants ont besoin d'aide, le programme sera accru.

M. le vice-président: Le député de Windsor—Lac Sainte-Claire a la parole pour poser une question ou présenter une observation.

M. McCurdy: Le député s'est efforcé de bien faire ressortir que, contrairement aux autres Canadiens, les autochtones ne paient pas de frais de scolarité au niveau postsecondaire. Je n'ai pas pu établir si le député trouve cela injuste, s'il essaie d'opposer les autochtones et le reste de la population en laissant entendre que c'est injuste que les autochtones bénéficient d'un tel avantage et pas les autres Canadiens. Le député veut-il dire que l'enseignement postsecondaire devrait être gratuit pour tout le monde comme il l'est pour les autochtones? Dans ce cas, nous sommes d'accord avec lui. Notre parti préconise la gratuité de l'enseignement postsecondaire pour tous les Canadiens d'âge postsecondaire.

Je suis déçu que le député laisse entendre que ce qu'il a dit ou ce qu'il a défendu lorsqu'il était dans l'opposition ne correspond plus exactement à ce qu'il pense maintenant qu'il fait partie du gouvernement. Je voudrais lui assurer que lorsque nous, nous formerons le gouvernement, nos propos seront exactement les mêmes qu'aujourd'hui.

Le député a dit également que nous aurions dû nous entretenir avec les étudiants autochtones pour qu'ils votent pour nous. Je lui ferais remarquer que nos entretiens n'ont pas un but intéressé soit recueillir leurs voix mais c'est parce que nous croyons en la même chose qu'eux, la justice.

J'aimerais demander au député qui estime que nous abusons du terme «plafond» de ne plus s'en occuper et de répondre clairement à la question. Si nous voulons régler ce problème, nous pouvons le faire très rapidement. Nous comprenons qu'il faudra une budgétisation pour l'instruction postsecondaire des autochtones. J'espère que le député peut répondre à ma question directe au nom du gouvernement. Si le nombre d'étudiants autochtones se révèle supérieur au nombre prévu dans le budget et à supposer que le député ait toutes les données dont il a besoin, est-ce que le gouvernement fournira dans l'année assez d'argent pour qu'aucun étudiant autochtone ne se voit refuser l'accès à l'université à cause du plafond prévu dans le budget?

M. Thacker: Je suis toujours impressionné par la vertu des néo-démocrates.

M. McDermid: Et la puissance de leur voix.

M. Thacker: Et la puissance de leur voix. Les néo-démocrates semblent croire que plus ils parlent fort, plus ils sont sincères et plus les Canadiens les aimeront.

Si j'étais autochtone, ma première réaction aux propos du NPD serait de demander ce qui se passe dans les pays où les socialistes sont au pouvoir, par exemple, la Nouvelle-Zélande, l'Australie ou les pays scandinaves? Les autochtones de ces pays sont-ils mieux traités qu'ici?

M. Skelly (Comox—Alberni): L'éducation postsecondaire gratuite pour tous.

M. Thacker: Les autochtones qui se rendent à l'étranger sont contents de rentrer au pays. Le député aimerait-il vivre dans le pays socialiste par excellence, l'Union soviétique? Les autochtones sont beaucoup mieux traités ici, et c'est normal, car nous vivons dans une société libre où ils peuvent exprimer leurs opinions. De plus en plus d'autochtones sont élus à la Chambre des communes. Leur situation économique s'améliore.

M. McCurdy: Sermonneur, va!

M. Thacker: Je suis fier d'être Canadien.

M. McCurdy: Vous devriez aussi être fier d'être sermonneur.

M. Thacker: Je pense que les Canadiens ont de quoi être fiers. Nous avons bâti un pays où francophones et anglophones, catholiques et protestants arrivent à s'entendre. Notre multiculturalisme fait l'envie de tous les pays du monde. Je suis immensément fier d'être Canadien. Je regrette que les députés néo-démocrates ici présents ne semblent pas partager mon sentiment.

M. le vice-président: Le député de Winnipeg—St. James.

M. Harvard: Je crois que le député montre ses vraies couleurs aujourd'hui. Il vole haut. Il a commencé son discours tout à l'heure en nous donnant une petite leçon de démocratie qui n'avait rien à voir, me semble-t-il, avec la question. Le député devrait nous donner une leçon de morale, plutôt qu'une leçon de démocratie. Quand il est question de morale, le député fait véritablement figure de pape. Je n'en croyais pas mes oreilles.

Ce qui m'a le plus frappé dans l'intervention du député, c'est son manque total de sensibilité. Non seulement il voulait nous donner une leçon de démocratie, mais il voulait aussi donner à ces étudiants autochtones une leçon sur l'efficacité de la grève de la faim. Je ne crois pas que les étudiants autochtones aient des leçons à recevoir du député.

J'ai remarqué que le député a complètement oublié de parler du faible revenu que gagne la population autochtone, qui ne représente presque rien comparativement au revenu des travailleurs non autochtones. Le député n'a pas mentionné non plus le taux de chômage qui est beaucoup plus élevé chez les autochtones. Le député nous a parlé des réserves indiennes. Quand j'étais journaliste, j'en ai visité bien des fois et j'étais toujours attristé de voir les taux de chômage qui tournaient autour de 85 et 95 p. 100. Dans son discours, le député n'a pas fait allusion à l'espérance de vie des autochtones. Pas un mot non plus sur l'espoir qu'entretiennent les autochtones de poursuivre leurs études. Plus tôt aujourd'hui, un député signalait que 4 p. 100 de la population autochtone faisait des études universitaires, comparativement à 27 p. 100 pour la population non autochtone.

Ma question est simple et directe: où va s'arrêter l'obligation du gouvernement d'offrir aux étudiants autochtones la possibilité de s'instruire? Quelle limite s'est

fixée le député, parce qu'il est évident qu'il a une certaine prédilection pour le plafonnement?

M. Thacker: Voilà bien les propos d'un libéral, d'un député de ce grand parti qui a pratiquement gouverné le pays pendant 100 ans. Où sont les étudiants autochtones? C'est sous des gouvernements libéraux que les autochtones ont croupi, qu'ils n'ont eu aucune chance de progresser. Pendant les quatre dernières années, l'argent dépensé par le gouvernement pour l'enseignement postsecondaire a plus que doublé, alors que tout le monde devait accepter des réductions. C'est un bon programme.

J'ai connu la période où le gouvernement libéral a présenté son programme énergétique national qui a tué des milliers et des milliers de gens de l'Ouest. Et voilà le grand moraliste qui vient nous faire des remontrances.

M. McCurdy: Parlez donc du sujet. Vous devriez avoir honte!

M. Thacker: Ma dernière observation est celle-ci: la raison pour laquelle j'aime la Chambre des communes, c'est qu'une journée comme celle-ci donne au gouvernement l'occasion de se venger. Les Canadiens peuvent voir combien la plupart des arguments sont stupides et insensibles, et de quelle façon les partis d'opposition essaient d'exploiter les situations, sans se préoccuper de savoir qui en pâtira.

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je désire commencer en disant que je suis fier d'être Canadien et fier aussi de représenter à la Chambre des communes 8000 enfants indiens de la circonscription de Prince Albert—Churchill River. Je dis que c'est historique car, même si la question peut paraître mineure, même s'il s'agit seulement d'une directive ministérielle, elle en est venue à symboliser le gouffre qui existe entre le gouvernement et les autochtones au sujet des obligations historiques du gouvernement du Canada. Je dis que c'est historique également parce que, pour de nombreux Canadiens qui n'ont pas l'occasion de rencontrer des Indiens ou des Inuit, c'est la première fois que la presse consacre suffisamment d'attention à une question de grande importance pour les Indiens pour qu'ils sachent ce qui se passe.

• (1340)

En consultant mes dossiers sur cette question, je me suis rendu compte que cette question m'a été signalée pour la première fois en mai 1988. Le député de Skeena (M. Fulton) m'a alors fait tenir copie d'un document interne du ministère des Affaires indiennes connu sous le nom de Saut du bison, en date du 19 janvier 1988. Ce document contient des détails très intéressants qui se rapportent à notre débat. Sous la rubrique communications, on y expose ce que le gouvernement est censé déclarer lors de la mise en oeuvre du plan. On dit:

> Confirmer les thèmes suivants: nous respectons nos engagements, nous sommes justes, nous faisons des progrès. Nous ne cherchons pas à opérer des changements dramatiques, mais plutôt à être justes et efficaces. Ce qui peut être fait sera fait. Tant pour les Indiens que pour les Canadiens en général, il est bon de souligner le thème de la justice; il est juste que les Indiens soient bien instruits, qu'ils assument la responsabilité d'élever leurs enfants, qu'ils se gouvernent eux-mêmes.

Ce sont là les beaux mots rassurants que l'on dit au gouvernement d'employer pour dissimuler ce qui vient après.

Car on dit non au sujet du projet de loi C-31:

> Soyez prêts à défendre le projet de loi C-31 tel quel.

C'est là que le gouvernement s'est engagé à fournir un soutien financier aux gens qui étaient assujettis au traité en vertu du projet de loi C-31. Ici, le gouvernement dit non. L'article 14 dit qu'il y aura moins d'écoles. Le gouvernement dit:

Nous pouvons construire de meilleures écoles, mais en moins grand nombre. Nous avons besoin de tenir des consultations afin d'équilibrer les bonnes nouvelles («meilleures») et les mauvaises nouvelles («en moins grand nombre»). Nous devrions nous hâter d'expédier notre matériel avant que l'Assemblée des Premières nations ne dépose son rapport promis depuis longtemps sur l'éducation des Indiens.

Ils traitent cette question à la légère. Puis, ils en viennent aux mauvais traitements infligés aux enfants:

On ne peut éviter d'accorder une aide concernant les mauvais traitements infligés aux enfants, car tous considéreront que cette question fait partie des «soins de base».

Le gouvernement veut consulter les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan en vue de réaffecter l'aide sociale accordée aux Indiens qui ne vivent pas dans des réserves, à l'amélioration des services de garde d'enfants dans ces provinces.

La situation est si mauvaise et le gouvernement est si préoccupé cette fois qu'il est prêt à puiser dans les coffres de l'assistance sociale, plutôt que dans ceux des grosses sociétés, pour pouvoir régler le problème de la violence faite aux enfants. Nous passons ensuite au programme de subventions pour les étudiants. Et nous avons ici une première allusion indirecte à ce qui se passe maintenant:

Accepter la consultation en 1988, pour la mise en oeuvre des critères modifiés du programme en 1989.

Il s'agit là du programme préélectoral du gouvernement.

Il est important de soutenir le rythme de la hausse du financement en 1988-1989 pendant la durée de la consultation.

C'est une entourloupette. En fait, le gouvernement a gonflé artificiellement le budget de 1988-1989, le portant à 130 millions de dollars, pour qu'on ait l'impression qu'il est très généreux et qu'on ne s'aperçoive pas qu'il a commencé à plafonner, à couper en vertu des nouvelles

lignes directrices. Ce n'est donc plus une obligation arrêtée par traité d'assurer l'enseignement postsecondaire. C'est pourquoi les Indiens et les Inuit sont si mécontents. Ils sont conscients des conséquences qu'auront ces lignes directrices sur l'enseignement postsecondaire. Ils savent que cela fait partie du plan qu'ils veulent bloquer, et ce, dès maintenant. Ils n'ont pas le choix parce qu'il risquent de devoir ensuite recourir aux tribunaux pour défendre leurs droits garantis par traité.

Permettez-moi de passer à une autre section de ce document où je puis lire:

Volonté de faire appel aux droits de propriété issus de traité. Volonté de procéder pragmatiquement (aucune annonce) en tenant des négociations sur les droits de propriété qui remontent aux premiers levés. Non diposé à pousser plus loin à moins d'y être contraint par les tribunaux.

Si quelqu'un décide de porter l'affaire devant les tribunaux, le gouvernement sera disposé à parler des traités, mais pas autrement. C'est pourquoi les peuples indiens jugent ces lignes directrices si sinistres. Elles font partie de ce plan et personne ne leur a dit que tel n'est pas le plan du gouvernement. Ils ont en fait des raisons de croire, tout comme nous, que c'est ce que le gouvernement compte faire.

Je crois que tout cela nous ramène au cadre constitutionnel fondamental. Le ministre a dit une chose épouvantable; il a dit qu'il jugeait unilatéralement que l'enseignement postsecondaire n'était pas un droit issu de traités. Il n'appartient pas au ministre ni à n'importe quel autre ministre, particulier ou parti de décider quels sont les droits issus de traités. L'article 35 de la Loi constitutionnelle dit que ces droits doivent être déterminés par voie de consultations, de négociations, de consultations officielles entre les gouvernements du Canada et les gouvernements des Premières nations. C'est la seule façon de déterminer quels sont les droits issus de traités. Pendant deux ans, le gouvernement a laissé ces consultations en suspens.

Il serait peut-être bon de passer en revue certaines de ces obligations historiques pour montrer qu'il ne s'agit pas tout simplement d'un document archaïque ou secret établi dans un passé lointain. Il dit des choses très importantes. La Proclamation royale dit notamment ceci:

> . . .aux nations ou tribus sauvages qui sont en relations avec Nous et qui vivent sous Notre protection, la possession entière et paisible des parties de Nos possessions et territoires qui ont été ni concédées ni achetées sont réservées pour ces tribus ou quelques-unes d'entre celles comme territoires de chasse.

Si vous me permettez de faire une digression, j'estime que cet extrait s'apparente beaucoup à la situation des Innu, car on dit que les Indiens auront la possession entière et paisible de leurs terres jusqu'à ce qu'elles soient officiellement concédées ou achetées. Or, tel n'a pas été le cas. Le gouvernement devait s'engager à conclure des traités. On y ajoute:

Nous avons cru à propos de permettre des établissements; cependant si quelques-uns des sauvages, un jour ou l'autre, devenaient enclins à se départir desdites terres, elles ne pourront être achetées que pour Nous, en Notre nom, à une réunion publique ou à une assemblée des sauvages qui devra être convoquée à cette fin pour le gouverneur ou le commandant en chef de la Colonie, dans laquelle elles se trouvent situées conformément aux directions et aux instructions que Nous croirons ou qu'ils croiront à propos de donner à ce sujet. . .

Autrement dit, lorsque ces terres sont concédées, les Indiens ou le gouvernement donnent des instructions dans des traités et ces traités s'inscrivent désormais dans le cadre constitutionnel du pays. Or, ou le gouvernement ignore cela, ou il en fait fi complètement.

Cela nous ramène aux lignes directrices désormais tristement célèbres. Les Indiens sont convaincus, compte tenu des traités qui existent bel et bien, que l'éducation postsecondaire est une obligation qui incombe au gouvernement canadien et qu'ils ont payée d'avance avec leurs terres, C'est une obligation qu'ils ont déjà payée. Cet engagement financier ne dépend aucunement du bon gré de la Chambre. C'est une obligation qu'ils ont payée d'avance en permettant qu'on s'établisse sur leurs terres.

En outre, tous les traités à numéros que j'ai mentionnés, et je crois les avoir mentionnés tous, indiquent expressément que l'éducation est un droit issu de traités. Le commissaire qui a signé ces traités a déclaré dans ses commentaires sur le sujet que ce qu'il voulait dire et ce qu'il avait accepté, c'est que les Indiens ont accès, dans ses propres termes «à l'ingéniosité de l'homme blanc». Dans le contexte actuel, il n'y a pas d'autre interprétation possible, à mon avis, que de dire qu'il s'agit de l'enseignement postsecondaire. C'est pourquoi la menace de plafonnement du budget est si inquiétante pour les autochtones. Un plafonnement signifierait que leur droit constitutionnel tomberait, du jour au lendemain, à la merci du gouvernement en poste. Dans le contexte du libre-échange où les grosses entreprises font la loi, il n'y a rien pour rassurer les peuples autochtones ou les amener à faire confiance au gouvernement actuel.

M.McCurdy: Ou à quiconque.

M. Funk: Ou à quiconque, c'est juste. Je n'ai pas le temps de m'arrêter à tous les défauts des lignes directrices. Ils ont été très bien expliqués ailleurs par Sharon Ironstar et d'autres grévistes de la faim, par les chefs indiens, par d'autres députés, ainsi que dans le cadre de la campagne d'information coordonnée à l'échelle du pays, campagne qui est passée inaperçue pour certains d'entre nous.

Je voudrais démolir deux mythes, car les discours d'apaisemant sont devenus l'arme favorite du gouvernement dans ce débat. Tout d'abord, le mythe de la générosité que le gouvernement s'est efforcé de créer en parlant de ses nouvelles lignes directrices sur l'aide à l'enseignement postsecondaire. Certains de mes anciens collègues, avant mon entrée au Parlement—j'ai effectué des recherches sur ce dossier—ont analysé les lignes directrices pour les chefs du district de Prince-Albert et sont arrivés à la conclusion que les fonds prévus pour 1989 ne représentent qu'une augmentation de 6 à 10 p. 100 par rapport aux fonds de 1982. C'est 25 p. 100 de moins que le taux d'inflation au cours de cette période. Cela place chacun d'entre eux sous le seuil de la pauvreté établi à l'échelle nationale. Bien qu'on ne puisse peut-être pas contester que certaines de ces allocations sont effectivement suffisantes, beaucoup d'entre elles ne le sont pas. On a sûrement tort de les qualifier de généreuses. Elles ne le sont pas. Elles sont bien maigres.

• (1350)

Et puis il y a le mythe de la consultation. J'ai eu le plaisir à prendre la parole au rassemblement de vendredi après-midi sur la Colline. . .

Une voix: C'est honteux!

M. Funk: . . .et à raconter aux gens l'expérience que j'ai faite du processus de consultation du gouvernement actuel. Voici comment ça s'est passé: Le 16 décembre, des représentants de la Fédérations des Indiens de la Saskatchewan sont venus nous voir et nous ont exposé leurs arguments et leurs documents, en soulignant point par point ce qui n'allait pas dans ces lignes directrices et le processus de consultation, et ont sollicité notre engagement à faire quelque chose à cet égard. Au nom des néo-démocrates de la Saskatchewan à la Chambre, j'ai écrit au ministre des Affaires indiennes de l'époque, l'honorable Bill McKnight, pour lui signaler ceci:

Les modifications proposées ne tiennent absolument pas compte du fait que les questions en litige sont traitées directement dans les traités conclus entre les Indiens et la Couronne, et qu'on ne peut les aborder de façon unilatérale.

C'est ce que j'ai fait, et mes collègues aussi. Nous avons été très étonnés lorsque nous avons rencontré pour la première fois les étudiants indiens et qu'ils nous ont montré la liste des personnes qui avaient été consultées. Le caucus néo-démocrate de la Saskatchewan y figurait. C'était ça la consultation. Nous avons écrit une lettre au gouvernement pour lui dire que nous n'étions pas d'accord, et il dit qu'il nous a consultés. Pas surprenant que les Indiens du Canada pensent que ce processus de consultation n'était que du trompe-l'oeil. Je sais qu'ils ont raison.

Le ministre qui est pris dans ce bourbier devrait peut-être se demander qui en réalité le tient en otage. Est-ce les étudiants indiens ou est-ce les gens qui ont rédigé le fameux «Saut du bison» et qui ont engagé le gouvernement dans cette voie suicidaire? Je crois que ce n'est pas les étudiants qui le tiennent en otage, mais bien les auteurs de ce document.

Permettez-moi de résumer mes remarques en répétant que je crois que la Constitution oblige le gouvernement du Canada à donner aux premiers habitants de ce pays l'accès à l'enseignement postsecondaire, et que le ministre n'a pas le droit de changer cela unilatéralement.

Je crois que ces lignes directrices représentent une abrogation de cette obligation historique et constitutionnelle. Pour essayer de faciliter le processus de règlement, qui s'avère difficile pour bien des gens, particulièrement pour le ministre, j'ai essayé vendredi de présenter un programme en cinq étapes qui, s'il était accepté par le ministre, permettrait de résoudre rapidement cette question. J'espère que le ministre y accordera l'attention nécessaire.

C'est pour cela que j'appuie la motion à l'étude. Je crois qu'il serait préférable, sur le plan économique, de ne pas mettre ces lignes directrices en application parce qu'elles imposeront un fardeau supplémentaire aux futurs contribuables canadiens. C'est exactement ce qui se passera si nous essayons d'économiser les 30 000$ qu'il nous en coûterait aujourd'hui pour instruire une personne, mais que nous devons ensuite verser 500 000$ en aide sociale à cette personne au cours des 65 prochaines années. Pour des raisons budgétaires, financières et économiques, le bon sens commande de ne pas donner suite à ces lignes directrices, mais plutôt d'engager des consultations bilatérales comme le veut la Constitution. On

attendrait que ces consultations soient terminées avant de passer aux actes.

En terminant, je voudrais parler brièvement du rôle qu'ont joué certaines gens dans ce débat. Je voudrais remercier mes nombreux professeurs qui m'ont guidé pendant de nombreuses années, surtout les Indiens qui m'ont enseigné leur culture. Je voudrais aussi remercier les dirigeants et les étudiants indiens qui se sont montrés ouverts, francs et directs dans les discussions que nous avons eues avec eux. Je tiens également à exprimer toute ma gratitude à mes collègues du caucus du NPD qui ont donné un bel exemple de ce que pouvait donner l'esprit d'équipe lorsqu'on traite d'une question qui concerne le peuple canadien. Je suis reconnaissant également à tous les autres députés de ce côté-ci de la Chambre et à ceux d'en face qui ont considéré que cette question était assez sérieuse pour en faire le sujet d'un débat aujourd'hui. Je ne voudrais pas oublier les enfants indiens du pays. C'est parce qu'ils espèrent en des lendemains meilleurs que toutes ces discussions valent la peine.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions et des commentaires? Je donne la parole au ministre d'État chargé de l'Habitation (M. Redway).

M. Redway: Je vous remercie, monsieur le Président. Pendant que j'écoutais le député parler, je me suis souvenu d'une déclaration qu'il a faite lorsqu'il a dit qu'après l'adoption du projet de loi C-31, il n'y aurait plus d'autres fonds affectés à l'enseignement postsecondaire. Le projet de loi C-31 a été adopté en 1985, soit dit en passant. Au cours de l'exercice 1985-1986, sur un total de 71 millions de dollars affectés à l'enseignement postsecondaire pour les autochtones, 1 million de dollars l'ont été dans le cadre du projet de loi C-31. Au cours de l'exercice 1986-1987, sur les 96 millions de dollars affectés à ce budget, 9 millions l'ont été dans le cadre du même projet de loi. Au cours de l'année financière 1987-1988, sur un total de 107 millions de dollars, 11 millions ont été affectés à la suite du projet de loi C-31. Au cours de l'année financière 1988-1989 qui vient de se terminer, des 130 millions de dollars alloués, quelque 26 millions de dollars l'ont été pour les Indiens qui ont retrouvé leur statut aux termes du projet de loi C-31.

Je me demande si le député pourrait me dire si j'ai mal compris ses remarques, ou si en fait il serait d'accord avec les renseignements que j'ai fournis à la Chambre. Dans l'affirmative, je me demande s'il pourrait peut-être réexaminer certains des autres faits et des autres chiffres qu'il a présentés à la Chambre aujourd'hui.

M. le vice-président: La parole est au député de Prince Albert—Churchill River (M. Funk).

M. Funk: Je remercie le député de m'avoir donné l'occasion de clarifier mes intentions dans les remarques que j'ai faites. Je ne pense pas avoir dit qu'il n'y avait pas de crédits pour l'enseignement postsecondaire dans le cadre du programme découlant du projet de loi C-31. Je sais qu'il y en avait, et je n'avais pas l'intention de laisser entendre le contraire. J'ai par contre voulu laisser entendre qu'il y avait une mise en application générale de l'infâme document «Saut du bison». J'ai dit que j'étais prêt à accepter le projet de loi C-31 sous sa forme actuelle, sans amendement avant les prochaines élections et un engagement possible ou des modifications mineures plus tard. C'est, je crois, la politique du gouvernement de ne pas accorder de nouveaux crédits aux termes du projet de loi C-31.

Alors que nous parlons de ce projet de loi, à bien des égards il cristallise certaines de ces questions. Il y a dans ma circonscription 5 000 personnes qui entrent dans la catégorie du projet de loi C-31 et qui se trouvent dans une situation mal définie. Le gouvernement leur a accordé le statut d'Indien mais on n'a pas pris de disposition parallèle pour qu'elles soient acceptées par les bandes auxquelles elles veulent appartenir. Les bandes ne veulent pas les accepter parce qu'elles ne disposent pas de l'argent nécessaire pour fournir les services auxquels s'attendraient alors ces personnes. C'est l'un des mauvais côtés de ces lignes directrices. S'il y a une limite budgétaire, si en fait les 15 000 premiers reçoivent un financement et les 2 000 suivants doivent attendre à l'année suivante, alors ces bandes sont obligées de décider qui aura cet argent et qui en sera privé. La présence dans ma circonscription de 5 000 personnes visées par la Loi C-31 ne fait qu'augmenter ces pressions et aggraver la situation.

M. le vice-président: La parole est au ministre d'État chargé des Affaires indiennes pour une question ou un commentaire.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Merci, monsieur le Président. Le député a parlé dans son discours du document appelé par décision le «Saut du Bison». Je suppose qu'il s'agit du document de travail rédigé par le ministère en mai dernier au sujet de la révision des lignes directrices relatives à l'enseignement postsecondaire. Si le député lisait les lignes directrices qui sont entrées en vigueur le 1er avril, il verrait qu'elles sont très différentes de celles qui ont été proposées en mai dernier. Ces augmentations font suite aux premières propositions dont nous avons été saisis au cours des consultations. Le député concédera volontiers au gouvernement qu'il a effectivement engagé de très vastes consultations et qu'il

s'est inspiré des conclusions de ces consultations pour modifier considérablement les nouvelles lignes directrices en matière d'enseignement postsecondaire.
• (1400)

Je voudrais également commenter ses propos lorsqu'il dit qu'on ne saurait considérer que son parti a été consulté puisqu'il n'a pas souscrit aux nouvelles lignes directrices. Voilà une nouvelle définition du terme consultation qui surprendra sans doute bien des gens à la Chambre. Le député semble dire qu'il n'est pas consulté lorsqu'on ne partage pas son point de vue.

Si tous les gens qui le consultent doivent être d'accord avec lui, cela promet. Car si jamais il faisait partie du gouvernement par quelque hasard inexplicable, j'entends bien alors le consulter sur de nombreux sujets.

M. Funk: Monsieur le Président, je tiens à rassurer le ministre. Si jamais je fais partie d'un gouvernement, cela ne sera pas parce que j'ai traversé le parquet.

Des voix: Bravo!

M. Funk: Pour la gouverne du ministre, je lui rappelle que même si je n'ai pas traité spécialement des lignes directrices qui figurent dans le document, j'ai fait allusion à un sénario fort plausible.

D'après ce scénario, le gouvernement aurait songé à gonfler le montant de l'aide pendant l'année électorale et c'est sur cette toile de fond que se seraient poursuivies les négociations. Je prétend que le gouvernement nous a laissés sur une impression peu réaliste, une impression qui n'était pas très juste. Il l'a démontré en ne cessant pas de citer ces 130 millions de dollars pour montrer combien l'aide consentie dans ce domaine avait augmenté rapidement.

Quand aux modalités de consultation, je conviens avec le ministre qu'il est toujours utile d'entendre des vues contradictoires. Mais il n'est pas exact de dire que les consultations dont se félicite le gouvernement sont effectivement des consultations quand il ne s'agit que d'une simple lettre envoyée au ministre.

J'imagine que le terme consultation suppose des échanges de vues, que le gouvernement nous fournit certaines informations et que nous lui en donnons nous aussi en retour. Ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées. J'étais surpris de savoir que nous avions été classés dans la liste des organismes consultés sur la base d'une simple lettre, au même titre que l'Assemblée des Premières nations, les chefs du district de Prince-Albert, l'Inuit Tapirisat et tous les autres peuples. Je me suis demandé comment ces derniers avaient été consultés si on a considéré que nous l'avions été sur la base d'une lettre. Les leaders et les étudiants indiens ont dit ne pas avoir été consultés.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, mon collègue est-il d'accord pour considérer cette nouvelle mesure—certains disent cette nouvelle attaque—comme faisant partie de la stratégie que les conservateurs appliquent depuis des années et comme une escroquerie, un tour de passe-passe visant à masquer les réductions budgétaires?

N'illustre-t-elle pas l'attitude du gouvernement conservateur qui a renoncé à assurer l'accès universel aux autochtones?

Ma circonscription de Vancouver-Est, que bien des autochtones considèrent comme la plus grande réserve du Canada, fournit un bon exemple de cette attitude. Le centre d'études pour autochtones qui s'y trouve reçoit des élèves de toute la Colombie-Britanique. Il dispense d'excellents cours pratiques et du rattrapage scolaire et offre de très bons programmes de formation pour les autochtones. Il propose des cours pour les travailleurs des garderies, les administrateurs des bandes ainsi que sur diverses technologies de pointe. Il enregistre un taux de succès élevé et les étudiants sont très motivés et assidus.

En 1987, le ministère des Affaires indiennes lui a versé 125 000 dollars. En 1987-1988, cette aide a été réduite de 60 p. 100. L'année suivante, il n'y avait plus de fonds du tout pour cette très importante maison d'enseignement qui a énormément contribué à l'éducation des autochtones de la Colombie-Britanique. Heureusement, par suite des efforts énergiques de plusieurs d'entre nous, le gouvernement a trouvé 82 000 dollars à lui donner en 1989.

Mais où a-t-il pris cette somme? Il l'a retranchée des fonds prévus pour les étudiants. Voilà ce que j'appelle une escroquerie. J'aimerais vous dire comment le ministre a justifié cette décision d'une façon qui témoignait de son ignorance abyssale de la situation réelle des autochtones.

Mais, comme le député a entendu mon autre question, je m'arrête ici.

M. Funk: Monsieur le Président, je remercie ma collègue pour sa question. Elle a raison de dire que je considère cette mesure comme un élément du programme conservateur global. Nous entendons souvent parler en termes élégants à la Chambre des préoccupations et des engagements du gouvernement, comme, dans ce cas-ci, à propos des besoins futurs des Indiens en matière d'éducation. Ce qui se passe, en réalité dans les réserves est tout à fait différent. Le même scénario se reproduit dans le processus budgétaire en cours actuellement. Il y a quelques mois à peine, le gouvernement promettait d'investir dans toutes sortes de projets comme Hibernia et Fort McMurray. Il avait de l'argent plein les poches. Aujourd'hui, il n'en a plus du tout et il nous demande de nous préparer mentalement pour la présentation du budget, jeudi prochain. C'est pourquoi les Canadiens ne sont pas indifférents aux questions soulevées dans ce débat. Ils craignent, à juste titre, d'être les prochaines victimes.

M. le vice-président: Reprenons le débat avec le député de Parkdale—High Park.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Présient, vous vous demandez sans doute ce qu'un député représentant une circonscription torontoise comme Parkdale—High Park peut bien connaître à ce débat relatif aux allocations de formation postsecondaire des autochtones. Permettez-moi tout d'abord d'exposer mes titres à la crédibilité avant de prendre part au débat.

J'ai eu la chance de naître et de grandir en Saskatchewan, où mes parents avaient établi une ferme. Ils y ont cultivé la terre pendant 25 ans. À l'époque où je fréquentais l'école, j'ai grandi avec des enfants indiens et leurs familles. Nous vivions un peu comme les premiers occupants du sol. Pour arrondir notre revenu agricole, il nous fallait poser des pièges. Quand j'étais gamin, nous obtenions 4$ ou 5$ par peau de belette. À l'époque, c'était une somme. Nous prenions au collet des lièvres que nous dépouillions pour en vendre les peaux.

M. McDermid: N'allez pas dire cela au NPD.

M. Flis: Le député de Brampton ne veut même pas entendre. C'est un ancien gamin des villes qui ne peut pas concevoir ce genre de vie de pionnier. Il n'y a peut-être pas tellement de députés ici en mesure de le faire. C'est pour cette raison que j'en entretiens les députés et aussi pour établir ma crédibilité.

Qu'est-ce que nous mangions comme dessert? Nous allions cueillir les baies de Saskatoon et autres avec les Indiens.

Cette façon de vivre, nous en avons privé nos premiers Canadiens. Que leur avons-nous donné à la place? Comme nous les en avons privés, je pense que ce que nous pouvons leur donner de mieux à la place, ce que nous pouvons faire de mieux comme investissement c'est la formation postsecondaire.

Dans ma famille, tous les enfants n'ont pas pu poursuivre leurs études. Le plus âgé des garçons a dû travailler à la ferme. Il n'a pu aller au-delà du secondaire. Je suis heureux que mes parents et mon pays m'aient permis d'achever mes études supérieures au niveau de la maîtrise et au-delà. Cette formation m'a permis d'enseigner au Conseil scolaire de Toronto où j'ai passé plus de 30 ans de ma vie. Pendant presque toutes ces 30 années, j'ai travaillé avec ce qu'on appelle l'enfance exceptionnelle: des handicapés physiques, des perturbés affectifs, des handicapés mentaux, des élèves souffrant de troubles d'apprentissage, un nouveau groupe défini dans cette catégorie des élèves exceptionnels.

Le Conseil scolaire de Toronto fait figure de chef de file en Amérique du Nord, et probablement dans le monde entier pour ce qui concerne le développement des élèves atteints de tous ces handicaps si divers. Les personnes handicapées mentalement ne faisaient jamais d'études postsecondaires.

• (1410)

Je suis très heureux que les collèges communautaires les accueillent aujourd'hui. Des étudiants ayant des problèmes d'apprentissage peuvent désormais fréquenter l'université. Beaucoup sont très brillants, mais éprouvent des problèmes d'apprentissage que les spécialistes ne peuvent toujours pas expliquer.

Je tiens à féliciter l'Université York, l'Université de Toronto et d'autres encore pour avoir créé des départements spéciaux en vue d'accueillir ces étudiants au niveau postsecondaire. Il y a dix ans, ces jeunes n'auraient jamais pu fréquenter l'université. Aujourd'hui, ils bénéficient des mêmes possibilités que bien d'autres. Au moment même où les universités ouvrent leurs portes à des étudiants de tous talents et de tous handicaps, le gouvernement en bloque l'entrée aux jeunes qui ont droit au premier chef à une éducation postsecondaire.

Des voix: Bravo!

M. Flis: Je suis tout à fait d'accord avec le député d'Oshawa (M. Broadbent) lorsqu'il dit qu'un enfant autochtone a aujourd'hui plus de chances de se retrouver en prison qu'à l'université. Ce n'est pas très flatteur pour le gouvernement et pour notre pays.

Je tenais à participer au présent débat à cause des étudiants qui ont fait la grève de la faim. N'est-il pas malheureux qu'il ait fallu une grève de la faim pour que la Chambre tienne aujourd'hui ce débat? J'ai observé de près une grève de la faim il y a cinq ans. Trois citoyens d'Etobicoke—Lakeshore faisaient alors la grève de la faim. Ils étaient venus au Canada en tant que réfugiés. Leurs conjoints et leurs enfants étaient retenus en Pologne; le gouvernement polonais ne voulait pas les laisser venir ici. On a fait la grève de la faim. J'ai vu les torts physiques et émotionnels que cela cause.

J'ai sympathisé avec les étudiants indiens pendant leur grève. Je ne leur recommande pas de poursuivre leur grève car, s'ils y laissent leur santé ou même—grand Dieu non!—leur vie, ils ne pourront plus rien pour leur pays. Le Canada a besoin de leurs talents et de leur savoir-faire.

J'ai contribué à mettre fin à l'autre grève. J'ai servi d'intermédiaire entre les grévistes, le ministère des Affaires extérieures et l'Ambassade de Pologne à Ottawa. J'ai dû transmettre les messages entre eux. J'étais heureux lorsque la grève a finalement pris fin.

Aujourd'hui, je suis heureux d'annoncer, monsieur le Président, que les trois familles ont été réunies dans l'année qui a suivi la fin de la grève et qu'elles vivent maintenant heureuses au Canada.

Espérons que cette grève-ci aura aussi une fin heureuse, et qu'il en découlera de meilleures possibilités d'éducation postsecondaire pour les jeunes des Premières nations.

Une fois de plus, nous voyons le gouvernement se désintéresser de ceux qui ont le plus besoin de notre aide, de notre appui et de notre générosité.

En 1984, les systèmes d'éducation des Premières nations ont fait l'objet d'un examen national dans le cadre duquel autochtones et non-autochtones ont pu faire des recommandations. Il a été envoyé au ministère des Affaires indiennes en décembre 1988. En toute bonne foi, les Premières nations ne s'attendaient pas à ce que le gouvernement modifie leur système d'éducation sans tenir, sur la base de l'examen, des consultations bilatérales susceptibles de déboucher sur des mesures acceptables par toutes les parties.

Il n'en a rien été. Cet examen auquel on avait consacré beaucoup de temps et d'énergie, le gouvernement n'en a tenu aucun compte. En fait, il a choisi une fois de plus de renier ses promesses. Il ne devient que trop évident que cette année n'est pas une année électorale et que ce sont ceux qui ont le plus besoin d'aide qui en pâtissent.

Le 20 mars dernier, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Cadieux), ayant décidé que le temps était venu de jouer dur, a annoncé qu'il apportait des changements aux lignes directrices relatives à l'éducaton postsecondaire des Premières nations. Il a annoncé ces changements en consultation non pas avec les intéressés, mais avec ses collaborateurs à Ottawa. Il n'y a rien de mal à consulter les fonctionnaires. Je rends hommage au personnel de tous les ministères, mais le ministre n'aurait-il pas dû consulter aussi les usagers du programme?

Ces changements surviennent, pour reprendre les mots du chef national, «à un moment où les Premières nations ont les regards tournés vers l'avenir et envisagent de se doter d'un système d'enseignement holistique, à un moment où les Premières nations luttent pour accéder à l'autonomie politique et économique».

Nous assistons aujourd'hui à une comédie. Si le gouvernement sabre l'éducation postsecondaire, qu'en sera-t-il des autres niveaux d'enseignement? Nous savons que, à l'heure actuelle, 85 000 autochtones fréquentent des établissements d'enseignement. Il faudrait, au bas mot, plus de 3 000 salles de classe pour accueillir tous ces étudiants. Tel n'est pas le cas. Actuellement, il y en a seulement 2 000.

En 1977, 3 500 étudiants étaient admissibles aux programmes d'enseignement postsecondaire. Aujourd'hui, comme l'a dit le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), leur nombre est d'environ 15 000. Leur nombre augmente, les fonds diminuent. Sauf le respect que je dois au ministre, le financement n'a pas tenu compte de l'inflation. Les comparaisons ne sont donc pas en dollars réels. Les 10 p. 100 dont parle le ministre ne couvrent pas les hausses de frais de scolarité, l'inflation, etc.

En 1987, le gouvernement a introduit de nouvelles lignes directrices et il a aussi fixé un plafond au budget. Il avait promis que s'il devait apporter d'autres changements, il consulterait les Premières nations. Ce n'est pas ce qu'il a fait. Il a unilatéralement imposé les nouvelles lignes directrices. Il a unilatéralement appliqué des modi-

fications apportées à un programme qu'il ne connaissait pas de toute évidence.

Depuis les élections, tout ce dont nous entendons parler, c'est de compressions—compressions dans les programmes d'assurance-chômage, compressions dans des programmes qui touchent les plus démunis. Ce n'est pas de cette manière qu'il obtiendra des voix. En fait, cette conduite lui a déjà enlevé quelques points dans les sondages. Il sera très intéressant de voir où le gouvernement, qui prend ses décisions en fonction des sondages d'opinion, se retrouvera dans ces mêmes sondages après jeudi, quand le ministre des Finances (M. Wilson) aura matraqué la population canadienne.

Tous, nous savons et reconnaissons que l'enseignement postsecondaire est un investissement dans l'avenir. Les intervenants précédents l'ont bien dit. Le gouvernement continue à parler de son engagenement envers les Premières nations du pays. Il continue à prétendre qu'il appuie l'auto-détermination des Indiens, et leur indépendance économique.

J'ai été éducateur pendant des années. Il ne faut toutefois pas être éducateur pour savoir qu'il existe un lien indéniable entre l'enseignement, surtout l'enseignement postsecondaire, et de meilleures possibilités d'emploi. Je suis sidéré de voir comment le gouvernement agit. Je trouve inconcevable, et de toute évidence mes collègues aussi, que l'on étouffe dans l'oeuf les programmes qui assureront le bien-être des Premières nations.

Monsieur le Président, je ne répéterai pas ce qu'ont dit les députés de Notre-Dame-de-Grâce, de Kenora—Rainy River, d'Oshawa et d'autres encore au sujet de la différence qui existe dans les taux de mortalité, la proportion d'assistés sociaux, l'alcoolisme et les taux de suicide, entre les représentants des Premières nations et les autres Canadiens. J'exhorte le gouvernement à leur donner l'occasion de prouver qu'ils sont aptes et compétents, qu'ils font autant pour le pays que vous et moi, monsieur le Président, qu'ils ne constituent pas un fardeau pour la société et qu'ils sont les représentants des Premières nations.

• (1420)

Mme Dobbie: Monsieur le Président, j'apprécie les remarques de mon collègue d'en face. Avant 1984, il y avait moins de 3 500 étudiants Indiens inscrits dans l'enseignement postsecondaire. Le député peut-il nous dire pourquoi son gouvernement n'a pas réglé le problème pendant la longue période où il a été au pouvoir?

M. Flis: Monsieur le Président, lorsque nous étions au pouvoir, aucun étudiant autochtone n'a fait une grève de la faim.

M. James: Qu'est-ce que c'est que cette réponse?

M. Shields: Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les commentaires de mon collègue. Pourrait-il m'expliquer, à moi et aux autres députés, si la position officielle du Parti libéral est que le droit à l'enseignement postsecondaire est un droit issu de traités? Oui ou non?

M. Flis: Monsieur le Président, je suis heureux que le député pose cette question, car lui et moi avons siégé ensemble à beaucoup de comités. Je suis même étonné qu'il ait posé cette question, parce que c'est un droit conféré à tous les Canadiens.

Mme Catterall: Monsieur le Président, je désire faire quelques observations. Je tiens à souligner au député et à la Chambre que, bien que le financement de l'éducation postsecondaire des enfants autochtones nous préoccupe parce que ces fonds sont extrêmement importants si nous voulons accorder des chances égales aux autochtones du Canada, nous devons aussi songer aux jeunes autochtones qui ne se rendent jamais à la fin de leurs études secondaires.

J'estime que la Chambre devrait être informée d'un cas en particulier dont je m'occupe dans ma circonscription. J'espère que les députés d'en face signaleront cette situation au gouvernement. Il s'agit d'un jeune Indien inscrit âgé de douze ans qui souffre d'alcoolisme foetal et qui a des troubles d'attention, ce qui lui cause de graves problèmes émotifs et de comportement. Ce garçon a été adopté à l'âge d'un an par une famille habitant dans ma circonscription.

Les parents ont extrêmement de difficulté à obtenir l'aide dont ce garçon a besoin avant qu'il n'atteigne un âge où toute aide sera inutile, c'est-à-dire dans deux ou trois ans, et les gouvernements fédéral et provincial leur mettent constamment des bâtons dans les roues.

Les parents ne savent plus que faire. En effet, ce garçonnet risque de ne jamais avoir la chance de grandir normalement, et encore moins d'aller à l'université, compte tenu des fonds limités qui sont à sa disposition.

On a dit aux parents que le coût de traitements en établissement recommandés par des conseillers professionnels s'élevait à 50 000$ par année. Or, ce montant est supérieur au revenu total qu'il faut à la famille pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses deux autres adolescents.

Cet avant midi, le député de Kenora—Rainy River (M. Nault) a parlé des pertes énormes, en argent en ressources humaines, qui surviennent lorsque l'on ne fournit pas le nécessaire. Les programmes de santé n'ont pas de fonds pour traiter convenablement cet enfant. Il n'y a pas de fonds parce qu'il est un Indien inscrit. Sa vie sera perdue. Lui accorder le traitement nécessaire, lui donner droit aux possibilités dont nous parlons aujourd'hui coûterait moins cher qu'une année de détention, moins cher que 30 jours à l'hôpital.

Ses parents se sont adressés au ministères des Affaires indiennes et du Nord canadien. En septembre 1988, on leur a dit que leur fils n'avait droit à aucune aide. Ils se sont adressés au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, mais on leur a répondu la même chose. Ils ne peuvent pas s'adresser à la Société d'aide à l'enfance parce que leur fils est un Indien inscrit et qu'il faudrait consulter la bande sur les soins à lui donner.

Je demande aux députés de porter ce cas à l'attention du Cabinet et de sauver la vie de ce jeune garçon et de bien d'autres comme lui qui n'auront jamais accès à toutes les possibilités que nous voulons offrir à tous les autochtones du Canada.

M. Flis: Je suis heureux que ma collègue ait soulevé cette question. Il y a des milliers de cas comme celui qu'elle cite. Parce qu'il n'y a pas de dépistage précoce, les interventions se font trop tard pour aider les étudiants.

Je crois que tout système d'éducation financé par le gouvernement fédéral devrait offrir les mêmes chances à tous les enfants, de la maternelle à la 13e année.

J'exhorte la députée à porter ce cas à l'attention du conseil scolaire en cause, quel qu'il soit. Ce cas est de juridiction provinciale. La députée devrait s'adresser au directeur de l'éducation spéciale pour obtenir de l'aide le plus rapidement possible.

Cet élève ne se rendra jamais au niveau postsecondaire. Il pourrait être brillant et doué mais, à cause des problèmes. . .

Mme Dobie: Quel rapport cela a-t-il avec le sujet?

M. Flis: La secrétaire parlementaire demande quel rapport cela a avec le sujet. Toute la discussion porte sur le fait que vous réduisez le financement de l'enseignement postsecondaire pour nos jeunes autochtones, pour nos jeunes Indiens. . .

M. McDermid: Elle parle de l'enseignement financé par les provinces.

M. Flis: Ne se rend-elle pas compte que cet élève et d'autres comme lui atteindront l'âge où ils devront avoir accès à des études postsecondaires, ou les a-t-elle déjà condamnés? Le gouvernement veut-il pousser cet enfant davantage dans la misère parce qu'il souffre de plusieurs handicaps? C'est ce qu'il veut faire et c'est une honte.

Mme Dobbie: Venez-en au sujet.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le débat que nous avons eu jusqu'à maintenant aujourd'hui. J'ai écouté mon collègue, le député de Parkdale—High Park a déclaré que le gouvernement voulait pousser les gens davantage dans la misère, et s'il vérifie les «bleus» il verra que c'est bel et bien ce qu'il a dit. C'est très indigne du député d'avoir fait une telle déclaration. Quand il y réfléchira et se rendra compte de ce qu'il a dit, je pense qu'il s'excusera auprès de la Chambre, car il sait que ce n'est pas vrai.

M. Flis: Je ne m'excuse pas, monsieur le Président. Je me réjouis de l'intervention du député. Si j'ai touché un point sensible, je m'en excuse, mais le cas qui était décrit présentait clairement des problèmes médicaux qui relèvent de la compétence fédérale, exigeant une aide à domicile et ainsi de suite. Sauf erreur, je crois qu'une certaine aide devrait être fournie sous le régime de la Loi canadienne sur la santé.

Il est temps de cesser de se renvoyer la responsabilité, du palier provincial au palier fédéral et vice-versa. C'est un étudiant qui a besoin d'aide, tout le monde le reconnaît. Nous pouvons sûrement amener les trois paliers de gouvernement—municipal, provincial et fédéral—à coopérer. Ne pouvons-nous pas réunir nos ressources pour venir en aide à ce jeune, sans égard à ce qu'il en coûte, car l'investissement fait maintenant rapportera plus tard des dividendes?

M. Shield: Monsieur le Président, j'ai écouté mon collègue, le député de Parkdale—High Park (M. Flis) avec beaucoup d'intérêt. Le point que j'aimerais qu'il tire au clair a trait à la question que j'ai posée pour commencer. C'est une question très simple.

• (1430)

D'après la position officielle du Parti libéral, le financement de l'enseignement postsecondaire est-il un droit acquis par traité dont le gouvernement fédéral doit assumer exclusivement la responsabilité? C'est une question importante qui touche au coeur même des problèmes auxquels nous nous heurtons dans le cadre des traités.

Si le Parti libéral considère que le financement de l'enseignement postsecondaire fait partie des droits reconnus dans le cadre des traités, je suis d'accord avec ce que le député a dit. Si ce n'est pas le cas, et si le député veut parler pour parler en prétendant que c'est un droit des Canadiens et en invoquant d'autres arguments à l'avenant, s'il ne dit pas ce qu'il pense ou s'il parle de s'en remettre au tribunaux pour trancher la question, tout ce qu'il affirme sur la situation actuelle n'est que du vent. C'est faire de la petite politique sur une question très grave.

Le député doit me répondre en me disant quelle est au juste la position de son parti dans ce dossier. Nous utilisons la procédure budgétaire pour tenter de savoir combien d'étudiants utiliseront ce système au cours du prochain exercice et prévoir ainsi les fonds nécessaires. On n'a pas réduit ce budget. On a présenté un montant de 130 millions de dollars au Conseil du Trésor. On n'a pas diminué le budget d'un cent. On ne l'a pas réduit. Le montant de 130 millions de dollars a été établi à partir des renseignements les plus exacts qui ont été transmis au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien lorsque ce budget a été proposé.

Je demande encore au député de me dire quelle est la position du Parti libéral? Est-il d'avis que l'enseignement postsecondaire fait partie des droits reconnus par traité. Si le député ne peut me répondre, qu'il le dise; sinon qu'il nous explique clairement quelle est la position de son parti. Si le Parti libéral ne défend pas cette position, tout ce qu'il a dit n'est que du vent.

M. Flis: Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question. Le député oublie que c'est son parti qui forme le gouvernement, pas le nôtre. Je lui ai déjà dit que c'est un droit du peuple. C'est le droit de chaque Canadien. La question qu'il pose est sans objet. Il essaie de soustraire le gouvernement à ses obligations de fournir plus d'argent pour les étudiants, toujours plus nombreux, qui parviennent au niveau postsecondaire. Il essaie de soustraire le gouvernement aux engagements qu'il a pris pour se faire élire. Il ne devrait pas joueur aux jeux constitutionnels.

Les étudiants se sont mis en grève. Ils n'ont pas posé cette question. Ils réclament la possibilité de suivre des cours à l'université ou dans un collège, d'obtenir une formation supérieure après leurs études secondaires. Voilà ce qu'ils demandent et c'est leur droit.

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir contribuer à ce débat. Comme préambule à mes observations, je voudrais féliciter la loyale opposition de Sa Majesté d'avoir choisi ce sujet et d'y consacrer deux jours.

Dans son discours, le ministre disait ce matin que c'était un sujet où il y avait beaucoup d'ignorance. J'espère qu'après notre débat d'aujourd'hui et celui de lundi, nous aurons informé un peu mieux les députés et le public canadien, et que tout le monde comprendra de quoi il est question.

Je m'inquiète cependant du fait que les députés d'en face essaient de faire croire, soit par de beaux discours soit simplement par leurs vociférations, qu'ils sont les seuls à se préoccuper de l'enseignement postsecondaire pour les autochtones. Nous tenons à améliorer la situation économique des autochtones autant que les députés d'en face. Mais nous avons aussi une autre responsabilité, celle d'assurer que l'argent que nous dépensons au nom des Canadiens est dépensé aussi efficacement que possible.

Ce matin, le ministre a exprimé un sentiment partagé par tous ses collègues de ce côté-ci de la Chambre. Il a dit que nous étions aussi fiers de ce programme que les Indiens de leurs diplômés. Cette déclaration est très profonde et reflète bien ce que nous pensons.

Les fonds consacrés à ce programme ont beaucoup augmenté sous le gouvernement actuel, ce qui a permis aux Indiens et aux Inuit de réaliser des progrès remarquables. Par l'intermédiaire du ministre, le gouvernement a renforcé son engagement en faveur de ce programme et d'un financement raisonnable basé sur des consultations et des négotiations avec les représentants des autochtones.

En effet, ce n'est par parce qu'un programme est bon qu'il doit bénéficier de fonds illimités. Ce programme est bon. Il doit continuer. Il est juste et généreux parce que le gouvernement croit à l'importance de satisfaire les besoins des étudiants indiens en matière d'enseignement postsecondaire et qu'il est prêt à les appuyer.

Prenons un instant pour replacer dans son contexte le financement actuel de l'aide à l'enseignement postsecondaire pour les autochtones. Ce programme d'aide financière aux étudiants autochtones est l'un des plus généreux du monde. Il est beaucoup mieux financé que les programmes semblables qui existent dans d'autres pays.

Comparons-le avec celui des États-Unis. L'an dernier, le gouvernement fédéral américain a versé 32,9 millions de dollars en subventions à l'enseignement postsecondaire pour 15 000 Indiens américains, ce qui ne représente que 25 p. 100 des fonds versés au Canada pour le même nombre d'étudiants.

Notre nouvelle politique est généreuse. Elle est équitable et peut-être administrée par les autorités indiennes de façon à répondre le mieux possible aux besoins des étudiants autochtones.

Le gouvernement apporte cette aide généreuse aux étudiants indiens et inuit, car il croit nécessaire d'investir dans l'avenir du pays. Les gens instruits sont prospères. Les débouchés se multiplient sur le plan du développement économique et le nombre des assistés sociaux diminue.

L'aide à l'enseignement postsecondaire est l'un des meilleurs programmes jamais entrepris par le gouvernement fédéral. Depuis l'introduction de la politique précédente, soit les lignes directrices E-12, le nombre d'étudiants au postsecondaire est passé de 3 500 environ en 1977-1978 à quelque 15 000 en 1988-1989. Durant la même période, le budget consacré au programme est passé de 9 millions de dollars à près de 130 millions de dollars.

La politique en question est un succès. Tous les députés reconnaissent, semble-t-il, sa valeur. Quoi qu'il en soit, nous sommes conscients du fait que même la meilleure politique doit être mise à jour et révisée, afin de répondre à l'évolution des besoins et aux nouvelles tendances. Dans le cas de l'enseignement postsecondaire il était manifestement nécessaire d'obtenir plus de diplômés, afin de s'assurer qu'il y ait davantage d'étudiants indiens admis dans des collèges et des universités en vue de terminer leurs études et de faire de l'autonomie politique et de l'indépendance économique une réalité pour tous les Indiens. Cette politique a pour objectif d'aider les Indiens à avoir accès à des cours d'enseignement postsecondaire, afin de pouvoir poursuivre leur carrière et contribuer à leur autonomie politique et économique.

Je voudrais maintenant prendre quelques instants pour expliquer quelques-us des avantages offerts aux étudiants admissibles. Pour commencer, on apporte aux étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles une aide complète pour ce qui est des frais de scolarité. Les avantages en question comprennent les frais d'inscription, les frais de scolarité et le coût des livres et des fournitures nécessaires pour suivre un cours donné. Ainsi si un étudiant en soins infirmiers a besoin d'un stéthoscope, il s'agit d'une dépense admissible couverte par le programme.

Les étudiants à temps plein qui doivent vivre loin de leur lieu de résidence permanent sont admissibles à tout un éventail davantages. Ainsi, ils peuvent avoir droit à des frais de déplacement pour retourner chez eux une fois par semestre et cela s'applique également à toute personne à leur charge. Les étudiants peuvent également recevoir des allocations leur permettant de couvrir leurs dépenses courantes, notamment l'alimentation, le loyer, le chauffage et l'électricité. Dans les régions où les loyers sont supérieurs à la normale, les étudiants indiens peuvent recevoir un supplément spécial.

Permettez-moi de vous citer certains exemples de l'aide apportée. A compter de la prochaine année scolaire, un étudiant célibataire pourra recevoir chaque mois une allocation maximale de 675$ pour subvenir à es besoins courants. L'étudiant marié qui a un conjoint sur le marché du travail et trois personnes à charge peut recevoir 1 205$ par mois au maximum. Le chef de famille monoparental ayant trois personnes à sa charge reçoit 1 355$ par mois au maximum, avec allocation-loyer le cas échéant.

• (1440)

Les étudiants vont être admissibles à une assistance à trois niveaux: pour les études conduisant aux diplômes ou certificats de collèges communautaires, les études de premier cycle et les études de maîtrise ou de niveau professionnel. Les allocations d'étude seront versées pendant la durée officielle du programme suivi par l'étudiant c'est à dire trois ans pour le programme de trois ans, quatre ans pour le programme de quatre ans, etc. Au besoin, une année supplémentaire peut être versée à un étudiant pour lui permettre d'achever à chacun des trois niveaux un programme couronné d'un grade ou diplôme.

Permettez-moi de situer ces taux. La mère seule ayant deux enfants qui est en première année d'un programme de maîtrise en psychologie à l'Université de Regina va toucher une allocation de 1 205$ par mois pour sa subsistance et celle de sa famille. Ses frais de scolarité, manuels et fournitures sont payés. Elle est également admissible à une bourse d'un montant pouvant atteindre 1 500$ pour

l'année. Les frais de déplacement entre Regina et son domicile, s'il se trouve à l'extérieur de cette ville, lui seront payés une fois par trimestre pour elle et les personnes à sa charge.

L'étudiant célibataire provenant d'une réserve ontarienne en deuxième année du baccalauréat ès arts de l'Université d'Ottawa recevra une allocation couvrant ses frais de scolarité, manuels et fournitures, ainsi que tous ses frais de déplacement entre la réserve et Ottawa une fois par semestre. En outre, il peut toucher une allocation de 675$ par mois du Programme d'aide aux étudiants du postsecondaire pour ses frais de subsistance. Si cet étudiant conserve en première année une note moyenne de B-plus, il sera également admissible à une bourse de 1 000$ par année.

L'étudiant marié ayant trois enfants et dont la femme et les enfants sont à sa charge, en première année d'études à un cégep montréalais où il espère réussir les cours imposés en administration des affaires va toucher une allocation de 1 355$ par mois du Programme d'assistance aux étudiants du postsecondaire, en plus de l'allocation qu'il reçoit pour ses frais de scolarité, manuels et fournitures. Il recevra également une allocation pour lui permettre à lui et à sa famille de se rendre de son domicile à Montréal et y revenir une fois par semestre. S'il conserve une note moyenne de B ou plus durant l'année, il est également admissible à une bourse de 1 000$ pour l'année suivante.

Ces étudiants ne sont peut-être pas millionnaires, mais ils reçoivent une aide importante. Les subventions aux étudiants célibataires vivant loin de chez eux équivalent au salaire versé pour un emploi à temps plein rémunéré à raison de 4,96$ l'heure. Les subventions versées aux étudiants chefs de famille monoparentale ayant trois personnes à charge équivaudront au salaire d'une personne travaillant à temps plein pour 12,14$ l'heure.

Les étudiants qui réussissent bien n'auront aucune difficulté à obtenir de l'aide, afin de terminer leurs études et d'obtenir un diplôme dans le domaine des professions libérales, comme un diplôme en droit, ou encore comme un diplôme de deuxième ou troisième cycle, une maîtrise ou un doctorat.

En vertu des termes du nouveau programme, les organismes chargés d'administrer les fonds, comme les bandes, les conseils tribaux, les conseils universitaires ou d'autres organismes, seront encore davantage en mesure de jouer un rôle direct dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. La nouvelle politique est suffisamment souple, pour permettre aux organismes administrant les fonds d'établir leurs propres méthodes, pourvu qu'elles soient conformes à la politique du gouvernement et tiennent compte des taux maximums et des limites fixées quant à l'aide apportée.

Le programme d'aide à l'enseignement postsecondaire tend à encourager les intéressés à faire des études plus poussées, afin que cette génération d'Indiens et d'Inuit puisse mieux faire face à l'avenir.

Je tiens à vous garantir, monsieur le Président, ainsi qu'à mes collègues, que le seul «plafond» que les étudiants indiens verront, sera celui de leur chambre.

M. le vice-président: La parole est au député de Winnipeg—St. James pour une question ou une observation.

M. Harvard: Je remercie mon collègue de ses observations. Il nous a certes présenté une liste impressionnante de chiffres sur les avantages offerts aux étudiants indiens. Je suis persuadé qu'il était tout à fait sincère. Cependant, je crois qu'il se trompe en l'occurrence. En effet, le débat d'aujourd'hui tourne autour du plafonnement des débouchés offerts aux étudiants autochtones dans le domaine de l'enseignement. Nous ne prétendons pas qu'il ne s'agit pas d'une questions budgétaire ou monétaire. Nous reconnaissons qu'on augmente les crédits. Cependant, selon nous et notre position est tout à fait défendable et inattaquable—on va imposer un plafond qui, en définitive, limitera les débouchés des étudiants autochtones. Nous ne pensons pas que ce soit une bonne politique, notamment pour les étudiants autochtones. Elle n'est bonne ni pour les autochtones, ni pour personne finalement.

Il a été démontré que les autochtones sont sous-représentés dans presque tous les grands secteurs de l'économie. Je crois que tous les députés voudraient que parmi les autochtones, il y a ait plus de comptables, d'avocats, d'ingénieurs et d'architectes. Nous aimerions qu'ils soient mieux représentés au sein des professions libérales, partout dans l'économie. Le chômage qui accable quotidiennement les autochtones atteint des proportions grotesques, terribles, épouvantables. Ils doivent lutter contre le désespoir dans leurs réserves. L'instruction est un moyen de changer les choses, de leur apporter de l'espoir et de leur offrir la possibilité d'être productifs et de donner le meilleur d'eux-mêmes à leur pays. Les députés de l'opposition estiment que c'est une occasion à ne pas rater et qu'il est impensable de refuser cette chance aux enfants autochtones.

Le député ne comprend-il pas que cette politique est dangereuse? Elle va faire du tort non seulememt aux autochtones, mais au pays tout entier. Nous voulons que les autochtones cessent de vivre aux crochets de l'État, qu'ils deviennent productifs. Nous croyons que la politique du gouvernement risque fort de mal tourner.

M. Fee: Je remercie mon collègue de ses observations. Je tiens à lui dire que c'est avec sincérité et respect que j'ai fait valoir mon point de vue. Je tiens à lui dire aussi que, comme lui, mes collègues et moi voulons voir les autochtones prendre la place qui leur revient dans notre société et contribuer à la vie économique nationale beaucoup plus qu'ils ne l'ont fait par le passé. Nous constatons qu'un nombre croissant d'autochtones viennent se joindre à nous et je pense que c'est excellent.

Le nombre d'étudiants autochtones qui peuvent faire des études postsecondaires est assez éloquent. Loin de nous l'idée de décourager quiconque. Le député a déclaré qu'il ne devrait pas y avoir de plafonnement. Personne de notre côté n'a dit qu'il y en avait un.

Mme Blouin: Imposez alors un moratoire.

M. Fee: Nous essayons d'établir un budget raisonnable pour savoir où nous en sommes. Le ministre a offert d'aller rencontrer les intéressés et de négocier. Il a dit que si nous pouvions lui prouver que besoin y avait, il se battrait pour cette cause. A en juger d'après mes observations et celles d'autres députés, le ministre aura des appuis dans cette bataille pour obtenir des fonds supplémentaires, si nous avons la preuve que les étudiants en ont vraiment besoin.

Le ministre en cause est l'un des premiers membres du Cabinet que j'aie rencontré après avoir obtenu l'investiture l'an dernier. Ma circonscription de Red Deer dans le centre de l'Alberta compte très peu de francophones. Il y a un grand nombre d'étudiants qui sont inscrits à des cours d'immersion en français. C'est la seule façon d'apprendre le français, parce qu'il y a peu d'occasions autrement de parler cette langue. Red Deer n'est pas à proprement parler le foyer de l'activité syndicale. Pourtant, à titre de ministre du Travail, un ministre canadien-français du Cabinet est venu à Red Deer présenter un chèque et une subvention au Congrès du travail du Canada et rencontrer la presse. Un homme qui peut faire une telle chose ne craindra pas de négocier, où que ce soit et avec qui que ce soit. Je suis convaincu que la porte de ce ministre est ouverte, qu'il est honnête et sincère et qu'il veut rencontrer la population pour discuter avec elle des problèmes. Sur la foi des nombreux pourparlers qui ont eu lieu avec des groupes d'autochtones l'an dernier, le ministre a déjà modifié la politique initiale.

Personnellement, je suis convaincu que si la nécessité du programme peut être démontrée, il rajustera encore le tir. A mon avis, le gouvernement ne devrait pas dépenser de l'argent sans limite dans le cadre d'un programme quelle que soit son efficacité. Nous ne pouvons établir un chèque en blanc. Nous devons savoir où va l'argent.

• (1450)

Mme Blondin): Monsieur le Président, je voulais poser une question au député. On prévoit qu'il y aura 30 000 nouvelles inscriptions l'an prochain chez les étudiants autochtones. Le député a dit qu'il n'y a pas de plafond.

Le député assurera-t-il à la Chambre, suivant les conversations qu'il a eues avec le ministre et les promesses de celui-ci, que le plafonnement ne fera pas disparaître la possibilité d'accorder un financement, que le député a si éloquemment décri montré, pour les études postsecondaires de ces 30 000 nouveaux étudiants?

M. Fee: Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question et de ses chiffres. Je ne sais pas s'ils ont été communiqués à mon collègue, le ministre responsable. La députée parle de 30 000 nouveaux inscrits. Ce chiffre s'ajoute-t-il aux 15 000?

Mme Blondin: Ce sont de nouveaux inscrits.

M. Fee: Le ministre insiste beaucoup sur les démarches qu'il fait pour rencontrer les groupes autochtones. Il veut établir des statistiques pouvant servir de fondement au programme. Je n'ai pas vu les chiffres en question. Comme je ne sais pas sur quoi se fonde la députée, il m'est très difficile de répondre à une hypothèse.

Mme Blondin: Je pourrais dire la même chose à propos de vos chiffres.

M. Fee: Si la question est soulevée avec satistiques à l'appui, je suis certain que le ministre y répondra en bonne et due forme. Je lui fais entièrement confiance.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue, le député de Red Deer (M. Fee), de son excellent discours et lui demander d'élaborer sur un point qu'a soulevé un des députés qui lui ont posé des questions—je crois qu'il s'agit du député de Winnipeg—Strathcona—, en ce qui concerne le désir de voir plus d'étudiants autochtones s'orienter vers les professions.

Il me semble qu'un des principaux éléments du programme à bonifier les encouragements financiers aux étudiants pour qu'ils s'orientent vers des domaines favorisant l'indépendance des autochtones. Le député a-t-il des observations à formuler à ce sujet?

Le député nous également cité des chiffres très intéressants. On peut certainement se les procurer. La politique n'a rien de secret, et les députés auraient dû la lire il y a quelques semaines avant d'entamer le débat sur cette question.

Le député pourrait peut-être informer la Chambre de la provenance des chiffres sur l'aide financière. Il est extrêmement important que les députés comprennent que ces chiffres n'ont pas été lancés en l'air. Ils sont le résultat d'analyses très approfondies des dépenses que

les étudiants peuvent engager. Le député de Red Deer pourrait peut-être en parler un peu plus longuement.

M. Fee: Monsieur le Président, il est presque plus agréable de répondre aux questions des députés d'en face, parce qu'elles nous mettent beaucoup plus sur la sellette que celles des députés de notre parti.

Tous les députés présents aujourd'hui ont entendu des intervenants déclarer que si nous n'élargissons pas ce programme et le laissons comme il est, nous encourageons l'évolution d'une situation déplorable qui règne actuellement dans trop de réserves indiennes, une situation qui perpétue les prestations d'aide sociale et une qualité de vie médiocre. Il y a un lien de cause à effet. Il est vrai que nous pouvons les aider, mais ce n'est pas en dépensant sans compter que nous allons y arriver. Il faut utiliser efficacement les fonds disponibles. Nous devons donc encourager les étudiants à s'inscrire à des programmes dont ils bénéficieront, eux et leur milieu. Le but de ce programme n'est pas de leur dicter leur conduite, mais seulement de les encourager à choisir la formation dont ils bénéficieront le plus.

Comme le ministre l'a signalé, les chiffres que nous utilisons se trouvent sur les feuillets d'information du ministère. Ils sont le résultat d'une rigoureuse analyse. Je les ai vérifiés. Ils me semblent très raisonnables et j'inviterais mes collègues d'en face qui ne les ont pas encore lus à profiter de l'occasion.

Les crédits

M. le vice-président: La période des questions et des observations est maintenant terminée. Nous allons reprendre le débat, et la parole est au député d'Eglinton—Lawrence.

M. Milliken: Monsieur le Président, je ne prends pas la parole pour participer au débat, mais bien pour signaler l'heure qu'il est. Nous avons ici un intervenant qui est prêt à prendre la parole, soit le député d'Eglinton—Lawrence (M. Volpe), mais comme il ne dispose que de cinq minutes, il ne pourra présenter aujourd'hui que le quart de ses observations.

Compte tenu de cela, pourrait-on dire qu'il est 15 heures, de sorte qu'il puisse faire toute son allocution lundi matin, sans interruption? J'espère obtenir là-dessus le consentement unanime.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour dire qu'il est 15 heures?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Le député d'Eglinton—Lawrence aura la parole lundi matin. Nous disons qu'il est 15 heures.

La Chambre s'ajourne donc jusqu'à lundi prochain, à 11 heures.

(La séance est levée à 14 h 55.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 24 avril 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT—LA PRIORITÉ À DONNER AUX PETITES ENTREPRISES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement. Les pétitionnaires affirment que, à de nombreux égards, les petites entreprises paient, en moyenne, un taux d'impôt beaucoup plus élevé que les grandes. Les banques à charte autant que la Banque fédérale de développement accordent un traitement préférentiel aux grandes sociétés. Les pétitionnaires soulèvent certaines questions connexes. Ils prient le Parlement de redonner à la Banque fédérale de développement la mission de s'occuper en priorité des petites entreprises, de les délivrer d'une partie des tracasseries administratives qui dévorent leur temps et de destiner plus de marchés fédéraux à ce secteur.

L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS TRAITÉS AUX PESTICIDES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition qui est également présentée sous la forme appropriée. Les pétitionnaires soulignent que les effets sur la santé de la consommation de produits traités aux pesticides sont méconnus et peuvent être très dangereux.

Les pétitionnaires demandent que le Parlement exige que tous les aliments traités aux pesticides soient spécialement étiquetés, que l'étiquette comprenne la liste exhaustive de tous les pesticides utilisés et que le gouvernement mette en oeuvre un programme visant à encourager et à aider les agriculteurs à produire des fruits et des légumes sans employer de pesticides.

• (1110)

LA DÉSIGNATION DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

Mme Pauline Browes (Scarborough–Centre): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition concernant la vallée de la Rouge, dont certains députés ont entendu parler. Celle–ci s'étend sur 5 000 acres précieux à Scarborough en banlieue de Toronto. Il est dans l'intérêt national de préserver ce territoire sauvage où vivent des espèces menacées.

Les pétitionnaires craignent que la province de l'Ontario, qui en est propriétaire, ne donne suite à ses menaces de construire une autoroute ou d'aménager un dépotoir dans la vallée de la Rouge. Une manifestation a eu lieu samedi dernier, et je suis très heureuse de signaler que les groupes autochtones de l'Ontario appuient eux aussi la préservation de la vallée de la Rouge en raison de sa valeur archéologique.

Les pétitionnaires se joignent au maire de Scarborough, au ministre de l'Environnement (M. Bouchard), au groupe oeuvrant pour la sauvegarde du réseau de la rivière Rouge et à la coalition des associations communautaires de Scarborough pour demander au Parlement de collaborer avec le gouvernement de l'Ontario afin que la vallée de la Rouge devienne un site du patrimoine canadien ou un parc provincial.

OPPOSITION À UNE TAXE SUR LES LEÇONS DE MUSIQUE

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je désire présenter une pétition. Il y a de nombreuses semaines, j'ai rencontré M^me^ Louise Clark et plusieurs autres professeurs de musique, qui s'inquiètent vivement de l'imposition d'une taxe éventuelle de vente sur les leçons de musique. Ils sont d'avis, bien entendu, que la musique est une forme d'éducation et non un service.

Par conséquent, je présente cette pétition qui a pour objet de demander au ministre des Finances (M. Wilson) de retirer cette proposition du prochain budget, si elle figure dans le budget.

Les crédits

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (Secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE—LES AUTOCHTONES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 21 avril, de la motion de M. Nault:

Que la Chambre reconnaisse que la politique arbitraire et misanthropique du gouvernement consistant à plafonner unilatéralement le financement futur de l'enseignement postsecondaire pour les peuples autochtones sape gravement le droit et les efforts de ces peuples relatifs à l'accroissement de leur capacité d'apporter des améliorations significatives et durables à leur condition économique et sociale et l'affermissement de leur indépendance, ce qui les condamne à des conditions de vie inacceptables et les contraint à des mesures désespérées; et

Que la Chambre exhorte le gouvernement à abandonner son projet de plafonner ce financement et prenne des mesures pour établir des consultations bilatérales efficaces à ce sujet et sur d'autres questions vitales pour l'amélioration de la vie de ces peuples autochtones et pour la suppression de la discrimination dont ils font l'objet.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je voudrais parler du financement de l'enseignement postsecondaire. Je voudrais d'abord situer le problème dans son contexte. C'est le 1er avril 1989 que les changements apportés à la politique de l'enseignement postsecondaire pour les étudiants autochtones, incarnée par le document E-12, sont entrés en vigueur. Des autochtones, des éducateurs et des conseillers de toutes les régions du pays ont protesté contre ces changements. Pour eux, il n'existe aucune raison de modifier un système qui fait l'affaire des Premières nations. Ces changements ont soulevé un tollé de protestations dans toutes les régions du pays depuis le mois de mars. Il y a eu des campagnes postales, des campagnes d'information, une manifestation sur la Colline du Parlement et, tout dernièrement, une grève de la faim nationale. Pour ma part, je trouve cela inutile. On aurait pu éviter tous ces problèmes. Si la situation est anormale et incontrôlable, pourquoi en est-on arrivé à des grèves de la faim?

Les étudiants ont trois revendications majeures: que l'on considère le droit à l'enseignement postsecondaire comme un droit issu des traités lorsqu'il y en a et comme un droit autochtone pour tous les autochtones, que l'on instaure un système de consultations bilatérales et que l'on impose un moratoire d'un an sur la mise en oeuvre des changements apportés aux lignes directrices.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a proposé d'apporter des changements à la politique de l'enseignement secondaire pour les Indiens qui devaient être mis en oeuvre le 1er avril 1989. Le budget de l'enseignement postsecondaire a été limité sans consultation suffisante des chefs indiens ou des éducateurs. Nous admettons qu'il y a eu 500 consultations. Nous admettons également que les renseignements n'avaient pas été mis à la disposition du public.

Un système de priorité avait été adopté unilatéralement pour l'attribution de l'aide aux étudiants et un système de calcul des fonds accordés aux écoles avait été arbitrairement imposé. Le nouveau programme se répercutera sur le nombre d'autochtones pouvant s'inscrire dans ces institutions. C'est là une grave préoccupation. Il se répercutera également sur les étudiants déjà inscrits dans les écoles. Des étudiants qui avaient été acceptés dans des établissements d'enseignement postsecondaire reconnus ne peuvent plus poursuivre leurs études en raison des compressions budgétaires. Les indemnités de déplacement ne sont pas calculées selon l'université ou le collège choisi par l'étudiant. Il s'agit de mesures régressives et restrictives. On ne permet plus aux autochtones de s'inscrire où ils le veulent et de tirer le maximum d'eux-mêmes en fréquentant les meilleures institutions. Pour obtenir des fonds, ils devront s'inscrire dans les établissements figurant sur une liste et ils devront s'autodiscipliner. Le budget a été réduit expressément pour diminuer le nombre d'autochtones dans les établissements d'enseignement postsecondaire.

Il y a eu beaucoup de discussions sur l'existence ou pas de réductions et sur la différence entre réduction et plafonnement. Puisqu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis deux ou trois ans, j'estime personnellement qu'il y a eu réduction, et pour les bénéficiaires du programme, il s'agit d'une restriction.

Avec le nouveau programme, il sera encore plus difficile de confier davantage de responsabilités aux autochtones dans le domaine de l'éducation. Il existe également un différend entre le ministère et les autochtones sur la qualité des consultations qui ont eu lieu avant l'entrée en vigueur des changements. Les autochtones qui estiment que ce programme est un droit prévu dans les traités ne voulaient pas risquer leur position en participant aux consultations du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et c'est pourquoi leur réaction à ces consultations a été plutôt tiède. Les cinq premières ébauches de la politique ont été rédigées sans que les autochtones ne soient consultés. Par ailleurs, le ministre n'est pas en mesure de donner des détails sur les consultations qui ont eu lieu, ni même de fournir des statistiques sur les prétendus problèmes que posaient les anciennes li-

gnes directrices et qui auraient justifié de tels changements.

Il ne s'agit pas là d'un problème nouveau. Ce n'est pas un problème auquel les partis et les chefs se sont attaqués précipitamment. C'est un vieux problème dont les chefs, les partis et les députés étaient au courant. Dans une lettre adressée au premier ministre (M. Mulroney), Keith Penner, ancien critique en matière d'affaires autochtones, a dit que le budget de l'enseignement postsecondaire avait été plafonné sans que les chefs indiens ne soient consultés, qu'un système de priorité pour l'aide aux étudiants avait été mis au point de façon unilatérale et qu'une formule de financement des écoles avait été imposée de façon arbitraire. Ces mesures ont limité l'accès à un programme qui était auparavant accessible à tous les étudiants indiens admissibles à une aide financière aux termes du programme. Maintenant, les étudiants indiens qui sont admissibles à une aide financière aux termes du programme et qui ont été admis dans un établissement postsecondaire reconnu se voient refuser la chance de poursuivre des études postsecondaires à cause de compressions budgétaires.

• (1120)

M. le Président: Je regrette de devoir interrompre la députée, mais il vient de surgir un problème qui va m'obliger à consulter les fonctionnaires et le personnel. Je demanderais à la députée de se rasseoir et je lui rendrai la parole aussitôt que possible.

[*Français*]

M. le Président: Attention, s'il vous plaît! Je veux signaler que nous avons un problème.

[*Traduction*]

Comme les députés le savent, nous avons une alerte à l'incendie. Je ne crois pas qu'il y ait de quoi nous alarmer. Il convient cependant que les députés évacuent la salle. Nous reprendrons la séance à l'appel de la présidence.

Je regrette de devoir interrompre la députée, mais on peut comprendre pourquoi.

[*Français*]

Merci bien pour votre coopération et votre collaboration.

Les crédits

(La séance est suspendue.)

• (1140)

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 11 h 41.

M. le Président: A l'ordre. Je tiens à dire aux députés que l'alerte à l'incendie à laquelle nous venons de répondre semble être une fausse alerte. Il n'y a aucun signe de feu nulle part dans l'édifice.

Je tiens à remercier tout le monde d'avoir coopéré si promptement, et je remercie également tout le personnel de sécurité interne d'avoir encore une fois accompli son devoir avec tant de célérité.

M. Lewis: Je vous remercie de vos bonnes paroles, monsieur le Président. Comme le débat a été interrompu durant environ 22 minutes, et étant donné qu'il s'agit d'un jour réservé à l'opposition et que nous ne voulons pas perdre du temps consacré au débat, je tiens à dire au nom du gouvernement que nous serions disposés à accepter que le débat se prolonge au-delà de l'heure de suspension, 13 heures, comme nous le faisons en vertu de l'article 33 du Règlement concernant les déclarations de ministres afin de rattraper le temps perdu.

M. Gauthier: Nous sommes d'accord, monsieur le Président.

M. Riis: C'est une bonne idée, monsieur le Président.

M. le Président: Je remercie les députés. La parole est à la députée de Western Arctic (M^me^ Blondin).

Mme Blondin: Monsieur le Président, j'allais faire une citation sur la question de l'enseignement postsecondaire. Les autochtones du Canada peuvent en exprimer l'importance de façon beaucoup plus éloquente que moi, aussi vais-je citer beaucoup de documents émanant d'organismes autochtones que j'ai accumulés au cours de mes recherches.

Je vais citer tout d'abord quelques-unes des priorités que le Conseil de l'éducation de la Fédération des Indiens de la Saskatchewan a signalées au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Cadieux). Cet organisme a intitulé l'une des rubriques de son mémoire «Priorités mal placées». Voici:

> Une autre chose qui cloche dans la politique et l'attitude du gouvernement est que ses priorités sont mal placées. Le gouvernement dit que les temps sont durs et que tout le monde doit se serrer la

ceinture. Nous en convenons parce que si le Canada voulait dépenser avec sagesse et prudence, les Premières nations seraient bien mieux qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Voyons en quoi consiste les priorités du gouvernement:

Le gouvernement ne semble jamais manquer d'argent pour payer les frais d'incarcération des jeunes Indiens.

Le gouvernement ne manque pas d'argent pour les faire vivre toute leur vie de l'assisance publique et dans la pauvreté.

La première priorité du gouvernement devrait être d'aider financièrement nos jeunes à poursuivre leurs études.

Si le gouvernement ne semble pas comprendre ce que signifie la souffrance humaine et les vies gaspillées, il devrait certes comprendre ce qu'est un investissement. Il devrait savoir qu'un peu d'argent investi dans l'enseignement aujourd'hui pourrait lui épargner bien des prestations sociales à l'avenir.

Ces commentaires me font penser aux remarques d'une autre personne âgée de la population autochtone. Voici ce que cette personne a déclarée: «S'il en coûte 30 000$ par personne pour faire instruire la plupart des autochtones et leur permettre de faire des études postsecondaires, cet argent est récupéré au centuple grâce au régime fiscal». Ce n'est pas comme s'ils dépouillaient les contribuables.

Voici ce que le Conseil de l'éducation des Indiens de la Saskatchewan a ajouté:

Combien en coûte-il pour faire instruire un jeune homme ou une jeune femme afin qu'il ou qu'elle puisse un jour subvenir à ses besoins? Cela coûte 30 000$. Et combien cela coûte-t-il pour les faire vivre de l'assistance publique le reste de leurs jours ou en faire d'autres chômeurs—500 000$—ou un demi-million de dollars?

Voilà les questions que se posent les gens.

Et cela ne comprend pas le coût du placement en foyer nourricier ni le désordre social qui en résulte, sans parler de ce que représente pour la société la perte d'une personne productive et compétente. C'est incroyable ce que le gouvernement est prêt à faire pour faire vivre une jeune personne de l'assistance publique, alors qu'il refuse de prendre ce même argent pour subventionner ses études.

S'il y a jamais eu une politique imprévoyante dont les générations à venir feront éternellement les frais, c'est bien celle que le ministère a inventée pour l'enseignement postsecondaire.

On penserait que le gouvernement canadien et nos concitoyens voudraient faire en sorte que notre argent soit bien dépensé. Il ne l'a pas été dans le cadre de la dernière politique et il ne le sera pas non plus dans le cadre de la nouvelle.

Ces politiques nous obligent à gaspiller les crédits. On ne peut pas appliquer les solutions les plus efficaces parce qu'elles vont «à l'encontre de la politique». Les étudiants sont obligés de prendre de mauvaises décisions afin de se conformer à une politique inflexible.

Le ministère semble avoir comme principale priorité de garder le contrôle, de conserver la pauvreté et de maintenir les Indiens à leur place. La politique que le ministère essaye d'imposer aux Premières nations constitue la meilleure preuve de ce jugement sans indulgence.

Réunissons-nous pour déterminer quelles sont les priorités et décider quelle est la méthode la plus efficace et la plus rentable pour conserver de précieuses ressources.

Ces déclarations peuvent être facilement mal interprétées. Mais si on prend le temps d'écouter, on comprend que les gens veulent jouer un rôle constructif dans un processus bilatéral qui fait l'objet de discussions. Ils veulent participer à une politique qui leur convienne. Ce sont eux qui sont visés par la politique en question. Ce sont eux qui fréquentent les établissements d'enseignement postsecondaire aux termes de cette politique. Ils veulent que leurs chefs et leurs étudiants prennent part à un dialogue constructif afin d'établir une politique appropriée avec laquelle ils puissent vivre et travailler.

Je voudrais rappeler à la Chambre la déclaration faite par le premier ministre (M. Mulroney), à la Conférence des premiers ministres, en avril 1985. Il disait:

En tant que Canadien et en tant que premier ministre, je comprends et j'approuve l'importance que les peuples autochtones accordent au fait que leurs droits particuliers soient insérés dans la plus haute loi du pays, et soient protégés d'éventuelles mesures législatives arbitraires. La protection constitutionnelle du principe de l'autonomie est un objectif prépondérant, car c'est la manifestation constitutionnelle d'une relation, d'un contrat social indestructible, entre les peuples autochtones et leurs gouvernements.

En recherchant cette modification constitutionnelle, je reconnais que, par elle-même, elle ne saurait résoudre nos problèmes économiques. Un changement constitutionnel ne suffit pas à réduire les disparités ou à corriger les injustices. On doit poursuivre l'amélioration de l'environnement économique et social des peuples autochtones en même temps que l'on recherche des changements à notre Constitution pour définir les droit des peuples autochtones. Nous devons agir sur les deux fronts, et les deux entreprises, même si elles sont distinctes, s'appuient mutuellement.

• (1150)

Pourquoi cette déclaration en 1985 et pourquoi le ministre se conduit-il de façon contraire à cette déclaration de solidarité avec les peuples autochtones et de défense du contrat entre les peuples autochtones et le gouvernement?

Je voudrais maintenant présenter un autre article extrait d'un livre où 38 autochtones âgés racontent leur vie. Beaucoup de ces personnes ont été éduquées dans les réserves. Certaines sont allées dans des internats, tandis que d'autres n'ont pas fait d'études au-delà de la huitième année. Voici, par exemple, ce que dit Willy Minoza, né en 1924. «Mon père est décédé en 1936 et ma mère n'était pas en mesure de s'occuper de moi, j'ai donc été envoyé à la mission.» Willy estime que la mission ne lui a pas donné la formation qui lui aurait permis de s'intégrer avec succès dans le monde des Blancs. Il dit: «Notre mode de vie est parallèle à celui de l'homme blanc, jamais les deux ne convergent. Nous ne serons probablement jamais capables d'avoir ce que qu'il possède ni de faire ce qu'il fait; quant à moi, je ne vois pas l'utilité d'essayer de changer quoi que ce soit: autant finir mes jours comme je l'entends au lieu de me débattre pour rien.» Il ajoute: «Quand il me dit que la terre m'appartient, je ne le crois

pas. Si c'était vrai, nous en aurions le contrôle, ce qui n'est pas le cas. Nous aurions de l'espoir si nous nous gouvernions nous-même.»

Comme jeune autochtone, j'ai eu affaire à beaucoup d'étudiants canadiens. J'ai enseigné dans des écoles primaires et secondaires, ainsi que dans des collèges et des universités. A mon sens, le désespoir règne partout. Nous devons forcer les jeunes autochtones à modifier cette attitude perpétuée par la méfiance entre le gouvernement et les peuples indiens. Je pense que l'éducation est une façon d'atteindre l'autodétermination et l'autosuffisance.

Plafonner le programme d'enseignement constitue une démarche régressive qui entrave les autochtones. Peut-être me direz-vous que nous voulons ce qu'il y a de mieux dans le secteur de l'éducation, mais je ne partage pas cet avis. Beaucoup d'étudiants autochtones sont issus de grosses familles où la richesse est partagée avec tout le monde. J'en sais quelque chose, nous étions 18 enfants. C'est une question primordiale pour les autochtones et ils s'appuient mutuellement. Nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir une liste de priorités ou d'attente. Il faut que chaque autochtone qualifié et capable d'entreprendre des études postsecondaires puisse le faire. Nous avons déjà assez d'entraves et nous n'avons pas besoin d'un gouvernement qui ne collabore pas avec nous. Nous avons besoin d'un gouvernement qui reconnaît avoir le mandat de travailler avec les Indiens du Canada.

Nous ne devrions pas blâmer les autres, contrôler le dialogue et placer les Indiens et le reste des Canadiens dans une situation d'affrontement sur cette question.

Le collège Milasapina de Colombie-Britannique nous fournit un exemple de l'appui fournie aux autochtones par les étudiants et d'autres groupes du Canada. Voici ce que je lis: «Le collège Milasapina apporte son appui enthousiaste à la lutte entreprise par la bande indienne de Nanaïmo contre le plafonnement des crédits postsecondaires aux Premières nations que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien veut imposer, pour les raisons suivantes: premièrement, la formation postsecondaire est un des moyens les plus importants permettant aux autochtones de prendre leur place dans la société. Les bandes indiennes déclarent depuis des années que la formation postsecondaire est leur première priorité. Troisièmement, le plafonnement des crédits à l'enseignement postsecondaire va certainement réduire le nombre de ceux qui poursuivent leurs études, et peut-être orienter les étudiants qui restent vers quelques programmes précis. Quatrièmement, toutes les populations du Canada ont droit à l'enseignement, mais en raison de leur situation constitutionnelle particulière, les autochtones ont des titres tout à fait spéciaux à cet enseignement. Cinquièmement, au collège Milasapina, le nombre des étudiants autochtones est passé de 11 en 1974 à 150 en 1989 pour l'ensemble des quatre campus.»

Ce qu'il faut remarquer c'est qu'y a eu gaspillage au fil des ans. Il y a eu des moments où les crédits du programme n'ont pas été maximisés ou utilisés de façon efficiente, mais nous traversons actuellement l'instant critique où les gens de ma génération et les plus jeunes que je vois monter commencent à retirer des avantages de ce programme. Ils commencent à réinvestir dans la société de façon positive. Ce plafonnement est un obstacle à ce mouvement positif.

Je voudrais lire une lettre de John D. Whyte, doyen de la faculté de droit de l'Université Queen's. Elle est intitulée: «Manifestation d'appui contre les compressions du programme d'aide de l'État à la formation postsecondaire des autochtones canadiens.» Il y déclare:

> Tout réaménagement du programme gouvernemental d'assistance à la formation supérieure des autochtones qui restreindrait l'accès à l'université porterait un coup terrible au programme visant à instaurer la justice sociale pour les autochtones.

D'après le rapport de la Commission des droits de la personne, c'est l'attitude contraire que le gouvernement devrait adopter avec les autochtones. Il devrait les aider et non leur nuire. Voilà ce qu'ils demandent. Ils réclament seulement ce à quoi ils ont droit.

Je voudrais lire aussi une lettre de Joanne Martin, du comité des affaires nationales du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de l'éducation du Canada. Voici comment elle exprime la solidarité de cet organisme avec l'Assemblée des Premières nations:

> Nous appuyons vos efforts pour obtenir que le gouvernement fédéral annule les changements apportés au programme d'aide à l'enseignement postsecondaire, qu'il renonce à modifier l'ancienne politique tant qu'il n'aura pas négocié avec l'Assemblée des Premières nations et qu'il entreprenne immédiatement ces négociations. Avec solidarité et amitié, Joanne Martin.

J'ai des dossiers pleins de lettres de gens de tout le Canada qui croient que ce changement empêchera les autochtones d'obtenir leur juste part dans notre société. J'ai rencontré les étudiants qui faisaient la grève du jeûne et je leur ai conseillé d'y mettre fin pour ne pas nuire à leur santé. Je crois aussi que ce problème n'avait rien à voir avec le jeûne. Il existait auparavant et les leaders s'en occupaient déjà. Quand je suis arrivée ici en décembre, la première délégation que j'ai reçue venait de la Saskatchewan. Ses membres m'apportaient des documents exprimant leur inquiétude à ce sujet. J'ai ensuite envoyé mon personnel rencontrer un groupe d'étudiants. J'ai discuté de cette question avec des gens de tout le Canada,

de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve. Ils partageaient tous la même inquiétude.

Pour terminer, je sais que beaucoup de gens prétendront que cette question ne concerne pas des droits garantis par traités. Le ministre a convenu d'organiser une tribune sur ce sujet, lorsque la situation se sera normalisée. Eh bien, je ne crois pas que l'occasion va s'en présenter cette semaine. Nous serons bientôt en plein débat du budget. L'importance de cette affaire va s'estomper à côté de toutes les activités entourant le budget, mais je puis vous assurer qu'elle ne diminuera pas le moindrement dans le coeur des intéressés. Elle ne diminuera pas non plus aux yeux des chefs. Ils y croient et ils vont se battre pour obtenir l'égalité à cet égard. Je vous remercie beaucoup.

• (1200)

M. le Président: Les députés auront sûrement remarqué que la présidence n'a pas interrompu la députée de Western Arctic (M^me^ Blondin), même si elle a pris plus de temps que prévu, parce que j'ai eu l'impression que la Chambre souhaitait qu'elle poursuive ses observations. Je remercie la députée.

Y a-t-il des questions ou des observations?

Mme Dobbie: Monsieur le Président, je remercie la députée d'en face et je conviens avec elle que les étudiants indiens doivent recevoir une bonne éducation postsecondaire, équitable et régulière. Toutefois, je voudrais qu'elle me dise si son parti estime que l'éducation est un droit protégé par les traités?

Mme Blondin: Madame la Présidente, mon parti et moi estimons qu'il nous faut trouver une tribune pour examiner la question des droits protégés par les traités, s'il y a lieu. Nous croyons bel et bien que les autochtones et tous les Canadiens ont droit à une bonne éducation. Compte tenu du statut constitutionnel unique des autochtones, leur droit à l'éducation est aussi unique.

Mme Dobbie: Madame la Présidente, la députée n'a pas répondu à ma question, mais je déduis de sa réponse que son parti ne croit pas qu'il s'agit d'un droit protégé par les traités.

Ma seconde question porte sur des observations qu'a faites la députée. Elle a laissé entendre que le programme avait été réduit et je voudrais savoir comment elle peut dire cela, alors que le programme a été augmenté de 10 p. 100 chaque année depuis deux ans?

Mme Blondin: Madame la Présidente, lorsqu'il s'agit des compressions auxquelles on procède, selon moi, un certain nombre de questions nous viennent à l'esprit. Depuis deux ans, on a augmenté de 10 p. 100 le budget de 130 millions de dollars, ce qui équivaut à environ 3 p. 100 par année au cours des trois dernières années. C'est loin de correspondre à l'augmentation du coût de la vie.

Mme Campbell: Trente-quatre p. 100 depuis 1984.

Mme Blondin: Dans mes entretiens avec le ministre, je me suis aperçue qu'on sous-estimait le nombre de personnes qui devaient être réadmises. Le ministère parlait d'un chiffre de 30 000, mais en réalité, à l'heure actuelle, ce chiffre varie entre 50 000 et 80 000. Ce sont là les chiffres dont il est question depuis une dizaine de jours.

Je n'ai rien à voir avec la base de données. Le gouvernement a le budget et l'argent nécessaires pour établir une base de données, mais il n'a même pas pu y parvenir, afin d'apporter une modification constructive et équitable.

M. Nault: Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord féliciter ma collègue pour son discours, qui s'appuyait sur des arguments extrêmement solides. En outre, je voudrais lui poser une question. Étant donné que les ministériels ne cessent de nous demander de leur préciser les chiffres exacts, au point où on peut se demander s'ils connaissent ces chiffres eux-mêmes, la député pourrait-elle nous donner des exemples de personnes que l'on connaît qui ne pourront suivre des cours dans des institutions postsecondaires du fait de l'initiative prise par le gouvernement?

Mme Blondin: Madame la Présidente, je n'ai pas une copie de la liste des étudiants qui ne seront pas en mesure de suivre des cours d'enseignement postsecondaire, mais sauf erreur, trois rapports régionaux montrent que dans une région donnée, 500 étudiants autochtones qui figurent sur une liste d'attente répondent aux critères d'admissibilité, mais ne pourront s'inscrire à des cours d'enseignement postsecondaire à cause du plafond imposé par le gouvernement.

M. Riis: Madame la Présidente, je voudrais moi aussi féliciter la députée pour la façon dont elle a su répondre à l'initiative du gouvernement tendant à plafonner les crédits offerts aux étudiants autochtones pour leur permettre de poursuivre des études postsecondaires. La dernière question posée à la députée portait sur le nombre de jeunes autochtones qui ne pourraient pas poursuivre des études postsecondaires.

L'une des bandes installée dans ma circonscription, celle des Indiens Neskainlith, a fait preuve d'une attitude on ne peut plus progressiste ces dernières années. Cette petite bande a une liste de trente jeunes gens et jeunes filles qui possèdent les diplômes voulus pour accéder aux maisons d'enseignement postsecondaires. Elle a reçu du ministère des Affaires indiennes une note l'informant qu'elle aurait bien de la chance si elle obtenait les crédits nécessaires pour financer les études de cinq étudiants. Cela signifie que vingt-cinq jeunes gens et jeunes filles de cette petite bande d'une région rurale de l'ouest du Canada qui ont travaillé d'arrache-pied pour obtenir le diplôme qui devait leur permettre d'accéder à une maison d'enseignement de niveau postsecondaire seront privés de cette chance.

Si nous voulons que les autochtones puissent un jour se gouverner eux-mêmes, se suffir à eux-mêmes et décider eux-mêmes de leur destin, nous devons absolument faire en sorte qu'ils puissent poursuivre des études au niveau postsecondaire. Mes collègues néo-démocrates et moi trouvons tout à fait intolérables que le gouvernement veuille priver les jeunes autochtones de ces perspectives d'avenir.

Mme Blondin: Tout ce que je puisse dire, madame la Présidente, c'est que je trouve moi aussi la situation intolérable.

M. Sobeski: Madame la Présidente, la députée a déclaré que le gouvernement n'avait pas augmenté les crédits alloués à ce programme depuis deux ans. Or, le gouvernement a augmenté de 10 p. 100 par année depuis deux ans les crédits alloués à ce programme. Comment la députée peut-elle formuler une déclaration aussi trompeuse?

Mme Blondin: Madame la Présidente, à mon avis, c'est le gouvernement qui cherche à nous tromper. Au cours de mon exposé, j'ai bel et bien mentionné l'augmentation de 10 p. 100 par année, mais j'ai dit également que le budget demeurait de 130 millions de dollars. Une augmentation de 10 p. 100 au cours des trois prochaines années pourrait être négociée beaucoup plus facilement entre les différents groupes sur une base annuelle et serait préférable à une augmentation de 10 p. 100 qui demeure stationnaire pendant trois ans. Je ne trouve pas là que ce soit une augmentation qui soit majeure, en rapport avec les besoins actuels et susceptibles de permettre aux jeunes d'acquérir l'instruction de qualité nécessaire en 1989.

M. Soetens: Madame la Présidente, je voudrais poser une question à la députée de Western Artic (M^me^ Blondin). Un député de son propre parti lui a demandé de citer quelques exemples d'étudiants vraiment pauvres ou encore de cas qui ne sont pas traités de façon adéquate. Naturellement, la députée ne possédait pas les renseignements nécessaires pour répondre à cette question. J'aimerais lui poser une question qui lui permettra d'exprimer son point de vue sur cette situation.

Dans un communiqué, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Cadieux) donnait quelques exemples d'étudiants subventionnés. Il parlait de Susan, mère célibataire avec deux enfants et étudiante à l'université de Calgary qui reçoit une subvention de 1 305 dollars par mois et pour qui les frais de scolarité, les livres, les fournitures et le transport de sa résidence permanente à l'université et vice versa sont payés. Un autre étudiant marié avec trois enfants fréquente également l'université et reçoit 505 dollars par mois pour couvrir ses frais de subsistance, tous les frais de scolarité étant évidemment payés. De l'avis de la députée, les subventions accordées à ces étudiants qui s'efforcent d'obtenir un diplôme universitaire ne sont-elles pas suffisantes?

Mme Blondin: Madame la Présidente, rien se sert d'étudier la situation des étudiants, cas par cas. Si l'on étudiait tous les cas en temps de crise, on pourrait toujours trouver des exemples positifs.

Ce que nous voulons éviter, c'est que le plafonnement ne crée une liste d'attente. C'est ça le problème.

M. Kristianson: Madame la Présidente, je voudrais féliciter la députée de Western Arctic (M^me^ Blondin) pour son discours et toute la passion qu'elle a su témoigner. Ma circonscription de Kootenay-Ouest—Revelstoke est peut-être l'une des rares régions de l'arrière-pays regorgeant de ressources dans laquelle on ne trouve aucune bande ou réserve indienne. Toutefois, j'ai par le passé eu maintes occasions de collaborer avec un certain nombre de conseils de bandes indiennes, particulièrement en Colombie-Britannique et au Manitoba, et je connais assez bien l'historique du problème.

Le problème, d'après moi et beaucoup d'autres, c'est que le gouvernement continue de traiter cette affaire d'une façon étroitement légaliste en soutenant qu'il n'y a pas plafonnement au sens strict du terme. Les députés ministériels ne cessent de demander aux partis d'opposition s'ils croient que ces droits des étudiants sont consacrés par les traités.

• (1210)

Pendant des décennies, dans les régions côtières de la Colombie-Britannique, nos Églises chrétiennes, nos Églises blanches ont inculqué aux jeunes autochtones la croyance qu'ils n'avaient pas à être fiers de leur passé, qu'ils devaient avoir honte de leurs origines et de leur histoire. Aujourd'hui, ils sont fiers d'eux-mêmes et de leur histoire, au même titre que les autres Canadiens. Ils

que nous faisons valoir. Nous en avons assez des justifications étroitement légalistes du gouvernement.

L'hon. Kim Campbell (ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, avant de commencer, je veux faire une brève observation sur deux questions qui ont été soulevées. Le député qui a pris la parole avant moi a laissé entendre que le fait d'aborder le problème sous l'angle des droits que confèrent les traités représentait une vision étroite, formaliste. Je tiens à préciser au député que la question de savoir si l'instruction postsecondaire fait partie des droits conférés par les traités est à la base du différend qui oppose actuellement le gouvernement et les Indiens au sujet de ce programme.

En matière de prise de position, le gouvernement a manifesté un profond engagement à l'égard de l'enseignement postsecondaire dispensé aux autochtones et la question de savoir s'il s'agit d'un droit conféré par traité est sous-jacente à la controverse actuelle. Comme moi, le député vient de la Colombie-Britannique, province qui n'est pas assujettie aux traités, mais je peux lui assurer que s'il m'avait accompagné hier en Saskatchewan, il aurait tenu un tout autre language.

La députée de Western Arctic (M^me^ Blondin) conteste vivement le fait que nous n'ayons pas de base de données. Pourtant, elle dénonce les lignes directrices mêmes qui permettront pour la première fois au gouvernement de recenser les étudiants autochtones au Canada et donc de planifier du point de vue tant financier qu'éducationnel. Je trouve que la députée adopte une position assez curieuse.

J'aimerais aussi rappeler à la députée que, en réponse à une question de la secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M^me^ Dobbie), le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), qui a déjà été ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, a déclaré au cours du débat de vendredi: «Je n'ai jamais dit que le gouvernement avait réduit le budget du programme. Il ne l'a pas fait, au contraire.» Ce serait bien agréable que parfois à la Chambre, les députés de l'opposition le reconnaissent de bonne grâce.

L'opposition dresse un tableau très sombre de la situation des autochtones du Canada et, effectivement, il a déjà été bien démontré que les conditions de vie des Indiens, par exemple, sont à bien des égards inférieures à celles de l'ensemble de la population canadienne. Je déplore toutefois que ce tableau manque de pondération et de perspective. On semble croire que les autochtones dépendent totalement du gouvernement fédéral, tant pour l'habitation, l'emploi, le développement des ressources humaines que pour la réalisation de leur propre autonomie politique.

Tous ceux qui connaissent bien les autochtones du Canada savent qu'ils n'attendent pas passivement que le gouvernement vienne à leur secours. De plus en plus, d'Indiens et d'Inuit prennent leur destinée en main. Ce sont les chefs politiques indiens et leurs administrés qui se chargent de réaliser leur autonomie politique. Ils exercent là un droit inné qui est conféré à tous les Canadiens; les autochtones ne font pas exception à la règle.

Par ailleurs, les entrepreneurs indiens mettent sur pied des entreprises et créent de des emplois partout au Canada. Songeons par exemple à Sumas Clay Products près de Vancouver ou à Econobois dans le village Huron du Québec; depuis les Six nations en Ontario jusqu'aux Eskasonis de l'île du Cap-Breton, les anciens apprennent aux jeunes la culture autochtone, et les écoles les préparent à affronter la société technologique moderne.

La santé, ce n'est pas simplement une affaire de médicaments et de séjours à l'hôpital, c'est d'abord et avant tout un mode de vie sain. C'est aussi le courage qu'il a fallu aux membres de la bande d'Alkali Lake, dans ma propre province, la Colombie-Britannique, pour se guérir de l'alcoolisme.

Qu'on n'insulte donc pas les Canadiens autochtones en parlant d'eux comme s'ils restaient passivement sous la tutelle de l'État. Cet ère de totale dépendance est Dieu merci de plus en plus révolu. Il n'empêche que le gouvernement a un rôle important à jouer en contribuant à l'épanouissement des autochtones.

D'après certains indicateurs sociaux, les conditions de vie des Indiens sont en général plus difficiles que celles des autres Canadiens. Par exemple, l'espérance de vie de les Indiens est d'environ huit années de moins que celle du Canadien moyen. Il y a environ deux fois et demi plus

plusieurs fois la moyenne canadienne. Ce sont là des faits indéniables. Ils attestent que notre société a encore du chemin à faire, ce que nous reconnaissons.

Pourquoi cependant chanter toujours la même chanson empreinte de négativisme? Les progrès éclatants accomplis depuis une génération et surtout depuis une décennie devraient plutôt nous réconforter. Il faut le recul de l'histoire pour comprendre les problèmes en souffrance et s'y attaquer.

Depuis 1960, la société canadienne s'est ouverte aux Indiens sur les plans politique, économique et social. Les Indiens eux-mêmes ont agi avec audace et détermination. En outre, les programmes et les budgets du gouvernement fédéral destinés aux Indiens ont rapidement pris de l'expansion. Il est résulté des progrès remarquables.

Jusqu'en 1961, les Indiens n'avaient pas le droit de voter aux élections fédérales. Ils sont aujourd'hui présents à tous les échelons de la vie politique canadienne. Des Indiens ont servi leur pays, et continuent de le faire, comme ministres du gouvernement, comme représentants élus ou nommés. Aux quatre conférences constitutionnelles sur l'autonomie des autochtones, les chefs de ces populations ont négocié directement avec le premier ministre du Canada et ceux des provinces.

En 1960, la plupart des collectivités indiennes étaient dirigées par des agents, des fonctionnaires nommés par le gouvernement fédéral. Il y a longtemps que ces agents sont disparus, et les Indiens gèrent eux-mêmes deux tiers des budgets provenant du programme des affaires indiennes et inuit du ministère des Affaires indiennes et du Nord.

Des bandes comme celle des Cris et des Naskapis du Nord du Québec et celle de Sechelt de Colombie-Britannique ont mis en place leur propres structures autonomes en dehors de la Loi sur les Indiens, et plusieurs autres collectivités mettent au point leurs propres arrangements en consultation avec le gouvernement fédéral.

Au cours des années 60, les Indiens ont eu peu à dire au sujet de leur propre éducation. Un grand nombre d'élèves ont été envoyés dans des internats religieux, où on essayait de les détourner de leur langue et de leur culture, et où ils n'avaient aucun lien avec leurs familles et leurs collectivités. Peu d'Indiens ont terminé leurs études secondaires, et presque aucun n'est allé plus loin.

Aujourd'hui, il y a environ 250 écoles gérées par des bandes, alors qu'il n'y en avait que 135 en 1980-1981, et elles accueillent plus de 26 p. 100 d'élèves indiens. La langue, la culture et la tradition indiennes sont de plus en plus intégrées aux programmes d'étude, souvent avec le concours d'aînés indiens qui jouent un rôle d'animateur. La proportion d'Indiens oeuvrant dans les écoles fédérales a triplé pendant les vingt dernières années.

Il est manifeste que les résultats scolaires sont meilleurs qu'auparavant. Par exemple, en 1984, l'Association canadienne d'éducation a signalé «une nette amélioration du rendement scolaire» des élèves indiens.

Avec le temps, l'enseignement postsecondaire a également fait des pas de géant. Au cours des années 60, à peine quelques centaines d'étudiants indiens étaient inscrits au niveau postsecondaire. En 1975-1976, 2 071 étudiants ont bénéficié d'une aide financière s'élevant à plus de 4 millions de dollars. Pour ma part, je voudrais ajouter que, en tant que professeur de sciences politiques à l'Université de la Colombie-Britannique cette année-là, j'ai eu le plaisir d'enseigner à l'un des étudiants qui a poursuivi ses études et a terminé avec succès le programme de droit autochtone offert à cette université. Depuis, le nombre d'étudiants qui touchent une aide financière a augmenté au point où, l'an dernier, plus de 15 000 étudiants ont reçu globalement 130 millions de dollars.

Le nouveau programme prévoit une série de paiements mensuels pour les frais de subsistance allant de 290$ par mois pour un étudiant seul à 1 405$ pour un étudiant seul avec quatre enfants à charge. En outre, le programme couvre les frais de scolarité, les frais de déplacement, les livres et tout le matériel spécial nécessaire pour suivre un cours. Aucun autre pays n'offre un programme aussi généreux à ses étudiants autochtones.

Le programme a été modifié par souci d'efficacité et pour encourager davantage de diplômés autochtones à se lancer dans une carrière qui accélérera l'avènement de l'autonomie administrative des autochtones et de leur indépendance économique, deux objectifs très importants des peuples autochtones. Les nouvelles règles du programme permettront mieux que les anciennes de réaliser ces objectifs. Il n'y a pas de réduction des niveaux de financement. Le budget du Programme d'aide à l'enseignement postsecondaire pour les étudiants autochtones n'est pas plafonné. Comme l'ont déclaré d'autres députés, le budget a été augmenté de 10 p. 100 par année ces deux dernières années pour faire face au nombre accru de demandes d'aide.

• (1220)

Si cela s'avérait nécessaire dans l'avenir, mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Cadieux), a déclaré à de nombreuses reprises qu'il est prêt à demander des fonds supplémentaires. L'ancienne politique limitait la durée du soutien financier aux étudiants à un nombre de mois précis. Or, la nouvelle politique ne prévoit pas cette limite de 48 mois dont nous entendons constamment parler. Ce n'était qu'une proposition qui a été modifiée après les consultations de l'an

dernier auprès de quelque 500 bandes, conseils de tribu et groupes d'étudiants.

La nouvelle politique, qui tient compte de l'avis de ces groupes, prévoit des fonds pour la durée habituelle d'obtention d'un diplôme et ce, jusqu'au niveau du doctorat. Elle prévoit également des fonds pour une année supplémentaire, au besoin, afin que les étudiants puissent terminer chacun des cycles d'études.

Par le passé, les taux d'aide variaient beaucoup selon la région. La nouvelle politique établit un barème national de taux standard offrant un traitement plus équitable d'un bout à l'autre du pays. Elle améliore un programme déjà efficace et reflète de nombreuses préoccupations exprimées par les groupes autochtones avant et pendant les consultations de l'an dernier. Elle accroît l'aide financière et favorise l'autonomie administrative et l'indépendance économique grâce à des bourses d'études dans certains domaines pouvant atteindre 3 500$ par an. Elle encourage l'excellence en prévoyant des bourses universitaires pouvant s'élever à 1 000$ par an.

Comme mes collègues, je trouve la nouvelle politique juste et bien meilleure que les anciennes lignes directrices. Nous faisons d'indéniables progrès dans le domaine de l'éducation.

En ce qui concerne l'habitation, la plupart des Indiens vivaient dans des logements tout à fait inacceptables dans les années soixante. En 1965, par exemple, moins de la moitié des maisons des réserves avaient l'électricité et seulement une sur six avait accès à une réserve d'eau potable. Il n'y avait pratiquement pas de conduites d'eau et d'égout. Les maisons nouvellement construites ne répondaient pas aux normes nationales du bâtiment et encore moins aux besoins spéciaux découlant du mode de vie traditionnel et du climat rigoureux de nombreuses collectivités. L'entassement de familles présentait un grave problème. Aujourd'hui, les deux tiers des foyers indiens sont dotés d'égouts ou de fosses septiques et presque toutes les localités ont l'électricité. Grâce à des fonds de 118 millions de dollars affectés par le gouvernement fédéral à l'habitation dans les réserves et à des prêts garantis par ce dernier, les bandes indiennes construisent chaque année quelque 3 000 logements et en rénovent 3 500 autres. Ce total dépasse systématiquement les objectifs minimaux qui ont été établis.

Plus de 30 p. 100 des logements actuels ont été construits au cours de cinq dernières années seulement et 35 p. 100 de logements supplémentaires ont été rénovés. Ces logements sont construits selon les normes du code national du bâtiment à l'aide de main-d'oeuvre et de matériaux indiens, dans la mesure du possible, et sont conçus pour répondre aux conditions culturelles et climatiques. Par ailleurs, la santé des Indiens du Canada s'est considérablement améliorée ces dernières années. Ces progrès sont attribuables à de meilleures conditions de vie, à un meilleur accès à des soins de santé de qualité et à une plus grande participation de la collectivité à l'éducation en matière de santé et à la prestation des soins de santé. On sait que l'espérance de vie constitue un important indice de la qualité de vie générale au sein d'une population donnée.

En effet, entre 1978 et 1985, l'espérance de vie à la naissance est passée de 61,6 ans à 64 ans chez les Indiens et de 68,9 à 72,8 ans chez les Indiennes. Le taux d'augmentation chez les deux sexes est environ deux fois supérieur à celui que connaît la population canadienne en général. Bien que l'espérance de vie chez les deux sexes soit d'environ huit ans de moins que chez l'ensemble de la population canadienne, l'écart se rétrécit.

Il y a vingt ans, il existait peu d'entreprises indiennes, sauf des fermes familiales et quelques magasins locaux. La majorité des réserves importaient les biens et les services. L'emploi se limitait généralement à des activités traditionnelles comme le piégeage, la pêche et la chasse. Les Indiens exerçaient peu de contrôle sur la planification ou la gestion de leurs programmmes de développement économique et ne participaient pas beaucoup à ces aspects de la vie. Le développement économique des réserves a été entravé par l'éloignement des centres urbains, le niveau de scolarité relativement bas des habitants, surtout des travailleurs plus âgés, le manque d'expérience en affaires, ainsi que les difficultés de financement et les obstacles juridiques. Cependant, des progrès sont enregistrés. Aujourd'hui, il existe plus de 5 000 entreprises autochtones dont la plupart sont situées sur les réserves et appartiennent à des particuliers. Environ la moitié de ces entreprises ont été créées au cours des cinq dernières années. Le gouvernement a aidé ces entreprises à démarrer en leur fournissant une aide financière et des services de conseillers, et la grande majorité sont maintenant tout à fait autonomes.

En 1986-1987 seulement, le programme de développement économique du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a aidé plus de 900 entreprises par une

participation au capital, des prêts directs et des garanties d'emprunts. Les habitants des réserves réussissent maintenant à combler beaucoup de leurs besoins locaux, notamment en matière de transport, de construction et d'approvisionnement en produit de base et de distribution. Les entreprises situées sur les réserves sont surtout actives dans le vaste domaine des ressources, atout majeur du Canada, principalement dans les secteurs du pétrole et du gaz, des forêts, y compris le sciage, et de l'agriculture.

L'économie des localités amérindiennes a énormément profité de la délégation au niveau local de la responsabilité sur les programmes comme l'administration des bandes, l'aide sociale, l'éducation et le développement économique. Jusqu'à présent, cette évolution politique a entraîné la création de plus de 8 500 emplois par les gouvernements des bandes.

Depuis une décennie, les Indiens participent beaucoup plus à la planification, à la gestion et à la réalisation des programmes de développement économique. Jusqu'à présent, le gouvernement fédéral a aidé les Indiens à prendre en charge ce genre de programmes en offrant de l'aide aux organismes financiers et aux organismes de développement économique sectoriel, aux sociétés de développement des tribus et aux responsables du développement économique au niveau des bandes.

Au début des années soixante, la culture indienne commençait seulement à émerger d'une longue période de négligence. Un nombre croissant d'Indiens délaissaient leur langue et leur religion. La jeune génération ignorait pratiquement tout des usages et des activités qui soutenaient les collectivités indiennes depuis des siècles.

A l'heure actuelle, la culture indienne redevient un objet de fierté collective et d'indépendance. Des cours de langue autochtone et des cours de culture et d'histoire indiennes ont été instaurés dans les écoles. Environ la moitié des étudiants indiens reçoivent leur instruction dans leur langue maternelle. Il existe de nombreux journaux autochtones, dont plusieurs sont multilingues; il sont publiés dans une langue autochtone et en même temps en anglais ou en français. Un réseau étendu de radio et de télédiffusion offre des émissions en langues autochtones aux collectivités. Les oeuvres des artistes indiens sont de plus en plus acceptées dans les milieux artistiques. On les retrouve dans les galeries aux quatre coins du pays, y compris à la Galerie nationale d'Ottawa.

Les tribus indiennes sont devenues maîtresses de leur avenir. Les individus ont des choix qui ne leur avaient jamais été offerts auparavant. Ils peuvent décider de vivre dans une réserve située près de leurs terres ancestrales et de poursuivre leurs activités traditionnelles ou de vivre dans les villes et de participer à la vie de la société en général. Ils peuvent en outre choisir un style de vie qui puise à ce que les deux mondes ont à offrir.

Les progrès importants accomplis par les Indiens du Canada peuvent être attribués à plusieurs facteurs, dont l'un des plus significatifs tient à la détermination et à la persévérance d'une nouvelle génération de dirigeants et de cadres indiens. Le gouvernement ne dispose pas de nos jours de fonds illimités et les progrès ne sont pas aussi rapides que beaucoup le souhaiteraient. Le fait est cependant que les dépenses fédérales pour les affaires des autochtones ont augmenté de façon notable depuis quelques années. En 1984–1985, les dépenses fédérales totales pour les autochtones s'élevaient à 2,7 milliards de dollars. En 1988–1989, elles ont atteint 3,4 milliards. En proportion des dépenses fédérales totales, en excluant le service de la dette publique, les dépenses pour les autochtones sont passées de 3,13 p. 100 en 1984–1985 à 3,42 p. 100 en 1888–1989. Voilà qui représente une réorientation importante des ressources publiques, surtout durant une période de compressions budgétaires.

Les conditions de vie des Indiens se sont améliorées de façon marquée depuis un quart de siècle. Bien que beaucoup de choses aient été accomplies, il reste bien sûr encore beaucoup à faire. Les Indiens comptent encore parmi les plus défavorisés de tous les Canadiens. La dynamique du changement, lancée depuis un quart de siècle, est néanmoins claire et forte. Le gouvernement fédéral est fermement déterminé à travailler avec les tribus indiennes à réaliser d'autres améliorations dans les années à venir. De telles améliorations seront possibles grâce au travail des futurs spécialistes, d'où l'importance du programme d'aide à l'enseignement postscondaire. Notre politique donnera aux jeunes Indiens d'aujourd'hui la connaissance et les compétences dont ils auront besoin plus tard pour favoriser l'autonomie administrative et l'indépendance économique de leurs localités.

Mme Blondin: Madame la Présidente, puisque la ministre nous parle en des termes très positifs de l'évolution des autochtones depuis 25 ans, comment se fait-il alors que la Commission des droits de la personne ait fait un rapport qui dénonce les conditions de vie dans lesquelles ils vivent?

• (1230)

Mme Campbell (Vancouver–Centre): Il est évident que la société canadienne jouit du niveau de vie le plus élevé du monde. Nous voulons tous que ce niveau soit celui de tous les Canadiens. C'est indiscutable. Je n'ai jamais prétendu que les Indiens n'étaient pas parmi les Canadiens les plus défavorisés ni qu'ils n'avaient pas des conditions de vie difficiles. Je voulais seulement rappeler qu'un changement s'est amorcé, surtout grâce aux efforts et aux initiatives des Indiens et des Inuit eux–mêmes. Je crois que la Chambre doit en prendre note. Mais il reste encore beaucoup à faire. Le gouvernement a pris des engagements très fermes dans le cadre du Programme d'aide à l'enseignement postsecondaire dont il a fait un

élément essentiel de la politique qu'il pratique pour favoriser l'avancement des Indiens.

Je voulais expliquer également aujourd'hui dans quelle mesure le gouvernement avait délégué aux Indiens l'administration des affaires de leurs propres localités et parler aussi des progrès qui ont été accomplis sur ce chapitre. Pourtant, il nous reste encore un long chemin à parcourir, mais les mesures que nous avons prises démontrent que nous sommes sérieux. Une bonne part des progrès qui ont été accomplis jusqu'ici remonte aux cinq dernières années qui ont été marqués par des allocations de ressources importantes et par les grandes améliorations qui ont été apportées aux programmes destinés aux autochtones. Le bilan de nos réalisations est éloquent sur ce chapitre. Mais c'est vrai qu'il reste encore beaucoup à faire. Je crois que nous nous dirigeons dans la bonne voie et que nous sommes déterminés à exécuter ce programme.

Des voix: Bravo!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Passons aux questions ou aux commentaires. Le député de Comox—Alberni (M. Skelly) a la parole.

M. Skelly (Comox—Alberni): La ministre a nié que le budget du programme d'enseignement postsecondaire avait été plafonné. Elle va admettre que le taux de participation des étudiants autochtones est de 4 p. 100, comparativement à environ 27 p. 100 dans le cas des autres Canadiens. De toute évidence, il existe un préjugé racial relativement à la participation des étudiants indiens.

Le temps est mal choisi pour plafonner le budget de l'enseignement postsecondaire, compte tenu de l'écart très marqué entre le taux de participation des Indiens et celui des autres Canadiens.

Avant de passer à un autre sujet au cours de ses remarques, la ministre a dit que le budget n'avait pas été plafonné. Je me demande si elle pourrait expliquer la déclaration suivante dans la lettre de son collègue datée du 20 mars: «. . . freiner la croissance du budget parce que cette progression ne peut se poursuivre au même rythme que pendant la dernière décennie». Tout y est, sauf les mots «nous plafonnons le budget». On freine la croissance du budget.

A plusieurs autres endroits dans cette lettre, madame la Présidente, le ministre fait d'autres déclarations du même genre au sujet des restrictions budgétaires. En voici une: «. . . les crédits annuels du programme ne devront pas être dépassés, ce qui peut vouloir dire qu'un certain nombre d'étudiants aient temporairement recours aux sources d'aide mises à la disposition des autres Canadiens».

Le taux de participation nous porte à croire que les Indiens n'ont pas accès aux sources d'aide mises à la disposition de tous les autres Canadiens. La ministre admet-elle que le budget est plafonné—c'est ce que l'ancien ministre a dit, même s'il n'a pas utilisé le mot «plafonné»—et que son collègue prend cette initiative alors que les taux de participation des Indiens et des autres Canadiens révèlent une injustice flagrante?

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Je suis heureuse de pouvoir répondre aux observations du député parce que le chef de son parti s'en est pris à la lettre du ministre vendredi pendant le débat. Il ne restait malheureusement pas assez de temps pour relever ses déclarations.

Le ministre affirme dans sa lettre que le budget ne peut continuer d'enfler à la cadence de la dernière décennie. Au cours de la décennie écoulée ou, si l'on me permet un complément de détails, depuis l'adoption du programme c'est-à-dire depuis 14 ans en réalité, le budget s'est multiplié par 30, alors que le nombre des élèves inscrits ne s'est multiplié que par 7,5. Il s'agit là d'une augmentation énorme. Le programme est maintenant à point je pense, et le gouvernement en est convaincu. Il est temps d'examiner le programme, de se demander s'il obtient les résultats voulus et s'il est aussi bien géré qu'il le pourrait. C'est ce que cherchent à réaliser les nouvelles directives. A titre d'exemple, nous n'avons pas de données fermes qui nous permettent de nous organiser rationnellement en fonction des demandes d'assistance éventuelles au titre du programme postsecondaire.

D'après les renseignements dont nous disposons, le profil démographique de la population étudiante se déplacerait légèrement. La quantité énorme des demandes du début présentées par des étudiants d'âge mûr se stabilise. Il s'agit d'étudiants qui ont généralement des personnes à charge et qui ont besoin de plus d'assistance. L'équilibre entre les différentes tranches d'âge et les types d'étudiants va évoluer légèrement; nous allons voir arriver plus de jeunes étudiants célibataires. Ils ne reçoivent pas autant d'assistance parce qu'ils n'ont pas de personnes à charge, ils n'ont pas besoin de services de garde ni de montants plus élevés d'aide au titre du logement.

Nous essayons de faire le point sur le programme pour comprendre qui sont nos clients et comment va évoluer la demande. Voilà le but du programme. Ce n'est pas parce que nous disons qu'on ne peut pas laisser multiplier par 30 le budget du programme au cours de la décennie qui vient que nous ne voulons pas aider les étudiants autochtones. Le gouvernement administre de nombreux pro-

grammes qui reçoivent des crédits budgétaires. Nous voulons les financer de la façon la plus exacte possible. Le problème qui s'est posé dans le passé, c'est que parfois on avait prévu pour une partie du pays un budget qui n'a pas été employé, alors qu'ailleurs les étudiants ont dû attendre.

Nous nous sommes engagés à ce qu'il n'y ait pas de refus d'aide financière. Il y aura peut-être retard d'un trimestre. Nous espérons qu'il n'y en aura pas. Nous espérons que nous pourrons compter sur une information suffisamment complète pour que tous les étudiants puissent poursuivre leus études dès qu'ils y sont prêts.

On cherchera à comprendre une part importante du budget, à la maîtriser, à déterminer le niveau de la demande, de sorte que le ministre puisse toujours justifier les crédits qu'il sollicite lorqu'il s'adresse au Conseil du Trésor. En période de compressions financières alors que la dette nationale est considérable, tous les ministères ont, envers les Canadiens, l'obligation de bien s'administrer. Je trouve extraordinaire que le député s'oppose à des dispositions grâce auxquelles le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pourra toujours présenter au Conseil du Trésor des demandes bien étayées, des propositions de financement de ce programme bien documentées. L'engagement du gouvernement à l'égard de ce programme n'est pas simplement théorique ou de pure forme. Il est réel. Il s'est traduit par un accroissement de fonds de 34 p. 100 depuis que nous sommes au pouvoir. Voilà une preuve tangible.

Il est extrêmement important de bien comprendre qu'il y a d'autres questions en cause dans ce débat. Certes, le fait de considérer l'aide à l'enseignement postsecondaire comme une question budgétaire plutôt que comme un programme non limitatif financé par un chèque en blanc, traduit le point de vue des Indiens qui bénéficient de la protection des traités, à savoir que l'instruction postsecondaire est un droit conféré par traité. Il y a une grave question de principe en cause qui ne se règlera pas dans un proche avenir.

Suggérer que la lettre du ministre soutenant qu'un programme ne peut pas se multiplier par 30 au cours de la prochaine décennie traduit d'une certaine manière une hostilité envers le programme, un désir de le voir comprimer, est un argument ridicule. Il est clair que ce que nous voulons, c'est un programme qui réponde aux besoins et que notre ministère puisse financer en ayant certaines connaissances et certaines assurances, en sachant que ses demandes de fonds seront agrées et respectées par le Conseil du Trésor.

M. Casey: J'ai remarqué tout au long de ce débat que les intervenants ne portaient pas le même jugement sur l'accès au programme. Je voudrais des précisions. Je voudrais savoir si à l'heure actuelle les étudiants se voient refuser l'accès au programme et si ce sera le cas à l'avenir en vertu de la nouvelle politique?

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Cette question comporte deux volets. Premièrement, le financement et deuxièmement, l'efficacité administrative. Il y a effectivement des étudiants qui, par le passé, ont dû attendre. On ne leur a pas refusé de subventions. Tous les étudiants qui satisfont aux critères d'admissibilité seront subventionnés. Reste à savoir s'ils obtiendront les subventions au moment où ils sont prêts à entreprendre leurs études postsecondaires. Nous voulons un programme qui puisse nous signaler où se trouve la demande. Les deux tiers du budget sont administrés par les bandes indiennes. Nous voulons savoir où est la demande et quelle est la composition démographique de la population étudiante de façon à pouvoir planifier nos activités et à veiller à ce que, au début de chaque année financière on dispose des fonds aux bons endroits. Ainsi, les étudiants auront tous accès à l'enseignement postsecondaire.

• (1240)

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer au débat et de parler de cette question extrêmement importante. J'ai profité de la fin de semaine pour lire certaines des déclarations qu'ont faites le ministre et d'autres participants au débat. J'ai remarqué que le discours du ministre à la Chambre était conçu pour nous rassurer et tenter de détendre la situation.

Au début de son intervention, il a déclaré croire que nos positions sont beaucoup plus rapprochées sur cette question que la controverse actuelle le laisse penser. Il a ensuite fait ce qu'a fait la ministre d'État chargée des Affaires indiennes (M^me^ Campbell), c'est-à-dire énumérer une série de programmes et de lignes directrices concernant l'enseignement postsecondaire. Il en est ensuite arrivé à un point de son discours où il a dit ne pas croire que l'enseignement postsecondaire soit un droit découlant des traités. Alors que tout le monde qui écoutait le débat pensait que nos positions étaient peut-être en train de se rapprocher, nous avons fini par avoir des positions diamétralement opposées.

Dans sa lettre du 20 mars 1989, le ministre a clairement affirmé croire que les dispositions des traités relatives à l'enseignement et aux écoles ne pouvaient s'étendre à l'enseignement postsecondaire. Il faisait une interprétation absolument unilatérale d'un traité. Comme la ministre d'État vient de le dire, c'est un des points en litige dans le débat sur cette question. Il s'agit de savoir quel rapport l'enseignement postsecondaire a avec les droits découlant des traités et avec les droits des autochtones. C'est un point qui doit être négocié et examiné clairement entre les autochtones et le ministère.

En ce qui concerne les Indiens, il est absolument faux de prétendre que l'enseignement postsecondaire n'est pas un droit accordé par traité aux autochtones. Les Indiens considèrent le financement de l'enseignement postsecondaire comme faisant partie intégrante de l'obligation contractée par le Canada envers les premiers occupants de notre pays. Ils en sont aussi convaincus que de tout le reste. Lorsque le ministre déclare comme il l'a fait dans sa lettre et comme il l'a répété dans son discours vendredi que, à son avis, les clauses du traité ne concernent pas l'enseignement postsecondaire, c'est une manière d'interpréter ces traités comme s'ils traitaient de perles et de couvertures.

C'est indigne d'un ministre à notre époque. C'est ne pas tenir compte des traités plus modernes qui incluent l'enseignement postsecondaire pour les signataires de ces traités et de ces accords. Le ministre semble être revenu aux années 1900 dans son interprétation de ce que les autochtones et les signataires de ces traités ont vraiment voulu dire lorsqu'ils se sont mis d'accord pour établir des écoles sur les réserves et sur des dispositions concernant l'enseignement.

Il ne tient pas compte, dans sa déclaration, de l'esprit et de l'intention des traités qui étaient de fournir aux Indiens d'aujourd'hui et, apparemment, aux générations futures la même qualité et le même type d'enseignement que ceux qui étaient offerts aux non-Indiens dans tout le Canada et de leur en garantir le même accès. Il essaye de figer l'application de ces traités dans le temps. Malheureusement, cela crée un problème dans le débat sur l'enseignement postsecondaire pour les autochtones.

Vers les années 1890, les ministres ne semblaient pas avoir beaucoup de scrupules à interpréter unilatéralement les dispositions des traités. Lorsque ceux-ci portaient sur l'enseignement ou les écoles dans les réserves, les ministres des Affaires indiennes de cette époque, ainsi que les surintendants généraux des Affaires indiennes, décidaient qu'ils pouvaient réarranger cette obligation dans un traité et fournir des internats, dans certains cas à des centaines de milles des réserves où les traités leur imposaient de les établir.

Nous savons tous, d'après les rapports des surintendants généraux des affaires indiennes, quel était le but exact des internats. A l'époque, les parlementaires, les politiques et les administrateurs du ministère des Affaires indiennes croyaient que, tant qu'ils ne pourraient pas priver les enfants indiens de leur culture, de leur vie de famille, de leur communauté et de leur langue, ils n'arriveraient pas à les transformer en enfants non-indiens. C'est pour cette raison fondamentale que le régime de l'internat a été instauré. C'était pour enlever les enfants à leurs parents et pour détruire leur vie de famille et tous les stimulants culturels auxquels ils étaient exposés dans les réserves, au milieu des leurs, où ils pouvaient parler leur propre langue. C'était pour détruire leur culture et essayer d'en faire des Indiens blancs.

Le programme s'est soldé par un échec lamentable. Heureusement, le programme a été un échec du point de vue de ceux qui voulaient l'imposer aux autochtones. Il n'a pas fonctionné malgré les efforts déployés en vue de détruire la culture des élèves autochtones parce que les stimulants étaient toujours présents. Les parents sont revenus constamment dans la vie de leurs enfants. La langue a subsisté. Les notions de communauté, d'autonomie administrative, de nation et de propriété foncière ont subsisté, malgré les mesures législatives adoptées à la Chambre au cours des années pour essayer de priver les Indiens de ces droits.

Malgré le régime de l'internat, la culture des groupes autochtones a subsisté. C'est là un échec très positif, si je peux accoler ces deux mots. L'échec du régime de l'internat a permis aux Indiens d'avoir une perception plus claire de ce que représentent pour eux leur culture, leur autonomie administrative et leurs langues.

Le régime de l'internat découle de l'interprétation unilatérale que le gouvernement et les autorités du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont faite des obligations que leur imposaient les traités conclus avec les Indiens et les nations indiennes. Quand les autochtones voient en quoi consiste la dernière interprétation unilatérale du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui a dit que les dispositions de ces traités ne s'appliquaient pas à l'enseignement postsecondaire, il n'est pas étonnant qu'ils le soupçonnent des mêmes motifs qu'entretenaient le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui a mis sur pied le régime d'internat contrairement aux dispositions des traités conclus il y a de très nombreuses années. Ils ont raison de soupçonner ainsi le ministre lorsque celui-ci déclare

unilatéralement que les dispositions des traités ne s'appliquent pas à l'enseignement postsecondaire.

Les signataires à l'époque croyaient que les traités étaient des documents vivants. Qu'ils n'étaient pas conçus pour figer l'avenir des Indiens dans le temps. Ce n'était pas des documents traitant de perles et de couvertures. Ces documents ont été conçus pour permettre aux rapports qui existaient entre les nations indiennes et la nation canadienne de continuer de se multiplier et d'évoluer. S'il était approprié de prévoir des établissements d'enseignement élémentaire ou secondaire sur les réserve, il est tout aussi approprié maintenant d'interpréter ces traités autrement puisque dans l'ensemble, les circonstances ne sont plus les mêmes. Il est normal que les autochtones des régions régies par les traités considèrent que ces dispositions des traités qui portaient sur l'enseignement et sur les écoles jadis portent maintenant sur l'enseignement postsecondaire.

Ni le ministre, ni le gouvernement ne devraient essayer de prétendre que ces traités des années 1900 sont immuables. Il faut absolument trouver un moyen des les interpréter, de décider ce qu'ils signifient en termes contemporains. Le gouvernement et les Indiens conventionnés doivent signer un nouveau genre d'accord sur la révision des traités de façon à les moderniser et à déterminer leur esprit et leur portée dans un contexte moderne. Voilà ce qu'il faut faire. Dans sa lettre du 20 mars, le ministre a donné son interprétation et son point de vue personnels: les dispositions du traité ne garantissent pas l'enseignement postsecondaire. Il l'a fait unilatéralement, sans avoir le droit d'engager son ministère. La seule façon de procéder serait d'établir une ligne de communication officielle entre les peuples indiens et lui-même, à titre de représentant du gouvernement.

• (1250)

La secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes (M^me^ Dobbie) a beau nous demander si notre parti croit que l'enseignement postsecondaire est un droit en vertu des traités, mais ce n'est pas à nous de dire cela. La décision doit découler de l'interprétation des signataires des traités. C'est une obligation. Il faut à cette fin la création d'une instance à laquelle les signataires des traités soient représentés à part égale et où les décisions accordent une représentation égale aux deux parties à ce traité.

Il faut que cette question soit résolue. Une des grandes difficultés que le ministre fait surgir dans cette voie, un des grands obstacles qui ont été mis en place c'est l'affirmation catégorique et péremptoire du ministre qui estime que les dispositions des traités ne s'étendent pas à la formation postsecondaire. Il a fait surgir un problème qui va être très difficile à surmonter.

Je crois savoir que certaines populations des prairies signataires de traités et la Fédération des Indiens de Saskatchewan sont en train d'élaborer des documents qui vont créer une procédure d'interprétation des traités permettant d'en faire des instruments vivants qui s'appliquent à la situation d'aujourd'hui. Tout esprit pondéré qui cherchera à interpréter ces traités devra reconnaître que s'ils ont pu mentionner la formation primaire ou secondaire dans les années 1850, ils ne manqueraient pas aujourd'hui de mentionner les niveaux supérieurs. Avant d'apporter quelque modification que ce soit aux programmes gouvernementaux de financement de la formation postsecondaire, il a l'obligation d'établir une méthode, une procédure, une instance pour examiner l'interprétation donnée à ces traités. C'est là un élément vital du débat. Il s'agit d'une question que redoutent les autochtones signataires de traités et les autres de tous les coins du pays. Si on permet au ministre d'interpréter ces questions unilatéralement, comme il l'a fait dans le cas des pensionnats, cela va causer un tort terrible aux collectivités autochtones.

La ministre associée vient de Colombie-Britannique. Elle est parfaitement au courant de certains problèmes graves qu'a provoqués le système des pensionnats dans les collectivités autochtones. Je l'invite à se pencher sur les programmes mis en oeuvre à l'heure actuelle, notamment dans la réserve Cowichan et celles de la région de Shuswap. Le système des internats, qui éloigne toute une génération d'enfants de leurs parents et de leurs collectivités, empêche ces enfants de bien comprendre les relations familiales. Il contribue beaucoup aux abus dont les enfants sont victimes, notamment les abus sexuels, et aux suicides dans les réserves. Il y a toute une génération d'enfants qui grandissent et deviennent des parents sans connaître au juste le fonctionnement des familles ni les relations familiales.

Heureusement, on peut compter sur des travailleurs sociaux autochtones qui ont suivi des études postsecondaires ainsi que sur des médecins des psychologues et des conseillers autochtones qui ont passé par le système et le comprennent bien. Ils sont en mesure d'aider les intéressés à rétablir leurs liens familiaux brisés par notre système d'internats. Les collectivités en question commen-

cent à voir la lumière au bout du tunnel, à pouvoir à nouveau fonctionner comme des collectivités et des familles saines et normales. Bien des torts sont causés par une interprétation unilatérale des dispositions des traités. Il est temps de négocier avec les nations autochtones visées par des traités, afin de créer une formule, un système ou une tribune qui permette d'interpréter ces traités en donnant autant de poids à la position des autochtones.

J'ai déjà interrogé le ministre sur l'aspect des droits de la personne de toute cette question. En effet, en l'occurrence, en plus des droits des autochtones, des droits consacrés par des traités, il y a l'aspect des droits de la personne dont on doit tenir compte. Sur la scène internationale, le Canada n'a pas la réputation de traiter ses minorités de façon remarquable; il n'est certes pas un exemple à suivre pour les autres pays à cet égard. Comme M. Yalden l'a signalé dans le rapport annuel sur les droits de la personne, le principal sujet d'embarras pour notre pays réside dans la façon dont nous traitons nos autochtones.

Comme je le disais au ministre associé, quand on examine les statistiques et qu'on se rend compte que 4 p. 100 seulement des étudiants autochtones poursuivent des études postsecondaires comparativement à 27 p. 100 des étudiants canadiens en général, il est bien évident qu'il existe une prévention raciale que la Chambre se doit de rectifier. Mais comment allons-nous procéder? De la même manière que de nombreux autres pays l'ont fait ainsi que le nôtre en maintes occasions, soit en mettant en oeuvre un programme d'action positive. S'il existe une carence, s'il existe une injustice dans le taux de participation de certains groupes raciaux, nous devons la supprimer.

Le gouvernement pourra répondre que nous vivons des temps difficiles et que nous manquons d'argent. Le ministre lui-même l'a dit dans son exposé de vendredi dernier. C'est un fait que les temps sont durs. Je me souviens qu'au cours de la campagne électorale de 1984, le premier ministre du Canada ne cessait de répéter que son gouvernement assurerait aux femmes l'égalité une fois qu'il aurait relancé l'économie. Madame la Présidente, je vous le demande, Abraham Lincoln serait-il reconnu comme le grand libérateur des noirs s'il avait déclaré que son gouvernement s'occuperait de libérer les esclaves quand l'économie irait mieux? Cette attitude n'est pas digne du Canada. Quand nous constatons que le taux de participation des étudiants autochtones est de 4 p. 100 comparativement à 27 p. 100 pour l'ensemble des étudiants canadiens, nous avons le devoir de rectifier cette injustice flagrante dans les plus brefs délais. Nos concitoyens et les étrangers vont dire que c'est caractéristique de la façon dont nous traitons nos citoyens autochtones.

La différence de traitement en l'occurrence, a un caractère racial. Les jeunes Canadiens d'un groupe racial ont plus de chance que ceux d'un autre de poursuivre des études secondaires. Nous avons le devoir d'y remédier immédiatement si nous voulons conserver notre réputation de démocratie du monde occidental. On ne met pas fin à un problème de ce genre en coupant en tout ou en partie les crédits, voire même en utilisant des termes et des expressions comme ceux que le ministre a utilisés dans sa lettre et qui indiquent que les ressources financières seront restreintes. Vous le savez, votre caucus albertain le sait, les gens qui prennent place à la galerie eux aussi le savent, quand vous parlez de compressions budgétaires, vous parlez de réduire le taux de participation des étudiants autochtones. C'est exactement de cela qu'il s'agit. Vous parlez d'affaiblir le programme. C'est exactement le contraire de ce que nous devrions faire en tant que Canadiens pour faire du Canada un pays dont nous puissions nous enorgueillir et où l'égalité raciale existe dans la réalité et non pas seulement dans les discours.

• (1300)

J'appuie fermement la motion du Parti libéral. J'espère que les députés conservateurs de l'Alberta l'appuieront et qu'ils pourront persuader leurs confrères d'en faire autant.

Mme Dobbie: Madame la Présidente, aussi critiquables soient-elles, j'ai écouté avec intérêt les considérations historiques que nous a infligées le député de Comox—Alberni (M. Skelly). A mon humble avis, il ne sait pas ce qu'il dit. Je lui reproche certains de ses propos parce qu'ils incitent au racisme.

Je dirai que ce programme est l'un des plus raisonnables et des plus responsables au monde. Pour la gouverne du député, le Canada consacre à nos 15 000 étudiants quatre fois plus d'argent que les États-Unis. Aux États-Unis, le budget s'élève à environ 32,9 millions de dollars pour leurs 15 000 étudiants du niveau postsecondaire. Au Canada, ce budget est de 130 millions. Pourquoi le député essaie-t-il de nier que ce programme est responsable, raisonnable et juste?

M. Skelly (Comox—Alberni): Parce qu'il n'en est rien, madame la Présidente. La députée compare notre programme à celui des États-Unis. Peut-être le gouvernement a-t-il pour objectif d'aligner notre programme sur celui des Américains. J'espère que ce n'est pas le cas.

Il ne s'agit pas de savoir qui fait quoi ou encore qui le fait mieux que les autres, mais plutôt qu'est-ce qu'on peut faire de plus pour atteindre l'équité? Quand on veut parvenir à l'équité dans une société démocratique, une société dont tous les membres, sans exception et sans discrimination fondée sur la race, ont droit d'accès à l'enseignement postsecondaire, il faut dépenser les sommes nécessaires pour y parvenir. C'est là l'objectif qu'on devrait viser.

Il ne faudrait pas chercher à limiter l'accès au programme ou encore à retarder l'équité, comme semblait le préconiser le ministre quand il a déclaré: «On pourrait étudier le problème pendant dix ans.» C'est aujourd'hui que la population réclame l'équité. C'est aujourd'hui qu'elle la mérite. Cela fait 120 ans que nous l'attendons. Le gouvernement dispose d'un programme qui lui permettrait d'atteindre l'équité en matière d'enseignement postsecondaire. Mais comme il le sait, et comme vous le savez probablement comme nous tous, il ne parviendra jamais à obtenir cette équité s'il réduit le programme. Vous le savez fort bien.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Madame la Présidente, les propos du député sur l'harmonisation de notre politique m'ont beaucoup amusée. Il ne devrait pas se laisser obnubiler de la sorte.

J'estime, tout comme lui, que les pensionnats ont fait beaucoup de tort. Certains autochtones prétendent avoir profité de leur séjour dans ces établissements, mais il est certain que ceux-ci n'ont guère favorisé le renforcement du tissu social et familial dont les collectivités autochtones ont besoin. Nous ne pouvons manquer d'être d'accord sur ce point.

Toutefois, pour ce qui est du rôle de l'enseignement postsecondaire et de la situation de l'enseignement en général, j'estime que notre politique est un vigoureux programme de promotion sociale. Il n'y a pas d'autres Canadiens qui bénéficient d'une telle aide du gouvernement fédéral en matière d'enseignement postsecondaire. Je le répète, c'est une politique à laquelle le gouvernement fédéral tient. Même si nous ne nous entendons pas avec les nations signataires des traités pour dire qu'il s'agit d'une obligation découlant des traités, nous estimons que c'est là une politique d'importance cruciale, car elle peut aider les autochtones à devenir, comme nous le souhaitons, citoyens à part entière de la société canadienne.

Par contre, la différence dans les taux de participation relative des étudiants autochtones et non autochtones au Canada, s'explique par les difficultés qui surgissent avant que les autochtones n'atteignent ce niveau.

Au niveau postsecondaire, les étudiants ont normalement réussi leurs études secondaires et ont satisfait aux conditions d'admission des établissements postsecondaires. Il y a aussi un autre problème au Canada qui empêche les autochtones d'atteindre ce niveau, mais cela est étranger au programme dont nous débattons. J'admets que ce problème est grave, mais il faut faire des distinctions.

Le gouvernement fédéral a participé à un certain nombre de projets. D'autre part, je suis heureuse de constater que beaucoup de gouvernements provinciaux ont aussi cherché à intervenir directement dans ce domaine, qui est de leur compétence. Le gouvernement fédéral conclut des ententes avec les gouvernements provinciaux afin d'offrir des locaux aux étudiants autochtones lorsque les bandes choisissent de ne pas avoir d'école de bande.

C'est une question très difficile et il ne faut pas confondre ces deux points. Tout comme le député, je trouve très inquiétant que si peu d'étudiants autochtones se rendent jusqu'à ce niveau. C'est un problème permanent pour la société canadienne, mais on ne peut pas dire pour autant que le programme est en quelque sorte le reflet de préjugés raciaux. Le programme s'adresse aux étudiants qui ont accédé à ce niveau. Ces étudiants sont une source de grande satisfaction pour tous les Canadiens.

Oui, ils sont trop peu nombreux et c'est un autre défi à relever, mais cela n'a rien à voir avec le programme d'aide à l'enseignement postsecondaire.

M. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je ne sais si la ministre est en train d'admettre que le gouvernement ne consacre pas assez d'argent aux programmes d'enseignement aux niveaux élémentaire et secondaire, mais je serais d'accord avec elle, si c'est là son propos. J'espère que, lors de sa prochaine réunion avec le ministre, elle pourra le persuader d'accroître aussi les ressources financières et humaines affectées à l'enseignement élémentaire et secondaire pour les autochtones, de sorte que plus de gens auront les qualités requises pour se prévaloir du programme qui fait l'objet de notre débat.

Les collectivités autochtones ont d'autres motifs de se plaindre que le programme d'aide à l'enseignement postsecondaire. Une grande partie de leurs plaintes portent sur le financement, pas plus adéquat, des programmes d'études primaires et secondaires auxquels on s'attaque maintenant.

De graves problèmes se posent tant au début qu'à la fin des études. En nous en tenant strictement au financement de l'enseignement postsecondaire dans le débat, nous ne faisons que respecter les termes de la motion dont la Chambre est saisie. Si le ministre veut modifier la motion pour que nous puissions discuter de tous les

aspects du financement des études des autochtones, il faudra peut-être quatre ou cinq jours d'opposition de plus. Nous serions tout prêts à y participer.

Mme Dobbie: Madame la Présidente, je voudrais commenter certains chiffres que le député de l'opposition a cité tout à l'heure. Il a dit que 27 p. 100 de tous les Canadiens poursuivaient des études postsecondaires par rapport à 4 p. 100 des autochtones. Mes chiffres diffèrent un peu. Selon les données de Statistique Canada pour 1987-1988, 5 p. 100 de tous les Canadiens et 3 p. 100 des autochtones font des études postsecondaires. L'écart est de 2 points et non, comme le prétend le député, de 23.

Deuxièmement, le député a passé près de dix minutes à donner son opinion notamment sur les droits reconnus par les traités, mais il n'a pas répondu à la question primordiale. Cette question est la suivante: le parti du député considère-t-il l'enseignement postsecondaire comme un droit qui découle des traités?

M. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je n'ai pas estimé que c'était une question essentielle. Dans mon discours, j'ai parlé de l'attitude de notre parti sur ce point. Il est certes indubitable que les autochtones, notamment dans les régions qui jouissent de la protection des traités, estiment que l'instruction postsecondaire est un droit conféré par traités; c'est l'interprétation qu'ils leur donnent. Pour sa part, le gouvernement a dit par l'entremise du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Cadieux) qu'à son avis, il ne s'agit pas d'un droit issu des traités.

J'ai dit qu'au lieu que notre parti détermine ce qu'il en est, car nous n'avons pas plus le droit que vous d'interpréter unilatéralement un traité, le Canada et les peuples autochtones qui ont signé des traités devraient se réunir pour décider des interprétations à donner aux dispositions des traités dans le contexte actuel. Telle est ma position, et je suis sûr que c'est également celle de mon parti.

• (1310)

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, je suis très heureux de participer au débat sur la motion de mon parti concernant l'enseignement des Indiens parce que je représente 12 bandes indiennes disséminées dans le district Algoma Manitoulin, depuis la bande Batchawana de Sault-Ste-Marie jusqu'à la bande Wikwemikong de l'extrémité est de l'île Manitoulin. Depuis un an et demi, la question de l'enseignement postsecondaire destiné aux Indiens est celle pour laquelle nous avons subi les plus fortes pressions.

A bien des égards, nous avons fait beaucoup de progrès dans les affaires indiennes au cours des 15 ou 20 dernières années. Le domaine de l'éducation était une heureuse exception et voilà qu'on plafonne les fonds permettant aux étudiants qui réussissent leur 12e ou leur 13e année de poursuivre leurs études dans leur milieu, alors que ces fonds étaient déjà insuffisants. Il est difficile de croire que le gouvernement s'en prennne à ce mode de financement en plafonnant de cette façon.

La semaine dernière, des chefs, des conseillers, des étudiants et des membres de bandes de la plupart des réserves de la région Algoma-Manitoulin sont venus manifester leur mécontentement ici sur la colline du Parlement. Ils protestaient contre ce plafond qui décourage les étudiants ayant réussi leur 12e ou leur 13e année et même ceux qui fréquentent encore l'école secondaire. Par exemple, j'ai reçu la semaine dernière une lettre de Kelly Esquimaux, élève à l'école secondaire Manitoulin qui habite la réserve Sucker Creek sur l'île Manitoulin. Le voici:

> Je vous écris au sujet de la récente réduction de l'aide à l'éducation des autochtones. Je fréquente l'école secondaire Manitoulin et j'irai au collège à l'automne, ce qui signifie que je serai touchée par cette mesure. En tant que député de ma circonscription, vous pourriez peut-être nous aider à lutter contre cette menace. Le premier ministre Mulroney se montre très injuste. Nous avions conclu un accord et il ne le respecte pas. Aidez-nous, s'il vous plaît. Merci. Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distinguées, Kelly Esquimaux.

J'ai reçu beaucoup de lettres comme celle-ci qui témoignent de l'incertitude et l'inquiétude des étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire aussi bien que secondaire.

J'ai reçu une lettre des Chefs et conseils unis de l'île Manitoulin, une région qui compte six réserves. Dans leur longue lettre, ils exposent tout le problème que suscite la réduction du financement de l'enseignement postsecondaire. Cette lettre était adressée à l'ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. En voici l'essentiel:

> Nous croyons que le gouvernement cherche à réduire le déficit aux dépens de l'enseignement assuré aux Premières nations. Le gouvernement devrait trouver d'autres moyens d'atteindre son but. En outre, nous en déduisons que votre ministère ne s'intéresse pas autant à l'éducation des Premières nations qu'il l'a déjà affirmé. Si votre ministère poursuit dans cette voie, Monsieur le ministre, vous pourrez sans doute dire adieu à tout espoir d'établir la relation de confiance qui est cruciale et fondamentale à l'établissement d'un climat de travail vraiment sain.

La lettre est signée par les six chefs des Premières nations de l'île Manitoulin.

Cette affaire est très importante. Elle intéresse toute la région que je représente. J'ai reçu une lettre du conseiller social de la bande indienne de Garden River, située à proximité de Sault Ste Marie. Il me signale que lorsque le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien était responsable de cette affaire, en 1976, seulement 35 jeunes de la bande de Garden River fréquentaient l'école secondaire, et un seul en était sorti avec un diplôme. Maintenant que cette affaire est devenue la responsabilité du conseil de bande et de son comité de l'éducation, 85 jeunes fréquentent l'école secondaire à Sault Ste Marie. En général, de dix à douze en sortent chaque année avec un diplôme et, en moyenne, de douze à quatorze enfants sont inscrits à la maternelle. Cela en dit long sur le succès qu'obtiennent les bandes indiennes à ce chapitre. Toutefois, même si douze à quatorze jeunes entrent à l'école primaire et que dix à douze terminent leurs études avec un diplôme du secondaire, doit-on s'arrêter là? Ces 12 ou 14 étudiants pourront-ils s'inscrire à des établissements d'enseignement postsecondaire?

Dans leur lettre, les chefs signalent également que tous les étudiants qui ont obtenu leur diplôme l'année précédente ont trouvé un emploi. Ces étudiants fréquentaient le collège de Sault-Saint-Marie ou des collèges comme le Lake Superior State College pour devenir des travailleurs des services à l'enfance, des administrateurs de la loi et de la sécurité, des ingénieurs civils, des infirmières, des gens d'affaires, des infirmières auxiliaires autorisées, des mécaniciens de poids lourds à moteur diesel, des gestionnaires financiers, des directeurs commerciaux, des ingénieurs en informatique et des techniciens de laboratoire. Ces étudiants occupent tous un emploi, et c'est cela qui done de la force à leur argument. Si les étudiants n'obtiennent pas tout l'enseignement dont ils ont besoin pour se trouver un emploi, comment feront-ils pour entrer sur le marché du travail? Ces arguments ont bien sûr été soulevés quand les Premières nations ont manifesté sur la colline.

La conseillère en service social de la bande indienne de Garden River a exprimé d'autres préoccupations, qu'elle résumait en trois éléments. Premièrement, les frais de subsistance versés aux étudiants célibataires et aux étudiants célibataires avec personnes à charge ont été réduits. Deuxièmement, les subventions devant couvrir une partie des frais de scolarité des étudiants qui fréquentent des établissements étrangers ou privés ont aussi été réduites. Troisièmement, les subventions ne sont plus accordées que pour une période maximale de 48 mois-étudiants, au lieu de 96 mois-étudiants. Elle précise que de nombreux étudiants de la réserve indienne de Garden River poursuivent leurs études au collège d'Algoma ou de Sault-Sainte-Marie, mais que cinq étudiants sont en deuxième année au Lake Superior State College situé juste de l'autre côté du fleuve, soit au Sault, au Michigan, et que trois autres sont en première année. Les subventions accordées à ces étudiants au chapitre des frais de scolarité ont été réduites de 900 dollars par an. Déjà, selon la conseillère, certains étudiants doivent débourser jusqu'à 200 dollars américains par an pour payer le reste de leurs livres et de leurs fournitures.

Je suis persuadé que cette mesure a été prise, parce que le ministère jugeait que les étudiants en question pouvaient recevoir la formation voulue à l'Université de Toronto plutôt qu'à une université américaine où il en coûterait davantage. Cependant, les étudiants de Sault-Sainte-Marie, seront ainsi incapables de faire le trajet entre le Lake Superior State College au Sault, au Michigan, et leur foyer, du fait des compressions de crédits au titre des frais de scolarité et des fournitures scolaires pour les étudiants fréquentant des collèges étrangers.

Ce sont là certains des problèmes qui me sont signalés et j'espère que le gouvernement sera disposé à supprimer le plafond qu'il se propose d'imposer dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. On ne devrait rien changer au système actuel. On a prévu certains crédits dans le budget des dépenses, et si le nombre d'étudiants demandant de l'aide est supérieur à ce qui a été prévu, le ministère n'aura qu'à demander au Conseil du Trésor des crédits supplémentaires. Il s'agit en l'occurrence de l'avenir de milliers d'étudiants littéralement qui, au départ, ont moins de chances de réussir que les autres. Ceux qui ont réussi à pousser de l'avant et à obtenir un diplôme d'études secondaires, afin de les préparer à des études universitaires, devraient pouvoir entreprendre ces études. J'ignore quel est leur nombre exact. On me dit que 2 000 étudiants environ seraient admissibles. Si les intéressés respectent les critères établis, il ne s'agit pas de dépenses pour le gouvernement, mais plutôt d'un investissement dans l'avenir, afin de s'assurer que ces étudiants aient un emploi productif et une vie productive et qu'ils ne soient pas un fardeau pour l'État dans les

Article 31 du Règlement

années à venir grâce à la formation supplémentaire qu'ils ont reçue dans un collègue ou une université.

• (1320)

J'espère que le gouvernement reconnaît la sagesse de la recommandation contenue dans la déclaration dont la Chambre est saisie aujourd'hui, et qu'il va imposer un moratoire pour ce qui est du plafonnement du budget de l'enseignement postsecondaire. A long terme, non seulement le gouvernement fera ce qui convient le mieux en l'occurrence, mais également il agira dans l'intérêt de ces étudiants qui pourront ainsi poursuivre leurs études jusqu'au niveau postsecondaire, non seulement cet automne, mais également dans les années à venir.

Avec votre permission, madame la Présidente, je voudrais constater qu'il y est 13 heures.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A la reprise, après la période des questions, le député aura huit minutes pour terminer son exposé.

Comme il est 13 h 22, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 22.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

L'ARMÉNIE

LES ÉVÉNEMENTS TRAGIQUES DE L'HISTOIRE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à la Chambre qu'aujourd'hui, le 24 avril, est le 74e anniversaire du premier génocide du XXe siècle, alors que 1 500 000 Arméniens ont été massacrés par le gouvernement Ottoman-Turc, entre 1915 et 1922. Ce crime contre l'humanité ne doit pas être oublié et doit rester gravé dans notre mémoire collective. Sinon, ce crime répulsif pourra se produire à nouveau dans les autres pays du monde. En 1939, Adolphe Hitler posa la question: Après tout, qui aujourd'hui se souvient du génocide des Arméniens? La réponse, monsieur le Président: Nous, nous nous en souvenons!

LA VIE HUMAINE

L'IMPORTANCE DU DON D'ORGANES

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, nous profitons de l'occasion pour rappeler aux députés de cette Chambre que cette semaine, du 23 au 29 avril, est la Semaine de sensibilisation des donneurs d'organes. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada collabore avec divers organismes bénévoles et professionnels pour informer le public et les professionnels de la santé des bienfaits du don et de la transplantation d'organes et de tissus. Ils encouragent les familles à discuter et à prendre une décision concernant le don d'organes avant qu'une tragédie ne se présente, et les professionnels de la santé à réfléchir sur la manière dont ils peuvent participer au processus de dons d'organes.

Nous vous invitons à réfléchir au don d'organes et à signer une carte de don ou la partie désignée sur votre permis de conduire, si vous ne l'avez déjà fait. Discutez-en avec votre famille, vos amis, vos électeurs et vos collègues, et demandez-leur de suivre votre exemple. En agissant ainsi, vous pourrez faire votre part ou encourager d'autres à faire le don le plus généreux qui soit, le don de la vie.

* * *

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

LA CONTRIBUTION DES ARMÉNIENS

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Au cours de mon travail, je suis toujours frappée que des gens d'origines nombreuses et diverses considèrent le Canada comme un pays offrant de grandes possiblités d'avenir et les Canadiens comme un peuple attaché aux principes de liberté et de démocratie. Plus important encore, on nous considère comme un pays qui tire sa force et sa vitalité de sa réalité multiculturelle. Le Canada accueille des gens, des cultures et des traditions provenant du monde entier.

Bien des Canadiens, notamment ceux d'origine arménienne, sont venus dans notre pays pour fuir l'injustice. Ils ont apporté une précieuse contribution à la structure politique, sociale et économique du Canada.

Aujourd'hui alors que nos Canadiens d'origine arménienne commémorent des événements tragiques, notamment le génocide de 1915 commis sous d'autres cieux, nous rendons hommage à leurs efforts en tant que Canadiens, pour faire en sorte que les générations futures ne se voient pas privées des droits de la personne comme ils l'ont été dans d'autres pays, à une autre époque. Nous

travaillons ensemble pour modeler une nation qui soit forte, confiante et généreuse, une nation qui puisse espérer un avenir encore plus remarquable et plus prometteur pour nous tous qui vivons ensemble avec nos traditions multiculturelles exceptionnelles.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LE PROGRAMME D'EMPLOIS D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANTS—LES COUPURES BUDGÉTAIRES

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je veux dénoncer l'attitude du gouvernement conservateur qui a diminué cette année de 46 p. 100 le financement accordé au Programme d'emplois d'été pour étudiants, c'est-à-dire de 2 487 610$ l'an dernier à 1 343 710$ cette année pour la seule région située entre Saint-Albert et Pembroke, en Ontario, englobant entre autres la circonscription de Carleton—Gloucester.

M. Boudria: Et de Glengarry—Prescott—Russell!

[*Traduction*]

En raison de la réduction exceptionnelle des subventions accordées à Défi 89, près de 1 000 étudiants auront de la difficulté à économiser suffisamment d'argent pour leurs études à l'automne.

Des voix: Honteux!

M. Bellemare: Est-ce que les étudiants doivent faire les frais de la défaite des conservateurs dans la région d'Ottawa?

* * *

LE LOGEMENT

LES MESURES POUVANT FACILITER L'ACHAT D'UNE MAISON

M. Stan Wilbee (Delta): Les restrictions budgétaires que le gouvernement se voit contraint d'imposer exigent des idées neuves pour soulager la crise du logement au Canada. Un des moyens qui pourraient être utilisés, serait de permettre l'utilisation des fonds de retraite pour l'achat de maisons. En vertu de la loi actuelle, les acheteurs à faible ou moyen revenu ne peuvent utiliser leur REÉR pour acheter une maison, alors que ceux qui ont beaucoup d'argent dans leur régime peuvent le faire. En assouplissant les règles qui interdisent l'investissement de moins de 25 000$ de fonds prélevés dans un REÉR pour l'achat d'une résidence principale et en éliminant la nécessité de l'assurance pour les hypothèques garanties par le fonds de retraite, on pourrait donner à de nombreuses jeunes familles l'occasion de s'acheter une maison. Modifier les règlements pour permettre l'investissement des fonds des régimes de pension que l'employeur administre ou auxquels il participe pourrait également débloquer un marché du logement très serré. Permettre aux Canadiens d'investir dans leur avenir est une idée saine, qui n'exigerait aucune dépense. Ce système serait supérieur au REÉL et aux autres régimes de report de l'impôt. C'est une idée hardie, mais c'est une idée que l'on devra explorer si l'on veut résoudre la crise actuelle du logement.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LE FINANCEMENT DU GROUPE «REAL WOMEN»

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): En fin de semaine dernière, le gouvernement a parrainé une conférence du groupe REAL Women. Le sécrétaire d'État (M. Weiner) a déclaré que ce groupe répondait aux critères de financement qui figurent dans les programmes d'aide aux femmes.

Il n'est pourtant pas prévu, dans ces critères, d'aider les groupes qui bafouent mesdames les juges de la Cour Suprême du Canada. Ni ceux qui répandent des mensonges et de la haine à l'endroit des lesbiennes et des homosexuels. Il n'est pas question, dans ces critères, de subventionner des colloques d'un ridicule consommé où on prétend que les enfants élevés en garderies deviendront tous un jour des psychopathes. Ces critères n'encouragent pas les divagations enthousiastes sur les rapports sexuels avant le mariage.

Mais ils disent bien, par contre, qu'un projet doit expliquer comment faire pour abattre les barrières qui empêchent les femmes d'accéder à l'égalité. Cette conférence nie que de telles barrières existent.

Les fonctionnaires chargés d'administrer les programmes d'aide aux femmes ont déclaré que les subventions accordées aux groupes féminins oeuvrant pour l'égalité de la femme pourraient être réduites de 65 p. 100 dans le prochain budget.

Le gouvernement subventionne les groupes qui combattent les garderies et l'équité en matière d'emploi, et il réduit les subventions accordées aux groupes qui luttent pour l'égalité de la femme. Voilà qui montre clairement à quelle enseigne il loge lorsqu'il traite de la condition féminine. Le gouvernement renvoie les femmes à leurs casseroles.

* * *

[*Français*]

L'ARMÉNIE

LES ÉVÉNEMENTS TRAGIQUES DE L'HISTOIRE

Mme Nicole Roy-Arcelin (Ahuntsic): Monsieur le Président, comme députée d'Ahuntsic, je voudrais rappeler à la mémoire des hommes et des femmes de mon pays le 74e anniversaire d'un drame que la conscience de l'humanité tout entière ne peut passer sous silence. Monsieur le

Article 31 du Règlement

Président, je veux parler des événements tragiques qu'a subis le vaillant, le courageux peuple arménien, qui doit encore lutter pour la reconnaissance de ses droits les plus légitimes. Ces Canadiens d'origine arménienne pleurent aujourd'hui leurs morts. En silence, je prie avec eux pour que de tels moments ne se répètent plus.

SIRDCES TZEZI HÈD È

(De tout coeur je suis avec vous!)

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LE DÉVERSEMENT DE PÉTROLE À VALDEZ

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Dans le numéro du 8 avril de l'*Economist*, on pouvait lire l'article suivant sur le déversement de pétrole de l'Exxon Valdez:

> Il ne faut pas croire les pétrolières qui soutiennent qu'on peut ouvrir la réserve faunique nationale de l'Arctique à l'exploration sans nuire aux 170 000 caribous qui vont là pour mettre bas. On peut trouver du pétrole et en faire l'extraction seulement si on peut le vendre à un prix qui couvre le coût des mesures appropriées de protection de l'environnement et si la société exploitante est fortement incitée à maintenir ces mesures de protection.
>
> L'entreprise moderne rejette trop rapidement la responsabilité personnelle. Si on impose à une société responsable d'un déversement de pétrole une amende équivalant à dix fois la valeur du pétrole déversé, celle-ci verra simplement ses primes d'assurance augmenter. Les directeurs et les employés des sociétés qui tirent des profits de choses qui risquent fort de mal tourner devraient être personnellement exposés à la peur de la catastrophe. Ils devraient perdre leur emploi lorsque «l'impossible» se produit, tout comme le président de Japan Airlines a démissionné quand un vieil appareil s'est écrasé. Ce sens de la responsabilité personnelle contribuerait grandement à assurer l'efficacité des mesures de sécurité, la sobriété des capitaines et la santé des otaries.

Même l'*Economist* verdit lui aussi!

* * *

L'ARMÉNIE

APPEL À L'INDÉPENDANCE

M. Bill Attewell (Markham): Il y a maintenant 74 ans qu'au moins 1,5 million d'Arméniens ont été massacrés lors de l'horrible génocide de 1915. Les Arméniens du Canada et d'autres pays du monde attendent encore que les gouvernements reconnaissent officiellement ce fait. En février 1988, plus de 30 Arméniens ont été tués pendant une manifestation pacifique à Sumgait. Le mois dernier, j'ai visité l'Arménie soviétique pour rencontrer des survivants du terrible tremblement de terre du 7 décembre 1988 dans lequel 50 000 à 100 000 Arméniens ont perdu la vie. Malgré les tragédies qui jalonnent leur histoire, les Arméniens de tous les pays du monde continuent de rêver d'une Arménie libre et indépendante. Rien ne les fera renoncer à ce rêve de renaissance. Rien n'écrasera leur espérance et leur courage.

• (1410)

L'ARMÉNIE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RECONNAÎTRE LE GÉNOCIDE ARMÉNIEN

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui que l'on commémore le soixante-quatorzième anniversaire du génocide arménien, comme vient de le signaler le député.

De 1915 à 1923, plus d'un million d'Arméniens ont été tués et des millions d'autres ont été chassés de leur pays natal par le gouvernement ottoman puis le gouvernement turc. Il s'agit certainement d'un des chapitres les plus tristes de l'histoire du XXe siècle.

La collectivité internationale a toujours mis beaucoup de temps à reconnaître de telles réalités et les gouvernements canadiens n'ont pas fait exception. Le moment est venu pour le gouvernement du Canada de reconnaître et de condamner le génocide arménien, d'exhorter le gouvernement de Turquie à faire comme lui et à réparer les torts causés aux Arméniens.

Je sais que bien d'autres Canadiens pensent comme moi qu'il faut absolument reconnaître le génocide arménien, ainsi que d'autres cas anciens et actuels d'oppression et de persécution des peuples minoritaires. Commémorer des événements de ce genre, comme le Canada devrait le faire régulièrement le 24 avril, c'est garder l'espoir qu'un jour la terre sera débarrassée de pareilles injustices.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

L'ABANDON POSSIBLE DE LIGNES FERROVIAIRES DANS L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral continue de menacer le mode de vie des gens de l'Île-du-Prince-Édouard. Au moment où je vous parle, des audiences concernant l'abandon de lignes ferroviaires dans l'Île-du-Prince-Édouard sont en cours à Charlottetown. Cette fois-ci, ce sont les subdivisions de Kensington et de Borden qui sont menacées.

Le CN a délibérément laissé le réseau ferroviaire de l'Île-du-Prince-Édouard se dégrader avant de l'abandonner pour de bon. Maintenant que cela est sur le point de se produire, que fait-on pour remplacer le réseau actuel? Rien. Le gouvernement fédéral a délégué à la province la responsabilité d'améliorer les grandes routes, mais le gouvernement provincial n'a pas les moyens de le faire, encore plus si l'on tient compte des compressions qui seront annoncées, à ce qu'on dit, dans le discours du budget de jeudi prochain.

Qu'arrivera-t-il aux employés et à leurs familles? Beaucoup vivent et élèvent leur famille à l'Île-du-Prince-Édouard depuis de nombreuses années. Ils ont passé la plus grande partie de leur vie à l'emploi du CN, mais les indemnités prévues sont nettement insuffisantes.

C'est pourquoi j'exhorte le gouvernement à veiller à ce que la province soit correctement indemnisée et à que le CN s'occupe des employés et de leurs familles.

* * *

LA SANTÉ

LA SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION AU DON D'ORGANES

M. Goeff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, cette semaine est la Semaine nationale de sensibilisation au don d'organes. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social se joint à des organismes professionnels et bénévoles de la santé pour tenir des activités visant à sensibiliser davantage le public et les professionnels de la santé aux bienfaits du don d'organes et de tissus et à ceux de la transplantation.

On encourage les familles à discuter du don d'organes et à prendre une décision avant qu'une tragédie ne survienne. Aussi, on incite les professionnels de la santé à déterminer comment ils peuvent participer à la campagne de don d'organes.

On vous invite à songer à faire don de vos organes et à signer une carte de donneur ou la partie de votre permis de conduire réservée à cette fin, si vous ne l'avez pas déjà fait. Discutez de votre décision avec votre famille, vos amis, vos électeurs et vos collègues et demandez-leur de suivre votre exemple. C'est ainsi que vous ferez ou encouragerez les autres à faire le don le plus précieux de tous, le don de la vie.

* * *

LES PENSIONS

L'INDEXATION DES PENSIONS DU CN ET DU CP

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, le Conseil national des pensionnés du Canadien Pacifique a tenu son congrès annuel vendredi dernier, ici, à Ottawa. Cet organisme représente tous les pensionnés du CP. Le congrès de cette année portait surtout sur la triste situation de beaucoup de pensionnés du CP. Cette situation, qui ressemblent beaucoup à celle des pensionnés du CN, vient en grande partie de ce que

Article 31 du Règlement

les pensions ne sont pas convenablement indexées. De ce fait, il y a des pensionnés du CP et du CN, dans tout le pays, qui vivent dans la misère.

Comment le gouvernement peut-il laisser cela se produire, alors que ces Canadiens ont tellement contribué à la construction de la nation? Il me semble qu'un gouvernement qui veille tant à ce que les grandes sociétés augmentent ou maintiennent leurs énormes profits pourrait faire en sorte que les pensionnés bénéficient d'une indexation adéquate. Je demande au gouvernement d'agir rapidement au nom des pensionnés du CP et du CN.

* * *

L'ARMÉNIE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RECONNAÎTRE LE GÉNOCIDE ARMÉNIEN

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, c'est avec plaisir qu'avec mes collègues libéraux de tous les partis de la Chambre je suis descendu à midi trente, au pied de notre beau Parlement, pour me joindre aux 2 000 Canadiens d'origine arménienne qui s'y étaient réunis. Ils sont ici pour nous rappeler cette horrible purge, ce génocide dont leurs frères et leurs soeurs ont été victimes, il y a 74 ans et aussi pour nous inciter à être vigilants et à faire savoir au monde que le Canada n'hésitera pas à dénoncer comme immorale toute violation des droits et de la dignité de la personne. Il y avait 2 000 personnes à l'extérieur. Il y en avait 2 000 aussi l'année dernière et 2 000 l'année précédente, mais il ne suffit pas que ces gens viennent ici pour nous rappeler notre devoir.

• (1415)

Je crois, monsieur le Président, que les partis sont maintenant d'accord pour que le Parlement dénonce vigoureusement ce crime puisque c'en est un. Ils sont d'accord pour que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et le premier ministre (M. Mulroney) respectent l'engagement qu'ils ont pris en 1984 de saisir les Nations Unies de cette question et d'obtenir l'appui des gouvernements et de l'opinion publique parce que ce n'est pas une faiblesse, mais un signe de force que d'appeler les choses par leur nom.

J'exhorte le gouvernement à se faire l'interprète des convictions que les députés partagent maintenant sur cette question. Que la Chambre des communes adopte résolution et donne le ton et l'exemple aux autres gouvernements et aux autres pays du monde.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES ÉLECTIONS À TERRE-NEUVE

LA DÉCLARATION DU MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au vice-premier ministre, concerne les déclarations tout à fait inacceptables du ministre du Commerce extérieur qui a proféré, en fait, une menace à la suite du résultat des élections à Terre-Neuve et au Labrador, jeudi dernier.

Le vice-premier ministre sait pertinemment que les habitants de Terre-Neuve et du Labrador ont exercé leur droit démocratique d'élire un gouvernement de leur choix, en portant au pouvoir le parti libéral dirigé par Clyde Wells, jeudi dernier.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, je sais que le premier ministre a déjà transmis ses félicitations à M. Wells. Le vice-premier ministre approuve-t-il, s'il la connaît, la déclaration faite par le député de St-John's-Ouest, le seul représentant du Cabinet fédéral à Terre-Neuve, qui a déclaré que le gouvernement fédéral était disposé à coopérer avec le gouvernement terre-neuvien, si ce dernier était prêt à en faire autant avec lui, mais que son gouvernement devrait réévaluer la situation si les Terre-Neuviens souhaitaient revenir sur d'anciennes questions, comme l'Accord du lac Meech et le reste?

C'est ce que le député de St-John's-Ouest, qui se trouvait alors en Floride, a déclaré le lendemain des élections à Terre-Neuve.

Mme Campbell (South West Nova): En Floride?

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Je voudrais maintenant demander au vice-premier ministre si oui ou non il peut garantir aujourd'hui aux habitants de Terre-Neuve et du Labrador que ni les menaces ni le chantage n'ont leur place dans les relations entre le gouvernement fédéral et tout nouveau gouvernement élu de n'importe quelle province du Canada? Pouvons-nous obtenir cette garantie aujourd'hui?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, les Terre-Neuviens ont, en effet, exercé leur droit démocratique et nous respecterons certes ce dernier.

La question soulevée par le député est fort intéressante. Il souhaite, semble-t-il, poursuivre la campagne électorale provinciale dans cette enceinte.

Une voix: Qu'en est-il de la Floride?

M. Mazankowski: Je peux garantir au député et à tous les Terre-Neuviens que tout va se passer normalement. Nous nous acquitterons de nos responsabilités qui consistent à adopter une politique et des programmes nationaux avantageux pour tout le Canada et les Terre-Neuviens. Selon moi, comme le député le sait pertinemment, le fédéralisme est basé sur la coopération, et nous espérons vivement que le gouvernement terre-neuvien apportera son concours au gouvernement fédéral au profit des Terre-Neuviens et de toutes les régions du pays.

M. Tobin: J'espère que le député de St-John's-Ouest, nous écoute de la Floride, et qu'il acceptera les légères remontrances que vient de lui faire le vice-premier ministre, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'ÉNERGIE

L'ENTENTE CONCERNANT HIBERNIA—LE MAINTIEN DE L'AIDE GOUVERNEMENTALE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je suis prêt à prendre le vice-premier ministre au mot. En effet, les élections sont terminées et les affaires continuent, pour reprendre les mots du vice-premier ministre, «comme d'habitude».

Pendant la dernière campagne électorale, le premier ministre a dit: «Nos promesses s'insèrent toutes dans le cadre financier de Michael Wilson. Le moindre dollar est comptabilisé.» En janvier, il a déclaré: «Nous aurons sans doute des difficultés financières.»

Je demande au vice-premier ministre si le gouvernement du Canada compte tenir les promesses d'une valeur de 17 milliards de dollars qu'il a faites avant et pendant la campagne électorale de novembre 1988.

• (1420)

Plus précisément, le vice-premier ministre peut-il dire à la Chambre et aux habitants de Terre-Neuve et du Labrador que le gouvernement fédéral soutient toujours l'accord Hibernia que le premier ministre du Canada et l'ancien premier ministre de Terre-Neuve et du Labrador ont annoncé en juillet dernier, à Saint-Jean? Peut-il nous assurer aujourd'hui que tout se déroulera comme prévu?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je dirai tout d'abord au député que nous n'acceptons pas le chiffre de 17 milliards de dollars qu'il a cité dans ses remarques préliminaires. C'est un chiffre dont s'est servi le Parti libéral et que n'accepte pas le gouvernement.

Pour ce qui est du fond de sa question, je lui dirai ainsi qu'aux habitants de Terre-Neuve et du Labrador que le projet Hibernia est un projet auquel tient le gouvernement dans l'intérêt tant du pays que de Terre-Neuve et du Labrador. Il n'a pas été conçu dans une optique électoraliste. Les élections à Terre-Neuve n'y ont rien changé.

Le gouvernement fédéral entend, comme il l'a déclaré, remplir ses obligations dans le cadre du projet Hibernia. Nous voulons croire que le gouvernement de Terre-Neuve en fera autant.

ON DEMANDE L'ASSURANCE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, quand j'entends le ministre déclarer que le projet Hibernia «est toujours d'actualité» et que nous ne l'avons pas encore abandonné, je m'inquiète réellement. Cela me flanque une peur bleue.

J'aimerais formuler ma question aussi clairement que possible. A Saint-Jean, Terre-Neuve, en juillet dernier, le premier ministre du Canada, le premier ministre de Terre-Neuve, et le porte-parole de Terre-Neuve au sein du cabinet fédéral ont annoncé que le projet Hibernia était conclu et serait mis en oeuvre, que le gouvernement fédéral mettait son Trésor à sa disposition et que les parties signeraient un accord exécutoire au plus tard le 31 mars. Nous sommes maintenant le 24 avril, et les parties n'ont encore rien signé.

Encore une fois, je demande au ministre de l'Énergie s'il pourrait prendre la parole à la Chambre et affirmer à quelques jours de la présentation du Budget fédéral que le projet Hibernia a toujours le feu vert, que le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de se désister, et qu'il est au contraire prêt à discuter avec le nouveau gouvernement libéral de Terre-Neuve les détails de ce projet, y compris le régime des redevances à verser à Terre-Neuve qui est l'un des pires de notre histoire?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député a déclaré que je lui flanque la frousse. Je n'ai pas grand mérite. La frousse ça le courait!

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Voilà la différence entre vous et moi. Vous n'êtes pas assez intuitif, comme moi , pour avoir la frousse.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est affaire de jugement.

M. Epp: Ce n'est pas l'excès de jugement qui le caractérise.

Comme je l'ai dit en réponse à la première question, le gouvernement du Canada s'estime tenu de donner suite au projet Hibernia. J'ose espérer qu'au moment où il assumera ses nouvelles fonctions, le nouveau gouvernement de Terre-Neuve s'estimera tenu lui aussi de participer au projet Hibernia.

Un principe de la démocratie parlementaire oblige tout nouveau gouvernement à respecter les engagements que ses prédécesseurs ont assumés de bonne foi. Je m'attends à ce que le gouvernement de Terre-Neuve respecte aussi cette tradition, ce précédant.

Par ailleurs, je tiens à dire une chose au député. Avant les élections qui ont eu lieu à Terre-Neuve, j'ai saisi la Chambre de la question des conditions juridiques à remplir vraisemblablement à l'automne et le fait que nous devions vérifier la réaction des marchés financiers. Cela, je l'ai dit très clairement. Quant aux modalités, j'en ai parlé à la Chambre.

Je compte que Terre-Neuve et le député appuieront le projet Hibernia au lieu de mettre en doute ce qu'ont dit du projet Hibernia non pas des députés ministériels, mais des députés de l'opposition.

* * *

LA CONSTITUTION

L'ACCORD DU LAC MEECH—LES RELATIONS ENTRE TERRE-NEUVE ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, le lendemain de l'élection du gouvernement libéral de Terre-Neuve et du Labrador, le nouveau premier ministre a déclaré aux journalistes qu'il aimerait voir des changements à l'Accord du lac Meech. Un membre du Cabinet, parlant au nom du gouvernement, a bondi des marécages floridiens comme un crocodile sort de la vase et il a menacé le nouveau gouvernement libéral de Terre-Neuve.

Des voix: Quelle honte!

M. Baker: Qu'est-ce que le ministre avait à l'esprit quand, s'exprimant au nom du gouvernement, il a déclaré: «Nous allons coopérer avec eux s'ils coopèrent avec nous. Mais s'ils veulent toucher à l'Accord du lac Meech, nous serons forcés de réexaminer la situation»?

A quelle sorte de coopération le ministre du Commerce extérieur faisait-il allusion quand il a fait sa déclaration en Floride? Parlait-il de coopération spontanée ou de coopération forcée, ce qui serait injuste envers les gens de Terre-Neuve et du Labrador?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, peut-être devrions-nous écouter le député faire une déclaration à l'appel des motions afin qu'il clarifie sa position et celle du Parti libéral sur l'Accord du lac Meech.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Nous parlons de chantage. Vous savez ce que c'est du chantage?

M. Mazankowski: Plus tôt, le député a demandé si nous allions tenir notre promesse. C'est à mon tour de leur demander s'ils vont tenir leur promesse au sujet de l'Accord du lac Meech.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU MINISTRE

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, les Terre-Neuviens attendent aujourd'hui que le gouvernement fédéral signe quatre accords de développement économique régional qui auraient dus être reconduits le mois dernier. Ils attendent le transfert de 800 millions de dollars en compensation de leur service ferroviaire supprimé. Ils attendent la conclusion d'un accord économique au sujet d'Hibernia. Et la liste s'allonge encore.

En ce moment crucial où des accords économiques sont examinés et où d'autres premiers ministres provinciaux partagent entièrement la position du premier ministre terre-neuvien sur l'Accord du lac Meech, pourquoi le premier ministre permet-il qu'un de ses ministres persécute les Terre-Neuviens? Veut-il punir ceux-ci de s'être débarrassés de leur gouvernement conservateur?

A Terre-Neuve, PC veut dire passé composé. Le gouvernement va être décomposé s'il continue de nous menacer ainsi.

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ai toujours cru que PC voulait dire «parfait Canadien», et ils sont nombreux de ce côté-ci.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je dois souhaiter la bienvenue au député qui est de retour parmi nous. Sa vivacité et son enthousiasme nous ont manqué. Nous espérons qu'il va rester avec nous pendant quelque temps, car il semble bien que nous allons vivre des moments intéressants.

Je le répète, le fédéralisme fonctionne à deux sens. Nous avons l'intention d'assumer nos responsabilités et d'honorer nos engagements. Nous espérons que le nouveau premier ministre de Terre-Neuve en fera autant.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉCONOMIE

LE BUDGET QUI VIENT—LES PROPOS DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Au cours de la fin de semaine il a menacé à Ottawa d'imposer encore une fois au pays tout entier la conception conservatrice de l'équité, disant que dans le budget qui vient les Canadiens peuvent compter que le gouvernement va se montrer équitable en fait d'augmentations d'impôts et de réductions de programmes.

Comme il avait dit la même chose en 1984, peu avant de présenter un budget qui a augmenté de 60 p. 100 les impôts frappant les pauvres et de 17 p. 100 les impôts frappant la famille moyenne alors qu'il réduisait de 6 p. 100 les impôts sur les riches, est-ce que le ministre des Finances va garantir aux Canadiens que ce n'est pas la même conception de l'équité que le budget de jeudi va appliquer?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le député se reporte à des observations que j'ai faites à la télévision en fin de semaine quand j'ai dit que la dette fédérale est très élevée et qu'il faut s'occuper de ce problème. Il faudrait bien qu'il le reconnaisse lui aussi. Il ne s'agit pas d'une question partisane. Il ne s'agit pas d'une question d'idéologie. C'est une question de simple arithmétique, qui débouche sur la conclusion évidente qu'il faut faire quelque chose à ce sujet.

Au cours de la même émission j'ai affirmé que nous allions tenir le plus grand compte des moyens des gens dans cet effort de réduction du déficit. Nous comptons bien que le large éventail de nos politiques économiques, parmi lesquelles figure le contrôle de la dette publique, va faire réaliser des performances économiques du même ordre que ce que nous avons réussi depuis quatre ans mais que le député refuse de reconnaître même si elles crèvent les yeux.

Il s'est créé environ 1,5 million d'emplois depuis septembre 1984. Voilà le programme que nous voulons continuer d'appliquer au cours des quatre années qui viennent.

• (1430)

LES HAUSSES DES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le gouvernement entérine, puisqu'il n'intervient pas, les hausses continuelles des taux d'intérêt que la Banque du Canada impose aux Canadiens. La dernière fois que nous avons subi ce type d'augmentation incessante—le ministre s'en souvient sans doute; il était de ce côté-ci de la Chambre—c'était au début des années 1980 et nous avons connu la pire récession jamais enregistrée au Canada depuis la période de l'après-guerre.

Comme le gouvernement n'intervient pas, qu'il se contente d'observer et qu'il appuie en fait cette décision de la Banque du Canada, le ministre ne craint-il pas du moins que son budget, dont il dit qu'il prévoit des hausses d'impôts et des réductions de programmes, ainsi qu'une politique de taux d'intérêt élevés, pourrait suffire à plonger le pays dans une autre crise économique grave?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, en tant que pays, nous ne sommes pas en mesure de faire fi de la dette nationale, qui ne cesse d'augmenter depuis vingt ans. C'est un problème auquel nous devons nous attaquer.

Quand il parle des taux d'intérêt, le député ne fait que souligner un symptôme, et non la cause du mal. La cause du problème tient à l'inflation et à une croissance trop rapide par rapport au rythme que peut soutenir notre économie.

Par ce budget, nous nous attendons à réaliser un meilleur équilibre entre la politique monétaire de la Banque du Canada et la politique fiscale du gouvernement, de manière qu'il soit possible de baisser les taux d'intérêt. Tel est l'objectif que nous visons dans ce budget.

[*Français*]

LA SUPPOSÉE CONTRADICTION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je suis d'accord, il est absolument désirable d'avoir une balance. Mais la réalité, c'est que la Banque du Canada a continuellement augmenté le taux d'intérêt, et le ministre des Finances lui-même, pendant le *week-end*, a suggéré une augmentation dans les impôts et une réduction dans les dépenses par le gouvernement fédéral. Ce n'est pas une balance, c'est une contradiction. Et je répète, ce développement dans une économie qui a beaucoup de problèmes, n'est-ce pas une préoccupation du ministre des Finances que nous pouvons lancer une récession avec une approche comme celle-là?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les problèmes de l'économie préoccupent évidemment le ministre des Finances. La lutte contre l'inflation est un des objectifs fondamentaux du budget et j'en ai souvent parlé à la Chambre.

Si le député veut remonter à 1982, il se souvient sans doute que le gouvernement précédent fermait les yeux sur l'inflation et. . .

Une voix: Rappelez-vous le programme des 6 et 5.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je rappelle au député que le programme des 6 et 5 est venu après la récession. C'est un problème que le gouvernement précédent se refusait à admettre avant que ne frappe la récession qui a déchaîné l'inflation laquelle a entraîné la hausse des taux d'intérêt, cause directe de l'effondrement de l'économie en 1982. Le gouvernement a la sagesse de tirer les leçons du passé de manière à éviter les problèmes de 1982.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UN MINISTRE D'ÉTAT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. le Président: Je désire signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Terry Huberts, Ministre d'État (littoral de l'Île-de-Vancouver et littoral nord) et ministre des Parcs de la province de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LES MINORITÉS

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il est évident qu'une tendance au «tordage de bras» se développe au sein de ce gouvernement conservateur. Une équipe de fiers-à-bras, des *bouncers* comme on dit chez nous, s'en prend effectivement aux provinces. Alors que le ministre du Commerce extérieur a fait chanter Terre-Neuve, il y a quelque semaines, c'était le secrétaire d'État qui était au Manitoba et qui faisait pression auprès de la minorité francophone pour lui faire miroiter les octrois du gouvernement fédéral en échange de son appui au lac Meech. Je demande au premier ministre ou au vice-premier ministre s'il exigera des excuses officielles de la part du secrétaire d'État, à savoir qu'on ne doit pas faire ce genre de chantage-là avec les minorités de ce pays?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, j'ai vraiment eu une bonne réunion avec la Société franco-manitobaine. Nous avons discuté de beaucoup de sujets et clairement il n'y avait aucune pression sur n'importe quel sujet. Le seule chose pour laquelle j'étais là, c'était pour promouvoir notre dualité linguistique et appuyer les communautés de langues officielles en situation minoritaire.

M. Gauthier: Monsieur le Président, ce n'est pas ce que les notes nous rapportent, mais laissons. . .

[*Traduction*]

ON DEMANDE UNE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LES DROITS LINGUISTIQUES DES MINORITÉS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je désire poser au même ministre une question supplémentaire. Il a déclaré récemment que la collectivité anglophone du Québec éprouvait un sentiment de frustration et d'isolement. Dans son rapport, le Commissaire aux langues officielles fait lui aussi état de cette situation.

Bien des gens au Canada sont incapables de faire instruire leurs enfants dans leur propre langue, d'obtenir justice devant les tribunaux dans leur propre langue, voire même de communiquer dans leur propre langue. Le temps est venu d'agir. Le ministre pourrait-il nous dire s'il a l'intention d'agir, ou du moins de faire face à la situation actuelle en convoquant immédiatement une conférence fédérale-provinciale en vue d'étudier à fond la question des droits des minorités linguistiques au Canada?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Vendredi dernier, monsieur le Président, j'ai eu un entretien fort utile avec le Commissaire aux langues officielles, M. Fortier, qui a formulé des recommandations aussi utiles que nombreuses. J'ai demandé à quelques-uns de mes collaborateurs de me fournir dans les plus brefs délais un résumé de ces recommandations pour voir comment nous pourrions les mettre en oeuvre.

Nous reconnaissons que c'est là une question très délicate qui réclame une action basée sur des principes et une attitude sereine et déférente. Les deux collectivités québécoises, tant l'anglophone que la francophone, tiennent à peu près le même language. Nous nous efforçons à l'heure actuelle de favoriser entre elles le dialogue, de fournir à l'une et à l'autre l'appui nécessaire et de leur faire comprendre que c'est là l'essence de notre société distincte.

* * *

LE LOGEMENT

LE COÛT D'ACQUISITION D'UN LOGEMENT

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Habitation (M. Redway). Les Canadiens ont aujourd'hui été consternés de voir que les priorités du ministre semblent avoir changées depuis qu'il est entré au Cabinet. Un journal de Toronto rapporte la déclaration outrageante du ministre qui aurait affirmé que les Canadiens ne peuvent plus s'attendre à se payer un logement raisonnable avec 30 p. 100 de leur revenu.

Il n'y a pas si longtemps, les Canadiens pouvaient compter sur le ministre pour les défendre afin que leur rêve le plus cher, soit de posséder une maison, se concrétise. Mais il appert maintenant que les Canadiens se souviendront du ministre comme l'homme qui a trahi leurs espoirs.

Je voudrais poser la question suivante: Pourquoi le ministre avise-t-il aujourd'hui les Canadiens qu'ils feraient mieux d'abandonner leur grand rêve de posséder une maison s'ils ne sont pas disposés à payer plus de 30 p. 100 de leur revenu à cette fin? Est-ce que le gouvernement n'aurait plus de coeur?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, je vois que le député a lu les journaux. J'espère, à l'avenir, qu'il les lira plus attentivement qu'il ne semble l'avoir fait aujourd'hui. Personne n'a signifié aux Canadiens qu'ils devaient abandonner

leur rêve de posséder une maison. Certainement pas moi, ni le gouvernement. Notre but est de veiller à ce que tous les Canadiens aient les moyens de se payer un logement.

L'article auquel fait allusion le ministre ne fait que décrire l'état actuel des choses au pays. Comme il le sait, un très grand nombre de citoyens consacrent plus de 30 p. 100 de leur revenu au logement. Je veux que ce pourcentage baisse. Et c'est aussi ce que veut le gouvernement. Nous faisons tout notre possible pour y arriver.

LES COOPÉRATIVES DE LOGEMENT

M. Joe Fontana (London-Est): Le fait est, et le ministre en sait quelque chose, que les gens de Vancouver, de Toronto, de London et d'autres villes de notre merveilleux pays doivent compter sur des banques alimentaires parce que leur loyer engouffre plus de la moitié de leur revenu.

Le ministre dit que tout le monde sera pressuré par le budget. Si les plus démunis sont pressurés davantage, ils ne pourront jamais plus s'en sortir. Le gouvernement ne luttera-t-il contre le déficit qu'en s'en prenant aux pauvres?

• (1440)

Le ministre se propose-t-il de faire disparaître les coopératives d'habitation et les projets sociaux en laissant les familles qui en dépendent se débrouiller toutes seules?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, le député et tous ses collègues devront attendre jusqu'à jeudi avant de savoir, comme moi et comme tout le monde, d'ailleurs, ce que sont exactement les dispositions de ce budget.

Je puis assurer au député que le gouvernement et le ministre feront tout en leur pouvoir pour aider les Canadiens à se loger à un prix abordable.

* * *

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE QUE LA BANQUE DU CANADA RÉDUISE LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je suis sûr que, comme tous les Canadiens, vous savez que le budget de jeudi comportera des augmentations d'impôt et des compressions de programmes qui toucheront les simples citoyens.

Étant donné que notre taux d'intérêt est maintenant de 3 points supérieur à celui des États-Unis, au lieu de hausser les impôts des simples citoyens et de faire des coupes dans les programmes qui les concernent, quand le ministre dira-t-il au gouverneur de la Banque du Canada, M. John Crow, qu'il est maintenant temps de ramener les taux d'intérêt au moins à un niveau comparable à celui des États-Unis?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député choisit ses chiffres avec soin. S'il examine les taux d'intérêt du marché, il verra que l'écart est de 2 points ou 2 1/4 points,et non de 3 points.

Il voudrait essentiellement que le gouverneur de la Banque du Canada abaisse tout bonnement les taux d'intérêt. Comment le gouverneur de la Banque du Canada pourrait-il s'y prendre? Faire marcher la planche à billets? Nous savons tous que cela alimente et l'inflation et que l'inflation elle-même fait grimper les taux d'intérêt. Or, c'est exactement ce que nous essayons d'éviter.

Nous essayons d'éviter les problèmes que nous avons connus en 1981 et en 1982, années où l'inflation s'est élevée à 13 p. 100 ce qui a pousé les taux d'intérêt à 22 et 23 p. 100.

Le député souhaite certainement que nous tirions une leçon des erreurs du passé.

LES TAUX D'INTÉRÊT PRÉVUS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le ministre parle des erreurs du passé. Je me rappelle fort bien que l'an dernier le ministre avait prédit dans le budget que les taux d'intérêt seraient de 7,8 p. 100 en 1989. Or, le taux d'intérêt est de près de 5 points plus élevé, ce qui ajoute des milliards de dollars à payer en intérêts sur la dette nationale.

Monsieur le Président, le ministre nous dira-t-il quelle garantie nous avons que ses prévisions seront plus justes cette année qu'elles ne l'ont été l'an dernie? Pouvons-nous nous attendre à une autre erreur de plusieurs milliards de dollars au détriment des simples contribuables?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, depuis quatre ans que dure notre mandat, j'estime que le gouvernement a vu assez juste pour ce qui est du déficit et de la croissance économique et des taux d'intérêt. Il s'en est tiré aussi bien que tout autre gouvernement depuis bien des années.

Si le député se donne la peine d'examiner les prévisions sur lesquelles on s'entendait dans le secteur privé, pour la même période de quatre ans—et j'admets qu'il

est difficile de faire des prévisions—le gouvernement a vu encore plus juste que le secteur privé pendant les quatre années de son mandat.

* * *

LA FISCALITÉ

LA TAXE DE VENTE NATIONALE ENVISAGÉE—LE RÔLE DES PROVINCES

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre des Finances. Sans la coopération de ses homologues provinciaux, une taxe de ventes nationale qui serait juste et équitable pourrait ne jamais voir le jour. Des premiers ministres provinciaux ont fort critiqué le programme de taxe de vente nationale.

Le ministre a réuni ses collègues provinciaux récemment. A-t-il avancé sa cause? Coopérera-t-on avec lui pour faire bénéficier tous les Canadiens d'une taxe de vente nationale qui serait équitable?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que l'établissement d'une taxe de vente nationale est une entreprise très complexe. Il a raison, nous avons des consultations avec les ministres des Finances des provinces depuis environ deux ans. Nous avons examiné à fond les questions qui ressortent dans l'analyse d'une taxe de vente nationale.

On comprend très bien qu'il est urgent que le gouvernement fédéral réforme sa taxe de vente, une taxe cachée qui nuit considérablement à notre économie.

J'ai tenté d'évaluer l'urgence, la volonté des gouvernements provinciaux de modifier leur taxe de vente et je dois avouer que, en ce moment, la taxe nationale me paraît impossible à réaliser. Il est cependant essentiel que le gouvernement fédéral réforme sa taxe de vente. Ce matin, j'ai donc informé mes collègues des gouvernements provinciaux que nous allons réformer la taxe de vente fédérale. Je reconnais leur engagement à l'égard de cet objectif d'une taxe de vente nationale. Cet objectif est malheureusement hors d'atteinte pour le moment.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA TAXE À L'IMPORTATION SUR LE BOIS D'OEUVRE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Commerce extérieur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle concerne la taxe à l'exportation sur le bois d'oeuvre.

Vendredi dernier, la compagnie G.W. Martin a licencié quelque 300 employés de ses usines de Sault-Sainte-Marie et de Searchmond et environ 200 bûcherons. Cela porte à plus de 1 300 le nombre de travailleurs mis à pied depuis que le gouvernement a imposé la taxe d'exportation le 1er janvier 1987. La société s'est plainte que la taxe d'exportation lui avait coûté plus d'un million de dollars et elle a déclaré que les pertes liées à l'exploitation de ses deux usines l'obligeaient à fermer ses portes.

Le ministre peut-il nous dire quelles mesures le gouvernement compte prendre pour venir en aide aux employés mis à pied, ainsi qu'aux collectivités du nord de l'Ontario éprouvées par ces fermetures d'usines?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, nous savons tous que les producteurs de bois ferme connaissent actuellement une période difficile, surtout ici en Ontario.

Un certain nombre de facteurs entrent en jeu, dont la taxe sur le bois d'oeuvre. Il ne fait aucun doute que la province de l'Ontario, qui tire d'importants bénéfices de cette taxe, dispose d'une marge de manoeuvre suffisante pour venir en aide aux travailleurs les plus touchés. On ne peut pas dire qu'une industrie qui investit actuellement quelque six milliards de dollars pour assurer son expansion connaisse une période difficile.

M. Foster: Monsieur le Président, je peux vous assurer que les employés qui ont perdu leur emploi connaissent des moments difficiles, comme beaucoup d'autres travailleurs dans le nord de l'Ontario.

ON DEMANDE LA RENÉGOCIATION DE L'ENTENTE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, pourquoi le gouvernement du Canada refuse-t-il obstinément de renégocier et de supprimer cette taxe à l'exportation? L'article 8 du Mémorandum d'entente renferme une disposition ferme qui prévoit la renégociation de la taxe si les circonstances ont changé. De toute évidence, les circonstances ont changé dans le nord de l'Ontario. En effet, des sociétés sont acculées à la faillite, des travailleurs sont mis à pied, des usines ferment leurs

portes et des localités entières sont fermées à cause de cette taxe. C'est certainement une raison suffisante pour rencontrer les Américains et la renégocier. Et s'ils refusent, eh bien, l'article 9 de l'Accord renferme une disposition permettant de supprimer unilatéralement cette taxe. A mon avis, il est grand temps que le gouvernement invoque l'un ou l'autre article.

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, mon collègue montre bien qu'il connaît les dispositions du Mémorandum d'entente. Dès que les provinces auront pris des mesures pour compenser la taxe, comme toutes l'ont fait, sauf l'Ontario, nous aurons une base de négociation pour se retirer de l'Accord.

Si le député désire aider ses électeurs du nord de l'Ontario, il devrait peut-être se rendre à Queen's Park, comme je le lui ai conseillé, pour encourager le gouvernement de la province à faire ce que toutes les autres provinces ont fait et nous donner des moyens de nous dissocier de cet Accord.

* * *

• (1450)

LE MULTICULTURALISME

LES CANADIENS CHINOIS—ON DEMANDE DES EXCUSES POUR LES INJUSTICES DU PASSÉ

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question sur un problème urgent au ministre d'État au Multiculturalisme. Depuis septembre 1984, les Canadiens chinois de ma circonscription de Hamilton-Ouest, ainsi que ceux de toutes les régions du Canada implorent le gouvernement d'adopter une résolution parlementaire bipartite afin de présenter ses excuses pour les injustices commises à leur égard et de manifester son intention de faire quelque chose au sujet du droit d'entrée et de la Loi sur l'exclusion imposés aux immigrants chinois au début du siècle.

Je demande au ministre s'il compte présenter une telle motion au Parlement, motion qui recevrait, j'en suis sûr, l'appui inconditionnel des députés de tous les partis et qui admettrait que le Canada a traité de façon révoltante ses tout premiers peuples immigrants, eux qui sont les principaux édificateurs du pays, d'un océan à l'autre.

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. C'est évidemment la même question que celle que la députée de Vancouver a posée à la fin de la semaine dernière.

J'ai dit clairement que j'ai rencontré plusieurs fois des membres de la collectivité chinoise, surtout des représentants de la CNCC. J'ai apprécié beaucoup la façon dont ils nous ont aidé à comprendre le problème. J'ai tenu mon engagement, c'est-à-dire que j'ai transmis leurs propositions au gouvernement. On est en train de les examiner et d'en discuter.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, cette demande a souvent été formulée et on a toujours nié. Tout juste la semaine dernière, le ministre, comme il vient de nous le rappeler, a déclaré qu'il avait tenu tous ses engagements envers la collectivité chinoise après avoir rencontré ses représentants. Les Canadiens d'origine chinoise n'ont rien obtenu du gouvernement que des réunions. Depuis 1984, ils ont rencontré Jack Murta, Otto Jelinek, David Crombie et le ministre actuel.

Mise à part l'indemnisation en argent que réclame la collectivité chinoise, le ministre est-il prêt à admettre que la première chose à faire dans ce dossier, c'est de faire adopter par le Parlement une résolution reconnaissant les injustices commises dans le passé?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, le pays a attendu pendant quelque 47 ans de voir ce qu'il adviendrait d'une tache qui assombrissait la réputation de notre peuple. Notre gouvernement s'est occupé de la question. Nous avons indemnisé les Canadiens d'origine japonaise et leur avons présenté des excuses. Nous avons alors pris une initiative importante dans le domaine des relations interraciales. Une mesure législative qui sera présentée bientôt marquera un jalon dans notre histoire.

Nous nous sommes fermement engagés à promouvoir le multiculturalisme et à instaurer une société plus juste, plus ouverte et plus compréhensive. Le premier ministre a créé le ministère du Multiculturalisme, nous avons présenté des mesures législatives sur les relations interraciales et les langues patrimoniales, ainsi qu'une nouvelle Loi sur la citoyenneté, c'est-à-dire que des modifications à cette loi seront proposées bientôt. En tant que gouvernement, nous n'avons pas à avoir honte.

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA SUPPOSÉE RÉDUCTION DES EFFECTIFS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au Président du Conseil du Trésor.

Certains médias laissent présager qu'il y aura une réduction importante de la taille de la Fonction publique, et plus encore, il semble que cette perspective sera même incluse au Budget des dépenses.

J'aimerais donc savoir de la part du Président du Conseil du Trésor la date du dépôt de son Budget des dépenses, pour que nous en sachions plus.

[*Traduction*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, nous poursuivons le programme annoncé il y a plusieurs années visant à réduire globalement de 15 000 le nombre d'années-personnes dans la fonction publique, en tenant compte des impératifs de sécurité, santé et service au public. Je suis heureux de pouvoir dire que tout cela s'est fait avec un minimum de mises à pied.

Quant aux objectifs pour l'année financière en cours, je déposerai vendredi prochain, le 28 avril, le Budget principal des dépenses où l'on trouvera une information détaillée à cet égard.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LE DÉVERSEMENT DE MATIÈRES TOXIQUES DANS LA RIVIÈRE SAINT-MAURICE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

A la page 518 du rapport Sinclair, il est mentionné que les usines Belgo et CIP de la Mauricie ont, de 1978 à 1985, échoué leurs tests de toxicité du ministère. A cette même page, il est aussi mentionné que les usines déversent dans la rivière Saint-Maurice des matières toxiques non filtrables, et que ces matières, en nombre suffisant, sont hautement toxiques pour la santé.

La population du Québec est inquiète, et avec raison. Ma question est donc la suivante: Est-ce que les rejets des matières toxiques non filtrables ont été arrêtés? Et quand le ministre va-t-il intenter des poursuites?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, en ce qui concerne les rejets récents qui ont été mentionnés par les journaux nous avons porté une première plainte pour défaut d'aviser le ministère Environnement Canada, et les enquêteurs de la GRC sont en train de compléter leur enquête pour déterminer s'il y a ou non matière à poursuite quant au respect ou à la violation, le cas échéant, des normes édictées par le ministère de l'Environnement touchant les BPC.

[*Traduction*]

NEWCASTLE (N.-B.)—LA POLLUTION DE L'EAU DU ROBINET

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au ministre de l'Environnement. Les habitants de Newcastle, au Nouveau-Brunswick, craignent avec raison de boire l'eau du robinet parce qu'elle a été contaminée par des produits toxiques. Le ministre a-t-il ordonné une enquête sur la source de la pollution, et qui paiera pour l'opération urgente de purification de cette eau?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, d'après les premiers renseignements que nous avons, cette contamination a été constatée dans le puits de l'avenue Mitchell. Nous pensons qu'elle pourrait être liée aux exportations d'une usine de produits de bois d'oeuvre durant les années précédentes. Nous attendons de recevoir plus d'information.

Entre temps, les gens sont avertis qu'il ne faut pas boire de cette eau ni s'en servir pour faire la cuisine. La ville de Newcastle, avec l'aide du gouvernement du Nouveau-Brunswick, distribue de l'eau en bouteille à ses habitants. Nous examinons l'information et disons aux gens comment s'organiser. Nous aurons un rapport plus détaillé d'ici quelques jours.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

L'INCIDENCE DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Petites entreprises. Vu que les taux d'intérêt sont à leur niveau le plus élevé depuis des années, que de nombreuses petites entreprises doivent emprunter pour acheter leurs stocks pour la nouvelle saison et que beaucoup ne le peuvent pas aux taux actuels, quelles mesures le ministre a-t-il l'intention de prendre pour que les petites entreprises ne souffrent pas du plan mal conçu du gouvernement qui lutte contre l'inflation à leurs dépens?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député de-

vrait savoir que la première chose que nous ferons, c'est nous assurer que les taux d'intérêt resteront 7 ou 8 points au-dessous de ce qu'ils étaient en 1982.

Des voix: Bravo!

M. Hockin: Le député voudrait peut-être savoir exactement ce qu'a fait le gouvernement. La Loi sur les prêts aux petites entreprises a connu énormément de succès au cours des trois dernières années. Nous allons l'améliorer encore. De même, la Banque fédérale de développement dispose de tout un choix de moyens pour la petite entreprise, et d'autres possibilités de financement seront annoncées prochainement.

LE PROGRAMME DE GARANTIES DE PRÊTS

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, en plus des taux d'intérêt élevés qui tuent la petite entreprise au Canada, celle-ci est catastrophée par la réduction du programme de garanties de prêts à 85 p. 100, ce qui n'est pas autre chose qu'un sale coup fait à la petite entreprise. Le ministre est-il prêt à annoncer aujourd'hui des garanties de prêts à 100 p. 100 avant que le secteur de la petite entreprise ne fasse faillite, entraînant avec lui toute l'économie canadienne? Si non, pourquoi?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, une des raisons c'est que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante n'est pas d'accord avec le député. Elle aime le système actuel et souhaite son expansion.

* * *

LES AUTOCHTONES

LES CENTRES NATIONAUX D'ACCUEIL—LE FINANCEMENT FÉDÉRAL

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Ce dernier a annoncé aux directeurs des centres nationaux d'accueil qu'afin de diminuer le déficit fédéral on va réduire de 15 pour 100 cette année le premier budget de ces 99 centres répartis dans tout le Canada. Il n'y a pas eu de consultation, on n'a demandé l'avis de personne. Encore une fois, le gouvernement n'a pas donné aux autochtones la possibilité de participer. Comment le secrétaire d'État peut-il justifier la réduction apportée au financement de ces programmes destinés aux autochtones?

• (1500)

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, j'ai visité un centre d'accueil. Je reconnais leur utilité. Je peux déclarer tranquillement aux députés qu'ils fournissent à la collectivité un service très efficace et très rentable et qui est très nécessaire.

Je ne sais pas d'où la députée tient ses renseignements. Cependant, je souhaiterais qu'elle attende le discours du ministre des Finances jeudi avant de tirer des conclusions.

M. le Président: Étant donné l'heure, je dois donner la parole au député de Surrey-Nord qui voudra bien poser une seule question.

* * *

LE LOGEMENT

LE COÛT DU LOGEMENT—LA POSITION DU MINISTRE

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Habitation.

Les Canadiens ont été étonnés et consternés d'entendre le ministre dire aujourd'hui qu'il n'était plus réaliste de penser qu'un Canadien dépense 30 p. 100 de son revenu pour son logement.

Le ministre continue de s'éloigner des principes qu'il défendait quand il était simple député.

Peut-il dire à la Chambre quel est le nouveau pourcentage cible? Peut-il expliquer pourquoi il a abandonné le pourcentage cible fixé par la SCHL qui, jusqu'à très récemment, était de 25 p. 100 et non de 30 p. 100?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, comme le député le sait bien, cela fait longtemps qu'on considère que les Canadiens devraient normalement dépenser 30 p. 100 de leur revenu pour leur logement. C'est là le pourcentage cible fixé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. C'est ce que vise le gouvernement, et c'est ce que je vise, moi aussi.

Malheureusement, ce pourcentage n'est pas réaliste ces temps-ci, et je sais que le député s'en rend compte lorsqu'il regarde ce qui se passe dans sa ville et dans d'autres villes. Malgré cela, c'est ce que nous visons. Nous voulons que les Canadiens aient accès à des logements abordables et nous allons faire notre possible pour voir à ce qu'ils n'aient pas à y consacrer plus de 30 p. 100 de leur revenu.

Les crédits

INITIATIVES MINISTéRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)– LE FINANCEMENT DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES– LES AUTOCHTONES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Nault:

> Que la Chambre reconnaît que la politique arbitraire et misanthropique du gouvernement consistant à plafonner unilatéralement le financement futur de l'enseignement postsecondaire pour les peuples autochtones sape gravement le droit et les efforts de ces peuples relatifs à l'acroissement de leur capacité d'apporter des améliorations significatives et durables à leur condition économique et sociale et l'affermissement de leur indépendance, ce qui les condamne à des conditions de vie inacceptables et les contraint à des mesures désespérées; et
>
> Que la Chambre exhorte le gouvernement d'abandonner son projet de plafonner ce financement et prenne des mesures pour établir des consultations bilatérales efficaces à ce sujet et sur d'autres questions vitales pour l'amélioration de la vie de ces peuples autochtones et pour la suppression de la discrimination dont ils font l'objet.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de cette très importante question dont nous sommes saisis.

Je rappelle aux députés que ma circonscription, celle de Regina—Wascana, abrite la première université indienne pleinement accréditée du Canada, soit le Saskatchewan Indian Federated College, qui est affilié au campus de l'Université de Regina.

La population étudiante a explosé ces dernières années, à notre avantage. On envisage une expansion de l'établissement, et, que je sache, on n'a pas modifié ces projets à cause du programme qui fait l'objet du débat actuel. Je souhaite que ce rêve se réalise, et je promets d'y contribuer de mon mieux.

En mars, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Cadieux) a déposé une nouvelle politique pour les autochtones fréquentant des établissements postsecondaires. Ce programme est sans contredit le plus juste et le plus généreux du genre au monde. C'est un programme judicieux et c'est pourquoi je suis heureux de prendre la parole pour en parler.

Le financement fédéral de l'enseignement postsecondaire a connu une progression vertigineuse au cours de la dernière décennie, ce que certains députés des deux côtés de la Chambre ont d'ailleurs mentionné. N'oublions pas que les ressources affectées à ce programme se sont accrues de façon phénoménale. En 1977–1978, après l'adoption du l'ancien programme E12, le gouvernement fédéral a versé environ 2 600$ par tête à quelque 3 500 étudiants indiens. En 1988–1989, le budget du programme était de près de 130 millions de dollars, et on a fourni près de 9 000$ par année à chacun des 15 000 étudiants.

Le Programme d'aide à l'enseignement postsecondaire du gouvernement est l'un des plus généreux du monde, et il constitue une nette amélioration par rapport aux dispositions de l'ancien programme E12. Je défie quiconque de nous montrer un programme d'une plus grande générosité.

La nouvelle politique a pour objet d'aider les Indiens et Inuit à accéder à l'enseignement postsecondaire et à embrasser une carrière, ce qui leur permettra de participer à la réalisation des objectifs d'autodétermination et d'autonomie des Indiens, tout en faisant du Canada un pays encore plus grand.

Permettez-moi de m'étendre sur les avantages offerts aux étudiants admissibles. Une aide est fournie aux étudiants à plein temps et à temps partiel au titre des frais de scolarité. Cela comprend les frais d'inscription et de scolarité ainsi que le prix des livres et des fournitures nécessaires pour un cours particulier. Autrement dit, le sarrau de laboratoire que doit porter un étudiant est une dépense admissible, tout comme la calculatrice d'un étudiant qui se spécialise en économique.

En plus de cette assistance, les étudiants à plein temps qui doivent vivre hors de leur lieu de résidence permanent peuvent recevoir une vaste gamme d'avantages. Par exemple, ils peuvent avoir droit à une subvention pour leur déplacements qui leur permet, à eux ainsi qu'à toute personne à charge demeurant avec eux, de retourner dans leur foyer une fois par semestre. Je ne vois guère de restriction dans cette politique. Ces étudiants sont aussi admissibles à des allocations pour la nourriture, le loyer, le chauffage, l'électricité, la garde d'enfants et autres dépenses connexes. Dans les régions où les loyers sont au-dessus de la normale, les étudiants autochtones qui ont deux personnes ou plus à charge ont droit à un supplément.

A compter de la prochaine année d'études, les étudiants célibataires pourront toucher jusqu'à 675$ sous forme d'allocation mensuelle de susbsistance. Un étudiant marié dont le conjoint travaille et qui a trois enfants à sa charge recevra un maximum de 1 205$ par mois. Un parent qui élève seul trois enfants recevra un maximum

de 1 355$ par mois plus, au besoin, un supplément pour le loyer.

Il est possible que sous le nouveau régime des étudiants reçoivent moins. J'insiste là-dessus, le ministre des Affaires indiennes et du Nord a bien expliqué que les organismes indiens qui appliquent le programme auront toute latitude pour répondre aux besoins spéciaux de ces étudiants. Les étudiants auront droit à une aide pendant toute la durée du programme d'études postsecondaires qu'ils poursuivent. Ceux qui étudient la médecine, par exemple, recevront les allocations jusqu'à la fin de leur cours. Le programme prévoit aussi une année supplémentaire d'aide quand c'est justifié.

Il est vrai que le gouvernement fédéral ne financera plus indéfiniment les étudiants, sans égard aux progrès qu'ils font dans leurs études. La nouvelle politique permet aussi aux organismes chargés de l'application d'offrir des incitations spéciales aux étudiants admissibles. Par exemple, des bourses de rendement scolaire allant jusqu'à 1 000$ pourront être décernées aux étudiants de collèges communautaires, de CEGEP ou de premier cycle qui ont des notes de 80 ou plus.

Les étudiants du premier cycle peuvent également recevoir des bourses d'études dans certains domaines d'un maximum de 3 500$. Celles-ci visent à encourager les autochtones à suivre des cours qui contribueront directement à leur autonomie administrative et à leur indépendance économique.

Les étudiants inscrits à temps plein à un programme supérieur ou professionnel, comme une maîtrise ou un doctorat, peuvent recevoir, mais une seule fois, une prime d'encouragement maximale de 1 500$.

Malgré les nombreux programmes d'aide destinés aux étudiants indiens de niveau postsecondaire, certains prétendent que nous n'en faisons pas assez. Ces gens demandent au gouvernement fédéral d'offrir à chaque autochtone une éducation postsecondaire gratuite. Ils veulent que le gouvernement fédéral assure le soutien financier de chaque étudiant, peu importe la durée de ses études. Malheureusement, ce n'est pas une revendication réaliste.

Je ne connais aucun autre groupe canadien qui ait accès à un programme aussi généreux ou qui en ait autant besoin. L'éducation permettra aux Indiens du Canada d'améliorer leur sort. Nous avons l'obligation morale de les aider à atteindre ce but.

• (1510)

M. Schneider: Nous avons fait beaucoup pour l'enseignement postsecondaire pour les Indiens et nous ferons encore plus sous le nouveau régime. Aucun Canadien qui a examiné de façon impartiale les propositions du ministre ne peut dire qu'il n'a pas adopté une attitude responsable dans le domaine de l'éducation des Indiens et des Inuit.

Mme Gaffney: Madame la Présidente, le député de Regina a dit qu'aucun autre groupe social ne recevait des sommes aussi généreuses pour le financement de l'enseignement postsecondaire et, pourtant, un étudiant autochtone seul reçoit une allocation maximum de 675$ par mois, alors que les étudiants de pays en développement participant aux programmes gouvernementaux pour le Commonwealth reçoivent 900$. Je voudrais savoir ce que le député en pense.

M. Schneider: Madame la Présidente, je remercie mon collègue pour la question, surtout que nous nous connaissons déjà pour avoir travaillé ensemble à un autre échelon. Je suis heureux de la voir à la Chambre des communes, et je suis sincère.

La députée se sert dans un but précis d'un seul chiffre et, en me posant la question, elle essaie d'obtenir mon approbation. J'ai effectivement fait allusion à plusieurs programmes intéressants dont peuvent profiter les Indiens et les Inuit. Ce n'est pas la seule chose. Je sais qu'il y a d'autres avantages. Je ne peux pas parler de tout en détail, mais je répéterai bien volontiers ce que j'ai dit.

Je signale très brièvement qu'il y a la question des frais d'inscription et celle des articles requis dans une université ou dans un collège. Nous avons accordé des crédits pour permettre aux étudiants autochtones ayant des personnes à charge de faire les déplacements pour rentrer dans leur foyer. La liste est interminable. Pour insister encore sur ce point, il y a quelques années, on accordait 2 600$ par étudiant indien, alors qu'aujourd'hui, on en accorde 9 000. A mon avis, cela témoigne bien de l'engagement du gouvernement, qui représente réellement la population du Canada.

M. Soetens: Madame la Présidente, ces dernières semaines, cette question en particulier a fait beaucoup parler, tant à la Chambre qu'ailleurs. Incidemment, je voudrais obtenir un éclaircissement qui pourrait peut-être permettre aux participants à ce débat de comprendre eux aussi. Certains étudiants ont dit craindre que la politique ne les contraigne à fréquenter certaines universités et à suivre des cours précis définis par le gouverne-

ment; les étudiants eux-mêmes prétendent qu'ils n'ont aucun mot à dire dans cette politique.

Le député peut-il expliquer si la politique récemment annoncée impose réellement ces restrictions aux étudiants?

M. Schneider: Madame la Présidente, je prends un certain plaisir à répondre à cette question, car elle a tendance à dissiper des doutes, du moins chez ceux qui sont à l'écoute de la politique du gouvernement. Bien entendu, ces doutes ont été semés à juste titre par les députés de l'opposition—à juste titre, du moins dans leur esprit—et, à notre avis, ils ne sont certes pas fondés.

Pour en venir au coeur de la question, je tiens à préciser clairement quatre points à la Chambre, aux députés de l'opposition et aux Canadiens en général. Bien entendu, les étudiants sont libres de fréquenter l'université de leur choix et de suivre les cours qu'ils désirent. Leur liberté, selon moi, est peut-être plus grande que celle des autres étudiants. Les étudiants indiens peuvent faire leur choix sans qu'aucune restriction ne soit imposée à leurs allocations de subsistance qui leur reviennent de droit, à condition que celles-ci ne dépassent pas les limites générales énoncées dans la politique. Bien entendu, les Canadiens nous donnent la responsabilité d'élaborer des politiques qui ont du sens à leurs yeux.

Selon les lignes directrices, les frais de scolarité et les indemnités de déplacement se limitent aux montants exigés par l'université la plus proche qui offre un programme d'études comparable à celui qu'a choisi l'étudiant. Des bourses incitatives sont accordées aux étudiants qui acceptent de s'inscrire à des programmes d'études précis, mais encore là, et j'insiste, les étudiants ne sont pas obligés de s'y inscrire.

Mme Catterall: Madame la Présidente, vendredi dernier, à la Chambre, j'ai attiré l'attention des députés sur le cas d'un garçonnet autochtone adopté par un couple non autochtone. Ce couple cherche désespérément une aide financiaire qui lui permettrait d'assurer des services thérapeutiques en établissement à cet enfant atteint de graves troubles émotifs et de problèmes de comportement. Certains députés d'en face ont affirmé avec insistance que ce cas relevait du système d'éducation et c'est pourquoi j'y reviens aujourd'hui.

• (1515)

Le problème ne se rattache en rien au système d'éducation qui relève des provinces et des conseils scolaires locaux. Il s'agit d'une affaire de soins de santé et d'égalité d'accès aux soins et d'égalité des chances pour les autochtones. L'enfant est atteint du syndrome d'alcoolisme foetal, affection qui frappe un pourcentage d'enfants autochtones supérieur à la moyenne nationale et qui s'accompagne de très graves problèmes. Cette affection provoque des comportements imprévisibles et violents. Plusieurs spécialistes ont examiné ce garçon et ont conclu qu'il avait besoin de soins thérapeutiques en établissement.

Les fonds pourraient être obtenus d'une province si cet enfant n'était pas un Indien inscrit. Ses parents pourraient conclure une entente avec la Société d'aide à l'enfance qui prendrait l'enfant à charge et lui ferait obtenir les traitements dont il a besoin. Mais cela est impossible car, dès que la Société d'aide à l'enfance entre en scène, elle doit nécessairement consulter la bande d'où provient l'enfant. Les parents adoptifs risquent de perdre la garde de leur enfant pour qu'il puisse obtenir l'aide médicale dont il a besoin.

Une voix: C'est une longue question, madame la Présidente.

Mme Catterall: Sauf votre respect, madame la Présidente, je crois qu'il s'agit de la période réservée aux observations et aux questions. Je faisais là une observation.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La députée a bien raison de dire qu'il s'agit de la période réservée aux questions et aux observations. La présidence écoutait assez attentivement ce que disait la députée. Je dois avouer que je me demandais jusqu'à un certain point quelle était la pertinence de l'observation que faisait la députée, une observation très intéressante qu'elle fait sans doute pour une très bonne raison, mais je dois me demander quel rapport cela peut bien avoir avec la motion à l'étude à la Chambre. La députée voudra peut-être relier son observation à la motion de sorte que le député de Regina—Wascana puisse répondre.

Mme Catterall: Madame la Présidente, je serai heureuse de vous souligner la pertinence de la question comme je l'ai fait vendredi lorsque je l'ai soulevée pour la première fois. Le débat a permis d'aborder un très large éventail de sujets. Un intervenant de l'opposition a parlé ce matin des entreprises commerciales indiennes, de la culture indienne, des programmes d'enseignement élé-

mentaire, des journaux et des émissions de télévision. La question de l'enseignement postsecondaire est un sujet de grande envergure lié à toute une tradition culturelle.

Au cours du débat ce matin on a discuté de la question sans interruption de la présidence. La question se pose sérieusement de savoir combien de jeunes autochtones n'ont jamais la possibilité de bénéficier du programme dont on discute, quels que soient ses défauts et ses lacunes.

Ce garçon a 12 ans. Il a désespérément besoin d'aide. Il n'a que quelques années pour obtenir cette aide qui lui permettrait de terminer ses études normales et de pouvoir ensuite profiter de ce programme et d'autres programmes. Pourquoi priver ce garçon de la santé? J'implore les députés du parti ministériel qui sont encore à la Chambre, et particulièrement le ministre, d'étudier ce cas ainsi que les cas d'autres enfants de ce groupe d'âge qui sont dans la même situation et qui, sans aide, n'iront jamais nulle part. Je lui demande de s'entretenir avec le ministre de la Santé au sujet des raisons pour lesquelles la santé mentale n'est pas incluse dans la Loi canadienne sur la santé.

Une voix: C'est une longue question.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je vais permettre au député de répondre. Il a une minute.

M. Schneider: Merci, madame la Présidente. J'espérais avoir cinq ou dix minutes pour répondre.

• (1520)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je donne une minute au député pour répondre.

M. Schneider: J'espérais avoir cinq ou dix minutes pour répondre parce que j'aimerais d'abord féliciter la députée, que j'ai bien connue dans «Another World». Je suis convaincu que sa contribution au gouvernement sera aussi importante qu'auparavant. La question qu'elle soulève semble intéresser tous les gouvernements d'un bout à l'autre du pays.

Par exemple, ma femme est responsable d'un programme spécial à Regina, le *Balfour Special Tutorial Program*, dont le but premier est l'instruction des jeunes filles enceintes. En plus des autres jeunes filles, ce programme accueille aussi des jeunes filles autochtones qui ont des problèmes. Je crois que certaines ont des enfants qui se heurtent à des obstacles semblables à ceux dont la députée a parlé.

A quoi ces obstacles tiennent-ils? J'ai l'impression qu'ils viennent de la définition que la bureaucratie nous a donnée du statut d'Indien lorsqu'elle a établi, dans cette définition, qu'un Indien ne pouvait être traité sur le même pied que les autres citoyens à moins de renoncer à son statut. Je crois que le ministre profitera de sa présence parmi nous, puisqu'il s'est présenté pour assister au débat d'aujourd'hui, pour se souvenir de ce commentaire lorsqu'on lui fera part du problème en question. Je crois que le mieux serait de lui envoyer ce dossier avec tous les documents pertinents.

Le problème que l'on vient de soulever concerne tous les Canadiens car nous devons nous demander maintenant si nous avons bien fait jadis de mettre nos autochtones dans des réserves loin de la société. Les autochtones veulent maintenant revenir dans les villes pour réclamer leur juste place dans notre société. Nous avons tous la responsabilité de nous assurer que cette transition se fera le plus efficacement possible.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Nous reprenons le débat. La parole est au député de Saskatoon—Clark's Crossing.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, je commencerais par rappeler quelque chose que j'ai mentionné au ministre vendredi. J'ai apprécié l'esprit dans lequel il a fait ses déclarations. J'ai senti son désir évident de régler cette situation, sa compassion et sa sincérité dans sa façon de traiter la question. Je l'ai beaucoup apprécié. Il reste, cependant, beaucoup de points à résoudre.

Je voudrais parler de quelques remarques qui ont été faites d'un bout à l'autre du pays. Dans ma ville de Saskatoon, on peut lire aujourd'hui dans le *Star Phoenix*, célèbre pour son désaccord avec mon parti:

> Il est grand temps que le ministre des Affaires indiennes, Pierre Cadieux, revienne sur son refus obstiné de négocier un meilleur accord pour les étudiants indiens du niveau postsecondaire et arrête de faire des déclarations trompeuses à propos de l'accès universel. La logique est écrasante.

L'éditorial poursuivait en ces termes:

> Non seulement on remplit une obligation imposée par un traité, mais l'investissement dans l'enseignement postsecondaire pour les Indiens promet d'avoir pour avantage de réduire dans l'avenir les frais entraînés par les service sociaux et les prisons, sans mentionner la contribution constructive que feront les docteurs, les enseignants, les savants et autres autochtones à la société canadienne.
>
> Avec un tel enjeu, il est compréhensible que la collectivité autochtone lutte pour refuser l'application de plafonds de financement qui reviennent à des quotas, les réductions des indemnités de subsistance qui empêcheront réellement un grand nombre d'entre eux de suivre les cours universitaires et des exigences de rendement qui garantissent presque l'échec. Plus vite Cadieux admettra la mesquinerie des économies pratiquées par son ministère, mieux ce sera pour tous les Canadiens.

Comme nous l'avons vu, contrairement à l'éditorial peu imaginatif du *Globe and Mail* de la semaine dernière, Peter Desbarats a fait des commentaires analogues. Je ne veux pas continuer la litanie des problèmes que connaît la population indienne et les circonstances dans lesquelles elle se trouve. Nous l'avons entendu à plusieurs reprises au cours de ce débat. A mon avis, il est important qu'on en parle, mais je voudrais faire remarquer certaines inquiétudes que suscitent les lignes directrices.

Le gouvernement a toujours prétendu que ces lignes directrices sont supérieures aux anciennes E-12. Je ne suis pas d'accord. Les Indiens ne sont pas les seuls à contester la supériorité de ces lignes directrices. Je crois que la terminologie et les faits parlent d'eux-mêmes.

Les lignes directrices originales E-12 faisaient aussi problème et on ne gagnera pas grand-chose à y revenir. Elles sont quand même supérieures à ces nouvelles lignes directrices qui ont été adoptées sans consultation véritable et qui ne devraient pas être mises en oeuvre avant la tenue des consultations nécessaires. Les lignes directrices originales E-12 n'avaient pas non plus fait l'objet d'une consultation satisfaisante. Elles ne pouvaient qu'être considérées elles aussi comme indésirables par les étudiants et les dirigeants autochtones.

En 1987, l'ancien ministre des Affaires indiennes a empiré les choses et donné le ton de ces lignes directrices en décidant essentiellement de réduire le financement, d'établir des priorités pour la sélection des étudiants, d'exiger que le candidat réside au Canada depuis douze mois, et de supprimer les indemnités de demi-salaire aux diplômés. Ces modifications ont été apportées sans une véritable consultation des dirigeants autochtones. Les lignes directrices proposées par le ministre ont aussi été mises en oeuvre sans véritable consultation. Aucune des quelque 560 organisations et personnes qui ont été consultées à ce sujet n'a approuvé les modifications en question.

Je vais seulement exposer les problèmes que ces modifications suscitent à mon avis, puis poser deux ou trois questions. Les anciennes lignes directrices E-12 prévoient que soient réglés des frais de scolarité et des frais de subsistance. Les nouvelles lignes directrices prévoient que ces frais peuvent être réglés. Une allocation spéciale de logement était versée dans certains cas conformément aux lignes directrices E-12. Les nouvelles lignes directrices n'en prévoient aucune. Les anciennes lignes directrices prévoyaient le règlement de tous les frais de scolarité. Les nouvelles en prévoient seulement la possibilité. Les anciennes lignes directrices prévoyaient que le coût des livres et du matériel serait assumé entièrement et que les étudiants se verraient pleinement rembourser leurs dépenses de déplacement, tandis que les nouvelles lignes directrices laissent planer une incertitude.

A bien d'autres égards, il semble qu'il y ait une détérioration des conditions depuis les lignes directrices E-12. Le montant global du financement a augmenté. Les changements du 1er avril ont représenté la première augmentation depuis l'adoption des premières lignes directrices E-12. Une légère hausse de 6 ou 7 p. 100 ne compense pas pour l'augmentation du coût de la vie, de l'ordre de 30 p. 100, qui a eu lieu entre le début des anciennes lignes directrices et l'adoption des dernières.

En réalité, les nouvelles lignes directrices n'ajoutent vraiment pas grand-chose à l'aide que reçoivent les étudiants indiens. On peut même dire qu'ils risquent d'y perdre, puisque certaines allocations auxquelles ils avaient droit par le passé ne leur seront plus automatiquement, accordées à l'avenir. D'après les calculs de groupes indiens, presque toutes les catégories d'étudiants qui recevaient de l'aide en recevront beaucoup moins désormais. De plus en plus, on considère que l'aide cesse d'être un droit pour les étudiants et devient un versement discrétionnaire accordée dans certaines circonstances. Presque partout, dans les nouvelles lignes directrices, on prévoit la possibilité et non l'obligation de verser des allocations.

Plutôt que de poursuivre ma diatribe, j'aimerais poser trois questions au ministre. Je ne m'attends pas à ce qu'il y réponde aujourd'hui, mais cela vous donnera une idée des problèmes que peuvent soulever les nouvelles lignes directrices. Il dit qu'aucun plafonnement n'est prévu. Il dit qu'aucune limite monétaire ne sera imposée au financement des étudiants de niveau postsecondaire. Il faudra s'en tenir au budget établi pour le programme. Permettez-moi de poser la question suivante: si le budget est conçu pour 15 000 étudiants et que 15 050 font une demande, le gouvernement s'engage-t-il à financer les 50 étudiants en surnombre? S'il ne peut s'y engager, il est clair que le programme est plafonné.

En ce qui concerne le projet de loi C-31, l'addition de membre sur la liste des bandes, l'évolution démographique des populations indiennes dont 25 p. 100 ont moins de 18 ans et le retard accusé par ceux qui n'ont pas bénéficié de l'ancien système d'éducation, que font le ministre et le gouvernement pour qu'il y ait suffisamment de fonds quand tous ces étudiants arriveront à l'université et aux autres établissements d'enseignement postsecondaire? La question reste entière. Le gouvernement s'engage-t-il à ne refuser le financement à aucun étudiant indien qui voudra faire des études postsecondaires

et qui en sera capable? On ne nous a pas encore donné de réponse satisfaisante à cette question.

• (1530)

Nous sommes encore loin de lignes directrices convenables qu'acceptent les populations, les étudiants et les dirigeants autochtones. On n'a encore rien fait pour s'en approcher. Il n'y a pas eu de véritables consultations. Nous devons les organiser. Nous devons veiller à ce que les questions qui divisent le gouvernement et les dirigeants indiens soient débattues et résolues comme elles doivent l'être.

A cette fin, je voudrais proposer un amendement à la motion à l'étude. Je propose:

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après «mesures désespérées» et qu'on les remplace par ce qui suit:

«Que la Chambre somme le gouvernement de suspendre la mise en oeuvre de la modification de sa politique concernant l'enseignement post-secondaire pour les étudiants autochtones tandis qu'il engagera des négociations avec les représentants élus des peuples autochtones du Canada.»

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions ou des commentaires? La présidence donne la parole au député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus).

M. Angus: Madame la Présidente, j'ai une brève question à poser à mon collègue. Beaucoup d'encre a coulé au cours des deux ou trois dernières semaines au sujet du changement apporté aux lignes directrices E-12. Le nombre d'années pendant lesquelles un autochtone peut participer au programme est tombé de 48 à 40 mois, il me semble.

A titre de critique de mon parti en matière d'enseignement postsecondaire, le député nous dira-t-il quelles seront les répercussions de ce changement, notamment en ce qui concerne un autochtone venant d'une réserve très éloignée, peut-être du nord de l'Ontario ou du nord de la Saskatchewan? C'est la première fois qu'il met les pieds dans un collège ou une université. Quel genre de pressions sociales subira-t-il? Franchement, est-il réaliste de s'attendre qu'un Canadien autochtone obtienne un diplôme universitaire en 40 mois, alors qu'un certain nombre de Canadiens non autochtones n'ont pu réussir à le faire?

Les crédits

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, je remercie mon collègue d'avoir posé cette question. Elle est importante et elle est posée par un député qui vient d'une province comptant un grand nombre d'étudiants autochtones et qui a déjà travaillé dans une université.

Un grand nombre d'étudiants indiens qui vont à l'université doivent étudier dans un langue seconde et dans une culture seconde. Il n'est pas étonnant que beaucoup d'entre eux éprouvent quelque difficulté et doivent prendre plus de temps pour terminer leurs études. Par conséquent, il n'est pas souhaitable d'exercer une pression ni de leur imposer des restrictions quelconques.

Comme les lignes directrices en font état, beaucoup viendront avec des personnes à charge, femme ou enfants. Cette situation leur sera d'autant plus pénible qu'il n'y a pas de ressources financières suffisantes pour les services de garde d'enfants et pour les autres services dont a besoin une personne qui a une famille et fait des études.

Évidemment, il est difficile pour les étudiants qui viennent des collectivités indiennes et font leur entrée à l'université ou dans un autre établissement d'enseignement postsecondaire de se voir obligé de terminer leurs études plus rapidement, au lieu de prendre le temps de s'adapter et d'acquérir les connaissances linguistiques nécessaires et ainsi de suite.

La présidente suppléante (Mme Champagne): S'il n'y a plus de questions ou de commentaires, nous poursuivrons le débat avec le député d'Athabasca (M. Shields).

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat. Je déplore sincèrement l'exploitation politique de la situation qui a donné lieu à de nombreux malentendus. A mon avis, les gens, d'un côté comme de l'autre, se laissent guider par leurs émotions de sorte qu'ils n'écoutent plus ce que disent les autres.

Je voudrais mentionner une chose au sujet du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Cadieux). J'ai travaillé avec lui au cours des quatre ou cinq dernières années, d'abord dans un autre ministère et maintenant dans son poste actuel. C'est un gentleman qui dit ce

qu'il pense et qui fait tout pour écouter le point de vue de son interlocuteur.

Je l'ai rencontré à de nombreuses occasions, depuis que la question a été soulevée il y a deux ou trois semaines. J'ai trouvé ses commentaires très utiles. Il était toujours prêt à m'écouter.

J'ai également rendu visite aux étudiants qui participent à cette grève de la faim. J'ai trouvé qu'il y avait beaucoup d'émotivité dans l'air. J'ai vraiment essayé de leur faire voir les deux côtés de la médaille et j'ai cru que les étudiants pourraient rencontrer le ministre s'ils renonçaient à leur grève de la faim.

Les étudiants demandent quatre choses principales. Premièrement un moratoire d'un an sur la publication des nouvelles lignes directrices et ce, avant l'entrée en vigueur de la nouvelle politique le 1er septembre prochain. Deuxièmement, la négociation du plafonnement ou de la réduction des fonds. Troisièmement, des pourparlers bilatéraux entre les étudiants et le ministre ou son personnel pour trouver un terrain commun d'entente. Quatrièmement, l'établissement d'une association étudiante à l'échelle nationale.

Je voudrais examiner chacun de ces points séparément. Or, je trouve dommage que les députés, intentionnellement ou par inadvertance, déforment la réalité et embrouillent les choses. Parlons de la suppression du plafonnement des fonds. Au cours de ce débat, on en est venu à parler d'une réduction comme par enchantement.

• (1540)

Le ministère des Affaires indiennes a été obligé d'établir un budget l'année dernière pour pouvoir présenter au Conseil du Trésor un budget réaliste disant combien il allait dépenser l'année suivante. Tous les députés devraient admettre que tous les ministres doivent préparer un budget pour leur ministère. Ils doivent dire au président du Conseil du Trésor combien ils doivent mettre de côté pour telle ou telle activité.

Pour 1987-1988, le ministère a présenté un budget en se basant sur les meilleures informations qu'il avait à ce moment-là. On est malheureusement tombé à court d'argent et 899 étudiants, dont 137 visés par le projet de loi C-31, ont été touchés. Il s'agissait d'aide financière à l'enseignement postsecondaire administrée en partie à l'échelon régional et en partie par les bandes. Le ministère a alors reconnu qu'il était tombé à court d'argent avec son budget et il a dit ceci: «Nous avons commis des erreurs. Essayons d'obtenir des renseignements plus précis auprès des bandes qui administrent les fonds et présentons un meilleur budget l'année suivante.»

Le ministère a donc présenté son budget pour l'année financière 1988-1989. Il avait des informations nettement plus précises. Il a pu ramener le nombre d'étudiants devant attendre jusqu'au semestre suivant à 243, dont pas un seul visé par le projet de loi C-31. Les cas en attente sont dus à un manque d'information. Le ministère n'a toujours pas toutes les informations pour ces personnes. Il s'agit donc d'une estimation des sommes qui vont être consacrées à l'enseignement postsecondaire l'année suivante. Cette année, le ministère a présenté un budget de 130 millions de dollars pour l'enseignement postsecondaire dans le cadre de ce programme. Pas un sou n'a été retranché du budget proposé par le ministère. On n'a pas demandé au ministère de réduire le montant présenté. Lorsqu'il a préparé son budget, le ministère a estimé que le montant de 130 millions de dollars permettrait de couvrir les dépenses de tous les étudiants indiens du Canada qui désiraient poursuivre des études postsecondaires. Voilà le montant estimatif: 130 millions de dollars. Nous ne saurons si ce montant est exact—en fait, il est peut-être trop élevé—que lorsque les étudiants s'inscriront en septembre et en janvier, pour les divers semestres scolaires, et lorsque l'année financière sera terminée.

Je vous affirme donc, madame la Présidente, ainsi qu'à mes collègues de la Chambre, qu'il incombe au ministère de présenter un poste budgétaire. Il incombe au ministère de présenter au Conseil du Trésor un état estimatif des fonds qu'il va dépenser. On peut constater qu'il fait de gros efforts en ce sens, mais il y a un problème: celui de recueillir des données auprès des bandes.

En effet, 77 p. 100 de tous les fonds prévus dans le budget de l'éducation postsecondaire sont gérés par des organismes indiens. En outre, tous les 243 étudiants dont l'inscription a été reportée pendant l'année financière 1988-1989 qui s'est terminée le 31 mars viennent du Manitoba. Les organismes indiens de cette province gèrent près de la totalité du budget de l'éducation postsecondaire dans cette région. Il y a un problème, mais je ne jette la pierre à personne. Je tiens à ce que la Chambre le comprenne bien. Au Manitoba, il y a manifestement un problème de dialogue qui, une fois réglé, permettra de rééquilibrer le budget.

Qu'est-ce que le ministre a répété à la Chambre? Il a déclaré énergiquement que le budget est en place, que l'objectif est d'absorber les dépenses de chaque étudiant indien admissible qui veut poursuivre des études postsecondaires. C'est l'objectif du ministre, c'est celui du

On dit qu'il pourrait y avoir un déficit. C'est bien possible, mais il pourrait y avoir un excédent aussi. Nous ne le saurons pas avant la fin de la présente année financière. Alors, il n'est pas juste de parler d'une réduction ou d'un plafond. Lorsqu'on présente une demande au Conseil du Trésor, on utilise les meilleurs renseignements dont on dispose pour calculer une somme d'argent à attribuer. Si le Conseil du Trésor refusait la demande de 130 millions de dollars et disait qu'il fallait se contenter de 110 millions, il s'agirait bien d'une réduction. Mais cela ne s'est pas produit. On n'a pas réduit d'un sou la première demande de 130 millions adressée au Conseil du Trésor. Elle a été approuvée. Donc nous devrons attendre voir.

Parlons maintenant des pourparlers bilatéraux. Le ministre a fait savoir aux étudiants et aux organismes autochtones qu'il est disposé à les rencontrer, sans autres intervenants, d'ici le 1er septembre pour discuter de la politique et faire des modifications susceptibles d'améliorer l'application de la politique ou l'exécution des programmes; on pourrait même changer la politique avant le 1er septembre. En contrepartie, il a demandé aux étudiants d'abandonner leur grève de la faim. C'est une demande raisonnable, à mon avis.

Ce que le ministre propose, en effet, c'est un moratoire. Il n'appliquera pas avant le 1er septembre la politique actuelle qui a été présentée et publiée. Tout est prévu. Il rencontrera les étudiants ou leurs représentants d'ici le 1er septembre. En effet, il s'agit d'un moratoire. Il a dit qu'il ne rejetterait pas la politique pour retourner à celle qui existait il y a deux ans, parce que la politique tient compte des augmentations du coût de la vie dont certains députés ont parlé et prévoit une augmentation de toutes les formes d'aide, qu'il s'agisse d'une indemnité de formation ou d'une autre subvention, pour tous les étudiants de toutes les catégories.

• (1550)

Je connais un cas où un étudiant épongera une diminution de fonds. J'en ai discuté avec le ministre qui m'a dit que le programme pouvait être assez flexible pour faire face à toutes les situations possibles. Les étudiants peuvent maintenant discuter avec le ministre du Programme d'aide à l'enseignement postsecondaire pour les autochtones et soulever les aspects qui leur semblent inacceptables ou inapplicables pour les changer. Ils ont jusqu'au 1er septembre pour le faire.

Lorsque j'ai rencontré les étudiants, ils m'ont demandé pourquoi le ministre publiait son document avant de discuter avec eux. Ils ont demandé pourquoi ils n'étaient pas consultés, et il s'ensuivit toute une discussion pour savoir si des consultations avaient eu lieu, oui ou non. L'essentiel des lignes directrices avait été envoyé aux bandes.

Je n'ai pas été mis au courant des réponses, mais les étudiants qui fréquenteront l'université en septembre ont le droit de savoir à quoi s'attendre. Tous ont obtenu une augmentation du montant d'aide qui leur a été accordé. J'ai demandé au ministre ce qu'il en était de l'étudiant dont l'allocation diminuerait, et il m'a répondu qu'il serait très flexible dans ses discussions avec les étudiants et qu'il s'efforcerait de trouver une solution au problème.

Ce que je dis aux étudiants, c'est que le temps est venu de discuter avec le ministre. Il est temps d'examiner les lignes directrices parce qu'un moratoire est en vigueur. Il expire le 1er septembre.

Les étudiants affirment qu'ils aimeraient avoir une association nationale. J'ai rencontré ces étudiants et j'ai trouvé qu'ils s'exprimaient clairement et étaient brillants. Certains d'entre eux sont des meneurs-nés. S'ils veulent une association étudiante nationale, je leur recommande fortement d'en former une. Il est certain qu'ils seront plus forts s'ils sont organisés.

A l'époque où je fréquentais l'université, j'ai vu naître les associations étudiantes au Canada, mais ce sont les étudiants qui les ont créées. Le gouvernement ne créera pas d'organisation étudiante nationale; c'est aux étudiants qu'il appartient de le faire. Ils sont intelligents. Ils sont brillants. Ils ont le sens de l'initiative. Ils ont des qualités de chef. A eux de le faire.

Je veux une bonne raison pour aborder toute cette question. J'aimerais que mes collègues de l'opposition officielle et du Nouveau parti démocratique se rendent compte qu'il s'agit là d'une question à propos de laquelle aucun député ne peut prétendre qu'il est seul à afficher une intégrité morale. Nous pouvons tous collaborer.

Je crois que nous avons obtenu d'excellents résultats dans nos efforts en vue de régler les revendications territoriales et de nombreux autres problèmes auxquels nous faisions face à notre arrivée au pouvoir en 1984. J'ai siégé au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord. J'ai fait du bon travail avec les députés de l'opposition officielle et du Nouveau parti démocratique. Nous avons réussi à résoudre certains

problèmes très graves, et il y avait souvent accord complet.

J'ai parcouru le pays avec un comité spécial. Keith Penner, un ancien député, a accompli un excellent travail au comité. On s'accordait généralement pour venir en aide aux autochtones.

L'éducation est évidemment essentielle à leur épanouissement. J'en ai été témoin dans de nombreuses circonscriptions, mais pour de nombreuses bandes dans de nombreuses régions, l'éducation est encore faible. Il y a beaucoup à faire. Comme nous l'avons répété à maintes et maintes reprises, notre gouvernement est déterminé à encourager les étudiants autochtones et à soutenir l'enseignement postsecondaire.

Il n'y a pas de plafonnement. Nous n'avons pas imposé de limite à l'enseignement postsecondaire pour les autochtones. Comme c'est le cas pour tout autre ministère, le budget a été établi sur la foi de la meilleure information possible. On a soumis la prévision budgétaire avec la conviction qu'elle tient compte de chaque étudiant qui était admissible au programme d'enseignement postsecondaire. Elle prévoit même le cas des étudiants qui viennent de certaines des collectivités et pensent à tort posséder les qualifications requises pour entrer à l'université. Nous avons même tenu compte des collèges communautaires pour qu'ils puissent beaucoup mieux se préparer à des études universitaires.

Je supplie tous les députés d'essayer de résoudre ensemble cette question. Nous devrions dire aux étudiants qu'il est temps d'arrêter leur jeûne, qu'il est temps de venir à la Chambre des communes, de s'asseoir avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Cadieux) pour régler la situation comme elle devrait l'être.

Mme Blondin: Madame la Présidente, dans ses remarques sur la question du financement de l'enseignement postsecondaire et de son plafonnement, le député a insisté sur les étudiants qui font la grève de la faim. C'est une question qui préoccupait les chefs avant cette grève de la faim. Le député ne pense-t-il pas que le ministre a l'obligation de négocier avec les chefs de bonne foi? Qu'est-ce qui empêche le ministre de négocier avec les chefs à propos des demandes que ces derniers ont faites avant le 22 mars?

M. Shields: Madame la Présidente, j'apprécie la remarque de la députée de Western Arctic (M^me^ Blondin), mais je lui demanderais d'écouter ce que j'ai dit. Il n'y a pas de plafonnement. A mon avis, on impose un plafond lorsqu'on dépense une certaine somme et pas davantage.

Le budget a augmenté tous les ans. Imposer un plafonnment au programme voudrait dire qu'on dépenserait 130 millions de dollars la prochaine année financière, l'année suivante et l'année d'après. Ce n'est pas le cas. Le ministère, avec les meilleures informations dont il disposait, a fixé un chiffre parce que le Conseil du Trésor a demandé combien il allait dépenser, par catégorie et par programme. Compte tenu des meilleurs renseignements dont il dispose, le ministère estime qu'il dépensera 130 millions, pour l'exercice 1989-1990, pour le programme d'enseignement postsecondaire. D'après ces renseignements, cela devrait venir en aide à tous les étudiants qui veulent suivre un enseignement postsecondaire et y sont admissibles. Il n'y a pas de plafonnement.

Le ministre a rencontré les dirigeants indiens. Le prédécesseur du ministre, qui est maintenant ministre de la Défense nationale (M. McKnight), a rencontré les dirigeants indiens de tout le pays lors de la mise en vigueur de ce programme pour en discuter avec eux. Le ministre actuel a pris ses fonctions il y a deux mois et il poursuit le programme.

J'espère que cela répond à la question de ma collègue. Il n'y a pas de plafonnement. C'est un crédit bugétaire fondé sur les meilleurs renseignements disponibles.

M. Hovdebo: Madame la Présidente, le député laisse entendre que les Indiens devraient faire confiance au gouvernement sur cette question parce qu'ils ont été consultés. Il faut préciser ce point.

• (1600)

Pourquoi les Indiens devraient-ils faire confiance au gouvernement? Il nous dit que 500 groupes ont été consultés à propos de ce programme. Nous avons été incapables de trouver un seul de ces groupes qui appuie le programme ou même admet avoir été consulté.

Un groupe que l'on dit avoir consulté est le caucus du Nouveau parti démocratique de la Saskatchewan. On ne nous a jamais posé une seule question là-dessus. On ne nous a jamais donné les résultats de consultations quelconques. A notre connaissance, tous ceux qui ont été consultés étaient contre le programme.

Les Indiens estimaient que l'ancien programme était mauvais et ils l'ont dit. Toutefois, lorsqu'ils ont vu le nouveau programme, ils ont conclu que si l'ancien était mauvais il était encore supérieur à celui-ci. L'ancien programme n'avait pas de plafond. Il permettait de financer tous les étudiants admissibles. Le nouveau programme limite le nombre d'étudiants et il y a un plafond au montant autorisé.

On ne peut former qu'un nombre donné d'étudiants avec une somme d'argent donnée. Si l'on plafonne les dépenses, on plafonne le nombre d'étudiants en mesure d'entrer dans le système. Si le nombre d'étudiants double l'an prochain, le gouvernement doublera-t-il le montant affecté au programme?

M. Shields: Madame la Présidente, mon collègue dit que le caucus du NPD n'a pas été consulté, pourtant, il a envoyé une lettre exprimant ses réserves pendant le processus de consultation. Il a été consulté. Le député peut vérifier, nous avons reçu une lettre.

M. Hovdebo: C'est moi qui l'ait écrite.

M. Shields: Le député dit qu'il a écrit cette lettre, mais qu'il n'a pas été consulté. Je ne sais pas ce qu'il veut dire. De toute évidence il ne lit pas les lettres qu'il écrit.

Je voudrais dire quelques mots à propos de la question de la confiance. Je conviens avec le député que les Indiens n'ont aucune raison de faire confiance à quelque gouvernement que ce soit à cause de ce qui s'est passé jadis. Mais je trouve qu'ils ont bien plus de raisons de faire davantage confiance au gouvernement actuel compte tenu des mesures qu'il a prises depuis quatre ans.

Je voudrais signaler certaines choses que le gouvernement a accomplies.

M. Hovdebo: Répondez à la question.

M. Shields: Les bandes recevront des subventions supplémentaires pour les défrayer des coûts de la réintégration ou de la réinscription des Indiens qui se voient redonner leur statut par la nouvelle Loi sur les Indiens. Une nouvelle Loi sur les Indiens a été adoptée. Le projet de loi C-123 clarifie les responsabilités que le ministre doit assumer concernant les fonds en fiducie des mineurs indiens et rehausse le traitement préférentiel. . .

M. Hovdebo: Répondez à la question.

M. Shields: Le député me demande de répondre à la question. J'essaie de le faire, mais il ne cesse de m'interrompre et il n'écoute pas ce que je dis. La même chose s'est passée pendant tout ce débat. Personne ne veut écouter le point de vue de l'autre.

M. Hovdebo: Allez-vous financer deux fois plus d'étudiants?

M. Shields: Nous constatons que le NPD, le parti socialiste, fait tout pour politiser une situation qui est condamnable, à mon avis.

J'ai vu ce parti à l'oeuvre pendant la dernière campagne électorale et je l'ai entendu semer la panique chez les personnes âgées en leur faisant croire qu'elles allaient perdre leur maison et leur pension de vieillesse à cause du libre-échange. Je trouve de tels procédés totalement méprisables et je vois que le NPD les utilise encore aujourd'hui. Il le fait à propos d'une situation qui ne devrait pas prêter à ce genre de choses. Des gens raisonnables s'efforceraient plutôt de trouver une solution à un problème très grave.

M. Nault: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je crois qu'il serait plus utile pour la Chambre que nous nous en tenions à l'amendement à la motion dont le député était censé parler. J'ai écouté ses divagations des 20 dernières minutes et je ne l'ai aucunement entendu parler de l'amendement à la motion.

M. Andre: Vous êtes encore trop nouveau ici pour parler du Règlement.

M. Gauthier: Il part du bon pied.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre.

M. Nault: J'apprends très vite, Harvie.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre. Reprise du débat. Le député de Nunatsiaq a la parole.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Madame la Présidente, après avoir écouté le dernier orateur, j'ai l'impression qu'il est prêt à demander au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Cadieux) de changer d'avis au sujet du plafonnement. Le député a dit qu'il n'y avait pas de plafonnement, alors je le prierai de dire au ministre de ne pas limiter le financement des études postsecondaires.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à cet important débat, et je tiens à féliciter mon collègue, le député de Kenora—Rainy River (M. Nault), d'avoir présenté cette motion sur l'enseignement postsecondaire. Par contre, comme il l'a lui-même reconnu, c'est malheureux que nous ayons été obligés d'avoir ce débat.

Nous ne critiquerions pas le gouvernement de cette façon si nous pensions que sa politique était bonne. En définitive, ce débat vise à déterminer si c'est au gouvernement ou aux autochtones eux-mêmes de décider de ce qui est mieux pour eux.

Ce que nous avons ici dans le cas de l'enseignement postsecondaire est un exemple classique d'un conflit entre un gouvernement qui prend et impose des décisions

de façon unilatérale et les autochtones qui doivent vivre avec ces décisions.

Le gouvernement a affirmé que son nouveau programme de financement des études postsecondaires était meilleur et plus généreux que le précédent. Il a dit avoir consulté les Indiens. Si c'est le cas, pourquoi les Indiens d'un bout à l'autre du Canada ont-il protesté? Pourquoi plusieurs étudiants indiens se sont-ils sentis obligés de prendre des mesures aussi draconiennes que faire une grève de la faim pour attirer l'attention des Canadiens sur cette situation?

Le gouvernement a essayé de dire aux autochtones qu'il sait ce qui est bon pour eux, et il a essayé de passer le même message aux Canadiens. Les autochtones du Canada ne croient pas ce message, ni les députés de l'opposition, ni de plus en plus de Canadiens.

L'importance d'études plus poussées est une priorité relativement nouvelle pour les autochtones. Pour l'immense majorité d'entre nous, s'instruire signifiait jusqu'à tout récemment se couper de son milieu et s'éloigner de son village.

Pendant des années, les enfants indiens et inuit étaient enlevés à leurs parents et envoyés dans des pensionnats où ils étaient instruits dans une langue et dans une culture étrangères et où ils étaient punis s'ils parlaient leur propre autochtone. Quand ils revenaient chez eux, ils avaient beaucoup de difficulté à communiquer avec leurs parents et à se réadapter au mode de vie des leurs. Ils ne se sentaient pas à l'aise, non plus, dans un milieu non autochtone. Dans ces conditions, peut-on s'étonner que la plupart d'entre eux ne voulaient pas poursuivre leurs études? Le prix à payer, perdre leur langue, leur famille, leur culture et leur identité, était tout simplement trop élevé.

Heureusement, le gouvernement a commencé à faire plus d'efforts pour réduire ces coûts. Il a construit plus d'écoles là où les gens vivaient. Il a tenu davantage compte du fait que la plupart des Indiens et des Inuit ne terminaient même pas leurs études secondaires. Il a dépensé plus pour réduire l'immense écart entre la scolarisation des autochtones et celle des non autochtones.

Quand les étudiants indiens et inuit ont reconnu la valeur des services éducatifs les gens ont commencé à réaliser que des études plus poussées pouvaient les aider, eux et leur collectivité. Ils en sont venus à considérer les études comme un moyen de sortir de la pauvreté et du désespoir qui ont toujours caractérisé leurs collectivités.

Plus les jeunes autochtones réussissaient leurs études élémentaires et secondaires et se qualifiaient pour les études postsecondaires, plus ils décidaient de poursuivre leurs études. En 1960-1961, seulement 60 étudiants indiens fréquentaient l'université. En 1986-1987, plus de 13 000 étaient inscrits dans des établissements postsecondaires. En 1985-1986, 933 étudiants indiens ont reçu leur diplôme universitaire ou collégial. Plus les étudiants s'inscrivaient aux cours postsecondaires, plus le budget augmentait. La popupation indienne a aussi augmenté. En 1961, il y avait environ 192 000 Indiens, comparativement à presque 416 000 en 1987.

• (1610)

Les députés devraient se rendre compte que la population autochtone augmente plus rapidement que la population en général et que le taux d'augmentation des étudiants indiens a augmenté encore plus rapidement ces dernières années à cause de l'adoption du projet de loi C-31. Adopté par la Chambre en 1985, ce projet de loi a redonné leur statut aux Indiens qui l'avait perdu comme conséquence des dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens. Grâce au projet de loi, beaucoup de personnes ont pu obtenir le statut indien pour la première fois. C'est pourquoi la population indienne s'est accrue de 7,7 p. 100 en 1985 et 1986, contre 7,2 p. 100 en 1986 et 1987.

Fait à noter, la population indienne est très jeune: 64 p. 100 des Indiens ont moins de 25 ans. Même le ministère des Affaires indiennes admet que les chefs indiens font face à une recrudescence des naissances qui augmente la demande de services comme l'enseignement, l'emploi, le logement et d'autres.

La disparité entre la situation économique des autochtones et celle des autres Canadiens est encore flagrante. Les revenus sont beaucoup moins élevés: le revenu moyen de l'Indien dans une réserve correspond à 54 p. 100 de celui de la population canadienne en général.

Le rapport récent de la Commission des droits de la personne transmet au gouvernement un message très clair au sujet de la situation des autochtones. Voici un extrait du rapport: «La situation à laquelle doivent faire face les autochtones du Canada est, à bien des égards, une tragédie nationale. La belle promesse d'égalité des chances qui constitue la raison d'être fondamentale de la Loi canadienne sur les droits de la personne contraste vivement avec les conditions de vie que doivent subir bien des autochtones.»

En dépit du fait que les inégalités socio-économiques continuent d'exister entre Indiens et non-Indiens—le Commissaire canadien des droits de la personne vient de le reconnaître—le gouvernement a décidé de limiter le

libre accès des autochtones au programme qui est leur meilleur espoir d'avenir.

Le gouvernement affirme avoir augmenté le budget au titre de l'enseignement postsecondaire, que les étudiants indiens peuvent encore obtenir une formation postsecondaire en vertu des nouvelles directives gouvernementales. Ce qu'il ne dit pas, c'est que le budget augmente moins que le nombre d'étudiants qui demandent une assistance. Donc beaucoup d'étudiants indiens ne pourront accéder à des études postsecondaires que lorsque cela conviendra au gouvernement, non quand cela leur convient à eux.

En plafonnant le montant de l'aide offerte au cours d'une année financière quelconque, en plafonnant les crédits du programme le gouvernement restreint son accès. Les étudiants qui demandent une aide pour des études postsecondaires se la verront refuser quand tous les fonds auront été employés. C'est un fait, la chose s'est déjà produites. Voilà ce contre quoi s'élèvent les étudiants indiens. Depuis deux ans, des centaines d'élèves indiens n'ont pu entreprendre leurs études postsecondaires au moment où ils le voulaient parce qu'ils ont essuyé un refus, parce que les crédits manquaient au programme du ministère.

C'est ce que le ministère des Affaires indiennes appelle des demande «reportées». Ce sont des élèves qui répondent aux critères du programme et qui ont été acceptés dans les établissements postsecondaires, mais dont la demande d'aide a été refusée faute d'argent. On leur dit qu'il leur faut attendre le déblocage de nouveaux crédits, soit parce que d'autres étudiants renonceront, soit parce que le début d'une nouvelle année financière marquera l'ouverture de nouveaux crédits. Comment un élève peut-il préparer son avenir dans ces conditions?

Pour ce qui est de la consultation des populations indiennes dont parle le gouvernement, j'aimerais faire la mise au point suivante.

Le gouvernement a commencé à trafiquer ce programme fin 1986, avec l'imposition d'un délai pour la réception des demandes. Beaucoup d'élèves n'ont pas même été informés de l'adoption de ce délai avant son expiration.

Puis en mai 1987, le ministre précédent des Affaires indiennes a annoncé des modifications provisoires au programme d'aide à l'enseignement postsecondaire. Il a plafonné son budget à ce moment-là et adopté un système de priorités pour l'aide aux étudiants. Les demandes d'aide ont été divisées en cinq catégories assorties de priorités par le ministère des Affaires indiennes. Celles de la catégorie 1 faisaient l'objet d'une aide avant celles de la catégorie 2, etc. Les élèves de la catégorie 5 ne recevaient d'aide que s'il restait suffisamment d'argent une fois toutes les autres catégories pourvues.

Il faut que les députés sachent que ces changements ont été imposés aux Indiens sans qu'ils aient été consultés d'aucune façon.

Le gouvernement savait que certains élèves ne recevraient pas d'aide à cause de ces changements provisoires. Par sa lettre du 12 mai aux chefs et conseils indiens, le ministre précédent des Affaires indiennes, tout en annonçant une augmentation du budget, déclarait: «Contrairement à ce qui s'est fait au cours des années précédentes, il n'y aura pas de nouvelles augmentations dans le courant de la présente année financière. Pour cette raison, nous risquons de ne pas pouvoir aider tous les candidats admissibles.»

Le ministre précisait: «Il n'y a pas appel de la décision par laquelle le ministère, un conseil de bande ou un conseil tribal refuse d'aider financièrement un étudiant s'il ne reste plus d'argent au niveau de la région pour le faire.»

Les députés doivent aussi savoir que le ministre a apporté ces modifications au Programme de financement de l'enseignement postsecondaire unilatéralement, sans attendre les conclusions d'une grande étude sur l'éducation qu'a menée l'Assemblée des Premières nations. L'ancien gouvernement libéral avait promis de financer cette étude, promesse qu'a reprise le ministre des Affaires indiennes du nouveau gouvernement et ancien député de Rosedale.

Dans son annonce de mai 1987, le ministre déclarait aussi que d'autres modifications devaient être apportées au programme. Naturellement, les Indiens s'attendaient à ce que leur étude, une fois terminée, influence au premier chef les nouvelles directives concernant le programme. D'après l'Assemblée des Premières nations, ce n'a malheureusement pas été le cas. Les nouvelles lignes directrices n'ont pas l'appui de la population indienne.

Le gouvernement doit changer d'attitude à l'égard des autochtones et de leurs préoccupations. Ce qu'il appelle consultation se fait beaucoup à sens unique, celui qui fait son affaire. Si les Indiens avaient vraiment participé à la prise de décisions dans cette affaire, nous ne serions pas en train de débattre cette question ici aujourd'hui.

On a beaucoup parlé de chiffres et de statistiques, ces derniers jours. Dans l'allocution que le ministre a prononcée vendredi dernier, le ministre a mentionné la nécessité d'obtenir de meilleures données afin de mieux prévoir la demande et les coûts. Le ministre ferait bien de ne pas trop compter sur ses hauts fonctionnaires pour lui fournir ces données. En effet, elles seraient probablement inexactes, comme d'habitude.

Prenons, par exemple, les prévisions de son ministère quant au nombre d'autochtones reconnus comme Indiens de plein droit aux termes de la loi C-31. Ces prévisions étaient grossièrement inexactes. Le prédécesseur du ministre l'a admis à la Chambre en répondant à une question que lui a posée le porte-parole de l'opposition pour les Affaires indiennes et du Nord canadien, l'ancien député de Cochrane—Supérieur. Cette erreur monumentale est relevée dans le cinquième rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord présenté à la Chambre en août dernier.

Suivant ce rapport, le ministère avait d'abord estimé à 65 000 le nombre des demandeurs de statut, mais, sous l'avalanche des demandes, il a dû porter ce chiffre à 118 000.

Au moment de l'étude du projet de loi à la Chambre et au comité, les autochtones ont dit au gouvernement et au ministre d'alors que les prévisions du ministère étaient beaucoup trop faibles. Le gouvernement a fait la sourde oreille. Le Cabinet a alloué les crédits sur la foi d'une estimation totalement inexacte. Ce n'est là qu'un exemple de l'inexactitude des chiffres du ministère. Comment s'étonner alors que les autochtones doutent de l'aptitude du ministère à dresser des plans et des budgets qui se tiennent?

• (1620)

Je demande au gouvernement de renoncer à son intention de plafonner le financement et de laisser tous les autochtones qui le désirent poursuivre leurs études postsecondaires. Le gouvernement craint-il que nous nous instruisions trop ou qu'il y ait trop d'autochtones assez instruits pour comprendre leurs droits et exiger plus de justice de sa part?

Mme Dobbie: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de ses observations. Je le félicite d'avoir remporté un siège à la Chambre. Nous sommes heureux de l'avoir parmi nous. Je l'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et je partage ses sentiments. J'ajouterai que le ministre les partage aussi de même que cet intérêt pour les préoccupations des autochtones. Il tient beaucoup à ce que le système d'éducation postsecondaire des autochtones réponde aux besoins. C'est pourquoi il s'entretient avec les chefs autochtones depuis deux mois. C'est pourquoi il a rencontré les étudiants qui ont cessé leur grève de la faim. Il a montré à maintes reprises et il a dit à la Chambre qu'il est prêt à modifier et à améliorer le programme dans la mesure nécessaire. Il a dit qu'il est ouvert à toutes les suggestions.

Je ne vois pas ce à quoi pourrait servir un moratoire. Ce serait inutile. Je crois que nous devons travailler ensemble, comme l'a proposé le député. Nous devons nous consulter et dialoguer afin de trouver les solutions qui nous permettront de veiller aux meilleurs intérêts de tous les citoyens autochtones du pays.

Mme Blondin: J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention du député de Nunatsiaq (M. Anawak). Je le félicite pour son excellent discours. Fort de son expérience du monde des affaires, le député croit-il que, étant donné l'infrastructure économique et communautaire créée pur les autochtones de toutes les régions du Canada, nous pouvons nous permettre de placer sur une liste d'attente les étudiants qui veulent faire des études postsecondaires en plafonnant le financement de l'enseignement postsecondaire?

M. Anawak: Madame la Présidente, je remercie la députée pour sa question. Je ne vois pas les avantages que pourrait obtenir le peuple autochtone si son évolution est retardée par des compressions budgétaires s'appliquant au financement de l'enseignement postsecondaire.

Nous sommes rendus au point où nous revendiquons l'égalité d'accès au monde des affaires, à tous les moyens que nous pouvons exploiter de nos jours afin de ne plus être un fardeau pour le reste des contribuables canadiens.

La députée qui a exprimé son point de vue plus tôt aujourd'hui pourrait peut-être nous dire si elle croit que nous avons acquis le droit à l'enseignement postsecondaire. Permettez-moi de formuler mon opinion à ce sujet. Je crois que ce droit est le nôtre depuis que les Indiens ont pris possession de ce territoire il y a 40 000 ans, depuis que les Inuit sont arrivés au pays il y a 4 000 ans et sont

restés pour accueillir les ancêtres de la députée il y a de celà 500 ans.

• (1625)

[*Français*]

M. Côté: Madame la Présidente, j'ai été très intéressé par l'intervention de notre honorable collègue. Je pense que ses témoignages étaient sérieux et de bonne foi. Sauf erreur, j'ai cru entendre notre honorable collègue, dans un certain passage, mentionner le fait que certaines autorisations ou certaines décisions issues du ministère n'étaient pas appropriées aux besoins de la communauté. Supposons que ce soit vrai ou que ces décisions aient été inappropriées, je voudrais souligner toutefois que le projet de loi sur le Bureau vise précisément à donner plus d'autorité à notre communauté indienne. Et je me demande justement à quel point son intervention est appropriée puisque dorénavant la communauté pourra participer directement, alors qu'auparavant elle devait passer par le ministère. Cette communauté pourra dorénavant participer à ses propres décisions.

Et je lui pose la question: Sait-il que justement les deux tiers des programmes pourraient dorénavant être administrés par la communauté indienne?

[*Traduction*]

M. Anawak: Madame la Présidente, il ne s'agit pas de savoir qui administre les fonds en question, mais bien de déterminer si ces fonds sont suffisants. Or, ce n'est pas le cas. Le ministère se décharge simplement de ses responsabilités sur les bandes indiennes en leur demandant d'administrer des budgets insuffisants. Les bandes appliquent également les programmes et les lignes directrices du ministère et non les leurs. En outre, la ministre d'État aux Affaires indiennes et au Nord canadien (M^me^ K. Campbell) a dit aujourd'hui que le ministère devait obtenir de meilleures données lui permettant de savoir exactement où se situe la demande, car deux tiers des bandes administrent le programme en question. Depuis que des limites initiales ont été imposées en ce qui a trait aux crédits et que des modifications provisoires ont été apportées au programme, il y a deux ans, les bandes indiennes, des organismes et des particuliers expriment leur désaccord avec la politique en question et disent au ministère que les modifications concernées limitent l'accès des étudiants visés aux études postsecondaires.

Si malgré les instances en question, le gouvernement ne courait toujours pas le niveau de la demande, pourquoi alors a-t-il décidé d'apporter unilatéralement d'autres modifications au programme? Pour quelles raisons n'a-t-il pas attendu qu'on ait déterminé, par le biais des consultations voulues avec les Indiens, la véritable nature de la demande et les besoins qui se posent?

M. Kristiansen: Madame la Présidente, je voudrais remercier le député de Nunatsiaq (M. Anawak) pour ses observations. Permettez-moi de vous faire part d'une question qui me préoccupe. Si le gouvernement impose aux étudiants autochtones des délais arbitraires et irréalistes, semble-t-il, pour terminer leurs études, et s'il affirme que les étudiants autochtones qui resteront une fois le plafond atteint, peuvent s'inscrire à des programmes scolaires normaux, qu'arrivera-t-il à des gens d'une culture différente, venant d'une région différente, lorsqu'ils seront mélangés à d'autres étudiants, dont beaucoup viennent de familles fort instruites?

Je sais, en fonction de ma propre expérience en tant que représentant syndical chargé des relations avec les minorités dans le secteur des produits forestiers, dans l'Ouest, que même les membres des cultures majoritaires qui viennent de familles ayant fort peu d'instruction ont plus de chances d'abandonner leurs études et plus de mal s'adapter à la vie scolaire que les étudiants provenant de familles dont les membres ont déjà suivi des études postsecondaires. Je sais également, toujours selon mon expérience, que les problèmes de ceux qui viennent d'autres cultures minoritaires sont d'autant plus grands lorsqu'on les ajoute aux problèmes auxquels doivent déjà faire face les étudiants des familles de travailleurs ayant peu d'instruction.

Le député pourrait-il nous donner une idée des conséquences de tout cela pour les gens concernés, surtout dans les régions éloignées du pays, et nous parler peut-être de quelques cas? Je me demande simplement si le député de Nunatsiaq (M. Anawak) peut nous citer des cas individuels ou collectifs pour nous donner une idée des répercussions qu'il a constatées parmi la population, notamment dans les régions éloignées du Nord canadien, et nous exposer les difficultés que ces étudiants ont à s'adapter au type de problèmes que même ceux qui sont issus de la culture dominante et viennent de régions urbaines éprouvent à s'adapter au milieu scolaire.

• (1630)

M. Anawak: Je voudrais remercier le député de son observation et de sa question. Dans le Nord, et je dis le Nord parce que c'est la région que je connais le mieux, nous avons un système d'enseignement depuis à peine trente ans environ. Nous avons dû faire en trois décennies ce qui prend normalement des centaines d'années.

Les députés doivent être conscients des répercussions que peut avoir sur une culture le passage de l'ère de la chasse à l'ère de la télévision, de la télécopie, de la communication instantannée en trente-cinq ans. Aussi est-ce maintenant seulement que ma génération reconnaît que l'on ne saurait minimiser l'importance de l'instruction. Mes parents, eux, ne se rendaient pas compte de l'importance de la culture, de la culture anglaise. Ils attachaient de l'importance à notre propre culture, et je dois dire que je m'estime chanceux de faire partie de la génération qui a été sensibilisée à la culture inuit tout en

participant à ce changement. Mais il est vrai que le choc est considérable. Je peux compter sur les doigts d'une main le nombre d'avocats ou de médecins inuit, en partie à cause du mal que nous avons à nous adapter au système d'enseignement et au changement culturel que nous connaissons.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat.

[*Français*]

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Madame la Présidente, il me fait plaisir de participer à ce débat, à cause du fait que ma circonscription compte quelques familles d'Indiens, mais surtout à cause du fait que pendant une période de 12 ans j'ai fait affaires avec les Indiens de la réserve de Kahnawake, comme courtier d'assurances et comme commerçant, et je me suis toujours intéressé à leur avenir et à leur sort.

Madame la Présidente, de sérieuses allégations ont été portées ces dernières semaines concernant l'engagement du gouvernement d'assurer le financement de l'éducation postsecondaire des Indiens et des Inuit. Il me fait plaisir aujourd'hui, madame la Présidente, d'établir les faits et d'assurer la Chambre que nous continuerons de favoriser les intérêts des Indiens et des Inuit du Canada au moyen de l'éducation.

Ici, à Ottawa, madame la Présidente, un petit groupe d'étudiants indiens ont porté atteinte à leur bien-être physique en entreprenant une grève de la faim pour protester contre le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire qui a été annoncé le mois dernier.

Ces protestataires cherchent à obtenir un moratoire sur cette politique. Il s'agit d'une mesure qui n'est pas nécessaire, qui est régressive et qui pourrait même nuire à la majorité des étudiants.

Madame la Présidente, un tel geste est troublant, et je ne peux expliquer leurs actions. Cette nouvelle politique est clairement une nette amélioration si on la compare au programme précédent connu sous le vocable des lignes directrices E-12.

Lorsque le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire a été annoncé, le gouvernement a indiqué qu'il serait toujours réceptif aux recommandations des collectivités indiennes.

Madame la Présidente, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a également offert de travailler directement avec l'Assemblée des Premières nations, avec d'autres dirigeants indiens et avec des représentants des étudiants sur un programme conjoint de recherche et d'élaboration de politiques.

Madame la Présidente, dans le cadre de cette initiative, tous les aspects du programme seraient examinés. Dans l'intervalle, le nouveau programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire serait disponible aux étudiants pour l'année d'études 1989-1990.

Madame la Présidente, les honorables députés de la Chambre ne sont pas sans savoir que le Programme d'aide à l'éducation postsecondaire est un des programmes les plus réussis et jamais entrepris par ce ministère.

En vertu des lignes directrices E-12, le nombre d'étudiants de niveau postsecondaire est passé, des quelques 3 500 étudiants lors du lancement du programme en 1977-1978, à environ 15 000 en 1988-1989. Au cours de la même période, le budget du programme est passé de 9 millions de dollars à près de 130 millions.

Madame la Présidente, néanmoins, nous reconnaissons que même les programmes les plus réussis doivent être mis à jour et révisés pour répondre aux besoins changeants et aux nouvelles tendances.

Madame la Présidente, dans le cas de l'éducation postsecondaire, il fallait clairement assurer un plus grand nombre de diplômes, c'est-à-dire faire en sorte qu'un plus grand nombre d'étudiants indiens terminent leurs études collégiales ou universitaires qu'ils avaient entreprises. Et cela, madame la Présidente, tout en ayant à l'esprit que le budget devait tenir compte des réalités économiques d'aujourd'hui.

Il y a un an, ce gouvernement annonçait qu'un processus de consultations serait entrepris pour apporter des modifications aux lignes directrices E-12.

Dans le cadre de ce processus, une ébauche de politique a été distribuée dans toutes les régions du pays, et des réunions ont eu lieu avec des groupes indiens.

Il est clair, madame la Présidente, que nous avions la ferme intention d'élaborer une politique qui répondrait aux besoins et aux aspirations des Indiens et des Inuit.

Entre les mois de juillet et décembre derniers, des représentants des Affaires indiennes et du Nord canadien ont consulté quelque 500 bandes, conseils tribaux et groupes d'étudiants.

Ces organismes, madame la Présidente, ont fait part de leurs préoccupations, et leurs recommandations ont été examinées avec grand sérieux. A la suite de ces consultations, l'ébauche qui avait été distribuée en juillet 1988 a été largement révisée.

Les honorables députés qui ont pris connaissance de l'étude nationale de l'Association des Premières nations sur l'éducation des Indiens remarqueront également que la plupart des recommandations de l'étude ayant trait à l'éducation postsecondaire ont été incorporées dans la nouvelle politique. A titre d'exemple, le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire prévoit de nouvelles bourses d'encouragement et des subventions spéciales pour les étudiants qui entreprennent des études favorisant le développement économique et l'autonomie gouvernementale des Indiens.

Il y a aussi, madame la Présidente, la nouvelle politique qui permettra aux collectivités indiennes d'exercer un plus grand contrôle sur la gestion et la prestation des services ayant trait à l'éducation postsecondaire. Elle établit aussi des taux uniformes d'aide aux étudiants, applicables à l'ensemble du pays, pour remplacer les variations régionales que contenaient les lignes directrices E-12. Madame la Présidente, elle accorde un soutien direct à plusieurs établissements postsecondaires indiens.

La nouvelle politique représente une nette amélioration des lignes directrices E-12 et ce dans pratiquement tous les aspects. Il n'y a pas de limite de temps à l'aide accordée pour les frais de scolarité. Les indemnités pour les frais de subsistance sont en général plus élevées. Ces indemnités vont de 200$ à 1 355$ par mois pour un étudiant marié ayant un conjoint et trois autres personnes à charge. Un montant de 50$ par mois est prévu pour chaque personne à charge additionnelle.

La nouvelle politique, madame la Présidente, permet également d'accorder des indemnités plus élevées à certains étudiants qui habitent dans des régions où les loyers sont les plus élevés.

Madame la Présidente, ces indemnités accrues sont le résultat direct du processus de consultation que j'ai déjà mentionné. De plus, les limites de l'aide accordée aux étudiants ont été restructurées. Un étudiant peut maintenant recevoir de l'aide pour un programme d'études collégiales, pour un programme d'études de premier cycle et pour un programme d'études menant à un diplôme de deuxième ou troisième cycle, ou à un grade professionnel.

Les étudiants peuvent également recevoir de l'aide pour des études menant à un deuxième baccalauréat lorsque l'obtention d'un premier baccalauréat constitue un prérequis. La nouvelle politique présente également un système innovateur de bourses d'encouragement. Les lignes directrices E-12 n'offraient pas ce genre d'encouragement. Les étudiants indiens et inuit qui poursuivent des études de maîtrise ou de doctorat recevront une bourse maximale de 1 500$. Ils recevront en plus une bourse d'encouragement spéciale pouvant totaliser 3 500$ par année qui sera offerte à des étudiants qui entreprennent des programmes d'études favorisant l'autonomie gouvernementale et l'autosuffisance économique des Indiens.

La nouvelle politique, madame la Présidente, prévoit également des bourses en reconnaissance des succès scolaires qui seront décernées aux étudiants qui auront maintenu une moyenne B ou une moyenne supérieure dans leur programme d'études collégiales ou de premier cycle.

Madame la Présidente, il est ironique que l'on se fasse critiquer d'avoir déterminé des domaines d'études précis pour les bourses spéciales d'encouragement. C'est l'Assemblée des premières nations qui nous a recommandé d'adopter une telle approche. Les changements apportés au programme permettront d'assurer une plus grande équité et une plus grande uniformité dans l'administration de ce programme. Ils permettront d'accorder plus d'importance aux succès scolaires et à l'obtention de diplômes. Ils permettront aussi aux organisations indiennes d'exercer un plus grand contrôle et ils permettront de mieux appuyer les objectifs de l'autonomie gouvernementale et du développement économique des Indiens.

Madame la Présidente, ce programme est essentiel aux Indiens pour la prise en charge de leur avenir. C'est un bon programme. C'est un programme généreux. En réalité, il est le meilleur au monde. Un moratoire à ce moment-ci ne serait bénéfique que pour un nombre limité d'étudiants; un nombre beaucoup plus élevé en souffrirait. Nous devons donc aller de l'avant avec ce programme et nous avons l'intention de le faire, et je recommande fortement au ministre de le faire.

• (1640)

[*Traduction*]

Mme Blondin: Madame la Présidente, j'aimerais faire précéder ma question de quelques commentaires. Tout d'abord, j'aimerais rapporter les propos de la ministre d'État chargé des Affaires indiennes et du Nord canadien (M^me^ Campbell) à propos de l'indépendance de la collectivité autochtone. Elle a dit notamment que l'essence de la démocratie tenait au fait que les collectivités déci-

daient elles-mêmes de la gestion de leurs affaires et qu'elle avait toute confiance dans la capacité de la bande Boothroyd de gérer les siennes. . .»

Comment le député peut-il justifier la décision du gouvernement et du premier ministre (M. Mulroney) de laisser le statut constitutionnel unique des peuples autochtones se dégrader en modifiant ce programme sans s'être renseignés suffisamment et sans avoir consulté les premiers intéressés? Comment peut-il justifier cette décision?

[*Français*]

M. Jourdenais: Madame la Présidente, je remercie ma collègue de me poser une telle question. J'ai dit dans mon discours, tout à l'heure, que la nouvelle politique serait que les bandes et les organisations indiennes seront responsables de l'administration du programme, et elles peuvent le faire maintenant. Si j'ai bien compris sa question, elle dit que nous n'avons pas consulté. J'ai aussi dit dans mon discours que nous avons consulté les bandes ainsi qu'une autre organisation dont le nom m'échappe, et je m'en excuse. Mais avec la nouvelle politique, les Indiens vont pouvoir établir eux-mêmes leur sécurité, ils vont pouvoir choisir eux-mêmes et décider leur processus d'appel, leur propres lignes directrices, gérer leur budget selon leurs propres règles et leur propre procédure. Que veut-elle de plus, madame la Présidente?

M. Prud'homme: Madame la Présidente, j'ai écouté, comme je me fais toujours un devoir, religieusement, les propos de mon collègue.

M. Côté: A la fin!

M. Prud'homme: On m'interrompt en me disant «à la fin», et c'est toujours mon même ami, et je préfère l'appeler par son nom, M. Lopez, qui m'interrompt.

Madame la Présidente, on peut écouter. . .

Une voix: Ce n'est pas lui, c'est le nouveau!

M. Prud'homme: Ah le nouveau, le nouveau député de Richmond (M. Côté) me dit «à la fin».

Le député devrait savoir qu'on peut écouter un discours à notre bureau et lorsque cela nous intéresse, on court à la Chambre, parce que j'écoute toujours mes collègues.

Je pense que ce que le député a dit est plein de bon sens, sauf que cela fait très paternaliste.

Moi, ce que j'aimerais lui demander, c'est: Est-ce qu'il ne reconnaît pas ou voudrait-il commenter. . . Je pourrais parler jusqu'à la fin de la période réservée, mais je préfère lui poser la question: Ces gens qui ont été oubliés, ces gens qui ont été bafoués, ces gens qui ont été ignorés,—et je connais à peu près le genre de réponse qu'il va me faire, mais moi je voudrais le faire dans un bon esprit—est-ce que nous n'avons pas une responsabilité collective à travers tout le Canada d'accorder plus d'attention à ces gens qui ont été les premiers citoyens de cette terre? Je sais très bien, et surtout que mon collègue étant francophone, Québécois, Canadien français,—moi je préfère l'expression Canadien français—sait très bien que ce sont nos ancêtres qui ont pris cette terre. Est-ce que cela ne nous donne pas des obligations supplémentaires? Obligations supplémentaires de comprendre, d'abord, que ces gens veulent être eux-mêmes? Et mon collègue sait que je défends cette clause du lac Meech qui dit que le Québec est une société distincte. S'il y a des gens qui sont vraiment distincts, qui ont ce droit d'être reconnus comme tels, ce sont bien nos premiers citoyens.

En conséquence, lorsqu'on le reconnaît, il faut être logique avec soi-même, et aller jusqu'au bout de notre pensée et dire que dans le cas de ces gens-là, ce n'est pas là qu'il faut faire des économies.

M. Jourdenais: Madame la Présidente, lorsque j'ai vu le député entrer en Chambre, je connaissais la raison pour laquelle il s'amenait. Je le connais très bien.

Il a dit deux ou trois choses qui m'ont frappé. Il va me dire: Tu fais de la politique! Mais il a dit que les gens qui étaient arrivés ici depuis 5 000 ans, comme l'a dit son collègue, et il a mélangé les chiffres, car il a dit 40 000, 5 000. . . mais qui étaient déjà là avant notre arrivée, nous, les Canadiens français. . .

M. Prud'homme: Bien avant!

M. Jourdenais: Bien avant nous. Ils ont été bafoués et ignorés.

Est-ce qu'il n'a pas fait partie d'un gouvernement, pendant 20 ans, qui les ont bafoués et qui les ont ignorés? Pourquoi tout à coup y a-t-il un revirement extraordinaire du parti libéral, en disant qu'il faut absolument les aider, absolument faire ceci ou cela? C'est donc bizarre que lorsque ces gens-là étaient au pouvoir ils les ont oubliés.

De 1977 à maintenant, nous augmentons le budget de 130 millions de dollars, et le ministre a même dit que si la nécessité se fait sentir, il ira voir, justement, son collègue, il ira voir le Conseil du Trésor et qu'à partir de maintenant, avec le nouveau programme, il n'y en aura plus de bafouage, la façon dont mon collègue le nomme.

Je sais que mon collègue est ici depuis 25 ans, il est le doyen. Je sais qu'il s'est élu le défenseur des minorités. On en a justement parlé un peu la semaine dernière lorsqu'on s'est rencontré. Mais, par contre, je me demande. . . j'ai suivi sa carrière, je l'ai dit tout à l'heure, mais je n'ai pas suivi tous les débats de la Chambre, je n'étais pas privilégié, il n'y avait pas de débats télévisés dans le temps. Je l'ai rencontré à quelques reprises dans des conférences. Je ne l'ai jamais entendu défendre les gens, les Indiens, de la façon dont il vient de le faire en ce moment.

M. Prud'homme: Question de privilège, madame la Présidente!

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Saint-Denis a la parole.

M. Prud'homme: Madame la Présidente, je prends ces commentaires très personnellement, parce que ça fait depuis 25 ans que partout je répète la même chose: que l'on doit accorder le respect à nos premiers citoyens. Alors ce n'est pas d'aujourd'hui que je le fais. L'honorable député ne m'a tout de même pas suivi, jour après jour, afin de savoir ce que j'ai pu dire. Mais qu'il reprenne mes discours à la Chambre, je ne voudrais pas l'ennuyer avec cela, mais je prends comme une question personnelle ce qu'il vient de dire parce que je sais qu'il ne voudrait pas vraiment dire le contraire de ce que je pourrais lui prouver. Qu'il dise que mon gouvernement a peut-être été négligent, c'est de bon ton, c'est possible que nous n'ayons pas fait tout ce que nous aurions dû faire, mais qu'il se souvienne qu'ils sont là depuis cinq ans.

Mais qu'il ne s'en prenne pas à moi personnellement, parce que je pourrais lui donner une série d'événements, à travers tout le Canada. J'ai parcouru tout le Canada en 1972, et je répétais la même chose au Comité parlementaire sur la Constitution. Alors, je pense que je n'ai pas de leçon à recevoir à ce sujet.

Je demande donc à mon collègue de s'impliquer avec moi pour faire comprendre aux Canadiens actuels notre responsabilité, et chacun d'entre nous devons faire notre possible. Que l'honorable député fasse comme moi et qu'il dise: Les libéraux auraient pu faire plus, d'accord. Mais on a été jugés pour cela. Les Canadiens nous ont remerciés et ils vous ont fait confiance. Alors, faites votre effort et faites plus.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je pense que l'honorable député de La Prairie voudra peut-être répondre à cette question soulevée par le député de Saint-Denis, et nous pourrons poursuivre le débat tout de suite après. L'honorable député de La Prairie a la parole.

M. Jourdenais: Madame la Présidente, je comprends le député de Saint-Denis. Comme je le connais depuis cinq ans à la Chambre, je l'ai vu faire, car, chaque fois qu'il était question des minorités ou qu'il avait une question ou qu'il voulait donner son opinion ou les défendre, il s'est toujours levé et il a toujours les règlements à portée de la main.

Je lui ai dit que c'était le parti libéral. Si cela a paru être vous exclusivement, disons que j'ai probablement fait erreur, parce que depuis que nous travaillons ensemble, même si nous ne sommes pas du même parti, nous avons tous les deux la même idée.

Les crédits

A partir de maintenant, avec le nouveau programme qu'il y aura pour les Indiens, je peux vous garantir que l'on va arrêter de les bafouer comme l'ancien gouvernement libéral l'a fait, selon vos dires de tout à l'heure.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période pour les questions et commentaires est terminée. Reprise du débat. Le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a la parole.

• (1650)

[*Traduction*]

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à féliciter mon collègue le député de Kenora—Rainy River (M. Nault) d'avoir présenté cette motion d'une importance exceptionnelle qui retient l'attention de la Chambre depuis deux jours. Je tiens également à féliciter le député de Nunatsiaq (M. Anawak) ainsi que Len Marchand, notre collègue au Sénat, qui ne ménage pas ses efforts depuis quelques jours pour tenter de débloquer une bien pénible impasse. En outre, je tiens à rendre hommage à notre collègue la députée de Western Arctic (M^me^ Blondin), la critique de notre parti en ce qui concerne les affaires autochtones. Ces derniers temps, elle a passé des nuits blanches à chercher le moyen de faire comprendre au gouvernement combien ses mesures sont excessives. La députée de Western Arctic assume auprès de nos autochtones le rôle que le ministre lui-même devrait assumer.

Alors que je félicite ces députés, j'éprouve une peine très vive, car je trouve absolument regrettable que dans un pays aussi riche et généreux que le Canada, le gouvernement refuse de reconnaître les droits fondamentaux de nos autochtones.

Nous ne risquons pas de nous méprendre sur ce qui se passe aujourd'hui au Canada. Depuis les élections, le gouvernement conservateur a laissé tomber le masque de la modération. Il ne cherche plus à cacher la vérité sous des subtilités électorales. Il a recours sans vergogne à la méthode forte. Le poing d'acier des politiques rigoureuses a remplacé le gant de velours des promesses électorales.

Le gouvernement applique une stratégie à trois volets. Tout d'abord, renier ses propres engagements électoraux en alléguant un coût trop élevé; par la même occasion, évidemment, il jette le discrédit sur tous les hommes politiques de notre pays. Ensuite, traiter sans ménagement toutes les personnes, tous les groupes et toutes les provinces qui ne sont pas d'accord avec lui. La récente sortie du ministre du Commerce extérieur, de passage en

Floride, au sujet de l'élection de Clyde Wells comme premier ministre de Terre-Neuve est symptômatique. Enfin, il s'efforce de faire payer aux plus démunis, aux plus exposés, aux plus pauvres, à ceux qui sont sans recours, quatre années et demie de gabegie économique conservatrice.

Vous direz peut-être que c'est là une bien sévère accusation. C'est vrai, mais le gouvernement se l'est attirée. Écoutez seulement les propos que le premier ministre (M. Mulroney) tenaient naguère. Ainsi, il a déclaré lors de la conférence des premiers ministres en avril 1985 qu'en sa qualité de Canadien et de premier ministre, il reconnaissait entièrement la détermination des autochtones de faire reconnaître leurs droits spéciaux, qu'il fallait améliorer leur situation socio-économique et prévoir des changements à la Constitution. Qu'il fallait agir sur les deux fronts.

Le premier ministre a aussi affirmé, en substance, que les politiques concernant les autochtones seraient établies après des consultations publiques, ouvertes, surtout à la base. C'est ce que le premier ministre disait avant et pendant la campagne électorale. Comment peut-il concilier ces propos avec la plafonnement du financement des études postsecondaires des autochtones? J'ai entendu le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Cadieux) dire à la Chambre qu'il avait consulté plus de 500 groupes autochtones dans tout le pays. Ce qu'il ne dit pas et que nous avons appris, c'est qu'aucun de ces 500 groupes n'approuve cette politique.

Voilà la première règle de la stratégie conservatrice actuelle: manquer à sa parole chaque fois que c'est possible. Cela peut se faire impunément. La deuxième règle est d'adopter l'attitude d'un dur vindicatif.

[*Français*]

Un groupe d'étudiants autochtones fait la grève de la faim pour protester contre une politique contraire aux propres engagements du premier ministre. Ces étudiants font la grève de la faim pour attirer l'attention sur les besoins pressants de crédits dont souffre l'éducation postsecondaire. Que fait le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Cadieux)? Va-t-il s'asseoir avec ces étudiants pour discuter de leurs préoccupations légitimes? Se souvient-il, lui, qu'il a été étudiant une fois lui aussi et qu'il a déjà été un étudiant protestataire? Non! Il les traite comme s'ils étaient coupables d'une infraction criminelle. Il se montre inflexible. Il leur dit de retourner à leurs écoles. Il leur fait bien comprendre que c'est lui, le ministre du Cabinet fédéral, qui compte, et que les étudiants n'ont pas le droit de parler au nom des autochtones du pays. Il leur fait une promesse. Il leur dit que s'ils mettent fin à leur grève de la faim, il est prêt à négocier avec eux de bonne foi. Un certain nombre d'étudiants le prennent au mot. Ils suspendent leur grève. Ils rencontrent le ministre et ce dernier leur répond, en substance: Votre action est inutile. Je n'ai pas l'intention de changer ma politique.

Voilà les jeunes hommes, les jeunes femmes, alors qu'ils en sont à leur 32e jour de grève de la faim, qui mettent leur santé en péril. Le ministre est sourd à toutes les prières et refuse absolument de se laisser attendrir.

Le gouvernement et le ministre ont tellement peur de faire preuve de faiblesse qu'ils en oublient que c'est montrer la plus grande force de caractère que d'être accessible au pardon et à la pitié.

[*Traduction*]

Le troisième élément de la stratégie conservatrice est de faire retomber le coût de l'incurie du gouvernement sur le dos des faibles, des pauvres, des démunis, des défavorisés. Le commissaire aux droits de la personne, M. Yalden, écrit dans son dernier rapport annuel: «Au Canada, un jeune Indien est beaucoup plus susceptible d'être envoyé en prison que de terminer ses études universitaires.» Quel blâme! Que fait le gouvernement devant cette condamnation? Il plafonnne les crédits de l'enseignement postsecondaire pour les autochtones et ferme à des centaines d'entre eux la porte des universités.

Citons ici certains faits, madame la Présidente. Aujourd'hui, plus de la moitié de la population indienne du Canada a moins de 20 ans. Tout gouvernement qui se prétend éclairé se rend compte que les études postsecondaires sont le moyen rêvé de sortir nos autochtones du cercle vicieux de la pauvreté. Par une amère ironie, le succès du programme et la participation des étudiants autochtones sont les raisons mêmes que le gouvernement invoque pour en limiter l'accès.

• (1700)

Ce programme a remporté un grand succès. Le ministre s'en fait toute une gloire. Il explique à la Chambre combien d'argent suppémentaire il y a injecté. Pourquoi? Parce que les jeunes autochtones du Canada se rendent compte finalement que leur seule façon de s'en sortir, c'est de s'instruire. S'ils ont été massivement attirés par ce programme, c'est qu'ils espèrent pouvoir ainsi mener une vie meilleure que celle qu'ont connue leurs ancêtres depuis l'arrivée de l'homme blanc sur ce continent. C'est ce qui les préoccupe. Et c'est justement le succès du programme qui a poussé le gouvernement à imposer un plafond.

Le niveau de revenu des autochtones canadiens ne représente que 50 p. 100 de la moyenne nationale. Le taux de chômage des autochtones canadiens s'élève en moyenne à 55 p. 100. Nous savons qu'il dépasse largement les 90 p. 100 dans certaines réserves.

Quelle est la réaction du gouvernement? Il diminue l'aide apportée aux étudiants, dont bon nombre auront du mal à terminer leurs études ou n'y parviendront pas.

Je tiens à signaler à Votre Honneur des statistiques encore plus alarmantes. Seulement 20 p. 100 des autochtones terminant leurs études secondaires, alors que la proportion est de 75 p. 100 pour l'ensemble des Canadiens. Presque 40 p. 100 des Canadiens autochtones ont moins d'une huitième année. Par rapport à la moyenne nationale, il y a trois fois plus de morts violentes chez les autochtones, le taux de mortalité infantile y est de 60 p. 100 plus élevé, les admissions dans les hôpitaux sont deux fois et demie plus nombreuses, et l'espérance de vie est de dix ans plus courte.

Que fait le gouvernement? Il comprime les dépenses du seul programme qui donnait aux autochtones l'occasion, les moyens, l'espoir, l'engagement dont ils avaient besoin pour s'épanouir et devenir les citoyens canadiens à part entière capable de profiter de tout ce que notre pays peut leur offrir. Ce programme fonctionnait vraiment bien, puisque 90 p. 100 de tous les Indiens qui ont terminé des études postsecondaires ont un emploi.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ai du mal à comprendre. Je suis à la Chambre depuis longtemps. J'ai assisté ce matin aux funérailles du regretté Jim Walker, qui est arrivé à la Chambre des communes en même temps que moi en 1962.

La politique du gouvernement n'est pas seulement immorale. Je n'utilise pas souvent ce mot parce que nous préférons à la Chambre faire porter notre argumentarion sur le coeur même des problèmes, mais cette politique-ci, est immorale. Elle n'est pas seulement injuste ou stupide, mais elle est aussi indéfendable sur le plan économique.

Le ministre, qui prend possession de ce portefeuille, devrait chercher à gagner la confiance de sa clientèle, c'est-à-dire les autochtones qu'il représente à la Chambre des communes.

C'est un programme efficace qui produit un groupe de jeunes Canadiens autochtones dynamiques et qualifiés, dont 90 p. 100 occupent maintenant un emploi rémunéré et utile.

Qu'arrivera-t-il si nous limitons le financement de l'enseignement postsecondaire? Nous aurons plus de chômage, plus de violence, plus de toxicomanie. Le coût de l'aide sociale prendra des proportions gigantesques. Le gouvernement a fait le mauvais choix, un choix désastreux.

[*Français*]

On ne peut pas dire pourtant que le programme ne marche pas. En 20 ans, le pourcentage d'étudiants autochtones allant à l'université est passé de 1 à 12 p. 100. Bien sûr, ce pourcentage reste inférieur à la moyenne nationale, mais les progrès sont encourageants. Tous les espoirs sont permis, les possibilités sont là, et les solutions sont en vue.

Le gouvernement ne peut pas dire non plus qu'il ne savait pas que l'adoption du projet de loi C-31 allait entraîner une augmentation de la demande dans le domaine de l'éducation postsecondaire autochtone.

[*Traduction*]

D'une part, le premier ministre (M. Mulroney) cherche à s'accaparer le mérite du projet de loi C-31, qui a encouragé environ 110 000 autochtones à demander leur réinsertion en vertu de la Loi sur les Indiens.

D'autre part, maintenant que la population augmente, il dit que nous n'avons pas les moyens de financer le principal programme qui permettra à la génération suivante de réussir. Ce manque de logique ne me convainc pas et ne devrait pas convaincre le ministre. C'est pourquoi le commissaire aux Droits de la personne a qualifié le traitement que nous infligeons aux autochtones de tragédie nationale.

Malgré ce débat de deux jours, le gouvernement semble acharné à poursuivre dans la même voie. Les demandes de l'Assemblée des premières nations sont-elles si déraisonnables? Est-il si déraisonnable de demander un moratoire sur la nouvelle politique jusqu'au 1er avril prochain? Est-il si déraisonnable de supprimer carrément le plafonnement de l'enseignement postsecondaire? Le député conservateur de Wetaskiwin (M. Littlechild) ne pensait pas cela, lorsqu'il a participé à la marche

contre la politique de son gouvernement le 22 mars. Je le félicite pour son courage.

Je signale au ministre que si le gouvernement n'écoute pas les étudiants, il n'écoutera pas les chefs autochtones, l'Assemblée des Premières nations, ni nous, les oppositionnels; le ministre écoutera peut-être son député qui savait ce qu'il faisait et qui est proche de son peuple.

Si le gouvernement compte ne pas tenir certaines promesses, et ce sera le cas pour un bon nombre d'entre elles jeudi après-midi, lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) présentera son budget, qu'il ne s'attaque surtout pas aux promesses prodiguées aux peuples autochtones. Si le gouvernement veut faire preuve de fermeté envers bien des couches de la société, qu'il ne s'en prenne surtout pas aux jeunes qui réclament justice. Si bien des programmes sont remis en question, il ne faut surtout pas plafonner le programme qui marche le mieux, qui contribue vraiment à mettre un terme à plus de deux siècles d'injustice et de discrimination, de pauvreté et de désespoir chez les autochtones.

Le gouvernement a toujours l'occasion de s'en tirer honorablement dans cette triste histoire. Le ministre a encore l'occasion de redorer son blason auprès des électeurs qu'il devrait représenter à la Chambre. J'exhorte le ministre et le gouvernement à saisir cette occasion au vol.

Ce qui est encore bien plus important que la crédibilité du gouvernement, que l'estime dont jouit le ministre auprès des autochtones, c'est l'occasion qu'il a de donner de l'espoir aux autochtones. Je l'exhorte à le leur donner.

C'est un problème comme nous n'en avons plus eu depuis longtemps à la Chambre des communes sur le plan humain. C'est pourquoi nos députés sont tellement choqués, c'est pourquoi les néo-démocrates sont inquiets. C'est pourquoi nous avons demandé la tenue d'un débat de deux jours et nous avons voulu utiliser le temps précieux qu'on nous accorde, à nous l'opposition; c'est parce que rien n'est plus important à nos yeux. . .

[*Français*]

. . . notre position fiduciaire, surtout envers la prochaine génération, surtout envers la prochaine génération déjà désavantagée.

[*Traduction*]

Je veux que le ministre prenne tout cela très au sérieux parce que rien n'a autant galvanisé nos énergies que le débat sur cet important sujet.

Des voix: Bravo!

Mme Dobbie: Madame la Présidente, j'ai écouté les propos du député avec intérêt. Je veux lui poser une question à laquelle ses collègues n'ont pas su répondre.

Le député sait sans doute qu'une des trois exigences des étudiants, c'est que l'éducation postsecondaire soit considérée comme un droit découlant d'un traité. Le député peut-il dire à la Chambre, une fois pour toutes, si son parti appuie le principe que ses collègues ont évité si habilement au cours des derniers jours? Considère-t-il l'éducation postsecondaire comme un droit découlant d'un traité?

M. Turner (Vancouver Quadra): Madame la Présidente, je vais répondre sans ambages à la députée. Toutefois, je voudrais d'abord préciser que, qu'il s'agisse ou non d'un droit découlant d'un traité, chaque jeune Canadien a le droit fondamental de faire des études.

Son gouvernement n'a jamais reconnu les droits constitutionnels de nos peuples autochtones, droits qui ont précédé l'arrivée de la Couronne britannique en Amérique du Nord.

Certaines bandes croient sincèrement que leurs traités, tels qu'ils sont rédigés, prévoient le droit à l'éducation. Il y a quelques jours, dans l'avion qui me ramenait à Ottawa, j'étais avec l'honorable Ray Hnatyshyn, et nous avons discuté de cette question en particulier.

• (1710)

Beaucoup de bandes estiment que, dans leurs traités, l'éducation figure parmi les droits garantis par la Couronne britannique. Il nous faudrait examiner toute la panoplie des traités. Quoi qu'il en soit, nous avons toujours pensé qu'un des droits fondamentaux de toute jeune personne est le droit à l'éducation, surtout en ce qui concerne les Indiens qui habitent dans les réserves. En effet, c'est le seul moyen de briser le cycle de la pauvreté et du désespoir. La députée lève les sourcils, mais je dis que leur seule porte de sortie, c'est l'éducation.

Le programme a été mis sur pied il y a vingt ans et il fonctionne. La raison qui pousse le ministre à le plafonner, c'est qu'il fonctionne. Il n'y a pas de fraude ici, ni de crime, ni de supercherie de la part d'un groupe. Il y a une

tentative désespérée de la part de toute une génération de jeunes Indiens et d'autochtones d'obtenir les mêmes droits que ceux des Canadiens. C'est ce dont il s'agit ici.

Franchement, je serais prêt, si l'on me confiait cette tâche, à faire valoir que l'éducation fait partie des droits issus de traités. Pour être absolument franc avec la députée, nous devons à ce moment-ci revenir en arrière et examiner le libellé de chacun de ces traités.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, je suis très heureuse de prendre la parole aujourd'hui. J'ai suivi attentivement le débat des quelques derniers jours et j'ai entendu beaucoup de déclarations trompeuses. Les pires ont été prononcées cet après-midi par mon très honorable collègue d'en face, ce qui a tout lieu d'étonner.

Je tiens à rétablir certains faits. Plus de 500 groupes ont été consultés. Le député se trompe lorsqu'il avance qu'aucun de ces groupes n'appuyait les nouvelles lignes directrices. Ce n'est pas le cas.

Je rappelle également au député que le ministre a rencontré les étudiants qui ont mis fin à leur grève et l'ont écouté très attentivement. Le ministre est allé les rencontrer en prévision des discussions qu'il aura avec eux. Si nous n'établissons pas ces rapports cordiaux, propices à un dialogue franc et ouvert, nous ne réglerons jamais les points en suspens, et il y en aura certainement. Le ministre a établi la communication avec les collectivités autochtones et cela nous sera de toute évidence utile à l'avenir.

Ces derniers jours, nous avons tous suivi le débat passionné sur le programme d'aide à l'enseignement postsecondaire pour les autochtones. Comme il a été remarqué, il s'agit, à bien des égards, de l'un des meilleurs programmes du ministère des Affaires indiennes, sinon du gouvernement. A l'origine, il visait à encourager les Indiens inscrits et les Inuit à s'inscrire dans des établissements d'enseignement postsecondaire pour accéder à l'indépendance économique.

Le nouveau programme vise à encourager les étudiants autochtones à obtenir un diplôme et à trouver un emploi pour profiter des 90 p. 100 de chances dont il vient d'être question. Ils doivent cependant d'abord le faire avec les qualifications professionnelles et les compétences nécessaires pour les obtenir. L'objectif ultime reste bien sûr pour les Indiens de conquérir l'autonomie administrative et l'indépendance économique, un objectif valable que mon très honorable collègue appuie sûrement.

Le programme est en fait excellent. Il est soigneusement conçu pour répondre aux besoins des étudiants autochtones. Pour aider à dissiper la confusion autour du programme, une confusion qui a encore une fois été créée aujourd'hui, je voudrais en passer certains points saillants en revue parce qu'il vaut la peine de les répéter.

Tout d'abord, le budget consacré au programme d'enseignement postsecondaire a augmenté énormément depuis quelques années. Les fonds qui y sont alloués ont augmenté régulièrement, passant de 4,2 millions de dollars en 1975-1976 à 130 millions cette année. Des fonds additionnels particuliers ont en outre été prévus pour répondre aux besoins des étudiants qui ont recouvré le statut d'Indien à la suite de l'adoption du projet de loi C-31. En fait, au cours des deux dernières années seulement, le budget a augmenté de 10 p. 100 par année pour répondre aux besoins des Indiens qui sont venus ainsi s'ajouter.

On dresse chaque année des prévisions soigneusement établies du nombre des étudiants qui devraient demander à s'inscrire au programme pour l'année à venir, et les fonds appropriés sont portés au budget d'après ces prévisions. C'est une façon raisonnable de procéder. En vertu de la nouvelle politique, les étudiants auront droit de recevoir des fonds pendant qu'ils suivent des cours de rattrapage, par exemple. Ils auront droit de recevoir des fonds pour fréquenter le CEGEP ou pour obtenir des diplômes de 1er cycle. S'ils désirent obtenir des diplômes d'études supérieures ou professionnelles, il y aura des fonds pour ça également.

Les allocations seront fournies aux étudiants pour la durée officielle du programme—pendant trois ans pour un programme de trois ans, quatre ans pour un programmes de quatre ans et ainsi de suite. De plus, on peut offrir une année à chaque niveau lorsqu'un étudiant en a besoin pour terminer un programme d'études préparant à un diplôme.

Les anciennes lignes directrices E-12 établissaient des limites précises en mois d'études qui régissaient l'aide accordée pour les frais de scolarité et d'inscription, et la limite maximale d'aide était de 96 mois d'études. Aux termes du nouveau programme, aucune limite n'est fixée pour l'aide accordée pour les frais de scolarité. Il y en a pour les indemnités de subsistance, mais ces limites continuent à apporter un soutien à un étudiant de la première année jusqu'au doctorat.

Les étudiants ont aussi droit à recevoir de l'aide pour la préparation à l'université si cela est nécessaire. Nous voulons qu'ils établissent leurs programmes avec l'intention de terminer leurs études, ce qui leur permettra de jouer un rôle vital et actif dans la vie canadienne. Le programme est conçu dans ce but.

Les nouvelles lignes directrices établissent également un nouveau barême national de tarif normalisé pour les indemnités de subsistance qui remplace ce qui existait auparavant, une large gamme déroutante de tarifs fixés pour chaque région. Le nouveau programme garantit un traitement égal pour les étudiants d'un bout à l'autre du Canada. Au cas où il y aurait un problème, le nouveau tarif normalisé représente généralement une augmentation par rapport aux tarifs moyens de l'ancienne politique.

Par exemple, un étudiant célibataire vivant loin de son domicile reçoit maintenant en moyenne 675$ par mois au lieu de 667$ l'année dernière. En outre, certains étudiants, avec des personnes à charge, qui habitent dans des régions où les loyers sont très chers auront droit à une plus forte indemnité mensuelle pour couvrir les frais de logement supplémentaires.

Mes collègues ont fait remarquer précédemment que les bourses pour les étudiants célibataires correspondent à un emploi à plein temps dont le salaire horaire serait de 4,96$. Les bourses versées à un étudiant seul ayant trois personnes à charge équivalent à un emploi à plein temps dont le salaire horaire serait de 12,14$, mais ces points, je pense, valent la peine qu'on les répète. Ce n'est pas tout. Il y a aussi les bourses annuelles pouvant atteindre 3 500$ accordées à ceux qui entreprennent avec succès des études dans des domaines qui favoriseront l'autonomie administrative et le développement économique des Indiens. Les étudiants inscrits en commerce, en admistration des affaires et en administration publique, en économie, en sciences, en mathématiques, en sciences informatiques, en sciences forestières et en génie auront une raison supplémentaire de poursuivre leurs études avec une vigueur accrue.

Notre programme est axé sur l'excellence et nous sommes déterminés à donner aux autochtones les moyens de gérer leurs propres affaires en leur fournissant un enseignement approprié. Les étudiants qui travaillent fort et qui réussissent bien leurs études seront admissibles en plus à des bourses annuelles de 1 000 $ qui leur seront accordées en fonction de leur rendement scolaire. Jusqu'à 5 p. 100 des étudiants inscrits dans chaque catégorie seront admissibles à ces bourses. C'est une nette amélioration sur l'ancienne politique qui ne prévoyait pas ce genre de soutien et d'encouragement.

L'un des aspects les plus importants de cette politique est que les dirigeants indiens peuvent l'administrer eux-mêmes car ils sont mieux en mesure de s'assurer que le programme répond aux besoins réels des étudiants autochtones pour lesquels il a été conçu. A mon avis, cette autosupervision ne peut que rendre ce programme plus efficace et contribuer davantage à donner un sentiment de dignité à ceux qui s'en prévalent.

Quant au montant du financement, nous en avons entendu passablement parler au cours des derniers jours. Nous avons entendu bien des commentaires négatifs de la part de nos collègues d'en face. Tout ce que je peux leur répondre, c'est que ce programme d'aide aux étudiants autochtones est peut-être, en son genre, le plus généreux du monde.

J'ai fait remarquer plus tôt aujourd'hui que 15 000 étudiants indiens aux États-Unis se sont partagé une subvention globale de 32,9 millions de dollars l'an dernier. Comparons avec les 130 millions de dollars que nos 15 000 étudiants indiens, le même nombre, se partageront cette année. Les étudiants indiens du Canada recoivent presque quatre fois plus d'aide que leurs confrères aux États-Unis. Voilà qui démontre que la nouvelle politique est une politique raisonnable et responsable et qu'elle représente une nette amélioration par rapport aux lignes directrices précécentes.

• (1720)

Le gouvernement ne fait pas qu'écouter les préoccupations des Indiens et des Inuit; il y répond aussi. Le ministre a dit plusieurs fois qu'il était ouvert à toute suggestion qui permettrait d'améliorer le programme. Je ne sais pas comment il pourrait être plus clair. Il a montré qu'il était prêt à faire des rajustements là où ce serait souhaitable et raisonnable d'en faire.

Le gouvernement a joué un rôle de premier plan pour ce qui est de donner aux étudiants indiens et inuit un accès accru à l'enseignement postsecondaire. Ce n'est pas par hasard que le nombre d'inscriptions est passé de moins de 3 500 à la fin des années 70 à plus de 15 000 aujourd'hui. Nous avons entendu le député nous féliciter pour le succès du programme qui a porté le nombre d'inscriptions à 15 000.

Nos politiques ont contribué à ouvrir pour toujours aux autochtones les portes de nos établissements d'enseignement qui leur étaient fermées dans le passé, y compris pendant la période où l'opposition officielle était au pouvoir et donc en mesure de prendre des décisions qui auraient eu un effet positif durable sur les autochtones du Canada et qui leur auraient peut-être permis d'aller beaucoup plus loin qu'ils ne le sont maintenant. Cependant, il nous fallait commencer quelque part, et je crois que nous avons fait d'énormes progrès.

Au cours des derniers jours, nous avons beaucoup entendu parler à la Chambre de l'importance de l'enseignement postsecondaire pour le développement économique, social et politique des communautés indiennes et inuit, mais le gouvernement fait plus qu'en parler.

Nous avons préparé une politique et nous avons fourni des fonds pour qu'il y ait plus de médecins, d'infirmières, d'ingénieurs, d'avocats, d'enseignants ou d'autres professionnels d'origine indienne. La nouvelle politique capitalise sur les succès antérieurs et améliore considérablement les chances des étudiants indiens de terminer leurs études avec succès, leur permettant ainsi d'obtenir des emplois utiles et satisfaisants, assurant leur participation à la vie canadienne. Voilà le but du programme.

Les étudiants indiens doivent avoir accès à l'enseignement postsecondaire pour pouvoir profiter des possibilités d'emploi de demain. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Nous sommes tous convaincus que si l'on veut qu'ils soient capables d'exploiter leurs propres entreprises, de mettre sur pied leurs propres institutions pour gérer leur autonomie et contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie de leur collectivité, ainsi que jouer un rôle dans la société canadienne, l'enseignement doit être adapté et doit produire des diplômés.

Les Indiens et les Inuit ont beaucoup à offrir et peuvent contribuer grandement à la vie canadienne. Leur affinité pour la nature et leur compréhension de l'ordre naturel des choses pourraient nous être très utiles, et nous sommes prêts à écouter. Pour cela, nous devons ouvrir nos oreilles et notre âme pour mieux comprendre leur expérience et donc en profiter davantage. Le gouvernement et le ministre comprennent cela. Je pense que le ministre est sage lorsqu'il dit qu'un dialogue productif ne peut avoir lieu que dans une atmosphère exempte de coercition.

En conclusion, il importe de féliciter le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Cadieux) qui a fait preuve de dévouement et de leadership en présentant cette politique sur l'aide aux étudiants de niveau postsecondaire. De tous les excellents programmes élaborés au Canada, c'est un de ceux qui a connu le plus de succès. Si les députés de l'opposition voulaient faire un petit examen de conscience et être honnêtes, ils admettraient que le programme est généreux, équitable et raisonnable. Le ministre mérite aussi des félicitations pour son dévouement envers les Indiens et les Inuit en général, ainsi que pour son initiative et son engagement dans le domaine de l'enseignement postsecondaire.

La réaction négative dont nous avons été témoins chez les médias est tout à fait inacceptable, et le fait qu'elle soit fondée sur des renseignements fautifs et de fausses perceptions est très regrettable. Certains pensent encore que la documentation préliminaire qui a fait l'objet de consultations a servi à tracer les grandes lignes de la politique définitive. Je tiens à le dire clairement et à rétablir les faits: la politique finale a été révisée et améliorée à la suite des consultations.

Le ministre a dit à maintes reprises qu'il est disposé à faire d'autres changements et à apporter d'autres améliorations si cela s'avère nécessaire. Il n'attend que le moment approprié pour entreprendre des discussions calmes et posées sur d'autres changements et d'autres améliorations. Loin d'être terminées, les consultations se poursuivent. La politique a changé et elle va continuer à évoluer avec le temps.

En 1977-1978, le gouvernement a dépensé 9 millions de dollars pour envoyer 3 500 Indiens étudier à l'université ou au collège. A l'heure actuelle, 15 000 Indiens sont aux études et le budget est passé à 130 millions. Nous allons améliorer le programme au fur et à mesure que le besoin s'en fera sentir. Il faut constamment le réviser si nous voulons répondre aux besoins et aux aspirations des jeunes Indiens. C'est un programme raisonnable et responsable sur lequel les jeunes générations indiennes peuvent compter pour améliorer leur sort, s'affranchir et vivre avec dignité. A mon avis, le ministre et le programme méritent l'appui inconditionnel de la Chambre.

Mme Finestone: D'abord, j'ai écouté très attentivement les remarques éloquentes de notre collègue, le député de Nunatsiaq (M. Anawak). Je regrette que la députée qui vient de parler n'ait pas été aussi attentive.

Ensuite, je pense qu'elle aurait dû assister aux audiences du Comité permanent des affaires indiennes ou en lire le compte-rendu. Je siégeais au Comité quand il a modifié la Loi sur les Indiens afin de reconnaître l'existence de la femme dans la société indienne.

Je me rappelle bien les deux conférences des premiers ministres auxquelles j'ai participé. J'ai aussi fait partie du comité sur l'égalité d'emploi qui a malheureusement dû dénoncer les lacunes du projet de loi qui devait l'assurer et celles de la Loi sur les Indiens.

Nous sommes maintenant témoins d'un phénomène qui semble avoir échappé à la députée, la très importante augmentation du nombre de jeunes. Nous avons une source dynamique de futurs employeurs et employés au Canada et la députée ne daigne pas reconnaître la contribution que les autochtones pourraient apporter à la croissance et au développement de notre pays qui est

aussi le leur. C'est notre pays et c'est le leur. Ils sont ici chez eux.

Si on appliquait la théorie de la députée à l'assurance-chômage, on ne verserait des prestations qu'à la moitié ou au quart des bénéficiaires qui en feraient la demande les premiers. Si on l'appliquait aux gens qui arrivent maintenant à 65 ans, on ne leur paierait peut-être plus leurs pensions après le mois de mars ou d'avril, faute de fonds.

Est-ce la solution que propose la députée? Que les premiers arrivés soient les premiers servis? Ce plafond s'impose-t-il parce qu'un système mis sur pied il y a à peine 20 ans aurait produit trop de jeunes brillants et compétents?

Le programme est efficace, mais coûte trop cher. Voilà pourquoi on le plafonnerait! Vraiment! Si on supprimait le plafond pour servir tous ces braves jeunes étudiants—et je ne suis pas particulièrement d'accord sur la procédure utilisée—il nous en coûterait seulement l'équivalent d'un cinq millième de la dette nationale. Oui, si le moratoire était levé, il nous en coûterait seulement un cinquantième p. 100 de la dette nationale.

La députée pourrait-elle me dire pourquoi on s'attaque à ces jeunes, l'avenir de notre pays, dans le but d'épargner seulement la moitié de ce que le gouvernement a dépensé en publicité l'année dernière? Où la députée veut-elle en venir enfin?

• (1730)

Mme Dobbie: Madame la Présidente, c'est manifestement la députée qui n'écoute pas si l'on en juge par certaines de ses observations.

Des voix: Bravo!

Mme Dobbie: Tous les étudiants qui veulent présenter une demande au titre du Programme d'aide à l'enseignement postsecondaire seront aidés. Il ne fait aucun doute qu'on trouvera les moyens d'envoyer ces étudiants à l'école. Si les prévisions ne sont pas exactes—et nous disons depuis le début qu'elles laissent peut-être à désirer, car nous n'avons pas les données précises qu'il nous faudrait—certains devront peut-être attendre un an avant d'avoir accès au programme. Mais je voudrais bien que la députée cesse de déformer les faits et nous croie lorsque nous disons que tous les étudiants seront éventuellement aidés, qu'aucune demande ne sera rejetée ni aucun étudiant privé de la possibilité de faires des études postsecondaires.

Il n'est pas ici question de théorie. La députée a parlé de théorie. J'ai écouté très attentivement ses observations et nous convenons tous, je crois, que l'éducation est un besoin fondamental, un droit fondamental de tous les êtres humains. Cela ne fait aucun doute. Les étudiants indiens, jeunes comme adultes, ont autant droit à un enseignement postsecondaire de première qualité que tout autre Canadien. Si nous pouvons le moindrement leur faciliter les choses à cet égard, nous allons le faire. Comme je l'ai dit et comme le ministre l'a dit maintes et maintes fois, on pourra toujours modifier le programme au besoin. Si un étudiant estime avoir été lésé de quelque façon que ce soit, qu'il s'adresse au ministre. Celui-ci l'écoutera et tentera de le satisfaire. Certes, le gouvernement fait vraiment tout ce qu'il peut pour satisfaire aux besoins des étudiants indiens et inuit du Canada.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, j'aimerais poser une question qui a été posée à maintes reprises mais à laquelle on ne nous a pas donné de réponse. Si j'ai bien entendu, la secrétaire parlementaire a dit que dans le cadre de ce programme, des étudiants devront attendre un an pour fréquenter un établissement postsecondaire. Est-ce bien ce qu'elle a dit? Pourrait-elle le répéter, pour que nous puissions tous l'entendre clairement?

Une autre question a aussi été posée trois ou quatre fois. Supposons qu'il y ait plus d'élèves demandeurs que de dollars disponibles pour la formation postsecondaire. En d'autres termes, qu'il n'y ait pas suffisamment d'argent avec les 130 millions actuels pour permettre aux *x* demandeurs de fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire. Est-ce que le gouvernement va automatiquement relever le budget, faire en sorte qu'il y ait suffisamment d'argent pour permettre aux étudiants d'avoir accès à la formation postsecondaire? Ou le gouvernement va-t-il bloquer l'accès à certains étudiants faute de crédits? La question est simple, est-ce que nous ne pourrions pas avoir une réponse simple? Est-ce qu'il va y avoir des étudiants qui seront privés d'aide suffisante pour fréquenter des établissements d'enseignement postsecondaire si 130 millions ne suffisent pas à couvrir les demandes? S'il y a quelques étudiants de plus, est-ce qu'ils seront aidés? La question est très simple; elle a été

posée à peu près huit fois, mais nous n'avons pas encore de réponse.

Mme Dobbie: La réponse a déjà été donnée, madame la Présidente. Le ministre a fourni la réponse à maintes reprises, et cette réponse est simple. D'abord, il se peut que des étudiants doivent attendre jusqu'à un an. Est-ce qu'il y aura de l'argent pour satisfaire à leurs besoins après lorsque le prochain budget sera fixé? Le ministre a déclaré qu'il trouvera les fonds nécessaires pour faire face aux besoins des étudiants. Il s'adressera au Conseil du Trésor et demandera un relèvement de budget pour l'année suivante.

Les députés d'en face ne peuvent certainement pas refuser de reconnaître que c'est une simple question de bonne gestion financière que d'assortir un programme quelconque d'un budget. Dans ce pays, nous ne donnons pas de chèque en blanc. Quand nous le faisons, nous nous retrouvons dans la situation actuelle: si endettés que nous sommes la risée du monde entier. Le gouvernement cherche à appliquer une politique juste, raisonnable et généreuse en adoptant des lignes directrices qui vont nous permettre désormais de nous organiser et de fixer les budgets qui conviennent. Il n'y a rien de déraisonnable, rien de difficile à cela.

• (1735)

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je suis très heureux d'être le dernier député à intervenir dans le cadre de ce débat extrêmement important qui s'est étendu sur deux jours. Je représente, en effet, certaines des personnes qui ont eu recours à une grève de la faim ou qui poursuivent à l'heure actuelle une grève de la faim et environ 800 étudiants de la Lakehead University et du Confederation College, à Thunder Bay, qui ont choisi de bâtir un nouvel avenir pour eux-mêmes et pour leurs collectivités. Selon eux, la politique du gouvernement, les modifications apportées par ce dernier aux lignes directrices E-12, limitent la capacité de leurs frères et soeurs, dans tous les sens du terme, d'avoir le même accès qu'eux à l'éducation.

Rien ne me fait plus plaisir que d'assister aux cérémonies de remise des diplômes à la Lakehead University au printemps et de voir, chaque année, de plus en plus d'étudiants autochtones en obtenir un. Ils complètent des études spécialement conçues pour eux, dans le but de retourner dans leurs réserves pour travailler de concert avec leurs pairs, leurs aînés et leurs enfants. En outre, ils veulent s'intégrer au grand courant de la société canadienne en cherchant à obtenir un emploi à l'extérieur de la réserve, afin d'offrir des services aux autochtones et aux autres Canadiens. Comme Bob Rosehart, le président de la Lakehead University, l'a déclaré dans le numéro de samedi du *Star*: «Ces gens constituent les modèles extrêmement positifs que les collectivités elles-mêmes recherchent, et ils montrent que c'est possible. Les autochtones savent ainsi qu'il est non seulement possible pour eux d'aller à Thunder Bay obtenir un diplôme d'études postsecondaires, mais qu'ils peuvent également revenir avec les connaissances nécessaires pour aider leurs collectivités, qu'il s'agisse de réserves ou non, à parvenir à l'autarcie en tant que société.» C'est pourquoi il importe de maximiser l'investissement du contribuable canadien dans le système d'enseignement.

Juste avant que je prenne la parole, il y a eu un échange de vues entre l'un de mes collègues et le secrétaire parlementaire, qui a dit clairement qu'il y aurait un retard d'un an pour ceux qui souhaitent faire des études postsecondaires dans le cadre de ce programme, mais s'en se trouveraient empêchés par suite du plafonnement du financement. Qui sera retardé? Les diplômés d'écoles secondaires qui viennent du Grand Nord ou de régions éloignées. Leur dira-t-on qu'ils doivent patienter une autre année. Nous savons, et certains connaissent mieux que moi la question, que dès que la continuité est rompue, les chances d'un retour à l'école sont pratiquement nulles, surtout chez les femmes.

Est-ce que ce seront les étudiants adultes qui après avoir vécu de l'aide sociale pendant des années peut-être, après avoir exercé une activité qui n'apporte pas grand-chose à la collectivité, ou parce que nous, la société, avons détruit leurs ressources naturelles, que ce soit le poisson, la faune ou les forêts, trouvent finalement la motivation nécessaire pour retourner à l'école apprendre ce qu'ils n'ont pu apprendre étant enfants? Il est plus que probable que certains n'ont même pas terminé leurs études secondaires, si jamais ils les ont entreprises. Allons-nous maintenant leur dire qu'ils doivent attendre une autre année parce que nous manquons de fonds, parce qu'il nous manque 9 000 dollars pour les envoyer étudier à Thunder Bay, à Saskatoon ou une autre ville où se trouve une université ou un collège communautaire? Après que ces personnes ont trouvé la motivation nécessaire, car elles savent que les ressources sont là, allons-nous leur dire non? Et est-ce que cela signifie que nous leur disons non à tout jamais, car elles se décourageront?

• (1740)

Toutes les fois que nous entravons la voie des autochtones, nous leur nuisons. Nous devrions nous mettre en quatre pour donner aux autochtones pleinement accès à notre système d'enseignement postsecondaire. Pas seulement pour un baccalauréat. Sauf le respect que j'ai pour les bacheliers, que peut-on faire avec un baccalauréat? On n'en a même pas besoin pour devenir député. On n'a même pas besoin d'un diplôme d'études secondaires pour devenir député. Ce qui importe, c'est d'avoir la possibilité d'accéder aux professions. Les collectivités autochtones ont besoin de professionnels, médecins, avocats, comptables, pharmaciens, infirmières, qui soient des leurs, qui comprennent les nuances, les besoins. Voilà pourquoi c'est si important.

On a beaucoup dit que le ministre souhaite poursuivre le dialogue jusqu'en septembre et que si on peut le persuader de modifier sa position, il le fera. L'ennui, c'est que les autochtones qui envisagent de commencer leur première année d'université ou de collège communautaire en septembre prochain doivent prendre leurs dispositions dès maintenant.

Nos jeunes attendent la réponse des universités à leur demande d'inscription. Les jeunes autochtones aussi. Ils doivent savoir s'ils auront les fonds nécessaires pour entreprendre leur année scolaire, début septembre. Pour se trouver un logement, ils doivent s'y prendre des mois à l'avance. S'ils viennent d'une petite réserve isolée du Grand Nord ou du nord d'une province et qu'ils doivent déménager avec femme et enfants, il leur faut du temps pour trouver un logement qui réponde à leurs besoins.

Voilà pourquoi nous avons demandé au gouvernement d'adopter un moratoire pour surseoir au moins aux aspects négatifs des changements, de façon que les Premières nations puissent, au nom des étudiants, travailler de concert avec le ministre et les fonctionnaires à l'élaboration de directives propres à favoriser leur mise en application en septembre 1990, de façon que les jeunes autochtones qui souhaitent poursuivre des études secondaires puissent le faire sans perdre leurs droits ni subir de retards.

S'il y a eu des abus, ainsi que le ministre l'a donné à entendre dans sa lettre aux chefs, occupons-nous de ce problème. Comme George Erasmus l'a signalé si justement dans le *Star* de samedi, les autochtones sont prêts à travailler ensemble pour établir des règles afin que personne ne profite d'avantages qu'ils ne méritent pas. De toute évidence, le Cabinet n'a pas de preuve d'un autochtone qui aurait abusé du programme, qui par exemple y aurait été inscrit pendant huit ans sans jamais obtenir de diplôme ou d'attestation; cependant, si des abus se produisent, que les Premières nations établissent les règles appropriées de concert avec le Cabinet. L'important, c'est que nous imposions un moratoire, que nous fournissions aux autochtones la chance de s'entendre avec le ministre, de telle sorte que les jeunes qui poursuivent leur jeûne aient la chance de réussir, qu'ils puissent mettre fin à leur jeûne en sachant pertinemment que leur cause était juste, que le Parlement du Canada les a entendus et qu'il va réagir d'une façon positive.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 17 h 45, j'ai le devoir, conformément au paragraphe 81(14) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute motion relative aux crédits.

Le premier vote porte sur l'amendement du député de Saskatoon—Clark's Crossing (M. Axworthy).

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Convoquez les députés!

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté).

• (1750)

(Vote No 6)

POUR

Députés

Anawak	Angus
Arseneault	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Barrett
Bélair	Bellemare
Benjamin	Bevilacqua
Black	Blackburn (Brant)
Blaikie	Blondin
Boudria	Brewin
Broadbent	Caccia

Campbell (South West Nova)
Clancy
de Jong
Ferguson
Fisher
Fontana
Fulton
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Heap
Hovdebo
Jordan
Karpoff
Keyes
Kristiansen
Laporte
MacDonald (Dartmouth)
Manley
Marleau
Milliken
Mitchell
Nault
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Prud'homme
Robinson
Rompkey
Speller
Stupich
Turner (Vancouver Quadra)
Whittaker
Catterall//
Crawford
Duhamel
Finestone
Flis
Foster
Funk Gaffney
Gray (Windsor Ouest)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Hunter
Kaplan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Maheu
Marchi
Mifflin
Mills
Murphy
Nystrom
Parker
Phinney
Proud
Riis
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Walker
Young (Beaches—Woodbine)—85

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blais
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Clark (Yellowhead)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax Ouest)
de Cotret
Dobbie
Dorin
Epp
Feltham
Fontaine
Gibeau
Greene
Gustafson
Hawkes
Hockin
Horner
Hughes
Johnson
Jourdenais
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langlois
Layton
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Champagne (Champlain)
Clifford
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Darling
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Ferland
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horning
Jelinek
Joncas
Kempling
Koury
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McKnight
Mitges
Moore
Nowlan
Paproski
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Soetens
Tardif
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—132
Roy-Arcelin//
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Thacker
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard

• (1810)

M. le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

La question suivante porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois qu'il y a consentement unanime pour que le résultat du vote précédent s'applique à celui-ci. Peut-être qu'un jour l'opposition officielle remportera quelque chose à la Chambre.

M. Bosley: Monsieur le Président, je ne veux pas m'opposer à la suggestion du député, je veux simplement ajouter mon nom à la liste des députés qui ont voté contre l'amendement.

M. Riis: Monsieur le Président, nous acceptons d'appliquer le résultat du dernier vote à la motion principale.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'appliquer le résultat du dernier vote à la motion principale?

Des voix: D'accord.

(La motion est rejetée.)

(Vote No 7)

POUR

Députés

Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Benjamin
Black
Blaikie
Boudria
Broadbent
Campbell (South West Nova)
Clancy
de Jong
Ferguson
Fisher
Fontana
Fulton
Gaffney
Angus
Assad
Barrett
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Blondin
Brewin
Caccia
Catterall
Crawford
Duhamel
Finestone
Flis
Foster
Funk
Gauthier

Gray (Windsor Ouest)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Hunter
Kaplan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Maheu
Marchi
Mifflin
Mills
Murphy
Nystrom
Parker
Phinney
Proud
Riis
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Walker
Young (Beaches—Woodbine)—85

Guarnieri//
Harvard
Heap
Hovdebo
Jordan
Karpoff
Keyes
Kristiansen
Laporte
MacDonald (Dartmouth)
Manley
Marleau
Milliken
Mitchell
Nault
Pagtakhan
Peterson
Pickard
Prud'homme
Robinson
Rompkey
Speller
Stupich
Turner (Vancouver Quadra)
Whittaker

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blais
Bosley
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Champagne (Champlain)
Clifford
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Darling
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Ferland

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Clark (Yellowhead)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax Ouest)
de Cotret
Dobbie
Dorin
Epp
Feltham
Fontaine

Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horning
Jelinek
Joncas
Kempling
Koury
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McKnight
Mitges
Moore
Nowlan
Paproski
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Thacker
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—133

Gibeau//
Greene
Gustafson
Hawkes
Hockin
Horner
Hughes
Johnson
Jourdenais
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langlois
Layton
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Soetens
Tardif
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vézina
Vincent
White
Winegard

M. le Président: Par conséquent, je déclare la motion rejetée.

Comme il est 18 h 18, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 21(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 18.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 25 avril 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, au nom du gouvernement du Canada et en ma qualité de ministre des Approvisionnements et Services,. . .

[*Français*]

. . . c'est avec plaisir que j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles le rapport annuel 1988 de la Monnaie royale canadienne.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ALLÉGER LE FARDEAU FISCAL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de personnes qui estiment que le fardeau fiscal de la famille moyenne a augmenté d'environ 1 000$ par rapport à 1984. Les pétitionnaires soulignent que les coupes effectuées par le gouvernement dans les programmes de prestations privent les familles canadiennes de millions de dollars et qu'un enfant canadien sur six vit dans la pauvreté.

Ils demandent donc au Parlement de traiter les familles canadiennes avec équité en allégeant leur fardeau fiscal et d'envisager la possibilité d'augmenter les allocations familiales et le crédit d'impôt pour enfants.

LA PARITÉ SALARIALE ET LES CHANCES ÉGALES D'EMPLOI

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, d'autres pétitionnaires soulèvent le fait que les femmes qui travaillent à temps plein ne gagnent en moyenne que 66 p. 100 de ce que touchent les hommes et que plus de 18 p. 100 des travailleuses à temps plein et près de 79 p. 100 des employées à temps partiel gagnent moins de 10 000$ par an. Ils soulignent que seulement 22 p. 100 des femmes qui travaillent à temps plein font 25 000$ ou plus par an. Ils énumèrent également d'autres injustices dont les femmes au travail sont victimes. Les pétitionnaires exhortent le Parlement à présenter et à faire respecter des lois garantissant aux Canadiennes la parité salariale pour des fonctions équivalentes et des chances égales d'emploi.

LA PROPRIÉTÉ DE PETRO-CANADA

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de plusieurs Canadiens qui trouvent que le gouvernement du Canada n'a pas pris les mesures nécessaires pour protéger les avoirs pétroliers canadiens contre la mainmise étrangère. Ils signalent, par ailleurs, que le gouvernement du Canada n'a plus autant la capacité de veiller à ce que le gaz et le pétrole canadiens soient mis en valeur dans l'intérêt national. Pour ces deux raisons, ces Canadiens présentent au Parlement une pétition réclamant que Petro-Canada reste une société canadienne à part entière et qu'elle demeure une société d'État.

* * *

QUESTION MARQUÉE D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 43 marquée d'un astérisque?

[*Texte*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA CITOYENNETÉ

Question nº 43—**M. Wappel:**

Le ministre d'État (Multiculturalisme) a-t-il diffusé, au moment où il a annoncé la Semaine nationale de la citoyenneté, un cahier d'information intitulé Guide d'activité sur la citoyenneté et, dans l'affirmative, quel en a été le coût de production a) unitaire, b) total, c) combien d'exemplaires en a-t-on produit?

M. Cooper: Monsieur le Président, la réponse est oui. a) 61c.; b) 36 500$ et c) 60 000 exemplaires.

[*Traduction*]

Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton?*

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI CONSTITUANT LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 avril dernier, de la motion de M. Mulroney: Que le projet de loi C-3, Loi constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, abrogeant la Loi sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Langdon:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«la Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C-3 parce qu'il ne définit pas clairement la responsabilité du gouvernement fédéral en matière de développement régional et, plus précisément, parce qu'il ne tient pas compte de la disposition de l'alinéa 36(1)*b*) de la Loi constitutionnelle de 1982 aux termes de laquelle le Parlement s'engage à «favoriser le développement économique pour réduire l'inégalité des chances».

La présidente suppléante (Mme Champagne): Au moment de l'interruption de l'examen du projet de loi, le député de Saint-Léonard (M. Gagliano) avait terminé son discours. Nous en sommes à la période des questions et commentaires. S'il n'y en a pas, la présidence est prête à accorder la parole aux députés pour le débat.

• (1110)

M. John Harvard (Winnipeg—St.James): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir saisir cette occasion pour participer au débat d'aujourd'hui, qui porte sur un projet de loi visant la création d'un nouveau ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Au cours des prochaines minutes, je voudrais vous faire part du point de vue des habitants de l'Ouest.

Je ne voudrais surtout pas passer pour quelqu'un qui a un esprit de clocher. Après tout, les habitants de l'Ouest, et particulièrement les bonnes gens de ma province, estiment qu'ils sont des Canadiens d'abord et qu'ils ont beaucoup confiance dans ce pays. Mais dans notre coin du pays, nous avons des préoccupations très spéciales. Je crois qu'il faut se pencher sur ces préoccupations et qu'il faut le faire justement dans ce débat. J'aborderai donc certaines de ces préoccupations au fur et à mesure de mon exposé.

Nous reconnaissons le besoin crucial de renforcer l'économie, notamment dans les régions. Un moyen d'y parvenir est d'accroître notre engagement envers la recherche et le développement. A mon avis, cet engagement devrait être en tête de notre liste de priorités. Dans une ère technologique, la recherche et le développement devraient constituer une haute priorité. Dans les faits, il faut consacrer à ce secteur suffisamment de fonds et non simplement faire une réorganisation bureaucratique. Or, c'est ce que nous voyons dans ce projet de loi, une réorganisation bureaucratique et non un engagement réel envers la R-D. J'estime cependant que cela est conforme au bilan du gouvernement. Je tiens à souligner qu'il est consternant de voir à quel point, depuis 1984, on a négligé de consacrer des fonds à la R-D.

Le premier ministre (M. Mulroney) a fait quelques très grosses promesses à cet égard. Par exemple, il a promis de doubler les dépenses en matière de recherche et de développement pendant les quatre premières années du premier mandat du gouvernement. Mais le premier ministre n'a pas tenu cette promesse. Je veux signaler un fait particulier. Proportionnellement au produit intérieur brut, les dépenses en recherche et développement ont glissé de 1,37 à 1,35 p. 100. Drôles de promesses. Drôle d'engagement à gérer le changement au Canada.

C'est une chose que je veux signaler parce que le Parti conservateur avait insisté très lourdement sur ce thème pendant la dernière campagne électorale. Nous nous rappelons tous ce qu'a dit le premier ministre. Il a dit que c'est son parti qui était le mieux équipé pour gérer le changement. Comment gère-t-on le changement au Canada? On peut le faire en restant à l'avant-garde de la technologie. C'est essentiel pour la croissance économique. C'est essentiel pour la productivité. Qu'avons-nous obtenu du gouvernement à cet égard? Nous en avons certes obtenu des promesses, un engagement qui va diminuant en matière de recherche et développement. Nous avons été témoins de jeux bureaucratiques, de mouvement de personnel, de création de nouveaux postes, de nouvelles appellations de ministères. Ça n'a rien d'impressionnant.

Nous, de l'Ouest, éprouvons un certain nombre d'inquiétudes. Notre économie, comme la plupart des gens le comprennent, repose sur les ressources naturelles et l'agriculture. Ce genre d'économie est à la merci des forces externes. Nous ne pouvons presque rien faire contre elles. De nombreux facteurs entrent en jeu. Par exemple, les prix des produits de base peuvent monter et baisser en l'espace de quelques minutes. Il y a le danger permanent de la sécheresse. Nous en avons connu une dans l'Ouest l'an dernier, et cela pourrait se répéter cette année encore. Les prix du pétrole peuvent augmenter et baisser à n'importe quel moment. Nous sommes toujours dans une situation précaire dans l'Ouest. Nous avons besoin de diversifier notre économie. Il nous faut lui

donner une assiette plus large. C'est pourquoi le développement industriel, scientifique et technologique est extrêmement crucial pour notre région.

Vient s'ajouter à nos inquiétudes le fait que nos entreprises industrielles existantes, celles qui sont déjà implantées chez nous, ont été récemment frappées par une vague de fusionnements. Je voudrais en mentionner un ou deux cas. L'un d'eux est l'absorption de Molson. L'autre est l'achat de Wardair par PWA. Ces fusions ont supprimé des emplois. Pour comble de malheur pour notre région, des sociétés de technologie de pointe ont fermé leurs portes. Certaines d'entre elles se sont établies dans l'est du Canada. Le gouvernement doit, je pense, accepter une certaine part de responsabilité en la matière. Nous devons faire remarquer qu'il n'a pris aucune mesure pour encourager les industries du secteur secondaire dans l'Ouest. Il faut le dire au public canadien.

Le gouvernement montre peu d'empressement à encourager les industries du secteur secondaire dans l'Ouest. Au lieu d'encourager leur expansion dans notre région, les politiques du gouvernement semblent avoir l'effet inverse de les grouper dans le centre du Canada. Au lieu qu'on reconnaisse l'importance du développement régional, au lieu qu'on établisse des politiques visant à le stimuler, qu'avons-nous? On réorganise la bureaucratie et on rebaptise les ministères. C'est déplorable.

Le gouvernement veut créer un ministère dont la principale mission serait d'élaborer des grandes orientations pour l'industrie. Très bien. Le projet de loi en question ne parle pas de l'Ouest ni du rôle que jouera le ministère de la diversification de l'économie de l'Ouest. Cela nous préoccupe. Nous devons demander quel avantage ce nouveau ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie présentera pour l'Ouest. Quel en sera l'avantage pour notre région? Nous craignons que les problèmes de l'Ouest ne soient négligés. Nous le craignons parce que l'expansion économique dans l'Ouest ne relève pas de la compétence de ce nouveau ministère, ne fait pas partie de son mandat. Nous craignons que l'expansion économique de l'Ouest soit considérée comme secondaire par rapport à celle du centre du Canada et doive en quelque sorte lui céder le pas. Le fait que seuls l'Ontario et le Québec soient mentionnés dans cette mesure législative revêt une grande importance. Nous savons que le gouvernement veut faire du centre du Canada le noyau du développement industriel et que le nouveau ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie donnera un caractère officiel à cette décision.

• (1120)

Qu'adviendra-t-il de l'Ouest? C'est là la question. Le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien arrivera-t-il à remplir son mandat? Pourra-t-il vraiment donner à l'Ouest sa juste part? Le ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien aura-t-il assez d'influence pour voir à ce que l'Ouest ait sa juste part?

Il y a aussi une autre question, que nous jugeons cruciale. L'autorisation de dépenser du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien prendra fin dans trois ans, soit dans 36 mois. Qu'arrivera-t-il alors? Le gouvernement va-t-il nous laisser tomber? Nous avons vraiment peur. C'est exactement ce qui s'est passé dans le cas des EDER. Le gouvernement les a simplement laissées tomber.

Nous devons connaître l'avenir du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest. S'il perd son autorisation de dépenser, qui sera là pour prendre la relève?

Le gouvernement pourrait bien dire que ce ne sont là que des propos à caractère politique, mais ce sont des préoccupations très réelles. Nous connaissons déjà le bilan du gouvernement. Nous savons qu'il est insensible à la question du développement régional, particulièrement dans ma province, le Manitoba. Nous savons ce qu'il a fait des EDER.

Je tiens à parler des EDER parce qu'elles ont été la pierre angulaire du développement économique régional au cours des dernières années. Le premier ministre les a même qualifiées d'historiques dans un discours prononcé le 3 octobre 1986. Il aurait peut-être dû plutôt les qualifier d'archaïques.

Ces ententes doivent être renégociées. Il faut les renégocier et il faut le faire maintenant. C'est le temps où jamais. Si les provinces acceptent de les renégocier, pourquoi le gouvernement se fait-il tirer l'oreille?

Je tiens à rappeler à la Chambre les propos du député de Champlain (M. Champagne). Il a déclaré que le gouvernement progressiste conservateur ne craignait pas de discuter avec les provinces pour savoir ce qu'elles voulaient au juste. Pourquoi maintenant craint-il soudainement d'engager calmement des négociations afin de pouvoir renégocier ces ententes? Si le gouvernement veut être pris au sérieux dans ce dossier, il doit passer résolument à l'action dès maintenant.

Industrie, Sciences et Technologie

En 1985, le ministre du Commerce extérieur a fait l'une des déclarations qui viennent souvent le hanter plus tard. Il a déclaré que le gouvernement maintiendrait le taux des dépenses consenties à l'époque dans le cadre des EDER. Je crois que cet engagement valait à peu près ce que valent les promesses qu'a faites le gouvernement à propos du régime de l'assurance-chômage. Les ententes de développement économique et régional étaient particulièrement importantes pour le Manitoba où elles ont permis la réalisation de nombreux projets notamment de reboisement, de transports et d'exploitation des minéraux et de développement du secteur de l'agro-alimentaire. Elles ont été profitables aux provinces, aux régions et à nos gens et elles sont plus nécessaires que jamais à cause des difficultés économiques que nous connaissons actuellement.

Il existe une autre question qui est particulièrement pertinente dans le cadre de ce débat, celle des achats du gouvernement fédéral dans notre région et dans ma province, car le gouvernement n'a pas tenu ses engagements envers le Manitoba sur ce chapitre. Il n'a pas tenu parole. Les statistiques à ce sujet sont révélatrices.

Alors que le Manitoba arrive au cinquième rang des provinces, avec 4,2 p. 100 de la population totale du pays, sa part des contrats fédéraux est inférieure à 3 p. 100. Il est particulièrement déprimant de voir que, en 1986-1987, un quart des marchés de l'État était consacré à des contrats de plus de 50 millions, mais que le Manitoba n'en a pas eu un seul approchant cette valeur. Cela ne contribue certainement pas à diminuer l'impression de désaffection qu'éprouvent les gens de l'Ouest.

La fin de semaine dernière, il y avait un article intéressant dans le *Winnipeg Free Press*. Il y avait des révélations dans cet article qui vaudraient de figurer au compte rendu de la Chambre des communes. Il s'agit plus précisément de l'article de ce journal qui étudiait le budget des dépenses et les sommes réellement dépensées par le fédéral et les provinces, les résumés des paiements de transfert et des emplois fédéraux publiés par Statistique Canada, les achats de biens et de services du gouvernement et la ventilation par province des dépenses d'Ottawa par l'intermédiaire du Bureau de la diversification de l'Ouest. Voici quelques-unes des constatations du *Winnipeg Free Press*.

Tout d'abord, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1989, le gouvernement du Manitoba a reçu 10,58$ pour chaque millier de dollars dépensé par le fédéral, contre 10,74$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 1984, la dernière année complète du gouvernement libéral.

Cela ne paraît peut-être pas beaucoup, mais selon l'article du journal, si la part du Manitoba était restée la même, en cinq ans le trésor provincial aurait reçu 307 millions de plus. Trois cent sept millions pour une province comme le Manitoba, c'est beaucoup d'argent.

Deuxièmement, entre octobre 1984 et mars 1988, le nombre d'emplois au Manitoba a diminué de 2446 en raison des compressions de personnel dans la fonction publique fédérale. Au Manitoba, cela représente, au taux moyen actuel de rémunération des fonctionnaires, une masse salariale de 71 millions de dollars. Soixante-et-onze millions ce n'est pas rien pour une province comme la nôtre.

Troisièmement, les municipalités du Manitoba ont souffert de la diminution du soutien financier qu'Ottawa accorde aux gouvernements locaux du pays. Entre 1984 et 1987, dernière année pour laquelle nous avons des données complètes, cette aide financière a chuté, en moyenne, de 2,9 p. 100 ou de 600 000$ par année, somme importante pour les municipalités de la province.

Quatrièmement, la part du Manitoba dans les achats de biens et de services du gouvernement fédéral est tombée à 2,84 p. 100 en 1987 alors qu'elle se situait à 3,3 p. 100 en moyenne au cours des huit années précédant l'arrivée au pouvoir du premier ministre. Au cours des trois dernières années, cette baisse a fait perdre 93 millions de dollars en contrats du gouvernement aux fournisseurs du Manitoba, ce qui n'est pas une mince somme.

Enfin, l'article du *Winnipeg Free Press* soulevait un autre point que je voudrais mentionner. Le 7 avril dernier, les fonds versés par le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest s'établissaient à 40 dollars par personne pour les projets situés au Manitoba, comparativement à 43 dollars pour l'Alberta, 77 dollars pour la Colombie-Britannique et 118 dollars pour la Saskatchewan. Le Manitoba aurait reçu 28 millions de plus si sa part des fonds avait correspondu à sa part de la population de l'ouest du Canada. De toute évidence, ces chiffres montrent que ma province ne reçoit pas sa juste part. Le Manitoba ne demande pourtant rien de plus.

Une voix: Que fait Jake Epp?

M. Harvard: Bonne question. Que fait-il? Il est supposé être le principal ministre de la province et il ne livre pas la marchandise.

Mon temps achève-t-il, madame la Présidente?

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre. Je sais que le député est relativement nouveau ici, mais il devrait maintenant savoir que les députés n'appellent pas leurs collègues ou les ministres par leur nom, mais par leur titre ou par le nom de leur circonscription.

Il reste une minute pour l'exposé du député.

M. Harvard: Merci. Je regrette d'avoir commis cette erreur. J'ai oublié. Dorénavant, je dirai le ministre de l'Énergie.

En guise de conclusion, je tiens à dire que le gouvernement n'a pas été à la hauteur de la situation et qu'il nous a laissés en plan. Le gouvernement a décidé de ne pas renouveler les Ententes de développemenmt économique et régional, il n'a rien promis pour la recherche et le développement et il n'a pas accordé au Manitoba sa part équitable des contrats fédéraux.

• (1130)

Le projet de loi à l'étude reflète la mauvaise habitude du gouvernement de déplacer les bureaucrates et de rebaptiser les ministères. Le gouvernement a dévoilé sa véritable position relativement au développement régional: elle ne répond pas aux besoins. Dans l'Ouest, nous avons raison de douter, d'être sceptiques. Comme nous, les régions et les Canadiens méritent plus que cela.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence donne la parole au député de South Shore pour poser des questions ou faire des commentaires.

M. McCreath: Madame la Présidente, je félicite le député de Winnipeg—St. James (M. Harvard) pour ses remarques: j'ajoute toutefois que je ne sais pas s'il est pour ou contre le projet de loi.

Je lui demande de se reporter à l'article 7. Est-il contre ce qui, à mon sens, constitue la mission la plus louable et la plus ambitieuse décrite dans le projet de loi? Les responsabilités du ministre vont renforcer notre économie, accroître la compétitivité de l'industrie canadienne sur la scène internationale et favoriser le plein essor de la science et de la technologie et encourager leur utilisation optimale. A l'article 10, il est question d'encourager l'acquisition de connaissances scientifiques, d'accroître la compétence scientifique du Canada et ainsi de suite.

Je me demande si le député appuie le projet de loi et a l'intention de voter pour son adoption ou s'il s'y oppose. Voilà ma première question.

Deuxièmement, il parle du fait que le projet de loi mentionne le développement régional en Ontario et au Québec. Le député comprendra facilement que cela vient de ce que le gouvernement a mis de l'avant d'excellents programmes dans le domaine de la diversification de l'économie de l'Ouest. D'ailleurs nous en bénéficions beaucoup dans le Canada atlantique de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et nous comptons continuer d'en profiter.

Le député s'imagine-t-il vraiment que le parti qui est au pouvoir, qui dispose depuis tant d'années de l'appui des Canadiens de l'Ouest, va oublier ne serait-ce qu'un instant de protéger les intérêts de l'Ouest en matière de développement économique, ou ceux du Canada atlantique d'ailleurs?

M. Harvard: Madame la Présidente, je sais gré au député de ses observations. Je suppose qu'il a posé sa question uniquement pour la forme. Il demande si le gouvernement va abandonner l'Ouest. A première vue, il est bien certain que ce ne serait pas de bonne politique que d'abandonner l'Ouest. Pourtant on ne peut pas dire qu'on nous ait ménagés. Il faut nous attendre à tout, surtout à de bonnes taloches.

Mon collègue a peut-être oublié que je représente la circonscription de Winnipeg—St. James. La population de Winnipeg—St. James n'oubliera pas de sitôt ce que le gouvernement lui a fait dans le dossier du CF-18. Nous pensions avoir décroché un marché. Nous pensions que le gouvernement respectait la procédure d'appel d'offres. Nous pensions que le gouvernement ne s'abaisserait pas à faire de la basse politique, qu'il n'interviendrait pas dans cette procédure consacrée par le temps. C'est pourtant ce qu'il a fait. Une société de ma circonscription, de ma ville, avait décroché un très lucratif marché, de façon juste et équitable. Mais le gouvernement, mû par des préoccupations purement politiques, et cherchant uniquement à racoler des voix dans une autre province, s'est immiscé dans cette procédure et nous a arraché ce marché. Ce fut un coup terrible. Nous n'allons pas l'oublier de sitôt.

Quand le député demande si le gouvernement cessera jamais de penser à l'Ouest, s'il ne l'abandonnera jamais, je réponds carrément si! Nous n'avons pas perdu la mémoire.

Le député devrait s'en souvenir lui aussi. Peut-être n'était-il pas aussi attentif qu'il aurait dû l'être. La mission du Bureau de diversification de l'économie de

l'Ouest prend fin dans trois ans, d'après la loi habilitante. Que se passera-t-il ensuite? Voilà une question sensée que nous posons. C'est pour nous un sujet de préoccupation. Qui sait, le gouvernement pourrait se contenter de la liquider, et qu'adviendra-t-il ensuite? C'est vraiment préoccupant.

M. Blaikie: Madame la Présidente, je voudrais seulement faire une observation pour répondre en partie non seulement au député de Winnipeg—St. James (M. Harvard), mais encore à ce que le député d'en face a dit au sujet de l'ouest du Canada.

Depuis que j'ai été élu ici en 1979, j'ai remarqué qu'on a tendance à la Chambre à parler de l'Ouest comme d'une masse homogène et unie quant à la politique qui s'impose pour cette région du pays. Je me rappelle que, à l'époque du Programme énergétique national, d'aucuns soutenaient que l'Ouest était contre ce programme, alors que bien des Canadiens de l'Ouest l'approuvaient. L'Ouest a fini par être associé dans l'esprit des conservateurs aux conseils d'administration de Calgary, en Alberta.

Ce que je veux faire valoir, c'est que les Canadiens de l'Ouest ont transmis un message aux conservateurs en élisant près de quarante députés non ministériels à la Chambre des communes. C'est ainsi qu'il y a dix-neuf néo-démocrates de la Colombie-Britannique, dix de la Saskatchewan, un de l'Alberta et deux du Manitoba, de même que cinq libéraux du Manitoba et un de la Colombie-Britannique. Le député prétend que le gouvernement détient une espèce de monopole sur l'Ouest. Le fait est que les conservateurs ont presque tous été chassés de Winnipeg. C'est à mon avis pure folie que d'essayer de réfuter la thèse voulant que les Canadiens de l'Ouest, et en particulier les citoyens de Winnipeg, n'ont pas été offensés par la décision concernant les CF-18. Ils ont été offensés et ils l'ont montré le 21 novembre 1988 en élisant un nombre record de non-conservateurs à la Chambre des communes.

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, je voudrais faire le commentaire suivant, si vous me le permettez.

Je ne pense pas qu'en aucune façon ce gouvernement prétende avoir le monopole en ce qui a trait à ce qui doit être fait pour le développement régional au Canada, ni dans l'Ouest canadien, ni dans les Maritimes, ni ailleurs.

La preuve, c'est que, contrairement à l'habitude qu'avait prise le gouvernement fédéral sous le règne antérieur de définir au niveau central toutes les politiques et toutes les façons de faire en ce qui concerne le développement régional, ce gouvernement a précisément pris des mesures de décentralisation, a créé des comités consultatifs avec les gens des régions, a rétabli le dialogue avec les gouvernements provinciaux, et les politiques régionales sont précisément issues des consultations et de la concertation avec le milieu.

Il est certain qu'on peut toujours, en matière de développement régional, faire davantage. Ce que ce gouvernement essaie de faire en matière de politiques de développement régional avec les gens du milieu, c'est d'établir des politiques à long terme et des stratégies qui sont appuyées par les gens du milieu et qui font qu'on travaille ensemble au développement de l'économie. Et cela donne des résultats. Nous n'avons qu'à voir les baisses de taux de chômage et d'accroissement du revenu.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il reste une minute au député de Winnipeg—St. James pour réfuter tout cela.

M. Harvard: Madame la Présidente, je voudrais simplement soulever une question qui touche le Manitoba. Dans cette province, nous qualifions de punitive la politique en question. En effet, nous nous apercevons qu'à la suite des élections du 21 novembre, le gouvernement, et notamment le premier ministre, est enclin à vouloir punir notre province. Les Canadiens savent que quatre autres députés libéraux ont été élus à Winnipeg, lors de ces élections. Tout semble indiquer que les conservateurs n'apprécient pas du tout cela et ils ont déjà commencé à punir le Manitoba. Ainsi, on nous avait promis deux projets. Or, l'un d'eux, sinon les deux sont, semble-t-il, en suspens à l'heure actuelle. On nous punit ainsi. Là encore, nous avons nos doutes et nous sommes sceptiques. C'est pourquoi nous souhaitons une législation rigoureuse qui nous protégera au cas où le premier ministre et son gouvernement voudraient, poussés par un esprit vindicatif, s'en prendre à une province comme le Manitoba.

• (1140)

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir dans cette enceinte, afin de participer au débat sur le projet de loi C-3 tendant à créer un nouveau ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie pour remplacer l'ancien ministère de l'Expansion industrielle régionale. On crée un poste de ministre des Sciences et on accorde une certaine importance à la science, mais notre parti s'inquiète des responsabilités du ministère en matière de développement régional. Cer-

tains de mes collègues se pencheront sur les lacunes du projet de loi à cet égard, lequel limite à l'Ontario et au Québec les responsabilités en matière de développement régional de ce nouveau ministère.

Cependant, même en ce qui a trait aux aspects qui sont favorables au rôle du ministère en matière de sciences et de technologie, je trouve extrêmement difficile de comprendre comment on va pouvoir intégrer la politique scientifique et la politique de développement régional qui font partie des responsabilités du nouveau ministère. Il est manifestement nécessaire de parvenir à un développement équilibré en matière de politique scientifique dans tout le pays, si on veut que cette politique puisse favoriser la croissance industrielle et économique. J'espère que les ministériels se pencheront sur ces questions, et peut-être que certains de mes collègues feront de même, lorsqu'ils aborderont l'aspect développement régional de la question.

Pour ceux d'entre nous qui s'inquiètent vivement du manque d'importance accordé à la recherche et au développement au Canada, la création de ce nouveau ministère est un pas en avant. Nous accueillons certes avec plaisir la nomination d'un ministre des Sciences ayant un rôle plus marquant, qui commencera à accorder aux sciences, à la recherche et au développement l'importance voulue. C'est certes une amélioration par rapport à la situation antérieure, où il était ministre d'État, ce qui est bien différent.

Parmi les choix possibles pour valoriser davantage la science afin de s'assurer que le gouvernement est bien conseillé et que des fonctionnaires se consacrent à l'élaboration d'une politique des sciences, de recherche et de développement, on aurait pu examiner la solution proposée par bon nombre de ceux qui se préoccupent de la recherche fondamentale dans les universités, c'est-à-dire envisager de créer un ministère des sciences et de la recherche dans l'enseignement postsecondaire. On aurait ainsi reconnu du moins le rôle important que jouent les universités, car non seulement elles assurent la recherche fondamentale qui est à la base de toute entreprise de recherche au pays, mais ce sont elles aussi qui fourniront la main-d'oeuvre, les scientifiques et les techniciens dont nous aurons besoin demain pour maintenir notre rythme de croissance.

Je dis cela parce que nous connaissons de plus en plus une forte pénurie de personnel qualifié dans ces domaines. En d'autres termes, nous n'offrons pas assez de possibilités aux jeunes qui souhaitent devenir des scientifiques. Nous n'offrons pas non plus toute l'aide nécessaire aux scientifiques pour s'assurer qu'ils restent, que ce soit comme chercheurs ou professeurs de science.

Nous allons connaître dans les années 1990 une période de grave pénurie de chercheurs universitaires. Nous n'en formons pas assez dans les universités. Et comme les États-Unis auront le même problème, la concurrence sera âpre dans ce domaine.

Cependant, je dois reconnaître que la présence de la notion de science et d'université, voire même de liens entre la recherche et l'université dans le nom officiel d'un ministère de ce genre aurait été bien accueillie. D'autre part, nous aurions pu avoir un ministère des Sciences, de la Recherche et du Développement tout a fait indépendant. Le ministre aurait pu être tout à fait autonome par rapport à ses collègues, capable tout aussi bien de s'occuper des besoins industriels et économiques que de la question par exemple des maisons d'enseignement postsecondaire et de la recherche fondamentale. Un tel ministre aurait pu accorder aux programmes en matière de recherche fondamentale le poids et l'importance que la plupart d'entre nous qui comprennent la science estiment nécessaires à l'instauration d'un climat scientifique viable au Canada. Si elle fait défaut, la recherche fondamentale risque de nous coûter fort cher à l'avenir.

Je ne pense pas qu'il existe de raisons déterminantes de s'opposer au projet de loi, car nous ne sommes pas en présence d'un ministère des sciences, de la recherche et du développement qui soit entièrement autonome, mais d'un ministère rattaché à l'industrie. Cette solution est aussi acceptable qu'une autre, mais il y a lieu de s'inquiéter du refus si souvent manifesté de la part du gouvernement de reconnaître le rôle de la recherche fondamentale et celui des universités dans la création au Canada d'un climat propre à favoriser la recherche et le développement. Nous ne saurions constamment emprunter aux autres pays leurs découvertes dans le domaine de la recherche fondamentale.

Cette partialité dont fait preuve le gouvernement n'est pas simplement une affabulation de ma part. Le ministre naguère chargé du MEIR a déclaré à plusieurs reprises que le gouvernement financera des travaux de recherche

conformes aux priorités de l'industrie. Le gouvernement a répété à maintes reprises que les seules recherches qui méritent d'être encouragées sont celles qui, de l'avis des hommes politiques, sont susceptibles de favoriser la mise au point industrielle de nouveaux produits. Ce principe trouve des applications concrètes très nombreuses. Ces dernières années, les conseils subventionnaires chargés d'assurer le financement essentiel des universités qui s'adonnent à la recherche fondamentale n'ont pas vu leur budget augmenter de façon sensible, si ce n'est par le biais des subventions égales. Strictement dans le domaine des sciences, les universités ne peuvent obtenir des fonds des conseils que dans la mesure où elles en ont déjà obtenu des entreprises. La partialité, est manifeste.

Il n'y a fondamentalement rien de mal à garantir une meilleure collaboration entre les universités et les industries qui s'intéressent à la recherche et au développement. Mais là où ça ne va plus, là où on a un grave problème, c'est quand des comités, comme le comité Lortie—qui émane du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie chargé de conseiller le premier ministre (M. Mulroney)—recommandent de doubler en deux ans les fonds versés au conseil subventionnaire et d'accorder par la suite à ces conseils des hausses une fois et demie supérieures à l'augmentation du Produit national brut, et que l'on ne tient aucun compte de leurs recommandations.

• (1150)

Les scientifiques qui comprennent le rôle que joue la recherche fondamentale recommandent que le gouvernement prenne certaines mesures, mais celui-ci ne les écoute pas. Encore une fois, nous vous avertissons que le jumelage de la science avec l'industrie n'influera pas sur notre jugement au point de nous obscurcir l'esprit. Les conservateurs ont déjà l'esprit obscurci quand on leur parle du rôle de la recherche fondamentale. Le gouvernement n'a pas tellement bien réussi à s'attaquer à sa grande préoccupation, soit la recherche fondamentale. Permettez-moi de vous donner un autre exemple de son inefficacité.

L'une des fleurons de la politique du gouvernement est la création de centres d'excellence. A mon avis, ces centres représentent un pas dans la bonne direction, et ce à plusieurs points de vue. Toutefois, quand on observe les critères de sélection des centres d'excellence qui auront droit à des subventions, on s'aperçoit que le principal critère est la réalisation de travaux qui répondront aux besoins directs et relativement à court terme des industries. Si le gouvernement montrait qu'il reconnaît le rôle approprié que joue la recherche fondamentale afin de donner un certain équilibre à sa politique, les centres d'excellence devraient également satisfaire à certains critères liés à la recherche fondamentale dans certains établissements.

Voyons de plus près ce que cela pourrait supposer. Il n'y a pas, dans cette assemblée, un seul député qui ne connaît l'excitation que provoque dans la communauté scientifique la recherche en matière de fusion. La semaine dernière, j'ai été ébahi de lire dans un numéro du *Toronto Star* que des scientifiques canadiens du petit laboratoire Electrofuel, de Toronto, étudient depuis déjà quelques mois, la fusion à froid, qu'ils ont environ 15 brevets d'invention à leur actif et qu'ils auraient pu devancer les chercheurs de l'Utah s'ils avaient été adéquatement subventionnés. J'en conclus que, peu importe le résultat des recherches scientifiques sur la mécanique de la fusion à froid, c'est un autre secteur de la recherche auquel les bureaucrates et même certains chercheurs éminents n'accordent pas la priorité.

J'ai déjà donné l'exemple du génie génétique. Dans ce domaine, à peu près personne n'a les moyens d'investir dans les recherches sur le venin des serpents, la bave des escargots ou les virus bactériens. Or, ces recherches peuvent conduire à de grandes découvertes en génie génétique. Il faut donc veiller à ne pas priver le Canada des possibilités qu'offre la recherche pure.

Le gouvernement n'a même pas fait son devoir en matière de recherche industrielle et appliquée. Et nous en avons eu la démonstration éclatante ces derniers jours en apprenant que les Laboratoires Connaught, établissement historique national dont les origines remontent à la découverte de l'insuline, doivent être vendus à la société française Mérieux et que la société Lumonics, fer de lance de la technologie laser et troisième société du monde dans ce domaine, sera vendue à Sumitomo. Retenons, en passant, que la société Lumonics fait partie d'un centre d'excellence de l'Ontario. On a peine à le croire, mais il y a, en Ontario, un centre de recherche de pointe sur le laser et les ondes lumineuses qui est financé par le gouvernement provincial. C'est avec les deniers publics que cette technologie laser a pu être mise au point. Les gouvernements fédéral et provincial ont contribué au développement technologique de cette entreprise. Et voilà qu'elle est vendue.

Si le gouvernement veut vraiment favoriser la recherche et le développement, il lui faut d'abord à tout le moins insister pour que, quand une technologie est mise au point au Canada avec des fonds canadiens, elle reste la propriété de Canadiens. Or le gouvernement ou Investissement Canada n'admettent pas le moins du monde cette évidence qui saute aux yeux, cette donnée élémentaire d'une politique de recherche et de développement. La question ne leur traverse même pas l'esprit.

Ce n'est pas la première fois que nous perdons une technologie qui a été mise au point ici. Si nous voulons dépasser les promesses creuses du premier ministre, ce nouveau ministère a tout intérêt à corriger notre politique en matière de recherche et de développement pour porter notre taux de dépenses de 1,35 p. 100 du PNB au niveau que maintiennent d'autres pays industrialisés, soit 2,5 p. 100. du PNB. La Suède atteint presque 3 p. 100.

Le jumelage de la science et de l'industrie au sein de ce ministère nous signale au moins qu'il nous faut à tout prix accorder une très grande place à la création de nouvelles connaissances et de nouveaux produits si nous voulons secouer notre dépendance à l'égard des ressources.

Je le répète, il est fondamental que nous restions propriétaires de la technologie. Qu'a fait le gouvernement? Il a signé un accord avec les États-Unis en vertu duquel toutes les sociétés canadiennes valant moins de 150 millions de dollars, celles justement qui effectuent le plus de recherche et de développement industriel de base, peuvent être achetées par des Américains sans même que nous examinions le dossier. C'est ainsi que nous perdons notre recherche et notre développement, notre technologie, et nos emplois aux mains des Américains.

Si Lumonics et Connaught avaient pu compter sur une aide du gouvernement fédéral, ou sur un service fédéral leur permettant d'obtenir des fonds pour pénétrer les marchés et perfectionner leur technologie eux-mêmes, plutôt que de se vendre à des étrangers pour pouvoir le faire, nous aurions pu sauver Connaught et Lumonics. Mais, il n'existe aucun service du genre.

Conformément aux règles sur les subventions, sur lesquelles le gouvernement s'entendra presque sûrement avec les États-Unis, dans le cadre de l'Accord de libre-échange, nous ne pourrons pas accorder une aide sélective à des compagnies canadiennes pour que celles-ci puissent développer la technologie nécessaire à leur survie et et créer les nouveaux produits dont nous aurons besoin pour être concurrentiels.

Les marchés de l'État sont l'un des principaux leviers pour stimuler la recherche et le développement ainsi que le développement technologique.

M. Harvey (Edmonton-Est): Demandez-le aux Japonais.

M. McCurdy: Demandez-le aux Américains. Ils ont les marchés de la défense. Ceux de l'agence spatiale.

Pourtant, le gouvernement affirme que tous pourront présenter des offres pour tenter de décrocher les marchés de l'État. Américains et Canadiens seront sur le même pied. L'éléphant et la souris se disputeront, sur un pied d'égalité, les contrats d'achat, les marchés qui devraient engendrer la technologie au Canada. Le gouvernement supprime la propriété, les contrats d'achat et les mécanismes de subvention. Qu'aurons-nous comme recherche, comme mécanismes de subvention, comme politique de recherche et de développement? Il n'y a pas d'argent pour la recherche fondamentale. Rien n'a été décidé sur la façon d'encourager la recherche appliquée.

• (1200)

Ce nouveau ministère n'accomplira rien de bon s'il ne s'attaque pas tout d'abord aux causes qui font se détériorer sans cesse la position relative du Canada. Cela vaut aussi bien pour les laboratoires du gouvernement, où le moral est quasiment détruit à cause de la stupidité des politiques gouvernementales et de l'absence de plan à long terme, que pour les universités qui, est-ce Dieu possible, manquent d'éprouvettes à cause de la pingrerie du gouvernement! Chaque fois que l'industrie met une nouvelle technique au point, nous la vendons.

La symbolique du projet de loi est bonne. C'est probablement une bonne chose que le message livré à la population en général soit que la croissance économique ne va pas sans recherche et développement. Le gouvernement aura toutefois des ennuis parce que le fait d'attirer l'attention sur le lien fondamental entre la recherche et le développement, les connaissances, la croissance économique et les emplois l'obligera à mettre fin aux foutaises et à s'occuper réellement des sciences, de la recherche et du développement. Notre avenir en dépend.

M. Holtmann: Madame la Présidente, il était intéressant, comme toujours, d'entendre mon collègue de Windsor—Lac Sainte-Claire nous entretenir d'un sujet très important, j'en suis sûr, aux yeux d'un grand nombre de Canadiens. Je ne sais pas s'il a excité quelqu'un par ses propos aussi excessifs sur une question que le premier ministre prend très au sérieux, il peut m'en croire. C'est après tout le premier ministre qui a établi un conseil des sciences et de la recherche à un très haut niveau, dont il s'occupe lui-même très activement. Après un long règne

libéral, il voulait trouver la véritable orientation que le Canada doit prendre dans le domaine de la recherche et définir nos priorités. Au lieu de s'en tenir à de beaux discours, il s'est entretenu avec quelques-uns des intellectuels les plus progressistes dans le domaine. Le député a oublié d'en faire mention. Aucun premier ministre n'a jamais agi ainsi auparavant. Je veux qu'il s'en rende bien compte.

Le député n'a pas cessé de discourir sur ce sujet, mais il n'a vraiment rien dit sur ce que le Canada devrait faire. Je voudrais lui rappeler l'époque où le Parti libéral était au pouvoir. A ce moment-là, à Winnipeg, au Manitoba, le gouvernement libéral a dépensé environ 34 millions de dollars pour construire un immeuble qui serait à la recherche, au niveau national, et il a prévu 25 millions de dollars pour les frais de fonctionnement. L'immeuble n'était pas terminé quand les conservateurs ont pris le pouvoir. L'ancien gouvernement libéral n'avait pas de plan à ce sujet. Il ne savait pas où il s'en allait. Un montant considérable était affecté à l'immeuble, sans qu'on sache quel type de recherche on devrait y effectuer. Le député voudrait-il retourner en arrière? Le gouvernement libéral d'alors a affirmé aux Canadiens qu'il favorisait la recherche parce qu'il avait dépensé un certain montant et qu'il avait construit un immeuble.

Je voudrais dire aux députés ce que les conservateurs ont accompli à Winnipeg. Ils ont fait en sorte que la libre entreprise, le monde des affaires et le secteur manufacturier occupent 75 p. 100 de l'immeuble et paient 75 p. 100 du coût de la recherche, au lieu de faire payer le gouvernement du Canada pour des travaux de recherche dont il n'a même pas besoin ou dont il n'a aucune idée. L'industrie assume maintenant sa propre R-D, ce qui n'a pas été le cas pendant de très nombreuses années. Le député voudrait que le gouvernement du Canada se charge de la R-D, qu'il sème l'argent des contribuables à tout vent. Il nous dit que quelque chose ne va pas dans cette démarche.

Je voudrais signaler au député que le gouvernement semble avoir pris les choses en main. Il peut remplir l'immeuble avec des entreprises du secteur privé sans dépenser l'argent des contribuables. Le député pourrait-il nous dire s'il souhaite revenir à l'ancien système ou non?

M. McCurdy: Madame la Présidente, comme d'habitude, le député n'a pas entendu ou n'a pas voulu entendre ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit que nous devrions revenir à la pitoyable performance de l'ancien gouvernement libéral en matière de recherche et de développement scientifiques.

Le député prétend que j'ai omis de mentionner le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, alors que je l'ai bel et bien cité. Le gouvernement a fait certains progrès, dont des éléments de ce projet de loi, et je l'en félicite. Toutefois, comme le député se le rappellera sans doute, le premier ministre a dit en 1983, avant son arrivée au pouvoir, que la performance scientifique du Canada était médiocre et qu'en 1990, sinon à la fin de son premier mandat, le gouvernement doublerait les dépenses consacrées à la recherche et au développement scientifiques de façon que celles-ci s'élèvent à au moins 2,5 p. 100 du PNB. Or, les fonds gouvernementaux affectés à la recherche et au développement n'ont pas augmenté d'un cent. Rien n'a changé depuis que le premier ministre a fait cette déclaration.

Le gouvernement a dépensé un peu dans le domaine des sciences et de la technologie. Le Canada offre probablement les concessions fiscales les plus généreuses au monde, ce qui incite l'industrie à se lancer dans toutes sortes de projets, en l'absence d'une politique cohérente en matière de recherche et de développement scientifiques. C'est la faute du gouvernement que le député essaie de défendre.

Le député peut parler autant qu'il veut des efforts qu'a faits le gouvernement pour sauver un bel immeuble à Winnipeg, mais il ne convaincra personne que la situation de la recherche et du développement scientifiques au pays a changé depuis l'arrivée au pouvoir du premier ministre, lorsque le Canada faisait piètre figure parmi les nations industrielles du monde.

Par votre entremise, madame la Présidente, nous prions le député de convaincre le gouvernement d'élaborer une politique cohérente qui nous permettra de surmonter certains des désavantages en matière de R-D imposés au Canada dans le cadre de l'Accord de libre-échange, qui est censé stimuler la concurrence, mais qui aura probablement l'effet contraire.

[*Français*]

M. Tremblay (Rosemont): Madame la Présidente, je voudrais remercier mon collègue de Windsor—Lac Sainte-Claire (M. McCurdy) qui, je pense, apprécie le programme de réseaux d'excellence qui a été lancé par le gouvernement, ce qui a été souligné par mon collègue certainement comme une initiative fort heureuse et qui dynamise non seulement chacun des centres universitaires, mais les relations entre les centres universitaires au Canada.

Je pense aussi que notre collègue voit comme un bien l'idée d'avoir un lien entre l'industrie et la recherche, non seulement pour la recherche appliquée immédiate, mais aussi pour la recherche fondamentale.

Madame la Présidente, il n'y a pas seulement l'argent. . . et j'aimerais avoir les commentaires de mon collègue, par exemple, sur ce que le gouvernement a réussi à faire avec la Loi C-22? J'aimerais que mon collègue tienne compte des investissements très importants qui dépassent les investissements anticipés que nous avions prévus, suite à l'adoption de la Loi C-22?

Je partage par ailleurs aussi la préoccupation de mon collègue en ce qui concerne la relève. J'imagine qu'il comprendra que le programme de bourses canadiennes vise précisément à assurer la relève au cours des prochaines années.

• (1210)

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Un tout petit commentaire du député de Windsor—Lac Sainte-Claire (M. McCurdy)

[*Français*]

M. McCurdy: Madame la Présidente, la Loi C-22 qui, d'après mon honorable collègue, se devait d'encourager la recherche fondamentale n'a rien fait dans ce sens. Il y a augmentation des investissements dans la recherche par les sociétés pharmaceutiques, mais cette recherche n'est pas de la recherche fondamentale. Ce n'est pas le genre de recherche qui peut nous donner ce dont on a besoin afin de supporter l'initiative canadienne, l'initiative indépendante, pour les nouvelles industries, etc.

Pour ce qui est du problème des bourses, c'est bon, mais c'est minimal. Cela serait mieux si plus de crédits étaient affectés aux universités, s'il y avait plus de support pour tous les étudiants, pas seulement les scientifiques, parce qu'un pays a besoin de la science, de la recherche et du développement afin d'améliorer son économie. Mais il devrait y avoir également une égalité, un certain équilibre entre les choses scientifiques et les cadres de recherchistes qui peuvent nous aider pour nous assurer que les sciences et la technologie ne vont pas nous affecter d'une façon qui ne serait peut-être pas positive pour tout le pays.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période des questions et commentaires est maintenant terminée. Reprise du débat. L'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Pagtakhan) a la parole.

[*Traduction*]

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, les objectifs du projet de loi C-3 énumérés aux articles 7, 10 et 12 sont effectivement louables. Par contre, ce qui me préoccupe beaucoup, c'est que ce projet de loi qui réunit les secteurs cruciaux des sciences et de la technologie sous le même toit que l'industrie, risque de permettre au gouvernement, pour convenance personnelle, de mobiliser ses ressources pour l'industrie et d'ignorer qu'il faut absolument augmenter de toute urgence les crédits à la recherche et au développement, comme il le fait depuis quatre ans et demi.

Si le gouvernement n'améliore pas les politiques de recherche et de développement, les Canadiens risquent de régresser sur le plan technologique dans un monde où les innovations technologiques se succèdent rapidement. Si l'on ne consacre pas plus d'argent aux sciences et à la technologie, nous risquons d'être relégués pour toujours à un niveau infantile en matière de sciences.

Mes préoccupations sont partagées par bien des scientifiques et des économistes renommés comme Polanyi et de Grandpré.

Les conséquences de l'attitude de rejet adoptée par le gouvernement à l'égard de la recherche et du développement sont graves. Le Canada ne sera pas en mesure d'être concurrentiel sur le marché mondial et notre niveau de vie baissera. Étant donné le lien qui existe entre les politiques économiques et sociales, les programmes sociaux du Canada en pâtiront également.

Dans ma réponse au discours du Trône, j'ai parlé de la volonté de mon parti de préserver l'universalité de nos programmes sociaux. Je vais maintenant surtout parler de l'attitude désinvolte du gouvernement à l'égard de la recherche et du développement en sciences. Je me permets de rappeler au gouvernement qu'il faut davantage qu'un projet de loi sur papier; il faut un gouvernement animé de la volonté d'agir.

Je crains fort que le nouveau ministère qui sera créé par le projet de loi C-3 ne tienne pas suffisamment compte du lien qui existe nécessairement entre un succès stable dans l'industrie et une affectation accrue de ressources à la recherche et au développement qui nous permettra de créer la technologie nécessaire pour devenir plus concurrentiels sur la scène économique internationale.

Mes craintes sont fondées. Il y a quatre ans et demi que le gouvernement ne tient pas ses promesses dans le domaine des sciences et de la technologie. Par ailleurs,

l'obsession avec laquelle le gouvernement veut réduire le déficit risque de l'inciter à négliger la recherche et le développement.

Les dépenses fédérales en matière de recherche et de développement ont diminué de 7 p. 100 de 1984 à 1988. En 1984, le gouvernement promettait de faire passer les dépenses en recherche et développement à 2,5 p. 100 du produit national brut avant la fin de son premier mandat. Cependant, en chiffres réels, les fonds consacrés à la recherche et au développement ont diminué. Pour paraphraser une expression chère au ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Andre), c'est un exemple de gouvernement qui ne sait pas allier le geste à la parole.

Le gouvernement sait-il la différence entre une promesse et un engagement? Il a imposé un plafond aux budgets de base des principaux conseils de recherche et de subvention du Canada. Il a également limité les crédits d'impôt pour les entreprises qui font de la recherche.

Comme si cette attaque en règle contre la recherche et le développement ne suffisait pas, le gouvernement a réduit radicalement le budget du Conseil national de recherches. Le gouvernement a-t-il oublié que ce Conseil est le laboratoire national canadien et le principal organisme gouvernemental chargé de recherche et de développement?

Plutôt que d'accroître le budget du Conseil national de recherches de 20 p. 100, comme il l'avait promis, le gouvernement a fait exactement l'inverse: il a amputé ce budget de 20 p. 100. Ces compressions, en plus de se solder par des mises à pied, ont démontré à quel point ce gouvernement manquait de clairvoyance dans ses mesures pour assurer l'avenir technologique du Canada.

Le système de crédits d'impôt du gouvernement est, pour sa part, caractérisé par l'inefficacité et les retards. Des retards allant jusqu'à 18 mois dans le traitement des demandes ont sérieusement entravé de véritables projets de recherche. Les petites entreprises sont les premières victimes de ces retards. Elles sont contraintes de renoncer à des programmes de recherche et de développement parce qu'elles n'ont pas le capital nécessaire pour attendre la décision du gouvernement.

Les députés seront les premiers à admettre que le bilan du gouvernement dans le domaine de la recherche et du développement est catastrophique. J'ajouterais que la négligence dans ce secteur aggrave le problème de la dette du Canada, puisque notre incapacité à exercer une concurrence efficace sur le marché mondial aura pour effet d'augmenter notre déficit à long terme. Or, le gouvernement ne semble pas se rendre compte de la situation lamentable des projets de recherche et de développement au Canada.

En 1987, le Canada venait au dernier rang parmi huit grands pays en ce qui concerne les dépenses totales en recherche et développement. En effet, ses dépenses totales représentaient environ 1,4 p. 100 du produit intérieur brut, c'est-à-dire environ la moitié de celles des États-Unis et du Japon. Le Canada était aussi le dernier pour ce qui est des sociétés qui financent la recherche et le développement, seulement 3 p. 100 des entreprises canadiennes investissant dans ce domaine. Le Canada arrive encore bon dernier dans le nombre de scientifiques et d'ingénieurs qu'il possède, c'est-à-dire moins de dix pour mille. Il n'est pas rassurant de constater que le Canada se situait au quatrième rang, sur le plan du pourcentage du produit intérieur brut, en ce qui concerne la recherche et le développement effectués par le gouvernement.

Ces statistiques sont effrayantes lorsqu'on se rend compte que les sciences et la technologie ont un rôle plus grand que jamais à jouer pour déterminer la prospérité économique. En effet, les projets de recherche et de développement menés dans d'autres pays, alliés à la rapidité des changements technologiques, lancent des défis imposants à la compétitivité des industries canadiennes sur le plan international.

• (1220)

Comme la recherche et le développement constituent un facteur important dans la création d'emplois et de richesses, les dépenses peu élevées du gouvernement dans ce domaine sont en effet alarmantes. M. Fraser, président de l'Institut canadien des recherches avancées, a dit:

> Nous n'avons pas compris que nous sommes mal pourvus pour survivre dans une économie mondiale basée de plus en plus sur des produits issus des sciences et de la technologie.

Ce manque de compréhension tient au fait que le gouvernement n'a pas de politique claire sur la façon de promouvoir la recherche. La politique publique est essentielle pour promouvoir et financer le secteur relativement petit de l'industrie de technologie de pointe. En raison des énormes investissements exigés et du long délai avant que les bénéfices se concrétisent, on ne peut s'en remettre uniquement au libre jeu des forces du marché pour financer la recherche. Il y faut un effort conjoint accru de recherche et développement de l'industrie, de l'État et des universités. Allouer 240 millions de dollars à des centres d'excellence ne suffit pas. Je déplore que les dépenses du gouvernement à cet égard ne correspondent pas à ses promesses.

Il est absolument nécessaire que le gouvernement canadien augmente ses dépenses dans le domaine de la recherche et du développement. Non seulement le gouvernement doit accroître son soutien direct à la recherche et au développement au moyen de subventions plus considérables aux universités et de meilleurs programmes de bourses aux étudiants, par exemple, mais il doit aussi fournir de meilleures incitations à investir, plus fructueuses et qui ne soient pas que des abris fiscaux, de

sorte que les entreprises privées augmentent elles aussi leurs dépenses consacrées à la recherche et au développement.

Je m'inquiète également du fait que le gouvernement ne tient pas suffisamment compte de l'opinion publique sur la nécessité d'augmenter les dépenses à cet égard. En 1987, le département d'État des Sciences et de la Technologie a constaté que 80 p. 100 des Canadiens souhaitaient voir un développement accru des sciences et de la technologie. Le gouvernement actuel a négligé de tenir compte de l'opinion publique à ce sujet. Les Canadiens croient que l'État devrait montrer l'exemple dans ce domaine et partager les coûts avec le secteur privé et, je le souligne, avec les provinces. Le Manitoba, ma province, demande rien de moins qu'une juste part du soutien fédéral.

Le public canadien est également réceptif aux efforts visant à améliorer la capacité scientifique du Canada, à garder les scientifiques et les technologues au Canada et à en former en plus grand nombre. Or, le gouvernement n'a pas pris en considération les voeux ou les intérêts bien compris des Canadiens quand il a arrêté sa politique de dépense dans les domaines de la recherche et des sciences. C'est un exemple classique de plus du peu de cas que fait le gouvernement du milieu scientifique canadien!

Le Canada ne compte pas assez de gens ayant fait des études poussées en sciences naturelles et en ingénierie. Il y a un exode des cerveaux scientifiques causé par le financement insuffisant de l'enseignement et de la recherche dans les universités canadiennes. Le Parti libéral appuie les recommandations de la commission Lortie. Dans certains domaines de la recherche et du développement dans des industries connaissant une forte croissance, la demande de main d'oeuvre hautement qualifiée dépasse l'offre. Dans le secteur de la recherche fondamentale, par opposition à la recherche appliquée, le gouvernement a encore moins encouragé ses ressources humaines. C'est alarmant également car sans sciences fondamentales il sera difficile d'appliquer les nouvelles connaissances. Pourtant l'aide par tête d'habitant apportée par le Canada à la recherche universitaire est parmi les plus basses des grands pays industrialisés. Comme pourcentage du produit intérieur brut, le financement de la recherche dans les universités et les conseils octroyant des subventions est inférieur aujourd'hui à ce qu'il était en 1970.

C'est inacceptable. D'après M. Gerhard Herzberg, lauréat du prix Nobel, on peut historiquement démontrer que les découvertes vraiment révolutionnaires ont été faites par des personnes de grand mérite effectuant des recherches que rien ou presque n'entrave. Ce programme de recherche et de développement du gouvernement, dans la mesure où ce dernier en a un, reflète ce souci de faire des profits qui prend la préséance sur la question de faire progresser nos savants dans le domaine des sciences fondamentales.

A mon avis, madame la Présidente, cet investissement dans la recherche et le développement devrait être fait en se préoccupant du bien commun et non pas par opportunisme politique. De nombreux savants et professeurs de sciences de notre pays prédisent que si on n'appuie pas davantage la recherche fondamentale, les universités canadiennes perdront leurs cracks, les personnes qui ont le plus de chance de faire de grandes découvertes scientifiques. Des savants prometteurs peuvent également se détourner de la recherche fondamentale après avoir décidé que les sciences n'offrent pas d'avenir au Canada. Je crains que le gouvernement n'en fasse pas assez pour promouvoir la recherche pure et la recherche appliquée dans les universités afin d'encourager l'industrie canadienne à accroître ses activités de recherche et de développement, spécialement dans le domaine des technologies relatives aux ressources renouvelables qui sont essentielles à la protection de l'environnement.

Il y a aussi certains articles du projet de loi C–3 qui me préoccupent quelque peu. Je vais me contenter de les mentionner ici, mais il faudra les examiner attentivement à l'étape de l'étude en comité. Premièrement, je crains que le ministre de ce nouveau ministère intégré ne soit tellement préoccupé par l'industrie, les forces du marché et les profits qu'il ne porte pas autant d'attention à la recherche, aux sciences et à la technologie. Ainsi, la création de ce nouveau ministère intégré n'est peut–être qu'une mesure de camouflage qui nous laissera croire que le gouvernement a l'intention de répondre à la nécessité d'accroître la recherche et le développement alors que, en réalité, elle ne fait que permettre au gouvernement de continuer à stagner dans ce domaine.

Deuxièmement, j'espère que le ministre des Sciences exercera ses attributions avec l'agrément du ministre principal comme l'exige le paragraphe 4(3), mais que le contrôle exercé par le ministre principal n'empêchera le ministre des Sciences d'agir de façon indépendante pour promouvoir les besoins de la science et ne fera pas de lui une marionnette.

Troisièmement, je veux être certain que le gouvernement prendra sérieusement en considération les recommandations du premier conseiller scientifique qui sera nommé par le gouverneur en conseil aux termes du paragraphe 5(3).

Quatrièmement, je crains que le fait de confier le développement régional de l'Ontario et du Québec à ce nouveau ministère alors que celui des autres provinces et territoires relève d'autres arrangements fédéraux–provinciaux ne mène à une répartition régionale injuste des fonds destinés à la recherche et au développement. Le Manitoba, les autres provinces et les territoires ne souhaitent pas que l'Ontario et le Québec reçoivent moins de subventions pour la recherche. Mais nous exi-

geons, dans l'Ouest, que toutes les régions reçoivent leur juste part, qu'elles ne soient pas sacrifiées par le gouvernement fédéral. Tout déséquilibre en matière de développement régional est non seulement injuste, il est immoral.

En terminant, je demande au gouvernement de faire, pour une fois, un effort honnête en reconnaissant la nécessité de favoriser davantage la recherche et le développement dans l'ensemble des régions du pays et en prenant des mesures efficaces qui donneront de la crédibilité à ses paroles.

S'il est adopté, que ce projet de loi permette de réparer les erreurs passées et reflète l'attachement des Canadiens à la justice et à la moralité. Enfin, toujours s'il est adopté, j'espère que le gouvernement reconnaîtra dans ses actes, et non pas seulement en paroles, l'importance de relancer la recherche et le développement afin que nous ayons lieu d'être fiers de nos réalisations scientifiques et que nous puissions maintenir la prospérité économique nécessaire à l'établissement de la justice sociale grâce à des mesures de sécurité sociale dans le domaine de l'emploi, de la santé et du bien-être.

Les quatre dernières années ont été catastrophiques pour les milieux scientifiques et technologiques à cause de la négligence du gouvernement. Le Parti libéral ne manquera pas de rappeler au gouvernement qu'il doit favoriser la recherche et le développement afin que les quatres prochaines années compensent la négligence des quatre dernières.

• (1230)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions ou observations. Le député de Portage—Interlake (M. Holtmann).

M. Holtmann: J'ai écouté avec intérêt mon collègue manitobain de Winnipeg-Nord (M. Pagakhan) parler de ses inquiétudes au sujet des efforts du gouvernement dans le domaine des sciences et de la technologie. Son résumé historique de la situation avant 1984 appelle une question automatique. Je ne sais pas si le député suggère que le gouvernement traite les sciences et la technologie comme le faisait l'administration libérale précédente, qui a tellement endetté le pays que nous ne nous en sortirons sans doute jamais. Le chômage, sous son régime, a augmenté de façon catastrophique. Depuis 1984, les statistiques prouvent que la situation de l'emploi s'est améliorée. Il y a davantage de Canadiens qui travaillent, et cela grâce au gouvernement et non à cause de lui.

Il prétendait que le Manitoba et Winnipeg avaient souffert de notre gouvernement, alors que le centre du développement durable sera à Winnipeg, au Manitoba, comme le disait le premier ministre (M. Mulroney) dans le discours du Trône, non pas pour faire bien dans le tableau, comme le laissait entendre le député de Winnipeg-Nord, mais parce que nous avons là un laboratoire de sciences et technologie qui fonctionne maintenant efficacement. Ce n'était pas le cas avant 1984, alors que l'on jetait de l'argent d'un bout à l'autre du pays, sans penser à rien. S'il veut vraiment que les Canadiens en reviennent à cela, je lui demanderais, s'il veut dépenser comme le faisait le gouvernement précédent, s'il augmenterait les impôts pour financer ces dépenses?

Son chef avait dit, durant la dernière campagne électorale, qu'il voulait réduire la dette nationale, lui aussi et que c'était son objectif. Alors, comment le député de Winnipeg-Nord peut-il suggérer qu'un pourcentage du produit national brut soit systématiquement consacré aux sciences et à la technologie sans égard à la façon dont il sera dépensé et sans mécanismes de contrôle, comme c'était le cas avant 1984? Quand la construction du Centre de sciences et de technologie de Winnipeg a été terminée, personne n'était prêt à l'occuper. Si le député vérifie, il verra que je dis vrai. Pense-t-il que les Canadiens veulent que les sciences et la technologie soient encore traitées comme avant 1984? Qu'il vérifie les sondages, il verra! Il serait scandalisé s'il savait ce qui s'est passé sous le gouvernement libéral de l'époque. Voudrait-il que cet argent tombé du ciel soit dépensé comme auparavant?

M. Pagtakhan: L'indifférence du gouvernement conservateur à l'égard de l'opinion publique me scandalise, en effet. Il y a de quoi. N'a-t-il pas doublé la dette durant son mandat?

Des voix: C'est honteux!

M. Pagtakhan: Nous devons aussi réaliser que nous avons endetté le Canada, mais ne blâmons pas les contribuables pour cela. Pensons plutôt aux écoles, aux hôpitaux et aux programmes sociaux universels que la dette nous a permis d'acquérir.

Quant au centre de sciences et de technologie à Winnipeg, le député dit qu'il n'y avait personne à l'intérieur. Bien sûr, il n'était pas terminé!

[*Français*]

M. St-Julien: Madame la Présidente, j'écoutais les propos du député. J'aimerais lui demander s'il est au courant du vol du siècle par les libéraux des années passées, ce fameux vol du siècle dont on parlait, les abris fiscaux de la science et de la technologie, un programme qui était supposé coûter 200 millions de dollars au gouvernement en place dans les années 1983-1984. Lorsque nous avons pris le pouvoir, nous nous sommes ramassés. . . Le premier geste du ministre des Finances fut de faire disparaître immédiatement ces abris fiscaux.

On s'est aperçu, après calcul, que ce vol du siècle par les libéraux du Canada n'était pas monté à 200 millions, mais à 3,9 milliards de dollars, madame la Présidente.

J'aimerais demander au député en cause si sur 3,9 milliards, il est au courant qu'il y avait 1,9 milliard de dollars canadiens en fraudes et en pertes. C'est-à-dire qu'on aurait pu construire au Canada 50 hôpitaux. Il devrait se renseigner: quand on parle du déficit, on parle de l'ancien régime libéral. Qu'il nous parle donc du vol du siècle des libéraux, des abris fiscaux.

[*Traduction*]

M. Pagtakhan: Le Parti libéral ne tolérera jamais la corruption au sein du gouvernement ni l'évasion fiscale, tandis que le gouvernement actuel n'a pas le courage d'agir rapidement, alors même que des ministériels comparaissaient ou devaient comparaître devant les tribunaux.

M. Riis: Nous nous rappelons tous, cependant, le gâchis du crédit d'impôt à la recherche scientifique mis en place par le dernier gouvernement libéral. . .

Des voix: Un gaspillage de deux millions de dollars.

M. Riis: . . .que cela coûte, pas des centaines de millions de dollars, comme mon collègue l'a dit, mais bien quelques milliards de dollars. Tirons les choses au clair: il a oublié de dire que l'administration a changé, que le Parti conservateur est devenu le gouvernement du Canada et qu'il a mis un terme au programme, mais sans pour autant couper court à tous les projets bidon en place. Le fait que le ministre des Finances (M. Wilson) ne soit pas intervenu vigoureusement, comme il aurait dû le faire, a entraîné une dépense additionnelle de 1 milliard qui aurait pu être évitée s'il avait mis fin à cela sans tarder. Oublions tout, madame la Présidente, c'est passé.

Voici la question que j'adresse à mon collègue: étant donné que le Canada est la nation industrialisée de l'Ouest où des étrangers détiennent plus de propriétés et exercent plus de contrôle que dans tout autre pays industrialisé de l'Ouest, pense-t-il que c'est une des principales raisons pour lesquelles il y a si peu de recherche et de développement, surtout dans le secteur industriel? De préférence, c'est à son siège social plutôt que dans une filiale éloignée qu'une société fait presque toute la recherche— développement qui aboutit à la production. D'après lui, le fait que presque toute notre activité économique est engendrée par des filiales explique-t-il en grande partie pourquoi nous tirons de la patte dans le domaine de la recherche et du développement?

M. Pagtakhan: Bien sûr, nous devrions promouvoir la recherche et le développement au Canada et ne pas laisser un autre pays nous damer le pion dans ce secteur.

M. Manley: Ce qui m'étonne depuis mon arrivée ici, c'est que, après quatre ans et demi, les ministériels continuent de rappeler ce qui s'est passé avant 1984 pour tenter de justifier l'absence de politique depuis ce temps-là.

Des voix: Bravo!

M. Manley: Ils viennent encore de le faire à l'instant. Il serait temps qu'ils se mettent au courant des réalisations de leur gouvernement et commencent à les citer.

Je voudrais féliciter le député de Winnipeg-Nord (M. Pagtakhan) de son excellente allocution. Il apporte un point de vue très utile à la Chambre, soit celui d'un médecin et d'un chercheur distingué. Compte tenu de son expérience, il peut être utile à la Chambre d'entendre son point de vue sur la politique gouvernementale en matière de recherche universitaire, et sur ce que nous pourrions faire au Canada pour stimuler et améliorer cette recherche.

M. Pagtakhan: Je remercie mon collègue pour ses bonnes paroles. Je ne peux que répéter qu'il nous faut absolument mettre au point une politique de la culture scientifique au Canada, et ne pas se contenter d'en parler. Le Canada ne peut plus se permettre d'être au second plan en matière de recherche et de développement. Nous avons une mine de brillants cerveaux au Canada. Notre pays a produit un chercheur comme Polanyi. Il faut continuer dans cette voie. Le gouvernement doit faire plus qu'en parler.

Industrie, Sciences et Technologie

• (1240)

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que je prends ici la parole au sujet de ce projet de loi sur l'industrie, la technologie et le commerce.

J'ai écouté attentivement le ministre lorsqu'il a parlé du projet de loi. Je suis d'accord avec lui lorsqu'il dit que le principal objet du projet de loi semble louable. A l'entendre parler, on a l'impression que le gouvernement va faire quelque chose pour le développement des sciences, de l'industrie, de la technologie, de la recherche et de l'enseignement.

J'ai parcouru le projet de loi que celui-ci se trouve à abroger, soit la Loi sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale, pour voir ce qui a été modifié et en quoi l'attitude du gouvernement a changé. La terminologie des deux projets de loi se ressemble beaucoup: les deux parlent d'élaborer, de réaliser et de valoriser les objectifs d'une politique nationale propre à favoriser la compétitivité de l'industrie sur le plan international et l'esprit d'entreprise. Le projet de loi à l'étude reprend carrément beaucoup d'expressions de l'ancien texte.

Le gouvernement ne peut pas se contenter de débiter des platitudes. Il ne peut pas se contenter d'écrire de belles phrases dans un projet de loi. Il faut que son action montre ce qui va se passer sous son administration. S'il n'a pu y réussir avec l'ancien projet de loi, il ne semble pas que sans la volonté et l'impulsion nécessaires, il puisse réussir à faire mieux avec ce projet de loi.

Dans le domaine de la recherche et du développement par exemple, on voit que l'objet du projet de loi est d'augmenter les recherches et d'augmenter le développement. Je dirai que l'un ne va pas sans l'autre, et que recherche et développement ne vont pas sans l'enseignement, mais les chiffres démontrent que depuis 1984 l'effort gouvernemental s'est ralenti considérablement dans le domaine de recherche.

Je feuilletais un exposé de principes du Consortium national des sociétés scientifiques et éducatives, où j'ai trouvé quelques observations que j'aimerais faire consigner.

On y dit entre autres:

> Ce qui préoccupe les établissements membres du Consortium national des sociétés scientifiques et éducatives canadiennes, c'est d'une part l'enseignement universitaire et d'autre part la recherche. La santé de l'un de ces secteurs économiquement indispensables ne peut être dissociée de l'autre, comme tout le monde doit le comprendre. S'il n'y a pas d'enseignement universitaire productif et de haute qualité aux niveaux du premier cycle, nous ne pourrons produire de diplômés en nombre ou en qualité suffisants capables de poursuivre leurs études supérieures. Sans étudiants de deuxième et de troisième cycles en nombre et en qualité suffisants, la recherche va s'étioler. Sans recherche et développement, aucune économie moderne ne saurait donner ou conserver à ses citoyens un niveau de vie acceptable. . . Le Canada est en état de sous-investissement grave au plan de la recherche et du développement. Par ailleurs, tout effort tendant à augmenter la part de la recherche et du développement dans l'économie nationale doit s'accompagner d'un relèvement considérable du nombre des chercheurs formés et expérimentés.

Le gouvernement, tout en professant un attachement de pure forme au monde de la recherche, ne fait que creuser sa tombe. Il a opéré des coupures massives depuis quatre ans et demi dans la recherche et le développement. C'est une chose que mon parti juge inacceptable.

Dans ma circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt nous avons un établissement, la station de recherche agricole de Summerland, qui est connu dans le monde entier et non seulement au Canada. C'est une installation impeccable, réalisée il y a quelques années et capable, si on lui donne les moyens nécessaires, de faire quelque chose dans le domaine agricole qui est justement celui où l'Okanagan excelle. Mais la recherche est sérieusement plafonnée dans cet établissement.

Pour ce qui me concerne, je me réjouis de voir la science, la technologie et la recherche articulées avec la petite entreprise. Il est de fait que dans le secteur agricole ce sont des choses qui, dans ma région vont la main dans la main. Car après tout, l'agriculture est une petite entreprise. Les travaux effectués à la station de recherche Summerland aident les agriculteurs à tirer de leurs fruits des sous-produits, ce que nous appelons dans cette enceinte et dans tout le Canada, des produits à valeur ajoutée. C'est là un petit exemple de l'importance de la recherche.

Je tiens à dire à la Chambre que les sommes que nous investissons dans la recherche, dans la formation de nos jeunes et dans les programmes d'aide aux chercheurs, nous rapportent bien davantage non seulement pour cette génération, mais également pour les générations à venir. Ces sommes qui sont affectées à la recherche dans le secteur agricole ou dans les domaines de l'astrophysique et de la gériatrie ou qui sont destinées à la recherche médicale, vont nous rapporter en définitive. Cependant, il faut offrir cette aide financière à nos chercheurs scientifiques, afin qu'ils puissent élargir leurs horizons et faire ces grandes découvertes qui nous permettront, à l'avenir, de procéder à des compressions dans le domaine médical. Grâce aux travaux de recherche effectués, il ne sera peut-être plus nécessaire que nos personnes âgées aillent aussi souvent chez le médecin, à la clinique et à l'hôpital, ce qui sera rentable dans ce domaine.

Je voudrais maintenant m'attarder sur le secteur de la petite entreprise. J'ai lu l'article 8. A première vue, il est tout à fait louable. Grâce à ce projet de loi, le ministre sera en mesure de renforcer l'économie nationale, d'accroître la compétitivité de l'industrie canadienne sur le plan international, de favoriser pleinement le développement des sciences et de la technologie et leur utilisation et d'élaborer, de mettre en oeuvre et de promouvoir une politique nationale tendant à parvenir à une amélioration de la productivité et de l'efficacité de l'industrie canadienne. Il pourra, en outre, établir et mettre en oeuvre une politique nationale visant à encourager l'esprit d'entreprise, à faciliter la croissance et l'expansion des petites entreprises et à promouvoir le tourisme. Il s'agit-là d'objectifs louables. Cependant, je prétends qu'il faut que ce soit plus que de simples mots.

En effet, depuis 1980, la petite entreprise crée, selon Statistique Canada, un peu plus de 70 p. 100 de tous les nouveaux emplois au Canada. Selon moi, les 800 000 petites entreprises du pays constituent l'armature économique du Canada. Dans cette enceinte, nous ne devrions pas nous contenter de belles paroles ni des lieux communs habituels. Nous devrions au contraire nous mettre en quatre pour aider les petites entreprises, que ce soit par le biais d'une aide financière, de la Banque fédérale de développement, de nos banques à charte, des taux d'intérêt ou de la technologie elle-même. Nous devons faire plus pour les petites entreprises.

• (1250)

J'ai constaté avec intérêt, en consultant le rapport annuel de la Banque fédérale de développement et en analysant certains des chiffres qu'il contient, que plus de 82 p. 100 des prêts consentis dépassent le cap des 100 000 dollars. Le nombre de prêts inférieurs montre jusqu'à un certain point que les petites entreprises de tirent pas pleinement profit de la Banque fédérale de développement. En examinant la situation et les chiffres des petites entreprises, on voit que 85 p. 100 des petites entreprises s'adressent à des banques à charte pour leurs emprunts. Il convient de noter les problèmes auxquels se heurtent les petites entreprises dans leurs transactions avec les banques à charte. Leur principale plainte tient au fait qu'elles doivent offrir des garanties bien supérieures à ce qui serait normalement exigé et bien supérieures aux prêts qu'elle obtiennent. Pour chaque dollar que lui prête une banque à charte, une petite entreprise canadienne doit offrir $2,78 de garantie.

Les petites entreprises doivent également faire face à la paperasserie qu'on exige d'elles pour leur accorder un grand nombre de ces prêts. Elles doivent régler des questions comme les emprunts garantis, les hypothèques immobilières, les hypothèques mobilières, les cessions de créances, et cetera. Comme la plupart ont moins de cinq employés, c'est le propriétaire qui doit s'occuper de toute cette paperasserie. Il doit traiter avec les avocats et les comptables pour les aider. Donc, ses frais généraux augmentent. C'est à cet égard que le gouvernement pourrait intervenir de manière à alléger ce fardeau administratif. Il devrait réduire une partie des formalités administratives à remplir. Ainsi, les petits entrepreneurs pourraient continuer de contribuer à l'économie tout en gagnant leur vie.

A première vue, le projet de loi semble avoir un objectif louable. Cependant, il renferme une carence malheureuse dont tous les Canadiens devraient être conscients et qui a déjà été signalée à la Chambre. Le projet de loi en effet laisse le développement économique partout au Canada entre les mains de trois ministres différents. Au lieu de confier cette responsabilité à un seul ministère, il la partage entre trois. S'ils la confiaient à un seul, les efforts seraient unifiés. L'unité doit régner au Canada. Nous devons faire preuve d'unité. Nous ne devons pas créer des ministères distincts pour s'occuper l'un des provinces de l'Ouest, un deuxième des provinces de l'Est, et un troisième des provinces centrales. Les crédits affectés à la recherche, au développement, au progrès économique et technologique doivent être répartis équitablement entre toutes les provinces et toutes les régions du Canada.

Malheureusement, ce projet de loi ouvre la voie aux disparités régionales et risque de susciter des difficultés aux générations à venir. Au lieu de présenter un projet de loi global pour toutes les régions, le gouvernement semble vouloir diviser le Canada en trois régions soit les provinces de l'Atlantique, les provinces de l'Ouest et les provinces centrales. Depuis des années, nous voyons se creuser toujours plus profondément le fossé des inégalités qui sépare les provinces de l'Est de celles du centre d'une part, et les provinces de l'Ouest de celles du centre d'autre part. Dans nos circonscriptions, nous entendons constamment nos concitoyens se plaindre que les provinces de l'Ouest ne reçoivent pas leur juste part. Sans doute en est-il de même des citoyens des provinces de l'Est. Nous avons besoin d'être traités sur un pied d'égalité avec nos concitoyens des autres provinces si nous voulons que le Canada soit totalement uni ce que sir John A. Macdonald a si laborieusement cherché à créer. Il nous faut un gouvernement déterminé à mettre en oeuvre des

mesures propres à unifier toutes les régions et prêt à les traiter toutes sur un pied d'égalité, sans se soucier de la façon dont les électeurs ont voté au cours des dernières élections ou dont ils risquent de voter au cours des prochaines.

A mon avis, le gouvernement devrait examiner la façon dont le projet de loi traite certains secteurs. Je songe notamment à celui du bois d'oeuvre de la Colombie-Britannique et des autres provinces de l'Ouest. Ce secteur pourrait utiliser une partie des crédits alloués à la recherche et au développement pour créer des produits dits de valeur ajoutée. Au lieu d'expédier notre bois d'oeuvre et nos billes brutes, nous devrions examiner les moyens d'accroître leur valeur. Nous aiderions ainsi les habitants et les contracteurs des régions à utiliser ce que nous produisons dans nos scieries et nos moulins de pâtes et papier pour créer des produits non seulement pour la consommation domestique, mais aussi pour la consommation étrangère, multipliant ainsi les emplois pour les Canadiens. Si nous voulons que le Canada survivre et se développe malgré les conditions économiques difficiles qui existent aujourd'hui, nous ne saurions nous contenter d'être des scieurs de bois et des porteurs d'eau. Nous devons évoluer et nous devons le faire avec enthousiasme en conservant à l'esprit un seul objectif que nous devons atteindre. Cependant, nous ne saurions y parvenir sans l'aide financière et l'appui du gouvernement.

Dans ma région, le taux de chômage est catastrophique. Il est du double de la moyenne nationale. C'est une région où les denrées agricoles, les produits forestiers et miniers ayant une plus-value pourraient multiplier les emplois.

Il faudrait que le gouvernement ordonne à la Banque fédérale de développement de faire à nouveau de la petite entreprise sa clientèle prioritaire. Il faudrait qu'il réduise les formalités administratives et accorde à la petite entreprise une partie de ses marchés. Il faudrait qu'il lance un programme plus dynamique d'achat au Canada et établisse un organisme de commercialisation des exportations chargé d'aider les petits fabricants qui n'ont pas les moyens d'établir des contacts avec l'étranger. Il faudrait qu'il interdise aux banques d'imposer des conditions de nantissement excessives aux petites entreprises. Il faudrait qu'il fasse pression sur les banques pour qu'elles cessent leur discrimination envers les femmes qui veulent obtenir des prêts de démarrage.

Voilà quelques-unes de mes suggestions. Je demande au gouvernement d'en tenir compte avant de faire adopter ce projet de loi.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Nous pourrions dès maintenant commencer la période des questions et des observations. Toutefois, comme il est 12 h 59, y a-t-il consentement unanime pour déclarer qu'il est 13 heures?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

OPPOSITION AU TRANSFERT DE DÉCHETS TOXIQUES EN ABITIBI

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la ministre de l'Environnement du Québec, M^me^ Lise Bacon, devra retirer immédiatement les BPC qui se trouvent dans des écoles et des hôpitaux du Québec pour les stocker dans des entrepôts sûrs dans leurs régions respectives et non les transporter à Senneterre en Abitibi-Témiscamingue. Les BPC à Senneterre, ce n'est qu'une étape. Dès qu'ils seront tous détruits, d'autres déchets toxiques suivront, et M^me^ Bacon le sait. Ouvrir la porte aux BPC du Sud, c'est ouvrir la porte à Senneterre à tous les déchets toxiques du Québec. La région est grande et nous sommes peu nombreux mais, monsieur le Président, nous sommes bien vivants, en bonne santé et nous aimons notre environnement.

* * *

[*Traduction*]

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

LA COMMÉMORATION D'UNE RÉUNION HISTORIQUE DANS L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, le 1^er^ septembre 1864, 15 délégués des provinces maritimes se sont assemblés dans la salle du conseil législatif de l'hôtel du gouvernement de Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard. La réunion avait pour but d'étudier une proposition d'union législative entre le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. Y assistaient également cinq représentants du Canada, John A. Macdonald, Georges-Étienne Cartier, George

Brown, Alexander Galt et Thomas D'Arcy McGee. Comme un historien de l'époque l'a dit, ils étaient là:

> Pour cultiver le sol fertile de la raison et jeter les semences d'un grand pays.

Cette année, l'Île-du-Prince-Édouard et le Canada rendent hommage à la mémoire de ces hommes qui sont les pères de notre pays, qui ont vu plus grand qu'ils ne pensaient, qui ont créé un pays qui fait l'envie de tous les autres. Cet été, l'Île-du-Prince-Édouard célèbre le 125e anniversaire de cette assemblée historique. De juin à septembre, il y aura des manifestations de toutes sortes, depuis le championnat mondial de balle-molle à Summerside jusqu'à la visite royale du prince Andre et de la duchesse de York.

Mes trois collègues de l'Île-du-Prince-Édouard, le gouvernement du premier ministre Joe Ghiz et le président de l'Assemblée législative, M. Edward Clark, se joignent à moi pour vous inviter, monsieur le Président, ainsi que tous les députés et tous les Canadiens à venir sur nos rives accueillantes participer à ces célébrations historiques.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

LA COLLECTE DE FONDS À UNIONVILLE (ONTARIO)

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, l'automne dernier, Jeffrey Savage, d'Unionville, âgé de deux ans et demi, est devenu paraplégique après avoir été renversé par une automobile. Le mois dernier, sa mère, Deb, a pu ramener Jeffrey à la maison à la suite d'un long séjour à l'hôpital. Toutes les recettes d'une soirée dansante qui aura lieu au mois de juin, dans le cadre du festival du village d'Unionville, serviront à payer les services de soin et de réadaptation de Jeffrey qui s'apprête à franchir une nouvelle étape difficile de sa vie.

Plus tôt cette année, Kurt Gengenback d'Unionville, âgé de 18 ans, a subi un traumatisme de la colonne vertébrale en jouant au hockey. La semaine prochaine, plus précisément le 4 mai, plus de 1 200 personnes assisteront à un dîner-bénéfice, à 100 dollars le couvert, pour venir en aide à Kurt. Le 7 mai, les participants à la «course de Kurt» prendront le départ à l'école secondaire d'Unionville. Les recettes de ces deux activités couvriront une partie des frais relatifs aux soins que doit recevoir Kurt à la maison et aux travaux de rénovation à effectuer à son foyer pour lui permettre de se déplacer en fauteuil roulant.

Je salue tous les citoyens de ma circonscription de Markham qui participent à ces activités et j'applaudis à l'expression de leur générosité et de leur bienveillance.

Article 31 du Règlement

* * *

LE BUDGET

LES CONSÉQUENCES DE LA TAXE DE VENTE NATIONALE ENVISAGÉE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, le ministre des Finances a déclaré hier qu'il agira seul, sans l'aide des provinces, pour mettre en oeuvre son projet favori, c'est-à-dire une nouvelle taxe de vente nationale. Voilà qui montre la futilité de ces négociations. La détermination bien arrêtée du ministre à propos des taux d'intérêt nous révèle aussi combien il est loin de penser comme les Canadiens en matière d'économie.

Les Canadiens ne veulent pas de taux d'intérêt élevés ni de nouvelle taxe de vente nationale qui menace tous les secteurs, à partir de celui de la construction, comme le soutient l'Association canadienne de l'immeuble, jusqu'aux cours de musique de nos enfants.

Le gouvernement continue de faillir au devoir qui lui incombe de protéger les intérêts des Canadiens. A cause de l'Accord de libre-échange, des taux d'intérêt élevés et de la valeur du dollar, le petit fabricant est pris à la gorge. Au même moment, la taxe de vente nationale frappera le consommateur. Il nous faut une véritable réforme fiscale et un ministre des Finances qui comprenne l'économie canadienne et les besoins du citoyen ordinaire.

* * *

L'IMMIGRATION

LA SITUATION DE SALLY ESPINELI

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, il y a trois mois, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a permis à Mme Violeta Juayong de rester au Canada. Mme Sally Espineli, également de mon quartier n'a pas eu ce bonheur. Elle a été expulsée il y a huit mois. Elle était accusée elle aussi d'avoir fait une fausse déclaration sur son état civil.

La semaine dernière, la Commission canadienne des droits de la personne a jugé que Mme Espineli avait peut-être été victime de discrimination. L'angoisse de celle-ci, et de bien d'autres personnes qui sont venues à Winnipeg dans des conditions semblables, dure toujours. J'exhorte la ministre à faire preuve d'autant d'humanité à l'égard de Mme Espineli, et de la faire revenir au Canada dès maintenant au lieu d'attendre la décision finale du Tribunal des droits de la personne.

Mes sentiments sont partagés par tous les gens de mon milieu, par le premier ministre du Manitoba, par les membres de l'opposition et aussi par les principaux membres du Cabinet et du caucus du gouvernement. J'ai espoir que la ministre et le premier ministre (M. Mulroney) feront ce qui s'impose et mettront un terme sans tarder à toute cette souffrance humaine en corrigeant cette situation intolérable.

Article 31 du Règlement

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

LA TENUE DU GREATER FREDERICTON FREE TRADE FORUM

M. J.W. Bud Bird (Fredericton): Monsieur le Président, je voudrais informer tous les députés de la tenue du Greater Fredericton Free Trade Forum, qui est une nouvelle approche communautaire adoptée dans toute ma circonscription de Fredericton et de York Sunbury en vue d'exploiter toutes les possibilités offertes par le libre-échange avec les États-Unis.

Fredericton a l'avantage d'être située à proximité des États-Unis, et un grand nombre de nos petites entreprises ont déjà commencé à élargir leurs horizons du côté de la Nouvelle-Angleterre. Il souffle un vent d'optimisme et le monde des affaires du Grand Fredericton respire le dynamisme, si bien qu'il a été récemment décidé de faire du libre-échange une entreprise coopérative à laquelle participerait toute la collectivité.

Ce mouvement sera dirigé bénévolement par l'entreprise privée qui partagera les installations de soutien de nos universités, du Conseil de recherche et de productivité, de la base des forces armées de Gagetown et de nos Chambres de commerce. En tout et pour tout, 11 maires, huit députés provinciaux et trois députés fédéraux ont uni leurs efforts pour tenter de façon non partisane d'organiser cette campagne.

Le but du Greater Fredericton Free Trade Forum est d'inviter toute la région à profiter des avantages du libre-échange. . .

M. le Président: Je suis désolé, mais le temps du député est écoulé.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE

LES DISPOSITIONS CONCERNANT LE RECENSEMENT DES CITADINS ET DES RURAUX

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, un grand nombre de personnes de ma circonscription étaient en dehors de la ville quand s'est fait le recensement en vue des dernières élections fédérales. Des personnes ont perdu leur droit de vote parce qu'elles se trouvaient dans la circonscription, mais qu'elles n'ont pas été recensées. Il paraît ironique que les juges fédéraux et plus récemment les handicapés mentaux aient obtenu le droit de vote d'un juge fédéral. Pourtant, les citadins comme ceux de ma circonscription, Welland—St. Catharines—Thorold, sont restés en plan.

Les électeurs ruraux peuvent s'inscrire jusqu'au moment du scrutin, mais les citadins ne peuvent le faire que jusqu'au dix-septième jour qui précède les élections. Je trouve que c'est injuste. Pour que les électeurs des villes ne soient pas privés de leur droit de vote, ils devraient pouvoir s'inscrire jusqu'au jour du scrutin comme les ruraux.

M. Arthur Mills est l'une des personnes de ma circonscription qui ont été privés de leur droit de vote. En son nom, au nom de tous les Canadiens qui n'ont pas pu voter, je demande au gouvernement de régler le problème avant les prochaines élections fédérales.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

DEMANDE D'UTILISATION DU CHARBON FAIBLE EN SOUFRE DE L'OUEST CANADIEN

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, j'exhorte le gouvernement du Canada à faire tout son possible pour promouvoir l'utilisation du charbon faible en soufre de l'Ouest canadien dans le bassin industriel du Canada central. Ce charbon de l'Ouest remplacerait en grande partie le charbon importé de la Pennsylvanie et d'ailleurs. Cette mesure permettrait d'atteindre deux objectifs. Premièrement, en encourageant l'utilisation du charbon canadien, nous améliorerions notre balance des paiements. Deuxièmement, ce qui est plus important, comme l'Ouest canadien produit du charbon beaucoup plus faible en soufre, les émissions découlant de son utilisation sont de beaucoup préférables à la contamination de notre environnement par le dioxyde de soufre ou les pluies acides. Cette mesure permettrait au Canada d'épargner 2,4 milliards de dollars et de créer 13 000 emplois permanents, tout en protégeant notre sol, nos eaux et notre air contre la pollution.

* * *

LA FISCALITÉ

ON ALLÈGUE QUE L'AUGMENTATION DE CERTAINS TAUX D'IMPÔT EST INJUSTE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ce matin j'ai reçu une lettre d'un résident très inquiet de Vavenby, en Colombie-Britannique, qui estime avoir versé trop d'impôt. En 1986, sur un revenu de 19 500$, il a payé 1 035$ d'impôt. Cependant, en 1988, sur un revenu de 23 000$, il a dû payer près de 3 000$ d'impôt. Ainsi, en trois ans, bien que son revenu ait augmenté de 18 p. 100, le gouvernement conservateur a haussé son impôt de 175 p. 100. Cet homme estime avoir été injustement imposé. Un impôt de 1 800$ prélevé sur le revenu d'un homme qui a travaillé toute sa vie pour sa localité et son pays n'est pas correct, surtout lorsqu'il sait que 60 000 grandes sociétés rentables ne paient pas d'impôt du tout. Cet homme de Vavenby, en Colombie-Britannique, dont l'impôt sur le revenu a augmenté de 175 p. 100 en trois

ans dit que non seulement il ne paiera pas plus d'impôt sur le revenu, mais qu'il ne peut pas en payer plus. Que dira-t-il jeudi lorsqu'il apprendra que, bientôt, il devra payer une nouvelle taxe de vente nationale pour l'achat de vêtements, de livres, pour les réparations de son automobile, pour tout? Je dis qu'une révolte des contribuables se prépare.

* * *

• (1410)

[*Français*]

L'EMPLOI

L'IMPORTANCE DU PROGRAMME DÉFI POUR LES JEUNES

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, je suis heureux que ma première intervention lors de cette deuxième session de la 34e Législature soit teintée de positivisme pour les jeunes de ma circonscription électorale.

En effet, monsieur le Président, suite à l'approbation de 131 projets 'Défi 89' dans Québec-Est, je suis fier d'annoncer que 238 étudiants pourront cet été bénéficier d'une expérience de travail de qualité qui leur permettra d'être rémunérés de façon intéressante grâce à une contribution financière fédérale de 293 639$.

Le programme «Défi», créé en 1985 par le gouvernement conservateur, a connu un très grand succès à travers le Canada, et à titre d'exemple, 400 entreprises de ma circonscription ont pu, grâce à ce programme, embaucher près de 700 étudiants.

Cette initiative de mon gouvernement ne peut qu'être soulignée et encouragée.

* * *

[*Traduction*]

AIR CANADA

LA SUPPRESSION DU SERVICE PAR AVIONS À RÉACTION À STEPHENVILLE (TERRE-NEUVE)

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—Saint-George): Monsieur le Président, l'intention d'Air Canada d'interrompre le service aérien par jet à Stephenville aura un effet dévastateur sur l'économie du sud-ouest de Terre-Neuve.

Article 31 du Règlement

Évidemment, cette décision est une conséquence directe du programme gouvernemental de déréglementation du trafic aérien, en vertu duquel le droit de la population à un réseau de transport décent vient au second rang, après les caprices et les bilans comptables des sociétés aériennes.

En raison de la déréglementation, les populations des régions moins densément peuplées voient leurs services aériens se détériorer rapidement. Conjuguée à la fermeture de bureaux de poste ruraux et à l'abandon de lignes de chemin de fer, la déréglementation est une trouvaille dans la panoplie de mesures mises en oeuvre par le gouvernement pour démolir le Canada rural.

Il n'y a qu'une manière de sauver Air Canada et son service à Stephenville. C'est de faire directement intervenir le ministre des Transports (M. Bouchard). Son collègue, le député de St. John's-Ouest (M. Crosbie), lui a déjà demandé d'ordonner à l'Office national des transports de tenir des audiences publiques sur la question. C'est ce que je demande, moi aussi, pour que Terre-Neuve puisse devenir une zone désignée aux termes de la Loi nationale sur les transports.

* * *

LA JOURNÉE NATIONALE DES SECRÉTAIRES

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, c'est demain la Journée nationale des secrétaires, et je tiens à encourager tous ceux qui travaillent avec une secrétaire à réfléchir quelques instants à ce qu'elle vaut.

Tous les députés et tous les gestionnaires du pays évaluent son efficacité et reconnaissent que leur adjoint ou leur secrétaire les aide à être efficaces. On accorde rarement aux réceptionnistes, aux commis et aux secrétaires la valeur ou le respect qu'ils méritent. Pourtant, ces gens-là sont aussi responsables que quiconque du rendement des usines, des hôpitaux, des entreprises et des bureaux.

Les fleuristes et les restaurants feront des affaires demain grâce à la Journée nationale des secrétaires, mais j'encourage ceux qui achètent des fleurs et qui les invitent à déjeuner à reconnaître aussi l'importance du poste et les qualités de la personne qui l'occupe.

* * *

[*Français*]

L'ÉDUCATION

LE MANQUE DE FONDS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, le gouvernement a changé la formule des transferts de fonds aux collèges et aux universités, et ce

geste représente plusieurs milliards de moins d'aide financière à ces institutions. L'appui financier qu'il donne à la recherche et au développement est la moitié de ce qui est donné aux États-Unis, au Japon et en Suède.

Il a plafonné les octrois aux peuples aborigènes qui s'intéressent au postsecondaire. Il a investi moins de 5$ par personne par année dans l'alphabétisation.

Le gouvernement n'a pas changé les critères de bourses aux étudiants depuis 1984. Le Programme d'aide aux étudiants à temps partiel est un échec: moins de la moitié de 1 p. 100 s'y inscrivent.

Monsieur le Président, à cause du gouvernement conservateur, on ne peut plus dire: «Qui s'instruit s'enrichit.» On doit maintenant dire: «Qui s'instruit s'appauvrit.»

* * *

[*Traduction*]

LA GUERRE CHIMIQUE

ON PROPOSE AU GOUVERNEMENT DE CONCLURE UN TRAITÉ INTERDISANT LES ARMES CHIMIQUES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, la révélation qu'on a utilisé en Georgie un certain gaz asphyxiant contre des manifestants, dont certains en sont morts, est une bien triste nouvelle. Il faut condamner partout cette action qui est absolument répréhensible et qui ne doit jamais plus se répéter. Ceux qui ont pris la décision d'utiliser ce gaz devraient être traduits en justice.

Il semble malheureusement que le monde soit engagé sur la pente savonneuse de l'utilisation et de la tolérance accrues des armes chimiques comme nous l'avons appris à notre grande horreur lorsque l'Irak a utilisé des armes chimiques contre sa population kurde dans ce qui constitue sûrement l'un des épisodes les plus ignobles de l'histoire récente.

On a beaucoup parlé de la nécessité d'un traité interdisant toutes les armes chimiques de ce genre, comme ça devrait se faire. Il est certes nécessaire, non seulement pour empêcher les pays d'utiliser de tels produits chimiques les uns contre les autres, mais aussi pour protéger leurs propres citoyens. Nous pressons le gouvernement de promouvoir activement un tel traité.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

LA TAXE DE VENTE NATIONALE ENVISAGÉE—LA POSITION DES PROVINCES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président,—détendez-vous Barbara—ma question s'adresse au ministre des Finances.

Mme McDougall: Détendez-vous Michael.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je vous revaudrai ça.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Ma question s'adresse au ministre des Finances, celui-là même qui a si mal administré l'économie du pays qu'après quatre budgets, il prétend maintenant faire face à une crise budgétaire, et qui, en quatre brèves années, a doublé la dette publique totale du pays. Il est le ministre des Finances d'un gouvernement qui, l'année dernière, a dépensé plus de 91 millions de dollars de deniers publics à faire de la réclame. . .

M. McDermid: Erreur!

M. Turner (Vancouver Quadra): . . .et un ministre des Finances qui vient de commencer à faire passer des annonces publiques aux frais des contribuables pour expliquer pourquoi le gouvernement est incapable de contrôler ses dépenses.

Le ministre a déclaré que les provinces avaient refusé de souscrire à la taxe de vente nationale. A quoi s'opposent-elles? Est-ce à sa nouvelle taxe sur les livres ou sur les leçons de musique? Est-ce plutôt à la nouvelle taxe sur les chaussures ou sur l'assurance-automobile, ou les provinces sont-elles plutôt contre le fait qu'il s'agit là d'un ministre des Finances qui, de façon sans précédent, doit avoir recours à des annonces publicitaires payées par les deniers publics, afin d'expliquer aux Canadiens pourquoi il va devoir augmenter les impôts?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai écouté cette introduction venant d'un éminent expert en matière de financement du déficit. . .

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'est le père des déficits.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Comme le premier ministre le fait remarquer, il est le père du financement du déficit par l'emprunt. J'encourage le député à lire la rubrique de Terry Wills dans la *Gazette* de dimanche

dernier, alors qu'on montre comment les dépenses gouvernementales, sous sa direction à titre de ministre des Finances, sont passées d'environ 13 p. 100 à 23 ou 29 p. 100. . .

M. Gauthier: Vous êtes le spécialiste.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): . . .avant de revenir ensuite à 25 p. 100.

M. Gauthier: C'est vous le spécialiste.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Le député assis derrière le chef de l'opposition affirme que je suis le spécialiste en la matière. Voyons ce qui s'est passé.

M. Boudria: Vous avez doublé la dette nationale.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Depuis quatre ans, les dépenses gouvernementales au titre des programmes sont en moyenne de 3,5 p. 100 par année. Je suis prêt à comparer en tout temps cette moyenne de 3,5 p. 100 par année à celle de 25 p. 100 par année . . .

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, lorsque j'ai quitté le portefeuille des Finances, la dette totale du pays s'élevait à 26 milliards de dollars, soit moins que le déficit annuel du ministre.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il s'agit en l'occurrence d'un ministre qui a hérité d'une dette publique de 170 milliards de dollars qu'il a portée maintenant à 330 milliards de dollars—soit le double en quatre ans. C'est là son bilan.

[*Français*]

LA NOUVELLE TAXE DE VENTE NATIONALE—ON DEMANDE DES EXPLICATIONS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre des Finances nous dit que les provinces s'opposent à sa nouvelle taxe de vente nationale. Et, nécessairement, nous aimerions savoir pourquoi.

S'opposent–elles à sa nouvelle taxe sur les services de garderies? A sa nouvelle taxe sur les voyages en train et en autobus? A sa nouvelle taxe sur les factures de plomberie ou les réparations électriques? Ou à sa nouvelle taxe sur l'assurance–vie, l'assurance–vol ou l'assurance–incendie? A sa nouvelle taxe sur les frais de comptabilité? A sa nouvelle taxe sur les frais funéraires?

Alors, expliquez cela à la population canadienne!

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il s'agit là d'un exemple frappant d'opportunisme politique.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Vous êtes mal parti, Michael.

• (1420)

M. Wilson (Etobicoke–Centre): L'honorable chef de l'opposition intervient et, de façon pharisaïque, il nous fait lecture de cette liste. Permettez–moi de lui faire lecture d'un document également. Il s'agit du 15e rapport unanime du Comité des finances de la Chambre, signé par son critique et son critique adjoint en matière de finances lors de la dernière législature. On y dit, en bref, qu'il est souhaitable d'imposer une taxe à la valeur ajoutée fixe sur le plus grand nombre possible de produits et de services.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Le chef de l'opposition siège à sa place et prétend que tout ce qui a été dit au cours de la dernière législature est chose du passé, qu'il ne faut pas revenir sur ce qui a été déclaré par les gens qui le représentaient au Comité des finances. Les Canadiens ne seront pas dupes; ils reconnaissent un opportuniste politique lorsqu'ils en voient un.

LA POSITION DES PROVINCES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous nous sommes opposés à une taxe à la valeur ajoutée et à une taxe nationale à la consommation avant et pendant la campagne électorale. Je comprends que le ministre soit susceptible. Non seulement il va imposer une taxe sur les funérailles, mais avec sa taxe de vente, il va taxer la lecture des testaments.

Je vois le premier ministre en train de souffler la réponse au ministre des Finances.

Une voix: Il est en difficulté.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il est vraiment en difficulté. Je voudrais proposer au ministre des Finances une façon d'éliminer la dette publique du Canada.

Il suffirait d'imposer une taxe sur chacune des promesses électorales que n'a pas tenues le premier ministre depuis les dernières élections.

A quoi s'opposent réellement les provinces? Est–ce à la nouvelle taxe que le ministre se propose d'imposer sur la vente de billets de cinéma, sur les vêtements, sur les frais de teinturerie, sur les réparations d'autos, sur les frais bancaires ou les réparations de toitures? Ou les provinces s'opposent–elles plutôt à la nouvelle taxe de vente nationale qui fera augmenter de plusieurs milliers de dollars le prix des maisons neuves?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition vient juste de confirmer mon allégation, soit qu'il n'était qu'un opportuniste politique. Le 16 mars 1987, les deux critiques de son parti en matière de finances ont signé ce rapport,

vraisemblablement après avoir reçu son consentement et son appui, à moins qu'il n'ait totalement perdu le contrôle de son parti.

Puis, en septembre dernier, environ quatre jours avant les élections si je ne m'abuse, que s'est-il passé? Le chemin de Damas a été long pour le chef de l'opposition. Il a carrément changé de position à l'aube des élections. Il avait peur d'être bafoué aux élections, d'encaisser sa pire défaite électorale, pire encore qu'en 1984. C'est pourquoi le chef de l'opposition a changé d'idée. Et maintenant, au premier plan de la scène politique, il cherche à épater la galerie, en essayant. . .

M. le Président: Le député d'Etobicoke-Nord.

LES RÉPERCUSSIONS DE LA TAXE DE VENTE PRÉVUE

L'Hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme les taxes de vente sont essentiellement régressives, la nouvelle taxe de vente coûtera proportionnellement plus cher aux familles à faible ou moyen revenu qu'à celles dont le revenu est élevé.

Au cours de la récente campagne électorale, le ministre des Finances a laissé entendre que la nouvelle taxe de vente serait de 9 p. 100. Pour une famille à revenu moyen, les taxes supplémentaires à payer seraient d'environ 700 dollars par an. Le ministre reconnaît-il que cette taxe supplémentaire aura de vastes répercussions inflationnistes et coûtera plus cher aux Canadiens à faible revenu qu'à ceux dont le revenu est élevé?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je me demande qui est le vrai Roy MacLaren. On dit ici, dans l'*Ottawa Citizen* du 21 mars: «MacLaren a déclaré qu'il reconnaît aussi. . .»

Des voix: Répondez à la question!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les députés n'aiment pas entendre ces choses. «MacLaren a déclaré qu'il reconnaît aussi la nécessité d'une nouvelle taxe de vente nationale élargie—»

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): « . . .en remplacement de la taxe de vente fédéral actuelle au niveau de la fabrication, qui est truffée de graves lacunes», a-t-il admis.

Je n'essaie pas en faire un duel politique. Je pense que le député comprend que la taxe de vente actuelle au niveau de la fabrication est imparfaite et doit être changée.

M. Turner (Vancouver Quadra): Que dit l'histoire? Que dit l'histoire depuis la Confédération?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je pense qu'au fond, le chef de l'opposition reconnaît aussi qu'elle doit être changée. Je demande aux députés d'en face de nous dire comment ils procèderaient, car ils savent que la taxe de vente doit être changée.

LA POSITION DU MINISTRE SUR LA TAXE DE VENTE

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, il n'est pas étonnant que le ministre nous demande comment régler ses problèmes. Il n'en sait rien.

Le ministre est incapable de donner aux Canadiens l'assurance que la taxe de vente régressive qu'il compte leur imposer n'attisera pas l'inflation. A l'en croire, les pauvres ne paieront pas plus que les riches. Est-ce bien ce qu'il dit? Le ministre devrait jouer franc jeu avec les Canadiens et admettre que la nouvelle taxe de vente frappera plus durement les pauvres que les riches et qu'elle sera inflationniste.

Le ministre n'admet-il pas que l'actuelle taxe de vente fédérale est une taxe cachée? Les consommateurs ne s'en rendent pas compte. Peut-il nous assurer que la nouvelle taxe de vente ne sera pas elle aussi une taxe cachée et que ce n'est pas seulement un moyen supplémentaire et régressif d'augmenter les impôts de manière à réduire le déficit du gouvernement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député affirme que je leur pose des questions parce que je ne sais pas quoi faire. Je sais ce que le gouvernement veut faire. Nous avons pris nos décisions. Et ces décisions, nous les rendrons publiques ici même jeudi soir, à 17 heures.

Le chef de l'opposition n'arrête pas de faire état de ses réalisations. Examinons-les, si vous voulez. L'inflation est passée de 5,1 à 10,6 p. 100. Le taux d'escompte a augmenté de 4,25 p. 100. Le nombre des chômeurs a augmenté de 165 000. Les dépenses ont doublé. Les effectifs de la fonction publique ont augmenté de 66 000. Le vérificateur général a déclaré que le Parlement avait perdu ou était sur le point de perdre le contrôle des deniers publics. Voilà les réalisations du chef de l'opposition. Et nous n'en voulons plus.

Des voix: Bravo!

LA RÉDUCTION D'IMPÔT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Nous venons d'entendre le ministre des Finances formuler d'intéressantes accusations au sujet de l'opportunisme politique et de l'importance de respecter les propos qu'on a tenus par le passé lorsqu'ils s'appliquent à l'avenir.

Selon l'article que j'ai là entre les mains, le ministre des Finances aurait parlé au beau milieu de la campagne électorale de l'automne 1988 d'imposer une nouvelle taxe de vente globale.

Selon cet article, il aurait déclaré que cette taxe serait introduite dans le cadre de la réforme fiscale, qu'elle aurait un impact nul du point de vue du revenu, ce qui signifie que toute augmentation des recettes provenant de cette taxe serait compensée par une réduction d'impôt allouée tout particulièrement aux familles dont le revenu est moyen. Le ministre des Finances vient de parler d'opportunisme politique. Entend-il respecter cet engagement? La nouvelle taxe de vente sera-t-elle compensée par des réductions d'impôt?

• (1430)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon honorable collègue est arrivé à la Chambre vers 1968. Il sait pertinemment que les députés discutent de questions fiscales dans le cadre des budgets. Par conséquent, il sait aussi que je ne puis répondre à sa question deux jours avant de présenter l'exposé budgétaire.

L'ENGAGEMENT ÉLECTORAL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je répondrai au ministre des Finances que ce qu'il vient de dire n'est pas conforme à la réalité. Il y a deux jours, il a annoncé publiquement que nous allions avoir des hausses d'impôt. En tant que ministre des Finances, il a le droit d'agir ainsi. Maintenant il a également le droit de préciser qu'il entend respecter la promesse qu'il a faite aux Canadiens à revenus moyens au cours de la dernière campagne électorale, soit de réduire leurs impôts. Il sait qu'il peut le leur dire, et il devrait le leur dire.

Puisque le ministre a su reprocher avec tant d'éloquence les propos que le chef de l'opposition officielle a tenus par le passé, pourquoi ne dit-il pas la vérité au sujet de l'engagement qu'il a pris envers les Canadiens de respecter en 1989 l'engagement qu'il a pris à l'automne de 1988. Le ministre est-il prêt à s'exécuter?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Sauf erreur, monsieur le Président, le député se réfère à la notion d'équité.

M. Broadbent: Effectivement.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je tiens à lui signaler, ainsi que je l'ai déjà fait à maintes reprises par le passé, le bilan du gouvernement actuel qui depuis quatre ans a rendu notre fiscalité plus équitable en éliminant les échappatoires les unes après les autres.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous voulez rire!

M. Wilson (Etobicoke Centre): Le chef de l'opposition m'a encore interrompu. Je tiens à rappeler à la Chambre que c'est lui-même, à l'époque où il était ministre des Finances, qui a créé les échappatoires que je viens d'éliminer de notre fiscalité.

Je mentionnerai notamment le crédit d'impôt à la recherche scientifique que nous avons éliminé, les cessions temporaires d'actifs, la réévaluation des actifs, les exonérations fiscales accordées à ceux qui s'achetaient des yachts et des hôtels. . .

M. le Président: Le député d'Oshawa a la parole.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le ministre des Finances a parlé sans rougir de la réforme fiscale des conservateurs. Je peux lui dire que les Canadiens moyens savent que, entre 1984 et 1988, sous le gouvernement actuel, leurs impôts ont augmenté d'environ 1 300$, tandis que les impôts des plus riches baissaient de quelques centaines de dollars. Ce que les conservateurs appellent une réforme fiscale n'en est pas une pour le reste de la population.

[*Français*]

LA TAXE AFFECTANT LES CITOYENS À REVENUS ÉLEVÉS ET L'IMPÔT MINIMUM SUR LES SOCIÉTÉS RENTABLES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma dernière question s'adresse au ministre des Finances. Au lieu d'imposer un autre 1 000$ par famille avec une nouvelle taxe de vente, pourquoi le ministre n'impose-t-il pas une taxe aux Canadiens ayant un revenu très élevé ou un impôt minimum sur les sociétés rentables? C'est une approche progressive. Pourquoi pas pour les conservateurs?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai jamais nié que les impôts aient augmenté pendant les quatre années où nous avons été au pouvoir.

M. Broadbent: Baisse pour les riches, Michael, et hausse pour les autres.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Replaçons-nous dans le contexte.

M. Shields: Vous criez aussi fort que Shirley Carr là-bas.

M. Broadbent: Elle a parfois raison.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les recettes ont crû considérablement au cours des quatre dernières années et demie, mais 80 p. 100 de cette augmentation est attribuable au raffermissement de l'économie. Il s'est créé 1,5 million d'emplois au cours de cette période.

Je rappelle au député que, si on considère l'augmentation des recettes, le nombre d'échappatoires que nous avons supprimées et les changements que nous avons apportés au régime fiscal pour exonérer 850 000 personnes, je crois. . .

M. Riis: Soixante mille sociétés rentables ne paient pas d'impôt sur le revenu.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous avons affranchi de l'impôt 850 000 personnes lorsque nous avons entrepris la réforme fiscale en 1988. C'est toute une réforme. C'est tout un progrès. C'est pourquoi nous envisageons les années à venir avec tant d'optimisme.

[*Français*]

LA FAÇON UNILATÉRALE D'IMPOSER UNE TAXE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Depuis quelques années, le premier ministre a joué à la vierge offensée chaque fois que le mot unilatéral était prononcé et a dénoncé chaque geste unilatéral du passé. Je demande au premier ministre, dans les circonstances actuelles où le gouvernement du Québec dénonce aujourd'hui l'attitude d'Ottawa, comment il peut justifier l'imposition de sa propre taxe d'une manière unilatérale envers et contre les voeux du gouvernement du Québec et aller chercher des milliards dans les poches des Québécois.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons dit explicitement, lors de la publication du Livre blanc sur la réforme fiscale en juin 1987, que nous étions en train d'étudier trois options. Une d'entre elles était la taxe de vente nationale et les deux autres étaient des formules de taxation exclusivement fédérales.

Depuis, nous avons tenu des réunions très fructueuses avec les provinces afin d'examiner plus à fond les modalités d'une taxe de vente nationale et pour savoir si les provinces étaient prêtes à s'engager dans cette voie.

Comme je l'ai dit hier à la Chambre, les provinces ne sont pas aussi pressées que le gouvernement fédéral à ce sujet.

Comme le dirait le voisin du député, nous devons modifier la taxe sur les ventes des fabrications et la rendre plus équitable. Les provinces ont une taxe de vente qui reste en vigueur. Nous étions d'avis que nous devions aller de l'avant et c'est ce que nous avons décidé la semaine dernière.

[*Français*]

LA JUSTICE DE LA TAXE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, si le ministre des Finances n'a pas réussi à convaincre ses collègues provinciaux qui sont des initiés de la justesse et de l'à-propos de cette nouvelle taxe nationale, comment peut-il prétendre pouvoir convaincre les Canadiens en général que cette taxe est nécessaire, juste. . . Est-ce que. . .

[*Traduction*]

M. Clark (Yellowhead): Demandez à Raymond Garneau.

[*Français*]

M. Lapierre: L'ancien chef nous dit: Vous savez, les deux derniers libéraux qui ont été d'accord avec le ministre des Finances sur la TVA ont été battus, et c'est probablement ce qui va arriver à ce gouvernement-là à cause de cette taxe qui va devenir la taxe à Brian.

Je demande au ministre des Finances: Comment peut-il nous convaincre, la Chambre et la population en général, que cette taxe est juste quand il n'a même pas pu convaincre les ministres des Finances qui doivent être sensibles à la situation fiscale du Canada, eux aussi, jamais je ne le croirai?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler au député la raison pour laquelle, au cours de la dernière session, les deux critiques du Parti libéral en matière de finances ont accepté. . .

M. Lapierre: Mais ils ont été défaits. Ils ne sont pas ici. Ils ont payé chèrement.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .que nous laissions tomber la taxe de vente actuelle pour en établir une autre. A l'heure actuelle, nous avons une taxe cachée, qui est appliquée de façon très arbitraire et qui est un fardeau pour nos exportateurs. Elle place les importations en meilleure position que les produits canadiens. En résumé, c'est une entrave pour notre économie et elle nous coûte des emplois.

Par conséquent, le Comité des finances et les ministres provinciaux des Finances sont convenus que nous devons adopter une nouvelle forme de taxe de vente et laisser tomber celle qui est actuellement en vigueur en raison de son inefficacité.

[*Français*]

LA NOUVELLE TAXE—L'EXEMPTION DES MUNICIPALITÉS—LA POSITION DU MINISTRE

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. En 1987, le ministre a déclaré que la nouvelle taxe de vente ne résultera pas en une augmentation de taxe pour les municipalités canadiennes. Hier, le ministre aurait déclaré qu'il y aurait certaines exemptions telles les hôpitaux. Il a oublié de mentionner les municipalités. Le ministre des Finances peut-il confirmer aujourd'hui l'exemption de sa nouvelle taxe de vente pour les municipalités canadiennes?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a tout à fait raison. Nous avons effectivement fait une déclaration. Nous nous sommes entendus, les ministres provinciaux des Finances et moi-même, sur la façon de régler le cas des municipalités, ainsi que des organismes provinciaux, des universités, des écoles et des hôpitaux, comme le député l'a signalé.

Je répète que, à l'heure actuelle, la remise de la taxe de vente sur les achats faits par ces organismes, y compris les municipalités, fait en sorte que la réforme de la taxe de vente fédérale n'accroît pas le fardeau fiscal de ces organismes.

LES RÉPERCUSSIONS DES MODIFICATIONS FISCALES SUR LES MUNICIPALITÉS

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est la suivante. En imposant cette taxe, le gouvernement fédéral passera son déficit aux municipalités, le niveau d'administration publique qui dispose des moyens les moins souples pour atteindre son assiette fiscale. Par ailleurs, cette taxe entravera les efforts déployés par les municipalités pour répondre aux nouveaux besoins sociaux auxquels elles font face.

• (1440)

Le ministre peut-il nous dire maintenant que tous les organismes non gouvernementaux, comme les résidences pour personnes âgées et les clubs de l'âge d'or, qui répondent aux besoins des municipalités seront exemptés de cette taxe, afin que des centaines de milliers de Canadiens ne se trouvent pas à subir en plus une hausse de la taxe municipale destinée à satisfaire ces besoins?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne crois pas que le député ait entendu ma réponse, ou c'est peut-être qu'il avait préparé sa question à l'avance et qu'il ne l'a pas changée en entendant ma première réponse. Je vais répéter ce que j'ai dit.

Le gouvernement accordera une remise de la taxe de vente sur les achats faits par ces organismes afin que la réforme de la taxe de vente fédérale n'accroisse pas le fardeau fiscal des municipalités.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RÉDUIRE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES FAMILLES MOYENNES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, hier, le ministre des Finances a annoncé l'une des pires razzias fiscales jamais déclenchées contre les citoyens ordinaires dans toute notre histoire.

M. Broadbent: C'est une honte!

M. Nystrom: Cette taxe de vente nationale de 9 p. 100 signifiera une augmentation d'impôt d'environ 1 000$ pour la famille canadienne moyenne.

Pendant la campagne électorale, le ministre a promis que cette taxe n'aurait pas d'incidence sur les recettes globales. J'ai en main des extraits de ses déclarations où il dit qu'il réduirait notamment l'impôt des familles moyennes au Canada. Je voudrais savoir s'il va tenir parole, s'il va respecter ses engagements et sa promesse électorale de réduire les impôts des Canadiens ordinaires.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il n'y a que les Néo-démocrates pour dénoncer une taxe dont ils ne connaissent pas encore les détails.

M. Broadbent: Écoutez la question.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke): Monsieur le Président, je sais que le chef du Nouveau parti démocratique ne tient plus en place.

Une voix: Lequel?

M. Wilson (Etobicoke): C'est difficile à dire. Mais nous lui donnerons quelques réponses jeudi après-midi.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Le ministre a déjà annoncé aussi que cette mesure serait inflationniste, monsieur le Président. Il a déjà fait beaucoup d'annonces.

LE RAPPORT DE LA COMMISSION MACDONALD

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je voudrais parler au ministre d'équité fiscale. D'après la commission MacDonald, en 1986, le remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants par une taxe de vente nationale ferait passer le fardeau fiscal des provinces ayant une industrie de fabrication à celles qui n'en ont pas.

A la lumière du rapport de la commission royale MacDonald, comment le ministre peut-il justifier le transfert d'un fardeau fiscal de plusieurs centaines de millions de dollars d'impôt des provinces favorisées à celles qui ne le sont pas comme la Saskatchewan, le Manitoba, les Maritimes et Terre-Neuve? Comment peut-il justifier ce transfert du fardeau fiscal des provinces riches aux gens pauvres?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il y avait un autre député de Saskatchewan du nom de de Jong qui a déclaré le 28 mai 1987: «Je suis persuadé que des réformes s'imposent en ce qui concerne la taxe de vente. Je le répète, elle est très arbitraire et sème la confusion.»

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke): Si le député de Regina déclare qu'une réforme de la taxe de vente s'impose, il devrait peut-être dire au député de Yorkton—Melville comment il voudrait la modifier.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke): Nous allons faire jeudi une proposition. Nous avons indiqué que nous en avons discuté en détail depuis près de deux ans. Ce sera une proposition précise et j'attends avec impatience des remarques plus constructives de la part du député.

* * *

REVENU CANADA

LA VÉRIFICATION SPÉCIALE CONCERNANT LES EXCÉDENTS DE VALEUR DE REPRISE POUR LE MATÉRIEL AGRICOLE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Elle porte sur la vérification spéciale concernant le crédit d'impôt pour les investissements dans des entreprises et les excédents de valeur de reprise pour le matériel lourd.

Comme le ministre le sait, quelques 600 contribuables ont fait l'objet d'une nouvelle cotisation avant que cette vérification ne soit arrêtée et, depuis, ils attendaient les résultats d'une affaire-test.

Cette affaire-test ayant fait l'objet d'un désistement et la chose traînant depuis pas mal de temps, le ministre envisagerait-il de demander à ses fonctionnaires de retirer ces malheureuses cotisations modifiées? Quelle est l'intention du ministre maintenant que l'affaire-test a fait l'objet d'un désistement?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): C'est effectivement une importante question, monsieur le Président, même si je regrette d'interrompre les prouesses du ministre des Finances, je suis sûr qu'il aura d'autres occasions de montrer sa verve.

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: Comme le député le sait, mon prédécesseur, tout comme moi, travaillait étroitement avec la communauté agricole et les personnes concernées pour les aider à suivre les procédures de réévaluation des cotisations. Nous espérions que l'affaire-test servirait de précédent pour les autres, mais le contribuable s'est désisté et a accepté la décision de Revenu Canada.

Nous travaillons maintenant avec la communauté et nous espérons qu'il y aura une autre affaire-test. En fin de compte, je suis en relation avec les personnes touchées et je travaille avec elles à trouver une solution satisfaisante.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE DÉFICIT NATIONAL—LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Voici une déclaration qu'il a faite au cours de la dernière campagne électorale:

> Nous avons abordé le problème du déficit. Aucune de nos promesses ne déborde le cadre fiscal de Michael Wilson. Nous savons exactement où chaque sous est allé.

Comme le premier ministre disait certainement la vérité aux Canadiens, peut-il expliquer pourquoi son gouvernement dépense aujourd'hui l'argent des contribuables pour faire de la publicité d'un bout à l'autre du pays et dire aux Canadiens qu'il faut absolument réduire le déficit?

En d'autres termes, pourquoi le gouvernement dépense-t-il plus d'argent pour se convaincre d'en dépenser moins?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): De la façon dont le député pose sa question, monsieur le Président, je suppose qu'il admet que la dette et le déficit posent un problème et qu'il importe de s'y attaquer sans délai.

La publicité vise à faire comprendre aux Canadiens toute l'ampleur du problème. Le chef de l'opposition cherche à revenir sur les événements de l'automne. Je croyais qu'il aurait voulu oublier tout cela.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Boudria: Par votre intermédiaire, monsieur le Président, je m'adresse au ministre des Finances, pour une question supplémentaire. Je n'aime pas citer les propres paroles du premier ministre, car je sais que cela peut être très injuste.

[*Français*]

LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur le Président, au premier ministre. Durant les derniers 12 mois, le gouvernement a dépensé quelque 91 millions de dollars pour nous expliquer qu'il fallait ménager. S'il est si important d'économiser aujourd'hui, pourquoi les conservateurs ont-ils oublié tout cela durant la campagne électorale lorsqu'ils se sont engagés ou, devrais-je dire, lorsqu'ils ont fait 19 milliards de dollars de promesses? Et pourquoi le premier ministre a-t-il oublié tous ces engagements et toutes les difficultés financières du gouvernement lors des élections partielles dans la circonscription de Lac-Saint-Jean, alors qu'il y a eu 162 millions de dollars de largesses pour faire élire son ami à la Chambre des communes?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le gouvernement a fait toutes sortes de publicité pour expliquer aux Canadiens le genre de programmes auxquels ils ont accès. Étant donné que ces programmes existent, il importe de mettre les Canadiens au courant et de leur expliquer comment en bénéficier. Le gouvernement a certainement la responsabilité de faire ce genre de publicité.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIBAN—LE TRAITEMENT DES VISAS DES REQUÉRANTS EN ATTENTE À CHYPRE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Un porte-parole de l'Association canado-libanaise reproche au gouvernement de ne pas accorder suffisamment d'aide aux réfugiés libanais qui fuient Beyrouth. Il y en a 10 à 15 000 qui sont contraints de demeurer à Chypre dans l'attente d'un visa. Le gouvernement ne peut vraiment pas s'attendre à ce qu'un seul fonctionnaire puisse examiner tous les réfugiés qui demandent un visa d'entrée au Canada.

Est-ce que le gouvernement compte ouvrir à Chypre un bureau consulaire complet, doté d'agents d'immigration et d'un personnel de soutien en nombre suffisant?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je n'ai pas manqué de prendre connaissance de la dépêche dont fait état le député. Si l'auteur de ces affirmations voulait bien nous préciser des noms et des cas, nous lui en saurions gré. Nous lui en avons fait la demande, mais sans résultat jusqu'ici. Il y a deux choses que j'aimerais signaler à la Chambre. La première concerne Chypre. Nous contrôlons quotidiennement, et il ne fait aucun doute que les fonctionnaires canadiens qui s'y trouvent suffisent aus besoins. Si les besoins augmentent nous enverrons sur place le personnel qu'il faudra pour que les services canadiens satisfassent adéquatement à la demande constatée.

• (1450)

Pour examiner les choses de plus haut, comment chercher à mettre fin aux événements du Liban que nous trouvons tous tragiques? Notre gouvernement s'y emploie activement. Le premier ministre du Canada conversait récemment avec les chefs de la communauté libanaise du Canada. Il s'est entretenu avec le président de la France.

Nous sommes en contact avec les autres organismes internationaux, notamment la Ligue Arabe laquelle, comme le député ne l'ignore pas, formule en ce moment des projets qui, nous l'espérons tous, pourront apporter une certaine solution à la regrettable situation qui règne au Liban.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE LA TENUE D'UN DÉBAT D'URGENCE AUX NATIONS UNIES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, le ministre sait qu'hier, à Montréal, plus de huit cents manifestants ont exigé que le gouvernement accroisse les effectifs en poste à Chypre, et prié le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de demander au Conseil de sécurité de l'ONU de tenir un débat d'urgence sur cette question.

Le ministre a fait allusion à la France et aux initiatives de la Ligue arabe. Il sait que la France a déjà essayé, mais en vain, d'obtenir que les superpuissances et les dirigeants européens s'intéressent à la promotion du processus de paix au Liban. La Ligue arabe s'est efforcée d'obtenir un cessez-le-feu, mais n'y a pas réussi.

Étant donné que les bombardements augmentent et que des gens meurent sans cesse, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le Conseil de sécurité a finalement décidé de se réunir à ce sujet? Pourrait-il revenir sur la position qu'il défendait la semaine dernière et demander que le Conseil de sécurité tienne un débat d'urgence?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Comme je l'ai dit lorsque le député a soulevé cette grave affaire plus tôt à la Chambre, nous suivons la situation de près et, lorsque qu'il nous paraîtra qu'un débat au Conseil de sécurité peut faire avancer la cause de la paix et de la stabilité au Liban, le Canada demandera certes la tenue d'un tel débat.

Le député veut être mis au courant des dernières nouvelles. Je vais lui en communiquer deux. Le gouvernement canadien accorde la priorité aux familles et aux proches qui sont déjà dans le système. Je crois que cela va intéresser les personnes qui ont manifesté leur inquiétude à Montréal et ailleurs.

Je peux lui dire que le comité de six ministres créé par la Ligue arabe va présenter demain ses recommandations au grand Conseil de la Ligue. Le député conviendra, je crois, qu'il vaut la peine d'attendre de voir ce que cela va donner.

Le gouvernement canadien encourage l'intervention de la Ligue arabe, comme nous continuons d'encourager celles des Français, des Américains et de hauts fonctionnaires canadiens, afin d'assurer que des progrès rapides sont accomplis en vue du rétablissement de la paix au Liban.

Des voix: Bravo!

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LA MODERNISATION DES ARMES NUCLÉAIRES—LA POSITION DU CANADA

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Le ministre est au courant des discussions qui se déroulent actuellement à Washington entre les représentants du gouvernement américain et ceux du gouvernement allemand au sujet de la modernisation des armes nucléaires en Europe.

Compte tenu des craintes que cette question suscite chez beaucoup de Canadiens, de la menace que cette modernisation ferait planer sur les progrès réalisés grâce au traité sur l'élimination des forces nucléaires de portée intermédiaire et de l'inopportunité d'une telle mesure étant donné les changements actuellement en cours en Union soviétique, le ministre serait-il prêt à déclarer aujourd'hui que le gouvernement canadien a modifié sa position sur la modernisation des armes nucléaires et qu'il appuie maintenant la position allemande et rejette cette modernisation?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député fait allusion à des discussions qui se déroulent actuellement à Washington. Les ministres de la défense et des affaires extérieures de la république fédérale rencontrent leurs homologues des États-Unis. Nous ne connaissons ni l'un ni l'autre la nature exacte de ces discussions. Nous avons seulement lu les journaux. Pour ma part, j'attendrai d'être bien renseigné sur cette question avant de la commenter plus en détail à la Chambre des communes.

En ce qui concerne la modernisation, le gouvernement estime qu'il est important pour nous qu'il y ait à la fois modernisation et négociations. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Le Nouveau parti démocratique qui s'est moqué de la décision à deux volets qui a amené l'élimination des missiles nucléaires de portée intermédiaire récidive à propos d'une approche de l'Alliance. . .

Une voix: Quelle blague!

M. Clark (Yellowhead): . . .fondée sur la solidarité qui s'est révélée efficace jusqu'ici. Nous croyons que cette solidarité de l'Ouest qui s'est révélée efficace pour éliminer un type d'armes nucléaires peut aider l'Ouest et l'Est à effectuer des réductions à tous les niveaux.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Monsieur le Président, il n'est pas question de solidarité au sein de l'OTAN, mais d'un débat entre deux groupes de pays membres de l'Organisation dans lequel nous demandons au gouvernement de prendre une certaine position. Le ministre devrait cesser de se cacher derrière la solidarité et commencer à penser par lui-même, pour une fois.

Des voix: En plein dans le mille!

LE TRAITÉ D'INTERDICTION DES ESSAIS D'ARMES NUCLÉAIRES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Je voudrais poser au ministre une question supplémentaire sur la course aux armements nucléaires. Le ministre sait que, grâce au nombre approprié de signatures recueillies auprès des membres de l'ONU, une conférence devant rouvrir le débat sur la négociation d'un traité d'interdiction complète d'armes nucléaires aura lieu. Il s'agit d'une question sur laquelle le gouvernement du Canada a pris une mauvaise position. Je voudrais demander au ministre aujourd'hui si son gouvernement est disposé à réviser sa position et à promouvoir activement la signature d'un traité d'interdiction complète d'armes nucléaires.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député en sait plus qu'il ne le laisse voir. Il sait que d'adopter. . .

Une voix: Ça ne doit pas être difficile.

M. Clark (Yellowhead): . . .que d'adopter la proposition relative à la négociation d'un traité d'interdiction complète d'armes nucléaires ne ferait pas avancer les choses. Il le sait. Il sait que pareille initiative ne servirait à rien. Le député et son parti semblent croire qu'en politique étrangère il suffit de faire à la Chambre des communes des interventions vides de sens.

Une voix: Bien sûr.

M. Clark (Yellowhead): Mais c'est inacceptable en politique étrangère. Il faut tenter de donner suite à des propositions concrètes, souvent avec l'aide de nos alliés, afin de réduire de façon notable les armements. Par le passé, le député et son parti ont traité à la légère la décision ambivalente qui a permis de limiter les armements nucléaires. Nous croyons. . .

M. le Président: Le député de Cochrane—Supérieur.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA TAXE À L'EXPORTATION DU BOIS D'OEUVRE—LES RÉPERCUSSIONS SUR LE NORD DE L'ONTARIO

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Merci, monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Levesque Lumber, une scierie du nord de l'Ontario, annonce qu'elle va mettre à pied 350 travailleurs pour au moins deux semaines afin de réexaminer sa situation financière.

Une voix: Voilà le libre-échange.

M. Bélair: Le propriétaire a dit sans ambages que la taxe de 15 p. 100 à l'exportation du bois d'oeuvre est une des principales causes de ses ennuis financiers. Voilà la septième perte pour le nord de l'Ontario. Dix-sept cents emplois ont disparu, et ce n'est qu'un début. Quelles mesures le ministre a-t-il prises pour panser cette plaie infligée aux travailleurs des scieries du nord de l'Ontario et du Canada?

Des voix: Bravo!

• (1500)

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Je remercie le député de sa question.

Une voix: Et cette partie de ballon de plage?

M. Crosbie: On ne peut s'absenter une journée, monsieur le Président, sans qu'ils vous tombent dessus.

Comme par coïncidence, le principal propriétaire de la *Levesque Lumber Limited* m'a écrit en décembre, pour me dire que la taxe en question, celle de 15 p. 100 à l'exportation, figurait parmi la douzaine de facteurs qui lui causaient des difficultés à sa scierie et dans l'exploitation forestière.

La taxe à l'exportation, nous la ristournons au gouvernement ontarien. C'est le gouvernement ontarien qui est compétent en matière forestière. Divers facteurs nuisaient à la compétitivité des scieries du nord de l'Ontario sur les marchés américains, par exemple les politiques d'attribution du bois sur pied, le prix des copeaux, et de façon générale la situation des marchés du bois d'oeuvre.

Donc cette nouvelle nous touche fort, mais il est absolument injuste de l'attribuer à un seul facteur alors qu'il y en a probablement une douzaine en jeu.

M. Bélair: Le ministre affirme qu'il y a une douzaine de facteurs à l'origine de cette fermeture. M. Levesque a déclaré par ailleurs que la surtaxe paralyse sa scierie, et voilà la raison première de la fermeture de jeudi.

[*Français*]

LA CHUTE DES EXPORTATIONS DE BOIS DE SCIAGE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je pose une question supplémentaire.

J'entends aussi quelques membres de la députation québécoise. Cela sera bientôt votre tour d'adresser la même question à votre ministre.

Ma question supplémentaire est la suivante, monsieur le Président: L'exportation du bois de sciage aux États-Unis par les moulins du Nord de l'Ontario a chuté d'un sommet de 87 p. 100 en 1986, à 8 p. 100 en 1988.

Dans le contexte du libre-échange que votre gouvernement a tellement louangé, le ministre ne trouve-t-il pas que cette taxe est illogique, insensée et dévastatrice pour l'industrie du bois de sciage?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, même s'il n'avait jamais été question de libre-échange, même si je n'avais jamais existé ni l'honorable parlementaire non plus, la scierie en question aurait été en difficulté et serait en train de fermer. C'est malheureux mais c'est comme ça. Inutile de chercher à en rejeter la faute sur l'Accord de libre-échange. Il n'y a pas de rapport.

La taxe sur le bois d'oeuvre n'a rien à voir avec l'Accord de libre-échange, et l'honorable député d'en face a perdu tout lien avec la réalité.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES DÉPUTÉS – LE DROIT DE PRENDRE LA PAROLE ET DE VOTER SELON LEUR CONSCIENCE

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, je ne me lève pas à la légère, j'ai longuement réfléchi à ce que j'allais faire. Je soulève une question de privilège.

Pour commencer, je voudrais citer la définition du privilège telle qu'elle est donnée par le Bureau du légiste et conseiller parlementaire de la Chambre des communes. La définition officielle du privilège est donné dans *Erskine May, Parliamentary Practice*:

> «Le privilège parlementaire est la somme des droits particuliers à chaque Chambre, collectivement parlant en tant que parties constitutives de la Haute Cour qu'est le Parlement et aux membres de chaque Chambre individuellement, faute desquels il leur serait impossible de s'acquitter de leurs fonctions. Ces droits dépassent ceux dont sont investis d'autres organismes ou particuliers. On est donc fondé à affirmer que, bien qu'il s'insère dans l'ensemble des lois, le privilège n'en constitue pas moins, en quelque sorte, une dérogation au droit commun».

Je vais parler plus précisément de l'atteinte aux privilèges, de l'obstruction, de la molestation ou de la tentative d'intimidation d'un député essayant de s'acquitter de ses fonctions, et de la façon dont cela s'applique à moi. Je voudrais citer la brochure de décembre 1988 sur les privilèges parlementaires:

> Par contre, les menaces faites directement à un député, oralement ou par écrit, en raison de son action parlementaire effective ou projetée constituent un outrage au Parlement.

Ma plainte se rapporte aux menaces ou à l'intimidation venant d'un autre député, le 11 avril 1989 dans l'après-midi, le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes).

Je tiens à établir l'ordre chronologique des événements.

Le 5 avril, le premier projet des comités permanents a été remis aux députés conservateurs. J'avais demandé à siéger au Comité de la santé et du bien-être social et je l'avais obtenu.

Le 11 avril les députés conservateurs de ce comité ont eu une réunion de préparation, à laquelle j'ai assisté. Dans l'après-midi, j'ai été approché par mon collègue, le député de Calgary-Ouest, et nous avons eu ce qu'il appelle une conversation amicale.

Pendant cette conversation il m'a dit clairement qu'il n'était pas satisfait de la façon dont j'avais voté lors de la 33e législature et que, par suite, on ne pourrait me faire confiance tant que j'aurais une attitude aussi indépendante. Il m'a menacé et m'a dit qu'il me ferait retirer du comité si je ne m'engageais pas à bien me conduire. Il a ajouté que si je me conduisais correctement il pourrait reconsidérer sa décision, que je pourrais revenir dans ses bonnes grâces et qu'il pourrait me redonner un siège au comité. Cette discussion amicale peut être confirmée par d'autres députés.

On cherche aussi à nous intimider en faisant circuler des listes de députés qui s'abstiennent de voter. On nous expose ainsi aux pressions de nos collègues du caucus et on exerce donc une subtile forme d'intimidation.

Je cite encore une fois la brochure du 8 décembre sur les privilèges parlementaires. À la page 15, on y lit ceci:

> Par contre, les menaces faites directement à un député, oralement ou par écrit, en raison de son action parlementaire effective ou projetée constituent un outrage au Parlement.

On m'a intimidé de deux façons: directement, en menaçant de modifier mon dossier de votes et indirectement, en publiant mon nom dans des brochures qui ont été distribuées aux députés.

Monsieur le Président, vous incarnez l'esprit de la réforme parlementaire proposée dans le rapport McGrath, parce que vous êtes le premier président de la Chambre des communes à être élu par les députés dans un vote secret afin d'être le serviteur de la Chambre et de ses membres et non l'instrument du gouvernement et du parti au pouvoir. Vous avez le mandat de protéger l'esprit de la réforme parlementaire.

Je tiens à signaler que le premier ministre (M. Mulroney), qui est aussi député de Charlevoix, avait déclaré après la publication du rapport McGrath, que la réforme parlementaire serait peut-être la seule réalisation de son gouvernement qui passerait à l'histoire. Il avait donc vraiment foi dans cette réforme parlementaire et a vivement appuyé les recommandations du comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes qu'a présidé l'honorable James McGrath. Je voudrais citer ici le rapport de ce comité, dont le deuxième chapitre porte sur le

principe de la confiance, et notamment la page 9 où il est question de la nécessité d'un changement d'attitude:

> Des votes libres ont été tenus couramment sur des questions de conscience comme la peine de mort, et notre proposition vise en fait à étendre cette pratique.
>
> La formule que nous proposons exige un changement d'attitude de la part, non seulement du gouvernement, mais aussi des partis d'opposition qui ne devront pas chercher à tirer le maximum de gain politique d'une défaite du parti au pouvoir. Ils devront, eux aussi, appliquer avec moins de rigueur la discipline de parti.
>
> Cependant, si on n'arrive à changer l'attitude ni du gouvernement ni de l'opposition, il sera toujours possible aux députés de changer la leur. En effet, une fois élus, les députés sont autorisés par la loi et par la Constitution à agir de façon indépendante.

On peut encore lire à la ligne 24:

> Une discipline rigoureuse n'est guère conforme au principe d'un parti politique démocratique, et les députés devraient jouir d'une certaine latitude, compatible avec la loyauté qu'ils doivent à leur parti.

Une autre citation, page 10, concernant les bienfaits de la dissidence:

> La dissidence peut s'avérer profitable, tant pour le Parlement en tant qu'institution, que pour les députés qui y siègent. Elle peut également avoir un effet direct, et parfois manifeste, sur la politique de l'État. La perte d'un vote, le risque d'une défaite ou encore simplement l'expression d'une opinion dissidente peuvent amener le gouvernement à modifier et parfois même à retirer certaines mesures. La Chambre pourra ainsi influencer véritablement l'action gouvernementale, comme elle ne l'a pas fait depuis longtemps, et refléter plus fidèlement l'opinion des Canadiens et Canadiennes.
>
> Les députés devront chercher à faire comprendre cela aux dirigeants de leur parti. Celui qui osera s'élever seul contre la discipline du parti risque de payer chèrement son audace, mais s'il y en a plusieurs, les dirigeants seront bien obligés d'en tenir compte. Les députés pourront exercer des pressions sur leur propre parti et même sur les députés des autres partis, mais il faudra, pour cela, modifier les attitudes et les règles de procédures. L'idéal, ce serait de voir un changement d'attitude de toutes parts.

Si je produis ces citations, monsieur le Président, c'est pour vous permettre de comprendre pourquoi je soulève cette importante question de privilège.

C'est dans l'esprit de la réforme du Parlement que j'ai servi mes mandants au cours de la trente-troisième législature. En tant que vice-président du comité des langues officielles, j'ai voté contre le projet de loi C-72 à la Chambre, car j'estimais qu'il était discriminatoire pour les Canadiens unilingues, et j'ai présenté des modifications pour empêcher que les Canadiens unilingues ne soient de nouveau l'objet d'une discrimination.

En tant que membre du Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général, j'ai à maintes reprises voté de concert avec les partis d'opposition, quand j'estimais que cela permettrait d'améliorer un projet de loi. Lorsque la Chambre a étudié l'Accord du lac Meech, j'ai voté en faveur des amendements et, au vote final, je me suis rangé parmi les abstentionnistes.

• (1510)

A l'occasion de l'étude du projet de loi C-71, Loi sur les criminels de guerre, j'ai refusé le consentement unanime parce que je voulais que ce projet de loi soit renvoyé à un comité pour y être étudié article par article, au lieu d'être adopté à la vapeur par le Parlement sans qu'il y ait de débat approprié.

Au cours de la campagne électorale de novembre 1988, j'ai promis à mes électeurs de continuer à les représenter dans l'esprit de la réforme parlementaire. J'ai bien précisé aux électeurs de Calgary-Nord-Est, soit dans les documents que j'ai diffusé, soit lorsque j'ai frappé à leur porte, que je m'opposerais à toute réforme fiscale qui se ferait aux dépens de la petite entreprise et du consommateur.

Des voix: Bravo!

M. Kindy: On peut voir à la façon dont j'ai voté que je crois dans la réforme parlementaire et dans l'indépendance du député grâce à laquelle il peut vraiment se faire le porte-parole de ses électeurs, dans mon cas ceux de Calgary-Nord-Est.

Rien de ce que j'ai fait ne viole la loi ou l'esprit de la Constitution dans notre régime parlementaire. J'ai exercé mes droits comme un député librement élu. J'ai pris la parole et voté selon ma conscience, en me fiant à mon jugement. J'ai toujours été inspiré par l'esprit de la réforme parlementaire, que le premier ministre appuie sans réserve,il nous donne des raisons de le croire. En conséquence, j'ai été soumis à des pressions injustifiées dont le but était de me forcer à rentrer dans le rang. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Kindy: . . .autrement dit, à remplir mes fonctions parlementaires comme si j'étais une marionnette au lieu d'être le représentant de la population qui m'a élu. J'estime qu'il s'est agi là d'un grave empiètement sur mes droits de député.

Je dépose à la Chambre les preuves à l'appui de ce que j'avance.

Des voix: Bravo!

Des Voix: Encore!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Je devrais peut-être dire aux députés que le député de Calgary-Nord-Est (M. Kindy) a soulevé une question qui, de toute évidence, le préoccupe beaucoup. Il a invoqué la question de privilège. Il conviendrait sans doute ici que les députés le laissent parler et le traitent avec toute la courtoisie que commande une question de cette importance.

Le député de Calgary-Ouest.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Hou!

Des voix: Bravo!

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, il est particulièrement encourageant de voir le whip de l'opposition officielle applaudir lui aussi.

C'est une expérience extraordinaire pour un député, de quelque parti qu'il soit, d'être invité à accepter la charge de whip du parti au nom de ses collègues, dans la plus pure tradition parlementaire britannique. C'est un rôle qui s'est avéré nécessaire aux yeux des parlementaires qui nous ont précédés et il l'est encore dans de nombreux pays. Le whip a un rôle à jouer. Il a sa place dans notre système.

Selon moi, ce rôle découle de l'institution du Parlement. C'est elle qui protège tous les membres de la société ainsi que nos traditions démocratiques. Il faut veiller à ce que le Parlement travaille aussi bien qu'il le peut, à une époque et à un endroit particuliers, pour protéger les citoyens.

J'ai écouté le député de Calgary-Nord-Est (M. Kindy) avec beaucoup d'attention. Monsieur le Président, après avoir consulté le Règlement et les précédents, vous trouverez peut-être que le député a un sujet de plainte. A mon avis, Votre Honneur aura toutefois de la difficulté à trouver qu'il s'agit ici d'une question de privilège.

Une des traditions fondamentales de la procédure parlementaire et vraiment le fondement des privilèges est l'ouverture et la liberté d'accès. Lorsqu'on est choisi par ses électeurs, on a accès à la Chambre et aux délibérations qui se déroulent au sein des comités. Tous nous comprenons que chacun de nous a le droit d'assister à toutes les réunions de comité, qui font partie du travail du Parlement. Nous avons tous ce droit.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: La composition d'un comité est contrôlée ici par un comité de sélection formé de députés de tous les partis. C'est notre responsabilité à tous. Sept d'entre nous font partie du Comité de sélection. J'ai l'honneur d'en être le président. J'ai été élu à ce poste à l'issue d'un vote libre et ouvert des députés. J'apprécie la confiance qu'ils ont placée en moi en me choisissant comme membre et président du Comité de sélection.

Le rôle du Comité de sélection consiste à proposer, à tous les députés des trois parties, des noms de députés susceptibles d'être membres des comités permaments. Depuis la réforme parlementaire, la situation a changé. Je suis très fier d'être membre du parti qui est l'artisan de la réforme parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: Je signale, pour la gouverne des nouveaux députés que la situation est très différente maintenant pour les membres des comités. C'est le député qui est membre. Une fois par an, juste après la Fête du travail, le Comité de sélection se réunit pour modifier la composition des comités. Dans l'intervalle, c'est le député choisi par la Chambre pour siéger au sein du comité qui est membre. La Chambre a adopté à l'unanimité notre récent rapport instaurant le système actuel pour les comités permanents.

Voilà quel droit de regard le public peut avoir sur ces nominations. C'est la réforme parlementaire qui en a décidé ainsi. Elle a décidé que ce devait être un comité de sélection. Elle a dit que le rapport devait être rendu public et qu'il devait être remis à tous les députés. Nous avons tous dû adopter ce rapport pour établir ces comités. Pas un seul député n'a protesté, même pas le député de Calgary-Nord-Est.

Quelles sont ces nouvelles responsabilités? Comme la composition des comités incombe aux députés, notre Règlement oblige le député à présenter au greffier une liste de substituts. Si le député néglige de présenter cette liste, il ne fait automatiquement plus partie du comité. C'est parce que le siège appartient au député et que celui-ci doit proposer des substituts.

Quelqu'un d'entre nous dans cette Chambre voudrait-il avancer le nom de députés qui n'accepteraient pas l'obligation de présenter leur liste de substituts et de communiquer avec ces derniers pour qu'ils puissent les remplacer lorsqu'ils sont absents? Les listes sont conçues pour représenter les intérêts régionaux, pour représenter les intérêts du parti et pour faire en sorte que les comités permanents disposent, au nom de nous tous, d'un mécanisme de sélection leur permettant d'examiner les questions très importantes qui leur sont soumises. Les présences, le registre des présences et les conversations sur les futures présences sont au coeur de l'obligation qui accompagne le fait d'être membre d'un comité. Il y a une responsabilité à assumer. Nous, les membres du Comité de sélection, avons la responsabilité de n'avancer aucun nom pour aucun comité de cette Chambre lorsqu'un député nous indique qu'il n'est pas disposé à accepter la responsabilité de membre qui concerne les présences et les substituts lorsque ce député ne sera pas présent à une réunion de comité.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: Je n'ai pas l'habitude—et je me sens un peu mal à l'aise d'être ici aujourd'hui—de rendre publiques, sous quelque forme que ce soit, mes conversations avec les députés. Je dis cela, car j'ai beaucoup de conversations avec beaucoup de députés. Cependant, je ne peux pas laisser passer sans rien dire l'affirmation qu'il faut être dans mes bonnes grâces. C'est tout simplement faux. J'occupe le poste de whip au nom de ce caucus. J'occupe ce poste au nom de tous les députés de ce caucus pour faire ce qu'il y a de mieux pour ce Parlement et pour la population du pays.

• (1520)

Tant et aussi longtemps que j'assumerai ces fonctions, je ne me sentirai pas l'obligation d'aimer tous les députés de mon caucus, d'apprécier leur compagnie ou d'être leur ami à tous, mais il m'incombera de m'assurer que mes suggestions sont présentées de bonne foi et avec l'espoir que tous les députés s'acquitteront des obligations que leur impose l'appartenance à un comité ou tout autre rôle. Je veux qu'il soit clair que je n'ai pas publié de liste. Ce qui s'est passé au sein de mon caucus entre les membres de ce caucus doit rester secret, comme le veut la tradition de notre institution. Il s'agit d'une question confidentielle qui ne concerne que mon caucus, et je ne parlerai pas de l'existence d'une liste parce que, personnellement, je n'ai jamais publié de liste.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: J'ai échangé des renseignements avec les membres de mon caucus sur de nombreuses questions et je continuerai de le faire avec la conviction que tous sont tenus au secret et respecteront cette obligation.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: Rompre cette obligation, c'est céder aux menaces. Lorsqu'une personne, que ce soit un député ou quelqu'un d'autre, menace l'un d'entre nous sous une forme ou une autre, cette personne porte atteinte à nos privilèges à tous en nous empêchant de nous acquitter de nos fonctions. Dévoiler les secrets d'un caucus constitue une véritable menace pour notre institution et nos traditions qui ont cours depuis tant d'années. Le secret des délibérations d'un caucus doit absolument être préservé.

Il y a de nombreux députés dans les trois partis qui ont une réputation bien mérité d'indépendance d'esprit et d'action. Dans la plupart des cas, c'est une indépendance bienvenue. Je mets au défi n'importe quel député de conclure que quelqu'un dans notre caucus s'est vu refuser la qualité de membre d'un comité ou quoi que ce soit d'autre à cause de son comportement antérieur et de son franc-parler. Il suffit de penser au président du comité des finances. Cette proposition est venue du comité de sélection.

D'autres députés de notre parti en sont arrivés à une conclusion différente et ont divergé d'opinions avec moi lorsque nous avons eu à nous prononcer sur le projet de loi C-72 pendant la dernière législature. On n'a qu'à vérifier, ils ont des rôles, ils ont des responsabilités et ils sont membres de comités parlementaires. Tant que je serai whip du parti, c'est le sens des responsabilités, l'empressement à s'acquitter de ses responsabilités, à accomplir une tâche, qui compte et c'est tout ce qui comptera toujours pour moi. Si c'est là un obstacle , si c'est là un empiétement sur les privilèges d'un député, nous ne sommes pas au Parlement et ce n'est pas l'institution que je croyais.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les commentaires du député de Calgary-Nord-Est (M. Kindy) et du whip du gouvernement.

Si j'ai indiqué que j'étais solidaire du whip, c'est que la position de whip n'est pas la plus facile, parfois, pour un député. Il doit non seulement avoir la confiance de son chef, mais il doit aussi obtenir la confiance et l'appui de ses collègues députés.

Je ne crois pas qu'il y ait matière à privilège, monsieur le Président, mais il y a certainement matière à grief sérieux. Nous essayons, nous, de régler nos problèmes en famille. Je pense que ce problème devra être réglé en famille. La famille conservatrice, le caucus conservateur devra peut-être régler leurs problèmes, et j'attendrai de voir vos décisions, votre jugement sur la question de privilège.

[*Traduction*]

M. Murphy: Cela ne représente pas un accord entre tous les partis, monsieur le Président, mais la tradition à la Chambre veut que les whips soient également des hauts fonctionnaires de la Chambre. Si un député veut intervenir pour se plaindre de ce qui se passe au sein du caucus de son parti, je crois que c'est normalement l'affaire du caucus. C'est une chose qui devrait se faire au sein du caucus conservateur, ou du caucus libéral ou du caucus néo-démocrate.

M. Rodriguez: Cela n'arrive pas au sein du caucus libéral, n'est-ce pas?

M. Murphy: En fait, mon collègue de Nickel Belt qui était déjà en compétition avec moi pour le poste de whip. . .

M. Rodriguez: J'aurais fait un meilleur whip.

M. le Président: Il me semble que j'aurai plus d'un différend à régler.

M. Murphy: Eh bien, nous n'allons certainement pas nous embrasser pour faire la paix, mais je peux vous dire que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), en tant que membre de notre caucus, a fait preuve d'un esprit très constructif et a été d'un grand secours. En ce qui concerne les libéraux, je me rappelle qu'avant la réforme parlementaire le whip du Parti libéral a perdu son poste à la présidence d'un comité parce qu'il n'était pas d'accord avec le gouvernement d'alors.

Il est très important que tous les députés aient accès aux comités, qu'ils puissent y participer comme l'a indiqué le whip conservateur. Cela donne l'occassion à un député de parler aux témoins, de prendre la parole aux différentes réunions de comité. Mais c'est un fait que tous les membres d'un caucus ne peuvent pas siéger à un comité permanent. Un tiers des membres de notre caucus ne siègent pas de façon habituelle aux comités permanents, mais ils ont tous la possibilité d'être suppléants pour les comités dont ils veulent être membres.

M. le Président: Je veux remercier les députés. Je les ai écoutés avec le plus grand intérêt, et j'étudierai leur point de vue et en ferai rapport à la Chambre dès que possible. J'ai une autre question de privilège. La parole est au député de Winnipeg Transcona (M. Blaikie).

L'ACCIDENT NUCLÉAIRE DE TCHERNOBYL—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège à cause des réponses que m'a données le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Epp) quand il était ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je trouve opportun d'intervenir aujourd'hui parce demain est le troisième anniversaire de l'horrible accident nucléaire qui est survenu à Tchernobyl en Ukraine. Je soulève la question de privilège à cause des réponses que m'a données le ministre concerné.

M. Clark (Yellowhead): Quand avez-vous posé ces questions?

M. Blaikie: Attendez.

M. Clark (Yellowhead): Il y a trois ans?

M. Blaikie: Après l'explosion et l'incendie à Tchernobyl, bien des Canadiens avaient de bonnes raisons de s'inquiéter des effets des retombées radioactives sur leur santé. En tant que porte-parole du NPD en matière d'environnement, j'ai demandé au ministre de me dire ce que le gouvernement canadien faisait pour mesurer le degré de radioactivité de ces retombées et ce qu'il avait découvert sur ce chapitre. Le ministre est demeuré imperturbable en répétant constamment qu'il transmettait tous les renseignements dont il disposait à l'époque et qu'il ne cachait rien à la Chambre. A une question que je lui ai posée le 27 avril 1987, soit une année entière après cette accident, voici ce qu'il m'a dit comme en fait foi le hansard à la page 5 324:

> Je ne cache pas de renseignements qu'on m'ait fournis ou dont je connais l'existence au ministère.

Auparavant, à savoir le 1er décembre 1986, le ministre à déposé à la Chambre un document sur les effets de l'accident nucléaire de Tchnernobyl au Canada. Le dépôt de ce document faisait suite à mes demandes de renseignements supplémentaires. Mais le document en question ne renfermait aucun des renseignements détaillés que d'autres Canadiens et moi cherchions à obtenir, à savoir quelles sortes d'isotopes on s'efforçait de trouver dans les retombées nucléaires, ce qu'on avait découvert sur ce chapitre, à quel endroit et en quelles quantités. J'ai fait connaître mon insatisfaction au ministre pendant le

débat d'ajournement du 12 mars 1987. A ce moment-là, il m'a dit, et je cite de la page 4135 du hansard:

> Je tiens à dire de façon très précise qu'il n'y a rien que nous cachions en fait de renseignements. Comme je l'ai déjà déclaré, s'il y a d'autres renseignements qui peuvent être communiqués, je ne manquerai pas de le faire.

J'ai découvert qu'il aurait pu me communiquer d'autres renseignements puisqu'ils étaient en la possession de son ministère. Le *Health Physics Journal* a reçu de deux scientifiques de Santé et Bien-être social Canada une étude intitulée «contamination du lait par l'iode 131 et le césium 137 libérés lors de l'accident nucléaire de Tchernobyl». Datée du 30 septembre 1986, cette étude a consisté à mesurer les niveaux d'iode et de césium dans l'air, les précipitations, l'herbe et un troupeau de vaches laitières de la région d'Ottawa. C'est une étude de cette précision qu'il me fallait et que j'ai demandée en vain au ministre. Or, si cette étude a été présentée par deux scientifiques de Santé et Bien-être social Canada. . .

• (1530)

M. le Président: Le député appuie son argumentation sur le fait que, par suite de questions qu'il a posées à l'ancien ministre, celui-ci lui a communiqué des renseignements en l'assurant, si je comprends bien, que c'étaient tous les renseignements dont on disposait.

Le député affirme qu'il a découvert par la suite qu'il y en avait d'autres. C'est loin d'être la première fois que cela se produit. Je vois mal comment le député peut dire qu'il s'agit d'une question de privilège. C'est certes là une question qu'il y aurait lieu d'aborder au cours de la période des questions, au cours du débat sur la motion d'ajournement, ou à un autre moment. Cependant, la présidence a du mal à y voir le sujet d'une question de privilège.

Le fait que de nouvelles données soient apparues ou qu'il y en ait eu que le ministre ignorait s'explique peut-être d'une façon parfaitement logique; d'où la difficulté que j'éprouve à y trouver matière à soulever la question de privilège. Le député a bien pris garde de ne pas soutenir que le ministre l'avait sciemment induit en erreur, ou avait sciemment induit la Chambre en erreur. J'en prends bonne note.

Je suis disposé à entendre les raisons du député, mais je tiens à ce qu'il sache que je m'inquiète de ce à quoi elles pourraient bien aboutir.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'ai peut-être pris plus de précautions que je n'aurais dû. Je cherche à établir que nous avons été induit en erreur.

Voilà en réalité ce que je cherche à établir.

M. le Président: A mon avis, la présidence ferait mieux de se renseigner sur la nature de l'accusation. C'est porter une accusation très grave que d'accuser un ministre d'avoir sciemment induit la Chambre en erreur. Le député aurait avantage à examiner de près la lettre qu'il m'a fait parvenir, ainsi qu'il le devait. Il écrit: «J'ai été induit en erreur.» C'est peut-être le cas, mais le député déclare maintenant que le ministre l'a sciemment induit en erreur, ce qui constitue une accusation très grave. Sans doute le député voudra-t-il s'assurer que c'est bien là l'accusation qu'il désire formuler.

Le ministre l'a peut-être induit en erreur. Il existe une différence considérable entre induire un député en erreur et l'induire sciemment en erreur, car sciemment suppose que le ministre a agi de mauvaise foi. C'est une accusation très grave.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'entends démontrer en quoi nous avons été induit en erreur. J'ai prévenu le député de Provencher (M. Epp) qui est présent à la Chambre; si je pouvais terminer l'exposé de mes raisons, et si le député de Provencher pouvait prendre la parole et déclarer qu'il ignorait l'existence de ces études, je ne serais pas en mesure de l'accuser d'avoir sciemment induit la Chambre en erreur.

Comme vous l'avez signalé, je n'ai pas formulé cette accusation, mais je pense avoir demandé à maintes reprises au ministre si c'étaient là tous les renseignements dont il disposait. Ce n'est pas comme si je ne lui avais posé cette question qu'une seule fois. Je lui ai posé la même question pendant toute une année, car je cherchais ainsi à obtenir du ministre certains renseignements concernant des isotopes en provenance de Tchernobyl ou de l'épreuve «Mighty Oak» effectuée au Nevada qu'on aurait pu découvrir.

Le ministre me répondait sans cesse qu'on n'avait découvert aucune retombée suite à l'épreuve «Mighty Oak»; pourtant, pendant tout ce temps, son propre ministère avait en main une étude qui m'a été communiquée et selon laquelle il y avait effectivement eu des retombées par suite de cette épreuve.

Si ce n'est pas une question de privilège, je veux savoir ce qui s'est passé. Pourquoi le ministre m'a-t-il donné des réponses manifestement incorrectes? Soit qu'il tentait délibérément de tromper la Chambre, soit qu'il ne savait pas de quoi il parlait. Etant donné l'importance du

sujet abordé, il aurait dû être au courant des faits. Je voudrais pouvoir présenter mes arguments, citer des études et les déposer. J'ai les documents ici, si vous me le permettez, je les déposerai.

M. le Président: L'Hon. représentant est un ancien parmi les députés et il jouit sans contredit du respect de tous ses collègues. J'accepterais volontiers les documents qu'il possède. Jusqu'à maintenant, je n'ai rien à redire sur l'intervention du député, sur son exposé des faits.

J'entendrai le député, mais je crois que s'il me remettait pour consultation les documents de référence dont il dispose, cela pourrait peut-être m'être utile. Le député a prouvé son argument. J'en ai pris note.

Je dois ajouter que je lui suis reconnaissant de ne pas s'être trop écarté du sujet en voulant prouver ses allégations. Je respecte également le fait que le député a mentionné qu'il était disposé à écouter la réplique du ministre. Le député peut terminer son intervention et déposer les documents.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je vais vous les remettre. En outre, me serait-il permi de raconter les faits comme je les vois de façon à ce que le ministre puisse exprimer son point de vue sur l'ensemble de la situation au lieu de répondre à des affirmations que je n'ai pas encore avancées.

M. le Président: Je signalerai au député que sa demande place le président dans une position délicate, puisque cela dépasse la simple question de privilège. On se lance ici dans un grand débat. Je crois vraiment qu'on délaisse l'argument pour entrer dans un débat.

Je demande la collaboration du député. J'ai noté le point qu'il veut prouver. Si j'ai encore besoin d'aide, je lui ferai savoir. Je voudrais entendre la version du ministre.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je serai bref, monsieur le Président. Merci de me laisser donner la réplique au député de Winnipeg—Transcona (M. Blaikie), même si la discussion touche des fonctions que j'ai déjà occupées, mais que je n'occupe plus.

M. le Président: Permettez que j'explique aux députés et au public pourquoi le ministre, qui n'est plus chargé du ministère dont il avait la direction à l'époque des incidents en question, peut répliquer. Le débat porte sur les privilèges et le ministre a évidemment le droit de venir à la Chambre répondre à la question qui est soulevée.

Il doit être bien clair que le député de Winnipeg—Transcona ne serait pas autorisé, aux questions orales, à interroger le ministre qui détient aujourd'hui un autre portefeuille. Le député de Winnipeg—Transcona le sait très bien, mais je veux que ce soit bien clair pour les députés et le public.

M. Epp: Merci de l'expliquer pour moi, monsieur le Président.

A mon arrivée à la Chambre vers 14 h 10, j'ai reçu du député de Winnipeg—Transcona (M. Blaikie) l'avis suivant: «Je vais soulever la question de privilège au sujet des réponses que vous m'avez données sur Tchernobyl.» La note porte sa signature.

Je n'ai qu'un point ou deux à faire valoir. Peu de temps après l'incident de Tchernobyl, j'ai dû aller à Genève à la Conférence mondiale sur la santé. J'ai fait part à mes collaborateurs de mon intention de rendre public tout ce que nous savions de cet incident.

Je mentionne le voyage à Genève parce que même de là, où j'ai passé trois nuits, je crois, j'ai communiqué à la presse nationale, à Ottawa, tous les détails que je pouvais recueillir. Il a évidemment été question à l'Organisation mondiale de la santé, à Genève, de ces événements qui s'étaient produits juste avant la réunion annuelle. Je recevais également de l'information du Canada sur mon ministère.

• (1540)

Le député a raison. A mon retour, nous avons discuté tous deux à plusieurs reprises, tant à l'intérieur de la Chambre qu'à l'extérieur, des effets de l'incident sur le Canada, surtout dans le Nord, et de ses effets sur la chaîne alimentaire et de l'absorption de substances radioactives par le lichen, qui se transmettraient finalement au caribou et aux humains.

L'unité des rayonnements du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a aussi surveillé de près les autres régions du Canada pour y détecter toute radiation qui aurait pu s'y manifester. Le Canada a été divisé en régions délimitées par le genre de retombées possibles, et nous avons suivi la situation en permanence. Je recevais des rapports quotidiens et, si quelque chose de fâcheux s'était produit, j'aurais reçu des rapports plus fréquents.

J'ai répété à maintes reprises à mes adjoints au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social que j'avais l'intention de traverser l'incident de Tchernobyl en communiquant à la population, que ce soit à la Chambre ou dans le cadre de conférences de presse, tous les renseignements portés à ma connaissance parce que, à mon avis, lorsque les Canadiens sont bien informés, ils peuvent prendre des décisions éclairées. Le gouvernement n'aurait pas invoqué ses privilèges pour soustraire des renseignements à la population.

Tout ce que je peux dire, c'est que ce sont là les directives que j'ai données. A ma connaissance, j'ai divulgué au public tous les renseignements portés à mon attention. Si d'autres études ont été rendues publiques ou ont été communiquées au député, je ne les connais pas. C'est ma position.

M. le Président: Tout d'abord, je remercie le ministre de la Justice (M. Lewis), mais je ne pense pas avoir besoin d'entendre d'autres interventions.

Je prends la situation très au sérieux. Je crois que c'est le cas de tous les députés. Il s'agit d'une affaire qui nous intéresse tous au plus haut point. Le député de Winnipeg—Transcona a soulevé la question de privilège parce qu'il estime avoir été lésé. Je dois cependant conclure qu'il n'y a pas matière à soulever la question de privilège, mais si le député le désire, il pourrait certainement faire examiner son grief selon d'autres modalités.

Je remercie le député de Winnipeg—Transcona d'avoir pris soin de ne pas accuser l'ancien ministre de la Santé et du Bien-être social d'avoir délibérément répandu des renseignements trompeurs. Compte tenu des faits cités par le député, il se pourrait très bien que quelqu'un n'ait pas pris toutes les précautions nécessaires en donnant les renseignements que le député attendait. Je dois évidemment accepter comme vérité les paroles du ministre, ce qui est la tradition de notre institution. Cela ne veut pas dire que quelqu'un n'aurait pas pu être plus consciencieux qu'il ne l'a été, mais je conseille au député de continuer à se renseigner ailleurs. Il est extrêmement assidu et il nous aidera probablement à trouver la réponse.

Il n'y a pas là matière à question de privilège. Le député s'est senti lésé, et la présidence le comprend bien. Je tiens à remercier le député de Winnipeg—Transcona d'avoir eu la courtoisie d'accepter plusieurs de mes interventions. Je sais que ce n'est pas toujours agréable de se faire interrompre par le Président, lorsqu'on expose un argument, et j'apprécie la politesse du député. Je crois que l'affaire est close.

Industrie, Sciences et Technologie

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mulroney: Que le projet de loi C-3, Loi constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, abrogeant la Loi sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Langdon (p. 724).

La présidente suppléante (Mme Champagne): Lorsque la séance a été suspendue, à 13 heures, le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt (M. Whittaker) venait de terminer son discours. Nous reprendrons le débat avec le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup (M. Plourde).

[*Français*]

M. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Madame la Présidente, j'ai le privilège aujourd'hui d'attirer l'attention des députés de cette Chambre sur l'une des réalisations les plus ambitieuses du gouvernement du Canada, soit la politique nationale de l'entrepreneurship. Ambitieuse, cette politique l'est surtout parce que sa réalisation a nécessité une série de consultations telles que le pays en a rarement connues.

Il ne s'agit aucunement d'une politique destinée à masquer la réalité et qui n'apporterait à peu près rien à long terme. Ce n'est pas non plus une occasion pour les politiciens de se pavaner sur la place publique et de faire miroiter aux yeux de tous une affriolante valse des millions de dollars en subventions diverses.

Il y a en effet toute une différence, madame la Présidente, entre l'aide financière normale que le gouvernement apporte aux secteurs qui justifient son intervention et l'adoption d'une véritable politique, c'est-à-dire des lignes directrices susceptibles d'influencer le cours des événements pendant plusieurs années.

Dans le cas qui nous préoccupe, je défie quiconque d'y voir un exercice propre à jeter de la poudre aux yeux. La politique nationale de l'entrepreneurship résulte en effet d'intenses consultations menées pendant plus de deux ans avec tous les intervenants imaginables qui ont ainsi pu faire connaître leurs priorités aux représentants fédéraux.

Nous avons systématiquement passé en revue chacun des programmes d'aide aux petites entreprises dont nous disposions, afin d'en déterminer la pertinence et d'apporter les modifications indiquées par les bénéficiaires eux-mêmes. Ce n'était certes pas à cause d'une soudaine fantaisie que nous avons résolu de nous remettre en question, mais bien parce que le climat économique et social en pleine transformation nous a en quelque sorte contraints d'embarquer à fond. Il se passe trop de choses en même temps, à l'échelle de la planète, pour que nous nous permettions de laisser les petits entrepreneurs du Canada voguer à la dérive, car n'oublions pas, madame la Présidente, que le gouvernement est d'abord et avant tout pleinement conscient du rôle prépondérant des petites entreprises à travers le pays. Ce sont les principales génératrices d'emplois et elles sont mises sur pied par des gens innovateurs, de véritables fonceurs qui n'attendent après personne pour se tailler une place au soleil.

Et l'expérience nous a par ailleurs amplement démontré que la capacité de s'adapter aux changements de manière rapide se retrouve principalement au sein des PME. La raison en est que le processus décisionnel est fréquemment simplifié dans les petites entreprises. Les PME ont depuis longtemps appris à composer avec des situations changeantes et à aller chercher à force de ténacité leur part du gâteau. Mais si bien intentionnées et administrées qu'elles soient, les petites entreprises d'ici n'en demeurent pas moins vulnérables quand elles sont confrontées aux bouleversements technologiques qui se sont manifestés lors de la dernière décennie et qui iront en s'accentuant au seuil de l'an 2000.

Madame la Présidente, non seulement avions-nous le devoir de préserver les PME déjà existantes, mais encore nous incombait-il de préparer la relève, puisque l'économie canadienne dépend en bonne partie de la santé de ce genre d'entreprises.

L'entrepreneurship est un mécanisme dynamique qui permet aux sociétés de se renouveler et qui n'est pas la prérogative d'un petit groupe. Au contraire, tous devraient y avoir accès!

Après avoir pris conscience des réalités nouvelles, le gouvernement a décidé de faire de l'entrepreneurship un des pivots du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

• (1550)

Je tiens ici à rappeler l'énoncé de cette politique car c'est de cet énoncé que découlent l'ensemble des mesures prises par nous et par nos partenaires, pour permettre aux PME de croître et pour créer une vaste réserve d'entrepreneurs.

La politique du gouvernement fédéral consiste donc à mobiliser l'entrepreneurship aux fins du développement économique, social et culturel de toutes les régions du pays, avec la participation du secteur privé, des gouvernements provinciaux et territoriaux et du milieu universitaire.

Cette définition résume bien l'engagement profond et irréversible de l'État en faveur de ceux et celles qui contribuent jour après jour à l'édification d'une économie canadienne forte.

Le gouvernement prend au sérieux les espoirs, les inquiétudes et les projets des entrepreneurs du Canada, et la nouvelle politique que nous nous sommes donnée a conséquemment pour objectif de promouvoir et de favoriser l'entrepreneurship, tout en éliminant les obstacles à la création d'entreprises.

Cela veut dire, entre autres, que nous voulons sensibiliser toutes les catégories d'entrepreneurs éventuels, et non plus seulement ce qu'il était convenu d'appeler dans le passé «les chefs de famille». La clientèle d'entrepreneurs en puissance s'est élargie sensiblement ces dernières années.

Je n'ai pas à insister, madame la Présidente, sur la montée pour le moins spectaculaire des femmes dans le monde des affaires. Les exemples de réussite des femmes sont devenus si nombreux et monnaie courante que très peu de personnes y font désormais attention, sauf peut-être dans certaines professions traditionnellement considérées comme des bastions masculins.

Il y a pour nous d'autres clientèles dont les précédentes administrations ne se sont pas toujours occupées avec bonheur. Je veux parler, par exemple, des jeunes qui aspirent très tôt à l'indépendance économique, aux autochtones, aux personnes âgées, aux citoyens du troisième âge et aux néo-Canadiens.

Le climat social qui doit s'établir chez nous, s'il rassemble suffisamment de facteurs d'incitation à l'entrepreneurship, verra éclore ce qu'on a défini comme une «culture de l'entrepreneurship».

Les initiatives que nous avons convenu d'adopter sont nombreuses. J'en mentionnerai simplement quelques-unes, madame la Présidente.

D'abord, la création d'un Institut national de développement de l'entrepreneurship figure parmi nos toutes premières priorités. Cet institut sera un point de convergence de la recherche, de l'information et des idées créatrices en matière d'entrepreneurship. Tous ceux qui s'intéressent à la chose y auront facilement accès, qu'ils fassent partie du monde des affaires ou de l'enseignement.

L'Institut national dont nous jetterons les bases n'aura pas pour vocation de se substituer aux programmes d'enseignement dispensés un peu partout au pays. Son rôle sera plutôt complémentaire et consistera à étoffer, à

moderniser et à rendre plus attrayante la notion même de l'entrepreneurship.

Contrairement aux États-Unis, très peu de maisons d'enseignement canadiennes mettent l'accent sur l'esprit d'entreprise. Il en résulte ce qui suit: les étudiants n'accordent que peu d'importance aux formes d'emploi autonome et à la création d'entreprises, dans leur choix de carrière.

Il n'est pas surprenant que dans pareil contexte, madame la Présidente, beaucoup de professions libérales se trouvent fortement contingentées et qu'il s'avère de plus en plus difficile pour les étudiants d'accéder à l'enseignement de niveau universitaire, dans maintes disciplines dites «classiques».

Il nous faudra donc garder un oeil critique sur toute forme d'obstacle à l'entrepreneurship, ce qui comprend les mesures fiscales propres à stimuler l'esprit d'entreprise. Parmi les obstacles les plus souvent mentionnés, l'avalanche de la paperasserie fédérale a causé bien des cauchemars aux petites sociétés qui n'ont ni le temps, ni les moyens de s'en occuper. Trop de paperasse nuit en outre à la perception de l'État que trop de gens ont encore, à savoir que les gouvernements nuisent plus souvent qu'ils ne viennent en aide à ceux qui s'adressent à eux.

A cet égard, dès le mois de mai 1987, le gouvernement fédéral a adopté un plan d'action visant à la réduction de la paperasserie, ce qui a entraîné la création d'un comité consultatif sur la question. Par l'entremise de ce comité, les petites entreprises peuvent proposer elles-mêmes des solutions visant à la diminution progressive des formulaires, recherches statistiques et autres formes de tracasseries administratives.

Le Parlement sera désormais saisi d'un rapport annuel sur l'état des petites entreprises au Canada, chose qui donnera à tous les intéressés la chance de faire le point et d'amorcer de façon éclairée leur action future.

Un autre mode d'intervention que le gouvernement privilégie, c'est stimuler le développement régional en mettant l'accent sur la prise de décisions en région. Ainsi, les petits entrepreneurs auront davantage voix au chapitre et seront en mesure d'influencer l'élaboration des programmes qui les concernent.

Nous avons de plus l'intention ferme de valoriser l'esprit d'entreprise dans l'opinion publique, ce qui nous apparaît être une des façons de joindre les clientèles non traditionnelles d'entrepreneurs dont je parlais plus tôt.

Madame la Présidente, grâce à des campagnes publicitaires et à la mise en place de tribunes prestigieuses pour diffuser notre message, nous sensibiliserons les Canadiens en leur présentant les avantages qui se rattachent au goût de posséder une entreprise.

A ce propos, il est certain que le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie continuera son programme, qui est le «Prix Canada pour l'excellence en affaires», et qui attire l'attention du grand public sur les réalisations exceptionnelles de grands et petits entrepreneurs. Nous avons constaté que ces prix sont de plus en plus convoités et que le nombre croissant de sociétés qui s'y inscrivent en confirment le bien-fondé.

Dans un autre ordre d'idées, il conviendrait sans doute de souligner que la formulation d'une politique nationale de l'entrepreneurship n'aurait jamais été possible si le climat de coopération fédérale-provinciale ne s'y était pas prêté. C'est un fait que les diffférents ordres de gouvernement se réunissent régulièrement et que leurs rencontres se déroulent le plus souvent dans l'harmonie, ce qui change singulièrement des guerres de pouvoir d'avant 1984. L'assainissement de nos relations avec nos partenaires est sans contredit grandement responsable de la mise en vigueur d'une politique de l'entrepreneurship aux composantes nombreuses, et ce dans un laps de temps relativement court.

Je vous rappelle aussi, madame la Présidente, qu'en vertu du Programme Accès Petite Entreprise, mis au point avec la collaboration d'Approvisionnements et Services Canada, les achats gouvernementaux favoriseront davantage les petits «soumissionnaires». En outre, dans le cadre du Programme de promotion de la sous-traitance, on a prévu la création de postes de défenseurs des petites entreprises, au sein même du système d'acquisition d'Approvisionnements et Services Canada.

A mon sens, cela démontre bien que le gouvernement du Canada ne restreint pas la portée de sa politique de l'entrepreneurship aux seules frontières du ministère qui en est responsable. Au contraire, nous intervenons partout où la promotion de l'esprit d'entreprise est possible, même si cela veut dire que certaines politiques d'autres ministères en seront affectées!

Il en ira ainsi pour chacune des phases de l'application de la politique de l'entrepreneurship. De plus en plus, la participation active des organismes de tout genre sera requise, et leurs liens de collaboration sont appelés à se ressserrer, peu importe les progrès déjà accomplis jusqu'ici. L'esprit novateur de notre politique nous permettra de mettre à contribution à l'échelle nationale des initiatives fructueuses adoptées à d'autres niveaux.

C'est le cas, notamment, du réseau REPIC, ou Réseau des possibilités d'investissement au Canada, qui s'était affirmé comme étant franchement efficace en Ontario et qui s'étend à l'ensemble du pays.

Exploité conjointement avec les chambres de commerce, il met en rapport les entrepreneurs qui ont de bonnes idées et les entrepreneurs à l'affût de possibilités d'investissement. En mariant les idées et les dollars, la création de nouvelles entreprises prendra un nouvel essor dont tous tireront profit.

Je ne saurais passer sous silence l'existence du Bureau de l'entrepreneurship et de la petite entreprise, qui a pour rôle d'appuyer au sein du Cabinet le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)(M. Hockin). Ce Bureau est chargé d'élaborer et d'évaluer les politiques pertinentes au secteur des petites entreprises et aux programmes nationaux en cette matière.

• (1600)

Voilà un organisme axé vers l'action concrète, puisqu'on lui reconnaît le pouvoir de commander des études, d'effectuer des analyses et de faire des recommandations aux fins d'examen par le ministre ou par le Cabinet. Le Bureau de l'entrepreneurship et de la petite entreprise concrétise et rassemble les principaux instruments d'intervention du gouvernement à l'appui des petites entreprises.

Madame la Présidente, certains des députés de cette Chambre se demandent peut-être encore pourquoi nous déployons tant d'énergie à la défense et à la promotion des PME. A cela, je répondrai que 98.8 p. 100 des entreprises canadiennes sont des PME. Si nous ne nous en occupons pas sérieusement, nous nous dirigeons tout droit vers une impasse économique.

Le terme PME désigne les compagnies qui embauchent moins de 100 employés dans les secteurs manufacturiers et moins de 50 dans les secteurs de services. Dans tout le pays, leur total atteint pas moins de 812 000 par rapport aux 822 000 sociétés enregistrées au Canada.

On les retrouve dans tous les secteurs industriels, et qui plus est, en grande majorité. Sur le plan des industries primaires, les PME rassemblent 99.9 p. 100 de toutes les compagnies: Transport, communications, industries minières et manufacturières, construction, finances, etc., et il est exact de dire que les PME comptent toujours au-delà de 98 p. 100 des entreprises représentées.

Dans le passé, chiffres à l'appui, nous avons souvent rappelé qu'en matière de création d'emplois, les PME occupent le haut du pavé.

Mais on oublie trop souvent l'apport de la petite entreprise dans la recherche et le développement. Nos recherches sur ce point ne laissent planer aucun doute. Le pourcentage des dépenses allouées à la recherche et au développement est plus élevé chez celles qui ont moins de 50 employés. En fait, nous avons appris que plus la taille de l'entreprise est modeste, plus la part relative de recherche et développement augmente.

Nous en avons déduit que par leur dynamisme, les PME savent se préparer de façon beaucoup plus adéquate qu'on ne l'aurait soupçonné aux modifications d'ordre technologique.

Pour nous, c'est de bon augure dans le contexte du libre-échange qui aura pour conséquence première de stimuler la croissance des petites entreprises prêtes à se lancer sur le marché nord-américain. Cela veut dire que nos PME exportables auront l'obligation de suivre l'évolution technologique qui prévaudra chez les Américains, surtout dans les secteurs considérés comme plus fragiles.

Le gouvernement ne s'inquiète pas outre mesure de cette conséquence indirecte du libre-échange, justement parce que nos PME ont prouvé depuis longtemps qu'elles peuvent s'adapter plus rapidement que les grandes sociétés aux fluctuations du marché et aux changements technologiques.

Il est certain, madame la Présidente, que nos petites entreprises auront à se positionner différemment, en se spécialisant et en offrant des services uniques, par exemple; elles devront aussi améliorer leur productivité et viser en tout temps à atteindre l'excellence.

Nous l'avons dit et le répétons, l'Accord de libre-échange n'est pas un ogre à sept têtes prêt à dévorer les plus faibles dans les mois qui viennent. L'abolition des droits de douane se fait progressivement sur une période de dix ans, et des mécanismes de protection ont été prévus pour justement éviter que les secteurs moins concurrentiels ne soient confrontés trop vite à des conditions auxquelles ils ne se sont pas préparés.

En outre, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie proposera de nouveaux programmes destinés à améliorer l'accès des petites entreprises aux nouvelles technologies. Elles auront donc le loisir d'améliorer ainsi leur productivité et leur «compétitivité», alors que les échanges commerciaux se libéraliseront peu à peu.

Madame la Présidente, les Canadiens ont sûrement pris connaissance des principales recommandations du Conseil sur l'adaptation dans ce que les médias ont appelé le «Rapport de Grandpré».

Il ne m'appartient pas d'élaborer sur son contenu précis, mais je tiens à attirer votre attention sur le constat d'excellence que les commissaires ont reconnu au gouvernement du Canada sur le plan des mesures déjà en place pour faciliter l'adaptation.

Il existe en fait plus de 400 programmes pour aider les employeurs et employés à s'intégrer en souplesse à un marché du travail où la remise en question des technologies fait partie du quotidien. Beaucoup de ces programmes de formation et d'adaptation sont parrainés par Emploi et Immigration Canada. Madame la Présidente, il n'est pas exagéré d'affirmer que le gouvernement avait prévu avec justesse les grandes tendances qui se manifes-

teraient à l'échelle mondiale et qui ne manqueraient pas d'influer sur la main-d'oeuvre du pays.

Dès 1984, le mot adaptation s'est inscrit dans le vocabulaire de nos élus et a guidé leurs plus importantes politiques depuis. C'est ce qui explique en bonne partie pourquoi le «Rapport de Grandpré» n'a pas formulé de recommandations de nature à justifier la refonte en profondeur de nos programmes.

J'en ai pour une minute, madame la Présidente, pour terminer. Le gouvernement avait pressenti l'arrivée d'une vague technologique à sens unique, mouvement qu'il nous fallait suivre, car la survie de l'économie canadienne en dépendait. Et graduellement, nous avons procédé à certaines modifications comme la refonte du ministère de l'Expansion économique régionale, pour être à la hauteur des nouvelles réalités économiques mondiales.

Aujourd'hui, madame la Présidente, nous disposons des ressources et des politiques qui nous autorisent à penser à l'avenir avec optimisme. Tout est déjà en place. Il nous reste à espérer que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes emboîteront le pas et nous appuieront dans la réalisation de notre destinée économique si riche en promesses.

M. Harb: Madame la Présidente, premièrement, je voudrais féliciter l'honorable député pour son discours. Il est certainement au courant de ce qui arrive dans ce domaine. Il a certainement beaucoup d'intérêt relativement à ce sujet.

J'ai en main un rapport qui a été publié par la Chambre de commerce du Canada, et ce rapport contient plusieurs recommandations qu'un groupe de travail a faites pour les industries et encore pour informer les politiciens relativement au domaine fédéral.

[*Traduction*]

Je ne citerai que quelques paragraphes tirés de ce rapport. Premièrement, on parle des objectifs bureaucratiques plutôt que des forces du marché qui ont eu cours dans la politique canadienne en matière de sciences et de technologie. Puis, on ajoute:

> Faute d'un programme pour le secteur privé et d'une tribune de discussion, les programmes gouvernementaux qui ont vu le jour ne stimulent pas nécessairement l'esprit d'entreprise. Dans la plupart des cas, ils prévoient des fonds pour le développement technologique et pour l'innovation—

Un peu plus loin, le groupe de travail propose ce qui suit:

> Le groupe de travail est d'avis que, en dépit de la prolifération des activités qui ont vu le jour au cours de l'année dans le cadre de la politique technologique, les entreprises sont en perte de vitesse dans la définition du programme.

Le gouvernement a fait beaucoup ces dernières années: il a mis sur pied le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, présidé par le premier ministre (M. Mulroney), il a créé InnovAction—la stratégie canadienne en matière de sciences et de technologie, il a établi les sous-ententes fédérales-provinciales en matière de sciences et de technologie, il a mis sur pied les conseils consultatifs dirigés par le secteur et établis par le Conseil national de recherches et, enfin, il a créé le Comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie.

Ce sont toutes là des initiatives fort louables. Malheureusement, dans le domaine de la recherche et du développement, lorsque nous comparons le Canada au reste du monde industrialisé, nous constatons que nous sommes loin derrière pour ce qui est de l'aide financière du secteur privé et le nombre de scientifiques par million dont nous bénéficions.

Pendant ce temps, le secteur, tant privé que public, répète qu'au lieu de tenter de régler le problème avec de l'argent, le gouvernement devrait offrir des encouragements fiscaux et agir en tant que catalyseur pour le secteur. Par conséquent, on le charge de faire en sorte qu'on se concentre davantage sur le développement que sur les sciences pures et la recherche. Les sciences pures ne mènent à rien, à moins qu'elles ne soient appliquées.

• (1610)

Le député estime-t-il que le gouvernement se dirige dans la bonne voie en injectant plus de fonds dans la mise sur pied d'un organisme ou pense-t-il qu'il travaillerait mieux avec le secteur privé et les autres partenaires des provinces?

[*Français*]

M. Plourde: Madame la Présidente, comme le député d'Ottawa-Centre (M. Harb) vient de le mentionner, je pense que le discours que je viens de vous livrer est un peu un discours que j'ai vécu durant 28 ans de ma vie lorsque j'étais dans le secteur privé et le secteur manufacturier. Lorsque l'on pose une question aussi générale que celle dans les sciences, la recherche pure, ou dans la technologie, il faut tout de même penser aussi dans quelle région du pays où l'on se situe. Si je pense à l'Ontario dont le député représente une circonscription, on sait que l'Ontario reçoit la plus grosse partie que le gouvernement fédéral peut dépenser en recherche et développement. On a même des accusations de nos collègues du Québec à l'effet que le gouvernement fédéral ne met pas assez d'argent dans la recherche et le développement, et je peux vous dire, madame la Présidente, que j'accepte ce que le gouvernement du Québec nous dit à

cet effet, et ce sont des choses qui pourront être changées dans les semaines qui viennent.

Par contre, ce que je voudrais rajouter, je viens d'une circonscription qui s'appelle Kamouraska—Rivière-du-Loup que l'on qualifie de région éloignée. Nous ne connaissons pas à l'est du Québec des entreprises de 2 000, 3 000 ou 4 000 employés. On travaille avec des PME, petites et moyennes entreprises. Et moi, pour avoir vécu et avoir stimulé ce genre d'entreprises dans le passé, je peux vous dire que la recherche et le développement étaient faits par l'entreprise elle-même.

Je n'ai rien contre l'enseignement dans les universités. On a parlé beaucoup ce matin, dans les discours que j'ai écoutés, qu'on devrait mettre énormément d'argent au profit des universités pour faire de la recherche et du développement. C'est vrai. Mais il ne faut pas oublier l'industrie où on doit aussi en mettre de l'argent.

Pour terminer, madame la Présidente, je vais vous donner un exemple. En 1984, quand j'ai représenté la circonscription de Kamouraska—Rivière-du-Loup, j'avais décidé qu'on allait s'occuper du territoire qui s'appelait le territoire de la tourbe. Vous savez que la région de Kamouraska—Rivière-du-Loup est une région très riche en tourbe. On se contentait dans les années passées de faire seulement que de l'«empochage» de tourbe, si vous pouvez me prêter cette expression, et d'aller la livrer aux États-Unis pour faire de l'horticulture. Et vous viendrez voir, depuis 1984, on a un centre de recherche de tourbe, qui appartient à Tourbière Premier, et qui va se développer encore dans les mois qui viennent. On a aussi un centre de recherche qu'on a développé au CÉGEP de Rivière-du-Loup, aussi dans la tourbe. Et depuis 1984, on ne met plus en doute l'existence de la tourbe à Rivière-du-Loup parce que, par le biais de la recherche et du développement, qui s'est faite au niveau de l'industrie, et avec l'aide du secteur public, d'un cégep, parce qu'on n'a pas d'université dans le coin, nous avons réussi à développer un marché qui est devenu aujourd'hui très respectable.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La députée de Nepean (M^me^ Gaffney).

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Je suis très heureuse de prendre la parole parler cet après-midi au sujet du projet de loi C-3. Le gouvernement fédéral abroge la Loi sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale, mais il crée le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, ce qui peut sembler plutôt contructif. Les fonctions de ce nouveau ministère, qui consisteront notamment à élaborer, réaliser et valoriser les objectifs d'une politique nationale propre à favoriser la compétitivité de l'industrie sur le plan international, le développement industriel, scientifique et technique, etc., comme on peut le lire dans la partie I du projet de loi C-3, ne manquent pas d'intérêt non plus.

On veut évidemment qu'un vrai ministère soit chargé des sciences. Reste à savoir toutefois si cette restructuration est autre chose que de la poudre aux yeux. Le moral du personnel reste bas, et le comité ne compte guère que le gouvernement s'engagera davantage à l'égard des sciences et de la technologie.

Le bilan du gouvernement dans ce domaine et dans celui de la recherche et du développement, depuis quatre ans, est lamentable, pour dire le moins.

Voyons ce que le gouvernement a réellement fait dans ce secteur. La recherche et le développement sont le fondement du développement technologique, la base des sociétés de haute technologie d'aujourd'hui. Comme fondement de la haute technologie du Canada, la recherche et le développement sont donc particulièrement importants pour ma circonscription, celle de Nepean, qui compte plus de 100 sociétés de haute technologie. Nepean abrite la plus grosse société de recherche et de développement du Canada, Bell Northern Research.

Cette société a été la première à mettre au point une technologie des télécommunications complètement numérique, et elle emploie 4 200 personnes sur place. Northern Telecom, qui est également à Nepean, et dont les Recherches Bell-Northern sont une filiale, est le plus gros fournisseur de matériel de télécommunications du Canada. Elle se spécialise dans les communications en phonie et les communications de données et elle emploie 1 400 personnes sur place. CDC, Computing Devices of Canada, emploie 1 300 personnes à Nepean. Cette société produit des systèmes électroniques de pointe pour les usages militaires et commerciaux à l'échelle mondiale. Gandalf, qui se spécialise dans les systèmes de réseau informatique tels les modems, les systèmes de multiplexage, les commutateurs de données et les processeurs de gestion de grand réseau, emploie 650 personnes à Nepean. Il ne s'agit là que de quatre parmi plus de 100 sociétés qui travaillent dans le domaine technologique, celles qui emploient le plus de monde et qui ont été mises sur pied avec et non malgré l'entière collaboration et l'aide du gouvernement.

Au-delà de la circonscription de Nepean, dans nos villes soeurs, il y a des sociétés de haute technologie d'envergure internationale, telles Mitel Corporation, Digital, Cognos, Lumonics et Systemhouse, pour n'en nommer que quelques-unes. Presque toutes ont vu le jour dans un sous-sol ou un garage. La plupart d'entre elles ont reçu alors des subventions de recherche et de développement du gouvernement fédéral libéral. Comme leurs aînées, les jeunes sociétés d'aujourd'hui ont besoin de la même injection de capitaux dans leurs efforts de recherche et de développement, ou de subventions de démarrage, si on veut qu'elles puissent survivre sur le marché international. Il s'agit bien d'une compétitivité

internationale, car le marché canadien n'est pas suffisant pour faire vivre l'industrie de haute technologie.

L'administration régionale d'Ottawa-Carleton, ainsi que l'Université Carleton, l'Université d'Ottawa, le collège Algonquin et les chefs de file de l'industrie de la haute technologie ont créé l'institut de recherche d'Ottawa-Carleton. L'institut se tient au courant de ce qui se passe dans le domaine de la haute technologie. L'industrie travaille de concert avec les universités afin que nos étudiants reçoivent une formation technique des plus avancées.

Le 1er décembre 1988, la province de l'Ontario a créé l'institut de recherches en télécommunications de l'Ontario. Son nouveau président vient de Recherches Bell-Northern Ltée. Le rôle de cet organisme consiste à comprendre les innovations technologiques des universités. L'institut travaillant de concert avec l'industrie, les entreprises pourront être mieux placées pour profiter de la technologie. Toutefois, le gouvernement a procédé à des réductions dans différents secteurs d'Environnement Canada à un moment où les Canadiens se préoccupent plus que jamais d'environnement. Le gouvernement a diminué la recherche en énergie en éliminant complètement le département de l'énergie au Conseil national de recherches, alors que le Canada devrait moins dépendre des combustibles fossiles et développer des sources d'énergie plus propres.

On a aussi dû mettre fin à un programme appliqué par Énergie, Mines et Ressources, lorsque des réductions importantes ont été effectuées au sein de ce ministère. Compte tenu des leçons amères que nous avons récemment reçues à propos du bois d'oeuvre, des besoins de l'industrie forestière et de son importance pour le Canada, comme on l'explique dans un document publié récemment, il faut que le Canada augmente le rendement de ses forêts en consacrant plus de ressources financières et humaines à la recherche et au développement.

• (1620)

Le gouvernement a effectué des réductions à Énergie atomique Canada Ltée, alors qu'il devrait étudier les possibilités extraordinaires offertes par les récentes découvertes dans le domaine de la technologie de la fusion.

Tous les secteurs de la recherche fondamentale ont été touchés. Dans les secteurs les plus durement touchés, il semble qu'on ait préféré faire des économies à court terme, quitte à en souffrir par la suite.

Par ailleurs, au moment de prendre des décisions importantes, le gouvernement a tenu compte de considérations politiques au lieu de tenir compte de ce qui était préférable pour l'industrie concernée. Je peux donner quelques exemples. Le Manitoba a perdu le contrat d'entretien des CF-18. La région de la capitale nationale a perdu l'agence spatiale même si l'industrie est intervenue à plusieurs reprises pour dire qu'il était plus avantageux pour le pays que cette agence soit située dans la capitale. Le Canada est maintenant le seul pays au monde où l'organisme qui administre l'industrie spatiale est situé à l'extérieur de la capitale.

Il est évident que la recherche et le développement ont perdu du terrain sous le gouvernement actuel.

Les dépenses totales au titre de la recherche et du développement en pourcentage du produit intérieur brut sont passées d'un sommet record de presque 1,4 p. 100 sous le gouvernement libéral il y a quatre ans à un creux de 1,35 p. 100 au cours des quatre dernières années. Le gouvernement doit s'engager à accroître les dépenses de R-D pour qu'elles atteignent au moins 2,5 p. 100 du produit intérieur brut, pourcentage qui correspondrait davantage à ceux des autres grands pays industrialisés.

Le Canada se situe actuellement au dernier rang parmi les sept grands. Nos dépenses au titre de la recherche et du développement représentent environ la moitié de celles d'autres pays.

Le gouvernement a toujours vanté la R-D tout en enrayant les efforts déployés par le Canada dans ce domaine, que ce soit en réduisant de plus de 100 millions de dollars le budget du Conseil national de recherches, mesure qui a fait beaucoup de bruit, ou en ramenant à 75 p. 100 le crédit d'impôt pour la recherche et le développement.

Dans ma circonscription, la Northern Telecom Electronics a éliminé 60 emplois à son usine de Nepean, et plusieurs autres entreprises ont également fait de nombreuses mises à pied.

Les taux d'intérêt élevés menacent d'autres sociétés de haute technologie. Sur le plan des investissements gouvernementaux, Nepean a perdu des millions de dollars dans le secteur de la recherche et du développement au cours des quatre dernières années.

Le laboratoire de virologie animale de 90 millions de dollars qui devait être construit à Nepean sera construit ailleurs. La réduction par le gouvernement des stimulants fiscaux pour la recherche et le développement a coûté des millions de dollars à des sociétés comme BNR et Gandalf.

En ce qui concerne le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, il est important de remarquer aussi que les 34 membres du Comité consultatif national des sciences et de la technologie, présidé par le premier ministre (M. Mulroney) et considéré comme étant la preuve de son engagement, ne se sont pas réunis depuis l'été dernier.

La position du Parti libéral dans les domaines des sciences et de la technologie ainsi que de la recherche et du développement est claire. Nous blâmons le gouvernement d'avoir manqué à sa promesse de doubler les dépenses du Canada en matière de recherche et développement en les portant à 2,5 p. 100 du PNB et d'avoir pris les mesures qu'il a annoncées depuis 1984 et qui minent la recherche et le développement, la croissance économique à long terme et la compétitivité des entreprises canadiennes sur les marchés mondiaux.

Nous condamnons l'approche conservatrice à l'égard du financement de la recherche et du développement au Canada, car elle nous paraît inefficace et nuisible pour les industries canadiennes, et particulièrement pour les petites entreprises, ce qui me ramène à mon point de départ.

Est-ce que la décision du gouvernement fédéral de créer ce nouveau ministère n'est pas purement symbolique? Le gouvernement s'attaque-t-il au véritable problème? Comment justifie-t-il les réductions budgétaires qu'il a mises en oeuvre dans le domaine de la recherche et du développement? Comment prévoit-il s'attaquer efficacement aux problèmes de la décentralisation et du développement régional?

A en juger par la cohérence de sa politique en matière de recherche et développement dans les sciences et la technologie, la crédibilité du gouvernement fédéral est en jeu. Quand on considère la création du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie au regard de ses réalisations véritables dans le domaine, on constate que le gouvernement a donné et pris de la même main.

Il faut annuler les compressions budgétaires au Conseil national de recherches, réaffirmer l'engagement à fournir des fonds pour la recherche fondamentale et augmenter d'un pourcentage supérieur au taux de l'inflation le budget de base des organismes chargés d'octroyer des fonds de même que celui de la recherche universitaire. Le gouvernement doit chercher de nouvelles façons d'accroître le transfert de technologie à l'industrie et de l'aider dans les premières phases critiques du lancement d'une entreprise de technologie de pointe.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions ou observations? La parole est au député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria).

M. Boudria: Madame la Présidente, je vais commencer par féliciter la députée de Nepean (M^me^ Gaffney). Je me fais sûrement le porte-parole de tous les députés, surtout ceux de l'est de l'Ontario, en lui disant que nous sommes tous fiers d'avoir élu une aussi bonne députée.

Je voudrais surtout l'interroger sur la situation dans l'est de l'Ontario. Étant donné que notre collègue, qui vient tout juste de prendre la parole, est demeurée longtemps dans l'est de l'Ontario, qu'elle a d'ailleurs présidé avec beaucoup de distinction notre conseil municipal de Nepean, et puisqu'elle a également siégé à la mairie, donc qu'elle sait très bien à quoi s'en tenir, elle n'ignore sans doute pas que les gouvernements précédents comprenaient d'habitude que cette région largement rurale de l'est de l'Ontario est désavantagée par rapport au reste de la province.

Autrement dit, ils avaient prévu des programmes naguère, car il y en avait plusieurs, parce que l'Ontario rural est loin d'aller aussi bien, économiquement parlant, que certaines régions urbaines limitrophes, surtout Ottawa, Toronto et le sud-ouest de l'Ontario. Pour aider les régions rurales de l'est de l'Ontario, ces gouvernements avaient mis sur pied des programmes de développement régional comme ceux qui existent actuellement dans les régions de l'Atlantique et de l'Ouest car ils savaient que le nord et l'est de l'Ontario avaient besoin de stimulants spéciaux pour attirer des industries.

Je me demande si la députée a remarqué, comme moi, que dans le dernier discours du Trône, il est fait mention du nord de l'Ontario, ce que je trouve très bien et que j'approuve. Mais on a complètement oublié de dire qu'il fallait faire davantage pour assurer le développement économique de l'est de l'Ontario. Je voudrais attirer l'attention de ma collègue là-dessus et lui demander si elle a noté, comme moi, les observations d'un certain député de la région de Mississauga, peu après le résultat des élections, qui disait que l'est de l'Ontario n'allait pas être récompensé d'avoir élu 12 députés opposés au gouvernement sur les 14 circonscriptions.

Je demande à ma collègue si elle n'est pas d'avis que l'est de l'Ontario mérite toute la considération qu'il recevait traditionnellement des gouvernements, libéraux et conservateurs, et si elle ne pense pas, comme moi, que la partie rurale de l'est ontarien est défavorisée sur le plan économique et a besoin d'une attention spéciale de la part de ce nouveau ministère que l'on veut créer, pour attirer des industries dans cette région et pour que nous ayons notre juste part du gâteau économique.

Mme Gaffney: Je remercie le député de sa question. Je pense que tout les députés de l'est ontarien ont noté l'absence d'initiative en faveur de cette région. Beaucoup de gens pense que l'est de l'Ontario c'est Ottawa—Carleton. En réalité, la région va de la circonscription de Pembroke, la région de Renfrew, jusqu'au Saint-Laurent, Hawkesbury, Cornwall, c'est donc beaucoup plus que l'endroit où se situe la capitale nationale. Ma circonscription fait partie d'Ottawa—Carleton et il m'arrive de penser que nous sommes probablement mieux

placés que nos collègues des zones rurales plus éloignées de la capitale nationale pour survivre ou lancer des projets de développement. Nous avons peut-être acquis ce privilège sous un gouvernement qui favorisait le développement de cette région et reconnaissait qu'elle s'y prêtait.

• (1630)

Grâce à leur initiative, à leur prévoyance et aux principes de planification dont elles disposaient, les municipalités voisines d'Ottawa ont pu progresser. Lorsque j'étais membre d'un conseil municipal très innovateur, nous avons su attirer des industries dans notre communauté. Toutefois, nos voisins ruraux n'ont pas les moyens de faire cela. Ils dépendent davantage du gouvernement que les municipalités urbaines.

Les membres de notre caucus, ainsi que ceux du caucus national, ont été déçus de voir que l'on n'attachait pas plus d'importance aux municipalités rurales de l'est ontarien. C'est un grave oubli de la part du gouvernement, mais il n'est pas trop tard pour rectifier. J'invite mes collègues de l'autre côté à se souvenir de l'Ontario rural.

M. Brian Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, je suis heureux de parler cet après-midi du projet de loi C-3, Loi constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, abrogeant la Loi sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale et modifiant certaines lois en conséquence.

Dans le débat d'aujourd'hui, les députés de ce côté-ci de la Chambre, et je l'espère les députés d'en face, auront l'occasion d'exprimer certaines des craintes que nous ressentons au sujet du développement économique au Canada, qui est le sujet de la motion dont nous débattons cet après-midi. Pour donner une brève description du projet de loi, je dirai qu'il doit constituer également—créer—le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie qui remplacera le ministère de l'Expansion industrielle régionale dont la plupart des fonctions sont maintenant assumées par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et par le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest. Comme l'a signalé la députée qui a parlé avant moi, ces deux organismes travailleront ensemble afin d'avoir une politique industrielle dans le domaine des sciences et de la technologie au sein du même ministère.

Il est louable que le gouvernement entreprenne une telle mesure. Dans la suite du débat, nos critiques participeront activement à cette discussion de ce côté-ci de la Chambre. Je veux parler du député de Windsor—Lac Sainte-Claire (M. McCurdy) et du député d'Essex—Windsor (M. Langdon) qui débattront de ce projet de loi plus en détail aux différentes étapes de son examen à la Chambre.

Nous débattons aujourd'hui d'une motion proposée par le député d'Essex—Windsor. Je voudrais la lire puisqu'elle souligne l'importance que les députés de ce côté-ci de la Chambre accordent au débat conduisant au budget jeudi en ce qui concerne notre développement économique. En voici le texte:

> «La Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C-3 parce qu'il ne définit pas clairement la responsabilité du gouvernement fédéral en matière de développement régional, et plus précisément parce qu'il ne tient pas compte de la disposition de l'article 36(1)b) de la Loi constitutionnelle de 1982 aux termes de laquelle le Parlement s'engage à «favoriser le développement économique pour réduire l'inégalité des chances».»

Nous nous inquiétons maintenant de ce que nous verrons dans le budget jeudi soir. Dans mon débat, je voudrais insister sur ce que ma recherche m'a permis de trouver en ce qui concerne les moyens d'obtenir ce développement économique qui, à mon avis, sera menacé jeudi soir par le ministre des Finances (M. Wilson) ainsi que sur ce qui peut être proposé dans l'avenir.

J'aimerais m'attacher à ce qui constitue dans ma province de Colombie-Britannique un instrument de développement vital. Je pense que cela vaut pour d'autres provinces également. Je veux parler des ententes forestières qui s'inscrivent dans le cadre des ententes économiques cadres que le gouvernement est en train de réexaminer. Il est révélateur qu'en ce moment il y a des accords économiques en suspens avec six provinces environ. En fait, la négociation officielle de ces ententes n'a même pas démarré. Ce qu'il y a de révélateur surtout, c'est l'importance que cela revêt pour tous les députés des régions concernées, qu'il s'agisse du tourisme, de l'industrie minière ou de l'industrie forestière. Il est atterrant de constater où en est actuellement le développement économique au Canada.

En Colombie-Britannique, nous parlions avant l'élection des 19 conservateurs silencieux qui n'avaient rien à dire au sujet de la Colombie-Britannique. Ils sont moins nombreux maintenant, et sont devenus invisibles. Ils sont maintenant les 12 invisibles. Il va falloir envoyer très bientôt une équipe de recherche et sauvetage pour retrouver ces conservateurs de Colombie-Britannique. Ils

ne défendent pas à la Chambre les intérêts de leurs électeurs, tandis que le ministre des Finances va entamer le démantèlement des ententes économiques et des ententes forestières jeudi soir.

Ces ententes économiques, ce sont des instruments par lesquels les divers pouvoirs publics peuvent participer au développement économique d'une région donnée. En Colombie-Britannique, il y a une entente sur la mise en valeur des ressources forestières. Il y a une entente auxiliaire en matière de science et de technologie. Il y a également une entente secondaire sur l'agriculture, ainsi que des ententes sur les mines et d'autres secteurs. Le débat se poursuit sur le sort que le gouvernement va réserver au développement économique dans l'exposé budgétaire. La Chambre a été informée par écrit que quelque chose se prépare, que la teneur de ces ententes va être modifiée. Par une lettre qu'il m'adressait le 18 avril, le ministre d'État (Forêts) (M. Oberle) déclarait: «Il reste une année entière à courir dans l'application de l'entente actuelle, et la négociation en bonne et due forme de nouvelles ententes ne pourra démarrer tant que la nouvelle politique relative aux ententes de développement économique régional n'aura pas été approuvée par le Cabinet». Qu'est-ce que c'est que cette nouvelle politique relative aux ententes de développement économique régional dont il est question?

Le budget de jeudi sera plus qu'un simple exposé de chiffres. Il va semer l'émoi dans le pays, comme le Programme énergétique national en a suscité à en croire les ministériels quand il a été présenté par les libéraux alors au pouvoir. Il est extrêmement important que tous les députés suivent attentivement le débat qui va suivre le budget.

Nous déduisons aussi d'observations du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Andre) que le gouvernement va essayer de modifier les accords parce qu'il n'obtient pas la reconnaissance qu'il souhaite. J'ai en main un article du *Ottawa Citizen* selon lequel le ministre aurait dit: «Franchement, certains de nos députés en ont ras le bol».

Savez-vous à quoi se résume le débat, Madame la Présidente? A savoir qui a son nom écrit en plus grosses lettres sur les panneaux identifiant les chantiers. C'est bien la faute du gouvernement si son incroyable et impressionnant service de relations publiques ne réussit pas à bien publiciser les projets dont le crédit lui revient, à son avis. Il est ridicule qu'on repense entièrement des accords de développement économique pour une simple question de relations publiques. Voilà à quoi se résume le débat au Canada en matière d'accords de développement économique.

Je tiens à dire quelques mots au sujet d'un accord secondaire qui revêt une importance critique pour un grand nombre de petites localités, telles celles de ma circonscription. Cet accord concerne le tourisme. Dans ma province, on a l'impression que lorsqu'on demande l'aide du gouvernement, fédéral ou provincial, pour des projets de promotion du tourisme ou de mise en valeur de sites touristiques et que ces sites n'ont pas l'envergure de Whistler, il est difficile d'obtenir l'attention des autorités. Si l'on a un site comme Whistler à mettre en valeur et qu'on a besoin de six millions de dollars, la réaction du gouvernement est la suivante: «Le chèque sera prêt vendredi. Est-ce trop tard?» Comme le savent la plupart des députés, il y a une foule de petites localités touristiques disséminées dans toute la Colombie-Britannique, de même que dans d'autres régions du pays, qui ont besoin de fonds pour l'aménagement paysager, l'installation d'égouts ou de réseaux électriques, par exemple.

Si les accords de développement économique ne sont pas complètement mutilés jeudi soir, des discussions pourront avoir lieu en ce sens, du moins en Colombie-Britannique où un accord économique est encore en vigueur, aux dernières nouvelles. Il est regrettable que des accords économiques en vigueur dans six provinces soient en suspens. Des accords économiques conclus entre six gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral sont venus à expiration. Aucune négociation officielle n'a été entreprise à leur égard. C'est quand même incroyable, et on se demande ce qui nous attend après jeudi soir. L'industrie touristique est très importante pour les provinces; grâce à elle l'argent n'est pas seulement concentré dans les basses terres continentales, comme dans le cas de la Colombie-Britannique, mais est également réparti à l'intérieur des terres, par exemple à Kamloops, dans la région de Shuswap et à North Peace.

• (1640)

Je sais que le député d'Okanagan—Shuswap (M. MacWilliam), le critique de notre parti en matière de tourisme, a soulevé cette question à la Chambre quand il a débattu la motion. Il a très bien expliqué l'importance qu'accordent à ces ententes de nombreuses entreprises touristiques, dont un grand nombre sont dirigées par des organismes bénévoles qui dépendent des subventions et des programmes de création d'emplois pour survivre et qui font énormément de bénévolat pour veiller à ce que les sites touristiques soient bien entretenus et accueillants.

Les ententes économiques sont à l'origine de notre motion. Nos préoccupations sur le sort réservé jusqu'à maintenant aux ententes économiques sont reprises dans une lettre que l'Association forestière canadienne a envoyée au premier ministre (M. Mulroney) le 12 avril dernier et dans laquelle elle se dit fort préoccupée par le renouvellement des ententes dans le domaine forestier. L'Association forestière en fait sa plus haute priorité, étant donné l'intérêt que les provinces portent à la regénération des forêts, aux travaux de sylviculture qui doivent être effectués dans chacune de ses régions.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre croient que le budget qui sera déposé jeudi soir ne se résumera pas simplement à des chiffres. Les lettres que j'ai reçues du ministre laissent entrevoir que des changements radicaux seront apportés aux ententes économiques fédérales-provinciales actuellement en vigueur. Il s'agit de changements radicaux que nous voudrons surveiller étroitement, afin de nous assurer que dans l'ouest du pays, au moins, notre droit en ce qui a trait au réinvestissement des deniers publics dans notre région est respecté. Nous voulons être certains que ce soit bien fait.

Plus tôt au cours de la présente session, j'ai demandé au ministre d'État aux Forêts (M. Oberle) s'il pouvait nous garantir que ce serait son ministère et lui seul qui administrerait les ententes fédérales-provinciales sur les forêts. Je n'ai pu obtenir l'engagement en question de sa part.

Je crains qu'à la suite du budget de jeudi soir, on ne cède complètement le contrôle administratif aux divers organismes comme le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest et l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique. Ce sont là les organismes qui vont devenir les nouveaux représentants du pouvoir fédéral au Canada. J'ai certaines réserves à ce sujet.

Dans notre province, le premier ministre crée des États partout dans la province. Je reconnais qu'à un ou deux endroits, cela fonctionne. Dans d'autres cas, cependant, on crée ainsi un tout nouveau niveau de gouvernement auquel les divers organismes doivent s'adresser. Ce qui se passe en l'occurrence et ce qui va arriver dans cette enceinte jeudi soir, c'est l'application du système Vander Zolm au Canada par le gouvernement.

Je sais que le débat va se poursuivre, lorsqu'on aura fini d'étudier cette motion, alors qu'on va s'arrêter sur les sciences et la technologie et les craintes que nous avons de ce côté-ci de la Chambre au sujet des travaux de recherche nécessaires dans ce domaine. Cependant, avant de terminer, je voudrais dire au gouvernement qu'il a pour mandat de respecter une autre promesse électorale qu'il a faite, il y a deux élections de cela. Il s'agissait alors de présenter un projet de loi tendant à créer un ministère des Forêts et à élaborer une loi nationale sur les forêts. Nous savons que le ministre d'État a déclaré, si l'on en croit le numéro du 31 janvier du journal *The Prince George Citizen*, que ce n'était pas une propriété du gouvernement. C'est regrettable, mais j'ai vérifié où en étaient les projets de loi et les motions. Nous sommes rendus au projet de loi C-10. Voyons si demain nous pourrons présenter le projet de loi C-11, tendant à promulguer la Loi nationale sur les forêts et à créer le ministère des Forêts, afin que nous sachions que nous pouvons commencer à débattre ce projet de loi également.

En terminant, je tiens à dire que j'attends avec impatience de participer, à l'avenir, aux discussions sur ce projet de loi. Je sais que le député de Prince George—Peace River (M. Oberle) est au courant du travail accompli dans notre localité pour le compte d'une université du Nord et du rôle que les sciences et la technologie peuvent jouer, ainsi que des instances que je lui ai présentées au sujet de la nécessité d'établir un centre de recherches forestières à Prince George. Selon moi, nous en entendrons parler davantage à l'avenir, alors que nous discuterons des sciences et de la technologie dans le secteur forestier au Canada.

Par-dessus tout, j'exhorte tous les députés et la population canadienne à regarder et à bien écouter l'exposé budgétaire du ministre, jeudi soir, car je crois que nous aurons bien du pain sur la planche. J'espère que le gouvernement tiendra compte des réserves que nous émettons ainsi que des préoccupations des Canadiens au sujet du développement économique du pays. Merci, madame la Présidente.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria)—L'assurance-chômage—Modifications apportées au Régime—Les répercussions dans les régions rurales—Effet des changements sur Terre-Neuve. L'honorable député de Haldimand—Norfolk (M. Speller)—L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis—Les conséquences pour les travailleurs agricoles—La gestion des approvisionnements. L'honorable député de New Westminster—Burnaby—L'Assurance-chômage—Les réper-

cussions—On demande la garantie que les femmes ne seront pas pénalisées.

[*Traduction*]

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

LOI CONSTITUANT LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mulroney que le projet de loi C-3, Loi constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, abrogeant la Loi sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale et modifiant certaines loi en conséquence soit lu une deuxième fois et déféré à un comité législatif, et de l'amendement de M. Langdon (p. 724).

M. Murphy: Madame la Présidente, je suis heureux d'entendre l'intervention du député. Je sais qu'il représente le nord de la Colombie-Britannique. Lui et moi travaillons à un projet concernant la situation de nombreuses collectivités du Nord à qui on refuse la déduction fiscale applicable aux habitants du Nord. Madame la Présidente, vous vous souvenez que la semaine dernière, j'ai présenté une pétition signée par plus de 5 000 personnes des localités de Thompson-Wabowden qui se plaignent que la déduction fiscale consentie aux habitants du Nord soit réduite d'un tiers. Comme ce projet de loi concerne le développement régional, je me demande si le député pourrait nous expliquer comment les collectivités du nord de la Colombie-Britannique réagissent devant le sort injuste que leur réserve le ministre des Finances sur une question aussi importante.

M. Gardiner: Madame la Présidente, je veux remercier de sa question le député de Churchill (M. Murphy), car je sais qu'il fait beaucoup de travail dans ce domaine. C'est lui qui, dans notre caucus, dirige les discussions sur la déduction fiscale accordée non seulement aux habitants du Grand Nord, mais également à ceux des régions éloignées et isolées. Sans être situés dans le Nord, certains coins des diverses provinces sont éloignés et isolés.

La question que le député pose sur la réaction des habitants du nord de la Colombie-Britannique au sujet de la déduction fiscale, je peux y répondre très facilement. Ils sont préoccupés. S'il y a une question qui m'est constamment posée depuis la campagne électorale, c'est bien: Qu'en est-il de la déduction fiscale accordée aux habitants du Nord? Quand pourrons-nous espérer une décision du gouvernement? Nous avons espéré et ce que nous avons obtenu, c'est un rapport qui équivalait somme toute à clore la discussion par un discours confus. Tous les députés savent quelle confusion a créé le gouvernement quand il a mis en oeuvre cette déduction fiscale.

Cette question, les gens me la posent parce qu'ils sont inquiets à cause de l'injustice du ministre, qui a déjà réduit la déduction d'un tiers alors qu'il attendait des nouvelles de sa commission qui a enquêté un peu partout au pays à ce sujet. A moins que le ministre des Finances ne traite de cette question jeudi soir, l'injustice se perpétuera. Pour le travail incessant qu'il fait à cet égard, le député de Churchill devrait recevoir les félicitations de tous les députés qui ont des régions dites isolées dans leur circonscription.

• (1550)

M. Hopkins: Madame la Présidente, quand le ministre a présenté ce projet de loi pour la première fois. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député veut-il participer au débat ou poser une question et faire une observation?

M. Hopkins: Je veux poser une question, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Vous avez la parole. Je m'excuse.

M. Hopkins: Le ministre a dit: «Pour demeurer concurrentiels sur le marché international d'aujourd'hui, nous devons rajuster nos priorités et répartir nos ressources plus uniformément le long de la chaîne allant des sciences à la commercialisation.»

Selon le député, que voulait dire le ministre par «rajuster nos priorités»? Quelles sont ses priorités dans ce projet de loi? Comment répartira-t-il les ressources plus uniformément, alors qu'il les réduit? Qu'entend-il par «des sciences à la commercialisation», alors que le gouvernement met beaucoup moins d'accent sur les sciences qu'il ne l'a fait pendant des années?

M. Gardiner: Madame la Présidente, étant nouveau député, je n'étais pas ici quand ces observations ont été faites. Quoi qu'il en soit, elles semblent être de très belles paroles. Nous avons appris à nous attendre à ce genre de propos de la part du gouvernement, lorsqu'il énonce ses intentions. C'est une excellente question à poser que de se demander comment il y parviendra.

Je présume pouvoir donner la même réponse que les ministres d'en face: «Nous devrons attendre le budget pour le savoir car, comme vous le savez, je ne suis pas autorisé à dévoiler cette information.» En effet, c'est la réponse que nous donnent les députés d'en face.

Je pense qu'un des moyens d'atteindre cet objectif et de transformer ces belles paroles en politique de «transfert technologique», c'est de recourir aux accords économiques et aux diverses sous-ententes technologiques qui existent.

S'il doit y avoir un cadre entièrement nouveau, comme me l'a indiqué dans sa lettre le ministre d'État aux Forêts (M. Oberle), il nous faudra examiner cette question de près pour nous assurer que les paroles louangeuses que nous avons entendues, lorsque ce projet de loi a été déposé pour la première fois pendant la législature précédente, ne restent pas lettre morte.

M. Kristiansen: Madame la Présidente, je remercie le député de Prince George—Bulkley Valley (M. Gardiner) pour ses remarques sur le projet de loi C-3. Mes observations font suite à une assemblée à laquelle j'ai assisté la semaine dernière à Nelson, en Colombie-Britannique. Il s'agissait d'un congrès d'une semaine qui réunissait plus de 200 personnes du secteur minier, tous membres de la Chambre des mines dans l'est de la Colombie-Britannique. C'était le plus grand congrès de ce genre depuis 1933 dans le sud-est de la province. Les participants ont exprimé de vives inquiétudes rattachées directement à ce projet de loi. Je parlerai d'abord de l'entente sur le développement minéral. L'entente sur le développement minéral entre le Canada et la Colombie-Britannique, qui porte sur un budget de 10 millions de dollars, est la plus petite des huit ententes auxiliaires conclues dans le contexte des ententes de développement économique régional concernant la Colombie-Britannique, qui se chiffrent à 580 millions de dollars.

Il s'agit d'une toute petite entente à l'échelle canadienne. Elle ne dépasse que les ententes de deux provinces, la Saskatchewan et l'Île-du-Prince-Édouard, alors qu'en Colombie-Britannique, l'industrie minière est un des principaux employeurs et producteurs de richesses.

Par ailleurs, en Colombie-Britannique, la base de données géoscientifiques est inférieure à celle de plusieurs autres provinces. Ainsi, 90 p. 100 de la province ne sont pas encore sur des cartes à l'échelle requise pour la prospection. C'est une des plus petites ententes du Canada.

La Chambre des mines de l'est de la Colombie-Britannique s'inquiète pour plusieurs raisons, surtout au sujet du projet de loi C-3. D'après le projet de loi C-3, le gouvernement supprime le régime actuel en matière d'expansion économique régionale. Il est probable que le budget du 27 avril se soldera par la suppression d'autres ententes auxiliaires régionales conclues dans le cadre du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest, en ce qui concerne l'ouest du Canada.

Je vais citer brièvement un passage d'une lettre que la Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon m'a envoyée le 28 mars. Le voici:

> Nous croyons que les politiques et les objectifs du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest ne sont pas compatibles avec la structure actuelle des ententes sur le développement minéral du fait que le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest est mandaté pour diversifier par l'intermédiaire de l'industrie et que celle-ci est chargée de livrer le produit.

Dans une lettre datée du 28 février adressée au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Epp), la Chambre des mines de l'Est de la Colombie-Britannique déclarait:

> Nous craignons que votre gouvernement mêle les fonds des ententes sur le développement minéral et les fonds attribués par l'Office de diversification de l'économie de l'Ouest. Monsieur, le mandat et les objectifs des deux programmes sont totalement incompatibles: avec les ententes sur le développement minéral, il s'agit de fournir des données géoscientifiques de base à divers utilisateurs, y compris le gouvernement (de même que l'industrie, pour la découverte et la mise en exploitation de nouveaux filons).

Le député partage-t-il cette crainte avec les mineurs et le secteur minier de la Colombie-Britannique? Comment perçoit-il l'intention présumée du gouvernement de regrouper les ententes de développement et les programmes de développement régional sous la responsabilité du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest?

M. Gardiner: Madame la Présidente, je remercie mon collègue, le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke (M. Kristiansen) pour sa question. Le député attire l'attention de la Chambre sur le sujet de préoccupation que j'ai soulevé à l'égard des changements que subiront apparemment sous peu les programmes de développement régional du gouvernement.

La situation est semblable à celle que nous avons vue dans le domaine des forêts, lorsque nous avons demandé au ministre de nous donner l'assurance que son ministère administrerait seul les ententes conclues avec les provinces dans ce domaine. Dans le cas des ententes auxiliaires, la situation est la même.

Certes, en Colombie-Britannique, les néo-démocrates ne restent pas à rien faire devant la situation. Hier, nous avons annoncé un plan d'action concernant les forêts. Nous, les néo-démocrates, de concert avec nos collègues des circonscriptions de Kootenay, examinons aussi les ententes auxiliaires sur les mines pour nous assurer que le gouvernement saisit toute leur importance et la priorité de leur saine administration. Le gouvernement ne devrait pas prendre à la légère les commentaires que les députés de ce côté-ci font sur leur perception de ces ententes et sur la manière de les mettre en oeuvre.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, le projet de loi C-3 m'inspire de vives inquiétudes. A mon avis, il va diminuer l'importance accordée au développement régional dans notre pays. Ce projet de loi, je pense, est une autre étape dans la tentative du gouvernement de glisser sur la question du développement régional. D'après moi, il essaye de monopoliser le développement régional pour l'Ontario et le Québec, en abandonnant le Canada atlantique à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'ouest du Canada au Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest et le nord de l'Ontario à son propre fonds. Il semble penser que les régions devraient se débrouiller avec ces crédits de façon à ce qu'on puisse s'occuper surtout du sud de l'Ontario et du Québec. Cette attitude va causer beaucoup de tort à notre pays.

C'est le développement régional qui assure l'unité du Canada. Au lieu de le balkaniser, le gouvernement devrait considérer notre pays comme un tout pour déterminer quelles sont les régions dont il faut le plus s'occuper.

Les Canadiens de l'Atlantique, de l'Ouest et du Nord n'auront pas leur vie étiquetée par ces divers programmes de développement. Le gouvernement ne peut pas se décharger de ses responsabilités sur ces divers organismes de développement régional et préserver malgré tout l'unité de notre pays réalisée depuis la Confédération. Le concept qu'il essaye de créer est absolument inacceptable. Il va essayer de faire croire aux Canadiens de l'Atlantique que c'est avantageux pour eux.

• (1700)

Ce serait peut-être avantageux pour les Canadiens de l'Atlantique si le gouvernement voulait vraiment étoffer le concept de développement régional, s'il voulait, sans faire de favoritisme politique, développer le Canada atlantique au mieux des intérêts des diverses régions qui le composent. Il en va de même de l'Ouest et du Nord. Le gouvernement devrait traiter ces régions comme faisant partie intégrante du Canada. Malheureusement, il n'en est rien.

Je crains que le concept de développement régional ne soit en train de s'étioler. C'est l'Accord de libre-échange qui a déclenché le processus. Cet accord ne dit pas ce qu'est une subvention. Le gouvernement prétend que le développement régional ne sera pas considéré comme une forme de subvention. Or, ce n'est pas l'avis des Américains. Ils soutiennent, au contraire, que le développement régional est une forme de subvention. Témoin la décision relative à la Sydney Steel Corporation.

Le Department of Commerce a frappé la Sydney Steel Corporation d'un droit compensateur de 103,55 p. 100. Comment en est-il arrivé à ce chiffre? Il a relevé toutes les subventions que la société reçoit des gouvernements fédéral et provincial et il a appliqué à chacune un certain pourcentage de droit compensateur. D'où le chiffre de 103,55 p. 100.

La Sydney Steel Corporation, société d'État provinciale, est située dans une région qui connaît des difficultés économiques. Les programmes dont elle a tiré parti sont offerts par les gouvernements fédéral et provincial et, en en profitant, elle n'a enfreint aucune loi. Et pourtant, si ce droit compensateur américain est ratifié, elle va être pénalisée, mais non pas aux termes de la loi canadienne. Cette société a tiré parti de programmes gouvernementaux dans le respect des lois canadiennes. Par suite de l'Accord de libre-échange, elle va être pénalisée rétroactivement aux termes des lois américaines.

Les États-Unis sont en train de transformer le développement régional. Ils considéreront toute entreprise qui, avec l'aide du gouvernement fédéral ou provincial, s'installe dans la région de l'Atlantique, dans le Nord ou dans l'Ouest comme touchant une subvention et donc passible d'un droit compensateur lorqu'elle exporte aux États-Unis. L'entreprise sera pénalisée par l'Accord de libre-échange, accord qui est censé être si avantageux pour le Canada, qui est censé aider les Canadiens des régions en difficulté économique. Or, il nous pénalise.

Le gouvernement est venu nous dire dans les provinces de l'Atlantique que l'accord commercial allait sauver l'économie, car nous pourrions dorénavant expédier nos produits par mer vers les États de l'est des États-Unis. Ce serait merveilleux si nous pouvions agir ainsi sans encourir de pénalité. Cela constituerait un énorme avantage. Je n'hésite pas à le dire.

Avant la Confédération, c'était les États de l'est des États-Unis et les Antilles qui constituaient les marchés naturels des provinces de l'Atlantique, car nous pouvions expédier nos marchandises par la voie des mers qui constitue, soit dit en passant, le mode de transport le moins cher. Si une société implantée dans les provinces de l'Atlantique reçoit de l'aide du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial, comment pourrait-elle soutenir la concurrence si elle doit payer un droit compensateur de 7 p. 100 sous prétexte que les États-Unis ont jugé qu'elle a touché une subvention sous forme d'aide au développement régional?

Quel avantage les provinces de l'Atlantique pourraient-elles tirer de l'Accord de libre-échange? C'est un cercle vicieux. Nous serons dans une bien pire situation si les États-Unis estiment que nous avons rompu l'engagement conclu entre les deux pays. La décision ne serait pas du ressort du Congrès des États-Unis. Les États-Unis estimeraient simplement que nous avons rompu un accord conclu avec eux.

Nous avons conclu un accord commercial avec les États-Unis qui serait fort avantageux. Cependant, madame la Présidente, si vous alliez rendre visite à votre avocat et faisiez état de votre intention de signer un accord qui vous permette de faire du commerce d'une certaine façon, un accord auquel vous puissiez vous fier, et que vous retourniez voir votre avocat un mois plus tard et que celui-ci vous dise que l'accord est prêt, même s'il reste deux ou trois dispositions à préciser, et qu'il vous enjoigne de le signer, quitte à ajouter les définitions un peu plus tard, je suis sûr que vous vous adresseriez à un autre avocat. Si vous ne le faisiez pas, on pourrait se demander pourquoi. Cependant, c'est ce que le Canada a fait. Il a dit qu'il acceptait de signer l'accord sans préciser que le développement régional ne constituait pas une subvention.

Nous sommes maintenant à la merci de la décision des Américains qui estiment que l'aide au développement régional constitue une subvention. Si je le dis, c'est à cause de l'exemple de la société Sydney Steel. Le ministère du Commerce du gouvernement des États-Unis, non pas un organisme spécialisé, a établi un pourcentage pour chacune des subventions que la société Sydney Steel touche du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial; il a ajouté tous ces pourcentages et en est arrivé à un droit compensateur de 103,55 p. 100. Sur les marchés d'aujourd'hui où la concurrence est très vive, la société Sydney Steel aurait bien du mal à vendre ses produits aux États-Unis si elle devait payer un droit compensateur de 5 p. 100. Or, le droit compensateur est fixé à 103.55 p. 100.

Deux des articles de cette liste sont les Ententes de développement économique et régional et les Ententes-cadre de développement qui constituent en quelque sorte l'ossature du programme de développement régional. Qui pourrait trouver à redire aux unes ou aux autres? Ce financement est prévu par un accord entre le gouvernement fédéral et les provinces. Comme la Nouvelle-Écosse est considérée comme une province qui a plus de difficulté économique que l'Ontario, par exemple, le gouvernement fédéral peut lui consentir plus qu'à l'Ontario. Ces accords couvrent divers aspects de l'économie, y compris l'agriculture, les pêches et l'industrie forestière.

Cette liste du Département du commerce des États-Unis, mentionne aussi l'aide que la Sysco a reçue en vertu des EDER et des ententes-cadre de développement. Le gouvernement des États-Unis estime que ce sont là des subventions. C'est à la fois épouvantable et très inquiétant.

• (1710)

Le gouvernement a déclaré qu'il ne signerait pas d'autres ententes EDER avant le dépôt du budget. Pourquoi le gouvernement a-t-il fait cette déclaration? Entre deux maux, il faut choisir le moindre et le gouvernement aimerait nous faire croire que c'est par mesure d'économie qu'il va diminuer l'aide au développement régional. Toutefois, ce que le gouvernement ne dit pas, c'est que le budget n'est pas en cause. En effet, le gouvernement a déjà renoncé au droit de soutenir le développement régional en signant l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

Le budget n'y est pour rien. Sur le plan du développement régional, nous allons être limités à des accords d'infrastructure avec les municipalités et à des accords qui ne concernent aucune industrie particulière qui pourrait un jour vendre ses produits aux États-Unis. Si cette industrie recevait de l'aide au Canada, elle ferait l'objet de mesures de représailles de la part des États-Unis.

Quelle trahison pour les régions qui espéraient améliorer leur performance pour réduire les disparités économiques au lieu de les voir s'élargir. Quelle trahison que d'avoir signé un accord sans s'entendre sur toutes les définitions. Le gouvernement a trahi les régions les plus démunies.

Le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) est en train de dire qu'il faudra mettre sept ans pour définir ce qu'est une subvention. Par contre, il dit: «Pouvez-vous me donner deux pays qui ont pu s'entendre sur ce qu'est une subvention?» C'est une piètre consolation quand nous savons que l'accord a été conclu il y a quatre mois.

Le ministre nous dit qu'il faudra compter sept ans exactement et que nous ne devrions pas espérer vraiment trouver une telle définition, car, à son avis, on n'a jamais vu deux pays qui aient réussi à s'entendre là-dessus.

Quel réconfort vraiment pour les habitants du Canada atlantique, du nord de l'Ontario et des grandes régions de l'ouest du Canada qui espéraient pouvoir se rattraper. Le gouvernement le leur avait promis. Bien au contraire, le fossé s'élargit et avec la bénédiction du gouvernement. C'est la source du problème et de tout le malentendu.

Qu'adviendra-t-il par la suite? Ceux qui se seraient établis dans la région de l'Atlantique à cause de la proximité de la mer qui leur aurait permis d'expédier des marchandises d'un port de la région vers un port de mer américain et de tirer avantage de l'un des moyens de transport les moins coûteux, n'en feront rien maintenant. S'ils reçoivent de l'aide provinciale ou fédérale pour s'installer dans la région de l'Atlantique, ils ne pourront expédier de marchandises aux États-Unis sans qu'elles soient frappées de droits compensateurs, car le gouvernement américain estimera qu'ils ont reçu une subvention.

Dans cette loi, le gouvernement déprécie tout le système de développement régional. Il l'élimine graduellement du vocabulaire des Canadiens. Tout cela se produit au moment où des régions comme celle de l'Atlantique sont en butte à de grandes difficultés économiques. Les gens de la région de l'Atlantique, du Nord et de l'Ouest font face à des taux d'intérêt plus élevés. Le gouvernement nous dit maintenant que nous devons nous en accommoder parce qu'il faut freiner l'économie du sud de l'Ontario.

Pourquoi le gouvernement nous dit-il maintenant que l'économie du sud de l'Ontario doit être freinée? Il avait déclaré auparavant qu'il ne pouvait réduire davantage le déficit parce que l'activité économique du sud de l'Ontario et d'autres régions en aurait souffert. Cela aurait nui au renouveau économique. C'était pourquoi l'on ne pouvait réduire davantage le déficit. Pourtant, on nous dit maintenant que le déficit doit être réduit davantage et que nous devons freiner l'économie du sud de l'Ontario. Le loyer élevé de l'argent pèsera sur les Canadiens de toutes les régions.

Le revers de la médaille est extrêmement intéressant. Il faut modérer l'économie dans le sud de l'Ontario, mais pas dans la région de l'Atlantique. Loin de là. Cette région a besoin d'être stimulée par des initiatives gouvernementales et n'a que faire des platitudes et des prétextes.

Son économie ralentira de toute façon parce que le loyer de l'argent sera élevé partout. A cause de la politique gouvernementale de déréglementation du transport aérien, Air Canada et Canadien International forment maintenant des filiales. Il en naît dans le nord de l'Ontario et dans l'ouest du Canada. Dans la région de l'Atlantique, nous avons Air Nova, une filiale d'Air Canada, et Air Atlantique, une filiale de Canadien International. Air Canada et Canadien vont réduire le service dans les régions moins peuplées, mais pas dans les grands centres.

Ces compagnies félicitent toutefois les Canadiens de la région de l'Atlantique de leur chance d'obtenir plus de vols. Nous aurons un service de *Dash-8* organisé par Air Nova ou Air Atlantique. A les entendre, nous devrions sauter de joie.

Les vols seront plus nombreux, mais la capacité de transport de marchandises sera moindre. Le gros problème, c'est que les employés des régions où Air Canada supprime son service devront tous accepter une indemnité de licenciement, une retraite anticipée ou aller travailler ailleurs. Les gens qui travailleront pour Air Nova et Air Atlantic remplaceront les employés d'Air Canada et des Lignes aériennes Canadien. Ils ne gagneront que 50 à 60 p. 100 de ce que les employés des Lignes aériennes Canadien et d'Air Canada touchaient pour accomplir les mêmes fonctions. Ils feront le même travail que les employés des lignes aériennes qui travaillent à Halifax, à

Montréal et à Toronto, mais les travailleurs des grands centres sont beaucoup mieux payés.

Voilà l'idée que le gouvernement se fait du développement régional. Ce projet de loi n'est qu'un autre moyen d'élargir le fossé qui sépare les grands centres des régions qui connaissent actuellement des difficultés économiques. Le gouvernement recule au lieu d'avancer.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions ou observations. Le député de Renfrew a la parole.

M. Hopkins: Madame la Présidente, le député a mentionné que la politique du gouvernement en matière de développement régional était un facteur de balkanisation et il a certainement raison. Or, le nouveau système proposé par le gouvernement prévoit un accord pour tout l'ouest du Canada et un autre pour toute la région de l'Atlantique. Du coup, l'Ontario et le Québec se retrouvent dans le même bateau tout en étant séparés. La vallée de l'Outaouais est un bon exemple. L'Outaouais québécois, qui était auparavant une région désignée par le MEIR, relève maintenant du développement régional, contrairement au côté ontarien de la rivière.

Le député va-t-il reconnaître que le gouvernement essaie sournoisement de mettre en veilleuse l'aide au développement régional parce qu'il ne veut pas avoir l'air d'accorder des subventions à une industrie? Il ne veut plus donner l'impression de subventionner la recherche et le développement dans l'industrie forestière, ce qui se rapporte directement au projet de loi. Le gouvernement crée ce nouveau ministère pour atténuer l'importance des subventions et finir par les éliminer complètement. Il a peur que les Américains ne cessent de se plaindre s'il continue de subventionner nos régions.

• (1720)

M. MacLellan: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question. Il a soulevé un point très à propos et des plus important. Dans son budget, le gouvernement va diminuer les fonds alloués au développement régional. Il va essayer de restreindre le développement régional de plusieurs façons. Il va nous dire que c'est une mesure visant à couper les dépenses et qu'il faut réduire le déficit.

Mais il ne va pas nous dire que nous perdons le développement régional parce que cela a déjà été fait dans les négociations sur le libre-échange avec les États-Unis.

Ce qu'il y a de plus insultant dans ce que le gouvernement pense de notre grand pays, c'est qu'il a mis des fonds en réserve pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, pour le Fonds de diversification de l'Ouest canadien et pour le nord de l'Ontario. Puis il a dit: «Ça va, les enfants, allez-vous en. Ne nous dérangez plus. Voici votre argent. Nous allons présenter un projet de loi pour créer un ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, et c'est lui qui va avoir les fonds, les gros sous. Nous allons concentrer les efforts du ministère dans le sud de l'Ontario et au Québec, et les autres régions moins importantes recevront un peu d'argent de temps à autre.»

Le projet de loi lui-même favorise la balkanisation du Canada. Il fait du Canada un pays à double niveau économique.

Qu'a réussi à faire le gouvernement en décentralisant les compagnies aériennes et en fermant l'usine Gainers, au Cap-Breton, lorsque l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a financé le déménagement de la Gainers dans une autre partie de la Nouvelle-Écosse sans toutefois autoriser le transfert des travailleurs? J'espère que la situation va changer.

Le gouvernement encourage deux niveaux de prospérité au Canada. Il dit aux citoyens des régions économiquement défavorisées qu'ils ne peuvent aspirer à une véritable prospérité économique parce qu'il favorise deux niveaux de prospérité et qu'il les relègue au second.

M. Malone: J'aurais préféré, madame la Présidente, que le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan) ne ramène pas tant de spectres.

Des voix: Oh, oh!

Mme Campbell (South West Nova): Parlez-nous de votre province.

M. Malone: La députée d'en face a raison de dire qu'on devrait parler de sa propre province.

Lorsque le député de Cape Breton—The Sydneys dit qu'il y a deux niveaux de prospérité au Canada depuis l'entrée en vigueur de l'accord commercial, il oublie qu'il y a toujours eu deux niveaux de prospérité au Canada. Et cela, parce que les tarifs de transport favorisaient le centre du pays aux dépens de l'Est et de l'Ouest. Cela a cessé avec les projets de loi C-18 et C-19 et la protection

des tarifs des secteurs industriels du centre qui empêchaient les provinces de l'Atlantique et de l'Ouest de développer leur potentiel.

Depuis la libéralisation des échanges, une avalanche de possibilités s'offrent aux Canadiens, du moins dans l'Ouest. A High River, en Alberta, on est en train de construire une énorme conserverie de viande ultramoderne. Du temps de l'ancien système de transport et à cause des barrières tarifaires, la matière première était expédiée et traitée ailleurs au détriment du développement manufacturier des provinces de l'Atlantique et de l'Ouest.

Pour l'essentiel, surtout, quels facteurs économiques permettent au député d'en arriver à la conclusion que sa région ne pourrait survivre sans subventions? Certes, nous vivons dans un pays où règne l'égalité, plus que partout ailleurs. Avec de justes chances, nous pouvons nous tailler une place sur ce marché.

Pourquoi vendre des pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard quand on peut vendre des croustilles? Pourquoi vendre un produit d'une province sans valeur ajoutée, sans le transformer et créer ainsi de l'emploi chez nous?

Je viens de l'Alberta. Nous exportons par pipeline de l'éthane et du méthane assujettis à des droits de douane de 16 et 18 p. 100. A cause de ces tarifs douaniers, nous ne pouvons nous lancer dans la fabrication. Par ce pipeline disparaît non seulement du gaz naturel, mais aussi des emplois pour nos enfants.

Le député de Cape Breton—The Sydneys se rendrait sûrement compte qu'il y a des possibilités dans sa région s'il était confiant et favorisait le secteur de la fabrication plutôt que celui de la production de matières premières. Nous savons tous que les Canadiens sont capables de se lancer dans la fabrication.

M. MacLellan: Madame la Présidente, malgré le respect que j'ai pour lui, j'aimerais dire au député de Crowfoot (M. Malone) qu'il ignore ce qui se passe dans sa propre province.

Entre 1980 et 1984, alors que nous étions au pouvoir, on nous reprochait de piper les dés et de négliger le bassin sédimentaire de l'Ouest ainsi que l'industrie traditionnelle de l'Ouest; or, c'est exactement ce que le gouvernement actuel est en train de faire. Il se concentre sur les grands projets et se désintéresse de l'industrie traditionnelle de l'Ouest, ce qui crée un grave problème économique dans la région du bassin sédimentaire.

Les petites entreprises ne peuvent obtenir le financement voulu des banques. Pour leur part, les grosses sociétés se servent de leur argent pour procéder à des fusions et racheter d'autres entreprises, au lieu de se lancer dans des travaux de prospection. L'industrie des services ne peut fonctionner. Les installations de forage sont à l'arrêt.

Qu'essaie de faire le gouvernement? Il voudrait nous faire croire qu'il a mis en oeuvre le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur et qu'il y a consacre beaucoup d'argent. Le gouvernement a dépensé bien de l'argent, mais cet argent n'est pas allé aux petites entreprises, contrairement à ce que le gouvernement prétend.

En effet, 90 p. 100 des demandeurs en vertu du programme reçoivent moins de 20 p. 100 des crédits en question. Le gouvernement va maintenant annuler ce programme et se féliciter de ses réalisations. Il pourrait prendre une mesure sensée et réduire le plafond de 10 millions de dollars à 1 million de dollars, ce qui permettrait de répondre encore aux besoins de 90 p. 100 des demandeurs et d'épargner 65 p. 100 des crédits.

Le programme est fort coûteux, car le gouvernement l'a véritablement gâché. Il a en effet établi le coût du programme d'une façon qui défie toute logique, même pour quelqu'un qui n'a qu'une cinquième année en arithmétique. C'est le gouvernement qui est responsable du gâchis en question. Il tente de punir les petits producteurs et l'industrie des services dans l'Ouest du pays pour leurs erreurs, mais il se félicite lui-même. En outre, il s'agit d'un gouvernement qui est responsable de l'économie du pays.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprenons le débat. La parole est au député de Churchill.

M. Malone: Je peux certes répondre à cela.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, vous pourriez peut-être signaler au député conservateur que les ministériels peuvent intervenir dans cette enceinte au sujet de n'importe quelle question. Si le député souhaite répondre aux députés libéraux, en tant que représentant dûment élu, je le suppose, de ses électeurs, il a tout à fait le droit de le faire.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Comment avez-vous réussi à vous faire élire?

M. Murphy: Avec une forte majorité. Toute la région qui faisait partie auparavant de la circonscription du ministre de l'Énergie, des Mines et Ressources (M. Epp) m'a apporté un très fort appui.

Des voix: Oh, oh!

M. Murphy: En fait, ce n'est qu'à Barons River, que j'ai éprouvé des problèmes durant la campagne. Un habitant de cette localité m'a interpellé. Il s'agissait d'une personne âgée. Je ne comprenais pas ce qu'il me disait, mais je savais que, ce n'était pas flateur. Le député provincial de cette région m'a traduit ses propos. Il m'a dit que l'intéressé me reprochait de ne pas avoir été là au cours des huit dernières années. Je me suis exclamé: Les huit dernières années? Je ne représente pas les électeurs de cette région depuis huit ans. C'est le député de Provencher (M. Epp) qui vous représentait. C'est lui que vous n'avez pas vu. Je voudrais remercier le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour le solide coup de main qu'il m'a donné dans ma circonscription. Il l'aurait voulu qu'il n'aurait pu faire mieux. Cette mesure législative, madame la Présidente, aura les mêmes conséquences.

• (1730)

Des voix: Oh, oh!

M. Murphy: Je continuerai certes à m'adresser à madame la Présidente tout au long de mon discours.

Madame la Présidente, le titre le dit. Le projet de loi à l'étude vise à constituer le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et à abroger la Loi sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale. Quand nous avons vu ce projet de loi pour la première fois, nous voulions appuyer le principe de créer un ministre responsable des sciences et de la technologie, secteurs que nous jugeons importants pour notre pays. Nous appuyons cette partie du projet de loi C-3, la mesure législative étudiée, mais il nous est impossible d'appuyer le démantèlement des programmes d'expansion économique régionale de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Murphy: Lorsque les libéraux étaient au pouvoir de 1980 à 1984, ils ont aboli le ministère de l'Expansion économique régionale. Ils l'ont délibérément démantelé, ce ministère n'existe plus. Ils ont créé le ministère de l'Expansion industrielle régionale.

Monsieur le Président, j'étais à l'époque critique en matière d'expansion régionale et je peux vous dire. . .

Une voix: Vous ne saviez pas ce qui se passait.

M. Murphy: Le député libéral prétend que je ne sais pas ce qui se passe. Il n'a qu'à se rendre à l'autre endroit et à s'entretenir avec le sénateur qui était ministre. . .

Une voix: N'en croyez rien.

M. Murphy: Il était ministre libéral à l'époque et il m'a affirmé que le gouvernement avait commis à ce moment-là une erreur. Le gouvernement libéral a fait une erreur en abolissant le ministère de l'Expansion économique régionale.

Une voix: Rien de vrai dans cela.

M. Murphy: Il l'a admis publiquement.

Monsieur le Président, ce projet de loi va nous entraîner plus avant dans cette voie. C'est pourquoi mon collègue, le député d'Essex—Windsor (M. Langdon), appuyé par la députée de Mission—Coquitlam (M^me^ Langan), propose à la Chambre l'amendement raisonné que voici:

> «la Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C-3 parce qu'il ne définit pas clairement la responsabilité du gouvernement fédéral en matière de développement régional, et plus précisément parce qu'il ne tient pas compte de la disposition de l'article 36(1)b) de la Loi constitutionnelle de 1982 aux termes de laquelle le Parlement s'engage à «favoriser le développement économique pour réduire l'inégalité des chances».»

Avec ce projet de loi il sera encore plus difficile d'avoir à Ottawa, un défenseur de l'expansion économique régionale, un haut fonctionnaire qui s'en charge à l'échelle nationale.

C'est un des problèmes qui se sont posés lorsque le ministère de l'Expansion économique régionale a cédé la place au ministère de l'Expansion industrielle régionale, celui que supprime ce projet de loi. Le fait est que nombreux sont ceux qui, à Ottawa, trouvent à redire à l'expansion économique régionale. Il s'agit d'entreprises, de lobbyistes qui ne veulent pas que le gouvernement accorde de l'argent, des subventions ou des avantages fiscaux aux régions désavantagées de notre pays.

Une voix: Washington.

M. Murphy: Comme l'a fait remarquer mon collègue de Kootenay-Ouest—Revelstoke (M. Kristiansen), nombreux sont les lobbyistes américains qui viendront ici critiquer nos programmes de développement régional.

Ce n'est pas par hasard que le gouvernement a laissé expirer les ententes de développement économique et régional. Ce n'est pas par hasard qu'il a refusé de signer des ententes d'une grande importance pour le Canada atlantique, pour le Québec et l'Ontario et pour l'ouest canadien. Dans ma propre région, le gouvernement a laissé expirer l'Entente sur la mise en valeur du Nord à la fin de mars de cette année. Ce n'est pas que le gouvernement n'ait pas eu le temps d'envisager la chose. Il en a eu

tout le temps. Il exerce le pouvoir depuis plus de quatre ans.

Une voix: Depuis trop longtemps.

M. Murphy: Qui plus est, l'Entente sur la mise en valeur du Nord devait expirer tout d'abord en 1987.

Une voix: C'était le bon temps.

M. Murphy: Ils ont lutté pour que cette entente soit reconduite pendant deux ans, car il leur fallait plus de temps pour s'occuper de la planification et s'assurer qu'une nouvelle entente sur la mise en valeur du Nord serait en vigueur. Les groupes autochtones touchés ont accepté la reconduction de deux ans. Ces deux années se sont écoulées, et l'Entente n'est plus elle non plus.

C'était une entente qui offrait bien des perspectives aux habitants du nord du Manitoba. J'aimerais en examiner quelques-unes. Il y a lieu de signaler qu'au moment où le gouvernement a adopté le projet de loi pertinent et mis en place l'Entente sur la mise en valeur du Nord, il disposait de l'argent nécessaire pour publier une brochure de mise à jour où il disait que cette entente faisait partie d'une stratégie à long terme. Il s'est agi d'une stratégie tellement à long terme que le gouvernement n'a pas pu mettre en oeuvre une nouvelle entente une fois les deux années écoulées. Il n'y a ni stratégie à long terme, ni planification. De toute évidence, le gouvernement a cessé d'accorder de l'importance au développement régional.

Nous n'avons personne au ministère pour adresser des instances au Cabinet et pour s'assurer que le gouvernement maintient et intensifie les ententes de développement régional. Ce que nous avons au contraire, ce sont des gens importants qui veillent à ce que nous n'ayons pas les programmes de développement régional qu'il nous faut au Canada. Voilà pourquoi ce projet de loi laisse à désirer.

Nous savons très bien que l'Accord de libre-échange met en péril la nature même de nos programmes de développement régional. Nous savons qu'au cours des prochaines années, le gouvernement va négocier en position de faiblesse avec les États-Unis quel programme de développement régional nous pourrons avoir. Le fait que le gouvernement ait permis aux ententes actuelles d'expirer, que le ministre des Finances (M. Wilson) va invoquer le déficit comme une excuse pour réduire ces programmes, va nuire considérablement à nos régions. Les jeunes Canadiens et Canadiennnes des régions défavorisées de notre pays vont éprouver encore plus de difficulté à obtenir la formation et l'emploi dont ils ont besoin, à trouver les perspectives économiques qu'ils souhaitent au sein de leurs propres localités.

J'ai dit tout à l'heure que je vous parlerais de ce qu'ont apporté dans ma région les accords de développement régional, qu'on n'a pas voulu renouveler. Par exemple, nous n'avions pas d'aéroport à Tadoule Lake, qui est situé à des centaines de milles de la plus proche localité. Lorsqu'il fallait transporter un accidenté, il fallait espérer que les lacs soient assez gelés pour qu'un avion muni de ski s'y pose ou bien qu'il n'y ait pas trop de vent l'été pour que l'hydravion puisse amerrir. Il n'y avait aucun autre lien avec le mode extérieur. L'Accord sur le développement du Nord nous a permis de construire un aéroport.

Il y a d'autres localités qui n'ont pas de pistes d'atterrissage. Si l'accord était renouvelé, nous pourrions remédier à cet état de chose et peut-être même sauver des vies. Si nous n'avons aucun moyen de faire venir de l'aide ou de transporter des malades, l'entre-deux saisons peut être fatidique. C'était le genre de services que nous rendaient les programmes de développement régional, mais tout est maintenant bloqué parce que ce gouvernement, après l'avoir prolongé de deux ans, n'a plus l'intention de renouveler l'Accord sur le développement du Nord.

• (1740)

Chose curieuse, lorsque le gouvernement lance des programmes, il y a toujours un ministre du Cabinet fédéral qui se porte volontaire pour annoncer un programme, une subvention, pour expliquer à quel point le programme est splendide et bien adapté aux besoins. J'ai toute une collection de communiqués de divers ministres qui chantent la même chanson.

Voici un autre projet extrêmement important pour les localités de ma circonscription, l'ouverture d'un centre commercial à Pukatawagan. Les gens des grandes villes ne seront peut-être pas épatés, mais cette localité de plus de 1 400 habitants n'avait pas de centre commercial, ni de restaurant, ni de buanderie. Tous ces besoins ont maintenant été satisfaits grâce à l'accord sur le développement du Nord.

Grâce à un programme de développement, des bibliothécaires ont pu décrocher un diplôme dans leur discipline, on a vu réaliser un projet d'aquaculture à Norway House, aider les Indiens du Pas à payer les frais de formation en gestion, soutenir une pisciculture à Wabowden, aider l'art autochtone et appliquer d'autres programmes. On a versé de l'argent pour le centre de rencontre afin que les gens aient un endroit où demeurer lorsqu'ils se rendaient dans les grandes villes. On a versé de l'argent pour un autre projet qui, encore une fois, a fait l'objet d'une annonce de la part d'un ministre du Cabinet conservateur. On a versé de l'argent pour retenir les services de conseillers auprès des travailleurs du projet Limestone au nord du Manitoba, le grand projet d'aménagement hydro-électrique. On a versé de l'argent pour une usine de traitement de riz sauvage.

Il y en a beaucoup plus, mais je n'ai pas le temps d'en parler. Tous ces programmes et toutes ces occasions de développement, principalement destinées aux autochtones de ma circonscription, ont existé parce que le gouvernement fédéral a assumé ses responsabilités à cet égard.

Une voix: Un gouvernement libéral.

M. Murphy: Ai-je entendu quelqu'un dire qu'un gouvernement libéral avait assumé ses responsabilités à cet égard?

Une voix: Quel gouvernement était-ce? Était-ce un gouvernement néo-démocrate?

M. Murphy: Non, ce n'était pas un gouvernement néo-démocrate. Je vais me reporter au début de mes notes.

En 1981, lorsque les libéraux étaient au pouvoir, nous avons dû nous battre avec acharnement pour que cette entente soit renégociée.

Une voix: Ce fut grâce à vous, sans doute.

M. Murphy: Grâce à moi? L'orateur qui veut tant parler n'était pas à la Chambre à ce moment-là. Mais s'il avait été ici, il se souviendrait que nous sommes intervenus à la Chambre à ce sujet. Herb Gray, le leader suppléant du Parti libéral, était le ministre responsable et il avait maintes fois refusé de rencontrer le gouvernement néo-démocrate du Manitoba pour renégocier cette entente. L'entente n'était pas négociée. Pour obtenir une rencontre entre le gouvernement libéral fédéral et le gouvernement néo-démocrate provincial, nous avons été obligés d'amener les ministériels des provinces dans la tribune de l'opposition, de les pointer du doigt à la Chambre et de dire: «Monsieur Gray, pourriez-vous rencontrer les représentants provinciaux de la population du Manitoba?»

Une voix: C'est épouvantable.

M. Murphy: C'est ce que nous avons été obligés de faire. Le nouveau député devrait apprendre à ne pas faire trop d'observations sans d'abord connaître un peu d'histoire.

Une voix: Ils se sont réunis immédiatement.

M. Murphy: Oui, ils se sont réunis immédiatement parce qu'ils n'en avaient pas le choix. Et les caméras les ont suivis, les ministériels provinciaux et fédéraux. Ils se sont réunis dans une pièce en bas qui est maintenant une salle de toilettes, mais ils se sont tout de même réunis et ont bel et bien obtenu cet accord.

M. Epp: Elle a servi une bonne cause.

Une voix: Puis, il y a eu un vote.

M. Murphy: Nous avons dû nous battre pour obtenir cet accord en 1981 et nous devons encore nous battre, non pas contre les libéraux cette fois-ci, mais contre les conservateurs. Mais toute la question ne se résume pas seulement à l'accord, et je ne veux pas parler uniquement de ma circonscription, car le même problème se pose partout dans le pays.

Lorsque nous avions un ministère de l'Expansion économique régionale, le ministère que les libéraux ont démantelé, il était beaucoup plus facile de négocier ces accords fédéraux-provinciaux. Il était beaucoup plus facile de trouver un ministre prêt à négocier avec le Manitoba, un ministre prêt à négocier avec la Colombie-Britannique ou la Nouvelle-Écosse ou l'île-du-Prince-Édouard, parce qu'il y avait un ministériel qui savait que sa responsabilité était l'expansion économique régionale.

Nous savions, lorsque nous avons remplacé le ministère de l'Expansion économique régionale par le ministère de l'Expansion industrielle régionale, que les partisans de l'industrie l'emporteraient sur les partisans de l'expansion économique régionale. C'était évident.

Les hauts fonctionnaires ont admis qu'ils n'aimaient pas que l'accent soit mis sur l'expansion économique régionale. Ils ne voulaient pas être dans la délicate position où il leur fallait dire à une entreprise qu'elle devait s'installer au Cap-Breton, à l'île-du-Prince-Édouard, dans le nord de la Colombie-Britannique ou dans le nord du Manitoba. Ils préféraient donner l'argent aux entreprises sans avoir à leur dire où s'installer. Mais cela n'a pas marché. Cela a favorisé la création d'emplois dans le centre de l'Ontario, mais n'a pas aider les régions. C'était cela le problème.

Nous avons donc utilisé les fonds qui auparavant servaient à implanter des entreprises au Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse ou au Nouveau-Brunswick pour implanter des entreprises en Ontario.

C'est ce qui s'est passé, lorsque nous avons transformé le MEER en MEIR. Et voici qu'aujourd'hui, nous nous débarrassons aussi du MEIR, le ministère de l'Expansion industrielle régionale. Nous éliminons toute référence à l'expansion économique régionale du nom du nouveau ministère.

A long terme, les régions en souffriront. Lorsque la Chambre des communes a aussi décidé d'abolir son propre comité permanent de l'expansion économique régionale, elle péchait par le même travers, elle ne savait plus quel était l'objectif visé. Nous avons perdu intérêt pour l'expansion économique régionale. Cela s'était produit sous le gouvernement libéral, et je crois que certains députés libéraux le regrettent maintenant, parce que ce qui se passait. . .

Une voix: Il en reste très très peu. Ce sont presque tous des nouveaux, ils sont plus nouveaux que les néo-démocrates.

M. Murphy: Il reste quelques anciens.

Lorsque nous avions un comité permanent spécial pour l'expansion économique régionale, il était facile d'organiser des déplacements dans toutes les régions du pays parce que ce comité s'occupait d'une seule chose. Il était facile de tenir des audiences à Corner Brook, au Nouveau-Brunswick, dans certaines régions du Québec, dans l'ouest du Canada. Ce comité avait un objectif précis et il savait qu'il devait aller écouter les gens qui recevaient des subventions et ceux qui n'en recevaient pas et examiner la situation dans tout le pays.

Ce comité a fait beaucoup de bon travail, mais il avait beaucoup de rapports. Ce comité n'existe plus et il n'y a plus de députés qui voyagent en comité permanent pour s'informer sur l'expansion économique régionale et sur les problèmes régionaux. C'est une grande perte pour tous les députés.

Avec la réorganisation du Cabinet, car c'est ce que fait ce projet de loi, nous allons de nouveau souffrir. Les décisions vont être prises par les bureaucrates, à huis clos et bien souvent, pour des raisons politiques et pas pour encourager l'expansion économique régionale.

Il n'y a pas de but précis. Il y a bien un comité ou une agence de l'Atlantique qui est censé encourager le développement. Il ne rend toutefois pas vraiment de compte à la Chambre des communes. Il ne rend pas de comptes aux députés. On peut dire la même chose du Bureau de la diversification économique de l'Ouest. Encore une fois, il n'est pas vraiment responsable envers les députés.

Nous avons perdu le contrôle de notre propre développement économique régional, et ce processus va détruire les régions du Canada.

Je crois bien, madame la Présidente, que cela résulte de l'Accord de libre-échange. Je crois les citations que d'autres députés ont faites, à propos de Mickey Cohen, l'ancien sous-ministre, à propos du programme américain, quand on sait que les Américains n'aiment pas notre système de subventions de développement régional et de programmes d'aide aux régions. Nous nous faisons leurs complices. Nous nous faisons complices de leur capacité de diriger et contrôler notre gouvernement et notre pays. Voilà pourquoi nous devons nous opposer au projet de loi sous sa forme actuelle.

M. Gardiner: Étant nouveau à la Chambre, je me réjouis certes d'entendre le député de Churchill (M. Murphy) qui, crois-je comprendre, aura consacré dix années d'excellents services à sa circonscription et au Parlement lorsqu'il célébrera bientôt avec un certain nombre d'autres députés l'anniversaire de leur élection à la Chambre. Je respecte certainement son travail au sein de notre caucus et tout le travail qu'il accomplit à la Chambre.

• (1750)

La question que je veux poser au député dans le cadre du débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-3 porte sur l'entente de participation aux frais dans le domaine forestier au Manitoba. Environ 27 millions de dollars devaient être consacrés au développement des ressources forestières dans sa province. L'entente est malheureusement tombée dans les limbes parce que le gouvernement n'a rien fait à ce propos. Le député pense-t-il que s'il existait un vrai ministère des Forêts et un ministre vraiment responsable des forêts, et que si nous étions déterminés à

nous doter d'une Loi nationale sur les forêts, nous pourrions avoir une chance de sauver cette entente avant d'assister à l'émasculation éventuelle des ententes économiques avec le budget de jeudi soir prochain?

M. Murphy: Madame la Présidente, je tiens à remercier le député de sa question. Je devrais faire remarquer que c'est peut-être un nouveau député, mais voilà près de 10 ans qu'il gravite autour de la colline. Il a travaillé pour le député de Skeena (M. Fulton). Je sais qu'alors il s'intéressait beaucoup au secteur de la foresterie et s'inquiétait de l'absence de ministère des forêts au niveau fédéral.

Sa question est valable. Il fait ressortir un sérieux problème. Nous n'avons pas d'accord forestier en vigueur, et pas seulement avec le Manitoba, mais avec d'autres provinces également. Il n'y a réellement personne, au cabinet restreint et dans les supercomités qui ont été créés, pour représenter les intérêts de ceux d'entre nous qui viennent de circonscriptions et de provinces où l'industrie forestière est très importante.

Vous savez, madame la Présidente, que le secteur forestier est l'un des plus importants, non seulement pour ses matières premières ou les emplois qu'il crée, mais surtout parce que c'est une source régulière de revenus pour tous les Canadiens. Nous ne gérons pas bien cette ressource.

Un des avantages des accords de foresterie, c'est qu'ils permettent le reboisement et la formation de personnel. Ils garantissent la présence de gens capables de gérer nos forêts et de s'assurer que nous faisons un meilleur travail. Malheureusement, en laissant les accords s'éteindre et en permettant au boucher du jeudi soir de contrôler tout ce que fait le gouvernement, nous sommes tous dans une situation défavorables pour les forêts nationales. Ceux qui travaillent dans les forêts et ceux qui dépendent des matières premières extraites de la forêt vont maintenant perdre leur emploi.

M. Kristiansen: Madame la Présidente, je sais que mon collègue de Churchill est député depuis environ 10 ans. Je sais qu'il n'aurait pas pu se maintenir et conserver sa réputation s'il n'avait pas été juste. Je suis sûr qu'il voudra être juste envers le gouvernement et reconnaître qu'il y a au moins un élément du projet de loi C-3 qui est positif, c'est celui qui place une plus grande importance sur la question des sciences et de la technologie. Un grand nombre d'entre nous ont attendu avec impatience qu'on accorde une priorité à ce secteur.

Tandis que je lis ce projet de loi et que je songe à certaines des autres mesures du gouvernement, je commence à me demander s'ils ne cadrent pas bien avec le poème de Frank R. Scott sur William Lyon Mackenzie King qui a dit un jour qu'il ne laissait jamais savoir à sa main droite ce que faisait sa main gauche. Alors que le gouvernement accorde plus d'importance aux sciences et à la technologie dans le projet de loi dont nous sommes saisis et leur donne le plein statut de ministère, il a en même temps refusé d'intervenir dans l'affaire de Connaught Industries. Il laisse le champ libre à Mérieux, une société d'État française, pour prendre le contrôle d'une grande société canadienne qui a fait une importante contribution à la recherche et au développement dans le domaine des produits pharmaceutiques. C'est un secteur qui est vital pour les progrès futurs d'une grande partie des sciences, de la technologie et de l'industrie au Canada.

Le gouvernement est tellement obnubilé par la privatisation et par l'idée que s'il s'agit d'une société étrangère ce doit être avantageux pour nous parce qu'elle nous apportera de nouvelles techniques et une nouvelle gestion étrangères. Il pense que cela nous donnera un plus grand accès aux marchés mondiaux. Il est pourtant aveugle. C'est comme lord Nelson à la bataille de Trafalgar. Il voit le drapeau français qui flotte et il pense que parce qu'il est étranger cela doit être favorable. Il porte le télescope à son oeil aveugle et il fonce.

Il est si obnubilé par les sociétés étrangères comme moyen d'améliorer le statut de notre recherche, de notre développement, de notre technologie et de notre commerce qu'il a cédé une société canadienne privée, qui a fait de l'excellent travail en matière de recherche et de développement, à une société d'État française.

Mon collègue voudra peut-être me dire ce qu'il en pense. Je n'aurais jamais cru qu'un gouvernement conservateur aurait adopté, sur une aussi large échelle, la technologie et la propriété d'État, même s'il s'agit d'une technologie d'un État étranger. Le député ne pense-t-il pas qu'aux yeux des Conservateurs, une société d'État étrangère est encore préférable à cette société privée canadienne qui a abattu de l'excellente besogne en recherche et en développement en l'occurrence?

M. Murphy: Madame la Présidente, je sais gré au député de m'avoir posé cette question.

M. Boudria: Vous devez être juste envers eux, ne l'oubliez pas.

M. Murphy: Je veux bien être juste envers les conservateurs. Mais ils n'aiment pas cela quand je le suis. Voilà le problème.

Il est évident que le socialisme est très bien à leurs yeux dès qu'il ne s'agit pas d'un socialisme canadien. Le plus drôle, c'est que la façon de voir des conservateurs est à la fois ironique et tragique. Par exemple, chaque fois que nous avons eu le choix de prendre des décisions nous-mêmes ou de laisser d'autres les prendre à notre place à l'étranger, le gouvernement a toujours opté pour la deuxième solution.

Pendant le débat sur le libre-échange, les conservateurs ont parlé des nouvelles possibilités qu'ils créaient pour les Canadiens et de l'avenir prometteur qui se dessinait pour nos jeunes. Ils ont dit que les jeunes auraient toutes sortes de possibilités et qu'ils seraient en mesure de faire beaucoup de choses au Canada. Pour qui feront-ils toutes ces choses? Ils feront ce que leur demandent, dans ce cas, les Français, dans d'autres cas, les Américains et même, dans d'autres cas, les pays européens. Nous serons dans une situation où il y aura peut-être des emplois au Canada, mais ce ne seront pas des emplois pour les Canadiens. Ce ne sera pas les Canadiens qui prendront les décisions de gestion et les décisions relatives à la recherche scientifique. Les résultats de la recherche faite au Canada seront exportés à l'étranger. Si on ouvre la porte à des compagnies dont le siège social est situé à l'extérieur du Canada, leurs principaux intérêts seront aussi à l'extérieur du Canada. Si un Canadien dans une entreprise qui était indépendante mais qui a été achetée met au point une nouvelle technique, un nouvel appareil ou un nouveau mécanisme, le siège social ne permettra pas que cette découverte reste au Canada pour que ce soit les Canadiens qui en profitent.

Cette invention sera ramenée au siège social et c'est là que les emplois seront créés. L'argent que nous dépensons pour notre recherche et notre développement scientifique et pour l'éducation de nos jeunes, ce n'est pas les Canadiens qui en bénéficieront. Ce sont des étrangers qui contrôleront notre économie et nos esprits.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période des questions et des commentaires est terminée.

M. Boudria: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Mon collègue de Renfrew a un profond discours à prononcer. Serait-il sage de le faire commencer à 17 h 59? Nous devrions peut-être dire qu'il est 18 heures pour qu'il ait ses 20 minutes au complet demain.

M. Hawkes: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement, moi aussi. Nous serions heureux de voter maintenant sur l'amendement et de revenir ensuite au débat sur la motion principale, ce qui permettrait au député de parler ce soir.

M. Hopkins: Puis-je dire qu'il est dix-huit heures, madame la Présidente?

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÉGIME—LES RÉPERCUSSIONS DANS LES RÉGIONS RURALES—L'EFFET DES CHANGEMENTS SUR TERRE-NEUVE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer mon insatisfaction à l'égard de la réponse de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) à une question que j'ai posée à la Chambre des communes le 17 avril.

Le 11 avril, le gouvernement du Canada établissait ce qu'il appelait sa Stratégie de mise en valeur de la population active, euphémisme qui veut dire qu'il y aura des coupures dans le Régime d'assurance-chômage. Ce plan est en contradiction avec les promesses faites par le gouvernement du Canada pendant la campagne électorale. Je suis certain, madame la Présidente, que, en tant que personne totalement impartiale, vous voulez savoir ce que le ministre du Commerce extérieur a dit durant la campagne électorale. Il a dit, et je cite:

> Personne ne prévoit d'apporter des changements au Régime d'assurance-chômage. Aucun changement ne nous a été proposé depuis la commission Forget. Nous n'envisageons pas de changements.

C'est ce que publiait le *Evening Telegram* de St. John's, à Terre-Neuve, dans son numéro du 14 octobre 1988, en page 3. Il est maintenant très clair pour moi qu'aucun changement au Régime d'assurance-chômage n'était prévu.

Il s'est avéré toutefois que le gouvernement a annoncé des changements qui auront un effet profond dans de nombreuses régions du pays, particulièrement dans la région de l'est de l'Ontario qui est si bien représentée à la Chambre par mes distingués collègues assis autour de moi.

Selon Emploi et Immigration Canada, le taux de chômage s'élève à 5,7 p. 100 dans la région d'Ottawa. A l'heure actuelle, il faut travailler 14 semaines pour pouvoir toucher des prestations d'assurace-chômage pendant 46 semaines.

Sous le nouveau régime, il faudra travailler 20 semaines pour pouvoir toucher des prestations pendant 35 semaines. Cela est en contradiction avec la promesse que nous a faite le ministre du Commerce extérieur.

Mais le problème ne s'arrête pas là. Ce n'est pas surprenant que le gouvernement conservateur ne tienne pas une promesse; nous y sommes habitués. Cependant, je n'accepte pas que le système soit injuste. Même s'il était vrai qu'on est justifié à rendre les règles de l'assurance-chômage plus sévères là où le chômage est faible, et je ne dis même pas que cela est en soi une façon acceptable d'agir, ce n'est certes pas vrai dans la circonscription que je représente.

A Hawkesbury, en Ontario, dans ma circonscription, le taux de chômage s'élève à 12,6 p. 100. A Cornwall, dans la circonscription de Stormont—Dundas, que mon honorable collègue représente avec tant de compétence, le taux de chômage se chiffre à 11 p. 100. A Pembroke, que mon honorable collègue de Renfrew représente avec tant de compétence lui aussi, le taux de chômage est de 9 p. 100. Ce taux de 9 p. 100 dans sa circonscription s'explique entre autres par la proximité d'Ottawa. Or, on dit aux gens de ma circonscription qu'ils recevront moins de prestations d'assurance-chômage parce qu'ils vivent dans une région où le taux de chômage est peu élevé. Je viens de démontrer que ce n'est pas le cas. Le chômage est très élevé dans la circonscription que je représente.

En réponse à une question que j'ai posée le 17 avril à la Chambre, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déclaré que sa collègue, la ministre d'État, «a annoncé que nous reviserions la carte d'application du Régime de l'assurance-chômage pour pouvoir tenir compte des différences régionales».

Cette réponse est peut-être en partie exacte. J'avais cependant posé une question bien précise. Je veux savoir si cette carte d'application sera modifiée avant que les nouvelles règles ne s'appliquent. Je veux une garantie absolue pour mes électeurs, de même que pour ceux de Stormont—Dundas, de Renfrew et d'ailleurs dans l'est de l'Ontario, qu'on ne modifiera pas les règles relatives aux prestations d'assurance-chômage avant d'avoir refait la carte. Autrement, ceux qui habitent des régions où le chômage est de 12 ou 13 p. 100 comme celle que mes collègues et moi représentons seront pénalisés par cette mesure injuste du gouvernement.

• (1805)

Je donne aujourd'hui au gouvernement l'occasion de rassurer les personnes de ma circonscription sur cette question vitale.

M. William Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je suis content de pouvoir compléter la réponse que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) a faite le 17 avril 1989 au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria).

Le député a soulevé la question des limites des régions économiques; il voulait l'assurance que les modifications qu'il est proposé d'apporter à l'assurance-chômage ne nuiraient pas aux Canadiens des secteurs ruraux.

En ce qui concerne les régions économiques, je désire informer le député de l'étude lancé en août 1988 par la ministre d'État à l'Emploi et à l'Immigration (M^me^ Vézina). Je tiens à souligner que cette étude est encore en cours. Je suis certain qu'elle sera terminée avant que la Chambre n'adopte le projet de loi.

Environ 23 p. 100 des prestataires d'assurance-chômage demeurent dans des régions rurales où les taux de chômage sont traditionnellement élevés. Les changements proposés n'ont pas d'incidence sur les régions à taux de chômage élevé, et les secteurs ruraux continueront de bénificier de la même protection aux termes du Régime d'assurance-chômage.

De fait, les propositions n'auront pas pour effet d'accroître les exigences relatives à l'admissibilité ni de réduire les prestations là où le taux de chômage est très élevé. En outre, selon les propositions, la disposition relative aux réitérants sera éliminée, ce qui permettra aux travailleurs saisonniers d'être plus facilement admissibles à des prestations.

Je voudrais également attirer l'attention du député de Glengarry-Prescott-Russell sur certains aspects de la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre annoncée le 11 avril par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La ministre a alors proposé, notamment, un financement supplémentaire aux fins de la planification des ressources humaines, des centres d'aide aux entreprises dans les collectivités désignées, ainsi que de l'aide aux travailleurs déplacés et aux travailleurs âgés. Ces initiatives et d'autres tiennent compte des circonstances particulières du marché du travail dans les secteurs ruraux.

L'ajournement

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES CONSÉQUENCES POUR LES AGRICULTEURS CANADIENS—LES SYSTÈMES DE GESTION DES APPROVISIONNEMENTS

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, le 4 avril, je suis intervenu spécialement à la Chambre pour demander au vice-premier ministre (M. Mazankowski) de mettre sur pied les programmes que le premier ministre (M. Mulroney) avait promis aux Canadiens pendant les élections.

Le premier ministre a déclaré aux Canadiens, à l'époque, qu'il veillerait à ce que des programmes généreux et innovateurs d'adaptation et de recyclage de la main-d'oeuvre soient mis sur pied où il le faudrait et quand il le faudrait.

A vrai dire, le ministre n'a pas répondu à ma question. J'ai prévenu les députés, qui assistaient aux délibérations le 20 avril 1989, que les grands conglomérats comme Heinz et Nabisco menaçaient de réduire leurs effectifs à cause du libre-échange. D'ailleurs, le Conseil des Canadiens a dressé, dans son troisième bulletin sur l'Accord de libre-échange, la liste de 26 compagnies susceptibles de procéder à 7 619 mises à pied parce qu'elles déménageaient aux États-Unis ou parce qu'elles fusionnaient avec d'autres compagnies.

Il ne faut pas avoir beaucoup d'imagination pour se faire une idée des conséquences affreuses de ces mises à pied et de la démolition complète des localités autour desquelles se sont installées ces compagnies.

Le vice-premier ministre n'a pas voulu admettre cet état de choses et il a carrément refusé de voir que ces «programmes innovateurs et généraux d'adaptation et de recyclage de la main-d'oeuvre» que le premier ministre avait promis étaient nécessaires. C'est maintenant, et non pas la semaine prochaine ou dans deux semaines, que le gouvernement doit présenter les programmes qu'il s'était engagé à mettre sur pied pendant les élections.

Ma question supplémentaire porte sur les systèmes de gestion de l'offre bien structurés que nous avons au Canada, des systèmes qui respectent scrupuleusement, et je dis bien scrupuleusement, les dispositions du GATT. Malheureusement, le vice-premier ministre et le rapport de Grandpré n'ont tenu aucun compte de l'importance que revêt la gestion des approvisionnements pour les Canadiens en général et les agriculteurs en particulier.

Comme beaucoup d'industries soumises à la gestion des approvisionnements, je suis d'avis que nous ne devrions pas démanteler ces organisations efficaces et bien rodées. Le vice-premier ministre a dit que de Grandpré appuyait sans réserve le principe de la gestion des approvisionnements. C'est bien ce qu'il appuie, un principe, une idée abstraite. Rien de plus.

En réalité, le libre-échange affaiblit les systèmes de gestion des approvisionnements de bien des façons. En proposant un système de dualité des prix difficilement applicable, de Grandpré continue de miner les industries soumises à la gestion des approvisionnements.

Selon la Commission canadienne du lait, ce régime favoriserait artificiellement une transformation plus poussée des produits. Si les laiteries produisaient du fromage à la crème, par exemple, elles paieraient le lait au prix régulier. Cependant, si elles fabriquaient du fromage à la crème à saveur d'ananas, elles pourraient dire qu'il s'agit d'une transformation plus poussée et paieraient le prix inférieur.

• (1810)

De plus, un tel système serait un cauchemar à surveiller. La procédure proposée par de Grandpré serait impossible à réglementer. Nous n'avons pas assez de monde pour surveiller notre système d'inspection actuel. N'allons pas en créer un autre.

L'Association des consommateurs du Canada n'aime pas beaucoup, non plus, le projet de dualité des prix. Elle croit qu'il équivaut à protéger les transformateurs et les producteurs aux dépens des consommateurs. Le Syndicat national des cultivateurs le considère comme une tentative d'américanisation de l'agriculture canadienne. L'Office de commercialisation du poulet doute qu'il puisse fonctionner.

Le rapport invitait les offices de commercialisation du poulet, du dindon et du lait à rencontrer dans les six mois les organismes et les transformateurs provinciaux pour en discuter. S'ils refusaient de l'essayer, le gouvernement devait permettre une augmentation des importations annuelles pour aider les transformateurs. Quelle menace pour les producteurs! Voilà une conséquence de l'Accord de libre-échange que les producteurs de poulet redoutaient depuis le début. En fait, de grandes quantités de poulets produits aux États-Unis entrent en Saskatchewan et font déjà baisser les prix.

Le vice-premier ministre a poursuivi en disant que le service de gestion des approvisionnements est en place et que le rôle du gouvernement et de l'industrie est de le préserver et de l'améliorer. Quelle contradiction! Les organisations nationales et provinciales qui représentent les producteurs de volaille s'opposent vigoureusement au libre-échange. L'Office de commercialisation du poulet de l'Ontario, l'Office de commercialisation du dindon et l'Office de commercialisation des oeufs de l'Ontario soutiennent que les programmes nationaux des régulation de l'offre ont rendu de bons services aux producteurs, aux transformateurs, à l'État et aux consommateurs. Ils ne voient pas d'un bon oeil cet assaut contre le système de régulation de l'offre.

L'Association des couvoirs de l'Ontario est également favorable à la conservation de la régulation de l'offre. Parmi les offices de commercialisation qui sont contre tout changement aux obstacles actuels tarifaires et non tarifaires, il y a ceux des producteurs d'asperges, des producteurs de fruits tendres et des producteurs de raisin. Tous ces groupes signalent que l'Ontario souffre d'un désavantage climatique important par rapport aux Américains, pour ne rien dire des écarts de coûts d'exploitation, de coûts salariaux et d'avantages sociaux.

Notre système est bon. Il est non seulement bon mais efficace. Quand j'ai interrogé le vice-premier ministre, il a répondu qu'il examinait les propositions de Grandpré. Il ne peut pas s'en tirer comme cela. Pendant toute la campagne électorale, nous avons entendu le vice-premier ministre dire qu'il y aurait des programmes pour les agriculteurs. Nous n'avons encore rien vu.

Il y a quelques semaines, je suis devenu parrain de Michael Barilla, nouveau citoyen d'Hagersville que je serais fier de voir devenir agriculteur. Mais c'est une carrière que je ne puis lui conseiller aujourd'hui, surtout sous un gouvernement qui ne veut pas aider les agriculteurs.

Vous me signalez que j'arrive au bout de mon temps, madame la Présidente. Je terminerai en disant que dans mon parti, nous voulons faire quelque chose pour les agriculteurs. Nous voulons prendre leur défense, proposer des politiques qui seront utiles aux milieux agricoles.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, j'aimerais remercier le député de Haldimond-Norfolk (M. Speller) pour la question soulevée au sujet des produits dont l'offre est réglementée en vertu de l'accord commercial entre le Canada et les États-Unis. Je peux lui assurer que les agriculteurs canadiens continueront à profiter des programmes de gestion de l'offre dans le nouvel environnement commercial.

Le député a dit que le gouvernement n'a rien fait pour les agriculteurs. Je suis fier de dire que le gouvernement a probablement fait plus pour l'agriculture que n'importe lequel de tous ses prédécesseurs dont nous—le député et moi—puissions nous rappeler. Nous avons tenu nos promesses aux agriculteurs.

Aux termes de l'article 710 de l'Accord, les deux pays conservent les droits énoncés dans le GATT, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Ces droits, qui ont été confirmés pas plus tard que la semaine dernière à Genève, permettent au Canada de continuer à réglementer les importations afin de protéger les mécanismes nationaux de gestion de l'offre.

• (1815)

En d'autres termes, nous avons encore le droit d'ajouter des produits à la liste des marchandises d'importation contrôlée s'ils risquent de miner un secteur assujetti à la gestion de l'offre. Et nous avons exercé ce droit. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord au début de l'année, le gouvernement a prolongé la liste des marchandises d'importation contrôlée pour y inclure le yogourt, la crème glacée et d'autres produits laitiers afin de protéger nos marchés de produits laitiers.

La légère hausse des contingents d'importation de poulet, de dinde et d'oeufs, prévue par l'article 706 de l'Accord, ne doit pas être interprétée comme une menace aux programmes de gestion de l'offre qui s'appliquent à ces produits. La modification des contingents est motivée simplement par les besoins réels en produits importés destinés à satisfaire à la demande nationale au cours des dernières années.

M. Speller: Allons donc.

M. Cardiff: C'est vrai et le député le sait.

Ces modifications n'auront aucune répercussion sur les prix. Les producteurs nationaux conservent encore le droit exclusif de combler pratiquement toute la demande du marché national. De plus, des actions sont prises pour renforcer les pouvoirs de gérer l'offre impartis à l'Office national de commercialisation des oeufs d'incubation de poulets de chair.

Le gouvernement prévoit étendre l'autorité de l'Office pour lui confier le pouvoir de réglementation du mouvement de poussins de provinces non réglementées vers des provinces où la production d'oeufs d'incubation est régie par l'Office. Cette action complètera le programme national de gestion de l'offre des oeufs d'incubation de poulets de chair et de poussins, qui a été mis en place au moment de la création de l'Office en 1986. C'est le gouvernement qui a créé l'Office.

Mes collègues et moi nous sommes engagés envers les producteurs assujettis à la réglementation de l'offre. Nous leur avons assuré qu'une gestion sérieuse de l'offre sera encore appliquée dans notre pays tant qu'elle jouira de l'appui d'une majorité de producteur. Le gouverne-

ment est resté fidèle à cet engagement lors de la négociation de l'accord commercial entre le Canada et les États-Unis, et il continuera à le respecter et à appuyer les agriculteurs.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES RÉPERCUSSIONS—ON DEMANDE LA GARANTIE QUE LES FEMMES NE SERONT PAS PÉNALISÉES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, je suis intervenue en Chambre la semaine dernière pour interroger la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) qui est également chargée du statut de la femme. Je lui ai demandé l'assurance que les femmes ne seraient pas frappées indûment par les nouvelles coupures apportées au programme d'assurance-chômage. Elle n'a pu me donner ces assurances.

En quoi ces nouvelles pénalités révoltantes de l'AC vont-elles aider les femmes? Quel avantage peut-il y avoir pour les femmes à ce qu'on les prive de l'assurance-chômage et qu'on plonge des familles entières dans la pauvreté? Le gouvernement a fait ces changements à son profit, pas à celui des femmes ou des autres travailleurs.

Je crains beaucoup que les femmes ne soient pénalisées quand elles quittent leur emploi pour raisons de harcèlement sexuel. Elles vont être frappées par la nouvelle pénalisation de sept à douze semaines. Je crains que les femmes qui refusent un emploi pendant qu'elles touchent l'AC parce qu'elles ne peuvent faire garder leurs enfants ou que les heures de travail ne leur permettent pas de s'acquitter de leur charge familiale ne soient punies par le gouvernement par le biais de ces nouvelles pénalités. Je crains que les femmes qui sont licenciées à cause d'une quelconque discrimination sexiste ne doivent renoncer à leurs prestations d'AC qu'elles ont gagnées en versant leurs primes. Ces femmes et leur famille vont devoir se priver de revenus pendant une période allant jusqu'à trois mois.

Il n'est pas normal que les femmes soient pénalisées pour ces raisons. Mais c'est à un agent d'emploi d'un centre d'emploi du Canada qu'il revient de dire si une femme était justifiée de quitter son emploi ou si elle a une raison valable de refuser un emploi. Je me demande bien quelle formation ces agents ont reçu en matière de condition féminine.

J'aimerais faire consigner une lettre transmise par une femme de Colombie-Britannique. Cette lettre lui a été adressée par un agent du programme d'AC à Emploi et Immigration. Rose-Marie Roux m'a autorisée à citer son nom. Cette lettre en date du 10 avril 1989 dit:

> Chère Rose-Marie Roux
>
> Nous avons besoin des renseignements suivants pour déterminer le degré de permanence de votre liaison. Il ne faut pas considérer la chose comme une question de morale.
>
> Vivez-vous en ménage avec votre fiancé? Dans l'affirmative, depuis quand vivez-vous ensemble? Avez-vous arrêté une date pour votre mariage? Quand avez-vous arrêté cette date? Quelle est la date prévue pour votre mariage? Est-ce qu'il y a des enfants?
>
> Sentiments distingués,
> P. McLeod
> Agent d'assurance

Cette lettre émane du centre d'emploi du Canada, 124 East Fifteenth Street, North Vancouver.

Il s'agit d'une violation de la vie privée. Cela fait voir le manque de tact du système actuel, que la ministre n'a d'ailleurs pas cherché à améliorer. Les agents d'emploi vont intervenir dans la vie des femmes par des décisions arbitraires. La ministre n'a pu donner l'assurance que les femmes ne tomberaient pas dans les failles du nouveau système.

• (1820)

Les femmes traitées injustement ont le droit de faire appel, mais de quoi vivront-elles en attendant que la longue procédure d'appel suive son cours? De quoi nourriront-elles leurs enfants, madame la Présidente? Ce sont là des questions graves dont ne se préoccupe pas la ministre.

Je crains également qu'une femme traitée injustement au travail et, par la suite, par la Commission d'assurance-chômage, décide tout simplement d'abandonner. Va t-elle affronter seule le Régime d'assurance-chômage? J'ai soulevé ces questions dans ma question supplémentaire à la ministre, mais elle a contourné le problème et n'a pu me donner une réponse directe. Elle s'est enorgueillie d'avoir fait en sorte que les prestations parentales offertes au titre de l'assurance-chômage soient conformes à la Charte canadienne des droits et des libertés. Le fait de refuser aux pères naturels certains avantages et de les accorder aux pères adoptifs est une mesure discriminatoire qui n'aurait jamais dû être prise au départ.

Du fait de la politique du gouvernement, de jeunes familles ont dû se résigner à faire élever les enfants par la mère naturelle plutôt que par le père naturel, comme elles l'avaient prévu. Est-ce ce dont la ministre se félicitait, le fait que pendant des années, le gouvernement a appliqué une politique inconstitutionnelle? Elle se félicitait peut-être du fait qu'il a fallu attendre l'affaire Shalom Schachter, qui a poursuivi le gouvernement devant les tribunaux à ce sujet et qui a gagné sa cause, pour que le gouvernement soit forcé de modifier ses pratiques discriminatoires. La ministre est peut-être fière du fait que le gouvernement en a appelé au départ de la décision dans l'affaire Schachter, afin d'empêcher une fois de plus les pères naturels de toucher les prestations auxquelles ils auraient dû avoir droit dès le départ.

Dans le débat sur les prestations versées aux parents, on oublie que la ministre réduit de 15 à 10 semaines les prestations pour congés d'adoption.

La ministre a déclaré que l'assurance-chômage nouvelle version serait à l'avantage des immigrantes et que le gouvernement avait beaucoup fait pour elles. Elle peut prétendre ce qu'elle veut, mais l'Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible du Canada n'est pas du même avis. Cette organisation pense que le gouvernement n'a rien fait de bon pour les immigrantes. Si le gouvernement se soucie tant d'elles, pourquoi ne supprime-t-il pas la discrimination que constituent depuis longtemps ses programmes de formation linguistique? Comment peuvent-elles bénéficier des programmes de formation de la ministre, si elles n'ont pas la compétence linguistique voulue?

Le genre d'initiation au travail dont parle la ministre m'inquiète aussi. Veut-elle subventionner les salaires des emplois peu spécialisés? Le gouvernement n'a pas été très honnête depuis le début au sujet du programme d'assurance-chômage. Le gouvernement conservateur n'a pas fait campagne en promettant de sabrer dans le programme d'assurance-chômage, mais c'est ce qu'il a fait.

Il faudra, bien sûr, plus de formation et une formation de meilleure qualité, surtout après les effets catastrophiques que le libre-échange aura sur les femmes au Canada, mais ces programmes ne devraient pas être financés par les plus démunis de notre société.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, une des difficultés que l'on éprouve lorsqu'on répond à de telles questions, c'est que les problèmes soulevés par la députée pendant le débat sur la motion d'ajournement n'ont pas été abordés la première fois que l'on a posé la question à la Chambre.

Je suis content d'avoir la possibilité de compléter la réponse que la ministre de l'Emploi et de l'Immitration (M^me^ McDougall) a faite, le 12 avril 1989, à la députée de Westminster-Burnaby. La députée voulait être assurée que les femmes ne seront pas touchées de manière adverse par les propositions contenues dans l'énoncé de politique déposé le 11 avril dernier par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Les femmes seront parmi les principaux bénéficiaires des modifications apportées au Régime d'assurance-chômage dans le cadre de la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Les changements touchant les prestations parentales et de maternité représentent une percée au chapitre des politiques sociales au Canada.

En 1988, plus de 120 000 familles ont bénéficié de la protection du revenu qu'offrent les prestations de maternité du Régime d'assurance-chômage. Les changements que nous avons proposés amélioreront la protection actuelle offerte en augmentant la souplesse liée au versement de ces prestations et en offrant dix prestations parentales hebdomadaires aux nouveaux parents. Ces mesures remédient également à certains aspects inéquitables qui caractérisent l'exécution du régime actuel.

• (1825)

Par exemple, les femmes qui demandent des prestations de maladie ainsi que des prestations de maternité au cours de la même année ne verront plus la durée de leur période de prestations limitée à 15 semaines. Elles bénéficieront alors de la protection du revenu complète à laquelle elles ont droit.

Des milliers de femmes ont bénéficié des programmes de la planification de l'emploi, introduite en septembre 1985 par le présent gouvernement. En 1987-1988, plus de 160 000 femmes, jeunes et travailleurs défavorisés ont participé à l'intégration professionnelle dans le cadre de la planification de l'emploi. L'importance des dépenses à des fins dynamiques aideront les femmes en leur offrant la possiblité d'acquérir les compétences nécessaires à l'obtention d'un bon emploi.

La stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre comporte un autre élément, à savoir un élargissement des programmes visant à favoriser l'emploi autonome et l'entrepreneuriat.

Je signale que d'après la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, depuis deux ans, un plus grand nombre de femmes que d'hommes se lancent dans le commerce. Ces programmes seront également avantageux pour les femmes.

Selon une étude menée dernièrement par Statistique Canada, depuis 1975, le nombre de femmes travaillant à leur compte augmente trois fois plus vite que celui des hommes de cette catégorie. En 1986, les femmes représentaient 27 p. 100 de tous les travailleurs autonomes contre seulement 19 p. 100 en 1975.

Les mesures relatives aux personnes qui quittent leur emploi sans motif valable ne toucheront nullement les femmes qui doivent abandonner un emploi pour des raisons sérieuses. Celles qui font face à des situations telles que le harcèlement sexuel, la mutation de l'époux vers une autre ville, où à des conditions de travail dangereuses, continueront d'avoir plein accès aux prestations d'assurance-chômage.

Je peux garantir à la députée que la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre a aussi comme objectif d'améliorer la situation des femmes. Les nouvelles propositions, et la volonté du gouvernement d'atteindre les objectifs d'équité en matière d'emploi et de réaliser des plans d'actions au sein du secteur privé, permettront aux femmes de continuer d'être intégrées au marché du travail.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajour-

née jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 26 avril 1989

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LA FERMETURE DE LASER SAILBOAT DE HAWKESBURY (ONTARIO)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Au début de l'année, monsieur le Président, l'entreprise de réputation mondiale Laser Sailboat de Hawkesbury, en Ontario, a été forcée de déclarer faillite et a fermé ses portes. En mars, le syndic de faillite et les créanciers ont trouvé un acquéreur pour l'entreprise en difficulté financière.

L'acquéreur en question, Pearson Yachts, a commencé par promettre, sur les instances de la Société de développement de l'Ontario, de conserver 20 à 30 emplois au Canada pour fabriquer les deux types de voiliers, les Laser et les Pearson.

Or, la société Pearson a maintenant changé d'avis et va fabriquer tous ses voiliers à Portsmouth, au Rhode Island. Faute d'un mécanisme d'examen des investissements étrangers que le gouvernement conservateur actuel a supprimé, il semble n'y avoir aucun moyen de forcer la société Laser à rester au Canada, encore bien moins à Hawkesbury.

Une voix: C'est honteux!

M. Boudria: Je presse le gouvernement du Canada d'intervenir et de mettre en place des moyens de garder le Laser au Canada. Le Laser est aussi canadien que la feuille d'érable. Gardons-le au Canada, et plus particulièrement à Hawkesbury.

* * *

LES PÊCHES

LES CONSÉQUENCES DE LA PÊCHE AUX FILETS DÉRIVANTS

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, la pêche aux filets dérivants dans le Pacifique Nord est une pratique qui met en péril à la fois l'environnement qui nous est cher et les saumons sur lesquels de nombreux habitants de la Colombie-Britannique comptent pour assurer leur subsistance. Ces filets tuent, estime-t-on, au moins un million d'oiseaux de mer tous les ans, ainsi que 20 000 marsouins, des dizaines de milliers de phoques et plusieurs baleines. Plus de 30 espèces différentes sont concernées dans cet éco système qui est pillé tous les jours par ceux qui pratiquent la pêche aux filets dérivants.

Outre cette catatrophe pour l'environnement, on estime que de 20 000 à 30 000 tonnes de saumons sont pêchés illégalement tous les ans lorsque les pêcheurs utilisent les filets dérivants pour prendre des calmars. Cela a créé une industrie du saumon prospère dans le Sud-Est asiatique, où le prix d'une boîte de saumon sockeye peut être la moitié de ce qu'elle est en Colombie-Britannique. Alors que seulement la moitié des 30 millions de saumons roses qui doivent revenir dans les rivières de Colombie-Britannique le font effectivement, il n'est pas difficile de voir qu'il existe un grave problème. Afin de tirer le maximum d'avantages de l'énorme effort fourni par le gouvernement pour améliorer les stocks de salmonidés, nous devrions commencer à sévir contre des pays qui ne respectent pas notre environnement et s'approprient une ressource qui appartient de plein droit au Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

L'INDUSTRIE DE LA TRANSFORMATION DU POISSON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA PRÉSUMÉE PERTE D'EMPLOIS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): L'an dernier, le ministre du Commerce extérieur n'a pas voulu défendre les pêches et les travailleurs à terre victimes d'une décision du GATT qui nie aux Canadiens le droit de transformer leur propre poisson. Le ministre des Pêches et des Océans a promis de trouver une autre solution qui protégerait tous les emplois.

Cédant aux pressions américaines, le gouvernement Mulroney a accepté de se conformer à cette décision sans lever le petit doigt pour protéger les milliers d'emplois des travailleurs à terre de la Colombie-Britannique.

Des voix: C'est un scandale.

Mme Mitchell: Rien que dans Vancouver-Est, des centaines d'autochtones et d'immigrantes perdront des emplois syndiqués convenablement rémunérés.

Article 31 du Règlement

Nous en avons eu la confirmation écrite hier. Le gouvernement a levé les restrictions sur les exportations de hareng, de saumon rose et de saumon du Fraser non traités. En sacrifiant ainsi ce secteur, les conservateurs ont rompu toutes leurs promesses de protéger les travailleurs à terre de la Colombie-britannique.

Les habitants de cette province doivent protester vigoureusement contre cette décision de sacrifier notre industrie de la pêche à cause des pressions américaines et exiger la démission des ministres responsables.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

LE GALA PRIMAS

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, au mois de mars dernier, se tenait dans ma circonsciption le premier gala reconnaissant l'excellence et le dynamisme des entreprises de la région des Moulins, sous l'appellation «Gala Primas 89».

A cette occasion, des PME de ma circonscription, telles que Servtrotech, Celtech, Techni-Quilles, Restaurant/Hotel des Moulins, Confection Magi-Ro, Groupe F.L. et Habitations du Boisé d'en haut, ont été reconnues pour l'excellence de leur entreprise dans leurs domaines respectifs.

De plus, monsieur le Président, M. Denis Boisvert a eu le plaisir de voir son entreprise, la compagnie Fibrex, spécialisée dans la fabrication de pièces de fibre de verre, se faire remettre le titre d'Entreprise de l'année.

Monsieur le Président, je désire également souligner à cette Chambre l'excellente initiative de la Chambre de commerce des Moulins, de son président, M. Claude Hamer, ainsi que l'excellent travail accompli par son comité organisateur, présidé par M. Harvey. Ils ont fait un travail exceptionnel.

Monsieur le Président, le «Gala Primas» est maintenant une réalité dans ma circonscription et, dans quelques années, cela deviendra sûrement une exellente tradition pour toutes les PME dynamiques de cette région.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LES EDER—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RECONDUIRE LES ENTENTES CONCLUES AVEC L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, les habitants de ma province espèrent que le ministre des Finances (M. Wilson) ne sabrera pas dans la série d'ententes qui aident à maintenir à flot l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard. Des ententes de développement économique et régional représentant des dépenses de 78 millions de dollars ont pris fin le 31 mars, et tous les habitants de l'île, y compris les agriculteurs, les pêcheurs et les exploitants d'entreprises touristiques, attendent le verdict du gouvernement en ce qui concerne leur avenir.

Parmi ces EDER, celle qui vise la commercialisation touristique risque fort d'être la cible des coupures effectuées par le gouvernement. Une telle mesure enlèverait des emplois et des possibilités d'expansion à une industrie qui aide l'Île-du-Prince-Édouard à rejoindre le reste du Canada. Je prie instamment le gouvernement de ne pas supprimer cette EDER ni aucune autre EDER, mais plutôt de renouveler ces ententes et de les indexer sur le taux d'inflation. C'est seulement en agissant ainsi que le gouvernement prouvera aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard qu'il prend le développement régional au sérieux.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES MUNICIPALES

LA DÉCISION DE NE PLUS ACCUEILLIR LES EXPOSITIONS ARMX À OTTAWA

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock): Monsieur le Président, le Conseil municipal d'Ottawa, bien à l'abri derrière la protection que lui assure le pays et ses alliés, a voté de ne plus accueillir les expositions ARMX après cette année.

Des voix: Bravo!

M. Friesen: J'espère que j'aurais du temps supplémentaire pour cela, monsieur le Président.

Une voix: Appui massif.

M. Friesen: Il a fait cela en pensant appuyer la paix et promouvoir les droits de la personne. Je suppose que pour être logiques avec eux-mêmes, la prochaine décision des conseillers, pour appuyer la paix et les droits de la personne, sera de désarmer la police d'Ottawa, quelque chose. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Friesen: . . .qui touche de beaucoup plus près leurs responsabilités.

Des voix: Honteux!

* * *

L'AGRICULTURE

LES RÉPERCUSSIONS DE LA DÉCISION DU GATT SUR LES SUBVENTIONS AUX PRODUCTEURS LAITIERS

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'invoque l'article 31 pour manifester mon désarroi devant la trahison dont le gouvernement

s'est rendu coupable envers notre industrie laitière, lors du réexamen périodique des négociations multilatérales du GATT qui s'est terminé à Genève ce mois-ci. Il y a eu non seulement un gel des subventions et de taxes mais le secteur laitier lui-même se heurte à un secours américain contre l'inclusion du yogourt et de la crème glacée dans la liste des marchandises d'importation contrôlée. Si ce recours obtient gain de cause il entraînera des effets terribles sur d'autres volets de l'économie agricole, à cause du précédent qui aura été posé.

• (1410)

Je demande au gouvernement de faire front aux négociateurs américains et de dénoncer les subventions occultes indirectes dont bénéficient leurs agriculteurs par le biais des sociétés d'aliments, des silos élévateurs de céréales, des sociétés d'engrais, etc.

C'est ainsi qu'un producteur laitier du comté de St. Clair au Michigan, disposant d'un troupeau de 44 vaches, va toucher pour 10 000$ environ de subventions sous forme d'aliments pour bétail. Un agriculteur ayant 40 acres en blé va recevoir trois tonnes d'engrais au nitrate d'ammonium, tout cela aux frais du Trésor américain.

Il n'y a pas de terrain de jeu uniforme, simplement une érosion massive du système de commercialisation le plus perfectionné qui existe n'importe où au monde. Nous avons perdu notre régime des deux prix pour le blé. Le gouvernement a soustrait l'avoine à la compétence de la Commission canadienne du blé. Nous sommes en train de perdre notre industrie vinicole et voilà que les produits laitiers et la volaille se sont attaqués au GATT.

J'invite le gouvernement à promouvoir et renforcer l'agriculture canadienne, qui fournit en quantité constante aux consommateurs canadiens des aliments de haute qualité.

* * *

[*Français*]

LES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, une délégation du Canada sera au Maroc du 8 au 22 juillet pour les premiers Jeux de la Francophonie. Elle sera constituée de trois composantes distinctes: le Canada, le Canada—Québec et le Canada—Nouveau-Brunswick. Cette formule reconnaît l'unicité de la participation traditionnelle du Canada à la Francophonie et à des jeux internationaux, de même que la présence et la contribution particulière et reconnue du Québec et du Nouveau-Brunswick à la Francophonie et à ses institutions.

Monsieur le Président, je reprends les paroles du ministre des Affaires internationales du Québec, M. Paul Gobeil, qui se dit satisfait de l'entente parce qu'elle permet au Québec de garder sa place dans le cadre de la Francophonie et de montrer aux autres nations que nous sommes un pays uni, où le Québec, province canadienne, a une place à l'intérieur d'une fédération canadienne.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LES RÈGLEMENTS RÉGISSANT LE DÉBARQUEMENT ET L'INSPECTION—LA PRÉSUMÉE PERTE D'EMPLOIS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, au nom du caucus néo-démocrate fédéral, je demande que le ministre des Pêches (M. Siddon) soit démis de ses fonctions pour n'avoir pas su établir une réglementation qui soit de nature à sauver le secteur des pêches de la Colombie-Britannique.

Les règlements régissant le débarquement et l'inspection que propose le ministre vont entraîner l'exportation pure et simple du secteur du hareng et du saumon, dont la valeur atteint 750 millions de dollars, au prix de milliers d'emplois pour la Colombie-Britannique.

En l'absence de droits canadiens en matière de classification et d'éviscération, les acheteurs étrangers vont intercepter le saumon et le hareng de la Colombie-Britannique dès leur débarquement. Les droits souverains du Canada sont foulés aux pieds et ce sont les Canadiens de la Colombie-Britannique qui vont en pâtir.

Nous dénonçons une terrible lacune du chapitre 12 de l'Accord de libre-échange, dont l'article 1203 protège les règlements de pêche du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick, mais pas ceux de la Colombie-Britannique.

La nouvelle réglementation conservatrive va encourager les acheteurs étrangers à mettre la main sur le poisson de la Colombie-Britannique avant qu'il ne soit classé ou transformé. La Colombie-Britannique offre à l'heure actuelle le meilleur rapport qualité/prix sur les marchés internationaux, et cette nouvelle réglementation va ouvrir la voie à une classification et à une transformation de qualité inférieure à l'extérieur de la Colombie-Britannique.

Jusqu'à 7 500 emplois sont en jeu. Des localités entières de la côte risquent de faire faillite. Tout un secteur peut s'effondrer parce que des acheteurs étrangers vont s'abattre comme des piranhas. . .

M. le Président: Le temps alloué au député est expiré.

* * *

LE LOGEMENT

L'INAUGURATION D'UN PROJET D'HABITATION SANS BUT LUCRATIF À ST. ANDREWS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, ce fut effectivement pour moi un honneur et

un privilège de participer à l'inauguration de la maison Quinn de St. Andrews, au Nouveau-Brunswick, le 22 avril dernier.

Ce projet d'habitation sans but lucratif a été réalisé et financé par le Gouvernement du Canada et celui du Nouveau-Brunswick, ainsi que par la *New Brunswick Masonic Charities and Housing Company Limited*.

La *New Brunswick Masonic Charities and Housing Company*, rejeton de la grande organisation de la franc-maçonnerie, a été créée dans le but précis de fournir aux personnes âgées des logements à prix modique. Je suis enchanté de voir ce type de coopération entre les gouvernements fédéral et provinciaux et des organisations sans but lucratif.

J'invite les Canadiens à s'intéresser au domaine du logement sans but lucratif, car c'est en travaillant ensemble que nous pouvons améliorer la qualité de l'habitation pour tous les Canadiens.

* * *

LES PÊCHES

LES CONSÉQUENCES DU NOUVEAU RÈGLEMENT EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, le nouveau règlement adopté en Colombie-Britannique en matière d'arrivages de poisson est le dernier exemple d'à-plat-ventrisme que nous donne le gouvernement, le fait tout pour amadouer les Américains. Nous avons vu le même genre d'obséquiosité se manifester à l'occasion de l'Accord de libre-échange, et aussi entre la France et le Canada au sujet de Terre-Neuve, il y a quelques semaines.

Cette fois-ci, il faut admettre, à sa décharge, que le ministre des Pêches (M. Siddon) a été conséquent avec lui-même. Il s'est attaqué à la Colombie-Britannique de la même façon qu'à Terre-Neuve. Le conseil des pêcheries de la Colombie-Britannique, la Fraternité des Indiens de la Colombie-Britannique et au moins l'un des syndicats sont en complet désaccord avec cette façon de procéder. Ce n'est pas étonnant. En vertu du nouveau règlement, les Américains ont libre accès au poisson à l'état brut, contrairement aux promesses du gouvernement.

C'est là l'exemple le plus récent de la veulerie du gouvernement.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LE DÉFICIT NATIONAL—LES PROMESSES FAITES AU COURS DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je viens d'attirer l'attention du premier ministre qui vérifiait le nombre de députés présents.

Ma question est sérieuse. Elle s'adresse au ministre des Finances. Le 10 novembre, 11 jours avant les dernières élections, le ministre des Finances a déclaré que les conservateurs avaient pris des engagements quant aux dépenses, et non pas fait des promesses et qu'ils pouvaient compter sur des réserves suffisantes pour faire face à ces engagements.

Les annonces en question portaient au total sur une somme de 17 milliards de dollars. Onze jours avant les élections, le ministre des Finances a affirmé qu'il avait des réserves financières suffisantes pour donner suite à ces engagements. Cependant, tout à coup, après les élections, alors qu'arrive le temps de présenter son budget, il affirme que nous faisons face à un endettement critique au Canada.

Cependant, tout cela n'est rien en comparaison du premier ministre. En effet, vers la fin de la campagne électorale, il a déclaré que son gouvernement avait réglé la question du déficit.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il a ajouté que toutes les promesses qui avaient été faites s'inséraient dans le cadre financier du ministre des Finances et que toutes les dépenses étaient déjà justifiées.

Quelle belle affirmation! Quel faux jeton—quelle paire de faux jetons!

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): A quel jeu, au juste, jouait le premier ministre aux dépens du contribuable canadien, de l'électorat canadien, alors qu'il nous abreuvait de belles paroles au cours de la campagne électorale?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, sauf erreur, dans la période qui a précédé la campagne électorale en question, nos vis-à-vis ont fait 40 promesses qui s'élevaient au total à quelque 24 milliards de dollars.

Une voix: Répondez à la question.

M. Duhamel: Que faites-vous des vôtres?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nos vis-à-vis devraient se rappeler de cette époque-là, monsieur le Président. Je sais que cela les dérange.

Permettez-moi de leur rappeler ce qu'ils avaient annoncé au sujet de la garde des enfants. Que s'est-il passé? On a commencé à 5 milliards de dollars. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Duhamel: Que faites-vous de vos engagements?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Et avant même que la journée ne soit terminée, nous étions déjà rendus à 7 milliards de dollars. Deux jours plus tard, il s'agissait de 9 milliards de dollars. Mes collègues d'en face ont, semble-t-il, la mémoire courte.

Permettez-moi de rappeler également à mes vis-à-vis que chaque fois qu'on m'a posé une question sur le déficit—et on m'en a adressé un certain nombre à ce sujet. . .

M. Marchi: Votre nez s'allongeait!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Dès 1984, dans l'exposé économique du 8 novembre 1984, et par la suite, dans tous les budgets, j'ai parlé de l'importance de l'endettement, de la nécessité de s'attaquer au déficit, de réduire le déficit annuel chaque année. J'ai déclaré que l'engagement en question continue à s'appliquer. Ce sera encore vrai lors du prochain mandat. . .

M. Marchi: Et voilà encore le nez qui grandit!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .parce que, nous Conservateurs, comprenons l'importance de la question et sommes bien décidés à la régler.

• (1420)

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre doit reconnaître qu'il va devoir rendre des comptes aux Canadiens des finances de notre pays. A plusieurs reprises au cours de la campagne électorale, il m'a traité de menteur. Avant de prendre la parole à la Chambre demain après-midi, qu'il se regarde dans une glace!

[*Français*]

LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT—LES PROMESSES ÉLECTORALES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. John N. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le ministre des Finances a l'audace d'affirmer aux Canadiens qu'il les a induits en erreur lors des élections parce qu'il ignorait que les taux d'intérêt allaient monter. Il a fait tellement de déclarations erronées l'année dernière qu'il en a oubliées quelques-unes. En effet, il a indiqué l'année dernière aux Canadiens que les taux d'intérêt, lors de son Budget ici à la Chambre, allaient être de 7,8 p. 100 en 1989. Eh bien, nous sommes maintenant en 1989, et les taux d'intérêt sont de 12,6 p. 100.

Le ministre ne nous a pas dit la vérité pendant la campagne électorale. Peut-il maintenant nous expliquer pourquoi il nous a trompés sur les taux d'intérêt au cours de la campagne électorale?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous n'allons tout de même pas retourner en arrière et revivre la campagne électorale.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je répondrai au chef de l'opposition qu'il a échoué dans ses tentatives de dénigrement au cours de la campagne électorale et qu'il va encore échouer à la Chambre aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le chef de l'opposition parle d'extrapoler les taux d'intérêt. Il sait combien c'est difficile. A mon avis, avant que le chef de l'opposition ne se pâme de rire il devrait considérer certaines des choses qu'il a dites à l'époque où il était ministre des Finances, car il a été dans l'erreur bien plus souvent que je ne l'ai jamais été dans ses tentatives d'extrapolation.

Mais reportons-nous à l'automne dernier. A cette époque, la situation économique était mitigée. Tantôt elle présentait des signes de force, et tantôt des signes de faiblesse. Pendant quatre ou cinq mois, nous n'avons pas assisté à la moindre croissance de l'embauche. Les nouvelles mises en chantier étaient à la baisse. Nous nous interrogions sur ce qui allait advenir aux États-Unis où la campagne électorale venait de débuter. Personne ne comprenait ce qui allait se passer. Ce sont là des incertitudes. Ce sont là les inconnues que recontrent les gens chargés d'effectuer les extrapolations, et le député le sait.

M. Simmonds: Votre nez s'allonge de plus en plus.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Depuis le début de l'année, nous avons assisté à une hausse importante des taux d'intérêt qui est à l'origine des difficultés que nous éprouvons aujourd'hui, difficultés que nous sommes prêts à assumer, difficultés sur lesquelles le parti d'en face a toujours fermé les yeux et qu'il a refusé d'admettre.

LES DÉCLARATIONS FAITES AU COURS DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ces belles paroles nous viennent d'un ministre des Finances qui, en quatre courtes années, a doublé la dette publique du pays, la faisant passer de 170 millions de dollars à 330 millions. J'aimerais que le ministre nous dise pourquoi, lui qui tenait les livres de comptabilité du pays, qui connaissait le montant de la dette publique l'an dernier, à l'automne, pendant la campagne électorale, qui était au courant de l'amplitude de la dette nationale, qui savait que les taux d'intérêt étaient à la hausse, pourquoi n'a-t-il pas dit la vérité aux Canadiens au lieu d'attendre jusqu'à maintenant pour

leur dévoiler tout d'un coup que le Canada est aux prises avec un lourd déficit?

Une voix: Vous n'avez toujours pas de veine, John.

M. Simmonds: Votre nez s'allonge encore.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le nez du député de Terre-Neuve est tellement long qu'il se rend jusqu'à ce côté-ci de la Chambre. Tout cela à cause des choses qu'il a racontées.

Permettez-moi de donner au chef de l'opposition une—non, non, nous allons lui donner une leçon des plus simples. Nous allons enseigner au chef de l'opposition une méthode simple de politique fiscale, quelque chose qu'il n'a jamais appris du temps qu'il était lui-même ministre des Finances. Le député affirme que la dette a augmenté pendant notre mandat.

M. Turner (Vancouver Quadra): Elle a doublé.

Une voix: Plus que doublé.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les députés de l'autre côté savent-ils pourquoi la dette augmente?

M. Turner (Vancouver Quadra): Dites-le-nous.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La dette augmente à cause des déficits annuels. Depuis que nous sommes au pouvoir, nous avons réussi tous les ans à abaisser le déficit.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si le chef de l'opposition se préoccupe tant de la question c'est parce qu'il sait ce qu'est un marchand d'illusions puisque c'est tout ce qu'il est depuis quatre ans.

Des voix: Bravo!

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LES RÉPERCUSSIONS DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS SUR LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances (M. Wilson). Le gouverneur de la Banque du Canada a admis que la politique de taux d'intérêt élevés appliquée par le gouvernement a des conséquences particulièrement lourdes sur les régions les moins prospères du Canada. Il a pressé le gouvernement d'atténuer ces conséquences par une aide au développement régional. Or, loin de renforcer les progammes de développement régional pour compenser l'effet des taux d'intérêt, le gouvernement les a suspendus ou réduit. Le ministre donnera-t-il aujourd'hui aux Canadiens l'assurance que les programmes de développement régional seront intégralement maintenus?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Le député comprendra que, à la veille de l'exposé budgétaire, je ne puis traiter de questions qui y seront peut-être abordées. Je ne puis donc lui répondre, mais si je répondais à sa question je tiens à souligner que nous, de ce côté-ci de la Chambre, comprenons que pour faire baisser les taux d'intérêt au Canada, il faut absolument suivre de bonnes politiques éconmiques, des politiques propres à réduire les pressions inflationnistes, et à abaisser de façon durable les taux d'intérêt. Notre économie en sera assainie.

LA COMPRESSION DES BUDGETS DES PROGRAMMES DANS LE CANADA ATLANTIQUE

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le ministre des Finances vient de nous dire qu'il faudra attendre l'exposé budgétaire pour apprendre que les programmes de développement régional seront comprimés, mais déjà dans le Canada atlantique, par exemple, des ententes auxiliaires de développement régional ont été suspendues ou supprimées à Terre-Neuve, dans l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse. Les programmes n'étaient pas administrés par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, mais ils étaient financés conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux. Le ministre donnera-t-il aujourd'hui aux Canadiens l'assurance, sans attendre l'exposé budgetaire, que le soutien fédéral accordé à ces programmes sera rétabli et intégralement maintenu?

• (1430)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne vois pas en quoi cette question diffère de la précédente. La réponse demeure la même.

* * *

LES PÊCHES

L'INDUSTRIE DU TRAITEMENT DU POISSON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES RÉPERCUSSIONS DES RÈGLEMENTS DU GATT SUR L'EMPLOI

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Commerce extérieur, je pose ma question au premier ministre. La *Gazette du Canada* annonce aujourd'hui une réglementation qui aura des effets directs et négatifs sur 7 500 emplois en Colombie-Britannique.

Ma question concerne l'engagement que le gouvernement a pris à l'automne de 1987, après la décision du GATT sur les pêches de la côte ouest, quand le ministre des Pêches m'a promis à la Chambre que les emplois dans l'industrie du traitement du poisson ne seraient pas mis

en péril. Le ministre du Commerce extérieur a réitéré cette promesse le printemps dernier.

J'ai obtenu ce matin du ministère des Pêches et des Océans une évaluation des règlements déposés aujourd'hui. L'évaluation même du ministère signale que la livraison de poisson non traité aura pour résultat direct d'exporter les emplois de cette industrie à l'extérieur du Canada. Le gouvernement s'est engagé à la Chambre à l'automne de 1987 à protéger cette industrie. L'engagement a été réitéré au printemps de 1988. Pourquoi le gouvernement se dérobe-t-il à une promesse qu'il a faite aux 7 500 travailleurs de Colombie-Britannique?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)): Monsieur le Président, cette question me donne l'occasion de rappeler l'histoire de la décision que le GATT a prise contre le Canada. Les usines de traitement canadiennes achetaient le saumon de l'Alaska, et les usines de l'Alaska ont réclamé le même privilège. Un groupe d'experts chargé d'examiner l'affaire a déclaré en novembre 1977 que les règlements canadiens étaient contraires au GATT. Le Canada s'est donc rendu à la requête du GATT en mars 1988, mais il s'est engagé en même temps envers les pêcheurs et l'industrie de la pêche de la côte ouest à adopter des réglements, et c'est chose faite concernant le débarquement en Colombie-Britannique de saumon et de hareng afin d'assurer la conservation des stocks. L'initiative a été prise et nous avons respecté notre engagement envers les pêcheurs de la côte ouest.

M. Broadbent: Il y a un instant, sur un autre sujet, le ministre des Finances a dit au chef de l'opposition qu'il avait la mémoire courte. C'est le cas du ministre en ce qui concerne les promesses du gouvernement en la matière.

LA PERTE D'EMPLOIS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE AU PROFIT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, non pas un mais deux ministres ont promis que le nouveau règlement visant à protéger les emplois en Colombie-Britannique ferait en sorte que la classification et le contrôle de la qualité continuent de se faire au Canada. Le règlement qui vient d'être publié indique que le gouvernement a cédé aux pressions des Américains et renoncé à ces deux engagements qui auraient permis de garder ces emplois au Canada. Comme il le sait, cela mènera directement, dans le cadre de l'Accord de libre-échange, au transfert de ces emplois de la Colombie-Britannique aux États-Unis. Pourquoi?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)): Monsieur le Président, si ma mémoire est bonne, c'est bien ce chef de parti qui a prédit la perte de 200 000 emplois, lorsque le ministre des Finances a présenté son exposé économique en 1985. Cela nous donne une bonne idée de l'exactitude de ses prévisions.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Je peux dire au député qu'il n'y aura pas de pertes d'emplois. . .

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: . . .et que le secteur du saumon et du hareng demeurera viable sur la côte ouest. Les exigences en matière de débarquement sont totalement compatibles avec le GATT.

C'est ce même chef de parti qui a parcouru le pays en proclamant que le GATT pouvait sauver notre commerce. Or, la première fois qu'un conseil du GATT rend une décision défavorable au Canada, il change de cap.

LES ENGAGEMENTS PRIS AU COURS DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre n'aime peut-être pas mes prédictions, mais j'ai ici un document du ministère des Pêches et des Océans que j'ai reçu ce matin. Ce document énonce que cela influera sur la réserve de matière première destinée aux transformateurs. Il ajoute que l'annulation des restrictions à l'exportation pourrait entraîner une hausse du nombre des stations de débarquement, ainsi que l'exportation de grandes quantités de poissons non conditionnés. Enfin, lorsqu'on exporte de grandes quantités de poissons non conditionnés, la Colombie-Britannique se trouve à perdre des emplois. Voilà la réalité.

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Étant donné que ce n'est pas ce ministre mais ceux du Commerce extérieur et des Pêches qui ont promis en Chambre que le nouveau règlement protégerait ces emplois en Colombie-Britannique, pourquoi le gouvernement du Canada a-t-il laissé tomber ces travailleurs?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)): Monsieur le Président, le gouvernement canadien n'a pas laissé tomber les pêcheurs de la côte ouest. C'est une déclaration ridicule de la part du chef du Nouveau Parti démocratique, et il le sait bien.

Une voix: Vous les avez abandonnés.

M. McDermid: Il pose pour la galerie. Nous avons établi des exigences compatibles avec le GATT, qu'il soutient, en ce qui concerne le débarquement du saumon et du hareng en vue de leur conservation dans notre pays. Cela aidera beaucoup le secteur de la pêche de la côte ouest, et le député le sait bien, mais il préfère parler pour la galerie.

* * *

LES PÊCHES

ON DEMANDE L'ANNULATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, j'hésite à poser une question au même ministre, aussi m'adresserai–je au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou au premier ministre. Il nous est impossible de tirer une réponse acceptable du ministre qui vient de déclarer que la décision aidera le secteur de la pêche de la côte ouest.

Dans une déclaration conjointe, les trois grands porte–parole des pêcheurs de la Colombie–Britannique, soit le Fishery Council, la Fraternité des autochtones et la United Fishermen and Allied Workers ont affirmé que nous perdrions pour 200 millions de dollars de produits et 1 000 emplois.

Par conséquent, le gouvernement modifiera–t–il le règlement pour redonner au secteur de la pêche les moyens de survie que cette décision est venue lui couper.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)): Monsieur le Président, je suis heureux que le député me pose une question. Lui et moi avons régulièrement des échanges sur les questions commerciales depuis deux ans et demi. Je constate qu'il parle de la perte de 1 000 emplois, ce qui est 6 000 de moins que le chef du Nouveau Parti démocratique. Vous devriez vous entendre sur vos prévisions.

M. Allmand: Répondez à la question.

M. McDermid: Quoi qu'il en soit, lorsqu'il s'agit de pertes d'emplois ou d'ententes sur les pêches, les prévisions du Parti libéral ont toujours été fausses. Je ne suis donc pas étonné aujourd'hui.

Le député est un autre chaud partisan du GATT. Il a parcouru le pays en tous sens. Je l'ai vu à l'émission *The Journal* et ailleurs clamer que le GATT était notre planche de salut. Mais dès que l'on nous reproche d'enfreindre une règle du GATT, il est le premier à revendiquer que nous devrions nous retirer de cet accord. Cela est impossible.

M. Allmand: Il n'a jamais dit cela.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je veux simplement rétablir les faits. Il ne s'agit pas de mes chiffres, mais de chiffres fournis par des représentants des pêcheurs de la Colombie–Britannique, les mieux placés pour savoir ce qui est en jeu, en l'occurrence, leurs emplois. Il est évident que le secteur intéressé estime que ce règlement sera préjudiciable et que beaucoup d'emplois seront perdus en Colombie–Britannique. Je souligne au ministre que le gouvernement a cédé le droit d'imposer une taxe à l'exportation, ce qui est un moyen légitime, en vertu du GATT, de protéger les travailleurs canadiens et le secteur de la transformation au Canada. Comme c'est le gouvernement qui est responsable de cette décision, c'est lui qui doit l'annuler.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE MODIFIER LE RÈGLEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Est–ce qu'il prendra position pour modifier ce règlement et préserver ces emplois?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)): Monsieur le Président, ce communiqué du Fishery Council que cite le député est curieux, car il ne mentionne pas du tout le saumon. Il ne mentionne que le hareng. Or, la saison de pêche du hareng est maintenant terminée, comme le député le saura s'il connaît quelque chose à la pêche de la côte ouest. Nous nous sommes engagés auprès du secteur de la pêche et de la transformation du hareng à adopter des mesures conformes au GATT pour faire en sorte que le secteur des oeufs de hareng sur la côte ouest demeure viable. Nous avons pris cet engagement envers eux et nous comptons le respecter.

* * *

• (1440)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PREMIER MINISTRE DE LA NOUVELLE–ZÉLANDE

M. le Président: Je désire signaler aux députés la présence dans la tribune du très honorable David Lange, premier ministre de la Nouvelle–Zélande.

Des voix: Bravo!

LE BUDGET

LA RÉFORME DE LA TAXE DE VENTE

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, il est évident que le ministre des Finances a tellement perdu le contact avec la réalité qu'il ne se rend pas compte que la majorité des Canadiens, à plus forte raison les petits salariés et les personnes à revenu fixe, arrivent à peine à joindre les deux bouts à l'heure actuelle. Comment les citoyens ordinaires vont-ils pouvoir payer cette nouvelle taxe de vente? Le ministre n'a-t-il pas honte de devoir dépenser 162$ pour une paire de chaussures Hartt flambant neuve, alors que cette somme représente le montant du chèque d'assurance-chômage moyen avec lequel une famille doit vivre toute une semaine? Il devrait venir présenter son budget nu-pieds, car c'est ainsi que seront la plupart des Canadiens après cette taxe.

Des voix: Enlevez vos chaussures!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Mais gardez vos chaussettes, Mike.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne crois pas que le député apprécierait que j'enlève mes chaussettes. Le député fait une observation intéressante. Il critique la réforme que nous nous proposons d'apporter à notre régime fiscal, avant même d'en connaître les détails. Je ne veux pas mettre dans l'embarras les gens qui se trouvent à la tribune, mais la réforme fiscale appliquée en Nouvelle-Zélande il y a environ trois ans a été une grande réussite. On l'a jugée juste et équitable et on a trouvé qu'elle contribuait largement à améliorer la rentabilité économique. Voilà toutes les raisons qui expliquent que nous procédions à la réforme de la taxe de vente et que nous aidions les personnes auxquelles le député fait allusion.

Des voix: Posez-lui la question.

M. le Président: Je suis terriblement tenté de permettre au député de participer au débat, mais. . .

LES CRÉDITS DE TAXE SUR LES VENTES REMBOURSABLES

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, nous ne sommes pas en Nouvelle-Zélande.

Des voix: Bravo!

M. Baker: Le ministre parle de dégrèvements d'impôt, mais comment les citoyens ordinaires sont-ils censés vivre en attendant d'en bénéficier? Par ailleurs, la taxe porte sur tous les services, ce qui signifie que nous serons taxés sur les transports et sur la manutention. Ce sont donc les gens qui sont les plus éloignés d'une usine qui paieront le plus de taxe.

Je voudrais demander au ministre, qui a de superbes chaussures de luxe Hartt, comment, d'après lui, les habitants des Maritimes et de Terre-Neuve qui paient actuellement la plus forte taxe de vente du Canada—elle est de 12 p. 100 à Terre-Neuve—vont pouvoir payer une nouvelle taxe, surtout qu'elle sera plus élevée pour eux que pour leurs concitoyens? La seule chose qui intéresse le ministre, ce sont ses chaussures.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mes chaussures ont été fabriquées au Nouveau-Brunswick.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Qu'est-ce que le député a contre les artisans du Nouveau-Brunswick? J'essaie de soutenir une entreprise de sa région.

En suivant les mimiques du député, j'ai pensé qu'il faudrait veiller à ce que les cours d'art dramatique pour les hommes politiques soient taxés.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député pose une question sérieuse au sujet des crédits de taxe sur les ventes remboursables. J'en parle déjà depuis deux ans. J'ai dit que c'était un élément important de la réforme de la taxe de vente. Ce crédit sera versé régulièrement aux personnes situées au bas de l'échelle des revenus. J'attire particulièrement l'attention du député sur ce le fait qu'il sera payé d'avance pour permettre aux intéressés de le toucher avant de devoir payer la taxe.

* * *

LES PÊCHES

L'INDUSTRIE DU CONDITIONNEMENT DU POISSON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Dave Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, Je voudrais revenir à une question très importante pour tous les habitants de Colombie-Britannique et en particulier les pêcheurs de la côte Ouest, qui comptent des femmes aussi bien que des hommes. Je dois dire que les gens de Colombie-Britannique qui nous regardent à la télévision doivent être stupéfaits de voir que le premier ministre n'a pas réagi lorsqu'on lui a posé ces questions.

Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Aujourd'hui, lorsque ce règlement a été promulgué, on a pu lire à la page 3, sous le titre consultations, que le Conseil privé et les ministères des Affaires extérieures, de la Justice et des Finances avaient été consultés et que tous appuyaient cette initiative. Lors de ces négociations, le Nouveau-Brunswick a été exclu, Terre-Neuve a été exclue, la Nouvelle-Écosse a été exclue, l'Île-du-Prince-Édouard a été exclue et le Québec a été exclu. En fait, seule la Colombie-Britannique

ne l'a pas été. Pourquoi le gouvernement a-t-il pris cette décision?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)): Monsieur le Président, je suppose que les négociations dont parle le député sont celles sur le libre-échange, même s'il ne l'a pas dit dans sa question. Je suppose que c'est de cela qu'il parle. Toutefois, cela n'a aucun rapport avec le libre-échange. C'est un groupe spécial du GATT qui avait intenté une action contre le Canada bien avant que le libre-échange ne soit négocié ou signé.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE—LES DÉCLARATIONS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, c'est pourquoi j'ai posé la question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le 18 décembre 1987, il a affirmé publiquement en Colombie-Britannique que l'Accord de libre-échange ne laissait aucune latitude.

M. Andre: Nous parlons du GATT, Davey, G, A, T, T, GATT.

M. Barrett: Pour des raisons d'intérêt national. . .

Des voix: La question!

M. Barrett: Toutes ces balivernes n'apaiseront pas les gens de la Colombie-Britannique.

Des voix: Oh, Oh!

M. le Président: Je demande aux députés de laisser leur collègue poser sa question. Que les députés donnent à leur collègue la chance de poser sa question, et que le député pose sa question.

• (1450)

M. Barrett: Monsieur le Président, je m'inquiète au sujet des gens de la Colombie-Britannique, non pas au sujet des députés.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que, pour des raisons d'intérêt national, les Américains étaient disposés à abandonner la côte est, mais pas la côte ouest. Par cette affirmation, vous admettez que c'était l'Accord de libre-échange. . .

Des voix: Règlement!

M. Barrett: Pourquoi n'avez-vous pas protégé la Colombie-Britannique?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)): Monsieur le Président, le député devrait savoir que les négociations se poursuivent depuis des mois entre l'industrie de la pêche et le gouvernement de la Colombie-Britannique.

M. Barrett: Ils l'ont rejeté.

M. McDermid: Les observations du député sont prématurées.

Notre gouvernement a fait une promesse aux pêcheurs et aux conditionneurs de la côte ouest: nous allons publier des règlements sur les conditions attachées aux débarquements. Autrement dit, chaque saumon, chaque hareng devra être débarqué en Colombie-Britannique pour être inspecté et classé. . .

M. Broadbent: Pour le contrôle de la qualité.

M. McDermid: . . .et pour des tests biologiques. Nous avons tenu ces consultations avec le gouvernement de la Colombie-Britannique.

M. Barrett: Ces emplois ont disparu et vous devriez avoir honte.

M. McDermid: Si le député se donne la peine de lire le communiqué, il constatera que le saumon n'est pas la source de leurs inquiétudes. Ils parlent du hareng. Nous avons promis aux conditionneurs de l'industrie des oeufs de hareng de la côte ouest de protéger cette industrie par l'adoption de règlements qui n'entreront pas en conflit avec les dispositions du GATT.

M. Barrett: Écoutons ce que le premier ministre et le ministre ont à dire. C'est de la foutaise, pure et simple. Vous ne vous souciez pas de la Colombie-Britannique, et lui, il ne sait même pas où c'est.

M. McDermid: L'ex-premier ministre de la Colombie-Britannique radote comme un idiot.

M. Barrett: Il est premier ministre du Canada, pas seulement du Québec. Prenez la défense de la Colombie-Britannique. Quelle honte!

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LES PAIEMENTS INITIAUX AUX AGRICULTEURS

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Céréales.

Les agriculteurs de ma circonscription et de partout au pays s'apprêtent à faire les semailles. L'usage veut que le ministre annonce à la fin d'avril les paiements initiaux de la Commission canadienne du blé afin que les agriculteurs puissent prendre des décisions finaicières en meilleure connaissance de cause.

Le ministre est-il prêt à faire cette annonce? Si oui, quand la fera-t-il?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, nous venons juste d'annoncer le montant des paiements initiaux. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Une réponse fort laconique. Le député de Cariboo-Chilcotin.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PÉTROLIER À LA DÉRIVE AU LARGE DES CÔTES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

On m'informe qu'un pétrolier serait à la dérive au large des côtes de la Colombie-Britannique. Voici ce que je voudrais savoir.

Le ministre peut-il me confirmer cette information? Les eaux côtières et le littoral de la Colombie-Britannique sont-ils en danger? Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme l'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique se préoccupe beaucoup de ce qui se passe dans sa province, j'aimerais répondre à cette question.

Ce matin, à 11 h 13, un pétrolier de 70 000 tonnes de port en lourd, l'*Exxon Philadelphia*, était en panne et s'éloignait à la dérive de l'entrée du détroit Juan de Fuca en direction nord. A l'heure actuelle, il est à environ 12 milles au large. Il n'y a ni blessés ni pollution.

Le navire transporterait 70 000 tonnes de pétrole brut de l'Alaska à Anacortes, dans l'État de Washington. On a dépêché sur les lieux trois destroyers de la marine canadienne qui se livraient à des manoeuvres dans le détroit Juan de Fuca. On estime en ce moment que, compte tenu des conditions climatiques, le navire ne dérivera que de deux milles marins.

DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE SUR LA SÉCURITÉ DU TRANSPORT PÉTROLIER

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au premier ministre. Le premier ministre est au courant du déversement de pétrole survenu à Valdez et il sait que des nappes de pétrole ont reflué sur la côte ouest de l'Île Vancouver. Il est également au courant des deux fuites du *Stuyvesant*. J'espère qu'il est maintenant au courant que l'*Exxon Philadelphia* flotte à la dérive à 10 milles au large de l'Île Vancouver.

Le premier ministre prendra-t-il l'initiative d'ordonner une enquête publique sur la sécurité du transport pétrolièr au large des côtes canadiennes?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous sommes au courant de l'inquiétude qui règne en Colombie-Britannique et partout au Canada au sujet des dangers que présente le trafic maritime pétrolier. Nous partageons cette inquiétude. Nous explorons activement les possibilités de faire participer le public à l'étude en cours.

M. le Président: Je voudrais revenir à la question du député de Red Deer. J'ai peut-être interrompu le ministre. Si le ministre veut compléter sa réponse et qu'il le fasse très rapidement, je lui donne la parole.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LES PAIEMENTS INITIAUX AUX AGRICULTEURS

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, cette question est importante pour de nombreux agriculteurs de l'Ouest. Que les députés le sachent, nous sommes heureux d'annoncer que les paiements initiaux ont été faits, soit 155 dollars la tonne pour le blé vitreux roux du printemps, 150 pour le blé dur, 85 pour l'orge et 115 pour l'orge de brasserie.

Il faut que les gens sachent que les prix du grain augmentent; c'est une bonne nouvelle. Ce sont les meilleurs paiements initiaux que nous ayons pu annoncer en quatre ans.

Si cela n'intéresse pas les députés d'en face, je suis sûr qu'il est va autrement des députés de mon côté ,ainsi que des agriculteurs qui seront avantagés par ces prix.

Questions orales

[*Français*]

LE BUDGET

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, et ce n'est pas une question de souliers, c'est une question d'honnêteté intellectuelle.

Durant la campagne électorale, le premier ministre a déclaré qu'il n'y avait aucun problème de déficit, que tout était sous contrôle au Canada, que son gouvernement contrôlait. Même le ministre des Finances à aucune occasion n'a voulu prévenir la population du danger qui existe présentement. Le seul qui a eu l'honnêteté intellectuelle du côté conservateur, c'est le président de la Commission des finances, qui avait déclaré que ça coûterait 10 milliards de dollars pour la nouvelle taxe du ministre des Finances.

Ma question au ministre des Finances est celle-ci: Pour quelle raison le ministre des Finances n'a-t-il pas eu le courage, n'a-t-il pas eu l'honneur de dire à la population canadienne durant les élections que son gouvernement mettrait un Budget matraque pour assommer les familles à moyen et faible revenus, les personnes âgées et tous les consommateurs? Pourquoi avoir caché la vérité?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, cette déclaration est complètement fausse et le député le sait.

[*Traduction*]

Le premier ministre et moi-même, et d'autres députés de ce côté-ci d'ailleurs, avons maintes fois émis des avertissements depuis 1984 sur les dangers que présente la dette et de l'importance de réduire le déficit.

Les députés d'en face n'ont absolument rien fait pour nous aider à réduire le déficit. Chaque fois que nous avons présenté un budget, le chef de l'opposition et tous les députés d'en face ont fait tout ce qu'ils on pu pour nous empêcher d'absorber ces déficits et ont condamné notre politique.

Le député a-t-il quelque chose à dire au sujet de la dette, ou va-t-il s'en moquer comme le chef de l'opposition le fait depuis des années?

• (1500)

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, c'est la deuxième fois que son gouvernement trompe la population et principalement le ministre des Finances qui a trompé les personnes âgées dans son Budget de 1985, durant la campagne électorale.

Et c'est la deuxième fois que la population canadienne se fait tromper par ce ministre représentant la haute finance.

M. le Président: S'il vous plaît, posez votre question.

ON DEMANDE POURQUOI ON N'A PAS DONNÉ DE PRÉCISIONS PLUS GRANDES À LA POPULATION

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Pour quelle raison le ministre des Finances, durant la campagne électorale, n'a-t-il pas dit à la population qu'il mettrait un budget matraque pour attaquer tout l'ensemble de la population pour payer les gaspillages faits par le premier ministre et son gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député prétend que nous avons induit la Chambre en erreur, que nous avons trompé la population.

M. Simmons: C'est exact.

M. le Président: J'ai écouté très attentivement. On n'a pas prétendu que la Chambre avait été induite en erreur.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Au cours de la campagne électorale, on m'a souvent interrogé au sujet du déficit et de la dette. Chaque fois, j'ai répondu que nous étions toujours déterminés à réduire le déficit parce que la dette pose un problème.

Je tiens à revenir à une observation qu'a faite le chef de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les députés d'en face n'aiment pas que je ramène cela sur le tapis.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le ministre a la parole.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député de Vancouver Quadra a dit que nous devons circonscrire la dette. Le député n'ignore pas que la seule

façon d'y arriver, c'est de prévenir tout déficit annuel. Il n'a jamais dit comment il y arriverait. Quels impôts il hausserait et quelles dépenses. . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

TÉLÉSAT CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, conformément à l'article 32 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de Télésat Canada.

* * *

[*Français*]

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, en vertu de l'article 32 du Règlement, deux copies du rapport annuel de l'Agence canadienne de développement international, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1988.

* * *

[*Traduction*]

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES, PROCÉDURE ET AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PRÉSENTATION DU PREMIER RAPPORT

M. Chuck Cook (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, je suis quelque peu perplexe, car j'ai un rapport à présenter, mais ce comité tripartite et dénué d'esprit de parti m'a demandé de m'acquitter de ma tâche avec brio. Toutefois, je ne saurais satisfaire cette demande tant que je n'aurai pas trouvé le moyen de faire venir une fanfare, de donner des feux d'artifice et de faire tout cela avec dignité et décorum.

Des voix: Oh, oh!

M. Cook: Par conséquent, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés. Je le présente au greffier avec toute l'élégance voulue.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

[*Note de l'éditeur: Voir les procès–verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LE MORATOIRE SUR LES ACTIVITÉS DE PROSPECTION ET D'EXPLOITATION DES GISEMENTS D'HYDROCARBURES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de la Colombie–Britannique qui attirent l'attention sur les grands risques inévitables d'un déversement catastrophique de pétrole que fait courir le forage de puits de pétrole sous–marins. Ils font remarquer que le petite nappe de pétrole qui vient s'échouer à l'heure actuelle sur la côte ouest de l'île de Vancouver montre bien l'ampleur de la catastrophe qui résulterait d'un grave déversement de pétrole s'il se produisait.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'appuyer le maintien du moratoire actuel sur toutes les activités de prospection et d'exploitation des gisements d'hydrocarbure dans les eaux côtières de la Colombie–Britannique.

J'ai une deuxième pétition provenant d'habitants de la Colombie–Britannique. Ils font remarquer qu'en signant l'entente portant création du Parc national du sud de l'île Moresby, le gouvernement s'est engagé à dépenser 20 millions de dollars ou davantage en travaux de prospection pour découvrir des gisements miniers ou d'hydrocarbure dans le premier parc maritime national. Les pétitionnaires jugent cela inacceptable. Cela créerait un précédent qui viderait de toute substance le principe de création de parc.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada et au Parlement d'interdire les travaux de prospection de gisements d'hydrocarbure dans les eaux côtières de la Colombie–Britannique, et ils ne veulent pas que le gouvernement contribue au financement de tels travaux.

LES ACTIVITÉS DE PROSPECTION ET D'EXPLOITATION – L'AFFECTATION DES FONDS À LA RECHERCHE D'AUTRES SOURCES D'ÉNERGIE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je prends la parole aux termes du même Règlement pour présenter deux pétitions signées par des habitants de la région de Vancouver–Victoria en Colombie–Britannique qui s'inquiètent vivement du nombre croissant de déversements de pétrole au large de la côte ouest du Canada causés par le trafic de pétroliers.

Ils demandent au gouvernement d'arrêter de financer toute prospection d'hydrocarbures et activités connexes dans ces eaux côtières. Ils veulent que les gouvernements

de Colombie-Britannique et du Canada cherchent d'autres sources d'énergie. J'ai ici deux pétitions signées aux termes du Règlement.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, j'ai ici des pétitions dûment enregistrées émanant d'habitants de la Colombie-Britannique qui s'inquiètent vivement des déversements de pétrole qui se reproduisent régulièrement au large de la côte de cette province. En particulier, ils se préoccupent de la marée noire récente qui s'est produite sur la côte ouest de l'Île Vancouver et du problème qui existe actuellement au large de la côte de cette île. Ces pétitionnaires demandent à la Chambre de s'inquiéter de ce problème et de prendre des mesures pour y remédier. J'espère que la voix de ces citoyens canadiens sera entendue par le gouvernement et que celui-ci prendra des mesures en vue d'assurer la sécurité des côtes immaculées de la province de Colombie-Britannique.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par des habitants de la Colombie-Britannique. Cette pétition fait état des dangers que présentent, pour la côte ouest, la prospection pétrolière et le transport de pétrole. Ils rappellent également que la consommation soutenue de combustibles fossiles a un effet de réchauffement sur toute la planète. Ils proposent de consacrer l'argent dépensé dans ce domaine à chercher des sources d'énergie de remplacement.

J'ai été honoré de présenter ces pétitions.

LE MORATOIRE SUR LES ACTIVITÉS DE PROSPECTION ET D'EXPLOITATION DES GISEMENTS D'HYDROCARBURES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, conformément à l'article 103 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui à la Chambre des pétitions dûment certifiées. Ces pétitions ont été signées par un très grand nombre d'habitants de la Colombie-Britannique inquiets des conséquences du déversement de pétrole catastrophique qui est survenu dernièrement en Colombie-Britannique, surtout que la marée noire continue de s'étendre sur côte ouest de l'île de Vancouver et qu'ils ont appris que l'*Exxon Philadelphia* dérivait toujours au large de cette île, les moteurs en panne.

Les pétitionnaires trouvent que les risques l'emportent sur les avantages et que le moratoire actuel devrait demeurer en vigueur indéfiniment étant donné que le moratoire imposé sur toutes les activités de prospection et d'exploitation des hydrocarbures dans les eaux littorales de la Colombie-Britannique n'a jamais eu de suites.

Monsieur le Président, j'ai en main plusieurs milliers de pétitions que m'ont remises des habitants de toutes les parties de la Colombie-Britannique. Ils demandent que le gouvernement fédéral continue d'imposer pour toujours le moratoire sur l'exploration et la mise en valeur du pétrole au large des côtes du Pacifique. Selon eux, le forage en haute mer et l'extraction du pétrole au large de la côte de l'Île de Vancouver et du Détroit de la Reine-Charlotte, qui est un foyer de secousses sismiques et de violentes tempêtes, entraîneraient inévitablement un déversement de pétrole catastrophique. Ils soulignent aussi que même le petit déversement de pétrole qui a frappé et continue de frapper la côte ouest de l'Île de Vancouver témoigne de façon frappante des ravages que pourrait causer un grand déversement de pétrole à la vie marine dans ce secteur.

M. le Président: Je ne veux en aucune façon empêcher les députés de présenter des pétitions, mais ils doivent se rappeler qu'une courte description de ces dernières est suffisante. Le député de Vancouver-Est.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai également des pétitions signées par plus de 1 000 habitants de Vancouver, Vernon, Port Coquitlam, Burnaby et Vancouver-Nord, en Colombie-Britannique.

• (1510)

Ces gens sont extrêmement inquiets des récents déversements de pétrole au large de la côte ouest de l'île de Vancouver en janvier et des conséquences dévastatrices de ces déversements sur les oiseaux et les animaux marins, ainsi que sur la vie des milliers d'autochtones et de non-autochtones qui vivent le long de cette côte. Comme les risques sont plus grands que les avantages, les pétitionnaires réclament un moratoire sur les activités de prospection et d'exploitation dans les eaux côtières au large de la Colombie-Britannique et demandent que les sommes dépensées servent plutôt à promouvoir les économies d'énergie et à trouver la meilleure source d'énergie possible.

LA RÉGLEMENTATION DES PÉTROLIERS

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): J'ai ici une pétition signée par un certain nombre d'habitants de Port Moody, en Colombie-Britannique, dans ma circonscription, y compris le maire et un conseiller municipal. Les pétitionnaires signalent que le récent déversement de pétrole au large de l'État de Washington a pollué la côte de la Colombie-Britannique de Sooke à Cape Scott.

Ils prient instamment le Parlement de formuler des plans et de définir les responsabilités pour le nettoyage de tous les déversements de pétrole en mer libre, et de négocier une entente bilatérale avec les États-Unis d'ici au 1er juillet, jour de la Fête du Canada. Ils demandent aussi qu'on réglemente les pétroliers et les tours de

forage pétrolier, afin d'empêcher que de tels déversements ne se produisent de nouveau.

Je suis d'accord avec les signataires de cette pétition, que je présente à la Chambre.

M. le Président: La présidence se rend compte qu'un grand nombre de pétitions sont présentées sur ce sujet important et qu'il pourrait y en avoir d'autres. J'attire donc l'attention des députés sur les dispositions pertinentes du Règlement auxquelles nous sommes tous assujettis. Voici les dispositions en question tirées du Règlement annoté:

> Lorsqu'il présente une pétition durant les affaires courantes, le député peut résumer brièvement la requête qu'elle contient, mentionner les personnes au nom desquelles il la présente et indiquer le nombre de signatures qu'elle porte; il ne faut pas faire de discours ni s'engager dans un débat portant, directement ou indirectement, sur la pétition. Le député doit aussi indiquer que la pétition a été certifiée correcte en vertu des dispositions du Règlement.

Je fais donc appel à l'esprit de collaboration des députés.

[*Français*]

ON DEMANDE DE CONSACRER LES CRÉDITS DESTINÉS À LA CONSTRUCTION DE SOUS-MARINS NUCLÉAIRES À LA RECHERCHE MÉDICALE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent): Monsieur le Président, je me lève conformément à l'article 36 du Règlement pour déposer deux pétitions qui demandent que le gouvernement du Canada «priorise» la santé de tous les Canadiens en demandant au ministre des Finances (M. Wilson) d'annuler la construction de deux sous-marins nucléaires et plutôt d'investir l'argent dans la recherche pour trouver une solution aux diverses maladies.

Deux pétitions viennent de l'Association des Haïtiens, des Salvadoriens, des Chiliens, du CLSC et une autre pétition du Groupe échange entre femmes dans ma circonscription de Saint-Laurent.

[*Traduction*]

OPPOSITION À UNE TAXE SUR LES LEÇONS DE MUSIQUE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition, signée par 59 personnes, concernant l'intention du gouvernement d'étendre la taxe de vente aux cours de musique. Les pétitionnaires exhortent le Parlement du Canada à ne pas assujettir les cours de musique à la taxe de vente comme il le prévoit, parce que, pour eux, les cours de musique sont des cours comme les autres et qu'ils devraient donc être exemptés de cette taxe.

LE MORATOIRE SUR LES ACTIVITÉS DE PROSPECTION ET D'EXPLOITATION DES GISEMENTS D'HYDROCARBURES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, je présente une pétition signée par plusieurs centaines d'habitants de la Colombie-Britannique que préoccupent les risques de déversements de pétrole sur la côte ouest, comme le déversement catastrophique qui a frappé ma circonscription en janvier 1989. Les pétitionnaires prient les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique de prolonger pour une période indéfinie le moratoire sur les forages pétroliers au large de la côte ouest afin d'éviter que cette région ne subisse de nouveaux dommages.

LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR L'ORIENTATION SEXUELLE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des résidents de la circonscription de Kingston et les Îles, qui font valoir que le gouvernement a, en 1986, accepté un rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques de la Chambre des communes dans lequel on recommandait d'apporter des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne, afin d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans tous les secteurs de compétence fédérale. Les pétitionnaires demandent que le gouvernement et la Chambre des communes apportent à la Loi canadienne sur les droits de la personne les modifications recommandées dans le rapport du comité.

Des voix: Bravo!

LE MORATOIRE SUR LES ACTIVITÉS DE PROSPECTION ET D'EXPLOITATION DES GISEMENTS D'HYDROCARBURES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par des résidents de la Colombie-Britannique qui s'inquiètent de la façon dont le gouvernement se comporte pour aborder le problème que pose la prospection des gisements d'hydrocarbures au large de la côte de la Colombie-Britannique.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions dûment certifiées par le greffier. Les pétitionnaires, tous habitants de la Colombie-Britannique, s'inquiètent de l'ampleur de la pollution par le pétrole de la côte ouest à la suite des malheureux incidents qui se sont produits ces derniers temps et demandent au Parlement et au gouvernement du Canada de prendre des mesures concrètes pour les protéger.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je dépose, conformément à l'article 36 du

Règlement, une pétition de gens de la Colombie-Britannique qui s'inquiètent des déversements de pétrole sur leurs côtes splendides et de leurs effets non seulement sur le gagne-pain des habitants de ces côtes, mais sur les animaux et les plantes qui y vivent.

Les pétitionnaires demandent que la prospection de gisements d'hydrocarbures fasse l'objet d'un moratoire. La pétition est certifiée par le greffier.

LES ACTIVITÉS DE PROSPECTION ET D'EXPLOITATION DES GISEMENTS D'HYDROCARBURES—L'UTILISATION DE SOURCES D'ÉNERGIE DE REMPLACEMENT

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition au nom d'habitants du sud de la Colombie-Britannique continentale qui partagent l'inquiétude de mes mandants au sujet du déversement de pétrole limité dit-on qui a reflué sur la côte de la Colombie-Britannique en janvier. Le événements d'aujourd'hui montrent encore une fois pourquoi ces personnes sont inquiètes. J'exhorte le gouvernement à utiliser effectivement tous les fonds qui doivent servir au développement de sources d'énergie de remplacement durables et sans danger pour l'environnement.

LE MORATOIRE SUR LA PROSPECTION ET L'EXPLOITATION DES GISEMENTS D'HYDROCARBURES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter ces pétitions conformément l'article 36 du Règlement. Elles ont été certifiées et les signataires viennent de la Colombie-Britannique, c'est à dire de Vancouver, de New Westminster, de Burnaby et de Coquitlam. Ils demandent au gouvernment de maintenir à perpétuité le moratoire sur la prospection et l'exploitation pétrolières dans le Pacifique canadien, au large des côtes de la Colombie-Britannique. Ils sont très inquiets à cause des répercussions que ce déversement de pétrole dévastateur a sur les côtes de la Colombie-Britannique et c'est pourquoi ils se prévalent de leur droit en présentant ces pétitions au Parlement.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, comme fidèle du parti qui a grandi en Colombie-Britannique, dans la partie nord de la péninsule de Saanich, je suis particulièrement heureux de présenter cette pétition aujourd'hui à la Chambre au nom des gens de ma province qui, parce qu'ils sont très conscients des dommages que peuvent causer les nappes de pétrole, demandent que le gouvernement fédéral promette d'imposer un moratoire perpétuel sur la prospection d'hydrocarbures dans le sous-sol marin.

LA PROSPECTION ET L'EXPLOITATION DES GISEMENTS D'HYDROCARBURES—L'UTILISATION DE SOURCES D'ÉNERGIE DE REMPLACEMENT

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs centaines d'habitants de l'île de Vancouver. A propos, monsieur le Président, une de mes soeurs et son mari habitent dans l'île. Les pétitionnaires veulent rappeler aux députés les dangers que représentent les nappes de pétrole sur la côte ouest et surtout autour de l'île de Vancouver. Les pétitionnaires demandent que l'argent que dépense le gouvernement fédéral en subventions pour le forage pétrolier au large des côtes du Pacifique serve plutôt à favoriser l'économie d'énergie, le développement et l'utilisation de nouvelles sources d'énergie durables et sans danger pour l'environnement.

• (1520)

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter aux termes de l'article 36 du Règlement une pétition signée par 75 personnes et qui a été dûment certifiée correcte par le greffier. Les pétitionnaires, venant de certaines parties de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, attirent l'attention sur les grands risques que fait courir la prospection et l'exploitation pétrolières sur la côte ouest, comme en témoigne la nappe de pétrole qui vient encore s'échouer sur l'île de Vancouver. Ils soulignent également la nécessité de réduire l'utilisation des combustibles fossiles afin de protéger l'atmosphère.

Ils demandent que le gouvernement promette d'abandonner toute subvention à la prospection et à l'exploitation pétrolières sur la côte ouest et de faire servir plutôt cet argent à l'exploitation de sources d'énergie renouvelables.

LE MORATOIRE SUR LA PROSPECTION ET L'EXPLOITATION DES GISEMENTS D'HYDROCARBURES

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je suis fier de présenter, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement, une pétition signée par de nombreux habitants de la Colombie-Britannique et qui a été certifiée correcte par le greffier des pétitions.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral d'imposer à perpétuité un moratoire sur la prospection et l'exploitation de gisements de pétrole sous-marins le long des côtes canadiennes du Pacifique.

Je tiens à dire simplement qu'il est honteux que le gouvernement en exercice n'ait pas écouté le gouvernement de la Colombie-Britannique de l'époque. S'il l'avait fait, il n'aurait pas à faire face au gâchis actuel.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—LA COMPÉTENCE EN CE QUI CONCERNE L'AVOINE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, les agriculteurs du centre-ouest de la Saskatchewan m'ont envoyé une pétition qui a été dûment certifiée.

Ils critiquent le gouvernement qui a décidé que la Commission canadienne du blé ne serait plus chargée de la commercialisation de l'avoine, ce qui, à leur avis, va sérieusement réduire leurs revenus. Ils demandent au Parlement non seulement de rejeter la décision du gouvernement de retirer l'avoine à la Commission canadienne du blé mais de charger également cette commission de la commercialisation du colza canola.

LA PROSPECTION ET L'EXPLOITATION DES GISEMENTS D'HYDROCARBURES—L'UTILISATION DES CRÉDITS À D'AUTRES FINS

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition à présenter conformément à l'article 36 du Règlement. On a confirmé sa recevabilité.

Elle émane d'habitants de Vancouver et concerne les déversements de pétrole au large de la côte ouest. Les pétitionnaires estiment que les risques l'emportent sur les avantages. Ils demandent que le moratoire actuel soit maintenu sur les activités de prospection et d'exploitation des hydrocarbures dans les eaux côtières de Colombie-Britannique. Ils demandent que le gouvernement canadien annonce à cette industrie que le moratoire ne sera pas levé dans l'avenir.

Ils demandent également que l'argent qui est actuellement dépensé par le gouvernement fédéral pour subventionner les forages de pétrole au large de la côte pacifique serve à encourager les économies d'énergie et la mise au point et l'utilisation d'autres sources d'énergie durables et écologiques.

LE MORATOIRE SUR LA PROSPECTION ET L'EXPLOITATION DES GISEMENTS D'HYDROCARBURES

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, tout comme mes collègues, je veux présenter moi aussi, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition concernant l'imposition d'un moratoire sur la prospection et l'exploitation pétrolières au large des côtes.

La pétition, signée par un certain nombre d'habitants de la Colombie-Britannique, a été dûment certifiée par le greffier des pétitions.

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Merci, monsieur le Président. J'aurais peut-être pu avoir la parole plus tôt si j'avais avoué qu'un de mes parents avait déjà habité la Colombie-Britannique.

J'ai ici une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions. Elle est signée par environ 200 habitants de la Colombie-Britannique, qui ne parlent pas seulement pour leur province. Souvent, les habitants de la Colombie-Britannique expriment les préoccupations de tous les Canadiens à l'égard des questions environnementales.

Des voix: Bravo!

M. McCurdy: Les pétitionnaires réclament un moratoire sur toutes les activités de prospection et d'exploitation des gisements d'hydrocarbures dans les eaux côtières au large de la Colombie-Britannique et prient le gouvernement canadien d'aviser l'industrie que ce moratoire ne sera plus levé. En outre, ils demandent que les sommes dépensées par le gouvernement fédéral pour subventionner le forage pétrolier au large de la côte du Pacifique servent plutôt à promouvoir les économies d'énergie et à trouver de nouvelles sources d'énergie durables et non dangereuses pour l'environnement.

C'est un point de vue auquel tous les Canadiens pourraient souscrire.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, même si je dois admettre que je n'ai été à Vancouver qu'une seule fois et que je n'ai pas réellement eu l'occasion de voir sa magnifique côte, je voudrais la visiter un jour.

J'ai également l'honneur de me lever pour exercer mes fonctions en vertu de l'article 36 du Règlement. Je voudrais présenter à la Chambre une pétition dûment certifiée, signée par des habitants de Colombie-Britannique.

Ils demandent le maintien du moratoire sur toute activité de prospection et de mise en valeur d'hydrocarbures dans les eaux littorales de Colombie-Britannique et ils souhaitent que le gouvernement canadien fasse savoir aux sociétés que ce moratoire ne sera pas levé.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'ai également le plaisir de présenter une pétition en vertu de l'article 36 du Règlement. Elle est dûment certifiée.

C'est une pétition signée par de très nombreux habitants de Colombie-Britannique, plusieurs centaines. Beaucoup habitent ma circonscription de Surrey-Nord. Ils s'inquiètent des problèmes constants de pollution pétrolière sur la côte ouest, de la menace que cela pose pour la vie marine, le tourisme et les emplois de très nombreux habitants de la province. Ils demandent que le gouvernement fédéral et les autres gouvernements maintiennent leur moratoire sur les activités de prospection et de mise en valeur d'hydrocarbures. Je m'associe à cette demande.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, aux termes de l'article 36 du

Règlement, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition.

Les pétitionnaires signalent que le forage et l'extraction pétroliers dans la zone extracôtière de l'île de Vancouver, qui est sujette aux séismes et aux violentes tempêtes, entraînent des risques élevés et inévitables de déversements catastrophiques dans le détroit d'Hécate et dans le bassin de la Reine Charlotte. Ils demandent le maintien du moratoire sur l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures. Ils affirment que les avantages ne justifient pas de tels risques. Je partage leur avis et je suis heureux de présenter la pétition.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition au nom des Canadiens de l'Ouest, en particulier de ceux de la côte du Pacifique.

Ils signalent que le forage pétrolier au large de la côte entraîne inévitablement le risque élevé de déversements catastrophiques. Ils prient le gouvernement de maintenir le moratoire actuellement en vigueur sur tous travaux d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique. De plus, ils veulent que les fonds publics alloués par le gouvernement fédéral sous forme de subventions au forage pétrolier en haute mer le long de la côte du Pacifique servent plutôt à promouvoir la conservation de l'énergie et le développement d'autres sources énergétiques durables qui ne menacent pas l'écologie.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition signée par des gens de la région de Vancouver qui eux aussi s'inquiètent au sujet des déversements de pétrole sur la côte ouest de la Colombie-Britannique. Ils exigent un moratoire sur tout projet de forage de pétrole et d'hydrocarbures et ils préfèrent qu'on prenne des mesures plus sûres du point de vue économique et environnemental.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

CORRECTION DU HANSARD—IDENTIFICATION INCORRECTE D'UN DÉPUTÉ

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je tiens à faire apporter une correction au hansard.

Si on en croit la page 520 du hansard, le vendredi 14 avril 1989, j'aurais posé une question au député d'Edmonton-Est (M. Harvey) au sujet de la peine capitale. La question vise à favoriser le rétablissement de la peine capitale.

Ce n'est pas moi qui ai posé cette question, mais bien un autre député, celui de Lethbridge, je crois. Je demande que l'on corrige le compte rendu en conséquence.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je profite du fait que le leader parlementaire du gouvernement est ici présent pour invoquer le Règlement.

Nous avons tous écouté attentivement les déclarations qu'ont faites le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) et le ministre d'État chargé des Céréales (M. Mayer) au cours de la période des questions. Toutefois, comme les ministres disposent déjà de toute la période des Affaires courantes pour faire des déclarations, j'estime qu'ils devraient en profiter plutôt que d'utiliser la période des questions à cette fin. Après tout, ce ne sont manifestement pas là des questions.

J'insiste, toutefois, sur le fait que nous sommes reconnaissants aux ministres d'avoir pris le temps de faire une déclaration à la Chambre. Tout ce que j'en dis, c'est que leurs déclarations porteraient peut-être davantage s'ils les faisaient pendant la période des Affaires courantes.

• (1530)

M. Lewis: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses observations. Deux questions ont été posées. Nous n'avons droit qu'à deux de ce côté-ci, et parfois même pas autant. Elles ont paru assez importantes pour être posées à la période des questions. Mon collègue d'en face estime certainement lui aussi que les questions de son parti revêtent une grande importance. En fait, nous avons été choqués de ce que le député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett) n'ait pas jugé bon de poser une question au sujet de cette très grave affaire du détroit de Juan de Fuca. Nous voulions rassu-

rer la population de la Colombie-Britannique et lui faire savoir que nous avions pris l'affaire en main.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kamloops (M. Riis) au sujet du même rappel au Règlement.

M. Riis: Oui, monsieur le Président, au sujet du même rappel au Règlement. Je remercie mon collègue de ses observations. Je tiens à signaler que le député de Skeena (M. Fulton), le critique de son parti en matière d'environnement, a bien posé une question sur cette affaire. Le gouvernement se plaignait de ce que seulement deux députés ministériels aient pu poser des quesitons pendant la période des questions. Nous n'en avons pas eu davantage. Nous sommes un parti de l'opposition, et la période des questions est pour ainsi dire réservée aux membres de l'opposition pour qu'ils posent des questions. Si le député déplore que seulement deux des siens aient pu intervenir alors qu'en fait ils ne devraient sans doute poser aucune question, je tiens à rappeler pour ma part que les ministres doivent faire leurs déclarations au moment spécialement prévu.

M. Lewis: Monsieur le Président, je tiens simplement à signaler très poliment qu'une des façons de remédier à cette situation est de réduire le temps consacré à chaque question, de façon que les députés puissent en poser un plus grand nombre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LES BANQUES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)) propose que le projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les banques, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

-Monsieur le Président, j'avais l'honneur le 13 avril dernier de déposer le projet de loi d'initiative gouvernementale tendant à renforcer les dispositions figurant à la Loi sur les banques en matière de publicité des frais bancaires. Contrairement au texte précédent, qui ne s'appliquait qu'aux comptes des particuliers, le projet de loi C-9 vise aussi bien les comptes des entreprises que ceux des particuliers auprès des banques à charte. Cette politique, élaborée en collaboration avec le ministre des Consommateurs et des Sociétés (M. Valcourt), comporte des mesures mises au point avec les représentants des petites entreprises et des banques. Elle donne suite également à de nombreuses propositions du comité permanent des finances et des questions économiques. Ce comité avait appelé l'attention sur les changements pratiqués dans le secteur bancaire qui avaient surpris de nombreux Canadiens par des frais bancaires inattendus.

[*Français*]

Monsieur le Président, les modifications prévues dans le projet de loi C-9 se fondent sur quatre prémisses de base: D'abord, les particuliers et les entreprises doivent être en mesure de prendre des décisions éclairées et de comparer les prix pour choisir les comptes et les institutions qui satisfont le mieux à leurs besoins; en deuxième lieu, les Canadiens et les Canadiennes sont en droit de recevoir un préavis raisonnable avant que de nouveaux frais ou des frais supplémentaires ne soient imposés à leurs comptes de dépôts; troisièmement, les clients désireux de formuler des plaintes au sujet des frais de service doivent savoir qu'il existe, tant au sein de la banque que du gouvernement, un mécanisme à cet effet, et qu'ils peuvent y avoir accès.

Enfin, la concurrence et non la réglementation représente le meilleur moyen de garantir des méthodes justes et raisonnables en ce qui touche à l'établissement des prix.

Grâce à l'application de ces principes au projet de loi, nous avons fait d'importants progrès en vue d'accroître la protection des consommateurs. Les dispositions du projet de loi C-9 représentent une amélioration sensible des normes que doivent respecter les banques en ce qui touche aux préavis et à la divulgation des frais à leurs déposants partout au Canada.

[*Traduction*]

Tout d'abord, quant il s'agira de choisir une banque, les consommateurs seront mieux en mesure que jamais de faire la comparaison. Chaque banque sera tenue d'offrir à la clientèle une documentation sur les frais qu'elle impose sur les divers comptes. Il y aura un document pour les comptes des particuliers et pour les comptes des entreprises. Grâce à cette documentation, les consommateurs seront en mesure de choisir les types de comptes et les établissements qui leur conviennent le mieux. En outre, pour tous les autres types de frais, dans les cas où il se pratique des frais standard, le public aura accès à la liste complète de ces frais. Cette obligation, qui était un des grands objectifs des groupements de petites entreprises, est une amélioration sensible par rapport au projet de loi antérieur.

Il y a également amélioration de la divulgation des frais au moment où le client choisit le ou les comptes qui lui conviennent.

[*Français*]

Les détenteurs de comptes nouveaux pourront recevoir d'abord une copie du contrat qu'ils ont signé, la liste des frais de service imposés à ce genre de compte, les renseignements sur la façon dont la banque procédera afin de les aviser de toute majoration de frais, les resei-

gnements sur les méthodes appliquées par la banque pour régler les plaintes.

La dernière, mais non la moindre, des améliorations, monsieur le Président, a trait aux modifications à apporter aux frais connexes. Avant que la banque ne puisse modifier les frais qu'elle impose au compte d'un consommateur, elle devra lui faire parvenir un préavis de 30 jours. Les clients qui possèdent des comptes avec livret et qui, par conséquent, n'obtiennent pas de relevés mensuels par la poste, seront avisés au moins 60 jours à l'avance de toute modification apportée à la tarification et ce, au moyen d'affiches placées à des endroits bien visibles dans leurs succursales.

Les dispositions de ce projet de loi reconnaissent également que depuis quelques années les Canadiens et les Canadiennes utilisent de plus en plus les guichets automatiques. Par conséquent, les banques devront, à tous leurs guichets automatiques, prévenir leurs clients de tout changement relatif aux frais imposés à leurs comptes.

Pemettez-moi maintenant d'aborder le deuxième objectif important de ce projet de loi, c'est-à-dire les mécanismes de règlement des plaintes.

Pour la première fois, le projet de loi oblige les banques à appliquer un mécanisme de règlement de plaintes des consommateurs et de le faire approuver par le Bureau du surintendant des institutions financières.

En outre, les banques devront désigner un administrateur ou un employé qui sera chargé d'appliquer le processus global des plaintes et de nommer au moins un employé qui recevra les plaintes du public. Enfin, les banques devront également afficher un avis pour informer leurs clients de leur droit de soumettre des plaintes au Bureau du surintendant des institutions financières si elles ne peuvent régler elles-mêmes ces problèmes. Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne-ressource au Bureau du surintendant des institutions financières seront également affichés.

[*Traduction*]

Le gouvernement continue de suivre l'évolution des frais bancaires et fait le nécessaire pour que les Canadiens puissent régler les difficultés liées à leurs comptes. A cette fin, et pour que le Parlement ait la possibilité d'analyser en permanence le résultat de nos efforts, le surintendant va présenter des rapports annuels sur les plaintes reçues ainsi qu'un rapport qu'il déposera au Parlement. Les sanctions réprimant les infractions ont également été relevées. Actuellement, la peine maximale frappant les violations des dispositions de divulgation des frais est de 1 000$. Le nouveau projet de loi assortit d'une amende maximale de 500 000$ la violation sans raison valable d'une quelconque des dispositions. Certains diront que nous ne sommes pas allés assez loin dans la réglementation des frais. Je réponds tout d'abord que par principe le gouvernement est contre la réglementation des prix, surtout sur les marchés concurrentiels.

• (1540)

Ce projet de loi constitue une façon raisonnable et sensée d'aborder les grandes questions. Il donne aux consommateurs et aux entreprises des garanties quant à la façon dont ils seront traités par les banques. Les banques de leur côté vont mieux comprendre leur mission et leurs responsabilités à l'égard de leurs clients.

De plus, le gouvernement va présenter sous peu son projet de loi de réforme des établissements financiers qui, en décloisonnant ce secteur, va instaurer un climat de plus grande concurrence.

[*Français*]

Pour terminer, monsieur le Président, permettez-moi d'apporter les précisions suivantes: Une fois mis en oeuvre, le projet de loi et les mesures prises l'an dernier par les banques relativement aux frais et aux comptes de base auront permis de régler les préoccupations que bon nombre de Canadiens et de Canadiennes ont exprimées directement et qui ont été entendues par le Comité des finances de la Chambre.

Par conséquent, dès qu'ils ouvriront un compte, les Canadiens et les Canadiennes seront dorénavant informés des frais qui leur sont imposés et de leurs droits. Ils seront avisés de tout changement apporté à la tarification, et cela d'une manière beaucoup plus acceptable qu'auparavant.

En outre, ils auront directement accès à un mécanisme de règlement des plaintes, d'abord auprès de leur banque et, s'ils n'obtiennent pas satisfaction, auprès du Bureau du surintendant des institutions financières qui, lui, fera fonction de médiateur.

Nous sommes convaincus, monsieur le Président, que ces mesures aideront les consommateurs et les entreprises à obtenir le maximum de leurs institutions financières et que tout cela raffermira la concurrence en général.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Avant que je ne cède la parole au député de Gloucester (M. Young), M. le Président voudrait revenir au fauteuil.

M. le Président: Je signale aux députés qu'il n'est pas habituel que le président interrompe un débat pour entendre une requête, mais on m'a présenté une demande en vue d'ajourner la Chambre pour tenir un débat d'urgence.

Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett), a très aimablement accepté de repousser son intervention pour que le Président puisse pendant quelques minutes recevoir le premier ministre de la Nouvelle-Zélande.

J'espère que les députés comprendront. Je cède maintenant la parole au député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LES PÊCHES DE LA CÔTE OUEST—PUBLICATION DU RÈGLEMENT

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, j'invoque l'article 52 du Règlement. Ce matin, le gouvernement, par promulgation, a publié le règlement relatif aux pêches de la côte ouest.

L'urgence créée par la promulgation de ce règlement aujourd'hui m'oblige à réclamer ce débat. Sinon, certaines décisions pourront être prises au sujet de la Colombie-Britannique et elles toucheront non seulement les investissements privés et publics, mais aussi des milliers d'habitants de la Colombie-Britannique, leurs familles et les localités côtières.

C'est à regret que je me suis vu forcé de citer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) au début de la journée pour montrer que, dans cette affaire, nous avons cédé pendant les négociations sur l'Accord de libre-échange. Nous n'avons pu établir l'incidence de ces décisions avant la promulgation du règlement. Lorsque nous avons vu ce règlement, nous avons alors tout de suite su qu'un débat d'urgence s'imposait.

M. le Président: Non seulement j'ai lu l'avis réclamant un débat d'urgence, qui était très succinct, mais j'ai aussi entendu l'exposé du député. J'ai pu aussi entendre tout ce qui s'est dit sur cette question à la Chambre aujourd'hui.

C'est une affaire sérieuse, bien sûr, car tous les députés des deux côtés de la Chambre se préoccupent des pêches de la côte ouest, mais malgré tout le sérieux et l'importance que cette question revêt, je ne juge pas qu'il y a lieu d'autoriser un débat d'urgence.

Les banques

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LES BANQUES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les banques, soit lu pour la deuxième fois et déféré à un Comité législatif.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, je veux commenter évidemment le projet de loi qui a été déposé par le ministre d'État (Finances) (M. Loiselle) concernant les frais bancaires. C'est avec beaucoup d'intérêt que bien des gens, y inclus les institutions financières, attendaient justement quelle allait être la position du gouvernement concernant cette question qui a été étudiée l'an passé par le Comité qui a la responsabilité de regarder les questions financières et l'économie, ici à la Chambre.

Une chose, monsieur le Président, qui m'a frappé dans les remarques du ministre aujourd'hui, c'est le fait que, et je cite: «qu'il y avait eu des consultations exhaustives avec des groupes représentant entre autres les secteurs industriels et la petite entreprise.»

Lorsque le ministre d'État (Finances), monsieur le Président, a déposé à la Chambre le 13 avril, je crois, le projet de loi, il y a eu une réaction évidemment de la part des gens intéressés et, je dois admettre dès le début qu'il y a eu une réaction positive parce que c'était un besoin de nous présenter avec une réaction un problème qui avait été porté à l'attention des Canadiens par un grand nombre de députés durant les deux dernières années.

Cependant, je crois qu'il est vrai de dire qu'il y a des questions qui se posent toujours vis-à-vis de la législation qui est proposée, surtout en ce qui concerne la divulgation, à savoir les consommateurs qui ont peut-être des comptes assez minimes et que pour eux la banque est une institution d'envergure qui ne leur permet pas d'aborder avec facilité les sujets qui pourraient les préoccuper au niveau des frais bancaires. Est-ce que le système mis en place par le règlement qui accompagne le projet répond réellement à ce besoin d'avoir un système de divulgation qui met au clair toutes les possibilités qui s'offrent aux consommateurs?

[*Traduction*]

La mesure législative n'aborde qu'une partie restreinte du vaste champ exploré par le Comité permanent des finances. L'aspect principal de la mesure législative qui doit retenir l'attention concerne la transparence dans l'information à donner aux consommateurs.

Les sociétés seront maintenant assujetties à la loi. La Fédération canadienne des entreprises indépendantes a appuyé le gouvernement sur un certain nombre de questions de manière très explicite au cours d'un passé récent. Elle a dit clairement avoir décelé une grave lacune dans la proposition. Ce point ressort dans les témoignages que le Comité des finances a entendus et dans les recommandations qu'il a faites. Il s'agit des doubles frais pour les chèques sans provision. Nous reconnaissons qu'un effort a été fait pour réglementer le plus de situations possible. Je trouve tout à fait légitime et convenable, et sûrement qu'un grand nombre de petites entreprises canadiennes partagent cet avis, que les banques fassent payer des frais à celui qui a fait un chèque sans provision.

Je ne veux pas me montrer difficile, mais les situations dans les villes et dans les campagnes présentent d'énormes différences. Par exemple, il est difficile pour les citadins d'encaisser un chèque dans une succursale de banque où ils ne sont pas connus. C'est toute une affaire d'essayer d'encaisser un chèque dans un établissement bancaire ou commercial.

Les choses se passent différemment dans de plus petites villes ou dans les régions rurales où l'on considère qu'encaisser un chèque est une marque de confiance entre les deux parties, entre personnes qui sont censées agir avec honneur en tout, quand elles paient par chèque ou en toute autre circonstance. N'est-il pas injuste de faire payer une amende tant au bénéficiaire du chèque qu'à l'émetteur, dans le cas d'un chèque sans provision.

• (1550)

D'aucuns prétendent que le tiré devrait procéder à un contrôle plus rigoureux, poser des questions et s'assurer que le tireur du chèque a suffisamment d'argent pour couvrir le montant du chèque en question. Cependant, ce n'est pas là chose facile. Je souhaiterais que l'on tienne compte de la position de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et de d'autres intéressés.

Je voudrais vous demander de m'excuser, car j'aurais dû au début de mes observations, remercier le ministre d'État et son personnel pour l'esprit de coopération dont ils font preuve en l'occurrence. En tant que nouveau député, je tiens à signaler que les collaborateurs du ministre ont bien voulu nous fournir les renseignements pertinents et nous tenir à jour sur toute cette question. Je voudrais saluer la coopération du ministre en l'occurrence. Par mes observations, je ne recherche pas la confrontation.

Mes collègues de gauche ont certaines réserves au sujet du rapport présenté l'année dernière par le Comité des finances concernant la possibilité d'offrir une certaine protection aux citoyens, mais en général. Les membres du comité se sont rendus compte que des améliorations devaient être apportées, et ce projet de loi en renferme certaines. Cependant, je tiens à souligner qu'à mon avis, il ne devrait pas être question de pénaliser la partie «innocente» si l'on peut dire dans une transaction impliquant un chèque sans provision. Il devrait y avoir une façon d'éviter cela.

Du point de vue de la banque, on considère qu'il est plus facile de recouvrer l'argent en s'adressant à la personne qui a accepté le chèque. Généralement, la personne concernée a une entreprise et un compte en banque. Il est sans aucun doute beaucoup plus facile de récupérer l'argent en question, car on peut rejoindre facilement l'intéressé, alors que l'émetteur du chèque a peut-être disparu depuis longtemps. Souvent, ce dernier n'a aucune intention d'honorer le chèque en question. S'il s'agit simplement d'une erreur de la part du tireur, ce dernier va sans aucun doute rembourser au marchand ses frais également. Dans la plupart des cas, il est impossible de retracer l'émetteur du chèque ou ce dernier est insolvable, et il est extrêmement difficile alors de récupérer l'argent ainsi perdu.

Entre-temps, je tiens à signaler que la personne, la société ou la petite entreprise qui accepte un chèque sans provision se trouve placée dans une situation encore plus difficile. En effet, elle doit payer des frais et que peut-elle faire au sujet du chèque? Là encore, selon moi, cela nuit aux chefs de petite entreprise qui n'ont peut-être pas recours à une méthode de vérification des chèques très perfectionnée. Les gens acceptent des chèques le soir et en fin de semaine. Parfois, ils croient connaître quelqu'un assez bien pour lui faire confiance, mais ils se trompent à l'occasion.

J'espère que le gouvernement étudiera cette situation. Par ailleurs, je propose—et le ministre pourra peut-être nous dire ce qu'il en pense cet après-midi—de renvoyer le projet de loi au comité des finances plutôt qu'à un comité législatif. Sauf erreur, c'est toujours ainsi qu'on a agi, et les membres du comité des finances accorderaient sûrement à ce projet de loi une attention toute spécial.

Je souhaite maintenant aborder la question de la divulgation des frais. Nous devrons en examiner les conséquences. Nous voudrons connaître l'avis des banques, des sociétés fiduciaires et des déposants. Renseigner les consommateurs est une chose, mais les embrouiller en est

une autre. Sur le plan pratique, je me demande ce que nous entendons proposer au sujet de la divulgation des frais.

Certains ont donné à entendre que nous allions nous retrouver avec des institutions financières englouties sous les affiches et les brochures. Les consommateurs ordinaires vont éprouver bien des difficultés au moment de décider de ce qu'ils veulent faire de leur argent, quel genre de compte ils désirent ouvrir, quel montant ils devront payer en frais, combien de chèques ils pourront tirer et combien ils devront verser pour rentrer de nouveau en possession de leurs chèques. J'espère qu'on va s'efforcer de simplifier cette situation.

Le ministre croit, je le reconnais, que les forces du marché auront un rôle déterminant à jouer pour favoriser la concurrence et que les frais seront maintenus à un niveau raisonnable. Par ailleurs, je pense que les institutions financières ont tendance à devenir très complexes. Elles parlent de comptes d'épargne portant intérêt, de soldes, de différentes espèces de compte et de frais bancaires qui varient suivant le nombre de chèques utilisés chaque mois.

Nous avons été à même de constater, tout comme a vraisemblablement pu le faire le président du Comité des finances depuis deux ou trois ans, que la majorité des Canadiens souhaitent un système qui soit simple. Ils tiennent à savoir combien ils devront payer en frais bancaires, mais les particuliers et les propriétaires de petites entreprises désirent un système qui soit simple, qu'ils puissent comprendre et auquel ils puissent s'adapter. Ils veulent quelque chose qui ne soit pas aussi compliqué que les régimes, les programmes et les méthodes auxquels certaines institutions financières ont eu recours ces dernières années.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'écoutais avec beaucoup d'intérêt les commentaires du ministre d'État concernant toute la question du décloisonnement des institutions financières, les règles du jeu, et encore là, je ne peux laisser passer l'occasion sans signaler au ministre l'importance qu'on doit apporter à toute la question de ce qui se passe dans le secteur financier, que l'on parle des maisons de courtage, des compagnies d'assurance, des compagnies de fiducie ou des banques. Parce que, monsieur le Président, je crois qu'il est vrai de dire que, pour toutes sortes de raisons, le gouvernement fédéral tire de l'arrière dans ce dossier. C'est possible que l'on commence à reprendre du chemin perdu, mais cependant, il faut regarder l'expérience, surtout au Québec, où je suis certain que le ministre connaît très bien l'expérience que l'on commence à déceler en Ontario. Mais c'est à cause de ce qui se passe dans les autres provinces qui, traditionnellement, se sont ralliées à ce qui se passe, surtout en Ontario, que maintenant on voit toute l'évolution de ces dossiers-là dans la province de Québec, et le fait que, nous, nous n'avons pas agi.

Donc, j'espère, monsieur le Président, que sous peu le ministre responsable pourra peut-être nous aviser de quand on pourra s'attendre de voir un projet de loi concernant tous les liens, permis ou pas, entre les institutions financières.

[*Traduction*]

Nous devons faire cesser l'incertitude qui règne parmi les consommateurs à l'égard des institutions financières. Je reconnais sans peine que le projet de loi que nous examinons est très mince, mais j'estime impérieux que le gouvernement et la Chambre des communes, tout au début de cette Législature, s'attaquent à une situation que nous rencontrons tous les jours et se demandent ce qui résultera des liens commerciaux, qui pourra faire quoi dans le domaine des assurances et des valeurs, quel rôle les sociétés fiduciaires seront appelées à jouer, et quelles associations de service seront possibles. Ainsi, nous verrons arriver d'ici peu la Banque American Express. La vive réaction qu'a suscitée l'annonce de cette arrivée a causé une certaine incertitude.

Au cours des derniers jours, les membres du Comité des finances ont pu s'entretenir avec le gouverneur de la Banque du Canada. M. Crow n'a pas cessé d'insister sur l'intégrité et la crédibilité du système monétaire. A mon avis, il faut aussi que les Canadiens aient confiance dans leurs institutions financières. Étant donné que le ministre d'État a dû tout récemment prendre en charge un établissement financier par l'intermédiaire du Bureau du surintendant des institutions financières, et compte tenu de ce qui se passe en Ontario et dans l'Ouest depuis deux ans, il semble qu'il appartient à nous tous d'exposer au grand jour les intentions du gouvernement le plus rapidement possible.

Nous avons étudié les propositions du précécesseur du ministre et il est évident qu'un bon nombre d'entre elles subsistent et nous seront peut-être soumises. A mon avis, le gouvernement ne devrait pas suivre le mouvement. Il devait plutôt intervenir pour orienter l'évolution qui, de l'avis général, et en train de transformer le fonctionnement des institutions financières.

• (1600)

Il y a un certain nombre de problèmes à régler en ce qui concerne le rapport du Comité permanent des finances. Je ne crois pas que, dans ses observations, le ministre voulait de quelque façon que ce soit indiquer que le projet de loi que nous étudions aujourd'hui tient entièrement compte des recommandations du Comité permanent des finances. Il y a encore un certain nombre de questions soulevées dans ce document qu'il faut régler. Même si nous étudierons le projet de loi plus en détail cet après-midi à la Chambre, il est important de le renvoyer au Comité permanent des finances, où nous pourrons discuter avec des représentants du secteur et des consommateurs, de même qu'avec des députés bien informés qui s'intéressent particulièrement aux questions financières et économiques.

En terminant, je tiens à dire au ministre que nous comprenons qu'un travail a été fait pour examiner certains points des recommandations du comité. Nous sommes d'avis qu'il faut maintenant se pencher sur les points que j'ai déjà soulignés et sur d'autres qui, j'en suis sûr, nous seront signalés pendant que le comité étudiera le projet de loi.

Notre parti estime absolument indispensable que nous agissions très rapidement pour faire connaître à la Chambre et à la population du Canada la voie que le gouvernement entend suivre au sujet de la réforme de nos institutions financières.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, comme je le disais le 29 septembre 1988, avant de dire qu'il était 13 heures, je veux parler du projet de loi. Il a été présenté pour la première fois par l'ancien ministre d'État chargé des Finances, le boulanger Tom Hockin. Avant de commencer le débat, le ministre m'a dit qu'il savait que le projet de loi n'était pas exactement ce que l'on voulait voir sortir du Comité des finances. Il ajoutait cependant qu'un demi-pain valait mieux que pas de pain du tout. J'ai dit au boulanger Hockin que nous n'accepterions jamais ce demi-pain et le projet de loi est mort.

Il a été ressuscité sous le numéro C-9 sous l'égide du boulanger Loiselle. C'est lui qui est en charge de la boulangerie, mais il nous propose le même demi-pain rassis. Il n'a pas changé et notre parti n'est toujours pas prêt à le manger.

Les réserves du caucus NPD ne sont pas simplement mineures. Dans ses observations, le critique libéral disait que nous avons peut-être des réserves. Non, nous n'avons pas «quelques» réserves, nous nous inquiétons de l'ensemble du projet de loi, qui trompe la bonne foi des Canadiens.

Qu'on se rappelle les circonstances qui ont amené le Comité des finances à étudier les frais bancaires. Selon les propos du président du Comité, les gens étaient «*dinged and donged*», c'est-à-dire exploités à droite et à gauche, par les frais bancaires. Nous ne parlons pas de sommes dérisoires. En 1987, les cinq grandes banques canadiennes ont perçu 1 milliard en frais bancaires. Ce n'est pas une question de sous noirs. Mais, qu'on ne s'inquiète pas, le Comité des finances a examiné la situation et il a fait quelques recommandations bien senties.

Pourquoi nous opposons-nous au projet de loi? Tout d'abord parce qu'il a une tare fondamentale.

Une voix: Quelle tare?

M. Rodriguez: L'observation volontaire. Le projet de loi invite à faire confiance aux banques sans se faire de souci. On nous invite à pénétrer avec confiance dans ces institutions financières logées dans des tours de marbre, comme cette veuve qui voulait simplement faire changer un billet de 10 dollars en pièces de 25c. Elle a fait confiance à la banque qui lui a imposé des frais de 2$. Et on nous demande de faire confiance aux banques!

Qu'ont-elles à dire pour se justifier? Voici un extrait d'un discours prononcé par M. Ritchie, le grand patron de la Banque de Nouvelle-Écosse. Voici ce qu'il déclarait à propos des frais d'administration: «L'une des tendances les plus significatives observées dans le secteur bancaire dans le monde entier, c'est l'importance relative croissante des revenus autres que les intérêts.

Par exemple, les recettes provenant des frais d'administration comptent maintenant pour près du quart de nos revenus globaux, comparés à un peu plus de 18 p. 100 il y a trois ans à peine.» Ce n'est pas négligeable, monsieur le Président. Cela représente le quart des revenus d'une banque, et cette proportion s'accroît. En trois ans, elle est passée de 18 à 25 p. 100. Au fil du temps, les frais d'administration imposés aux clients de la banque représenteront une source de plus en plus importante des revenus de la banque. Le ministre parrain du projet de loi et le gouvernement conservateur nous disent: «Faites confiance aux banques. Elles s'occuperont de vous. Elles observent volontairement les dispositions de la loi.» La

Banque de Nouvelle-Écosse est la même banque qui a fait payer 2$ à M^me^ de Gruchy pour lui changer un billet de 10 dollars en pièces de 25 cents pour aller faire sa lessive.

Lorsqu'on croit que les banques prendront soin de nos intérêts c'est comme si on demandait à Evil Knievel junior d'aller garer notre voiture. C'est du même ordre d'idées. Quelqu'un a suggéré que ce serait comme si on demandait à l'ayatollah Khomeini d'être le critique littéraire du *New York Book Review*. Une des premières critiques que nous formulons au sujet de ce projet de loi est le fait qu'il contient le principe de l'observation volontaire, qui est absolument inacceptable.

La seconde objection concerne ce que j'appellerai la clause de «Blanche-Neige» à propos de la surveillance. Non seulement le gouvernement accepte le principe de l'observation volontaire, mais aussi ce que j'appellerai le syndrome de «Blanche-Neige». Autrement dit, alors qu'elles se conformeront à ce processus de l'observancxe volontaire, les banques vont se regarder dans le miroir et lui demander: «Miroir, miroir sur le mur, qui est la plus belle banque de toutes?» Naturellement, nous connaissons la réponse. Nous leur demandons de veiller elles-même à la discipline.

Le gouvernement a complètement rejeté le principe d'un protecteur du citoyen indépendant. Nous demandons aux banques de veiller elles-mêmes à la discipline, et, j'en suis sûr, elles vont dire qu'on a eu tort d'imposer ces frais d'administration. Oh, que c'est méchant! Je suis certain qu'elles vont avoir cette réaction, sans aucun doute. Je penserais plutôt que la réaction sera la même que lorsque la belle-mère de Blanche-Neige s'est regardée dans le miroir et a posé sa question. Le gouvernement a accepté cela spécialement parce que, comme je l'ai déjà signalé, les frais d'administration prélevés sur les comptes des clients représentent 25 p. 100 des recettes des banques, et cette proportion s'accroît toujours.

• (1610)

Que fait ce projet de loi? Interdit-il certains frais d'administration, monsieur le Président? Non. J'ai le projet de loi ici et je vais vous dire ce qu'il fait. Il ne fait qu'exiger un tas de paperasseries. En fait, ce sont des avis. Vous écrivez à un client et vous lui dites que les frais liés aux chèques sans provision s'élèvent maintenant à 15$ au lieu de 10$. Il faut cependant que ce soit un avis écrit, «conformément au règlement».

Chaque disposition de ce projet de loi oblige les banques à aviser les clients par écrit «conformément au règlement», avec toutes les copies nécessaires de couleurs différentes. Que Dieu protège nos forêts parce que, si ce projet de loi est adopté, elles seront rasées. N'est-ce pas merveilleux, monsieur le Président? Ce projet de loi donne aux banques le droit de puiser dans les comptes de tous les Canadiens.

Tout ce que les banques doivent faire, c'est aviser les clients, qui ne peuvent pas contester. Le gouvernement me dira, comme les banques m'ont dit: «Si vous n'êtes pas satisfait du service que vous recevez, changez de banque.» Et là encore, vous aurez des frais à payer pour que votre compte soit transférer d'une banque à une autre. En fait, je me suis procuré la dernière liste des frais l'autre jour. Il en coûte maintenant 10$ pour transférer un compte de la BCIC à une autre banque. Cela est-il juste? La banque n'a qu'à vous envoyer un avis écrit «conformément au règlement». C'est tout ce que les banques sont tenues de faire. Le ministre dit que ce projet de loi diffère du précédent, car il englobe la petite entreprise. Est-ce bien le cas? Il englobe la petite entreprise, mais seulement pour les principaux services. Il ne touche pas à certains frais plus scandaleux que les banques imposent aux petites entreprises et aux particuliers, comme l'a découvert le Comité des finances. Ce projet de loi n'empêche pas les banques d'augmenter les frais de dépôt ou de retrait. Il n'interdit pas de façon explicite les frais demandés pour les chèques sans provision ni le transfert d'une banque à une autre si les client n'est pas satisfait.

En ce qui concerne les frais demandés pour les chèques sans provision, je veux clouer le ministre au tapis, monsieur le Président. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Les banques ont dit s'être volontairement pliées à cette exigence. Le 29 septembre 1988, le ministre d'État aux Finances d'alors déclarait que par suite de consultations avec les banques, diverses institutions financières fédérales allaient supprimer les frais d'administration associés à six services bancaires et contestés par la plupart des Canadiens. Plus particulièrement, les porteurs de chèques sans provision n'auraient désormais plus à payer de frais pour déposer ces chèques dans leurs comptes de dépôt personnels. Voilà ce qu'a dit le ministre. Toutes les banques y ont consenti, sauf la Toronto Dominion qui ne fait pas partie du programme d'observation volontaire. La Banque de commerce canadienne impériale offre plus d'une centaine de services. Je crois comprendre qu'elle prélève quelque 178 sortes de frais d'administration.

A la BCIC, les frais d'administration d'un chèque sans provision sont de 4$. Et cette banque se plierait à la loi, monsieur le Président? Elle prélève des frais de 4$. Où est l'observation volontaire là-dedans? Cette banque ne s'est pas pliée aux exigences de la loi, parce que ces frais d'administration constituent un moyen facile d'augmenter ses revenus. Je sais qu'il se trouvera des députés et d'autres Canadiens assez cyniques et cruels pour prétendre que les banques canadiennes sont en train de couvrir

les pertes que leur font essuyer des emprunteurs que l'ont jugeait solvables à l'époque, soit le Venezuela, l'Argentine et le Brésil. Maintenant qu'elles essuient des pertes, les banques font payer la note aux contribuables canadiens. S'il y a des Canadiens assez cyniques pour penser cela, ils vous feront remarquer que les banques ont commencé à imposer des frais sur chaque service plutôt que des frais généraux au moment même où elles ont commencé à essuyer ces pertes.

Comprenez-vous ce que je veux dire? Autrefois, les banques chargeaient des frais globaux. Puis elles se sont mises à isoler les frais des divers services petit à petit, comme une effeuilleuse se dégage de ses vêtements, un à un. D'un côté, on lance les frais de service pour solde minimum sur son compte. De l'autre, il y a le nombre de chèques que l'on peut tirer après avoir payé les frais. Puis, vient le coup double, monsieur le Président, à savoir les frais sur les chèques sans provision contrepassés et les frais sur le virement de fonds même au sein de la banque. Et les frais s'accumulent. Je le répète, il en existe 178 sortes différentes. Chaque sorte est distincte. Certains poussent la cruauté jusqu'à dire que c'est alors que tout a commencé.

La Banque Toronto-Dominion a dit au gouvernement qui lui demandait de se soumettre de son plein gré d'aller se faire voir. Une banque a décidé de ne pas faire comme les autres. Elle ne se conforme pas. Rien que cela aurait du suffire à inciter le gouvernement à reconnaître qu'il avait des responsabilités à l'égard des consommateurs canadiens et qu'il devait veiller à ce que certains services de base soient offerts à la clientèle.

Le ministre me demande pourquoi. Je vais le lui dire. Il s'agit d'une situation oligopolistique. Ce sont des banques à charte. Vous et moi, monsieur le Président, ne pouvons pas ouvrir une banque comme nous voulons. Les banques ont obtenu leur charte du gouvernement du Canada, du Parlement du Canada. Elles détiennent le monopole de certaines opérations. Après leur avoir confié toutes les responsabilités qu'elles ont, le gouvernement ne peut pas les laisser tout à fait libres d'imposer les frais de service qu'elles veulent.

• (1620)

Je suis étonné que le ministre responsable du projet de loi m'ait demandé «pourquoi?» «Pourquoi?» m'a-t-il dit. Je trouve cela déconcertant, mais je ne devrais pas m'étonner. Après tout, c'est un ministre conservateur. Il sait où trouver ses amis.

Une voix: C'est cela.

M. Rodriguez: Il sait qu'il les trouvera dans les tours d'ivoire et les tours dorées des banques. Je crois savoir que la Banque Royale a une tour dorée à Toronto. C'est là qu'ils logent, les amis du ministre. Ils ont choisi le bon parti. Je suis étonné qu'il m'ait demandé «pourquoi?».

Les banques peuvent encore tout faire ce que le Comité permanent des finances qualifiait de répréhensible. Elles peuvent encore imposer des frais sur un solde minimum. Si votre solde tombe sous un certain seuil, elles peuvent encore exiger des frais. Rien dans le projet de loi ne les en empêche. Rien. Saviez-vous que si une banque commet une erreur en faisant le relevé de votre compte elle peut encore vous imposer des frais pour la corriger?

Une voix: Non.

M. Rodriguez: C'est pourtant vrai. Elles exigent des frais. C'est vrai, mon frère, croyez-moi. Nous avons entendu des témoignages accablants. Elles peuvent vous imposer des frais sur le nombre de dépôts. Imaginez un peu! Vous déposez votre argent à votre banque et celle-ci vous demande des frais. Arrivez-vous à le croire?

Des voix: Non.

M. Rodriguez: C'est exact. Quelqu'un a dû payer parce qu'il était entré à la banque pour se réchauffer. Croyez-le ou non, mais la banque a fait payer une dame qui ne faisait que passer.

Une voix: Je le crois.

M. Rodriguez: Les banques appellent ce genre de comptes des comptes inactifs. Il s'agit des comptes de gens qui déposent leur argent et qui n'y pensent plus par la suite. Mais si votre compte est actif, la banque vous fait payer des frais quand même. Les banquiers vous font payer quoi que vous fassiez. Ils ont perdu tout sens de la mesure. Ils sont débridés.

Une voix: A quoi le pays doit-il s'attendre?

M. Rodriguez: Cela me fait penser à un président du Comité des finances. Un gars très affable. Il devait être le moteur des comités. Il a passé en revue un rapport très sévère que le comité permanent avait rédigé. Il a téléphoné aux banquiers. Il leur a demandé s'il était possible de se réunir pour prendre le thé et manger des petits gâteaux. Il leur a dit qu'il devait les entretenir de ce problème. Il s'est donc rendu à la banque, dans la grosse tour de la rue Sparks, pour rencontrer des grosses légumes. J'imagine qu'il a pris le thé avec des petits gâteaux, mais que les banquiers lui ont répondu qu'ils n'étaient pas intéressés. Qu'ils ne voulaient pas de ses propositons.

Nous avons même eu un membre de ce comité, un député conservateur, qui a présenté une mesure d'initiative parlementaire incluant les recommandations très sévère que le Comité avait faites. Voilà que M. Hockin se pointe l'an dernier avec cette mesure qu'il retire soudainement. Il a déclaré ensuite que le projet de loi me satisfaisait. Il faut dire qu'il n'en faut pas beaucoup pour

satisfaire un conservateur. Pas beaucoup, surtout quand ce sont ses patrons des banques qui tirent les ficelles. Un rien suffit. Il n'en reste pas moins qu'on a trahi ainsi la confiance des centaines de personnes qui avaient écrit aux membres du comité au sujet des abus des banques en matière de frais de service. C'était un reniement.

Le projet de loi empêche-t-il les banques de prélever ces frais de services? Non. D'abord, parce qu'on s'en remet aux banques pour en appliquer volontairement les dispositions. Ensuite, parce qu'on les oblige uniquement à informer leurs clients, dans les formes prescrites par le règlement, des augmentations de frais ou des nouveaux frais. C'est un épouvantail à moineaux.

C'est ici que les choses se corsent. Mettons que vous recevez votre copie jaune de l'avis conforme au règlement. On vous informe que dorénavant vous paierez tant pour l'usage d'un coffre bancaire. Vous êtes devant un fait accompli. Vous voulez protester? Ques faites-vous? Aux termes du projet de loi, vous devez communiquer avec un employé de la banque. Je me suis procuré la procédure aujourd'hui. Selon ce document, il n'y a que quatres étapes à franchir pour régler une réclamation. Remarquez qu'on est très optimiste. On prévoit déjà que la réclamation sera réglée. Aux termes du projet de loi, donc, vous présentez votre réclamation à un employé de la banque. Que fait alors l'employé? Peut-être sort-il un miroir qu'il consulte en ces termes: «Miroir, miroir, ces frais sont-ils justifiés?» Quelle sera la réponse, pensez-vous?

Une voix: Le miroir appartient à la banque.

M. Rodriguez: La banque vous répond que les frais en question sont tout ce qu'il y a de plus justifiés. Voilà comment les choses se passent. Si le consommateur n'est pas d'accord et s'il dit ne pas apprécier la réponse, quelles sont les quatre étapes suggérées alors par la Banque Impériale de Commerce? La même chose que ce que prévoit le projet de loi. Il faut s'adresser au directeur de la succursale. Si vous obtenez un rendez-vous avec ce dernier, que fait-il alors? Si vous n'appréciez pas les frais en question, il prend alors son petit miroir et lui demande s'il s'agit là de frais justifiés. Ce sur quoi le miroir lui répond, que ces frais sont tout ce qu'il y a de plus justifiés. Bien entendu.

Une voix: C'est un conte à dormir debout.

M. Rodriguez: Voici la prochaine étape. En supposant qu'on n'est pas d'accord, en quoi croyez-vous que consiste la troisième étape? On vous invite maintenant à vous en remettre au bureau régional de la banque. A cet endroit-là, le directeur régional se rend aux toilettes, il regarde dans le. . .

Une voix: Miroir.

M. Rodriguez: . . .miroir, en effet. Que lui dit-il? «Miroir, ces frais sont-ils justifiés?» Et que lui répond le miroir?

Des voix: «Ces frais sont tout ce qu'il y a de plus justifiés.»

M. Rodriguez: En effet. Mes collègues ont raison. Vous comprenez l'idée. Ainsi, vous n'êtes toujours pas satisfait?

Des voix: Non.

M. Rodriguez: Vous plaisantez? On sait à quel point les députés conservateurs peuvent être utiles. Que nous dit-on de faire alors? Il faut s'adresser au président de la banque, M. Ritchie. Vous devez tout d'abord payer des frais. Vous dites au président que vous n'êtes pas d'accord avec ces frais. Quelle est sa réaction? Il se place devant son grand miroir, où il peut voir toute sa personne, et il lui demande alors s'il s'agit de frais justifiés. Que lui répond le miroir?

Des voix: «Ces frais sont tout ce qu'il y a de plus justifiés.»

M. Rodriguez: Évidemment. «Ces frais sont on ne peut plus justifiés».

A ce moment-là, vous en avez vraiment plein le dos. Vous n'êtes pas vraiment satisfait des réponses obtenues. Que faire? La banque vous montre alors cette affiche au mur où il est dit que si vous n'êtes pas satisfait après avoir franchi les quatre étapes de règlement des différends, vous pouvez toujours vous adresser au surintendant des institutions financières qui a son bureau dans la tour de la banque. Du haut de cette tour, il domine comme un aigle. Il est ainsi en mesure de voir encore plus loin. Vous savez qu'il est là et vous allez lui dire: «Ecoutez, M. Mackenzie, je n'apprécie pas ces frais.» L'autre de lui répondre: «J'aimerais bien vous aider, mais comme vous pouvez le voir, je ne m'occupe pas des plaintes des consommateurs, car je dois rester ici. Mon rôle est de m'assurer que les banques ne font pas faillite. Je suis chargé de veiller à ce qu'elles demeurent en affaire. Je suis en situation de

conflit d'intérêts, car si je fais droit à un grand nombre de nouvelles plaintes comme la vôtre, cela signifie que les banques ne recoivent pas autant d'argent qu'elles le devraient. Je vous conseille donc de retourner voir votre gérant de banque». Ainsi, la boucle est bouclée.

• (1630)

Je vous le demande, monsieur le Président, est-ce là la façon d'accueillir quelqu'un? C'est vrai que j'ai présenté la situation d'une façon cocasse, mais je tenais à étayer ma thèse. Je pense y avoir réussi. Je demande à mon honorable vis-à-vis si j'ai réussi. En fait, il n'existe aucune autorité indépendante et impartiale qui établisse au départ si des frais de service se justifient et, s'ils se justifient, s'ils sont raisonnables. Cette autorité n'existe pas.

Pourtant, prenons le cas de certaines de nos entreprises que le gouvernement réglemente. Je songe en particulier à la société Bell Canada. Cette société doit formuler une demande lorsqu'elle souhaite augmenter ses taux. Il n'y a pas si longtemps, elle a été contrainte de réduire certains frais jugés excessifs. Ce projet de loi ne renferme aucune disposition analogue dans le cas des banques. Il laisse à désirer à cet égard.

En tant que députés néo-démocrates, que disons-nous? Nous sommes d'accord avec les autres membres du Comité des finances. Nous sommes d'accord avec le projet de loi de Paul McCrossan. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour obtenir que son projet de loi demeure au *Feuilleton*. Lorsqu'il l'a retiré, j'ai présenté moi-même un projet de loi qui renferme toutes les dispositions du projet de loi de Paul McCrossan. En outre, mon projet de loi renferme deux autres dispositions.

Que voulons-nous? Nous voulons un compte ordinaire sans chinoiseries. Nous croyons qu'en vertu de la loi, les banques devraient offrir ce compte ordinaire qui autorise certaines transactions. Les pauvres qui ont très peu de transactions ou des transactions très simples à faire à la banque pourraient ainsi les effectuer sans subir de prélèvement chaque fois.

Les banques dont l'actif se chiffre à 140 milliards de dollars se sont enrichies grâce aux dépôts des simples citoyens. Et pour continuer de s'enrichir, elles exercent un prélèvement sur chaque opération. L'an dernier, la Banque royale a enregistré un revenu net de 700 millions de dollars, tandis que la Banque de Nouvelle-Écosse faisait 506 millions. La BCCI a eu pour sa part un revenu net de 591 millions. Malgré ces rentrées faramineuses, la Banque royale a augmenté 15 de ses frais d'administration en moyenne de 4 à 6 p. 100. Les autres banques lui ont emboîté le pas. Même quand elles réalisent des bénéfices prodigieux, elles continuent à hausser leurs frais d'administration.

Nous proposons un gel immédiat d'un an sur les frais d'administration des banques. Cela diffère du projet de loi de McCrossan. Je n'ai pas cité ces chiffres au hasard. Ces hausses de la Banque royale ont eu cours pendant six mois, après quoi elles ont été encore plus astronomiques. C'est pourquoi nous proposons un gel d'un an.

Il me semble que depuis les cinq dernières années, les frais d'administration des banques augmentent en moyenne de 19 p. 100 par an. J'ai bien l'impression—mais je ne peux le prouver—que les banques ont donné dans la surfacturation, au détriment du consommateur canadien.

Cette situation n'est pas nouvelle. Je me souviens du cas des taux d'intérêt des cartes de crédit. Les conservateurs, notamment l'ancien député de Scarborough-Ouest et d'autres qui siégeaient en face, hurlaient parce que les taux d'intérêt des cartes de crédit montaient en flèche. Qu'est-il advenu? Le Comité des finances a décidé de faire une enquête. Soudain, les banques ont toutes convenu de modifier la situation de leur plein gré et du jour au lendemain, les taux étaient ramenés à 15 p. 100 environ. Que se passe-t-il depuis peu? Les taux recommencent à monter. Les taux applicables aux cartes de crédit de magasins comme Sears et Canadian Tire frisent les 30 p. 100.

L'autre jour, j'entendais John Crow et les autres moineaux de la Banque du Canada qui déclaraient qu'ils lassaient les taux d'intérêt grimper afin de freiner la demande. Je réponds à cela qu'on a déjà réussi à freiner l'enthousiasme d'un certain nombre de Canadiens qui font leurs achats à crédit, en imposant des taux d'intérêt de 20 p. 100 et de 30 p. 100 sur les cartes de crédit.

Les choses ne s'arrêtent pas là, monsieur le Président. Le coût de l'argent s'établit à 12,3 p. 100, 12,4 p. 100, et les points de vente au détail imposent des taux d'intérêt de 20 à 30 p. 100. Un gel s'impose. Nous croyons qu'il faudrait interdire tous les frais injustes, et plus particulièrement les frais liés au solde minimum. Ces frais devraient être interdits par la loi.

Je vois que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) quitte la Chambre. Elle m'envoie un baiser. Je ne sais pas pourquoi elle quitte pendant que j'expurge le projet de loi de façon très claire et précise. Elle pourrait en tirer une leçon au sujet de l'assurance-chômage puisque j'aborderai ce sujet dans une minute.

A notre avis, certains frais devraient être déclarés illégaux. Nous les énumérons dans le projet de loi d'initiative parlementaire que je présenterai bientôt à la Chambre. Nous visons notamment les frais liés au solde minimum et ceux associés aux chèques sans provision. Les frais pour les chèques sans provision ne s'appliquent pas aux petites entreprises. Il le faudrait pourtant.

Nous proposons également au ministre d'amender le projet de loi afin de créer un poste de commissaire aux services financiers. Cela n'a rien à voir avec les écrans de fumée et les miroirs dont je parlais tantôt, il s'agirait en fait d'une personne impartiale, sans aucun lien avec les banques. Il n'y a pas de miroirs ici, pas de belle-mère pour Blanche-Neige. On aurait un commissaire aux services financiers avec qui les consommateurs pourraient communiquer et négocier. Le commissaire assumerait les fonctions d'arbitre et remettrait régulièrement des rapports au Parlement. Ce serait lui, le prince charmant, celui qui viendrait sauver Blanche-Neige. Laisser Blanche-Neige entre les mains des 167 nains de l'autre côté de la Chambre, ce serait avouer que la régularisation des frais bancaires s'avère impossible. Et cela, nous refusons de le croire.

Le gouvernement peut prendre certaines mesures pour garantir aux Canadiens un traitement juste lorsqu'ils font affaire avec les établissements financiers.

• (1640)

J'ai parlé de la position privilégiée que les banques occupaient dans notre société. Je veux vous reporter à la conclusion du discours de M. Ritchie parce que je pense qu'il y a lieu de s'inquiéter. Le ministre devrait s'inquiéter. Voici ce qu'a dit M. Ritchie:

> La question véritablement fondamentale que soulèvent les frais de service—et ici je reviens à mon thème principal—concerne le rôle que doit jouer le gouvernement pour régir le comportement du marché. Pourvu qu'il y ait une divulgation adéquate des frais de service, la concurrence sera alors plus que suffisante dans le secteur financier pour assurer que les intérêts des consommateurs seront protégés.

Pouvez-vouz le croire? Pouvez-vous croire que ce président de banque dit en fait que les gouvernements devraient se garder d'intervenir dans la réglementation des affaires bancaires. Les gouvernements réglementent la vie des contribuables tous les jours de l'année. Moi-même, il y a certaines choses que je ne puis faire dans cette enceinte. Je ne peux me déshabiller dans la rue. Et on ne peut dépasser certaines limites de vitesse.

M. MacKay: Oh oui, vous le pouvez.

M. Rodriguez: Il y a des limites de vitesse pour chaque zone. Vous pouvez toujours les dépasser, mais la société a prévu cela aussi. Si vous vous faites pincer, il faut payer.

Dans ce cas particulier, le président dit que les banques, qui forment un privilège oligopole, devraient pouvoir faire tout ce qu'elles veulent. Leur comportement ne devrait pas être réglementé par l'institution qui leur a donné leur charte, qui leur a donné leur position privilégiée. C'est tout ce que dit le président de cette banque, et nous ne pouvons l'accepter. Ce n'est pas en établissant certaines règles de base qu'on n'empêchera M. Ritchie et les autres banquiers de se livrer un semblant de concurrence.

Je vois, monsieur le Président, que vous me faites signe de conclure. Les règles seront-elles un obstacle? Pas du tout, mais je pense qu'il faut imposer par réglementation un certain minimum, et je me suis expliqué là-dessus.

Nous ne pouvons accepter ce projet de loi. Nous y sommes opposés. Nous ne voyons pas la nécessité d'aller plus loin parce que nous ne voyons aucun intérêt dans cette mascarade. Ce n'est que de la poudre aux yeux. Ce ne serait certainement pas nous attaquer aux vrais problèmes qu'éprouvent les Canadiens avec les banques.

Le problème, ce n'est pas d'informer la clientèle selon certaines modalités particulières. Ce n'est pas de ce problème que nous ont parlé les Canadiens. Le problème réside plutôt dans l'écart entre les frais de service et leur montant. C'est ce qui préoccupe les Canadiens: la bizarrerie de ces frais de service dont le montant augmente sans cesse.

Compte tenu de tout cela, monsieur le Président, je propose, appuyé par le député de Port Moody—Coquitlam (M. Waddell):

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivants le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «le projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les banques, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.»

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu les termes de la modification. Le débat reprend avec le député de Markham.

Une voix: Pourra-t-on faire des commentaires et poser des questions?

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 74 du Règlement, les trois premiers orateurs ont eu 40 minutes sans questions ni commentaires.

Nous entrons maintenant dans la deuxième phase où nous aurons des discours de 20 minutes, plus 10 minutes

de questions et de commentaires. Le député de Markham a la parole.

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté que je prends la parole aujourd'hui à propos du projet de loi C–9, Loi modifiant la Loi sur les banques, car, en toute honnêteté, j'ai été le premier député à soulever cette question, il y a deux ans et demi. Ce n'est pas l'oeuvre du NPD ni du Parti libéral, mais bien celle du Parti conservateur.

Dans ma circonscription, celle de Markham, et à Whitchurch–Stouffville, j'ai entendu un certain nombre de plaintes à ce sujet. Permettez–moi de faire l'historique de ce projet. Quelquefois, lorsque nous faisons notre entrée en cette enceinte, nous nous demandons si nous pouvons réellement nous faire les champions d'une cause qui touche particulièrement nos électeurs et faire modifier la loi en conséquence. Oui, c'est possible.

A l'automne 1986, trois de mes électeurs se sont entretenus séparément avec moi de ce genre de problème. Je me souviens de l'un d'entre eux, M. Malcolm Wilkinson, de Citation Drive. Il s'agissait de l'achat d'une traite bancaire. Il avait l'habitude d'acheter une traite de 10$ à l'intention d'un parent demeurant au Royaume–Uni et la banque lui faisait payer 2,50$ de frais. L'année suivante, la banque a demandé 4,50$ pour le même service. Ce n'était qu'une augmentation de 2$, mais quand même une augmentation de 80 p. 100.

Un autre électeur, M. Burt Newman, d'Alimosa Drive, avait un problème à propos des coffres–forts. Il avait un commerce en ville, près de la rue Spadina et n'allait pas souvent à la banque, peut–être une fois ou deux par an. Un jour, il s'y est rendu pour prendre ses relevés de compte et il a remarqué que la banque avait pris un certain montant pour la location de son coffre–fort. Il a cherché dans ses dossiers et a découvert que les frais avaient augmenté de plus de 20 p. 100 cette année–là. Il s'est informé auprès de la banque et, en bref, on ne lui a jamais expliqué de façon satisfaisante pourquoi le taux était aussi élevé, pourquoi il n'avait pas été informé d'avance et ainsi de suite. Un autre client dont les plaintes étaient nombreuses avait un véritable problème, le sentiment de se faire enlever jusqu'à son dernier cent.

J'ai posé une question, le 21 janvier 1987, à celui qui était alors ministre d'État aux Finances. Je voudrais en citer un court extrait:

> . . .on en revient à la réglementatin des services financiers et je suis d'accord là–dessus. Toutefois, on s'est plaint à moi à diverses reprises de ce que les banques augmentaient de manière excessive les frais qu'elles exigent en échange de leurs services sans cependant en prévenir convenablement leurs clients. Le ministre se penchera–t–il sur ce problème? Peut–il nous assurer que ce retour à la réglementation du secteur banquier favorisera la concurrence sur le marché de façon à enrayer ces augmentations excessives des frais de service?

J'avais un adjoint parlementaire à l'époque et après cette déclaration nous avons fait notre propre analyse financière des taux de 1986 par rapport à ceux de 1985. Nous avons fait un plan général concernant surtout les grandes banques et sociétés de fiduciе, et nous avons constaté que les majorations étaient en effet excessives.

• (1650)

Tout se ramenait en fin de compte à quelques problèmes qui correspondaient à ceux dont les gens nous ont parlé. Les augmentations d'une année à l'autre étaient trop fortes. Deuxièmement, les clients n'étaient pas informés assez longtemps d'avance des changements prévus. Troisièmement, il ne semblait pas exister de voie ou de mécanisme réel pour faire examiner une plainte légitime.

J'ai parlé au président du Comité des finances et, avec l'accord de tous les partis, nous avons inscrit la question à l'ordre du jour officiel du comité. Les audiences ont commencé le 24 mars 1988. Nous avons soumis à la Chambre le 6 juin 1988 une série de recommandations dont je voudrais donner les grandes lignes.

Le comité a invité le gouvernement à resserrer les exigences en matière de notification de la Loi sur les banques. Deuxièmement, il a recommandé d'établir un mécanisme de règlement des plaintes au sein de l'institution comme au Bureau du surintendant des institutions financières.

Troisièmement, il a proposé qu'on oblige les banques à offrir des comptes englobant les services bancaires de base.

Quatrièmement, le comité a recommandé la suppression des frais que la plupart des Canadiens trouvent injustes. Les banques voulaient d'abord imposer des frais même à la personne qui reçoit un chèque sans provision, mais elles ont toutes fini par abandonner cette idée. Enfin, le comité a proposé des pénalités plus sévères pour les infractions à la loi. La grande majorité des recommandations du comité ont été acceptées. Malheureusement, le projet de loi est mort au *Feuilleton* l'an dernier.

Je suis très heureux que notre nouveau ministre d'État chargé des Finances (M. Loiselle) ait agi avec célérité de façon à pouvoir présenter le projet de loi C–9 dès le 13 avril. Nous sommes en train d'en discuter et nous voulons faire avancer les choses.

Je veux faire connaître quelques faits saillants de ce projet de loi. Le ministre a dit qu'il permettrait au public de comparer les services offerts par les différentes banques et de faire des choix éclairés.

Le nouveau règlement concernant les comptes de dépôt personnels oblige les banques à mieux renseigner leurs clients. Elles doivent notamment mettre des dépliants à la disposition de leurs clients et du grand public, dévoiler, à l'ouverture d'un compte, tous les frais liés au compte en question et communiquer, au moins 30 jours à l'avance, des avis d'augmentation des frais ou d'introduction de nouveaux frais liés aux comptes de leurs clients. La banque devra également communiquer une liste de base des frais applicables aux comptes de dépôt des entreprises. Je félicite particulièrement le ministre de cette mesure.

Le projet de loi prévoit en outre que les banques élaborent une procédure claire de dépôt des réclamations de leurs clients. Ce qui me frappe beaucoup, c'est que la loi propose aussi des pénalités très sévères en cas de violation de cette dernière. Ces pénalités vont de 1 000$ à 500 000$, ce qui, à mon avis, constituent des montants très importants.

Je vais mettre en relief certains aspects de la loi proprement dite. Le problème résidait en fait dans l'alinéa 201(6)*b*) de la loi précédente, qui était libellé comme suit:

> . . .prévoyant la date et les modalités suivant lesquelles les clients doivent être informés des frais de tenue de leur compte; et. . .

On peut constater que cette disposition était trop vague et trop souple. Ce qui est proposé dans le projet de loi C-9 est certainement beaucoup plus rigoureux.

En guise de conclusion, il s'est écoulé deux ans et demi entre le moment où les premières plaintes de mes électeurs m'ont été signalées et celui où le projet de loi a été déposé. J'aurais souhaité qu'il l'eût été plus tôt, mais je suis tout de même heureux qu'il soit maintenant parvenu à cette étape-ci. Encore une fois, je félicite le ministre d'avoir agi si rapidement.

Le Comité permanent des finances aura peut-être d'autres idées lorsqu'il étudiera cette question, et j'espère qu'il en aura, mais tout compte fait, permettez-moi de dire que, à mon avis, les propositions énoncées dans le projet de loi sont généralement justes et équitables et vont au coeur de la question, qui est d'offrir une plus grande protection au consommateur et à la petite entreprise.

Avec votre autorisation, monsieur le Président, je voudrais proposer une motion officielle. Je crois avoir l'accord des trois partis. Je propose:

> Que le Comité permanent des finances, et non un comité législatif, étudie le projet de loi C-9.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député m'a consulté avant de proposer cette motion. Comme il y a un amendement à la motion principale, j'espère que le député reviendra et présentera à nouveau la même motion une fois que l'amendement aura été mis aux voix.

Par conséquent, je passe aux questions et aux observations.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'ai écouté le député. Je me souviens qu'il avait déjà exprimé ses préoccupations au sujet des frais de service des banques. En fait, il y a deux ans, il avait posé plusieurs questions à la Chambre. Il se peut même que ce soit lui qui ait finalement convaincu le Comité permanent des finances de se pencher sur les frais de service exigés par les banques.

Cependant, je trouve aujourd'hui que sa position face au projet de loi est un peu ambivalente. Le projet de loi ne règle pas les problèmes qu'il soulevait il y a deux ans au sujet des frais de service. Comment peut-il appuyer un projet de loi qui ne fait rien contre la hausse des frais de service et leur multiplication? Le projet de loi ne porte que sur les avis à donner aux clients en cas de hausse des frais. Il ne renferme aucune disposition qui permette de déterminer quels frais sont justifiés. Comment peut-il appuyer un projet de loi qui n'est, à toutes fins utiles, qu'une coquille vide?

M. Attewell: Monsieur le Président, je remercie le député de Nickel Belt (M. Rodriquez) de sa question.

Je crois que le projet de loi est équilibré et crée une situation normale dans une économie de marché. Il est évident que le Nouveau Parti démocratique voudrait nationaliser les banques. Cependant, nous ne croyons pas que ce serait une bonne mesure.

Personnellement, je peux dire que le système fonctionne mieux qu'il y a deux ans. Par exemple, j'avais un compte dans une grande banque depuis plus de 30 ans et j'ai constaté qu'une société de fiducie offrait de nouveaux types de comptes plus avantageux. Grâce aux changements survenus sur le marché et à une meilleure sensibilisation des institutions financières, je ne paie pas un sou par mois pour mes services bancaires. Auparavant, je payais entre 12 et 14 dollars par mois, ce qui fait une somme rondelette en bout d'année.

Il est indubitable que la concurrence est plus forte dans une économie de marché. Nous ne croyons pas que le marché puisse bien fonctionner s'il est entièrement réglementé. Je crois que le projet de loi porte sur l'essentiel et règle les problèmes à régler.

J'espère que ce n'est pas la dernière fois que nous abordons la question. A mon avis, il serait juste de dire que la plupart des cadres supérieurs des banques sont prêts à admettre que le taux d'accroissement des frais était exagéré et a échappé à leur contrôle et que, peut-être, ils ont réagi trop froidement aux plaintes des clients. Selon moi, les attitudes des banques et des sociétés de

fiducie ont changé radicalement. En soi, ce revirement est un net progrès.

Fondamentalement, j'appuie le projet de loi. Je pense que des changements sont survenus. Je ne crois pas que le député dise les choses exactement comme elles sont, lorsqu'il affirme que rien n'a changé.

• (1700)

M. Simmons: Monsieur le Président, je trouve que le député de Markham a parfaitement raison. C'est lui qui a été le premier à en parler. C'est exactement ce que disait une note qui m'a été remise il y a environ un jour. Nous sommes partisans d'attribuer les mérites quand cela se justifie, mais il y a le revers de la médaille, bien sûr. Nous faisons des reproches lorsqu'ils sont mérités.

Le député devrait d'abord s'attribuer le mérite des petites améliorations que représente ce projet de loi et qui ont été apportées depuis qu'il a soulevé le problème. Par ailleurs, il faudra qu'il accepte des reproches parce que le gouvernement s'est contenté d'approuver pour la forme son intervention bien intentionnée, alors qu'il a en fait cédé devant les banques.

Le député compte-t-il, avant que ce projet ne soit complètement saboté et torpillé, essayer de faire entendre raison au ministre et d'obtenir les améliorations qu'il voulait initialement? Il est lui-même expert financier. Il a de l'expérience et il sait exactement ce dont je parle. S'il voulait être tout à fait franc, il nous dirait que cela ne représente qu'une toute petite partie de l'objectif qu'il visait lorsqu'il en a parlé pour la première fois. Que compte faire le député pour essayer de faire entendre raison au ministre et apporter à ce projet de loi les améliorations qui en feraient une mesure digne de ce nom pour l'étape du comité?

M. Attewell: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Cela marchera. Le projet de loi ira au comité. Seulement trois des quatorze députés qui faisaient partie du comité à la dernière législature y sont encore maintenant. Ce comité compte onze nouveaux membres et, comme pourra sans doute le constater le député, mon style et ma méthode consistent à faire d'abord connaissance avec les nouveaux députés et à essayer de connaître leur opinion sur différents projets de loi.

Nous ne prétendons pas connaître toutes les solutions. Je crois que les députés qui ont siégé au dernier comité attesteront qu'ils se sont entendus dans une grande mesure. Ce n'est pas comme si une seule partie avait adopté le projet de loi. En fait, les recommandations définitives que nous avons faites ont été, généralement parlant, appuyées par tous les partis. A mon avis, il serait un peu injuste de poser des jugements hâtifs avant de savoir ce que pensent réellement les autres membres de ce tout nouveau comité sur cette question.

Je reviens aux observations que j'ai faites dans mon résumé. Je crois que, à tout prendre, ce projet de loi est un bon pas en avant. Il offre une meilleure protection aux consommateurs du Canada. Le député a raison de dire que j'ai un peu d'expérience dans ce domaine. En effet, j'ai travaillé pendant plus de trente ans dans des sociétés financières et fiduciaires, de sorte que je peux situer un peu dans leur contexte les rouages de ces sociétés.

Le député sait peut-être que toute la façon d'aborder les services au consommateur a radicalement changé depuis les quelque dix dernières années. Dans le passé, l'écart qui existait entre les dépôts et les prêts dans les banques et les sociétés de fiducie permettait littéralement de payer tous ces services. Cependant, à mesure que cet écart s'est rétréci, à l'instar de beaucoup d'autres secteurs, elles ont adopté la solution des frais de service. Je crois que, dans certains cas, elles ont un peu exagéré lorsqu'elles ont augmenté leurs frais. Nous nous sommes vivement opposés à ces pratiques, et elles savent que nous ne les laisserons pas continuer de la sorte.

Le public est beaucoup plus conscient du problème en raison des démarches qui ont été faites ces deux dernières années. Les agents de banque nous diront que beaucoup plus de gens contestent des postes de leurs relevés, alors qu'il y a plusieurs années, on aurait jamais vu cela. Aujourd'hui, s'ils n'obtiennent pas de réponses, ils ont tendance à s'énerver lorsqu'ils font la queue à la banque ou à frapper du poing sur les bureaux. Je pense que les relations publiques se sont améliorées radicalement ces derniers temps.

Nous verrons ce qui se passera au moment de l'étude en comité. S'il y a d'autres améliorations utiles que le comité devrait envisager de recommander, je ne m'y opposerai certainement pas. Cependant, je ne veux pas préjuger de ce processus. J'approuve fondamentalement le projet de loi rédigé par le ministre d'État chargé des Finances. Il représente de réels progrès.

M. Taylor: Monsieur le Président, comme mon collègue de Nickel Belt l'a si bien dit il y a quelques instants, le

projet de loi à l'étude aujourd'hui ne fait qu'exiger un tas de paperasseries. Le député de Markham (M. Attewell), avec toute son expérience dans ce secteur, devrait reconnaître que le fait de demander aux banques d'observer volontairement la loi est une façon atroce de traiter un problème très grave.

Je me demande si le député pourrait expliquer à la Chambre comment il peut appuyer une mesure législative qui demande aux banques d'observer volontairement la loi. L'expérience a prouvé que, que ce soit pour des questions agricoles ou d'autres questions qui touchent de nombreux Canadiens, les banques veillent à leurs propres intérêts. Lorsque nous parlons d'observation volontaire, nous parlons des intérêts des banques et non de ceux des consommateurs. Compte tenu de ce qui précède, je me demande si le député pourrait expliquer pourquoi il appuie ce projet de loi.

M. Attewell: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je ne crois pas que nous devions profiter de ce débat pour matraquer les banques. Il y a six grandes banques au Canada. Il s'agit de banques de réputation mondiale qui sont bien administrées. Il y a aussi de nombreuses sociétés de fiducie qui sont bien administrées. Ce n'est pas le moment de les critiquer.

Il faudrait d'abord nous demander comment nous voulons que fonctionne le marché. Allons-nous demander aux Steinberg de nous soumettre une liste des prix auxquels ils vendront les pommes avant qu'ils ne commencent à les vendre? Allons-nous demander aux détaillants d'essence de combien ils vont augmenter leurs prix avant même qu'ils ne le fassent? Les entreprises devraient-elles s'adresser à l'État omniprésent pour qu'il leur dise ce qu'elles devraient faire?

Le député de Nickel Belt a cité des chiffres venant des banques. J'oublie s'il a dit qu'il s'agissait de bénéfices ou de recettes brutes. Il sait que cela en soi ne signifie rien d'autre que le fait qu'il s'agit d'un gros chiffre. Ce qui compte vraiment pour mesurer la rentabilité d'une entreprise, comme le sait le député, c'est le rendement des capitaux. Si le taux de rendement est de 30 p. 100, je dirais qu'il est beaucoup trop élevé, mais nous ne le trouverons pas à ce niveau. Un rendement satisfaisant pour la plupart des entreprises tournerait normalement autour de 12 ou 13 à 16 p. 100. Il s'agit du rendement des capitaux des actionnaires, des capitaux de Canadiens moyens qui ont investi dans ces entreprises.

Le député sait que les banques appartiennent en très grande partie à des Canadiens moyens. Nul ne peut posséder plus de 10 p. 100 des actions d'une banque canadienne, de sorte que leurs actions appartiennent en très grande partie à des personnes âgées, à des investisseurs moyens et à des compagnies ordinaires. Ces investisseurs souhaitent eux aussi que leur investissement produise un rendement satisfaisant. Le député veut-il affaiblir les banques?

Il ne faut pas perdre le sens des proportions quand nous parlons d'un sujet pareil. Il s'est commis des erreurs, cela ne fait aucun doute. Certaines banques sont devenues trop agressives. Il ne faut cependant pas avoir une réaction instinctive à ce problème. Il faut l'envisager d'une façon rationnelle. Il faut nous préoccuper avant tout du consommateur, mais il ne faut pas nous emballer dans notre réaction.

L'hon. Roger E. Simmons (Burin—St. George's): Monsieur le Président, je suis content que le député de Nickel Belt soit à la Chambre. Je l'ai écouté très attentivement, surtout lorsqu'il a parlé des miroirs. Je me suis demandé pendant des années pourquoi les banquiers faisaient installer des miroirs en pied dans les salles de toilette. Si jamais leurs clients se fâchaient, c'est toute une nouvelle industrie du miroir qui verrait le jour car il faudrait les remplacer.

Je suis content que le député de Markham dont l'initiative a été à l'origine de ce projet de loi, soit aussi présent à la Chambre. Je lui sais gré de sa réponse. Il m'a implicitement répondu lorsqu'il a déclaré que nous sommes encore bien loin des objectifs qu'il visait au départ. Je suis content de l'entendre dire qu'il n'abandonne pas. Malgré leur style personnel différent, je crois que les députés de Markham et de Nickel Belt ont des points de vue assez proches à propos de cette mesure législative.

• (1710)

Je m'apprête à commettre un crime impardonnable, celui de pactiser avec un député aussi à gauche que celui de Nickel Belt (M. Rodriguez) et aussi à droite que celui de Markham (M. Attewell) en disant que je partage moi aussi leurs préoccupations. Il existe vraiment un position au centre, celle des libéraux. Mais rien n'interdit quand même de pactiser pour autant que les principes soient respectés.

Je suis content de voir que le ministre d'État chargé des Finances (M. Loiselle) soit présent. J'ai quelque chose à lui dire et il vaut toujours mieux parler à quelqu'un entre quatre yeux que de lui casser du sucre dans le dos. Ce projet de loi en dit bien plus long sur les relations du gouvernement avec les banques que sur ses préoccupations à l'endroit des consommateurs.

Les banques

Nous étudions le projet de loi C-9 dans sa version actuelle, et je dis bien dans sa version actuelle. Le Ciel soit loué, nous avons un sytème de comités qui fonctionne et qui a eu du pain sur la planche cette fois-ci. Je suis reconnaissant au député de Markham d'avoir proposé, et il officialisera sa proposition plus tard au cours du débat, de renvoyer ce projet de loi au Comité des finances.

C'est le meilleur endroit pour l'étudier et j'appuierai cette proposition. Nous ne pensons pas pouvoir souscrire à ce projet de loi dans sa version actuelle, mais nous croyons qu'il représente un pas dans la bonne direction. Il faudrait lui faire subir une chirurgie importante, et, à notre avis, l'étape du comité est le meilleur moment pour le faire, c'est-à-dire avant qu'on nous demande de nous prononcer une fois pour toutes.

Je voudrais parler maintenant des banques, mais avant que je ne commence à parler des amis que possède le ministre dans ce milieu, ce dernier voudra sans doute en profiter pour sortir prendre un thé ou se rafraîchir. Je voudrais poser d'abord la question suivante au ministre.

En mettant fin au débat à ce stade, le ministre pourrait peut-être exprimer ses vues sur la possibilité que les sociétés de fiducie fédérales et celles relevant de la compétence des provinces soient aussi assujetties aux dispositions que contiendra le projet de loi amélioré lorsque nous en aurons terminé l'étude en comité.

Monsieur le Président, y a-t-il jamais eu un sujet sur lequel on voudrait s'étendre avec davantage de passion que celui des banques, en particulier si on habite dans une petite localité rurale de Terre-Neuve? On pourrait dire la même chose, je pense, des gens qui habitent dans beaucoup d'autres endroits de notre grand pays. Cela vient peut-être de mon éducation, mais j'ai la nette impression que les banques vous font une faveur chaque fois que vous entrez dans l'une d'elles. Vous avez l'impression que vous devriez faire une génuflexion ou soulever votre chapeau. On voit des files de bétail et des cordes. Il n'y a pas assez d'employés. Les banques n'ont aucun égard pour vous, et vous faites la queue. N'ont-elles pas appris que les jours de paye reviennent régulièrement deux ou trois fois par mois, ou toutes les semaines? N'ont-elles pas appris que certains jours elles devraient avoir du personnel qui ne soit pas à la pause café?

Elles devraient afficher les frais imposés de la même manière qu'elles placent leurs petits écriteaux «fermé» à leurs guichets. Je suis entré dans une banque et M^lle^ Smith est à ce guichet, M^lle^ Brown à un autre, M^lle^ White encore à un autre et M^lle^ Fermé aux neuf autres. Les banques disposent des moyens nécessaires mais elles n'ont pas la bonne attitude. Les gens se précipitent pendant leur pause café et ne disposent que de 15 minutes pour déposer leurs chèques, parce que lorsqu'ils quittent leur travail la banque est fermée. Que doivent-ils faire? Il y a parfois 20 personnes devant eux dans la queue qui attendent leur tour à l'un des trois guichets ouverts, les neuf ou dix autres étant fermés.

C'est cette attitude, cette insensibilité, cette désinvolture à l'égard du public que les banques exudent qui rendent soupçonneux les clients comme moi. Est-ce surprenant lorsqu'on est traité de façon aussi cavalière? Il n'y a pas d'autre entreprise de service, pas d'autre secteur de l'économie qui ferait cela à un client.

J'ai l'impression que, dans l'optique des directeurs de banque, il y a deux catégories de clients. Je dis au député de Nickel Belt que lorsqu'ils ne se regardent pas dans la glace ils classent les clients. C'est très simple et même un directeur adjoint de succursale pourrait comprendre cela. Il y a ceux qui ont la carte d'or et ceux qui ne l'ont pas.

Pour votre gouverne, j'ai emprunté celle-ci à un conservateur pour faire mon discours. C'est un conservateur qui voudrais bien être libéral, et on le travaille au corps, mais cette carte d'or gêne le transfert. Il y a donc deux catégories de clients, monsieur le Président. Il y a quelques minutes, cet ami m'a dit qu'il avait été dans une succursale où il a un compte depuis des années. Il est très connu, mais chaque fois on lui posait des obstacles. Il avait des frais chaque fois qu'il toussait ou éternuait. Pendant qu'il attendait que la caissière fasse ce qu'elle avait à faire pour lui de l'autre côté de la vitre, il a sorti son portefeuille de sa poche. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre d'État chargé des Finances pour un rappel au Règlement.

M. Loiselle: Je voudrais informer la Chambre que ce n'est pas ma carte que tient le député. Deuxièmement, je voudrais informer le député de Markham (M. Attewell) que je vais devoir m'absenter bientôt pour rencontrer le ministre des finances de Colombie-Britannique.

Par conséquent, je ne prendrai pas le thé avec des petits gâteaux, peut-être un verre de whisky. Je m'excuse de devoir partir, mais je lirai dès que possible les remarques du député.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Burin—Saint-Georges est ici depuis longtemps et il sait que l'on ne doit pas brandir de cartes ou d'autres choses dans cette Chambre. Nous ne voulons pas de publicité ici. J'allais demander également au député de Nickel Belt, qui montrait une longue feuille de papier, de s'abstenir de faire des manifestations de ce genre.

M. Simmons: Le ministre d'État chargé des Finances (M. Loiselle) est bien aimable, et je comprends qu'il doive s'absenter. Je voudrais le corriger sur deux points: d'abord, le monsieur qui siège là-bas est le député de Markham (M. Attewell), ensuite, je ne bois pas de whisky.

Je regrette, monsieur le Président, je n'ai pas mentionné la banque, mais je comprends. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a deux catégories de clients. Dès que mon ami eut sorti la carte en or de son porte-monnaie—le Règlement ne me permet pas de la montrer—la caissière l'a vue tout de suite. Intelligente qu'elle était, elle a dit: «Oh, vous avez une carte en or. Nous n'imposons pas de frais si vous êtes détenteur de la carte en or. Pourquoi ne pas nous avoir dit que vous aviez une carte en or émise par la banque?»

Il y a deux catégories de clients. C'est cela que le député de Markham avait à l'esprit, et c'est cela que nous avons à l'esprit. Nous ne pouvons pas légiférer sur le comportement des banquiers. Toutefois, ils devraient reconnaître qu'ils sont arrogants et, ce qui est plus important encore, changer d'attitude.

J'ai parlé des longues lignes d'attente. Quand j'ai dit à un ami que j'allais participer au débat, il m'a dit qu'il avait fait la queue quelques jours avant. Il pouvait me dire en détails les transactions de la dame qui le précédait; il a tout entendu, même la caissière qui disait à la cliente que son compte était à découvert. Un autre aspect de l'aménagement des banques et des lignes d'attente, c'est qu'il n'y a aucune confidentialité. C'est impossible de discuter de vos affaires financières personnelles. Vous pouvez toujours demander un rendez-vous et attendre à peu près six semaines. Je parle d'une personne qui passe devant une banque et qui soudainement décide d'entrer pour faire une transaction. Par exemple, on ne devrait pas vous dire devant plusieurs autres clients que votre compte est à découvert.

• (1720)

Dans un autre ordre d'idées, je dois dire que, en règle générale, les banques canadiennes ont abandonné les régions éloignées et les endroits moins populeux. Si j'en avais le temps, j'aimerais vous emmener tous dans mon beau coin de pays, dans ma circonscription de Burin—Saint-Georges, à Isle-aux-Morts. Les Francophones disent Isle-aux-Morts. A Terre-Neuve, nous savons que c'est Isle-aux-Morts. Il y a aussi Middletown, Terrenceville et Rose Blanche, mais vous n'y trouverez pas de banque parce qu'il n'y en a pas. Chacune de ces collectivités compte quelque milliers de personnes mais il n'y a pas de banque.

Le raisonnement, c'est que si les gens veulent aller à la banque, ils n'ont qu'à sauter dans leur voiture et à parcourir 30 à 90 milles pour en trouver une. Il n'y a même pas de service bancaire à temps partiel, un ou deux jours par semaine. Bon gré mal gré, ces gens-là en sont encore à l'époque du matelas et du bas de laine. Ils ne disposent pas des services de base qui existent dans beaucoup d'endroits du pays. Pourquoi? Mon ami de Nouvelle-Écosse le sait pourquoi. De façon générale, ce qui prime dans ces banques, c'est l'appât du gain et non le service.

C'est pourtant là une chose qui devrait plaire au gouvernement. C'est cela justement qu'il laisse faire avec les abandons de lignes de chemin de fer, les fermetures de bureaux de poste et la déréglementation des services aériens. Le mot magique, c'est le gain. Il faut s'en mettre plein les poches, et tant pis pour les régions éloignées. Tant pis pour les régions moins peuplées. Quant à ceux qui n'habitent pas au Québec, à Toronto, à Niagara ou dans les satellites de Winnipeg et de Vancouver, tant pis pour eux.

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: La même attitude règne ici. Voilà pourquoi cela convient parfaitement au gouvernement. C'est la même mentalité que le gouvernement applique aux Canadiens. Faut-il s'étonner qu'il se croise les bras quand les banques font de même?

Parlons de la politique de prêt des banques. Vous vous demandez sans doute pourquoi j'ai pris la tangente avec ravissement, monsieur le Président: c'est parce que je le répète le projet de loi a besoin d'une sérieuse intervention chirurgicale en comité. Mais j'y pense, c'est peut-être une ou deux transplantations qu'il lui faudrait. La politique de prêt des banques, c'est un sujet qui aurait de

quoi m'échauffer s'il n'était pas si tard dans la journée. Les seuls qui peuvent réussir à avoir un prêt à la banque de nos jours sans être embêtés, ce sont ceux qui n'en ont pas besoin. Vous vous rendez compte, monsieur le Président? Les seuls qui peuvent obtenir un prêt de la banque, ce sont ceux qui n'en ont vraiment pas besoin. Les garanties, les cautions que les banques exigent s'élèvent habituellement à plusieurs fois le montant du prêt.

Les sommes que le pauvre diable qui est assis au bureau du gérant peut prêter sont plafonnées à un niveau si bas qu'il est obligé de passer un coup de fil presque chaque fois que quelqu'un vient lui demander un prêt. Si ces gens-là sont dignes de la fonction de gérant de banque—et loin de moi l'idée de prétendre le contraire—ils devraient avoir plus de latitude pour servir les gens et assurer un bon service. Pour en revenir à ce que je disais, la politique de prêt devrait protéger les banques, d'accord, mais pas au point de harceler le consommateur, celui qui voudrait emprunter.

Vous vous demandez bien sûr en m'écoutant monsieur le Président, comment je vais pouvoir affronter mon gérant de banque quand il lira mon discours. La réponse, elle est là dans mes notes.

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: C'est l'exception qui prouve la règle. Le meilleur gérant de banque du monde est à Springdale, Terre-Neuve. . .

Des voix: Bravo!

M. Simmons: . . .où je n'ai pas travaillé depuis 15 ans, où il n'y a pas un seul vote à décrocher. Springdale se trouve sur l'autre côte de Terre-Neuve, à 400 milles de ma circonscription, mais quand même, c'est là que se trouve le meilleur gérant de banque de la province. Voilà pourquoi je peux me servir de mes bas de la façon normale.

Une voix: C'est-à-dire. . .

M. Simmons: Ces va-nu-pieds du NPD ne savent même pas à quoi servent les chaussettes.

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: J'ai deux ou trois choses ici. J'ai des renseignements au sujet de la carte en or, mais mieux vaut ne pas me lancer dans ce sujet. J'ai quelques autres choses à dire avant de terminer.

M. Tobin: Les amis des banquiers siègent en face et ils sont extrêmement arrogants.

M. Simmons: Pour ce qui est de ce projet de loi, le vieil adage «trop peu trop tard» nous vient immédiatement à l'esprit. On prévoit encore une sanction pour ceux qui acceptent des chèques sans provision. Leurs propres intérêts commerciaux, le bons sens, leur dictent, ainsi qu'aux banques, de vérifier le chèque, de se renseigner sur la personne qui émet ce dernier. Malgré tout, il est possible qu'un chèque sans provision passe.

Lorsque cela arrive, la personne qui l'a accepté de bonne foi, après avoir procédé aux vérifications voulues, ne devrait pas être pénalisée. Ce projet de loi ne touche pas à cela. C'est juste un point que je voudrais soulever, monsieur le Président.

Mon collègue, notre porte-parole, le député de Gloucester (M. Young) a signalé que ce projet de loi constitue un certain progrès, mais que nous allons devoir attendre pour voir ses résultats dans la pratique. Je sais que pour le ministre, ce n'est pas une question très importante, car il détient des cartes or et il n'est pas de ceux qui se font harceler par les banques. Je comprends qu'il trouve cela amusant, très amusant même, ce qui n'est pas le cas des habitants des petites localités. Le voilà qui part, pour voir son banquier sans doute.

M. Valcourt: Vous devriez surveiller votre langage.

M. Simmons: La journée est trop avancée pour être dur à l'endroit du ministre. Cependant, c'est loin d'être amusant pour tous les gens des petites localités qui ne peuvent profiter des services bancaires et pour les habitants des grands centres qui sont traités de la façon cavalière dont j'ai parlé tout à l'heure. Si vous me le permettez, monsieur le Président, je tiens à dire au député qui parraine ce projet de loi, le ministre représentant Langelier, que nos autres collègues devront être disposés à collaborer avec notre parti au comité, afin de faire de ce projet de loi une mesure acceptable. C'est alors que nous y souscrirons.

M. Waddell: Monsieur le Président, je suis tenté de demander au député de Burin—Saint-Georges (M. Simmons) s'il consomme encore du whisky. Il a laissé entendre qu'il n'en buvait plus. Or, je serais porté à lui demander quand il a cessé d'en boire, car à la lumière de son discours, on pourrait en douter.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Il prétend qu'il se sert des cartes or de ses amis conservateurs. Je pense parfois que les conservateurs et les libéraux sont interchangeables, comme les cartes or. Je veux connaître sa position sur le projet de loi. Il a parlé de tout.

• (1730)

Le critique néo-démocrate et député de Nickel Belt (M. Rodriguez), a dit et prouvé, je crois, que ce projet de loi ne prévoit pas qu'une autorité impartiale et indépendante décide de l'opportunité des frais d'administration. Il a employé l'analogie du miroir. Je crois qu'il a bien montré que les banques se réglementent elles-même dans cette affaire. Le loup est responsable de la bergerie.

J'ai demandé au député s'il appuie vraiment ce projet de loi. S'il l'appuie, je ne le comprends vraiment pas.

M. Simmons: Monsieur le Président, je croyais m'être bien fait comprendre, mais avant de répondre à la deuxième question, permettez-moi de revenir sur la première. En ce qui concerne ma consommation de whisky, je n'ai jamais cessé d'en boire parce que je n'en ai jamais bu.

Je croyais avoir bien dit que nous ne pouvons pas appuyer le projet de loi à cette étape-ci. Je croyais avoir bien expliqué au député que nous n'estimons pas que les choses se font assez ouvertement. Nous croyons que les banques devraient afficher leurs frais de façon plus ouverte. Je croyais l'avoir laissé entendre dans le cours de mes observations.

J'ai signalé l'autre grande réserve que nous inspire le projet de loi, à savoir que les personnes qui encaissent des chèques sans provision en toute bonne foi ne devraient pas être pénalisées. Le député a manifestement raté deux ou trois des points que j'ai fait valoir; la prochaine fois, je parlerai donc plus lentement. En résumé, je lui répondrai, je crois: «A bientôt au comité, Louie.»

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Cumberland—Colchester (M. Casey) a-t-il une question ou une observation?

M. Casey: Juste quelques observations. Le député de Burin—Saint-Georges (M. Simmons) a parlé de moi dans son discours; j'ai pensé devoir dire quelques mots.

Tout d'abord, ce n'est pas ma carte «or» non plus, monsieur le Président. Ce n'est pas ma carte «or» qu'il a. Je veux que ce soit clair. Il a laissé entendre que la carte «or» crée deux classes de personnes et je ne crois pas que ce soit vrai. Il ne faudrait pas pour autant que l'on pense que je suis ici pour défendre les intérêts des banques, car ce n'est pas le cas. Une carte «or» ne crée pas une classe de citoyens de premier ordre ou de second ordre. On en achète une pour obtenir des services, tout comme on achète une carte d'abonnement pour circuler en autobus. On peut prendre l'autobus avec une carte ou de l'argent. Cela ne fait pas de différence.

Il a ensuite dit qu'il nous invitait tous à aller à Isle-aux-Morts, où il n'y a pas de banque. Ce qui est encore plus important, il n'y a probablement pas de concessionnaires d'automobiles à Isle-aux-Morts, ni de librairies. Je ne sais pas, je n'y ai jamais mis les pieds, mais j'accepterais volontiers d'y aller n'importe quand.

J'aimerais simplement mentionner que récemment, la Banque Lloyds devait fermer une succursale située dans ma circonscription, à Truro, en Nouvelle-Écosse. Nous lui avons demandé de reconsidérer la question. Nous nous sommes réjouis qu'elle ait accepté de le faire. Finalement, elle n'a pas fermé la succursale et l'effectif a été reconstitué. Je me demande simplement quand je vais recevoir mon invitation à Ilse aux Morts?

M. Simmons: Je remercie mon collègue de Cumberland—Colchester (M. Casey). Il sait sans doute que Truro est loin d'Ottawa, physiquement, et autrement aussi. Il est vendeur d'automobiles. A l'entendre parler, vous croiriez qu'il est vendeur de voitures d'occasion. Selon lui, la carte importe peu. Ce qui importe, c'est l'argent. L'argent. Il a dit qu'il n'y avait pas de vendeurs d'automobiles à Isle-aux-Morts. En attendant qu'il s'y installe, je lui dirai que les habitants d'Isle-aux-Morts travaillent douze mois par année sur des bateaux de pêche et dans des usines de conditionnement du poisson. Ces gens gagnent beaucoup d'argent à longueur d'année et tout ce qu'ils peuvent en faire, c'est de le mettre dans un bas de laine.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole d'abord au député d'Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte (M. Tobin), puis au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Et ce sera tout pour les questions et les observations. Le député d'Humber—Sainte-Barbe-Baie Verte.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'ai une observation à faire et une question à poser au collègue qui vient de prononcer un excellent discours plein de compassion non pas pour les vendeurs d'automobiles de ce monde, ni pour les socialistes aux idées nébuleuses, qui dans leur aspirations à l'utopie veulent nationaliser toutes les banques, mais pour les Canadiens ordinaires. Voilà la différence entre le parti qui croit que tout ce qui compte, c'est le commerce des automobiles, et le parti qui croit que tout ce qui compte, c'est la théorie. Notre parti se préoccupe des gens.

Comme il semble y avoir de la confusion chez ceux qui occupent les extrêmes de la pensée politique canadienne, les doctrinaires, ceux de gauche comme ceux de droite, je

voudrais donner au député la chance de préciser ce qu'il a dit.

J'aimerais demander au député si au fait il dit, que son parti a foi dans le régime de la libre entreprise et dans le système bancaire, et croit que le comité pourrait améliorer ce projet de loi. J'aimerais lui demander de préciser à l'intention des Canadiens qui suivent ce débat si je l'ai bien entendu déclarer que contrairement aux conservateurs, les libéraux ne croient pas que les banques puissent se réglementer elles-mêmes et que, contrairement aux néo-démocrates qui ont bien fait connaître leur position à l'occasion de leur congrès et dans la brochure qu'ils ont fait paraître, les libéraux n'ont pas l'intention de nationaliser les banques non plus. Pourrait-il préciser à notre intention que la position libérale est essentiellement pragmatique.

M. Simmons: Tout ce qui précède. Monsieur le Président, je n'aurais pas pu mieux dire ces choses moi-même. Ce gars-là doit venir de Terre-Neuve. Je tiens à remercier mon ami et collègue le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte (M. Tobin). Il a donné en plein dans le mil. Ce projet de loi et ce débat portent en fait sur des questions de principe. Il est facile au député de Markham (M. Attewell) ou au ministre représentant la circonscription de Langelier (M. Loiselle) de prétendre que le projet de loi C-9, ce projet de loi sans substance, va révolutionner le monde des banques. De même, il est facile au député de Nickel Belte (M. Rodriguez) de déclarer, en gesticulant comme un diable, que la situation est catastrophique. La vérité se situe quelque part entre ces deux extrêmes, et ce sont les libéraux qui la possèdent.

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Ainsi que je l'ai dit, monsieur le Président, je compte des banquiers parmi mes meilleurs amis. Dieu sait si j'ai besoin d'eux!

Des voix: C'est une chose que je n'admettrais pas en public.

Des voix: Toute la différence est là!

M. Simmons: Vous venez souvent. Si évidemment la Chambre décidait de saisir le Comité des finances de ce projet de loi, je suis sûr que les députés qui en font partie pourraient faire preuve de bonne volonté et apporter audit projet de loi des changements assez majeurs qui en respectent l'intention. Nous ne trouvons rien à redire à cette intention, mais cette intention mise à part, ce projet de loi ne renferme guère de substance. Nous aimerions lui en donner un peu plus. Pour le moment, nous ne saurions appuyer ce projet de loi. Quelqu'un pourrait-il le lui expliquer, car j'ai déjà tenté moi-même de le faire à deux reprises, sinon trois. Quelqu'un pourrait-il le lui expliquer à l'étape de la deuxième lecture. A cette étape-ci. Dès maintenant. Êtes-vous toujours là?

Des voix: Bien sûr!

M. Simmons: A cette étape-ci, nous ne pouvons pas appuyer ce projet de loi et nous ne l'appuierons pas.

Une voix: Le premier député de votre parti à prendre la parole l'avait déjà dit.

M. Simmons: Il n'a rien dit qui ne soit compatible avec ce que j'ai dit moi-même.

Une voix: Mais oui, il l'a fait.

M. Simmons: Je vous le dis, retournez vous coucher et dormez sur vos deux oreilles. Ne vous tracassez pas. Nous n'appuierons pas le projet de loi à cette étape-ci. Cependant, monsieur le Président, à une autre étape de l'adoption du projet de loi, étant donné l'esprit de la mesure législative, nous aurions besoin. . .

Une voix: Demain, vous aurez peut-être changer d'idée.

M. Simmons: Non, non. A cette étape-ci de l'adoption du projet de loi.

Une voix: Vous parlez maintenant comme un libéral.

M. Simmons: A cette étape-ci de l'adoption du projet de loi. Je crois qu'ils ont finalement compris, monsieur le Président. A cette étape-ci de l'adoption du projet de loi, nous ne l'appuierons pas. Nous voulons qu'il soit renvoyé à un comité. Selon les résultats des travaux du comité, nous vous ferons savoir si nous l'appuyons ou non. Cela dépendra si l'assemblée est prête à insérer dans le projet de loi des dispositions plus sévères afin de protéger les consommateurs canadiens.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) pour une question ou un commentaire.

M. Blenkarn: Avant de renvoyer le projet de loi à un comité, il me semble qu'il faudrait que la Chambre l'adopte en deuxième lecture. Le député n'est pas sans savoir que son collègue néo-démocrate de Nickel Belt a proposé un amendement portant renvoi à six mois. Si cette motion est adoptée, le projet de loi ne sera jamais étudié en comité et nous n'aurons jamais de mesure législative pour contenir les frais des services bancaires.

• (1740)

Le député et les membres de son parti sont-ils d'avis que nous devrions appuyer l'idée d'un renvoi à six mois sans plus nous mêler de l'activité des banques, ou souhaiterait-il plutôt que ce projet de loi soit renvoyé à un comité? Apparemment, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) ne souhaite même pas que le projet de loi soit étudié en comité.

M. Simmons: Monsieur le Président, il se fait tard. Mais je veux bien tout réexpliquer à mon distingué collègue de Mississauga-Sud.

Je dis implicitement que nous voulons que le projet de loi aille en comité. Il est implicite dans cette déclaration que nous ne voulons pas que l'affaire soit renvoyée à six mois. Cela doit être parfaitement clair pour l'illustre président du Comité des finances, un homme qui, même au coeur d'une campagne électorale ne déroge pas à ses principes. Même lorsque son ministre des Finance (M. Wilson) parlait de réformes fiscales qui seraient sans effet sur les recettes globales, il n'a pas caché le fond de sa pensée. Il a dit au monde entier que, selon ses estimations approximatives, la taxe de vente nationale nous rapporterait au moins un milliard de dollars de plus.

M. Tobin: Quatorze milliards de dollars.

M. Simmons: C'était encore un peu en-dessous de la réalité. Le vrai chiffre est de 22 milliards de dollars.

Je tiens à signaler que cet homme cherche depuis longtemps à faire éclater la vérité même si sa carrière s'en est ressentie. Je lui affirme que nous souhaitons que ce projet de loi soit étudié en comité. Nous ne voulons pas que l'étude soit retardée de six mois.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps réservé aux questions et aux commentaires est maintenant écoulé.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur ce projet de loi, après avoir écouté tout l'après-midi les commentaires tant de mon collègue le ministre d'État (Finances) (M. Loiselle), que des députés de l'opposition.

Monsieur le Président, le ministre d'État (Finances) a déposé aujourd'hui en deuxième lecture un projet de loi prévoyant d'importantes améliorations aux dispositions de la Loi sur les banques traitant principalement de la divulgation des frais de services bancaires.

Comme vous le savez, monsieur le Président, et comme les députés le savent, le projet de Loi C-9, découle de la politique énoncée dans le projet de loi précédent, C-140, qui portait également sur les frais de service.

Par contre, contrairement à son prédécesseur, le projet de Loi C-9 s'applique également aux comptes de dépôts des entreprises.

Et j'entendais les députés de l'opposition, cet après-midi, parler justement des petites et moyennes entreprises, mais on sait que la politique à cet égard a été mise au point après de multiples consultations approfondies auprès des représentants des petites entreprises. Grâce à la contribution très utile des représentants des PME, le gouvernement se propose d'améliorer les exigences imposées à tous les comptes de dépôts bancaires.

Vous me permettrez de vous donner un aperçu de ce que le projet de loi accomplira pour les entreprises.

En tout premier lieu, le projet de loi donne suite à l'un des principaux objectifs des représentants des PME, soit d'assurer l'accès à l'information sur les frais qu'exige actuellement une banque pour ses services.

A cette fin, le gouvernement a l'intention d'obliger les banques à mettre à la disposition du public la liste de tous les frais ordinaires liés aux services bancaires et non seulement ceux qui se rattachent aux comptes de dépôts des clients.

Monsieur le Président, vous comprendrez que cette disposition est importante, non seulement parce qu'elle satisfait aux besoins des PME, mais également parce qu'elle confère à tous les Canadiens et Canadiennes le droit d'obtenir les renseignements qui leur permettront d'effectuer des comparaisons de prix et de prendre des décisions éclairées relativement à leurs affaires bancaires.

En vertu de ce nouveau projet de loi, les entreprises auront également accès à des brochures qui indiqueront les frais de service applicables aux divers comptes de dépôt offerts par les différentes institutions bancaires canadiennes.

En outre, avant de pouvoir modifier les frais qu'elle impose aux comptes d'entreprises, surtout aux comptes des PME, une banque devra donner un préavis de 30 jours aux titulaires de ce type de compte. Cette exigence s'appliquera aux services précisés dans le projet de règlement, qui représentent la plus grande partie des frais de compte imposés aux petites et moyennes entreprises.

Enfin, le projet de loi reconnaît que, tout comme les consommateurs, les entreprises peuvent être confrontées à des problèmes qui nécessitent l'attention de la banque. Par conséquent, en vertu de ce projet de loi, les entreprises auront accès au même mécanisme de règlement des plaintes que les titulaires de comptes personnels et ce, tant au sein des institutions que par l'entremise du gouvernement.

Il se peut, monsieur le Président, que l'on se demande pourquoi, dans le cas des comptes d'entreprises, le gouvernement n'a pas pris de mesure pour éliminer les frais de traitement des chèques sans provision présentés par le client. La décision relative au retrait de ces frais pour les comptes personnels représente une mesure appliquée volontairement par des institutions en juin dernier. Il ne s'agit pas d'une décision du gouvernement. Cependant, je pense que, contrairement aux particuliers qui ont souvent peu de solutions à portée de la main, les entreprises peuvent imposer d'autres modes de paiements.

Monsieur le Président, il m'apparaît que ce projet de loi, même s'il ne fait pas le bonheur complet du député de

Nickel Belt (M. Rodriguez), devrait être adopté en deuxième lecture dans les plus brefs délais et devrait être déféré, comme c'est le voeu, je pense, des partis de l'opposition et du parti au pouvoir, au Comité permanent des finances, pour être étudié en profondeur et nous revenir pour être adopté dans les meilleurs délais.

Vous comprendrez, monsieur le Président, que le plus vite ce projet de loi est adopté, le plus vite les bénéficiaires en seront les consommateurs canadiens.

M. Waddell: Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire. Il a parlé de la liberté de décisions des consommateurs vis-à-vis des banques. Je pense qu'il est souvent difficile de changer d'une banque à une autre, si on n'aime pas les frais bancaires.

Est-ce que le député est d'accord avec mes propos qui sont à l'effet qu'il est souvent difficile, si un consommateur n'aime pas les frais bancaires, de changer pour une autre banque? C'est la raison pour laquelle je crois que ce projet de loi n'est pas suffisant.

M. Vincent: Monsieur le Président, cela ne fera pas de changement; je vais être encore en désaccord avec le Nouveau parti démocratique.

Pour avoir été dans le domaine, monsieur le Président, avant de me retrouver dans cette auguste Chambre, au contraire, je crois que dans le domaine des services bancaires, comme dans tout autre secteur, il y a une compétition. Il y a une saine compétition.

Le consommateur, qu'il s'agisse d'un individu, d'une entreprise ou d'une PME, qui fait affaire avec une banque, au Québec, avec une Caisse populaire, et qui n'est pas heureux de son sort, peut facilement faire affaires avec une autre institution financière et obtenir les avantages qu'il désire, et obtenir le financement dont il a besoin, autant au niveau personnel que si c'est dans le cadre d'une PME.

Je crois que si on regarde le nombre d'institutions bancaires au Canada, qu'il s'agisse de banques ou de toutes les autres institutions qui donnent des services financiers, il y en a une multitude et la compétition est très forte. Cela signifie que, lorsque l'on parle de compétition forte, on parle également d'un service qui doit être de qualité, à un coût qui doit être raisonnable, pour que l'entreprise qui s'appelle l'institution financière puisse vivre et progresser.

Alors, je pense qu'il est facile de changer de banque en tout temps pour obtenir les services que l'on veut.

M. Waddell: Monsieur le Président, je veux poser une question supplémentaire au secrétaire parlementaire. Prenons un exemple: Une personne qui a une hypothèque avec une banque et qui n'aime pas les frais de service, est-ce qu'elle va transférer l'hypothèque à une autre banque? Elle devra assumer des frais à cet effet. Elle ne peut faire cela sans frais, à mon avis.

M. Vincent: Monsieur le Président, si un consommateur ou une consommatrice a une hypothèque auprès d'une institution financière, le jour où il ou elle a signé son contrat d'hypothèque, il ou elle a pris connaissance des frais relatifs à l'hypothèque. Et, prenant connaissance des frais relatifs à l'hypothèque, justement, s'il n'est pas heureux avec cela, il aurait très bien pu, pour prendre l'expression populaire, magasiner auprès d'autres institutions financières pour justement obtenir une hypothèque ailleurs, selon les termes et les conditions qu'il ou elle voulait. Et cela peut encore se faire, monsieur le Président. On voit régulièrement des contribuables et des consommateurs qui changent d'institution financière lorsque leur hypothèque arrive à terme. Je ne pense pas qu'il y ait de problème à ce sujet.

• (1750)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Sudbury (M^me^ Marleau) veut-elle poser une question ou faire un commentaire?

Mme Marleau: En premier lieu, je voudrais faire remarquer à mon collègue de la côte ouest que je suis la députée de Sudbury. A mon avis, je ne ressemble pas beaucoup à votre collègue qui est devant vous.

Des voix: Bravo!

Mme Marleau: J'ai une remarque à faire au député d'en face. Il déclare à la Chambre que les banques se font une vive concurrence dans tout le pays. Je ne sais d'où il vient, mais il y a beaucoup de régions dans ce beau pays qui n'ont pas beaucoup de banques. Il y a donc peu de concurrence, à mon avis.

[*Français*]

Vous avez parlé des Caisses populaires. La question que je vais vous demander est celle-ci: On me dit que les Caisses populaires sont réglementées entièrement par les provinces. Est-ce que cela est vrai? Et, si cela est vrai, ce projet de loi ne contrôlera pas du tout les Caisses populaires, ni les autres agences financières. Cela contrôlera seulement les grosses banques. Vrai? Si vous voulez m'expliquer cela. Alors c'est pour cette raison que nous n'appuyons pas ce projet de loi dans sa forme actuelle.

M. Vincent: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord souligner que je suis d'accord sur un point avec ma collègue de Sudbury (M^me^ Marleau): Elle paraît beaucoup mieux que le député du Nouveau parti démocratique! Là-dessus, on s'entend très bien.

Ce que je disais, monsieur le Président, lorsque je parlais tout à l'heure, c'est que les Caisses populaires sont de compétence, sont régies par les provinces, c'est vrai. Ce que je disais, et pourquoi j'ai parlé des Caisses populaires, c'est que je parlais de la possibilité pour les consommateurs de faire affaires auprès de multiples institutions financières. Et je donnais en exemple les Caisses populaires, comme j'aurais pu parler de certaines

compagnies de fiducie qui offrent également des services financiers. Et c'est dans cette optique-là que je parlais des Caisses populaires.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et commentaires est maintenant terminée. Débat? La parole est au leader parlementaire du gouvernement.

M. Lewis: Monsieur le Président, merci de m'avoir accordé la parole. Conformément au paragraphe 26(1) du Règlement, je propose:

> Que la Chambre continue de siéger après l'heure ordinaire de l'ajournement afin de poursuivre l'étude, à l'étape de la deuxième lecture, du projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les banques.

M. Waddell: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Port Moody—Coquitlam (M. Waddell).

M. Waddell: Monsieur le Président, je crois que j'étais le suivant sur la liste des orateurs. Il me semble, en toute déférence, qu'on a fait entrer subrepticement le ministre à la Chambre pour qu'il intervienne et propose la motion.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai veillé très généreusement aujourd'hui à ce les représentants des divers partis interviennent à tour de rôle. Dès qu'un ministre demande la parole, cependant, je dois respecter le fait que le ministre est présent à la Chambre et désire intervenir. Je ne savais pas qu'il allait proposer la motion. J'ai pensé qu'il voulait intervenir dans le débat du projet de loi. Je lui ai donc accordé la parole.

La Chambre a entendu la motion. Que les députés qui sont contre la motion veuillent bien se lever.

Et plus de 15 députés s'étant levés:

Le Président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 26(1) du Règlement, la motion est retirée d'office. Quelqu'un veut-il poursuivre le débat?

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous avez dit vous-même que vous avez été juste aujourd'hui et que vous avez donné la parole au ministre parce que vous pensiez qu'il voulait participer au débat. Je voudrais donc qu'il prenne la parole maintenant pour participer au débat. Il a essayé de nous passer un sapin. Nous sommes ici pour écouter le ministre puisque le Président lui a donné la parole. Vous avez une minute.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Port Moody—Coquitlam.

M. Waddell: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député de Saint-Denis. Il a absolument raison. Le ministre devrait savoir qu'il ne peut pas se livrer impunément à ces petits jeux à la Chambre.

De toute façon je dois clore le débat, et je dispose d'une minute, je crois. Monsieur le Président, notre position au NPD est claire sur ce projet de loi. Comme l'a dit le député de Nickel Belt, nous ne voulons pas de la moitié d'une miche, du quart ou du dixième d'une miche. Nous voulons toute la miche.

Habituellement les Canadiens doivent payer les frais d'administration imposés par les banques, ces frais croissants. Les banques demandent cet argent pour payer, comme l'a dit le député, leurs dettes extérieures. Nous voulons que le projet de loi soit renforcé de sorte que les Canadiens ne soient pas saignés à blanc par les frais d'administration imposés par les banques qui l'ont déjà fait. C'est la raison pour laquelle nous renvoyons cette question à un comité. Je suis déçu que le gouvernement ne soit pas revenu avec un projet de loi ayant plus de muscles pour montrer aux Canadiens qu'il a répondu aux besoins qui se font sentir.

Je me demande si je pourrais parler de ce projet de loi demain. Je n'en suis pas certain, mais je pense que la séance est levée à six heures.

Aussi je dirai qu'il est six heures et je continuerai mon discours sur les banques demain.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député disposera de 19 minutes en plus des 10 minutes de questions et de commentaires.

[*Français*]

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 00.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 27 avril 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA FUITE D'UN DOCUMENT BUDGÉTAIRE

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Je soulève la question de privilège, monsieur le Président.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je soulève la question de privilège, monsieur le Président.

M. le Président: Avant de donner la parole aux députés, je dois dire à la Chambre que j'ai reçu plusieurs avis de questions de privilège. Comme la Chambre le sait, je dois procéder dans l'ordre de leur réception. Le premier, selon cet ordre, c'est le ministre des Finances (M. Wilson).

Voici l'ordre dans lequel je les ai reçus et les députés qui les ont présentés.

Des voix: Bravo!

Des voix: A quelle heure?

M. le Président: A 20 h 30.

Mme Campbell (South West Nova): Ma question de privilège!

M. le Président: Si la députée invoque le Règlement, je vais lui donner la parole. Si elle soulève la question de privilège, j'attendrai qu'elle m'en donne avis.

Comme je le disais, le premier avis m'est parvenu du ministre des Finances à 20 h 30, le deuxième, celui du très honorable chef de l'opposition (M. Turner), à 23 h 22.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le troisième, celui du député de Kingston et les Îles (M. Milliken), à 23 h 25, celui du député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) à 23 h 40, celui du député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) à 23 h 44 et celui du député de Parkdale—High Park (M. Flis) à 10 h 13 aujourd'hui.

Je donne la parole au ministre des Finances.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je propose, avec l'appui du député de Windsor–Ouest (M. Gray):

> Que le très honorable chef de l'opposition soit entendu maintenant.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier propose la motion traditionnelle voulant qu'un autre député soit entendu maintenant. C'est vraiment là une question à débattre. A mon avis, comme des députés veulent soulever la question de privilège et qu'il est établi que cela doit avoir la préséance, je dois m'en tenir au programme que j'ai annoncé. La parole est au ministre des Finances.

Des voix: Bravo!

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: La parole est au député de Kamloops (M. Riis).

M. Riis: Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) va probablement essayer de soulever la question de privilège au sujet de la fuite qui a eu lieu hier.

Des voix: Du vol!

M. Riis: Je crois que cela est antiréglementaire. Je crois que c'est une tactique de diversion car, si Votre Honneur veut bien se reporter au commentaire nº 82 de Beauchesne, elle verra que:

> On doit saisir la Chambre d'une question de privilège à la toute première occasion.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Vous vous rappellerez, monsieur le Président, qu'il vous est maintes fois arrivé de juger que des questions de privilège étaient antiréglementaires parce qu'elles n'avaient pas été soulevées à la toute première occasion.

Privilège

• (1110)

Hier soir, à 17 h 30, un représentant de la chaîne de télévision Global informait le cabinet du ministre des Finances, ses hauts fonctionnaires, qu'il avait le texte du budget et en a dévoilé les détails. A 17 h 55, le leader parlementaire du gouvernement et le vice-premier ministre sont venus demander le consentement de la Chambre pour que la séance soit prolongée. J'estime que le gouvernement et le ministre des Finances savaient à 17 h 30 qu'il y avait eu une fuite. C'est à ce moment-là que le ministre des Finances aurait dû soulever la question de privilège.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Les usages parlementaires sont violés, les traditions parlementaires sont violées, 500 ans de tradition sont violés. Pour agir correctement, le ministre des Finances aurait dû se présenter à la Chambre des communes dans les plus brefs délais, c'est-à-dire à 18 heures hier, informer la Chambre qu'il y avait eu violation du secret et que par conséquent, il n'allait pas présenter le budget le lendemain comme prévu par le Règlement. Voilà la façon correcte d'agir pour un ministre qui se respecte. Voilà ce qu'il aurait dû faire. Voilà pourquoi je soutiens que la question de privilège qu'invoque le ministre des Finances n'est pas recevable.

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'ai entendu le député. Il est vrai que la question de privilège doit être soulevée dans les plus brefs délais possible. Je signale que nous avons été saisis, à divers moments de plusieurs avis que j'ai sous la main. Dans les circonstances, il ne conviendrait pas que j'exclue le ministre des Finances, et je lui accorde la parole.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'interviens pour expliquer un fait personnel.

M. le Président: La parole est au député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier).

M. Gauthier: Monsieur le Président, nous sommes en train de refaire le Règlement. La motion demandant qu'un autre député soit entendu est recevable en tout temps d'après toutes les traditions.

Une voix: Il s'en prend au Président.

M. Gauthier: Je ne parle pas au Président. Je rappelle à la Chambre que nous sommes en train de refaire le Règlement et je ne suis pas d'accord.

M. Clark (Yellowhead): Il s'en prend au président. Quelle honte.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais préciser un point. Je profite de la première occasion qui se présente d'expliquer à la Chambre les événements extraordinaires qui se sont produits hier soir.

Une voix: Rasseyez-vous.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Peu de temps avant l'heure du dîner hier. . .

Mme Copps: Démission.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .les services de Global Television ont informé mes fonctionnaires qu'un correspondant anonyme avait lu par téléphone à un membre de leur personnel. . .

Une voix: A quelle heure?

M. le Président: Je tiens à informer tous les députés que le débat va peut-être se prolonger fort longtemps aujourd'hui. Les députés remarqueront que j'ai dit débat. Je pense qu'un débat implique le droit pour tous les députés qui veulent intervenir de se faire entendre des autres députés. La parole est au ministre des Finances.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, peu de temps avant le dîner, hier, les services de Global Television ont informé mes fonctionnaires. . .

Des voix: A quelle heure?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .qu'une personne, qui n'avait pas dit son nom, avait appelé l'un d'entre eux pour lui révéler des renseignements sur le budget.

Des voix: A quelle heure?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Peu de temps après, le réseau a montré le document dans un bulletin de nouvelles et a divulgué certains détails indiquant. . .

M. le Président: La présidence comprend parfaitement que la question dont nous discutons actuellement est très importante, tant sur le plan historique que pour ce qui est des conventions du Parlement. Il existe, cependant, une autre convention—le député la connaît certainement, étant donné son expérience—qui veut que les députés aient la liberté de parole à la Chambre. Autrement dit, un député a le droit d'être entendu quand il a la parole, et c'est le cas du ministre des Finances.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Peu de temps après, le réseau a montré le document dans un bulletin de nouvelles et a divulgué certains détails indiquant qu'il s'agissait d'un document imprimé intitulé *Le budget en bref*, compris dans la trousse d'information sur le budget qui devait être présenté aujourd'hui, à 17 heures.

Des voix: Où a–t–il été imprimé, Mike?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): La divulgation prématurée de détails du budget semble avoir résulté d'un abus de confiance, d'un crime prémédité, genre d'acte contre lequel on ne peut jamais se protéger complètement.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Nous avons demandé à la GRC de faire enquête pour découvrir comment ce crime a été commis et qui en est l'auteur.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Selon mes collaborateurs, la fuite en question n'est attribuable ni à de la négligence ni à des mesures de sécurité insuffisantes pour ce qui est de la protection des documents budgétaires. L'élaboration de ces documents est entourée de mesures de sécurité très strictes.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Lorsqu'ils sont prêts à être imprimés, ils sont amenés sous bonne escorte à l'Imprimerie nationale et les épreuves sont retournées au ministère dans les mêmes conditions. Les documents imprimés eux–mêmes sont entreposés dans une aire sûre. . .

Une voix: A quel point l'est–elle?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): . . .et lorsqu'ils sont expédiés, ils sont accompagnés d'agents des services de sécurité.

Le budget est entouré de tout ce secret pour deux raisons essentielles. Il s'agit d'une part, de s'assurer que personne ne puisse connaître à l'avance le contenu du budget et en profiter d'une façon ou d'une autre et d'autre part, de respecter le principe selon lequel la politique financière du gouvernement doit être divulguée en tout premier lieu à la Chambre des communes. En l'occurrence, alors que le budget a fait l'objet d'une fuite, le gouvernement s'est mis en rapport avec les partis d'opposition, afin d'obtenir leur accord pour demander à la présidence de convoquer une séance spéciale de la Chambre, hier soir, en vue de me permettre de présenter mon budget à la Chambre immédiatement. Malheureusement, les partis d'opposition n'ont pas jugé bon de donner leur accord en l'occurrence.

• (1120)

M. Langdon: J'invoque le Règlement.

Des voix: Règlement!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Conscient de l'importance de ne pas permettre à quiconque de connaître à l'avance le contenu du budget et d'en profiter d'une façon ou d'une autre. . .

M. Tobin: Pourquoi n'avez–vous pas soulevé la question à 18 heures alors que vous étiez déjà au courant?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): . . .le gouvernement a jugé plus prudent de rendre le budget public immédiatement, et c'est ce que nous avons fait hier soir.

Auparavant, j'ai transmis des exemplaires des documents budgétaires à Votre Honneur, par l'entremise du greffier de la Chambre, ainsi qu'aux chefs des partis d'opposition. Sauf erreur, le greffier a reçu ces documents et les a fait distribuer selon la procédure normale.

Je déplore qu'il ait été nécessaire d'agir ainsi. . .

M. Skelly (Comox—Alberni): Démissionnez alors.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): . . .car, de ce fait, les députés ont été privés du droit d'entendre le budget présenté à la Chambre avant qu'il ne soit rendu public ailleurs. Dans les circonstances, je crois qu'il s'agissait de la meilleure solution possible.

Avant de prendre sa décision, le gouvernement a demandé l'avis de ses experts en matière de droit constitutionnel et d'autres de l'extérieur. Tous s'entendaient pour dire que cette solution était la seule mesure sensée pouvant être prise, si l'on voulait respecter les principes sur lesquels reposait la tradition du secret budgétaire.

Mme Copps: Que faites–vous des experts en matière de procédures parlementaires? Ils vous diront de démissionner.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): J'attache la plus haute importance à cette question. C'est pourquoi j'ai voulu fournir ces explications à la Chambre le plus tôt possible. Je vous remercie.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je prends la parole pour aborder non seulement la question de privilège soulevée par le ministre, mais également la mienne, et pour parler au nom de tous les Canadiens dont les privilèges ont été violés par la négligence du ministre.

Privilège

J'ai remarqué que le ministre regardait droit dans les caméras pendant son intervention, comme il le fait d'habitude le jour du budget. Ce n'est pourtant pas une question pour les caméras, mais bien une question pour la Chambre des communes. Nous vivons un des moments importants de l'histoire du Canada où aucune forme de régime présidentiel ne peut avoir cours. Nous sommes ici à la Chambre des communes du Canada et nous aurons notre mot à dire là-dessus.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous faisons face à un événement absolument sans précédent dans l'histoire de notre pays, unique dans l'histoire de notre Parlement et dans l'histoire de la démocratie parlementaire telle que nous la connaissons.

Nous débattons aujourd'hui le rôle fondamental du Parlement, son droit d'approuver les taxes et d'approuver les dépenses par rapport au droit de la Couronne et du gouvernement en place. C'est pourquoi nous voulons saisir la Présidence de la plus grave question jamais soumise au Parlement de toute ma vie.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): C'est la cause de sa vie.

M. Turner (Vancouver Quadra): Étant donné l'importance de cette affaire, monsieur le Président, je sais que vous vous montrerez indulgent et que vous me permettrez d'exposer tous les faits devant la Présidence, les députés et par le fait même la population du Canada.

Le rôle du Parlement aurait été établi en l'an 1265, lorsque Simon de Montford a convoqué le premier parlement dans le but de discuter et de prélever de nouveaux impôts. Ce concept est fondamental et historique. Il s'agit par conséquent, du principal élément de la forme de démocratie qui existe dans notre pays, d'un élément qui date de 724 années et qui existait 602 ans avant la création de notre propre confédération. Depuis 1265, le principe fondamental de la démocratie parlementaire veut que la Chambre des communes, les représentants élus du peuple, exerce un contrôle sur toutes les nouvelles taxes, tous les changements apportés aux taxes, toutes les nouvelles dépenses et toutes les réductions de dépenses. Voilà la question qui se pose.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le gouvernement va peut-être tenter de minimiser cette fuite en l'assimilant à un simple vol. Pourtant, c'est la raison même pour laquelle, avant l'avènement de la Chambre des communes britannique, des roturiers mirent à mort un roi. C'est également la raison pour laquelle les États-Unis firent la révolution. Elle met en jeu la question fondamentale de la taxation et de la représentation. Voilà.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le premier ministre (M. Mulroney) s'est esclaffé. Avant que ce débat ne prenne fin, le premier ministre va découvrir ce qu'est la démocratie parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Que le premier ministre ou le ministre des Finances (M. Wilson) le reconnaissent ou pas, le principe dont nous parlons est fondamental. C'est le principe d'où procède la démocratie parlementaire. C'est un principe qui a été confirmé à maintes reprises dans les lois des pays occidentaux. C'est un principe que nos pères ont fait figurer en 1867 dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et que nous avons confirmé nous-mêmes en 1982 dans la Loi constitutionnelle. Ce principe est repris dans les règles de procédure écrites de tous les parlements du monde.

Ce principe est affirmé et confirmé dans les pratiques non écrites de tous les parlements du monde. La primauté de la Chambre des communes en matière fiscale vise à protéger les citoyens. Ce n'est pas un mythe constitutionnel. Ce n'est pas une fiction parlementaire. Le ministre des Finances doit se présenter lui-même devant le Parlement pour que personne ne puisse tirer un avantage ou un profit personnels, et pour que tous les Canadiens soient traités équitablement. Voilà la raison.

M. Clark (Yellowhead): Pourquoi avez-vous donc refusé de venir travailler hier soir?

M. Turner (Vancouver Quadra): La primauté de la Chambre des communes et le secret qui entoure l'exposé budgétaire ont pour principale raison d'être la protection de tous les citoyens contre ceux qui, s'ils possédaient ces renseignements, pourraient vouloir s'enrichir aux dépens de ceux qui ne les possèdent pas.

Je dis que c'est là un privilège de la Chambre et de tous les députés qui y siègent, mais nous exerçons ce privilège en quelque sorte à titre de gardiens et de fiduciaires au nom de 11 millions de contribuables et de 26 millions de citoyens canadiens. Nous devons éviter que 26 millions de Canadiens ne deviennent la proie de ceux qui voudraient utiliser à leur propre avantage des renseignements qu'ils auraient reçus d'avance. En l'occurrence, la diffusion sans autorisation, non pas simplement d'un poste du budget ou d'un impôt, mais de tout le budget est sans précédent depuis 724 années d'histoire parlementaire. C'est la violation la plus considérable et la plus grave du secret qui doit entourer les documents budgétaires qui se soit produite en 724 ans dans toutes les démocraties parlementaires du monde. Je suis donc renversé de constater que le premier ministre et le ministre des Finances ne comprennent pas la nécessité fondamentale de respecter la tradition et l'histoire parlementaires. Il y a lieu de se demander si le premier ministre et le ministre des

Finances comprennent le rôle primordial qu'ils jouent en tant que fiduciaires et gardiens de notre régime parlementaire.

• (1130)

La question n'est pas de savoir si le ministre des Finances a personnellement communiqué l'information aux médias d'information, car le problème réside dans la confiance que lui accorde le Parlement à cause de son rôle, dans la confiance que lui accordent les Canadiens à cause de la garde qu'il a des finances et des comptes du pays.

La question est de savoir pourquoi le premier ministre et le ministre des Finances n'ont pas décidé de faire ce qui s'imposait immédiatement après avoir été mis au courant de la plus grave fuite d'information budgétaire dans l'histoire de la démocratie. Voilà ce que les Canadiens veulent savoir. Dès qu'on a découvert la fuite, pourquoi le premier ministre ne s'est-il pas présenté immédiatement devant la Chambre?

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas exigé sa démission? Plus important encore, pourquoi le ministre, pour préserver ce qui lui reste de crédibilité, n'a-t-il pas remis sa démission?

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Démissionnez! Démissionnez! Vous n'avez pas le courage de le faire.

[*Français*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le grand thème devant la Chambre, ce n'est pas si le ministre lui-même est négligent, si le ministre, d'une façon personnelle, est responsable. Mais d'après notre système de gouvernement, il occupe une position fiduciaire. Il doit assumer ses responsabilités pour les Finances et pour ses fonctionnaires et pour tout ce qui se passe sous son autorité.

Donc, cela me surprend beaucoup que ce ministre n'ait pas eu le courage, l'honnêteté, d'après la tradition parlementaire, d'offrir sa démission au premier ministre (M. Mulroney), et dans ce cas-là, pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas demandé sa démission?

[*Traduction*]

Il n'y a pas d'autre solution dans notre système de gouvernement. Voilà pourquoi il nous faut un nouveau ministre des Finances, voilà pourquoi il nous faut un nouveau budget, et voilà pourquoi vous êtes responsables d'un pseudo-événement.

Il n'y a pas d'autre solution, rien ne peut remplacer un exposé budgétaire prononcé devant les représentants du peuple réunis à la Chambre des communes, sûrement pas une conférence de presse organisée à la hâte pour présenter le budget aux médias et, par leur intermédiaire, aux Canadiens.

Nous vivons en système démocratique. Nous évoluons en système parlementaire. Les Canadiens nous ont confié la responsabilité d'examiner les mesures d'imposition et les dépenses. Le ministre des Finances a abusé de cette confiance et, ce faisant, a violé un principe fondamental de la démocratie parlementaire.

Il est question ici de la responsabilité ministérielle. Il est question de l'intégrité de notre régime politique et de la confiance des Canadiens dans ce régime.

Il ne s'agit pas de déterminer si le premier ministre pourra ou non sauver le ministre des Finances, si ce dernier pourra ou non survivre.

Le premier ministre aurait déjà dû exiger la démission du ministre, et celui-ci aurait déjà dû la lui remettre.

Des voix: Qu'il démissionne! Qu'il démissionne!

M. Turner (Vancouver Quadra): Compte tenu des circonstances devant lesquelles nous nous trouvons ce matin, nous estimons qu'il s'agit d'un pseudo-ministre, d'un pseudo-budget et d'un pseudo-événement.

Le secret budgétaire n'est pas une règle sans importance que le premier ministre et le ministre des Finances peuvent enfreindre à leur guise.

M. Beatty: Nous avons entendu cela à la conférence de presse hier soir.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il s'agit là d'une règle fondamentale de notre régime. Le premier ministre et le ministre des Finances le savent fort bien et ils ne peuvent s'y soustraire. Dans les explications qu'il a données jusqu'à maintenant au public et à la Chambre des communes, le ministre est passé totalement à côté de la question; je trouve cela scandaleux et honteux. Le ministre a

perverti notre système, a tenté de rejeter le blâme sur l'opposition et n'a pas accepté la responsabilité qu'il doit assumer à l'égard des personnes qui relèvent de lui.

Je veux répondre à un des arguments qu'a présentés le ministre. Celui-ci prétend que c'est notre faute si nous sommes ici ce matin.

Le paragraphe 28(3) du Règlement autorise le Président à rappeler la Chambre des communes pendant l'ajournement si, après consultation avec le gouvernement, il est convaincu que c'est dans l'intérêt public.

M. Clark (Yellowhead): C'est la faute du Président.

M. Crosbie (St. John's-Ouest): C'est la faute du Président.

M. Clark (Yellowhead): C'est honteux.

M. Turner (Vancouver Quadra): Si, Votre Honneur, vous estimez, après qu'un ministre de la Couronne en a fait la demande, en particulier le leader du gouvernement à la Chambre, qu'il est dans l'intérêt public de rappeler le Parlement, vous pouvez le faire et vous l'avez déjà fait en d'autres occasions.

Si le Président avait rappelé la Chambre hier soir, l'opposition n'aurait pas pu empêcher le ministre des Finances d'au moins présenter les taxes proposées.

Le paragraphe 83(1) du Règlement donne explicitement le droit à tout ministre de la Couronne de déposer un avis de motion des voies et moyens en tout temps pendant une séance. Le ministre aurait pu venir ici, Votre Honneur aurait pu rappeler la Chambre à la demande du leader à la Chambre, c'était assurément une situation d'urgence. Alors le ministre des Finances aurait pu prendre la parole à la Chambre, présenter sa motion des voies et moyens et en parler.

M. Clark (Yellowhead): C'est la faute du Président.

M. Turner (Vancouver Quadra): Comme il n'a pas démissionné, le ministre des Finances a suivi sa ligne de conduite mal avisée et a agi de façon inappropriée.

Le premier ministre et le ministre des Finances ne veulent pas ou ne peuvent pas comprendre qu'il s'agit effectivement d'un exemple classique de manquement à la responsabilité ministérielle dans une démocratie parlementaire.

La responsabilité ministérielle ne représente pas seulement un autre anachronisme, vestige d'une époque révolue, que le ministre peut rejeter.

M. Clark (Yellowhead): En parlant d'anachronismes.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est un autre aspect fondamental, un autre principe fondamental de la démocratie parlementaire.

Pour que la Chambre des communes puisse jouer son rôle, pour que notre système de gouvernement fonctionne de façon convenable, le ministre doit accepter la responsabilité pleine et entière de ce qui s'est passé, la plus importante violation du secret budgétaire dans l'histoire du Parlement canadien.

J'ai entendu le premier ministre dire à la radio: «Si un magasin est cambriolé, est-ce que vous punissez le propriétaire? C'est la faute du voleur.» Ma réponse est celle-ci: «Tout dépend si la porte était verrouillée ou non» et, dans ce cas-ci, la porte n'était pas verrouillée.

Le ministre des Finances a été incapable de contrôler son ministère.

M. Clark (Yellowhead): Savez-vous quelque chose que nous ne savons pas, John?

M. Turner (Vancouver Quadra): Il n'a pas pu respecter ses objectifs financiers du fait même de sa politique monétaire.

M. Clark (Yellowhead): Qui a envoyé le voleur?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Sans doute vous, puisque vous en parlez.

M. Clark (Yellowhead): Qui a envoyé le voleur?

M. Turner (Vancouver Quadra): Sa politique fiscale était déjà injuste pour les Canadiens, mais maintenant il n'est même pas en mesure de la présenter honnêtement.

Nous accusons le ministre d'avoir dupé la Chambre des communes, pour ne pas avoir communiqué les faits à la population l'automne dernier. Nous accusons le ministre de duperie parce qu'il avait pris des engagements financiers qui sont violés par ce document. NOUS ACCUSONS le ministre de mauvaise gestion pour avoir doublé la dette publique de ce pays en quatre années seulement. Maintenant, nous l'accusons d'abus de confiance parce qu'il refuse de démissionner.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Chrétien, Chrétien, Chrétien.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, les questions sans réponse sont légion. Quand le ministre des Finances a-t-il découvert, la première fois, que cette divulgation sans précédent du secret budgétaire avait eu lieu, qu'il y avait eu fuite? Qu'a-t-il fait alors?

Une voix: Il ne s'est pas rendu à la Chambre.

M. Turner (Vancouver Quadra): Pourquoi n'a-t-il pas démissionné immédiatement? Pourquoi n'a-t-il pas pris au moins la peine de se rendre à la Chambre pour vous demander, monsieur le Président, de reconvoquer les députés par l'entremise du leader du gouvernement à la Chambre?

Quand le premier ministre a-t-il appris la chose? Pourquoi n'a-t-il pas exigé immédiatement la démission du ministre des Finances?

M. Simmons: Il était au courant de cette fuite à 14 h 45 hier.

M. Turner (Vancouver Quadra): Pourquoi le ministre des Finances a-t-il décidé de dévoiler quand même la teneur du budget alors que le principe du secret budgétaire avait été violé? Pourquoi le premier ministre lui a-t-il permis de procéder de cette façon-là? Pourquoi le premier ministre et le ministre des Finances n'ont-ils pas compris que leurs responsabilités reposent sur la confiance, une tradition qui remonte au tout début de notre régime parlementaire, et que le ministre des Finances devait démissionner pour maintenir cette tradition ou cela leur était-il égal?

Combien y a-t-il eu de documents du genre qui ont circulé ainsi un peu partout?

Une voix: Voilà la question.

M. Turner (Vancouver Quadra): Qui d'autres étaient au courant, et dans l'intervalle, quel a été le volume des actions qui ont changé main, combien de propriétés immobilières ont été vendues et combien d'autres opérations ont été effectuées parce que le ministère des Finances n'a pas protégé le secret budgétaire? Combien de millions, voire de centaines de millions de dollars ont été réalisés à cause de la diffusion de ces documents?

M. Clark (Yellowhead): Pourquoi n'êtes-vous pas venu travailler hier soir, John?

M. Turner (Vancouver Quadra): Combien d'initiés ont profité de cette fuite pour faire de l'argent aux dépens des contribuables canadiens? Combien de rares privilégiés ont réussi un coup de Bourse au détriment de leurs concitoyens? Pourquoi le premier ministre et le ministre des Finances ne comprennent-ils pas qu'on a peut-être empoché des centaines de millions de dollars aux frais des contribuables ordinaires? Comment n'ont-ils pas réalisé que, lorsqu'un budget tout entier tombe entre les mains d'un petit nombre, il convient de l'annuler, de remplacer le ministre des Finances et de tout recommencer?

• (1140)

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Ou est-ce pure insouciance ou inconscience de leur part? Le ministre devrait comprendre que les Canadiens qui travaillent fort pour leur argent et qui paient leurs impôts à contre-coeur, mais volontairement, ne sauraient tolérer qu'on exploite le système en laissant sortir un document budgétaire dont ont pu profiter des gens que nous ne connaissons pas, mais dont on entendra sûrement parler.

Comment le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) ne comprennent-ils pas qu'une règle vieille de 727 ans, qu'une pratique qui est au coeur de notre démocratie parlementaire n'a pas seulement pour raison d'être des subtilités constitutionnelles ou des prérogatives que les députés croient avoir, mais l'obligation fiduciaire qui nous incombe de protéger les Canadiens ordinaires.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il y a donc eu, monsieur le Président, violation des privilèges des représentants du peuple canadien et, ce qui est plus grave encore, des droits de tous les Canadiens. Tous les Canadiens sont en droit de s'attendre à ce que les impôts qu'ils paient soient révélés, contestés, contrôlés et dépensés de façon juste. Si le secret budgétaire ne s'applique pas à tous les Canadiens, le système ne fonctionnera pas.

Si, par suite de la fuite la plus grave de renseignements budgétaires dans l'histoire de la démocratie parlementaire, le ministre des Finances ne remet pas sa démission, ce sera le chaos, car les 11 millions de contribuables perdront confiance dans le système et rechigneront à déclarer volontairement leurs revenus au fisc.

Si le premier ministre ne voit pas pourquoi il devrait obliger le ministre des Finances à démissionner, ou si le ministre des Finances ne comprend pas son rôle de gardien des comptes du pays, et si le premier ministre ne fait pas annuler le budget, cela revient à dire qu'il est correct que certains Canadiens détiennent des renseignements secrets tandis que d'autres n'y ont pas accès. Cela revient à dire que n'importe quand à l'avenir, certains Canadiens pourront à tort récolter un nombre incalculable de millions de dollars de bénéfices tandis que les autres Canadiens paieront la facture.

M. McDermid: C'est absurde!

M. Turner (Vancouver Quadra): Un député dit que c'est absurde. Il ne comprend pas ce qu'est la démocratie.

[*Français*]

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, vous allez entendre, lors de ce débat, précédent après précédent, argumentations juridiques, arguments techniques, toutes sortes de choses, mais l'argument fondamental, ce sont les privilèges des Canadiens, dont nous sommes les fiduciaires, dont nous sommes responsables. Maintenant, c'est le temps pour ce premier ministre (M. Mulroney), pour ce ministre des Finances (M. Wilson), de reconnaître leurs responsabilités, de répondre aux exigences de notre système parlementaire. Que le ministre des Finances démissionne, parce qu'il était, par son ministère, négligent, parce qu'il avait permis à tout un Budget d'être révélé avant la date appropriée devant la Chambre. Il a fait offense aux privilèges de chaque Canadien et de chaque Canadienne en leur disant d'avoir confiance dans notre système, d'avoir confiance dans notre Parlement, d'avoir confiance dans leur gouvernement, et surtout dans la position la plus délicate, la plus fragile et la plus importante après celle de premier ministre: celle de ministre des Finances.

C'est pour cela, monsieur le Président, que si vous m'accordez par votre décision une cause *prima facie* de privilège, pas seulement pour les députés des deux côtés de la Chambre, pas seulement pour la Chambre elle-même, mais pour tous les Canadiens et les Canadiennes, je serais prêt, à votre disposition, à présenter une motion afin de permettre que la Chambre puisse décider du résultat final.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

L'hon. Ed Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ce matin, lorsqu'il est arrivé à la Chambre, le ministre des Finances (M. Wilson) a prétendu que l'on portait atteinte à ses privilèges de député. Je dis au ministre des Finances que ce sont plutôt les privilèges autres députés qui ont été violés par suite de l'incompétence et de l'irresponsabilité totale d'un ministre des Finances qui aurait dû démissionner ce matin.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: L'illustration la plus claire nous est fournie par le ministre lui-même: appuyé par le premier ministre (M. Mulroney), qui se joindra au débat, je l'espère, il arrive à la Chambre, ne démissionne pas, alors qu'il devrait le faire, soulève la question de privilège et n'est même pas assez—je choisis mes mots avec soin—responsable pour présenter une motion visant à renvoyer cette question pour examen à un comité. C'est ce que le ministre aurait dû faire, et il n'a même pas présenté la motion.

Le gouvernement qui est le nôtre depuis un certain nombre d'années est complètement branché sur la république au sud de notre pays. Il est à la veille de découvrir, et je dis ceci au ministre et au premier ministre, ce qu'est la suprématie du Parlement et de la démocratie parlementaire.

Lorsque le ministre a pris la parole, trop brièvement, il a dit qu'il n'y avait eu aucune négligence, que des mesures de sécurité très strictes avaient été prises. A se demander comment cette fuite a pu se produire. Nous ne savons trop que penser de ces deux déclarations et il faudra les examiner de près, mais nous sommes certains d'une chose, en tout cas. Le ministre des Finances a dit qu'il s'était rendu à la Chambre le plus tôt possible. Or, ce n'est pas exact. Le gouvernement a appris la nouvelle vers 17 h 30 hier et le ministre aurait dû être à la Chambre à cette heure-là.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le ministre de la Justice (M. Lewis) a appelé le chef de l'opposition (M. Turner) et moi-même pour nous demander de collaborer à ce scénario totalement inacceptable. Il aurait fallu plutôt que le ministre des Finances, en apprenant hier cette importante fuite dont il est responsable en dernier recours, vienne à la Chambre dire ce qui s'était passé et donne sa démission, en homme d'honneur.

Des voix: Bravo!

• (1150)

M. Broadbent: Cette tradition de suprématie parlementaire et de responsabilité ministérielle n'est pas un aspect secondaire de notre forme de démocratie. Aux États-Unis, les ministres ou plutôt les secrétaires du Cabinet ne sont pas tenus de rendre des comptes au Congrès. Si un président commet une erreur, le seul recours de la population américaine est la procédure exceptionnelle de l'impeachment.

Dans notre système, les ministres doivent tous les jours rendre des comptes, en présumant qu'ils comprennent qu'ils doivent rendre ces comptes à la Chambre des communes. Or, nous n'avons jamais eu d'exemple plus flagrant de leur incompréhension de la démocratie parlementaire que celui de ce matin.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, la question du caractère confidentiel du budget s'est souvent posée au Canada, au Royaume-Uni, en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans les régimes parlementaires du monde. Des ministres savent que nous tous, du côté de l'opposition, pouvons citer les arguments qu'ils ont présentés par le passé avant d'être au pouvoir. Ils se feront probablement citer leurs propres paroles plus tard dans le courant de la journée.

Lors de l'incident très récent de 1983, le ministre des Finances, Marc Lalonde, que l'actuel ministre de la Justice (M. Lewis) et son leader à la Chambre à l'époque avaient critiqué avec raison, a au moins reconnu la suprématie du principe en cause en apportant une modification à une partie de document qui avait été rendue publique.

M. Clark (Yellowhead): Qu'il avait rendue publique lui-même.

M. Broadbent: Il a reconnu le principe en veillant à ce que ces dispositions ne se retrouvent pas dans le budget qui a été soumis au Parlement. Le gouvernement actuel a eu l'effronterie non seulement de vouloir proposer tout le budget qu'il avait préparé, même si tout le pays est au courant, mais de le présenter à la télévision plutôt qu'au Parlement du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Il serait tout naturel que ceux qui suivent le débat dans la région de l'Atlantique. . .

[*Français*]

dans la province de Québec ou dans les Prairies ou en Colombie-Britannique, tous les Canadiens et Canadiennes qui veulent comprendre exactement cette situation, veulent comprendre exactement la raison pour laquelle les partis de l'opposition sont complètement contre ce gouvernement sur ce point. Et je voudrais expliquer.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, il ne s'agit pas de règles se rapportant à une sorte de jeu ou d'activité sportive. Nous parlons de la responsabilité du gouvernement concernant des millions de dollars en dépenses publiques, l'argent des contribuables, de fait, des milliards de dollars. Le caractère secret que nous disons essentiel dans le cadre de la tradition parlementaire est issu d'une préoccupation tout à fait légitime à l'égard du bien public.

Je voudrais mentionner deux éléments qui semblent faire partie de ce que le gouvernement décrit comme son budget et qui ont été dévoilés. Tout d'abord, la privatisation complète d'Air Canada, puis un changement important dans les dépenses militaires. Hier, quand j'ai entendu la nouvelle et ai constaté qu'il n'y avait pas de démission, je me suis demandé: à quelle heure la bourse ferme-t-elle et à quelle heure cette information a-t-elle été divulguée? Monsieur le Président, nous savons maintenant que cette information était peut-être déjà disponible hier, à 14 h 45. Si un journaliste possédait ces renseignements et les a présentés sur son réseau à l'heure du dîner, la question dont le ministre des Finances devrait se préoccuper est de savoir qui d'autre les possédait et aurait pu téléphoner à son courtier pour effectuer une transaction à la bourse de Toronto ou de Montréal. Si cela s'est produit, c'est le ministre des Finances qui est responsable, je répète, si cela s'est produit, et il ne possède aucun moyen de vérifier la chose, du fait qu'un petit nombre de Canadiens se sont prévalus de ces renseignements confidentiels et on peut-être fait des millions de dollars de profit aux dépens du public, et pour cette seule et unique raison, le ministre des Finances doit démissionner.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je ne peux comprendre pourquoi un ministre des Finances qui prétend se soucier de ses privilèges parle aussi peu d'une question aussi fondamentale et ne présente pas de motion pour la renvoyer à un comité de la Chambre. S'il est convaincu qu'il n'y a pas eu dérogation aux mesures de sécurité, pourquoi le ministre ne respecte-t-il pas la tradition et ne renvoie-t-il pas la question à un comité? S'il n'y a pas eu de négligence de la part de son personnel ou de son ministère, pourquoi ne veut-il pas qu'un comité étudie la question? Monsieur le Président, lorsque le ministre est venu nous dire, à nous et au peuple canadien, qu'il avait parlé et agi le plus tôt possible, ce n'était pas la vérité. C'est pourquoi, entre autres, il faudrait qu'un comité étudie ce très grave abus de confiance.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Cette question de privilège ne concerne pas seulement le ministre des Finances. On m'a dit que le premier ministre (M. Mulroney) avait essayé de me contacter hier après le souper. Le ministre de la Justice (M. Lewis) a ensuite pris la relève en communiquant avec le chef de l'opposition (M. Turner) et avec moi à ce sujet. Lorsque j'ai appris qu'il y avait eu une fuite concernant le budget et qu'on m'a confirmé que des détails du budget avaient été dévoilés à la télévision, je me suis demandé si le ministre des Finances avait offert sa démission au premier ministre—ce qu'il ne nous a pas encore

dit—comme il aurait dû le faire. A-t-il offert sa démission? Sinon, le premier ministre, qui est responsable de tous les ministres de la Couronne, a-t-il fait son devoir en disant au ministre des Finances que celui-ci n'était peut-être pas directement responsable de la fuite, mais qu'il avait des comptes à rendre au Parlement et au peuple canadien, et qu'il devait, en tant que premier ministre, lui demander sa démission?

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Il y va non seulement de la crédibilité du ministre des Finances, qui est maintenant tout à fait anéantie, mais aussi de celle du gouvernement et du premier ministre, qui n'ont pas su agir dans la situation. Les Canadiens en ont pris bonne note.

Au lieu de passer au débat sur le budget à 17 heures, comme le gouvernement l'espère, nous croyons que l'actuel ministre des Finances n'est plus apte à assumer ses fonctions et que le premier ministre devrait nommer sans plus tarder un nouveau ministre des Finances, retirer ce présumé budget, fixer une date pour le dépôt d'un nouveau budget et prendre les mesures qui s'imposent pour les Canadiens.

A ce propos, monsieur le Président, avant que vous ne rendiez une décision sur les questions de privilège soulevées par le chef de l'opposition et par votre serviteur en réponse à l'intervention du ministre des Finances, je vous suggère le libellé d'une motion que je voudrais que le gouvernement approuve. Je reprends les termes que le leader de l'opposition à la Chambre a employés en 1983, dans une situation analogue. . .

M. Clark (Yellowhead): Pas analogue.

M. Broadbent: . . .où un ministre des Finances était impliqué, et je signale au ministre de la Justice. . .

M. Beatty: Ce n'était pas une situation analogue.

M. Broadbent: . . .qui a alors défendu la motion proposée par son parti, dans l'opposition, que si ces termes paraissaient sensés alors, s'ils reflétaient honnêtement les traditions parlementaires non seulement du Canada mais de tous les pays du monde, ils sont sensés en 1989.

Des voix: Bravo!

• (1200)

M. Broadbent: Monsieur le Président, si vous décrétez que cela se justifie de prime abord, je serais prêt à proposer la motion suivante:

> Que l'on charge un comité spécial de faire enquête sur toutes les circonstances qui ont entouré la divulgation d'informations sur le budget le 26 avril et que le comité, constitué de onze députés, ait le pouvoir de faire venir des personnes, des documents et des dossiers.

J'espère qu'un gouvernement qui n'a pas manifesté la moindre intention de faire preuve d'honnêteté dans cette affaire grave depuis 24 heures fera ce qu'il faut et appuiera cette motion.

Des voix: Bravo!

L'Hon. Doug Lewis (ministre de la justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais donner suite au point qu'a soulevé le très honorable chef de l'opposition (M. Turner). Je suis reconnaissant des observations que le chef du Nouveau Parti démocratique (M. Broadbent) vient de faire au sujet du discours remarquable que j'ai prononcé en 1983. Je ne me rapelle pas avoir remporté le débat et ce, pour de très bonnes raisons.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Permettez-moi de souligner à notre collègue qu'en 1983, il n'y a pas eu d'enquête de la GRC comme celle qui est en cours à l'heure actuelle. C'est là que réside la différence.

Il est important d'établir officiellement les faits pour que la Chambre et le public canadien comprennent, car la population doit savoir comment le gouvernement a agi et avec quel sérieux nous avons pris des mesures dans les circonstances.

Une voix: On a voulu étouffer l'affaire.

M. Lewis: Il ne fait aucun doute qu'au cours d'une émission télévisée, un journaliste a tout d'abord parlé d'une rumeur non confirmée qu'il y avait eu une fuite concernant les documents budgétaires. Vous remarquerez que ce journaliste en particulier—je sais que cela dépasse un peu votre compétence, mais permettez-moi de dire que, si l'on examinait les bandes, vous constateriez que ce journaliste a agi avec responsabilité en ne diffusant pas l'affaire avant qu'elle ne soit confirmée. C'est exact. Il n'a pas diffusé l'affaire avant de s'assurer qu'elle était confirmée. Nous étions au courant de cette

affaire à la télévision. Mais lorsque ce journaliste a brandi un exemplaire de la brochure intitulée: *Budget en bref*, il est devenu évident pour le gouvernement qu'il. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: . . .s'agissait bien plus que de rumeurs de source sûre et qu'en fait, il y avait eu un vol de documents budgétaires. Je crois que la transcription démontrera que, lorsque le très honorable chef de l'opposition et le chef du Nouveau Parti démocratique ont pris la parole, nous avons demandé aux députés ministériels de leur témoigner le respect auquel ils ont droit à la Chambre. . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le ministre.

M. Lewis: Merci, monsieur le Président. La question que la population se pose, c'est «qu'est-ce que le gouvernement a fait?»

Une voix: «Quand le gouvernement l'a-t-il fait? Quand l'a-t-il appris?»

Une voix: C'est la question.

Une voix: Honte!

M. Lewis: Dès que l'émission de 19 h a confirmé que des documents budgétaires avaient été volés, le premier ministre (M. Mulroney) a convoqué les principaux ministres et des hauts fonctionnaires afin de déterminer la mesure à prendre devant cette très grave situation. Après délibérations, nous avons pris une décision. Il importe de souligner que nous avons parlé des traditions de la Chambre des communes, car nous savons qu'il y a des traditions. Si vous voulez remettre une tradition en question, vous les remettez toutes en question.

Une voix: Bravo!

M. Lewis: Certaines traditions ont cours à cet égard; j'y reviendrai tout à l'heure. Nous avons agi sans plus tarder. J'ai moi-même enclenché le processus. Le très honorable chef de l'opposition le sait, car à 20 h 05, je lui ai téléphoné pour lui communiquer les renseignements suivants—c'est ce que je lui ai dit, je lisais mes notes:

Une voix: L'aviez-vous enregistré?

M. Lewis: Absolument pas. Vous me connaissez mieux que ça. Vous m'en savez incapable. Et je ne crois absolument pas non plus que vous m'ayez enregistré.

M. Turner (Vancouver Quadra): Non, ça n'en valait pas la peine.

M. Lewis: Voici ce que j'ai dit: «Quelqu'un chargé d'une responsabilité officielle a divulgué au public de l'information sur le budget, et nous devons réagir rapidement et de façon responsable. Je fais appel à votre coopération pour convoquer la Chambre ce soir afin que le public soit informé aussitôt que possible et que le ministre puisse présenter son budget à la Chambre des communes.»

Une voix: Vous êtes-vous adressé au Président?

M. Lewis: J'y arrive dans un instant. Le très honorable chef de l'opposition a répondu: «Je comprends. Je vous appelle plus tard ou vous me rappelez», le téléphone étant ce qu'il est de nos jours. Le même appel a été adressé à 20 h 10 au chef du Nouveau Parti démocratique, à qui le même message a été transmis. Il a répondu: «Je vous appelle plus tard ou vous me rappelez.» Nous avons pris ces deux très honorables représentants au mot.

Une voix: Pourquoi ne vous êtes-vous pas adressé au Président?

M. Lewis: On a soutenu, et je vais maintenant en parler, que nous aurions dû invoquer le paragraphe 28(3) du Règlement. Nous estimons que nous avons tout à fait le droit de nous servir du Règlement, mais pas d'en abuser.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: A six heures hier soir le Président a pris la parole pour annoncer, et je paraphrase, que la Chambre s'ajournait à 11 heures le lendemain. C'est un avis qui s'adresse à tous les députés, qu'ils soient du côté du gouvernement ou de l'opposition, et même à ma collègue du parti indépendant. C'est l'avis, auquel elle et tous les députés ont droit, que le gouvernement reprendra ses travaux le lendemain matin à 11 heures. A notre avis, ce n'était pas à nous d'essayer d'intervenir auprès du Président aux termes du paragraphe 28(3) du Règlement. Cette disposition prévoit ce qui suit pour l'usage du gouvernement:

> (3) Si, pendant l'ajournement, le Président, après consultation avec le gouvernement, est convaincu que, dans l'intêt du public, la Chambre doit se réunir avant le moment fixé par le Règlement ou par une motion d'ajournement, le Président peut faire connaître, par avis. . . et la Chambre se réunit au temps fixé dans un tel avis et poursuit ses travaux. . .

Et caetera. Si on lit l'annotation. . .

• (1210)

M. Boudria: C'est antiréglemantaire.

M. Lewis: C'est peut-être antiréglementaire de lire l'annotation. . .

M. Lapierre: N'enfreignez pas le Règlement.

M. Lewis: Lorsqu'on le lit, on voit qu'il fait allusion expressément au cas où la Chambre est en intersession et non pas seulement ajournée jusqu'au lendemain. A mon avis, on aurait enfreint le Règlement si on avait été devant. . .

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je fais un rappel au Règlement.

M le Président: Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) pourrait peut-être nous indiquer sur quoi porte son rappel au Règlement avant d'en discuter.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je crois vous avoir entendu dire, lorsque le Règlement annoté a été déposé, que les annotations ne sauraient servir d'arguments. Si c'est vrai, je me permets de le rappeler au ministre de la Justice (M. Lewis).

M. le Président: Je crois que le ministre de la Justice avait laissé les annotations de côté, qu'il discutait sans s'y référer.

M. Lewis: Ce que je veux démontrer, c'est que nous avons tenté d'obtenir la collaboration du très honorable chef de l'opposition (M. Turner) et du chef du Nouveau Parti démocratique qui sont tous deux des dignitaires de la Chambre. Nous avons demandé leur collaboration. Mais en vain puisque lorsque nous leur avons téléphoné, ils nous ont répondu: «Nous regrettons de ne pouvoir collaborer».

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: «Nous ne pouvons pas collaborer. Nous pouvons nous rendre à une conférence de presse, mais nous ne pouvons pas revenir à la Chambre. Nous pouvons traverser la rue Wellington, mais nous ne pouvons pas nous rendre à la Chambre des communes.»

Des voix: C'est une honte!

M. Lewis: Nous avons cherché à obtenir leur collaboration dans la plus pure tradition de la Chambre. . .

M. Riis: On cherche à étouffer cette affaire.

M. Lewis: . . .mais ils ont refusé. Compte tenu des circonstances, le ministre des Finances (M. Wilson) s'est adressé aux médias et il a divulgué toute la teneur du budget.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Les documents intégraux ont été déposés sur la table du greffier comme l'exige la tradition à la Chambre. Nous nous sommes adressés au public dès que nous en avons eu la possibilité et nous avons agi de façon responsable.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Voilà tout le problème. Il a été souvent question des précédents dans ce débat. On en a beaucoup parlé, mais personne ne s'est donné la peine d'aller au fond des choses.

En 1936, on a observé une activité inhabituelle sur le marché des assurances au Royaume-Uni. Il y a eu une commission d'enquête, et il a été conclu que c'était un ministre du Cabinet, et non le chancelier de l'Échiquier, qui avait divulgué des renseignements sur le budget pour en faire profiter un particulier. Le ministre a démissionné.

M. Lapierre: Bon précédent.

M. Lewis: En 1947, au Royaume-Uni, et il s'agit ici de la célèbre affaire Dalton, le chancelier de l'Échiquier qui entrait pour déposer un budget a dit en passant à un journaliste quelque chose comme ceci: «Vous feriez mieux d'acheter vos cigarettes maintenant parce que le prix va monter ce soir.»

Mme Copps: Que s'est-il passé?

M. Lewis: Le ministre a démissionné. Voilà ce qui s'est passé.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): C'est tout un précédent.

M. Lewis: Évidemment, la différence c'est que, dans le cas qui nous occupe, il n'y a aucune, et je dis bien aucune, relation directe entre le ministre des Finances et le document budgétaire volé. Il n'est aucunement question d'un lien quelconque entre les deux.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Dans l'affaire Dalton, c'est le ministre qui avait divulgué les renseignements. Dans le cas présent, notre ministre n'a rien à voir avec la fuite.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: J'aimerais maintenant parler des précédents qui existent au Canada, monsieur le Président.

En mars 1982, des détails concernant le budget de la Saskatchewan ont été diffusés à la télévision de Radio-Canada trois jours avant la présentation du budget. Le ministre a déposé son budget comme prévu et, même si on a rapporté qu'il avait donné sa démission, celle-ci n'a pas été acceptée. Il n'a pas démissionné. Ce précédent n'en est pas un.

En avril 1983—et là nous sommes très près de la situation actuelle—des détails du budget Lalonde furent dévoilés lors d'une séance de photos du ministre lui-même. Qu'a-t-il fait? Il s'est présenté à la Chambre le lendemain avec un budget modifié. Le ministre n'a pas démissionné.

M. Broadbent: Il a changé le budget!

M. Lewis: En mai 1983, un journaliste a trouvé des documents budgétaires du gouvernement de l'Ontario dans une poubelle, à l'extérieur d'une imprimerie, la veille du budget. L'information devint publique. Le trésorier provincial, Frank Miller, n'a pas démissionné.

M. Riis: Où est-il maintenant?

M. Lewis: En mai 1987, le ministre des finances du Québec a connu une situation semblable. Des détails du budget ayant été communiqués à la presse, le ministre a déposé son budget immédiatement, une semaine avant la date prévue. Il n'a pas démissionné.

M. Lapierre: Il a commencé par présenter sa démission.

M. Lewis: Voici l'exemple d'Abbott pour ce qui est des libéraux. M. Abbott disait ceci: «J'ai annoncé il y a deux ou trois semaines, avant que le Parlement ne soit en session, mais après que l'on eut annoncé son rappel, que le gouvernement et moi-même avions l'intention, lorsque le Parlement se réunirait, de lui demander d'adopter ces taxes qui seraient en vigueur à compter du 17 novembre. La conclusion à laquelle je suis arrivé et à laquelle le gouvernement est arrivé après mûre réflexion, c'est que les circonstances sont exceptionnelles et que l'urgence était telle que des mesures devaient être prises.»

C'est un autre cas de ministre annonçant les détails à la radio avant de les annoncer à la Chambre. C'était sa défense. Il n'a pas démissionné.

Je voudrais parler de collaboration pendant une minute. Le chef du parti néo-démocrate parle de traditions. Je voudrais lui dire qu'un certain Bob Rae a peut-être un peu plus que lui le respect des traditions, car contrairement au chef du NPD il a dit que ce n'était pas nécessaire que M. Wilson démissionne.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Qu'est-ce que cela prouve?

M. Lewis: Enfin, je veux rappeler ce que M. Stanfield a fait en 1968. Après que le gouvernement libéral de l'époque eut vu rejeter un projet de loi de crédits à l'étape de la troisième lecture, c'était la confusion totale dans le pays. Qu'est-il arrivé? M. Pearson est allé demander à M. Stanfield de bien vouloir consentir à un ajournement de la Chambre afin de pouvoir consulter ses troupes et décider des démarches à prendre par son gouvernement.

M. Valcourt: Dans l'intérêt supérieur du Canada.

M. Lewis: Oui, bien sûr. Dans l'intérêt supérieur du Canada, la Chambre a ajourné ses travaux. Il aurait été aussi facile hier soir au gouvernement de dire: «Écoutez, la Chambre des communes va siéger ce soir. Vous pouvez réunir vos gens et nous le savons.» Cela aurait été conforme à la tradition.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Le fait est que M. Stanfield accordait plus d'importance à cette assemblée qu'au capital politique que cette affaire pouvait lui rapporter.

Des voix: Bravo!

M. Kaplan: Qu'on tienne alors des élections au sujet du budget.

M. Lewis: Si vous le permettez, je voudrais déclarer pour conclure que je ne suis pas d'avis que le ministre des Finances devrait démissionner parce qu'il n'y a pas de raison pour cela, absolument aucune.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Je suis pour le respect de la tradition parlementaire en ce qui concerne le devoir du gouvernement lorsqu'il a un problème à régler. Nous aurions pu attendre la suite des événements. Nous aurions pu faire semblant qu'il n'y avait pas de problème. Nous aurions pu refuser de reconnaître la véracité des reportages télévisés. Nous aurions pu attendre à 17 heures, aujourd'hui. Mais non, le premier ministre (M. Mulroney) a convoqué la réunion dont j'ai parlé.

• (1220)

M. Lapierre: Pour demander la collaboration de l'opposition.

M. Lewis: Lorsque tout fut accompli, à 19 heures, il ne restait plus de doute. Comment pouvait-on annoncer le budget au plus tôt. . .

M. Lapierre: Qu'avez-vous fait entre 17 h 30 et 18 heures?

M. Lewis: . . .dans l'intérêt de tous les Canadiens? Nous nous sommes efforcés, comme il se doit, d'obtenir la collaboration des partis d'opposition. Je ne m'en excuse pas le moins du monde. Je leur ai dit: «Mettez toute partialité de côté. Venez à la Chambre des communes.» En vain. Ça va. Nous allons être jugés d'après notre comportement. Ils vont être jugés d'après leur comportement.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Le gouvernement est prêt à passer au jugement sur la foi de ses actes.

M. Kaplan: Appelons-en au peuple.

M. Epp: Vous n'avez pas de chef.

M. Lewis: Monsieur le Président, je maintiens qu'il n'y a pas de question de privilège. Je vous sais gré de m'avoir donné la parole.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, la mine du ministre des Finances (M. Wilson) me porte à croire que, après avoir écouté le discours du ministre de la Justice, il pense avoir besoin d'un autre avocat.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Il y a belle lurette que la Chambre et les Canadiens ont été témoins d'une tentative aussi inepte et aussi peu convaincante de défense d'une cause indéfendable.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): D'après le ministre de la Justice (M. Lewis), nous avons le droit de nous servir du Règlement, mais pas d'en abuser. Le ministre de la Justice n'a pas semblé s'en préoccuper outre mesure en juin et en décembre derniers quand lui et ses collègues ministériels ont fait fi du Règlement pour essayer de manipuler la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): De toute évidence, le ministre de la Justice ne s'est pas acquitté de sa première responsabilité envers son gouvernement et envers la Chambre quand il n'a même pas pensé à demander à la présidence si elle serait disposée à appliquer l'article 28(3) du Règlement.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Le ministre de la Justice a confirmé que lorsque la Chambre s'est ajournée hier, le président a dit que la Chambre s'ajournait et donc il est clair que l'on aurait pu invoquer l'article 28(3) du Règlement, qui dit:

> Si, pendant l'ajournement, l'Orateur, après consultation avec le gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir avant le moment fixé par le Règlement ou par une motion d'ajournement, l'Orateur peut faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre se réunit au temps fixé dans un tel avis et poursuit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à ce moment.

Le ministre de la Justice parle de tradition parlementaire. Ce qu'il y a de certain c'est que si cette tradition existe c'est pour qu'au moins on communique avec le président quand le Règlement de la Chambre en fournit un motif raisonnable, pour demander au président d'appliquer les pouvoirs que la Chambre lui a confiés par cet article. Si le ministre de la Justice ne l'a pas fait, alors qu'il ne vienne pas rejeter la faute de son incompétence et de celle de ses collègues sur les partis d'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Ce qu'il y a de certain, monsieur le Président, c'est que l'accord des partis d'opposition n'était pas nécessaire pour que la Chambre siège hier soir si le gouvernement jugeait que c'était dans l'intérêt public. Tout ce qu'il avait à faire, c'était de vous approcher, monsieur, et demander l'application de cet article. Mais le gouvernement était trop occupé à se dépêtrer, à chercher à se tirer d'affaire, plutôt que de s'en remettre à la tradition parlementaire qui tire tant de larmes en ce moment au ministre de la Justice.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Le ministre des Finances (M. Wilson) a dit tantôt dans sa déclaration également peu convaincante qu'il était hors d'affaire parce que, d'après ce qu'il a pu établir, il n'y avait pas eu négligence de la part de ses services; qu'il y a eu effort délibéré pour faire connaître la teneur du budget au public avant que cela ne se fasse dans les règles prévues par nos traditions.

Le ministre des Finances n'a donné ni fait ni élément d'information qui puisse amener la Chambre et les Canadiens à se satisfaire de sa déclaration, à croire qu'on a fait suffisamment de recherches pour aboutir à cette conclusion. De toute façon le ministre est responsable de l'action ou de l'inaction de ses services. Cela est dit noir sur blanc dans un jugement récent de la Cour d'appel fédérale, où il est statué que l'ex-député de Kingston et l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) sont responsables des agissements de leurs services même s'ils n'en étaient pas personnellement informés.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Si le ministre des Finances tenait tant à agir dans les formes, il aurait dû se présenter devant la Chambre, admettre sa responsabilité, remettre sa démission et retirer le budget.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor–Ouest): Le ministre de la Justice n'a pas prouvé à la Chambre, ni aux Canadiens, qu'il était impossible que des individus bénéficient injustement de la révélation prématurée du contenu du budget. Nous avons vérifié et il est fort possible, au contraire, que des gens habitant dans d'autres fuseaux horaires du Canada et du monde aient pû se renseigner sur le budget quand il a été diffusé et qu'ils aient pû effectuer des opérations boursières extrêmement rentables, alors que les Canadiens en général étaient privés de la même opportunité.

Le ministre des Finances ose se présenter ici et tenter hypocritement de se laver les mains de cette affaire.

Des voix: C'est honteux!

M. Gray (Windsor–Ouest): Ce n'est pas ainsi qu'il s'acquittera de sa responsabilité de ministre des Finances et de ministre de la Couronne responsable de ceux qui relèvent de lui.

Le dernier point que je tiens à souligner concerne le précédent. Il est curieux d'entendre le ministre de la Justice essayer de retirer ce qu'il a dit à la Chambre en 1983 au sujet du cas Lalonde, un cas très différent. Il ne s'agissait, en effet, que d'un seul petit élément du budget dont personne n'aurait pû retirer un avantage personnel. Pourquoi le ministre de la Justice essaie–t–il de se rétracter? Le ministre des Finances l'a peut–être forcé derrière les rideaux à agir ainsi, mais ses paroles sont consignées dans le hansard. Il appuyait l'actuel ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, le député de Calgary–Centre (M. André). Le député de Calgary–Centre a dit, comme on le voit à la page 24635 du hansard:

> Il a été établi très clairement que les médias ont diffusé des renseignements importants influant considérablement sur les marchés financiers publics et provenant d'un document identifié comme le budget par nul autre que le ministre des Finances.

Le député de Calgary–Centre (M. Andre) a ajouté:

> La Chambre a le pouvoir souverain de se fixer des procédures, des règles et des exigences. Un de ses droits souverains, consacré par les siècles, est celui de connaître les intentions budgétaires du gouvernement avant ou en même temps que qui que ce soit d'autre.

Puis:

> Rien n'est plus essentiel au respect des privilèges de tous les députés élus par les citoyens canadiens que d'être informés du budget directement de la bouche du ministre des Finances, et non par l'intermédiaire des nouvelles télévisées ou des discours qu'il prononce devant la Chambre de commerce, ou par n'importe quel autre moyen. Rien n'est plus essentiel à nos yeux, madame le Président. Tout ministre des Finances qui se respecte démissionnerait en l'occurence.

Ce sont là les paroles du député de Calgary–Centre en 1983. J'espère qu'il ne tentera pas de rétracter ce qu'il a déclaré à l'époque, car il a énoncé alors une déclaration de principes tout à fait valable que le gouvernement, le ministre des Finances (M. Wilson) et le premier ministre (M. Mulroney) devraient respecter aujourd'hui.

• (1230)

Tout de suite après l'intervention du député de Calgary–Centre, le député de Simcoe–Nord (M. Lewis), qui est maintenant ministre de la Justice, a pris la parole et déclaré ce qui suit, comme en témoigne la page 24 636 du hansard:

> Madame le Président, je tiens à formuler quelques observations relativement à cette question de privilège et peut–être résumer la position de notre parti.

Il a ajouté:

> . . .je suis d'accord avec mon collègue de Calgary–Centre (M. Andre) selon lequel il y a eu atteinte aux privilèges de l'ensemble des députés du fait qu'il nous a été possible de prendre connaissance, par le truchement de la télévision, de questions qui étaient traitées manifestement dans le budget qui sera présenté ce soir.
>
> On a porté atteinte à nos privilèges en divulgant ces documents à la presse avant de les présenter à la Chambre. Nous ne savons pas encore quels en seront les effets sur la Bourse et sur les décisions que vont prendre les particuliers. Et nous ne savons pas encore si le premier ministre maintiendra ou non la tradition.

Le ministre de la Justice a ensuite prétendu que l'un des privilèges des députés résidait dans le droit de connaître des choses confidentielles. Il a ensuite conclu son intervention comme suit:

> Que vous teniez compte de l'argument du député de Calgary–Centre ou de mon propre argument, d'une façon ou d'une autre, les privilèges d'un député ou de l'ensemble des députés en ont souffert.

Si j'ai bien compris ce qu'ils ont dit à l'époque, le député de Calgary–Centre et le ministre de la Justice ne parlaient pas seulement du cas de M. Lalonde. Ils énonçaient des principes qu'ils jugeaient d'application générale et permanente. Il est difficile d'admettre que le ministre de la Justice déclare maintenant qu'il se rétracte, que

ce n'est pas ce qu'il voulait dire, qu'il aimerait qu'on rectifie le compte rendu. Ce qui est dit est dit. C'est consigné. Il n'y a pas à y revenir.

Comme ces propos ont bel et bien été tenus, il incombe au ministre de la Justice et au ministre des Finances (M. Wilson) de prendre les dispositions nécessaires et il incombe en particulier au premier ministre d'insister pour que le ministre des Finances remette sa démission et qu'un nouveau budget soit présenté. Par l'intermédiaire de leurs représentants élus, les Canadiens ne méritent pas moins. Ils méritaient mieux de la part du ministre des Finances hier soir. Ils méritent beaucoup mieux aujourd'hui de la part du ministre des Finances, du ministre de la Justice et du premier ministre que les larmes de crocodile qu'ils ont versées au sujet de la maladresse du ministre des Finances.

Il me paraît évident que le ministre des Finances doit démissionner et que ce budget doit être annulé, sans quoi personne ne prendra plus au sérieux le processus démocratique et le rôle de Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Si je prends la parole, monsieur le Président, c'est pour formuler deux ou trois observations en réponse aux propos qu'ont tenus le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) et le leader de l'opposition à la Chambre que je tiens en haute estime en tant que parlementaires. Je le dis en toute sincérité, mais je crois qu'ils faussent l'interprétation du paragraphe 28(3) du Règlement et j'estime nécessaire de la préciser une fois pour toutes.

M. le Président, ils ont prétendu à la Chambre aujourd'hui que vous auriez pu rappeler la Chambre au cours de la soirée d'hier sans le consentement des partis d'opposition. A mon avis, la chose était matériellement impossible. . .

M. Tobin: Et l'été dernier?

M. Mazankowski: Pourriez–vous attendre une petite minute? A mon avis, la chose aurait été matériellement impossible, car pour agir ainsi, une fois convaincu de l'urgence de la situation, et décidé qu'il était dans l'intérêt public d'ordonner la reprise de la séance, il aurait fallu que le Président prévienne chacun des députés.

Une voix: Et puis après?

M. Mazankowski: Le Président doit s'assurer qu'il donne un préavis suffisant. Mais en quoi consiste un préavis suffisant, Monsieur le Président? Peut–être qu'au moment de rendre votre décision, vous serez en mesure de le préciser, mais vous constaterez, je pense, qu'en matière de tradition, de conventions et de précédents, il s'agit d'au moins 48 heures.

M. Turner (Vancouver Quadra): Allons donc!

M. Mazankowski: Au moins 48 heures. Je sais que dans certains cas un *Feuilleton* spécial a prévu un préavis de 24 heures.

M. Tobin: C'est l'un ou l'autre.

M. Mazankowski: Si vous aviez conclu qu'il existait une situation d'urgence, vous auriez été dans l'impossibilité, en vertu du paragraphe 28(3) du Règlement de convoquer la Chambre avant au moins 24 heures, sinon 48 heures.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Chacun devrait savoir qu'il aurait fallu le consentement unanime de tous les députés pour que la Chambre puisse revenir hier soir, que ce soit à 22 heures, à minuit, voire même à une heure ou deux heures du matin.

M. Gauthier: Sottise. Pure sottise. Encore une fois, vous faussez le Règlement.

M. Mazankowski: Deuxièmement, une fois la Chambre réunie, quel aurait été l'ordre des travaux. Il n'y avait pas d'ordre du jour. Il n'y aurait pas eu de *Feuilleton*. Encore une fois, pour que le ministre des Finances (M. Wilson) présente son budget à la Chambre, il aurait fallu le consentement unanime. Dans les deux cas, il aurait fallu le consentement unanime.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Vous le savez, John.

M. Mazankowski: C'est ce qu'oublient les députés d'en face. Il y a deux cas.

Ce que le leader à la Chambre a décrit, ce sont les mesures que le gouvernement a prises dans les meilleures traditions de la démocratie parlementaire pour rappeler la Chambre avec l'assentiment. . .

Mme Copps: Démissionnez!

M. Peterson: Vous êtes désespéré.

M. Mazankowski: Je ne suis pas désespéré. Je suis un aussi bon parlementaire que vous, et j'ai fait tout autant que vous pour préserver la tradition parlementaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Sincèrement, monsieur le Président, cela m'ennuie d'entendre des députés parler de la subversion du Parlement alors qu'eux-mêmes chambardent le Règlement. . .

Mme Copps: Allons donc!

M. Mazankowski: . . .et empêchent le Parlement de fonctionner normalement. Voilà bien le manque de logique des députés de l'opposition.

Je n'ai jamais entendu de propos aussi contradictoires. D'une part, ils accusent le gouvernement de subversion des règles, d'outrage au Parlement. . .

M. Broadbent: Et la sonnerie?

M. Mazankowski: . . .d'affront à l'institution. En fait, l'opposition empêche le Parlement d'examiner la question.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Quelle farce!

M. Mazankowski: Le très honorable chef de l'opposition a effectivement entravé le processus parlementaire par son action hier soir. . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Un peu de sérieux.

M. Mazankowski: . . .et le NPD. Puis il arrive à la Chambre et parle du caractère sacré du Parlement. Et tout d'une haleine, il tourne le dos au Parlement.

• (1240)

C'est absurde, monsieur le Président. Il a empêché le Parlement de procéder comme il le fallait. Ainsi, par deux fois, il nous tourne le dos.

Le leader parlementaire a cité un précédent assez intéressant. Le 17 novembre 1947, pendant que la Chambre ne siégeait pas, l'ex-ministre des Finances, l'honorable Douglas Abbott, a présenté un budget à la radio. Ensuite, le 9 mars 1948, une fois les députés de retour à la Chambre, il a fait adopter son budget.

L'honorable chef de l'opposition déclare que le Parlement a le droit de contrôler les dépenses, qu'il doit approuver le budget.

Une voix: Sinon, qu'est-ce qu'on fait ici?

M. Mazankowski: Malgré les événements qui se déroulent aujourd'hui à la Chambre, personne ne remet en question ce droit du Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Je tiens à bien préciser à tous les députés et à tous les citoyens du Canada que nous ne refusons pas au Parlement la possibilité de débattre le budget.

M. Gauthier: C'est trop tard. Vous l'avez déjà fait.

M. Mazankowski: C'est totalement faux.

M. Gauthier: Vous l'avez fait hier soir. Vous avez eu tort. Respectez votre mandat.

M. Tobin: Vous avez eu tort. Vous devriez démissionner.

M. Mazankowski: Ce sont des sottises et vous le savez. Le Parlement aura encore l'occasion de donner son avis sur le budget, sur chaque ligne, chaque détail et chaque mesure législative correspondante. L'honorable chef de l'opposition le sait très bien, tout comme le chef du NPD.

Mme Copps: Combien, parmi vous, sont responsables des fuites?

M. Mazankowski: Le chef de l'opposition parle de la suprématie du Parlement et ensuite, de concert avec ses collègues et amis néo-démocrates, il fait tout ce qu'il peut pour le prendre en otage.

M. Riis: Vous vous êtes vous-même rué sur la présidence. Vous rappelez-vous cette histoire de la sonnerie?

M. Mazankowski: Quelles sornettes! Allez-y, pleurnichez encore. C'est tout ce que vous avez su faire dans cette histoire.

M. Riis: Vous ne savez pas ce que vous dites.

Mme Copps: C'est vous qui prenez le Parlement en otage.

M. Marchi: Vous avez la mémoire sélective.

M. Riis: Vous vous êtes rués sur la présidence.

M. Mazankowski: Le gouvernement a fait tout ce qu'il pouvait.

M. Riis: Sauf ce qu'il devait faire.

M. Broadbent: Essayez maintenant de faire ce qu'il faut.

M. Kaplan: Il nous faut un nouveau budget. Reprenez le travail au début. Voilà ce qu'il faut faire.

M. Mazankowski: Les députés réclament la démission du ministre des Finances.

M. Riis: Vous ne le ferez jamais.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, me permettez-vous de vous dire à vous ainsi qu'aux chefs des

deux partis d'opposition et aux députés, que vous n'allez pas obtenir cette démission.

M. Nault: Combien avez-vous fait de bénéfices?

M. Mazankowski: Je suis profondément déçu des tactiques mesquines du très honorable chef de l'opposition. Ce n'est pas digne de lui.

Mme Copps: Dehors, dehors!

M. Turner (Vancouver Quadra): Pourquoi ne demandez-vous pas au premier ministre d'intervenir?

M. Beatty: Encore devant la caméra, John.

Mme Copps: Si ça chauffe trop, il va le laisser tomber.

M. le Président: Je tiens à rappeler aux députés, que malgré tout le sérieux qu'ils accordent à cette question, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une question de privilège, et je leur demanderais de collaborer avec le Président à cet égard.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il s'énerve tout seul.

M. Mazankowski: Le gouvernement a fait tout ce qu'il pouvait pour suivre les traditions parlementaires.

Une Voix: Rappelez-vous Stevens?

Mme Copps: Stevens. Un autre revenant.

M. Mazankowski: La coutume veut que les budgets soient présentés à la Chambre, mais il y a déjà eu des précédents, comme je l'ai dit, dans le cas par exemple de M. Douglas Abbott. Les circonstances extraordinaires d'hier soir exigeaient, la collaboration et la bonne volonté de tous les députés pour que cette question soit examinée. . .

Mme Copps: Si ça chauffe trop, il le laissera tomber.

M. Mazankowski: L'une et l'autre ont manqué.

Nous entendons beaucoup parler de bonne volonté et de coopération, et vous et moi savons que s'il n'y en a pas une certaine dose à la Chambre, elle ne peut fonctionner. Je vous ai entendu dire, comme je l'ai entendu de députés d'en face, que c'est dans les circonstances extraordinaires que l'institution prend tout son sens. Je signale à regret que cela ne s'est pas produit hier soir, principalement parce que les chefs des deux partis de l'opposition ont refusé de coopérer.

Mme Copps: Tout se donnait déjà à la télévision. C'est une énorme fuite.

M. Mazankoswki: Nous sommes devant un cas typique d'opportunisme politique.

Des voix: Bravo!

M. Mazankoski: Tout à fait.

M. Tobin: La dernière fois que vous vous êtes exprimé aussi clairement, c'était pour défendre Sinclair Stevens. Nous connaissons la chanson.

M. Mazankowski: Je suis persuadé que la plupart des Canadiens verront clair dans cette affaire de chicanerie politique. Je dis au chef de l'opposition que, par ses actions, il ne rend pas service au Canada, il ne sert pas les intérêts du Canada. Je doute fort qu'il serve même ses propres intérêts politiques, quels qu'ils soient ces temps-ci, mais il ne favorise pas les intérêts du Canada.

M. Gauthier: C'est mesquin.

Des voix: Mesquin.

M. Gauthier: Regardez-le sourire.

Mme Copps: Manquez-vous de courage, Brian? Pourquoi ne prenez-vous pas la défense de votre ministre?

M. Clark (Yellowhead): Vous sentez-vous bien, Sheila?

Mme Copps: Nous savons que vous vous en débarrasserez.

M. Clark (Yellowhead): Vous sentez-vous bien, Sheila?

M. Gauthier: Vous ne pouvez pas.

M. Mazankowski: Les membres de cette institution ne font qu'un lorsque les circonstances sont exceptionnelles. Nous avons parlé de ce qui s'est passé en 1968, lorsque M. Stanfield a su transcender les intérêts de son parti et s'est rangé du côté de l'intérêt public, et je dis au chef de l'opposition qu'il devrait faire la même chose aujourd'hui.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous étiez contre lui à ce moment-là. Vous pensiez qu'il avait tort. Je me souviens de ce que vous pensiez.

M. Mulroney: Il dit qu'il avait tort.

M. Mazankowski: Je sais que l'expérience parlementaire du chef de l'opposition est plus vaste que la mienne, il était déjà ici à mon arrivée en 1968, et j'ai toujours respecté l'attachement qu'il porte à cette institution.

Une voix: Mais vous êtes resté.

M. Mazankowski: Il a toujours montré de l'attachement pour cette institution et il a toujours été un excellent parlementaire. D'ailleurs, je crois qu'il l'est encore, mais je lui demande aujourd'hui de s'élever au-dessus des intérêts purement politiques.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous me touchez profondément.

M. Gauthier: Vous insultez les gens et tant pis pour l'argumentation.

M. Mazankowski: Faites passer l'intérêt public avant tout, faites passer le Canada avant tout.

M. Turner (Vancouver Quadra): L'intérêt public veut qu'il démissionne. Voilà où réside l'intérêt public.

M. Mazankowski: Les précédents ne laissent planer aucun doute.

Mme Copps: Pourquoi le premier ministre ne parle-t-il pas? Il va s'en débarrasser. Pourquoi ne défend-il pas son ministre?

M. Mazankowski: Si le député laisse entendre que son parti va appuyer l'acte criminel qui a été commis, si c'est l'option qu'il choisit, alors, je suis très, très. . .

Des voix: Quelle honte!

M. Mazankowski: Parce que, s'il fait cela, les actes de sabotage comme celui d'hier vont devenir monnaie courante à l'avenir et aucun ministre des Finances ne pourra faire son travail, ce dont il devrait tenir compte.

M. Turner (Vancouver Quadra): Allons donc!

M. Kristiansen: Il y a eu de la négligence de votre côté.

Mme Copps: Pourquoi le premier ministre ne le défend-il pas? Il va s'en débarrasser.

M. Mazankowski: Le chef de l'opposition aura, j'en suis sûr, l'occasion de réfléchir à tout cela durant la pause-déjeuner, parce que c'est une affaire très urgente, à mon avis.

M. Simmons: Revenez-en!

M. Mazankowski: Comme c'est une affaire très urgente, j'espère qu'il songera d'abord aux intérêts du pays.

M. Crawford: Pensez d'abord aux Canadiens.

M. Gauthier: Oubliez vos amis riches. Qu'en est-il des autres Canadiens?

M. Mazankowski: Vous regretterez votre remarque un de ces jours. Votre accusation est sournoise et tout à fait injuste.

Des voix: Bravo!

• (1250)

M. Gauthier: Vous ne pouvez pas dire la vérité, Maz, et vous le savez bien.

M. le Président: Le ministre a la parole.

M. Mazankowski: Si le député d'en face soutient que j'ai quelque chose à voir avec ce vol des documents budgétaires qui avantage mes amis riches, j'estime que c'est une très grave accusation. S'il veut porter cette accusation, il sait ce qu'il peut faire.

Mme Copps: Qui d'autre avait accès au budget?

M. Mazankowski: En conclusion, monsieur le Président et honorables députés, nous ne sommes pas en train de contourner le Règlement parlementaire. La Chambre est maintenant saisie du budget et l'honneur est sauf.

Une voix: Non, il ne l'est pas.

M. Mazankowski: Il le sera à 17 heures. Le seul fait que le chef de l'opposition ne veuille pas collaborer ne veut pas dire que la volonté de la Chambre ne l'emportera pas.

Mme Copps: Un autre coup bas.

M. Mazankowski: On ne contourne pas le Règlement parlementaire, pas plus que le gouvernement n'essaie d'empêcher le Parlement d'étudier tous les aspects du budget; alors, là n'est vraiment pas la question.

Je vous rappelle encore une fois, monsieur le Président, que c'est l'opposition qui a empêché le Parlement de s'attaquer à cette affaire. Je me tue à le répéter.

M. Gauthier: C'est archifaux.

M. Clark (Yellowhead): Les députés de l'opposition n'ont pas voulu se présenter à la Chambre.

M. Gauthier: Vous êtes désespéré, Maz.

M. Mazankowski: Le ministre des Finances a agi avec sérieux dans les circonstances et a pris toutes les mesures qu'il pouvait pour assurer l'intégrité du budget et pour informer les Canadiens aussi rapidement et impartialement que possible. Il l'a fait, et je l'appuie entièrement.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Enfin, le ministre des Finances a pris la parole ce matin à 11 heures pour expliquer à ses collègues et pairs à la Chambre des communes tous les détails, dans l'ordre chronologique, de ce qui était arrivé...

Privilège

Mme Copps: A quelle heure a-t-il eu vent de l'affaire?

M. Mazankowski: . . .et des mesures qu'il a prises pour préserver l'intégrité du budget et la santé économique du pays. L'opposition joue avec le feu dans cette affaire-ci.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Oui, monsieur le Président, l'opposition joue avec le feu.

M. Tobin: Vous seriez incapable de reconnaître la vérité si elle vous sautait en plein visage. Vous n'avez pas dit la vérité aujourd'hui.

M. Mazankowski: Vous jouez avec la vie des Canadiens.

Mme Copps: Comment se fait-il que le premier ministre n'a rien dit? Il va s'en débarrasser. Il ne défend pas son ministre.

M. le Président: Le ministre a la parole.

M. Mazankowski: Les députés d'en face jouent avec le bien-être des Canadiens. Ils jouent avec l'économie canadienne. Ils ont le choix. Ils peuvent continuer à faire de la politicaillerie et à ergoter ou ils peuvent défendre le Canada. C'est à eux de décider.

Des voix: Bravo!

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, nous assistons à un spectacle incroyable. Le gouvernement commet la plus énorme gaffe jamais commise dans les annales du Parlement et il prétend que c'est de la faute de l'opposition.

M. Riis: C'est incroyable. Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) parle de sabotage. Nous avons assité aujourd'hui à un sabotage en règle du système et des traditions parlementaires, le gouvernement ayant transformé la Chambre en un véritable cirque.

Il faut que les ministériels aient un sacré toupet pour oser parler des intérêts du Parlement, des traditions parlementaires et de la coopération. Et dire que ce sont ces gens-là qui ont pris d'assaut le fauteuil du Président. Ce sont eux qui ont paralysé les travaux de la Chambre des communes pendant seize jours. Non seulement ce parti a-t-il muselé le Parlement, mais voilà qu'il renie 700 ans de traditions parlementaires en présentant un budget en conférence de presse. C'est le genre de situation dont nous sommes témoins, monsieur le Président.

Des voix: Honte!

M. Riis: Je reviens à quelques commentaires du leader parlementaire du gouvernement. Il a commencé son discours en donnant à entendre qu'il a appelé le chef de l'opposition officielle (M. Turner) et le chef du Nouveau Parti démocratique pour leur expliquer qu'il y avait eu une fuite.

Une voix: Un vol.

M. Riis: Non, il a dit une fuite. Il a lu ses notes et a dit qu'il y avait eu une fuite.

Il est intéressant de noter qu'il a aussi déclaré que nous ne pouvions en aucun cas charger un comité d'enquêter sur l'incident parce que la GRC s'en occupait déjà. Je rappelle au ministre qu'il comptait parmi les orateurs les plus éloquents, lorsque la GRC a mené son enquête dans l'affaire Mackasey-Masse. Parallèlement à l'enquête de la GRC, il réclamait une enquête parlementaire. Il faudrait qu'il prenne position une fois pour toutes, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Nous savons tous qu'à 14 h 30 hier, une heure avant ou peut-être avant-hier. . .

M. Clark (Yellowhead): C'est faux.

M. Lapierre: Qu'en savez-vous, Joe? Êtes-vous le nouveau policier des ministériels?

M. Riis: . . .mais certainement à 14 h 30 hier, le gouvernement savait qu'il y avait une fuite concernant les documents budgétaires et que les règles de sécurité avaient été enfreintes.

A 17 h 30, pendant la séance de la Chambre, le bureau d'Ottawa de Global Television téléphonait au bureau du ministre des Finances (M. Wilson) et donnait certains détails du budget. Il ne s'agissait pas de vagues références, mais d'un compte rendu détaillé du contenu du budget. Cela signifie qu'à cette heure-là, le ministre savait incontestablement qu'il y avait eu une fuite.

Nous savons qu'au moins un document a été divulgué publiquement. Je me souviens que le ministre de la Justice a dit qu'il ne l'a cru que lorsqu'il a vu le document à la télévision. Cependant, dès 17 h 30, les conservateurs savaient qu'au moins un journaliste avait pu prendre connaissance des documents budgétaires. Qui d'autre a pu avoir connaissance de quels renseignements? Je l'ignore, mais il reste que le ministre des Finances savait qu'il y avait eu une fuite. Il ne connaissait pas l'ampleur de la fuite, mais il aurait dû faire ce qui s'imposait à ce

moment-là, se présenter à la Chambre des communes et remettre sa démission.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Ça ne s'est pas produit. Le vice-premier ministre est arrivé précipitamment, suivi du ministre de la Justice. Ils se sont réunis en petit comité et décidé, peut-être pour gagner du temps, que la Chambre devrait prolonger sa séance. Ces discussions se font toujours avec les leaders parlementaires, mais il n'y a pas eu de discussions. Soudain, juste avant 18 heures, le ministre de la Justice s'est levé et a demandé qu'on prolonge la séance. Voilà, encore une fois, une indication bien nette qu'ils étaient tout à fait au courant de la fuite budgétaire à ce moment-là.

C'est à ce moment-là que le ministre des Finances aurait dû faire ce qui s'imposait et remettre sa démission et il aurait dû profiter de ce que la Chambre était réunie pour annoncer qu'il n'y aurait pas d'exposé budgétaire, que le processus budgétaire serait retardé d'un certain nombre de semaines, et qu'un budget convenable serait présenté au moment convenable par un ministre convenable des Finances.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Il est incompréhensible que le vice-premier ministre soutienne que dans la soirée, après que l'information était divulguée, après que les médias d'information eurent révélé les détails du budget, on pouvait s'attendre à ce que les députés de l'opposition coopèrent à une opération de sauvetage ou à une tentative pour étouffer l'affaire, pour donner l'illusion que c'était une bonne façon de procéder, en acceptant de laisser reconvoquer la Chambre des communes afin que le ministre des Finances puisse prendre la parole à ce moment-là, après que l'information était devenue publique, pour faire connnaître les détails du budget. Il était irresponsable de la part du ministre de demander même aux députés de l'opposition de coopérer de cette façon.

M. le Président: Comme les députés le savent, il est 13 heures, et à cette heure-là la séance est normalement suspendue jusqu'à 14 heures. La présidence s'en remet bien sûr aux députés.

Des voix: Il est bien 13 heures.

M. le Président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

Article 31 du Règlement

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE BUDGET

LA FUITE D'UN DOCUMENT—LES ARTICLES DE JOURNAUX

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'étais assise à ma place ce matin et j'ai observé le premier ministre (M. Mulroney) sourire d'un air narquois tandis qu'on faisait des rappels au Règlement et qu'on soulevait des questions de privilège à propos de cette fuite très grave concernant le budget. J'ai parcouru le *Citizen* d'Ottawa d'aujourd'hui et d'après ce quotidien au moins 20 personnes ont connaissance du budget depuis plusieurs jours. J'ai parcouru le *Globe and Mail* de Toronto où on peut lire que le président d'Air Canada, à une réunion qui a eu lieu hier et s'est terminée à 12 h 30, a vaguement laissé entendre aux actionnaires qu'on annoncerait une liquidation aujourd'hui dans le budget.

Lorsque le gouvernement du Canada et le ministre des Finances (M. Wilson) n'ont pas l'intégrité de démissionner pour une question d'une telle importance, combien de personnes ont vendu leurs actions, combien ont réalisé des profits? Combien de gens ont spéculé sur les sous-marins, à la suite de cette grave fuite qui a été causée par la négligence du gouvernement et parce qu'un premier ministre et un ministre font une plaisanterie du secret qui doit entourer le budget. Pourquoi le premier ministre ne prend-il pas la parole à la Chambre ce matin pour parler de cette question? Il a laissé le ministre se débrouiller tout seul parce que, il le sait bien, ce dernier s'est rendu coupable de négligence. Il sait que les renseignements circulaient activement autour. . .

Une voix: Il devrait démissionner.

M. le Président: Le temps de parole de la députée est expiré.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LES CONSÉQUENCES POUR L'AVENIR

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Sciences et Technologie): Monsieur le

Article 31 du Règlement

Président, les mesures annoncées dans le Budget de 1989 visent à accentuer les initiatives prises dans notre premier mandat pour maîtriser la dette et la réduire substantiellement.

Le Budget contient un programme cohérent de réduction des dépenses, conçu pour s'attaquer directement au problème de la dette et pour assurer la poursuite d'importantes initiatives qui permettront à l'économie canadienne de produire plus d'emplois, d'offrir davantage de possibilités et de hausser le niveau de vie des Canadiens.

Ces mesures budgétaires permettront qu'en 1993, le déficit ne soit plus que de 15 milliards, soit moins de la moitié de son niveau actuel.

Il était primordial que le gouvernement canadien prenne de telles mesures pour ne pas laisser un héritage empoisonné aux générations futures.

Le constat est évident: On doit commencer à payer aujourd'hui pour ne pas en souffrir demain, et en gestionnaires responsables, c'est ce que nous faisons.

Les Canadiennes et les Canadiens sont des gens responsables, et je suis convaincue qu'ils appuieront et féliciteront le gouvernement pour son courage et son réalisme, visant à assurer la prospérité future du pays et des générations à venir.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE DES FINANCES

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, au cours des dernières 24 heures, nous avons été témoins d'un manquement sans précédent de la part d'un ministre des Finances à ses responsabilités envers le Parlement et envers les Canadiens. Jamais une divulgation aussi complète d'un budget ne s'est produite dans l'histoire de la démocratie parlementaire. La question touche le fondement même du régime parlementaire. C'est l'intégrité du régime parlementaire qui est en jeu ici, intégrité que le ministre des Finances a pour mandat de protéger.

Le ministre ne semble pas comprendre que cette fuite peut avoir donné un avantage injuste à certains investisseurs au détriment de tous les Canadiens.

Il y a eu infraction aux règles de sécurité au ministère des Finances. Le ministre est responsable de ce ministère. Comme il a prouvé au cours des dernières heures qu'il n'est pas prêt à accepter ses responsabilités, il est impératif que le premier ministre (M. Mulroney) demande, reçoive et accepte la démission du ministre des Finances (M. Wilson).

LE BUDGET

ON APPUIE LE MINISTRE DES FINANCES

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je tiens à faire une déclaration qui est reprise en écho dans tout le pays, à savoir que notre ministre des Finances actuel (M. Wilson) est le meilleur ministre des Finances que le Canada ait jamais eu. . .

Des voix: Parfaitement.

M. Thompson: . . .depuis 50 ans.

Il a pris des décisions pénibles, difficiles, mais des décisions qui devaient être prises dans l'intérêt de tous les Canadiens. Les partis de l'opposition, pour des raisons purement partisanes, exigent maintenant sa démission.

Voici un extrait d'un article qui est paru dans le journal de ce matin et je cite: «Le ministre devrait-il démissionner parce que d'autres ont enfreint la loi?» Et on ajoute: «Ce n'est pas le temps pour le ministre des Finances de démissionner.» D'un bout à l'autre du pays, les Canadiens disent tous qu'ils font confiance au ministre et au gouvernement.

Des voix: Bravo!

* * *

LE BUDGET

LES EXTRAITS DU BUDGET PRÉSENTÉ PAR LE MINISTRE DES FINANCES

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): On a prétendu que les privilèges de cette Chambre avaient été violés. Je n'en doute pas.

On trouve, au commentaire 79 de la cinquième édition du Beauchesne:

> La Chambre est seule maîtresse des documents en sa possession. Le public a accès à ceux déposés,. . .

Le ministre des Finances (M. Wilson) a dit ce matin qu'il avait envoyé des copies de son budget au greffier, pour le Président, avant sa déclaration télévisée d'hier soir. Lorsque ces documents ont été reçus par le greffier, ils sont devenus en la possession de la Chambre, mais ils n'avaient toujours pas été déposés. J'insiste, ils n'avaient pas été déposés, mais le ministre les a rendus publics.

On trouve à la page 41 de la 19e édition d'Erskine May:

> Soustraire un dossier ou un document en la possession du greffier. . . constitue un outrage.

Hier soir, ayant fait livrer son budget au greffier le ministre des Finances en a soustrait des extraits pour les lire devant les télévisions de la nation.

Erskine May dit encore, à la page 138:

> Désobéir à un ordre d'une des Chambres,. . . constitue un outrage à cette Chambre.

La Chambre avait ordonné que le budget soit présenté dans cette Chambre, et non pas dans un studio de télévision, à 17 heures aujourd'hui et non pas à 22 heures 15 hier soir.

Le ministre des Finances a donc sérieusement porté atteinte aux privilèges de cette Chambre.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LA FUITE—L'ÉTENDUE DE LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le secret budgétaire semble à ce point sacré que l'on veut la tête du ministre des Finances (M. Wilson) parce qu'un vol, et je le répète, parce qu'un vol d'un document public a dévoilé des bribes du Budget 1989.

Hier soir, tous les Canadiens ont eu connaissance, à peu près au même moment, des mêmes informations. Où est le problème? Michael Wilson n'a mis dans ses poches aucun fonds public, il n'a commis aucun crime ni vendu des secrets d'État. Lorsque quelqu'un vole un objet dans un magasin, est-ce qu'on arrête le propriétaire du magasin? Non, monsieur le Président!

Alors, il est inconcevable, monsieur le Président, d'attaquer le ministre des Finances lui-même dans cette affaire.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

LA FUITE D'UN DOCUMENT—LES MESURES PROPOSÉES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, les Canadiens sont scandalisés aujourd'hui par un fait sans précédent, la fuite d'un document budgétaire complet, plus de 24 heures avant sa présentation officielle devant la Chambre des communes. Nous avons appris aux actualités que des inconnus distribuaient des documents budgétaires aux médias locaux dès hier après-midi.

Article 31 du Règlement

Ce gâchis sans précédent affaiblit l'intégrité du système parlementaire. Le gouvernement fera-t-il maintenant ce qu'il doit faire, c'est-à-dire admettre son erreur, démettre son ministre de ses fonctions, jetter ce document scandaleux à la poubelle et restaurer la confiance du public dans notre système parlementaire?

* * *

LE BUDGET

ON APPUIE LE MINISTRE DES FINANCES

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Je prends ici la parole au sujet de la façon dont est présenté le budget fédéral. L'opposition réclame à grands cris la démission de notre ministre des Finances (M. Wilson) et c'est irresponsable de sa part. Les Canadiens ordinaires attendent autre chose de l'opposition qu'une pareille comédie.

Il faudrait presque un climat de terreur comme celui qu'entretenait la Gestapo pour garantir la sécurité absolue du budget. Le gouvernement devrait incarcérer tous les fonctionnaires qui travaillent à la préparation du budget, depuis son impression jusqu'à sa distribution. Est-ce que l'opposition souhaite la création d'un État policier, d'un climat fasciste?

La compétence du gouvernement n'est pas en question dans cette affaire. Il s'agit ici d'un crime, d'une trahison à mon avis. Notre ministre des Finances va demeurer à son poste. Il sera toujours considéré par tous les Canadiens comme l'un des parlementaires fédéraux les plus courageux, les plus consciencieux et les plus compétents de notre histoire.

* * *

LE BUDGET

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE DES FINANCES

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, les événements que l'on sait remettent sérieusement en question la bonne foi et l'intégrité du ministre des Finances (M. Wilson). Les Canadiens s'interrogent sur la responsabilité du gouvernement.

Après avoir appris qu'on avait clandestinement communiqué son budget à la presse, pourquoi le ministre des Finances ne s'est-il pas rendu tout de suite à la Chambre au lieu de donner une conférence de presse sur le budget? C'est aux représentants du peuple qu'il fallait parler du budget, non au cercle des journalistes.

Les Canadiens se demandent s'ils doivent faire confiance au gouvernement. Ce n'est pas un simple cas de violation de la tradition parlementaire. C'est beaucoup plus sérieux. Il s'agit d'un abus de confiance du gouvernement à l'endroit des Canadiens. Depuis des semaines, le ministre des Finances prépare les Canadiens aux dures

Article 31 du Règlement

réalités de son budget. Je demande au premier ministre (M. Mulroney) de faire face aux dures réalités. Il nous faut un nouveau ministre des Finances et un nouveau budget. Le ministre des Finances doit démissionner.

* * *

LE BUDGET

LA FUITE D'UN DOCUMENT—LES GESTES DE L'OPPOSITION ET DE LA CHAÎNE GLOBAL

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge): Avec le temps, les humeurs s'apaiseront et les Canadiens jugeront les décisions et les mesures prises par le gouvernement, par l'opposition et par les médias. Un budget touche le bien-être économique du Canada en tant que pays, mais il touche aussi les Canadiens à titre individuel, qu'ils soient prêteurs, emprunteurs, importateurs, exportateurs ou voyageurs.

Ceux qui ont volé le budget et la chaîne Global qui a pris position et a publié ce document volé ont fait du tort au Canada et à tous les Canadiens. Lorsque les deux chefs des partis d'opposition n'ont pas permis au Parlement de se réunir pour s'occuper de cette affaire très grave, ils ont placé leur intérêt personnel et celui de leur parti au-dessus de l'intérêt du Parlement et du Canada.

• (1410)

Des voix: C'est honteux!

M. Thacker: Il ne fait aucun doute, monsieur le Président, que les Canadiens jugeront sévèrement l'opposition et la chaîne Global pour avoir agi de manière intéressée, plutôt que dans l'intérêt du Canada et des Canadiens.

* * *

LE BUDGET

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE DES FINANCES

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, c'est en effet un jour très sombre pour le Parlement. Étant le plus jeune député de cette Chambre, je suis extrêmement désillusionné et déçu des gestes du gouvernement. Le premier ministre (M. Mulroney) aurait dû exiger la démission du ministre, comme le veut la tradition parlementaire lorsque des secrets budgétaires sont divulgués. Ce prétendu budget n'est pas un document valable. Et cette affaire est l'une des bourdes les plus monumentales de l'histoire du gouvernement parlementaire. Le ministre des Finances (M. Wilson) aurait dû donner sa démission.

La divulgation de documents budgétaires en vue de gains financiers possibles est une grave violation de l'autorité suprême du Parlement. Rétablissons la confiance du public dans le Parlement et demandons au gouvernement et au premier ministre la démission du ministre.

LE BUDGET

LA FUITE D'UN DOCUMENT—LA DÉCLARATION DU CHEF DE L'OPPOSITION

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, hier soir, à une conférence de presse convoquée à la hâte, le chef de l'opposition officielle (M. Turner) a déclaré que nous n'avions pas de budget, pas de ministre et que rien ne s'étaient passé.

Des voix: Bravo!

M. Holtmann: De toute évidence, nous avions un budget. Tous ceux qui ont acheté un paquet de cigarettes ce matin peuvent vous le dire. Quelque chose s'est bel et bien passé puisque nous en subissons les conséquences en ce moment, monsieur le Président. Dans le *Citizen* d'aujourd'hui un éditorialiste écrit ce qui suit au sujet du ministre des Finances:

> Wilson a agi avec célérité et habileté et a fait preuve de bon sens. Il a même réussi à donner l'impression d'un ministre des Finances plus solide. Il a prouvé une fois de plus que ce n'est pas un manque de problèmes, mais bien la capacité de s'attaquer aux problèmes avec esprit de décision qui caractérise un vrai leader.

Je cite feu le très honorable John Diefenbaker, ancien premier ministre du Canada:

> Lorsque vous chassez du gros gibier, vous ne vous laissez pas distraire par des pistes de lapin.

Ni les Canadiens ni notre ministre des Finances ne se laisseront distraire par des pistes de l'opposition. Il est temps que les oppositionnels retournent dans leur tanière.

* * *

LE BUDGET

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE DES FINANCES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, il ne s'agit pas tellement de se demander à quel point la Chambre est lésée, même s'il s'agit d'un problème de taille. Il ne faut surtout pas oublier les 26 millions de Canadiens qui sont les actionnaires et les propriétaires de ce pays. De ce fait même, ils sont dégoûtés de voir le gouvernement agir de la sorte. Ce n'est pas de la rigolade. Ce n'est pas une chose à prendre à la légère. Ce n'est pas aussi amusant que veut le faire croire le député qui a parlé avant moi.

Nous avons besoin d'un nouveau budget pour nous redonner confiance. Nous avons besoin d'un nouveau ministre capable de rétablir le sens de l'honnêteté.

Des voix: Bravo!

M. Marchi: Si le gouvernement n'est pas disposé à nous présenter un nouveau budget, s'il ne veut pas nous donner un nouveau ministre, soyons honnêtes et laissons le peuple trancher la question. Consultons le peuple.

Une voix: Nous l'avons consulté l'année dernière.

M. Marchi: Le Parlement est pris en otage par des gens qui croient que la fin justifie les moyens et que les intérêts des Canadiens et du Canada sont relégués au second plan. L'opinion publique sera du côté de ceux qui ont la trempe et l'envergure caractéristiques des grands chefs et des âmes fortes.

Des voix: Bravo!

* * *

LE BUDGET

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE DES FINANCES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, le fiasco de ce budget présenté en conférence de presse ne pose qu'un seul grand problème. Des renseignements confidentiels, qui ont pu valoir des millions de dollars à ceux qui y ont eu accès, ont été transmis à un petit nombre d'individus. Les Canadiens veulent savoir qui a eu accès à ces renseignements et combien de personnes ont pu en profiter? Selon un article paru aujourd'hui, un fonctionnaire a pu mettre la main sur un exemplaire du budget dès mardi. Il en a parlé à ses amis et ses amis en ont peut-être parlé à d'autres.

Les Canadiens recherchent l'équité et s'attendent à ce que la confiance qu'ils accordent à leur gouvernement ne soit pas trahie. Ils ne veulent pas payer 1 700 dollars de plus en impôt par année pendant que quelques rares privilégiés s'enrichissent grâce à des transactions d'initiés.

Le ministre des Finances (M. Wilson), le Ivan Boesky du Canada, a une obligation envers ses actionnaires et la population du Canada, c'est de démissionner. Pour l'amour de Dieu, démissionnez, et tout de suite.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

LA FUITE D'UN DOCUMENT—LE REFUS DE DÉMISSIONNER DU MINISTRE DES FINANCES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en ne démissionnant pas, le ministre des Finances se déshonore et discrédite tout notre régime parlementaire. Pour sa part, en n'exigeant pas la démission du ministre, le premier ministre perd la confiance des Canadiens.

Ma question s'adresse au premier ministre, monsieur le Président. Le ministre des Finances a-t-il offert sa démission? Dans l'affirmative, pourquoi le premier ministre ne l'a-t-il pas acceptée? Dans la négative, pour quelles raisons le premier ministre ne l'a-t-il pas exigée? Comment se fait-il que cet homme soit encore le ministre des Finances du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, sauf erreur, dans sa dernière question, le chef de l'opposition a demandé, pour reprendre ses termes, comment il se fait que cet homme soit encore ministre des Finances. Eh bien, c'est tout simplement parce qu'il s'agit de l'un des fonctionnaires les plus éminents et les plus honorables que le Canada ait jamais connu.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Lui ai-je demandé sa démission, monsieur le Président? Pas du tout. L'a-t-il offerte? Non, il ne l'a pas fait, mais dans le cas contraire, je l'aurais refusée.

Des voix: Bravo!

LE RETRAIT DU BUDGET

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ce ministre des Finances est responsable de la plus grande bévue parlementaire de notre histoire.

En l'occurrence, si l'intéressé n'a pas offert sa démission et si le premier ministre ne lui a pas demandé de la présenter, pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas ordonné le retrait immédiat du budget? A-t-il demandé au ministre des Finances, comme je le fais maintenant, s'il pouvait prouver que personne n'avait profité de cette divulgation prématurée des documents budgétaires? Sinon, comment le ministre des Finances, peut-il en toute bonne foi présenter son budget à la Chambre cet après-midi?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon très honorable collègue a précédé sa question d'observations sur la seule ligne de conduite qui s'offre au ministre des Finances, en l'occurrence, selon lui. Il oublie que de très éminents Canadiens, comme Eugene Forsey et Bob Rae, chef du NPD à en Ontario. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Êtes-vous sûr qu'il ne s'agissait pas de Shirley Carr?

M. Mulroney: . . .ne partagent pas cette opinion, et ce, pour une raison fort intéressante, à savoir que, contrairement au chef du Parti libéral et à l'opposition, les Canadiens s'intéressent au cas du criminel et non à celui du ministre. Tous les Canadiens se préoccupent de la personne qui a volé les documents Les députés devraient faire de même.

Des voix: Bravo!

• (1420)

M. Mulroney: Aucun député n'a voulu savoir aujourd'hui où en était l'enquête de la GRC à ce sujet, ni comment l'opposition pouvait aider la GRC. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney:. . .à mener cette enquête criminelle extrêmement importante. Tous s'en sont pris au ministre des Finances.

Selon des experts comme M. Forsey et bien d'autres, ainsi que beaucoup d'éditorialistes de premier plan au Canada, le ministre des Finances assume parfaitement ses responsabilités en tant que ministre des Finances, honorable et respecté. On rend un bien mauvais service au Canada en demandant davantage à ce ministre. Les Canadiens savent où veut en venir le chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, si les mesures de sécurité voulues avaient été prises—et c'est là la responsabilité du ministre—cela ne se serait pas produit. C'est pourquoi la Chambre est saisie de cette question aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

ON DEMANDE DES EXPLICATIONS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre cite quelques autorités, mais un fiasco budgétaire de cette ampleur n'a pas de précédent au Canada. Le premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi il n'a pas démis de ses fonctions son ministre des Finances? Peut-il nous expliquer pourquoi il n'a pas annulé ou retiré le Budget? Le premier ministre peut-il être sûr que quelqu'un n'a pas profité de la divulgation prématurée de ces documents?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je l'ai dit et je le répète, le ministre des Finances s'est comporté en tout temps et en toute circonstance comme un homme intègre et en ministre des Finances responsable. En ce qui concerne les commentaires de mon ami. . .

[*Traduction*]

. . .il a commencé par dire que les mesures de sécurité voulues n'avaient pas été prises. Au nom de l'impartialité, je demande au chef de l'opposition d'écouter les propos de M. French, le journaliste de la chaîne Global à qui l'individu qui s'est emparé des documents a téléphoné en premier. En voici la transcription.

M. Harvard: Comment le savez-vous?

M. Mulroney: Laissez-moi vous lire ses propos.

M. Turner (Vancouver Quadra): Qu'est-ce que cela va prouver?

M. Mulroney: Le journaliste dit à propos de l'individu coupable d'abus de confiance: «Je suppose que le criminel aime revenir sur les lieux de son crime». Il qualifie lui-même l'individu qui lui a communiqué l'information de criminel qui retourne sur les lieux de son crime. Le chef de l'opposition ne devrait pas réclamer la démission d'un ministre par suite des actes d'un individu qui s'est peut-être rendu coupable d'un crime.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LES MESURES DE SÉCURITÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, on fait face à une situation très sérieuse qui implique le ministre des Finances, bien entendu, et la sécurité qui entoure des documents aussi importants demande beaucoup de précaution. Est-ce que le ministre des Finances pourrait nous indiquer en cette Chambre si la sécurité qui a entouré l'impression du présent Budget est la même que celle qui a entouré l'impression des Budgets précédents?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Ce budget a fait l'objet des mêmes mesures de sécurité que ceux du passé.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LES IMPRIMEURS ONT ÉTÉ ASSERMENTÉS

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, je désire poser une question additionnelle. J'aimerais demander au ministre des Finances si les employés qui ont travaillé à l'impression du Budget ont été, comme pour les années passées, assermentés avant de faire leur travail?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je me permets de prendre la question pour une raison qui va intéresser la Chambre, parce que compte tenu de l'intérêt du député, à ce que je sache, le député qui vient de poser la question est le seul individu

dans la Chambre qui était un des ministres du gouvernement de l'honorable Robert Bourassa, en mai 1987. Et en mai 1987, alors que le député était ministre, il y a eu un bris de sécurité. Le ministre des Finances n'a pas démissionné et le député était en faveur de la position du ministre des Finances, M. Gérard D. Lévesque.

[*Traduction*]

LA FUITE D'UN DOCUMENT—ON DEMANDE SI QUELQU'UN A UTILISÉ LES RENSEIGNEMENTS POUR UN GAIN PERSONNEL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Tout le pays sait qu'au moins deux Canadiens ont eu, hier après-midi, accès à certains renseignements confidentiels sur le budget, ce qui leur a donné la possibilité d'utiliser ces renseignements pour effectuer des transactions à la Bourse de Toronto par exemple. Aujourd'hui, dans sa deuxième édition, le *Citizen* d'Ottawa rapporte qu'un autre fonctionnaire de cette ville aurait eu accès à ces renseignements deux jours plus tôt. On prétend qu'il en aurait parlé à au moins 20 de ses amis et parents.

M. McDermid: Dites-nous son nom!

M. Broadbent: Il affirme qu'il ne s'est pas servi de ces renseignements pour effectuer des opérations boursières parce qu'il ne connaît rien à la Bourse et ne sait pas comment il aurait pu en tirer un profit quelconque.

Est-ce que le ministre des Finances peut nous garantir qu'aucun Canadien n'a, au cours des dernières 48 heures, utilisé ces renseignements pour en tirer des gains personnels?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député possède des renseignements au sujet d'une personne qui a tiré des gains personnels de ces renseignements, qu'il en informe la GRC afin qu'elle puisse mener une enquête appropriée. C'est ce qu'a fait le gouvernement en apprenant que les mesures de sécurité avaient été violées, l'acte criminel qui aurait été commis et à la suite duquel le document a été remis à M. Small de la chaîne de télévision Global. Si le député possède d'autres renseignements, qu'il les transmette directement à la GRC.

Des voix: Bravo!

LA POSSIBILITÉ DE TRANSACTIONS D'INITIÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, c'est le ministre des Finances qui est responsable des renseignements contenus dans le budget et non les députés de ce côté-ci de la Chambre. Il devrait le savoir.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: De quoi êtes-vous responsables, vous?

M. Broadbent: Je veux répéter ma question au ministre, car il n'y a pas répondu. Le ministre des Finances sait que si les renseignements contenus dans le budget doivent rester secrets, c'est entre autres pour éviter que certains en profitent à la Bourse. Comme il sait sans l'ombre d'un doute qu'au moins deux Canadiens ont eu accès à ces renseignements avant le dépôt du budget—et le bruit court qu'un autre Canadien aurait été au courant et en aurait informé vingt autres—je voudrais qu'il nous assure qu'aucun Canadien n'en a profité pour faire de l'argent. S'il ne peut nous en assurer, va-t-il remettre sa démission?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les Canadiens, je pense, en ont par dessus la tête de. . .

M. Barrett: Vous!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .l'affectation politique du chef du Nouveau Parti démocratique.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Tout comme Bob Rae, son collègue, qui je crois prendra sa place dans quelques mois.

M. Lapierre: Qui prendra la vôtre?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La question soulevée par le député est celle dont nous avons discuté pendant deux heures avant la pause du déjeuner. Nous avons dit à ce moment-là à la Chambre qu'une fois informés, nous avons agi le plus rapidement possible.

M. Riis: Non, ce n'est pas vrai.

M. Wilson (Etobivoke-Centre): Nous avons contacté le chef du Nouveau Parti démocratique, qui demande maintenant pourquoi nous n'avons pas agi différemment, alors qu'il a entravé les efforts que nous faisions pour présenter le budget à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, comme il s'est déjà occupé du commerce des valeurs dans le secteur privé et qu'il a toujours agi jusqu'à maintenant de manière responsable et intègre, il sait—et je le lui dis franchement—que la simple possibilité pour quelqu'un d'avoir eu accès à des renseignements susceptibles de lui rapporter, met en jeu sa responsabilité en tant que ministre des Finances. Il devrait donc démissionner. Il le sait.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LE PREMIER MINISTRE N'A PAS DEMANDÉ LA DÉMISSION DE SON MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, si on considère que beaucoup de gens ont accès à ces renseignements, et la possibilité existe pour les bénéfices privés, ma question au premier ministre est très simple. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas demandé au ministre des Finances qu'il démissionne?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef des néo-démocrates lance quand même des accusations assez sérieuses contre le ministre des Finances. Le ministre des Finances cherchait, par un moyen tout à fait légal, au lieu de présenter le document en public, de le présenter à la Chambre des communes hier soir. Pourtant, lorsque la demande a été faite, le chef des néo-démocrates a refusé de donner son consentement. Voilà l'hypocrisie absolument totale!

* * *

• (1430)

[*Traduction*]

LE BUDGET

ON DEMANDE SI LES IMPRIMEURS ONT ÉTÉ ASSERMENTÉS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le ministre des Finances vient de prétendre que les mesures de sécurité entourant l'impression du Budget étaient les mêmes que par le passé. Or, j'aimerais l'entendre confirmer que, contrairement aux années précédentes, ceux qui ont participé à l'impression du Budget de cette année ne s'étaient pas engagés sous serment à garder le secret à son sujet. Pourrait-il le confirmer?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Je puis donner au député l'assurance. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Dick: Je puis donner au député l'assurance que tous ceux qui ont eu accès aux locaux où s'effectuait l'impression du Budget et des documents budgédaires possédaient la cote de sécurité secret ou très secret.

Une Voix: Ce n'est pas ce que je vous ai demandé.

M. Dick: Nous avons respecté la tradition et avons pris les mêmes mesures de sécurité que les années précédentes.

Des voix: Bravo!

LA PRÉSENCE D'AGENTS DE SÉCURITÉ SUPPLÉMENTAIRES DURANT L'IMPRESSION

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, la Chambre aura sans doute remarqué que le ministre n'a pas répondu à ma question. Je tiens également à ce qu'il confirme, que contrairement aux années précédentes, le gouvernement n'a pas retenu le service d'agents de sécurité supplémentaires pour s'assurer que les imprimeurs ne lisaient pas les documents budgétaires qu'ils imprimaient.

Pourrait-il le confirmer?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu au député que nous avons pris cette année les mêmes mesures de précaution que nous avions prises au cours des années précédentes, et que les quelque 200 imprimeurs qui ont participé à ce travail avaient obtenu la cote de sécurité secret ou très secret.

Des voix: Bravo!

* * *

LE BUDGET

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Si, de fait, la fuite résultait d'un acte criminel, la ou les personnes en cause ont profité de circonstances propices pour accomplir cet acte criminel. En fin de compte, c'est le ministre des Finances qui doit préserver le caractère secret et confidentiel du budget. Je voudrais demander au ministre quelle est sa véritable conception de la responsabilité ministérielle.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de dire au député que si quelqu'un a facilité un acte criminel, c'est bien le chef de l'opposition en ne permettant pas. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Sortez de la Chambre.

Des voix: Dehors, dehors!

M. le Président: Je suis certain que le ministre des Finances se rend compte qu'il est allé un peu trop loin, et je lui demanderais de retirer sa remarque.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je retire ce commentaire.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je reformule ma question. Le premier ministre et d'autres ont qualifié cette fuite d'acte criminel, mais ce n'est pas encore une certitude. Rien n'empêche que quelqu'un pouvait avoir accès à ce fameux *Budget en bref*. Évidemment, cette fuite peut ne pas provenir d'une seule source. On sait aussi, monsieur le Président, qu'il incombe au ministre des Finances, en dernier ressort, de préserver le secret du processus budgétaire. Je pose donc de nouveau ma question au ministre des Finances. Quelle conception se fait-il au juste de la responsabilité ministérielle? Prend-t-il la responsabilité de ce gâchis?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est là une question très sérieuse. A titre de premier ministre responsable de ce ministère, je me dois de répondre au député. En fait, la question porte sur le degré de responsabilité ministérielle et la nature de cette responsabilité. Je puis dire honnêtement au député qui est ici depuis quatre ou cinq ans, que la conduite du ministre des Finances lui-même au cours de la même période a toujours été, à mon avis, un modèle de responsabilité ministérielle. Je pense que les faits l'ont prouvé.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je présume que les Canadiens et les parlementaires voudront savoir si la responsabilité ministérielle s'arrête aux limites proposées par le sénateur Forsey, ou si cette notion doit avoir toute l'extension que lui donne le très honorable chef de l'opposition, celui estimant que le ministre doit être tenu responsable d'un acte criminel commis dans son ministère. C'est une question qui mérite considération.

Permettez-moi de dire à mon ami que, même si une enquête de la GRC est en cours, je tiens mon information de l'intermédiaire, M. French, de la chaîne Global, qui a dit: «J'imagine que les criminels aiment revenir sur les lieux de leur crime.» Ce sont les propos de celui qui a reçu l'information, et qui l'a ensuite rendue publique.

Il faut se demander si le ministre des Finances a respecté pleinement les exigeantes traditions de la démocratie parlementaire britannique, et la réponse est affirmative.

LE BUDGET

ON DEMANDE SI QUELQU'UN A TIRÉ UN GAIN DE LA CONNAISSANCE DES RENSEIGNEMENTS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Ma question s'adresse au ministre des Finances que nous connaissons tous à la Chambre depuis longtemps comme un homme qui prend ses responsabilités et s'acquitte de ses obligations envers la population. Je tiens à dire en toute déférence, monsieur le Président, que dans sa réponse à mon chef il n'a pas dit si oui ou non quelqu'un a tiré profit de cette information. Je lui demande clairement et posément, pour qu'il donne une réponse catégorique, s'il peut assurer à la Chambre que personne qui connaissait le contenu du budget n'en a tiré un avantage personnel.

• (1440)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'en ai aucune preuve. Si le député en possède, il a le devoir envers la Chambre et envers la population canadienne d'en informer la GRC.

* * *

LE BUDGET

LES ENQUÊTES SUR LES TRANSACTIONS PAR LES COMMISSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le ministre dit qu'il n'a pas de preuves, qu'il ne peut donner cette assurance. Voudrait-il répondre catégoriquement à la question que Sinclair Stevens a posée le 19 avril 1983 pendant l'affaire Lalonde, et que rapporte le hansard à la page 24628:

> Enfin. . .
>
> Le ministre.
>
> . . .a-t-il fait le nécessaire pour s'assurer que les commissions de valeurs mobilières de toutes les provinces canadiennes seront priées d'enquêter immédiatement sur les transactions qui ont pu avoir lieu, particulièrement dans le secteur très instable des obligations, afin de déterminer si des initiés ont effectivement réalisé des bénéfices?
>
> Le ministre l'a-t-il fait?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, tel que cela a été mentionné par le premier ministre et par mon collègue, effectivement, dès que la GRC a été mise au courant de ces événements, tôt hier soir, une enquête approfondie sur les allégations a déjà été entreprise, et les commissions des valeurs mobilières des provinces en

cause ont été contactées. Une enquête sur chacune des commissions des valeurs mobilières dans quatre provinces, je crois, est actuellement en cours, parce que nous croyons que c'est très sérieux, et lorsque des allégations semblables sont faites, on doit, je crois, apporter devant la Chambre ici, ou ailleurs, des preuves des faits qui sont allégués, ou on va trouver la Commission des valeurs mobilières, ou encore la GRC, pour prouver les allégations qu'on fait. Mais cela deviendrait irresponsable si on laissait planer des doutes quant à des faits qui n'ont pas été prouvés. L'enquête est en cours, monsieur le Président, et dès que nous aurons les faits là-dessus, les conclusions, nous pourrons les rendre publics, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE POPULAIRE DU MOZAMBIQUE

M. le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune de M. Marcelino Dos Santos, président de l'Assemblée populaire du Mozambique.

Des voix: Bravo!

* * *

LE BUDGET

LES GAINS POSSIBLEMENT RÉALISÉS À CAUSE DE LA FUITE DE RENSEIGNEMENTS BUDGÉTAIRES – ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je reviens à la question fondamentale de la responsabilité ministérielle, en l'occurrence de celle du ministre des Finances qui est le fiduciaire des deniers de la nation. Hier après-midi, le ministre et ses collègues savaient qu'il y avait eu une fuite concernant des renseignements budgétaires capitaux, en fait, tout le budget. Les éléments de preuve permettent maintenant de croire que cette fuite portait sur la presque totalité du budget et qu'elle provenait d'un certain nombre de sources.

M. Clark (Yellowhead): Quelles preuves?

Une voix: De quelles preuves parle-t-il?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Il savait également que certaines bourses canadiennes étaient encore ouvertes, notamment celles de la côte ouest où des actions de sociétés touchées par le budget, comme Air Canada, pouvaient être vendues ou achetées.

Il est donc évident que des particuliers ou des entreprises privées pouvaient être favorisés et réaliser des gains, ce qui va à l'encontre du principe fondamental de la confidentialité du budget et de la responsabilité ministérielle. Par conséquent, pourquoi le ministre ne retire-t-il pas son budget et ne démissionne-t-il pas honorablement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois que le ministre a expliqué ce matin pourquoi il avait pris les mesures qu'il a prises. Dès que la fuite a été connue, la première réaction a été de présenter le budget à la Chambre des communes. Malheureusement, parce qu'il n'y a pas eu consentement unanime, nous n'avons pas pu.

J'ai expliqué à mon collègue que le ministre s'est toujours acquitté de ses responsabilités et, cette fois-ci encore, il a été à la hauteur de sa tâche.

En fait, j'attire l'attention du député de Winnipeg sur une phrase d'un article du *Winnipeg Free Press*: «Cependant, le ministre ne saurait être tenu responsable des gestes illégaux posés par des fonctionnaires.»

Le *Winnipeg Free Press* a adopté une position raisonnable et sensée dans cette affaire, et j'exhorte le député de Winnipeg-Sud-Centre à s'en inspirer.

ON DEMANDE LE RETRAIT DU BUDGET

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, avec tout le respect que je lui dois, je dis au premier ministre qu'il a tort. Il ne s'agit pas de savoir si le ministre des Finances est responsable de gestes illégaux mais bien qu'il est responsable du budget du Canada et qu'il doit s'assurer que personne ne tire des avantages personnels de ce budget. Il doit donc assumer la responsabilité de présenter un budget dont certains individus pourraient tirer des avantages personnels parce que le secret a été violé. N'est-il pas vrai que le ministre des Finances et le premier ministre n'avaient qu'une seule option, soit de retirer le budget? Aucun budget ni ministre ne l'emportent sur les droits du Parlement et le droit des Canadiens d'être traités avec justice et équité dans le cadre du processus budgétaire.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si le ministre a suivi la procédure établie au fil des ans. . .

Des voix: Si.

M. Mulroney: Et il semble qu'il l'ait fait.

[*Français*]

M. Lapierre: On verra!

M. Mulroney: Alors, le député de Shefford (M. Lapierre) dit: «On verra!», l'implication étant que vous êtes en possession d'arguments contraires. Si c'est le cas, dites-nous le. Cessez d'être un hypocrite épouvantable!

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

LES GAINS POSSIBLEMENT RÉALISÉS À CAUSE DE LA FUITE DE RENSEIGNEMENTS BUDGÉTAIRES

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je pense que le premier ministre confond sa loyauté envers son ami, le ministre des Finances, et sa responsabilité envers la population du Canada.

Des renseignements budgétaires étaient prêts au moins 24 heures avant la date prévue, peut-être même dès mardi. Nous savons que les documents proprement dits ont été imprimés dimanche et lundi, de sorte qu'ils étaient peut-être prêts dès lundi. Le premier ministre laisse-t-il entendre à la population du Canada que les millions de dollars de bénéfices qui risquent d'être accordés à quelques personnes privilégiées peuvent être justifiés sous prétexte qu'il veut garder son ami, le ministre des Finances, dans le Cabinet fédéral? Est-ce bien ce qu'il dit à la population canadienne?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si l'honorable ministre des Finances a suivi toutes les formalités traditionnelles en matière de sécurité. . .

M. Lapierre: Si.

M. Mulroney: . . .et il l'a fait. Absolument rien ne prouve qu'il ne l'a pas fait. S'il a honoré toutes les obligations traditionnelles propres à ses fonctions, et il l'a fait parce que rien ne prouve le contraire, mon collègue dit-il que, selon un nouveau principe de responsabilité ministérielle régi par la Constitution et établi par le Parti libéral, dorénavant les ministres de l'État sont non seulement responsables de toutes les activités relevant de leur compétence, mais également d'actes criminels et de méfaits commis par d'autres personnes dans le dessein de bouleverser ou de saboter les projets d'un honorable ministre? S'il dit cela, on s'écarte alors radicalement des traditions parlementaires britanniques reconnues.

M. Tobin: Monsieur le Président, le premier ministre vient d'établir un nouveau principe, et il est très simple. Il consiste à sauver les amis du premier ministre à tout prix, même au détriment de la confiance du public et de l'intégrité. Voilà le nouveau principe établi par le premier ministre.

• (1450)

LA JUSTIFICATION DE LA DEMANDE DE PROLONGATION DE LA SÉANCE

M. Tobin: Je voudrais poser une question au ministre de la Justice à propos de la conduite du ministre des Finances.

Le premier ministre a prétendu, comme l'avait fait antérieurement le ministre de la Justice, que le ministre des Finances avait agi immédiatement après avoir eu vent de la fuite. Comme le savent les députés, hier, à 17 h 50, le ministre de la Justice, ainsi que le leader du gouvernement, sont venus à la Chambre et ils ont demandé que l'on prolonge la séance sans dire pourquoi à l'opposition. Après avoir essuyé un refus, il s'en est allé.

Le ministre de la Justice peut-il nous dire s'il était au courant de la fuite hier à 17 h 50? Le ministre des Finances était-il au courant? Pourquoi ne sont-ils pas venus dire la vérité au Parlement à 17 h 50 au lieu de demander d'un air mystérieux une prolongation de la séance? Pourquoi toutes ces cachotteries?

Des voix: Bravo!

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): J'assistais à une réunion de comité dans la salle 209, dans l'édifice de l'Ouest, et j'ai reçu un appel du ministre des Finances à 17 h 40 environ. Le ministre des Finances m'a dit qu'il y avait une possibilité de fuite concernant le budget.

Des voix: Cachotteries, cachotteries.

M. Lewis: J'ai dit une possibilité de fuite. Nous savions que nous devions être prêts à toute éventualité.

M. Tobin: Vous le saviez bien et vous ne nous l'avez pas dit.

M. Turner (Vancouver Quadra): Quelle raison avez-vous donnée au Président?

M. le Président: Le député a posé une question très précise, le ministre essaie d'y répondre et il faut avoir la politesse de le laisser finir.

Une voix: Vous venez juste de plaider coupable.

M. Lewis: Par mesure de prudence, nous avons essayé de faire prolonger la séance pour pouvoir venir à la Chambre des communes si les rumeurs de fuite devaient s'avérer fondées, et c'est exactement ce que nous avons demandé à l'opposition hier soir, mais vous avez refusé de coopérer.

Des voix: Coupable, coupable. Cachotteries, cachotteries.

Mme Copps: Le ministre a essayé d'étouffer l'affaire.

* * *

LE BUDGET

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Ma question s'adresse au ministre des Finances. Pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi, quand il a appris du réseau de télévision Global hier soir à 17 h 30 que des détails précis du budget avaient été ébruités par une personne en possession d'un document confidentiel, il n'est pas venu à la Chambre qui siégeait encore à ce moment-là afin d'expliquer ce qui s'était passé et de présenter sa démission, la seule option honorable qui lui restait?

M. Andre: Il lui aurait fallu le consentement unanime, mais vous n'avez pas coopéré.

M. Wilson: Dans sa réponse, mon collègue le leader du gouvernement à la Chambre a expliqué clairement ce que nous avons fait.

Quand j'ai appris la nouvelle, j'ai communiqué avec le premier ministre, puis avec le leader du gouvernement à la Chambre et avec le vice-premier ministre pour leur en faire part. Je leur ai dit: Je pense que nous devrions prolonger la séance de la Chambre en attendant. . .

M. Gauthier: Pourquoi ne l'avez-vous pas dit à la Chambre?

M. Wilson: . . .que nous sachions exactement ce qu'on va dévoiler au réseau de télévision Global.

Quand nous l'avons su, nous avons communiqué avec le chef du Nouveau Parti démocratique et avec le chef de l'opposition pour leur demander de tenir une séance spéciale de la Chambre où nous aurions fourni ces renseignements aux députés. Ils n'ont pas accédé à notre demande.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Je m'adresse au ministre des Finances ou au premier ministre. D'après ce que ministre des Finances vient de dire, à 17 h 30 tout indiquait qu'il y avait eu fuite.

M. Andre: Non.

M. Broadbent: Oh, oui. Ils avaient les chiffres.

M. Riis: Ils avaient des renseignements détaillés, mais la Chambre a été induite en erreur. Au lieu d'admettre que c'était possible, le leader à la Chambre a expliqué vaguement pourquoi il voulait poursuivre le débat sur le projet de loi à l'étude. Ils l'ont appris avant nous, mais ils n'ont pas eu le courage de venir nous expliquer ce qui s'était passé.

M. Clark (Yellowhead): C'est faux.

M. Riis: J'ai une question pour le premier ministre. Quand un ancien ministre a visité une boîte de nuit en Allemagne, vous avez exigé sa démission. Le ministre des Finances vient de commettre la pire bévue politique et financière de toute l'histoire parlementaire. Pourquoi ne demanderiez-vous pas sa démission?

M. Wilson: Nous prenons toute l'affaire au sérieux.

Des voix: Vous essayez de tout dissimuler.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est pourquoi nous ne sommes pas arrivés à des conclusions prématurées, comme le député prétend que nous aurions dû faire. A notre avis, il fallait absolument confirmer ce qu'on nous disait au téléphone avant de décider précipitamment, comme il a dit, de jeter le budget au panier ou de venir immédiatement à la Chambre.

M. Tobin: Tout ce temps-là, le marché boursier était très actif.

M. Wilson: Permettez-moi de lire ce que le journaliste, M. Small, a dit: «Beaucoup de ces mesures avaient été prédites mais, comme je dis, c'était très détaillé. Cependant, sur la foi d'un seul appel téléphonique anonyme, nous n'allions pas annoncer que nous l'avions.» C'est à la lumière de cet incident que mon collègue, le leader à la Chambre, a suggéré que, par précaution, nous essayions de prolonger la séance de la Chambre jusqu'à ce que nous connaissions exactement la nature des renseignements en question.

* * *

LE BUDGET

ON DEMANDE UNE ASSURANCE CONCERNANT LE RENFORCEMENT DES UNITÉS DE RÉSERVE

M. Holtmann (Portage—Interlake): J'adresse ma question au ministre de la Défense.

Puisque selon le budget le programme prévu pour les sous-marins est supprimé, avec fermeture de 14 bases militaires au Canada dont une dans ma circonscription, je demanderai au ministre s'il peut donner l'assurance à la Chambre que les autres passages du Livre blanc, par exemple le renforcement des unités de réserve, restent valables? En outre, je lui demande de donner à mes électeurs l'assurance qu'il est disposé à collaborer avec les autres ministères fédéraux pour combler le manque à gagner subi par la région?

M. Gauthier: Irrecevable.

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Je comprends l'intérêt que mon collègue porte au budget, la nécessité d'un budget et ce qui s'est fait. Le Livre blanc et les grandes lignes du Livre blanc restent valables. Par ailleurs, on continuera d'augmenter les réserves. Nous ne pourrons pas tabler sur une prévision de 65 000 environ, mais le cadre de réserve doit continuer d'être une fraction complète, une fraction très importante de l'édification de notre force militaire.

Pour ce qui concerne les fermetures qui vont intervenir. . .

Des voix: Règlement.

* * *

LE BUDGET

LA RAISON POUR LAQUELLE LES LEADERS PARLEMENTAIRES N'ONT PAS ÉTÉ INFORMÉS

M. Herb Gray (Windsor-Ouest): J'ai une question à poser au ministre des Finances. Quand il a reçu ce topo du journaliste, est-ce qu'il n'a pas reconnu le budget qu'il avait rédigé lui-même? Alors pourquoi lui et le leader du gouvernement de la Chambre n'ont-ils pas immédiatement joué franc jeu au moins avec les leaders parlementaires du parti libéral et du NPD? Pourquoi a-t-il fait naître ce problème par sa négligence?

M. Wilson: Le député sait que peu avant l'arrivée d'un budget il y a toutes sortes de rumeurs qui circulent, toutes sortes d'hypothèses lancées par des députés de l'opposition aussi bien que par la presse, donc il faut savoir exactement de quoi il s'agit avant de tirer des décisions hâtives, avant de prendre des décisions.

M. Gray: Les Canadiens auront du mal à croire que le ministre n'a pas reconnu son budget quand on lui en a parlé.

Je voudrais poser une question au ministre des Finances et au ministre de la Justice. Étant donné que j'étais en Chambre quand le ministre de la Justice a demandé par motion une prolongation de séance, que j'étais présent et que je suis intervenu avec au moins 15 autres personnes pour contrer cette motion, je demande au ministre de la Justice pourquoi il n'est pas venu me demander de collaborer pour régler cette question sous mon serment de membre du Conseil privé? Pourquoi a-t-il laissé courir deux heures ou plus, permettant ainsi à des gens de profiter de ces renseignements? Pourquoi a-t-il encore une fois, je le lui demande, dissimulé tout ce problème?

M. Simmons: Vous avez gaffé, Doug. Vous avez gaffé.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la justice et procureur général du Canada): Contrairement à ce qui a déjà été dit, je suis venu en Chambre, la parole m'a été accordée, et tout de suite j'ai présenté la motion en vertu du Règlement, sans débat aucun, donc la Chambre n'a pas été induite en erreur.

Mme Copps: Pourquoi n'avez-vous pas dit la vérité?

M. Lewis: Je réponds oui à mon collègue, il était en Chambre et a pris la parole pour contrer la motion, mais quand je suis entré en Chambre, il n'y était pas.

• (1500)

Nous avons pris la précaution de chercher à prolonger la séance pour le cas où nous aurions à revenir s'il se confirmait qu'il y avait eu fuite budgétaire. Mais encore une fois, l'opposition nous en a empêchés.

M. le Président: Une unique question du député de Burnaby.

* * *

LE BUDGET

LES PROFITS QUE CERTAINS AURAIENT PU RÉALISER

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le solliciteur général nous a dit qu'on allait mener une enquête exhaustive pour vérifier, notamment auprès de la Commission des valeurs mobilières, si des personnes ont personnellement bénéficié de la fuite du budget.

Étant donné que les collègues mêmes du ministre n'écartent pas la possibilité que quelqu'un ait profité financièrement de la fuite du budget, qu'est-ce que le ministre des Finances attend pour faire la seule chose honorable qui lui reste, c'est-à-dire démissionner? Ne voit-il pas que c'est son devoir?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois avoir répondu à cette question, mais c'est avec plaisir que je vais m'efforcer d'y répondre à nouveau.

Si je ne m'abuse, on a demandé à la GRC d'enquêter sur cette affaire parce qu'un journaliste a dit à la télévision qu'il avait reçu ce qui semblait être le produit d'un crime, ce sont ses propres mots.

M. Turner (Vancouver Quadra): Un crime? Comment le savez-vous?

M. Mulroney: C'est ce qu'a dit le journaliste.

M. Turner (Vancouver Quadra): M. Small a-t-il commis un crime en acceptant le document? Je voudrais bien qu'on me le dise.

M. Mulroney: La GRC mène une enquête approfondie touchant aux faits et gestes de tous les intéressés, ainsi qu'aux activités boursières de façon à vérifier si quelqu'un a profité de quelque façon de ce genre d'information. Rien ne le laisse croire jusqu'à maintenant. Toutefois, le solliciteur général a dit qu'il informerait immédiatement la Chambre de tout fait nouveau, et je sais que mon collègue communiquera à la GRC toute accusation ou toute information qui lui semblent opportunes.

M. le Président: Avant la pause du déjeuner, nous étions saisis de questions de privilège et le député de Kamloops avait la parole. Je lui céderai à nouveau la parole dans un instant.

Toutefois, j'ai reçu une question de privilège découlant de la période des questions d'aujourd'hui, et j'accorde la parole au député de Port Moody—Coquitlam.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

MOTION AUX TERMES DU PARAGRAPHE 26(3) DU RÈGLEMENT—LE PROLONGEMENT DE LA SÉANCE

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je vous reporte à la page 1 001 du hansard d'hier.

Au cours de la période des questions aujourd'hui, le ministre de la Justice (M. Lewis) a déclaré à la Chambre qu'il était intervenu à 17 h 45 hier pour que la Chambre puisse continuer de siéger parce qu'il croyait qu'il y avait eu fuite dans le budget. Il a dit qu'il le savait de bonnes sources, et en réponse à une question aujourd'hui, il a déclaré avoir reçu un appel du ministre des Finances.

A 17 h 45 hier, je m'apprêtais à intervenir, et comme en fait foi le hansard à la page 1 001, j'ai invoqué le Règlement parce que le ministre m'a interrompu en présentant la motion suivante:

> Que la Chambre continue de siéger après l'heure ordinaire de l'ajournement afin de poursuivre l'étude, à l'étape de la deuxième lecture, du projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les banques.

Le ministre ne disait pas la vérité à la Chambre. Il voulait qu'elle ajourne. . .

M. le Président: Il existe des moyens et des endroits pour porter des accusations, et je suis sûr que le député a ses raisons. Mais j'ai du mal à comprendre sur quoi il se fonde pour soulever la question de privilège. Quand il aura terminé son intervention, je voudrais qu'il nous explique sur quel point de privilège elle porte au juste. Je sais que le député fera en sorte que ses remarques ne contreviennent pas au Règlement.

M. Waddell: Si le ministre avait informé la Chambre qu'il y avait un problème à propos du budget, cela aurait été fort possible de poursuivre la séance. Le ministre ne l'a pas dit à la Chambre. A mon avis, il nous dit le contraire aujourd'hui. Il a induit la Chambre en erreur et il m'a induit en erreur. Je prétends qu'il a porté atteinte aux privilèges de la Chambre.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député a cité la bonne page du hansard. Cependant, j'ai signalé plus tôt que, lorsque j'ai pris la parole hier, il n'y a pas eu de discussion. J'ai présenté la seule motion que je pouvais présenter à ce moment-là, c'est-à-dire que la Chambre poursuive l'étude, à l'étape de la deuxième lecture, du projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les banques. Nous avons été très clairs à ce sujet.

J'ai dit clairement à l'extérieur de la Chambre et à la Chambre qu'on venait de nous informer d'une fuite concernant le budget. A ce moment-là, c'est tout ce que nous savions. Cependant, nous avons pensé que, si nous pouvions retarder l'ajournement, il nous serait possible de rendre l'affaire publique à la Chambre. Ainsi, tous les Canadiens auraient eu accès en même temps à cette information puisque les débats sont télévisés en direct.

Une voix: Pourquoi n'avez-vous pas dit cela hier?

M. Lewis: Les partis de l'opposition ont refusé de collaborer à 17 h 45, et n'ont pas voulu collaborer non plus à 20 h 30.

M. Benjamin: Si vous vouliez notre collaboration, pourquoi ne nous l'avez-vous pas dit?

M. le Président: Le député de Kamloops demande la parole sur le même sujet.

M. Riis: Je veux simplement corriger le leader du gouvernement à la Chambre. Il a dit que c'était la seule façon de prolonger la séance. Il y a deux autres façons. Premièrement, il aurait pu consulter les leaders parlementaires des partis de l'opposition, qui étaient tous deux dans l'édifice à ce moment-là. Deuxièmement, il aurait pu être franc et expliquer la situation à la Chambre. Nous aurions alors pu consentir unanimement à ne pas tenir compte de l'heure et prolonger la séance après 18 heures. Cependant, il n'a pas été franc avec la Chambre et a plutôt essayé de nous passer un sapin.

M. le Président: Le député de Windsor-Ouest demande la parole. Je vais évidemment l'entendre, puis j'entendrai le député de Saint-Denis.

Je désire toutefois signaler que cette discussion se rapproche dangereusement du débat sur la question de privilège qui a commencé plus tôt et qui reprendra sous peu. Je donne la parole au député de Windsor-Ouest, mais je le prie de tenir compte de ma remarque. Je donnerai ensuite la parole au député de Saint-Denis.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, peu de temps avant que le ministre de la Justice (M. Lewis) n'entre à la Chambre pour proposer une motion en vertu de l'article 26 du Règlement, je suis allé pour quelques minutes à la salle de lecture du Parlement, tout près d'ici. Quand je suis revenu dans l'antichambre, on m'a appris que le ministre venait de présenter sa motion et ne voyant aucune raison valable de prolonger les heures de séance pour étudier le projet de loi C-9 modifiant la Loi sur les banques, je suis allé à la Chambre avec mes collègues pour m'y opposer.

Le ministre de la Justice dénature grossièrement les faits—c'est le moins que l'on puisse dire—en m'accusant ou en accusant les députés qui se sont opposés à cette motion de refuser d'aider le gouvernement à se sortir du pétrin dans lequel il s'est mis en n'assurant pas la sécurité de son budget.

Si le ministre de la Justice avait été franc avec le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique et moi quand il est venu à la Chambre, la situation aurait peut-être été très différente.

Même si je passe beaucoup de temps à essayer de deviner les manigances du gouvernement à la Chambre, personne de ce côté-ci n'aurait pû découvrir la vraie raison pour laquelle le ministre présentait sa motion.

Les privilèges de la Chambre sont en jeu, cependant, quand le ministre présente une motion dans un but beaucoup plus sérieux que celui qu'il prétend avoir et qu'il le cache à ceux qui peuvent avoir leur mot à dire dans l'organisation des travaux de la Chambre.

Il viole aussi les privilèges des parlementaires quand il projette sur des députés comme moi la responsabilité d'un problème dans lequel il s'est embourbé par sa négligence et son incompétence.

• (1510)

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'étais ici, hier soir, à 17 h 56 précisément. J'étais ici depuis plus d'une heure, mais surtout j'étais présent lorsque le ministre a soulevé la question.

Mme McDougall: Vous êtes toujours ici.

M. Prud'homme: Oui, je suis toujours ici. La raison pour laquelle je prends la parole, c'est que mon nom est là, j'ai participé au débat, comme vous pouvez le voir à la page 1001 du hansard. Je ne veux pas compliquer votre tâche davantage, mais je voudrais dire que si l'on m'avait dit pour quelle raison le ministre intervenait et demandait l'application du paragraphe 26(1) du Règlement, en proposant la motion suivante:

> Que la Chambre continue de siéger après l'heure ordinaire de l'ajournement afin de poursuivre l'étude, à l'étape de la deuxième lecture, du projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les banques.

C'était cela mon objection d'hier soir. Si vous lisez la page 1001 du hansard vous verrez que c'est à cela que je faisais allusion. Je ne comprenais pas pourquoi, si tôt dans la session, le gouvernement désirait empoisonner l'atmosphère en siégeant plus tard dès le premier jour de l'étude du projet de loi. Généralement, cela se produit vers la fin de la session, lorsque les députés parlent trop longtemps, lorsque le gouvernement a son programme et veut adopter des projets de loi pour montrer qu'il a fait quelque chose pour le pays. Mais, comme cela, au début de la session, je ne comprenais pas pourquoi le ministre de la Justice (M. Lewis), le leader à la Chambre et un bon ami à moi—on peut très bien débattre d'une question passionnément sans détruire le système, c'est mon style—ne nous donnait pas ses raisons. Je me considère comme un député responsable et respectueux et je me

serais précipité chez mon chef—je n'aime pas avoir un patron, mais je connais les usages. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Prud'homme: J'aurais immédiatement informé la personne responsable de mon parti de ce qui se passait.

En raison des événements d'aujourd'hui, je tenais à faire connaître officiellement ma position. Je n'ai pas soulevé de question de privilège plus tôt en raison de ce que le ministre a dit pendant la période des questions.

Votre Honneur me refuserait éventuellement la parole si je ne saisissais pas la première occasion et c'est pourquoi je demande maintenant de réserver mon droit de prendre la parole plus tard, lorsque j'aurais entendu les arguments, pour voir s'il n'y a pas un moyen de se sortir de ce mauvais pas.

Votre Honneur admettra que, hier soir, il était illogique que le ministre vienne participer au débat, comme je le pensais—et aussi parce que tel est le Règlement—mais on a donné la parole au ministre pour le débat. Le Règlement est clair. Nous étions à la dernière heure et, si le ministre avait pris la parole, il aurait pu présenter sa motion. Mais ce n'est pas ce qu'il a choisi de faire. Il n'est venu que pour présenter la motion. Celle-ci a été rejetée et il est reparti. Je l'ai poursuivi pour lui dire que je voulais qu'il participe au débat.

Je tenais à faire cette mise au point maintenant parce que mon intervention n'aurait absolument aucun sens autrement.

M. le Président: Je pense qu'il conviendrait que le Président examine les remarques du député de Port Moody—Coquitlam (M. Waddell) et d'autres. Je les examinerai donc à la fin du débat sur la question de privilège.

Le député de Kamloops (M. Riis) a la parole.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je veux maintenant passer en revue et dans l'ordre tous les événements d'hier soir. Nous croyons qu'il y a eu une très grave atteinte aux privilèges parlementaires. Nous savons que le budget a fait l'objet d'une fuite au cours de la journée d'hier. Les faits sont irréfutables. Le ministre de la Justice (M. Lewis) décrit la situation en ces termes lorsqu'il a appelé les deux chefs des partis d'opposition tard hier soir. Il y avait eu une fuite grave et il fallait, disait-il, que la Chambre des communes se réunisse pour permettre au ministre des Finances (M. Wilson) de présenter le budget.

La presse a révélé aujourd'hui qu'il était même possible que certaines personnes aient eu le document un ou deux jours à l'avance. Des journalistes prétendent que non seulement ils avaient un exemplaire du budget, mais que l'information a aussi été communiquée à au moins 20 autres personnes. Il ressort de tout cela que non seulement il y a eu fuite, mais aussi qu'un certain nombre de copies de ce document ont pu circuler à l'extérieur de la colline du Parlement.

Le solliciteur général (M. Blais) a dit aujourd'hui que, à son avis, on peut craindre que cette fuite n'ait pris des proportions beaucoup plus grandes, et qu'il avait demandé aux commissions des valeurs mobilières d'enquêter pour voir s'il y avait eu des transactions d'initié. Le ministre des Finances sait fort bien ce qu'est une transaction d'initié, puisqu'il a été courtier auparavant. Je pense qu'il saisi la valeur de ce genre d'information. Nous avons découvert plus tard que le ministre des Finances a appris cette possibilité de fuite à 17 h 30 et qu'il en a informé le ministre de la Justice, le leader parlementaire du gouvernement.

Ces ministres qui auraient pu à ce moment-là communiquer l'information à la Chambre des communes, au moins aux leaders parlementaires des partis de l'opposition, ont préféré ne pas le faire et inventer des raisons de prolonger la séance. Je dirais presque qu'ils ont induit la Chambre en erreur parce qu'ils savaient pourquoi ils demandaient une prolongation, mais ils ne l'ont pas expliqué. Ils ont même donné une explication qui n'était pas la bonne. Nous avons su plus tard que le budget avait été rendu public par les médias. Le gouvernement a demandé alors que la Chambre des communes reprenne sa séance. Nous nous sommes rendu compte que ce serait insensé parce que le budget était public et que des centaines de milliers de Canadiens en connaissaient déjà les détails. Nous nous trouvions devant un fait accompli et nous ne voulions pas être complices d'une tentative de camouflage ou de sauvetage de dernière minute pour aider le ministre des Finances et le premier ministre (M. Mulroney) à sauver la face.

Il devient évident que des privilégiés ont pu entrer en possession de renseignements confidentiels pouvant leur profiter. C'est tout à fait possible. Le ministre des Finances a pourtant refusé de démissionner. C'est, à mon avis, un signe très net d'incompétence chez le ministre et son leader parlementaire. Au lieu de s'ouvrir franchement à la Chambre des communes, ils ont préféré, disons, entreprendre une opération de camouflage, induire les Communes en erreur dans une autre manifestation d'incompétence de la part du leader du gouvernement à la Chambre. Le premier ministre nous a cependant exhor-

tés aujourd'hui à ne pas nous en faire, malgré la pire bévue budgétaire de l'histoire non seulement du Parlement du Canada, mais aussi de tous les Parlements du monde entier. Cela ne s'est jamais vu.

M. Andre: Sauf au Québec il y a quelques années.

M. Riis: Qu'un grand nombre de personnes, peut-être des centaines ou des douzaines, qui sait, puissent profiter personnellement de cette fuite d'information maintenant confirmée n'empêchera probablement pas la présentation du budget dans le courant de la journée, après le fait. C'est très grave.

Voici comment un ancien ministre de la Justice du Parti conservateur avait réagi, en 1983, à l'annonce prématurée d'une mesure que le ministre des Finances d'alors a par la suite modifiée et présentée dans un nouveau budget. Je tire ses propos de la page 24622 du hansard du 19 avril 1983.

> Si nous acceptons l'hypothèse selon laquelle le ministre peut présenter son budget hors des Communes par inadvertance ou sciemment, le seul fait de le reconnaître réduit la Chambre des communes à l'impuissance. Notre présence ici deviendrait absolument inutile. Si le ministre des Finances pouvait présenter son budget à l'extérieur de la Chambre, il n'aurait pas besoin de le présenter à la Chambre des communes.

Justement! Quand la requête en vue de présenter le budget et venue hier soir, le budget avait déjà été rendu public en dehors de la Chambre. Je suppose que, pour respecter la tradition, le ministre des Finances (M. Wilson) devrait maintenant faire approuver le budget par la tribune de la presse parce que la présentation et l'examen du budget à la Chambre n'ont plus leur raison d'être.

• (1520)

D'autres questions très graves sont en jeu.

Une voix: Et comment!

M. Riis: Quelqu'un a fait remarquer tout à l'heure que le premier ministre du Canada (M. Mulroney) avait jugé nécessaire de demander la démission d'un ministre qui s'était rendu dans un club de nuit en Allemagne. C'était alors une raison suffisante de l'obliger à démissionner. Et le ministre a démissionné. La fuite qui nous occupe en ce moment est sans précédent dans l'histoire parlementaire du monde entier. J'emploie le terme de façon délibérée, car je cite le ministre de la Justice et leader du gouvernement à la Chambre (M. Lewis) pour qui j'ai beaucoup de respect et qui a parlé de fuite lorsqu'il a téléphoné à mon chef, vers la fin de la soirée.

Je voudrais poursuivre et souligner certains points. Le ministre prétend que ses privilèges ont été violés par un acte criminel. Nous saurons tôt ou tard s'il s'agit d'un acte criminel ou non. Aujourd'hui, nous soutenons que le ministre a fait outrage au Parlement, que les privilèges de tous les députés sans exception ont été violés. Nous, députés, représentons les Canadiens, qui nous accordent leur confiance et nous confient la responsabilité, si vous voulez, de percevoir et dépenser les recettes fiscales, et de faire la critique de ce processus.

Nos droits ont été supprimés, en quelque sorte. Nos droits et privilèges en tant que députés ont été manifestement violés, parce que le gouvernement a décidé que l'endroit où il convenait de présenter le budget, après la fuite, était l'amphithéâtre de la presse nationale.

M. Clark (Yellowhead): Nous avons cru qu'il convenait de le faire ici, mais vous ne vouliez pas venir à la Chambre.

M. Riis: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) nous dit qu'il ne voulait pas que les choses se passent ainsi. Je me souviens du secrétaire d'État aux Affaires extérieures actuel qui, en 1983, prenait la parole en cette enceinte et épiloguait pendant presque une heure. . .

M. Clark (Yellowhead): C'est à ce moment-là que vous avez cherché à vous joindre à mon parti.

M. Riis: . . .sur le fait que tout genre de fuite devait entraîner automatiquement la démission du ministre des Finances. Il a parlé interminablement, et ses propos occupent des pages et des pages du hansard. Tout est contenu ici dans le hansard. Peu importait comment la fuite s'était produite, où elle s'était produite, qui en était l'auteur, il n'en restait pas moins que cette fuite avait eu lieu et que l'actuel secrétaire d'État chargé des Affaires extérieures avait signifié que le ministre en était en fin de compte responsable. Il faut arrêter de se renvoyer la balle. Que le ministre des Finances prenne ses responsabilités.

Des Voix: Bien dit!

M. Riis: A mon avis, les propos les plus convaincants, et peut-être les plus substantiels sur ce qu'aurait dû être la conduite du ministre des Finances ont été tenus par un ancien leader parlementaire de l'opposition, M. Erik Nielsen. Monsieur le Président, je pense qu'il serait utile de les rappeler aux députés.

> Le secret budgétaire est un des principes fondamentaux de notre système parlementaire. Le ministre chargé de présenter un budget doit également veiller à ce que les dispositions de celui-ci ne soient pas divulguées prématurément. Il y a de nombreuses raisons à cela. Les fuites budgétaires ont déjà permis à certains de réaliser des bénéfices financiers et ont entraîné de grosses fluctuations du marché monétaire. Selon mes renseignements, on peut observer actuellement ces fluctuations et le dollar canadien est en baisse sur les marchés monétaires.

Nous pouvons nous aussi déceler de tels indices. Nous savons que déjà le marché international a réagi, et que la valeur du dollar canadien, de toute évidence, connaît de fortes fluctuations.

M. Nielsen poursuit en ces termes:

> La question soulevée aujourd'hui n'est pas prévue dans les règlements. Il est absolument nécessaire, selon nous, que l'intégrité et la probité du ministre des Finances soient inattaquables en ce qui concerne le budget.
>
> Dans son fort intérieur, le ministre des Finances le sait.

Je crois que le ministre des Finances a au cours des années dit à maintes reprises qu'il comprenait les responsabilités qui lui avaient été confiées. Il comprend l'obligation inhérente à sa charge. Il est responsable du maintien de la sécurité de notre système financier et de sa stabilité. Il a accepté cette responsabilité. Je m'attendrais donc à ce que le ministre des Finances, connaissant nos attentes et les obligations qu'il a contractées en acceptant ce ministère, fasse amende honorable, maintenant qu'une erreur aussi grossière, une gaffe aussi monumentale s'est produite. Il doit reconnaître qu'il a manqué à son devoir du fait que la sécurité a été menacée par ce viol du secret budgétaire. Cela ne fait aucun doute.

Il est plutôt irritant d'entendre le ministre commencer le débat d'aujourd'hui en affirmant que ses droits de ministre ont été violés et le gouvernement déclarer que ce gâchis est l'oeuvre de l'opposition. On a peine à en croire nos oreilles.

Je conclus en soulignant quelques évidences apparues au fil des heures. Tout d'abord, le ministre des Finances doit reconnaître qu'il est le premier responsable de la sécurité des documents budgétaires. Dans le cas qui nous occupe, les règles ont été enfreintes. Il y a eu une fuite ne touchant pas seulement une partie du budget, mais la totalité. Le budget a été rendu public avant d'être déposé à la Chambre des communes. Le ministre n'a pas le choix, il doit démissionner. Il faut dire que le premier ministre lui-même, en ne demandant pas la démission du ministre, se soustrait à ses responsabilités et à ses obligations.

Une voix: C'est honteux!

M. Riis: Mais il y a plus, la population du Canada a le droit d'exiger que le budget soit tenu secret jusqu'à la dernière minute. Mon collègue, critique des questions financières pour le Nouveau Parti démocratique, a souligné tout à l'heure que dans sa précipitation à tirer parti de tout pour sa propagande, le gouvernement a aussi communiqué des renseignements privilégiés aux particuliers, aux entreprises et aux lobbyistes d'Ottawa. Ils ont pu connaître tous les détails du budget à 22 h hier soir ici, à Ottawa. A Vancouver, Regina, Halifax et ailleurs, il a fallu attendre une journée de plus. Hier soir, un groupe privilégié de Canadiens qui ont eu la chance de se trouver à Ottawa ont appris tout ce que contenait le budget des heures avant ceux qui étaient dans d'autres régions du Canada.

Une voix: Et avant les députés.

Une voix: Et avant les réseaux de radiodiffusion régionaux.

M. Riis: Mon collègue de Skeena (M. Fulton) fait remarquer que ceux qui captent le réseau Global ont bénéficié d'un avantage supplémentaire. C'est un véritable fouillis. Ça dépasse l'entendement. Pour nous, il est tout à fait inacceptable que le premier ministre permette au ministre de conserver son poste.

J'espère, monsieur le Président, que lorsque vous pèserez les arguments présentés par les députés, vous conclurez qu'il a été porté atteinte aux privilèges de tous les députés, sans exception. C'est incontestable. Le chef de mon parti l'a dit, la seule chose à faire, c'est de renvoyer toute la question devant le comité permanent compétent. Ensuite, le premier ministre devrait agir honorablement et non seulement exiger la démission du ministre des Finances, mais retirer le budget.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Consommateurs et des Sociétés): Monsieur le Président, Marc-Yvan Côté, c'est d'eux autres qu'il parlait. . .

Monsieur le Président, vous avez devant vous aujourd'hui ce qui est sans doute une questions très importante, une question extraordinaire même, étant donné les circonstances d'hier soir et ce qui s'est produit avec la divulgation non autorisée d'éléments du Budget.

• (1530)

Ce matin, on a assisté à la Chambre à un vibrant plaidoyer de la part du chef de l'opposition (M. Turner) sur une question de privilège, sur laquelle je m'adresse aujourd'hui, un vibrant plaidoyer en faveur des principes de démocratie parlementaire. C'est le même bonhomme qui, il y a quelques mois, a demandé à des sénateurs non élus de frustrer la volonté du Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Valcourt: Donc, monsieur le Président, dans votre considération de la question,. . .

Une voix: Le Sénat. . .

M. Valcourt: . . .le Sénat, des gens non élus. Mais, voyez-vous, la démocratie du parti libéral, ce sont les intérêts mesquins du parti libéral, non pas les intérêts du peuple, non pas les intérêts des Canadiens, non, les intérêts du parti libéral! Et là, il y a une grosse différence dans la population au pays entre les intérêts du chef du parti libéral, de son parti et de ses ouailles, et ceux de tous les Canadiens.

Et la question que vous avez à déterminer, c'est de savoir si le privilège des députés de cette Chambre a été violé. Et ce qui s'est produit: Je crois que le ministre de la Justice (M. Lewis), ce matin, mon honorable collègue le ministre de la Justice, a étalé clairement devant cette Chambre les circonstances qui ont poussé le gouvernement, hier soir, et le ministre des Finances (M. Wilson), le meilleur qu'on ait jamais connu au pays. . .

Des voix: Oui, oui.

M. Valcourt: . . .à dévoiler d'avance son Budget, contrairement à ce qui avait été prévu, à tout le public canadien.

Une voix: La démocratie directe!

M. Valcourt: Les parlementaires du parti libéral qui m'ont précédé et mes amis les socialistes, eux, se plaignent, monsieur le Président, du fait que ce qui s'est produit et ce qu'il y a de terrible dans le bris de cette tradition parlementaire britannique, c'est que le Budget n'a pas été présenté dans cette Chambre. Et c'est un grief qui me préoccupe également parce que d'ordinaire, selon notre tradition parlementaire, le Budget est livré dans l'enceinte de cette Chambre à tous les élus de tous les Canadiens et Canadiennes et, par le biais de la télévision, aux Canadiens et Canadiennes eux-mêmes, partout au pays.

Mais hier, au Canada, l'intérêt public a été pris d'assaut par une personne qui peut avoir commis un acte criminel. Elle ne s'est pas attaquée au ministre des Finances. Elle ne s'est pas attaquée au ministre de la Justice. Elle s'est attaquée à notre pays. Elle a violé une des lois fondamentales de notre pays. Elle a violé une loi criminelle. Elle a volé un document. Parce que c'est bien simple, monsieur le Président, imaginez-vous. . . Avez-vous entendu ce matin le chef de l'opposition? Les nouveaux principes, les principes. . . En tout cas, le parti libéral, depuis les élections du 21 novembre, a de nouveaux principes. On a un nouveau principe de physique alors que tout ce qui sort peut rentrer. Puis, ce matin, on a eu un nouveau principe en droit criminel, savoir qu'il est correct de voler si les portes ne sont pas barrées. Cela vient du chef de l'opposition. C'est ce qu'il nous a dit ce matin.

Mais le savez-vous, monsieur le Président? Je pense que dans la considération de la question qui est devant vous, vous allez devoir également considérer, bien sûr, les meilleurs intérêts de notre régime parlementaire et la tradition, mais aussi les Canadiens, et les Canadiens qui sont là, qui ont été les témoins de la mesquinerie politique de ces charlatans du pouvoir que sont les libéraux et les socialistes en cravate, ces personnes-là qui ne voient nullement. . . La seule chose qu'ils veulent, ces gens-là. . . ils se foutent de l'intérêt des Canadiens. Les socialistes qui se lamentent toujours que les riches ne sont pas taxés. . . Regardez le Budget d'hier soir, vous allez voir la taxe minimum sur les corporations, vous allez voir la taxe sur les riches, les personnes gagnant plus de 50 000$, que les socialistes revendiquent depuis longtemps. Mais là, il y a de bonnes nouvelles dans le Budget pour le pays.

Ils ne veulent pas en parler. Ils préfèrent essayer de ternir la question en essayant d'exiger la démission du ministre des Finances qui a la réputation la plus crédible, la plus honnête dans l'histoire des gouvernements canadiens, et je parle de mon collègue, le ministre des Finances.

Des voix: Bravo!

M. Valcourt: Monsieur le Président, le ministre des Finances l'a dit ce matin, et le ministre de la Justice (M. Lewis) ainsi que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) l'ont dit, il y a deux principes fondamentaux, je crois, ou deux considérations qui sous-tendent la question du fait qu'un budget doit être secret. Bien sûr, c'est pour éviter qu'une personne en profite alors que d'autres personnes ne pourraient pas en profiter, et aussi le principe que les politiques financières, ou la politique économique, ou la politique fiscale du gouvernement devrait être étalée à la Chambre des communes. Or, qu'est-ce qu'on a fait hier soir?

Ce matin, j'ai entendu des députés de l'opposition nous taxer, de nous attribuer, ou de dire que c'est la faute de l'opposition ce qui s'est produit hier. Jamais personne n'a dit cela de ce côté de la Chambre! Jamais le ministre des Finances n'a-t-il imputé la responsabilité de ce crime à l'opposition. Ni à l'opposition libérale ni à nos amis, les socio-démocrates. Aucunement! Mais ce dont on se plaint, c'est que voyez-vous ces gens-là ils parlent des côtés de la gueule. D'une part, ils se plaignent que le Parlement n'a pas reçu le Budget, mais d'autre part, lorsqu'on a voulu convoquer le Parlement, avec leur

consentement, pour présenter le Budget, ils s'y sont opposés. Par chez nous, à Madawaska, ça s'appelle parler des deux bords de la «yeule». En anglais, il y a une expression qui est plus osée, mais c'est cela qu'ils font. Aujourd'hui, ils pensent qu'ils vont impressionner les Canadiens. Ce matin, monsieur le Président, on se lève tôt dans ce caucus-ci, mais ce matin, on était encore plus à bonne heure, sur la «go».

Une voix: Ta conscience te «badrait»?

M. Valcourt: Non, j'ai la conscience claire. J'aimerais pouvoir en dire autant que toi!

Monsieur le Président, j'écoutais des citoyens ordinaires qui participaient à une ligne ouverte, une émission radiophonique, d'abord anglaise. Sept personnes ont appelé: 7 Canadiens et Canadiennes, des gens ordinaires, des gens dont eux autres se gargarisent et représentent, des gens ordinaires qui ont voté pour nous le 21 novembre. Ces gens-là disaient: Michael Wilson, le ministre des Finances, démissionner? Jamais de la vie! Il ne devrait pas démissionner! Parce que Michael Wilson ne peut pas être tenu responsable d'un acte criminel que quelqu'un d'autre a commis. Les Canadiens comprennent cela. Ils comprennent cela à Madawaska, ils comprennent au Nouveau-Brunswick, ils comprennent cela à Gaspé, ils comprennent cela dans Bellechasse, et ils comprennent cela à Kelowna aussi. Ils comprennent cela partout. Mais quand tu as des intérêts partisans qui dépassent les fameux principes de cette tradition de parlementarisme, ces gens-là, ils s'en foutent de la tradition.

La meilleure tradition parlementaire britannique, ce n'est pas cela qui les occupe. Mais ce qu'ils vous demandent de faire, monsieur le Président, c'est de rendre le ministre des Finances coupable de quelque chose qui a été commis par quelqu'un d'autre. On vous demande de pousser les principes de la tradition parlementaire britannique à la complète stupidité. On vous demande d'oublier les principes d'équité qui inspirent le régime parlementaire britannique. On vous demande, monsieur le Président, d'oublier les principes de bon sens et du test de la personne raisonnable qui inspire le régime parlementaire britannique et, de fait, tout le droit coutumier. On vous demande d'ignorer cela.

Une voix: Le bon père de famille.

M. Valcourt: On vous demande d'ignorer cela. Au Québec, c'est le bon père de famille, il y a le test. Là-bas, c'est la personne raisonnable. Mais cela faisait du sens, au Québec et partout ailleurs. Ce qu'on vous demande de faire, c'est de dire que malgré le fait que le ministre des Finances ait pris toutes les mesures de sécurité ordinaires, qu'une personne raisonnable. . .

Des voix: Non!

M. Valcourt: Les bouffons disent non, mais ils n'ont pas de preuves. Tout ce qu'ils savent, c'est que quelqu'un a mis la main sur un document, et le ministre des Finances a dit que ce n'était pas de son personnel. Cela s'est fait par quelqu'un. La police enquête, et on verra. On ne présumera pas de ce que la police va trouver. On va laisser à nos amis d'en face le soin de présumer et de conjecturer. Mais, ce qu'on vous demande de faire, monsieur le Président, c'est d'étendre ces principes-là bien au-delà de la tradition. Et quand ils parlent de tradition, ils vous parlent de précédents.

• (1540)

Monsieur le Président, je viens de l'Acadie, je viens du Nouveau-Brunswick. J'ai fait mon droit a l'Université du Nouveau-Brunswick et j'ai déjà entendu parler de précédents. Les précédents auxquels ces gens-là font allusion, et je vais vous inviter, monsieur le Président, à considérer ces précédents. . . D'abord, pour qu'un précédent s'applique, d'après ma petite formation juridique, il faut qu'il s'applique aux faits aux quatre coins du problème en question. Un précédent doit traiter des faits qui sont similaires et il faut que les principes de droit s'appliquent également. Or, ici, ce qu'ils vous demandent de faire, c'est d'ignorer la distinction entre les précédents auxquels ils font allusion et la situation à laquelle on fait face.

En 1936, dans le Royaume-Uni, et le chef de l'opposition, le whip dit: *Ah, wow*! Quand j'ai entendu son chef hier soir, moi aussi, j'ai dit: *Wow!* Il ne s'est pas amélioré. Il parlait. . .

Une voix: Vous n'étiez même pas né en 1936!

M. Valcourt: Non, je n'étais pas né en 1936, et peut-être bien que. . .

Une voix: Ça paraît!

M. Valcourt: Vous aussi, ça paraît. Cela fait longtemps que vous êtes là! Peut-être que cela fait trop longtemps que ce député-là. . . Des fois, la mémoire, cela les affecte.

De toute façon, en 1936, où un ministre, après enquête. . . Il avait été démontré que le ministre lui-même avait imparti de ses connaissances du Budget à quelqu'un d'autre pour qu'il en profite, et il avait dû démissionner. Est-ce qu'en aucun temps, monsieur le Président, quelqu'un de l'autre côté de la Chambre va alléguer que le ministre des Finances savait que lui-même a imparti à un tiers de l'information à propos du Budget? Si quelqu'un veut faire cette accusation-là, qu'il mette son siège en jeu et qu'il le fasse! Ils ne disent pas cela.

Lorsqu'on parle de précédents, monsieur le Président, à la lecture des précédents, on va s'apercevoir qu'en aucune circonstance dans l'histoire parlementaire britannique, avons-nous fait face à une situation où il y a eu un vol délibéré d'un document du Budget remis à un tiers.

Monsieur le Président, on vous demande de condamner aujourd'hui le ministre des Finances pour quelque chose sur laquelle il n'avait absolument aucun contrôle. Et même partout au Québec, partout, qu'on soit au Manitoba, qu'on soit à Saint-Boniface ou qu'on soit à Caraquet, qu'on soit dans Bellechasse, les Canadiens n'accepteront jamais de l'opposition la proposition que le ministre des Finances devrait être tenu responsable pour un acte criminel commis par quelqu'un d'autre. C'est pousser les principes de responsabilité ministérielle à un degré jamais vu. Et sûrement que si on veut penser et faire valoir aux Canadiens qu'on peut servir le public de façon honorable et qu'on veut attirer des jeunes Canadiens et des jeunes Canadiennes à venir ici dans l'enceinte de cette Chambre comme députés et travailler, on ne peut pas placer sur les épaules de personnes raisonnables des standards absolument impossibles et déraisonnables. Et c'est ce qu'ils vous demandent de faire, monsieur le Président. Et, connaissant votre sagesse, je sais que vous voudrez pas mal songer à cet argument-là.

Ce matin encore, lorsque j'entendais. . .

Une voix: Oh! Oh!

M. Valcourt: C'est vrai que tu coupes l'appétit, oui!

Lorsqu'on entendait le chef de l'opposition critiquer sévèrement et demander la démission du ministre des Finances, parce que le Parlement a été privé du Budget. .

Monsieur le Président, le Parlement va être saisi du Budget cet après-midi de façon techniquement officielle à 5 heures, mais les Canadiens l'ont déjà vu, le Budget. Et ces personnes qui se gargarisent avec les représentants du peuple auront la chance de voter sur ce Budget car il sera débattu à la Chambre, et tous et chacun d'entre nous, nous aurons l'occasion de débattre les dispositions du Budget, et je vous encouragerais, en faveur du Canada, à voter pour, même le député de LaSalle-Émard (M. Martin). Le député de LaSalle est mort. . . je veux dire le député de LaSalle-Émard, même lui, il pourra voter pour le Budget.

De fait, les droits des parlementaires ne sont nullement affectés et, malgré la grande expérience de nos voisins d'en face, ils s'apercevront dans les jours qui suivront qu'ils auront la chance de débattre. Il y aura un débat sur le Budget, les dispositions en seront analysées. Les Canadiens seront témoins de tout cela et, à la fin de la procédure, vous voterez sur les dispositions d'un Budget qui, en passant, je l'ai lu, monsieur le Président, et il s'avère être un Budget juste, équitable et responsable.

Vous savez, j'étais chez moi en fin de semaine dans Madawaska-Victoria, et je parlais à des citoyens de chez moi et on parlait, bien sûr, des mesures budgétaires qui s'en venaient et les gens spéculaient sur toutes sortes d'événements que pouvait contenir le Budget. Mais il y avait quelque chose d'unanime chez ces personnes, et tous les Canadiens et Canadiennes le reconnaissent, c'est que la situation fiscale et la situation économique au pays est telle que si l'on veut préserver le Régime de pensions pour nos citoyens aînés, si on veut protéger le Régime d'allocations familiales pour ces enfants qui sont dans le besoin, des enfants pauvres que nous avons au pays, si on veut préserver le système d'assurance-maladie, si on veut préserver toutes ces choses-là, monsieur le Président, ces gens ne veulent aucunement la perte du ministre des Finances (M. Wilson), ces gens étaient d'accord sur le fait que le gouvernement devait prendre des mesures, des mesures importantes, mais des mesures responsables.

Quand dans le Budget, par exemple, on voit qu'au chapitre du développement régional, la région de l'Atlantique va bénéficier, au cours des cinq prochaines années, de 35 p. 100 de plus de Fonds pour ces mesures. . . Les Canadiens ne voudront pas critiquer le ministre des Finances pour cela.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: A l'ordre! L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) invoque le Règlement.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Je pense que tous les députés sont patients aujourd'hui, la Présidence aussi, à entendre la question de privilège sur laquelle tous les députés ont à contribuer. Je pense que tous les députés veulent entendre cela et qu'on alloue une certaine latitude qui n'est peut-être pas là normalement. Mais de là à discuter des soi-disant louanges à l'intérieur du Budget, je pense que c'est charrier un peu.

Nous, de notre côté de la Chambre, nous n'avons pas dit ce qui n'était pas bon à l'intérieur du Budget, nous avons parlé de la question de privilège, à savoir, si le Budget devrait ou ne devrait pas être «entendu», si le ministre devrait ou ne devrait pas être un ministre et si ce Budget que le ministre a l'intention de présenter devrait être appelé un Budget. Mais pas discuter le fond du document!

M. le vice-président: Je demanderais à l'honorable ministre de s'en tenir à la question de privilège.

M. Valcourt: Monsieur le Président, comment disaient-ils ça? Pour justifier leur position, ils disaient:

C'est un non-Budget, un non-ministre et, quoi encore, un non-leader, un non-événement. . .

Monsieur le Président, si les libéraux d'en face pensent qu'il y a un non-budget, qu'ils aillent s'acheter un paquet de cigarettes cet après-midi! Ils vont voir qu'il y en a un! Ou s'il y en a qui prennent du scotch, qu'ils aillent prendre un «drink»! Qu'ils aillent s'acheter une bouteille, ils vont voir qu'il y en a un Budget.

Monsieur le Président, je pense que de façon sérieuse, parce que quand même, vous inscrirez la décision que vous allez rendre dans les principes de la tradition parlementaire britannique et la question que l'on doit considérer, c'est de savoir ou non si on va imposer aux députés de cette Chambre des standards qui ne tiennent pas compte des règles de justice naturelles.

Les règles de justice naturelles qui ont toujours fait honneur à la tradition parlementaire et l'égal britannique, sont complètement ignorées par nos voisins d'en face. C'est à grands cris, monsieur le Président, qu'au nom de la démocratie, ils réclament la démission du meilleur ministre des Finances que le Canada ait jamais connu. C'est à grands cris qu'ils font état de ces grands principes de la démocratie, mais ce sont les mêmes libéraux qui sont les premiers, je l'ai dit et je le répète, à faire appel à du monde non-élu pour frustrer la volonté du Parlement.

Donc, il y a un double standard que les libéraux véhiculent dans cette Chambre et, connaissant la sagesse de la Présidence, je suis certain que vous ne souscrirez pas à ces propos pour le moins dérisoires de l'opposition d'en face.

Monsieur le Président, le Canada doit faire face à un avenir excitant. Le Canada doit faire face à l'avenir de façon «sécuritaire» et, monsieur le Président, je vous demande d'inciter mes collègues en cette Chambre à mettre fin à ce débat dans les meilleurs délais pour que l'on puisse faire ce pour quoi on a été envoyés, ce pour quoi on a été élus, c'est-à-dire gouverner, prendre des décisions dans le meilleur intérêt du pays.

• (1550)

[*Traduction*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, la question dont le Parlement est saisi aujourd'hui est très grave. J'ai annoncé mon intention de prendre la parole aujourd'hui à propos de cette question de privilège. De fait, hier soir, je suis parti de chez moi en automobile et me suis rendu jusqu'à la colline du Parlement pour remettre personnellement le préavis au greffier de la Chambre des communes.

Certains députés penseront peut-être que ce n'est pas grand-chose que de faire 50 milles de route à minuit, mais j'ai cru que la question était assez grave pour justifier ce déplacement. Les députés d'en face ne sont peut-être pas de notre avis, mais nous attachons beaucoup d'importance non seulement aux privilèges parlementaires, mais aussi à ceux que nos électeurs nous ont conférés afin de les servir en cette enceinte. Toutefois, je crois que ces questions sont fondamentales pour notre grand pays démocratique. J'espère que certains députés d'en face partagent au moins cette opinion.

Si vous décidez, monsieur le Président, que la question de privilège paraît fondée à première vue, je suis prêt à présenter la motion nécessaire pour renvoyer cette affaire au comité parlementaire. Bien sûr, cette déclaratino est nécessaire pour procéder plus avant, si Votre Honneur décide qu'il y a présomption suffisante.

Il y a trois questions en jeu. La première est qu'on a abusé du privilège de la Chambre et, ce qui est plus important, des privilèges de tous les parlementaires et, ce qui est même plus grave, des privilèges des électeurs qui nous ont mandatés. La deuxième question est que le secret a été violé. La troisième, qu'un engagement pris par le gouvernement à l'endroit de la Chambre a été violé.

Je pourrais peut-être commencer par le dernier point et le décrire à Votre Honneur. Vous savez qu'il figure dans les *Procès-verbaux* du mercredi 19 avril 1989:

> Du consentement unanime, il est ordonné,—Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, à dix-sept heures, le jeudi 27 avril 1989, le Président interrompe les travaux dont la Chambre sera alors saisie et passe sur-le-champ à la prise en considération de l'affaire No 1 des travaux des voies et moyens afin d'entendre l'exposé budgétaire du ministre des Finances;

Bien entendu, cette disposition était prévue par consentement unanime, car le Président s'est levé et a demandé le consentement unanime de tous les députés pour que le ministre des Finances commence, à l'heure indiquée dans la motion que je viens de lire, à traiter de la motion des voies et moyens, c'est-à-dire à faire la lecture du budget à la Chambre.

Nous avons donné au ministre des Finances notre consentement pour qu'il fasse la lecture du budget à la Chambre. Ce consentement sous-entendait évidemment que le budget serait lu à la Chambre et que les députés en connaîtraient le contenu avant ou au moins en même temps que quiconque au pays. Ce consentement a été violé à deux reprises: premièrement, par la négligence ou quoi que ce soit qui a causé la fuite en question.

M. Clark (Yellowhead): Le vol.

M. Boudria: Je remarque le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui est avocat. . .

M. Clark (Yellowhead): Ma femme est avocate.

M. Boudria: Je suis tenté de dire quelque chose au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais n'étant pas avocat, je m'abstiendrai.

Le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures saura cependant qu'il est un peu présomptueux de sa part de dire tout d'un coup qu'il s'agit d'un vol et d'en accuser quiconque a communiqué clandestinement le document aux médias, car il ignore si l'individu en question avait été assermenté ou si la personne qui lui a communiqué le document, s'il existe une telle personne, avait juré de garder le secret. Je suis persuadé qu'il s'en rendra compte également en y réfléchissant.

Quoi qu'il en soit, la première violation réside dans l'incident qui a donné lieu à l'émission de télévision et à toute autre situation qui a permis à certaines personnes ou à un certain nombre de Canadiens d'apprendre certains détails du budget. Il y a aussi la violation de cet ordre de la Chambre adopté à l'unanimité qui est encore plus grave, car il s'agit d'une violation délibérée de la part du ministre des Finances.

Le ministre des Finances s'est présenté au centre de presse, de l'autre côté de la rue, en face de la Colline parlementaire, et y a lu des passages du document et l'a rendu public à une heure où la Chambre ne siégeait pas, en violation de l'ordre qu'il avait accepté lui-même avec tous les autres députés, à savoir l'ordre spécial publié dans les *Procès-verbaux* du 19 avril 1989. Je soutiens que ce sont là au moins deux occasions différentes où nos privilèges de parlementaires ont été violés. J'ai décrit comment on a manqué à l'engagement envers la Chambre.

Deuxièmement, il y a la question de l'engagement au secret. Vous savez sans doute, monsieur le Président, que les coutumes parlementaires ne sont pas uniquement celles que nous avons établies dans notre Chambre des communes canadiennne. Il y a aussi celles que nous avons héritées de l'ancêtre des parlements, à savoir du Royaume-Uni.

• (1600)

Ce n'est pas tout à fait quelque chose qu'il convient de dire.

[*Français*]

En effet, la Loi constitutionnelle du Canada, monsieur le Président, stipule à l'article 18, intitulé «Pouvoir législatif», et je cite:

> Les privilèges, immunités et pouvoirs que posséderont et exerceront le Sénat et la Chambre des communes, et leurs membres, seront ceux qui auront été prescrits de temps à autre par une loi du Parlement du Canada, mais de manière à ce qu'aucune loi du Parlement du Canada définissant tels privilèges, immunités et pouvoirs ne confère des privilèges, immunités ou pouvoirs excédant ceux qui, lors de l'adoption de la loi en question, sont possédés et exercés par la Chambre des communes du Parlement du Royaune-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et par ses membres.

En d'autres termes, monsieur le Président, les conventions constitutionnelles établies dans le Parlement du Royaume-Uni sont parties intégrantes de nos conventions constitutionnelles canadiennes.

[*Traduction*]

Je voudrais maintenant porter à votre attention le document suivant. J'ai ici un passage de la troisième édition du livre de Jennings publié à Cambridge et intitulé *Cabinet Government*. C'est, m'a-t-on dit, l'un des principaux livres sur les gouvernements parlementaires ou gouvernements de cabinet qui est souvent utilisé au Parlement du Royaume-Uni. Je vous lis un passage de la page 110 de ce livre:

> Le troisième principe est le suivant: étant donné que les ministres sont particulièrement chargés de garder les secrets du gouvernement, aucun ministre, et surtout aucun membre du Cabinet ne doit en aucune circonstance se mettre dans une situation où il ne peut garder parfaitement ces secrets dont des intérêts privés pourraient en tirer profit s'ils en avaient la connaissance.

Manifestement, cette partie de notre coutume parlementaire que reconnaît notre Constitution a été violée hier. Le ministre peut dire que cette violation est excusable, il peut présenter cet argument, mais je vous déclare que je le contesterai. Son argument ne sera pas valable.

Ce qui importe c'est qu'il y a eu une violation, intentionnelle ou non. Même s'il soutient que la violation a été involontaire, la coutume en question a été violée par les deux incidents qui se sont produits hier.

Il y a eu plusieurs affaires qui constituent également des précédents dans le système parlementaire canadien.

Les députés connaissent sans aucun doute l'affaire Walter Gordon où on a eu recours aux services d'experts de l'extérieur pour travailler au budget. Il n'y avait aucune preuve de violation du secret, de faute ni de fuite, mais le seul fait que quelqu'un de l'extérieur ait vu le budget a

été une raison suffisante pour que le ministre démissionne.

Qui a demandé cette démission? Le Parti conservateur. C'est ce qui s'est produit. Le gouvernement a agi de telle façon que le ministre des Finances a dû alors démissionner.

Le ministre des Consommateurs et des Sociétés a demandé plus tôt quels étaient les précédents à l'appui de notre requête. Cette affaire, qui était insignifiante comparativement à celle qui nous occupe—d'ailleurs, n'importe quelle autre affaire est insignifiante comparativement à celle qui nous occupe parce qu'il n'y a jamais eu de fuite de cette envergure. . .

M. Lewis: Votre discours est insignifiant comparativement à tous les autres que nous avons entendus.

M. Boudria: Le ministre de la Justice, qui a presque reconnu la culpabilité de deux de ses collègues en présentant ses arguments ce matin, parle de la contribution d'autres députés à ce débat. N'est-ce pas ironique que, de tous les ministériels, ce soit le ministre de la Justice qui essaie de minimiser la contribution d'un député à ce débat, compte tenu du témoignage qu'il a présenté aujourd'hui?

Ce matin, le ministre de la Justice et certains de ses collègues ont parlé de l'affaire Abbott, où un budget avait été présenté à l'extérieur de la Chambre des communes. Il y a deux différences à signaler.

Premièrement, ce n'était pas un budget. On me dit que c'était une déclaration concernant une réforme fiscale, et non un budget proprement dit.

Deuxièmement, ce qui est plus important encore, c'est qu'il n'y a pas eu de fuite, c'est-à-dire que certains Canadiens n'ont pas eu la possibilité de connaître le contenu du document avant les autres. Les renseignements ont été diffusés simultanément à tous ceux qui voulaient bien écouter, et c'est là une énorme différence. Voilà pour la deuxième différence.

Troisièmement, à ce moment-là, le ministre des Finances ne s'était pas engagé à présenter ce document à la Chambre, ce qui, encore une fois, est contraire à ce que nous avons entendu aujourd'hui. On peut donc voir que les arguments présentés par le ministre de la Justice ce matin pour défendre son gouvernement manquaient de crédibilité.

Il est arrivé depuis ce matin une série d'événements qui méritent, à mon sens, d'être portés à votre attention.

D'abord, le vice-premier ministre a prétendu que si le ministre des Finances n'a pas pu présenter son budget au Parlement hier soir, c'était la faute de l'opposition.

Une voix: Quelle honte!

M. Boudria: En tentant de justifier l'injustifiable, il a déclaré que le gouvernement avait cherché à obtenir le consentement unanime de la Chambre par l'entremise du chef de l'opposition. Comment le chef de l'opposition peut-il à lui seul donner le consentement unanime de la Chambre? Cela dépasse l'entendement.

J'aimerais que le ministre m'explique comment le chef de l'opposition peut répondre de mon consentement, du consentement du député indépendant de l'Alberta ou de quiconque.

Une voix: Ou d'Alex Kindy.

M. Boudria: Ou même de certains députés conservateurs de l'arrière-ban qui sont loin d'être enchantés du gouvernement, notamment des whips et des autres cadres du Parti conservateur. Ai-je besoin de m'expliquer?

Il est évident que personne ne peut donner ce consentement unanime. Il n'y a qu'un moyen de l'obtenir, et monsieur le Président le connaît bien. C'est lui seul, en effet, qui peut l'obtenir en Chambre.

Pour que le Président puisse obtenir le consentement unanime de la Chambre, il n'y a qu'une façon. Il aurait fallu que le gouvernement demande à Votre Honneur de rappeler la Chambre conformément à l'article 28 du Règlement. Une fois la Chambre rappelée, le Président aurait pu lui demander si elle consentait à l'unanimité à discuter du budget ou de toute autre question.

Vous ne pouvez pas demander aux députés leur consentement unanime si la Chambre ne siège pas. Voilà pourquoi l'argument du gouvernement ne tient pas debout.

Je ne sais toujours pas si le gouvernement a demandé au Président de rappeler le Parlement et je ne peux évidemment pas poser la question à la présidence. Nous ne le savons pas mais, comme le gouvernement n'a rien dit à ce sujet, je suppose que la réponse est non, sinon il en aurait parlé hier soir.

Le vice-premier ministre a dit, dans un de ses discours ce matin, qu'on avait dû rappeler la Chambre pour lui soumettre le budget. Un peu plus tard, il a mentionné, en parlant du budget, que la Chambre en était déjà saisie. Chose certaine, l'ordre qui a été adopté ne prévoit sa présentation qu'à 17 heures, ce soir.

Où est la vérité? La Chambre était-elle saisie du budget ou non quand le vice-premier ministre parlait, ce matin? Il a dit les deux.

A mon avis, l'ordre prévoyait deux choses: premièrement, que le budget soit soumis à la Chambre à 17 heures aujourd'hui et deuxièmement, qu'il soit présenté à la Chambre avant que n'importe qui d'autre en prenne connaissance. Étant donné que le gouvernement a violé cette partie de l'accord, à mon avis nous ne donnons plus notre consentement unanime pour que le budget soit présenté à 17 heures aujourd'hui, parce que ce consentement reposait sur une condition qui, bien qu'inhérente, est toujours valable, je pense, à savoir que le budget devait nous être présenté avant toute autre personne. Cette condition a été enfreinte deux fois. Une fois, par la fuite causée par une négligence d'un genre ou d'un autre, et une deuxième fois par le propre discours du ministre et par le fait qu'il a délibérément distribué ces documents budgétaires hier soir après 22 heures de l'autre côté de la rue. Je suis allé prendre un de ces documents moi-même. D'abord, le fonctionnaire a refusé de me remettre un exemplaire du budget sous prétexte que je n'étais pas un journaliste accrédité auprès du Parlement.

• (1610)

Des voix: Quelle honte!

M. Boudria: Je lui ai répondu: «Vous me dites, monsieur, que je ne peux pas avoir un exemplaire du budget? En tant que député, je ne peux pas avoir un document du gouvernement?» J'ai également ajouté: «Cela va faire l'objet demain d'une intéressante question de privilège.» Naturellement, on m'en a donné un immédiatement, comme on peut bien s'en douter.

Je vous déclare, monsieur le Président, que de l'autre côté de la rue hier, au début, même les députés n'avaient pas le privilège d'obtenir un document budgétaire. Autrement dit, la presse avait accès au budget non pas en même temps que les députés, mais avant, et cela par un acte délibéré du gouvernement.

Je vous ai indiqué, je pense, monsieur le Président, plusieurs faits qui devraient vous convaincre que la question de privilège parlementaire paraît effectivement fondée à première vue.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, cela fait quelque temps que je n'ai pas eu à traiter de problèmes de procédure, mais je n'en voudrais pas moins soulever certaines questions. Le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) m'a rappelé que je n'étais pas juriste, mais j'ai eu la chance de me faire expliquer par ma femme certaines subtilités juridiques.

Mme Copps: Vous avez essayé de devenir avocat.

M. Clark (Yellowhead): J'espère que mon camarade d'école et sa discrète compagne de siège en tiendront compte.

Monsieur le Président, vous aurez à trancher des questions précises. Des questions précises ayant trait à la conduite du gouvernement en des circonstances passablement exceptionnelles.

Il faut voir ce que disent les précédents à propos de la responsabilité d'un ministre des Finances lorsque des renseignements budgétaires sont divulgués. Ces précédents sont très précis. Chaque fois qu'il demandent la démission d'un ministre des Finances, c'était parce que ce ministre avait lui-même divulgué ces rensignements, que ces renseignements venaient de lui. C'était ainsi. Certains députés font des signes de dénégation. S'ils en savent plus, qu'ils interviennent dans ce débat.

C'était nettement le cas pour Hugh Dalton qui a fait une remarque irréfléchie devant un journaliste alors qu'il se rendait à l'ancêtre de tous les Parlements, à Westminster. C'était aussi nettement le cas pour l'honorable Marc Lalonde qui s'est montré imprudent au moins une fois dans sa vie devant une caméra munie d'un téléobjectif et qui a dû refaire son budget en conséquence. C'est ce qui est arrivé dans tous ces cas où on a sérieusement demandé la démission du ministre des Finances à cause d'une fuite de renseignements. Ce n'est pas le cas ici.

La question de savoir où commence et où finit la responsabilité ministérielle est des plus sérieuse. Comme l'a signalé aujourd'hui le leader parlementaire de l'opposition officielle lorsqu'il a pris la parole au sujet de cette question de privilège, la Cour fédérale du Canada a déjà rendu un jugement là-dessus. Ce jugement m'est assez familier, car il me concerne et concerne l'honorable Flora MacDonald du temps qu'elle était ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je dois dire que ce jugement est en appel et que le gouvernement fédéral a été

autorisé à en appeler. Le tribunal a jugé qu'un ministre est responsable de certains faits et gestes ou d'omissions de la part d'un haut fonctionnaire.

Toutefois, le fait est qu'il n'est pas question ici du geste d'un haut fonctionnaire. Il n'est pas question non plus d'une omission de la part d'un haut fonctionnaire. Il s'agit d'un événement qui est survenu lorsque quelqu'un a pris un document et l'a transmis sciemment à un journaliste pour des raisons que lui seul connaît. Il ne s'agit pas ici de hauts fonctionnaires. Il n'est pas question d'un ministre. Il s'agit ici d'un voleur. Voilà comment ce document a été rendu public. Quelqu'un l'a volé.

M. Gauthier: Qu'en savez-vous?

M. Clark (Yellowhead): Je prie les députés de se demander s'ils cherchent autre chose qu'un avantage partisan, un débat d'une journée. S'ils s'intéressent au principe mis en jeu par la responsabilité ministérielle, il faudrait qu'ils se demandent s'il est intelligent de prétendre qu'un ministre est responsable de ce qui survient à ses services par le fait d'un filou. Est-ce qu'un ministre est responsable. . .

[*Français*]

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Le député d'Ottawa—Vanier sur un rappel au Règlement.

M. Gauthier: Le ministre vient de se contredire. En 1983, à la page 2462. . .

M. le vice-président: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. L'honorable député d'Ottawa—Vanier aura l'occasion de prendre la parole. Débat. L'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures a la parole.

[*Traduction*]

M. Marchi: Qu'est-ce que la Cour fédérale a dit au sujet de votre ministère, Joe?

M. Clark (Yellowhead): Le député de York-Ouest (M. Marchi) m'interroge sur le jugement dont j'ai parlé. Peut-être n'était-il pas à son fauteuil lorsque j'en ai parlé, ou s'il y était, avait-il l'esprit ailleurs?

Ce serait certainement pervertir le principe de la responsabilité ministérielle que de prétendre qu'un ministre est responsable des faits et gestes d'un filou.

Permettez-moi un parallèle. L'autre jour, beaucoup de députés ont semblé inquiets quand un de nos collègues, le député de Skeena (M. Fulton), s'est plaint d'un cambriolage à son bureau.

Mme Copps: Il s'agit d'un cambriolage dans le cas présent?

M. Clark (Yellowhead): Les officiers de la Chambre font actuellement enquête pour savoir s'il y a eu effraction. Eh bien, est-ce qu'on demanderait au député de Skeena de démissionner parce que quelqu'un est entré dans son bureau par effraction? Voilà exactement le raisonnement avancé par l'opposition. Les députés d'en face prétendent que parce qu'un document a été volé. . .

M. le vice-président: La députée de Hamilton-Est invoque le Règlement.

Mme Copps: Le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) parle de cambriolage. Est-ce qu'il affirme qu'il y a eu cambriolage au bureau du ministre des Finances (M. Wilson)? Dans l'affirmative, est-ce qu'il voudrait donner des précisions?

M. le vice-président: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

Le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour la suite du débat.

M. Clark (Yellowhead): La conclusion à en tirer, c'est le principe qui s'est imposé à beaucoup de nous avec le temps, c'est qu'on ne peut pas prétendre logiquement que le député de Skeena est responsable du cambriolage survenu dans son bureau, pas plus d'ailleurs que le n'est le ministre des Finances (M. Wilson).

Mme Copps: Il n'y a pas eu effraction dans votre cas.

M. Crosbie: Quelqu'un a pénétré par effraction dans le budget, madame!

M. Clark (Yellowhead): On ne peut pas rendre le ministre responsable d'un vol.

Je soutiens, monsieur le Président, que cette prétention est absolument farfelue. Si les députés désirent

vraiment examiner ce problème, il faudrait qu'ils s'interrogent sur les conséquences qu'il y aurait à faire dire par le président qu'un ministre des Finances ou un ministre quelconque est responsable des vols dont sont victimes les administrateurs ou les agents qui relèvent de lui. S'il fallait que pareille décision soit rendue, ce serait une invitation lancée à tous ceux qui un jour ou l'autre auront intérêt à faire dérailler un budget. L'interprétation donnée de ce principe ne peut tout simplement pas s'appliquer.

• (1620)

Je veux parler aussi de la façon dont la Chambre et surtout les partis d'opposition ont répondu quand nous avons demandé que la Chambre soit autorisée à siéger, lorsque cette situation extraordinaire s'est produite, pour nous permettre de présenter le budget afin d'éviter ou de limiter les conséquences découlant du vol du document.

Certains députés semblent préoccupés de savoir quand le gouvernement a connu les détails de la fuite. Entendons-nous bien. La Chambre s'est ajournée, hier, à 18 heures. Mon collègue, le leader parlementaire, a demandé la prolongation de la séance pour des raisons qui ont été expliquées. . .

Mme Copps: Pour le projet de loi C-9.

M. Clark (Yellowhead): . . .durant la période des questions, cet après-midi.

Mme Copps: C'est faux. Vous essayez d'étouffer l'affaire.

M. Clark (Yellowhead): Avant l'ajournement de la Chambre, nous savions seulement qu'un journaliste de Global Television prétendait qu'il y avait eu fuite, mais qu'il n'avait pas lui-même les moyens de le prouver. Global a diffusé deux bulletins de nouvelles à ce sujet, monsieur le Président. Ils portaient sur divers détails que possédaient la chaîne et ses journalistes. Le gouvernement a aussi fait deux tentatives pour amener la Chambre des communes à se pencher sur cette question. Ces deux tentatives ont été faites au moment où les détails connus des ministériels différaient. . .

Mme Copps: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Sauf erreur, on a établi qu'il était question de permettre à la Chambre des communes de poursuivre ses travaux, afin de débattre le projet de loi C-9. Je suis persuadé que le député ne voudrait pas induire la Chambre en erreur par inadvertance.

M. le vice-président: Le débat. La parole est au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark).

Mme Copps: Il ment.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, la députée était peut-être occupée à parler à ce moment-là et elle n'a peut-être pas écouté les réponses données de ce côté-ci de la Chambre, mais en réponse à cette suggestion même, le leader parlementaire a signalé que lorsqu'il a présenté la motion, hier, à 17 h 45 environ, il s'est servi des seuls termes qu'il pouvait employer en vertu du Règlement de la Chambre.

M. Marchi: Ce sont des inepties.

M. Clark (Yellowhead): Quoi qu'il en soit, il y a eu deux émissions de la part de Global, et dans les deux cas les détails donnés n'étaient pas les mêmes. Le gouvernement fédéral a essayé à deux reprises de donner la possibilité au Parlement de se pencher sur la fuite possible de documents budgétaires.

Mme Copps: Le gouvernement par Global.

M. Clark (Yellowhead): Les deux tentatives du gouvernement tenaient compte également du fait que les détails connus variaient selon les cas.

Du fait de l'importance de cette question, il convient de lire à la Chambre des communes le texte du reportage passé sur les ondes de Global. . .

M. Lapierre: Lequel?

M. Clark (Yellowhead): Le premier, alors qu'on avait en main très peu de détails.

Mme Copps: Pourquoi n'avez-vous pas attendu l'émission Canada A.M.?

M. Clark (Yellowhead): Permettez-moi de vous faire lecture du texte en question; voici:

> À la suite d'un seul coup de téléphone anonyme, à Richard, nous n'allons pas faire état des détails que nous avons obtenus jusqu'à maintenant. Bien entendu, nous avons immédiatement vérifié tout ceci auprès du Cabinet du ministre des Finances, et on nous a répondu qu'il y avait, c'est évident, bien des spéculations à ce stade-ci de l'année, surtout à la veille de la présentation d'un budget. Le porte-parole principal du ministre des Finances a déclaré qu'il n'allait pas en dire davantage là-dessus, et il nous a invité à traiter avec circonspection les renseignements que nous avions obtenus.

Voila ce qu'il en était avant que la Chambre ne s'ajourne hier. On a invité Global à se montrer prudent. C'est exactement ce que les intéressés ont fait, comme cela s'imposait.

Mme Copps: Le ministre ne reconnaissait pas son propre budget.

M. Clark (Yellowhead): Les premiers renseignements qu'a obtenus le leader parlementaire correspondent aux renseignements auxquels la station de télévision Global faisait allusion dans les extraits que je viens de vous lire. Ces renseignements insuffisants ne nous permettaient

pas de laisser entendre à la Chambre qu'il y avait bel et bien eu divulgation de détails du budget, même si par la suite il nous a fallu nous rendre à l'évidence. Nous ne le savions pas à ce moment-là. Nous savions que c'était une possibilité à envisager, que cette possibilité appelait à la prudence et qu'il nous fallait par conséquent demander à la Chambre des communes de se tenir prête au cas où il serait nécessaire de déposer le budget plus tôt que prévu.

Mme Copps: Voyons donc.

M. Clark (Yellowhead): Nous avons simplement à ce moment-là agi avec prudence. . .

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): . . .tout comme la station de télévision Global aurait fait preuve d'irresponsabilité si elle avait diffusé des renseignements qui n'auraient pas figuré pas dans le document qu'elle avait entre les mains, le gouvernement aurait fait preuve d'irresponsabilité s'il avait laissé entendre qu'il y avait eu une fuite considérable des détails du budget. . .

M. Marachi: Qui y a-t-il de mal à être honnête?

M. Clark (Yellowhead): . . .avant qu'il n'en soit sûr.

C'est par prudence que le leader parlementaire a demandé l'assentiment de la Chambre pour poursuivre les travaux au cas où la fuite s'avérerait plus grave. Il est tout simplement faux de prétendre que le gouvernement connaissait la nature du vol avant la fin de la séance de la Chambre des communes hier.

De toute façon, les partis de l'opposition ont refusé de prolonger les heures de séance à la Chambre des communes. Lorsqu'on a montré le document à la télévision, vers 19 heures, il nous est apparu évident que nous n'avions pas affaire à de simples spéculations de la part d'un reporter puisque le journaliste en question, M. Small, brandissait à l'écran pour la première fois le document. . .

M. Lapierre: Est-ce que Wilson avait besoin de le voir pour reconnaître son propre budget?

M. Clark (Yellowhead): . . .qui était manifestement un document portant l'emblème du budget, ce qui appuyait la thèse selon laquelle un document budgétaire avait, en effet, été rendu public.

De toute évidence, un document budgétaire avait été volé. On le montrait à la télé.

Mme Copps: Comment savez-vous qu'il a été volé?

M. Clark (Yellowhead): Il n'avait pas été diffusé par le gouvernement. Il n'avait pas été rendu public par le ministre ou qui que ce soit.

Mme Copps: Savez-vous qui l'a volé?

M. Clark (Yellowhead): Mais il était là, du domaine public, à la télévision. Il a été cité. Ainsi, quelqu'un a pu tirer profit de ces renseignements.

Je pense que cette partie du débat est importante, monsieur le Président, car on a laissé entendre à la Chambre, sérieusement, intentionnellement, qu'un préjustice a pu être causé puisque ces renseignements étaient connus du public avant d'être déposés comme il se devait. Cela nous inquiétait. C'est précisément parce que nous redoutions les risques de préjudice que nous sommes intervenus le plus vite possible pour régulariser la situation, et nous avons fait deux choses. Premièrement, nous avons immédiatement ouvert une enquête pour savoir ce qui s'était passé. Comme l'a dit mon collègue le solliciteur général (M. Blais) au cours de la période des questions, non seulement il y a une enquête de la GRC, mais les diverses commissions de sécurité du pays ont été prévenues et prennent les précautions voulues.

Deuxièmement, nous savions que les risques augmenteraient si les renseignements étaient diffusés par le réseau de télévision *Global* avant d'être officiellement présentés au Parlement. Nous voulions combler ce fossé. Nous voulions reconnaître qu'un vol avait été commis, qu'un document était tombé dans le domaine public et qu'il fallait intervenir pour limiter en partie des dégats. Qu'avons-nous fait?

M. Kaplan: Vous auriez dû déchirer le budget.

M. Clark (Yellowhead): La Chambre ne siégeait pas. Il fallait trouver un moyen de saisir la Chambre de budget. Il était urgent d'agir rapidement pour deux raisons. Premièrement, pour empêcher tout mauvais usage des document. Deuxièmement, pour respecter les droits du Parlement.

M. Lapierre: C'était urgent à cinq heures.

M. Clark (Yellowhead): Le tout, c'était de savoir comment la Chambre des communes pouvait se réunir rapidement.

M. Lapierre: Il n'y a qu'à appeler le Président.

M. Clark (Yellowhead): Chose assez inouïe, les partis de l'opposition, se dérobant à leurs responsabilités, ont dit aujourd'hui que le renvoi de la question à la Chambre

était votre seule responsabilité, monsieur le Président, que c'était la seule responsabilité de la présidence.

M. Lapierre: Du gouvernement.

M. Clark (Yellowhead): L'opposition a dit que l'on pouvait invoquer l'article 28 du Règlement. L'opposition sait que l'article 28 n'aurait pas pu s'appliquer dans ce cas-ci car il concerne les congés et pas les ajournements.

M. Marchi: Ah oui?

M. Clark (Yellowhead): Les partis de l'opposition savaient également qu'il faudrait donner un préavis d'au moins 24 heures. En s'en prenant à la présidence à propos du retard, les partis de l'opposition disent, en fait, que nous aurions dû retarder encore d'une journée la présentation normale du budget qui a été interrompue et perturbée par un vol. Nous trouvons cela tout bonnement inadmissible, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): L'opposition n'a vraiment pas été très franche en prétendant qu'il n'était pas nécessaire de la consulter pour obtenir l'accord de la Chambre. Nous sommes là depuis assez longtemps pour connaître le fonctionnement de la Chambre des communes.

• (1630)

Nous sommes là depuis assez longtemps pour savoir que si l'opposition veut soulever des questions de principe, si elle veut invoquer le Règlement à 11 heures du matin, elle peut alimenter le débat jusqu'à 16 h 30. Nous savons que c'est possible. Nous savons également que, pour obtenir l'accord de la Chambre, il faut discuter avec les chefs des partis. C'est ce qu'a fait le gouvernement hier soir, quand il a été obligé de régulariser la situation parce qu'une partie du budget avait été rendue publique. Il était dans l'intérêt de tous, y compris du Parlement, de régulariser la situation en dévoilant le contenu intégral du document devant la Chambre des communes. Nous avons dû trouver un moyen de le faire.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Il était évident que nous avions besoin de la collaboration des partis de l'opposition. Il est évident que cette collaboration était nécessaire. Mon collègue, le ministre de la Justice et leader du gouvernement à la Chambre, a téléphoné au très honorable chef de l'opposition et au député d'Oshawa et leur a demandé leur collaboration. Ils ont demandé, à juste titre, un peu de temps de réflexion. Puis, ils ont dit qu'ils n'allaient pas aider le gouvernement à apporter le budget du Parlement au Parlement. C'est la position que les deux partis d'opposition ont adoptée.

Nous avons cherché à obtenir cet accord, mais les partis d'opposition ont refusé d'apporter la collaboration qui était le seul moyen possible de permettre à la Chambre de se réunir hier soir pour recevoir le budget. Le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique ont refusé au Parlement la possibilité de recevoir le budget. Ce n'était pas la faute du Président. C'était une décision délibérée des deux partis d'opposition.

S'étant vu refuser la collaboration des partis d'opposition, le gouvernement a adopté la seule solution qui s'offrait à lui pour que le Parlement reçoive le budget et pour que les Canadiens en soient saisis officiellement. Des exemplaires ont été envoyés aux hauts fonctionnaires de la Chambre des communes. C'est la première chose que nous avons faite.

Mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell a laissé entendre que des documents avaient été divulgués à la presse avant de l'être au Parlement. C'est archifaux. Nous avons pris soin de faire en sorte que les *Documents budgétaires* soient livrés au greffier de la Chambre des communes pour qu'il les distribue de la manière habituelle aux députés avant que le ministre des Finances aille rencontrer la presse pour une conférence. Des exemplaires ont été envoyés aux hauts fonctionnaires du Parlemeent et une conférence de presse a été tenue par la suite.

Les résultats du vol de ce document sont très néfastes pour le Canada. Ils ont été très néfastes pour le pays. C'est intéressant, si les députés sont intéressés, parce que nous avons regardé les marchés internationaux avec une certaine inquiétude. Le dollar a chuté lorsqu'on a appris qu'il semblait y avoir des remous politiques. La tendance s'est inversée—je voudrais savoir si mes collègues vont continuer à rire—la tendance s'est inversée lorsque l'affaire a été régularisée et lorsque nous avons présenté, par le seul moyen dont nous disposions, le budget au Parlement du Canada.

Une voix: Vous ne connaissez pas la différence entre une fuite et un vol.

M. Clark (Yellowhead): Les porte-parole de l'opposition savent, ont prétendu ici, aujourd'hui, que ce laps de temps aurait pu être utilisé à mauvais escient. C'est précisément parce que nous voulions éviter ce genre de problème que nous avons demandé l'aide de l'opposition. Nous avons demandé, pas simplement dans l'intérêt du Parlement, dans l'intérêt du gouvernement, mais dans l'intérêt du Canada, que le Parlement du Canada, les partis d'opposition du Canada reconnaissent que nous étions devant une situation extraordinaire et qu'il fallait prendre des mesures extraordinaires. Nous étions prêts à faire plus de la moitié du chemin. Les partis d'opposition ont catégoriquement refusé de collaborer. Au lieu de

continuer l'étude des affaires de l'État, ils essaient maintenant de paralyser la Chambre des communes en demandant futilement la démission du ministre des Finances.

Une voix: Qui a commencé?

M. Beatty: Les libéraux disent qu'on veut étouffer l'affaire.

M. Clark (Yellowhead): Mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. . .

Une voix: Quel hypocrite!

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Clark (Yellowhead): Le député rappelait avec beaucoup de volubilité un incident qui s'est produit il y a quelques années à la Chambre.

Une voix: Il y a treize ans.

M. Clark (Yellowhead): Il y a treize ans. C'est un incident qui a beaucoup inquiété un grand nombre d'entre nous. Il témoignait en fait d'une période où régnait à la Chambre le genre de désunion et de tumulte que personne d'entre nous ne souhaite revoir.

J'ai eu un rôle à jouer dans cet incident. Il ne consistait pas à mener des députés à l'assaut du fauteuil de la présidence. Mon rôle a consisté à faire tout ce que je pouvais pour empêcher des députés qui étaient révoltés par la procédure de prendre la présidence d'assaut. Tout cela est bien connu. Tels sont les faits.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): En tout cas, nous avons cherché un moyen nous permettant de régulariser un processus. . .

Une voix: Vous n'y avez pas trop bien réussi.

M. Clark: Je partage avec le député la distinction de ne pas avoir toujours réussi dans mes efforts. Je partage avec le député le désir d'essayer de promouvoir un certain ordre à la Chambre et une certaine fidélité à son histoire. Son collègue, sans doute par une erreur de jeunesse, s'est rappelé de travers certains incidents d'il y a plusieurs années, et j'ai profité de l'occasion pour faire cette mise au point.

Je voudrais faire deux observations pour terminer. Tout d'abord, nous avons cherché à obtenir la coopération de la Chambre une fois que le problème eut surgi, pour nous assurer de pouvoir agir d'une façon qui respecte les intérêts économiques du Canada et les traditions et les droits de la Chambre des communes du Canada. Cette collaboration nous a été refusée, monsieur le Président, et je trouve cela irresponsable de la part des partis de l'opposition.

Mais la question n'est pas là. La question est de savoir si le ministre des Finances a fait ce qu'il fallait dans des circonstances extraordinaires. Je trouve que cela saute aux yeux en ce qui me concerne. Quand on juge ses actes à la lumière des précédents qui sont survenus dans tous les parlements de même tradition que la nôtre ou à la lumière d'autres événements qui se sont produits dans cette enceinte, il saute aux yeux que le ministre des Finances, dans des circonstances extraordinaires, a agi de façon loyale et décisive avec le sens de l'honneur qui le caractérise.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Il serait absurde de sa part de démissionner parce que quelqu'un a volé les documents budgétaires. Cela serait absurde. Tous les précédents lui commandent de demeurer à son poste. Cet aspect de la question est important, mais en plus de tous les précédents parlementaires qui lui commandent de rester, sa conduite dans l'exercice de sa charge, ses qualités exceptionnelles de serviteur du pays, du gouvernement et à la Chambre des communes, montrent que dans l'intérêt du pays, il doit continuer de s'occuper des affaires publiques et qu'il faut mettre un terme à cette tactique partisane de diversion.

Des voix: Bravo!

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, c'est la deuxième fois que je soulève ici la question de privilège depuis le début de la session.

Une voix: Qu'est-il arrivé la première fois?

M. Milliken: Nous le saurons bientôt. La présidence n'a pas encore rendu son jugement à l'égard de ce dernier point, mais je dois dire franchement que je suis consterné de constater que, dans les deux cas, il est question des principales affaires de la Chambre des communes, à savoir les finances.

Comme s'en souviendra Votre Honneur, la première question a été soulevée le 6 avril et touchait aux travaux de subsides. Nous traitons aujourd'hui du deuxième point en matière financière, soit les voies et moyens. Le gouvernement a vraiment lésé le droit des députés de traiter

ces deux questions fondamentales qui, conformément à la Constitution, sont reliées aux deux fonctions primordiales de la Chambre.

Je vais citer à nouveau le commentaire de la deuxième édition de Bourinot que j'ai invoqué le 6 avril dernier, comme on peut le lire à la page 175 du hansard. Les députés qui occupent les banquettes ministérielles n'en ont manifestement pas compris la portée. Voici:

> Le rôle principal de la Chambre des communes consiste en fait à examiner et à critiquer les prévisions budgétaires et les taxes nécessaires pour couvrir les dépenses publiques; et les comités en question constituent le mécanisme parlementaire qui permet à la Chambre d'exercer ses fonctions politiques et constitutionnelles.

Nous sommes ici aujourd'hui parce que le gouvernement a éprouvé un problème hier. Je dirai au gouvernement que c'est bien de sa faute. C'était à lui de le régler. En n'ayant pas su le faire, il a effectivement limité la chance des députés de recevoir et de débattre le budget de la façon habituelle.

• (1640)

Quoi qu'en dise le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), le gouvernement s'est manifestement laissé aller à la panique hier soir. J'étais ici à 17 h 55, hier soir, lorsque le leader parlementaire du gouvernement et ministre de la Justice (M. Lewis) est entré à la Chambre. Il était manifestement préoccupé. Il était très pale. Il faisait les cent pas. Lorsqu'il s'est finalement assis en face, il était visiblement contrarié. Je lui ai demandé ce qui se passait. Il ne m'a pas entendu, ou bien il a fait celui qui n'avait pas compris. Il a tenté de faire adopter sa motion, mais sans succès.

La version des événements fournie par le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures doit être corrigée. Je voudrais mettre les choses au point.

M. Friesen: Et ce député sait de quoi il parle.

M. Milliken: Hier soir, j'étais présent, et j'ai observé les faits suivants. Il se peut que mon collègue n'ait pas été parmi nous.

A 15 h 55, le ministre de la Justice est entré dans cette enceinte et a demandé que la Chambre poursuive ses travaux, dans le but d'étudier le projet de loi C-9, qui était alors débattu.

Pourquoi ne s'est-il pas adressé au leader parlementaire de l'opposition et ne lui a-t-il pas dit qu'un problème risquait de se poser? Il a reconnu durant la période des questions aujourd'hui qu'il croyait qu'un problème risquait de surgir, qu'une fuite était possible. En fait, le mot fuite est bien faible en l'occurrence. Le ministre était peut-être bien au courant.

Le ministre des Finances (M. Wilson) lui a téléphoné car il était fort inquiet. Il croyait manifestement que le journaliste en question donnait les grandes lignes de son budget. Il a alors appelé le leader parlementaire du gouvernement et lui a demandé d'agir, car le gouvernement était dans le pétrin. Il s'est précipité à la Chambre. Il a quitté la réunion de son comité et il est venu ici, afin d'obtenir le prolongement des travaux de la Chambre. Il nous reproche maintenant en tant que députés de l'opposition d'accomplir notre travail.

Nous étions plus de quinze à siéger dans cette enceinte à ce moment-là. Nous avons rejeté la motion en question. Il nous reproche maintenant d'avoir mis un terme à l'étude du projet de loi C-9, car selon lui, il voulait, en réalité, qu'on étudie le projet de loi en question jusqu'à ce qu'il soit prêt à faire son exposé budgétaire. C'est ce qu'il tentait de faire en l'occurrence.

Il a participé à l'émission Canada AM ce matin. Certains députés l'ont peut-être vu à la télévision. C'est peut-être votre cas également, monsieur le Président. Il était à ce moment-là fort éloquent; il a parlé de la tradition parlementaire britannique comme s'il s'agissait de la chose la plus merveilleuse qui soit et d'un grand esprit de coopération. Il a signalé comment, de tout temps, en vertu de la pratique parlementaire britannique, il y avait beaucoup de collaboration entre le gouvernement et l'opposition. Pourquoi n'a-t-il pas fait preuve de ce bel esprit de coopération hier soir? Pour quelles raisons n'est-il pas venu dans cette enceinte et ne nous a-t-il pas dit franchement qu'une fuite était possible et qu'il avait peut-être besoin de notre aide? Il n'en a rien fait.

Des voix: Bravo!

M. Milliken: Par la suite, alors que la Chambre s'est ajournée à 18 heures, il n'a pas eu recours au paragraphe 28(3) du Règlement. Je voudrais vous en faire lecture, car manifestement, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures comprend mal l'anglais courant. Il n'a pas saisi l'essentiel du paragraphe en question. Il a déclaré qu'il ne s'appliquait que lorsque la Chambre ne siégeait pas. Ce

sont des inepties. Il a affirmé qu'un préavis de 24 heures s'imposait. C'est faux là encore. J'invite mon collègue à lire la règle en question. Je vais le faire pour lui.

M. Clark (Yellowhead): Lisez tout l'article.

M. Milliken: Je reprends lentement. Voici: «Si, pendant l'ajournement. . .» Il n'est pas question de congé, mais d'ajournement. «. . .l'Orateur, après consultation avec le gouvernement. . .» Non pas avec l'opposition, mais avec le gouvernement. Nous ne sommes pas censés participer à cette consultation. Ce rôle incombe entièrement aux ministériels. Ils doivent s'adresser à la présidence et le lui demander. Ils ne l'ont même pas fait.

Des voix: Bravo!

M. Milliken: C'est le Règlement. Le paragraphe poursuit: «Après consultation avec le gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir avant le moment fixé par le Règlement. . .» Il ne parle pas d'un préavis de 24 heures. Je poursuis: «. . .l'Orateur peut faire connaître, par avis. . .» Il n'est pas question de 24 heures. Je poursuis: «. . .qu'il a acquis cette conviction et la Chambre se réunit au temps fixé dans un tel avis et poursuit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à ce moment-là.»

Voilà les dispositions qui s'appliquent en l'occurrence. Elles sont limpides.

M. McKnight: Lisez jusqu'à la fin.

M. Milliken: J'ignore à quoi cela pourra servir, mais je lis jusqu'à la fin. Voici: «Si l'Orateur n'est pas en état d'agir par suite de maladie, ou pour toute autre cause, l'Orateur adjoint, le vice-président des Comités ou le vice-président adjoint des Comités agit en son nom aux fins du présent paragraphe.»

J'espère ne pas avoir lu trop vite. Cependant, je ne pense pas que cette partie soit pertinente. Personne n'a donné à entendre que monsieur le Président n'était pas disponible hier soir.

Je dirai à nos honorables vis-à-vis qu'ils n'ont pas vérifié le Règlement. Ils ont communiqué par téléphone avec le chef de l'opposition. Ils ont communiqué également avec le chef du Nouveau parti démocratique. Quand ils ont constaté qu'ils ne pourraient pas obtenir leur consentement, ils ont dit: «Dans ce cas, nous allons utiliser les ondes et communiquer cette fuite à la population. Qu'importe si certains Canadiens se sont mis au lit en prévoyant mener leurs affaires le lendemain matin en fonction du Budget qui devait être présenté le lendemain soir à 17 heures.» Ils ne s'en sont guère souciés. Tout s'est passé hier soir à 22 heures. Le ministre des Finances s'est présenté à la télévision hier soir et a fait une déclaration.

À mon avis, lorsqu'il a été informé de la fuite, le gouvernement s'est rendu compte qu'il avait un problème. En dépit de toutes les protestations que nous avons entendues aujourd'hui, il savait que le ministre des Finances allait devoir démissionner sur le champ. Le gouvernement savait qu'il devait retirer ce Budget, nommer un nouveau ministre des Finances et fixer la date de la présentation d'un nouveau Budget.

Des voix: Bravo!

M. Milliken: C'est là ce que les précédents nous disent. Pour l'édification de nos honorables vis-à-vis, j'aimerais examiner quelques-uns de ces précédents. Ils en ont mentionné quelques-uns au cours de la journée. Les députés se souviennent sans doute de l'indignation dont avaient fait preuve les députés de l'opposition quand M. Gordon a présenté son budget en 1963. Les députés se souviennent sans doute que le ministre avait embauché des experts-conseils externes pour l'aider à dresser le budget.

M. Clark (Yellowhead): Il les avait embauchés. Lui, le ministre.

M. Milliken: Personne n'avait insinué qu'il y avait eu des fuites, sauf certains députés de l'opposition. L'honorable George Nowlan, qui était critique de l'opposition à l'époque, a prononcé un discours le 19 juin 1963. Je me rappelle avec quelle éloquence il a égréné les péchés du ministre des Finances, M. Gordon. Dans un discours interminable, il s'insurgeait contre le fait que ces experts-conseils avaient collaboré à la rédaction du budget. À la fin de son intervention, il a proposé une motion de défiance. Si jamais un budget est déposé ici, nous ferons sans doute la même chose.

Je vous lis ce passage de la motion:

> Cette Chambre regrette que le ministre des Finances, en ne respectant pas les usages constitutionnels quant au secret qui entoure nécessairement le budget, a gravement affaibli la confiance publique;

Ce sont les mots exacts qu'a utilisés M. Nowlan dans sa motion, motion d'ailleurs que M. Diefenbaker a appuyée. M. Nowlan n'a jamais contesté le concept du secret entourant le budget et la suprême importance que cela revêt dans notre consitution. Il est l'un des prédécesseurs de nos collègues d'en face. En fait, son fils siège toujours de l'autre côté de la Chambre.

Il y a d'autres citations. Je ne veux pas mettre le ministre de la Justice dans la situation embarrassante de devoir lire ses citations précédentes.

M. Lewis: Allez-y!

M. Milliken: J'ai remarqué ce matin qu'il était mal à l'aise quand il a dit qu'il livrait une bataille qu'il ne méritait pas de gagner. Je suis d'accord avec lui, mais pas pour les raisons qu'il pense. La différence, c'est que

l'hon. Marc Lalonde n'a rien commis de semblable à ce que le ministre a fait. Quand son budget a été présenté...

M. Crosbie: Il a ébruité son propre budget.

M. Milliken: . . .ce n'était pas le même document que celui qui avait été filmé. Son document avait été changé. Comme M. Trudeau l'a si bien dit à l'époque: «Ce n'est pas un budget tant qu'il n'est pas parvenu à la Chambre». C'est pourquoi nous soutenons que ce n'est pas un budget que nous avons aujourd'hui. À l'époque, ce n'en a pas été un tant que M. Lalonde ne l'a pas déposé à la Chambre. Et quand il l'a déposé, ce n'était pas le même document que celui qui avait été filmé.

Malgré cette distinction, qui est à mon avis très importante, j'aimerais lire une question qui a été posée le 19 avril 1983 par l'hon. Sinclair Stevens, homme réputé pour sa connaissance des démissions et des conditions dans lesquelles on est tenu de quitter le Cabinet. Il a posé la question suivante:

> Madame le Président, étant donné le compte rendu, que nous connaissons tous bien, publié entre autres dans le *Citizen* selon lequel une fuite du budget qui s'est produite hier soir a révélé que le gouvernement envisage un déficit de 31.2 milliards cette année, et comme le ministre a fait preuve d'une grave négligence et a violé son serment d'office, ce qui est absolument inadmissible dans notre régime parlementaire, le premier ministre dira-t-il s'il a reçu la démission du ministre des Finances et, si tel est le cas, l'a-t-il acceptée?

Voilà la question qu'on posait. Personne ne niait que, dans l'éventualité d'une atteinte grave au secret budgétaire, il faudrait que le ministre démissionne. Et pourtant le gouvernement n'admet pas ce principe. Il ne l'admet pas non plus quand il s'agit des impôts qu'il cherche à imposer au peuple canadien ou des dépenses qu'il essaie de faire approuver par la Chambre par le biais de mandats du gouverneur général.

• (1650)

J'aimerais lire un autre extrait des propos qu'a tenus le même jour de 1983 le chef suppléant de l'opposition, l'hon. Erik Nielsen, dont les députés d'en face gardent un bon souvenir.

Une voix: Il s'occupe maintenant de VIA Rail.

M. Milliken: Il s'occupe de Via Rail, de la grande opération de dépeçage.

> Nous savons pertinemment que le gouvernement va essayer de s'en sortir effrontément en apportant quelques changements, en déplaçant une virgule par ci, quelques phrases clés par là dans le budget.
>
> Le premier ministre pense-t-il qu'il va s'en sortir ainsi et que cela va régler ce viol grossier du secret qui entoure habituellement le budget?

Notez les mots «secret qui entoure habituellement le budget».

Une voix: Les a-t-il changés?

M. Milliken: Bien sûr qu'il s'en est sorti, et il avait raison, il le pouvait. Ne convient-il pas qu'il devrait demander la démission du ministre des Finances qui, s'il se respectait un tant soit peu, aurait présenté sa démission après avoir découvert la fuite d'hier? Que dirait M. Nielsen au ministre des Finances dans ces circonstances? Au fait, il y a un ancien ministre des Finances parmi nous, le député de Saint-John's-Ouest (M. Crosbie). Il sait ce que c'est que d'être ministre des Finances. Il n'a pas eu de fuites du genre. Le leader de l'opposition non plus, lorsqu'il était ministre des Finances.

Je veux maintenant m'adresser au vice-premier ministre. Celui-ci n'a pas été avare d'inepties à la Chambre ce matin, faisant croire notamment que la Chambre ne pouvait être convoquée qu'avec le consentement unanime. Le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a bien démoli cette thèse, selon moi. Il est tout à fait évident que le consentement unanime ne sera pas d'un grand secours dans les circonstances parce que le député de Glengarry—Prescott—Russell a dit que ce consentement ne pouvait être obtenu que si la Chambre siégeait et que si tous les députés présents étaient d'accord.

Les députés sont élus pour servir leurs mandants. Ils sont élus pour représenter ces derniers au Parlement. Ils doivent notamment étudier les plans budgétaires de ce gouvernement ou de n'importe quel autre. En fait, il incombe à la Chambre d'examiner ces plans budgétaires à deux égards: du point de vue des dépenses et du point de vue des recettes, comme je l'ai dit.

En ne permettant pas que le Budget soit étudié comme il convient, en refusant de demander la démission du ministre des Finances et de fixer une nouvelle date pour le budget, en ne déposant pas les prévisions budgétaires à la Chambre à temps—elles ne sont toujours pas là—en ne permettant pas à la Chambre d'examiner ses décisions et d'étudier selon les règles les crédits et les voies et moyens, le gouvernement nous empêche de faire notre devoir, c'est-à-dire représenter nos électeurs.

Sauf tout le respect que je vous dois, nous avons entendu plusieurs députés de l'opposition qui ont pris parole et qui ont voulu défendre les droits de leurs électeurs en invoquant les anciens privilèges de la Chambre. Je n'ai rien contre le fait de parler du privilège parlementaire. Cette expression ne signifie peut-être rien pour un grand nombre de personnes au Canada qui, en l'entendant, pensent que ce n'est pas important. C'est important parce que ces privilèges représentent ceux du peuple. C'est le peuple que les 295 députés que nous sommes représentons ici.

Je reconnais, et tous les députés avec moi, je crois, que ceux qui ont des postes au Cabinet ont une responsabilité supplémentaire ou légèrement différente. Je comprends. Les membres du Cabinet ont été pris au dépourvu hier soir et se sont fait ravir ce qu'ils avaient de plus précieux, le budget. Leur budget leur a échappé, il s'est retrouvé sur la place publique, dans tous les journaux. Je comprends leur embarras, leur malaise et leur désir d'étouffer l'affaire et de reprendre pied. Ils ont couru dévoiler aux médias une information connue depuis plusieurs heures, pour tenter de désamorcer les critiques qu'ils s'attendaient à voir pleuvoir sur eux.

Je comprends cela, mais je ne comprends pas pourquoi nous n'avons rien entendu de ceux qui siègent derrière les ministres. J'aurais pensé que le député de Macleod (M. Hughes), ardent défenseur des droits de chaque individu, ou la députée de Winnipeg-Sud (M^me^ Dobbie), ou le député de St. John's-Est (M. Reid), qui n'est pas présent à la Chambre, ou même le député de Calgary-Nord-Est (M. Kindy) se seraient levés pour défendre les droits anciens des électeurs qu'ils représentent à la Chambre. Ils sont sensés traiter des affaires financières du pays de façon ordonnée, pas sur les ondes, ni dans des communiqués, ni en distribuant des documents vers minuit.

M. McDermid: Pourquoi n'avez-vous pas accepté que la Chambre soit convoquée hier soir?

M. Milliken: Parce que j'en ai eu l'expérience. Si le député avait été ici, il connaîtrait la réponse à cette question. Je viens de lui donner la réponse. Ces députés-là devraient prendre la parole et défendre les droits de leurs électeurs. Dans ce cas-ci comme dans le cas de toute autre question financière qu'il a eue à régler à la Chambre, le gouvernement conservateur suit une procédure qui lui permet de ne tenir aucun compte des droits du Parlement.

Permettez-moi de vous dire, monsieur le Président, que, compte tenu de votre décision sur ce point, je vous invite à. . .

M. McDermid: Personne ne vous écoute.

M. Milliken: Il y a vous, manifestement.

Des voix: Bravo!

M. Milliken: Le ministre devrait continuer de le faire. Ça lui fera du bien.

Compte tenu de votre décision sur cette très importante question de privilège, monsieur le Président, je vous invite à tenir compte des droits, non seulement des députés, ce qui est évidemment votre principal devoir, mais aussi des droits de ceux que nous, en tant que députés, devons représenter en cette enceinte, sans oublier que les Canadiens ont le droit de ne pas être imposés sans être représentés, sans que l'impôt n'ait été approuvé ici par leurs représentants dûment élus.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Monsieur le Président, après avoir entendu le député.

Une voix: C'est-à-dire vous deux.

M. Andre: Je comprends pourquoi ses clients éventuels sont heureux de le voir revenu ici.

Je m'interroge sur la question des fonctions et des attributions et je me demande si le député et ses collègues ont jamais cherché où se trouvait l'intérêt national dans cette affaire.

De fait, aucun article du Règlement ne porte sur le vol d'un document du budget. Dans ce cas, les députés des deux côtés doivent collaborer en espérant que, de part et d'autre, l'intérêt national prime.

Hier, le leader du gouvernement à la Chambre a tenté sans succès d'obtenir la collaboration de l'opposition et, à cause du vol, de présenter le budget le plus rapidement possible au public. L'opposition a refusé, L'intérêt national aurait pu être bien servi, mais l'opposition a préféré en tirer des avantages purement politiques. De fait, je pense que nous l'emporterons en fin de compte, car, franchement, si les députés d'en face ont parlé à leurs électeurs aujourd'hui, ils se sont rendu compte que la vaste majorité des Canadiens appuie le ministre des Finances.

Des voix: Bravo!

• (1700)

M. le Président: Je veux informer tous les députés de mon intention de lire le début de la motion, comme l'ordre spécial m'oblige à le faire. Toutefois, je prévois des rappels au Règlement. Je demande à la Chambre de collaborer en me laissant faire ce que l'ordre spécial m'oblige à faire. J'entendrai les rappels au Règlement avant d'accorder la parole au ministre.

Comme il est 17 heures, conformément à l'ordre adopté le mercredi 19 avril 1989, la Chambre passe à la motion des voies et moyens n° 1.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances) propose:

> Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. On a enfreint la procédure et trahi la Chambre.

La motion que vous venez de lire a été approuvée à l'unanimité le 19 avril 1989 et l'opposition voudrait maintenant soulever certaines observations au sujet de ce consentement unanime.

Nous croyions à ce moment-là que le budget allait être préparé et présenté suivant la tradition et qu'il serait entouré de toutes les mesures de sécurité habituelles que nous tenons tous pour acquises depuis plusieurs années.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous avions confiance dans le processus budgétaire. Nous avions confiance dans l'intégrité du ministre des Finances. Nous avions confiance dans l'honnêteté du gouvernement à la Chambre des communes, au ministre de la Justice. Notre confiance a été trahie.

[*Traduction*]

Nous avons été trompés. On a abusé de notre confiance. Le ministre des Finances (M. Wilson) a été extrêmement négligent. Il n'a pas pris les mesures qu'il fallait pour préserver l'intégrité du processus budgétaire.

Hier soir, le leader du gouvernement à la Chambre n'a pas été honnête envers la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Il n'a pas essayé de communiquer avec les autres chefs de parti à la Chambre pour leur faire part de ses préoccupations concernant la très grave situation du gouvernement. Il n'a pas préservé l'intégrité du processus budgétaire ni celle de son ministère. Il a été malhonnête en tentant de rejeter le blâme sur les partis de l'opposition. . .

M. Andre: A l'ordre!

Des voix: Allons donc!

M. le Président: Je suis sûr que le député peut exprimer ses préoccupations dans des termes plus appropriés et je le prie de le faire.

M. Gauthier: En conséquence, l'opposition officielle retire son consentement unanime pour la motion adoptée le 19 avril 1989, et nous n'avons pas peur de le dire. Nous ne sommes pas d'accord avec le gouvernement.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a quelques jours, vous avez demandé si tous les partis approuvaient à l'unanimité un ordre spécial qui permettrait au ministre des Finances (M. Wilson) de lire son budget pour la première fois afin que tous les Canadiens puissent écouter l'exposé budgétaire présenté à la Chambre des communes. Nous avons donné notre consentement unanime, car c'est la tradition de la Chambre et nous avons toujours procédé ainsi. Nous étions tout disposés à consentir à l'unanimité à ce que cela se fasse en 1989.

Certains incidents se sont toutefois produits avant que le budget ne soit présenté à la Chambre. Je n'ai pas nécessairement besoin de rappeler qu'hier, à 19 heures, le premier ministre (M. Mulroney) avait une décision à prendre. Il avait apppris qu'il y avait eu une fuite. Il savait quels détails du budget étaient en possession d'une personne.

Il avait le choix entre deux décisions. Il aurait pu admettre qu'une gaffe monumentale avait été commise et qu'il devait exiger la démission du ministre des Finances, tout recommencer dans les règles et présenter un budget plus tard. Il a toutefois décidé d'aller de l'avant.

Malgré qu'un certain nombre de Canadiens possédaient certaines informations révélées grâce à la fuite, avaient des renseignements confidentiels. . .

M. Dick: Savez-vous qui?

M. Riis: Nous savions qu'au moins un des réseaux allait les révéler publiquement et qu'au moins deux personnes, sinon beaucoup plus, au pays connaissaient les détails. Sachant cela, le premier ministre a décidé de foncer et d'essayer d'imposer ce budget.

Nous sommes arrivés à un stade critique. Pendant toute la journée, nous nous sommes demandés si la façon dont le budget avait été présenté était conforme aux traditions et aux usages établis de la Chambre. C'est ce dont nous avons discuté toute la journée. Des députés des deux côtés de la Chambre ont dit s'ils trouvaient ce procédé acceptable ou non.

Monsieur le Président, vous nous demandez maintenant, avant que ce débat ne soit terminé, avant que la Chambre n'ait pris une décision, d'examiner une motion spéciale partant du principe que la Chambre juge la démarche du gouvernement acceptable. Nous n'en sommes pas arrivés à cette conclusion.

Les arguments ont été avancés il y a dix minutes et, pourtant, vous nous demandez de prendre une décision sur-le-champ. Je présume que vous êtes en mesure de devoir prendre une décision, qu'il convienne ou non que vous attendiez cette décision.

Les néo-démocrates ont soutenu que le ministre des Finances aurait dû démissionner, que le budget qui a été présenté à la conférence de presse hier soir aurait dû être annulé et qu'un budget convenable aurait dû être présenté en bonne et due forme au moment opportun. C'est pour cette raison que, au nom de mon parti, je n'ai d'autre choix à ce moment-ci que de retirer mon appui à cette motion spéciale.

M. Lewis: Monsieur le Président, mes collègues d'en face font remarquer qu'au moment où le consentement unanime a été donné, ils s'attendaient que le budget serait présenté de la manière habituelle. Nous nous attendions tous à cela. Il n'y a aucun doute là-dessus.

La motion indique que, pour les besoins de l'exposé budgétaire du ministre des Finances, certaines conditions doivent être réunies. Or, un document budgétaire a été rendu public dans une autre tribune. A la télévision nationale, c'est vrai.

Je présume que la question est de savoir si les députés ou la Chambre des communes seront les boucs émissaires d'un voleur.

M. Turner (Vancouver Quadra): Voyons donc!

M. Lewis: C'est là la question.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce n'est pas du tout la question.

M. Lewis: La Chambre a décidé du déroulement approprié des activités pour aujourd'hui. La Chambre a pris cette décision. C'est la position que nous avons adoptée.

Nous estimons que la décision que la Chambre a prise mercredi dernier était valable et devrait être respectée.

Je veux faire allusion à mon ami, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) que je connais depuis un certain temps et que je respecte. Il arrive de temps à autre au cours d'un débat enflammé que ses paroles dépassent la pensée d'un député. Je le sais, je laisse moi-même échapper certaines remarques que je regrette par la suite. On a beaucoup dit sur mon compte, mais jamais, je crois, on a remis mon honneur en question. Sachez que j'accepte ces remarques prononcées dans le cadre d'un débat passionné et je les aurai oubliées demain parce que je sais que le député est un homme d'honneur. Je sais qu'il travaille avec acharnement pour son parti et je crois que ses paroles lui ont échappé dans le feu de l'action.

Hier soir, à 17 h 45, mon rôle de leader parlementaire du gouvernement était de nous ménager une marge de manoeuvre au cas où la fuite serait confirmée hors de tout doute. Je vous fais remarquer que M. Small, celui qui a révélé la fuite aux Canadiens, ne l'a pas confirmée avant 19 h, lorsqu'il a montré à l'écran le document qu'il avait obtenu. Donc, à 17 h 45, je n'ai pris que les mesures que je pouvais prendre. La seule possibilité était d'invoquer le paragraphe 26(1) du Règlement pour nous ménager une marge de manoeuvre. Par conséquent, c'est ce que j'ai fait. Sauf votre respect, monsieur le Président, je crois que la motion dûment acceptée avec le consentement unanime de la Chambre est toujours valable et je crois qu'après examen de toute la question, vous déciderez de reporter votre décision. Nous nous en remettons à vous.

• (1710)

Le ministre des Finances devrait présenter son budget, au cas où votre décision lui serait favorable.

M. le Président: Je n'ai pas besoin de rappeler aux députés que la séance d'aujourd'hui sort de l'ordinaire.

J'ai écouté très attentivement le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), le député de Kamloops (M. Riis) et le ministre.

L'opposition officielle et le Nouveau Parti démocratique soutiennent tous deux que, puisque des éléments nouveaux sont apparus, la motion, bien qu'elle ait été acceptée unanimement par les députés, ne devrait plus lier la Chambre. Je pense que c'est bien la position des deux partis.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le Président: Je vais demander à la Chambre de collaborer avec moi en me permettant de suspendre la séance pendant un bref moment pour pouvoir examiner cette situation exceptionnelle.

(La séance est suspendue à 17 h 11.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 h 34.

QUESTION DU PRIVILÈGE

LA FUITE D'UN DOCUMENT BUDGÉTAIRE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le 19 avril 1989, un ordre a été adopté à l'unanimité par la Chambre à la suite de discussions entre les leaders parlementaires des trois partis, comme c'est souvent le cas. Cet ordre portait sur la présentation d'un budget, et je dis ceci afin que les députés et le public comprennent bien ce qui se passe. L'entente conclue avant que l'ordre ne soit présenté à la Chambre et le consentement unanime qui a été donné lorsque l'ordre a été présenté à la Chambre étaient clairement fondés sur le fait que le ministre des Finances (M. Wilson) devait prendre la parole aujourd'hui pour présenter son budget. Je lis l'ordre en question:

Que, nonbstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, à dix-sept heures, le jeudi 27 avril 1989, le Président interrompe les travaux dont la Chambre sera alors saisie et passe sur-le-champ à la prise en considération de l'article nº 1 des travaux des voies et moyens afin d'entendre l'exposé budgétaire du ministre des Finances;

Que, immédiatement après cet exposé budgétaire, la Chambre revienne aux Affaires courantes, à la rubrique «Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement» et qu'après le dépôt et la première lecture d'un ou de plusieurs projets de loi, le Président donne la parole à un membre de l'opposition officielle au titre du débat sur l'article nº 1 des travaux des voies et moyens; et

C'est la procédure normale. Un représentant de l'opposition officielle aurait la parole, sans limite de temps.

Privilège

Que la Chambre ne s'ajourne pas avant l'ajournement du débat sur l'article nº 1 des travaux des voies et moyens, et que le Président ajourne ensuite la Chambre jusqu'au jour de séance suivant.

Et, du consentement unanime, il a été ordonné:

Que le vendredi 28 avril 1989, la Chambre se réunira à onze heures, abordant à ce moment-là les Déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement, puis, de 11 h 15 à midi, les Questions orales, et ensuite les Affaires courantes ordinaires;

Que, dès la fin de l'étude des Affaires courantes ordinaires, la Chambre passera, à la rubrique des Ordres émanant du gouvernement, à l'article nº 1 des travaux relatifs aux voies et moyens (la motion relative au budget);

Que, pendant le débat sur la motion relative au budget, ce jour-là, un orateur aura la parole pour l'opposition officielle, puis un autre pour le Nouveau Parti démocratique, et que ces deux orateurs disposeront de tout le temps nécessaire pour prononcer leur discours; et

Qu'une fois le discours de l'orateur du Nouveau Parti démocratique terminé, mais en tout état de cause au plus tard à 15 h 30, le Président ajournera la Chambre jusqu'à onze heures le lundi 1er mai 1989.

Tel est l'ordre adopté du consentement unanime.

Plusieurs événements se sont produits depuis 24 heures, comme le savent les députés et le public, et le ministre de la Justice (M. Lewis) a décidé en conséquence que le gouvernement devait procéder à la présentation du budget au moyen d'une conférence de presse hier soir au lieu d'attendre à aujourd'hui pour le présenter conformément à l'ordre spécial.

Il ne m'appartient pas de juger de ces événements sauf pour constater, comme les députés et le public le savent, que l'opposition officielle et le Nouveau Parti démocratique ont soutenu cet après-midi qu'il ne convient pas de procéder d'après cet ordre, même s'ils y avaient déjà donné leur consentement, parce que les circonstances ont changé.

Aussi bien l'opposition officielle que le Nouveau Parti démocratique ont pris la décision inhabituelle d'informer la Chambre qu'ils retiraient leur consentement étant donné les circonstances. Je suppose qu'ils veulent dire par là qu'ils n'estiment plus devoir accepter que la Chambre procède selon les dispositions de l'ordre spécial.

Je m'empresse de faire remarquer que des négociations se poursuivent en permanence ici et qu'il arrive parfois que les circonstances changent alors qu'on semblait en être arrivé à un accord mais avant qu'il n'ait été mis en oeuvre sur le parquet de la Chambre.

Parfois, ce qui peut avoir semblé être un consentement déjà acquis n'est pas mené à sa conclusion à cause de circonstances nouvelles.

Voici la difficulté dans laquelle se trouve la présidence en l'occurrence: je comprends très bien la position de l'opposition officielle et du Nouveau Parti démocratique et je comprends très bien leurs raisons, mais le fait est que nous avons maintenant un ordre de la Chambre, adopté par la Chambre, et je ne vois aucun moyen pour moi de le modifier unilatéralement.

Cet ordre de la Chambre pourrait bien sûr être modifié, si la Chambre veut me donner des instructions en ce sens, mais je n'ai rien reçu de tel. Je suis donc obligé de l'appliquer à moins, bien sûr, qu'on me dise d'agir autrement. Je le répète, la Chambre ne l'a pas fait.

• (1740)

On a soutenu également que l'étude du budget ne devait pas suivre son cours tant que le débat sur la question de privilège, au cours duquel nous avons entendu un certain nombre de requêtes, ne serait pas terminé.

Je continue d'écouter les arguments avancés sur ce qui constitue ou ne constitue pas un outrage à la Chambre. Je ne saurais préjuger de rien. La question que nous devons entendre en vertu de cet ordre spécial, que j'ai décrit tout à l'heure, et les questions d'outrage et de privilège sont liées entre elles à première vue, mais en les examinant de plus près, je me rends compte qu'elles ne dépendent pas les unes des autres. Chacune doit être traitée à part.

Le Président ne peut pas prédire l'avenir, c'est-à-dire qu'il ne saurait prévoir ce que la Chambre fera s'il y a eu, de prime abord, outrage à la Chambre ou violation des privilèges des députés. Comme je l'ai déjà dit, j'ai l'intention d'entendre d'autres arguments sur la question de privilège. Cette question est loin d'avoir été vidée cet après-midi.

Mais même si je ne sais pas quelle décision sera rendue au bout du compte à propos de la question de privilège, je sais, par contre, quel cheminement la Chambre a suivi dans le cadre de cet ordre spécial. Je dois prévenir les députés que je suis lié par cet ordre. Il est donc de mon devoir de donner la parole à l'honorable ministre des Finances (M. Wilson).

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre) que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai dit ce matin combien je regrettais de ne pas avoir pu prononcer mon exposé budgétaire à la Chambre en premier lieu. Les députés de tous les côtés de cette enceinte ont débattu des circonstances qui entourent cette affaire au cours de la journée.

Permettez-moi de faire quelques brefs commentaires à propos de mon budget, un budget que je trouve très important pour les Canadiens.

Il faut que les députés et tous les Canadiens comprennent notre politique budgétaire qui soutient les mesures dont font état les documents que je dépose aujourd'hui.

[*Français*]

Il est également important de bien comprendre les grands objectifs économiques et sociaux que nos politiques vont aider à réaliser.

[*Traduction*]

Notre budget est conçu pour remédier au problème national prédominant qui empêche les Canadiens de prétendre à un avenir meilleur pour eux-mêmes et pour leurs enfants: notre grosse dette publique qui augmente toujours.

Elle s'élève maintenant à plus de 320 milliards de dollars. Elle est plus de 20 fois plus importante qu'au milieu des années 70 où elle a commencé à augmenter plus vite que l'économie nationale. Les intérêts sur la dette draineront cette année plus d'un tiers de toutes les recettes du gouvernement.

En tant que gouvernement, nous nous sommes rendu compte de la menace que représentait cette dette et son énorme rythme de croissance lorsque nous sommes arrivés au pouvoir il y a quatre ans et demi.

Dans le cadre d'une série de mesures visant à renforcer les fondements de l'économie canadienne, nous sommes

intervenus pour ralentir cette croissance en réduisant le déficit annuel. Nous avons réussi à ramener le taux d'augmentation de la dette de près de 24 p. 100 en 1984 à moins de 10 p. 100 l'année dernière.

Au cours de la même période, l'économie canadienne a connu une grande expansion. Elle a créé un million et demi de nouveaux emplois et s'est développée plus vite que dans la plupart des autres pays industrialisés.

Le gouvernement a comme principal objectif budgétaire de continuer à maîtriser la dette publique en réduisant le déficit, et à renforcer les politiques qui ont contribué à aboutir à ce bilan de progrès financier et économique.

Des voix: Bravo!

M. Wilson: Le défi auquel nous sommes confrontés a maintenant acquis un nouveau caractère d'urgence. En réponse aux pressions inflationnistes croissantes au Canada et à l'étranger, les taux d'intérêts à court terme ont augmenté. Ils seront beaucoup plus élevés cette année que ne s'y attendaient en général la plupart des commentateurs il y a seulement quelques mois.

Si nous ne prenons pas maintenant des mesures, nous courrons un danger accru d'inflation élevée et de taux d'intérêt qui le seront encore plus. Cela pourrait conduire à une grave récession. En même temps, les intérêts prévus à payer pour la dette ont augmenté de plus de 6 milliards de dollars cette année, Ces intérêts seuls s'élèveront à 39 milliards de dollars. C'est plus que ce que nous dépenserons en totalité pour les soins de santé, les allocations familiales, la sécurité de la vieillesse et l'assistance sociale.

Ce qui est en jeu ici est tout simplement notre capacité en tant que gouvernement et en tant que pays de conserver le niveau et la qualité de vie élevés auxquels les Canadiens s'attendent.

[*Français*]

Si nous voulons protéger et renforcer notre niveau et notre qualité de vie, nous devons adopter des politiques financières et monétaires fermes, mesurées et cohérentes, qui nous permettront de continuer le processus visant à faire descendre les taux d'inflation et d'intérêt et les empêcher d'augmenter de nouveau; il nous faut adopter des politiques réalistes et pondérées qui établissent soigneusement un juste équilibre entre les risques à court terme et les objectifs à long terme.

[*Traduction*]

Les mesures décisives de contrôle de la dette que contient ce budget sont essentielles si l'on veut obtenir un bon équilibre des politiques, maintenant et dans les années à venir.

Les mesures budgétaires que je propose, qui sont expliquées en détail dans les documents que je dépose, comprennent toute une gamme de mesures de réduction des dépenses du gouvernement et d'augmentation des recettes. De plus, la puissance économique fondamentale et la stabilité des recettes seront améliorées par la réforme de la taxe fédérale de vente.

Nous sommes parvenus à réduire notablement le programme de dépenses. Lorsque toutes les mesures seront en oeuvre, l'économie totale sera de 2,5 milliards par année. Ces mesures s'ajoutent aux compressions de dépenses entreprises depuis 1984. Grâce à tout cela, notre programme de dépenses est passé de 19,5 p. 100 de notre revenu national il a cinq ans à 16 p. 100 cette année. En 1993–1994, il sera encore plus bas, juste au–dessus de 15 p. 100. Monsieur le Président, c'est le plus bas niveau en un quart de siècle.

Nos mesures de contrôle de la dette, tant par la réduction des dépenses que par l'augmentation des recettes, totaliseront plus de 5 milliards cette année et 9 milliards l'an prochain. Cela compensera en grande partie l'augmentation des frais de la dette et réduira le déficit annuel à 30,5 milliards. L'an prochain il ne sera plus que de 28 milliards.

L'an prochain le rapport de la dette au PIB sera stabilisé. Cela signifie que la dette publique cessera de croître plus rapidement que l'économie pour la première fois depuis le milieu des années 70.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): En 1993–1994, le déficit sera de 15 milliards, la moitié de ce qu'il est aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

• (1750)

[*Français*]

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Les mesures décisives annoncées dans le Budget créeront l'équilibre nécessaire entre nos politiques budgétaires et monétaires pour réduire les pressions inflationnistes, créer une marge pour les réductions des taux d'intérêt et soutenir la croissance économique.

[*Traduction*]

A mesure que le déficit diminuera, la dette baissera en proportion de notre revenu national. Les paiements d'intérêt absorberont une proportion moindre de chaque dollar de recettes. Cela rétablira la marge de manoeuvre dont nous aurons besoin pour maintenir les programmes auxquels les Canadiens sont attachés, ainsi que pour bâtir un avenir meilleur pour nos enfants et nos petits–enfants.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Au–delà des chiffres, nous aurons un Canada qui gardera le cap sur un niveau et une qualité de vie en progression constante, qu'il pourra transmettre à la prochaine génération, un Canada qui contribuera à l'édification de notre avenir au lieu de

l'hypothéquer. C'est notre responsabilité en tant que gouvernement et notre but en tant que Canadiens.

Il y a quatre ans, nous avons présenté un plan visant à doter le Canada d'un avenir meilleur. Nous savions que pour garder ce cap, nous aurions besoin d'un effort national soutenu. Tous ensemble, nous avons accompli des progrès considérables. Notre succès futur dépendra de la volonté du gouvernement de continuer à faire des choix difficiles, ainsi que de la compréhension et de l'engagement des Canadiens à participer à l'édification d'un Canada plus fort. Les politiques contenues dans ce budget n'ont pas d'autre but.

Aujourd'hui, je dépose tous les documents budgétaires, y compris les avis de voies et moyens concernant les changements à apporter à la Loi de l'impôt sur le revenu, à la Loi sur l'accise, au Tarif des douanes et à la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Les détails de ces mesures se trouvent dans les documents que je dépose. Je demande qu'un ordre du jour soit désigné pour l'étude de chacune de ces motions.

De plus, conformément à une motion de la Chambre, je présenterai aujourd'hui un projet de loi portant pouvoir d'emprunt pour l'année financière 1989-1990.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. le Président: Conformément à l'ordre adopté le mercredi 19 avril 1989, la Chambre revient maintenant à la rubrique Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LOI DE 1989-1990 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt.

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE BUDGET

EXPOSÉ BUDGÉTAIRE DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le budget qui a été rendu public il y a 24 heures démontre ce que beaucoup de Canadiens savaient depuis des années. C'est que le gouvernement du premier ministre (M. Mulroney) est à la fois injuste et indifférent aux besoins véritables des Canadiens, et incompétent dans la gestion des finances publiques.

Il n'est que trop clair maintenant que le gouvernement entend régler son déficit en sabrant dans les programmes et en élevant les impôts. Il va être beaucoup question au cours des semaines qui viennent du budget et de ses effets sur la famille moyenne du Canada. Dans mon parti nous allons participer à ce débat. Nous aurons beaucoup de choses à en dire.

Au cours des quelques minutes qui suivent, je voudrais parler de déficits, non pas du déficit du gouvernement, non pas de la quantité de dollars qui séparent ses dépenses de ses recettes. Je voudrais parler des déficits que tous les Canadiens comprennent, les déficits qui disent quelque chose à tous les Canadiens, les déficits qui se font sentir de façon tout à fait réelle dans la vie de chacun d'entre eux.

Il y a beaucoup de déficits au budget, mais ils sont d'un tout autre ordre que celui dont le gouvernement nous parle. Il y a un déficit de compassion, d'aide, d'assistance.

Demandez à la mère célibataire de Brampton qui a besoin de services de garde de jour pour pouvoir travailler à plein temps, et qui a cru le premier ministre quand il a promis un plan national d'ensemble pour les garderies. Qu'en est-il de cette promesse aujourd'hui? Il y a un déficit de compassion.

Et demandez à la femme de Vancouver dont le mari a dû rester pendant deux nuits dans une salle d'urgence faute de lit disponible. Demandez aux gens qui espéraient que les crédits de notre régime de santé seraient augmentés, et non pas bêtement réduits comme cela a été annoncé dans le budget.

C'est un budget où l'aide aux Canadiens nécessiteux est déficitaire. Consultez la jeune famille de Bonavista qui subsiste avec l'aide aux chômeurs sept mois par année

et qui maintenant fait face à des réductions des prestations d'assurance-chômage et des subventions au développement régional qui sont à peu près sa seule planche de salut. Et voici que le gouvernement se retire de l'assurance-chômage.

Demandez au jeune de Yorkton qui comptait sur de l'aide financière pour fréquenter l'université cet automne: quelle déception pour lui d'apprendre que le budget réduit les fonds alloués à l'enseignement postsecondaire.

C'est un budget où l'équité est également déficitaire. Où est la justice quand le gouvernement s'attend que les agriculteurs se débrouillent avec les taux d'intérêt élevés, alors qu'il sabre dans les fonds destinés à des programmes agricoles essentiels?

Pour la famille à revenu moyen, ce budget se traduit par un fardeau fiscal additionnel de 700$, ce qui fait que ses impôts auront augmenté de presque 2 000$ depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir. La réduction des dépenses dans les secteurs de la santé et de l'éducation vont toucher durement chaque localité et chaque famille au Canada. Beaucoup de nos concitoyens vont souffrir des compressions budgétaires dans le domaine du développement régional. Ce qui est particulièrement déplorable, c'est que les villes et les villages les moins en mesure de s'accommoder des réductions des Conservateurs seront les plus durement frappés.

Le budget réduit les fonds alloués aux hôpitaux, aux collèges et aux universités au moment même où le besoin pressant de fonds additionnels est devenu très évident pour tous les Canadiens. Déjà mis à rude épreuve, notre régime de soins médicaux va être affaibli davantage alors que le public a commencé à perdre confiance. Après des années de financement sans cesse décroissant, les collèges et les universités font maintenant face au défi presque insurmontable de maintenir leurs normes d'excellence. A cause du budget, ces maisons d'enseignement vont éprouver beaucoup de difficulté à raffermir leur crédibilité académique déjà mise en doute. Qui pis est, les étudiants et d'autres qui aimeraient étudier vont se rendre compte qu'il est de plus en plus difficile de s'instruire.

Chaque année depuis que le gouvernement du premier ministre a pris le pouvoir en 1984, le ministre des Finances n'a pas manqué une seule occasion de dire dans ses exposés budgétaires que le déficit était la source de tous nos maux et, à maintes reprises, il a promis de s'y attaquer. Toutes ces années, le gouvernement n'a jamais fait ce qu'il avait dit qu'il ferait.

• (1800)

Nous apprenons dans ce budget que le déficit augmente pour la deuxième année de suite en dépit de six années consécutives de grande croissance économique. Ces gens-là ne savent manifestement pas ce qu'ils font. Ce budget est plein de faux-fuyants. Les hypothèses économiques sur lesquelles il repose ne sont tout simplement pas crédibles. Encore une fois, le ministre des Finances trafique les livres. Rien ne garantit que l'on arrivera à limiter le déficit à 31 milliards de dollars. En fait, il y a tout lieu de croire qu'il sera plus élevé que cela.

L'optimisme du ministre des Finances n'est pas partagé par tout le monde. Il prévoit que le taux de croissance de l'économie sera l'an prochain de 3 p. 100, ce qui est beaucoup plus élevé que toutes les autres prévisions. Pire, il prédit que les taux d'intérêt se situeront en moyenne à 12 p. 100, alors qu'ils dépassent déjà 12,5 p. 100.

L'an prochain, le ministre s'attend que l'économie ralentisse considérablement, la croissance devant diminuer de presque la moitié. Nul doute qu'il faille s'y attendre depuis le temps que le gouvernement gère aussi mal l'économie. Le gouvernement ne peut pas à la fois réduire ses dépenses, augmenter les impôts et hausser les taux d'intérêt tout en espérant que d'une certaine manière la croissance économique se maintiendra. Le budget d'aujourd'hui—ou devrais-je dire le budget d'hier—montre clairement qui seront les victimes. Depuis quatre ans, l'impôt sur le revenu des particuliers augmente davantage que l'impôt sur le revenu des sociétés. Et avec le budget d'aujourd'hui, les Canadiens paieront encore plus d'impôts. Les quatre dernières années, les Canadiens à faible et à moyen revenu ont vu leurs impôts grimper en flèche tandis que les mieux nantis ont subi des hausses beaucoup plus modérées.

Les taux d'intérêt ont tellement augmenté que les petites entreprises sont en péril, de nombreuses familles ont peur de perdre leur maison ou désespèrent de ne jamais pouvoir s'en payer une. Les compressions budgétaires qui ont été annoncées aujourd'hui et les changements fondamentaux prévus à nos programmes sociaux ne feront qu'aggraver la situation de nombreux Canadiens à faible revenu.

La réduction du déficit semble avoir un effet enivrant sur le ministre des Finances, mais ce sont les Canadiens qui se réveilleront avec la gueule de bois. Pendant quatre ans, le gouvernement n'a jamais cessé de répéter qu'il allait respecter son engagement et réduire le déficit. Aujourd'hui, les Canadiens ont appris ce que cet engagement va leur coûter en hausse d'impôts et en réduction de programmes gouvernementaux. Mais a-t-on vu une réduction du déficit? Le déficit continue d'augmenter même pendant que les Canadiens paient pour le réduire. La réduction réelle du déficit, nous dit-on, apparaîtra plus tard, et pourtant la facture nous est présentée aujourd'hui. Il est évident que le ministre des Finances n'a plus le temps de se resaisir.

Le Canada a été métamorphosé, et il faut maintenant nous demander si nous approuvons cette métamorpohse. Le gouvernement desserre intentionnellement les liens qui rattachent les Canadiens les uns aux autres. Ce qui était auparavant une société généreuse, administrée

avec assurance, est aujourd'hui dirigée par un gouvernement sans coeur, insensible à la pauvreté, qui n'a aucune idée de la compassion et de la compétence qu'il faut pour gérer notre économie. Comme le dénotent les chiffres diffusés par le ministre des Finances lui-même, le Canada, sous l'égide du gouvernement conservateur, a enlevé aux Canadiens tout espoir et tout optimisme pour ne leur laisser que la perspective d'une récession prochaine.

Je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Axworthy):

Que la séance soit levée.

M. le Président: Le ministre de la Justice (M. Lewis).

M. Lewis: Je crois que, normalement, on doit proposer que le débat soit maintenant ajourné. C'est la motion qui est acceptable si l'on veut poursuivre le débat demain, si c'est le désir de mon collègue.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): D'accord.

M. le Président: Je remercie le ministre. M. MacLaren, appuyé par M. Axworthy, propose que le débat soit maintenant ajourné. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Conformément à l'ordre adopté le mercredi 19 avril 1989, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures demain.

(La séance est suspendue à 18 h 05.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 28 avril 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LES MUNICIPALITÉS

LES SERVICES PUBLICS—L'ÉTENDUE DES RESPONSABILITÉS

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, le 20 avril dernier, la Cour suprême du Canada condamnait la ville de Beauport, et plus particulièrement les contribuables du Vieux-Beauport, à payer 6,6 millions de dollars aux propriétaires du restaurant La Bastogne et du Motel des Laurentides, incendiés en 1972.

Ce verdict du plus haut tribunal du pays affecte près de 10 000 contribuables de ma circonscription électorale, qui devront verser chacun des montants d'argent variant entre 400$ et 1 200$.

Comme l'indiquait le maire Jacques Langlois, ce jugement met en évidence l'urgence pour le gouvernement du Québec de déterminer d'une façon plus claire et plus précise les responsabilités des municipalités dans l'acquittement des services publics qu'elles doivent rendre à la population.

A cet égard, j'invite le gouvernement du Québec, de qui relèvent les municipalités, à s'impliquer rapidement, à défrayer une partie de la note et, à plus long terme, de prendre les moyens législatifs pour éviter que d'autres municipalités vivent des situations aussi graves et aussi lourdes de conséquences pour leurs contribuables.

* * *

[*Traduction*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

LA RÉDUCTION DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉTRANGER

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): M. le Président, en réduisant l'aide au développement international, le gouvernement rompt une autre promesse faite aux Canadiens et il ternit notre réputation dans le monde. C'est la troisième fois en cinq ans que le Canada refuse de porter son aide au développement étranger à 7 p. 100 du produit national brut, contrairement à ses engagements internationaux. Avant la dernière réduction radicale, notre pays était dépassé par tous les pays du Nord en ce qui concerne le pourcentage du produit national brut consacré à l'aide. Notre ex-ambassadeur aux Nations Unies, Stephen Lewis, a déclaré, hier soir:

> Le Canada abandonne le tiers monde au pire moment de son histoire.

L'an dernier, le Canada a obtenu un siège au Conseil de sécurité grâce, surtout, à l'appui des pays en voie de développement. Pour les remercier du respect qu'il ont ainsi témoigné à notre pays, le gouvernement réduit massivement son aide étrangère et force les pays débiteurs à rendre des comptes au Fonds monétaire international avec ses programmes économiques draconiens. C'est contraire à la compassion qui caractérise notre pays. La communauté internationale ne considère pas le Canada comme un pays mû exclusivement par son propre intérêt. L'aide étrangère n'est pas un à-côté insignifiant. C'est la contribution du Canada à la promotion de la stabilité internationale dans un monde indépendant.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA TRADITION PARLEMENTAIRE

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, toute la journée d'hier, lors des travaux de cette Chambre, nous avons vu les partis d'opposition se porter à la défense de la tradition, laissant ainsi croire que la tradition parlementaire passe avant l'intérêt de la population canadienne. Une vraie farce, monsieur le Président!

Et pourtant, monsieur le Président, c'est gens-là n'ont pas hésité à vouloir retirer leur parole hier, en cette Chambre. Voilà la tradition libérale, voilà la tradition néo-démocrate! Mais bien plus que cela, monsieur le Président, suite à la décision de la Présidence de maintenir le consentement unanime quant au discours et au dépôt du Budget par le ministre des Finances (M. Wilson), ils ont quitté la Chambre, n'acceptant pas les conséquences de la décision de la Présidence.

Article 31 du Règlement

Ils ont ainsi manqué à leur premier devoir, soit celui de représenter leurs électeurs en cette Chambre. Voilà la tradition libérale, voilà la tradition néo-démocrate!

Monsieur le Président, la tradition, c'est avant tout le peuple. Les partis d'opposition, par leur geste, ont perdu le sens de la plus importante des traditions, soit celle de servir le bien-être du peuple canadien.

Mais à bien y penser, monsieur le Président, peut-on perdre ce qu'on ne possède pas déjà?

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA TAXE SUR LES PRODUITS DU TABAC

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, durant les élections, le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre de l'Agriculture à temps partiel ont promis qu'ils feraient quelque chose pour aider les tabaculteurs de ma région. Le ministre de l'Agriculture a déclaré:

> Ottawa tient à ce que l'industrie sache que nous sommes ici pour appuyer les producteurs de tabac au moment où ils ont besoin d'aide et traversent une période d'adaptation.

Au moins trois fois, à la Chambre, j'ai rappelé sa promesse au gouvernement. Je lui ai demandé de mettre immédiatement en oeuvre le programme Redux et de dédommager rétroactivement ceux qui ont été forcés d'abandonner cette culture avant l'établissement du programme actuel. Loin de se presser, le gouvernement n'a pas tenu compte des problèmes de l'industrie et il essaie même de la crucifier dans son budget. Il propose une augmentation de taxes sans précédent de 52 p. 100 sur les cigarettes. L'augmentation de 4$ sur la boîte de 200 grammes de tabac fin équivaut même à une augmentation de 161 p. 100 qu'une hausse additionnelle de 1,30$, fera monter à 212 p. 100, à la fin d'otobre.

Le ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski) a aussi prévenu les agriculteurs canadiens qu'il révisera tous les programmes actuels concernant l'agriculture. Pour nous, de ce côté-ci de la Chambre nous défendrons nos agriculteurs.

* * *

• (1110)

LE BUDGET

LA FUITE D'UN DOCUMENT—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, ce que le gouvernement a essayé de faire ces deux derniers jours est contraire non seulement à la coutume parlementaire de la Chambre, mais encore aux prérogatives personnelles de chaque Canadien. Il y a eu défaillance du système de sécurité et la confiance de la population s'en est trouvée diminuée. Nous avons assisté ces deux derniers jours à un spectacle d'ergotage pur et simple.

Comme l'a déclaré le leader du gouvernement à la Chambre, l'heure n'est pas aux tactiques politiques ni aux manifestations partisanes. La façon dont le gouvernement s'est conduit dans cette affaire va demeurer l'une des plus grandes masquarades de toute l'histoire parlementaire.

Qui sait quelles conséquences a eues cette fuite du budget? Qui sait combien de personnes ont eu accès à l'information qu'il contient avant sa publication, et pendant combien de temps? Le gouvernement a établi un très dangereux précédent pour les futurs Parlements.

Si le gouvernement veut vraiment assurer et respecter l'intégrité de cette Chambre, il faut que le ministre fasse tout de suite son devoir et la seule chose honorable à faire dans les circonstances, à savoir retirer le budget et charger une commission parlementaire d'enquêter sur cette affaire. Il n'y a pas d'autre solution éthique.

* * *

LES FÊTES RELIGIEUSES

LA PÂQUE ORTHODOXE

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, j'interviens pour signaler à la Chambre que toutes les églises chrétiennes orthodoxes fêtent Pâque cette semaine. C'est aujourd'hui Vendredi Saint, fête observée dans le monde entier par les millions de membres de l'Église orthodoxe.

Je me joins à tous les députés pour offrir mes meilleurs voeux à tous ceux qui célèbrent ce jour, l'un des plus sacrés du calendrier de l'Église. Joyeuse Pâque à tous.

Des voix: Bravo!

* * *

LE BUDGET

ON APPUIE LES MESURES ANNONCÉES

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, on prévoit cette année à Regina et ailleurs en Saskatchewan qu'en raison d'une nouvelle sécheresse possible, du ralentissement de notre économie et du petit nombre des mises en chantier qui touche presque à son plus bas, les choses ne seront peut-être pas tout à fait roses. C'est ce qui fait qu'un budget implacable sera difficilement accepté par le public.

Mais je tiens à lire un fax que j'ai reçu aujourd'hui de Ken Gamble, de la maison Olson Regal Commercial Real Estate de Regina: «Je tiens à vous informer que le consensus général relatif au budget, à mon avis et selon les clients que j'approche, c'est qu'on fait ce qu'il faut et que l'honorable Michael Wilson assure au ministère des

Finances le leadership qui est nécessaire au pays. Bonne chance et meilleurs voeux pour les jours qui viennent.»

L'AGRICULTURE

LES RÉPERCUSSIONS DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, le budget montre que l'agriculture canadienne est sujette à un accord avec les États-Unis et aux prises avec un gouvernement conservateur pour encore quatre ans.

Le budget ne dépeint pas l'avenir en rose: la diminution de 100 millions de dollars des fonds fédéraux alloués à l'assurance-récolte, la fin de la réfection des embranchements, la fin des avances en espèces sans intérêt, la fin des prêts sur les denrées consentis par la Société du crédit agricole, l'élimination du Programme spécial d'aide à l'exportation des produits laitiers, la fin des subventions «à l'est de» pour les céréales et la farine, et les changements au programme de remise de la taxe sur le carburant.

En tout, les coupures dans le secteur agricole s'élèvent à 200 millions de dollars. Pourtant, la dette des agriculteurs est encore de 22 milliards, la valeur des fermes est à la baisse et les emprunts pour les semences sont très difficiles à obtenir à cause de la hausse incontrôlée des taux d'intérêt.

Le budget et le gouvernement sont une déception pour les agriculteurs canadiens.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

L'ATTITUDE DE L'OPPOSITION

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, le refus donné par les deux chefs de l'opposition de collaborer au rappel de la Chambre en vue de présenter le Budget, vu la fuite qui s'était produite, est un geste tout à fait inacceptable aux yeux des Canadiens et Canadiennes. Messieurs Turner et Broadbent ont choisi de faire passer leurs intérêts personnels avant ceux de la nation. Si ces personnes avaient espéré former un gouvernement dans un avenir rapproché, jamais elles n'auraient agi de la sorte et de façon aussi irresponsable. Sachant qu'ils démissionnent ou doivent démissionner d'une journée à l'autre comme chefs de leurs formations politiques, ils ont malgré tout été inaptes à réagir avec la maturité que les Canadiens étaient en droit de s'attendre d'eux.

Article 31 du Règlement

Encore hier, monsieur le Président, ils se sont retirés de la Chambre au moment du discours du Budget. Mais c'est de l'enfantillage tout cela! Où est donc le sérieux de ces deux formations politiques!

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'interviens en vertu des dispositions de l'article 31 du Règlement, afin de signaler les énormes compressions budgétaires auxquelles le gouvernement procède dans le secteur de l'agriculture, secteur le plus important de notre pays. Le gouvernement a décidé de s'en prendre aux gens les plus vulnérables de notre économie et il tente de justifier ces compressions par la nécessité de réduire le déficit, alors qu'il n'a pas été réduit, mais accru. En fait, bon nombre de ces compressions tendent à respecter les engagements du gouvernement dans le cadre de l'Accord de libre-échange. Il y a quelques années, on parlait de «Sinc le sabreur». Nous avons maintenant «Mike le grippe-sou».

Dans le discours du Trône, on précisait que l'agriculture constituait un fardeau important pour le Trésor public, et le gouvernement a donc décidé de dépenser près de 400 millions de dollars de moins dans le secteur de l'agriculture. Il réduit les paiements au titre de l'assurance-récolte de 200 millions de dollars, les dépenses au titre du transport des grains et de la farine, de 60 millions de dollars, les sommes consacrées aux programmes de remise en état des embranchements, de 48 millions de dollars et enfin, celles destinées aux programmes de paiements anticipés au titre des grains et des récoltes, de 54 millions de dollars. Les crédits consacrés au programme d'exportation destiné aux producteurs laitiers ont été réduits de 12 millions de dollars, les dépenses de la Commission canadienne du lait de 10 millions de dollars et le programme de prêts basés sur les prix des denrées agricoles offert par la Société du crédit agricole et dont on parle tant, a subi, pour sa part, des compressions de 10 millions de dollars; il a été purement et simplement réduit à néant.

En mettant un terme au programme de remise de la taxe sur le carburant agricole, en décembre, le gouvernement accroîtra de 100 millions de dollars les frais d'exploitation des agriculteurs en 1990, tout ceci au moment même où les agriculteurs du pays ont déjà du mal à faire face aux taux d'intérêt élevés.

Ce budget frappe très durement les agriculteurs au Canada.

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LES COUPURES BUDGÉTAIRES

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Le gouvernement a dit dans le discours du Trône qu'il ne réduirait en rien ses dépenses culturelles. Or, nous voyons aujourd'hui une réduction considérable au budget de Radio-Canada. C'est tout à fait inacceptable.

[*Traduction*]

C'est une réduction de 140 millions de dollars sur quatre ans pour la Société Radio-Canada va marquer la fin de la programmation régionale et l'impossibilité d'atteindre les objectifs de contenu canadien à la télévision. Voilà le programme des conservateurs: la privatisation et commercialisation de fait de Radio-Canada. C'est l'américanisation de la culture canadienne.

J'invite les membres de la communauté culturelle canadienne et tous les amis de Radio-Canada à prendre la parole pour bien faire savoir au ministre des Communications qu'ils en ont ras le bol et qu'ils n'accepteront plus de telles réductions.

* * *

LE BUDGET

ON APPUIE LE MINISTRE DES FINANCES

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, les habitants de Macleod, ma circonscription, me disent que le ministre des Finances (M. Wilson) est le meilleur ministre des finances que le pays ait jamais eu.

Des voix: Bravo!

M. Hughes: Il a le cran et la détermination nécessaires pour s'attaquer au plus gros problème de notre pays, soit le déficit et la dette nationale, legs du chef de l'opposition (M. Turner).

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

LES RÉPERCUSSIONS SUR LES PRESTATIONS SOCIALES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Permettez-moi de citer un extrait d'un discours électoral que le premier ministre a prononcé le 15 octobre dernier devant des personnes âgées de Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard. Le premier ministre sait où se trouve Summerside, puisque c'est la communauté de l'Î.P-É. qu'il tente de détruire en fermant la base des Forces canadiennes.

Le premier ministre a donc déclaré aux personnes âgées qui étaient allées entendre son discours: «Tant que je serai premier ministre du Canada, notre gouvernement augmentera les prestations sociales, spécialement celles versées aux personnes âgées, et ne les diminuera pas.»

Tant qu'il sera premier ministre du Canada, a-t-il dit. Comment peut-il alors concilier les promesses qu'il a faites à la population de Summerside avec les réductions annoncées au chapitre des prestations sociales, y compris les pensions de vieillesse, les allocations familiales, les subventions pour les soins de santé, l'éducation, l'assurance-chômage et le développement régional? Toutes ces réductions ont été annoncées dans le budget. Le premier ministre ne serait-il pas coupable de fraude électorale? N'est-ce pas une raison de plus pour se débarasser et du ministre des Finances et du budget?

• (1120)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, lorsque mon très honorable collègue aura fini de lire le budget qu'il a refusé d'entendre hier, il verra que les dépenses au chapitre des programmes sociaux, y compris les dépenses pour les personnes âgées, augmenteront en 1989 par rapport à 1988 et augmenteront de nouveau en 1990 comparativement aux années précédentes. Toutes les dépenses sociales au Canada afficheront une hausse, ce qui est conforme aux déclarations que j'ai faites.

M. Turner (Vancouver Quadra): On ne peut accorder aucune crédibilité à cette déclaration, pas plus qu'aux promesses qu'il a faites pendant la campagne électorale.

[*Français*]

LES PROMESSES ÉLECTORALES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Au cours du débat télévisé en français de la dernière campagne électorale, son chef, le premier ministre du Canada, a déclaré, et je cite: «Il n'y a absolument rien qui va empêcher le gouvernement du Canada de maintenir tous ses programmes sociaux et tous ses programmes d'expansion économique régionale, mais strictement rien! Nous allons maintenir absolument et intégralement tous nos programmes sociaux. Il n'y a rien dans l'Accord du libre-échange qui s'y oppose.»

Lorsque j'ai mis en doute ces informations, ces faits donnés par le premier ministre, le ministre des Finances m'a traité de menteur. Je constate aujourd'hui qu'il y a dans le Budget, comme conséquence de l'Accord commercial, des coupures dans le développement régional et dans l'assurance-chômage. Je pose donc la question au ministre des Finances: Qui donc a menti aux Canadiens?

[*Traduction*]

Mme Copps: Où est votre mère à l'heure présente?

M. Mulroney: Ma mère est à la maison et se dit que son fils le premier ministre et le ministre des Finances accomplissent de l'excellente besogne pour le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Et elle ajoute: «Quand vous verrez la députée de Hamilton Est, transmettez-lui mes amitiés».

Mme Copps: Je les accepte, à la condition qu'elle remette son chèque de pension de sécurité de la vieillesse.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le très honorable premier ministre a la parole.

[*Français*]

M. Mulroney: Monsieur le Président, le chef de l'opposition mentionne deux éléments de dépenses au niveau fédéral: les programmes sociaux et les programmes d'expansion économique régionale. Or, les documents du Budget démontrent clairement que tous les programmes sociaux seront majorés de l'ordre de 5 p. 100 par année durant les cinq prochaines années, tous les programmes sociaux le seront, et les programmes d'expansion économique régionale seront majorés dans les cinq prochaines années de 35 p. 100. Voilà un engagement envers les programmes sociaux et l'expansion économique régionale!

[*Traduction*]

LES RÉPERCUSSIONS SUR LE PROGRAMME DE GARDERIES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre parle de sa mère et je suis sûr que c'est une excellente personne. Comment en douter, puisqu'elle a un fils qu'elle seule peut aimer.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Alors qu'il parlait des garderies au cours de la campagne électorale, le premier ministre a déclaré ce qui suit, et je rapporte ses propres paroles:

> Nous entendons présenter de nouveau le projet de loi pertinent et l'adopter dès que le Parlement se réunira de nouveau immédiatement après les élections.

Comment le ministre des Finances peut-il concilier cet engagement électoral du premier ministre—non pas une promesse électorale, mais un engagement électoral, pour reprendre les termes du ministre des Finances—avec la décision qu'il a annoncée dans le cadre de l'exposé budgétaire de ne pas débloquer les 4 milliards de dollars de crédits qui devaient servir à créer des garderies? Cette supercherie électorale n'est-elle pas une raison de plus de se débarrasser à la fois du ministre et de son budget?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon très honorable collègue vient de mentionner ma mère. Je sais qu'elle va se sentir gênée mais j'estime de mon devoir de rapporter qu'elle a dit: «Brian, si je n'avais pu avoir un fils comme toi, j'aurais bien aimé en avoir un comme M. Turner.»

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le très honorable premier ministre a la parole.

M. Mulroney: Au sujet des garderies, monsieur le Président, nous avons commencé à mettre en oeuvre la stratégie pertinente. Nous avons fait déjà. . . La députée de Hamilton-Est aura beau rigoler, le gouvernement entend débloquer au cours des sept prochaines années 2,3 milliards de dollars de crédits afin d'accroître l'aide fiscale accordée aux familles dont les enfants sont d'âge pré-scolaire ou qui ont des besoins spéciaux. Ces mesures fiscales qui constituent un élément majeur de notre programme de garderies vient en aide chez-nous à 1,4 million de familles économiquement faibles. Le deuxième élément est constitué par un fonds de 100 millions de dollars qui doit servir à favoriser les initiatives spéciales propres à améliorer les services de garderies.

Je dois malheureusement reconnaître qu'en raison de notre situation financière, nous sommes dans l'incapacité pour le moment de mettre en oeuvre la troisième mesure qui visait à accélérer l'aménagement de nouvelles garderies partout au Canada. Cependant, le gouvernement va agir au cours du présent mandat pour atteindre ses objectifs en ce domaine, et je pense que tous les députés regretteront qu'à la fin de la dernière session, les sénateurs libéraux aient assassiné le programme des garderies.

[*Français*]

LES PROMESSES ÉLECTORALES—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Durant la campagne électorale, aucun député conservateur de la Chambre n'a dit aux personnes âgées qu'un certain nombre de personnes seraient obligées de retourner leurs chèques de pension de sécurité de la vieillesse. Durant la campagne électorale, pas plus les frères Bouchard n'ont dit aux familles qu'elles devraient retourner leurs chèques d'allocations familiales.

Ma question au très honorable premier ministre, vu que sa mère est chez lui aujourd'hui, est la suivante: Est-ce qu'il pourrait expliquer à sa mère comment il se fait qu'en présence de sa mère, durant la campagne électorale, il a dit aux yeux de tout le monde: Est-ce que je ferais mal à ma mère? Comment se fait-il qu'en même temps il ait menti une deuxième fois aux personnes âgées en n'avouant pas que 368 000 personnes âgées au Canada

seraient obligées de retourner leurs chèques de pension de sécurité de la vieillesse, ce qui ne s'est jamais vu au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'en ai vu des bonnes, mais celle-là, c'est la meilleure!

Le député de Sainte-Marie défend les personnes qui reçoivent des revenus, après 65 ans, d'entre 50 000$ et 75 000$ par année. Je peux vous dire que ma mère ne gagne pas cela. Nous sommes ici pour défendre les moins bien nantis de notre société, pas les riches.

Le ministre le souligne très bien en disant que cette mesure qui affecte les personnes qui ont des revenus personnels nets entre 50 000$ et 75 000$ par année entrera en vigueur progressivement sur trois ans. Il me semble, et comme le journal *The Toronto Star* l'a dit ce matin: La dimension de l'universalité n'est pas du tout affectée. Le journal *The Toronto Star* l'a affirmé en éditorial. Alors, c'est une disposition progressive: les moins bien nantis vont recevoir plus, les riches vont payer plus, et c'est tout à fait normal que l'on donne plus aux pauvres et moins aux riches.

Des voix: Bravo!

M. Malépart: Monsieur le Président, la déclaration du premier ministre est fausse, et encore une fois, il démontre qu'il a trompé la population parce qu'il n'y a aucun transfert qui s'en va aux familles pauvres. Et n'oubliez pas que les personnes âgées qui gagnent 50 000$, qui gagnent 60 000$, ce sont les gens qui ont bâti notre pays et qui ont fait que «Brian Mulroney» peut être riche aujourd'hui. Ce sont eux que vous attaquez.

Le respect qu'on doit aux personnes âgées, ce n'est pas à partir. . .

M. le Président: S'il vous plaît, posez la question.

L'IMPACT DU BUDGET SUR LES MALADES

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Comment se fait-il que dans son Budget, il s'attaque même aux malades à travers le Canada en coupant dans le programme d'assurance-santé? Comment se fait-il que les malades vont être sacrifiés au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, dans les programmes généraux dont parle le député, contrairement à des coupures, il y aura, au niveau national, 25 milliards de dollars de plus qui seront affectés aux provinces.

De plus, en ce qui concerne la question qui est soulevée, la mesure relative aux pensions, elle touchera environ 4 p. 100 des 3 millions de personnes âgées qui bénéficient de pensions de sécurité de la vieillesse; moins de 2 p. 100 feront l'objet d'une récupération totale. Environ 14 p. 100 des 3,8 millions de bénéficiaires d'allocations familiales seront touchés par cette mesure; moins de 10 p. 100 vont rembourser la totalité des allocations.

Ce que nous faisons, c'est une initiative progressive. On en prend plus des riches pour en donner plus aux pauvres. C'est une politique sociale que le député a toujours défendue.

* * *

• (1130)

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES SOCIAUX

L'UNIVERSALITÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les associations nationales de défense des pauvres ont attaqué le budget du gouvernement hier.

Voici ce que le premier ministre avait à dire, il y a quelques années, au sujet de l'universalité des programmes sociaux: «Notre position est claire et nette. Nous sommes en faveur de l'universalité des programmes sociaux et nous n'y toucherons pas.» C'est ce que le premier ministre déclarait il y a quelques années.

Or, au mépris total du principe de l'universalité de nos programmes sociaux, le budget que le gouvernement vient de déposer prive des centaines de milliers de personnes de jouir de l'application du principe de l'universalité en matière d'allocations familiales et de pensions de vieillesse. Pourquoi le premier ministre a-t-il manqué à son engagement fondamental? Pourquoi avec ce budget entend-il révolutionner, le mot n'est pas trop fort, la politique sociale traditionnelle du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'aurai tout vu. Le gouvernement récupère de ceux qui n'en ont pas besoin des ressources qu'il entend distribuer aux pauvres et aux désavantagés, et le chef du parti socialiste n'est pas d'accord.

Ce matin, le *Toronto Star*, dont la sympathie est loin d'être acquise au gouvernement, avait ceci à dire au sujet de M. Wilson:

> Tout en maintenant l'important principe de l'universalité, il propose de récupérer les prestations sociales de ceux qui n'en ont pas absolument besoin. Bien que cette mesure acceptable ne touche que 14 p. 100 des bénéficiaires d'allocations familiales. . .

Le *Star* dit que la mesure est jugée acceptable.

Nous croyons que c'est une mesure sociale progressive.

Comme mon ami a fait allusion à des organismes de défense des pauvres, qu'il me permette de lui lire une récente déclaration du Conseil national du bien-être social: «La récupération a ceci d'avantageux qu'elle permet de réaliser des économies en augmentant la progressivité des programmes sociaux sans toucher au principe de l'universalité. La plupart des champions de l'universalité sont d'avis qu'il faut distribuer les prestations d'une façon progressive. . . La récupération ne remet pas en

question l'universalité... tous les ayants droit continuent de recevoir leurs chèques de pensions de vieillesse ou d'allocations familiales quels que soient leurs revenus... mais la récupération réduit la valeur nette des prestations de ceux qui touchent de gros revenus de sorte qu'il y a plus de ressources à distribuer aux pauvres.»

* * *

LA FISCALITÉ

LA HAUSSE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ce n'est pas le *Star* de Toronto mais le premier ministre du Canada qui a promis de préserver le principe de l'universalité dans les programmes sociaux. Le premier ministre et les Canadiens ordinaires comprennent que, si on s'en prend aujourd'hui aux pensions des enseignants, ce sera demain le tour des métallos, puis des commis de banque jusqu'à ce que l'ensemble des programmes sociaux se transforme en régime d'aide sociale. Les Canadiens rejetteront le gouvernement qui en sera responsable.

Je demande au premier ministre, qui rompt catégoriquement un autre engagement sacré sur le parquet des Communes, s'il a un tel souci de la justice...

M. le Président: Je demande au député de bien vouloir poser sa question.

M. Broadbent: Si le premier ministre ou le ministre des Finances se soucient tant de la justice, pourquoi le gouvernement a-t-il accru les impôts des pauvres de 60 p. 100 depuis 1984? Pourquoi les impôts d'une famille moyenne ont-ils augmenté de 1 700$? Le spéculateur qui fera un bénéfice de 100 000$ à la bourse cet après-midi n'aura pas un cent d'impôt à payer sur ses transactions. Est-ce juste?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'espère que la nation prend note du fait que, pendant que le Canada se débat contre un grave problème financier, contre un endettement que tout le monde reconnaît comme un problème majeur et que le gouvernement prend la défense des Canadiens ordinaires, le NPD défend les riches.

Je fais observer à mon honorable ami que ces mesures, comme le signalent le Conseil national du bien-être et le *Star* de Toronto, préservent le caractère universel des programmes de transfert. Tous les Canadiens admissibles vont continuer de bénéficier des programmes, quel que soit leur revenu. Ceux qui ont besoin d'aide conserveront la totalité des prestations. Les bénéficiaires dont les revenus sont plus élevés en garderont moins. On préserve ainsi le régime de sécurité sociale et on jette une base financière solide pour les programmes sociaux à l'avenir. C'est sûrement ce que veulent tous les parlementaires dans l'intérêt des Canadiens.

• (1140)

M. Broadbent: Dans des circonstances différentes, le premier ministre a su saisir l'enjeu. Quand il s'est agi de l'universalité des programmes sociaux, il en a défendu le principe. Maintenant qu'il lui faut justifier un budget qui prévoit une augmentation d'impôt de 1 700$ pour les familles moyennes, alors que plus de 6 000 Canadiens à revenu élevé, et 80 000 sociétés rentables sont épargnées, il nous sert un charabia qui ne dupera pas la population canadienne, je l'en avertis.

[*Français*]

LE PRINCIPE DE L'UNIVERSALITÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, parce que le premier ministre a fait les mêmes promesses, et probablement même à sa mère, de continuer avec le principe de l'universalité pour les programmes sociaux, pourquoi aujourd'hui a-t-il nié complètement ce qu'il a dit concernant ce principe, il y a quelques années?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Mais, monsieur le Président, on ne nie rien. Au contraire, le principe de l'universalité est maintenu par les dispositions budgétaires aujourd'hui. Une autorité, par exemple, qui n'est pas un ami du gouvernement, le grand journal *The Toronto Star*, affirme que l'intégrité du principe de l'universalité fut maintenue. Il est à noter que cette mesure respecte le caractère universel de ces programmes de transfert. Toute personne admissible va continuer à bénéficier des prestations, peu importe son revenu. Les personnes qui ont le plus besoin d'aide vont continuer de conserver la totalité des prestations. Les bénéficiaires à revenu élevé vont conserver une proportion moindre. On préserve ainsi le filet de sécurité sociale tout en contribuant à placer les programmes sociaux sur une assise financière saine pour l'avenir.

Monsieur le Président, on en donne plus aux pauvres et moins aux riches. Voilà une politique sociale qui a de l'allure!

[*Traduction*]

LE BUDGET

LES CONSÉQUENCES DE LA FERMETURE DE LA BFC À SUMMERSIDE (Î.-P.-É.)

M. Joe McGuire (Egmont): J'ai une question à poser au premier ministre, monsieur le Président. Le 15 octobre dernier, à Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard, le premier ministre a déclaré:

> Dans l'avenir, le Canada n'en fera pas moins pour chacun d'entre vous. Il s'occupera mieux de tous. Notre gouvernement a pris parti pour la justice sociale et l'équité à l'égard des Canadiens.

Maintenant, monsieur le Président, le premier ministre peut-il concilier cette déclaration avec l'épreuve qu'il vient d'infliger à la ville de Summerside et ses environs? Comment peut-il justifier la fermeture du plus important établissement de l'ouest de l'Île-du-Prince-Édouard, la seule base militaire de la province? Toute l'économie, déjà fragile, de cette région s'en trouvera perturbée.

Une voix: Quelle honte!

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, les mesures prises dans le cadre du budget montrent que notre gouvernement se préoccupe de la dette toujours croissante de notre pays.

M. McGuire: Et de Summerside?

M. McKnight: Nul gouvernement n'a accordé autant d'importance à la défense de notre pays. Mais pour garder notre souveraineté économique, nous devons régler sans tarder le problème de la dette.

En fermant ces sept bases ou postes militaires et en réduisant la taille de sept autres, nous pourrons avec ces économies, fournir aux hommes et aux femmes, qui continuent à servir le Canada, le matériel dont ils ont besoin, tout en nous attaquant nous-mêmes à la dette toujours plus lourde dont ont hérité le pays et le gouvernement en 1984.

M. McGuire: Monsieur le Président, vous savez sans doute que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard célèbrent la 125e anniversaire de la première des réunions qui ont mené à la fédération de notre pays. Toutefois, monsieur le Président, comment peut-on célébrer la perte de 3 000 emplois et l'exode de capitaux de 90 millions de dollars? Comment peut-on célébrer la mort d'une petite collectivité?

Je demande au premier ministre de revenir sur sa décision. Suis-je censé être le dernier habitant des Maritimes qui doit demander à ses voisins et amis de bien vouloir éteindre la lumière lorsque le dernier quittera Summerside?

Des voix: Bravo!

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il me semble que le député a une bonne mémoire. Il reconnaîtra que Summerside existait bien avant la construction de la base.

M. Turner (Vancouver Quadra): Fantastique!

M. McKnight: Cela dit, le gouvernement actuel doit prendre des mesures très sévères pour lutter contre les frais d'intérêt croissants qu'il faut payer sur la dette nationale tout en continuant à fournir l'équipement nécessaire aux hommes et aux femmes qui servent leur pays.

Les économies réalisées grâce à la fermeture de Summerside s'élèvent à plus de un milliard de dollars au cours de l'années de planification, et ce député appartient à un parti dont le chef a demandé que le budget de la défense soit réduit de 15 milliards de dollars.

Une voix: En abandonnant les sous-marins, pas Summerside.

* * *

LE BUDGET

ON DEMANDE LE RETRAIT DU BUDGET

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. L'opposition est d'avis que le budget a été invalidé par la fuite et qu'il doit être retiré, peu importe la responsabilité ou l'irresponsabilité du ministre et peu importe que le geste posé relève de la criminalité, de la négligence ou de l'innocence.

Si l'enquête de la GRC révèle que certaines personnes ont profité de la fuite, qu'il y ait ou non des poursuites, le ministre va-t-il retirer son budget?

M. le Président: Je dois souligner que la question du député est très hypothétique. Le ministre peut répondre, mais il n'est pas tenu de le faire.

M. Kaplan: Monsieur le Président, le ministre est-il disposé à reconnaître qu'il devrait retirer le budget à cause de la fuite quelles que soient ses raisons ou sa théorie en matière de responsabilité ministérielle, théorie que nous rejetons, et comment peut-il présenter à la Chambre un budget qui a fait l'objet d'une fuite en sachant que certains ont pu en profiter?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, cette question a été débattue en long et en large hier à la Chambre.

Le solliciteur général a indiqué qu'une enquête était en cours. Celle-ci se poursuit.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a donné hier des informations sur les progrès de l'enquête de la GRC, le ministre peut-il confirmer que les mesures de sécurité prises pendant la préparation de son budget étaient plutôt teintées de négligence? Étant donné ce laxisme, peut-il nous dire s'il reconnaît sa responsabilité dans cette affaire et s'il va démissionner?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, le commissaire suppléant de la GRC m'a dit que toutes les ressources nécessaires pour suivre toutes les pistes ont été déployées.

[*Français*]

Des investigations sont en train de se faire, monsieur le Président, et il est tout à fait inapproprié de les commenter en cette Chambre.

* * *

• (1150)

[*Traduction*]

LES GARDERIES

LES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET SUR LES PROGRAMMES DE GARDERIES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma première question s'adresse au premier ministre. En 1984, il a promis des services de garde d'enfants et il n'a pas tenu sa promesse. Au cours du débat sur les femmes, il a promis un programme de garde d'enfants et il n'a pas tenu sa promesse. Dans le discours du Trône, il a réitéré cette promesse, mais il ne l'a toujours pas tenue.

Des voix: C'est une honte.

Mme Langan: Pourquoi ce gouvernement n'a-t-il pas tenu sa promesse et a-t-il laissé tomber les familles canadiennes ainsi que les deux millions d'enfants qui ont désespérément besoin de services de garde?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le gouvernement ne se dérobe pas du tout à ses engagements en matière de garde d'enfants. Nous avons proposé une politique de garde d'enfants l'année dernière dont certains éléments ont été mis en oeuvre, surtout les mesures fiscales destinées aux familles à revenus modiques. Cette phase représente 2,3 milliards de dollars. Un autre élément, c'est la création d'un fonds de recherche pour examiner différentes façons d'élaborer d'autres programmes en matière de garde d'enfants.

La députée fait également allusion à l'augmentation du nombre de places dans les garderies, qui est prévue dans la politique de l'année dernière. Nous avons dit qu'en raison de certaines contraintes financières et surtout de la nécessité de juguler la dette nationale, le gouvernement a dû remettre ce projet à plus tard pour l'instant, mais nous avons la ferme volonté de présenter un projet de loi à ce sujet au cours du présent mandat.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au ministre des Finances. Les précieux sous-marins du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ont été coulés, et je crois que le ministre des Finances a également torpillé le programme de garderies. Compte tenu des allégements fiscaux prévus dans le budget, ne pourrait-on pas dire que les seuls qui pourront bénéficier de services de garde d'enfants sont ceux qui ont les moyens de les payer, tandis que les enfants dont les parents sont moins à l'aise financièrement sont livrés à eux-mêmes?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai pas entendu toute la question de la députée en raison du tapage que font ses collègues, mais je crois qu'elle parlait d'allégements fiscaux prévus dans le budget. Il n'y a pas d'allégements fiscaux dans le budget. Je sais que la députée ne siège pas à la Chambre depuis longtemps, aussi, si elle se donne la peine d'examiner les mesures prises depuis plus de quatre ans et demi, elle constatera qu'en présentant nos budgets ou autrement, nous avons éliminé beaucoup d'allégements fiscaux et d'échappatoires fiscales dont bénéficiaient les particuliers des fourchettes de revenus supérieures et les entreprises. Avec le présent budget, nous créons un impôt sur les grandes sociétés. Nous avons majoré la surtaxe en visant particulièrement les contribuables gagnant plus de 70 000$.

Nous avons présenté le budget équilibré qu'il fallait pour régler un grave problème qui risquait de nous obliger un jour à abandonner certains programmes auxquels nous tenons. C'est fondamentalement l'objectif visé par notre budget.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LES GARDERIES

LES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET SUR LA LOI SUR LA GARDE DES ENFANTS AU CANADA

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Son gouvernement a serré la vis aux familles canadiennes. Il l'a fait pour les allocations familiales, pour la pension de vieillesse et, maintenant, il le fait aux enfants canadiens en abrogeant la Loi sur la garde des enfants au Canada. Pendant la campagne électorale, pourquoi le premier ministre a-t-il affirmé que les programmes sociaux étaient sacrés, alors qu'il serre la vis à 200 000 enfants canadiens en abrogeant la Loi sur la garde des enfants au Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de citer encore une fois le Conseil national du bien-être, qui indique que l'avantage de serrer la vis, selon l'expression de la députée, c'est qu'on peut ainsi réaliser des économies, non pas en touchant au principe contesté de l'universalité, mais plutôt en accroissant la progressivité des programmes sociaux. En effet, la plupart des défenseurs du principe de l'universalité estiment que les avantages devraient être distribués d'une façon progressive.

Permettez-moi de rappeler à la députée que cette mesure vise les personnes âgées de plus de 65 ans. Quatre pour cent de celles qui touchent le chèque de sécurité de la vieillesse seront touchées et moins de 2 p. 100 devront le rembourser. Sur les 14 p. 100 de celles qui reçoivent le chèque d'allocations familiales, moins de 10 p. 100 verront que le plein montant est remboursé.

LES RAMIFICATIONS DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

Mme Mary Clancy (Halifax): Ma question supplémentaire s'adresse encore au premier ministre, puisque le ministre des Finances n'a pas compris ce que je demandais. Je suis persuadée que les enfants canadiens seront rassurés par le galimatias que l'on vient d'entendre. Je demande au premier ministre si cette annulation de la Loi sur la garde des enfants est une autre tentative pour nous mettre sur un pied d'égalité avec les États-Unis, faisant ainsi des enfants les premières victimes de l'Accord de libre-échange?

Des voix: Bravo!

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en ce qui concerne la question de la députée, je voudrais lui rappeler. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La parole est au ministre.

M. Beatty: Monsieur le Président, on entend ce genre de bruit venant de l'opposition, c'était le critique des finances. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Il y a maintenant beaucoup moins de bruit, le ministre veut-il répondre à la question.

M. Beatty: Certainement, monsieur le Président. C'est le critique des finances de l'opposition officielle qui disait: «Les programmes comme les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse devraient servir à ceux qui en ont besoin». Et Roy MacLaren ajoutait: «Le meilleur moyen pour faire en sorte que les Canadiens dans le besoin reçoivent une aide suffisante est peut-être de reprendre, via l'impôt, ce qui est versé à ceux qui peuvent s'en passer», comme on peut le lire dans le *Ottawa Citizen* du 21 mars 1989.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: En ce qui concerne la garde des enfants, je voudrais rappeler à la députée ce qui est déjà en place. Il y a tout d'abord le crédit d'impôt au titre des enfants dont profitent les personnes les plus défavorisées. La déduction d'impôt pour la garde des enfants, le fonds de 100 millions pour les initiatives d'établissement de garderies est en place. Le Régime d'assistance publique du Canada est en place. Nous prévoyons cette année une augmentation d'environ 20 p. 100 des subventions à la garde des enfants en vertu du RAPC et pourtant, nous voyons le parti qui s'est opposé à notre projet de loi sur la garde des enfants nous dire qu'il faut se débarrasser de cela et ramener ce projet de loi. On ne peut tout simplement pas croire ce que disent ses membres.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE BUDGET—LES COMPRESSIONS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Comment pouvons-nous avoir confiance en la parole du gouvernement actuel? Durant la campagne électorale, le gouvernement a promis qu'on ne toucherait pas à l'assurance-chômage, qu'on n'y pratiquerait pas de réductions budgétaires. La semaine dernière, nous avons cité les propres paroles du ministre du Commerce extérieur à ce sujet, et pourtant, depuis deux semaines, le gouvernement a sabré à deux reprises dans le programme de l'assurance-chômage.

Le 11 avril, le gouvernement l'a amputé de 800 millions de dollars, et hier, il a retiré son engagement de contribuer 1,9 milliard à cette caisse. Comment peut-il justifier cet assaut brutal contre les chômeurs? Comment peut-il en rejeter le fardeau sur les travailleurs canadiens? Comment peut-il expliquer ça aux Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons répondu à un certain nombre de questions au sujet des modifications que ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a apportées au programme. Il est bien clair qu'on a amélioré le régime de l'assurance-chômage en offrant des prestations de formation pour aider les gens à obtenir de meilleurs emplois, des emplois qui seraient plus permanents. C'est sûrement ainsi qu'on devrait améliorer ce programme. Le député parle maintenant du financement. Oui, le financement en a été modifié. Il l'a été de telle sorte que les employeurs et les employés devront maintenant porter le fardeau du régime d'assurance-chômage, sauf que s'il arrivait que la caisse devienne déficitaire—comme cela s'est produit de 1982 à 1987—le gouvernement interviendrait pour la renflouer.

• (1200)

Il y a deux points essentiels. Tout d'abord, le taux de cotisation s'élèvera à 2,25$ pour les cinq prochaines années, soit moins que celle des quatre ou cinq dernières années. Deuxièmement, le coût maximum pour l'employé sera de 1,40$ par semaine.

LES PROGRAMMES SOCIAUX—LA RÉDUCTION DU FINANCEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, les travailleurs canadiens ne se laisseront pas duper par cette réponse. N'est-ce pas là une tentative en vue de rendre les règles du jeu plus équitables afin de faciliter le libre-échange avec les États-Unis? On se souviendra que le gouvernement avait dit au cours de la campagne électorale que cela ne serait pas nécessaire.

Durant la campagne électorale, le ministre des Finances a traité le chef de l'opposition de menteur parce qu'il disait que les programmes sociaux feraient l'objet de coupures à cause du libre-échange.

M. le Président: Comme il reste peu de temps, je demanderai au député de bien vouloir poser sa question.

M. Allmand: Monsieur le Président, j'aimerais bien que le ministre me dise qui ment.

Des voix: Vous!

M. Allmand: Le ministre n'avait-il pas ce budget en tête au mois de novembre?

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député d'Essex—Windsor.

Questions orales

L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LE RENOUVELLEMENT DES ENTENTES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Pendant le débat sur le libre-échange, le premier ministre a dit que les programmes de développement régional n'étaient pas en danger. Maintenant, dans le premier budget après la conclusion de l'Accord de libre-échange, le gouvernement réduit de 29 p. 100 par année les dépenses au titre du développement régional en les ramenant de 1,4 milliard à 1 milliard.

Le premier ministre peut-il assurer aux pauvres provinces de l'Atlantique et de l'Ouest que les 44 EDER qui ont pris fin seront renouvelées et que le niveau de financement sera le même? Ce financement sera-t-il rétabli?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je sais que le député n'est pas resté à la Chambre pour la présentation du budget hier. Il est possible que les renseignements que contenait mon exposé lui aient échappé.

Mme Copps: Il a tout appris au réseau *Global*.

M. Marchi: Il l'a lu la veille.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je renvoie le député à la page 8 de l'exposé budgétaire. Le gouvernement a pris un engagement ferme à cet égard et il l'a prouvé en augmentant le financement de 50 p. 100 durant son dernier mandat. Au cours des cinq prochaines années, le niveau de financement augmentera encore de 35 p. 100 par rapport au cinq dernières années.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je crois que le député saisit l'importance de la dette du gouvernement fédéral. Nous devons empêcher la dette de s'accroître davantage, et nous avons trouvé le juste équilibre pour y arriver tout en maintenant notre engagement à l'égard du développement régional.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LE SOUTIEN FINANCIER DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. La province de Québec a maintenant 12 ententes cadres qui se terminent au début de l'année prochaine. Est-ce que le gouvernement s'engage à fournir un soutien financier égal à celui présentement alloué à ces ententes? Est-ce

que c'est quelque chose que le gouvernement va faire maintenant comme promesse?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question en anglais, mais il est nécessaire de répéter notre engagement envers le développement régional, et au cours des quatre années passées nous avons augmenté notre engagement envers le développement régional de 50 p. 100, et pour les prochaines cinq années, l'augmentation pour le développement régional sera de 35 p. 100. C'est très important pour les provinces, et je pense que c'est très important de comprendre que les ministres, au cours des prochaines semaines. . .

[*Traduction*]

Je vais répéter en anglais. Au cours des prochaines semaines, les ministres rencontreront leur homologues provinciaux pour discuter du renouvellement des ententes de développement régional.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme d'habitude, je demande au leader du gouvernement à la Chambre de nous communiquer le programme que le gouvernement a prévu pour les sept prochains jours. Pour des raisons évidentes, je n'ai pu lui poser cette question hier. Mais je suis sûr que le leader du gouvernement se fera un plaisir de me répondre.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'informe la Chambre que nous comptons entreprendre la deuxième lecture du projet de loi d'emprunt lundi et en poursuivre l'étude mardi si nous n'avons pas terminé.

Mercredi prochain, nous voudrions reprendre le débat sur le budget pendant le deuxième jour désigné.

Avec la permission de la Chambre, je rappelle que l'ordre de la Chambre qui régit nos délibérations aujourd'hui pose un problème. Voici le libellé de cet ordre:

> Qu'une fois le discours de l'orateur du Nouveau Parti démocratique terminé, mais en tout état de cause au plus tard à 15 h 30, le Président ajournera la Chambre jusqu'à onze heures le lundi 1er mai 1989.

La séance se terminerait donc à 15 h 30 d'après les dispositions qui régissent habituellement la prolongation des séances. Cependant, ni le gouvernement ni les leaders de l'opposition à la Chambre ne voulaient écourter, de quelque façon que ce soit, les interventions du principal porte–parole du Parti libéral et du porte–parole du Nouveau Parti démocratique lorsque nous avons rédigé cet ordre. J'en profite donc pour rappeler que nous accepterons volontiers, du côté du gouvernement, de laisser les intéressés poursuivre, sans tenir compte de l'heure, s'ils n'ont pas terminé à 15 h 30.

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, je suis prêt à accepter cette proposition au nom de l'opposition officielle à condition qu'il soit bien entendu que personne d'autre n'aura la parole une fois que le porte–parole du Nouveau parti démocratique aura terminé ses remarques.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais remercier le gouvernement et l'opposition officielle pour leur courtoisie.

Je voudrais aussi profiter du fait que j'ai la parole pour dire ceci. Nous supposons que, comme les commentaires portant sur les questions de privilège soulevées hier ne peuvent continuer aujourd'hui à cause de l'ordre spécial, nous pourrons les reprendre lundi, et que nous nous conformerons à cet ordre pour les travaux d'aujourd'hui.

M. le vice–président: La Chambre a entendu la proposition. Lui plaît–il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

* * *

LE BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL DE 1989–1990

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1990.

• (1210)

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'aimerais déposer, à l'appui du budget des dépenses, la Partie I ou le plan de dépenses du gouvernement. Je déposerai auprès du greffier de la Chambre, au nom de mes collègues, la Partie III du budget des dépenses qui comprend les plans de dépenses de 84 ministères et organismes. Ces documents seront distribués aux membres des comités permanents afin de

leur faciliter l'examen des pouvoirs de dépenser sollicités dans la Partie III du budget des dépenses.

Si je puis, conformément aux dispositions du paragraphe 81(6) du Règlement, je voudrais proposer:

Que les prévisions du budget des dépenses principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1990, qui a été déposé aujourd'hui, soient renvoyées aux divers comités permanents de la Chambre comme il suit:

La répartition des prévisions entre les comités est longue et détaillée. Si la Chambre n'y voit pas d'inconvénient, je demande que la liste soit imprimée dans le hansard sans être lue.

M. le vice-président: La Chambre a entendu la proposition du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). Y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La liste suit:*]

Au Comité permanent des affaires autochtones

Affaires indiennes et développement du Nord, crédits 1, 5, 10, 15, L20 et L25

Au Comité permanent de l'agriculture

Agriculture, crédits 1, 2, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45

Au Comité permanent des communications, de la culture, de la citoyenneté et du multiculturalisme

Communications, crédits 1, 2, 5, 10, 15, L20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75 et 80

Secrétariat d'État, crédits 1, 5, 15, 20, 30 et 35

Au Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale

Consommation et corporations, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Finance, crédit 40

Gouverneur général, crédit 1

Industrie, Science et Technologie, crédits 95, 100 et 101

Parlement, crédit 1

Conseil privé, crédits 1, 5 et 30

Travaux publics, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 21, 25, 30, 35 et 40

Secrétariat d'État, crédits 10 et 25

Approvisionnements et Services, crédits 1 et 5

Conseil du Trésor, crédits 1, 3, 5, 10, 15, 20 et 25

Au Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés

Conseil privé, crédit 10

Au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources

Le budget des dépenses

Énergie, Mines et Ressources, crédits 1, 5, 10, L15, L20, 25, 30, 35, 40, 45, 50 et 55

Au Comité permanent de l'environnement

Environnement, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur

Affaires extérieures, crédits 1, 5, 10, L11, L12, 15, 20, 25, 30, L35, L40, 45, 50 et 55

Au Comité permanent des finances

Finance, crédits 1, L5, L10, 15, L20, 30 et 35

Revenu national, crédits 1, 5, 10 et 15

Conseil privé, crédit 20

Au Comité permanent des forêts et des pêches

Pêches et Océans, crédits 1, 5 et 10

Forêts (Ministère d'État), crédits 1, 5 et 10

Au Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicappées

Justice, crédit 10

Au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général

Justice, crédits 1, 5, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45

Conseil privé, crédit 35

Solliciteur général, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40

Au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration

Emploi et immigration, crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 30

Travail, crédits 1, 5, 10 et 15

Au Comité permanent de la gestion et des services aux députés

Parlement, crédits 5 et 10

Au Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants

Défense nationale, crédits 1, 5, 10, 15 et 20

Anciens combattants, crédits 1, 5, 10, 15 et 20

Au Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine

Emploi et immigration, crédits 25 et 35

Santé nationale et Bien-être social, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65 et 70

Au Comité permanent des comptes publics

Finance, crédit 25

Au Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie et du développement régionale et du Nord

Agence de promotion économique du Canada atlantique, crédits 1, 5, L10 et 15

Affaires indiennes et Nord canadien, crédits 30, 35, 40, 45 et 50

Industrie, Science et Technologie, crédits 1, 2, 5, 10, L15, L20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85 et 90

Diversification de l'économie de l'Ouest, crédits 1 et 5

Au Comité permanent des transports

Conseil privé, crédit 25

Transports, crédits 1, 5, 10, 11, 15, 16, 20, 25, 30, 35, 40, 45, L50, 55, 60, 65, 70 et 75

Que le crédit 15 du Conseil privé soit déféré au Comité mixte permanent des langues officielles; et

Qu'un message soit transmis au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 1989-1990

DÉCLARATION EXPLICATIVE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer aujourd'hui, au nom du gouvernement, le Budget des dépenses principales pour l'exercice 1989-1990. Ce Budget traduit la détermination du gouvernement à mieux gérer ses ressources et reconnaît que c'est avec le concours important de la Fonction publique que le gouvernement peut offrir aux Canadiens des programmes et des services de la façon la plus rentable qui soit.

[*Traduction*]

Le plan financier mis à jour du gouvernement prévoit des dépenses budgétaires totales de l'ordre de 142,9 milliards de dollars en 1989-1990, soit une augmentation de 7,4 p. 100 par rapport aux prévisions pour 1988-1989. J'aimerais aujourd'hui faire remarquer aux députés que les dépenses de programmes indiquées dans le budget n'augmentent que de 3,5 p. 100 par rapport à l'an dernier, soit plus d'un point de pourcentage de moins que le taux d'inflation, et que ce taux d'augmentation est comparable au taux d'augmentation moyen observé ces cinq dernières années, c'est-à-dire 3,6 p. 100.

Le budget des dépenses principal que je présente aujourd'hui s'élève à 131 milliards de dollars. Ce budget indique clairement que les efforts déployés par le gouvernement pour contrôler les dépenses de programmes portent fruit. Il tient compte également des priorités énoncées dans le discours du Trône et reflète les mesures que nous prenons pour rendre la fonction publique plus productive. Le budget des dépenses augmente de 9,7 p. 100 par rapport à celui de l'an dernier. Cette augmentation est supérieure au taux de croissance des dépenses totales signalé dans le budget parce que le gouvernement a été en mesure de mieux cerner ses besoins à ce stade-ci du cycle budgétaire; par conséquent, il a été possible de prévoir dans le budget un plus grand nombre de dépenses que par le passé. Ce plus gros montant prévu dans le budget des dépenses principal est compensé par une augmentation plus faible des réserves servant à financer les postes qui seront inscrits plus tard au cours de l'année dans les budgets supplémentaires.

Je suis heureux d'informer les députés que les réserves du gouvernement s'élèvent cette année à 3,1 milliards de dollars, soit environ 40 p. 100 de moins que les montants accordés l'an dernier.

[*Français*]

Monsieur le Président, l'augmentation des dépenses que prévoit le Budget principal de cette année résulte directement de la lourde dette qui nous a été léguée.

Depuis 1984, la moitié de l'augmentation des dépenses budgétaires est imputable aux frais plus élevés de la dette publique. Cette année, ces frais représentent 63 p. 100, près des deux-tiers de l'augmentation du Budget principal des dépenses. Les paiements versés au titre de l'intérêt sur la dette sont devenus l'élément le plus important des dépenses du gouvernement. Alors que les frais de la dette publique augmentent sensiblement, les dépenses de programmes ont fait l'objet d'un contrôle très strict. Ce contrôle n'a rien de nouveau. Il ne fait que confirmer la détermination dont fait preuve le gouvernement depuis cinq ans pour limiter les dépenses des programmes. Celles-ci n'augmentent d'ailleurs que de 4,9 p. 100 dans le Budget des dépenses de cette année. Au cours des cinq dernières années, qui prendront fin, monsieur le Président, avec l'exercice de 1989-1990, elles auront progressé au taux annuel moyen de 4,3 p. 100. Il s'agit là d'un net contraste par rapport à l'augmentation moyenne annuelle de 11,8 p. 100 qu'on a observée dans la période de 1980 à 1984, et celle de 15,7 p 100 qu'on a pu constater dans la période de 1971 à 1980.

Pour avoir une meilleure idée de l'ampleur des mesures prises par le gouvernement pour améliorer la gestion des dépenses publiques, il suffit d'examiner l'évolution de cet élément du Budget des dépenses en tant que proportion du Produit intérieur brut. Depuis 1984-1985, cette proportion n'a pas cessé de diminuer, et de façon marquée. En 1984-1985, les dépenses de programmes représentaient 16,7 p. 100 du Produit intérieur brut. Cette année, elles dépassent à peine 14 p. 100.

[*Traduction*]

Mes collègues et moi-même avons la ferme intention de poursuivre notre politique de saine gestion des finances et de chercher des moyens pour alléger la dette publique qui nous a été laissée. Pour équilibrer les dépenses de l'État, il nous faudra poursuivre nos efforts pour améliorer la gestion des dépenses. Le budget des dépenses principal que je dépose aujourd'hui se veut un pas de plus dans cette direction et nous permettra de respecter notre engagement à l'égard de nos autres priorités. Pour mieux composer avec les ressources du moment, le gouvernement a dû rationaliser et réduire ses dépenses. Il prévoit effectuer cette année des réductions de dépenses de l'ordre de 1,5 milliard de dollars. Lorsque les réduc-

tions annoncées par mon collègue le ministre des Finances seront totalement mises en oeuvre, elles se chiffreront à 2,5 milliards de dollars par année. Par des rajustements réguliers et progressifs, nous ferons en sorte, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, qu'aucun secteur de l'économie ni aucune région n'ait à assumer une plus grande partie des conséquences de ces changements.

Je tiens à ce que les députés sachent que nous avons pris soin de choisir les réductions de dépenses de manière à ne pas compromettre la santé ou la sécurité des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. de Cotret: Les réductions de dépenses que reflète le budget des dépenses principal touchent surtout les cinq secteurs suivants. Premièrement, la croissance du programme de défense sera réduite de 575 millions de dollars. Deuxièmement, des écomonies de l'ordre de 360 millions de dollars seront réalisées cette année en limitant les niveaux de financement de l'Aide publique au développement. Troisièmement, les paiements au titre de subventions et des transferts ont été réduits, ce qui entraînera une économie de 141 millions de dollars. Quatrièmement, les paiements versés à certaines sociétés d'État ont également été réduits de 105 millions de dollars. Cinquièmement, enfin, le gouvernement réduit de 49 millions de dollars les dépenses relatives à ses opérations.

Il n'est pas fait mention dans le budget des dépenses de certaines réductions nécessitant des modifications législatives qui devront être approuvées par cette Chambre. Ces postes législatifs représentent une somme de 140 millions de dollars. De plus, le budget des dépenses principal ne tient pas compte des réductions de 175 millions de dollars touchant des postes pour lesquels des sommes avaient été versées dans des réserves prévues dans le plan de dépenses du gouvernement.

• (1220)

Réduire le déficit et venir à bout du passif qui nous a été légué constituent une priorité du gouvernement. Les mesures que nous avons prises pour y parvenir permettront au gouvernement de respecter ses engagements—une économie plus forte et plus compétitive; la protection de notre environnement; la preuve que notre société est une société généreuse et humaine; le renforcement du sentiment d'appartenance à une identité culturelle et nationale distincte. Les dépenses pour renforcer encore davantage le programme des sciences et de la technologie, sans lequel notre économie ne peut être compétitive, augmenteront de 12,8 p. 100. Les dépenses affectées à la protection et à l'assainissement de l'environnement augmenteront de 9,4 p. 100.

Les programmes sociaux ne sont pas en danger. Le financement des principaux programmes sociaux augmentera de 6,6 p. 100, ce qui comprend 865 millions de dollars supplémentaires pour les programmes distinés aux personnes âgées.

Afin de renforcer le sentiment d'appartenance à une entité culturelle et nationale distincte, le financement des programmes culturels augmentera; un nouveau ministère du multiculturalisme sera bientôt créé.

L'aide aux autochtones augmentera de 11,6 p. 100. Comme il s'y était engagé, le gouvernement vient en aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse. Une somme de 387 millions de dollars sera affectée à cette fin.

[*Français*]

Dans le Budget de mai 1985, monsieur le Président, le gouvernement avait annoncé un programme de compression des effectifs qui visait à réduire le coût de l'exécution des programmes sans nuire à la prestation des services essentiels au public, et surtout les services liés à la santé et à la sécurité.

Monsieur le Président, je confirme aujourd'hui que le Budget des dépenses principal prévoit une réduction de 0,5 p. 100 de la taille de la Fonction public dans l'année qui vient, soit 1 072 années-personnes de moins, ce qui portera le total des réductions jusqu'à ce jour depuis l'annonce du programme à 11 596.

Monsieur le Président, le niveau d'emploi dans la Fonction publique est maintenant identique à ce qu'il était en 1973.

Nous avons réussi à effectuer ces réductions malgré l'augmentation de la charge de travail liée à certains de nos programmes, comme celui relatif à l'émission des chèques de sécurité du revenu. En outre, le gouvernement a fourni les ressources nécessaires pour tenir compte d'un certain nombre de nouvelles priorités, comme le nouveau système de détermination du statut de réfugié, en réinvestissant certaines des économies découlant du Programme de réduction des effectifs. Le succès de ces mesures témoigne de la compétence et du dévouement dont ont fait preuve nos gestionnaires et nos employés.

Comme le savent les honorables députés, j'ai présenté il y a plus de deux semaines à la Chambre mon rapport sur les mandats spéciaux émis par le Gouverneur général pendant l'exercice 1988-1989, lorsque le Parlement ne siégeait pas. J'ai également déposé à ce moment-là un rapport sur le mandat spécial du Gouverneur général pour l'exercice 1989-1990. Les fonds inclus dans ce mandat, de même que dans le projet de loi des crédits provisoires que je déposerai la semaine prochaine, sont inclus dans les renseignements sur les programmes qui figurent dans le Budget des dépenses principal et que tous les députés auront l'occasion d'examiner en détail.

[*Traduction*]

Le gouvernement reconnaît l'importance d'utiliser ses ressources de manière à répondre de façon productive aux besoins des Canadiens et de continuer à chercher des moyens d'y répondre avec toujours plus d'efficience et d'efficacité. Les réalisations des cinq dernières années, dont je viens de vous entretenir, montrent que nous avons fait des progrès remarquables en ce qui concerne le contrôle de l'augmentation des dépenses de programmes et la saine gestion de nos ressources. Le gouvernement est bien déterminé à continuer dans cette voie.

Le budget des dépenses principal que je dépose aujourd'hui confirme que nous avons la ferme intention de gérer prudemment tout en nous donnant les moyens de respecter nos priorités: une économie plus forte et plus compétitive; la protection de l'environnement; une société généreuse et humaine; une identité culturelle et nationale plus marquée.

Des voix: Bravo!

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): D'abord, monsieur le Président, je félicite le ministre d'avoir réussi à garder le budget des dépenses secret avant le huis clos. Cependant, je soupçonne que les documents qu'il avait n'étaient pas les mêmes que ceux que nous avons aujourd'hui. Chose certaine, les chiffres sont différents.

Hier, le ministre des Finances (M. Wilson) a essayé, sans ferme conviction, de prouver qu'il avait été victime d'un «abus de confiance». Plus tard, le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) à démontré sans l'ombre d'un doute que l'abus de confiance avait été commis par le gouvernement au détriment de la Chambre et des Canadiens à cause de la façon dont il avait réagi à la fuite du budget.

Je profite de l'occasion pour rappeler à la Chambre que les ministériels ont commis un troisième abus de confiance il y a environ six mois quand ils ont affirmé que le déficit était sous contrôle et qu'il n'y aurait pas lieu de prendre des mesures aussi draconiennes que celles que nous dévoilent ces documents budgétaires. Ils ont promis des garderies. Ils ont promis du développement régional. Ils ont promis de meilleurs programmes sociaux. Au dire du premier ministre (M. Mulroney), tout cela ne coûterait rien. Il avait raison: quand on ne tient pas ses promesses, cela ne coûte rien.

Le gouvernement a induit les Canadiens en erreur. Ces documents budgétaires créent deux sortes de Canada. Le gouvernement ébranle la base d'équité sur laquelle le pays repose et il fait ce qu'aucun autre gouvernement n'essayerait de faire: il règle ses problèmes financiers au détriment des moins fortunés tout en mettant le cap sur une récession sans précédent.

[*Français*]

Monsieur le Président, cet exercice est beaucoup plus qu'un exercice comptable. Il s'agit aussi d'une façon de juger les priorités du gouvernement et même de la qualité de vie de notre Canada démocratique.

[*Traduction*]

Le budget des dépenses nous donne une bonne idée de la sorte de Canada que les conservateurs créeraient. Ils n'ont pas supprimé l'exemption de 100 000$ sur les gains en capital, mais en même temps ils ont sciemment oublié de larges segments de la société. L'environnement et le développement durable ne sont pas prioritaires: dans ces secteurs, le gouvernement ne dépensera pas plus cette année qu'en 1984.

Il a sabré sauvagement dans d'autres domaines, y compris 27 millions de dollars de moins alloués à la conservation et à la recherche d'autres sources d'énergie.

Et tout cela va mener à quoi? Quelles sont les valeurs du gouvernement? Il annonce la fermeture de 14 bases militaires au Canada, mais il ne souffle pas un mot de la souffrance humaine que ces coupures vont engendrer. Il ne dit pas qu'il va éviscérer plusieurs agglomérations et les abandonner comme autant de villes et de villages morts.

Le gouvernement a réduit de plus de 15 p. 100 l'aide à l'étranger. Il a violé ses engagements envers le tiers monde. Il a raté volontairement une occasion phénoménale de faire le pont entre les riches et les pauvres.

Le gouvernement nous avait promis un nouveau programme de service de garderie, mais voilà qu'il refuse maintenant de faire face à ses obligations envers la famille canadienne. Il a réduit ses engagements de plus de 200 millions par année, et ce chiffre ne fait que grossir. Les enfants canadiens, dont un sur cinq vit dans la pauvreté, vont souffrir énormément de la dureté des ministériels. Les agriculteurs des Prairies comprennent avec effarement que le gouvernement revient sur l'aide consentie au titre de l'assurance-récolte, programme fondamental pour la sécurité de leurs revenus. Les conservateurs ont enlevé plus de 225 millions au transport du grain de l'Ouest, et ce n'est pas par hasard que ces programmes de transport, de développement régional et d'assurance-chômage figurent sur la liste des choses combattues par les Américains dans les négociations de libre-échange, au chapitre de ce qu'ils appellent les subventions injustes. Comme il fallait s'y attendre de la part de ce gouvernement sans courage, il a déjà hissé le drapeau blanc avant même que le combat n'ait commencé.

• (1230)

Ils disent que nous n'avons pas les moyens, pour l'instant de nous permettre d'aider le développement régional et qu'ils en augmenteront les crédits plus tard. Allez raconter cela aux pêcheurs et aux ouvriers du secteur forestier qui ont déjà fait l'objet de coupures. Le député parle d'augmentations pour le du développement économique industriel. Le budget des dépenses fait voir que les crédits ont été réduits de plus de 200 millions, soit plus de 25 p. 100. Entre-temps, combien de petites entreprises vont disparaître? Combien de travailleurs vont finir sur les rôles du bien-être social? Combien de familles à Summerside, en Île-du-Prince-Édouard, vont devoir abandonner leur maison et leur collectivité?

[*Français*]

Monsieur le Président, je comprends très bien la colère des travailleurs qui se rendent compte que le gouvernement se désengage totalement de l'assurance-chômage. Je comprends très bien la colère des étudiants et des malades qui se demandent pourquoi le gouvernement entend réduire de 270 millions de dollars par année sa contribution au financement de l'éducation et des soins de santé.

L'universalité des programmes sociaux: Le gouvernement nous dit que ce sera les riches qui vont payer. Peut-être aujourd'hui, mais demain, ce sera la classe moyenne, car le seuil de 50 000$ n'est pas indexé, et alors, sous les conservateurs, encore une fois, la disparition de la famille ordinaire continue sans arrêt.

[*Traduction*]

Le gouvernement réduit les fonds destinés aux autochtones et au multiculturalisme. La formation linguistique des immigrants a été réduite de moitié depuis deux ans. Les programmes à l'intention des femmes sont complètement supprimés au Secrétariat d'État. Voilà les choses qui font le caractère du Canada, celles qui donnent au Canada son coeur et son caractère, mais que le gouvernement a violées et saccagées. Il ne s'agit pas simplement de chiffres sur une feuille de papier. Il s'agit de l'âme du pays.

J'ai entendu à maintes reprises les députés d'en face comparer la gestion d'un gouvernement à la gestion d'un ménage. Alors prenons-les au mot. Les ménages ont des dettes. Est-ce que cela veut dire que ces ménages cessent d'envoyer leurs enfants à l'école? Je ne connais pas un ménage qui fasse cela, mais le gouvernement, lui, a réduit l'enseignement postsecondaire. Est-ce qu'un ménage cesse de mettre du pain sur la table? Aucune famille ne ferait cela à ma connaissance, mais le gouvernement a réduit l'aide aux agriculteurs. Un ménage cesse-t-il d'investir dans son avenir économique? Je n'en connais aucun qui le ferait, mais le gouvernement a coupé l'aide au développement régional et va diminuer son aide aux activités de recherche et de développement.

M. Hockin: Ce n'est pas vrai.

M. Martin (LaSalle—Émard): Pas d'après le document que nous avons en main. Le député devrait commencer par lire ses propres documents. Dien sait qu'il a accès au budget des dépenses. Il devrait jeter un coup d'oeil sur le budget des dépenses de l'an dernier et sur celui de l'année précédente. Il devrait examiner les réalisations du gouvernement et reconnaître que celui-ci se moque éperdument des Canadiens.

M. Hockin: Lisez ceci.

M. Martin (LaSalle—Émard): Ne me dites pas quoi faire. Dites plutôt aux travailleurs de lire les petites annonces. N'est-ce pas la phrase qu'on a citée?

Nul besoin de dire aux députés de ce côté-ci de la Chambre que le déficit pose un problème, mais ce budget établit manifestement que les grands responsables sont les taux d'intérêt excessifs et cela, pour une valeur de six milliards de dollars s'il faut en croire ces documents. Le gouvernement s'est-il attaqué au problème? Non. Il ne cherche qu'une chose: une excuse pour se dérober au difficile devoir de gouverner.

L'an dernier, le gouvernement a gonflé ses recettes en anticipant le paiement d'impôts. Cette année, il exagère ses prévisions de dépenses en diminuant ses réserves de deux milliards de dollars. Le gouvernement trafique ses livres.

Le Budget des dépenses ne doit pas être qu'une simple série de colonnes de chiffres. Le gouvernement doit y manifester son sens des responsabilités devant l'évolution de la société. Or, le gouvernement dit aux Canadiens que pour ce qui est du sort des régions et des personnes nécessiteuses, il s'en lave les mains. Ce n'est pas là l'attitude d'un gouvernement responsable.

Les dés sont jetés. Nous venons à peine de commencer à étudier le budget et il ressort déjà on ne peut plus clairement que le gouvernement a donné un nouveau sens au mot cynisme. Avant les élections, il nous disait que tout était parfait; après, il nous dit qu'il n'a pas les moyens de relever les défis que pose l'administration d'une nation moderne.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, comprenons le pays et nous connaissons les Canadiens. Nous connaissons leurs valeurs et nous les partageons. Notre objectif est de bâtir un pays, non de le détruire. Je peux dire aux députés que le compte à rebours a commencé. Le gouvernement saura très bientôt que son heure a sonné.

Des voix: Bravo!

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Monsieur le Président, on a beaucoup parlé de la fuite du budget, mais le pire, c'est bien l'attaque délibérée qui est dirigée contre les plus faibles. Le gouvernement prétend soutenir une économie en perte de vitesse. Pour des millions de Canadiens moyens, il est tout simplement mesquin.

Nous nous interrogions encore ce matin sur l'infraction aux règles de sécurité sur laquelle enquête la Gendarmerie royale du Canada quand nous avons appris que le budget prévoit des compressions dans la GRC elle-même. Le gouvernement prétend s'en prendre au déficit. Mais il le fait au détriment des simples citoyens. Il s'en prend à la famille, aux régions, à l'éducation, et exploite les travailleurs pour combler le déficit.

Jamais l'insensibilité du gouvernement n'aura été si bien démontrée que par la déclaration qu'a faite ce matin le député de l'Île-du-Prince-Édouard, déclaration que j'ai trouvée à la fois dramatique, convaincante et véridique. On va détruire l'économie d'une nation dans le but de réduire le déficit. Si ma mémoire est fidèle, cette année on diminuera de 500 000 dollars les dépenses au chapitre de la défense, éliminant du même coup de nombreux emplois au Canada. Je ne sais pas pourquoi le gouvernement n'a pas envisagé une solution très simple, soit de rappeler les troupes postées en Europe, ce qui nous ferait épargner 1 milliard de dollars par an tout en prouvant notre engagement à respecter le nouveau principe de sécurité internationale.

On ne cherche pas des moyens de réduire le déficit, mais plutôt des moyens de fortifier les plus forts au détriment des plus faibles. Le message du budget est clair. Regardez ce qu'ils ont fait. L'universalité est remise en question, cela ne fait aucun doute. Avec ce budget, le gouvernement s'attaque au point faible dans la cuirasse de l'universalité. L'équité régionale est elle aussi menacée. Dans la Fonction publique et ailleurs, l'engagement du gouvernement à garantir l'égalité des sexes, des ethnies et de tous les citoyens du Canada ne sera pas respecté de façon à protéger les intérêts des riches pingres de chez-nous.

• (1240)

Les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse ne seront pas accordés à tous. Nos régimes de services de santé et d'enseignement postsecondaire, auxquels nous attachons un si grand prix, sont menacés. Le gouvernement prétend poursuivre une croissance économique fondée sur de nouvelles connaissances en sciences et en technologie, et il en fait à peine mention dans les documents budgétaires. Tout ce que nous y découvrons, c'est que, dans une grande mesure, l'engagement de 1,3 milliard de dollars restera, comme par le passé, restera lettre morte. Où est l'appel à la compétitivité que nous étions censés y retrouver?

La suppression de l'aide à l'agriculture est prévue. Le service ferroviaire voyageur régressera en raison d'une diminution dans les subventions accordées à VIA Rail. Nous pouvons donc nous interroger sur ce qu'est le développement durable, qui devait être le point de mire du budget. On souhaite une croissance économique durable, non un développement durable. Les coupes dans les subventions de VIA Rail illustrent bien le genre d'engagement à l'égard d'un système de transport efficace sur le plan énergétique. Ce mode de transport est nécessaire, mais le gouvernement le sacrifie.

Dans l'optique d'un développement durable, nous trouvons dans les prévisions un autre message très révélateur. Il s'agit de la réduction du montant affecté à la lutte contre les pluies acides. Il n'en est plus question dans le budget.

Le budget ne tient pas compte non plus du fait que l'accroissement du déficit peut être largement attribué aux taux d'intérêt. Le gouvernement a déclaré qu'il allait réduire le budget d'environ 7 milliards de dollars. La quasi-totalité de son accroisement s'explique par le taux d'intérêt. Il ne faut pas essayer de résoudre le problème en s'en prenant aux pauvres ou aux provinces qui dépendent des fonds de développement régional. On ne s'en prendra pas à ceux qui ont profité des taux d'intérêt élevés et se sont rempli les poches, car ce sont les riches qui ont bénéficié des taux d'intérêt élevés. Si les taux d'intérêt étaient abaissés d'un point, le déficit pourrait être comprimé d'encore 1,5 milliard de dollars, comme nous le savons tous.

Le gouvernement a complètement raté le coche. Nous allons être plongés dans une récession. Le chômage augmentera de 1 p. 100 et l'inflation continuera son

ascension. Non content de contribuer lui même à nous plonger dans une récession d'ici un an ou deux, le gouvernement a négligé de tenir compte de la conjoncture nord-américaine, qui ne fait qu'aggraver les choses.

Le budget des dépenses nous éclaire sur les réductions qui feront du tort aux Canadiens ordinaires. Ces réductions mettent en jeu l'avenir du Canada. Elles reflètent les engagements pris dans le cadre de l'Accord de libre-échange dans des domaines comme l'assurance-chômage. Le gouvernement canadien a cédé devant les Américains, qui estimaient que ce programme constituait une subvention, et il s'en est retiré en augmentant les cotisations des travailleurs.

M. Thacker: Combien de Canadiens ont travaillé à la fabrication de votre Mazda?

M. McCurdy: Quelle Mazda? Vous voyez, monsieur le Président, combien ce côté-là de la Chambre est ignorant. Les députés d'en face s'inquiètent d'une simple automobile, mais ils ont établi un budget qui empêchera la fabrication de milliers d'automobiles dans ma circonscription. Les automobiles fabriquées en Ontario sont celles qui ont fait marcher le pays, et ce député parle d'une simple auto qui n'existe même pas, sauf dans sa petite tête.

M. Thacker: Que vous êtes hypocrite!

M. McCurdy: Le député d'en face parle d'hypocrisie, mais nous n'avons vu que cela depuis deux jours. Hypocrisie en ce qui concerne le rôle du Parlement, hypocrisie en ce qui concerne les engagements pris à l'égard des Canadiens et hypocrisie en ce qui concerne la défense, notamment. Le gouvernement réduit les emplois au Canada et préserve les emplois en Europe, alors que l'on pourrait économiser un milliard de dollars en conservant les emplois au Canada et en rappelant les troupes chez nous.

C'est le commencement de la fin pour l'économie de marché prônée par le gouvernement. Elle fait fi de l'égalité, de l'équité, du véritable fondement d'une croissance économique. Voilà un gouvernement qui veut s'en prendre aux faibles pour satisfaire les besoins des rapaces qui soutiennent le gouvernement. Le peuple canadien condamnera le gouvernement pour son budget et pour les mesures qui sont exposées dans le budget des dépenses.

Déclarations de ministres

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL

HOMMAGE AUX VICTIMES

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, en ce jour du 28 avril, les travailleurs et travailleuses du Canada rendent hommage aux victimes d'accidents de travail et à ceux et celles qui souffrent de lésions ou de maladies professionnelles. Je me joins à eux, à titre de ministre du Travail et en mon non personnel, pour exprimer ma profonde sympathie aux personnes et familles touchées et pour dénoncer le nombre toujours trop élevé d'accidents en milieu de travail.

En 1987, soit la dernière année complète pour laquelle nous avons des données, 894 personnes au Canada ont perdu la vie au travail et 25 millions de journées-personnes ont été perdues à cause d'accidents de travail et de lésions ou maladies professionnelles. Ces données ne laissent personne indifférent, j'en suis certain, monsieur le Président. Nous devons tous redoubler d'efforts et travailler ensemble pour assurer un milieu de travail sain et sûr pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

Toute perte de vie est injustifiable, pour les proches d'abord, mais aussi pour la société. Les accidents du travail entraînent des coûts annuels, directs et indirects, d'environ 17,5 milliards de dollars. C'est un coût énorme pour le pays.

Les statistiques sont éloquentes, mais elles cachent l'immense souffrance des travailleurs et travailleuses qui sont victimes d'accidents. Au cours des années, j'ai connu personnellement de nombreuses victimes d'accidents de travail. A leurs douleurs physiques s'ajoute souvent une douleur morale qui découle de leur incapacité de reprendre leur travail ou de gagner dignement leur vie. Nous leur devons notre aide.

Monsieur le Président, il nous faut être solidaire et exprimer notre volonté commune de lutter contre ce terrible fléau que sont les accidents de travail.

[*Traduction*]

On a choisi le 28 avril comme journée de deuil à la mémoire des travailleurs tués, blessés ou devenus invalides à cause d'un accident de travail. Les conditions de travail ainsi que la sécurité et l'hygiène au travail ont considérablement évolué depuis le début de la Confédération. A l'échelon fédéral, plusieurs lois concernant le

travail ont été adoptées, mais un bond en avant a été réalisé en 1968, lorsque fut adopté le Code canadien du travail (sécurité).

La sécurité et l'hygiène au travail sont absolument élémentaires à l'heure actuelle. Les droits et les devoirs des employeurs et des employés sont consignés dans nos lois et règlements. Sur le plan fédéral, le Code canadien du travail est le principal instrument qui nous sert à faire progresser la cause de la sécurité et de l'hygiène.

Le Code exige que les employeurs mettent leurs employés au courant de tous les risques connus ou prévisibles qu'ils courent au travail. Les travailleurs ont le droit de refuser d'exécuter des tâches dangereuses. Ils ont également le droit et la responsabilité de contribuer à cerner et à résoudre les problèmes de sécurité et d'hygiène au travail en tant que membres des comités de sécurité et d'hygiène ou que représentants pour la sécurité et l'hygiène. Inutile de dire qu'ils contribuent fort à faire connaître les problèmes de sécurité et d'hygiène. Il ne faut pas attendre un accident pour être conscient des risques. Il faut songer avant tout à faire de la prévention. Si les lois, les règlements et les pouvoirs publics jouent un rôle important dans la prévention des accidents, en fin de compte, ce sont les employeurs et les travailleurs qui sont chargés de prévenir, de supprimer et de limiter les risques au travail.

• (1250)

C'est une responsabilité à laquelle personne ne peut se dérober. La prise de conscience est le seul moyen qu'ont les travailleurs canadiens d'améliorer la sécurité et l'hygiène au travail.

[*Français*]

Comme vous le savez, monsieur le Président, le gouvernement favorise la collaboration et la recherche de consensus, et nous essayons constamment de trouver de nouvelles façons de donner aux travailleurs, aux travailleuses et aux employeurs, les outils dont ils ont besoin pour prévenir les accidents en milieu de travail ainsi que les lésions et les maladies professionnelles.

En octobre dernier, le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail est entré en vigueur. Ce système a vu le jour suite à un effort conjugué du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des syndicats et des employeurs.

Le SIMDUT est un système d'information très important, l'un des plus avant-gardistes en son genre au monde. Il a pour objectif d'identifier les substances dangereuses utilisées au travail et de normaliser leur étiquetage. Depuis sa mise en vigueur, ce système oblige les fournisseurs à préciser les dangers que comportent les matières produites ou importées qui sont utilisées sur les lieux de travail au Canada. En outre, le système exige des fournisseurs qu'ils transmettent des feuilles de données aux employeurs qui, à leur tour, doivent informer les employés.

Aujourd'hui, nous nous préoccupons beaucoup, comme société, de notre environnement et de son impact sur la santé publique. De la même façon, nous devons être sensibles à notre environnement de travail. Nous devons nous assurer que le progrès et la croissance de notre économie ne se font pas au prix de la vie et du bien-être de nos travailleurs et travailleuses.

Sur le plan de la réglementation, le gouvernement fédéral est constamment à l'affût de nouvelles approches qui lui permettraient, en collaboration avec ses partenaires, de faire en sorte que le milieu de travail soit plus sûr pour les travailleurs et les travailleuses.

Il reste beaucoup à faire, mais une lueur d'espoir pointe à l'horizon. Depuis les 10 dernières années, le taux des accidents de travail est passé de 1 travailleur sur 8 à 1 travailleur sur 10, c'est-à-dire une réduction moyenne de 17 p. 100. Cette amélioration est modeste, mais encourageante.

[*Traduction*]

Comme nous avons déjà pu le constater, le seul moyen d'améliorer la sécurité et l'hygiène au travail, c'est de faire participer toutes les parties intéressées. Dans les années à venir, nous devons tous participer à l'effort collectif et permanent dans ce sens. Nous devons tous contribuer à réduire les souffrances causées par les accidents et les maladies liés au travail.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui à rendre hommage à ceux qui ont été tués ou blessés au travail. Comme nous le savons, d'innombrables accidents de travail sont survenus au fil des ans, des accidents qui, selon les normes actuelles, étaient certes le résultat de graves actes de négligence.

Comme on l'a déclaré, le 28 avril a été désigné jour de deuil national chez les syndicats. Ce jour est réservé à la mémoire des travailleurs et travailleuses de notre pays qui ont été tués ou blessés au travail. On a choisi cette date parce qu'elle coïncide avec l'adoption de la première loi d'indemnisation au Canada. Il est important de noter que, grâce à l'adoption du Code canadien du travail en 1968, la santé et la sécurité au travail sont désormais mieux protégées qu'elles ne l'ont jamais été auparavant. Ce Code avait pour objet de réduire et de finalement supprimer les accidents de travail. Depuis son adoption, la sécurité en milieu de travail s'est beaucoup améliorée. Mais chacun sait qu'il reste encore beaucoup à faire. Aujourd'hui, des lois sur la santé et la sécurité au travail sont en vigueur dans tout le pays. Cependant, il y a encore beaucoup d'incohérences. En effet, les accidents et les maladies sont encore légion en milieu de travail. Les gouvernements provinciaux de même que le gouvernement fédéral, les syndicats et les employés eux-mêmes doivent être davantage sensibilisés à ces problèmes et

continuer d'y faire obstacle. En outre, bien des gens ont été touchés de façons qui ne sont pas évidentes à première vue. Il peut s'écouler neuf, dix ou quinze ans avant que les premiers symptômes ne surgissent.

Nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir et nous devons continuer de faire des efforts soutenus pour atteindre l'objectif ultime: un milieu de travail exempt de dangers.

Aujourd'hui, à 13 h 30, les représentants des syndicats déposeront une couronne au pied du monument érigé au parc Vincent Massey, à Ottawa, à la mémoire des travailleurs et des travailleuses tués ou blessés au travail. Beaucoup d'entre nous avons perdu des êtres chers dans des accidents qui auraient pu être évités. Aujourd'hui, nous honorons la mémoire des proches que nous avons perdus.

Monsieur le Président, au fil des ans, les travailleurs et les travailleuses, les syndicats et les gouvernements de tout le Canada ont déployé d'immenses efforts pour réduire le taux d'accidents et ils y ont réussi.

Je me joins aux autres députés pour encourager tous et chacun à redoubler d'efforts pour réduire davantage le nombre d'accidents et, peut-être, pour les éliminer complètement.

Une voix: Bravo!

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je prends la parole au nom du Nouveau Parti démocratique pour souligner cette journée de compassion pour les personnes tuées ou blessées au travail.

Les députés se souviendront que, l'an dernier, j'ai eu l'honneur de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire pour faire du 28 avril la journée de compassion pour les personnes tuées ou blessées au travail. Le Nouveau Parti démocratique espérait que ce projet de loi permettrait de consacrer officiellement le 28 avril à la mémoire des travailleurs et des travailleuses du Canada. Cependant, il n'a pas été étudié à la Chambre des communes.

Le 11 avril dernier, j'ai à nouveau présenté ce projet de loi. J'exhorte tous les députés, surtout les ministériels, à l'appuyer lorsqu'il sera étudié. Si le projet de loi est adopté, le 28 avril deviendra la date où l'on rappellera chaque année la mémoire du nombre stupéfiant de travailleurs blessés ou morts au travail. On rappellera également le grand besoin de souligner encore plus l'importance de la santé et de la sécurité au travail.

Comme le ministre vient de le dire et comme le révèlent les statistiques, le nombre des décès attribuables aux accidents de travail se chiffre en moyenne à près de 1 000 par année. Environ un million de Canadiens sont blessés chaque année au travail, et plus de 600 000 de ces cas de blessure entraînent chaque année une incapacité de travail.

De plus, monsieur le Président, l'exposition à des milieux de travail malsains cause un millier de décès par année. Nous ne disposons cependant pas de chiffres à cet égard, parce que ces décès restent en grande partie non signalés et non indemnisés, mais il est probable que les décès attribuables aux milieux de travail malsains excèdent ceux qui le sont aux blessures. Mais en dépit des statistiques, de nombreux gouvernements au Canada affaiblissent en réalité la réglementation relative à la santé et à la sécurité au travail. De nombreux gouvernements la relâchent et minent délibérément la mise en application de conditions de travail sans danger pour les Canadiens.

Le recours croissant aux travailleurs à temps partiel, qui n'ont pas reçu de formation pertinente et qui n'ont que des emplois de courte durée, occasionne également plus de blessures au travail. C'est pourquoi je crois que nous avons besoin d'une loi nationale dans ce domaine, qu'il nous faut mettre l'accent sur la sécurité au travail et qu'il faut que le ministère du Travail y attache davantage d'importance pour faire en sorte qu'on sauve des vies et qu'on prévienne les blessures pour les travailleurs canadiens.

* * *

• (1300)

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU DIXIÈME RAPPORT DE DÉLÉGATION, CONFÉRENCE DE BUDAPEST

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le dixième rapport de la délégation parlementaire officielle qui a représenté le Canada à la Conférence interparlementaire de Budapest, en Hongrie, du 13 au 18 mars.

J'ai le plaisir d'informer la Chambre que sous l'excellente présidence du sénateur Nathan Nurgitz, tous les délégués canadiens ont contribué de façon notable aux délibérations, à tous les niveaux d'activité, que ce soit lors des débats, comme présentateurs, comme intervenants ou comme présidents de comité.

Je recommande à tous les députés de lire ce rapport. Il témoigne de la contribution diligente et réfléchie de leurs collègues. L'ambassadeur canadien, Derek Fraser, sa femme Christine, et tous les agents des affaires extérieures ont été très aimables et très serviables. La délégation avait l'appui d'un personnel parlementaire compétent, le greffier des comités Stephen Knowles et la recherchiste Barbara Reynolds.

Enfin, monsieur le Président, en cette année du centenaire de l'Union, je voudrais attirer l'attention des députés sur votre contribution à cette importante manifestation, puisque vous avez autorisé un fonctionnaire de cette Chambre, M. Philip Landy, Greffier adjoint, à préparer un livre sur les parlements dans le monde moderne (*Parliaments in the Modern World*) qui sera publié lors de la Conférence du centenaire, à Londres, et sera une étude marquante. Nous vous en remercions.

Des voix: Bravo!

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LE SERVICE DE VIA RAIL

M. Howard McCurdy (Windsor—Lac Sainte-Claire): Monsieur le Président, voici un certain nombre de pétitions toutes dûment certifiées qui ont été signées par quelque 2 000 électeurs de Windsor et des environs.

Ces pétitionnaires demandent instamment au gouvernement d'affecter les ressources qu'il aurait dû affecter à VIA Rail et ils voudraient que le gouvernement se rende compte que la déréglementation des transports aériens est cause d'inefficacité, de désagréments, voire de dangers. Ils rappellent aux conservateurs, qui forment maintenant le gouvernement, qu'ils ont promis d'améliorer le service de VIA Rail.

Les pétitionnaires croient nécessaire d'encourager le transport ferroviaire rapide pour des raisons écologiques. Ils prient humblement le Parlement d'améliorer et de moderniser de façon soutenue le service de VIA Rail dans les régions du pays où il peut constituer une solution de rechange plus rapide, plus économique, plus sûre, plus pratique, plus écologique et plus rentable sur le plan énergétique que les autres modes de transport.

LA CANALISATION D'EAU POTABLE

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par presque 3 000 habitants de Wallaceburg qui ont besoin d'une canalisation pour avoir de l'eau potable propre.

Les localités situées en aval des usines de produits chimiques installées le long de la rivière Saint-Clair ont connu plus de 300 déversements de produits chimiques au cours des trois dernières années.

Ces localités ne devraient pas payer cette canalisation. Elles ne sont pas responsables des déversements, et tout ce que nous demandons, c'est que le gouvernement paye 25 pour 100 du coût total de la canalisation. Le gouvernement provincial a déjà promis d'assumer 75 pour 100 du coût. Cette canalisation ne constitue pas une infrastructure, c'est une urgence.

LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition à la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement.

Cette pétition est signée par des habitants de l'Ouest qui signalent que près de quatre millions de Canadiens vivent actuellement dans la pauvreté, telle que la définit Statistique Canada. Dans des régions du Canada comme Terre-Neuve, la pauvreté touche une personne seule sur deux. Quarante p. 100 des familles canadiennes dont le chef est une femme vivent dans la pauvreté, encore une fois selon la définition du gouvernement du Canada.

Les pétitionnaires prient instamment le Parlement d'encourager les premiers ministres à établir sans plus attendre un plan d'action afin de réduire la pauvreté au Canada. Après avoir vu le budget présenté hier, je crois qu'ils devraient agir promptement.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le vice-président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 27 avril 1989, de la motion de M. Wilson (Etobicoke—Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke—Nord): Monsieur le Président, le dépôt du budget est l'occasion pour les gouvernements de mesurer le chemin parcouru et d'affirmer la direction qu'ils entendent suivre. En ce sens, un budget c'est un schéma directeur, un plan pour l'année qui vient. Les sociétés élaborent des budgets pour atteindre plus facilement leurs objectifs. Les États élaborent des budgets pour pouvoir financer les programmes qu'ils jugent essentiels.

Le budget déposé hier fait voir combien le gouvernement conservateur se fiche des questions qui sont d'une importance majeure pour les Canadiens—la promotion du plein emploi, la protection de l'environnement, le développement des régions, l'accroissement de la productivité de nos entreprises et de notre compétitivité à l'échelle internationale.

Nous savons combien le gouvernement se fiche maintenant d'aider les bénéficiaires de l'aide sociale à sortir de la pauvreté, d'améliorer notre système d'enseignement et d'assister le tiers monde dans ses problèmes d'endettement et de développement.

Un budget, c'est encore plus qu'un plan directeur présenté par un gouvernement. C'est l'occasion pour ce dernier d'exposer à la population le résultat de ses réflexions, sa conception des choses si l'on préfère, l'orientation qu'il entend imprimer au pays. De ce point de vue-là également le budget est un fiasco. Il n'offre aux Canadiens d'autre conception du Canada que celle de la réduction du déficit.

Dans ses efforts de réduction du déficit le gouvernement ne cesse de parler d'équité, mais quelle équité y a-t-il à augmenter le fardeau fiscal des plus démunis? Quelle équité y a-t-il à réduire les prestations d'assurance-chômage tout en augmentant les cotisations des travailleurs et des entreprises? Quelle équité y a-t-il à demander aux sans-emploi de faire les frais de la formation qu'ils reçoivent en même temps que de celle qu'est offerte aux travailleurs?

Quelle équité y a-t-il à se décharger sur les provinces d'une part plus grande du coût de nos programmes sociaux, de notre assurance-santé ou de notre enseignement supérieur? Il faudra bien continuer d'en payer le coût. Et maintenant les gouvernements provinciaux vont soit devoir réduire leurs dépenses à ces chapitres d'une importance vitale, soit augmenter eux-mêmes leurs impôts pour combler le manque à gagner provoqué par ces coupures fédérales.

Quelle équité y a-t-il à hausser les taux d'intérêt, comme cela se pratique depuis deux ans, et à attiser ainsi l'inflation? Après deux ans et demi de hausses continuelles des taux d'intérêt, la menace de l'inflation est toujours la même. Quelle équité y a-t-il à cela?

Aujourd'hui, à cause des impôts et des taux d'intérêt élevés, les Canadiens doivent payer plus cher leur maison ou leur voiture. Ces deux facteurs réunis mettent aussi les petites entreprises ou les entreprises agricoles dans une situation encore plus périlleuse. Est-ce là ce qu'il faut entendre quand le premier ministre (M. Mulroney) dit qu'il sera juste envers tous les Canadiens? Ce budget négatif, qui vise uniquement à réduire les dépenses fédérales et à augmenter les impôts, est la conséquence directe de l'incapacité du gouvernement depuis quatre ans à bien gérer l'économie canadienne et à mettre de l'ordre dans ses propres finances.

Des voix: Bravo!

M. MacLaren: Monsieur le Président, selon un principe rudimentaire de gestion économique, un gouvernement doit toujours une politique financière prudente et responsable. En période de prospérité, le gouvernement doit réduire le déficit et mettre de l'ordre dans ses finances pour être prêt, le moment venu, à affronter les temps difficiles alors que l'économie perd de son dynamisme. Quand il s'attend à un ralentissement, comme c'est le cas maintenant, le gouvernement doit mettre en oeuvre des mesures pour stimuler l'économie et réduire le chômage. De tout temps le gouvernement a joué ce rôle stabilisateur du cycle économique. A la lumière de ce principe économique élémentaire et généralement accepté, le gouvernement de toute évidence a échoué dans sa gestion de l'économie.

• (1310)

Au cours des quatre dernières années, en dépit d'une forte croissance économique, la dette publique a presque doublé, puisqu'elle atteint maintenant plus de 320 milliards de dollars. En quatre ans, le gouvernement a accumulé plus de dettes que tout autre gouvernement depuis la Confédération. Il aura beau se vanter d'avoir réduit le déficit, celui-ci est toujours de 30 milliards de dollars, soit à peu près ce qu'il était lorsque le gouvernement conservateur a accédé au pouvoir il y a quatre ans. Pourtant, en dépit de ce piètre bilan financier, à la belle époque des promesses préélectorales et électorales, le gouvernement s'est engagé à dépenser 17 milliards de dollars. Au lieu de préparer les finances de notre pays en prévision des années de vaches maigres, le gouvernement a continué de dépenser, entassant programme sur programme et promesse sur promesse.

Le ralentissement économique est maintenant engagé. A l'heure actuelle, le gouvernement n'a plus les moyens d'honorer ses promesses électorales ni d'aider à renforcer l'économie affaiblie. En dépensant davantage alors qu'il aurait dû faire preuve de modération et en attendant cette étape si tardive du cycle économique pour intervenir, le gouvernement s'est placé dans une position intena-

ble. Maintenant, ce sont tous les Canadiens qui vont devoir faire les frais de sa mauvaise gestion.

Au moment de son élection il y a quatre ans, le gouvernement a déclaré qu'il poursuivrait trois objectifs majeurs pour réduire le déficit. Il n'en a pas atteint un seul.

Son premier objectif était de réduire le déficit budgétaire d'une tranche toujours plus considérable chaque année. Pourtant, le ministre des Finances (M. Wilson) a maintenant déclaré que le déficit serait d'environ 30 milliards de dollars cette année, soit plus de 2 milliards de plus qu'il y a deux ans. On n'a aucune certitude que le gouvernement atteindra l'objectif de 30,5 milliards de dollars qu'a fixé le ministre pour l'an prochain.

Le ministre a prévu que le taux de croissance de l'économie serait de 3 p. 100, chiffre optimiste qui a été accueilli avec le plus grand scepticisme. Le déficit est plus considérable aujourd'hui qu'il ne l'était il y a deux ans. Cela ne constitue pas une réduction considérable. En fait, c'est une réduction nulle. Par conséquent, le gouvernement a échoué lamentablement dans l'objectif principal qu'il s'était fixé.

Par ailleurs, le gouvernement avait pour deuxième objectif avoué de réduire la croissance de la dette publique à un niveau inférieur à la croissance de l'économie. Lorsque le gouvernement a assumé le pouvoir en 1984, la dette atteignait 170 milliards de dollars. Aujourd'hui, elle atteint 320 milliards, soit une augmentation de près de 90 p. 100. La dette continue de croître plus rapidement que l'économie. Le dette du gouvernement représente maintenant plus de 56 p. 100 de notre produit national brut. Elle ne représentait que 45 p. 100 lorsque le gouvernement a pris le pouvoir. Par conséquent, le gouvernement a également échoué dans son deuxième objectif.

Le troisième objectif du gouvernement consistait à faire du contrôle des dépenses et d'une bonne gestion le but principal de son programme de restrictions financières. En d'autres termes, il s'agissait pour lui de réduire le déficit en comprimant les dépenses au lieu d'accroître les impôts. Pourtant, depuis quatre ans, les augmentations d'impôt sont presque aussi importantes que les compressions de dépenses. Le gouvernement conservateur impose aux Canadiens les augmentations d'impôt les plus élevées de notre histoire. Les Canadiens sont donc victimes d'une désindexation partielle de l'impôt sur le revenu; d'une surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu, qui a maintenant été portée à 5 p. 100; d'une augmentation de la taxe de vente qui est passée de 9 à 12 p. 100 et qui va dorénavant s'établir à 13,5 p. 100; d'une taxe de 10 p. 100 sur les appels interurbains, qui a maintenant été portée à 11 p. 100; d'une augmentation de 5c. le litre d'essence, qui sera dorénavant de 7c; d'un accroissement des taxes sur les transports aériens qui n'apporte aucune amélioration de la sécurité aérienne. Cette liste n'est qu'un échantillon des augmentations d'impôts auxquelles les conservateurs ont procédé.

Ces augmentations ont-elles été réparties équitablement entre tous les contribuables? Non. Le Conseil national du bien-être social a publié récemment une étude montrant qu'au cours des quatre années de mandat conservateur, l'impôt sur le revenu d'une famille pauvre de travailleurs a augmenté de 60 p. 100. Dans le cas des familles à revenu moyen, l'augmentation a été de 17 p. 100, et elle s'est établie à 6 p. 100 seulement pour les familles disposant d'un gros revenu.

Des voix: C'est honteux!

M. MacLaren: Depuis quatre ans, on assiste à des augmentations importantes d'impôt. A la suite du dernier budget, un salarié moyen paiera 700$ de plus d'impôt par année. Ainsi, la famille en question paie maintenant 2 000$ de plus en impôt, depuis que le gouvernement conservateur a été élu.

Du fait de ce bilan et de tous ces impôts qui ne cessent d'être appliqués, je peux fort bien comprendre que le ministre des Finances n'ait pas repris dans le présent budget la promesse qu'il avait faite durant la campagne électorale de 1984, alors qu'il s'était engagé à ne pas augmenter les impôts. Le troisième objectif du gouvernement s'est également soldé par un échec.

Le ministre réduit les dépenses du gouvernement et augmente les impôts. Il prédit un ralentissement de l'économie ainsi qu'un accroissement de l'inflation et du chômage. Cela conduit tout droit à une récession. Le gouvernement ne peut d'une part, réduire ses dépenses, accroître les impôts et augmenter les taux d'intérêt et espérer d'autre part que la croissance économique se maintiendra à 3 p. 100 cette année.

Les taux d'intérêt réels sont trop élevés, à tel point qu'ils contribuent eux-mêmes à favoriser l'inflation. Ce sont l'une des principales raisons pour lesquelle le déficit pose un problème. Ce dernier, cependant, ne découle pas du fait que le gouvernement consacre trop aux programmes sociaux, au développement régional, à l'enseignement, au logement et à la formation. Il s'explique plutôt par l'inaction du gouvernement, qui ne prend pas les mesures voulues pour maintenant les taux d'intérêt à un niveau acceptable.

La Banque du Canada, sensible au moindre présage d'inflation, a progressivement haussé les taux d'intérêt au cours des deux dernières années afin d'amoindrir les pressions inflationnistes. Ces pressions, comme les premiers ministres provinciaux l'ont dit et l'ont répété, se manifestaient et se manifestent toujours dans le Canada central. Comme le gouvernement n'a pas proposé d'orientation financière, il ne restait qu'un moyen brutal, la politique monétaire, pour juguler l'inflation dans une économie déjà caractérisée par des écarts énormes dans les niveaux de chômage.

Les taux d'intérêt réels sont maintenant plus élevés qu'ils ne l'ont jamais été au cours des cinq dernières années. Rien ne prouve vraiment, après deux ans d'essai, que la hausse des taux d'intérêt puisse réellement conjurer les pressions inflationnistes. Au contraire, les taux d'intérêt élevés ont plutôt tendance à alimenter l'inflation dans les régions à forte croissance telles Toronto et Vancouver.

On dirait que le gouvernement agit comme s'il n'était pas responsable des taux d'intérêt élevés, qu'il faut plutôt accuser de vagues pressions internationales ou peut-être le gouverneur de la Banque du Canada. Qui est fondamentalement responsable des taux d'intérêt élevés au Canada? Ce ne sont pas les pays étrangers. Ce n'est pas le gouverneur de la Banque du Canada. Fondamentalement, c'est le gouvernement lui-même. La population du Canada le sait. Elle ne se laisse pas duper par l'image que donne le gouvernement de lui-même: un innocent piéton renversé par un autobus.

Le gouvernement a si bien réussi à hausser les taux d'intérêt que ceux-ci dépassent maintenant de deux points ceux des États-Unis. Dans un récent rapport, le Centre canadien du marché du travail et de la productivité insiste à juste titre, sur le fait que l'écart entre les taux d'intérêt canadiens et américains est excessif, et qu'il réduit notre compétitivité. Il a ralenti la croissance de l'emploi et rendu plus difficile l'adaptation aux changements. La solution réside partiellement dans l'élaboration d'une politique des taux d'intérêt qui serait propice au plein emploi. Dans cette optique, les politiques d'établissement des taux d'intérêt ne doivent pas avoir pour unique but de juguler l'inflation.

• (1320)

Autre effet de la politique monétaire restrictive du gouvernement, les États-Unis, d'autres pays et d'autres fonds étrangers, viennent au Canada chercher un rendement plus élevé que celui qu'ils pourraient obtenir chez eux. Ce faisant, les prêteurs étrangers achètent des dollars canadiens, ce qui signifie que le taux de change du dollar canadien devient moins stable et plus vulnérable aux décisions prises à l'extérieur du Canada.

La performance commerciale du Canada souffre de la hausse du dollar canadien, comme le confirment les récentes statistiques commerciales qui montrent que notre surplus commercial mensuel a dégringolé, en février, à son plus bas niveau depuis presque un an.

Étant donné l'ampleur de la dette accumulée, la planification financière et le budget du gouvernement sont devenus trop sensibles aux taux d'intérêt. Les programmes qui devraient être disponibles pour aider les Canadiens sont pris dans un étau. Le gouvernement lui-même l'a reconnu en 1984 quand il a annoncé que les taux d'intérêt élevés limitaient la capacité du gouvernement de satisfaire les besoins prioritaires.

Quatre ans plus tard, comme il n'a pas réellement progressé dans la réduction du déficit, le gouvernement ne trouve rien de mieux à dire que les taux d'intérêt réduisent la capacité du gouvernement de satisfaire d'autres priorités.

Il répète aujourd'hui ce qu'il a dit il y a quatre ans. Exactement la même chose. Bref, il admet qu'il n'a rien fait même s'il connaissait l'existence du problème. Et il ajoute que les Canadiens doivent maintenant payer pour sa stupidité et sa prodigalité.

Des voix: Bravo!

M. MacLaren: La politique d'augmentation des taux d'intérêt du gouvernement a d'autres conséquences sociales malheureuses. Ce sont les Canadiens à revenus élevés, les riches, les rentiers, qui en profitent le plus. Elle entraîne en fait une redistribution régressive des revenus. Les épargnants nets, soit les personnes à revenus élevés, recoivent les gains des emprunteurs nets qui sont généralement les personnes à faibles revenus. Est-il juste de transférer de l'argent des pauvres aux riches? Est-ce ainsi que le gouvernement prétend être juste envers tous les Canadiens?

Au lieu des contradictions de ce genre dont le budget d'hier est truffé, le Canada a besoin aujourd'hui d'un nouveau dosage, d'un nouvel équilibre entre l'imposition et sa politique budgétaire. Un tel équilibre ne se réalise pas en un jour. Il faut du temps. On aurait dû commencer le processus il y a quatre ans et on ne l'a pas fait. Il n'y a plus de temps à perdre et la première étape doit être la réduction des taux d'intérêt.

Dans son récent rapport annuel, le gouverneur de la Banque du Canada a laissé entendre que si le gouvernement décidait de contrôler ses dépenses, il pourrait réduire les taux d'intérêt pour éviter une récession. Le gouvernement devrait passer à l'action et réduire les taux d'intérêt le plus tôt possible.

Les premiers ministres des provinces ne sont pas les seuls à demander un nouveau dosage des politiques budgétaires et monétaires. Dans son examen annuel, le Conseil économique conclut qu'en raison de la prépondérance exagérée des restrictions monétaires c'est-à-dire les restrictions relatives au taux d'intérêt, le dosage actuel a des répercussions néfastes sur l'économie et surtout sur le chômage, les inégalités régionales, la dette publique, les investissements et donc, la productivité. Nous sommes tout à fait d'accord avec la déclaration du Conseil. Ce n'est pas là la seule façon pour le gouvernement de mettre de l'ordre dans ses affaires financières, comme il s'engage à le faire sans cesse.

A cette fin, pourquoi le gouvernement, ne pourrait-il pas, par exemple, donner aux gens une partie des milliards de dollars qu'il verse aux entreprises sous la forme de subventions et de dépenses fiscales? A l'heure actuelle, les sociétés reçoivent plus qu'elles ne versent en impôts sur le revenu. En 1987 seulement, les sociétés ont touché près de 9 milliards de dollars en subventions et plusieurs autres milliards de dollars en dépenses fiscales. D'un autre côté, elles ne versent que 11 à 12 milliards de dollars en impôts sur le revenu. Manifestement, on aurait pu se pencher sur le problème en question.

Pourquoi le gouvernement ne respecte-t-il pas les engagements qu'il avait pris au départ, en augmentant le fardeau fiscal des sociétés, notamment les sociétés à but lucratif qui, à l'heure actuelle, ne versent aucun impôt? La part du fardeau fiscal supporté par les sociétés diminue depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur, en 1984. Il y a 25 ans environ, les impôts des sociétés représentaient 20 p. 100 de toutes les recettes gouvernementales. Cette année, malgré les profits record réalisés par les sociétés, la proportion n'est que de 12 p. 100.

Dans le cas de la phase I de sa soi-disant réforme fiscale, le gouvernement a dit vouloir imiter les États-Unis et faire payer davantage d'impôt aux sociétés. Cependant, rien ne prouve jusqu'à maintenant que ce soit le cas. Le gouvernement lui-même a prévu que ces mesures fiscales de 1987 augmenteraient d'un demi-milliard de dollars les recettes fiscales tirées des sociétés. En fait, malgré une forte croissance des profits des sociétés, les recettes fiscales tirées des sociétés ont diminué au contraire. Elles sont de 8 p. 100 inférieures à celles de l'année dernière.

Depuis quelques années, on réduit la part des sociétés qui peuvent notamment réclamer des pertes, des crédits et des déductions accumulées pendant la dernière récession. Il faut tenir compte des régimes fiscaux des autres pays que nos sociétés doivent concurrencer. Un régime fiscal basé sur la déclaration volontaire des revenus est remis en question lorsque les Canadiens s'aperçoivent que les sociétés paient de moins en moins d'impôt, alors que leurs profits augmentent. Depuis quatre ans, et à nouveau dans ce budget, le gouvernement n'a pas réussi à résoudre un problème fiscal fondamental.

Pourquoi le gouvernement ne suit-il pas les conseils du vérificateur général en améliorant la perception des impôts qui lui sont dus. Selon le vérificateur général, la productivité dans le domaine de la perception des impôts depuis cinq ans a baissé à tel point que le manque à gagner s'élève maintenant à environ un demi-milliard de dollars. Le gouvernement augmente les impôts, mais il est même incapable de percevoir ce qui lui est déjà dû. Comment peut-il expliquer que le montant des impôts annulés au ministère du Revenu est passé de quelque 100 millions de dollars en 1984-1985 à plus de 600 millions de dollars en 1986-1987?

Je pourrais vous décrire de multiples exemples de la mauvaise gestion du gouvernement à grande et à petite échelle. Pourquoi, par exemple, le gouvernement a-t-il en 1988 consacré 90 millions de fonds publics, soit 38 p. 100 de plus que l'année précédente, à des annonces publicitaires pour vanter les mérites de ses propres programmes? Le ministre des Finances ne prônait-il pas l'austérité? Bien sûr mais pas pendant une année électorale.

Les Canadiens n'ont pas élu un gouvernement qui était censé effectuer des compressions budgétaires simplement pour le voir construire un nouveau pénitencier dans la circonscription du premier ministre ou, comme le rapporte le vérificateur général, construire des chemins qui ne mènent nulle part ou encore payer la production d'un livre très couteux sur l'énergie truffé en plus de photos de l'ex-ministre de l'Énergie. Est-ce que c'est cela que le ministre entend par mettre de l'ordre dans les finances? Est-ce que ce sont là les priorités d'un gouvernement qui avoue ne pas pouvoir trouvé les fonds nécessaires pour subventionner l'enseignement de notre population autochtone?

Des voix: C'est honteux!

M. MacLaren: Le gouvernement dispose de nombreuses solutions, de plus ou moins grande envergure, pour soutenir sa base du revenu sans pour autant réduire les programmes fondamentaux offerts aux Canadiens. Si le gouvernement avait retenu quelques-unes ou l'ensemble de ces solutions, l'équilibre entre la politique monétaire et la politique fiscale serait bien meilleure de nos jours. Le ministre des Finances a lui-même soutenu que, si les taux d'intérêt diminuaient d'un point de pourcentage, les frais de la dette baisseraient de 1,6 milliard de dollars la première année, et de plus de 3 milliards de dollars après quatre ans. Cependant, j'ai observé qu'il n'avait pas encore réussi à bien doser les dépenses et les taux d'intérêt.

• (1330)

Tous les Canadiens se souviennent des promesses faites par le gouvernement conservateur avant et pendant la campagne électorale et qui s'élevaient à 17 milliards de dollars. Dans ce déluge de promesses électorales, les Canadiens se souviennent également des paroles du ministre des Finances: «Tout ce que nous avons annoncé n'outrepasse pas le budget des dépenses que j'ai établi en février 1988. Il n'y aurait pas de frais supplémentaires.»

A peine cinq mois plus tard, le ministre découvre soudainement que ce qu'il appelle des engagements de dépenses ne se réduisent pas à zéro. Il prétend qu'ils doivent être révisés, voire oubliés tout à fait.

Le ministre soutient que les promesses du gouvernement doivent faire l'objet d'un nouvel examen parce que les taux d'intérêt, contre toute attente, ont augmenté. Mais qui fixe les taux d'intérêt au Canada, si ce n'est le gouvernement en fin de compte? Dans ce cas, il est étonnant de constater que le ministre ne savait pas que les taux d'intérêt augmentaient depuis deux ans déjà. Il ne semblait pas savoir que les promesses électorales du gouvernement coûteraient encore plus cher que prévu ou qu'il faudrait toutes les renier après la campagne électorale.

La Chambre se souvient peut-être que le ministre des Finances a fondé son premier plan budgétaire sur un taux d'intérêt de 7,8 p. 100 en 1989, alors que la Banque du Canada augmentait les taux d'intérêt avec son parfait accord. Lorsqu'il a déposé son dernier budget, les taux étaient déjà passés à 8,5 p. 100. Les taux avaient atteint 10,5 p. 100 lorsque les élections ont été déclenchées et ils sont maintenant rendus à près de 13 p. 100. Ou le ministre des Finances ne jouait pas franc jeu quand il s'est joint à ceux qui faisaient ces promesses, ou il ne sait pas compter.

Il est absurde que le ministre des Finances veuille donner l'impression que le problème du budget n'est apparu qu'après les élections. Même si lui-même l'ignorait, ses collaborateurs l'ont prévenu pendant la campagne électorale, mais le ministre a par la suite nié le rapport de son ministère.

Le ministre des Finances savait, lorsque ces promesses électorales ont été faites, qu'elles ne seraient jamais honorées. Il le savait, mais il n'a pas dit un mot. Le ministre a induit les Canadiens en erreur pendant la campagne; il s'agit ici du même ministre qui, pendant la campagne, a qualifié à plusieurs reprises le chef de l'opposition (M. Turner) de menteur.

Pendant la campagne et au cours de la dernière année, pourquoi n'avons-nous pas entendu le ministre admettre aux Canadiens qu'il y avait un problème de dette? Pourquoi, au cours de cette dernière année, le ministre a-t-il toujours peint la situation financière en rose? Pourquoi disait-il qu'il avait atteint ce record de réduction du déficit grâce à une nouvelle approche disciplinée face à la gestion du gouvernement et de ses dépenses, alors que, de toute évidence, ce n'était pas vrai? Pourquoi a-t-il livré un message avant les élections et un autre très différent immédiatement après?

Le carcan fiscal auquel le gouvernement a condamné tous les Canadiens semble avoir été une surprise pour le ministre. Il se rend soudainement compte que l'armoire est vide et que les promesses du gouvernement ne valent pas plus que ce que la plupart des Canadiens soupçonnaient lorsqu'ils les ont entendues pour la première fois.

Durant la récente campagne électorale, le *Globe and Mail*, lui, avait au moins raison lorsqu'il déclarait:

> L'absence de franchise du gouvernement réservera de très mauvaises surprises politiques au public quand les gens découvriront les machinations secrètes qui entourent les finances du pays. Mais ce ne sera qu'après les élections.

Le gouvernement a décidé de faire cavalier seul et de changer le régime de la taxe de vente fédérale après avoir essuyé un revers dans ses négociations avec les provinces. La plupart des Canadiens devront payer une deuxième taxe de vente. Cette nouvelle taxe provoquera presque à coup sûr une hausse marquée du taux d'inflation et une réduction du revenu disponible des Canadiens dont les gains sont d'ailleurs sérieusement minés par le budget.

Le gouvernement a déclaré que les Canadiens les plus défavorisés ne seront pas touchés par le budget, pourtant la taxe à la consommation est la plus régressive de toutes les taxes. Mais il y a pire, le gouvernement a changé le sens de l'expression «sans incidence sur les revenus», expression qu'il aime beaucoup, en accroissant les recettes générées par la taxe de vente avant de mettre en vigueur sa nouvelle taxe de vente sur les biens et services.

Le gouvernement a déclaré à maintes reprises que les taux d'intérêt sont élevés parce qu'il le faut pour nous protéger de l'inflation. Le gouvernement prévoit maintenant imposer une nouvelle taxe sur presque toutes les dépenses faites au Canada. Le ministre lui-même a admis que l'entrée en vigueur de la taxe de vente sur les biens et services fera faire un bond de 3 p. 100 au taux d'inflation. A moins que le gouvernement ne prenne la mesure sensée et abandonne sa politique monétaire actuelle, les taux d'intérêt continueront leur ascension.

Les propriétaires de petites entreprises ont raison de s'inquiéter. Déjà écrasés par l'augmentation de leurs frais en raison des taux d'intérêt élevés, ils sont mainte-

nant confrontés au chauchemar de la paperasserie. Le surcroît de travail des comptables sera directement proportionnel au nombre de faillites de petites entreprises.

Il y a une très longue liste de questions restées sans réponse. Quel sera le crédit de taxe sur les ventes et qui en profitera? Quelle aide sera accordée aux petites entreprises et aux travailleurs indépendants qui devront s'acquitter des formalités administratives associées à cette taxe? Quelles seront les répercussions de la nouvelle taxe sur les différentes régions du Canada?

Nous de ce côté-ci de la Chambre n'appuyons pas les augmentations d'impôt cachées visant à créer de nouvelles recettes pour financer une réduction du déficit. Nous avons manqué l'occasion de faire une vraie réforme et les Canadiens qui peuvent le moins se le permettre vont en faire les frais.

Le développement régional a toujours été considéré par les libéraux comme un aspect fondamental de la fédération canadienne. A la suite de la récession de 1981-1982, on aurait espéré que les régions auraient autant bénéficié de la relance économique que le centre du Canada. Mais cela n'a pas été le cas sous le gouvernement conservateur. Alors que le taux de chômage de l'Ontario est plus bas aujourd'hui qu'il ne l'était avant la récession, dans le reste du pays il est, en moyenne, plus élevé qu'il ne l'était auparavant.

Pourquoi y a-t-il tant de chômage dans de nombreuses régions du Canada? Il y a certes des facteurs structurels, mais la grande différence dans les taux de chômage est surtout due à certaines des politiques du gouvernement.

La première d'entre elles est la politique de taux d'intérêt élevés. Alors qu'il y a 15 p. 100 de chômage à Terre-Neuve, 13 p. 100 à l'Île-du-Prince-Edouard, 12 p. 100 au Nouveau-Brunswick, il est facile de comprendre pourquoi les premiers ministres provinciaux considèrent le chômage comme un problème plus important que le taux d'inflation de 3 p. 100 à Saint John's ou à Charlottetown ou de 4 p. 100 à Halifax.

Le gouvernement a suivi le conseil du gouverneur de la Banque du Canada selon lequel un taux d'intérêt national unique est la seule politique monétaire valable pour notre pays. Mais il ne l'a absolument pas écouté lorqu'il lui a dit que la politique budgétaire peut compenser dans une certaine mesure les inconvénients d'une politique monétaire nationale. La Banque du Canada n'interviendra pas, le gouvernement non plus. Aussi les régions les plus défavorisées vont maintenant être touchées sur deux plans. Elles doivent payer des taux d'intérêt qui ont peu de rapport avec la situation locale, et en même temps le gouvernement leur coupent radicalement les programmes de développement régional.

Si le gouverneur de la Banque du Canada et le ministre des Finances se désintéressent tous les deux du développement régional, qui viendra en aide à nos régions? Qui est chargé de s'en occuper? Le ministre pense-t-il que davantage de privatisation, de déréglementation, de réduction des subventions à VIA Rail vont aider ces régions, vont contribuer à unifier le pays?

Ne devons-nous pas manifester un certain souci mutuel parmi les régions du Canada? Ou ne sommes-nous pas en train de voir ùn gouvernement, préoccupé par son accord de libre-échange avec les États-Unis, se préparer, consciemment ou inconsciemment, pour le jour où les Américains condamneront les programmes de développement régional du Canada en y voyant des subventions ayant pour effet de fausser le commerce international? Le gouvernement pense-t-il éviter le problème en réduisant ou en supprimant les programmes de développement régional dès maintenant, avant le début des négociations avec les États-Unis?

• (1340)

Pendant la dernière campagne électorale, il y avait des avertissements que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis faisait peser une grave menace pour le développement régional du Canada. Malgré les dénégations répétées du gouvernement, l'aide au développement pour les régions qui en ont le plus grand besoin se trouve en effet maintenant réduite radicalement.

Quelles sont les régions qui souffriront le plus cruellement de ces réductions? Ce sont celles qui sont déjà plongées dans la misère économique, le Cap-Breton, la Gaspésie, les villes de l'intérieur de la Colombie-Britannique. La gravité des répercussions de ces réductions va bien sûr varier, mais le fait reste que les répercussions locales de certaines de ces réductions, même les moins fortes, seront hors de toute proportion avec leur importance budgétaire.

La baisse des subventions affectées au développement économique et régional dans les secteurs des pêches et des forêts pourrait se répercuter sur l'économie générale de plusieurs provinces productrices de matières premières. C'est cela que le gouvernement entendait lorsqu'il parlait de politique juste envers tous les Canadiens? Est-ce cela qu'il voulait dire lorsqu'il a parlé de partage?

Le ministre des Finances jongle avec le déficit. Parce qu'il veut à tout prix donner l'impression qu'il a finalement opéré de véritables réductions dans le déficit du gouvernement, son propre déficit, le ministre a décidé de refiler la note aux provinces.

Dans le domaine important de l'enseignement supérieur, qu'a fait le gouvernement à part sabrer encore une fois dans les paiements de transfert aux provinces? Lorsqu'il a désindexé partiellement ces paiements, le gouvernement avait déjà réduit son aide à l'enseignement supérieur. Voilà maintenant que d'autres compressions s'ajouteront à la réduction de 8 milliards de dollars que le gouvernement aura effectuée dans ce domaine d'ici 1992.

Le gouvernement trouve-t-il que nos collèges et nos universités sont trop subventionnés pour réduire ainsi son aide à l'enseignement supérieur? Il est de notoriété publique que notre système d'enseignement supérieur est à court de fonds. Une série d'articles, qui ont traité dernièrement dans nos journaux de la situation financière de nos universités, parlent d'érosion démoralisante. Il s'agit en l'occurrence de l'érosion de la formule de financement des programme établis, qui régit les modalités de financement de l'enseignement postsecondaire. La preuve est faite que le niveau de ce financement est trop bas. Cette formule de financement en bloc ne prévoit aucun stimulant susceptible d'encourager les provinces à relever leurs subventions aux collègues et aux universités. Au lieu d'essayer de régler ce problème avec les provinces, de négocier avec elles une meilleure formule de financement, le gouvernement a choisi la solution de facilité et a tout simplement supprimé son aide.

Notre système de santé est certainement une des choses dont les Canadiens sont particulièrement fiers. Toutefois, le système commence à donner des signes d'essoufflement. L'insuffisance de fonds conduit à des services d'urgence surpeuplés, à des pénuries de lits et à de longues attentes pour les interventions chirurgicales qui ne sont pas urgentes. Le vieillissement de notre population entraîne un accroissement de la demande. On s'inquiète pour l'avenir, car il clair que le système a déjà du mal à répondre aux besoins actuels.

Devant une telle situation, il est vraiment irresponsable de la part du ministre des Finances de réduire les paiements pour la santé. Du fait de ce budget, les provinces seront forcées soit de trouver plus d'argent en augmentant les taxes, soit de réduire les services de santé pour compenser les compressions fédérales.

Le ministre ignorerait-il les difficultés que connaît le système de santé? Le ministre pense-t-il que ces difficultés sont imaginaires, qu'elles ne sont pas sérieuses? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'a-t-il rien fait pour défendre le système de santé canadien? Le gouvernement a-t-il décidé de laisser la responsabilité de ces problèmes aux provinces, tout en contribuant à les aggraver?

Dans sa dernière revue annuelle, le Conseil économique proposait de nouveaux objectifs pour l'économie canadienne, pour les cinq prochaines années. Il faisait remarquer que pour avoir un certain succès dans le domaine du commerce mondial, il fallait absolument améliorer considérablement notre productivité. L'objectif devait être une augmentation annuelle de la productivité de 1,5 à 2 p. 100. Tout indique, au contraire que, par suite de la négligence du gouvernement, la productivité augmentera de moins de 1 p. 100, soit de 0,7 p. 100 au cours des quatre prochaines années. Si les Canadiens veulent rivaliser avec leurs concurrents sur les marchés internationaux, ils n'y arriveront certainement pas avec un taux de croissance aussi faible.

Encore une fois, le gouvernement vise des objectifs contradictoires. D'un côté, il défend le libre-échange avec les États-Unis pour améliorer notre capacité concurrentielle et, de l'autre, il se donne des politiques qui diminuent notre compétitivité internationale.

Comment peut-on augmenter la productivité? Comme le rôle à court terme du gouvernement dans l'économie est d'assurer une croissance stable sans inflation, son obligation à long terme est d'investir dans les ressources humaines et l'infrastructure matérielle de notre pays. La formation, le recyclage et l'éducation doivent être améliorés. On doit introduire des incitations suffisantes pour favoriser la recherche et le développement. Il faut garder les infrastructures en bon état. A tous ces points de vue, le budget est un échec.

Les petites et moyennes entreprises, qui appartiennent généralement à des Canadiens, ont de la difficulté à obtenir du capital de risque, et surtout depuis le krack boursier de 1987. Les chiffres montrent maintenant que le financement par actions a chuté d'une manière spectaculaire en 1988. Les petites et moyennes entreprises sont les premières victimes de cette situation et le budget la rendra encore plus difficile.

Le manque de capital de risque est d'autant plus inquiétant que notre économie est en pleine transformation. Le Canada passe d'une assise économique traditionnelle faite d'exploitation des ressources naturelles et de réalisation de mégaprojets à une structure beaucoup plus complexe fondée sur le développement de systèmes et de programmes et l'utilisation de techniques et de ressources humaines. Non seulement cette nouvelle forme de développement économique coûte-t-elle plus cher, mais elle nécessite l'utilisation de ressources impondérables comme la propriété intellectuelle, des techniques de production et des méthodes de gestion qui sont plus difficiles à traduire en chiffres réels. Il s'ensuit que les

institutions financières et les investisseurs hésitent davantage à investir dans de nouvelles entreprises.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas profité de ce budget pour régler le problème? Pourquoi n'a-t-il pas moussé l'établissement de programmes de partage des bénéfices et d'acquisition d'actions par les travailleurs? De telles mesures aideraient non seulement les entreprises à mettre la main sur du capital de financement, mais encourageraient une meilleure collaboration entre employés et employeurs, contribuant de cette façon à accroître la productivité et les possibilités d'emploi au sein des entreprises.

Le principe du partage des bénéfices est conforme à la politique économique libérale voulant qu'une concertation entre employeurs et employés est préférable à une confrontation. Il est aussi en accord avec la tradition libérale. En 1984, le ministre libéral des Finances de l'époque avait proposé des mesures pour promouvoir l'établissement de ce qu'on appelait alors un programme enregistré de participation des employés aux bénéfices. Après l'élection du gouvernement conservateur, en 1984, la proposition a été abandonnée. Les gouvernements se doivent d'être visionnaires et de planifier à long terme la mise en oeuvre de mesures aussi productives. Le gouvernement actuel n'a manifestement aucun esprit visionnaire.

En 1984, le premier ministre avait promis de doubler les dépenses fédérales au chapitre de la recherche et du développement avant la fin de son premier mandat. Il n'y a eu aucun progrès. En fait, les dépenses consacrées par le Canada à la recherche et au développement ont diminué. Comme l'a signalé l'institut C. D. Howe, la recherche et le développement industriels au Canada sont concentrés dans un petit nombre de sociétés. Le Conseil économique du Canada fait observer que les racines du problème sont encore plus profondes. «Le Canada arrive au bas de la liste des nations industrialisées pour ce qui est du nombre d'inventions brevetés.»

• (1350)

Que trouvons-nous dans le budget qui permettrait au Canada de rattraper son retard en recherche et en développement et de relever le défi que lui posent l'Accord de libre-échange qu'il vient de signer avec les États-Unis, et les marchés mondiaux? Une fois de plus, rien.

Le gouvernement a promis d'aider les Canadiens à se former et à se recycler pour participer à l'économie mondiale. Il se propose maintenant d'y arriver par le truchement du Programme d'assurance-chômage. Le coût de la formation et du recyclage sera maintenant assuré par les cotisations des employeurs et des employés. Le gouvernement, lui, a prélevé 1,9 milliard du Trésor et les a ajoutés aux primes que les employeurs et employés devront désormais payer.

J'ai peine à comprendre la raison d'être des changements apportés par le gouvernement. Contrairement à ce que prévoyaient les engagements antérieurs, la notion d'assurance s'escamotera encore davantage dans notre système d'assurance-chômage. Les gouvernements précédents ont reconnu que les prestations régionales complémentaires étaient en fait une forme de programme social administré grâce à un ajout au régime de base. La principale source de financement était les impôts perçus de façon progressive auprès de tous les Canadiens. Les travailleurs devaient cotiser au système d'assurance de base, mais tous les Canadiens devaient se partager le coût du contrat social appliquées par le truchement de ce programme.

La décision d'hier, et le budget déposé hier, en vue de réduire la contribution du gouvernement à l'assurance-chômage nous éloignent de cette conception. Et ce, sans qu'on nous donne d'autres raisons que la nécessité de percevoir des impôts de façon cachée. Cette décision ne rendra pas notre système fiscal plus juste.

Le ministre sait que les primes des employés, lorsqu'elles sont utilisées pour financer les programmes sociaux, sont une forme régressive d'imposition. Les travailleurs à faible et à moyen revenus paient proportionnellement plus que les travailleurs à revenus élevés au compte de l'assurance-chômage. Les cotisations de ceux qui gagnent moins de 30 000$ par année, représentent maintenant presque 60 p. 100 de toutes les cotisations versées à l'assurance-chômage. Tous les Canadiens dont les revenus sont non assurables, et très élevés pour la plupart, n'ont rien à payer. Est-ce équitable? Est-ce là ce que le gouvernement entend quand il se dit équitable à l'égard de tous les Canadiens? Cette augmentation d'impôt caché et inéquitable s'ajoute à la taxe de vente régressive que le gouvernement a l'intention d'établir, ainsi qu'aux taux et aux tranches d'imposition inéquitables du régime d'impôt sur le revenu des particuliers.

En 1969, la Commission Pearson a recommandé que notre aide officielle au développement, l'aide fournie aux pays les plus pauvres, soit d'au moins 0,7 p. 100 de notre produit intérieur brut. Cette cible devait être atteinte en 1990. La plupart des pays industrialisés considèrent ce chiffre comme un point de référence.

Toutefois, après avoir pris le pouvoir en 1984, le gouvernement conservateur a décidé de réviser l'aide officielle au développement et de réévaluer le rythme de notre progression vers cet objectif. Le gouvernement a maintenant annoncé que la cible ne sera pas atteinte avant l'an 2000, dix ans plus tard que prévu à l'origine, et il a mis l'objectif lui-même en question.

Dans le budget d'hier, nous avons appris que cet objectif sera remis encore une fois à plus tard. Le Canada ne consacrera désormais que 0,4 p. 100 de son produit intérieur brut à l'aide officielle au développement. Le Canada réduira désormais son déficit aux dépens des pays les plus pauvres, quels que soient les effets néfastes de ces retards et de ces réductions sur les pays en développement et sur la position internationale du Canada.

Dans une économie mondiale interdépendante, la pauvreté, où qu'elle soit, prive les Canadiens de marchés d'exportation et d'emplois. Ceux qui approuvent ces retards et ces réductions ne voient pas plus loin que le bout de leur nez. Si l'un des pays les plus riches au monde est incapable de trouver de l'argent en période de prospérité pour venir en aide aux pays les plus pauvres, quel genre d'autorité morale avons-nous, en tant que l'un des rares pays privilégiés, pour demander au Brésil, au Mexique, à l'Argentine ou à tout autre pays d'instaurer des réformes socio-économiques pouvant permettre de régler leurs problèmes? La démocratie est fragile dans ces pays, et la pilule amère que nous leur faisons avaler a déjà causé des bouleversements sociaux. Rien de bon ne peut émerger de ces retards et de ces réductions, qui manquent de vision, sans perspicacité dans notre aide publique au développement.

Non seulement les réductions touchent les pays en développement, mais elles nuisent à la réputation du Canada à l'échelle internationale. Or, l'aide publique au développement permet d'améliorer les relations bilatérales et multilatérales du Canada, tout en offrant un moyen efficace d'exprimer davantage les convictions que partagent tous les Canadiens sur les questions d'ordre humanitaire. En outre, les réductions annoncées par le gouvernement mineront le rôle traditionnel du Canada, en tant que puissance intermédiaire dans des tribunes multilatérales comme les Nations Unies, le Commonwealth et la Francophonie, alors que sa position est déjà affaiblie par le piètre bilan du gouvernement dans ses relations étrangères et par son obsession face à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

Au début de ce bref examen du budget et de quelques-unes de ses répercussions, j'ai demandé au gouvernement si ce budget était équitable pour tous les Canadiens. Pour être encore plus direct, j'affirme que c'est un budget injuste. Le gouvernement, par son inaction au cours des quatre dernières années de prospérité, s'est jeté dans un piège financier. Il a maintenant dû choisir. Il a été forcé de se montrer sous son vrai jour.

Nous pouvons maintenant constater que les valeurs à l'origine de ce budget ne sont pas les valeurs chères à la plupart des Canadiens. Ce budget traduit les valeurs d'un gouvernement résolu à faire passer les forces du marché avant toutes les autres valeurs canadiennes. Ces mesures ouvrent la voie à la mise en oeuvre de l'intégration économique avec les États-Unis, ce qui est l'objectif du gouvernement.

Des voix: Quelle honte.

M. MacLaren: Monsieur le Président, au Canada, le désir d'acquérir des richesses personnelles est contrebalancé par le fait que beaucoup de citoyens ne perdent pas de vue le bien public. Les Canadiens se définissent dans une large mesure par les programmes collectifs qu'ils ont créés et financés pour s'entraider, au niveau personnel ou régional.

Pendant la récente campagne électorale, les Canadiens ont montré très clairement qu'ils ne voulaient pas que cet esprit d'entraide soit compromis par une volonté d'harmonisation avec les États-Unis. Pourtant, notre gouvernement se rapproche de la voie empruntée par les États-Unis avec ses mesures visant à réduire le déficit.

C'est ce que voulaient dire les libéraux en affirmant que notre souveraineté allait être sapée. L'harmonisation avec les États-Unis n'est pas l'objectif de la plupart des Canadiens. Ceux-ci veulent que le gouvernement accorde la priorité à l'environnement, ils veulent une société généreuse, des villes où l'on se sent en sécurité et qui sont bien administrées, l'épanouissement de la culture canadienne, des citoyens ayant un bon niveau d'instruction, ainsi que la même justice pour tous.

• (1400)

Les Canadiens chercheront en vain ces priorités dans ce budget négatif. Ce budget n'est certainement pas un exemple d'équité et il ne contribue pas à renforcer les valeurs et les traditions canadiennes. C'est la raison principale pour laquelle je propose, appuyé par le député de Windsor-Ouest (M. Gray):

> Qu'on modifie la motion en supprimant tout ce qui vient après «que» et en le remplaçant par ce qui suit:
>
> «la Chambre regrette que le gouvernement ait imposé des taxes injustes et qu'il ait sabré dans des programmes essentiels, notamment les services de garde d'enfants, le développement régional et l'agriculture, afin d'essayer de réduire le déficit, malgré que cet effort soit vain à cause de la politique malavisée de maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé; et
>
> Que la Chambre blâme le gouvernement de pratiquer des politiques qui mettent surtout à contribution les petits salariés et la classe moyenne et qui vont certainement ralentir le développement économique.»

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: La présidence a entendu l'amendement et le juge recevable.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'irai un peu à l'encontre des précédents et je proposerai notre sous-amendement à l'amendement du Parti libéral puis, vous pourrez l'examiner.

Je propose, appuyé par le député de Prince Albert—Churchill River (M. Funk):

Que l'amendement soit modifié en ajoutant ce qui suit:

«et que la Chambre condamne aussi le gouvernement

(1) pour imposer la pire hausse du fardeau fiscal de l'histoire moderne aux familles canadiennes;

(2) pour s'être soustrait à l'engagement qu'il avait pris de favoriser l'égalité entre les régions;

(3) pour accentuer l'inéquité du régime fiscal;

(4) pour porter atteinte à l'universalité de programmes sociaux vitaux.»

Une voix: Il n'est pas à son fauteuil.

M. Nystrom: Le député de Prince Albert—Churchill River sera à son fauteuil bien avant que j'aie terminé mon discours et il pourra alors appuyer officiellement mon sous-amendement.

Nous étudions aujourd'hui un budget très intéressant qui a été analysé dans les médias avant d'être déposé à la Chambre en raison de la pire fuite jamais vue dans l'histoire budgétaire du Canada. A mon avis, ce budget passera à l'histoire en raison de ce qu'il contient plutôt qu'en raison de la manière dont il a été rendu public.

On s'en souviendra pour deux raisons. Premièrement, il sera connu parce qu'il représente une offensive fiscale conservatrice majeure. Jamais encore je n'ai vu un gouvernement lancer une telle offensive fiscale contre les citoyens ordinaires du Canada. Mais peut-on vraiment s'en étonner en voyant le nombre de banquettes vides en face. Ce sont les banquettes des millionnaires, car ceux-ci se succèdent au sein du gouvernement conservateur, ce qui explique cette grande offensive contre les Canadiens ordinaires.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Le gouvernement va aller chercher 8 milliards de dollars dans les poches des citoyens d'ici 1990. Il pratique l'imposition à outrance. Mon grand-père avait l'habitude de dire il y a bien des années que les temps sont difficiles quand les conservateurs sont au pouvoir.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: C'était l'époque où le député d'Assiniboia, ce grand conservateur de gauche, était un sympathisant du CCF et de Tommy Douglas. Il sait de quoi je parle. Ce budget constitue un terrible assaut contre les gens ordinaires. C'est un budget de pickpocket qui s'attaque aux gens ordinaires.

Deuxièmement, ce budget passera dans l'histoire comme la phase 2 du véritable programme conservateur, celle de l'alliance du Parti conservateur et de la grande entreprise .La phase 1 résidait dans l'Accord de libre-échange, et la phase 2 consiste à changer fondamentalement le pays pour en faire un pays où dominent les grandes sociétés et les forces du marché, où les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent. Le mot déficit n'est rien de plus qu'un mot de passe pour sabrer dans les programmes sociaux, pour abandonner le principe de l'universalité. Il n'est rien de plus qu'un mot de passe pour restreindre le rôle de l'État dans notre société. Il n'est rien de plus qu'un mot de passe pour réduire les impôts des sociétés et hausser les impôts des Canadiens ordinaires.

Nous voyons maintenant en application le véritable programme conservateur de privatisation et de déréglementation visant à harmoniser nos programmes avec ceux des États-Unis. Avec ce budget, on s'éloigne d'une vie canadienne unique où nous jouissons de programmes sociaux uniques, une économie mixte, pour réaliser une vision où les programmes sociaux deviendront des programmes d'assistance sociale et où notre économie mixte finira par devenir une économie où règne la grande entreprise.

Quel effet aura ce budget? Je soutiens qu'il aura très vraisemblablement pour effet de provoquer une récession. Les conservateurs prédisent dans les documents budgétaires un taux de chômage de 8,5 p. 100 en 1990. Le ministre assis en face le sait. Nous avons ici des compressions budgétaires et des augmentations d'impôt. Nous aurons de la stagflation. En fait, nous allons nous retrouver dans la même situation qu'en 1981-1982. Nous avons encore une fois une copie conforme d'Allan MacEachen. En 1981, nous avons connu une énorme augmentation des taux d'intérêt. En 1982, nous avons eu un budget très restrictif et une grande récession dont de nombreuses régions de notre pays ne se sont pas encore remises.

Enfin, nous ne pouvons plus faire confiance au premier ministre. Vous rappellez-vous, monsieur le Président, que pendant la campagne électorale il répétait que les programmes sociaux étaient un dépôt sacré? Nous ne pouvons pas lui faire confiance.

M. Nunziata: Nous n'avons jamais pu lui faire confiance.

M. Nystrom: Vous rappellez-vous, monsieur le Président, que pendant la campagne électorale il a dit que le déficit n'était pas vraiment un problème grave et tout à coup c'est le seul problème. Nous ne pouvons pas faire confiance au premier ministre du Canada.

[*Français*]

Mais, monsieur le Président, nous avons maintenant deux grands thèmes dans le Budget canadien. D'abord, c'est une grande attaque de taxe du parti conservateur. C'est la plus grande attaque de taxe dans l'histoire de notre pays. C'est vraiment un budget de *pickpockets* pour les citoyens ordinaires. C'est vrai! Et, deuxièmement, et je sais que le député de Montréal est d'accord avec moi. . .

Mme Duplessis: J'invoque le règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable députée de Louis-Hébert (M^me^ Duplessis) invoque le Règlement.

Mme Duplessis: Monsieur le Président, mon honorable collègue, qui n'est peut-être pas tellement familier avec la langue française, vient d'employer un terme, savoir, un budget de *pickpockets*. Tout le monde sait fort bien que, quand on emploie cette expression-là, cela veut dire un budget de voleurs. Donc, je lui demanderais de s'excuser et de retirer ses paroles.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je demande au député de ne pas utiliser le mot «pickpocket», bien que je ne le déclare pas antiparlementaire.

Une voix: Parlez alors de Robin des bois et de ses joyeux compagnons.

[*Français*]

M. Nystrom: Peut-être qu'il faut dire Robin Hood, monsieur le Président, parce que Robin Hood volait les riches et donnait aux pauvres. Dans ce Budget canadien, nous avons beaucoup d'argent qui va sortir des poches des pauvres du Canada et qui va aller dans les poches des grandes sociétés et des riches canadiens. Je vais donner maintenant un exemple à la députée québécoise, quand je dis que c'est vraiment un budget de *pickpockets* pour les citoyens ordinaires du Canada.

• (1410)

[*Traduction*]

Monsieur le Président, quelque 8 milliards de dollars vont sortir de la poche des Canadiens moyens au cours de l'année prochaine. . .

Des voix: Quelle honte!

M. Nystrom: . . .en taxes d'accise, taxes de vente, assurance-chômage. . .

Une voix: Vous devriez avoir honte.

M. Nystrom: . . .impôt sur le revenu. Je voudrais que la députée du Québec écoute ce que je dis maintenant. Je sais que la députée de Montréal est en train de s'énerver. Je l'entends s'agiter d'ici.

Je vous donnerais l'exemple d'une famille ordinaire. Aux termes de ce budget conservateur, une famille ordinaire de quatre personnes dont deux enfants, où la mère et le père travaillent pour un salaire hypothétique de 44 000$ par an, subira une augmentation de surtaxe de 2 p. 100. Cette surtaxe passera de 3 à 5 p. 100, ce qui constitue une augmentation de 85$ en un an. Quelque 13,5 millions de Canadiens verront leur surtaxe augmenter l'année prochaine.

Deuxièmement, la taxe sur les cigarettes et les alcools augmentera de 100$ pour cette famille ordinaire, les primes d'assurance-chômage de 132$, la taxe sur l'essence de 120$ et la taxe de vente de 273$. La famille canadienne ordinaire avec deux enfants, c'est-à-dire celle qui touche un revenu annuel de 44 000$, qui fait une consommation moyenne de cigarettes et d'alcool, qui possède une voiture, qui achète une quantité normale de nourriture, de vêtements et d'autres choses pour les enfants et qui va au cinéma une fois de temps en temps, devra payer quelque 710$ de plus par année en impôt.

Des voix: Quelle honte!

M. Nystrom: Oui, 710$ par année. C'est l'une des plus importantes hausses d'impôt que nous ayons vu dans l'histoire du Canada pour les gens ordinaires.

Une voix: Qu'est-ce qui nous attend ensuite?

M. Nystrom: Et comme si cela ne suffisait pas. . .

Une voix: Y a-t-il autre chose?

M. Nystrom: Puis les conservateurs assènent aux Canadiens le coup de grâce. Ils annoncent dans le budget une taxe de vente nationale de quelque 9 p. 100, laquelle coûtera environ 1 000$ à cette même famille dont le revenu s'élève à 44 000$ par année. Il s'agit donc en définitive d'une hausse de 1 700$ par année. Si ce n'est pas là la plus importante hausse d'impôt dans l'histoire de notre pays, nous n'avons quand même jamais rien vu de la sorte.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Les députés du parti ministériel deviennent un peu susceptibles parce que je m'apprête à dire dès maintenant à leurs électeurs que, en janvier 1991, s'ils veulent prendre un taxi, ils devront payer une taxe. S'ils veulent se faire couper les cheveux, ils devront payer une taxe de 9 p. 100. Tout cela à cause du gouvernement conservateur. S'ils veulent acheter un billet de loterie, ils devront payer une taxe de 9 p. 100. S'ils veulent emmener leurs enfants au cinéma, ils devront payer une taxe. S'ils

veulent inscrire leurs enfants à des leçons de danse ou de musique, ils devront payer une taxe.

Des voix: Quelle honte!

M. Nystrom: S'ils veulent acheter une maison, ils devront payer une taxe.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'ai ici un mémoire de l'Association canadienne de l'immeuble qui date de mars 1989. Les membres de cette association sont de grands amis des millionnaires qui occupent les banquettes ministérielles. A la page 42 de ce document, ils disent que, en 1988, ils s'attendent à ce que le prix d'une maison augmente de 7 800$ et, à Toronto, de quelque 13 000$.

Monsieur le Président, quoi que vous fassiez, vous pouvez être certain que le Parti conservateur vous fera payer une taxe. En fait, si vous votez conservateur, vous devrez payer une taxe. Les discours insignifiants des ministériels sont à peu près la seule chose qui n'est pas taxée à la Chambre.

Une voix: Bravo! Ils devraient l'être.

[*Français*]

M. Nystrom: Monsieur le Président, la taxe de vente canadienne va coûter à la famille moyenne 1 000$ par année, c'est une taxe de 9 p. 100, et ce sera une taxe inflationniste, très inflationniste! Même le ministre des Finances (M. Wilson) lui-même a dit que: . . .la taxe sera inflationniste par un taux de 3 p. 100. Maintenant, nous avons un taux d'inflation de 4,6 p. 100, et avec la taxe de vente nationale, il y aura, monsieur le Président, un taux d'inflation de 7,6 p. 100 à 8 p. 100.

Monsieur le Président, cela va ajouter un autre 10 milliards de dollars au Budget du gouvernement fédéral. Et je sais bien que M. Crow, le gouverneur de la Banque du Canada, avec une hausse de l'inflation dans ce pays, décidera d'une autre hausse du taux d'intérêt de la Banque du Canada. Ce sera une autre chose difficile pour la famille ordinaire.

C'est pourquoi j'ai dit, monsieur le Président, que ce Budget canadien est un budget où la famille ordinaire doit payer beaucoup de taxes.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, à voir le budget, on se rend compte que les amis du premier ministre (M. Mulroney) et ceux du minsitre des Finances en face, ne sont guère mis à contribution par ces impôts supplémentaires. Je parle des grosses compagnies et des grandes sociétés du Canada.

[*Français*]

Il y a eu une augmentation de seulement un milliard de dollars pour les grandes sociétés canadiennes. Avec le Budget canadien, il va rester plus de 80 000 sociétés rentables qui ne paieront pas d'impôt. Expliquez cela à la personne pauvre à Chicoutimi, qui a un revenu de 15 000$, ou à une famille en Saskatchewan, qui un revenu de 18 000$. Qu'est-ce qu'il reste, après le Budget du ministre des Finances? Plus de 80 000 sociétés rentables qui ne paient pas du tout d'impôt.

Monsieur le Président, c'est pourquoi je dis que c'est le

[*Traduction*]

. . .la pire razzia fiscale jamais déclenchée contre les simples citoyens dans toute l'histoire du Canada. Voilà la notion de justice telle que les conservateurs l'ont toujours entendue. D'ailleurs, quand on voit ce qu'ils ont donné aux grosses compagnies du Canada en 1984, on se rend compte qu'ils leur ont versé à l'époque 1 p. 100 du produit national brut. Ce pourcentage a grimpé à 1,6 p. 100 en 1989. Il s'agit d'une augmentation de 60 p. 100 de la part du produit national brut consentie aux grandes sociétés du Canada sous la forme de subventions, d'abattements, de cadeaux et d'assistance publique. Il est grand temps que les simples citoyens constatent cet état de choses, qu'ils s'en rendent compte lorsqu'ils se font dépouiller par le parti qui siège en face.

N'oublions pas qu'il existe encore des riches qui ne paient pas d'impôt au Canada. En 1986, 6 250 Canadiens gagnant plus de 50 000$ par année n'ont pas payé d'impôt du tout.

Une voix: C'est un scandale.

[*Français*]

Monsieur le Président, comme quelqu'un de Montréal me l'a dit il y a quelques jours, c'est vrai qu'il existe un Père Noël. Mais pour le Parti conservateur, le Père Noël existe sûrement pour les riches, il existe sûrement pour les grandes sociétés canadiennes et pas du tout pour la population.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, c'est pour cette raison que j'ai dit tout à l'heure que ce budget était une razzia fiscale, une opération déclenchée par les conservateurs, la pire de toute l'histoire de notre pays. Mais je n'en suis pas étonné. Quand on voit ce que les conservateurs ont fait depuis 1984, je constate que l'impôt de la famille moyenne a augmenté, une famille pauvre maintenant puisqu'elle gagne 24 000$ par année. Cette famille a déjà subi une augmentation d'impôt de 44 p. 100. Cette augmentation est de 10,2 p. 100 pour la famille moyenne dont le revenu est de 49 000$ par année. Mais voyons voir ce qui s'est passé dans le cas de la famille qui gagne 122 000$ par

année. Son impôt a été réduit de 6,4 p. 100. Est-ce cela que les conservateurs appellent la justice? Et ils prétendent représenter les simples citoyens. Voilà pourquoi je dis que c'est le pire raid fiscal que le parti conservateur du Canada ait jamais opéré.

Par contre, où sont les grosses augmentations de l'impôt sur les sociétés? Les sociétés de ce pays doivent 36 milliards en impôts différés. Pourquoi ne paient-elles pas d'intérêt sur ces impôts différés, alors que 36 milliards à 10 p. 100 rapporteraient 3,6 milliards, ce qui aiderait à réduire la dette nationale. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: . . .à financer les garderies, à réduire les impôts des Canadiens moyens. Je vous le demande, où est la justice fiscale, où est l'équité fiscale?

Pourquoi n'y a-t-il pas une taxe sur les fusions, une taxe spéciale, lorsque deux grandes sociétés se fusionnent pour aucune autre raison qu'augmenter leurs bénéfices? Pourquoi pas une taxe sur les fusions disant que les compagnies qui désirent se fusionner n'y seront autorisées que s'il en résulte des avantages importants pour les Canadiens, faute de quoi il y aura une taxe élevée? Pourquoi n'y a-t-il pas une taxe spéciale sur les sociétés pour la dépollution de l'environnement? La population canadienne souhaite ce genre de taxe, mais il n'y en a pas dans le budget.

Une voix: Taxe, taxe, taxe.

M. Nystrom: Ce budget n'est rien d'autre que des taxes, des taxes et encore des taxes, comme le disait un des ministres. C'est la plus forte augmentation de taxes et d'impôts pour les Canadiens.

[*Français*]

C'était toujours comme cela avec le parti conservateur. Je me souviens bien de mes grands-parents et de mon père qui disaient que pendant les années 1930, il y avait une grande récession et une grande dépression dans l'Ouest du Canada. Il y avait en ce temps-là un gouvernement conservateur ici, à Ottawa, avec le premier ministre M. Bennett, et pendant ce temps-là il y avait la plus grande dépression dans l'histoire du Canada. Il y avait beaucoup de chômeurs, beaucoup de taxes, beaucoup de problèmes; il y avait des hommes qui prenaient le train d'une ville à l'autre pour se chercher de l'emploi. Et je sais bien que le député d'Edmonton a écrit un livre et il a mentionné cette grande dépression, mais cela a été créé en partie par le parti conservateur avec le premier ministre M. Bennett, et c'est exactement la même chose maintenant. Nous avons encore un gouvernement conservateur. Nous avons encore un Budget où la priorité numéro 1 est: taxe, taxe et taxe. C'est exactement la même chose!

Monsieur le Président, c'est le temps de changer le gouvernement, c'est le temps d'agir dans ce pays, c'est le temps d'avoir un gouvernement social démocrate pour la population ordinaire.

• (1420)

[*Traduction*]

Venons-en maintenant aux programmes sociaux. Ce qui me frappe dans ce budget, après les taxes et les impôts, c'est l'attaque contre les programmes sociaux de la part du premier ministre et de ses collègues. En ce qui concerne l'universalité, c'est le commencement de la fin. Le gouvernement a introduit une procédure de reprise dans le système fiscal, un impôt spécial sur les allocations familiales.

M. Kilgour: Contre les riches!

M. Nystrom: Même chose pour les pensions de vieillesse. Des milliers de personnes vont maintenant perdre leurs allocations familiales et leur pension de vieillesse.

M. McDermid: Ce sont les 4 p. 100 de personnes âgées qui gagnent plus de 75 000$ par année.

M. Riis: Cette année, oui. Mais attendez l'an prochain, ce sera 10 p. 100.

M. Nystrom: En fait, 132 000 personnes âgées seront touchées. Quelque 535 000 personnes recevant des allocations familiales vont être touchées. Cela va toucher les femmes car c'est elles qui reçoivent les chèques d'allocation familiale et non les hommes. Je vois trois ou quatre problèmes de ce côté.

Je demande au Parti conservateur pourquoi les gens qui ont des enfants et qui gagnent autant que ceux qui n'en ont pas vont être imposés à un taux plus élevé. C'est exactement ce qui se produit quand les allocations familiales sont taxées différemment.

Pourquoi y a-t-il un impôt spécial sur le revenu social? Pourquoi la différence entre un revenu qui provient de dividendes, de gains en capital ou d'appointements de cadre supérieur? En quoi le revenu social est-il un revenu de seconde zone?

Passons maintenant au critère des revenus. Est-ce que le critère des revenus n'est pas une chose avilissante? Actuellement, c'est à 50 000$ que cessent les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse. Si c'est à 50 000$ aujourd'hui, dans combien de temps est-ce que ce sera à 40 000$, puis à 35 000$ ou à 30 000$? Dans combien de temps les programmes sociaux vont-ils devenir des programmes de bien-être social, dans combien de temps verrons-nous la fin de tous les programmes sociaux au Canada?

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Voilà la façon d'agir des conservateurs. Voilà le véritable programme conservateur. C'est le programme de Thomas d'Aquino et du Conseil canadien des Chefs d'entreprises.

Le gouvernement est au pouvoir parce que ce sont les grosses entreprises qui ont financé l'élection. Les grosses entreprises ont dépensé des millions de dollars pour financer l'élection sur le sujet du libre-échange. Maintenant, ce sont les grosses entreprises qui font la loi. Et maintenant le gouvernement réalise son programme aux dépens des mesures sociales, il opère des coupures qui frappent les simples citoyens. Il prend l'argent aux simples citoyens et non aux sociétés. Voilà la vérité toute crue au sujet des façons d'agir conservatrices.

Il ne faut pas compter que la tribune millionnaire d'en face va comprendre. Il ne faut pas compter que ces riches conservateurs qui définissent ces politiques vont comprendre. Le ministre des Finances, le ministre du Commerce extérieur et le premier ministre ne comprennent pas les gens ordinaires. Je suis persuadé que le ministre des Finances ne saurait pas reconnaître une famille pauvre même s'il butait dessus.

Je suis très fier de l'histoire de la CCF et du NPD en fait de programmes sociaux. C'est Tommy Douglas déjà dans les années 40 qui nous a donné le premier régime d'assurance-hospitalisation. C'est Tommy Douglas qui a instauré l'assurance-maladie au Canada. C'est grâce à Stanley Knowles, qui est à la table, et à J.S. Woodsworth que nous avons l'assurance-chômage et les allocations familiales au Canada. C'est notre parti sous David Lewis qui en 1972-1974 a participé à l'indexation des programmes sociaux. Depuis toujours, le principe directeur des programmes sociaux, c'est l'universalité. Nous voilà maintenant avec un Parti conservateur qui cherche à casser l'universalité et à détruire les programmes sociaux. Je dis que cela suffit.

Vous remarquerez, monsieur le Président, que les libéraux ne sont progressistes que lorsqu'ils se trouvent en situation de minorité avec balance à la CCF ou au NDP. C'est une chose que j'ai apprise d'un ami à moi, le député d'Assiniboia.

Qu'est-ce que le Parti conservateur est en train de faire à l'assurance-chômage? Il veut la privatiser. Il veut donner une chance à la population. En Saskatchewan, on appelle cela la participation du public. Il veut que les employés et les employeurs en fassent les frais. Pouvez-vous imaginer, monsieur le Président, une Commission de l'assurance-chômage dirigée par l'entreprise privée? Pouvez-vous imaginer, monsieur le Président, Thomas d'Aquino à la tête de la Commission de l'assurance-chômage?

Une voix: Angoissant, très angoissant!

M. McDermid: Non!

M. Nystrom: Le député ne perd rien pour attendre. L'objectif final est d'harmoniser notre programme avec celui des États-Unis. C'est l'Accord de libre-échange qui dicte finalement les règles du jeu. C'est vraiment un complot contre les défavorisés, les indigents, les chômeurs et les pauvres. Leurs primes vont augmenter en période de gouvernement conservateur.

M. McDermid: Quelle fantaisie!

M. Nystrom: C'est aussi une attaque contre la petite entreprise. On se trouve aussi à s'en prendre aux régions défavorisées du pays comme Terre-Neuve, où les particuliers et les petites entreprises n'ont pas les moyens de contribuer davantage au programme d'assurance-chômage. Pas étonnant que les élections provinciales aient eu lieu là-bas avant le dépôt du budget fédéral. Après, pas un seul conservateur n'aurait été élu dans toute la province de Terre-Neuve.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Il y a en face des Torontois très agités et très riches. Ils ne veulent pas entendre parler des impôts que paient les citoyens ordinaires. Ils ne veulent rien savoir de l'offensive fiscale du Parti conservateur. Les députés conservateurs savent qu'ils vont en faire baver aux Canadiens ordinaires, aux agriculteurs ordinaires et aux petites entreprises du pays. Ils savent que la réduction des transferts de paiements aux provinces va se traduire en coupures au chapitre de l'assurance-maladie.

M. McDermid: Il n'y a pas de réduction.

M. Nystrom: Il y a une réduction de 1 p. 100.

M. McDermid: Il n'y a pas de réduction. Les provinces vont recevoir plus d'argent cette année.

M. Nystrom: Le budget réduit le financement des programmes établis de 1 p. 100. Dans la formule qui était en vigueur, il y a une diminution de presque 300 millions de dollars cette année. L'an prochain, il y aura une autre diminution du montant qui aurait dû être alloué.

Le député devrait en parler aux provinces. Il devrait en discuter avec son confrère idéologique, Bill Vander Zalm de la Colombie-Britannique. Il lui dira la même chose.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Aux nouvelles ce matin, on a dit qu'un seul premier ministre appuie le budget, ce cher Grant Devine de la Saskatchewan. Même Grant Devine n'est pas plus entousiaste qu'il faut. Il lui reste à peu près un an et demi avant de devenir le chef de l'opposition en Saskatchewan.

Le programme d'assurance-chômage est une attaque contre les pauvres. C'est une taxe sur les pauvres. C'est une taxe sur les travailleurs.

[*Français*]

C'est la même chose pour les autres programmes sociaux. Je me demande, monsieur le Président, pourquoi il n'y avait pas suffisamment d'argent pour la mise en place d'un système de garde d'enfants dans ce Budget de M. Wilson. Ce n'est pas là. Il n'y a pas d'augmentation de places pour les enfants au Canada. C'est une chose sérieuse, monsieur le Président. Il n'y a pas d'augmentation en ce sens. Monsieur le Président, il n'y a rien du tout sur l'équité en matière d'emploi pour les femmes, pour les minorités, pour les personnes handicapées. Il n'y a rien de tout cela dans le Budget du ministre des Finances.

Il y a aussi les autres choses, monsieur le Président. Au lieu d'une hausse de taxes et des compressions budgétaires pour les programmes sociaux. . .

• (1430)

[*Traduction*]

Je pense, par exemple, à des secteurs importants comme VIA Rail. Je représente la circonscription de Yorkton—Melville. La voie principale passe par la cité de Melville et je me souviens de Jean-Luc Pepin, ministre libéral des Transports au début des années 1980. . .

Une voix: Un ministre compétent.

M. Nystrom: Un ministre compétent, disent les Libéraux.

M. Kaplan: Vous ne saviez pas toute la chance que vous aviez.

M. Nystrom: C'est le temps de donner une leçon d'histoire. Quand les Libéraux ont été élus en 1980, ils ont nommé un de mes grands amis, Jean-Luc Pepin, au poste de ministre des Transports. Il aurait fait des merveilles comme ministre d'État chargé des affaires culturelles, comme ministre des Communications, comme ministre du Commerce et ce genre de choses, mais il ne connaissait rien aux transports. En fait, je me demande s'il faisait la différence entre un wagon couvert et une basse-cour. Il avait décidé de mettre hors service le train transcontinental qui traverse l'Ouest canadien. Il y a eu une vaste campagne. Chose incroyable, des députés du Nouveau Parti démocratique et du Parti conservateur se sont unis, dans la grande bataille livrée contre les libéraux et M. Pepin, pour que les trains soient remis en service et que VIA soit rétablie. Finalement, grâce aux pressions de personnes comme le maire de Melville et de nombreux citoyens qui ont adressé des pétitions, Pepin a été remplacé à la tête du ministère des Transports et le service de VIA a été rétabli.

C'était parfait avant les élections de 1984. A cette époque, celui qui est aujourd'hui vice-premier ministre (M. Mazankowski) disait qu'il maintiendrait VIA Rail, qu'il la renforcerait. Il disait que les gens avaient besoin du train et qu'ils l'utiliseraient. Ils l'ont cru. Ils l'ont élu. Ils l'ont réélu et maintenant, que récoltons-nous? Le budget prévoit pour VIA des compressions de 100 millions de dollars en 1989-1990.

Des voix: C'est une honte!

M. Nystrom: L'année suivante, encore 100 millions, et la troisième année, la quatrième et la cinquième, un demi-milliard.

Je demande à mes riches collègues conservateurs des banquettes ministérielles, de la rangée des millionnaires, qui en subira les conséquences? Les pauvres de l'Atlantique? Leur service voyageurs sera-t-il épargné? Dites-moi s'il va l'être ou pas. Les habitants de Melville conserveront-ils le service ferroviaire à destination d'Edmonton, via Melville, Watrous, Saskatoon et Biggar? Conserveront-ils ce service? Notre riche ministre torontois, il vient de Brampton, je crois, rétorque que nous finançons ces gens. Monsieur le Président, ses amis de *Bay Street* sont les Canadiens les mieux financés qui soient de nos jours.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Les subventions, dons et prestations dont bénéficient les grandes sociétés du pays sont de loin supérieures aux crédits servant à subventionner VIA Rail dans un endroit comme Melville, ou au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse ou en Colombie-Britannique. Le train est un élément important dans notre pays; il en est l'âme, à bien des égards. Notre ministre torontois dit que ce sont des absurdités. Qu'il aille donc le dire aux habitants des Prairies et de l'Atlantique. Il verra qu'ils veulent conserver le train et qu'ils vont lutter pour y arriver. Il n'est pas surprenant qu'aux élections partielles qui ont eu lieu en Alberta en mars, les conservateurs aient été balayés par le Reform Party à cause de l'indifférence qu'ils manifestent. Ils ne comprennent pas l'Ouest canadien.

[*Français*]

Mais, monsieur le Président, il y a une autre attaque dans le Budget du ministre des Finances, il y a une compression budgétaire pour Radio-Canada, la C.B.C.

Une voix: Bravo!

M. Nystrom: Il dit: Bravo!

M. Della Noce: Oui, bravo!

M. Nystrom: Le député de Duvernay (M. Della Noce) dit: Oui, bravo! Il est contre Radio-Canada, il est contre la C.B.C. Monsieur le Président, Radio-Canada et la C.B.C. sont une grande institution canadienne qui a été commencée par le parti conservateur, par son parti, il y a longtemps.

Monsieur le Président, dans le Budget canadien, l'année prochaine, il y aura des compressions budgétaires de l'ordre de 20 millions de dollars et l'année suivante, un autre 10 millions de dollars, l'année après, un autre 10 millions de dollars et, dans quatre ans, il y aura une compression budgétaire de l'ordre de 50 millions de dollars.

Monsieur le Président, Radio-Canada et la C.B.C. sont tellement importants pour l'identité et la culture canadiennes et aussi pour l'unité du Canada, et ce malgré les paroles du député de Duvernay (Della Noce). . .

Monsieur le Président, maintenant, nous avons le développement régional. Il y a une autre réduction de 400 millions de dollars dans le Budget de M. Wilson pour le développement régional. C'est 29 p. 100, monsieur le Président!

Pour Terre-Neuve, qui n'est certainement pas une province riche, pour le Nouveau-Brunswick. . . Il y avait des riches au Nouveau-Brunswick: M. McCain est riche. Il y avait les autres, mais pas beaucoup, monsieur le Président: l'Île du Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan et le Manitoba ainsi que l'Alberta.

Monsieur le Président, pour le Québec le développement régional est tellement important. Je sais très bien que l'exposé budgétaire, si on le regarde de plus près, et ce en comparaison avec l'année dernière, contient une compression d'augmentation de 29 p. 100. Et c'est beaucoup, monsieur le Président, parce que le taux de chômage régional dans ce pays est trop élevé. Le taux de chômage à Terre-Neuve est de l'ordre de 15 p. 100 et 16 p. 100: c'est trop élevé. En Saskatchewan, chez moi, c'est trop élevé avec 8 p. 100 et 9 p. 100. C'est trop élevé dans le Nord de l'Ontario.

Monsieur le Président, nous avons en réalité deux Canada: le Toronto métropolitain avec un taux de chômage de l'ordre de 3 p. 100 et le reste du pays.

Monsieur le Président, malgré cela, il y a eu une compression budgétaire pour le développement régional. Je sais que les députés libéraux de Toronto sont d'accord, à savoir qu'une telle chose n'est pas juste du tout pour le gouvernement fédéral.

Monsieur le Président, il y a le développement régional. Trouvez-moi dans le Budget ce qui a trait à la recherche et au développement, trouvez-moi dans les prévisions du Budget canadien, qui ont été rendues publiques aujourd'hui, les prévisions additionnelles pour le développement régional ici, au Canada, trouvez-les pour moi. . . La recherche et le développement sont des choses importantes pour le Canada, pour l'avenir de nos enfants. Mais notre pays dépense moins d'argent que la plupart des pays développés pour la recherche et le développement.

Monsieur le Président, je dis encore que ce n'est pas juste!

M. le vice-président: A l'ordre! Je donne la parole à l'honorable député de Rosemont (M. B. Tremblay), sur un rappel au Règlement.

M. Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, puis-je demander à mon honorable collègue de lire le document budgétaire, à la page 71, concernant les données sur le développement régional?

M. le vice-président: La Présidence ne croit pas qu'il s'agisse d'un rappel au Règlement.

[*Traduction*]

M. Riis: J'invoque le Règlement. Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention. Cependant, il est dans l'erreur. S'il se reportait à la page précédente, il constaterait en fait une diminution marquée. . .

M. le vice-président: Le député a eu tort d'invoquer le Règlement. Il n'était pas justifié de le faire. Le député de Yorkton—Melville. Le député de Rosemont et celui de Kamloops ont amorcé un débat qu'ils auront sûrement tout le temps de poursuivre la semaine prochaine. Pour le moment, c'est le député de Yorkton—Melville qui a la parole.

M. Nystrom: J'invite mon honorable vis-à-vis à se reporter aux documents budgétaires. L'exposé budgétaire ne constitue lui-même qu'un résumé. S'il se reporte aux documents budgétaires, il constatera que le taux de croissance des crédits affectés au développement régional au Canada n'augmente pas. En fait, ce taux de croissance diminue. Le gouvernement ne l'a pas nié lorsque le député d'Essex a posé une question à ce sujet aujourd'ui au cours de la période des questions.

• (1440)

J'aborde maintenant le domaine de l'agriculture où les agriculteurs canadiens vont subir des compressions de crédits. Il y en aura notamment dans le secteur des produits laitiers et dans celui de l'assurance-récolte. Il y en aura aussi dans la rénovation des tronçons ferroviaires.

Lorsque nous examinons le budget des dépenses que le gouvernement a déposé aujourd'hui, nous constatons qu'il existe un mystère au chapitre de l'allocation à la sécheresse. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé est à la Chambre. Pourrait-il nous expliquer la raison pour laquelle le budget des dépenses déposé aujourd'hui prévoit pour 375 millions de dollars de crédits pour l'allocation à la sécheresse.

M. Mayer: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député me demande si je suis prêt à lui fournir cette raison. Si la Chambre le souhaite, je serais on ne peut plus heureux d'expliquer la raison pour laquelle ce chiffre figure dans le budget des dépenses.

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le ministre fournisse une brève explication?

Des voix: Non.

M. Mayer: C'est le député qui l'avait demandée.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne voudrais pas présenter sous un faux jour ce qui vient de se produire. Le ministre a demandé la permission d'expliquer un programme. Il sait que chaque jour il y a un moment opportun. . .

M. Mayer: C'est lui qui l'avait demandée.

M. Riis: . . .pour faire un exposé. Pour l'instant, nous écoutons le député de Yorkton—Melville.

M. Mayer: Franchement, monsieur le Président, je n'aurais besoin que d'une minute ou une minute et demie pour fournir cette explication. Le député de Yorkton—Melville m'a demandé si, en tant que ministre chargé de la Commission canadienne du blé, j'accepterais de lui fournir cette explication. Si le député me le permettait, je le ferais volontiers.

M. le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime. Le député de Yorkton—Melville a la parole.

M. Nystrom: Parlons de privatisation. Le gouvernement a entrepris la privatisation d'un plus grand nombre de sociétés d'État. . .

M. Gustafson: C'est «participation publique» qu'il faut dire.

M. Nystrom: Non pas participation publique, mais privatisation. Encore une fois, dans le cadre de sa croisade idéologique, le Parti conservateur cède de plus en plus de terrain au secteur privé. Cette fois-ci, il s'agit d'Air Canada, une société d'État considérable. Le gouvernement veut privatiser complètement cette grande institution canadienne, afin que les gens les plus nantis du pays achètent une majorité des actions et s'enrichissent.

Il s'agit de notre companie aérienne nationale. Elle devrait demeurer la propriété de tous les Canadiens. C'était pourtant la politique du Parti conservateur, lorsqu'il était dirigé par John Diefenbaker et Robert Stanfield. Cependant, depuis que les conservateurs ont adopté un nouveau style républicain, ils ont modifié grandement leur idéologie.

Les initiatives du gouvernement en ce qui a trait à l'environnement comprennent notamment des compressions en ce qui a trait aux énergies renouvelables. Pourquoi ne consacre-t-on pas plus d'argent à l'environnement? Je prétends que le gouvernement devrait dépenser 1 p. 100 de son budget à assainir l'environnement à s'attaquer à la pollution de l'air, de l'eau et du sol. Le budget devrait prévoir davantage en ce qui a trait au développement durable, comme le prévoyait la Commission Brundtland. Il s'agit de questions importantes, mais le gouvernement prend peu de mesures à ce sujet.

Si les conservateurs souhaitent un compliment, je vais les féliciter pour la décision qu'ils ont prise d'annuler le programme d'achat de sous-marins à propulsion nucléaire. Tous les Canadiens verront cette décision d'un très bon oeil. Je sais que certains conservateurs ne l'apprécient pas du tout. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a quitté ce portefeuille, car il n'a pu convaincre le gouvernement de donner son accord au programme d'achat en question. Mon collègue de la Saskatchewan est maintenant ministre de la Défense nationale. Il a hérité de ce portefeuille, à la suite de l'adoption d'une nouvelle politique. Les conservateurs ont bien agi en annulant ce programme.

J'aurais, souhaité qu'ils fassent de même dans le cas de l'aide à l'étranger. Pourquoi le gouvernement sabre-t-il dans les crédits consacrés à cette aide? Ce député de l'arrière-ban peut nous expliquer peut-être pourquoi, au cours de l'année financière 1988-1989, on fait passer l'aide à l'étranger de 2,8 milliards de dollars à 2,4 milliards de dollars? Sur cinq ans, on réduira de 1,8 milliard de dollars les dépenses au titre de cette aide.

Il est inadmissible de la part d'un pays nanti comme le Canada de sabrer dans ce domaine, au moment même où nous vivons plus que jamais dans une collectivité mondiale. Si nous sommes solidaires de nos frères, nous devrions faire tout en notre pouvoir pour aider les habitants des régions pauvres du monde. Il faut nous servir de notre technologie et de nos moyens financiers, pour nous assurer qu'ils ne souffrent pas de la faim. Il s'agit pour nous de faire en sorte de développer leurs économies et de veiller à ce qu'ils sachent produire suffisamment de denrées pour nourrir leur population et puissent vivre en paix.

Il est tout à fait déplorable que le Parti conservateur ait choisi de sabrer dans ce domaine, afin d'épargner un peu d'argent, alors qu'il aurait pu obtenir cet argent de ses amis millionnaires et des grandes sociétés au profit desquels il gouverne le pays.

Parlons maintenant du déficit. Ce qui se passe aujourd'hui lui est attribuable en grande partie. Bien entendu, le déficit est un problème, mais il y en a bien d'autres. Après les élections, toutefois, le parti d'en face a décidé d'en faire la priorité des priorités. D'où les réductions de services et les augmentations d'impôts. La manière dont le gouvernement s'attaque au déficit risque fort d'entraîner une récession.

En fait, le gouvernement lui-même prévoit que le taux de chômage s'élèvera à 8,5 p. 100 en 1990. Personne ne veut d'un déficit de 40 à 60 milliards de dollars, mais c'est le gouvernement conservateur qui, en quatre ans et demie, a contracté plus de dettes que tout autre gouvernement avant lui. Il est passé maître dans l'art de s'endetter.

Si le gouvernement veut réduire le déficit et renforcer l'économie de manière à pouvoir venir en aide aux garderies, aux petites entreprises, aux agriculteurs et aux pauvres, un certain nombre de mesures s'offre à lui.

D'abord, il faudrait faire baisser les taux d'intérêt. Une diminution de 1 p. 100 des taux d'intérêt permettrait d'économiser en un an 1,5 milliard de dollars en frais d'intérêts sur la dette nationale. Une diminution de 2 p. 100 du taux d'escompte permettrait d'économiser 3 milliards de dollars en un an. Notre taux d'escompte dépasse d'environ 3,5 p. 100 celui des États-Unis. Rien ne nous empêche de le faire baisser d'au moins 2 p. 100.

Rien n'empêche le Canada de faire pression, au sein du Groupe des sept, pour que les taux d'intérêt baissent partout dans le monde.

Je ne sais pas combien de Canadiens savent que le taux d'intérêt réel est plus élevé qu'il ne l'a jamais été. En août 1981, à une époque où le gouvernement Trudeau-MacEachen pratiquait une politique de taux d'intérêt élevés, il s'élevait à 8,33 p. 100. Le taux d'intérêt réel s'élève actuellement à 8 p. 100. La politique des taux d'intérêt élevés ne fait qu'appauvrir les petites entreprises et les agriculteurs. Elle rend l'achat de maisons plus difficile et appauvrit encore plus les simples travailleurs canadiens.

De nos jours, le taux d'escompte s'établit à 12,6 p. 100, le taux d'inflation, à 4,6 p. 100 et le taux d'intérêt réel, à 8 p. 100. En 1981, le taux d'escompte atteignait 21 p. 100 et le taux d'inflation, 12,7 p. 100. Le taux d'intérêt réel n'était que de 8,3 p. 100.

La politique des taux d'intérêt élevés appliquée en 1981 a provoqué la récession de 1982. A mon avis, l'histoire va se répéter. Ce qui est arrivé à M. MacEachen en 1982 pourrait bien se reproduire l'an prochain.

Deuxièmement, si nous voulons réduire le déficit et trouver de l'argent pour le programme de garderies et les autres programmes sociaux, le gouvernement devrait consacrer plus d'argent à la création d'emplois au lieu de sabrer les programmes de développement régional. Il devrait investir dans l'agriculture, dans la petite entreprise, dans les régions et dans le développement local. Il faut adopter une vision plus décentralisée du développement économique du Canada.

Le gouvernement doit investir dans le mouvement coopératif, dans la recherche et le développement. Il doit investir dans ce qui rapportera de gros dividendes aux Canadiens dans les années à venir.

Selon Judith Maxwell du Conseil économique du Canada, chaque fois que le taux de chômage baisse d'un point de pourcentage le gouvernement fédéral récolte des recettes supplémentaires de 2 milliards de dollars. Ce sont des recettes supplémentaires parce que le gouvernement a moins d'assurance-chômage à payer. Ce ne sera plus le cas, évidemment, parce que le gouvernement privatise le régime. Les paiements du Régime d'assistance publique diminuent et ceux qui décrochent des emplois paient davantage d'impôts. Il faut abaisser les taux d'intérêt. Il faut créer des emplois. Introduisons donc une réforme fiscale sérieuse afin d'éliminer les échappatoires et de faire en sorte que les riches paient leur juste part, que les quelque 6 000 personnes qui gagnent plus de 50 000$ par an, mais qui ne versent pas d'impôts, en paient ainsi que les quelque 80 000 sociétés rentables dans le même cas. Établissons un impôt minimum sur les sociétés. Les fonds supplémentaires générés par ces mesures pourraient être affectés à la réduction du déficit et aux programmes sociaux.

• (1450)

Enfin, menons une enquête parlementaire spéciale sur les dépenses fiscales liées aux grandes sociétés. Les sommes versées au secteur des grandes entreprises ont augmenté au cours des cinq ou six dernières années. Nous pourrions faire des économies en réduisant les subventions et les radiations dont profitent grandes sociétés.

En conclusion, ce budget conservateur accomplit deux choses. Il porte un dur coup aux Canadiens ordinaires qui devront payer 1 700$ de plus par an en impôts, lorsque la taxe de vente nationale entrera en vigueur l'an prochain.

Par ailleurs, le budget conservateur favorise les grandes entreprises en sabrant dans les programmes sociaux, les paiements de péréquation et de transfert aux provinces, le développement régional et les fonds réservés aux agriculteurs, aux petites entreprises, aux travailleurs et aux chômeurs. Il finira par assimiler le Canada aux États-Unis et à la Grande-Bretagne de Margaret Thatcher.

Nous avons le choix entre deux visions opposées. Il y a d'abord la vision canadienne traditionnelle d'une nation bâtie par des pionniers venant du monde entier. Ils voulaient travailler ensemble, collaborer et partager la grande richesse du Canada. Nous avons bâti un système unique ici, en Amérique du Nord, grâce à notre régime d'assurance-maladie, à Radio-Canada, à la Commission canadienne du blé, et aux paiements de péréquation qui aidaient les provinces pauvres tandis que les provinces riches payaient leur juste part. Nous avons bâti un pays unique, une nation canadienne réunissant de nombreuses cultures et deux grandes langues. Et ce n'est pas seulement les pionniers du CCF qui ont bâti ce pays, mais les libéraux et les conservateurs de gauche et les conservateurs les plus progressistes. Nous devons beaucoup de nos institutions nationales, y compris Radio-Canada, la Commission canadienne du blé et le CN, au Parti conservateur. C'est ça, le Canada, et c'est ce que notre parti veut protéger.

Notre parti imagine un pays porté sur la collaboration, le partage et l'exploitation de nos ressources. Nous voulons créer plus de richesses pour les distribuer plus équitablement parmi tous les Canadiens, peu importe où ils habitent ou d'où ils viennent, en nous assurant que tous, sans égard à leur sexe, à leur religion, à leur race ou à leur couleur, sont égaux. C'est notre vision des choses, mais le Parti conservateur, en face, en a une autre. En effet, les conservateurs veulent privatiser et déréglementer et faire du libre-échange avec les États-Unis pour que nous puissions devenir de plus en plus semblables aux Américains. Leur vision est démodée. Elle nous ramène dans le passé. Dans cette vision des choses, les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent. C'est la loi de la jungle.

Le temps est maintenant venu pour les Canadiens qui croient dans le Canada de se mobiliser et de lutter contre ce budget comme nous n'avons jamais lutté contre un budget. Les trois ou quatre années qui nous séparent des prochaines élections détermineront l'orientation que prendra le Canada. Nous sommes à une croisée des chemins. Nous pouvons ou bien choisir la voie des Conservateurs, la voie du passé, celle du règne du tout-puissant dollar, ou bien continuer à élargir nos programmes sociaux et à aider les gens ordinaires à bâtir le grand pays qui est le nôtre. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Kamloops (M. Riis):

> Que l'amendement soit modifié par l'adjonction des mots suivants:
>
> et la Chambre blâme aussi le gouvernement
>
> (1) d'imposer aux familles canadiennes le plus lourd fardeau fiscal des dernières années;
>
> (2) de renier son engagement envers l'égalité entre les régions;
>
> (3) de maintenir et de renforcer les inégalités du régime fiscal;
>
> (4) de compromettre l'universalité des programmes sociaux essentiels.

M. le vice-président: La présidence juge le sous-amendement recevable.

Comme il est 15 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 57.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 1er mai 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

LE CONTRÔLE DE LA NAVIGATION DES PÉTROLIERS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de Britanno-Colombiens qui attirent l'attention du Parlement sur les risques inévitables liés aux forages pétroliers en mer ainsi qu'au trafic des pétroliers au large de la côte ouest.

C'est une longue pétition, mais ceux qui l'ont signée demandent instamment au Parlement, étant donné le caractère inévitable des déversements de pétrole et leurs funestes conséquences, de revenir sur sa décision et de ne pas autoriser la navigation de pétroliers au large de la côte ouest.

[*Français*]

OPPOSITION AUX SUPERBOÎTES POSTALES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai en main une pétition qui a été signée par plusieurs résidants d'un nouveau développement résidentiel de ma circonscription, dans laquelle on déclare humblement que la politique de la Société canadienne des postes, en ce qui a trait aux superboîtes postales, est discriminatoire à l'égard de milliers de Canadiens et de Canadiennes; que l'usage des superboîtes postales cause de nombreux inconvénients aux personnes handicapées, aux personnes âgées et aux malades; que les propriétaires de nouveaux projets domiciliaires sont assujettis au même taux d'imposition que leurs voisins qui ont le service postal à domicile.

A ces causes, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement incite le gouvernement conservateur à donner aux résidants du nouveau développement résidentiel des rues Paul, Place Ida-Rocheleau et Place Pauline-Charron un service équivalent et de même qualité que celui reçu par leurs voisins.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les questions restent-elles toutes au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Le député de Kamloops (M. Riis) voudrait invoquer le Règlement avant l'appel de l'ordre du jour.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE BUDGET—LA PROCÉDURE RELATIVE À LA QUESTION DE PRIVILÈGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, compte tenu des dicussions que nous avons eues jeudi dernier, je voudrais faire quelques observations et peut-être proposer une façon de régler la question de privilège que les trois partis ont soulevée sous une forme ou sous une autre.

Je ne sais pas si c'est le bon moment pour faire cette intervention. Je demande les conseils de la présidence.

M. le Président: Je dois peut-être expliquer la situation à la Chambre. Je vais appeler les mesures d'initiative ministérielle, mais avant de mettre en considération celle qui est à l'ordre du jour, j'avais prévu que nous terminerions le débat sur la question de privilège. C'est ce qui a été promis à la Chambre et c'est ce que nous allons faire à moins que le député de Kamloops ne propose autre chose.

Il a de toute façon une proposition à faire à ce sujet. Il serait peut-être utile à la présidence qu'il la fasse maintenant. D'autres pourront répondre.

M. Riis: Monsieur le Président, je n'ai pas eu l'occasion d'en parler avec le leader du gouvernement ni avec l'opposition officielle. J'aurais aimé avoir plus de temps, mais voici, pour l'essentiel, ce que je veux proposer. Jeudi, le ministre des Finances (M. Wilson) a soulevé la question de privilège. Si vous jugez que la question de privilège paraît fondée à première vue, elle sera renvoyée au comité compétent.

Le ministre a fait un exposé clair et précis. Nous ne sommes peut-être pas tous d'accord avec lui, mais il avait le droit de s'exprimer et de faire valoir que, à bien des égards, il a été lésé dans ses privilèges de ministre.

Les porte-parole de l'opposition officielle ont présenté leurs arguments et proposé que la question soit renvoyée au comité compétent si vous la jugiez fondée, monsieur le Président. Nous les néo-démocrates, nous avons avancé des arguments analogues. Nous nous souvenons que la question de privilège a été soulevée de plusieurs manières différentes selon la façon dont les incidents de la semaine dernière ont été perçus. Nous discutions de certains aspects de la question de privilège portant sur la fuite d'informations venant du budget. Nous avons dit qu'il y avait toute une série de questions à examiner. J'ai ici une liste de sujets qu'il faudrait aborder au comité si vous jugez que la question de privilège paraît justifiée de prime abord.

• (1110)

Nous avons dit que la question de privilège s'appliquait à un député et nous avons demandé qu'elle soit renvoyée à un comité permanent approprié. Nous devrions peut-être tous consentir à l'unanimité à ce qu'on procède ainsi. Cela nous permettrait de poursuivre les travaux de la Chambre, sachant très bien que tous les aspects de la question de privilège soulevés seraient examinés par un comité approprié.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, quand il s'agit d'atteintes personnelles, il n'y a pas, techniquement parlant, de question de privilège. Lorsqu'un député soulève un problème qui le concerne personnellement, ce sont les privlèges de la Chambre qui sont en cause en réalité. Aussi, même si vous avez reçu plusieurs avis de question de privilège et que, techniquement, vous n'avez mis qu'une seule question de privilège en délibération pour pouvoir rendre une décision, on vous a déjà exposé toute une série d'arguments pour essayer de vous convaincre qu'il y a de prime abord atteinte aux privilèges.

Chose certaine, le discours du chef du Parti libéral est un discours qu'il aurait fait si son avis avait été examiné en premier lieu. Je ne veux empêcher personne de présenter les arguments qu'il veut, mais les libéraux voudraient que vous teniez compte des arguments invoqués sans chercher à déterminer quelle question de privilège a été soulevée en premier lieu ou de quelle question de privilège vous êtes saisi, techniquement parlant. Nous vous demandons de voir s'il y a matière à question de privilège de prime abord, si nous examinons la question de privilège soulevée par le ministre des Finances (M. Wilson), celle du chef de l'opposition (M. Turner) ou celle d'un autre député. Si vous trouvez qu'il y a de prime abord atteinte aux privilèges, les libéraux sont disposés à présenter une motion appropriée.

Il ne faut pas toutefois partir du principe que notre motion porterait tout simplement qu'il faut renvoyer la question à un comité parlementaire. Dans une motion découlant d'une question de privilège qui se justifie de prime abord ou d'une atteinte aux privilèges, on peut demander que la Chambre prenne certaines mesures. Nous nous réservons le droit de proposer une motion dans ce sens, en plus ou au lieu du renvoi de la question à un comité. Permettez-moi de formuler deux observations.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Le leader du Nouveau Parti démocratique à la Chambre a fait une suggestion utile. J'ai également pris note des observations du leader de l'opposition officielle à la Chambre.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a indiqué à la Chambre à la première occasion qu'on avait porté atteinte à ses privilèges. Il a parlé d'atteinte aux privilèges. Depuis que je suis député, certains de mes collègues ont invogué la question de privilège à la Chambre pour soulever un point. Nous devrions préserver cette latitude des députés de pouvoir se lever et faire des observations. J'ai dû le faire moi-même à une occasion et je pense que nous devrions garder cette option. Il reste que le ministre des Finances n'a pas présenté de motion à ce moment-là. Il serait utile de renvoyer la question au Comité des élections et de la procédure ou au Comité des finances, qui serait peut-être mieux placé pour l'étudier. C'est une possibilité.

Si vous me permettez d'en discuter avec les leaders des deux partis de l'opposition à la Chambre, nous pourrions nous entendre sur une motion ou un accord qui conviendrait à la Chambre et qui permettrait d'étudier la question en bonne et due forme.

M. Riis: Le leader du gouvernement à la Chambre a fait une suggestion valable. Le chef de l'opposition officielle (M. Turner) et le chef du Nouveau Parti démocratique ont proposé de suivre la ligne de conduite avancée lorsqu'il y a eu la fuite concernant le budget de l'ancien ministre des Finances, l'honorable Marc Lalonde. L'opposition officielle avait alors suggéré de nommer un comité spécial de 11 membres qui serait chargé d'examiner tous les aspects de la sécurité et du secret entourant le budget. C'est une des possibilités que nous pourrions envisager.

M. le Président: Je rappelle que mercredi soir dernier, le ministre des Finances (M. Wilson) a été le premier à me demander de soulever la question de privilège. Il a donc été entendu le premier. Le ministre n'a pas présenté la motion habituelle, mais c'est sa prérogative.

Le très hon. chef de l'opposition (John N. Turner) a été le deuxième à demander à soulever la question. Qu'il soit bien clair que j'ai le texte de sa motion. A juste titre, le chef de l'opposition affirme que si je conclus que sa question de privilège paraît à première vue fondée, il proposera la motion dont nous avons le texte. C'est donc bien de cette motion qu'il s'agit.

J'ai aussi dit que d'autres députés voulaient soulever la question de privilège. Le député de Windsor–Ouest (M. Gray) a tout à fait raison et a utilement fait remarquer que les privilèges concernent l'ensemble des députés. J'ai accepté collectivement toutes les demandes présentées dans le cadre du débat qui a duré de nombreuses heures. Comme je l'ai déjà dit, le débat se poursuivra maintenant parce que les questions de privilège ont préséance sur les initiatives ministérielles.

Certains ont suggéré que la question soit renvoyée au comité compétent. Si, après examen attentif de tous les arguments, la présidence décide que la question de privilège est à première vue fondée dans le cas de l'un ou l'autre député qui l'a soulevée, l'ensemble de la Chambre des communes sera alors saisie d'une motion. A ce moment, les députés décideront si la question fera l'objet d'un débat à la Chambre ou sera renvoyée devant un comité. La présidence ne fait que juger si la question de privilège paraît fondée à première vue. Il incombe ensuite à la Chambre de décider s'il y a lieu de soumettre la question à un comité. Si c'est le cas, le comité doit étudier la question au fond pour déterminer s'il y a vraiment eu violation de privilège. Je veux que les députés et le public comprennent que mon rôle consiste seulement à juger si le bien–fondé de la question de privilège repose sur une présomption suffisante.

Il a été proposé que nous interrompions le débat sur la question de privilège, du moins pendant un certain temps, et que les leaders parlementaires s'entretiennent entre eux. Nous verrons ensuite ce qu'il ressort de ces discussions. S'il en ressort que la question doit être soumise directement à un comité, c'est ce que nous ferons, à condition que tous les députés acceptent cette façon de procéder.

Si je comprends bien, la Chambre souhaite que le débat sur la question de privilège soit interrompu pour le moment. Nous allons donc passer aux initiatives ministérielles. Je crois comprendre aussi que, plus tard dans la journée, les leaders parlementaires viendront me voir pour me dire le résultat de leurs discussions. C'est ce qui a été convenu, n'est–ce pas?

• (1120)

M. Riis: Oui, monsieur le Président, c'est ce qui a été convenu. J'aimerais cependant proposer une solution de rechange. Une fois que vous aurez examiné toutes les preuves présentées jusqu'à maintenant, il se peut que vous jugiez que la question de privilège ne soit pas fondée à première vue. Comme les députés, tant du côté ministériel que du côté de l'opposition, ont exprimé leurs inquiétudes à l'égard du processus, il serait également possible de demander le consentement unanime de la Chambre pour renvoyer la question au comité compétent. La plupart des députés voudraient que ce processus soit examiné, pas nécessairement en ce qui concerne ce cas en particulier, mais en ce qui concerne la façon dont les budgets seront traités à l'avenir.

M. le Président: Je ne me suis peut–être pas fait bien comprendre. D'après la déclaration du député et en particulier d'après la réponse du ministre de la Justice (M. Lewis), j'avais l'impression que les leaders à la Chambre pourraient se mettre d'accord, ce qui me dispenserait de décider si le bien–fondé de la question de privilège repose ou non sur une ou plusieurs présomptions suffisantes.

Les leaders à la Chambre vont, je suppose, discuter de la manière dont ils souhaitent procéder. En attendant, la Chambre est saisie de ces questions de privilège. Le débat continuera ultérieurement si les leaders à la Chambre n'arrivent pas à se mettre d'accord.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. GAUTHIER—L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): J'aimerais prendre la parole sur un autre recours au Règlement, monsieur le Président, mais sur une question différente, si vous avez terminé.

Monsieur le Président, jeudi dernier, dans le feu de l'action, des commentaires ont été faits au sujet de la procédure. A un certain moment, j'ai même proposé d'utiliser l'article 62 du Règlement, et je vais le lire pour que les députés sachent très bien ce que je faisais à ce moment-là.

[*Traduction*]

L'article 62 du Règlement indique:

> Si deux ou plusieurs députés se lèvent, le Président donne la parole à celui qui s'est levé le premier, mais il peut être fait une motion portant que l'un des députés qui se sont levés «soit maintenant entendu» ou qu'il «ait maintenant la parole», laquelle motion est immédiatement mise aux voix sans débat.

Je comprends la situation de jeudi. Quand j'ai pris la parole, vous avez déclaré à ce moment-là que la question de privilège avait préséance sur. . .

[*Français*]

Je veux simplement me reporter au hansard du 27 avril, à la page 1003, immédiatement après que la motion eut été déposée, et je cite:

> Le député d'Ottawa—Vanier propose la motion traditionnelle voulant qu'un autre député soit entendu maintenant. C'est vraiment là une question à débattre. A mon avis, comme des députés veulent poser la question de privilège et qu'il est établi. . .

Et vous continuez dans vos commentaires, monsieur le Président. Par la suite, on trouvera un peu plus loin dans le hansard que le ministre des Affaires extérieures m'a accusé de m'en prendre à la décision de la Présidence. Il a dit, à la page 1004, et je cite:

> Il s'en prend au Président, quelle honte!.

Et il y a eu un peu de désordre à la suite de cette décision.

Je voulais simplement rappeler aux députés et à la Chambre que lorsque j'ai dit qu'on était à réécrire le Règlement, ce que je voulais dire, c'est que cette motion-là, pour moi, en tout cas, est toujours «en ordre», n'est pas «débattable», et doit être mise aux voix immédiatement. Je ne mettais pas en question la décision de la Présidence à ce moment-là, savoir que la question primordiale était la question de privilège, mais je voudrais rappeler qu'il n'y a pas de précédent établi ici, que la Présidence n'a pas décidé qu'à l'avenir une motion de ce genre voulant qu'un autre député soit entendu pourra faire l'objet d'un débat ou pourra être, disons, rejetée par la Présidence.

M. le Président: Je remercie l'honorable député pour son intervention. Je comprends très bien sa position. Je pense que cela est probablement le résultat d'échanges entre l'honorable député et la Présidence, et que la décision de la Présidence est claire, du moins en ce qui touche à l'événement survenu le 27 avril. Je voudrais assurer l'honorable député que je comprends sa position et que, dans les circonstances, il pourrait être intéressant d'avoir une discussion privée sur le sujet entre la Présidence et l'honorable député, concernant le processus.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1989-1990 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John McDermid (pour le ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Monsieur le Président, comme les députés le savent, la Loi sur la gestion des finances publique exige que le gouvernement, s'il veut hausser l'encours de la dette, obtienne du Parlement un pouvoir d'emprunt par voie législative.

Plus précisément, l'article 43 de la partie IV de la loi stipule que «Les emprunts de fonds et l'émission de titres par Sa Majesté ou pour son compte sont subordonnés à l'autorisation du Parlement». Il s'agit ici de nouveaux fonds et non du refinancement d'une dette existante, puisque l'article 46 de la loi prévoit un pouvoir permanent d'emprunter des fonds pour rembourser une dette arrivée à échéance.

Bien que l'article 47 vise les emprunts à court terme, le gouvernement doit demander un pouvoir d'emprunt au Parlement pour pouvoir appliquer un programme régu-

lier concernant la dette et répondre à ses besoins financiers.

Ce projet de loi s'inscrit dans le contexte des efforts incessants déployés par le gouvernement pour résoudre le du problème de l'énorme dette publique du Canada. D'abord, examinons le problème.

La triste vérité, c'est que l'intérêt de la dette publique est de loin supérieure à l'ensemble du déficit prévu pour cette année. L'intérêt de la dette est évaluée à plus de 39 milliards de dollars. Le déficit sera de 30,5 milliards de dollars.

N'était de l'intérêt que nous versons chaque année pour la dette publique, le Canada aurait un excédent appréciable cette année au lieu d'un déficit. Nous avons un grave problème sur les bras parce que, d'une année à l'autre, de gouvernement en gouvernement, les déficits annuels se sont accumulés jusqu'à créer cette montagne de dettes.

Il y a quatre ans, lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir, la dette avait déjà atteint 200 milliards de dollars et augmentait au rythme alarmant de presque 24 p. 100 par année.

Depuis, sous la direction du ministre des Finances (M. Wilson), le gouvernement s'est attaqué au problème de la dette. Nous avons pris des mesures pour enrayer la croissance des dépenses de programmes et pour accroître les recettes. Nous avons conçu des politiques économiques propres à revitaliser le secteur privé et à encourager la croissance économique.

Résultat: le déficit annuel a été réduit de plus de 38 milliards de dollars en 1984–1985 à moins de 29 milliards de dollars en 1988–1989. Nos besoins financiers sont passés de 30 milliards de dollars à 22 milliards de dollars au cours de la même période. Nous avons ramené le taux de croissance de la dette à 9,9 p. 100. C'était la première fois depuis 15 ans que le taux de croissance de la dette était inférieur à 10 p. 100.

M. Milliken: C'est ridicule, et vous le savez.

M. McDermid: Ce n'est pas ridicule. Le député est un peu irritable pour un lundi matin. Le député de Kingston doit encore sentir les effets du dîner de la tribune de la presse de vendredi soir.

• (1130)

Une voix: De samedi.

M. McDermid: Ou de samedi soir. Vous voyez, j'en sens réellement les effets.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Avez-vous attrapé un coup de soleil?

M. McDermid: Oui, un coup de soleil qui me fait un mal du diable, si vous voulez savoir la vérité.

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: En dépit de nos progrès, madame la Présidente, on ne peut constater qu'un mouvement à la hausse de la dette, qui s'élève maintenant à plus de 320 milliards de dollars. Elle est plus de vingt fois supérieure à ce qu'elle était au milieu des années soixante-dix, lorsqu'elle a commencé à augmenter plus rapidement que le revenu national.

Les intérêts ont augmenté de près de 50 p. 100, passant de 22 milliards de dollars en 1984–1985 à 39 milliards cette année. La question est de savoir ici si c'est la poule qui vient avant l'oeuf. D'une part, la seule façon de contrôler la dette est de réduire le déficit et, d'autre part, la hausse constante du montant de la dette et des intérêts plus élevés sur la dette publique a pour effet de limiter le montant de réduction du déficit que nous pouvons atteindre. Des niveaux de dette élevés et croissants rendent la situation financière du gouvernement vulnérable aux taux d'intérêt, qui ont augmenté au cours de la dernière année à cause des pressions inflationnistes. La hausse des taux d'intérêt a considérablement accru les paiements d'intérêts sur la dette publique; on s'attend qu'ils se chiffreront cette année à 6,4 milliards de dollars de plus que le montant prévu en février 1988.

Le budget s'attaque de front à ce défi en instituant des mesures pour réduire encore les dépenses et pour augmenter les recettes. Grâce au budget, le gouvernement construit sur l'avenir au lieu d'emprunter sur des espérances.

La limitation de la dette diminue le fardeau imposé aux futures générations. Elle donne au gouvernement une plus grande souplesse pour répondre aux besoins prioritaires. Elle permet un meilleur équilibre de la politique fiscale et monétaire et nous place dans une situation où l'on peut espérer une croissance économique soutenue, des pressions inflationnistes réduites, des taux d'intérêt plus bas, des frais inférieurs de service de la dette et même des déficits plus bas. Elle garantit un meilleur avenir et un niveau de vie plus élevé pour tous les Canadiens.

Du fait des mesures contenues dans ce budget, la dette publique, en pourcentage de notre revenu national, se stabilisera l'an prochain et baissera, à moyen terme, pour la première fois depuis 1974–1975. On prévoit qu'en 1993–1994 nos besoins financiers ne seront que de 3 milliards.

Le gouvernement a prouvé, madame la Présidente, qu'il était résolu à s'attaquer à la dette. C'est un énorme défi à long terme qui exigera des efforts de tous les Canadiens pendant de nombreuses années.

Ayant parlé de la dette, je voudrais maintenant préciser ce que stipule la Loi de 1989-90 sur le pouvoir d'emprunt. On peut voir au paragraphe 2(1) que l'on demande le pouvoir d'emprunter 24,8 milliards pour l'exercice 1989-1990. Ce montant comprend un pouvoir d'emprunt de 21,8 milliards qui se répartit ainsi: 20,5 milliards qui sont les besoins financiers nets prévus par le gouvernement et 1,3 milliard lié aux gains prévus du compte du fonds des changes. Ces gains ont augmenté très rapidement ces dernières années en raison de l'augmentation des réserves officielles du fait de la force du dollar canadien. Même si les gains du fonds des changes figurent sous forme de recettes budgétaires dans les comptes publics, ils exigent un pouvoir d'emprunt supplémentaire, car ils sont conservés dans le fonds et ne peuvent être dépensés.

Comme les années passées, le pouvoir d'emprunt comprend une réserve de 3 milliards en prévision de circonstances extraordinaires, comme l'augmentation des réserves de devises en 1989-1990.

Les années précédentes, les gains du fonds des changes n'étaient pas suffisants pour qu'on les mentionne spécifiquement dans le pouvoir d'emprunt. Il y a cinq ans, par exemple, ces gains étaient d'environ 300 millions de dollars. Par comparaison, ceux du fonds des changes ont atteint 1,7 milliard en 1988-1989. A ce niveau-là, il devient évident que ces besoins additionnels doivent être compris dans la demande de pouvoir d'emprunt du gouvernement.

La réserve de 3 milliards demandée aux termes du projet de loi est la même que celle qui avait été accordée les deux dernières années. En 1988-1989, cependant, elle n'a pas été suffisante et le gouvernement a dû se prévaloir des dispositions de l'article 47 de la Loi sur la gestion des finances publiques à la fin de mars quand son pouvoir d'emprunt a pris fin.

Le pouvoir d'emprunt du gouvernement a été insuffisant en 1988-1989 parce que le dollar canadien s'est raffermi, ce qui a entraîné une augmentation des réserves internationales du Canada. En dollars canadiens, cela équivalait à environ 4,8 milliards de sorte que les besoins du gouvernement en dollars canadiens ont augmenté considérablement. Les dollars canadiens qui ont servi à acheter ces avoirs ont été empruntés sur le marché intérieur. Même si nous comptons établir la réserve à 3 milliards de dollars seulement, nous espérons que ce montant sera suffisant en 1989-1990.

Dans le paragraphe 2(2), le gouvernement demande le pouvoir d'emprunter 750 millions de dollars pour refinancer les emprunts contractés en vertu de l'article 47 de la Loi sur la gestion des finances publiques pour 1988-1989, le 31 mars, dernier jour de l'exercice financier. Les fonds empruntés en vertu de cet article ne peuvent pas être transférés normalement comme prévu à l'article 46, car une telle transaction nécessite un nouveau pouvoir statutaire. En fait, ce pouvoir d'emprunter 750 millions va combler l'insuffisance en matière d'emprunt notée au cours de l'année financière précédente.

L'article 3 de la Loi stipule que toute fraction supérieure à trois milliards de dollars de l'emprunt maximal autorisé par la Loi de 1989-1990 sur le pouvoir d'emprunt sera annulée le 31 mars 1990. Le gouvernement se garde ainsi une réserve de fonds pour l'année prochaine au cas où aucune loi portant pouvoir d'emprunt ne serait adoptée avant le début de l'année financière 1990-1991.

Pour l'information des députés, je voudrais examiner brièvement la gestion de la dette par le gouvernement en 1988-1989. Le programme de la dette intérieure a augmenté la dette non échue en cours d'environ 27,7 milliards, ce qui l'a portée à 264,7 milliards. Ce programme a, financé environ 23,7 milliards d'emprunts, notamment les profits tirés du fonds des changes dont j'ai déjà parlé, d'autres opérations de change et une petite accumulation d'encaisse.

Les besoins financiers intérieurs pour 1989-1990, à l'exclusion des profits du fonds des changes, sont maintenant évalués à 22 milliards dans le plan financier, soit 300 millions de moins que ne le prévoyait le budget de février 1988.

Sur l'ensemble des émissions obligatoires en 1988-1989, 11,8 milliards ont été consentis sous forme d'obligations négociables. Le gouvernement a aussi mis davantage l'accent sur la vente d'obligations aux enchères, une façon plus rentable de procéder. On vend maintenant par enchères 60 p. 100 des obligations négociables émises, comparativement à 50 p. 100 au cours de l'exercice précédent.

Les bons du Trésor ont servi à lever 21,6 milliards de nouveaux fonds en 1988-1989, soit beaucoup plus que l'année précédente. Cependant, environ 5,7 milliards de ces bons devaient compenser le déclin des obligations d'épargne du Canada.

La campagne de vente des obligations d'épargne du Canada de l'automne 1988 portant des coupons de 9,5 p. 100 a rapporté 15 milliards de dollars. Le solde net de cette campagne, après remboursement des obligations d'épargne du Canada et autres emprunts arrivés à échéance en 1988, s'est élevé à 6,5 milliards.

• (1140)

Cependant, fin 1988 et début 1989 une hausse des taux d'intérêt a poussé certains investisseurs à encaisser leurs obligations d'épargne du Canada. En conséquence, le taux d'intérêt sur obligations d'épargne du Canada a été relevé pour quatre mois à 10,5 p. 100, à compter du 1er mars 1989. Malgré cela on estime qu'avec les encaissements l'encours des obligations d'épargne du Canada a baissé d'environ 5,7 milliards pour passer à moins de 47 milliards de dollars. En terminant, j'aimerais rappeler aux députés qu'ils ont en main tous les éléments nécessaires pour s'occuper de ce projet de loi rapidement. Il correspond aux besoins financiers énoncés dans l'exposé budgétaire, et le budget des dépenses a été déposé.

Le plan financier et les autres documents fournissent des renseignements documentaires sur l'action qu'entend prendre le gouvernement en matière de budget. En outre, l'Annexe 7 du plan financier présente des renseignements de base sur les opérations de gestion de la dette de l'État.

Enfin, la partie III du Budget des dépenses qui concerne les frais de la dette est plus étoffée cette année de façon à fournir un complément de renseignements sur le programme de la dette. Puisque tous ces renseignements sont à la disposition des députés, j'espère que la deuxième lecture du projet de loi C-11 sera très rapide, et je me ferai un plaisir d'examiner plus en détail le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt au comité compétent.

M. Len Hopkins (Renfrew): Madame la Présidente, le discours du trône que nous avons entendu pendant la première semaine d'avril se terminait sur cette phrase du gouvernement: «Puisse la Divine Providence vous guider dans vos délibérations». En écoutant les déclarations financières du gouvernement aujourd'hui, je vois que nous allons avoir besoin des lumières d'En-Haut dans nos délibérations.

Aujourd'hui, le gouvernement intervient encore une fois pour emprunter officiellement de l'argent. Je répète que nous avons eu un discours du Trône en avril, ainsi qu'un budget. Or le 1er mai, après avoir tant avoir entendu parler de déficit et de dette nationale, le mois débute par un projet de loi d'emprunt.

Avec l'approbation du gouvernement le ministre des Finances (M. Wilson) invoque la Loi sur la gestion des finances publiques pour emprunter encore une fois. Cette loi autorise le ministre des Finances à se procurer des ressources soit par la voie d'emprunt soit par la création de titres de l'État, comme le ministre vient de nous l'expliquer.

Si nous discutons ce projet de loi ce matin c'est qu'en mars 1989 le gouvernement a emprunté 750 millions au titre de l'article 47 de la Loi sur la gestion des finances publiques, et que ces emprunts doivent être refinancés en 1989-1990. Cela fait qu'il faut des nouvelles autorisations législatives pour financer ces emprunts, ce qui porte à 25,6 milliards de dollars le montant total des autorisations d'emprunt demandées au Parlement.

Puisqu'il est question d'emprunter 750 millions dans ce projet de loi C-11, puisqu'il est question également des milliards de la dette nationale et puisque le gouvernement emprunte 25,6 milliards en tout, il faut se rappeler qu'il y a à peine 32 ans le très honorable John Diefenbaker a fait campagne et gagné une élection sur cette question que le très honorable C.D. Howe avait posée. en Chambre: «Qu'est-ce qu'un million de plus?» Je suis persuadé que M. Howe désapprouverait aujourd'hui la politique du gouvernement.

Nous savons aussi que le gouvernement avait employé ce slogan à l'époque pour tromper encore le peuple canadien en lui faisant croire qu'on ne pouvait alors pas obtenir grand-chose non plus pour un million de dollars, ce qui a servi des fins délicates au cours de la campagne électorale. Nous avons assisté aussi à une guerre de chiffres au cours de la dernière campagne électorale.

Nous savons que le gouvernement fédéral accuse cette année un déficit de 30,5 milliards de dollars. Nous savons que lorsque le gouvernement conservateur a pris le pouvoir en 1984, la dette nationale du Canada—et il est important de bien préciser d'où venait toute cette dette—la dette était de 170 milliards de dollars. Aujourd'hui, quatre années et demie plus tard à peine, la dette nationale a grimpé à 320 milliards, ce qui constitue une hausse de 90 p. 100 ou presque. Voilà ce que le gouvernement qualifie de gestion extraordinaire et merveilleuse.

On verra cette année que la dette nationale aura plus que doublé en cinq ans. Voilà le genre de gestion que réussit un gouvernement qui se vante partout au pays et ici même à la Chambre des communes de faire des merveilles en matière de gestion des finances nationales. Il réussit à doubler la dette en cinq ans. Voilà ce que le gouvernement qualifie de bonne planification financière.

Il faut reconnaître que le gouvernement a lamentablement échoué dans la poursuite de l'objectif qu'il s'était fixé de faire du contrôle des dépenses et d'une saine gestion le premier but des compressions budgétaires. C'est pourquoi il tient tellement aujourd'hui à arranger les choses en assommant tout le monde. Tous les Canadiens ont donc bien raison de s'inquiéter de la façon dont est assurée l'administration financière du pays. La situation ne semble pas s'améliorer même si le gouvernement conservateur a imposé aux Canadiens les plus fortes hausses d'impôt de toute l'histoire de notre pays.

Permettez-moi de l'expliquer à la Chambre et au peuple canadien en des termes simples mais précis. Il a fallu 117 ans aux gouvernements fédéraux qui se sont succédé de 1867 à 1984 pour accumuler une dette de 170 milliards de dollars. Le gouvernement actuel n'aura mis que cinq ans, soit de 1984 à 1989, pour doubler cette dette.

Des voix: Bravo!

M. Hopkins: Voilà le message que nous voulons transmettre aux Canadiens parce que le gouvernement actuel ne cesse de s'en prendre au gouvernement précédent et de le blâmer pour cette dette, alors que c'est lui qui arrivera tôt ou tard en 1989 à doubler la dette nationale en cinq ans tout au plus. Il est manifeste que la politique gouvernementale de taux d'intérêt élevés fait problème. Le ministre l'a laissé entendre ce matin même. Il a d'ailleurs indiqué qu'il s'agit du principal problème qu'a le gouvernement.

Si le déficit monte en flèche, ce n'est pas parce que le gouvernement investit trop d'argent dans l'enseignement postsecondaire. Ce n'est pas là la cause, pas plus d'ailleurs que le recyclage, les programmes sociaux, le développement régional. Cependant, ce sont là les domaines qui ont écopé parce que le gouvernement insiste pour maintenir les taux d'intérêt élevés.

Si l'on se fie aux prévisions du gouvernement lui-même qui ont été déposées à la Chambre vendredi dernier, il est manifeste que l'une des principales causes du déficit réside dans les taux d'intérêt trop élevés; en l'occurrence il est question d'une somme de 6,4 milliards de dollars. En effet, imaginez, 6,4 milliards de dollars en taux d'intérêt, du fait de la politique en la matière du gouvernement qui blâme ensuite tout le monde pour les problèmes auxquels il doit faire face. Imaginez, du fait de la politique de taux d'intérêt élevés du gouvernement, on doit dépenser 6,4 milliards de dollars de plus au titre du remboursement de la dette nationale.

Le gouvernement alimente, semble-t-il, sa propre inflation, mais il rejette le blâme sur l'enseignement postsecondaire, l'assurance-maladie, l'assurance-chômage et d'autres programmes sociaux. Il s'en prend également au développement régional. . .

Une voix: Aux marchés financiers internationaux.

M. Hopkins: L'un de mes collègues a parlé des marchés financiers internationaux. Chose certaine, le Fonds monétaire international, dont le siège social se trouve à Washington, a certes fait comprendre au gouvernement, au cours de l'hiver, qu'il était temps qu'il mette de l'ordre dans ses finances, car on commençait à s'inquiéter de l'endettement du Canada. L'avertissement en question venait du FMI, du Fonds monétaire international, et c'est très grave lorsque le FMI doit adresser un message de ce genre à un gouvernement national. Il a jugé bon de le faire, car il s'est aperçu qu'on avait doublé la dette nationale du Canada en moins de cinq ans.

• (1150)

Toute hausse d'impôts sert également à alimenter l'inflation, même lorsque l'économie est faible. On peut toujours lever des impôts plus lourds. Et si plus tard il y a une hausse de l'activité économique, les gens vont quand même payer des impôts élevés.

A la suite de la présentation du dernier budget, une famille à revenu moyen paiera 700$ de plus d'impôts par an. En fait, la famille en question paie maintenant 2 000$ de plus d'impôts qu'avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur.

Ce matin, il est question d'un projet de loi d'emprunt et de la gestion financière du gouvernement. Ce sont les Canadiens, les gens qui doivent payer des impôts, qui devront être, en définitive, les véritables gestionnaires financiers. En effet, lorsque le gouvernement en aura fini avec eux, ils devront administrer leurs affaires avec soin, de façon à surnager, à ne pas être englouti par le raz-de-marée fiscal du gouvernement attribuable aux hausses d'impôts.

Si l'on veut ne serait-ce qu'effleurer la question de la gestion financière du gouvernement, il faut aborder bien d'autres sujets. Penchons-nous sur le secteur agricole qui éprouve bien des difficultés depuis quelque temps déjà. Le gouvernement a réduit de 399 millions de dollars les sommes consacrées aux services et subventions agricoles. Cela touche notamment l'assurance-récolte. Le gouvernement fédéral tente de modifier le partage des coûts de l'assurance-récolte qu'il assume ave les gouvernements provinciaux. Au Québec et à Terre-Neuve, un quart des sommes concernées proviennent du gouvernement fédéral, un quart, du gouvernement provincial et la moitié, des producteurs eux-mêmes. Dans les autres provinces, le gouvernement fédéral et les producteurs se partagent

les coûts moitié-moitié et le gouvernement provincial paie les frais administratifs. Le gouvernement fédéral compte faire payer aux provinces 90 millions de dollars cette année et 110 millions en 1990-1991. Quoi de neuf? Rien. Le gouvernement essaie de réduire le déficit en refilant ses dépenses aux provinces dans toutes sortes de domaines dont, comme je l'ai dit, l'enseignement postsecondaire et l'assurance-maladie.

Que font les provinces? Elles doivent couper les crédits qu'elles versent aux municipalités, ce qui oblige ces dernières à réduire les services qu'elles rendent à leurs administrés et à supporter ainsi tout l'odieux de l'opération.

Le programme de stimulation des exportations de produits laitiers est un programme de subventions directes créé en 1979. En 1984, le gouvernement fédéral a coupé de moitié les quantités de lait admissibles à cette subvention. Le budget prévoit l'élimination de l'autre moitié. Cette mesure devrait permettre d'économiser 7 millions de dollars par an, mais sur le dos des agriculteurs canadiens. La Commission canadienne du lait et d'autres organismes doivent subir des changements.

J'aimerais maintenant parler de la tradition du Canada rural. J'aime parler d'affaires rurales à la Chambre parce que, de nos jours, on a les yeux rivés sur les résultats et on ne parle que de grandes choses. On oublie souvent qu'il y a un autre monde à l'extérieur. Le budget prévoit que Postes Canada versera des dividendes de quelque 300 millions de dollars au gouvernement fédéral au cours des cinq années qui viennent. Pour rendre la chose possible, le gouvernement fait passer la Société canadienne des postes d'une annexe de la Loi sur la gestion des finances publiques à une autre. Il agit ainsi pour rester dans les limites de la légalité.

Parce que notre société des postes a enregistré des bénéfices en 1988-1989, pour la première fois en trente ans, et qu'elle compte recommencer au cours des années à venir, le gouvernement a décidé que ladite société devrait verser au Trésor une partie de ses bénéfices sous forme de dividentes, comme qui dirait de «subventions à rebours». Quelle raison les organismes comme Postes Canada auront-ils dorénavant de déclarer des bénéfices? Tous les gouvernements sont soucieux de voir leurs organismes devenir rentables et effectuer de la bonne besogne. Cependant, dès que ceux-ci réalisent des bénéfices, le gouvernement les leur enlève. Par la même occasion, le gouvernement cherche peut-être à améliorer la réputation financière de notre société des postes afin de faciliter sa privatisation. Par ailleurs, les 300 millions de dollars que le gouvernement va toucher sous forme de dividendes ne serviront pas à améliorer le service de Postes Canada, ses appareils et ses machines. Ils ne serviront pas non plus à accélérer la distribution du courrier ou à assurer la remise en service des bureaux de poste en milieu rural. Le gouvernement se servira de ces millions là où il jugera qu'il faut en tirer un avantage politique.

Et ce, à quel prix pour nos régions rurales? Nous aimerions que Postes Canada conserve ces bénéfices et les utilise pour améliorer et accélérer son service. A notre avis, le gouvernement ne devrait pas pouvoir s'adresser aux administrateurs de Postes Canada et leur déclarer: «Maintenant que vous êtes parvenus à réaliser des bénéfices, nous voulons l'argent.» C'est mal avisé.

Il est en train de trancher dans d'autres sociétés d'État, Via Rail notamment. Même si cette société parvenait à réaliser des bénéfices, le gouvernement l'obligerait vraisemblablement à les lui remettre.

Le Régime d'assurance-chômage a vu le jour en 1940 grâce à une loi de Westminster qui tendait à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, car les provinces n'avaient pas les moyens de verser des prestations. Si la charge de ce régime a été confié au gouvernement fédéral, c'est qu'on a estimé qu'il était le seul au Canada à pouvoir décréter des impôts sur tout, ce dont le gouvernement actuel ne se prive pas. Les provinces ont accès à des champs de taxation limités. Il fut donc convenu par suite du rapport de la Commission Rowell-Sirois qui avait commencé à siéger en 1937 que le gouvernement fédéral assumerait la charge du régime. La mesure pertinente fut adoptée à Westminster en 1940.

Qu'est-ce qui arrive maintenant en 1989? Après quelque 49 années, le gouvernement fédéral se retire tout à fait du domaine de l'assurance-chômage. Dorénavant, il ne versera plus un seul cent à ce régime. C'est une loi de Westminster, une sorte d'amendement à notre Constitution, qui a imposé ce fardeau aux gouvernements du Canada qui se sont succédés. En se retirant du domaine de l'assurance-chômage, en obligeant les petites entreprises et leurs employés à verser de plus fortes contribution, le gouvernement se dérobe à ses devoirs en vertu de la Constitution du Canada. Sans aucun doute, ce ne sera pas la dernière fois qu'il agira ainsi.

Ainsi, le gouvernement se dérobe à ses devoirs à l'égard de certains secteurs. Je songe au secteur du bois d'oeuvre qui de tout temps a existé au Canada. Nous répétons sans cesse depuis deux ou trois ans au gouvernement qu'il doit changer d'attitude. Aux termes du protocole d'entente que l'ex-ministre du Commerce extérieur, maintenant à la retraite, a signé avant tant d'allégresse juste avant de conclure le prétendu Accord de libre-échange avec les États-Unis à la fin décembre 1986, elle a donné raison aux producteurs américains qui alléguaient que les Canadiens étaient subventionnés. La ministre n'a même pas laissé aux tribunaux le soin de trancher cette affaire, elle s'est empressée de déclarer: «Oui, nous sommes d'accord. Nous signerons. Nous voulons conclure l'Accord de libre-échange ce soir. Cela ne nous dérange pas de sacrifier l'industrie canadienne du bois d'oeuvre afin d'obtenir l'Accord de libre-échange.»

Et voilà comment en cette triste nuit de décembre 1986 on en est venu à signer ce protocole d'entente. Il a été décidé d'imposer une taxe de 15 p. 100 à l'industrie canadienne, simplement pour satisfaire aux conditions que nous imposaient les Américains avant de signer une autre entente. Toutefois, la ministre du Commerce extérieur de l'époque a ajouté: «Ne vous en faites pas, les gars, vous n'aurez pas à percevoir cette nouvelle taxe. Nous nous chargerons nous-mêmes de pénaliser notre propre industrie. Nous lui imposerons une taxe à l'exportation de 15 p. 100. Ne vous en faites pas, nous nous en occupons.» En compagnie d'un certain nombre de députés du nord de l'Ontario, j'ai participé, dans le nord et dans l'est de cette province, à des audiences sur l'industrie du bois d'oeuvre au cours desquelles nous avons rencontré les principaux intéressés. Nous nous sommes rendus dans les scieries, les bureaux des producteurs et les collectivités pour discuter de cette question. Nous avons tenu des débats dans des localités où la scierie est la seule industrie qui fait vivre tout le village ou la ville. Peu importe où nous allions, les gens nous adressaient tous le même message: Le gouvernement a sacrifié notre industrie afin de pouvoir conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis. C'est ça, la réalité.

• (1200)

Il y a en Ontario des scieries qui vendent du bois d'oeuvre, et en très grande quantité, jusqu'au Tennessee, et qui pourraient livrer une bonne concurrence. L'industrie du bâtiment aux États-Unis préfère acheter notre bois d'oeuvre parce qu'il garde bien mieux sa forme que celui produit dans certains États du sud. L'industrie du bâtiment des États-Unis aimerait ravoir notre bois, mais le gouvernement a mis le secteur des conifères dans une situation telle qu'il lui est impossible de soutenir la concurrence.

Nous nous souvenons tous que le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), qui a lancé ce débat ce matin, a pris maintes fois la parole à la Chambre à l'époque du débat sur le libre-échange pour dire que le Canada pouvait soutenir la concurrence. Nous ne sommes pas inquiets à ce sujet. Le Canada peut concurrencer n'importe quelle industrie américaine. Nous faisons confiance aux Canadiens. Mais le gouvernement a fait volte-face et imposé une taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur les conifères. Il a adopté une politique de taux d'intérêt élevés qui a fait monter encore davantage les coûts de nos producteurs encore plus. Puis le taux de change du dollar canadien s'est amélioré, et on s'est trouvé en situation de porte-à-faux.

Aujourd'hui, les producteurs de bois résineux du Canada ne peuvent concurrencer leurs homologues américains. Lorsque les États-Unis ont vu que ce marché les avantageait, ils se sont empressés de reoutiller leurs scieries, ce qu'ils n'avaient pas fait depuis des années. Ils ont amélioré leur exploitation. Ce qui fait qu'ils desservent aujourd'hui les marchés de l'Est américain que les scieries canadiennes desservaient depuis des années et qui leur rapportaient aussi beaucoup. Triste histoire imputable à l'action du gouvernement. Si vous voulez parler de gestion financière, on n'en retrouve aucune trace dans cet accord. C'est de l'incurie pure et simple du début jusqu'à la fin, comme dit le député.

Les producteurs de bois résineux sont dans l'impossibilité de soutenir la concurrence et ils sont en train de mettre à pied des ouvriers dans le nord et l'est de l'Ontario ainsi que dans d'autres régions du Canada. Je veux signaler au ministre du Commerce extérieur qu'au mois de décembre, à l'époque du débat sur le libre-échange à la Chambre, il m'a dit qu'il allait s'entretenir avec les producteurs au sujet de la question des conifères. J'ignore s'il l'a fait, mais je sais que les producteurs de bois résineux sont allés voir le ministre des Forêts. A mon avis, le ministre des Forêts n'est qu'un simple tampon entre le secteur du bois d'oeuvre, le ministre des Finances et le ministre du Commerce extérieur. Les délégués viennent à Ottawa discuter de cette question très épineuse et on les conduit chez le ministre des Forêts. Ils rencontrent un ministre du Cabinet, et ils sont censés s'en retourner satisfaits. Toutefois, le ministre des Forêts aura de la difficulté à convaincre le ministre du Commerce extérieur et le gouvernement actuel de dénoncer le protocole d'entente sur le bois d'oeuvre.

Une disposition de ce protocole stipule que l'une ou l'autre des parties peut donner un préavis de 30 jours de son intention de l'annuler, mais le gouvernement n'en fait rien. Il sait pourtant que nous avons raison, mais, d'autre part, il ne veut pas contrarier les États-Unis. Quant à l'industrie elle-même, elle souhaite que le gouvernement annule le protocole et se dit même prête à se défendre devant les tribunaux, plutôt que de se fier au gouvernement actuel. Voilà où nous en sommes.

La question du bois d'oeuvre s'envenime de jour en jour. Le gouvernement devra prendre une décision, mais il semble vouloir s'en remettre aux provinces. A son avis, les provinces devraient hausser leurs droits de coupe. J'ai quelque chose à dire au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), qui est le spécialiste en finances et qui sait toujours qui obtiendra quoi dans l'est de l'Ontario. L'automne dernier, après les élections, il disait que l'on devait punir cette région. Je ne pense pas que le député ait la chance de se faire entendre ici, ce matin, bien qu'il soit plus éloquent au naturel que devant un microphone.

Le droit à l'exportation prélevé sur le bois d'oeuvre est si mal conçu qu'il est presque impraticable. C'est ce que je veux répondre au député de Mississauga: dans le premier protocole d'entente de 1986, le gouvernement laissait entrevoir son intention de remplacer les droits à l'exportation par des droits de coupe provinciaux plus élevés.

Maintenant, l'Ontario tire de 25 à 30 millions de dollars par année des droits de coupe perçus un peu partout en Ontario sur le bois d'oeuvre. Pour porter les droits de coupe au niveau souhaité par les États-Unis aux termes de l'Accord de libre-échange, l'Ontario devrait tripler ces droits de coupe. A quoi bon tripler les droits de coupe pour ensuite supprimer la taxe à l'exportation de 15 p. 100? L'industrie sera ralentie encore pendant des années par ces droits de coupe élevés parce qu'on ne peut les modifier sans s'attirer les foudres des Américains.

N'allez donc pas nous dire de nous adresser aux provinces. Ne blâmez pas les provinces. Ce gouvernement a signé un protocole d'entente. Il est le seul à pouvoir le dénoncer. Il devrait le faire pour sauver l'industrie qui a été le coeur et l'âme du Canada, à bien des points de vue, depuis l'époque de la Confédération.

Des voix: Bravo!

M. Hopkins: Je voudrais parler d'une autre industrie, une société d'État à laquelle le gouvernement a retiré des fonds parce qu'elle pouvait en obtenir des banques. Permettez-moi de dire un mot au sujet de l'Énergie atomique du Canada Limitée qui est une fois de plus la cible aujourd'hui. S'il arrive quoi que ce soit à cette société et que nous abandonnons le nucléaire ou si nous lui nuisons d'une façon ou d'une autre, il est certain que notre pays connaîtra une pénurie d'énergie dans les années à venir. Cette année, la recherche et le développement chez EACL ont été réduits de 130 millions à 112 millions de dollars, soit une chute de 18 millions de dollars. Pendant ce temps, le ministre de l'Énergie lui dit qu'elle peut maintenir son niveau de dépenses de l'an dernier même s'il lui manque 18 millions de dollars; il lui recommande de puiser dans ses réserves. En 1985, lorsque ce gouvernement a réduit la recherche et le développement chez EACL de 100 millions de dollars, il a en même temps tiré 70 millions de dollars de ses fonds de réserve. Depuis, cette société a remis 30 ou 40 millions de dollars dans le fonds de réserve.

Mais voici que le gouvernement lui ordonne de se servir de son fonds de réserve pour stabiliser ces dépenses. Il n'a pas l'intention de l'aider financièrement; le milieu scientifique est fantastique. Je demande aujourd'hui au gouvernement de bien réfléchir aux mesures qu'il prend, et de ne pas laisser tomber la recherche et le développement. Sans la recherche et le développement qui en est le moteur, notre industrie ne pourra pas livrer concurrence sur le plan international.

• (1210)

Aujourd'hui en Ontario, 50 p. 100 de l'énergie hydroélectrique et des emplois connexes dépendent des réacteurs CANDU dont on a prouvé qu'ils étaient les plus sûrs du monde. Cette techonologie est établie dans le Canada industrialisé.

Si le Canada industrialisé n'avait pas eu les réacteurs CANDU, il lui aurait fallu acheter plus de 7,5 milliards de dollars de charbon de la Pennsylvanie pour alimenter les chaudières. Bien sûr, tout le monde aujourd'hui dénonce la pollution. Les nuages au-dessus de l'Ontario auraient été chargés de 7,5 milliards de dollars de plus de pluies acides causées par le charbon. Imaginez l'air qu'auraient les édifices du Parlement dans ces conditions.

Le gouvernement a servi un ultimatum à Énergie atomique du Canada, Limitée. Celle-ci doit devenir rentable ou elle ne recevra pas de fonds dans l'intervalle. Le gouvernement a déjà effectué des compressions, il a retiré de l'argent du fonds de réserve de l'EACL et il a prévenu l'organisme qu'il devra le rembourser des sommes qu'il lui a prêtées.

Il y a plus en cause que l'énergie. Énergie atomique a deux filiales. L'une, Nordian International Incorporated, est une usine radiochimique. Le Canada produit 60 p. 100 des réserves mondiales de radio-isotopes pour des fins médicales, et cette société est extrêmement rentable.

Je voudrais dire au ministre d'État à la Privatisation et aux affaires réglementaires (M. McDermid) que, il y a quelque temps, j'ai écrit au premier ministre (M. Mulroney) et au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Epp) pour proposer que le gouvernement conserve ces deux filiales qui font des profits et qui les investissent dans leur société mère à des fins de recherche et de développement. De cette façon, l'organisation entière regarnirait ses fonds de recherche.

Le gouvernement a plutôt choisi de prendre des mesures pour vendre la société Nordian International Incorporated. L'autre société, la Fairatronics International Ltd., n'a pas été aussi prospère que l'autre société d'État, mais elle fabrique un produit formidable qui pourrait avoir beaucoup de succès. Par exemple, elle fabrique les appareils de cobalthérapie servant à traiter les victimes du cancer. Les appareils fabriqués à la suite de cette grande découverte médicale sont manufacturés par l'Énergie atomique du Canada Ltée.

L'Énergie atomique du Canada Ltée fait des merveilles dans le monde médical, mais le citoyen ordinaire n'en sait rien, car il est très difficile de transmettre ce message. Dès qu'il est question d'énergie atomique ou nucléaire, on prend la fuite, car ces mots font peur. Il y a là un grave problème d'information.

Permettez-moi de citer un membre du Congrès américain, qui s'est exprimé en ces termes: «. . .une nouvelle source d'énergie, marquant le début d'une ère nouvelle dans l'histoire de la civilisation. Jamais une société n'a été dotée d'une source d'énergie présentant d'aussi grands risques, mais aussi d'aussi grandes perspectives pour l'avenir de l'homme et la paix dans le monde.» Ces paroles ont été prononcées devant le Congrès américain en 1875, et il s'agissait de l'invention de l'essence.

Plus de cent ans plus tard, nous avons une installation qui produit des réacteurs CANDU, des radio-isotopes à des fins médicales et des appareils de cobalthérapie pour le traitement du cancer. Pourtant, les gens ne voient que les désastres possibles. Les forces anti-nucléaires font beaucoup parler d'elles dans les médias, mais je demanderais aux médias de montrer les deux côtés de la médaille.

Quand Christophe Colomb est parti à la découverte du nouveau monde, les gens craignaient qu'il ne tombe de la face de la terre. Nous devons garder l'esprit ouvert et avoir une vision de l'avenir pour notre pays. La seule façon d'avoir une vision de l'avenir, c'est d'ouvrir les yeux aux députés d'en face afin qu'ils encouragent la recherche et le développement et aident nos chercheurs et nos principales organisations scientifiques. Nous avons des laboratoires et des installations de calibre mondial. Il faudrait encourager la mise au point de nouvelles techniques de fabrication et de nouveaux produits pour ce secteur. C'est ce que peut faire une société d'État appartenant à un gouvernement. Si une telle société est privatisée, elle ne travaillera que pour le secteur privé et ne partagera pas ses découvertes.

Les organismes comme l'Énergie atomique du Canada Ltée et le Conseil national de recherches devraient être accessibles à tous afin que l'industrie, les milieux de la médecine et le public puissent profiter des résultats de leurs travaux. C'est la façon de bâtir le Canada. Personne ne devrait être privé de cette information.

J'exhorte le gouvernement à réexaminer sa position. Pour que tous les Canadiens puissent profiter de la technologie nucléaire, le gouvernement fédéral doit continuer de jouer un rôle de chef de file dans ce secteur. Je demande donc au gouvernement de faire preuve de leadership. Nous devrons évidemment payer à un moment donné, mais nous finirons par en tirer des avantages et le gouvernement se réjouira d'avoir investi. Il pourra se vanter d'avoir fait quelque chose d'utile.

Une voix: Empruntez davantage.

M. Hopkins: Vous avez la possibilité de réinvestir l'argent qui vient des filiales dans les fonds de recherche et de développement, d'utiliser ces réserves pour elles au lieu de les utiliser à d'autres fins. Si le gouvernement procédait ainsi, il ne serait pas nécessaire d'investir autant.

Le Canada est un fournisseur mondial de radio-isotopes utilisés dans la médecine nucléaire. Je signale aux députés du Québec que les réacteurs CANDU au Québec et en Ontario produisent 85 p. 100 du cobalt 60 utilisé dans le traitement du cancer dans le monde. Je

suis sûr que personne ne s'oppose à des programmes de ce genre.

Au Canada, la recherche et le développement donnent naissance à des nouvelles technologies et à de nouvelles entreprises, notamment Aerospace, EAC, Spar, la robotique à petite échelle, les opérations médicales et ainsi de suite. Toutes ces technologies se sont développées avec le temps parce que certaines personnes avaient confiance dans ce qui se faisait. Aucun autre pays n'a une série de calibre mondial aussi complète d'avoirs nucléaires pacifiques que le Canada.

• (1220)

Des voix: Bravo!

M. Hopkins: Les réacteurs CANDU demeurent supérieurs à la plupart des réacteurs concurrents; ils se classent toujours parmi les dix meilleurs. Nous avons des réacteurs de recherche en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick et dans les universités de tout le pays.

Le réacteur Slowpoke est un réacteur qui facilitera la vie de bien des gens. Il produit de la chaleur et de l'énergie. Il peut servir de source d'énergie hydro-électrique et de chaleur pour toute une collectivité. C'est idéal pour les collectivités du Nord. C'est idéal pour la découverte de nouvelles mines et pour les services collectifs. Une bonne partie des travaux sont effectués à White Shell, au Manitoba.

J'implore le gouvernement de ne pas fermer le robinet quand nous sommes sur la voie de la réussite. C'est ce qui importe en fin de compte, mais le gouvernement détruit sa base de recherche et de développement dans le secteur énergétique canadien. Le gouvernement compromet son avenir. Cette attitude rend la compétitivité difficile dans l'industrie. Nous ne pouvons pas nous le permettre. Nous parlons de vue d'ensemble du Nord et du Canada, mais nous devons également faire preuve de perspicacité en matière d'innovation. Aucun pays très organisé ni très avancé du monde ne sabre dans les crédits qu'il s'est engagé publiquement à consacrer à la recherche et au développement. Tous les pays avancés du monde tiennent beaucoup à favoriser la recherche et le développement. Ce que fait le Canada dans ce domaine est contraire au bon sens. Nous avons un gouvernement qui dit: «Payez pour vos propres projets.» «Il est important d'équilibrer les recettes et les dépenses.» «Assurément, nous allons équilibrer le budget.» Il est important d'équilibrer le déficit et la dette nationale.

Une voix: A quel point est-ce important?

M. Hopkins: D'accord, écoutez simplement ceci. Si vous optez pour la recherche et le développement, pour de nouvelles idées et de nouvelles installations, pour de meilleurs produits, et que vous les commercialisez de façon dynamique sur le marché mondial, vous aurez une nouvelle source d'imposition. Vous aurez un produit que personne d'autre ne possède et que tout le monde voudra. Les hôpitaux du monde entier veulent des appareils de cobalthérapie pour le traitement du cancer. Les pays du monde entier veulent des radio-isotopes pour les utiliser à des fins médicales. Ouvrez-vous les yeux. Si nous sommes novateurs, nous pouvons entrer en concurrence avec le reste du monde.

Cependant, nous ne le ferons que si nous appuyons la recherche et le développement. Si nous disons à nos chercheurs que nous avons un problème dans un domaine en particulier, laissons-les le régler. Ne leur coupons pas l'herbe sous le pied en disant: «Nous craignons que les rentrées se fassent attendre, et le public s'inquiétera s'il ne voit pas que cela rapporte tout de suite.» On ne peut pas fonctionner de la sorte. Il faut voir à plus long terme. C'est à ce moment-là que vous établirez votre assiette fiscale. Vous allez mettre sur pied des industries efficaces. Vous allez créer de nouveaux produits qui seront en demande dans le monde entier. Vous allez tenir vos recettes fiscales de ces produits. Plus vous freinez l'innovation dans le pays, moins vous faites confiance à vos scientifiques pour qu'ils fassent de la recherche et du développement et apportent de nouvelles idées. Si vous ne leur faites pas confiance, il y aura un exode de cerveaux. Les chercheurs iront au sud de la frontière. Ils iront en Grande-Bretagne. Ils iront n'importe où dans le monde, car ils ont un produit international à vendre: leurs compétences et leurs connaissances. Ils créeront des produits à l'étranger et feront concurrence aux Canadiens. Toute la question se résume à ceci: avoir confiance en nous-mêmes. Nous devons croire en nous-mêmes et en nos scientifiques.

Parlons maintenant d'engagement. Nous ne pouvons nous engager que si nous savons ce qui se passe autour de nous et ce que tout cela signifie. Vous pourriez, dès aujourd'hui, donner une chance aux entreprises de bois d'oeuvre s'il y avait une volonté et un engagement en ce sens, mais il ne semble y avoir aucune volonté en ce sens de la part du gouvernement. Il ne semble y avoir aucune volonté de la part du gouvernement de favoriser la mise sur pied de nouvelles installations de recherche, de foncer et de produire de l'énergie hydro-électrique.

Jetons maintenant un coup d'oeil sur une autre facette de la question.

Une voix: Le faut-il vraiment?

M. Hopkins: Je sais que vous n'aimez pas entendre dire cela parce que c'est trop positif. Nous, du Parti libéral, voulons vous proposer des idées positives.

Des voix: Bravo!

M. Hopkins: S'il n'y avait pas toutes ces ressources énergétiques en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick, le gouvernement n'aurait pas l'assiette fiscale qu'il a aujourd'hui parce qu'il n'y aurait pas toutes ces industries qui utilisent cette énergie. Le centre du Canada a connu une expansion rapide en raison des sources d'énergie disponibles.

Donc, les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral ont pu compter sur cette base industrielle solide pour générer leurs revenus. Grâce à ces revenus, nous pouvons. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): C'est avec regret que je dois interrompre le député qui a déjà dépassé de quelques minutes le temps qui lui était accordé.

Des voix: Encore, encore!

M. Hopkins: S'il vous plaît, une phrase pour terminer.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député peut terminer sa phrase, il y a consentement unanime.

M. Hopkins: Je terminerai sur une note réjouissante. Avec les revenus fiscaux générés grâce à la solide base industrielle du Canada et à notre capacité de vendre des produits partout dans le monde, nous pouvons financer les programmes sociaux nationaux comme l'assurance-soins médicaux, les pensions de vieillesse et l'assurance-chômage. C'est la direction qu'il nous faut prendre. Si nous le voulons vraiment et si nous nous y engageons, nous le ferons.

Des voix: Bravo!

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, nous étudions aujourd'hui une mesure prévoyant l'emprunt de milliards de dollars. La population canadienne veut peut-être savoir que l'on nous demande d'emprunter un montant n'excédant pas 24,8 milliards de dollars sous forme d'emprunts et par la vente de valeurs au Canada. En plus, le gouvernement affirme que, cette année, nous devons emprunter 750 millions de dollars de plus. Nous en sommes donc à un total de 25,55 milliards de dollars. C'est ce que le gouvernement du Canada veut emprunter. C'est beaucoup d'argent! Quel sera le taux d'intérêt applicable à ces emprunts? Que nous coûteront-ils à long terme? Le débat d'aujourd'hui est grave.

Chaque année, des projets de loi portant pouvoir d'emprunt sont étudiés au Parlement. Il semble que chaque année, les montants augmentent. Il est déplorable de constater que le gouvernement conservateur se trompe presque tout le temps dans ses prévisions économiques. Si l'on consulte le budget de M. Wilson pour l'an dernier, on constate qu'il prévoyait un taux d'intérêt de 7,8 p. 100 pour cette année. Le taux d'intérêt annuel moyen est bien supérieur à 7,8 p. 100. Aujourd'hui, les banques exigent plus de 12,5 p. 100 d'intérêt sur les prêts.

Il est intéressant aussi de se rappeler que, dans l'exposé budgétaire de la semaine dernière, on disait que les mesures budgétaires de M. Wilson réduiraient le déficit de moitié pour le ramener à 15 milliards de dollars en 1993-1994. Nous ne pouvons même pas prédire ce qu'il va advenir du taux d'escompte jeudi. Comment pouvons-nous dire que dans cinq ans le déficit sera de 15 milliards de dollars? A mon avis, nous devrions arrêter d'induire les Canadiens en erreur en faisant ce genre de prévisions dans le budget du Canada.

• (1230)

Lorsqu'on lit un des documents budgétaires intitulé *Perspectives économiques du Canada dans les années 90*, il saute aux yeux que le gouvernement sait que nous allons entrer dans une récession très prochainement. Nous sommes saisis d'un projet de loi d'emprunt visant à emprunter plus de 25 milliards de dollars à l'un des taux d'intérêt réels les plus élevés depuis la Crise des années 30. Ce budget va non seulement faire monter les taux d'intérêt, mais aussi augmenter la dette nationale, le chômage et le nombre des assistés sociaux au Canada. Il va entraîner une récession pour de nombreuses raisons.

Les députés devraient lire les documents budgétaires déposés jeudi dernier par le ministre des Finances (M. Wilson). Dans le tableau 2 des perspectives de l'économie canadienne, on peut voir que les dépenses du produit intérieur brut étaient passées à 4,5 p. 100 en 1988. En 1990, elles seront retombées à 1,7 p. 100. En 1988, le taux de consommation s'élevait à 4,3 p. 100. En 1990, il ne sera plus que de 0,9 p. 100. En 1988, le taux des investissements résidentiels était de 4,8 p. 100. En 1990, il sera égal à -8,6 p. 100. En 1988, le taux des investissements non résidentiels des entreprises était de 17,8 p. 100 alors qu'en 1990 il sera retombé à 3,8 p. 100. En 1988, le taux des machines et équipement s'élevait à 21,6 p. 100. En 1990, il ne sera plus que de 5,6 p. 100.

Si on les additionne tous, on voit que la demande interne finale en 1988 était de 5,9 p. 100 et qu'elle sera de 0,7 p. 100 en 1990. En 1980, les mises en chantier de logements étaient au nombre de 223 000. En 1990, en dépit de l'expansion démographique, elles ne seront plus au Canada que de 170 000. En 1988, l'IPC était de 4,1 p. 100. En 1990, il sera de 4,4 p. 100.

Un des plus importants indicateurs économiques, le taux de chômage, était de 7,7 p. 100 en 1980, de 8,2 p. 100 en 1989 et en 1990 il sera de 8,5 p. 100.

D'après toutes les prévisions, nous nous attendons à une récession pour la fin de 1989. Le gouvernement est en partie responsable de cette récession à cause de ses politiques de taux d'intérêt élevés et de resserrement du crédit. Si nous nous dirigeons encore vers une récession, c'est en partie parce que le gouvernement n'a pas été assez prévoyant au cours des quelques dernières années pour bâtir une économie forte, parce qu'il n'a pas eu les nouvelles idées qu'il fallait pour créer de nouveaux emplois et pour faire prospérer Terre-Neuve et les autres régions éloignées afin que les gens commencent à être productifs et cessent de dépendre de l'aide sociale et de l'assurance-chômage. Nous empruntons de plus en plus d'argent parce que le pays est de moins en moins productif.

M. McDermid: Nous empruntons de moins en moins d'argent.

M. Nystrom: Le projet de loi à l'étude aujourd'hui autorise le gouvernement à emprunter plus de 25 milliards de dollars. Le ministre a dit lui-même que le service de la dette cette année atteindra 39 milliards. L'une des principales raisons pour lesquelles la dette et le déficit sont si élevés, c'est la politique du gouvernement qui consiste à garder les taux d'intérêt élevés.

Chaque fois que le taux d'escompte s'accroît de 1 p. 100 et est maintenu à ce niveau pendant un an, 1,5 milliard de dollars viennent s'ajouter au déficit. Si cette hausse de 1 p. 100 du taux d'escompte est maintenue pendant un an, le déficit national s'accroît de 1,5 milliard. Si elle maintenue pendant deux, trois ou quatre ans, le déficit continue de s'accroître chaque année.

Au cours des deux dernières années, le taux d'escompte a monté en flèche. En mars 1987, il s'élevait à 7,14 p. 100. Le 1er mai 1989, il atteignait 12,62 p. 100, soit une augmentation d'environ 5,5 p. 100. Le taux d'escompte a donc augmenté de quelque 5,5 p. 100 sur deux ans. Si une hausse de 5 p. 100 du taux d'escompte est maintenue pendant un an, cela ajoute 7,5 milliards de dollars à la dette nationale.

M. McDermid: C'est plutôt 6,4 milliards de dollars.

M. Nystrom: Le ministre dit que le chiffre exact est de 6,4 milliards. Les politiques des taux d'intérêt élevés qui se poursuivent depuis deux ou trois ans sont en grande partie responsables du problème que nous avons en ce moment.

Le défi numéro un du gouvernement est de trouver un moyen de réduire les taux d'intérêt. Il doit se rendre compte que cette politique de resserrement du crédit et de taux d'intérêt élevés nuit à l'agriculteur de Saskatchewan, au travailleur de Terre-Neuve, à la personne qui essaie de se construire une maison à Toronto ou en Colombie-Britannique, et fait surtout beaucoup de tort à la petite entreprise.

Le taux d'intérêt réel est un des plus élevés depuis les années 1930. Même pendant la grande dépression—je n'ai pas les chiffres avec moi—les taux réels ont rarement dépassé 8 p. 100. En 1981 et 1982, nous avons eu une récession. Aujourd'hui, le taux d'intérêt réel est plus élevé qu'il ne l'a été pendant 51 semaines en 1981, la seule exception étant une semaine en août 1981. Aujourd'hui, le taux d'intérêt réel est de 8 p. 100. Par taux d'intérêt réel, j'entends la différence entre le taux de la Banque du Canada et le taux d'inflation. Aujourd'hui, le taux de la Banque est de 12,6 p. 100, alors que l'inflation est de 4,6 p. 100. Cela fait un taux d'intérêt réel de 8 p. 100. C'est le taux le plus élevé que l'on ait connu, sauf pendant un mois en 1981 où le taux de la Banque du Canada a atteint 21 p. 100 alors que l'inflation était de 12,7 p. 100, ce qui mettait le taux d'intérêt réel à 8,3 p. 100.

Lorsque les taux d'intérêt réels atteignent ce niveau, on est en sérieux danger. Le gouvernement a été très timide dans ses directives à la Banque du Canada et à son gouverneur, M. Crow, pour leur demander de réduire les taux. Je pense qu'il est possible de faire quelque chose. Nos taux d'intérêt sont 3,5 points au-dessus de ceux des États-Unis si l'on compare les taux des deux banques nationales. Le gouvernement Bush ne semble pas avoir peur de parler à M. Greenspan à la *Federal Reserve* pour lui demander de maintenir les taux d'intérêt assez bas. Si les Américains peuvent le faire, pourquoi pas nous? Nous pourrions réduire les taux d'intérêt de 1 ou 2 p. 100 sans provoquer la fuite de dollars de l'économie canadienne. Si le dollar valait deux our trois cents de moins, cela stimulerait nos exportations.

Tous les premiers ministres provinciaux sans exception ont demandé au gouvernement fédéral d'essayer de convaincre M. Crow de réduire les taux bancaires au Canada. Mon ami le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) le sait. M. Getty et M. Vander Zalm ont demandé la même chose. Robert Bourassa, champion défenseur du Parti conservateur, a dit la même chose.

[*Français*]

Et j'ai vu M. Bourassa pendant la fin de semaine, M. Bourassa qui aime beaucoup le premier ministre du Canada. Il était très négatif vis-à-vis du Budget du Canada, et je sais que mes amis, les députés québécois ici, sont d'accord avec M. Bourassa, savoir que nous avons maintenant un Budget canadien qui sera difficile pour la population québécoise. Je pense que M. Bourassa a raison: le taux d'intérêt est trop élevé au Canada et ce sera un problème pour longtemps pour notre économie canadienne.

[*Traduction*]

Tout compte fait, il n'y a qu'une seule façon de réduire le déficit: raffermissons l'économie canadienne, créons des emplois, réduisons les taux d'intérêt et donnons du travail aux gens. Le budget dont la Chambre est saisie aujourd'hui ne va pas dans ce sens-là. Vous savez comme moi que le projet de loi portant pouvoir d'emprunt fait partie du budget, tout comme le Budget des dépenses. Notre problème, c'est que nous sommes aux prises avec les taux d'intérêt élevés et que le gouvernement conservateur d'en face s'en prend comme jamais auparavant aux contribuables ordinaires. Il va soutirer plus de $700 de leurs goussets, après avoir fait payer à la famille moyenne une forte hausse de taxes de 1 000$ de 1984 à 1988. Comme si ce n'était pas assez, la taxe de vente nationale va bientôt ajouter 1 000$ au fardeau fiscal du Canadien moyen.

• (1240)

Jamais dans notre histoire un parti politique n'a taxé les Canadiens autant que les conservateurs d'en face l'ont fait. C'est une dure attaque contre les Canadiens, attaque dont ne souffriront pas les amis du gouvernement, les riches, les millionnaires et les grandes sociétés.

[*Français*]

Et mon ami, le député de Lévis (M. Fontaine), est d'accord avec moi, à savoir, que son parti est un parti pour les riches, pour les grandes sociétés. C'est pourquoi son ami, M. Bourassa, a maintenant critiqué le gouvernement conservateur de M. Mulroney. C'est le plus haut impact de taxes dans l'histoire du Canada!

[*Traduction*]

Je vous le dis, Madame la Présidente, avant longtemps les Canadiens diront: «Cela suffit comme cela», et alors ce sera le début d'une révolte fiscale. Combien de temps pense-t-on que le Canadien moyen va continuer de payer sans arrêt parce que le Parti conservateur qui siège en face est à court d'idées pour créer des emplois et des richesses? Les conservateurs n'ont pas le courage de s'attaquer à la question des taux d'intérêt, de rabaisser le taux d'escompte parce qu'ils ne cherchent que des moyens de laisser leurs amis des grosses sociétés s'en tirer à bon compte.

[*Français*]

Madame la Présidente, j'ai vu de l'autre côté de la Chambre beaucoup de députés du Québec, et mes amis du Québec sont au courant de la situation du développement régional. Nous avons ici, dans le Budget du ministre des Finances (M. Wilson), une autre raison pour laquelle nous sommes prêts maintenant à discuter du projet de loi qui vise à emprunter 25 milliards de dollars. Mais dans le Budget du ministre des Finances, que nous avons ici, il y a une réduction de dépenses pour le développement régional pour les provinces Atlantiques pour l'année fiscale 1988-1989. Nous avons dépensé 461 millions de dollars. Mais dans deux ans, pour les provinces Atlantiques, les provinces les plus pauvres au Canada, il y aura une dépense de seulement 410 millions de dollars, une réduction de 41 millions de dollars pour Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, l'Île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick.

Madame la Présidente, il s'agit des provinces les plus pauvres avec un taux de chômage qui est trop élevé; il y a des réductions des dépenses pour le développement régional. Même au Québec où les chiffres les plus récents du taux de chômage sont encore beaucoup plus élevés, il y aura encore une réduction des dépenses fédérales. Cette année 1988-1989, le gouvernement a dépensé 352 millions de dollars, mais dans deux ans, madame la Présidente, votre gouvernement va dépenser 260 millions de dollars. C'est une chute de presque 100 millions de dollars pour la province de Québec. Il y a beaucoup de régions au Québec avec un taux de chômage plus élevé que 12 p. 100 ou 13 p. 100.

Chez moi, dans l'Ouest du Canada, il y a aussi une réduction de 12 millions de dollars. Cette année, le gouvernement va dépenser 362 millions de dollars, mais, dans deux ans, ce sera 350 millions de dollars, madame la Présidente.

Et c'est la même chose pour l'Ontario. On parle souvent de l'Ontario comme d'une province très riche, qui a beaucoup d'argent, mais je sais très bien que mon ami de Timmins-Chapleau (M. Samson), dans le Nord de l'Ontario. . . Ce n'est pas une région riche! Il y a beaucoup de pauvreté, oui, beaucoup de chômage! C'est une région qui est assez pauvre. Notre pays avait besoin d'avoir des programmes pour le Nord de l'Ontario, pour quelques régions dans l'Est de l'Ontario. Mais regardez bien les chiffres! Même ici, en Ontario, il y a eu une réduction de presque 50 millions de dollars pour le développement régional.

Dans deux ans, il y aura 59 millions de dollars pour l'Ontario, mais cette année, il y avait 107 millions de dollars, madame la Présidente.

Et je pense à Sudbury, à Timmins, dans le Nord-Ouest de l'Ontario, et dans le Nord-Est de l'Ontario, à Hawkesbury et à ces endroits-là. Il y aura une réaction négative contre le gouvernement fédéral pour les compressions budgétaires sur le développement régional.

Mais malgré ces faits, nous avons beaucoup de millionnaires qui sont ici, dans le parti conservateur, qui sont d'accord sur un budget qui prévoit une hausse de taxes pour les corporations de un milliard de dollars seulement, et de 8 milliards de dollars pour les individus.

Madame la Présidente, c'est le temps d'avoir un gouvernement pour la population canadienne ordinaire.

[*Traduction*]

Il en va de même pour les programmes sociaux. Ils sont soumis à une attaque en règle. C'est la fin de l'universalité des programmes sociaux qui commence. Comme dit le vieux proverbe chinois, il suffit d'un pas pour entreprendre un voyage de mille lieues. Nous sommes témoins en ce moment du début de la fin de l'universalité des programmes sociaux. Environ 535 000 Canadiens vont voir le gouvernement récupérer leurs allocations familiales, en tout ou en partie. Environ 132 000 titulaires de la pension de sécurité de la vieillesse vont voir leur pension retourner au fisc en tout ou en partie.

M. Blenkarn: Ceux qui gagnent plus de 50 000$.

M. Nystrom: Le président du comité des finances a toujours raison. C'est un type très honnête et très ouvert. Il est toujours très franc. Il a dit que la taxe de vente nationale allait ajouter 10 milliards au fardeau fiscal des Canadiens. Il dit que les réductions, c'est une récupération que le Parti conservateur va pratiquer sur les gens qui gagnent plus de 50 000$ par année.

M. Blenkarn: C'est un revenu imposable.

M. Nystrom: Supposons un ménage ayant quelques enfants et un seul salaire de 51 000 ou 52 000$ par année.

M. Blenkarn: Il n'y aura pas de récupération.

M. Nystrom: Il y aura récupération partielle si vous gagnez plus de 50 000$.

M. Blenkarn: Il s'agit de revenu imposable.

M. Nystrom: Très bien. Vous avez un revenu imposable de 51 000$ par année avec un seul salaire, mais il y aura une partie qui sera rempochée.

M. McDermid: Pour cela il faut qu'il gagne 85 000$ environ.

M. Nystrom: La personne en question gagnera peut-être pas mal. Mais passons à un autre cas, celui d'un ménage à deux salaires se situant tous les deux autour de 48 000$ de revenu imposable. Cela fait environ deux fois plus d'argent que dans le cas du premier ménage, mais aucune partie de cet argent ne sera récupérée. Ce n'est pas équitable. Le président du comité des finances sait que c'est vrai. Où est l'équité, madame la Présidente, dans la comparaison de ces deux ménages? Trouvez-vous juste qu'un ménage qui gagne presque le double n'ait aucune partie de son revenu récupérée? Et si l'on fixe cela à 50 000$ aujourd'hui, dans combien de temps cela passera-t-il à 40 000$, à 30 000$, à 25 000$? Dans combien de temps la politique sociale du pays va-t-elle devenir une politique de bien-être social, avec critère de revenu qui va léser les Canadiens moyens?

[*Français*]

Mais, madame la Présidente, ce ne sont pas seulement les allocations familiales, ce ne sont pas seulement les pensions de sécurité de la vieillesse, ce n'est pas seulement cela, c'est l'assurance-chômage.

Le gouvernement fédéral, maintenant, est en train de privatiser l'assurance-chômage, en se retirant de l'assurance-chômmage. Imaginez, madame la Présidente, la Commission de l'assurance-chômage. . .

[*Traduction*]

Imaginez la Commission de l'assurance-chômage gérée par les grandes sociétés. Le gouvernement veut épargner des centaines de millions de dollars en se retirant de l'assurance-chômage. Il épargnera aussi en ne respectant pas ses promesses concernant les garderies.

• (1250)

Remarquez que le président du comité des finances n'a pas parlé des garderies durant la campagne parce qu'il savait bien qu'après les élections, le premier ministre (M. Mulroney) ne tiendrait pas parole et renierait les promesses faites aux femmes, aux mères et aux pères du Canada.

Le gouvernement réduit ses dépenses, c'est vrai, mais il le fait aux dépens des programmes sociaux. Il le fait en supprimant l'universalité, en sabrant dans l'assurance-chômage et en démantelant le développement régional. Il met la hache dans les programmes destinés aux gens ordinaires. Avec ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt, il met à contribution les Canadiens moyens de tout le pays.

C'est probablement la première fois que les conservateurs dévoilent dans un budget leur véritable objectif qui vise à harmoniser de plus en plus nos politiques et nos programmes avec ceux des États-Unis. La première étape était l'Accord de libre-échange. . .

Une voix: Je préfère l'Argentine.

M. Nystrom: . . .et ils l'ont obtenu. Un député d'en face dit qu'il préfère l'Argentine. La première étape était la conclusion de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis qui fait perdre au Canada une bonne partie de sa souveraineté. Même si une écrasante majorité de Canadiens ont voté contre cette idée et contre le Parti conservateur, à cause des caprices de notre système électoral, l'Accord a été conclu.

Nous sommes maintenant arrivés à la deuxième étape qui consiste à harmoniser nos programmes avec ceux des Américains. En effet, au cours des cinq à sept prochaines années, nous entamerons des négociations ayant pour but de déterminer en quoi consiste une subvention. L'assurance-chômage sera-t-elle touchée? Est-elle, elle même, une subvention? Nos programmes sociaux constituent-ils des subventions exceptionnelles au Canada? Les allocations familiales, l'assurance-chômage et la réparation des accidents du travail constituent-ils des subventions exceptionnelles au Canada? Nous assistons à une harmonisation de nos programmes, telle l'assurance-chômage, de notre politique sociale et de notre politique de développement régional avec les programmes en place aux États-Unis. Nous assistons à une privatisation et à une déréglementation accrues qui ont pour but d'harmoniser notre économie avec celle des États-Unis.

Nous ne pouvons pas appuyer un projet de loi portant pouvoir d'emprunt qui repose sur une pareille optique économique. Ce que veut faire le Parti conservateur, c'est alourdir de plus en plus le fardeau fiscal des Canadiens ordinaires et alléger de plus en plus celui des riches et des bien nantis. Il fait des prévisions et des prédictions qui vont probablement se révéler complètement farfelues.

Nous ne pouvons pas appuyer ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Je crois que la Chambre devrait le rejeter. Elle devrait se prononcer contre ce projet de loi. Nous avons un gouvernement qui ne jure que par la fiscalité, qui emprunte de plus en plus, qui impose des taux d'intérêt de plus en plus élevés, et qui cause de plus en plus de chômage aux dépens des Canadiens, qui sont de plus en plus nombreux à vivre sous le seuil de la pauvreté.

Il ferait mieux de trouver des moyens de créer davantage de richesses et d'emplois pour les Canadiens ordinaires. Il devrait baisser les taux d'intérêt. Nous pouvons réduire les taux d'intérêt au Canada même s'ils sont élevés aux États-Unis. Nous pourrions aussi faire preuve de plus d'autorité au sein du Groupe des sept au regard du problème international des taux d'intérêt élevés. Voilà ce qu'il faudrait faire. Nous devrions venir davantage en aide aux agriculteurs et aux petits entrepreneurs. Nous devons nous assurer d'aider les régions du pays les plus durement touchées en cas de récession.

Or, au lieu de cela, on assiste à une répétition de ce qui s'est passé en 1981-1982. A ce moment-là, alors que les taux d'intérêt étaient élevés, le gouvernement libéral de l'époque a, par l'entremise de M. MacEachen, présenté un budget de récession. Les libéraux ont maintenu les taux d'intérêt élevés. Ils ont imposé les Canadiens ordinaires. Ils ont sabré dans les services offerts par le gouvernement fédéral et les dépenses fédérales. Ces mesures de la part du ministre des Finances de l'époque ont accéléré la récession et aggravé ses effets pour la plupart des Canadiens.

Je viens d'une région du pays qui ne s'est pas encore tout à fait rétablie de la récession de 1982. C'est le cas de beaucoup de mes collègues. Pourtant, voilà un gouvernement qui entend répéter les erreurs de 1981-1982, sept ou huit ans plus tard. Le ministre des Finances actuel est le double d'Allan MacEachen.

Une voix: Quelle insulte!

M. Blenkarn: Pas vraiment.

M. Nystrom: Le président du Comité des finances n'est pas certain. Son intervention dénote une certaine incertitude.

Les gens que la chose intéresse devraient prendre le temps de se reporter aux propos tenus dans cette enceinte en 1981-1982, par le président du Comité des finances, le ministre des Finances actuel, notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et plusieurs autres ministres et députés conservateurs de longue date. Les intéressés, invitaient alors M. MacEachen à réduire les taux d'intérêt au Canada. Ils affirmaient qu'ils étaient trop élevés et qu'il pouvait intervenir auprès de la Banque du Canada, de M. Bouey, afin de réduire ces taux qui frappaient durement les citoyens ordinaires. Ils considéraient, à l'époque, que notre dette nationale était excessive; or, elle a pratiquement doublé par rapport à ce qu'elle était il y a quatre ans.

Selon eux, le fait de sabrer dans les programmes sociaux et les dépenses gouvernementales allait nuire aux Canadiens ordinaires. Ils affirmaient alors que les mesures en question allaient toucher surtout les provinces de l'Atlantique, certaines régions du Québec et de l'ouest du pays et le nord de l'Ontario. Ils avaient raison et pourtant, sept ans plus tard, le même parti, qui forme maintenant le gouvernement, fait exactement ce qu'il trouvait répréhensible en 1981-1982.

Il n'est pas surprenant alors que de plus en plus de Canadiens éprouvent du cynisme pour les politiciens et la politique. Il est de plus en plus probable que les Canadiens jugent qu'il s'agit là de la seule institution au monde administrée par ses propres internés, car, parfois, nos actes et nos paroles semblent tout à fait insensées.

J'invite mes vis-à-vis à se reporter à 1981-1982, aux discours qu'ils ont prononcés à l'époque et aux conseils qu'ils donnaient alors à MM. Trudeau et MacEachen. En 1981, nous disions les mêmes choses que maintenant. Nous disions que le budget allait engendrer une récession, qu'il allait l'aggraver, qu'il allait la faire durer encore plus longtemps. Nous avions raison. Le Parti conservateur disait la même chose.

Je constate que mon collègue de Halifax s'est levé et qu'il s'apprête à quitter son fauteuil, les joues ruisselantes de larmes de crocodiles. A cette époque-là, c'est ce qu'il disait lui aussi. Il sait dans son for intérieur que le Premier ministre (M.Mulroney) prend de mauvaises décisions, mais comme il ambitionne un poste au sein du Cabinet, il n'a nul désir de s'aliéner le ministre des Finances et le Premier ministre. Il n'en a pas le courage. Il n'est pas comme le député de Portage—Interlake (M. Holtmann) qui a déclaré hier soir au sujet de la fermeture de la base de Portage la Prairie que s'il avait la preuve que Mulroney favorisait l'Est du Canada au détriment de l'Ouest, il se lèverait et voterait contre lui à la Chambre des communes.

Une voix: Où est-il?

M. Nystrom: Il est loin d'avoir le même courage que le représentant de Portage la Prairie, cette âme solitaire des prairies, cet intellectuel de poids du Parti conservateur qui n'hésiterait pas à se colleter avec le Premier ministre.

Pourquoi mes honorables vis-à-vis, je le leur demande, ne déclenchent-ils pas une révolte fiscale au Canada? Pourquoi ne la déclenchent-ils pas en alléguant que le budget du gouvernement va amorcer une récession dans notre pays? Pourquoi ne deviennent-ils pas les champions de cette législature en déclarant tout net: «Ce que nous disions en 1981-1982 était vrai, et c'est encore vrai aujourd'hui.» Ils sont à la merci du Premier ministre. Ils sont paralysés par la peur. Je sais que le député de Cambridge (M. Sobeski), au demeurant un excellent homme, ne manque pas d'ambition. Il est on ne peut plus désireux de devenir ministre. Il sait que je dis la vérité. Il sait que Joe Clark disait la vérité en 1981-1982. Il sait que Michael Wilson disait lui aussi la vérité en 1981-1982, mais il préfère se taire aujourd'hui. Il n'ose pas ouvrir la bouche, car le Premier ministre l'a à sa merci. Et si tous ces hommes politiques n'obtiennent pas de postes au sein du Cabinet, ils pourront d'une façon ou d'une autre se consoler en obtenant des faveurs pour leurs administrés. Je constate que M. Hamelin, l'ancien député, qui a naguère cédé sa place dans Charlevoix au Premier ministre pour qu'il puisse représenter Baie-Comeau, a bénéficié d'une nomination politique.

Nos vis-à-vis craignent de mordre la main qui les nourrit. C'est pour cette raison que dans deux ou trois ans, les Canadiens vont se prononcer d'une façon décisive et se débarasser du gouvernement actuel en en élisant un autre qui se soucie du sort des simples citoyens.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

LES ARMES NUCLÉAIRES À COURTE PORTÉE EN EUROPE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le Canada doit appuyer l'Allemagne de l'Ouest dans ses efforts pour réduire les armes nucléaires de courte portée en Europe. A cet égard, il soit s'unir aux autres pays membres de l'OTAN pour convaincre les États-Unis et la Grande-Bretagne que c'est la meilleure solution pour que règnent la paix et la stabilité. Poursuivre la modernisation de ces armes, prévue jusqu'au milieu des années 1990, mettra sérieusement en péril la perspective d'en arriver à des réductions des armements en Europe et nuira aux possibilités de mettre progressivement fin à la guerre froide. L'appel des Allemands de l'Ouest à la réduction de ces armes nous rapprocherait au moins un peu de cet objectif.

J'exhorte le gouvernement à s'unir à ses alliés de l'OTAN qui cherchent à réduire ces armes et à mettre fin à la course aux armements. Le Canada devrait adopter une position ferme dès maintenant.

Article 31 du Règlement

L'ENVIRONNEMENT

L'ACCIDENT DE TCHERNOBYL—LES RETOMBÉES NUCLÉAIRES

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, il y a trois ans, en avril 1986, une grande catastrophe nucléaire s'est produite en Ukraine. Le premier indice de ce cauchemar nucléaire est parvenu en Scandinavie par des vents du sud-est. Les appareils de détection scandinaves ont commencé à enregistrer des niveaux de radiation anormalement élevés. C'est seulement deux jours plus tard que le gouvernement soviétique a reconnu qu'un accident nucléaire était survenu à Tchernobyl, en Ukraine, à quelque 100 kilomètres au nord de Kiev.

Les retombées de cet accident nous rappellent l'explosion atomique d'Hiroshima. Selon des nouvelles récentes 25 villages avoisinant Tchernobyl ont dû être évacués à cause des retombées nucléaires. Depuis cet accident, il y a une augmentation sensible des maladies, y compris des cas d'anémie et d'immuno-déficience.

Environ 200 000 bébés sont nés aux environs de Tchernobyl. Nous devons presser le gouvernement soviétique de faire suivre ces enfants et de nous tenir au courant pour que nous sachions vraiment quelle incidence cette explosion a eue sur leur développement.

Cette catastrophe nucléaire doit rappeler au monde qu'en matière de prolifération des engins nucléaires, il faut une coopération internationale et des mesures de contrôle.

* * *

[*Français*]

LA BÉATIFICATION DE MARIE-CATHERINE-DE-SAINT-AUGUSTIN

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, dimanche, le 23 avril dernier, j'avais le plaisir d'assister à la béatification de soeur Marie-Catherine-de-Saint-Augustin, à Rome, où je représentais le gouvernement canadien et où cette cérémonie était présidée par Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II.

En 1648, débarquait à Québec soeur Marie-Catherine-de-Saint-Augustin. Comme elle était dotée de qualités exceptionnelles, c'est elle qui a dirigé la construction du premier hôpital à Québec. Elle a aussi formé des religieuses et donné tous les instants de sa vie à travailler pour les plus démunis.

Monsieur le Président, au nom du gouvernement canadien, je voudrais féliciter la communauté des Hospitalières de Saint-Augustin pour l'honneur qui leur échoit et aussi pour cet honneur qui rejaillit sur tous les Canadiens et les Canadiennes.

De plus, monsieur le Président, j'ai eu le plaisir de rencontrer Sa Sainteté, le Saint-Père, et je puis vous dire que c'est vraiment un moment qui a été extrêmement intense pour moi, et inoubliable, et je souhaite que tous les catholiques du Canada aient la chance un jour de rencontrer Sa Sainteté.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

LE COÛT DE LA PUBLICITÉ

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, la campagne multi-médias que le gouvernement a lancée pour faire accepter son budget s'intitule «Ça ne tourne pas rond». Ce qui ne tourne pas rond, c'est le prix de cette campagne de propagande conçue pour justifier la razzia fiscale opérée par le budget.

Il faut savoir, en effet, que les agences de publicité, les annonces à la radio, à la télévision et dans les journaux et les brochures et paperasses de toutes sortes vont coûter aux familles canadiennes la coquette somme de 2,7 millions de dollars environ. Il est certain qu'elles aimeraient beaucoup mieux que l'on crée 2 600 places de garderie pour les enfants des travailleurs qui ont un si grand besoin de ces services. Avec ces 2,7 millions de dollars, on aurait pu en créer près de 3 000.

Les belles annonces sont un piètre substitut à l'action. Le gouvernement montre une fois de plus qu'il se préoccupe davantage de son image que des problèmes réels auxquels sont confrontés les enfants canadiens.

* * *

LE BUDGET

LA RÉDUCTION DU DÉFICIT

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, je prends la parole à l'appui du ministre des Finances (M. Wilson). Il a fait preuve de courage et de prévoyance en s'attaquant au déficit. Sa décision n'était sûrement pas facile, mais il fallait qu'il la prenne pour le bien des générations futures.

On ne peut pas faire endosser impunément la responsibilité de l'état actuel de nos finances publiques aux générations qui nous suivent. Nous devons agir maintenant pour que nos enfants ne soient pas écrasés sous les dettes de leurs pères. Il y a va de notre intérêt et du leur que nous agissions dès maintenant.

Le ministre fait preuve d'une détermination qui lui a valu le respect non seulement de ses collègues et de ses concitoyens, mais de nombreux observateurs étrangers.

* * *

[*Français*]

TRANSPORT CANADA

LES CONSÉQUENCES DE L'ANNULATION D'UN BAIL POUR L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, il faut que les faits soient connus. Est-ce que le ministre des Travaux publics se rend compte que la décision prise par le gouvernement d'abandonner le transfert de Transport Canada dans l'Outaouais québécois comporte des injustices flagrantes?

Le processus était une occasion pour l'Outaouais québécois de démontrer sa compétence, sa volonté et sa détermination de poursuivre davantage son développement.

Le front commun de la région québécoise de la Capitale nationale a démontré une attitude professionnelle, calme, avec aucune déclaration «inflammatoire» ou farfelue. Ils se sont basés uniquement sur les faits et ils croyaient que le processus du gouvernement serait respecté.

Pourquoi le bail de Transport Canada a-t-il été annulé? Ce n'est certainement pas dû au fait qu'il y avait des dépenses en capital, contrairement à ce que dit le Budget.

Quel est le coût de location à la Corporation Campeau, avec réparations? Est-ce qu'il ne s'agit pas de dépenses en capital immédiates pour le gouvernement, qui devront être déboursées immédiatement?

Et, finalement, et c'est le plus important, monsieur le Président, quand et qui a ordonné aux hautes instances du ministère des Travaux publics de négocier avec la Corporation Campeau?

* * *

[*Traduction*]

HOMMAGE À ALMA WALKER

LE SOIXANTE-QUINZIÈME ANNIVERSAIRE

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, le 28 avril dernier, la grande dame de Markham, Alma Walker, célébrait son soixante-quinzième anniversaire de naissance.

Article 31 du Règlement

Samedi dernier, en compagnie des parents et amis d'Alma, j'ai assisté à une réception en son honneur. Alma est née à East York; ses parents, George et Irene Maynard, ont eu treize enfants, sept filles et six garçons. Alma a eu une fille, Judith, un fils, Jerry, et onze petits-enfants.

En rendant hommage à Alma, je voudrais souligner en particulier les 45 ans de service qu'elle a donnés à la communauté de Markham, à titre de représentante élue à divers postes. Alma a ouvert la voie aux femmes dans bien des domaines. En 1952, elle a été la première femme à se faire élire à un poste de conseiller du village de Markham. En 1969, elle a été la première femme à être élue maire de Markham, et elle a aussi été la première présidente de la foire de Markham. Alma a également rempli les fonctions de commissaire à la compagnie d'électricité de Markham pendant 33 années consécutives.

Alma, les habitants de Markham vous remercient et vous souhaitent santé et bonheur pendant de bien bonnes années. Que Dieu vous bénisse.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LA FERMETURE DE BASES

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, la semaine dernière, le gouvernement a clairement énoncé qu'il n'est pas disposé à agir dans les meilleurs intérêts du Canada. Son message est particulièrement clair dans les projets malveillants qu'il a conçus pour le ministère de la Défense nationale.

Jamais je n'aurais cru qu'un jour notre propre gouvernement demanderait aux troupes canadiennes de se retirer du Canada. C'est pourtant ce qu'il fait aujourd'hui. Sept bases militaires seront fermées et l'activité dans sept autres sera considérablement réduite pendant qu'on nous demande de consacrer 1,2 milliard de dollars par an pour maintenir les troupes des Forces canadiennes en Europe.

Quatorze collectivités canadiennes sont en butte aux attaques de leur propre gouvernement. Cela arrive en même temps que le gouvernement ravage les programmes régionaux de formation et de recyclage dont auront besoin ces communautés, maintenant plus que jamais. La crainte, la confusion et même la peur règnent parmi les membres de nos Forces armées.

Le Livre blanc sur la défense n'a plus la faveur du gouvernement. Le ministère de la Défense manque de direction. Le temps est venu de réévaluer toutes nos priorités et de veiller à ce que nos Forces armées aient vraiment l'occasion de bien servir le pays et de protéger sa souveraineté. Nous devons aux membres de nos Forces armées de présenter un nouveau Livre blanc.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

ON DEMANDE L'APPUI DE TOUS LES CANADIENS

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à la Chambre et au public que cette semaine, du 1er au 7 mai, est celle de la santé mentale.

Depuis 30 ans, l'Association canadienne pour la santé mentale coordonne des activités qui ont pour but de sensibiliser davantage les Canadiens à ce domaine afin de réduire le stigmate associé aux maladies mentales et d'encourager la collectivité à accepter ceux de ses membres qui ont besoin de services de santé mentale.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est heureux de participer avec l'ACSM à cet effort utile qui vise à attirer l'attention sur l'importance de toutes ces questions. Le slogan utilisé cette année pour la Semaine de la santé mentale est: «La santé mentale: A moi d'agir, il faut savoir établir l'équilibre!».

Monsieur le Président, tous les Canadiens sont invités cette semaine à apporter leur plein appui aux activités prévues par les bureaux locaux de l'ACSM dans leurs villes respectives.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LES FERMETURES DE BASES – LONDON, EN ONTARIO

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, le budget de Michael Wilson, divulgué avant l'heure, est une catastrophe nationale de la première à la dernière page. Frappée par l'ouragan Wilson, London est une zone sinistrée. Tous en souffriront. La base des Forces canadiennes à London sera fermée à compter de 1990. La caserne Wolesley est le foyer du premier bataillon du Royal Canadian Regiment et elle fait partie de l'histoire et de l'âme de London depuis plus d'un siècle. La disparition de cette base est certainement l'une des mesures les moins défendables du budget. Le ministre des Finances prétend que cette mesure a été prise pour le bien de l'économie, mais la disparition de cette base représente une perte d'environ 50 millions de dollars par an pour l'économie de London et les centaines de travailleurs qui perdront leur emploi. Pourtant, le ministre reconnaît dans son budget que les économies annuelles du gouvernement canadien au chapitre des traitements, du fonctionnement et de l'entretien seront minces, car le, régiment supportera les mêmes frais de fonctionnement à Petawawa, où il doit déménager.

Je demande instamment au gouvernement d'annuler cette mesure qui frappera lentement la ville de London. Celle-ci n'aspire qu'à être traitée avec justice. Pendant les jours qui viennent, je vais demander à tous les habitants de London de signer des pétitions contre la fermeture de la base. Je conjure le ministre de ne pas faire la sourde oreille à ceux qui tenteront de lui expliquer pourquoi la base doit rester ouverte.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LES FERMETURES DE BASES – NORTH BAY, EN ONTARIO

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre des Finances a annoncé que d'importantes coupes seraient effectuées à la base des Forces canadiennes de North Bay. Si les activités de vol cessent là-bas, il y aura un déplacement d'au moins 400 emplois de ma circonscription vers Ottawa. C'est totalement inacceptable. Pourquoi ce gouvernement veut-il centraliser alors que le gouvernement ontarien a démontré que la décentralisation était plus logique et plus rentable? A cause de cette décision, il en coûtera 20 millions de dollars pour construire de nouveaux hangars à Ottawa. Ces hangars existent déjà à North Bay et ils sont utilisés. Il faudra aussi prévoir environ 5 millions de dollars pour déplacer les familles. Nous en sommes maintenant à 25 millions de dollars et nous n'avons même pas encore abordé la question du matériel de bureau et des machines. Il faudrait que ces 25 millions de dollars soient payées immédiatement.

Le gouvernement compte ainsi économiser 35 millions de dollars dans 15 ans. Au rythme où il va, il n'économisera pas un sous. Et il aura pertubé l'économie de North Bay, sans parler de la vie de ces 400 familles. North Bay a besoin de ces emplois. Cette décision n'est qu'un autre exemple de l'insensibilité du gouvernement aux besoins des familles et des petites localités. Rien n'a été prévu pour le Nord, sauf cette fermeture, ou peut-être le gouvernement a-t-il des projets cachés. Dans l'affirmative, nous aimerions être mis au fait.

* * *

LE BUDGET

LA RÉCUPÉRATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, le dernier budget prive des allocations familiales toute personne qui a un revenu de plus de 50 000$. Le ministre se rend-il compte à quel point cette disposition est injuste et discriminatoire? Si vous êtes un parent célibataire ou le seul gagne-pain de la famille et recevez plus de 50 000$ par année, vous ne pourrez recevoir d'allocations familiales. Toutefois, un couple de jeunes professionnels, gagnant 49 500$ par année chacun, aura droit aux alloca-

tions familiales. Avec un revenu total 99 000$ par année, ce couple pourra conserver ses allocations familiales, tandis que la famille où il y a qu'un gagne-pain, dont le revenu est de 50 000$ n'en recevra plus. Cette disposition budgétaire établit clairement une discrimination à l'endroit des parents seuls et des familles où un conjoint reste à la maison pour s'occuper des enfants. C'est là un bel exemple de la discrimination et de l'injustice inhérentes non seulement à ce budget, mais aussi à un trop grand nombre de programmes et de politiques de ce gouvernement, et nous ne pouvons le tolérer.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, je veux parler aujourd'hui d'un sujet qui inquiète profondément les gens de Calgary-Nord. Comme moi, ils sont troublés que des requérants qui avaient bénéficié de toutes les ressources du processus de détermination du statut de réfugié et qu'on avait refusés et expulsés puissent tout de suite revenir au Canada pour recommencer à neuf toutes les démarches. Cette manipulation et cette surcharge de notre régime d'immigration met sa crédibilité en doute. Ces abus coûtent aussi très cher aux contribuables.

Je suis en faveur d'un régime d'immigration qui prend le temps d'évaluer le bien-fondé des demandes du statut de réfugié et qui traite les réfugiés authentiques avec compassion. Je crois toutefois qu'on ne doit pas recommencer tout le processus quand le requérant a été jugé inacceptable et qu'il a été renvoyé dans son pays d'origine une première fois. Je recommande que la loi respecte les droits des gens, mais qu'elle permette en même temps au Canada de ne pas laisser revenir les immigrants illégaux et de faire expulser immédiatement par les autorités ceux qui reviennent.

* * *

LE BUDGET

LA RÉDUCTION DES FONDS AFFECTÉS AUX SERVICES VOYAGEURS DE VIA RAIL

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, le projet du gouvernement de miner davantage les services ferroviaires voyageurs au Canada constitue encore une fois une menace à l'unité canadienne. C'est le secteur des chemins de fer qui a permis de bâtir le pays d'un océan à l'autre. Or, d'autres réductions des fonds affectés à VIA Rail porteront gravement atteinte à l'avenir des services voyageurs, surtout dans les régions défavorisées du Canada comme le nord-ouest de l'Ontario. En effet, beaucoup de petites collectivités de ma circonscription dépendent exclusivement des services ferroviaires pour se déplacer d'un endroit à l'autre. Des régions comme Sioux Lookout, Minaki et Redditt sentiront les effets de ces réductions. En outre, une autre baisse de la qualité des services offerts par VIA Rail entraînera la disparition de ce mode vital de transport au Canada. Des tarifs plus élevés provoqueront une diminution du nombre de voyageurs et élimineront la concurrence. Les Canadiens à revenus modiques ou moyens qui comptent sur les services voyageurs seront ceux qui, encore une fois, en subiront les conséquences.

Dans ces circonstances, VIA Rail ne peut pas survivre dans le secteur des transports. Je prie donc instamment le gouvernement de revenir sur sa décision de réduire les subventions accordées à VIA Rail et de lui consentir les fonds nécessaires pour qu'elle puisse moderniser et améliorer son matériel actuel.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

LA RÉCUPÉRATION DES PENSIONS ET DES ALLOCATIONS FAMILIALES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Vendredi dernier, monsieur le Président, en répondant à des questions au sujet de son funeste budget, le premier ministre a cité le mémoire prébudgétaire du Conseil national du bien-être social d'une façon qui faisait croire que le Conseil appuyait la mesure budgétaire visant à récupérer auprès de certains Canadiens la totalité de leur chèque de pension de vieillesse ou d'allocations familiales. Je suis allé jeter un coup d'oeil à ce mémoire, et voici ce qu'on peut y lire avant le passage que le premier ministre a cité:

> «Voici certaines des mesures que le gouvernement pourrait envisager pour se permettre davantage de dépenses sociales et percevoir plus d'impôts. Le lecteur devrait tenir compte du fait qu'il ne s'agit pas de recommandations de la part du Conseil national du bien-être social, mais plutôt de conjectures quant à certaines des modifications que le ministre des Finances est peut-être en train d'envisager.»

Des voix: C'est honteux!

M. Gray (Windsor-Ouest): Le Conseil s'est cependant permis de faire une certaine proposition, et la voici:

> «Il existe une autre solution plus équitable, un système fiscal plus juste qui protège les pauvres et impose davantage les nantis.»

Le premier ministre va-t-il s'excuser auprès du Conseil national du bien-être social et auprès de tous les Canadiens d'avoir cité de façon trompeuse le mémoire prébudgétaire du Conseil. Va-t-il expliquer aux Canadiens pourquoi, s'il s'intéressait tant à l'opinion du Conseil, il n'a pas adopté sa recommandation de créer un système fiscal plus équitable permettant de faire payer plus d'impôts aux Canadiens nantis?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le leader parlementaire de l'opposition induit les Canadiens en erreur en déformant aujourd'hui une réponse que j'ai faite vendredi. Je vais demander au vice-premier ministre de consulter rapidement le hansard, mais je pense qu'il constatera que je citais le document intitulé *Les dépenses sociales dans le prochain budget* où le Conseil national du bien-être social fait la déclaration que j'ai citée. Je n'ai jamais dit que c'était une recommandation.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Voici ce qu'il affirmait:

> «La récupération a ceci d'avantageux qu'elle permet de réaliser des économies en augmentant la progressivité des programmes sociaux sans toucher au principe litigieux de l'universalité. La plupart des champions de l'universalité sont d'avis qu'il faut distribuer les prestations de façon progressive. Plus vos revenus sont élevés, moins vous devriez en bénéficier, et vice-versa. La récupération ne remet pas en question l'universalité. Les personnes âgées et les parents continueront de toucher des chèques de pension de vieillesse ou d'allocations familiales quels que soient leurs revenus, mais la récupération en réduit la valeur nette pour les bénéficiaires à revenus élevés.»

Cette mesure visait, sauf erreur, à tâcher d'en faire davantage pour les pauvres et les moins nantis au Canada. C'est exactement ce que nous ferons.

• (1420)

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre n'a pas expliqué pourquoi il n'a pas attiré l'attention de la Chambre sur ce qui précédait le passage qu'il a cité et où le Conseil disait clairement qu'il ne s'agissait pas d'une recommandation au gouvernement mais plutôt d'une conjecture quant à ce que le gouvernement pourrait faire.

[*Français*]

Il est évident, monsieur le Président, pourquoi *La Presse*, dans son éditorial du 28 avril, a dit: «Un mauvais Budget, un mauvais ministre», parce que nous n'avons pas un Budget égal pour tous les Canadiens.

[*Traduction*]

LES HAUSSES D'IMPÔT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le présent budget fera augmenter la charge fiscale des particuliers, en comptant l'impôt sur le revenu et les taxes de vente et d'accise, de 2,6 milliards de dollars en 1990, alors que celle des sociétés n'augmentera que de 410 millions de dollars.

Comment le premier ministre, son ministre des Finances et son gouvernement essaient-ils de faire croire aux Canadiens que c'est un budget équitable pour tous les Canadiens, alors que le fardeau fiscal résultant de son budget est réparti de façon inéquitable entre les sociétés, la classe moyenne et les petits salariés?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je conseille à mon collègue d'aller vérifier ce que j'ai dit, dans le hansard du vendredi 28 avril, à la page 1989:

> Comme mon ami a fait allusion à des organismes de défense des pauvres, qu'il me permette de lui lire une récente déclaration du Conseil national du bien-être social. . .

J'ai cité ce passage du rapport.

Je n'ai pas dit que c'était la seule déclaration qu'il y avait dans le rapport, mais que c'en était un extrait. Ce que j'ai dit et le passage que j'ai cité concordent totalement.

J'ai dit que je lui lisais des déclarations récentes, pas une recommandation, ni un conseil à suivre, mais une déclaration du conseil. C'est une citation complète et juste.

Si mon collègue veut des citations, je vais lui dire ce qu'un orateur invité au congrès libéral en fin de semaine a déclaré. Adam Zimmerman a dit que les libéraux devraient cesser de critiquer aveuglément le gouvernement, qui, d'après lui, met parfois de l'ordre dans les problèmes légués par les libéraux.

Des voix: Bravo!

LA DÉCLARATION DE LA VOIX—LE RÉSEAU DES AÎNÉS (CANADA)

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, après l'exposé budgétaire de la semaine dernière, une famille de deux enfants disposant d'un revenu unique de 23 639$, soit le seuil de la pauvreté, verra le total de ses impôts augmenter de 108,3 p. 100 par rapport à 1984. Il ne s'agit pas d'un héritage libéral, mais d'un crime commis par le gouvernement conservateur.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor–Ouest): Pour que le premier ministre sache que nous ne parlons pas à tort et à travers, je vais lui lire ce que La Voix—Le Réseau des aînés (Canada), le principal groupe représentant les Canadiens âgés, a déclaré le 28 avril dernier:

> Si nous voulons vraiment préserver l'universalité, nous ne devrions pas taxer les prestations de façon détournée.

La déclaration se poursuit ainsi:

> La Voix préférerait que le gouvernement augmente le taux d'imposition maximum au lieu de retirer les prestations.

Le premier ministre ne se rend–il pas compte que nous ne critiquons pas son gouvernement à tort et à travers, mais que nous parlons au nom des Canadiens, en général, et des personnes âgées, en particulier?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a dit, il me semble, qu'il voulait un régime fiscal plus équitable. Je voudrais attirer son attention sur ce que nous avons fait au cours des quatre dernières années et demie.

Il a parlé de l'augmentation des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers. Je lui rappelle que 80 p. 100 de cette hausse est attribuable à la relance de l'économie et que seulement 20 p. 100 découle de l'augmentation des taux d'imposition.

Je lui rappelle également que la suppression du crédit d'impôt pour la recherche scientifique et de certains abris fiscaux comme les yachts, les péniches aménagées et les hôtels, l'impôt minimum, les dispositions sur les biens restreints de l'industrie pétrolière et gazière, l'impôt sur les grandes sociétés ainsi que la surtaxe élevée qui est prévue dans ce budget sont autant de mesures destinées à rendre le régime fiscal plus équitable.

Comme l'a dit Adam Zimmerman: «Au lieu de perdre votre temps à lancer des insultes au Parlement et ailleurs, pourquoi ne pas étudier les dossiers?»

Des voix: Bravo!

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES TOUCHANT LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Nous avons eu différentes versions de ce qui s'est dit au congrès libéral de la fin de semaine sur la manière de réparer les pots cassés. Cependant, j'ai l'impression que beaucoup d'entre nous avons aussi entendu beaucoup de choses en fin de semaine sur la confiance et le budget. Nous avons appris que le programme de garderies était abandonné, que les prestations d'assurance–chômage et d'assurance–soins médicaux étaient réduites, que les allocations familiales et les pensions de vieillesse étaient assujetties à l'impôt. Au nom de tous les Canadiens qui ont entendu les rumeurs, je demande si les programmes sociaux et l'universalité de ces programmes sont encore sacrés au Canada.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député pose cette question en laissant totalement de côté la motivation première du budget, c'est–à–dire juguler la dette publique en tenant compte du fait que, depuis 1969, les frais d'intérêt sur la dette publique sont passés de 12c. par dollar généré sous forme de taxe à 35c. Si nous ne faisons rien, la situation empirera et les programmes sociaux dont se soucie le député devront tout simplement être abolis.

De ce côté–ci de la Chambre, nous nous sommes engagés à maintenir les programmes sociaux et à prendre dès maintenant les mesures nécessaires.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, j'imagine que ces programmes ne sont plus aussi sacrés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient auparavant.

LA RÉDUCTION DU FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, à l'automne dernier pendant la campagne électorale nous avons beaucoup entendu parler de bonne gestion et de bons gestionnaires.

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Étant donné qu'on a diminué de 2,9 milliards de dollars le financement des programmes établis et que l'assurance–maladie et l'enseignement postsecondaire vont relever de plus en plus de la compétence des gouvernements provinciaux, est–ce la politique du gouvernement en ce qui concerne la gestion de charger dans tout le pays les gouvernements provinciaux de conserver les programmes essentiels parce que le gouvernement fédéral ne peut pas remplir ses engagements?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député omet de dire que le financement des programmes établis sera fortement augmenté, de l'ordre de 25 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, par rapport au cinq dernières années. Nous continuons à tenir nos engagements à l'égard de ces programmes importants.

Le député doit se rendre compte que si nous n'arrivons pas à maîtriser ce problème de la dette, parce que les intérêts à payer en tant que pourcentage de nos recettes sont beaucoup plus élevés que ceux des provinces et les

conséquences qu'ils ont sur les taux d'intérêt sont tellement plus importantes, nous laisserions une belle pagaille à nos enfants, ce qui, à notre avis, est à éviter. Nous devons maîtriser ce problème et nous nous y employons.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LES DÉDUCTIONS DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il sait que c'est aujourd'hui le dernier jour fixé pour l'envoi des déclarations d'impôt sur le revenu. Il sait également que son affirmation hypocrite qu'on demande aux Canadiens de payer des impôts justes et que la charge est répartie équitablement constitue probablement l'aspect le plus déplaisant de son budget.

Le ministre admettra-t-il que depuis l'élection des conservateurs en 1984, la tranche de 1 p. 100 des Canadiens les plus riches, de ceux qui roulent en BMW, bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu de 905$, notamment dans ce budget? C'est une réduction d'impôt de 905$ alors que la famille moyenne a subi une augmentation d'impôt sur le revenu de plus de 500$ depuis l'élection du gouvernement.

• (1430)

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Est-il équitable qu'avec ce budget une fois de plus les riches payent beaucoup moins d'impôt et la famille moyenne beaucoup plus?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député utilise des renseignements très sélectifs. S'il lit ce budget, il constatera qu'une personne célibataire de moins de 65 ans paiera 2 175$ à la suite de modifications apportées à l'impôt sur le revenu des particuliers. Cela s'applique à une personne qui gagne 200 000$. Si cette personne gagne 30 000$, l'augmentation est de 80$. C'est une grosse différence. Pour l'exprimer en pourcentage du revenu, l'augmentation est de 0,3 p. 100 pour les revenus faibles et de 1,1 p. 100 pour les revenus élevés.

Je demande au député de se rappeler ce que nous avons fait en supprimant plusieurs échappatoires fiscales, et j'ai fait allusion à certaines d'entre elles dans ma réponse précédente. Nous avons pris de nombreuses mesures et je n'ai pas encore entendu les membres du NPD reconnaître cela. Ils ne m'ont pas encore non plus suggéré de nouvelles mesures.

L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Le nez du ministre des Finances devrait s'allonger d'un pied après cette déclaration. Il a reçu toutes sortes de propositions des députés de l'opposition. Il ne veut pas admettre que les contribuables appartenant à la tranche de 1 p. 100 des Canadiens les plus riches ont vu leurs impôts baisser de plus de 900$ depuis que le gouvernement conservateur a accédé au pouvoir en 1984. Je tiens à dire au ministre des Finances que c'est une honte.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Il a rencontré ses électeurs pendant la fin de semaine. J'ai lu dans un article de journal qu'un de ses électeurs a eu l'audace de lui demander pourquoi le gouvernement maintenait l'exemption pour gains en capital allant jusqu'à 100 000$. Les Américains paient de l'impôt sur les gains en capital. Dans la circonscription du ministre, comme partout ailleurs, vous ne payez pas un cent d'impôt si vous réalisez des gains en capital totalisant 100 000$. Le ministre a dit: «A notre avis, il ne convient pas de supprimer cet écart. C'est un principe que nous voulons perpétuer.» De quel principe parle-t-il, de celui selon lequel les riches continueront de jouir d'avantages que les autres n'ont pas?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Je veux expliquer au ministre de quel principe il s'agit. C'est que nous voulons favoriser la croissance et les investissements dans notre pays. Nous avons réduit considérablement l'écart entre les taux normaux de l'impôt sur le revenu et les taux de l'impôt sur les investissements, qui visent à favoriser les investissements et la création d'emplois.

Le chef du Nouveau Parti démocratique est-il contre cet avantage dont peuvent profiter les agriculteurs et les petites entreprises? C'est eux qui sont visés, et c'est de cette façon que des emplois sont créés au Canada.

Des voix: Bravo!

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): C'est de la foutaise. Les riches paient moins d'impôt que lorsque vous avez accédé au pouvoir en 1984, et vous le savez.

[*Français*]

Mais le ministre a mentionné les impôts pour les petites entreprises. Le ministre sait très bien qu'aux États-Unis, il y a un impôt minimum sur les sociétés rentables. Mais au lieu d'imposer un impôt minimum ici, sur les sociétés rentables, le ministre des Finances a augmenté les impôts pour les petites entreprises.

Pourquoi cette injustice? Les petites entreprises paieront plus avec ce Budget, mais beaucoup de sociétés rentables n'auront pas l'obligation de payer un cent. Est-ce que c'est la justice conservatrice?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, laissez-moi résumer certains changements de la taxation contenus dans le budget. Il y a une nouvelle taxe sur les grandes sociétés qui augmentera les recettes provenant de l'impôt sur les sociétés de 7 p. 100. Nous avons augmenté la surtaxe de l'impôt sur les particuliers et avons même ajouté une surtaxe plus forte pour les hauts revenus. L'effet de ces surtaxes représente une

augmentation de l'impôt de 2,3 p. 100, ce qui est beaucoup moins que l'augmentation de l'impôt sur les sociétés. Nous avons aussi augmenté notablement, doublé en fait, le crédit remboursable au titre de la taxe de vente, pour aider les personnes à faible revenu.

Le taux d'imposition des petites entreprises est passé de 12,4 à 12,8 p. 100. Ce n'est pas beaucoup, mais suffisant pour montrer que l'on leur demande de participer à la réduction de la dette nationale. Voilà la direction dans laquelle nous nous dirigeons. Nous devons tous faire notre part et répartir la charge, de sorte que ceux qui en ont les moyens paient davantage.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DU PARLEMENT EUROPÉEN

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune d'une délégation du Parlement européen sous la direction de M. Roberto Costanzo.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OTAN

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune du docteur Manfred Worner, secrétaire général de l'OTAN.

Des voix: Bravo!

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA FERMETURE DE LA BASE MILITAIRE À PORTAGE-LA-PRAIRIE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Nous avons pu voir à la télévision, au cours de la fin de semaine, l'effarement et la déception de centaines de militaires et de civils de Portage-La-Prairie devant l'annonce soudaine et abrupte de la fermeture de leur base des forces armées. Comme nous l'apprenions ici aujourd'hui, beaucoup d'autres sont dans le même cas. Le ministre peut-il nous exposer les raisons militaires et économiques qui motivent la fermeture de la base de Portage-La-Prairie?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député n'ignore pas qu'il y a trois façons de réduire les dépenses et de mettre de l'argent de côté pour acquérir le matériel nécessaire. Les socialistes qui siègent à ma droite prétendent qu'il faut réduire les bases d'Europe. Je tiens à leur dire que cela n'arrivera pas. Le maintien de nos engagements envers l'OTAN et les populations de là-bas et les effectifs actuellement en Europe ne seront pas réduits.

Des voix: Bravo!

M. McKnight: En réduisant les frais de fonctionnement et d'entretien, en réduisant et en équilibrant les dépenses en capital au ministère de la Défense nationale, nous pourrons fournir le matériel nécessaire aux hommes et aux femmes qui servent le Canada.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE TROUVER DES SOLUTIONS ÉCONOMIQUES DE RECHANGE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Je tiens à cerner de plus près la question initiale. Je voudrais demander au ministre, compte tenu des études qui ont été effectuées, quelles solutions économiques de rechange le gouvernement examine-t-il pour indemniser les 13 000 personnes de Portage-La-Prairie des effets terribles liés à cette perte de 120 millions de dollars?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Personne n'éprouve de plaisir à fermer des bases militaires. Mais cela s'impose quand une coupure de 2,74 milliards est pratiquée au budget d'un ministère. Il faut examiner les dépenses de fonctionnement et d'entretien, de capital et de personnel.

La base de Portage-La-Prairie sert à la formation préparatoire. Cette base va se maintenir en attendant que nous puissions examiner les solutions possibles pour la sous-traitance de cette formation au secteur privé. Il est fort possible qu'on choisisse Portage-La-Prairie comme base opérationnelle, si telle est l'orientation adoptée par le ministère.

* * *

LE BUDGET

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES TOUCHANT LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le 17 mars 1987, le premier ministre a déclaré: «Nous sommes en train de bâtir deux Canadas: l'un, riche et avec un avenir prometteur, l'autre, sous-développé et sous-employé.» A la lumière de ce que le premier ministre a dit il y a deux ans, je me demande comment le ministre des Finances justifie une réduction de 21 p. 100 du budget de développement régional pour la prochaine année financière? Comment justifie-t-il des coupures et des réductions de 21 p. 100 dans les régions les plus pauvres du Canada?

• (1440)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): D'abord, monsieur le Président, les fonds alloués aux régions depuis quatre ans ont augmenté de 50 p. 100. Ensuite, le budget prévoit une autre augmentation de 35 p. 100 en plus des fonds que nous avons accordés depuis cinq ans.

Parce qu'il l'a dit à maintes reprises, le député est d'accord avec moi sur un point: il faut rabaisser les taux d'intérêt si nous voulons rétablir un meilleur équilibre économique d'un bout à l'autre du pays. La seule façon de faire baisser les taux d'intérêt, c'est de réduire le déficit annuel et de contrôler la dette nationale.

Le député ne peut pas gagner sur les deux tableaux: s'il préconise des taux d'intérêt moins élevés, il doit aussi réduire le déficit annuel.

LA RAISON DES COMPRESSIONS DES DÉPENSES

M. Lorne Nystrom (Yorkton–Melville): Monsieur le Président, c'est aussi un fait que dans ses propres documents budgétaires, à la page 68, on prévoit une réduction de 21 p. 100 entre l'année financière 1989–1990 et l'année financière 1990–1991.

Le ministre expliquera–t–il aux Canadiens pourquoi il réduit de 90 millions de dollars, pour la prochaine année financière, les fonds destinés au développement régional du Canada atlantique? Comment explique–t–il une baisse de 109 millions pour le Québec, de 28 millions pour l'Ontario et de 66 millions pour l'ouest du Canada?

Comment peut–il justifier ces compressions imposées aux régions les plus pauvres et les plus défavorisées du Canada, alors que le premier ministre a reconnu il y a deux ans, que les inégalités régionales étaient un problème?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme le ministre des Finances l'a dit et comme le montrent clairement les documents, les dépenses régionales continueront d'augmenter.

Je trouve étrange, en passant, que les députés du Nouveau Parti démocratique demandent que nous coupions nos dépenses pour les entreprises tout en exigeant que nous dépensions davantage pour elles dans le cadre de nos programmes de développement régional.

Les néo–démocrates sont–ils en faveur d'un appui accrû pour les entreprises dans les régions? Si oui, ils obtiendront satisfaction dans le prochain budget. Sinon, de quoi se plaignent–ils?

En tout cas, s'ils examinent les chiffres objectivement, et non du point de vue de la lutte de classes dont ils ne peuvent se détacher, ils constateront qu'il y a eu augmentation.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE–ÉCHANGE—LA DÉMOLITION DES PROGRAMMES

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré au cours de la campagne électorale que l'Accord de libre–échange ne changerait rien aux programmes de développement régional, aux subventions agricoles ni aux secteurs soumis à la gestion des approvisionnements.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Ne va–t–il pas admettre ici que le premier ministre et son gouvernement ont une fois de plus trompé la population canadienne? Ce budget n'est que le début d'une entreprise de démolition de tous les programmes uniques que nous avons au Canada, des programmes qui font que notre secteur agricole et nos agriculteurs réussissent si bien.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il n'y a absolument aucun lien, pas le moindre rapport entre nos mesures budgétaires et l'Accord de libre–échange proprement dit.

J'ai maintes fois signalé au cours de la campagne électorale que si nous n'arrivions pas à juguler notre déficit et notre dette, cela annulerait complètement les avantages que nous allons tirer de l'Accord de libre–échange. Les problèmes que posent la dette et le déficit sont énormes et doivent être réglés, avec ou sans Accord de libre–échange.

LES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS AGRICOLES

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, les agriculteurs canadiens méritent mieux que cette réponse.

Nous avons appris vendredi que le gouvernement américain accuse le Canada de pratiques commerciales restrictives. Il nous reproche, entre autres, les subventions au transport des marchandises.

Comme le hasard fait bien les choses, monsieur le Président! Le budget prévoit justement l'élimination du programme de subventions au transport des grains et de la farine. Il comporte d'autres réductions que les Améri-

cains ont exigées dans le secteur agricole. Il prévoit, en effet, des compressions au titre de l'assurance-récolte, de la stimulation des exportations de produits laitiers et des paiements anticipés pour le grain des Prairies ainsi que la compression et la suppression partielle de la ristourne de taxe sur le carburant.

Pourquoi le ministre des Finances n'admet-il pas que ce n'est pas lui qui a préparé le budget, mais le ministre du Commerce extérieur, et qu'il avait déjà renoncé au programme de subventions agricoles avant même de commencer à le négocier?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, la question du député repose sur un postulat absolument faux.

Le porte-parole du Parti libéral pour les finances a prédit qu'on mettrait tout, même la chute d'un moineau, sur le compte de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. En voilà un bon exemple.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LA PORNOGRAPHIE

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. L'automne dernier, quand le gouvernement a déclenché des élections, de nombreux projets de loi importants ont expiré au *Feuilleton*, notamment le projet de loi C-54, Loi modifiant le Code criminel en ce qui concerne la pornographie. Le gouvernement a très souvent loué le rôle vital que joue la vie familiale dans notre société et affirmé qu'il fallait adopter des mesures législatives rigoureuses, du moins en ce qui a trait à la publication de certains types de documents pornographiques. Je veux parler ici de l'exploitation sexuelle des jeunes enfants.

Est-ce que le ministre est vraiment à l'écoute des préoccupations de milliers de Canadiens à ce sujet? Dans l'affirmative, quand entend-il présenter un nouveau projet de loi?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, mon collègue a tout à fait raison. Le projet de loi C-54 a expiré au *Feuilleton*, mais il avait auparavant provoqué de vives discussions. Parmi les sujets qui faisaient l'unanimité, mentionnons la pornographie mettant en cause des enfants et la pornographie comportant des scènes de violence. A l'heure actuelle, les employés du ministère sont attelés à l'étude de ces deux sujets.

LE BUDGET

LA FUITE D'UN DOCUMENT

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre de la Justice, porte sur la cause de la fuite budgétaire.

La semaine dernière, le premier ministre a dit au parlant de cette fuite, qu'il s'agissait d'un «crime». Le ministre des Finances a parlé, pour sa part, d'un «crime délibéré». Pour le solliciteur général, il s'agissait d'un «vol très grave» et pour le ministre de la Justice lui-même, c'était tout simplement un «vol».

La question qui se pose au ministre de la Justice est donc la suivante. Le gouvernement fédéral considère-t-il toujours que la fuite budgétaire a été le fait d'un acte criminel?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la Chambre n'est pas sans savoir que cette question fait, à l'heure actuelle, l'objet d'une enquête de la part de la GRC. Manifestement, il faudra attendre le résultat de cette enquête pour savoir si des accusations seront portées ou non.

LA POSSIBILITÉ D'UN GESTE CRIMINEL

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, jeudi et vendredi derniers, les Canadiens ont été amenés à croire et, en fait, ils se sont fait dire par des ministres, que la fuite en question découlait d'un acte criminel. Or, voilà qu'aujourd'hui, le gouvernement n'en est plus aussi certain.

Le ministre de la Justice pourrait-il nous faire savoir, ainsi qu'aux Canadiens, ce qui a changé? Pour quelles raisons le gouvernement et lui-même ont-ils changé d'idée?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, dans toutes les discussions entourant l'événement en question, il faut être très prudent dans ses propos.

M. Broadbent: Vous avez dit une chose et le premier ministre en a dit une autre.

M. Lewis: C'est tout à fait faux. Au cours de la télédiffusion de la soirée en question, il a été dit, lors de l'une des émissions de télévision concernées, qu'il s'agissait d'un crime. Or, il est maintenant devenu monnaie courante de parler de «crime». On ne discutera plus de cet événement tant que l'enquête criminelle ne sera pas terminée.

• (1450)

LA SÉCURITÉ À L'IMPRIMERIE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre

des Approvisionnements et Services. Elle concerne aussi la fuite du budget, notamment la sécurité à l'imprimerie de Hull.

Jeudi dernier, lorsqu'on a demandé au ministre des Approvisionnements et Services (M. Dick) pourquoi on n'avait pas, cette année, engagé du personnel de sécurité supplémentaire à l'imprimerie nationale comme le prévoyaient les budgets précédents, il a répondu «nous avons pris cette année les mêmes mesures de précaution que nous avions prises au cours des années précédentes».

Le ministre des Approvisionnements et Services peut-il dire à la Chambre pourquoi il a affirmé une pareille chose alors qu'aucun employé de sécurité supplémentaire n'a été engagé cette année, contrairement aux années précédentes? De plus, pourquoi des renseignements exacts n'ont-ils pas été fournis à la Chambre?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, il est regrettable que le député ne sache pas de quoi il parle. Le niveau de sécurité prévu dans le budget il y a cinq ans s'est appliqué 365 jours sur 365. Il a été en vigueur pendant cinq ans, jusqu'à il y a exactement deux semaines et demi. Quand nous avons publié le budget de cette année, il y avait dix employés de sécurité de plus.

[*Français*]

LE FILET DE SÉCURITÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je veux poser ma question supplémentaire au ministre des Approvisionnements et Services. La semaine dernière, il était catorique à dire qu'il y avait le même montant de sécurité pour le Budget de cette année qu'il y avait au cours des autres années. Encore aujourd'hui, il nous a donné une réponse. Il ne nous a toujours pas dit s'il y avait le même montant. Est-il prêt à admettre que la sécurité supplémentaire qui était accordée les autres années n'a pas été accordée cette année? Oui ou non? Peut-il nous le dire une fois pour toutes, au lieu de faire le tour des réponses sans répondre aux questions?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, si le député parle du nombre d'employés, j'ai dit qu'il y en avait dix de plus cette année que l'an passé. C'est une augmentation. C'est une amélioration.

J'aimerais aussi que le député sache qu'au cours d'une certaine période, de cinq années, de trois années, diverses techniques sont utilisées. Il y a deux ans, nous avons engagé des spécialistes de la sécurité. Nous avons adopté de nouvelles méthodes. Mais depuis trois ou quatre ans, notre stratégie globale n'a pas changé. Cette année, nous avons même engagé plus d'employés.

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, le 10 novembre dernier, pendant la dernière campagne électorale, le ministre d'État chargé des Céréales a annoncé que le gouvernement fédéral entendait débloquer 850 millions de dollars de crédits dans le cadre de son programme national de lutte contre la sécheresse, ajoutant que les céréaliculteurs pouvaient s'attendre à toucher une aide financière se situant entre 40$ et 45$ l'acre. Quatre jours plus tard, le ministre déclarait que le gouvernement n'avait imposé aucun plafond à cette aide et qu'il débloquerait d'autres crédits si les 850 millions ne suffisaient pas.

Depuis lors, nous avons appris que les provinces n'avaient pas été consultées et qu'elles ne devaient pas participer au financement. Pourtant, nous ne trouvons dans le budget des dépenses que 425 millions de dollars, soit la moitié du montant promis. Qu'est-il advenu de ce programme? Où est l'argent? Les agriculteurs vont-ils encore toucher entre 40$ et 50$ l'acre?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Où en sont les choses, monsieur le Président? Le programme est bien engagé. Au début de cette semaine, nous avons posté à destination des agriculteurs plus de 50 000 chèques représentant une aide d'environ 200 000$.

Si le député qui a lu le budget des dépenses se demande ce qui se passe, il devrait savoir que nous avons versé une partie de l'argent au cours de la précédente année financière. Le député secoue la tête. Mieux vaudrait peut-être qu'il secoue la main, car le bruit de ferraille ne serait pas aussi intense.

Des voix: Oh, oh!

M. Mayer: Le député devrait savoir que le gouvernement a versé une partie de l'argent au cours de la précédente année financière. Il en verse une autre partie maintenant. S'il le faut, le gouvernement présentera un budget supplémentaire des dépenses. Pour l'essentiel, cependant, rien n'est changé depuis que nous avons annoncé le programme le 10 novembre dernier, et depuis que le gouvernement a présenté le budget des dépenses vendredi dernier.

LA DATE DES VERSEMENTS

M. Vic Althouse (Mackenzie): Nous avons vérifié auprès de certains hauts fonctionnaires, monsieur le Président. Les 425 millions de dollars comprennent tout l'argent qui figurait dans le précédent budget des dépenses et tout l'argent qui a été versé. Le gouvernement ne versera que 425 millions de dollars dans le cadre de ce programme. Le prochain budget supplémentaire n'est prévu que pour septembre ou octobre prochain. Le ministre nous a assurés à maintes reprises que le gouverne-

ment verserait cet argent avant la fin de juin. Où trouvera-t-il l'argent?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Contrairement à ce qu'a dit le député, monsieur le Président, le gouvernement fédéral a consulté les provinces. En fait, il continue de les consulter et le programme est toujours en vigueur. L'argent s'en vient et lorsqu'ils le recevront, les agriculteurs seront fort reconnaissants. Ils ont besoin de cet argent et ils le trouveront très utile en juin et juillet. Le député est agriculteur. C'est l'un des seuls parmi nos vis-à-vis. Il sait sans doute qu'en juin et juillet, les agriculteurs ont besoin d'argent pour régler leurs achats d'engrais et ils l'auront. Je le répète, rien n'a changé ni depuis que nous avons annoncé le programme en novembre dernier, ni depuis que nous avons présenté le budget des dépenses vendredi dernier.

* * *

[*Français*]

L'AGENCE SPATIALE

L'EMPLACEMENT DE L'AGENCE—LES PROMESSES ÉLECTORALES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je n'ai pas à rappeler au premier ministre que l'implantation de l'Agence spatiale à Montréal avait fait l'objet d'une très vaste consultation, d'une mobilisation et d'un consensus à travers toute la province de Québec.

Le premier ministre peut-il aujourd'hui assurer cette Chambre que l'Agence spatiale sera bel et bien construite dans la ville de Montréal? Sinon, comment pourra-t-il expliquer aux entrepreneurs, aux syndicats, aux universitaires, aux médias qu'encore une fois une promesse, une telle promesse conservatrice, n'a pas été respectée?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'ai annoncé une décision à Montréal, le 1er mars. J'ai dit, ce jour-là:

[*Français*]

L'Agence spatiale du Canada sera située dans la région métropolitaine de Montréal, centre reconnu pour son excellence dans l'industrie aérospatiale.

[*Traduction*]

C'est la décision que j'ai annoncée. Elle tient toujours.

[*Français*]

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, la réponse du ministre m'indique clairement qu'il y a eu une bataille à l'intérieur du Conseil des ministres, et il semble que le ministre parrain de la Rive-Sud l'a emporté sur le ministre responsable du développement de la relance économique de Montréal. Or, je voudrais demander ceci au premier ministre. Puisque son ancien ministre responsable du dossier de Montréal s'est fait traiter par Laurent Picard d'être un insignifiant, qu'est-ce qu'il va faire pour s'assurer que le ministre du Travail, qui est maintenant responsable du dossier de Montréal, lui, ne se fera pas traiter d'impotent?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, en premier lieu, je trouve ces commentaires assez bizarres venant d'un gentleman comme le député que l'on connaît bien. Que je sache, Laurent Picard n'a jamais fait un commentaire aussi péjoratif à l'égard de quiconque.

En deuxième lieu, le ministre s'est rendu à Montréal. Il a eu une conférence de presse et il a indiqué l'intention du gouvernement d'implanter l'Agence spatiale dans la région métropolitaine de Montréal. C'était textuellement sa déclaration en conférence de presse. Pour nous, Montréal, c'est le Grand Montréal, la région métropolitaine. Est-ce que le député est en train de dire que les gens de la Rive-Sud sont exclus de toute possibilité de prospérité, ou de la Rive-Nord, ou de l'ouest? Pour nous, des Montréalais et des Québécois sont des citoyens de première classe. Tous!

[*Traduction*]

M. le Président: Le député de Lambton—Middlesex. Une seule question, s'il vous plaît.

L'AGRICULTURE

L'ASSURANCE-RÉCOLTE—LE MONTANT DU PAIEMENT FINAL

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre d'État chargé des Céréales. Je lui rappelle que c'est lui qui a annoncé, le 10 novembre, une aide de 850 millions de dollars aux agriculteurs victimes de la sécheresse.

Une voix: Faites-vous un discours, Ferguson?

M. Ferguson: Le ministre a inclus des mandats du gouverneur général de 30 millions de dollars. Le budget de 1989-1990 ne prévoit que 300 millions et quelques de crédits. Le ministre voudrait-il dire franchement aux agriculteurs canadiens quand ils recevront leur versement final et de combien il sera?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, je répète que le programme annoncé le 10 novembre n'a pas changé. Il est bien engagé. Des voisins du député reçoivent des chèques. Ils le lui diront quand il ira chez lui. Le budget que le président du Conseil du Trésor a déposé vendredi dernier n'apporte pas de changement.

Je rappelle aussi au député que c'est le gouvernement actuel qui a distribué aux agriculteurs 1,1 milliard de dollars d'aide l'an dernier pour compenser les prix faibles et 1 milliard de dollars il y a deux ans.

Quand le député retournera dans sa circonscription, ses voisins qui ont profité de ce programme lui diront qu'ils en avaient énormément besoin. Nous étions heureux de les aider.

Nous avons prouvé, comme nous le faisons avec ce programme, monsieur le Président, que nous savons aider les agriculteurs.

M. le Président: Le député de Vancouver-Est. Une seule question, s'il vous plaît.

* * *

• (1500)

LE BUDGET

LES RÉPERCUSSIONS SUR LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Ma question s'adresse au ministre des Finances qui a promis de protéger ceux dont les besoins sont les plus grands.

Pourquoi le gouvernement a-t-il réduit de 16 millions de dollars les programmes du secrétaire d'État à l'intention des néo-Canadiens, des femmes, des autochtones et des groupes minoritaires, alors que leurs porte-parole n'ont pas d'autre source de financement et qu'ils sont absolument essentiels à la cause de l'égalité?

En particulier, pourquoi a-t-on infligé une réduction de 50 p. 100 sur trois ans au budget du Comité canadien d'action sur le statut de la femme? Est-ce juste?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, comme tous les membres du gouvernement le disent, et j'abonde dans le même sens, la dette doit être réduite.

Il y a eu des compressions. Les crédits affectés à nos programmes diminueront d'environ 10 millions de dollars au cours de la prochaine année, mais, de fait, il nous restera 450 millions de dollars pour aider les groupes qui oeuvrent en faveur de l'égalité et de la justice sociale dans les domaines du multiculturalisme, de la citoyenneté et des langues officielles. C'est une augmentation de plus de 23 p. 100 comparativement à l'an dernier.

Des voix: Bravo!

* * *

LE CODE CRIMINEL

LA PROTECTION DES PERSONNES NON ENCORE NÉES

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, ma question porte sur la valeur de la vie. Je voudrais poser ma question au ministre de la Justice.

Quand présentera-t-il un projet de loi visant à protéger la vie des personnes non encore nées?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, l'arrêt Borowski de la Cour suprême a ouvert la voie à une étude attentive de cette question.

Je peux assurer aux députés que le Cabinet et le caucus prendront bientôt des décisions à cet égard et que la Chambre en sera saisie sous peu.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1989-90 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre, je vous prie. Lorsque la Chambre a levé la séance à 13 heures, c'était le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) qui avait la parole.

M. Nystrom: Madame la Présidente, il ne me reste plus que deux minutes. Je tiens à rappeler aux députés que nous avons l'occasion ici de bloquer ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Ce projet de loi fait partie du budget du Canada, budget qui, nous le savons tous, frappe très lourdement les simples contribuables. Une hausse de 700$ de la charge fiscale est maintenant imposée par ce gouvernement à la famille moyenne.

Nous avons l'occasion de dire non au budget, et de dire non au pouvoir d'emprunt. C'est l'offensive, c'est la nazzia fiscale la plus redoutable jamais lancé par les conservateurs contre les contribuables canadiens.

Deuxièmement, ce gouvernement n'a pas le courage de baisser les taux d'intérêt. Nous connaissons maintenant le taux d'intérêt réel le plus élevé depuis les années 1930, et le parti conservateur, avec sa politique des taux d'intérêt élevés, lèse les simples citoyens, fait grimper la dette nationale et accule un plus grand nombre de gens au chômage. Il est à peu près temps que nous nous en rendions compte.

Il n'y a eu qu'un seul député conservateur, celui de Portage—Interlake qui a eu le courage de dire qu'il était prêt à mener une révolte de députés d'arrière-ban. J'espère qu'un plus grand nombre de conservateurs se joindront à lui et se révolteront contre leur parti, à cause des augmentations d'impôt, de la hausse des taux d'intérêt et de l'accroissement du chômage qui suivra.

Comme je l'ai dit au cours de la période des questions, à elles seules, les dépenses de développement régional au cours du prochain exercice seront réduites de 21 p. 100, soit 293 millions de dollars. Cette mesure est au détriment des plus pauvres de notre pays, des plus défavorisés; elle pénalise aussi les habitants du nord de l'Ontario, de Gaspé, de Terre-Neuve et de l'ouest du Canada. Le temps est venu de dire non et de dire non massivement au Parti conservateur.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, je ne sais pas combien de fois j'ai pris la parole à la Chambre pour vous entretenir du projet de loi portant pouvoir d'emprunt que nous étudions encore une fois et qui renferme à peu près les mêmes montants dont nous avons trop souvent demandé l'autorisation d'emprunter.

Il serait bon que nous puissions faire entendre raison à l'opposition. Mes collègues d'en face disent, en parlant du projet de loi: «Vous ne pouvez pas obtenir les fonds et vous devez dépenser encore plus d'argent.» Vraisemblablement, ils ne comprennent pas la réalité. Le fait est qu'en dépit des innombrables réductions prévues dans ce budget, le montant qu'il nous manquera en définitive s'élève à 30,5 milliards de dollars.

Nous avons examiné les comptes nationaux et, bien entendu, c'est cet examen qui permet de déterminer le montant que nous devons réellement emprunter. En raison des fonds provenant des retenues sur les pensions et d'autres fonds que possède le gouvernement, celui-ci ne devra emprunter en fait qu'un total de 20,5 milliards de dollars de plus cette année.

En plus, il nous faut aussi une réserve pour éventualités. Nous avons besoin d'argent pour compenser les pertes de revenu dans le Compte du fonds des changes et pour rembourser le montant qui a déjà été emprunté cette année sur les mandats du gouverneur général. Ce projet de loi a donc pour objet de demander l'autorisation d'emprunter jusqu'à 25,55 milliards de dollars.

Permettez-moi de dire que cela donne une idée des fonds dont tout pays a besoin. Lorsqu'on a un budget, il faut déterminer où l'on va puiser les fonds. Pour ce faire, on peut exiger plus d'impôts, mais on nous a dit que la population canadienne allait se révolter et que nous étions le seul gouvernement de l'histoire à percevoir autant d'impôts. On nous a dit que nous ne pouvions pas en réclamer davantage. On nous dit peut-être que nous ne pouvons même pas faire payer autant d'impôts que nous le faisons.

On nous a dit qu'une autre façon de régler le problème, c'était de dépenser moins d'argent. Il faut dire que, absolument chaque fois que nous avons sabré dans un programme par l'entremise de ce budget, on nous l'a reproché. L'opposition n'a pas assez de bon sens pour dire: «Vous n'avez pas encore réduit assez.» Elle ne dit pas que nous devrions aller plus loin. Elle prétend qu'à un moment ou l'autre, l'argent nous tombera tout cuit du ciel.

Je suppose qu'il existe un autre moyen. Nous pourrions faire marcher la planche à billets. C'est ce que recommande en fait le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). Il a dit qu'il fallait faire baisser les taux d'intérêt et, d'après lui, le moyen d'y arriver, c'est de suivre le conseil du gouverneur de la banque; il faut imprimer des billets, et le problème sera résolu car on pourra payer ses factures et la croissance économique fera le reste. Il suffit de faire marcher la planche à billets pour supprimer la dette. C'est ainsi que l'on fera baisser les taux d'intérêt, d'après lui.

A-t-il jamais examiné la situation des pays qui ont eu recours à cette méthode? A-t-il vu quels sont les taux d'intérêt en Argentine, au Brésil, en Israël ou en Yougoslavie? C'est ainsi que ces pays ont procédé. Voyez dans quel pétrin ils se trouvent. Il nous recommandait de payer nos factures en faisant marcher la planche à billets parce que c'était la seule autre solution. Ou on fait payer des impôts, ou bien on réduit les dépenses ou encore on imprime de l'argent, à moins d'en emprunter. Pas plus que lui, je n'aime emprunter. J'aimerais beaucoup que nous n'ayons pas à emprunter. Nous empruntons beaucoup trop. Je ne crois pas qu'il y ait un seul député ici qui pourrait déclarer fièrement devant sa famille: «J'ai été député dans un Parlement qui a endetté le pays de 321 milliards de dollars et avant de terminer l'année, je vais alourdir ce fardeau d'un autre 25 milliards de dollars.» Les députés d'en face sont-ils vraiment satisfaits de la situation?

• (1510)

Des voix: Non.

M. Blenkarn: Pas un ici n'est satisfait. En tant que députés, nous avons la responsabilité d'agir. Il ne suffit pas de dire: «Oh, je ne vais pas me mettre martel en tête pour des problèmes d'arithmétique. Je ne vais pas me gâcher l'existence en pensant aux réalités de la vie.» Il y a moyen de faire quelque chose en réduisant notre dépendance face aux programmes gouvernementaux.

Nous avons une série de comités à la Chambre des communes et 21 sont appelés à se pencher sur le Budget des dépenses. Ces comités pourraient s'asseoir avec les fonctionnaires et les ministres en cause et examiner les documents budgétaires ligne par ligne. Ils pourraient dire: «Vous pouvez vous passer de ceci, de cela.» Où sont les résolutions des députés d'opposition visant à réduire les dépenses et qui pourraient être inscrites dès maintenant au *Feuilleton*? Nous n'avons pas à voter le Budget des dépenses dans sa forme actuelle. Certains crédits pourraient être amputés. Si nous pouvions expliquer pourquoi il doit y avoir des réductions de crédits, je suis convaincu que bien des gens nous appuieraient. Les députés d'en face sont-ils prêts à nous appuyer? Non, bien sûr. Écoutez-les, madame la Présidente.

Le député de Pembroke, un libéral, a parlé de la Société des postes ce matin. Il a dit: «Vous ne devriez pas prendre son argent. Qu'elle garde ses 300 millions. Réduisez les tarifs postaux ou prenez une mesure dans ce genre-là, mais dépensez davantage». A propos de l'assurance-chômage, il a dit: «C'est terrible. Vous violez la Constitution. Dépensez davantage.» A propos de VIA Rail, il a dit: «C'est le coeur du pays qui est en jeu. Dépensez plus.» A propos d'Énergie atomique du Canada Limitée, il a dit: «Il faut conserver les sociétés d'État. Ne les privatisez pas. Au nom du ciel, ne vendez pas une aussi bonne entreprise au secteur privé qui va vraiment faire de l'argent. Dépensez davantage et gardez la dans le giron de l'État.»

Voyons maintenant ce qu'a dit le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). Il a dit: «Grands dieux, c'est un assaut contre les programmes sociaux. Nous allons récupérer au moyen des impôts l'argent payé aux retraités qui ont des revenus imposables de plus de 50 000$. Nous ne pouvons pas faire pareille chose. Il faut tout faire pour protéger les riches au nom du principe de l'universalité. Nous allons emprunter l'argent pour leur payer une pension. Nous allons imprimer l'argent pour la leur payer. Mais ils bénéficieront du principe de l'universalité.» Ça alors! les députés néo-démocrates qui croient en la justice sociale pour les riches. L'autre jour, le chef du Nouveau Parti démocratique a posé une question au ministre des Finances (M. Wilson). Il s'est enquis des enseignants à la retraite. On suppose qu'il y a des enseignants qui touchent des pensions de plus de 60 000$. Certains d'entre eux vont perdre une partie de leur pension de vieillesse. N'est-ce pas triste? N'est-ce pas dommage que nous ayons à dire que nous n'avons pas les moyens d'offrir toutes les choses que nous aimerions donner et toutes les choses que nous aimerions prendre.

Quand donc les députés de l'opposition reviendront-ils nous dire: «Il est grand temps de donner pour le Canada. Il est grand temps de faire quelque chose pour le Canada. Il est grand temps de cesser de prendre le maximum.» La tâche d'un député n'est pas de prendre sans cesse et de faire croire à ses électeurs qu'il y a quelque part derrière le Parlement un verger où l'argent pousse dans les arbres. Il est temps que nous ayons une opposition honnête.

Des voix: Oh, oh!

M. Blenkarn: Il est temps que les députés de l'opposition nous disent ce qu'il est équitable de faire pour assurer l'expansion économique de notre pays.

Notre dette nous pose un problème, mais la situation n'est pas aussi mauvaise qu'à notre arrivée au pouvoir en 1984. Notre emprunt représentait alors 6,7 p. 100 du produit intérieur brut. Autrement dit, il fallait que nous allions sur le marché emprunter 6,7 p. 100 du produit intérieur brut juste pour équilibrer la balance. Cette année nous n'aurons besoin d'emprunter que 3,2 p. 100 du produit intérieur brut. Cela représente moins de la moitié de l'emprunt que nous avions contracté en 1984 en ce qui concerne le fardeau imposé à l'économie. Les sommes absolues ne sont pas tellement différentes. Cependant, ce n'est pas ce qui nous intéresse.

M. Milliken: Quelles sont-elles?

M. Blenkarn: Les sommes empruntées en 1983-1984 s'élevaient à 24,7 milliards, en 1984-1985, à 31,85 milliards et en 1985-1986, à 30,2 milliards.

Le fait est que nous avons réduit les besoins en chiffres absolus. Nous les avons ramenés en tant que pourcentage du produit intérieur brut à moins de la moitié de qu'ils étaient. Cependant, ce n'est pas la solution. La dette continue à augmenter ainsi que les intérêts à payer. Si nous ajoutons 25 milliards de dollars à la dette cette année en comptant un taux d'intérêt de 10 p. 100 il faudra payer 2,5 milliards de dollars. A un taux d'intérêt de 12 p. 100, il faudra payer 3 milliards de dollars supplémentaires. Cela signifie qu'actuellement notre dette atteint un montant critique. Le pays doit connaître une expansion et les impôts doivent augmenter de 3 milliards de dollars de plus afin de payer les intérêts supplémentaires sur la dette accrue. C'est un véritable problème pour n'importe quel gouvernement.

Nous nous trouvons dans une situation où nous devons nous efforcer de résoudre ce problème. Dans le budget, nous espérons pouvoir ramener la demande à 0,3 p. 100 du produit intérieur brut dans le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt de 1993. Nous espérons ne pas avoir de projet de loi de ce genre en 1994. Nous espérons rembourser une partie de notre dette.

M. Riis: De l'espoir, de l'espoir!

M. Blenkarn: Mon collègue dit que quand on a suffisamment d'espoir, le problème finit par disparaître.

M. Riis: Faites quelque chose.

M. Blenkarn: Nous faisons quelque chose. Cependant, nous n'avons pas eu la collaboration que nous aurions dû avoir, particulièrement d'un parti qui se prétend en train d'essayer de bâtir un pays. Ce n'est pas facile de résoudre les divers problèmes et de répondre aux divers besoins qui existent dans ce vaste pays.

J'ai un collègue qui est furieux parce que les coupures dans le secteur militaire risquent d'entraîner la fermeture de la base de Portage, dans sa circonscription. J'ai des collègues qui sont furieux parce qu'il se peut que le train ne passe plus dans leurs circonscriptions et que VIA Rail doive fermer. J'ai des collègues qui craignent que nous devions peut-être vendre d'autres sociétés. J'espère que nous le ferons. Nous devons nous débarrasser de la dette. Nous devons faire en sorte que le pays soit capable d'acquitter ses dettes à l'échéance en se servant des impôts perçus. Nous ne pouvons plus continuer indéfiniment de passer le fardeau de la dette à nos enfants, à nos petits-enfants et à nos arrière-petits-enfants. Cela semble être l'attitude de mes amis d'en face. Chaque fois que nous essayons de réduire une dépense ou de faire quelque chose pour économiser, ces gens se plaignent. Chaque fois que nous augmentons les impôts, ils hurlent. Quand nous présentons un projet de loi portant pouvoir d'emprunt, ce qui, à mon avis, est une mesure terrible, ils se disent encore insatisfaits. Il faut bien avaler sa pilule d'une façon ou d'une autre.

• (1520)

On peut imprimer plus de billets, hausser les impôts, dépenser moins ou emprunter. Ils ne veulent pas que nous haussions les impôts, ni que réduisions nos dépenses même dans la mesure où nous l'avons fait.

Nous devrons peut-être imprimer plus de billets. Je ne sais pas. Si nous imprimons plus de billets, nous détruirons notre économie, et toutes vos réserves s'envoleront en fumée en même temps que votre avenir. Nous pouvons emprunter l'argent nécessaire, réduire graduellement les sommes que nous sommes obligés d'emprunter et remettre lentement notre pays sur la bonne voie. Il n'y a pas de solution facile.

Nous pourrions suivre l'exemple de la Nouvelle-Zélande. Elle avait le même problème, en 1983, lorsque les travaillistes ont pris le pouvoir. Le déficit représentait 8 p. 100 du produit intérieur brut. En quatre ans, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande avait un excédent. Lorsqu'ils ont pris le pouvoir le chômage était de 1 p. 100, aujourd'hui il est de 12 ou 13 p. 100.

Lorsque David Lange, le premier ministre de la Nouvelle-Zélande, était ici la semaine dernière, on lui a posé des questions là-dessus et il a déclaré qu'ils avaient décidé de payer leurs dettes, que la population devrait en faire les frais, qu'ils savaient lorsqu'ils ont pris cette décision de réduire les dépenses et de prendre des mesures draconiennes qu'ils allaient augmenter le chômage, situation qui ne devrait durer que quelque temps.

Je ne sais pas exactement ce qu'il entend par là, mais c'est une autre question. Nous avons décidé de ne pas suivre cette voie. Nous avons au contraire décidé de maintenir toute une série de programmes, de continuer à aider l'agriculture, de favoriser le développement régional, de promouvoir la création de nouvelles entreprises dans les régions éloignées du pays.

Si vous regardez le budget des dépenses, vous verrez que dans presque tous les cas, la somme qui sera dépensée l'an prochain est supérieure à celle dépensée l'an dernier. Le fait est que nous dépensons cet argent. Nous ne devrions peut-être pas, mais nous le dépensons parce que nous ne voulons pas créer une situation comme celle que M. Lange a créée délibérément, avec le machiavélisme délibéré qui caractérise les travaillistes en Nouvelle-Zélande.

Mon collègue dit que le parti travailliste a agi délibérément avec machiavélisme. C'est peut-être ce que nous devrions faire, ou peut-être que ce parti travailliste voudrait que nous fassions ce que le parti travailliste a fait en Israël. Ce parti travailliste a fait marcher la planche à billets. Il a agi de telle façon que sa monnaie ne vaut plus rien. Au Mexique, où règne un autre parti travailliste, on ne donne plus le prix d'une maison en pesos, on le donne en dollars américains. Personne ne veut de leur argent.

Une voix: Un parti travailliste au Mexique?

M. Blenkarn: Je crois qu'il porte le mot socialiste dans son nom. Je suis certain que mon collègue n'aime pas cela, mais mais le fait est que nous essayons de bâtir une économie solide. Nous n'aimons pas emprunter. Nous aimerions nous passer de ce projet de loi. Mais malheureusement, nous nous sentons obligés. Nous voulons que l'on sache que ce projet de loi est une réponse solide et juste aux problèmes que connaît le pays.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Gauthier: Madame la Présidente, dans le projet de loi C-11 devant la Chambre, le gouvernement demande un pouvoir d'emprunt de quelque 24 milliards 800 millions de dollars, l'argent nécessaire à la réalisation de travaux publics et à des fins diverses.

Madame la Présidente, on sait qu'une partie importante du déficit de 321 milliards, que les députés conservateurs se vantent de dire qu'il est la responsabilité d'un autre gouvernement, on sait que ce déficit a doublé au cours des deux dernières années. On sait qu'il y a beaucoup de rhétorique autour de ce déficit. Je vais demander au député, qui est tout de même un homme sérieux, un député qui est reconnu ici à la Chambre pour ses connaissances dans le domaine économique: Il y a une partie importante de ce soi-disant déficit qui est occasionnée par les emprunts que fait ce gouvernement, de l'argent public. Je veux faire allusion en particulier au Régime de pensions du Canada qui est, je pense, une composante de quelque 49 milliards de dollars de ce déficit. Je veux faire allusion également au régime de pensions des fonctionnaires, qu'il s'agisse de la Gendarmerie royale, des Forces armées, encore là, c'est un pouvoir que le gouvernement utilise régulièrement pour emprunter et qu'il doit nécessairement enregistrer dans ses livres.

Il y a dans cette soi-disant comptabilité des choses qu'il faut expliquer, et je prends le député au mot et je lui demande tout simplement, en public, de nous dire quelle proportion de cette dette publique il déplore, comme beaucoup d'entre nous, mais qu'il déplore particulièrement à titre de président du Comité des finances? Quelle proportion de cette dette publique est vraiment une recette que le gouvernement a effectuée sur des contributions de tant de Canadiens travaillant pour le gouvernement, des fonctionnaires, tant des Forces armées que des gens de la Gendarmerie royale, des contributions que tous et chacun doivent faire au régime de pensions. Quelle proportion de ce déficit est imputable à ces dettes accumulées depuis bien des années, et qui doit cet argent-là au peuple canadien?

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Les 320 millions, c'est le montant dû par le gouvernement du Canada pour régulariser les avances effectuées au titre des pensions. Une des raisons pour lesquelles cette autorisation d'emprunt ne vise pas le déficit total de 30,5 milliards mais seulement 20,5 milliards c'est justement à cause de ces situations particulières dont le député parle.

Ce sont là des charges du Canada et elles figurent dans les 320 milliards. Elles représentent quelque chose comme 80 milliards de l'encours. Environ 50 millions de dollars, malheureusement, sont dus à des étrangers, et le reste, soit à des fonds de pension canadiens de tous ordres, sociétés d'assurance-vie, particuliers et épargnants du Canada. C'est une somme considérable. Tout ce montant est dû. Nous devrons tôt ou tard pouvoir en disposer. Il s'agit dans ce projet de loi d'emprunts auprès du marché, pas de nous-mêmes pour ainsi dire.

M. Riis: Madame la Présidente, le projet de loi C-11 vise à emprunter 24 milliards 800 millions de dollars. En écoutant le discours passionnant du président du comité des Finances, on entend parler de la nécessité de réduire la dette et le déficit et tout le monde est d'accord.

J'ai deux questions bien précises à poser au député. La première est celle-ci: il y a beaucoup de choses que nous regardons aux États-Unis en nous disant, voilà, cette idée n'est pas si mauvaise, peut-être faudrait-il faire la même chose au Canada. D'accord, le gouvernement pense qu'il faut tout calquer sur ce qui se passe aux États-Unis, mais quand même il y a de bonnes choses.

M. McDermid: C'est ce que votre chef ne cesse de répéter.

M. Riis: En effet, le chef du Nouveau Parti démocratique a dit aujourd'hui qu'il y a peut-être des choses à imiter.

Voici la question que je voudrais poser au député. Aux États-Unis, quand vous tirez des revenus de gains en capital réalisés en spéculant à la bourse ou dans l'immobilier ou dans ce qu'on voudra, vous payez des impôts là-dessus. En fait, dans tous les pays du monde en quelque sorte les gains en capital sont imposés comme des revenus. Mais pas ici. Ah, non. En fait on dit à la bourse que si vous spéculez sur n'importe quoi et que vous gagnez 100 000$, vous n'avez pas un sou à payer en impôts sur le revenu.

Une voix: Ce n'est pas vrai.

M. Riis: Vous avez 100 000$ de gains en capital soustraits à l'impôt, que cela vous plaise ou non. Nous sommes un des rares pays du monde qui ne considère pas les gains en capital comme des revenus ordinaires mais comme des revenus privilégiés. Cela n'a rien pour étonner de la part du gouvernement actuel.

• (1530)

Deuxièmement, pourquoi y a-t-il une loi qui permet à 89 000 grosses sociétés rentables de ne pas payer un seul sou en impôt sur le revenu? Est-ce que le député voudrait me désigner un autre pays qui accorderait cela à des dizaines de milliers de grosses sociétés rentables, par exemple à la Banque de Montréal pendant quelques années, à la Banque Royale pendant quelques années, à General Motors pendant quelques années, et à Mobiloil? Pourquoi ne pas imposer ces sociétés quand elles réalisent des centaines de millions de dollars de bénéfices mais ne paient pas un sou d'impôt? Peut-il m'indiquer un autre pays qui tolérerait cela?

S'il veut réduire le déficit d'une façon honnête et juste, il est temps que nous demandions aux grandes sociétés de faire leur part. Elles ne paient rien, actuellement, depuis des années. Le gouvernement devrait aussi imposer les gains en capital comme des revenus ordinaires.

M. Blenkarn: Madame la Présidente, je répondrai d'abord à la seconde question et ensuite à la première. Le député aimera le budget. En effet, les grandes sociétés qui ont plus de 10 millions à leur actif paieront maintenant un impôt minimum sur les sociétés.

M. Riis: A quel taux?

M. Blenkarn: Le taux n'est peut-être pas aussi élevé qu'il devrait l'être et il faudra peut-être le modifier. Nous en reparlerons au comité des finances.

Chose certaine, à partir de maintenant, toute société dont les biens valent plus de 10 millions de dollars paiera un impôt sur les sociétés, qu'elle fasse des bénéfices ou non. Elle en paiera même si elle est déficitaire.

La plupart des gens disent que, normalement, on ne devrait pas payer d'impôt quand on ne gagne pas d'argent. Nous, nous disons le contraire: même si une société est en déficit, elle paiera cet impôt minimum. C'est pourquoi je suis surpris que le Nouveau Parti démocratique n'ait pas applaudi cette mesure au lieu de quitter la Chambre.

Parlons maintenant des gains en capital. Le député sait que les États-Unis sont le seul pays industrialisé du monde qui impose les gains en capital au plein taux. Il sait aussi qu'il réduiront probablement ce taux très bientôt.

En Allemagne, si les gains s'étalent sur plus de dix ans, ils ne sont pas imposables. Au Royaume-Uni, ils sont imposés au taux de l'inflation. Il y a un an, le comité des finances a suggéré que l'impôt sur les gains en capital soit indexé au taux d'inflation. Le député sait que les conseillers du NPD étaient d'accord là-dessus. Il sait que cette proposition a été soumise au gouvernement. Notre système pourrait bien connaître des changements.

En tout cas, cette année, nous considérons 66 p. 100 de ces gains comme des revenus imposables et ce pourcentage passera à 75 p. 100 l'an prochain.

M. Riis: Il y a l'exemption de 100 000 dollars.

M. Blenkarn: Il y a l'exemption à vie de 100 000 dollars par personnes qui permet aux jeunes Canadiens ordinaires et avisés d'acheter un chalet ou quelque chose du genre sans avoir à craindre de payer de l'impôt. Ils peuvent aussi acheter des actions des petites entreprises et ne pas avoir à payer d'impôt si la valeur de ces actions augmente. Il n'y a pas de mal à exempter une personne ordinaire de payer l'impôt sur une petite partie de ses revenus dans sa vie.

Je ne sais pas ce que c'est qu'une personne ordinaire, mais il me semble qu'il s'agit d'une aide ordinaire pour des gens ordinaires.

[*Français*]

M. Douglas Young (Gloucester): Il me fait plaisir, madame la Présidente, de participer à ce débat aujourd'hui concernant un projet de loi portant pouvoir d'emprunt, qui est quand même très important.

[*Traduction*]

A ce que je vois, la justice à la Chambre est parfois le fruit du hasard. Après avoir écouté les observations du président du Comité des finances, je ne suis pas étonné de le voir siéger si loin à droite.

Le président du Comité des finances a dit que nous devrions faire des suggestions, que l'attitude de l'opposition est très négative, que nous sommes contre tout ce qu'il y a dans le budget et que nous n'y trouvons rien de bon. Le beau côté de tout cela, c'est que nous reflétons l'opinion de la majorité des Canadiens.

A mesure que l'étude du budget progresse, soit à la Chambre, soit à l'extérieur, nous nous rendons de plus en plus compte que la grande société, le petit entrepreneur, le travailleur, le gagne-petit et le salarié moyen semblent tous être déçus des mesures du gouvernement.

Permettez-moi de faire une suggestion au ministre des Finances (M. Wilson) et au gouvernement au sujet des dépenses et des impôts: maintenant que l'élection est passée, montrez que vous respectez les Canadiens et dites-leur la vérité. J'éprouve beaucoup de difficulté à écouter des gens dire que l'opposition devrait expliquer aux Canadiens comment jouer le jeu fiscal et monétaire. Par ses représentant élus, le gouvernement dit aux Canadiens que nous devrions expliquer comment nous prélèverions les impôts, sur quoi nous imposerions ou n'imposerions pas de taxe, quels programmes nous éliminerions et quels programmes nous élargirions.

Le problème qu'illustrent cette demande d'emprunt et le budget du gouvernement, ce n'est pas tellement la fuite et les sommes d'argent énormes en question, mais le fait que les Canadiens, en toute confiance, versent des milliards de dollars dans les coffres de l'État. Chaque année à ce temps-ci, leurs porte-monnaie et leurs comptes de banque sont moins bien garnis. Nombreux sont les contribuables qui remplissent leur propre déclaration et qui remettent volontairement leurs impôts au gouvernement. Le problème, c'est que les contribuables dont on attend qu'ils déclarent honnêtement leurs revenus et leurs dépenses ne sont pas du tout convaincus que le gouvernement fait preuve de la même honnêteté dans la gestion des finances nationales.

Si j'ai beaucoup de mal à suivre l'argumentation de certains députés d'en face en cette matière, c'est qu'il est très difficile de savoir quelle était leur position l'automne dernier. Il est plutôt étrange qu'ils viennent nous demander ce que nous ferions. L'automne dernier, les députés ministériels avaient accès aux livres et connaissaient la situation. Le ministre des Finances nous a dit l'automne dernier que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes et que le gouvernement était maître de la situation. Les conservateurs nous disaient qu'ils sauraient continuer à bien gérer les finances de notre pays, que le gouvernement avait fait ses preuves.

Qu'est-il advenu de ces belles prévisions? Comment ces députés osent-ils nous traiter d'irresponsables, alors qu'en l'espace de cinq ou six mois, nous sommes passés d'un gouvernement qui dit pouvoir consacrer 15 ou 20 milliards de dollars à la réalisation de promesses électorales. . .

Mme Sparrow: C'est mieux que les 26 milliards que vous disiez prévoir dépenser.

M. Young (Gloucester): Pardon?

Mme Sparrow: Vingt-six milliards de dollars.

M. Young (Gloucester): Le fait est que cela n'a pas pris l'automne dernier. C'est d'ailleurs à cause de cela que nous siégeons aujourd'hui de ce côté-ci.

Mme Sparrow: C'est exact.

M. Young (Gloucester): Vous devriez avoir la franchise et la courtoisie de vous excuser auprès de la population canadienne de l'avoir induite en erreur l'automne dernier. Voilà ce que vous devriez faire.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis persuadée que le député voudra présenter ses observations à la présidence. Nous lui en serions obligés.

M. Young (Gloucester): Certes, Madame la Présidente. J'espère que tous les intervenants le font.

Il ne s'agit pas seulement ici d'emprunts et de dépenses, mais aussi de fausses représentations. Nous sommes d'aucuns à croire et à espérer que les Canadiens croient que le ministre des Finances (M. Wilson) et le premier ministre (M. Mulroney) ne savaient pas l'automne dernier à quel point les choses allaient mal. Autrement, cela voudrait dire qu'ils nous ont trompés.

Le président du comité des Finances a dit plus tôt que nous ne pouvons pas gagner sur tous les tableaux. Le problème qui se pose, lorsqu'il s'agit de traiter avec les Canadiens et de nous assurer que le système demeure intact et digne de confiance, réside dans le fait que le gouvernement doit, pour ce faire, être beaucoup plus franc qu'il ne l'est avec la population. Le premier ministre et le ministre des Finances ont souvent parlé de la nécessité d'être honnête en répondant aux questions sur le budget. Les Canadiens sont disposés à se rendre à l'évidence et à accepter les répercussions que notre déficit et notre dette ont sur le pays. Ils ont bien du mal, cependant, à croire des gens qui tentent de leur faire admettre que durant l'année 1989, la dette totale du Canada atteindra le double de ce qu'elle était lorsque mes collègues conservateurs sont arrivés au pouvoir.

• (1540)

En cinq ans, notre dette a doublé. Pourtant, les ministériels ne cessent de demander aux Canadiens de leur faire confiance. Le ministre du Commerce extérieur a déclaré dans cette enceinte, il y a deux semaines, que l'automne dernier, il avait tout à fait raison d'affirmer, à Terre-Neuve, que le gouvernement n'apporterait à l'assurance-chômage aucune modification pouvant nuire aux travailleurs du pays. Or, qu'a-t-on fait du Programme d'assurance-chômage?

Pourtant, en l'occurrence, nous demandons aujourd'hui aux Canadiens de signer un chèque. Les personnes âgées, les personnes au foyer, les gens qui doivent se débrouiller avec un petit budget, ont bien de la difficulté à imaginer ce que représente une dette de 28 milliards de dollars. Il est regrettable que les personnes administrant l'argent en question ne soient pas aussi prudentes que nos personnes âgées et les chefs de famille monoparentale lorsqu'il s'agit d'administrer leur argent ou encore les étudiants universitaires qui ont peine à joindre les deux bouts, du fait des compressions dans le domaine de l'enseignement postsecondaire.

Les Canadiens seront disposés à supporter le fardeau en question, s'ils ont la conviction que ce fardeau est réparti équitablement. Ils doivent également avoir le sentiment que l'argent qu'ils versent au gouvernement ou l'argent que le gouvernement emprunte est bien dépensé. C'est là où nous ne sommes pas à la hauteur.

Il était curieux d'entendre des gens affirmer que l'universalité des programmes était préservée dans ce budget. Le gouvernement a recours à un artifice très habile; il s'en prend à quiconque soulève une question au sujet de l'universalité des programmes dans le cas des Canadiens qui ont des revenus variant entre 50 000$ et 70 000$ par année. Cependant, en fait, lorsqu'un seuil est établi, il peut être et sera modifié, en raison de l'inflation. Les programmes en question sont menacés. Honnêtement, on ne peut dire que vous protégez ceux qui gagnent entre 50 000 et 70 000 dollars par an. La question est de savoir quand le gouverment changera la situation.

Que ferons-nous de la taxe de vente nationale? Quand elle a été introduite, la taxe de vente s'accompagnait de l'expresion «sans incidence sur les recettes». Le gouvernement mettra en oeuvre cette nouvelle taxe de vente le 1er janvier 1991. Il promet qu'elle n'aura pas d'incidence sur les recettes. Dans l'intervalle, imposons d'autres taxes aux Canadiens: taxe d'accise, taxe sur l'essence, sur les cigarettes, sur l'alcool. Mieux encore, augmentons la taxe sur les ventes des fabricants. On ajoute des milliards de dollars en 1989 et en 1990 pour s'assurer, avant de passer à une taxe sans incidence sur les recettes, d'avoir bien pressé le citron, à tel point qu'il ne restera plus rien à retirer, peu importe la taxe qui sera imposée. La confiance et la crédibilité en prennent un coup quand on commence à sonder et à examiner les formules éloquentes, les gros volumes et les budgets des dépenses. C'est ce que les gens commencent à saisir. La question n'est pas de savoir si tel programme devrait être réduit ou élargi, si cette taxe devrait être augmentée ou diminuée, ou si les familles à faible revenu sont plus durement touchées que les familles à revenu moyen et si les familles dont le revenu est élevé s'en tirent indemnes. Il y a ici un abus de confiance fondamental.

On a beaucoup parlé de ministres des Finances qui devraient ou non démissionner, ou qui ont démissionné ou pas, selon les circonstances. Dans le cas qui nous occupe, j'estime que la fuite du budget peut présenter un certain intérêt. Elle révèle un problème d'abus si des personnes au courant du budget ont pu tirer profit de la fuite parce qu'elles ont pu communiquer avec des courtiers ou faire des transactions qui leur ont servi et qui leur ont permi de tirer profit de la fuite.

Je dois donner au ministre des Finances le bénéfice du doute. Il devait être sincère quand il a dit l'automne dernier à quel point les choses allaient bien au Canada. Si, après quatre ans à la tête de son ministère, il n'était pas mieux renseigné l'automne dernier qu'il ne l'est aujourd'hui, il devrait démissionner, non pas parce que quelqu'un s'est emparé du budget ou l'a laissé traîner ou l'a trouvé. Ce qui préoccupe les Canadiens, c'est le budget que le gouvernement entend adopter, non pas les circonstances de la fuite, ni l'identité ou les motifs du coupable. C'est la brèche faite à l'universalité des programmes. C'est l'attaque contre les régions.

Je regrette que le président du comité des finances ait dû nous quitter. Au début, il donnait, comme d'autres membres du gouvernement, l'impression qu'on allait punir ceux qui n'ont pas voté comme il faut le 21 novembre. C'est ce que croient les habitants de Chatham, Nouveau-Brunswick. C'est ce que croient les habitants de Summerside, Île-du-Prince-Édouard. Les habitants du Canada atlantique croient qu'on les punit parce qu'ils ont élu plus de députés siègeant à gauche qu'à droite, plus de libéraux que de conservateurs. On les punit parce que certains croient que le gouvernement doit réserver ses largesses à ceux qui l'appuient.

Nous devrions tous ensemble trouver le moyen de convaincre les Canadiens que nous sommes engagés à leur dire la vérité, à leur dire ce qui se passe vraiment. Pourquoi le Canada n'arrive-t-il pas à équilibrer son budget? Pourquoi notre système fiscal paraît-il si injuste? Pourquoi les politiciens disent-ils une chose en septembre, en octobre et en novembre et en font-ils une autre quatre ou cinq mois plus tard? Les gens à qui j'ai parlé en fin de semaine ne se demandent pas pourquoi il y a eu une fuite de documents budgétaires, mais pourquoi le Parlement n'a pas siégé en janvier, en février et en mars. Ils se demandent si le but n'était pas de mettre le plus de distance possible entre le gros mensonge et la dure réalité. Voilà ce à quoi cela se résume. Les Canadiens ne s'en laissent plus conter. Nous n'avons aucun intérêt à ce qu'ils deviennent encore plus cyniques qu'ils ne le sont déjà.

Quand nous discutons du budget et de ce projet de loi en particulier, nous devons reconnaître que nous ne sommes pas là simplement pour discuter de griefs sans importance. Nous sommes là pour discuter d'affaires dont les Canadiens parlent de plus en plus. Tous les Canadiens ont dû faire face aux mesures dont le ministre des Finances nous a saisis. Nous sommes en train d'étudier un projet de loi qui permettra au gouvernement d'emprunter quelque 24,8 milliards de dollars. J'espère que ce n'est qu'une coïncidence, mais c'est à peu près le montant du déficit de l'année prochaine, selon le ministre des Finances. Or, ce que 28 milliards de dollars représentent dans la réalité dépasse l'entendement de tous les Canadiens. Ils ont l'habitude des centaines de dollars et des milliers de dollars. Ils sont habitués à acheter des denrées alimentaires. Ils hésitent à s'acheter une maison parce qu'ils n'en ont pas les moyens. Quel effet la taxe de vente aura-t-elle sur eux? Qu'elle sera la conséquence de ce budget sur leurs enfants? Qu'elle en sera la conséquence sur les régions du pays où le moindre fléchissement de l'économie sera catastrophique?

• (1550)

Je ne crois pas un seul instant que le ministre des Finances (M. Wilson) ou le Premier ministre (M. Mulroney) avait l'intention de nous dire qu'ils avaient eu tort l'automne dernier de faire les promesses qu'ils avaient faites pour faire élire le ministre de l'Environnement (M. Bouchard). Il est renversant que le gouvernement ait pu s'engager à dépenser des centaines de millions de dollars et les ait bel et bien dépensés en partie l'été dernier comme si le Trésor était plein à craquer et qu'il n'y avait pas la moindre difficulté, car ils tenaient à faire élire mon collègue à la Chambre des communes et à le faire entrer au Cabinet.

Cependant, maintenant qu'il est question des prestations d'assurance-chômage et de la possibilité de privatiser le Régime d'assurance-chômage, le gouvernement reconnaît qu'il n'a plus d'argent. Le gouvernement ne parle pas de réduire sa participation, mais bien d'y mettre fin tout à fait; il s'agit en l'occurrence d'une catastrophe majeure qu'il faut régler de toute urgence. Si nous maintenons les taux d'intérêt élevés, la politique de financement du déficit et ce genre de pouvoir d'emprunt, et si le ralentissement de l'économie que de nombreuses personnes prédisent survient, nous ferons face sans aucun doute à une crise. Ce n'est pas une réalité qu'on puisse envisager avec plaisir.

En terminant, j'espère que le gouvernement reconnaîtra comme nous tous qu'il n'a plus guère le choix. Les Canadiens ne sont pas entièrement d'accord. Ils comprennent qu'il est allé loin. Le président du comité des finances a donné à entendre que quelqu'un pourrait déclencher une révolte fiscale. Les hommes politiques ne déclenchent pas de révoltes fiscales. Ils les causent.

M. Nunziata: Je voudrais féliciter mon collègue pour son excellent discours. Je voudrais lui faire part, à lui et aux autres députés, des craintes profondes que m'inspirent le budget et la somme d'argent que le gouvernement veut emprunter pour respecter ses engagements. Je me demande aussi ce que le budget fera et ce qu'il a déjà fait au filet de sécurité sociale que nous avons mis des années à assembler. C'est ce filet de sécurité sociale qui fait du Canada un pays unique. Je parle, par exemple, du Programme de la sécurité de la vieillesse, du Programme d'assurance-chômage, du Programme des allocations familiales, du système de garderies et des paiements de transfert qui sont versés par le gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux. Je suis bouleversé de voir que le gouvernement rompt la promesse solennelle qu'il a faite à la population du Canada au sujet du filet de sécurité sociale. Je m'inquiète aussi beaucoup des répercussions que cela pourra avoir sur les Canadiens et sur le Canada en général dans les années à venir.

Si nous pouvions voyager dans le temps et aller voir ce qui se passera en l'an 2000, je frémis rien qu'à penser au sort qui attend ceux de nos concitoyens qui auront le plus besoin d'aide en l'an 2000 et dans les années qui suivront. Qu'est-ce qui arrivera, par exemple, quand le Canada n'aura plus un Programme de la sécurité de la vieillesse ou un Programme d'allocations familiales efficaces, deux programmes qui ne sont plus universels? Qu'arrivera-t-il quand le gouvernement décidera de ne plus subventionner les garderies, l'enseignement et les soins de santé? Ces programmes font du Canada un pays unique qui fait l'envie de toutes les autres nations.

Je voudrais que mon collègue nous parle de ses inquiétudes et de ses prédictions dans ce domaine, des programmes qui vont peut-être demeurer ou disparaître du filet de sécurité sociale et des répercussions que cela aura sur les personnes âgées, les familles monoparentales et les chômeurs des prochaines générations de Canadiens.

M. Young (Gloucester): Je veux insister sur un point auquel un grand nombre d'entre nous devront réfléchir très sérieusement, soit toute la notion de confiance et de crédibilité. Les Canadiens sont disposés à faire leur part, s'ils estiment que le fardeau est réparti équitablement. L'assurance-chômage, les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse sont sacrés. Il ne faut pas laisser les Canadiens perdre confiance jusqu'à tomber dans le cynisme. Certains ont parlé de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et d'autres pays et ils ont expliqué comment on s'y prend. Le Canada a une façon bien à lui de traiter les hommes et les femmes de toutes les régions du pays. Il y a des normes fondamentales, des programmes de base, des programmes universels et des programmes qui permettent à la population d'envisager l'avenir avec une certaine sécurité.

Pour répondre à la question, je dirais que le pire danger serait que les Canadiens perdent confiance dans leur pays et son aptitude à subvenir aux besoins des jeunes, des personnes âgées et des démunis. Or, ce danger semble pointer à l'horizon. On fixe des seuils de 50 000$ à 70 000$. On s'attaque de façon détournée au principe de l'universalité. L'assurance-chômage est privatisée. Les programmes de développement régional sont comprimés, ce qui rend les choses encore plus difficiles pour certaines régions du Canada.

Après la tentative de désindexation des allocations familiales, la liquidation de sociétés d'État et devant certaines mesures du budget, tous les Canadiens commenceront à se préoccuper davantage de ce filet de sécurité auquel ils sont habitués depuis si longtemps.

M. Karygiannis: Je tiens à féliciter mon collègue d'avoir soulevé d'aussi importantes questions à la Chambre. Je suis sûr qu'il se rappelera que, en 1984, la dette était de 178 milliards de dollars et qu'elle a presque doublé depuis. Le gouvernement nous demande de la payer.

Le député d'en face est en train de rire. Il n'y a pas de quoi rire, monsieur.

M. McDermid: Qui d'autre pourrait payer? Ne soyez pas si stupide.

M. Karygiannis: Vous allez décider de nous imposer une taxe de 9 p. 100. Votre incurie, monsieur. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député devrait adresser ses commentaires à la présidence.

M. Tobin: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. J'appuie ce que vous venez de dire. Le député est un nouveau venu, mais il ne manque pas d'intelligence. Je suis sûr que vous tenez à préciser que tous les députés, y compris les ministres de ce côté-là de la Chambre, devraient s'adresser à la présidence.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis convaincue que le député a compris l'usage et qu'il veillera à s'y conformer.

M. Karygiannis: La mauvaise gestion du gouvernement, dont mon honorable collègue d'en face fait partie...

M. McDermid: Et j'en suis fier.

M. Karygiannis: Le gouvernement propose d'imposer une taxe de 9 p. 100 sur la petite entreprise. Mon honorable collègue pourrait-il dire à la Chambre quelle répercussion cette mesure aura sur les petites entreprises de sa circonscription? Comment pourront-elles supporter cette taxe de 9 p. 100, et comment pourront-elles l'administrer?

M. Young: La taxe de vente fédérale que le gouvernement propose d'imposer fera perdre un temps fou aux petites entreprises. Nous comprenons que le gouvernement a tenté sans succès de mettre au point avec les provinces un programme d'imposition où les points de perception et la bureaucratie nécessaires seraient beaucoup plus simples. Le fait que le gouvernement fédéral a décidé d'agir unilatéralement va provoquer des problèmes à n'en plus sortir dans tout le système de perception. Cette taxe va venir s'ajouter à la taxe de vente provinciale, sauf en Alberta qui n'en a pas. Comment le gouvernement va-t-il la percevoir? Combien de paperasserie faudra-t-il encore? Personne ne se préoccupe de savoir combien de temps encore cela exigera des petites aussi bien que des moyennes et des grandes entreprises.

Cette mesure va sûrement susciter un tollé général dans le secteur privé qui voudra s'assurer que quelle que soit la manière dont s'y prend le gouvernement, il appliquera cette mesure avec un peu plus d'efficacité qu'il ne l'a fait pour certaines autres mesures qu'il a prises depuis quelques semaines.

M. McDermid: Je voudrais poser quelques questions au député. Premièrement, il a parlé de la taxe de vente de 9 p. 100. Le gouvernement a l'intention de présenter un avant-projet de loi au début de l'été afin que ces entreprises et ces particuliers aient l'occasion de présenter leurs observations avant le dépôt du projet de loi. Il s'écoulera ensuite une période d'un an avant que la taxe ne soit mise en vigueur. Il dit que les entreprises s'y opposeront. C'est tout à fait le contraire. J'ai tenu le tiers des réunions préalables au budget. Les entreprises, sans

aucune exception, nous ont encouragés à modifier la taxe de vente fédérale de 12 p. 100, actuellement de 13 p. 100, et d'établir une taxe de vente dont l'assiette serait plus large.

• (1600)

M. Manley: Vous ont-ils encouragé à la majorer?

M. McDermid: Je ne tiendrai pas compte de ce commentaire, car le député aura amplement l'occasion, tout comme le public, d'apporter sa contribution à l'étude de cette question, comme il l'a fait pendant les deux dernières années lorsqu'il a été question de la réforme fiscale, que son parti a appuyée, d'ailleurs.

M. Nault: Je pensais que vous deviez poser une quesiton.

M. McDermid: Oui, c'est vrai, mais je voulais donner quelques explications afin que le nouveau député comprenne bien ce dont il s'agit.

Le député parlait du filet de sécurité et des programmes que nous appliquons et que nous voulons protéger. Pourtant, il dit en même temps que rien ne devrait changer, que nous ne devrions pas nous attaquer au déficit. Je crois savoir qu'il a une grande expérience de l'administration provinciale. Maintenant qu'il a été élu à la chambre fédérale, peut-être pourrait-il nous dire comment les libéraux s'attaqueraient, eux, au problème du déficit?

Mme Campbell (South West Nova): Ce n'est pas nous, le gouvernement, c'est vous.

M. McDermid: Voilà une ancienne ministre qui dit que les libéraux ne sont pas le gouvernement et que cela ne les concerne pas. A mon avis, nous sommes tous concernés, tous les Canadiens devraient se préoccuper de la dette. Elle reste là sans bouger et déclare: «Nous ne sommes pas le gouvernement. Nous ne vous dirons pas comment vous y prendre.» Voilà des propos pour le moins irréfléchis de la part d'un membre du Conseil privé. Je n'en crois pas mes oreilles!

Des voix: Oh, oh!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Gloucester.

M. Young (Gloucester): Madame la Présidente, je suis ravi de pouvoir répliquer.

Je peux vous dire, à vous et à mon honorable ami par votre entremise. . .

Une voix: Honorable ami?

M. Young (Gloucester): Les députés sont tous mis à rude épreuve ici et ils méritent le titre d'honorable, quel que soit leur comportement.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Young (Gloucester): Je veux que mon ami comprenne bien que la lutte contre le déficit et la dette énorme est sérieuse.

Le ministre des Finances ne voyait pas le problème l'automne dernier, en octobre et novembre, car il n'en parlait pas et projettait toujours de dépenser beaucoup. Mais jamais le Parti libéral ne règlera la dette sur le dos des personnes âgées, des étudiants des universités et des prestataires de l'assurance-chômage, et nous ne diminuerons pas non plus l'assurance-soins médicaux ni les paiements de péréquation aux provinces. Jamais!

Des voix: Jamais!

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Kingston et les Îles (M. Milliken)—La loi électorale du Canada—Le rapport du direteur général des élections. La constitution de la commission d'enquête; l'honorable député de Thunder Bay—Nipigon (M. Comuzzi)—La sécurité aérienne—L'aéroport international Pearson—L'incidence des récentes mesures gouvernementales. L'essai des mesures avant leur mise en oeuvre; l'honorable député de Dartmouth (M. Macdonald)—L'assurance-chômage—Le chômage chez les noirs—Les conséquences des modifications apportées au système. Les dépenses de fonds—Demande de dispositions d'action positive.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1989-1990 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Murray W. Dorin (Edmonton–Nord–Ouest): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui au sujet de cet important projet de loi.

Comme mes collègues le savent, le projet de loi C–11 autorise le gouvernement à emprunter 25,5 milliards de dollars pour pouvoir s'acquitter de ses obligations durant l'année qui vient. C'est une somme effarante. La plupart des Canadiens et peut–être même des députés arrivent difficilement à concevoir une telle somme parce qu'elle n'a aucune commune mesure avec leurs dépenses de tous les jours.

Or, lorsque nous examinons les besoins du gouvernement en en matière d'emprunt, nous devons tenir compte de la situation financière du pays et des compressions budgétaires requises pour comprendre pourquoi nous avons besoin de ces fonds.

Quelles sont les solutions de rechange? Les partis de l'opposition ne nous ont guère aidés à en trouver, bien qu'ils aient critiqué cette mesure. Les gens doivent comprendre ce que nous faisons pour régler le problème afin que, d'ici trois ou quatre ans, nous n'ayons pas à présenter un autre projet de loi sur le projet d'emprunt comme celui–ci après le dépôt du budget fédéral.

Nous, de ce côté–ci de la Chambre, ne sommes pas prêts à faire fi de la position financière du gouvernement et à traiter le problème comme s'il n'existait pas. En examinant les dépenses du gouvernement, notamment dans deux ou trois grands secteurs, nous voyons très bien pourquoi nous devons emprunter davantage et prendre certaines mesures fiscales.

Les pensions de vieillesse, qui coûtent 15 milliards de dollars par an, constituent le poste budgétaire le plus important du gouvernement.

Comme ces pensions sont indexées, leur coût augmente chaque année en proportion du taux d'inflation, qui est actuellement de 4 p. 100. Nous avons donc une hausse d'environ 4 p. 100 dont la seule cause est l'inflation.

Par ailleurs, la population vieillit. De plus en plus de Canadiens atteignent l'âge de 65 ans et ont droit à ces pensions.

L'inflation et le veillissement de la population obligeront le gouvernement à trouver 1,5 milliard de plus cette année pour maintenir le programme actuel sans l'améliorer.

Examinons un cas semblable, soit les paiements de transfert aux provinces, que celles–ci affectent à des secteurs comme les soins de santé et l'éducation. Ces sommes sont indexées ou calculées suivant une formule qui prévoit une augmentation annuelle supérieure au taux d'inflation.

Il y a un troisième élément qui entre en ligne de compte, les intérêts que le gouvernement fédéral payera sur la dette. Je reviendrai là–dessus plus tard. On estime que ces intérêts augmenteront de 6,5 milliards de dollars cette année. Rien que pour rester où nous en sommes et maintenir la situation financière du gouvernement, nous devons trouver 9 milliards de dollars de plus, à cause des changements qui se sont produits à ces postes, ce qui signifie que la politique gouvernementale ne changera pas du tout, qu'il n'y aura pas de croissance ni d'augmentations. En vous donnant tous ces détails, je veux tout simplement vous montrer ce que nous devons faire si nous voulons maintenir les pensions de vieillesse, ainsi que l'aide pour les soins de santé et l'enseignement, services que la plupart des Canadiens jugent élémentaires.

Où allons–nous trouver ces 9 milliards de dollars et les sommes supplémentaires dont nous pourrions avoir besoin pour répondre aux autres demandes? Nous avons trois possibilités. Nous pouvons sabrer dans d'autres programmes, nous pouvons augmenter les impôts et les taxes et nous pouvons emprunter davantage pour financer les dépenses du gouvernement.

Le budget actuel fait appel à ces trois solutions. Je ne vais pas faire semblant de croire que ce sont des mesures très appréciées. Je ne dirai même pas que je suis particulièrement enchanté. Cela m'embarrasse de dire que nous emprunterons 25 milliards de dollars pour permettre au gouvernement de continuer à fonctionner. Je trouve incroyable que les partis de l'opposition ne veuillent pas admettre cette situation et proposer des solutions plus constructives qu'ils ne le font.

Nous, les gouvernementaux, nous sommes prêts à prendre les mesures nécessaires, même si certaines risquent d'être peu prisées. J'ai entendu dire que l'on a mis des enseignes sur la porte du ministère des Finances. Côté entrée, l'enseigne dit: «Watch Your Step.» Côté sortie, elle dit: «Watch Your Language.» Certains d'entre nous devront peut–être mettre une enseigne semblable au–dessus de leur porte, car je m'attends à ce que nous fassions l'objet de critiques considérables au cours des

prochains mois, lorsque nous expliquerons aux Canadiens pourquoi ces mesures s'imposent.

Certaines gens disent que nous devrions nous employer davantage à réduire les dépenses. Je viens de mentionner trois secteurs de dépenses gouvernementales qui représentent plus des trois quarts de ces dépenses. Or, seulement 16 p. 100 des dépenses de l'État sont consacrés aux salaires des fonctionnaires et à la paperasserie administrative. Lorsque la plupart des gens parlent de réduire les dépenses, ils ne parlent ni des pensions ni des transferts aux provinces. Ce dont ils parlent en général, c'est du secteur des activités gouvernementales où, à leur avis, il y a beaucoup de gaspillage.

• (1610)

Je ne crois pas un seul instant que nous devrions relâcher notre vigilance, dont le vérificateur général a pris bonne note dans ses rapports des années précédentes, où il a déclaré que le gouvernement a récemment fait beaucoup de progrès dans ce domaine, mais je pense que nous devons nous rendre compte que, lorsque 16 p. 100 des dépenses de l'État représentent toutes ces activités, nous ne pourrons pas trouver les montants dont nous avons besoin simplement en réduisant les dépenses.

On a également critiqué le fait que les taxes représentent une trop grande partie des besoins que nous avons cernés, et qu'il ne suffit pas de réduire les dépenses. Je voudrais dire deux choses à ce propos. Premièrement, les taxes paraissent immédiatement dans les finances de l'État. Elles paraissent le jour même où elles entrent en vigueur, comme c'est le cas pour la taxe sur l'essence qu'on peut commencer à percevoir dès maintenant. Or, il faut plus de temps que cela pour réduire les dépenses. Même si nous pouvons faire certains rajustements aux dépenses militaires, aux sociétés d'État et à d'autres activités gouvernementales, le fait est qu'une mesure annoncée un jour ne se traduit pas nécessairement par des réductions de dépenses le lendemain. Comme tous les députés le savent, il faut beaucoup de temps pour réduire progressivement ces diverses activités et, ainsi, réaliser des économies. Les mesures que nous avons prises sur le plan des dépenses n'auront peut-être pas des résultats immédiats, mais nous les verrons dans les mois et les années à venir.

Je veux aussi m'arrêter à certaines mesures de récupération prises par le gouvernement. Ces mesures ne sont pas des réductions directes des dépenses gouvernementales, mais leur effet est le même. C'est que ces mesures consistent essentiellement à imposer les prestations, par exemple les allocations familiales et les pensions de vieillesse, versées aux personnes dont le revenu excède 50 000$ par année. Dans les livres, les fonds touchés entrent à la fois dans les dépenses et dans les réductions des dépenses, tandis que si l'on ne tient compte que de la différence nette et qu'elle est portée du côté des dépenses, on obtient une autre image de la situation. Je crois que les députés doivent en tenir compte avant d'affirmer que peut-être nous n'avons pas assez réduit les dépenses. En réalité, beaucoup de nos mesures ne porteront fruit que dans quelques mois ou quelques années. Certaines d'entre elles se traduisent par une augmentation des recettes fiscales plutôt qu'en une réduction des dépenses.

Je veux revenir à un commentaire prononcé par les partis d'opposition. Ils ont donné à entendre que nous devrions accroître le fardeau fiscal des grandes entreprises. Leurs charges fiscales ont été augmentées dans une telle mesure que je n'en ai entendu aucune se dire satisfaite du budget. Je veux aussi parler des 89 000 grandes entreprises qui ne paieraient pas d'impôt au Canada comme nous l'avons souvent entendu dire à la Chambre des communes, notamment cet après-midi. C'est absolument faux. Tout d'abord, il n'y a pas 89 000 grandes entreprises au Canada. On en compte en fait 2 208, d'après la définition énoncée dans la Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats.

Une voix: Une exagération.

M. Dorin: Voilà encore un cas d'exagération de la part du parti socialiste qui, au lieu de reconnaître qu'il y a 2 200 grandes entreprises au Canada, soutient qu'il y en a 89 000. Cela permet aux néo-démocrates de perpétuer le mythe selon lequel nous pourrions trouver un grand nombre de personnes possédant des fortunes, sans tenir compte du fait que tous les Canadiens doivent vraiment contribuer à ce que nous tentons de faire.

Je voudrais aborder brièvement une autre question. Je veux en parler parce que je vois que le député de Nanaïmo—Cowichan (M. Stupich) est présent à la Chambre. Lui et moi, je dois le dire, avons quelque chose en commun, comme je l'ai découvert avec étonnement la semaine dernière, c'est-à-dire que nous sommes tous

deux comptables agréés. Je ne croyais pas qu'il puisse y avoir des comptables agréés dans ce parti.

Une voix: Quel choc!

M. Dorin: Ça m'a secoué, je dois l'avouer. Un des autres mythes que nous entendons souvent propager par le parti socialiste, le NPD, c'est qu'il y aurait des impôts reportés que les entreprises n'ont pas payés et que nous devrions percevoir, et qu'il suffirait de les encaisser pour faire disparaître le déficit. Le fait est que nous, les comptables, utilisons malheureusement dans la préparation des états financiers certaines expressions qui ne sont pas tout à fait exactes à mon avis. J'ai protesté contre cet usage, car en fait, ce qu'on appelle communément des impôts reportés n'ont absolument rien à voir avec les impôts exigible par l'État. Ils n'ont rien à voir avec les impôts ordinaires qu'une société devrait payer après établissement de son état financier. Il s'agit d'une provision créée par les sociétés pour payer d'éventuels impôts qui pourraient être exigibles plus tard, aussi estiment-elles devoir inscrire dans leurs livres une dépense éventuelle alors qu'en réalité elles ne doivent à présent aucun impôt.

Je sais que le député de Nanaïmo—Cowichan comprend cela, et j'espère qu'il va reprendre les autres députés de son parti qui continuent d'affirmer qu'il existe quelque part des gens qui doivent un fort montant à l'État alors qu'en fait ce n'est pas vrai. Même si nous le considérions vrai et réussissions à percevoir immédiatement toutes ces recettes auprès de ces sociétés, cela ne représenterait quand même qu'un montant de moins de 30 milliards qui n'éliminerait pas le déficit et qui n'a certes rien à voir avec la dette nationale de plus de 320 milliards de dollars.

Même si nous acceptions ce qui est non seulement tout à fait erroné et faux mais aussi un mythe créé par ce parti, cela aurait en réalité très peu de conséquences sur la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Je voudrais faire quelques remarques sur les progrès que nous avons réalisés jusqu'à présent et sur ce que nous pouvons espérer voir au cours des deux ou trois prochaines années. Comme l'a fait remarquer le président du comité des Finances, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), les besoins d'emprunt pour cette année ont été réduits à environ 20 milliards de dollars par an. C'est bien inférieur au déficit, et il y a de bonnes raisons pour cela.

En 1990-1991, d'ici deux ans, à la suite des diverses mesures contenues dans le budget présenté par le ministre des Finances (M. Wilson) la semaine dernière, nous arriverons à ce que le taux de croissance de la dette nationale reste inférieur à celui du produit national brut. C'est un stade très important à atteindre. Si un Canadien a une dette de 10 000$ et un salaire de 20 000$ pour payer les intérêts et rembourser cette dette, il se trouvera dans une situation très difficile. C'est celle du gouvernement du Canada aujourd'hui. S'il peut être en mesure d'augmenter son revenu plus vite que ne croit sa dette, il aura les ressources suffisantes pour payer les intérêts, réduire la dette et finalement la rembourser. En moins de deux ans avec les mesures prévues dans ce budget par le ministre des Finances, nous serons en mesure de le faire.

En 1993-1994, nous nous trouverons dans la situation, toutes choses étant égales par ailleurs, où le gouvernemenent du Canada n'aura plus besoin d'emprunter de l'argent pour financer ses dépenses. Sur la base d'un système comptable semblable à celui du Royaume-Uni et des États-Unis, si nous adoptons le même système de mesure qu'eux, nous n'aurons plus de déficit à cette époque-là.

Je peux dire que, même si je suis désolé que nous devions faire cela aujourd'hui, même si je suis désolé que nous devions présenter ce projet de loi pour demander encore une fois que le gouvernement soit autorisé à emprunter 25,5 milliards de dollars, ce sera, espérons-le, une des trois ou quatre dernières fois que nous aurons à le faire avant de pouvoir dire que le gouvernement recevra plus d'argent qu'il n'en dépense et qu'il a enfin réussi à réduire la dette nationale.

• (1620)

Il y a un dernier point que je tiens à signaler. Les recettes du gouvernement sont maintenant plus élevées que ses dépenses liées aux programmes. Si nous n'avions pas hérité de la dette que nous a laissée le gouvernement précédent et qui nous a forcés à emprunter ces sommes importantes au cours des trois ou quatre dernières années, nous ne serions plus obligés de présenter des projets de loi comme celui à l'étude aujourd'hui.

Nous subvenons maintenant à nos propres besoins en tant que gouvernement. Il nous faut cependant réduire la dette accumulée, principalement par un autre parti politique, au cours des 20 dernières années. Je recommande aux députés d'appuyer ce projet de loi, même si c'est à contrecoeur. Nous devrions appuyer la demande du ministre des Finances (M. Wilson). Si nous lui faisons confiance, dans trois ou quatre ans nous ne serons plus

obligés d'emprunter des sommes aussi importantes. Nous attendons tous ce jour avec impatience, moi le premier.

M. Keyes: Madame la Présidente, j'ai de la difficulté à répondre à une question qui a été soulevée par un électeur de la belle circonscription de Hamilton–Ouest et probablement aussi par des électeurs d'autres circonscriptions. Un de mes électeurs est venu me voir et m'a dit: «Comment se fait–il que, après avoir payé de l'impôt et des cotisations au régime d'assurance–chômage pendant de nombreuses années, au moment où je me trouve soudainement en chômage et où je veux toucher des prestations d'assurance–chômage, le gouvernement décide que je devrai payer de l'impôt sur ces prestations? Je fais 51 000$ par année. Je paie de l'impôt depuis que je travaille et maintenant le gouvernement me fera encore payer de l'impôt sur les prestations d'assurance–chômage que je veux recevoir.» En termes clairs, cet électeur se demande pourquoi il est pénalisé parce qu'il est un bon gestionnaire financier, ce qui n'est manifestement pas le cas du gouvernement.

M. Dorin: Madame la Présidente, premièrement, l'électeur en question n'est pas du tout pénalisé. Si j'ai bien compris la question du député, il laisse entendre qu'une personne qui gagne 51 000$ par année n'est pas admissible aux prestations d'assurance–chômage ou qu'elle aura à les rembourser sous forme d'impôts. Ce n'est pas le cas. Sauf erreur, aucune disposition du budget n'en fait état: les prestations ne sont pas recouvrables sous forme d'impôts. Personnellement, je pense que c'est un point de vue discutable, mais il n'en est pas question dans le budget.

Le député devrait comprendre que l'assurance–chômage n'est rien d'autre que de l'assurance–chômage, et c'est pourquoi nous avons décidé que dorénavant les employés et les employeurs vont payer les primes. L'employé va recevoir des prestations s'il tombe en chômage. De l'assurance, c'est de l'assurance. Une personne qui souscrit une police pour se protéger contre les accidents de la route ou l'incendie de sa maison paye une prime. Si elle a un accident ou si sa maison passe au feu, elle est dédommagée. C'est exactement la même chose dans le cas de l'assurance–chômage. Dans le budget, il n'est pas question que le fisc recouvre les prestations.

M. Barrett: Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement les propos du député d'Edmonton–Nord–Est. . .

M. Dorin: Nord–Ouest.

M. Barrett: Le sens d'orientation du député est aussi confus que ses notions de science économique.

M. McDermid: C'est vous qui êtes dans la confusion.

M. Barrett: Le député sait–il que le gouvernement n'exige pas d'intérêt sur l'impôt différé des sociétés? J'aimerais savoir où emprunter 30 milliards de dollars et ne pas payer un seul cent d'impôt tout simplement parce que c'est considéré comme un élément de passif. Le particulier peut–il faire cela? Pour la gouverne du député, la réponse est non. S'il faut s'en rapporter à son chiffre de 30 milliards dûs par les sociétés en impôt sur le revenu différé et si nous lui appliquons simplement 10 p. 100 d'intérêt—encore qu'à ce taux–là on ne puisse pas trouver à emprunter aujourd'hui—il y a un manque à gagner de trois milliards seulement en intérêts. Voilà la subvention que les contribuables canadiens assurent à ces sociétés.

Si le gouvernement tient à économiser et s'il se préoccupe de la situation des contribuables, pourquoi verse–t–il à ces sociétés trois milliards de dollars en aide sociale sur ces 30 milliards d'impôt différé. Peut–on appeler cela du socialisme? Bien sûr que si. Une forme pervertie de socialisme au profit du riche, et au diable les pauvres. Donnez–vous donc la peine de venir nous dire. . .

M. McDermid: Laissez–le répondre.

M. Barrett: J'ai quelques autres questions.

Essayer de faire croire à la Chambre que les sociétés canadiennes méritent non seulement un sursis d'impôt mais en plus un cadeau de trois milliards puisqu'elles ne versent pas un sou d'intérêt, cela revient à dire que le gouvernement canadien devrait mettre sur l'ensemble de sa dette l'étiquette «passif» et ne pas verser un seul sou d'intérêt lui non plus. N'est–ce pas là la formule pratiquée par ces sociétés? Si c'est bon pour les sociétés, n'est–ce pas bon pour ces génies financiers qui ont trouvé le moyen de presque doubler la dette depuis quatre ans qu'ils sont au pouvoir?

Voici la question que je pose à ces génies financiers, qui versent l'argent à pleines mains aux sociétés. Quelle est la position adoptée par le député au sujet du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest? Je représente cette région. L'Ouest s'est encore fait avoir. Et pourtant, le député n'a pas dit un mot au sujet du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest. Tant qu'on ne fait pas de tort aux grosses sociétés, on peut tout se permettre. Pourtant le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest est absolument indispensable pour que la population de l'Ouest ait au moins le sentiment d'être traitée équitablement. Qu'est–ce qu'il pense du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest? A–t–il demandé

qu'il soit saqué? Qu'il nous le dise donc. Il peut le faire devant les caméras. Ensuite je pourrai aller dans Edmonton Nord-Ouest ou Edmonton Sud-Ouest dire aux gens de là-bas quelle lutte les conservateurs mènent en faveur des sociétés.

Pendant le débat sur les coupures à l'assurance-chômage, le chef du Nouveau Parti démocratique et le chef de l'opposition officielle ont dit que c'était le premier pas dans la voie de l'harmonisation au litige du libre-échange. Le gouvernement et la ministre ont répondu non. La ministre a dit: «Ah non, ce n'est pas la même chose. Aux États-Unis, le gouvernement fédéral ne cotise pas.» Après cette belle distinction, nous avons appris que notre gouvernement fédéral se retirait du régime. J'ai une question à poser au député au sujet de ce retrait. N'est-ce pas l'harmonisation dont parle le chef du Parti libéral? N'est-ce pas l'harmonisation dont parle le chef du Nouveau Parti démocratique?

Tout ce que je demande aux conservateurs, c'est de m'aider à expliquer à mes électeurs pourquoi on accorde de l'aide sociale à des sociétés sans exiger aucun intérêt. Je m'enquiers du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest. Je demande au député de nous dire quand le drapeau américain sera hissé au-dessus des bureaux de la CAC de sorte que nous sachions que l'harmonisation est enfin chose faite.

M. Dorin: Madame la Présidente, il n'est pas particulièrement difficile de comprendre pourquoi le député d'Esquimalt—Saanich. . .

M. Barrett: D'Esquimalt—Juan de Fuca. Consultez la carte.

M. McDermid: Vous êtes perdu vous aussi.

M. Dorin: Il est l'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique. Il a mis cette province dans le pétrin où elle se trouve aujourd'hui. Il a détruit en quatre ans l'économie de la province.

Je tiens d'abord à répondre à la question qu'il soulève en ce qui concerne l'impôt différé. Il demande pourquoi on n'exige pas d'intérêt sur l'impôt différé. Parce cet argent n'est dû à personne. Il s'informe des particuliers. Je lui dirai que tout particulier a le droit de faire la même chose s'il le désire.

M. Barrett: Les particuliers doivent payer de l'intérêt.

M. Dorin: Toute personne peut faire la même chose si elle le désire.

M. Barrett: Pourvu qu'elle paie de l'intérêt.

M. Dorin: Il n'y a pas d'intérêt parce que l'impôt n'est pas dû. Je voudrais avoir la chance de répondre.

M. de Jong: On ne peut pas déduire l'amortissement pour dépréciation de sa voiture ou de sa maison. Les contribuables ne peuvent pas faire cela. Voilà pourquoi ils n'ont pas d'impôts différés.

M. McDermid: Parce qu'il n'y a pas de gain en capital sur les maisons. Si vous voulez établir des gains en capital sur les maisons, dites-le clairement.

M. Dorin: Madame la Présidente, je serais fort reconnaissant à mes honorables vis-à-vis s'ils voulaient bien se tenir tranquilles et me permettre de répondre aux questions. Je ne souhaite pas du tout jouer au plus fin avec des adversaires aussi dépourvus d'esprit.

Le député me demande pourquoi les particuliers ne peuvent pas agir de même. Ils ne le peuvent pas, un point, c'est tout. Le particulier qui possède des obligations d'épargne du Canada ou n'importe quelle obligation est tenu de payer l'impôt, non pas nécessairement chaque année, mais par exemple tous les trois ans. S'il le souhaite, il peut très bien signaler la chose dans sa déclaration d'impôt sur le revenu de cette année sans avoir rien à payer ni ne rien devoir, car il dispose de trois ans pour payer. Le particulier peut signaler qu'il doit de l'impôt sur le revenu pour cette année-ci, quitte à le payer dans trois ans. Aucune loi n'oblige ce particulier à payer cet impôt d'avance ou maintenant, mais il devra le payer dans trois ans. Il est parfaitement libre de l'indiquer dans ses livres à la maison, dans ses comptes familiaux, dans son livret de chèque, à l'endos d'une enveloppe ou n'importe où ailleurs. En fait, il est tout à fait libre d'agir ainsi s'il souhaite se prévaloir de ces dispositions. Cependant, personne d'ordinaire ne scrute à la loupe la comptabilité d'un particulier. Ce n'est pas une chose dont les gens sont normalement au courant.

• (1630)

Le programme de diversification de l'économie de l'Ouest va se poursuivre. En fait, il bénéficie de crédits accrus. C'est l'un des programmes qui vient en aide aux hommes d'affaires qui souhaitent participer à l'expansion, à la croissance et à la diversification de l'économie. Je ne comprends pas pourquoi le député prétend tantôt que nous accordons trop d'aide au secteur corporatif, et tantôt que nous ne lui en accordons pas assez. Je trouve son attitude contradictoire.

Le troisième sujet que j'entends aborder—je serai bref, car j'ai épuisé mon temps de parole—a trait à l'assurance-chômage. Le fait est que huit États seulement ont des programmes d'assurance-chômage. Ces programmes sont tous différents. Il serait stupide de

prétendre que notre programme s'harmonise d'une façon ou d'une autre avec l'un d'entre eux.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le temps réservé aux questions et aux commentaires est maintenant terminé. Débat?

Mme Diane Marleau (Sudbury): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui au sujet du projet de loi C-11 qui tend à autoriser le gouvernement à accroître notre ligne de crédit. Il s'agit de la troisième partie de notre trilogie financière de 1989-1990. On devrait peut-être parler de tragédie. Tout a commencé par le dépôt du Budget devant les médias. C'était là le pire exemple de gouvernement par la télévision; cela a été suivi par le dépôt des prévisions budgétaires, et nous avons maintenant droit à cette troisième partie. C'est vraiment une période très sombre pour le Canada. Nous devons cette trilogie à la nécessité de combattre le déficit. Le gouvernement conservateur prétend qu'il lutte contre le déficit. Or, il n'est certes pas trop efficace à cet égard depuis quatre ans.

Des voix: Bravo!

Mme Marleau: Voyons maintenant le déficit—il ne s'agit pas en l'occurrence de la dette nationale, mais bien du montant que le gouvernement dépense en trop chaque année. Il serait bon qu'un jour ou l'autre, nous puissions nous attaquer vraiment à notre problème d'endettement et supprimer tout déficit. Je vais vous lire un extrait d'un éditorial paru dans le journal local, à Sudbury, samedi. Voici: «Le ministre des Finances a certaines explications à donner aux Canadiens au sujet de la politique économique du gouvernement. Pour commencer, il pourrait nous expliquer l'accroissement de la dette publique sous le régime conservateur, depuis qu'il occupe son portefeuille actuel. Lorsque le gouvernement a remplacé les libéraux en 1984, cette dette s'élevait à 170 milliards de dollars. Or, elle s'établit maintenant à plus de 320 milliards de dollars, et après la présente année financière, elle sera de plus de 350 milliards de dollars».

M. McDermid: Précise-t-on à combien s'élevait le déficit, lorsque vous êtes arrivés au pouvoir?

Mme Marleau: Nos vis-à-vis ont doublé la dette, monsieur le Président, et c'est très grave. Il n'y a pas de quoi rire. Avant et durant la dernière campagne électorale, les conservateurs n'ont parlé ni de dette ni de déficit. Ils ont plutôt fait toutes sortes de belles promesses coûteuses dans tout le pays et cela leur a permis d'être réélus. Cependant, ils violent la plupart de ces promesses. Savez-vous ce qu'ils prétendent maintenant? Ils affirment pouvoir violer certaines promesses, du fait de l'état actuel des finances. Où étaient-donc cet énorme déficit et cette dette imposante auparavant? C'est un peu comme s'ils venaient de faire une découverte. Rien n'a changé pourtant. Pourquoi n'avez-vous pas eu la franchise de dire carrément aux Canadiens ce que vous alliez faire?

Des voix: Bravo!

Mme Marleau: Or voilà maintenant que le gouvernement présente des mesures tendant à accroître ses recettes. N'est-ce pas gentil? Il présente un budget qui constituera la plus grande razzia fiscale de notre histoire. Les conservateurs prétendent prévoir tout un éventail de compressions de dépenses, mais dans quelles domaines? Au coeur même de nos programmes sociaux. Malgré tout cela, nous allons nous retrouver avec un déficit de 30,5 milliards de dollars à la fin de l'année.

Je crois que je leur en veux surtout pour la méthode qu'ils utilisent. Ils ne vont pas réduire l'assiette au beurre. Ils vont plutôt s'attaquer aux programmes essentiels qui bénéficient au simple citoyen du Canada. Les compressions qu'ils ont annoncées vont faire mal au simple citoyen. Elles vont faire beaucoup plus mal aux simples contribuables qu'aux dirigeants de grandes entreprises et amis des conservateurs. D'un côté, le gouvernement a réduit ses frais en se retirant du Programme d'assurance-chômage. Il prétend qu'il épargne ainsi 2,5 milliards de dollars. Aux dépens de qui, je vous le demande. Cette décision fait du tort aux Canadiens. Comme le gouvernement ne financera plus ce programme, il sera désormais plus difficile de toucher des prestations d'assurance-chômage. Il sera plus difficle pour le simple travailleur de faire une demande de prestations. Et qu'est-ce qui se passe quand un travailleur ne peut toucher de prestations d'assurance-chômage? Le savez-vous? Il se retrouve à l'assistances sociale. Qui en paie la facture?

Les gouvernements municipaux et proviciaux. Qui paie la facture des provinces et des municipalités? C'est le simple contribuable, le travailleur qui a épargné toute sa vie pour s'acheter une maison, la rénover et la retaper à son goût. Il n'a peut-être pas beaucoup d'argent à la banque parce qu'il l'a presque tout dépensé pour sa maison. C'est lui qui va payer la note.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: C'est lui aussi qui payait la note ici.

[*Français*]

La semaine suivant les élections, le très honorable premier ministre (M. Mulroney) déclarait, madame la Présidente: «J'ai maintenant la tâche de concrétiser les aspirations de ceux qui ont dit oui. Aucun Canadien ne sera laissé pour compte où que ce soit au Canada.»

C'est cela que notre très honorable premier ministre a dit tout de suite après les élections. Il appert que l'on n'avait pas encore tout à fait découvert la dette et le problème du déficit. Je dois vous dire que les enfants sont laissés pour compte. Le gouvernement a décidé de ne pas respecter sa promesse d'augmenter le nombre de places en garderie.

Une voix: Où prendrait-on l'argent?

Mme Marleau: Les employés et les employeurs sont laissés pour compte. Ottawa se retire du Programme d'assurance-chômage et les employeurs et employés auront une facture supplémentaire de plus de 2,9 milliards de dollars par année.

Les provinces et les gens qui y habitent sont laissés pour compte. Les transferts aux provinces sont coupés et ce sont les contribuables qui vont payer. Et ce qu'il y a de plus grave encore, c'est que la famille canadienne a été laissée pour compte. Elle devra payer des impôts plus élevés. Elle devra payer davantage pour l'essence, et la nouvelle taxe de vente ajoute un fardeau extraordinaire, surtout quand on pense aux coûts additionnels que la famille devra payer pour s'acheter une maison ou pour payer son loyer.

[*Traduction*]

Les changements apportés au Régime d'assurance-chômage vont faire mal aux petits hommes d'affaires, aux petits entrepreneurs, aux simples Canadiens. C'est dire qu'ils vont faire mal à tout le monde. Mais n'oubliez pas ceci: le gouvernement conservateur est disposé à verser un milliard de dollars qu'il s'était engagé à dépenser dans la circonscription du député afin de garantir son élection, ou devrais-je dire pour acheter son élection. Cet engagement est encore valable. Ils n'ont pas parlé de promesse dans ce cas-là parce qu'ils avaient l'argent. Par ailleurs, ils ont bel et bien déclaré qu'ils ne toucheraient pas à l'assurance-chômage, et pourtant c'est ce qu'ils ont fait. Ils respectent un engagement qui bénéficiera à quelques-uns seulement et ils violent ceux qui font du tort à tous les travailleurs et à tous les employeurs du pays. Ils l'ont crié sur tous les toits, ils ont l'argent qu'il faut. Ils l'ont répété pendant la campagne. Leurs promesses ne coûteront pas un sou. Il y a de l'argent seulement quand cela fait leur affaire.

• (1640)

Je rappelle aux députés d'en face que le premier ministre a fait ces promesses personnellement. Comme les Canadiens avaient du mal à le croire, il a fait appel au ministre des Finances qui leur a assuré qu'on avait mis de côté l'argent nécessaire. Autrement dit, ne vous en faites pas et jouissez de la vie. Nous savons aujourd'hui qu'il s'agissait de nous faire voter maintenant et payer ensuite.

Ils se sont moqués de l'électorat canadien. Et l'électorat canadien ne l'oubliera pas de sitôt. Avant la campagne électorale, le gouvernement s'est engagé, entre autres choses, à subventionner l'usine de valorisation du pétrole lourd de Lloydminster et l'usine d'exploitation de sables bitumineux OSLO en Alberta. On croit en général, dans le monde des affaires et le secteur énergétique, que ces projets ne sont pas viables vu le prix actuel du pétrole. N'empêche que les conservateurs vont tenir cette promesse et injecter 1 milliard de dollars dans ces projets. Il n'est pas question de sabrer dans ces projets pour réduire le déficit. On a du mal à comprendre comment le gouvernement peut réduire les programmes sociaux essentiels au détriment des Canadiens ordinaires, mais venir en aide à ses riches amis du monde des affaires.

Je rappelle à la Chambre certaines clauses de l'Accord de libre-échange que le gouvernement a fait adopter à toute vapeur. Nous nous sommes engagés, en effet, à vendre notre gaz et notre pétrole aux États-Unis au prix que le paient les Canadiens.

Mme Sparrow: C'est vrai.

Mme Marleau: Nous consacrons un milliard de dollars à la réalisation de projets pétroliers dans l'intérêt de nos amis américains. Personnellement, je crois que c'est pousser l'amitié trop loin, surtout quand on n'arrive pas à s'occuper des siens. Charité bien ordonnée commence par soi-même.

Les conservateurs nous enlèvent les services de garde d'enfants et cessent de financer notre assurance-chômage, mais garantissent l'approvisionnement en pétrole de nos amis américains. C'est ridicule. Je ne comprends pas les priorités du gouvernement, mais elles n'ont sûrement rien à voir avec les intérêts des Canadiens ordinaires.

[*Français*]

Il faut dire que les régions défavorisées le sont davantage. Ce Budget aura des conséquences sérieuses pour tous les gouvernements provinciaux, municipaux, les régions défavorisées, ainsi que les individus. Quand on coupe à VIA Rail, on coupe les services aux gens qui en ont le plus besoin. Et moi je peux vous dire qu'il y a des municipalités, dans notre région, qui n'ont aucun chemin, aucun service aérien, et qui se servent uniquement des rails. Que va-t-il arriver à ces petites municipalités?

Quand on ferme une base militaire comme celle de Summerside, à l'Ile-du-Prince-Édouard, on tue une ville, une région. Cela est grave! Quand on coupe le budget pour le développement régional, on condamne ces ré-

gions à la pauvreté. Que veut-on ici au Canada? Un pays où seulement les riches de Montréal, Toronto et Vancouver ont la chance d'avoir un niveau de vie convenable?

Une voix: Vous êtes dans le syndrome de Schefferville.

Mme Marleau: Les Canadiens ont le droit de vivre dans toutes les régions du Canada, avec un niveau de vie convenable. Avec ce Budget, le gouvernement conservateur leur enlève ce droit.

[*Traduction*]

Le gouvernement nous façonne de manière à répondre aux exigences de l'Accord de libre-échange. Nous savons que la seule subvention qui soit définie dans l'Accord de libre-échange est celle qui concerne l'énergie. Nous savons que dans la définition des subventions, le gouvernement n'a pas à craindre que l'assurance-chômage soit incluse, car elle ne l'est pas.

Le développement régional est crucial pour ma région. Là encore, le financement est adapté aux exigences de l'Accord de libre-échange. Actuellement, la plupart des projets financés dans ma région se rattachent au tourisme. Certes, je suis heureuse que certains de ces projets soient financés, mais il nous faut davantage que du tourisme. L'industrie forestière est un bon exemple de secteur qui a grandement besoin d'aide pour survivre. En obtiendra-t-il? Non.

Les conservateurs renoncent à nos subventions avant même d'arriver à la table des négociations. Ils s'en prennent aussi au Canadien moyen en augmentant la taxe de vente fédérale. Ils ont également augmenté les taxes d'accise sur l'alcool, le tabac et l'essence notamment.

Laissez-moi vous expliquer ce qui arrive aux habitants des régions éloignées; pas seulement à ceux du nord de l'Ontario. Chaque cent d'augmentation du prix de l'essence par litre se répercute sur le coût des biens et services achetés dans le nord de l'Ontario. Leur coût est plus élevé à cause du transport.

Là le gouvernement fait coup double. La taxe de vente est diminuée, mais on l'ajoute à des coûts déjà supérieurs, au détriment des pauvres. Est-ce juste?

Il n'est pas étonnant que le ministre des Finances ait perdu le contrôle de son budget. Il devait être tellement désorienté ne sachant plus à qui il venait en aide et à qui il faisait du tort qu'il en a oublié de faire attention aux fuites. La fuite est déjà un problème grave, ce n'est pas aussi grave que la présentation du document. Le ministre devrait songer à donner sa démission après avoir déposé un tel budget. Il s'en prend à tous les Canadiens, qui subiront les conséquences.

Il est inconcevable qu'on essaie d'adopter des lois qui font du tort à tous les Canadiens, et qu'en même temps on continue à accorder d'importantes subventions aux grosses entreprises et à encourager indirectement la consommation de nos ressources naturelles par les Américains. Le ministre des Finances aurait mieux servi les intérêts des Canadiens si le discours du budget au complet avait été perdu ou mis au rebut. Il aurait dû en faire un nouveau, en s'inspirant peut-être des réactions reçues. Il voudrait peut-être encore recueillir des réactions, car je pense qu'il reste du temps.

De toute évidence, il n'a pas sondé l'opinion de la population; il s'est surtout entretenu avec ses amis de Bay Street. S'il avait été au courant des besoins de la population, il n'aurait pas commis un tel budget.

Le gouvernement a trouvé un autre moyen d'imposer les Canadiens: demander à Postes Canada de lui verser des dividendes. Toute sublime qu'elle puisse sembler, cette idée provoquera une hausse du prix des timbres. Ce sera un nouvel impôt perçu par le gouvernement. C'est bel et bien une autre forme d'imposition. Une fois de plus, ce sont les simples Canadiens qui paieront la note.

Nous avons abordé le sujet des transferts aux provinces. Les gens de ma région se rappelleront que l'an dernier, ces paiements ont été réduits. La province a donc dû limiter ses paiements aux municipalités. Il est très difficile pour la municipalité d'obtenir ces fonds, comme les habitants du nord de l'Ontario le savent.

Nous savons aussi que la province n'a pas beaucoup de choix. Ce sera ou bien l'assurance-maladie, ou bien l'aide aux municipalités qui seront réduites. Une fois de plus, c'est le contribuable moyen qui écope. C'est un autre impôt.

Le gouvernement s'attaque-t-il vraiment à la dette, ou est-il en train d'adapter notre économie aux exigences du libre-échange? Lorsque nous examinons notre déficit et le rythme auquel il augmente, nous ne pouvons que penser que le gouvernement ne fera rien pour réduire le déficit cette année. Les ministériels ne réduisent pas leurs propres dépenses. L'argent ne manque pas pour financer les projets chers au premier ministre. L'argent ne manque pas pour faire l'éloge du gouvernement et vanter ses réalisations. Je vais vous donner un exemple de ses talents. La réforme fiscale devait simplifier l'impôt. Nous devions entrer dans une nouvelle ère fiscale. On peut voir dans le budget des dépenses, aux postes concernant l'impôt, que le gouvernement ajoute 226 années-

personnes. C'est grâce au nouveau régime fiscal simplifié. Quelle farce!

• (1650)

[*Français*]

Il faut le dire, c'est un mauvais Budget. On demande aux Canadiens de se serrer la ceinture pour réduire le déficit, et celui-ci passe à 30.5 milliards de dollars cette année.

[*Traduction*]

La fin ne justifie pas les moyens. Nous ne nous approchons pas du but. Nous ne réduisons pas le déficit. Nous l'augmentons. Les mesures prises ne visent pas ceux qu'elles devraient.

M. McDermid: La députée a soulevé dans son discours des questions que je pourrais débattre longuement, mais je n'en relèverai que quelques-unes. Commençons par les Postes.

La Société des postes accusera un léger excédent cette année. Il y a quatre ans, les contribuables lui payaient 400 millions de dollars de subvention. Comme les entreprises forment 80 p. 100 de sa clientèle, c'était une façon indirecte de les subventionner. Les Postes atteignent aujourd'hui le seuil de la rentabilité. On épargne ainsi des dépenses aux contribuables.

A entendre la députée de l'opposition, ceux qui sont au bas de l'échelle paient des impôts à la municipalité, au gouvernement provincial, et il se trouve quelque part au Canada une source qui produit tout l'argent voulu. La députée a parlé d'énergie et de mégaprojets. Elle affirme que ces derniers ne sont pas rentables aux prix actuels. De son côté, le critique de son parti en matière d'énergie nous reproche de ne pas préparer l'autonomie dans ce domaine. Ces mégaprojets ne démarrent pas comme on veut. Il faut des années pour les mettre en marche. Le député de Terre-Neuve ne l'ignore pas. J'aimerais l'entendre nous dire de cesser toute activité ou financement, d'oublier l'exploitation des champs pétrolifères, d'oublier Hibernia et Terre-Neuve. Non! Il sait que nous devons poursuivre pour être prêts le jour où les sources d'énergie s'épuiseront. La députée est-elle contre? Je lui pose la question.

Ma question suivante a trait à l'entente sur le bois d'oeuvre. Depuis un an et demi, le gouvernement de l'Ontario a fait un gain fortuit de quelque 50 millions de dollars grâce à la taxe de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre. La députée d'en face est-elle intervenue auprès du premier ministre Peterson pour faire réinvestir ce montant dans l'industrie du bois d'oeuvre du nord de l'Ontario?

Mme Marleau: Savez-vous ce que je prône? Je suis pour qu'on dise la vérité. Où était le ministre pendant la campagne électorale? Il n'a pas dit aux Canadiens ce qui allait arriver. Où était le ministre lorsque nous débattions l'Accord de libre-échange? Disait-il aux Canadiens que nous étions en train de vendre à long terme nos ressources énergétiques aux Américains?

Des voix: Bravo!

Mme Marleau: Il ne l'a pas dit.

M. Tobin: Je sais que tous les députés, quelle que soit leur allégeance politique, voudront se joindre à moi et féliciter la députée de Sudbury (Mme Marleau) pour son excellente présentation à la Chambre aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Il faut faire l'éloge de la grande passion qui a animé ses remarques, de la grande compétence avec laquelle elle a traité ses sujets et de la manière dont elle a pris position, non pour les intérêts de la haute finance, mais pour ceux du Canadien ordinaire. Pareille prestation est rare de nos jours.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Avant de poser ma question à ma collègue de Sudbury, je voudrais lui dire qu'elle a touché le coeur de la question lorsqu'elle s'est adressée à notre ami, le comptable agréé d'en face, qui a dit: «J'ai examiné le déficit et la dette, et ces mesures draconiennes qui taillent dans le vif, qui atteignent la moelle, l'essence même de la vie collective du Canada. J'ai examiné ce budget et je tiens à vous dire que ces réductions sont appropriées, car la dette est effectivement très lourde.» La députée de Sudbury est allée au coeur de la question lorsque le député d'en face a dit que le problème, ce n'est pas l'ampleur de la dette. Nous savons que les conservateurs ont doublé la dette. La question est celle-ci: Pourquoi n'avez-vous pas dit la vérité pendant la campagne électorale?

Le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) est comme quelqu'un qui est tout étonné d'apprendre l'existence du terme «déficit». Pour la première fois pendant les élections, nous avions un ministre des Finances, un premier ministre et ministre du Commerce extérieur qui ont dit: «Nous avons rendu compte de chaque cent. Nous contrôlons le déficit. Ces promesses de 17 milliards de dollars ne posent aucun problème.»

En novembre dernier, le Parti conservateur a déclaré: «Si vous votez pour nous, nous vous donnerons 4 milliards de dollars pour les garderies. Si vous votez pour nous, nous ne réduirons pas les prestations d'assurance-chômage. Si vous votez pour nous, les programmes sociaux demeureront sacrés et nous continuerons de les protéger. Si vous votez pour nous, nous ne réduirons pas les fonds consacrés au développement régional.» Puis, lorsqu'il a été élu, il a sabré dans tout cela. Je demande à ma collègue de Sudbury: Cette violation de la confiance du public est-elle bien pire qu'une violation du secret budgétaire? Cette bande ne devrait-elle pas démissionner?

M. McDermid: Qu'est-ce que vous avez mangé, des concombres de M. Sprung?

M. Tobin: Non, seuls les conservateurs en mangent, et ce sont maintenant eux qui font la grimace.

Mme Marleau: Je n'aurais pas pu aussi bien dire que mon collègue.

Des voix: Bravo!

Mme Marleau: Je dois dire honnêtement que je ne trouve pas cela amusant. Je ne veux pas entendre des plaisanteries à ce sujet. J'ignore combien d'entre vous ont été touchés par ces réductions, mais je peux vous dire que le gouvernement n'a rien fait pour toutes les travailleuses, les mères seules, les couples qui travaillent et qui ont des problèmes de garde d'enfants et des problèmes financiers. Le gouvernement n'a pas assuré leur avenir parce qu'il n'a pas réduit le déficit. Il n'a même pas commencé à s'attaquer à la dette. Un jour, le gouvernement devra bien se rendre compte qu'il devra éviter de raconter des histoires aux Canadiens. Les Canadiens ne le croient pas. Ils accepteraient plus facilement les compressions si le déficit s'en trouvait réduit.

Mme Sparrow: Madame la Présidente, je tiens à rappeler à la députée de Sudbury (Mme Marleau) que le déficit ne s'est pas fait du jour au lendemain. Il s'accumule depuis plus de 20 ans. On ne devrait pas jeter la pierre quand on habite une maison de verre.

Retournons en arrière, au mois d'octobre 1968, à l'époque où Edgar Benson était ministre des Finances. Le déficit était de 400 millions de dollars. Le déficit n'a cessé de faire des bonds. Lorsque le gouvernement actuel a repris le flambeau, en 1984, le déficit était de 38,3 milliards de dollars. Nous avons réduit ce déficit chaque année. Nous avons sabré dans nos dépenses chaque année. C'est la première fois, depuis 1946, qu'un parti prend une initiative de ce genre.

Des voix: Bravo!

Mme Sparrow: Le gouvernement libéral avait l'occasion de réduire le déficit et la dette de 1968 à 1984. Il ne l'a pas fait. Les dernières années, ses dépenses ont augmenté de 24 p. 100. Il n'est pas surprenant que les Canadiens aient hypothéqué leur vie. Cela ne peut absolument pas durer. Le budget déposé jeudi dernier par le ministre des Finances (M. Wilson) est le meilleur possible. Les Canadiens l'approuvent, et nous ne voulons pas léguer ce fardeau à nos enfants.

Des voix: Bravo!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton.*

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ACCROÎTRE LES CRÉDITS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor) propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'accroître ses dépenses au titre de l'expansion régionale en consacrant un montant aux régions ayant un besoin manifeste d'aide, et de faire en sorte que les crédits dépendent d'une planification de l'investissement et d'une création d'emplois qui n'auraient pas lieu autrement.

—Madame la Présidente, il est malheureux d'avoir à présenter ce genre de motion aujourd'hui, mais, d'un autre côté, il convient qu'elle soit étudiée à la Chambre la même semaine que le budget. Le gouvernement a sérieusement amputé les programmes canadiens de développement régional. Il romp les engagements pris devant les Canadiens pendant le débat sur le libre-échange. Plutôt que d'adopter une attitude généreuse, équilibrée et juste face à l'une des principales priorités du développement économique, le gouvernement se fait mesquin et cruel envers la population de nombreuses régions du Canada, mais le pire, c'est que la réduction des crédits au développement régional n'aura que des répercussions négatives sur le développement économique futur de l'ensemble du Canada.

Pendant la dernière session, j'ai eu la chance d'être appelé à parcourir de nombreuses régions du Canada avec un éventail de comités spéciaux sur le commerce,

mais aussi avec des groupes d'action sur l'emploi formés par le Nouveau Parti démocratique pour examiner si les modes de développement régional et les inégalités recevaient toute l'attention qu'ils méritaient. Pendant ces déplacements, beaucoup de choses m'ont frappé qui valent la peine que je m'y arrête brièvement.

Une image en particulier me vient à l'esprit; c'est celle des familles de l'Île-du-Cap-Breton où les enfants de retraités ne pouvaient pas subvenir eux-mêmes à leurs besoins, mais devaient compter sur les pensions de vieillesse de leurs parents pour survivre. On trouve quantité de ménages où trois générations vivent sous le même toit et qui ne comptent pas pour survivre sur des revenus d'emploi, parce que des emplois il n'y en a pas, ou bien ils sont réduits ou supprimés, mais sur des pensions versées à leurs parents et à leurs grands-parents.

Je me rappelle avoir eu l'occasion de visiter l'intérieur de la Colombie-Britannique, la région où les gens ont fourni d'énormes efforts pour se forger un avenir fondé sur la culture de la vigne et la production de vin. Au cours de l'accord commercial négocié par le gouvernement, ils ont tout simplement été anéantis. Rien n'est venu remplacer cette culture pour donner aux gens la possibilité de survivre et de prospérer.

Je me rappelle également des régions du nord de l'Ontario qui ont été très durement touchées par l'incapacité du gouvernement à négocier un accord pour mettre fin aux attaques des États-Unis contre le bois d'oeuvre, ce qui a finalement conduit à l'imposition d'une taxe d'exportation de 15 p. 100 qui ne permet pas la survie d'un grand nombre de villes et de localités du nord de l'Ontario.

Ce sont les régions de notre pays que nous, à la Chambre, devons prendre en considération lorsque nous pensons au développement régional. Ce sont les régions de notre pays auxquelles le gouvernement n'a pas pensé avec compassion, sérieux et générosité pour leur assurer l'avenir économique qui devrait exister dans un pays aussi bien doté de ressources et de compétences. Pourtant ces régions existent. Le sous-développement de nombreuses régions du Canada subsiste. Les inégalités persistent, et elles créent un taux de chômage officiel de plus de 16 p. 100. Le taux de chômage officieux est beaucoup plus élevé. Par exemple, on m'a dit que, à Terre-Neuve, le taux de chômage officieux dépassait 40 et même 50 p. 100.

Qu'a-t-on fait face à ce problème? Pendant la dernière législature, un comité de la Chambre des communes, dont je faisais partie, a présenté un bon rapport sur l'expansion industrielle régionale. Ce rapport portait précisément sur le programme d'expansion industrielle et régionale du ministère de l'Expansion industrielle régionale. Il renfermait d'importantes recommandations. Par exemple, les membres du comité ont recommandé à l'unanimité que le gouvernement fédéral continue de jouer un rôle de premier plan dans le développement régional au Canada, tout en reconnaissant la contribution que les gouvernements provinciaux et les administrations municipales peuvent et devraient faire à cet égard.

[*Français*]

Une autre recommandation, monsieur le Président, c'est que les régions défavorisées sur le plan économique doivent bénéficier d'une aide visant à diversifier et renforcer leur économie locale. Cette aide au développement économique doit leur être accordée en fonction des besoins de l'économie locale.

[*Traduction*]

Le comité a recommandé aussi que le gouvernement du Canada encourage les municipalités et les groupes de développement local à accepter davantage de responsabilités dans la planification et la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir le développement économique local.

• (1710)

Enfin, les critères d'admissibilité au développement régional pour les futurs investissements commerciaux devraient être élargis pour comprendre toutes les formes d'activités commerciales dans tous les secteurs de l'économie canadienne.

Qu'est-il arrivé, monsieur le Président, lorsque ce gouvernement a été réélu, en dépit des vigoureuses recommandations d'un comité de la précédente législature dominé par les conservateurs? Il est arrivé un budget qui, en dépit des efforts du ministre des Finances (M. Wilson) pour prouver le contraire, en pratique, a pour effet de décimer les programmes de développement régional au Canada.

Si nous prenons, par exemple, le financement du développement régional de 1988-1989 jusqu'à 1993-1994, nous voyons tout d'abord que le maximum de dépenses aura lieu cette année, en raison des accords de développement économique et régional déjà signés avec les diverses provinces. Je voudrais citer la page 70 des documents budgétaires—dont la page couverture dit «déposés

à la Chambre des communes le 27 avril» alors que nous savons que ce n'est pas tout à fait vrai—qui dit:

> Sur une base annuelle, après un sommet voisin de 1,4 milliard selon les projections pour 1989-90, les crédits annuels se stabiliseront. . .

Se stabiliseront, n'est-ce pas une belle expression, monsieur le Président? Malheureusement, elle n'est pas juste dans ce cas, car on dit après:

> . . .se stabiliseront à un peu plus d'un milliard par année.

Autrement dit, dans la langue du vrai monde plutôt que dans la novlangue que ce gouvernement utilise pour essayer de vendre son budget, c'est une réduction. C'est même une réduction importante de près de 30 p. 100 entre 1989-1990 et l'année prochaine puis les suivantes, où les dépenses seront de l'ordre du milliard de dollars.

Le ministre est revenu nous dire que, en fait, si l'on compare les cinq années précédentes avec les cinq prochaines, il y a une grosse augmentation. Pourtant, si vous regardez sa comparaison et les articles du budget que le ministre a utilisés pour ses calculs, vous verrez qu'il a exclu le principal programme, le programme de développement industriel et régional, PDIR, dont le comité avait parlé et qui était le principal mécanisme d'acheminement de fonds aux provinces pour les besoins du développement régional. Si on ne tient pas compte de ce programme, le budget des cinq prochaines années paraît excellent, comparé à celui des cinq dernières années. Mais le programme lui-même disparaît. Le gouvernement le laisse disparaître sans tenir compte des énormes avantages qu'il a rapportés aux collectivités du pays et des efforts considérables que ce comité dominé par les conservateurs a faits pour l'améliorer. Malgré tout cela, le gouvernement le laisse disparaître.

Par conséquent, si on regarde le budget de l'année qui commence, les contributions qui seront encore versées dans le cadre de ce programme—parce que certaines ententes actuelles sont pluriannuelles—passeront de 106 millions en 1988-1989 à 68 millions seulement en 1989-1990. En même temps, les fonds versés par le ministère de l'Expansion industrielle régionale dans le cadre des diverses ententes secondaires dont se composent les ententes de développement économique régional conclues avec les provinces diminueront aussi de 10 millions, comparées à l'an passé.

C'est pourquoi une motion comme celle que j'ai proposée est absolument essentielle. Il faut faire savoir au gouvernement que tous ceux d'entre nous qui ne viennent pas des régions métropolitaines du Canada et qui habitent loin de Toronto, Montréal, Vancouver, Winnipeg. . .

M. Halliday: De Windsor.

M. Langdon: Windsor n'est pas plus une métropole que Stratford, le député le sait. Ces régions du Canada demandent que le gouvernement les traite justement. Elles n'exigent pas de faveurs ni de privilèges. Elles réclament avec raison, la justice, l'équité et une chance pour leurs enfants et leurs localités de bénéficier des mêmes occasions économiques que les gens de Toronto et des quartiers les plus riches de Montréal et de Vancouver.

Nous ne devons pas rester indifférents. Nous devons faire savoir au gouvernement, par une motion comme celle-ci, qu'il devrait augmenter les dépenses consacrées au développement régional, les concentrer là où on en a besoin et les planifier de façon à ce qu'elles soient le plus efficace, le plus rentable et le plus utile possible pour le présent et pour l'avenir.

• (1720)

Ce serait la fin des solutions simplistes et artificielles ne visant qu'à créer des emplois temporaires qui ont caractérisé les initiatives de développement régional mises en place par les libéraux et les conservateurs.

Les régions ont besoin, au contraire, de mesures de développement régional sérieuses et le Canada doit s'engager sérieusement à les développer. J'espère que les députés qui viennent des régions du Canada qui souffrent de cette inégalité et de cette injustice participeront à ce débat afin que la justice devienne le principe qui guide l'avenir de notre pays.

[*Français*]

M. Guy St-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler à la Chambre de la façon innovatrice dont le gouvernement fédéral aborde le développement régional au Québec.

Au cours du présent débat, il a déjà été fait mention du discours du Trône prononcé à l'automne de 1986, je ne répéterai donc pas ces propos. Mais je tiens à souligner encore une fois que le gouvernement actuel est déterminé à accroître l'efficacité des programmes de développement régional en consacrant la majeure partie de ses rares ressources aux régions qui en ont le plus besoin, en adaptant ses programmes aux conditions et besoins locaux et en permettant aux régions intéressées de participer davantage à la prise de décisions.

A cette fin, nous mettons sur pied au sein d'Industries, Sciences et Technologie Canada une nouvelle organisation qui s'occupera tout particulièrement des besoins du Québec en matière de développement régional.

Si l'on veut qu'ils soient efficaces et équitables, il faut que les nouveaux programmes fédéraux tiennent compte de la dualité de l'économie québécoise. La province, comme composante de l'économie canadienne, comprend deux régions économiques bien distinctes qui ont atteint des niveaux de développement très différents. Il y a premièrement le Québec industriel, centré dans la grande région montréalaise et qui s'étend pour couvrir en gros tout le Sud-Ouest de la province. Cette région économique est passablement bien intégrée dans l'économie nord-américaine, mais elle tire beaucoup de l'arrière sur le plan de la productivité industrielle, par rapport au Sud-Ouest de l'Ontario et au Nord-Est des États-Unis, et la proportion des emplois dans les industries traditionnelles y est plus forte.

De plus, il y a les régions périphériques du Québec qui vivent de l'exploitation des ressources. Ces régions vont de l'Est au Nord-Ouest et la situation économique y est semblable à celle des provinces atlantiques. L'économie de ces régions, exception faite de l'Est du Québec, n'a eu droit à aucune attention spéciale dans le cadre des programmes régionaux antérieurs. Et je tiens à dire que dans ces régions périphériques, nous avons cinq grandes régions de ressources: L'Est du Québec, la Côte-Nord, le Centre-Nord, l'Ouest du Québec et le Nord du Québec.

Madame la Présidente, les comparaisons avec d'autres régions du Canada révèlent clairement la nécessité d'interventions spéciales en développement régional, tant dans les régions exploitant les ressources que dans les régions centrales.

Une entente quinquennale de développement économique portant sur les régions du Québec a été signée le 9 juin 1988. Elle prévoit l'injection de 820 millions de dollars, c'est-à-dire 440 millions par les autorités fédérales, 380 millions par la province, dans le développement des régions exploitant les ressources et dans les régions centrales de la province. De plus, 40 millions de dollars ont été prévus pour un programme du secteur privé dans l'exploitation forestière de l'Est du Québec, et 75 millions de dollars ont été affectés par chacun des paliers de gouvernement pour refinancer les ententes auxiliaires EDER qui sont en vigueur.

La nouvelle entente de développement pour les régions du Québec comprend six objectifs: Mobiliser les entrepreneurs locaux; favoriser l'exploitation et la transformation des richesses naturelles; promouvoir le développement technologique; raffermir la position concurrentielle de l'entreprise locale; encourager la diversification économique.

Et, en dernier, favoriser l'intégration dans les marchés canadien et nord-américain pour que les régions profitent pleinement de l'Accord canado-américain de libre-échange.

Les consultations régionales ont permis de tenir compte du point de vue local dans la planification, si bien que la version finale de l'Entente reflète les besoins et les priorités exprimés par les gens d'affaires dans toute la province. Un comité de consultation dans chaque région de ressources, composé de représentants les plus en vue du monde des affaires et de la collectivité, permettra que se poursuive la participation locale au processus de prises de décisions.

Les principes exposés plus haut, c'est-à-dire la décentralisation, la consultation et l'accent sur les régions les plus défavorisées, sont au coeur de l'Entente. Les besoins spécifiques de chaque région seront définis, de même que les programmes nécessaires pour compléter les programmes nationaux.

En outre, madame la Présidente, les besoins spéciaux des régions centrales du Québec ont été considérés. Un programme fédéral d'amélioration de la productivité dans le domaine de la fabrication a été mis en place. Un programme conjoint d'innovation fait présentement l'objet de discussions avec la province, et la nouvelle Entente prévoit la mise sur pied d'un programme d'adaptation de l'industrie.

De même, l'on prévoit une programmation spéciale pour Montréal et les zones désavantagées des régions centrales du Québec, et cela en plus du programme fédéral d'appui à la restructuration de l'est de Montréal qui a déjà été mis sur pied.

Madame la Présidente, grâce à ces programmes, le Québec peut finalement profiter du type d'aide au développement régional que seule une approche fédérale efficace peut fournir.

Je tiens à souligner encore une fois que l'actuel gouvernement fédéral est déterminé à promouvoir le développement régional au Québec. Il l'a d'ailleurs démontré en y consacrant des sommes importantes. De 1979–1980 à 1983–1984, les dépenses fédérales pour le développement régional au Québec s'élevaient en moyenne à 189 millions de dollars par année. De 1984–1985, c'est–à–dire à l'arrivée du nouveau gouvernement conservateur, à 1988–1989, elles sont passées à 246 millions de dollars par année, en moyenne. Pour la période de cinq ans ayant pris fin cette année, elles se sont chiffrées à 1,231 milliards de dollars, comparativement à 944 millions seulement pour les cinq années précédentes.

Voilà des chiffres qui parlent d'eux–mêmes, et avec la nouvelle approche que j'ai mentionnée, les Québécois et les Québécoises profiteront pendant des générations des mesures prises par le gouvernement actuel.

[*Traduction*]

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, j'interviens à l'appui de la motion du député d'Essex—Windsor (M. Langdon). Mais comme le député a des opinions bien connues sur les questions économiques du pays, opinions qu'il formule habituellement de façon assez nette et précise, je trouve sa motion plutôt faiblarde.

J'aimerais citer à nouveau le passage de la motion où il dit notamment:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'accroître ses dépenses au titre de l'expansion régionale. . .

Je pense que la Chambre serait disposée à étudier une motion beaucoup plus énergique, étant donné surtout que tous les députés ne cessent d'affirmer l'opportunité du développement régional et de poursuivre de façon accrue l'effort consenti au titre du développement régional, effort qui s'inscrit en filigrane tout au long de l'histoire du pays.

J'aimerais dire au député qu'il serait possible de mieux tourner sa motion, que non seulement le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'accroître ses dépenses au titre de l'expansion régionale, mais qu'il devrait prendre un engagement ferme vis–à–vis du développement régional et que cet engagement accru devrait s'exprimer par un relèvement des crédits de développement régional.

J'aimerais dire simplement qu'au vu de l'activité récente du gouvernement, qui dément les belles phrases que nous débitent sans arrêt les ministériels sur l'importance qu'ils attribuent au développement régional et sur leur détermination à maintenir au niveau d'autrefois les dépenses de développement régional, le dernier Budget et les déclarations qui ont suivi nous prouvent à quel point ces déclarations sont fausses.

• (1730)

J'aimerais en donner quelques exemples, relevés particulièrement au Canada atlantique et en Nouvelle–Écosse. On entend partout répéter que les ententes de développement économique régional n'ont pas été renouvelées, qu'on les a laissées s'éteindre. Mais la situation est encore bien plus grave. Dans certains cas, et je parle en particulier d'une qui intéresse ma circonscription, l'Entente de développement du Détroit de Canso, non seulement il n'y a pas eu renouvellement mais les dépenses fédérales sont loin d'atteindre le montant prévu. J'ai lu au Budget des dépenses que les décaissements cumulés au 31 mars 1988, date qui devait marquer la venue à expiration de l'Entente, étaient de 7 511 000$ alors qu'en réalité l'Entente prévoyait une part fédérale maximale de 19 milliards 600 millions. Pourquoi cet argent n'a–t–il pas été dépensé? Dans ma circonscription, il y a toutes sortes de projets qu'on aurait pu exécuter si le gouvernement fédéral s'était montré plus généreux: infrastructures, développement industriel, travaux dans une région où le taux de chômage est nettement au–dessus de la moyenne nationale.

Le gouvernement doit absolument renouveler son engagement dans le secteur de l'expansion régionale. De façon tangible, il doit prouver à la Chambre qu'il est sérieux à ce sujet–là et allouer des fonds à l'expansion régionale, surtout dans la région atlantique. Nous l'avons vu dans le budget ainsi que dans le Budget des dépenses: le gouvernement préconise l'expansion régionale et répète sans cesse qu'il faudrait dépenser plus d'argent à ce chapitre, mais il fait exactement le contraire. Je m'attendrais à une motion beaucoup plus ferme de la part d'une personne du calibre du député. Je ne sais pas si c'est le bon temps de proposer un amendement à la motion. Ce que je sais, toutefois, c'est que la motion devrait mettre l'accent sur l'opportunité de dépenser davantage pour l'expansion régionale et, au nom de la Chambre, exiger que le gouvernement s'engage fermement à augmenter les crédits destinés à ce secteur.

J'aimerais parler d'un autre domaine qui ressemble à celui des ententes de développement économique et régional, soit les ententes sur la mise en valeur des ressources forestières. Je signale aux députés que, sauf erreur, dans le cas de la Nouvelle–Écosse, le Budget des dépenses ne fait plus état de ces dernières. Apparemment, aucun crédit n' est alloué pour respecter ces ententes. Aux termes de l'entente entre le Canada et la Nouvelle–Écosse sur la mise en valeur des ressources forestières, les fonds prévus jusqu'au 31 mars 1989

étaient de 49 569 000$. D'après le Budget des dépenses, seulement 794 000$ ont été mis de côté en vertu de cette entente. C'est renversant, surtout que l'avenir du Canada dépend tellement de nos ressources forestières. C'est une partie importante des ressources de base canadiennes, en particulier dans ma circonscription de Cape Breton Highlands—Canso.

C'est un débat important et j'encourage les députés qui vont y participer à insister sur le fait que nous ne devrions pas nous borner à envisager l'opportunité d'accroître les dépenses au titre de l'expansion régionale, mais montrer que le gouvernement prend la question au sérieux et qu'il est disposé à faire preuve de plus de générosité dans ce domaine.

M. Walter Van de Walle (St-Albert): Madame la Présidente, une étude de l'histoire politique du développement régional au Canada révéleront que les gouvernements fédéraux successifs ont pour la plupart lamentablement échoué dans leurs tentatives d'uniformiser les possibilités et le développement économiques de toutes les régions du pays. Pareille étude montrerait que, depuis la Confédération, des Canadiens représentant diverses régions du pays sont régulièrement venus à Ottawa exposer leurs problèmes et solliciter l'aide du gouvernement fédéral pour les résoudre.

La réponse du gouvernement fédéral, quoique habituellement sympathique, n'a jamais été suffisante et les disparités régionales qui en ont résulté se sont perpétuées et, dans la plupart des cas, se sont aggravées. Et cela, parce que le gouvernement fédéral n'a jamais su établir une politique globale en matière de développement régional. Il s'en est suivi des efforts ponctuels plutôt dispersés. Le gouvernement fédéral avait aussi tendance à croire que toute politique est valable dans tout le pays, c'est-à-dire que ce qui est bon pour une région devrait l'être pour une autre. Pareille façon de voir ne tient pas compte des besoins régionaux, car elle n'est pas à l'écoute des préoccupations régionales. Le gouvernement fédéral était pratiquement insensible aux réalités économiques. Des gouvernements fédéraux successifs ont eu beau recevoir les représentants des régions et se faire exposer leurs problèmes, ils ne les ont jamais vraiment écoutés.

Je suis fier d'appartenir à un gouvernement fédéral qui a mis un terme à cette tendance dépassée. Il y a cinq ans, à Prince-Albert, en Saskatchewan, le premier ministre (M. Mulroney) a pris 52 engagements à l'égard des Canadiens de l'Ouest et il les a tous tenus, sans compter beaucoup d'autres. Ces promesses tenaient compte des problèmes et des besoins des Canadiens de l'Ouest.

Le programme de diversification de l'économie de l'Ouest fait partie intégrante des ces engagements envers l'Ouest. Il est conçu de façon à permettre aux Canadiens de l'Ouest d'accéder directement et de participer à la prise des décisions fédérales qui influent directement sur leur situation socio-économique.

Le premier ministre a dit que désormais, les décisions touchant l'Ouest canadien se prendront, non pas à des milliers de milles de là, mais sur place, comme il se doit. Voilà comment le gouvernement voit le développement régional. Son approche comporte trois éléments de base: une politique influencée par la région, un programme conçu par la région et un programme appliqué par la région.

Les réalités régionales du Canada exigent que le gouvernement crée des établissements spécialisés qui répondent à des besoins spéciaux. Ces établissements doivent donc être dirigés par la région et non par Ottawa. Pour atteindre ce but, il leur faut les ressources nécessaires.

Conformément à ce principe, le gouvernement a créé un fonds spécial pour le développement du nord de l'Ontario. Il a aussi créé l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique, qui est chargée d'attribuer l'aide fédérale aux provinces de l'Atlantique. Le 4 août 1987, le premier ministre a annoncé l'Initiative de diversification de l'économie de l'Ouest, ainsi que la création du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest, dont le siège social se trouvera à Edmonton, des bureaux régionaux à Vancouver, Saskatoon et Winnipeg et un bureau de liaison à Ottawa. Le nombre de demandes de renseignements et de propositions présentées aux divers bureaux dépasse de loin les attentes du gouvernement à l'égard d'un programme de cette nature.

• (1740)

Mon collègue, l'hon. ministre de la Défense nationale (Bill McKnight), qui a fait un travail remarquable dans le lancement du programme de diversification de l'économie de l'Ouest, avait dit que les décisions au sujet de l'Ouest devaient se prendre dans l'Ouest. Le projet de loi

traduit ce principe. Il traduit la nouvelle façon dont le gouvernement voit le développement régional.

La loi charge le ministre de diriger et de coordonner les efforts déployés par le gouvernement du Canada en vue de coopérer avec les provinces de l'Ouest canadien, ainsi qu'avec les associations professionnelles et syndicales et les autres organismes publics ou privés, au développement et à la diversification de l'économie de l'Ouest canadien.

La loi parle aussi de la nécessité de mettre à contribution les gens de l'Ouest, leurs opinions, leur expérience et leur sagesse, dans l'élaboration de la politique.

Le ministre doit veiller à ce que la contribution la plus importante du programme de diversification de l'économie de l'Ouest canadien consiste à faire participer les gens de l'Ouest à l'élaboration de la politique fédérale de développement économique. Cet article de la loi garantit aux Canadiens de l'Ouest une voix au chapitre et l'accès au Cabinet. Le climat ainsi créé fait disparaître les antagonismes et favorise la coopération nécessaire entre les provinces et les autres intéressés.

Nous sommes en train de bâtir un pays où les débouchés économiques sont les mêmes pour toutes les régions, et le programme de diversification de l'économie de l'Ouest en est une preuve. La décentralisation du processus décisionnaire avec la certitude que les décisions seront prises dans l'Ouest, constitue la clé du succès de cette initiative. Les consultations avec les ministres provinciaux et les gens de l'Ouest qui ont tant contribué au programme en premier lieu se poursuivront de façon régulière.

Les programmes de développement régional ont toujours souffert de lourdeurs bureaucratiques. Les formalités administratives mettaient plusieurs programmes hors de la portée des intéressés. Le programme de diversification de l'économie de l'Ouest est conçu pour éliminer les tracasseries administratives au lieu d'en créer.

Par exemple, pour participer à un projet de diversification de l'économie de l'Ouest, il n'est nul besoin de remplir une demande compliquée. Il suffit simplement d'envoyer une lettre dans laquelle vous décrivez votre idée de base et la machine se met en marche. Si votre projet implique pour l'économie de l'Ouest un nouveau produit, une nouvelle technologie, de nouveaux marchés, l'amélioration de la productivité ou le remplacement des importations, vous avez de bonnes chances d'être subventionné.

Ces cinq secteurs sont liés l'un à l'autre. Par exemple, un nouveau produit dans l'Ouest signifie souvent une nouvelle technologie, de nouveaux marchés. Le programme vise donc à promouvoir les nouvelles idées qui abondent dans l'Ouest et grâce auxquelles l'Ouest ne dépendra plus autant du secteur traditionnel.

Comme je viens de l'Ouest, je sais qu'il existe de nombreuses, et même d'innombrables façons d'améliorer l'économie de l'Ouest du Canada. Si nous donnons aux gens d'affaires la chance et l'occasion de développer leurs produits, ils sauront profiter de l'énorme potentiel de l'Ouest.

Comme nous formons un gouvernement vraiment national, avec de nombreux députés de l'Ouest, nous avons modifié la méthode traditionnelle visant à appliquer les programmes de développement régional. Le programme de diversification de l'économie de l'Ouest est administré dans l'Ouest et la priorité est toujours accordée aux meilleurs intérêts des habitants de l'Ouest du Canada.

Cette nouvelle stratégie de développement régional a été adoptée par un gouvernement qui comprend l'Ouest et qui s'est engagé à dissiper les craintes des habitants de cette région du pays. En Alberta, partout dans l'Ouest du Canada et le reste du pays, le programme de diversification de l'économie de l'Ouest va bon train. L'Agence pour la région de l'Atlantique fonctionne bien dans les provinces de l'Atlantique. Nous avons donc partout au Canada l'occasion de développer notre potentiel.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Si je prends la parole aujourd'hui, madame la Présidente, c'est pour traiter de la motion très importante et très réfléchie qu'a présentée le député d'Essex–Windsor (M. Langdon). Cette motion est on ne peut plus opportune, étant donné qu'elle survient quelques jours seulement après la présentation du budget vraisemblablement le plus désastreux que les provinces de l'Atlantique aient jamais eu à subir.

Depuis quatre ans, mais surtout depuis cinq mois, le Parti conservateur qui exerce le pouvoir, s'est appliqué à détruire le tissu de confiance et de compassion qu'avaient tissé les gouvernements qui se sont succédés à la tête de notre pays, les efforts qu'ils ont déployés pour utiliser de façon prudente et réfléchie les vastes richesses de ce pays pour vaincre les obstacles géographiques, pour avantager en quelque sorte les Canadiens qui vivent dans les provinces de l'Atlantique, dans le nord et l'est de l'Ontario, voire dans l'ouest du Canada, à des distances considérables des provinces du centre, de façon qu'ils puissent

vivre dans la région de leur choix et y élever leurs enfants sans crainte constamment de les voir déménager à Toronto.

Les gouvernements qui se sont succédés à la tête de ce pays avaient compris jusqu'à quel point les transferts économiques étaient nécessaires à l'unité nationale. Faisant preuve de sagesse, ils ont mis en oeuvre des programmes d'application universelle dans les domaines de la santé, de l'enseignement, et de la sécurité de la vieillesse. Voilà pourquoi ils ont également mis en oeuvre des programmes de péréquation afin d'enlever un peu aux provinces nanties pour le donner aux provinces démunies, de façon que celles-ci puissent mieux réaliser tout leur potentiel. Ils ont utilisé le financement des programmes établis pour aider des provinces comme la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick à hausser leurs programmes d'enseignement au niveau national.

Dans les années 1970, c'est un gouvernement libéral qui a inauguré les accords cadres de développement qui ont permis au gouvernement fédéral, de concert avec ses homologues provinciaux, de se lancer dans des programmes essentiels et propres à rendre nos secteurs industriels des provinces de l'Atlantique et d'autres régions de notre pays plus aptes à soutenir la concurrence sur le marché canadien et international. Ainsi, il a investi des milliards de dollars pour tenter de sortir les régions démunies de leur marasme économique perpétuel et pour donner aux citoyens qui y vivent la chance de participer pleinement à la vie économique de notre pays.

En 1984, le gouvernement libéral a de nouveau perfectionné son programme et a proposé des accords de développement économique à partir des accords cadres de développement. A cette époque, l'avenir des provinces de l'Atlantique s'annonçait plein de promesses. Depuis 1984, cependant, le désespoir plane en quelque sorte sur ces provinces. Faisant fi de la réalité canadienne et déterminé à servir ses maîtres de Bay Street, et plus récemment ceux de Wall Street, le gouvernement a ruiné les espoirs des Canadiens des régions atlantiques.

• (1750)

Au cours de la campagne électorale, divers ministres fédéraux sont venus dans la région de l'Atlantique, afin de parler des engagements du gouvernement à l'égard de la région. Ainsi, le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) est venu nous dire que les programmes d'assurance-chômage ne seraient pas modifiés, que les programmes de développement régional demeureraient intacts et que les programmes sociaux ne seraient absolument pas en danger, à la suite de l'élection d'un autre gouvernement conservateur.

Quelle différence quelques mois peuvent faire. La semaine dernière, nous avons assisté à l'abandon du développement régional en temps qu'élément essentiel de la politique économique du gouvernement. Le gouvernement a sabré dans le financement des programmes établis dans la région de l'Atlantique, et les compressions en question entraîneront la suppression d'autres lits et un aggravement de la crise à laquelle nos établissements d'enseignement postsecondaire doivent faire face au Canada. Le gouvernement a induit les habitants de la région de l'Atlantique en erreur avec ses soi-disant engagements à l'égard des programmes de développement régional.

En Nouvelle-Écosse seulement, six ententes sont arrivées à expiration, et elles représentent des millions de dollars et des milliers d'emplois dans la région de l'Atlantique. Pour sa part, le ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique à trompé ses homologues provinciaux de la région de l'Atlantique dans la période précédant la présentation du Budget. Encore vendredi, le lendemain du Budget désastreux, il a déclaré que l'avenir même des ententes en question n'avait pas encore été décidé, mais qu'en cas de signature de ces dernières, il restait à négocier la répartition des coûts entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

D'une part, le gouvernement réduit grandement les recettes provinciales en limitant les sommes consacrées au financement des programmes établis et d'autre part, il sabre dans les sommes destinées au développement régional par le biais des ententes de développement économique et régional. Il dit aux provinces concernées que leur part du fardeau risque d'augmenter, si ces ententes sont renégociées, en fait.

Le gouvernement se comporte comme la dernière des brutes. Pour montrer à quel point il peut se montrer dur, il s'attaque à ses adversaires. Il s'en prend au plus faible et le terrasse. Il s'agit de l'abattre pour s'en débarrasser.

Il est intéressant de remarquer que d'une part, le gouvernement sabre dans les crédits consacrés au développement, et que d'autre part, il ne cesse de s'enorgueillir d'avoir été là lors de la relance qui a suivi la récession. Il fait fi des véritables disparités créées par sa propre politique depuis quatre ans.

Fait à noter, si on se base sur le taux de chômage pour mesurer les disparités régionales, en 1983, à Terre-Neuve, le taux de chômage moyen était de 55 p. 100 supérieur à la moyenne nationale, c'était vraiment honteux. En 1988, la proportion en question est de 110 p. 100. Toujours en 1983, à l'Île-du-Prince-Édouard, le taux de chômage était de 3 p. 100 supérieur à la moyenne nationale. En 1988, après quatre années de politiques conservatrices, ce taux est de 37 p. 100 supérieur à la moyenne nationale. C'était toutefois avant que le gouvernement

ne s'en prenne à Summerside en y fermant la base des forces armées et en réduisant au chômage des milliers de travailleurs de cette partie de l'Île-du-Prince-Édouard.

En fait, ce que veut le gouvernement, c'est changer l'idée que les Canadiens se font d'eux-mêmes. Il tourne le dos à ceux qui l'ont élu pour les représenter, à ceux qui habitent dans les régions périphériques, le nord et l'est de l'Ontario, le Canada atlantique. Ces gens veulent pourtant s'associer à part entière à l'essor économique de notre grand pays.

En terminant, j'appuie la motion présentée par mon collègue, et visant à accroître les ressources financières accordées au Canada atlantique. Toutefois, avant de réclamer cette hausse, il nous faut récupérer ce que le gouvernement a déjà soustrait. Depuis quatre ans, l'esprit de générosité et de compassion se perd au sein du gouvernement. Il est temps que cela change. Nous, du Canada atlantique, avons le droit de devenir des partenaires à part entière dans ce grand pays. Il faut que le financement du développement régional, se maintienne au même niveau que par le passé. C'est le seul moyen de nous assurer l'équité.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, dans les quelques minutes qui restent ce soir, j'aimerais faire quelques observations générales sur la très importante motion dont nous sommes saisis.

Les députés ne sont pas sans savoir que nous débattons un autre texte de loi, qui est important pour le développement régional. Il s'agit du projet de loi C-3, Loi constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Au cours du débat sur ce projet, j'ai signalé qu'il serait bien agréable d'étudier une loi visant à créer un ministère des Forêts. Le gouvernement, malgré des promesses répétées, n'a pas encore proposé cette initiative.

La motion d'aujourd'hui, proposée par le député de notre parti, le député d'Essex—Windsor (M. Langdon), se lit comme suit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'accroître ses dépenses au titre de l'expansion régionale en consacrant un montant aux régions ayant un besoin manifeste d'aide, et de faire en sorte que les crédits dépendent d'une planification de l'investissement et d'une création d'emplois qui n'auraient pas lieu autrement.

C'est une motion importante surtout si l'on tient compte du désordre et du ridicule dans lesquels le gouvernement a pataugé la semaine dernière à l'occasion de la présentation de son exposé budgétaire et du budget des dépenses, qui découle de cet exposé.

Le Budget des dépenses déposé vendredi nous donne une idée des projets de dépenses du gouvernement. Nous avions exprimé nos inquiétudes sur l'avenir de projets d'expansion régionale et sur le sort réservé à certains ministères, en particulier celui des Forêts. Le Budget des dépenses et le budget confirment qu'elles étaient bien fondées.

Quant à moi, j'ai dit à la Chambre que le gouvernement allait créer deux sortes de ministres. Nous en avons maintenant un exemple parfait dans l'ouest du Canada. Nous avons insisté pour que soient renouvelées les ententes sur les forêts. Six de ces ententes ont pris fin dans d'autres provinces et, comme aucune négociation officielle n'a été entreprise, nous avons posé des questions à ce sujet. Le ministre d'État chargé des Forêts (M. Oberle) nous a répondu qu'on s'affairait à concevoir une nouvelle structure, une nouvelle politique économique.

Quelle est cette nouvelle stucture? Je crois qu'on encadrera tous les organismes fédéraux de l'ouest du Canada et de la région de l'Atlantique au point où nous aurons deux ordres de ministres. Dans l'Ouest, il y a le ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien. Je suis chargé comme critique de suivre l'activité du ministre d'État aux Forêts. Il est encore un ministre junior parce que nous savons, à la lumière du budget et des prévisions de dépenses, qu'il doit obtenir du ministre chargé de la Diversification de l'économie de l'Ouest les fonds nécessaires à ces ententes sur les forêts.

La meilleure preuve se trouve dans les communiqués que tous les députés reçoivent. Dans ma province, la Colombie-Britannique, dans le secteur forestier en tout cas, nous apprendrons à connaître le ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État chargé des Céréales parce qu'il sera, au fond, le ministre des Forêts. Je sais que cela déplaît à notre industrie.

Ce sont quelques-unes des préoccupations qui ont été soulevées de notre côté de la Chambre, et que la motion du député d'Essex-Windsor fait clairement ressortir. Le débat sur le projet de loi C-3 et celui sur le budget nous donneront l'occasion de revenir sur le sujet.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA – LE RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS – LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, avant de participer à ce débat, je voudrais rappeler aux députés que la question à l'étude ce soir a été soulevée par moi le 18 avril. J'ai posé une question au vice-premier ministre (M. Mazankowski) concernant le rapport du directeur général des élections qui avait été déposé la veille. Dans ma question, j'ai demandé quand le gouvernement donnerait suite aux recommandations du directeur général des élections. Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a répondu, en partie, ce qui suit:

> Les partis d'opposition ont refusé de s'associer au gouvernement sur cette question et ils en portent la responsabilité.

Je disais que le gouvernement n'a pas réussi à s'occuper du projet de loi C-79 qui avait été déposé pendant la dernière session, mais qui n'avait pas été étudié.

• (1800)

Le gouvernement est à blâmer pour le sort fait à ce projet de loi. C'est lui qui établit l'ordre des travaux de la Chambre. C'est lui qui dirige les délibérations, à part l'heure réservée aux initiatives parlementaires qui vient de se terminer. Le gouvernement a le droit de mener ses affaires à son gré. Je voudrais relater le cheminement du projet de loi C-79. Ce projet de loi a été présenté en juin 1987. Il a traîné au *Feuilleton* jusqu'au 16 mars 1988, date à laquelle il est passé à l'étape de la deuxième lecture. Il a alors été débattu pendant deux heures et 17 minutes et n'a pas été adopté. Rien d'autre n'a été fait à propos de ce projet de loi pendant le reste de cette session.

L'été dernier, le gouvernement, après n'avoir presque rien fait durant ses trois premières années au pouvoir, a décidé d'adopter une loi afin d'avoir quelque chose à montrer aux Canadiens avant les élections prévues pour la fin de l'année. C'est pour cette raison que le Parlement a siégé durant la plus grande partie de l'été et au début de l'automne, en fait, jusqu'au déclenchement des élections à la fin de septembre, pour que le gouvernement puisse adopter certaines mesures lui permettant de dire au public qu'il avait réalisé quelque chose. Le projet de loi C-79 est un des sujets qu'il n'a pas abordés durant cette session.

Comme je n'étais pas député à ce moment-là, j'ai dû me renseigner auprès de mes collègues qui ont participé aux discussions relatives à l'adoption du projet de loi C-79. Je respecte le fait que les modifications à la Loi électorale doivent généralement être approuvées par tous les partis et j'estime qu'on doit conserver cette façon de procéder. C'est un principe important que je respecte et que le gouvernement devrait continuer à respecter.

Le gouvernement a réussi à convaincre l'opposition d'accepter de nombreuses dispositions du projet de loi, mais d'autres articles ont été rejetés. Une bonne façon de procéder serait d'adopter les articles qui font l'unanimité de tous les partis et de laisser tomber les autres, particulièrement en ce qui concerne la réforme électorale et l'octroi du droit de vote à certains Canadiens qui ne l'avaient pas auparavant.

Je veux citer un court paragraphe d'un éditorial paru dans *Le Soleil* du 19 avril:

[*Français*]

> Selon la Loi électorale, 50 000 déficients mentaux, 25 000 prisonniers, 500 juges nommés par Ottawa, 295 présidents d'élections et 2 millions de Canadiens résidant à l'étranger sont privés du droit de vote. Ils pouvaient contester la Loi de 1977 devant les tribunaux, et ils ne s'en sont pas privés.

[*Traduction*]

C'est la question que le directeur général des élections était censé traiter dans son rapport. Durant la session, les partis s'étaient entendus sur de nombreux articles qui auraient permis à ces personnes de voter, mais le vice-premier ministre n'en a pas tenu compte. Au lieu d'accorder la priorité à ce projet de loi, il l'a mis de côté en disant que la Chambre pourrait s'en occuper plus tard. Le projet

de loi finissait toujours par être mis de côté en faveur d'autres mesures que le gouvernement jugeait plus importantes.

Examinons certains des dossiers que le gouvernement considérait comme si urgents. Il y avait le projet de loi sur les services de garde d'enfants. Je me rappelle que la Chambre a passé un certain temps à étudier ce projet de loi présenté l'année dernière. J'ai d'ailleurs suivi ce dossier dans le compte rendu des débats de la Chambre. L'autre jour le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré en versant des larmes de crocodile que le projet de loi n'avait pas été adopté parce que le Sénat l'avait bloqué. Le Sénat en a été saisi moins d'une semaine avant la dissolution du Parlement, mais il est quand même accusé d'avoir fait de l'obstruction. Au lieu de présenter à nouveau le projet de loi et d'examiner la question, le gouvernement nous dit qu'il faudra attendre plusieurs années parce qu'il n'a pas les moyens. Si nous n'avons pas les moyens maintenant, comment les avions-nous alors? Que se passait-il? Pourquoi consacrer tout ce temps à la garde des enfants au lieu de s'occuper de la réforme électorale à la veille d'élections; c'était une question extrêmement importante et le projet de loi aurait pu être adopté rapidement, en partie du moins, avec l'accord des tous les partis.

• (1805)

L'autre projet de loi débattu alors, c'est celui sur le libre-échange. Le gouvernement a fait tout un cirque et a passé un temps considérable à discuter de ce projet de loi à la Chambre. Si j'ai bonne mémoire, il a pris des mesures passablement radicales pour veiller à ce qu'il soit adopté, sachant dès juillet que le projet de loi allait avoir un problème au Sénat. Il n'est pas resté assez longtemps au Sénat pour que le problème se pose, mais il a été envoyé au Sénat peu de temps avant la dissolution des chambres. Le gouvernement savait que la difficulté allait se poser. Ce n'était pas comme si le Sénat n'avait pas prévenu d'avance qu'il allait retarder le projet de loi jusqu'aux élections. Malgré cela, le gouvernement a tenu mordicus à le débattre pendant des semaines à la Chambre. Il a étudié ce projet de loi en sachant très bien ce qui allait lui arriver plus tard, au lieu d'examiner la loi électorale à l'approche des élections.

Il y a quatre ans que le gouvernement aurait pu s'occuper de ce projet de loi, mais il n'a rien fait. Le projet de loi est resté au *Feuilleton* plus d'un an, en vain. Je prétends que c'est au gouvernement qu'il incombe de faire progresser les projets de loi et il aurait dû s'occuper de celui-ci.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, le député a soulevé un certain nombre de questions. Je me bornerai, pour ma part à commenter la réforme des lois électorales du Canada, car il m'a semblé que c'était la seule question à l'étude ce soir, plutôt que toutes celles que le député a mentionnées.

Le gouvernement reconnaît depuis longtemps la nécessité de réformer les lois électorales du Canada. En fait, un des trains de réforme des plus complets à être jamais proposés figurait dans le Libre blanc sur les lois électorales, qui a été déposé par le gouvernement le 26 juin 1986.

Au cours des quinze années qui ont précédé le dépôt du Livre blanc, tous les participants au processus électoral ont cerné un certains nombre de problèmes qui ont fait l'objet de plusieurs rapports du directeur général des élections.

La plupart de ces problèmes ont été étudiés d'abord dans le Livre blanc, puis dans le projet de loi C-79 que le gouvernement a déposé en juin 1987.

Comme le directeur général des élections l'a indiqué dans son rapport de 1989, les amendements contenus dans le projet de loi C-79 auraient, dans une grande mesure, rendu la Loi électorale du Canada conforme à la Charte des droits et libertés. En outre, ces amendements auraient permis d'assouplir les modalités de révision des listes électorales préliminaires et d'élargir les règles du vote par procuration. Si ces dispositions avaient été adoptées, un nombre considérable d'électeurs qui auraient autrement été privés du droit de vote auraient été autorisés à se rendre aux urnes lors des dernières élections.

Malheureusement, ces amendements et d'autres amendements importants qui figuraient dans le projet de loi C-79 n'ont pas été adoptés avant les dernières élections. A maintes reprises le gouvernement a tenté de convaincre les partis libéral et néo-démocrate d'autoriser l'examen de ces amendements. Ses nombreuses tentatives ont été vaines et le projet de loi C-79 est resté en plan *au Feuilleton*.

Afin d'améliorer la méthode servant à élaborer des amendements que les députés de tous les partis puissent appuyer, y compris ceux concernant l'importante question des dépenses électorales, le gouvernement a annoncé, dans le cadre du discours du Trône, qu'il entendait établir une commission d'enquête et la charger de formuler des recommendations sur les changements à apporter à la loi électorale. Dans son rapport de 1989, le Directeur général des élections avait déjà recommandé l'établissement d'une telle commission.

Le gouvernement demeure résolu à réformer nos lois électorales, à faciliter le droit de vote et à rendre cette démarche plus accessible aux Canadiens, fidèle en cela aux dispositions de la Charte.

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE—L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON—L'INCIDENCE DES RÉCENTES MESURES GOUVERNEMENTALES—L'ESSAI DES MESURES AVANT LEUR MISE EN OEUVRE

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, le 20 décembre 1988, un Boeing 737 et un Boeing 727 seraient presque entrés en collision à l'Aéroport international Pearson. Le 10 janvier, on signalait deux autres quasi-collisions en vol à trois heures d'intervalle. Après enquête sur ces derniers incidents, le Bureau canadien de la sécurité aérienne présentait le 5 avril dernier deux recommandations provisoires, que l'on pourrait dire urgentes, au ministre des Transports (M. Bouchard). Essentiellement, le Bureau recommandait que la zone d'approche et d'atterrissage nord-est de l'Aéroport Pearson soit gardée libre et que l'on calcule au moins 1 000 pieds d'espacement vertical entre les appareils.

• (1810)

Le 7 avril, le ministre répondait en mettant les deux recommandations en oeuvre. Vous constaterez qu'à la page 571 du hansard du 17 avril, j'ai demandé au ministre des Transports s'il savait que la mise en oeuvre de ces recommandations avaient créé de nouveaux problèmes de sécurité à l'aéroport.

Sur la foi des renseignements les plus sûrs dont je disposais sur l'efficacité de ces mesures, j'ai informé la Chambre et le ministre qu'elles avaient contribué à saturer l'espace aérien à l'est de Pearson, forcé les aiguilleurs des vols en route à établir des files d'attente dès Coe Hill, Ontario, à 95 milles de Pearson, et désorganisé complètement les aiguilleurs en réduisant de 42 à 32 le nombre horaire de vols destinés à l'atterrissage.

J'ai en outre informé le ministre qu'on n'avait pas encore expliqué ces mesures aux aiguilleurs des vols en route. Dans ma question supplémentaire, je l'ai informé que la rigidité de ces mesures avait failli causer une autre collision en plein ciel.

Le dimanche, les vols à destination de Pearson doivent maintenant passer par Ottawa ou voler en rond au-dessus de Coe Hill. Ce qui se passe, c'est que les avions décollent d'Ottawa et tournent en rond avant de pouvoir atterrir à Toronto.

Cette mesure atténue la congestion de l'heure de pointe à l'Aéroport Pearson, mais déplace le problème vers le couloir aérien entre Ottawa et Toronto. Étant donné qu'il manque actuellement 74 contrôleurs de la navigation aérienne à Pearson, il n'est pas difficile de voir que cela cause logiquement un problème de sécurité.

A la lumière de ces renseignements, j'ai demandé au ministre de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité des Canadiens, or, le ministre ne s'est pas attaqué à ce problème urgent. Aucune mesure n'a été prise jusqu'ici, et c'est pourquoi j'interviens encore une fois, monsieur le Président, pour soulever le problème.

Le ministre a répondu que les mesures qu'il avait mises en oeuvre avaient été proposées par le Bureau canadien de la sécurité aérienne après la quasi-collision à Toronto en novembre. Cela me porte à me demander si le ministre a lu le rapport du Bureau, car il dit clairement qu'il y a eu une quasi-collision en décembre 1988 et deux autres en janvier, non en novembre.

En réponse à ma question, le ministre a en outre déclaré: «. . .nous parlons de sécurité aérienne au Canada depuis deux ou trois semaines au moins. J'espère qu'il»—en parlant de moi—«n'est pas en train de me dire aujourd'hui que parce qu'on accuse des retards à l'aéroport de Toronto, il faut relâcher la sécurité aérienne partout au Canada.»

Je n'avais nettement pas demandé au ministre de justifier l'augmentation des retards. Je lui avais précisément demandé ce qu'il allait faire pour remédier aux problèmes de sécurité créés par les mesures qu'il avait prises. Si ces mesures ne faisaient rien de plus que provoquer davantage de retards, je n'aurais pas posé la question ce jour-là.

A ma question supplémentaire, le ministre a répondu qu'il était parfaitement normal que les aiguilleurs éprouvent des problèmes au début, en ajoutant: «Nous avons fait ce qu'il fallait pour assurer la sécurité aérienne au Canada.»

J'ai trouvé intéressant que le ministre admette que les contrôleurs de la navigation aérienne puissent avoir des problèmes. Pendant combien de temps pouvons-nous

tolérer de tels problèmes, si tant qu'on les tolère, avant qu'ils ne présentent un danger pour la sécurité?

J'ai posé cette question au ministre dix jours après l'entrée en vigueur des mesures et nous sommes maintenant le 1er mai. Combien de jours doit-on attendre avant qu'on ne s'occupe de cette question de toute urgence comme je l'ai proposé? Si ces mesures causent des difficultés aux contrôleurs de la navigation aérienne, ces derniers devraient avertir clairement le ministre et le gouvernement qu'il existe des problèmes de sécurité. J'ai posé cette question pour que le ministre s'occupe immédiatement de ces problèmes de sécurité et non pas pour qu'il en repousse le règlement à plus tard.

J'exhorte le secrétaire parlementaire à ne pas répondre à ma question en disant que deux juges, le juge Estey et le juge Moshansky s'occuperont du problème de Dryden et de Gander parce que la situation à Pearson est différente. Il ne devrait pas répondre non plus que le Burau canadien de la sécurité aérienne sera remplacé aux termes d'une nouvelle loi, le projet de loi C-2, ni, comme la dernière fois que j'ai posé la question, que le ministre a conduit une enquête approfondie et que la Chambre va en être saisie très prochainement.

• (1815)

Ce ne sont pas des réponses à la question très grave concernant la sécurité des vols entre Ottawa et Toronto et à l'Aéroport international Pearson. Je pose donc encore une fois ma question: Qu'est-ce que le ministre et le gouvernement vont faire à propos de la sécurité des transports aériens entre Ottawa et Toronto car cela a sans aucun doute des répercussions sur l'espace aérien autour de l'Aéroport international Pearson?

M. William Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, le député devrait se décider. Avant la mise en application de ces recommandations du Bureau canadien de la sécurité aérienne, il a pris la parole à la Chambre pour demander au ministre quand elles seraient mises en application. Maintenant, deux semaines plus tard, il prend la parole pour dire que les mesures en question constituent en réalité une menace à la sécurité. Les interventions du député manquent manifestement de cohérence.

Je voudrais donner certaines explications à mon collègue de l'opposition. Les procédures auxquelles il fait allusion ont toujours existé à l'Aéroport Pearson, c'est-à-dire qu'il a toujours fallu qu'il y ait une séparation verticale de 1 000 pieds entre deux appareils qui exécutent des approches simultanées pour se poser sur des pistes parallèles. Auparavant, il incombait au contrôleur aérien de décider lequel des appareils allait garder l'altitude la plus élevée et lequel allait garder l'altitude la moins élevée. Tout ce que nous avons fait, c'est enlever cette responsabilité au contrôleur aérien. Maintenant, l'altitude que devra garder chacun des deux appareils dépendra de la piste sur laquelle il doit se poser.

Il n'est donc pas nécessaire de mettre ces procédures à l'essai au moyen d'un simulateur, car elles ne sont pas nouvelles. On demande simplement aux contrôleurs de faire ce qu'ils ont toujours fait, mais de façon différente, d'une façon plus uniforme si vous voulez. Comme c'est le cas chaque fois qu'on fait un changement, quelle que soit son importance, il faut une période d'adaptation. Cela veut dire qu'il peut y avoir certains retards, mais pas une diminution de la sécurité. Je répète, il n'y a pas de diminution de la sécurité.

Comme le ministre l'a dit à maintes reprises à la Chambre et ailleurs, on ne confiera jamais aux contrôleurs une charge plus grande que celle qu'ils peuvent assumer en toute sécurité. Je sais que l'explication que je viens de donner n'est pas complète. Il serait très difficile d'aborder les aspects techniques de ces procédures dans le peu de temps qui m'est alloué aujourd'hui. Je serai cependant très heureux de rencontrer le député au moment qui lui conviendra pour lui donner plus de détails afin qu'il comprenne bien la question.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LE CHÔMAGE CHEZ LES NOIRS—LES CONSÉQUENCES DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÉGIME—LES DÉPENSES DE FONDS—DEMANDE DE DISPOSITIONS D'ACTION POSITIVE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, Le 14 avril, il y a donc environ deux semaines, j'ai posé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mme McDougall) plusieurs questions concernant les changements qu'elle avait récemment annoncés au Régime d'assurance-chômage. Je lui avait demandé en particulier quels seraient les effets négatifs que ces changements auraient sur les groupes minoritaires au Canada, notamment les autochtones et les Noirs.

La réponse de la ministre ce jour-là était éloquente. Elle nous a parlé en détail des programmes de formation et des autres intiatives de son ministère et de son gouvernement pour essayer de combattre le problème du chômage élevé chez les Noirs et les autochtones, ainsi que d'autres minorités. Sa réponse montrait qu'elle ne comprenait pas du tout l'injuste fardeau économique que supportent ces groupes minoritaires.

Je connais ce problème personnellement, car j'ai la bonne fortune, je dis bien la bonne fortune, de représenter la plus importante communauté noire autochtone du Canada, dans la circonscription de Dartmouth. Bien que ma circonscription n'ait qu'un taux de chômage de 8 p. 100, le chômage dans la communauté noire peut atteindre 80 p. 100 en hiver et ne descend jamais au-dessous de 30 à 50 p. 100. C'est tout à fait inacceptable. C'est inacceptable à Dartmouth, c'est inacceptable en

Nouvelle-Écosse et ce devrait être inacceptable au Canada. Même la ministre devrait trouver cela inacceptable.

Une forte proportion des prestataires d'assurance-chômage ne travaillent que le nombre minimum de semaines ouvrant droit aux prestations. Avant les changements, ce nombre minimum était de 12 semaines, ce sera maintenant 18 semaines.

Si la ministre pense que le résultat de ces changements ne sera pas de désavantager triplement les membres des groupes minoritaires, elle devrait aller en visiter quelques-uns et demander à ceux qui seront touchés par ces changements. Grâce à ces changements, le gouvernement pourra économiser un peu d'argent.

• (1820)

Toutefois, pour les personnes qui les subissent, ces compressions budgétaires signifient des problèmes économiques plus graves et une plus grande dépendance par rapport à l'assistance sociale, dépendance qui s'accompagne d'une baisse de la confiance en soi et de la dignité qui est particulièrement courante au sein de nos collectivités minoritaires.

Les programmes d'emploi dont le ministre a parlé le 14 avril manifestent d'excellentes intentions. Toutefois, dans la région de Preston, ils sont maintes fois tombés à plat. Le Programme Développement des collectivités, par exemple, aide beaucoup les collectivités en difficulté à mettre au point un plan de développement économique apte à les faire sortir du cercle vicieux de l'assistance sociale, des bas revenus et de la piètre estime de soi. Toutefois, pour des raisons principalement bureaucratiques, la collectivité de Preston—North Preston—Cherrybrook n'est pas admissible au Programme Développement des collectivités, du moins pas pour le moment. J'ai dit que les raisons en sont principalement bureaucratiques. Cela dénote aussi, je crois, que le gouvernement ne tient pas vraiment à ce que les programmes déjà en vigueur s'adressent plus particulièrement aux personnes qui en ont le plus besoin. En fait, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration ne dispose même pas de statistiques récentes sur le taux de chômage au sein de la collectivité noire de la Nouvelle-Écosse, sans parler de la collectivité noire de ma propre circonscription.

J'ai vérifié les archives d'Emploi et Immigration Canada. Les statistiques les plus récentes à s'y trouver—et encore elles sont biaisées—datent de 1986. Pour l'amour du ciel, si le gouvernement n'arrive pas à obtenir des statistiques de son propre ministère pour la période allant de 1986 à 1989, c'est que quelqu'un quelque part ne fait pas son travail.

Les questions que j'ai soulevées renvoient à des problèmes concrets. Je ne cherchais pas à marquer des points en jouant sur des préjugés de parti. Je m'employais à bien représenter mes électeurs. Je voulais aussi représenter de nombreux groupes minoritaires qui se sentent de plus en plus délaissés par le système politique et le Parlement. Quand j'ai demandé à la ministre si elle reconnaissait que ces modifications toucheraient injustement les minorités du Canada, comme les autochtones et les Noirs, elle a répondu:

> . . . depuis 1985 notre planification pour la formation a visé particulièrement les groupes doublement désavantagés, les minorités visibles, les handicapés et autres groupes qui ont des besoins spéciaux. Nous continuerons à le faire dans le cadre du nouveau programme.

Grâce aux renseignements que je lui ai donnés à la Chambre ce jour-là, la ministre aurait dû s'apercevoir qu'elle ne tentait pas d'améliorer la situation des groupes doublement désavantagés, mais qu'elle réussissait, avec les changements qu'elle apportait, à faire de ces groupes doublement désavantagés des groupes triplement désavantagés, particulièrement en ce qui concerne les Noirs de la Nouvelle-Écosse.

En réponse à ma deuxième question, par laquelle je voulais obtenir l'assurance que la dépense des fonds serait assortie de conditions d'action positive visant à offrir de la formation à ces groupes doublement désavantagés, la ministre a déclaré:

> . . .la Planification de l'emploi prévoit exactement ce que demande le député.

Les réponses que m'a fournies la ministre dénotent l'insensibilité du gouvernement aux dures épreuves auxquelles sont soumis les travailleurs qui se voient dans l'obligation de réclamer des prestations d'assurance-chômage. Après m'avoir dit cela, elle a déclaré que le gouvernement envisageait aussi de conclure un accord avec les provinces de manière à injecter 200 millions de dollars dans de nouveaux programmes d'assistance sociale. C'est là que finiront ces personnes, à l'assistance sociale. C'est cela qui éreinte les localités minoritaires du pays. C'est inacceptable à une époque comme la nôtre. La ministre ne devrait pas le tolérer.

Comme la ministre n'est pas là, j'aimerais demander à son secrétaire parlementaire de répondre à ces inquiétu-

des réelles, à ces questions non partisanes. J'ai demandé à la ministre si elle s'engagerait à réviser les programmes de son ministère et les assortir d'une disposition d'action positive pour s'assurer que les groupes minoritaires auxquels ces changements injustes seraient préjudiciables aient priorité dans les futurs programmes. Je pose la question encore une fois. Elle n'y a pas répondu à ma satisfaction ni à la satisfaction des Canadiens. Elle permet aux collectivités minoritaires du Canada d'envisager un sombre avenir, un été lugubre et un très mauvais hiver. J'espère qu'en réponse à ma question, la ministre offrira de l'aide à ceux qui sont le plus touchés.

• (1825)

M. Bill Kempling (Burlington): Madame la Présidente, le député veut s'assurer que les minorités visibles ne souffriront pas des propositions contenues dans le document d'orientation déposé par l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le 11 avril. Les modifications à l'assurance-chômage ne visent aucun groupe en particulier. Elles tendent plutôt à accroître l'efficacité du marché du travail. Un aspect fondamental de la Stratégie de mise en valeur de la population active réside, cependant, dans une réaffectation des crédits à des initiatives plus «actives» de formation et de réinsertion sur le marché du travail pour les chômeurs. Les dépenses «actives» aident davantage les plus défavorisés en leur donnant les compétences voulues pour obtenir de bons emplois. Les chômeurs avec lesquels je m'entretiens souhaitent obtenir un emploi, ils ne veulent pas d'aumônes. Je peux garantir au député que notre gouvernement va s'occuper des Canadiens défavorisés.

La stratégie de Planification de l'emploi prévoit déjà certains objectifs pour les minorités visibles. Ces objectifs seront maintenus, ce qui permettra de consacrer davantage d'argent à la formation et de faire en sorte que les minorités visibles reçoivent une plus grande part des crédits. Notre gouvernement a mis en oeuvre le programme Équité en matière d'emploi et le Programme de contrats fédéraux qui ouvrent davantage de débouchés sur le marché du travail aux femmes, aux autochtones, aux minorités visibles et aux personnes handicapées. Je peux garantir au député que la Stratégie de mise en valeur de la population active tend à accélérer l'intégration des minorités visibles au marché du travail. Les mesures prises dans le cadre de cette stratégie accéléreront l'inclusion de plans d'action et d'objectifs relatifs à l'équité en matière d'emploi dans les programmes du secteur privé.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 27.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 2 mai 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA COMMISSION D'INGÉNIEURS PERMANENTE DU TRAITÉ DU FLEUVE COLUMBIA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de la Commission d'ingénieurs permanente du Traité du fleuve Columbia à l'intention des gouvernements des États-Unis et du Canada pour la période allant du 1er octobre 1986 au 30 septembre 1987.

* * *

[*Français*]

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

LE CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui le 50e anniversaire d'un organisme prestigieux, l'Office national du film du Canada. Dans le monde entier, on a rendu hommage à l'ONF, particulièrement dans les festivals de films à Los Angeles, San Francisco, New York, Nyon, Créteil, Annecy, Cannes, Berlin, Melbourne, Londres, et j'en passe.

Vendredi, le 28 avril dernier, un vibrant hommage a été rendu à un authentique génie qui a vécu sa carrière cinématographique à l'Office, Norman McLaren. L'édifice central de l'ONF sur Côte-de-Liesse à Montréal portera désormais son nom.

Depuis 50 ans, les artisans de l'ONF font preuve d'une remarquable productivité: pas moins de 6 500 films en français et en anglais pour lesquels l'ONF a remporté plus de 3 000 prix.

Au cours de toutes ces années, l'Office national du film a été pour une large part directement responsable de l'excellente réputation acquise par notre pays; des centaines de millions de personnes ont d'abord connu le Canada par les films de l'ONF distribués dans le monde. L'ONF aura été par ses films un extraordinaire ambassadeur de nos aspirations et de nos valeurs. Il a aussi largement contribué à faire connaître le Canada aux Canadiennes et aux Canadiens.

Je me fais l'interprète de tous les députés de cette Chambre pour offrir aux représentants officiels de l'ONF ici présents, Mmes Joan Pennefather, Anne-Claire Poirier et MM. Colin Low et Jacques Godbout, le témoignage de notre reconnaissance et nos félicitations les plus sincères.

[*Traduction*]

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de me joindre au ministre ce matin pour rendre hommage à l'Office national du film, une des grandes institutions culturelles du Canada. Comme le ministre l'a mentionné, l'ONF est reconnu à l'échelle internationale pour la qualité de ses productions, et ce grand honneur rejaillit sur notre pays. Le ministre conviendra sans doute avec moi que la principale réalisation de l'Office national du film est sa contribution à la culture canadienne.

A l'occasion du 50e anniversaire de l'ONF, il convient de souligner l'important rôle qu'il a joué dans l'évolution de notre identité nationale et de notre conscience collective. Beaucoup d'entre nous avons entendu parler de l'office pour la première fois à l'école lorsque nous avons vu des films éducatifs qui nous ont fait connaître l'histoire.

Bien qu'il soit mieux connu pour ses films éducatifs, l'ONF est également un chef de file dans la présentation de sujets contemporains qui témoignent des préoccupations socio-culturelles des hommes et des femmes du Canada. Des films d'animation, des docudrames et des longs métrages réalisés dans les deux langues officielles présentent à l'écran les facettes régionales et multiculturelles du Canada.

Depuis sa création, l'ONF à réalisé 17 000 films et remporté huit Oscars. Il est connu comme l'un des meilleurs producteurs du films d'animation au monde. Souvent, les Canadiens ne se rendent pas compte que l'ONF, par ses films, est depuis toujours un ambassadeur du Canada dans le monde entier. Grâce à la créativité de l'Office national du film et à la diffusion plus large de productions sur vidéocassettes dans les bibliothèques et

de films les jeudis soir au réseau de Radio-Canada, plus de Canadiens peuvent maintenant voir un nombre toujours plus grand de ses réalisations. Ces initiatives de l'ONF susciteront l'admiration d'un nombre accru de Canadiens. Je recommande à tous les Canadiens de voir la production marquant le 50e anniversaire de l'ONF, qui témoigne d'une immense créativité. Ce film donne une vue panoramique de l'histoire de l'ONF.

• (1110)

En cette période de restrictions budgétaires, les Canadiens doivent défendre jalousement leurs institutions culturelles. Les libéraux ont créé l'ONF pour qu'il renvoie l'image du Canada aux Canadiens. Nous espérons que cette institution établira une communication encore plus dynamique avec la population canadienne au cours des cinquante prochaines années.

[*Français*]

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai remarqué que le ministre a dit que l'Office national du film a remporté plus de 3 000 prix incluant des *Oscars*.

[*Traduction*]

Je peux dire au ministre que, de ce côté-ci, nous l'avons surnommé «Oscar Masse». Nous l'avons élu «Meilleur ministre à la recherche d'un rôle de soutien». Il est malheureux qu'il n'accepte pas de rôle de soutien.

C'est avec beaucoup de fierté que je joins ma voix à celle du ministre et à celle du porte-parole libéral pour féliciter l'Office national du film qui vient d'avoir 50 ans.

La création de l'ONF est en grande partie l'oeuvre d'un réalisateur de documentaires, John Grierson. Grierson, Écossais d'origine, est arrivé au Canada en 1938 pour étudier et coordonner une politique du film pour le gouvernement. Un an après, l'ONF était créé par une loi du Parlement. Grierson en a été le premier commissaire. L'organisme a reçu pour mandat d'interpréter le Canada pour les Canadiens et pour le reste du monde.

Sous les deux aspects, l'ONF a réussi bien au-delà de ce que l'on espérait en 1939. Pendant ses 50 ans d'histoire, l'Office a produit 17 000 oeuvres dont 6 500 sont des films originaux.

Nous pourrions parler toute la journée de la réputation de l'ONF et de ses cinéastes. Ceux-ci ont probablement produit les meilleurs documentaires du monde.

[*Français*]

Le travail des cinéastes de l'Office national du film dans le domaine des documentaires a eu une grande influence en montrant aux Canadiens et Canadiennes toute la diversité de notre pays. On peut citer les films: *La bête lumineuse* et *Pour la suite du monde* de Pierre Perrault, *La Quarantaine* et *Mourir à tue-tête* de Anne-Claire Poirier, *The Champions* et *Volcano* de Donald Britten, comme exemples de cette contribution énorme.

[*Traduction*]

L'ONF est surtout connu pour ses documentaires, mais les films d'animation, dont le service a été fondé en 1941 par Norman McLaren, ont également reçu des distinctions au Canada et à l'étranger.

Je tiens également à souligner le travail du Studio D de l'Office national du film, que j'ai visité dernièrement et qui a produit notamment *C'est surtout pas de l'amour*, *L'Enfant dans le mur* et *Si cette planète vous tient à coeur*, au cours de sa brève histoire.

Les anniversaires sont une excellente occasion de réfléchir au passé, mais ils sont aussi le moment de penser à l'avenir. Que le ministre des Communications (M. Masse) sache qu'il ne suffit pas que le gouvernement et les Canadiens se contentent de se gargariser de la gloire de l'ONF, si grande qu'elle soit. L'aide financière accordée à l'ONF a été réduite de 10 p. 100 au cours des quatre dernières années. Il a donc fallu retarder et même annuler des projets, mettre à pied des cinéastes et des techniciens, imposer des frais d'utilisation et fermer 18 centres de distribution régionaux. Je crois que le fait que l'ONF ait été capable de maintenir le même niveau de qualité malgré ces compressions budgétaires témoigne du talent de ses cinéastes, de ses techniciens et de ses collaborateurs indépendants.

Je prie instamment le ministre et les Canadiens de profiter du 50e anniversaire de l'ONF pour inciter le premier ministre (M. Mulroney) et le Cabinet à accroître substantiellement l'aide financière accordée à cet organisme.

Je pourrais peut-être terminer en disant que, à une époque où on encourage assidûment l'individualisme économique, je crois que les arts et les industries culturelles restent l'un des moyens les plus puissants, quoique fragile, d'exalter notre expérience et nos valeurs humaines communes. L'Office national du film a grandement contribué à rapprocher tous les Canadiens. Je félicite l'ONF à l'occasion de son 50e anniversaire et j'encourage les Canadiens à participer au plus grand nombre possible d'événements organisés pour la circonstance.

PROJET DE LOI C-9

RENVOI À UN AUTRE COMITÉ PERMANENT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, à la suite de discussions entre les partis, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour mettre immédiatement aux voix la motion suivante, pour approbation sans débat.

Je propose donc:

Que l'ordre inscrit au *Feuilleton* portant deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les banques, soit modifié pour se lire «deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances».

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LES JEUNES SANS EMPLOI—DEMANDE DE FONDS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement, une pétition de la part d'un certain nombre de Canadiens qui attirent l'attention sur le nombre des jeunes qui sont officiellement en chômage. Ils soutiennent que le taux de chômage des jeunes au Canada est réellement deux fois plus élevé que celui qui est habituellement affiché et certainement beaucoup plus élevé que la moyenne. Je fais remarquer que le chômage chez les jeunes est une cause de nombreux problèmes sociaux, dont l'alcoolisme, la toxicomanie, la prostitution, la criminalité et ainsi de suite.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'examiner la possibilité de fournir des crédits additionnels de création d'emplois consacrés directement aux jeunes pour faire en sorte que la stratégie fédérale de création d'emplois mette l'accent sur des possibilités d'emploi qui dépassent les secteurs industriel et commercial.

L'IMPÔT SUR LE REVENU—LES FEMMES QUI GAGNENT DE BAS SALAIRES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition. D'après les pétitionnaires, 50 p. 100 des Canadiennes qui produisent une déclaration d'impôt ont des revenus égaux ou inférieurs à 10 000$.

Des milliers de Canadiennes vivant dans la pauvreté doivent quand même payer des impôts sur le revenu. De l'avis des pétitionnaires, le régime fiscal défavorise les femmes à cause de la déductibilité des pensions alimentaires, des transferts d'impôt au conjoint, de la désindexation des crédits d'impôt et des transferts sociaux. Ils demandent au Parlement d'adopter un système fiscal qui soit plus simple et plus équitable à l'égard de la Canadienne moyenne et d'envisager l'opportunité de réindexer le crédit d'impôt pour enfants.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Toutes les questions restent-elle au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'OCTROI DES CRÉDITS—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je suis maintenant prêt à rendre une décision au sujet des arguments invoqués il y a plusieurs jours relativement à la question de privilège concernant la procédure des crédits. Le 6 avril dernier, après avoir donné à la présidence l'avis écrit requis, le député de Kingston et les Îles (M. Milliken) et celui de Glengarry—Prescott—Russel (M. Boudria) ont allégué une atteinte aux privilèges des députés.

Le député de Kingston et les Îles a soutenu que les députés avaient été privés de leurs droits historiques en matière d'octroi ou de refus des crédits. Le député a dit—et je cite la page 177 du hansard:

> Pourquoi a-t-on proposé d'étudier les crédits, alors que Son Excellence le Gouverneur général n'a pas demandé de crédits à l'ouverture de la session?

[*Français*]

Il a aussi exprimé, de même que le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria), de sérieuses réserves au sujet du recours du gouvernement à des mandats du gouverneur général, les deux députés étant d'avis que cette façon d'agir a supplanté la procédure usuelle des crédits.

[*Traduction*]

Au cours du débat sur cette question de privilège, le député de Kamloops (M. Riis) a aussi appuyé la thèse de l'atteinte aux droits de la Chambre. Dans sa réponse, le ministre de la Justice et procureur général du Canada (M. Lewis) a soutenu que la question de privilège n'avait pas été soulevée le plus tôt possible et que le gouvernement avait rempli toutes les conditions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

• (1120)

Avant d'aborder les questions de fond relatives aux crédits, je voudrais examiner brièvement si cette question de privilège a été soulevée dans un délai raisonnable ainsi que le commandent les usages. Les députés de Kingston et les Îles (M. Milliken) et de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) ont informé la présidence par écrit, le 5 avril, qu'ils soulèveraient une question de privilège. Comme un de leurs griefs repose sur d'apparentes omissions dans le discours du Trône prononcé le 3 avril, ils n'auraient pu soulever la question que le 4 avril au plus tôt. Or, ce jour-là, d'un commun accord, la Chambre a seulement entendu deux brefs discours, puis s'est ajournée. En toute justice pour l'ensemble des députés, je dois conclure que l'avis a été donné dans un délai raisonnablement bref.

[*Français*]

Je souhaite rappeler aux députés que les questions de privilège doivent être soulevées en temps utile. Si l'affaire est si grave qu'il faille invoquer les privilèges de la Chambre, il va sans dire qu'on doit se conformer à l'usage qui veut que la question soit portée à l'attention de la Chambre dès que possible. Dans le présent cas, j'estime que cet usage a été respecté.

[*Traduction*]

Comme les travaux relatifs aux crédits s'inscrivent dans une procédure complexe dont un bon nombre des nouveaux députés n'ont pas encore eu le loisir d'étudier en détail, j'estime que le moment est bien choisi pour examiner brièvement certains aspects de cette procédure.

Les travaux relatifs à l'approbation des projets de dépenses du gouvernement constituent l'une des grandes responsabilités du Parlement. Le mécanisme par lequel le gouvernement soumet ses prévisions de dépenses annuelles à l'approbation du Parlement s'appelle la procédure des crédits. Une fois que les crédits ont été accordés, le gouvernement peut prélever des fonds sur le Trésor pour remplir ses obligations financières.

Le principe fondamental qui sous-tend la procédure des crédits veut que le Souverain, ou en d'autres termes la Couronne, soit chargé de la gestion de tous les paiements relatifs au service public. La Couronne, agissant sur l'avis de ses ministres porte à la connaissance des Communes les besoins pécuniaires du gouvernement; de son côté, les Communes accordent les crédits nécessaires pour satisfaire à ces besoins.

La Chambre des communes a un rôle important à jouer dans ce processus complexe. C'est aux Communes que sont d'abord déposés les projets de dépenses du gouvernement (appelés «prévisions de dépenses») et que sont présentés les projets de loi destinés à leur mise en oeuvre (appelés «projets de loi de crédits»). La *Loi constitutionnelle de 1867* dispose que la législation financière (et cela englobe les dépenses du gouvernement) doit prendre naissance à la Chambre des communes. Cette prescription est reproduite dans les règles de procédure de la Chambre, plus précisément à l'article 80(1) du Règlement, ainsi que l'ont clairement fait valoir certains députés, l'autre jour.

[*Français*]

Du fait que le Budget des dépenses principal pour le prochain exercice est normalement adopté à la fin de juin, le gouvernement pourrait se trouver démuni de ressources financières entre le début de l'exercice, en avril, et la fin de juin. Les règles prévoient donc que le gouvernement peut demander une avance sur le Budget des dépenses principal, ce qui s'appelle «crédits provisoires». En outre, le gouvernement peut avoir besoin de fonds supplémentaires de temps à autre, durant la session; il sollicite ces fonds au moyen de Budgets des dépenses supplémentaires.

[*Traduction*]

Il peut survenir un besoin urgent de fonds au cours de longues périodes suivant la dissolution du Parlement ou de celles où celui-ci est prorogé. Dans certaines conditions spéciales prévues dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le gouvernement peut prélever des fonds sur le Trésor à la suite de la signature d'un mandat spécial par le gouverneur général. A la différence des crédits provisoires et du Budget des dépenses supplémentaire, le recours aux mandats spéciaux n'est pas une affaire courante et le gouvernement est tenu d'en informer la Chambre après coup, au moment où les mandats sont déposés. Les ressources octroyées par le gouverneur général seront ultérieurement inclus dans le premier projet de loi de crédits qui suivra, pour être soumis à l'examen et à l'approbation de la Chambre.

J'aborderai maintenant les points soulevés par les députés dans le cadre de leur question de privilège du 6 avril.

Le premier point porte sur le fait que le gouverneur général a omis, dans le discours du Trône, de demander à la Chambre d'affecter les crédits nécessaires pour pourvoir aux dépenses et assurer les services de son gouvernement. On a soutenu que par suite de cette omission le gouvernement ne pouvait pas, et n'aurait pas dû, demander à la Chambre de désigner un Ordre du jour permanent pour l'étude des crédits.

Qu'on me permette de renvoyer les députés à la disposition pertinente du Règlement, soit l'article 81(1), où il est dit ceci:

> Au début de chaque session, la Chambre désignera par motion un Ordre du jour permanent pour l'étude des travaux des subsides.

Les députés noteront que le Règlement emploie le mot «désignera» et qu'il n'y est pas fait mention de la nécessité d'inclure une demande de crédits dans le discours du Trône. Permettez-moi d'attirer votre attention sur le commentaire relatif à l'article 81(1) du Règlement qu'on trouve à la page 250 du *Règlement annoté*. En voici le texte:

> Durant le discours du Trône, au début de chaque session, le Gouverneur général annonce traditionnellement à la Chambre: «Vous aurez à affecter les crédits nécessaires à défrayer les dépenses et à assurer les services requis et approuvés par le Parlement.»

Il y a lieu de souligner ici l'emploi du mot «traditionnellement». Comme l'a signalé le député de Kingston et les Îles, il est arrivé que le gouverneur général néglige de lire cette phrase traditionnelle dans le discours du Trône. Le député a fait état de deux occurrences antérieures, soit le 8 septembre 1930 et le 12 décembre 1988. Un examen détaillé de tous les discours du Trône prononcés depuis 1867 a révélé deux autres occurrences, soit le 25 janvier 1940 et le 9 octobre 1951. Le cas de 1951 intéresse particulièrement la présidence du fait que même s'il n'avait pas été fait mention des crédits dans le discours du Trône, la Chambre n'en a pas moins constitué un comité des subsides.

[*Français*]

La Présidence est sensible aux observations qui ont été faites par les députés, mais elle veut signaler à la Chambre que le Règlement ne précise pas qu'il faille qu'il y ait une demande de crédits dans le discours du Trône avant la désignation d'un Ordre du jour permanent pour l'étude des crédits. Comme on l'explique dans le Règlement annoté, l'insertion de la phrase en question relève de la tradition; il ne s'agit pas d'une prescription du Règlement.

[*Traduction*]

Sur le plan de la procédure, le gouvernement est tenu de se conformer aux prescriptions de l'article 81(1) du Règlement; je dois donc conclure qu'en désignant un Ordre du jour permanent pour l'étude des travaux des subsides, il a respecté les règles de la Chambre.

Je voudrais maintenant passer à l'autre question soulevé par les députés au sujet du recours aux mandats du gouverneur général.

Beaucoup de gens se demandent quelle est la nature de ces mandats. Je tiens d'abord à signaler un problème dans l'emploi des termes: il faut distinguer, parmi les mandats du gouverneur général, les mandats généraux et les mandats spéciaux. On a fréquemment recours aux mandats du gouverneur général décrits à l'article 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Chaque fois que le Parlement adopte un projet de loi de crédits qui reçoit la sanction royale, le gouvernement ne peut prélever de fonds sur le Trésor avant que le gouverneur général ait signé un mandat.

Les mandats spéciaux sont différents. En l'absence de crédit, le gouverneur en conseil peut, par décret, ordonner l'établissement d'un mandat spécial pour la signature du gouverneur général en vue d'autoriser un paiement sur le Trésor si le Parlement n'est pas en session, en cas d'urgence du paiement et de la nécessité de celui-ci dans l'intérêt public. C'est ce que prévoi l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Dans son intervention au cours du débat sur la question de privilège, le ministre de la Justice (M. Lewis) s'est empressé de faire observer que le gouvernement avait fait établir les mandats spéciaux dont il est question précisément en raison de l'existence des trois conditions que je viens de mentionner.

[*Français*]

Les mandats spéciaux permettent la poursuite des opérations du gouvernement même si le Parlement ne siège pas et si l'étude des crédits n'est pas terminée ou n'a pas de nouveau été entreprise. On peut y avoir recours pour acquitter les obligations de la Couronne entre la date de la dissolution du Parlement et la reprise des séances de la nouvelle législature, ainsi que durant les périodes de prorogation et d'ajournement, pourvu que le gouvernement remplisse et respecte les conditions de la Loi sur la gestion des finances publiques.

[*Traduction*]

Selon la *Loi sur la gestion des finances publiques*, tous les mandats spéciaux doivent être publiés dans la *Gazette du Canada*, dans les trente jours de leur établissement. Dans les quinze jours de l'ouverture de la session suivante, le gouvernement doit en outre déposer à la Chambre des communes un relevé des mandats spéciaux qui ont été établis.

• (1130)

De plus, les montants affectés par mandats spéciaux doivent être inclus dans le prochain projet de loi de crédits, de sorte que les paiements faits au titre de ces mandats seront soumis à l'examen et à la décision de la Chambre.

Le député de Kingston et les Îles (M. Milliken) a donné à entendre qu'on ne pouvait avoir recours aux mandats spéciaux qu'après la dissolution du Parlement. Son collègue, le député de Glengarry–Prescott–Russel (M. Boudria), a mentionné dix cas où l'on avait eu recours à ces mandats au cours de cette période. Selon l'ouvrage de John Stewart, *The Canadian House of Commons: Procedure and Reform*, publié en 1977, on relève douze cas de recours aux mandats spéciaux. Nous en avons relevé trois autres survenus depuis 1977, ce qui porte le total à quinze.

Le député de Glengarry–Prescott–Russell a fait état du fait que la seule fois où l'on avait utilisé un mandat spécial en dehors d'une période électorale, c'était pour réparer le toit du premier édifice du Parlement dans les années 90 du siècle dernier. La loi a été d'abord adoptée en 1878 sous le titre suivant: *Acte pour pourvoir à la meilleure audition des comptes publics.* L'article 2 de cette loi est ainsi rédigé:

> Si, lorsque le Parlement n'est pas en session, il survient à des travaux ou édifices publics quelque accident qui exige des déboursés immédiats pour les réparer. . . le Gouverneur en conseil pourra faire préparer un mandat spécial. . .

Il faut bien noter la présence du membre de phrase «lorsque le Parlement n'est pas en session». Durant les premières années postérieures à la Confédération, le Parlement ne siégeait que quelques mois par année. Avec le temps, les fonctions du gouvernement sont devenues plus élaborées et le Parlement s'est réuni plus souvent. En 1951, une modification de la *Loi sur l'administration financière* a défini le sens de l'expression «lorsque le Parlement n'est pas en session». D'autres modifications on été apportées à cette définition en 1958, ce qui a donné la version actuelle suivante: «. . .le Parlement est réputé ne pas être en session lorsqu'il est en ajournement *sine die* ou jusqu'à une date postérieure de plus de deux semaines à celle où le gouverneur en conseil a pris le décret ordonnant l'établissement du mandat spécial.»

[*Français*]

Cette partie de la loi précise clairement qu'un mandat spécial peut être établi au cours des périodes suivant la dissolution du Parlement en vue d'élections et au cours de celles où il est prorogé ou encore ajourné pour une longue durée. Les députés ont peut-être tout à fait raison de dire que par le passé tous les mandats spéciaux, sauf un, ont été établis après la dissolution du Parlement en vue d'élections; néanmoins, si l'on se reporte au texte de la loi, on ne peut conclure que les mots «pas en session» visaient à s'appliquer restrictivement aux seules périodes suivant la dissolution. Il est incontestable que le Parlement n'est «pas en session» lorsque les deux Chambres sont en situation de prorogation.

[*Traduction*]

Ceci dit, la présidence doit maintenant décider si les questions soulevées par les députés constituent à première vue un cas de violation de privilège. L'opposition soutient que le gouvernement s'est servi de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour éluder les traditions et coutumes relatives à la procédure des crédits. Le gouvernement invoque qu'il s'est conformé aux dispositions de cette loi, une loi validement adoptée par le Parlement.

Après avoir expliqué les dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je me trouve maintenant dans une situation embarrassante, car je ne veux pas que la Chambre voie dans ces commentaires autre chose qu'une toile de fond dressée pour l'information de tous les députés. Dans les arguments invoqués le 6 avril on n'a pas soulevé la question de savoir si les conditions de la *Loi sur la gestion des finances publiques* avaient été respectées; en fait ce n'est pas une question que la présidence pourrait décider.

La présidence n'a pas le pouvoir de déborder le domaine de la pratique et de la procédure parlementaire pour aborder les questions de droit.

Les députés de Kingston et les Îles et de Glengarry—Prescott—Russell invoquent que nos coutumes constitutionnelles n'ont pas été respectées dans le présent cas. Je tiens à répéter ce que mes prédécesseurs ont fort souvent répété à la Chambre, soit qu'il n'est pas dans les attributions du Président d'interpréter les questions d'ordre constitutionnel ou juridique. Permettez-moi de citer à

cet égard les commentaires 117(6) et 240 de la cinquième édition de *Beauchesne*:

> 117. 6) L'Orateur ne rend pas de décision sur des questions d'ordre constitutionnel, pas plus qu'il ne tranche des questions de droit, bien que celles-ci puissent être soulevées sous forme de questions de privilège. 240. L'Orateur ne statuera pas en matière constitutionnelle ni sur des points de droit, même si elles se posent au titre d'une question d'ordre ou de privilège.

Permettez-moi de signaler en outre une décision du Président Lamoureux en date du 8 juillet 1969, page 1319 des *Journaux*, où il est dit ceci:

> J'ai déjà eu dans le passé l'occasion d'indiquer que la présidence n'a pas à décider de questions de droit ou de questions constitutionnelles. Cette décision a été rendue en maintes occasions par des Orateurs précédents. Si les députés me le permettent, je voudrais maintenant citer une décision rendue par l'Orateur suppléant le vendredi 25 octobre 1963. Elle énumère certaines des autorités sur ce point: «J'ai écouté avec un vif intérêt l'argument présenté par le savant et honorable député de Rosedale (M. Macdonald). Je comprends bien, son raisonnement se fonde sur le point suivant: que le bill ne devrait pas être mis à l'étude, qu'il n'est pas conforme au Règlement puisqu'il est hors de la compétence du Parlement du Canada.
>
> Je suis d'avis que ce ne devrait pas être à l'Orateur de décider si tel bill ou si telle mesure législative présentée au Parlement est du ressort ou non de la Chambre.

La motivation de ces citations est claire. Le Président ne doit pas juger les questions constitutionnelles ou juridiques. Cela relève plus justement du rôle des tribunaux et de l'administration de la justice. Mes prédécesseurs ont pris bien soin de limiter strictement leurs interventions aux questions d'ordre parlementaire ou procédural et d'éviter de traiter des questions constitutionnelles ou juridiques. De même, la présidence doit dans le présent cas restreindre son examen à la question de la possibilité d'une infraction au Règlement.

Après avoir étudié les circonstances de la présente affaire pour déterminer si les députés ont été privés de leurs droits ancestraux en ce qui concerne l'octroi ou le refus des crédits, la présidence conclut que le gouvernement s'est conformé à toutes les procédures prescrites par la Chambre. Comme le disait lui-même le député de Kingston et les Îles, la Chambre aura l'occasion de se prononcer sur les fonds attibués par les mandats spéciaux lorsqu'elle votera le prochain projet de loi de crédits.

[*Français*]

Bien que les députés puissent se plaindre de ne pas avoir eu l'occasion d'examiner les dépenses en cause avant l'allocation des sommes correspondantes, il résulte de la nature même des mandats spéciaux que l'approbation de la Chambre ne peut être donnée qu'après coup. En ce qui concerne ce grief, le remède résiderait normalement dans le recours aux mécanismes législatifs pour modifier la Loi sur la gestion des finances publiques de manière jugée satisfaisante par la majorité des députés. Pour ce qui est de l'allégation que la loi aurait été violée, les députés disposent d'autres voies de recours pour établir ce fait.

[*Traduction*]

Après mûre réflexion, la présidence conclut qu'on n'a pas contrevenu au Règlement et qu'il n'a pas été démontré que nous ayons affaire à première vue à un cas d'atteinte au privilège d'un député.

Je tiens à remercier les députés d'avoir soulevé la question qui, bien entendu, intéresse tous les députés et tous ceux qui suivent de près la tradition et les conventions parlementaires.

Je voudrais signaler que la réponse de la présidence est plutôt longue, mais selon moi, les arguments présentés à la présidence méritaient un examen extrêmement sérieux et prolongé. Je remercie les députés.

[*Français*]

M. le Président: Je désire informer la Chambre qu'à cause de la déclaration ministérielle, les Ordres émanant du gouvernement seront prolongés de huit minutes, à compter de 13 heures aujourd'hui.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI DE 1989-1990 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 1er mai, de la motion de M. Wilson (Etobicole-Centre): Que le projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole à la Chambre sur le bill C-11, qui est un projet de loi, comme vous le savez, très important sur le pouvoir d'emprunt, sur la nécessité d'emprunt du gouvernement fédéral pour l'exercice financier 1989-1990.

Et vous me permettrez de faire un peu un résumé de la situation financière du pays d'où nous sommes partis en 1984, et où nous nous retrouvons en 1989.

Vous vous souviendrez, madame la Présidente, qu'en 1984, lorsque le gouvernement conservateur a été élu, le déficit annuel du pays était de 38,5 milliards de dollars, sans compter que la dette nationale était rendue à environ 200 milliards de dollars. Depuis 1984, madame la Présidente, nous avons réussi, année après année, à diminuer le déficit du gouvernement, tous les ans, pour le ramener en 1988-1989, à 28,5 milliards de dollars et ce, malgré deux choses, malgré les cris continus de l'opposition qui nous a accusés de tous les torts, dont celui entre

autres de faire en sorte qu'il y aurait une récession, de faire en sorte qu'il y aurait des pertes d'emplois, de faire en sorte que l'économie canadienne piquerait du nez, etc, alors qu'on a connu, durant ces quatre dernières années, une création d'emplois dix fois supérieure à celle de l'ancien gouvernement pendant les années 1980 à 1984.

• (1140)

Cela, madame la Présidente, fait partie d'un plan économique et fiscal pour faire en sorte que le pays reprenne la place qu'il a le droit d'avoir au niveau international, au niveau d'un pays endetté normalement, et non pas au niveau d'un pays super-endetté comme le parti libéral l'y avait laissé en 1984.

Nous avons connu, depuis environ six mois, une hausse du taux d'intérêt qui fait mal à certains Canadiens et Canadiennes, mais qui fait également mal au gouvernement fédéral, ce qui a eu comme résultat de faire passer le montant du service de la dette d'une somme supérieure à 6 milliards de dollars d'intérêts que nous devrons payer cette année, en partie à cause de la dette laissée par nos prédécesseurs. Ces 6 milliards de dollars, ajoutés au déficit annuel que l'on connaît, auraient eu comme résultat d'amener notre déficit cette année à environ 34 milliards de dollars.

Nous avons dû, dans le Budget, prendre des mesures draconiennes, tant au niveau de la réduction des dépenses qu'au niveau de l'augmentation des revenus dont a besoin le gouvernement pour contrôler tant le déficit annuel que la dette nationale.

La réduction des dépenses que nous avons annoncée, effectivement, ne plaît pas à tout le monde, et j'en suis conscient. Ce qui me surprend, madame la Présidente, c'est d'entendre d'un côté l'opposition décrier la réduction des dépenses, le Budget, décrier le fait que le déficit est encore trop élevé et en même temps, demander que des sommes d'argent supplémentaires soient dépensées. Comment peut-on réduire un déficit d'un côté et, de l'autre, dire: Augmentons les dépenses de ce gouvernement!

Vous voyez, madame la Présidente, je pense qu'on a la chance d'avoir un ministre des Finances (M. Wilson) qui est un homme extraordinaire et qui a fait, dans les cinq derniers Budgets, un travail formidable pour remettre en place les finances de ce pays.

L'augmentation de revenus que le gouvernement a annoncée dans le Budget est faite de façon à ne pas pénaliser les gens à faible revenu et est faite de façon à aller chercher l'argent dans les mains de ceux et celles qui l'ont. De plus, c'est un «mix» astucieux: l'augmentation de la taxe de vente, l'augmentation de l'impôt des particuliers, l'imposition d'un impôt minimum pour les grosses compagnies et également, une modification au niveau de l'assurance-chômage, avec l'annonce d'un changement radical au niveau de la taxe de vente fédérale. Et vous savez comme moi que la taxe de vente fédérale que nous connaissons au pays fête cette année son 65e anniversaire de naissance, puisque cela a commencé en 1924. Alors, nous pensons qu'après 65 ans, le système actuel va prendre sa retraite et on va instaurer un nouveau système qui correspondra à l'économie canadienne des années 1990, correspondra à ce que les Canadiens veulent, c'est-à-dire voir les taxes qu'ils paient, ce qu'on n'a pas présentement avec la taxe de vente fédérale, et correspondra également à la situation mondiale. Il ne faut pas oublier que le nouveau système de taxe de vente fédérale que l'on propose est déjà instauré dans 48 pays au monde et fonctionne bien.

Tout cela, madame la Présidente, fait en sorte que nous avons des mesures primordiales pour que dans les années qui viennent notre déficit soit ramené à un montant intéressant, c'est-à-dire aux alentours de 15 milliards en 1993-1994, et pour qu'on puisse contrôler l'inflation qui est à la porte de chaque maison du pays. Si elle n'est pas contrôlée par une certaine hausse des taux d'intérêt... on connaît ce qui est arrivé dans les années 1980-1981, où le parti au pouvoir a laissé monter le taux d'inflation à 12, 13 p. 100, il s'est aperçu à un certain moment que cela ne fonctionnait pas, que le taux d'inflation était trop élevé. Alors, il a dit: La seule façon de diminuer l'inflation, c'est de monter les taux d'intérêt, ce qu'il a fait. On s'est retrouvé avec des taux d'intérêt de 22, 23 p. 100.

Une voix: On s'en souvient!

M. Vincent: On s'en souvient très bien et j'ai «parti» ma pratique de droit dans ce temps-là, je m'en souviens très bien.

Et ce qu'on dit aujourd'hui, et ce qu'on a fait surtout, c'est le contraire! Il faut faire en sorte qu'il y ait une certaine hausse des taux d'intérêt qui va justement contrôler l'inflation à un taux que l'on considère comme raisonnable, à un taux qui est accepté et acceptable par tous les Canadiens et Canadiennes, aux alentours de 4 p. 100. Et on savait en faisant cela qu'on se retrouverait avec un certain problème au niveau du Budget.

Je pense, madame la Présidente, qu'il est aussi important sinon plus d'avoir un déficit un peu plus élevé cette année, mais un taux d'inflation raisonnable et une progression économique pour le pays, que de se retrouver dans une situation comme on en a connue en 1980, 1981 et 1982, où même les maisons, les contracteurs, tout le monde a passé au *cash* avec les politiques, c'est-à-dire «sans les». . . parce qu'il n'y avait pas de politiques justement du gouvernement au pouvoir dans ce temps-là.

Alors, le projet de loi C-11, madame la Présidente, demande à cette Chambre le pouvoir d'emprunter 25,5 milliards de dollars pour venir combler le manque d'argent que nous connaîtrons dans la prochaine année. Je pense qu'il serait important et impératif que cette Chambre adopte, dans les meilleurs délais, le projet de loi C-11.

Quand on parle de besoins financiers et qu'on suit de près les finances d'un pays, on sait l'importance du Produit intérieur brut. Les besoins financiers de ce gouvernement pour cette année seront de 3,2 p. 100 du Produit intérieur brut, ce qui est beaucoup mieux que ce qu'on a connu au cours des années antérieures, où on était à 6, 7 p. 100.

Ce qui est encore plus encourageant, madame la Présidente, c'est qu'il est prévu pour l'année 1993–1994 qu'on soit à 0,3 p. 100 du Produit intérieur brut. Ce sera seulement cela les besoins financiers du gouvernement.

Je pense que ce gouvernement–ci, ainsi que tous les Canadiens et Canadiennes ont un coup à donner pour faire en sorte qu'on puisse dans les années futures réaliser ce que l'on veut pour ce pays–ci, c'est–à–dire une croissance économique, de la création d'emplois et une meilleure qualité de vie pour tous les citoyens et citoyennes du pays. Et pour cela, il faut agir immédiatement, et c'est ce que le gouvernement a fait. C'est ce que le ministre des Finances (M. Wilson) a fait. Et c'est dans cette optique–là que l'on regarde l'avenir. Encore une fois, on devrait adopter, dans les meilleurs délais, le projet de loi C–11.

Mme Marleau: L'honorable député a commencé par dire qu'on avait une dette de 200 milliards de dollars en 1984. J'oserais, madame la Présidente, le corriger parce que nous avions une dette de 170 milliards de dollars en 1984. Deuxièmement, je pose la question: Est–ce que vous pouvez me dire pourquoi, si vous avez fait des coupures dans tous les programmes, comme vous l'avez dit, notre déficit est encore à 30,5 milliards de dollars, parce que c'est cela que nous ne comprenons pas? Vous avez coupé toutes les choses à tous les gens, à toutes les familles; tout le monde de ce secteur–là va être affecté au nom du déficit, et le déficit est plus haut cette année qu'il ne l'était l'année passée.

M. Vincent: Madame la Présidente, je remercie ma collègue de sa question. Je l'ai souligné dans mon discours, mais je vais le répéter avec plaisir parce qu'elle a raison de dire que plusieurs personnes ont de la difficulté à comprendre cet état de fait.

En 1988–1989, le déficit était à 28,5 milliards. Nous avons connu dans le pays, et cela tous les Canadiens et Canadiennes peuvent en témoigner, une hausse de taux d'intérêt. Alors, quand l'intérêt augmente au niveau des individus, il augmente de la même façon pour les dettes du gouvernement. Comme notre dette était de 320 milliards, l'augmentation du taux d'intérêt a fait en sorte qu'on ait un coût supplémentaire pour l'année de six milliards de dollars. C'est six milliards de service de la dette de plus que ce qui avait été prévu et cela est supérieur au montant mentionné au Budget parce que le coût de l'intérêt a augmenté, ce qui veut donc dire que de 28 plus 6, j'arrive à 34. Parce que j'ai fait des coupures, je retombe à 30. C'est aussi simple que cela! Ce n'est pas sorcier et chaque famille canadienne qui a subi la hausse des taux d'intérêt le comprend. Je suis convaincu que ma collègue de l'autre côté de la Chambre, maintenant, le comprend aussi.

[*Traduction*]

M. Duhamel: Madame la Présidente, le gouvernement parle souvent des emplois qu'il a créés. Ce faisant, sans doute n'accepterait–il pas de reconnaître que les précédents gouvernements en ont créé tout autant que lui. J'invite le député à se reporter à l'époque où nous en avons créé tout autant il y a au moins une décennie.

Quand le gouvernement fait état du nombre impressionnant d'emplois qu'il a créés, j'aimerais savoir s'il tient compte de ceux qui se sont perdus en cours de route. Je soupçonne que non. Cependant, je serais reconnaissant au gouvernement de me prouver que j'ai tort. Ces chiffres tiennent–ils compte des emplois qui se sont perdus en cours de route ainsi que de leur qualité? Combien de ces emplois étaient en fait des emplois à temps partiel? Combien de ces emplois étaient rémunérés au salaire minimum? Combien de ces emplois ne débouchaient sur rien? Enfin, dans quelle région du Canada le gouvernement a–t–il créé ces emplois? J'aimerais qu'il réponde à ces questions.

• (1150)

[*Français*]

M. Vincent: Madame la Présidente, mon collègue, je pense, vient d'ouvrir une boîte de vers. Quand on pense que de 1980 à 1984, 80 p. 100 des emplois créés par son parti et son gouvernement étaient des emplois à temps partiel, des emplois temporaires, avec des programmes qu'on a tous connus: Canada au travail, etc. . . Quatre–vingt p. 100 de ces emplois étaient des «jobs» qui duraient trois mois, quatre mois, cinq mois. Et, quand on regarde les statistiques de 1984 à 1988, 80 p. 100 des emplois créés sous ce gouvernement conservateur sont des emplois à temps plein, permanents; 80 p. 100! Alors, 80 plus 80, madame la Présidente, cela fait 160 p. 100 de différence, entre 1980 et 1984 et 1984 et 1988. Où ont été créés les emplois? A travers le pays! Dans toutes les régions du pays il y a eu une croissance du nombre d'emplois créés, et encore une fois, d'emplois permanents.

Madame la Présidente, quand j'ai été élu en 1984, le taux de chômage chez les jeunes était quasiment à 18 p. 100. Vous vous en souvenez! Il est aujourd'hui beaucoup moindre. Le taux de chômage dans ma circonscription de Trois–Rivières était de 3 p. 100 plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui. Et je pourrais citer la majorité des circonscriptions du pays qui justement ont bénéficié des emplois créés. En terminant, madame la Présidente, j'aimerais faire remarquer au député que lorsqu'on dit que le gouvernement a créé un million et demi d'emplois, le gouvernement en tant que tel n'a pas créé d'emplois: les investisseurs, les gens d'affaires de ce pays, qui ont eu confiance aux politiques du gouvernement conservateur,

depuis 1984, ont, eux, investi et créé des emplois, des emplois permanents, encore une fois, et non pas des emplois à temps partiel avec des programmes ballons, comme on en a connus dans les années précédentes. Il n'y a aucune espèce de comparaison entre la création d'emplois qui s'est faite de 1980 à 1984 et celle de 1984-1988. Il n'y en a même pas de comparaison possible!

[*Traduction*]

M. Karygiannis: Madame la Présidente, le député doit vivre soit dans un rêve soit sur une autre planète. Il a pris la parole et a cité le nombre d'emplois que le gouvernement a créés de 1984 à 1988. J'ai une question à lui poser. Sait-il que la taxe de vente de 9 p. 100 que le gouvernement envisage aura des conséquences sur les emplois. Sait-il où nous mènent les taux d'intérêt élevés? Ils vont nous coûter des emplois. Par ailleurs, sait-il que ces facteurs conjugués vont entraîner la montée en flèche de l'inflation? Nous allons nous retrouver avec des niveaux d'inflation comme ceux que le gouvernement accuse notre parti d'avoir engendrés il y a quelques années. A l'époque, nous n'en étions pas responsables, car ils étaient dus à la récession économique mondiale.

Le député sait-il que l'action du gouvernement va entraîner des pertes d'emplois? Sait-il combien d'emplois cette action va coûter? Qu'il ne vienne plus nous rebattre les oreilles avec le nombre d'emplois que le gouvernement aurait créés de 1984 à 1988. Ces chiffres, nous les connaissons. Nous les avons suffisamment entendus.

Comme l'a dit mon collègue de ce côté-ci de la Chambre, ces emplois sont de ceux qui ne débouchent sur rien, des emplois comme ceux que McDonald's rémunère à raison de 4,50$ l'heure. Les Canadiens en ont plein le dos d'entendre cette rengaine. Le député pourrait-il dire la vérité pour une fois à la Chambre et faire savoir aux Canadiens combien d'emplois cette taxe de vente de 9 p. 100 va vraiment nous coûter? Pourrait-il me rendre ce service? Je ne veux plus qu'il me rebatte les oreilles avec les emplois que le gouvernement a créés de 1984 à 1988. Je veux qu'il me dise combien le gouvernement va en créer demain. Voilà ce que j'aimerais savoir.

[*Français*]

M. Vincent: Madame la Présidente, c'est très intéressant de voir qu'on pique ce matin les nouveaux députés. Je suis surpris de la question de mon collègue. Malheureusement, il n'était pas à la Chambre il y a un an ou deux lorsque le critique officiel du ministère des Finances de son parti soulignait à tour de bras l'importance de modifier la taxe de vente fédérale actuelle, avec le député de Saint-Léonard—Anjou, que la taxe de vente actuelle faisait perdre des emplois au Canada et qu'on devait la changer au plus vite. Et c'était et c'est encore, madame la Présidente, le député de Saint-Léonard—Anjou le critique, à ce moment-là, du ministre du Revenu national, si ma mémoire est fidèle. C'est lui qui soulignait qu'on devait modifier immédiatement le système actuel de taxe de vente parce que cela faisait perdre des emplois dans ce pays-ci. Nous avons agi avec l'économie de 1990. Nous enlevons une taxe de vente de 12 p. 100 qui est au niveau du manufacturier, qui est une taxe qui effectivement fait perdre des emplois, qui effectivement favorise les importateurs par rapport aux producteurs canadiens. Et nous allons instaurer une taxe de vente fédérale au vu et au su de tout le monde, de 9 p. 100, qui va favoriser les exportations. . .

M. Gauthier: Régressive!

M. Vincent: . . .puisque qu'elle ne s'appliquera pas aux exportateurs, comme celle qui est déjà en place dans 48 pays, madame la Présidente.

M. Gauthier: Ce n'est pas vrai.

M. Vincent: Madame la Présidente, vous direz au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) que s'il veut parler, il se lèvera à son tour.

Madame la Présidente, c'est une taxe qui est déjà en application dans 48 pays et qui fonctionne.

En terminant, pour répondre à l'autre question de mon collègue, malheureusement, il ne m'a pas écouté quand je lui disais que, oui, les taux d'intérêt augmentaient. Ils ont augmenté justement pour combattre l'inflation et pour qu'on ne se retrouve pas dans la situation dans laquelle son gouvernement nous a mis en 1981-1982. C'est pour cela, madame la Présidente, et non pas pour faire en sorte qu'on perde des emplois. Au contraire, on va progresser dans l'avenir, grâce à ce Budget et à ce gouvernement.

• (1200)

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le débat reprend. Je donne la parole au député de Régina—Qu'Appelle.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Madame la Présidente, je suis heureux de participer ce matin au débat qui fait suite à la demande du gouvernement d'emprunter quelque 25 milliards de dollars. Le budget a d'abord été présenté à la tribune des journalistes et a ensuite été déposé, si l'on peut dire, à la Chambre des communes, même si en fait tous les députés de l'opposition, à une exception près, étaient absents. Ce budget est le cinquième à s'inscrire dans la série des budgets qui prévoyaient un mal passager pour un avenir assuré. Avec ce budget, on demande encore une fois aux Canadiens de se serrer la ceinture, d'approuver des réductions de service et de ne pas se montrer trop exigeants de façon à ce que le gouvernement puisse commencer à prendre en main les finances du pays. Il est évident que les quatre premiers budgets n'ont pas permis au gouvernement de prendre en main nos finances. Notre dette s'est accrue. Les taxes ont augmenté, tout comme les frais liés aux services. Lorsque le président d'une société connaît des échecs aussi cuisants, il doit démissionner. A mon avis, le

ministre des Finances (M. Wilson) devrait démissionner parce que, pendant quatre ans, il a accumulé les échecs et il n'a pas réussi à bien gérer les intérêts des Canadiens et les fonds publics.

Dans ce budget, on va de réduire les paiements de transfert, ce qui entraînera des compressions dans l'enseignement, dans certains services importants fournis par les provinces, dans l'enseignement postsecondaire ainsi que dans les programmes de santé et de bien-être. Tous ces programmes seront réduits. On va également réduire le financement des programmes agricoles, ce qui touchera les agriculteurs de ma circonscription, et les services de VIA Rail. Le Canada ne pourra plus s'enorgueillir d'offrir un service voyageurs de transport ferroviaire d'un océan à l'autre. Il y aura des compressions de dépenses à la Société Radio-Canada qui mettront en péril l'une des institutions importantes qui cimentent le pays. Il y en aura également au chapitre du développement régional en général ainsi que des services, qui sont importants pour les Canadiens et unissent aussi le pays. C'est à cela même que le gouvernement s'en prend.

Nous subissons une augmentation de taxes. Quand toutes les hausses prévues seront entrées en vigueur, c'est-à-dire l'an prochain, la famille canadienne moyenne, qui comprend quatre personnes, paiera environ 700 dollars de taxes de plus. Et une fois la taxe de vente régressive appliquée, elle se verra soutirer encore 1 000 dollars. Voilà qui montre bien l'incapacité du ministre des Finances à gérer notre économie.

Le ministre justifie tout en disant que nous devons maîtriser le déficit. Certes, nous devons le faire, je suis d'accord là-dessus. Mais on est loin du socialisme quand on prélève de 2,5 à 3 p. 100 de notre produit national brut pour le donner à des Canadiens à revenu élevé. C'est ce qui se passe quand on paie en intérêts 30 milliards et quelque par an. Les versements d'intérêt correspondent à environ 6 p. 100 de notre produit national brut. Entre 37 et 40 p. 100 de cette somme vont aux banques et aux compagnies d'assurance qui contrôlent le plus gros de la dette. Donc, de 2,5 à 3 p. 100 de notre produit national brut vont dans les poches des banques et des grandes compagnies d'assurance. Voilà qui sont les Canadiens à revenu élevé.

Notre dette a pour effet d'enrichir les Canadiens les plus fortunés. Il n'y a rien de socialiste là-dedans. Je ne peux pas ne pas m'y opposer. Lorsqu'on parle de la dette et du déficit, il faut d'abord se demander comment nous en sommes venus là. Quand les libéraux se plaignent de la dette, ils ne font que verser des larmes de crocodile. Ils ont assurément leur part de responsabilité. C'est pendant les années 1970, sous le gouvernement Trudeau, lorsque le chef de l'opposition (M. Turner) était ministre des Finances, que les germes du déficit actuel ont été semés. Le gros de ce déficit n'est pas attribuable à des dépenses directes, mais à des dépenses indirectes, comme les appelle le vérificateur général. Prenons, par exemple, les échappatoires et les dégrèvements fiscaux. Comme ils ne figurent pas dans les livres, on ne les perçoit pas comme des dépenses, mais il s'agit d'un manque de recettes, ce qui revient au même. C'est le manque de recettes qui est à l'origine du déficit actuel.

Les conservateurs nous disent que c'est parce que nous vivons au-dessus de nos moyens que nous avons un déficit, que nous devons nous serrer la ceinture. Ce qu'ils veulent dire, au fond, c'est que nos programmes sociaux sont trop généreux. Voilà, selon eux, la cause du déficit. Si nous comparons le Canada aux autres pays industrialisés sous l'angle du pourcentage du produit intérieur brut qui est consacré aux programmes sociaux, nous constatons que nous ne vivons pas au-dessus de nos moyens.

Que nous révèlent les chiffres des dépenses pour le logement, l'assurance-chômage, le soins de santé, les pensions, tous ces programmes sociaux essentiels? En 1983, la France a dépensé 26 p. 100 de son produit intérieur brut pour les programmes sociaux. L'Allemagne de l'Ouest a dépensé 17,1 p. 100, la Grande-Bretagne 13,7 p. 100, le Canada 12,5 p. 100 et les États-Unis 12,1 p. 100.

Un seul autre pays industrialisé de l'Ouest a dépensé moins que nous pour les programmes sociaux. Nous ne vivons pas au-dessus de nos moyens. Nous ne percevons pas assez d'impôts, de recettes. C'est ce qui explique le déficit actuel.

Des voix: Bravo!

M. de Jong: La preuve, c'est que, en 1983, une caissière de la Banque Royale du Canada a payé plus d'impôts, en chiffres absolus, que son employeur. La Banque Royale du Canada dont les bénéfices en 1983 ont dépassé largement 360 millions n'a pas payé un cent en impôt cette année-là.

Des voix: Quelle honte!

M. de Jong: Notre situation déficitaire n'a donc rien d'étonnant. Ce n'est pas parce que nous dépensons trop pour l'assurance-chômage, l'éducation, les garderies ou les soins médicaux. C'est parce que certains ne paient pas ce qu'ils devraient. Qu'ont accompli les conservateurs? Bien que nous devions rejeter la plus grande partie du blâme sur les libéraux parce qu'ils ont établi les échappatoires et les lois fiscales qui ont permis à la Banque Royale, par exemple, de ne pas payer d'impôt sur des revenus de 360 millions, les conservateurs n'ont fait qu'empirer les choses. Ils ont appliqué les théories économiques de Reagan et de Thatcher. Ils ont consenti de nouveaux allègements aux entreprises et aux riches. Depuis qu'ils sont arrivés au pouvoir en 1984, ils s'acharnent contre les Canadiens à moyens et à faibles revenus.

• (1210)

On ne peut que dresser un constat d'échec. Le budget prévoit que, à cause des politiques économiques conservatrices, le chômage atteindra 8,2 p. 100 à la fin de l'année et à peu près 8,5 l'année prochaine. La croissance économique ralentira, passant de 4,5 p. 100 en 1988 à 3 p. 100 en 1989, puis à 1,7 p. 100 en 1990. Pourtant, les taux d'intérêt demeureront élevés et l'inflation augmentera. A la façon dont les conservateurs gèrent l'économie, le chômage, l'inflation et les taux d'intérêt seront à la hausse et l'activité économique ralentira.

M. Riis: Quel programme!

M. de Jong: En effet, quel programme! Vous avez là tous les éléments voulus pour attirer l'inflation. Il n'y aura aucune expansion économique, mais une poussée inflationniste provoquera un déplacement massif des richesses au détriment des groupes à faibles et à moyens revenus et au profit des groupes à revenus élevés.

Le remède préconisé par les conservateurs pour guérir nos malaises économiques consistera à poursuivre la concentration dans la société canadienne du pouvoir économique et des richesses. Nos problèmes économiques ne feront que s'aggraver.

Les prévisions avancées dans le budget ne tiennent pas debout. Le chômage va augmenter, notre production va ralentir et nos taux d'intérêt vont demeurer élevés. Résultat: le déficit continura de s'alourdir. Les budgets conservateurs à venir nous demanderont de faire encore plus de sacrifices, de consentir à d'autres coupes et de payer plus d'impôts. Bien sûr, le ministre des Finances, M. Wilson ne s'attaquera jamais aux gains en capital. Il ne remettra jamais en question les faibles taux d'imposition sur l'investissement, car il est censé y avoir là un encouragement à l'investissement et à la création de richesses.

Cela m'amène à la deuxième partie de mon discours dans laquelle je traiterai de l'idée que se font les conservateurs des moyens de créer la richesse. Nous avons vu comment Margaret Thatcher, au Royaume-Uni, et Ronald Reagan, aux États-Unis avaient créé une prospérité fictive. Le secteur privé s'est mis sur le dos des dettes faramineuses, ce qui a fait augmenter les coûts de production dans nos économies occidentales et souvent des congédiements, une recrudescence du chômage et d'autres formes d'inflation.

Il ne fait aucun doute que nos taux d'intérêts élevés, à l'heure actuelle, maintiennent notre déficit à la hausse tout en causent bien des difficultés au Canadien moyen. Les taux d'intérêt ont normalement toujours dépassé l'inflation de deux points.

Si le taux d'inflation se situe à environ 4,5 p. 100, le taux d'intérêt devrait être de 6 ou 7 p. 100. Si le taux est de 7 p. 100, notre déficit est maîtrisable. En fait, notre déficit ne se compare pas tout à fait à celui qui existait à la fin de la Seconde Guerre mondiale, mais le déficit de l'époque était contrôlable parce que les taux d'intérêt étaient plus bas. Notre déficit actuel serait maîtrisable si le taux d'intérêt était de 7 p. 100.

La dette agricole, qui a durement touché un si grand nombre d'agriculteurs de ma circonscription, serait aussi maîtrisable si le taux d'intérêt était de 7 p. 100. Les jeunes familles qui s'efforcent de rembourser une hypothèque doivent disposer de deux revenus pour en venir à bout, mais lorsque les taux sont de 7 p. 100 seulement, la vie leur est un peu plus facile.

Le gouvernement prétend avoir besoin de taux d'intérêt élevés pour maîtriser l'inflation. Nous avons eu des taux d'intérêt élevés et l'inflation n'est pas jugulée, au contraire. Le gouvernement dit que nous devons bloquer l'inflation. Pourquoi donc devons-nous maintenir les taux d'intérêt à un niveau aussi élevé? Bien sûr, les Canadiens à qui j'en ai parlé se rendent compte de l'absurdité de la chose et disent que l'augmentation des taux d'intérêt provoque l'inflation et amène l'augmentation du déficit et des coûts de production.

Ces Canadiens ordinaires ne sont pas dupes, mais je soupçonne le ministre des Finances de l'être encore moins. A mon avis, les taux d'intérêt sont élevés parce que le dollar canadien doit rester élevé en raison de l'Accord de libre-échange. Car je soupçonne les Américains de ne pas vouloir traiter avec nous dans le cadre de cet accord à moins que le dollar canadien ne soit élevé.

L'an dernier, l'augmentation de la valeur du dollar canadien a eu l'effet d'un droit de douane d'environ 10 ou 15 p. 100 sur les marchandises canadiennes.

Les agriculteurs de ma circonscription en savent quelque chose, car ce sont des exportateurs. Ils exportent leur porc, leur boeuf et leurs céréales, et ils savent que, chaque fois que le gouvernement hausse le taux d'intérêt et que la valeur du dollar augmente, la valeur de leurs exportations diminue tout comme leur capacité d'exporter. Pourtant, le gouvernement prétend qu'il faut que le dollar reste élevé, sans quoi les importations coûteront plus cher. Il dit que nos exportations augmenteront et que nos usines ne peuvent pas produire davantage. On voit où le gouvernement veut en venir. Il essaie de maintenir élevée la valeur du dollar canadien pour tenir la promesse qu'il a faite aux Américains afin d'obtenir l'Accord de libre-échange.

Le gouvernement n'a pas la perspective d'avenir ni l'imagination nécessaires pour élaborer une politique et une stratégie économiques qui seraient efficaces d'un océan à l'autre et non seulement dans le sud de l'Ontario. Il est évident que les taux d'intérêt élevés nuisent aux Maritimes, au nord de l'Ontario, au Québec, aux Prairies et à la Colombie-Britannique. Si la capacité des usines du Triangle d'or est insuffisante, on peut surement trouver une politique et une stratégie économiques pour en attirer d'autres à l'extérieur du Triangle d'or et dans les Maritimes, le Québec, les Prairies, le nord de l'Ontario et la côte ouest. Nous aurions une telle stratégie si le gouvernement croyait qu'il a un rôle à jouer comme participant actif dans la vie économique du Canada et s'il voulait collaborer non seulement avec le secteur privé, mais avec les travailleurs et les agriculteurs pour créer une stratégie économique qui soit bonne pour tous les Canadiens.

Malheureusement, le gouvernement ne croit pas qu'il a un rôle à jouer pour assurer la production de la richesse et une distribution plus équitable des biens.

Nous vivons pourtant à une époque d'abondance. Les nouvelles technologies nous permettent de produire à une fraction du coût d'autrefois. Notre richesse matérielle est immense. Et pourtant, malgré cette abondance, il y a des sans-abri et des banques d'aliments et on doit remettre des opérations à plus tard, faute de lits dans les hôpitaux. Nous n'avons pas assez d'argent pour permettre aux enfants autochtones de faire des études universitaires. Les études supérieures représentent pour eux le seul moyen de sortir du cycle de la pauvreté, mais on leur impose des limites et des restrictions. Nous n'avons pas assez d'argent, nous dit-on.

• (1220)

Nous vivons à une époque de restrictions, de réductions et de diminutions provinciales, municipales et fédérales parce que nous n'avons pas les moyens de satisfaire les besoins fondamentaux de la vie humaine. Nos moyens sont limités alors que nous vivons à une époque d'abondance, de richesse matérielle immense et de capacité de production qui dépasse l'imagination. C'est scandaleux. Cette absurdité condamne la mauvaise gestion du gouvernement. Nous vivons à une époque d'abondance, dans un pays favorisé entre tous, et pourtant nous ne pouvons pas satisfaire les besoins fondamentaux de la vie. Voilà qui condamne le gouvernement, le ministre des Finances (M. Wilson) et leur mauvaise gestion.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de faire des commentaires et de poser des questions à mon collègue de Regina—Qu'Appelle. Le député ne cesse de tonner et de tempêter à propos des problèmes de l'économie et des terribles réductions de programmes et des épouvantables augmentations d'impôt auxquelles nous devons recourir pour rembourser une dette qui s'est accumulée au cours des 20 dernières années.

Il ne sert à rien de revenir sur ce sujet. Il en a déjà été question ici auparavant. Tout le monde sait que la dette nationale est énorme et que nous devons en payer les intérêts. Le tragique, c'est que ces intérêts absorbent de plus en plus de recettes du gouvernement et en laissent de moins en moins pour financer les programmes que nous voudrions tous, ici, améliorer, étendre et poursuivre.

Quelle est la solution au problème de la dette et du service de la dette? Nous avons apparemment le choix entre réduire les dépenses du gouvernement et augmenter ses recettes ou, comme le font d'autres pays, imprimer de l'argent et réduire la valeur de notre monnaie.

Cependant, étant donné que le Canada jouit d'une certaine crédibilité dans le monde et qu'il fait partie du Groupe des sept, nous devons agir de façon responsable. De toute évidence, nous devons nous attaquer au problème de la dette et c'est ce que le ministre des Finances a fait dans son budget en réduisant les dépenses de façon équitable dans tout le pays et en augmentant les impôts.

J'ai écouté tout le discours de mon collègue qui, comme moi, a fait partie du Comité des finances pendant plusieurs années. Je n'ai toutefois relevé aucune suggestion pratique. J'ai entendu les plaintes habituelles au sujet des mythiques sociétés rentables qui, parce qu'elles reportent des pertes parfaitement légitimes ou qu'elles ont droit à des crédits d'impôt à l'investissement, ne payent pas d'impôts. Nous connaissons tous la chanson par coeur. Nous voudrions que les députés du Nouveau Parti démocratique nous proposent une solution pratique. Il ne suffit pas de se plaindre continuellement des réductions et des augmentations d'impôt. J'aimerais entendre une suggestion constructive de la part des députés néo-démocrates. S'ils veulent imposer ces sociétés mythiques, qu'ils proposent des moyens pratiques de le faire ainsi qu'un taux d'imposition. Veulent-ils un impôt sur le capital des grandes sociétés? Veulent-ils augmenter l'impôt par rapport à ce qui est proposé dans le budget? Qu'ils le disent.

Le député s'est plaint de la valeur du dollar canadien. D'après lui, nous devrions faire baisser la valeur du dollar canadien pour démontrer la vigueur de notre économie. De toute évidence, s'il y avait quelque chose à gagner d'un abaissement de devise nationale, le Bangladesh serait une puissance mondiale. En fait, la valeur de notre monnaie par rapport aux autres reflète la bonne réputation de notre pays, et je suis fier de la montée du dollar canadien au cours des deux dernières années. Cette hausse indique que le le monde tient notre gouvernement et notre ministre des Finances en haute estime.

Je termine en demandant au député, qui semble avoir peine à se contrôler, s'il peut nous faire ne serait-ce qu'une seule suggestion pour régler le problème de la dette. Comment les députés de son parti réduiraient-ils le déficit? Nous ne voulons pas entendre la même vieille rengaine au sujet de ces mythiques sociétés rentables. Que le député nous parle de sa suggestion.

M. de Jong: Madame la Présidente, c'est un véritable délice que de pouvoir répondre à une question posée par mon ami et ancien collègue du Comité des finances. Tout d'abord, s'il était resté membre de ce comité plus longtemps, le député aurait entendu certaines suggestions qui ont fait l'unanimité au sein du comité, mais qui ont malheureusement été rejetées par le ministre des Finances. Ainsi, le gouvernement aurait pu accroître les revenus qu'il tire des intermédiaires financiers en acceptant certaines recommandations sur l'imposition de ces intermédiaires, notamment les banques. Si le gouvernement avait accepté l'idée d'un impôt anticipé sur les sociétés, ce qui n'est pas aussi bon que l'impôt minimum sur les sociétés proposé par les néo-démocrates, les recettes du gouvernement auraient été plus élevées et le régime fiscal serait plus juste.

Le député se réjouit que le dollar canadien ait pris de la valeur. Je ne crois pas qu'il s'en vante trop fort dans sa circonscription. Je suis convaincu que les éleveurs ne sont pas particulièrement enchantés de cette valeur accrue du dollar. En fait, mon collègue croit au libre marché. S'il y croit vraiment, pourquoi ne préconise-t-il pas tout simplement que le dollar fluctue selon les forces de ce marché? Pourquoi ne préconise-t-il pas que les taux d'intérêt fluctuent selon le marché? Si on laissait le dollar et les taux d'intérêt fluctuer naturellement, je pense qu'ils seraient bien inférieurs à ceux que nous connaissons aujourd'hui.

M. Stupich: Et le déficit aussi.

M. de Jong: Effectivement, car les taux d'intérêt seraient moins élevés.

Les Canadiens font encore des économies. La prospérité qu'a connue le sud de l'Ontario est chose du passé. La demande de capitaux excédentaires n'est pas réellement forte. Et il est très probable que les taux d'intérêt commenceront à baisser. C'est l'intervention activiste de la Banque du Canada et du gouvernement qui maintient les taux d'intérêt à un niveau élevé et, à mon avis, ils sont maintenus à un niveau élevé à cause de l'Accord de libre-échange.

Nous avons proposé des moyens de produire des recettes. Je puis affirmer au député que nous sommes tous d'accord pour dire que le déficit pose un problème. Comment allons-nous nous y attaquer? D'abord et avant tout, les députés du Nouveau Parti démocratique insistent pour qu'on prenne des mesures équitables pour tous. Or, à en juger par le bilan du gouvernement, tel n'a pas été le cas jusqu'ici. On s'y est attaqué aux dépens des gagne-petit et des contribuables à revenu moyen. Toutes les études sociales en témoignent. C'est un fait que le gouvernement ne peut certainement pas nier.

Si nous voulons aborder le problème du déficit, trouvons une solution équitable pour tous. En outre, demandons aux milieux industriels de même qu'à la population active, aux pêcheurs et aux agriculteurs d'assumer eux aussi le fardeau de la dette. Cela signifie également qu'ils doivent adopter un comportement témoignant d'un sens des responsabilités.

Nous avons parlé de la dette du gouvernement, mais nous devrions également parler de la dette des sociétés. A l'heure actuelle, les grandes sociétés, qui ont des tendances suicidaires, accumulent des dettes supplémentaires de 100 millions ou de un milliard de dollars afin d'éviter des prises de contrôle. D'autres grandes sociétés, madame la Présidente, empruntent des milliards de dollars pour acquérir des concurrents. Elles le font aux dépens du gouvernement parce que ces opérations sont déductibles d'impôt. Elles rendent les capitaux rares. Elles n'ajoutent rien à la production. Au contraire, elles diminuent la capacité et la force de nos sociétés.

• (1230)

Ce sont maintenant les financiers et non les ingénieurs qui dirigent nos sociétés parce que ces dernières ne s'intéressent plus à la production. Nous perdons la guerre économique avec les Japonais et les Européens. Nous perdons des emplois.

Les sociétés font preuve d'une incroyable irresponsabilité et pourtant elles demandent au gouvernement plus d'allégements fiscaux, plus d'incitations à l'investissement et des taux spéciaux. Comme le ministre des finances (M. Wilson) l'a dit à ses amis de sa circonscription, nous avons besoin de taux d'imposition plus faibles pour favoriser les investissements. Or, la plupart de ces investissements servent aux prises de contrôle qui ne font qu'appauvrir notre Trésor, affaiblir nos sociétés et faire disparaître emplois et richesses.

Pour répondre à mon collègue, si nous voulons mettre de l'ordre dans notre économie, nous avons besoin de l'entière coopération du secteur des affaires ainsi que des travailleurs, des agriculteurs, des pêcheurs et de tous les hommes et de toutes les femmes qui participent à des activités contribuant au fonctionnement de notre économie. Cette tâche doit être une responsabilité collective. Nous avons besoin d'un gouvernement qui ait le dynamisme nécessaire pour la réaliser. Ce n'est pas le cas du gouvernement actuel. Il manque d'imagination, de prévoyance et de sens de l'initiative. C'est pourquoi, selon moi, le ministre des Finances devrait démissionner.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Madame la Présidente, le projet de loi C-11, la Loi de 1989-1990 sur le pouvoir d'emprunt, permet au gouvernement d'emprunter 25,55 milliards de dollars. Elle lui permettra de satisfaire ses besoins financiers et d'effectuer des opérations de change.

Le déficit prévu est de 30,5 milliards pour l'année financière 1989-1990, comparativement à 38,3 milliards pour 1984-1985. Il n'équivaut pas aux besoins d'emprunt du gouvernememt.

Les besoins financiers du gouvernement sont une mesure détaillée de ses demandes sur les marchés de crédit. Ces besoins ont chuté de 29,8 milliards en 1984-1985 aux 20,5 milliards prévus en 1989-1990. Par rapport à la taille de l'économie, ils sont tombés de 6,7 p. 100 du produit intérieur brut aux 3,2 p. 100 prévus pour cette année. En 1993-1994, ils seront descendus à 3 milliards de dollars, soit 0,3 p. 100 du produit intérieur brut.

Je suis nouveau à la Chambre. Hier, j'ai entendu des allusions à des propos de C. D. Howe. D'autres ministres des finances l'ont soutenu ici-même. Un d'eux a dit: «Nous avons l'intention de continuer à appliquer de sévères restrictions. Notre expérience de l'an passé et les perspectives pour l'an prochain nous forcent à admettre que le principal problème auquel le Canada doit faire face aujourd'hui est le contrôle des dépenses publiques.» Vous pensez peut-être qu'il s'agit du ministre des finances actuel. Erreur. C'était Edgar Benson, dans son discours du budget d'octobre 1968, il y a 20 ans. Il disait qu'il fallait serrer les cordons de la bourse parce que les dépenses avaient grimpé à 12,3 milliards.

Le budget de juin 1969 est celui de la dernière année financière pour laquelle Ottawa a affiché un surplus, qui s'élevait à environ 322 millions de dollars. Selon le ministre des finances de l'époque, une politique budgétaire et une politique monétaire restrictives devraient être une combinaison efficace pour vaincre des pressions inflationnistes persistentes. C'était en 1969. L'histoire se répète.

Le 12 mars 1970, lorsque les dépenses ont atteint 12 p. 100, le ministre des finances a déclaré à la Chambre: «Les députés sont au courant de nos efforts soutenus pour limiter la croissance des dépenses.» Dans le budget du 18 juin 1971 pour l'année financière 1971-1972, la hausse fut de 15 p. 100. Les transferts aux provinces augmentèrent de 40 p. 100 et les fonds fédéraux pour l'éducation grimpèrent de 41 p. 100.

Nous arrivons au budget du 8 mai 1972. C'était le premier budget de M. Turner aux Finances. Il était plein de cadeaux en prévision des élections prévues pour l'automne suivant. Il y avait l'indexation sur le taux d'inflation, qui devait fortement contribuer aux déficits subséquents. Le ministre de l'époque a dit alors: «La vérité

toute nue est qu'on ne saurait tout faire à la fois, ne disposant tout simplement pas des ressources nécessaires.» Dans ce budget les dépenses étaient en hausse de 15 p. 100, et le déficit est passé à 1,8 milliard.

Passons à février 1973. Revenus au pouvoir dans un gouvernement minoritaire, les libéraux avaient besoin de l'appui parlementaire des néo-démocrates. Le ministre des Finances a dit: «Le fait de réduire les impôts au lieu d'augmenter les dépenses traduit la détermination du gouvernement de comprimer ses dépenses.» Effectivement il a réduit les impôts des particuliers, qui ont baissé d'environ 1,3 milliard. Mais les compressions de dépenses? Dans l'année financière 1973-1974, les dépenses ont augmenté de 17 p. 100.

Le 6 mai 1974 est venu un nouveau budget préélectoral. Pendant l'année financière 1974-1975, les dépenses ont augmenté de 28 p. 100. Les recettes ont de nouveau baissé. La taxe de vente a été abolie sur les matériaux de construction. Les crédits d'impôts des particuliers ont augmenté. L'exemption de 1 000$ sur le revenu provenant d'intérêts a été adoptée. Le ministre des Finances de l'époque (M. Turner) a dit qu'il maintiendrait le déficit au même niveau à peu près, pour combattre l'inflation, déficit qui dépassait les 2 milliards.

Passons à juin 1975. Le ministre des Finances a déclaré: «Le gouvernement a l'intention de donner l'exemple de la modération à cet égard par un contrôle sévère de son activité et de ses programmes.» L'inflation accusait un taux de 10 p. 100. Du fait de l'indexation, les recettes de l'État n'ont augmenté que de 8 p. 100 alors que ses dépenses avaient augmenté de 20 p. 100. Le déficit était passé de 2 milliards à 5,7 milliards en un an seulement. Il avait presque triplé.

En mai 1976, après l'adoption du contrôle des prix et des salaires, le ministre des Finances Macdonald a dit: «Pour tenir compte du sentiment largement répandu chez les Canadiens que les circonstances actuelles exigent une modération des dépenses publiques, le gouvernement a déclaré que l'ensemble des dépenses publiques canadiennes n'augmenteraient pas plus rapidement que le produit national brut.» Les sommes versées en intérêts s'établissaient à 5,5 milliards dans le budget de mars 1977. C'était la moitié à peu près du déficit de 10,4 milliards.

Passons au dernier budget du ministre, lorsqu'il déclarait au Parlement: «Depuis un certain temps, notre politique a entraîné un déficit notable. La reprise économique devrait se traduire par une réduction du déficit.» Cette déclaration a été faite en 1977, il y a environ 12 ans.

Passons à avril 1978. C'était le premier budget de Jean Chrétien. Les dépenses ont augmenté de 10 p. 100. Le ministre des Finances disait alors: «Nous avons tous pris l'habitude de trop attendre de l'économie. Les gouvernements ont augmenté leurs dépenses trop rapidement. . . Depuis lors les dépenses publiques à de tous les niveaux ont été reprises en main.» Puis nous arrivons au budget de décembre 1979. L'augmentation des dépenses était réduite à 8 p. 100. Pourquoi cette réduction? Parce que c'était le budget proposé par le ministre des Finances Crosbie. Il fallait souffrir dans l'immédiat pour s'assurer un avenir meilleur. Le ministre des Finances conservateur a déclaré à cette époque-là: «Une limitation draconienne des dépenses du gouvernement constitue l'élément le plus important de notre plan visant à réduire le déficit.» C'était le budget qui contenait l'augmentation de 19 cents le gallon. Après ces élections, il y a eu l'apparition du litre. En moins d'un an, le prix de l'essence a augmenté de 60 à 70 cents le gallon.

• (1240)

Le 28 octobre 1980, le premier budget d'Allan MacEachen contenait le sensationnel Programme énergétique national. Les intérêts s'élevaient à 10,7 milliards de dollars et représentaient les trois quarts du déficit annuel de 13,5 milliards de dollars. Le ministre des Finances a déclaré: «Les intérêts que nous devons payer sur la dette publique constituent un poste important du budget. Nous devons ralentir l'augmentation de ces intérêts. C'est une des raisons pour lesquelles je suis décidé à réduire le déficit.» Un an après que les conservateurs eurent adopté un taux de dépenses de 8 p. 100 et qu'il eut lui-même annoncé qu'il allait réduire le déficit, le ministre des Finances, M. MacEachen, a proposé une augmentation des dépenses de quelque 17 p. 100 pour l'année financière 1980-1981. C'était particulièrement ironique, parce qu'il avait dit qu'il contrôlerait strictement le taux d'augmentation des dépenses du gouvernement.

Nous arrivons maintenant à novembre 1981. Encore une fois, le ministre des Finances a prédit que le déficit cette année-là serait bien inférieur, 10 milliards de dollars au lieu de 11 milliards de dollars l'année précédente. A la fin de l'année financière, le déficit avait presque atteint 15 milliards de dollars.

En juin 1982, le gouvernement a déclaré: «Il n'est pas raisonnable que le gouvernement augmente le déficit. Il doit redistribuer les ressources. Le dernier budget a mis en place un système de recettes et de dépenses qui, lorsque la relance économique sera complètement réalisée, devrait réduire graduellement le déficit.» Au cours de cette année financière, le déficit a presque doublé et est passé à 27,8 milliards de dollars.

Le 7 novembre 1984, les conservateurs ont été élus. En septembre, nous avions hérité d'un déficit de 38,3 milliards de dollars, d'une dette nationale de 199 milliards

de dollars pour laquelle il fallait payer des intérêts annuels de 22 milliards de dollars.

Une voix: Et aujourd'hui? C'est le double!

M. Sobeski: Les députés derrière disent que la dette totale a peut-être doublé. Nous avons hérité d'une dette de 199 milliards. Nous entendons brandir le chiffre de 320 milliards. Ce n'est pas tout à fait le double.

Une voix: Cent quatre-vingt-dix-neuf milliards de dollars n'est pas tout à fait le chiffre juste non plus. Cent soixante-dix milliards serait plus juste.

M. Sobeski: Écoutez bien ceci. En 1975-1976, le déficit était de 31 milliards. En trois ans, le déficit était passé à 60 milliards. Le gouvernement de l'époque a réussi à doubler le déficit pendant cette période. Comme si ça n'était pas assez, ce gouvernement a porté la dette nationale de 60 à 199 milliards de dollars. Il a réussi à la tripler en six ans. Ce n'est pas une réalisation dont le gouvernement libéral de l'époque devrait être fier.

La responsabilité financière a été une grande priorité depuis que notre gouvernement est arrivé au pouvoir il y a quatre ans et demi. En 1984, la situation financière présentait un défi redoutable au gouvernement. Les dépenses augmentaient à un rythme beaucoup plus rapide que le taux de croissance de l'économie tandis que la croissance des recettes accusait un grand retard. Pendant les quatre années se terminant en 1984-1985, le déficit budgétaire a plus que doublé par rapport à la taille de l'économie. La croissance de la dette publique a atteint des proportions alarmantes, grandissant à un rythme bien supérieur à 20 p. 100 par année. La situation financière en rapide détérioration est devenue un obstacle à la croissance non inflationniste soutenue, à la création d'emplois et en fin de compte au bien-être à venir des Canadiens.

Depuis quatre ans, notre gouvernement a relevé le défi de la dette en prenant une série de mesures rigoureuses destinées à freiner les dépenses publiques. Nous dépensons maintenant pour les programmes moins que les recettes que nous percevons. Fait ironique, tant que nous laissons continuer de croître la dette publique, nous voyons diminuer notre capacité de financer l'éducation et de venir en aide aux chômeurs et aux membres les plus démunis de notre société. Les véritables adversaires des programmes sociaux sont ceux qui refusent de discuter en termes réalistes de la réduction du déficit. La poussée actuelle des taux d'intérêt montre à quel point les Canadiens sont vulnérables aux coûts d'endettement. Pour une année seulement, le coût prévu du service de la dette a augmenté de plus de six milliards de dollars.

Soyons réalistes. Les mesures contenues dans le budget sont sévères parce que le pays doit relever un défi de taille. Le déficit systématique ne fait que reporter les hausses d'impôt, et cela ne peut pas continuer indéfiniment.

Des voix: Bravo!

M. Milliken: Madame la Présidente, le député qui vient de prendre la parole a parlé en termes élogieux de la façon dont le gouvernement a géré l'économie du pays au cours des quelques dernières années, alors que beaucoup d'économistes, de gens d'affaires et de députés de l'opposition affirment le contraire. La croissance du déficit est l'un des problèmes auxquels nous devons faire face. Je veux citer deux déclarations au député et lui demander s'il en pense la même chose que moi. La première déclaration est tirée de l'exposé budgétaire qui a été communiqué clandestinement à la presse. Même si nous n'avons pas entendu le discours à la Chambre, le document a maintenant été déposé. Voici un extrait du document que le ministre, je suppose, devait lire à la Chambre avant qu'il y ait une fuite:

> Nous étions conscients de la gravité du problème de la dette lorsque nous sommes entrés en fonction.

Je pourrais ajouter qu'ils ne semblent pas avoir fait grand chose à ce sujet.

> Nous avons pris des mesures pour maîtriser ce problème.

Quatre ans d'inactivité.

> Nous avons réussi à ramener le taux de croissance de la dette de près de 24 p. 100 en 1984 à moins de 10 p. 100 l'an dernier.

C'est là une déclaration faite par le ministre des Finances dans le document qui a été communiqué clandestinement à la presse. L'autre déclaration a été faite à la Chambre, hier matin, par le ministre d'État chargé de la Privatisation (M. McDermid). Je lui ai dit que sa déclaration était ridicule, mais il n'était pas d'accord avec moi. Je veux lire sa déclaration, tirée du hansard d'hier, page 1111.

> Nos besoins financiers sont passés de 30 milliards de dollars à 22 milliards de dollars au cours de la même période. Nous avons ramené le taux de croissance de la dette à 9,9 p. 100. C'était la première fois depuis 15 ans que le taux de croissance de la dette était inférieur à 10 p. 100.

Toute personne ayant une connaissance élémentaire de l'arithmétique peut conclure que plus la dette augmente, plus la croissance diminue en pourcentage du total. Nous pouvons donc nous attendre à ce que, vu le déficit prévu dans le budget, 30 milliards cette année et encore 28 milliards l'année prochaine et probablement 30 lorsque le gouvernement aura fini de le gérer, la croissance de la dette ne soit plus que d'environ 5 p. 100 en un rien de temps.

Faire de telles déclarations, c'est tromper la population canadienne; ce n'est pas donner une image exacte de ce qui se passe. Le pourcentage d'augmentation de la dette nationale diminue. Oui, c'est vrai, mais l'augmentation est aussi importante chaque année. Il est ridicule de prétendre le contraire. Pourtant, c'est ce que l'on fait à la page deux du document budgétaire qui a fait l'objet d'une fuite. La situation a encore été aggravée par les déclara-

tions à la Chambre, hier, du ministre d'État chargé de la Privatisation. Je l'ai dit hier et je le répète aujourd'hui: il est ridicule de citer ce chiffre. Je demande au député qui vient de parler s'il n'est pas d'accord avec moi?

M. Sobeski: Les députés jouent avec les chiffres.

Des voix: Oh, oh!

M. Sobeski: Je citais les budgets de 1968–70. En fin de compte, la croissance de la dette est de 9,9 p. 100 et c'est la première fois en 15 ans qu'elle tombe au–dessous de ce chiffre. Les citoyens et les contribuables du Canada comprennent bien que, actuellement, 31 cents de chaque dollar d'impôt sert à payer l'intérêt sur la dette. Si le gouvernement ne fait pas quelque chose, ce chiffre va passer à 40 cents, puis 50 cents. La conséquence sera que le gouvernement devra continuer à augmenter les impôts. Nous ne serons pas en mesure d'offrir de nouveaux programmes. Nous imposerons les contribuables seulement pour payer l'intérêt.

• (1250)

Le dernier budget montre très clairement que le montant de la dette nationale nous rend soudainement très vulnérables. Mais le budget révèle aussi que dans deux ans, le pire sera passé. En quatre ans, nous aurons ramené le déficit annuel à 15 milliards de dollars, et si plus tard nous levons les impôts nécessaires, nous serons mieux en mesure alors de financer tous les programmes que les Canadiens souhaitent avoir.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, je tiens à féliciter le député de Cambridge (M. Sobeski) dont la contribution au débat ce matin a été très utile et très instructive. Je crois qu'il est important de signaler ce que les statistiques révèlent depuis quatre ans, à savoir que comparativement à 1984, un million et demi de Canadiens de plus travaillent aujourd'hui.

Il faut savoir aussi ce qui compose la dette nationale et comment a évolué le déficit au cours des quatre ou cinq dernières années. Le budget de 1984–1985 a été le dernier budget du gouvernement libéral précédent. Le déficit s'élevait alors à 38 milliards de dollars. Plus de la moitié était attribuable au programme de dépenses du gouvernement précédent.

La vérité, c'est qu'en l'espace de quatre ans, le ministre des Finances (M. Wilson) du gouvernement actuel a freiné le déficit en équilibrant les dépenses gouvernementales au titre des programmes courants et les recettes fiscales. Tout le déficit des quatre dernières années est uniquement attribuable aux intérêts qui se sont accumulés pendant ces années de gouvernement libéral.

Fait à noter, l'argent que nous dépensons aujourd'hui et qui gonfle le déficit sert à payer l'intérêt sur la dette accumulée par les libéraux, pas des stupidités comme le crédit d'impôt à la recherche scientifique, Katimavik, Canadair, de Havilland et d'autres gaspillages dont nous avons été témoins dans le passé.

Voici une question pour mon collègue: les députés de l'opposition ne sont–ils pas hypocrites quand ils affirment que des hausses massives de dépenses publiques sont à l'origine du déficit? N'est–il pas vrai que le déficit découle directement de la mauvaise gestion et des dépenses exhorbitantes de l'ancien gouvernement libéral?

M. Sobeski: Je remercie le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia (M. Wilson). Nouveau membre du Comité des finances, je suis fier de ces responsabilités et du bel héritage laissé par mon collègue et d'autres qui ont fait la renommée du Comité.

Si je ne m'abuse, le député fait allusion au fait que, en parlant du gouvernement, j'ai dit que nous avions tous admis en 1968, 1970, 1974 et 1978 que nous aurions des problèmes si la dette n'était pas ramenée sous contrôle. La différence, c'est que notre gouvernement l'a admis en 1984, mais que nous nous attaquons au problème au lieu de faire de beaux discours et d'oublier l'accroissement des dépenses. Voilà la différence entre ce que nous entendons depuis vingt ans et ce que le gouvernement actuel fait.

M. Pickard: Madame la Présidente, un mot seulement de la question de responsabilité dans les dépenses. Je note que, comme mon collègue l'a signalé, le député blâme les libéraux pour le pétrin budgétaire où nous sommes aujourd'hui.

Je comprends très mal qu'on puisse encore reprocher la mauvaise performance des quatre dernières années et demie ou des cinq dernières années à quelqu'un qui n'était alors plus au pouvoir. Je trouve aussi plutôt difficile à avaler que le gouvernement se soit vraiment efforcé de réduire la dette nationale, alors que le déficit est passé en moins de cinq ans de 168 à 330 milliards de dollars. Le déficit demeure très élevé et il s'accroît d'année en année de trente autres milliards. On a laissé entendre que ce budget va nous permettre de réduire ou de contenir notre dette nationale, que c'est un budget sérieux. Et pourtant, il prévoit aussi un déficit de 30 milliards de dollars pour l'an prochain.

Je voudrais bien savoir ce que le député pense des quatre dernières années et non des deux dernières décennies. Je voudrais qu'il me dise comment on peut se dire sérieux lorsqu'on double la dette en quatre ans, la faisant passer de 168 à 330 milliards, et où il pense que nous allons comme cela.

Une voix: Directement à la faillite.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Cambridge (M. Sobeski) peut répondre brièvement.

M. Sobeski: Je suppose qu'il faut bien commencer quelque part et j'examine la situation depuis 1984. C'est ainsi que le déficit annuel a diminué chaque année, passant de 38 milliards à 34 milliards, puis à 30 milliards, puis à 29 milliards. Il n'a cessé de baisser. A partir de 1970–1971, où nous pouvons peut–être remonter, le déficit n'a cessé de monter d'une année à l'autre. Voilà la différence entre les deux périodes. De 1970 à 1984, le déficit s'est accru, et de 1984 à 1988, il a décliné.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période des questions et des observations est maintenant terminée. Le député de Kingston et les Îles (M. Milliken) a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Milliken: Madame la Présidente, des discussions ont eu lieu entre les représentants des différents partis et je crois qu'on est disposé à dire qu'il est 13 heures.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a–t–il consentement unanime?

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 13 h 08, je quitte le fauteuil. . .

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

La parole est au député de Regina—Qu'Appelle (M. de Jong). Je m'excuse.

M. de Jong: Madame la Présidente, je comprends aussi qu'il y a consentement unanime. Je comprends que les libéraux veulent avoir plus de temps pour déjeuner. Nous sommes d'accord.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! Comme il est 13 h 08, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

L'IMPORTANCE DE RÉDUIRE LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, la fin de semaine dernière, comme tous les députés, j'ai rencontré à peu près une centaine de mes électeurs. Tout le monde s'accorde à dire qu'il est essentiel de réduire le déficit budgétaire du Canada. Je voudrais aujourd'hui répéter en cette Chambre le message que je leur ai laissé. Je leur ai dit que, comme c'est la coutume en pareilles circonstances, nous aurions tous un peu tendance à vouloir faire porter la plus grande partie du fardeau aux autres. Le rôle du gouvernement est de partager entre le plus grand nombre possible de citoyens les sacrifices financiers à consentir pour rétablir l'équilibre dans les finances publiques.

Quels que soient les moyens utilisés dans la poursuite de cet objectif, il est évident que les partis d'opposition manifesteront un profond désaccord, probablement pour des motifs partisans, de même que certains groupes de pression qui pourront s'estimer lésés. Le gouvernement se doit d'écouter les objections et d'y répondre, d'entendre les doléances et de les étudier si elles sont fondées, mais il doit avant tout gouverner, c'est–à–dire accepter de prendre les responsabilités qui lui ont été confiées par la population. La situation est trop grave pour que vos gouvernants acceptent de mettre en péril l'avenir économique du Canada pour des motifs électoraux.

Article 31 du Règlement

La population comprendra que la route étroite doit être suivie durant un certain temps dans l'intérêt de nos enfants et de nos petits-enfants.

* * *

L'ADJUDICATION DE CONTRATS

LE RESPECT DES NORMES

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, mon intervention concerne l'appel de propositions pour la relocalisation de Transports Canada.

En annonçant l'annulation de l'appel de propositions visant la relocalisation de Transports Canada, le gouvernement Mulroney va à l'encontre, déroge et viole le principe fondamental d'adjudication de contrats et par le fait même met en péril la transparence et l'intégrité de tout ce processus.

Le gouvernement Mulroney a tenté de noyer cet important projet qui n'a aucune conséquence financière dans le présent Budget et n'a sûrement pas considéré l'ampleur de son geste.

C'est pourquoi je demande aujourd'hui au gouvernement Mulroney de renverser sa décision, d'annuler cet appel de propositions en rétablissant le processus d'analyse dans les plus brefs délais.

* * *

[*Traduction*]

LA PÊCHE DANS LES GRANDS LACS

LA LUTTE CONTRE LA LAMPROIE

M. Girve Fretz (Erie): Monsieur le Président, malgré les efforts de la Commission des Pêcheries et des Grands Lacs, créée en 1955 pour reconstituer les stocks des Grands Lacs, il semble bien que le lamproie de mer continue d'y dévaster la pêche professionnelle et sportive. On prévoit qu'a l'horizon 2 000, la population de lamproie de mer aura doublé. Sans les crédits nécessaires pour lutter contre cet intrus, les stocks de truites et de saumons vont être réduits de moitié. Les dépenses de la pêche sportive vont baisser de 552 millions de dollars par année, les recettes de la pêche professionnelle vont baisser de 135 millions par année et à l'échelle régionale les manques à gagner vont atteindre 1,4 milliard de dollars.

Il est indispensable d'avoir une aide adéquate pour lutter tout de suite contre cette menace, avant que ce triste scénario ne se réalise.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA RÉDUCTION DES TROUPES—LES FERMETURES DE BASES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, le Canada consacre un milliard de dollars par année à nos troupes en Europe. Le NPD estime que ce milliard pourrait être dépensé plus utilement, comme d'ailleurs l'avait jugé à l'époque l'ex-ministre de la Défense Eric Nielsen, qui avait cherché sans succès à rapatrier nos troupes en 1985.

Au lieu de vouloir réaliser des économies en réduisant à brève échéance, les effectifs canadiens en Europe de préférence dans le cadre d'une réduction négociée des forces conventionnelles entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie, le gouvernement a préféré saborder l'économie de nombreuses collectivités canadiennes comme Portage-La-Prairie au Manitoba, qui va être durement touchée par la suppression de sa base.

Le gouvernement avait l'occasion de réaliser des économies, de promouvoir la paix et le désarmement en Europe et d'affermir nos forces chez nous. Au contraire, il a préféré anéantir des collectivités canadiennes, affaiblir nos forces sur notre territoire en fermant les yeux sur les possibilités d'une évolution raisonnée et économique en Europe.

Pour terminer, monsieur le Président, le PPCLI est chez lui à la caserne Kapyong de Winnipeg et ne doit pas être muté à Edmonton.

* * *

LE BUDGET

LA COMPRESSION DU BUDGET DE RADIO-CANADA

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, encore des propos dénués de sincérité de la part des conservateurs. Sinon, comment expliquer cette étrange logique qui fait que le discours du Trône parle de promouvoir notre identité nationale et culturelle unique, tandis que le budget en sabote le principal véhicule, Radio-Canada, qui subit une réduction massive de 140 millions de dollars.

Les conservateurs sont résolus à démolir Radio-Canada pièce par pièce. L'engagement qu'ils avaient pris a commencé à s'affaiblir sous l'ancien ministre des Communications, avec une réduction de 85 millions de dollars en 1984, suivie d'une autre de 10 millions en 1986. De 1984 à 1989, les conservateurs ont refusé d'accorder assez de fonds pour permettre d'absorber l'inflation, ce qui a occasionné une autre perte de revenu de 15 p. 100; encore 140 millions. En une décennie, le gouvernement

aura privé de 280 millions de dollars la radio et la télévision publiques canadiennes. C'est scandaleux!

Comme nous sommes au point critique de l'évolution politique du Canada, il nous faut des services qui assurent une position canadienne indépendante, et ce, en anglais et en français, à l'échelle nationale et internationale, ainsi que dans le Nord. Ces compressions draconiennes nuisent à tous les Canadiens. Il est temps que les administrateurs de Radio-Canada affrontent le gouvernement et lui réclament des comptes, car de toute évidence, ils ne peuvent se fier au ministre, et je conseille à la communauté artistique d'en faire autant.

* * *

[*Français*]

L'AGENCE SPATIALE

L'EMPLACEMENT DE L'AGENCE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, suite à l'annonce de ce jour de l'honorable ministre de l'Environnement (M. L. Bouchard) et de M. Larkin Kerwin, président de l'Agence spatiale canadienne, la nouvelle Agence spatiale canadienne sera établie au Québec, dans la grande région métropolitaine de Montréal, aux environs de l'aéroport de Saint-Hubert.

L'honorable ministre de des Transports (M. B. Bouchard) déclarait hier aux médias: «Arrêtons de nous battre sur des choses qui n'ont rien à voir avec le fond du problème et faisons nos débats pour aller chercher tout ce qu'on peut pour le Québec. . . C'est un débat inutile qui diminue la qualité de nos interventions comme Québécois parce qu'on nous accuse de faire un débat de palais, alors qu'on devrait le faire porter essentiellement sur des choses relatives au Québec dans son entier.»

Monsieur le Président, qu'ils soient à Longueuil, Laval, Saint-Hubert ou Saint-Laurent, les Québécois ont assez de bon sens pour savoir qu'ils se trouvent dans la région métropolitaine de Montréal.

* * *

[*Traduction*]

L'ESTONIE

L'APPUI DU CANADA À LA RÉFORME POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, le 26 mars dernier, les Estoniens ont tenu leurs premières élections libres après plus d'un demi-siècle de domination soviétique.

Ces élections sont au coeur même du long combat que mène l'Estonie pour recouvrer son autonomie politique et économique et éventuellement son indépendance et sa souveraineté.

Nous sommes heureux d'accueillir aujourd'hui des membres du Front Populaire, mouvement qui est l'avant-garde des réformes radicales qui se déroulent en Estonie et que vient de reconnaître le Kremlin.

Il est temps que le Canada renforce ses relations commerciales et économiques avec l'Europe centrale et l'Europe de l'Est. Au fur et à mesure que ces pays renaissent à la liberté et à l'indépendance, ils auront besoin de notre appui pour assurer leur succès politique et économique.

Le Canada devrait adopter une résolution semblable à celle que le Congrès américain a adoptée en février dernier et aux termes de laquelle il exhorte les pays en cause à dénoncer la mainmise de l'Union soviétique sur les États baltes par suite du Pacte Molotov-Ribbentrop.

* * *

LE REVENU NATIONAL

ON DEMANDE AU MINISTRE DE MENER UNE ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS DE UNITED PARCEL SERVICE

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, la plus grande entreprise de factage en Amérique du Nord, soit United Parcel Service, a obtenu en Colombie-Britannique un permis qui lui permet d'agir à titre de courtier en douane.

Vers le 7 avril dernier, un receveur régional de Revenu Canada qui avait appris de source sûre que la conduite de cette entreprise semblait suspecte, s'est opposé au renouvellement du permis et a demandé à UPS de fournir des raisons valables pour lesquelles on ne devrait pas lui retirer son permis.

Pendant ce temps, madame la Présidente, le personnel de mon bureau pour donner suite aux inquiétudes formulées par certaines entreprises de ma circonscription, accumulait de solides preuves sur les activités de l'entreprise qui avait tendance à détourner des marchandises expédiées à des points intérieurs de déclaration en douane, vers la ville de Vancouver où est situé son propre bureau d'agence en douane.

Cette pratique non seulement contrevient aux directives explicites du destinataire, mais réduit également le volume de marchandises nécessaire aux entreprises qui desservent les routes intérieures pour réaliser des économies d'échelle et prive aussi les agents en douane d'Osoyoos de contrats qui devraient leur revenir.

L'attitude de l'entreprise UPS en Colombie-Britannique a perturbé le volume de marchandise qui normalement franchissent la frontière et a entraîné, pour les clients de la Colombie-Britannique qui attendaient leurs colis, des retards interminables tout à fait injustifiés.

J'exhorte le ministre du Revenu national (M. Jelinek) à mener une enquête approfondie sur les activités de cette entreprise domiciliée aux États-Unis, avant que son permis ne soit renouvelé.

Article 31 du Règlement

LES FRAIS DE TÉLÉPHONE

L'ANNULATION D'UN DROIT PAR NEW BRUNSWICK TELEPHONE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, j'ai récemment signalé à N.B. Tel un droit qui était imposé pour l'inscription de numéros 1–800 dans ma province. Ce droit fait du tort à toutes les entreprises et particulièrement aux plus petites d'entre elles.

Hier, j'ai reçu une réponse du président de N.B. Tel à ce sujet et ce dernier convenait qu'il s'agissait là d'un droit nuisible qui devrait être annulé. En outre, N.B. Tel portera cette affaire devant la Commission des services publics du Nouveau–Brunswick dans le but justement de faire supprimer le droit en question.

Je félicite N.B. Tel de cette attitude très progressiste; je demande également à la Commission des services publics d'accepter la proposition de N.B. Tel. et j'exhorte tous les services publics du pays à suivre l'exemple de N.B. Tel.

* * *

• (1410)

L'ENVIRONNEMENT

LE PRIX INTERNATIONAL—LE PREMIER MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, pour la seconde fois en autant de mois, nous avons assisté au spectacle embarrassant d'un politique canadien qui se rend aux États–Unis accepter un prix qui n'est pas mérité et ne devrait pas être accepté.

Premièrement, nous avons vu l'ancien ministre des Communications se faire remettre un Oscar. Maintenant, c'est le premier ministre (M. Mulroney) qui accepte un prix soulignant son travail dans le domaine de l'environnement décerné par un groupe qui ne croit même pas que les pluies acides constituent un problème auquel il faut s'attaquer.

Donner un prix semblable au premier ministre revient un peu à donner au capitaine de l'*Exxon Valdez* un prix pour conduite en état de sobriété. L'effet est le même. Le prix serait tout aussi pertinent.

Examinons ce qui s'est passé. Je voudrais signaler un fait au ministre de l'Environnement (M. Bouchard). Au cours du mandat de ce gouvernement, un demi–milliard de dollars de dépenses réelles ont été soustraits aux programmes environnementaux.

[*Français*]

Si le ministre de l'Environnement (M. L. Bouchard) a vraiment «l'oreille» du premier ministre (M. Mulroney), pourquoi a–t–on coupé son budget de un demi milliard de dollars? Si l'environnement est vraiment la priorité de ce gouvernement, pourquoi le premier ministre a–t–il coupé son budget de un demi milliard de dollars? Ce n'est pas juste du tout!

[*Traduction*]

Il devrait avoir honte d'accepter le prix.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PRIX INTERNATIONAL—LE PREMIER MINISTRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) fuit les retombées de son budget qui renie toutes les promesses électorales des conservateurs.

Sa destination? Il part recevoir un prix américain à Boston pour sa contribution à la bonne entente internationale. Nous devrions peut–être offrir une récompense semblable pour attirer le premier ministre dans l'Ouest où il pourra se pencher sur des questions comme les forêts, les déversements de pétrole et le sentiment de désaffection.

Le maître du discours trompeur ira ensuite chercher un prix européen à Washington même pour son dévouement à la gestion de l'environnement partout en dehors du Canada. Peut–être devrions–nous en offrir un ici au Canada dans l'espoir qu'il découvre que nos parcs nationaux ne protègent que 1,3 p. 100 de nos terres?

Celle qui décerne ce prix, le premier ministre Brundtland, recommande à chaque pays et à chaque région de protéger dans des zones de conservation au moins 12 p. 100 des terres. Le premier ministre annoncera peut–être à son retour qu'il double les parcs nationaux et les zones de conservation. En somme, seulement la moitié de nos milieux biologiques nationales bénéficient d'une certaine protection.

Le premier ministre trouvera peut–être le courage de dire au président Bush qu'il tienne ses plates–formes pétrolières et ses déversements de pétrole loin du refuge faunique de l'Arctique où vivent nos 180 000 caribous.

S'il ne fait rien de tout cela pour les Canadiens mais qu'il accepte quand même des prix à l'étranger, il sera reconnu comme un fumiste.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, le monde entier a les yeux fixés sur les deux superpuissances et les autres pays dotés d'armements nucléaires qui semblent ne plus vouloir d'un équilibre fondé sur la dissuasion, mais qui cherchent à établir une nouvelle

stabilité mondiale fondée sur la confiance et d'autres mesures visant à raffermir cette confiance.

Le gouvernement et le peuple canadien appuient le désarmement nucléaire. Le Canada joue actuellement un rôle de premier plan dans l'étude de la détection sismique des essais nucléaires sous terre. M. Peter Basham, sismologue de Mines, Énergie et Ressources, préside un groupe de scientifiques venant de 25 pays différents qui travaillent à la vérification sismique et élaborent un système international d'échange rapide de données à l'appui d'une interdiction des essais.

Cette initiative est l'une des contributions importantes du Canada visant à renforcer l'espoir et la confiance du public en ce qui concerne l'interdiction d'essais nucléaires et le désarmement nucléaire.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA VALLÉE DE LA ROUGE—LE PARC PATRIMONIAL

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, la Chambre a entendu des députés de la magnifique ville de Scarborough recommander à plusieurs reprises la création d'un parc patrimonial écologique dans la vallée et sur les hauts plateaux de la rivière Rouge.

Les terres qu'on propose de convertir en parc comprennent quelque 5 000 acres situés à Scarborough, dont 80 p. 100 appartiennent au gouvernement, et 4 000 acres supplémentaires pouvant être protégés et entourant les sources de la rivière en direction nord, dans la région de York. Par hasard ou par miracle, ces terres renferment encore la majeure partie de leurs richesses originales: végétation, faune, eau potable et poisson.

Les terres de la rivière Rouge ne sont pas uniquement un bien immobilier. Elles constituent encore un écosystème que le Fonds mondial pour la nature (Canada), la Société canadienne pour la conservation de la nature et le ministère des ressources naturelles de l'Ontario reconnaissent comme une aire naturelle importante et protégée.

L'actuel et les anciens ministres de l'Environnement se sont engagés publiquement à promouvoir la conversion de ces terres en parc. Or, je tiens à vous exprimer mon indignation devant la façon pitoyable dont notre société traite son environnement. Que faudra-t-il pour écarter les impératifs de la croissance et du développement industriels en faveur d'un développement viable sur le plan écologique?

Si nous ne pouvons pas protéger ce précieux écosystème contre la pelle mécanique, alors qu'il peut manifestement être épargné, peut-être nous montrerons-nous incapables de sauver quelque écosystème que ce soit, y compris celui de toute l'humanité.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LE PRINCIPE DU DEGRÉ DE TOLÉRANCE ZÉRO POUR LUTTER CONTRE L'USAGE DES DROGUES

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, les médias ont récemment fait état de l'intention du ministre du Revenu national (M. Jelinek) de mettre en oeuvre le principe du degré de tolérance zéro pour lutter contre l'usage des drogues. Ce principe permettrait aux Douanes canadiennes de saisir les autos, les avions et les navires transportant des drogues illégales.

J'appuie ce principe. Certes, il s'agit de mesures draconniennes, mais ces mesures sont nécessaires pour régler un très grave problème.

L'usage des drogues a atteint au Canada d'immenses proportions et pour y remédier, il faut adopter des méthodes plus rigoureuses et plus expéditives. Il est impérieux que nous prenions maintenant toutes les mesures qui obligeront les trafiquants à y penser à deux fois avant de faire entrer de la drogue au Canada.

C'est pourquoi j'exhorte tous les députés, de tous les partis, à appuyer le ministre pour faire adopter le principe du degré de tolérance zéro. Un tel principe permettrait de libérer le Canada du fléau de la drogue.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, depuis que le budget nous est tombé dessus, les Canadiens de partout et de toutes conditions sociales se posent une question. Ils se demandent ce qui est arrivé entre novembre 1988 et mai 1989.

Le ministre des Finances et le premier ministre ne chantent plus la même chanson que l'automne dernier. Aussi. . .

M. Charest: La période des déclarations est terminée.

M. Young (Gloucester): . . .ma question pour le Capitaine Stéroïde est la suivante, bien qu'elle s'adresse au ministre des Finances.

Hier, en réponse à une question que je lui ai posée, le ministre a laissé entendre que les gouvernements provinciaux devraient prendre la relève pour fournir de l'aide aux chômeurs, aux pauvres, aux personnes âgées et aux malades parce qu'ils avaient administré leurs affaires mieux que le gouvernement fédéral ne l'avait fait pour ses propres affaires.

D'après l'expérience du ministre depuis quatre ans, que croit-il que les gouvernements provinciaux devraient faire, hausser leurs impôts, augmenter leurs déficits ou amputer leurs programmes?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député ne fait pas attention aux noms qu'il me donne, je pourrais entrer dans une cabine téléphonique et enlever ma chemise.

Des voix: Oh, oh!

M. Peterson: Michael, vous avez déjà pris la chemise de tous les Canadiens, vous devriez vous appliquer le même traitement.

Mme Clancy: Tout, mais pas ça!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Pour répondre à la question, monsieur le Président, je ferai remarquer au député que les paiements de transfert aux provinces se chiffrent à environ 34 milliards de dollars et représentent 23 p. 100 de nos dépenses.

Quand nous parlons du problème global de la dette publique—et et nous avons bien un problème d'endettement, comme le député en conviendra sûrement—il est très important de considérer cela comme une des mesures que nous prenons pour nous attaquer au problème. Voilà pourquoi nous y avons inclus certains éléments de ces paiements de transfert aux gouvernements provinciaux.

Il se rendra compte également que nous n'avons pas modifié la formule de péréquation. Le programme de péréquation est resté exactement comme avant. C'est important, surtout pour les provinces comme la sienne.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, je ne voudrais certes pas donner l'impression que je me suis adressé au ministre des Finances en l'appelant Capitaine Stéroïde. Je réserve ce nom au ministre de la Jeunesse qui connaît bien le sujet.

M. Charest: Et il est, lui, le député des hémorroïdes.

M. Young (Gloucester): Je tiens à dire au ministre qu'il devrait songer à s'appliquer de la crème Préparation H autour des lèvres.

• (1420)

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, avant que le Budget ne soit présenté à cette Chambre, les travailleurs, les travailleuses et les chômeurs du pays ont été avisés que ce sont eux qui doivent payer le fardeau du recyclage et de la formation; ici on parle des gens les plus démunis, les plus défavorisés de la société. Ma question au vice-premier ministre est celle-ci: Maintenant que le gouvernement du Canada s'est retiré complètement du programme d'assurance-chômage, pas un sou pour le programme d'assurance-chômage, est-ce que le gouvernement du Canada a l'intention de continuer d'administrer le programme d'assurance-chômage seulement aussi longtemps que ce programme ne sera pas privatisé ou aussi longtemps que les provinces, tel qu'elles l'ont l'indiqué, par exemple, comme les gens de la province de Québec hier, que les provinces prennent les responsabilités pour le programme d'assurance-chômage? Est-ce que c'est la stratégie du gouvernement du Canada de se retirer entièrement de tout ce qui touche le programme d'assurance-chômage dans le pays?

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, la réforme de l'assurance-chômage qui a été annoncée il y a deux semaines permet justement de mieux répondre au défi que le marché du travail nous lancera pour l'An 2000. Ayant dit cela, je veux vous donner l'assurance que le gouvernement continuera de gérer le fonds de l'assurance-chômage et continuera, comme il l'a toujours fait, de financer le compte de l'assurance-chômage lorsqu'il y aura des difficultés financières. Nous l'avons fait depuis 1980 et nous sommes un gouvernement qui sait prendre ses responsabilités.

[*Traduction*]

LA RÉDUCTION DES SERVICES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, le gouvernement national a démontré aux Canadiens que nous réduisions notre volonté d'éliminer les disparités régionales. Quelle que soit la façon dont elles l'ont abordé, les personnes qui ont analysé le budget sont arrivées à la conclusion que nous allions devoir supprimer des lits d'hôpital et réduire des services. On va demander aux provinces d'assumer un rôle toujours plus grand. Elles ont tellement bien géré leurs affaires, selon le ministre des Finances, qu'elles vont maintenant devoir se substituer au fédéral.

Ma question, monsieur le Président, est celle-ci: Est-ce que le seul rôle du gouvernement fédéral, du fait du programme des conservateurs, va être de s'assurer qu'il y a deux sortes de Canadiens, ceux qui vivent dans les régions à faible chômage et qui ont un gouvernement

provincial très fort, et ceux qui vivent dans les provinces à fort chômage et supportent des taux d'intérêt très élevés, qui vont devoir se débrouiller pour survivre comme ils le peuvent? Autrement dit, est-ce que le programme de ce gouvernement est de continuer à exacerber les disparités régionales, un programme dont le seul résultat concret est de maintenir les taux d'intérêt à un niveau élevé?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos du député et je voudrais lui faire remarquer que nous avons pris très au sérieux la nécessité de trouver un équilibre régional approprié. Laissez-moi vous citer le *Cape Breton Post* de samedi qui disait:

> Wilson aurait pu choisir de nombreuses autres combinaisons de taxes et de coupures. . . La plupart des autres solutions auraient probablement été pires pour la région.

Ce n'est pas de moi, c'est du *Cape Breton Post*. C'est ce que nous avons essayé de faire et je pense que ce commentaire montre que nous sommes très près d'y être parvenus. Le député a critiqué quatre ou cinq des façons que nous avons employées pour nous attaquer à la dette. N'est-il pas d'avis que la dette est un problème? A-t-il d'autres solutions ou ne fait-il que critiquer sans offrir quoi que ce soit de constructif?

* * *

LE BUDGET

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES TOUCHANT LES SERVICES SOCIAUX

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. L'assurance-maladie est le plus important programme social du Canada. Les hôpitaux et les soins donnés à nos malades par les professionnels de la santé revêtent une importance fondamentale pour tous les Canadiens. Compte tenu du récent budget présenté par le ministre et des coupures unilatérales effectuées en 1986 dans le financement des programmes établis, l'Île-du-Prince-Édouard recevra 7 millions de dollars de moins pendant l'exercice 1989-1990, Terre-Neuve, 34 millions de moins, le Nouveau-Brunswick, 43 millions de moins et la Nouvelle-Écosse, 53 millions de moins.

Le ministre des Finances peut-il expliquer pourquoi il a choisi de faire porter aux malades, aux personnes âgées, aux enfants et aux provinces pauvres du Canada le fardeau de son plan de réduction du déficit?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de dire clairement qu'il y aura une augmentation importante des paiements de transfert effectués par le gouvernement fédéral au titre de ces programmes. Il s'agira d'une augmentation de quelque 25 millions de dollars sur les cinq prochaines années par rapport aux paiements effectués au cours de cinq dernières années.

Je suis certain que le député comprend que, il y a 20 ans, 12 cents de chaque dollar versé par les contribuables allaient au service de la dette. Il y a quatre ou cinq ans, ce chiffre est passé à 25 cents, et il vient maintenant de grimper à 35 cents. Le but fondamental de ce budget est de renverser cette tendance afin que nous puissions nous offrir ces programmes qui, nous en convenons tous, sont très importants pour les Canadiens.

LA RÉDUCTION DES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le ministre des Finances a cité le *Cape Breton Post*. Il aurait dû aller deux ou trois pages plus loin où on peut lire: «Le plus mauvais ministre des Finances que notre pays ait jamais eu est Michael Wilson.»

Ce ministre parle des augmentations apportées au financement des programmes établis alors que ses documents budgétaires disent exactement le contraire. Les ministres des Finances provinciaux déclarent qu'ils vont subir de fortes réductions du FPE. Le ministre va-t-il promettre aujourd'hui aux gouvernements provinciaux dont j'ai parlé qu'il n'y aura pas de suppression de lits d'hôpital, de compression de personnel, de réduction des effectifs d'infirmières qui soignent les malades ni de garçons de salle qui s'occupent des infirmes, absolument aucune réduction à la suite de ce budget qui modifie le FPE? Ou le ministre agira-t-il comme pour la fuite concernant le budget: à savoir n'accepter aucune responsabilité, ne faire preuve d'aucune qualité de chef et, quand les choses vont mal, déléguer ses responsabilités aux provinces pauvres?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Je mets le député au défi de me montrer où il y a des coupures dans les documents budgétaires ou, pour reprendre son expression, il y a exactement le contraire de ce que je viens de dire. Il sait qu'il a tort à ce propos. Le rythme de croissance est ralenti dans ces programmes, mais 25 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les députés se moquent de 25 milliards de dollars. C'est une somme importante de nouveau financement pour les provinces. . .

M. Dingwall: C'est de la duplicité de la part du ministre des Finances.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il m'accuse de dire une chose et d'en faire une autre. Les députés d'en face veulent qu'on contrôle la dette. Sous votre gouvernement, la dette a grossi.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Ils savent que la seule façon de contrôler la dette est de réduire le déficit annuel, et pourtant tous les députés de l'autre côté m'attaquent chaque fois que nous essayons de le faire. Il parle à tort et à travers.

Des voix: Bravo!

* * *

LE BUDGET

LES MODIFICATIONS TOUCHANT LA POLITIQUE SOCIALE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Ma question s'adresse au ministre des Finances. Tous les Canadiens se rendent compte que le gouvernement a commencé à s'éloigner carrément de la tradition de politique sociale. Tout ce que je peux dire au ministre des Finances, c'est qu'ils ne vont pas endurer cela bien longtemps.

Le ministre confirmerait-il à la Chambre que, au moment où le chef de famille de 45 ans—qui aujourd'hui gagne seulement 40 000$ après 20 ans—commencera à toucher sa pension, le gouvernement invoquera certaines dispositions pour en récupérer une partie? Si le ministre admet que c'est le sort réservé au chef de famille moyenne, va-t-il essayer de se justifier aux yeux des Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député connaît fort bien le but de ce programme. Je lui signale. . .

M. Broadbent: En effet. C'est ce qu'il a de répréhensible.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Je lui signale que ces programmes conservent leur caractère universel. Nous laissons en place le filet de sécurité établi en vertu des programmes. Toutefois, si nous voulons atteindre le but du budget, soit le maintien des programmes sociaux, nous devons absolument maîtriser la dette. Le député admet que le déficit est trop élevé et que nous devons contrôler la dette. De quelle façon s'y prendrait-il?

M. Broadbent: Un de ces jours, monsieur le Président, je me ferai un plaisir de déposer à la Chambre la lettre de cinq pages que nous avons adressée au ministre et dans laquelle nous lui expliquons comment trouver des fonds sans s'en prendre aux pauvres.

• (1430)

L'IMPOSITION DES AVANTAGES SOCIAUX

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre vient de dire que le principe de l'universalité est maintenu. Seul un conservateur peut prétendre qu'on maintient ce principe quand on reprend d'une main ce que l'on a donné de l'autre.

Puisqu'il justifie les coupures sombres imposées aux retraités dont les revenus dépassent 50 000 dollars en disant qu'ils n'ont pas besoin de l'aide du gouvernement, le ministre répondra-t-il sérieusement et nous dira-t-il pourquoi l'idéologie conservatrice, qui légitime aujourd'hui l'imposition des prestations de retraite n'excusera pas, demain, celle des sommes versées au titre de l'assurance-maladie.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je citerai le texte du budget que le député ne semble pas avoir lu. On y lit ceci:

> L'objectif principal du filet de sécurité sociale est d'aider les personnes qui en ont le plus besoin, et non de subventionner les particuliers à revenu élevé.

Comme je l'ai déjà dit, nous laissons en place le caractère universel de ces prestations et nous agissons ainsi, je le répète, pour réduire les versements d'intérêts. . .

M. Broadbent: Avalez votre propagande.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): . . .pour pouvoir maintenir les programmes sociaux auxquels nous tenons, lui et moi, comme l'assurance-maladie dont il vient de parler. Voilà notre objectif. Si le député ne comprend pas. . .

M. Broadbent: Je comprends où vous voulez en venir. Je comprends très bien.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): . . .ne comprend pas les répercussions de la dette et des intérêts, il est probablement temps qu'il quitte la Chambre des communes et qu'il retourne à l'école pour s'informer.

L'UNIVERSALITÉ DE L'ASSURANCE-MALADIE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, par un fait bizarre le ministre trouve plus facile de s'en prendre aux retraités qu'à l'assurance-maladie. J'aimerais qu'il réponde à la question. Hier et vendredi le premier ministre, comme le ministre l'avait fait lui-même à diverses occasions, a expliqué en Chambre ce grignotage des pensions en faisant valoir que les Canadiens à revenus élevés n'en avaient pas besoin. Si c'est là une raison pour les conservateurs, ce n'en est pas une pour nous, car comment savoir si les mêmes conserva-

teurs n'appliqueront pas demain ce principe à l'assurance-maladie? J'aimerais connaître la réponse à cela.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le principe ne s'applique pas à l'assurance-maladie. Nous n'avons jamais dit qu'il s'appliquait à l'assurance-maladie. Il n'y a que le député pour dire cela.

M. Broadbent: Les pensions ont déjà été intouchables elles aussi.

Une voix: On ne sait jamais ce que le lendemain nous réserve.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Permettez-moi de citer quelques chiffres. Cette année, nous dépensons 2,2 milliards de plus en programmes sociaux, 865 millions de plus au titre de la sécurité de la vieillesse.

Permettez-moi de signaler au député que ces 4,3 p. 100 de bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse qui sont touchés. . .

M. Riis: Cela donne 130 000 pensionnés en d'autres termes.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .et moins de 2 p. 100 se font retirer le montant total. Nous conservons au programme son caractère universel tout en procédant de façon sensée, de façon à pouvoir assurer la permanence de ces programmes.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

LE MANQUE DE FONDS – LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, c'est un très mauvais Budget. Mais le plus scandaleux dans ce Budget est à la page 13, en français, ce qui touche l'assurance-santé, et je cite:

> Cette modification de l'augmentation des transferts au financement des programmes établis se traduira par une réduction de 200 millions des dépenses fédérales en 1990-91 et par des économies plus élevées des années suivantes.

. . .sur le dos des malades du Canada. Cela est scandaleux!

Le 7 février dernier, tous les premiers ministres de la Santé, après la réunion, ont lancé un SOS pour mettre l'argent dans ce programme parce que le Régime d'assurance-santé s'en va vers une catastrophe. Comment le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peut-il expliquer à la population canadienne que, pour réduire son déficit, il est obligé de taxer les malades et de rendre à ces gens-là moins de services au chapitre des soins de santé à l'heure actuelle, qu'il manque de l'argent?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, l'affirmation du député est tout à fait fausse. En fait, nous augmentons de 25 milliards de dollars les paiements aux provinces en vertu du financement des programmes établis. On le précise très clairement dans les documents, et il le sait pertinemment. Il s'agit, en l'occurrence, d'une augmentation de 25 milliards de dollars. C'est là un montant extrêmement important. Nous prévoyons cette somme, afin de permettre aux provinces de continuer à offrir des services de soins de santé.

M. Tobin: Des services de même qualité?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les mêmes services que les provinces offrent depuis des années. Je tiens à signaler à nouveau au député que le service de la dette va coûter cette année 6 milliards de dollars de plus. Je suis persuadé que le député est conscient du fait que faute de contrôler la situation à cet égard, c'est la nature même du gouvernement qui risque d'être remise en question. Grâce à ce budget, nous tentons de renverser la vapeur, de réduire le montant en question, afin de pouvoir continuer à offrir les services et les programmes auxquels les Canadiens tiennent.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI ON N'A PAS HAUSSÉ CERTAINS IMPÔTS

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le ministre des Finances devrait arrêter d'aller à Bay Street et devrait plutôt aller dans les centres hospitaliers, dans les corridors, alors que les patients sont obligés d'attendre.

Demandez au Québec, alors qu'il y a des gens qui attendent une année avant d'avoir une opération au coeur! Moi-même, j'ai été obligé de me battre pour recevoir les traitements du cancer qui étaient nécessaires à ma survie.

Le ministre des Finances devrait lâcher Bay Street et aller voir. . .

Le ministre peut-il nous expliquer pour quelle raison il n'a pas haussé davantage les impôts des particuliers. . . des corporations et des banques, plutôt que de toucher 200 millions de dollars pour le bien de la santé des gens qui sont malades au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi d'inviter le député à se reporter à une observation faite par son chef; voici:

> John Turner a déclaré hier que l'endettement fédéral croissant constitue manifestement un fardeau sur lequel le gouvernement et le Parlement devront se pencher.

Cette déclaration a été faite le 23 février 1984.

Si nos vis-à-vis sont d'accord avec leur chef, et je sais que ce n'est pas toujours le cas, et s'ils reconnaissent également qu'au cours de la dernière campagne électorale, ils ont promis d'engager de nouvelles dépenses annuelles de 7 milliards de dollars. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il s'agissait de 7 milliards de dollars par an. Si mes collègues d'en face comprennent l'importance de tout cela, ils offriront alors dans cette enceinte des solutions de rechange, d'autres moyens de parvenir à l'objectif visé et ils participeront au débat sur la façon de contrôler la dette nationale, plutôt que de se contenter de jouer le rôle de l'opposition et de critiquer sans cesse. Voyons les autres solutions qu'ils proposent.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AGRICULTURE

LES OFFICES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Pendant la campagne électorale, le gouvernement a promis de conserver les offices de commercialisation des produits agricoles. Il y a deux semaines, plus précisément le 14 avril dernier, le ministre a annoncé qu'il retirait à la Commission canadienne du lait le droit d'augmenter le prix du marché du lait et ce, peu importe les variations du prix des facteurs de production au cours des vingt prochains mois. Le ministre sait-il que, à la suite de sa déclaration du 14 avril, les banques à charte ont annoncé, seulement trois jours plus tard, qu'elles réduisaient de moitié la valeur attribuée aux quotas de commercialisation lorsqu'elles consentent des prêts? Pourquoi le ministre et le gouvernement veulent-ils détruire les quotas de commercialisation des produits agricoles du Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député induit la Chambre en erreur, non pas à dessein mais probablement par mégarde, puisque l'avenir des offices de commercialisation n'a jamais été aussi assuré.

Je rappelle au député qu'au mois d'août 1988, on devait revenir aux prix antérieurs à cause de la formule de production appliquée. Le prix payé aux producteurs devait être réduit de 1,89$. Toutefois, comme le prix du grain fourrager était alors à la hausse, notre gouvernement a tenu compte de ce facteur et a permis au prix de se maintenir.

En fait, le prix devait également être réduit au mois de février, mais notre gouvernement a encore une fois décidé de soutenir les producteurs de lait. Notre gouvernement défend les producteurs de lait et il continuera de le faire à l'avenir.

LA RÉDUCTION DE LA VALEUR ATTRIBUÉE AUX CONTINGENTEMENTS DE COMMERCIALISATION DE PRODUITS AGRICOLES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, comment le ministre de l'Agriculture peut-il dire qu'il défend les agriculteurs et qu'il ne détruit pas les offices de commercialisation de produits agricoles? J'ai un document interne de la Banque royale où ses représentants disent être convaincus que les contingentements de commercialisation de produits agricoles seront supprimés au GATT par le gouvernement, qu'ils seront offerts en sacrifice.

Il est daté du 17 avril. Ils entreprennent, disent-ils, immédiatement de réduire la valeur attribuée aux contingentements de commercialisation de produits agricoles lorsqu'elle consentira des prêts. La réduction est de 50 p. 100. Les prêts ne seront pas consentis sur cinq ans. Les taux d'intérêt exigés des agriculteurs devront être augmentés à cause de cette décision. Pourquoi le minstre permet-il une telle chose? Pourquoi détruit-il les contingentements des agriculteurs? Dans bien des cas, la valeur de l'actif des agriculteurs s'en trouvera diminuée de 25 p. 100. Pourquoi le ministre agit-il de la sorte, étant donné les promesses faites durant la campagne électorale?

• (1440)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, les députés de l'opposition continuent à utiliser la même vieille tactique de la peur. Pendant la campagne électorale et avant, ils disaient que l'Accord de libre-échange détruirait la gestion de l'offre. Ils disaient que le libre-échange détruirait les quotas d'importation. Ils disaient que nous devions nous en tenir au GATT. Ils laissent maintenant entendre que le GATT détruira les systèmes de gestion de l'offre. Pourquoi ne se concertent-ils pas? Peut-être qu'ils devraient rencontrer des représentants de la Banque royale du Canada pour éclaircir la situation.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE MEMBRES DU FRONT POPULAIRE D'ESTONIE ET DU CONGRÈS DES DÉPUTÉS DU PEUPLE DE L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de M. Edgar Savisaar et Hardo

Aasmae, tous deux, membres du Front populaire d'Estonie et du Congrès des députés du peuple de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

Des voix: Bravo!

* * *

LE BUDGET

L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES EXCÉDENTAIRES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Suite à la fuite de son Budget survenue mercredi dernier, la cote des banques à la bourse des valeurs de Toronto jeudi dernier a fait un saut de quelque 2,8 p. 100, et à 13 heures aujourd'hui, les actions des banques à charte continuaient de grimper. C'est notamment parce que les banques avaient prévu et évité de nouvelles hausses d'impôt majeures dans le Budget de la semaine dernière.

Le ministre pourrait-il nous fournir une seule raison pour laquelle il n'a pas imposé aux banques qui, soit dit en passant, ont réalisé des bénéfices nets de 3,3 milliards de dollars en 1988, la l'impôt anticipé sur les bénéfices excédentaires?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Tout d'abord, monsieur le Président, permettez-moi de dire que la réforme fiscale de l'année dernière va avoir des conséquences très marquées sur l'impôt que versent les banques à charte. Ensuite, l'impôt exigé des grandes sociétés s'applique aux banques à charte comme à toutes les autres grandes sociétés.

M. Nystrom: Monsieur le Président, l'impôt sur les bénéfices excédentaires aurait rapporté au Trésor pour cette année-ci seulement un quart de milliard de dollars. Il n'y a pas à s'étonner si les escarpins Gucci arpentaient la rue Bay jeudi dernier.

LA TAXE DE VENTE NATIONALE—L'EXEMPTION ACCORDÉE AUX BANQUES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Le lendemain de la fuite du Budget, monsieur le Président, la valeur des actions de la Banque royale a augmenté de 1,37$, alors que celle des actions de la Banque Toronto Dominion a augmenté de 1,35$. Non satisfait d'épargner aux banques l'obligation de payer l'impôt sur leurs bénéfices excédentaires, le ministre a décidé que les banques ne seraient pas tenues de payer la taxe de vente nationale sur leurs marges. Étant donné que les banques ont enregistré l'année dernière des bénéfices nets de 3,3 milliards de dollars, pourquoi le ministre a-t-il décidé que les banques ne seraient pas tenues de payer la taxe de vente nationale sur leurs marges bénéficiaires alors qu'il a décidé d'obliger les parents à payer cette taxe de vente nationale sur les leçons de musique qu'ils font donner à leurs enfants? Pourquoi épargner les banques et ne pas épargner les enfants?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Tout d'abord, monsieur le Président, les achats des banques sont entièrement imposables. Elles vont réclamer le paiement d'une taxe de vente sur les services, mais nous n'allons pas les obliger à payer la taxe sur leurs marges bénéficiaires. Il y a deux semaines environ, je m'en souviens, les députés néo-démocrates s'égosillaient à reprocher au gouvernement de vouloir imposer une taxe sur les intérêts hypothécaires. Pourtant, c'est ce que le député réclame maintenant. Ayant fait volte-face, il vétupère et s'égosille. Il faudrait qu'il sache ce qu'il veut.

* * *

LES TRANSPORTS

LE PROGRAMME DE REMISE EN ÉTAT DES EMBRANCHEMENT FERROVIAIRES

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le récent budget propose que l'on mette fin au programme de remise en état des embranchements qui seront au transport des céréales un an plus tôt que prévu. Je demande donc au ministre quel est l'avenir de l'embranchement entre Weyburn et Willow Bunch, la subdivision Bengough au sud de la Saskatchewan.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, les lignes dont parle mon collègue ont été touchées en raison de nos efforts de réduction du déficit. Le Comité supérieur du transport du grain a jugé que ce programme est la façon la moins efficace d'aider au transport des céréales dans l'Ouest, et comme nous devions effectuer des réductions, c'est là que nous avons sabré. Toutefois, nous devons faire en sorte que les embranchements ne soient pas abandonnés avant l'an 2000.

L'ENGAGEMENT DU MINISTRE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il concilier la déclaration qu'il vient de faire et l'engagement qu'il a pris par écrit auprès des gens du sud de la Saskatchewan selon lequel la subdivision Bengough serait remise en état cette année.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répète que ce programme a été touché à cause de nos efforts de réduction du déficit et que le Comité supérieur du transport du grain a jugé que c'était la façon la moins efficace d'aider au transport des céréales dans l'Ouest. C'est pourquoi nous avons fait ces coupes. Tout ce que je puis dire, c'est que le programme a été annulé, mais que l'embranchement sera utilisé jusqu'à l'an 2000.

Questions orales

LA DÉPENSE NATIONALE

L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE À WINNIPEG – L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il y a deux ans, le Manitoba a perdu le contrat d'entretien des CF-18 et nous ne l'oublierons jamais. Comme prix de consolation, Bristol Aerospace a décroché un contrat beaucoup plus modeste, celui de l'entretien des CF-5. Le principal ministre représentant le Manitoba a dit alors que le gouvernement avait confirmé qu'il lui incombait de soutenir l'industrie aérospatiale à Winnipeg, mais maintenant, par suite du budget de la semaine dernière, nous avons perdu le contrat des CF-5 également. Qu'advient-il de l'engagement du gouvernement face à l'industrie aérospatiale du Manitoba? Qu'advient-il de son engagement vis-à-vis des Manitobains?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il semble étrange que le député déclare que le Manitoba ou Bristol Aerospace aient perdu les contrats d'entretien des CF-5. Il a aussi parlé des contrats des CF-18. Je puis l'informer que dans le programme des dispositions de visualisation tête haute du CF-5, il y aura une légère réduction. Je puis également l'informer qu'il y en a une aussi dans le programme du CF-18.

M. Harvard: Monsieur le Président, le ministre peut essayer de duper ses amis conservateurs, mais il ne dupera pas les Manitobains.

LES CONSÉQUENCES DU BUDGET POUR LE MANITOBA

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse elle aussi au vice-premier ministre. En adjugeant le contrat des CF-5, le ministre de l'Énergie a dit: «Nous avons éprouvé le besoin de réaffirmer notre engagement à servir l'ouest du Canada, de vous dire que nous sommes toujours à votre écoute et que nous ne vous oublions pas.» Le ministre était-il à l'écoute lorsque 1 500 emplois ont été supprimés au Manitoba par le budget de la semaine dernière? Était-il à l'écoute lorsque le budget a révélé que toute une série de promesses étaient rompues? Est-ce le genre d'engagement à servir l'ouest du Canada dont le ministre parlait?

• (1450)

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne comprends pas à quoi le député veut en venir. Je suis sûr qu'il reconnaît, comme son chef l'a reconnu, qu'il faut que tous les Canadiens fassent des sacrifices pour s'attaquer au problème de la dette.

Je lui dis qu'il y a eu une réduction des dépenses au ministère de la Défense Nationale. Il y a eu des compressions dans tout le Canada. Le député condamne toutes les réductions qui ont été annoncées. Je demande au Parti libéral quelle autre solution il propose pour régler le problème d'une dette qui compromet l'avenir de vos enfants?

Des voix: Bravo!

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'AIDE AU CANADA ATLANTIQUE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, la question que je pose au vice-premier ministre concerne une autre promesse que le gouvernement ne respecte pas. Vendredi matin dernier, le premier ministre a fait l'affirmation suivante que je cite de la page 1069 du hansard:

> . . .les programmes d'expansion économique régionale seront majorés dans les cinq prochaines années de 35 p. 100.

Le document contenant les prévisions de dépenses de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique qui a été déposé moins d'une heure plus tard déclare toutefois, à la page 7: «A court terme (1989-1992), cependant, les sommes disponibles au développement régional en Atlantique seront beaucoup moins importantes que prévues.»

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas avoué franchement à la Chambre vendredi dernier que le gouvernement serait cruel envers la région de l'Atlantique et l'abandonnerait à son sort pendant les trois prochaines années?

Des voix: Bravo!

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le député qui vient d'une province de l'Atlantique n'est pas sans savoir que l'aide au développement régional atteint cette année un niveau sans précédent. L'injection de fonds dans cette région est de presque un demi-milliard de dollars.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Le député sait aussi, s'il lit les journaux. . .

M. Nault: Ne venons-nous pas d'avoir des élections?

M. MacKay: Ils ne veulent pas écouter.

Je dis au député que, dans les cinq prochaines années, l'aide au développement que distribuera l'Agence de

promotion économique du Canada atlantique sera beaucoup plus considérable que jamais dans notre histoire.

LE RENOUVELLEMENT DES ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Je pose ma question supplémentaire au ministre des Travaux publics. Je lui fais remarquer que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique n'a pu acheter 20 des 32 sièges de cette région aux élections de l'année dernière.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Dartmouth): L'agence a reçu 83,8 millions pour les ententes de coopération avec les provinces de l'Atlantique. Ce montant tombe cette année à 39,6 millions, une réduction de plus de 50 p. 100.

Le ministre peut-il dire à la Chambre, une année où on laisse expirer des ententes de développement économique et régional de 400 millions de dollars, combien d'ententes il a vraiment l'intention de renouveler avec ces provinces et selon quelle formule de partage des frais? Combien d'argent prévoit-on pour ces ententes dans les années à venir? Ou continuera-on de faire payer à la région de l'Atlantique l'exercice de son droit démocratique le 21 novembre?

Des voix: Bravo!

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, jamais l'agence ou le gouvernement n'a eu pour but d'acheter des sièges dans la région de l'Atlantique.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: L'agence a aidé beaucoup de circonscriptions, indépendamment de l'affiliation politique de leur représentant. On réserve en moyenne plus de 25 millions par année pour aider la région de l'Atlantique par le truchement de l'Agence de promotion économique et des ententes de développement économique et régional. Quant au renouvellement de ces ententes, il appartiendra aux provinces et aux ministres responsables de définir les priorités.

* * *

L'OTAN

LA MODERNISATION DES ARMES NUCLÉAIRES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne le débat au sein de l'OTAN sur la modernisation des armes nucléaires. J'ai déjà interrogé le ministre à ce propos.

Le ministre sait qu'on appuie de plus en plus la position de l'Allemagne de l'Ouest en faveur de négociations concernant les armes nucléaires de théâtre plutôt que la modernisation, comme le préconisent les États-Unis et le Royaume-Uni. Jusqu'ici, on a dit que le débat opposait l'Allemagne de l'Ouest, le Royaume-Uni et les États-Unis, sans même laisser clairement entendre que le Canada y participe activement.

Je demande au ministre des Affaires extérieures s'il songe maintenant à appuyer la position de l'Allemagne de l'Ouest qui opte pour des négociations dans le cadre de cette importante décision. Je suis certain que les Canadiens désirent qu'on saisisse toutes les occasions possibles pour négocier la suppression ou la réduction des armes nucléaires. Pourquoi le gouvernement canadien ne veut-il pas appuyer ce point de vue?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député a déclaré qu'on procéderait à des négociations plutôt qu'à la modernisation des armes nucléaires. Je pense que le député comprend que ses propos ne traduisent pas fidèlement la position du gouvernement allemand et, en fait, celle de la plupart des membres de l'Organisation du traité de l'atlantique nord. En effet, il existe une entente à laquelle souscrivent le Canada, la république fédérale d'Allemagne et tous les chefs de gouvernement membres de l'OTAN pour que nous procédions à la modernisation des armes nucléaires. La question qui occupe maintenant l'OTAN est de savoir quand procéder à cette modernisation et aux négociations et comment faire la juste part des choses.

Le gouvernement a engagé des discussions et échangé des lettres avec d'autres pays alliés afin de trouver un moyen pour que l'Alliance puisse établir une entente donnant le feu vert à la modernisation des armes nucléaires et aux négociations en ce sens.

LA POSITION DU MINISTRE CONCERNANT LES NÉGOCIATIONS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, mes pires soupçons ont été confirmés. A entendre le ministre, on en vient à croire qu'il ne sait pas que la question fait l'objet d'un débat au sein de l'OTAN. Il s'agit de saisir le moment opportun. Il faut décider si oui ou non l'OTAN devrait se moderniser maintenant ou entamer des négociations. Nous demandons au gouvernement du Canada d'appuyer cette position. Peut-être le ministre pourrait-il réfléchir un peu et se demander comment lier la question de la modernisation de l'arsenal nucléaire tactique à la réduction des forces conventionnelles où les Soviétiques auraient prétendument la supé-

riorité. C'est une des raisons d'être de la stratégie de la riposte graduée.

Quand le ministre fera-t-il une déclaration pour préciser la position canadienne? Quand le Canada interviendra-t-il dans le débat pour appuyer les négociations?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député semble croire que le rôle actif du Canada dans ces débats internationaux exige que l'on fasse des déclarations unilatérales à la Chambre des communes.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Ce qu'il faut, en l'occurrence, c'est que le Canada continue de jouer un rôle actif de leadership au sein de l'OTAN. Ainsi, l'OTAN, particulièrement dans le cadre des fêtes entourant son quarantième anniversaire et de son Sommet qui aura lieu plus tard ce mois-ci, pourra progresser vers les négociations et, lorsque le moment viendra, vers la modernisation, comme les dirigeants des pays de l'OTAN en avaient convenu il y a un an. Telle est la position du Canada. Le rôle du Canada consiste à apporter une contribution positive aux négociations internationales pour assurer une plus grande stabilité et une plus grande sécurité.

* * *

LE BUDGET

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES IMPOSÉES À L'AIDE OFFICIELLE AU DÉVELOPPEMENT

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Relations extérieures. Le gouvernement pose constamment au champion de l'engagement international envers les plus pauvres, faisant montre d'un intérêt et d'un engagement marqués envers les affamés et les indigents de ce monde, dont des millions d'enfants du tiers monde. L'engagement du Canada à l'égard de l'aide officielle au développement s'est toujours situé à quelque 3 p. 100 de toutes les dépenses fédérales, mais voici que les compressions budgétaires imposées à l'aide officielle au développement comptent pour 29 p. 100 de toutes les réductions prévues. Comment le Canada peut-il assurer sa crédibilité lorsque le gouvernement adopte des positions aussi ambiguës au sujet de nos préoccupations humanitaires?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je pense que si mon honorable collègue veut être honnête, elle doit quand même comprendre qu'actuellement—je m'excuse, j'aurais peut-être dû employer le mot «responsable»—à ce moment-là, elle doit comprendre qu'actuellement le gouvernement du Canada ne peut continuer à payer le service de la dette de façon à ne pouvoir se payer, dans l'avenir, un service d'aide ou d'autres engagements vis-à-vis des Canadiens.

Ce gouvernement-ci agit actuellement en fonction de pouvoir augmenter tous les services, autant nationaux qu'internationaux éventuellement.

Maintenant, je voudrais dire à mon honorable collègue que depuis quatre ans, nous avons augmenté les budgets d'aide de 800 millions de dollars et que même malgré la réduction de cette année de 5.6 p. 100, nous continuerons, dans les années à venir, dans les quatre années à venir, à augmenter le budget d'aide de 800 millions de dollars.

Et cela, c'est un engagement du gouvernement du Canada qu'il a toujours respecté vis-à-vis de l'aide aux pays en voie de développement.

[*Traduction*]

LES ENGAGEMENTS PRIS ENVERS LES PAYS DU TIERS MONDE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi à la ministre. Sous la direction du gouvernement actuel, le Canada n'a cessé de manquer à ses engagements en matière d'aide au tiers monde.

• (1500)

Vendredi dernier, j'ai reçu de la ministre des Relations extérieures une lettre dans laquelle elle faisait un tour d'horizon de l'ACDI et confirme l'engagement du gouvernement à cet égard, celui-là même que le budget vient contredire.

Comment la ministre explique-t-elle une pareille absurdité? Va-t-elle reconnaître qu'elle n'a pas su maintenir les rapports AOD-PNB auxquels elle s'était engagée, et qu'elle a ainsi gravement trahi le Canada et les pays du tiers monde?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je voudrais répéter à mon honorable collègue, comme je l'ai dit ce matin au comité, que ce gouvernement-ci avait respecté la formule du rapport vis-à-vis du Produit national brut. Ce qui veut dire que l'an prochain, nous recommencerons immédiatement à augmenter le budget d'aide qui croîtra de 800 millions de dollars dans les années à venir. Et cela, monsieur le Président, c'est un engagement ferme. Également, nous maintenons l'engagement de nos principales priorités émises dans la stratégie du gouvernement du Canada, l'an dernier.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1989-1990 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je veux exercer le droit de tout député lorsque la Chambre est saisie d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt, celui de traiter des questions de son choix se rapportant à la situation financière du pays. Bien sûr, rien ne se rapporte plus étroitement à la nécessité qu'a le gouvernement actuel d'emprunter que le budget dont il a saisi la Chambre de façon irrégulière.

C'est un budget de promesses reniées, un budget marqué au coin de la supercherie, un budget de mauvaise gestion économique. C'est un document dont la Chambre des communes ne devrait pas être saisie à l'heure actuelle.

Les Canadiens ont parfaitement le droit d'être outrés. Ils ont parfaitement le droit d'exiger que l'actuel ministre des Finances (M. Wilson) démissionne. Voyez comment le budget a été présenté: un jour à l'avance, à une conférence de presse convoquée à la hâte à cause d'une fuite. Ce n'était pas une fuite, c'était une inondation. Le budget entier a été dévoilé prématurément aux dépens des Canadiens et à l'encontre des privilèges de la Chambre.

Le ministre des Finances a-t-il démissionné? A-t-il offert sa démission? Le premier ministre (M. Mulroney) a-t-il exigé sa démission? Non. Au contraire, fidèles au style présidentiel, ils n'ont pas tenu compte du devoir envers la Chambre des communes de maintenir et de défendre le principe du secret budgétaire.

Ce qui s'est produit était absolument sans précédent, non seulement dans l'histoire de notre pays mais aussi dans celle de la démocratie parlementaire. Celle-ci a pour principe fondamental que la Chambre des communes, où siègent les représentants élus du peuple, a la primauté sur toute imposition et sur toute dépense. Les députés de la Chambre des communes doivent donc avoir connaissance du budget les premiers. Il faut en conserver le secret, non seulement pour permettre aux députés de juger le budget au nom des Canadiens mais aussi pour empêcher quiconque dans notre pays d'être avantagé par des renseignements réservés aux initiés. Ce principe sert à protéger le public des personnes qui, ayant accès à des renseignements en primeur, pourraient accumuler des avantages personnels au détriment des autres.

Lorsqu'il défendait sa position à la Chambre des communes la semaine dernière, le ministre des Finances a reconnu ce principe. Voilà ce qu'il a dit à la page 1005 du hansard.

> Le budget est entouré de tout ce secret pour deux raisons essentielles. Il s'agit d'une part, de s'assurer que personne ne puisse connaître à l'avance le contenu du budget et en profiter d'une façon ou d'une autre et d'autre part, de respecter le principe selon lequel la politique financière du gouvernement doit être divulguée en tout premier lieu à la Chambre des communes. . .

C'est ce qu'a dit le ministre des Finances. Je n'aurais pas pu l'exprimer plus clairement, ni, je pense, vous non plus, Votre Honneur. Mais après avoir énoncé ce principe, il s'est ensuite complètement déchargé de toute responsabilité d'y adhérer. Il s'est contenté de dire que ce n'était pas de sa faute, ni celle de son ministère. Alors de qui est-ce la faute?

Le premier ministre a dit que le ministre des Finances était la victime d'un crime. Nous n'en avons aucune preuve. Nous verrons bien ce qu'il ressortira de l'enquête mais, pour l'instant, personne à la Chambre n'a de preuve. Je doute qu'il s'agisse d'un crime. Quelqu'un a fait une gaffe, et le ministre est responsable.

En ce qui concerne le budget, c'est lui le capitaine du bateau. S'il y a une fuite, quelle qu'en soit la raison, il en est responsable. S'il y a un accident, il en est responsable. Comme le capitaine de l'*Exxon Valdez*, il est responsable de ce qui se passe qu'il soit ou non sur la passerelle.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Écoutez le vocabulaire utilisé par le premier ministre et ses principaux ministres la semaine dernière. Le premier ministre a parlé du «criminel . . .qui a volé le document». Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a parlé d'un «acte de sabotage». Il a fait allusion à l'acte criminel qui s'est produit. Toutes ces citations sont tirées du hansard. Le ministre de la Justice (M. Lewis) a dit ceci, et je cite la page 1013 du hansard:

> . . .il est devenu évident pour le gouvernement qu'il s'agissait bien plus de rumeurs de source sûre et qu'en fait, il y avait eu un vol de documents budgétaires. . .

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a parlé des actes d'un voleur. Les principaux ministres et le premier ministre lui-même ont dit que le budget avait bel et bien été volé. Cependant, le porte-

parole de la GRC, Pierre Bélanger, a dit dès le départ: «Nous ne présumons pas qu'il s'agit seulement d'un vol.»

Ce que je veux dire, monsieur le Président, c'est que, qu'il y ait eu ou non un acte criminel, les principaux ministres n'avaient absolument pas de preuve à l'appui des affirmations qu'ils ont faites la semaine dernière. Évidemment, ils se rétractent maintenant. Hier, le ministre de la Justice a dit au sujet des propos du premier ministre, et je cite les paroles du ministre, qu'il est maintenant devenu monnaie courante de parler de «crime». C'est une nouvelle interprétation. Ce n'est plus un crime au sens légal, ce n'est plus un crime au sens jurisprudentiel, ce n'est plus un crime de conscience, c'est un crime au sens courant. Je sais que le ministre est avocat et comptable agréé, mais il devrait retourner à l'école de droit pour pouvoir nous dire ce qu'un crime au sens courant est réellement.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Bien entendu, il a ajouté vertueusement: «On ne discutera plus de cet événement tant que l'enquête criminelle ne sera pas terminée.» Fini, on n'en parle plus. Chacun retourne dans son trou individuel.

Ce qu'on voulait réellement dire, c'est que les ministres ne feraient plus de commentaires maintenant qu'ils avaient été pris à raconter des histoires—car c'est ce qu'ils faisaient la semaine dernière. Le premier ministre et le gouvernement essaient maintenant de s'en sortir en laissant entendre qu'ils n'ont pas parlé de crime. C'est le journaliste, Doug Small, qui a parlé de crime. J'ai dit à M. Small que je serais ravi de le défendre, car il n'y a absolument aucune preuve d'intention criminelle ni aucune preuve de crime.

Nous allons attendre de savoir ce qu'il va advenir de cette enquête. Nous allons voir ce que révélera l'enquête de la GRC. Nous voudrons connaître les précautions qui avaient été prises pour protéger le secret. Nous voudrons savoir comment était surveillée l'imprimerie et l'étendue des précautions, car ce que le ministre des Finances refuse de comprendre, c'est que: crime ou non, ce ne serait pas arrivé s'il n'y avait pas eu de négligence, une négligence pour laquelle le ministre est responsable en vertu de nos traditions parlementaires et constitutionnelles.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je le répète, la question n'est pas de savoir si le ministre des Finances a personnellement communiqué l'information à la presse. Personne ne l'accuse de cela. C'est une question de confiance, la confiance que l'on place en lui en tant que responsable des finances de la nation, la confiance que lui accorde le Parlement et les Canadiens parce qu'il est chargé des finances et des comptes du pays.

• (1510)

Le ministre n'a pas compris. Il a sapé notre système, essayé de blâmer l'opposition et refusé d'être responsable pour ceux qui, constitutionnellement, relèvent de lui. C'est pourquoi nous sommes en train de faire valoir auprès de Votre Honneur qu'on a porté atteinte aux privilèges des représentants du peuple canadien. Nous estimons que ces privilèges ont été lésés et violés. Nous n'avons pas dit notre dernier mot au sujet de cette question de privilège. Nous nous proposons d'y insister par votre entremise, monsieur le Président, et d'obtenir des réponses du gouvernement. Ce qui est encore plus important, on n'a pas seulement violé nos privilèges, mais encore notre crédit en tant que représentants du peuple canadien.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Tous les Canadiens ont le droit d'être rassurés et compris. Tous les Canadiens ont le droit d'être sûrs que leurs impôts sont dévoilés, surveillés, mis en question, vérifiés et dépensés sagement par le ministre, sous la supervision de la Chambre des communes. Si le budget n'est pas secret pour tous les Canadiens, le système ne peut pas fonctionner.

J'ai lu les éditoriaux. Certains soutiennent, comme le faisait hier celui du *Financial Post*, que le caractère secret du budget a fait son temps. Ce que ce journal et d'autres ne comprennent pas, c'est que même si les grandes lignes du budget peuvent être connues avant sa présentation—quoique j'encourage le ministre à consulter amplement les divers secteurs de l'économie canadienne, comme je le faisais moi-même lorsque j'étais ministre des Finances—les détails, les modifications fiscales, les compressions budgétaires et le déficit qu'il prévoit influent encore sur les marchés lorsqu'ils sont rendus publics. Si on connaît à l'avance les modifications en question, on peut s'en servir à des fins personnelles, et c'est également vrai du montant du déficit, pour ce qui est des fluctuations boursières dans le monde. A l'heure actuelle, nous savons tous à quel point, du fait de la transmission informatisée et instantanée des données l'information circule rapidement, non seulement parmi nos propres bourses et

sur nos marchés financiers, mais également dans le monde entier.

Si le ministre des Finances (M. Wilson) ne démissionne pas à la suite de la plus importante fuite budgétaire de notre histoire, et, en fait, comme j'ai essayé de le signaler à Votre Honneur jeudi dernier, de toute l'histoire de la démocratie parlementaire, il y aura alors un certain chaos et cela donnera lieu à un manque de confiance; les 11 millions de contribuables canadiens hésiteront à déclarer volontairement leurs revenus au ministère des Finances.

En ne démissionnant pas, le ministre des Finances établit un précédent en vertu duquel le ministre des Finances ne sera tenu responsable de fuites budgétaires que s'il transmet lui-même les renseignements en question. C'est totalement inadmissible pour la Chambre et le pays, et il s'agit là d'une interprétation tout à fait trompeuse des responsabilités du Ministre.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre prétend avoir été victime d'un crime. Or, le véritable crime réside dans son budget, dans le fait que le gouvernement conservateur n'a pas dit clairement aux Canadiens ce qu'il entendait faire. Il s'agit ainsi d'un budget de promesses non tenues.

Avant et durant la campagne électorale, le gouvernement conservateur a fait des promesses s'élevant à 17 milliards de dollars, un sujet de mégaprojets un peu partout au pays. Nous avons eu un débat sémantique avec le ministre. Il a déclaré qu'il ne s'agissait pas de promesses, mais d'engagements électoraux. Il a dit aux Canadiens qu'il s'agissait d'engagements de dépenses qui étaient censés ne rien coûter. Onze jours avant les élections, le ministre des Finances a déclaré que les conservateurs avaient pris des engagements de dépenses et qu'ils avaient des réserves suffisantes pour faire face aux annonces en question. Durant la campagne, le premier ministre (M. Mulroney) a affirmé pour sa part que son gouvernement s'était occupé du déficit. Il a ajouté que toutes les promesses faites par les conservateurs respectaient le cadre financier de Michael Wilson et que tout avait été calculé au sou près. Or, je le répète, la parole du premier ministre ne vaut pas un sou.

Des voix: Bravo!

Des voix: C'est honteux!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, à la lecture du budget, il est manifeste que les conservateurs n'ont jamais eu la moindre intention de tenir parole. Il n'a jamais été dans leurs projets, à commencer par le ministre, de tenir les engagements qui avaient été pris. Ils voulaient simplement acheter le vote des Canadiens, afin de pouvoir vendre à rabais notre pays aux États-Unis.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

En quelques minutes, mercredi soir dernier, la famille canadienne moyenne s'est retrouvée avec un fardeau de l'ordre de 7 milliards de dollars de nouvelles taxes et de 2 milliards de coupures dans les programmes. Tout cela n'est pas vraiment une surprise pour nous. Pendant toute la campagne électorale, l'automne dernier, nous avons exposé clairement, devant la population canadienne, le plan et les intentions des conservateurs. Partout, que ce soit à Caraquet, Saint-Jean, Thunder Bay, Saint-Jérôme, Saint-Boniface, j'ai dit que, s'il était réélu, le premier ministre allait imposer une désastreuse nouvelle taxe à la consommation, allait abolir l'universalité de nos programmes sociaux et détruire notre filet de sécurité sociale, et je me suis fait traiter partout de menteur par ses ministres, par à peu près tous les ministres d'en face. Mais voilà, c'est fait. Qui maintenant sont les menteurs? Où maintenant sont les vrais menteurs? Ce Budget est le répertoire des promesses brisées par les conservateurs.

Pendant le débat télévisé en français, devant la nation tout entière, le premier ministre a déclaré, et je le cite: «Nous allons maintenir absolument tous nos programmes sociaux. Il n'y a rien dans l'Accord de libre-échange à l'encontre non seulement de cette obligation et de ce devoir, mais de cette possibilité pour l'avenir, nous allons en faire davantage».

A Sydney, en Nouvelle-Écosse, le premier ministre a déclaré, et je le cite encore une fois: «Aussi longtemps que je serai premier ministre, les programmes sociaux, et plus particulièrement ceux à l'intention des personnes âgées, seront améliorés et non pas diminués».

A Québec, la vieille capitale, devant un autre groupe de personnes âgées, prenant cette fois sa mère à témoin, le premier ministre a de nouveau juré qu'il allait non seulement maintenir, mais augmenter les programmes sociaux pour les personnes âgées.

D'une élection à l'autre, le premier ministre ne change pas de style. En 1984, il avait promis, la main sur le coeur; en 1988, il a juré sur la tête de sa mère. Pourtant, seulement quelques mois plus tard, il a coupé les pensions de sécurité de la vieillesse à des milliers de Canadiens et de Canadiennes. Bien sûr, dit le gouvernement, cette coupure ne s'adresse qu'aux gens dont le revenu est

supérieur à 50 000$ par année. Nous savons, par exemple, que la barre de 50 000$ ne va pas tenir longtemps. Ce gouvernement n'a aucune considération pour les personnes âgées qui ont bâti ce pays. Aujourd'hui, c'est 50 000$; demain, ce sera 40 000$; puis, 30 000$. Finalement, aucun Canadien n'aura la certitude de pouvoir vieillir avec décence. De toute façon, le pouvoir d'achat de 50 000$ va diminuer chaque année avec le taux d'inflation. Ils n'ont pas dit la vérité aux Canadiens!

[*Traduction*]

Dans le cadre de leur Budget de la semaine dernière, le premier ministre et le ministre des Finances ont aboli le caractère universel des pensions de la sécurité de la vieillesse et des allocations familiales. C'en est fait du «dépôt sacré». Le principe d'universalité signifiait que tous les Canadiens étaient traités de la même façon. Ce principe légitimait nos programmes sociaux. On ne séparait pas nos concitoyens entre ceux à qui nous accordions de l'aide parce qu'ils y avaient droit et ceux à qui nous en accordions par charité. Ce n'était pas de la charité. Tous y avaient droit à titre de citoyens. C'était un droit que tous les Canadiens reconnaissaient fondamentalement.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Une fois que le principe de l'universalité est aboli, le gouvernement peut décider à sa guise quelle catégorie de citoyens il pourra faire bénéficier de ses largesses. Pourtant, le pays avait eu recours au principe de l'universalité pour créer l'un des systèmes de pension le plus avancé au monde. De même, nous avions édifié un régime d'aide à la famille et un régime d'assurance-médicale qui figuraient parmi les meilleurs au monde. L'universalité signifiait que tous les Canadiens étaient traités de la même façon indépendamment de leur revenu. Ils pouvaient avoir accès aux mêmes médecins, aux mêmes infirmières, aux mêmes hôpitaux et aux mêmes soins. Malheureusement, ce principe n'est pas compatible avec le programme de la droite conservatrice.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Pas plus d'ailleurs que le financement fédéral de l'assurance-chômage. Que disait donc le gouvernement de l'assurance-chômage au cours de la campagne électorale? Nous vous avons déjà saisi de la chose au cours de la période des questions, monsieur le Président. Le 13 octobre dernier, en présence d'un grand nombre de conservateurs réunis à l'hôtel Newfoundland à Saint-Jean, le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) a déclaré ce qui suit: «Le gouvernement fédéral n'envisage pas d'apporter des modifications au Régime d'assurance-chômage. Ceux qui prétendent le contraire sont des sots». C'était le 13 octobre.

• (1520)

Interrogé par les journalistes qui voulaient savoir s'il avait vérifié la chose auprès du premier ministre—c'est qu'ils le connaissent bien à Saint-Jean—voici ce que le ministre a répondu: «Vous pouvez être sûr que je lui ai posé la question et il m'a répondu que non, que personne n'envisageait de modifier le Régime d'assurance-chômage.»

Pour parler net, ou bien le premier ministre (M. Mulroney) n'a pas dit la vérité au ministre du Commerce extérieur, ou bien le ministre du Commerce extérieur n'a pas dit la vérité aux Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Avec ce budget, il n'y aura plus d'argent pour l'assurance-chômage. Le premier ministre et son gouvernement retirent deux milliards de dollars de plus aux Canadiens en chômage—tout cela en sus de ce que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) a fait environ une semaine avant. Pire encore, ils privatisent un régime public qui protège les Canadiens depuis 40 ans en raison d'une modification constitutionnelle—le meilleur régime au monde.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ai frémi lorsqu'ils ont commencé à privatiser l'infrastructure qui assure la cohésion du pays. Je songe à Air Canada, à VIA Rail, qu'ils délaissent, et à la Société des postes. Mais je n'aurais jamais cru qu'un gouvernement canadien privatiserait l'un des éléments fondamentaux de l'assurance sociale, du régime de la sécurité sociale du pays, jamais—et pourtant le gouvernement l'a fait.

Le gouvernement ne fait que transférer des gens de l'assurance-chômage à l'assistance sociale. Il prend l'argent des chômeurs pour l'injecter dans des programmes de formation. Mon parti préconise plus de programmes de formation et de recyclage depuis des années. Il en faut davantage. Toutefois, nous avons toujours présumé dans notre raisonnement que l'argent viendrait du Trésor public, ou du monde des affaires en coparticipation avec le gouvernement. Après avoir sabré les programmes de formation et de recyclage pendant quatre ans et demi, le gouvernement prétend maintenant avoir découvert que la formation est importante et il en fait supporter le coût aux chômeurs. L'argent aurait dû provenir des recettes générales. C'est un autre exemple frappant d'abus de confiance. Encore une fois, le gouvernement n'a pas dit

la vérité aux Canadiens, et c'est de celà que nous l'accusons ici, à la Chambre des communes, comme il se doit.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, regardez ce qu'ils ont dit à propos du programme de garderies. Le premier ministre et son leader parlementaire ont présenté le programme à la Chambre des communes au milieu de l'été, le 14 ou le 16 juillet si je me souviens bien. Les députés n'ont pas eu l'occasion d'en discuter à la Chambre avant la fin du mois d'août. Ensuite, le projet de loi a été envoyé au Sénat. Par l'entremise du sénateur MacEachen, le Sénat a fait savoir au premier ministre que s'il était disposé à attendre encore trois heures—et le Sénat n'avait pu étudier le programme qu'un ou deux jours—les sénateurs l'adopteraient. Le premier ministre n'a pas attendu. Il a préféré déclencher des élections. Franchement, comme je l'ai dit pendant la campagne électorale, il devait assister à un mariage à Montréal et il ne voulait pas rater l'événement.

Cela ne l'a pas empêché de proclamer dans toutes les régions du pays: «C'est une catastrophe pour les travailleuses. C'est une insulte aux familles canadiennes et nous allons de nouveau présenter ce projet de loi à la Chambre et le faire adopter dès que le Parlement sera convoqué après les élections.»

M. Peterson: Tout un mensonge.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le 7 octobre 1988, il a même dit au Women's Health Research Foundation of Canada, à Winnipeg, qu'il était très fier du programme de garderies évalué à 6,4 milliards de dollars qu'avait conçu son gouvernement. Il a déclaré: «Nous allons de nouveau présenter le programme de garderies à la Chambre et nous lui ferons parcourir toutes les étapes jusqu'à la sanction royale au cours de la première session de la législature. Grâce à ce programme, nous ajouterons au moins 200 000 nouvelles places subventionnées dans les garderies, ce qui fait que nous en doublerons le nombre.»

Le programme de garderies que nous avait promis le gouvernement est supprimé avant même d'avoir existé—cela représente une réduction de 4 milliards de dollars répartie sur les sept prochaines années. Le gouvernement et le premier ministre avaient affirmé qu'il y aurait plus de places dans les garderies. Au contraire, il y en aura moins. Les parents canadiens et, en particulier, les femmes et 200 000 enfants se sont fait avoir, victimes d'une offensive de la droite conservatrice.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le premier ministre et son gouvernement n'ont pas dit la vérité aux Canadiens. Écoutons ce que le premier ministre a dit pendant la campagne électorale au sujet du développement régional. Le 13 octobre 1988, devant la Chambre de commerce de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, il a déclaré que, sous les Conservateurs, «il n'y aurait plus un Canada qui prospère au centre tandis que les régions ne reçoivent pas leur juste part de développement économique». N'empêche que le gouvernement continue de faire des coupes sombres dans le développement régional. L'engagement qu'il a pris pendant la campagne électorale de protéger le développement régional, c'était de la frime. Nous avons prédit que, au cours des négociations relatives à la définition d'une subvention, les Américains invoqueraient les dispositions de l'accord commercial en matière d'égalité de traitement et des règles du jeu égales pour attaquer nos programmes de développement régional. Mais le gouvernement a cédé devant les Américains avant même que ne commencent les négociations. Le programme secret de l'accord commercial prévoit que le Canada acceptera la définition américaine d'une subvention. Une fois de plus, le gouvernement s'est dégonflé.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Pendant le débat télévisé, le premier ministre a déclaré que l'éducation comptait parmi ses priorités, c'est le mot qu'il a employé. Il a parlé, et je le cite, de «notre engagement renouvelé en matière d'éducation». Pendant la campagne, il a déclaré que notre système de soins de santé ne serait pas affaibli par l'accord commercial. Et pourtant, les transferts aux provinces au titre de l'assurance-maladie et de l'éducation seront brutalement amputés de 4 milliards de dollars sur six ans.

Comment s'étonner qu'aucun des premiers ministres provinciaux n'ait osé donné son appui à ce budget? Comment s'étonner qu'ils reprochent au premier ministre de se décharger de ses problèmes sur les provinces?

Pendant la campagne électorale, les conservateurs ont assuré aux agriculteurs qu'un gouvernement conservateur ne leur ferait pas faux bond, car il avait placé l'agriculture en tête de son programme.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Mais tous les programmes agricoles ont été sabrés, qu'il s'agisse d'assurance-récolte, de remise en état des embranchements ou de prêts par l'entremise de la Société du crédit agricole. L'entreprise agricole familiale est en voie de disparition à cause d'un gouvernement qui a prétendu vouloir la défendre.

Pendant des années, les conservateurs, à commencer par le vice-premier ministre, qui était alors le critique des conservateurs en matière de transport, ont parlé de leur ferme intention d'améliorer les chemins de fer et le service de trains de voyageurs. Il y a quelques semaines à peine, le premier ministre a déclaré aux Canadiens que, s'ils voulaient conserver VIA Rail, ils devraient l'utiliser, sans quoi ils le perdraient. Ce sont ses paroles, mais les Canadiens n'auront même pas l'occasion de faire ce choix. Les réductions prévues dans les subventions de VIA Rail signifient le commencement de la fin pour le service de trains de voyageurs au Canada. VIA Rail est en

voie de disparition. Ce qui reste d'Air Canada va être vendu. Cette société sera complètement privatisée.

Je voudrais reposer une question de la députée de Northumberland (M^me^ Stewart). Le premier ministre a toujours dit qu'il était en faveur d'un accroissement de l'aide à l'étranger. Je tiens à répéter ici ce qu'il a dit devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le 29 septembre, deux jours avant de se rendre auprès du gouverneur général pour demander le bref d'élection. «Il est absolument nécessaire d'accroître l'aide aux pays en développement, notamment les pays les plus pauvres. Le Canada vient d'achever une étude sur sa politique d'aide publique au développement. Nous avons révisé notre position de manière à augmenter et à améliorer l'aide que nous accordons, tout en reconnaissant le rôle de la femme dans le développement et en canalisant nos efforts en faveur des habitants les plus démunis des pays les plus pauvres.»

Mme Copps: Un autre mensonge.

M. Turner (Vancouver Quadra): Les Canadiens étaient fiers de notre contribution dans le monde entier. Nous étions fiers d'être des citoyens du monde. Nous étions fiers d'être compatissants à l'égard des membres de la condition humaine qui n'ont pas autant de chance que nous. Dans la meilleure tradition de M. Pearson, la philosophie libérale nous a encouragé à tendre la main aux gens d'autres pays qui ont moins de chance que nous. Maintenant dans ce budget on coupe l'aide étrangère. On incite notre pays et nos citoyens à se désintéresseer de la condition humaine à l'échelle planétaire. Nous tournons le dos à la pauvreté et à la faim dans le monde. En tant que Canadien, je veux vous dire franchement, monsieur le Président, et à notre pays, que je suis absolument honteux. Notre premier ministre a menti au monde entier.

• (1530)

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce budget est une supercherie. Ce que le ministre des Finances (M. Wilson) dit maintenant au sujet du déficit et de la dette publique constitue la plus grande hypocrisie, la plus grande tromperie. C'est complètement différent de ce qu'il disait auparavant. Avant et pendant les élections, les conservateurs ont déclaré que le déficit ou la dette ne présentaient pas de problème. Le ministre veut que les Canadiens croient que les problèmes financiers sont brusquement apparus après les élections. C'est absolument absurde. Les taux d'intérêt n'ont pas commencé à augmenter seulement la semaine dernière ou il y a deux ou trois mois. Le premier ministre et le ministre des Finances savaient pendant la campagne électorale à quoi s'en tenir sur la dette ainsi que sur le déficit. Ils savaient que les taux d'intérêt s'élevaient à 11 ou 12 p. 100 pendant la campagne électorale. Ils ont délibérément induit les Canadiens en erreur. Ils ne leur ont pas dit la vérité.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Les conservateurs ont joué la politique de la fourberie. C'est le budget des promesses non tenues, le budget de la supercherie. C'est aussi un budget de mauvaise gestion financière.

[*Français*]

Soudainement, le 22 novembre, juste le lendemain, après les élections, comme par hasard, le gouvernement a découvert qu'il y avait un déficit. Un monstre! Pourtant ce monstre, c'est la création de ce gouvernement dans son premier mandat. En quatre ans seulement, le premier ministre et le ministre des Finances ont doublé la dette que le Canada avait accumulée depuis la Confédération. Ils ont doublé en moins de cinq ans la dette accumulée pendant plus de 120 ans. La dette nationale est passée de 170 milliards en 1984 à 330 milliards aujourd'hui. Elle va grimper au moins jusqu'à 440 milliards d'ici 1993-1994. Je dis «au moins» parce que s'il faut se fier aux prévisions passées du ministre des Finances, qui sont toujours loin et tellement loin de la réalité, on ne peut pas accorder trop de valeur à ces projections pour les années à venir. Donc, en 1994, d'après ses chiffres à lui, le ministre des Finances, notre dette nationale sera au moins augmentée à 440 milliards en 10 ans. En 10 ans seulement ce gouvernement conservateur aurait triplé la dette nationale accumulée depuis la Confédération.

Le ministre des Finances nous dit qu'il a dressé le déficit, mais au moins je sais lire les chiffres, ainsi que les autres députés, mes collègues savent aussi lire ces chiffres. Ce que nous lisons dans le Budget, c'est que le Budget était de 28 milliards de dollars en 1987, de 29 milliards en 1988, et il sera de 30,5 milliards en 1989. Mais, monsieur le Président, ce n'est pas compliqué, quand une somme passe de 28 à 30,5 milliards, dans mon livre, à mon école, d'après mes classes, et dans mes budgets, cela a toujours été une augmentation. Je n'ai jamais vu une somme diminuer de 28 à 30. Le ministre a augmenté le déficit de 2,5 milliards comparativement à il y a deux ans. Il n'a pas baissé le déficit de cinq milliards, comme il le prétend. Il faudra bien qu'un jour ce gouver-

nement décide de dire les choses telles qu'elles sont, et non pas telles qu'il les imagine!

Partout à travers le monde, les gens d'affaires, les financiers se rendent bien compte que le déficit canadien et la dette canadienne sont absolument hors de contrôle avec ce ministre. De fait, à ce niveau, nous sommes, après l'Italie, le pire de tous les grands pays industrialisés, pire que l'Allemagne, la France, le Japon, les États-Unis et la Grande-Bretagne. Le milieu des affaires voit très bien que ce gouvernement, à part jongler avec les mots et les chiffres, ne règle rien au problème du déficit qui augmente toujours d'année en année.

Une fois que le doute est installé dans l'esprit des investisseurs, ils vont investir ailleurs dans d'autres monnaies que la nôtre; donc, le dollar va baisser et pour le soutenir, il va falloir augmenter les taux d'intérêt déjà beaucoup trop élevés, et l'achat à la consommation va diminuer et nous allons nous retrouver au coeur d'une récession.

Le gouvernement conservateur s'est créé un monstre de déficit qu'il invoque aujourd'hui pour détruire l'héritage économique et social que le Canada a mis 100 ans à se construire.

[*Traduction*]

Le ministre a promis à maintes reprises à la Chambre et dans tout le pays depuis cinq ans de réduire le déficit de montants appréciables d'une année à l'autre. Il ne l'a pas fait. Le déficit a augmenté, non diminué. Il a dit qu'il ferait baisser le taux de croissance de la dette publique pour améliorer l'économie. Il ne l'a pas fait non plus. La dette compte maintenant pour 55 p. 100 du produit intérieur brut, contre 45 p. 100 il y a quatre ans. Le ministre a promis également de réduire le déficit en diminuant les dépenses et non en augmentant substantiellement les impôts. Il ne l'a pas fait non plus. Trois quarts des augmentations dans le budget sont des hausses d'impôt et un quart sont des dépenses. Les trois quarts sont pour le contribuable et un quart seulement pour l'État.

Une voix: C'est honteux!

M. Turner: Depuis quatre ans et demi, nous n'avons eu qu'une succession de taxes du gouvernement actuel—des taxes régressives, frappant le plus durement les personnes à revenus faibles et moyens. Nous avons eu la désindexation de la taxe de vente fédérale, la taxe la plus dissimulée et la plus sournoise de toutes, quatre hausses de cette taxe qui est passée de 9 p. 100 à 10, puis 11 et maintenant 13,5 p. 100. Le ministre actuel avait pourtant dit qu'elle était une faucheuse discrète d'emplois. Nous avons de nouvelles taxes sur les matériaux de construction, les appels téléphoniques, la télévision par câble, l'essence, les cigarettes, les boissons alcoolisées, le transport aérien. La surtaxe sur le revenu passe maintenant à 5 p. 100 pour les contribuables dont le revenu est inférieur à 70 000$. Quand on fait la somme de toutes ces hausses de taxe et d'impôt appliquées par le gouvernement actuel, on obtient les hausses les plus fortes jamais imposées depuis le début de la Confédération, y compris celles qui l'ont été durant les deux guerres mondiales. On obtient une vision très nette du programme de l'aile droite conservatrice à l'oeuvre.

Des voix: C'est honteux!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, en se servant des cinq derniers budgets du ministre pour calculer la hausse totale de l'impôt des particuliers sous toutes ses formes, que ce soit l'impôt sur le revenu, la taxe d'accise, la taxe de vente, la désindexation, la surtaxe et ainsi de suite, on se rend compte qu'un couple moyen avec deux enfants et dont le revenu annuel est de 23 600$—c'est-à-dire le seuil de la pauvreté et j'ai choisi ce chiffre délibérément—je disais donc que ce couple a vu ses impôts augmenter de 60 p. 100 depuis l'accession au pouvoir du gouvernement conservateur en 1984.

Des voix: Quelle honte!

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est le seuil de la pauvreté. Selon le ministère des Finances et le ministère du Revenu national, le revenu moyen au Canada s'élève à 45 000$. La hausse cumulative de l'impôt depuis 1984 est de 30 p. 100. Pour le Canadien qui gagne 100 000$, la hausse de l'impôt n'a été que de 8 p. 100. Les Canadiens n'ont pas d'objection à partager le fardeau, mais ils veulent le partager équitablement, et le gouvernement n'a pas été juste dans son partage.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, cela ne comprend pas la nouvelle taxe de 9 p. 100 sur les produits et services que le ministre a l'intention d'imposer en 1991. Ce sera la razzia fiscale la plus importante et la plus rétrograde de l'histoire. Cette taxe touchera presque tous les produits et services, presque toutes les opérations commerciales: les livres, les chaussures, l'assurance-automobile, les services de garde d'enfants, les voyages en train, les billets d'autobus, les réparations d'appareils électriques, les travaux de plomberie, l'assurance contre les incendies, l'assurance-vie, les coupes de cheveux, la tenue de livres, les frais juridiques, les maisons neuves, la location d'un appartement, les frais bancaires, tout.

M. Peterson: Les leçons de musique.

• (1540)

M. Turner (Vancouver Quadra): Il y aura une taxe sur les funérailles, et même sur la lecture du testament. C'est ce que le gouvernement a fait pour nous.

C'est une mesure rétrogade et injuste, et les pauvres de notre pays paieront beaucoup plus que les autres. Le ministre des Finances (M. Wilson) promet que cette taxe n'aura aucune incidence sur les recettes. Il dit qu'il ne recueillera pas plus d'argent qu'avant. Personne à la Chambre ni ailleurs ne croit cela. Le ministre lui-même ne croit pas cela. Une fois de plus, il n'a pas été honnête envers les Canadiens.

Il est précisé dans les documents budgétaires du ministre que, à cause de cette nouvelle taxe, le taux d'inflation augmentera de 2,5 p. 100 à 3 p. 100. Chaque fois que le gouverneur de la Banque du Canada estime qu'il y a des pressions inflationnistes, il relève les taux d'intérêt, même s'ils sont déjà élevés. Le ministre le sait. Il sait que le taux réel, c'est-à-dire la différence entre le taux nominal et le taux d'inflation est le plus élevé depuis 30 ans. Il est actuellement de 8 à 9 p. 100. Il sait que l'écart entre le taux canadien et le taux américain, qui est de 2 à 3 p. 100, est le double de son niveau historique.

Il sait que ce budget, combiné aux taux d'intérêt élevés qu'il va provoquer, est la parfaite recette d'une récession. En attendant aussi tard dans le cycle économique pour mettre de l'ordre dans les questions financières, le gouvernement ne s'est pas laissé d'espace de manoeuvre en cas de ralentissement économique.

[*Français*]

Pendant leur premier mandat, les conservateurs ont essayé d'appliquer leur philosophie. Ils ont jonglé avec l'universalité de nos programmes. Ils ont tenté de désindexer les pensions, de rétablir la peine capitale, de limiter le bilinguisme. Mais, heureusement pour les Canadiens et les Canadiennes, le gouvernement était faible, ravagé par les scandales et par l'incompétence.

Grâce à notre député de Laurier—Sainte-Marie (M. Malépart) et les autres députés ici, très actifs, nous avons réussi à limiter les dégâts.

Mais cette fois, cela est beaucoup plus sérieux. L'attaque, la razzia est globale et féroce. Le plan d'action conservateur vient de rouler, comme un bulldozer, d'un océan à l'autre, sans scrupule ni hésitation. C'est une philosophie, c'est un programme politique cynique et sans pitié qui vise à couper tout ce qui peut aider la classe moyenne, pour laisser la place aux forces du marché qui ne servent que les riches et les puissants. C'est la politique du laisser-faire, qui permet à la grande entreprise de prendre le pays en main. Tant pis pour les autres qui sont plus petits, plus faibles ou plus vulnérables! L'agenda conservateur, c'est la loi de la jungle. C'est la règle où le plus fort, le plus riche, le mieux branché gagne toujours, parce que les autres sont sans protection.

Ce n'est pas le genre de pays, le genre de liberté que nous voulons, mais c'est ce que les conservateurs sont en train de nous donner.

[*Traduction*]

Ce budget démasque maintenant complètement le programme de l'aile droite des conservateurs. C'est le laisser-faire, laisser les forces du marché gérer le pays. C'est ce programme que l'on retrouve dans l'accord de libre-échange, dans le discours du Trône, dans les coupures de l'assurance-chômage et dans le budget de la semaine dernière.

Il n'y a rien à redire aux affaires, mais les affaires consistent à faire de l'argent. Elles consistent à faire des bénéfices, et c'est très bien. Mais les affaires de l'État c'est autre chose, ce sont les affaires de la population et les conservateurs ne semblent pas capables de faire la différence.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je crois aux forces du marché, je crois à la concurrence, je crois à l'esprit d'entreprise et à la récompense du succès. J'ai déjà dit à la Chambre et dans l'ensemble du pays que le Canada n'aurait pu être bâti uniquement sur les forces du marché. Nous avons édifié ce pays d'Est en Ouest et vers le Nord pour résister aux forces économiques continentales écrasantes dominées par les États-Unis. C'est pour cela que nous avons construit un chemin de fer et un pipeline. C'est pour cela que nous avons édifié une compagnie aérienne nationale et un réseau national de radiodiffusion, une route nationale. C'est pour cela que nous avons édifié un régime national public de sécurité sociale.

Ce n'est pas le jeu de l'offre et de la demande qui nous aurait donné le logement social ou le transport public, ni le meilleur régime d'assurance-maladie au monde. Tout cela, ce sont des choses que mon parti a appuyées car nous croyons à une économie mixte. Nous croyons à l'initiative privée mais nous croyons également au rôle de l'État fédéral lorsque le secteur privé ne peut pas ou ne veut pas faire ce qu'il faut.

Le Canada, ce n'est pas l'apanage des riches et des puissants. Le Canada appartient à chaque Canadien. Il nous appartient à tous. Nous ne sommes pas ici pour nous vanter. Nous sommes ici parce que nous estimons avoir un véritable rôle à jouer, et que le rôle du Parlement et du gouvernement consiste à défendre ceux qui ne sont pas capables de le faire.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous n'admettons pas le mot d'ordre conservateur de *laissez-faire* comme on l'entend dans le budget, dans le discours du Trône et dans l'Accord de libre-échange. Il ne fait qu'alimenter la concentration croissante du pouvoir économique au pays. Il alimente la «fusiomanie» en ouvrant la porte à la prise en charge de nos entreprises par les Américains.

Les élections étaient à peine terminées qu'il y avait déjà des fermetures d'usines, des fusions et des prises de contrôle de nos sociétés. Gillette, British Footwear, Northern Telecom, Texaco, Wardair, Consolidated Bathurst, la liste n'en finit plus.

Quelle justification économique y a-t-il à cela? Où sont les nouveaux emplois créés? Où est la technologie nouvelle? Où sont les idées neuves? Où sont les gains d'efficience, ce qu'on appelle le synergisme? Je n'en ai pas vu, et quant à moi, il n'y a rien de prouvé.

Les économistes ont trouvé pour cela un mot délicieux. Ils appellent cela la rationalisation. C'est la rationalisation des entreprises nord-américaines, la rationalisation au profit des entreprises américaines et aux dépens des travailleurs canadiens. Voilà ce que c'est.

Si on ajoute à cette concentration de pouvoir à Toronto et à Montréal, spécialement au Sud, la déréglementation et la privatisation de notre infrastructure de transport, la privatisation de la Poste et maintenant l'assurance-chômage, c'est le début de la fin pour le Canada rural et pour les petites villes du Canada.

Ceux qui vivent à l'extérieur de Vancouver, de Toronto ou de Montréal n'ont qu'à se débrouiller seuls parce que les conservateurs ont laissé tomber 120 ans de construction nationale. Ils ont laissé tomber 120 ans d'application du principe voulant qu'il y a égalité et que les services doivent être égaux où que l'on habite.

Le programme conservateur consiste encore à libérer le gouvernement de ses responsabilités à l'égard de la politique économique nationale. Nous en avons eu un autre exemple lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) a volontiers accepté que la société American Express ouvre une banque au Canada. Le décret a été signé le jour même des élections. La société American Express vient s'installer et s'imposer au Canada.

Le gouvernement tient manifestement à récompenser le président de cette société pour son appui en ce qui concerne l'Accord de libre-échange. Mais cette question en soulève une autre à l'égard de ce budget. Il s'agit de la grande question de la propriété des institutions financières et du problème que pose la création par ces institutions de liens commerciaux.

Il est vraiment dangereux, je crois, d'autoriser pareils liens, d'abord parce que cela risque de compromettre le droit de regard canadien sur la majeure partie de notre secteur financier. La réglementation actuelle empêche que plus de 10 p. 100 de nos plus grandes banques tombent aux mains d'une même entité. Toutefois, d'autres parties de notre secteur financier sont effectivement passées aux mains de particuliers ou de groupes, qui détiennent parfois 30 ou 35 p. 100 des actions tout au plus.

Conformément à l'Accord de libre-échange, les sociétés et les citoyens américains seront traités comme s'ils étaient canadiens. C'est-à-dire qu'ils vont bénéficier du même traitement que les Canadiens, de sorte que toute politique tendant à accroître la possibilité pour des particuliers ou des sociétés d'acquérir des parts considérables d'institutions financières canadiennes va inévitablement conduire à l'érosion du droit de regard canadien.

• (1550)

Ensuite, je crois qu'en autorisant les liens commerciaux, on va accroître le risque de faillite de ces institutions à cause de la possibilité accrue de transactions d'initiés. L'expérience canadienne prouve qu'on ne peut pas vraiment réglementer les transactions d'initiés. C'est d'ailleurs ce que constate aujourd'hui le Congrès américain.

Les institutions financières ont un rôle bien particulier à jouer dans notre économie. Elles ne constituent pas une industrie comme n'importe quelle autre. On ne peut les laisser simplement poursuivre leurs propres intérêts, car leur succès ou leur échec peut avoir des répercussions importantes sur notre économie. La faillite de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque, à Edmonton, a coûté aux contribuables canadiens des milliards de dollars. Les risques sont accrus du fait de l'assurance-dépôt et de la croyance selon laquelle la Banque du Canada ne peut laisser ces institutions faire faillite. En fait, le gouvernement, par l'entremise de la Banque du Canada et du ministère des Finances, devient le partenaire d'institutions financières privées et sert de garant de dernier recours pour ce qui est des dettes de ces institutions. En tant que tel, le gouvernement a pour rôle et

responsabilité de s'assurer que les activités de ces institutions sont dans l'intérêt public.

Bien entendu, certains risques demeureront, que les actions des institutions financières soient détenues par un petit ou un grand nombre de personnes. Le fait est que la tentation de courir davantage de risques est nettement plus grande lorsqu'une institution est contrôlée par un petit groupe de personnes, et encore davantage, selon moi, lorsque les intéressés résident dans un autre pays. Les délits d'initiés et la faillite de la réglementation sont les principales raisons qui expliquent les crises qui frappent le système financier américain. A l'heure actuelle, et c'est là la première mesure prise par le nouveau président, George Bush, les Américains tentent de renflouer le secteur de l'épargne et des prêts au rythme de 100 milliards de dollars, si l'on en croit le gouvernement fédéral à Washington. En réalité, selon des analystes à Washington, New York, Los Angeles et Chicago, le montant en question pourrait bien dépasser les 200 milliards de dollars. Nous devons tirer les leçons qui s'imposent des erreurs des Américains et ne pas permettre que les pratiques en question se répètent au Canada.

Je serais davantage enclin à penser que ces pratiques ne seront pas importées au Canada, si le gouvernement conservateur n'entendait pas tant renoncer aux valeurs et pratiques traditionnelles canadiennes en acceptant de façon inconditionnelle le modèle américain de libre-échange. On voit là la marque de la politique présidentielle, de l'aisance financière des Américains. On s'aperçoit qu'il s'agit d'un gouvernement qui ne fait respecter ni notre souveraineté, ni nos pratiques et notre indépendance. Il n'est absolument pas prêt à défendre la tradition canadienne d'équité et de compassion. Ses cinq budgets successifs démontrent qu'il ne s'intéresse pas vraiment au sort du Canadien moyen. Il s'agit là d'un gouvernement qui, par le biais de sa politique fiscale, élargit de façon incommensurable l'écart entre les riches et les pauvres, au lieu d'essayer de le rétrécir.

Plus de trois millions de Canadiens vivent maintenant en-dessous du seuil de la pauvreté. Un tiers d'entre eux, un million, sont des enfants. C'est tout simplement inacceptable pour moi, mon parti et notre pays. Tous ces gens, les défavorisés, les pauvres, les handicapés, les chômeurs, sont victimes d'un gouvernement qui monte les régions les unes contre les autres, qui défend avant tout les intérêts des nantis et des grandes sociétés, et qui laisse les Canadiens à revenus faible et moyen se débrouiller tout seuls.

Comme le montre une fois de plus ce budget, le gouvernement est tout à fait insensible au sort de nombreux Canadiens. Il manque de coeur. La seule valeur que les conservateurs défendent depuis 1984, c'est l'argent et les profits et ils glorifient le système de marché libre. Ce faisant, ils rejettent le sens de l'équité des Canadiens, un sens de l'équité que notre parti tente de représenter et de mettre en pratique depuis sa fondation.

Le principe du programme de la droite conservatrice, maintenant dévoilé dans ce cinquième budget, consiste à s'en prendre aux chômeurs, aux étudiants autochtones, aux provinces pauvres et aux sans-abri. De ce côté-ci de la Chambre, ce n'est pas notre programme et jamais ce ne sera le programme du Parti libéral.

Les Canadiens sont prêts à faire des sacrifices. Nous sommes prêts à renoncer à un certain confort, à certains avantages, si cela aide quelqu'un de moins fortuné et que ce soit juste. Il faut non seulement que ce soit juste à nos yeux, mais aussi que ce soit jugé comme tel. Si c'est juste, nous ferons ces sacrifices. Si c'est juste, nous ferons un surcroît d'efforts.

Nous, les libéraux, ne voyons pas les Candiens comme des pions dans une économie nationale. Nous, les libéraux, estimons qu'une bonne politique sociale est également une bonne politique économique. Plus la population est qualifiée, instruite et en bonne santé, plus l'économie se porte bien.

Nous ne sommes pas un parti qui sert les intérêts d'un groupe en particulier. Nous ne sommes pas à la solde des grandes entreprises ou des grands syndicats. Nous avons toujours cru en la suprématie de l'individu; nous estimons qu'une économie politique a pour seule fin de créer et de favoriser un climat d'égalité dans lequel les femmes et les hommes, quel que soit le lieu où ils vivent, grandissent, travaillent ou prennent leur retraite, peuvent se réaliser à la limite de leurs possibilités individuelles.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous sommes un parti dans lequel tous les Canadiens sont les bienvenus, dans lequel chacun peut se faire entendre. Nous sommes un parti qui s'adresse à la conscience, un parti qui n'abandonnera pas les valeurs qui ont servi à l'édification de notre pays. Je suis convaincu que ces valeurs peuvent survivre. Je suis convaincu que les Canadiens veulent qu'elles survivent. C'est pourquoi nous devons continuer à exprimer ces valeurs, à aider les Canadiens à comprendre ce que le budget conservateur camoufle vraiment, à comprendre ce que le gouvernement conservateur fait

sous le couvert de ce budget pour transformer le pays par rapport à celui que nous connaissions.

Nous ferons tout au cours de ce débat et tout au long de la législature pour sensibiliser les Canadiens à la vision libérale. Nous croyons au grand rêve canadien; nous croyons en un Canada riche de ses réalisations passées et des promesses de demain, en un Canada prospère, juste, et par-dessus tout, souverain, qui serve d'exemple au monde, qui soit un modèle de justice, de générosité et de compassion. Pour tous les Canadiens et pour tous les citoyens du monde, nous garderons vivante cette foi, ce grand rêve.

Des voix: Bravo!

• (1600)

[*Français*]

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Franchement, madame la Présidente, il y a là tout un changement! Il y a quelques jours, le député de Vancouver Quadra (M. Turner) disait à la population canadienne: Il n'y a pas de Budget. Comme j'ai pu le constater depuis les dernières minutes, il a changé complètement d'attitude. Il admet maintenant qu'il y a un Budget.

Madame la Présidente, le projet de loi C-11 ayant comme titre abrégé «Loi de 1989-1990 sur le pouvoir d'emprunt» vise à donner au gouvernement un pouvoir d'emprunt de 25,55 milliards de dollars, et ce dans le but de permettre au gouvernement de satisfaire ses besoins financiers et de faire des opérations en matière de devises étrangères. On ne saura nier, madame la Présidente, en tant que Canadiens et Canadiennes, que le problème de la dette publique est devenu important, d'autant plus qu'elle est en croissance constante. Il ressort que le coût du financement de cette dette augmente lui aussi à un rythme rapide.

Il y a seulement 20 ans, les intérêts ne représentaient que 12c. de chaque dollar versé par les contribuables à Ottawa. Toutefois, lorsque notre gouvernement, le parti progressiste conservateur a accédé au pouvoir en septembre 1984, ce chiffre était passé à 32c. Et cette année, il atteindra 35c. Alors, vous comprendrez qu'avec la récente hausse des taux d'intérêt, nous constatons la vulnérabilité dans laquelle nous place cette dette énorme.

En un an seulement, les coûts prévus d'intérêts sur la dette ont augmenté de plus de 6 milliards de dollars, de telle sorte que cette année nous devrons payer 39 milliards de dollars en intérêts. Nous devons nous rendre à l'évidence, madame la Présidente, que le Canada a vécu au-dessus de ses moyens. Il est facile de trouver un coupable, selon le côté que l'on se trouve dans cette Chambre. Cependant, il ne faudrait pas en conclure toutefois que mon honorable collègue, le ministre des Finances (M. Wilson) est le grand responsable de cette dette.

Je tiens à rappeler à mes collègues d'en face que lorsque nous avons pris le pouvoir en 1984-1985, le déficit annuel était de l'ordre de 38 milliards de dollars, et que c'est notre gouvernement qui, en l'espace de quatre ans, a ramené ce déficit à 28,9 milliards de dollars.

Rappelons-nous de 1972 à 1975, lorsque M. Turner était ministre des Finances, du bilan de ce gouvernement: hausse du déficit, hausse du taux d'inflation, hausse des taux d'intérêt et hausse du taux de chômage.

Pour corriger la situation, madame la Présidente, il fallait agir, et c'est précisément ce que nous avons fait. Nous reconnaissons que le maintien des programmes sociaux et du niveau de vie élevé auxquels les citoyens canadiens tiennent pour eux-mêmes et pour leurs enfants, doivent obligatoirement passer par un vigoureux programme de réduction de la dette.

Madame la Présidente, notre gouvernement a déjà fait des progrès marqués en ce sens. Nous avons ramené le taux de croissance de la dette, qui était de 24 p. 100 en 1984, à moins de 10 p. 100 l'an dernier. Mais malgré ces progrès considérables, la dette continue d'augmenter plus vite que notre revenu national.

Aussi, le ministre des Finances a-t-il entrepris une série de restrictions budgétaires dans le but de faire face à cette urgence. Madame la Présidente, il y a sûrement peu de Canadiens et Canadiennes qui aiment les augmentations d'impôt. Pourtant, notre dette est un problème de taille qui ne disparaîtra pas de lui-même comme par enchantement.

La réalité, c'est que nous n'avons pas payé en totalité le coût des programmes publics au cours des années et que nous avons vécu au-dessus de nos moyens. Avant 1984, les mesures prises par les gouvernements successifs avaient rétréci l'assiette des impôts. Il en est résulté un manque d'équité et une diminution des recettes fédérales. Notre gouvernement a pris des mesures depuis pour établir l'intégrité du régime fiscal. Ceci s'est traduit par un certain nombre de mesures particulières, lesquelles ont été prises au cours des quatre dernières années. Nous avons éliminé des concessions fiscales particulières. Nous avons supprimé certaines échappatoires. Nous avons limité la possibilité d'éviter l'impôt pour les sociétés et les particuliers à revenus élevés. Nous avons également réduit l'incitation à l'évitement fiscal grâce à une réforme globale, la réforme de l'impôt ou la réforme fiscale, laquelle a élargi l'assiette des impôts et abaissé le taux d'imposition. Toutefois, nous devons aller encore plus loin. Une économie saine est nécessaire à la réalisation de nos objectifs des prochaines années. Elle nous assurera des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, ainsi que la capacité de satisfaire aux priorités sociales et culturelles des Canadiens et Canadiennes.

Ce n'est sûrement pas un secret, madame la Présidente, que notre Budget est dur. Il est dur, oui, mais il est aussi équitable! Rappelons-nous qu'en intérêts seulement la dette nous coûte un milliard à tous les 15 jours. C'est énorme! On n'a pas le choix de fermer le robinet et de procéder à une augmentation des impôts et à des restrictions budgétaires importantes. C'est l'augmentation sensible du service de la dette qui empêche le gouvernement de réduire le déficit cette année. Il s'agit, madame la Présidente, de dépenses incompressibles, qui sont en l'occurrence les frais de la dette publique et le fonctionnement de l'appareil gouvernemental qui se trouve en quelque sorte à paralyser les finances de notre pays. Il faut donc en premier lieu freiner le déficit pour ensuite le diminuer à un niveau plus acceptable. C'est le but fixé par notre ministre des Finances, et il s'est donné les outils nécessaires en réduisant les dépenses et en augmentant les recettes.

La limitation de la dette permettra à nos enfants et à nos petits-enfants d'avoir en héritage autre qu'une dette colossale, devenue incontrôlable. Cette politique budgétaire garantit, madame la Présidente, un meilleur avenir à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes. Aussi, permettez-moi de porter à votre attention les commentaires d'un citoyen honorable de ma région qui faisait, lors d'une réunion de gens d'affaires, il y a quelques jours, les commentaires suivants. Ils apparaissent justement dans le journal *Le Quotidien*; il s'agit d'un commentaire de M. Bertrand Tremblay. Voici ce qu'il disait, madame la Présidente: «S'il veut accomplir courageusement un travail efficace, tout ministre des Finances doit sacrifier sa popularité. . . philosophait hier matin l'administrateur, M. Eddy Lalancette, à une rencontre convoquée par la firme comptable Charette, Fortier, Hawey, Touche et Ross».

Cette personne qui disait cela, madame la Présidente, c'est un ex-conseiller municipal qui lui-même a dû agir à titre de président des Finances à l'époque. Justement, ce monsieur Lalancette estime que lorsqu'on veut appliquer de telles mesures, ça ne peut pas être populaire, et c'est précisément l'orientation que notre ministre a prise. Je crois qu'il traduit bien la réalité dans laquelle nous sommes confrontés. Nous devons accomplir des gestes impopulaires, oui, mais dans l'intérêt des Canadiens!

Aussi, madame la Présidente, je voudrais vous présenter d'autres commentaires qui sont exactement le contraire de ceux-ci, pour expliquer un peu comment chacun des Canadiens peut voir cela différemment. Cette fois-ci, c'est un de mes collègues de l'Assemblée nationale au gouvernement du Québec, M. le député, Francis Dufour, et voici comment il voyait notre Budget. Il disait dans le journal *Le Réveil*, que le dernier Budget fédéral du ministre des Finances ne démontre nullement que le gouvernement Mulroney est en mesure de contrôler sérieusement ses dépenses. Mais je pense, madame la Présidente, que mon collègue n'a sûrement pas pris connaissance du Budget du ministre des Finances et n'a pas pris connaissance de ce document sur le discours du Budget, que j'ai en main ici. Je pense que pour les Canadiens et les Canadiennes, c'est important de voir ce qui se passe. En 1984-1985, les dépenses du gouvernement, les dépenses de programmes, étaient de 86,8 milliards de dollars.

• (1610)

La même année, toujours en 1984-1985, lorsqu'on a pris le pouvoir, nos recettes, c'est-à-dire les revenus du gouvernement, étaient de 70,9 milliards. C'est donc dire qu'en 1984-1985, nos dépenses étaient d'environ 16 milliards de plus que nos rentrées d'argent. En 1988-1989, les dépenses du gouvernement, les dépenses de programmes, sont maintenant de 100 milliards. Et les revenus, les recettes budgétaires, les entrées de fonds du gouvernement, sont maintenant de 104 milliards. Pour l'an prochain, les dépenses seront de l'ordre de 103 milliards et les revenus du gouvernement seront de 112 milliards.

Comme on peut le constater, madame la Présidente, graduellement avec le temps, les entrées de fonds du gouvernement sont plus importantes que les dépenses. Cependant, le problème de notre gouvernement est cette fameuse croissance de la dette. La dette a atteint un niveau de 320 milliards de dollars, actuellement, et c'est cela qui coûte cher. Et je vais vous le démontrer encore par des chiffres qui, je pense, sont révélateurs de la situation. En 1984, le déficit était de 38 milliards; en 1988-1989, il est de 28 milliards et l'an prochain il sera de 30,5 milliards. Et les dépenses budgétaires, si on les regarde en pourcentage, au cours des dernières années, elles étaient de 19.5 p. 100 en 1984, 16 p. 100 en 1988-1989 et 16.1 p. 100 en 1989-1990. C'est donc dire que nos dépenses s'en vont en diminuant, comparativement en proportion du Produit intérieur brut.

Madame la Présidente, ce sont des données dont on doit tenir compte et qui, je pense, expriment bien que le gouvernement contrôle sa dette et prend les mesures appropriées pour faire en sorte que dans un court laps de temps le gouvernement puisse atteindre un taux de croissance de la dette inférieur au taux de croissance de l'économie du pays.

Cela dit, madame la Présidente, je pense qu'avec tout le respect que je dois à mon collègue, le député de l'Assemblée nationale de Québec, je crois qu'en prenant connaissance de ces éléments, il pourra voir qu'au contraire le gouvernement est dans la bonne direction, et qu'il devra peut-être tenir compte du commentaire de M. Lalancette qui disait qu'un ministre des Finances n'est jamais populaire lorsqu'il présente son budget.

Madame la Présidente, oui, notre Budget est dur, mais je pense qu'il demeure équitable. Il demeure équitable, pourquoi? Parce qu'il va exiger plus de ceux qui ont la capacité de payer, qui ont la capacité de souscrire davantage à l'effort national dans le but de réduire cette fameuse dette.

D'abord, les grandes sociétés vont être davantage mises à contribution, et je me permets ici de vous faire part de certaines constatations. Nous avons constaté que certaines grandes sociétés semblaient trouver des échappatoires en contribuant peu ou si peu aux coffres de l'État, et dans certaines hypothèses, entre autres, on voulait

s'assurer que les grandes sociétés paient un minimum d'impôt chaque année et contribuent à la réduction de la dette. Alors, ce que nous avons fait, nous avons imposé un nouvel impôt qui sera appliqué sur le capital dépassant les 10 millions de dollars pour ces grandes sociétés. Or ce nouvel impôt va entrer en vigueur le 1er juillet 1989, et voici ce qu'il va rapporter en revenus pour le gouvernement en mesures fiscales. L'impôt pour les grandes sociétés au niveau de la surtaxe va rapporter cette année 485 millions de dollars dans les coffres de l'État, et l'an prochain, 965 millions, ce qui est presque un milliard de dollars. Je pense qu'il s'agit là d'un geste tangible que notre gouvernement est en train de poser pour bien montrer que l'on veut que les grandes sociétés et les gens à revenu élevé contribuent davantage à la réduction du déficit et aux entrées de revenus dans les coffres de l'État.

Également, notre Budget est aussi équitable puisque nous avons maintenu le principe de l'universalité. Bien sûr, nos collègues voudraient, encore une fois, que la dette continue à s'accroître et que l'on ne prenne pas les mesures appropriées pour faire en sorte de la contrôler. Mais ce que nous avons fait en maintenant le principe de l'universalité, c'est que tous les Canadiens et Canadiennes qui répondent aux critères vont continuer à recevoir la pension de sécurité de vieillesse. Cependant, ce que l'on fait, c'est *via* une mesure fiscale. On va récupérer auprès des riches des sommes d'argent pour être en mesure de les redistribuer à ceux qui en ont le plus besoin. C'est l'exemple que nous allons utiliser avec les gens qui ont un revenu net supérieur à 50 000$. Alors, les gens de 65 ans qui ont ce revenu net supérieur à 50 000$, nous allons récupérer en proportion, avec un pourcentage, lesdites sommes d'argent au niveau de la pension de la sécurité de vieillesse, et la même chose du côté des allocations familiales pour faire en sorte, encore une fois, que les riches contribuent davantage et que ceux qui en ont le plus besoin puissent récupérer ces sommes d'argent.

Madame la Présidente, notre Budget est aussi équitable lorsque je regarde l'orientation de notre gouvernement en regard du Programme de développement régional. Sur cinq ans, c'est de 35 p. 100 que le gouvernement va accroître sa contribution en regard du Programme de développement régional. Je pense que c'est un indicateur de la volonté du gouvernement d'aider les régions qui en ont davantage besoin.

Aussi, madame la Présidente, notre Budget est équitable et aussi difficile, d'une certaine façon, puisqu'il demande aux sociétés d'État de payer leur quote-part. Entre autres, Radio-Canada devra subir des compressions budgétaires de l'ordre de 50 millions de dollars sur cinq ans, c'est-à-dire, 20 millions cette année et 10 millions par année pendant trois ans.

Madame la Présidente, nous allons aussi demander un effort à VIA Rail, qui devra compresser ses dépenses de l'ordre de 500 millions de dollars sur cinq ans, soit 100 millions de dollars cette année.

Je pense que, lorsque l'on considère que chaque citoyen qui prend le train au pays, que chaque Canadien vient de donner 100$ à même ses impôts pour permettre à cette personne de prendre le train, il est clair que l'on se doit de faire des corrections afin d'assurer ou de faire en sorte que VIA Rail puisse atteindre le plus possible une certaine rentabilité, comme nous l'avons fait d'ailleurs à la Société canadienne des postes.

Madame la Présidente, je me rappelle de l'ensemble des commentaires que nous avions là-dessus. En 1981-1982, si je ne me trompe, le déficit annuel de la Société canadienne des postes était de 600 millions pour un an. Cet argent, c'étaient les Canadiens et les Canadiennes qui devaient le payer à même leurs impôts. Alors, maintenant, la Société canadienne des postes, cette année, est devenue rentable, je pense qu'ils font un profit de l'ordre de 40 à 60 millions de dollars.

Alors, ce sont des exemples de mesures que le gouvernement fédéral prend pour s'assurer que nos corporations de la Couronne deviendront plus rentables.

Aussi, nous demanderons un effort à la Banque fédérale de développement, qui devra contribuer pour une somme de 65 millions de dollars aux coffres de l'État, en faisant certaines coupures budgétaires.

Madame la Présidente, il y a des mesures plus difficiles que nous devons mettre en place, entre autres, la taxe fédérale de vente. Je pense que notre gouvernement prend déjà les mesures appropriées pour s'assurer que les gens ayant un faible revenu seront en mesure de mieux supporter ce fardeau qui s'en vient au niveau de la taxe fédérale de vente.

Madame la Présidente, vous savez qu'il y a un but pour lequel on veut imposer une taxe fédérale de vente. C'est pour nous assurer que les produits canadiens à l'étranger seront aussi plus compétitifs. L'endroit où cette taxe-là sera appliquée fera en sorte que cela ne défavorise pas les produits canadiens par rapport aux produits des autres pays.

Je reviens sur cette question du crédit d'impôt remboursable pour la taxe fédérale de vente. Madame la Présidente, ce crédit sera porté de 70$ à 100$ par adulte, cette année, en 1989, et à 140$, en 1990. Et cela sera fait dans le cadre des modifications pour la taxe fédérale de vente.

Ces augmentations feront plus que compenser le fait de la majoration des taux de la taxe fédérale de vente sur les particuliers et les familles dont le revenu n'est pas supérieur au seuil représentant une première étape vers le nouveau crédit d'impôt remboursable pour la taxe fédérale de vente, et cela devra accompagner, justement, la nouvelle réforme.

Alors, voilà une autre mesure que le gouvernement prend pour s'assurer que les Canadiens à faible revenu soient en mesure de de mieux passer à travers les difficultés au moment où nous devrons mettre en place cette taxe de vente.

Madame la Présidente, j'ai entendu ces commentaires: Notre gouvernement n'est pas allé assez loin! Il est surprenant, avec un Budget comme celui que nous avons, de constater cette remarque à l'effet que l'on devrait ou que l'on aurait dû couper davantage.

Je comprends, par contre, le sens des propos de ces personnes qui auraient souhaité probablement que le gouvernement, si le déficit cette année était de 28,9 milliards de dollars, que l'an prochain, par exemple, il soit de 27 milliards de dollars.

Pour ce faire, madame la Présidente, il aurait fallu couper 3 milliards de dollars de plus que ce que nous faisons présentement. C'est énorme au plan financier, et je pense que si on ne voulait pas que le Canada tombe dans une récession, on ne pouvait pas se permettre d'aller encore aussi loin. Et, madame la Présidente, pourquoi le déficit sera-t-il de 30,5 milliards de dollars en 1989-1990? C'est tout simplement en raison de la croissance du taux d'intérêt et en raison de l'intérêt sur la dette que nous devons payer cette année! Il sera de l'ordre de 39 milliards de dollars.

Au fur et à mesure que les taux d'intérêt vont baisser, au fur et à mesure que la croissance de l'économie va se faire, à ce moment-là, la réduction du déficit sera plus prononcée. D'ailleurs, c'est notre objectif, d'ici 1993, madame la Présidente, que notre déficit passe de 30,5 milliards de dollars à 15 milliards de dollars.

Enfin, madame la Présidente, je tiens à rappeler, pour terminer, que nos revenus sont maintenant supérieurs à nos dépenses et que les indicateurs économiques que nous sommes en train de mettre en place sont très importants et donnent une perspective sur l'échelle internationale à l'effet que le Canada applique les bonnes mesures pour contrôler sa dette.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions ou commentaires. L'honorable député de Saint-Boniface (M. Duhamel).

M. Duhamel: Madame la Présidente, j'aimerais poser quelques questions à mon collègue, et la première est la suivante: Je veux bien comprendre ce qu'il a dit. Est-ce qu'il prétend que les augmentations massives dans les domaines de la taxe de vente, des impôts sur les salaires, de la taxe d'accise, sont justes envers les Canadiens et Canadiennes qui sont considérés comme étant pauvres ou qui sont de la classe moyenne?

Ma deuxième question, laquelle à mon avis est aussi importante, est celle-ci: Est-ce qu'il peut confirmer que, le fait que le gouvernement fédéral ait décidé d'enlever certains transferts aux provinces qui sont plus pauvres, cela augmente le fardeau sur ces gouvernements provinciaux et, bien sûr, sur les citoyens et citoyennes, et que cela exige une demande supplémentaire dans le domaine de la taxation? Est-ce qu'il peut me donner des commentaires sur ces deux sujets, s'il vous plaît?

M. Blackburn: Madame la Présidente, je crois que mon collègue n'a peut-être pas bien saisi mes propos concernant le crédit de la taxe de vente.

Lorsque le gouvernement va appliquer la taxe de vente, en 1990-1991, à ce moment-là, elle sera imposée sur un ensemble de produits. Certains ne le seront pas, mais cependant, pour permettre aux gens qui ont moins de revenus d'assumer cette taxe de vente qui va leur arriver, nous leur donnons ce qu'on appelle un crédit d'impôt, un crédit à la taxe de vente qui sera remboursable. Et je voudrais répéter que ce crédit va passer de 70$ à 100$ par adulte en 1989, et à 140$ en 1990. De plus, nous allons commencer à le verser avant même que la taxe de vente ne soit appliquée, pour être bien sûr que les Canadiens et Canadiennes à faible revenu soient en mesure, justement, d'assumer le moment où la taxe de vente entrera en fonction.

Par ailleurs, madame la Présidente, à titre de commentaire sur la question des transferts, encore là, notre gouvernement, dans cette politique nationale en vue de réduire le déficit, demande aussi aux provinces d'assumer une partie du fardeau. C'est pour cela que ce transfert fiscal sera diminué de 1 p. 100.

Je pense que nous voulons aussi indiquer clairement aux Canadiens et aux Canadiennes la volonté de ce gouvernement de contrôler sa dette. On ne peut pas continuer avec une dette qui atteint 320 milliards de dollars, actuellement, et qui nous coûte 39 milliards de dollars en intérêts cette année, ou qui nous coûte 600 millions de dollars par semaine en intérêts. Avez-vous pensé combien cela prend de chèques de Canadiens et Canadiennes pour aller chercher. . . combien cela prend de déductions d'impôt, chaque semaine, pour les Canadiens et Canadiennes, pour aller chercher 600 millions de dollars en intérêts à chaque semaine? C'est énorme, madame la Présidente!

Avec 600 millions de dollars chez nous, en une semaine, on fait deux autoroutes Saguenay-Québec. Le Canada doit faire en sorte de la contrôler, cette dette, et c'est ce que nous faisons. Et je rappelle que lorsqu'on a pris le pouvoir, en 1984, les dépenses du gouvernement fédéral étaient supérieures à ses recettes. Tandis qu'actuellement, nos revenus ont maintenant dépassé ce stade. Nos revenus sont maintenant supérieurs à nos dépenses, et d'ici trois ou quatre ans, lorsque la croissance du pays sera plus grande que celle de la croissance de la dette, à ce moment-là, graduellement, ce fameux taux va diminuer, ce fameux remboursement va diminuer graduellement et on va être en mesure d'avoir une économie davantage prospère.

M. Duhamel: Madame la Présidente, je croyais que j'avais posé des questions différentes, et je m'en excuse si j'ai mal compris la réponse.

La première était la suivante: Est-ce qu'il accepte que, lorsque l'on parle de cette augmentation massive dans le domaine de la taxation, que les pauvres et les gens de la classe moyenne en paient beaucoup plus en proportion des autres? Et puis je n'ai pas entendu les réponses à ces deux questions.

M. Blackburn (Jonquière): Madame la Présidente, d'abord je voudrais rappeler à mon collègue qu'au niveau

des dollars, les provinces vont continuer à recevoir davantage que ce qu'elles recevaient. Cependant, c'est le taux de croissance qui lui va aller en régressant. Mais les provinces vont continuer à recevoir plus d'argent, sauf que le taux de croissance ira en diminuant.

• (1620)

[*Traduction*]

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente, pendant les quelques années où j'ai eu l'honneur de siéger ici à titre de député, il y a eu des débats mémorables. Parmi ceux qui m'ont le plus marqué, notons celui qui a porté sur l'avenir du Canada lui-même et sur la question du référendum québécois, et également sur la séparation du Québec.

A une autre occasion, nous avons parlé du rapatriement de la Constitution et de la mise en application de la Charte des droits et libertés qui mettrait les droits des Canadiens au-dessus de ceux de tout législateur, y compris nous tous qui sommes ici dans cette enceinte.

Aujourd'hui, nous poursuivons un débat qui aura des conséquences très importantes, sinon tout aussi importantes, pour l'avenir de notre pays et celui des Canadiens.

Nous débattons des dépenses. Nous débattons d'un budget. Mais ce qui rend ce débat si spécial, c'est l'orientation proposée dans ce budget et l'orientation du débat lui-même. Nous avons devant nous un gouvernement qui a fait du déficit sa priorité. De ce côté-ci de la Chambre, nous ne disconvenons pas que le déficit national du Canada soit une grave préoccupation pour tous les Canadiens. Reste à savoir, toutefois, jusqu'où nous sommes prêts à aller pour régler ce problème.

Deux solutions s'offrent à nous qui, j'ose l'affirmer à tous les députés, détermineront l'avenir économique de notre pays pendant des années à venir. Nous avons ici un budget qui met l'accent sur les forces du marché, sur un laissez-faire qui permettrait aux sociétés d'agir à leur guise. Les étrangers peuvent mettre la main sur n'importe quelle de nos sociétés, même celles dont nous avons soutenu le développement en puisant dans les deniers publics. Ce sont des sociétés telles Connaught, Lumonics, des sociétés qui sont à l'avant-garde de la technologie. Pourtant, nous avons dit qu'elles pouvaient passer aux mains des étrangers, au risque de voir les Canadiens perdre à jamais ce qu'ils ont construit ici, au Canada.

Ce budget nous dit que les Canadiens ne sont pas les maîtres de leur avenir. Nous pouvons céder le contrôle des sociétés canadiennes à des sociétés étrangères. Un ministre n'a-t-il pas dit: «Il faut laisser faire, c'est bon pour nous.»

• (1630)

Vous avez là, madame la Présidente, une idée des perspectives que nous offrent les députés de l'autre côté. Qu'ont-ils fait vraiment pour tenter de réduire le déficit? C'est une fois de plus l'occasion pour nous de déterminer l'avenir économique de notre pays, car un budget n'est pas seulement une façon de percevoir des recettes, mais c'est aussi une façon pour un gouvernement d'établir ses priorités. C'est une façon de déterminer, au-delà des belles paroles, où le gouvernement est disposé à dépenser son argent. A quoi exactement a-t-il consacré son argent?

Il est bien vrai, madame la Présidente, qu'il y a loin des belles paroles aux lèvres aux mesures concrètes. Il y a trois jours exactement, le 28 avril, le premier ministre (M. Mulroney) disait à la Chambre: «Même si le Canada se débat contre un grave problème financier, le gouvernement prend la défense des Canadiens.» Voici les Canadiens dont il a pris la défense: les personnes âgées, qui perdent une partie de leur sécurité de la vieillesse; les parents, dont les allocations familiales sont réduites, et nos enfants qui veulent aller à l'université ou au collège communautaire. Les paiements de transfert aux provinces sont réduits. Qu'arrive-t-il à nos jeunes enfants? Le gouvernement est revenu sur sa promesse de créer 200 000 nouvelles places de garderie. Qu'advient-il de nos sans-abri? Le budget de la SCHL a été réduit de 49 millions de dollars. Et les malades? Les paiements de transfert versés aux provinces au titre de l'assurance-maladie ont été réduits. Les coupes n'épargnent pas non plus les prestations des chômeurs.

On n'a rien fait pour aider le million d'enfants canadiens qui vivent sous le seuil de la pauvreté. Le budget n'a rien prévu pour les trois millions de Canadiens qui vivent actuellement sous le seuil de la pauvreté, aucun programme nouveau qui pourrait leur venir en aide. Qu'a-t-on fait pour aider les cinq millions de Canadiens qui sont des analphabètes fonctionnels et ne pourront profiter pleinement des débouchés sur le marché du travail à l'avenir? Rien. Jetez un coup d'oeil sur les régions défavorisées du Canada. Les crédits au développement régional ont été réduits de 240 millions de dollars pour l'an prochain et de 400 millions de dollars pour les années suivantes.

Les ententes de développement économique régional, qui représentaient 1,6 milliard de dollars, ont pris fin le 31 mars et n'ont pas été renouvelées.

Le gouvernement actuel rend possible la réduction de moyens de transport clés qui desservent les régions éloignées du Canada: VIA Rail, Air Canada. Comment ces régions peuvent-elles être fortes si l'on n'augmente pas les communications avec le reste du Canada? Avec la taxe sur l'essence, nous pénalisons ceux qui doivent se déplacer sur de très longues distances. Je le répète, elle ne frappe pas aussi durement les populations des grands centres, qui peuvent recourir aux transports en commun. Elle frappe les personnes qui doivent utiliser leur automobile et parcourir de longues distances pour se rendre au travail ou pour vendre leurs produits. Ces gens vivent dans les régions.

En supprimant des bases militaires, encore dans les régions, nous faisons fi des besoins de ces collectivités en particulier. Nous sommes prêts à les décimer. Hier, madame la Présidente, le ministre a déclaré dans cette enceinte qu'en ce qui concerne Grand Prairie, le gouvernement essaiera de trouver de nouveaux moyens pour former nos forces militaires. Ces services seront assurés à contrat. Voilà à quelle extrémité le gouvernement est prêt à aller pour appliquer ses politiques conservatrices de droite. Il va privatiser les Forces canadiennes.

Qu'adviendra-t-il des régions du Canada qui sont grandement tributaires du tourisme et du secteur tertiaire, mais non du secteur manufacturier? A qui cette nouvelle taxe sur les produits et services sera-t-elle le plus préjudiciable? Aux régions qui dépendent des secteurs que je viens de mentionner et où les nouvelles taxes seront appliquées d'une façon qui se répercutera désormais sur tous les aspects de l'économie. Ne pense-t-on donc pas que ces régions méritent qu'on leur donne une chance? Les régions revêtent une importance cruciale pour l'avenir économique de tous les Canadiens. Nous ne pouvons pas être forts si nos régions ne le sont pas et si les Canadiens de toutes les régions ne se voient pas offrir des possibilités sur le plan économique.

Qui d'autre ces taxes ont-elles frappé? Les propriétaires de maison. En effet, la taxe sur les matériaux de construction est passée de huit à neuf pour cent. Elle aura pour conséquence d'augmenter d'environ 500$ le coût moyen d'une maison au Canada. Si vous comptez en plus les nouvelles prestations d'assurance-chômage qui devront être versées par les employeurs et les employés, on peut donc ajouter quelques centaines de dollars supplémentaires au coût d'une maison.

Je sais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) doit se sentir très déçu. En effet, on a réduit son budget de développement à l'étranger. Cette décision a été l'un des plus grands coups portés à notre capacité d'engager des dépenses pour créer le monde dont nous rêvons, un monde humanitaire, où l'entraide est de rigueur. Or, tant que nous ne nous rendrons pas compte qu'à moins d'aider le reste du monde à jouir de meilleures conditions de vie, que ce soit dans le domaine des soins de la santé, de l'alphabétisation, de l'éducation ou du logement, nous, les Canadiens, ne remplirons pas notre rôle, en tant que pays humanitaire, ni notre rôle de chef de file dans le monde. Pis encore, nous mettons en péril notre avenir économique à long terme.

Rien dans ce budget ne vient en aide à nos industries culturelles, celles-là mêmes qui nous permettent de nous définir en tant que Canadiens.

Qu'est-il advenu, madame la Présidente, de la volonté affirmée d'édifier un type précis d'infrastructure industrielle au Canada? Le gouvernement n'a pour ainsi dire rien fait au chapitre des programmes d'éducation et de formation dont le commissaire de Grandpré, nommé par le gouvernement lui-même, avait recommandé le financement accru et la réorientation parce que cela était nécessaire pour faire face aux nouvelles réalités économiques et pour nous mettre à l'abri des contrecoups de l'Accord de libre-change canado-américain. Rien n'a été prévu à ce sujet dans le budget.

Il ne renferme pas une seule disposition pour activer la recherche et le développement, ce qui était pourtant un engagement maintes fois réitéré par le gouvernement. Les stimulants prévus dans la Loi de l'impôt sur le revenu pour favoriser les innovations au Canada, pour encourager la mise en pratique de nouvelles techniques par les producteurs canadiens ont été supprimés. Aucune nouvelle taxe n'a été imposé aux sociétés comme le recommandait de Grandpré pour financer la formation, pour préparer notre capital humain qui est si important pour notre avenir économique et qui aurait ainsi pu bénéficier de chances égales.

Nous devrions nous occuper des petites entreprises qui sont les véritables créatrices d'emplois, nous occuper de la formation des entrepreneurs qui jouent un si grand rôle dans la vie de nombreuses collectivités. Que s'est-il donc passé? John Bullock, un ami du gouvernement conservateur déclarait: «Pour moi, ce budget annonce une immense vague de taxes qui vont mettre un frein aux dépenses des consommateurs et stopper l'activité commerciale.» Le gouvernement a augmenté l'impôt des petites entreprises. Avec la modification du régime d'assurance-chômage, le secteur privé devra absorber un nouveau fardeau de 2,9 milliards de dollars. La taxe sur les produits et services ajoutera encore un fardeau de 9 p. 100. La taxe de vente fédérale, la plus régressive que l'on puisse imaginer, une taxe qui frappera indistinctement tous les fabricants canadiens, est passée de 12 à 13,5 p. 100. Les petites entreprises seront aussi frappées par la taxe sur la construction que j'ai déjà mentionnée. Et les entreprises qui veulent diversifier leurs activités dans les régions, en plus d'avoir à composer avec des services de transports réduits, devront payer une taxe majorée sur les télécommunications.

Si ces entreprises ont besoin d'aide pour s'établir, vont-elles encore avoir recours à la Banque fédérale de

développement dont le financement a été réduit de 13 millions de dollars? La société Aerospace, par exemple, une entreprise de premier plan parmi les entreprises canadiennes actives sur la scène mondiale, a vu ses subventions amputées de 25 millions de dollars.

• (1640)

Oui, on peut dire que nous avons un déficit. C'est ce que les ministériels répètent l'un après l'autre. Ils disent que chaque réduction est justifiée parce que nous avons un déficit. Mais ils se gardent de nous dire que le déficit a doublé pendant qu'ils ont été au pouvoir à contrôler l'économie. Il y a d'autres mesures qu'ils auraient pu entreprendre pour remédier au déficit s'ils n'avaient été des gestionnaires financiers aussi mauvais. Ils justifient le budget en faisant valoir qu'il contribue à réduire le déficit. Or, le déficit qui se chiffrait l'an dernier à 28,9 milliards s'élève cette année à 30,5 milliards de dollars. Ils ne l'ont pas fait diminuer puisqu'il a augmenté.

Comment le gouvernement s'y est-il pris pour s'attaquer au problème du déficit? Il l'a fait d'une façon machiavélique, bien caractéristique de la droite, sur le dos des défavorisés. Il l'a fait en sabrant dans les programmes destinés aux sans-abri, aux pauvres, aux malades, aux faibles, aux enfants, aux analphabètes et aux régions. Il l'a fait également sur le dos des contribuables à revenu faible et moyen. Depuis qu'il est arrivé au pouvoir, le gouvernement a augmenté de 60 p. 100 les impôts que doit payer la famille dont le revenu correspond au seuil de la pauvreté. Dans le cas de la famille à revenu moyen, c'est-à-dire entre 40 000$ et 50 000$, le gouvernement a augmenté les impôts qu'elle paye de 30 p. 100 durant son mandat, tandis que les impôts payés par la famille jouissant d'un revenu de 100 000$ n'augmentaient que de 8 p. 100. La part des impôts sur le revenu payés au Canada par les sociétés a diminué progressivement sous le gouvernement actuel.

Nous avons bien été témoin d'un effort pour remédier au problème du déficit, mais il s'est fait sur le dos des Canadiens pauvres et à revenu moyen. Le gouvernement a procédé en retirant davantage d'argent aux programmes qui créent une justice sociale et économique pour ceux qui sont le moins capables de se défendre. Il a donné tous les avantages, toutes les chances aux gens les mieux payés de notre société, aux Canadiens à revenu élevé et à nos grandes sociétés.

J'ai dit au début de mes remarques que c'est un débat historique. C'est un grand tournant de l'histoire politique canadienne en ce qui concerne l'orientation que nous prenons. Malheureusement, le gouvernement dispose de quatre années avant de demander à nouveau le suffrage des gens, Cependant, à mon avis, un grand nombre de ses députés voudront passer de notre côté au cours des deux ou trois prochaines années. Ils voudront le faire parce que leurs électeurs savent que la manière dont ils s'attaquent au déficit est non seulement peu judicieuse mais aussi injuste.

Les députés d'en face ont un mandat. S'ils le remplissent selon les lignes directrices qu'ils ont fixées dans le budget, ce sera le règne du thatcherisme. Les riches seront avantagés au dépens des pauvres. Nous verrons deux classes sociales au Canada. Nous verrons des gens riches et des gens pauvres, des régions riches et des régions pauvres. Les défavorisés le resteront, ceux qui avec un peu d'aide et de compréhension de la part du gouvernement fédéral pourraient devenir des joueurs productifs sur la scène économique de notre pays. Nous voyons ces personnes davantage délaissées par le gouvernement alors qu'en fait celui-ci aurait pu investir en leur faveur et en faire des Canadiens à part entière, des joueurs à part entière dans notre économie.

Nous assistons à une méchanceté et à une mesquinerie qui s'allient à l'incompétence totale démontrée par le gouvernement lorsqu'il s'est attaqué à nos problèmes économiques nationaux. C'est un moment décisif dans notre histoire économique et cela en sera un également dans notre histoire sociale. Le gouvernement s'en prend aux pauvres.

Je voudrais que les gens pensent à ceci. Est-ce vraiment l'orientation que nous voulons prendre? Je pense que les Canadiens sont justes. Comme l'a dit mon chef il y a quelques minutes dans un discours, à mon avis, historique, ils sont prêts à faire des sacrifices, à condition qu'ils considèrent ce sacrifice équitable et qu'ils voient que cela avantage ceux qui en ont le plus besoin. Le budget ne correspond à aucun de ces critères visant à favoriser l'élaboration d'un économie forte pour le plus grand avantage du Canada. C'est un budget qui nous livre de plus en plus aux éléments étrangers qui prennent de plus en plus le contrôle du Canada.

Pour conclure, nous, les libéraux de ce côté-ci de la Chambre, demandons aux Canadiens de se poser cette question. Quand le gouvernement va-t-il défendre le Canada? Quand va-t-il les défendre? Quand sera-t-il équitable?

Des voix: Bravo!

Pouvoir d'emprunt—Loi

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre. En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera ce soir, à savoir: L'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand)—L'assurance-chômage— Le Budget—Les compressions—Les programmes sociaux—La réduction du financement; l'honorable député de Welland—St. Catharines—Thorold (M. Parent)—Les Travaux publics—La mise en valeur des terrains du canal Welland—Demande de réunions publiques; l'honorable député de York-Ouest (M. Marchi)—L'immigration—Le Liban—Le sort des réfugiés—Les services consulaires à Chypre—Le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés—Demande de réunion d'urgence.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1989-90 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Clark (Yellowhead): Madame la Présidente, à titre d'observation, je voudrais informer mon collègue de Toronto que la localité du Manitoba dont il voulait parler est Portage-la-Prairie et non Grand-Prairie. Je sais que de Toronto il est parfois difficile d'avoir une vue précise de l'ensemble du pays.

M. Duhamel: C'était l'émotion.

M. Epp: Le député de Saint-Boniface ne connaissait pas la différence non plus.

M. Duhamel: J'étais à la réunion dimanche. Où étiez-vous?

M. Clark (Yellowhead): Comme son collègue de Saint-Boniface ne le corrigeait pas sur la géographie du Manitoba, j'ai jugé bon d'intervenir.

Sur un ton plus sérieux, j'ai écouté le député avec beaucoup d'intérêt, comme c'est normalement le cas. Il reconnaît l'importance de la dette. Il a critiqué les mesures que le gouvernement a prises pour réduire cette dette. Je me demande s'il pourrait nous dire, avec précision, ce que son parti propose pour réduire la dette du Canada.

M. Peterson: Madame la Présidente, je serais heureux, si j'étais au gouvernement, de préparer un programme complet de ce qu'il serait possible de faire. La première chose que nous ne ferions pas, c'est ce que les conservateurs ont fait.

Voyons le principe de la création de richesse au Canada. Madame la Présidente, pensez-vous que nous pouvons bâtir une économie forte pour les Canadiens si nos industries sont cédées en bloc à toutes les sociétés étrangères désireuses de les acheter? Depuis qu'Investissements Canada a été reconstitué par le gouvernement conservateur il a reçu 606 demandes de prise de contrôle de sociétés canadiennes par des sociétés étrangères. Toutes ont été approuvées. Ce n'est rien d'autre qu'un service à tamponner les autorisations.

Pourquoi les sociétés étrangères veulent-elles acheter les sociétés canadiennes? C'est pour s'emparer de la recherche et du développement. C'est pour prendre notre technologie. C'est pour accaparer les profits et les réinvestir chez eux.

Pour créer de la richesse au Canada, nous insisterions sur nos ressources humaines. Le Japon, par exemple, comme le secrétaire d'État le sait sûrement, dépense deux fois plus par habitant pour instruire ses ressources humaines que le Canada. Si nos ressources humaines n'ont pas les connaissances et les compétences qui seront essentielles au XXIe siècle, comment pourrons-nous être compétitifs sur les marchés mondiaux? C'est là la différence entre les conservateurs et les libéraux. Nous accordons beaucoup d'importance à l'éducation. Nous voulons soutenir les personnes handicapées et les former. Nous considérons les soins donnés à nos malades non pas comme un privilège qui devrait faire l'objet de compressions budgétaires, mais comme un investissement dans nos ressources humaines. Il y a donc une différence fondamentale entre leur philosophie et la nôtre.

• (1650)

Pour ce qui est des hausses d'impôt, contrairement à ce que les conservateurs ont fait au cours des cinq dernières années, nous n'aurions pas haussé de 60 p. 100 les impôts que doit payer un couple avec deux enfants dont le revenu total s'élève à 23 500$, soit le seuil de la pauvreté. Nous n'aurions pas non plus augmenté de 30 p. 100 au

cours de la même période le fardeau fiscal des Canadiens à revenu moyen, c'est-à-dire les couples avec deux enfants dont le revenu s'élève à 45 000$. Nous n'aurions pas procédé de façon rétrograde en imposant une taxe de vente qui touchera plus durement les pauvres.

La taxe de vente s'applique à tout ce qu'une personne consomme. Si vous dépensez tout votre argent pour vivre, vous payez un pourcentage beaucoup plus élevé de votre revenu en taxe de vente que la personne riche qui a le choix d'investir ou de dépenser.

Le niveau le plus élevé d'impôt sur le revenu n'a pas cessé de baisser. Nous avons un gouvernement qui accorde aux riches une exemption sur les gains en capital pouvant aller jusqu'à 100 000$. Nous avons un gouvernement qui dit que si vous achetez un logement en copropriété en Floride et que vous investissiez votre argent là-bas, vous n'avez pas à payer d'impôt sur les gains ici, au Canada. Ce logement en Floride ne crée pas d'emplois pour les Canadiens. Nous avons un gouvernement qui n'est pas prêt à investir dans les industries de l'avenir. Il considère comme une dépense les stimulants fiscaux pour la recherche et le développement. Nous savons que nous ne pourrons jamais être compétitifs sur les marchés mondiaux si nous ne dépensons pas d'argent, comme d'autres gouvernements le font, pour créer le niveau le plus élevé possible de recherche et de développement technologique ici, au Canada.

En bref, ils nous privent de nos possibilités d'être compétitifs dans un monde où la compétition devient plus acharnée. Le budget nous dépouille de ce droit. Ensuite ils font payer les gens les plus pauvres et ils imposent le fardeau fiscal le plus léger aux groupes les plus riches et les plus privilégiés du Canada. Ils utilisent la forme de taxation la plus régressive, la plus injuste pour les pauvres, pour réduire ce déficit que je n'arrive pas à comprendre. Comment ce gouvernement de droite, si préoccupé par la réduction des dépenses du gouvernement, a-t-il pu les porter en cinq ans à un niveau aussi astronomique? Il a très mal géré l'économie. Même si ses revenus ont augmenté de 60 p. 100 depuis qu'il est au pouvoir, il n'a pu réduire le déficit.

Aujourd'hui, le déficit dépasse de 1,6 milliard celui de l'an dernier, à cause de son imcompétence et de sa maladresse. Cet échec montre qu'il manque de priorités et qu'il n'investit pas assez dans notre avenir. De plus, il nous a menti pour chacune des réductions budgétaires concernant les groupes défavorisés. Il avait promis qu'il ne toucherait à aucun de ces groupes et il les a saignés à blanc.

Il a trompé les Canadiens. Quand les Canadiens découvriront l'avenir économique qui les attend et ce qu'on a fait de la justice et de l'équité, ils se révolteront et l'ampleur de cette révolte dépassera tout ce que nous avons connu au Canada.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures doit être bien ennuyé quand il représente le Canada dans des conseils internationaux, d'admettre que nous avons renoncé à tenir les promesses que nous avons faites aux gens et aux régions les plus pauvres du monde. Je vous plains beaucoup, monsieur, comme tout le monde de ce côté-ci. Nous savons que vous avez lutté pour conserver ces programmes parce que vous êtes quelqu'un de bien.

M. Allmand: C'est vrai.

M. Peterson: Mais nous compatissons avec vous et vous serez ici chez vous quand vous voudrez passer de notre côté.

M. Clark (Yellowhead): Madame la Présidente, ce qui m'ennuie surtout c'est que ma question n'était peut-être pas assez précise. Le député pourrait-il préciser les domaines dans lesquels le Parti libéral réduirait la dette du Canada. Il a dit ce qu'il ne ferait pas. J'en ai beaucoup entendu à ce sujet. Par contre, j'aimerais savoir ce que le Parti libéral ferait précisément pour réduire les dépenses et pour augmenter les recettes.

M. Peterson: Madame la Présidente, nous aurions procédé ainsi. Nous aurions augmenté la productivité de l'économie canadienne et celle de tous les Canadiens, depuis les jeunes qui sont dans le système educationnel jusqu'aux handicapés, aux malades et aux habitants des régions. Nous nous serions efforcés de donner un nouveau rôle au gouvernement en coopérant avec l'industrie pour nous doter d'une industrie appartenant à des Canadiens, pour entrer dans le XXI^{e} siècle, pour utiliser de nouvelles technologies, pour accroître nos investissements dans les Canadiens et dans l'avenir du Canada. Voilà ce que nous aurions fait et ce que les conservateurs ne feront jamais.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période de questions et commentaires est maintenant terminée.

MESSAGE DU SÉNAT

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-2, Loi de mise en oeuvre d'une convention conclue entre le Canada et le Grand-Duché de Luxembourg, d'une convention conclue entre le Canada et la République Populaire de Pologne et d'un accord conclu entre le Canada et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre.

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre de dire qu'il est 17 heures?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites à l'ordre du jour.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES – MOTIONS

[*Traduction*]

LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982

PROJET DE SUPPRESSION DE L'ARTICLE 59

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) propose, avec l'appui de M^me^ Finestone:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre l'initiative d'une modification de la Loi constitutionnelle de 1982 ayant pour objet d'abroger l'article 59, qui restreint le droit des Anglo-Québécois à l'enseignement dans leur propre langue.

—Madame la Présidente, cette motion a pour but de faire en sorte que les Anglo-Québécois jouissent du même droit constitutionnel à l'instruction dans leur langue que les Canadiens français hors Québec. En d'autres termes, la motion a pour but de faire régner l'égalité des droits linguistiques entre Anglo-Québécois et Canadiens français hors Québec. Tel est le but de ma motion.

• (1700)

Cette égalité n'existe pas actuellement. Elle n'existe pas à cause de l'article 59 de la Loi constitutionnelle de 1982. Je m'explique.

Quand la Loi constitutionnelle de 1982 a été déposée à la Chambre des communes en 1981, l'article 59 n'y figurait pas. Il n'existait pas. A cette époque, les droits à l'instruction dans la langue de la minorité étaient régis uniquement par l'article 23 de l'Acte constitutionnel de 1982.

Permettez-moi de lire cet article. Il se lit ainsi:

> 23(1) Les citoyens canadiens:
>
> *a*) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident,. .

Ils ont le droit «de faire instruire leurs enfants aux niveaux primaire et secondaire dans cette langue dans cette province». En outre les personnes

> *b*) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province. . . ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue

ont aussi ce droit.

L'article 23 dit qu'un anglophone habitant au Québec dont la première langue apprise et encore comprise a été l'anglais a le droit d'envoyer ses enfants à l'école anglaise quand il a des enfants. Il dit la même chose pour les francophones à l'extérieur du Québec. Si leur langue maternelle était le français et qu'ils comprenaient encore le français, ils avaient le droit d'envoyer leurs enfants dans des écoles françaises dans n'importe quelle province du Canada, si telle était la situation.

Il était dit également que même quand sa langue maternelle n'était pas le français ou l'anglais mais qu'on avait reçu son instruction primaire en anglais ou en français, on avait également le droit d'envoyer ses enfants dans ces écoles françaises ou anglaises. Telle était la situation quand la Loi constitutionnelle de 1982 a été déposée en Chambre en 1981. Cet article avait beau avoir quelques imperfections dont je parlerai tantôt, c'était un bon article. Je l'ai appuyé, comme j'ai appuyé toute la Constitution, avec beaucoup d'enthousiasme. J'étais en faveur de la Charte des droits et du rapatriement de la Constitution. J'ai appuyé la disposition concernant la formule d'amendement.

Toutefois, dans les derniers mois de 1981, après que la Cour suprême eut rendu sa décision, on avait convoqué à la hâte une conférence fédérale-provinciale pour examiner ce jugement. Plusieurs modifications avaient été apportées à la Loi constitutionnelle dont la Chambre des communes était saisie, et on y avait notamment ajouté la fameuse clause de dérogation. Toutefois, on avait aussi ajouté à l'époque l'article 59, qui renvoyait à l'alinéa

23(1)*a*), soit l'alinéa que je viens de citer et qui veut que lorsque la première langue apprise et toujours comprise est le français ou l'anglais, on a le droit de faire instruire ses enfants dans la langue de la minorité. L'article 59 alinéa 21(1)a) prévoit que cet alinéa:

> . . .entre en vigueur pour le Québec à la date fixée par proclamation de la Reine ou du gouverneur général sous le grand sceau du Canada.

Il ajoute que la proclamation en question ne peut être prise qu'après autorisation de l'Assemblée législative ou du gouvernement du Québec.

J'ai voté contre, mais la Chambre a suspendu le droit des Québécois anglophones de faire instruire leurs enfants dans leur propre langue s'ils sont de langue maternelle anglaise. Il leur permettait de faire instruire leurs enfants en anglais s'ils avaient fréquenté l'école primaire anglaise, mais leur interdisait un accès direct à l'enseignement dans la langue de la minorité. Il s'en est suivi que les alinéas 23 *a*) et *b*) s'appliquaient aux francophones hors Québec, alors que les anglophones du Québec ne bénéficiaient que de la protection de l'alinéa 23 *b*). J'ai dénoncé cette situation à l'époque. J'estimais ne pas pouvoir accepter qu'une telle injustice soit constitutionnalisée, de sorte que les anglophones du Québec ne soient pas traités de la même façon que les francophones hors Québec.

Qu'est-ce que cela implique? Je vais citer le cas de mes enfants, comme je l'ai déjà fait ici. J'ai fait instruire mes enfants en français au Québec parce que je voulais qu'ils soient parfaitement bilingues. Mon fils a fait toutes ses études primaires en français. Lorsqu'il lui faudra envoyer ses enfants à l'école, il n'aura pas le droit, en vertu de la Constitution, de les envoyer à l'école anglaise, même s'il est de langue maternelle anglaise. Il se peut qu'il veuille les envoyer à l'école française, mais il n'a plus le droit de les envoyer à l'école anglaise parce qu'il n'a pas fait son cours primaire en anglais. C'était un anglophone, mais il a fait ses études primaires en français, à l'instar de bien des anglophones à l'heure actuelle, au Québec.

Pour quelle autre raison cette clause est-elle importante? Je connais le cas d'un homme en provenance d'un pays étranger qui, à son arrivée au Canada, est entré en deuxième année dans une école anglophone du Québec et qui a poursuivi ses études dans cette école jusqu'à la septième année. Lorsqu'il a eu des enfants, il a tenté de profiter de cet article de la Constitution, afin d'envoyer ses enfants à une école anglophone. Or, les autorités au Québec ont décidé que pour avoir recours à cet article, il fallait avoir fait toutes ses études primaires en anglais, et que six années sur sept ne suffisaient pas.

L'article 59 a été inséré dans la Constitution à la dernière minute, en même temps que plusieurs autres modifications mieux connues. A l'époque, je m'y suis opposé et j'ai demandé les raisons du geste en question, surtout du fait que tous les partis politiques dans cette enceinte étaient en faveur d'un traitement égal pour les anglophones et les francophones du pays. C'était là le fondement du rapport de la Commission Royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme soumis à M. Pearson.

J'ai demandé des explications. Or, on ne m'a donné aucune raison valable. Personne n'est jamais intervenu, afin de justifier cet article. D'aucuns ont prétendu que la modification en question était nécessaire, afin de faire accepter la Loi constitutionnelle de 1982 par les provinces et le Parlement fédéral. On a laissé entendre que faute de modifications au document, ce dernier serait purement et simplement rejeté.

Je ne pourrais jamais accepter cela. En fait, je ne sais pas encore qui a vraiment demandé cette modification. Nous savons que certaines provinces ont réclamé la clause de dérogation, mais je n'ai pu découvrir qui avait réclamé celle-ci. Ce n'était certes pas le gouvernement du Parti québécois, au Québec, car il ne s'intéressait absolument pas à la question. Il était opposé à tout cela.

D'aucuns m'ont dit des années plus tard, que cet article était nécessaire, afin de protéger la langue française au Québec.

Je siège au Parlement depuis 23 ans. J'ai toujours été très favorable à des mesures tendant à protéger et à promouvoir la langue française. Chaque fois qu'on viole les droits des francophones, que ce soit en Saskatchewan, en Alberta ou en Ontario, je me range du côté des francophones et je défends leurs droits. Au début, quand je suis arrivé ici, la plupart des infractions étaient commises à ce chapitre.

• (1710)

Je suis pour la protection et la promotion du français au Québec et partout au Canada. Mais ce n'est pas ce que fait ce type de mesure. Je ne vois absolument aucun lien entre un article qui empêche les anglophones de se faire instruire dans leur langue et la protection de la langue et

de la culture françaises. On n'a jamais démontré que cette disposition assurera effectivement cette protection.

Je soutiens également avec force qu'on ne protège pas certains droits en en supprimant d'autres. On ne protège pas les droits raciaux, les droits linguistiques et l'égalité des sexes en supprimant d'autres droits. Encore une fois, cette disposition semble viser ce but. Elle n'a pas été bien pensée. L'idée sous-jacente est que si les droits des anglophones sont limités, on fera peut-être quelque chose pour renforcer les droits des francophones du Québec.

Malgré cette atteinte à leur droit de faire instruire leurs enfants dans leur propre langue, un fort pourcentage d'anglophones de la province de Québec veulent envoyer leurs enfants à l'école française. A Montréal, il n'y a plus de place dans les cours d'immersion. Dans les écoles de ma région, les parents doivent faire la queue des jours à l'avance pour faire inscrire leurs enfants aux programmes d'immersion. Évidemment, les programmes d'immersion se donnent dans des écoles anglaises où presque tout est enseigné en français. Comme je l'ai dit, ces cours sont très demandés, mais en plus, le programme d'enseignement du français ailleurs que dans des écoles anglaises d'immersion s'est beaucoup amélioré depuis mes propres études dans la province, ce qui fait qu'aujourd'hui, il y a beaucoup de jeunes anglo-Québécois bilingues. En fait, de récents rapports publiés par la province de Québec révèlent qu'il y a aujourd'hui plus de jeunes anglophones que de jeunes francophones qui sont bilingues. C'est surprenant, car c'était toujours l'inverse dans le passé.

La disposition de l'article 59 est le fruit d'une logique erronée. Comme je l'ai dit tout à l'heure, la protection, la valorisation ou la promotion d'une langue n'exige pas la suppression d'une autre. Nous entendons parfois d'autres arguments par lesquels on cherche à justifier ce type de disposition. Nous entendons dire qu'il est nécessaire de protéger le français au Québec, ce que j'ai toujours reconnu, et que de toutes façons, l'anglais n'est pas menacé au Canada. On entend cet argument très souvent.

Tout d'abord, je reconnais que la langue et la culture françaises sont menacées au Québec et au Canada, car les francophones d'Amérique sont entourés d'anglophones et ils ne sont que six ou huit millions, j'oublie les chiffres exacts. Bien que l'anglais ne soit évidemment pas menacé en Amérique du Nord, il l'est depuis des années au Québec.

La collectivité anglophone décroît. De nombreuses mesures comme l'article 59 découragent les jeunes Québécois, même s'ils sont bilingues, et des membres de la collectivité quittent la province en grand nombre. Beaucoup de diplômés de l'Université McGill, de l'Université Concordia et de l'Université Bishop quittent le Québec, car il se sentent victimes de très nombreuses mesures tendant à restreindre ou à supprimer leurs droits linguistiques. La collectivité anglophone n'est pas menacée au Canada, mais elle se sent en danger au Québec, et on en parle dans les rapports du Commissaire aux langues officielles.

Lorsque les gens ont recours à l'argument en question, il faut mettre les choses au clair. Ne confondons pas ce qui se passe au Québec avec ce qui arrive au Canada. N'acceptons pas la suggestion selon laquelle ceux qui veulent parler anglais peuvent aller en Ontario ou en Alberta. Depuis cinq générations, nous vivons au Québec et je n'ai pas l'intention de quitter la province. Je veux pouvoir profiter de mes pleins droits, tout comme je défends ceux des francophones hors du Québec.

D'aucuns affirment également que malgré l'article 59, et certains articles de la Loi 101 et de la Loi 178, la collectivité anglophone du Québec est toujours la minorité la mieux traitée au Canada. Cela a été vrai pendant de nombreuses années, mais ce n'est plus le cas. Il est vrai qu'on retrouve toute une série d'institutions anglophones au Québec, notamment des universités et des écoles, mais au fil des ans, la collectivité anglophone a bâti ses institutions elle-même. Elle formait une collectivité très importante au Québec.

Le fait est que la menace envers les anglophones revêt actuellement une forme de lois restrictives. Aux niveaux provincial et fédéral, on ne cesse de tenter de restreindre leurs droits, notamment par l'entremise de l'article 59. C'est tout à fait inacceptable.

D'un autre côté, on assiste à un accroissement progressif des droits des francophones à l'extérieur du Québec. L'inclusion dans la Constitution de certains droits améliore la situation. Ainsi, d'une part, les francophones profitent de droits accrus à l'extérieur du Québec et d'autre part, on réduit les droits des anglophones au Québec.

Sauf erreur, mon temps de parole est sur le point d'expirer. Je voudrais simplement rappeler à mes collègues que cette motion tend à demander au gouvernement de prendre l'initiative d'une modification de la Loi constitutionnelle de 1982, ayant pour objet d'abroger l'article 59, qui limite le droit des Anglo-Québécois à l'enseignement dans leur propre langue. Je sais que certains de mes collègues affirmeront que les francophones hors Québec peuvent compter sur tous les droits constitutionnels de l'article 23, mais que leur application

est extrêmement lente et difficile. Je suis d'accord avec eux là-dessus. Je m'aperçois que dans certaines villes du Canada, des collectivités hésitent à respecter dans la pratique les droits figurant à l'article 23. Je demande, cependant, à mes collègues de souscrire à cette motion.

Je vais suivre de très près ce débat, afin d'entendre ce que mes collègues ont à dire et de voir comment ils peuvent justifier une disposition comme l'article 59, alors que, manifestement, il s'agit de priver un groupe—les anglophones du Québec—de certains droits accordés à un autre groupe dans toutes les autres provinces du pays. J'exhorte la Chambre à prendre cette motion très au sérieux.

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Madame la Présidente, je voudrais féliciter le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) pour l'intérêt qu'il porte à cette question et la recherche qu'il a faite dans ce domaine. Trouver une solution à ce problème représente pour nous tous un véritable défi.

Le député a proposé que le Parlement prenne l'initiative d'apporter une modification qui supprimerait l'article 59 de la Constitution. Aux termes de cet article, le Québec est exempté de l'une des deux conditions pour lesquelles il doit respecter les droits des citoyens à l'enseignement dans la langue de la minorité dans sa province. L'article 59 prévoit également une procédure spéciale d'amendement unilatérale qui permet l'abrogation de l'article 59 mais seulement à la date d'entrée en vigueur de la disposition pour le Québec portant sur la première langue apprise et encore comprise. Cette disposition ne peut entrer en vigueur qu'après autorisation de l'assemblée législative et du gouvernement du Québec.

Je voudrais ajouter que, étant donné que l'article 59 prévoit une procédure spéciale pour sa propre abrogation, procédure liée à une décision antérieure de l'assemblée législative ou du gouvernement du Québec, il serait mal avisé que la Chambre se charge d'y apporter une modification. Je voudrais toutefois profiter de l'occasion pour expliquer pourquoi deux conditions grâce auxquelles les citoyens peuvent réclamer l'enseignement dans la langue de la minorité ont été incluses dans la Constitution et pourquoi une seule s'applique au Québec.

La loi 101 du Québec cherchait à protéger tous ceux qui fréquentaient les écoles anglaises du Québec au moment de son adoption en 1977, mais à en limiter l'accès par la suite. On avait pris cette décision parce qu'il devenait nécessaire, en raison de la chute rapide du taux de natalité des Québécois francophones, d'intégrer les immigrants à la communauté francophone de façon à maintenir son poids démographique relatif. Par conséquent, la loi 101 n'accordait le droit à l'enseignement en anglais qu'aux enfants des citoyens canadiens qui avaient reçu leur instruction, au niveau primaire, en anglais au Québec, disposition qu'on a appelée la clause Québec.

• (1720)

Pour faciliter la mobilité des Canadiens, le Québec s'est dit prêt à faire de cette clause Québec une clause Canada en faveur des enfants de citoyens canadiens qui ont reçu leur instruction primaire au Canada plutôt qu'au Québec seulement.

Toutefois, comme les autres provinces ont historiquement été moins généreuses que le Québec à l'endroit de leur minorité linguistique et que certaines d'entre elles ont supprimé ou restreint sévèrement leur droit à l'éducation dans leur langue, bon nombre de Canadiens francophones de l'extérieur du Québec n'ont pu recevoir leur instruction primaire en français. La clause Canada allait conférer des droits à presque tous les anglophones du Québec sans en conférer aucun à un grand nombre de francophones de l'extérieur du Québec.

Le gouvernement fédéral a donc conçu la clause celle de «la première langue apprise et encore comprise», pour donner aux enfants des Canadiens francophones le droit de recevoir leur instruction primaire dans leur langue.

Lorsque le premier ministre Trudeau a, en 1981, imposé unilatéralement à l'Assemblée nationale l'article 23 relatif aux droits à l'instruction dans la langue de la minorité, il a décidé que la clause Canada, que le Québec avait offerte à condition que les autres provinces en fassent autant, s'appliquerait au Québec parce que toutes les autres provinces l'avaient acceptée.

Toutefois, reconnaissant que leurs politiques historiques auraient pour effet de restreindre l'application de la clause Canada à leurs francophones, les autres provinces ont accepté d'être liées par l'article 23, celui de «la première langue apprise et encore comprise».

Le même problème historique ne se posait pas au Québec, ce qui rendait inutile le recours à l'article 23. En outre, l'article 23 aurait pu avoir pour effet de nuire à la politique d'immigration du Québec. C'est pourquoi le gouvernement, dont faisait partie le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), ne l'a pas imposé au Québec. Il ne conviendrait donc pas du tout que nous ratifiions cette modification.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, je prends la parole cet après-midi à titre de député qui a eu l'honneur de participer aux débats sur les amendements constitutionnels de 1981 et de siéger au Comité mixte spécial sur la Constitution du Canada. Je tiens à souligner que, au cours de l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires, je parle en mon nom personnel, et non comme porte-parole de mes collègues du caucus. C'est ma propre opinion que j'exprimerai sur cette très importante question.

Je me rappelle fort bien que le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) a parlé avec force et conviction lors de l'étude de l'article 59 à la Chambre. Il n'a pas proposé d'amendement à l'article 59 quand la Chambre a été saisie de la résolution constitutionnelle en novembre 1981. J'ignore pourquoi il ne l'a pas fait, car c'était alors son parti qui formait le gouvernement. On pourrait certainement dire qu'il n'est jamais trop tard.

La proposition avancée aujourd'hui pèche par illogisme. L'article 59 de la Loi constitutionnelle renferme une disposition spéciale pour le Québec. Le député de Notre-Dame-de-Grâce propose une modification en vertu de l'article 43 de la Loi constitutionnelle de 1982, qui ne s'appliquerait qu'au Québec, et qui ne pourrait entrer en vigueur que si l'Assemblée nationale du Québec donnait son assentiment.

Si l'Assemblée nationale du Québec était disposée à accepter la modification proposée par mon ami de Notre-Dame-de-Grâce, elle pourrait invoquer l'article 59 de la Loi constitutionnelle, qui prévoit qu'une proclamation peut être faite lorsque l'Assemblée nationale du Québec donne son assentiment. Si l'Assemblée nationale du Québec voulait procéder de cette façon, elle pourrait le faire.

[*Français*]

Madame la Présidente, si nous, au Parlement du Canada, à la Chambre, sommes prêts à accepter la société distincte au Québec, en quoi le Québec est-il distinct? Si ce n'est pas dans le caractère de sa langue, de sa culture, je ne sais pas où cela est distinct. Moi, je crois que l'Assemblée nationale du Québec doit avoir le dernier mot en ce qui concerne les mesures nécessaires pour protéger, justement, la spécificité, la société distincte au Québec.

C'est pour cette raison, madame la Présidente, que j'appuie les principes de la Loi 101 au Québec. C'est pour cette raison que je suis contre et que je parle contre la proposition de mon honorable collègue de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand). Il suggère que la langue anglaise, que la minorité anglophone au Québec est menacée. Mais, madame la Présidente, ce n'est pas le cas!

Même le Commissaire aux langues officielles, dans son rapport annuel de cette année, déposé à la Chambre il y a quelques semaines, pour la première fois a dit non. La langue anglaise, la minorité anglophone au Québec, ce n'est pas une minorité menacée.

Mon honorable collègue est d'accord que la langue française est menacée au Canada et, en tant que député de Colombie-Britannique, je vous assure que si les parents francophones avaient les mêmes droits que les parents anglophones du Québec, ils seraient très heureux. C'est-à-dire, madame la Présidente, que notre priorité devrait être de mettre en place la réalité de l'article 23 partout au Canada pour protéger, justement, les droits de la minorité francophone hors Québec, les droits qui ne sont pas encore réalisés dans les autres provinces du Canada.

Madame la Présidente, mon collègue, l'honorable député de Richelieu (M. Plamondon) a très bien décrit, dans une lettre adressée au premier ministre, la réalité de la minorité franchophone au Canada. Il a aussi décrit la réalité de la minorité anglophone; il dit, et je cite sa lettre:

> Les anglophones du Québec ont plus de services que toutes les minorités canadiennes réunies. A Montréal, par exemple, l'anglais est à bien des égards roi et maître. On y trouve plus de magasins, de restaurants et de bars où l'on se fait servir d'abord en anglais, plus de magazines publiés en anglais, plus de cinémas qui présentent sur leurs écrans des films en anglais et plus de télévision et de radio qui diffusent en anglais qu'en français. Per capita, il y a plus de maisons d'enseignement et d'hôpitaux qui s'adressent spécifiquement à la communauté anglophone qu'à la majorité francophone elle-même! Et alors que plus de 50 p. 100 des francophones hors Québec n'ont pas accès à l'école française, on ne trouve pas un seul Anglo-Québécois qui ne jouisse pas de l'éducation dans sa langue s'il le désire!

Madame la Présidente, le député de Richelieu parle des droits collectifs qui doivent primer sur les droits individuels dans le domaine de la langue. Et c'est justement pour cette raison que je répète, madame la Présidente, que c'est à l'Assemblée nationale de décider quelles sont les mesures nécessaires pour protéger cette minorité francophone, cette minorité qui ne représente que 3 p. 100 des parlants français en Amérique du Nord.

Si l'Assemblée nationale du Québec décidait, selon l'article 59, que le temps était venu de mettre en place les mesures dans l'article 59(1), je l'accepterais sans réserve. Mais, madame la Présidente, la motion du député de Notre-Dame-de-Grâce aurait l'effet de forcer les Québécois, les Québécoises d'accepter ce principe.

• (1730)

Madame la Présidente, je crois que s'il y a une priorité dans le domaine de la langue, aujourd'hui, au Canada, c'est justement d'essayer de mettre en place les droits des francophones hors Québec, de mettre en place les droits des francophones, par exemple en Colombie-Britannique, dans les autres provinces, à l'éducation dans leur propre langue. C'est ce que garantit l'article 23 de la Constitution, mais c'est une illusion pour beaucoup de francophones hors Québec.

Alors, madame la Présidente, je termine en félicitant mon honorable collègue de Notre-Dame-de-Grâce pour sa ténacité, et de nous avoir donné l'opportunité de débattre encore une fois cette question importante. Mais, madame la Présidente, parlant pour moi-même, je mettrais l'accent, non pas sur la préservation d'une minorité qui est déjà la minorité la mieux traitée au Canada, mais plutôt, sur la sauvegarde de la réalité francophone partout au Canada.

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Madame la Présidente, la motion à l'étude prie cette Chambre de demander au gouvernement d'initier une modification constitutionnelle dans le but d'inciter le Québec à accepter l'abrogation de l'article 59 de la Charte canadienne des droits et libertés qui traite de l'application de certaines garanties en matière d'enseignement dans la langue de la minorité au Québec.

Je n'aborderai pas ici la question de savoir si la minorité anglophone du Québec est bien ou mal desservie en matière d'enseignement en langue anglaise, ou si ces droits garantis par l'article 23 de la Charte sont bien ou mal reconnus. Je résisterai également à l'envie de comparer la situation au Québec en ce domaine avec celle qui prévaut dans les autres provinces canadiennes.

Je n'entrerai pas non plus dans un débat technique sur la façon de modifier l'article 59 de la Charte, ni sur la question de savoir s'il est opportun ou non que le Parlement prenne l'initiative d'une telle modification. Je dirai toutefois ceci: Quelle que soit la façon dont on interprète le rôle du Parlement dans l'abrogation de l'article 59, un fait demeure, le Québec devra se prononcer.

Or, le député de Notre-Dame-de-Grâce sait très bien que les gouvernements qui se sont succédé à l'Assemblée nationale depuis le rapatriement de la Constitution se sont prononcé contre toute participation à des discussions constitutionnelles avec le reste du pays, jusqu'à ce que l'on en vienne à une entente pour remédier à l'isolement du Québec de l'entente constitutionnelle de 1981.

Cette position du Québec est à l'origine du blocage du processus de réforme constitutionnelle au Canada, depuis 1982. L'échec des négociations qui ont eu lieu sur les questions constitutionnelles autochtones en est d'ailleurs un exemple.

Conscients que le Québec devait être entendu et que les blessures de 1982 devaient être guéries, les 10 premiers ministres provinciaux ont convenu, en août 1986, de faire du rapatriement du Québec leur priorité dans le domaine constitutionnel. Cet engagement a été repris par tous, y compris le gouvernement fédéral, lors de la conférence annuelle des premiers ministres tenue à Vancouver, en novembre 1986. Tous convenaient de traiter d'abord des préoccupations du Québec et de remettre toute autre question constitutionnelle à une deuxième ronde de négociations. Cet engagement de tous les gouvernements devait mener à l'Accord du lac Meech, en juin 1987.

Tenter d'ouvrir, comme le propose le député, de nouvelles négociations constitutionnelles, et avec le Québec, de surcroît, équivaudrait à demander au gouvernement fédéral de trahir son engagement de se consacrer d'abord aux demandes du Québec et de remettre à plus tard les autres questions. De plus, un geste semblable de la Chambre pourrait être perçu comme de la simple provocation, car il est plus que probable que le Québec refuse d'aborder la question constitutionnelle avant la ratification de l'Accord du lac Meech.

Enfin, si le député est vraiment sérieux au sujet du renforcement du droit à l'éducation dans la langue de la minorité, il conviendra qu'il existe un meilleur moyen d'arriver à ses fins. La ratification de l'Accord du lac Meech, qui reconnaît la dualité linguistique comme caractéristique fondamentale de la fédération, permettra en effet de débloquer le processus de la réforme constitutionnelle. Les Canadiens pourront alors se tourner vers d'autres réformes lors des conférences annuelles des premiers ministres que prévoit déjà l'Accord.

Or, le gouvernement du Canada a déjà pris des engagements fermes à l'effet que la question du renforcement

des droits des minorités linguistiques ferait l'objet de discussions dès la première conférence qui suivra la ratification de l'Accord.

Le premier ministre déclarait en effet, dans un message aux minorités linguistiques qui a été publié au Québec, par *The Association of Quebec Regional English Media*, en mars dernier:

[*Traduction*]

> En permettant au Québec de retourner à la table des négociations constitutionnelles, l'accord nous permettra de poursuivre nos efforts en vue d'améliorer le sort de nos minorités linguistiques. Le gouvernement du Canada a promis de chercher, entre autres choses, à renforcer les droits linguistiques garantis par la Constitution dans leur plus vaste contexte, lors de la première conférence annuelle qui suivrait la proclamation de l'accord.

[*Français*]

A la même occasion, le sénateur Lowell Murray, ministre d'État aux Relations fédérales-provinciales, allait même plus loin. Il ajoutait:

[*Traduction*]

> Ces discussions pourraient aider à préciser, notamment, l'article 23 de la Charte des droits et libertés quant aux droits des minorités à recevoir leur éducation dans leur langue.

[*Français*]

Cet engagement a été réitéré à maintes occasions et a pris un caractère encore plus solennel dans le discours du Trône, où on pouvait lire, et je cite:

> Lorsque le Québec aura repris sa place à la table des négociations constitutionnelles, il sera possible de faire avancer d'importants dossiers comme la réforme du Sénat, les droits des autochtones, les droits linguistiques, les rôles et responsabilités en matière de pêches et le renforcement de la Charte des droits et libertés, et mon gouvernement en fera une priorité.

Voilà l'essentiel de mon message, madame la Présidente. Le renforcement du droit des minorités de langue officielle figure déjà au programme des discussions constitutionnelles qui suivront la ratification de l'Accord du lac Meech. Ces discussions profiteront à la fois à la minorité anglophone du Québec et aux minorités francophones ailleurs au pays.

En outre, adopter la motion présentée devant nous risquerait d'être considéré comme un déni de nos engagements à répondre d'abord aux demandes constitutionnelles du Québec et pourrait s'avérer nuisible à l'Accord du lac Meech et remettre en question les gains qu'on y retrouve déjà pour les minorités.

Je suis convaincu, madame la Présidente, que le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) comprendra ma position. Je demande à la Chambre, dans l'intérêt des francophones hors Québec et des Anglo-Québécois, de prendre mes propos en considération dans l'étude de la motion qui est devant nous aujourd'hui.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, je voudrais participer à ce débat, proposé par mon ami de Notre-Dame-de-Grâce, sur la motion 422, qui veut que le gouvernement prenne l'initiative de modifier ou de présenter une modification à la Loi constitutionnelle de 1982 ayant pour objet d'abroger l'article 59 qui restreint, comme on l'a entendu, le droit des Anglo-Québécois à l'enseignement dans leur propre langue.

Madame la Présidente, le débat sur la question du traitement des minorités dans ce pays n'est pas terminé, et je pense qu'il est temps que ce gouvernement et ces chefs de gouvernements provinciaux prennent leurs responsabilités et suivent un peu les conseils que veulent bien leur donner, tant le Commissaire aux langues officielles que votre humble serviteur, à savoir qu'il est temps que l'on ait une conférence fédérale-provinciale sur l'avenir des minorités linguistiques au pays.

Madame la Présidente, il est vrai qu'il y a des injustices dans ce pays, dans certaines provinces, et je pourrais vous en énumérer un certain nombre.

M. Prud'homme: Nommez-les, nommez-les!

M. Gauthier: Je pourrais vous dire que, en 1982, j'ai été de ceux qui ont voté contre cette Constitution, parce que je croyais que de quantifier les droits d'un Canadien, où qu'il demeure dans ce pays, n'était pas la façon que l'on doive nous traiter. J'ai pensé qu'à ce moment-là qu'il y aurait une décision de la majorité à savoir que les minorités doivent être traitées avec équité, avec justice, où qu'elles demeurent en ce pays.

• (1740)

Je me suis aperçu que dans l'article 23 que voudraient modifier certains groupes, certaines personnes, il y a des éléments qui ne doivent pas faire partie, à mon avis, d'une Constitution. On peut lire à l'article 23, que là où le nombre le justifie, les parents auront le droit de faire éduquer leurs enfants dans la langue de leur choix, dans la langue maternelle de la famille. Or il y a, dans ce pays, dans à peu près cinq provinces, et je pourrais vous les nommer. . .

M. Prud'homme: Nommez-les!

M. Gauthier: Je pense que je vais les nommer, à la demande de mon honorable ami, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme). Il y a des groupes, des parents francophones en particulier, et il y a eu également des anglophones au Québec qui ont fait la même chose, et je les félicite, qui, pour revendiquer leurs droits, sont devant les tribunaux aujourd'hui, en mai 1989. Pourquoi? Pour essayer d'obtenir des tribunaux une interprétation généreuse du fameux article 23. Il y en a ici en Ontario, dans ma province; il y en a en Colombie-Britannique; il y en a en Saskatchewan, en Alberta, au Manitoba, en

Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve. Dans chacune de ces provinces, monsieur le Président, on est devant les tribunaux. . .

Une voix: Il n'y en a pas au Québec?

M. Gauthier: Non, pas dans le moment. On est devant les tribunaux pour faire valoir notre droit constitutionnel qui n'est pas respecté par ces provinces. Et je dis cela avec beaucoup de connaissances dans le dossier, ayant participé à quelques-unes de ces contestations judiciaires.

On sait que le gouvernement fédéral, parfois, fait son possible pour dire: Bien oui, on voudrait que partout au pays, dans toutes les provinces, il y ait égalité d'accès. Et on donne des sommes d'argent, tant pour l'éducation de ces minorités, sans trop s'attendre à l'imputabilité de ces sommes d'argent que l'on dispense, sans trop, non plus, s'inquiéter à savoir si vraiment la fonction ou le devoir du gouvernement fédéral de protéger et de promouvoir l'existence des minorités en province est vraiment suivi, est vraiment sérieux. Je peux vous dire que lorsqu'on est contesté dans sept provinces où il est impossible, à ce jour, d'obtenir justice et équité, il est difficile de dire que l'on peut ignorer, que l'on peut laisser de côté, que l'on peut peut-être dire: Bien, ça va se régler par les tribunaux. Les tribunaux, monsieur le Président, je vais vous rappeler une décision qui a été rendue par l'Honorable juge Hunter, de la Cour suprême, qui a rappelé la responsabilité des législateurs à l'égard des droits fondamentaux, et je cite le juge Hunter:

> Même si les tribunaux sont les gardiens de la Constitution et des droits qu'elle confère aux particuliers, il incombe à la législature d'adopter des lois qui contiennent les garanties appropriées permettant de satisfaire aux exigences de la Constitution. Il n'appartient pas aux tribunaux d'ajouter les détails qui rendent constitutionnelles les lacunes législatives.

Monsieur le Président, le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) a raison. On ne peut pas avoir une Constitution où il y des *opting in* et des *opting out*, où il y a toutes sortes de conditions, des droits dans une province qui n'existent pas dans une autre. Il y a une Constitution canadienne, adoptée en 1982. Elle doit, d'après moi, faire l'objet d'un consensus national et s'appliquer à tous les Canadiens.

Je sais qu'il est difficile de comprendre comment un francophone, par exemple, en Ontario, en Saskatchewan, en Alberta, où qu'il demeure en ce pays, puisse dire: Oui, j'appuie, avec tout le coeur que je peux y mettre, une Constitution, mais une Constitution qui est juste, une Constitution qui s'applique à tous également. Je reconnais les considérations régionales, je reconnais le nombre qui peut être quelquefois minime dans certaines provinces, considérant l'assimilation à laquelle on a fait face depuis 100 ans.

Et je dis simplement à mes collègues: Lorsque l'on vous demande de faire en sorte qu'il y ait une conférence des premiers ministres provinciaux avec le fédéral, cela pourrait peut-être permettre un consensus, une orientation vers une solution à certains problèmes. Je reconnais que mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce a été un de ceux dans cette Chambre qui a toujours été solidaire des objectifs des minorités linguistiques dans le pays. C'est vrai. Et je lui donne crédit, il nous a toujours appuyé, même si cela est parfois difficile, en Ontario, par exemple, pour nous, mais il a toujours été constant. Il a dit à l'Ontario: Pourquoi vous imposez, vous qui avez signé la Constitution, au Québec des obligations en éducation, quand vous refusez de reconnaître en Ontario les obligations constitutionnelles que le Québec a à rencontrer, et je pense à l'article 133. Je pense à cela en particulier.

Je sais que l'article 133 est l'article qui permet l'accès aux tribunaux et aux parlements des provinces dans l'une des langues officielles du pays. Les deux provinces, le Québec et le Manitoba, sont soumises à cet article-là. Le Nouveau-Brunswick, évidemment, a sa propre charte, sa propre constitution, et il a également adopté l'esprit de cet article. Mais il reste qu'il est difficile, dans ce pays, d'entendre le député de Notre-Dame-de-Grâce qui nous dit: Moi, j'ai fait éduquer. . . c'est lui qui l'a dit aujourd'hui: il a fait éduquer ses enfants dans la langue française, au Québec. Et, le fait d'avoir fait éduquer ses enfants en français au Québec lui enlève à tout jamais ses droits ancestraux de faire éduquer ses petits-enfants dans sa langue maternelle qui est l'anglais. C'est un problème qu'il va falloir régler. C'est cela qu'il soulève aujourd'hui, et je suis d'accord avec lui. Je dis: Oui, il y a un problème là. Mais, madame la Présidente, moi aussi j'ai un problème qui est tout aussi sérieux: c'est celui de faire éduquer mes enfants dans ma langue.

Des voix: Bravo!

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Madame la Présidente, la résolution à l'étude nous amène à examiner les garanties constitutionnelles en matière de droit à l'instruction dans la langue de la minorité. Comme on le sait, ces garanties se retouvent à l'article 23 de la Charte des droits et libertés adoptée en 1982. Le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) demande que le gouvernement prenne l'initiative d'une modification de la Charte et demande au Québec de faire de même.

Je ne discuterai pas de la réaction possible du Québec à une telle demande. Cependant, j'aimerais rappeler la volonté de cette province de régler la question du lac Meech avant toute autre question constitutionnelle, et l'engagement du gouvernement fédéral et de tous les autres gouvernements d'attendre une deuxième ronde de négociations constitutionnelles avant d'aborder d'autres questions. Je doute, d'ailleurs, que la motion du député

soit respectueuse de la distinction entre la première et la deuxième rondes de discussions.

Sur le fond, je dirais que la question de l'article 59 n'est qu'un aspect des problèmes relatifs au droit à l'instruction dans la langue de la minorité. La plupart des Canadiens vous diront que le véritable problème réside dans la difficulté qu'ont les francophones hors Québec à faire respecter par leur gouvernement provincial les droits que leur garantit la Charte en ce domaine.

Citant une étude effectuée pour le Commissaire aux langues officielles, le journal *La Presse* du 6 mars dernier révélait que dans les provinces anglophones, seulement 56 p. 100 des enfants de 6 à 17 ans ayant droit à un enseignement en français en vertu de l'article 23 de la Charte reçoivent cet enseignement. En revanche, au Québec, les jeunes entre 6 et 17 ans qui reçoivent leur instruction en anglais constituent 100 p. 100 de ceux qui y ont droit en vertu de l'article 23, soit 121 513 élèves.

Dans les provinces à majorité anglophone, il n'y a qu'au Nouveau-Brunswick et en Ontario où plus de la moitié des enfants ayant droit à l'éducation en français aux termes de l'article 23 fréquentent l'école française. Cette proportion s'établit à 78.4 p. 100 au Nouveau-Brunswick. En Ontario, 68.4 p. 100 des enfants ayant un droit constitutionnel à l'école française, fréquentent des écoles françaises. Ces chiffres sont pourtant le reflet d'efforts considérables de la part des gouvernements de ces provinces au cours des 15 dernières années dans le domaine scolaire pour la minorité.

• (1750)

Dans les autres provinces canadiennes, la proportion des enfants ayant droit à l'instruction en français qui fréquentent des classes françaises ne dépasse pas 12,2 p. 100. Elle n'est d'ailleurs que de 7,3 p. 100 en Alberta et de 5,3 p. 100 dans les Territoires du Nord-Ouest.

Ces données illustrent bien une des principales lacunes des dispositions de la Charte en matière des droits à l'éducation. On la retrouve à l'article 23 (3) a) qui dit en toutes lettres que le droit à l'instruction dans sa langue:

> . . .s'exerce partout dans la province où le nombre des enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité.

Il s'agit là du fameux «là ou le nombre le justifie» qui a été tant décrié par les francophones hors Québec, depuis 1982.

En vertu de cet article, plusieurs provinces à majorité anglophone ont pu et continuent à limiter la prestation de services d'éducation à leur minorité. Dans plusieurs cas, les francophones ont dû, à grands frais et au prix d'une longue attente, faire appel aux tribunaux pour que soit reconnu, cas par cas, le besoin d'institutions d'enseignement en français. D'ailleurs, des procédures judiciaires ont été intentées en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

Le cas du Québec est exemplaire. Le Québec n'a jamais cherché à tirer avantage de cette faille de l'article 23 pour refuser de dispenser l'éducation en langue anglaise à sa minorité et ce, quel que soit le nombre d'élèves ou leur dispersion sur le territoire.

Cette situation faisait dire au journaliste Don MacPherson de la *Gazette* de Montréal, dans un article du 1er mars dernier, et je cite:

[*Traduction*]

> Le Québec respecte aussi bien l'esprit que la lettre de la Charte pour ce qui est de l'éducation donnée aux minorités. . . Au Québec, il suffit qu'il y ait un seul représentant d'un groupe minoritaire pour que l'enseignement lui soit dispensé dans sa langue.

[*Français*]

Pour illustrer son propos, M. MacPherson nous apprend que la Commission scolaire du littoral, sur la Basse Côte-Nord, opère une école anglophone et emploie deux professeurs, pour un total de 14 élèves. Il ajoute que 50 p. 100 des 40 millions de dollars que le gouvernement du Québec consacre au maintien de petites écoles va au secteur anglophone.

Et M. MacPherson conclut, et je cite:

[*Traduction*]

> Ne serait-ce pas habile si, au cours des prochaines négociations constitutionnelles, le Québec lançait aux autres provinces le défi de suivre son exemple et proposait l'abolition du critère «lorsque le nombre le justifie»?

[*Français*]

Ne serait-il pas souhaitable, si cette Chambre doit se pencher sur la question du droit à l'instruction, de se pencher sur cet aspect de l'article 23? L'abrogation de la justification par le nombre figure d'ailleurs au programme du Parti libéral du Canada, au nombre des résolutions

adoptées à son Congrès de 1986. Je ne crois pas toutefois que la question de l'article 59 y soit mentionnée.

Le parti de l'honorable député s'est également prononcé pour que le droit à des établissements d'enseignement pour la minorité soit clarifié pour comprendre le droit de gérance de ces institutions.

La situation actuelle a encore une fois obligé les groupes minoritiaires à se présenter devant les tribunaux pour faire reconnaître ce droit, notamment en Ontario. Et cette autre réforme de l'article 23 aurait l'appui du gouvernement du Québec, des francophones hors Québec et même d'Alliance Québec, et d'autres réformes pourraient être envisagées.

Tout n'est peut-être pas rose pour la minorité anglophone du Québec. Le dernier rapport du Commissaire aux langues officielles fait état de la difficulté des petites communautés anglophones à l'extérieur de Montréal de recevoir des services provinciaux dans leur langue, ou la sous-représentation de la communauté anglophone dans la Fonction publique québécoise. Mais on constate que des progrès s'enregistrent.

Avec la Loi 142, le Québec travaille à étendre l'accès à des services sociaux et de santé en anglais dans la plupart des régions du Québec.

Le gouvernement fédéral, dans la lancée de la nouvelle Loi sur les langues officielles discute présentement avec la province d'une possible aide fédérale dans ce domaine.

Dans le domaine de l'éducation, le Québec a inauguré, en octobre, son septième cégep de langue anglaise à Hull.

Le Québec a également une fois de plus tenté d'apporter des réformes à son système d'éducation, afin de créer des commissions scolaires linguistiques plutôt que confessionnelles.

Comme on peut le lire dans le rapport du Commissaire aux langues officielles, plusieurs leaders d'opinions, tant francophones qu'anglophones, reconnaissent qu'un système défini selon des critères linguistiques satisferait davantage les besoins d'une population minoritaire en baisse et dispersée, en consolidant les ressources des écoles catholiques et protestantes de langue anglaise.

Ce système favoriserait également la participation des parents anglophones catholiques à la gestion des écoles fréquentées par leurs enfants.

Or, cette réforme devra attendre que les tribunaux se prononcent sur sa constitutionnalité. En effet, l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867 établit que le système scolaire québécois doit respecter les droits confessionnels. On risque donc de ne pouvoir regrouper anglo-catholiques et anglo-protestants dans les mêmes écoles et ce, même si tous reconnaissent que cela serait profitable pour la minorité.

Voilà donc une autre réforme constitutionnelle sur laquelle pourraient se pencher le député et cette Chambre si nous devions aborder la question du droit à l'instruction dans la langue de la minorité. J'irais même jusqu'à dire que de se prononcer en faveur d'une réforme aussi partielle et isolée que celle que propose le député, sans examiner également la justification par le nombre, le droit de gérance des institutions scolaires et la question de l'article 93, pourraient être très difficiles à justifier, étant donné surtout la situation scolaire relativement viable de la minorité au Québec et celle plutôt précaire dans les autres provinces. Les minorités francophones hors Québec pourraient en effet trouver insultant que la Chambre fasse écho à la demande du député, sans se soucier des problèmes plus pressants auxquels font face des milliers d'enfants et de parents.

Madame la Présidente, je laisse ces réflexions à l'examen de la Chambre.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, dans le peu de temps qui reste, je voudrais appuyer la motion présentée par mon collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand). Cette motion vise à faire corriger un tort historique. Je crois que c'est un honneur et un devoir que de lutter pour le droit de corriger ce préjudice.

Les droits sont inaltérables, que l'on parle français ou anglais, d'un océan à l'autre. Je veux que mes petits-enfants puissent étudier en français, ici en Ontario. S'ils choisissent de retourner au Québec, ce que je souhaite, s'ils veulent que leurs enfants étudient en anglais, ce que je déplorerais, ils devraient quand même avoir le droit de faire ce choix. Il s'agit du droit de choisir, non que l'on soit francophone ou anglophone au Québec.

Si je faisais un choix judicieux aujourd'hui, je choisirais d'aller dans une école française au Québec. Mais je ne veux pas que l'on m'y force, madame la Présidente. C'est ce qui ressort de la motion visant à abroger l'article 59 de la Loi constitutionnelle. Aucune constitution ne devrait prévoir une exclusion fondée sur la langue maternelle ou

sur la langue qu'on a choisie. Tout le monde devrait avoir le droit de choisir.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Saint-Denis.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame la Présidente. . .

Mme Finestone: Vous allez étouffer la motion, espèce de vieille fripouille.

M. Prud'homme: Il n'est pas encore 18 heures. Qui est une vieille fripouille?

Mme Finestone: Il est 18 heures moins 20 secondes.

M. Prud'homme: J'ai très bien. . .

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LE BUDGET—LES COMPRESSIONS—LES PROGRAMMES SOCIAUX—LA RÉDUCTION DU FINANCEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, en novembre dernier, au milieu de la campagne électorale, le ministre du Commerce extérieur faisait la déclaration suivante, rapportée dans le *St. John's Evening Telegram*: «Le gouvernement fédéral ne prévoit pas modifier le régime d'assurance-chômage, déclarait jeudi le ministre du Commerce. C'est absurde, affirmait-il en réponse aux journalistes qui l'interrogeaient, à l'Hotel Newfoundland, à l'issue d'une rencontre du Parti progressiste conservateur organisée pour le premier ministre Brian Mulroney.»

M. Crosbie a parlé de ces rumeurs au premier ministre et a repris: «Non, le gouvernement ne prévoit pas modifier le régime. Et comment que je lui ai demandé [au premier ministre] et il a dit que non. Personne ne prévoit modifier en quoi que ce soit le régime d'assurance-chômage».

Nous étions alors en novembre. Le ministre du Commerce extérieur, un des principaux ministres du gouvernement, a déclaré que l'on ne prévoyait pas toucher au régime d'assurance-chômage. Nous sommes maintenant en avril, et le régime a subi deux modifications majeures.

Le 11 avril, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration annonçait que 1,3 milliard de dollars de la caisse d'assurance-chômage serait réorienté dans d'autres programmes. Un demi milliard a servi à l'amélioration du régime et 800 millions, qui auraient dû être versés en prestations, serviront à la formation, à la consultation et à la planification du marché du travail, activités qui avaient toujours été financées par les recettes générales du Trésor et jamais par les contributions que les employeurs et les travailleurs versent pour protéger ces derniers en cas de période de chômage.

Nous avons condamné ces changements parce que, d'une part, ils réduisent la période d'indemnisation des travailleurs sans emploi et, d'autre part, ils font porter aux provinces le fardeau des sans-emploi. Ce sont, en effet, les provinces qui devront aider ces travailleurs à payer leur loyer et leur épicerie pendant la période de chômage qui ne sera plus couverte par les prestations.

Troisièmement, nous avons condamné le programme parce que le gouvernement propose d'utiliser l'argent de l'assurance-chômage pour financer la formation, ce qui est rétrograde et inéquitable. Nous sommes tous en faveur de la formation, mais ce n'est pas ainsi qu'on doit la financer.

Enfin, nous critiquons le programme parce que rien ne garantit qu'il y aura des emplois pour ces travailleurs une fois formés ou recyclés, qu'ils habitent à Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard, ou à Portage-La-Prairie. A quoi bon donner des cours de formation si on ne les conjugue pas à un véritable programme de développement régional et de plein emploi?

Nous critiquons donc le programme pour toutes ces raisons. C'était le 11 avril qu'on a apporté d'importantes modifications. Or, le 27 avril, voilà que le ministre des Finances annonce dans son exposé budgétaire que le gouvernement du Canada retire tout financement au Régime d'assurance-chômage. Il va retirer l'engagement qu'il a pris l'année dernière d'y verser 1,9 milliard de dollars. Il va en laisser le financement entièrement aux travailleurs et aux employeurs. Le financement en était

auparavant tripartite. Voilà que le gouvernement s'en retire et en confie le financement entièrement aux travailleurs et à leurs employeurs.

Que devons-nous conclure de tout cela? Tout d'abord, que le gouvernement s'attaque au déficit dont il ne cesse de parler, mais il le fait sur le dos des chômeurs. Deuxièmement, il tente d'uniformiser le terrain de jeu pour faciliter le libre-échange avec les États-Unis, alors qu'il assurait pendant la campagne électorale que ce n'était pas nécessaire.

J'ai demandé des réponses. J'ai demandé au gouvernement de justifier ces coupures dans le financement de l'assurance-chômage. J'ai demandé combien de travailleurs perdront leurs prestations d'assurance-chômage et jusqu'à quel point. J'ai demandé au gouvernement de nous dire dans quelles régions habitent les travailleurs dont les prestations d'assurance-chômage seront réduites. Je n'ai jamais reçu de réponse.

• (1805)

J'ai demandé comment ces travailleurs dont on réduira l'assurance-chômage feront pour payer leur loyer et leurs provisions. Le gouvernement laissera-t-il les gouvernements provinciaux en porter le fardeau, ou leur donnera-t-il des fonds additionnels?

Enfin, j'ai demandé au ministre de justifier le retrait du financement gouvernemental de ce régime. Comment le gouvernement justifie-t-il ce retrait du financement du régime alors que le gouvernement du Canada y contribue depuis 1941, depuis sa création? Nous aurons maintenant un régime d'assurance-chômage lancé à la dérive et dont le financement est laissé aux travailleurs et à leurs employeurs.

J'espère que nous obtiendrons des réponses à ces questions, non pour moi-même et le Parti libéral, mais pour les Canadiens qui sont très inquiets à ce sujet.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Madame la Présidente, je voudrais mentionner à l'honorable député que le gouvernement a tenu parole, le gouvernement progressiste conservateur a tenu parole, d'une part, de ne pas réduire l'aide accordée aux chômeurs, et d'autre part, le gouvernement progressiste conservateur a tenu parole, puisque les mesures qu'il a annoncées, tant par le biais de l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) que par le biais du ministre des Finances (M. Wilson), ont pour but d'aider les gens qui perdent leur emploi. Dix pour cent, madame la Présidente, des sommes affectées à l'assurance-chômage iront pour la formation et le recyclage des personnes qui perdent leur emploi. Et cela est ce que j'appelle un gouvernement qui tient parole.

Il est vrai qu'au 1^er^ janvier 1990, les employeurs et les employés contribueront seuls au niveau de l'assurance-chômage. Il est également vrai que la prime va augmenter de 30c. pour les employés et de 42c. pour les employeurs. Mais il est également vrai que cela sera le taux le plus bas payé par les employés et les employeurs durant les six dernières années. Le gouvernement progressiste conservateur a tenu parole.

Il faut également avoir en perspective, lorsque l'on parle du Programme d'assurance-chômage, comme lorsque l'on parle de tous les autres programmes, du problème de l'énorme déficit créé par le gouvernement libéral du temps où il était là. Et nous l'avons dit, madame la Présidente, tant dans le discours du Budget qu'ailleurs, que le gouvernement s'engage, advenant le cas où il y ait des années difficiles, comme on a connues en 1980, 1981 et 1982, à contribuer au régime s'il y a lieu, s'il n'est pas adéquat d'augmenter les primes et qu'il est préférable de laisser augmenter le déficit du fonds de l'assurance-chômage, le gouvernement sera là pour répondre aux besoins et aux attentes des employeurs et des employés.

Et en tout dernier lieu, madame la Présidente, j'aimerais souligner à l'honorable député qui faisait ces commentaires, que les modifications apportées au Programme d'assurance-chômage le sont pour le bien-être économique du Canada, des employés et des employeurs. Elles n'ont aucune espèce de relation avec le dossier du libre-échange.

Vous savez et vous vous en souviendrez, durant la dernière campagne électorale, l'opposition a tenté de faire peur à la population canadienne et québécoise. Ils ont échoué. Nous avons dit, et encore une fois nous tenons parole: Il y a des programmes au Canada. Il y a des programmes sociaux au Canada qui sont différents des États-Unis et qui demeureront différents. Nous avons nos programmes canadiens et nous entendons, comme gouvernement progressiste conservateur, continuer ces programmes-là pour le bien-être et une meilleure qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes. Voilà le but des modifications au Programme d'assurance-chômage. Et j'espère en terminant, madame la Présidente, qu'enfin mon collègue d'en face aura compris qu'il faut travailler pour l'avenir du Canada et non pas tenter de détruire tout le temps.

L'ajournement

[*Traduction*]

LES TRAVAUX PUBLICS—LA MISE EN VALEUR DES TERRAINS DU CANAL WELLAND/DEMANDE DE RÉUNIONS PUBLIQUES

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catherines—Thorold): Madame la Présidente, Travaux public Canada et l'Agence de développement du canal Welland ont présenté leur rapport définitif intitulé: «*The Old Welland Canal—A Land Use/Marketing Review*», à une conférence de presse le 18 avril 1989. Le 21 avril, j'ai demandé au ministre s'il avait lu ce rapport. Je l'ai lu et je suis arrivé à certaines conclusions. Je citerai également assez longuement un urbaniste de Welland plein de talent et qui voit loin du nom de Stan Neathery.

Ma position sur ce document, en fait sur ce qu'il faut faire des canaux Welland eux-mêmes, est sans équivoque. A mon avis, ces terrains devraient appartenir aux Canadiens et il ne faudrait pas en vendre un pouce carré. Il pourrait peut-être y avoir des bails à long terme, mais il ne faudrait pas en vendre un pouce carré. Selon moi, les membres de l'agence actuelle sont, pour la majorité, en faveur de la mise en valeur et de la privatisation, et pour la plupart des hommes et des femmes de cette agence, je pense, le dollar tout puissant compte plus que les besoins et les désirs des habitants de ma circonscription.

• (1810)

En ce qui concerne les recommandations, le rapport préconise la mise en valeur de 175 acres de terrains publics qui sont divisés en 13 secteurs d'aménagement situés des deux côtés des parties centrale et nord du vieux canal. Ces terrains sont maintenant un espace ouvert et certains d'entre eux sont déjà aménagés en parcs.

Je suis d'accord avec certaines des recommandations. Les possibilités offertes comprennent un terrain de camping, un terrain de golf et un vieil immeuble que l'on transforme en restaurant. Je n'y vois pas d'inconvénient. Cependant, je veux que tous les députés sachent que je suis résolument opposé à la construction d'un hotel, de 135 maisons individuelles de prestige et de 40 maisons en rangée en copropriété. Certains de ces projets s'étendent de la desserte routière jusqu'au bord du canal et d'autres vont de la desserte routière jusqu'à la chaussée de retenue afin de donner aux terrains la profondeur minimale exigée par les arrêtés municipaux réglementant le zonage.

On propose quelque 63 500 pieds carrés d'espace commercial de détail pour de petits magasins le long du vieux canal, au centre-ville, immédiatement au nord du pont de la rue Principale. Je m'y oppose. A mon avis, nous pourrions utiliser les magasins qui existent déjà, les moderniser et laisser les commerçants actuels profiter de tout aménagement.

Les terrains qu'on propose de vendre pour les aménager représentent une bonne partie des terrains appartenant à l'État situés le long du vieux canal, au nord de l'avenue Broadway. On propose que l'État conserve les terrains plus petits qui restent le long du canal et de l'île Merritt.

Le rapport insiste sur le fait que le public continuera d'avoir accès à ces lieux parce que le réseau actuel de sentiers pour piétons et cyclistes sera maintenu sur toute la longueur du canal là où il existe déjà et que le maintien de l'accès à ces lieux par le public est considéré comme essentiel. Cependant, dans les plans des aires d'opportunités présentés dans d'autres parties du rapport, on peut voir que les terrains privés sont jusqu'au sommet de la rive du canal et, dans ces cas, il est difficile de comprendre comment cet objectif sera atteint.

Par exemple, dans l'aire d'opportunités E-3, on voit que les terrains situés entre la rue Chippawa et le canal, au sud de la route de Thorold et en face de l'école secondaire Notre-Dame, seront divisés en 25 terrains pour maisons unifamiliales et en 40 terrains pour maisons de ville. Sur le plan de cette aire, que j'ai étudié très attentivement, on voit que les limites de l'espace réservé à la vente et à la construction domiciliaire passent à environ 13 pieds du bord de l'eau. Cependant, la distance horizontale moyenne entre le sommet de la rive du canal et le bord de l'eau est de 30 pieds là où la pente est abrupte. Par conséquent, il est difficile de comprendre comment les auteurs peuvent prétendre que l'accès du public est maintenu sur une profondeur minimum de 33 pieds.

De plus, pour maintenir une zone d'accès public de 33 pieds de largeur dans l'aire d'opportunités E-3, il faudrait utiliser la moitié du terrain prévu pour la vente et la construction. Le rapport évalue le coût total de l'aménagement de toutes les aires d'opportunités à environ 36,2 millions de dollars, soit 35,2 millions pour la construciton et 1 million pour les services. De plus, une partie du rapport prévoit que l'aménagement des terrains du canal engendrerait des dépenses directes et indirectes de 115,9 millions de dollars et créerait 2 680 emplois, dont 1 456 emplois directs. Cependant, dans un autre chapitre, plus loin, on lit que les dépenses totales, tant directes qu'indirectes s'élèveraient à 81,6 millions et créeraient seulement 1 882 nouveaux emplois directs et indirects. Il y a des contradicitons importantes qui devraient être expliquées.

• (1815)

Le rapport ne précisait pas le type d'emplois créés par la mise en valeur des terrains du canal Welland pour ce qui est des divers secteurs offrant des possibilités. On croit qu'un grand nombre de ces emplois seraient dans le domaine de la construction, mais à mon avis, beaucoup seraient saisonniers.

On prévoit que la mise en valeur des terrains du canal Welland pourrait permettre des rentrées fiscales de 491 625$ par année dans un cas, mais dans un autre cas, il est question de 381 375$, soit un écart de 22 p. 100.

En résumé, selon moi, premièrement, on ne garantit pas un accès public suffisant le long du vieux canal, deuxièmement, une partie importante des parcs de la Couronne situés le long du vieux canal seraient vendus à des promoteurs privés et, troisièmement, il y a, semble-t-il, des écarts dans le montant que la vente envisagée et la mise en valeur des terrains du canal Welland sont censées rapporter à l'économie locale.

Je dénonce ce rapport qui est tout à fait inacceptable pour la majorité des habitants de la circonscription de Welland—St. Catharines—Thorold. Manifestement, il est loin de valoir les 30 000$ qu'il a coûté.

M. Bill Kempling (Burlington): Madame la Présidente, en 1973, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a terminé la construction d'un canal de ceinture autour de la Ville de Welland. Par la suite, en 1974, l'Administration a transféré au ministère des Travaux publics la propriété et la gestion de 317 hectares résiduels de terrains du canal Welland et de terrains fédéraux adjacents qui partagent la ville en deux. La propriété en question comprenait 45 hectares d'eau, 150 hectares de déblais, et une île de 45 hectares entre le canal et le fleuve, l'île Merritt ainsi que les berges du canal dont la largeur variait de 20 mètres à 200 mètres.

A l'automne de 1979, le ministre des Travaux publics s'est rendu à Welland et il a créé par la suite un comité consultatif de citoyens de l'endroit, le Welland Canal Advisory Group, chargé de conseiller les autorités sur la mise en valeur et la gestion à long terme des terrains concernés.

En 1984, le groupe consultatif a été remplacé par le Welland Canal Parkway Development Board auquel on a confié un nouveau mandat. Il devait conseiller le ministre au sujet des questions touchant la remise en valeur des terrains en utilisant d'autres sources de financement, notamment le secteur privé et en élaborant un plan de gestion et d'exploitation à long terme permettant de mieux défendre les intérêts de la Couronne et de la municipalité.

Depuis 1976, le ministère a dépensé plus de 20 millions de dollars au titre des immobilisations, de l'exploitation et de l'entretien et sous forme de subventions, au lieu de percevoir des impôts. La majeure partie du secteur est aménagée et bien entretenue, conformément aux normes de la Commission de la Capitale nationale et de la Commission des parcs du Niagara. En 1988, le ministère a consacré 350 000$ environ à l'exploitation et à l'entretien et il a versé 465 000$ sous forme de subventions, au lieu de percevoir des impôts.

Lors d'une conférence de presse, le 15 avril 1988, le président du Welland Canal Parkway Development Board, le maire de Welland et le député de l'endroit ont annoncé que le ministre des Travaux publics avait accepté de commander à un expert-conseil une étude indépendante sur l'utilisation des terrains. Cette étude devait notamment établir les possibilités de mise en valeur des terrains à des fins récréatives, résidentielles et commerciales, en fonction de la viabilité économique des projets concernés. Le rapport final a été soumis au ministère le 14 avril 1989. Le 18 avril, lors d'une conférence de presse, le député d'Érié (M. Fretz) a annoncé que l'étude était terminée.

Cette étude a permis de relever le long du canal un certain nombre de possibilités pour ce qui est de projets récréatifs, résidentiels et commerciaux pouvant compléter l'utilisation actuelle des terrains adjacents.

• (1820)

Les analyses économiques préliminaires révèlent que parmi les options, certaines sont viables à court terme, c'est-à-dire sur une période de trois à cinq ans, tandis que d'autres seraient plus sûres à moyen et à long terme, c'est-à-dire sur une période de cinq ou dix ans, respectivement. De plus, la ville de Welland pourrait récolter des emplois, des recettes fiscales et d'autres sommes grâce à la mise en valeur.

Dans les semaines à venir, Travaux publics Canada installera des kiosques de renseignements et tiendra des séances spéciales d'information pour divers groupes d'intérêt locaux afin de connaître le point de vue des citoyens.

Le ministère a aussi invité la ville de Welland à constituer un groupe de travail mixte réunissant des représentants de la ville et de Travaux publics. Ce groupe aura pour mission d'examiner chacune des possibilités dont il est fait mention dans le rapport des experts-conseils et d'élaborer un plan d'action précis qui soit profitable à la ville et au gouvernement fédéral. Permettez-moi de répéter, madame la Présidente, que la disposition de ces

terres se fera en consultation étroite avec la population de Welland.

Dans le cadre d'un accord auxiliaire sur le tourisme conclu entre l'Ontario et le Canada, la municipalité régionale de Niagara vient aussi de terminer une étude de tout le corridor Welland, dont font partie les terres de Travaux publics. Cette étude avait pour objet d'examiner les possibilités touristiques de la région.

Le 21 avril, le ministre a donné l'assurance à la Chambre que Travaux publics Canada a engagé des experts-conseils uniquement pour déterminer s'il y avait des possibilités de mise en valeur. Le ministre a insisté sur le mot «possibilités» et il a assuré au député de Welland—St. Catharines (M. Parent) qu'il y aura une consultation étroite avec la ville.

M. Parent: Et moi.

M. Kempling: Et vous.

L'IMMIGRATION—LE LIBAN—LE SORT DES RÉFUGIÉS—LES SERVICES CONSULAIRES À CHYPRE—LE HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS—DEMANDE DE RÉUNION D'URGENCE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole ce soir à propos d'une question que j'ai eu l'occasion, le 20 avril, de poser au ministre et au gouvernement.

La question portait sur le Liban, pays qui, depuis quinze ans, n'a jamais subi autant de combats violents et pareille escalade de violence dans la zone déchirée par la guerre, ce qui a entraîné d'horribles conséquences et fait d'un nombre très inquiétant de personnes des réfugiés et des sans-abri.

Nous, du Parti libéral, avons maintes fois demandé à la ministre de l'Immigration et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) d'établir à Chypre, au plus tôt, un service consulaire complet qui permettrait aux très nombreuses et très fières collectivités libanaises du Canada d'inviter ou de parrainer les membres de leurs familles et leurs amis du Liban qui veulent échapper aux horribles scènes dont la télévision, jour après jour, nous transmet les images.

Le problème est que les Libanais n'ont pas accès à un bureau canadien où ils pourraient remplir les demandes et les formulaires nécessaires.

Nous avons bien un bureau à Damas, mais, comme la Syrie est un des pays belligérants, il est difficile d'imaginer que des Libanais, notamment de foi chrétienne, aient le courage de s'aventurer à Damas, en Syrie. Nous avons donc demandé l'établissement d'un service consulaire complet à Chypre.

Le gouvernement a finalement réagi en déclarant qu'il enverrait un représentant à Chypre pour traiter ces demandes.

Nous soutenons que, envoyer un seul agent, c'est non seulement injuste, mais aussi trompeur, si tant est que nous souhaitons régler le problème à long terme. Nous avons besoin, au minimum, d'un service temporaire complet qui permettrait à ceux qui le souhaitent de venir au Canada ou ailleurs. Il est évident qu'un seul représentant n'est pas suffisant, compte tenu de l'ampleur du problème.

Nous avons aussi demandé au gouvernement de convoquer une réunion d'urgence par l'intermédiaire des bureaux du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et l'on m'a informé qu'il n'y avait au Liban que trois employés pour s'attaquer à un problème de cette ampleur.

Pendant la période des questions, nous avons dit que le Canada pourrait manifestement faire preuve de leadership, étant donné qu'il est membre du Haut-commissariat. Nous avons demandé au Haut-commissariat d'étoffer sa représentation au Liban, de sorte que non seulement le Canada aide ceux qui veulent partir et retrouver ici leurs familles, mais que d'autres pays, par l'entremise du Haut-commissariat, accueillent des victimes de ces combats dont la violence a pris des proportions encore jamais vue en 15 ans.

[*Français*]

Alors, madame la Présidente, j'espère que le gouvernement apportera aux Canadiens d'origine libanaise une vraie solution, parce qu'un seul agent d'immigration au Liban n'est pas une vraie solution, n'est pas une solution juste. Nous pensons, dans notre parti, qu'on a besoin d'un bureau d'immigration, de services consulaires à plein temps, avec 6 ou 7 personnes qui seraient capables de répondre à plusieurs demandes provenant de parents, des familles, de gens au Canada, qui veulent travailler, mais qui veulent voyager à l'extérieur du Liban, parce que l'expérience qui se vit maintenant au Liban est une expérience terrible pour tout le monde. Alors, je pense que le Canada, comme par le passé, peut jouer un rôle très significatif et ainsi donner le message à d'autres pays d'accomplir le même travail que le gouvernement canadien. Mais si nous n'avons qu'un seul agent d'immigration, à Chypre, par exemple, pour traiter les demandes d'immigration, je pense logiquement qu'un seul agent n'est pas la vraie solution.

Donc, madame la Présidente, j'espère que le secrétaire parlementaire nous apportera une solution plus juste, plus efficace, et j'espère pouvoir avoir cette réponse aujourd'hui.

• (1825)

[*Traduction*]

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je connais très bien le Liban. Lorsque j'y suis allé pour la première fois, c'était le joyau de la Méditerranée. C'était un lieu de villégiature merveilleux. C'était également un centre bancaire. Après avoir visité d'autres pays, il faisait immensément plaisir d'arriver au Liban. Par contre la dernière fois que j'y suis allé, notre avion a été autorisé à se poser et à faire le plein, et nous avons dû repartir immédiatement. Nous ne pouvions même pas nous rendre dans la ville.

Je suis heureux de pouvoir compléter la réponse de l'honorable ministre d'État chargée de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ Vézina) au député de York-Ouest (M. Marchi) le 20 avril dernier.

Le Canada prend depuis un certain temps des mesures spéciales pour venir en aide aux victimes de troubles au Liban. Ce programme spécial destiné aux Libanais et qui demeure en vigueur permet à des personnes faisant partie de la catégorie des parents aidés d'être parrainées pour immigrer au Canada selon des critères assouplis. En 1988, plus de 800 Libanais ont été admis au Canada en vertu de ce programme. Depuis 1973, nous en avons accepté plus de 15 000. Comme la situation au Liban reste imprévisible, elle continuera à être surveillée par les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et nous modifierons les services d'immigration en conséquence. Autrement dit, si nous constatons que la situation empire et qu'il y a plus de demandes, nous augmenterons le nombre de nos agents sur place en conséquence.

Le Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés n'a pas encore envisagé la question d'un mouvement de réfugiés. Nous sommes en rapport avec son représentant dans la région et cela pourrait changer. Le principal bureau d'immigration pour la région est à Damas et il continue de desservir les personnes qui peuvent s'y rendre. Mais, naturellement, c'est plutôt difficile, surtout si, en tant que chrétien, vous essayez de traverser la plaine de la Beqaa pour vous rendre à Damas.

Le bureau canadien des visas établi à Chypre a pu répondre à la demande de services d'immigration là-bas. Pour ceux qui sont déjà sortis du Liban, le Canada a un consul honoraire à Chypre et il y a actuellement un agent d'immigration à Nicosie qui fournit des services et dispose de l'aide de plusieurs adjoints civils.

Un service de courrier spécial a été institué entre Damas et Nicosie. Les Libanais qui ont terminé leurs démarches d'obtention de visa peuvent en prendre possession dans l'une ou l'autre ville. Un Libanais peut également s'adresser à n'importe quelle autre mission canadienne pour demander à émigrer en vertu du programme spécial pour le Liban.

Pour le moment, donc, le Canada fournit, à notre avis, un bon service à ceux qui peuvent quitter le Liban et être admissibles en vertu des mesures spéciales. Nous continuerons à surveiller la situation, au cas où l'évolution nécessiterait des services plus importants.

Nous remercions le député de son intérêt pour cette question.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 3 mai 1989

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE

LES MISES À PIED CHEZ DE HAVILLAND—LA POURSUITE INTENTÉE PAR BOEING

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, la société de Havilland, fabricant des ADAC à Downsview dans ma circonscription, vient d'annoncer le renvoi de 700 employés. C'est notre principal employeur, un des géants de l'industrie aérospatiale canadienne.

La direction prétend que ces emplois vont disparaître par l'érosion normale de son effectif, mais la section locale 112 des Travailleurs canadiens de l'automobile m'a dit que c'est impossible.

Le gouvernement ayant vendu la société à Boeing de Seattle, il ne peut pas faire grand-chose pour les travailleurs canadiens. Je demande au gouvernement d'examiner les circonstances entourant ces mises à pied—la décision a sans doute été prise à Seattle—afin de protéger ces emplois et d'aider les travailleurs touchés.

Nous avons aussi appris que Boeing a intenté une poursuite de 110 millions de dollars parce que, lors de la vente, le gouvernement du premier ministre (M. Mulroney) a fait de fausses déclarations au sujet de la sécurité et des conditions hygiéniques. Si Boeing gagne sa cause, elle aura acquis de Havilland pour rien, aux frais des contribuables canadiens, puisque le prix de vente était de 90 millions de dollars.

Comme tous les travailleurs de l'usine, le gouvernement aurait du savoir que la sécurité et les conditions hygiéniques laissaient énormément à désirer et il doit en porter tout le blâme.

LE BUDGET

LES DISPOSITIONS FISCALES ET LA GARDE D'ENFANTS

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je tiens à attirer l'attention du ministre des Finances (M. Wilson) et de la Chambre sur l'injustice criante du budget pour une femme de ma circonscription de Mission—Coquitlam qui travaille et qui élève seule ses enfants; en effet, le budget comporte des dispositions fiscales injustes et ne prévoit rien dans le domaine de la garde d'enfants.

Cette femme gagne 1 400$ par mois alors qu'il lui faut plus de 2 100$ pour vivre. Elle touche 65$ par mois en allocations familiales et une pension alimentaire de 400$ pour les enfants. Il lui manque toujours 200$ à la fin du mois. Ce qui lui coûte le plus cher, c'est de faire garder ses enfants pendant qu'elle travaille, soit 850$ par mois.

Comment le gouvernement peut-il prétendre que ses dispositions budgétaires en matière d'impôt et de garde d'enfants sont justes pour cette femme et pour des milliers d'autres comme elle qui subissent l'inéquité de la Loi de l'impôt sur le revenu et du renvoi à plus tard de la mise en oeuvre d'un programme de garderies. Cette femme ne demande pas la charité. Elle exige un traitement équitable.

J'exhorte le gouvernement à corriger immédiatement cette injustice. Je le prie de rendre le régime fiscal vraiment juste et de reconnaître que les travailleurs de notre pays sont obligés de s'endetter à cause de la politique fiscale du gouvernement et de sa politique en matière de garde d'enfants.

* * *

[*Français*]

LE SOCIALISME

LA PRIVATISATION

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, alors que les gouvernements provincial et fédéral vendent leurs entreprises au secteur privé, au grand désespoir des socialistes, voilà que les pays communistes font la même chose. Chez eux, c'est encore pire, monsieur le Président. Ils veulent vendre aux étrangers. Les Hongrois viennent d'offrir aux Allemands 53 compagnies, dont de grandes aciéries. Ces derniers exigent des garanties car,

Article 31 du Règlement

pour rentabiliser ces paniers percés, il faudra congédier massivement. Monsieur le Président, le NPD du Canada devra de temps en temps nous faire part de telles nouvelles.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA VISITE DE YULI KOSHAROVSKY À OTTAWA

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, Yuli Kosharovsky a demandé pour la première fois en 1971 à émigrer de l'Union Soviétique. Après avoir présenté sa demande, il n'a plus pu exercer sa profession d'ingénieur radio. Il a occupé divers emplois, dont ceux de gardien de nuit et de manoeuvre.

Son épouse, Inna, est une mathématicienne diplômée de l'Université d'État de Moscou. On l'a elle aussi empêchée de travailler dans son domaine.

Comme il travaillait inlassablement à propager la culture juive et à enseigner l'hébreu, on a donné à Yuli l'étiquette infamante de traître. En 1987, lorsque j'ai rencontré Yuli à Moscou, on disait dans un grand journal de Moscou que jamais il ne serait autorisé à partir, et ce, parce qu'il possédait des secrets d'État.

Mais à la fin de l'année dernière, les prières de Yuli ont été exaucées. Sa famille et lui ont obtenu des visas de sortie et ils sont arrivés en Israël le 12 mars 1989. Leur lutte, qui a duré 18 ans, est terminée.

M. Kosharovsky est aujourd'hui à Ottawa pour relater ses épreuves et pour exhorter le gouvernement canadien à continuer de presser l'Union Soviétique de respecter les droits de la personne.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

HOMMAGE AU TRÈS HON. JOHN TURNER

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, j'avais l'intention de parler des effets dévastateurs du budget dans ma propre circonscription et dans l'Ouest. Toutefois, compte tenu de l'annonce de la démission de notre chef, je voudrais dire quelques mots sur cet homme que je connais depuis plus de 25 ans de vie publique.

Pendant toutes ces années, M. Turner a été pour moi un grand maître et un mentor. Il m'a enseigné ce que c'était que la Chambre des communes, il m'a fait voir la valeur du Parlement canadien. En sa qualité de député de l'Ouest, il a parlé avec force et éloquence des intérêts de notre région. A titre de chef de notre parti, il a lutté pour sauvegarder l'indépendance de notre pays et, au cours de la dernière campagne électorale, nous l'avons servi avec beaucoup de fierté.

En tant qu'ami et associé, il nous manquera, car il a pu nous enseigner le sens véritable de la Chambre des communes. Il nous manquera aussi en tant que député de l'Ouest. En outre, nous nous souviendrons pendant longtemps de la lutte qu'il a soutenue et du choix qu'il a offert aux Canadiens, en novembre 1988, en sa qualité de chef national.

* * *

• (1410)

L'ENVIRONNEMENT

HOMMAGE AUX MEMBRES DU GROUPE POWER

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui à rendre hommage à un groupe de citoyens qui travaillent sans relâche pour une cause d'une importance capitale: je veux parler de l'environnement.

Ces bénévoles qui se sont réunis sous la bannière de POWER (Protect Our Water and Environmental Resources) ont récemment été nommé citoyens de l'année par la Chambre de commerce d'Acton.

Les membres de POWER, dont Ruth French, Ken McGregor et des centaines d'autres, sont parvenus à sensibiliser le public à d'importantes questions écologiques.

Ces citoyens savent que l'avenir réside dans le recyclage, la récupération, la réutilisation et l'importance de repenser notre façon de traiter l'environnement.

Ils s'opposent à l'implantation d'autres sites de décharge, notamment d'un site de ce genre dans une carrière dangereuse, car il risquerait de polluer la nappe d'eau souterraine qu'utilisent des milliers de personnes dans ma circonscription. J'appuie d'emblée ces citoyens et écologistes.

* * *

LES PÊCHES

L'INDUSTRIE DES PÊCHES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Aujourd'hui, à Vancouver, il y a un rassemblement de gens qui vivent de l'industrie des pêches en Colombie-Britannique. Ce rassemblement a pour objet de protester contre le nouveau règlement du gouvernement conservateur qui va dépouiller l'industrie canadienne de son poisson et de ses emplois. Les néo-démocrates appuient ces travailleurs.

Jamais notre industrie des pêches n'a été aussi menacée qu'aujourd'hui. Les intérêts américains veulent nos harengs, nos saumons et nos emplois.

Au cours des trois dernières années, l'actuel ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) et l'ancienne ministre du Commerce extérieur ont promis à maintes reprises à la Chambre que le Canada se battrait contre la plainte que les États-Unis ont faite au GATT. Le poisson de Colombie-Britannique serait débarqué, inspecté et vidé au Canada et les ressources naturelles et les emplois des Canadiens seraient protégés.

Aucune de ces promesses n'a été tenue. Ces ministres et le premier ministre (M. Mulroney) ont vendu aux Américains l'industrie des pêches de Colombie-Britannique. Ces derniers ne sont toujours pas satisfaits. A leur avis, le débarquement exigé abîmerait leur poisson. Ils croient déjà que notre poisson est à eux.

Que deviennent nos droits de classer et d'éviscérer notre poisson ainsi que nos droits de disposer de nos ressources et de préserver nos emplois? Il ne faut pas laisser les Américains s'emparer de nos ressources naturelles avec ou non la complicité du premier ministre.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

LA POSITION DES LIBÉRAUX

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, le député libéral de la circonscription d'Ottawa-Centre (M. Harb) applaudissait à une décision de diminuer les dépenses du ministère des Transports de l'ordre de 200 millions de dollars, contredisant ainsi son caucus.

Décidément, les libéraux n'ont jamais compris et ne comprendront jamais le Canada. Cela explique d'ailleurs leur position de plus en plus négative sur l'Entente du lac Meech.

Les libéraux, dans leur caucus, ne s'entendent même pas sur la Commission de la Capitale nationale, sur la région Hull-Ottawa, et ce n'est qu'une parcelle du Canada. Comment pourront-ils consentir à un consensus national sur l'Entente du lac Meech?

* * *

HOMMAGE À JOHN N. TURNER

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, c'est avec fierté que depuis novembre dernier je représente la nouvelle circonscription de Carleton—Gloucester. C'est aussi un honneur pour moi que de représenter une partie de la circonscription qui fut celle du très honorable John Turner.

Homme de courage et d'intégrité, il a voué ses énergies aux affaires de son pays.

[*Traduction*]

Comme député représentant des circonscriptions du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, le député de Vancouver Quadra (M. Turner) a servi ses électeurs et tous les Canadiens avec beaucoup d'enthousiame et de détermination.

Défenseur de l'unité canadienne, c'était une personne honnête et courageuse et un vrai Canadien. L'avenir montrera que John Turner aurait dû être notre premier ministre actuel.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'AMÉLIORATION DU RÉGIME

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, je veux rassurer les Beaucerons, bénéficiaires actuels ou futurs de l'assurance-chômage, que le gouvernement continuera de venir en aide à ceux et celles qui perdent leurs emplois.

Le système amélioré tiendra compte du dynamisme de notre économie régionale. On a simplement ajusté le programme à la vitalité des régions. L'ancien système était désuet, monsieur le Président. Nous nous adaptons à la réalité économique de nos jours.

L'esprit d'entrepreneurship des Beaucerons a déjà créé beaucoup d'emplois, et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration verra à fournir la formation et le recyclage à ceux et celles qui en auront besoin: 800 millions de dollars de plus sont alloués à la formation. La nouvelle formule est toujours aussi généreuse pour les prestataires. Le montant des allocations est maintenu. C'est tout à fait normal qu'on ait ajusté à la réalité économique de la Beauce et d'ailleurs le programme d'assurance-chômage. Pour ceux et celles qui fournissent à la caisse de l'assurance-chômage, ils constatent que le nouveau système mis en place sera plus juste, plus équitable et plus rationnel.

De plus, comme député de Beauce, je m'emploierai à protéger les intérêts de tous ceux et celles qui sont ou seront bénéficiaires de l'assurance-chômage.

Hommage au très honorable John Turner

[*Traduction*]

M. le Président: A l'occasion de l'annonce que le chef de l'opposition a faite ce matin, nous entendrons des députés de tous les partis.

Je donne la parole d'abord au vice-premier ministre.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE CHEF DU PARTI LIBÉRAL—HOMMAGE AU TRÈS HONORABLE JOHN TURNER

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, c'est au nom du premier ministre (M. Mulroney), du gouvernement du Canada ainsi que des députés et des membres du Parti progressiste conversateur que je tiens à rendre hommage à mon ami, le chef de l'opposition, qui a annoncé ce matin son intention de démissionner comme chef du Parti libéral.

A en juger par son activité des derniers jours, bon nombre d'entre nous avions conclu que, en dépit des rumeurs qui couraient sur l'imminence de sa démission, il allait la reporter au 29 février prochain. Je suppose que, comme d'habitude, son bon sens et son jugement ont prévalu et qu'il a pris ce matin la décision qui s'imposait.

C'est à des moments comme celui-ci que la Chambre des communes se révèle une institution à nulle autre pareille, qu'elle prend vie, comme avait l'habitude de dire un grand Canadien, le très honorable John George Diefenbaker. Nous voyons aujourd'hui qu'elle est une institution vivante et qu'elle s'élève toujours à la hauteur des circonstances.

Hier même, en effet, le chef de l'opposition, comme ses fonctions l'exigent, prenait part à un débat des plus vigoureux. Aujourd'hui, nous mettons de côté nos différends pour rendre hommage à un parlementaire distingué et à un Canadien hors ligne.

Une voix: Bravo!

M. Mazankowski: Sa carrière de parlementaire a été à la fois longue et remarquable. Il a été élu pour la première fois à la Chambre des communes en 1962 et il a été réélu sept fois par la suite. C'est au cours de cette période qu'il a représenté des circonscriptions de trois provinces différentes, soit le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique. Ayant fait la connaissance du très honorable député il y a plus de 20 ans, j'ai toujours admiré son respect pour cette institution, son désir d'en préserver l'intégrité et le caractère exceptionnel pour en faire le bastion par excellence de la liberté et de la démocratie dans notre pays.

Il l'a fait fréquemment, et avec éloquence. Il l'a fait également avec énergie, tout en sachant user des démarches parlementaires à son avantage et à celui de son parti dans la meilleure tradition parlementaire.

Je pense pouvoir dire que le très honorable député éprouve le plus grand respect pour tous ses collègues. Je me souviens qu'au moment où j'ai commencé à siéger en qualité de député de l'arrière-ban, il était ministre de la Justice. Toujours il s'efforçait de répondre aux questions posées. Toujours il considérait les demandes des députés comme prioritaires.

Au sein du Cabinet, il a détenu de nombreux portefeuilles qui témoignent de la diversité de ses intérêts et de ses nombreux talents: Régistraire général, ministre de la Consommation et des Corporations, solliciteur général, ministre de la Justice, ministre des Finances et premier ministre. Tous les députés reconnaîtront sans doute que ce sont là des antécédents que bien peu aient pu égaler.

• (1420)

Je crois pouvoir affirmer que les qualités que tous les Canadiens admirent par-dessus tout chez lui, sont la ténacité et la force de caractère dont il a fait preuve dans des circonstances extrêmement difficiles et pénibles pour défendre ce qu'il tenait pour les intérêts de son parti et sa conception du Canada. Il s'est également distingué à l'extérieur de cette enceinte et en dehors de la politique. En effet, boursier Rhodes, avocat réputé et prospère, et homme d'affaires, il a su faire preuve dans les autres activités de sa vie des mêmes qualités qu'à la Chambre des communes.

Nous remarquons par ailleurs avec une certaine satisfaction qu'il a été un auteur important. Dans *The Politics of Purpose*, il traite de l'exportation de l'eau, aspect qui s'est révélé à l'occasion fort utile lors du débat sur le libre-échange. John Diefenbaker a dit: «Il ne faut jamais écrire de livre avant d'en avoir à peu près terminé avec la politique, sans quoi vous vous en repentirez.»

Dans le meilleur esprit, et conformément à la meilleure tradition parlementaire, je tiens, au nom du premier ministre, du gouvernement, de mes collègues et de notre parti, à offrir bien sincèrement au très honorable député, à sa femme Geills et à sa famille mes meilleurs voeux, en espérant qu'ils connaîtront dorénavant des jours tranquilles et paisibles. Nos voeux vous accompagnent!

Des voix: Bravo!

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, quand j'ai convoqué une conférence de presse plutôt inoffensive il y a quelques semaines, je ne pensais pas lancer une nouvelle mode. Je ne sais pas où se trouve le premier ministre (M. Mulroney) en ce moment, mais je suis sûr que nous l'apprendrons plus tard au cours de la journée.

Mais soyons plus sérieux. Je suis très heureux de me joindre au vice-premier ministre (M. Mazankowski) et de rendre hommage, au nom de mes collègues, à un très distingué parlementaire et à un Canadien exceptionnel.

[*Français*]

L'honorable député a accepté les postes de ministre de la Consommation et des Corporations, des Finances et de la Justice. Il a été solliciteur général, chef de l'opposition et premier ministre du Canada.

En tant que ministre de la Justice, il a parrainé la réforme du Code criminel.

Comme néo-démocrate, je ne peux pas, en toute bonne conscience, dire que j'ai toujours été d'accord avec lui quand il était ministre des Finances. De fait, c'était plutôt rare. Mais même pendant cette période, il a fait beaucoup de bonnes suggestions, et à une occasion spéciale, il a augmenté les pensions.

[*Traduction*]

Comme le savent les députés qui l'ont cotoyé, le vice-premier ministre, moi-même et bien d'autres qui le connaissent depuis vingt ans, le député de Vancouver Quadra possède de nombreuses qualités, et notamment une vertu très spéciale, celle, pour reprendre l'expression qu'il a lui-même utilisée à l'égard d'autres personnalités, d'être avant tout un parlementaire d'élite.

A mes yeux, cela veut dire deux choses. C'est premièrement quelqu'un qui reconnaît l'importance des traditions de la démocratie parlementaire, mais c'est surtout quelqu'un qui a bien compris ces traditions et qui sait qu'elles ne se sont pas perpétuées tout au long de ces années pour ne devenir que de simples ornements, mais bien parce qu'elles sont à la base de notre Parlement, dans leur application à la démocratie véritable qui existe dans notre pays. Notre distingué collègue a bien compris ce concept et je veux lui rendre un hommage particulier parce qu'il l'a respecté lorsqu'il était ministre et devait répondre aux questions des députés de l'opposition, lorsqu'il était premier ministre et encore de nos jours à titre de chef de l'opposition. Il a été un député exceptionnel qui, peut-être plus que n'importe quel autre de mon époque, a à la fois compris et respecté ces traditions parlementaires.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le second aspect est une qualité très humaine. L'homme à qui nous rendons hommage aujourd'hui n'a pas seulement participé énergiquement aux débats, il n'a pas seulement très bien compris les traditions parlementaires. Il a bien saisi ce que certains d'entre nous ont parfois tendance à oublier, que les débats sont importants, que l'expression des divergences idéologiques et philosophiques est cruciale et que c'est ce qui justifie notre présence ici. Il a par ailleurs démontré une très grande aptitude à reconnaître la dignité et la valeur individuelle de chaque député des Communes, quelle que soit son affiliation politique. Il a montré, sans nécessairement le dire, que les débats partisans énergiques sont capitaux mais que, au-delà de ces considérations partisanes, il est également essentiel de reconnaître la dignité humaine de chacun à la Chambre.

[*Français*]

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, la première fois que le député a été candidat à la «chefferie» du parti libéral, il a fait belle figure à titre de candidat de l'*anti-establishment*. C'était définitivement une bonne indication pour son avenir dans son parti et dans le pays. Il a su démontrer dans sa vie, comme chef, ce qu'il a gentiment exprimé à mon sujet lors de mon annonce il y a quelques semaines, que la politique est un jeu dur, mais une honorable vocation.

[*Traduction*]

Ses qualités exceptionnelles ont été évidentes pour tous à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre quand, en dépit de maux de dos intenses il a livré une campagne exceptionnellement dynamique avant les élections récentes en faveur du Canada indépendant auquel visiblement il croit. Au lieu de le terrasser, les épreuves l'ont simplement raffermi dans sa détermination.

Au nom de mes collègues, je salue un homme honnête, un homme politique sérieux. Nos meilleurs voeux l'accompagnent, lui, Geills et sa famille. Nous lui souhaitons bonne chance pour l'avenir.

Des voix: Bravo!

Hommage au très honorable John Turner

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, au nom de mes collègues du caucus libéral et, je crois, de tous les libéraux du Canada, je veux rendre hommage à un grand Canadien et grand parlementaire, le chef libéral, député de Vancouver Quadra. Aujourd'hui, monsieur le Président, nous le remercions pour son courage, son intégrité, ses capacités et son profond attachement au Canada. Toutes ces qualités lui ont permis de s'imposer comme meneur, non seulement à la Chambre des communes, mais dans tout le Canada, dans la défense du Canada souverain et indépendant auquel nous croyons, d'un Canada où la population bénéficie d'un traitement particulier qui s'est développé ici au fil des ans.

• (1430)

Sous la direction du député de Vancouver Quadra, nous n'avons pas remporté une victoire finale dans la bataille entreprise, mais nous croyons que la lutte n'est pas finie. La détermination et le courage de notre chef nous motiveront à continuer la lutte jusqu'à la victoire.

Pour ajouter une note plus personnelle, je dirai que nous tous, et surtout moi, avons apprécié son amitié et ses encouragements. Nous reconnaissons aussi sa remarquable carrière parlementaire: ministre de la Justice, il a pris d'importantes mesures pour la réforme du droit; ministre de la Consommation et des Corporations, il a créé le portefeuille; ministre des Finances, il a lancé l'idée de l'indexation des pensions et de l'impôt sur le revenu des particuliers, ce qui prend aujourd'hui tellement d'importance pour les Canadiens.

Nous rendons hommage au chef de l'opposition. Nous le remercions pour tout ce qu'il a fait et nous lui souhaitons, à lui ainsi qu'à sa famille, bonheur, santé et satisfaction dans l'avenir. Mais nous sommes heureux qu'il continue avec vigueur et enthousiasme à diriger encore un certain temps notre parti, à la Chambre et en dehors de la Chambre. Que le chef de l'opposition sache que nous, ses collègues et amis, le remercions de nous avoir accompagnés dans l'édification d'un Canada meilleur. Nous lui disons merci de nous avoir donné un tel exemple de courage et de détermination qui sera une source d'inspiration dans toutes nos entreprises.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous disons merci pour l'encouragement du leader de l'opposition, merci aussi pour son dévouement et surtout merci pour son courage. Et nous lui jurons que pour lui et pour notre pays, la bataille continuera.

[*Traduction*]

Des voix: Bravo!

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, il n'y a peut–être pas grand–chose qu'on puisse ajouter aux hommages qui ont été rendus au très honorable chef de l'opposition aujourd'hui, mais il serait approprié, à mon avis, qu'un de ses collègues de la Colombie–Britannique exprime sa gratitude pour l'amitié qui nous lie depuis de nombreuses années.

J'ai connu le député très tôt dans ma carrière. Quand je suis arrivé ici en 1972, il était ministre des Finances, et je me souviens que ma première question s'adressait à lui. Nous savons tous à quel point un député peut être nerveux et ému au moment de poser sa première question. Évidemment, ma question était trop longue et peut–être un peu trop astucieuse, et le Président m'a interrompu. J'étais très gêné. J'ai remarqué que le député sympathisait avec moi et, monsieur le Président, il a été assez gentil, même si je ne le lui ai jamais dit parce que je ne voulais pas qu'il croit que je lui étais redevable. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Oberle: . . .pour m'attendre à la sortie de la Chambre. Il m'a félicité de ma première question et m'a souhaité beaucoup de succès dans ma carrière. Je n'ai jamais oublié ce geste.

J'ai eu la chance de mieux connaître le député quelques années plus tard. Comme le hasard nous joue souvent des tours, nous nous sommes retrouvés, lui et moi, en voyage de pêche au Labrador. L'avion qui nous avait emmenés là–bas et qui devait nous ramener était en panne, et le député est tombé dans la rivière. Ses bottes étaient pleines d'eau froide. Nous n'avions qu'un seul poisson. La nuit avançait, et nous étions désespérés. Il a raconté dans tout le pays qu'il m'a sauvé la vie parce que, heureusement, c'est lui qui avait les allumettes qui nous ont permis de faire un feu, c'est lui qui avait pêché le poisson et c'est lui qui nous a fait boire un petit coup pour que nous puissions passer la nuit.

Des voix: Bravo!

M. Oberle: Évidemment, je n'ai jamais dit à personne que c'est moi qui lui ai sauvé la vie à cause des réactions que cela aurait suscitées parmi certains de mes collègues du Parti conservateur, et même parmi certains députés du Parti libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Oberle: Plus on reste longtemps au Parlement, plus on découvre qu'il est aussi difficile de quitter la politique que d'y entrer. Il faut autant de courage pour prendre la décision que le député a prise aujourd'hui que pour

décider d'entrer en politique et de faire les sacrifices que cela implique.

Je présume naturellement que le député retournera chez lui, en Colombie-Britannique, et contribuera à la vie et au progrès de notre province dans ses années de retraite.

Je désire lui dire, au nom de tous ses amis et collègues de Colombie-Britannique, ici à la Chambre, et en fait au nom de tous les habitants de la province, merci de votre contribution à la vie de Quadra, de notre province et du pays. A vous et votre famille, mes meilleurs voeux pour l'avenir.

Des voix: Bravo!

M. Dave Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je dois faire très attention de mesurer mes louanges aux hommes politiques qui prennent leur retraite, car je sais par expérience que les compliments que l'on reçoit sont une incitation à revenir. Si c'était le désir du chef de l'opposition, j'appuierais la motion. Le chef de l'opposition a servi le Canada et la Colombie-Britannique de différentes façons qui m'ont touché personnellement de même que la population de Colombie-Britannique. Je voudrais reconnaître publiquement le rôle qu'a joué le chef de l'opposition lors d'une controverse importante entre la Colombie-Britannique et le Canada. Je n'entrerai pas dans les détails, mais une décision avait été prise dans mon bureau et une politique avait été scellée par une poignée de main. Dix-huit mois plus tard, il aurait été à l'avantage du gouvernement de l'époque et du ministre de revenir sur cette politique. J'aurais compris s'il l'avait fait, mais à ce jour le député n'est jamais revenu sur une affaire conclue par lui en tant que représentant de l'État.

Des voix: Bravo!

M. Barrett: Monsieur le Président, le chef de l'opposition est un député de la vieille école. Il a le sens des traditions, le sens des proportions et le sens de l'histoire. Il tient cela de sa mère, une personnalité de notre province, ancien recteur de l'université de Colombie-Britannique et championne de notre province et de ses habitants.

• (1440)

Le chef de l'opposition a très bien représenté sa circonscription de Colombie-Britannique, trop bien même du point de vue politique. Mais au-delà de cela, monsieur le Président, j'apprécie son amitié personnelle, j'apprécie son attachement historique et sincère à la province de Colombie-Britannique, mais surtout j'apprécie qu'en tant que Canadien il ait vu la province comme une partie intégrante du pays. Il sera regretté de cette Chambre et de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je prends la parole au nom du caucus libéral et, par le truchement du caucus, au nom des libéraux de tout le Canada.

Aujourd'hui a été pour nous tous un jour rempli d'émotions. Ça a été en effet un jour de réflexion au moment de rendre hommage à un chef qui a assumé son rôle dans l'histoire du Parti libéral du Canada avec un grand courage et une grande intégrité, à la tête d'un parti qui a compté parmi les formations politiques qui ont connnu le plus de succès dans le monde libre. Cependant, il faut se renouveler pour continuer à avoir du succès, et nous avons entrepris ce renouvellement, en 1984. Certains ont dit, en 1984, qu'après des décennies de succès politiques, notre parti était destiné à tomber dans l'oubli. Le dernier chapitre de l'histoire du Parti libéral du Canada venait de se terminer. Je ferai remarquer en toute déférence pour le député d'Oshawa (M. Broadbent) que pareille prédiction a été faite pas plus tard que l'automne dernier.

Monsieur le Président, par la force de sa volonté, par la profondeur de son engagement et par le pouvoir de sa passion, John Turner a fait mentir ces prédictions et laisse aujourd'hui la direction d'un parti qui est devenu une formation dynamique et renouvelée partout au Canada, ce dont nous lui sommes reconnaissants.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Nous avons coutume de dire, à Terre-Neuve, qu'on mesure la valeur d'un capitaine non pas à la façon dont il pilote son navire en eau calme, mais plutôt à la façon dont il le fait par gros temps. Martin Luther King junior le disait autrement: «On mesure véritablement la valeur d'un homme non pas aux idées qu'il professe aux

époques calmes et faciles, mais aux idées qu'il défend en temps de contestation et de controverse.»

Chef, au nom de tous les libéraux du Canada, je suis fier de vous dire qu'en dépit des moments de contestations et de controverses que nous avons connus, et Dieu sait s'il y en a eu, nous sommes fiers de vous avoir parmi nous et nous vous savons gré de votre contribution à notre Parlement, à notre parti et à notre pays.

Voici en quels termes le très honorable chef de l'opposition a inauguré son retour à la vie publique le 16 mars 1984: «J'ai pensé que tout citoyen avait un devoir à remplir envers son pays. La vie publique est une vie exigeante. Mais elle me permet de redonner à mon pays un tout petit peu de ce que qui m'a été donné. . . Je ne suis pas magicien. Je n'ai aucune recette instantanée. Mais il y a une chose que je peux promettre de faire. Je ferai tous les sacrifices nécessaires. Je me consacrerai à mon pays. Je ne reculerai pas devant les décisions difficiles. Vous saurez quels principes je défends.»

Ce ne sont pas les paroles d'un homme dominé par l'esprit de parti. Ce sont les fières paroles d'un fils du Canada, qui doivent être une source d'inspiration pour nous tous. John Turner s'est toujours conformé aux principes qu'il s'était lui-même imposés. En notre qualité de parlementaires, nous devrions tous chercher à suivre son exemple. Nous vous offrons nos meilleurs voeux, à vous, à votre femme, Geills, et votre famille.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, dimanche, j'avais l'occasion de présenter à Montréal le très honorable John Turner. Je voudrais répéter un peu aujourd'hui ce que j'ai dit: Un homme de courage, un homme de présence, un grand parlementaire, comme me le disait souvent le très honorable John Diefenbaker, et à l'occasion, vous savez, John Diefenbaker avait raison, un homme de principes, un homme qui à travers toutes sortes de défis a su maintenir les principes d'engagements à servir le Canada, l'idéal du Canada, ce qu'il représente pour nous tous, comme un pays différent, plus libre, plus égalitaire et plus humain.

Monsieur Turner, vous êtes profondément attaché au Québec, pas uniquement parce que des membres de votre famille y gardent toujours vos racines, votre soeur Brenda toujours à Montréal depuis, et je n'ose pas le dire, plus de 30 ans, mais aussi parce que vous savez que la place du Québec dans le Canada est unique et que pendant toutes ces années vous avez toujours posé les gestes pour la garantir.

C'est dans l'adversité qu'on juge de la force de caractère d'un homme. J'en ai été un témoin vivant. En effet, votre patience, votre sérénité pendant les orages difficiles de ces années de 1984 à 1989, et aussi le courage avec lequel vous avez supporté et accepté une condition physique difficile pendant la dernière campagne électorale, vous ont gagné le respect et la sympathie de tous les Canadiens.

Vous avez donné votre appui à l'Entente du lac Meech, et jamais vous n'avez fléchi sur cette décision, en dépit des réactions défavorables que cela vous a attirées dans bien des milieux, et pour cela nous vous en remercions. Vous avez compris, et je le répète, vous avez compris que la Fédération canadienne ne peut être qu'une transaction perpétuelle. Pour cela aussi, nous vous remercions, et je vous en remercie.

C'est à Montréal que vous avez commencé votre carrière politique en 1962, à titre de député de Saint-Laurent—Saint-Georges, ce qui vous a permis de devenir bien familier avec le caractère distinct des Montréalais et des Québécois.

Monsieur le Président, un politicien n'est jamais seul dans la vie, et, au nom de tous les Canadiens, je veux remercier son épouse Geills, ainsi que ses enfants Elizabeth, Michael, David et Andrew de nous l'avoir prêté. Merci!

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, vous me comprenez sûrement lorsque je signale qu'au fil des ans, je me suis aperçu que les adieux dans cette enceinte étaient beaucoup plus généreux et spontanés que les discours de bienvenue.

Quoi qu'il en soit, je suis fort touché par les paroles de trois de mes vieux amis, à savoir le vice-premier ministre et député de Végréville (M. Mazankowski), le député d'Oshawa (M. Broadbent) et mon collègue et ami depuis 30 ans, le député de Windsor-Ouest (M. Gray). J'ai particulièrement apprécié l'allusion à notre mission commune à la Chambre des communes et j'y reviendrai dans un instant.

[*Français*]

Je dois remercier aussi mes collègues, les membres du caucus, le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte (M. Tobin) ainsi que le vice-doyen de la Chambre, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) pour leurs paroles fortement généreuses.

[*Traduction*]

J'ai été particulièrement touché par ce que le ministre d'État aux Forêts et député de Prince George—Peace River (M. Oberle) et le député d'Esquimalt—Juan de Fuca (M. Barrett) avaient à dire. Je considère comme un privilège de représenter notre province et je suis très sensible à la façon dont les intéressés s'adressent à la Chambre par votre entremise.

• (1450)

Je voudrais cependant apporter une correction. Je m'en remets à vous monsieur le Président. La pêche au saumon n'a pas de secret pour vous, et je tiens à dire au député de Prince George—Peace River (M. Oberle) que la Chambre ne saura jamais qui avait les allumettes, qui a pris le saumon et qui avait la bouteille en question?

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Qui a sauvé qui? Que cela serve d'avertissement à n'importe quel député: il faut avoir tout le matériel voulu pour profiter de la vie en plein air.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de profiter de l'indulgence de la Chambre. Nous prenons le temps réservé à la population, mais avant de me pencher sur quelques brèves questions, je voudrais remercier Geills et la famille pour tout l'appui qu'ils m'apportent.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ai été formidablement touché par les paroles de tous les députés au sujet de la Chambre des communes, parce que pour moi ainsi que pour tout le monde ici, le plus grand privilège d'un Canadien, c'est d'être élu par ses compatriotes à la Chambre des communes. J'ai toujours dit à mes collègues, surtout les plus jeunes: Il faut faire attention, il faut respecter les autres. Il faut respecter les autres députés de n'importe quel parti parce que tout le monde ici, chacun et chacune parmi nous, représente les Canadiens après une élection dans un pays fortement libre.

[*Traduction*]

La Chambre demeure la tribune de la nation, la plus haute instance du pays. C'est l'endroit où, en définitive, les questions doivent être tranchées.

Je sais que de temps à autre, les critiques et les journalistes, ainsi que ceux qui regardent la période des questions se demandent ce que nous faisons ici. Il est vrai que ce doit être un atelier législatif, alors que des travaux doivent être exécutés au nom des Canadiens. Cependant, le mot Parlement, tiré du Normand, est bien choisi. C'est bien un théâtre, une tribune propre au débat. C'est la Chambre la plus libre du monde libre.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Elle est indisciplinée parfois, mais elle est libre d'agir, elle échappe à toute censure et elle est imprévisible.

Gail Morris m'a posé une très bonne question à la conférence de presse d'aujourd'hui. Elle m'a demandé ce qui avait changé à la Chambre depuis mon arrivée. A mon avis, ce qui a le plus influencé les délibérations, c'est la télévision. Je me réjouis de ce changement et je crois que tous partagent cet avis. La télévision a fait de la Chambre la tribune du peuple.

Mais, comme nous le disions, monsieur le Président, elle a transformé la Chambre. La période des questions ressort comme étape la plus importante lorsque les gens pensent à la Chambre des communes. Je crois que nous devons reconnaître ce fait. Nous pourrions peut-être prolonger la période des questions pour permettre à tous les députés, particulièrement les ministériels, de participer davantage. Nous devrions faire de même pour les déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement, afin que ceux-ci puissent exprimer leurs vues personnelles.

J'ai toujours été d'avis que nous devrions, pour poursuivre l'excellent travail de Jim McGrath, aujourd'hui lieutenant-gouverneur de Terre-Neuve et du Labrador, réduire le nombre de questions pouvant donner lieu à des motions de censure afin de favoriser la liberté d'expression et de vote à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il y a, à mon avis, des moyens de préserver, voire d'accroître, l'importance des travaux de la Chambre. Bien que beaucoup de députés de tous les partis assistent à la période des questions, comme c'est leur devoir, ils ne sont pas aussi nombreux durant les principaux débats, le discours du Trône, la présentation du budget et le débat en deuxième lecture des principaux projets de loi, ce qui reflète l'importance des questions que nous débattons ici. Nous pourrions, sous votre gouverne, trouver des façons de susciter davantage l'intérêt des députés pour tous les travaux de la Chambre. Je sais que cela nous tient tous les deux à coeur.

Quoi qu'il en soit, le député de Végréville, le vice-premier ministre (M. Mazankowski), a mentionné le regretté John George Diefenbaker. Je ne veux surtout pas adopter un ton pompeux, mais je rappelle particulièrement à nos jeunes députés de tous les partis de la Chambre que M. Diefenbaker avait l'habitude de dire: «Ne négligez pas ce lieu, passez-y beaucoup de temps. Il faut peut-être attendre bien des années pour se tailler une réputation à la Chambre des communes, mais n'oubliez pas que vous pouvez la perdre en un seul jour.» Ce lieu est donc important et il va réellement beaucoup me manquer.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Avant que nous ne commencions la période de questions, je tiens à souligner qu'elle se poursuivra, dans quelques instants, pendant les 45 minutes habituelles.

Je tiens à dire quelques mots à un certain nombre de députés des deux côtés de la Chambre qui se sont adressés à moi parce qu'ils auraient tant voulu faire une intervention en cette occasion qui nous réunit tous aujourd'hui. J'ai dû décider finalement que, du moins pour le moment, nous avions entendu tous les témoignages qui convenaient dans les circonstances. Comme l'a souligné le très honorable député dont nous avons fait l'éloge aujourd'hui, il nous faut présider aux affaires du pays.

Je ne ferai pas très souvent l'observation suivante, mais je tiens à dire aux députés que, vu l'heure avancée, certains ministériels devront s'absenter en raison d'obligations. J'espère que les députés feront preuve de courtoisie et n'en feront pas la remarque lorsque cela se produira.

Nous avons déjà 45 minutes de retard. Questions orales.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

L'AUGMENTATION DES IMPÔTS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Sur votre demande, monsieur le Président, nous allons revenir aux affaires publiques du pays. Ma question s'adresse au ministre des Finances.

Même dans ce pays qui est le nôtre, il y a plus de trois millions de personnes qui vivent dans la pauvreté. Plus d'un million d'enfants vivent dans la pauvreté, 40 p. 100 des femmes célibataires ou veuves vivent sous le seuil de la pauvreté. Au moment où il faudrait s'efforcer de sortir nos compatriotes de la pauvreté, comment le ministre peut-il se justifier d'avoir augmenté de 60 p. 100 depuis qu'il est aux Finances les impôts des gens qui vivent sous le seuil de la pauvreté? Pendant ce temps, ceux qui ont un revenu de 100 000$ n'ont subi qu'une hausse de 8 p. 100. Quel genre d'équité est-ce là à son avis, quel genre de conception du Canada est-ce là son avis?

• (1500)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député se rappellera sûrement—je n'ai pas les chiffres exacts à la mémoire mais enfin—qu'il y a environ 250 000 ou 300 000 personnes de moins qui vivent sous le seuil de la pauvreté depuis que nous sommes arrivés au pouvoir en 1984. Nous avons également adopté plusieurs changements qui correspondent aux besoins de ces gens. Le crédit remboursable pour la taxe de vente a été adopté par notre gouvernement, et il a été augmenté lors de deux budgets consécutifs. Nous avons également relevé le montant du crédit d'impôt pour enfants. Donc nous avons répondu de plusieurs façons aux besoins de ces gens.

Finalement, permettez-moi de dire que lors de la réforme fiscale nous avons retiré des rôles de l'impôt 850 000 personnes dans la tranche la plus basse de revenus. Je pense que cela démontre encore une fois que nous nous occupons des préoccupations dont parle le député.

* * *

LE BUDGET

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES CONCERNANT LES SOINS DE SANTÉ ET L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, pour reprendre les chiffres mêmes du ministre tels qu'ils figurent dans les cinq budgets successifs, les hausses d'impôt cumulatives qu'a subies un couple où un seul des deux travaille et qui a deux enfants et gagne 23 600 dollars, soit le seuil de la pauvreté, sont de 60 p. 100 sur les cinq années pendant lesquelles le ministre a été chargé des finances du pays.

Avec ce budget, le gouvernement fédéral fournira 4 milliards de dollars de moins aux provinces au chapitre de l'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire. Comment le ministre peut-il justifier la diminution du nombre de places de garderies et l'augmentation des frais de scolarité dans les collèges et universités? Comment peut-il justifier qu'un plus plus grand nombre de personnes doivent attendre avant d'être admises à l'hôpital? Comment peut-il justifier la baisse inévitable de la qualité des soins de santé dispensés aux Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai répondu à des questions semblables au cours d'autres séances de la Chambre. Mais je dis au député qu'il m'a vertement critiqué ces dernières années parce que la dette nationale augmentait. Il sait pertinemment que la seule manière de freiner l'accroissement de la dette est de ramener le déficit annuel à zéro. J'attends toujours qu'il propose d'autres moyens de supprimer la dette publique.

Nous avons été maintes et maintes fois critiqués pour les mesures que nous avons prises, mesures que de nombreux commentateurs du pays jugent pourtant également réparties, équilibrées du point de vue de leur incidence; ce que nous essayons de faire, c'est de régler le problème de la dette de façon à pouvoir maintenir les programmes mêmes que défend le député.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous reconnaissons, tout comme le ministre, le problème de la dette publique et du déficit annuel, ainsi que la contribution qu'il y a apportée. Qu'il réduise les deux, mais pas au détriment des faibles, des chômeurs, des régions en difficulté ou des personnes handicapées. Pas de cette manière.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LA JUSTIFICATION DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, plus de la moitié des mères de familles monoparentales au Canada élèvent leurs enfants avec un revenu inférieur au seuil de la pauvreté.

Comment le ministre des Finances peut-il justifier des compressions budgétaires si mal réparties au détriment des familles, des enfants et, surtout, des provinces les plus pauvres?

Pourquoi ne tient-il pas compte de ses promesses en faveur des Canadiens les plus pauvres?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député affirme que nous nous en prenons aux provinces les plus pauvres. Nous avons maintenu le programme de péréquation qui vient précisément en aide aux provinces les plus pauvres de notre pays.

M. Turner (Vancouver Quadra): Parce qu'il existe une loi que vous devez respecter.

M. Wilson: Le député fait remarquer qu'il existe une loi que nous devons respecter. Les représentants à cette Chambre, tout comme le député, cet excellent parlementaire, savent que les lois peuvent être modifiées, mais nous respectons les besoins des provinces dont la population gagne de faibles revenus, pour les raisons mêmes qui préoccupent le député. Nous avons prévu dans notre budget un impôt sur les grandes sociétés grâce auquel nous percevrons un milliard de dollars sur leurs revenus. Nous imposons aussi une surtaxe aux particuliers à revenu élevé, dans le but précis d'accroître le fardeau que doivent porter les habitants et les entreprises des régions du pays qui sont le plus en mesure de supporter une charge accrue.

Comme je l'ai déjà dit, monsieur le Président, le principal objectif du budget est de garantir que nous pourrons continuer d'offrir les services dont ont besoin les particuliers à faible revenu qui vivent dans les régions moins favorisées de notre pays.

[*Français*]

LA RÉDUCTION DES DÉPENSES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Hier, M^me^ Thérèse Lavoie-Roux, ministre responsable de la politique de la famille du gouvernement libéral du Québec, a accusé le Budget du ministre des Finances d'être un budget carrément anti-familial. Elle a énuméré les articles dans le Budget qui font qu'il est anti-familial: récupération des allocations familiales; désindexation des allocations familiales; réduction des dépenses en matière de santé et d'éducation; et nouvelle taxe sur les prix de vente de maisons neuves qui affectera les jeunes couples.

Est-ce que le ministre peut nous dire pour quelle raison il a présenté un Budget anti-familial?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je m'oppose tout à fait à ce commentaire sur le budget. Les chèques d'allocations familiales seront envoyés à tous ceux qui y ont droit. Le programme continue. Son caractère universel est maintenu. Le député fait allusion au financement des programmes établis. Comme je le lui ai dit hier, ce financement augmentera de 25 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, par rapport aux cinq dernières années.

Enfin, les observations sur le coût de l'habitation sont tout à fait fausses. Nous nous sommes engagés, comme en font foi les documents budgétaires, à prendre les mesures qui s'imposent pour régler tout problème de manque de logements abordables. Les mesures seront rendues publiques d'ici quelques mois.

[*Français*]

LA SUPPOSÉE POLITIQUE FAMILIALE RÉGRESSIVE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le ministre ne veut pas comprendre, il ne veut pas admettre qu'un des problèmes majeurs au Canada, c'est le taux de dénatalité des familles.

Le ministre doit savoir que pour le prix que cela coûte aujourd'hui pour élever des enfants, on aurait besoin d'une politique familiale généreuse et non d'une politique familiale régressive.

Le ministre a désindexé les allocations familiales et là, le ministre commence à prendre, à partir d'un certain montant, une récupération des allocations familiales. A ce moment-ci, il prend aux gens à revenus élevés. L'an prochain, il va manquer d'argent, il va baisser à 20 000$ ou 25 000$.

Est-ce que le ministre peut nous expliquer pour quelle raison il n'a pas été chercher de l'argent pour réduire son déficit dans d'autres secteurs, d'autres domaines, plutôt que de s'attaquer à la famille canadienne?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, l'un des meilleurs encouragements à fonder une famille, à élever des enfants est d'avoir un emploi, de pouvoir compter sur cet emploi et d'en tirer une meilleure rénumération. Avoir un emploi et pouvoir acquérir une formation grâce aux augmentations sensibles du financement consacré au recyclage, c'est ce qui importe pour la vie familiale. La population aura alors l'assurance d'avoir un meilleur avenir devant elle.

Permettez-moi de rappeler au député—il hoche la tête. Je ne pense pas qu'il y ait tellement de gens au Canada qui hochent la tête, maintenant que un million et demi de Canadiens de plus ont un emploi. Je vois que le député acquiesce d'un signe de tête. Il est d'accord avec moi.

M. Malépart: Non.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il y a un million et demi de plus de gens qui ont un emploi aujourd'hui. Les Canadiens auront alors la confiance voulue pour bâtir, progresser et laisser à leurs enfants un pays qui sera en meilleure situation.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRANSPORTS

LES SUBVENTIONS À VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il y a cent quatre ans, sous un gouvernement conservateur, on enfonçait le dernier clou dans la voie ferrée qui allait relier les deux extrémités de notre pays. Ce matin, le ministre des Transport a enfoncé le dernier clou dans le cercueil de VIA Rail lorsqu'il a annoncé la réduction des subventions qui seront accordées à cette société au cours des prochaines années. Le ministre confirme-t-il qu'à cause du niveau des subventions consenties pour l'exercice de 1993-1994, VIA Rail ne pourra maintenir que les neuf services protégés, qu'elle devra cesser d'exploiter les lignes transcontinentale et atlantique, le couloir Windsor-Québec et d'autres liaisons au Canada? Le ministre confirmera-t-il que c'est bien ce qu'entraînera sa décision?

• (1510)

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne confirmerai rien de ce qui a été dit. Ce matin, j'ai présenté au conseil d'administration de VIA Rail certain niveau de référence qui correspondaient aux possibilités financières réelles de notre pays, ce que nous ne devons jamais oublier. Je partage entièrement les inquiétudes du ministre des Finances. Et le ministère des Transports doit en faire autant. Nous avons dit à VIA Rail en quoi consisteront les nouveaux niveaux de référence que le gouvernement du Canada peut lui assurer. Compte tenu de ces niveaux de référence, ce qu'il faudrait, ce sont des propositions ou des options qui détermineront non seulement ce que le conseil d'administration de VIA Rail voudra faire, mais aussi ce qu'il pourra faire dans la limite de ses ressources. Tout comme le gouvernement, le député devra aussi considérer le coût des options de transports au Canada et décider si nous pouvons nous le permettre.

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES TOUCHANT VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. Depuis 1986, le gouvernement empêche systématiquement VIA Rail d'améliorer son service et de réduire le fardeau du contribuable. Il a refusé de donner à la société le matériel dont elle avait besoin pour fournir un bon service voyageurs. Il ne l'a pas épaulée au moyen d'une mesure législative. Il vient maintenant de renvoyer le président de VIA Rail qui a eu le courage de s'opposer à la politique du gouvernement conservateur.

Le ministre va-t-il retourner dire à ses collègues du Cabinet: «Cela n'a aucun sens. Je ne veux pas passer à l'histoire comme le ministre qui a détruit le service ferroviaire de voyageurs au Canada»?

Des voix: Bravo!

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je veux bien discuter d'histoire avec mon ami. C'est vrai, le Canada a été bâti par les transports il y a 122 ans. . .

Une voix: Il l'est encore.

M. Bouchard (Roberval): Écoutez, s'il-vous-plaît, c'est important. Les décisions d'aujourd'hui seront le passé demain. Je ne veux pas léguer à mes enfants et aux vôtres un passé criblé de dettes et de déficits, marqué par l'inflation. Je ne serais pas fier de laisser un tel héritage à mes enfants.

LES AVANTAGES DU TRANSPORT FERROVIAIRE DU POINT DE VUE ENVIRONNEMENTAL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): En ce qui a trait aux transports au Canada, il faut admettre que, au point de vue environnemental, le transport des passagers par train est le meilleur gage de l'avenir.

Le ministre aime-t-il mieux protéger la caisse du ministre des Finances que donner aux Canadiens un environnement sain, car il semble vouloir forcer les Canadiens à voyager sur la route plutôt que par la voie ferrée? Est-ce bien ce que le ministre est en train de leur dire?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je pense que la question qui est soulevée par mon collègue, en terme d'environnement, mérite d'être largement approfondie. Ce que nous disons, ce que nous avons dit, ce que nous allons répéter au conseil d'administration de la société, d'abord, et aux Canadiens en général, est que nous ne pouvons plus nous permettre d'investir 650 millions de dollars par année pour un mode de transport qui est utilisé par 3 à 5 p. 100 de la population. Nous devons faire en sorte que les moyens de transport que les Canadiens doivent utiliser soient supportés dans le gouvernement par un cadre financier que nous pouvons payer. On ne sortira pas en dehors de la réalité, monsieur le Président: nous ne pouvons plus nous payer ce que nous nous sommes payé depuis 10 ans en termes de subventions à la société VIA Rail.

[*Traduction*]

VIA RAIL—LA SUPPRESSION POSSIBLE DU SERVICE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. On nous a annoncé la semaine dernière des coupures des 500 millions de dollars environs dans les subventions à VIA Rail pour les cinq années qui viennent. Ce matin, le ministre des Transports a saqué le P.D.G. de VIA Rail parce que ce dernier est convaincu que ces coupures sont incompatibles avec le maintien par VIA Rail d'un service voyageurs au pays.

Des voix: Quelle honte!

M. Tobin: Je poserai au ministre des Transports une question simple et directe. Le ministre des Transports est-il disposé à jouer franc jeu avec la population du Canada aujourd'hui en reconnaissant que la raison pour laquelle il a licencié le P.D.G. de VIA Rail, c'est que le gouvernement du Canada a décidé de mettre fin à toutes les activités de cette société au pays?

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Le gouvernement du Canada n'a pas le courage de dire les choses franchement. Voilà pourquoi le président est parti parce que ces coupures ne permettront pas d'assurer le transport ferroviaire des voyageurs au Canada.

Des voix: Bravo!

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de tambouriner sur mon pupitre car ce n'est pas la façon de convaincre les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard (Roberval): M. de Belleval a convenu avec nous d'expliquer son départ par le fait que nous avons confié une nouvelle mission à VIA Rail, mission qui n'est pas celle qu'il avait exposée aux Canadiens au cours des trois derniers mois.

J'ai rencontré M. de Belleval ce matin et je pense qu'il comprend notre position. Vous aurez beau brailler et crier et dire ce que vous voudrez, vous ne changerez rien à la situation véritable des finances du pays dont vous êtes responsable.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Le ministre aura beau faire des pirouettes tant qu'il voudra, il ne parviendra pas à dissimuler l'hypocrisie de la réponse qu'il vient de faire à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: C'est manquer de courage que de fuir la vérité en reculant comme un crabe.

LE SERVICE VOYAGEURS—LA PRISE EN CHARGE PAR LES PROVINCES ET LES MUNICIPALITÉS

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Je voudrais demander au ministre des Transports comment les Canadiens pourront s'empêcher de conclure que malgré toutes les promesses qu'il avait faites pendant la campagne électorale et depuis une douzaine d'années, le gouvernement abandonne VIA Rail, quand nous entendons le ministre des Finances du pays propager l'idée dans les journaux canadiens que c'est aux provinces et aux municipalités qu'il revient d'assurer le transport des voyageurs par chemin de fer au Canada?

Des voix: Quelle honte!

M. Tobin: Je demande à nouveau au ministre pourquoi il ne joue pas franc jeu? Pourquoi M. de Belleval est-il saqué alors que M. Hanigan, ancien candidat conservateur, reste comme président du conseil d'administration de VIA Rail?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répète en français ce que j'ai dit en anglais. M. de Belleval et moi-même avons convenu conjointement qu'il était préférable, dans le contexte des positions qu'il avait prises, de démissionner de sa position, et c'est ce qu'il a fait. Le député a déjà décidé des options que la société VIA Rail va proposer au gouverne-

ment. Je ne le fais pas. J'ai dit ce matin au Bureau des directeurs: Faites les propositions qui vous semblent convenables, à l'intérieur des cadres de référence financière que nous vous donnons, et nous allons écouter. C'est ce que j'ai dit et c'est ce que j'ai l'occasion de faire, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

LA CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Celui–ci a déclaré que par suite de son budget, le Canada connaîtra l'an prochain un ralentissement de sa croissance économique et un chômage accru. Or, les économistes prévoient maintenant une chute de la croissance économique d'au moins un point de pourcentage par rapport à ce qu'elle aurait été sans ce budget.

Comment le ministre peut–il espérer que l'économie continue de prospérer à bon rythme s'il réduit les dépenses, augmente les impôts et maintient des taux d'intérêt élevés?

Le ministre va–t–il reconnaître que son budget va vraiment ralentir notre croissance économique, aggravant encore l'inflation et le chômage?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je me permets de citer ici un très éminent observateur:

> Il s'agit tout simplement pour le gouvernement de vraiment réduire les dépenses et de hausser les impôts—une optique pas très réjouissante mais néanmoins nécessaire. . . il n'y a pas de solutions magiques, a dit MacLaren.

Ce sont les propres paroles du député qui vient de poser sa question. C'est bien beau de monter sur ses ergots et de tout critiquer, mais les Canadiens ne sont pas dupes. Ils peuvent lire ce que le député a dit il y a trois semaines à peine et savent que les critiques ne mènent à rien.

Ce qu'il faut aujourd'hui au Canada, c'est une analyse objective de la situation de sorte que nous sachions où s'en va notre pays, ce que l'avenir nous réserve.

Une voix: Où étiez–vous au cours de la campagne électorale?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Les députés d'en face dénoncent les taux d'intérêt élevés. Ils disent qu'il faut les diminuer. Ce budget a été conçu à cette fin.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Voici que les députés en doutent. Ce budget va faire baisser les taux d'intérêt. J'écoute attentivement les députés, et ils disent qu'on ne peut pas tout avoir. Si nous voulons que les taux d'intérêt baissent, nous devons nous attaquer à la racine du problème. Et c'est ce que fait ce budget.

• (1520)

LES TAUX D'INTÉRÊT—LES EFFETS INFLATIONNISTES

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord): Monsieur le Président, le ministre dit qu'il faut abaisser les taux d'intérêt. Je suis d'accord avec lui, mais lui–même dans son budget prévoit que les taux d'intérêt seront en moyenne de 12 p. 100 cette année. Nous sommes déjà dans le cinquième mois de l'année. Les taux d'intérêt sont toujours au–dessus de 12 p. 100.

Étant donné que le ministre prédit une plus forte inflation et qu'en même temps le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré que l'inflation exige l'imposition de taux d'intérêt encore supérieurs, le ministre peut–il expliquer comment on peut arriver à croire que les taux d'intérêt baisseront avant la fin de l'année?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député le sait fort bien, étant donné qu'il a déjà dit que pour réduire l'inflation il était essentiel d'accroître la productivité et de hausser les taux d'intérêt. Il demande pourquoi nous n'avons pas abaissé les taux d'intérêt. Le budget n'a été présenté que la semaine dernière. Nous ne pouvons espérer des résultats du jour au lendemain, il faut être patient, mais le député sait que les éléments essentiels de ce budget visent à faire baisser les taux d'intérêt. Nous savons qu'il importe de réduire les taux d'intérêt comme en fait foi notre bilan exceptionnel des quatre dernières années au cours desquelles un million et demi d'emplois ont été créés. C'est notre objectif et ce budget est conçu pour que nous obtenions encore des résultats aussi éclatants.

LE LOGEMENT

LA REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS LOCATIFS—LES COMPRESSIONS DES DÉPENSES

M. Jim Karpoff (Surrey—Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à l'Habitation. Selon la *Canadian Housing Renewal Association*, l'élimination du volet locatif du Programme d'aide à la remise en état des logements entraînera le déclin des conditions de vie de beaucoup de Canadiens à revenus faible et moyen. En effet, c'est là le seul programme important qui permet aux gouvernements municipaux et locaux de rénover des logements insolubres et d'empêcher la transformation de certains logements en tours et en immeubles en copropriété extrêmement coûteux ou la démolition de certains logements. Quelles mesures le ministre va-t-il maintenant prendre, afin d'aider ces milliers de Canadiens, notamment les enfants, qui sont victimes de la crise du logement et qui vont maintenant être sans abri? Pourquoi ne garde-t-on pas ce programme?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, le député devrait savoir que le gouvernement et moi-même déplorons autant que lui de devoir réduire les sommes consacrées à ce programme de logements sociaux. Par contre, le député n'ignore pas, à l'instar de tous les Canadiens, qu'il y a quelques années, 18 p. 100 des recettes fiscales du gouvernement servaient à payer l'intérêt sur la dette nationale. Or, l'année dernière, la proportion était de 31 p. 100 et cette année, elle s'établira à 35 p. 100. Il n'y aura bientôt plus aucun programme de logements sociaux si cela continue. Afin de s'assurer de préserver les programmes de logement social au Canada, il faut s'attaquer au déficit.

M. Karpoff: Monsieur le Président, au rythme où le gouvernement va, il n'y aura certainement plus aucun programmes sociaux au Canada.

LE LOGEMENT SOCIAL—LES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET

M. Jim Karpoff (Surrey—Nord): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Dans le budget, on sabre dans les programmes de logement social, on accroît les taxes sur les maisons et on essaie par tous les moyens de faire monter les taux d'intérêt, plutôt que de les réduire, afin de rendre les logements abordables. Le ministre peut-il nous donner une seule mesure dans ce budget qui permettra aux Canadiens de profiter de logements abordables?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, si le député se donne la peine d'examiner les prévisions budgétaires et le budget très attentivement, il s'apercevra qu'en fait, les crédits affectés aux logements sociaux s'élevaient à 1,6 milliard de dollars l'année dernière. Cette année, ils sont portés à 1,7 milliard de dollars. On accroît donc de 100 millions de dollars le budget des logements sociaux.

* * *

[*Français*]

LES FORÊTS

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Guy H. Arseneault (Restigouche): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. A plusieurs occasions par le passé, le premier ministre a promis aux gens du secteur forestier qu'il s'engageait à accorder à ce secteur toute l'attention qu'il méritait, vu son importance pour l'économie du Canada. En outre, le premier ministre s'est engagé à établir un département qui serait responsable pour les forêts. Le Budget nous raconte une autre histoire. Il nous démontre une compression budgétaire de l'ordre de 28 millions, et une coupure de 44 années-personnes.

Est-ce que le vice-premier ministre peut dire à la Chambre si les engagements du premier ministre vis-à-vis du secteur forestier n'étaient que des promesses vides? Et comment peut-il réconcilier les coupures avec les engagements du premier ministre?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, mieux vaudrait peut-être situer la chose dans le contexte approprié. Le député compare ce qu'il a lu dans le budget des dépenses avec les normes que le gouvernement actuel et le premier ministre ont établies. Or, ils viennent de redonner au service forestier canadien son rang de ministère à part entière et ils ont fait des progrès dans l'élaboration de la stratégie forestière. Un comité de ministres doit se réunir de temps à autre pour planifier les politiques à long terme de gestion intégrée des forêts de façon non seulement à préserver la valeur commerciale de nos forêts, mais aussi à bien gérer les autres essences. Si le député lisait seulement la documentation que je lui ai fait parvenir, il saurait que le gouvernement, loin d'envisager une réduction du budget des forêts, entend l'augmenter considérablement une fois que le service forestier se sera détaché une fois pour toute du ministère dont il faisait partie jusqu'à maintenant et qu'il sera devenu lui-même un ministère en titre.

LES ACCORDS DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FORESTIÈRES

M. Guy H. Arsenault (Restigouche): Monsieur le Président, c'est au ministre d'État chargé des Forêts que je pose ma question supplémentaire. Par le passé, le ministre a fait savoir jusqu'à quel point les accords de mise en valeur des ressources forestières avaient été fructueux. L'année dernière, les crédits prévus dans le budget des dépenses à l'égard de ces accords atteignaient 139 millions de dollars. Cette année, ces crédits sont réduits de

25 p. 100 et l'année prochaine, en se fondant sur les extrapolations, ils devraient être réduits de 66 p. 100. Le ministre pourrait-il expliquer aux 100 000 travailleurs du Nouveau-Brunswick qui risquent de perdre leur emploi si les accords ne sont pas renégociés, pourquoi ces crédits sont réduits à ce point? Par ailleurs, le gouvernement a-t-il l'intention de mettre fin à ces accords une fois pour toute, et comment pourrait-il justifier la perte de centaines de milliers d'emplois partout au Canada?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, je me réjouis que le député reconnaisse les progrès importants réalisés depuis quatre ans. Nous avons fait planter des centaines de millions de jeunes plants, créé bel et bien des milliers d'emplois dans les secteurs de la silviculture et de la foresterie paysane. Nous sommes parvenus à reboiser des centaines de millions d'hectares de terrain. Évidemment, nous sommes en train de renégocier avec les provinces six des accords qui ont pris fin et nous espérons très bientôt être en mesure de conclure une toute nouvelle génération de ces accords-cadres qui se sont avérés si fructueux par le passé.

* * *

[*Français*]

TRANSPORTS CANADA

L'ANNULATION DU PROJET DE RELOCALISATION – LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et concerne la décision du gouvernement conservateur d'annuler le projet de relocaliser Transports Canada dans de nouveaux locaux. Le ministre peut-il dire à cette Chambre pourquoi le gouvernement a suscité toute cette controverse en annulant le processus de soumissions. Et, particulièrement, pourrait-il dire à cette Chambre pourquoi le gouvernement a décidé de négocier seulement avec un intéressé, soit M. Robert Campeau, supporteur du libre-échange du premier ministre, plutôt que d'utiliser un système plus démocratique et plus ouvert, soit des soumissions publiques?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je reconnais que la décision est très importante et qu'elle entre dans les restrictions générales que ce budget impose à mon ministère comme à d'autres. La décision n'a pas été facile, mais elle fait partie du processus budgétaire et reflète la politique générale d'austérité qu'on applique aux travaux publics.

• (1530)

M. Boudria: Je suppose, comme le premier ministre avait l'habitude de dire, qu'on ne mord pas la main qui vous nourrit.

LE RENOUVELLEMENT DU BAIL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Je pose ma question supplémentaire au ministre des Finances.

Il affirme dans les documents budgétaires que l'annulation du projet permet des économies de 2 millions de dollars. Étant donné que le renouvellement du bail ne représente pas la moindre économie mais qu'il coûtera en réalité plus cher qu'un nouveau bail selon les offres déjà connues, pourquoi le ministre des Finances prétend-il économiser alors qu'il dépense plus d'argent?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'aimerais que la réponse à cette question soit aussi simple que le croit le député. Ce projet des Travaux publics est frappé de compressions.

D'autres, à Vancouver notamment et ailleurs au pays, ont aussi été frappés. Il n'est pas du tout certain, tout dépend des chiffres qu'on emploie, que les économies que le député attache à la réalisation du projet soient supérieures à celles qui découlent de son annulation. Tout dépend des chiffres auxquels on se fie et des arguments qu'on accepte. Le député a le même problème au sein de son propre parti, comme il le sait.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA POLITIQUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE – LA TOLÉRANCE ZÉRO

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Je sais que tous les députés applaudiront à la lutte que le ministre mène contre le problème de la drogue. Cependant, nous avons lu la semaine dernière dans les journaux que, selon le ministre, le gouvernement songe sérieusement à appliquer une politique de tolérance zéro pour s'attaquer au problème de la drogue au Canada.

Étant donné que ce programme extrêmement controversé a connu très peu de succès aux États-Unis, je veux demander au ministre s'il est assez naïf pour croire que la tolérance zéro à elle seule peut résoudre le problème de la drogue au Canada.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député n'est pas sans savoir que le gouvernement s'est engagé dans le programme de lutte contre la drogue en élaborant le plus vaste qui soit, dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogue.

Mettons les choses au clair. Voici ce que j'ai dit la semaine dernière: «Nous examinerons toutes les options possibles, y compris les avantages et les inconvénients de la tolérance zéro.» Personne ne m'empêchera d'étudier toutes les possibilités de réduire l'usage des drogues illégales au Canada.

* * *

AIR CANADA

LES PARTS DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans le cadre de cette privatisation d'Air Canada, à leur première assemblée annuelle, les actionnaires d'Air Canada ont appris la semaine dernière que le président du conseil d'administration et le président de la société aérienne recevaient un prêt sans intérêt leur permettant d'acheter 275 000 actions au prix initial de 8$ l'action. Si ces actions valaient 11,50$ aujourd'hui, les bénéfices de ces deux personnes dépasseraient les 970 000$, à condition bien sûr qu'il s'agisse de prêts sans intérêt.

Je veux demander au ministre des Finances, qui peut exercer un droit de vote sur les actions d'Air Canada que le gouvernement contrôle, pourquoi le gouvernement n'a pas exercé son droit de vote de 55 p. 100 des actions dans Air Canada au lieu de faire preuve d'une générosité aussi excessive envers deux riches Canadiens.

L'hon. John McDermid (Ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): La réponse est très simple. Dans le prospectus qui a été distribué aux Canadiens il y a six mois et demi, il était fort bien expliqué à toutes les commissions des valeurs mobilières du pays que le gouvernement du Canada, bien que détenant un portefeuille de 55 p. 100 des actions de la société Air Canada, n'exercerait pas son droit de vote sur ces actions. Nous avons tenu notre promesse.

LES CONSÉQUENCES DE LA PRIVATISATION DE LA SOCIÉTÉ AÉRIENNE

M. Stephen W. Langdon (Essex—Windsor): J'aimerais demander au ministre si lui et son gouvernement considèrent qu'il est juste et équitable qu'un profit de 975 000$ soit réalisé par deux personnes qui ont déjà réussi tandis que les Canadiens ordinaires n'ont pas droit à des prêts sans intérêt et font face à des réductions de service dans leurs localités en raison de la privatisation d'Air Canada?

M. John McDermid: Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait posé cette question parce qu'il me donne ainsi l'occasion de dire aux Canadiens que les émissions initiales d'Air Canada ont été distribuées à 130 000 simples citoyens d'un océan à l'autre.

Toutes les provinces, tous les territoires ont été représentés parmi les actionnaires, qui sont au nombre de 130 000. Ils se réjouissent énormément de cette chance. Dans quelque temps, tous les Canadiens pourront acheter d'autres actions d'Air Canada, car il y aura d'autres émissions.

* * *

L'AGRICULTURE

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE—LES EXPORTATIONS DE PORC

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Voilà deux ans et demi qu'on nous parle de garantir l'accès au marché des États-Unis par le biais de cet accord commercial unilatéral. Le ministre peut-il nous dire comment il se fait que les États-Unis sont maintenant autorisés, en vertu de leurs lois, à imposer aux producteurs de porc canadiens une sanction de 7,7 c. le kilogramme sur le porc exporté aux États-Unis?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député sait que ce problème existait avant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. On était d'ailleurs en train d'étudier la question des droits compensateurs. A la suite d'un examen préliminaire, la sanction a été fixée à 3,5 c. Les producteurs n'ont toutefois pas à la payer. Le gouvernement du Canada et le ministre du Commerce extérieur iront en appel. Nous croyons pouvoir obtenir gain de cause.

L'ACCÈS AU MARCHÉ AMÉRICAIN

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, étant donné que les lois américaines sur les sanctions commerciales n'ont pas changé, que le Congrès a adopté le projet de loi commercial omnibus en décembre et que notre accès au marché américain n'est pas plus sûr aujourd'hui qu'il y a cinq ans, le ministre va-t-il admettre qu'il a trompé les producteurs de porcs du Canada et qu'au lieu de négocier un accord de libre-échange, il a acheté chat en poche?

M. Mazankowski: Pour apprendre à tromper les gens, il suffit d'étudier le comportement du député durant la dernière campagne électorale.

Je lui rappelle que nos lois commerciales restent en vigueur, tout comme celles des États-Unis. Nous imposons actuellement des droits compensateurs sur le maïs provenant de ce pays. Nous appliquons donc nos lois de la même façon. En cas de pratiques commerciales injustes, nous pouvons recouvrir aux lois et aux mécanismes établis pour protéger nos producteurs. Nous allons en appeler de la décision parce que nous croyons pouvoir obtenir gain de cause.

[*Français*]

LES PERTES ENCOURUES PAR LES PRODUCTEURS DE PORC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'ai aussi une question pour le ministre de l'Agriculture.

J'aimerais que le ministre de l'Agriculture m'explique la raison pour laquelle cette action a été introduite le 5 janvier, soit cinq jours après l'adoption du libre-échange? Je voudrais demander au ministre: Qu'est-ce qu'il a à dire aux producteurs de porc qui déjà perdent de l'argent parce qu'ils vendent à 53c. ou 54c. la livre? Comment peut-il expliquer les 3,5c. supplémentaires? Et comment les producteurs vont-ils accepter cette perte-là? Qu'est-ce qu'ils devraient faire pour la compenser?

[*Traduction*]

M. Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Le député aurait intérêt à obtenir des renseignements exacts, car il n'y a pas de droit compensateur de 3,5c. la livre à payer en ce moment. Il s'agit d'un examen préliminaire. Nous nous opposons à un tel droit, et personne ne paie ce droit en ce moment.

[*Français*]

L'AIDE AUX PRODUCTEURS DE PORC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

La menace des 3,5c. pèse sur la tête de chacun des producteurs de porc du Québec. Son ministre d'État s'est promené toute l'année passée à promettre aux producteurs québécois le libre accès au marché américain, en disant aux producteurs de porc: Il n'y a pas de problèmes, vous pourrez vendre sur le marché américain sans surtaxe. Comment peuvent-ils aujourd'hui avoir le front de leur dire: «Il n'y a pas de problèmes.»? Il y a un problème. C'est que d'ici 45 jours, ils seront obligés de mettre l'argent de côté pour la payer, éventuellement.

Donc, il y a un manque à gagner réel de 3,5c. Qu'est-ce que le gouvernement est prêt à offrir aux producteurs pour compenser cela?

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je parlerai d'accès assuré au marché. Nous sommes le plus gros exportateur de porc vers le marché américain. Nous avons accès à ce marché et nous continuerons d'y avoir accès.

Il se peut que, de temps à autre, des différends commerciaux surgissent, mais le régime de libre-échange met à notre disposition un nouveau mécanisme de règlement des différends juste et équitable. Nous ne disposions pas d'un tel mécanisme auparavant.

* * *

• (1540)

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DE CONSERVATION DU SOL

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre de l'Agriculture. Il sait que toutes les Prairies, surtout le sud de la Saskatchewan, ont grand besoin d'aide pour mettre en oeuvre le programme de conservation des sols.

Le ministre sait également qu'un projet d'entente entre la Saskatchewan et le gouvernement fédéral dort sur son bureau. Le ministre peut-il dire à la Chambre et aux agriculteurs de la Saskatchewan si cette entente sera signée et quand?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis convaincu que les agriculteurs de la Saskatchewan auront constaté avec joie que le député s'inquiète de la conservation des sols et de l'eau et de l'approvisionnement suffisant en eau dans leur province. Je suis certain que les agriculteurs en seront très heureux.

Il est vrai qu'un programme de conservation des sols et de l'eau a été annoncé en décembre 1987. Nous travaillons, de concert avec la province, à l'élaboration de projets conformes aux dispositions de ce programme. Nous sommes en négociations permanentes avec la Saskatchewan qui nous a soumis une proposition que nous sommes en train d'étudier. Dès que nous aurons déterminé si elle répond à tous les critères, nous prendrons les mesures voulues.

M. de Jong: Je crois que cette réponse ne satisfera pas les agriculteurs de la Saskatchewan.

LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Le ministre sait que l'entente précédente est échue. Il sait que chaque jour qui passe sans que ce programme soit annoncé signifie qu'il n'y aura pas de projets de conservation des sols en Saskatchewan cette année. Il risque d'être trop tard. En fait, pour la plupart des agriculteurs, il est déjà trop tard. Des tempêtes de poussière ont balayé la Saskatchewan. Il y en a eu la semaine dernière dans ma circonscription. Nous avons besoin de ce programme.

Le ministre peut-il expliquer pour quelle raison ce programme n'a pas été annoncé, car cette annonce nous aurait permis de bénéficier de programmes de conservation des sols cette année?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le programme a été annoncé en 1987. Nous sommes maintenant en 1989. La proposition est actuellement sur nos bureaux, et nous l'examinons.

Je dirai simplement au député que nous allons faire les choses en bonne et due forme pour respecter les critères. Dès que cet examen sera terminé, nous prendrons les mesures nécessaires.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

DEMANDE D'EXAMEN

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Lors de la dernière campagne électorale, beaucoup d'électeurs de ma circonscription, et même de partout au Canada, se sont plaints de ne pas avoir été inscrits sur les listes électorales.

Quand le vice-premier ministre va-t-il créer une commission chargée d'examiner la réforme de la Loi électorale?

Rapport de délégation interparlementaire

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): A propos de la question du député, monsieur le Président, le directeur général des élections a fait très clairement remarquer que si on avait adopté les dispositions du projet de loi dont la Chambre avait été saisie pendant la dernière législature, elles auraient permis de résoudre de 85 à 95 p. 100 du problème.

L'opposition voulait insérer dans le projet de loi d'autres dispositions sur lesquelles on ne pouvait s'entendre. Il en est résulté que de nombreux Canadiens ont été privés de leur droit de vote.

Nous examinons la question très attentivement pour voir si nous pouvons présenter une mesure législative d'urgence pour remédier à ce problème. Nous examinons aussi très attentivement à l'heure actuelle le mandat à confier à la commission de même que la liste de ses membres éventuels.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

PRÉSENTATION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. A. H. Harry Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent de l'agriculture concernant le projet de loi C-7, Loi modifiant le Code criminel (pari mutuel).

C'est le premier projet de loi dont il est fait rapport au cours de la présente session de notre législature, et la rapidité avec laquelle il revient à la Chambre dénote le zèle dont a fait preuve notre comité de même que, ne l'oublions pas, l'application de nos excellents greffiers et recherchistes.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT DE LA CONFÉRNCE DES PRÉSIDENTS DES PARLEMENTS DU COMMONWEALTH

M. le Président: Conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles sur la réunion du Comité permanent de la Conférence des présidents des Parlements du Commonwealth, qui s'est tenue à Malte les 27 et 28 mars 1989.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

Pétitions

[*Français*]

LOI SUR LES MUSÉES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): demande à présenter le projet de loi C-12, intitulé Loi concernant les musées.

M. le Président: La Chambre permet-elle à l'honorable ministre de déposer ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord) demande à présenter le projet de loi C-237, Loi modifiant le Code criminel (infractions d'ordre sexuel).

M. le Président: La Chambre permet-elle à la députée de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

Mme Greene: A l'heure actuelle, le système judiciaire traite injustement les victimes d'infractions d'ordre sexuel en particulier. Les deux mesures prévues dans ce projet de loi feront disparaître cette injustice jusqu'à un certain point.

La première mesure assurera aux victimes qu'on tient compte de leur droit à la protection de leur vie privée. Le seconde exigera que les avocats de la défense prouvent au tribunal que leurs clients ne constituent pas une menace pour leurs victimes ni pour la société en général.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LOI DE 1989 SUR LA CONVENTION CANADA-LUXEMBOURG EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi S-2, Loi de mise en oeuvre d'une convention conclue entre le Canada et le Grand-Duché de Luxembourg, d'une convention conclue entre le Canada et la République Populaire de Pologne et d'un accord conclu entre le Canada et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu, soit maintenant lu une première fois.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois.)

M. le Président: Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1550)

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis et je crois que vous trouverez qu'il y a consentement unanime pour que cette motion soit présentée à la Chambre dès maintenant sans débat. Je propose:

> Que la Chambre ne siège pas le vendredi 23 juin 1989 vu que ce sera, le lendemain, la fête de la Saint-Jean-Baptiste; et
>
> Qu'aux fins de l'article 27(1) du Règlement, relatif à la prolongation des séances en juin, le jeudi 15 juin 1989 soit le jour où l'on pourra présenter une motion visant à une telle prolongation pour la période allant du vendredi 16 juin 1989 au vendredi 30 juin 1989.

Le président suppléant (M. Paproski): Le leader parlementaire du gouvernement a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LA DISTRIBUTION DES FILMS CANADIENS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement.

Les pétitionnaires s'inquiètent que les films canadiens ne représentent que 3 p. 100 du temps de projection total dans les cinémas de notre pays, que 95 p. 100 de tous les bénéfices provenant des films aillent aux États-Unis et

que seulement 3 p. 100 des cassettes vidéo vendues au Canada aient été produites dans notre pays.

Ils demandent au Parlement d'adopter une loi sur la distribution des films qui donnerait aux Canadiens le contrôle sur la distribution des films au Canada et permettrait vraiment aux cinéastes canadiens de montrer leurs oeuvres dans leur propre pays.

LA PROTECTION CONTRE LES MAUVAIS TRAITEMENTS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ces pétitionnaires font remarquer qu'une Canadienne sur dix est battue par son compagnon et qu'une femme sur quatre est agressée ou maltraitée sexuellement et que toutes les 17 minutes une Canadienne est victime d'une agression sexuelle d'un genre ou d'un autre.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de faire en sorte que les femmes ainsi que leurs enfants puissent se protéger contre la violence, d'envisager l'opportunité d'augmenter le financement des foyers de transition et des centres de défense de la femme et de veiller à ce que les femmes bénéficient d'une plus grande protection dans le cadre des nouvelles lois.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le président suppléant (M. Paproski): Toutes les motions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 28 avril 1989, de la motion de M. Wilson (Etobicoke—Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. MacLaren: Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

> «la Chambre déplore que le gouvernement ait imposé des taxes injustes et fait des coupures dans les programmes vitaux, y compris ceux qui concernent les garderies, le développement régional et l'agriculture, dans ses efforts pour réduire son déficit annuel, bien que ces efforts aient été rendus futiles par sa politique inappropriée des taux d'intérêt élevés; et
>
> Que la Chambre condamne le gouvernement pour la poursuite de ces politiques, qui sont particulièrement onéreuses pour les Canadiens à faible revenu et à revenu moyen et qui feront certainement obstacle à l'essor futur de l'économie canadienne.»

ainsi que du sous-amendement de M. Nystrom: Qu'on modifie l'amendement en ajoutant ce qui suit:

> «et que la Chambre blâme en outre le gouvernement
>
> 1) d'imposer aux familles canadiennes les nouvelles charges fiscales les plus lourdes qu'on ait connues à notre époque,
>
> 2) de manquer à son engagement de favoriser l'égalité des régions,
>
> 3) de maintenir, et même d'accroître l'injustice du système fiscal, et
>
> 4) de s'attaquer à l'universalité des programmes sociaux essentiels.»

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis honoré d'intervenir aujourd'hui pour appuyer le Budget déposé la semaine dernière par mon collègue le ministre des Finances (M. Wilson). Ce Budget est important pour l'avenir du Canada. Il traite de ce que nous devons faire à titre de gouvernement et comme peuple pour maintenir les programmes sociaux et les niveaux de vie élevés auxquels les Canadiens tiennent pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Ce Budget, monsieur le Président, traite de ce que nous devons faire pour relever les défis et exploiter les possibilités d'un monde en mutation, de ce que nous devons faire pour affirmer notre souveraineté, souveraineté de nation mûre et sûre d'elle-même, et enfin, pour

répondre aux priorités nouvelles et permanentes de notre pays.

Quel genre de Canada devons-nous laisser à nos enfants? Un Canada avec des programmes sociaux auxquels nous sommes attachés. Nous devons leur laisser un niveau de vie élevé et nous devons leur laisser la liberté économique, la souveraineté chez nous et le respect à l'étranger ainsi qu'un gouvernement sensible, raisonnable et responsable. Voilà le Canada que nous nous devons de laisser à nos enfants. Et le Budget, monsieur le Président, est conçu de manière à s'attaquer à un problème national de grande envergure qui empêche les Canadiens de jouir d'un meilleur avenir pour eux-mêmes et pour leurs enfants. Ce problème, c'est notre dette publique importante et croissante.

Il y a 20 ans seulement, le Canada n'avait aucun déficit et notre dette totale après un siècle de confédération ne s'élevait qu'à 18 milliards de dollars. Les frais de service de notre dette étaient largement à l'intérieur de nos moyens. C'est peu après que le problème a commencé, donc il y a une vingtaine d'années, celui des déficits annuels. Ces derniers étaient relativement faibles au début, mais cependant d'année en année ils ont augmenté, ont commencé à imposer leur fardeau. En 1984, la dette de 18 milliards de dollars avait atteint près de 200 milliards. Le déficit annuel dépassait 38 milliards.

A l'heure actuelle, la dette de 320 milliards exerce d'importantes presssions sur l'économie et sur notre capacité d'offrir aux Canadiens et aux Canadiennes les programmes sociaux qui nous distinguent. La triste réalité qui caractérise la dette, c'est qu'elle enferme le pays dans un cercle vicieux. Chaque année, on demande un effort supplémentaire aux Canadiens pour produire des recettes nouvelles, qui servent uniquement à défrayer l'intérêt sur une dette croissante.

La question que tous les députés doivent se poser est donc la suivante: Avons-nous le droit de laisser cette dette énorme en héritage aux générations futures? Il est facile d'emprunter aux générations futures, monsieur le Président, parce qu'elles n'ont pas voix au chapitre. Elles n'ont pas de droit de vote. Pourtant, ce sont elles qui devront subir les conséquences si nous n'agissons pas.

Monsieur le Président, le gouvernement progressiste conservateur était conscient de la gravité du problème de la dette lorsqu'il est entré en fonction il y a quatre ans et demi. Nous avons pris des mesures pour maîtriser ce problème. Nous avons éliminé les programmes qui n'avaient plus leur utilité. Nous avons réduit le gaspillage et rendu l'administration publique plus efficace. L'ensemble des dépenses de programmes a diminué en proportion du revenu national.

Nous avons aussi mis fin à des échappatoires fiscales offertes aux entreprises et aux particuliers à revenu élevé. Nous avons réduit le déficit annuel, et ce dernier a particulièrement fortement diminué par rapport au revenu national. Ainsi, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1989, le déficit s'établissait à 28,9 milliards, près de 9,5 milliards en deçà du niveau de 1984-1985.

Notre programme budgétaire a été mis en oeuvre dans le cadre d'un plan global à long terme ayant pour but de donner à l'économie la vigueur qui lui est nécessaire dans un monde en évolution rapide et de plus en plus concurrentiel. Depuis 1984, nous bâtissons des fondations solides sur lesquelles les Canadiens peuvent asseoir leur potentiel économique.

Nous avons modernisé le cadre réglementaire des entreprises. Nous avons réformé le système de l'impôt fédéral, et nous avons négocié l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Nous avons encouragé la recherche et le développement et amélioré les programmes de formation professionnelle. Nous sommes aussi parvenus, monsieur le Président, grâce à notre action économique, à instaurer un climat permettant aux Canadiens d'affronter les défis économiques d'un monde où la concurrence est sans pitié.

[*Traduction*]

On a pu voir que les Canadiens avaient fort bien répondu. Depuis 1984, ils ont créé 1,5 million de nouveaux emplois et notre économie s'est développée plus vite que celle de la plupart des autres nations industrialisées. Nous avons fait ces progrès ensemble, en tant que gouvernement et en tant que nation, parce que nous avions fait des choix difficiles et pris des mesures radicales pour résoudre nos problèmes économiques et financiers.

Le premier objectif financier de notre gouvernement est de limiter la dette publique en réduisant le déficit et en renforçant les politiques qui nous ont permis de faire des progrès financiers.

Mais ces progrès sont menacés par les pressions inflationnistes, ici et ailleurs. C'est à cause de ces pressions que les taux d'intérêt à court terme ont augmenté. Ils seront beaucoup plus élevés cette année qu'on ne le soupçonnait généralement il y a seulement quelques mois. Au début de 1988, la plupart des économistes pensaient que la chute boursière d'octobre 1987 entraînerait un ralentissement de la croissance des économies industrielles, lesquelles se maintiendraient à un niveau plus durable. Nulle part, ni au Canada ni dans les autres pays industrialisés, les économistes n'avaient prévu une croissance aussi rapide et les pressions inflationnistes qui en résultent. La croissance a été très forte et, au Canada et ailleurs, on a resserré la politique monétaire pour limiter l'inflation. Il ne faut pas oublier la flambée de l'inflation et des taux d'intérêt au début des années 80, l'écroulement de la confiance économique, l'anéantissement de la croissance économique et de la création

d'emploi dans toutes les régions du pays et surtout l'énorme tort causé à des millions de Canadiens.

• (1600)

[*Français*]

Si le gouvernement de l'époque n'a pas pris la menace inflationniste au sérieux, nous n'avons pas l'intention de répéter cette erreur. L'enjeu n'est rien de moins que notre capacité en tant que gouvernement et en tant que pays à maintenir le niveau de vie élevé et la qualité de vie auxquels s'attendent à juste titre les Canadiens.

Pour protéger et renforcer cette capacité, nous devons appliquer des mesures budgétaires et monétaires fermes, mesurées et cohérentes, des mesures qui nous maintiennent dans la bonne direction afin de faire baisser l'inflation et les taux d'intérêt de façon durable. Nous devons suivre une politique réaliste et responsable où les risques à court terme et les objectifs à moyen terme sont bien équilibrés.

A long terme, nous continuerons à établir les fondations du progrès économique en mettant en application un programme équilibré de mesures financières et économiques. Nous prendrons d'importantes initiatives économiques, notamment: la mise en oeuvre de notre stratégie; la mise en valeur de la main-d'oeuvre; la réforme du système de taxe fédérale de vente; la dernière étape de la réforme de la réglementation des institutions financières que j'aurai le plaisir de présenter à cette Chambre.

Nous présenterons une réforme du régime fiscal de l'épargne-retraite. Nous ferons la promotion d'une libéralisation plus poussée du commerce international dans le cadre des négociations commerciales multilatérales. Nous chercherons aussi à développer notre pays par la promotion d'un secteur agricole productif et économiquement viable. Et nous poursuivrons la privatisation d'autres sociétés d'État et adopterons des mesures assurant que le développement économique ne nuira pas à l'environnement.

Une économie saine est nécessaire à la réalisation de nos objectifs des prochaines années. Elle nous assurera des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, ainsi que la capacité de satisfaire les priorités sociales et culturelles des Canadiens. Toutefois, nous ne parviendrons pas à ce but si nous ne nous attaquons pas à la menace que pose le fardeau croissant de la dette publique. Une économie saine est indispensable à la maîtrise de la dette, mais cela ne suffit pas. Nous devons prendre d'autres mesures pour atteindre nos objectifs économiques et financiers.

Dans ce Budget, nous avons fait des choix difficiles. Nous nous sommes efforcés de veiller à ce que l'ensemble des mesures soit équilibré, qu'elles tiennent compte des situations régionales, et qu'elles imposent, ces mesures, le fardeau le plus lourd à ceux qui sont le mieux en mesure de le supporter. Nous ne réduirons pas la dette sur la tête des moins nantis.

Les mesures budgétaires comprennent une vaste gamme de réductions des dépenses publiques et de mesures visant à accroître les recettes. Lorsqu'elles seront entièrement en vigueur, les réductions de dépenses s'élèveront aux environs de 2,5 milliards par année.

Permettez-moi, monsieur le Président, de rappeler quelques exemples de ces mesures. Il y aura d'abord des réductions de dépenses touchant le coût du fonctionnement de l'État, les subventions aux entreprises et d'autres transferts, ainsi que les versements aux sociétés d'État. Nous ne procéderons pas à l'acquisition des sous-marins à propulsion nucléaire. Les particuliers dont le revenu net dépasse 50 000 rembourseront, par le biais du régime fiscal, leurs prestations de sécurité de la vieillesse et d'allocations familiales.

La mesure maintient toutefois l'universalité de ces programmes de transfert. Toute personne admissible continuera de recevoir ses prestations. Ces mesures prolongent des initiatives de restriction de dépenses prises depuis 1984.

Grâce à ces mesures et aux initiatives antérieures, les dépenses de programme sont passées de 19,5 p. 100 du Produit intérieur brut, il y a cinq ans, à 16 p. 100 cette année. Elles diminueront encore d'ici 1993-1994, pour descendre à un peu plus de 15 p. 100, soit leur plus faible niveau en un quart de siècle.

Monsieur le Président, les mesures touchant les recettes, prises dans ce Budget, visent à imposer un plus lourd fardeau aux contribuables qui ont les moyens de le supporter. Et ces mesures sont réparties entre un certain nombre de sources de recettes.

Dans le secteur des sociétés, un nouvel impôt sur les grandes sociétés s'appliquera au capital des compagnies, capital employé au Canada, pour un capital d'au-delà d'un seuil de 10 millions de dollars. Ce nouvel impôt assurera que toutes les grandes sociétés paient des impôts et contribuent au contrôle de la dette.

Une nouvelle surtaxe s'applique aux particuliers dont le revenu dépasse 70 000$. Les taxes d'accise sont majorées et la taxe fédérale de vente est augmentée, et ce, en attendant la réforme de la taxe de vente.

Enfin, des changements sont apportés de manière à assurer que le financement du Programme d'assurance-chômage soit conséquent avec les efforts que nous déployons pour maîtriser la dette.

A compter de 1990, les prestations d'assurance-chômage seront financées entièrement par les cotisations des employeurs et des employés. Le gouvernement continuera à financer tout déficit du compte d'assurance-chômage en périodes difficiles.

Prises dans leur ensemble, ces mesures représenteront plus de 5 milliards de dollars cette année et de 9 milliards de dollars l'an prochain.

Cette année, elles compenseront presque la hausse des frais d'intérêt et laisseront le déficit à 30,5 milliards de dollars. L'an prochain, le déficit diminuera à 28 milliards de dollars. Le rapport de la dette au Produit intérieur brut se stabilisera l'an prochain. La dette cessera de s'accroître plus vite que l'économie, et c'est là un résultat important. En cinq ans, le déficit sera réduit de moitié.

Monsieur le Président, le remplacement de l'actuelle taxe fédérale de vente est un élément clé de la stratégie suivie par le gouvernement pour préserver les programmes essentiels et renforcer l'économie du Canada.

La taxe actuelle est largement reconnue pour ses défauts fondamentaux. Le Budget réaffirme notre détermination de procéder à son élimination et à l'établissement d'un nouveau régime.

La réforme de la taxe de vente fournira une fondation plus stable, permettant au gouvernement de maintenir des services publics importants et de mieux s'attaquer au problème de la dette du Canada. Elle améliorera l'équité générale du régime fiscal, et elle rendra la taxe fédérale de vente plus visible au consommateur.

Enfin, elle se traduira par d'importants gains de production économique de l'ordre de 9 milliards de dollars par année, gains qui se feront sentir dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les régions du Canada.

Le gouvernement a pour objectif de s'assurer que les familles, dans ce système de la nouvelle taxe de vente, qui gagnent moins de 30 000$ par année seront en meilleure position après la réforme de la taxe de vente qu'elles ne l'étaient avant. Et cette nouvelle taxe de vente, au taux de 9 p. 100, produira des recettes suffisantes pour, entre autres, financer un nouveau crédit pour taxe sur les produits et services qui se caractérisera par une augmentation appréciable du crédit actuel pour taxe de vente. Ce crédit sera remboursable et versé à chaque trimestre, le premier paiement étant effectué avant la date d'entrée en vigueur de la nouvelle taxe.

De plus, les produits d'épicerie de base, les médicaments sur ordonnance et les appareils médicaux ne seront pas taxés. Les loyers résidentiels, les services de garde d'enfants, l'aide juridique et la plupart des services de santé, des services dentaires et des services d'enseignement seront également exonérés.

Au début de l'été, le gouvernement présentera un document technique détaillé sur la réforme de la taxe de vente, les mesures législatives seront présentées à l'examen du Parlement cet automne.

Monsieur le Président, pour conclure, je dirais que les Canadiens veulent un pays qui soit en mesure de protéger et de renforcer les valeurs fondamentales qui définissent notre identité nationale.

Ils veulent et nous voulons un Canada qui a le sens de la compassion et de la capacité de maintenir les programmes culturels et sociaux ainsi que les autres services publics importants dont les Canadiens ont besoin. Nous voulons aussi un Canada économiquement fort et parfaitement concurrentiel avec les autres pays commerçants de la planète qui continuent de créer des emplois satisfaisants et qui offrent aux Canadiens des possibilités pour tous ces citoyens, au cours des années 1990 et au-delà.

• (1610)

Nous voulons, monsieur le Président, un Canada en progrès et qui puisse faire face à des priorités telles que la formation professionnelle et la protection de l'environnement. Bref, un Canada qui puisse garantir un niveau de vie en hausse et une meilleure qualité de vie que nous pourrons léguer à la prochaine génération.

Telle est, monsieur le Président, notre responsabilité en tant que gouvernement. Cela doit être notre objectif, certainement en tant que Canadiens.

Monsieur le Président, les mesures préconisées dans le Budget nous permettront de maintenir le genre de Canada que nous voulons laisser en héritage à nos enfants.

M. Kindy: Monsieur le Président, c'est avec intérêt que j'ai écouté le discours du ministre. Il a soulevé plusieurs points d'intérêt. Un des points est que la dette, actuellement, est d'environ 320 milliards de dollars. C'est une dette qui est extrêmement importante. Elle prend environ un tiers de notre revenu, seulement que pour payer l'intérêt.

Il faut ajouter que cette dette, en 1984, était de 180 milliards de dollars. Elle prenait seulement 20 p. 100 de notre revenu pour être payée. C'est-à-dire que l'on est passé de un cinquième à un tiers du revenu du gouvernement, seulement que pour payer l'intérêt sur la dette.

Le Budget que nous avons présenté tente de réduire la dette. Mais il reste quand même que le déficit projeté pour l'année prochaine va être de 30,5 milliards de dollars. Cela va ajouter à la dette totale qui est déjà de 320 milliards, cela va faire un total d'environ 350 milliards et l'année suivante, 380 milliards, et ensuite, 400 milliards de dollars.

C'est une dette qui va être extrêmement difficile à réduire. Est-ce que le ministre pense que les coupures que l'on a faites, qui sont minimes, en proportion du budget total, sont dans la bonne direction? On a fait des coupures, par exemple, dans des projets qui n'étaient que projetés mais qui, quand même, n'existaient pas encore, comme par exemple, la construction de sous-marins. Ce n'étaient pas vraiment des dépenses, des coupures, parce

que ce n'étaient pas encore des projets qui étaient en cours. Alors, cela, c'est une des questions. Est-ce que le ministre pense que l'on a coupé suffisamment le budget?

Une autre question que je voudrais poser, est la question sur la taxe de vente. Est-ce que l'administration de la taxe de vente va exiger que l'on embauche d'autres employés—parce qu'il y a des études qui ont été faites aux États-Unis, que l'on pourrait appliquer au Canada, et ces études sont à l'effet que pour administrer la taxe de vente, il faudrait environ 4 000 personnes, et que cela va coûter 200 millions de dollars par année, seulement qu'en frais d'administration. En même temps. . .

[*Traduction*]

. . . le respect de la taxe de vente coûtera plus de 4 milliards au Canada. Par conséquent, ce sera extrêmement coûteux pour la petite entreprise ou l'agriculture. Est-ce que le ministre pourrait répondre à ces deux questions?

[*Français*]

M. Loiselle: Monsieur le Président, je remercie d'abord l'honorable député de ses interventions intéressantes. Au niveau de la dette en général, bien entendu, il est évident que c'est l'accumulation des déficits et que cette année, et nous avions d'ailleurs projeté l'an dernier un déficit plus bas, il est survenu quelque chose qu'aucun des analystes ne prévoyait. Vous savez, déjà en fin d'année dernière, avec des taux d'intérêt qui étaient élevés à 10 p. 100, après la chute de la Bourse de 1987, après depuis quatre mois un ralentissement de l'emploi qui s'était stabilisé, qui avait plafonné, tout le monde s'attendait à ce que nous entrions, sinon dans une récession, en tout cas dans une période beaucoup plus calme où les pressions inflationnistes allaient diminuer. Or, malheureusement, ces pressions se sont maintenues et ont exercé sur notre économie des forces telles que les taux d'intérêt, pour suivre aussi ce qui se passait ailleurs, ont dû monter, et nous avons écopé, je dirais, d'une facture inattendue, extrêmement lourde et difficile à supporter, que nous nous sommes efforcés pendant l'exercice de révision des dépenses et de préparation du Budget de compenser au maximum.

Vous avez mentionné un déficit de 31 milliards et demi. C'est un déficit de 30 milliards et demi qui est prévu l'an prochain, à supposer que les taux d'intérêt tardent à descendre. Et aujourd'hui, dans cette Chambre, on entendait le ministre des Finances, mon collègue, expliquer qu'il faut d'abord laisser au Budget le temps de prendre ses effets, et nous pouvons certainement être confiants d'observer dans les mois à venir un mouvement dans la bonne direction.

Donc, les déficits s'additionnent. L'an prochain, vous le disiez, ce sera 28 milliards. C'est juste, mais l'économie également se développe. Et l'important, c'est que nous puissions rattraper l'équilibre entre notre dette, notre déficit et le progrès de l'économie afin que graduellement cette ponction qui est faite dans nos dépenses et qui nous cerne de toutes parts et nous empêche de faire des choix diminue graduellement. Nous l'espérons et nous avons fait des projections.

Maintenant, vous dites que les coupures sont minimes. Quand on coupe un milliard et demi, pour ne parler que de ce volet-là, 1 500 millions de dollars, ce n'est pas peu. Et d'ailleurs, il faut entendre nos amis d'en face. Il faudrait qu'on coupe, mais en ne touchant à aucune de nos dépenses. Ce qui est assez difficile à faire.

Alors, nous avons fait un équilibre qui nous paraît bon, un équilibre qui protège la distribution régionale, qui protège particulièrement les plus démunis, et je crois que cet équilibre-là est juste et nous met sur la bonne voie pour un rétablissement.

Quant à la taxe sur les produits et les services, vous avez parlé de ses problèmes d'administration. C'est un fait qu'un des avantages que nous avions escompté d'une taxe nationale à laquelle les provinces se seraient jointes, ce serait de diminuer considérablement les frais d'administration. Et ce que je peux vous dire au sujet des mesures pour vous parler du *compliance costs for small business*, alors pour les frais, les coûts pour se conformer à cette taxe pour les petites et moyennes entreprises, nous avons prévu, et vous le verrez dans les documents que nous pourrons vous remettre avant l'été, qu'il y aura des mesures très précises qui vont faciliter de manière considérable la gestion de cette taxe par les entreprises.

Je ne veux pas entrer dans les détails à ce moment-ci, mais nous allons certainement faire le nécessaire pour permettre aux entreprises de la gérer sans difficulté.

[*Traduction*]

Mme Langan: Monsieur le Président, après avoir écouté le ministre, je voudrais lui poser trois courtes questions. Selon lui, il est facile d'emprunter aux générations futures parce qu'elles ne votent pas. Voici ma question. Ne trouve-t-il pas qu'il est facile aussi de dépouiller les enfants d'aujourd'hui parce qu'ils ne votent pas eux non plus?

Le ministre n'a pas parlé des banques canadiennes dans son discours. Comment les banques assument-elles leur juste part du déficit? Parce que nous avons un régime fiscal approprié, un régime fiscal équitable?

Enfin, pour rassurer les enfants et les familles canadiennes, le ministre pourrait-il leur annoncer qu'il n'y aura pas de taxe de vente sur les services de counselling destinés aux familles perturbées?

• (1620)

M. Loiselle: Monsieur le député, je remercie la députée de m'avoir interrogé. Tous les députés conviendront sans doute que le pays est aux prises avec un certain problème. Nous n'avons pas à nous demander si nous avons le choix de faire ce que nous voulons au Canada.

Nous sommes aux prises avec un problème qui nous mine dangereusement.

Mais une chose est claire quand vient le temps de payer une note de 6 milliards de dollars en intérêts à la fin de l'année budgétaire, c'est qu'il faut éponger ces intérêts avec les impôts ou en puisant dans les programmes. Pour que la note à payer n'empire pas l'an prochain au point de nous empêcher d'avoir des programmes, nous devons prendre certaines décisions. Quand nous examinons de près les mesures qui ont été prises, nous constatons que certaines ont été reportées après que nous nous sommes demandé si nous devions emprunter 3 milliards de dollars de plus.

Une voix: Répondez à la question.

M. le Président: Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est écoulé. Nous reprenons le débat. Le député d'Hamilton–Ouest à la parole.

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, je demande votre indulgence et celle de mes collègues afin de faire une légère digression. Je tiens à dire publiquement que j'ai ressenti diverses émotions quand mon chef a annoncé sa décision aujourd'hui: la tristesse, le vide, puis la solitude. Ensuite, je me suis senti fier d'avoir eu le privilège d'être candidat et d'avoir été élu à la Chambre des communes, surtout à cause d'un grand Canadien qui s'est dévoué au service de ses compatriotes.

C'est du fond du coeur que je remercie le très honorable chef de l'opposition (M. Turner). A lui et à sa belle famille, je souhaite santé, prospérité et beaucoup de bonheur à l'avenir.

Monsieur le Président, avant de parler de ce terrible affront aux Canadiens que le gouvernement appelle son budget, je voudrais rappeler les propos clairs, intelligents et pleins de sagesse que les parlementaires conservateurs ont tenus en 1983. Ils doivent sommeiller, ils n'ont même pas réagi à mes paroles.

Par exemple, le 19 avril 1983, l'ancien vice–premier ministre Erik Nielsen disait que «le secret budgétaire est un des principes fondamentaux de notre système parlementaire. . . il n'est pas nécessaire de défendre ce principe. . . la divulgation de renseignements au sujet des mesures contenues dans l'exposé budgétaire avant sa présentaion au Parlement constitue en somme un mépris de l'autorité du Parlement».

Au cas où on ne verrait là qu'un simple caprice de la part d'un député conservateur, permettez–moi de citer l'actuel ministre de la Justice (M. Lewis), un homme dont je respecte la sagesse en matière parlementaire. Le 19 avril 1983, il faisait remarquer qu'on avait porté atteinte aux privilèges des députés en divulguant les documents budgétaires à la presse avant de les présenter à la Chambre.

Il ajoutait que s'il s'agissait d'un accident: «Il a permis aux médias d'enfreindre son privilège (le privilège du ministre) en diffusant des choses à caractère confidentiel.»

M. Nielsen signalait que: «Le ministre n'a pas le choix: il doit démissionner. Il incombera à son successeur de préparer et de présenter un nouveau budget. . .»

Une voix: Qu'a–t–il fait?

M. Keyes: Oui, qu'a–t–il fait? Aucun d'entre nous ne s'étonnera, toutefois, de ce que le gouvernement actuel fasse totalement fi des sages conseils de ses propres membres. Il est manifeste qu'aucune de ses déclarations publiques n'est valable plus de trois mois, sans parler de trois ans. Il renie sciemment ses promesses, ses directives et ses énoncés de principes par pur pragmatisme politique. Par conséquent, cette formule douteuse de diffusion du budget par la presse est un outrage à la population canadienne et une atteinte à l'éthique démocratique de notre pays en ce qu'elle nuit à nos concitoyens les plus vulnérables et vient à l'encontre des promesses qui ont été faites pour obtenir le mandat de gouverner.

Des voix: Quelle honte!

M. Keyes: Dans un éditorial récent, le *Globe and Mail* a l'audace d'affirmer que le ministre des Finances est devenu «le symbole de toute la détermination financière dont le gouvernement est capable.» Je suis entièrement d'accord. Le ministre symbolise indubitablement le fiasco financier qui, depuis quatre ans, nuit au mode de vie canadien distinct et atteint des proportions horribles dans ce budget. Du point de vue financier, les budgets du député traduisent en fait la pire performance de tous les gouvernements que nous ayons eus depuis vingt ans, l'échec le plus retentissant.

Si les pronostics du budget de 1985 avaient été tant soit peu exacts, le déficit serait de 24 et non de 31 milliards de dollars. Si le député avait été le moindrement futé en 1986, ce serait 42,5 et non 50,5 milliards que nous payerions en impôt sur le revenu des particuliers. Si ses projets de réforme de 1987 avaient été financièrement solides, les réductions des dépenses gouvernementales représenteraient 75 et non pas seulement 29 p. 100 des réductions du déficit. S'il avait donné un rendement ne serait–ce qu'acceptable en 1988, le taux de prêt de la Banque du Canada se situerait à 7,8 et non à 12,6 p. 100.

Ce même ministre prédit maintenant que le budget fera encore des merveilles, que d'ici 1994, le taux de prêt de la Banque du Canada aura été ramené à 7,5 p. 100. Comment le croire maintenant? Le large fossé qui sépare les projections et promesses gouvernementales de la

performance qui a réellement été celle du gouvernement ne surprend personne parmi nous.

Récemment, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a eu le toupet d'accuser l'opposition de jouer avec le bon fonctionnement de l'économie canadienne. Depuis novembre, les députés du parti ministériel, eux, jouent avec le respect du mode de vie canadien, faisant des tours de passe-passe politiques et débitant des sophismes pour leurrer la population canadienne. Ce budget fait carrément fi de nombreuses promesses faites aux Canadiens et en ce sens, il leur prouve que le gouvernement s'est résolument engagé à aligner le pays sur les usages économiques américains, au détriment de la fierté et du sens de l'initiative des Canadiens.

La plupart d'entre nous savent qu'un budget est bien plus qu'un simple plan financier, bien plus que des lignes directrices sur les dépenses. Il définit la configuration réelle des possibilités sociales de changement. Il joue un rôle clé par rapport à ce que les particuliers et les familles seront encouragés à réaliser dans l'avenir immédiat. Il devrait toujours favoriser et non entraver la croissance individuelle, familiale et communautaire.

Autrement dit, le budget est l'instrument qui doit nous permettre de renforcer le tissu social. Je dis aujourd'hui qu'au lieu de cela, ce budget mine notre esprit communautaire. Par ses compressions touchant Radio-Canada, l'assurance-chômage, les garderies, les coopératives d'habitation et de nombreux autres services d'aide uniques, ce budget s'en prend aux membres et aux institutions les plus vulnérables de notre société.

Une voix: Quelle infamie!

Des voix: Quelle honte!

M. Keyes: En examinant le budget, je me suis rappelé un récit fameux du grand humoriste et économiste canadien de renommée mondiale, Stephen Leacock. Intitulé *The Sinking of the Mariposa Belle*, ce récit raconte l'excursion en vieux bateau à aubes que décident de faire le gros des habitants de la petite ville de Mariposa pour se rendre à leur pique-nique annuel. En route, le rafiot se met à couler et la panique s'empare des notables. L'air retentit alors du cri suivant: «Les femmes et les enfants d'abord! Les femmes et les enfants d'abord». Les femmes et les enfants s'entassent dans des canots de sauvetage qui eux aussi se mettent à couler à pic dans des eaux qui, heureusement, n'ont que deux pieds de profondeur.

Pris de panique parce que le vaisseau de leur État fait eau et s'exclamant que nous sommes en train de sombrer dans les profondeurs du déficit, le gouvernement conservateur lance le cri suivant: «Les femmes et les enfants d'abord.»

Il n'y a pas de quoi rire. C'est une affaire sordide où le gouvernement sauve sa peau aux dépens des femmes, des enfants et du tiers monde.

• (1630)

A tous les chefs de famille monoparentales, aux salariés qui tirent le diable par la queue d'un emploi saisonnier à l'autre, aux enfants dont les parents doivent travailler à l'extérieur pour leur assurer gîte et couvert, aux jeunes et aux chômeurs qui essaient de se perfectionner en suivant des études postsecondaires, aux mères de jeunes enfants qui vivent sous le seuil de la pauvreté, aux aînés qui voient l'inflation et le gouvernement ronger les économies d'une vie passée au service de la communauté, à tous ces Canadiens, le gouvernement assure qu'il dispose d'un milliard de dollars pour réaliser des travaux publics au Lac-Saint-Jean et d'un autre milliard pour amorcer l'exploitation du champ pétrolifère Hibernia. Oh, oui, il ne faut pas oublier les 650 millions de dollars pour l'exploitation des sables bitumineux, les 325 millions pour les usines de valorisation du pétrole brut, les 288 millions pour des améliorations dans la circonscription du premier ministre, le demi-million pour la rénovation des bureaux des ministres et plus de 191 000 dollars pour la publication d'un livre magnifique sur le pétrole mettant en vedette l'actuel ministre des Communications (M. Masse).

Mais attendez un instant, cela fait maintenant quatre mois et nous entendons le cri: Les femmes et les enfants d'abord! Hélas, à l'heure actuelle, il nous manque l'argent nécessaire pour les garderies. Nous savons que c'est la raison pour laquelle vous avez voté pour nous; toutes nos excuses, mais nous avons menti. Nous n'avons pas l'argent qu'il faut pour les paiements de transfert qui subventionnent l'assistance sociale, l'assurance-chômage, l'enseignement postsecondaire, les soins de santé. Vous vous rappelez notre promesse, notre engagement au sujet du maintien des programmes sociaux et du principe de l'universalité? Eh bien, nous avons menti là-dessus aussi.

Le temps défait bien des choses. Oh, en passant, nous n'avons pas non plus l'argent pour les logements coopératifs ou toute autre solution pour venir en aide aux sans-abri du Canada ou même à ceux qui souffrent de par le monde. Encore une fois, toutes nos excuses, mais ce ne sont que quelques-unes des promesses, ou plutôt des engagements, que nous devions formuler au coeur de la campagne électorale. Nous sommes sûrs que vous comprendrez, vous savez, un effort passager pour un avenir assuré et tout ça. Tenez bon et peut-être qu'un beau jour les choses vont s'arranger.

C'est le message du gouvernement. Toutefois, une psychiatre renommée de Toronto décrivait récemment les répercussions à long terme que pourrait avoir ce budget. Elle parlait des milliers de jeunes issus de familles monoparentales qui, dans quinze ans, seront à la fois furieux et perplexes, et de leurs parents qui, tiraillés de toutes parts, seront incapables de leur fournir l'environnement et les soins que toute société intelligente et généreuse qualifierait d'essentiels au bon développement de l'enfance.

Encore une fois, le gouvernement compte sur les plus vulnérables pour régler le problème que lui posent ses dépenses excessives, sans pourtant se soucier de ses responsabilités à long terme envers la société. Je ferai remarquer au vice-premier ministre que chaque fois qu'un moineau est tombé du ciel, son gouvernement lui a coupé les ailes et que nous l'en tenons responsable.

Le gouvernement pourrait répliquer que des millions d'autres Canadiens, qui ont de bons emplois et touchent de bons salaires, ne souffriront pas; au contraire, ils ne s'en porteront que mieux grâce au nouveau budget. Je lui répondrai que le gouvernement avec ce budget pointe sa mitraillette en direction des familles à revenu moyen, des petites entreprises et de leurs initiatives personnelles.

En 1988, l'impôt prélevé sur le revenu des particuliers représentait 47 p. 100 des dépenses de l'État, et l'impôt sur le revenu des sociétés, seulement 9 p. 100. Si, en 1988, la proportion des contributions du secteur privé avait été équivalente à celle des simples contribuables, le gouvernement du Canada aurait enregistré un excédent de 18,5 milliards de dollars.

Ce que les Canadiens trouvent particulièrement intolérable, c'est le fait que le gouvernement a intimidé les citoyens en préconisant la politique des taux d'intérêt élevés. Pourtant, il ne fait aucun effort pour récupérer une partie des profits élevés réalisés par les banques, afin d'en faire profiter nos citoyens, ceux qui ont permis ces profits. Qu'est-il devenu du projet que le gouvernement avait en 1987 d'imposer aux institutions financières un impôt sur la marge financière?

Le sentiment d'être victime d'une razzia fiscale est partagé par les petites entreprises du pays. M. Bullock, président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, prétend que les chefs de petite entreprise paient maintenant pour la gabegie du gouvernement depuis deux ans. Les petites entreprises vont crouler non seulement sous les impôts, mais également sous la paperasserie. M. Jeff Ruben, économiste en chef à la société Wood Gundy Limited, prédit une récession découlant de la politique du gouvernement.

A l'Université McMaster, dans ma circonscription d'Hamilton-Ouest, le gouvernement a décidé de ne pas financer la rénovation du réacteur nucléaire McMaster qui, de l'avis de scientifiques internationaux, permettrait au réacteur de se glisser au cinquième rang mondial en ce qui a trait à la productivité et à la recherche. Les travaux de rénovation auraient coûté 18 millions de dollars, ce qui, par pure coïncidence, représente exactement le montant des compressions imposées à l'Énergie atomique du Canada. Fondamentalement, le Budget ne favorise pas l'initiative; il la décourage.

Le gouvernement continue de considérer l'automobile du Canadien moyen comme un luxe comparable aux péchés que sont l'alcool et les cigarettes. Depuis 1984, la taxe sur l'essence est passée de 1,5c. le litre à 7,5c. le litre. Le gouvernement oublie, semble-t-il, qu'il s'agit d'un pays vaste et souvent isolé dans lequel notre capacité de voyager est essentielle, afin de conserver des emplois ou rechercher de nouveaux débouchés nous permettant de prendre notre vie en main. Les Canadiens des régions rurales parcourent souvent de grandes distances, afin d'aller travailler, et ils ne peuvent compter que sur des services de transport public restreints. En moyenne, les automobilistes peuvent s'attendre à payer près de 600$ par année en taxes sur l'essence, mais pour les gens des régions rurales qui ont besoin de leur véhicule, afin de vaquer à leurs occupations quotidiennes, ce montant sera deux fois plus important. Toutefois, ici encore, ce n'est pas une grande surprise pour nous car il y a d'autres aspects du budget qui menacent le mode de vie des Canadiens.

Il est déjà assez difficile dans ce grand pays de conserver un sentiment de solidarité fort et de ne pas se couper de ses racines. Pourtant, le gouvernement projette de s'en prendre à VIA Rail qui devra priver de ses services les localités qui en ont le plus besoin. Il ajoutera aussi une autre taxe aux appels interurbains alors que, dans notre pays, ces appels sont une nécessité et non un luxe, à cause de la distance.

Nous comprenons aussi le rôle du sport amateur dans la vie familiale des collectivités canadiennes. Nous savons qu'il joue un rôle essentiel dans l'épanouissement de nos enfants, dans leur initiation à de bonnes valeurs, à des valeurs solides, et nous savons aussi à quel point il est important pour garder en santé une population vieillissante. Des groupes de sport amateur ont fait plus qu'atteindre leur objectif, qui consistait à accéder à une grande autonomie financière au cours des quatre dernières années. Par exemple, dans le cas de l'Association canadienne de soccer, certaines filiales locales ont réussi à dépasser les objectifs fixés dans une entente prévoyant un partage égal des coûts avec le gouvernement pour se faire financer à 70 p. 100 par des sources privées. Comment récompense-t-on ces groupes de leurs efforts sur le plan financier? Une fois de plus, le gouvernement a rompu ses

promesses et réduit sa participation déjà bien modeste. Le gouvernement ne pourrait-il pas au moins garantir ses maigres contributions?

Dans le domaine des communications, le gouvernement renie aussi ses engagements. Il y a un an, le ministre des Communications du gouvernement a conclu une entente avec le secteur des périodiques. Le gouvernement consentait à maintenir sa subvention habituelle au tarif postal si les maisons d'édition acceptaient une hausse annuelle de 12 p. 100 du tarif postal pour les revues pendant cinq ans. La parole de ce gouvernement ne vaut pas un clou. Un an plus tard, ce budget, au lieu de maintenir les subventions, propose une série de coupes qui priveront ce secteur de 10 millions de dollars, en un an seulement. Bien entendu, l'augmentation progressive du tarif postal n'est pas remise en cause pour autant. Le but poursuivi ici encore n'est pas de faciliter la tâche aux petites entreprises, mais d'entraver leurs efforts.

• (1640)

Enfin, monsieur le Président, le gouvernement a attaqué systématiquement Radio-Canada. Manifestement il ne peut s'engager à appuyer l'entreprise de cette société qui relie de nombreuses localités d'une côte à l'autre et jusque dans le Grand Nord par un réseau de communication et de soutien culturel. La Société Radio-Canada, confrontée à des compressions budgétaires draconiennes en 1984, s'est montrée un partenaire financier très sérieux dans l'entreprise culturelle canadienne. Elle mérite mieux que cette coupure de 140 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. C'est une autre promesse qui n'a pas été tenue.

Pour conclure, monsieur le Président, l'expression «disposition de récupération» s'entend de l'attaque dirigée par le gouvernement contre l'universalité de nos programmes sociaux typiquement canadiens. C'est aussi l'expression qui convient pour qualifier ce budget dans son ensemble. Ce budget, qui récupère en impôt ce que les programmes sociaux ont donné, évoque pour moi l'image d'un grizzly fou furieux qui d'un coup de patte anéantit des vies impitoyablement et inflige des entailles sanglantes à la structure sociale de notre mode de vie canadien. Cette façon de récupérer les engagements du gouvernement mine la bonne foi qui est à la base de tout suffrage démocratique. Ce budget revient complètement sur les prémisses, les promesses et les usages sur la base desquels on a accordé le mandat au gouvernement. Nous exigeons que le ministre des Finances récupère son budget.

Des voix: Bravo!

M. Thompson: Monsieur le Président, je félicite le député d'Hamilton-Ouest (M. Keyes) pour ce beau spectacle. C'est exactement ce que c'était, un spectacle. Je suis stupéfait qu'il ne passe pas ses étés à Stratford parce qu'il y serait à sa place. C'est un excellent acteur.

Je voudrais vous remercier également, monsieur le Président, pour avoir permis au député de rendre hommage à son chef qui a annoncé aujourd'hui sa démission. A mon avis, c'était bien que vous le permettiez. C'était très bien qu'il parle de son chef. Mais il convient aussi que nous rappelions que le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) est dans les temps modernes à l'origine du déficit dont nous avons hérité. On peut faire remonter ce déficit à l'époque où le ministre des Finances, qui est maintenant chef de l'opposition, était le responsable du scénario que nous connaissons. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en 1984, son parti avait un excédent de dépenses de l'ordre de 42 milliards de dollars.

Une voix: Non, c'est faux.

M. Thompson: Eh bien, consultez les documents. Monsieur le Président, ils aiment parler. Ils aiment se plaindre du déficit. Mais c'est comme le vieux dicton: tout le monde se plaint du temps, mais personne ne veut rien y changer. Que ferait le député d'Hamilton-Ouest pour remédier à la situation? Il aime se plaindre, crier, hurler et agiter les mains et les bras, mais a-t-il une solution à proposer? Monsieur le Président, ma question est la suivante: Que feraient-ils pour régler ce problème? Quel genre de plan présenteraient-ils pour réduire le déficit?

M. Keyes: Je remercie le député de sa question, mais je voudrais d'abord répondre à ce qu'il a dit au sujet de ma façon de m'exprimer. Je ne peux pas m'excuser pour la façon dont je m'exprime, pour ma taille ni pour mes convictions.

M. Thompson: C'était une façon de parler.

M. Keyes: Je ne m'excuserai pas pour la façon dont je m'exprime. Mes convictions viennent du plus profond de moi. Lorsque je parle ici, je crois en ce que je dis. Mes électeurs m'ont chargé de les représenter à la Chambre des communes. Je respecterais le député s'il exprimait ses convictions avec autant de passion. Je ne peux donc pas m'excuser pour le ton que je donne à mes dicours.

A part cela, monsieur le Président, le chef de l'opposition devrait être la dernière personne à se faire accuser par le député d'avoir mal administré les finances publiques. Si le député vérifie les faits, il verra que le chef de l'opposition a été le dernier ministre des Finances à afficher un excédent budgétaire.

Des voix: Bravo!

M. Keyes: Alors je ne sais pas de quoi il parle. Maintenant, je vais répondre à la question qui a suivi son long préambule. Nous reconnaissons certes que la dette qui écrase le Canada constitue un problème. C'est évident. Cependant, je serais la dernière personne à faire ce que les conservateurs n'auraient pas dû faire, c'est-à-dire faire porter ce lourd fardeau par les chômeurs, les per-

sonnes âgées, les moins fortunés et ceux qui vivent dans les régions éloignées de notre grand pays. Je serais le dernier à faire ce genre de chose.

M. Joe Comuzzi: Monsieur le Président, je veux féliciter le député de Hamilton–Ouest (M. Keyes) d'avoir fait une déclaration aussi succincte et aussi complète à propos du budget présenté par le gouvernement conservateur. Le tableau qu'il a brossé est très juste. J'aimerais que mon collègue commente ce qui a été dit avant qu'il ne prenne la parole à la Chambre.

Pour la première fois, monsieur le Président, nous commençons à nous rapprocher de ce que nous croyons être les chiffres exacts en ce qui concerne le déficit et la dette du Canada. Le député de Calgary–Nord–Est (M. Kindy), qui vient d'entrer, a dit dans une question qu'il a posée au ministre d'État chargé des Finances (M. Loiselle) que le déficit. . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'aimerais que le député fasse des observations sur le discours du député et qu'il lui pose sa question.

M. Comuzzi: Je lui demande de nous dire ce qu'il pense des chiffres que nous avons entendus à la Chambre, à savoir que le déficit était de 170 milliards de dollars en 1974, qu'il sera de 380 milliards en 1990, que le gouvernement actuel a pris la relève en 1970 et qu'il a augmenté le déficit pendant ses quatre années de pouvoir. Le député de Hamilton–Ouest pourrait–il commenter ces chiffres?

M. Keyes: Je remercie le député et je lui rappelle rapidement qu'on nous a promis que l'économie fleurira, que nous récolterions les fruits de l'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis, que l'inflation s'estompera, que le marché de l'emploi progressera et que les taux d'intérêt tomberont. Il ne faut pas y compter. Si la Banque du Canada avait vu juste l'an dernier, son taux préférentiel serait maintenant de 7,8 p. 100 au lieu de 12,6 p. 100. Au demeurant, le ministre des Finances a déçu tous les Canadiens en se fixant comme objectif de maintenir le déficit à 30,5 milliards de dollars, soit au bas mot 1,6 milliards de plus que l'an dernier.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de York–Sud—Weston a la parole et il sera suivi du député de York–Ouest.

M. Marchi: Nous sommes si près l'un de l'autre que pouvons intervenir en même temps.

Le président suppléant (M. Paproski): Si vous voulez, vous pouvez tous deux poser ensemble les mêmes questions.

M. Nunziata: C'est comme Dupont et Dupond, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Hamilton. Il est en train de devenir rapidement l'idole de cette circonscription.

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: C'était pour rire, Sheila. Mais il a prononcé un excellent discours. Ses électeurs sont sûrement fiers de lui parce qu'il ne craint pas d'intervenir à la Chambre pour dire les choses comme elles sont. Je voudrais que le député, qui est mon ami et mon collègue, place ce budget dans une juste perspective. A voir les mesures que le gouvernement conservateur a prises depuis cinq ans, on comprend d'emblée quel était son programme au départ: démanteler le Canada que nous connaissons et que nous chérissons. Lorsqu'ils ont pris le pouvoir il y a quatre ans, les conservateurs ont commencé à démanteler notre pays. Ils se sont débarrassés de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Puis, au cours de la dernière législature, ils ont privatisé notre transporteur national, Air Canada.

Des voix: C'est un scandale!

M. Nunziata: Ils nous ont donné le libre–échange. Nous avons fait l'impossible pour lui montrer les aspects négatifs du libre–échange. Nous apprenons maintenant qu'il compte démanteler le service ferroviaire voyageurs du Canada, VIA Rail. Nous savons qu'il a l'intention de réduire petit à petit l'ensemble des mesures de sécurité sociale qui existent au Canada: la pension de vieillesse, les allocations familiales, l'assurance–chômage et les paiements de transfert aux provinces destinés au régime de soins médicaux et à l'enseignement postsecondaire.

• (1650)

La question que j'adresse à mon ami et collègue est la suivante. N'est–il pas évident que la nature exacte du programme conservateur est d'anéantir ce qu'on a mis une centaine d'années à construire, soit un pays qui se préoccupe des défavorisés, qui a de la compassion pour ses citoyens, un pays qui est devenu une source de fierté pour le monde? Mon ami pourrait–il épiloguer sur le

contenu global de l'affreux programme que les conservateurs ont élaboré pour le Canada?

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps est écoulé, je demanderais donc au député d'être bref.

M. Keyes: Monsieur le Président, je répondrai à la question par égard pour le député. Les femmes et les enfants d'abord, monsieur le Président. Le gouvernement a établi son mandat non pas depuis cinq ans, comme mon collègue l'a dit, mais depuis deux ans ou même depuis six mois seulement. Pendant la campagne électorale, il n'a pas tari de promesses. On avait tout l'argent qu'il fallait. Toutes les dépenses s'intégraient dans le cadre financier du ministre des Finances (M. Wilson). Les Canadiens en ont déduit que les conservateurs étaient compétents puisqu'ils avaient en main tout l'argent nécessaire et que le ministre des Finances avait prévu toutes les dépenses jusqu'au dernier cent. Personne n'a voulu savoir comment on s'y prendrait pour remplir ces promesses tout en réduisant le déficit. On a fait confiance aux conservateurs.

Qu'arrive-t-il ensuite? A peine quatre mois plus tard, les députés du gouvernement se mettent à raconter des boniments.

En vérité, par le biais des politiques d'harmonisation qui ont été élaborées, le gouvernement est en train de céder du terrain avant même le début des négociations sur les subventions avec les États-Unis.

M. Nunziata: Une question supplémentaire, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps du député est écoulé. La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Le député de Mississauga-Sud est le prochain orateur, et le député aura maintes occasions de lui poser des questions.

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Sauf votre respect, si vous consultez le compte rendu, vous constaterez que vous avez promis de donner la parole à mon ami et collègue.

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, c'est exact, si le temps le permettait. Toutefois, le député de York-Sud—Weston a pris trois ou quatre minutes de plus. Le député de Mississauga-Sud a la parole.

M. Marchi: Typiquement conservateur. Violez une autre promesse.

M. Nunziata: Je ne voterai pas pour vous la prochaine fois.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député voudrait-il retirer ses paroles?

M. Nunziata: Sans aucun doute, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Merci. Le député de Mississauga-Sud.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, en novembre 1984, le ministre des Finances (M. Wilson) a exposé à la Chambre des communes un plan d'action qu'il avait conçu pour essayer de résoudre nos problèmes tels qu'il les percevait alors. Il avait établi un plan d'action qui permettrait de réduire le montant du déficit, petit à petit, pour finalement amener le pays au point où il pourrait commencer à rembourser l'horrible dette dont il a hérité.

Au cours de cette période, le ministre des Finances s'est avéré exceptionnellement compétent. En 1986, les prévisions sur le déficit, qu'il avait faites l'année précédente, se sont réalisées en tous points, et il avait rempli ses promesses. En 1987, ses extrapolations sont tombées dans le mille, sauf que le ministre a trouvé un milliard de dollars supplémentaire et a pu réduire le déficit encore plus qu'il ne l'avait prévu.

Au cours de l'année qui vient de se terminer, l'année 1988, en coupant les dépenses, en exerçant une surveillance étroite, et malgré les hausses du taux d'intérêt, le ministre des Finances a ramené le déficit au point qu'il avait prédit en février 1988.

Jusqu'à maintenant, le ministre des Finances a fait un excellent travail. Malheureusement, il a dû faire face à un problème qui s'est particulièrement aggravé depuis novembre dernier. En effet, à cette époque, le ministre des Finances a pu très facilement émettre des obligations d'épargne du Canada à 9,5 p. 100. Malheureusement, les taux d'intérêt sont passés la semaine dernière à 12,5 p. 100, ce qui fait que les détenteurs d'obligations n'ont pas tardé à se faire rembourser, et le coût du fardeau de notre alarmante dette a grimpé à un rythme vertigineux. On prévoit qu'il en coûtera 39 milliards de dollars pendant l'exercice en cours pour assumer le fardeau de cette dette.

C'est une somme astronomique. Les prévision faites en 1984 et reprises dans les années suivantes, pendant que se poursuivaient nos patients efforts, ne tiennent absolument plus. Cette année, et peut-être l'an pro-

chain, nous devrons prendre des mesures pour nous remettre en bonne voie. C'est là qu'intervient le budget.

Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, le déficit total correspondait à 8,5 p. 100 du produit intérieur brut. L'an dernier, cette proportion avait baissé à 4,6 p. 100. Par rapport à la production du pays, nous avions réduit le déficit à près de la moitié. Les besoins en emprunts du Canada représentaient 6,7 p. 100 du produit intérieur brut lorsque nous avons pris les rênes du pouvoir et maintenant, à 3,2 p. 100. Les fonds qui doivent être recueillis représentent moins de la moitié de ce qu'ils représentaient lorsque le ministre des Finances a été nommé. Par conséquent, il s'est attaqué au problème d'une façon remarquable. Cela signifie que nous devons nous aussi faire un travail remarquable. Nous devons examiner ce problème et faire tout en notre pouvoir pour aider à le régler.

N'oublions pas que les intérêts que nous payons sur la dette sont plus élevés que tous les montants que nous percevons en taxes de vente, en droits de douane, en taxes d'accise et en impôts sur les sociétés mis ensemble. Les intérêts seuls se chiffrent à 39 milliards de dollars. Cela ne serait pas si mal si nous n'avions pas à faire face au problème des intérêts. Or, le ministre des Finances a prédit que les taux d'intérêt baisseront peut-être légèrement et, l'année prochaine, il pourra peut-être maintenir les intérêts accumulés sur le déficit à 39,4 milliards de dollars. Le ministre des Finances a un problème qui exige non seulement que l'économie fasse confiance à sa bonne étoile, mais que les taux d'intérêt soient réduits encore davantage.

Si les taux d'intérêt ne baissent pas, alors nous aurons des problèmes réellement graves. Ces problèmes nous obligeront peut-être bien à prendre d'autres mesures rigoureuses. Examinons les mesures draconiennes que nous avons prises. Les fonds destinés à certains programmes sont réduits d'environ 1,5 milliard de dollars. Des hausses d'impôt de quelque 3,5 milliards de dollars sont prévues dans le budget de cette année. Les compressions budgétaires pour l'année prochaine se chiffrent à environ 2 milliards et les hausses d'impôt à quelque 7 milliards, ce qui nous permettra d'accroître de 9 milliards de dollars, pendant la deuxième année, les recettes ou le montant permettant d'éponger le déficit.

C'est exactement ce que le FMI a suggéré que nous fassions. Il a déclaré que, pour équilibrer les recettes et les dépenses, nous devons considérablement modifier nos pratiques budgétaires, et nous l'avons fait. Nous aurions pensé que les députés d'en face auraient eu une certaine notion des principes d'arithmétique, car nous parlons d'arithmétique dans un budget. D'arithmétique pure et simple.

• (1700)

Toutefois, l'opposition ne trouve rien de mieux à faire que de nous accabler de ses jérémiades. Nous entendons les députés d'en face prétendre que nous allons faire du tort à un certain nombre d'éléments de notre société.

Jetons un coup d'oeil à la résolution qui sera mise aux voix plus tard aujourd'hui. Elle dit: «de s'attaquer à l'universalité des programmes sociaux essentiels». Parlons-en. Si quelqu'un est assez riche pour toucher un revenu imposable de 50 000$ ou plus, devrait-il continuer de recevoir une aumône de l'État, ou cette aumône devrait-elle être réduite?

M. Marchi: Ce n'est pas un cadeau.

M. Blenkarn: Ne devraient-ils pas être capables de subvenir eux-mêmes à leurs besoins? Ma belle-mère dit que oui et elle ne dispose pas de tant d'argent. Elle dit qu'il était grand temps que nous agissions et mes parents sont d'accord. Beaucoup de gens croient qu'il était temps de prendre cette mesure. Nous devons aussi le reconnaître.

M. McKnight: Que représente un revenu imposable de 50 000$? Ce doit être des gains d'environ 75 000$ par année.

M. Blenkarn: C'est en tout cas un peu plus de 60 000$. Évidemment, la pension n'est réduite que de 150$ par tranche de Revenu de 1 000$. Il faut que vous gagniez 85 000$ ou 90 000$, avant de perdre toute votre pension de vieillesse, et environ 70 000$, avant de perdre l'allocation familiale versée pour un enfant.

Cela semble terrible. On porte un dur coup à l'universalité, ce qui est très grave. Après tout, nous frappons les vieux, les malades, les estropiés, les aveugles et les maltraités, des gens qui n'ont pas beaucoup d'argent. C'est ce que nous entendons dire en face.

Voyons maintenant la partie suivante de la motion: «de maintenir, et même d'accroître l'injustice du système fiscal». Ici, c'est génial. Pour les libéraux et les néo-démocrates, il est injuste d'imposer une surtaxe aux personnes qui gagnent plus de 70 000$ par année. Les néo-démocrates et les libéraux crient à l'injustice lorsqu'une surtaxe spéciale est imposée aux sociétés qui ne paient aucun impôt. Où se trouve l'injustice dans le régime fiscal instauré par le budget?

On lit aussi dans l'amendement: «de manquer à son engagement de favoriser l'égalité des régions». Mais il suffit de consulter le cahier bleu pour voir qu'il y a plus d'argent consacré au développement régional cette année que l'an dernier et plus l'an dernier que l'année précédente. L'affirmation de l'amendement est fausse. Les députés d'en face pensent-ils que nous devrions voter en faveur de faussetés?

Le député de Hamilton qui vient d'intervenir déplorait les compressions budgétaires à Radio-Canada. Il dit que nous allons causer du tort à Radio-Canada.

J'ai consulté le Livre bleu. Je suis vraiment inquiet au sujet de Radio-Canada. La Société ne recevra que 58 millions de dollars de plus cette année. Il y aura une réduction de 20 millions, mais est-ce 20 millions de ces 58 millions ou 20 millions de moins que ce qu'elle souhaitait obtenir?

Si nous passons en revue les postes budgétaires les uns après les autres dans le Livre bleu, nous verrons que tous les ministères reçoivent plus d'argent cette année que l'année dernière. C'est qu'en élaborant son budget, le ministre des Finances devait y aller prudemment.

Il aurait pu se montrer impitoyable et sabrer dans les dépenses en les réduisant brutalement. Mais il ne l'a pas fait. Il a coupé avec précaution les dépenses qui pouvaient l'être sans causer trop de dommage à l'économie. Il a haussé avec précaution les impôts là où il pouvait le faire sans causer trop de bouleversement et de dommage. Il craignait, comme nous tous, de déclencher une récession ou de faire quelque chose qui déséquilibrerait notre fragile économie.

Le problème, c'est que le pays a présentement une dette d'environ 320 milliards de dollars. Elle augmente très rapidement et dans un an à pareille date elle sera de plus de 350 milliards de dollars. C'est un problème énorme. On ne le résoudra pas en souhaitant qu'il puisse se résoudre ni en cueillant l'argent qui pousse dans les arbres derrière le Parlement.

Il n'y a qu'une façon de résoudre le problème quand on manque d'argent. C'est d'en gagner davantage, c'est-à-dire augmenter les impôts, ou de dépenser moins. Dans les deux cas, nous augmentons les impôts et dépensons moins. Nous tâchons d'établir un équilibre responsable. Cet équilibre responsable est manifeste dans le budget, et il faudrait l'appuyer.

Pendant la période des questions, il y a eu une question sur les trains de VIA Rail, sous prétexte que l'on aurait porté un coup fatal au transport ferroviaire. J'ai pensé un peu à cela et au fait que les trains de passagers que nous connaissons ne circuleraient plus comme ils le faisaient.

Je me demande ce qui serait arrivé si quelqu'un s'était levé à la Chambre des communes, le jour où le dernier rail a été posé, pour dire que l'on devrait créer un organisme qui s'appelerait «VIA canot», car on allait mettre en faillite le transport par canot, ou «VIA diligence», parce que les diligences étaient menacées de disparaître. Aurait-on continué à subventionner ces formes de transport pour les protéger des nouvelles technologies, comme on protège aujourd'hui des trains de passagers non rentables de la concurrence de l'automobile, de l'autobus ou de l'avion; devrait-on conserver tout ce que nous avons eu et ne jamais rien supprimer?

Pour terminer, je voudrais lire un extrait d'un article paru dans le *Macleans* de cette semaine. C'est un article où Peter Newman cite Mickey Cohen:

> «Nous ne résoudrons pas notre problème financier tant que les Canadiens n'auront pas pris conscience que nous sommes dans une véritable crise», dit-il, «et cela n'arrivera pas tant que la question du déficit ne sera débattue que par l'élite. Un dirigeant politique devra un jour se lever et dire: «Ecoutez, les caisses sont vides, il n'y a plus d'argent pour l'assistance sociale, plus d'argent pour la plupart des choses que fait le gouvernement». Cohen est ensuite devenu très pessimiste: «Il ne suffit pas, pour résoudre cette question, de supprimer l'universalité. Ce n'est qu'un début; c'est ce qui fait le moins mal. Il ne suffit pas de prendre de l'argent à ceux qui n'en ont pas besoin.
>
> Nous allons devoir aller en chercher également chez des gens qui en ont réellement besoin. Ce n'est pas tellement une question de courage politique, c'est une question de courage tout court, car ce sera très, très pénible».

Je dis aux députés que si ce budget n'a pas le succès escompté, et j'espère qu'il l'aura, ce sera très douloureux.

M. Marchi: Monsieur le Président, puisque l'on parle de souffrir, je peux dire au député, le président du comité des finances, que les députés de ce côté souffrent depuis 20 minutes. Il a l'audace de demander ce qui est tellement injuste dans l'actuel régime fiscal et dans les mesures imposées par le gouvernement conservateur depuis cinq ans.

• (1710)

Si le président du Comité des finances, un ministériel, ignore pourquoi cela est injuste, je m'inquiète alors des orientations, non seulement de ce comité, mais, en fait, du gouvernement. Lorsqu'on s'aperçoit qu'au Canada, après cinq années de gouvernement conservateur, un Canadien qui gagne plus de 100 000$ par année paie 8 p. 100 de plus d'impôts, alors qu'une personne qui vit au niveau du seuil de la pauvreté, soit 26 300$ environ par

année, paie 60 p. 100 de plus d'impôts depuis 1984, nous croyons qu'il est facile de voir ce qui injuste là-dedans.

Des voix: Bravo!

M. Marchi: Selon moi, tous les Canadiens sont prêts à travailler sans répit et à faire des sacrifices pour le bien du pays. Cependant, les Canadiens et nous, au parti libéral, nous opposons à la façon dont le gouvernement procède, alors que le fardeau n'est pas réparti également. C'est à ce moment là qu'on assiste à une révolte fiscale et à une stratification des classes. Pour la première fois dans les sondages publics, on s'aperçoit qu'après cinq années de gouvernement conservateur, il commence à y avoir une certaine stratification des classes au Canada.

Nous savons que certains différends opposent l'Est et l'Ouest, les francophones et les anglophones, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Cependant, jusqu'à maintenant, les Canadiens ne s'étaient jamais considérés comme les gens de Grande-Bretagne, c'est-à-dire en fonction d'une structure des classes faisant une distinction entre les nantis et les défavorisés. Or, ce budget, loin de remédier à la situation, ne fait que l'aggraver.

Je veux demander au député de Mississauga-Sud, le président de notre Comité permanent des finances, pourquoi il se place pratiquement dans l'embarras en demandant ce qu'il y a d'injuste dans le régime fiscal? J'invite le gouvernement à tout reprendre à zéro, afin de faire en sorte de prévoir des mesures équitables qui respectent la dignité de tous les Canadiens, au lieu de ne favoriser que ses amis conservateurs qui ne représentent qu'une toute petite couche de la société canadienne.

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: Monsieur le Président, il est regrettable que le député de York-Ouest (M. Marchi) n'ait pas examiné le Budget et le régime fiscal. Il est vraiment malheureux qu'il ne comprenne pas les pourcentages. Je tiens à lui dire que dans certains cas, une augmentation de 100 p. 100 des impôts équivaut à payer 1$ d'impôt comparativement à aucun impôt auparavant. Je voudrais lui préciser que ce budget permet de s'assurer que les riches et les nantis paient bien davantage. Cela veut dire que les nantis, qu'ils reçoivent de l'argent du gouvernement ou gagnent leur argent, paient une surtaxe sensiblement plus élevée. Ces problèmes de surtaxe accrue existent et suivent leur cours.

L'an dernier, comme le député le sait, nous avons eu une étude passablement longue qui a abouti à un livre blanc où certaines recommandations fiscales étaient formulées. Ce budget traduit ces recommandations. Il prévoit une forme d'impôt minimum sur les sociétés qui n'ont pas payé d'impôt jusqu'à maintenant, c'est-à-dire les sociétés dont l'actif dépasse 10 millions de dollars. Ce ne sont pas de très grandes sociétés, mais le budget parle de grandes sociétés et elles paieront un impôt minimum.

Donc, quand le député parle d'équité fiscale, il devrait comprendre ce qui se passe vraiment. Nous nous efforçons de faire payer ceux qui ont l'argent. Nous tirons d'eux autant que nous pouvons. Il nous faudra continuer à faire ce que nous pouvons pour mettre le pays sur la bonne voie et le sortir de ses problèmes.

Ce qu'il nous faut, en tant que députés, aux comités permanents et à la Chambre, c'est la volonté de recenser les secteurs de dépenses et les cas dans lesquels les impôts devraient être augmentés ou les dépenses réduites, puis y donner suite. Voilà le genre d'aide et d'initiative que nous devons non seulement à la Chambre, mais aussi à nos familles.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai sur ma liste le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria), le député de Winnipeg St. James (M. Harvard) et le député de Windsor—Lac Sainte-Claire (M. McCurdy). Les députés peuvent donc intervenir en conséquence. Vous avez six minutes.

M. Boudria: Monsieur le Président, je veux soulever une question concernant le développement régional. Le député en a parlé et il a dit qu'à son avis, non seulement les programmes de développement régional étaient maintenus—je pense qu'il insistait sur le fait, et je paraphrase ici—mais ils étaient élargis ou améliorés. Est-il au courant que la région que je représente, c'est celle de l'Est de l'Ontario? Sait-il que les gouvernements précédents, et même son propre gouvernement, ont par le le passé reconnu le fait qu'il y a deux régions en Ontario qui ne se portent pas aussi bien que le reste de la province, soit le Nord de l'Ontario et l'Est de l'Ontario?

En abolissant les programmes de développement régional industriel et en convertissant les programmes en diverses agences dispersées partout au Canada, le gouvernement a simplement réussi à conclure l'accord de l'Atlantique et à mettre sur pied le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest et FEDNOR. Et il a par le fait même laissé l'Est ontarien de côté.

Étant donné les déclarations qu'aurait faites le député par le passé, cela lui semble-t-il juste? Dans ma circonscription, il y a des villes où le taux de chômage atteint 13 p. 100 comme à Hawkesbury, où il se situe entre 13 et 20 p. 100 comme à Pembroke, où le taux de chômage est élevé comme à Cornwall et d'autres localités de l'Est ontarien situées à l'extérieur d'Ottawa. Ces localités ne bénéficient pas de programmes de développement régional et ne sont pas en mesure d'attirer des industries, contrairement à d'autres régions qui comptent sur des programmes de développement.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je ne connais pas en détail les programmes en place dans l'Est de l'Ontario, mais je sais ce que renferme le Livre bleu et ce livre accorde cette année plus d'argent pour ce genre de programme que l'an passé. J'inviterais le député à lire le Livre bleu. C'est notre Bible, un ouvrage merveilleux. Il explique tout. Il y a même des petits livres bleus qui donnent encore plus de détails. Quant à savoir s'il faut un programme distinct pour l'Est ontarien, c'est la première fois que j'en entends parler.

M. McCurdy: Cela ne figure pas dans le Livre bleu.

M. Blenkarn: J'ai examiné les autres programmes et j'ai trouvé qu'on les avait améliorés.

M. Harvard: Monsieur le Président, j'essaierai d'être aussi bref que possible. Pendant la campagne électorale, nous avons prédit que, si le gouvernement était réélu, compte tenu de son engagement à mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange, il ne tarderait pas à s'attaquer au tissu social du pays en sabrant dans les programmes sociaux.

C'est ce que nous avons vu dans le budget. Je veux attirer votre attention sur la fameuse disposition de récupération qui s'applique aux allocations familiales et aux pensions de sécurité de la vieillesse. A mon avis, cette disposition crée un dangereux précédent, car le gouvernement ne s'arrêtera pas là.

Le député ne se rend-il pas compte que, si la récupération s'applique à 70 000$ aujourd'hui, ce sera peut-être à 60 000$ demain et à 50 000$ après-demain. De plus, le gouvernement pourrait aussi s'en prendre à l'assurance-maladie. Les conservateurs ont créé un précédent inconcevable qui sonne le glas des programmes sociaux et met fin à une solide tradition canadienne.

• (1720)

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je ne sais où le seuil se situe. Toutefois, si le député veut bien jeter un coup d'oeil sur sa déclaration d'impôt sur le revenu, il verra que s'il a reçu des prestations d'assurance-chômage alors que son revenu était trop élevé, il devra rembourser une partie de ces prestations. Ce n'est pas un programme nouveau. C'est une disposition de la Loi de l'impôt sur le revenu qui existe depuis fort longtemps. Le député devrait peut-être étudier la question.

Il demande où cela prendra fin. Je lui réponds: le jour où l'on ne prêtera plus d'argent à un taux abordable, où nous ne percevrons plus assez d'impôt pour respecter nos échéances. Cela s'arrête lorsque l'économie n'est pas prospère et que nous sommes contraints d'imprimer des billets. Cela s'arrête quand le pays est acculé à la faillite. A moins que nous ne soyons très prudents, à moins que nous ne prêtions attention à ce que nous avons ici et à moins que nous n'appuyons le ministre des Finances, c'est l'avenir qui nous est réservé. C'est là où cela s'arrête.

M. McCurdy: Monsieur le Président, on nous a servi du parfait charabia qu'on a voulu étayer par des renvois au Livre bleu. Comme vous le savez, monsieur le Président, je n'ai pas le temps de répondre à tous les prétendus arguments du député.

Vous avez sûrement dû être extrêmement impressionné, monsieur le Président, par sa métaphore sur les canots de VIA et sur les demandes des députés de ce côté-ci, s'ils avaient vécu à cette époque, pour qu'ils soient subventionnés. Le fait est que le député n'a vraiment pas compris que le gouvernement subventionne effectivement les canots de VIA au lieu de construire le bateau à vapeur. Peut-être était-ce une erreur, un obscurcissement de l'esprit du député causé par son propre charabia qui l'a amené à soutenir que les transports aériens au Canada sont plus efficaces, plus commodes, en fait, plus sûrs, et que nous ne devrions pas lorgner du côté de l'Europe ou du Japon pour construire un nouveau genre de chemin de fer qui permettrait de garder les gens au sol et de les transporter d'un endroit à un autre rapidement et plus sûrement sur le plan écologique, plus efficacement, voire plus économiquement.

Le député comprend-il ce qui s'est produit? Comprend-il que le gouvernement a anéanti la chance d'avoir des transports au sol qui soient rapides et efficaces, tout en étant sensés sur le plan économique et

écologique? Ou n'a-t-il pas pu découvrir cela dans le Livre bleu?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député vient de Windsor. Lorsqu'il a accepté son mandat au Parlement, il a reçu un laissez-passer pour utiliser les services ferroviaires. Je me demande combien de fois il les a utilisés et combien il a économisé en transports aériens.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est maintenant terminée. La députée de Beaver River (M^me^ Grey) a la parole pour la reprise du débat.

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, dans ma vie antérieure, j'ai été professeur de théâtre pendant 10 ans. J'ai remarqué qu'un député d'en face a parlé de la performance et de la théâtralité du député de Hamilton-Ouest (M. Keyes). Personnellement, j'accorderais sans hésitation un 9 au député de Hamilton-Ouest. Il n'a été surpassé que par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). A celui-ci, j'accorderais la note parfaite pour l'aspect théâtral.

Des voix: Bravo!

Mlle Grey: Je tiens également à souhaiter tous mes voeux au très honorable chef de l'opposition (M. Turner). En peu de temps, il a su mériter mon respect. Je me souviendrai toujours qu'il est revenu à la Chambre pour écouter mon premier discours le 12 avril. Il ne me doit rien. Il n'avait aucune raison de venir m'écouter. Il l'a fait parce qu'il le voulait bien. Je l'admire pour cela.

Il a aussi déclaré cet après-midi qu'il est important qu'un député fréquente assidûment la Chambre. Je crois que ce que je viens de dire illustre bien qu'il fait ce qu'il prêche. Au nom du Reform Party que je représente, je le félicite pour tout le dur travail qu'il a accompli et pour s'être fait le défenseur des intérêts de l'Ouest. Je lui souhaite tout le succès possible dans ses projets futurs.

Des voix: Bravo!

Mlle Grey: J'arrive enfin au débat sur le bugdet. Évidemment, je me sens tout à fait compétente pour en parler puisque je suis la seule députée d'opposition à avoir entendu le discours du budget—le deuxième discours, si vous voulez—le 27 avril dernier. Lorsque j'ai remporté les élections partielles, on m'a dit que je me sentirais bien seule ici, à Ottawa. Cette journée-là, je me suis rendu compte à quel point je pouvais l'être. Je comprends la contrariété des deux autres partis d'opposition devant les événements que l'on sait. C'était vraiment une situation extraordinaire. J'estimais néanmoins qu'il était de mon devoir d'écouter l'exposé budgétaire. C'est ce que les Canadiens voulaient que nous fassions. Ma responsabilité me commandait donc d'écouter l'exposé budgétaire. Je dois cependant dire maintenant à la Chambre que notre responsabilité commande de nous opposer au budget.

Des voix: Bravo!

Mlle Grey: J'ai prévu tenir la semaine prochaine de vastes consultations avec mes électeurs. Je connais cependant assez bien ma circonscription pour savoir qu'on ne peut faire accepter ce budget aux gens.

Dans mon premier discours à la Chambre, j'ai dit qu'il était important de réduire le déficit et de remédier au gâchis financier dans lequel nous nous trouvons. J'ai dit qu'il faudrait faire certains gestes si l'on voulait rendre les mesures d'austérité acceptables. J'ai dit qu'il faudrait imposer des compressions budgétaires au sommet, même si elles étaient surtout symboliques. J'ai dit qu'il devrait y avoir des signes de sacrifice ici. Il n'y en a aucun. Les dépenses approuvées pour toutes les grandes institutions politiques excèdent de beaucoup le taux moyen d'augmentation des dépenses. Par exemple, elles augmentent de 10 p. 100 au Sénat. Elles augmenteront de 9 p. 100 à la Bibliothèque du Parlement. Elles augmentent de 20 p. 100 au cabinet du gouverneur général. Les dépenses prévues pour le Cabinet, sous la forme du Bureau du Conseil privé, augmentent de 16 p. 100. Les dépenses de la Chambre des communes augmentent de 9 p. 100.

Comme l'a fait remarquer mon très honorable collègue, le chef de l'opposition, nous avons l'un des cabinets les plus exagérément gonflés de notre histoire. Les dépenses augmentent même pour les limousines des ministres!

Des voix: C'est honteux!

Mlle Grey: L'impôt va récupérer les pensions de vieillesse. Rien de tel pour les pensions de député. On en reparlera de l'exemple qui vient d'en haut.

J'ai dit qu'il devrait y avoir des coupures dans la bureaucratie moyenne. On ne semble pas en trouver d'indications dans le budget ou dans le budget des dépenses. Il n'y a même pas de mesures permettant de procéder à une analyse de l'efficacité de la bureaucratie. Il y aurait des réductions du nombre d'années-personnes, mais rien qui permette de savoir à quels niveaux les coupures se situent. En fait, un récent article du *Ottawa Citizen* nous disait qu'il y avait eu une augmentation de 19 p. 100 des postes de gestionnaires depuis l'arrivée du gouvernement conservateur. Cela signifie une augmentation dans les catégories de salaire allant de 63 100$ à 111 700$ par année. De toute façon, rien ne permet de savoir si ces réductions du nombre d'années-personnes ne seront pas compensées par plus d'impartition.

Dans certains cas, on trouve des preuves de nouvelles inefficacités. Ainsi, le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest voit son budget baisser de 24,8 millions, mais son personnel augmenter de 120 années-personnes.

Revenu Canada aura 226 nouveaux employés pour administrer un régime fiscal qui est censé être simplifié. J'ai entendu à la radio l'autre jour qu'il y avait une phrase dans la nouvelle formule de déclaration d'impôt qui a 62 mots. Je suis professeure d'anglais de profession, c'est ce que l'on appelle une phrase à rallonges.

Ce qui est clair, c'est qu'une fois de plus on demande aux Canadiens de se mettre au régime pour que le secteur public puisse avoir du dessert. Il y aura toutes sortes de nouvelles taxes. Il y en aura sur la consommation, sur le capital, sur le revenu, sur les ventes, sur les pauvres et sur les moins pauvres.

Ainsi, la taxe fédérale de vente devrait rapporter 1140 millions. Je pourrais continuer en parlant de l'impôt sur le revenu des particuliers et sur celui des grandes sociétés. Toutefois, je pense que ce qui est très important, c'est le financement du programme d'assurance-chômage. Pour cette année seulement, le chiffre est de 425 millions. Il augmentera l'an prochain, lorsqu'il sera dans le secteur privé, à 1900 millions.

La première année, les augmentations d'impôts s'élèveront à 3,5 milliards de dollars, c'est-à-dire deux dollars pour chaque dollar de compression budgétaire. L'année suivante, elles s'élèveront à 7 milliards, c'est-à-dire 3,50$ pour chaque dollar de compression budgétaire. Seul le taux d'augmentation des dépenses diminue. En dollars absolus, les dépenses augmenteront de près de 10 milliards de dollars cette année. Mettons de côté les intérêts pour le moment. L'augmentation des dépenses de programme, défense non comprise, dépassera de beaucoup l'inflation. Les dépenses totales du gouvernement s'élèveront à 142,9 milliards de dollars. Pour les mordus de la loterie, cela représente 142 000 fois un million de dollars. Voilà ce que dépense le gouvernement. Est-ce ainsi qu'il conçoit l'austérité? Drôle de conception.

• (1730)

Tant qu'on ne prouvera pas aux Canadiens que leur argent est dépensé judicieusement, il sera impossible d'approuver les ponctions fiscales de ce budget.

La question, pour moi, est de savoir si je pourrai m'accommoder des réductions de dépenses qui sont proposées. Je vais essayer. Le *Reform Party* ne ressemble pas aux autres partis d'opposition. Je n'ai rien entendu d'autre au cours du débat budgétaire que la question: «Pourquoi tant réduire?» Notre parti demande sans équivoque: «Pourquoi tant dépenser?» Nous n'avons même pas commencé à exploiter le potentiel. Nous parlons seulement de projections supplémentaires de croissance.

Il ne sera pas facile de faire approuver les réductions par mes électeurs, parce que les réductions ne s'appliquent pas aux niveaux supérieurs. Elles ne s'appliquent pas aux niveaux intermédiaires. Elles manquent de logique. Aucune idéologie ne semble sous-tendre les propositions de réductions.

On n'est même pas honnête dans les mesures qu'on prend. Prenons comme exemples la pension de vieillesse et les allocations familiales. L'universalité disparaît, mais le gouvernement s'entête à le nier.

Voyons maintnant le résultat final. Avec ce budget, le déficit croît, il ne diminue pas. Les ministériels n'ont pas de raison d'être fiers d'un déficit de 30,5 milliards de dollars. Les Canadiens concluent tout simplement que nous courons moins vite à la faillite. C'est inacceptable pour eux. Le déficit a augmenté de 1 milliard dans la dernière année et il augmentera de 1,5 milliard dans la prochaine. Les emprunts augmentent de plus de 4 milliards.

Je manque peut-être d'expérience en politique, mais je ne suis pas stupide. Personne ne pourra appuyer ce budget. Nous ne pouvons pas demander aux gens d'approuver un programme qui est censé réduire le déficit mais qui n'en fait rien. Nous connaissons aujourd'hui le prix des réductions d'impôt, des dépenses et des promesses d'avant les élections.

Je ne dis pas ces choses à la légère. Je pense que le ministre des Finances (M. Wilson) est un homme honorable. La plupart des Canadiens ont foi en lui lorsqu'il dit qu'il veut réduire le déficit, mais ils ne croient pas son chef, ni son parti et ils ne peuvent croire en son budget.

Jeudi dernier, j'ai écouté le ministre, car je croyais qu'il avait été victime d'un incident indépendant de sa volonté. Il est désormais évident qu'il est plutôt victime d'une situation financière qui le dépasse. Il est malheureusement victime de son propre gouvernement, un gouvernement qui prétend prendre le taureau par les cornes et régler la dette, mais qui n'en a donné aucune preuve au cours des cinq dernières années.

Depuis 1984, ce gouvernement ne cesse de reporter d'un an la baisse du déficit. Personne n'est plus dupe de projections faisant entrevoir une compression radicale du déficit d'ici quatre ou cinq ans. Les dettes s'accumulent comme l'eau derrière une digue. On nous demande de croire que, lorsque la dette nationale s'élèvera à 56 p. 100 du PNB, elle réussira en quelque sorte à se stabiliser à ce niveau. Elle atteint maintenant 53 p. 100. Je doute qu'on y arrive. Ce n'est qu'une question de temps pour que la digue ne saute, entraînant dans les flots ce gouvernement, ce ministre, ce premier ministre (M. Mulroney), toutes les choses qu'ils tiennent pour sacrées et toute leur crédibilité.

Il faut que le gouvernement se resaisisse et fasse preuve de véritable responsabilité financière. Il y a des mécontents dans les rangs des conservateurs. Le député de Portage—Interlake (M. Holtmann) a dit qu'il jouera sa carrière pour s'opposer à la fermeture des bases. Le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia (M. Wilson) est insatisfait des décisions prises dans le domaine des transports. Le député d'Edmonton—Strathcona (M. Thorkelson) a dit qu'il n'appuiera pas les compressions budgétaires imposées à VIA Rail. Le député de Calgary-Nord-Est (M. Kindy) a l'audace de prétendre que son titre de représentant élu devrait avoir de l'importance. Il a raison. Il semble que même les conservateurs de l'Alberta auront énormément de difficulté à défendre ce budget auprès de leurs électeurs.

Les Canadiens sont de plus en plus nerveux devant les politiques à court terme du gouvernement, devant ses politiques à courte vue. Pendant la campagne électorale, ils ont proclamé que le déficit était bien en main. J'ai assisté à beaucoup d'assemblées, car je m'étais évidemment présenté comme candidat. J'ai participé à neuf tribunes composées de représentants de tous les partis. Puis, j'ai assisté à quatre autres assemblées lors d'une élection complémentaire. Lors des élections générales, j'ai tenu à parler du déficit, parce que j'étais d'avis, comme tous les Canadiens d'ailleurs, que c'était important.

En tout et pour tout, il n'a été question que de l'Accord de libre-échange. Pas un mot sur le déficit. Je me demande maintenant s'il était bien en main. Nous savons qu'il ne l'est pas maintenant et il ne l'était pas alors non plus.

A l'heure actuelle, les conservateurs parlent de situations d'urgence, mais ils prennent peu de mesures d'urgence. Plus nous attendrons, plus draconiennes seront les compressions. Le public est las de cette gestion de crise. Par exemple, pourquoi le gouvernement est-il en train de construire un immeuble de un milliard de dollars pour Radio-Canada au centre de Toronto, où il y a surchauffe économique, alors qu'il réduit le budget de programmation de cette société? Pareil projet semble-t-il raisonnable?

Une voix: Pas du tout.

Mlle Grey (Beaver River): A mon avis, les Canadiens sont prêts à faire des sacrifices. Les électeurs s'attendaient à des compressions et ils peuvent s'en accomoder. Mais tous les secteurs devraient être touchés, ce n'est que justice. En tant que dirigeants du pays, nous devrions servir de modèles. Songez au signal que nous enverrions aux Canadiens en acceptant les réductions budgétaires. Si les compressions étaient tout à fait cohérentes, aucun Canadien ne pourrait accuser quiconque d'injustice. C'est tout dire.

Je me sens frustrée en regardant, comme tout à l'heure, les membres du gouvernement et de l'opposition s'accuser les uns les autres et chercher des boucs émissaires. Les Canadiens veulent d'abord des solutions. Peu leur importe qui est responsable de la crise. Ce qu'ils veulent, c'est sortir de l'impasse. Il est temps de passer aux actes. Tout est en hausse: les impôts, les dépenses, les taux d'intérêt, le déficit. La récréation est terminée, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais réserver les six ou sept dernières minutes au NPD, avant que nous ne convoquions les députés. Je voudrais qu'on laisse tomber les questions et les observations adressées à cette intervenante en particulier.

M. Volpe: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Eglinton—Lawrence (M. Volpe) peut poser sa question et faire son observation. Je lui demande, ainsi qu'au député de Winnipeg—Nord-Centre (M. Walker), d'être bref. Le député d'Eglinton—Lawrence.

M. Volpe: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis très heureux d'avoir entendu l'adresse de la députée, mais je tiens à faire une mise au point. En fait, elle n'a pas vu beaucoup de députés de l'opposition à la Chambre qui écoutaient la deuxième présentation d'un budget dont le contenu autant que la présentation laissent à désirer et elle a affirmé que le ministre des Finances (M. Wilson) était la victime des circonstances. Sur ce point, nous aurions pu soutenir qu'il n'a été la victime que de sa propre sottise et que, compte tenu du peu de crédibilité que nous lui accordons, son budget réchauffé a obtenu bien plus d'attention qu'il n'en méritait.

Mais il y avait quelqu'un à la Chambre pour représenter les partis d'opposition. Nous étions en effet brillamment représentés par mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre, qui veillait au grain et a écouté en notre nom pour confirmer ce dont nous étions déjà convaincus. Je dirais à la députée que nous n'avons rien vu jusqu'à présent qui nous prouve le contraire. En fait, le bien-fondé de tous nos soupçons à propos du budget, de son contenu et de son iniquité a été prouvé et cela a justifié notre attitude ce soir-là.

Mlle Grey: J'en suis bien conciente. Je suis désolée, j'ai effectivement vu le député ici. J'avais l'impression qu'il était parti peu après. La presse, je pense, ne l'a peut-être pas relevé.

Néanmoins, la fuite ne constitue pas une crise. C'est la situation financière dans notre pays qui en est une. C'est le problème auquel nous devons nous attaquer.

M. Walker: Monsieur le Président, je voudrais remercier notre collègue de Beaver River pour ses commentaires. J'ai remarqué son changement de position. Il y a plusieurs personnes de l'Ouest à la Chambre actuellement, de tous les coins de l'Ouest de Lakehead, qui écoutent ces remarques et notre curiosité à propos du parti et de sa position. Je remarque qu'elle critique beaucoup le budget du gouvernement. Je voudrais aussi faire remarquer pour que ce soit bien clair qu'elle a appuyé le discours du trône. J'en conclus qu'il s'agit d'un changement de position que j'aimerais qu'elle clarifie pour nous, que ses critiques signifient qu'elle s'oppose à la stratégie budgétaire du gouvernement. En particulier, j'aimerais qu'elle nous dise dans quelle mesure, à son avis, la politique du gouvernement sur les taux d'intérêt élevés nuit à l'Ouest.

• (1740)

Mlle Grey: Je tiens à faire remarquer également que je suis ici pour représenter le *Reform Party*, pas le Parti libéral ou le Parti néo-démocrate. Le fait que je puisse appuyer un libéral en Alberta serait certainement beaucoup plus aberrant que le fait d'appuyer un membre du NPD ou du *Reform Party*.

Néanmoins, je voudrais dire en réponse à cela qu'en tant que députée élue de la Chambre des communes je représente mes électeurs. Ceux-ci, comme tous les gens de l'Ouest je pense, sont en faveur du libre-échange, et je suis désolée si je déplais à certains députés de l'opposition. Tout ce que je peux faire c'est représenter mes électeurs.

J'ai fait campagne depuis l'Action de grâce jusqu'au 13 mars. Je peux vous dire que j'ai voyagé dans Beaver River. Les gens de cette région sont résolument en faveur du libre-échange et si cela déplaît aux partis d'opposition, je ne peux que leur demander de m'en excuser. Mon rôle, en tant que réprésentante de mes électeurs, est d'appuyer le libre-échange.

J'ai dit clairement ce que je pensais du budget, et c'est de cela qu'il est question en ce moment. Il est certain que je voterai parfois avec le gouvernement et d'autres fois avec l'opposition, selon les désirs de mes électeurs.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et les observations sont maintenant terminées. Débat.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je regrette, monsieur le Président, j'ai remarqué que vous aviez indiqué précédemment que vous vouliez donner la parole à un autre député, mais je ne pense pas que vous ayez demandé le consentement unanime de la Chambre pour modifier le Règlement et vous voudriez peut-être le faire maintenant.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour accorder trois minutes de plus au député du NPD?

M. Kindy: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je crois que la période réservée aux questions et aux commentaires est de dix minutes.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Calgary-Nord-Est (M. Kindy) a-t-il une question à poser ou un commentaire à faire? Aurait-il l'obligeance de nous dire ce qu'il en est?

M. Kindy: Je tiens à féliciter la députée de Beaver River (M^lle^ Grey) de son excellent discours. Elle pourrait peut-être nous dire brièvement ce qu'elle pense de la taxe à la valeur ajoutée, autrement dit de la taxe sur les produits et services, et nous expliquer aussi en quoi cette taxe nuira aux consommateurs de sa circonscription.

Mlle Grey: Monsieur le Président, je sais gré au député de m'avoir posé cette question. Dans ce domaine également, je crois pouvoir parler en toute liberté au nom des habitants de Beaver River. Ils sont choqués de cette taxe sur les produits et services qui a été décrétée pour les raisons que j'ai déjà expliquées. Si cette taxe se tenait, si chacun en payait sa juste part et si le gouvernement conservateur administrait bien l'argent qu'il possède déjà, s'il la dépensait sagement, les habitants de ma circonscription en assumeraient volontiers leur juste part. Mais ce n'est pas ce qu'ils ont constaté et ils s'insurgent contre cette taxe sur les produits et services.

La petite entreprise s'insurge. Samedi soir dernier je suis allée à une réunion de la Chambre de commerce de ma circonscription et ils étaient presqu'anéantis par le budget et la taxe sur les biens et les services qu'on imposera bientôt.

M. Marchi: Monsieur le Président, je félicite moi aussi la députée, non pas pour tous les arguments qu'elle a avancés, mais en tout cas pour la force et la conviction avec lesquelles elle défend son point de vue. Je serais curieux de connaître la position du *Reform Party* sur la question de l'universalité de certains des programmes dont on réduit petit à petit le financement, et deuxièmement, je me demande si le *Reform Party* ne craint pas que

l'on abaisse ces seuils et qu'on ne les applique à d'autres programmes comme l'assurance-maladie. Elle pourrait dire ce qu'elle pense de la question globale de l'universalité des programmes sociaux.

Mlle Grey: Monsieur le Président, je crois que les gens de ma circonscription, appuyés par le *Reform Party* et son programme politique, estiment que l'universalité, en ce qui concerne plus particulièrement les garderies, constitue probablement un gaspillage d'argent et que ces programmes devraient viser à servir ceux qui en ont besoin. Autrement dit, on exerce peut-être une discrimination contre les parents qui préfèrent élever leurs enfants à la maison. Nous croyons fermement que ces programmes devraient être destinés à ceux qui en ont besoin et non appliqués universellement.

Quant à l'assurance-maladie, nous estimons que le programme existe pour les malades, non pour les pauvres. Nous pensons sincèrement que ce programme ne doit pas être réduit et que c'est un service pour lequel les gens paient. La population serait très ennuyée de le voir réduit.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 h 45, je dois, conformément au paragraphe 84(4) du Règlement, interrompre les délibérations et poser les questions nécessaires pour disposer de l'amendement à l'amendement dont la Chambre est saisie. En conséquence, la question porte sur l'amendement à l'amendement inscrit au nom du député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement à l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(Le sous-amendement de M. Nystrom, mis aux voix, est rejeté.)

• (1810)

(Vote No 8)

POUR

Députés

Angus
Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)//
Barrett
Bélair
Bellemare
Benjamin
Berger
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Blaikie
Blondin
Boudria
Broadbent
Butland
Campbell (South West Nova)
Catterall
Clancy
Comuzzi
Copps
Crawford
de Jong
Dingwall
Dionne
Duhamel
Ferguson
Fisher
Flis
Fulton
Funk
Gaffney
Gardiner
Gauthier
Gray (Windsor Ouest)
Grey (Beaver River)
Guarnieri
Harb
Harvard
Harvey (Edmonton East)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Hunter
Jordan
Karpoff
Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)
Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacAulay
MacDonald (Dartmouth)
MacLaren
MacLellan
MacWilliam
Maheu
Malépart
Manley
Marchi
Marleau
Martin (Lasalle—Émard)
McCurdy
McGuire
McLaughlin
Mifflin
Milliken
Mills
Mitchell
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Pagtakhan
Parker
Peterson
Phinney
Pickard
Proud
Prud'homme
Rideout
Riis
Robichaud
Robinson
Rocheleau
Rodriguez
Simmons
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Stupich
Taylor
Turner (Vancouver Quadra)
Volpe
Waddell
Walker
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—99

CONTRE

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Attewell
Beatty
Bernier
Bertrand
Bird
Bjornson
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bosley
Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Brightwell
Browes
Cardiff
Casey
Chadwick
Champagne (Champlain)
Charest
Cole
Collins
Cook
Cooper
Côté
Couture
Crosby (Halifax Ouest)
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce//
Desjardins
Dick
Dobbie
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hockin
Holtmann
Horner
Horning
Hughes
James
Jelinek
Johnson
Joncas
Jourdenais
Kempling
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kindy
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Loiselle
Lopez
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Malone
Marin

Martin (Lincoln)	Masse	Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Mayer	Mazankowski	Turner (Halton—Peel)	Valcourt
McCreath	McDermid	Van de Walle	Venne
McKnight	McLean	Vézina	Vien
Merrithew	Monteith	Vincent	Weiner
Moore	Nicholson	White	Wilbee
Nowlan	Oberle	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
O'Kurley	Plamondon	Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Plourde	Porter	Worthy—134	
Pronovost	Redway		
Reid	Reimer		
Ricard	Richardson		
Robitaille	Roy-Arcelin		
St-Julien	Schneider		
Scott (Hamilton—Wentworth)	Sobeski		
Soetens	Sparrow		
Stevenson	Tardif		
Thacker	Thompson		
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)		

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare le sous-amendement rejeté.

Comme il est 18 h 16, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 16.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 4 mai 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ

L'hon. Bob Layton (Lachine—Lac Saint-Louis): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du Comité de sélection. Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE NORDION INTERNATIONAL INC. ET DE THERATRONICS INTERNATIONAL LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)) demande à présenter le projet de loi C-13, Loi portant autorisation de l'aliénation de Nordion International Inc. et de Theratronics International Limitée.

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMITÉ DE SÉLECTION—DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'honorable Bob Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis): Monsieur le Président, avec le consentement de la Chambre, je propose que soit adopté le deuxième rapport du Comité de sélection présenté plus tôt aujourd'hui à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1110)

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du Leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais remercier les partis de la collaboration dont ils ont fait preuve pendant les discussions que nous avons eues. Il y a consentement unanime pour procéder à l'étude à l'étape du rapport ainsi qu'à la troisième lecture du projet de loi C-7 sur les paris mutuels. Il n'y aura qu'une brève intervention de la part du gouvernement. Les députés de l'opposition pourront ensuite se faire entendre, après quoi, nous passerions immédiatement au vote.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (pour le ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi C-7, Loi modifiant le Code criminel (pari mutuel), soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec votre autorisation, maintenant?

Des voix: D'accord.

L'hon. Doug Lewis (pour M. Mazankowski) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Travaux de la Chambre

M. Murray Cardiff (Huron—Bruce): Monsieur le Président, avant de parler du projet de loi lui-même, je voudrais reconnaître la collaboration des partis d'opposition qui ont permis l'adoption rapide de ce projet de loi en deuxième lecture et au comité.

Cette initiative profitera au secteur sans coûter un sou à l'État et tout en laissant aux provinces le libre choix d'agréer les salles de paris. Le projet de loi permettra au ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski) de fixer les conditions à respecter pour recevoir un permis de salle de paris.

La première condition est stipulée par la mesure législative. Indépendamment, les provinces doivent accepter de délivrer un permis pour une salle de paris. Le ministre fixera d'autres conditions par voie de règlement. Le règlement sera compatible avec les dispositions gouvernant actuellement les autres formes de pari mutuel.

Par le biais de ce règlement, les contrôles fédéraux pourront être adaptés aux circonstances particulières des différentes régions. Il donnera également suffisamment de souplesse pour tenir compte des différentes conditions qui seront imposées par les provinces.

Le secteur des courses de chevaux assure des milliers d'emplois dans les régions rurales du Canada. C'est pour cela qu'il est important que cette Chambre élimine les obstacles inutiles qui pourraient nuire à sa santé future. C'est l'intention du projet de loi. Je demande donc que l'on reçoive favorablement cette petite modification à la législation actuelle.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, je prends la parole ce matin en faveur du projet de loi C-7, qui légalise la tenue de paris dans des salles situées à l'extérieur des hippodromes. J'aimerais faire remarquer aux députés d'en face qu'en appuyant ce projet de loi, nous ne voulons pas créer de précédent. Dans la mesure où les propositions et projets de loi dont la Chambre est saisie sont raisonnables et acceptables, nous les appuierons. Il n'en sera sûrement pas toujours ainsi, mais ce projet de loi, nous l'appuyons.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais remercier mes collègues du Nouveau Parti démocratique de nous permettre, en cette journée de l'opposition, de passer un peu de temps à ramener ce projet à la ligne de départ. Je veux dire aussi que c'est probablement la première et la dernière fois que j'expédie une mesure que le gouvernement présente de cette manière.

Je déclare un cessez-le-feu. Au nom des 300 personnes de la région de Sudbury qui dépendent de ce projet de loi, je remercie beaucoup le gouvernement et tous les députés d'avoir consenti à l'adopter rapidement. Le cessez-le-feu est maintenant terminé.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté).

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de mettre aux voix la motion inscrite au nom du député d'Oshawa (M. Broadbent), comme la journée d'aujourd'hui est réservée à l'opposition, sur ordre spécial, la Chambre expédiera si possible ce projet de loi de crédits conformément aux usages récents. Plaît-il aux députés que le projet de loi soit distribué maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La question que je désire poser au sujet du projet de loi a trait à la motion portant adoption des crédits provisoires que le gouvernement a fait inscrire au *Feuilleton*. Apparemment, le gouvernement demande aujourd'hui à la Chambre, par le projet de loi qu'il s'apprête à présenter, le pouvoir d'emprunter une somme équivalant aux neuf douzièmes du total des montants requis pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 1990.

Je m'adresse au leader du gouvernement à la Chambre qui, je l'espère, saura me répondre. L'argent que le gouvernement a obtenu au moyen du mandat spécial du gouverneur général dont font état les rapports déposés à la Chambre est-il compris dans la somme dont il est question dans ce projet de loi ou s'y ajoute-t-il? Autrement dit, le gouvernement estime-t-il qu'il a déjà obtenu des crédits pour un mois et demi, de sorte qu'il demande maintenant des crédits pour neuf autres mois, ou est-ce que l'argent qu'il a déjà obtenu est compris dans la somme prévue pour les neuf prochains mois que le gouvernement demande au moyen du projet de loi que nous aurons bientôt sous les yeux?

M. Lewis: Monsieur le Président, je consulte les notes qui seront fournies au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). D'habitude, les députés demandent si le projet de loi est pour l'essentiel identique à celui adopté les années précédentes. Cette année-ci, il y a un changement. Il est identique, sauf qu'il comprend des dispositions se rapportant à des mandats spéciaux du gouverneur général. Je lis également que la somme demandée repré-

sente ce dont le gouvernement du Canada aura besoin jusqu'au 31 octobre 1989.

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir failli à la tâche d'assurer à tous les Canadiens la justice et l'égalité et de ne pas avoir fait de la protection de l'environnement une priorité.

—Monsieur le Président, rien ne saurait mieux illustrer la véritable nature du Parti conservateur du Canada que ce Budget que nous étudions à la Chambre depuis une dizaine de jours. Sans mâcher mes mots, je dirai que les conservateurs ont un visage à deux faces. Ils présentent l'une de ces faces aux Canadiens au cours des campagnes électorales, et ils leur présentent l'autre une fois qu'ils constituent le gouvernement.

Au cours de la dernière campagne électorale, non seulement le premier ministre (M. Mulroney) et les principaux ministres de son Cabinet, mais tous les députés et les candidats de ce parti, ont parcouru le Canada en insistant sur l'importance des garderies, des programmes de développement régional, de la justice fiscale et du Régime d'assurance-chômage et sur le fait que les programmes sociaux constituent un dépôt sacré.

• (1120)

Maintenant que les conservateurs ont obtenu leur majorité, le Docteur Jekyll fait place à M. Hyde et on voit la vraie nature de nos vis-à-vis. Leur hypocrisie ne pourrait être plus flagrante. En fait, pour ce qui est de tenir des discours trompeurs, on pourrait réintituler le roman de George Orwell *1982* plutôt que *1984* et faire se dérouler l'action au Canada à titre d'exemple contemporain de duplicité. Le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) ont le culot de dire de leur budget qu'il est équitable. Ils ont l'audace d'affirmer que le plus grand train d'augmentations d'impôts dont les Canadiens aient jamais été victimes depuis la Seconde Guerre mondiale, est équitable.

Est-il juste de lier les pensions à un examen des moyens d'existence alors que plus de 80 000 sociétés tout à fait rentables ne paient pas un sou d'impôt. Est-il équitable, monsieur le Président, alors que le taux de chômage est supérieur à 10 p. 100 dans les régions, de sabrer dans les programmes de développement régional? Peut-on parler d'équité, lorsque 1,5 million d'enfants n'ont pas accès aux garderies et que le parti au pouvoir, qui a promis d'agir rapidement dans ce domaine, à la première occasion revient sur l'engagement qu'il a pris d'accroître le nombre de places en garderie? Alors que littéralement des millions de gens meurent de faim dans le tiers monde et que nous vivons dans un pays prospère et faisons partie d'une petite minorité favorisée, est-il juste que le gouvernement procède à des compressions aussi disproportionnées dans les programmes tendant à aider les pauvres et les indigents de notre planète?

Une voix: Pas du tout!

M. Broadbent: Peut-on parler d'équité fiscale lorsqu'on sait qu'après l'entrée en vigueur du budget, les Canadiens les plus riches, le 1 p. 100 de privilégiés—par rapport à l'époque où les conservateurs étaient dans l'opposition avant 1984—profiteront d'une réduction d'impôt sur le revenu de quelque 900$, alors qu'en moyenne l'impôt sur le revenu—je ne parle pas ici des autres impôts—de la famille ordinaire augmentera de quelque 500$? Est-il juste de redistribuer les richesses en prenant au Canadien moyen pour donner aux nantis? C'est peut-être équitable pour les conservateurs, mais pas pour nous ni pour le Canadien moyen.

Est-il juste que les autochtones du Canada, le vrai peuple fondateur de cette partie de la planète, soient ceux qui, entre tous les Canadiens, vivent le plus misérablement, et que le gouvernement choisisse ce moment-ci pour leur compliquer l'accès à l'enseignement postsecondaire?

Dans la conjoncture actuelle, est-il juste de faire du déficit le grand problème économique et social auquel le Canada devra s'attaquer au cours des prochaines années, alors que les impôts reportés des sociétés canadiennes, qui atteignent 34 milliards de dollars restent à l'abri? Une telle proposition peut sembler juste aux yeux des conservateurs, mais ce n'est certainement pas le genre de justice que préconisent les membres du Nouveau Parti démocratique.

Des voix: Bravo!

Quoi que puisse dire le ministre des Finances dans cette enceinte, quoi que le premier ministre puisse affirmer à l'extérieur et quoi que les députés de l'arrière-ban du Parti conservateur puissent dire dans tout le Canada au cours des quelques prochaines semaines pour défendre l'indéfendable, je note avec intérêt et plaisir qu'une vaste majorité de Canadiens, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, à qui l'on vient de demander, dans un sondage, ces trois derniers jours, s'ils trouvaient que ce budget et le gouvernement qui l'avait déposé étaient justes, n'ont pas hésité à répondre par la négative. La population du Canada n'est pas dupe.

Ce genre de politique n'est pas juste pour tous les membres de la famille canadienne. C'est une politique de classe de la pire espèce. Les mesures préconisées dans ce budget dépouillent les Canadiens ordinaires au profit des riches. Le gouvernement ose ensuite dire à ceux-là que ces mesures ont été inspirées par un sentiment de justice, en fait non seulement de justice, mais de nécessité. Nous du Nouveau Parti démocratique, dénonçons cette approche, qui n'est ni nécessaire, ni juste. Les Canadiens n'ont pas voté pour ce genre de politique et nous affirmons qu'ils ne la tolèreront pas.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Nous estimons qu'une démocratie doit servir les intérêts de tous ses membres, non seulement ceux des privilégiés et des puissants. Cette conviction, je la partage non seulement avec les membres du Nouveau Parti démocratique du Canada, mais aussi avec toute la population de notre pays. Je ne fais que répéter aujourd'hui ce que j'ai dit déjà dans un contexte différent. Jamais peut-être le monde des affaires au cours de l'histoire du Canada n'a investi autant de ressources financières et d'efforts d'organisation qu'au cours des dernières élections pour appuyer un parti conservateur. Il se peut que le monde des affaires, par l'entremise des porte-parole de groupes organisés qui sont venus parler aux membres du Cabinet et spécialement au ministre des Finances, ait fait valoir avant la préparation du Budget son point de vue et les questions qui l'intéressent. Je rappelle au gouvernement conservateur que les gens d'affaires ne sont pas les seuls à avoir voté pour lui. Ce sont les gens ordinaires de partout qui ont voté pour lui et élu, oui, une minorité de députés du côté de l'opposition. La majorité de ceux qui ont voté pour les conservateurs étaient des gens ordinaires. Il est temps que le gouvernement conservateur se mette à l'écoute de ceux qui l'ont élu.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Broadbent: Considérons maintenant notre système fiscal, monsieur le Président. J'ai déjà mentionné que, après ce Budget, une famille moyenne paiera 500$ de plus, et les plus riches, 900$ de moins qu'en 1984. En 1961, des sociétés au Canada avaient 20 p. 100 du fardeau fiscal ici dans notre pays, mais maintenant ce fardeau est de seulement 11 p. 100. Je demande ceci au ministre des Finances (M. Wilson): Pourquoi une augmentation du fardeau fiscal pour les pauvres au Canada, et pourquoi une telle augmentation pour les familles moyennes, mais pas du tout d'augmentation du fardeau fiscal pour les grandes sociétés? La simple vérité, c'est que le gouvernement conservateur, comme le gouvernement libéral précédent, n'est pas prêt à taxer les gens qui détiennent le pouvoir et la richesse. Les grandes entreprises bénéficient de toute une gamme de programmes et de services gouvernementaux: du financement, de la recherche et du développement et des subventions pour la formation du personnel, des plans de sauvetage, des prêts sans intérêt, même des infrastructures comme des routes, des voies ferrées et des aéroports. Ce sont les familles moyennes qui payent la part des grandes entreprises, malgré que ces familles voient leurs taxes augmentées cette année de 700$ et d'un autre 1 000$ d'ici 1991 avec la nouvelle taxe de vente régressive.

C'est le monde des affaires qui a fait de la réduction du déficit la priorité première de ce gouvernement, et c'est ce même monde des affaires qui est responsable en grande partie du déficit. Les grandes entreprises ne réclament pas la fin de leur traitement préférentiel, ce qui leur a permis de différer 34 milliards de dollars d'impôts, montant équivalant au déficit fédéral qui les préoccupe tant. Si le gouvernement partage leur préoccupation, pourquoi n'a-t-il pas, au moins, introduit un impôt minimum sur les grandes entreprises rentables, comme on le fait maintenant aux États-Unis? On doit faire un examen sérieux de toutes les dépenses fiscales afin d'éliminer des échappatoires qui entraînent des frais aux contribuables sans rapporter aucun bénéfice à la population canadienne.

Certaines mesures financières d'encouragement à l'entreprise sont, bien sûr, justifiables. Par exemple, certaines employées pour le développement régional et pour la recherche et le développement.

Mais si le gouvernement veut augmenter ses revenus, la Loi de l'impôt est une véritable mine d'or. Bien entendu, si le gouvernement avait le courage d'obliger ses amis du monde des affaires à payer enfin leur juste part du fardeau fiscal!

• (1130)

[*Traduction*]

J'ai entendu mon collègue le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) exprimer des préoccupations sincères. Il était au comité où s'est présentée la présidente du Conseil économique du Canada. Elle témoignait hier devant le comité et mon collègue l'a interrogée sur le niveau actuel de chômage de 7,5 p. 100. Si j'ai bonne mémoire, le mandat initial du Conseil économique du Canada remonte à 1963. La mission du Conseil était de fixer un objectif et de proposer au gouvernement du Canada les moyens d'atteindre le plein emploi. C'était, à l'origine, la raison d'être de cet organisme.

Interrogée sur le niveau actuel de chômage de 7,5 p. 100, la présidente du Conseil économique du Canada a répondu que ce taux représentait le plein emploi. Je rappelle à la présidente du Conseil et au gouvernement que, en 1963, quand le Conseil a été institué, on disait que 3 p. 100 de chômage était le plein emploi. Dans mes premières années à la Chambre, au début des années 1970, le gouvernement libéral a porté cette proportion à 4

p. 100. Il nous faut donc constamment redéfinir le niveau acceptable qui est monté à 4 p. 100 et que la présidente du Conseil économique du Canada fixe maintenant à 7,5 p. 100. Les conservateurs s'en contentent peut-être, mais pas le jeune chômeur de Kamloops qui doit déménager à Oshawa ni le Nord-Québécois qui demande une politique sensée de développement régional pour que les jeunes hommes et les jeunes femmes puissent rester dans leur région et ne soient pas obligés de s'expatrier dans une autre. Nous n'acceptons pas un niveau de 7,5 p. 100. Nous croyons que jamais les niveaux de chômage ne devraient dépasser 3 ou 4 p. 100 dans notre pays.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Broadbent: Mais étant donné les changements dans le système d'assurance-chômage, les modifications que le gouvernement veut apporter aux règlements de l'assurance-chômage sont injustifiables. Il veut obliger les chômeurs et les chômeuses à payer eux-mêmes leur formation et leur recyclage. Il veut obliger les travailleuses et les travailleurs à assumer à l'avenir la majeure partie du financement de l'assurance-chômage. Au lieu de s'attaquer au chômage, le gouvernement conservateur attaque les chômeurs. Il coupe le financement des programmes de développement régional, alors qu'en matière d'emploi, la plupart des régions du pays ne sont pas encore remises de la dernière récession.

C'est le temps de faire preuve d'imagination et d'originalité pour aider les régions démunies, et non pas d'adopter une attitude de laisser-faire, comme fait ce gouvernement réactionnaire.

[*Traduction*]

Si le gouvernement voulait vraiment régler en même temps le problème du chômage et celui de la dette, il n'aurait qu'à diminuer le taux d'intérêt c'est l'un des moyens les plus efficaces. En raison de ce que le gouvernement a fait des taux d'intérêt depuis un an et parce qu'il a délibérément permis au gouverneur de la Banque du Canada d'augmenter les taux d'intérêt d'année en année, quelque 5 milliards de dollars se sont ajoutés à la dette que les Canadiens doivent supporter et que le gouvernement ne cesse de leur rappeler. Évidemment, nous devons nous préoccuper du déficit comme des autres problèmes économiques et sociaux. Toutefois, c'est la politique de taux d'intérêt du gouvernement elle-même qui a exacerbé ce problème.

Aujourd'hui, le taux d'intérêt réel atteint un niveau record. Il est de 3 points de pourcentage plus élevé qu'aux États-Unis et l'un des plus élevés du monde occidental. Si le gouvernement veut prendre une décision valable qui aurait des effets vraiment positifs, tant en ce qui concerne le déficit ou le service de la dette que pour aider les petites entreprises de tout le pays, il n'a qu'à communiquer avec le gouverneur de la Banque du Canada et à lui dire que des économistes canadiens sensés sont d'avis qu'il faut diminuer les taux d'intérêt au plus tôt.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Si M. Crow refuse, le gouvernement devrait lui signifier son congé, sans autre forme de procès.

Le traitement fiscal inéquitable des familles ordinaires par rapport aux riches et aux sociétés est, à court terme, l'aspect le plus inacceptable du budget. Cette attaque contre l'universalité des programmes sociaux constitue sans aucun doute, à long terme, la pire trahison envers la tradition canadienne.

Je voudrais m'éloigner du sujet l'instant de revenir en arrière. Comme j'ai passé plusieurs années à la Chambre, en tant que député et chef de parti, je m'intéresse beaucoup à ce que les libéraux ont à dire sur le budget, particulièrement en ce qui concerne la politique sociale. En toute franchise, le Canada a connu une période d'innovation sur ce chapitre dans les années soixante. Une des principales causes de ce phénomène était le rôle créateur que le CCF et le gouvernement de la Saskatchewan ont joué dans l'établissement des priorités. Cependant, nous avons quand même connu une période d'innovation au niveau national dans les années soixante. Nous avons vu d'importants changements en ce qui concerne l'hospitalisation, les pensions et l'assurance-santé. Dans ce contexte, j'ai trouvé très intéressant d'entendre les libéraux défendre la tradition en matière de politique sociale.

Depuis mon arrivée, en 1968, le Parti libéral du Canada n'a proposé aucune nouvelle politique sociale d'ensemble lorsqu'il était au pouvoir. Maintenant que ces défenseurs modernes de la politique sociale sont dans l'opposition, je voudrais dire un mot de leur performance dans le domaine de la politique sociale et des soins de santé. En 1982, les libéraux ont réduit de quatre milliards de dollars les paiements de transfert aux provinces destinés au financement du système de santé.

Les subsides

Ce sont encore les libéraux qui, une fois au pouvoir, ont limité l'indexation des pensions avec leur programme des six et cinq pour cent. Je rappelle à ces libéraux qui défendent maintenant si âprement le programme de garderies que j'étais là, en 1970, lorsqu'une commission royale a recommandé au gouvernement fédéral la mise en place d'un réseau de garderies. Année après année, nous avons demandé au gouvernement libéral d'aller de l'avant, mais il nous a répondu «non, ce serait irréaliste». En 1984, le Parti libéral s'est donné un nouveau chef, cet homme à qui nous avons rendu hommage hier. Je me souviens que, pendant la campagne électorale de 1984, lorsqu'il a fallu choisir entre les garderies et la réduction du déficit, il a clairement déclaré que les garderies devraient attendre parce qu'il fallait s'occuper du déficit.

Il y a quelques semaines, le Parti libéral et le même critique des finances parlaient d'imposer les prestations des programmes sociaux. C'est ce même Parti libéral qui a pris des mesures préjudiciables aux soins de santé et aux retraités et qui n'a rien fait en faveur des garderies. Lorsque les députés de ce parti pleurent, ils versent des larmes de crocodile.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: J'ai quelques mots à dire sur l'importance de l'universalité des programmes sociaux. A mon avis, c'est là la racine des problèmes que nous cause le gouvernement conservateur. Je ne crois pas me tromper en affirmant que ce gouvernement veut nous faire faire marche arrière. Il veut nous faire renoncer au genre de société que nous nous efforçons d'édifier, surtout depuis la Seconde Guerre mondiale. Depuis la Seconde Guerre mondiale, les Canadiens et les Canadiennes, qui ne sont pas affiliés à des partis politiques, prennent de plus en plus conscience du besoin de renouveler la tradition canadienne. Ils reconnaissent que l'économie de marché est immensément importante et souhaitable, mais ils croient également que l'autorité du gouvernement et la participation active de celui-ci à l'organisation de la vie dans l'ensemble de la société sont absolument indispensables si nous voulons créer un sentiment d'égalité et d'appartenance.

• (1140)

Comme nous pouvons le constater clairement dans la Grande-Bretagne Margaret Thatcher de la fin du XXe siècle et dans l'Amérique de Ronald Reagan, si l'économie de marché est laissée à elle-même pour assurer toute sa productivité et que le gouvernement n'exerce pas de pouvoir qui fasse contrepoids dans la société, elle éloignera les gens au lieu de les rassembler. Elle anéantira peu à peu le sentiment d'appartenance, plutôt que de l'animer, et accentuera les différences au lieu de renforcer le sens de l'égalité. Elle aggravera les problèmes sociaux au lieu de les enrayer.

De toute évidence, le gouvernement nous ramène à un modèle plus ancien d'une société entièrement dominée par le marché. J'ai parlé en termes généraux, car il est parfois important, dans la vie politique, que tous les politiciens de tous les partis partent de valeurs générales pour décrire le genre de société dont nous parlons. Je veux maintenant m'attarder à des faits concrets et expliquer pourquoi, en tant que chef du Nouveau Parti démocratique, je m'inquiète du traitement qui a été réservé à la politique sociale dans le budget.

La transformation de notre régime de pensions en programme d'examen des moyens d'existence me trouble profondément. En effet, c'est bien ce qui se produit actuellement.

Dans le cadre de notre politique sociale, nous en sommes arrivés à adopter comme principe qu'un citoyen a certains droits en tant que citoyen, des droits qui incluent des droits sociaux et pas simplement des droits individuels.

En d'autres termes, la plupart des droits que nous avons garantis dans la Charte des droits au début de la présente décennie et les droits qui ont été institués dans les sociétés démocratiques du monde entier sont essentiellement négatifs, avec des implications positives. C'est-à-dire qu'ils interdisent aux gens de se mêler des affaires des autres et à l'État de s'immiscer dans la vie des individus de sorte qu'ils puissent agir librement en tant qu'individus et exercer leur choix dans une société démocratique.

Cependant, les sociétés socio-démocrates de l'Europe de l'Ouest et dans plusieurs régions du Canada ont élaboré tout à fait consciemment l'idée qu'un citoyen

peut prétendre à certains droits sociaux en plus des droits individuels, et ces droits positifs que les Canadiens se sont accordés par le truchement du système démocratique incluent les pensions de vieillesse et l'assurance-maladie, que nous avons soustraits au jeu des forces du marché. Contrairement aux États-Unis, nous avons décrété qu'un citoyen canadien a non seulement droit à la liberté d'expression, aux garanties procédurales devant nos tribunaux et aux élections libres, mais aussi que sans égard à son revenu dans une économie de marché, l'homme riche et la femme pauvre en matière de santé, l'enfant riche et l'enfant pauvre en matière d'éducation et le riche et le pauvre en matière de pensions de vieillesse peuvent tous prétendre en tant que citoyens canadiens au même droit à une certaine politique sociale.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne voudrais pas déranger le député pendant son discours, mais les dispositions du paragraphe 81(20) du Règlement stipulent que lors des jours désignés, les discours sont limités à 20 minutes plus la période réservée aux questions et observations. J'espère que le député va bientôt conclure afin que nous puissions passer aux questions et observations.

M. Broadbent: Monsieur le Président, j'aimerais avoir encore quelques minutes pour terminer mon discours. Je vois que les ministériels et les députés de l'opposition sont d'accord, et je leur en suis reconnaissant.

Comme je l'ai dit, c'est une question des plus importantes pour mon parti et pour tous les Canadiens. Le gouvernement vient en quelque sorte d'annoncer que les pensions ne seront plus considérées comme un droit universel. Elles seront basées sur l'examen des ressources. Si le gouvernement dit qu'il commencera cette année à appliquer le principe de la récupération fiscale aux pensions à partir de 50 000$, l'an prochain ce pourrait être 40 000$, puis 30 000$ l'année suivante. Ce sera peut-être le président de la banque cette année, mais l'an prochain ce sera l'enseignant et l'année suivante, l'employé de banque.

Notre parti ne croit pas que c'est la bonne façon de procéder. Non seulement c'est mauvais pour les pensions que de les baser sur l'examen des ressources, mais si le gouvernement prend une telle mesure aujourd'hui, il pourrait décider demain de faire la même chose dans le cas de l'assurance-maladie. Si nous laissons le gouvernement appliquer le principe de l'examen des ressources aux pensions aujourd'hui, il essaiera d'appliquer le même principe à l'assurance-maladie demain, et notre parti ne tolérera pas cela.

Comme je ne veux pas abuser de la générosité de la Chambre, qui m'a déjà accordé quelques minutes de plus, je n'aborderai pas certaines autres questions.

Je vais simplement terminer en disant qu'il ne faut pas se faire d'illusions en ce qui concerne l'enjeu de ce débat historique sur le budget. Nous avons devant nous deux visions totalement différentes du Canada. La première est celle des conservateurs qui veulent nous faire retourner en arrière tout en nous parlant de l'avenir. C'est un peu comme s'ils voyaient la vie et la société comme une énorme caisse enregistreuse. Je rejette cette vision de la société et je suis certain que la plupart des Canadiens sont de mon avis. La seule différence que je vois entre Margaret Thatcher et le gouvernement actuel à cet égard, c'est qu'au moins Margaret Thatcher est honnête au sujet de ce qu'elle essaie de faire.

L'autre vision, c'est celle du mouvement social-démocrate, qui dit oui à l'efficacité économique et aux principes du marché dans le domaine économique, mais qui dit aussi que la vie et la société ne peuvent jamais être réduites à une série de relations économiques, que la vie a d'autres éléments essentiels comme la joie et la créativité, et que les gens doivent se servir de leur gouvernement démocratique pour s'assurer que l'égalité, la liberté et la communauté peuvent non seulement survivre au Canada, mais y prospérer.

Des voix: Bravo!

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le discours de mon collègue, le chef du Nouveau Parti démocratique (M. Broadbent), m'a beaucoup intéressé. Qu'il sache bien que je ne doute pas un seul instant de sa sincérité quand il parle de justice et d'égalité entre tous les Canadiens. Je suis sûr qu'il nous rend la pareille, qu'il ne doute pas que tous les députés et moi-même voulons, nous aussi, la justice sociale au Canada.

Je ne contesterai pas ce qu'il dit quand il parle d'imposer les riches. Je me rends compte que c'est une question de principe chez lui. Mais bien des gens croient qu'il faut tempérer ces principes par le bon sens. Le gouvernement ne peut tout simplement pas aider financièrement les gens qui n'en ont pas besoin pour une question de principe sans tenir compte des réalités. Le député conviendra qu'il y a des préoccupations légitimes des deux côtés.

• (1150)

Je voudrais revenir sur ce que le député d'Oshawa a dit à propos des taux d'intérêt au Canada car c'est une question qui préoccupe vraiment tous les Canadiens, surtout les députés des Communes. Même s'il le sait fort bien déjà, je lui rappelle la situation qui régnait dans les années 80 alors que des taux d'intérêt hypothécaires débridés, de 19 et de 20 p. 100 ou plus, ont ravagé le pays et littéralement détruit des familles qui s'efforçaient d'améliorer leur sort. Personne, certes, ne souhaite revivre pareille situation. Mais comment faire pour empêcher qu'elle ne se reproduise?

Le parti progressiste conservateur croit que grâce à ce budget, grâce aux initiatives du ministre des Finances (M. Wilson), nous rétablirons avec le temps des taux d'intérêt raisonnables dans notre pays, fondés sur une économie et une trésorerie nationales fortes et, chose très importante, sur la réduction de la dette et du déficit pour que nous ne fassions pas monter les taux d'intérêt. C'est, je pense, l'idée maîtresse du budget et les Canadiens la comprennent, j'en suis sûr.

J'ai une question que je voudrais poser au député. Selon lui, le budget et les mesures budgétaires ne vont pas apporter de solution au problème que posent actuellement au Canada les taux d'intérêt, le ministre des Finances devrait plutôt rencontrer le gouverneur de la Banque du Canada et lui dire d'abaisser les taux d'intérêt.

Le député a fait une longue carrière à la Chambre et nous apprécions la contribution qu'il y a apportée ainsi qu'au Canada, mais il se souvient, j'en suis sûr, d'un différend entre un autre chef du parti progressiste conservateur et un autre gouverneur de la Banque du Canada et quel chaos cela a créé lorsque le gouvernement a donné des ordres à ce dernier. Cela a conduit à sa démission, à un désastre économique dans le pays, à des interventions à la Chambre des communes et à toutes sortes de problèmes connexes.

Je ne peux croire qu'en 1989, étant donné la crédibilité que la Banque du Canada a acquise au cours des années et la foi et la confiance que les Canadiens témoignent au gouverneur de la Banque du Canada, le député propose maintenant que le ministre des Finances traverse la rue en courant et donne des ordres au gouverneur de la Banque du Canada. Que pense-t-il qu'il se produirait dans ce cas? A son avis, quelles en seraient les conséquences pour l'image du Canada au niveau international? Il sait bien qu'en matière économique nous dépendons de ce qui se passe ailleurs. Il ne veut certainement pas construire un mur autour du Canada, nous couper du reste du monde et faire de nous une autre république bananière.

M. Broadbent: Monsieur le Président, cette question est presque aussi directe que celles que nous posons pendant la période des questions.

Est-ce que je veux faire du Canada une république bananière, probablement pas.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Absolument pas. La question sérieuse que pose le député est celle de savoir si nous estimons que c'est le ministre des Finances qui devrait avoir la responsabilité ultime de fixer les taux d'intérêt, et la réponse à cela est un oui catégorique. Quant à savoir si le ministre des Finances devrait aller à la Banque du Canada, frapper à la porte du gouverneur et lui dire «Faites cela tout de suite», ce n'est pas exactement comme cela que je l'ai présenté.

J'ai dit, dans un contexte différent, que si l'on regarde le Canada et la façon dont sont gouvernés aujourd'hui des pays comme le Japon, la France ou l'Allemagne de l'Ouest, je ne peux pas croire un instant—et le député est certainement de cet avis—que les fonctionnaires de ces pays ayant un poste équivalent à notre gouverneur de la Banque du Canada resteraient bien longtemps en fonction s'ils—ce sont tous des hommes en ce moment—ne suivaient pas la politique du gouvernement en place. C'est de cela que je parle. Il ne s'agit pas de lui donner un avis de 24 heures mais, comme le député le sait, le ministre des Finances rencontre régulièrement le gouverneur de la Banque du Canada et c'est lors de ces réunions qu'il devrait faire savoir que la politique devrait changer. C'est ainsi que les choses devraient fonctionner. Lors d'une réunion, la situation serait discutée très sérieusement et, ensuite, le ministre des Finances pourrait s'attendre à voir la politique changer graduellement. Si elle ne changeait pas, vous savez exactement ce qu'est ma position et celle de mon parti. Si cette politique ne change pas bientôt, le gouverneur devrait être remplacé. Voilà comment on fait les choses.

M. Rodriguez: Exactement comme le président de VIA Rail.

M. Kindy: Monsieur le Président, je serai bref. Le chef du Nouveau Parti démocratique pourrait-il nous dire ce qu'il pense des statistiques suivantes? Elles concernent les impôts sur le revenu des particuliers que les Canadiens doivent payer. En 1977, ils représentaient 40 p. 100 des recettes gouvernementales. En 1987, cette proportion était passée à 45 p. 100. Par ailleurs, les sociétés contribuaient 17 p. 100 des recettes gouvernementales en 1977, mais seulement 11 p. 100 en 1987. Croit-il que les sociétés contribuent leur juste part aux recettes gouvernementales?

Le député croit-il que la future taxe sur la valeur ajoutée ou taxe sur les biens et les services va avoir un effet inflationniste? Est-elle régressive parce qu'elle pénalise les citoyens à faible revenu, et est-elle juste?

M. Cooper: Eh vous autres, est-ce que c'est vous qui payez son salaire?

Des voix: Oh, oh!

M. Blackburn (Brant): Vous êtes sur le chemin de Damas.

M. Broadbent: Monsieur le Président, il y a très longtemps que je n'ai pas entendu une question aussi intelligente, originale et sérieuse.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je dirai tout simplement que j'accepte les conclusions qu'impliquent les questions tout comme l'a fait le député, je crois, en écoutant mon allocution, et j'espère que lorsque débutera la période des questions, à 14 heures, il va poser ces questions au ministre des Finances.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier pour sa courtoisie la députée de Hamilton-Est (M^me^. Copps) qui m'a permis de prendre la parole avant elle, ce qui va me permettre en particulier d'entreprendre un déplacement ministériel immédiatement.

Je n'ai pas le même compliment à adresser sur le fond du discours au chef du Nouveau parti démocratique, le député d'Oshawa (M. Broadbent). Et je suis très étonné par cette résolution qui est présentée à la Chambre dans ses deux aspects: résolution qui se plaint du manque d'équité dans le Budget et qui, dans un deuxième temps, attaque l'engagement environnemental du gouvernement.

Je voudrais très brièvement aborder la première question qui sera traitée plus longuement par mes collègues, mais j'ai été très étonné de voir que dans ses propos sur la critique du Budget, le député d'Oshawa n'ait pas considéré la question fondamentale de la responsabilité d'un gouvernement face à la fiscalité et à la santé des finances publiques.

Nous sympathisons tous et nous sommes tout à fait d'accord avec lui sur le fait que l'engagement d'un gouvernement doit d'abord s'adresser aux aspects sociaux de son programme et que les programmes sociaux d'un pays comme le Canada constituent l'assise même de notre programme gouvernemental.

Cela étant dit, la meilleure garantie du maintien des programmes sociaux, c'est que nous puissions maintenir un gouvernement fort, capable d'intervenir et de maintenir les engagements qui ont été contractés vis-à-vis de nos concitoyens les moins favorisés.

Or, nous ne voyons jamais dans les propos et les critiques de l'opposition, qui critique parce qu'il faut le faire, parce que c'est son rôle, et c'est légitime, mais nous ne voyons jamais la reconnaissance que nous avons, d'un bout à l'autre du pays, une responsabilité vis-à-vis des finances publiques, et que la stabilité des finances publiques est essentielle pour nous permettre de maintenir les programmes sociaux. Autrement dit, nous avons des responsabilités non seulement vis-à-vis de nos contemporains, de nos concitoyens qui, aujourd'hui, ont des problèmes d'existence et de subsistance, mais nous avons aussi des responsabilités vis-à-vis de l'avenir. Nous avons tous hérité d'un pays gouverné par un État qui n'avait pas de dette. Et lorsque nous sommes venus au monde, lorsque nous avons commencé à travailler, lorsque nous avons obtenu nos premiers emplois, nous vivions dans un pays qui s'appuyait sur une assise financière très stable et très solide.

Monsieur le Président, je souhaiterais et nous souhaitons, et je suis sûr que c'est également l'engagement des partis de l'opposition, pour toutes les raisons de leurs programmes respectifs, nous souhaitons pouvoir léguer à nos enfants un pays aussi intact que celui qui nous a été donné.

Au plan de l'environnement, et c'est la question qui m'intéresse le plus immédiatement, ma surprise est énorme. D'abord, je ne peux que déplorer l'impossibilité dans laquelle se trouvent, d'une façon psychologique, les membres de l'opposition de reconnaître les réalisations de ce gouvernement dans le domaine de l'environnement.

• (1200)

Je ne vais pas m'étendre trop longtemps sur la question, nous l'avons déjà fait. Mais il n'est pas inutile de rappeler que ce gouvernement est le premier à avoir adopté une loi globale qui règle tous les aspects de l'environnement et qui a tracé le cadre et l'itinéraire du programme de tous les gouvernements qui vont venir au Canada, même au niveau provincial, en matière d'environnement.

Rappelons aussi que cette loi a imposé aux corporations et aux individus et donné au gouvernement des pouvoirs extrêmement accrus, extrêmement considérables pour protéger l'environnement. Rappelons aussi que c'est ce gouvernement qui, en 1987, a été l'instigateur de la signature du Protocole de Montréal, la première grande entente internationale en matière de protection de l'atmosphère et de l'ozone. Et c'est grâce aux efforts de ce gouvernement que maintenant, le Canada s'inscrit à la fine pointe des efforts pour protéger l'atmosphère.

Je constate cependant que la réputation extraordinaire que notre pays s'est acquise à l'extérieur des frontières

n'est jamais partagée par l'opposition. Pourtant, il me semble qu'il y a des occasions où on peut se réjouir de ce que notre pays soit célébré dans le monde comme étant le fer de lance de ce qui se fait pour l'environnement.

J'ai entendu des critiques de l'opposition, par exemple, sur le fait que le premier ministre du pays (M. Mulroney), le chef du gouvernement du Canada, recevra ce soir, à Washington, des mains de M^me^ Brundtland, le champion international de l'environnement, une grande décoration qui va reconnaître ses mérites à lui, les mérites de son gouvernement et, surtout, les mérites des Canadiens dans le domaine de l'environnement.

Enfin, il y a des instants de grâce en politique, où on devrait pouvoir se réunir autour d'une grande fierté canadienne, d'une grande fierté nationale, celle qui résultera de l'octroi de ce prix au chef de notre gouvernement.

Monsieur le Président, rappelons aussi que dans le domaine des pluies acides, ce gouvernement a posé les gestes les plus radicaux qui n'aient jamais été envisagés. Rappelons que depuis maintenant deux ans, le gouvernement a réussi à signer, avec sept provinces canadiennes, des ententes qui vont réduire de 50 p. 100, en 1994, les émissions canadiennes de pluies acides.

C'est une chose de nous plaindre de nos amis américains, et nous avons raison de nous plaindre. Mais c'en est une autre également de reconnaître que nous aussi, nous avons péché dans ce domaine et que nous péchons encore. Nous sommes nous-mêmes des émetteurs de pluies acides au Canada, mais nous avons pris des mesures, grâce aux efforts de ce gouvernement, et conjointement avec les provinces, parce que nous, nous pouvons parler aux provinces et faire des ententes, nous avons maintenant réussi à prendre des mesures qui, d'ici cinq ans, auront réduit de 50 p. 100 les émissions de pluies acides.

Voilà qui nous place maintenant en situation de dire à nos amis américains: A votre tour de faire ce qu'il faut faire! Et voilà ce que nous pensons que nous pourrons réussir lors des négociations qui devraient commencer au cours des prochains mois.

Monsieur le Président, je passe vite sur ce que nous avons fait pour les Grands Lacs et pour le Saint-Laurent, pour les engagements qui ont été pris, les programmes qui ont été votés, et je voudrais que nous regardions rapidement ce que nous avons fait au plan international.

[*Traduction*]

. . . parce que la performance internationale du Canada sur ce plan est très prestigieuse. Notre pays a été l'hôte de toute une série de rencontres internationales consacrées aux problèmes atmosphériques mondiaux et a participé à beaucoup d'autres.

La réunion de Montréal de 1987 a mis au point le protocole de réduction des CFC responsables de l'amenuisement de la couche d'ozone. Ensuite est venue la célèbre conférence de Toronto consacrée aux changements atmosphériques qui a débouché sur l'appel le plus vibrant jamais lancé en faveur d'une action internationale.

Le gouvernement du Canada accueilli ici à Ottawa en février dernier une réunion de spécialistes internationaux de la question aux niveaux juridique et politique. Ceux-ci ont défini les principes juridiques internationaux à mettre en oeuvre pour l'élaboration d'une convention cadre pour la protection de l'atmosphère et d'une convention sur les changements climatiques.

Même si le Canada n'est à l'origine que de 2 p. 100 des produits chimiques auxquels on attribue l'épuisement de la couche d'ozone, j'annonçais le 20 février une diminution immédiate de 85 p. 100 de l'emploi des CFC et l'engagement de supprimer complètement les CFCs contrôlés au cours des dix années qui viennent. Cette décision a été suivie quelques semaines après d'une décision similaire prise par les États-Unis et les pays d'Europe.

Soit dit en passant, c'est le Canada qui a pris en 1987 l'initiative de mettre au point et d'adopter le protocole de Montréal relatif aux substances qui épuisent la couche d'ozone. L'impulsion que nous avons donnée a mis en branle une action mondiale.

Nous nous sommes engagés à appliquer le principe d'un développement économique qui respecte l'environnement. Cette notion est devenue le mot d'ordre de tous les pays qui font figurer l'environnement dans leurs priorités. Nous avons fait du développement durable une des pierres angulaire du discours du Trône du 3 avril.

Pour ce qui est de la situation au pays, nous avons maintenu la cadence adoptée pendant notre premier mandat. Tout récemment, je me suis joint à mon collègue le ministre des Transports (M. Bouchard) pour annoncer une lutte accélérée contre la pollution atmosphérique au Canada. Nous nous dotons du règlement le plus sévère que la technologie permette d'appliquer dans la limitation des émissions des moteurs à combustion interne alimentés aux combustibles fossiles.

[*Français*]

Mais la décision la plus importante dans ce domaine, monsieur le Président, pour mettre en oeuvre le concept du développement durable, est celle du très honorable premier ministre du Canada (M. Mulroney) lorsqu'il a décidé de créer un nouveau comité du Cabinet, présidé par le ministre de l'Environnement, avec comme fonction de mettre au coeur de la vie gouvernementale et de l'ensemble des décisions gouvernementales la dimension environnementale.

Dorénavant, monsieur le Président, les décisions majeures dans le domaine économique, dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, des pêches et océans, seront d'abord déférées à une étape de leur processus au

Comité de l'environnement, qui verra à proposer au gouvernement une façon d'harmoniser toutes les dimensions de l'écologie, de l'économie, de l'énergie et des besoins des Canadiens.

Monsieur le Président, il faut le dire, nous parlons beaucoup maintenant du déficit financier du Budget canadien, des finances canadiennes. C'est une tragédie, nous le savons tous, et voilà pourquoi ce gouvernement propose aux Canadiens et adopte les mesures que vous connaissez. Mais il y a un déficit additionnel, c'est le déficit environnemental. Et les deux déficits se confortent et s'aggravent l'un l'autre.

Qu'est-ce qu'un déficit environnemental? Ce n'est pas autre chose que la diminution de la capacité de la planète d'assurer la vie et l'activité économiques, et ce, sous deux formes. La première, c'est le rejet dans l'environnement de substances artificielles et naturelles, cette pollution qui exige de la planète des rendements qui dépassent sa capacité de nettoyer et de régénérer son environnement et qui constitue une menace grave pour la santé.

La deuxième forme est la diminution directe de la capacité productive de la planète. C'est, par exemple, le cas de la pêche excessive, des mauvaises techniques d'exploitation forestière et agricole. Huit p. 100 de notre Produit national brut, monsieur le Président, soit 32 milliards de dollars, proviennent des secteurs de la sylviculture, du tourisme, de la production de sirop d'érable et des industries connexes. Tous ces domaines d'activité souffrent des pluies acides. Les économies régionales les plus touchées sont celles du Québec et des provinces de l'Atlantique.

Le Conseil des sciences du Canada a estimé que notre économie nationale était annuellement grevée de 1,3 milliard de dollars à cause du déclin de la productivité agricole attribuable à la dégradation des sols. En Ontario, on enregistre une diminution de 30 à 40 p. 100 du rendement des cultures de maïs et l'on constate une chute de 10 à 75 p. 100 du rendement agricole dans les Prairies.

Un Canadien sur trois est employé dans le secteur des ressources, un secteur qui produit environ 50 p. 100 de la valeur totale des ventes canadiennes à l'étranger. La majorité de ces industries forme la base même des économies régionales. Or, comme ce secteur perd une partie de sa capacité de production, on constate l'accroissement des disparités régionales et la nécessité de consentir d'importantes subventions, tant aux particuliers qu'aux sociétés. Le tout a des conséquences tout à fait négatives sur le déficit budgétaire.

Le redressement du déficit environnemental suppose nécessairement un ensemble d'actions nouvelles, un recours accru aux mécanismes en place et l'adoption d'un processus amélioré de prises de décisions. Nous ne pouvons nous contenter de nettoyer les conséquences des erreurs passées et de la mauvaise gestion de l'environnement. Nous devons également gérer les activités actuelles dans le respect du milieu naturel et adopter des attitudes, des méthodes et des techniques propres à garantir que les erreurs du passé ne seront pas répétées. C'est la tâche que nous nous sommes donnée. C'est l'engagement moral que nous avons pris auprès de nos concitoyens, et nous allons nous faire un point d'honneur de mener à bien les initiatives comportées par cet engagement.

C'est pourquoi, malgré le régime d'austérité qu'il se voit dans l'obligation d'imposer, le gouvernement a choisi de hausser le budget de l'environnement de l'ordre de 75 millions de dollars. En même temps il a accru le nombre de fonctionnaires et il a éliminé les coupures qui avaient été prévues l'an dernier pour cette année.

Cela représente, monsieur le Président, une augmentation de 9,4 p. 100 sur les prévisions de l'an dernier et nous dote du budget le plus élevé que ce ministère a eu depuis sa création, il y a 17 ans. Et tout cela, en pleines contraintes budgétaires! Preuve irréfutable, monsieur le Président, que le gouvernement Mulroney attache une importance sécurisante à la qualité de vie de nos concitoyens!

Et c'est à l'occasion de la discussion de ce Budget qu'un parti d'opposition présente une motion pour se plaindre de ce que ce gouvernement n'accorde pas la priorité qu'il faut à l'environnement. Jamais un gouvernement n'en a fait autant au cours des années qui viennent de passer, et jamais il n'a pris des engagements aussi considérables dans un Budget déposé à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Cette augmentation du budget, monsieur le Président, nous permettra d'aller de l'avant avec une foule de projets louables et rentables. Un Centre de promotion internationale du développement viable sera mis sur pied à Winnipeg. La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie jouera le rôle qui a été envisagé; son leadership amènera les Canadiens à concerter leurs efforts pour mieux faire face aux problèmes environnementaux, en tenant compte des impératifs de la croissance économique. Aucune des initiatives prévues dans le cadre du plan directeur pour la protection de l'environnement n'est remise en question. Et nous allons prendre les mesures nécessaires pour limiter les effets des produits chimiques toxiques en établissant des règlements d'application de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Nous allons aussi adopter de nouvelles mesures législatives pour améliorer la qualité de nos eaux, et nous veillerons à protéger l'équilibre écologique de nos régions arctiques. Nous travaillerons à améliorer la qualité de l'atmosphère par la négociation d'un accord sur les pluies acides avec les État-Unis, et nous allons mettre en oeuvre le protocole sur la couche d'ozone. Nous allons poursuivre nos efforts internationaux pour limiter les

émissions de substances toxiques et stimuler l'évolution des institutions internationales vers une authentique prise en charge de l'économie et de l'environnement.

Nos initiatives visant à dépolluer les Grands lacs et le fleuve Saint-Laurent et à intensifier, de concert avec les provinces, le nettoyage des sites jugés dangereux iront de l'avant. J'aurai l'occasion, en juin prochain, de recevoir, avec mes collègues des autres provinces, un rapport fédéral-provincial sur les politiques à adopter. Nous allons également continuer à favoriser l'expansion de l'industrie environnementale canadienne. Voilà un aspect très important. Beaucoup de gens pensent que l'environnement ne peut déclencher et provoquer que des mesures négatives. Au contraire, voilà un secteur où nous pouvons, nous, les Canadiens, grâce aux efforts qui ont déjà été déployés, grâce aux initiatives déjà en marche, grâce aux découvertes que nous avons déjà faites, ouvrir de grands marchés à l'étranger dans le domaine de l'exportation des équipements environnementaux!

Monsieur le Président, feu vert aussi sur le Fonds pour le partenariat en matière d'environnement! Voilà un fonds qui permettra aux Canadiens de participer à titre individuel à des projets communautaires destinés à trouver des solutions aux problèmes d'environnement.

Au niveau de l'agriculture, le Budget réaffirme la volonté du gouvernement de continuer à faire du développement écologique viable un volet de sa politique. Nous devons mieux intégrer la philosophie du développement durable aux programmes agricoles fédéraux, et nous le ferons. Nous commencerons par réévaluer complètement le système d'enregistrement des pesticides. Nous avons vu aussi à ce que les usines de traitement des déchets toxiques ne soient pas la cible de la taxe de vente ou de consommation.

• (1210)

[*Traduction*]

Je viens de vous décrire quelques-unes des activités que le gouvernement entreprendra au cours de cette législature. C'est une législature «verte», je vous le garantis.

Des voix: Oh, oh!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Vous jugerez les résultats.

Pour terminer, la lutte pour maîtriser la dette exige un effort concerté de la part de tout le monde, effort qui devra se poursuivre pendant encore plusieurs années. Les mesures contenues dans le récent budget témoignent de la gravité de la situation. Nous avions de difficiles décisions à prendre et nous les avons prises.

Les dépenses du gouvernement au titre de ses programmes seront considérablement réduites. Certains projets seront remis à plus tard. D'autres seront amputés. Nous faisons de notre mieux pour utiliser le plus efficacement possible l'argent des contribuables. Nous agissons comme des administrateurs responsables.

Nous savons qu'il y a encore beaucoup à faire, mais nous devons le faire ensemble. Je vous invite tous à travailler dans vos villes, vos quartiers, vos milieux de travail et vos familles à la mise en place de changements fondamentaux qui passeront à l'histoire et qu'exigent notre survie, la moralité collective et le respect de la vie. Agissons aujourd'hui de façon à pouvoir dire un jour que notre époque a largement contribué à donner au monde une nouvelle orientation plus respectueuse des valeurs qui font la suprême dignité de la personne humaine.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions et des commentaires? La parole est au député d'Okanagan—Shuswap.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) a fait des commentaires plutôt révélateurs sur les promesses du gouvernement concernant l'environnement. J'ai l'intention de montrer, une autre fois, à la Chambre que ces promesses ne sont que du vent.

Bon nombre d'entre elles n'ont pas été respectées par le gouvernement. J'ai l'intention de montrer que les députés de l'autre côté de la Chambre nous ont aussi trompés sur bien d'autres questions.

Je voudrais maintenant faire des commentaires au ministre et lui poser des questions précises concernant ma circonscription d'Okanagan—Shuswap, située à l'extrémité sud de l'intérieur de la Colombie-Britannique. Les questions environnementales sont notre première préoccupation parce que nous sommes très attachés à notre mode et à notre qualité de vie, nous qui habitons l'Okanagan. Voilà pourquoi nous sommes si inquiets.

Comment le ministre a-t-il l'intention de protéger les bassins des lacs Okanagan et Shuswap contre l'invasion du myriophille à épi. Les gouvernements régionaux et provinciaux se rendent compte qu'ils n'ont pas les moyens de lutter contre ces mauvaises herbes qui poussent dans les lacs. L'industrie touristique en souffre.

Quelles recommandations a-t-il à faire à la Chambre concernant la pollution engendrée dans les lacs Okanagan et Shuswap par les eaux usées et les eaux d'égout déversées par les maisons flottantes qui se livrent à des activités commerciales dans les eaux intérieures?

En ce qui a trait aux recommandations du Comité national des sciences, le ministre est-il disposé à donner suite à celles qui concernent l'implantation des instituts de recherches hydrologiques et l'élaboration de programmes de recherche et de développement dans ce domaine partout au pays?

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je suis toujours surpris d'entendre les attaques émotives de l'opposition qui nous accuse de tenir des discours trompeurs. Je sais qu'en politique, il est de bon ton de faire des affirmations de ce genre, mais parfois, nous devrions pouvoir dire la vérité.

Je suis très surpris de constater que la grande importance que l'opposition dit accorder à toute cette question ne l'a jamais poussée à soulever les questions écologiques durant la campagne électorale.

Une voix: C'est tout à fait faux!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Nous étions disposés à discuter de ces questions durant la campagne électorale, mais les partis d'opposition ont préféré se lancer dans une guerre à grande échelle. Ils ont tenté de convaincre les Canadiens que nos programmes sociaux allaient disparaître, que nous allions devenir des Américains. Ils ont oublié qu'à l'heure actuelle, les Canadiens s'inquiètent surtout de leur environnement. Cela aurait dû être la question centrale de la campagne. Nous étions disposés à l'aborder, mais nous n'avons pu le faire, car nous avons dû rassurer les Canadiens. Nous y sommes parvenus, mais nous avons perdu un temps précieux. La campagne électorale aurait été le moment propice pour se pencher sur toutes ces questions.

Une voix: Répondez à sa question.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Pour ce qui est des questions précises, nous entendons saisir la Chambre d'un projet de loi sur l'eau potable. La qualité de l'eau est une question extrêmement importante qui préoccupe vivement le gouvernement. Nous allons protéger notre eau partout au Canada. Je peux garantir à mon collègue que nous allons régler les questions précises qu'il a soulevées. Dans la plupart des cas, nous attendons de recevoir les rapports pertinents. Le gouvernement entend préserver le parc en question. Ce sera là l'une des pierres angulaires de notre politique.

Mme Copps: Monsieur le Président, je voudrais poser deux questions bien précises. Le ministre parle de la grande contribution de son gouvernement. Peut-il nous expliquer pourquoi, depuis 1984, son gouvernement a réduit les sommes consacrées à l'environnement de 491 millions de dollars, si on tient compte de l'inflation et des crédits qui figuraient déjà dans les prévisions budgétaires des libéraux? En outre, durant cette période, il a réduit les crédits d'à peu près 500 millions de dollars. Pourquoi? Le ministre prétend qu'il y a de l'argent pour tous ces projets environnementaux. Je voudrais qu'il me montre dans les prévisions budgétaires où se trouvent les crédits pour le centre de promotion internationale du développement durable que le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé avec emphase aux Nations Unies, durant la campagne électorale.

• (1220)

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je suis surpris d'entendre la députée d'Hamilton—Est (M^me^ Copps) se reporter toujours aux compressions budgétaires de 1984. Je me demande ce que la députée pourrait dire si le gouvernement n'avait pas pris cette décision erronée. Nous sommes conscients d'avoir commis une erreur à ce moment-là. Nous savons que le gouvernement ne prend pas toujours les bonnes décisions. Nous avons la franchise de reconnaître qu'en 1984, on a pris une mauvaise décision. Cependant, depuis, le gouvernement fait davantage que tout autre gouvernement précédent notamment les gouvernements libéraux qui n'ont rien fait dans le domaine de l'environnement. J'ai été sidéré de voir l'ancien premier ministre Pierre Elliott Trudeau parler, la semaine dernière, à Montréal, d'environnement avec des écologistes. Il n'a jamais pris aucune initiative dans le domaine de l'environnement au cours de toutes les années où il a été premier ministre.

La députée se plaint des compressions budgétaires. En chiffres absolus, le budget de l'environnement est le plus important jamais voté. Elle demande où se trouvent les crédits pour le financement du centre international de Winnipeg. Nous savons tous que la ministre des Relations extérieures (M^me^ Landry) s'est engagée à consacrer 5 millions de dollars des crédits de l'ACDI à ce projet. Si la députée ne trouve pas dans le Budget des dépenses les crédits voulus pour financer tous les engagements pris par le gouvernement, je voudrais lui rappeler que le gouvernement va présenter un Budget des dépenses supplémentaire. Nous pouvons compter sur une réserves et tous nos engagements seront financés. Je tiens à ce que la Chambre sache une fois pour toutes que d'ici la fin de l'année, le gouvernement actuel aura investi dans le

domaine de l'environnement plus que tout autre gouvernement précédent.

M. Wappel: Ayant écouté très attentivement les propos du ministre, monsieur le Président, et en guise de préambule à mon bref commentaire, j'aimerais dire tout d'abord que nous respirons tous le même air, vivons tous dans le même pays et utilisons tous les mêmes lacs. Nous éprouvons tous les mêmes appréhensions au sujet de l'environnement. Nous sommes quelque peu déprimés d'entendre constamment le ministre nous rebattre les oreilles de ce que les précédents gouvernements n'ont pas accompli. Nous nous préoccupons de l'environnement des générations futures. Nous voulons faire en sorte que nos enfants puissent respirer un air pur. Nous n'avons que faire de leçons d'histoire.

Le ministre a commencé par demander pourquoi les députés de l'opposition ne comprennent pas ce que fait le gouvernement pour protéger l'environnement, après quoi il s'est mis en frais de nous fournir certains exemples de ce qu'il a fait. Chose intéressante, parmi les réalisations du gouvernement au chapitre de l'environnement, le ministre a commencé par rappeler que le premier ministre (M. Mulroney) avait reçu un prix. Un prix ne fait ni bien ni mal à l'environnement. Je n'arrive pas à comprendre comment le fait que le premier ministre ait pu obtenir un prix pour quelque raison que ce soit, politique ou autre, pourrait contribuer à protéger l'environnement.

Le ministre a mentionné un certain nombre de mesures précises qui ne manquent pas d'intérêt. Cependant, depuis cinq ans qu'il exerce le pouvoir, le gouvernement a attendu jusqu'à maintenant pour agir. Le ministre a parlé de développement durable au chapitre de l'environnement et de ce que j'appellerais un «superministère». Je lui rappelle que ce superministère, le député de Davenport (M. Caccia) le réclame depuis de nombreuses années, tout comme le développement durable et un ministre qui ait la haute main sur l'environnement. Le ministre ne devrait pas faire semblant qu'il s'agit là d'une trouvaille de génie du Cabinet conservateur.

La question que je pose au ministre est très précise. Il a dit qu'il avait signé des accords concernant les pluies acides avec sept provinces. En a-t-il signé avec certains États des États-Unis ou même avec le gouvernement de ce pays? S'il en a signé, de quelle nature sont-ils? Autrement, où en sont les négociations avec les États-Unis en ce qui concerne les pluies acides?

[*Français*]

M. Bouchard (Lac-Sain-Jean): Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de poser une question précise sur ce désastre national pour le Canada qu'est le phénomène des pluies acides. Les plus acides sont un phénomène qui s'est manifesté depuis de très nombreuses années. Nous ne nous en sommes pas trop rendu compte au Canada, mais depuis maintenant quelques années, nous savons que c'est tout à fait dramatique.

Je voudrais rappeler que ce gouvernement a été le premier à entamer avec les Américains des négociations et des pourparlers pour leur montrer très clairement qu'il fallait absolument mettre fin à ce désatre. Nous avons fait la moitié du chemin. Je l'ai mentionné. Le député a eu l'obligeance et l'honnêteté de le reconnaître quant aux signatures avec les sept gouvernements provinciaux.

Avec les États-Unis maintenant, il ne faut pas avoir d'illusions. Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Mais il se trouve que nous avons présentement des circonstances qui nous permettent d'entretenir une espérance légitime. Voici une administration nouvelle qui a mis en place des gens qui ont la confiance et la crédibilité des milieux environnementaux. Des engagements très nets ont été pris par le Président des États-Unis. Il y a déjà un projet de loi introduit au Congrès. Il y en a un autre de l'Administration qui s'annonce pour la fin du mois, et après cela, on pourra entreprendre des négociations qui, je l'espère, dans l'intérêt de tout le pays, vont nous permettre de régler une partie du problème des pluies acides.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et les commentaires sont terminés. Débat. L'honorable députée d'Hamilton-Est (M^me^ Copps) a la parole.

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir soulever certains points avant que le ministre nous quitte. Si j'ai bien compris, il doit en toute vitesse se rendre à Washington, probablement pour participer ce soir à la cérémonie au cours de laquelle le premier ministre (M. Mulroney) recevra un prix. Je voudrais lui lancer un défi. Je crois que le ministre pourrait grandement accroître sa crédibilité en incitant le premier ministre à refuser le prix que va lui remettre un

groupe qui ferme systématiquement les yeux sur le problème des pluies acides.

Le ministre vient juste de déclarer que les pluies acides constituent une tragédie nationale. S'il le croit vraiment, comment peut-il en toute bonne conscience participer à une cérémonie organisée par un groupe qui soutient que les pluies acides ne représentent pas un problème d'envergure internationale auquel doivent s'attaquer tous les pays du monde?

Je voudrais vous faire part de certains commentaires du chef du groupe qui se prépare à honorer notre premier ministre: «Même si certains prétendent que les pluies acides ont atteint des proportions alarmantes, elles sont généralement considérées comme un phénomène à long terme. A l'heure actuelle, rien ne permet d'affirmer que le problème des pluies acides ne peut être maîtrisé, qu'il touche l'ensemble du pays ou qu'il se pose depuis peu.»

Le ministre vient d'affirmer que les pluies acides constituent une tragédie nationale. Cela ne l'empêche pourtant pas d'accompagner le premier ministre à Washington pour recevoir un prix d'un groupe soi-disant écologiste qui s'est surtout employé au cours des dernières années à exercer des pressions sur les gouvernements afin d'interdire toute mesure législative de lutte contre la pollution. Le gouvernement ne fait-il pas un peu l'hypocrite en acceptant ce prix? Est-ce que la crédibilité du ministre ne s'en porterait pas mieux s'il persuadait son bon ami le premier ministre de le refuser?

Comme nous l'avons vu à la remise des Oscars, le gouvernement a un penchant pour les prix, dont certains qu'il ne mérite pas. Dans ce cas-ci, le ministre pourrait rehausser sa crédibilité en refusant le prix. Toutefois, cela ne me surprendrait pas que le ministre, après avoir dit une chose ici, à la Chambre, dise probablement le contraire plus tard aujourd'hui à Washington quand il rencontrera les porte-parole de ce groupe de pression international du monde des affaires. Il n'a pas mâché ses mots à la Chambre au sujet du barrage Rafferty-Alameda. C'est une vraie honte que le ministre de l'Environnement soit incapable de respecter les lois de son gouvernement, qu'il ait fallu un jugement de la Cour fédérale pour l'obliger à le faire. Nous connaissons tous l'histoire du barrage Rafferty-Alemeda. Nous savons par quel subterfuge le gouvernement fédéral a refusé de reconnaître que 13 p. 100 des terres inondées relevaient de sa compétence. Les lignes directrices fédérales auraient dû être appliquées. Lorsqu'il est entré en fonction, le ministre aurait pu revenir sur la décision de son prédécesseur et exiger une évaluation environnementale complète, mais il a refusé de le faire. Il a fallu que les tribunaux ordonnent l'évaluation environnementale que son ministère était censé avoir faite.

• (1230)

Après ce jugement, le ministre a eu la sagesse de prendre la parole à la Chambre pour appuyer la décision de la Cour fédérale et dire qu'il y aurait une évaluation environnementale complète. Écoutons ce qu'il a dit quelques jours plus tard au cours d'une entrevue accordée à la CBC dans le cadre d'une émission. L'interviewer lui demande:

> Vous employez les termes écologiquement pratique. Autrement dit, l'environnement ne sera pas protégé si c'est pratiquement et économiquement. C'est ce que vous dites?
>
> BOUCHARD: Non, non, ce n'est pas ce que je dis. Je dis que nous devons respecter pleinement les objectifs environementaux dans ce cas comme dans tout autre. En outre, il y a un aspect pratique en cause. Si nous menons les études, nous serons davantage en mesure de reprendre le travail.

Si le ministre de l'Environnement est vraiment sérieux au sujet de l'évaluation environnementale indépendante que la Cour fédérale a ordonnée, pourquoi préjuge-t-il des résultats de cette évaluation en laissant entendre que plus vite nous entreprendrons l'étude, plus vite nous pourrons reprendre le travail? Monsieur le Président, une évaluation indépendante conclurait peut-être que la construction du projet nuisait à l'environnement et qu'il faut l'annuler. Mais il est évident que, les indications très claires données aux fonctionnaires de son ministère qui feront cette évaluation, le ministre leur demande, directement et indirectement d'expédier leurs études afin que les travaux reprennent au plus tôt. Je pensais que le ministre de l'Environnement devait être impartial et ne pas préjuger de la poursuite ou de l'annulation du projet.

A mon avis, la déclaration faite par le ministre sur les ondes de Radio-Canada, c'est une transcription intégrale du samedi 15 avril, est une condamnation sans équivoque de l'évaluation environnementale indépendante. De fait, c'est un désaveu complet des affirmations très énergiques qu'il avait faites plus tôt à la Chambre. Le ministre est là soit pour protéger l'environnement et assurer le déroulement d'une évaluation indépendante, soit pour promouvoir la construction, une fois que ces évaluations de peu d'importance seront choses du passé.

Nous avons entendu des propos aussi ambigus lorsqu'il s'est agi de la pollution de l'eau et de l'air. Dans sa réponse au député d'Okanagan, le ministre a affirmé que, de fait, il allait présenter de nouvelles mesures législatives pour dépolluer les eaux. Comme le gouvernement ne peut pas ou ne veut pas porter des accusations en vertu de règlements actuellement en vigueur concernant les usines de pâtes et papiers, nous nous retrouvons dans une position ridicule où, par exemple, les habitants d'une ville du Nouveau-Brunswick ne peuvent même pas boire l'eau du robinet. Ils doivent boire de l'eau en bouteille parce que leur eau a été entièrement polluée par les déchets d'une usine de pâtes et papiers.

Le ministre a actuellement le pouvoir d'intenter des poursuites et de veiller à appliquer ses propres règlements aux déversements des usines de pâtes et papiers. Il semble cependant réticent à même faire observer ses propres lois. J'ai dit dans une lettre que j'ai envoyée au premier ministre il y a quelques jours que M. Bouchard avait promis une audience à la société de Miramichi pour l'environnement sur cette question précise de l'eau impropre à la consommation. Les habitants de cette ville boivent de l'eau embouteillée. Après avoir dit qu'il était prêt à rencontrer cet organisme, le ministre, pour une raison qu'on ignore, n'a pas voulu ou n'a pas pu le faire.

Si vous n'ajoutez pas foi aux déclarations du Parti libéral, écoutez les Amis de la terre. Étudiez l'évaluation que Greenpeace a faite au printemps de 1989 des déchets déversés par les grosses usines de pâtes et papiers du Canada. Les usines qui déversent le plus de déchets au Canada et qui échouent au test antipollution sont Crown Forest Products, B.C. Forest Products, CIP Forest Products, Consolidated Bathurst Forest Products, Corner Brook Pulp and Paper Company. La négligence de l'industrie des pâtes et papiers à nettoyer ses propres déversements est catastrophique. Le ministre a en main les moyens d'agir. Il n'a pas besoin d'une nouvelle loi. Il n'a pas besoin de réinventer la roue. Il a à sa disposition des règlements qu'on ne fait pas respecter.

Le ministre lui-même a dit qu'il était prêt à intervenir et à faire payer Consolidated Bathurst précisément en rapport avec le déversements de BPC. Les Canadiens s'attendent à plus que cela de sa part. Ils s'attendent à ce qu'il lui intente des poursuites.

Quand les habitants d'une collectivité, comme cela se produit au Nouveau-Brunswick, ne peuvent même pas boire l'eau du robinet, il faut se dire alors que nous avons un ministre de l'Environnement qui ne fait pas son travail. Celui-ci affirme qu'il assainira l'eau. Si tel est le cas, pourquoi le budget ne comprend-il aucune augmentation de fonds à cette fin, et pourquoi présente-t-il, au lieu, des compressions dans l'infrastructure nécessaire au traitement des eaux-vannes?

Il y a à peine une semaine, j'étais à Halifax. J'ai eu le déplaisir de faire ce qu'on appelle la visite des égouts. Tout ce qui est évacué par les cabinets d'aisance de la ville de Halifax et de Dartmouth s'en va directement dans l'océan Atlantique. Le gouvernement fédéral, au lieu de donner suite à l'engagement pris par le gouvernement libéral de concevoir un programme d'infrastructure municipal pour permettre aux municipalités de tout le pays de régler leurs propres problèmes d'épuration des eaux, a mis des bâtons dans les roues à son ministre.

Je fais allusion plus particulièrement aux compressions que j'ai relevées au cours des cinq dernières années. Le ministre rejette le blâme sur quelque gouvernement antérieur à 1984. Je tiens à apporter cette précision parce que, à mon avis, pour avoir l'audace de prétendre avoir haussé le budget environnemental, il faut absolument que le gouvernement pense que les Canadiens sont stupides ou myopes. En examinant le budget, il faut voir combien on aurait normalement dû dépenser, selon le budget des dépenses et quelles sont les coupes cumulatives qui se sont faites au cours des cinq dernières années.

J'aimerais vous donner quelques chiffres, car le ministre parle de son engagement en termes plutôt généraux. Je n'ai rien entendu de précis. En 1984-1985 et en 1985-1986, l'ensemble des coupes, y compris le recul attribuable à l'inflation, se sont traduites par une perte de 82 147 000$ dans le budget de l'environnement. En 1986-1987, si on tient compte de la diminution du pouvoir d'achat attribuable à l'inflation et de compressions budgétaires précises, les coupes ont totalisé 178 millions de dollars. En 1987-1988, la situation avait fait boule de neige. La différence, attribuable à ces coupes, entre ce qui avait été proposé et ce qui aurait été dépensé par un gouvernement libéral et ce qui a été dépensé par le gouvernement actuel était de 286 millions de dollars. En 1988-1989, la perte cumulative du pouvoir de dépenser du ministère de l'Environnement dans le domaine de la recherche et dans tous les autres domaines représentait 404 millions de dollars. Le ministre a dit, je l'admets, que le dernier budget prévoit une hausse de 9 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Pour revenir à des budgets comparables à celui de 1984, en dollars réels, il aurait fallu une hausse d'au moins 20 p. 100. Cette hausse n'aurait que ramené les dépenses au niveau de 1984, à un moment donc où, comme l'a déclaré lui-même le premier ministre, l'environnement était

censé être la première priorité. Si c'est la première priorité, le ministre peut-il expliquer pourquoi les compressions, tant sous forme de baisse du pouvoir d'achat que de réductions absolues, se traduisent par une réduction budgétaire de près d'un demi milliard de dollars entre 1984 et 1990? Pour être plus précise, je dirai que l'enveloppe budgétaire consacrée à l'environnement a été réduite de 491 millions de dollars depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur. Je trouve le gouvernement hypocrite de continuer d'affirmer que l'environnement est une priorité, alors que ses gestes prouvent qu'il pense tout le contraire.

J'ai posé une question il y a quelques semaines. Je n'ai parlé que du ministre de l'Environnement (M. Bouchard), mais voyons maintenant ce qui est du ministère de l'Énergie. En dépit de toutes les allégations d'inertie des libéraux, il faut dire que sous le dernier mandat libéral, le Canada avait acquis une solide réputation dans le domaine de la recherche et du développement sur les sources d'énergie de remplacement. En 1984, la première chose qu'a faite le gouvernement conservateur a été d'abolir le programme sur l'énergie solaire du Conseil national de recherches du Canada. Ce geste prouve bien que ce gouvernement ne croit pas aux énergies de remplacement, même si le ministre a soutenu que cela, c'était en 1984.

• (1240)

Pourquoi alors, en 1988, à un moment où on peut prêter une certaine influence au ministre, y a-t-il eu des compressions supplémentaires dans les programmes sur les ressources énergétiques renouvelables? Pourquoi annonce-t-on dans le budget la fermeture d'une douzaine de bureaux régionaux sur l'énergie renouvelable en 1990-1991?

Lorsque j'ai posé ma question, le ministre de l'Énergie (M. Epp) a ri. Il a déclaré que le ministère de l'Énergie ne financerait plus de programmes sur l'énergie renouvelable parce que les gens construisaient des panneaux solaires pour leurs piscines. Pour lui, il n'était pas sérieux que des sommes, qui ne représentaient qu'une petite partie de l'argent consacré à la mise en valeur des carburants fossiles, 1$ pour 19$, soient orientées vers les énergies renouvelables. Pourquoi le ministre de l'Énergie rit-il des compressions budgétaires imposées dans un secteur de la mise en valeur des ressources énergétiques qui nous permettait certains espoirs pour l'avenir?

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est même le premier ministre qui, dans son discours du Trône, a parlé des problèmes de l'atmosphère, a parlé des problèmes de l'environnement global. C'est très facile de parler au niveau global, mais quand on voit ce qui se produit dans son propre gouvernement, une coupure, si on comprend aussi l'inflation, une coupure totale de quasiment un demi milliard dollars au sujet de l'environnement... Et pourquoi? Quand nous savons déjà qu'il y a seulement un dollar dépensé pour l'énergie renouvelable sur 19$ dépensés pour l'énergie non-renouvelable, surtout l'énergie fossile qui contribue, on le sait déjà, aux problèmes de l'atmosphère!

On sait bien du Protocole de Montréal qu'on voulait justement créer un système où l'énergie renouvable pourrait prendre la force à la société afin de garder l'environnement.

Pourquoi les ministres de l'Environnement et de l'Énergie, en 1988, coupent-t-il encore dans les bureaux de recherche et aussi dans les bureaux régionaux en ce qui concerne l'énergie renouvelable?

Nous voyons que notre avenir en tant que pays se fera sur l'énergie renouvelable qui va au moins nettoyer l'air qu'on respire et l'eau que nous buvons. Ou bien on n'y croit pas,... mais on ne peut pas parler avec deux faces à la fois.

Lorsque je vois le premier ministre (M. Mulroney) se promener à Washington, et il va sûrement parler ce soir des grandes étapes environnementales qui ont été franchies ici, au Canada, n'est-il pas embarassé de recevoir ce crédit d'un club qui a pour but premier d'empêcher les gouvernements de procéder dans la législation sur l'environnement, et surtout en ce qui concerne les pluies acides? Ne serait-il pas préférable pour le ministre de demander de son ami le premier ministre de ne pas accepter ce prix, parce que si vous l'acceptez, vous donnez une crédibilité à un organisme qui a pour but d'empêcher la législation particulière sur les pluies acides et sur d'autres questions internationales.

[*Traduction*]

Il y a tant d'autres questions qui devraient être abordées dans cette motion. Il y a tant d'autres domaines où nous ne devrions pas faire confiance au gouvernement, lorsque nous examinons son bilan au cours des dernières années. Quoi qu'il en soit, parlons tout particulièrement des possibilités qui s'offraient au ministre ces derniers mois.

Par exemple, nous savons que demain, pas lors du dernier mandat des libéraux, pas lors du mandat du ministre précédent, les Américains feront entrer en

Colombie-Britannique une péniche remplie de déchets radioactifs. Elle passera par la frontière canadienne pour se rendre jusqu'à l'État de Washington. Nous savons également qu'en ce moment, le gouvernement fédéral ne peut pas être très fier de la façon dont il a réglé les cas de collision et de déversement de pétrole au cours des derniers mois. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur la situation dans l'île de Vancouver ou de voir que, même si le pétrole déversé par l'*Exxon Valdez* ne s'est pas répandu dans les eaux canadiennes, nous n'étions certes pas préparés à y faire face si cela s'était produit.

Vu la situation, le premier ministre (M. Mulroney) peut-il garantir à la Chambre et aux Canadiens que la péniche qui longe actuellement la côte de la Colombie-Britannique ne sera pas impliquée dans un accident? Peut-il garantir aux Canadiens que tout accident mettant en cause des déchets radioactifs n'anéantira pas à jamais les possibilités de développer le tourisme, de même que le secteur de la pêche, au large de la côte de la Colombie-Britannique? Je ne pense pas qu'il puisse le faire. C'est pourquoi j'espère que, en plus d'aller offrir au premier ministre un appui moral lorsqu'il accepte une distinction d'un groupe qui n'a aucune raison de prétendre au titre de groupe d'écologistes, le ministre exigera du gouvernement des États-Unis que la péniche ne soit pas déplacée et qu'une injonction soit prononcée contre le déplacement de cette péniche, tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas obtenu la garantie absolue que les combustibles épuisés seront enlevés ou tant que nous n'aurons pas eu la chance d'étudier plus longuement la situation.

Le ministre sait que la première des douze péniches transportant des réacteurs nucléaires a commencé à longer la côte du Pacifique lundi de cette semaine. La deuxième barge prend la mer vendredi. Comme je me suis mis moi-même en rapport avec le premier ministre hier à ce propos au moyen d'une lettre remise en main propre ainsi que par télécopieur, bien que son ambassade semble fermer assez tôt, le ministre serait-il prêt à exiger du gouvernement américain qu'aucune barge transportant des déchets radioactifs ne longe la côte de Colombie-Britannique? Ces barges passeront à moins de 55 kilomètres de Victoria. Étant donné l'importance du trafic le long des côtes de Colombie-Britannique, à mon avis, il n'est pas raisonnable d'espérer que tout se passera sans encombre. Il faudrait prévoir un plan et des navires canadiens devraient escorter la barge. Toute l'opération devrait être mise en attente jusqu'à ce que les Canadiens aient eu la possibilité d'examiner l'itinéraire de cette barge qui risque de provoquer une catastrophe sur la côte ouest de la Colombie-Britannique avec sa cargaison radioactive.

Je sais que mon collègue part à Washington aujourd'hui. Il a déjà reçu, j'en suis sûre, une copie de la lettre que j'en envoyée hier au premier ministre à l'ambassade du Canada à Washington. S'il prend son travail au sérieux, il abordera aujourd'hui cette question avec le président des États-Unis et empêchera le départ de la seconde barge le long de la côte de colombie-Britannique.

Je crois ainsi que les Canadiens que l'environnement devrait être la priorité absolue du gouvernement. Celui-ci a comme bilan des coupures et une mollesse à mettre en application ses propres règlements. La situation du secteur des pâtes et papiers est une véritable honte. Il existe une loi. On n'a pas besoin d'une autre. Il suffit d'appliquer la loi dont nous disposons déjà. Si nous continuons de voir un ministre qui semble plus heureux d'accepter des prix de pollueurs internationaux et qui se soucie davantage de poursuivre le projet Rafferty-Alameda que de faire faire une évaluation indépendante des incidences sur l'environment, alors il va rapidement perdre toute crédibilité aux yeux des écologistes mais, plus important encore, aux yeux des Canadiens en général.

[*Français*]

Je pense que les Canadiens sont prêts à faire des sacrifices pour l'environnement, de la même façon qu'on est prêt à faire des sacrifices en ce qui concerne le Budget. Mais tout ce qu'on demande, c'est que les sacrifices soient justes et qu'il y ait quand même des résultats.

Si les Canadiens doivent faire des sacrifices. . .

[*Traduction*]

Le ministre a déclaré que les Canadiens devraient faire des sacrifices. Nous devrions en faire, et nous en ferons. Si le ministre a raison, je le mets au défi alors de modifier notre régime fiscal pour qu'un plus grand nombre de groupes écologiques puissent être financés de façon non partisane au moyen de dons de bienfaisance. Il ferait ainsi un pas dans la bonne direction en accordant aux organismes écologiques une mesure que le gouvernement leur a catégoriquement refusée parce qu'il les tient pour des groupements politiques camouflés. Voilà un domaine où le ministre pourrait exercer son action. Voilà un domaine dans lequel il devrait s'engager. Je l'encourage à se rendre à Washington convaincre le premier ministre (M. Mulroney) et le président des États-Unis notamment de joindre le geste à la parole en interdisant le transport de ce réacteur nucléaire à travers le détroit de Juan de Fuca.

• (1250)

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais donner la parole au ministre qui sera suivi du député de Skeena (M. Fulton) et ensuite du député de Winnipeg–Nord (M. Pagtakhan).

[*Français*]

M. Bouchard (Lac–Saint–Jean): Monsieur le Président, bien sûr, je partage plusieurs des préoccupations qui ont été exprimées par l'honorable députée d'Hamilton–Est (M^me^ Copps). Je reconnais même que dans certains de ses propos, il y a des suggestions intéressantes que je vais analyser et dont je vais certainement tenir compte. D'ailleurs, il me fait toujours plaisir de discuter de ces questions avec elle, comme je l'ai fait l'autre jour à l'occasion d'un breffage qui a été donné au ministère. Les portes du ministère lui sont grandes ouvertes parce que je crois que la coopération entre les différents partis de la Chambre est essentielle dans une cause aussi importante que celle de l'environnement.

Sur deux préoccupations précises, je ne vais pas toutes les relever, mais sur deux en particulier. D'abord le transport maritime au large de la Côte–Ouest du Canada, et deuxièmement la pollution des papetières. . .

Pour ce qui est du transport maritime au large de la Côte–Ouest, je crois qu'il s'agit d'une façon générale, pas uniquement du transport de déchets nucléaires, mais surtout certainement de la question du transport pétrolier qui est beaucoup plus considérable, je crois qu'en effet nous pouvons et nous devons, comme Canadiens, comme parlementaires et comme membres du gouvernement, entretenir des inquiétudes pour l'avenir. Bien sûr, nous savons que les règles qui ont été mises en vigueur, il y a une dizaine d'années, sont extrêmement strictes, extrêmement sévères, qu'elles font appel à beaucoup de technologie, à beaucoup de contrôles, et que jusqu'à maintenant on ne peut pas dire qu'il y a eu énormément d'accidents au large des côtes canadiennes, compte tenu du trafic, parce que nous savons qu'il y a deux pétroliers par jour qui font le trajet jusqu'en Alaska, à partir des côtes américaines, au large de la côte canadienne.

Là–dessus, je voudrais si possible rassurer la députée et toute la Chambre sur le fait que le gouvernement a pris une mesure interne et que nous sommes en train d'agir très rapidement sur une révision de toutes les règles, de tous les contrôles, pour prévenir et aussi pour améliorer la réponse dans le cas où il y aurait un accident. Mais nous pensons qu'il faut ajouter également un élément public dans cette révision générale des règles et nous aurons l'occasion d'en reparler plus tard. Nous travaillons à un comité ministériel sur la question, notamment avec les ministres de la Côte–Ouest, et nous croyons qu'il faut introduire des éléments de participation publique pour donner une crédibilité et pour élargir la portée de la révision qui est en train de se faire.

Je crois que cette révision, si elle devait déboucher sur un accroissement des contrôles, ne devrait pas hésiter à convaincre le gouvernement à rouvrir les accords qui existent avec les États–Unis.

Deuxièmement,. . .

[*Traduction*]

Quant aux usines de pâtes et papiers, la députée de Hamilton–Est (M^me^ Copps) a raison dans l'ensemble. La quantité de polluants que déversent ces usines est carrément inacceptable. Il y a cependant un problème. La députée prétend que nous n'avons pas besoin d'une nouvelle loi. Il se peut qu'on n'ait besoin d'une nouvelle loi, mais il faudrait certes prendre de nouveaux règlements parce que ceux auxquels ces usines sont assujetties remontent à 1971.

Je ne reproche pas au gouvernement libéral de les avoir pris parce qu'il les a peut–être considérés valables compte tenu des circonstances. Cependant, nous savons depuis de nombreuses années que ces règlements sont complètement inadéquats. La plupart des usines de pâtes et papiers en sont exemptées. Sans compter que celles construites avant 1971 ne sont pas régies par cette réglementation et ce sont pourtant elles qui polluent le plus parce qu'elles utilisent de vieux procédés de fabrication. Pire encore, ce sont elles les plus nombreuses. Nous ne pouvons rien faire maintenant.

Nous pourrions substituer une nouvelle série de règles d'application de la Loi sur les pêcheries et prendre un nouveau règlement d'application de la Loi canadienne de protection de l'environnement pour lutter contre la pollution par le furanne et la dioxine.

Je puis assurer à la Chambre et à la députée que nous agirons rapidement et énergiquement sur ces questions.

Mme Copps: Monsieur le Président, je constate que le ministre n'a pas répliqué à mon analyse de la compression budgétaire d'un demi milliard de dollars. Je vais lui fournir cette information. Ces chiffres sont tirées de ses propres prévisions budgétaires.

Il possède sûrement un exemplaire du rapport de Greenpeace sur la réputation et les antécédents en matière de déversement des usines auxquelles la loi s'applique déjà. Il doit savoir que dans la plupart des régions, les usines ne respectent pas même la réglementation actuelle. Je ne veux pas dire que nous ne pouvons pas améliorer la réglementation pour qu'elle s'applique à davantage d'usines, mais la réglementation déjà en place n'est pas appliquée.

Je tiens à le répéter, il n'est pas nécessaire de réinventer la roue; il doit commencer par faire respecter la loi qui existe déjà et sévir contre les entreprises qui se moquent de la loi actuelle. Le gouvernement ne doit pas se contenter de dire qu'il y aura de nouvelles lois, il doit faire

respecter la loi actuelle, sinon il va se couvrir de ridicule et les usines vont continuer à déverser des effluents qui risquent de provoquer le cancer et qui créent une situation où les habitants de certaines localités ne peuvent plus boire l'eau du robinet.

Le gouvernement ne doit pas se contenter de dire qu'il va prendre plus tard une nouvelle réglementation. Il doit faire appliquer les lois existantes. J'invite le ministre a examiner son rapport interne que Greenpeace a rendu public et que son ministère a gardé secret durant deux ans, pour voir s'il ne pourrait pas mettre en oeuvre les recommandations de son propre rapport.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la députée. Tous les partis représentés à la Chambre ont approuvé d'une façon ou d'une autre le rapport Brundtland, c'est-à-dire celui de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, publié il y a deux ans. Ce document porte sur la pollution et la destruction de l'environnement, mais il contient aussi une recommandation très fondamentale qui s'applique au Canada, soit que nous élargissions nos zones de conservation pour qu'elles occupent 12 p. 100 du territoire canadien au lieu d'environ 5 p. 100 comme c'est le cas actuellement.

Même dans le domaine des parcs nationaux, nous savons qu'il y a 39 biorégions au Canada et que seulement 20 p. 100 de ces régions abritent un parc national, si petit soit-il.

La députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) appuie-t-elle cette recommandation fondamentale, soit que 12 p. 100 de notre territoire soient réservés à diverses zones de conservation, compte tenu du fait que, actuellement, les parcs nationaux occupent seulement 1,3 p. 100 de la superficie du Canada? Je crois que tous les partis doivent être solidaires en ce qui concerne la question de la conservation si nous voulons atteindre cet objectif de 12 p. 100.

Mme Copps: Monsieur le Président, je sais que ce n'est pas la coutume de remercier quiconque à la Chambre, mais je tiens quand même à vous remercier d'avoir fait, il y a environ deux semaines, un exposé sur la question de la selve brésilienne. Même si j'ai de l'expérience dans le domaine environnemental relativement à ma propre région, cet exposé m'a beaucoup aidé, en tant que critique en matière d'environnement, à comprendre avec quelle rapidité nous sommes en train de perdre nos forêts canadiennes, dont certaines sont vieilles de 2 000 ans.

Il faut avoir soin d'éviter le piège qui consisterait à exiger du Brésil ou du tiers monde qu'ils agissent, alors qu'au Canada même, le plus beau pays boisé du monde, nous détruisons rapidement nos forêts.

Je suis parfaitement d'accord avec la proposition du rapport Brundtland d'un objectif de 12 p. 100. Dans les semaines qui viennent, le Comité de l'environnement va examiner la question de savoir si cela peut être réalisé au cours de la présente législature ou dans un proche avenir.

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, la population manitobaine a appris avec joie la décision annoncée avant les élections par le premier ministre (M. Mulroney) d'implanter à Winnipeg le Centre international pour un développement durable. Elle a été bien sûr déçue d'entendre dire au discours du Trône que le gouvernement ne ferait qu'y participer.

Tantôt, j'ai cru entendre dire en réponse à une question de la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) que les crédits nécessaires figurent au Budget des dépenses actuel du ministère de l'Environnement, mais on ne les y voit pas très clairement.

• (1300)

J'ai une question à poser à la députée d'Hamilton-Est (M^me^ Copps): Estime-t-elle qu'il est indispensable, équitable et moral que l'implantation de ce centre de promotion d'un développement durable démarre cette année s'il entre vraiment dans le cadre du budget de cette année?

Mme Copps: Monsieur le Président, si vous avez suivi le débat, vous savez que lorsque j'ai demandé au ministre à quel passage du budget de cette année figuraient les fonds, il n'a su me répondre. Essentiellement il. . .

[*Français*]

Il a essentiellement fait appel aux prévisions budgétaires supplémentaires.

[*Traduction*]

Il a dit en lançant une sorte d'appel que peut-être cela figurerait au budget supplémentaire.

Je suis choquée et même effarée que le premier ministre (M. Mulroney) utilise une tribune internationale comme les Nations Unies, car c'est bien celle-là qu'il a choisie, d'une façon très commode pour lancer cette promesse préélectorale s'il n'avait pas l'intention de la tenir. S'il allait faire un discours électoral partisan à Hamilton, les gens s'attendraient peut-être à ce qu'il fasse de vaines promesses, ce qui n'aurait rien pour surprendre de la part du premier ministre actuel. Mais ce qui était étonnant, c'est qu'il utilise pour cela les Nations Unies.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures aujourd'hui.

(La séance est suspendue à 13 h 01).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LES SERVICES DE SANTÉ

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UN COMITÉ SÉNATORIAL

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, l'honorable sénateur Paul David s'est livré, le 2 mai, au Sénat canadien à une vigoureuse critique du système de santé au pays et a même suggéré une augmentation attrayante des salaires et des conditions plus humaines de travail pour le personnel infirmier dans les hôpitaux.

Le Dr David a soutenu que les investissements majeurs étaient devenus indispensables et urgents pour répondre aux besoins de la clientèle.

Le système de santé du Canada est qualifié comme étant le meilleur du monde.

Monsieur le Président, je suis d'accord avec le Dr David pour qu'un comité sénatorial soit mis sur pied, qui puisse, en collaboration avec les provinces et les organismes impliqués et le public, revoir l'ensemble des avantages et inconvénients du système et proposer des solutions.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE DU NORD

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) va s'entretenir aujourd'hui avec le président Bush. Des habitants du Nord et des Canadiens inquiets espèrent qu'il abordera avec lui la question du projet d'exploitation pétrolière et gazière de l'Arctic National Wildlife Refuge de l'Alaska.

Article 31 du Règlement

Ce projet est dénoncé par le gouvernement canadien, les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, et les autochtones de ces deux territoires. Les conséquences environnementales de l'exploitation pétrolière et gazière de cette réserve faunique risquent d'être catastrophiques pour les autochtones du Nord.

La Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada a déjà écrit plusieurs fois au premier ministre pour l'enjoindre de faire valoir directement auprès du président l'opposition du Canada à ce projet.

La réserve abrite des colonies importantes de boeufs musqués, de grizzlis et d'ours polaires, de loups et d'oies blanches en migration. C'est aussi la principale aire de reproduction des caribous de la Porcupine, qui constituent la principale source de nourriture des quelque 7 000 autochtones de l'Alaska, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Le président Bush s'est dit en faveur de ce projet. Le Congrès américain ne s'est pas encore prononcé là-dessus.

Le premier ministre devrait rappeler au président qu'un accord signé en 1987 par le secrétaire américain à l'Intérieur et le ministre canadien de l'Environnement prévoit que nos deux pays conservent le troupeau et son habitat naturel et évitent ou réduisent au minimum les activités qui risqueraient de le déranger.

Le premier ministre doit dire au président que les Canadiens et les habitants du Nord ne toléreront pas que cet accord soit violé et qu'ils sont contre toute exploitation pétrolière et gazière de cette réserve.

* * *

[*Français*]

L'AGENCE SPATIALE

L'INSTALLATION SUR LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, la population de la circonscription de Saint-Hubert est très fière d'accueillir chez elle l'Agence spatiale. Toute la Rive-Sud de Montréal a participé à cet événement, mardi dernier.

Nous sommes certains que le personnel de l'Agence spatiale appréciera la qualité de vie de la circonscription de Saint-Hubert et de toute la Montérégie, de même que la chaleur des gens de chez nous.

C'est grâce à un consensus sans précédent de tous les élus fédéraux, provinciaux et municipaux de la Rive-Sud que nous avons réussi dans notre démarche.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

L'Agence spatiale est certes un atout pour la région. Nous avons travaillé dur pour l'obtenir et nous sommes très fiers de l'avoir obtenue.

* * *

LE BUDGET

LA FUITE DE DOCUMENTS—LA POSSIBILITÉ D'UN ACTE CRIMINEL

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, après la fuite du 26 avril, nombre de ministres ont maintes fois parlé d'un acte criminel commis par un ou plusieurs criminels. Mais ils n'ont pas fourni de preuves à l'appui de ces accusations.

Et puis soudain, le gouvernement n'y attache plus d'importance. Pourquoi? J'ai ici un article paru dans la *Winnipeg Free Press* du 27 novembre 1984. Il s'intitule: «D'après les notes de Wilson, c'est le Manitoba qui écopera.» Et le sous-titre est intéressant: «Un mémoire secret est oublié dans le hall.»

L'article dit ensuite:

> Les notes, ainsi que d'autres documents confidentiels, étaient dans des chemises que Wilson, de passage à Winnipeg hier, a oubliées sur une table, dans le hall d'un hôtel du centre-ville.

Un journaliste a trouvé ces documents confidentiels et il en a avisé l'assistant de Wilson.

Je ne dis pas que c'est une habitude chez le ministre des Finances (M. Wilson), mais il serait peut-être sage de sa part de vérifier si la fuite de la semaine dernière n'est pas liée à un incident semblable.

* * *

[*Français*]

L'AGENCE SPATIALE

L'INSTALLATION SUR LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, il y a quelques mois, notre gouvernement annonçait qu'il installerait l'Agence spatiale dans la région de Montréal.

C'est avec empressement que tous les organismes de la Rive- Sud se sont unis pour obtenir sur la Rive-Sud de Montréal l'Agence spatiale.

Je tiens aujourd'hui à remercier la Chambre de commerce de la Rive-Sud, la Société du Progrès de la Montérégie, la Société Montérégienne de développement, les maires, les députés provinciaux, de s'être unis à nous, les députés fédéraux, dans cette démarche importante pour notre région.

Merci de cet appui, gens de la Rive-Sud de Montréal!

* * *

[*Traduction*]

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'INSTALLATION DE CERTAINS MISSILES

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, les États-Unis ont décidé de mettre sur rails 50 missiles MX, contenant chacun 10 ogives nucléaires. Une seule de ces ogives est 20 fois plus puissante que la bombe atomique lancée sur Hiroshima.

La moitié de ces armes nucléaires seront installées dans l'ouest des États-Unis, près de la frontière canadienne. En période de crise, les États-Unis pourraient, dans le but d'éviter une attaque nucléaire, profiter de la proximité du Canada pour rapprocher les missiles de la frontière canadienne ou même les faire passer sur notre territoire. Le Canada deviendrait alors une cible en cas de conflit nucléaire.

J'ai déjà soulevé la question à la Chambre avant même que les Américains annoncent leur décision. Cette fois-là, comme aujourd'hui, le gouvernement s'est refusé à tout commentaire.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et le premier ministre (M. Mulroney), devraient profiter des entretiens qu'ils auront avec les Américains au sujet du débat qui se poursuit au sein de l'OTAN, pour obtenir d'eux la garantie qu'ils ne déploieront pas sur le territoire canadien leur système d'armes nucléaires mobile. Le gouvernement doit s'opposer à tout ce qui compromet la sécurité et la souveraineté du Canada.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES—ON DEMANDE DES AUDIENCES PUBLIQUES

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): En compagnie du député d'Essex—Windsor (M. Langdon) et de la députée de Mission—Coquitlam (M^me^ Langan), j'ai rencontré des représentants de 22 organisations qui s'intéressent au sort qui sera celui des Canadiens moyens et de leurs familles si jamais le gouvernement met en oeuvre les changements qu'il propose au Régime d'assurance-chômage.

Lesdits représentants ont exprimé leurs vives appréhensions au sujet des projets du ministre concernant les travailleurs de notre pays. Ils ont déclaré sans ambages que le gouvernement devrait tenir dès maintenant des audiences publiques partout au Canada de façon que les Canadiens puissent instruire le gouvernement des réalités de la vie.

Je tiens à donner à la Chambre et aux Canadiens d'un océan à l'autre l'assurance que notre lutte contre le gouvernement qui voudrait extorquer leurs prestations aux chômeurs et à leurs familles ne fait que commencer. Après avoir écouté aujourd'hui les représentants de ces nombreux groupes, je sais que les Canadiens ordinaires sont tout à fait résolus à empêcher ces changements, tout comme ils ont empêché le gouvernement de désindexer les pensions des personnes âgées.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE À JOHN N. TURNER

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, notre collègue et député de Vancouver-Quadra, l'honorable John Turner, annonçait hier son intention de démissionner du poste de chef du parti libéral.

Monsieur le Président, au-delà de la partisanerie politique, je voudrais souligner en cette Chambre comment cet homme est un exemple de travailleur acharné, de ténacité et de courage pour les Canadiens.

Peu de gens auraient bravé des tempêtes en aussi grand nombre que celles qu'il a dû subir! Sa façon d'agir en des situations aussi difficiles en a impressionné plusieurs au sein de la Chambre et dans la population canadienne. C'est là un comportement digne de mention qui mérite notre respect, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LA RÉDUCTION DES SERVICES DE VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, les bandits qui ont participé au plus grand vol de train de l'histoire se sont emparés de l'or qui se trouvait dans le fourgon blindé. Maintenant, le gouvernement conservateur voudrait faire encore mieux en s'emparant de trains entiers.

Il n'arrivera pas à ses fins sans que les Canadiens s'en aperçoivent. Des cris d'alarme vont retentir partout au Canada. Des cris d'alarme vont retentir dans les provinces de l'Atlantique lorsqu'il va s'emparer de l'Atlantique. Des cris d'alarme vont retentir d'un océan à l'autre lorsqu'il va s'emparer du Transcontinental et du Canadien.

Article 31 du Règlement

Des cris d'alarme vont retentir lorsque l'utilisation abusive de voitures, d'autobus et d'avions toujours plus nombreux va endommager l'environnement. Des cris d'alarme vont retentir quand il faudra consacrer toujours plus d'argent à la construction de routes pour ces voitures et ces autobus, et d'aéroports pour ces avions.

Des cris d'alarme vont retentir lorsqu'un commerce touristique lucratif s'envolera en fumée.

De nombreux cris d'alarme vont retentir dans toutes les provinces dont les citoyens devront régler la note.

La raison, c'est que le Canada est un pays très vaste et que les Canadiens aiment voyager. Il y a des gens qui vont dénoncer ce crime. Ce sont ceux qui voyagent en train, qui travaillent à bord des trains et qui aiment les trains.

Le gouvernement a le devoir d'écouter ces cris d'alarme.

* * *

• (1410)

LE PREMIER MINISTRE MARGARET THATCHER

LE DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE SON ENTRÉE EN FONCTION

M. Bill Attewell (Markham): Monsieur le Président, il y a dix ans aujourd'hui, Margaret Thatcher faisait son entrée au 10, Downing Street. Il convient de mentionner que l'ère du thatchérisme a transformé la société britannique de fond en comble. Ce chef d'État a bouleversé les politiques travaillistes et socialistes qui avaient dominé pendant plusieurs décennies.

Le gouvernement Thatcher a créé les conditions et le climat nécessaires à l'épanouissement de la libre entreprise. La vaste majorité des Britanniques se portent beaucoup mieux maintenant qu'il y a dix ans.

M^me^ Thatcher a fait de la Grande-Bretagne un pays de propriétaires en vendant aux locataires des logements appartenant à l'État. Elle en a fait un pays d'actionnaires en privatisant des entreprises et en vendant des actions à des millions de citoyens.

Bravo, Maggie! Vous avez accompli un miracle économique.

* * *

LE CHEF DU PARTI LIBÉRAL

HOMMAGE AU TRÈS HON. JOHN TURNER

M. Maurice Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, il est compatissant, humain, compréhensif, courageux, dévoué et profondément attaché aux principes et à l'idéologie du libéralisme.

Je ne l'ai pas rencontré à un cocktail ou à un grand dîner, mais dans le local d'une banque alimentaire de

Article 31 du Règlement

Toronto qu'il visitait. J'ai lu la sincérité dans son regard. J'ai saisi l'honnêteté de ses propos. J'ai vu l'intégrité inscrite dans son visage.

Quand il est devenu notre chef, il nous a promis un parti ouvert et accessible. Il a opté pour l'inclusion au lieu de l'exclusion. Je rends hommage et j'exprime ma gratitude à l'homme qui m'a amené au Parlement du Canada.

Le Parti libéral se trouve aujourd'hui à un carrefour, non pas à un point d'arrivée, mais à un point de départ. En préparant la voie pour l'avenir de notre parti et de notre pays, M. Turner, nous porterons le flambeau et nous lutterons avec autant d'intensité, de ténacité, de vigueur et de persévérance que vous avez affirmé comme chef notre foi en un Canada juste et progressiste.

Merci pour tous vos conseils, et merci d'avoir été mon chef.

* * *

LE CHÔMAGE

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA—LES CONSEILS DONNÉS AU GOUVERNEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, notre façon d'envisager le chômage au Canada a changé du tout au tout. En 1963, le Conseil économique du Canada était créé pour aider à promouvoir des politiques de plein emploi. Et voilà que ce même organisme conseille maintenant au gouvernement d'adopter des politiques qui se traduisent par un taux de chômage de 7,5 p. 100 à l'échelle du Canada, sauf dans certaines régions où il atteint 15 p. 100.

Comment la présidente du Conseil économique peut-elle expliquer que l'objectif de plein emploi de 3 ou 4 p. 100 n'est qu'un rêve pour ce gouvernement? C'est simple. Elle fixe le taux de plein emploi à 7,5 p. 100. Lorsque le taux de chômage augmente, elle s'empresse de nous rassurer en rajustant à la hausse ce qu'elle considère comme le niveau de plein emploi. Donc, le plein emploi se situe maintenant à 7,5 p. 100. Lorsque le chômage dépassera les 8 p. 100, comme l'annonce le Budget, le niveau de plein emploi emboîtera immédiatement le pas. Entre-temps, étant donné les changements qui doivent être apportés à la Loi sur l'assurance-chômage, on jouera au ping-pong avec les travailleurs, d'un bout à l'autre du pays.

De nombreuses régions du pays essaient toujours de se remettre de la dernière récession. Or, les taux d'intérêt s'approchent des 13 p. 100, et le gouvernement en profite, dirait-on, pour sabrer dans le programme d'assurance-chômage. Nous avons un gouvernement qui a abdiqué ses responsabilités et renoncé à ses engagements vis-à-vis des travailleurs.

Une voix: Soixante secondes.

M. Rodriguez: Il leur dit que l'injustice c'est la justice, que la passivité, c'est du leadership et que le chômage est le plein. . .

M. le Président: Je suis désolé, le temps du député est écoulé.

* * *

LA SANTÉ

LES TRANSFUSIONS DE SANG ADMINISTRÉES AUX VICTIMES D'HÉMOPHILIE—LES PORTEURS D'ANTICORPS VIH

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, il y a 2 300 hémophiles au Canada. Sur ce nombre, 950 sont maintenant porteurs d'anticorps VIH parce qu'ils ont reçu des transfusions de sang contaminé avant novembre 1985. Ces personnes sont donc les innocentes victimes de deux terribles maladies.

Sur les 950 porteurs d'anticorps VIH, 84 p. 100 ont moins de 40 ans, 50 sont morts et 50 contracteront le SIDA chaque année. Nous demandons au gouvernement de ne pas les classer parmi les victimes de la thalidomide et de la rougeole, mais d'en faire un groupe à part, étant donné que leur maladie est mortelle. C'est pourquoi nous exhortons le gouvernement à répondre sans délai à leurs demandes en les dédommageant de la perte de leurs revenus, en les défrayant du coût de leurs traitements médicaux, en veillant à la sécurité financière de leur famille après leur mort et en leur versant de l'argent comptant pour soulager leurs douleurs et leurs souffrances.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

LA DÉCLARATION D'UN ANCIEN MINISTRE LIBÉRAL

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, il y a quelques jours, à Montréal, un membre de l'ancienne garde du parti libéral, M. Marc Lalonde, déclarait, et je cite: «Les supporteurs de l'Accord du lac Meech devraient cesser de gémir et de répéter que l'échec de cet Accord ne serait pas un désastre pour le pays.»

De plus, parlant des citoyens de Hong Kong qui quittent leur ville pour venir s'établir au Canada, il déclare au journal *The Gazette* qu'ils ne vont pas laisser une ville où des troubles sont anticipés pour élire domicile quelque part où il y a plus de troubles encore.

Qu'un ancien ministre du Cabinet Trudeau se prononce contre l'Accord du lac Meech, il n'y a rien de surprenant. Mais que cet homme, Montréalais par surcroît, ose déclarer que sa ville est en proie aux troubles, là, je proteste avec indignation.

Jusqu'où sont prêts à descendre les partisans de la désunion nationale pour revenir en arrière? Quelles énormités sont-ils prêts à proférer pour retrouver une époque dont ils ont la nostalgie?

Monsieur le Président, je demande et j'insiste pour que les députés de l'aile libérale en cette Chambre, surtout le député de Laurier—Sainte-Marie (M. Malépart), surtout le député de LaSalle-Émard (M. Martin), un aspirant à la «chefferie» du parti, se lèvent et dénoncent de telles affirmations de la part de l'un des leurs.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LES COUPURES DANS LES PROGRAMMES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre manque certainement de discernement en acceptant d'être honoré pour son action en faveur de l'environnement par des gens qui s'opposent au contrôle des pluies acides, le jour même, et dans la même ville où il est censé, aujourd'hui, convaincre les États-Unis de la nécessité de réduire les pluies acides.

Ma question s'adresse quand même au ministre des Finances qui, comme le premier ministre, nous fait de bons discours sur l'environnement, pour ensuite détruire des programmes dont l'importance est vitale pour l'environnement.

Comment le ministre des Finances peut-il justifier la suppression du programme national des économies d'énergie et des énergies de remplacement? Comment peut-il justifier la suppression des douze bureaux des énergies renouvelables du gouvernement fédéral? Comment peut-il justifier le non-renouvellement des ententes qui ont facilité le reboisement de notre pays?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je m'excuse. Je n'ai pas bien saisi toute la question. Si elle a trait aux bureaux sur les énergies renouvelables, oui, le gouvernement a procédé à un examen au sein d'EMR et la recherche et le développement peuvent aller de l'avant. C'est ce que l'on a fait pour les énergies de remplacement. Ces bureaux s'occupaient d'un certain nombre de programmes qui ont été confiés au ministère de l'Industrie et c'est pourquoi nous avons jugé que, dans le cadre de la réduction du déficit, les bureaux pouvaient disparaître.

LA SUPPRESSION DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je ne veux pas interrompre le petit conciliabule entre le ministre et le ministre des Finances, mais je comprends que le ministre se soit levé sans empressement pour répondre à une question adressée au ministre des Finances et j'admire sa franchise.

Pendant quatre ans et demi, le ministère de l'Environnement a subi des réductions de crédits et, maintenant que l'on restaure partiellement ces crédits, d'autres ministères, notamment celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources, subissent à leur tour des compressions radicales.

Nous avons déjà vécu cette situation. Le ministre des Finances—et c'est à lui que je pose ma question—a éliminé le programme qui aidait les collectivités isolées à mettre en valeur des sources d'énergie sans danger pour l'environnement. Il a éliminé un programme qui permettait aux Canadiens d'isoler leurs maisons. Il a éliminé le Programme d'investissement dans les économies d'énergie dans les provinces de l'Atlantique et bien d'autres. Maintenant, le ministre abolit le programme sur les énergies de remplacement et ferme les bureaux sur les énergies renouvelables. Comment peut-on après cela oser accepter que le premier ministre aille aux États-Unis recevoir une distinction pour sa contribution à la protection de l'environnement? Comment pouvons-nous prendre au sérieux le ministre des Finances et le premier ministre puisque, pendant quatre ans et demi, ils ont éliminé tous les programmes canadiens sur les sources d'énergie renouvelable, des programmes essentiels si nous voulons nettoyer notre environnement et sauver nos ressources?

• (1420)

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, ce qu'a dit le député n'est pas exact. Je crois qu'il devrait féliciter le premier ministre pour avoir reçu une distinction soulignant son exemple dans la protection de l'environnement. Comme l'ancien ministre de l'Environnement, son travail a été reconnu par différents organismes internationaux. Les seuls à ne pas reconnaître son mérite sont les partis d'opposition.

Si le député prend la peine d'examiner les crédits consacrés à l'environnement, il constatera qu'il y a des accroissements énormes chaque année. Je pense que l'augmentation est de l'ordre de 9,4 p. 100. C'est là une augmentation, pas une réduction. Je veux que l'ancien ministre des Finances le comprenne bien. En outre, les recherches sur les sources d'énergie de remplacement se poursuivent. Le député devrait penser aux anciens programmes, comme le Programme d'isolation thermique des résidences et les conséquences désastreuses qu'il a eues pour de nombreux ménages. Il a fallu dépenser

beaucoup pour mettre fin à certains programmes d'isolation. Si l'affaire de la MIUF démontre comment les libéraux s'occupent de l'environnement, il faut avouer qu'ils ne savent pas s'y prendre. Il est nettement préférable de faire de la recherche et du développement et d'en transposer directement les résultats dans le secteur industriel, comme nous l'avons fait.

LES RÉPERCUSSIONS DE LA SUPPRESSION DE PROGRAMMES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'adresse ces questions au ministre des Finances, dont les compressions budgétaires paralysent les tentatives de protection de l'environnement. Comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources désire retenir mes services cet après-midi, je lui dirai que, malgré tous mes efforts, je ne saurais être impressionné par une distinction décernée au premier ministre, à Washington, par le président de la société U.S. Steel, qui s'oppose au règlement du problème des pluies acides. Ce geste impressionne peut-être le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais je ne sais trop comment, le ministre n'est pas parvenu à communiquer son enthousiasme aux députés de ce côté-ci de la Chambre.

J'interromps le ministre des Finances, qui est en train de chuchoter ses instructions à son collègue. Si les belles paroles du ministre des Finances, du premier ministre et, maintenant, du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pouvaient assainir l'environnement, nous vivrions dans un monde très pur et très propre, mais tel n'est pas le cas actuellement. Les promesses du gouvernement au sujet de l'environnement partent de la Chambre des communes et s'envolent jusqu'à la couche d'ozone, mais elles ne veulent absolument rien dire aux yeux de la population du Canada.

Puisque le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources désire répondre, je lui demanderai comment la suppression des programmes des énergies renouvelables aidera notre environnement. Nous serions très curieux de le savoir. Et, pendant que j'y suis, comme il répond au nom du ministre de l'Environnement, pourrait-il nous expliquer comment la redécoration du bureau de son collègue, le ministre de l'Environnement, contribuera à créer des bureaux à faible consommation d'énergie au Canada?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le très honorable député devrait jeter un coup d'oeil sur les réalisations du gouvernement qui a conclu des ententes sur les pluies acides. Le premier ministre rencontre aujourd'hui le président Bush. Ce dossier a avancé.

La seule chose, pour ainsi dire, que j'ai vu l'ancien gouvernement accomplir dans le dossier des pluies acides, c'est que l'ancien ministre de l'Environnement, qui a été démis de ses fonctions par le très honorable député, a fidèlement arboré un macaron portant le slogan: A bas les pluies acides. C'est là l'ampleur de son programme de lutte contre les pluies acides, des macarons. Il y a. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Epp: Je suis heureux d'avoir enfin leur attention. Le gouvernement a conclu l'entente sur les pluies acides. Au cours de son premier mandat, il a créé cinq parcs nationaux, et les Canadiens y ont souscrit d'emblée. Il a conclu l'accord international sur la couche d'ozone. Oui, la politique du gouvernement s'étend jusqu'à la couche d'ozone. Dommage que la politique du très honorable député vole encore si bas. Le très honorable député dira ce qu'il voudra, il y a eu. . .

M. le Président: Le député de Hamilton-Est.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LE TRANSPORT D'UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE DANS LE DÉTROIT JUAN DE FUCA

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de l'Environnement. Nous savons que le premier ministre et le ministre de l'Environnement se sont empressés de se rendre à Washington pour recevoir un prix bidon d'un groupe bidon.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Je voudrais demander au ministre suppléant si, pendant qu'ils sont à Washington, ils ne pourraient pas faire quelque chose de précis pour améliorer l'environnement canadien. Je parle d'une lettre que j'ai envoyée au premier ministre hier au sujet du fait que, lundi prochain, la marine américaine va procéder au transport d'un réacteur de sous-marin nucléaire dans le détroit Juan de Fuca, une zone particulièrement agitée, située à 55 kilomètres seulement de Victoria. Le ministre devrait savoir que même l'étude de la marine américaine sur les conséquences environnementales reconnaît qu'il y a un léger risque d'accident, lequel serait catastrophique pour la côte ouest du Canada. Le premier ministre pourrait-il demander au président des États-Unis d'annuler ce transport prévu pour lundi?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ai en effet été informé que la garde côtière américaine avait confirmé qu'un réacteur de sous-marin, débarrassé de son combustible, serait transporté jusqu'à la rivière Columbia en passant par le détroit Juan de Fuca, ce qui est entièrement dans les eaux américaines, avec une escorte de la marine et un agent de sécurité de la garde côtière à bord du navire pousseur. Je répète que le convoi circulera uniquement dans les eaux américaines et que le réacteur ne contient pas de combustible.

ON DEMANDE L'ANNULATION DU TRANSPORT DE RÉACTEURS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, en fait, ce sont les mêmes assurances que celles que nous avons reçues à propos du transport par l'*Exxon Valdez*. Nous savons très bien que cela se passe dans les eaux américaines, mais les accidents nucléaires ne connaissent pas de frontières. Il appartient au gouvernement de protéger l'industrie de la pêche au large de la côte ouest et de protéger la population de Victoria, qui a le droit de se sentir en sécurité.

Une fois de plus, vu l'étroite relation qui existe entre ce gouvernement et celui de Washington et vu que le premier ministre est à Washington, apparemment pour faire quelque chose au sujet de l'environnement, ne pourrait-il pas demander au président des États-Unis d'annuler ce transport, lundi, vu que c'est le premier d'une série de 100 que pourrait effectuer la marine américaine au cours des 25 prochaines années?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, de toute évidence, la députée s'intéresse plus à semer la peur. . .

Mme Copps: J'en sais plus que vous sur la question.

M. Mazankowski: Si vous en savez plus que moi, vous n'avez pas besoin de réponse.

* * *

• (1430)

LE BUDGET

LA RÉCUPÉRATION DES PENSIONS

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Le ministre des Finances doit reconnaître qu'il n'a pas entièrement indexé la disposition de récupération que contient son budget pour ce qui est des pensions de vieillesse. Cela veut dire que, chaque année, en raison de l'inflation, de plus en plus de gens tomberont sous le coup de cette disposition. Le ministre admettra-t-il que, bien que cette mesure ne touche que 4 p. 100 de pensionnés aujourd'hui, dans 20 ans elle en touchera 25 p. 100, soit un Canadien âgé sur quatre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous précisons dans les documents budgétaires que cette question sera examinée régulièrement. En 1985, nous avons modifié la disposition d'indexation dans notre régime fiscal, ce que nous faisons maintenant est conforme à cette indexation. Nous avons dit à ce moment-là que nous examinerions régulièrement l'impact de la désindexation. Dans la réforme fiscale qui a été mise en application l'année dernière, nous avons augmenté considérablement le seuil de faible revenu trois ans après le début de la nouvelle mesure. Nous suivons donc la situation de près et nous agissons au besoin.

LES CONSÉQUENCES POUR UN NOMBRE TOUJOURS PLUS GRAND DE CANADIENS

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Si nous parlons d'un vague réexamen, comment les Canadiens peuvent-ils savoir quel genre de changements vous allez apporter? La disposition de récupération proposée est comme du sable mouvant dans lequel de plus en plus de Canadiens âgés sont sur le point de s'enliser. Ma question est la suivante: le ministre trouve-t-il acceptable que, dans 20 ans, un Canadien sur quatre sera victime de cette mesure?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Non, monsieur le Président, ce n'est pas acceptable.

L'IMPOSITION DE L'ASSURANCE-MALADIE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Le gouvernement essaie aujourd'hui de récupérer en impôt 100 p. 100 des pensions que touchent certains Canadiens. Pourquoi les Canadiens ne devraient-ils pas craindre que vous n'appliquiez le même principe à l'assurance-maladie dans votre prochain budget?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée et le chef de son parti ne cessent de nous accuser de vouloir appliquer ce principe à l'assurance-maladie. Je ne sais pas ce qu'ils ont en tête ou quel est le but de ces tactiques alarmistes qu'ils essaient d'employer. Si cela fait partie de la politique du NPD, qu'ils le disent, mais cela ne fait certainement pas partie de la politique du gouvernement progressiste conservateur.

* * *

LES TRANSPORTS

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES TOUCHANT VIA RAIL

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, les compressions annoncées dans les subventions accordées à VIA Rail viennent sonner le glas de cette société ferroviaire. La nomination de Ron Lawless au poste de président de VIA Rail laisse très clairement entendre que les services de VIA RAil seront réduits de façon draconienne. Ce que Ron Lawless a déja fait à Moncton en mettant à pied 1 200 employés des ateliers

du CN devrait avertir les employés de VIA RAil de se préparer à recevoir un avis de congédiement. Le ministre pourrait-il confirmer que le programme secret du gouvernement, un programme qui n'est peut-être pas si secret après tout, est de supprimer ou de privatiser le service voyageurs de VIA Rail?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai dit hier. Nous avons donné à VIA Rail, hier matin, les nouveaux niveaux de référence concernant l'aide gouvernementale à cette société de la Couronne qui correspondent aux capacités de payer des contribuables canadiens, c'est-à-dire qu'on n'a plus les moyens de se permettre 600, 700 ou 800 millions de dollars par année pour un service de transport qui n'est à peu près pas utilisé par les Canadiens eux-mêmes. Alors, nous avons demandé à VIA Rail, à l'intérieur des niveaux de référence, de nous faire des propositions, de nous proposer un plan de travail, et à partir de cela, le gouvernement prendra des décisions. Mais encore une fois, il n'y a absolument pas d'agenda caché dans les propositions que j'ai présentées hier à VIA Rail.

[*Traduction*]

LE SERVICE FERROVIAIRE DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, l'ancien président de VIA Rail rêvait d'un grand projet, celui de faire de VIA Rail notre transporteur national. Le gouvernement actuel ne rêve que de détruire notre service ferroviaire national.

Des voix: Bravo!

M. Rideout: Le ministre des Transports a déclaré que neuf lignes ferroviaires situées dans les régions éloignées du Canada doivent continuer de figurer dans les plans financiers de VIA Rail. Pourrait-il me dire pourquoi alors il n'est fait aucune mention des lignes ferroviaires de la région de l'Atlantique?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, les lignes éloignées dont on a fait état hier sont celles que VIA Rail desservait. Elles n'ont pas changé. Les neuf lignes qui existent maintenant sont les mêmes dont il a été question hier, exactement les mêmes.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'EDER POUR LES PÊCHES DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le budget déposé jeudi va causer la ruine de la ville de Summerside et de l'ouest de l'Île-du-Prince-Édouard. En outre, nous ne trouvons pas dans le Budget des dépenses de crédits affectés aux ententes auxiliaires pour les pêches de l'Île-du-Prince-Édouard, ni d'ailleurs d'aucune autre province des Maritimes. Le ministre va-t-il maintenant prendre la parole et indiquer qu'il va signer une EDER pour les pêches de l'Île-du-Prince-Édouard ou bien a-t-il l'intention de les fermer?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je peux dire à mon collègue que je serai très heureux, dans un proche avenir, de discuter des pêches ou d'autres futures ententes de coopération économique avec le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.

LE FINANCEMENT DE L'ENTENTE

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Ce dernier nous donnera-t-il une réponse claire? Va-t-on signer immédiatement une nouvelle entente sur les pêches avec l'Île-du-Prince-Édouard? Dans l'affirmative, quel financement sera accordé à cette entente et quelle formule de partage des frais sera appliquée? Je dois exhorter le ministre à ne pas abandonner les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je considère ceci comme une demande pressante et je certifie à mon collègue que je serai heureux, comme je l'ai déjà dit, d'entamer des dicussions avec le gouvernement de cette province, avec le premier ministre et le ministre, à un moment qui leur semblera opportun, comme à moi-même et aux autres ministres.

* * *

LA FISCALITÉ

LES IMPÔTS REPORTÉS – LA PART DES SOCIÉTÉS

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Les personnes âgées qui perdent maintenant une partie de leur pension de vieillesse et les familles que le budget vient de frapper d'une hausse d'impôt additionnelle de 700$ trouveront peut-être intéressant d'apprendre que d'après le dernier rapport de Statistique Canada, les impôts reportés des sociétés ont atteint l'an dernier le chiffre de 36,1 milliards de dollars. C'est-à-dire 6 milliards de plus que le déficit fédéral. Ces allégements fiscaux accumulés représentent plus que ce que le gouvernement dépense pour l'assurance-maladie, les allocations familiales, la sécurité de la vieillesse et l'assistance sociale.

Je voudrais que le ministre nous dise s'il prévoit que la croissance annuelle des impôts reportés va diminuer et quelles mesures il va prendre pour faire en sorte que les sociétés paient leur juste part du fardeau fiscal.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée sait sans doute que depuis quatre ans nous avons mis fin à un certain nombre de privilèges fiscaux dont les sociétés pouvaient profiter et qui leur permettaient de réduire leurs impôts à payer. Nous avons apporté ces changements qui commencent à donner des résultats. Les sociétés qui ne payaient pas d'impôt en paient maintenant des montants importants. De plus, nous avons institué un impôt des grandes sociétés qui procurera des recettes additionnelles d'un milliard de dollars au gouvernement du Canada. Nous prenons donc des mesures sur les points même dont la députée parle en ce moment.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE PAYER DE L'INTÉRÊT SUR LES IMPÔTS REPORTÉS

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le ministre sait qu'au cours de la deuxième année après la prétendue réforme fiscale, la somme des impôts reportés des sociétés a grimpé de 4 milliards de dollars. Pendant qu'il répondait à ma question, cette somme a augmenté de 70 000 dollars et à cette heure-ci, demain, elle se sera encore accrue de 10 millions de dollars. Pourquoi le ministre n'agit-il pas et ne fait-il pas payer de l'intérêt sur ces impôts reportés.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée ne comprend pas du tout le sens de ce mot. Les sociétés ne doivent pas ces sommes au gouvernement du Canada. Le député de Regina n'est pas d'accord. Il ne s'agit que d'une convention comptable. Ces sommes ne sont pas vraiment dues au gouvernement du Canada. La Loi de l'impôt sur le revenu permet, en effet, aux sociétés de payer moins d'impôt qu'elles ne le devraient d'après leurs comptes. Cependant, nous avons réduit le nombre d'échappatoires qui leur permettaient d'agir ainsi et nous perdrons moins d'argent à l'avenir. La députée dit exactement la même chose que nous. Nous avons promis de faire payer plus d'impôt aux sociétés et nous tenons promesse.

Des voix: Bravo!

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE L'INDUSTRIE DU JAPON

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de M. Hiroshi Mitsuzuka, ministre du Commerce extérieur et de l'Industrie du Japon.

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UN MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE L'IRLANDE

M. le Président: Je voudrais également signaler aux députés la présence à la tribune de M. Vincent Brady, whip principal du gouvernement et ministre d'État au cabinet du premier ministre et à la Défense qui dirige un groupe de travail irlandais sur l'introduction de la télévision au parlement de l'Irlande.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1440)

L'INDUSTRIE

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE—LE CONTRAT PERDU PAR UNE SOCIÉTÉ DE WINNIPEG

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. L'Accord de libre-échange Canada—États-Unis vient de faire une autre victime au Canada.

La société LGM Graphics, une entreprise bien établie de Winnipeg, a annoncé qu'elle a perdu un contrat important d'impression de l'annuaire téléphonique de la ville de Winnipeg au profit d'une entreprise tentaculaire de Chicago, la R. R. Donnelly, suite aux changements survenus conformément à l'Accord de libre-échange. Cela va signifier une perte d'emplois et de millions de dollars pour l'économie manitobaine, et va menacer l'établissement de cette société au Dakota du Nord.

Étant donné que ce revers économique découle directement de l'Accord de libre-échange, je demande au gouvernement d'assumer la responsabilité des emplois perdus. Le ministre va-t-il non seulement offrir de l'aide, mais encore formuler lui-même des instances auprès du gouvernement conservateur du Manitoba dont relèvent les services téléphoniques pour que celui-ci annule le contrat afin de sauver les emplois de Canadiens?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, conformément à l'Accord

de libre-échange, l'annuaire des pages jaunes bénéficie d'une protection de base de 24,3 p. 100, qui va disparaître graduellement sur une période de cinq ans. Toutefois, aucune barrière tarifaire n'empêche des entreprises canadiennes de faire des affaires aux États-Unis ni de concurrencer des entreprises américaines.

Si le député veut bien être attentif, cette réponse risque de lui apprendre quelque chose, comme toutes mes réponses d'ailleurs. La compagnie de téléphone du Manitoba est une société provinciale. En tant que telle, elle n'est pas tenue par l'Accord de libre-échange de faire des appels d'offre aux soumissionnaires américains. Elle doit manifestement estimer qu'une économie de 2 millions de dollars est très alléchante pour sa clientèle. Elle a des comptes à rendre à des commissions de services publics et à d'autres organismes du genre. Elle a probablement estimé que sa clientèle méritait qu'elle accepte une soumission inférieure, même si elle n'était pas obligée de le faire. Elle n'est pas liée par l'Accord de libre-échange.

LES RÉPERCUSSIONS SUR LE SECTEUR DE L'IMPRIMERIE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Si le ministre connaissait le moindrement l'Accord de libre-échange, il saurait que ce n'est là que la pointe de l'iceberg et que nos entreprises publiques ou privées d'un océan à l'autre, perdront des contrats d'imprimerie à cause de la puissance des grandes sociétés américaines.

Pourquoi le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie a-t-il déclaré dans son profil de l'industrie que l'Accord de libre-échange sera très préjudiciable au secteur de l'imprimerie, où des milliers d'emplois disparaîtront. Pourquoi a-t-il négligé de prendre des mesures pour aider cette industrie?

Est-ce simplement parce que le ministre et le gouvernement craignent d'offenser les Américains en offrant, en dépit de l'Accord de libre-échange, une aide directe à l'industrie canadienne?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis surpris qu'un député si expérimenté n'ait pas mieux compris ma réponse à sa première question. Autrement il se serait rendu compte de son erreur et il n'aurait pas eu besoin de poser une question supplémentaire.

Le fait est que les sociétés publiques provinciales ne sont pas assujetties à l'Accord de libre-échange.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Il y a des droits de douane, John, et ils vont diminuer.

M. Crosbie: Elles peuvent soit accepter l'offre la plus basse des soumissionnaires américains, soit la rejeter. Ainsi, nos imprimeurs et les Canadiens ont la chance de brasser des affaires aux États-Unis.

Ne soyez pas étroitement protectionnistes. Visez haut. N'ayez pas peur de la concurrence. Nous avons la chance d'accéder au vaste marché américain, qui est dix fois plus grand que le nôtre.

L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE

LA RÉDUCTION DES EFFECTIFS CHEZ DE HAVILLAND

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

Étant donné que cette semaine, la société Boeing de Seattle a décidé de supprimer 700 emplois à l'usine de Havilland située dans ma circonscription et qu'elle ne permettra pas à la société de Havilland d'aller de l'avant avec sa nouvelle série 400 de Dash-8, soit une version allongée du Dash-8 à la fine pointe de la technologie aérospatiale mondiale. . .

M. Valcourt: Pourquoi pas?

M. Kaplan: Eh bien, c'est ce que je voudrais savoir.

Le gouvernement va-t-il reconnaître qu'il a commis une erreur dans le contrat vague qu'il a signé avec Boeing et exhorter la compagnie à tenter de sauver la version 400 et les 700 emplois en question?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, lorsque la société Boeing a acheté l'usine de Havilland au gouvernement, le député a prévu que cela allait entraîner des suppressions d'emplois et le reste.

M. Lapierre: C'est ce qui se passe.

M. Allmand: Cela commence.

M. Andre: En fait, même après cette suppression de 700 emplois, l'usine emploiera quand même 1500 employés de plus qu'au moment où elle a été vendue.

J'invite plutôt mon collègue à s'excuser des prévisions inexactes qu'il a faites au départ et à féliciter le gouvernement pour la sage décision qu'il a prise.

LE CONTRAT COUCHE AVEC BOEING—L'ANNULATION PRÉSUMÉE DE LA SÉRIE 400

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, les bonnes paroles du gouvernement seront d'un grand réconfort aux 700 personnes qui vont perdre leur emploi.

Le président du Conseil du Trésor pourrait-il nous préciser la clause du contrat qu'il a été si fier de négocier avec Boeing qui va permettre de protéger la série 400 du Dash-8?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, pour répondre à l'introduction du député, les 1 500 personnes qui travaillent à l'heure actuelle à la suite de l'achat de la société de Havilland par Boeing, apprécient sûrement les décisions prises par le gouvernement. Le député devrait

le comprendre. Il n'y a aucun lien. Si la série 400 est valable, la société Boeing pourra obtenir l'aide du gouvernement dans le cadre du Programme de production de l'industrie du matériel de défense.

M. Kaplan: Pourquoi ne le fait-elle pas?

M. Andre: Eh bien, c'est une décision qui lui appartient. Le député prétend qu'il y a un lien entre ces licenciements et les plans que la société n'a pas encore faits et dont je ne suis pas au courant. Le député essaie d'agiter un épouvantail ou de nous faire croire que le ciel va nous tomber sur la tête, mais ce n'est pas le cas.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il veut une réponse, Harvie.

* * *

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON—LA NOUVELLE DE L'AGRANDISSEMENT

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Transports.

Récemment, les médias ont rapporté que le ministère des Transports a déjà décidé de construire une quatrième et une cinquième pistes à l'Aéroport Lester B. Pearson. Tous les députés comprennent sûrement les répercussions que pourrait avoir une telle décision sur la population de Mississauga, localité où est située l'aéroport.

Est-ce que la ministre pourrait confirmer ou infirmer cette décision? Si elle l'infirme, pourrait-elle nous préciser quand la décision sera prise?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je voudrais signaler au député que, en ce qui concerne la construction de nouvelles pistes à l'aéroport Pearson, les renseignements diffusés par la presse sont prématurés.

Je voudrais remercier les quelque 200 personnes que j'ai rencontrées dans le sud-ouest de l'Ontario et à Toronto et qui m'ont donné leur avis sur les travaux à effectuer à l'Aéroport Pearson. Les fonctionnaires du ministère examinent leurs commentaires et poursuivent leur étude à ce sujet. D'ici le milieu de l'été, nous serons en mesure de répondre à cette question et à toutes les autres questions à propos de l'Aéroport Pearson.

LES PÊCHES

NATIONAL SEA PRODUCTS LTD.—LA FERMETURE D'USINES DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au sujet de National Sea Products Limited à mon bon ami, le ministre du Commerce extérieur.

Je voudrais l'interroger sur le geste du président de cette firme, M. Gordon Cummings. Ce dernier a été un ardent défenseur du libre-échange pendant le débat sur cette question. Il a été nommé plus tard par le gouvernement à la Commission de Grandpré. Il a déclaré: «Je suis persuadé que, après la conclusion de l'Accord sur le libre-échange, à mesure que les droits de douane disparaîtront, nous allons grossir nos effectifs de 400 personnes dans nos seuls établissements de la Nouvelle-Écosse.»

Aujourd'hui, le président de National Sea Products, la même personne qui prévoyait 400 nouveaux emplois, annonce la fermeture de trois autres établissements dans la région de l'Atlantique, en même temps que la perte de centaines d'emplois de plus. Que va faire le ministre, considérant le rôle qu'il a demandé à M. Cummings de jouer dans ce débat?

• (1450)

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je crois que c'est la première question de mon honorable copain de Colombie-Britannique à laquelle j'ai le plaisir de répondre. La situation de National Sea Products n'a rien à voir avec l'Accord de libre-échange. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Croyez-moi, monsieur le Président, l'Accord de libre-échange ne rend pas les eaux plus poissonneuses. Cela dépasse sa portée.

Les députés doivent se rendre à l'évidence que les problèmes des pêcheries de la côte est sont graves et qu'ils sont dus à la conjonction de la capacité de traitement excessive et de la faiblesse des marchés. Par exemple, le nombre d'usines de traitement du poisson, qui était d'un peu plus de 200 au début des années 1980, n'était pas loin de 400 l'année dernière. Les stocks de morue au large de la province ont baissé de 20 p. 100 au cours des trois dernières années. Cette baisse laisse une grande partie de la capacité inutilisée. C'est le problème qu'éprouve National Sea. Sans l'Accord de libre-

échange, National Sea serait en bien plus mauvaise posture que maintenant.

M. Barrett: Monsieur le Président, le ministre dans sa réponse élève notre relation au niveau du copinage.

LES PERTES D'EMPLOIS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Il est vrai que nous ne pouvons rendre les eaux plus poissonneuses, mais les propriétaires des usines décident où ils mettent le poisson en boîte. Depuis l'Accord de libre-échange, le poisson est mis en boîte dans des usines américaines pendant que des usines canadiennes ferment leurs portes. C'est la même chose qu'en Colombie-Britannique, alors que le ministre avait dit que nous ne perdrions aucun emploi.

Le ministre est-il prêt à respecter sa parole et à lutter pour les droits des travailleurs du Canada atlantique, ou y a-t-il renoncé pour embrasser la carrière de comédien?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député ne s'y connaît pas beaucoup en fait de pêche sur la côte est, car la National Sea ne met pas le poisson en boîte, elle prépare des filets frais, congelés ou sous d'autres formes. La clef du problème est qu'on ne peut mettre le poisson ou quoi que ce soit d'autre dans un emballage ou en boîte à moins qu'il ne soit pris. Le poisson commence à se faire rare et le nombre des usines augmente, ce qui pose un grave problème que nous devrons nous employer à résoudre. Je ferai tous mes efforts pour redresser la situation.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député de Hamilton-Ouest, une seule question supplémentaire, s'il vous plaît.

* * *

LES AÉROPORTS

L'AVENIR DE L'AÉROPORT DE HAMILTON

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire faisant suite à celle qui portait sur l'Aéroport international Pearson. Étant donné la situation de ce dernier, et l'annonce du ministre des Transports voulant que l'aéroport de Hamilton ait de bonnes chances d'être retenu dans les plans d'ensemble du sud-ouest ontarien, le ministre d'État chargé des Transports pourrait-il nous dire ce qu'il en est des négociations sur cette solution de rechange viable qu'est l'aéroport de Hamilton?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, permettez-moi de citer le président régional de Hamilton Wentworth: «Tous les éléments se mettent en place merveilleusement bien et tout le travail accompli depuis trois mois par le comité de l'aéroport et le conseil régional commence à porter fruit.» Il y a beaucoup de retombées pour Hamilton. Par exemple, United Parcel Service situé à l'extérieur de Hamilton, a proposé d'assurer ses services à partir de Hamilton. Nous offrons maintenant des vols vers Minaki Lodge dans le nord de l'Ontario pour ceux qui veulent chasser et pêcher. Il y aura encore bien d'autres choses.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LES SERVICES DE SANTÉ—LES RAISONS DES COUPURES BUDGÉTAIRES

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le sénateur conservateur, je répète bien, «conservateur», le Dr Paul David, éminent chirurgien en cardiologie et fondateur de l'Institut de cardiologie de Montréal, a déclaré dans un discours, au Sénat, que notre système de santé était en très grande difficulté à cause du manque de financement, que l'engorgement dans les salles d'urgence, l'allongement des listes d'attente, la suppression des lits dans les hôpitaux et la détérioration des équipements, sont dus à un manque d'argent. De plus, il a déclaré qu'à cause du vieillissement de la population et de l'amélioration dans les découvertes de la médecine, le système de santé sera plus visible et insupportable pour les malades.

Est-ce que le ministre, maintenant, face à un éminent médecin, peut nous expliquer pour quelles raisons il a préféré désindexer une deuxième fois, de 1 p. 100, la contribution financière du gouvernement fédéral au système de santé plutôt que de taxer le système des banques?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous imposons le système bancaire. Nous avons prévu une nouvelle taxe pour le système bancaire dans ce budget.

Contrairement à ce que certains disent de la nouvelle taxe sur les produits et les services, celle-ci s'appliquera également au système bancaire. Nous avons tenu compte des banques dans les réformes fiscales.

Le député a posé une question sur le financement des programmes établis. Je lui avais dit hier à la Chambre, comme à d'autres députés, que nous ne diminuons pas les

ressources affectées au financement des programmes établis. Le financement s'accroîtra de 25 milliards de dollars d'ici les cinq prochaines années, par rapport aux cinq dernières. Il n'y aura pas diminution mais augmentation du financement.

[*Français*]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE JUSTIFIER LES COUPURES BUDGÉTAIRES

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le ministre ne répond pas à la question. Il se comporte comme un ministre sans coeur et inhumain à l'endroit des malades. Ce que le Dr David a déclaré, ce n'est pas un «broker» de Bay Street, c'est un médecin qui l'a déclaré. Déjà, avant votre Budget, il n'y avait pas suffisamment d'argent dans le système de santé. Pour quelles raisons avez-vous réduit les augmentations des sommes? Pour quelles raisons n'avez-vous pas rajouté de l'argent pour sauver des vies humaines à travers le Canada pour les malades? Pourquoi détruire le système de santé?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les attaques personnelles mesquines du député ne le mèneront nulle part. Tenons-nous en à la question.

Permettez-moi de m'en tenir à la question et de vous dire le fond de ma pensée. Les mesures contenues dans ce budget sont conçues pour nous aider à conserver nos bons programmes sociaux, des programmes qui nous tiennent tous à coeur, de quelque allégeance que nous soyons. Nos frais d'intérêt et la dette consolidée engloutissent une proportion croissante de nos recettes fiscales. De 12c. sur chaque dollar, elle est passée à 25c., puis à 31c. l'an dernier, et elle a fait un bond pour atteindre 35c. cette année. Si nous choisissons de fermer les yeux sur ce problème d'endettement, nous nous attirons d'énormes ennuis. C'est pourquoi nous faisons l'impossible pour éviter ces ennuis et pour conserver les programmes sociaux qui sont si chers à tous les Canadiens.

* * *

LE BUDGET

LA FUITE D'UN DOCUMENT—LE PRÉTENDU CRIME

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Jeudi dernier, le ministre est intervenu à la Chambre et, comme en fait foi le hansard à la page 1005, a qualifié la fuite concernant le budget de «crime prémédité» pour justifier son geste de la veille. Il a qualifié la fuite de «crime prémédité». Étant donné la position du ministre de la Justice, le ministre des Finances est-il maintenant disposé à retirer cette affirmation?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je rappelle à la Chambre que la Gendarmerie royale du Canada est en train de faire enquête et qu'il serait inapproprié d'en parler à la Chambre ou ailleurs pendant que l'enquête se poursuit.

[*Français*]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RETIRER SES PAROLES

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances, et j'espère avoir une réponse du ministre.

La semaine dernière, le ministre des Finances a dit dans cette Chambre que la fuite budgétaire avait été causée par un acte criminel. Je veux savoir si le ministre des Finances est maintenant prêt à se lever dans cette Chambre afin de retirer ses paroles?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, c'est exactement la même question en français. Je pense que, dans les circonstances, mon collègue l'a dit, la GRC poursuit des investigations sur toutes les circonstances entourant cette affaire. Il ne m'apparaît pas approprié de la commenter, ni dans cette Chambre ni à l'extérieur, monsieur le Président.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA SUPPRESSION DU MANDAT DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ EN CE QUI CONCERNE L'AVOINE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, en l'absence du ministre d'État chargé des Céréales, je vais adresser ma question au ministre de l'Agriculture. Le ministre d'État chargé des Céréales a annoncé cette année que la Commission canadienne du blé ne serait plus responsable de l'avoine. Il a indiqué à d'autres occasions qu'il ne faisait qu'acquiescer aux désirs des producteurs qu'il avait consultés.

Si l'on peut prouver que la grande majorité des producteurs ne veulent pas que l'avoine soit retirée du mandat de la Commission canadienne du blé, le ministre va-t-il exaucer leur voeu?

Recours au Règlement

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme mon collègue l'a déclaré à la Chambre et à d'autres intéressés dans tout le pays, les consultations et les discussions à ce sujet ont duré deux ans. Il a pris les mesures qui s'imposaient, et la politique annoncée reste en vigueur.

LE RÉSULTAT D'UN SONDAGE DÉCIMA

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je ne sais pas trop qui sont les gens que le ministre a consultés, mais, selon un sondage Decima qui sera publié lundi—et je suis sûr que le ministre en est au courant—les deux tiers des producteurs de l'Ouest canadien veulent que l'avoine relève de la Commission canadienne du blé.

Pourquoi le ministre ne se rend-il pas à l'évidence? Pourquoi ne laisse-t-il pas aux producteurs le soin de décider si l'avoine doit relever de la Commission canadienne du blé ou non? Que les producteurs décident.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député connaît plusieurs organismes agricoles de l'Ouest canadien, j'en suis sûr. Par exemple, l'Union des producteurs de grain, l'association canadienne des producteurs de blé, l'association des producteurs d'orge de l'Ouest, l'association des producteurs de canola des Prairies, l'office de commercialisation du porc de l'Alberta, la Commission du mouton et de la laine de l'Alberta, l'association des éleveurs de bétail, la Manitoba Farm Business Association, l'Office des éleveurs manitobains pour la commercialisation du porc, l'office de commercialisation de la Saskatchewan, le Gouvernement du Manitoba, le Gouvernement de l'Alberta et le Gouvernement de la Saskatchewan—tous approuvent cette politique. Pourquoi le député ne l'approuve-t-il pas aussi?

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre nous dira-t-il quels travaux il a l'intention de nous proposer la semaine prochaine?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, demain, le 5 mai, sera un jour désigné. Le lundi 8 mai jusqu'au jeudi 11 mai seront les troisième, quatrième, cinquième et sixième jours consacrés au débat sur le budget.

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES CRÉDITS PROVISOIRES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous savez sans doute que, le 6 avril, j'ai soulevé la question de privilège à propos du budget des dépenses, et Votre Honneur a rendu une savante décision lundi dernier. Bien sûr, je me garderai de commenter cette décision, mais j'invoque encore le Règlement par rapport au projet de loi qui doit être présenté ce soir à la fin de la séance, à 17 h 45. Je tiens à soulever ce point maintenant pour éviter tout malentendu à ce moment-là.

Après avoir examiné le projet de loi, je vois qu'on nous demande d'approuver le recours aux mandats du gouverneur général pendant la période de janvier au 1er avril de cette année. J'avais des hésitations au sujet du mandat du 1er avril, qui sera débattu plus tard, mais les trois mandats délivrés les 19 janvier, 16 février et 23 mars étaient censés conférer au gouvernement le pouvoir de dépenser plus de 1,5 milliard de dollars. Tous les postes figurent dans une déclaration sur les mandats du gouverneur général qui a été déposée à la Chambre plus tôt au cours de la session, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques.

Le problème, c'est que le Budget des dépenses supplémentaire, qui constitue le fondement de bon nombre des crédits figurant dans la déclaration sur les mandats spéciaux du gouverneur général, n'a évidemment jamais été déposé à la Chambre, puisque celle-ci n'a pas siégé depuis décembre de l'année dernière. Le gouvernement a jugé bon de ne pas déposer de budget des dépenses supplémentaire pendant la courte session de décembre, pour des raisons qu'il connaît mieux que nous.

Le problème auquel nous nous heurtons ici, c'est que le Budget des dépenses supplémentaire ne nous a jamais été exposé en détail. Nous n'avons jamais été informés des fonds supplémentaires que ces mandats spéciaux du gouverneur général nous accorderont par le truchement de ce Budget des dépenses supplémentaire. Il me semble qu'on aurait dû déposer un rapport à la Chambre pour donner des détails à ce propos. En outre, la Chambre n'aura jamais la possibilité d'étudier ce budget par l'intermédiaire des comités habituels.

Dans votre décision de lundi ou de mardi, monsieur le Président—je m'excuse, je ne me rappelle plus le jour exact—vous avez expliqué en détail comment, conformément aux nouvelles procédures en vigueur à la Chambre, le Budget des dépenses est habituellement renvoyé à un comité. Or, la Chambre ne pourra pas ensuite étudier le Budget des dépenses supplémentaire, qui constitue le fondement de ces mandats du gouverneur général et que nous approuvons aujourd'hui dans le projet de loi qui doit être déposé à 17 h 45. Autrement dit, le budget supplémentaire aura eu en théorie et en pratique trois jours de débat à la Chambre lors des jours réservée à

l'opposition et ce sera tout. Nous n'aurons jamais plus l'occasion de l'examiner à nouveau. Je m'élève contre ce scandale.

Afin de démontrer que, à mon avis, c'est une procédure injuste, j'ai regardé ce qui s'était passé en 1980—non pas parce que 1980 constitue un précédent car, comme je l'ai déjà dit, l'intervention du gouvernement à cet égard est absolument sans précédent. Mais on n'a jamais eu recours à ces mandats auparavant entre les sessions du Parlement comme on l'a fait dans le cas présent.

Sans vouloir revenir sur cette question—bien que j'insiste pour dire que ce scandale subsiste—en 1980, le gouverneur général a donné certains mandats avant que le Parlement ne soit rappelé à la suite des élections venant après la défaite du gouvernement du très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Le président du Conseil du Trésor d'alors, M. Donald Johnston, a préparé une petite brochure pour expliquer ce qu'il était advenu du Budget des dépenses supplémentaire, de l'autre Budget des dépenses supplémentaire et du Budget des dépenses principal et il a déposé cette brochure à la Chambre des Communes. J'en ai emprunté un exemplaire à la bibliothèque. Je l'ai ici. Le gouvernement de l'époque ne faisait pas de mystères. Il expliquait tout ce qu'il faisait et produisait toutes les preuves à la Chambre. Dans le cas présent, monsieur le Président, le gouvernement, à mon avis, n'a pas fourni tous ces documents et pourtant on nous demande aujourd'hui d'accélérer l'étude de ce projet de loi et, en fait, d'approuver tout ce Budget des dépenses supplémentaire.

Je demanderai tout d'abord par votre intermédiaire, monsieur le Président, au cas où cette procédure dont nous sommes saisie serait réglementaire, et j'en doute fort que le leader du gouvernement à la Chambre (M. Lewis) accepte aujourd'hui, avant que nous passions à l'étude de ce projet de loi, de proposer une motion visant à renvoyer la déclaration concernant les mandats spéciaux du gouverneur général aux comités pertinents de la Chambre de façon à ce que ceux-ci puissent examiner ce qui aurait dû être le Budget des dépenses supplémentaire pour la dernière année financière. Ainsi nous pourrons voir où le gouvernement a transféré des crédits d'un poste à un autre, où il a reçu une approbation supplémentaire par les mandats du gouverneur général au lieu de présenter le Budget des dépenses à la Chambre de la manière habituelle. Nous pourrons alors examiner tous ces documents parce que nous n'en avons vraiment pas la possibilité étant donné que ce projet de loi doit être adopté ce soir aux termes de l'ordre spécial qui a été approuvé par la Chambre.

Recours au Règlement

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques commentaires et je pourrais peut-être en profiter pour demander au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) et au leader du gouvernement à la Chambre (M. Lewis) de me répondre. J'interviens en faveur de mon collègue de Kingston et les Îles. Monsieur le Président, vous savez que lui et moi avons contesté naguère la procédure qui permet au gouvernement d'obtenir des mandats du gouverneur général.

Vous avez décidé qu'il n'y avait pas violation des privilèges. Le gouvernement ne devrait pas en conclure pour autant qu'il a bien fait d'utiliser ces mandats. Nous maintenons toujours que leur utilisation était irrégulière. A ce propos, mon collègue a signalé à la Chambre au moins un précédent qui s'apparente de loin à cette affaire. Le cas qu'il a mentionné n'était évidemment pas aussi grave que celui d'aujourd'hui. C'est pour cette raison que j'emploie judicieusement l'expression «de loin».

• (1510)

Je crois que le moins que le gouvernement puisse faire aujourd'hui est de promettre de renvoyer cette question au Comité des opérations gouvernementales de la Chambre des communes. Puisque l'affaire des mandats du gouverneur général intéresse le Conseil du Trésor, elle peut donc être renvoyée d'office au Comité des opérations gouvernementales. Comme tous les autres comités, ce comité a le droit d'arrêter lui-même le calendrier de ses travaux.

Bref, je veux faire savoir au leader du gouvernement à la Chambre que nous pourrions peut-être en venir à un compromis acceptable pour tous les intéressés s'il voulait soumettre cette question au Comité des opérations gouvernementales. Ce comité pourrait examiner les précédents et faire des recommandations spécifiques sur l'utilisation judicieuse ou abusive des mandats du gouverneur général à l'avenir.

J'espère que le leader du gouvernement verra le bien-fondé de cette proposition. Je lui rappelle que cette question est déjà venue une fois sur le tapis quand son parti formait l'opposition parce qu'on avait jugé à l'époque qu'elle était importante. Je rappelle également à la présidence que nous sommes le seul pays du Commonwealth qui utilise encore des mandats du gouverneur général. Cet instrument n'existe même pas au Parlement de la Grande-Bretagne qui est l'ancêtre de tous les parlements. Même dans les cas où le gouvernement est mis en minorité par un vote de défiance, le Parlement recommence à siéger brièvement afin d'accorder des crédits au gouvernement pour une période raisonnable jusqu'à ce que le Parlement soit reconvoqué après les élections.

Nous souhaitons pour ces raisons obtenir la coopération du gouvernement. Nous souhaitons obtenir l'aide de la présidence dans la question que mon collègue de Kingston et les Îles a portée à l'attention de Votre Honneur.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je voudrais signaler deux faits à mon honorable collègue. Je suis convaincu que la situation est bien claire.

En ce qui a trait aux mandats, comme on l'a dit, des mandats ont été émis le 19 janvier 1989, le 16 février 1989 et le 23 mars 1989. Nous avons chaque fois respecté les critères établis dans la Loi sur la gestion des finances publiques pour demander l'émission de tels mandats. Voici quels sont ces critères. Il faut tout d'abord que le Parlement ne siège pas. Il ne siégeait pas.

Deuxièmement, il faut que le besoin en soit urgent. En ma qualité de président du Conseil du Trésor, je me suis assuré qu'il y avait un urgent besoin. Troisièmement, il faut qu'aucun crédit ne soit disponible. Nous avons vérifié qu'aucun crédit n'était disponible.

M. Boudria: Bien sûr qu'il y avait des crédits disponibles.

M. de Cotret: Étant donné que le Parlement ne siégeait pas, lorsque le Parlement a été reconvoqué, nous avons donné toute une. . .

M. Boudria: Vous ne l'avez prorogé qu'au début de mars.

M. de Cotret: Pourrais-je terminer, monsieur le Président?

Lorsque le Parlement a été reconvoqué, nous avons donné toute l'information voulue. Pour la première fois de l'histoire du recours aux mandats du gouverneur général, nous avons donné autant d'information que nous le faisons habituellement pour le Budget des dépenses supplémentaire.

L'autre fait que je veux faire remarquer, c'est que le 1er avril, nous avons demandé un mandat au montant de 6,175 milliards de dollars pour 45 jours.

M. Boudria: Nous ne parlons pas de celui-là.

M. de Cotret: Je tiens à dire à mon collègue d'en face que cela est prévu au Budget des dépenses. Cela est prévu dans le projet de loi qui sera débattu aujourd'hui. Ce projet de loi va être renvoyé en entier au comité et soumis à l'approbation définitive du Parlement. On a procédé franchement et clairement. Je ne vois là aucun problème. En ce qui concerne le projet de loi de crédits provisoires, le mandat est compris dans les totaux prévus dans ce projet de loi.

M. Milliken: Monsieur le Président, malgré tout le respect que je lui dois, je dois dire que le ministre ne m'a pas compris. Je ne conteste pas le mandat du 1er avril. Je conviens que nous aurons amplement le temps d'en discuter au cours du débat sur les crédits, lorsque le Budget des dépenses aura été renvoyé au comité. Je veux parler des mandats concernant l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1989. Ces mandats sont approuvés dans le cadre de ce projet de loi de crédits provisoires. Ils sont confirmés à l'article 3 du projet de loi. On n'en reparlera plus. Tous les documents contenus dans le livre que le ministre a déposé à la Chambre, notamment la déclaration sur les mandats spéciaux du gouverneur général, seront automatiquement adoptés et approuvés par la Chambre avec l'adoption, cet après-midi, de ce projet de loi, conformément à l'ordre du 4 avril.

Nous n'aurons donc pas l'occasion d'examiner ce qui aurait constitué le Budget des dépenses supplémentaires. Si l'on n'avait pas procédé d'une façon aussi inusitée et irrégulière, ceux-ci auraient été renvoyés aux comités permanents de la Chambre. Voilà ce que je veux faire valoir. Je demande au ministre de veiller à ce que ces questions soient renvoyées au comité, même si ce projet de loi est adopté.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je serai bref. Je sais que la journée est consacrée à l'opposition et que nous devons débattre la motion présentée par le Nouveau Parti démocratique. Je ne veux pas empiéter sur ce privilège.

Mon collègue a parlé de ce qu'a fait un autre président du Conseil du Trésor. Je ne crois pas qu'il ait mentionné en particulier le budget des dépenses supplémentaires découlant de ces mandats. La question est la suivante, et elle a déjà été débattue: y a-t-il eu violation de privilèges ou non dans l'utilisation des mandats spéciaux? Dans la

décision qu'il a rendue, Votre Honneur a jugé que ce n'était pas le cas. Si mes collègues d'en face veulent contester cette décision, ils devraient le faire ailleurs.

M. Boudria: Nous ne contestons pas la décision du Président, voyons! Vous le savez bien!

M. Lewis: Vous voulez savoir si l'opposition aura l'occasion d'examiner le budget des dépenses supplémentaire. Mais bien sûr que oui, quand nous étudierons le budget! Les comités n'ont jamais escamoté l'étude des budgets, que je sache! Je suis sûr que les ministres qui défendront leurs budgets pour 1989–1990 devant les comités seront prêts à discuter de tout crédit obtenu par mandats spéciaux.

Cette question aurait dû être soulevée à la réunion des leaders parlementaires et non à la Chambre. Le Règlement n'est pas en cause, à mon avis. Nous devrions maintenant passer au débat sur la motion du Nouveau Parti démocratique.

M. le Président: Je vais consacrer quelques minutes à cette question.

Je voudrais d'abord rappeler aux députés les commentaires que j'ai faits à ce sujet, il y a déjà plusieurs jours. Les députés voudront peut-être y réfléchir. En voici un extrait qu'on trouve à la page 1179 du hansard:

> Bien que les députés puissent se plaindre de ne pas avoir eu l'occasion d'examiner les dépenses en cause avant l'allocation des sommes correspondantes, il résulte de la nature même des mandats spéciaux que l'approbation de la Chambre ne peut être donnée qu'après coup. En ce qui concerne ce grief, le remède résiderait normalement dans le recours aux mécanismes législatifs pour modifier la Loi sur la gestion des finances publiques de manière jugée satisfaisante par la majorité des députés.

Les députés voudront peut-être étudier cette citation.

Ensuite, je n'ai pas le droit de renvoyer cette question au comité.

Enfin, les deux côtés voudront peut-être discuter de la question et informer la présidence que ce qui semble être la principale demande de l'opposition a été acceptée par le gouvernement. Ce n'est évidemment qu'une hypothèse.

En tout cas, j'étudierai la question. Je sais qu'elle préoccupe le député de Kingston et les Îles (M. Milliken) et le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria)

Nous devrions maintenant entamer le débat.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque brièvement le Règlement.

M. le Président: Je voudrais rappeler aux députés que, pour ce rappel au Règlement, ils utilisent le temps alloué au débat.

M. Boudria: Monsieur le Président, je veux simplement préciser, au nom de mon collègue, que nous ne cherchons d'aucune façon à mettre en question la décision rendue par le Président au début de la semaine sur la question de privilège. Je voulais clarifier la chose.

M. le Président: Je remercie le député. Je comprends cela, et je comprends aussi l'argumentation. A mon avis, il serait utile que les députés prennent connaissance de cette décision.

De toute façon, j'étudierai la question. Toutefois, maintenant, pour être juste envers le Nouveau Parti démocratique, nous devrions poursuivre le débat.

• (1520)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ENVIRONNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Broadbent: Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir failli à la tâche d'assurer à tous les Canadiens la justice et l'égalité et de ne pas avoir fait de la protection de l'environnement une priorité.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur cette journée de l'opposition où, je pense, on parle d'environnement. Vous me permettrez, au départ, monsieur le Président, de lire la motion de l'opposition pour la journée de débat d'aujourd'hui.

> Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir failli à la tâche d'assurer à tous les Canadiens la justice et l'égalité et de ne pas avoir fait de la protection de l'environnement une priorité.

Monsieur le Président, je trouve malheureux qu'un chef de l'opposition, même si ce n'est pas l'Opposition officielle, présente une motion à la Chambre pour une journée d'opposition, une motion aussi vague, aussi imprécise, aussi sans fondement et sans fond, et qu'on prenne une journée de cette Chambre pour discuter

d'une motion qui ne veut absolument rien dire. Et, au risque de me répéter, on parle de la justice et de l'égalité et de ne pas avoir fait une priorité de la protection de l'environnement.

Monsieur le Président, si le chef du NPD avait spécifié d'une façon précise et claire ce qu'il avait contre les faits et gestes du gouvernement en matière de justice et d'équité et ou en matière d'environnement, je pense que nous aurions pu, de façon sérieuse, logique, répondre aux points soulevés dans une motion conforme à cela. Et surtout, monsieur le Président, lorsqu'on parle d'environnement. Je pense que l'environnement ne devrait pas être un dossier partisan dans cette Chambre. Je pense que l'environnement est et devient de plus en plus un sujet dont les Canadiens et les Canadiennes veulent non seulement entendre parler, mais veulent voir se réaliser, que ce soit au niveau de l'air, de l'eau, de la terre, au niveau de leur bien-être personnel, de leur qualité de vie. Et cela ne devrait pas, en cette Chambre, être partisan puisque les trois partis, les quatre partis même représentés ici, représentent une population qui a une préoccupation pour l'environnement. Et, malheureusement, on s'aperçoit, encore une fois, que les partis d'opposition en font un dossier partisan.

L'honorable ministre de l'Environnement (M. Bouchard), député de Lac-Saint-Jean, a fait un discours ce matin qui, je pense,. . .

Mme Duplessis: Un excellent discours!

M. Vincent: Un excellent discours, comme le souligne ma collègue de Louis-Hébert (M^me^ Duplessis). Il a fait un discours qui, je pense, a touché la majorité des points qu'aurait dû normalement soulever le chef du NPD dans une motion logique et normale pour une journée d'opposition.

Vous me permettrez, monsieur le Président, de faire un court résumé de ce qui a été fait pour l'environnement par ce gouvernement depuis quatre ans. Il y a eu la Loi sur la protection environnementale canadienne—une première—loi qui, de façon précise, concise, vient s'occuper du dossier de l'environnement au Canada. Il y a eu, comme vous le savez, monsieur le Président, l'an dernier, le Protocole sur la couche d'ozone. Nous avons dit qu'à partir du 1^er^ décembre 1990, il n'y aurait plus d'essence avec plomb au Canada. Il y a eu une législation pour protéger la faune. Encore une fois, la première! On travaille à un dossier au niveau de la Convention internationale sur l'atmosphère.

Il y a eu la Loi sur la préservation de l'eau. On sait que le premier ministre du Canada travaille énormément au dossier des pluies acides et, vous me permettrez l'expression, «pousse» sur les États-Unis pour que le dossier se règle dans des délais raisonnables.

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, qu'en 1984, le dossier des pluies acides de l'ancien gouvernement libéral, son dossier est à peu près épais comme cela. . . c'est-à-dire le couvert du dessus et celui d'en dessous. Alors, on sait que depuis 1984 le premier ministre du Canada, les ministres de l'Environnement qui se sont succédé et dont le ministre Lucien Bouchard actuellement travaillent ce dossier avec les États-Unis.

Nous savons également que sept provinces sur dix ont à ce jour signé avec ce gouvernement progressiste conservateur une entente au sujet des pluies acides, une entente monétaire et une entente au sujet de l'environnement.

Nous savons qu'en juin 1988, soit il y a moins d'un an, 110 millions de dollars sont annoncés pour la dépollution du fleuve Saint-Laurent. Je peux vous dire, monsieur le Président, que cette journée-là, j'étais dans ma circonscription de Trois-Rivières, et je me souviens des appels téléphoniques que j'ai eus à mon bureau, appels de félicitations de commettants qui disaient: Je félicite votre gouvernement, je félicite le premier ministre du Canada qui s'occupe de la dépollution du fleuve Saint-Laurent, non seulement en paroles, mais également en termes monétaires, en investissant les sommes d'argent qu'il faut pour que le fleuve Saint-Laurent redevienne le fleuve que nos parents ont connu.

En 1989, monsieur le Président, une somme de 90 millions de dollars est affectée pour encourager les efforts locaux de dépollution.

Monsieur le Président, 90 millions de dollars, c'est de l'argent! Encore une fois, c'est par le biais du ministre et du ministère de l'Environnement.

J'ai entendu ce matin à la Chambre des députés de l'opposition faire état du manque d'argent au ministère de l'Environnement. Malheureusement, et encore une fois je le dis, malheureusement, parce que l'environnement ne devrait pas être un sujet partisan, on a oublié, de l'autre côté de la Chambre, de faire état d'une augmentation de 9,4 p. 100 cette année dans le Budget du ministère de l'Environnement. Monsieur le Président, c'est la plus grosse augmentation en 17 ans, pas en un an, deux ans ou cinq ans, mais en 17 ans, la plus grosse augmentation de budget du ministère de l'Environnement, soit 9,4 p. 100! Et cela on a oublié de le souligner.

On a également oublié de le souligner, autant un parti de l'opposition que l'autre. Où voudrait-on prendre l'argent supplémentaire qu'ils veulent mettre, autant au ministère de l'Environnement que dans tous les autres ministères?

Monsieur le Président, tout ce qu'on entend du côté de l'opposition, c'est: Vous devriez mettre plus d'argent dans l'environnement, dans les frais de garderies, dans ceci, dans cela. . . et je pourrais en nommer jusqu'à demain matin.

Monsieur le Président, c'est facile! Nous savons tous qu'en tant que députés nous avons beaucoup plus de joie et de plaisir à donner de l'argent qu'à en couper. Mais la question importante qui se pose en 1989 est la suivante: Où va-t-on prendre l'argent, les millions et les milliards de dollars que l'opposition demande pour tous les sujets, alors que nous avons une dette nationale de 320 milliards de dollars qui augmente de 3 millions de dollars de l'heure, ou, si vous voulez, d'à peu près 80 millions par jour?

Monsieur le Président, cette dette vient d'où? Elle vient des dépenses, et surtout pas du ministère de l'Environnement, mais d'un peu partout, que l'ancien gouvernement a faites pendant 20 ans, dépenses qui n'ont pas nécessairement profité au pays, mais qui font qu'aujourd'hui, ce pays-là est un pays super-endetté et qu'il doit y avoir des mesures précises prises pour que, éventuellement, dans un avenir rapproché, la dette nationale, le déficit annuel soit contrôlé et pour que le service de la dette soit également contrôlé.

Monsieur le Président, le jour où chez vous vous dépenserez 35 cents de chaque dollar gagné pour payer des intérêts sur vos dettes, sans payer la dette, je suis convaincu que vous serez «dans le trouble». Et c'est la situation du gouvernement actuel, de ce pays-ci, avec l'héritage qui nous a été légué. Qu'on l'aime ou pas, c'est l'héritage que nous avons, et la population canadienne nous a élus pour administrer, et c'est ce que nous faisons, monsieur le Président!

• (1530)

Vous me permettrez de passer rapidement en revue les promesses du NPD durant la campagne électorale au niveau de l'environnement. Je n'irai pas dans toutes les promesses, monsieur le Président, on en aurait jusqu'à demain matin.

Ils ont parlé d'une loi sur l'eau. Comme vous le savez, monsieur le Président, le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) et son ministère travaillent actuellement à ce dossier-là. Ils ont dit qu'ils refuseraient d'exporter l'eau. Monsieur le Président, en novembre 1987, cela fait un an et demi, on avait dit: Non, on n'exporte pas d'eau!

Ils ont dit qu'ils donneraient de l'argent pour aider à la construction d'usines de traitement de l'eau. En novembre 1987, monsieur le Président, on l'avait fait.

Ils ont dit 120 millions de plus par année pour le ministère de l'Environnement. Monsieur le Président, je vous ai parlé de l'augmentation de 9.4 p. 100, mais je n'ai pas souligné dans cette augmentation à peu près 800 millions de dollars dépensés annuellement par d'autres ministères, encore une fois pour l'environnement, que ce soit le ministère de la Recherche et du Développement, le ministère des Sciences et de la Technologie, etc. Alors, certains autres ministères dépensent également de l'argent au niveau de l'environnement, et cela totalise à peu près 800 millions. Je pense que cette promesse-là du NPD, on peut l'oublier!

Enfin, ils avaient parlé de mettre dans le Code criminel que les pollueurs seraient poursuivis. Monsieur le Président, c'est déjà là. Dans le Code criminel, il y a une disposition à l'effet que tous ceux qui contreviennent à une loi, que ce soit au niveau de l'environnement ou d'autre chose, peuvent être poursuivis.

Alors, ce sont les promesses qu'avait faites le NPD durant la campagne électorale, et comme vous le voyez, les promesses que nous avions réalisées en partie ou que nous sommes en train de réaliser déjà, et pour nous, ce ne sont pas des promesses, ce sont des faits, des réalités.

Monsieur le Président, en terminant, je pense que je tiens à le leur souligner, pour les éventuels autres jours d'opposition, je pense que le chef du NPD devrait, lorsqu'il dépose une motion qui fait en sorte qu'une journée de la Chambre soit prise à débattre cette motion, déposer une motion qui dirait quelque chose, qui soulignerait des faits, qui poserait des questions précises et non pas, monsieur le Président, encore une fois, une motion qui dirait:

> Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir failli à la tâche d'assurer à tous les Canadiens la justice et l'égalité et de ne pas avoir fait de la protection de l'environnement une priorité.

Monsieur le Président, avec une motion comme celle-là, où voulez-vous que les parlementaires aillent? Comment voulez-vous que ce gouvernement-ci réponde, objectivement, tente d'aider l'opposition parfois à comprendre, parce que parfois, ils ont plus de misère à comprendre? Comment voulez-vous qu'on fasse quelque chose avec une motion de quatre lignes—même pas quatre lignes, monsieur le Président, trois lignes et demi—qui ne dit rien?

Je pense, monsieur le Président, qu'un examen de conscience devrait être fait à ce niveau-là par le chef du NPD pour que dans l'avenir, on ait un dossier intéressant à discuter le jour où l'opposition prendra une journée à cet effet.

[*Traduction*]

M. Funk: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député pour son discours et le féliciter de son intérêt pour l'environnement. Comme le ministre l'a dit ce matin, je lui souhaite de réussir à faire tourner la Chambre au vert, mais ce caucus est si bleu que je doute même qu'il devienne légèrement turquoise.

Je voudrais parler d'environnement du point de vue de la Saskatchewan. Il a fallu qu'un tribunal tranche pour que le gouvernement du Canada accepte de faire une évaluation d'impact environnemental à propos du barrage Rafferty-Alameda. En gros, le tribunal a dit au gouvernement, non au Parti conservateur, de protéger l'environnement. On a déclaré hier, à la Chambre, que des ententes sur la préservation des sols, qui sont absolument nécessaires en raison des nuages de poussière qui s'abat-

tent encore une fois en Saskatchewan, traînent depuis plusieurs années. Dans ma circonscription, Prince-Albert—Churchill River, les amis du Parti conservateur font la promotion d'un réacteur nucléaire de propriété privée. Ils se promènent chez les Indiens en leur disant que le gouvernement fédéral met à leur disposition des crédits illimités qui leur permettront d'investir dans ce réacteur de propriété privée.

Compte tenu de ces faits nouveaux dans ma province, le député blâme-t-il les gens de la Saskatchewan de se montrer un peu cyniques lorsqu'ils entendent le gouvernement actuel parler d'environnement?

[*Français*]

M. Vincent: Monsieur le Président, d'une part, j'aimerais souligner à mon collègue que strictement au niveau de l'agriculture, plus de 10 millions de dollars ont été versés dans ce dossier-là et à ce niveau-là, et lui souligner également, comme il mentionnait le discours du ministre ce matin, l'engagement continu du ministre de l'Environnement, le député de Lac-Saint-Jean (M. Bouchard), au niveau de la cause de l'environnement. Et j'ai eu l'opportunité, monsieur le Président, de recevoir le ministre Bouchard dans ma circonscription, il y a moins de deux semaines, alors qu'il était le conférencier à un souper-bénéfice, qui, en passant, a été très fructueux par la participation des gens.

Le ministre Bouchard soulignait dans son allocution durant ce souper son implication, son travail, depuis qu'il a été nommé à ce poste-là, également sa détermination, et cela est important, monsieur le Président, sa détermination entre autres au niveau des papetières, pour faire en sorte que la Loi de 1971, qui, comme vous le savez, ne touche que les papetières qui ont été construites après 1971, que cette loi-là soit modifiée, qu'il y ait une nouvelle législation pour s'assurer que les moulins à papier qui sont, comme vous le savez, une industrie importante dans ma région, arrêtent de polluer et soient des citoyens corporatifs qui respectent les lois et qui puissent progresser au niveau économique, mais tout en respectant l'environnement et en respectant les citoyens de ma région.

Alors, comme je le vois, monsieur le Président, vous me faites des signes, je vais arrêter ma réponse là.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est maintenant terminée. Je donne la parole à la députée de Mission—Coquitlam pour la reprise du débat.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, un vieux proverbe chinois dit qu'une marche de mille milles commence par un premier pas. Jeudi, le gouvernement a fait le premier pas dans la transformation de la politique sociale canadienne en politique d'assistance sociale.

Les premiers mots du discours du budget sont: «Ce budget traite de l'avenir du Canada.» A mon avis, ces mots auraient plutôt dû être: «Ce budget traite de la survie des Canadiens.»

Il est aussi dit que le budget traite de ce que nous devons faire pour relever les défis et exploiter les possibilités d'un monde en mutation, pour affirmer notre souveraineté de nation mûre et sûre d'elle-même, pour répondre aux priorités nouvelles et permanentes de notre pays. Quelles sont ces priorités?

Ont-elles changé à ce point que le gouvernement peut maintenant réduire le déficit en s'en prenant aux familles, à nos enfants, aux personnes âgées, aux femmes, aux sans-emploi, aux groupes ethniques et aux travailleurs pauvres?

On lit aussi dans le discours du budget que le Canada que nous devons laisser à nos enfants, ce sont des programmes sociaux que nous valorisons, un niveau de vie élevé, la liberté économique, la souveraineté chez nous et le respect à l'étranger, un gouvernement sensible et responsable. Selon moi, ce budget maintiendra un niveau de vie élevé pour les Canadiens qui ont déjà un niveau de vie élevé et condamne les Canadiens qui doivent lutter pour survivre.

On planifie la réduction du déficit en s'en prenant aux mauvaises personnes et on essaie de faire croire qu'il s'agit d'un programme qui préservera l'avenir de nos enfants. On dit aux enfants canadiens: «Ne vous inquiétez pas, vous qui n'avez pas de chaussures, vous qui êtes affamés, vous qui êtes laissés sans soins pendant que vos parents travaillent et vous qui n'avez pas de toit au-dessus de vos têtes.» Passez-vous de tout cela aujourd'hui, et le ministre des Finances vous garantit que, lorsque vous serez grands, vous hériterez d'une Rolls-Royce entièrement payée.

• (1540)

Si le ministre des Finances et ses collègues étaient présents à la Chambre, je leur dirais qu'ils ne dupent personne. Les seuls qui les croiront sont ceux qui vont en profiter, et ce ne sont sûrement pas les enfants canadiens ou leurs familles. Le gouvernement veut nous faire croire qu'il consacre plus d'argent que jamais aux programmes qui sont importants pour les familles canadiennes. Est-ce bien le cas? Je crois que la magie des chiffres commence à perdre de son effet. Le gouvernement peut jongler avec les chiffres et dire aux Canadiens qu'il ne va pas leur faire de mal, mais la population ne le croira pas.

Les ministériels peuvent bien se demander ce que la députée de Mission—Coquitlam raconte. Nous dépensons 2,7 millions de l'argent des Canadiens pour leur prouver que nous disons la vérité en recourant aux services coûteux de spécialistes de la langue pour présenter

nos arguments. La députée de Mission—Coquitlam dit que les Canadiens ne sont pas dupes. L'ouvrier retraité de Mission—Coquitlam n'est pas dupe. Il sait qu'aujourd'hui, seul un magnat retraité a encore un revenu imposable de 50 000$ mais que demain, ce sera une secrétaire à la retraite qui touchera un revenu de 30 000$ à cause de l'inflation. S'il vit assez vieux, il pourra peut-être voir le gouvernement faire main basse sur la pension de ses enfants, quelle que soit leur profession, en percevant des impôts comme ceux annoncés la semaine dernière.

La mère seule de Mission-Coquitlam, ou de n'importe quelle circonscription canadienne, n'est pas dupe. Elle sait qu'aujourd'hui, c'est le parent touchant des gains nets de 50 000$ qui est privé de son allocation familiale. Mais dans vingt ans, ce sera elle, dont le revenu s'élève actuellement à 21 000$, qui sera perdante.

Des voix: Bravo!

Mme Langan: Monsieur le Président, les députés du gouvernement croient-ils honnêtement que les Canadiens sont dupes lorsqu'on leur dit que la nouvelle taxe de vente, qui fait son petit bonhomme de chemin, sera avantageuse pour eux parce qu'elle avantage la grosse entreprise et le gouvernement? Les mères croient-elles réellement qu'il est avantageux pour elles et pour leurs enfants de payer des taxes sur les leçons de musique, les coupes de cheveux et la nourriture? Je ne le crois pas, monsieur le Président.

Je me suis engagée pour la première fois dans la politique lorsque je faisais partie du syndicat des typographes, dans ma localité de Colombie-Britannique. Le débat portait sur les garderies. Nous étions en 1970. J'étais une mère célibataire et je faisais du travail par équipes. La seule garderie agréée, si on pouvait y avoir accès, était ouverte de 9 heures à 17 heures du lundi au vendredi. C'était il y a dix-neuf ans. Mon enfant a maintenant vingt-trois ans, et il manque encore plus d'un million de places dans les garderies au Canada. Pendant son dernier mandat, le gouvernement a déposé un projet de loi sur les services de garde d'enfants que tous ont rejeté, le jugeant totalement insatisfaisant. Le gouvernement a recueilli les opinions de citoyens de tous les coins du pays. On espérait qu'un nouveau ministre suivrait les conseils de tous les Canadiens qui offrent des services de garde d'enfants ou qui ont besoin de ces services et qu'il déposerait à la Chambre un projet de loi répondant aux besoins des familles canadiennes. Qu'a fait le ministre, monsieur le Président? A-t-il déposé un nouveau projet de loi? A-t-il même annoncé qu'il se pencherait de nouveau sur l'ancien? Non, il s'est dégonflé.

Il a cédé devant le ministre des Finances. Qu'est-ce que les enfants canadiens obtiennent? Des garderies en attente. La mère du très honorable premier ministre pense peut-être qu'il fait du bon travail, mais je puis vous dire que des centaines et des milliers de mères canadiennes estiment que lui et ses collègues du Cabinet les laissent pour compte, elles et leurs enfants. Des garderies accessibles à tous, à coût abordable, sont un investissement dans l'avenir des enfants canadiens et du Canada. Une Rolls-Royce payée n'en est pas un.

En ce qui concerne les pensions d'invalidité, un nombre croissant de plaintes me sont adressées, à moi et à d'autres députés, parce que des demandes de pension d'invalidité sont couramment rejetées et que le seul moyen d'en obtenir une est de faire preuve de détermination et de savoir comment interjeter appel. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'un requérant a peut-être une chance d'obtenir gain de cause. Lorsque le Budget des dépenses a été déposé, j'ai fiévreusement cherché une explication à cette situation. A la page 6-16 de l'aperçu du programme du Budget des dépenses de Santé et Bien-être social, on peut lire:

> Leur situation générale s'est améliorée avec l'augmentation des prestations d'invalidité du RPC en janvier 1987, même si, dans certains cas, l'augmentation était annulée en partie par l'assurance privée ou par les programmes provinciaux ou municipaux d'assistance sociale.

Je dirai qu'elle était annulée. Lorsque la majorité des personnes voient leur demande rejetée d'emblée, un autre programme gouvernemental au palier provincial ou municipal va devoir redresser la situation. Mais croyant toujours dans ma naïveté que les gens qui me disaient cela se trompaient, j'ai demandé aux représentants de ma circonscription de continuer à aider les gens. J'étais persuadée que les dossiers étaient étudiés avec soin et compassion, comme je me trompais!

J'ai dû revoir ma position lorsque mon bureau a reçu une plainte d'une femme qui avait demandé une pension d'invalidité pour son mari. Cette pension a été refusée parce qu'on pouvait raisonnablement s'attendre à ce que cet homme gagne un salaire normal dans un avenir prévisible. Monsieur le Président, cet homme était dans le coma. Mais on pouvait s'attendre raisonnablement à ce qu'il gagne un salaire normal dans un avenir prévisible. Il est inutile de dire, monsieur le Président, que j'ai dû réviser ma position à propos de la compassion du ministère de la Santé et Bien-être social.

J'ai demandé des statistiques sur le nombre de Canadiens qui ont demandé des pensions d'invalidité, à combien de personnes on la refuse, combien de personnes ont interjeté appel et combien ont eu gain de cause en appel au cours de la dernière année financière. On penserait que c'était une demande assez simple en cette ère de technologie et avec les moyens de recherche qui sont offerts aux députés. Mais ce n'était pas une demande simple. Il semble que le ministère éprouve des difficultés à faire sortir cette information de ses ordinateurs. Il s'agissait pourtant de questions bien simples: combien avaient demandé une pension, combien se l'étaient fait refuser, combien avaient interjeté appel, et combien ont

eu gain de cause en appel? Monsieur le Président, je ferai remarquer par votre intermédiaire que si le ministère de la Santé et du Bien-être social refuse systématiquement la demande de pension d'invalidité de ceux qui en présentent une pour la première fois parce que ses services sont débordés, le gouvernement peut cesser de se féliciter de la façon dont il répond aux besoins des Canadiens les plus nécessiteux et examiner sérieusement la situation.

Des voix: Bravo!

Mme Langan: Nous avons beaucoup entendu parler de la terrible crise du logement au Canada. Tant à la Chambre que dans les médias, nous en avons énormément entendu parler depuis le début de la 34e législature. Le problème est attribuable dans une certaine mesure à la spéculation foncière, surtout dans les grands centres urbains. Il est attribuable dans une certaine mesure également aux taux d'intérêt élevés, et dans une certaine mesure encore au taux d'inoccupation presque nul. C'est un phénomène qui ne se rencontre pas seulement dans les grandes villes, mais aussi dans les banlieues et à la campagne.

La taxe de vente nationale annoncée constitue, elle aussi, un problème. A propos de la crise du logement au Canada, je ferai remarquer qu'on trouve de plus en plus des enfants parmi les sans-abri de notre pays. C'est inacceptable. Mais cela n'impressionne guère le sombre vilain qui prive d'un budget équilibré l'avenir de nos enfants. Non, le gouvernement en est revenu, en dollars constants, aux niveaux de financement de 1986 pour un programme de logement coopératif déjà insuffisant. Comme si ce n'était pas déjà assez dommage, il va économiser 55 millions de dollars en éliminant le programme d'aide à la rénovation qui fournit de l'aide financière aux propriétaires désireux d'améliorer leur propriété, un programme dont se sont prévalues les municipalités de tout le pays pour offrir des logements adéquats et à loyer abordable. C'est encore 55 millions de dollars qui serviront à payer la Rolls-Royce promise.

Ce qui a le plus bouleversé toutes les familles canadiennes, c'est certainement les coupures proposées dans le régime d'assurance-chômage. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration les a annoncées avant la présentation du budget pour amortir le coup. Le gouvernement a doré un peu la pilule en changeant les prestations de paternité et en permettant aux travailleurs de plus de 65 ans de participer au régime. Mais personne n'a été dupe. Tout le monde a compris que le gouvernement devait donner suite à une décision de la Cour suprême.

Le gouvernement croit-il que ces Canadiens, qu'on force maintenant à financer entièrement le régime d'assurance-chômage avec leurs employeurs, tout en réduisant leur admissibilité aux prestations, se laissent duper par ce programme de privatisation de l'assurance-chômage? Les travailleurs ne sont pas dupes, ni les petites entreprises qui devront financer le régime avec les travailleurs.

Le gouvernement croit-il vraiment qu'il vient en aide à ceux qui en ont le plus besoin en s'assurant que ce nouveau régime d'assurance-chômage exclura les travailleurs saisonniers, en majorité des femmes, les travailleurs agricoles, en majorité des femmes, les conditionneurs du poisson, en majorité des femmes, et les travailleurs des métiers de la construction, dont un nombre croissant de femmes? Qui aura encore le privilège de cotiser au régime d'assurance-chômage? Ces mêmes travailleurs qui ne seront peut-être jamais plus admissibles aux prestations. Ces travailleurs ne sont pas dupes.

• (1550)

Dans tous les secteurs dont j'ai parlé, les femmes sont le plus durement touchées par les coupures du gouvernement. Les femmes, spécialement les mères qui travaillent, ont besoin de services de garde d'enfants sûrs, accessibles et abordables. Les femmes en chômage occupent le plus souvent des emplois temporaires ou à temps partiel et sont moins susceptibles d'être admissibles aux prestations d'assurance-chômage. De plus, la hausse des cotisations leur fera plus de tort parce que leur revenu disponible est proportionnellement moins élevé.

Ce sont les femmes qui seront le plus durement touchées par la taxe de vente fédérale proposée. Les femmes gagnent en moyenne 66 p. 100 du salaire des hommes et elles consacrent une plus grande part de leur revenu disponible à l'achat de biens et de services, surtout lorsqu'elles ont des enfants.

Les femmes ont été les premières à se ressentir de la désindexation des allocations familiales, soit dit en passant, l'un des seuls avantages qui leur sont directement consentis au titre des enfants. Le principe de l'universalité étant en jeu maintenant, le gouvernement entend recouvrer son argent.

Dans la catégorie des 65 ans et plus, il y a plus de femmes que d'hommes qui reçoivent des prestations de la sécurité de la vieillesse. Il y a quatre ans, le gouvernement a tenté de désindexer les pensions de vieillesse des femmes et il a recommencé encore une fois à sabrer dans les pensions.

Les femmes ressentiront le contrecoup des compressions pratiquées dans les paiements de transfert aux provinces. Une baisse de 1 p. 100 de ces paiements représente 200 millions de dollars de moins par année. C'est surtout dans le domaine de la santé et de l'éducation que nos femmes pâtiront le plus de cette compression parce qu'elles font partie de la catégorie de la population la plus susceptible d'être pauvre et d'avoir besoin de services. La pauvreté et le besoin d'une éducation à des prix abordables sont vraisemblablement plus courants chez les femmes.

La pire insulte que toutes les Canadiennes aient essuyée est peut-être la coupe sombre de 2 millions de dollars pratiquée dans le programme des femmes du secrétariat d'État. Pour de nombreuses associations qui ont été les premières à se porter à la défense des femmes, surtout des immigrantes, cela va se traduire par une réduction de 15 p. 100 des subventions qu'elles reçoivent.

Il ne faut pas oublier non plus l'amputation de 50 p. 100 que le gouvernement a fait subir aux subventions destinées au Comité national d'action sur le statut de la femme. Cet organisme a représenté presque 600 regroupements féminins. Qu'avons-nous fait? On s'étonne forcément d'une telle mesure de la part du gouvernement qui dit vouloir respecter son engagement d'inclure les femmes dans le consensus national, mais qui les fait taire lorsqu'elles ne sont pas d'accord avec lui.

En terminant, je voudrais rappeler aux ministériels que les familles canadiennes ne sont pas dupes de ce budget. Que les travailleurs canadiens ne sont pas dupes. Et qu'il en va de même des personnes âgées. Les Canadiennes ne sont pas dupes de ce budget elles non plus. Mais pire encore, nos enfants reprocheront au gouvernement de les avoir privés de chaussures, de nourriture et d'abri, tout cela pour une Rolls-Royce qu'il leur promet dans un avenir lointain.

Le 28 avril, les Canadiens ont porté le deuil des travailleurs qui ont perdu la vie pour le pays. Le jour de l'adoption du budget sera aussi un jour de deuil pour le Canada que nous perdrons à jamais en sacrifiant les plus démunis.

L'hon. Steven Paproski (Edmonton-Nord): Avant d'entendre les questions et les commentaires, le Président voudrait rendre une décision.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES CRÉDITS PROVISOIRES—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: J'ai dit il y a quelques minutes, en réponse aux rappels au Règlement du député de Kingston et les Îles (M. Milliken) et de celui de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria), que je considérerais ces rappels. Tout d'abord, il est important de bien comprendre le point que les deux députés soulèvent. Résumé de façon aussi simple que possible, le voici:

Pendant l'ajournement de la Chambre, parce que le gouvernement avait besoin d'argent, des mandats spéciaux ont été émis. Ces mandats ont été émis en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques. Il y a un projet de loi, sur lequel on votera à 17 h 45, qui, entre autres choses, à l'article 3, et je lis les notes en marge, prévoit la confirmation du paiement en vertu de mandats spéciaux pour l'année financière 1988-1989. Ce sont les mandats spéciaux dont se plaignent les députés.

Pour que tout le monde comprenne, disons que, normalement, un projet de loi fait l'objet d'une première lecture, d'un débat de deuxième lecture, d'une étude en comité après adoption en deuxième lecture, puis il revient à la Chambre où il est étudié à l'étape du rapport, avant de faire l'objet d'une troisième lecture.

Ce projet de loi qui confirme les mandats, ne sera pas soumis à cette procédure, car il y a un ordre spécial de la Chambre qui dit que:

> Le jeudi 4 mai, lorsque la Chambre abordera l'ordre du jour, elle débattra une motion de l'opposition dont il aura été donné avis la veille, et au plus tard à 17 h 45, le 4 mai, le Président interrompra le débat et mettra aux voix sur-le-champ et successivement, sans débat ni amendement, toutes les questions nécessaires à l'expédition de cette motion, le Président mettra ensuite aux voix sur-le-champ et successivement, sans débat ni amendement, toute motion relative aux crédits provisoires et à l'adoption, à toutes les étapes, du projet de loi fondé sur ces crédits, après quoi le Président ajournera la Chambre...

C'est ce que prévoit l'ordre spécial, et les députés n'ignorent pas que je suis lié par cet ordre spécial. Je ne peux y mettre fin ni le modifier. C'est un ordre de la Chambre. Je vous ferai remarquer que c'est aussi un ordre qui s'applique aujourd'hui par consentement unanime, mais cela ne change rien à la question.

Si la motion de l'opposition est débattue tout le reste de l'après-midi, nous n'aurons plus le temps, conformément à cet ordre spécial, de débattre le contenu de ce projet de loi. Autrement dit, les députés font valoir qu'ils n'auront pas l'occasion de débattre la nature, les causes et les raisons des crédits demandés et dépensés conformément aux mandats spéciaux. Je crois avoir bien compris les députés.

Je suppose qu'on pourrait aussi dire que si le débat de la motion de l'opposition se termine tôt aujourd'hui, il restera du temps pour cela, mais personne ne peut le prévoir. Il se peut fort bien qu'il ne reste pas suffisamment de temps.

Les députés ont aussi fait allusion à un rapport spécial qui avait été déposé à la Chambre en 1980 par le président du Conseil du Trésor de l'époque. On me dit que ce rapport a été déposé uniquement à des fins d'information et que cela ne fait pas partie des travaux des crédits. C'est peut-être une bonne chose que de tels rapports soient

communiqués à la Chambre en pareilles circonstances, mais ce n'est pas nécessaire et je ne peux l'exiger.

À mon avis, les députés ont clairement exprimé ce qu'ils considèrent être leurs doléances. Comme je l'ai dit au début, on se plaint que la Chambre doive ce soir franchir toutes les étapes d'un projet de loi qui confirme des mandats spéciaux que la Chambre n'a pas eu l'occasion d'examiner ou de débattre en suivant la marche habituelle.

Les députés font valoir qu'à prime abord du moins, il semble que ce soit une atteinte à la tradition parlementaire, et nous avons entendu il y a quelques jours des arguments percutants sur l'importance du droit de regard du Parlement sur les dépenses et sur l'obligation qui incombe aux députés, conformément à ce qui se fait depuis longtemps, d'examiner les besoins financiers du gouvernement et de voter ou non les crédits.

• (1600)

Comme le député l'a fait remarquer, il est probable que ces mandats ne seront ni étudiés ni débattus, ce qui veut dire que la Chambre, pourrait rejeter le projet de loi ce soir, en théorie du moins. Je n'en dis pas plus.

Quoi qu'il en soit, la situation se résume à ceci: le Règlement de la Chambre n'a pas été enfreint. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu atteinte à une tradition ou à une convention de la Chambre. Mais là-dessus, je suis impuissant.

Il me semble que la solution consiste à modifier soit la Loi sur la gestion des dépenses publiques, soit le Règlement de la Chambre. Il y a quelques instants, les députés ont fait valoir ce point dans les appartements du Président et ont suggéré que le gouvernement pourrait renvoyer toute l'affaire au comité permanent approprié. Je le répète encore une fois, je n'ai aucun pouvoir en cette matière. C'est aux partis des deux côtés de la Chambre de se consulter.

De toute façon, je reviens au rappel au Règlement fait par le député de Kingston et les Îles (M. Milliken) et le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria). Le point qu'ils font valoir est clair. Selon toute probabilité, la Chambre n'aura pas l'occasion d'examiner et de débattre les mandats. Malheureusement pour les députés qui s'en plaignent, il est impossible au Président de régler cette question. À chacun de juger le point qu'ont soulevé les députés.

Je remercie les députés pour leur intervention.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ENVIRONNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Broadbent:

> Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir failli à la tâche d'assurer à tous les Canadiens la justice et l'égalité et de ne pas avoir fait de la protection de l'environnement une priorité.

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours de la critique néo-démocrate en matière des affaires sociales, et je m'aperçois encore une fois que ce qui différencie les néo-démocrates, c'est qu'ils n'ont jamais eu de budget à administrer, monsieur le Président. C'est pourquoi, je pense, qu'ils n'ont pas de crédibilité, parce que nous les écoutons faire la promotion de programmes qui dans les faits sont nécessaires, mais les disponibilités financières ne les permettent pas.

Je voudrais dire aussi, monsieur le Président, qu'il n'y a aucune cohérence parce qu'avant ils préconisaient de taxer les riches pour alléger le fardeau des pauvres. C'est ce qu'on a fait avec le dernier Budget, mais ils continuent à prétendre le contraire. J'aurais deux questions pour la députée.

La première, c'est que la néo-démocrate était contre la stratégie nationale en matière de garde d'enfants quand on l'a présentée devant le Parlement. Sa collègue, l'ancienne critique, disait, par exemple, monsieur le Président, que le Régime d'assistance publique du Canada était plus généreux. Elle prétendait cela. Elle disait donc qu'on devrait rejeter la stratégie nationale de garde d'enfants et qu'on devrait maintenir le *statu quo*. Aujourd'hui, si je me fie à ce que je viens d'entendre de la part de la nouvelle critique néo-démocrate, c'est que maintenant ils seraient d'accord avec la stratégie nationale de garde d'enfants que le gouvernement conservateur a apportée. Alors je voudrais qu'elle m'explique pourquoi il y a un revirement de situation de la part des néo-démocrates?

Deuxièmement, je voudrais que la députée nous dise pourquoi son parti et elle-même prétendent que les transferts aux provinces en matière de santé et d'éducation seront réduits alors que dans les faits, dans la vérité, monsieur le Président, c'est qu'il y a une somme de 25 millions de plus qui va être transférée aux provinces d'ici les cinq prochaines années. Donc, je voudrais qu'elle m'explique pourquoi elle prétend que l'on coupe, alors qu'il s'agit d'un montant de 25 millions de dollars de plus pour les cinq prochaines années.

[*Traduction*]

Mme Langan: Monsieur le Président, je rappellerais à la députée que le Nouveau Parti démocratique a bel et bien administré des budgets en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba et au Yukon. Peut-elle nous dire combien de budgets elle a administrés?

Mme Bourgault: Au moins cinq.

Mme Langan: Permettez-moi premièrement de répondre aux commentaires qu'elle a faits au sujet des garderies. Elle a dit que nous étions contre le projet de loi sur les garderies présenté par les conservateurs au cours de la dernière législature. Elle a tout à fait raison. Nous étions contre ce projet de loi, et nous n'avons pas changé d'avis.

Pendant mon discours, j'ai mentionné que nous nous sommes rendus dans toutes les régions du pays pour rencontrer des gens qui travaillent dans des garderies ou qui y envoient leurs enfants. Nous avons recueilli leurs commentaires et leur avons donné l'occasion d'expliquer au gouvernement pourquoi son projet de loi leur paraissait inadéquat. Nous espérions par là que le nouveau ministre tiendrait compte de ces commentaires et présenterait un projet de loi garantissant à tous les Canadiens l'accès à des services de garde adéquats, abordables et universels.

Eh bien, non seulement le ministre n'a pas présenté de nouveau projet de loi, mais il s'est dégonflé et a abandonné la partie.

Mme Dobbie: Monsieur le Président, je voudrais poser à la députée deux petites questions? Qu'est-ce qu'elle ferait pour venir à bout de la dette nationale? Et deuxièmement, est-ce qu'elle aimerait payer plus d'impôt?

[*Français*]

Mme Bourgault: Monsieur le Président, je voudrais juste dire qu'il ne s'agit pas de 25 millions de transfert, mais 25 milliards. Je voudrais que cela soit noté dans les *Débats*.

Les crédits

[*Traduction*]

Mme Langan: Monsieur le Président, ma collègue a posé deux questions, l'une sur la dette nationale, l'autre sur ma réaction à l'augmentation de mes impôts.

En ce qui a trait à la dette nationale, je commencerais par m'assurer que le régime d'imposition est assez équitable pour que les sociétés rentables et les banques paient leur juste part. Les Canadiens sont prêts à payer des impôts si le régime est équitable, et si tout le monde paie sa juste part.

La réponse à la seconde question est que, je suis tout à fait disposée à payer plus d'impôts pourvu que la Banque Royale n'en paie pas moins qu'un commis ou que la société Cominco ne soit pas moins imposée que mon père, qui a été ouvrier métallurgiste pendant 40 ans.

Mme Dobbie: Je suis heureuse d'apprendre que la députée est prête à payer des impôts.

Je voudrais me reporter à une observation qu'elle a faite dans son discours au sujet de la garde des enfants. Selon elle, le régime devrait être beaucoup plus équitable et on devrait offrir bien davantage de services de garderie. La députée s'oppose-t-elle à ce que les parents s'occupent eux-mêmes de leurs enfants? Croit-elle que les enfants devraient être gardés dans des établissements? Est-ce là l'avenir que son parti voit pour les enfants du pays?

Mme Langan: Monsieur le Président, je tiens vraiment à remercier la députée de cette question, car elle montre bien que nos vis-à-vis ne comprennent absolument pas les besoins des femmes et des enfants du pays dans le domaine de la garde des enfants. En fait, il serait préférable que tous les enfants puissent rester à la maison avec leur mère, mais la réalité, c'est que la plupart des femmes doivent travailler et qu'on doit leur offrir des choix dans le domaine de la garde des enfants. Il faut prévoir des garderies, des garderies de jour familiales détenant les permis voulus, et les parents doivent également être en mesure de faire garder leurs enfants à la maison, en fonction de leurs besoins, de leurs moyens et de leur horaire. Selon moi, il est fort regrettable que la députée ne semble pas comprendre les besoins des femmes et des enfants. J'en suis vraiment désolée.

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée. Nous reprenons le débat. La parole est au député de Rosedale (M. MacDonald).

M. Gauthier: J'invoque le Règlement. Je propose:

> Que la parole soit maintenant donnée au député de Kent (M. Crawford).

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Les crédits

• (1610)

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée).

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir parler aujourd'hui d'une question capitale et grave pour ma circonscription et pour le Canada: l'environnement.

L'indifférence du gouvernement pour le financement de la protection de l'environnement nous touche de près. Les parties septentrionales de ma circonscription sont baignées par un cours d'eau qui est l'une des pires sources de pollution du Canada, la rivière St. Clair. Les agglomérations en aval de la zone d'industries chimiques songeaient à installer des canalisations à partir du lac Huron. Les habitants de la région auraient alors pu compter sur une source d'eau potable. Ils auraient su que leur eau n'était pas saturée de produits chimiques déversés dans les cours d'eau, de substances toxiques et de saletés d'origine inconnue. Ceux de Wallaceburg, de Dresden, de la réserve indienne de Walpole Island et des cantons environnants ne seraient pas constamment menacés par des déversements et ne s'inquiéteraient plus de la qualité de l'eau.

Le projet de canalisation du lac Huron, financé à 79 p. 100 par le gouvernement de l'Ontario, a été annoncé en 1986. Le gouvernement fédéral devait jouer un rôle dans ce projet. La rivière St. Clair est un cours d'eau international, et les conservateurs ont déclaré que la question de l'environnement avait la plus grande priorité dans leur programme d'action. Le nouveau ministre a multiplié les déclarations sur la conservation d'un environnement sain pour nos enfants et nos petits-enfants.

Le projet de canalisation du lac Huron est le symbole de l'inaction et de l'incompétence du gouvernement en matière d'environnement. Le ministre a déclaré la semaine dernière que le gouvernement ne participerait pas à ce projet. C'est une réponse honteuse qui traduit son indifférence. A un moment où nous avons besoin de lui, le gouvernement se dérobe à ses responsabilités et refuse un rôle de premier plan dans le domaine de l'environnement. Les conservateurs se lavent les mains du problème des agglomérations situées en aval de la zone d'industries chimiques. Ils ne se sentent pas concernés par les 300 déversements de produits chimiques dans un cours d'eau international que ces agglomérations ont subies depuis trois ans.

Nous nous sommes laissés conter des balivernes par un gouvernement qui a dépensé beaucoup de capital politique au cours de la dernière campagne électorale à proclamer à tous vents son renouveau d'intérêt pour l'environnement, à déclarer, discours après discours, qu'il ne se limiterait pas à se dire préoccupé par l'environnement, mais qu'il se mettrait vraiment à la tâche. Il est facile de faire des promesses, mais il faut de l'argent pour les tenir. Le gouvernement et l'actuel ministre de l'Environnement auraient pu faire preuve de leadership en apportant leur contribution au pipeline du lac Huron, mais ils ont refusé sous prétexte que ce problème ne les concernait pas.

Le gouvernement a refusé toute participation financière parce que, selon lui, il s'agissait d'infrastructure municipale. C'était une dérobade. Nous savons que le gouvernement n'a pas la détermination nécessaire pour aider nos municipalités à réparer les routes, les ponts et les réseaux d'égout. C'est une politique déplorable qui devrait être modifiée.

Le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique ont tous deux reconnu que, dans quelques années, le Canada commencera à se désagréger sous nos pieds si le gouvernement fédéral n'intervient pas sur le plan de l'infrastructure. La politique des conservateurs est déplorable et nous sommes loin de l'approuver, mais, dans le comté de Kent, il ne s'agit pas d'infrastructure municipale, mais bien de l'environnement. Les villes de Wallaceburg et de Dresden et la réserve de l'île Walpole n'ont pas de problème avec leurs ponts, monsieur le Président, ni avec leurs chemins ou leurs réseaux d'égout.

Toutefois, les habitants ont la peur constante de voir se produire un déversement important qui les chasserait de chez eux. Les ouvrages de prise d'eau ont été fermés plusieurs fois en 1989 seulement. Le pire incident s'est produit le 22 mars, lorsque treize tonnes de polyéthylèneglycol ont été déversées dans la rivière St. Clair. Les responsables des installations situées en aval n'en ont été informés que dix heures plus tard. Le produit chimique s'était déjà infiltré dans les infrastructures. Pour la première fois de leur vie, les habitants ont été informés de ne pas boire de leur eau. Pas de café le matin, ni d'eau pour les enfants ou les circuits de refroidissement dans les usines.

Les habitants de Wallaceburg ont été choqués, humiliés de se voir obligés de faire la queue comme des réfugiés pour avoir de l'eau. Ils ont dû se rendre dans un centre commercial avec des pichets, des pots et des bouteilles et ils ne pouvaient s'approvisionner qu'un jour à la fois. Les travailleurs ont dû retourner chez eux. Wallaceburg est une ville industrielle comptant beaucoup d'ateliers d'outillage et de pièces d'automobile qui ont besoin d'eau pour leurs circuits de refroidissement. Les personnes âgées et retenues à la maison ont reçu leur eau par camion. Les enfants d'école ont bu de l'eau en bouteille. L'hôpital du district de Sydenham a reçu de l'eau par camion pour soigner les malades et les mourants.

J'ai attiré l'attention du ministre sur cette triste situation et il s'est montré compatissant. Il a déclaré qu'il se préoccupait vraiment de l'environnement. Nous avons fixé une réunion avec des délégués de la région pour discuter de la question. Le ministre a rencontré le maire

de Wallaceburg, le maire de Dresden, le chef de Walpole Island et moi. Nous avons essayé de lui montrer que c'était un problème unique en son genre, que ce problème touchait l'environnement et non l'infrastructure municipale. Mais la semaine dernière, ce gouvernement s'en est lavé les mains.

L'ancien ministre de l'Environnement avait déclaré en 1985 que la pollution de la rivière St. Clair avait atteint des proportions épouvantables. C'est bien ce qu'il a dit, épouvantable. Les gestes concrets sont bien plus éloquents que les paroles. Un engagement sérieux ne se résume pas à un effort de relations publiques.

Dans l'exemple du projet de pipe-line du lac Huron, le gouvernement a montré à tous qu'il n'était pas engagé à régler le problème et qu'il ne ferait rien pour que ces localités aient une meilleure source d'eau potable. J'ai dit qu'une décision avait été prise la semaine dernière. Le gouvernement a mis un an à se décider. Pendant tout ce temps, il n'a cessé d'exprimer son engagement et de se dire préoccupé par la situation de ceux qui vivent en aval de la grande concentration des industries chimiques. On a évoqué la possibilité de recourir à l'EDER comme source de financement. Il fallait tâter le terrain de ce côté-là. La semaine dernière le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) a exclu complètement cette possibilité.

Dans toutes les régions, les ententes de développement économique régional du Canada ont été réduites et certaines n'ont pas été renouvelées. Pourtant, en septembre 1987, l'ancien ministre avait affirmé dans une lettre qu'il «serait disposé à appuyer une proposition d'EDER si cette dernière atteignait le palier fédéral». Un document de base a été préparé en vue d'une entente auxiliaire. Le ministre de l'Ontario a expliqué en donnant des détails tous plus éloquents les uns que les autres, les répercussions sur l'économie de la région d'une fermeture prolongée des ouvrages de prise d'eau. Le gouvernement fédéral a reçu cet exposé en avril 1988, et a laissé les habitants de ma circonscription en suspens jusqu'à la semaine dernière. Cela ne ressemble pas à un engagement très profond, monsieur le Président. Il y a des EDER dans d'autres provinces pour financer les projets d'approvisionnements en eau, soit en Saskatchewan, en Colombie-Britannique. Le ministre de l'Environnement lui-même fait construire une route dans sa propre circonscription. J'imagine qu'il ne s'agit pas là d'infrastructure municipale.

Je le répète, ce projet de pipe-line du lac Huron est un symbole de l'injustice de ce gouvernement. C'est aussi un symbole de la passivité du gouvernement pour tout ce qui touche les questions écologiques. Après avoir fait miroiter la possibilité d'une participation financière, le gouvernement conservateur s'en lave maintenant les mains. La ville de Dresden a de graves problèmes d'eau potable. Ce gouvernement, qui aurait pu aider à la construction d'un pipe-line, a préféré ne rien faire pour résorber la crise.

• (1620)

Les niveaux de nitrate dans les sources d'eau de Dresden étaient inacceptablement élevés au 30 mars 1989. L'alerte a été donnée le 6 avril. Pourtant, le gouvernement refuse toujours d'admettre l'existence du problème et il refuse de nous aider.

Autre exemple d'incohérence entre les paroles et les actions du gouvernement, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) est venu lui-même dans ma circonscription pendant la dernière campagne électorale promettre 3 millions de dollars pour financer ce qu'il appelait «la solution à la pollution de la rivière Sydenham». Cette annonce s'est faite au son de la fanfare et des trompettes. Le fédéral allait dépenser 3 millions de dollars pourvu que la province en fasse autant.

Je vais vous citer un extrait du communiqué du 20 octobre 1988:

> «Le gouvernement fédéral prend des mesures pour remédier à la pollution causée par des pesticides utilisés en agriculture, produits qui se retrouvent dans les sources d'approvisionnement en eau potable des habitants de la région arrosée par la rivière Sydenham, dans le sud de l'Ontario—et plus particulièrement à Dresden».

En annonçant le programme quiquennal de 6 millions de dollars, le ministre de l'Agriculture a déclaré que ce programme permettrait d'améliorer les pratiques de culture et d'utilisation des sols pour aider à corriger le problème de la pollution de l'eau.

Le communiqué poursuivait en ces termes:

> Le projet de la rivière Sydenham comportera des études sur place pour trouver d'où viennent les pesticides agricoles présents dans les sources d'eau potable. Des études sur les sols montreront comment les produits chimiques se déplacent dans le sol. On étudiera aussi le mouvement des produits chimiques dans le réseau hydrographique ainsi que le régime pluviométrique.

Pendant la campagne électorale, j'ai dit que c'était là un excellent programme et qu'il valait les investissements. Il démontrait que les conservateurs se préoccupaient de l'environnement et pouvaient dégager des fonds pour le prouver. Cependant, j'ai examiné le dossier un peu plus à fond. J'ai téléphoné à des fonctionnaires. A cette époque, j'étais président du Conseil des eaux de l'Office de protection de la nature de la région de St. Clair. Mon intérêt pour le projet est donc sincère.

Ce n'était qu'une promesse électorale. Il n'y a pas de fonds. Le gouvernement fédéral reproche à l'Ontario de retarder le programme parce qu'il attend qu'elle libère de nouveaux fonds, les mêmes qu'il est prêt à débloquer, en plus des grosses sommes qu'elle a déjà dépensées.

Puisque le projet Sydenham ne sera pas mis en chantier tant que l'Ontario n'aura pas dégagé de fonds, il n'y aura donc pas de projet. C'est honteux. Le gouvernement fédéral ne dépensera pas ses trois millions de dollars en

faisant cavalier seul, ce qui signifie que le projet est condamné.

Ce dossier prouve une fois de plus que les gestes du gouvernement ne suivent pas ses promesses.

Je tiens à mentionner un autre dossier. Je viens d'apprendre qu'Environnement Canada mettra fin à un projet d'analyse de l'air sur l'île Sainte-Anne, près de la réserve indienne de Walpole Island. Ce projet prendra fin le 15 mai.

Compte tenu de la proximité de la frontière américaine et de l'incinérateur de Detroit, je ne parviens pas à comprendre pourquoi Environnement Canada cesse d'aider Walpole Island à financer son projet de surveillance de la qualité de l'air. Si le gouvernement se préoccupe tant de l'environnement, si son engagement est vraiment ferme, pourquoi renonce-t-il à ce programme essentiel de surveillance de la qualité de l'air près de la frontière américaine?

En plus, le gouvernement n'a absolument rien fait pour arrêter ou retarder la construction de l'énorme incinérateur de Detroit. Ce sera le plus grand incinérateur d'Amérique du Nord. Les Américains n'ont pas voulu utiliser les meilleures techniques qui existent parce qu'ils les ont jugées trop coûteuses. Selon moi, il est beaucoup plus coûteux de porter atteinte à la santé des Canadiens qui vivent là où les vents dominants porteront les fumées de ce monstrueux incinérateur.

Les conservateurs devraient suivre l'exemple du gouvernement ontarien. Il appartient au ministre de l'Environnement de faire montre de courage, de force et d'intérêt réel dans ce dossier. Le ministre provincial de l'Environnement a intenté des actions en justice contre les Américains. Il nous défend. Où est notre gouvernement fédéral dans cette affaire importante? Il est aux États-Unis où il recueille des prix bidons. Lorsqu'il y a un prix à aller chercher, il semble que le gouvernement conservateur n'hésite pas un instant à se présenter. Cependant, lorsqu'il est temps d'agir, nous attendons en vain qu'il donne signe de vie.

En guise de conclusion, j'ai cité beaucoup de cas où le gouvernement n'a pas vraiment agi et ne s'est pas engagé à fond pour protéger l'environnement, et ces cas sont propres à ma circonscription de Kent. Le ministre a fait preuve d'une logique sélective face au projet de construction d'un pipeline dans le lac Huron. Il a dit: «Ce n'est pas notre problème». Il fait fi d'un certain nombre de projets d'approvisionnement en eau ailleurs au Canada. Il ne tient pas compte du fait que la rivière Sainte-Claire est une voie navigable internationale. Il ne tient pas compte du fait que les collectivités en aval ont dû faire face à plus de 300 déversements.

Le désastre écologique n'est pas la faute des citoyens de Kent-Nord. Il est directement attribuable aux déversements industriels et à des gouvernements incapables de corriger le problème. Si les conservateurs fédéraux continuent de faire l'autruche, d'autres problèmes de ce genre surgiront dans tout le Canada.

Le problème ne disparaîtra pas. Le problème de l'infrastructure municipale ne disparaîtra pas. Je suis effrayé lorsque j'entends les conservateurs dire: «Ce n'est pas notre problème».

Le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) a affirmé très catégoriquement que «les Canadiens ne s'intéressent pas aux guerres de compétence provinciale ou fédérale; ils veulent des mesures concrètes face à l'environnement.» Ce sont les propos qu'il a récemment tenus à l'émission *Insight*, animée par Doug Fisher.

Ce matin, j'ai reçu des lettres des élèves d'une enseignante de la ville de Chatham. Elle enseigne à l'école St. Agnes, et ses élèves de quatrième et de cinquième années s'intéressent à notre environnement. Ils sont inquiets pour notre environnement. À la dernière ligne de sa lettre, elle dit: «Nous vous saurions gré de bien vouloir prendre un peu de temps pour examiner ces lettres.» Il y en a environ cinquante. Non seulement je vais les examiner, mais je vais répondre à chacune d'elles.

Des voix: Bravo!

M. Crawford: Ce sont là les enfants auxquels nous devons songer. Ils sont les chefs de demain. Nous devons donner l'exemple. Malheureusement, le gouvernement ne donne pas l'exemple à ces élèves.

Aucune mesure, aucun engagement n'a été pris concernant le projet de pipe-line du lac Huron. Les questions écologiques occupent pourtant la première place au Canada. Il est tout simplement inacceptable de la part du gouvernement de dire aux localités en aval de la «Chemical Valley» que ce problème ne le concerne pas. C'est notre problème à tous. C'est un problème national. Un problème qui commande une solution à l'échelle du pays. Jusqu'ici, le gouvernement a fui devant ses responsabilités.

Des voix: Bravo!

M. Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. Mais je voudrais lui dire que je suis originaire de la ville de Windsor. J'ajouterai que j'ai déjà entendu des discussions à propos des problèmes écologiques qui affligent ma ville natale, dans les comtés d'Essex et de Kent, mais j'ai rarement entendu quelqu'un les présenter aussi clairement et avec autant de perspicacité. Je tiens à féliciter le député.

Des voix: Bravo!

M. Martin (LaSalle—Émard): Le député pourrait-il nous expliquer pourquoi le gouvernement fédéral a décidé de ne pas poursuivre la lutte pour empêcher la construction de l'incinérateur de Detroit. Cette construction est pratiquement un acte d'agression envers un pays ami. C'est certes un acte d'agression contre une ville amie comme Windsor. Je dois admettre que c'est la première fois qu'un député intervient avec autant d'éloquence dans ce dossier aux Communes. Par comparaison, c'est une honte quand je vois ce que font les députés d'en face.

M. Crawford: Monsieur le Président, je réponds volontiers à cette question. L'incinérateur n'était qu'à l'étape de projet lorsqu'il en a été question. Ma municipalité a été la première à envoyer une résolution au gouvernement lui demandant d'intervenir pour empêcher la construction de cet incinérateur.

• (1630)

Nous n'avons pas reçu de réponse à la résolution que nous avons envoyée au gouvernement pour lui demander d'exiger la fermeture de cet incinérateur. Comme je l'ai dit plus tôt, c'est le plus gros incinérateur en Amérique du Nord. Les vents soufflent vers ma municipalité, vers Windsor, la ville natale de mon collègue, et vers Essex. Toutes les émissions de cet incinérateur viennent polluer notre région du Canada. Le gouvernement n'a même pas eu la courtoisie de répondre à une résolution présentée par une municipalité qui s'intéressait à la question et qui savait que des problèmes allaient survenir.

L'année suivante, en tant que président du conseil de comté, je n'avais toujours pas reçu de lettre du gouvernement adressée au comté de Kent.

Des voix: Quelle honte!

M. McCurdy: Après avoir entendu les observations de ceux qui prétendent venir de ma circonscription et après avoir entendu le député de Kent dire qu'il a été envahi de lettres de gens du comté d'Essex, je peux certainement croire, même si je suis arrivé en retard, que le député peut prouver que le gouvernement n'a pas tenu compte de la correspondance qu'il a reçue au sujet des problèmes environnementaux dans la région d'Essex-Kent. Et ces plaintes ne portent pas seulement sur cet incinérateur, mais aussi sur le niveau des lacs, sur le réacteur Fermi II et sur un certain nombre d'autres problèmes environnementaux qui détruisent notre région.

J'aimerais seulement ajouter que j'espère que le comté de Kent suivra le comté de Windsor, comme il le fait toujours, dans la lutte contre la fermeture imminente de VIA Rail. Je suppose que cela fait partie de la politique du gouvernement en matière de développement durable. Cette mesure fera en sorte qu'il y ait encore plus de voitures et d'autobus sur nos routes et donc plus de fumée, de nitrates, de sulfures et de mercure pour accroître les pluies acides.

J'espère que le comté de Kent et le député dont on a vanté l'éloquence se joindront à notre lutte en vue d'assurer un équilibre dans ce pays et une politique en matière de transports qui, au moins, tiendra compte de la notion de développement durable.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kent a la parole s'il souhaite répondre.

M. Crawford: Monsieur le Président, je ne sais pas si c'était une observation ou une question. Tout ce que je puis répondre, c'est que nous apprécions certes le beau comté d'Essex—Windsor. Nous l'avons toujours fait. Pour vous, Votre Honneur, il est toujours passé après celui de Kent. Nous luttons certes en faveur de VIA Rail.

Je croyais que cela avait quelque chose à voir avec l'environnement, et c'est pourquoi je parle de l'environnement. Je suis certes d'accord avec mon honorable collègue sur ce point.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Reprenons le débat. La parole est au député de Rosedale.

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, en neuf années d'absence de la Chambre et plus récemment durant la campagne électorale, j'ai toujours su qu'il était difficile de se faire élire à la Chambre. Je n'ai jamais pensé à quel point il pourrait être difficile d'obtenir la parole pour faire un discours. Je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat.

Le député de Kent (M. Crawford) se demandait dans ses dernières observations si le débat portait sur l'environnement, les transports ou le budget; il n'est pas le seul. Quiconque a examiné, ne serait-ce que brièvement, la motion que nous a proposée le député d'Oshawa (M. Broadbent) comprendra immédiatement que ce n'est pas un de ses meilleurs efforts.

En fait, je connais le député d'Oshawa depuis avant même qu'il devienne député en 1968. Je crois me souvenir qu'il était professeur d'université. À l'époque lointaine où je fréquentais l'université, quand un professeur vous donnait un sujet de dissertation, vous aviez en fait deux possibilités. Un choix était de dire autant de choses que vous pouviez dans l'espoir d'être reçu à l'examen haut la main, ou bien si vous ne saviez presque rien sur le

sujet, vous pouviez partir rapidement dans la direction opposée et dire autant de choses que possible dans l'espoir que le professeur n'y regarderait pas de si près.

J'ai l'impression que c'est ce qui est arrivé ici aujourd'hui. On peut lire dans la motion qui nous été présentée par le député d'Oshawa:

> Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir failli à la tâche d'assurer à tous les Canadiens la justice et l'égalité et de ne pas avoir fait de la protection de l'environnement une priorité.

On doit se demander, après avoir écouté les trois ou quatre dernières heures de débat, à quoi songe le député d'Oshawa.

Alors que j'étais assis ici ce matin et que j'écoutais ses remarques, j'ai été très étonné que du début jusqu'à la fin, et même pendant la prolongation qu'on a autorisée au député d'Oshawa, il n'a absolument pas parlé de l'environnement, en dépit du fait que c'était le seul objet précis de cette courte motion. Au lieu de cela, comme l'a dit le député lui-même, il a pris part à ce débat historique sur le budget.

Nous, du côté du gouvernement, avons essayé de répondre de notre mieux au dilemme placé devant nous par le député d'Oshawa. Le ministre de l'environnement (M Bouchard) a fait ce qui, à mon avis, était très sage de sa part, et a répondu au nom du gouvernement en ce qui concerne les priorités de celui-ci sur les questions de l'environnement. Puis, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Vincent) et d'autres personnes ont essayé de s'attaquer aux questions soulevées par le député d'Oshawa.

Je ne vais pas m'attarder longtemps sur les observations du député d'Oshawa, sauf pour dire qu'elles me troublent quelque peu. En dehors du fait qu'il n'a pas parlé de sa propre motion, et le public devra le juger là-dessus, ses discussions sur le retour en arrière sont plus le reflet d'un état d'esprit au sein du parti néo-démocrate que des critiques à notre égard.

Une fois de plus, le député d'Oshawa nous a donné quelques recettes périmées du socialisme d'hier. Si c'est ce qu'il peut offrir de mieux à une nouvelle législature, face à la crise grandissante du déficit et de la dette publique, cela n'augure pas bien pour l'avenir.

Le député d'Oshawa a insisté sur les conséquences des modifications de l'imposition pour l'assurance-maladie, les pensions ou les programmes de garderie promis. Il ne semble pas vouloir reconnaître les conséquences ultimes qu'aurait l'irresponsabilité économique sur notre capacité de financer ces programmes.

Je ne peux absolument pas comprendre comment il peut faire un discours comme celui-là sans reconnaître le moindrement l'importance fondamentale d'une saine économie et d'une bonne gestion, permettant de répondre aux objectifs sociaux qu'il met tellement de l'avant.

Il me semble qu'il y avait une sorte de philosophie, si je puis m'exprimer ainsi, quelque chose comme: «Mangeons et buvons, car demain nous mourrons». Autrement dit, dépensons, dépensons, dépensons et demain quelqu'un, quelque part, trouvera les moyens de payer tout cela, même si notre aptitude à payer diminue du fait que la dette croît plus vite que les autres chapitres de dépense du fédéral.

Il y a un léger espoir. Le député d'Oshawa a parlé de créativité et de communauté. Lorsqu'il retournera à l'enseignement, il s'interrogera peut-être sur la façon d'aborder les nouveaux problèmes auxquels nous sommes confrontés. Un qu'il signale dans sa motion est la menace de destruction de notre environnement, mais malheureusement il n'en a pas parlé dans son discours.

La députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) a été beaucoup plus directe. Je regrette qu'elle ne soit pas ici actuellement. Je tiens à la féliciter d'avoir abordé des questions environnementales qui lui tiennent à coeur. Je suis profondément troublé par le fait qu'elle a présenté un argument massue, ce matin, et qu'elle est revenue à la charge durant la période des questions, cet après-midi, en critiquant le prix qui doit être remis à notre premier ministre (M. Mulroney) aujourd'hui, à Washington. Je me demande où elle veut en venir. Ce prix, décerné pour la deuxième fois seulement par un organisme qui fait partie de la Chambre de commerce internationale, vise à rendre hommage à une initiative gouvernementale d'intérêt mondial et il a été attribué pour la première fois, l'an dernier, au premier ministre de la Norvège, Gro Brundtland, pour son rôle de chef de file à la tête de la commission mondiale sur le développement et il est remis, cette année, à notre premier ministre.

Même les députés de l'opposition devraient se réjouir qu'on reconnaisse ainsi, dans le monde, l'importance des mesures que le premier ministre a prises, au nom du Canada, pour résoudre les problèmes de l'environnement. Pourquoi ridiculiser ce prix, comme l'autre côté le fait? Cette attitude ne rend pas service à l'opposition ni à une organisation internationale d'intervenants du monde des affaires qui s'efforcent de prendre au sérieux les questions relatives au développement durable que les députés de tous les côtés de la Chambre ont certainement à coeur.

• (1640)

Je reviendrai sur cette question dans un instant parce qu'elle sera, j'espère, au coeur du débat d'aujourd'hui. Les effets cumulatifs du changement climatique, de la destruction de la couche d'ozone, des forêts, et des terres arables, de la pollution de l'eau et de la multiplication des produits chimiques toxiques sont unanimement reconnus comme le plus grand défi de notre époque. Dans son rapport de 1987 intitulé *Notre avenir à tous*, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement a écrit que seule la guerre nucléaire représente une menace plus grave que la destruction de l'environnement. Selon cette commission, dirigée par le premier ministre de la Norvège, certaines régions ont déjà plus souffert que si elles avaient été systématiquement ravagées par des armées. Je m'en suis rendu compte moi-même au cours des quatre dernières années. Dans certaines régions de l'Éthiopie, du Soudan et de l'Afrique de l'Ouest, j'ai vu ce qui peut arriver quand un environnement devient si ravagé et si inculte qu'il ne peut même plus faire vivre ses derniers habitants, comme s'il avait été le théâtre d'une guerre nucléaire.

La commission a dit ceci:

> La nature est à la fois généreuse et fragile et son équilibre est délicat. On ne peut pas franchir certains seuils sans mettre en danger l'intégrité du système. Bon nombre de ces seuils sont à la veille d'être franchis.

Cette commission mise sur pied par les Nations Unies n'a pas recommandé qu'on freine le progrès économique pour protéger l'environnement. Une telle solution serait inapplicable dans les pays industrialisés et carrément injuste et inacceptable dans les pays en voie de développement dont beaucoup commencent à peine à bénéficier pleinement des progrès de la technologie moderne. Elle a plutôt proposé un nouveau programme en disant que la planète avait besoin d'entrer dans une nouvelle ère de développement respectueux de l'environnement. A partir de maintenant, selon elle, les décisions économiques doivent tenir compte des exigences de l'environnement. Je ne sais pas si c'est la commission qui a inventé l'expression «développement durable», mais elle y tient certes pour marquer le lien entre l'environnement et l'économie.

En fait, j'ai été frappé d'entendre la critique libérale en matière d'environnement et députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) dire à un moment donné—et j'espère que je la cite bien—que les Canadiens sont tout disposés, à son avis, à consentir aux mêmes sacrifices pour la protection de l'environnement que pour la relance de l'économie. Dans le même ordre d'idées, j'ai écouté très attentivement le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) lorsqu'il a dit que nous avons en fait deux déficits à juguler à l'heure actuelle, soit celui de la dette fédérale et du problème constant que constitue le service de cette dette et celui de l'incidence d'une dégradation et d'une pollution croissantes de notre environnement. Voilà pourquoi il faut absolument comprendre que nous ne pouvons pas vraiment juguler l'un sans juguler l'autre.

Comme les députés s'en souviendront, le ministre des Finances a employé, lors de la présentation de son budget, des expressions fort éloquentes que je voudrais reprendre ici parce qu'elles s'appliquent parfaitement, je crois, à la question de la protection de l'environnement et du développement durable dont nous discutons ici aujourd'hui. Au sujet de la dette, il a dit que nous devions nous demander si nous allons léguer cette énorme dette aux générations futures, qu'il fallait bien comprendre ce que cela signifiait. Si nous continuons année après année, gouvernement après gouvernement, à emprunter et cela, rien que pour régler l'intérêt sur cette dette, nous allons nous trouver à hypothéquer l'avenir et non à payer nos propres factures. Il est facile d'emprunter sur le dos des générations futures, car elles n'ont pas maintenant voix au chapitre. Elles ne peuvent pas protester. Et pourtant, ce sont elles qui risquent de faire éventuellement les frais de notre insouciance. Puis il a tenu des propos qui s'appliquent à mon avis tout aussi bien aux questions environnementales qu'aux questions économiques. Il a dit que ce budget doit contribuer à l'édification de notre avenir au lieu de l'hypothéquer. Voilà le défi à relever.

L'été dernier, on m'a demandé de participer à une conférence que la fondation *Harmony* a organisée à l'Université Trent pour donner suite aux travaux de la Commission Brundtland. Le compte rendu de cette conférence vient d'être publié, et je le recommande à tous les députés. Les observations que j'ai faites se rangent sous un titre que j'espère pouvoir continuer d'utiliser dans d'autres circonstances. Ce titre est «L'économie et l'écologie: deux alliées naturelles». Dans mon discours, si je peux me permettre de me citer moi-même, j'ai dit que nous réagissons très bien aux crises et aux urgences. Toutefois, nous ignorons bien des choses. Nous ne savons pas collaborer avec la population pour enrayer les causes de ces crises. Tel est le défi. C'est à cela que nous devons

nous attaquer aujourd'hui. Comment combiner une saine gestion de l'économie et une gestion active en vue d'un développement durable?

Chose certaine, nous devons absolument mettre un terme à ce qui devient de plus en plus un affrontement artificiel entre l'activité économique, d'une part, et la protection de l'environnement, d'autre part. Ce qui m'a particulièrement dérangé dans les questions soulevées au sujet du prix que l'on a décerné au premier ministre et donc au Canada et aux Canadiens pour notre souci de l'environnement, c'est qu'en établissant sans cesse cette fausse dichotomie entre les intérêts économiques, commerciaux et industriels et les intérêts des mouvements écologiques, on ne rend service à personne.

Je voudrais citer les paroles d'une personne qui, durant toute sa vie adulte, a lutté contre la pollution et s'est attaqué aux problèmes environnementaux. Il s'agit du directeur administratif de *Pollution Probe*, Colin Isaacs. Il a reconnu dernièrement que certaines sociétés, jadis décriées par les écologistes, s'attaquent maintenant au problème de la pollution. Il mentionnait en particulier les entreprises Loblaws, Alcan et Dow Chemical. Les députés savent que Loblaws a récemment adopté un programme de produits écologiques qu'appuie *Pollution Probe*. Il est intéressant de noter que l'Alcan, une des entreprises louangées par M. Isaacs, est la seule société canadienne à faire partie du groupe international qui a remis un prix au premier ministre.

Il faut changer notre attitude face aux problèmes environnementaux si nous voulons un jour cesser de simplement gérer les crises, ce qui nous a jusqu'ici empêchés de devenir écologiquement responsables. Quand on lit le discours du Trône et qu'on regarde la très grande priorité accordée à l'environnement, on s'aperçoit que jamais auparavant le gouvernement et le Parlement ne se sont lancés avec autant de sérieux dans la lutte contre la pollution. La mise sur pied de la table ronde constitue en soi une étape importante puisqu'elle regroupera des groupes aux intérêts divers, tant économiques qu'environnementaux.

• (1650)

Le député d'Oshawa nous a rendu un grand service en lançant ce débat. Je regrette seulement qu'il n'y ait pas participé. Il nous faut trouver des façons réalistes d'allier le progrès social et économique à l'amélioration de notre environnement. J'espère que lorsque nous reviendrons sur cette question, et nous y reviendrons de plus en plus souvent, le député d'Oshawa et d'autres débutés auront des suggestions plus positives à faire. Pour l'instant, je donne au député d'Oshawa la note C ou C– pour la façon dont il a traité cette motion pourtant si importante et pour son attitude tout au long du débat lancé par l'opposition.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires? Nous entendrons tout d'abord le député de Scarborough–Ouest, puis la députée de Vancouver–Est.

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos du député, surtout quand il s'est appliqué à démontrer que l'économie et l'écologie étaient des alliées naturelles. À mon avis, c'est comme s'il avait voulu démontrer que la protection de l'environnement coûte cher. J'éprouve bien du mal à rattacher le budget et le déficit à la protection de l'environnement. Je ne voudrais pas dramatiser outre mesure, mais qu'importe si le déficit atteint 5 ou 500 milliards de dollars si nous respirons un air putride, et si nous ne pouvons même pas nous baigner dans nos lacs. Nous ne saurions rattacher la nécessité de réduire le déficit à celle de protéger l'environnement. Nous ne saurions lésiner sur la dépense si nous songeons à nettoyer le pays. Il n'existe aucun rapport entre l'environnement, notre santé et celle des générations futures d'une part, et la volonté d'économiser en affaiblissant les politiques de protection de l'environnement d'autre part.

Le député de Kent a participé au débat. J'aimerais bien qu'il nous dise pourquoi les députés d'en face n'ont rien fait pour s'attaquer aux problèmes qu'il a signalés au cours de son exposé. S'agirait–il d'une question d'argent? Serait–ce parce que le gouvernement estime plus important d'épargner que de protéger l'environnement?

M. MacDonald (Rosedale): La question est intéressante. C'est l'un de ces cas où nous avons besoin de nous réunir et de nous entendre sur les faits. Je suis certain que le député sait qu'au cours des deux dernières décennies, les gouvernements ont dû utiliser une part toujours plus considérable des recettes fiscales pour assurer le service d'une dette sans cesse de croissante. Nous aurons de plus en plus de mal à régler les problèmes comme ceux qu'on a énumérés et celui dont a fait état le député de Kent. Quelque chose ne tourne sûrement pas rond lorsqu'un régime économique permet de moins en moins de prendre des décisions importantes, qu'il s'agisse de protéger le milieu social ou le milieu naturel. J'ai du mal à croire que le député ait pu soutenir que nous pourrions plus facilement nous occuper des problèmes de l'environnement si nous avions de moins en moins les moyens économiques de le faire. Cet argument n'est guère convaincant, mais s'il en a l'occasion, peut-être pourrait-il me rallier à son point de vue.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je tiens à dire jusqu'à quel point nous nous réjouissons du retour du député. Nous reconnaissons sans peine que ce Canadien pourrait grandement nous renseigner sur la situation du tiers monde, notamment de l'Afrique, qu'il connaît bien.

Ainsi, je voudrais lui demander de nous préciser sa position sur ce que je considère comme des compressions extrêmement graves dans le domaine de l'aide publique au développement. Sauf erreur, au cours des deux prochaines années, elles s'élèveront à environ 720 millions de dollars. Ne convient-il pas que des compressions touchant des programmes comme l'UNICEF, qui aide les enfants en Afrique et dans d'autres régions du monde, entraîneront la mort d'enfants qui ne pourront être immunisés contre certaines maladies ni être alimentés convenablement? Ne va-t-on pas également revenir sur l'engagement que nous avons pris lors de la Conférence de Nairobi sur les femmes, d'accroître notre aide à l'intégration des femmes au développement et d'améliorer le sort des familles et des enfants de la prochaine génération?

Quelles seront les répercussions de tout cela sur notre excellente réputation internationale? Le premier ministre s'est engagé fermement non pas à décroître, mais à accroître notre aide. Selon le député, à quel moment, à la suite de mesures rétrogrades de ce genre, le Canada pourra-t-il atteindre l'objectif qu'il s'est fixé de consacrer 0,7 p. 100 de son PNB à l'aide au développement, chose qu'en tant que pays riche, nous pouvons facilement nous permettre dans un monde où tant de gens meurent de faim?

M. MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, je remercie la députée de ses gentils mots de bienvenue. Elle a tout à fait raison. Les compressions budgétaires dans le domaine de l'aide publique au développement sont importantes. Naturellement, à l'instar de bon nombre de mes collègues, je ne suis pas heureux de ces compressions. Cependant, je n'ignore pas, ayant dû, il y a quelques années, tenter de prendre des décisions de ce genre avec mes collègues du Cabinet, que lorsqu'il s'agit de mettre de l'ordre dans nos affaires, notre marge de manoeuvre est très limitée. J'ignore si la députée a déjà tenté de déterminer dans quels domaines le gouvernement pouvait réduire ses dépenses, surtout dans la première année de son mandat.

Mme Mitchell: Que faites-vous des impôts reportés?

M. MacDonald (Rosedale): Je suis heureux de voir que la députée préférerait un accroissement des impôts, mais. . .

Mme Mitchell: On pourrait percevoir les millions de dollars d'impôts reportés.

M. MacDonald: Je ne sais trop à quoi elle songe au juste, mais je sais que l'opération n'a pas été facile. Je crois qu'on y a envisagé avec beaucoup de compassion les programmes destinés aux personnes dont parle la députée. Je tiens toujours que les réductions globales prévues dans les budgets ne se fassent pas au détriment de ceux qui sont individuellement touchés à la base. Je crois que l'aide publique au développement comporte d'importants postes de crédits qui peuvent être réorganisés et qui relèvent plus des infrastructures que de programmes destinés aux personnes. C'est le genre de décisions délicates dont tiendra compte le personnel de l'ACDI qui a une bonne idée des responsabilités de développement.

Pour répondre à l'autre question que la députée a soulevée, plus tôt nous atteindrons l'objectif initial de 0,6 mieux ce sera, mais malgré ces réductions, le Canada reste un chef de file dans l'aide internationale au développement, surtout sur le continent africain. Nous le resterons sans fléchir.

Les crédits

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole d'abord au député de Renfrew, puis au député d'Egmont.

M. Hopkins: Je voudrais à mon tour saluer le retour à la Chambre du député qui vient de parler, car nous avons été élus pour la première fois le même jour. La promotion de 1965 a été lourdement décimée au fil des ans.

Le député m'a ému en disant, entre autres choses, que nous ne pouvons emprunter pour l'avenir et que nous devons mettre un frein à l'endettement. A mon avis, personne ici ne peut nier qu'il faut mater le problème de la dette. Mais ne nous méprenons pas. Lorsque le gouvernement que le député appuie pour le moment, a accédé au pouvoir, la dette nationale du Canada s'élevait à 170 milliards de dollars. D'ici l'automne, la dette atteindra le seuil des 340 milliards de dollars, c'est-à-dire qu'elle aura exactement doublé en cinq ans. Ne pense-t-il pas qu'il aurait mieux valu que son gouvernement pratique ce qu'il prêche? Ces gens ne cessent de se vanter qu'ils sont de bons gestionnaires financiers et de la façon excellente dont ils ont dirigé les finances de l'État au cours des années. Ils ne se rendent pas compte qu'en cinq ans ils ont doublé la dette nationale, lui ajoutant un mondant égal à la dette accumulée pendant les 117 premières années de la Confédération.

Le député ne pense-t-il pas qu'il aurait mieux valu que le gouvernement fasse vraiment ce qu'il disait il y a quatre ans et demi, à son arrivée au pouvoir, au lieu d'asséner maintenant des impôts à tour de bras parce qu'il s'aperçoit soudainement qu'il est dans le pétrin? Si le gouvernement est dans l'embarras, c'est qu'il n'a pas su planifier depuis son arrivée au pouvoir.

• (1700)

M. MacDonald (Rosedale): Une fois de plus, je salue un membre de la promotion de 65 dès mon retour. Je dois dire au député de Renfrew (M. Hopkins) que son argument n'est pas tellement solide, s'il essaie de faire croire que nous n'avons pas changé l'orientation d'un gouvernement qu'il a appuyé pendant plus de 15 ans, et dans ce cas-ci en cherchant à poursuivre ses objectifs dans ce premier budget de la nouvelle législature. Si je saisis bien les propos du député, il dit que nous aurions peut-être dû être plus fermes. J'espère que lorsque viendra le moment de voter sur le budget, ce député votera comme nous puisque tel est son voeu, au fond. Cet appui est le bienvenu. Je suis issu d'une profession qui accueille toujours ceux qui sont repentants, et si c'est le cas maintenant, je n'y vois aucune difficulté.

M. McGuire: J'ai été élu dans la circonscription que le député a représentée pendant 15 ans. J'aimerais maintenant demander au député pourquoi il se soucie tellement de l'environnement, et du tiers monde, tandis qu'il a montré lors d'une entrevue télévisée, la semaine dernière, à Summerside, qu'il n'éprouvait aucune sympathie pour les électeurs qu'il représentait autrefois.

M. MacDonald (Rosedale): Premièrement, j'aimerais féliciter le nouveau député d'Egmont (M. McGuire). Il représente une remarquable circonscription, et je suis sûr qu'il aura beaucoup de plaisir, à la représenter. Je regrette qu'il ait gravement déformé mes propos. Je serais heureux d'examiner avec le député la transcription de cette émission de télévision et de plusieurs autres entrevues que j'ai accordées lors de mon passage dans cette province.

Je ne me suis pas rendu là avec l'intention expresse de discuter de cette question, comme le député le sait fort bien. A mon avis, je devais aux gens de cette partie de l'île-du-Prince-Édouard, de fait, à tous les habitants de l'île, de les informer des motifs de cette décision et de leur donner quelques conseils que je jugeais utiles. Au cas où le député ne les aurait pas entendus, je vais les répéter brièvement.

Du moment où j'ai été élu pour la première fois en 1965, j'ai déclaré que la base de Summerside était une sorte de bombe à retardement. Si le député n'est pas déjà au courant, il ne tardera pas à découvrir que la Défense nationale cherche à fermer cette base depuis des années. Les gouvernements fédéral et provincial ont tous deux fait de grands efforts pour qu'elle reste ouverte. Je tiens à rappeler au député qu'il est très important, en cette période difficile, de ne pas faire de politique avec une question sur laquelle tous les gens de la province sont d'accord et d'étudier avec impartialité les options qui pourraient assurer l'existence de la base. Si le député est assez irresponsable, si j'ose dire, pour en faire une question de politique, il ne rendra pas service à sa circonscription ni aux gens de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Débat. Le député d'Okanagan—Shuswap.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, au nom des électeurs de la circonscription d'Okanagan—Shuswap, je suis heureux de pouvoir répondre à la motion proposée à la Chambre.

La nouvelle circonscription d'Okanagan—Shuswap est située au nord de la vallée d'Okanagan, dans le centre-sud de la Colombie-Britannique. La circonscription comprend les bassins des lacs Shuswap et Okanagan. Elle s'enorgueillit d'une industrie touristique prospère qui complète les industries forestière et agricole.

C'est sans nul doute l'un des sites les plus magnifiques au monde. La qualité de vie y est quasiment insurpassable. Les habitants de la circonscription d'Okanagan—Shuswap sont très fiers de ce patrimoine. Toutefois, ils s'inquiètent de plus en plus de la menace qui plane sur leur qualité de vie et sur celle de tous les Canadiens, que ce soit au niveau local, provincial, national ou mondial: il s'agit de la perte grandissante de nos forêts, de l'étranglement de notre industrie agricole, et des menaces qui pèsent sur notre approvisionnement limité en eau potable.

Bien que les électeurs de ma circonscription félicitent en général le gouvernement pour son nouvel engagement envers les questions environnementales, ils craignent, tout comme moi, que les promesses faites dans ce domaine ne s'envolent en fumée aussi rapidement que des centaines d'autres promesses déjà brisées.

Il est vrai que le gouvernement se prépare à consacrer plus de fonds au ministère de l'Environnement. Le gouvernement consacre également des centaines de millions de dollars supplémentaires à des mégaprojets énergétiques qui nuiront à notre environnement. Bien qu'il ait accru les dépenses au ministère, il a annulé des projets écologiques d'une valeur d'environ 1,6 milliard qu'il avait promis durant la campagne électorale. Je voudrais en énumérer quelques-uns: conservation de l'énergie, recherche et développement, 600 millions; mesures contre les pluies acides, 300 millions; nettoyage du port de Halifax et des Grands Lacs, etc.

Même si le ministère dépense davantage, un article récemment publié dans un des journaux locaux indique que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) a affecté plus de 40 000 $ à l'amélioration de ses locaux, alors que le gouvernement recule devant les engagements environnementaux évalués à des milliards de dollars qu'il avait pris durant la campagne électorale.

Une question qui m'a beaucoup préoccupé durant mon enfance, c'était de savoir d'où venaient l'acier, le caoutchouc et les autres matières dont nous avions besoin pour bâtir notre pays et améliorer notre train de vie. Et d'où venaient l'énergie nécessaire pour équiper et chauffer nos maisons ainsi que l'essence pour faire fonctionner nos automobiles? Je me demandais toujours d'où venaient toutes ces ressources et ce qui se passerait lorsqu'elles seraient épuisées. Maintenant, je me pose simplement la question suivante: quelles sont les limites de notre croissance?

Au début des années cinquante, le terme «pollution» n'était ni très connu ni très bien compris. On n'avait pratiquement jamais entendu parler de l'épuisement des ressources. Notre attitude envers la nature était de la soumettre par la force. Dame nature devait être conquise par la supériorité technique de l'homme.

Les pays industrialisés dont l'économie d'après-guerre connaissait une vague de prospérité furent saisis d'une frénésie et s'occupèrent à bâtir une vie meilleure pour leurs citoyens et à consommer toujours davantage de nos ressources non renouvelables.

Les années 50 furent les années d'or du monde industrialisé. On avait atteint un niveau de vie sans précédent dans toute l'histoire de l'humanité. La «belle vie» était enfin à notre portée. Au volant de grossses voitures, on se sentait gonflé à bloc et on se grisait de vitesse. La réussite, c'était d'avoir une Chevrolet 57 au réservoir qui ne désemplissait pas.

Puis les choses se mirent à changer. Nous commmençons maintenant à nous heurter à certaines réalités très pénibles. C'est pendant les années 60 que se firent entendre les premiers faibles avertissements au sujet des problèmes écologiques. Dans son ouvrage intitulé *Silent Spring*, Rachel Carson décrivait les conséquences de notre négligence de l'environnement. Elle fournissait le point de ralliement nécessaire pour le mouvement écologiste. À l'époque, ce mouvement passait pour un rassemblement d'universitaires excentriques et de fanatiques du retour à la nature auxquels personne n'accordait trop d'attention. Nous commençons maintenant à les prendre très au sérieux.

Des ouvrages subséquents comme *Limits to Growth*, publié par le Club de Rome au début des années 70, nous ont amenés à nous demander à bon droit si le monde dans lequel nous vivons ne courait pas tout droit vers un effondrement catastrophique sur les plans tant économique qu'environnemental, et leurs auteurs estimaient à l'époque qu'il était peut-être déjà trop tard pour l'éviter. Aujourd'hui, près d'un quart de siècle après ces premiers

cris d'alarme, le monde industrialisé continue de tituber de crise en crise, incapable de comprendre que le système en équilibre délicat que constitue notre environnnement devient en fait de plus en plus détraqué.
• (1710)

Les gouvernements, comme le nôtre présentement, sont notoirement lents à reconnaître ce changement et à s'y adapter. Nous continuons à troquer la qualité de notre environnement, notre qualité de vie, contre l'opportunisme politique, gérant nos affaires du point de vue myope d'un mandat de quatre ans au lieu de tenir compte des conséquences à long terme de nos actions et de notre refus obstiné de reconnaître les problèmes écologiques et de tâcher d'y remédier.

L'holocauste nucléaire de Tchernobyl, la catastrophe de Bhopal, les différends frontaliers sur les pluies acides d'un versant de montagne à l'autre, le taux croissant de dioxyde de carbone dans notre atmosphère, l'effet de serre, la destruction de nos forêts topicales qui s'intensifie, la disparition d'espèces entières de notre biosphère qui s'accélère, les déversements toxiques majeurs, comme la catastrophe du Valdez, tous cela montre l'incapacité de l'humanité à accepter les lois immuables de la nature. Je veux ajouter que dame nature nous dit maintenant sans ambiguïté qu'elle a une patience limitée et qu'on en verra rapidement le bout.

Jusqu'ici, notre attitude a été de considérer chaque crise que traverse l'environnement comme une question isolée. Nous continuons de la traiter comme un symptome au lieu de reconnaître la cause sous-jacente. Tant que les crises de l'environnement continueront à être considérées comme des questions isolées qui peuvent être réglées par des mesures bureaucratiques de riposte, alors cette tendance générale vers une dégradation de l'environnement et finalement sa destruction se poursuivra.

Tant que le gouvernement continuera à considérer les solutions aux problèmes de l'environnement comme un moyen de rétablir la confiance dans le statu quo plutôt que comme un moyen de profiter de nos erreurs passées et d'adapter cette expérience aux problèmes futurs, alors nous continuerons de marcher droit au précipice que représente la destruction de l'environnement.

Tant que nos systèmes économiques continueront à préconiser cette fausse nécessité d'une éternelle expansion économique et de la consommation de ressources limitées, alors nous allons continuer à flirter avec notre propre anéantissement. C'est absolument clair.

En tenant compte de la commission Brundtland dont on a constamment parlé à la Chambre, c'est maintenant le moment de prendre des mesures décisives et de s'engager dans une politique de développement durable, où l'expansion économique est inextricablement liée à la capacité de notre environnment à la soutenir. C'est, sans aucun doute, le défi le plus crucial que nous devons relever en tant que pays.

C'est au milieu du XXe siècle que nous avons eu la première image de notre planète vue de l'espace. Il se peut que la vision d'un astre seul dans le vide infini de l'espace ait influencé davantage la pensée humaine que la révolution de Copernic au XVIe siècle.

Dernièrement, un astronaute saoudien, qui a participé à une mission de la NASA il y a trois ans, a raconté ce qu'il avait ressenti lorqu'il vu la Terre de l'espace la première fois. Voici ce qu'il a raconté:

> La première journée, tous nos regards étaient fixés sur nos pays respectifs. La deuxième journée, nous regardions nos continents et la cinquième, nous avions conscience qu'il n'existait qu'une seule terre.

Comme l'a expliqué un spécialiste de la charge utile à la NASA:

> Lorsqu'on a vu la planète Terre sous la forme d'une immense comunauté, on trouve toujours difficile, une fois sur terre, de faire le lien avec les murs que nous avons pris l'habitude d'élever entre nous.

Nos astronautes ont connu ce changement de perception qui a peut-être une importance capitale dans la survie de notre espèce. Nous en sommes venus maintenant non plus à considérer la Terre comme un réservoir de ressources inépuisables, mais plutôt comme un système biophysique fragile et délicatement équilibré qui a une fin et des possibilités limitées.

Au début du siècle, ni la démographie ni la technologie ne pouvaient modifier radicalement les systèmes de notre planète. Mais, à l'approche de cette fin de siècle, nous nous apercevons que la croissance de la population et l'essor technologique sont la cause de modifications importantes et imprévues de notre atmosphère, de nos sols, de nos eaux, en fait de tout le complexe vivant qui forme le monde.

L'incapacité de l'humanité à incorporer les progrès dans l'ordre naturel des choses est en train de modifier radicalement notre planète. Beaucoup de ces changements mettent des vies en danger et nous rapprochent, en tant que nation et en tant que planète, d'une nouvelle réalité à laquelle il est impossible d'échapper.

C'est cette nouvelle réalité qu'il faut reconnaître et apprivoiser. Nous avons la capacité de nous adapter aux lois de la nature et même, ce faisant, de nous développer. Une nouvelle ère de croissance économique est possible, mais elle doit être basée sur des politiques qui préservent et élargissent notre base de richesses naturelles.

Pour ce faire, en tant que décisionnaires, nous devons modifier notre façon de penser et ressentir ce qu'ont éprouvé les premiers astronautes aventurés dans l'espace.

Notre espoir pour l'avenir dépend de gestes décisifs immédiats, qui auraient dû avoir été faits hier, visant à gérer nos richesses naturelles de façon à garantir une croissance économique durable et la survie de l'humanité.

Notre engagement doit être défini dans un nouveau cadre pour un monde qui approche rapidement de sa limite. Nos politiques doivent tenir compte des limites économiques et environnementales que notre société doit apprendre à respecter si elle veut voir le XXIIe siècle.

Pour nous attaquer à cette nouvelle réalité, nous ne pouvons nous permettre d'adopter une idéologie périmée, pas plus que de garder des vaches sacrées. Nous devons nous débarrasser des vieilles idées et des vieilles conceptions et chercher des solutions qui donnent des résultats.

La nécessité de faire preuve d'ouverture d'esprit et de souplesse politique n'a jamais été plus grande; les problèmes n'ont jamais été plus ardus et les conséquences de l'échec plus catastrophiques.

Voilà le défi qui se pose à la Chambre. Avons-nous le courage de le relever?

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur aujourd'hui de prendre part au débat sur la motion proposée par le parti néo-démocrate du Canada.

Je m'en réjouis d'autant plus, monsieur le Président, que l'occasion m'est ainsi donnée de traiter devant la Chambre des engagements environnementaux du gouvernement auxquels le discours du Trône consacre par ailleurs une importance jamais vue sous aucun gouvernement antérieur.

[*Traduction*]

Les députés ne sont pas sans savoir que la protection de l'environnement compte au nombre des cinq questions prioritaires de la présente session parlementaire, comme on le précisait dans le discours du Trône. Le gouvernement va respecter l'engagement qu'il a pris à cet égard dans le discours du Trône.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous abordons une ère nouvelle. Des changements fondamentaux s'imposent dans la façon dont nous traitons notre précieux patrimoine environnemental. Les Canadiens et les Canadiennes ont une responsabilité particulière à l'égard de leur environnement. Notre territoire, vaste comme un continent, est le deuxième du monde par son étendue, c'est-à-dire, toute la responsabilité qui est nôtre en notre qualité de dépositaires et de gardiens de l'intégrité d'un des joyaux naturels de la planète.

Les Canadiens se sont mérité le respect de la communauté internationale, pour avoir fait de l'environnement une priorité nationale.

Ce n'est pas par hasard que les dirigeants d'autres pays ont loué notre premier ministre pour son engagement à garantir la viabilité de l'environnement. Ce n'est pas par hasard, monsieur le Président, que le premier ministre, le très honorable Brian Mulroney, recevra cette semaine, des mains de M^me^ Gro Brundtland, Premier ministre de Norvège et championne mondiale de la cause de l'environnement, un prix spécial, en reconnaissance de ce qu'il a fait pour l'environnement.

Ces éloges et ce genre de prix sont à juste titre adressés à la population canadienne et à son premier ministre pour l'attention et le soin particuliers qu'ils ont apporté à la recherche et à la mise en oeuvre de solutions environnementales. Comme gouvernement, nous voulons réaliser les aspirations écologiques des hommes et des femmes que nous avons l'honneur de représenter.

Monsieur le Président, je voudrais ici noter une initiative particulière des électeurs d'Argenteuil—Papineau, que j'ai l'honneur de représenter. Lundi prochain, j'aurai le plaisir d'inaugurer le Centre de formation en environnement qui est, monsieur le Président, une magnifique maison ancestrale dont le gouvernement fédéral était propriétaire, sur les anciennes terres expropriées à Sainte-Scholastique-de-Mirabel. Ce centre a été rénové en fonction du ministère des Affaires culturelles du Québec, dans un environnement tout à fait magnifique, monsieur le Président. Je vous invite à venir faire un tour pour voir cela.

Je peux vous dire, monsieur le Président, que le gouvernement du Québec, via le ministère de l'Éducation... Également, je voudrais féliciter mon homologue provincial, M. Ryan, d'avoir su apporter une aide financière, parce qu'il est titulaire du ministère de l'Éducation, au Québec. Le gouvernement fédéral, bien sûr, a mis beaucoup d'argent, et c'est le premier centre de formation en environnement, monsieur le Président, parainné par le CÉGEP de Saint-Jérôme, très dynamique, et c'est grâce à l'appui de notre gouvernement qu'ils ont pu réaliser ce centre de formation unique au Québec.

Alors, monsieur le Président, vous comprendrez que je ne suis pas peu fière de les représenter puisqu'ils font figure de proue dans ce domaine.

Les députés de cette Chambre comprennent donc, monsieur le Président, l'ampleur de ce qui nous est demandé comme société. Nous devons corriger les erreurs du passé et orienter notre pays dans une voie nouvelle, faite d'imagination et soucieuse d'harmonie avec notre environnement naturel.

Nous avons par le passé abordé notre environnement de deux manières. D'abord, nous avons cherché à le restaurer dans les régions où l'industrialisation massive a menacé l'écosystème. Nous avons en même temps tenté de protéger les secteurs qui, par exemple comme les parcs, s'assimilent aux composantes essentielles de notre héritage naturel.

Tous les paliers de gouvernement se sont consacré à ce genre d'interventions qui conservent toute leur importance pour le gouvernement du Canada.

Toutefois, nous devons maintenant faire porter nos efforts à un autre niveau qui touche à la fois l'économie, l'environnement et les comportements. En un mot, il s'agit d'adopter une nouvelle démarche, celle du développement durable.

Le progrès économique, lorsqu'il compromet notre environnement, non seulement, monsieur le Président, manque de vision, mais nous expose à des dangers funestes. En fait, il ne faut plus alors parler de progrès, mais d'une course insensée à la ruine et à la destruction collective. Ultime ironie que celle du triomphe de la créativité humaine. Ce qui a fait la grandeur de notre espèce, ce qui l'a assurée d'une stupéfiante domination sur les éléments de son habitat, risque maintenant de la conduire à sa perte.

• (1720)

[*Traduction*]

Les connaissances que l'humanité a accumulées et les progrès qu'elle a accomplis au fil des siècles ont été traduits en pratiques qui menacent de nous détruire. La solution—notre seule espoir— consiste à appliquer la même énergie, la même compétence et la même créativité à harmoniser totalement nos économies à notre environnement.

Nous savons que les changements climatiques causés par l'effet de serre risquent d'avoir des conséquences absolument tragiques pour notre planète.

Nous savons que la couche d'ozone stratosphérique s'amincit et que pour chaque point de pourcentage perdu, les cas de cancer de la peau risquent d'augmenter de 4 à 6 p. 100.

Nous savons qu'une espèce génétique entière disparaît chaque jour de notre planète—un être vivant qui ne se reproduira plus jamais.

Nous savons que les précipitations acidifiées par les émissions d'oxydes de soufre et d'azote tuent les lacs et les forêts de la planète et que, déjà, 14 000 lacs canadiens sont désormais considérés comme morts.

N'est-ce pas stupéfiant, monsieur le Président.

[*Français*]

Oui, nos lacs innombrables que nous venons tout juste de commencer à compter depuis que trop d'entre eux ont commencé à mourir. Monsieur le Président, encore une fois, dans la circonscription d'Argenteuil—Papineau, ma région est unique en terme de beauté et en terme de nombre de lacs qui constituent un environnement absolument magnifique pour tous les Montréalais qui voudraient venir rester en campagne, pas trop loin de la ville.

Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) a parlé d'un projet de société et il a signalé les mutations de valeurs qui s'imposent. Les Canadiens doivent tous faire leur part pour opérer ces changements, individuellement et collectivement. Le partenariat dans le domaine de l'environnement doit se percevoir comme un nouveau contrat social, un lien supplémentaire qui nous attache non seulement à notre pays, mais à toute la planète.

Monsieur le Président, je sais que mon temps de parole achève, mais vous allez me le dire en temps opportun quand il sera écoulé. Je vais donc continuer, parce que j'avais écrit des choses importantes.

Aucun processus, monsieur le Président, visant à instaurer des changements de cette envergure n'est facile, comme les honorables députés le comprennent, mais nous sommes en face d'une nécessité vitale. On ne saurait compter que sur le gouvernement pour résoudre, par quelques coups de baguette magique, nos difficultés environnementales.

Monsieur le Président, cela vous est déjà arrivé sans doute d'être dans votre voiture et tout d'un coup le conducteur d'en avant décide de vider son cendrier par la fenêtre. Cela m'est déjà arrivé. Évidemment, j'ai immédiatement appelé la police, cet individu a heureusement été arrêté et il payé les amendes nécesssaires. J'ai trouvé cela tout à fait incroyable que, encore en 1989, un individu puisse décider de vider son cendrier quand on sait, monsieur le Président, que les mégots de cigarettes prennent, je ne sais combien d'années, mais on m'avait déjà dit de 10 à 20 ans, avant de se détruire. Alors, j'ai été complètement consternée, mais je suis contente, cela a dû lui coûter quelques sous.

En fait, monsieur le Président, encore une fois, je voudrais dire que dans le discours du Trône, le gouvernement a mentionné qu'on était pour créer un Programme de partenariat. Je peux dire ici à mes collègues que mes électeurs attendent avec impatience les détails de ce programme-là. Et, monsieur le Président, ma circonscription longe la rivière des Outaouais et il est encore extrêmement intéressant de voir des électeurs qui vont pêcher sur la rivière des Outaouais. Il y a aussi une

activité nautique qui est tout à fait unique et j'espère que cela va pouvoir continuer, évidemment, en conformité avec les besoins environnementaux.

Mais cela étant dit, par ailleurs, je pense que les jeunes dans nos circonscriptions sont de plus en plus exigeants quant à la position que nous prenons vis-à-vis l'environnement et je suis fière de représenter un gouvernement qui a décidé de non seulement en parler, mais bien d'agir. Et malgré ce que disent nos collègues de l'opposition, l'environnement ne devrait pas être politisé. L'environnement devrait concerner tous et chacun d'entre nous et on devrait faire des efforts communs afin de se concerter, tous les côtés de la Chambre, tous les Canadiens et Canadiennes concernés. J'ai encore une fois et je pense que tous mes collègues doivent avoir dans leur circonscription des gens qui sont dits écologistes.

Dernièrement, monsieur le Président, il y avait le Festival des outardes à Plaisance, dans ma circonscription, qui est au début de ma circonscription, qui l'année passée avait attiré 5 000 personnes, et cette année plus de 10 000 citoyens sont venus admirer les bernaches qui atterrissent comme par hasard chez nous et qui contribuent à un très bel environnement.

Heureusement, monsieur le Président, qu'on n'était pas proche des côtes de l'Alaska, parce que lorsqu'on a vu des oiseaux mourir avec l'affaire d'Exxon Valdez, on s'est dit nous qu'on est quand même chanceux d'avoir ces merveilleux oiseaux qui viennent nous annoncer le printemps.

Alors, monsieur le Président, vous m'annoncez que mon temps de parole est écoulé. Je voudrais encore une fois inciter mes collègues de la Chambre des communes, de tous les côtés de la Chambre, à considérer les questions environnementales comme faisant partie d'un problème commun et non pas en politiser pour des bénéfices politiques.

• (1730)

[*Traduction*]

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat. Je profite de cette occasion pour parler de certains problèmes écologiques qui tracassent les habitants du Grand Nord.

Depuis quelques mois, il est souvent question de produits toxiques dans la région arctique du Canada. Nombreux sont les Canadiens qui ont été étonnés d'apprendre que cette région, qu'ils supposaient intouchée, est menacée par la contamination toxique. Les autochtones du Nord se sont alarmés à la lecture de manchettes de journaux de villes du Sud où l'on prédisait la fin de leurs traditionnels repas de gibier et l'extinction de l'ours polaire.

Il y a des années que les hommes de science étudient la contamination dans l'Arctique. Avant 1985, ils travaillaient surtout à des projets personnels, mais quand ils se sont aperçus du problème qui allait se poser dans le Nord, ils ont décidé de s'y attaquer d'une manière plus concertée.

L'inquiétude engendrée par la possibilité que la nourriture soit contaminée par les biphényles polychlorinés laissés aux stations abandonnées de la ligne avancée de pré-alerte a incité les gouvernements à visiter les collectivités nordiques et à entreprendre diverses études. Les habitants de Broughton Island dans ma circonscription ont fait l'objet d'études scientifiques en 1987 et en 1988: on a découvert des BPC dans leur organisme et dans le gibier qu'ils mangent.

En février dernier, une équipe de scientifiques réunie à Ottawa a discuté notamment de la contamination qu'on avait décelée dans l'Arctique. Bien que ces études touchent directement les Inuit, le gouvernement a rejeté la requête d'organisations inuit qui voulaient envoyer un représentant à cette réunion.

Peu après la réunion, quelques chercheurs sont allés à Broughton Island pour expliquer aux gens ce qu'ils avaient découvert. Ils les ont rassurés: leur santé n'était pas en danger immédiat et ils pouvaient continuer de consommer de la nourriture sauvage comme ils l'avaient toujours fait. Toutefois, ces gens-là sont encore inquiets et ils veulent obtenir plus de renseignements qu'ils en ont eus jusqu'ici.

Après leur visite à Broughton Island, les scientifiques ont voyagé jusqu'à Yellowknife où ils ont présenté un mémoire à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest. Ils ont affirmé que le gibier était bon à manger, même si on y a trouvé des traces de produits chimiques. Ils se sont évertués à dire que la qualité nutritive de la viande sauvage compense amplement le risque que pourrait poser la contamination chimique. Selon eux, les Inuit compromettraient leur santé s'ils remplaçaient leur nourriture traditionnelle par des produits commerciaux, sans parler du fait que cela nuirait à la culture inuit.

Nous avons été bien rassurés de savoir toute l'importance culturelle et toute la valeur nutritive qu'on attache à la nourriture dite sauvage. Toutefois, cette déclaration n'a pas apaisé toutes les craintes que ce sujet a fait naître.

Outre les BPC, on a trouvé du DDT, du chlordane et du toxaphene dans la faune du Nord ainsi que dans les aliments consommés quotidiennement par les populations autochtones du grand Nord: le phoque, la baleine et

l'ours polaire. On a aussi trouvé du cadmium, du mercure, du plomb et des dioxines.

Les BPC trouvés dans le matériel abandonné dans les postes de la ligne DEW restent d'actualité. En 1985, on aurait nettoyé 21 postes de la ligne DEW d'un bout à l'autre de l'Arctique canadien. On nous dit que les contrôles effectués là-bas après le nettoyage de 1987 n'ont décelé des traces de contamination résiduelle qu'en un seul endroit, au Lac Sarcpa. On nous dit qu'on procédera à un nouveau nettoyage au cours de l'été qui vient.

Les scientifiques disent que les matériaux contenant des BPC trouvés dans les postes de la ligne DEW n'ont peu d'incidence dans le dossier qu'ils étudient en ce moment. Les BPC trouvés dans plusieurs des postes du Grand Nord seraient isolés et en quantité infime. Ils disent avoir enlevé les matériaux abandonnés sur ces postes et ne prévoient pas de nouveaux problèmes. Ils disent également qu'il n'y a pas de point «chaud», que les concentrations de BPC et de pesticides dans le Grand Nord sont réparties assez uniformément. Cela les amène à croire que les contaminants qu'on y trouve proviennent de sources éloignées du Grand Nord.

Je ne suis pas convaincu que tous ces postes aient été nettoyés convenablement. Dans le discours du Trône, le gouvernement a déclaré qu'il poursuivrait le nettoyage des sites dangereux. J'exhorte le gouvernement à s'occuper d'urgence de la ligne DEW et des autres endroits contenants des déchets dans le Grand Nord.

La Conférence circumpolaire inuit, organisme international représentant des Inuit de l'Alaska, du Groenland, du Canada et, bientôt espère-t-on, de l'URSS, travaille depuis plusieurs années à l'élaboration d'une politique arctique globale portant sur un large éventail de questions, dont l'environnement et la pollution transfrontalière. Elle réclame une stratégie d'ensemble englobant les éléments suivants. Il faut d'abord consentir un effort sérieux pour établir la provenance de la pollution transfrontalière, et ensuite empêcher sa pénétration dans l'environnement mondial.

Deuxièmement, il faut pousser la recherche scientifique dans toutes les zones de l'Arctique pour établir les niveaux existants de polluants et les contrôler à l'avenir.

Troisièmement, il faut encourager fortement les gouvernements de l'Arctique et d'ailleurs à répondre d'emblée devant un congrès international qui s'occupera efficacement de tous les grands aspects de la pollution transfrontalière.

Quatrièmement, il faut une stratégie efficace de communication pour informer de façon soutenue la population locale et régionale. Cette stratégie doit être appliquée avec doigté, de façon à informer pleinement les populations du grand Nord des risques qu'elles courent et des questions soulevées par ce problème, sans créer une atmosphère de panique ou de crainte.

Cinquièmement, il est indispensable que les organismes représentant les populations septentrionales aient toujours leur mot à dire dans l'application d'une stratégie d'ensemble.

Je ne saurais trop insister sur la nécessité et l'importance de faire participer les Inuit aux recherches en cours et à l'élaboration des stratégies et des solutions qui permettront de régler ces problèmes. J'exhorte le gouvernement à ne pas les exclure de ces travaux. Ce problème nous touche tous et il suscite beaucoup d'inquiétudes, surtout chez les jeunes mères et les futures mères, au sujet de la santé de leurs enfants et de leurs petits-enfants. Nous n'en sommes pas responsables, mais nous voulons contribuer à le régler.

Je voudrais maintenant revenir brièvement sur les commentaires que j'ai faits aujourd'hui au sujet du *Arctic National Wildlife Refuge*, réserve faunique du nord du Yukon et de l'Alaska. Le célèbre rapport *Notre avenir à tous* de la Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement réaffirme la valeur des modes de vie autochtones et signale les dangers qui les menacent. On y lit ceci:

> Les peuples qui vivent en tribus et les populations autochtones devront être l'objet d'une attention particulière à mesure que les forces du développement économique viendront perturber leurs modes de vie traditionnels, des modes de vie qui d'ailleurs pourraient donner d'utiles leçons aux sociétés modernes en ce qui concerne la gestion des ressources.
>
> Certaines de ces populations sont pratiquement menacées d'extinction par un développement indifférent à leur sort et sur lequel elles n'ont aucun contrôle. Il faudrait que leurs droits traditionnels soient reconnus et qu'elles puissent jouer un rôle décisif dans la formulation des politiques touchant à la mise en valeur de leur territoire.

Le rapport reconnaît la nécessité d'une plus grande participation et d'un plus grand contrôle des ressources par les populations locales. La protection du *Arctic National Wildlife Refuge* doit être une priorité pour le gouvernement. Ce territoire situé sur la côte nord de l'Alaska, doit demeurer une zone sauvage. Les législateurs américains étudient actuellement des propositions visant à y permettre l'exploration et l'exploitation pétrolières et gazières.

Les gouvernements du Canada, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest tentent d'influencer la décision du Congrès américain à ce sujet. Ils craignent que ces projets ne protègent pas suffisamment les aires de reproduction de la harde de caribous de la Porcupine et des autres espèces animales que le Canada et les États-Unis se partagent le long de leur frontière commune. Les domages que ces ressources pouraient subir nuiraient pour longtemps aux autochtones du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Le secteur de la réserve naturelle intégrale que l'on se propose de mettre en valeur, le secteur 1002, renferme jusqu'à 80 p. 100 de l'aire de mise bas de la harde de caribous de la Porcupine. On y retrou-

ve également l'habitat vital de l'oie des neiges et de l'ours polaire qui, dans leurs migrations, franchissent la frontière du Yukon et del'Alaska.

• (1740)

Le gouvernement fédéral et les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon unissent leurs efforts pour conserver et gérer cette harde et son aire de mise bas au Canada et souscrivent totalement aux initiatives de sauvegarde de l'habitat vital de la harde en Alaska. La meilleure façon d'y parvenir consisterait à faire de la région concernée une réserve naturelle et de la jumeler à la zone protégée qui se trouve dans le nord du Yukon, le Parc national du nord du Yukon.

La conservation de la harde est prévue aux termes d'un traité international signé en juillet 1987 par le secrétaire d'État américain d'alors, M. Donald Hodel, et le ministre de l'Environnement de l'époque, M. Tom MacMillan.

La harde de caribous de la Porcupine est une ressource commune aux habitants de l'Alaska, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Il s'agit de l'une des dernières grandes hardes à parcourir l'Amérique du Nord. Sa santé est essentielle aux autochtones du Nord. Près de 7 000 autochtones du nord du Canada et de l'Alaska peuvent, grâce à cette harde, demeurer autosuffisants.

Au Yukon, les Indiens d'Old Crow sont ceux qui profitent le plus de la harde, car ils sont établis tout près de sa voie de migration traditionnelle. Les Indiens de Dawson et de Mayo chassent également ces caribous pour assurer leur subsistance.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les habitants des localités de Fort McPherson, Aklavik, Tuktoyaktuk, Artic Red River et Inuvik en font autant. Si on loue tout ou partie de la région 1002 aux fins de sa mise en valeur, on risque de réduire le nombre de bêtes que les autochtones pourront abattre pour assurer leur subsistance.

Selon un rapport du Département américain de l'Intérieur , il faut s'attendre à ce que le projet provoque une modification accélérée de la culture traditionnelle autochtone et probablement à une certaine désorientation culturelle. En fait, les répercussions sur les autochtones ne s'arrêteront pas là.

La mise en valeur de la plaine côtière serait catastrophique pour le caribou et les autres animaux qui y vivent ainsi que pour les gens qui dépendent de cette faune.

Qu'arrivera-t-il aux autochtones si la population de caribous diminue? Je voudrais faire part aux députés de la position des autochtones du Nord.

Norma Kassi, députée d'Old Crow à l'Assemblée législative du Yukon, travaille inlassablement pour protéger la harde et protéger son peuple contre le projet de mise en valeur.

> Nous n'avons pas besoin de l'exploitation pétrolière et gazière dans le secteur 1002. Nous voulons que notre région soit déclarée réserve naturelle. Nous vivons ici depuis des milliers d'années et nous savons de quoi nous avons besoin pour vivre. Le caribou est notre vie. Nous devons protéger la harde pour toujours.

Un échevin d'Old Crow dit pour sa part:

> Les caribous ont besoin de ces terres pour survivre. On ne peut les priver de leur aire de mise bas sans leur nuire. Ce serait comme si on introduisait une troupe de soldats dans une pouponnière.

Quand on lui a demandé ce qu'il adviendrait des autochtones si la horde diminuait, le président du *Porcupine Caribou Management Board*, lui aussi Indien du Yukon, a répondu:

> Cela les ruinerait. Leur vie dépend entièrement du caribou. Leur économie, leur mode de vie, même leur santé en dépendent. S'ils perdent le caribou, ils perdent tout. Le caribou est au centre de leur vie. Les autochtones chassent le caribou, mangent du caribou et parlent du caribou. Sans lui, ils seraient complètement démunis.

La récession qui frappe depuis peu le delta augmente l'importance économique et culturelle de la harde. L'attachement des autochtones à la terre fait partie intégrante de leur mode de vie et de leur culture. Il est heureux que nous puissions discuter de tout cela, mais j'ai bien l'impression que mon temps de parole est écoulé. Je vous sais gré infiniment de cette occasion que j'ai eu de prendre la parole.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 h 45, je dois, conformément à l'ordre du mardi 4 avril 1989, interrompre les délibérations et poser les questions nécessaires pour disposer des crédits provisoires et franchir toutes les étapes du projet de loi en conséquence.

Les crédits

CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Que la Chambre accepte les crédits provisoires suivants:

Qu'une somme n'excédant pas $33,119,820,020.24 soit l'ensemble des:

1) neuf douzièmes ($28,501,162,520.25) du total des montants des postes énoncés au Budget principal des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1990, déposé sur le Bureau de la Chambre le vendredi, 28 avril 1989, sauf les postes énumérés ci-dessous:

2) onze douzièmes du total des montants des postes 20 et 30 de l'Agriculture, des postes 45 et 80 des Communications, du poste 15 de la Consommation et des Corporations, des postes 15, L20, 45 et 50 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste 15 des Travaux publics, du poste 15 du Secrétariat d'état, du poste 35 du Solliciteur général, des postes 15 et 20 des Transports et des postes 5, 10 et 25 du Conseil du Trésor (Annexe A) dudit budget, $3,979,735,833.33; et

3) dix douzièmes du total des montants du poste 1 de la Consommation et des Corporations, du poste 45 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des postes 1 et 20 de l'Environnement, du poste 1 du Gouverneur général, du poste 30 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste 1 de la Justice, du poste 5 du Travail et du poste 60 de la Santé nationale et Bien-être social (Annexe B) dudit budget, $638,921,666.66 soit accordée à Sa Majesté pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1990.—Le président du Conseil du Trésor.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

• (1750)

(Vote No 9)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bertrand
Blais
Bourgault
Brightwell
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Collins
Corbeil
Couture
Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horning
James
Johnson
Jourdenais
Landry
Layton
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Mazankowski
McKnight
Merrithew
Moore
Nowlan
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard
Andre
Attewell
Bernier
Bjornson
Bouchard (Roberval)//
Boyer
Cardiff
Chadwick
Charest
Cole
Cooper
Côté
Crosbie (St. John's Ouest)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hogue
Horner
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Martin (Lincoln)
McDermid
McLean
Monteith
Nicholson
Oberle
Plamondon
Porter
Reid
Ricard
Robitaille
St-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Venne
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—125

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Berger
Blaikie
Broadbent
Callbeck
Catterall
Crawford
Dionne
Flis
Funk
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Hopkins
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLaren
MacWilliam
Malépart
Marleau
McCurdy
McLaughlin
Mills
Nunziata
Pagtakhan
Pickard
Prud'homme
Rocheleau
Skelly (North Island—Powell River)
Anawak
Assad
Benjamin
Bevilacqua
Boudria
Butland
Campbell (South West Nova)
Comuzzi
Dingwall
Duhamel
Fulton
Gaffney
Grey (Beaver River)
Harb
Heap
Hovdebo
Kaplan
Keyes//
Langan (Mission—Coquitlam)
Lapierre
Lee
MacLellan
Maheu
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Milliken
Mitchell
Nystrom
Parker
Proud
Riis
Rodriguez
Stewart

Vanclief — Volpe
Walker — Wappel
Wood — Young (Gloucester)—74
• (1810)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. de Cotret propose: Que le projet de loi C–14, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1990, soit lu pour la première fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

M. de Cotret propose que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

M. Milliken: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Si les députés d'en face pensent que je m'acharne contre ce projet de loi, qu'ils sachent qu'ils ont raison.

Selon moi, on a adopté en l'occurrence une procédure fautive, et je renvoie Votre Honneur à l'article 54 de la Loi constitutionnelle de 1867, qui dit:

> Il ne sera pas loisible à la Chambre des communes d'adopter aucune résolution, adresse ou bill pour l'appropriation d'une partie quelconque du revenu public, ou d'aucune taxe ou impôt, à un objet qui n'aura pas, au préalable, été recommandé à la Chambre par un message du gouverneur–général durant la session pendant laquelle telle résolution, adresse ou bill est proposé.

Vous avez précisé, monsieur le Président, que vous n'avez pas à vous prononcer sur les lois. Voici ce que dit l'article 79 du Règlement de la Chambre:

> La Chambre ne peut adopter ou approuver ni crédit, ni résolution, ni adresse, ni projet de loi portant affectation d'une partie des recettes publiques, ni aucune taxe ou impôt, à une fin qui n'a pas été antérieurement recommandée à la Chambre par un message du Gouverneur général au cours de la session pendant laquelle ce crédit, cette résolution, cette adresse ou ce projet de loi est proposé.

Le Règlement reprend le libellé de la loi.

Le paragraphe 79(2) du Règlement exige que la recommandation soit imprimée dans le projet de loi et dans l'avis de résolution. Je note que la résolution dont on donne avis aujourd'hui et qui se trouve dans le *Feuilleton* n'est accompagnée d'aucune recommandation. Les greffiers à qui j'ai demandé s'il y aurait une recommandation à l'égard de ce projet, m'ont dit qu'aucune recommandation spéciale n'y était annexée.

Le préambule du projet de loi, après les mots «Très Gracieuse Souveraine», parle d'un message qui a été envoyé à la Chambre, accompagné d'un budget des dépenses. Le projet de loi porte en partie sur ce budget des dépenses et sur le message qui les recommande à la Chambre. Je n'ai aucune objection à la partie du projet de loi qui porte sur les crédits provisoires. Un message de Son Excellence le Gouverneur général nous est parvenu au cours de la session.

Cependant, à l'article 3 du projet de loi on demande à la Chambre de confirmer le paiement par le Trésor de certaines sommes engagées par le gouvernement, au moyen de mandats du gouverneur général, lorsque le Parlement a été rappelé puis ajourné. On nous demande aujourd'hui de confirmer le paiement de ces sommes, mais son excellence le gouverneur général n'a fait aucune recommandation concernant les crédits visés par le projet de loi.

Il ne convient pas que la Chambre étudie le projet de loi dans sa forme actuelle. Si l'article 3 n'est pas éliminé, le projet de loi n'est pas conforme à l'article 54 de la Loi constitutionnelle ou encore au paragraphe 79(1) du Règlement.

M. Lewis: Monsieur le Président, c'est la troisième fois que le député intervient sur cette question. Il a soulevé la question de privilège plus tôt ce mois–ci et Votre Honneur a rendu sa décision, et il a aussi invoqué le Règlement cet avant–midi.

Le projet de loi a été communiqué au député ce matin, conformément à la procédure normale, pour que la Chambre ait la possibilité de l'étudier. À mon avis, monsieur le Président, vous avez rendu votre décision. Si le député veut contester la constitutionnalité de notre façon de faire, ce n'est pas l'endroit.

M. Nunziata: C'est absurde. Vous devez respecter la loi. N'avez–vous aucun respect pour les règles de droit?

M. Lewis: J'affirme que nous avons respecté les conventions, les traditions et les lois de notre institution. Si mon collègue avait voulu faire un long rappel au Règlement, nous l'aurions fait plus tôt dans la journée.

Cependant, mon collègue a choisi ce moment où, sauf votre respect, monsieur le Président—et je sais que nous devons respecter les traditions—beaucoup de gens veulent faire des projets de voyage, y compris des députés de son propre parti. Il y a un temps pour chaque chose. Si nous voulons discuter de toutes ces subtilités, nous devrions le faire tôt le matin.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le député de Kingston et les Îles s'intéresse à cette question générale avec ténacité et assiduité.

Cependant, en reconnaissant tout le mérite du député, je dois signaler que toutes les demandes portaient peut-être sur la même question, mais qu'il y avait certaines variations.

Je remercie le député de Kingston et les Îles de m'avoir informé au préalable de la question qu'il voulait soulever et de m'avoir ainsi permis d'y réfléchir. J'ai écouté attentivement ce qu'il a dit. Il sait quelle a été ma décision il y a quelques jours et il sait aussi quelle a été ma décision cet après-midi.

La question qu'il soulève est essentiellement la suivante: Un projet de loi de crédits nécessite-t-il une recommandation royale parce qu'il renferme les mandats émis durant la session précédente? C'est là la question. Le député a cité l'article 54 de la Loi constitutionnelle de 1867 et l'article 79 du Règlement. Je reconnais que l'article 79 du Règlement exige qu'une recommandation royale accompagne tout projet de loi portant affectation d'une partie des recettes publiques.

En l'occurrence, l'article 3 du projet de loi fait état des montants affectés par mandats spéciaux avant le 1er avril. Ces montants y figurent du fait du paragraphe 30(4) de la Loi sur la gestion des finances publiques.

• (1820)

Si je me reporte à cette loi, c'est que je l'estime importante. La version anglaise du paragraphe 4 se lit comme il suit:

Where a special warrant has been issued pursuant to this section, the amounts appropriated thereby shall be deemed to be included in and not to be in addition to the amounts appropriated by the Act of Parliament enacted next thereafter for granting to Her Majesty sums of money to defray expenses of the public service of Canada for a fiscal year.

S'il subsiste quelque doute sur le sens de ce paragraphe, permettez-moi d'en lire également la version française:

[*Français*]

Les montants affectés par mandat spécial sont réputés être des avances. Ils font partie des montants affectés par la première loi de crédits votée par le Parlement par la suite et ne s'y ajoutent pas.

[*Traduction*]

Nous sommes liés par le libellé de cet article de la Loi sur la gestion des finances publiques. Je dois conclure que les mandats ont déjà reçu l'approbation de Son Excellence et qu'ils ont été déposés à la Chambre. S'ils y sont maintenant, c'est qu'ils doivent y être de par la loi que je viens de citer et non pas en vertu du Règlement.

Je tiens à dire de nouveau au député de Kingston et les Îles que le point qu'il s'efforce d'établir est important en soi. Cependant, comme je l'ai déjà dit cet après-midi, il n'appartient pas à la présidence de décider de ce qui pourrait constituer un grief légitime. Le député devra s'adresser autre part et recourir à d'autres moyens pour obtenir satisfaction.

Je dois malheureusement faire savoir au député que je ne puis faire droit à son rappel au Règlement et qu'il appartiendrait à la Chambre dans son ensemble de décider si son grief est fondé.

Quoi qu'il en soit, je tiens à lui dire que j'apprécie ses interventions ainsi que la brièveté et la qualité de ses arguments.

* * *

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. A la Chambre, nous avons une pratique que je tiens pour excellente et qui nous permet d'appliquer à un vote les résultats obtenus lors de votes précédents. Sans doute si vous le lui demandiez, la Chambre consentirait-elle à appliquer à ce vote-ci par appel nominal les résultats obtenus lors du vote précédent.

M. le Président: La Chambre a entendu la proposition du député. Est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 10)

POUR

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Attewell
Beatty
Bernier
Bertrand
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Boyer
Brightwell
Cardiff
Casey
Chadwick
Champagne (Champlain)
Charest
Clark (Yellowhead)
Cole
Collins
Cooper
Corbeil
Côté
Couture
Crosbie (St. John's Ouest)
Crosby (Halifax Ouest)
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Dobbie
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Fontaine
Fretz
Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hogue
Holtmann
Horner
Horning
Hughes
James
Jelinek
Johnson
Joncas
Jourdenais
Kempling
Landry
Larrivée
Layton
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Littlechild
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Marin
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McKnight
McLean
Merrithew
Monteith
Moore
Nicholson
Nowlan
Oberle
O'Kurley
Plamondon
Plourde
Porter
Pronovost
Reid
Reimer
Ricard
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
St-Julien
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Soetens
Sparrow
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thacker
Thompson
Thorkelson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)
Valcourt
Van de Walle
Venne
Vien
Vincent
Weiner
White
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard
Worthy—125

CONTRE

Députés

Allmand
Anawak
Angus
Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benjamin
Berger
Bevilacqua
Blaikie
Boudria
Broadbent
Butland
Callbeck
Campbell (South West Nova)
Catterall
Comuzzi
Crawford
Dingwall
Dionne
Duhamel
Flis
Fulton
Funk
Gaffney
Gauthier
Grey (Beaver River)
Guarnieri
Harb
Harvard
Heap
Hopkins
Hovdebo
Hunter
Kaplan
Karpoff
Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacLaren
MacLellan
MacWilliam
Maheu
Malépart
Manley
Marleau
Martin (Lasalle—Émard)
McCurdy
McGuire
McLaughlin
Milliken
Mills
Mitchell
Nunziata
Nystrom
Pagtakhan
Parker
Pickard
Proud
Prud'homme
Riis
Rocheleau
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Vanclief
Volpe
Walker
Wappel
Wood
Young (Gloucester)—74

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.

M. le vice-président: A l'ordre. La Chambre est réunie en comité plénier pour étudier le projet de loi C-14, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1990.

L'article 2 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

M. le vice-président: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

(L'article est adopté par 118 voix contre 60.)

M. le vice-président: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

M. le vice-président: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

M. le vice-président: L'article 6 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

M. le vice-président: L'article 7 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

M. le vice-président: L'Annexe A est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'Annexe est adoptée.)

M. le vice-président: L'Annexe B est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'Annexe est adoptée.)

M. le vice-président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

M. le vice-président: Le préambule est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le préambule est adopté.)

M. le vice-président: Le titre est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

• (1830)

[*Français*]

M. de Cotret propose: Que le projet de loi soit agréé.

[*Traduction*]

(La motion est adoptée.)

M. de Cotret propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je pense que si vous le demandiez, vour auriez le consentement unanime pour appliquer le résultat du deuxième vote par appel nominal sur la motion devant la Chambre.

[*Traduction*]

M. le Président: Les députés ont entendu la proposition. Sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 11)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bertrand
Blais
Bourgault
Brightwell
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Collins
Corbeil
Couture
Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horning
James
Johnson
Jourdenais
Landry
Layton
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Mazankowski
McKnight
Merrithew
Moore
Nowlan
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vien
Weiner
Wilbee
niboia)
Winegard

Andre
Attewell
Bernier
Bjornson
Bouchard (Roberval)
Boyer
Cardiff
Chadwick
Charest
Cole
Cooper
Côté
Crosbie (St. John's Ouest)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hogue
Horner
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Martin (Lincoln)
McDermid
McLean
Monteith
Nicholson
Oberle
Plamondon
Porter
Reid
Ricard
Robitaille
St-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)//
Valcourt
Venne
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—125

CONTRE

Députés

Allmand	Anawak
Angus	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Benjamin
Berger	Bevilacqua
Blaikie	Boudria
Broadbent	Butland
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Catterall	Comuzzi
Crawford	Dingwall
Dionne	Duhamel
Flis	Fulton
Funk	Gaffney
Gauthier	Grey (Beaver River)
Guarnieri	Harb
Harvard	Heap
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Kaplan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacLaren	MacLellan
MacWilliam	Maheu
Malépart	Manley
Marleau	Martin (Lasalle—Émard)
McCurdy	McGuire
McLaughlin	Milliken
Mills	Mitchell
Nunziata	Nystrom
Pagtakhan	Parker
Pickard	Proud
Prud'homme	Riis
Rocheleau	Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)	Stewart
Vanclief	Volpe
Walker	Wappel
Wood	Young (Gloucester)—74

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

M. le Président: Comme il est 18 h 32, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 32.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 5 mai 1989

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES PROGRAMMES SOCIAUX—LES RÉCUPÉRATIONS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond–Est) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, les récupérations proposées par le ministre des Finances relativement aux pensions de sécurité de la vieillesse et aux allocations familiales (1) sapent tous les programmes sociaux canadiens; (2) faciliteront les coups de mains futurs contre les pensions de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales et contre d'autres programmes sociaux, y compris l'assurance–maladie; (3) toucheront gravement les Canadiens à revenu modique, tandis qu'ils ne représenteront qu'un coût minime pour les riches; et

Que la Chambre blâme donc le gouvernement pour cette tentative de violations d'un engagement sacré.

—Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour m'opposer à certains points du budget que vient de déposer le ministre des Finances (M. Wilson) et qui s'en prend à certains des plus importants programmes sociaux du Canada. C'est une longue et grande histoire que celle de l'implantation progressive des programmes sociaux dans notre grand pays. Les gouvernements successifs se sont penchés sur ces programmes et, dans la mesure du possible, ils les ont améliorés. Ce faisant, ils ont fort bien servi la cause des Canadiens, des Canadiens de toutes les régions, de toutes les collectivités, riches et pauvres, jeunes et vieux.

Les programmes sociaux que sont la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales font partie intégrante de la vie canadienne. Ce serait mal comprendre leur envergure que de dire que leurs effets s'arrêtent à quelques privilégiés. Une politique qui préconise les bons programmes sociaux dont je viens de parler est un gage de santé économique. Un nombre incalculable de Canadiens ont de jeunes enfants et un nombre tout aussi incalculable de Canadiens âgés espèrent bénéficier régulièrement de la générosité du gouvernement du Canada.

J'ai dit dans bien des milieux, et même pendant la dernière campagne électorale fédérale, que pour bien des personnes âgées, le chèque de sécurité de la vieillesse est la seule chose qui leur procure un sentiment de dignité. Il y a en effet des femmes, des hommes et des couples qui ont des revenus relativement limités, et la sécurité de la vieillesse leur permet de réaliser leurs désirs et de vivre dignement.

Qu'est–ce que la dignité? La dignité pour une femme de 67 ans, c'est peut–être de pouvoir avec son chèque de la sécurité de la vieillesse faire des achats pour les membres de sa famille. Pour une autre personne, ce sera un voyage pour aller rejoindre un être cher dans une autre partie du pays. Ce peut–être aussi de pouvoir faire un appel interurbain dans un autre coin du Canada.

C'est le sens de ce programme qui touche un grand nombre de Canadiens, mais ce budget propose que les contribuables à revenus élevés remboursent les pensions de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales par le truchement d'un impôt fixé au taux de 15 p. 100 du revenu net excédant 50 000$. L'accès universel à ces programmes est donc maintenu puisque les personnes à revenus élevés vont continuer de recevoir la pension de vieillesse ou les allocations familiales. L'universalité dans la qualité de ces prestations est cependant touchée. Le niveau de prestations ne sera plus uniforme pour toutes les familles et tous les particuliers; il dépendra du niveau de revenu au–dessus d'un certain seuil.

• (1010)

Ces mesures budgétaires violent un principe bien établi de la politique fiscale qu'on appelle l'équité horizontale. Ce principe exige que le régime fiscal place tous les particuliers sur un pied d'égalité. Les particuliers de même niveau de revenu doivent payer le même montant d'impôts, toutes choses égales par ailleurs.

Ce budget traite le revenu de la sécurité de la vieillesse différemment, dans le cas des contribuables à revenus élevés, en l'imposant à un taux marginal plus fort que les autres formes de revenu. Par exemple, une personne âgée qui gagne 75 000$ par année paiera plus d'impôt qu'une personne de 64 ans du même niveau de revenu, parce que la pension de vieillesse de la première sera imposable à un taux plus élevé. A ce niveau, la partie du revenu formée de la pension de vieillesse sera imposée au taux marginal de 100 p. 100, tandis que le revenu du

revenu formée de la pension de vieillesse sera imposée au taux marginal de 100 p. 100, tandis que le revenu du contribuable qui n'est pas pensionné sera imposé au taux maximal de 29 p. 100.

Où est la justice? Où est l'équité? J'ai toujours associé l'universalité à l'égalité d'accès à des prestations égales pour tous les niveaux de revenu. Ce principe de l'universalité s'intègre à celui d'un système d'impôt progressif. Des gouvernements libéraux successifs se sont efforcés d'accroître le caractère progressif du régime fiscal, qui favorisait une répartiton équitable. Tous les particuliers appartenant à un groupe client particulier recevaient les mêmes avantages, quels que soient leurs revenus. En même temps, le régime fiscal était juste du fait que les Canadiens à revenu élevé étaient imposés à un taux marginal supérieur. Je vous accorde que le régime n'était pas encore parfait. Pourtant, à mon avis, il comportait un taux marginal d'imposition plus équitable. Avant la réforme fiscale, le taux d'imposition marginal supérieur s'élevait à 34 p. 100, à part les surtaxes. Maintenant, ce taux n'est plus que de 29 p. 100, toujours à part les surtaxes, ce qui fait que les taux d'imposition globaux des Canadiens à revenu élevé sont plus faibles.

Les chiffres fournis par le Conseil national du bien-être social montrant les changements, entre 1984 et 1991, dans les impôts fédéraux et provinciaux payés par une famille de quatre personnes à deux revenus, pour trois différents paliers de revenus, illustrent ce fait très clairement. Les impôts sur le revenu des travailleurs économiquement faibles et des familles à revenu moyen augmenteront de 60,2 et de 17,4 p. 100 respectivement entre 1984 et 1991. Toutefois, les familles à revenu supérieur paieront 6,4 p. 100 moins d'impôt sur le revenu pendant la même période.

L'offensive des conservateurs contre les programmes de sécurité de la vieillesse et d'allocations familiales comporte trois volets distincts, qui ont tous un caractère régressif par rapport aux politiques traditionnelles fondées sur l'équité. Pour la première fois, le taux de récupération des programmes universels est directement lié à l'avantage reçu. Auparavant, le taux de récupération était déterminé en utilisant des taux d'imposition marginaux progressifs; on ne faisait aucune distinction en fonction des sources de revenu. En soi, ce lien entre les prestations et le taux de récupération bafoue le principe de l'universalité. Il est d'autant plus insidieux qu'il vient renforcer les mesures fiscales régressives instituées par le présent gouvernement. Comme je l'ai mentionné, la réforme fiscale avantage les riches, et les changements apportés au programme des allocations familiales minent le principe de l'équité fiscale horizontale. Les pauvres et la classe moyenne payent beaucoup plus d'impôts aujourd'hui qu'en 1984.

Une fois que ce budget sera entré en vigueur, une famille canadienne de deux enfants qui vit au seuil de la pauvreté avec un revenu unique de 23 639$ devra payer 324$ de plus en impôts, ce qui équivaut à une augmentation cumulative de 60,2 p. 100 depuis 1984. Une famille à revenu unique de deux enfants qui gagne 45 422$ a vu ses impôts augmenter de 29,3 p. 100 depuis 1984, alors qu'une famille de deux enfants dont le revenu unique s'élève à 100 000$ subira une hausse d'impôt d'environ 6 à 7,7 p. 100. C'est une honte. Il n'y a pas de justice dans tout cela. Ce n'est qu'une manifestation de l'idéologie conservatrice en vue d'aider des amis riches et des sociétés aux dépens des Canadiens pauvres et de la classe moyenne.

Qu'en est-il des familles de deux enfants où le mari et la femme travaillent tous les deux? Pour ceux qui vivent au seuil de la pauvreté, qui se situe autour de 23 639$—et il y en a beaucoup dans ma circonscription et dans celles d'autres députés, j'en suis sûr—le budget haussera leurs impôts d'environ 341$. Quel sera donc le résultat cumulatif depuis 1984 pour ces personnes? Une augmentation d'impôt de 176 p. 100, alors qu'un Canadien qui gagne 100 000$ devra payer 1 429$ de plus cette année. En comparaison de la situation des pauvres, les impôts payés par les riches ont augmenté de seulement 10,9 p. 100 depuis 1984. Il n'y a pas là beaucoup d'équité et de justice, monsieur le Président.

M. Wappel: C'est l'équité manière conservatrice!

M. Dingwall: C'est exact, monsieur le Président, l'équité manière conservatrice.

Enfin, le gouvernement s'est aventuré sur une pente glissante. Il fait varier le montant des prestations des programmes universels en fonction du revenu et a fixé à 50 000$ de revenu net par personne le seuil à partir duquel les pensions de vieillesse et les allocations familiales seront réduites. Cependant, ce seuil n'est que partiellement indexé. Le gouvernement a laissé entendre

que ce seuil serait examiné—élément capital—périodiquement et rajusté au besoin. Les Canadiens peuvent donc craindre que, l'an prochain, dans six mois ou dans dix-huit mois, ce seuil soit abaissé parce que le gouvernement a décidé de tirer davantage de revenus des Canadiens à faible et à moyen revenu. Ça se serait déjà vu. Il ne faut pas nous leurrer. C'est dire que l'an prochain, lorsque le gouvernement cherchera de nouvelles sources de revenus, il pourrait tout aussi bien abaisser ce seuil à 40 000$ de revenu net par personne, pour aller chercher les allocations de 530 000 autres familles. Dès que le précédent aura été établi, on peut s'attendre à ce que cette source d'économie de fonds présente un attrait irrésistible pour un gouvernement en mal de nouvelles recettes.

• (1020)

Mais déjà, l'absence d'indexation complète permet de prévoir qu'une personne ayant un revenu net de 40 000$ perdra ses allocations familliales dans huit ans.

En outre, on s'en prend aussi à d'autres programmes que les pensions de vieillesse et les allocations familiales. Le 9 décembre 1983, le très honorable premier ministre (M. Mulroney) a déclaré à la Chambre:

> Un véritable fédéralisme coopératif exige un certain esprit de générosité. Certaines choses doivent passer avant la politique. . . il existe certaines choses au Canada qui doivent être à l'abri de toute attaque partisane. . . le régime d'assurance-maladie est de celles-là.

Jetons un coup d'oeil sur le bilan du gouvernement. Nous savons ce qui s'est passé entre 1984 et 1989. Le ministre des Finances a adopté la vue unilatérale pour réduire de beaucoup les dépenses et les transferts de revenus aux provinces, de sorte que les petites provinces s'en ressentent et l'ont dit publiquement. Or, dans ses documents budgétaires, il va leur imposer une réduction supplémentaire de 1 p. 100. Les réductions unilatérales de 1986 et les mesures budgétaires de 1989 auront le résultat cumulatif suivant: pendant l'année financière 1989-1990, l'Île-du-Prince-Édouard recevra 7 millions de dollars de moins, Terre-Neuve 34 millions de moins, le Nouveau-Brunswick 43 millions de moins et la Nouvelle-Écosse 53 millions de moins.

Le ministre des Finances veut nous faire croire qu'avec cette réduction de 1 p. 100, le gouvernement accorde encore un revenu supplémentaire aux provinces. Le ministre des Finances de la Nouvelle-Écosse a-t-il parlé de ces réductions et de leurs conséquences pour sa province? Et le premier ministre de la Nouvelle-Écosse? D'autres ministres provinciaux ont-ils dit quelles allaient être les conséquences de ces réductions? Ces provinces perdront cet argent pendant l'exercice financier 1989-1990.

Le ministre déclare que nous avons simplement réduit légèrement la croissance d'un point de pourcentage. Or, un point de pourcentage pour la population de la Nouvelle-Écosse ou de Terre-Neuve, ou pour des provinces défavorisées comme elles, cela représente un montant astronomique. Il n'y a pas de quoi rire. Il n'y a pas de quoi jouer avec les chiffres comme le fait le ministre des Finances. Ces provinces comptaient sur cet argent, en 1989-1990, pour pouvoir faire face à leurs engagements économiques. En réduisant la somme d'argent destinée aux provinces, on obligera les gouvernements provinciaux à prendre des décisions difficiles. Ainsi, il faudra réduire le personnel des hôpitaux, qu'il s'agisse des infirmières qui soignent les malades, du personnel de salle qui s'occupe des infirmes ou du personnel d'entretien. Leur budget diminue, et les provinces devront supporter le fardeau.

M. Crosbie: C'est absolument faux.

M. Dingwall: Les députés d'en face ne veulent pas entendre la vérité, mais ce sont les faits. Voilà la générosité dont le premier ministre fait preuve lorsqu'il s'agit de faire du fédéralisme coopératif. Il parle d'une somme d'environ 25 milliards de dollars sur un certain nombre d'années. Il ne parle toutefois pas des réductions ni de leurs conséquences sur la vie des Canadiens des différentes régions et collectivités. Nous sommes censés croire, sans poser de questions, que tout va bien, que les gens survivront et que la vie suivra son cours normal. Lorsque les provinces qui administrent bon nombre de ces programmes tomberont à court d'argent, je suis convaincu qu'elles seront dans une situation fort inquiétante.

Comme l'a dit à ce propos l'ancien premier ministre, le très hon. Pierre Trudeau:

> Ce n'est pas une question d'argent, mais de mentalité conservatrice. Je signale aux Canadiens qui trouvent qu'un changement est nécessaire que, s'ils élisent le Parti conservateur, ils ont intérêt à ne pas tomber malades.

Il avait drôlement raison.

Quand nous étions au pouvoir, nous avons protégé ces programmes sociaux. Les gouvernements libéraux successifs les ont préservés. Les gens d'en face, monsieur le Président, veulent se montrer durs en matière économique, mais c'est le ministre des Finances qui est le vrai dur. Il l'est tellement qu'il impose des taxes aux enfants. Il l'est même davantage que la plupart des Canadiens. Il a à toutes fins pratiques torpillé le programme de garde d'enfants en n'accordant pas de crédits additionnels pour

créer des places de garderie. C'est à lui qu'on doit les hausses d'impôt décrétées depuis 1984 qui ont eu un effet dévastateur sur les Canadiens à revenu faible et moyen, comme je l'a déjà mentionné.

La combinaison de ces mesures fiscales et de ces réductions budgétaires, jointes à l'effort évident en vue de miner le principe de l'universalité concernant la pension de vieillesse et les allocations familiales, et au manque à gagner que représentera pour nos provinces la réduction du financement des programmes établis, tout cela est de bien mauvais augure pour les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Peu importe qu'on habite en Nouvelle-Écosse, au Manitoba, dans le Nord, au Québec ou en Ontario, on en était arrivé à attendre des gouvernements précédents un sens de l'égalité et de l'équité. Or, depuis les coups répétés dont les frappent les budgets déposés depuis 1984 et maintenant avec le tout dernier budget de 1989, les Canadiens en sont arrivés à n'attendre aucun geste d'amitié de la part du gouvernement de Brian Mulroney.

M. le vice-président: La parole est au député de Winnipeg St. James pour poser une question ou faire une observation.

M. Harvard: Je tiens à remercier mon honorable collègue de nous avoir fait un excellent exposé. Je souhaiterais que tous les Canadiens puissent lire son discours car il a fait de très judicieuses observations. La mesure de récupération fiscale que le gouvernement conservateur a annoncée constitue un effort visant à mettre fin de façon détournée au principe de l'universalité. Nous le savons tous, si cette mesure budgétaire de récupération est adoptée, elle marquera la fin de l'universalité telle que nous la connaissons au Canada. Le régime de l'évaluation des moyens va refaire surface, mais sous une autre forme.

Si cette disposition permet au gouvernement d'imposer la pension de vieillesse sur un revenu de 70 000$ aujourd'hui, pourquoi ne l'imposerait-il pas demain sur un revenu de 60 000$ et sur un revenu de 50 000$ une semaine plus tard? Le gouvernement ne s'arrêtera ni aux allocations familiales ni aux pensions de vieillesse, il va s'attaquer plus tard au régime des soins médicaux et à tous les programmes sociaux sans exception.

Les députés devraient songer à l'odieux régime de l'évaluation des moyens. Je me rappelle ce que ma mère me racontait à propos de la vie dans les Prairies pendant les tristes années 30. Je m'en souviens très bien encore. Ce n'est qu'en désespoir de cause que les agriculteurs se rendaient à la mairie pour aller chercher un sac de farine ou d'autres denrées. Ce qu'il y avait d'odieux dans ce régime, c'est que non seulement vous deviez aller chercher votre sac de farine, mais que votre nom figurait ensuite sur une liste affichée en plein à la fenêtre de la mairie. Voilà ce qu'il y a de plus odieux dans le régime de l'évaluation des moyens. J'en viens à ma question. . .

• (1030)

M. le vice-président: Je demande au député de la poser maintenant.

M. Harvard: Je crois que les Canadiens qui ne peuvent pas profiter de ce programme à cause de la récupération des prestations en viendront à le détester. Ils le détesteront. Le député ne croit-il pas que les allocations familiales ou les pensions de vieillesse finiront par devenir très impopulaires à cause de cette disposition?

M. Dingwall: Monsieur le Président, mon collègue vise juste. Il rend fidèlement les sentiments de bien des Canadiens qui s'inquiètent de l'avenir qu'on réserve aux programmes sociaux de notre pays. Mon collègue nous parlera des tentatives que le gouvernement a déjà faites pour désindexer certains programmes sociaux.

L'érosion du principe de l'universalité qui a commencé à se faire sentir dès 1984, et les mesures fiscales successives du gouvernement auxquelles s'est ajouté le dernier budget du ministre des Finances (M. Wilson), sèment l'inquiétude non seulement parmi les gouvernements provinciaux, mais aussi chez les particuliers et au sein des organismes sociaux. Quand on fait le compte de toutes ces mesures, on voit qu'il s'agit d'une offensive générale contre le principe de l'universalité, une offensive qui provoquera la misère, l'inquiétude et l'angoisse chez de nombreux Canadiens qui reçoivent des prestations actuellement et qui espèrent continuer à en recevoir à l'avenir.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je voudrais demander au député s'il est au courant des opinions du critique financier de son parti qui proposait, le 21 mars, de réduire le déficit en imposant la totalité des allocations familiales et des prestations d'assurance-vieillesse pour les personnes qui n'en ont pas besoin. C'est le porte-parole officiel du parti en matière de finances. Il parle pour le parti et pour son chef, je suppose, et il parle pour le caucus. Je voudrais citer un article paru dans le *Ottawa Citizen* du 21 mars:

> Mais MacLaren disait que des mesures radicales sont nécessaires pour réduire le déficit fédéral, probablement des augmentations d'impôts et des réductions de dépenses. Et l'argent économisé en imposant les prestations sociales versées à ceux qui n'en ont pas besoin pourrait être utilisé pour réduire le déficit et aider ceux qui sont dans le besoin, a-t-il dit.
>
> MacLaren a également déclaré qu'il était en faveur d'une nouvelle taxe de vente généralisée sur les biens et services pour remplacer la taxe de vente fédérale actuelle, imposée aux fabricants, qui a de sérieux problèmes.

Tout cela c'est la politique libérale. Elle a été énoncée par le critique libéral des finances, le député d'Etobicoke–Nord (M. MacLaren). L'article dit encore:

> A propos des 29 milliards de déficit, MacLaren disait qu'à moins que le gouvernement ne prenne des mesures lors du prochain budget, le déficit augmenterait.
>
> «Il me semble extrêmement important de faire en sorte que tout programme de réduction des dépenses prévoit que ceux qui sont réellement dans le besoin, non seulement continuent de recevoir ce qu'ils ont actuellement, mais reçoivent davantage, car il y a dans ce pays des groupes de vrais nécessiteux.
>
> Les programmes comme les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse doivent continuer à exister pour ceux qui sont dans le besoin», disait–il.
>
> «Le moyen le plus efficace de faire en sorte que les Canadiens dans le besoin reçoivent une aide suffisante. . . est de taxer les prestations de ceux qui peuvent s'en passer», ajoutait–il.

Qui parle pour le parti libéral, le critique des finances ou quelqu'un d'autre qui prend la parole pour nous dégoiser toutes sortes d'arguments spécieux comme vient de le faire le député? Qui parle pour le parti libéral? Y a–t–il un porte–parole, ou bien y a–t–il 100 voix? Est–ce que 100 fleurs peuvent éclore? Quand allez–vous vous brancher? Comment les Canadiens peuvent–ils vous faire confiance une seconde lorsque vous ne savez pas d'une minute à l'autre qui va dire quoi et qui parle pour le parti? Votre critique des finances avait–il raison lorsqu'il a dit que tout ce qui disparaîtra sera imputé à l'accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis? Qui parle pour le parti?

M. Dingwall: Monsieur le Président, il est toujours très divertissant d'écouter le député de Terre–Neuve. Il a adopté à la Chambre la vieille astuce que les ministériels utilisent depuis 1984. Lorsqu'ils rencontrent des difficultés avec leurs mesures budgétaires, comme cela a été le cas pour le ministre au sujet d'une taxe très rétrograde—l'homme des 18 cents—que font–ils? Le député de St. John's–Ouest (M. Crosbie) se lève, hurle et débite des absurdités.

Le député fait allusion à un article. Il sait qu'on a demandé à mon collègue les diverses possibilités qui s'offrent au gouvernement. Il les a expliquées. C'est le gouvernement qui doit assumer la responsabilité d'avoir choisi d'attaquer les Canadiens à revenu faible et moyen pour renflouer sa trésorerie. Ce sont les ministériels qui doivent endosser cette responsabilité et non pas nous de l'opposition. Ils ont un mandat à remplir et ils devraient traiter les Canadiens avec justice et dignité.

Les crédits

M. Hovdebo: Monsieur le Président, dans une large mesure nous sommes tous d'accord, je pense, avec les commentaires du député de Cape Breton—Richmond–Est (M. Dingwall). Cependant, nous expliquera–t–il quelle différence il y a entre le gel imposé par le gouvernement libéral au début des années 80 avec son programme des 5 et 6 p. 100, et la désindexation qu'impose actuellement le gouvernement?

M. Dingwall: Monsieur le Président, je croyais que le député était ici lorsque les mesures en question ont été proposées et débattues avec vigueur et enthousiasme à l'époque. Il n'ignore certainement pas qu'à la suite d'une récession mondiale, qui a eu de grandes répercussions sur l'économie canadienne, il a fallu prendre diverses mesures.

Je rappelle au député que le programme des 5 et 6 p. 100 auquel il fait allusion n'était que temporaire contrairement aux mesures fiscales particulières proposées par le ministre des Finances (M. Wilson) non seulement dans ce budget, mais en fait dans les précédents. C'est la distinction que devrait faire le député.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien–être social): Monsieur le Président, il y a deux jours, le chef de l'opposition (M. Turner) a parlé en termes émouvants de ce que la Chambre des communes pourrait être à son meilleur. Il a dit ceci:

> La Chambre demeure la tribune de la nation, la plus haute instance du pays. C'est l'endroit où, en définitive, les questions doivent être tranchées.

Il a poursuivi en disant qu'il est essentiel que nous agissions pour donner au Parlement toute l'importance qu'il mérite en tant qu'endroit où les questions vitales auxquelles le Canada fait face doivent être tranchées. Tous ceux d'entre nous qui aiment cette institution partage l'opinion du chef de l'opposition au sujet de ce que la Chambre des communes peut être et de ce qu'elle est trop souvent devenue.

Ma crainte, c'est qu'un nombre croissant de Canadiens trouvent que non seulement le Parlement a perdu son importance, mais aussi le débat politique lui–même. Nos partis politiques devraient offrir aux Canadiens différentes visions du Canada. Malheureusement, au lieu de cela, l'esprit de parti prend le dessus sur la politique, et les attitudes affectées remplacent les principes.

La motion présentée par le Parti libéral aujourd'hui ne contribue pas à améliorer la qualité du débat politique. Elle ne fait plutôt que dégrader nos discussions en défor-

mant les politiques du gouvernement sans offrir aux Canadiens une autre voie économique à suivre.

Au cours des quelques dernières semaines, nous avons entendu les députés de l'opposition blâmer le gouvernement de ne pas avoir réussi à maîtriser la dette nationale. Le critique du Parti libéral en matière de finances a fait la déclaration suivante:

> Chaque année depuis que le gouvernement du premier ministre a pris le pouvoir en 1984, le ministre des Finances n'a pas manqué une seule occasion de dire dans ses exposés budgétaires que le déficit était la source de tous nos maux et, à maintes reprises, il a promis de s'y attaquer. Toutes ces années, le gouvernement n'a jamais fait ce qu'il avait dit qu'il ferait.

Le chef de l'opposition a dit ceci:

> Partout à travers le monde, les gens d'affaires, les financiers se rendent bien compte que le déficit canadien et la dette canadienne sont absolument hors de contrôle avec ce ministre.

Il est très agréable de constater que l'opposition est d'accord avec nous sur au moins un point, mais la question n'est pas de savoir si les députés sont prêts à admettre que la dette nationale est trop élevée, mais bien de savoir s'ils ont le désir et le courage de faire quelque chose pour régler ce problème.

Si les Canadiens avaient écouté attentivement ce qu'ont dit les députés de l'opposition à la Chambre au cours des huit derniers jours, on aurait pu leur pardonner de conclure que ces députés croient que la dette n'est pas un grave problème ou que c'est un problème qui peut être résolu sans sacrifices. Nous ne pouvons plus accumuler déficit sur déficit sans nous soucier du lendemain. Les Canadiens en sont conscients, même si les politiciens refusent de l'admettre. Chefs de famille, hommes d'affaires, agriculteurs, tous savent qu'ils ne peuvent pas dépenser plus qu'ils gagnent et s'en tirer indemnes.

• (1040)

Le gouvernement ne peut pas se soustraire aux principes qui s'appliquent à la maison, au bureau ou à la ferme. Il ne peut abroger les grandes lois économiques, pas plus qu'il ne peut abroger la loi de la gravité. Bref, chaque Canadien doit assumer sa part de la dette d'Ottawa, soit plus de 12 300$. Il doit 3$ de plus qu'hier à la même heure. Demain, il devra 3$ de plus qu'aujourd'hui. La dette nationale augmente de 80 millions de dollars par jour.

[*Français*]

Le résultat, c'est que nous dépenserons en intérêts cette année plus qu'au titre des soins de santé, des allocations familiales, de la sécurité de la vieillesse et de l'assistance sociale ensemble. L'année dernière, nos paiements d'intérêts ont représenté 31c. de chaque dollar obtenu par les taxes canadiennes. Cette année, ce sera 35c. A moins que nous ne prenions des mesures tout de suite, ce sera encore davantage l'année prochaine, et l'autre après, et ainsi de suite!

[*Traduction*]

Je ne parle pas en termes abstraits: la dette pose un problème réel, chaque Canadien est touché. C'est la façon dont nous—en tant que gouvernement et que société—allons l'aborder qui va déterminer la qualité de vie au Canada. Si nous n'agissons pas immédiatement, la survie même des programmes que l'opposition se targue de défendre est compromise.

Dans son budget, le ministre des Finances transmet un message: nous avons déjà trop parlé de la dette, passons aux actes. Étant finalement disposés à faire face aux conséquences de notre prodigalité, nous devons examiner nos options à la lumière de trois principes de base.

D'abord et avant tout, assurons-nous du maintien des programmes sociaux qui font du Canada un pays différent des autres. Le gouvernement seul ne peut pas régler le problème national de la dette sans cesse croissante. Seul un effort national concerté permettra de le régler.

Deuxièmement, dans cette lutte, nous devons nous assurer que ceux qui portent le fardeau le plus lourd sont ceux qui ont les moyens de le faire.

Troisièmement, nous devons voir à ce que les plus pauvres et les plus faibles continuent de bénéficier d'une protection complète.

Comment ces principes s'appliquent-ils dans le budget actuel? Prenons deux exemples. Le premier concerne les changements apportés aux allocations familiales et aux pensions de vieillesse. L'opposition prétend à tort qu'en faisant payer plus d'impôt aux bénéficiaires d'allocations familiales et de pensions de vieillesse à revenus élevés, on fait payer les gens dans le besoin. Au contraire, seuls les bénéficiaires les plus riches sont touchés! Environ 96 p. 100 des personnes âgées n'auront pas à payer les nouveaux impôts sur les pensions de vieillesse. Seuls les 2 p. 100 d'entre eux qui touchent plus de 76 000 dollars par année devront rembourser intégralement leurs prestations de SV. De même, nous savons que 86 p. 100 des familles canadiennes ne sont pas du tout visées par les changements apportés aux allocations familiales. Ceux qui ont besoin d'aide continueront d'en recevoir. Ceux qui n'en ont pas besoin devront contribuer davantage à la restauration de notre santé économique.

Mon second exemple porte sur les garderies dont le porte-parole du Parti libéral a parlé. On prétend que ce sont les enfants qui paieront pour ce budget. Au contraire, ils paieront si nous n'appuyons pas ce budget et si nous laissons grossir la dette. Chaque dollar ajouté à la dette nationale est un dollar volé à nos enfants. Nous croyons

que nos enfants sont notre ressource la plus importante et notre gouvernement tient toujours aux garderies.

Nous sommes aussi profondément conscients des besoins des familles à faibles revenus. C'est pourquoi nous allons consacrer 2,3 milliards de dollars à mettre en oeuvre des mesures fiscales intéressant les enfants, dont 90 p. 100 vont profiter aux Canadiens à revenu modéré et faible. Près de un million et demi de familles vont recevoir de l'aide au titre des frais de garde de leurs enfants.

Nous maintenons aussi la Caisse d'aide de 100 millions de dollars pour des projets spéciaux en matière de garde d'enfants afin d'encourager la création de programmes novateurs dans ce domaine.

Les 200 millions de dollars que nous avons consacrés l'an dernier au RAPC, le Régime d'assistance publique du Canada, et les 20 p. 100 que nous y avons ajoutés cette année pour aider les Canadiens dans le besoin témoignent aussi de notre engagement envers la garde d'enfants et prouvent que nous voulons vraiment veiller à ce que les moins bien nantis bénéficient le plus de l'aide du gouvernement.

[*Français*]

Le niveau de la dette est suffisamment élevé pour nous obliger à prendre la difficile décision de procéder plus lentement à l'application d'une troisième mesure qui avait été décidée, celle d'augmenter sans tarder le nombre de places dans les garderies du pays.

Nous n'avons pas renoncé à nos engagements en matière de garde d'enfants, loin de là! D'ici la fin de notre mandat, nous aurons fait ce qu'il faut pour atteindre tous nos objectifs dans ce domaine.

[*Traduction*]

Le premier ministre (M. Mulroney) a réitéré aujourd'hui cet engagement à la télévision nationale.

Permettez-moi de dire deux ou trois mots au sujet de la motion proposée aujourd'hui par le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall). Il est dit dans cette motion que le budget mine tous les programmes sociaux du Canada. Il est difficile de comprendre ce que cela veut dire au juste. Si le député en a l'occasion au cours de la période des questions et des observations, il devrait clarifier cette allégation.

L'opposition semble croire qu'en veillant à ce que nos programmes sociaux viennent surtout en aide à ceux qui en ont le plus besoin, nous allons détruire les principes sous-tendant ces programmes et nous attirer la désapprobation générale. En fait, c'est exactement ce qu'a prétendu tout à l'heure le député de Winnipeg. Pareille affirmation est absurde. Cela voudrait dire que si nous ciblons les programmes sociaux uniquement sur ceux qui en ont besoin, les Canadiens qui n'en bénéficient pas leur retireraient leur soutien.

Il y a au moins deux exemples de programmes appuyés par les Canadiens au moment où je vous parle qui démentent sur cette théorie. Le Supplément de revenu garanti et le Crédit d'impôt pour enfants sont conçus pour aider les Canadiens à bas revenus. Tous deux reçoivent l'appui convaincu non seulement des bénéficiaires mais de tous les Canadiens, or, les députés d'en face demandent que ces programmes soient modifiés de façon à verser des prestations égales aux riches.

J'invite les députés et les Canadiens en général à se pencher sur les observations du député de Winnipeg, qui trouve absolument injuste de cibler les prestations. Que ferait-il dans le cas du Supplément de revenu garanti? Que ferait-il dans le cas du Crédit d'impôt pour enfants? Quelle position adopte le Nouveau Parti démocratique quand il s'agit d'aider au maximum ceux qui en ont le plus besoin? Voilà, monsieur le Président, la position adoptée par les députés d'en face quand il s'agit de demander à ceux qui ont les moyens de payer de porter une part plus lourde du fardeau.

La réalité, c'est que ces deux partis sont prisonniers du passé, incapables de reconnaître les réalités nouvelles de 1989, incapables d'exposer franchement aux Canadiens les mesures qu'ils proposeraient pour s'attaquer au fardeau de la dette nationale; ils sont disposés à continuer d'entasser les déficits, à surcharger les jeunes Canadiens d'une dette qui les empêchera plus tard de progresser.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Depuis une semaine, on entend beaucoup parler de compassion pendant la période des questions et dans les débats de la Chambre des communes. On nous parle d'équité. On nous parle de préoccupations. Quelle compassion les députés d'en face ont-ils envers les jeunes Canadiens appelés à faire les frais de la dette accumulée par des gouvernements irresponsables et par des

politiciens qui refusent d'admettre que le montant des prestations sociales doit être couvert par l'impôt?

En quoi se préoccupent-ils de l'avenir du pays quand ils proposent de rester tout bêtement sur la voie de la ruine, sans jamais nous demander quelles conséquences cela va avoir pour le Canada? Quelle équité y a-t-il lorsqu'ils nous demandent de continuer de dépenser aveuglément, d'accroître la dette, de voir une part sans cesse croissante du Budget national dévorée par le service de la dette nationale, au point de menacer l'existence même des programmes sociaux qu'ils prétendent défendre?

• (1050)

Où est la compassion, l'équité, le souci du bien-être du Canada quand une telle politique est poursuivie? Où est l'honnêteté à laquelle les Canadiens sont en droit de s'attendre des députés des deux côtés de la Chambre?

M. Wappel: Combien de mensonges avez-vous racontés aux Canadiens?

M. Beatty: Il ne suffit pas de parler de la dette nationale; il est temps que les députés, des deux côtés, disent honnêtement ce qu'ils feraient pour remédier à ce problème. Les Canadiens ont l'esprit beaucoup plus pénétrant que les députés d'en face ne leur font l'honneur de le croire. Les Canadiens comprennent que ces députés ne peuvent contester toutes les mesures prises pour alléger le fardeau de la dette et proposer jour après jour à la Chambre des communes de grossir cette dette tout en disant, comme ils l'ont tous fait, que les initiatives prises dans ce domaine ne sont pas suffisantes.

Les Canadiens sont plus futés que cela. Ils ne se laisseront pas berner.

Lorsque les députés de l'opposition laissent entendre que les Canadiens se détourneront des programmes sociaux, parce que les programmes visent à avantager ceux qui en ont le plus besoin ils font voir les Canadiens comme des gens mesquins qui ne se soucient pas du sort des nécessiteux. Cette opinion n'est pas réelle et elle est injuste envers les simples citoyens. Quiconque connaît l'histoire du Canada—quiconque parmi nous qui représentons les Canadiens à la Chambre des communes—reconnaît sûrement que si une chose caractérise l'histoire du Canada, c'est bien la générosité de son peuple, le souci du mieux-être des personnes qui sont dans le besoin. Les députés d'en face, qui prétendent s'intéresser aux pauvres et aux vieillards, déforment la réalité et sont injustes envers tous les Canadiens quand ils laissent entendre que si nous aidons surtout ceux qui en ont le plus besoin, cela suscitera une réaction mesquine chez les Canadiens.

J'invite tous les Canadiens qui suivent le débat à la télévision ou du haut de la tribune ainsi que les journalistes à bien observer ce que les députés de l'opposition font aujourd'hui. Quelle position adoptent-ils? Ils soutiennent que nous devrions verser des prestations égales à tous les citoyens et que le coût de ces prestations devrait être assumé par les mieux nantis de notre société. Le Nouveau Parti démocratique qui se faisait auparavant le porte-parole des simples Canadiens, qui prétendait se préoccuper du bien-être des plus nécessiteux, prend maintenant la défense des riches. Les néo-démocrates s'opposent au fait que ceux qui en ont les moyens rembourseront, par l'intermédiaire du régime fiscal, les prestations qui leur sont versées.

J'ai entre les mains les résultats d'un récent sondage qui montrent que 63 p. 100 des répondants appuient la décision du gouvernement de récupérer par l'impôt les prestations de sécurité de la vieillesse et d'allocations familiales versées aux contribuables à revenu élevé en les taxant davantage. Les deux tiers des Canadiens appuient le projet du gouvernement.

Mme Hunter: Il vous a coûté combien, ce sondage?

M. Beatty: Tous ces gens seraient-ils mesquins? Ignoraient-ils quelque chose que les députés de l'opposition savent? Ont-ils l'air de se montrer cruels ou indifférents à l'égard des pauvres gens riches qui devront rembourser leurs prestations?

Dans la deuxième partie de la motion que nous débattons aujourd'hui, on prétend que le budget facilitera les coups de main futurs contre les pensions de sécurité de vieillesse et les allocations familiales et contre d'autres programmes sociaux, y compris l'assurance-santé. Cette motion me rappelle les inquiétantes rumeurs qu'ont lancées nos adversaires pendant la dernière campagne électorale, eux qui alarmaient les personnes âgées, les malades et les pauvres en affirmant bien à tort que l'Accord de libre-échange menacerait leur bien-être.

Aujourd'hui, l'opposition nous sert un autre argument, mais son but est le même, elle veut alarmer les citoyens les moins en mesure de se défendre. Toute allégation comme quoi en demandant aux Canadiens fortunés d'assumer une plus large part du fardeau fiscal on amorce une attaque contre le Régime d'assurance-maladie est à la fois fausse et profondément injuste à l'égard des malades et des personnes âgées. C'est de la pure invention de

la part de l'opposition. C'est une allégation que le ministre des Finances (M. Wilson) a repoussée encore hier et c'est une manoeuvre qui avilit nos débats publics.

Loin de chercher à mettre en péril le filet de sécurité sociale, nous voulons nous assurer que nos programmes à l'intention des personnes âgées et des familles, et les autres destinés à répondre aux besoins sociaux, y compris les soins de santé, continuent d'exister, non seulement aujourd'hui, mais à l'avenir.

La motion d'aujourd'hui ajoute en troisième lieu que les récupérations du Budget

> . . .toucheront gravement les Canadiens à revenu modique, tandis qu'ils ne représenteront qu'un coût minime pour les riches.

Franchement, j'ignore à quoi l'opposition veut en venir. Je n'arrive pas à comprendre comment elle peut soutenir que des récupérations qui ne toucheront que 4 p. 100 des personnes âgées dont le revenu dépasse 50 000$ par année, ou 14 p. 100 des familles les plus à l'aise vont toucher gravement les Canadiens à revenu modique, tandis qu'ils ne représenteront qu'un coût minime pour les riches. Si les députés de l'opposition avaient lu le Budget en détail, ils sauraient que cette allégation est sans fondement.

L'opposition a dit à qui voulait l'entendre que le gouvernement renonce à la notion d'universalité. Je m'étonne de l'horreur que cette proposition suscite au coeur de l'opposition libérale, vu les commentaires qu'ont formulés leur critique en matière de finance et le président de leur parti.

[*Français*]

Monsieur le Président, ce n'était ni moi, ni le ministre des Finances, ni le premier ministre, mais le président du Parti libéral du Canada, Michel Robert, qui a dit que l'universalité est dépassée, selon le journal *La Presse* du 16 avril 1989, et je cite:

> On a fait le débat sur l'universalité, a-t-il ajouté, mais on ne s'est pas posé la question à savoir si ce débat était dépassé ou non. A mon point de vue, le débat est dépassé, on n'a plus suffisamment de ressources. On a des besoins plus grands du côté des plus démunis. Alors, il faut penser à une réallocation pour venir en aide véritablement à ceux qui en ont le plus besoin.

[*Traduction*]

Ce n'est pas notre ministre des Finances, mais bien le critique libéral dans le domaine des finances qui a tenu les propos que voici:

> Quant à moi, je continue de me demander si le principe de l'universalité doit nécessairement s'appliquer aux allocations familiales et vraisemblablement aux pensions de sécurité de la vieillesse, surtout maintenant que le déficit du gouvernement fédéral a augmenté à ce point. . .

Comme le dit le ministre des Finances, «c'est dans son livre». Il a raison. Je figure en effet parmi le très petit nombre de Canadiens qui ont acheté son livre. J'inviterais tous les Canadiens, et notamment les députés de l'opposition qui participent à ce débat, à consulter le livre qu'a publié à ce sujet le principal porte-parole de l'opposition officielle.

Il s'agit-là d'un point de vue uniquement libéral qui ne se reflète pas dans les initiatives prises par le gouvernement dans son budget. La Commission royale Macdonald a défini les programmes universels comme suit:

> . . .les programmes qui accordent des prestations brutes égales à toutes les personnes qui présentent des caractéristiques données, quel que soit leur revenu. Au Canada, tous les programmes dits «universels» ont des prestations imposables.

Il suffit de se baser sur cette définition et d'examiner la question de très près, pour s'apercevoir que l'universalité demeure au Canada. Les personnes âgées et les familles continueront de recevoir leur chèque mensuel et elles ne feront plus l'objet d'un examen des moyens d'existence, qui est tout à fait dégradant. Elles n'auront plus à rougir de toucher leur chèque. Nous voulons nous assurer que tous les Canadiens puissent bénéficier des prestations en question sans aucun problème.

Lorsque le député de Winnipeg intervient et affirme que la déclaration d'impôt des Canadiens constitue un examen des moyens d'existence, il montre à quel point il ignore ce en quoi constitue un examen des moyens d'existence. Que propose-t-il de faire sur notre déclaration d'impôts? Nous invite-t-il à ne pas dévoiler nos revenus? Depuis quand l'impôt sur le revenu est-il devenu un examen des moyens d'existence? On se croirait revenu à *Alice aux pays des merveilles*, alors qu'on donne aux mots un sens qu'ils n'ont jamais eu.

Permettez-moi de conclure ainsi. J'ai parlé tout à l'heure du discours du chef de l'opposition (M. Turner) avant-hier, alors qu'il a dit que la chambre était l'endroit où les questions devaient être tranchées en définitive. C'est en effet ce que le Parlement devrait être et c'est là son meilleur rôle. Lorsqu'on discute des grandes questions de l'heure, il n'est pas surprenant qu'il y ait des désaccords et que le débat soit souvent animé.

Aucune personne et aucun parti n'a le monopole de la vérité. Le débat sur nos orientations est sain et nécessaire, mais cela n'a rien à voir avec le débat dont nous sommes témoins depuis une semaine. Les Canadiens qui regardent les travaux de la Chambre des communes depuis sept jours n'ignorent pas que des mesures doivent être prises, afin de réduire notre dette nationale et ils savent précisément comment le gouvernement se propose d'y parvenir. Ils entendent également l'opposition rejeter toutes les mesures que nous proposons, afin de résoudre le problème. Ils voient tous nos vis-à-vis reprocher au gouvernement de ne pas faire assez pour remédier à la dette nationale d'une part, mais s'opposer d'au-

tre part à toutes les compressions de dépenses et à toutes les nouvelles mesures fiscales que nous proposons.

Le moment est venu de faire preuve de franchise. Alors que nous débattons ce budget, pour juger chaque discours, il faut voir s'il ne renferme que des critiques creuses et partisanes ou d'autres solutions réalistes et honnêtes sur la meilleure façon de résoudre ces problèmes bien réels.

M. le vice-président: Comme il est 11 heures, la Chambre procède maintenant aux déclarations des députés aux termes de l'article 31 du Règlement.

• (1100)

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES RELATIONS EST-OUEST

LE DÉMANTÈLEMENT D'UNE PARTIE DU RIDEAU DE FER

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, le 2 mai dernier, nous avons vu avec plaisir une petite partie du rideau de fer disparaître. Par ordre du gouvernement hongrois, en effet, les 240 kilomètres de barbelés qui hérissent la frontière austro-hongroise depuis des décennies sont en voie de démantèlement.

Voilà une preuve que les relations Est-Ouest s'améliorent et que les idéologies de la guerre froide ne sont plus d'actualité. L'année dernières, il y a eu la *glasnost* et la *perestroïka*, le traité INF et les réductions d'armements classiques en Europe, autant de symboles d'espoir et de paix.

Certes, c'est une bien petite brèche que 240 kilomètres dans le rideau de fer, mais il est à espérer que nous nous approchons ainsi du jour où les citoyens du monde ne seront plus séparés que par des frontières géopolitiques ouvertes et non défendues.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE CONTRÔLE DES PLUIES ACIDES

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) continue de rappeler au président Bush l'importance d'un traité canado-américain de lutte contre les pluies acides.

Depuis sa première visite à Washington, le premier ministre a pris des initiatives hardies en vue de conclure un accord mutuel sur la réduction des émissions de gaz acides.

En tant qu'ancien professeur d'université travaillant dans le domaine de l'environnement depuis plus de vingt ans, j'ai assisté à de formidables progrès scientifiques ici même au Canada. Je me joins aux Canadiens pour applaudir les efforts que ne cessent de déployer le premier ministre et nos autres représentants à Washington.

Je sais qu'ils vont continuer inlassablement de faire valoir la position du Canada en matière de pluies acides. Il s'agit d'une question où nous devons absolument obtenir gain de cause.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'INDUSTRIE DE LA FOURRURE—LE REMPLACEMENT DU PIÈGE À PALETTE

Mme Audrey Mclaughlin (Yukon): Monsieur le Président, récemment, la Commission de la Communauté économique européenne a proposé de bannir l'importation de fourrures et de produits de la fourrure de pays où le piège à palette est en usage. L'interdiction est proposée pour 1996. Il faut prendre cette proposition très au sérieux.

L'industrie de la fourrure, dont le chiffre d'affaires est de 600 millions par année, emploie 105 000 Canadiens. Il y a 1 000 trappeurs dans ma circonscription du Yukon. En fait, plus de 70 p. 100 de nos fourrures sont exportées à la communauté européenne. Ce qu'il faut, c'est un engagement immédiat de la part du gouvernement d'aider à intensifier la recherche sur les pièges, à former les trappeurs et à éduquer le public, ainsi qu'un programme fédéral, provincial et territorial de remplacement des pièges.

L'industrie de la fourrure est un élément vital de notre économie et dépend, dois-je ajouter, de la préservation de l'environnement plutôt que sa destruction.

Je prie le gouvernement de prendre l'engagement ferme d'aider cette industrie.

* * *

[*Français*]

LES GRANDS DU SPORT

HOMMAGE À LÉANDRE COUTURE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, samedi soir dernier, à Drummondville, on a honoré comme Grand du Sport pour l'année 1989, M. Léandre Couture, qui succédait ainsi aux Rosaire Smith, Harry Howorth, Olivier Carignan, Laurent Sawyer, Guy Bissonnette, Robert «Bob» Pépin, Marcel Larocque, Félicien «Fred» Bourbeau, Yves Tessier et Claude Béland.

Natif d'une famille de sportifs, ses exploits ont marqué la scène locale et provinciale tant dans les domaines du baseball, de la crosse et du hockey durant les années 1935–1955.

Il n'a jamais compté son temps pour les autres. Son dévouement à la cause sportive ainsi que son implication au sein de la communauté ont été multiples. On le retrouve arbitre, président de l'OTJ, entraîneur, cofondateur du Club de Golf Hériot, directeur, gérant, publicitaire et enfin, Gouverneur des Rangers de Drummondville Junior et des joueurs tels Marcel Dionne, Yvon Lambert et plusieurs autres qui lui doivent leur carrière.

Maurice Fillion, qui était d'ailleurs sous ses ordres et qui y fit ses débuts comme instructeur, était sur place pour lui rendre hommage.

Époux de Marcelle Mercure, il fut officier dans l'Armée canadienne et a servi son pays comme des milliers d'autres en 1941. Il devint par la suite Commandant au Collège militaire et membre de la Légion canadienne.

Monsieur et Madame Couture, laissez-vous fêter, c'est pleinement mérité. C'est à notre tour de vous dire merci!

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA FERMETURE DE BASES MILITAIRES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, la décision écrasante du gouvernement Mulroney de fermer 14 bases militaires un peu partout au Canada ou d'en réduire le personnel pour économiser 585 millions de dollars a causé énormément d'émoi dans les régions, dont certaines sont tributaires des activités qui seront désormais exercées dans d'autres bases. Dans ma circonscription de Toronto, la plus grande base militaire au Canada risque fort de prendre plus d'expansion à la suite de cette décision.

Il semble que le gouvernement n'ait pas songé à des solutions de rechange qui auraient permis d'épargner aux régions ces compressions catastrophiques. Je propose au gouvernement de fermer la base de Downsview, au lieu de s'en tenir à son projet actuel. Ainsi, des opérations stratégiques essentielles pourraient se poursuivre sur moins de 5 p. 100 des terrains actuellement utilisés, et d'autres activités pourraient facilement être transférées au Camp Borden, 45 milles plus loin.

Le gouvernement pourrait obtenir jusqu'à 750 millions de dollars de la vente des 650 acres de terrain et plus dont on a grandement besoin pour le développement résidentiel. Conformément aux lignes directrices de l'Ontario, on pourrait y construire 25 p. 100 de logements à prix abordable. L'urbanisation de la base permettrait de créer des milliers de logements, des parcs et des services et de favoriser la relance économique de Toronto, contrairement à ce que le gouvernement se propose de faire dans des endroits comme Summerside, où l'économie court à la catastrophe.

Pour prendre cet exemple, la fermeture de la BFC de Summerside représente une perte totale de 4,5 p. 100 d'emplois pour l'Île-du-Prince-Édouard et l'anéantissement de l'économie dans cette partie de l'île.

* * *

LA SANTÉ

LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, la semaine du 1er au 7 mai est la Semaine de la santé mentale au Canada, et je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter les hommes et les femmes de l'Association canadienne pour la santé mentale pour les efforts qu'ils font afin de mieux faire connaître au public les problèmes des maladies mentales et de la santé mentale.

Cette association, qui fut créée en 1918, est un des organismes bénévoles les plus anciens au Canada. L'Association canadienne pour la santé mentale compte actuellement plus de 30 000 bénévoles et 250 employés permanents dans ses 190 sections locales, 12 divisions provinciales et territoriales et au siège national.

Tout dernièrement, l'ACSM a mis au point et diffusé, avec l'aide du ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social, une stratégie visant à communiquer un message sur la santé mentale aux Canadiens.

Je sais que tous les députés se joindront à moi pour féliciter l'Association canadienne pour la santé mentale et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour leur volonté d'améliorer le sort de tous les Canadiens.

* * *

LE LOGEMENT

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT SOCIAL

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, les députés devraient être mis au courant de la crise provoquée par le budget fédéral dans le secteur des logements sociaux à prix abordable.

Le gouvernement a mis fin la semaine dernière au PAREL, programme d'aide à la remise en état des logements destinés aux Canadiens à faible revenu. Aujourd'hui, il sabre dans les coopératives d'habitation.

Article 31 du Règlement

L'an dernier, seulement 60 p. 100 des 5 000 logements promis ont été construits. Cette année, le total ne sera que de 1 708 logements ou 34 p. 100 du nombre promis. Ces compressions signifient également que les organismes d'habitation coopérative et d'aide à la remise en état des logements locatifs qui offrent de précieuses ressources aux coopératives d'habitation et aux organismes de location seront gravement handicapés.

Je sais que le ministre tient actuellement des réunions d'urgence avec des groupes comme la Fondation de l'habitation coopérative et l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine pour tenter de récupérer quelques miettes du programme canadien de logements sociaux autrefois prometteur.

J'exhorte le ministre de l'Habitation, qui défendait toujours la cause des logements à prix abordable lorsqu'il était député de l'arrière-ban, à restaurer ces programmes pour ne pas devenir le ministre qui a abandonné d'offrir des logements sociaux au Canada.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

LES HAUSSES DU PRIX DE L'ESSENCE AU QUÉBEC

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, depuis quelques semaines, plusieurs Québécois m'ont fait part de leur mécontentement face aux augmentations successives du prix de l'essence au Québec, soit des hausses à la pompe de plus de 3 cents le litre.

Après avoir consulté les détaillants et grossistes du Québec, les plaintes semblaient être sérieuses et nos enquêtes prouvent que les compagnies pétrolières, qui avaient été si bien disciplinées au fil des quatre dernières années, sont devenues récalcitrantes à nouveau.

Il y a quelques jours, le bureau d'inspection et d'information du prix de l'essence au Québec, le BIPE, à la demande de mon collègue, le ministre de l'Énergie, M. Ciaccia, publiait un bulletin spécial permettant de démontrer, preuve à l'appui, que les automobilistes québécois ont absorbé trois augmentations successives du prix de l'essence. J'aimerais porter à l'attention de la population québécoise que les augmentation qui ont été décrétées au mois de mars par la compagnie Shell et au mois d'avril par la compagnie Ultramar semblent encore une fois démontrer que ces compagnies ont procédé à la hausse sans prendre le temps nécessaire du 60 à 90 jours.

Donc, en résumé, c'est au-delà de 14 millions de dollars dans une période de sept semaines qui sont ainsi allés augmenter la marge bénéficiaire des pétrolières, au détriment des consommateurs, détaillants et grossistes indépendants.

Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie du Québec,. . .

• (1110)

[*Traduction*]

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA PUBLICITÉ TÉLÉVISÉE CONCERNANT LE DÉFICIT

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, tandis que le gouvernement actuel met fin à sa contribution au régime d'assurance-chômage, diminue ses subventions à VIA Rail, ferme des bases militaires et réduit le financement des programmes de développement régional, il continue à gaspiller des millions de dollars en publicité à la télévision pour faire accepter ses compressions budgétaires au détriment de ceux qui sont le moins en mesure de supporter le fardeau.

Pendant le voyage qu'il effectue actuellement aux États-Unis, le premier ministre (M. Mulroney) se fait accompagner de pas moins de 120 personnes alors qu'un grand nombre de Canadiens font la queue aux banques d'alimentation. Le gouvernement a récemment dépensé 35 000$ pour rénover les bureaux du ministre de l'Environnement (M. Bouchard) au moment où de nombreux Canadiens ont du mal à payer un logement tout simple à leur famille. Or, le même gouvernement a dépensé 2,7 millions de dollars pour éduquer les Canadiens, comme le dit le ministre des Finances (M. Wilson), sur la nécessité de réduire le déficit. Chaque fois que passe cette publicité, ce sont des milliers de dollars dont on prive les nécessiteux.

Ce ne sont là que quelques exemples de l'hypocrisie dont fait preuve le gouvernement actuel qui s'attend à ce que les Canadiens ordinaires supportent le fardeau de la réduction du déficit alors qu'il continue à dépenser inutilement des millions de dollars. Les députés d'en face devraient avoir honte.

* * *

[*Français*]

LES PLUIES ACIDES

LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION AMÉRICAINE

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Sciences et Technologie): Monsieur le Président, concernant les pluies acides qui détériorent nos forêts et nos lacs, le premier ministre Mulroney reconnaît que c'est un sujet qui est extrêmement important pour l'avenir du Canada. Et actuellement, dans le monde, notre premier ministre fait figure de chef de file avec le protocole signé à Montréal sur la protection de la couche de l'ozone et toutes les démarches qu'il a entre-

prises dans différents pays. Même si les journaux ce matin titrent que le premier ministre rentre les mains vides puisqu'il n'a pas conclu d'accord sur les pluies acides avec le Président Bush, par sa visite à Boston, où il a reçu un prix très important, il a réussi à sensibiliser la population américaine, et c'est sûrement de cette même population que viendront les pressions auprès du Congrès américain et qu'un jour nous réussirons à avoir un accord sur les pluies acides.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA PRIVATISATION DE LA SASKATCHEWAN POWER CORPORATION

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre pour rendre hommage à la bataille historique que livrent les habitants de la Saskatchewan pour sauver une partie de leur patrimoine qui leur est chère, la Saskatchewan Power Corporation. Je prédis que, de la même manière que la bataille pour l'assurance-maladie de 1962 a marqué un tournant dans l'évolution de la politique sociale au Canada, la lutte menée pour sauver la Sask Power marquera la fin de l'économie de droite au Canada.

Par 50 p. 100 des voix contre 27 p. 100, les habitants de la Saskatchewan s'opposent au pillage des biens de l'État par les conservateurs et la grande entreprise. Par 67 p. 100 des suffrages contre 22 p. 100, ils s'oposent à la privatisation de la Sask Power.

Les gens moyens dans notre pays en ont assez, et encore une fois, les habitants de la Saskatchewan ouvrent la voie à un avenir meilleur pour tous, pas seulement pour les riches et les puissants. Je parle au nom de la vaste majorité des Canadiens, j'en suis sûr, lorsque je félicite et remercie les gens de chez nous et leur souhaite bonne chance.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA CONVENTION COLLECTIVE ET LE KILOMÉTRAGE EFFECTUÉ PAR LES AGENTS DES DOUANES

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge): Monsieur le Président, je veux porter à l'attention du ministre du Revenu national (M. Jelinek) la partie de la convention collective qui prévoit le versement d'une indemnité de déplacement pour les agents des douanes qui travaillent à Coutts, en Alberta, mais qui ont choisi de vivre au-delà d'un rayon de 16 kilomètres, et jusqu'à 100 kilomètres de leur lieu de travail. Cette disposition est préjudiciable à la ville de Coutts qui est, en importance, le quatrième point d'entrée au Canada. Le conseil municipal et la grande

majorité de mes électeurs croient que cela est injuste pour Coutts et, de manière plus générale, que cela constitue un gaspillage de fonds publics. Je demande au ministre de négocier en vue d'abolir cette disposition de la convention collective.

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

LA SITUATION DE MONTRÉAL

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, premièrement, la décision de lundi du gouvernement conservateur de refuser de localiser l'Agence spatiale à Montréal démontre hors de tout doute que le maire de Montréal, M. Jean Doré, s'est fait rouler par le premier ministre (M. Mulroney), et ce n'est pas le premier.

Deuxièmement, cette décision prouve hors de tout doute que nos deux ministres responsables de la région de Montréal, le ministre du Travail (M. Corbeil), ainsi que le secrétaire d'État du Canada (M. Weiner), n'ont aucun poids politique dans le Cabinet conservateur pour défendre les intérêts de Montréal.

De plus, les trois nouveaux *superstars* du côté conservateur, les députés de Rosemont, Outremont et Bourassa (MM. Tremblay, Hogue et M^me^ Gibeau) ne sont pas meilleurs que les Desrosiers et Gravel pour livrer la marchandise.

Monsieur le Président, il y a un autre dossier où Montréal est en train de se faire rouler en ce qui concerne le transport ferroviaire, le dossier de VIA Rail. En terminant, on pourra dire que sous le règne des conservateurs, non seulement Montréal a perdu le titre de métropole du Canada, mais maintenant on est devenu la banlieue de Longueuil!

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LA RÉDUCTION DU DÉFICIT

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, personne n'aime des taux d'intérêt élevés, surtout pas les habitants de l'Alberta et je suis aux Communes pour les défendre. Les taux d'intérêt élevés nuisent à tout l'ouest du Canada.

Certains proposent d'établir des taux d'intérêt différents selon les régions. Il y aurait exode des capitaux des régions à faibles taux d'intérêt vers les régions où les taux d'intérêt sont plus élevés et un tel système perturberait le marché.

Il faut réduire le déficit et c'est ce que fait le gouvernement actuellement. Sans les compressions et les hausses d'impôt prévues dans le budget, le Canada aurait été moins en mesure d'abaisser les taux d'intérêt. Le taux de

la Banque du Canada a diminué légèrement. Les taux d'intérêt sur les hypothèques à long terme ont tombé un peu également. L'économie du centre du Canada se stabilise. Si nous travaillons ensemble à réduire le déficit aujourd'hui, c'est tout le monde qui en profitera demain.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'IMPACT SUR LE TAUX DE CHÔMAGE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. D'après les données d'avril publiées ce matin, le taux de chômage a augmenté de trois points et s'établit maintenant à 7,8 p. 100. Plus d'un million de Canadiens sont sans emploi, et plus de femmes et de jeunes sont en chômage dans huit des dix provinces. Dans de telles circonstances, comment le ministre des Finances peut-il justifier son budget déflationniste: hausses des impôts et des taux d'intérêt, compressions de l'assurance-chômage et du développement régional? Nous disons depuis une semaine que c'est un mauvais budget, et les données d'aujourd'hui le confirment. Pourquoi le ministre aggrave-t-il la situation? Essaie-t-il de plonger le pays dans la récession?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Je l'ai dit à maintes reprises, monsieur le Président, le budget aura un effet exactement contraire. Autrement, nous serions beaucoup plus près de la récession, car notre lourde dette mine l'économie. Le député devrait le savoir.

Je l'ai écouté attentivement. C'est la première fois en quatre ans qu'il pose des questions sur les taux de chômage, justement parce que jusqu'ici ils ont toujours été à la baisse. Nous avons créé 1,5 million d'emplois en quatre ans et demi et, à notre avis, le budget présenté la semaine dernière va raffermir la conjoncture positive que le pays a connue durant tout ce temps-là.

LES PRÉVISIONS CONCERNANT LE TAUX DE CHÔMAGE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, les statistiques publiées ce matin confirment les prévisions que le ministre a déposées avec son budget la semaine dernière. Dans son document intitulé *Perspectives économiques du Canada dans les années 90*, il a prédit que le chômage atteindrait de 8,2 p. 100 en 1989 et de 8,5 p. 100 en 1990.

Wood Gundy, une société de placement canadienne bien connue, a déclaré, ce matin, que le budget l'avait obligée à réviser ses prévisions économiques pour l'année prochaine, que le chômage s'élèverait à 9,2 p. 100 en 1990 et que nous entrerions dans une légère récession.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas tenu compte de ses propres prévisions et a-t-il présenté un budget récessionniste? Ne comprend-il pas que le meilleur moyen de réduire le déficit est de stimuler la croissance économique et non d'étrangler les investisseurs, les consommateurs et les travailleurs canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je comprends très bien que les députés de tous les côtés de la Chambre veulent que les taux d'intérêt diminuent. Le budget vise justement à les faire baisser en améliorant l'équilibre entre la politique budgétaire et la politique des taux d'intérêt. La croissance économique exceptionnelle que notre pays a connue depuis quelques années pourra ainsi se poursuivre.

Le député dit que nous prévoyons une faible augmentation du taux de chômage. Il omet de dire que nous projetons aussi une augmentation du nombre d'emplois qui seront créés. L'année dernière, près de 200 000 emplois ont été créés, ce qui prouve que notre économie est en santé.

• (1120)

M. Allmand: Monsieur le Président, le ministre ne peut pas avoir raison contre tout le monde. Il précipite le pays dans une récession.

[*Français*]

LES TAUX D'INTÉRÊT – LES EFFETS NÉGATIFS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, cela fait plusieurs mois maintenant que les gouvernements provinciaux disent que les taux d'intérêt sont trop élevés et ont un impact très négatif sur l'économie, sur les investissements ainsi que

sur les emplois. Quand le ministre commencera-t-il à écouter les provinces et les autres institutions canadiennes afin de changer ces politiques mal orientées? Quand?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que le député a écrit cette question avant d'entendre ma réponse à sa deuxième question.

M. Allmand: Je sais ce qu'ont dit les gouvernements provinciaux.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je viens de dire au député ce qu'ont dit les gouvernements provinciaux. Je crois qu'il n'était pas très attentif. Venons-en au fait. Le fait est que le député veut voir baisser les taux d'intérêt. C'est ce que nous voulons aussi.

M. Allmand: Et des emplois.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député veut des emplois. Nous créons des emplois au Canada à un rythme très satisfaisant. Ce que je tiens à dire au député, c'est qu'on ne peut pas faire baisser les taux d'intérêt en criant «ciseau». Il n'y a que les forces du marché qui peuvent les faire baisser. Le député propose que nous faisions fi du marché et que nous réduisions artificiellement les taux d'intérêt. Il sait pertinemment que cela nous mènerait tout droit à la politique que prônait le gouvernement dont il faisait partie dans les années 70 et au début des années 80, politique qui s'est soldée par une inflation galopante, des taux d'intérêt de 25 p. 100 en 1981-1982 et un chômage catastrophique. Notre gouvernement ne permettra pas cela.

M. Allmand: Mauvais budget, Mike.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA LUTTE CONTRE LES ÉMISSIONS CAUSANT LES PLUIES ACIDES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Les Canadiens sont préoccupés à la pensée que le premier ministre n'a pu obtenir du président Bush l'engagement ferme de négocier un accord sur les pluies acides. Même si le président a confirmé que son gouvernement présenterait un projet de loi interne visant à réduire les émissions de dioxyde de soufre, les Canadiens n'ont pas eu de détails précis quant à la nature de ce projet de loi. Pourquoi le premier ministre revient-il encore une fois les mains vides? Pourquoi n'a-t-il pu obtenir du président l'engagement ferme de lutter contre les pluies acides?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je sais gré au député de désirer la conclusion d'un accord qui plafonne des deux côtés du 49e parallèle les rejets responsables des pluies acides. En fait, comme le député doit le savoir, nous avons réalisé des progrès tout à fait considérables. Le Congrès américain va être saisi fin mai ou début juin d'un projet de loi qui donne aux législateurs américains le pouvoir d'adopter sur leur territoire des mesures semblables à celles qui ont déjà été prises au Canada. Cela fournira la base d'un accord entre les deux pays. La nécessité de cet accord est reconnue tant par le président américain que par le premier ministre du Canada. La négociation de cet accord va débuter peu de temps après que le Congrès américain aura réglé cette question.

Il s'agit là d'un progrès tout à fait notable, qui va enfin déboucher sur ce que les Canadiens demandaient en vain, jusqu'ici aux États-Unis, c'est-à-dire une action concertée contre les pluies acides. Il s'agit là d'un point important. Je sais que le député et les autres membres de la Chambre ne manqueront pas de s'en féliciter comme moi.

LE PRIX DÉCERNÉ AU PREMIER MINISTRE

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiak): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre suppléant. Le premier ministre a reçu à Washington un prix d'un groupe dont le président est à la tête de la *USX Corporation*, société qui n'est pas d'avis que les pluies acides soient un problème contre lequel il faut lutter davantage. Une déclaration de principe de cette société dit, et je cite:

> La nécessité de luttes contre les pluies acides reste à prouver.

Le premier ministre adjoint ne reconnaît-il pas qu'en acceptant ce prix, le premier ministre a porté atteinte à la bonne foi du Canada qui réclame un accord canado-américain sur les pluies acides? Le premier ministre n'a-t-il pas implicitement accepté les vues de cette société américaine décrite comme étant l'un des pires pollueurs du pays?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Bien sûr que non, monsieur le Président. Il est lamentable que les députés d'en face, pour des motifs purement partisans, dénigrent un honneur rendu non seulement au premier ministre, mais à l'ensemble du Canada. . .

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Par cette société? Franchement.

M. Clark: . . .pour le rôle que nous jouons dans le domaine de l'environnement.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je pense qu'en ces circonstances, il convient de signaler que c'est la deuxième fois seulement que ce prix est décerné. La première fois, c'est-à-dire l'an dernier, il avait été remis au premier ministre de la Norvège, l'hon. Gro Brundtland, dont la réputation d'écologiste n'est plus à faire. Je suis sûr que le député ne voudrait pas porter atteinte à la réputation du premier ministre Brundtland ou à celle du Canada par ce genre de sous-entendu.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES—LES RECETTES SUPPLÉMENTAIRES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Pendant la campagne électorale, le président du Comité des finances a déclaré que la nouvelle taxe de vente rapporterait au fisc quelque 10 milliards de dollars de plus. Le premier ministre s'est empressé de dire que c'était exagéré, le ministre de Finances, que c'était faux. Comme le ministre des Finances a hier admis la vérité devant le comité, à savoir que le président du Comité des finances a dit vrai, que cette nouvelle taxe allait rapporter au fisc un supplément de 10 milliards de dollars. Pourquoi ce qu'il a dit pendant la campagne électorale ne correspond plus à la réalité?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est le député qui déforme la réalité. J'ai toujours dit que la nouvelle taxe de vente remplacerait l'actuelle, qu'elle servirait à financer un nouveau crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente et à abaisser le taux d'imposition des contribuables à revenus moyens. J'ai en outre déclaré, tout récemment, que nous supprimerions les surtaxes. Ce que le député a eu tort d'affirmer pendant la campagne électorale et qu'il continue à tort d'affirmer, c'est qu'il y aurait 10 milliards de dollars en sus de tout cela. Il n'en est rien. Le produit de la nouvelle taxe sur les produits et les services servira à remplacer la taxe actuelle, à offrir un généreux crédit remboursable au titre de la taxe de vente, ce dont le député devrait nous féliciter, et à réduire les taux d'imposition des contribuables à revenus moyens.

L'ENGAGEMENT PRIS AU COURS DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre du Canada a participé à l'émission *Canada AM*, ce matin, et en réponse à une question, il a déclaré que les Canadiens ne l'avaient pas écouté durant la campagne électorale. Il avait tort. Ils l'ont très bien écouté. Le problème réside dans le fait que le premier ministre n'a pas dit la vérité alors, pas plus d'ailleurs que le ministre des Finances. Je voudrais revenir sur ce que ce dernier vient de dire. Durant la campagne électorale, si on en croit le *Star* de Toronto, il aurait critiqué le président du Comité des finances, celui-là même qui disait la vérité. Voici ce qu'il a déclaré:

> En fait, la taxe de vente ne servira pas à accroître les recettes du gouvernement fédéral.

Le ministre des Finances affirmait-il alors que cette taxe serait sans incidence sur les recettes du gouvernement, que ses effets allaient être compensés par d'autres réductions d'impôts?

Le ministre des Finances va-t-il maintenant reconnaître qu'il a induit les Canadiens en erreur, que les effets de la nouvelle taxe de vente ne seront pas complètement neutralisés et qui en définitive, les familles canadiennes devront payer en moyenne 1 000$ de plus d'impôts?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, une fois de plus, je rejette l'affirmation du député. J'ai précisé très clairement au cours de la campagne électorale—et je vais répéter ce que j'ai déclaré dans ma première réponse—que la nouvelle taxe de vente allait remplacer la taxe de vente existante. Elle devait nous permettre de réduire les taux d'imposition des Canadiens à revenu moyen et d'éliminer les surtaxes. Cependant, du fait de la gravité de notre situation financière, nous ne serons pas en mesure, semble-t-il, de supprimer ces surtaxes. Notre déficit pose vraiment un problème très grave.

Eh bien, le député hoche la tête, monsieur le Président. Il n'est pas d'accord avec la gravité de notre déficit. Selon lui, nous n'avons pas un problème d'endettement. Il ne comprend pas qu'il y a 20 ans environ, 12 p. 100 de nos recettes fiscales étaient consacrées aux paiements des intérêts sur notre dette, alors qu'à l'heure actuelle, cette proportion est de 35 p. 100. Si le député n'est pas conscient des répercussions qu'entraîne cette augmentation, et s'il affirme que nous ne faisons toujours pas face à un grave problème d'endettement, il est alors tout à fait coupé de la réalité.

• (1130)

M. Broadbent: Le ministre des Finances a déjà joui d'une certaine crédibilité. L'automne dernier, il nous a affirmé que notre déficit posait un problème. Ce problè-

me n'est donc pas apparu au cours des deux derniers mois. C'est l'automne dernier que le ministre des Finances a fait cette déclaration et le président du Comité des finances disait la vérité. Je veux signaler au ministre des Finances que nous savons qui disait la vérité.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'IMPACT DE LA TAXE DE VENTE SUR LA FAMILLE MOYENNE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre voudrait-il admettre aux Canadiens, aujourd'hui, qu'avec sa nouvelle taxe de vente, la famille moyenne paiera 1 000$ de plus?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de vous lire un extrait du budget. Le but du gouvernement est de s'assurer que les familles qui gagnent moins de 30 000$—ce qui correspond au revenu moyen au pays de nos jours—soient en meilleure situation—en m-e-i-l-l-e-u-r-e- situation après la réforme de la taxe de vente.

M. Broadbent: Dites-nous la vérité.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je suis prêt à le lire plus lentement si le député n'a pas compris, mais c'est bien écrit noir sur blanc.

* * *

LE BUDGET

LA TAXE DE VENTE NATIONALE

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances et elle porte sur l'entourloupette que nous venons de découvrir relativement à la taxe de vente.

Pendant toute la campagne électorale, il a toujours été dit que cette taxe de vente devait remplacer la taxe sur les ventes des fabricants. Et voilà que maintenant elle doit remplacer toute une série d'autres taxes de vente et elle doit corriger d'autres problèmes que le ministre lui-même a occasionnés.

Nous apprenons maintenant que les surtaxes ne seront pas remplacées par la taxe de vente. On nous avait dit pendant la campagne électorale que la taxe de vente ne devait remplacer que la taxe imposée à la fabrication. Quand pouvons-nous commencer à croire le ministre? Quand nous dira-t-il ce que doit faire cette taxe de vente?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député pourrait obtenir une meilleure réponse à ses questions s'il exposait les faits correctement.

Selon lui, pendant la campagne électorale, et même avant, j'affirmais que la nouvelle taxe de vente ne remplacerait que la taxe de vente actuelle. C'est totalement faux. Je n'ai cessé de répéter, au point de finir par lasser peut-être les gens de la tribune de la presse, que la nouvelle taxe remplacerait l'actuelle et financerait un nouveau et généreux crédit remboursable pour taxe de vente, sans compter qu'elle nous permettrait de réduire les niveaux d'imposition des salariés moyens.

Le nouveau système de taxe de vente servira à ces deux fins. Je l'ai dit à qui voulait l'entendre.

LA HAUSSE DE LA TAXE

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, d'une fois à l'autre, le ministre donne une nouvelle signification à une taxe qui serait sans incidence sur les recettes.

Des voix: Bravo!

M. Manley: La réforme de la taxe sur les ventes des fabricants était justifiée, car cette taxe odieuse est la cause occulte de nombreuses pertes d'emplois. Dans ce cas, comment le ministre peut-il expliquer qu'il l'a portée de 9 p. 100 qu'elle était en 1984 à 13,5 p. 100 dans ce budget?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai jamais hésité à dire que si nous devons hausser cette taxe, c'est parce que nous avons un grave problème de dettes. Ce but ressortait nettement dans le budget qui a été déposé la semaine dernière.

Le député dit que la taxe sur les ventes des fabricants est la cause occulte de nombreuses pertes d'emplois. Il a raison. Je compte donc que, lorsque viendra le temps de mettre en place la nouvelle taxe sur les produits et les services, le député nous appuiera comme l'ont fait les membres du Comité des finances à l'unanimité au cours de la dernière législature. La prise de position du comité a été appuyée par les deux critiques en matière de finance du Parti libéral, et elle disait que nous devions changer l'ancienne taxe de vente, que nous devions nous débarrasser de la taxe sur les ventes des fabricants, et que nous devions instaurer une nouvelle taxe de vente.

Je n'ai pas encore entendu le Parti libéral se prononcer sur ce que devrait être la nouvelle taxe de vente. J'imagine qu'il proposerait exactement ce que prévoit le budget.

* * *

LE BUDGET

LA FERMETURE DE LA BFC DE SUMMERSIDE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre des Finances. Dans le récent budget, les gens de l'Île-du-Prince-Édouard se sont vu infliger une baisse dans le financement des hôpitaux, de l'enseignement et du développement régional, une majoration des impôts et pour comble de malheur, la

fermeture de la base des Forces canadiennes à Summerside.

Le ministre se rend-il compte que la fermeture de la base fera disparaître 1 300 emplois dans l'Île-du-Prince-Édouard? Se rend-il compte qu'elle soustrait 50 millions de dollars par année de l'économie de la province?

Si le ministre est conscient de tout cela, pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de fermer la base militaire de Summerside?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis sûr que mon collègue le ministre de la Défense nationale voudra répondre à une partie de la question, mais il faut que l'on comprenne bien une chose. La députée vient d'affirmer que nous réduisons le financement des programmes établis pour l'Île-du-Prince-Édouard. Ce financement va augmenter de 5 millions en 1989-1990 et de 5 millions de plus en 1990-1991. La hausse est de 5 p. 100. Le programme de péréquation auquel nous n'apportons pas de modification s'accroît de 12 millions de dollars dans l'année en cours et de 10 millions de plus l'année prochaine. La députée ne devrait pas déformer les faits en disant que nous comprimons ce financement. Il sera maintenu.

Elle aborde une série de sujets qui se rapportent à l'Île-du-Prince-Édouard. Elle pourrait faire les mêmes observations au sujet d'autres provinces, de toutes les provinces. Nous savons que le budget même aura des répercussions dans toutes les régions, mais cela tient à la nature du problème de dette que nous avons et au fait que les intérêts absorbent 35c. de chaque dollar des recettes fiscales. C'est plus que ce que nous dépensons pour la sécurité de la vieillesse, les allocations familiales, l'assurance-soins médicaux et l'aide sociale.

Nous n'avons pas le choix: nous devons maîtriser la dette afin de pouvoir poursuivre ces programmes qui ont tant d'importance pour tous les Canadiens.

LES RÉPERCUSSIONS SUR L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, les propres documents du ministre montrent que l'île-du-Prince-Édouard va recevoir moins d'argent qu'on ne lui en avait promis. Ma question est la suivante.

Le ministre a déclaré que nous devions réduire le déficit, et nous devons tous partager ce fardeau. Pourquoi s'attend-il que cette province porte un fardeau aussi lourd et aussi excessif?

Le ministre admettra-t-il aujourd'hui que la fermeture de la base des Forces canadiennes à Summerside est une injustice pour les gens de l'Île-du-Prince-Édouard?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, mon collègue a abordé certains aspects des préoccupations exposées par la députée de l'Île-du-Prince-Édouard. Je ne voudrais pas que les gens se méprennent au sujet de ce nouvel intérêt qu'elle et son parti manifestent pour la défense nationale. Ils sont peut-être simplement préoccupés par la tenue d'élections provinciales dans l'île-du-Prince-Édouard.

Ceux qui possèdent les capacités, les qualités requises et le dévouement nécessaire, les femmes et les hommes qui servent dans les Forces canadiennes aujourd'hui—je vois des libéraux sourire—méritent beaucoup plus de la part des Canadiens que de se voir installés dans des régions pour en soutenir le développement économique. Ce qu'ils méritent, c'est la possibilité en tant que Canadiens de partager le fardeau et d'aider à réduire le déficit.

En restructurant les Forces canadiennes, nous espérons pouvoir équilibrer le poste de l'entretien et du fonctionnement et celui du personnel et fournir l'équipement nécessaire aux femmes et aux hommes qui servent tous les Canadiens.

* * *

• (1140)

LE BUDGET

LA SURTAXE SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Encore une fois, le gouvernement a manqué à une de ses promesses aux Canadiens. Durant la campagne électorale, le ministre a dit que la surtaxe sur le revenu des particuliers serait supprimée lorsque la taxe de vente entrerait en vigueur. Comment les Canadiens peuvent-ils croire le gouvernement lorsque ce qui est temporaire devient permanent, que 10 milliards ne sont pas 10 milliards et que la neutralité fiscale n'a rien de neutre?

Le ministre a indiqué hier que la surtaxe temporaire sur le revenu des particuliers ne serait pas nécessairement supprimée lorsque la taxe de vente entrerait en vigueur. Peut-il confirmer qu'il n'a pas l'intention de tenir sa promesse et que la surtaxe sur le revenu des particuliers est là pour y rester?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je peux dire à la députée que je vais certainement tenir la promesse de continuer de bien

gérer les finances du pays afin que nous puissions bénéficier d'une croissance soutenue de l'économie et des emplois qui en découlent.

La députée sait très bien que les circonstances ont complètement changé. . .

M. de Jong: Il y a six mois.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): . . .et que nous avons des taux d'intérêt élevés depuis quelques mois. Cela nous a empêché d'atteindre notre objectif de réduire le déficit et de maîtriser la dette. Nous devons maintenant prendre des mesures pour remédier à cette situation.

Le parti de la députée ne cesse d'exiger la réduction des taux d'intérêt. Nous aussi, nous voudrions voir baisser les taux d'intérêt, mais ça ne se fait pas comme ça. Nous devons élaborer une politique qui favorisera une baisse des taux d'intérêt. C'est exactement ce que nous avons voulu faire dans le budget présenté la semaine dernière.

L'ÉQUITÉ DU RÉGIME FISCAL

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, en 1986, plus de 6 000 Canadiens riches n'ont pas payé d'impôts. Le ministre a augmenté la surtaxe dans son budget, mais je lui rappelle que 8 p. 100 de rien, c'est toujours rien.

Je lui rappelle que les Canadiens écoutent. Est–ce la façon dont le ministre conçoit la justice fiscale? Quand va–t–il veiller à ce que les riches paient leur juste part?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je vais dire au député ce qu'il y a dans le budget.

M. Broadbent: Nous le savons.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Nous avons instauré une forte surtaxe sur les revenus élevés pour que ceux qui gagnent 30 000$ ou 40 000$ paient 75$, 85$ ou 90$ d'impôts en plus, mais aussi pour que ceux qui gagnent 100 000$ paient plus de 1 000$ de plus et que ceux qui gagnent 200 000$ en paient 2 000$ de plus. Cette mesure montre au député que nous demandons à ceux qui en ont les moyens de supporter une partie plus grande du fardeau de la dette.

Dans les budgets antérieurs, à partir d'octobre 1984, nous n'avons cessé d'essayer de déceler et de supprimer plusieurs allégements, avantages et échappatoires fiscaux dont les nantis profitent. . .

M. de Jong: Vous avez remonté les taux. Comment osez–vous nous dire cela? Comment osez–vous vous lever. . .

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Le député qui veut être chef de son parti—c'est le poste le plus frustrant que je connaisse—ferait mieux d'écouter la réponse: il a fait partie du Comité des finances et il sait que nous avons supprimé bien des avantages fiscaux. Le député devrait savoir que nous avons pris des mesures et que nous continuerons à le faire.

M. de Jong: Foutaise que tout cela!

* * *

LE BUDGET

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Edna Anderson (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Peut–il expliquer à la Chambre la logique de la mesure gouvernementale qui vise à réduire la dette nationale en exigeant des personnes qui touchent des revenus de plus de 50 000$ qu'elles remboursent leurs allocations familiales et leur pension de sécurité de la vieillesse?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez–moi de renvoyer la députée à la déclaration qui est exposée dans le discours du budget:

> L'objectif principal du filet de sécurité sociale est d'aider les personnes qui en ont le plus besoin, et non de subventionner les particuliers à revenu élevé.

Nous avons déclaré à maintes reprises à la Chambre que le pourcentage des impôts que représente le coût du service de la dette du gouvernement a considérablement augmenté. En effet, pour chaque dollar d'impôt que nous payons actuellement, 35 c. sont consacrés au service de la dette du gouvernement. Si nous pouvons éviter que ce montant n'augmente, et c'est l'une des mesures qui nous aideront à maîtriser la dette financée, nous pourrons faire davantage pour maintenir et améliorer les programmes sociaux dans l'intérêt de ceux qui en ont le plus besoin, de ceux qui ont le plus besoin d'aide.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE CHÔMAGE DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Pêches et des Océans, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Beaucoup de localités du Cana-

da atlantique sont au bord d'un désastre économique, en raison des réductions de quotas et de la diminution des stocks de poisson dans l'Atlantique.

Déjà, nous avons vu la ville de Port-Mouton complètement désorganisée par la fermeture de l'usine de traitement du poisson Clearwater. Le président de *National Sea Products* vient de lancer une mise en garde contre de nouvelles mises à pied et de nouvelles fermetures d'usines.

Le gouvernement possède-t-il un plan d'ensemble pour aider à régler le problème du chômage dans les localités touchées? Si oui, quelles mesures prendra-t-il pour s'assurer que ces localités ne subiront pas le même sort que Summerside?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les seuls renseignements dont nous disposons pour le moment sont ce que l'on pourrait appeler, j'imagine, l'avertissement du président de *National Sea Products* qui a déclaré que la capacité de production des usines était excédentaire, que les ventes n'ont pas été aussi bonnes que prévu, que le nombre d'usines a augmenté en Nouvelle-Écosse et que les stocks de morue ont diminué. Il n'a pas encore annoncé la fermeture d'usines de traitement du poisson. Cependant, s'il le fait, tous les programmes normaux du gouvernement seront mis en oeuvre. Le Service national de placement, le régime d'assurance-chômage et d'autres programmes d'adaptation seront là pour aider les personnes touchées, comme ils l'ont été auparavant et comme ils le seront dans l'avenir.

LES TRAVAILLEURS DES USINES DE TRAITEMENT DU POISSON—LES RÉPERCUSSIONS DU NOUVEAU RÈGLEMENT DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, les changements annoncés récemment relativement au régime d'assurance-chômage feront que les travailleurs des usines de traitement du poisson dans la région atlantique devront compter beaucoup plus de semaines de travail pour être admissibles à un nombre réduit de semaines de prestations, après avoir versé des cotisations plus élevées au régime d'assurance-chômage pour permettre au gouvernement de se retirer complètement de ce programme. Cela se produit au moment précis où le taux de chômage augmente et où la réduction des quotas laisse présager une baisse du travail disponible pour ces travailleurs.

Le ministre peut-il expliquer en quoi cette mesure est juste? Où est la justice dans cette supposée stratégie de mise en valeur de la population active?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, grâce à une amélioration marquée dans le secteur de l'emploi au cours des trois ou quatre dernières années, il est devenu de moins en moins nécessaire pour le gouvernement d'alimenter la caisse d'assurance-chômage parce qu'il n'y avait plus de déficit. Le taux de chômage dans la région du député affiche une légère augmentation par rapport à l'an dernier, mais c'est quand même une nette amélioration par rapport aux réalisations du gouvernement qui nous a précédés. Je ne crois pas que les prédictions sinistres du député se concrétiseront.

* * *

LE BUDGET

LES RÉPERCUSSIONS DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, nous avons été témoins aujourd'hui, tout le mois d'ailleurs, des agissements d'un gouvernement qui dit une chose mais s'emploie à faire quelque chose d'autre.

En l'absence de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ma question s'adresse au ministre des Finances. A titre d'exemple de ce que je viens de dire, j'attire l'attention du ministre sur le fait que le gouvernement a soutiré 800 millions de la caisse de l'assurance-chômage pour les consacrer aux programmes de formation dont le gouvernement avait précédemment réduit les budgets. Il a limité l'admissibilité aux prestations. . .

Des voix: La question!

M. Volpe: Il a réduit la période pendant laquelle on peut les toucher. Le budget propose une réduction supplémentaire de 2,9 milliards dans les prestations de prolongation fondées sur le taux de chômage régional, alors que le taux de chômage est en augmentation. . .

Des voix: Question!

M. le vice-président: Le député voudrait-il poser sa question.

• (1150)

M. Volpe: Monsieur le Président, vu que le taux de chômage est en augmentation dans huit des dix provinces, le gouvernement pourrait-il garantir aux Canadiens qu'il n'a pas l'intention d'abandonner ses responsabilités en matière de programmes d'emploi?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je ne sais pas où était le député depuis l'ouverture de la session.

Il me semble que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé des changements à la Loi sur l'assurance-chômage pour que l'on puisse investir de l'argent—un argent dont on a grand besoin—pour la formation et le recyclage, tout en maintenant au même niveau les sommes prévues pour la planification de l'emploi, qui se situent actuellement à plus de 1,7 milliard.

Les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage et la réforme de la stratégie concernant les ressources humaines, permettront au gouvernement d'apporter environ 800 millions d'argent frais pour aider les gens en chômage à profiter des nouvelles possibilités d'emploi qui s'ouvriront au Canada en raison de l'excellent budget du ministre des Finances et de tout ce qu'a fait le gouvernement.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'AUGMENTATION DU TAUX DE CHÔMAGE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, ma question avait trait à la source de ses finances. Évidemment, le ministre n'a pas bien compris la question.

Je voudrais dire que ses protestations indiquent toujours que sa politique et la politique de ce gouvernement vont créer de la misère. Le ministre ignore la triste réalité, tout comme il ignore ses responsabilités.

Alors, je voudrais savoir, monsieur le Président, si le ministre croit qu'il est juste, face à l'augmentation du taux de chômage, que les femmes, les jeunes et les défavorisés doivent porter le fardeau de l'incompétence de ce gouvernement?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suppose que l'on peut excuser le député d'Eglinton-Lawrence de ne pas avoir été ici lorsque son propre parti avait, dans le passé, fait des prédictions à propos de l'effet que devaient avoir les budgets du ministre des Finances.

Monsieur le Président, moi, j'étais ici, et je peux vous donner le bénéfice de mon expérience. En 1985, monsieur le Président, lorsque le ministre des Finances a déposé son Budget, le critique des finances du Parti libéral du Canada avait prédit que 100 000 emplois seraient perdus. Les néo-démocrates, à chaque Budget, ont dit qu'il y aurait des centaines de milliers d'emplois perdus, à chaque fois.

Monsieur le Président, depuis ce temps, 1 300 000 emplois ont été créés au Canada depuis que notre gouvernement est au pouvoir.

[*Traduction*]

LE BUDGET

LA TAXE DE VENTE NATIONALE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au gars de Bay Street, au ministre des Finances.

Je veux qu'il réponde à une question précise à la Chambre aujourd'hui, si la chose est le moindrement possible. En octobre 1988, pendant la campagne électorale, le ministre a déclaré ceci: «En bout de ligne, la taxe de vente ne servira pas à augmenter les recettes du gouvernement du Canada. M. Blenkarn ne s'exprime pas au nom du gouvernement du Canada, je suis celui qui s'exprime au nom du gouvernement du Canada.»

Je veux maintenant savoir si le ministre avouera ou non aujourd'hui à la Chambre que la taxe de vente nationale, la taxe sur les produits et services, ne sera pas sans incidence sur les recettes, que le président du Comité des finances a dit la vérité, et que le ministre est maintenant en train de renier une promesse faite aux Canadiens.

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est le troisième député du Nouveau Parti démocratique qui déforme ce que j'ai dit pendant la campagne électorale.

M. Broadbent: Ce sont vos paroles.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le chef du Nouveau Parti démocratique dit que ce sont mes paroles. S'il citait mes paroles dans leur contexte, je l'accepterais, mais il n'en fait rien. Il ne cite que certains passages, de telle sorte que cela déforme le sens de mes paroles.

Je vais répéter ce que j'ai dit. Nous allons introduire une nouvelle taxe de vente qui remplacera l'ancienne, ce qui nous permettra de réduire les taxes payées par les contribuables à revenu moyen et d'éliminer les surtaxes.

J'ai déclaré récemment qu'à cause du problème de la dette, nous ne pourrons pas éliminer les surtaxes aussi rapidement que nous aurions aimé le faire. Le chiffre de 10 milliards de dollars est pris tout à fait hors contexte. Le chef du Nouveau Parti démocratique affirme, tout comme le porte-parole de son parti en matière de finances, que c'était 10 milliards en recettes additionnelles. . .

M. Broadbent: Non, nous ne disons pas ça.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .qui viendraient s'ajouter aux recettes que nous comptions percevoir. C'est tout à fait faux.

M. Broadbent: Nous n'avons pas dit ça.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député dit qu'il n'a pas dit ça. Il déforme donc totalement ce qu'il vient de dire quand il m'a posé la question il y a cinq minutes.

L'INCIDENCE SUR LE TAUX D'INFLATION

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, tout le pays se rappelle que, d'après lui, ce serait sans incidence sur les recettes. Il admet maintenant qu'il ne tient pas la promesse qu'il a faite aux Canadiens.

Je voudrais aussi savoir ceci. Au comité des finances d'hier, le ministre a déclaré que cette nouvelle taxe de vente ajouterait de 2,5 à 3 p. 100 au taux d'inflation. Nous savons tous que M. Crow relève les taux d'intérêt lorsque le taux d'inflation augmente. Le ministre peut-il dire maintenant aux Canadiens quelle conséquence cette augmentation de la taxe nationale de vente aura sur les taux d'intérêt au Canada? Puisque l'inflation est maintenant un problème à ses yeux, va-t-il au moins retarder l'application de la nouvelle taxe de vente jusqu'à ce que les pressions inflationnistes se calment?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, encore une fois, le député cite de façon sélective ce que j'ai dit hier au comité.

M. Nystrom: Je répète exactement ce que vous avez dit.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ce que j'ai dit, et je le répète, effectivement, la répercussion sur l'inflation—un effet isolé sur une très courte période de temps—sera de l'ordre de 2,5 à 3 p. 100.

J'ai ensuite ajouté que le gouverneur de la Banque du Canada étudiera les répercussions sous-jacentes de divers facteurs sur l'économie, la croissance sous-jacente de la demande dans l'économie pour déterminer quel devrait être le niveau des taux d'intérêt, quelle devrait être la politique monétaire. Le gouverneur de la Banque du Canada est conscient qu'il s'agit d'une augmentation des prix isolée.

Il existe actuellement une conjoncture économique qui influe bien davantage sur les décisions concernant la politique monétaire. C'est elle qui le guidera.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES ALLÉGATIONS DE HARCÈLEMENT DES EMPLOYÉS

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Société canadienne des postes.

Les travailleurs du centre principal d'acheminement de la Société canadienne des postes se disent victimes de harcèlement systématique de la part de la direction qui cherche clairement a démoraliser et les employés et le syndicat. On rapporte aujourd'hui dans le *Toronto Star* qu'une enquête est menée actuellement sur des allégations de pots-de-vin qu'accepteraient les superviseurs pour favoriser l'embauche de certains employés. Le ministre pourrait-il confirmer maintenant qu'une telle enquête se déroule actuellement?

Étant donné que certains de mes électeurs se sont déjà plaints à mon bureau qu'ils avaient perdu leur emploi au centre principal à cheminement parce qu'ils auraient raté des tests d'aptitudes pour le moins discutables, le ministre pourrait-il nous assurer maintenant que leurs cas seront soumis à un arbitre indépendant qui examinera si ces licenciements ne résulteraient pas plutôt du favoritisme dont ces employés auraient pu être victimes? Le ministre ne croit-il pas qu'il n'y a pas que les timbres qu'il faut lécher pour assurer la distribution du courrier?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, il y a quelques jours, un député de mon parti a signalé à mon cabinet des cas de vente ou d'achat d'emplois. La Société canadienne des postes a ouvert une enquête. Ce matin, des accusations ont été portées contre des employés de cette société.

Je serais mal avisé de commenter davantage cette affaire maintenant.

[*Français*]

LA PORTÉE DE L'ENQUÊTE—LA POSITION DU MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre responsable de la Société canadienne des postes, concernant ce dossier.

Est-ce que le ministre peut nous dire si l'enquête en question traite seulement du poste de Gateway, ou si d'autres bureaux de poste au Canada font partie de la même enquête? Si oui, peut-il nous dire s'il a l'impression que ce problème existe également ailleurs qu'au sein de la Société canadienne des postes?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, si le député est au courant d'autres activités illégales qui se dérouleraient dans d'autres édifices des postes. . .

M. Boudria: C'est ce que je vous demande.

M. Andre: . . .qu'il me les signale à moi ou à la Société et nous ferons enquête.

M. Boudria: J'aurais dû poser ma question plus lentement.

M. Andre: Dès que nous avons été informés, nous avons fait enquête et porté des accusations.

Le député demande si la Société s'est lancée dans une chasse aux sorcières au Canada. Pas à ma connaissance.

M. le vice-président: Si la Chambre accepte, le député d'Essex—Windsor et le député d'Oxford pourront poser chacun une question.

* * *

• (1200)

L'EMPLOI

LA BAISSE DU NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre des Finances. Les données sur le chômage publiées aujourd'hui indiquent une forte augmentation depuis le mois dernier et depuis avril 1988.

Le gouvernement a toujours prétendu que le libre-échange créerait des emplois, mais voici que, pour la première fois en trois ans, le nombre d'emplois a baissé, soit 54 000 de moins.

Le gouvernement et le ministre ne se rendent-ils pas compte que les impôts et les taux d'intérêt élevés nous entraînent vers une récession qui va durement toucher des milliers de Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait me dire d'où il tient ses données. En avril 1988, 12 188 000 Canadiens avaient un emploi.

M. Allmand: Quel était le taux?

M. Wilson: A peu près le même qu'aujourd'hui.

En avril 1989, 12 384 000 Canadiens avaient un emploi. Si je ne m'abuse, cela veut dire que le nombre de Canadiens qui travaillent est de 196 000 plus élevé qu'il y a un an. Le député devrait s'apercevoir que c'est un énorme progrès.

Recours au Règlement

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES OEUFS D'INCUBATION DE POULETS DE CHAIR ET LES POUSSINS

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Depuis déjà quelques mois, les agriculteurs de ma circonscription et d'ailleurs au pays qui produisent des oeufs d'incubation de poulets de chair et des poulets à griller demandent que leurs produits soient portés sur la liste des marchandises d'importation contrôlée. Le ministre peut-il nous dire s'il va pouvoir agréer à leur demande et quand?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis ravi qu'on me pose enfin ce matin une question raisonnable.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Le fait est que les oeufs d'incubation de poulets de chair et les poulets à griller vont figurer sur la liste des marchandises d'importation contrôlée à compter du 8 mai, soit lundi prochain.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: L'importation de poulets, dindons, oeufs et autres produits connexes est déjà contrôlée conformément aux plans de commercialisation établis en vertu de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. Nous estimons que cette mesure est conforme aux droits et obligations qui sont les nôtres dans le cadre du GATT. Nous nous inspirons à cet égard de l'article XI du GATT.

Nous avons pris des mesures pour que nos partenaires commerciaux soient informés des modifications apportées à la liste des marchandises d'importation contrôlée. Nous allons fournir ces jours-ci au secteur canadien les détails administratifs de la nouvelle liste, y compris les contingents d'importation.

Je remercie le député pour cette question, qui manifeste son intérêt pour cette affaire.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

CORRECTION D'UN CHIFFRE DONNÉ AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, avec votre permission, je voudrais corriger un chiffre que j'ai avancé au cours de l'intervention que j'ai faite un peu plus tôt aujourd'hui. J'ai dit 120. J'aurais dû dire 20.

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, pendant la période des questions, le ministre

des Finances et moi-même avons fait allusion à certaines statistiques. Je voudrais simplement préciser. . .

M. Clark (Yellowhead): Règlement!

M. Langdon: . . .que du mois de mars au mois d'avril de cette année, on a observé une perte de 54 000 emplois.

M. le vice-président: La Présidence estime qu'il y a plutôt là matière à débat.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à deux pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des pétitions précitées.*]

[*Traduction*]

LE PARC NATIONAL DU SUD DE L'ÎLE MORESBY—LA RECHERCHE D'HYDROCARBURES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter plusieurs douzaines de pétitions. Les pétitionnaires font remarquer qu'en signant l'entente portant création du Parc national du sud de l'île Moresby, le gouvernement fédéral s'est engagé à dépenser 20 millions de dollars ou davantage en travaux de prospection pour découvrir des gisements miniers ou d'hydrocarbures dans le premier parc maritime national. Les pétitionnaires jugent que de tels travaux d'exploitation minière ou de forage dans un parc sont tout à fait inacceptables. Cela créerait un précédent qui viderait de toute substance le principe de création de parcs. De plus, l'exploitation des gisements d'hydrocarbures dans ces eaux est dangereuse. La côte ouest de la Colombie-Britannique est le principal foyer de secousses sismiques au Canada, il y a plus de tremblements de terre dans le bassin des îles de la Reine-Charlotte qu'il n'y en a dans la grande faille de San Andreas. Pendant une certaine saison de l'année, les conditions atmosphériques dans le détroit d'Hécate sont les plus rudes et les plus imprévisibles du monde entier.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent que cessent toutes les activités d'exploitation des gisements d'hydrocarbures dans les eaux côtières, menées tant par le secteur public que par le secteur privé, et ils ne veulent pas qu'un gouvernement finance de tels travaux entrepris depuis le 12 août 1988.

Les pétitions sont signées par plusieurs centaines d'habitants de la Colombie-Britannique et je suis heureux de les présenter à la Chambre des communes.

L'EXEMPTION D'IMPÔT SUR LE REVENU—LES OUTILS NÉCESSAIRES AUX MÉCANICIENS

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, c'est volontiers que je dépose aujourd'hui une pétition qu'ont signée quelque 1 800 mécaniciens de l'Alberta. Ils habitent nos grands centres et certaines petites villes comme Hussar, Bassano, Brooks, Vulcan, et de nombreuses autres petites localités.

Les mécaniciens de l'Alberta prient le gouvernement de bien vouloir modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin que celle-ci tienne compte des dépenses qu'ils doivent encourir pour s'acheter des outils. Les mécaniciens se trouvent dans une situation unique du fait qu'ils doivent posséder des outils pour obtenir un emploi. J'ose espérer que le gouvernement tiendra compte de leur demande.

Je signale qu'il s'agit de la deuxième pétition du même genre. M. Chris Grieve, un mécanicien albertain, a le mérite d'avoir convaincu 3 000 mécaniciens de l'Alberta de signer cette pétition.

LE SERVICE DE VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Conformément à l'article 36 du Règlement, monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer devant vous deux séries de pétitions que le greffier des pétitions a certifiées recevables du point de vue de la forme et de la teneur. La première série de pétitions provient de résidents de Thunder Bay, en Ontario, de Kakabeka Falls, de Kaministiqua, de Gilles, de Murillo et d'autres localités rurales situées dans les environs de Thunder Bay. Ils signalent qu'un réseau de transport ferroviaire des voyageurs vraiment pratique et efficace chez nous constitue pour de nombreux Canadiens une forme souhaitable de transport. Ils signalent en outre que le gouvernement actuel a refusé de fournir à VIA Rail le support nécessaire pour pleinement réaliser son objectif de doter le Canada d'un service voyageurs national de transport ferroviaire que les Canadiens réclament et méritent. Ils terminent en exhortant le Parlement à respecter son engagement premier d'appuyer VIA Rail, d'abandonner ses projets et de réduire encore davantage son budget, mais au contraire de lui fournir les ressources nécessaires pour fonctionner vraiment comme une société ferroviaire moderne et non comme un musée.

La deuxième série de pétitions provient de résidents de Trail et de Revelstoke, en Colombie-Britannique, ainsi que d'autres régions de cette province. Ils signalent que, dans son rapport sur le service ferroviaire voyageur, le Parti conservateur du Canada insiste sur le fait que le

gouvernement fédéral a le devoir de veiller au maintien, à la modernisation et à l'expansion du service voyageurs en tant qu'élément important de notre réseau de transport ferroviaire national. Ils exhortent le gouvernement à respecter son engagement original, à appuyer VIA Rail, et à renoncer à son projet de réduire davantage son budget.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, effectivement, il s'agit d'une question dont je vous demanderais d'avoir l'obligeance de faire l'appel, la question nº 42, marquée d'un astérisque. Et, si vous me le permettez, monsieur le Président, j'ai ici la réponse écrite que je pourrais déposer et qui pourrait faire foi de sa lecture ici même à la Chambre.

[*Texte*]

LE TOURISME—UN ATOUT POUR LE CANADA

Question nº 42—**M. Wappel:**

Le 14 mars 1989, le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) a-t-il diffusé un cahier d'information intitulé *Le Tourisme: un atout pour le Canada* et, dans l'affirmative, quel en a été le coût de production *a*) unitaire, *b*) total, *c*) combien d'exemplaires en a-t-on produit?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Le cahier d'information intitulé «Le Tourisme: un atout pour le Canada» a été préparé par l'Association de l'industrie touristique du Canada (AITC) en vue de la Semaine nationale du tourisme (SNT), qui aura lieu du 15 au 21 mai 1989. La SNT vise à mieux faire connaître l'importance du Tourisme pour le Canada. Le cahier d'information a été distribué dans tout le Canada pour contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Dans le cadre de sa participation à la SNT, Tourisme Canada a financé la production de certains éléments du cahier d'information, et nommément:

- les pochettes
- le sommaire des activités de l'an dernier
- des modèles de discours
- le guide des activités conseillées
- la brochure sur le tourisme

Les crédits

Le coût de la participation de Tourisme Canada s'établit comme il suit:

a) coût par exemplaire (pochette)—10,92$
b) coût total de production—65 540$
c) nombre d'exemplaires produits—6 000

[*Français*]

De plus, monsieur le Président, avec l'indulgence de la Chambre, je demanderais votre permission pour revenir à l'étape des *Motions*, afin de présenter une motion qui aurait due être présentée au moment même où vous l'avez appelée.

M. le vice-président: Est-ce que la Chambre est d'accord?

Des voix: D'accord!

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'aimerais présenter cette motion avec le consentement des deux partis de l'opposition, que j'ai consultés. La motion dit:

—Que tout vote par appel nominal demandé, le jeudi 11 mai 1989, au cours ou à la fin du débat sur le budget qui aura été repris ce jour-là (affaire nº 1 des travaux relatifs aux voies et moyens), soit reporté au lundi 15 mai 1989 à dix-huit heures.

M. le vice-président: Nous commencerons pas la question nº 42. L'hon. leader adjoint du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

• (1210)

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81) LES PROGRAMMES SOCIAUX—LES RÉCUPÉRATIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Dingwall:

Que, de l'avis de la Chambre, les récupérations proposées par le ministre des Finances relativement aux pensions de sécruité de la vieillesse et aux allocations familiales (1) sapent tous les programmes sociaux canadiens; (2) faciliteront les coups de main futurs contre les pensions de sécurité de la vieillesse et les allocations

Les crédits

familiales et contre d'autres programmes sociaux, y compris l'assurance-maladie; (3) toucheront gravement les Canadiens à revenu modique, tandis qu'ils ne représenteront qu'un coût minime pour les riches; et

Que la Chambre blâme donc le gouvernement pour cette tentative de violation d'un engagement sacré.—M. Dingwall

M. le président suppléant: Avant que nous ne commençions la période des questions, il restait 10 minutes à écouler dans celle des questions et commentaires sur le discours du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je cède donc la parole au député de Kamloops (M. Riis).

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'exposé du ministre, et j'estime que, en dépit de tous ses arguments, il n'en reste pas moins qu'un nombre important de personnes âgées ne pourront conserver intégralement de leurs chèques de sécurité de la vieillesse en raison de cette mesure prévue dans le budget, qui consiste à récupérer ces prestations.

J'aimerais poser au ministre la question suivante, que j'illustrerai à l'aide d'un fait historique. Dès 1925, lorsque ce programme a commencé pendant le mandat d'un gouvernement libéral minoritaire, un député socialiste plutôt visionnaire, qui était avec son collègue à la charnière des partis, a déposé un projet de loi sur la sécurité de la vieillesse. Ce projet de loi a été adopté à la Chambre en 1926 par un gouvernement minoritaire libéral, malgré l'opposition des conservateurs à la Chambre. Il a ensuite été bloqué au Sénat par la majorité conservatrice de l'époque, un peu comme la majorité libérale a bloqué le libre-échange.

Des élections ont été déclenchées et les conservateurs, sénateurs en tête, ont prétendu que ce régime nuirait aux familles parce qu'elle supprimerait l'obligation qu'ont les enfants de prendre soin de leurs vieux parents. Ils ont ajouté que si nous accordions une pension à tous, des criminels y auraient droit aussi, ce qui ne serait pas acceptable. En outre, ce serait une façon de dissuader les gens de faire des économies en vue de leur retraite.

Les élections ont donc été déclenchées et, comme de juste, les conservateurs ont été écrasés et Mackenzie King a redéposé le projet de loi sur la sécurité de la vieillesse. Même alors, le projet de loi a essuyé l'opposition unanime des conservateurs à la Chambre. Il a reçu le même genre d'accueil au Sénat, mais les sénateurs, bien à regret, n'ont rien fait qui aurait pu contrarier l'adoption du projet de loi parce que la population avait manifesté sa volonté au cours des élections générales.

Je me souviens avoir appris en étudiant l'histoire, au sujet d'une époque que je n'ai pas connue, que les conservateurs s'opposaient au principe de la pension pour tous. Il s'en est passé des choses depuis!

Je demande au ministre si ce n'est pas l'expression de la vieille position du parti conservateur qui reconnaît que la charité a sa place, mais qui ne peut tout simplement pas accepter l'idée que chacun touche un chèque de pension du fait de ses droits de citoyen canadien.

Une voix: C'est exact.

M. Beatty: Non, monsieur le Président. Je suis intrigué que le député remonte, je crois, à 19. . .

M. Riis: 1925.

Une voix: Avant votre naissance.

M. Beatty: Oui, c'était 24 ans avant ma naissance. Le député vit encore dans le passé. Il ne reconnaît pas que les réalités de 1989 sont infiniment différentes de celles de 1924. Par exemple, le député semble ignorer que dans ce budget le gouvernement affecte 865 millions de plus en versements aux personnes âgées parce que nous reconnaissons ce que nous devons à ceux qui ont traversé la crise et qui ont contribué à batir pour nous la société dans lequelle ma génération a le privilège de vivre aujourd'hui.

La question en jeu est fondamentale: comme députés et comme Canadiens croyons-nous que dans l'offensive contre une dette fédérale monumentale, les plus fortunés d'entre nous doivent porter une charge plus lourde? La position du Nouveau Parti démocratique a toujours été que les plus riches devaient payer davantage. La députée du Yukon (M^me^ McLaughlin) a même exigé aujourd'hui. . .

Une voix: En impôt sur le revenu.

M. Beatty: Exactement. Demandant que les Canadiens bien nantis paient plus d'impôt.

Mais ils n'étaient pas sincères, car lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) déclare que les 4 p. 100 de retraités à revenu supérieur devront rembourser une partie de leurs prestations de retraite, ils crient à l'injustice et soutiennent que nous opprimons les riches, ce à quoi ils s'opposent.

Les 96 p. 100 des Canadiens qui ne sont pas touchés par cette mesure, les 96 p. 100 du bas de l'échelle, admettent qu'il est juste que les mieux nantis soient tenus de partager le fardeau de la dette. Compte tenu du vieillissement de la population, nous avons comme politique de proté-

ger les pensions en nous assurant que nous pouvons maîtriser cette dette énorme.

M. le vice-président: Le député de Scarborough-Ouest (M. Wappel) peut poser une question ou faire une observation.

M. Wappel: Monsieur le Président, je n'ai pas d'observation à faire, mais je voudrais poser deux questions très précises au ministre.

M. Beatty: Merci.

M. Wappel: Dans le discours qu'il a prononcé plus tôt aujourd'hui, mon collègue de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) s'est servi de certains chiffres. Je voudrais savoir si le député est d'accord avec ces chiffres, que je vais répéter dans un instant. Dans l'affirmative, pourrait-il nous fournir quelques explications à ce sujet. Est-il vrai que les Canadiens qui gagnent 23 000$, ceux qui se trouvent près du seuil de la pauvreté, ont vu leur impôt augmenter de plus de 60 p. 100 depuis 1984, alors que pour ceux qui gagnent 100 000$ ou plus, l'impôt n'a augmenté que de 8 p. 100, plus ou moins? Est-ce vrai, et, dans l'affirmative, qu'est-ce que le ministre a à dire à ce sujet?

Ma seconde question se rapporte aux remarques qu'il a faites dans son discours lorsqu'il a accusé les députés de l'opposition de refuser d'y voir clair, d'être imbus de préjugés et de s'opposer au budget du gouvernement pour des raisons purement politiques. Le ministre est-il au courant des commentaires attribués à un membre de son propre parti, le député de Calgary-Nord-Est (M. Kindy), et cités dans le *Calgary Herald* du 30 avril. Il s'opposerait à la nouvelle taxe de vente parce qu'il l'estime «régressive, étant donné qu'elle touche les consommateurs».

En voici un extrait:

> M. Kindy a déclaré que la taxe était injuste et que ce n'était pas un bon moyen pour réduire le déficit du gouvernement fédéral. En outre, il soutient qu'il faudra engager 4 000 autres fonctionnaires et que son application coûtera 200 millions de dollars.

Je ne pense pas que le député prêche pour sa chapelle puisqu'il est assis de l'autre côté de la Chambre, quelques rangées derrière le ministre. Je voudrais savoir ce que le ministre pense des réflexions du député de son parti.

M. Beatty: Je répondrais volontiers à ces deux questions. Je laisserai au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Vincent) le soin de faire des commentaires sur le régime fiscal en général. Je m'en tiendrai à mon domaine, qui est celui des programmes sociaux et à mon rôle qui consiste à garantir une certaine justice aux plus nécessiteux.

Le député prétend se soucier des plus démunis, surtout des petits salariés. Pourtant, son parti s'oppose à une mesure du présent budget et le débat d'aujourd'hui est dominé par leur opposition à une mesure visant à protéger les pensions, les allocations familiales et l'assurance-santé pour les gagne-petit en demandant aux nantis de payer plus d'impôts sur leur pension de vieillesse et sur leurs allocations familiales.

On ne peut pas jouer sur les deux tableaux. Ou bien on est convaincu de la nécessité de protéger les gagne-petits et il faut demander à ceux qui en ont le mieux les moyens de payer davantage ou on ne les protège pas. Il faut savoir ce que l'on veut. J'ai proposé tout à l'heure de faire passer un test tout simple à tous ceux qui prennent la parole aujourd'hui. Ces députés proposent-ils en toute franchise et en toute honnêteté des solutions pour réduire la dette fédérale, qui est astronomique? Croient-ils vraiment que l'on peut résoudre le problème au moyen d'expédients ou admettent-ils que c'est un problème grave et qu'il faut adopter des solutions mûrement réfléchies?

La recherche de la solution idéale donne matière à discussion et à désaccord pour les députés de tous les côtés de la Chambre. Je l'ai déjà dit. Il n'est toutefois pas de mise d'essayer de sacrifier l'efficacité pour de simple motifs d'ordre sectaire.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Les Canadiens méritent bien mieux que cela.

Une voix: En plein dans le mille!

M. le vice-président: La députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) a une question et une observation.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre. Je n'ai peut-être pas bien entendu ses propos, mais j'ai remarqué qu'il n'a pas réellement expliqué aux parents du Canada, particulièrement à beaucoup de femmes qui sont sur le marché du travail ou qui voudraient y entrer, pourquoi le gouvernement a affirmé pendant cinq ou six ans que les garderies seraient une grande priorité, qu'elles étaient essentielles à l'égalité des Canadiens et, en outre, comme le Comité spécial sur la garde d'enfants l'a documenté, qu'il est très préjudiciable à la génération actuelle d'enfants de ne pas bénéficier de services de garde de bonne qualité et à un coût abordable. Je ne sais pas quel genre de contact le ministre a avec la population; j'espère qu'il parle aux gens qui ont besoin de services de garde. Pour ma part, chaque semaine, dans ma circonscription, j'entends des femmes bénéficiant de l'aide sociale, voire des femmes exerçant des professions libérales qui ne peuvent simplement pas trouver de places pour leurs enfants dans les garderies.

Ces enfants sont littéralement en danger à cause de ce problème.
• (1220)

Premièrement, je voudrais demander au ministre pourquoi le gouvernement supprime ce programme, surtout étant donné qu'il parle d'équité en faveur de ceux qui ont le plus besoin d'aide. Il parle des enfants de l'avenir, mais le gouvernement ne peut certes pas faire fi du million et demi d'enfants d'aujourd'hui qui ont désespérément besoin de services de garde. Beaucoup d'entre eux, un sur six, vivent dans la pauvreté et leur mère bénéficie de l'aide sociale, un programme qui incombe aussi au ministre. Les mères n'ont aucune possibilité de suivre des programmes de formation ou de rompre avec le régime d'assistance sociale pour trouver du travail, si elles ne peuvent pas recourir à de bons services de garde d'enfants.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas au moins utilisé les 2,4 milliards de dollars qui sont consacrés à des crédits d'impôt régressifs pour enfants de Canadiens mieux nantis, pas nécessairement riches, crédits qui ne tiennent pas compte de ceux qui ont le plus besoin d'aide? Bien entendu, cette mesure ne permet pas de créer de nouvelles places dans les garderies.

Le ministre était habile pour lutter en faveur des sous-marins à propulsion nucléaire. Pourquoi n'a-t-il pas lutté avec acharnement pour les enfants, pour protéger les fonds destinés à des places de garderie? Même si, pour ma part, je n'étais pas d'accord avec la façon dont le projet de loi devait être mis en oeuvre? Quoi qu'il en soit, les fonds devraient toujours être à notre disposition, et nous devrions concevoir un programme raisonnable en prévision de l'avenir. En ne veillant pas à cela, le ministre met effectivement en grand danger ceux qui ont le plus besoin d'aide.

M. Beatty: Monsieur le Président, la députée a eu parfaitement raison de préciser qu'elle n'avait pas compris ce que j'ai dit au sujet des garderies, parce que j'ai répondu à sa question dans mon discours. Je récapitule. Elle s'en prend au crédit d'impôt pour enfants. Environ 90 p. 100 de l'aide. . .

Mme Mitchell: Non, la déduction pour frais de garde d'enfants.

M. Beatty: Oui, c'est exactement ce qu'elle disait. Elle a fait allusion aux 2,4 milliards de dollars. . .

Mme Mitchell: Je parle des frais de garde d'enfants.

M. Beatty: La députée peut bien nier maintenant, mais elle a fait allusion aux 2,4 milliards de dollars d'aide accordée grâce au régime fiscal, ce qu'elle peut vérifier dans la transcription. Cette aide prend deux formes. Premièrement, il y a la déduction d'impôt pour frais de garde d'enfants, mais 90 p. 100 de l'aide prend la forme du crédit d'impôt pour enfants. Si la députée préconise que nous retirions ces 2,4 milliards de dollars aux Canadiens, c'est qu'elle veut que nous abolissions le crédit d'impôt pour enfants qui représente une somme non négligeable pour les personnes à faible et à moyen revenu. J'espère qu'elle y repensera.

Deuxièmement, les 100 millions de dollars du fonds pour les initiatives concernant la garde des enfants sont maintenus. Troisièmement, le Régime d'assistance publique du Canada qui accorde une aide pour la garde des enfants aux personnes qui en ont le plus besoin est aussi maintenu. L'an dernier, le RAPC a versé plus de 200 millions de dollars, et nous prévoyons une augmentation de 20 p. 100 de cette somme pour l'année en cours.

Enfin, la députée a mentionné le sort des enfants d'aujourd'hui. Il est vrai que la dette d'Ottawa représente actuellement 12 300$ pour chaque enfant canadien et que cette dette s'est accrue de 3$ dans les 24 dernières heures et continuera d'augmenter de 3$ chaque jour. Voilà la question.

Si les députés d'en face se préoccupent vraiment des jeunes Canadiens et de demain, ils doivent arrêter d'hypothéquer l'avenir de ces enfants en laissant grossir la dette qui les empêchera de construire quelque chose de profitable pour eux. Il est tout à fait irresponsable que nous, les députés, compromettions l'avenir de nos enfants en n'acceptant pas notre tâche qui consiste à bien administrer les affaires du Canada.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ce n'est pas avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour parler de ce que le ministre des Finances (M. Wilson) a appelé la récupération des pensions de vieillesse et des allocations familiales. Je veux commencer mes remarques aujourd'hui en disant que la citoyenneté canadienne revêt une grande importance pour tous les Canadiens. Être canadien veut dire beaucoup de choses.

Nous reconnaissons non seulement que les gens qui vivent au Canada sont fiers d'être canadiens, mais aussi qu'il y a des milliers, des dizaines de milliers et même des millions de personnes dans le monde qui voudraient être canadiens. Pourquoi? Parce qu'être canadien veut dire beaucoup de choses. Cela veut dire que nous avons certaines responsabilités, mais aussi certains droits et certains avantages. Il y a certains aspects de la citoyenneté canadienne que nous percevons comme avantageux.

Être canadien veut dire que nos enfants auront accès à l'enseignement primaire et secondaire. Que nous soyons riches ou pauvres, que nous habitions l'est ou l'ouest du pays et quelles que soient notre origine ethnique ou nos

convictions religieuses, nos enfants pourront aller à l'école et se faire instruire aux frais de l'État.

La citoyenneté canadienne nous donne d'autres droits très importants, notamment le droit des familles avec des enfants de recevoir des allocations familiales. Le gouvernement du Canada veut investir dans cette ressource extrêmement importante que sont les enfants, et il est donc disposé à verser un certain montant aux familles pendant les années de formation des enfants pour aider les parents à payer certains de leurs frais. C'est un droit que les Canadiens ont et dont nous sommes fiers.

Nous avons également accès à la protection de la police et à d'autres mesures de sécurité dans nos localités, y compris des services communautaires et divers services sociaux. Encore une fois, quels que soient nos moyens financiers, quelle que soit la région où nous habitons et quelles que soient nos antécédents, nous avons tous accès à ces services et à cette protection. La police ne vous demande jamais si vous avez payé vos impôts. Elle ne vous demande jamais non plus quelle est votre confession religieuse. La protection policière fait partie des services auxquels les citoyens canadiens ont droit automatiquement.

Il en va de même du régime des soins médicaux et des soins hospitaliers. N'importe quel citoyen peut entrer se faire soigner dans un hôpital indépendamment de son revenu.

La pension de vieillesse fait aussi partie de nos droits fondamentaux. Un citoyen de 65 ans, qui a travaillé pour bâtir le Canada dont nous sommes fiers, a le droit de recevoir son chèque de pension de vieillesse. C'est un droit que nous avons depuis des années, et nous avons dû lutter au début pour l'obtenir. Les Canadiens de tous les coins du pays ont déclaré que la pension de vieillesse devait être un droit fondamental inhérent à la citoyenneté canadienne. C'est pour cela qu'ils sont fiers de nos réalisations et fiers de tout ce qu'englobe la notion de Canadien. La pension de vieillesse est un symbole important.

Que vous appartenez à la classe aisée ou à la classe défavorisée ou que vous soyiez membre de certaines communautés, le seul fait d'être citoyen canadien vous investit de ces droits fondamentaux. C'est un réseau de mesures de sécurité et de protection qui assure un niveau de vie convenable à tous les Canadiens. Qui leur donne la paix de l'esprit parce qu'ils savent notamment qu'après avoir travaillé à bâtir notre pays, ils recevront une pension à l'âge de 65 ans, non pas du gouvernement, mais du pays qu'ils ont aidé à construire. Cette assurance donne aux personnes âgées la paix de l'esprit et un véritable sentiment de sécurité. Elle leur permet aussi d'espérer en l'avenir. Voilà ce que signifie être Canadien de nos jours.

Les autres pays ne jouissent pas tous d'un tel droit. D'ailleurs, il n'existe pas dans la plupart des pays du monde. Il n'existent pas aux États-Unis notamment. Les Américains partagent avec nous, bien sûr, des droits comme la liberté de parole, de mouvement et les libertés politiques et religieuses. Ce sont des droits fondamentaux que nous partageons avec eux.

• (1230)

Est-ce qu'ils ont des soins hospitaliers universels aux États-Unis? Très souvent les gens sont transportés d'urgence à l'hôpital et le docteur les accueille à la porte pour leur demander leur carte de crédit. S'ils n'en ont pas, ils ne seront pas soignés dans son hôpital. Nous avons lutté contre cet état d'esprit. Nous avons évité de prendre ce modèle de soins de santé commercial.

Nous connaissons des gens qui sont tombés malades aux États-Unis et qui ont littéralement ruiné toute leur famille pour payer les soins de santé dont ils avaient besoin parce que les Américains n'ont pas d'assurance-maladie universelle.

Et les pensions de vieillesse? Ont-ils une pension de vieillesse aux États-Unis comme nous au Canada? Non. Ils ont un régime de pension contributif. Pendant qu'on travaille, on contribue à une pension comme le Régime de pensions du Canada. Puis on reçoit une pension. Ils ont un programme d'examen des ressources pour le supplément de revenu garanti. Mais lorsqu'on atteint 65 ans, on ne reçoit pas automatiquement un chèque de pension de vieillesse aux États-Unis.

Par contre, on en reçoit un au Canada qui est l'un des rares pays au monde où ce privilège vous est accordé avec la citoyenneté, mais ce n'est plus le cas. Le gouvernement conservateur a aboli ce privilège.

Mon père a 85 ans. Il m'a parlé de l'époque où il fallait un examen des ressources si vous étiez âgé pour prouver que vous étiez assez pauvre pour recevoir un chèque. Il m'a dit qu'il ne veut pas pas revoir cette époque-là au Canada.

Mon père n'est pas content ces jours-ci parce que c'est exactement ce que le gouvernement a proposé, un genre d'examen des ressources, ce qui veut dire que certaines personnes âgées ne recevront plus leurs chèques de

pension de vieillesse dans l'avenir. Voilà ce qu'a fait le gouvernement. Les Canadiens ont été induits en erreur.

Notre premier ministre disait le 7 mars 1984: «Notre position est simple et claire. Nous sommes en faveur de l'universalité des programmes sociaux et ils ne seront pas touchés.» Il n'y a pas bien longtemps, le 15 octobre 1988, à Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard, il disait à un groupe de personnes âgées: «Laissez-moi ajouter un mot particulier pour les personnes âgées. A l'avenir, le Canada fera davantage, pas moins, pour vous tous. Tant que je serai premier ministre du Canada, les prestations sociales, et en particulier celles destinées aux personnes âgées, seront améliorées et non amoindries, par un gouvernement attaché à la justice et à l'équité sociales pour tous les Canadiens.»

Le premier ministre ne disait pas la vérité. On ne peut le dire autrement. J'ai de la peine de devoir dire cela de notre premier ministre, mais il a dit aux personnes âgées qu'il n'autoriserait jamais un programme leur enlevant leurs chèques de sécurité de la vieillesse, alors que c'est ce qu'il vient de faire. Quelque 128 000 pensionnés perdront une partie ou la totalité de leurs prestations de sécurité de la vieillesse du fait de ce budget. C'est ce que l'on appelle une disposition de récupération. Comme le dit le ministre des Finances, on récupérera, en tout ou en partie, la pension de 128 000 Canadiens. Pour les allocations familiales, ce sont 575 000 familles qui verront leurs prestations récupérées. C'est la réalité.

Pour le moment, c'est ce que prévoit le budget. Mais nous savons qu'il y aura un autre budget l'an prochain, puis l'année suivante et ainsi de suite. Si 128 000 pensionnés sont touchés par le budget de 1989, dans 10 ans 300 000 le seront si rien ne change. Dans 20 ans plus d'un million verront leur chèque récupéré par le gouvernement fédéral. Ces chiffres viennent de Statistique Canada.

Cette mesure présente un autre aspect sinistre. Aujourd'hui, le gouvernement dit qu'il récupérera le chèque de pension de vieillesse des contribuables dont le revenu dépasse 50 000$. Que dira le budget de l'an prochain? Dira-t-il que le gouvernement abaisse ce seuil à 40 000$, puis à 30 000$ et enfin à 25 000$? Pourquoi pas? Pourquoi ne pas craindre pareille chose du gouvernement actuel? Il a promis aux personnes âgées qu'il ne ferait jamais ce qu'il vient de faire.

Le papier nous manquerait si nous voulions faire la liste de toutes les promesses que le gouvernement actuel a reniées depuis quatre ans. Pourquoi un retraité trouverait-il rassurant d'entendre le gouvernement dire que le seuil est fixé une fois pour toutes à 50 000$? Il ne l'a pas dit, soit dit en passant. Il n'a pas donné l'assurance que cela sera la dernière limite. Aujourd'hui, c'est 50 000$. Ce pourrait être 40 000$ l'an prochain, et puis tout aussi facilement 25 000$. Une fois que l'on a fait une brèche dans le principe de l'universalité, il est facile de l'agrandir. Le chiffre de 50 000$ représente beaucoup d'argent aux yeux des gens d'aujourd'hui, mais avec le taux d'inflation qui augmente chaque année, lorsque les enseignants qui ne gagnent pas 50 000$ aujourd'hui prendront leur retraite, leur revenu aura dépassé ce chiffre à cause des hausses du coût de la vie et ils ne pourront pas toucher leur chèque de pension de vieillesse. Les infirmières ne toucheront pas non plus de chèque de pension de vieillesse, pas plus que les commerçants, ni les agents de bord travaillant à bord des trains, des avions et des navires. Voilà ce que le gouvernement actuel dit précisément aujourd'hui.

Le gouvernement veut faire éclater tout le principe de l'universalité assurant à chacun un traitement juste et équitable. Nous voici maintenant avec un régime de retraite lié aux ressources. Le retraité qui gagne un certain revenu ne peut pas bénéficier de la prestation que recevront les autres citoyens.

Cela s'appelle harmoniser nos programmes avec ceux des États-Unis. C'est un élément de l'accord de libre-échange parce que l'un des buts de cet accord est d'harmoniser les programmes sociaux du Canada, non pas avec ceux d'un pays progressiste d'Europe, mais ceux des États-Unis d'Amérique qui n'ont pas l'universalité dans leurs régimes de pensions, de soins médicaux et d'hospitalisation. Et pourtant notre gouvernement a commencé à rendre nos programmes semblables à ceux de l'Alabama, du Tennessee et de la Floride. Quand les Canadiens se rendront compte de ce qui leur arrive, ils ne l'accepteront pas du tout.

C'est un processus extrêmement cruel, sournois et sinistre qui débute. Le gouvernement abandonne, pour commencer, l'universalité des pensions et des allocations familiales. Quel est le prochain programme visé? Personne ne le sait.

Est-ce l'assurance-maladie? Si vous gagnez 50 000$ par année, devrez-vous apporter votre carte de crédit à l'hôpital ou à la clinique? Vous ferez mieux d'apporter de l'argent parce que vous ne serez pas soignés si vous ne pouvez pas payer. Voilà la prochaine étape. C'est inévitable.

Pourquoi pas l'éducation? Si vous envoyez vos enfants en cinquième année et si vous gagnez 50 000$ par année, pourquoi ne pas vous faire payer un supplément pour leurs études? Après tout vous pouvez payer. Pourquoi pas la protection de la police ou les services d'ambulance? N'avez-vous pas les moyens! Où cela finira-t-il, monsieur le Président? Une fois rompu cet engagement sacré

envers l'universalité, tout est possible. Où cela finira-t-il? Avec l'hospitalisation, avec l'éducation?

Notre gouvernement a décidé de fonder les services sociaux sur la charité: ceux qui sont dans le besoin devront le prouver. Ses amis du monde des affaires lui ont conseillé d'agir ainsi.

Ceux-ci prétendent que nous ne pouvons pas nous offrir ces programmes et que nous devrions les réserver aux personnes dans le besoin. Si vous pouvez prouver que c'est votre cas et que vous êtes assez pauvre pour avoir besoin d'un chèque de pension de vieillesse, vous l'obtiendrez. Voilà ce qui s'en vient. C'est l'aboutissement logique du processus qui vient de commencer avec le budget.

Mon père est furieux. Il a lutté, avec d'autres pour que notre pays se dote d'un système de pensions de sécurité de la vieillesse. Il vient de remplir sa déclaration d'impôt. Il a 85 ans, il a un peu d'argent de côté, mais il a dû payer de l'impôt cette année. Il m'a demandé si la société Alcan est tenue de payer des impôts sur ses 320 millions de dollars de profits. Je lui ai répondu que je ne le croyais pas. Je ne dispose pas des statistiques exactes parce qu'elles sont très dificiles à obtenir. Il faut vraiment fouiller pour trouver quelles sociétés paient des impôts.

En voici quelques-unes qui n'en paient pas du tout. Alcan vient en tête de liste. Puis, naturellement, il y a les sociétés Royal Trustco, Brascan, Trilon Financial, Power Financial, Hees International, Xerox Canada, Cadillac Fairview, Placer Development, Gulf Canada Resources, Confederation Life Insurance, Saskatchewan Mining Developement, Total Petroleum, Bramalea et La Baie d'Hudson. Je pourrais citer 89 000 sociétés rentables qui ne paient pas un sou d'impôt.

• (1240)

Comment le gouvernement peut-il être assez cruel pour tolérer que la société Alcan ne paie pas un sou d'impôt alors qu'elle réalise 300 millions de dollars de profits? Par ailleurs, mon père va probablement devoir payer des impôts et voici que le gouvernement va mettre la main sur son chèque de sécurité de la vieillesse. Voilà le genre de pays que nous fait le gouvernement conservateur. C'est terrible, mais pourquoi nous étonner?

Ceux d'entre nous qui s'intéressent à l'histoire savent ce qui s'est produit dans le passé. Les conservateurs ne font que continuer à faire ce qu'ils ont toujours fait. Déjà en 1984, le gouvernement a commencé par essayer de réduire les pensions. Pour une raison ou pour une autre, le gouvernement n'aime pas les pensions. Il a essayé de désindexer les pensions de sorte que les personnes âgées ne reçoivent pas tout ce qu'elles méritent.

Je voudrais vous raconter quelque chose, monsieur le Président, qui explique pourquoi le gouvernement conservateur s'en prend aujourd'hui de façon aussi ignoble à nos aînés. En 1925, le Canada avait un gouvernement libéral minoritaire. Les précurseurs des néo-démocrates réclamaient à l'époque un programme national de sécurité de la vieillesse; ils estimaient qu'une personne qui a travaillé dur toute sa vie et participé ainsi à l'édification du pays mérite que le peuple canadien lui verse une pension à partir de 65 ans pour qu'elle puisse finir sa vie dans la dignité. Les députés conservateurs de l'époque croyaient que c'était là une idée terrible. Ils disaient ne jamais pouvoir accepter qu'on verse une pension à une personne âgée. Les libéraux ne savaient trop quoi faire, mais ils ont présenté leur projet de loi.

Il s'agissait d'un gouvernement minoritaire, en 1926, et les libéraux ont présenté le projet de loi et l'ont appuyé, à l'instar des prédécesseurs des néo-démocrates. Tous les conservateurs s'y sont, par contre, opposés. Ils ont tous déclaré être contre les pensions. On leur a demandé pourquoi. Ils ont précisé que si on donnait aux pensionnés de l'argent, leurs enfants se déroberaient ainsi à l'obligation de s'occuper d'eux. Ils ont ajouté que parmi les personnes âgées, il y avait des criminels et qu'un chèque de pension universel permettrait à certains criminels de toucher un chèque. Ils ont également affirmé que cela inciterait les personnes âgées à ne pas épargner pour leurs vieux jours. Tous les conservateurs se sont déclarés contre la notion de pension.

Chose intéressante, le projet de loi a été renvoyé au Sénat. Il a été adopté à la Chambre grâce aux néo-démocrates et au gouvernement libéral de l'époque. Une fois arrivé au Sénat, les conservateurs se sont servis de leur majorité pour le rejeter. Ils ont refusé d'adopter ce projet de loi.

Des élections ont été déclenchées et les conservateurs ont subi une défaite écrasante; un projet de loi sur la pension de vieillesse a alors été présenté. Les sénateurs conservateurs étaient toujours opposés à l'idée, mais ils ont jugé qu'il leur incombait d'adopter la mesure en question.

Dès le début, les députés et les sénateurs conservateurs ont rejeté l'idée d'une pension. Ainsi, il n'y a pas de quoi être surpris lorsque nous entendons le gouvernement dire qu'il entend commencer à retirer la pension de vieillesse aux Canadiens. Cette année, cela va toucher 128 000 Canadiens et ce nombre ne va cesser d'augmenter, au fil des ans.

Les Canadiens n'oublieront pas cette longue liste de problèmes. Le principe de l'universalité repose sur le contrat social explicite selon lequel on doit offrir des programmes et des services publics à tous les Canadiens auquel chacun contribuera selon ses moyens. Tous les Canadiens sont censés recevoir un chèque de sécurité de la vieillesse et les plus nantis doivent payer davantage d'impôts et les pauvres, moins. Ce n'est pas ce qui se passe au Canada. Notre régime est tout à fait absurde. En effet, ce ne sont pas tous les Canadiens qui paient des impôts. Bien des millionnaires ne paient pas un sou d'impôt. Il est intéressant de se pencher sur la situation des Canadiens à revenu élevé depuis que le gouvernement conservateur est au pouvoir.

En 1980, sous un gouvernement libéral, le taux d'imposition des Canadiens les plus nantis était de 43 p. 100. Les libéraux ont fait baisser ce pourcentage à 34 p. 100, sous prétexte que les riches payaient trop. En 1987, les conservateurs l'ont ramené à 29 p. 100. Ce taux s'applique, qu'une personne ait des revenus de 200 000$ ou de 200 millions de dollars. Il est tout à fait extraordinaire de constater que sous le gouvernement conservateur, les plus nantis, le 1 p. 100 de privilégiés, bénéficient d'une réduction d'impôts, alors que les plus défavorisés et les Canadiens moyens, en paient des centaines de dollars de plus.

En terminant, je dois préciser que depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement ne cesse de mentir aux Canadiens, de violer ses promesses et de ne dire que des demi-vérités. Les pensionnés du Canada se rappelleront de ce que le gouvernement leur fait. Les familles canadiennes ne l'oublieront pas non plus. On abandonne maintenant l'un des principaux avantages d'être un citoyen canadien, à savoir le principe selon lequel tout Canadien, quel que soit son revenu, a droit à un chèque de sécurité de la vieillesse.

M. le vice-président: La parole est au député de York-Sud—Weston pour des questions ou des observations.

M. Nunziata: J'aimerais demander au député qui vient de parler de me dire comment il voit le tableau d'ensemble, si l'on considère ce budget dans le contexte des mesures que le gouvernement conservateur a prises depuis 1984. Je voudrais qu'il nous dise à quoi, selon lui, le Canada pourrait ressembler dans vingt ou trente ans, quand lui et moi serons âgés et que nous aurons des enfants et des petis-enfants.

Par exemple, que pense le député du fait qu'il y a quelques années, le gouvernement a supprimé L'Agence d'examen de l'investissement étranger? Pendant la dernière législature, nous avons conclu avec les États-Unis un accord de libre-échange qui devait littéralement faire disparaître toutes les barrières économiques entre le Canada et les États-Unis.

Comme le député l'a dit, avec ce budget, le gouvernement commence à récupérer les pensions et les allocations familiales, qui ne sont donc plus des dépôts sacrés. Le programme d'assurance-chômage du Canada a été privatisé. Air Canada a été partiellement privatisée pendant la dernière session, et nous croyons comprendre que le gouvernement entend la privatiser complètement. Et le service ferroviaire voyageurs pourrait très bien devenir chose du passé au Canada.

Je demande au député de considérer toutes ces décisions froidement. Le Canada est la fierté du monde à cause de notre régime d'assurance-maladie qui n'a pas son pareil, ainsi que notre système d'éducation. Quelle incidence les programmes du gouvernement auront-ils sur ce Canada qui a l'estime du monde entier pour sa qualité de vie et pour la compassion de son peuple?

Vu les mesures que prend le gouvernement, vu son ordre du jour, qui est de changer le Canada traditionnel pièce à pièce, le député peut-il nous dire à quoi le Canada pourra ressembler dans vingt ou trente ans?

M. Riis: Je remercie le député de sa question. Il est impossible d'envisager l'avenir et, en particulier, les quatre prochaines années sans éprouver de graves appréhensions. Nous ne pouvons plus guère nous fier au gouvernement.

Je respecte le ministre qui a parlé tout à l'heure. Il déclare aujourd'hui que le gouvernement n'envisage pas d'abaisser le seuil de 50 000$ pour ce qui est de la récupération des pensions ni de poursuivre la démolition de nos programmes sociaux. Peut-être dit-il vrai. Cependant, tant de mensonges ont été proférés, tant de promesses ont été rompues que ce que le premier ministre

dit passe par une oreille et sort par l'autre. Le peuple canadien ne peut plus le croire.

Pendant la campagne électorale, nous avons été nombreux à dire que par suite du traité de libre-échange avec les États-Unis, on allait commencer à démolir les programmes sociaux et à aligner à la baisse nos normes sur celles du Tennessee, du Texas ou de la Caroline du Sud. Le premier ministre a déclaré que son gouvernement ne toucherait pas aux programmes de développement régional, aux pensions ou aux allocations familiales. Il a ensuite parlé de tout ce qu'il ne ferait pas et qu'il a fini par faire, le budget en fait foi. Tout ce que le premier ministre a dit qu'il ne ferait pas, il le fait. Il renie ses promesses l'une après l'autre. Nous ne nous fions plus aux déclarations du premier ministre. De toute évidence, il ne dit pas ce qu'il pense ou il ne sait pas ou ne comprend pas ce qu'il dit.

• (1250)

Mon ami s'interroge sur l'avenir. Nous luttons depuis des décennies pour bâtir un pays à nul autre pareil. Nous avons bénéficié d'un très haut niveau de vie. Grâce à des programmes sociaux très bien conçus et adaptés aux besoins, nous avons eu la tranquillité d'esprit. Quelqu'un qui se retire à 65 ans pouvait compter sur une pension. Quelqu'un qui élève une famille pouvait compter sur les allocations familiales. En cas de maladie ou de blessure, on n'a qu'à se rendre à l'hôpital pour être soigné.

Mais à cause des décisions du gouvernement actuel, certains éléments de ces systèmes disparaissent. Environ 128 000 personnes âgées devront remettre leurs pensions de vieillesse. Le gouvernement conservateur récupérera par l'impôt les prestations d'allocations familiales versées à plus d'un demi-million de familles qui élèvent des enfants. Où le gouvernement s'arrêtera-t-il?

Dans le bon vieux temps, nous décidions nous-mêmes de l'avenir de notre pays. Dans des villes comme Vancouver, Kamloops, Toronto, Montréal et Regina, nous prenions des décisions pour l'avenir du pays parce que nous étions en mesure, à l'intérieur de notre système économique, d'exercer un certain contrôle sur les sociétés. Mais comme le gouvernement a vendu le pays en signant l'Accord de libre-échange, les décisions quant à l'avenir de nos enfants ne seront plus prises chez-nous, au Canada, mais plutôt à Omaha, à Los Angeles, à New York, à Dallas et à Houston.

Je douterais fort qu'un Texan de Houston tienne compte du bien-être de nos enfants quand il lui faudra décider, pour bien gérer ses investissements, s'il doit fermer une usine, lancer une nouvelle gamme de produits ou promouvoir la recherche et le développement.

Nous avons mis des années d'acharnement à construire, un système qui fait l'orgueil de nos citoyens. Le gouvernement conservateur est en train de le démanteler. Jour après jour, ces programmes sont minés et détruits simplement pour permettre au premier ministre de réaliser son rêve qu'un jour le Canada fera partie des États-Unis, de ce pays où l'assurance-santé universelle et les régimes de pension universels n'existent pas. A le voir aller, c'est sûrement le but que s'est fixé le premier ministre.

M. Nunziata: Tout crime, monsieur le Président, suppose chez son auteur une intention, ce que le code pénal appelle le *mens rea*. C'est ce qui pousse le criminel à agir.

A mon avis, le gouvernement commet un crime en privant les générations futures de ce que nous avons mis de nombreuses années à élaborer. Le député pourrait-il m'expliquer ce que le gouvernement est en train de faire? En dépit de mes efforts, je n'arrive pas à comprendre ce qui le pousse à agir ainsi.

Le gouvernement parle du déficit. Ce n'est pas d'hier qu'il nous rebat les oreilles avec le service de la dette. Par ailleurs, nous savons qu'au moment où le gouvernement a accédé au pouvoir, l'endettement du Canada atteignait environ 170 millions de dollars. En moins de cinq ans, il est parvenu à presque doubler cet endettement. Dans ces conditions, le gouvernement conservateur sous la direction du premier ministre est responsable de la moitié de la dette nationale.

Étant donné que le déficit annuel constitue la principale préoccupation du gouvernement, trouve-t-il juste de sa part de demander à certains Canadiens d'assumer une partie de cette dette, alors qu'il demande à d'autres Canadiens d'en assumer une plus grande partie?

A l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, province dont la superficie est à peu près égale à celle d'une circonscription fédérale, les conséquences seront absolument désastreuses. Pourrait-il nous dire, compte tenu de ces motifs, si le gouvernement respecte l'équité et la justice économique en agissant ainsi?

M. Riis: Monsieur le Président, je sais gré à mon collègue de sa question. A mon avis, le mobile est clair.

Le gouvernement s'est engagé auprès du président Reagan à démanteler le Canada.

Le Parti conservateur cherche à détruire la Société Radio-Canada qu'il avait lui-même créée. Il cherche à détruire la Société Air Canada qu'il avait lui-même créée. Il cherche à détruire la Société VIA Rail qu'il avait lui-même créée.

Ce sont les sociétés de ce genre qui donnent un sens à notre pays. Lentement mais sûrement le gouvernement s'efforce de nous déposséder de tout ce qui fait de nous des Canadiens.

Comme l'a signalé mon honorable collègue, les conservateurs ont bel et bien doublé la dette de notre pays en moins de cinq ans. Voilà maintenant que le ministre des Finances tente de justifier ces dispositions cruelles et injustes du Budget en disant qu'elles visent à réduire le déficit. Dans le même souffle, il nous annonce que le déficit va réellement augmenter cette année et l'année prochaine. On doit s'interroger sur le mobile du gouvernement. Pourquoi celui-ci cherche-t-il à dévaster si profondément notre pays?

La réponse est simple. Nous en sommes maintenant à la deuxième étape de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Notre premier ministre a promis au président Reagan de s'arranger pour que le Canada ressemble aux États-Unis. Il s'est engagé à abaisser autant que possible la qualité de vie chez nous à peu près au niveau de celle des États du Sud. Voilà ce qu'il a promis. Malheureusement pour les Canadiens qu'il a induits en erreur, c'est exactement ce qu'il est en train de faire.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, la motion présentée aujourd'hui par le Parti libéral blâme le gouvernement conservateur de donner un grand coup de barre dans les coupures au niveau des programmes sociaux et de s'attaquer, de mettre fin à l'universalité des programmes sociaux. Il est important de se rappeler qu'il y a trois programmes sociaux importants au Canada qui sont chers à tous les Canadiens, qui sont universels: il y a la pension de vieillesse, les allocations familiales, l'assurance-santé, l'assurance-hospitalisation, qui elle est universelle et gratuite.

Monsieur le Président, il est important de se rappeler que ces programmes ne sont pas des programmes d'assistance sociale, que ces programmes n'étaient pas donnés dans le sens de charité, et qu'il n'y avait pas de test du revenu pour être éligible à la pension de vieillesse, les allocations familiales ou aux soins de santé à travers le pays.

La voix des aînés du Canada a raison de dire que c'est la fin de l'universalité avec la surtaxe sur les pensions de vieillesse et sur les allocations familiales. Aussi, on a pu lire dans un éditorial du journal *Le Devoir* que c'était la fin de l'universalité des programmes sociaux. D'autres personnes vont dire que la méthode hypocrite utilisée par le gouvernement ne prive pas l'universalité des programmes sociaux, des pensions de vieillesse ou des allocations familiales. Je pense que c'est le commencement de la fin de l'universalité des programmes sociaux, parce qu'il faut se rappeler que, avant l'annonce proposée maintenant, toutes les personnes âgées du Canada, de 65 ans et plus, reçoivent leurs chèques de pensions de vieillesse, et à la fin de l'année fiscale, lorsqu'elles font leurs rapports d'impôts, elles additionnent leurs chèques de pension de vieillesse comme elles additionnent leur revenu d'un REER, leur revenu d'un placement ou leur revenu de propriétés à revenu. Il n'y a aucune distinction d'un rajout de taxe sur la pension de vieillesse parce que la pension de vieillesse est plus onéreuse que les revenus d'un REER qui est exempt d'impôt.

Ce que nous proposent les conservateurs cette année, c'est justement de s'attaquer directement aux chèques de pension de vieillesse, et le ministre du Travail (M. Corbeil) dit: de 50 000$ et plus. Je vais lui expliquer pourquoi je défends ceux de 50 000$ et plus parce que demain, ce sont ceux de 10 000$ qui vont être attaqués.

Des voix: Oh, Oh!

M. Malépart: Monsieur le Président, qui sont ces gens qui ont 50 000$ et plus? Ce sont le père, la mère de la plupart des députés qui sont ici. Ce sont nos personnes âgées de 65 ans qui ont élevé leurs enfants dans les années les plus difficiles. Ce sont les familles, les personnes âgées, ceux et celles qui, à l'époque, ont payé parce qu'il n'y avait pas d'assurance-santé, d'assurance-hospitalisation. Ce que le ministre du Travail ne sait pas, c'est que de 1952 à 1972, ces personnes âgées ont payé un impôt spécial pour avoir droit à l'universalité des programmes sociaux.

Je sais que le ministre du Travail ne le sait pas, il n'est pas au courant.

• (1300)

Nous avons vu aujourd'hui que ces gens-là ont accepté de payer un impôt spécial pour avoir droit à un programme et, aujourd'hui, on le leur enlève. Comment voulez-vous que les gens puissent avoir confiance au gouvernement après que de telles mesures aient été prises?

Monsieur le Président, les personnes âgées d'aujourd'hui. . . le gouvernement conservateur, d'abord, c'est la deuxième fois qu'il tente de s'attaquer aux pensions de sécurité de la vieillesse. Il a commencé par la désindexation, mais Dieu merci, et grâce au parti libéral et grâce aux personnes âgées, au bout de sept semaines, sept semaines de lutte, tous les députés conservateurs disaient: Oui, on est en faveur de la coupure de la désindexation des pensions de vieillesse! Le premier ministre a été obligé, suite à ce que M^me^ Denis lui a dit sur la Colline parlementaire, Charlie Brown, il a dû

s'excuser, passer à la télévision, et son ministre des Finances venir pleurer et dire: On s'est trompé.

Eh bien, encore une fois, vous vous trompez, les «bleus», et encore une fois vous avez trompé la population! Les personnes âgées de 65 ans. . . le principe de l'universalité, lorsqu'il a été instauré, c'était parce que chaque personne qui travaillait, qui a travaillé toute sa vie, qui a payé des taxes, qui s'est sacrifiée pour mettre de l'argent de côté, et qui a même payé un impôt spécial pendant 20 ans pour avoir droit à l'universalité, ces gens-là ne doivent pas en être privés.

De plus, le gouvernement conservateur commence par 50 000$ de revenu ou plus, et, avec tout cela, il ne réduit même pas son déficit. L'an prochain, il descendra à ceux de 30 000$ de revenu; une autre année après, à ceux de 20 000$. Et peu importe le gouvernement qui sera au pouvoir, c'est comme lorsque qu'il y a eu un impôt, c'était temporaire, l'impôt, mais aujourd'hui, c'est permanent. La surtaxe imposée par le ministre était temporaire. Mais elle est permanente et a été augmentée, monsieur le Président.

Aujourd'hui, les gens, et ce ne sont pas les électeurs de ma circonscription, qui ont des revenus de 50 000$ par année. . . mais si les familles pauvres d'aujourd'hui, les personnes âgées pauvres d'aujourd'hui ne s'unissent pas avec tout le monde pour faire reculer le gouvernement sur son attaque contre l'universalité des programmes sociaux, les prochaines victimes seront celles ayant un revenu de 30 000$ par année, et ce seront aussi celles à 20 000$.

On l'a vu antérieurement dans d'autres programmes, monsieur le Président. Et lorsque ceci a été instauré, ce Programme de pension de sécurité de la vieillesse universel, c'était ce qui était juste pour chaque citoyen et citoyenne qui, durant sa vie, accordait des heures de travail, payait des impôts et savait recevoir son dû à la fin de sa carrière, comme celui du Régime de pension de la sécurité de la vieillesse. Et pour les personnes âgées pauvres, on a instauré le supplément de revenu garanti. Cela était le programme pour aider le plus grand nombre de personnes.

Mais encore là, le gouvernement continue de tromper nos personnes âgées. Non seulement le premier ministre, avec sa mère. . . il n'y a pas un député conservateur ici qui est capable de se lever et de dire qu'il a dit à ces personnes âgées: Il y en a un certain nombre parmi vous qui seront obligés de retourner la pension de sécurité de la vieillesse. Il n'y a aucun conservateur qui a informé la population!

Mais encore une fois, non seulement ils disent qu'ils prennent aux plus riches pour donner aux plus pauvres, mais, monsieur le Président, c'est faux! Si le gouvernement avait dit: Je prends les 300 millions de dollars que j'enlève aux personnes âgées ayant un revenu de 50 000$ ou plus par année et je vais le remettre pour hausser le supplément de revenu garanti pour les personnes seules qui sont sous le seuil de la pauvreté. . . Là, je dirais que le premier ministre (M. Mulroney) ne trompe pas la population!

Mais, encore une fois, ce n'est pas vrai. Il prend ces sommes d'argent-là pour empêcher les banques de payer ce qu'elles doivent payer pour réduire la dette, réduire le déficit.

Monsieur le Président, c'est à cause de prises de positions, de politiques comme celles-là que la population perd de plus en plus confiance en son gouvernement et en ses politiciens, peu importe la couleur politique.

Regardons les allocations familiales, la politique familiale. Un des problèmes au Canada et au Québec, c'est le taux de dénatalité. Et on sait aujourd'hui ce qu'il en coûte pour élever des enfants.

Lorsque le principe des allocations familiales a été instauré, c'était pour aider les familles avec enfants, en comparaison avec les familles qui n'avaient pas d'enfants. Aujourd'hui, les conservateurs veulent seulement que les enfants soient faits par des familles pauvres et non pas aider la famille qui a des revenus un peu plus élevés.

Et je pense que c'est ce qui faisait dire à M^me^ Thérère Lavoie-Roux, ministre de la Famille du gouvernement libéral, au Québec, que le Budget du ministre des Finances est un Budget anti-familial. Premièrement, on se rappelle qu'il a maintenu la désindexation des allocations familiales pour les familles, il a diminué le seuil maximum pour être admissible au crédit d'impôt-enfants, et là il vient d'appliquer une taxe spéciale sur les allocations familiales et d'annuler ce qui était le plus important en matière de garderies, soit d'augmenter le nombre de places.

Alors, monsieur le Président, je suis d'accord avec M^me^ Thérèse Lavoie-Roux, qu'il s'agit là d'un budget anti-familial. Et ce n'est pas à une époque où le taux de dénatalité est un problème que l'on doit enlever des sommes d'argent aux familles avec enfants, cela devrait être l'inverse pour aider les jeunes couples à espérer avoir des enfants, à leur donner de l'aide financière compte tenu des coûts qui se rattachent à une famille avec enfants.

Monsieur le Président, un autre programme qui est universel et gratuit, c'est celui de l'assurance-santé, l'assurance-hospitalisation. A travers le pays, le Canada, tous les ministres de la Santé de toutes les provinces, que ce soient des libéraux ou des conservateurs, ce ne sont pas des fous. Tous ces gens-là ont lancé un S.O.S au ministre des Finances, avant l'annonce du Budget, lui disant que sa décision du projet de loi C-96, en 1986, a eu pour effet de couper 5,776 milliards, de dollars dans le Programme de financement de l'assurance-santé, de l'assurance-hospitalisation. Les hôpitaux sont obligés de fermer des lits, empêcher que des malades soient soignés

pour combler leurs budgets. Vous avez des gens qui souffrent, qui ont besoin d'un pontage cardiaque, qui sont obligés d'attendre une année et il y en a qui décèdent avant d'être admis dans les hôpitaux, parce qu'il manque des sommes d'argent.

Dans son projet de loi C-96, le gouvernement avait coupé 133 millions de dollars à Terre-Neuve, 29 millions à l'Île-du-Prince-Édouard, 201 millions en Nouvelle-Écosse, 162 millions au Nouveau-Brunswick, 1 milliard, 479 millions au Québec, 2 milliards, 81 millions en Ontario, 242 millions au Manitoba, 236 millions en Saskatchewan, 549 millions en Alberta, et 663 millions en Colombie-Britannique. Mais non seulement ce ministre sans coeur des Finances—on ne pourra jamais trouver le coeur pour lui faire un pontage, à celui-là—non seulement le ministre inhumain n'a pas pensé qu'il y avait un problème dans le domaine de la santé, un problème dans le domaine de l'hospitalisation, mais encore une fois, dans son Budget, il a décidé de désindexer de 1 p. 100 la contribution au fédéral au niveau du service de la santé.

Vous avez, dans les crédits du ministre du Conseil du Trésor, une réduction pour le budget de 1989-1990, en comparaison avec 1988-1989, de 160 millions du financement avec les hôpitaux et les services de la santé.

Il y a non seulement les ministres de la Santé et les ministres des Finances des gouvernements provinciaux, tant conservateurs que libéraux, mais dernièrement, vous avez le sénateur, le docteur Paul David, qui et un sénateur conservateur, qui est un éminent chirurgien en cardiologie, qui est le fondateur de l'Institut de cardiologie de Montréal, qui sait de quoi il parle, car il n'est pas *broker sur la Bay Street*, il sait de quoi il parle, et il a déjà fait et annoncé, suite à ses déclarations, dans son discours, suite à une enquête qui a été effectuée, que si les salles d'urgence sont engorgées, s'il y a de longues listes d'attente partout à travers le pays, s'il y a des malades qui attendent pour se faire soigner,—il n'y a pas de place—si les équipements sont désuets dans les hôpitaux, s'il y a des gens dans certains coins du pays qui n'ont pas les mêmes avantages que dans d'autres, parce qu'ils n'ont pas les appareils, l'équipement nécessaire pour sauver les gens, guérir les gens, ou les guérir avec le moins de souffrance possible, c'est à cause du manque d'argent.

Le sénateur David n'est pas un «politicailleur». C'est un spécialiste reconnu en la matière.

• (1310)

Et puis, encore une fois, le ministre des Finances (M. Wilson) et le premier ministre (M. Mulroney) sont insensibles à tous ces aspects-là. C'est la même chose qu'en 1985 où ce gouvernement avait décidé de mettre une taxe sur tous les médicaments, même les médicaments de ceux qui souffrent de diabète, qui sont obligés de s'injecter à tous les jours avec une seringue pour survivre. Pour le gouvernement conservateur, pour le même ministre des Finances, pour lui, ce n'était pas grave taxer cela. Ce n'était pas grave taxer les médicaments pour la survie des malades cardio-vasculaires, des gens qui souffraient de maladies respiratoires. Pour les députés conservateurs, ce n'était pas grave cet aspect-là. Après trois semaines de lutte avec ma collègue d'Hamilton, le ministre des Finances a été obligé d'admettre qu'il s'était trompé. C'était inhumain ce qu'il avait fait. Il a été obligé de reculer, de retirer sa taxe sur tous les médicaments pour les gens qui souffraient de diabète, de maladies cardio-vasculaires, de maladies respiratoires.

Monsieur le Président, il est encore temps. Le ministre des Finances devra admettre que le plus scandaleux dans son Budget, c'est de s'attaquer aux malades. Et aujourd'hui, je suis placé pour en parler, parce que je ne connaissais pas cela, la maladie, avant. Je sais ce que c'est que d'aller à l'hôpital et de voir des gens dans un corridor. Je sais ce que c'est quand tu as besoin d'un traitement pour ta survie, puis qu'il n'y a pas si longtemps tu avais les deux pieds dans la tombe et que l'hôpital te dit: Cette semaine, on ne pourra pas vous rentrer. Cela va peut-être attendre à l'autre semaine. On est obligé de fermer 88 lits.

Je ne sais pas ce que cela vous fait à vous, mais le ministre des Transports (M. Bouchard) a connu les mêmes choses que moi. Lui aussi, il a su ce que c'était. Il y a des gens qui pourraient être guéris sans la moindre souffrance à cause des nouvelles découvertes, mais à cause de l'argent, à cause du fait que le gouvernement conservateur préfère épargner notre système bancaire, préfère ne pas taxer les banques, préfère ne pas hausser la part que les entreprises doivent payer en impôt, il préfère sacrifier la santé des gens.

Et quand je vois le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty) nous dire que les programmes sociaux, la population va continuer à les défendre si elle n'en reçoit pas... Je peux dire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qu'il n'est pas souvent sur le terrain, qu'il ne se tient pas dans les milieux défavorisés. Vous avez juste à remarquer au Québec, dans le dossier des coupures que le gouvernement a faites au niveau des assistés sociaux.

Vous n'avez pas entendu l'ancien maire d'Anjou défendre les assistés sociaux, parce que cela, ils n'en reçoivent pas, puis ce n'est pas grave eux, c'est une race à part. A cause des préjugés, des mauvais préjugés à l'endroit de la population, vous prenez des chômeurs... à l'endroit des assistés sociaux, c'est vrai que dans ce système-là, il y a des mauvais citoyens comme les riches qui fraudent l'impôt, mais il ne sont pas pires que les autres.

Lorsque la population va sentir qu'elle va travailler toute sa vie, qu'elle va payer des impôts et qu'elle n'a pas droit à la pension de sécurité de la vieillesse, il est certain que ces gens-là ne la défenderont plus, parce qu'ils vont sentir que c'est une injustice qui est créée à leur endroit.

On a vécu la même chose lorsque le ministre des Transports actuel était ministre de l'Emploi et de l'Immigration, lorsqu'il a décidé de couper les chèques d'assurance-chômage aux travailleurs et travailleuses qui perdaient leur *job*, parce que ces gens-là recevaient ce qui leur était dû, qu'ils avaient payé leur fonds de pension, employé-employeur, et encore là les députés conservateurs disaient: «Ce n'est pas grave». Mais après 17 mois de lutte avec ces gens-là, le gouvernement a été obligé d'admettre puis de rembourser à 47 000 personnes leur chèque d'assurance-chômage, parce que cela leur était dû.

Mais encore aujourd'hui, le gouvernement maintient de la discrimination. Encore là, on a dit à la population: Si tu paies une assurance, tu perds ton emploi et tu te cherches un emploi, peu importe ton revenu, tu as droit à l'assurance-chômage.

A l'heure actuelle, un riche qui retire 350$ d'un REER ou d'un revenu de maison a droit à ses pleines prestations d'assurance-chômage, mais un travailleur ordinaire, tout simplement parce qu'il retire 200$ de ses cotisations qu'il a payées pour se ramasser un régime de pension, employé-employeur, se voit perdre son assurance-chômage. Qui aurait pensé qu'un tel gouvernement arriverait au pouvoir pour s'attaquer à cette chose-là! Il y a des gens à certains moments qui ont dit: «Non, ce n'est pas grave». C'est la même chose aujourd'hui. On commence à 50 000$, ce n'est pas grave, on touche à ceux gagnant plus de 50 000$, monsieur le Président, mais cela ne sera pas long que cela va baisser à 40 000$.

Déjà la table n'est pas indexée. Automatiquement, selon le revenu, cela va descendre, et après ce sera 30 000$. Après cela, c'est simple, le ministre des Finances comme on a aujourd'hui va dire: Écoutez, on a déjà établi un seuil selon lequel les gens à faible revenu puissent obtenir le supplément de revenu garanti ou le crédit impôt-enfants. Alors, on serait aussi bien de les mettre au même seuil, et tous les autres dépassant 15 000$ ou 20 000$ de revenus, aussi bien ne pas leur donner. C'est certain qu'il y a quelqu'un qui va dire: Vous postez un chèque, l'argent que ça coûte pour poster le chèque de pension de vieillesse pour, à la fin de l'année, le reprendre, aussi bien l'économiser!

Je termine, monsieur le Président. J'invite certains députés conservateurs, comme dans d'autres luttes que j'ai menées. . . et le député d'Abitibi s'était levé, et il n'avait pas eu peur de défendre les personnes âgées face à son gouvernement. J'ose espérer qu'il y en a qui vont se lever, qui vont parler au ministre des Finances et lui dire que la santé, on ne touche pas à cela. Tout le monde ici, dans chacune des circonscriptions, a des gens qui souffrent, qui sont malades, ou qui vont l'être. On doit défendre ces personnes qui ne peuvent venir ici sur la Colline pour se défendre. C'est notre rôle.

Monsieur le Président, quant à avoir une mascarade de brisure de tous nos programmes sociaux, si le gouvernement avait dit «je veux améliorer les programmes sociaux», être honnête et en donner à ceux qui en ont le plus besoin, il aurait établi ce que l'on appelle un Programme de revenu annuel garanti. Mais pas une mascarade qui est de s'attaquer et ainsi détruire morceau par morceau les programmes sociaux qui sont universels, essentiels, parce c'est la population qui a payé pour tout cela, et non le premier ministre du Canada.

M. Della Noce: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Duvernay (M. Della Noce) sur un rappel au Règlement.

M. Della Noce: Je vous remercie, monsieur le Président. J'avais hâte que mon collègue de Laurier—Sainte-Marie (M. Malépart) termine ses remarques parce que je ne voulais pas l'interrompre sur un rappel au Règlement, à cause du respect que j'ai pour lui. Mais j'ai été un peu surpris quand il a dit, qu'il a essayé de défendre les 50 000$ et plus. . .

M. le vice-président: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Questions et commentaires. L'honorable député de Lotbinière (M. Tremblay) a la parole.

M. Tremblay (Lotbinière): Je vous remercie, monsieur le Président. Je reconnais que le député de Laurier—Sainte-Marie (M. Malépart), monsieur le Président, a plus d'autorité lorsqu'il parle des personnes âgées que lorsqu'il parle de l'Agence spatiale. Qui plus est, évidemment, il va même tirer presque nos larmes en parlant, évidemment, de sa santé physique et des malades, compte tenu, évidemment, de ce que tout le monde sait. Et là-dessus je faisais le commentaire, en fait, lorsque le micro était fermé, à la fin, que maintenant il se réveille. Parce que voilà, monsieur le Président, où je voudrais avoir ses commentaires. Il était lui-même député ministériel dans les années 1975 à 1984.

Sait-il quel est l'héritage que son parti nous a légué, en 1984. Monsieur le Président, j'aimerais faire seulement q'un bref résumé. Au cours des 110 années précédentes, soit depuis la Confédération, les gouvernements successifs avaient atteint une dette totale qui était inférieure à 20 milliards de dollars lorsqu'on a fêté notre Centenaire, en 1967. Environ trois cents sur la piastre, que l'on payait en impôt, étaient dévolus au service de la dette. En l'espace de 10 ans, monsieur le Président, de 1975 à 1984, année où le député de Laurier—Saint-Marie siégeait, on a multiplié la dette pour atteindre environ les 200 milliards de dollars. Est-ce que le député de Laurier—Sainte-Marie se levait à ce moment-là, monsieur le

Président? Est-ce qu'il s'est levé lorsque les ministres de l'Énergie de l'époque ont fermé, en fait, trois usines dans l'est de Montréal, au niveau de l'énergie, des raffineries, monsieur le Président. C'est drôle qu'on ne l'entendait pas à ce moment-là.

M. Della Noce: Dix au Canada.

M. Tremblay (Lotbinière): Dix au Canada. Est-ce qu'il s'est levé à ce moment-là, monsieur le Président? Se rappelle-t-il de l'héritage qu'ils nous ont laissé, en 1984? Environ 200 milliards de dollars, monsieur le Président. On nous a laissé un héritage pour gérer le déficit, monsieur le Président, pour gérer la décroissance. C'est cela que nous a légué le gouvernement libéral. Est-ce que le député se levait à ce moment-là? Il se rappellera également, lorsque nous avons instauré la Loi C-26, en 1986, sur les veufs et les veuves, qu'il s'était levé pour poser des questions, pour dire au gouvernement conservateur: Pourquoi vous ne l'étendez pas à tout le monde? Il ne se rappelait pas que, au cours des 21 dernières années où son gouvernement était au pouvoir, ils ne l'ont jamais passée, pour personne. Est-ce que le député de Laurier—Sainte-Marie s'est levé à ce moment-là? Monsieur le Président, j'aimerais bien avoir les commentaires du député, et attendre d'être dans une situation pour se réveiller. Mais il était temps, à un moment donné, de parler, et il ne l'a pas fait.

• (1320)

M. Malépart: Monsieur le Président, cela paraît que le député n'a rien appris malgré son deuxième terme. Je ne lui ai pas demandé de se lever à la Chambre, je lui ai demandé de se lever au sein du caucus. Je peux lui dire que, au sein du caucus, mon parti a déjà voulu couper les allocations familiales. On a gagné, à l'intérieur du caucus: elles n'ont pas été coupées. L'héritage que mon parti a laissé, c'est l'assurance-santé universelle à tout le monde, les pensions universelles à tout le monde. Tous les programmes sociaux qui existent, c'est le Parti libéral qui les a instaurés, ce ne sont pas les conservateurs qui les ont instaurés!

Des voix: Bravo!

M. Malépart: Ce sont les Trudeau, Pearson. Et tous les députés qui étaient ici n'ont pas eu besoin de se battre à la Chambre pour gagner leurs causes, c'était à l'intérieur du caucus que nous étions capables de gagner nos causes. Ce n'était pas l'opposition qui faisait gagner les causes. Cela paraît que le député n'a rien appris encore dans son deuxième terme. Il est chanceux de s'être fait élire sur le mensonge, comme tous les autres.

Quand il parle, justement, du projet de loi C-26, la discrimination qui est maintenue, toutes les personnes âgées de 60 à 64 ans, qui sont célibataires, séparées dans sa cirsoncription, il ne les a pas défendues, parce qu'il aurait pu au moins demander. . . Pourquoi n'a-t-il pas demandé à son ministre de donner aux plus pauvres l'argent qu'il enlève aux plus riches? Ce sont des pauvres! Il n'a pas été capable de les défendre!

M. DeBlois: Monsieur le Président, j'écoute toujours avec beaucoup d'intérêt le député de Laurier—Saint-Marie (M. Malépart) parce que c'est un bon orateur, et je pense qu'à certains égards, il parle avec éloquence. Mais, encore une fois, je voudrais simplement lui rappeler un avis fort intéressant qu'a donné le Conseil national du bien-être social, quand il parlait des dépenses sociales dans le prochain Budget. Le problème de fond, c'est que nous sommes pris avec une dette considérable, et un gouvernement responsable est obligé de faire partager le plus équitablement possible aux gens l'importance de la dette. Et ce qu'a fait le gouvernement conservateur dans son Budget, c'est de demander aux gens qui en ont le plus les moyens de faire des efforts. Et je vous avoue que je suis un peu surpris parce que le député de Laurier—Saint-Marie est un homme, au fond, que j'estime et je trouve cela un peu décevant qu'il défende les riches.

On essaie de faire un transfert, et ce que dit le Conseil du bien-être social est ceci: «La récupération a ceci d'avantageux, qu'elle permet de réaliser des économies en augmentant la progressivité des programmes sociaux sans toucher au principe litigieux de l'universalité. La plupart des champions de l'universalité sont d'avis qu'il faut distribuer les prestations de façon progressive: Plus vos revenus sont élevés, moins vous devriez en bénéficier, et vice versa. La récupération ne remet pas en question l'universalité. Les personnes âgées et les parents continueront de toucher des chèques de pension de vieillesse ou d'allocations familiales quel que soit leur revenu, mais la récupération en réduit la valeur nette pour les bénéficiaires à revenus élevés». C'est ce que l'on fait. On dit simplement: les gens dont le revenu net—et c'est très important, pas le revenu brut—dépasse 50 000$, est-ce que vous ne pouvez pas faire un effort supplémentaire pour diminuer le fardeau de la dette qui, veut, veut pas, si on ne fait pas cela cette année, va faire que dans quelques années on ne pourra pas continuer d'offrir les programmes sociaux que l'on offre à l'heure actuelle. J'aimerais entendre le député de Laurier—Sainte-Marie là-dessus.

M. Malépart: Monsieur le Président, je suis content de la question. Je n'ai jamais nié qu'il y avait un problème de dette, de déficit. Mais où je suis en désaccord avec les conservateurs, c'est que, tout d'abord on ne doit pas faire partager avec les malades. Une personne malade ne s'attend pas à la maladie, et elle n'a pas le temps de penser si elle a des finances ou pas. Elle va se faire soigner. On ne doit jamais prendre des malades en otages.

En ce qui touche les plus hauts salariés, de 50 000$ et plus, il est vrai que ce n'est pas moi qui défend les plus riches, mais je sais une chose, avec mon expérience de 25 ans dans le domaine social, on commence par les plus riches et on finit par les plus pauvres. Rappelez-vous quand le PQ a décidé de baisser l'assistance sociale aux jeunes, à 130$, parce qu'il croyait que ces jeunes-là étaient des paresseux qui iraient travailler. Regardez ce qu'ils ont fait! Les jeunes se sont drogués, ils ont été obligés de faire de la prostitution pour survivre. Là, vous commencez! Si vous me disiez qu'il n'y a pas d'autre endroit où on peut aller chercher de l'argent, que tous les riches paient pleinement leur impôt, que toutes les compagnies paient leur dû, je vous dirais: Il faut changer les programmes sociaux. Vous voulez épargner dans les programmes sociaux, alors établissez cela à un revenu annuel garanti. On a douze programmes sociaux, surtout de la façon dont vous procédez, c'est tout de l'aide sociale. . . Nous avons douze programmes sociaux pour aider les gens. Alors, cela veut dire que ce soit parce que tu as un enfant, ou bien, que tu as 65 ans ou que tu manques de *job*, on regroupe tout cela sous un même toit, on diminuera ainsi les coûts d'administration et là, on pourrait en donner aux plus pauvres. Mais ce que vous nous proposez-là, ce n'est pas une solution afin d'améliorer les programmes sociaux, c'est strictement prendre l'argent à ceux à qui vous ne devez pas le prendre, afin de réduire votre déficit. Parce que ce ne sont pas les vieux qui l'ont créé ce déficit! Ceux de 65 ans, ce sont ceux qui se sont privé toute leur vie, qui ont épargné tout ça dans un bas de laine et, aujourd'hui, vous autres, vous voulez. . . Notre génération, on dit: Nous autres, on ne paiera pas, nos parents ont payé toute notre vie, encore on leur chargera sur le dos!

Moi, je dis: Non! Mes parents en ont assez fait de sacrifices. C'est à nous d'en faire des sacrifices et de nous attaquer à ceux qui ont de l'argent, d'attaquer les banques, d'attaquer les plus riches, et là, vous n'en n'aurez plus de dette!

M. le vice-président: A l'ordre! Il reste deux minutes, dont une minute pour le député de Duvernay (M. Della Noce) et la minute pour compléter ira au député de Laurier—Sainte-Marie (M. Malépart).

M. Della Noce: Monsieur le Président, je voudrais absolument qu'on inscrive au Hansard ce que mon collègue de Laurier—Sainte-Marie (M. Malépart) a dit tantôt, savoir qu'il représentait les gens ayant un revenu en haut de 50 000$ parce qu'il avait peur que demain on attaque ceux de 10 000$. J'espère que ses prédictions n'arriveront jamais et qu'il sera toujours dans l'erreur.

Mais c'est la deuxième partie de cela qui m'a frappé, c'est lorsqu'il a dit qu'ici les personnes avec un revenu de 50 000$, ce sont les parents, les pères et les mères des députés de la Chambre. Mais moi, je tiens à dire à mon cher collègue que l'héritage que ma mère a eu après avoir travaillé toute sa vie, c'est celui-ci: elle est présentement dans un hôpital, dans une résidence où elle doit payer 860$ par mois et elle ne reçoit que 545$ par mois du supplément de revenu garanti. Cela fait, par année, avec le supplément provincial, un montant de 8 000$. Alors, ma mère ne fait pas partie du groupe que le député de Laurier—Sainte-Marie a mentionné. Si on parle de l'héritage qu'elle a reçu dans les services sociaux que votre parti nous a donnés. . . C'est dommage que vous n'aviez pas ces pensées-là, car le député de Laurier—Sainte-Marie ne pensait pas ainsi avant, parce que vous ne nous avez pas laissé un gros héritage, parce que ma mère ne reçoit que 8 160$ par année, et heureusement que son garçon est là pour payer la différence car cela coûte 860$ par mois! Alors, s'il y en d'autres aussi, je ne le sais pas!

M. Malépart: Monsieur le Président, ce que M. Muffler ne sait pas, c'est que les conservateurs étaient opposés à toutes ces mesures-là pour donner 8 000$ à ta mère. Et déjà, aujourd'hui, le député trouve que ce n'est pas assez et qu'il est prêt, justement, parce qu'ils vont augmenter le loyer de sa mère dans le Centre d'accueuil. . . mais c'est parce que ton gouvernement a encore coupé 200 millions de dollars dans le budget de l'assurance-santé! C'est toi qui appauvrit ta mère!

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): J'ai écouté avec intérêt le discours du député de Laurier—Sainte-Marie (M. Malépart) ainsi que les questions et les réponses qu'il a données.

Et ce qui me surprend le plus dans les trente minutes qu'il a utilisées, c'est lorsqu'il a dit, monsieur le Président: Votre déficit! Il l'a bien dit, et on pourra le lire dans le Hansard lundi, il a dit: Votre déficit! Alors, monsieur le Président, qu'on sait très bien que ce n'est pas notre déficit, mais que c'est le déficit du pays, que c'est le déficit du pays qui a été mis en branle par son gouvernement libéral qui a été au pouvoir pendant 20 ans!

Vous me permettrez, monsieur le Président, de lui répondre sur les différents aspects qu'il a mentionnés. D'une part, lorsqu'on parle de l'assurance-santé, monsieur le Président, on sait que le gouvernement fédéral transfère de l'argent aux provinces de deux façons princi-

palement. D'abord, par ce qu'on appelle le financement des programmes établis, et ensuite, par les paiements de péréquation à certaines provinces.

Monsieur le Président, dans le Budget qui est présenté, on arrive à dire que nous allons diminuer de 1 p. 100 l'augmentation faite aux provinces au niveau du financement des programmes établis. Ce qui veut dire qu'il y aura, au cours des cinq prochaines années, une augmentation d'argent du gouvernement fédéral aux provinces, indépendamment de cette diminution de 25 milliards de dollars en cinq ans. Et les paiements de péréquation qui vont à certaines provinces, dont le Québec, ne sont, en aucune façon, touchés par le Budget.

• (1330)

Le point encore plus important, monsieur le Président, c'est que l'argent transféré par le fédéral aux provinces l'est, mais que le fédéral n'a absolument rien à décider avec l'argent qui est transféré. La province peut dire et faire ce qu'elle veut avec l'argent qu'on lui donne. Elle peut faire des routes, des écoles, des hôpitaux, elle peut faire ce qu'elle veut. On n'a aucune espèce de contrôle dessus.

Alors, l'attaque du député de Laurier—Sainte-Marie est absolument folichonne à ce niveau-là.

Il a parlé des allocations familiales, des pensions de vieillesse, et que nous mettions cela à 50 000$ cette année et que c'était pour diminuer à l'avenir, jusqu'à 10 000$. Je pense qu'il faut d'abord, avant de critiquer un budget, faire le tour des commentaires qui ont été faits. Le premier commentaire qui est intéressant, c'est le critique en matière des finances du parti libéral du Canada qui disait, le 21 mars dernier, que nous devrions taxer les allocations familiales et les pensions de vieillesse, et que, pour des gens d'un certain niveau, on devrait leur enlever. C'est ce que disait le critique en matière des finances du parti libéral du Canada, je dis bien. C'est lui qui disait cela, avant le Budget: Enlevez l'argent des pensions de vieillesse, des allocations familiales, à ceux qui n'en ont pas besoin!

Il disait également, et cela, on est absolument d'accord avec lui: Il faut maîtriser le déficit annuel. Et c'est vague, le déficit annuel. C'est quoi, monsieur le Président, le déficit annuel? Le déficit annuel du gouvernement canadien, c'est le montant d'argent qui dépasse les revenus empochés par l'État. Ce qui veut dire que depuis 25 ans, annuellement, le gouvernement canadien a dépensé, et je dis bien annuellement, c'est-à-dire à tous les ans, le gouvernement canadien a dépensé plus d'argent qu'il n'a empoché de revenu. Notre déficit, pendant quatre ans, nous avons réussi à le diminuer, parce que quand nous sommes arrivés au pouvoir, en 1984, nous en étions, monsieur le Président, à un déficit de 39 milliards de dollars, c'est-à-dire qu'en 1984, sous le gouvernement libéral, on dépensait 39 milliards de plus qu'on n'empochait d'argent comme gouvernement. En quatre ans, on l'a ramené à 28 milliards. La somme de ces dépenses annuelles supplémentaires fait en sorte qu'aujourd'hui, on a une dette nationale, le cumul des déficits, de 320 milliards.

Monsieur le Président, 320 milliards, pour beaucoup de gens, c'est un trop gros chiffre. Cela veut dire, 320 milliards, 3 millions à l'heure. La dette nationale s'accumule à raison de 3 millions à l'heure ou 80 millions par jour. C'est cela le problème de ce pays. Et c'est cela l'héritage de ce parti-là, c'est-à-dire le parti libéral du Canada. C'est cela l'héritage que nous avons, monsieur le Président, et avec lequel il faut travailler.

Et si on écoute les commentaires de l'opposition, tout ce qu'ils disent, sur tous les sujets, c'est de l'argent, de l'argent, donnez plus d'argent, donnez plus d'argent! Comment dépense-t-on dans ce gouvernement, et comment ce gouvernement est-il géré, depuis 1984?

Sur chaque dollar, monsieur le Président, qui est entré dans nos poches ici à Ottawa, 16c. seulement servent à l'administration du pays, pour payer les salaires des fonctionnaires, payer les bâtisses fédérales, etc., 16c. seulement. Par contre, 35c. servent à payer des intérêts. Pas la dette! Les intérêts sur la dette.

[*Traduction*]

M. Wappel: A l'heure actuelle. Ce n'était pas le cas en 1984. Le montant est plus élevé aujourd'hui. Donnez-nous des renseignements exacts.

[*Français*]

M. Vincent: Ah oui, c'était 32c. en 1984. Ne vous en vantez pas, l'opposition! C'est effroyable! Ne vous en vantez pas! A 32c. je serais gêné. Je comprends pourquoi vous êtes allés vous cacher! Ne vous vantez pas de cela!

Monsieur le Président, une somme importante, à peu près 25c. du dollar, s'en va aux provinces. Une somme importante s'en va aux pensions de sécurité de la vieillesse, aux allocations familiales, à l'assurance-chômage.

J'entends l'opposition dire qu'on devrait couper. On dépense 16c. du dollar pour administrer un pays, mais si on n'en a pas d'argent supplémentaire à donner, c'est parce qu'on dépense 35c. à payer les intérêts que ce parti a créés par la monstruosité de la dette qu'il a mise en branle. Puis les Canadiens et Canadiennes qui nous écoutent, eux, ils comprennent cela. L'opposition ne comprend pas, mais eux, ils comprennent que si à tous les ans, tu gagnes 20 000$, puis tu en dépenses 25 000$, au bout de 20 ans, 5 000$ par année fois 20, tu es 100 000$ «dans le trou». Cela, les familles canadiennes le comprennent. Elles comprennent également que si tu as un revenu net de 50 000$ par année, tu peux ne pas recevoir le plein montant de la pension de sécurité de la vieillesse et tu vas vivre très bien. Tu peux ne pas recevoir le plein montant des allocations familiales, tu vas encore vivre très bien. Quatre p. 100 des trois millions de Canadiens qui reçoi-

vent la pension de sécurité de la vieillesse vont être affectés par cette mesure-là. Et seulement 2 p. 100 ne recevront pas un sou ou devront remettre au complet le montant de la pension de sécurité de la vieillesse. Et savez-vous à quel niveau de revenu on est rendu, monsieur le Président? Pour ne pas recevoir ou pour devoir remettre le plein montant du chèque de sécurité de la vieillesse que j'ai reçu durant l'année, je devrai avoir comme revenu net d'autres sources 77 000$; 77 000$ que je devrai avoir de revenu d'autres sources pour être obligé de remettre le montant de la pension de sécurité de la vieillesse que j'ai reçue toute l'année. L'opposition dit: Vous allez perdre votre chèque. C'est faux, monsieur le Président!

Les gens qui ont droit à leur pension de sécurité de la vieillesse ont reçu leur chèque le mois passé, ils vont le recevoir ce mois-ci, ils vont le recevoir le mois prochain, puis l'année prochaine, ils vont le recevoir encore, sauf que s'ils ont un revenu net, encore une fois, supérieur à 77 000$, ce qui représente 2 p. 100 des personnes âgées de 65 ans ou plus, s'ils ont cela, ils devront retourner avec leur impôt le montant de pension qu'ils ont eu.

Vous savez, monsieur le Président, depuis quatre ans, j'ai eu la chance d'être le secrétaire parlementaire du ministre des Finances et, après tous les budgets, d'aller un peu dans toutes les régions du Québec parler du Budget, l'expliquer aux gens. Et un peu partout, à tous les niveaux, le Club Richelieu, le Club Rotary, la Chambre de commerce, l'AFEAS, l'Âge d'Or, j'ai posé la question à travers le Québec: Trouvez-vous normal que l'ancien premier ministre du Canada, qui reçoit une pension, parce qu'il a été premier ministre ici a à peu près 100 000$ par année, et je respecte cela, qui a des revenus, ce n'est pas mes affaires,. . .

Une voix: Il a le droit!

M. Vincent: . . .suffisants pour vivre, reçoive en plus la pension de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales. . . Il a les deux, lui. Il est âgé de plus de 65 ans, puis il a des enfants de moins de 18 ans. Savez-vous ce que les gens me répondaient en majorité? Non, ce n'est pas normal! Non, ce n'est pas normal que quelqu'un qui peut très bien vivre, qui gagne plus de 77 000$ par année, net encore une fois, reçoive en plus la pension de sécurité de la vieillesse et ou des allocations familiales.

Monsieur le Président, il faut se rappeler autant la mention sécurité de la vieillesse que celle d'allocation familiale, et je pense que lorsqu'on dit pension de sécurité de la vieillesse, on dit ce qu'on veut dire, ce sont pour les gens qui en ont besoin, une sécurité pour la vieillesse, pour ceux qui en ont besoin. Je ne pense pas que si j'ai un revenu net de 77 000$ par année que j'ai besoin de recevoir 500$ ou 600$ de plus par mois. Et cela, les Canadiens et Canadiennes l'ont compris. Les Québécois et les Québécoises l'ont compris. Malheureusement, l'opposition ne l'a pas compris, et c'est malheureux, monsieur le Président. C'est malheureux parce que tout à l'heure on faisait peur. . . Le député de Laurier—Sainte-Marie (M. Malépart) faisait peur à tout le monde en disant: Cela commence ainsi, et dans le futur, cela va être encore pire! C'est exactement le contraire, monsieur le Président!

Je vous ai mentionné que, cette année, ça va coûter au gouvernement canadien 39 milliards strictement en paiements d'intérêts, et il faut arrêter l'hémorragie.

• (1340)

Comme le disait le critique en matière de finances du parti libéral du Canada: Il faut couper le déficit, donc la dette nationale n'augmentera plus, et à ce moment-là on pourrait avoir de l'argent pour faire ce que l'on veut comme nouveaux programmes pour les Canadiens. Mais si cette année et dans les années qui viennent on ne prend pas le taureau par les cornes, si on ne prend pas des mesures importantes afin de réduire le déficit annuel,—et on planifie de le réduire à 15 milliards d'ici 1993-1994—pour réduire notre dette, ce que disait le député de Laurier—Sainte-Marie (M. Malépart) va se produire. C'est vrai, le gouvernement n'aura plus d'argent, pour personne, et pour rien. Il n'y aura plus de programmes sociaux. On va juste ramasser l'argent des Canadiens, puis faire des chèques pour payer les intérêts sur les dettes que nous a léguées ce gouvernement. C'est cela qui va arriver, monsieur le Président. Parce qu'à 35 cents d'intérêt à payer, dans la piastre, il n'y a pas une famille, pas une entreprise, il n'y a rien qui peut survivre à un tel système.

De là l'importance de ce Budget. Et de là l'importance à tous les niveaux. Vous avez vu dans le Budget, monsieur le Président, j'en suis convaincu, qu'il y a une taxe spéciale pour les compagnies. Nous allons aller chercher, par année, au minimum, un milliard de revenus de plus de la part des grosses compagnies. Alors, qu'on arrête de me dire qu'on n'a pas mis tout le monde à contribution. Les grosses compagnies sont taxées. Nous avons imposé un impôt au niveau des banques, des services financiers, et tout le monde est mis à contribution. Les provinces vont avoir une augmentation moins rapide de leurs revenus du fédéral; les individus ont un impôt supplémentaire à payer. Les compagnies en ont un. Tout le monde est mis à contribution parce que c'est le problème majeur de ce pays. Lorsque l'on en est rendu à se faire dire par le Fonds monétaire international que notre dette et notre déficit peuvent nous amener à des troubles majeurs, je pense, monsieur le Président, qu'on est sur la lumière

rouge. On n'est pas sur la jaune, et ça fait longtemps qu'on est sorti de la verte. On est sur la lumière rouge.

Donc ce Budget et ces mesures qui, encore une fois, font en sorte qu'une personne âgée de 65 ans et plus, qui a un revenu net supérieur, je dis bien supérieur, à 70 000$, c'est vrai qu'elle devra retourner le montant de pension en trop qu'on lui aura envoyé. Mais pensons que cette même personne, l'année suivante, a un revenu de 15 000$, pour quelque raison que ce soit. Elle aura reçu ses chèques tout le temps et, à la fin de cette deuxième année, conservera le plein montant de sécurité de la vieillesse qu'elle aura reçu, parce qu'à ce moment-là son revenu sera inférieur à 50 000$.

Le député de Laurier—Sainte-Marie disait également que ce n'est pas indexé. Monsieur le Président, depuis 1984, on a eu trois ou quatre augmentations de crédit d'impôt au niveau de la taxe de vente fédérale, crédit d'impôt-enfants, et les pensions de sécurité de la vieillesse sont augmentées à tous les trois mois. Vous voyez donc qu'il n'y aucune espèce de danger pour les personnes âgées de voir le montant de revenu auquel ils ont droit au niveau de la pension annulé, diminué, prenez l'expression que vous voudrez! Il n'y a aucun danger.

Je pense que l'opposition devrait, pour une fois,—je ne l'ai jamais vu en quatre ans—mais pour une fois, l'opposition devrait être non partisane et prendre fait et cause avec un problème national, pas un problème de la circonscription de Trois-Rivières, pas un problème de la cironscription de Duvernay, mais un problème national, qu'ils ont créé, et travailler de concert avec le gouvernement progressiste conservateur pour que ce Budget soit adopté dans les meilleurs délais pour que l'on puisse continuer à l'avenir à offrir aux Canadiens et aux Canadiennes les programmes sociaux qu'ils veulent et les autres programmes auxquels ils aspirent également.

Il y a d'autres programmes qu'on pourrait mettre en vigueur si on ne devait pas payer en 1989-1990 35c. de chaque dollar qu'on empoche en intérêts. Et on n'a pas encore commencé à rembourser la dette! La dette est à 320 milliards: 3 millions à l'heure! Et dans nos prévisions, on n'est même pas encore rendu à penser à rembourser cela.

Je pense, monsieur le Président, qu'il devrait y avoir un effort fait du côté de l'opposition. Enlevons la partisanerie de ce dossier-là, prenez conscience de la situation. Et qu'ils nous appuient! Je pense qu'il n'y a pas de mal pour un parti d'opposition à admettre qu'une politique d'un gouvernement est bonne. Je ne pense pas qu'ils vont mourir s'ils admettent qu'une politique est bonne. En quatre ans, je n'ai jamais entendu une seule fois un député de l'opposition admettre qu'on avait fait quelque chose de bon. Pas une seule fois en quatre ans! La population canadienne, en 1988, a admis que nous avions fait de bonnes choses. Et je pense que l'opposition devrait en tirer une leçon positive. Quand des législations sont valables, quand elles sont importantes pour le pays, ils devraient admettre que oui, le parti progressiste conservateur, dans ce cas-ci, a raison. Et leur crédibilité, automatiquement, serait renforcée. Alors que là, ils disent toujours non à tout. On ne peut pas toujours dire non, c'est impossible! Faites les théories que vous voudrez, c'est impossible!

Monsieur le Président, je m'aperçois que mon temps de parole achève et je vourais simplement, en terminant, souligner qu'au niveau des allocations familiales, le même montant de base de 50 000$ s'applique et que, selon la situation familiale, c'est-à-dire une personne qui travaille, ou deux, ayant un, deux ou trois enfants, le seuil où je n'aurai plus le droit aux allocations familiales variera. J'espère que ces explications vont faire en sorte de donner de bonnes idées aux députés de l'opposition.

M. Bellemare: Monsieur le Président, j'ai écouté en partie avec intérêt la présentation du député de Trois-Rivières (M. Vincent). Je l'ai entendu aussi dénigrer mon collègue de Laurier—Saint-Marie (M. Malépart), ce saint homme qui protège les gens qui sont en difficulté, qui protège les pauvres, qui protège les malades, qui protège ceux qui sont dans le besoin! Le député de Laurier—Sainte-Marie veut protéger les gens qui ont besoin d'aller à l'hôpital, les gens qui ont besoin, dans leur âge avancé, de pouvoir vivre d'une façon agréable et respectable. J'ai entendu le député de Trois-Rivières parler de la dette et suggérer à l'opposition qu'on ne devrait pas prendre parti, qu'on devrait les appuyer, les applaudir pour ce qu'ils ont fait depuis quatre ans. . .

Monsieur le Président, je suis ici seulement depuis le 21 novembre dernier, et aujourd'hui, il faut l'admettre, comme dans un combat de boxe, on ne parle pas des anciens combats; le combat est bien celui qui existe présentement. On parle des quatre prochaines années, des quatre prochaines dernières années du parti conservateur, et non pas des années antérieures. Parce que je vais rappeler au député de Trois-Rivières, s'il veut parler des quatre dernières années, que la dette, en 1984, était peut-être d'environ 120 milliards. Elle est rendue à quoi, monsieur le député, la dette, en 1988? Et de qui en a-t-on hérité?

Il y avait une dette en 1984, mais en 1988, où est rendue la dette et particulièrement la partie se situant entre 1984 et 1988, de qui a-t-on hérité de cette dette?

• (1350)

Maintenant, la question, monsieur le Président, c'est qu'on veut payer la dette sur le dos des gens qui reçoivent des prestations ou des paiements, les citoyens séniors. L'argent que vous allez épargner en taxant les soi-disant personnes qui gagnent plus de 50 000$ par année, au lieu de seulement taxer les gens qui font beaucoup d'argent, de taxer les riches. . . en somme, pourquoi vous attaquez-vous, le député de Trois-Rivières, à un des programmes

sociaux? Et vous avez comme cible, dans un programme social, cette partie de gens gagnant au-dessus d'un certain montant, sachant qu'au cours des années, le coût de la vie monte et, un jour, ceux qui sont supposés être pauvres aujourd'hui avec un revenu de 20 000$ ou 23 000$ en salaire, c'est justement, dans quelques années, ceux qui gagneront 50 000$ et qui seront peut-être les nouveaux pauvres de ce temps-là, alors que les gens gagneront peut-être 200 000$ ou 300 000$ par année.

Alors, je dis au député de Trois-Rivières: Qu'est-ce que vous allez faire avec l'argent que vous allez épargner sur les avantages sociaux que vous taxez et sur les sommes que vous enlevez aux provinces?

M. Vincent: Monsieur le Président, je voudrais souligner que je n'ai pas dénigré mon collègue de Laurier—Sainte-Marie (M. Malépart). J'ai tout simplement dit que j'étais en désaccord avec lui, et je continue à l'être. Quant à dire que c'est un saint homme, de cela, on pourra en reparler aussi!

Monsieur le Président, le député de l'autre côté de la Chambre disait: On regarde les problèmes d'aujourd'hui et non pas les problèmes d'avant!

Monsieur le Président, je suis si heureux d'entendre cela, c'était ce que j'ai dit pendant vingt minutes. Le problème actuel est la dette nationale qui est à 320 milliards de dollars. Cela fait 20 minutes que je dis cela.

Mon collègue de l'autre côté a compris! J'en suis heureux! Et c'est cela le problème, aujourd'hui, le problème qui s'appelle 320 milliards de dollars de dette nationale, qui s'appelle 35c. dans la piastre d'intérêts annuels à payer!

Monsieur le Président, c'est cela le problème! Il a compris ce bout-là, mais il n'a pas compris le reste! Alors, je vais recommencer.

Je gagne des revenus autres que la pension de sécurité de la vieillesse, j'ai 66 ans, je reçois des revenus autres de l'ordre de 55 000$ par année, des revenus nets de 55 000$. Moi, je dis, et la population du Québec que j'ai recontrée, la population canadienne en général dit: C'est vrai qu'on peut lui enlever un petit peu de sa pension de sécurité de la vieillesse qu'il reçoit et il va bien vivre quand même!

Monsieur le Président, j'ai bien dit un petit peu de la pension, parce qu'entre 50 000$ et 77 000$, cela va en dégradant, tranquillement, le montant que je recevrai.

En haut de 77 000$ par année de revenus nets, il est vrai que je vais recevoir mon chèque à tous les mois et qu'à la fin de l'année je retournerai la valeur de ces douze chèques-là au gouvernement fédéral. En haut de 77 000$ de revenus nets par année! Je dis bien et j'ai toujours dit «revenus nets», monsieur le Président.

Une voix: De cet argent-là, on en a besoin.

M. Vincent: . . .on en a besoin parce que si on continue dans le même système dans lequel l'opposition veut qu'on continue, tout à l'heure on n'aura même plus d'argent pour faire des chèques pour celui qui a seulement 5 000$ de revenus par année. C'est là l'importance du système. C'est qu'il faut le prendre où il se trouve, l'argent, et. . .

Une voix: Le prendre aux riches!

M. Vincent: . . .j'espère que c'est chez les riches et non chez les pauvres! Le prendre pour pouvoir le redonner à ceux et celles qui n'en n'ont pas de revenu de 50 000$ par année à 65 ans!

C'est ça le but du Budget et c'est ça le but d'aujourd'hui, comme le disait mon collègue de l'opposition, le but d'aujourd'hui, avec la dette qu'ils nous ont léguée, c'est ça la situation, monsieur le Président!

[*Traduction*]

M. Hovdebo: Monsieur le Président, le député a fait un certain nombre de déclarations enflammées donnant à entendre que le budget vise à réduire le déficit et la dette. Or, nous savons tous que ce budget fait que le déficit est un peu plus élevé que l'an dernier et il augmente la dette nationale de 30 milliards de dollars.

Statistique Canada nous a révélé qu'une réduction de 1 p. 100 du taux d'intérêt diminuerait le déficit de 1,5 milliard de dollars. Une réduction de 1 p. 100 du chômage, soit une augmentation de 1 p. 100 du nombre de travailleurs, mettrait 2,2 milliards de dollars dans les coffres de l'État. Pourtant, le budget et la politique du gouvernement en matière de taux d'intérêt et de compressions entraîneront l'augmentation des taux d'intérêt et de chômage. Le gouvernement admet que le budget entraînera la hausse du taux de chômage.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas employé des moyens plus normaux de réduire le déficit et, par voie de conséquence, la dette nationale, au lieu de garder les taux d'intérêt élevés et d'augmenter le taux de chômage? Ainsi, on aurait pu abaisser le déficit et la dette nationale.

[*Français*]

M. Vincent: Monsieur le Président, vous me permettrez de remercier mon collègue de cette question, parce qu'effectivement, on n'a pas touché à cet aspect-là aujourd'hui. C'est un point très important. La population canadienne se pose la question.

Il faut savoir, il faut regarder ce qui s'est passé en 1981-1982, lorsqu'on a eu la récession. Le gouvernement libéral en place a dit: Laissons monter l'inflation et ne touchons pas aux taux d'intérêt et l'inflation va redescendre toute seule.

Monsieur le Président, on sait ce qui est arrivé. L'inflation est montée à 12, 13 p. 100, et à partir du moment où elle était à 12, 13 p. 100, ils ont, sans autre choix, fait monter l'intérêt jusqu'à 22, 23 p. 100, pour venir contrôler l'inflation qui était devenue trop élevée.

Ce gouvernement-ci a assumé ses responsabilités. Nous avons dit: Il faut contrôler l'ère inflationniste que nous connaissons, une hausse des taux d'intérêt est la solution pour contrôler l'inflation, sachant très bien qu'une hausse des taux d'intérêt fait mal à chaque Canadien et chaque Canadienne. Mais elle fait mal au gouvernement fédéral aussi! C'est bien sûr! Mais nous avons agi dans l'intérêt national. La meilleure solution: Je pense que tous les Canadiens et Canadiennes préfèrent avoir un taux d'intérêt de 14 p. 100 que d'en avoir un de 22 p. 100, comme on l'a connu. J'étais en affaires, moi, à 22 p. 100, monsieur le Président, et les journées commençaient de bonne heure et finissaient tard!

Alors, c'était cela la position, et c'est cela le cheminement économique qui est suivi par ce gouvernement.

En terminant, monsieur le Président, il est vrai que cette année, le déficit sera plus élevé. Il sera plus élevé parce que le coût de notre service de la dette, le montant d'intérêts à payer, est plus élevé de 6 milliards de dollars, justement à cause de la décision de contrôler l'inflation par une légère hausse du taux d'intérêt.

[*Traduction*]

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, je suis extrêmement affligée de devoir aujourd'hui me porter à la défense du principe de l'universalité, principe auquel ne s'attaquent pas ceux qui veulent bâtir une société juste. C'est un principe que le premier ministre (M. Mulroney) lui-même a souvent haussé au rang d'un engagement sacré. J'ai dit être affligé, parce que le gouvernement, pour remplir ses obligations aux termes de l'Accord de libre-échange, est en train de donner au Canada une politique sociale semblable à celle des Américains. Le gouvernement essaie sans l'ombre d'un doute d'incorporer la version américaine du darwinisme social dans la politique sociale du Canada.

• (1400)

Le Parti libéral avait vu juste au cours des dernières élections lorsqu'il a prévenu les Canadiens que le programme conservateur de libre-échange était plus qu'un simple contrat économique: il allait entraîner la destruction du filet de sécurité, si cher aux Canadiens, que leur procurent leurs programmes sociaux. A l'époque, le premier ministre a assuré les Canadiens que l'universalité n'était pas mise en cause dans les négociations commerciales et qu'aucun dirigeant canadien n'oserait de sang froid s'attaquer à cet engagement sacré.

Eh bien, le premier ministre a berné la population canadienne. Le principe de l'universalité a été vidé de tout son sens. Le gouvernement a ébranlé les fondements même de la politique sociale canadienne.

Le principe de l'universalité est au coeur d'un État compatissant. Tous les Canadiens ont le droit inné à la satisfaction non pas simplement des besoins fondamentaux pour assurer leur survie, mais aussi à une vie décente et épanouissante. C'est pourquoi le Canada offre plus que des programmes de fortune comme aux États-Unis, et c'est pourquoi nous nous sommes opposés avec une telle véhémence au projet du gouvernement d'intégrer les programmes sociaux du Canada aux programmes américains.

Toutefois, c'est précisément ce que le gouvernement a commencé de faire. Il a essayé de simplifier autant que possible le travail du ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), à la veille des négociations sur les subventions avec les États-Unis. L'universalité, au Canada, n'est pas ce que le gouvernement croit, c'est-à-dire un supplément au revenu des riches. C'est un contrat sacré entre les législateurs et toute la population du Canada. Nous avons adopté l'universalité comme principe national pour faire en sorte que tous les Canadiens aient un accès égal à d'excellents services d'enseignement et de santé. Ce principe garantit que les gouvernements provinciaux, grâce aux paiements de transfert fédéraux, instaureront un niveau de vie de base, assurant à ceux qui ne peuvent se débrouiller seuls une alimentation et un logement convenables.

C'est essentiellement une garantie d'égalité de chance. De cette façon, les règles du jeu sont les mêmes pour tous les Canadiens.

Permettez-moi de vous citer un extrait du discours que le premier ministre lui-même a prononcé le 15 octobre dernier. Il a rendu hommage aux personnes âgées en ces termes:

> Dans l'avenir, le Canada n'en fera pas moins pour vous tous. Aussi longtemps que je serai premier ministre du Canada, les prestations sociales, surtout celles qui sont destinées aux personnes âgées, seront haussées et non diminuées par notre gouvernement, car il a promis d'instaurer la justice sociale et l'équité pour tous les Canadiens.

Je devrais mentionner que ce discours a été prononcé à Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard. Nous devrions peut-être demander aux personnes âgées de Summerside ce qu'elles pensent maintenant de leur premier ministre.

Que le gouvernement ait choisi ce moment pour mettre fin au principe de l'universalité alors que nous sommes nettement au bord d'une crise économique montre à quel point les promesses du gouvernement peuvent être vides de sens.

L'action du gouvernement soulève une question encore plus vaste. Si l'universalité n'est plus considérée par le

gouvernement comme un engagement sacré, qu'est-ce qui tombera ensuite sous le couperet des conservateurs? Les services de santé?

Les programmes vont et viennent, mais lorsqu'on abandonne les valeurs et les principes traditionnels, ils sont très difficiles à récupérer. Le budget actuel propose de faire rembourser la pension de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales à raison de 15 p. 100 du revenu net excédant 50 000$. Le montant des prestations que reçoivent les familles et les particuliers ne sera plus le même, mais il dépendra d'un seuil. Ces mesures vont manifestement à l'encontre de la vieille politique fiscale appelée l'équité horizontale qui veut que les particuliers soient mis sur un pied d'égalité fiscale et que le même taux d'imposition s'applique aux personnes ayant des revenus analogues. Le budget considère le revenu de sécurité de la vieillesse comme un revenu extraordinaire. Il n'est pas traité de la même façon que les autres formes de revenus.

Prenons un exemple extrême. Une personnne âgée qui gagne 75 000$ payera plus d'impôts qu'une personne de 64 ans qui a le même revenu parce que, en vertu du régime proposé, le revenu de la sécurité de la vieillesse est soumis à un taux d'imposition plus élevé. Une partie du revenu de la personne âgée sera imposée à 100 p. 100, alors que le revenu de la personne de 64 ans sera soumis au taux maximum de 29 p. 100 avant les surtaxes. Est-ce cela l'équité?

Je voudrais lire un bref passage d'un article de Marjorie Nichols paru dans le *Citizen* d'Ottawa du 29 avril, intitulé «M. Wilson sabre dans les programmes sociaux». Elle écrit ceci:

> Il est faux de prétendre que les programmes dont certains ne peuvent pas profiter du tout sont malgré tout universels. C'est aussi ridicule que la déclaration que le premier ministre a faite vendredi matin; il a essayé de nous faire croire que l'on aidera les pauvres en mettant un terme à l'universalité. Non. Les pauvres ne reçoivent pas plus. Le gouvernement se contente de payer moins, un point c'est tout.

Voici sa conclusion:

> Il ne faut pas se fier à ce que disent les conservateurs au sujet des programmes sociaux.

Bravo, Marjorie. C'est précisément ce que pensent et disent les Canadiens.

Les allocations familiales ne sont pas un cadeau. Elles sont nécessaires pour nourrir et élever les enfants, car cela entraîne des frais supplémentaires. Avec la nouvelle taxe de vente régressive du ministre des Finances (M. Wilson), elles seront plus nécessaires que jamais.

Le chèque d'allocations familiales a une importance toute particulière pour les femmes. Étant donné l'évolution sociale actuelle, on ne tient pas compte des ménagères ni des mères à plein temps. On les considère souvent comme non productives, comme des citoyennes de deuxième ordre. Le chèque d'allocations familiales est peut-être la seule marque de respect pour le travail qu'elles font. C'est probablement le seul chèque qu'ils toucheront à leur nom. Je le répète, ce droit universel n'est pas un cadeau, il fait partie intégrante de l'identité sociale du Canada.

Même en termes financiers stricts, il est difficile de rationaliser l'attaque des conservateurs contre le régime d'allocations familiales. Par rapport aux dépenses générales, le programme d'allocations familiales est l'un des moins coûteux du Canada. En fait, les dépenses de ce programme ont diminué au cours des dernières années, en raison de l'évolution démographique et des mesures fiscales précédentes. Ce programme coûtera 2,6 milliards de dollars cette année, alors qu'il a coûté 2,9 milliards en 1984-1985.

Les allocations familiales sont déjà considérées comme des avantages imposables. Déjà environ 30 p. 100 des allocations familiales sont retournées à l'État sous forme de recettes fiscales. Cet autre coup porté aux familles à revenu moyen est donc manifestement scandaleux. Les Canadiens ont toujours reconnu le principe de l'accès égal à des avantages égaux à tous les niveaux de revenu, principe qui s'inscrit dans le cadre de l'idéal social du Canada.

• (1410)

Les gouvernements libéraux qui se sont succédé ont associé ce principe fondamental d'universalité à un régime fiscal progressif. C'est ce régime qui garantissait une répartition équitable des avantages sociaux. Or, la vision des conservateurs de la répartition équitable est manifestement bien différente. En effet, le gouvernement a pris d'assaut les allocations familiales et la pension de sécurité de la vieillesse.

Pour la première fois, le gouvernement a directement lié le taux de récupération aux avantages accordés dans le cadre d'un programme social. Ce lien à lui seul permet de dénoncer comme une imposture cette notion d'universalité. Quoi qu'il en soit, lorsqu'elle s'ajoute à d'autres mesures fiscales régressives mises en oeuvre par le gouvernement, elle est une honte. Ces mesures créent un précédent extrêmement dangereux. Les Canadiens se demandent avec inquiétude jusqu'où elles iront.

Aujourd'hui, les conservateurs ont fixé le seuil de récupération à 50 000$. Toutefois, le budget n'a pas plu aux entreprises qui appuient le gouvernement. Elles sont déçues qu'il ne soit pas parvenu à réduire le déficit. Elles veulent qu'il fasse davantage. Les conservateurs estimeront peut-être l'année prochaine qu'après avoir touché au principe de l'universalité, ils pourront encore presser le citron et, cette fois, ils fixeront le seuil de récupération à 40 000$.

Où s'arrêteront-ils? La tentation de comprimer les dépenses encore davantage deviendra irrésistible. Quand s'arrêteront-ils? Ce gouvernement a complètement perdu sa crédibilité.

Je termine en citant un discours que le whip conservateur, député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), prononçait en 1983, dans le cadre d'un débat sur une question semblable: «Ce projet de loi mine le principe de l'universalité, et nous voterons contre. Tous nos discours sont en faveur de ce principe.»

Nous vivons un triste moment parce que, cette semaine, pas un seul conservateur n'a eu le courage de défendre un principe qui a indéniablement été l'un des fers de lance de l'idéologie conservatrice.

[*Français*]

Monsieur le Président, depuis la Seconde guerre, les Canadiens se sont dotés d'un système universel de services sociaux comme les allocations familiales, les pensions de sécurité de la vieillesse et l'assurance-maladie. Le principe de l'universalité signifie la même qualité de services, quel que soit le revenu, pour tous les Canadiens.

Or, le dernier Budget de M. Wilson, pour la première fois, attaque l'universalité. Quand le principe de l'universalité n'est plus respecté, le gouvernement a le pouvoir discrétionnaire de décréter qui peut bénéficier ou non des services sociaux. C'est un précédent très dangereux. C'est le gouvernement qui décide qui va bénéficier des largesses gouvernementales, des largesses payées par les contribuables canadiens.

Monsieur le Président, cette notion étrange et injustifiable de justice sociale des conservateurs ne correspond pas à celle de la majorité des Canadiens.

[*Traduction*]

Lorsque le gouvernement a voulu désindexer les pensions de vieillesse, des milliers de citoyens âgés ont manifesté. Avec le nouveau programme des conservateurs, ce sont tous les Canadiens qui manifesteront leur colère. Nous ne serons pas trahis encore une fois. La véritable conception canadienne de la société triomphera.

Des voix: Bravo!

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai écouté la députée attentivement. Plus son discours avançait, plus j'étais irrité par l'impression qu'elle essaie de donner aux Canadiens. Je compte parmi ces députés qui, il y a environ quatre ans et demi, ont critiqué la position du gouvernement face à l'universalité des programmes. J'ai pris position publiquement contre l'intention du gouvernement de désindexer partiellement les pensions de vieillesse. Ce faisant, je comprenais les préoccupations du whip et celles d'autres députés de mon parti.

Cependant, je me suis prononcé parce que je suis un partisan convaincu du principe de l'universalité. J'ai affiché mes couleurs très clairement devant mes électeurs et la population canadienne.

La mesure à l'étude respecte le principe de l'universalité. C'est incontestable.

Des voix: Oh, oh!

M. Redway: Les députés d'en face peuvent bien siffler, huer et crier, mais ils ne peuvent pas nier les faits. Tous les Canadiens de 65 ans et plus qui ont demandé une pension de vieillesse ont reçu leurs chèques et continueront de les recevoir.

Comme l'a indiqué la députée, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que les prestations de pension de vieillesse continueraient à augmenter. En fait, ces pensions de vieillesse continueront à être complètement indexées et augmenteront tous les ans en suivant le coût de la vie. Ce qui s'est produit c'est que, dans le cadre d'un système fiscal progressif, on applique maintenant une taxe aux personnes ayant des revenus élevés plutôt qu'à celles qui ont de faibles revenus. Cela fait partie d'un système fiscal progressif. C'est un système que, à mon avis, la députée et les membres du Parti libéral devraient approuver. Je les ai souvent entendus parler dans le passé de la question de l'injustice du régime fiscal et du fait que les riches devraient payer davantage d'impôts que les pauvres. C'est exactement ce que fait cette proposition. L'impôt est plus élevé pour les personnes ayant un gros revenu que pour celles qui en a un petit.

Je demanderais ceci à la députée. Est-elle, ainsi que son parti, en faveur d'un système fiscal progressif qui impose davantage les personnes à revenu élevé que celles à faible revenu?

Mme Guarnieri: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses commentaires. J'apprécie ses remarques sur le principe de l'universalité. Vous me pardonnerez mon scepticisme, monsieur le Président, puisque nous l'avons déjà entendu de nos collègues d'en face.

Si vous vous rappelez, monsieur le Président, j'ai posé une question sur l'universalité à laquelle a répondu le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je me souviens très bien de sa réponse. Elle était très brève. Il a effectivement dit qu'il était attaché au principe de l'universalité. Comme je l'ai fait remarquer ensuite, il existe une différence entre le principe et son application.

En réponse à la question du député, je dirai qu'à mon avis il est très évident qu'on ne peut pas s'attendre à ce que les conservateurs continuent à réduire le déficit d'une manière qui soit juste et équitable pour tous les Canadiens. Le budget fait preuve de discrimination contre de nombreux secteurs de la société canadienne. Il pénalise les familles tout comme les familles monoparentales, les personnes âgées et très certainement les femmes.

J'espère que les députés d'en face feront leur examen de conscience et redresseront les injustices qui existent actuellement dans le budget du ministre des Finances.

M. Langdon: Monsieur le Président, ce dernier échange m'incite à faire une observation. La voici. J'ai entendu beaucoup d'absurdités de la part du parti conservateur au fil des années, et pas seulement de la bouche du ministre chargé de l'Habitation (M. Redway). Il avait l'habitude de pouvoir émettre des points de vue qui reflétaient une certaine compréhension de la réalité et un certain sens de l'équité. Mais il voudrait maintenant nous faire croire qu'il est juste qu'un contribuable âgé de 35 ans et gagnant 100 000$ par année paie un taux d'imposition inférieur...

• (1420)

M. Redway: Monsieur le Président, j'aimerais avoir l'occasion de discuter avec le député. Il semble vouloir maintenant discuter avec moi, mais nous en sommes à la période réservée aux questions et observations. Si vous m'accordez autant de temps pour répliquer au député qu'il en aura pris pour faire son observation en s'adressant à moi plutôt qu'à la présidence, je serai heureux de le faire, Votre Honneur.

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: Comme le député le sait, la période des questions et des observations est évidemment réservée aux observations concernant le discours prononcé par la députée de Mississauga-Est (M^me^ Guarnieri).

M. Langdon: Dans ce cas, monsieur le Président, je veux dire clairement que, contrairement à certaines des affirmations stupides faites par les ministériels, je trouve que la députée a entièrement raison de dire que, lorsqu'un système est universel, il doit être juste sur le plan fiscal. Actuellement, les pensions sont évidemment imposables au même taux que tout autre revenu. Comme la députée l'a signalé, le gouvernement est en train de créer une situation où ce revenu, auquel les personnes âgées ont droit en reconnaissance des nombreuses années de travail qu'elles ont investies dans notre pays, sera imposé à un taux plus élevé, en fait, à un taux qui finira par en entraîner le remboursement intégral.

M. Kilgour: Très intéressant.

M. Langdon: Nous allons tout enlever à ces personnes âgées. Pourquoi a-t-on choisi ces gens? C'est là la question que je pose à la députée qui a parlé. Cela me semble conforme à la position adoptée par le Parti conservateur qui, au départ, s'est montré contre le droit à la pension, et je demande à la députée si elle voit, elle aussi, les choses de cette façon.

Mme Guarnieri: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations subtiles.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Mme Guarnieri: Mes remarques venaient du fond du coeur. Je ne suis jamais allée à l'école des clowns, et vous devrez donc me pardonner de ne pas être aussi amusante que le député qui est en face de moi.

Des voix: Oh, oh!

Mme Guarnieri: Je trouve que le député pose une question très subtile. Je m'empresse de la renvoyer à qui de droit, c'est-à-dire aux députés d'en face.

Pourquoi pénaliser les faibles et les personnes les plus vulnérables de notre société?

M. Beatty: Les faibles parmi les riches. Parmi ceux qui gagnent de gros salaires.

Mme Guarnieri: Nous avons entendu les conservateurs nous parler de cette politique à la Robin des Bois. Je maintiens que c'est plutôt que c'est celle des shériffs de Nottingham du monde et non pas des Robin des Bois.

M. Hawkes: Monsieur le Président, c'est flatteur pour moi de savoir qu'un nouveau député à la Chambre s'est donné la peine de lire un discours que j'ai prononcé en 1983.

En 1979, j'ai eu l'honneur, à titre de nouveau député, d'être le deuxième sur la liste des députés qui sont intervenus pendant le débat sur le budget. Je n'étais pas peu fier de dire aux députés que le budget de 1979 de M. Crosbie, et j'ai eu l'honneur de prendre la parole après le ministre des Finances à l'époque, était, à mon avis, le budget le plus équitable envers les pauvres qui ait jamais été présenté aux Communes au cours des années 70. J'ai vu les députés libéraux se lever pour voter contre ce budget et renverser du même coup un gouvernement qui a été obligé de déclencher des élections.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: Un an plus tard, l'organisme qui défend les intérêts des défavorisés au Canada a publié un document qui disait que le budget Crosbie était le budget le plus équitable envers les pauvres qui ait jamais été présenté au Parlement au cours des années 70. Les libéraux et les néo-démocrates ont voté contre ce budget au détriment des démunis du Canada. Je ne crains pas de dire ici que les millionnaires de ce pays n'ont pas besoin d'allocations familiales, ils n'ont pas besoin de SV, à laquelle on ne cotise pas, et ils seront heureux de rendre cet argent au Trésor pour que les pauvres de la nation puissent en profiter. Je suis fier de voter en faveur de cette mesure.

Des voix: Bravo!

Mme Guarnieri: Monsieur le Président, de toute évidence le député n'a pas voulu entendre mon appel à l'équité. Pourtant je note qu'il a utilisé la notion sans gêne.

Je voudrais poser au député une question, si la Chambre me le permet, et lui demander où est la justice ou l'équité lorsque l'on compare les deux familles suivantes ayant deux enfants. Dans l'une, les deux conjoints travaillent et gagnent chacun 40 000$ par année, ils n'auront pas à reverser leurs prestations d'allocations familiales puisque ni l'un ni l'autre n'a un revenu net de 50 000$. Dans l'autre, un seul des conjoints travaille et a un revenu net de 60 000$, ils devront donc rembourser une partie ou la totalité de leurs prestations. J'aimerais bien entendre la réponse.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour permettre au député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) de donner une brève réponse?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Sciences et Technologie): Je vous remercie, monsieur le Président, de me donner l'occasion de prendre la parole aujourd'hui sur une question aussi fondamentale pour définir ce que nous sommes en tant que Canadiens, et comment nous différons des autres pays, en ce qui touche notre système de sécurité sociale. Les Canadiens peuvent être fiers, à juste titre, du réseau de programmes sociaux de leur pays. Ils font valoir, avec raison, l'impressionnant filet de sécurité qui protège les plus faibles dans notre société. De plus, l'ensemble diversifié de programmes est suffisamment souple pour répondre aux besoins de tous les Canadiens.

Nous insistons beaucoup sur les services sanitaires et sociaux, et ce depuis de nombreuses années. Nombre de Canadiens sont trop jeunes pour se souvenir de l'époque où le Canada ne possédait pas d'assurance-maladie universelle. Nous sommes fiers du fait que chaque Canadien ait droit aux service médicaux.

Nous possédons également un vaste ensemble de programmes de sécurité de revenu. Nous offrons la sécurité de la vieillesse, le suppplément de revenu garanti et les prestations du Régime de pensions du Canada aux personnes âgées. Nous venons en aide aux familles avec enfants, grâce aux allocations familiales et aux dispositions fiscales au titre de garde d'enfants. Il ne faut pas oublier non plus le généreux Programme d'assurance-chômage.

Le gouvernement reste totalement engagé à maintenir ce réseau de programmes sociaux, aujourd'hui et demain. Nous avons le courage de prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que les générations futures de Canadiens puissent également bénéficier d'un vaste système de mesures sociales.

Ce qui menace notre système de sécurité sociale est notre énorme dette nationale estimée à plus de 320 milliards de dollars, en 1988-1989. A cause de cette dette, plus de 35 cents, monsieur le Président, sur chaque dollar de recettes perçues par le gouvernement fédéral servira à payer des intérêts, en 1989-1990.

Nous dépenserons plus de 39 milliards de dollars en paiements d'intérêts seulement. Il s'agit de l'élément le plus important de dépenses du gouvernement fédéral, plus que les dépenses de tous les programmes sociaux.

Il importe que nous relevions le défi de la dette d'aujourd'hui afin de protéger la base de notre système de programmes sociaux dans l'avenir.

• (1430)

Tourner le dos à ce problème, c'est continuer d'emprunter sur notre avenir, mettre sérieusement en danger l'avenir économique et social de nos enfants.

Il y a 20 ans seulement, le Canada n'avait pas de déficit. Notre dette nationale entière, accumulée au cours du premier siècle de la Confédération, n'était que de 18 milliards de dollars. Comment le Canada a-t-il donc fait pour accumuler cette énorme dette? Comme pour n'importe quelle famille ou n'importe quel individu, cela a

commencé lorsque le Canada s'est mis à vivre au-dessus de ses moyens.

Au début, c'était insignifiant. Pour certaines personnes, le premier déficit du gouvernement ne constituait pas un grand problème. Mais il a commencé à croître chaque année. Au début des années 1980, il est monté en flèche et il a échappé à tout contrôle, de sorte qu'au moment où le gouvernement actuel est entré en fonction, la dette de 18 milliards de dollars qui s'était accumulée au cours du premier siècle de la Confédération s'était enflée jusqu'à atteindre 200 milliards de dollars. Au même moment, le déficit annuel s'élevait à 38 milliards de dollars.

Le pays était entré dans un cercle vicieux. La dette nationale monstrueuse a commencé à faire boule de neige pour la simple raison que des intérêts devaient être payés chaque année.

Devant cet énorme problème financier, le gouvernement ne s'est pas croisé les bras. De 1984 à 1989, il a pris plusieurs mesures importantes pour reprendre le contrôle des dépenses gouvernementales et pour augmenter les recettes fédérales.

La comptabilisation des dépenses des quatre dernières années témoigne du succès de notre stratégie de gestion. De 1984-1985 à 1988-1989, les dépenses budgétaires totales ont augmenté de 5 p. 100 en moyenne chaque année, ce qui fait contraste avec l'augmentation moyenne de 15 p. 100 des quatre années précédentes, c'est-à-dire de 1980 à 1984.

Près de 45 p. 100 de l'augmentation des dépenses étaient dus à l'augmentation des frais de la dette publique. Le phénomène d'accroissement automatique de la dette, dont nous avions hérité, peut être mis en évidence par le fait que, en 1988-1989, les frais de la dette publique constituaient l'unique élément important des dépenses gouvernementales.

Depuis les quatre dernières années, notre gouvernement s'attaque au problème de la dette. Pour rendre les coûts plus abordables et augmenter l'efficience du gouvernement, nous avons pris des mesures de réduction des frais de fonctionnement. Et pour éliminer les facteurs d'inefficacité, nous avons réduit les paiements aux sociétés d'État et diverses autres subventions. Cependant, parallèlement, nous avons pris des mesures pour aider les plus démunis, pour faciliter l'adaptation de chacun à une situation économique et sociale en voie de changement.

Et pourtant, une gestion plus efficace des dépenses et une croissance économique continue ont été impuissantes à réduire régulièrement le déficit annuel. Il fallait également prendre des mesures d'augmentation des recettes.

Les recettes produites par le système fiscal diminuent depuis la fin des années 1970, ce qui a contribué à augmenter le déficit jusqu'en 1984-1985. Le phénomène résultait de mesures prises au milieu des années 1970, ainsi que de la récession de 1981-1982.

Toutefois, depuis 1984, donc dès avant le Budget de 1989, le gouvernement a présenté des mesures fiscales qui ont eu pour résultat d'augmenter les recettes budgétaires de 1984-1985 à 1988-1989, en les faisant passer de 15,9 p. 100 à 17,4 p. 100 du Produit intérieur brut.

Le Budget de 1989 pousse nécessairement l'effort encore plus loin. Il est important de comprendre tous les aspects positifs que compte la maîtrise de la dette.

Premièrement, la maîtrise de la dette permet de moins hypothéquer l'avenir de nos enfants. Entre 1981-1982 et le moment où le présent gouvernement a été élu, la dette publique par ménage est passée de 12 300$ à 23 100$, soit une augmentation de près de 90 p. 100. Depuis, la croissance de la dette publique par ménage a ralenti en dépit de l'engrenage des paiements énormes en intérêts. Malgré ces progrès, la dette publique par ménage atteint 34 200$.

Deuxièmement, la maîtrise de la dette assure une certaine souplesse fiscale. Le coût élevé du service de la dette, qui selon les projections devrait atteindre plus de 39 milliards de dollars en 1989-1990, soit 35 p. 100 de toutes les recettes budgétaires, nuit à la capacité du gouvernement de s'adapter aux fluctuations de l'économie et de fournir les programmes publics. En outre, pour parvenir à des réductions stables du déficit, il faudra à la fois couper dans les dépenses consacrées aux programmes et augmenter les recettes, uniquement pour arriver à payer les intérêts sur la dette.

Troisièmement, la maîtrise de la dette contribue à une économie saine et prospère qui est essentielle au maintien de notre système de programmes sociaux. Une croissance économique maintenue dépend des taux d'intérêt bas et stables, d'une inflation faible et de la confiance des investisseurs. La maîtrise de la dette modère la demande et fait augmenter les économies. Parallèlement aux changements apportés à la structure et au fonctionnement de l'économie canadienne dans des domaines comme le commerce avec les États-Unis, la déréglementation de l'énergie et des transports, la privatisation de sociétés d'État, le remplacement de l'Agence d'examen de l'investissement étranger par Investissement Canada, et la réforme de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés, la maîtrise de la dette a été un facteur important dans la forte performance économique du pays, depuis 1984.

Quatrièmement, la maîtrise de la dette fera en sorte que nos enfants auront un niveau de vie plus élevé. Elle favorise l'investissement en créant un environnement économique propice à la croissance et en réduisant la portion des économies nationales qui sont absorbées par le gouvernement pour financer la consommation. Au bout du compte, il s'ensuit une meilleure productivité, un

nombre plus élevé d'emplois de qualité, des revenus plus élevés et une plus grande capacité de financer les programmes sociaux dont nous avons besoin.

C'est pourquoi le présent gouvernement a pris, dans ce Budget, les mesures nécessaires pour faire face à la menace que constitue l'augmentation de la dette publique. Nous avons dû faire des choix difficiles, mais nous avons proposé un train de mesures qui compriment les dépenses et augmentent les taxes, tout en protégeant les Canadiens les plus nécessiteux.

De plus, le gouvernement tient à ce que notre société reste bienveillante et compatissante.

Nos politiques ont aidé les nécessiteux et les défavorisés, et elles continueront de le faire au cours des annnées à venir, peu importe ce que prétend l'opposition. Et notre Budget ne met pas en péril notre filet de sécurité sociale; en fait, les mesures budgétaires le consolide en préparant une base financière solide pour nos programmes sociaux, à l'avenir.

Notre engagement se reflète dans le succès avec lequel nous sommes parvenus à réduire l'incidence de la pauvreté et de la misère chez les Canadiens. Depuis notre accession au pouvoir en 1984, bien au-delà de 600 000 personnes de moins vivent sous le seuil de la pauvreté et l'incidence de la pauvreté est tombée de 17,3 p. 100 à 14,1 p. 100.

Ces progrès sont dans une large mesure une conséquence directe de la performance du gouvernement sur le double plan économique et social.

A cet égard, nos politiques économiques ont amélioré la sécurité du revenu en permettant la création de plus d'emplois partout au Canada; en fait, plus de 1,3 million d'emplois ont été créés, et la meilleure politique sociale est un emploi. Nous sommes également parvenus à maîtriser l'inflation.

Nous avons déjà ramené l'économie canadienne sur la bonne voie après la récession des années 1980. Nous solidifions présentement la base économique afin de faire encore mieux.

Dans le cadre de la réforme fiscale, nous avons accru la simplicité, la justice et l'équité du système d'impôt sur le revenu en remplaçant les exemptions personnelles par des crédits et en abaissant les taux d'imposition et en réduisant le nombre. Grâce à ce changement d'orientation, 850 000 Canadiens et Canadiennes à faible revenu ont cessé de payer de l'impoôt.

Le gouvernement demeure fermement engagé à conserver les programmes sociaux, tout en reconnaissant la nécessité d'orienter les prestations vers ceux qui en ont le plus besoin. Nous n'avons qu'à regarder les importantes améliorations apportées ces dernières années aux prestations versées aux familles pour nous rendre compte que le gouvernement est convaincu qu'il faut aider les familles défavorisées.

A l'heure actuelle, plus de 3 millions et demi de familles reçoivent des allocations familiales au nom de 6 millions et demi d'enfants. Les sommes brutes versées par le gouvernement fédéral au titre de ces prestations s'élèvent à 2,6 milliards de dollars.

Le programme de crédits d'impôt pour enfants s'adresse aux parents à faible revenu.

• (1440)

Depuis 1984, la valeur maximale du crédit de base a augmenté de plus de 50 p. 100, passant de 367$ à 559$ par enfant. En outre, afin de garantir que les parents reçoivent le crédit au moment opportun, le gouvernement le verse actuellement de façon anticipée en novembre de chaque année. Environ 800 000 personnes ont touché cette prestation en novembre dernier.

En ce qui concerne les familles avec des enfants d'âge préscolaire, elles reçoivent depuis l'année d'imposition 1988, un supplément au crédit d'impôt pour enfants d'une valeur égale à 100$. Ce supplément a également été versé par anticipation, en novembre, en même temps que le crédit. Et à partir de 1989, et pour les autres années d'imposition, la valeur du supplément passera à 200$.

La violence dans la famille est également une question qui préoccupe le gouvernement. Car ce phénomène a des effets de longue durée, non seulement sur les individus, mais sur les familles et en plus, sur la société toute entière. Nous avons donc tous un rôle à jouer. En 1988, le gouvernement fédéral a annoncé un engagement de 40 millions de dollars afin d'aider à résoudre le problème de la violence dans la famille. La mise en place, par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, de 500 nouveaux refuges de courte durée pour des situations de crise, constitue la pierre angulaire de cette initiative. Le premier refuge d'urgence financé à même ce fonds a été établi à Swift Current, en Saskatchewan.

Compte tenu du taux de participation sans cesse croissant des femmes à la population active et de l'évolution de la structure familiale, il ne fait aucun doute que les services de garde à l'intention des enfants représentent un important domaine que le gouvernement doit activement financer. Et nous n'hésitons pas à le faire, car nous consacrons à ce secteur plus de 600 millions de dollars par année.

On a évidemment inclu dans ce chiffre la contribution fédérale de 200 millions de dollars qui est versée aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour payer leurs dépenses en matière de services de garde d'enfants en vertu du régime d'assistance publique du Canada.

On a aussi inclu les recettes fiscales escomptées relativement à la déduction des dépenses pour la garde d'enfants. Entrée en vigueur dès l'année financière 1988,

cette déduction a été augmentée pour mieux tenir compte du coût réel de la garde des enfants auquel auront à faire face les parents qui utilisent des reçus. Pour les parents qui ont des enfants d'âge préscolaire, la déduction maximale est maintenant de 4 000$ par enfant, après avoir été de 2 000$ par enfant.

Il existe aussi une caisse d'aide aux projets en matière de garde des enfants, dotée de quelque 100 millions de dollars, qui a pour but d'appuyer les approches innovatrices à l'égard des enfants. Jusqu'à maintenant, la caisse a appuyé une large gamme de projets y compris un sondage national de recherche sur la garde d'enfants, une conférence nationale parrainée par la Fédération canadienne des services de garde de l'enfance, qui a eu lieu au début d'avril, à Winnipeg, et une évaluation de la garde familiale des enfants, en Ontario.

Le gouvernement s'est lancé dans une vaste stratégie pour répondre aux défis de la main-d'oeuvre des années 1990, et pour s'assurer que la main-d'oeuvre des années 1990 soit hautement qualifiée et capable de s'adapter à l'évolution du milieu de travail, une nouvelle stratégie de perfectionnement de la main-d'oeuvre a été élaborée et annoncée en avril.

On a inclu dans cette stratégie l'introduction de multiples systèmes de prestations dans le cas des congés de maternité de parents et de maladie. Le nouveau régime permettra aux requérants de recevoir jusqu'au maximum chacun de ces types de prestations, pourvu que la durée cumulative des prestations spéciales ne dépasse pas 30 semaines.

Les Canadiens peuvent considérer le système de santé et de sécurité sociale bâti au Canada comme une source considérable de réconfort et de fierté. Le plus important à faire pour maintenir et améliorer ce système est d'assurer une économie saine et prospère afin de garantir un avenir généreux aux générations à venir. Le gouvernement doit maintenant agir d'une façon responsable sur le plan financier .

Pour terminer, monsieur le Président, il incombe à tous et chacun d'entre nous ici de léguer aux enfants canadiens un système de programmes de services de santé et de services sociaux qui satisfera leurs besoins et offrira le genre de protection que les Canadiens attendent et exigent.

A moins qu'il ne soit reconnu qu'un tel système ne peut être assuré sans une volonté de responsabilité financière, les générations à venir se verront léguer un héritage plus fragile que celui que nous avons eu.

M. le vice-président: Comme il est 14 h 45, il est de mon devoir, conformément à l'article 81(14) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire à l'expédition des travaux des subsides.

[*Traduction*]

En conséquence, la question porte sur la motion inscrite au nom du député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent. Conformément au paragraphe 46(5) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté à dix-huit heures le lundi 8 mai 1989.

Comme il est 14 h 47, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 47.)